THE WORLD BANK GROUP ARCHIVES

PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED

Folder Title:	OEDDR - United Nations Organizations Files - United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [UNESCO] - Correspondence - Volume 2
Folder ID:	30376165
Series:	Files of the Directors-General, Operations Evaluation, Documenting Relations with United Nations Organizations
Dates:	8/27/1984 – 8/4/1993
Fonds:	Records of the Office of Operations Evaluation
ISAD Reference Code:	WB IBRD/IDA OPE-13-05
Digitized:	8/31/2019

To cite materials from this archival folder, please follow the following format:
[Descriptive name of item], [Folder Title], Folder ID [Folder ID], ISAD(G) Reference Code [Reference Code], [Each Level Label as applicable], World Bank Group Archives, Washington, D.C., United States.

The records in this folder were created or received by The World Bank in the course of its business.

The records that were created by the staff of The World Bank are subject to the Bank's copyright.

Please refer to http://www.worldbank.org/terms-of-use-earchives for full copyright terms of use and disclaimers.

THE WORLD BANK
Washington, D.C.

© International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association or
The World Bank
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Telephone: 202-473-1000
Internet: www.worldbank.org

PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED

BILATERAL & INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
European Commission
Documents

UNESCO

DECLASSIFIED
WBG Archives

The World Bank Group
Archives
30376165
R1999-230 Other #: 38 Box # 149915B
OEDDR - United Nations Organizations Files - United Nations Educational,Scientific and Cultural Organization [UNESCO] - Volume 2

United Nations Educational Scientific and Cultural Organization

Guidelines for the Evaluation of Development Co-operation Projects

Paris, May 1993

Central Programme Evaluation Unit

TABLE OF CONTENTS

		Page
Introduction		3
I.	Purposes and Types of Development Co-operation Evaluation	4
II.	Project Evaluation Design	6
III.	Initiation of Evaluations	7
IV.	Preparation of Evaluation Terms of Reference (TOR)	8
V.	Technical Organization of Evaluations	10
VI.	Reporting; Feedback and Utilization of Findings and Lessons Learned	13
VII.	Evaluations Organized and/or Co-ordinated by CEU	16
Summary of Project Evaluation Procedures		17
Bibliography		18

BPE/93/115/3
CEU/Work.Series/5

INTRODUCTION

1. The principal authority responsible for initiating, organizing and following-up project evaluations is the individual Project Officer (PO). The purposes of these guidelines, therefore, are to:

– bring together in one easy reference source – *for the attention and use of POs* – all existing internal procedures and practices governing the preparation, conduct and follow-up of project and programme evaluations; and

– define as precisely as possible the respective roles and responsibilities of the PO's main partners in project and programme evaluation (essentially Sectoral UCEs and/or OPSs, for sectoral monitoring and supervision of the application of the Guidelines; the Bureau for Co-ordination of Operational Activities (BAO) for liaison with donors; and CEU, for quality-control of evaluation exercises and statutory reporting on the results of evaluations.)

2. In general terms, the provisions of the document – to be viewed as a set of guidelines and not as a blueprint – are intended to facilitate the work of all concerned; improve the quality of evaluations, and permit quality and appropriate reporting to UNESCO governing bodies and donors on UNESCO's performance as Executing Agency.

3. The Guidelines also are intended specifically to ensure the conformity of UNESCO's evaluation practices with UNDP Common-System evaluation guidelines, which are increasingly being harmonized with those of UNESCO's major bi-lateral Funds-in-Trust donors via their co-operation with UNDP in OECD's Development Assistance Committee.

THESE INSTRUCTIONS DO NOT DETAIL THE SPECIFIC EVALUATION REQUIREMENTS OF EACH INDIVIDUAL DONOR. THEREFORE CARE SHOULD BE TAKEN ALWAYS TO REFER TO ANY OF THEIR AVAILABLE GUIDELINES. (See, for example, those issued by DANIDA, UNEP, UNDCP, UNFPA, UNRWA, and WHO/GPA, many of which can be obtained from, or consulted in CEU).

BPE/CEU, May 1993

I.
PURPOSES AND TYPES OF DEVELOPMENT CO-OPERATION EVALUATION

PURPOSES OF EVALUATION

1. It is the policy of UNESCO, and of most UN and Funds-in-Trust (FIT) donors, to evaluate (i.e. to examine as systematically and as objectively as possible) the design, implementation and results of development co-operation projects and programmes in order to determine – and subsequently improve – their efficiency, effectiveness, relevance, impact and sustainability. The results of these evaluations are used increasingly by donors as a basis for their funding decisions, and it is important, therefore, that evaluations are prepared correctly, and that a balanced assessment, and the objectivity of findings and recommendations, are ensured.

2. The purpose of all evaluations is for the parties concerned with the project to contribute, in a constructive manner, to decision-making. Thus, a project evaluation may be used to provide the basis for any or all of the following:

(a) response to the substantive concerns of programme managers, and of national policy – and decision-makers; of the Director-General, and the Executive Board; and of the senior management of UN and FIT partners and donors;

(b) an assessment of the impact, relevance, effectiveness and efficiency of the project or the programme of which it is a part;

(c) initiatives and/or corrective measures to improve the effectiveness of an ongoing project;

(d) a decision whether to continue with, revise or extend a project[1];

(e) lessons derived from the experience of the project;

(f) improvement of executing agency project management;

(g) accountability to Member States, the Director-General, etc.;

(h) fund raising, and public relations activities.

TYPES OF EVALUATION

3. Ongoing (formative) evaluation

Evaluations focused on improving the performance of ongoing projects should provide a clear analysis of performance, including the contribution of the project to the development of the country or region concerned. The recommendations should cover any practical, specific and timely management actions required. These evaluations are related closely to tri-partite review and project monitoring exercises[2].

4. Terminal evaluation

Terminal evaluations often consider the same questions as ongoing evaluations, but also must provide the basis for decisions about future actions. The findings and recommendations of such evaluations should be used when a new phase of a project is under consideration.

1. Such lessons can pertain to the problem the project was intended to address, to the approach used to solve that problem, or to the experience in implementation, including the way in which it may have changed the perception of the problem or of the solution. The lessons can also provide basic data for research concerning the contribution of technical assistance to sustainable – and replicable – development.

2. It is recalled that "monitoring" is a management tool for the continuous and on-going assessment of project implementation progress, and for making necessary adjustments to input-delivery schedules, workplans and budgets, etc.

5. Ex-post project evaluation

Such evaluations are normally conducted after a sufficient period of time has elapsed since project completion so that the impact and sustainability of the project can be observed or measured. This will usually require a minimum of two years after the end of project activities. The principal purpose is to convey to decision makers the lessons learned from the project as an aid to the design and implementation of future projects and programmes.

6. Thematic evaluation

Evaluation of a "cluster" of projects, all of which address the same, similar or closely related issues, or significant portions of a programme. They permit evaluation of the collective effects, over a long period of time, of a group of projects on the sector(s) concerned and thereby their contribution to the development of the country or region concerned. They can provide a response to major policy issues that could not be addressed easily at the level of a single project evaluation.

7. Rapid evaluation

The use of low-cost data collection methods such as key informant, focus group and community interviews; direct observation; and informal surveys to obtain rapidly – and in a cost-effective way – usable information for any of the purposes listed in para. 2 above.

(Primary source materials:

UNDP Programme and Projects Manual, February 1988; UNDCP In-Depth Evaluation Guidelines, February 1990; A UNICEF Guide for Monitoring and Evaluation, February 1991. Reference may be made also to the *Bibliography,* publications 2 [Annex VII], 8 [Annex], and 11.)

II.
PROJECT EVALUATION DESIGN

In order to evaluate a project meaningfully, its objectives and related outputs need to state explicitly the problem and target group(s) to be addressed; and the desired result, or change to be brought about as a result of the project's effort to resolve the problem. Project Documents must specify also if and when, and with what resources, project evaluations are to be undertaken.

INSTRUCTIONS

BAO: Ensure that donor project design guidelines and/or desiderata are known and made available regularly to Sectors and Field Units (FUs).

PO: Ensure that draft Project Documents (PRODOCs) include standard donor provisions concerning evaluation,

(AO/BB): including, when appropriate, corresponding budget provisions under Budget Line (BL) 16.

(NOTE: UNDP suggests that estimating costs at two work months of consultancy services and travel by three persons will cover the cost of one or more outside consultants and/or travel and per diem expenses of Government, agency and UNDP evaluators where the need arises.)

PO: For donors without evaluation design and/or costing criteria, apply – or adapt as required – those of UNDP[1]. In general, an evaluation should be scheduled for any project in which important interests of UNESCO are at stake, or that "is innovative, critical or particularly complex, or has special or unusual features" (UNDP).

(NOTE: It is important to note that major "quality improvement" projects require that detailed base line surveys be done so as to allow a subsequent determination of any quality changes. If such surveys are not available already at the design stage, then they should be obtained by means of Preparatory Assistance, or early project workplan data collection activities.)

PO and/or BAO: Send or circulate regularly to CEU:

copies of draft PRODOCS with non-standardized evaluation components (for information and comments, if any);

draft PRODOCS, the objectives of which concern the development of national project/programme evaluation skills (for visa);

*copies of all signed PRODOCS; UNDP CPMPs; and correspondence to/from donors concerning evaluation proposals and decisions thereon (to assist CEU to compile – and monitor the implementation of – an annual calendar and schedule of evaluations).

1. In general, adequate project design for evaluation purposes may be ensured through respecting donor project design criteria or, when not available, by applying UNDP's Project Appraisal Checklist (see Bibliography, publication 3, [Document 1]).

III.
INITIATION OF EVALUATIONS

In addition to providing for evaluation during the project design stage, other evaluation needs may arise from the tri-partite review process, or on the initiative of any of the development partners (Government; donor; and UNESCO, notably the Project Officer, CEU – in consultation with Sectors – and UNESCO regional or country representatives).

Justifications for adding an evaluation component to an on-going project may include:

- a project "has serious operational difficulties" (UNDP);
- a project revision, extension or additional phase is being considered;
- lessons that potentially can be learned.

INSTRUCTIONS

Mandatory UN-system evaluations

PO: Approximately six months before the anticipated date of evaluation, obtain confirmation from the appropriate donor authority (RESREP for UNDP, etc.) that the evaluation is maintained. (Confirmation may be obtained in writing, by telephone, or during missions or donor visits to HQ or a FU, etc.)

Planned FIT evaluations

BAO: Obtain confirmation of evaluation decisions at regular Annual Reviews with Donors; record the decision; and circulate the approved minutes to RESREPS, concerned Ministries, and other national project authorities.

Projects without planned evaluations (all donors)

PO: In general, take advantage of missions, donor visits to HQ, etc., to discuss with Governments and/or donors if any projects without planned evaluations have evolved in such a manner as to justify one.

PO: If so, prepare a one page (two maximum) evaluation proposal, specifying the benefit to be obtained from the proposed evaluation; the basic evaluation methodology to be followed; and the anticipated cost of the exercise. (To be submitted to the donor via CEU, and under the signature of Director, BAO.)

Should the proposal be approved, initiate budget revision (when necessary) according to the standard procedures of the donor in question.

PO: *In all cases, it is the normal duty and responsibility of Project Officers to initiate the organization of evaluations, and to do so in a timely fashion so as to ensure that reports are available when needed to influence programming and project design decisions.*

IV.
PREPARATION OF EVALUATION TERMS OF REFERENCE (TOR)

SOME BASIC PRINCIPLES

1. Each evaluation must be planned and terms of reference drawn up in order to:

- define the purpose and scope of the evaluation, including an identification of the recipients of the findings;
- describe the methods to be used during the evaluation;
- determine the human and financial resources, and time schedule of the evaluation.

2. A comprehensive project evaluation should be planned to include a period of one or two days of briefing prior to the mission; up to ten working days in the field; and up to five working days to put the draft report into final form, a total of three and a half weeks at most. Complex projects and situations may require longer, but full justification for any longer duration should be presented to all concerned for approval.

3. A comprehension and taking into account of the political and socio-cultural context of a project to be evaluated is essential, and implies that recipients of aid should participate, as far as possible, on an equal footing with donors and implementing agencies in the preparation and conduct of evaluations.

(Primary source materials: OECD and UNDP, *Bibliography*, publications 1 and 11.)

INSTRUCTIONS

UN-system evaluations

PO/CTA: UN donors generally are responsible for preparing TOR. POs and/or CTAs requested personally or on an *unofficial* basis by RESREP offices, to assist in the preparation of preliminary drafts should, to the extent possible, offer such assistance and, if necessary, call on CEU for guidance or advice.

Official UN donor requests for UNESCO assistance may be treated according to the following procedures.

FIT evaluations

PO/BAO: POs are generally responsible for the drafting of TOR, in consultation and in agreement with the National Project Director. The draft TOR should be sent to BAO, via Sectoral and/or FU UCE and/or OPS, and CEU, along with a cover letter submitting the TOR to the donor for consideration and approval. FIT donors expect to receive such drafts with from three to six months' advance notice.

***All donors**

BAO/PO/CEU: When donors submit TOR to UNESCO for comment, BAO should send copies of the TOR both to the PO and CEU. CEU will inform the PO within 10 days, if necessary, of any presentation or methodological shortcomings, etc. Copies of the comments prepared by the PO, and sent to the donor under the signature of BAO, should be copied to CEU.

Structure and content of TOR

PO: In the absence of any donor-specific guidelines concerning the form, presentation and content of TOR, Project Officers should refer to the UNDP "Programme and Projects Manual", Section 30608 (In-depth project evaluation) and respect, *as appropriate*, the UNDP Summary Guidelines for Terms of Reference of an Evaluation Mission ("Revised Procedures for Monitoring, Evaluation and Reporting", Annex III, April 1987). (Further guidance can be found also in the *Bibliography*, publications 3 (Document 6), 7 and 10. CEU also can provide POs, upon request, with model/ sample TOR).

For *Impact/Ex-post evaluations,* reference should be made also to Section 30609 of the February 1988 UNDP Manual, as well as to CEU's "Guidelines for the Planning and Implementation of Impact Evaluations" (see *Bibliography*, publication 4).

*In all cases, care must be taken to include a cost-analysis in TORs, as well as questions concerning the sustainability and replicability of projects and programmes (see *Bibliography,* publication 3 [Documents 9 and 10]); and, *as appropriate*, such major policy issues for the Organization as the impact of projects on women, the environment, and LDCs; and the complementarity of, and mutual inter-action between the Regular Programme and development co-operation activities.

V.
TECHNICAL ORGANIZATION OF EVALUATIONS

INTRODUCTORY REMARKS

1. The general principles governing the technical organization (and conduct) of evaluations may be consulted in:

- the UNDP "Programme and Projects Manual" *(Bibliography*, publication 1), and the OECD "Methods and Procedures in Aid Evaluation" (*Bibliography,* publication 11);
- "Operational Project Evaluation – A Dossier of Sample Evaluation Tools and Materials" *(Bibliography,* publication 3 and, particularly, Documents 7, 16A and 16B);
- the evaluation manuals/guides issued by specific donors, such as those mentioned in the Introduction.

2. UNESCO procedures governing the organization of such tasks as the identification, recruitment and remuneration of consultants; negotiation of mission dates with donor and national project authorities; organization of international travel and of national support facilities and services; issuing of SSA contracts (if appropriate) for national consultant evaluators ... are similar to those of Participation, and Regular Programme recruitment and advisory service activities, and may be consulted in various internal Sector/FU instructions, Administrative Circulars, the UNESCO Manual, the UNESCO Official Correspondence Manual, the UNESCO Field Staff Training Manual, etc.

3. This chapter therefore deals only with Central-level procedures regarding the organization of evaluations.

The key in-country organizational role will be played by CTAs and/or National Project Directors, with the assistance of the regional and national UNESCO Field Unit (if any), and the UNDP Resident Representative. POs should ensure that National Project Directors, in particular, receive in good time the appropriate briefings and documentation for their assumption of these responsibilities.

A. Constitution of Evaluation Teams

General Principles

4. The Government, the executing agency and the donor are represented in an evaluation mission. Each party – in line with principles that uphold and safeguard professional standards of independent evaluation – *appoints* its own representative (subject to the criteria mentioned below), however, the donor and executing agency may appoint a single evaluator to represent both of them.

5. Representation is taken to mean involvement in the scheduling of the evaluation, in the preparation of its terms of reference, in the field-work of the mission, and in the writing and presentation of the report.

6. Objectivity and independence, as well as competence as an evaluator or in the technical field covered by the project, are the principal criteria to be used in selecting personnel to carry out an evaluation.

7. Personnel who meet these criteria should be sought within the country or region in which the project is taking place. When additional expertise or independence of judgement are required, any

of the partners may select outside consultants and/or headquarters staff, who have *not* been involved in the identification, design, appraisal, approval or implementation of the project to represent them. The leadership of the evaluation mission is determined by the donor in consultation with the parties concerned.

(Primary source: UNDP Programme and Projects Manual, Section 30608)

INSTRUCTIONS

UNESCO representation

PO: In addition to consultant evaluators, consider the possibility of selecting Sector substantive specialists or CEU staff members to represent UNESCO in tri-partite project evaluations. The CEU Roster may be able to identify suitable candidates for consultant missions.

CEU: CEU may wish to participate in specific evaluation exercises and can negotiate such participation with, as appropriate, Sectors and/or Governments and/or donors.

(NOTE: **The practice of submitting multiple candidatures to governments for their selection of UNESCO's representative in UN-funded tri-partite evaluation missions will be abolished gradually so as to bring UNESCO practice into line with that of UN common system guidelines.*

As concerns FIT donors, prior clearance must continue, for the time being, to be obtained from the donors, via BAO, before (i) appointing a single-candidate UNESCO consultant representative or (ii) proposing the appointment of a staff member in draft evaluation Terms of Reference.)

Government representation

UN donors, primarily with the assistance of Resident Representatives, ensure that Governments nominate qualified representatives in a timely fashion.

PO: In the case of FIT project evaluations, request the Resident Representative to provide a similar service, or directly contact the responsible Ministry to ask it to ensure an appropriate appointment.

***Other participants**

PO: Sectors, Field Units and concerned Central Services are encouraged to invest in the training of staff project evaluation skills by means of allowing selected Project Officers to accompany professional evaluation missions as observers (or even, at times, as participants). Host countries should be given the opportunity also to designate observers to such missions so as to be able to develop national project evaluation capacities and skills.

(NOTE: *In line with 26 C/Resolution 13.2, para. 2(b), Project Officers are encouraged also to associate the National Commissions closely with project evaluations).

B. Consultant Contracts

PO: (AO) Annex approved TOR to the contracts and/or Travel Orders of all evaluation team members, and specify in the contracts and/or Travel Orders that "the evaluation shall be carried out in conformity with the annexed TOR".

PO: *Send copies of the contracts and CVs of the consultant evaluators to CEU, as well as the CVs (when available) of the evaluators representing the donor and government.

C. Evaluation Briefings

PO/ CEU/ BAO: Arrange for CEU and BAO to brief staff and/or consultant members of evaluation teams if and when in Paris prior to their mission.

D. NOTES concerning Evaluation Framework (or Desk) Study:

"The process through which a ... project's purpose, background and description are documented and, if need be, clarified. At the same time, it is determined what information must be collected in order to be able to conduct a useful evaluation." (OECD, *Bibliography*, publication 11)

For small-scale projects, such information can be included, normally, in the background and justification sections of TOR. (CEU can provide examples). A separate study is required normally, however, for impact and cluster/thematic evaluations, and large-scale multi-phase and/or multi-donor projects.

As a general rule, only UN donors may authorize their preparation by means of a fee contract, using BL 16 funds; and FIT donors expect UNESCO to prepare them using support cost or Regular Programme funds.

Indications concerning the outline and contents of framework studies may be found in *Bibliography*, publications 3 (Document 16), and 4 (Annex A).

*CEU can make sample fee contracts and studies available to interested POs, and would appreciate receiving completed studies for information.

VI.
REPORTING; FEEDBACK AND UTILIZATION OF FINDINGS AND LESSONS LEARNED

INSTRUCTIONS

A. Preparation and finalization of reports

PO: Instruct evaluators to respect, as appropriate – and unless a donor specifies otherwise – the UNDP evaluation report guidelines as specified in "Report of a Project Evaluation Mission: Outline and Format"(see Bibliography, publication 2, Annex V), including the UNDP "Summary of in-depth project evaluation (Format)", (publication 2, Annex IV, Items I to V).

* (For "rapid" evaluations, minimal content should consist of: a summary of findings and recommendations; background of the project and terms of reference of the evaluation; sequential analysis of the quantitative and qualitative achievement of immediate objectives and their associated outputs; findings concerning the achievement of development objectives and project sustainability; recommendations; lessons learned.)

PO: The leader of the evaluation mission is responsible for completing the report within five working days of the end of the field-work, and payment of fees to the members of the evaluation mission should not be made in full until the final report has been produced in the required format.

If feasible, arrange for the evaluation team leader to be debriefed at Headquarters by the responsible Sector, BAO and CEU, and/or by the responsible Field Unit, in order to obtain any necessary clarifications concerning the finalized report (one or two days, depending on the complexity of the evaluation exercise and report).

(NOTE: *The report is the product of an independent team and, as such, should not be altered in its substance by the Government, the executing agency or [the donor]... and any comments from any parties to a project on the contents of a report should be promptly shared with the others." [UNDP])

B. External distribution of reports[1]

PO: Make evaluation reports concerning on-going projects available rapidly to project personnel for the purpose of their taking recommended corrective actions; and to national sectoral policy-makers for the purpose of their taking the recommendations into account for the design of new projects of a similar nature, or for the extension of current projects.

To this end:

circulate reports for comment, within five working days of their receipt, to all concerned substantive specialists, units or Field Units, and provide copies, for information, to CEU and BAO. Those requested to comment should respond in a maximum of ten working days;

within the next two weeks, amalgamate any comments received, along with those of the originating PO, for inclusion in an official letter (BAO signature, via CEU) for the submission of the report to the donor and Government;

1. The practice and procedures under this heading are essentially those in force in UNESCO from approximately 1975 to 1985.

focus comments on UNESCO's position vis-a-vis the evaluation findings, recommendations and lessons learned; and inform the donor and Government, if appropriate, of any co-operation UNESCO could extend for the implementation or follow-up of the recommendations. (This would imply highlighting relevant complementarity between the Regular Programme and the national project in question.)
(Standard BAO/REP letters for the submission to donors and governments of Project Terminal Reports may serve as a useful model.)

(NOTE: Project Officers may prepare executive summaries, tables... or other materials to supplement a report for purposes of easy reference or reading, provided such materials are submitted separately from the report, and do not contradict or distort the spirit or substance of the report.)

(For addressees, number of copies to be mailed, etc., see UN donor Manuals; for FIT projects, address letters normally to the donor, with a copy to the concerned national Ministry.)

(NOTE: These procedures do not apply when the in-country finalization of reports is scheduled to coincide with a Tri-partite review (TPR) of the evaluation findings and recommendations. In such cases, UNESCO's comments normally will be recorded in the report of the TPR.)

PO and/or CEU: Request, through BAO, Government and donor authorization and funding for the printing, by BAO/REP, of exceptionally good evaluation reports.

BAO: *Ensure that all printed country evaluation reports (irrespective of Donor, Sector and discipline, etc.) are sent to the RESREP of the beneficiary country and, if and when cleared for general distribution by the Government, to any and all other Donors financing UNESCO-implemented projects in the country concerned.

PO: Make copies of the reports available to the CTAs and/or National Project Directors of other projects for which they may be responsible in the same country.

C. Internal distribution of reports

PO: Ensure the distribution of un-printed reports and cover letters to BAO, CEU, Sectoral OPSs and/or UCEs, and the major concerned Field Unit(s).

BAO: *Ensure that all Project Officers responsible for the implementation of activities in a same country (irrespective of Sector, discipline, etc.) receive copies of all printed evaluation reports concerning that country.

D. Feedback and internal reporting

Standard practice concerning the follow-up of evaluation reports remain in force, i.e.:

Mid-term evaluation reports

PO: Discussion of reports at TPRs, and monitoring of follow-up actions through Progress Reports, etc.;

Terminal, Thematic and Impact evaluation reports

Sectors/ BAO: Study of reports during the preparation of Country Profiles, and in Country Programming exercises.

(NOTE: *UNESCO Country Representatives will be encouraged gradually to include in their functions the monitoring of, and reporting on the follow-up provided by Member States to the recommendations of major evaluation exercises, as will staff members in general, when on mission.)

CEU: *Enter all reports into the CEU computerized data base on project evaluations and circulate the entry formats to BAO and concerned POs and FUs for information and, if appropriate, correction and/or completion.

Do individual analyses of project evaluation reports for the attention of Project Officers, and a global analysis of all reports at the end of each biennium for the attention of the Director-General, the former in order to improve the quality of evaluation exercises, and the latter to make known:

- "lessons learned" that could be applied for the improvement of the design, implementation and management of future projects;
- any positive or negative trends in the quality of UNESCO's performance as executing agency.

*Collect data, with the assistance of POs and FUs on the follow-up given by Governments, donors and UNESCO to the recommendations of evaluation reports (after 6 months for mid-term evaluations, and after 1 year for terminal and impact evaluations).

Sectors/ CEU: Report on the results of project evaluation exercises in the "Report of the Director-General" (C/3 document), and in the "Synoptic Document on the Results of Evaluation Activities".

VII.
EVALUATIONS ORGANIZED AND/OR CO-ORDINATED BY CEU

1. CEU may be responsible directly for organizing and/or co-ordinating development co-operation programme and project evaluations within the framework of:

(a) thematic evaluations of development co-operation activities (DG/Note/92/4 of 16 March 1992 – Workplans for 1992-1993);

(b) systematic in-depth evaluations of UNESCO-executed projects and programmes carried out in conformity with 135 EX/Decision Item 6.1 (Operational activities of the Organization, including co-operation with UNDP);

(c) other programme, thematic or cluster evaluations entrusted to the Organization by donors;

(d) specific requests by the Director-General, General Conference Resolutions, Executive Board decisions, ADGs or donors.

2. In all cases, CEU will be responsible for coordinating the preparation, conduct and follow-up of the evaluations, and submission of their reports to the appropriate authorities (DG, Governing bodies and donors); and concerned Sectors and/or FUs will be requested to co-operate with CEU by designating a staff member(s) to provide:

– sectoral and/or FU liaison with CEU;

– sectoral and/or FU substantive and methodological backstopping for the preparation and follow-up of the evaluation;

– if appropriate, sectoral and/or FU participation in the evaluation.

3. The technical and administrative organization and management of the evaluations (recruitment of consultants, travel orders, negotiations with national authorities, arrangement of briefings...) will be the responsibility of Sectors and/or FUs.

4. Similarly, BAO will designate a staff member to liaise with CEU on all evaluation matters, and with those donors under its jurisdiction according to its usual mandate and procedures. Liaison with other donors (such as UNDCP, WHO/GPA, UNFPA, UNEP) will continue to be ensured by the appropriate intersectoral coordinators; and CEU will be responsible for liaison with UNDP's Central Evauation Office (CEO).

SUMMARY OF PROJECT EVALUATION PROCEDURES

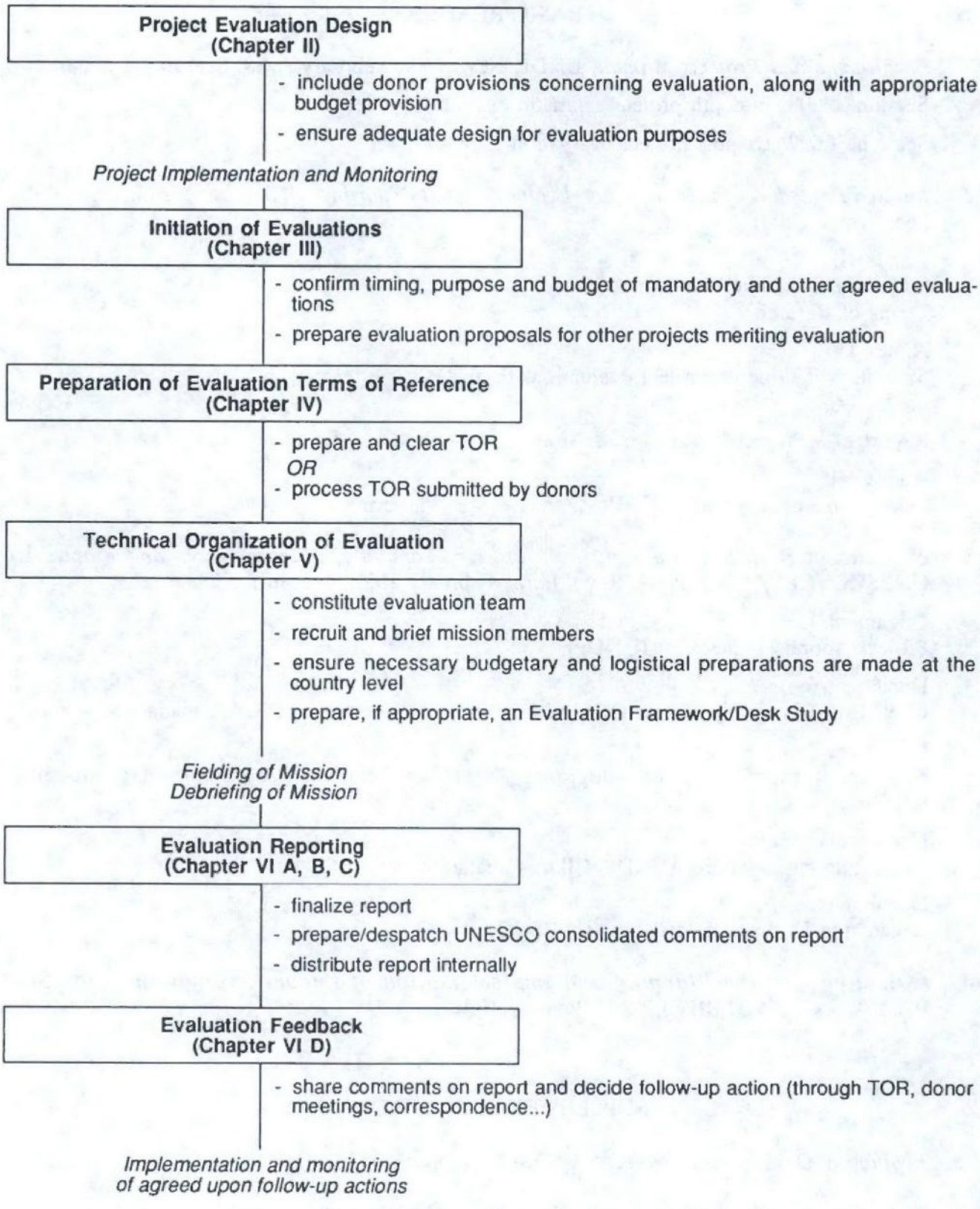

(Adapted from "Checklist for Project Evaluation Procedures in FAO", October 1991)

BIBLIOGRAPHY

BASIC READING

1. *Programme and Projects Manual,* UNDP, New York, February 1988. See, in particular:

   Section 30608: In-depth project evaluation

   Section 30609: Ex-post project evaluation

2. *Revised Procedures for Monitoring, Evaluation and Reporting,* UNDP, New York, April 1987. See, in particular:

   Annex III:
   Summary Guidelines for Evaluation
   Terms of Reference

   Annex IV:
   Summary of in-depth project evaluation (Format)

   Annex V:
   Report of a Project Evaluation Mission: Outline and Format

   Annex VI:
   Selected elements of the JIU Glossary of evaluation terms.

3. *Operational Project Evaluation (A Dossier of Sample Evaluation Tools and Materials),* UNESCO (CEU/INF. Series/9.Rev.), Paris, February 1992. See, in particular:

   Document 1:
   Project Appraisal Checklist (UNDP)

   Document 6:
   Checklist of Issues/Questions in Preparing Terms of Reference (CIDA/Canada)

   Document 7:
   Evaluation and Control of Integrated Rural Development Programmes (H. Mobarak, UNESCO)

   Documents 9/10:
   Evaluating sustainability (UNDP, CIDA/Canada)

   Document 16A/B:
   Organizing Evaluation Missions (UNESCO)

4. *Guidelines for the Planning and Implementation of Impact Evaluations,* UNESCO (CEU/Work.Series/2.REV.), Paris, January 1992.

SUPPLEMENTARY READING

5. *Evaluating Development Projects,* UNESCO, reprint 1967.

6. *Evaluating social action projects, principles, methodological aspects and selected examples,* Socio-economic studies series, UNESCO, 1980.

7. *Evaluating Externally-Assisted Projects in Education,* by F.L. Higginson, UNESCO (BKR/90/M/406-1000), Bangkok, 1990.

8. *Evaluation of technical co-operation projects in education. Guide for the non-specialist practitioner,* UNESCO (ED - 79/WS/159), Paris (undated).

9. *Evaluation Manual,* S. Grabe, UNESCO, 1983

10. *Project evaluation methodologies and techniques,* C. Soumelis, UNESCO, 1977.

11. *Methods and Procedures in Aid Evaluation,* OECD, Paris, 1986.

12. *Glossary of Evaluation and Evaluation-related Terms,* UNESCO, (CEU-87/WS/1), Paris, January 1987.

NOTES:

- A compilation of the Sections and Annexes concerning project evaluation of Publications 1 and 2 can be obtained from CEU:

  "UNDP Policies, Procedures and Guidelines for Project Evaluation", September 1991.

- CEU can make available also English-French and French-English word-lists of project evaluation terms
  (Reference: CEU/March 1991).

International Bank for Reconstruction and Development

FOR OFFICIAL USE ONLY

DECLASSIFIED
MAY 23 2019
WBG ARCHIVES

DECLASSIFIED
MAY 23 2
WBG ARCHIVES

SecM89-415

FROM: Vice President and Secretary

April 13, 1989

BANK COLLABORATION WITH THE
UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND
CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)

Attached for information is a memorandum from the President on "Bank Collaboration with the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)".

Questions on this document may be referred to Mr. Rajagopalan (ext. 33419).

Distribution:

Executive Directors and Alternates
President
Senior Vice Presidents
Senior Management Council
Vice Presidents, IFC
Directors and Department Heads, Bank and I

This document has a restricted distribution and may be used by recipients only in the performance of their official duties. Its contents may not otherwise be disclosed without World Bank authorization.

THE WORLD BANK
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

BARBER B. CONABLE
President

April 12, 1989

MEMORANDUM TO THE EXECUTIVE DIRECTORS ON
BANK COLLABORATION WITH THE
UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
(UNESCO)

In a meeting in Washington in April 1988, Mr. Federico Mayor-Zaragoza, Director-General of UNESCO, and I agreed on the desirability of expanding and deepening collaboration between UNESCO and the World Bank. We identified a wide range of topics -- in education, science and technology, management of natural resources and the environment -- on which collaboration could provide valuable benefits for both institutions and, most importantly, for their member countries.

During the past 25 years, the Bank/UNESCO collaboration has taken place mainly within the framework of the Cooperative Program (CP), under which UNESCO provided a fixed annual program of staff years and consultant services to assist the Bank's education divisions at all stages of the project cycle. Over that period, the Bank gained a great deal from UNESCO's contributions to the CP, particularly in the early years when we lacked the expertise needed for the identification and preparation of education projects. However, as the CP did not provide an appropriate framework for the broadened collaboration we were both seeking, in August 1988, I informed Mr. Mayor-Zaragoza that the Bank was terminating the CP as of June 30, 1989.

In January 1989, senior representatives of UNESCO and the Bank met to discuss the scope, areas and modalities of future collaboration and to consider the implications of the termination of the CP. They agreed that collaboration would focus on the broad areas of human resource development; science, technology and the environment; and statistics. They also agreed on procedural guidelines which will provide a sound framework for our future work. In essence, UNESCO and the Bank will share information on institutional policies and programs in these fields, while jointly sponsored activities and services provided by one institution to the other would be worked out on a case-by-case basis. Finally, they agreed on an approach to the administrative and legal arrangements needed to phase out the CP in a timely and cost-effective way.

I believe that the two institutions can now make a stronger combined contribution to the resolution of some important development problems faced by our members. An early indication of this is our joint sponsorship, along with UNICEF and UNDP, of the 1990 World Conference on Education for All--Meeting Basic Learning Needs. This augurs well for the future of the enhanced Bank/UNESCO collaborative relationship.

Barber B. Conable

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

EVALUATION : pp = 8-10 ✓
61-78 ?

Cent vingtième session

120 EX/9
PARIS, le 27 août 1984
Original français

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES INITIATIVES QU'IL A PRISES AFIN D'AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

RESUME

Dans le cadre de la décision prise par le Conseil exécutif à sa 119e session (119 EX/Décisions, 4.1.1), le Directeur général informe le Conseil des résultats des travaux des groupes de travail consultatifs qu'il a réunis en juillet 1984 et notamment (i) des mesures qu'il a déjà prises ou a l'intention de prendre prochainement conformément aux recommandations qui lui ont été faites ; (ii) des recommandations au sujet desquelles il souhaiterait connaître l'avis du Conseil avant de prendre une décision, et (iii) des recommandations qui requièrent l'accord du Conseil ou une décision de la Conférence générale.

UNESCO
Paris
Dec 1-6, 1988

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

Cent vingtième session

120 EX/9 Corr.
PARIS, le 3 septembre 1984
Original français

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES INITIATIVES QU'IL A PRISES AFIN D'AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

CORRIGENDUM

A la page 2 du rapport du Directeur général, remplacer le paragraphe 10 par le texte ci-après :

"10. Le Directeur général est d'avis que les recommandations formulées par le Groupe de travail relèvent de la compétence du Directeur général, à l'exception de certaines suggestions relatives à des modalités de recrutement - décrites au paragraphe 10 du rapport - que la majorité des membres du Groupe de travail a considérées comme ne relevant pas du mandat de ce Groupe."

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

Cent vingtième session

120 EX/9 Add.
PARIS, le 20 septembre 1984
Original français

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES INITIATIVES QU'IL A PRISES AFIN D'AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

ADDENDUM

DECENTRALISATION

1. Les grandes orientations de la politique de décentralisation ont été définies par le Directeur général dans l'introduction au Projet de programme et de budget pour 1981-1983 (21 C/5, par. 216 à 222). Dans le cadre de cette politique, certaines dispositions ont été prévues dans le Projet de programme et de budget pour 1984-1985 (22 C/5, par. 00033 à 00039). A plusieurs reprises, le Directeur général a informé le Conseil exécutif, dans son rapport oral, des progrès réalisés dans la mise en place des structures régionales décrites dans le document 21 C/5. Il en a notamment été ainsi, en ce qui concerne l'Asie et le Pacifique, de la transformation du Bureau de Bangkok en bureau intégré et de la révision de l'Accord de Siège conclu avec la Tahïlande, de l'ouverture du Bureau de l'Unesco pour les Etats du Pacifique à Apia (Samoa occidental), de la nomination d'un représentant (science et technologie) pour la Chine, du renforcement des effectifs des bureaux de Bangkok, New Delhi et Djakarta. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique, une étude est en cours sur les dispositions qui pourraient être prises pour donner une nouvelle impulsion à la politique de décentralisation.

2. Parallèlement aux travaux des groupes consultatifs qu'il a constitués en juillet 1984, et dont les résultats des travaux font l'objet du document 120 EX/9, le Directeur général a pris, comme il l'avait annoncé dans son rapport oral à la 119e session du Conseil exécutif, diverses mesures relatives à la décentralisation qu'il porte à la connaissance des membres du Conseil par le présent document. Le Directeur général serait heureux de toutes suggestions que les membres du Conseil souhaiteraient lui faire à ce sujet.

3. Les mesures qui ont déjà été prises ou qui sont envisagées concernent :

(i) la décentralisation des activités du Programme ordinaire ;

(ii) la décentralisation des activités opérationnelles ;

(iii) la décentralisation des activités de soutien du programme ;

(iv) la mobilité du personnel entre le Siège et les unités hors Siège ;

(v) la décentralisation du recrutement et de la gestion du personnel ;

(vi) la décentralisation des responsabilités administratives et financières ;

(vii) les communications entre le Siège et les unités hors Siège ;

(viii) la coordination.

I. LA DECENTRALISATION DES ACTIVITES DU PROGRAMME ORDINAIRE

4. L'effort de décentralisation des activités du Programme ordinaire est poursuivi, avec constance, depuis plusieurs années. Les indications qui figurent dans l'introduction au Projet de programme et de budget pour 1984-1985 (doc. 22 C/5, par. 206 et 207) montrent notamment les progrès réalisés entre les exercices 1981-1983 et 1984-1985. Pour chaque secteur du programme, les pourcentages des crédits affectés à des activités décentralisées, par rapport à l'ensemble des crédits alloués, ont été les suivants :

	1982-1983 %	1984-1985 %
Education	32,9	35,3
Sciences exactes et naturelles	19,4	25,1
Sciences sociales et humaines	0,3	6,3
Culture	3,1	4,7
Communication	10,7	10,5

5. Cet effort sera poursuivi au cours du prochain exercice biennal. Toutes les activités nouvelles qui figureront dans le Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5) et pour intéresser les différentes régions seront inventoriées systématiquement en coopération avec les directeurs des bureaux régionaux intéressés en vue d'examiner de quelle manière leur exécution pourrait être assurée dès le début de l'exercice biennal par les bureaux régionaux. Le Comité de la coopération intersectorielle étudiera les critères qui pourraient être appliqués à cet effet.

6. Afin d'associer plus étroitement les bureaux régionaux à la mise en oeuvre des activités du Programme ordinaire, le Directeur général envisage d'expérimenter en 1985, pour la région d'Asie et du Pacifique, la préparation de plans de travail annuels (PAD) régionaux. La mise en oeuvre des activités prévues dans ces PAD et l'utilisation des crédits y afférents relèveront entièrement des bureaux régionaux.

7. Cette initiative vise à assurer aux activités de programme une double cohérence : régionale et par rapport aux grands programmes figurant dans le Programme et budget approuvés. Le Directeur général a chargé le Comité intersectoriel de la décentralisation (voir paragraphe 26 ci-dessous) d'en examiner les modalités pratiques.

II. LA DECENTRALISATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

8. L'exécution de 75 projets opérationnels (sur les 671 projets actuellement confiés à l'Organisation) est d'ores et déjà assurée par les bureaux régionaux. Après examen des propositions que les secteurs ont été invités à lui soumettre, le Directeur général a décidé de décentraliser 37 projets supplémentaires d'ici à la fin de cette année. Pour la mise en oeuvre des projets opérationnels décentralisés, 7 postes du Siège seront transférés hors Siège (4 postes du cadre organique, 3 postes du cadre de service et de bureau).

9. Pour accentuer la décentralisation de l'exécution des projets opérationnels, le Directeur général a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner un à un tous les projets opérationnels encore exécutés au Siège et de lui soumettre, d'ici à la fin de l'année 1984, des propositions concernant les projets dont la décentralisation pourrait être envisagée ainsi que les postes qui devraient être transférés hors Siège à cette occasion. Ce groupe de travail fera aussi des recommandations au Directeur général sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux procédures qui régissent les relations entre le Siège et les bureaux régionaux en matière d'exécution des projets opérationnels.

III. LA DECENTRALISATION DES ACTIVITES DE SOUTIEN DU PROGRAMME

10. Il s'agit, d'une part, du Bureau des conférences, langues et documents (COL) et, d'autre part, de l'Office des presses de l'Unesco (PUB).

A. Bureau des conférences, langues et documents

11. Les bureaux régionaux participent déjà dans une large mesure à la préparation et à la tenue des conférences régionales ministérielles, ainsi qu'à la mise en oeuvre des recommandations de ces conférences. Le Directeur général envisage de leur laisser, partout où les conditions le permettront, l'entière responsabilité de la préparation de ces conférences. Par ailleurs, il a décidé de charger désormais les bureaux régionaux de l'entière responsabilité de la préparation et de la tenue des réunions régionales de catégorie VI et VIII. En conséquence, une formation appropriée sera donnée en cas de nécessité aux fonctionnaires qui seront chargés de ces réunions.

12. Le Directeur général a fait entreprendre l'étude des possibilités qu'offre chaque bureau régional en matière de traduction, de composition et de reproduction des documents destinés aux conférences et réunions régionales ou dont la diffusion est régionale. Les conclusions de cette étude permettront de déterminer les mesures qu'il y aurait éventuellement lieu de prendre en vue de décentraliser certaines activités du Bureau des conférences, langues et documents.

B. Office des presses de l'Unesco (PUB)

13. Le Directeur général a également entrepris l'étude des responsabilités nouvelles qui pourraient être assumées par chaque bureau régional en matière d'impression, de promotion et de diffusion des publications de l'Unesco. Sur la base des conclusions de cette étude, le Directeur général compte prendre, au cours de l'année 1985, les dispositions nécessaires en vue d'assurer la décentralisation de certaines activités de l'Office des presses de l'Unesco et le transfert éventuel des postes nécessaires à cet effet.

IV. LA MOBILITE DU PERSONNEL ENTRE LE SIEGE ET LES UNITES HORS SIEGE

14. Comme il est indiqué dans l'introduction au Projet de programme et de budget pour 1984-1985 (doc. 22 C/5, par. 209), le personnel des secteurs du programme, tout particulièrement celui des secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles, est déjà décentralisé dans une large proportion : 46,9 % pour l'éducation, 35,5 % pour les sciences exactes et naturelles, 18,2 % pour la communication, 15,1 % pour la culture et 5,3 % pour les sciences sociales et humaines. Cette décentralisation se poursuivra en tant que de besoin.

15. Toutefois, la mobilité du personnel se heurte souvent à certains obstacles tant réglementaires que psychologiques. Si l'on considère que c'est essentiellement par la voie de transferts de postes du Siège, plutôt que par la création de postes nouveaux, que doivent être renforcés les effectifs nécessaires aux bureaux régionaux, certaines dispositions nouvelles paraissent devoir être prises. Aux termes du Statut du personnel "les membres du personnel sont soumis à l'autorité du Directeur général qui peut leur assigner, en tenant dûment compte de leurs titres et aptitudes et de leur expérience, l'un quelconque des postes de l'Organisation" (article 1.2). Les fonctionnaires doivent donc servir partout où les appellent les nécessités de l'exécution du programme. Le Directeur général estime toutefois que le transfert hors Siège du personnel devra se faire avec souplesse dans certains cas, afin de tenir compte des situations personnelles. Il pense donc que, sans déroger au principe d'égalité entre tous les fonctionnaires du Secrétariat ni aux exigences d'une saine administration, des mesures incitatives seraient de nature à faciliter le transfert hors Siège du personnel.

16. Le Directeur général envisage par conséquent de prendre les mesures suivantes, après étude de chaque cas :

(i) octroi d'une promotion immédiate aux fonctionnaires du Siège nommés à des postes hors Siège d'un niveau supérieur à celui qu'ils occupent ;

(ii) octroi éventuel d'échelons supplémentaires lorsque la nomination est faite sur un poste de classe équivalente à celle qu'occupe le fonctionnaire au Siège ;

(iii) maintien, en cas de rappel au Siège, des échelons supplémentaires ou, après une certaine période passée hors Siège, de la promotion acquise lors de la mutation hors Siège ;

(iv) prise en considération des services accomplis antérieurement hors Siège (comme cela est déjà le cas pour l'octroi d'engagements de durée indéterminée), en cas de candidature à un poste de classe supérieure au poste occupé, et pour l'attribution d'une promotion à titre personnel en fin de carrière ;

(v) possibilité d'accorder dans des conditions plus libérales une prolongation d'engagement au-delà de l'âge normal de la retraite (60 ans) aux fonctionnaires mutés à des postes hors Siège, si cette mutation est intervenue au moins deux ans avant l'âge normal de la retraite ;

(vi) établissement, selon les conditions indiquées dans le document 102 EX/9 (par. 15 (b)), de plans de mutation, de rotation et de formation du personnel.

(vii) établissement de plans de transfert progressif de postes du Siège vers les bureaux régionaux.

17. Par ailleurs, des consultations seront entreprises avec les autres institutions et instances compétentes en matière de personnel du système des Nations Unies, en vue d'examiner si le personnel hors Siège ne pourrait bénéficier de certaines améliorations en ce qui concerne :

(i) l'ajustement pour affectation ;

(ii) les avances sur traitement ;

(iii) la prise en charge du transport d'effets personnels ;

(iv) l'allocation logement ;

(v) l'allocation pour frais d'études des enfants.

V. LA DECENTRALISATION DU RECRUTEMENT ET DE LA GESTION DU PERSONNEL

A. Gestion

18. En matière de gestion du personnel, les directeurs des bureaux régionaux assumeront désormais les responsabilités suivantes, à l'égard du personnel qui est en service dans ces bureaux :

(i) engagement du personnel local temporaire ou de durée définie, et acceptation des démissions présentées par ce personnel ;

(ii) notation professionnelle ;

(iii) autorisations de voyages ;

(iv) autorisations de congés (congés annuels, congés de maladies, certains congés spéciaux) ;

(v) transferts internes à grade égal de membres du personnel local et, à titre temporaire, de membres du cadre organique.

B. Recrutement

19. En matière de recrutement, les bureaux régionaux exerceront désormais, à titre expérimental, certaines responsabilités qui jusqu'à présent relevaient du Siège, à savoir :

(i) prospection de candidatures, dans les pays de la région, pour des postes de spécialistes ou pour des missions de consultants (pour le Siège et pour la constitution de fichiers régionaux) ;

(ii) interview des candidats par le directeur et les spécialistes compétents des bureaux régionaux ;

(iii) évaluation des candidatures pour les postes professionnels des bureaux régionaux, pour les postes d'experts et d'experts associés ainsi que pour les missions de consultant (étant entendu que des candidatures pourront être communiquées par le Siège dans tous ces cas) ;

(iv) démarches nécessaires en vue de l'engagement des candidats, notamment auprès des Etats membres concernés ("clearance") ;

(v) engagement de consultants pour les activités des bureaux régionaux.

VI. LA DECENTRALISATION DES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

20. Les bureaux régionaux disposent d'ores et déjà de la même délégation de responsabilité que les services du Siège en ce qui concerne les engagements de dépenses et ont également délégation pour les paiements correspondants à ces engagements. Le Siège continuera à exercer néanmoins un contrôle a posteriori sur toutes les opérations des bureaux régionaux. Des inspections périodiques seront effectuées par des fonctionnaires habilités du Siège.

21. Pour permettre aux bureaux régionaux d'assumer la pleine responsabilité des tâches qui leur seront confiées, le Directeur général fera procéder à une étude systématique de la façon dont les tâches sont réparties, pour toutes les activités décentralisées, entre les unités administratives du Siège et celles se trouvant hors Siège. Toutes dispositions seront prises en vue d'apporter les améliorations qui seront éventuellement nécessaires.

22. Les besoins des bureaux régionaux en personnel administratif seront étudiés et pris en considération dans l'établissement des plans de transferts de postes (voir paragraphe 14). Le classement et les descriptions d'emploi des principaux postes administratifs régionaux seront revus et réajustés s'il y a lieu. Enfin, un plan de formation sera préparé à l'intention du personnel intéressé.

23. Des progrès importants ont été accomplis, au cours des dernières années, dans la circulation des informations entre le Siège et les bureaux régionaux ; ils ont permis notamment d'accélérer le traitement informatisé des données administratives et financières. De nouvelles améliorations pourront être apportées dans le cadre du système de communications envisagé ci-dessous.

VII. LES COMMUNICATIONS ENTRE LE SIEGE ET LES UNITES HORS SIEGE

24. Le Directeur général considère que l'Organisation devra disposer, au cours des prochaines années, d'un système de communications lui permettant d'assurer une liaison adéquate entre le Siège et les différents réseaux régionaux, et entre les bureaux situés dans une même région. Ce système devrait permettre une circulation plus rapide des informations de toute nature, ainsi que l'accès à distance aux banques de données.

25. Le Directeur général a décidé d'élaborer à cet effet un plan destiné à promouvoir l'utilisation des techniques modernes. La mise en oeuvre des solutions envisagées sera échelonnée dans le temps compte tenu des possibilités qui seront offertes. Le Directeur général adjoint chargé de mission présidera un groupe de travail chargé d'analyser les besoins et de proposer les mesures qui devraient être prises.

VIII. LA COORDINATION

26. Comme il l'avait annoncé dans l'introduction au Projet de programme et de budget pour 1984-1985 (22 C/5, par. 203), le Directeur général a créé un Comité intersectoriel de la décentralisation, composé des sous-directeurs généraux et présidé par le Sous-Directeur général, Directeur du Cabinet. Ce comité est chargé de coordonner la mise en oeuvre des mesures relatives à la décentralisation ; il soumettra au Directeur général toutes les recommandations qui lui paraîtraient appropriées.

INTRODUCTION

1. Dans son rapport oral au Conseil exécutif, à sa 119e session (mai 1984), le Directeur général, dans son souci constant d'améliorer les conditions et les modalités de fonctionnement du Secrétariat, a fait part des mesures qu'il avait prises au cours des dernières années, des consultations qu'il avait faites dès 1983 auprès des fonctionnaires du Secrétariat, ainsi que de son intention de constituer cinq Groupes de travail consultatifs respectivement chargés de formuler des recommandations :

Groupe I	sur les procédures de recrutement et les méthodes de gestion du personnel ;
Groupe II	sur les techniques budgétaires et la présentation du budget ;
Groupe III	sur les méthodes et techniques d'évaluation ;
Groupe IV	sur l'information du public ;
Groupe interne	sur l'examen critique du programme.

2. Par sa décision 4.1.1, le Conseil exécutif a pris "note avec satisfaction des initiatives annoncées par le Directeur général en vue de renforcer et d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation" et a déclaré attendre "avec intérêt le rapport que le Directeur général lui présentera sur le résultat des travaux de ces Groupes lors de sa 120e session, en l'informant des mesures qu'il aura déjà pu prendre et des mesures qui requièrent l'accord du Conseil".

3. Le Groupe de travail I (Personnel) s'est réuni du 16 au 20 juillet 1984 sous la présidence de M. J. Fobes, ancien directeur général adjoint de l'Unesco. Le Groupe de travail II (Budget) a siégé du 9 au 13 juillet 1984, sous la présidence de M. V. Erofeev, ancien sous-directeur général pour l'administration de l'Unesco. Le Groupe de travail III (Evaluation) a tenu ses séances du 9 au 13 juillet sous la présidence de M. M. Adiseshiah, ancien directeur général adjoint de l'Unesco. Le Groupe de travail IV (Information du public), présidé par M. M. Heikal, ancien ministre de l'information de la République arabe d'Egypte et ancien rédacteur en chef du journal Al Ahram, a siégé du 16 au 20 juillet 1984.

4. Enfin, le Groupe de travail interne, composé uniquement de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires de l'Unesco, s'est réuni du 9 au 19 juillet 1984 sous la présidence de M. Raja Roy Singh, sous-directeur général, directeur du Bureau régional de Bangkok et coordinateur régional.

5. Aux annexes I à IV figurent, après le texte complet des rapports adoptés par les quatre Groupes de travail mixtes, les termes du mandat qui leur avait été donné par le Directeur général ainsi que la liste des participants à chaque Groupe.

6. Les conclusions et recommandations formulées par le Groupe interne concernant essentiellement le futur Projet de programme et de budget (document 23 C/5), c'est dans le cadre du document 120 EX/5 qu'il y sera fait référence. Par ailleurs, ces conclusions et recommandations se situant le plus souvent au niveau des activités de programme, c'est lors de la préparation du document 23 C/5, et après que le Conseil exécutif se sera prononcé sur le document 120 EX/5, que le Directeur général pourra, le cas échéant, en tenir compte.

7. Une documentation très complète avait été préparée par les secteurs concernés pour chacun des Groupes et des documents de travail énonçant les problèmes, ainsi que parfois différentes options de nature à les résoudre, ont servi de base à leurs travaux.

8. Le Directeur général informe ci-après le Conseil exécutif - pour chacun des Groupes de travail - (i) des décisions qu'il a déjà prises ou qu'il entend prendre prochainement ; (ii) des recommandations au sujet desquelles il souhaiterait connaître l'avis du Conseil exécutif avant de prendre une décision et (iii) des recommandations qui requièrent l'accord du Conseil ou une décision de la Conférence générale.

9. A cet égard, le Directeur général tient à souligner que certaines des recommandations des Groupes de travail ne sauraient être pleinement appliquées que si, d'une part, le système du budget dit "intégral" continue à être appliqué/1 et si, d'autre part, la totalité des contributions financières fixées par la Conférence générale sont en fait versées. C'est donc sous réserve que ces deux conditions soient remplies que le Directeur général sera en mesure de donner pleinement suite aux recommandations et conclusions des Groupes de travail qui ont des implications budgétaires.

GROUPE DE TRAVAIL I SUR LES PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET LES METHODES DE GESTION DU PERSONNEL

10. Le Directeur général est d'avis que les recommandations formulées par ce Groupe de travail relèvent de sa compétence, à l'exception de certaines suggestions relatives à des modalités de recrutement - qui sont décrites au paragraphe 10 du rapport - et que la majorité des membres du Groupe de travail a considérées comme ne relevant pas de son mandat.

11. Le Directeur général considère que les recommandations figurant aux paragraphes 11 à 19 du rapport du Groupe de travail concernant la planification et les procédures de recrutement sont de nature à accélérer et à rendre ces procédures plus efficaces, tout en améliorant la qualité et la répartition géographique du personnel, conformément à l'Article VI, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, à l'ensemble de l'Article 4 du Statut du personnel, aux décisions du Conseil exécutif et aux résolutions adoptées par la Conférence générale. Dans ces conditions, le Directeur général accepte ces recommandations qu'il entend mettre en oeuvre progressivement, dans les limites des ressources humaines et financières de l'Organisation et compte tenu des contraintes éventuelles signalées au paragraphe 9 du présent document.

12. Le Directeur général a d'ores et déjà pris les mesures suivantes :

(a) il sera procédé à une planification du recrutement à court et à moyen terme dès le début de l'année 1985, conformément à la procédure suggérée aux paragraphes 11 à 14 du rapport du Groupe de travail ;

(b) de même, un tableau des effectifs par secteur pour l'année 1985 sera élaboré et approuvé dans les meilleurs délais après l'approbation des "Programme Activity Details" (PAD) ;

---

1. Le système du budget dit "semi-intégral" avait dans le passé obligé le Directeur général à "geler" certains postes et à retarder le recrutement pour ces postes.

(c) les procédures recommandées au paragraphe 15 du rapport du Groupe de travail pour le recrutement et la sélection - dont certaines sont déjà appliquées - seront progressivement mises en oeuvre ;

(d) le Directeur du Bureau du personnel est d'ores et déjà autorisé, en consultation avec le Sous-Directeur général du secteur concerné, à déterminer la durée de l'avis de vacance pour les postes du cadre organique, compte tenu de la nécessité de continuer à améliorer la répartition géographique d'une part, et d'obtenir le concours de talents nouveaux - en particulier pour les postes de spécialistes - d'autre part ;

(e) les Sous-Directeurs généraux et leurs collaborateurs ont reçu pour instruction de veiller à ce que, dans les descriptions de poste, la définition des fonctions soit, dans toute la mesure du possible, simplifiée et uniformisée et que les qualifications exigées dans ces descriptions soient aussi précises que possible tant en ce qui concerne la formation que l'expérience et les connaissances linguistiques requises ;

(f) de même, le Directeur du Bureau du personnel est chargé de procéder, en consultation avec le Sous-Directeur général concerné ou les fonctionnaires désignés par ce dernier, à une présélection rigoureuse des dossiers de candidats pour chaque poste avant d'en demander l'évaluation par le secteur concerné ;

(g) enfin, comme le Directeur général l'a déjà annoncé au Conseil exécutif, délégation est faite au Directeur général adjoint pour les nominations à des postes de classe P-3 et P-4 et au Sous-Directeur général pour l'administration pour les postes de classe P-1/P-2 et P-2/P-3 ; après que la procédure établie aura été suivie (consultation du Comité consultatif et recommandation du Bureau du personnel), les décisions seront prises respectivement par le Directeur général adjoint ou le Sous-Directeur général pour l'administration en consultation avec le Sous-Directeur général du secteur concerné.

13. Pour ce qui est du fichier central des candidatures ("roster"), le Directeur général a reçu un rapport du Comité consultatif pour les activités opérationnelles et il est pleinement conscient de la situation actuelle. Le Bureau du personnel devra, dans les limites de ses ressources humaines, en améliorer le fonctionnement avec la collaboration de fonctionnaires des secteurs concernés, en particulier les secteurs de programme. Le fichier central des candidatures devrait rester un instrument essentiel du recrutement, tout particulièrement pour les postes d'experts financés par des ressources extrabudgétaires et pour des missions ou des travaux de courte durée au titre de contrats de consultants ou de surnuméraires.

14. En ce qui concerne la gestion du personnel, le Directeur général partage, d'une manière générale, les vues du Groupe de travail, notamment celles exprimées aux paragraphes 21 à 34 de son rapport. Il entend donc mettre en oeuvre les recommandations qui y sont formulées. Toutefois, le Directeur général estime que les recommandations figurant au paragraphe 31 du rapport, qui ont trait aux types et à la durée des engagements, méritent de faire l'objet d'une étude plus approfondie, compte tenu notamment des résolutions

déjà adoptées par la Conférence générale/1 ainsi que des procédures et pratiques en vigueur dans d'autres institutions du système des Nations Unies. Les résultats de cette étude seront soumis à l'examen du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

15. D'ores et déjà, le Directeur général a décidé :

(a) de recruter, dès 1985, si les ressources financières le permettent, un ou deux groupe(s) d'environ cinq stagiaires (hommes et femmes) du cadre organique (P-1/P-2) provenant de différentes régions du monde ;

(b) d'élaborer, sous réserve des contraintes mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, des plans de mutation, rotation et formation du personnel, qui tiennent compte des décisions déjà prises ou à prendre en matière de décentralisation des activités ;

(c) de renforcer le système de "tuteurs" qui a été mis en place à l'intention des nouveaux membres du personnel ;

(d) de faire procéder à un examen critique du programme actuel de formation en cours d'emploi, avec la participation de membres du Secrétariat spécialistes des différentes disciplines devant faire l'objet de la formation et avec l'aide éventuelle de spécialistes de l'extérieur ;

(e) d'introduire en 1985 un nouveau système d'évaluation et de notation du personnel mis au point à la lumière des études déjà entreprises par le Bureau du personnel ;

(f) de rendre plus stricte l'évaluation des services des membres du personnel : (i) à la fin de la période probatoire, (ii) après cinq années de service et, (iii) préalablement à toute promotion ;

(g) outre les différents moyens actuellement utilisés pour assurer l'information générale du Secrétariat - notamment sur la mise en oeuvre du programme, sur les responsabilités des fonctionnaires et, d'une manière générale, sur la vie de l'Organisation - de continuer à développer la communication avec le personnel, au Siège et hors Siège, comme le recommande le Groupe de travail (paragraphe 45 de son rapport).

16. Le Directeur général reconnaît, avec le Groupe de travail, le rôle que les associations du personnel peuvent jouer dans l'information des fonctionnaires, notamment en ce qui concerne "les changements majeurs en matière de gestion et d'autres mesures susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions d'emploi" (paragraphe 33(b) du rapport), et il souhaite que ces associations participent à la diffusion de l'information au sein du Secrétariat et, d'une manière générale, à une meilleure communication entre les fonctionnaires. Pour ce qui est de la gestion du personnel stricto sensu, les représentants des associations du personnel continueront à jouer le rôle consultatif qui leur est reconnu par les réglementations en vigueur.

---

1. A cet égard, le Directeur général ne considère pas qu'il soit nécessaire de "dissiper l'incertitude qui entoure actuellement l'attribution de contrats de durée indéterminée" (paragraphe 31(c) du rapport du Groupe de travail). Les conditions et modalités d'octroi de tels contrats ont été clairement définies à la lumière de décisions et résolutions du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

17. Le Directeur général est conscient des problèmes que peut causer un recours trop fréquent ou trop prolongé à des assistances temporaires au Siège, au titre de contrats de consultants, de surnuméraires ou d'honoraires, mais il tient à souligner que diverses raisons l'ont obligé et continueront à l'obliger d'utiliser du personnel employé à titre temporaire. L'une des raisons principales, dans le passé, a été l'adoption du budget dit "semi-intégral", qui souvent ne permettait pas de pourvoir tous les postes par des fonctionnaires titulaires d'engagements de durée définie. Une autre raison réside dans le fait que le recours à des collaborations temporaires dans des périodes de surcharge de travail (préparation de réunions, de documents, etc.) reste la solution la plus souple et la plus économique. Enfin, l'emploi d'assistances temporaires au Siège permet : (i) de diversifier les contributions à certains programmes par l'apport de spécialistes de différentes disciplines et de différents horizons socio-culturels et (ii) de pouvoir bénéficier de certaines connaissances et expériences acquises au service de l'Organisation.

18. Le Directeur général entend cependant diminuer le recours à de l'assistance temporaire, compte tenu des considérations ci-dessus ainsi que des contraintes évoquées au paragraphe 9 du présent document.

19. En ce qui concerne les observations générales du Groupe de travail, le Directeur général partage l'opinion du Groupe quant à la nécessité, tant pour le recrutement que pour la gestion du personnel, d'une collaboration étroite et continue entre les secteurs, en particulier les secteurs de programme, d'une part, et le Bureau du personnel, d'autre part (paragraphe 41 du rapport et passim).

20. Le Directeur général avait déjà décidé qu'il serait procédé à une restructuration du Bureau du personnel afin de tenir compte de l'évolution des programmes et des besoins. A cet égard, il convient de noter que les activités opérationnelles financées par des ressources extrabudgétaires requièrent de moins en moins d'experts recrutés par le Bureau du personnel avec des engagements de durée définie, et de plus en plus de consultants de courte durée recrutés par les secteurs du programme. Par ailleurs, la décentralisation croissante des activités et du personnel de l'Organisation modifie certaines procédures et méthodes de gestion, etc. Il sera donc procédé dans les meilleurs délais à la restructuration du Bureau du personnel et au recrutement à des postes vacants au sein de ce Bureau (paragraphe 43 du rapport du Groupe de travail).

21. Par ailleurs, le Directeur général a déjà décidé que les chapitres du Manuel concernant le recrutement et la gestion du personnel - qui figurent dans le volume II du Manuel - seront révisés afin de refléter les modifications de procédure (paragraphe 44 du rapport du Groupe de travail).

GROUPE DE TRAVAIL II SUR LES TECHNIQUES BUDGETAIRES ET LA PRESENTATION DU BUDGET

22. D'une manière générale, les recommandations de ce Groupe de travail apparaissent comme acceptables au Directeur général. Le Conseil exécutif, pour sa part, voudrait peut-être lui donner son avis en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces recommandations.

23. En ce qui concerne les techniques budgétaires, le Groupe de travail est favorable au maintien du principe de l'établissement du budget sur la base du dollar constant et il a recommandé qu'un dollar constant équivalant à 6,45 francs français et 2,01 francs suisses soit utilisé pour l'établissement du prochain Programme et budget pour 1986-1987 (document 23 C/5). La

majorité du Groupe a estimé que la valeur du dollar constant devrait être modifiée tous les deux ans à partir du document 24 C/5, afin de refléter les taux de change en vigueur lors de l'approbation du budget et de rendre le budget plus aisément compréhensible (paragraphes 2 et 3 du rapport). Certains membres du Groupe considèrent en revanche que la valeur du dollar constant ne devrait être révisée qu'une fois tous les six ans afin qu'elle coïncide avec la durée du Plan à moyen terme.

24. Le Directeur général tient à souligner que l'expérience acquise lors de la préparation des documents C/5 pour les trois exercices financiers coïncidant avec le premier Plan à moyen terme (1977-1983) semble indiquer que l'adoption d'une seule valeur du dollar pour toute la période de planification présente certains avantages, notamment celui de rendre plus facilement comparables les crédits budgétaires des trois exercices financiers ainsi que celui de permettre de disposer, pour l'exécution du plan, d'un cadre de référence indépendant des fluctuations monétaires.

25. Il appartient évidemment à la Conférence générale, le cas échéant sur recommandation du Conseil exécutif, de décider de la technique budgétaire à utiliser pour le document 24 C/5. Pour sa part, le Directeur général pourrait, s'il en était ainsi décidé, préparer les futurs projets de programme et de budget - à partir du 24 C/5 - sur la base de la valeur courante du dollar, comme cela se pratique dans les autres organisations du système des Nations Unies.

26. En ce qui concerne le document 23 C/5, le Directeur général pourrait, si le Conseil exécutif en décidait ainsi, préparer à titre purement indicatif, comme le recommande le Groupe de travail, "une série de documents parallèles qui sera soumise au Conseil et à la Conférence générale, afin de les aider à décider, si oui ou non, les changements proposés répondent à leur désir de clarté, de fidélité au réel et de comparabilité" (paragraphe 3 du rapport).

27. Le Groupe de travail recommande que dès le Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (document 23 C/5), la base des budgets soit ajustée afin de tenir compte du niveau des prix prévus pour la fin de l'exercice financier en cours (paragraphe 4 du rapport). Le Directeur général accepte volontiers cette proposition qui représente une amélioration par rapport à la méthode actuelle.

28. Le Groupe de travail résume ainsi ses recommandations (paragraphe 9 de son rapport) : il recommande "d'établir le budget pour 1986-1987 sur la base budgétaire actuelle, soit 391.168.000 dollars des Etats-Unis, après ajustement pour tenir compte de l'inflation prévue jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire en cours. Des tableaux regroupant les nouvelles recommandations ne figureront dans le document de budget qu'à titre d'information supplémentaire". Le Directeur général, pour sa part, se rallie à cette recommandation.

29. Quant aux fluctuations monétaires, le Groupe de travail recommande que le Projet de programme et budget pour 1986-1987 (document 23 C/5) soit calculé selon les méthodes en vigueur après ajustement pour tenir compte de l'inflation (paragraphe 6 du rapport). Dans les annexe A.1 et A.2 de son rapport, il suggère également que le taux de change utilisé pour l'approbation du budget soit le taux opérationnel des Nations Unies du mois précédant la Conférence générale (les dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions de la Conférence générale ont utilisé cette méthode). Le Directeur général estime que cette méthode pourrait être suivie si le dollar ne subit pas de fluctuations violentes au cours de la période considérée.

30. Pour ce qui est de la présentation du budget, le Groupe de travail propose que les futurs documents C/5 soient présentés en deux volumes, l'un ayant trait essentiellement aux questions relatives au programme et l'autre aux questions budgétaires, financières et statistiques connexes (paragraphe 12 (b) du rapport). Il convient à cet égard de rappeler que la résolution 5.01, adoptée par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire, envisage également la possibilité que le document C/5 puisse être présenté en deux volumes : le premier fournirait les grandes lignes du programme et budget proposé et le second une description du programme proposé avec les crédits budgétaires correspondants. Ces deux volumes devraient être transmis simultanément aux Etats membres et soumis à l'examen du Conseil exécutif et de la Conférence générale (paragraphe 3 (b)).

31. Dans la préparation de la partie IV du document 120 EX/5 (Considérations préliminaires concernant le Projet de programme et de budget pour 1986-1987), partie relative à la présentation du document 23 C/5, le Directeur général s'efforce de concilier les vues exprimées par le Groupe de travail et celles de la Conférence générale.

32. Le Directeur général souhaite attirer l'attention du Conseil exécutif sur les trois points ci-après qui font l'objet de recommandations de la part du Groupe de travail :

(a) le rapport indique à son paragraphe 13 que "certains membres du Groupe ont estimé qu'il faudrait envisager de supprimer le C/5 approuvé et de le remplacer par un supplément financier qui soit articulé avec le document de travail initialement proposé". Le rapport mentionne également que "d'autres membres du Groupe, considérant le document en question comme un outil de travail très utile aux divers spécialistes et institutions qui collaborent avec l'Unesco dans les Etats membres, et indispensable à l'exécution du programme au sein du Secrétariat, se sont prononcés contre cette proposition". Le Directeur général estime pour sa part que le document C/5 approuvé est indispensable à la mise en oeuvre du programme, tant pour le Secrétariat que pour les Etats membres. Ce document permet par ailleurs de tenir compte dans les plans de travail révisés de projets de résolution soumis à la Conférence générale, mais non adoptés par elle in extenso ;

(b) le Groupe de travail envisage, au paragraphe 25 de son rapport que le document de justification budgétaire - actuellement interne au Secrétariat - soit "mis à la disposition des Etats membres qui en feraient la demande, mais uniquement dans sa forme originale" (c'est-à-dire sous forme bilingue anglais/français). Le Directeur général, dans un souci de transparence, n'a pas d'objection à ce que ce document soit ainsi diffusé, étant entendu qu'il sera tenu compte de la nature de ce document, du fait que la répartition des crédits à l'intérieur de chaque grand programme y est donnée à titre essentiellement indicatif et que les différents montants ne sont pas fixés de manière définitive. Il conviendrait par conséquent de veiller à ce que les modalités d'exécution des activités de programme - modalités qui doivent être envisagées parfois plus de deux ans avant la mise en oeuvre des activités en question - n'en deviennent trop figées, enlevant ainsi au Directeur général et au Secrétariat la flexibilité nécessaire à une gestion efficace et économique qui tienne compte des derniers développements ;

(c) le rapport envisage la création "d'un petit comité budgétaire ou financier composé d'experts" qui aiderait la Commission administrative et financière du Conseil exécutif (paragraphe 22) et qui pourrait "examiner le budget de façon détaillée" et "formuler des recommandations dont les organes directeurs" pourraient s'inspirer

pour prendre des décisions. Ce comité pourrait également suivre la gestion financière de l'Organisation et conseiller le Directeur général sur des questions financières, si celui-ci le souhaite (paragraphe 24). A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil exécutif, à sa 114e session (mai 1982), s'est déjà prononcé en ce qui concerne la procédure pour l'"examen technique" du Projet de programme et de budget. Dans sa décision 8.3 relative à l'examen des techniques budgétaires, le Conseil exécutif "estime adéquats les arrangements institutionnels actuels permettant aux organes directeurs de l'Organisation d'examiner les prévisions budgétaires ou de contrôler l'utilisation des crédits budgétaires et des dépenses, sans pour autant exclure la possibilité de perfectionner ces arrangements eu égard notamment aux suggestions des Etats membres et aux améliorations proposées par le Conseil exécutif dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles, à l'évolution des techniques et méthodes de gestion ou aux enseignements tirés de l'expérience". Le Directeur général pourrait cependant procéder à une étude de la question, notamment à la lumière des pratiques suivies dans d'autres organisations du système des Nations Unies, et soumettre un rapport au Conseil exécutif et à la Conférence générale à laquelle il appartient de prendre une décision à ce sujet et de définir éventuellement le mandat de ce comité et les modalités de désignation de ses membres.

GROUPE DE TRAVAIL III SUR LES METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION

33. Le Directeur général avait longuement traité, dans son rapport oral au Conseil exécutif, à sa 119e session, des mesures qu'il avait déjà prises et qu'il avait l'intention de prendre en matière d'évaluation. Il avait notamment distingué trois catégories d'évaluation :

- la première, concernant l'évaluation des actions de programme dans leurs différents éléments constitutifs, consiste à "fournir, au fur et à mesure de l'exécution du programme, des informations systématiques sur le déroulement des activités et les résultats obtenus par celles-ci, de manière à contribuer à l'amélioration de la programmation détaillée et des modalités d'exécution des activités en cours" (4 XC/4 approuvé, avant-propos, par. 49).

- la deuxième se situe au niveau des actions de programme et des sous-programmes et doit s'attacher à "élaborer les bases nécessaires pour émettre des appréciations sur la pertinence et le succès des programmes mis en oeuvre, de manière à tirer de cette expérience les enseignements appropriés pour l'élaboration des programmes futurs de l'Organisation" ; et

- la troisième, qui vise à fournir des éléments d'appréciation sur l'impact de l'ensemble des activités de l'Organisation, est de caractère "ex post" c'est-à-dire qu'elle porte rétrospectivement sur une période suffisamment longue pour que l'impact réel des activités de l'Organisation ait pu effectivement se matérialiser. Elle doit s'appliquer à des niveaux tels que celui des programmes ou des grands programmes et ne pourrait être envisagée que sur une base sélective.

34. Le Directeur général avait, par ailleurs, annoncé son intention : (i) de renforcer par voie de redéploiement l'unité centrale d'évaluation pour porter ses effectifs à trois ou quatre postes du cadre organique et, (ii) de nommer dans chaque secteur de programme un responsable principal qui sera chargé à plein temps des activités d'évaluation du secteur et rattaché directement au Sous-Directeur général compétent.

35. Dans son ensemble, le Groupe de travail s'est rallié à l'analyse faite par le Directeur général en ce qui concerne les trois catégories d'évaluation et a souscrit aux propositions qu'il a formulées en ce qui concerne le renforcement de l'Unité centrale d'évaluation.

36. Le Directeur général informe le Conseil exécutif qu'il a pris les décisions suivantes :

(a) l'Unité centrale d'évaluation sera renforcée par le redéploiement, avant la fin de 1984, d'au moins deux postes du cadre organique ou de rang supérieur et de deux postes du cadre de service et de bureau, qui seront transférés à cette Unité centrale d'évaluation ;

(b) un responsable sera désigné dans chaque secteur de programme et sera chargé des fonctions d'évaluation ;

(c) l'Unité centrale d'évaluation, telle qu'elle doit être renforcée, sera chargée de coordonner et d'animer les différentes activités d'évaluation actuellement exécutées dans le cadre des programmes extrabudgétaires ; l'Unité pourra être assistée, pour certaines évaluations, par des fonctionnaires appartenant à d'autres services du Secrétariat ou par des consultants extérieurs ;

(d) pour les évaluations de catégories I, il sera tenu compte des recommandations du Groupe de travail (par. 28 du rapport) ;

(e) des activités d'évaluation de type I et II seront entreprises ou renforcées dans les bureaux régionaux ;

(f) l'application des systèmes d'information pour la gestion des projets (PMIS) sera progressivement étendue aux secteurs de programme dans lesquels il n'est pas encore en vigueur (par. 28 (iv) du rapport) ;

(g) une évaluation de catégorie III (par. 30 du rapport) sera entreprise dès 1985 et des propositions seront incluses dans le cadre du prochain Programme et budget pour 1986-1987 (document 23 C/5) en tant qu'activités de programme.

37. Pour les évaluations de catégorie II, le Groupe de travail fait, au paragraphe 29 de son rapport, certaines constatations et formule des recommandations dont l'étude et la mise en oeuvre éventuelle seront confiées à l'Unité centrale d'évaluation.

38. Le Groupe de travail formule aux paragraphes 19 et 31 de son rapport des recommandations en ce qui concerne non seulement les fonctions et les effectifs de l'Unité centrale d'évaluation, mais aussi les procédures pouvant régir l'évaluation, notamment la définition de ceux qui ont capacité pour demander des études à l'Unité centrale, certaines des modalités à observer et les suites à donner aux rapports d'évaluation.

39. Le Directeur général considère que l'Unité centrale d'évaluation devra procéder aux études dont le Directeur général l'aura chargée, y compris celles que le Directeur général serait invité par le Conseil exécutif à effectuer ou qui seraient recommandées au Directeur général par le Comité intersectoriel d'évaluation. En ce qui concerne les suites à donner aux rapports de l'Unité centrale d'évaluation, le Directeur général est d'avis que le Conseil exécutif devrait être entièrement informé des évaluations effectuées et de leurs résultats. Toutes les évaluations de catégorie III pourraient faire l'objet d'une publication intégrale.

40. En ce qui concerne les effectifs et la place au sein du Secrétariat de l'Unité centrale d'évaluation, le Directeur général considère que ces effectifs pourraient, en 1986-1987, être portés, par voie de redéploiement au sein du Secrétariat, à 7 à 8 postes (dont 4 du cadre organique et 3 ou 4 du cadre de service et de bureau). La Conférence générale pourrait évidemment décider de financer des postes supplémentaires. Dans le cadre de la restructuration du Secrétariat, le Directeur général se propose d'examiner la place la plus appropriée pour l'Unité centrale d'évaluation dont les activités devraient être étroitement liées tant à la programmation à court et à moyen terme qu'à l'exécution du programme.

GROUPE DE TRAVAIL IV SUR L'INFORMATION DU PUBLIC

41. Les conclusions et recommandations formulées par ce Groupe de travail concernent tant les activités d'information du public de l'Organisation, telles qu'elles seront proposées dans le Projet de programme et budget pour 1986-1987 (document 23 C/5), que les structures du Secrétariat et de l'Office d'information.

42. Au cours d'une séance privée tenue par le Conseil exécutif, à sa 119e session, le Directeur général avait déjà indiqué qu'à ses yeux l'Office d'information du public souffrait dans sa structure et dans son fonctionnement d'une triple ambiguïté : dans ses objectifs, dans les publics visés et dans ses missions. Le Directeur général continue à considérer que l'Office d'information du public devrait constituer un service dynamique de relations publiques, dont l'action à destination des médias serait une composante importante, mais s'inscrirait dans une stratégie globale. Ce point de vue rejoint des recommandations du Groupe de travail (par. 20 et 21 de son rapport). A cet égard, le Directeur général fait observer qu'il a retenu les services d'un organisme de relations publiques, dont le siège est aux Etats-Unis, afin de mieux faire connaître les réalisations de l'Organisation et d'améliorer son image auprès du public.

43. Le Directeur général considère également que dans le cadre de la restructuration de l'Office d'information du public, il est indispensable de recruter des spécialistes hautement qualifiés des relatifons publiques et de l'information du public. Seul un tel personnel sera de nature à donner un plus grand impact à l'action que doit mener le Secrétariat pour l'information du public.

44. En ce qui concerne les recommandations du Groupe de travail, le Directeur général a d'ores et déjà décidé :

(a) que deux fonctionnaires seront prochainement désignés comme porte-parole du Directeur général, l'un au Siège de l'Organisation et l'autre au Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies à New York ; ces fonctionnaires auront la responsabilité de diffuser, au nom du Directeur général, des informations qui présenteraient un intérêt immédiat pour les médias accrédités ; ces

fonctionnaires auront accès directement au Directeur général et conseilleront la Direction générale sur la dimension "information du public" de ses décisions ; ils seront également responsables des conférences de presse et des "briefings" périodiques ;

(b) qu'il sera tenu compte dans la restructuration de l'Office d'information du public de la distinction faite au paragraphe 16 du rapport du Groupe de travail entre l'information générale de base et l'information d'actualité ;

(c) que certaines des activités concernant l'information générale de base seront progressivement décentralisées et que les services des attachés d'information dans les bureaux régionaux seront renforcés par des redéploiements de personnel ;

(d) que les secteurs de programme seront plus étroitement associés à l'action d'information du public, notamment par la désignation dans chaque secteur d'un ou de plusieurs fonctionnaires qui seront chargés d'assurer la liaison avec l'Office d'information du public ;

(e) que les commissions nationales et les organisations internationales non gouvernementales seront plus étroitement associées à l'action d'information du public avec l'aide du Secrétariat ;

(f) que des publications périodiques - qui viennent de faire l'objet d'une étude approfondie, avec l'aide d'un consultant de l'extérieur - seront fusionnées et qu'une meilleure qualité et une plus grande diffusion seront activement recherchées ; et

(g) que dans le domaine de l'audiovisuel, des coproductions et des sous-traitances seront préférées à des réalisations faites par le Secrétariat lui-même et que la collaboration des organismes de télévision sera activement recherchée à cet effet.

ANNEXE I (A)

RAPPORT
PRÉSENTÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR LE

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF
SUR LES PROCÉDURES DE
RECRUTEMENT
ET
LES MÉTHODES DE
GESTION DU PERSONNEL

Paris, 16-20 juillet 1984

INTRODUCTION

1. Le Directeur général a invité un Groupe de travail consultatif composé de membres du personnel et d'experts extérieurs à présenter des observations et recommandations visant à améliorer les procédures et pratiques actuelles de recrutement ainsi que les méthodes de gestion du personnel.

2. Le Groupe de travail s'est réuni à Paris du 16 au 20 juillet 1984 sous la présidence de M. J. Fobes. MM. G. Saddler, Sous-directeur général pour l'administration générale (ADG/ADM), S. Vieux, Sous-directeur général adjoint pour l'administration générale (DADG/ADM) et Directeur du Bureau du personnel, T. Moriyama, Chef de la Division de l'administration du personnel au Siège (PER/HQS) et P. Rodriguez-Rodriguez, Médiateur, ont assisté à la plupart des séances, ont répondu aux questions qui leur ont été posées et ont fourni les données statistiques qui leur étaient demandées. Des représentants des deux associations du personnel ont également assisté à la plupart des séances, ont présenté des observations écrites et ont participé à la discussion. La liste des membres du Groupe de travail et autres participants est jointe au présent rapport (annexe C).

3. Le mandat du Groupe de travail figure en annexe (annexe B). Le Groupe était saisi d'un document de travail, ainsi que d'un certain nombre d'autres documents de base, dont des études faites par le Bureau du personnel et des rapports de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Corps commun d'inspection (CCI). On trouvera ci-joint la liste de ces documents.

4. A la séance d'ouverture du Groupe de travail, ses membres ont été accueillis par M. G. Bolla, Directeur général adjoint, chargé de mission (DDG/GT),

représentant le Directeur général, qui leur a expliqué en quoi consistaient leur travaux et dans quel contexte ils se situaient et s'est tenu à la disposition du Groupe pendant ses délibérations. Le Groupe a ensuite procédé à l'adoption des dispositions pratiques et du calendrier des travaux proposés par le Président et a désigné comme rapporteurs Mme. L. Doss et M. C. Vegega.

5. Les organisations internationales, et en particulier leurs secrétariats, sont invités à offrir des programmes et des services de plus en plus divers, ce qui met à rude épreuve leurs structures, leurs procédures et leurs ressources humaines. Le Groupe de travail a noté, ce qui lui a paru encourageant, que le Secrétariat voit dans la période présente un défi auquel il doit répondre constructivement et qu'il s'est engagé pour sa part dans un processus de remise en cause. Les membres du Groupe de travail ont été heureux de s'associer à cet effort. Compte tenu du temps très limité dont ils disposaient pour leurs travaux, les membres du Groupe ont dû se montrer très sélectifs dans le choix des questions à traiter mais espèrent sincèrement qu'ils auront été utiles au Directeur général et, par son entremise, aux divers organes concernés. Le Groupe de travail a jugé nécessaire que la fonction publique internationale soit l'objet d'une reflexion permanente et a souhaité que participent aussi à cette tâche d'autres personnes et institutions soucieuses de contribuer à maintenir l'intégrité, la capacité d'agir et l'efficacité de ladite fonction publique.

6. Le Groupe de travail est convenu que son rapport devrait non pas constituer un compte rendu narratif du débat mais contenir des observations et recommandations spécifiques sur un certain nombre de questions précises afin d'aider le Directeur général dans son effort d'amélioration du recrutement et

de la gestion du personnel. Les observations et recommandations du Groupe sont classés sous les quatres rubriques ci-après:

I. Recrutement du personnel
II. Gestion du personnel
III. Questions concernant les consultants, les surnuméraires, les titulaires de contrats d'honoraires
IV. Observations générales

I - RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Généralités

7. Le Groupe de travail a souligné le rôle capital du processus de recrutement, qui détermine la qualité du personnel et son potentiel, deux facteurs déterminant eux-mêmes dans une large mesure la qualité des travaux de l'Organisation et son image. Le Groupe a également souligné le lien qui devrait exister entre le recrutement et les aspects généraux de la gestion du personnel.

8. Un exercice efficace du mandat de l'Organisation et la mise en oeuvre de ses programmes approuvés dépendant au premier chef de la qualité de son personnel, il est indispensable que l'Unesco ait une politique du personnel cohérente, couvrant les trois domaines connexes du recrutement, de l'organisation des carrières et de la gestion. Le Groupe de travail n'a pas procédé à un examen systématique de la politique du personnel de l'Unesco car cela lui a paru déborder les limites de son mandat. Néanmoins, quelques-uns des aspects de cette politique sont étudiés dans la présente section et dans les sections suivantes du présent rapport.

9. A cet égard, le Groupe de travail a recommandé que l'Unesco continue à suivre de près l'évolution de la politique et des pratiques suivies en matière

de personnel dans d'autres organisations internationales et dans les fonctions publiques nationales, afin d'adapter à ses propres besoins celles qui lui sembleraient présenter un intérêt particulier.

10. Les organes directeurs de l'Unesco sont fréquemment saisis de la question de la répartition géographique, l'ont étudiée en profondeur et ont pris récemment à ce sujet des décisions très détaillées. Le Président a donc estimé que cette question n'entrait pas dans le cadre du mandat du Groupe de travail. Il a été suggéré toutefois:

(a) que la résolution 35/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies soit appliquée à l'Unesco, en particulier le paragraphe où le Secrétaire général de l'ONU est prié "de continuer à permettre de remplacer des fonctionnaires par des candidats de la même nationalité pendant une période de durée raisonnable dans le cas des postes qui étaient occupés par des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée, lorsqu'une telle mesure se révèle nécessaire pour que la représentation des Etats membres dont les ressortissants servent principalement l'Organisation en vertu d'engagements de durée déterminée ne soit pas modifié de façon défavorable";

(b) que, pour les postes du cadre organique et de rang supérieur, le recrutement de candidats de groupes surreprésentés soit suspendu jusqu'à ce que l'équilibre géographique soit amélioré davantage;

(c) que soit établi pour chaque pays un plan d'ensemble de recrutement à moyen terme, qui serait soumis à l'approbation de la Conférence générale et qui donnerait

des chiffres et un calendrier précis pour la réalisation par chaque Etat membre concerné de son quota moyen de postes soumis à répartition géographique;

(d) qu'il soit tenu compte, dans ce plan, de la nécessité d'appliquer le système de la répartition géographique des postes non seulement à l'ensemble du Secrétariat de l'Unesco mais encore à chacun des secteurs, ainsi qu'aux postes de la classe D-1 et au-dessus.

La majorité des membres du Groupe de travail ont néanmoins été d'avis que ces points n'appelaient pas de recommandations.

Planification du recrutement

11. L'Organisation devrait avoir des plans de recrutement à court, moyen et long terme. Ces plans, dont l'élaboration devrait commencer dans les secteurs, avec une aide appropriée du Bureau du personnel, devraient traduire les besoins du programme dans le cadre de la politique globale du personnel. Les plans à court terme devraient évidemment être susceptibles d'aménagements pour tenir compte de circonstances imprévues, d'ordre budgétaire ou autre.

12. En ce qui concerne le plan de recrutement portant sur un exercice biennal particulier, et sur chacune des années de ce biennium, il est capital, pour la gestion et l'exécution du programme, qu'un tableau d'effectifs soit élaboré et approuvé pour chaque secteur dès le début de chaque année. L'enregistrement et la diffusion des décisions relatives à l'approbation des tableaux d'effectifs devraient être des instruments administratifs essentiels pour toutes les unités du Secrétariat, en particulier le Bureau du personnel et les autres services de soutien, de nature à faciliter la

décentralisation des décisions ultérieures et à favoriser une plus grande transparence dans le recrutement du personnel.

13. Aussi le Groupe a-t-il recommandé:

(a) que les propositions relatives aux besoins en personnel soumises par les secteurs dans le cadre du Programme d'activités détaillé (PAD) soient accompagnées d'un plan de recrutement, établi avec le concours du Bureau du personnel, et faisant apparaître tous les types de nominations et de contrats;

(b) que le tableau d'effectifs de l'année en cours et le plan de recrutement de l'année suivante soient discutés et approuvés au tout début de chaque année;

(c) que les décisions et conclusions relatives au tableau d'effectifs et au plan de recrutement soient inscrites en partie dans des décisions ou autorisations de caractère formel et en partie dans des directives générales, accompagnés d'un exposé des motifs.

14. Pour élaborer leurs plans de recrutement, les secteurs seraient en fait amenés à dresser l'inventaire et à procéder à l'évaluation de la capacité et du potentiel offerts par le personnel existant. Ils pouraient y inclure des prévisions, au moins à titre indicatif, concernant la formation et les congés d'études (voir par. 29 ci-dessous).

Processus de recrutement et de sélection

15. Le Groupe de travail a pris note des délais qui interviennent aussi bien avant la mise en route des procédures de recrutement que pendant le processus de sélection. Il a estimé que ces délais étaient

trop longs et qu'il était manifestement possible de les réduire. Il a par conséquent recommandé les mesures ci-après:

(a) la liste améliorée des postes vacants qui est régulièrement produite par l'ordinateur devrait être pleinement exploitée à la fois par le Bureau du personnel et par les secteurs de façon à accélérer la procédure aux points critiques; à cet égard, le Groupe de travail a noté la nécessité d'éliminer l'ambiguïté existant dans le cas des postes qui ne sont ni mis en recrutement, ni officiellement supprimés (postes "gelés");

(b) dès qu'une vacance peut être prévue (départ à la retraite, par exemple), le secteur concerné devrait, en étroite consultation avec le Bureau du personnel, soumettre une description d'emploi actualisée indiquant de façon précise les qualifications requises, ainsi que les institutions ou autres sources de recrutement susceptibles de faciliter la recherche de candidats aptes à occuper le poste;

(c) les avis de vacance de poste devraient, chaque fois qu'un poste se libère, paraître dans les meilleurs délais et être largement diffusés au sein du Secrétariat comme à l'extérieur;

(d) le Bureau du personnel devrait être habilité à raccourcir en tant que de besoin, avec l'accord du Sous-directeur général du secteur concerné, le délai de trois mois fixé pour le dépôt des candidatures à des postes du cadre

organique ou de rang supérieur, chaque fois que cela paraît souhaitable;

(e) dès réception des candidatures à un poste vacant, le Bureau du personnel devrait, en consultation avec le secteur, procéder à une présélection rigoureuse avant de transmettre les dossiers au secteur pour évaluation. Les candidats n'ayant pas la formation ou l'expérience voulue ou ne présentant pas les qualifications linguistiques requises devraient être automatiquement éliminés;

(f) simultanément le Bureau du personnel, en consultation permanente avec le secteur, devrait vérifier les références de tous les candidats qualifiés. Au cours de ce processus de présélection, il conviendrait, chaque fois que possible, de convoquer pour un entretien soit au Siège de l'Unesco, soit dans les bureaux régionaux, ceux des candidats susceptibles de figurer sur la liste restreinte. L'entretien est particulièrement indiqué lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes de rang supérieur du cadre organique. A cet effet, on pourrait utiliser davantage les facilités offertes dans le cadre du système des Nations Unies, par exemple mettre à contribution les coordonnateurs résidents et les conseillers régionaux;

(g) les dossiers des candidats qualifiés soumis à l'évaluation du secteur intéressé devraient être renvoyés au Bureau du personnel dans un délai d'un mois;

(h) une fois qu'il a reçu l'évaluation du secteur, le Bureau du personnel devrait

sans tarder:

(i) convoquer le comité consultatif du cadre concerné (PAB), et

(ii) soumettre le cas pour décision (les délais actuels ont été jugés excessifs);

(i) les Sous-directeurs généraux des secteurs devraient être tenus informés de la progression de la sélection aux principales étapes du processus et être immédiatement avisés de la décision de nomination.

16. Enfin, en liaison avec ce qui précède, le Groupe a estimé qu'une délégation appropriée du pouvoir de nomination accélérerait encore le processus de recrutement.

Fichier des candidatures

17. Un fichier bien fourni, entièrement informatisé et continuellement mis à jour de candidats ayant les qualifications nécessaires est une condition préalable du recrutement le plus rapide et le plus diversifié au plan géographique de fonctionnaires compétents et hautement qualifiés. Le fichier actuel est malcommode, incomplet et d'une utilité limitée (par exemple, en 1982 et 1983, sur les 147 personnes nommées à des postes établis du cadre organique, 14 seulement étaient des candidats dont le nom provenait du fichier des candidatures). Il est urgent de transformer le fichier actuel en éliminant les noms des candidats non disponibles ou non qualifiés et en informatisant avec précision les données relatives aux candidats restants. A cet égard, nombre de conclusions de l'étude sur le fichier effectuée par le Groupe de travail sur le recrutement du Comité consultatif sur les questions opérationnelles (CCO) pourraient être exploitées avec profit.

18. Pour que le curriculum vitae d'un candidat soit introduit dans le fichier et y demeure, les conditions ci-après devraient être remplies:

(a) Il faudrait prendre des mesures appropriées pour s'assurer de la validité des diplômes et obtenir la meilleure preuve possible des compétences linguistiques du candidat;

(b) Il faudrait améliorer l'indexation des "maxi-formats" en modifiant la présentation des données pour l'adapter à celle d'une feuille d'entrée permettant de mettre directement sur ordinateur les réponses des candidats. A cet effet, les secteurs, en coordination avec le Bureau du personnel, devraient mettre au point une terminologie précise ("mots-clés") qui serait utilisée par les candidats pour la description de leurs domaines de compétence.

(c) Il faudrait faire porter cet effort d'informatisation en priorité sur les candidats figurant sur la liste restreinte établie par les secteurs.

19. Le Groupe de travail a estimé qu'il serait peut-être utile d'établir un fichier pour centraliser les renseignements relatifs aux institutions considérées par les secteurs comme des sources appropriées de services sous-traités.

II - GESTION DU PERSONNEL

Généralités

20. Dans une étude récente, la CFPI a souligné que "l'organisation des carrières est le produit d'un système sainement intégré de gestion du personnel qui répond également bien aux besoins des organisations

en matière de personnel et au potentiel de perfectionnement de fonctionnaires".*

21. Une bonne politique d'organisation des carrières devrait tenir compte du fait qu'une organisation telle que l'Unesco a besoin à la fois d'un noyau de fonctionnaires de carrière et d'un grand nombre de scientifiques et autres spécialistes hautement qualifiés. Pour qu'une telle politique soit couronnée de succès, le système de classement des postes qui a été adopté par l'Unesco a besoin d'être assoupli.

22. Le Groupe de travail a étudié la question de l'utilisation optimale des ressources humaines disponibles en ayant pleinement conscience des contraintes inhérentes à un système de postes et à une organisation internationale. Le Groupe a estimé cependant que les politiques et les pratiques qu'il recommande -même s'il le fait en une période d'épreuves et de difficultés - contribueraient à améliorer de manière permanente la façon dont l'Organisation planifie et gère ses ressources humaines.

23. Le Groupe a pris en considération le fait qu'il sera toujours nécessaire de réévaluer l'utilité de certains postes pour tenir compte des exigences de l'évolution du programme et d'opérer des redéploiements de personnel (y compris des rotations entre le Siège et les unités hors Siège) mais il a estimé que les exigences de l'évolution du programme et l'organisation des carrières n'étaient pas incompatibles.

24. Conscient que l'atout le plus précieux de l'Organisation réside dans ses ressources humaines,

---

* Documents officiels de la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Supplément no. 30 (A/37/30), annexe I, par. 8.

le Groupe de travail a examiné certains aspects essentiels de la gestion du personnel. Les conditions fondamentales qui régissent la sélection et l'utilisation optimale du personnel sont énoncées dans le Statut du personnel de l'Unesco approuvé par la Conférence générale et dans le Règlement du personnel édicté par le Directeur général. Ces instruments offrent un cadre approprié pour la gestion du personnel. Cependant, un examen des pratiques et des problèmes réels a conduit le Groupe à formuler les observations et recommandations ci-après.

Jeunes fonctionnaires du cadre organique

25. Considérant qu'il importe de faire entrer dans l'Organisation des jeunes de talent capables d'y faire carrière, le Groupe a examiné le programme existant des jeunes fonctionnaires du cadre organique qui a été poursuivi de façon active de 1961 à 1977 et qui semble avoir donné des résultats positifs. A cet égard, le Groupe a recommandé:

(a) que le programme des jeunes fonctionnaires du cadre organique soit réactivé, renforcé et étendu;

(b) que des crédits suffisants soient alloués à cette fin au Bureau du personnel et que tous les secteurs soient encouragés à prévoir une utilisation appropriée de ce personnel.

Rotation, mobilité et renouvellement

26. Pour être valable, l'organisation des carrières suppose une politique et une planification dynamiques propres à assurer et à favoriser la mobilité et les mutations du personnel, à la fois entre le Siège et les bureaux régionaux et unités hors Siège, entre le programme ordinaire et les activités

extrabudgétaires et entre les différents secteurs et bureaux du Siège, ainsi qu'entre ceux-ci et l'extérieur du système. Il a été estimé que les avantages d'une telle mobilité du personnel, en particulier l'expérience que permet d'acquérir une période de service hors Siège, étaient si importants qu'ils mériteraient d'être examinés en priorité.

27. Le Groupe de travail a également reconnu que le Secrétariat avait un besoin constant de connaissances nouvelles dans les domaines spécialisés relevant de sa compétence et que des interruptions de service s'avéraient nécessaires pour assurer un renouvellement constant du savoir-faire spécialisé.

28. Aussi le Groupe a-t-il recommandé:

(a) que soit mise en place une planification d'ensemble systématique des mutations, des rotations et du renouvellement du personnel;

(b) que les plans établis comportent, le cas échéant, des garanties de réintégration au Siège des fonctionnaires affectés hors-Siège;

(c) que ces plans tiennent compte également de la nécessité de renouveler l'expérience et les connaissances professionnelles des spécialistes après plusieurs années de service au Secrétariat;

(d) que ces plans soient proposés initialement par les secteurs et fassent partie de la planification d'ensemble du personnel présentée dans le contexte des PAD (voir par. 13 ci-dessus);

(e) que ces plans comportent des propositions de passage du cadre de service et de bureau au cadre organique;

(f) que, pour cette planification, le Bureau du personnel fournisse des directives et assure la coordination centrale.

Formation

29. Reconnaissant l'importance de la formation pour une utilisation optimale des ressources humaines, le Groupe a recommandé:

(a) qu'un plan global comprenant à la fois la formation interne et la formation au titre des congés d'études soit établi chaque année et que le premier élément de ce plan soit l'exposé par chaque secteur de ses besoins en matière de formation;

(b) qu'une réévaluation de l'utilité des programmes de formation internes existants soit effectuée par un organisme extérieur, (l'impression générale étant que beaucoup de ces programmes ne correspondent pas vraiment aux besoins réels);

(c) que les diverses possibilités d'études et de formation offertes soient adaptées aux besoins du service;

(d) que l'orientation des membres du personnel nouvellement engagés ou mutés soit au nombre des fonctions essentielles qui incombent à tous les supérieurs hiérarchiques et que les modalités nécessaires soient mises au point pour assurer l'application de ce principe.

Evaluation des services des fonctionnaires

30. Le Groupe de travail a considéré que le problème de l'évaluation des services fournis par les fonctionnaires était un élément essentiel d'une politique du personnel cohérente, transcendant tous les aspects de la gestion du personnel. Il a estimé que le système actuel de notes professionnelles était inadéquat, d'une utilité douteuse et, de surcroît, que l'établissement de ces notes exigeait trop de temps. Aussi le Groupe a-t-il recommandé:

(a) que soient expérimentés des méthodes et des types d'évaluation nouveaux (auto-notation, notation comparative, etc.). L'étude du Bureau du personnel sur ce sujet semble fournir un cadre valable pour cette expérimentation.

(b) que l'évaluation effectuée à la fin de la période probatoire, après les cinq premières années de service et avant qu'une promotion ne soit envisagée, soit plus rigoureuse et fasse apparaître tout infléchissement notable, dans un sens ou dans l'autre, de la qualité et de la quantité du travail accompli;

(c) que les évaluations faites sur de courtes périodes pour le passage à l'échelon supérieur, comporte un nombre égal d'appréciations au-dessus et au-dessous de la case "satisfaisant";

(d) que les résultats démontrés (après un congé d'études, une formation d'un autre type, une mission hors Siège ou une autre forme particulière de contribution à l'Organisation) fassent partie des éléments d'appréciation déterminant la progression des carrières.

Types d'engagement

31. Eu égard aux observations faites paragraphes 21 et 27 ci-dessus le Groupe a formulé les recommandations ci-après:

(a) dans les cas où il est d'emblée manifeste que les compétences spécialisées requises pour un poste sont de nature à exiger un renouvellement et un recyclage, ce facteur devrait être signalé à l'intéressé au moment de son engagement, de façon qu'il ne conçoive pas de faux espoirs;

(b) les contrats de durée définie devraient être accordés avec plus de souplesse (pour 3 ou 4 ans au lieu du maximum de 2 ans actuellement appliqué); pareille souplesse serait favorable d'une manière générale à une bonne gestion du personnel en ce qu'elle renforcerait le zèle des intéressés et supprimerait beaucoup d'écritures administratives;

(c) il est nécessaire de dissiper l'incertitude qui entoure actuellement l'attribution de contrats de durée indéterminée, en particulier dans le cas de membres du personnel ayant plus de 10 ans d'ancienneté; il faudrait à cet effet mettre au point de nouveaux critères et procéder à un examen et une évaluation systématiques afin de prendre des dispositions pour retenir ceux dont le niveau de compétence et le potentiel sont le plus élevés.

Relations avec le personnel

32. Le Groupe de travail a reconnu que les représentants des associations du personnel ont un rôle à jouer en matière de gestion du personnel sous

la forme d'une participation, notamment dans la mesure où cela est de nature à faciliter l'accomplissement par des membres du personnel des tâches qui leur incombent au service de l'Organisation.

33. Tout en notant que les modalités officielles de consultation entre les associations du personnel et l'administration existent, le Groupe de travail a perçu certains problèmes de communication et de compréhension. Aussi a-t-il recommandé:

(a) que soient institués à tous les niveaux entre les représentants du personnel et l'administration des mécanismes permettant des contacts et un dialogue plus fréquents et moins formels qu'actuellement;

(b) qu'une information concernant les changements majeurs en matière de gestion ou d'autres mesures susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions d'emploi du personnel soit fournie régulièrement en temps voulu et de façon appropriée.

Comités consultatifs des cadres

34. Le Groupe de travail a examiné le fonctionnement des comités consultatifs des cadres (SPAB et JPAB) et proposé que les fonctionnaires pouvant être choisis comme membres de ces comités reçoivent une information systématique sur la nature de leurs fonctions ainsi que sur les politiques et procédures pertinentes de l'Organisation.

III - CONSULTANTS, SURNUMERAIRES ET TITULAIRES DE CONTRATS D'HONORAIRES

35. Sous ce titre, le Groupe de travail a examiné la pratique consistant à utiliser de plus en plus les services de surnuméraires, de consultants et

de titulaires de contrats d'honoraires. De toute évidence, ce personnel auxiliaire représentait une proportion croissante de l'effectif total du Secrétariat. Cet état de choses lui est apparu comme dû en partie aux retards avec lesquels les postes établis sont créés et pourvus.

36. Cette pratique soulève divers problèmes. Au plan administratif, elle entraîne un accroîssement de la charge de travail et pose la question de la sélection et de la gestion des agents concernés. Du point de vue du programme et de l'esprit de service, les secteurs devraient prendre en considération le problème de la continuité et le risque qu'il peut y avoir à recruter des spécialistes n'offrant pas une diversité suffisante quant aux compétences ou aux régions géographiques représentées. Au plan humain, les espoirs et les attentes de ces personnels temporaires - et cependant parfois quasi permanents - doivent être pris en compte, de même que l'effet de leur engagement répété sur le personnel titulaire.

37. Le Groupe de travail a été informé d'une étude récemment achevée sur la question des surnuméraires, ainsi que des mesures qui y étaient proposées pour mettre de l'ordre dans cette situation. Il a considéré que cette étude constituait un premier pas important dans la voie de la rationalisation d'une situation où le personnel auxiliaire était de plus en plus nombreux, et vers la réduction d'éventuels abus.

38. Le Groupe de travail a donc recommandé que soient mises en oeuvre sans retard, selon que de besoin, les mesures envisagées dans l'étude du Bureau du personnel qui lui avait été distribuée.

39. Le Groupe de travail a estimé qu'il fallait continuer à examiner les problèmes humains, techniques et administratifs posés par l'emploi d'un nombreux

personnel auxiliaire; en particulier, il faudrait examiner de plus près la distinction à établir entre (i) les services ad hoc requis pour une durée limitée et (ii) les services paraissant devoir être nécessaires de façon permanente.

40. Le Groupe de travail a également été d'avis qu'une réduction des retards mis à pourvoir les postes établis contribuerait en partie à résoudre les problèmes relatifs au personnel auxiliaire.

IV - OBSERVATIONS GENERALES

41. Les fonctions qui incombent au Bureau du personnel sont difficiles et multiples. L'accent a été mis en particulier sur le concours qu'il apporte aux secteurs du programme en leur fournissant des avis et des informations et en traitant les dossiers en temps voulu pour qu'ils puissent fonctionner de manière efficace. Cette situation exige d'étroites relations de travail entre les secteurs et le Bureau du personnel ainsi que l'application des règlements en vigueur dans un climat de transparence.

42. Le Groupe a été impressionné par le sérieux et la précision des informations et des analyses détenues par le Bureau du personnel. Celui-ci dispose d'un riche fonds d'études qui sont souvent le fruit de larges consultations. Il faudrait peut-être exploiter davantage ces études, notamment sous la forme de décisions, de façon à perfectionner encore et mieux faire connaître la politique suivie et à permettre à tous les intéressés d'agir en conséquence.

43. Il est apparu au Groupe de travail que l'effectif actuel du Bureau du personnel (161 postes établis) était suffisant pour lui permettre de s'acquitter convenablement de ses fonctions. Il a estimé toutefois que l'attention et les ressources

devaient être concentrées sur les questions clés du recrutement et de la gestion du personnel. Le Groupe de travail a donc recommandé un redéploiement des ressources et du personnel qualifié au profit de tâches essentielles comme le recrutement et la planification et l'organisation des carrières. Il a souscrit à l'idée d'étendre les fonctions de la Division de l'administration du personnel au Siège à l'administration du personnel hors Siège, à la gestion des dossiers et au classement des postes.

44. Le Groupe de travail n'a pas pu, faute de temps, examiner les passages du Manuel concernant le personnel. Il lui est apparu toutefois que les faits et les pratiques de ces dernières années avaient abouti à des situations qui appelaient une révision du Manuel si l'on voulait que celui-ci soit l'instrument d'une administration efficace et d'une bonne information du personnel. Un effort semble s'imposer pour actualiser le Manuel et assurer sa mise à jour permanente.

45. Une politique générale de "transparence" a été décidée pour l'ensemble des opérations du Secrétariat de l'Unesco qui concernent les domaines administratifs et budgétaires et les questions de personnel. C'est là une sage décision. Pour pouvoir être appliquée avec un maximum d'efficacité et porter tous ses fruits, une telle politique doit aller de pair avec une communication sans contrainte. Pour le Groupe, il est évident que c'est lorsque la circulation de l'information et les échanges se font le plus librement, horizontalement aussi bien que verticalement, que les membres du personnel et les unités concernées rendent les meilleurs services. Toutes les procédures et les pratiques qui relèvent de la politique et de la gestion du personnel doivent donc, selon le Groupe, tenir compte de cette considération et s'en inspirer.

*
* *

Le Groupe de travail a exprimé ses remerciements à M. Saddler, Sous-directeur général pour l'administration générale, à M. Vieux, Sous-directeur général adjoint pour l'administration générale, Directeur du personnel, à M. Moriyama, Chef de la Division de l'administration du personnel au Siège et à M. Rodriquez-Rodriguez, Médiateur, pour la précision et la franchise avec lesquelles ils ont répondu aux questions qui leur étaient posées et pour l'abondante documentation et les nombreuses informations qu'ils ont communiquées au Groupe de travail comme suite à ses demandes.

Liste des documents soumis pour information
aux membres du groupe consultatif de travail
sur les procédures de recrutement
et les méthodes de gestion du personnel
(GT/I/STAFF)

A. Statut et Règlement du personnel (voir en particulier les chapitres II, IV et VIII)

B. 116EX/11
Etude du corps commun d'inspection des Nations Unies sur l'application au personnel du Secrétariat de l'Unesco du principe d'une répartition géographique équitable.

C. 22 C/56 et 22 C/56 Add.
Répartition géographique du personnel et plan d'ensemble à moyen terme (1984 - 1989) pour le recrutement et le renouvellement du personnel.

D. Extraits du rapport de la commission administrative de la 22ème session de la Conférence générale portant sur les questions relatives au recrutement et à la gestion du personnel; Résolution de la Conférence générale.

E. 119 EX/34 et 119 EX/INF.7
Questions relatives au recrutement et à la gestion du personnel de l'Unesco.

F. 119 EX/36
Extraits du rapport de la commission financière et administrative de la 119ème session du Conseil exécutif portant sur les questions relatives à la gestion du personnel (point 6.5: paragraphes 58 à 101, et Annexe); Décision du Conseil exécutif.

G. EX/CT/1984/1 (Extraits)
Questions soulevées lors de la 119ème session du Conseil exécutif à l'occasion de l'examen du point 6.5 de l'ordre du jour portant sur le personnel. /(K) le personnel - paragraphes 135 à 143 et Annexe 27.

H. Organigramme du Bureau du personnel.

. Rapport de synthèse du groupe de travail du CCO sur le recrutement des experts et consultants (Groupe I) : étude du Roster (12 juillet 1984).

. Propositions de réforme du régime de notation du personnel : Projet de memorandum du Bureau du personnel (juillet 1984).

. Propositions en vue d'un assainissement du régime des surnuméraires : Projet de memorandum du Bureau du Personnel (juillet 1984).

. Conditions de recrutement et de promotion dans la catégorie du personnel de service et de bureau : Rapport de la Commission Consultative pour les Questions générales de Personnel (ACPP) (PER/PPC.1/83/416 du 20 octobre 1983).

. Note by the secretariat of the International Civil Service Commission on the "use of competitive examinations in promotion from the general service to the professional category and for junior professional posts". (ICSC/20/R.20 of 29 June 1984).

. Note by the secretariat of the International Civil Service Commission on the "use of tests in the recruitment of non-professional and language staff; language testing for professional staff". (ICSC/20/R.19 of 20 June 1984).

. Note by the Unesco Staff Association (STA)/ Note de l'Association du personnel de l'Unesco (STA) - (STA/84/38 du 9 juillet 1984)

. Note by the International Staff Association of Unesco (ISAU)/ Note de l'Association internationale du Personnel de l'Unesco (AIPU) - (AIPU/84/GT/I du 11 juillet 1984)

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET LES METHODES DE GESTION DU PERSONNEL

(GT/I/STAFF)

Compte tenu:

- des dispositions de l'Acte constitutif et de celles du Statut du personnel,

- des résolutions adoptées par la Conférence générale, notamment à ses 21e et 22e sessions, concernant le recrutement, le renouvellement et la répartition géographique du personnel,

- des dispositions appliquées en commun par l'ensemble des institutions du système des Nations Unies,

- des recommandations de la CFPI en matière de recrutement et de gestion du personnel, et

- des dispositions en vigueur ainsi que des procédures et pratiques suivies dans les autres organisations du système des Nations Unies;

Le groupe de travail I a le mandat suivant:

1. Examiner les procédures et les pratiques actuelles en ce qui concerne:

i) le recrutement et la gestion du personnel pour tous les postes de l'Organisation, au Siège et hors-Siège, quelle qu'en soit la catégorie (cadre de service et de bureau, cadre organique (P.1 à P.5), et cadre des directeurs et des administrateurs généraux), et quelle qu'en soit la source de financement;

ii) le recrutement et la gestion d'autres collaborateurs de l'Organisation engagés à titre temporaire (consultants, surnuméraires, titulaires de contrats d'honoraires, etc.).

2. Formuler des recommandations au Directeur général en vue d'améliorer ces procédures et pratiques de manière à mieux répondre, à court et à moyen terme, aux besoins des programmes, étant entendu que "sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le personnel /du Secrétariat/ devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible".

Dans ses recommandations, le groupe de travail devrait traiter notamment des procédures de recrutement pour les membres du personnel; des types d'engagement ou de contrat (temporaire, de durée définie ou indéfinie, contrats de consultant, de surnuméraires et d'honoraires, etc.); des procédures, critères et modalités d'orientation en début d'emploi et de formation en cours de fonction; des procédures d'évaluation; de la planification; des procédures et des pratiques en matière de mobilité, d'avancement et de cessation de services; des méthodes permettant d'assurer une communication entre les membres du personnel et leur participation à diverses procédures consultatives; des services sociaux dont jouissent les membres du personnel et autres collaborateurs de l'Organisation.

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET LES METHODES DE GESTION DU PERSONNEL/ CONSULTATIVE WORKING GROUP ON RECRUITMENT PROCEDURES AND STAFF MANAGEMENT METHODS (GT/I/STAFF)

16 -20 JUILLET 1984/16 - 20 JULY 1984

(Salle VII)/(Room VII)

Liste des participants/List of Participants

I. Président du Groupe de travail/President of the Working Group

Mr. J. FOBES (EUA/USA)
Former Assistant Director-General for Administration, then Deputy Director-General, Unesco;
Former Chairman, United States National Commission for Unesco

II. Membres du Groupe de travail/Members of the Working Group

(a) Experts de l'extérieur/External experts

Mrs. L. DOSS (Egypte/Egypt)
Former United Nations Assistant Secretary General, Office of Personnel Services;
Former Chairman, Appointments and Promotion Board; Former Director, Division of Economic and Social Information, DPI, United Nations

M. A. P. IKONNIKOV (URSS/USSR)
Chef de la Division des organisations internationales, Département du personnel, Ministère des Affaires étrangères de l'URSS; Ancien fonctionnaire de l'ONU et de l'Unesco, chargé des questions de personnel

Mr. M. L. JEDING (Suède/Sweden)
Director-General of the National Institute for the Administration and Education of Personnel

Dr. J. MASER (RDA/GDR)
Membre de la Commission Nationale
de la République Démocratique Allemande
pour l'Unesco, Responsable des questions
de personnel et de recrutement;
Ancien Délégué permanent adjoint
de la RDA auprès de l'Unesco

Mme. R. PY (France)
Chargé de mission dans les services
du Premier ministre, d'abord au
Secrétariat général du Gouvernement,
puis, en tant que sous-directeur,
auprès du Directeur général de l'administration
et de la fonction publique

Mr. J. A. SAWE (Tanzanie/Tanzania)
Former member, Joint Inspection
Unit; Foreign Service Officer,
Ministry of Foreign Affairs, United
Republic of Tanzania

Mr. C. VEGEGA (Argentine/Argentina)
Former Assistant Administrator,
UNDP, and Chairman of the Appointments
and Promotions Board; Former Chief,
Division of Co-ordination and Research,
Argentine National Economic Council

(b) Fonctionnaires/Staff Members

M. C. BELLAHSENE, Sous-Directeur Adjoint
p.i. (Activités opérationnelles);
Secteur de l'Education

M. H. FOECKE, Sous-directeur général
adjoint (Activités du Programme Ordinaire);
Secteur de l'Education

Mme. M. UNGUR, Assistant Administratif,
Division du Patrimoine Culturel, Secteur
de la Culture; Vice-Président du Comité
des crédits du SEPU

Mme. C. ZAHER, Sous-directeur général
adjoint p.i., Secteur de la Communication;
Directeur de la Division de la promotion
du livre et des Echanges internationaux

III. Secrétariat du Groupe de travail

M. K. ANGELIDES, Bureau du contrôleur financier, Chef de la Division des pensions et des assurances du personnel

M. P. BERRY, Division de la coordination des sources de financement; Secteur de la Coopération pour le Développement et des Relations extérieures

- x -

Représentants des services concernés/Representatives of the services concerned

M. G. SADDLER, Sous-directeur général pour l'administration générale

M. S. VIEUX, Sous-directeur général adjoint, Directeur du Bureau du personnel

M. T. MORIYAMA, Chef de la Division de l'Administration du personnel au Siège; Bureau du Personnel

Associations du personnel/Staff Associations

M. B. de PADIRAC, Président, Association du personnel

M. A. CAMARA, Association internationale du personnel

Médiateur/Mediator

M. P. RODRIGUEZ RODRIGUEZ

RAPPORT PRÉSENTÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR

LES TECHNIQUES BUDGÉTAIRES ET LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Paris, 9-13 juillet 1984

INTRODUCTION

Le Groupe de travail consultatif sur les Techniques budgétaires et la présentation du budget (GT/II/Budget), dont le mandat et la composition figurent respectivement dans les Annexes B et C du présent rapport, a délibéré du 9 au 13 juillet 1984. Pour plus de clarté, le Groupe de travail propose ses recommandations dans l'ordre où elles apparaissent dans le document de travail du Secrétariat (cf. note*). Le Groupe de travail était présidé par M. V. Erofeev; M. V. Hammond a été désigné comme rapporteur.

* Ce document figurait en annexe au rapport du Groupe de travail consultatif.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	
RECOMMANDATIONS	
Techniques budgétaires	1
Dollar constant	1
Calcul des coûts de l'inflation	1
Fluctuations monétaires	2
Unité de compte	2
Base budgétaire	2
Coût standard	3
Amendements fondamentaux aux documents C/5	3
Etablissement des budgets futurs	4
Terminologie	5
Techniques employées par les autres institutions du système des Nations Unies	6
Rapports sur l'exécution du budget	6
Autres recommandations	7
Comité d'experts des questions budgétaires	7
Justification budgétaire du document C/5	8
Calcul des fluctuations monétaires	8

ANNEXES

A.1 (Présentation proposée pour le calcul du budget
A.2 (

A.3 Volume financier et statistique du 23 C/5

A.4 Liste des documents de référence soumis pour information aux membres du Groupe de travail consultatif sur les techniques budgétaires et la présentation du budget.

B Mandat du Groupe de travail consultatif sur les techniques budgétaires et la présentation du budget (GT/II/Budget)

C Liste des membres participants

RECOMMANDATIONS

Techniques budgétaires

Dollar constant

1. Le Groupe de travail est favorable au maintien en application du principe de l'établissement du budget sur la base d'un dollar constant.

2. Le Groupe a longuement débattu des avantages et des inconvénients qu'il y aurait soit à maintenir le système du dollar constant dans sa forme actuelle (avec changement une fois tous les six ans), soit à modifier la valeur du dollar constant tous les deux ans afin de l'ajuster au taux de change appliqué au moment où le budget est approuvé. L'avis de la majorité a été que le taux devrait être changé tous les deux ans pour y refléter le taux de change en vigueur lors de l'approbation du budget. De l'avis des membres, cela rapprocherait le dollar constant des taux en vigueur et rendrait le budget plus aisément compréhensible.

3. Toutefois, il a été recommandé que l'ancien dollar constant soit appliqué dans l'établissement du budget du prochain exercice biennal. Il ne devrait être fait référence aux nouvelles propositions que dans la série de documents parallèles qui sera soumise au Conseil et à la Conférence générale, afin de les aider à décider si, oui ou non, les changements proposés répondent à leur désir de clarté, de fidélité au réel et de comparabilité.

Calcul des coûts de l'inflation

4. Le Groupe de travail a recommandé que la base des budgets à venir soit ajustée pour tenir compte du niveau des prix prévu pour la fin de l'exercice financier en cours, comme indiqué dans les colonnes 2 et 3 des deux annexes A.1 et A.2 pour l'exercice financier 1984-1985.

Fluctuations monétaires

5. Le Groupe de travail recommande que les variations des taux de change monétaires soient prises en compte dans le calcul de la base budgétaire révisée, comme indiqué dans la colonne 4 des deux annexes A.1 et A.2 pour l'exercice financier 1984-1985.

6. Cependant, afin d'éviter la confusion qui pourrait résulter de la prise en compte simultanée d'un trop grand nombre de variations dans les documents budgétaires présentés aux Etats membres, il a été recommandé que le budget 1986-1987 soit calculé selon les méthodes en vigueur après ajustement pour tenir compte de l'inflation. Aux fins du budget 1986-1987, la recommandation du paragraphe 5 ci-dessus, de même que la modification de la valeur du dollar constant, se traduiront seulement par l'élaboration d'un document supplémentaire qui sera soumis à l'examen des Etats membres.

Unité de compte

7. Le Groupe de travail recommande de maintenir la même unité de compte, c'est-à-dire le dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Base budgétaire

8. Le Comité a estimé souhaitable que le budget soit ajusté pour tenir compte de l'inflation et des taux de change en vigueur, comme il est indiqué dans la colonne 5 des annexes A.1 et A.2. On remarquera que les deux annexes ne présentent aucune différence jusqu'à la colonne 8.

9. Mais, pour les raisons déjà exposées, il a été recommandé d'établir le budget pour 1986-1987 sur la base budgétaire actuelle, soit 391 168 000 dollars des Etats-Unis, après ajustement pour tenir compte de l'inflation prévue jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire en cours. Des tableaux regroupant les nouvelles recommandations ne figureront dans le document du budget qu'à titre d'information supplémentaire.

Coûts standard

10. Le Groupe de travail estime que la pratique actuelle consistant à utiliser des coûts standard, qui varient selon la classe, devrait être maintenue car elle permet une plus grande exactitude que ne le permettraient les "propositions" figurant dans le document de travail.

Ajustement pour mouvements de personnel

11. Le Comité recommande d'appliquer un taux uniforme par souci de simplicité. Mais les mouvements de personnel devraient être distingués des nouveaux engagements, auxquels on pourrait appliquer un taux plus élevé (par exemple 50 % pour les postes de cadre organique et de rang supérieur et 35 % pour les autres).

Présentation des données budgétaires

Amendements fondamentaux aux documents C/5

12. Le Groupe de travail a décidé de proposer ce qui suit:

a) L'annexe au document C/5 devrait être supprimée dans les futurs documents C/5.

b) Les futurs C/5 devraient être constitués de deux documents, l'un ayant trait essentiellement aux questions relatives au programme, l'autre aux questions budgétaires, financières et statistiques connexes. Des renvois devraient être inclus selon que de besoin.

c) La présentation du document 23 C/5 et de tous les futurs documents C/5 devrait être fondée sur les techniques utilisées pour l'élaboration du 22 C/5. Toutefois, afin de faire apparaître l'inflation pour l'exercice biennal en cours, il conviendrait de prévoir une colonne supplémentaire dans laquelle

serait porté le chiffre actualisé du montant approuvé pour 1984-1985. L'information supplémentaire relative à l'inflation de l'exercice biennal en cours devrait figurer dans tous les futurs documents C/5.

d) Le document "Budget" du 23 C/5 devrait contenir, outre un tableau semblable à l'appendice I du document 22 C/5, à titre d'information, un tableau présentant un résumé budgétaire par article, comme à l'annexe A.1 ou A.2.

e) Le document "Budget" des futurs C/5 devrait contenir les informations énumérées à l'annexe B du présent rapport et toute autre information de nature à rendre les documents plus transparents, compte tenu, notamment, des propositions formulées par les membres du Groupe de travail. Les futurs documents budgétaires devraient rendre compte de façon plus précise du calcul des coûts imputables à l'inflation.

13. Outre les propositions ci-dessus, certains membres du groupe ont estimé qu'il faudrait envisager de supprimer le C/5 approuvé et de le remplacer par un supplément financier qui soit articulé avec le document de travail initialement proposé. Toute modification du programme approuvé par la Conférence générale pourrait faire l'objet d'une documentation supplémentaire, sans qu'il soit nécessaire de réimprimer le programme dans son intégralité. D'autres membres du Groupe se sont prononcés contre cette proposition, considérant le document en question comme un outil de travail très utile aux divers spécialistes et institutions qui collaborent avec l'Unesco dans les Etats membres et indispensable à l'exécution du programme au sein du Secrétariat.

Etablissement des budgets futurs

14. Le Groupe de travail a examiné les annexes A.1 et A.2 en tant que base d'établissement du budget pour les années à venir. L'ensemble de ses membres se sont accordés à juger utiles les colonnes 1 à 8 de l'annexe A.1. En revanche, certains membres ont estimé qu'il n'était

pas souhaitable de ventiler le coût de l'inflation comme indiqué dans la colonne 9 de l'annexe - même si cette colonne ne figure qu'à titre indicatif - puisque les crédits prévus pour faire face à l'inflation sont inscrits au Titre VII du budget. Il n'était pas non plus souhaitable, à leur avis, de calculer un total comme dans la colonne 10 de l'annexe A.1. Ils ont proposé la solution de rechange figurant dans l'annexe A.2.

Terminologie

15. Le Groupe de travail a examiné le glossaire de la terminologie budgétaire et financière utilisée dans les documents concernant le Programme et budget de l'Organisation et a constaté que, d'une manière générale, les termes budgétaires et financiers utilisés par l'Unesco étaient conformes à ceux proposés par le CCQA (doc. ACC/1983/FB/1, mai 1983).

16. Les quelques différences relevées peuvent s'expliquer par les raisons suivantes :

a) Certains termes d'un usage courant à l'Unesco ne figurent pas dans le glossaire du CCQA (par exemple : "base budgétaire", "dépenses d'appui", "dollar constant", "taux de croissance réel"). Le Groupe de travail estime que l'emploi de ces termes est utile et doit être poursuivi.

b) Certains termes en version française diffèrent des termes correspondants du glossaire du CCQA. Le Groupe de travail estime que les choix opérés par l'Unesco, en l'occurrence, sont davantage conformes à la terminologie française que ceux effectués par le CCQA.

17. Le Groupe de travail recommande qu'une distinction soit faite entre la notion de "poste de dépenses" et celle de "catégorie de dépenses". Le premier terme s'applique aux dépenses classées selon

la nature des biens ou services fournis, alors que le second couvre plusieurs postes de dépenses regroupés selon des types de dépenses de nature plus générale.

18. Il a été proposé que le terme "actualisation" soit introduit pour désigner le nouveau chiffre obtenu après l'ajustement pour inflation et la prise en compte des fluctuations des taux de change.

Techniques employées par les autres institutions du système des Nations Unies

19. Ces techniques ont été prises en considération par le Groupe de travail lors de l'élaboration de ses recommandations.

Rapports sur l'exécution du budget

20. Dans le rapport trimestriel de situation budgétaire, la colonne "budget total ajusté" comprend toutes les sommes transférées par le Conseil exécutif pour couvrir les coûts de l'inflation. Il conviendrait d'indiquer la totalité de ces sommes afin de permettre la comparaison avec le crédit correspondant du budget. Ce résumé général pourrait être publié sous forme de document séparé, distribué aux personnes intéressées uniquement par les chiffres globaux du budget. Il devrait fournir des informations sur les dépenses totales en dollars et en francs français, encore que le Groupe ait reconnu que ces indications ne renseignent pas sur le lieu où sont faites les dépenses ou sur leurs bénéficiaires.

21. Il n'est pas recommandé d'établir un document distinct d'information du public sur le budget, comme par exemple un "bulletin d'information budgétaire". De même, il ne semble pas que les bulletins d'information

du Secrétariat existants, tels que les "Nouvelles de l'Unesco", soient des supports appropriés pour diffuser l'information relative à l'exécution du budget.

Autres recommandations

Comité d'experts des questions budgétaires

22. Le Groupe de travail estime qu'il faudrait envisager de renforcer les procédures d'examen budgétaire de l'Unesco en créant un petit comité budgétaire ou financier composé d'experts.Cela pourrait aider la Commission financière et administrative du Conseil exécutif, qui se compose de tous les membres du Conseil.

23. On pourrait prendre modèle soit sur le Comité financier de la FAO, soit sur le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas de la FAO, les Etats membres sont élus au Comité financier par la Conférence générale et sont représentés au Comité par des experts des questions budgétaires. Dans le cas de l'ONU, les experts sont désignés par leur gouvernement et élus à titre personnel par l'Assemblée générale.

24. Dans un cas comme dans l'autre, ce comité d'experts est en mesure d'examiner le budget de façon détaillée et de formuler des recommandations dont les organes directeurs peuvent s'inspirer pour prendre des décisions. Un tel comité pourrait également suivre la gestion financière de l'Organisation et conseiller le Directeur général sur des questions financières, si celui-ci le souhaite.

Justification budgétaire du document C/5

25. Le Groupe de travail a entendu un exposé concernant le document de justification budgétaire et a décidé que ce document devrait être mis à la disposition des Etats membres qui en feraient la demande, mais uniquement sous sa forme originale.

Calcul des fluctuations monétaires

26. Le tableau budgétaire du titre VII devrait être assorti d'une note explicative indiquant les facteurs de conversion utilisés pour le calcul des fluctuations monétaires.

PRESENTATION PROPOSEE POUR LE CALCUL DU BUDGET

1984 - 1985					1986 - 1987				
Budget approuvé	Ajustement pour inflation	Sous-total	Actualisation résultant de la modification du taux de change	Base budgétaire réévaluée	Augmentation/ Diminution représentée par le programme proposé aux taux réévalués Montant	%	Ouvertures de crédits pour le programme proposé	coût estimatif de l'inflation	Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
		-(1)+(2)		-(3)+(4)	=(8)-(5)		=(5)+(6)		=(8)+(9)
391.168	56.194	447.362	(65.116)	382.246	-	-	382.246	26.757	409.003

Projet de programme et de budget (janvier 1985)

(1) 22 C/5 approuvé

(2) Chiffres effectifs pour 12 mois et estimatifs pour 12 mois.

(3) (1) + (2)

(4) En utilisant les taux en vigueur au 31 décembre 1984.

(5) Nouvelle base budgétaire

(6) =(8)-(5)

(7) =(6)+(5)

(8) Base zéro (allocations définitives des PAD sur la base des chiffres révisés approuvés)

(9) Projection couvrant l'exercice budgétaire (24 mois)

(10) =(8)+(9)

Programme et budget approuvé

(1) 22 C/5 approuvé

(2) Probablement même chiffre qu'en janvier 1985 ; en cas d'écart important, sera ajusté d'après la situation réelle à la date d'octobre 1985.

(3) (1) + (2)

(4) En utilisant le taux opérationnel des Nations Unies en vigueur le mois précédant la session de la Conférence générale. Ce taux devient le taux du dollar constant pour l'exercice budgétaire suivant.

(5) Nouvelle base budgétaire ajustée pour tenir compte de l'inflation et du taux de change (c'est-à-dire du dollar constant pour 1986-1987)

(6) =(8)-(5)

(7) =(6)+(5)

(8) Allocations des PAD

(9) 24 mois

(10) =(8)+(9)

Notes

(1) Dollar constant - le taux de change utilisé pour l'approbation du budget (qui doit être calculé au taux opérationnel des Nations Unies du mois précédant la session de la Conférence générale devient le dollar constant pour l'exercice financier couvert par le budget.

(2) Le montant prévu dans la colonne 9 pour faire face à l'inflation sera contrôlé de la même façon que la réserve actuelle du Titre VII, et continuera d'ailleurs de faire l'objet d'une ouverture de crédit au titre VII. Les chiffres de la colonne 9 ont seulement pour objet d'indiquer ce qui pourrait advenir si les prévisions faites se révélaient extactes.

(3) Peut-être n'est-il pas nécessaire d'ouvrir un crédit distinct pour les fluctuations monétaires. Les fonds prévus à ce titre seront contrôlés exactement de la même façon que l'est actuellement la provision du Titre VII et demeureront au nom des Etats membres ; ils ne pourront être employés que pour faire face aux fluctuations monétaires et ne seront disponibles à aucune autre fin.

(4) Le tableau final des ouvertures de crédits, qui est nécessairement un résumé, continuera d'être présenté exactement de la même façon que jusqu'à présent.

PRESENTATION PROPOSEE POUR LE CALCUL DU BUDGET

1984 - 1985				1986 - 1987			
Budget approuvé	Ajustement pour inflation	Sous-total	Actualisation résultant de la modification du taux de change	Base budgétaire réévaluée	Augmentation/ Diminution représentée par le programme proposé aux taux réévalués		Ouvertures de crédits pour le programme proposé
					Montant	%	
(1)	(2)	(3) =(1)+(2)	(4)	(5) =(3)+(4)	(6)	(7)	(8) =(5)+(6)
391.168	56.194	447.362	(65.116)	382.246			382.246

Projet de programme et de budget (janvier 1985)

(1) 22 C/5 approuvé

(2) Chiffres effectifs pour 12 mois et estimatifs pour 12 mois

(3) (1) + (2)

(4) En utilisant les taux en vigueur au 31 décembre 1984

(5) Nouvelle base budgétaire

(6) =(8)-(5)

(7) =(6):(5)

(8) Base zéro (allocations définitives des PAD sur la base des chiffres révisés approuvés).

Programme et budget approuvé (novembre 1985)

(1) 22 C/5 approuvé

(2) Probablement le même chiffre qu'en janvier 1985 ; en cas d'écart important, sera ajusté d'après la situation réelle à la date d'octobre 1985.

(3) (1) + (2)

(4) En utilisant le taux opérationnel des Nations Unies en vigueur le mois précédant la session de la Conférence générale. Ce taux devient le taux du dollar constant pour l'exercice budgétaire suivant.

(5) Nouvelle base budgétaire ajustée pour tenir compte de l'inflation et du taux de change (c'est-à-dire du dollar constant pour 1986-1987).

(6) =(8)-(5)

(7) =(6):(5)

(8) Allocation des PAD

Notes

(1) Dollar constant - le taux de change utilisé pour l'approbation du budget (qui doit être calculé au taux opérationnel des Nations Unies du mois précédant la session de la Conférence générale devient le dollar constant pour l'exercice financier couvert par le budget.

(2) Une réserve sera prévue pour faire face à l'inflation, conformément à la pratique actuelle. Cette réserve ne sera pas répartie par article, contrairement à ce qui est proposé dans l'annexe A.1.

(3) Peut-être n'est-il pas nécessaire d'ouvrir un crédit distinct pour les fluctuations monétaires. Les fonds prévus à ce titre seront contrôlés exactement de la même façon que l'est actuellement la prévision du titre VIII ; et demeureront au nom des Etats membres ; ils ne pourront être employés que pour faire face aux fluctuations monétaires et ne seront disponibles à aucune autre fin.

(4) Le tableau final des ouvertures de crédits, qui est nécessairement un résumé, continuera d'être présenté exactement de la même façon que jusqu'à présent.

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION

(GT/III/EVAL)

Compte tenu:

- des directives données par la Conférence générale et par le Conseil exécutif,

- des déclarations faites par le Directeur général devant ces deux organes, et

- des dispositions en vigueur et aux procédures et pratiques suivies dans les autres organisations du système des Nations Unies,

Le groupe de travail a le mandat suivant:

1. Examiner les dispositions prises en vue de mettre en place un système interne d'évaluation étroitement lié au système de planification, de programmation et d'élaboration du budget.

2. Exprimer son avis sur les différents types d'évaluation envisagés ou à envisager, et formuler, à cet égard, des recommandations appropriées.

3. Présenter des suggestions sur les méthodes et techniques (y compris les indicateurs) à mettre en oeuvre dans les différents cas.

4. Examiner les questions suivantes:

- les procédures et modalités, ainsi que le rôle de l'autoévaluation;

- les procédures et modalités, ainsi que le rôle de l'évaluation externe;

- la place de l'évaluation dans les différents mécanismes internes de prise de décision;

- la nature et le contenu des documents et rapports à soumettre aux organes directeurs;

- la coordination des activités d'évaluation du programme ordinaire et de l'évaluation des programmes opérationnels, financés par des ressources extrabudgétaires.

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION/CONSULTATIVE WORKING GROUP ON EVALUATION METHODS AND TECHNIQUES (GT/III/EVAL)

9 - 13 JUILLET 1984/9 - 13 JULY 1984

(Salle VIII)/(Room VIII)

Liste des participants/List of Participants

I. Président du Groupe de travail/President of the Working Group

Mr. M. ADISESHIAH (Inde/India)
Former Deputy Director General of Unesco;
Chairman of the Governing Board of IIEP;
Chairman of the jury of Unesco Literacy Prizes

II. Membres du Groupe de travail/Members of the Working Group

(a) Experts de l'extérieur/External experts

Mrs. I. EIDE (Norvège/Norway)
Assistant Professor, Institute of Sociology, University of Oslo

M. B. HAMMICHE (Algérie/Algeria)
Directeur de l'Institut de Psychologie Appliquée de l'Université d'Alger

M. J. HERMAN (Hongrie/Hungary)
Membre de l'Académie des Sciences de Hongrie; Ancien directeur de la division de l'enseignement supérieur et de la formation des personnels de l'éducation de l'Unesco

Mr. M. RAMANOELINA (Madagascar)
Sociologue et économiste; Expert de l'Unesco en Côte d'Ivoire et au Zaïre; Conseiller du FED à Antanamarivo.

Mrs. C. SAISUREE (Thailande/Thailand)
Secretary General of the National Youth Bureau; Former Deputy Secretary of the National Education Commission

Mr. W. SOUTHWORTH (EUA/USA)
Former member UN Committee of government experts for the evaluation of administration, finance and personnel; Former Director, personnel projects staff, Dept. of State

Mr. J. N. STEVENS (Royaume Uni/United Kingdom)
Evaluation Department, Ministry of Overseas Development; Former Economic Adviser, British Development Division in Southern Africa, Lilongwe, Malawi

(b) Fonctionnaires/Staff members

M. A. BENACHENHOU (Directeur adjoint, IIEP)

M. H. DIEUZEIDE (Directeur, Division des Structures Contenus, Méthodes et techniques de l'éducation, ED/SCM)

M. C. HUYNH (Directeur p.i., Division de l'étude du développement, SS/ETD)

III. Secrétariat du Groupe de travail/Secretariat of the Working Group

M. A. GILLETTE (ED, Division de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et du développement rural)

Mme. N. NTHEPE (ED, Division des programmes opérationnels)

- x -

Représentants des services concernés/Representatives of the Department concerned

M. L. VU CONG (Directeur adjoint, Bureau d'études et de programmation)

Mme. C. VAUGRANTE (Spécialiste principale pour l'évaluation, Bureau d'études et de programmation)

ANNEXE IV (A)

RAPPORT PRÉSENTÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR

L'INFORMATION DU PUBLIC

Paris, 16-20 juillet 1984

R A P P O R T

I - INTRODUCTION

II - DEBAT GENERAL

III - ORIENTATIONS GENERALES

IV - AMELIORATIONS RECOMMANDEES

Volume financier et statistique du 23 C/5

Il est suggéré que le volume du budget concernant les aspects financiers et statistiques contienne, entre autres informations, les éléments suivants (pas nécessairement dans le même ordre) :

1. Cadre du Programme et budget pour 1986-1987, comme aux paragraphes 3 à 16 du 22 C/5 ;

2. Présentation du Programme et budget pour 1986-1987, comme aux paragraphes 261 à 278 du 22 C/5 ;

3. Système de budgétisation du Programme et budget pour 1986-1987, comme aux paragraphes 279 à 322 du 22 C/5 ;

4. Financement du Programme et budget pour 1986-1987, comme aux paragraphes 323 à 329 du 22 C/5 ;

5. Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1986-1987, comme aux pages 69 à 74 de la version française du 22 C/5, y compris le détail des dépenses imputables à l'inflation pour l'exercice biennal en cours, comme dans le document 22 C/ADM/INF.1 ;

6. Barème des quote-parts pour 1986-1987, comme aux pages 75 à 78 de la version française du 22 C/5 ;

7. Fonds de roulement pour 1986-1987, comme à la page 79 de la version française du 22 C/5 ;

8. Titre relatif à la politique et à la direction générale, comme le titre I du 22 C/5 ;

9. Résumés de l'exécution du programme comme au paragraphe 1000, à la page 23 et aux paragraphes 01001, 02001, 03001, 04001, 05001, 06001, 07001, 08001, 09001, 10001, 11001, 12001, 13001, 14001 (y compris la note de base de page) et 15001 du 22 C/5 ;

10. Titre relatif aux services de soutien du programme, comme le titre III du 22 C/5 ;

11. Titre relatif aux services administratifs généraux, comme le titre IV du 22 C/5 ;

12. Titre relatif aux charges communes, comme le titre V du 22 C/5 ;

13. Titre relatif aux dépenses d'équipement, comme le titre VI du 22 C/5 et les paragraphes 254 à 259 du 22 C/5 ;

14. Titre relatif à la Réserve budgétaire, comme le titre VII du 22 C/5 ;

15. Titre relatif aux fluctuations monétaires, comme le titre VIII du 22 C/5 ;

16. Résumé budgétaire par article, comme à l'appendice I du 22 C/5 (avec une nouvelle colonne donnant les chiffres "réévalués" pour faire apparaître l'inflation de l'exercice en cours) ;

17. Répartition des charges communes et de dépenses administratives comme dans l'appendice III du 22 C/5 ;

18. Résumé budgétaire par poste de dépenses, comme dans le document 22 C/ADM/INF.2 et l'appendice III du 22 C/5 approuvé ;

19. Présentation des grands programmes par unité administrative sous forme de tableaux, comme dans le 22 C/5 Annexe (volume bleu/blanc/bleu), pages 131 à 134 et autres, avec un résumé par poste de dépenses ;

20. Effectifs du Programme et budget pour 1986-1987 (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) comme aux paragraphes 243 à 253 du 22 C/5, y compris les facteurs financiers ; appendice II du 22 C/5 ; appendice IV du 22 C/5 approuvé ; annexe au Titre II du budget, 22 C/5 approuvé, pages 689 à 719 de la version française ; renseignements sur les postes temporaires, les experts ayant le statut UNESCOPAS, le personnel d'entretien, etc. Pour la modification des tableaux d'effectifs (postes permanents), projet de programme de travail et de budget de la FAO pour 1984-1985, appendice B, page 334 de la version française, et Projet de budget programme de l'OMS, tableau "postes nouveaux et postes supprimés" page 400 ; postes pourvus à une date donnée, par exemple au 31.12.84 ;

FAO

TABLEAU D'EFFECTIFS, CLASSEMENT ET CODIFICATION DES POSTES

A. PROGRAMME ORDINAIRE (suite)

APPENDICE B (suite)

CHANGEMENTS PROPOSES POUR 1986-87 1/

Catégorie	Grade / Classe	ODG	ASG	ATA	AGE	AGL	AGP	AGS	AGB	ESD	ESC	ESB 2/	ESE	ESP	ESS	FI	FO	EDD	EDP	EDC 2/	EDA	Bureaux régionaux et de liaison	Division basée avec les représentants régionaux	GID	GIC	GIL	GII	GIP	AFD	AFP	AFF	AFC	AFB	TOTAL
Directeur général	DG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur général adjoint	DDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Directeur général	ADG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur	D-2	-	-	-	-	-	-	+ 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 1
	D-1	-	- 1	-	-	- 1	+ 1	+ 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 2
Chef économiste	P-5	-	- 4	+ 2	-	-	- 1	+ 5	+ 1	-	+ 2	-	-	-	+ 1	+ 2	+ 7	- 1	-	+ 5	-	+ 1	+ 1	-	-	-	-	- 1	-	-	+ 1	-	- 3	-	+ 15
	P-4	+ 2	- 3	-	-	-	+ 1	+ 4	-	-	- 2	-	+ 1	-	+ 2	- 1	- 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 1	- 2	-	+ 2	-	- 3	-	- 12
	P-3	- 1	-	- 1	-	-	-	+ 1	-	-	+ 1	-	- 1	-	- 1	+ 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 1	-	- 3	+ 1	- 6
	P-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 2
	P-1	- 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1
Total		-	- 9	+ 1	-	- 1	+ 1	+14	+ 1	-	+ 1	-	-	-	-	+ 2	-	- 1	-	+ 5	-	- 5	-	-	-	-	-	- 2	-	- 1	-	- 9	-	- 3
Services généraux	G-7	+ 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1	-	-	+ 1	-	-	+ 1	+ 1	-	-	-	-	-	-	+ 2	+ 1	-	-	- 1
	G-6	+ 1	- 1	-	-	-	-	+ 3	+ 1	-	-	+ 1	-	-	+ 1	-	+ 1	-	- 1	-	-	+ 3	-	-	-	- 1	- 1	-	-	+ 2	-	- 1	+ 1	-	- 2
	G-5	-	- 4	-	-	-	-	+ 5	-	-	+ 1	-	+ 1	-	-	- 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1	-	+ 2	-	-	-	+ 1	- 9
	G-4	-	- 4	-	-	- 2	+ 2	+ 5	-	-	- 1	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 1	-	- 6
	G-3	-	- 1	-	-	-	-	+ 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 1	-	+ 2
	G-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 2
Total		+ 1	-10	-	-	- 3	-	+16	-	-	-	-	-	-	-	- 6	-	-	-	-	-	- 7	-	-	-	- 1	- 1	-	-	- 4	-	- 2	- 9	-26
TOTAL GENERAL		+ 1	- 19	+ 1	-	- 4	+ 1	+30	+ 1	-	+ 1	-	-	-	-	- 4	-	- 1	-	+ 5	-	-12	-	-	-	- 1	- 1	- 2	-	- 5	-	-11	- 9	-29

1/ Non compris le personnel des Bureaux des Représentants de la FAO.

2/ Non compris les postes de secrétaire ou de traducteur de coopération technique financés au titre des projets d'assistance alimentaire. Avec l'adoption d'un barème de traitement unique, il est en outre prévu d'appliquer à ces postes le principe du partage des coûts, aux termes duquel la FAO recrute tout le personnel, mais ne paie que la part des dépenses correspondant à son activité normale.

POSTES NOUVEAUX ET POSTES SUPPRIMÉS AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
(à l'exclusion des activités de pays et interpays)

Programme	Fonction	Catégorie	1984 Postes nouveaux	1984 Postes supprimés	1985 Postes nouveaux	1985 Postes supprimés
I. ACTIVITES MONDIALES ET INTERREGIONALES						
5. Personnels de santé	Spécialiste scientifique	P5		1		
	Administrateur technique	P5	1			
6. Information du public et éducation pour la santé	Rédacteur-éditeur	P3	1			
	Commis sténodactylographe	G4	1			
11. Promotion de la salubrité de l'environnement						
11.1 Approvisionnement public en eau et assainissement	Ingénieur sanitaire	P5	1			
	Commis sténodactylographe	G4	1			
13. Lutte contre la maladie						
13.2 Lutte contre les vecteurs de maladies	Entomologiste	P5		1		
	Spécialiste scientifique	P4		1		
	Spécialiste scientifique	P4		1		
	Entomologiste	P3		1		
	Assistant d'administration principal	DJ5		1		
13.3 Paludisme	Paludologue	P5		1		
	Entomologiste	P5		1		
	Médecin	P5		1		
	Médecin	P5		1		
	Technicien de laboratoire	P3		1		
	Assistant d'administration	KL7		1		
	Secrétaire	KL5		1		
	Chauffeur	KL3		1		
13.12 Surveillance de l'éradication de la variole	Médecin	P5				1
	Commis sténodactylographe	G5				1
13.13 Autres maladies transmissibles	Commis sténodactylographe	G4	1			
	Total		6	14	-	2
	A déduire : Postes nouveaux			6		-
	DIMINUTION NETTE - Activités mondiales et interrégionales			8		2

DOCUMENTS DE REFERENCE

Liste des documents soumis pour information aux membres du Groupe de travail consultatif sur les techniques budgétaires et la présentation du budget

I

TECHNIQUES BUDGETAIRES

A.
- 21 C/99 (août 1980)
- Rapport de la Commission administrative de la 21è session de la Conférence générale (21 C/ADM/2, Partie IV, point 61) (Octobre 1980)
- 21 C/Résolutions 38.1 (octobre 1980)

B.
- 113 EX/30 (août 1981)
- Rapport de la Commission financière et administrative de la 113è session du Conseil exécutif (113 EX/39, point 7.8) (octobre 1981)
- 113 EX/Décisions 7.8 (octobre 1981)

C.
- 114 EX/35 et Addenda (mars-avril 1982)
- Rapport de la Commission financière et administrative de la 114è session du Conseil exécutif (114 EX/41, point 8.3) (mai 1982)
- 114 EX/Décisions 8.3 (mai 1982)

D.
- 22 C/34 (août 1983)
- Rapport de la Commission administrative de la 22è session de la Conférence générale (22 C/ADM/2, partie I) (novembre 1983)
- 22 C/Résolutions 44 (novembre 1983)

II

PRESENTATION DU BUDGET

E.
- 115 EX/5 (août 1982) (voir section F - ce document est inclus dans le 4 XC/4 Add.2)
- Rapport du Comité spécial de la 115è session du Conseil exécutif (115 EX/4, point 3.3) (octobre 1982)
- 115 EX/Décisions 3.3 (voir section F - cette décision est incluse dans le 4 XC/4 Add.2)

F.
- 4 XC/4 Add. 2 - Rapport du Directeur général sur la présentation future des documents C/5 (novembre 1982)
- Rapport de la Commission II de la 4è session extraordinaire de la Conférence générale (4 XC/COM.II.3, Unité 10) (décembre 1982)
- 4 XC/Résolutions 5/01 (décembre 1982)

ANNEXE II (B)

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES TECHNIQUES BUDGETAIRES ET LA PRESENTATION DU BUDGET (GT/II/BUDG)

Compte tenu :

- des dispositions de l'Acte constitutif qui prévoient à l' Article VI, alinéa 3 (a) que : "le Directeur général .... prépare, afin de soumettre au Conseil, un projet de programme de travail pour l'Organisation, accompagné des prévisions budgétaires correspondantes",
- des dispositions pertinentes du Règlement financier, notamment des alinéas 3.1, 3.2, 3.3, et
- des dispositions en vigueur et des procédures et pratiques suivies dans les autres organisations du système des Nations Unies.

Le Groupe de travail consultatif a le mandat suivant :

1. Examiner les techniques utilisées par l'Organisation dans le calcul et la présentation des données budgétaires du projet de programme et de budget pour 1984-1985 (document 22 C/5) et formuler des propositions concrètes sur les améliorations qui peuvent être apportées à ces techniques dans le calcul et l'élaboration des données budgétaires du projet de programme et de budget pour 1986-1987 (document 23 C/5), eu égard notamment à la présentation des effets de l'inflation et des fluctuations monétaires.

2. Etudier, à la lumière du glossaire préparé par le Comité consultatif sur les questions administratives et financières concernant les termes budgétaires et financiers, les termes qui pourraient éventuellement être utilisés par l'Organisation dans la présentation du budget.
3. Envisager, compte tenu de la procédure suivie dans les autres institutions du système des Nations Unies, un modèle de présentation des aspects budgétaires du projet de programme et de budget pour 1986-1987 (livre bleu) qui permette aux administrations nationales, tant celles chargées des finances que celles dans les domaines de compétence de l'Unesco, ainsi qu'à un public plus large (milieux éducatifs, scientifiques et culturels, médias, etc.) de percevoir plus facilement les activités proposées ainsi que les sommes et le personnel qui leur sont affectés.
4. Etudier la nature et les modalités de l'information que le Directeur général pourrait diffuser aux Etats membres, aux membres du Conseil exécutif et, le cas échéant, à d'autres destinataires, sur l'exécution du programme et l'état budgétaire.

ANNEXE II (C)

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES TECHNIQUES BUDGETAIRES ET LA PRESENTATION DU BUDGET/CONSULTATIVE WORKING GROUP ON BUDGETING TECHNIQUES AND PRESENTATION OF THE BUDGET (GT/II/BUDG)

9 - 13 JUILLET 1984/9 - 13 JULY 1984

(Salle VII)/(Room VII)

Liste des participants/List of Participants

I. Président du Groupe de travail/President of the Working Group

M. V. EROFEEV (URSS/USSR)
Conseiller principal au Ministère des Affaires étrangères de l'URSS. Ancien Sous-directeur général pour l'administration de l'Unesco

II. Membres du Groupe de travail/Members of the Working Group

(a) Experts de l'extérieur/External experts

M. G. ABAD GRIJALVA (Equateur/Ecuador)
Ancien président du Comité culturel interaméricain de l'OEA (1975-1977); Membre du Conseil exécutif (1976-1980). Président de la Commission du programme et des relations extérieures (1978-1980)

M. A. BLANCHARD (France)
Conseiller-Maître à la Cour des Comptes; Directeur du personnel au Ministère de l'éducation

Mr. G. CRABTREE (Royaume-Uni/United Kingdom)
Head of Section, United Nations "A" Department, Ministry of Overseas Development

Mr. V. G. HAMMOND
Audit Partner, Akintola Williams and Co., Lagos (responsible for co-ordinating activities of all the branches of the firm)

Mrs. V. HOUSHOLDER (EUA/USA)
Member of ACABQ; Former Inspector-General of the OAS; Former member of the Unesco Bureau of the Budget

Mr. T. IDA (Japon/Japan)
Assistant Director, Division II, 5th Bureau, in charge of auditing and inspecting the Export-Import Bank of Japan, Overseas Economic Co-operation Fund and Japan International Co-operation Agency. Former Management Editor, Internal Audit Service, Bureau for Finance and Administration, UNDP

Mr. L. KOCH (RFA/FRG)
Deputy Head of Division, International Department, Federal Ministry of Finance; Division for Financial, Budgetary and Administrative matters of the UN, the UN Specialized Agencies and AIEA and European Multilateral Organizations

Mr. J. MANDZOUNGOU (Congo)
Inspecteur, Direction de l'Inspection et du Contrôle, Banque Nationale de Développement du Congo (BNDC); Ancien Secrétaire général du Ministère des Finances

Mr. J. VEERA RAGHAVAN (Inde/India)
Adviser (Education), Planning Commission of India (responsible for allocation of Education funds); Honorary Treasurer of the University of Delhi; Former Financial Adviser to the Ministry of Education, Government of india and Director, Office of the Comptroller and Auditor General of India

M. E. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie/Czechoslovakia)
Chef de la division des organisations internationales, Ministère des Affaires étrangères; Ancien fonctionnaire de l'UNCTAD

(b) Fonctionnaires et anciens fonctionnaires/ Staff Members and Former Staff Members

M. J. PECHE (France)
Ancien chef de l'unité administrative du Secteur de l'éducation

III. Secrétariat du Groupe de travail/Secretariat of the Working Group

M. D. ARGYROPOULOS (ED, Division du financement de l'éducation)

M. K. WILLIAMS (Chef de la division PRS et ADM au Bureau du Budget)

- x -

Représentants des services concernés/Representatives of the Departments concerned

M. T. C. YOUNG (Sous-Directeur général, Directeur du Bureau du Budget)

M. K. HAGEDORN (Chef de la division des sciences sociales, de la culture et de la communication du Bureau du Budget)

RAPPORT
PRÉSENTÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
CONSULTATIF SUR

LES MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION

Paris, 9-13 juillet 1984

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES METHODES

ET TECHNIQUES D'EVALUATION

9-13 juillet 1984

Rapport final et recommandations

I. Introduction

1. Ainsi qu'il l'avait annoncé à la 119e session du Conseil exécutif, le Directeur général a créé cinq groupes consultatifs parmi lesquels le Groupe de travail consultatif sur les méthodes et techniques d'évaluation.

2. (Ce paragraphe contenait le mandat du Groupe de travail, qui figure à l'Annexe B du présent document).

3. Le Groupe de travail s'est réuni au Siège de l'Unesco du 9 au 13 juillet 1984.

4. (Ce paragraphe contenait la liste des membres du Groupe de travail, qui figure à l'Annexe C du présent document).

5. Le Directeur général a nommé M. Adiseshiah président du Groupe de travail. Le Groupe a, par consensus, désigné M. Stevens comme rapporteur.

6. Des représentants des unités concernées du Secrétariat de l'Unesco, notamment du Bureau d'études et de programmation, se sont tenus à la disposition du Groupe tout au long des délibérations. Le Groupe a également entendu les témoignages directs de certains membres du personnel de différents secteurs et de divers niveaux du cadre organique.

7. Représentant le Directeur général, M. G. Bolla, Directeur général adjoint (chargé de mission), a ouvert la réunion du Groupe. Il a exposé et expliqué dans quel contexte et suivant quel processus les délibérations du Groupe, et en particulier ses recommandations, seraient examinées et seraient suivies d'effet, soit par des mesures susceptibles d'être prises immédiatement, des recommandations sur lesquelles le Conseil exécutif aurait à donner son avis (en particulier à sa 120e session) ou de recommandations à soumettre éventuellement à la Conférence générale (notamment à sa vingt-troisième session). Il a également souligné que les travaux des cinq groupes de travail consultatifs, loin d'empiéter sur les travaux en cours du Comité temporaire créé par le Conseil exécutif, devaient au contraire les compléter.

8. Ouvrant les débats, le Président du Groupe a formulé un certain nombre de remarques préliminaires et évoqué, en particulier, les différents niveaux et types d'évaluation à propos desquels les idées et l'avis du Groupe pouvaient être particulièrement utiles sur le plan opérationnel.

9. A l'issue de sa réunion, le Groupe a adopté le compte rendu de ses délibérations ci-après et les recommandations qui lui font suite.

II. Compte rendu des délibérations

10. Le Groupe a commencé par définir l'évaluation comme un processus qui vise à déterminer la pertinence, l'efficacité interne et externe et l'effet d'une activité* au regard de ses objectifs, ainsi que la pertinence de ces objectifs à la lumière des faits nouveaux survenus après leur formulation initiale. L'évaluation doit être considérée comme faisant partie d'un processus continu d'appréciation des activités. Avant de prendre la décision de financer une activité, il faut en apprécier la faisabilité, l'efficacité potentielle et la pertinence par rapport à l'objectif visé. Pendant sa phase d'exécution, l'activité doit faire l'objet d'une surveillance qui permettra de vérifier si sa mise en oeuvre se déroule comme prévu et d'apporter, si besoin est, les correctifs appropriés. Il se révèle parfois nécessaire de modifier la formulation et l'orientation d'une activité : c'est ce que peut montrer une "évaluation en cours d'exécution". Quand tel n'est pas le cas, on analysera le déroulement et l'effet du projet au moment de son achèvement au moyen d'une "évaluation rétrospective".

11. Le Groupe a pris note des trois types d'évaluation décrits par le Directeur général, à savoir :

(i) examen d'une activité en cours au fur et à mesure de son exécution, afin d'améliorer la programmation détaillée et les modalités d'exécution du programme ;

(ii) appréciation de la pertinence et du succès de l'activité en cours d'exécution, afin d'en tirer des enseignements pour l'élaboration des programme futurs de l'Unesco ;

(iii) appréciation de l'effet des activités de l'Unesco par une étude rétrospective en profondeur.

Les deuxième et troisième types d'évaluation pourraient porter non seulement sur les activités, mais aussi sur leurs modalités d'exécution. L'évaluation du type I et le processus intervenant dans l'évaluation du type II sont d'une nature qui relève de l'auto-évaluation.

---

* Sauf indication contraire, le Groupe est convenu de désigner par le terme "activités" les travaux planifiés et exécutés par l'Unesco, en y comprenant les "projets opérationnels", les "programmes ordinaires", les "actions de programmes", etc

12. Pour déterminer les buts de l'évaluation, il convient de se demander à qui elle s'adresse. Elle s'adresse à diverses personnes ou parties :

(i) au personnel et à la direction de l'Unesco, qui l'utiliseront comme outil de gestion ;

(ii) à la communauté internationale, qui est désireuse de tirer les leçons de l'expérience passée ;

(iii) au Directeur général, qui doit forruler des recommandations sur les activités futures de l'Unesco, et aux organes directeurs qui doivent décider de ces activités ;

(iv) aux Etats membres de l'Unesco (qui peuvent se confondre avec les décideurs de la programmation), qui veulent savoir si l'Unesco fait bon usage des ressources qui lui sont allouées et dans quelle mesure les objectifs énoncés dans l'Acte constitutif sont réalisés ;

(v) aux participants aux projets de l'Unesco ou bénéficiaires de ces projets, qui ont intérêt à ce que les activités répondent efficacement à leurs besoins.

13. Après un échange de vues, le Groupe a estimé que tous les programmes et mécanismes de l'Unesco étaient susceptibles d'évaluation et devaient être évalués selon que de besoin. Pour certains membres, les bailleurs de fonds destinés à financer des activités de l'Unesco devaient savoir quels résultats on escomptait obtenir de leur utilisation, qui sans cela serait dépourvue de sens. A leur avis, il devait toujours être possible de déterminer si les résultats attendus (et dans une certaine mesure quantifiables) avaient été atteints. Pour d'autres, l'utilisation rationnelle des ressources revêtait certes une grande importance, mais il convenait de juger les activités en se fondant avant tout sur leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Unesco et à l'obtention des résultats escomptés.

14. Sur la question de savoir s'il est nécessaire d'établir des critères d'évaluation du succès des activités, les avis des membres du Groupe ont été divergents. Certains ont fait valoir que ces critères découlaient en partie des décisions qui étaient prises sur les engagements des dépenses, une fois les propositions évaluées et estimées. Mais avec le temps ces critères pouvaient se modifier ; une évaluation pouvait contribuer à une telle évolution en fournissant de nouveaux points de repère pour juger des résultats d'une activité. Dans cette optique, les critères apparaissaient donc comme un système évolutif issu d'un dialogue entre les évaluateurs successifs des activités et les décideurs, et de nature à convaincre les destinataires des rapports. D'autres, en revanche, qui ne partageaient pas ce point de vue, ont estimé qu'il fallait conserver les critères d'évaluation utilisés dans le passé (notamment les critères tirés de l'Acte constitutif, les critères quantitatifs tels que les instruments d'analyse coût-efficacité, l'évaluation du type II et autres critères qualitatifs) et recommander aux évaluateurs de s'en inspirer. Tous ont néanmoins été d'avis que le choix des critères énoncés ci-dessus devait être laissé principalement à l'appréciation des évaluateurs, selon le type particulier d'activité à évaluer et les ressources dégagées pour l'évaluation.

15. Les principaux utilisateurs du processus d'évaluation seront le personnel et la direction de l'Unesco, ainsi que les Etats membres. Le personnel et la direction de l'Unesco sont intéressés par les trois types d'évaluation qu'a décrits le Directeur général. Les Etats membres, pour leur part, ont intérêt à disposer des résultats des évaluations pour décider des activités futures et pour s'assurer que les responsables rendent compte comme il convient de l'emploi qu'ils font de ressources nationales limitées. C'est en cela que les deux derniers types d'évaluation décrits par le Directeur général sont utiles aux Etats membres.

16. L'évaluation est un processus coopératif qui fait intervenir le personnel de l'Unesco et les bénéficiaires. Le Groupe a noté que, dans la mesure où les objectifs de l'évaluation diffèrent, il peut y avoir des conflits ou divergences d'intérêts quant à ses résultats. Les membres du personnel de l'Unesco risquent de se montrer peu coopératifs s'ils craignent d'être blâmés au vu des résultats d'une évaluation. Il n'en demeure pas moins que le processus d'évaluation doit introduire un élément de responsabilité dans les procédures de gestion. Il ne faut pas lui attribuer une mission d'inspection et de discipline, car ce pourrait être au détriment des enseignements positifs à en tirer par un exercice d'imagination créative. Des arbitrages entre les différents aspects de l'évaluation s'imposent, de toute évidence. Un système d'évaluation efficace est celui qui réalise un équilibre raisonnable entre la nécessité de faire apparaître les responsabilités et celle de tirer des enseignements de l'expérience et d'innover.

17. Vu l'importance de la créativité dans le processus d'évaluation, le Groupe a estimé que des personnes extérieures à l'Unesco (c'est-à-dire n'appartenant ni à son Secrétairat ni à ses organes directeurs) devaient être associées à l'évaluation des activités de l'Organisation. Le Groupe a également jugé nécessaire d'assurer au système d'évaluation une certaine indépendance vis-à-vis des personnes directement engagées dans les activités, afin de garantir des conclusions objectives

18. Toute unité d'évaluation doit, dans la structure de l'Organisation, être située là où ses conclusions pourront de façon efficace être communiquées aux décideurs et utilisées pour améliorer la planification des activités de l'Unesco, tant à moyen qu'à court terme. La motivation du personnel étant un facteur de succès très important en matière d'évaluation, il convient de susciter une attitude positive chez les membres du personnel. Pour cela, il faudra déployer un effort permanent d'éducation et de formation du personnel et opérer des changements de

de structure comprenant la création d'une unité centrale d'évaluation, le renforcement des petites unités d'évaluation implantées dans les secteurs et les bureaux régionaux et un examen critique avant toute prise de décision.

Certains membres du Groupe ont estimé qu'il serait sans doute assez difficile de créer chez le personnel une motivation suffisante. Pour d'autres, en revanche, il existe à cet égard parmi le personnel beaucoup de bonne volonté.

19. L'unité centrale d'évaluation dont il vient d'être question devrait :

(i) être créée par le Directeur général en tant qu'unité distincte au sein de son Cabinet ;

(ii) étudier les questions :

(a) qu'aura fixées le Directeur général,

(b) dont le Conseil exécutif aura demandé l'étude, ou

(c) qu'elle aura elle-même choisies en consultation avec le Comité intersectoriel pour l'évaluation, s'agissant notamment de l'évaluation du type III ;

(iii) faire rapport sur les questions visées à l'alinéa (ii) au Directeur général, qui soumettra lesdits rapports ou des résumés de ceux-ci accompagnés de ses observations, au Conseil exécutif (certains membres ont estimé qu'il valait mieux soumettre au Conseil exécutif les rapports eux-mêmes, plutôt que des résumés) ;

(iv) choisir comme évaluateurs des membres de son propre personnel, des membres du personnel d'autres services de l'Unesco, qui seraient détachés temporairement aux fins d'une évaluation particulière, ou des personnes extérieures à l'Unesco (consultants, etc.).

20. Le Directeur général devrait tenir le Conseil exécutif informé de l'avancement du programme d'évaluation et lui présenter chaque année un rapport sur les activité de ce programme avec l'indication des dépenses y afférentes.

21. Il faudrait que le Directeur général fasse en sorte que les conclusions des rapports d'évaluation soient pris en considération et que la qualité de ces rapports soit constamment contrôlée. Il pourrait être opportun de soumettre les principaux rapports à l'examen critique du Comité intersectoriel pour l'évaluation, qui pourrait donner son avis au Directeur général sur les recommandations à faire quant au suivi et à la surveillance de la qualité des rapports.

22. L'unité centrale d'évaluation devrait être chargée de coordonner et superviser le système actuel d'auto-évaluation, de rassembler les informations résultant de l'évaluation du type II et d'organiser l'évaluation du type III (étude d'impact). Elle pourrait également être appelée à effectuer d'autres études relatives à des questions de gestion. Le Groupe a noté que les projets opérationnels extrabudgétaires étaient évalués selon les désirs des parties intéressées. Ceux qui ne sont pas ainsi évalués devraient être assujettis au système d'évaluation du programme ordinaire de l'Organisation.

23. L'évaluation actuelle des programmes ordinaires demande à être améliorée. Le système de contrôle de l'exécution, appelé Système de contrôle et d'évaluation des activités (PEMS), fonctionnerait mieux si des rapports d'activité étaient systématiquement présentés. Le système du "Programme d'activités détaillées" (PAD) fournit des indications précises sur les activités à exécuter, y compris sur leur calendrier et sur le(s) responsable(s) de l'exécution. L'approbation des PAD implique une délégation d'activités et une autorisation de dépenses. Tous ces aspects devraient faire l'objet d'une surveillance étroite, éventuellement selon une méthode ressortissant au Système d'information pour la gestion des projets (PMIS Il est des cas où l'exécution ne peut être jugée uniquement d'après le rythme auquel l'argent est dépensé. Les documents budgétaires (C/5) devraient fixer des cibles

plus précises pour les programmes et être plus comparables d'un exercice à l'autre. Le système devrait tenir davantage compte du caractère de plus en plus décentralisé des activités de l'Unesco. Si l'on veut maintenir le rapport d'évaluation portant sur les activités de l'exercice budgétaire biennal (C/11), il faudrait le rendre plus utile, notamment en donnant beaucoup plus de précision aux indicateurs et aux conclusions qui y sont présentés. Le Groupe a mis en doute la possibilité pratique de procéder à une évaluation du type II dans le cadre budgétaire alors que le budget oblige à prendre des décisions sur les ouvertures de crédits avant que toutes les dépenses de programme passées puissent être dûment identifiées et chiffrées. A cet égard, il a pris note de la proposition tendant à réviser les PAD afin de combler certaines des lacunes mentionnées en matière d'informations. Cette révision est recommandée car elle tend à analyser les dépenses de l'Unesco selon un cadre logique.

24. Le Groupe a eu connaissance de plans visant à développer le Système d'information pour la gestion des projets (PMIS) qui permet d'accéder par des moyens informatiques aux données sur les programmes, y compris celles des PAD. Pour l'instant, la possibilité que comporte ce système de fournir des données d'évaluation n'a pas été pleinement exploitée. De toute évidence, il y aurait moyen d'intégrer ce système au système d'évaluation. A plusieurs reprises, les membres du personnel ont parlé au Groupe des tâches exigées, par une documentation complexe, qui leur imposent une lourde charge. Les enseignements apportés par l'évaluation risquent d'être perdus si les données qui résultent de celle-ci viennent simplement se superposer à une masse d'autres informations.

III. Recommandations

25. L'évaluation est un processus qui permet de mesurer la pertinence, l'efficacité interne et externe et l'effet des activités par rapport à leurs objectifs et de réviser éventuellement ces objectifs au fur et à mesure que la situation évolue.

26. Il faudrait renforcer et systématiser l'évaluation au sein de l'Unesco, en tenant compte de la nature spécifique des activités, de la structure et du contexte de l'Organisation et en utilisant des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, selon que de besoin.

27. L'évaluation devrait être conçue comme :

- une expérience pleine d'enseignement pour le spécialiste du programme ;
- un outil de gestion pour les décideurs ;
- une modalité de programmation ;
- un instrument de contrôle pour les organes directeurs ;
- un moyen de renforcer l'image de 'Unesco dans les Etats membres.

28. En ce qui concerne l'évaluation visant à améliorer l'exécution du programme (évaluation du type I) :

(i) elle incombe aux spécialistes du programme ;

(ii) il est recommandé d'utiliser à cette fin le système d'auto-évaluation proposé, en accordant une égale importance à la substance et aux aspects administratifs ;

(iii) les programmes extrabudgétaires aussi bien que les activités du programme ordinaire devraient être régulièrement soumis à ce type d'évaluation, qui comprend un contrôle de l'exécution ;

(iv) il convient de faire un usage efficace et réaliste, pour ce type d'évaluation, du Système d'information pour la gestion des projets (PMIS), dans tous les secteurs du programme de l'Unesco et dans l'ensemble des structures du Secrétariat.

29. En ce qui concerne l'évaluation des programmes et sous-programmes devant servir à l'élaboration des programmes futurs de l'Organisation (évaluation du type II) :

(i) Il semble que, en bonne partie pour des raisons de chronologie les résultats de cette évaluation ne soient pris formellement en compte pour la préparation du programme biennal à venir, sauf dans le cas de sous-programmes qui sont évalués par des comités d'experts permanents et dans celui, plus fréquent, de documents de programme qui sont produits par ces mêmes personnes.

(ii) La succession chronologique des programmes prévue par le document C/5 aurait, dans certains cas, besoin d'être revue ; le calendrier établi doit être respecté.

(iii) Pour chaque action de programme, les indicateurs sont précis en ce qui concerne les apports mais, en ce qui concerne les produits, les indicateurs quantitatifs ont tendance à être vagues, du fait de la chronologie du cycle de programmation. Les résultats attendus devraient être précisés pour toutes les activités - opérationnelles ou non opérationnelles. Les programmes ou actions de programme pour lesquels il n'est pas possible de fournir ces précisions sur les résultats attendus ne devraient pas être entrepris.

(iv) Le document C/5 devrait donner des indicateurs d'impact pour quelques programmes achevés.

(v) Le document C/11 est établi pour répondre aux besoins des organes directeurs de l'Unesco. Des informations supplémentaires, et peut-être plus précises, pourraient être fournies aux membres des organes directeurs que cela intéresse, sur une formule de PAD révisée telle que celle qui a été présentée au Groupe.

30. L'évaluation de l'effet des activités de l'Organisation (évaluation du type III) est une tâche que l'Organisation devrait commencer pendant le prochain exercice biennal, en évaluant l'impact de deux ou trois projets achevés que l'on pourrait éventuellement présenter dans le document C/5, afin de rendre cette évaluation plus visible. Les critères à utiliser varieront en fonction de l'activité concernée. Dans le cas de projets opérationnels achevés, le recours à l'analyse coût-avantages ou coût-efficacité pose de nombreux problèmes d'imputation, d'attribution, etc. L'économie dans l'utilisation des ressources est un des critères qui peuvent être utilisées ; l'effet réel observé sur la population du pays en est un autre. Peuvent aussi servir d'indicateurs, le cas échéant, le pourcentage de femmes concernées par l'activité comme évaluatrices ou comme bénéficiaires, et le degré de participation des Etats membres aux activités, ainsi que part prise par les organisations non gouvernementales et autres institutions intéressées.

31. Il est recommandé de créer une unité centrale d'évaluation qui soit chargée de coordonner et d'orienter les activités, dans le cas de l'évaluation du type I, de rassembler les ressources, dans le cas de l'évaluation du type II, et d'effectuer l'évaluation du type III (impact) ainsi que d'autres études relatives à des questions de gestion. Cette unité comprendrait environ cinq spécialistes jouissant d'une grande autorité, qui seraient employés à temps complet et auraient la possibilité de faire appel, pour les travaux d'évaluation, au concours d'un nombre approprié de spécialistes extérieurs. Cette unité ferait partie du Cabinet du Directeur général elle fonctionnerait avec l'aide du Comité intersectoriel pour l'évaluation crée par le Directeur général et recevrait l'appui de petites unités d'évaluation implantées dans les secteurs du Secrétariat et dans certains des bureaux régionaux. Les dépenses annuelles à prévoir pour les structures envisagées seraient de l'ordre de 1,5 million de dollars et pourraient être couvertes en partie par des ressources internes. L'unité centrale adresserait ses rapports au Directeur

général, qui en soumettrait au Conseil exécutif le texte intégral ou des résumés, accompagnés, le cas échéant, de ses observations. Certains membres ont estimé qu'il valait mieux présenter au Conseil les rapports eux-mêmes plutôt que des résumés.

32. Toutes les recommandations ci-dessus reposent sur le postulat que l'attitude de l'ensemble du Secrétariat de l'Unesco à l'égard de l'évaluation évoluera dans un sens positif. Cette attitude positive aura certaines incidences sur la charge de travail incombant au spécialiste du programme.

33. Il est urgent, en particulier, que la direction comme le reste du personnel de l'Organisation donnent leur adhésion pleine et entière au programme d'évaluation, adhésion qui devrait s'exprimer par un programme continu d'éducation et de formation du personnel.

34. En dernière analyse, les attitudes et la motivation du personnel aux différents niveaux s'amélioreront lorsque l'évaluation servira effectivement, et de façon visible, à améliorer le contenu des activités et à en rationaliser l'exécution.

I - INTRODUCTION

1. Comme il l'avait annoncé à la 119e session du Conseil exécutif, le Directeur général a créé cinq groupes consultatifs parmi lesquels un Groupe de travail sur l'information du public.

2. (Ce paragraphe contenait le mandat du Groupe de travail qui figure à l'Annexe (B) du présent document).

3. Le Groupe de travail s'est réuni au siège de l'Unesco du 16 au 20 juillet 1984. (La liste des membres du Groupe figure à l'annexe C). Par ailleurs, ont participé aux travaux de la journée du 18 juillet : Madame Laurence Moachon, présidente de la Confédération européenne des relations publiques, et Monsieur Robert Harris, président du Comité permanent des ONG à l'Unesco.

4. Le Directeur général a nommé Monsieur Mohamed Heikal, Président du Groupe de travail. Le Groupe a, par consensus, désigné Monsieur Jean Larnaud comme Rapporteur.

5. Le représentant du Directeur général, Monsieur Gérard Bolla, Directeur général adjoint (chargé de mission), a ouvert la réunion en rappelant le contexte général des initiatives prises par le Directeur général et par le Conseil exécutif, et ce depuis le début de 1983, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation. Il a indiqué selon quelles modalités les

./.

recommandations du Groupe seraient suivies d'effet. Monsieur Bolla a précisé que, sur la base des conclusions et des recommandations formulées par les Groupes de travail, le Directeur général pourra prendre certaines décisions qui sont de son entière compétence ; il présentera par ailleurs un rapport à la prochaine session du Conseil exécutif en septembre/octobre prochain afin de recueillir des avis ou des décisions sur les questions qui seraient de sa compétence ou de celle de la Conférence générale. Il a insisté sur l'immense effort collectif qui s'accomplit à l'heure actuelle afin de donner un dynamisme accru à l'Organisation. Il a également ajouté qu'un comité temporaire du Conseil exécutif a siégé ces dernières semaines et a formulé des recommandations sur un certain nombre de points essentiellement de sa compétence et qui n'empiètent pas sur le travail des Groupes consultatifs.

6. Ouvrant les débats, le Président du Groupe a souligné la situation particulière que connaît actuellement l'Unesco et dont il faudra tenir compte pendant les travaux. Il a invité les membres du Groupe à une réflexion sérieuse sur l'image de l'Unesco précisant que le problème de l'information en était un élément central.

II - DEBAT GENERAL

7. Un débat général s'est instauré au cours duquel se sont dégagés un certain nombre d'éléments significatifs.

8. Tout d'abord, la situation difficile que traverse actuellement l'Unesco doit mobiliser tous ceux qui croient dans les idéaux de l'Organisation. D'ailleurs, dans le cadre du système des Nations Unies, cette situation n'est pas spécifique à l'Unesco bien qu'elle y soit plus sérieuse, car celle-ci travaille sur le plan des idées et cela donne donc plus facilement lieu à une confrontation.

./.

9. La controverse et les difficultés actuelles ont montré une différence de perception de "l'image" de l'Unesco selon les régions, les pays, les groupes socio-professionnels, les catégories sociales, etc... Cette image ne dépend pas toujours de la connaissance que l'on a directement de l'Unesco mais souvent de la lecture que les médias en donnent. Certains membres du Groupe ont estimé qu'il y a un lien profond entre le contenu du programme actuel de l'Unesco, et en tout premier lieu celui de la communication, et l'image dégradée que l'on se fait de l'Organisation dans certaines parties du monde. Quelques-uns ont même relevé un écart entre l'Acte constitutif de l'Unesco et la réalisation du programme, qui résiderait dans une priorité exagérée accordée aux idées du Préambule. D'autres membres du Groupe n'ont pas partagé cette opinion, considérant que l'évolution de l'Unesco était satisfaisante.

10. Conscient des difficultés dans le domaine de la communication, le Groupe a souligné que le programme et les activités de l'Unesco devraient être présentés dans un langage simple adapté aux différents publics. L'Unesco devrait continuer à servir de forum pour le dialogue et l'interaction des idées.

11. Les actions d'information sur les activités de l'Unesco sont prises en charge par le Secrétariat et ses Unités hors-Siège ; mais il y a lieu de développer davantage les actions entreprises dans les différents Etats membres au niveau des pouvoirs publics, des commissions nationales, des branches nationales d'organisations non-gouvernementales, des clubs Unesco.

12. Quelques membres du groupe ont estimé qu'il y avait une politisation manifeste de certains aspects du programme de l'Organisation. D'autres ont toutefois fait observer que l'Unesco ne pouvait que refléter la réalité de la situation mondiale ; c'est pourquoi l'Organisation doit chercher des

./.

solutions aux problèmes qui se posent à la coopération internationale dans les domaines de sa compétence. Par ailleurs, le Groupe a fait valoir que l'information du public doit stimuler une réflexion critique féconde.

13. Les difficultés que traverse actuellement l'Unesco ne sont pas nécessairement liées à l'efficacité de l'Office de l'Information du Public, structure dont on doit tendre par ailleurs à améliorer l'activité et le rayonnement, comme le montrent les orientations et les améliorations suggérées par le présent document.

III - ORIENTATIONS GENERALES

14. Un problème de base semble être de trouver les moyens d'améliorer la perception de l'Organisation, en tenant compte du contenu de ses débats et de son programme, du caractère intergouvernemental de l'Organisation et des différentes préoccupations et pratiques des media.

15. L'Office de l'Information du Public (OPI) doit veiller constamment à faire ressortir des activités de l'Organisation les liens profonds qui existent entre celles-ci et les besoins et préoccupations des populations.

16. Dans l'organisation du travail de l'information du public, une distinction doit être soigneusement respectée entre :

a) l'information générale de base (concernant par exemple les documents officiels, les programmes, etc...) qui pourrait être produite et diffusée par les secteurs du programme et les unités hors-Siège,

b) et l'information d'actualité, dont la production et la diffusion doivent être centralisées par un service spécialisé de l'Office.

./.

17. L'accent a été très fortement mis sur la décentralisation qui comporte la diversification des moyens et des techniques et l'adaptation du matériel selon les approches culturelles appropriées ; la question de la décentralisation a été longuement examinée.

18. Tout en insistant sur la nécessité de développer des action de communication significatives dans tous les Etats membres, le Groupe a tenu à souligner l'opportunité d'un effort plus soutenu dans ceux des Etats et des milieux où les orientations et les activités de l'Organisation ont besoin d'être mieux connues et comprises.

19. Le Groupe a estimé nécessaire une révision fondamentale de l'orientation du travail de l'Office à la lumière des défis technologiques, économiques et culturels à relever, ainsi que des objectifs à atteindre. L'Office devrait s'adapter davantage à la communication moderne, tant dans le domaine de la programmation que dans celui de la production, de la distribution, etc... Il s'agit, tout en améliorant le caractère professionnel et l'approche culturelle de la production interne, de jouer un rôle d'animateur auprès des media et des organismes spécialisés de relations publiques et de promotion, afin de les sensibiliser aux activités pertinentes de l'Organisation.

20. Le Groupe a attiré l'attention sur la nécessité de faciliter l'accès des journalistes aux sources d'information à l'intérieur de l'Unesco, en favorisant notamment des contacts moins formels, plus directs et plus personnels avec les fonctionnaires responsables des programmes. Il a en outre préconisé une initiative plus hardie et une démarche plus dynamique de l'OPI auprès des différents secteurs en suscitant le concours actif et approprié des spécialistes du programme de l'Unesco afin de mieux faire connaître les activités concrètes de l'Organisation. Une telle modalité

./.

d'action, qui implique le rapprochement de l'OPI des plus hautes instances de décision du Secrétariat, rendrait plus efficace son action, en permettant à l'Office de prendre les devants par rapport à l'événement et de répondre ainsi à l'attente des media et du public.

IV - AMELIORATIONS RECOMMANDEES

(1.) Place et tâches de l'information du public au sein du Secrétariat

21. Le service chargé d'informer le public devrait être une entité en liaison étroite avec la Direction générale et travaillant en collaboration avec les secteurs de programme. Ce service devrait explorer toutes possibilités de transmettre ses informations par des canaux indépendants. Ses tâches essentielles devraient être :

a) de développer avec les journalistes et les organes d'information à travers le monde des relations étroites et suivies afin que les media prêtent chaque fois qu'il est nécessaire leur concours à la diffusion des messages,

b) de porter immédiatement à la connaissance des media "l'information d'actualité" (voir paragraphe 16, b),

c) de stimuler la participation des Commissions nationales, des organisations internationales non-gouvernementales, des Clubs Unesco, pour la production et la diffusion des informations sur les activités de l'Unesco,

d) de préparer tout matériel écrit ou audio-visuel destiné aux media,

e) de déterminer les publics ainsi que le contenu et la forme des messages à leur transmettre et les modalités de cette transmission.

./.

22. La structure de l'OPI devrait faire une nette distinction entre les services chargés des relations avec les diverses catégories de publics à atteindre et ceux chargés de la production du matériel écrit et audio-visuel.

23. Dans toute la mesure du possible, le responsable de l'Office devrait pouvoir être déchargé de certaines tâches administratives de routine, notamment celles résultant du travail de plusieurs unités faisant actuellement partie de l'OPI et dont les fonctions sont apparues au Groupe comme ne devant pas forcément relever de l'action d'information du public (Bons Unesco, timbres et médailles).

24. Les qualifications de certains fonctionnaires appartenant à l'Office de l'Information du Public devraient comprendre une expérience et une capacité de gestion dans le domaine des media, notamment en ce qui concerne la production de matériel audio-visuel ainsi que pour l'organisation de manifestations culturelles et événements spéciaux. Le Groupe a estimé qu'il faudrait prendre des mesures en vue de résoudre le problème des postes vacants et des nominations par interim.

(2.) Porte-parole du Directeur général

25. Un fonctionnaire devrait être désigné comme porte-parole du Directeur général. Il aurait la responsabilité de diffuser, au nom du Directeur général, toute décision prise qui présenterait un intérêt immédiat pour les media accrédités. A cet effet, ce fonctionnaire devrait avoir accès directement au Directeur général et être associé à la vie de la Direction générale et aux instances de décision du Secrétariat. Il devrait également conseiller la Direction générale sur la dimension "information du public" de ses décisions et disposer d'une autorité lui permettant d'agir ou de réagir

./.

dans les plus brefs délais. Il devrait aussi être responsable des conférences de presse et des "briefings" périodiques. Si le Porte-Parole n'est pas chef de l'OPI, les relations entre ces deux fonctionnaires et leurs attributions respectives doivent être précisées dans un texte sans ambigüité.

(3.) Décentralisation

26. En complément au rôle fondamental du Siège quant à l'élaboration de politiques et de lignes générales de programme, il devrait y avoir également un mouvement progressif vers une décentralisation notamment en ce qui concerne l'adaptation de la formulation des nouvelles et de l'information au contexte local.

(4.) Participation des Secteurs de programme

27. Tous les spécialistes de programme et le personnel en général, quel que soit leur niveau, devraient être sensibilisés à l'importance de l'information du public et devraient participer à des activités à cet effet.

(5.) Publications

28. L'orientation du Courrier de l'Unesco ainsi que les publics auxquels il s'adresse devrait faire l'objet d'un examen critique afin d'en augmenter la diffusion et de mieux utiliser les ressources qui lui sont affectées.

29. Le Secrétariat devrait examiner les moyens d'améliorer le contenu et d'augmenter la diffusion de certaines publications périodiques au Siège et hors-Siège. L'Office de

./.

l'Information du Public devrait apporter aux secteurs de programme son aide à cet effet. Il pourrait en être de même pour d'autres publications de l'Unesco.

(6.) Audio-visuel

30. Le Secrétariat devrait consacrer ses ressources moins à la production de matériel audio-visuel qu'à la recherche d'une coopération avec les réalisateurs et les producteurs de films, les organismes de télévision ainsi que les Commissions nationales, les ONG, les Clubs Unesco, etc..., en vue de co-productions et de sous-traitance ; ces deux modalités apparaissent comme devant donner de meilleurs résultats, parce que prenant mieux en compte les attentes des publics, ainsi que les objectifs et les contraintes des programmateurs et des distributeurs.

31. La réalisation de toute production audio-visuelle doit être subordonnée aux possibilités réelles de sa diffusion donc de son impact auprès du public.

32. L'opportunité d'une production audio-visuelle par l'Organisation elle-même devrait faire l'objet d'une évaluation critique, compte tenu du coût du personnel affecté à cette production et des possibilités de sous-traitance.

(7.) Concours extérieur

33. La coopération doit s'intensifier avec les organisations internationales non-gouvernementales, et en tout premier lieu avec celles spécialisées dans l'utilisation des moyens d'information sur le plan professionnel et technique ainsi que dans les relations publiques. Elles doivent faire connaître les

./.

idéaux, les activités et les publications de l'Unesco à l'occasion de leurs réunions et à travers leurs bulletins.

34. Dans ce sens, il s'agit de leur fournir des matériels qui mettent l'accent essentiellement sur les réalisations de l'Organisation, leurs aspects humains, plutôt que sur la vie institutionnelle de l'Organisation.

35. Les ONG peuvent, grâce à un concours intellectuel et financier de l'Unesco, participer directement à des réalisations dans le domaine de l'information et de l'éducation du public.

36. Le Secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir la participation d'experts extérieurs à ses efforts d'information du public et également examiner la possibilité d'avoir davantage recours à des services d'agence de relations publiques.

(8.) Divers

37. Parmi de nouvelles formes d'activité, il est recommandé de créer un fonds de documentation et d'information de base, utilisant notamment la video et les montages audio-visuels pour vulgariser, avec le concours d'éminentes personnalités, certains aspects du programme de l'Unesco intéressant des publics particuliers (universités, clubs et mouvements de jeunes, sociétés savantes, etc...).

38. Il conviendrait d'entreprendre dans un proche avenir une étude comportant une évaluation et une analyse de l'image et de la couverture de l'Unesco dans les différents pays, en particulier dans ceux où cette image semble s'être récemment le plus dégradée.

./.

39. La célébration du 40e anniversaire de l'Unesco devrait pouvoir donner lieu à une grande campagne de promotion de l'Organisation, campagne à entreprendre avec les Etats membres et les ONG.

40. L'Unesco devrait continuer à organiser au Siège et hors-Siège des événements spéciaux et des manifestations culturelles en nombre réduit mais ayant un grand impact auprès du public et des media.

./.

APPENDICE

La déclaration ci-après a été faite par M. Sussmann et appuyée par plusieurs membres :

Le Directeur général devrait soulever devant le Conseil exécutif la question de savoir s'il ne serait pas souhaitable d'obtenir que les Etats membres acceptent de faire preuve de modération dans la présentation de propositions de programmes dont l'expérience passée de l'Organisation porte à croire qu'elles risqueraient de provoquer des divisions internes et de nuire à l'image de l'Unesco et à l'utilité de son action dans certaines régions du monde.

ANNEXE IV (B)

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR L'INFORMATION DU PUBLIC (GT/IV/INFO)

Compte tenu :

- des dispositions de l'Acte constitutif et des résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale ;
- des arrangements pris en commun avec les institutions du système des Nations Unies ; et
- des dispositions en vigueur et des procédures et pratiques suivies dans les autres organisations du système des Nations Unies.

Le Groupe de travail a le mandat suivant :

1. Examiner les diverses méthodes utilisées pour présenter à l'opinion publique l'Unesco et ses réalisations :

   (a) en analysant notamment les différences d'approche et de perception, selon les types de publics (grand public, organismes socio-professionnels dans les domaines de compétence, preneurs de décisions, associations de caractère social ou culturel, etc.), selon les régions du monde et selon les activités de l'Organisation ;

   (b) en étudiant le rôle joué dans la formation de cette image par les différents moyens d'information (publications, périodiques, bulletins et lettres d'information, communiqués

de presse, programmes de radio et de télévision, manifestations, etc.) ;

(c) en considérant le rôle d'appui joué par les différents organismes associés à l'Unesco, tant au niveau international que national (ONG, commissions nationales, comités nationaux ad hoc).

2. Recommander une stratégie d'action visant à une meilleure information du public qui, compte tenu des contraintes qui s'imposent à une organisation intergouvernementale, puisse être suivie ou proposée à tous ceux qui (Secrétariat dans son ensemble, au Siège et hors-Siège, service d'information des Nations Unies, organisations internationales ou nationales, gouvernementales ou non gouvernementales, etc.) participent ou peuvent participer à la diffusion d'une meilleure image de l'Organisation, stratégie à laquelle les médias pourraient prêter leur concours.

3. Formuler des recommandations sur les modalités les plus efficaces pour mettre en oeuvre cette politique et obtenir les résultats voulus, compte tenu de l'évolution rapide des méthodes et des moyens d'information.

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR L'INFORMATION DU PUBLIC/CONSULTATIVE WORKING GROUP ON PUBLIC INFORMATION (GT/IV/INFO)

16 - 20 JUILLET 1984/16 - 20 JULY 1984

(Salle VI)/(Room VI)

Liste des participants/List of Participants

I. Président du Groupe de travail/President of the Working Group

M. M. H. HEIKAL (Egypte/Egypt)
Ancien Ministre de l'Information; Ancien rédacteur en chef du journal "Al-Arham"

II. Membres du Groupe de travail/Members of the Working Group

(a) Experts de l'extérieur/External experts

M. E. M. ANTUNES (Portugal)
Conseiller d'Etat; Ancien président de la Commission constitutionnelle

Mr. A. A. CHIKUKWA (Zimbabwe)
Chairman of "Chimanimani Africa Holdings"; Publicity Director of Randals Holdings; Former Secretary of the Kenya Press Club

M. S. DIALLO (Guinée/Guinea)
Journaliste à "Jeune Afrique"

Mr. A. GAUHAR (Pakistan)
Editor-in-Chief, "South" magazine (London)

Mr. E. GÖMÖRI (Hongrie/Hungary)
Foreign Editor and Deputy Director "Magyarorszag", Weekly for International Affairs; TV Commentator

Mr. D. INGRAM (Royaume Uni/United Kingdom)
Editor of "Gemini News Service"
and of the journal "Commonwealth";
Governor of the Commonwealth Institute,
London; First president of the
Commonwealth Journalist's Association.

Mr. M. KASAGI (Japon/Japan)
Member of the Japanese National
Commission for Unesco; Councillor
of the Japanese Newspapers Publishers
and Editors Association

Mr. J. LARNAUD (France)
Secrétaire général du Centre catholique
international pour l'Unesco

M. V. LIPATTI (Roumanie/Romania)
Ambassadeur, Conseiller au Ministère
des Affaires étrangères; Ancien
délégué permanent auprès de l'Unesco;
Ancien membre du Conseil exécutif
et président du Comité du Siège

M. René MARCHAND (France)
Conseiller en communication; Ancien
rédacteur à l'ORTF; Ancien Directeur
du développement de la prospective
à Radio France

Mr. K. MONK (Royaume Uni/United
Kingdom)
Worldwide Advertising Adviser to
"Nestlé" S.A.; Representative
of "Nestlé" to several international
organizations; Chairman of the
International Advertising Association,
Global Products Commission

Mr. J. REINHARDT (EUA/USA)
Former Ambassador of the United
States in Nigeria; Member of the
U.S. Delegation to Unesco 19th
General Conference in Nairobi (1976)

Mr. R. RONCAGLIOLO (Pérou/Peru)
Sociologist and journalist; Director, Centro de estudios sobre cultura transnacional, Instituto para América Latina (IPAL); Professor, University of Lima

Mr. L. SUSSMAN (EUA/USA)
Executive Director of Freedom House; Vice-Chairman of the U.S. National Commission for Unesco; Member of the U.S. Delegation to Unesco 22nd General Conference (1983); Serves on the advisory panel on International Co-operation and Competition in Space, Office of Technology Assessment of the U.S. Congress

M. V. VAKROUTCHEV (URSS/USSR)
Professeur d'Université; Ancien Secrétaire général de la Commission de l'URSS pour l'Unesco; Ancien Directeur du Centre d'Information de l'ONU

M. C. CHAUVET (France)
World President, International Advertising Association

M. A. MODOUX (Suisse/Switzerland)
Chairman, Committee for Relations with International Bodies, International Public Relations Association

(b) Fonctionnaires et anciens fonctionnaires/Staff Members and Former Staff Members

M. D. DIENE (Directeur du Bureau de liaison de l'Unesco avec l'ONU, New York)

Mme. G. LOPEZ-MORALES (Bureau d'études et de programmation)

III. Secrétariat du Groupe de travail/Secretariat of the Working Group

M. A. DA COSTA (Chef de la section de la presse écrite, Office de l'Information du Public)

Melle. M. LORD (Chef de la Section des échanges internationaux, Division de la promotion du livre et des échanges internationaux, Secteur de la Communication)

Représentants des services concernés/Representatives of the services concerned

M. H. LOPES (Sous-directeur général pour le soutien du programme)

M. D. PADGAONKAR (Directeur Adjoint de l'Office d'Information du Public)

ANNEXE V

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNE SUR L'EXAMEN CRITIQUE DU PROGRAMME

(GT/INTERNE)

Compte tenu:

- des dispositions de l'Acte constitutif,

- des instruments internationaux adoptés par l'Unesco ou sous les auspices de l'Unesco,

- du plan à moyen terme approuvé pour 1984-1989,

- des résolutions adoptées par la Conférence générale et des décisions du Conseil exécutif,

Le groupe de travail a le mandat suivant:

1. Vérifier que chaque action de programme: (a) s'insère de manière satisfaisante dans le cadre du sous-programme où elle est située, compte tenu des cibles et résultats attendus; (b) est conforme aux objectifs visés par le programme; (c) correspond aux dispositions de la stratégie du grand programme;

2. Indiquer, le cas échéant, sur la base de cette analyse, les actions de programme qui pourraient appeler une révision et notamment le recours à des modalités d'action différentes;

3. Identifier les éléments du programme qui portent sur des sujets identiques ou voisins et qui pourraient constituer des doubles emplois; proposer, le cas échéant, les regroupements qui pourraient être envisagés;

4. Identifier les éléments du programme qui font l'objet d'activités similaires ou voisines dans le cadre d'autres organisations du système des Nations Unies; définir, dans ce cas, la spécificité de l'action de l'Unesco;

5. Procéder à une étude attentive des textes introductifs qui précèdent chaque programme et qui contiennent des indications sur l'échelonnement envisagé des activités au cours de la période sexennale; identifier les éléments de programme qui, dans les séquences prévues ou à préciser, appellent une attention prioritaire au cours de l'exercice 1986-1987;

6. Formuler, dans la perspective de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5), et compte tenu des contraintes existantes, des recommandations concernant des mesures susceptibles d'améliorer de façon significative la concentration du programme, l'orientation des activités vers l'action, la clarté dans l'indication des priorités et la précision pour ce qui est des cibles à atteindre.

129 EX/INF.7
PARIS, le 6 mai 1988
Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent vingt-neuvième session

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire

EVALUATION DE L'IMPACT (EVALUATION DE CATEGORIE III) DES RESEAUX REGIONAUX D'INNOVATION EDUCATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT (Sous-programme IV.2.1)

RESUME

Après avoir approuvé à sa 120e session (doc. 120 EX/9) le système d'évaluation des activités de l'Organisation, comprenant notamment des évaluations de catégorie III ou évaluations d'impact, le Conseil exécutif a recommandé à sa 124e session (Déc. 5.1.2, par. 20) que les résultats de ces évaluations lui soient communiqués dès que possible après leur achèvement.

En ce qui concerne l'évaluation de l'impact des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement (sous-programme IV.2.1), le Directeur général a estimé qu'il devait présenter au Conseil exécutif le rapport final de l'évaluateur, accompagné de ses commentaires.

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GENERAL

1. Sur les huit évaluations d'impact dont la réalisation a été approuvée par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, celle des cinq réseaux régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative pour le développement (APEID, CARNEID, CODIESEE, EIPDAS, NEIDA) s'est sans doute révélée l'une des plus difficiles et des plus complexes. L'évaluateur extérieur, le professeur Stacy Churchill, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Toronto (Canada), a dû procéder à l'examen d'un programme qui dépasse beaucoup d'autres programmes de l'Unesco tant par le nombre que par la diversité de ses activités. Les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement ne sont pas simplement des mécanismes de mise en commun d'informations : ce sont aussi des programmes internationaux, impliquant la participation directe d'institutions nationales à la planification et à la réalisation des activités de réseau. La notion de réseau suppose une décentralisation et une autonomie d'action très poussées.

2. Pour faciliter le travail de l'évaluateur, une vaste étude documentaire a d'abord été réalisée par le Secrétariat en 1986. Des contributions écrites ont été demandées aux coordonnateurs des réseaux régionaux et aux spécialistes des cinq régions ayant participé, à différents stades et à différents niveaux, aux activités des réseaux. L'évaluateur s'est rendu dans 18 pays (3-4 par réseau) et des informations lui ont été communiquées personnellement dans les cinq centres régionaux de coordination (APEID, Thaïlande, CARNEID, Barbade) ; CODIESEE, France ; EIPDAS, Koweït ; NEIDA, Sénégal). Plus de 200 personnes ont été interrogées au cours de l'évaluation. On trouvera à l'Appendice A du rapport des renseignements plus détaillés à cet égard. L'évaluateur a participé en tant que spécialiste à la troisième Consultation interréseaux qui a été organisée au Siège de l'Unesco du 7 au 11 décembre 1987 et où les représentants des réseaux ont pu examiner le projet de rapport avant qu'il ne soit soumis au Conseil exécutif.

3. C'est avec raison que l'évaluateur n'a pas cherché à traiter la totalité des aspects des activités des cinq réseaux, l'évaluation d'impact n'étant pas destinée à se substituer aux évaluations régionales et sous-régionales, plus détaillées, qui portent sur un plus grand nombre de pays et d'institutions associés aux différents réseaux donnés. L'évaluation d'impact visait essentiellement à dresser un bilan global documenté de l'impact de la politique de l'Unesco qui consiste à encourager les efforts de développement national par le moyen de réseaux régionaux de coopération qui relient entre elles les institutions nationales s'occupant d'innovation éducative pour le développement et à déterminer si ces réseaux ont produit des résultats visibles et si leurs activités doivent être poursuivies, élargies, modifiées ou interrompues.

4. Le Directeur général tient à exprimer sa gratitude au professeur Churchill et le remercie de l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche d'évaluateur extérieur. Son rapport est très riche, bien conçu et orienté vers l'avenir. Il met en relief certaines importantes questions de politique générale qui demandent peut-être à être débattues tant au sein de l'Organisation que dans les Etats membres participant aux activités des réseaux. Le Directeur général estime que les conclusions de cette évaluation pourraient aussi être examinées aux niveaux régional et national. A cet effet, il est prêt à en communiquer le texte à toutes les commissions nationales pour l'Unesco et à toutes les institutions associées aux réseaux.

5. Le Directeur général note avec satisfaction que le résultat global de l'évaluation est positif. L'évaluateur est d'avis que, parmi les programmes de l'Organisation relatifs à l'éducation qui se signalent par un impact étendu, les réseaux sont au nombre des principales réussites, notamment dans la région de l'Asie et du Pacifique. Grâce à leur notable effet multiplicateur, ils ont permis de mobiliser des ressources nationales, tant en nature que sous forme d'offres de contributions volontaires faites aux centres régionaux de coordination. Les réseaux et le principe sous-jacent de coopération internationale semblent avoir été utiles puisque les institutions des Etats membres se sentent directement

concernées et participent au processus de prise de décision. Le programme des réseaux peut être considéré comme un succès de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et comme un modèle de coopération entre pays ayant des systèmes politiques et des niveaux de développement différents. C'est pourquoi l'évaluateur recommande que cette stratégie des réseaux régionaux soit inscrite en permanence dans les Plans à moyen et à long terme de l'Organisation pour favoriser l'innovation éducative au service des objectifs de développement des pays participants. Le Directeur général se félicite de cette recommandation. Il pense que le développement des réseaux de coopération dans le domaine de l'éducation, et notamment des réseaux régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative pour le développement, devrait être encouragé et bénéficier d'un rang de priorité plus élevé dans les programmes futurs de l'Organisation. Il pourrait être nécessaire d'élargir les réseaux existants de façon à ce que dans tous les pays les institutions désireuses d'en faire partie puissent être associées d'une manière ou d'une autre à leurs activités.

6. L'évaluateur recommande que les réseaux deviennent, dans les régions qu'ils desservent, un moyen stratégique majeur d'exécution des programmes relatifs à l'éducation. Il s'agit d'un principe qui a déjà été largement appliqué dans le passé, surtout dans la région Asie et Pacifique. Cependant, le Directeur général reconnaît que, vu la nécessité de concentrer davantage le programme, un plus grand nombre des activités de programme qui sont actuellement exécutées par des unités du Siège et les bureaux régionaux des régions intéressées pourraient être conçues aux fins de leur mise en oeuvre dans le cadre d'un réseau régional ou sous-régional. Les réseaux font partie du programme de l'Organisation et devraient être étroitement associés à toutes les activités de programme pertinentes, régionales et internationales, sous réserve que les institutions participantes le souhaitent et que ces activités relèvent de leurs domaines de compétence respectifs. A cet égard, le Directeur général réfléchira sérieusement à la manière d'améliorer le mécanisme de coordination et de promotion des activités des réseaux.

7. L'évaluateur a formulé plusieurs recommandations relatives à la gestion et suggère que le Directeur général prenne des mesures en vue de remédier à certaines faiblesses administratives et budgétaires. Le Directeur général est conscient des problèmes qui se posent dans ce domaine et veillera à ce que des dispositions soient prises immédiatement en vue de trouver les solutions appropriées. Dans le cas du CARNEID et du NEIDA, par exemple, de nouveaux coordonnateurs ont été nommés malgré la conjoncture actuelle en matière de personnel. De plus, il sera demandé aux bureaux régionaux d'affecter aux réseaux des fonds et des ressources en personnel accrues. Les problèmes devront néanmoins être résolus globalement dans le cadre de la restructuration d'ensemble du Secrétariat qui se prépare actuellement parallèlement au troisième Plan à moyen terme.

8. L'une des recommandations porte sur la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Directeur général est prêt à engager des négociations de haut niveau avec le PNUD et d'autres organismes bailleurs de fonds en vue d'obtenir un financement pour certaines activités des réseaux. Il convient toutefois de relever que les bailleurs de fonds extérieurs n'ont pas pour politique de financer des mécanismes permanents. Pour l'infrastructure de base des réseaux, il faudra donc faire appel au Programme ordinaire de l'Unesco et aux Etats membres eux-mêmes. Le PNUD et d'autres sources extrabudgétaires peuvent fournir des fonds pour tel ou tel projet d'un réseau à condition que, dans la région intéressée, ce projet soit appuyé par les gouvernements. Il importe néanmoins de bien préciser que la recherche de financements extrabudgétaires est indispensable pour le développement futur des réseaux. Le Directeur général invite donc tous les Etats membres à continuer d'apporter des contributions volontaires aux réseaux comme ils l'ont fait si généreusement dans le passé.

9. Quelques recommandations se rapportant à des problèmes propres à certains réseaux devront être examinées au niveau régional. Le Directeur général a donné des instructions pour que, lors de toutes les réunions de consultation régionales qui auront lieu pendant la période biennale 1988-1989, les résultats de l'évaluation soient étudiés et des mesures appropriées proposées. Les directeurs des bureaux régionaux seront priés d'aider les réseaux à trouver des solutions aux problèmes qui auront été exposés pendant ces réunions. Pour l'Europe, seule région qui n'ait pas de bureau régional, les résultats de l'évaluation seront soumis à la réunion de consultation du CODIESEE et à la quatrième Conférence des ministres de l'éducation qui aura lieu en septembre 1988.

10. A plusieurs reprises, l'évaluateur mentionne le rôle et les responsabilités des Etats membres dans le succès ou l'échec des réseaux. Le Directeur général tient à insister sur ce point particulier. Les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement sont des programmes de coopération dont le fonctionnement dépend dans une large mesure des efforts déployés au niveau des pays. Ils ne seront efficaces que si les gouvernements apportent un soutien actif à la participation des institutions nationales à leurs activités. Le Directeur général est d'avis que la présente évaluation d'impact pourrait être utilisée par les Etats membres pour évaluer la participation de leurs propres institutions. Le Conseil exécutif voudra peut-être inviter les Etats membres à faire rapport au Directeur général sur toutes mesures qui auront été prises au niveau national pour donner suite à la présente évaluation.

11. Enfin, le Directeur général souscrit à la proposition de l'évaluateur tendant à ce que les informations recueillies au cours de l'évaluation servent de base à l'élaboration d'une publication, qui porterait sur l'expérience de l'Unesco concernant la promotion des efforts nationaux de développement par la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux reliant entre elles des institutions s'occupant d'innovation éducative pour le développement. Il estime que cette publication contribuerait utilement à valoriser l'image de l'Unesco dans le monde.

EVALUATION D'IMPACT

(Evaluation de catégorie III)

EVALUATION DES RESEAUX REGIONAUX D'INNOVATION EDUCATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT

par S. Churchill

Professeur de sciences de l'éducation
à l'Institut d'études pédagogiques
de l'Ontario, Toronto (Canada)

Février 1988

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. ASPECTS GENERAUX

1. Les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement comptent parmi les programmes dont la réalisation par l'Unesco dans le domaine de l'éducation a été couronnée de succès et illustrent une stratégie qui devrait être inscrite de façon permanente dans les Plans à moyen terme et à long terme de l'Unesco pour favoriser l'innovation éducative. Dans les régions desservies par les réseaux, ceux-ci devraient être au coeur de la stratégie d'exécution de tous les programmes relevant du Secteur de l'éducation.

2. Dans la plupart des pays qui ont été visités au cours de l'étude sur le terrain, la visibilité des réseaux est apparue supérieure à celle des autres programmes de l'Unesco. Cela tient à l'"effet multiplicateur" considérable qui résulte de la relation établie entre les réseaux et les programmes des institutions participantes.

3. Les réseaux ont eu un impact relativement important sur l'innovation éducative pour le développement dans beaucoup d'Etats membres participant à leurs activités. Il est à noter en revanche que leur impact sur l'Unesco elle-même a été relativement faible. Les mécanismes consultatifs régionaux devraient être considérés comme partie intégrante des processus de planification de l'Unesco et dotés d'un rôle formel dans l'élaboration des programmes relatifs à l'éducation. Un mécanisme central responsable de la coordination des activités des réseaux avec celles du Programme ordinaire ainsi que du renforcement de la coopération entre les réseaux devrait être mis en place.

4. Le modèle de décentralisation fourni par les réseaux régionaux mérite une étude intensive qui puisse éventuellement servir de base à la décentralisation d'autres programmes. Au nombre des éléments clés à considérer figurent : la fixation des priorités à l'échelon régional, la souplesse dans l'attribution des fonds, une dotation en personnel Unesco suffisante pour permettre le fonctionnement des activités décentralisées, l'établissement de contacts directs dûment approuvés avec les institutions nationales clés.

5. Les réseaux - l'APEID en particulier - ont réussi à mobiliser des contributions volontaires et d'autres ressources extrabudgétaires. Toutefois, dans la plupart des réseaux, les importantes réductions de crédits opérées ces dernières années dans tous les domaines du Programme de l'Unesco diminuent sérieusement l'impact utile et compromettent la viabilité à long terme des réseaux. Le niveau des effectifs et le budget de tous les réseaux devraient être réexaminés et portés au minimum requis pour assurer leur fonctionnement.

6. L'efficacité des réseaux subit l'influence de certains modes concrets d'administration et de gestion qui dépendent de l'Unesco. Le Directeur général devrait être invité à faire procéder à une analyse des incidences administratives de l'évaluation. Un rapport sur les mesures prises devrait être communiqué au Conseil exécutif et aux réunions de consultation régionales.

7. Dans ses décisions, le Conseil exécutif devrait souligner l'importance décisive du rôle joué par les différents Etats membres pour le succès des réseaux. Ce n'est qu'en participant activement aux activités des réseaux que les pays en retireront un maximum d'avantages.

8. Des pourparlers officiels devraient avoir lieu au niveau le plus élevé avec le PNUD afin d'obtenir de nouveaux financements pour certaines activités des réseaux et de déterminer la nature des arrangements requis pour permettre une étroite coordination des projets d'éducation financés par le PNUD avec les institutions participant aux réseaux.

9. L'évaluateur recommande enfin de faire largement connaître les réalisations des réseaux et de publier et distribuer un livre à cet effet.

B. ASPECTS PARTICULIERS AUX DIFFERENTS RESEAUX

10. APEID : Il peut être utile de reconsidérer dans un esprit critique les moyens et les objectifs de l'APEID, en particulier pour préciser la relation entre l'APEID et le nouveau programme APPEAL ; la prestation de services aux petits territoires du Pacifique demande un examen spécial.

11. Les activités du NEIDA sont sérieusement compromises par les réductions financières : le réseau a grand besoin d'une revigorante injection de personnel nouveau et de ressources nouvelles ; il faudrait envisager de créer un sous-réseau en Afrique orientale et en Afrique australe.

12. L'EIPDAS traverse actuellement une phase active de restructuration et d'extension et il devrait bénéficier pour cette tâche d'une aide directe de la part du Siège, de l'UNEDBAS et du personnel des autres réseaux. Il faudrait procéder à une nouvelle analyse vers 1990-1991 pour déterminer si les circonstances lui auront permis de se doter de la base appropriée, en s'assurant les soutiens voulus et la coopération d'institutions suffisamment nombreuses.

13. CODIESEE : La récente extension du programme à l'ensemble de l'Europe méridionale ouvre la possibilité soit de solliciter une participation européenne plus large, soit de chercher à établir certaines liaisons formelles avec d'autres programmes de l'Unesco en Europe ; le CODIESEE devrait avoir une unité de coordination identifiable, dotée de ressources propres d'un montant adéquat.

14. Pour le développement ultérieur du CARNEID, il faut s'attacher particulièrement aux points suivants : (a) éviter tout double emploi avec les activités du bureau sous-régional de Kingston ; (b) renforcer les liens avec les pays non anglophones du réseau ; (c) essayer de faire en sorte que ce soient des institutions plutôt que des particuliers qui s'engagent dans les activités du réseau.

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	CE QUE SONT LES RESEAUX.	3
	A. Création et évolution	3
	B. Modèle de fonctionnement des réseaux.	8
	C. Le fonctionnement des réseaux : l'adaptation du modèle	11
	1. Les réseaux en tant que stratégie d'action de l'Unesco.	11
	2. L'APEID.	13
	3. Le CARNEID	15
	4. Le CODIESEE.	16
	5. L'EIPDAS	17
	6. Le NEIDA	17
	7. Problèmes d'ordre général affectant les réseaux.	19
III.	ANALYSE D'IMPACT	21
	A. Impact sur les processus d'innovation et de développement	21
	1. Les buts de l'innovation et leur rapport au développement.	21
	2. Les processus d'innovation	23
	B. Impact des processus sur les activités novatrices	25
	1. Eveiller l'intérêt des autorités nationales.	25
	2. Développer les talents et les compétences des individus.	26
	3. Mettre en commun les compétences individuelles	26
	4. Aider les institutions nationales à atteindre les objectifs liés aux projets	28
	5. Aider les infrastructures nationales en matière d'innovation et d'éducation à mobiliser leurs propres ressources	29
	6. Aider à l'instauration d'un climat propice au changement.	29
	C. Indicateurs d'impact sur l'évolution de l'éducation	30
	1. Indicateurs d'adhésion nationale à l'innovation.	31
	2. Indicateurs d'introduction d'innovations	33
	D. Impacts aux niveaux régional et international	34
	E. Différences d'impact selon les réseaux.	37

		Page
IV.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	40
1.	Stratégie pour l'éducation	40
2.	Efficacité et efficience	41
3.	Impact, innovation, développement	42
4.	Décentralisation de l'Unesco	44
5.	Financement et ressources	45
6.	Opérations	46
7.	Efforts nationaux	47
8.	PNUD	48
9.	Suite à donner à l'évaluation d'impact	50
9a	Réexamen de l'EIPDAS	50
9b	Consultations générales	50
9c	Publications ultérieures	51
10.	Recommandations particulières intéressant les différentes régions	51
10a	APEID	51
10b	CARNEID	52
10c	CODIESEE	52
10d	EIPDAS	53
10e	NEIDA	53
EPILOGUE		54

APPENDICE A : Le processus d'évaluation

APPENDICE B : Tableaux

I. INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document une évaluation de l'impact des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement mis en place par l'Unesco. A sa vingt-troisième session tenue à Sofia en 1985 (doc. 23 C/5 approuvé, par. 4206), la Conférence générale a décidé d'effectuer une évaluation de l'impact de ces réseaux (ou programmes) régionaux : Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), Réseau d'innovation éducative pour le développement en Afrique (NEIDA), Réseau d'innovation éducative pour le développement dans les Caraïbes (CARNEID), Programme d'innovation éducative pour le développement dans les Etats arabes (EIPDAS), et Programme de coopération en matière de recherche et développement de l'innovation éducative dans le sud et le sud-est de l'Europe (CODIESEE). Il s'agit là d'une des huit évaluations d'impact dont la réalisation avait été prévue au cours de l'exercice biennal 1986-1987.

2. L'objet de cette évaluation est de fournir au Conseil exécutif et au Directeur général et, par leur intermédiaire, aux Etats membres et au Secrétariat de l'Unesco, un document qui permettra de juger de l'intérêt des travaux accomplis par les cinq réseaux régionaux Unesco d'innovation éducative pour le développement et de définir les activités futures des réseaux et de leurs programmes.

3. Ces réseaux ont été mis en place par l'Unesco en collaboration avec des pays membres afin d'encourager l'innovation éducative pour le développement social et économique. Regroupant plus de 100 pays, ils relient entre eux des ministères nationaux et autres autorités de l'enseignement, des ONG ainsi que des institutions et des particuliers s'intéressant aux projets ou aux programmes d'innovation éducative. La présente évaluation vise essentiellement à mettre en lumière la contribution des réseaux à l'innovation éducative dans les pays membres. Il ne s'agit pas d'une évaluation des activités et programmes éducatifs entrepris par les pays membres ou des activités menées par des institutions ou personnes collaborant aux travaux des réseaux.

4. L'évaluation, qui couvre la période d'activité de chacun des réseaux susmentionnés, depuis leur création jusqu'à l'époque actuelle, rend compte de leur impact, intentionnel ou non, sur quatre plans différents : à l'intérieur des pays, à l'intérieur des régions, à l'Unesco (et dans les institutions intergouvernementales associées) et en ce qui concerne la promotion des objectifs de caractère général énoncés dans l'Acte constitutif de l'Unesco. Les travaux préparatoires à l'évaluation ont été exécutés entre février 1986 et février 1987, date à laquelle l'évaluateur extérieur a été retenu ; ses travaux ont pris fin en décembre 1987 avec la présentation de la version définitive du présent document. L'évaluation repose sur diverses sources, notamment : une compilation et une analyse approfondie de toutes la documentation récapitulative pertinente, préparées par le consultant M. John Wood/[1] ; les réponses à une lettre circulaire ; des entretiens avec des personnes connaissant bien les activités des réseaux ; des rapports présentés par les coordonnateurs régionaux des réseaux ; des visites sur le terrain dans 18 pays, qui ont donné lieu à des réunions auxquelles ont participé plus de 200 personnes ; et une documentation supplémentaire rassemblée durant ces visites.

5. Il convient, à ce stade, de faire part d'une impression capitale : les missions organisées aux fins d'études sur le terrain ont permis de voir l'Unesco à l'oeuvre dans la plupart des régions du monde. L'impact de l'Unesco - et non pas seulement celui des réseaux à l'étude - est d'une telle diversité et d'une telle ampleur, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, qu'il

---

1. John Wood, Unesco's Regional Networks of Educational Innovation for Development. An information document prepared in the context of an impact evaluation of the five regional networks APEID, NEIDA, EIPDAS, CARNEID, CODIESEE (Les réseaux régionaux de l'Unesco chargés de l'innovation éducative pour le développement. Document d'information établi dans le cadre d'une évaluation d'impact des cinq réseaux régionaux APEID, NEIDA, EIPDAS, CARNEID, CODIESEE). Paris : Unesco [ED/SCM], janvier 1987.

échappe à toute description. Nul parmi ceux qui ont eu l'occasion de voir ainsi l'Unesco en action ne peut manquer d'être impressionné par l'énorme travail qu'elle accomplit, la faiblesse des moyens financiers dont elle dispose au regard des besoins des populations qu'elle sert, par le dévouement envers ses objectifs dont font preuve aussi bien son personnel que ceux qui collaborent à ses activités dans différents pays et, enfin, par la masse de ceux qui bénéficient de son action et lui en savent gré. A observer ainsi des activités de l'Unesco, chacun ne peut qu'être saisi d'un sentiment d'humilité devant les résultats obtenus grâce à un effort collectif mondial qui constitue une victoire pour l'humanité.

6. Le présent rapport comprend les principales sections ci-après :

I. Introduction

II. Ce que sont les réseaux : brève description des réseaux, assortie d'une historique, d'une analyse de leurs différentes approches de l'innovation et d'un résumé des problèmes inhérents à leur fonctionnement, que pose l'évaluation de leur impact.

III. Analyse d'impact : Analyse de la nature de l'impact des réseaux et des facteurs qui accroissent ou réduisent cet impact, en particulier, des facteurs sur lesquels l'Unesco peut exercer son influence.

IV. Conclusions et recommandations

Appendice A : Le processus d'évaluation ; on trouvera dans cet appendice des données sur la portée assignée à l'évaluation, les étapes du processus d'évaluation et les critères adoptés.

Appendice B : Tableaux.

7. Lors d'une consultation tenue à Bangkok en 1981, les participants représentant différents réseaux régionaux d'innovation éducative, ainsi que d'autres personnes invitées, ont confronté leur expérience en matière d'évaluation. Le document établi à cette époque renferme la remarque suivante :

> "... Les participants à la réunion ont souligné à cet égard qu'il fallait faire preuve de simplicité. L'évaluation doit avoir un caractère "spartiate" et sobre. Elle ne doit comporter que le minimum d'information nécessaire pour garantir l'utilité de l'opération, c'est-à-dire un nombre limité d'éléments. C'est dire qu'il faut, au début du processus, poser la question fondamentale : quel est le minimum nécessaire en matière d'évaluation ? Et déterminer en conséquence la portée de l'exercice sur la base d'une analyse qualitative judicieuse."/[2]

L'auteur du présent document s'est scrupuleusement efforcé de suivre ce sage conseil.

---

2. "Preparatory Consultation for Second Inter-Network Seminar, ROEAP, Bangkok, 11-12 juin 1981, Summary of the Consultation," (Consultation préparatoire au deuxième séminaire interréseaux, ROEAP, Bangkok, 11-12 juin 1981, Sommaire de la consultation) Unesco, ED/SCM (sans cote).

II. CE QUE SONT LES RESEAUX

8. La présente section donne une vue d'ensemble des réseaux. La Partie A décrit comment ont été prises les décisions officielles qui ont abouti à leur création et fournit des informations quantitatives sur leur évolution. La Partie B dépeint le modèle sur lequel ils reposent, indique comment ce modèle a été adapté aux différentes régions et définit les principaux facteurs qui influencent le fonctionnement des réseaux. La Partie C contient une brève description des principales caractéristiques propres à chaque réseau.

A. CREATION ET EVOLUTION

9. Les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble plus large de stratégies adoptées par l'Unesco pour promouvoir l'innovation, dont l'origine remonte à la fin des années 60. Les institutions internationales recherchaient alors des moyens plus efficaces de faire face aux problèmes qui paraissaient être à l'origine de "La crise mondiale de l'éducation", pour reprendre le titre de l'ouvrage bien connu de Philip Coombs. On pensait trouver la solution, du moins en partie, dans l'application de nouvelles techniques de recherche, de développement et de planification systématique du changement. C'est durant cette période que l'Unesco a fondé, par exemple, l'Institut international de planification de l'éducation qui, aux termes de son mandat, devait notamment renforcer l'infrastructure des pays pour les aider à satisfaire leurs besoins dans le domaine de l'éducation. L'Organisation de coopération et de développement économiques a alors créé le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement. Le Groupe de Bellaggio composé d'organismes internationaux pourvoyeurs d'aide a également aidé les gouvernements à créer ou à développer des institutions de recherche-développement dans le domaine de l'éducation. L'Unesco a joué un rôle important dans ces travaux tant par le biais de son Programme ordinaire que dans le cadre de projets du PNUD [l'évaluateur a participé en qualité de consultant à l'exécution de certains d'entre eux au début et au milieu des années 70]. S'agissant des activités de l'Unesco, l'intérêt porté aux changements et aux innovations dans le domaine de l'éducation a été mis en lumière, sous une forme synthétique, dans le Rapport Faure, lequel proposait que la promotion des innovations et du changement soit un thème central de l'action menée par l'Organisation pour répondre à l'évolution des besoins en matière d'éducation. Le Service international d'information sur les innovations éducatives a été créé par le Bureau international d'éducation afin de recueillir et de diffuser des données sur les innovations éducatives.

10. Cette vague mondiale d'intérêt pour l'innovation est pour beaucoup dans le développement initial des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement mais le fait qu'ils continuent d'exister s'explique en grande partie par les avantages tangibles qu'en tirent les pays participants. Les réseaux ont été créés en application d'une série de décisions adoptées par la Conférence générale durant la période 1972-1977/[3]. Leur origine remonte directement aux initiatives prises par l'intermédiaire du Bureau régional d'éducation pour l'Asie et le Pacifique à la fin des années 60 et au début des années 70, et qui visaient à établir, au niveau de la région, un mécanisme susceptible de remplacer les trois instituts régionaux qui, durant les années 60, avaient constitué la principale armature des programmes éducatifs de l'Unesco exécutés en Asie [centre de formation de professeurs d'école normale, à Quezon City aux Philippines ; centre de formation des planificateurs, administrateurs et inspecteurs de l'enseignement à New Delhi en Inde ; et centre chargé de la construction de locaux scolaires d'abord à Bandung en Indonésie puis à Colombo, à Sri Lanka]. Le délai de dix ans au-delà duquel l'appui de l'Unesco aux programmes était censé prendre fin arrivait

---

3. Ces décisions ainsi que la plupart des documents de base pertinents sont récapitulés dans l'ouvrage de John Wood, op. cit. L'examen qui fait l'objet des paragraphes suivants est fondé sur cet ouvrage ainsi que sur des entretiens avec des personnes qui ont été associées à la création des réseaux dans chaque région.

à son terme et l'on cherchait les moyens de prolonger l'impact des centres dans la région. A partir d'un modèle d'accord conclu en 1967-1968 entre l'Unesco, le gouvernement japonais et l'Institut national japonais de recherches pédagogiques à Tokyo, l'idée naquit de mettre en place des centres régionaux parrainés par l'Unesco, qui seraient pour une large part financés par un seul Etat membre mais qui exécuteraient des programmes de portée régionale. Une série de consultations organisées dans la région déboucha sur un séminaire consacré à la coopération régionale en Asie, qui se tint à Chiangmai (Thaïlande) en février 1971, et dont les recommandations esquissaient les grandes lignes de ce qui allait devenir le réseau APEID : (a) les instituts régionaux, ayant accompli leur mission et apporté une contribution positive à la coopération et au développement régionaux, devaient être remplacés par un réseau d'institutions et de programmes nationaux répondant aux besoins de la région, dont la mise en place était devenue possible grâce au développement des connaissances spécialisées dans les Etats membres de la région ; (b) un centre asiatique rattaché au Bureau régional d'éducation devait être créé pour coordonner les activités de ce réseau ; et (c) la coopération régionale devait être axée sur des innovations éducatives tendant à la réalisation des objectifs de développement des pays de la région.

11. Il ressortait des recommandations du séminaire de Chiangmai que les pays asiatiques étaient désormais déterminés à faire fond, pour promouvoir le développement, sur les ressources, humaines et autres, disponibles au sein de la région. Cela supposait que les pays en développement assument une plus grande part de responsabilité dans les activités internationales menées en coopération, et contribuent à ces activités sans plus se borner à en être les bénéficiaires. Cette attitude nouvelle annonçait déjà l'actuelle coopération technique entre pays en développement (CTPD). Les conclusions du séminaire de Chiangmai ont été approuvées par la Conférence ministérielle tenue à Singapour en 1971, puis par la Conférence générale en 1972 (résolution 1.211 adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session). En conséquence, le Centre asien d'innovation éducative en vue du développement (ACEID) est devenu opérationnel au début de 1973. A la fin de cette même année, huit Etats membres avaient décidé d'associer leurs institutions nationales au Réseau asien d'innovation éducative en vue du développement qui regroupait déjà 37 centres nationaux au total. Depuis lors, l'APEID s'est développé et il compte aujourd'hui 26 pays, 174 centres associés et trois centres régionaux associés (voir tableau 1).

12. L'origine des quatre autres réseaux peut s'expliquer par l'intérêt qu'avait suscité la création et la mise en service de l'APEID. Le principe de la création de réseaux a été confirmé par la résolution 1.21 adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-huitième session (Paris, octobre-novembre 1974), dans laquelle il était recommandé que l'Unesco, en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, veille "à promouvoir la constitution de réseaux régionaux d'institutions chargées de stimuler et d'encourager l'innovation éducative pour le développement, à continuer dans cette perspective à apporter son soutien au programme pour l'Asie d'innovation éducative en vue du développement ...". Chacun de ces réseaux a été créé à l'issue d'un dialogue et de consultations régionales qui ont débouché sur des propositions que les ministres de l'éducation et les ministres responsables de la planification économique dans les régions intéressées ont adoptées (en outre, dans les Caraïbes, le Comité permanent des ministres responsables de l'éducation dans les Caraïbes et le Comité de développement et de coopération des Caraïbes sont également intervenus dans les débats). Ces propositions ont été ensuite approuvées lors des sessions ultérieures de la Conférence générale, sous forme soit de résolutions spéciales, soit d'autorisations de dépenses au titre du Programme ordinaire.

13. Le processus officiel d'approbation nécessaire au lancement de chacun de ces réseaux, qui s'inscrivait dans un ensemble élargi de relations établies par l'Unesco dans chaque région, s'est déroulé en étroite liaison avec d'autres initiatives prises au même moment par des Etats membres et par diverses institutions. Ceux qui ont participé à la fondation du NEIDA se rappellent qu'une des principales décisions adoptées à l'époque portait sur la création d'un réseau qui couvrirait toute l'Afrique, étant entendu que les activités menées sur une telle

échelle se heurteraient inévitablement à de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Avant le NEIDA ne soit inscrit pour la première fois au Programme et budget de l'Unesco pour l'exercice biennal 1977-1978, il avait reçu le soutien de l'Organisation de l'unité africaine qui s'était prononcée en faveur d'un réseau régional. De même, avant que ne se tienne à Doha, du 21 au 26 avril 1979, la première réunion régionale de consultation sur l'EIPDAS, des consultations avaient été organisées, qui visaient à coordonner les efforts de l'Unesco et ceux de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO). Le Projet majeur dans le domaine de l'éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a fourni le cadre dans lequel a été entreprise la programmation du CARNEID. La Conférence régionale des ministres de l'éducation eg des ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, décembre 1979), a reconnu "la nécessité d'instituer des modalités de communication entre les pays de la sous-région [des Caraïbes] afin que ceux-ci puissent mieux exploiter leurs ressources endogènes limitées, et le désir des Etats membres de mettre en place des mécanismes en vue de l'intégration de l'éducation et du développement" ; la Conférence a également recommandé de poursuivre les efforts en vue d'assurer sans tarder la mise en oeuvre du projet CARNEID. Le CARNEID est devenu opérationnel en juillet 1981 lorsque le coordonnateur régional a pris ses fonctions à la Barbade. Si le CODIESEE a vu le jour, c'est en partie grâce à l'esprit de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (1975), dont les recommandations, tendant à un élargissement de la coopération européenne, ont été appliquées aux programmes de l'Unesco en vertu de la résolution 7.12 adoptée à sa dix-neuvième session (Nairobi, 26 octobre - 30 novembre 1976). Initialement conçu pour desservir le sud-est de l'Europe, le réseau a été ultérieurement étendu, suite à une décision adoptée par la Conférence générale en 1985, de manière à englober toute l'Europe méridionale.

14. Les processus formels de prise des décisions décrits dans le précédent paragraphe correspondent à des réalités politiques et à des situations concrètes qui diffèrent très sensiblement selon les régions. L'indicateur le plus significatif de ces différences est peut-être la relation de cause à effet entre l'initiative des Etats membres de la région et la création du réseau :

- Comme l'a fait observer le consultant qui a compilé les sources documentaires de la présente évaluation, dans le cas de l'EIPDAS il ressort à l'évidence de l'avant-projet détaillé et soigneusement élaboré qui avait été présenté à la Conférence ministérielle d'Abou Dhabi (7-16 novembre 1977) que c'est l'Unesco plutôt que la Conférence proprement dite qui a joué le rôle moteur dans la mise en place de ce réseau. En fait, la recommandation n° 28 adoptée par la Conférence spécifie que celle-ci : "Approuve l'initiative prise par l'Unesco de créer un réseau d'innovations éducatives pour les pays arabes" (non souligné dans le texte)/[4].

- Dans les Caraïbes en revanche, le CARNEID a été créé à la demande expresse des Etats membres intéressés qui recherchaient les moyens, à l'échelon sous-régional, de concentrer leurs activités dans le cadre du Projet majeur pour les Caraïbes et l'Amérique latine.

- Les consultations relatives à la création du NEIDA ont commencé plusieurs années avant sa mise en service, ce qui donne à penser que l'idée de créer un réseau d'innovation éducative a mis beaucoup de temps à s'imposer parmi quelques-uns au moins des Etats membres, et ce, bien que le Secrétariat de l'Unesco eût joué un rôle important dans l'élaboration des propositions concernant sa mise en place.

4. Wood, op. cit.

- Dès le début de son existence, le CODIESEE a été plus étroitement circonscrit que les autres réseaux. Les résolutions pertinentes faisaient état de la coopération sous-régionale qui devait s'exercer entre les Etats membres dans le domaine de la recherche-développement appliqué aux méthodes et aux techniques éducatives et, en fait, le nom du réseau ne fait pas référence à la notion d'innovation pour le développement. Par ailleurs la constitution du réseau a été essentiellement le fait des institutions intéressées qui se sont engagées à s'y affilier sous réserve que les autorités nationales compétentes donnent leur autorisation alors que, dans le cas de l'APEID, la désignation initiale des centres associés avait fait suite à l'envoi aux ministres de l'éducation de la région d'une lettre du Directeur général leur demandant de lui faire savoir s'ils étaient disposés à mettre les services de leurs institutions nationales à la disposition du réseau APEID. En l'occurrence, l'engagement avait-il été pris à l'échelon gouvernemental pour le compte d'une ou de plusieurs institutions ?

15. Même s'il est souvent utile, pour mieux expliquer les choses, de comparer les autres réseaux avec l'APEID, le plus vaste et le plus diversifié, il ne faudrait pas en conclure que ce dernier constituait un modèle susceptible d'être adopté ou appliqué sans modifications dans d'autres régions du monde. D'autres modèles ont été utilisés, dont le succès tient probablement, du moins en partie, à la capacité d'adapter un objectif général - l'innovation éducative pour le développement - des contraintes régionales très différentes de celles qui ont donné forme à l'APEID.

16. Le compte rendu des décisions officielles des organes directeurs de l'Unesco dont il est question ci-dessus pourrait donner à penser que les réseaux ont été mis en service dans des délais analogues. Il n'en est rien. De nombreuses mesures permettant un fonctionnement quasi opérationnel efficace de l'APEID ont été prises dans le cadre des programmes existants du ROEAP et de certains des centres nationaux associés, avant même que les décisions portant officiellement création du réseau de l'APEID n'aient été arrêtées et bien avant la mise en place de l'ACEID. Si l'on considère que l'organisation de programmes opérationnels marque la mise en service effective des réseaux, celle-ci est intervenue, grosso modo, dans l'ordre suivant : (1) APEID : 1973 (ou plus tôt pour certaines activités), (2) NEIDA : 1978, (3) CODIESEE : 1978, (4) CARNEID : 1981, (5) EIPDAS : 1984-1985. Toutes ces dates sont estimatives. Elles permettent de calculer approximativement le nombre d'années écoulées depuis la création des réseaux jusqu'au milieu de l'année 1987, date à laquelle ont eu lieu les visites sur le terrain : APEID - 14 ans, NEIDA et CODIESEE - 9 ans, CARNEID - 6 ans, EIPDAS - 2 ou 3 ans. Il convient tout particulièrement de noter le retard intervenu dans la mise en place d'EIPDAS. La création d'un véritable centre de coordination n'a eu lieu qu'après que le gouvernement koweïtien eut décidé, en 1983, de dégager des fonds pour appuyer son fonctionnement. Divers problèmes ont retardé jusqu'au deuxième semestre de 1985 le versement des crédits dont le centre avait besoin pour couvrir ses dépenses. Par ailleurs, le coordonnateur régional, désigné à l'issue de consultations en 1984, n'a été confirmé dans ses fonctions à titre permanent qu'au début de 1986. Ces dates sont importantes dans la mesure où l'on ne peut s'attendre à obtenir un impact que lorsque les programmes opérationnels ont été mis en oeuvre. Dans le cas d'EIPDAS, cela soulève de sérieux doutes quant à la signification d'une évaluation d'impact portant sur le fonctionnement du réseau en tant que tel. Par ailleurs, des dépenses afférentes à l'exécution du programme ont été supportées durant les années qui ont précédé la création et la mise en service d'un centre de coordination, dont on est fondé à tenir compte dans l'évaluation d'impact, même si elles ne correspondent pas à des programmes relevant d'un réseau opérationnel.

17. L'état actuel des réseaux et leur évolution sont exposés aux tableaux 1 à 4. Un examen des chiffres indiquant le taux actuel de participation aux cinq réseaux (tableau 1), montre, on ne peut plus clairement, l'ampleur de l'appui dont bénéficient les réseaux. Plus de 100 pays ont manifesté le désir de participer aux activités des réseaux et ils ont sélectionné à cette fin 500 institutions ou projets environ. Sur le plan purement quantitatif, il s'agit de la plus importante association d'organismes spécialisés dans la recherche, le développement et

l'innovation, qui ait jamais existé en matière d'éducation. Si les réseaux utilisent judicieusement le potentiel dont ils disposent, leur apport à l'amélioration de l'éducation peut être énorme.

18. Le tableau 2 récapitule, du mieux qu'il est possible dans un espace réduit, les divers aspects des programmes entrepris par les réseaux depuis leur création. Dans chaque cas, les rubriques recouvrent des groupements d'activités, soit par type soit par thème, plutôt que des projets isolés. Les inflexions des activités de chacun des réseaux au cours des années, dictées par les recommandations des institutions ou Etats membres participants, procèdent en général, plutôt que de brusques changements, d'une évolution lente et harmonieuse. Il y a continuité dans l'action, sans quoi la probabilité d'un impact à long terme serait, cela va sans dire, très réduite (compte tenu de la lenteur avec laquelle interviennent les changements dans les milieux de l'éducation et des résistances auxquelles ils se heurtent). Par ailleurs, en raison de l'ampleur des réseaux et du grand nombre de pays participants, il est particulièrement difficile de présenter une vue d'ensemble des activités qui ne soit pas quasiment abstraite. C'est parmi des centaines de projets et d'activités entrepris par les réseaux depuis leur création qu'ont été choisis les quelques exemples présentés dans le présent rapport, lesquels, cela va sans dire, ne prétendent pas fournir une description exhaustive des réseaux et de leur fonctionnement.

19. Les tableaux 3 et 4 récapitulent les données dont on dispose sur les ressources attribuées aux réseaux au cours des ans. En général, les chiffres indiqués au titre du Programme ordinaire représentent les montants inscrits au budget - crédits ou coûts de personnel. Reconstituer a posteriori la structure effective des dépenses et l'utilisation des ressources en personnel dans une administration complexe est quasiment impossible. Il ressort à l'évidence de ces tableaux que l'APEID, notamment au cours des premières années de son existence, se situait dans une catégorie tout à fait différente de celle des autres réseaux. Il avait à sa disposition un budget substantiel ainsi qu'un important noyau de fonctionnaires employés à plein temps qui étaient regroupés dans un centre régional de coordination doté d'une autonomie du moins nominale, l'ACEID. Un deuxième fait, également évident, est que seul l'APEID a régulièrement bénéficié d'un soutien relativement important du PNUD, et qu'à long terme, le financement par le PNUD de l'ensemble des programmes des réseaux a eu tendance à diminuer. La réduction à long terme de l'appui du PNUD a eu des conséquences particulièrement graves pour le centre de coordination du NEIDA dont le personnel a été récemment comprimé et ne compte plus que deux cadres des services organiques (deux en théorie, moins en fait si l'on considère les autres fonctions administratives dont doit s'acquitter le coordonnateur du réseau). Un troisième élément mérite également d'être mentionné. Il ne ressort pas à l'évidence des données brutes, mais il est apparu durant les visites sur le terrain : en valeur réelle, les effectifs ont toujours été inférieurs à ce que les chiffres nominaux indiquaient. Les causes de cette situation sont multiples. Elles tiennent notamment au fait (a) que de très long retards sont intervenus dans le remplacement du personnel manquant et dans le transfert de personnel et (b) que des membres du personnel se sont vu confier des tâches sans rapport avec le rôle qu'ils devaient jouer dans le cadre des réseaux. Nous reviendrons ultérieurement sur ces deux causes, dans la mesure où elles relèvent directement du contrôle de l'Unesco et où elles ont très sensiblement contribué à affaiblir l'impact des réseaux.

20. Les tableaux 3.3 et 3.4 font apparaître un élément capital : contrairement à ce qui est le cas pour la plupart des autres programmes de l'Unesco, les réseaux reçoivent des pays membres d'importantes contributions qui viennent s'ajouter aux fonds provenant de sources multilatérales comme le PNUD. D'une manière générale, le soutien financier que leur apportent les Etats membres, sous forme de contributions en espèces, n'a pas son équivalent dans les activités régionales de l'Unesco. Il faut en outre, signaler que ces tableaux ne donnent pas d'estimation des montants très importants correspondant aux contributions en nature des institutions nationales. Cette volonté d'engager des ressources nationales est l'un des meilleurs indicateurs de l'impact des réseaux, et l'absence de contributions en espèces de la part de pays extrêmement pauvres (par exemple, de pays membres du NEIDA) ne doit pas être attribuée à l'absence de soutien de la part de ces pays.

(c) il doit exister un système d'identification des centres associés susceptibles de jouer un rôle efficace en tant que membres du réseau (ou que projets associés dans le cas du NEIDA). Un tel système laisse aux Etats membres le droit de désigner celles de leurs institutions qui participeront aux activités du réseau tout en permettant au centre de coordination régionale de l'Unesco d'exprimer son point de vue quant à la pertinence du choix opéré, compte tenu soit de la capacité technique du centre, soit de ses liens avec le système national d'éducation et avec le processus de développement national ;

(d) le réseau doit jouir d'un solide soutien administratif de la part des hautes sphères de l'Unesco (bureau régional et/ou Secrétariat parisien) et pas seulement du centre régional de coordination. Dans le cadre de cet appui, les responsables au plus haut niveau doivent être prêts à utiliser des fonds provenant de différents secteurs de programme pour renforcer les activités des réseaux, autrement dit à affecter aux réseaux des crédits qui ne leur sont pas spécifiquement destinés mais qui sont prévus dans le budget à des fins directement en rapport avec les priorités et les besoins du réseau. Les réseaux devraient être perçus comme des mécanismes d'exécution dont le but est de faciliter d'autres activités de programme et non pas comme des éléments concurrençant ces activités pour l'obtention de maigres crédits. Pour qu'une telle approche soit viable sur le plan humain, il faut que les décideurs veillent à ce que le personnel obtienne des compensations satisfaisantes en échange de sa coopération ;

(e) il doit exister des mécanismes de renouvellement des réseaux qui permettent d'éliminer les centres ou les projets moins actifs au profit d'autres centres ou projets susceptibles d'apporter une plus grande contribution. Il s'agit là d'une question délicate, mais tous les réseaux doivent chercher à obtenir l'accord des intéressés à l'échelon régional sur un processus permettant d'opérer un tel renouvellement, qui, pour l'instant, n'intervient que de façon sporadique.

26. Dans l'ensemble, les facteurs énumérés ci-dessus relèvent du contrôle de l'Unesco. Il est d'autres facteurs opérationnels qui influent à des degrés divers sur le fonctionnement des réseaux, mais qui échappent dans une large mesure à l'action de l'Unesco, ainsi :

(a) l'existence à l'intérieur du réseau d'un "ensemble composite" de pays ayant atteint différents niveaux de développement institutionnel et socio-économique, de sorte qu'il est possible de trouver dans la région les ressources humaines et financières nécessaires pour étendre et développer les activités du réseau ;

(b) l'existence dans les Etats membres participants d'infrastructures nationales capables de lancer des programmes novateurs et de les gérer ;

(c) la prise de conscience, de la part des autorités nationales participant aux activités des réseaux, de l'intérêt que présente l'innovation éducative et la volonté politique de mettre en oeuvre des mesures novatrices judicieusement articulées avec l'effort de développement national ;

(d) l'octroi aux réseaux, de la part des autorités politiques et administratives de l'appui nécessaire, sous la forme d'un apport, sinon de contributions en espèces (comme celles que font plusieurs pays dans la région de l'Asie et du Pacifique), du moins d'un soutien aux activités organisées dans leur pays (accueil de réunions, prise en charge des frais de publication, etc.).

Parmi ces facteurs, le premier (a) est un sous-produit de circonstances géographiques et historiques fortuites. Le deuxième (b) correspond précisément à un des problèmes qui ont suscité la création des réseaux et que ceux-ci doivent contribuer à résoudre, à savoir le fait que de nombreuses infrastructures nationales ne sont pas en mesure d'appuyer le processus de réforme de l'éducation. Le troisième, à savoir l'existence d'un climat politique favorable à l'innovation, relève de l'action des autorités nationales ; mais la création d'un tel climat peut être stimulée par l'esprit d'émulation entre Etats membres et centres nationaux participants qu'encouragent certains réseaux.

27. Ce modèle applicable à la création de réseaux met en lumière une caractéristique commune à tous, à savoir l'interdépendance. Le succès des efforts déployés par l'Unesco dépend entièrement du désir et de la capacité des Etats membres de coopérer aux activités de ces réseaux. Si un réseau est trop faible ou s'il ne parvient pas à produire un impact, on peut dire dans presque tous les cas que ses carences ne sont pas uniquement attribuables à l'Unesco en ce sens qu'elles sont aussi le résultat de l'interaction qui s'exerce entre les Etats membres d'une part et entre ces Etats et l'Organisation d'autre part. Nombre des aspects les moins productifs de l'oeuvre accomplie par certains des réseaux sont directement imputables au fait que les autorités nationales ne sont pas en mesure de s'acquitter des responsabilités qu'elles se sont engagées à assumer en devenant membres des réseaux.

C. LE FONCTIONNEMENT DES RESEAUX : L'ADAPTATION DU MODELE

28. Au-delà de la mise en oeuvre des modèles et des documents officiels, le fonctionnement des réseaux constitue une réalité extrêmement complexe. Comme indiqué plus haut, l'évaluateur a dû se forger une idée personnelle de ce fonctionnement - idée qui peut ne pas correspondre à la lettre des décisions officielles et à la perception de nombre des membres des réseaux. Une brève description ne saurait rendre pleinement compte de ce fonctionnement. Elle ne peut donner qu'un aperçu partiel de la complexité des interactions entre des centaines d'institutions et des milliers d'invidus. Mais le problème fondamental demeure : étant donné que les réseaux présentent des différences considérables tant au niveau de leurs orientations fondamentales qu'en ce qui concerne les modalités de leur fonctionnement, il est nécessaire d'en donner une interprétation qui aide le lecteur à comprendre leurs principales différentes.

1. Les réseaux en tant que stratégie d'action de l'Unesco

29. Les réseaux doivent être considérés en liaison avec l'objectif général poursuivi par l'Unesco depuis la fin des années 60, à savoir promouvoir l'innovation éducative de par le monde, selon une stratégie dont, rétrospectivement il apparaît que les trois éléments essentiels sont : (a) la décentralisation du pouvoir de décision au sein de l'Unesco ; (b) la prise d'initiatives visant à développer les infrastructures éducatives nationales dans le cadre du processus d'innovation, en tant que moyen propre à promouvoir l'autonomie des Etats membres dans ce domaine ; et (c) l'établissement de liens semi-permanents entre l'Unesco et les institutions ou groupements à l'intérieur des Etats membres, de manière à renforcer l'impact à long terme des programmes. Chacun de ces éléments mérite une analyse plus poussée, puisque, aussi bien, il conditionne les résultats obtenus par chaque réseau pris séparément.

30. La décentralisation appliquée au fonctionnement des réseaux diffère sensiblement de la décentralisation administrative entamée par l'Unesco depuis quelques années. Cette dernière se caractérise par le transfert du contrôle administratif au sein du Secrétariat, ce contrôle passant du personnel au Siège au personnel hors Siège, pour ce qui est essentiellement de l'exécution du programme. Dans le cas des réseaux, il s'agit, dans la mesure où le modèle est pleinement appliqué, d'une décentralisation plus radicale, en ce qu'elle opère un transfert analogue au niveau de l'initiative des programmes. Des fonds sont mis à la disposition de la région, au sein de laquelle les décisions sont prises en fonction de priorités

fixées par voie de consultations avec les Etats membres appartenant à la région, dans le cadre, bien entendu, du Programme ordinaire approuvé par la Conférence générale. Ainsi que J. Wood l'a noté dans son analyse/[5] :

> C'est en faveur du réseau APEID/ACEID que, pour la première fois, des crédits ont été ouverts au titre du Programme ordinaire sans que le Siège de l'Unesco ait approuvé, au préalable, dans le détail un programme défini d'activités. En d'autres termes, le réseau s'est vu confié le pouvoir d'innover dans certains domaines convenus mais essentiels, comme la conception des programmes d'études, la formation pédagogique, etc.

Comme nous l'avons noté plus haut, l'efficacité des consultations régionales en termes de participation des Etats membres dépend de divers facteurs, dont la volonté des fonctionnaires de l'Unesco hors Siège de coopérer et d'agir conformément aux recommandations issues de ces consultations.

31. Chercher à asseoir l'autonomie des Etats membres sur une base institutionnelle solide, telle est le deuxième élément de la stratégie. Mettre en place les infrastructures qu'appelle l'innovation, c'est en quelque sorte donner aux autorités nationales les moyens de cerner les problèmes, d'y trouver des solutions et de mettre ces dernières en oeuvre. En théorie, les Etats membres, s'ils sont dotés de l'infrastructure appropriée, devraient être en mesure de faire de l'innovation éducative un élément permanent de leur système éducatif, favorisant par là une rénovation à long terme plutôt que des changements ponctuels décidés sous la pression politique. Qui plus est, quelle que soit l'origine des modifications apportées aux politiques de l'éducation, on s'accorde à reconnaître qu'il importe de disposer d'institutions capables de donner effet aux décisions sous forme de nouveaux programmes éducatifs. Ce qui explique que les réseaux s'emploient à travailler avec des institutions associées à l'élaboration de la politique de l'éducation (planification et recherche en matière d'éducation), à la recherche des solutions (recherche, conception des programmes d'études et méthodes pédagogiques) et à la mise en oeuvre de la politique fixée (formation des maîtres et des administrateurs de l'éducation, ou encore, par exemple, alphabétisation et radiodiffusion et télévision scolaires).

32. Le dernier élément qui fait la nouveauté de cette stratégie concerne la création de liens permanents et directs avec les institutions et les projets. Travailler autant que faire se peut avec des institutions ou autres organismes d'exécution stables, telle est depuis longtemps une des caractéristiques de maintes stratégies internationales de coopération, l'objectif étant de garantir des effets durables même en cas de mouvement de personnel affecté aux projets. Il s'agit d'établir des liens permanents qui seront maintenus une fois le projet achevé. Par ailleurs, l'on s'efforce de modifier la nature des liens entre les responsables régionaux de l'Unesco et les Etats membres, de même qu'entre les diverses personnes concernées à l'intérieur des Etats membres. Des liens directs sont établis avec les institutions et les individus, qui s'inscrivent dans un cadre préalablement convenu avec les autorités nationales. La nature de ces liens varie d'un pays à l'autre, selon le voeu des autorités nationales. Mais il s'agit dans la plupart des cas de contacts directs noués à un niveau de responsabilité que l'on pourrait qualifier de "niveau intermédiaire" - c'est-à-dire de contacts entre les personnes directement chargées de l'éducation et des innovations éducatives, plutôt qu'entre les hauts responsables politiques. Ces contacts, s'articulant autour de problèmes éducatifs définis en commun, sont moins formels et politisés que de nombreux autres types de contacts internationaux.

33. Le soutien dont bénéficient les réseaux, tel qu'il ressort de l'évaluation sur le terrain, semble résulter dans une large mesure du sentiment largement répandu parmi les Etats membres que cette forme de décentralisation produit des effets à leur avis supérieurs à ceux de plusieurs autres modes d'exécution des programmes de l'Unesco. Ce soutien a été exprimé à l'évaluateur par ceux-là mêmes qui ont beaucoup critiqué la qualité des programmes du réseau dont leur pays

5. Ibid.

bénéficiait, lesquels ont mis en cause, soit la façon, peu efficace à leur avis, dont le personnel du Secrétariat appliquait les principes fondant le modèle, soit l'insuffisance des efforts déployés par d'autres Etats membres participants pour apporter un concours effectif au réseau en tant que partenaires fiables, mais presque jamais les principes mêmes qui sous-tendent le modèle esquissé plus haut, principes étroitement liés à un ensemble d'objectifs qui semblent largement, voire quasi universellement, acceptés :

(i) accroissement de l'influence que les Etats membres ont le sentiment d'excercer sur le fonctionnement quotidien du Secrétariat ;

(ii) intensification de la solidarité régionale s'articulant autour du règlement concret des problèmes communs ;

(iii) prédominance de l'action visant à favoriser l'autonomie effective du processus national de développement.

34. De l'avis de l'évaluateur, il y a de bonnes raisons de penser que les principes qui régissent le fonctionnement des réseaux d'innovation éducative correspondent à un besoin largement répandu parmi les Etats membres et qu'ils pourraient fort bien servir de base à une décentralisation et à une réforme des activités de l'Unesco dans d'autres domaines.

2. L'APEID

35. Le réseau APEID est le modèle original d'où est issu le modèle théorique. Le fonctionnement des mécanismes de consultation et la définition des activités dépendent au premier chef des autorités nationales, et non des centres nationaux, ce en quoi ce réseau se distingue des autres. Dans certains pays, le groupe national de développement sert de mécanisme de liaison, au niveau subalterne, entre les institutions et les individus, mais ce sont des responsables de plus haut rang qui participent aux consultations chargées de définir les priorités du réseau. Certains pays (ainsi la Thaïlande, il y a peu) ont modifié la structure de leurs groupes nationaux de développement respectifs, pour faire en sorte que participent aux prises de décisions les hauts fonctionnaires nationaux disposant d'un pouvoir de contrôle budgétaire : de la sorte, les décisions de ces groupes nationaux de développement sont plus clairement liées aux priorités nationales, et l'on peut généralement escompter que les engagements pris en leur nom se concrétiseront avec l'appui du gouvernement.

36. Le réseau APEID doit en grande partie son succès à la place importante qui y est faite à la planification et à une gestion rigoureuse. Ses activités sont organisées sous forme de projets, même celles qui concernent essentiellement le perfectionnement des membres du personnel des centres nationaux. Au-delà du souci de répondre aux attentes des organismes d'aide internationaux, l'importance que les Etats membres attachent à cette orientation relève, pour beaucoup d'entre eux, d'une vision conceptuelle fondamentale. Dans toute la mesure du possible, les participants sont invités à s'engager à faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés et à mettre en oeuvre des activités de suivi susceptibles de multiplier l'effet de la coopération internationale et de l'échange d'idées. Faire en sorte que les activités des centres associés s'inscrivent dans un programme de travail national précis, coordonné par les groupes nationaux de développement, constitue un souci croissant au sein du réseau. A leur tour, les groupes nationaux de développement sont encouragés à suivre cette démarche pour l'organisation des activités des centres associés. L'adoption de cette méthode de travail, fondée sur l'exécution de projets, à l'intérieur des pays participants, tel est l'un des objectifs précis, encore qu'implicite, du réseau.

37. S'agissant du contenu des activités, le réseau privilégie celles qui ont une portée nationale et sont exécutées par des institutions ayant une certaine envergure. A partir du deuxième cycle de programmation (1978-1981), les membres du réseau ont décidé d'articuler leur action autour de thèmes liés au développement (développement rural intégré, perfectionnement des qualifications requises pour

assurer le développement économique, amélioration de la santé et de l'alimentation et généralisation de l'éducation). Cette polarisation des programmes sur le développement suppose la mise en oeuvre d'activités d'assez grande envergure, associant le Secteur de l'éducation et d'autres secteurs. Cette orientation a été reprise dans le cycle de programmation en cours, les activités en matière de développement ayant été regroupées sous des rubriques correspondant à certaines idées-forces du Plan à moyen terme de l'Unesco : "L'éducation pour tous", "L'adéquation de l'éducation aux besoins de la société" et "L'appui à l'infrastructure".

38. L'attitude d'attente positive à l'égard du développement qui est celle des participants à l'APEID conditionne la façon dont celui-ci opère. La région regroupe des pays qui ont enregistré d'énormes progrès sur la voie du développement et pour lesquels une croissance économique rapide assortie d'une mutation sociale n'est plus un rêve lointain, mais une réalité proche. Ce fait a des répercussions importantes sur le fonctionnement du réseau (de même d'ailleurs que sur d'autres programmes en faveur de l'éducation mis en oeuvre dans la région). Lorsqu'ils définissent les objectifs des projets présentés au réseau APEID, les autorités nationales mettent l'accent sur le développement national ; de leur côté, les programmes exécutés dans le cadre du réseau comportaient généralement un élément éducatif visant à préparer les individus à apporter leur concours à tel ou tel secteur économique en développement qu'il s'agit de soutenir : l'éducation rurale, par exemple, a sa place, sous une forme ou sous une autre, dans tous les cycles de programmation du réseau APEID. Non pas que les participants escomptent une rentabilité immédiate des projets. Certes, les activités du réseau sont placées sous le signe du pragmatisme, mais de nombreuses autorités nationales considèrent que les investissements consacrés à l'éducation ne porteront leurs fruits qu'à long terme, si bien que le lien spécifique entre les programmes et le développement socio-économique apparaît souvent plus implicite qu'explicite. Cette prise de conscience que les investissements réalisés dans l'éducation ont un effet à terme sur le développement est, semble-t-il, largement partagée par les membres de l'APEID, y compris par des pays qui se sont signalés au cours des dernières années par un développement social et industriel particulièrement rapide. Notre impression est que l'on pourrait fort utilement faire de l'APEID un foyer d'élaboration d'une philosophie proprement asienne des rapports entre éducation et développement et d'analyse critique des modèles proposés actuellement par les organismes internationaux pourvoyeurs d'aide et les théoriciens des pays industrialisés dans d'autres régions du monde.

39. Le mode de fonctionnement actuel de l'APEID s'est avéré extrêmement satisfaisant à certains égards. La preuve la plus convaincante, qui nous en ait été fournie au cours de l'évaluation, est peut-être le fait que les pays cherchent à multiplier l'impact de ses programmes par le biais de leurs institutions nationales. Un observateur qui assiste à une seule réunion du réseau peut, à lui seul, faire fonction de catalyseur et organiser un séminaire à l'intention des institutions d'un pays donné, lesquelles peuvent à leur tour mettre en oeuvre des programmes locaux ayant des ramifications dans les écoles. Ce type d'impact a pu être directement constaté à propos de toute une série de programmes du réseau en Chine, en Inde et en Thaïlande, et il ressort des documents disponibles que ce modèle a été utilisé dans d'autres pays participants avec les mêmes effets multiplicateurs.

40. Le réseau n'est pas sans connaître certains problèmes. (1) L'APEID a essayé d'aider outre quatre petits pays, plusieurs îles du Pacifique qui ne sont pas des Etats membres de l'Unesco. Des préoccupations se sont manifestées ici et là quant aux difficultés qu'il y avait à adapter le mode de fonctionnement du réseau de telle sorte qu'il soit efficace dans ces zones ; un regroupement sous-régional, sous une forme ou sous une autre, permettrait fort probablement, semble-t-il, d'adapter la notion de réseau à ces pays en vue d'une coopération efficace. (2) La diminution du volume de l'aide apportée par l'Unesco au réseau, en chiffres absolus et relatifs dans le cadre du programme régional, préoccupe profondément les participants. Le gel des effectifs de l'ACEID et les retards apportés à la désignation d'un coordonnateur permanent ont rendu cette diminution plus patente. (3) Par rapport à l'APEID, le lancement du programme APPEAL, avec un large soutien régional, présente à la fois des aspects positifs et des aspects négatifs.

Au nombre des aspects positifs figure le fait que la formulation de ce programme doit beaucoup au travail de base accompli dans le cadre de l'APEID, et que nombre des centres qui participent à ce dernier seront associés à l'exécution du nouveau programme - signe explicite que la région a confiance dans l'efficacité du réseau. Mais - et là nous en venons au côté négatif - les participants au réseau se sont déclarés fort inquiets d'une possible confusion des rôles entre le réseau d'innovation éducative et un programme opérationnel dont la dotation totale en ressources provenant des organismes internationaux pourvoyeurs d'aide est telle qu'il risque de prendre le pas sur la poursuite des activités en matière d'innovation éducative que l'APEID est censé favoriser, voire les éclipser. (4) Au fil des ans, l'APEID a donné naissance à une éthique de la coopération qui s'est avérée fructueuse. Mais plusieurs observateurs bien informés ont suggéré qu'il faudrait allouer un certain pourcentage des ressources à la réalisation d'analyses plus poussées des postulats sur lesquels il repose. Les activités en cours reflétant l'éthique qui prévaut dans les pays participants, il s'agirait de remettre en cause les grandes orientations établies. Non pas que la critique soit absente des appréciations internes du réseau, mais c'est d'une analyse plus fondamentale qu'il est question ici, analyse qui, de l'avis de l'évaluateur, pourrait s'inscrire dans le contexte positif, précédemment évoqué, de l'élaboration d'une conception spécifiquement asienne des rapports entre éducation et développement.

3. Le CARNEID

41. La structure du CARNEID est conçue sur le modèle de celle de l'APEID : elle s'organise autour d'un centre de coordination, relié à des coordonnateurs nationaux, lesquels, à leur tour, sont reliés à des centres associés regroupés au sein d'un groupe de développement national. Les membres du CARNEID ont retenu ce modèle formel et l'ont utilisé pour promouvoir un processus d'innovation reposant sur trois principes distincts : (a) établissement de liens essentiellement entre individus plutôt qu'entre institutions ; (b) diffusion d'une documentation sur les innovations éducatives ; (c) élimination des barrières linguistiques entre les quatre principaux groupes linguistiques dans les Caraïbes - anglais, espagnol, français et néerlandais. Au cours de l'étude d'évaluation, plus d'une personne interrogée a qualifié le mode de fonctionnement du CARNEID de "hautement personnalisé". Ceci s'applique en particulier aux relations établies entre les administrateurs de l'éducation de haut niveau des pays anglophones qui participent au réseau. La personne qui a exercé les fonctions de coordonnateur régional pendant les premières années d'existence du réseau a fondé son action avec ce groupe de pays sur une méthodologie cohérente d'innovation mettant en jeu des techniques qui s'apparentent à celles du "développement organisationnel" : les membres du réseau participent à des réunions de travail communes, au cours desquelles ils procèdent à un échange de vues sur les innovations éducatives et l'évolution de l'éducation, à la faveur de ce qui constitue en quelque sorte une réflexion mobilisatrice ; parallèlement, la possibilité leur est donnée de recevoir une formation dans des domaines spécialisés (planification de l'éducation, techniques administratives, évaluation) essentiels pour l'acquisition de techniques d'innovation rationnelles, susceptibles de déboucher sur la mise en oeuvre de projets. Des projets sont bien réalisés en commun, mais le réseau met l'accent non pas tant sur les projets que sur le développement d'une démarche systématique en matière d'innovation, fondée sur l'auto-évaluation et aussi, pour une grande part, sur une évaluation formelle des programmes et des activités.

42. Un centre de documentation relative à l'éducation a été mis en place en association avec le centre de coordination du CARNEID, pour faciliter l'accès à la documentation émanant de la région des Caraïbes, accès qui sans cela resterait extrêmement limité. Plusieurs sources indépendantes ont confirmé que les bases de données ainsi créées sont uniques en leur genre. Elles constituent le témoignage le plus manifeste des efforts concrets déployés pour éliminer les barrières linguistiques et les barrières culturelles dans la région des Caraïbes, ce à quoi tendent aussi un certain nombre de projets conjoints de portée limitée : mise en place de modules d'enseignement sur les cultures locales et production, en collaboration avec d'autres organisations, de textes de lecture reflétant les différentes traditions des îles anglophones. Là encore, l'action menée en commun est pratiquement unique.

43. Le centre de coordination du CARNEID a une caractéristique commune avec celui du réseau EIPDAS : il est géographiquement isolé du bureau régional ou sous-régional de l'Unesco le plus proche, étant situé sur l'île de la Barbade, dans des locaux mis à sa disposition par le gouvernement, alors que le bureau sous-régional pour les Caraïbes se trouve à Kingston, en Jamaïque. Cette situation correspond à une tradition de la région des Caraïbes qui veut que les organismes de coopération soient répartis entre plusieurs territoires. Cela étant, les activités du réseau en matière d'éducation devraient, semble-t-il, être plus étroitement coordonnées avec celles menées par l'intermédiaire du bureau sous-régional.

4. Le CODIESEE

44. Le CODIESEE est conçu sur le principe de l'association, l'accent étant jusqu'ici mis davantage sur les liens entre les institutions que sur la participation de hauts fonctionnaires des Etats membres participants. Dès sa création, le réseau a insisté sur le rôle de la recherche-développement dans le processus d'innovation. Il existe dans presque tous les pays participants un réseau d'institutions s'occupant des divers aspects d'innovation éducative : recherche, élaboration des programmes d'études, mise au point des matériels didactiques, etc. Participent aux réunions essentiellement des cadres "moyens" des institutions concernées - c'est-à-dire des personnes responsables de programmes ou de services plutôt que les directeurs des institutions eux-mêmes ou les fonctionnaires qui disposent du pouvoir de décision. C'est ainsi que les réunions et les échanges de vues ont un caractère essentiellement "technique", quel que soit le sujet traité. La mise en oeuvre des projets pour le compte du réseau incombe presque exclusivement aux institutions membres. D'autre part, les participants prennent à leur charge les frais de voyage afférents à leur participation aux réunions. La décentralisation des activités permet de pallier dans une certaine mesure l'absence relative de crédits provenant du Programme ordinaire de l'Unesco, mais rend le réseau particulièrement vulnérable à tout changement, fût-il relativement mineur, intervenant au niveau des institutions participantes (changements de programme ou de personnel).

45. Le contenu des programmes a sensiblement évolué ces dernières années, et le réseau témoigne depuis d'un dynamisme certain. Les objectifs poursuivis au départ étaient fort limités : il s'agissait essentiellement de favoriser le flux d'informations entre institutions des Etats membres, dont les échanges étaient réduits en raison de difficultés politiques. Au début, beaucoup de réunions servaient essentiellement à rendre compte de l'évolution intervenue dans chacun des pays membres, et les échanges de vues au fond sur des thèmes comuns y occupaient une place assez modeste. Le programme AVINTER (Système d'information internationale et mécanisme d'échanges de matériels éducatifs audiovisuels) a été conçu pour promouvoir des échanges plus "concrets", sous forme de matériels audiovisuels. Le programme était censé être financé, au cours des premières années de son existence, par des ressources nationales et des ressources émanant du PNUD ; mais le PNUD ayant limité sa contribution à l'octroi de très faibles ressources à titre de capital d'amorçage, il n'a jamais pu vraiment prendre de l'essor, même si les échanges de matériels audiovisuels se poursuivent encore aujourd'hui. Dernièrement, deux orientations importantes se sont fait jour. Premièrement, le réseau a commencé à élaborer ses activités sous forme de projets, et même si ces activités se limitent à la collecte et à l'analyse de données, les données ainsi recueillies - par exemple sur les innovations dans un domaine donné de l'enseignement - le sont dans plusieurs pays et non seulement dans un. Deuxièmement, comme noté plus haut, l'exécution des projets est décentralisée : autrement dit, c'est un membre donné du personnel de l'un des centres de coopération qui est chargé d'assurer la collecte et l'analyse des données. Le réseau a ainsi publié en 1985 sa première série de publications en bonne et due forme. L'extension du réseau à d'autres pays de l'Europe du Sud commence à prendre forme : il restera à évaluer les effets de cette extension sur son fonctionnement.

46. La structure du CODIESEE est sensiblement différente de celle des autres réseaux. Comme il n'existe pas de bureau régional de l'éducation pour l'Europe, le coordonnateur du réseau est rattaché au personnel du Siège à Paris. Le réseau ne dispose d'aucune unité de coordination qui lui soit propre ; il se distingue, par exemple, par l'absence d'un centre ou service de documentation. Les fonds qui lui sont affectés sont inclus dans le budget d'un service organique central - la Division des structures, contenus, méthodes et techniques de l'éducation (Secteur de l'éducation). Une telle situation présente des avantages - par exemple, communication plus facile avec toutes les grandes divisions de l'Unesco et accès immédiat à celles-ci - mais aussi des inconvénients, ceux qui sont le lot des petits services d'une très grande organisation poursuivant des buts divers qui n'ont ni autonomie ni budget propre.

5. L'EIPDAS

47. L'EIPDAS est un réseau que l'on peut qualifier de naisssant et les caractéristiques de son fonctionnement en sont encore à l'état embryonnaire. Pendant les premières années de son existence officielle en tant qu'élément du Programme ordinaire, le réseau était rattaché (mais sans avoir de coordonnateur) au bureau régional d'éducation pour les Etats arabes (sis à l'époque à Beyrouth). Du fait de l'installation du bureau régional à Beyrouth et de son transfert ultérieur, le réseau a connu plusieurs années d'instabilité et de difficultés de communication avec les institutions associées, et ses activités ont souffert d'interruptions. Avec l'établissement, récemment, du bureau régional à Amman et la création du centre de coordination à Koweït, grâce à une subvention du gouvernement koweïtien, le réseau commence à fonctionner sur des bases stables. La situation géographique du centre de coordination pose des difficultés, certains Etats arabes en étant très éloignés ; en outre, le centre n'a jusqu'ici eu que très peu de contacts avec d'autres bureaux ou programmes de l'Unesco.

48. Jusqu'à l'établissement du centre de coordination à Koweït, les principales activités du réseau consistaient en réunions consacrées à la recherche d'un consensus sur les objectifs du programme, ainsi qu'à la sensibilisation à la nécessité de mettre en place des mécanismes destinés à stimuler l'innovation éducative. Les institutions nationales et les projets associés changeaient souvent suite à l'évolution institutionnelle rapide dans nombre des Etats membres participants, et leur participation était souvent théorique. Ces deux dernières années, des mesures ont été prises pour dynamiser le processus d'affiliation : c'est ainsi qu'une douzaine au moins de pays ont désigné un coordonnateur national et que trois d'entre eux ont créé une "commission nationale pour l'innovation éducative" de haut niveau (l'un d'elles est présidée par un vice-ministre). Ainsi se trouve mis en place pour la première fois un vériatble réseau disposant, au niveau national, de contacts autres que les seuls coordonnateurs : peut-être la capacité opérationnelle du programme se développera-t-elle sur cette base. Sous les auspices du réseau, un petit nombre de publications ont paru, dont, en particulier, des études de cas faites sous contrat qui décrivent les innovations éducatives dans plusieurs des pays membres.

6. Le NEIDA

49. Le NEIDA opère dans une région du monde où les réalités concrètes, en matière d'éducation et de développement, sont totalement différentes de ce qu'elles sont dans la région de l'Asie et du Pacifique. Principale modification par rapport au modèle type : les activités du réseau sont axées sur des "projets" novateurs. Chaque Etat membre participant est censé désigner un coordonnateur national, lequel est responsable d'un service de liaison et d'information entre les projets nationaux qui joue le rôle de centre national de coordination. De façon générale, les projets sont exécutés dans des institutions dont les attributions sont semblables à celles des centres associés du réseau APEID, et ils sont généralement désignés sous le nom de l'institution plutôt que sous l'intitulé de l'activité à laquelle ils correspondent. Les institutions jouent parfois un rôle presque identique à celui des centres associés ; mais dans la plupart des cas, le mode d'opération choisi (sur la base de projets) permet d'associer aux activités du

réseau des individus (par exemple des directeurs d'institutions) ou des groupes restreints, alors qu'il n'aurait pas été possible de le faire si le fonctionnement du réseau reposait sur le principe d'une participation formelle des institutions.

50. La principale caractéristique du NEIDA est qu'il dessert une région qui connaît de très graves problèmes. Rares sont les pays participants dotés d'une infrastructure éducative un tant soit peu développée, dans quelque domaine que ce soit. Les ressources humaines font défaut, non seulement pour nombre des activités techniques liées à la recherche-développement en matière déducation, mais même pour des tâches élémentaires de gestion et d'administration de l'éducation. Plusieurs des pays faisant partie du réseau comptent au nombre des plus pauvres du monde, et certains connaissent des crises sans équivalent dans d'autres régions. Pour d'aucuns - mais certainement pas pour tous - toute méthode nouvelle permettant d'assurer un minimum d'efficacité à telle ou telle partie du système éducatif constitue une "innovation". Dans ces conditions, l'accent a été mis sur la sensibilisation des autorités nationales à la nécessité de mener des activités en matière d'innovation éducative et, en particulier, de développer plus systématiquement leur capacité de gérer cette innovation de manière fructueuse : il existe de nombreux exemples d'initiatives fort utiles qui ont été abandonnées parce qu'il était difficile de les mettre en oeuvre.

51. En théorie du moins, le réseau NEIDA devrait être en mesure d'identifier les projets novateurs et de les prendre à son compte en tant que projets associés, même si le pays où ils existent ne dispose pas d'institutions nationales appropriées relevant d'une infrastructure sur laquelle l'innovation éducative puisse s'appuyer. Dans la pratique, un projet se ramène le plus souvent à un individu ou à un tout petit groupe, travaillant dans un centre unique (institution, organisme gouvernemental). Quant aux priorités du programme, ce sont essentiellement des thèmes que l'on regroupe pour relier entre eux les projets définis au niveau national, aux fins d'échange d'informations et de données d'expérience. Ce mode de fonctionnement est tout à fait différent de celui de l'APEID, axé sur les projets et qui met l'accent sur la mise en commun des données d'expérience acquises par des organisations relativement importantes mettant en oeuvre des programmes bien structurés.

52. Il ressort de l'examen des activités menées par le NEIDA depuis sa création, que l'on s'est avant tout efforcé de favoriser la circulation de l'information à l'intérieur d'une région où les communications sont souvent extrêmement difficiles. Parce qu'il regroupe des participants de toute l'Afrique, le NEIDA est en mesure de réduire les obstacles aux échanges intellectuels entre pays qui, à l'époque coloniale, étaient sous la domination de divers pays européens (Belgique, Grande-Bretagne, France, Portugal). D'autre part, les efforts ont porté sur la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des projets associés - ainsi qu'en témoigne l'organisation de réunions, séminaires, ateliers, visites interprojets et détachements de personnel.

53. On a assisté peu à peu à un regroupement des projets associés autour de thèmes communs. Cette évolution est due en partie à la décision prise par les Etats membres de conserver les mêmes priorités pratiquement sans changement pendant un certain nombre d'années (voir la partie II.B). Depuis quelque temps, suite aux recommandations formulées lors de réunions de consultation, les coordonnateurs nationaux ont été encouragés à mettre sur pied des organismes nationaux de consultation qui servent de centres de liaison interne et ont davantage pour fonction de faciliter l'échange d'informations que de définir des priorités. Plusieurs pays ont organisé des séminaires ou des réunions nationales de sensibilisation aux activités du NEIDA et à l'innovation éducative. Cette action a été appuyée par les programmes du réseau concernant la formation du personnel national chargé de diffuser des informations sur les innovations éducatives. Extrêmement rares sont les projets définis en commun, qui ont des objectifs convenus et qui associent plusieurs pays. Le meilleur exemple de ce type de projet est peut-être le programme Unesco-Fondation Ford relatif à la formation, aux niveaux intermédiaire et subalterne, de planificateurs et d'administrateurs de l'éducation dans quatre pays (Cameroun, Libéria, Nigéria et Sierra Leone). Ce projet d'une durée de

18 mois exécuté en 1984-1985, illustre le rôle catalyseur indispensable que le financement par les organismes internationaux pourvoyeurs d'aide joue dans la définition de projets communs. Les activités du réseau financées uniquement par des ressources nationales ou au titre du Programme ordinaire de l'Unesco atteignent rarement le niveau de masse critique voulu pour susciter une action coordonnée de plusieurs Etats membres ; il est rare que les activités menées conjointement par l'intermédiaire du réseau fassent l'objet d'un suivi systématique et de rapports réguliers sur l'état d'avancement des activités. Mais parce que le réseau a maintenu, avec constance, certaines priorités sur plusieurs années, les efforts déployés au niveau national dans des domaines d'intérêt commun ont indubitablement un effet cumulatif et bénéficient de l'interaction avec le réseau. La mise au point de sources d'informations sur l'usage des langues nationales dans l'enseignement est un des exemples de l'effet positif qu'a le cumul des ressources du réseau et d'autres ressources du Programme ordinaire. La décision courageuse d'inclure l'usage des langues nationales au nombre des priorités du NEIDA donne au réseau la possibilité de jouer dans les années à venir un rôle non négligeable dans un domaine d'importance vitale pour le développement futur de l'éducation en Afrique.

54. Un dernier facteur vient compliquer le fonctionnement du NEIDA et de tous les programmes de l'Unesco en Afrique : la région est très vaste, mais les communications régulières font défaut. Le centre de coordination du NEIDA fait partie du Bureau régional d'éducation pour l'Afrique, sis à Dakar, au Sénégal. Les communications entre le Bureau régional et de nombreux points de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale sont extrêmement difficiles, et les lettres mettent souvent des semaines pour parvenir à destination. Entre certaines régions, il n'existe pratiquement pas de liaisons aériennes directes. Ceux qui travaillent en Afrique n'ignorent rien de ces réalités, qu'il importe cependant de rappeler à propos des activités d'un réseau qui, par définition, suppose le maintien de communications régulières. Cette situation a de graves effets sur le réseau et limite sérieusement son impact au-delà de l'Afrique occidentale. Cette situation, ressentie comme négative dans les autres parties de l'Afrique, a encore été aggravée ces dernières années par la réduction de l'appui du PNUD et des effectifs dont les postes sont financés au titre du Programme ordinaire - ce qui a considérablement réduit la marge de manoeuvre pour les activités sur le terrain.

7. Problèmes d'ordre général affectant les réseaux

55. Il ressort du bref résumé ci-dessus que tous les réseaux ont adopté des orientations qui leur sont propres et qui confèrent à leurs programmes une "tonalité" fort différente. En dehors du simple volume de travail, l'APEID se distinge de tous les autres réseaux par certaines caractéristiques. L'une d'elles est le souci de désigner les centres associés selon un processus formel, comprenant la visite dans les Etats membres de membres du personnel du centre de coordination, dans le cadre de missions appelées "missions d'identification" ; parallèlement, des efforts sont faits pour assurer une certaine continuité dans la direction des centres associés : à cette fin, les directeurs nouvellement désignés sont invités à se rendre au bureau régional à Bangkok et dans les centres associés des autres pays pour se faire une idée de la manière dont le réseau fonctionne. La deuxième caractéristique concerne le recours systématique à un mode d'intervention particulier, les "équipes mobiles de formation", financées à l'aide de contributions du gouvernement japonais et qui dispensent sur place, dans les centres associés, une formation très ponctuelle. Troisième caractéristique enfin : la diffusion régulière de publications - documents rendant compte des réunions du réseau et rapports sur les projets. Certes, d'autres réseaux font paraître des publications, mais leur production, de façon générale, n'est comparable à celle de l'APEID ni en quantité ni du point de vue de la qualité technique.

56. Les réseaux ont inclu dans leurs méthodes de travail certaines formes d'échanges, qui sont uniques dans l'histoire de l'Unesco et qui, judicieusement utilisées, constituent de puissants moyens de perfectionnement professionnel. En dehors des "équipes mobiles de formation", ils ont fréquemment recours aux "détachements" et aux "stages" qui permettent aux cadres supérieurs d'acquérir,

par le biais d'une expérience directe, une perception plus aiguë des problèmes. La formule des détachements a par exemple été utilisée pour familiariser les directeurs des centres associés nouvellement désignés avec la conception des activités de réseau commune aux pays de la région. Le facteur financier joue certes un rôle restrictif, mais il reste que ce genre d'expérience directe acquise par les cadres supérieurs appelés à créer les conditions propices aux innovations et aux activités des réseaux est extrêmement précieuse et largement reconnue comme constituant l'une des formes d'investissement les plus rentables dans le cadre des réseaux. Les crédits alloués par l'Unesco étant limités, il serait éminemment souhaitable de trouver des sources de financement extérieur (fondations, organismes pourvoyeurs d'aide, contributions volontaires des Etats membres) pour développer dans tous les réseaux ces formes d'activité uniques.

57. Les ressources financières accordées par les organismes internationaux pourvoyeurs d'aide et par les Etats membres ont joué un rôle important dans l'expansion des réseaux. Mention a été faite plus haut des contributions très importantes ainsi versées à l'APEID. Il est à noter que certaines contributions émanent de pays relativement peu développés qui peuvent prétendre eux-mêmes à une aide internationale. Parmi les autres réseaux, seul l'EIPDAS a bénéficié d'un important soutien en espèces sous la forme d'une subvention du gouvernement koweïtien pour une période de cinq ans. Ces contributions en espèces sont pratiquement exclues dans le cas de l'Afrique et des Caraïbes, étant donné les conditions économiques, les dimensions ou le niveau de développement économique des Etats membres. Dans tous les réseaux, des contributions en nature très importantes sont versées, même par les pays qui figurent au nombre des plus pauvres du monde, sous forme par exemple d'accueil de réunions et de soutien administratif aux éléments nationaux d'activités internationales conjointes.

58. L'une des principales difficultés qu'a rencontrées l'évaluateur a été de saisir la nature des liens entre les réseaux et les autres programmes en matière d'éducation réalisés par l'Unesco dans les régions considérées. A cet égard, la situation de l'APEID se distingue par deux points de celle des autres réseaux : (a) le bueau régional d'éducation pour l'Asie et le Pacifique (devenu bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique, PROAP) a systématiquement eu recours aux crédits du Programme ordinaire pour appuyer et renforcer les activités de l'APEID. Le programme APPEAL, récemment lancé en Asie, se présente comme un programme indépendant censé collaborer avec l'APEID et le renforcer (encore que les relations entre ces deux programmes appellent de plus amples observations ; voir ci-après) ; (b) au cours de ses premières années d'existence, l'APEID a bénéficié d'un important financement de l'Unesco, dans le cadre du programme régional financé au titre du Programme ordinaire. Comparativement, les autres réseaux ont bénéficié de ressources moindres au titre du Programme ordinaire : on pensait à tort, semble-t-il, qu'ils recevraient d'emblée un appui soutenu et important de la part des Etats membres et d'autres sources de financement comme le PNUD. Il aurait été fort possible du suppléer la modicité des crédits alloués aux programmes des réseaux dans chaque région considérée par le recours, de façon coordonnée, aux crédits ouverts au titre d'autres postes de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire. Toutes les régions ont consenti certains efforts dans ce sens, mais, semble-t-il, rarement dans des proportions importantes, sauf dans le cas du réseau APEID. Faute de ce recours systématique au budget du Programme ordinaire pour compléter les ressources nécessaires au renforcement des activités, l'impact des autres réseaux s'est trouvé fort amoindri.

59. L'analyse attentive de tous les renseignements disponibles sur le financement des activités et son lien avec l'impact des réseaux conduit à la conclusion suivante : pour fonctionner de façon efficace, les réseaux régionaux doivent bénéficier d'importantes ressources financières, non seulement lors de leur démarrage mais encore à long terme. L'activité d'un réseau dans une région donnée croît plus que proportionnellement à l'apport des Etats membres de cette région sous forme de contributions volontaires en espèces ou en nature ; c'est dire qu'à mesure que cet apport augmente, les réseaux ont besoin d'une aide financière inter- nationale accrue, et non moindre, ce parce que les activités des réseaux ont de puissants effets multiplicateurs à l'intérieur des pays qui y participent

activement. Le volume des activités nationales est de beaucoup supérieur à celui des activités régionales, lesquelles ne représentent pour ainsi dire que la partie visible de l'iceberg. C'est - toutes les données disponibles le prouvent - prendre ses désirs pour des réalités que de croire, comme le font certains, qu'une généralisation de ce type de réseaux obvierait au besoin d'un financement au titre du Programme ordinaire de l'Unesco, en transférant la responsabilité de ce financement aux Etats membres de chaque région considérée. Par ailleurs, nous le verrons dans la section suivante, les fonds alloués par l'Unesco au titre des activités régionales des réseaux ont un impact bien plus grand - en raison précisément de cet effet "multiplicateur" - que les crédits équivalents affectés à d'autres programmes.

III. ANALYSE D'IMPACT

60. Quels que soient la logique du fonctionnement des réseaux et leurs objectifs, leur impact dépend toujours de l'action menée à l'échelle nationale par les autorités nationales ou les institutions des Etats membres participants. Par ailleurs, chaque Etat membre est doté d'infrastructures en matière d'innovation éducative qui lui sont propres et a une façon qui lui est propre de concevoir ses rapports avec des institutions telles que l'Unesco. Il est relativement facile de résumer les objectifs que s'assignent les réseaux et les moyens qu'ils emploient pour les atteindre : mais il est pratiquement impossible de décrire en détail les initiatives prises ne fût-ce que par quelques-uns des Etats membres et des participants (plus de 100) et des projets et institutions associés (plusieurs centaines).

61. Le présent rapport distingue quatre catégories d'impact des réseaux ; trois ont trait aux effets des réseaux sur les pays participants et la quatrième à leur impact à l'échelle régionale et internationale. Les trois premières concernent respectivement (a) l'impact sur les processus d'innovation et de développement, (b) l'impact des processus sur les activités novatrices et (c) les indicateurs de l'impact des activités sur le changement dans le domaine de l'éducation. Un raisonnement par analogie permet d'éclairer cette distinction : on peut recycler le personnel d'une usine sans modifier sensiblement sa façon de travailler ; et l'adoption de méthodes de travail différentes n'entraîne pas nécessairement une augmentation du volume de la production. De même, un réseau peut transformer les méthodes utilisées dans les instituts de recherche, les écoles normales et les organismes chargés de l'élaboration des programmes sans que les nouvelles méthodes influent sur les modes d'approche de l'amélioration de l'éducation.

A. IMPACT SUR LES PROCESSUS D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT

62. Notre étude de l'action menée dans le cadre des réseaux a fait apparaître, au sein de ces réseaux, une étonnante concordance d'opinions quant à ce que les réseaux sont censés accomplir et quant à leur influence sur les processus d'innovation. Nous allons maintenant examiner le processus d'innovation décrit par les participants et les observateurs au cours de l'étude sur le terrain, en tenant compte par ailleurs de l'information contenue dans des documents tels que les précédentes évaluations des réseaux.

1. Les buts de l'innovation et leur rapport au développement

63. Il semble que, pour la grande majorité des personnes consultées, l'innovation au service du développement corresponde, en termes concrets, à trois types d'action visant respectivement :

(a) à améliorer le système d'éducation conformément aux buts nationaux fixés par les pouvoirs publics, ces buts étant en général considéres comme tendant à favoriser le développement national.

(b) à introduire des idées ou concepts nouveaux de nature à modifier ou améliorer les buts énoncés par les dirigeants.

(c) à donner accès à l'éducation à des groupes qui demeurent généralement hors d'atteinte du système d'éducation de type classique.

Il s'agit, en premier lieu, de mettre plus efficacement en oeuvre la politique du gouvernement en matière d'éducation ; en second lieu, de modifier les objectifs de la politique éducative ou de la pratique reconnue en matière d'éducation à tous les niveaux, depuis l'école jusqu'aux décideurs nationaux et, enfin, de répondre aux préoccupations de ceux qui souhaitent étendre les possibilités d'éducation à un cadre non formel ou extrascolaire. Dans presque tous les cas, le rapport existant entre éducation et développement a été exprimé en termes, soit (a) d'amélioration de l'efficaicté de l'éducation (dans quelle mesure les objectifs de l'éducation sont-ils atteints avec les moyens disponibles), soit (b) d'atténuation des disparités relevées entre le contenu et les objectifs de l'éducation, d'une part, et les besoins de la société, de l'autre.

64. Il est intéressant de noter que les distinctions opérées dans le paragraphe précédent se retrouvent nettement dans les principaux axes autour desquels s'articulent les activités du programme de l'un des réseaux. Le programme de l'APEID pour la période 1987-1991 comprend en effet trois pôles d'actions : (1) éducation pour tous (y compris les activités d'alphabétisation et d'éducation permanente) [autrement dit l'éducation non formelle, extrascolaire] ; (2) pertinence de l'éducation au regard des aspirations de la société [adéquation de l'éducation aux besoins sociaux] ; et (3) soutien aux activités et infrastructures communes à tous les niveaux et systèmes d'éducation [amélioration de l'efficacité]. En fait, l'action conduite dans le cadre de tous les réseaux en vue d'améliorer les infrastructures nationales de recherche et d'innovation peut être interprétée comme visant non seulement à renforcer l'efficacité mais aussi à offrir les moyens de poursuivre tous les objectifs énumérés au paragraphe précédent. Le CODIESEE, pour sa part, en mettant l'accent sur l'amélioration des méthodes de recherche et d'innovation, accorde la priorité à un certain aspect du problème relatif au développement des infrastructures.

65. Tous les réseaux s'emploient à mettre l'éducation au service du développement, même si le lien entre les deux n'est pas toujours bien compris. Au cours de l'étude sur le terrain, l'énoncé le plus convaincant du dilemme devant lequel se trouvent les réseaux d'innovation a été donné par un éminent spécialiste de l'éducation d'Asie qui a participé à l'APEID à divers titres depuis la création du réseau. Selon lui, l'APEID devrait envisager de procéder, dans le cadre de sa prochaine phase d'activité, à une étude critique des rapports existant entre le changement dans le domaine de l'éducation et le développement, en faisant fond sur les enseignements nouveaux qu'il est possible de tirer de l'expérience récemment acquise en Asie. Pour ce faire, il faudrait élargir le débat au sein de l'APEID et faire participer à cet effort de réflexion un éventail plus ouvert de représentants de haut niveau de secteurs autres que celui de l'éducation. Sous d'autres formes, nombre de personnalités appartenant à toutes les régions ont exprimé le voeu de voir repenser la relation existant entre éducation et développement, sans qu'aucune d'elles soit sûre de savoir quelles méthodes, autres que les solutions empiriques adoptées dans le cadre des réseaux, il convient d'utiliser pour ce faire.

66. En résumé, on s'accorde largement à reconnaître que les réseaux d'innovation pour le développement s'emploient efficacement à faire de l'innovation éducative l'un des objectifs de l'effort national de développement. Les responsables nationaux de l'éducation souscrivent dans leur ensemble à l'importance de l'"innovation" et à la nécessité de collaborer avec l'Unesco et ses réseaux régionaux pour la promouvoir. Cela étant, le sens donné au terme "innovation" varie d'un pays à l'autre, voire selon les personnes. De toute évidence, l'idée de progrès ou de développement du système d'éducation lui est sous-jacente. L'"innovation" est le concept universellement utilisé pour désigner des idées ou des pratiques qui contribuent à favoriser ce progrès. Un haut fonctionnaire interviewé au cours de

l'étude a précisé que dans son pays l'état d'avancement de la pratique éducative était tel qu'une amélioration, même très modeste, des méthodes d'administration des établissements scolaires constituerait une "innovation" importante et pourrait avoir un sérieux impact sur le système et la qualité des services offerts aux apprenants, alors que pour des pays dotés de systèmes d'éducation plus avancés la même mesure pourrait n'avoir qu'une valeur insignifiante, voire nulle, en tant que facteur de nouveauté. Il ressort de cet échange de vues, que viennent confirmer de nombreuses autres entrevues conduites au cours de l'étude, que les buts assignés à l'innovation ne peuvent être appréciés de façon absolue à l'échelle mondiale mais doivent être évalués par rapport au milieu dans lequel ces innovations sont introduites.

2. Les processus d'innovation

67. Un point a souvent été souligné au cours des échanges de vues portant sur les innovations éducatives survenues dans les différents pays : innover ne revient pas à imiter. Un pays X ne charge pas une équipe de fonctionnaires de se rendre dans un pays Y pour y prendre des notes, emprunter des documents et revenir rédiger de nouvelles dispositions législatives et réglementaires régissant l'éducation. Les personnes interrogées estiment que les modifications intervenues dans les systèmes d'éducation de leur pays découlent de décisions prises par les dirigeants pour atteindre des objectifs et faire face à des contraintes de caractère purement national. Ils réfutent implicitement l'idée que la vocation d'un réseau soit de copier des innovations ou de procéder à leur "transfert". L'innovation, si elle se veut efficace, ne saurait se ramener à une imitation.

68. Si l'innovation est propre à un pays ou à un milieu donné, et si elle ne doit pas être une imitation, quelle conception les participants ont-ils de l'impact d'un réseau ? Dans la plupart des cas, les réponses font ressortir le rapport existant avec les objectifs d'ordre social et éducatif fixés par les responsables de l'éducation au niveau national. Les réseaux contribuent de multiples façons à la réalisation de ces objectifs. Parmi les fonctions les plus souvent citées à cet égard au cours des entrevues figurent les suivantes :

- ils stimulent la réflexion relative au processus d'innovation et encouragent, au lieu d'une passivité résignée face aux problèmes, une attitude positive consistant à en rechercher la solution ;

- ils constituent un stimulant pour les "innovateurs" dans la mesure où ils leur offrent une audience plus large que celle de leur pays d'origine ;

- ils permettent d'accéder à de nombreuses sources d'information sur des sujets particuliers, susceptibles d'être utilisées par des personnes désireuses de résoudre leurs propres problèmes ;

- ils permettent aux personnels clés d'acquérir une formation, et notamment, de se perfectionner par leurs propres moyens ;

- ils développent les contacts entre personnes qui se heurtent à des problèmes analogues dans des environnements différents. Ces contacts permettent la mise en commun de ce que l'on peut appeler "les aptitudes à résoudre les problèmes et les attitudes favorables à l'innovation", dont l'acquisition est, par nature, totalement différente de l'apprentissage de méthodes ou techniques spécifiques d'action ;

- ils donnent accès à des techniques, méthodes ou matériels spécifiques mis au point dans un pays, qui peuvent, dans certains cas, être adaptés ou, très rarement, copiés dans un autre pays ;

- ils suscitent une volonté commune de résoudre les problèmes communs aux différents pays d'une même région. Même si les méthodes utilisées pour s'attaquer aux problèmes diffèrent radicalement, cette volonté commune crée un certain "esprit de corps" qui constitue une motivation psychologique inestimable pour ceux qui s'emploient à améliorer l'éducation ;

- ils permettent de suivre les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs, et constituent une incitation à l'auto-évaluation et au renouveau, fondamentalement différente de celle qui existe dans les divers pays.

69. Compte tenu de ce qui précède, on ne saurait attendre des participants aux réseaux qu'ils répondent à des questions ainsi libellées : "Quelle innovation votre région a-t-elle conçue et mise en oeuvre au cours des cinq dernières années ?" ou encore : "Quel a été le mode d'action suivi pour introduire les trois innovations les plus importantes qui ont été diffusées dans votre région ?". Pour la plupart d'entre eux, ces questions sont dénuées de sens parce qu'à leurs yeux les réseaux sont distincts des différents projets ou innovations. L'exception la plus répandue est le cas où, pour répondre à un besoin commun, des matériels d'enseignement sont échangés ou mis au point en coopération. C'est ainsi que dans les Caraïbes le CARNEID a collaboré avec d'autres institutions à la création de matériels de lecture destinés aux écoles primaires en utilisant des textes écrits dans la région, qui mettent en relief certains éléments d'un patrimoine culturel commun et ont pour caractéristique d'être rédigés par des auteurs de diverses origines nationales. En Afrique, des travaux entrepris en commun par l'intermédiaire du NEIDA ont donné naissance à des modules ou à des jeux de matériels, utilisés pour la formation des administrateurs de l'éducation. Ce ne sont d'ailleurs pas nécessairement les réseaux eux-mêmes qui mettent au point les matériels ; mais c'est dans le cadre de leurs réunions que les problèmes sont identifiés et que l'on détermine, d'un commun accord, qui sera responsable de l'exécution d'un programme, dont le financement et l'exécution peuvent ensuite être pris en charge par d'autres sources et sous d'autres auspices.

70. Nous avons vu jusqu'à présent comment les participants perçoivent l'impact des réseaux régionaux d'innovation en termes généraux. Interrogés sur l'impact spécifique de ces réseaux dans leur propre pays, ils fournissent des réponses beaucoup plus variées, dont la diversité reflète celle des situations nationales. On assiste parfois à ce qui est incontestablement une tentative de reproduire le modèle du réseau régional pour gérer l'innovation à l'intérieur d'un pays. Ce cas de figure est en général jugé très satisfaisant par les participants, lesquels, autrement dit, considèrent que les processus mis en oeuvre par le réseau sont efficaces dès lors qu'ils sont utilisés valablement dans un pays. Par exemple, un pays comme l'Inde, qui est une grande fédération d'Etats, paraît se prêter constitutionnellement à l'utilisation des méthodes de réseau pour promouvoir l'innovation ; et, en fait, les réseaux internes qu'elle a mis en place pour collaborer avec le réseau régional sont parmi les plus perfectionnés que l'étude sur le terrain ait permis de recenser. L'Inde n'est cependant pas seule dans ce cas, et d'autres pays dotés de systèmes très centralisés signalent avoir adapté avec succès les méthodes de réseau dans leurs rapports avec les institutions et les ogranismes publics qui, ensemble, parviennent à mettre en oeuvre des projets novateurs dont l'exécution par une seule institution serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. En revanche, les participants de certains autres pays sont beaucoup moins optimistes quant à l'utilisation à l'échelle nationale des possibilités offertes par les réseaux. Etonnamment, les participants des pays dont la situation est la moins propice à l'innovation éducative figurent parmi les partisans les plus convaincus du concept de réseau, qu'ils jugent prometteur pour l'avenir, en tant que moyen éventuel de faire prendre conscience à la nation des avantages de l'innovation éducative pour le développement national. Une constatation s'est imposée à l'évaluateur : les réseaux semblent particulièrement utiles en tant que moyens de stimuler un effort soutenu en faveur de l'innovation éducative et de renforcer la détermination des participants de soutenir cet effort dans des conditions difficiles. Les réseaux exercent un double impact sur le processus d'innovation :

(a) Lorsqu'il y a innovation, ils contribuent à en améliorer les processus.

(b) Lorsque le degré d'innovation est faible ou nul en raison de circonstances défavorables, ils encouragent les particuliers et les groupes qui ont à coeur d'innover et contribuent à maintenir vivace leur détermination d'améliorer l'éducation.

71. La grande concordance des vues exprimées au sujet de l'innovation au cours de l'étude sur le terrain menée dans le cadre de la présente évaluation fait ressortir un impact majeur des réseaux : malgré des modes d'approche différents, ceux-ci ont réussi à sensibiliser la plupart des participants à une onception nuancée de l'innovation tenant compte des exigences et des différences nationales. Il ne faudrait pas en déduire que tous les réseaux parviennent également à faire admettre ce point de vue, ni que cette conception a le même impact sur les innovations quelle que soit la situation nationale.

72. En résumé, l'étude a fait apparaître une étonnante concordance de vues entre participants des différentes régions du monde en ce qui concerne l'impact des réseaux sur le processus d'innovation. Fonder l'évaluation sur les points de vue exprimés par les participants implique (a) d'accepter les normes reconnues à l'échelle nationale pour apprécier la nouveauté et la valeur d'une innovation ; (b) de considérer qu'une innovation contribue au développement si elle favorise une plus grande efficience ou efficacité des systèmes d'éducation, confère à l'éducation une pertinence accrue au regard des besoins de la société ou permet à des fractions plus importantes de la population d'accéder à l'éducation [certaines innovations favorisent la réalisation de ces trois but à la fois]. De même, étant donné que le processus d'innovation ne consiste pas en une imitation pure et simple, il est difficile de retrouver le cheminement d'une innovation donnée depuis son "origine" jusqu'à son "adoption" dans un certain nombre de pays. Les réseaux ont exercé une influence importante sur les participants de toutes les régions en les sensibilisant à une optique de l'innovation qui insiste sur son utilité à l'échelon local et sur la valeur de l'innovation éducative en tant que facteur du développement national.

B. IMPACT DES PROCESSUS SUR LES ACTIVITES NOVATRICES

73. Les réseaux d'innovation diffèrent sensiblement des autres programmes internationaux de par l'interaction qui s'établit entre eux et les Etats membres et l'impact qu'ils ont sur ces Etats. Pourtant, la plupart de leurs activités "visibles" empruntent des modalités analogues à celles utilisées par d'autres programmes ou réseaux. Leur action tend vers des objectifs qui se prêtent à une subdivision en niveaux, classés par ordre de difficulté croissante. Dans chaque cas, notre analyse comprendra une description des activités analogues menées par des institutions internationales (le cas échéant), puis une définition de la nature spécifique des activités du réseau.

1. Eveiller l'intérêt des autorités nationales

74. Il s'agit d'obtenir de ces autorités qu'elles acceptent de participer au réseau, de faire circuler l'information jusqu'aux personnes intéressées, et de faire en sorte que soient désignées les personnes qui participeront aux réunions du réseau. Ce sont les conditions minimales pour qu'un programme se déroule avec la participation d'un Etat membre ; dans certains pays, des particuliers peuvent participer à titre individuel, à la seule condition d'obtenir l'accord officiel des autorités. Dans ce cas de figure, tout laisse à penser que l'engagement du pays est limité. C'est à ce niveau qu'opèrent nombre de réseaux d'information et de formation, y compris la plupart de ceux qui ont pour vocation de diffuser les résultats de la recherche en matière d'éducation et d'innovation éducative. Si l'engagement d'un pays ne dépasse pas ce niveau, l'influence exercée par le réseau sera limitée, en principe, aux institutions ou aux particuliers qui y participent directement. Toutefois, si ces institutions ou personnes occupent une position stratégique qui confère à leur action un certain retentissement dans le pays, un impact non négligeable peut en résulter.

75. Tous les réseaux sont parvenus à éveiller l'intérêt des autorités nationales et à obtenir leur promesse de participer. Toutefois, le niveau de participation varie énormément. Il n'y a pas longtemps que l'EIPDAS est parvenu à faire prévaloir auprès d'un nombre significatif des Etats membres de la région le principe de leur participation active au réseau. La participation effective des pays aux

différentes activités est déterminée en partie par des facteurs tels que la distance à parcourir et les frais à engager pour assister aux réunions, la mise en regard, d'une part, des fonds susceptibles d'être affectés aux activités de participation et, d'autre part, les besoins, et la mesure dans laquelle les priorités du réseau correspondent à celles du pays et à ses intérêts. Dans l'ensemble, la participation aux réseaux a été satisfaisante, sauf dans les cas suivants :

- La difficulté de trouver des sources internationales de financement a posé un problème majeur en Afrique en raison du grand nombre de pays concernés, des distances à parcourir ainsi que de la pénurie de devises, cette dernière ayant contribué fortement à limiter l'impact de maintes activités. Le NEIDA n'exerce guère d'activités dans les régions orientales et australes du continent, à tel point qu'à défaut d'un apport supplémentaire de fonds, des mesures devraient être prises pour créer dans ces régions des réseaux secondaires de nature à renforcer la collaboration et les échanges locaux qui, bien que limités, y existent déjà. En revanche, il est indispensable de conserver le caractère panafricain du réseau en ce qui concerne la cirulation de l'information et la consultation en vue de la définition des priorités du programme.

- Des problèmes analogues de déplacements se posaient dans la région des Caraïbes (bien que les distances et les coûts y soient moindres) : ils ont été atténués grâce à une programmation ingénieuse établie en collaboration avec des projets internationaux patronnés par divers organismes. L'anglais est, par la force des choses, la langue première utilisée pour l'exécution de certains programmes du CARNEID, et il conviendrait de rechercher le moyen de favoriser une participation plus efficace et plus large des participants des autres aires linguistiques/culturelles des Caraïbes, cet objectif bénéficiant d'un ferme appui de la part de tous les groupes linguistiques.

- Il est trop tôt pour savoir si l'extension récente du CODIESEE à d'autres pays d'Europe méridionale débouchera sur la participation active de ces pays. Un tel résultat ne pourra être obtenu que grâce à un examen et à une révision constants des objectifs du programme en vue de s'assurer de leur pertinence et de leur utilité pour tous les partenaires. Dans un réseau de ce type, c'est essentiellement aux pays qui en sont déjà membres actifs qu'il appartient d'"attirer" de nouveaux participants : l'intérêt des autres pays pour le réseau sera en effet fonction des modalités de leur propre participation.

2. Développer les talents et les compétences des individus
et
3. Mettre en commun les compétences individuelles

76. Tous les réseaux régionaux mettent en oeuvre un large éventail d'activités d'information, de formation et de consultation. Du point de vue de leur forme, nombre de ces activités ne diffèrent en rien d'autres activités analogues menées par l'Unesco dans tous les secteurs ; les modes d'action spécifiques mentionnés plus haut - détachements, stages, équipes mobiles de formation - constituent des exceptions. Les participants aux activités de caractère "courant" ont souvent comparé les réunions régionales de réseau à d'autres rencontres internationales ; presque tous ont estimé que les premières faisaient naître un sentiment accru d'égalité entre participants de pays industrialisés et non industrialisés. Il semble que cela soit dû à certains traits distinctifs que les meilleures réunions de réseau ont réussi à faire leurs :

- Ces réunions sont en grande partie consacrées à l'exposé par les participants des innovations introduites dans leur pays : c'est là, certes, une pratique courante dans nombre de réunions internationales, mais à laquelle le mode d'opération des réseaux confère une valeur accrue pour tous les participants. En effet, les groupes qui examinent les différents programmes offrent souvent un cadre stable dans lequel l'information peut acquérir un

effet cumulatif, étant donné que les processus d'innovation sont suivis d'année en année. Tous les réseaux signalent une amélioration constante de la qualité de la participation aux réunions, ce qui constitue un bon indicateur de la compétence croissante des réseaux (distincte de la compétence des individus, qui ne sont pas toujours les mêmes d'une réunion à l'autre).

- L'organisation et l'exécution de certaines des activités sont en grande partie assurées en coopération par les institutions affiliées aux réseaux, bien souvent avec un apport financier de l'Unesco très faible, sinon nul. Il en va ainsi, par exemple, des programmes à long terme qu'exécutent un certain nombre d'institutions japonaises par l'intermédiaire de l'APEID : l'Institut national de la recherche pédagogique, le Conseil japonais des centres de technologie éducative et le Centre de recherche agricole et forestière de l'Université de Tsukuba. Le CODIESE fonctionne lui aussi presque entièrement sur ce modèle.

- Des possibilités de plus en plus larges de formation et de consultation en coopération sont introduites dans les programmes des réseaux dans le cadre d'activités de suivi placées sous l'égide de centres ou projets associés : les centres nationaux patronnent leurs propres réunions nationales de consultation avec des spécialistes du pays, auxquelles assistant des personnes provenant d'autres sections du réseau - experts ou participants. Ce fait, illustré par des exemples significatifs lors des visites in situ effectuées en Chine et en Inde, est également signalé dans des publications et des évaluations des activités de l'APEID parues dans plusieurs autres pays. De telles activités de suivi systématiquement organisées ne sont conduites que sporadiquement dans d'autres réseaux.

- Il importe de noter qu'au sein des réseaux, des centres associés ont été en mesure d'accueillir et de prendre en charge des réunions ou des activités de formation sans pour autant se départir de l'attitude de neutralité propre à toutes les entreprises de l'Unesco : souvent (plusieurs cas ont été cités) les réunions de réseau sont les seules occasions qu'ont les fonctionnaires de certains pays de la région de se retrouver, dans un climat de bonne entente, autour d'une même table de conférence. [On a cité l'exemple relativement récent d'un participant d'un pays qui a pris l'initiative d'un vote spécial de remerciement au pays ayant accueilli une réunion de réseau alors qu'à ce moment-là la tension entre ces deux pays était si vive qu'elle confinait à l'état de guerre.]

- Les réunions de réseau ont été décrites à maintes reprises comme différant en général (pas toujours), par leur ton et leur atmosphère, des réunions "habituelles" de l'Unesco, en ce sens que les participants avaient le sentiment que leur opinion pesait d'un plus grand poids que celles du personnel ou des spécialistes du Secrétariat sur l'issue de la réunion.

77. Le niveau qualitatif des réunions organisées par les réseaux, tant du point de vue de leur contenu que de l'égalité de traitement des participants, est variable. Les personnes interrogées ont souvent souligné que leur évaluation favorable des réunions de réseau avait un caractère relatif, en ce sens qu'elle résultait d'une comparaison avec d'autres activités menées par l'Unesco dans la région. Les jugements ainsi portés sont donc susceptibles d'interprétations diverses selon la personne qui les formule ; ce qui, pour l'un, traduit une approbation sans limite peut représenter, pour un autre, une condamnation déguisée. L'APEID est, de tous les réseaux, celui au sein duquel le niveau de développement socio-économique des pays participants est le plus diversifié, mais c'est aussi celui qui a donné lieu à un maximum d'éloges pour ce qui est de l'organisation des réunions. C'est en outre, à n'en pas douter, celui dont les produits en général sont de la plus haute qualité et dont, notamment, les comptes rendus de réunion sont les plus riches en informations.

78. La qualité des réunions dépend dans une large mesure des personnes qui y sont envoyées. Dans tous les réseaux, la plus grande faiblesse des réunions et des séminaires spécialisés tient à l'incapacité de certains Etats membres de veiller comme ils le devraient à désigner les participants les plus compétents. Etant donné que les réseaux et leurs programmes sont des entreprises qui se prolongent dans le temps, le recours à des méthodes de sélection défectueuses n'a pas seulement des répercussions négatives sur une réunion donnée, des conséquences néfastes à long terme pour tous les pays membres. Des doléances à cet égard ont été exprimées par les personnes interrogées dans la quasi-totalité des pays dans lesquels l'évaluateur s'est rendu, de même que par des membres du personnel de l'Unesco. Il semble que les critiques ne visent pas, en général, le niveau de formation prélable des participants. Les possibilités d'éducation varient en effet énormément selon les Etats membres et les membres individuels des réseaux sont en général disposés à apporter leur aide à ceux de leurs collègues dont la formation ou l'expérience sont moins poussées que la leur. Le problème majeur vient de ce qu'on l'on désigne parfois pour assister à ces réunions des personnes qui ne jouent pas un rôle notable dans le processus d'innovation dans leur propre pays, et ne sont donc pas en mesure de participer valablement à la démarche de nombre de réunions de réseaux, qui s'attachent à rechercher la solution des problèmes. Ces critiques ont été rarement formulées à l'égard du réseau CARNEID, ce qui tient peut-être à la méthode assez particulière adoptée pour le choix des participants, les dirigeants des Etats anglophones acceptant volontiers les suggestions formulées par un coordonnateur régional avec lequel ils sont en contact personnellement. [De telles relations ne pourraient naturellement exister dans des régions plus vastes.]

4. Aider les institutions nationales à atteindre les objectifs liés aux projets

79. Aider le système d'éducation et les infrastructures novatrices connexes à atteindre des objectifs liés à des projets constitue le mode d'exécution normal de nombreux projets et programmes d'aide internationale, qu'ils soient mis en oeuvre dans un seul ou plusieurs pays. Les modalités d'intervention vont au-delà de celles précédemment évoquées (fourniture d'information et développement des compétences) et englobent l'accès à des ressources limitées, qu'elles soient humaines (par exemple, consultants, spécialistes), matérielles (matériel spécial, dépenses d'équipement) ou financières.

80. Les réseaux sont étroitement impliqués dans la planification, l'exécution, voire l'évaluation de projets conduits par des centres (ou projets) associés, mais théoriquement du moins [les exigences pratiques de la gestion peuvent contribuer à estomper de nombreuses distinctions] leur intervention est censée être d'une autre nature que la plupart des autres modalités de participation de l'Unesco à des projets opérationnels. Prenons le cas type d'un projet extérieur à un réseau, financé par un organisme international tel que le PNUD : à la suite d'un exercice de planification et de l'approbation du financement, la gestion du projet peut être confiée à un Bureau régional de l'Unesco, agissant en qualité d'organisme chargé de l'exécution. Les membres du personnel de l'Unesco sont alors chargés de sélectionner des experts extérieurs, de commander du matériel, de contrôler les débours et de mettre en place un mécanisme permettant de rendre compte à l'organisme pourvoyeur d'aide. Une fois le projet achevé, le rôle d'intermédiaire de l'Unesco prend fin. De tels projets demeurent dans toutes les régions une réalité de tous les jours. Le réseau, en revanche, - par opposition au Bureau régional ou sous-régional de l'Unesco - n'est pas en général considéré comme un intermédiaire dans la même acception du terme : il a plutôt une fonction d'appui consistant à donner accès aux ressources régionales (parfois extrarégionales) destinées à l'exécution du projet. C'est ainsi que le réseau peut comporter des points de contact ou des bases de données qui contribueront à localiser dans la région les compétences techniques (personnes ou institutions) auxquelles il faudrait peut-être faire appel. Le réseau offre également un cadre permanent au

sein duquel les modalités particulières de l'exécution d'un projet donné font partie intégrante d'une vaste entreprise de surveillance continue de plus longue durée du processus d'innovation dans différents pays. En réalité, la finalité du réseau est bien souvent de contribuer à la mise en route des projets, c'est-à-dire que son rôle décisif se situe préalablement au lancement officiel d'un projet bénéficiant d'un financement international, lequel peut ensuite être financé et exécuté indépendamment du réseau, même si ses résultats peuvent venir alimenter les activités de ce dernier. Une illustration type de ce rôle (l'APEID en fournit le plus grand nombre d'exemples) est le cas dans lequel, grâce à des consultations sur les priorités du programme menées dans le cadre du réseau, deux ou plusieurs pays de la région décident d'un commun accord qu'il serait utile d'entreprendre un projet financé par des sources internationales : cette définition d'un problème peut être à l'origine du lancement d'un nouveau projet commun, dont l'administration de l'Unesco dans la région ou la sous-région peut devenir l'organisme d'exécution. Le réseau joue donc un rôle de catalyseur. Mais la tâche d'évaluation de l'impact devient alors complexe, étant donné que le projet dont l'impact est discernable est souvent distinct du réseau. Ce problème d'évaluation pourrait aller s'amplifiant à mesure que le projet APPEAL sera mis en oeuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'essentiel des ressources financières visibles ira au projet APPEAL, mais le réseau APEID semble appelé à jouer un rôle majeur dans son exécution. Pour porter un jugement valable sur la contribution du réseau, il importera de tenir compte de ce rôle parfois invisible.

81. Au cours de l'étude d'évaluation, nombre de témoignages émanant de sources diverses ont montré de toute évidence que maints Etats membres apprécient hautement le rôle de catalyseur des réseaux qui contribuent grandement, selon eux, à axer les efforts sur des domaines dignes d'intérêt et à rendre accessibles les ressources intellectuelles de la région, permettant ainsi d'améliorer sensiblement la conception et l'exécution des projets. Ce rôle de catalyseur doit donc être considéré comme un impact extrêmement précieux des réseaux. Il semble, au vu des commentaires formulés au cours de l'étude sur le terrain, que l'APEID et le CARNEID s'en acquittent de façon particulièrement dynamique. En revanche, le potentiel du NEIDA est loin d'être pleinement utilisé par le PNUD pour l'élaboration et l'exécution de programmes en Afrique, et le fonctionnement du réseau s'en trouve gravement affecté. L'intensification de ses activités de recensement des ressources intellectuelles de la région faciliterait considérablement la coopération technique entre les pays en développement d'Afrique. Ce type d'activité s'impose moins dans la région de l'Europe méridionale desservie par le CODIESEE, où le financement international joue un rôle bien moindre qu'ailleurs. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'action de l'EIDPAS, il y a lieu de se préoccuper du fait que le siège du programme et le Bureau régional de l'Unesco pour les Etats arabes soient géographiquement distincts ; on ne saurait admettre que des difficultés de communication empêchent de développer le potentiel du réseau d'améliorer à la fois la conception et l'exécution des projets.

5. Aider les infrastructures nationales en matière d'innovation et d'éducation à mobiliser leurs propres ressources

6. Aider à l'instauration d'un climat propice au changement

82. Il est arrivé que certains projets d'aide aient contribué à développer ou à mobiliser les ressources des infrastructures nationales, mais les résultats obtenus à cet égard sont mitigés. C'est ainsi qu'à la fin des années 60 et au début de la décennie suivante, des programmes internationaux ont été institués en vue de mettre en place et d'édifier une capacité nationale sous la forme d'instituts de recherche-développement dans le domaine de l'éducation ou de centres d'élaboration des programmes d'étude. Le processus de transformation de l'éducation était conçu comme étroitement lié à un modèle de recherche débouchant sur la pratique. L'efficacité de l'entreprise était subordonnée à la question de

savoir si les institutions ainsi liées étaient statutairement et politiquement en mesure de jouer un rôle durable dans ce domaine. Or, il s'est souvent avéré que divers facteurs les empêchaient de jouer un rôle efficace dans le processus d'innovation ; en conséquence, ce modèle d'intervention a finalement suscité de vives critiques et les institutions internationales d'aide ont réorienté leurs efforts vers d'autres domaines. Dans bien des cas, le problème fondamental tenait au fait que des obstacles d'ordre institutionnel empêchaient les instituts spécialisés de recherche et développement soit de prendre l'initiative d'innovations, soit de les soutenir efficacement. En réalité, le problème des obstacles institutionnels est plus général et se pose aujourd'hui dans la plupart des pays, qu'ils soient ou non dotés d'instituts spécialisés de ce genre. Dans nombre de pays, les organismes qui devraient participer à l'innovation éducative (départements ministériels, centres d'élaboration des programmes d'étude, instituts de recherche, institutions de formation pédagogique) sont souvent séparés les uns des autres et isolés du système d'éducation parce qu'ils ne bénéficient d'aucun appui dans l'accomplissement de leur tâche, en particulier lorsque l'expérimentation réaliste d'idées nouvelles exige que l'on transcende les barrières institutionnelles ou que l'on prenne des décisions de nature politique. Souvent, ces institutions, malgré leur potentiel en tant que sources d'information, n'ont que peu de liens avec les échelons supérieurs de la prise de décisions politiques et peuvent, de ce fait, être appelées à mettre en oeuvre des réformes qui ont été élaborées sans leur concours, alors que leur apport technique lors des travaux préparatoires aurait sans doute débouché sur une décision tout à fait différente et mieux informée. Il est rare, malheureusement, que l'instauration d'un climat d'innovation fondé sur une collaboration mutuelle entre décideurs et institutions compétentes soit le fait d'une intervention extérieure, que celle-ci soit d'ordre politique ou financier (sous la forme, par exemple, d'une offre de financement international) : l'expérience tend à prouver qu'une collaboration durable en matière d'innovation éducative est toujours difficile à instaurer et doit toujours être fondée dans une large mesure sur l'initiative des personnes intervenant dans les processus.

83. Le modèle d'innovation utilisé dans les réseaux régionaux procède en général d'une conception différente permettant, en théorie au moins, de surmonter ces problèmes. En fait, la décision de créer l'APEID a constitué une tentative délibérée de mettre en place un mécanisme caractérisé, non par une intervention de l'extérieur, mais par l'institution de processus de consultation régionale faisant appel à la participation de personnalités de haut niveau venant de différents pays, qui déboucheraient sur l'engagement des pays concernés à mettre en oeuvre des activités de suivi à l'échelle nationale. Les réunions régionales de consultation sont ainsi devenues le mode officiel d'organisation de ces processus. Il s'agit de créer un élément moteur capable de mobiliser les ressources existantes, d'encourager la coopération et d'atténuer les obstacles formels et informels à une coopération axée sur la solution des problèmes dans le domaine de l'éducation. Le moyen principal d'institutionnaliser ce processus à l'échelle nationale a consisté à créer des Groupes de développement national (ou des comités interinstitutions ayant des appellations différentes mais des rôles identiques) dans nombre de pays participants. Il convient de noter que cette démarche vise à encourager les pays à utiliser les ressources institutionnelles existantes de façon plus efficace tout en développant à longue échéance la capacité de l'infrastructure institutionnelle.

C. INDICATEURS D'IMPACT SUR L'EVOLUTION DE L'EDUCATION

84. L'étude sur le terrain a largement apporté la preuve que le modèle s'avérait efficace dans un grand nombre de pays ; ont été cités à preuve de cette efficacité :

(i) La capacité des réseaux de susciter, à un haut niveau, une attitude favorable au changement éducatif. Là où le Bureau régional d'éducation appuie fortement les activités du réseau, un soutien de haut niveau a été obtenu non seulement lors des réunions consultatives régionales, mais aussi dans le cadre des réunions régionales des ministres de l'éducation et des ministres responsables de la planification économique. On sait par ailleurs, de source orale mais sûre, que d'autres contacts informels établis par l'intermédiaire de fonctionnaires internationaux (notamment le directeur d'un Bureau régional d'éducation) ont également contribué dans certains cas à enclencher un processus d'innovation cumulatif.

(ii) Leur aptitude à fournir un modèle pour la collaboration institutionnelle. Fournir, au niveau régional, des modèles de gestion de l'innovation qui ont été reproduits dans certains pays, tel a été l'un des principaux impacts de certains des réseaux. Ces modèles comportent la définition concertée des objectifs, une coopération fondée sur des échanges, la mise en commun des connaissances spécialisées et des modes de gestion des projets. Ce processus est en outre renforcé par la définition commune de problèmes que l'on retrouve dans différents pays, définition qui sert de catalyseur pour la mobilisation des efforts nationaux.

(iii) Leur capacité d'enclencher d'importants processus d'innovation dans les pays. C'est LE PRINCIPAL TYPE D'IMPACT QUI SOIT PERCEPTIBLE POUR LES UTILISATEURS FINAUX et il est analysé dans les paragraphes qui suivent. L'étude sur le terrain a permis de recueillir d'abondants indices de cet impact, dont la plupart sont cependant difficiles à résumer sous une forme statistique ou analytique relativement simple. On distingue deux éléments : (a) les indicateurs visibles montrant que les autorités nationales sont disposées à "apporter leur contribution" au réseau et (b) les comptes rendus effectifs d'initiatives novatrices introduites grâce au soutien du réseau.

1. Indicateurs d'adhésion nationale à l'innovation

85. L'indicateur le plus visible du soutien apporté par les autorités nationales et par les institutions associées est en fait leur disposition à dépenser leur propre argent. Plus le pays est pauvre, plus grande est la valeur symbolique de sa modeste contribution. Nous avons déjà vu que, dans le cas de l'APEID, seul réseau à regrouper des pays industrialisés, les pays les plus riches (Japon, Australie et Nouvelle-Zélande) ont versé des contributions en espèces au réseau régional ; il est intéressant de noter que des pays comme la Chine, l'Inde, l'Iran et la Thaïlande ont eux aussi versé d'importantes contributions en espèces. Les centres de coordination régionaux du CARNEID et de l'EIPDAS reçoivent également des subventions de la Barbade et du Koweït respectivement. Nous avons déjà indiqué que de nombreux pays membres de différents réseaux avaient accueilli des réunions organisées dans le cadre de ces réseaux, en prenant en charge au moins une partie des frais d'organisation.

86. La disposition à investir des fonds nationaux pour soutenir les composantes nationales des activités du réseau fournit un deuxième type d'indicateur de soutien. Celui-ci se présente sous deux formes : financement d'activités nationales de coordination et financement de projets de portée nationale qui sont coordonnés avec les activités du réseau et destinés essentiellement à donner un plus large retentissement aux idées du réseau. Beaucoup de pays ont désigné des coordonnateurs nationaux et mis en place des unités nationales de coordination. Il est impossible d'indiquer avec précision la proportion de coordonnateurs dont la tâche principale consiste à s'occuper des activités du réseau et le pourcentage de temps que ceux-ci consacrent au seul réseau n'est pas forcément le meilleur indicateur

du degré d'adhésion du pays. Il arrive, dans certains cas, que le coordonnateur national soit une personne de très haut rang qui assume les fonctions de président de quelque groupe ou comité national de développement ; pour peu que la fonction ne soit pas purement nominale, le choix d'une telle personne peut traduire un soutien plus important que la nomination d'un fonctionnaire à temps plein. Dans toutes les régions, on relève de nombreux exemples de pays qui ont mis en place des unités de coordination dotées de budgets importants du point de vue des normes locales. Parmi les pays visités dans le cadre de l'étude sur le terrain, certains comme l'Inde, la Tanzanie et la Yougoslavie, ont fait des efforts pour assurer aux informations du réseau une distribution large et régulière, grâce à des bulletins ou à des articles publiés dans les revues pour enseignants ou chercheurs.

87. En termes absolus, les plus gros investissements dans les activités des réseaux vont à des projets exécutés à l'intérieur des pays. Dans certains grands pays d'Asie, dotés de vastes structures institutionnelles, il arrive que les centres associés allouent au réseau d'importants crédits. Ainsi, dans une institution visitée en Chine au cours de l'étude, plus de 20 personnes sont affectées à une unité qui travaille sur des études relatives aux domaines prioritaires de l'APEID. Ces fonds sont en général investis dans des activités du type projet qui ont un rapport avec les réseaux. Des pays comme l'Inde et la Thaïlande consacrent des sommes considérables aux activités de suivi. En Inde et en Thaïlande, par exemple, il est d'usage de demander à quelqu'un qui vient d'assister à un séminaire régional d'en répercuter la teneur dans un séminaire organisé au niveau national sur un thème analogue ; l'Unesco fournit parfois, dans le cadre d'un accord, une modeste contribution destinée à couvrir les frais de voyage d'un spécialiste que l'on fait venir d'une autre région, mais l'essentiel des frais d'organisation est pris en charge par le pays. Un séminaire organisé en Inde, qui rassemble des participants venus de tous les coins du pays, coûtera cher en frais de voyage et de logement, sans compter le coût de la préparation de la réunion. Dans le même ordre d'idées, une analyse que l'Institut national de la recherche pédagogique du Japon a réalisée spécialement à l'intention de l'évaluateur a révélé que l'ampleur réelle des contributions - déjà réputées très généreuses - que le Japon apporte à certaines activités était souvent sous-estimée, car les chiffres inscrits au budget n'incluent pas toujours la rémunération du personnel ou les frais généraux d'administration des institutions qui accueillent les programmes. Toutefois, l'importance des contributions relevées dans de nombreux cas en Asie ne doit pas masquer le fait que, dans toutes les régions, une forte minorité au moins de pays (une majorité en Asie) consacrent régulièrement des sommes considérables à leur participation aux réseaux, et ce malgré une situation financière souvent très difficile. D'après les informations recueillies au cours de l'étude, les dépenses consacrées à d'autres programmes de l'Unesco sont comparativement rares - voire même inexistantes - dans la plupart des pays concernés.

88. On a formulé plus haut une remarque importante, quoique paradoxale, à savoir que plus un réseau parvient à amener les pays participants à consentir des dépenses et plus le soutien dont il a besoin de la part de l'Unesco augmente au lieu de diminuer. Le séminaire de suivi au cours duquel sont examinées les idées novatrices (voir paragraphe précédent) revient, en termes absolus, beaucoup plus cher que la participation, à l'aide de fonds internationaux, d'un spécialiste national à un séminaire régional. Et si cette activité nationale de suivi est le point de départ d'un vaste programme de transformation de l'éducation dans le pays ? Un tel programme, qui tend à amplifier la diffusion d'une idée ou à en favoriser la mise en pratique peut revenir plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de fois, plus cher. Un réseau peut, par exemple, aider à prendre la décision de réviser une partie du programme d'études dans un pays donné ; mais la définition des modifications à apporter, le recyclage des enseignants et la fourniture des matériels peuvent ensuite prendre plusieurs années. Etant donné que beaucoup des programmes gérés par les réseaux portent sur des questions qui revêtent un caractère prioritaire pour les Etats membre de la région, les frais de fonctionnement des programmes associés sont souvent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de

fois, supérieurs aux dépenses du réseau international. Même s'ils ne répondent pas toujours à une initiative du réseau, les programmes en cours peuvent grandement bénéficier des liens établis dans le cadre de ce dernier. Ces activités, à leur tour, engendrent de nouveaux besoins en matière de sources d'information, d'activités de formation, de contacts internationaux et d'autres formes de coopération. Le déclin progressif en termes réels de l'unité de coordination de l'APEID, la diminution brutale des effectifs de l'unité de coordination du NEIDA, la faiblesse chronique de l'effort de coordination du CODIESEE, le fait que les effectifs réels de l'unité de l'EIPDAS demeurent inférieurs à sa dotation théorique - tous ces éléments ont été mentionnés au cours de l'étude sur le terrain comme menaçant de compromettre la dimension internationale des activités des réseaux. De l'avis de hauts fonctionnaires rencontrés dans plusieurs pays, "la contribution de l'Unesco est devenue proportionnellement tellement réduite que l'on pourrait aussi bien se passer de sa collaboration".

2. Indicateurs d'introduction d'innovations

89. Jusqu'ici, nous avons pris les dépenses consacrées aux réseaux comme indicateurs du fait que certaines autorités nationales apprécient les avantages qu'elles tirent de leur participation à ces réseaux. Mais on est en droit de se demander si le soutien apporté correspond à des résultats obtenus ou s'il traduit simplement une foi dans la coopération internationale. Dans certains pays, ce soutien peut fort bien exprimer un acte de foi ou même être le fruit d'une attribution budgétaire fortuite. Toutefois, de nombreux indices montrent que l'apport des réseaux est loin d'être négligeable. Les données dont on dispose à cet égard ont été puisées en partie dans des documents et en partie dans les propos d'informateurs ; il ne pouvait en être autrement. L'étude sur le terrain a permis d'observer en détail l'impact des programmes relevant du réseau. La citation suivante, extraite d'une lettre envoyée à l'évaluateur par le sous-secrétaire à l'éducation d'un pays qui n'a pas été visité au cours de l'étude, donne une idée des commentaires recueillis :

> "La conception et la mise en oeuvre d'un grand programme de réforme de l'enseignement primaire... à l'époque où j'assumais les fonctions de directeur de ce secteur de l'enseignement..., telle est la plus importante retombée visible [des activités du réseau]... Les emprunts faits aux programmes [du réseau] ont été si bien intégrés dans [notre programme de réforme] qu'il n'est plus possible de les identifier en tant que tels. Je pense que l'impact le plus déterminant [du réseau] est l'adoption et l'adaptation par le système éducatif de concepts, de méthodes et de matériels qui, repris et développés, perdent leur identité [d'origine] dès qu'ils sont intégrés par ce système... Les plus grands acquis [dus au réseau] sont le renforcement de nos (...) centres grâce à la participation à des projets et à des activités... ; la constitution d'une communauté [régionale] soucieuse de résoudre des problèmes récurrents en adoptant des approches nouvelles et novatrices ; et l'instauration de liens efficaces entre les individus et les pays de la région."

90. Les évaluations faites par les réseaux eux-mêmes ou par ces derniers en coopération avec des organismes d'aide internationaux constituent la principale source d'information sur l'impact de leurs activités. Dans l'ensemble, ces évaluations sont favorables et fournissent de nombreux indicateurs d'impact sur les politiques et les programmes d'éducation. Les principaux indicateurs négatifs dont on dispose sont fournis par les décisions du PNUD : la diminution des fonds alloués aux réseaux traduit un infléchissement en matière de priorités, même si les évaluations de projets du PNUD fourmillent aussi d'exemples d'impacts positifs. Les auto-évaluations des groupes qui coopèrent avec le réseau, même lorsqu'ils sont composés de personnalités dignes de confiance, ne doivent pas être

prises pour argent comptant. Il n'en demeure pas moins que les évaluations internes - souvent effectuées en collaboration avec des groupes extérieurs tels que le PNUD - sont cohérentes et vérifiables, quant aux faits, auprès de personnes bien informées, connaissant les choses "de l'intérieur". Prenons par exemple le compte rendu de la sixième Réunion de consultations régionales de l'APEID (1979) au cours de laquelle les participants ont discuté de l'impact des activités du réseau au niveau national. Le compte rendu des débats ne mentionne pas le nom des pays, mais recense plus d'une douzaine de retombées importantes, telles que le remaniement d'un loi nationale sur l'éducation des adultes, la mise en place d'un "centre d'échanges en matière d'innovation éducative", des contributions à la conception d'équipements scientifiques à l'usage des écoles, l'utilisation de la traduction d'un rapport de l'APEID comme matériel de formation des enseignants et des contributions à la révision d'un programme d'études national. Il y a une réflexion qui mérite d'être citée : "On a souligné que s'il n'est ni possible ni même souhaitable d'essayer d'isoler les composantes du programme d'études qui découlent de la participation du pays à l'APEID, il ne fait guère de doute que les activités de ce réseau ont eu une influence positive sur les nouveaux programmes." Avec l'aide de personnes qui avaient assisté à la réunion, l'évaluateur a pu identifier les pays qui avaient bénéficié de telle ou telle retombée citée, ce qui a permis de procéder à une contre-vérification auprès d'autres sources. Cette réflexion est typique et conforme à l'attitude exprimée dans la lettre citée plus haut. Pour diverses raisons, les gouvernements, les institutions et les individus répugnent souvent à reconnaître jusqu'à quel point les contacts internationaux, voire l'aide internationale, ont contribué à transformer leur système d'éducation. On peut soutenir en fait que certains changements ne peuvent être acceptés et aboutir que s'ils sont perçus comme émanant d'une initiative avant tout nationale.

91. Il est peut-être heureux qu'il n'existe pas de méthode largement reconnue pour exprimer sous forme numérique l'impact de ces réseaux, car les résultats seraient presque à coup sûr trompeurs : il est notoire que des études sur l'innovation fondées sur la mise en tableaux des réponses à un questionnaire, par exemple, peuvent induire en erreur, à moins que les limites du système de collecte des données ne soient clairement indiquées. Comme on l'a dit plus haut dans ce rapport, il ne fait pas de doute que les réseaux, pris dans leur ensemble, ont eu un impact. Ce qui les différencie c'est le type et la qualité des innovations diffusées. La question du degré d'efficacité avec lequel les réseaux parviennent à obtenir des résultats valables sera abordée dans le chapitre suivant. Pour l'heure, il suffit d'observer que l'étude a permis de vérifier l'existence de ces retombées dans divers contextes et que les modes d'interaction des réseaux évoqués plus haut (B, 1 à 6) ont tous donné des résultats dans les pays participants. Le soutien aux réseaux trouve donc au moins en partie son origine dans les résultats.

D. IMPACTS AUX NIVEAUX REGIONAL ET INTERNATIONAL

92. Nous nous sommes principalement préoccupés jusqu'à présent de l'impact des réseaux régionaux d'innovation éducative dans les pays. Ces réseaux ont également eu des impacts vérifiables aux niveaux régional et international. Les plus importants sont les suivants :

93. Coopération régionale. Les réseaux ont fondé une grande partie de leur activité sur le recours aux ressources régionales. L'APEID a souvent été cité comme l'un des premiers et des meilleurs exemples de coopération technique entre pays en développement. Tous les autres réseaux ont adopté des approches semblables. Il convient de signaler à cet égard que - l'étude sur le terrain l'a confirmé - deux tendances caractérisent les réactions des participants à ce mode de fonctionnement. D'une part, la coopération régionale suscite une vigoureuse adhésion. D'autre part, les participants ne veulent pas être "coupés" institutionnellement des contacts établis par l'intermédiaire des réseaux avec d'autres régions du monde, et se sont en général vigoureusement prononcés pour une plus grande

collaboration entre les réseaux. Plus d'un éducateur africain, par exemple, a fait valoir que le NEIDA offrait d'excellentes possibilités de collaboration régionale mais que le processus d'innovation nécessitait également l'introduction d'idées nouvelles et de défis découlant de contacts avec d'autres régions. Les participants aux réseaux estiment généralement que ces contacts interrégionaux et inter-réseaux sont insuffisants ; mais ils ne peuvent se développer sans un soutien vigoureux des Bureaux régionaux de l'Unesco et du Siège.

94. Compréhension internationale. Les réseaux ont constitué un cadre d'échanges important, presque neutre, entre les éducateurs de pays que séparent d'importantes divergences politiques. A certains moments où la tension internationale atteint dans certaines régions un niveau extrême, les réseaux comptent parmi les seuls exemples de collaboration pacifique dans un esprit constructif entre certains pays. Le sens de l'engagement régional dans une action commune, qui semble se développer dans les réseaux, paraît avoir des effets très positifs, en ce sens qu'il augmente chez les participants l'aptitude à mettre de côté leurs différences et à collaborer. Cette contribution remarquable des réseaux à la compréhension internationale semble être l'une des retombées inattendues de ce type d'activité de l'Unesco.

95. Relations avec les organismes de financement. L'analyse de l'attitude des organismes de financement à l'égard des réseaux donne lieu à des conclusions quelque peu contradictoires. Certains réseaux ont réussi, de façon remarquable, à s'assurer le soutien de ces organismes de financement sur de très longues périodes, mais ce n'est pas le cas de tous. L'APEID jouit traditionnellement d'un très grand crédit auprès de ces organismes. On lui reconnaît largement le mérite d'avoir très tôt donné lieu à des exemples remarquables de coopération technique entre pays en développement, notion à laquelle les projets des organismes de financement ont à leur tour fait une large place. Dans le cas de l'APEID, le soutien du PNUD dépasse de beaucoup la durée normale de l'assistance accordée aux programmes, ce qui semble être une reconnaissance implicite du renouvellement de la nature de la collaboration ; autrement dit, le contenu de l'activité a suffisamment évolué pour que les dollars alloués au réseau en 1984 soient consacrés à des activités très différentes de celles qui bénéficaient d'une aide dix ans plus tôt. A l'inverse, les autres réseaux ont eu beaucoup plus de difficultés à obtenir ou à conserver ce soutien. Le CARNEID a reçu du PNUD une aide utile mais limitée. L'EIPDAS n'en a jusqu'à maintenant reçu aucune, probablement en raison de l'existence dans sa région d'autres sources de financement (comme en témoigne l'assistance fournie par le gouvernement koweïtien). Le NEIDA a reçu d'importants moyens financiers au cours des premières années de son existence, mais n'a pas réussi à faire renouveler ce soutien pour la période actuelle, ce qui a provoqué une crise qui a presque paralysé ses activités. Le CODIESEE, en tant que tel, n'a pas reçu de fonds du PNUD, quoiqu'un projet associé (AVINTER) se soit vu allouer des crédits d'amorçage pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Il n'y a pas d'explication unique à l'incapacité relative des réseaux autres que l'APEID de s'assurer un financement. Mais cette incapacité peut tenir en partie au fait que le rôle catalytique des réseaux se prête mal à une présentation sous une forme concrète, aisément chiffrable, d'une part, parce qu'il faudrait faire preuve de davantage d'imagination dans l'élaboration des programmes et, d'autre part, parce que les activités des réseaux produisent peu de résultats immédiatement tangibles pour les sources de financement. Par ailleurs, le PNUD semble ne pas avoir apprécié à sa juste valeur le potentiel des réseaux. Il ne semble guère qu'il y ait une collaboration quelconque entre les projets financés par le PNUD et les institutions correspondantes d'un réseau dans les pays où sont exécutés les projets. En fait, certains pays se sont plaints de ce que, même lorsque les projets du PNUD avaient pour siège une institution d'un réseau, l'association du projet et du réseau n'était nullement encouragée. (Le cas où le PNUD finance une activité patronnée par un réseau fait évidemment exception à cette règle.) Il serait souhaitable que les organismes de financement fassent preuve de plus de

souplesse et d'imagination, à l'égard des réseaux, lesquels sont dotés d'une importante capacité : celle de multiplier les effets de chaque projet et, surtout, de faire en sorte que leur impact se prolonge après leur achèvement grâce aux activités que les centres du réseau entreprennent de façon indépendante.

96. Relations entre les Etats membres et l'Unesco. L'étude sur le terrain a révélé que les principes qui sous-tendent le fonctionnement des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement suscitaient une large adhésion, en particulier celui selon lequel les priorités des programmes sont fixées par voie de consultation régionale. On a cité à l'évaluateur l'exemple de plusieurs pays qui avaient adopté une attitude beaucoup plus positive à l'égard de l'Unesco à la suite de leur participation à un réseau régional. Incontestablement, les réseaux ont fait beaucoup pour améliorer l'"image" de l'Unesco dans diverses parties du monde et pour rendre ses programmes intelligibles et visibles pour un grand nombre de personnes. Dans de nombreux pays visités, les personnes interrogées considéraient de toute évidence que les activités entreprises dans le cadre d'un réseau présentaient un intérêt pratique beaucoup plus grand que d'autres programmes de l'Unesco dont ils avaient connaissance. Cette attitude n'a rien d'inattendu de la part de personnes participant directement aux réseaux et qui, donc, ont pu profiter personnellement de leur activité ; mais c'est de toute évidence une opinion très répandue, partagée par des personnes extérieures aux réseaux, et par ceux-là mêmes qui se sont montrés très critiques à l'égard de tel ou tel aspect des activités de l'Unesco.

97. L'évaluation très positive de certains programmes entrepris par les réseaux dans les Etats membres a compliqué la tâche d'interprétation de l'évaluateur. Les éloges adressés à ces programmes ont été exprimés en termes relatifs, par comparaison avec d'autres aspects des activités de l'Unesco jugés plus sévérement et que l'évaluateur ne connaissait que superficiellement. Dans ces conditions, il est impossible de donner une opinion bien informée quant à la valeur comparée des différentes activités citées par les personnes interrogées. En revanche, il est possible de hasarder une hypothèse quant à la nature et à l'origine de cette différence de perception. Les opinions exprimées ont mis en évidence un problème intéressant qui est à la base des relations de l'Unesco avec ses Etats membres. Ce sont ces derniers qui, officiellement, déterminent l'action de l'Organisation, qui est une émanation de leur volonté. Toutes les grandes décisions concernant le programme de l'Unesco et sa structure sont votées par les Etats membres à la Conférence générale. La différence d'attitude à l'égard de la valeur de diverses activités pourrait peut-être s'expliquer comme suit : (a) au sein des réseaux, les Etats membres sont moins nombreux à participer à la prise de décision, de telle sorte que chacun peut avoir l'impression d'y prendre une part plus grande que, par exemple, lors de la Conférence générale ; (b) les activités des réseaux étant axées sur des problèmes opérationnels qui sont tangibles et directement perçus par les participants, les décisions prises sont plus faciles à comprendre et, partant, les compromis auxquels on aboutit plus faciles à accepter ; (c) au sein des réseaux la prise de décision et la participation sont essentiellement le fait de personnes qui sont directement chargées de tâches d'exécution dans le secteur en question (éducation), alors que les contacts avec le Siège de l'Unesco et la Conférence générale se situent généralement au niveau gouvernemental et mettent en cause d'autres groupes de personnes ; (d) la participation inévitable des fonctionnaires de l'Unesco à la mise au point des décisions prend une forme plus accessible et personnalisée dans les régions, réduisant ainsi la distance psychologique à l'égard de leurs actions.

98. Cette hypothèse quant aux opinions favorables exprimées à l'égard des réseaux suggère que des méthodes de prise de décision semblables pourraient être expérimentées dans le cadre d'autres programmes de l'Unesco. L'évaluateur est convaincu que la prise de décision à l'échelle régionale n'est pas le seul facteur qui détermine une amélioration des attitudes. Il est également nécessaire de disposer d'une structure permettant à des institutions et à des individus ayant une perception commune des objectifs de participer activement à leur réalisation.

99. Un modèle unique de collaboration internationale. Il serait difficile de trouver des exemples d'activités soutenues menées par l'Unesco ou d'autres organisations internationales qui soient comparables, pour ce qui est des objectifs et des processus, au fonctionnement des réseaux d'innovation éducative. Ces réseaux sont en eux-mêmes une importante innovation. Les objectifs et l'impact de leur action dans les Etats membres sont différents de ceux des autres réseaux mis en place par l'Unesco ou d'autres organisations. Les réseaux d'innovation sont uniques de par leur mandat, qui est de promouvoir, par le biais de la collaboration, un changement global de l'éducation. Il est significatif que le premier réseau, l'APEID, ait été créé sur l'initiative régionale de gouvernements soucieux de concevoir un processus d'innovation éducative fondé sur des échanges entre égaux, la définition des priorités leur incombant à eux et non à des organisations qui fonctionnenet essentiellement dans le cadre d'une relation donateur-client. La création de l'APEID a été une initiative d'une importance historique qui a permis à l'Unesco de jouer un rôle prépondérant dans la redéfinition des relations entre les organisations internationales et les pays qui s'efforcent de promouvoir eux-mêmes leur développement de façon autonome.

100. Autres impacts sur l'Unesco. L'évaluateur a en fait été surpris de trouver aussi peu de traces d'un impact sur l'Unesco elle-même. Le principal impact de l'APEID sur l'Organisation semble avoir concerné la région Asie-Pacifique, où l'APEID a eu une influence notable sur le déroulement des activités du Programme ordinaire dès le début des années 70, ce qui n'a pas été le cas dans d'autres régions. L'APEID a eu un impact secondaire en fournissant le modèle adopté pour les quatre autres réseaux. Par ailleurs, étant donné les possibilités considérables qu'offrent les réseaux et les mécanismes de consultation qui leur sont associés d'acquérir une connaissance approfondie des priorités et des préoccupations régionales en matière d'éducation, il semble incroyable que ces mécanismes soient si peu utilisés dans des processus fondamentaux tels que l'élaboration des plans biennaux ou à moyen terme de l'Unesco. Jusqu'à ces derniers temps les réseaux ont apparemment été traités comme s'ils étaient sur le même plan que d'autres programmes ou comparables à des réseaux de diffusion de l'information. La coordination entre les réseaux n'est pas assurée au Siège par un organisme permanent et visible et jusqu'à récemment leurs activités n'étaient mentionnées que dans une seule section du Programme ordinaire. En appliquant le terme de "réseau" à des réalités différentes, on risque d'occulter le fait que les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement sont essentiellement de vastes groupements d'organismes et de projets nationaux qui jouent un rôle majeur à l'intérieur de leurs pays respectifs ; ce type de réseau ne doit pas être confondu avec un grand nombre d'autres activités prenant la forme de diffusion et d'échange d'informations entre des individus, des projets ou des institutions. Ces réseaux régionaux ont pour objectif fondamental la création de modes d'assistance coopérative dans les régions visant à produire d'importants impacts directs propres à modifier la nature de l'éducation dans son ensemble. Ils pourraient jouer un rôle considérable en contribuant à orienter le programme du Secteur de l'éducation tout entier et à améliorer l'efficacité de l'exécution d'autres programmes.

E. DIFFERENCES D'IMPACT SELON LES RESEAUX

101. Il ressort de ce qui précède que la création des réseaux a constitué d'une manière générale une stratégie efficace pour promouvoir les buts de l'Unesco, à savoir contribuer à l'innovation éducative en tant qu'élément du développement national. L'étude a mis en évidence des impacts importants sous toutes les rubriques analysées.

102. Les réseaux n'ont pas tous mis en application cette stratégie avec une efficacité égale. Cela ne signifie pas que le personnel de l'Unesco est plus ou moins compétent dans l'une ou l'autre région. Un grand nombre de facteurs influent sur l'impact, ainsi le volume total des ressources disponibles. Il faut bien préciser

que cette évaluation n'avait pas pour but d'apprécier la façon dont les membres du personnel de l'Unesco chargés de la coordination des réseaux s'acquittent de leurs fonctions et que le degré d'impact ne peut pas être considéré comme lié à leur compétence. A aucun moment au cours de l'évaluation, il n'est apparu que la qualité du personnel posait un problème exerçant une influence déterminante sur l'impact des réseaux.

103. Un commentaire complet sur chaque réseau entraînerait la répétition d'une bonne partie des informations déjà données dans ce rapport. Les remarques qui suivent ont pour but de récapituler les différents impacts produits par les réseaux :

(a) L'APEID a exercé un impact considérable dans sa région et, par l'intermédiaire d'autres réseaux, dans d'autres parties du monde, en donnant naissance à des changements d'ordre législatif et à des modifications des structures, des programmes, des matériels et de l'administration de l'éducation ainsi qu'à des changements concernant quasiment tous les aspects pratiques de l'enseignement. En dépit du caractère volontaire des activités des réseaux, la majorité des pays asiatiques participent à l'APEID de façon très soutenue. En raison de situations nationales différentes, les pays n'ont pas tous tiré également profit du réseau ni mis en place des innovations éducatives importantes sous son influence. L'intégration au processus d'échanges de certains petits Etats du Pacifique pose des problèmes difficiles. Mais de l'avis général, le réseau a eu un impact et continuera d'en avoir un à l'avenir. L'ampleur de son action tant du point de vue des ressources utilisées que des activités produites dépasse celle de tous les autres réseaux régionaux réunis.

(b) Le CARNEID a eu un impact non négligeable dans sa région, et important si l'on considère seulement les pays anglophones. Il a en particulier réussi à établir des rapports personnels entre les hauts fonctionnaires de l'éducation des Caraïbes anglophones. Son impact s'est fait sentir sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, l'élaboration de matériel pédagogique, les procédures administratives et l'éducation extrascolaire. Le CARNEID a participé aux programmes d'autres organisations et a réussi à étendre sa portée par des projets de collaboration. La mise en place d'un centre d'information s'est avérée beaucoup plus utile pour les échanges que les autres initiatives analogues prises dans d'autres régions, essentiellement parce qu'il n'existe pas d'autres centres d'information de ce genre. La pénétration des programmes dans les zones des Caraïbes non anglophones a démarré mais demeure fragmentaire. La très petite taille d'un grand nombre d'Etats membres est un sérieux handicap pour le développement, pourtant essentiel, des infrastructures.

(c) Le CODIESEE a eu un impact important dans les limites des priorités qui lui ont été initialement assignées, et en vertu desquelles il n'a pas cherché à produire un impact général sur la capacité d'innovation et le climat favorable à celle-ci. Son principal impact initial s'est situé au niveau du développement des échanges entre participants, là où ils étaient traditionnellement très restreints, sinon inexistants, en dépit de la proximité géographique. L'évolution du réseau du point de vue des activités entreprises et de la qualité des échanges s'est récemment accentuée. Plusieurs éléments relevés au cours de l'étude sur le terrain (notamment l'opinion de très hauts fonctionnaires) témoignent d'une modification notable des attitudes en faveur de l'utilisation du réseau comme base d'une coopération plus large que par le passé en matière d'innovation. Le recours à de nouvelles méthodes de gestion

décentralisée des projets s'est accompagnée d'une plus large ouverture du dialogue et d'une amélioration de la qualité des résultats des réunions et séminaires. Le programme est bien placé pour jouer un rôle en tant que centre de convergence des nouvelles tendances de la réflexion pédagogique qui se font jour dans plusieurs pays, apparemment disposés à reconsidérer bon nombre des postulats qui fondent leur système d'enseignement.

(d) Comme on l'a vu plus haut, ce n'est que récemment que l'EIPDAS a pris forme en tant qu'entité ; on ne saurait donc s'attendre à ce qu'il ait eu un impact important dans l'ensemble de la région desservie. Son principal mérite est d'avoir contribué à faire connaître les possibilités d'innovation et d'avoir commencé à dégager un consensus en faveur de certaines préoccupations prioritaires dans la région. La création récente d'un centre de coordination opérationnel n'a pas manqué de susciter une prompte réaction de la part de plusieurs Etats arabes qui ont désigné des coordonnateurs nationaux ou créé des groupes de développement nationaux.

(e) Le NEIDA a eu un impact important dans sa région. On aboutit à cette conclusion si l'on tient compte du degré de développement des infrastructures des Etats membres et des difficultés que bon nombre d'entre eux éprouvent à mener à bien des activités véritablement novatrices. Le NEIDA a mis l'accent sur les activités d'information mais il a contribué dans un certain nombre de pays à la mise en place d'institutions nationales qui jouent un rôle dans l'innovation éducative. D'une manière générale, le principal point faible du réseau est sa couverture régionale, qui est limitée en Afrique orientale et australe. En outre, il gagnerait beaucoup en efficacité si ses programmes étaient considérés comme les principaux vecteurs des activités financées au titre du Programme ordinaire.

Dans ce qui précède, l'impact des réseaux n'est pas comparé à celui d'autres programmes de l'Unesco relatifs à l'éducation. Rappelons simplement que l'étude sur le terrain a révélé que l'impact des réseaux était systématiquement jugé supérieur à celui de la plupart des autres programmes de l'Unesco en matière d'éducation dans chacune des régions concernées. [Les données relatives à l'EIPDAS étaient trop fragmentaires pour permettre cette généralisation.]

104. De nombreux facteurs expliquent les différences d'impact des réseaux. La plupart échappent à l'Unesco. Mais certains, importants, sont directement liés aux priorités de la programmation et à la qualité de la gestion et de l'administration de l'Unesco. A une amélioration à cet égard correspondra une amélioration de l'impact des réseaux. Ces facteurs sont notamment les suivants :

(a) Allocation aux réseaux d'effectifs et de moyens financiers de base suffisants au titre du Programme ordinaire de l'Unesco. Les ressources financières et en personnel allouées directement ont été insuffisantes dans tous les réseaux sauf l'APEID et (très récemment) l'EIPDAS. La faiblesse du financement, qui peut être dictée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisation, peut être compensée, en partie au moins, par des mesures de gestion rigoureuses.

(b) Autorité et gestion ferme de l'Unesco aux niveaux supérieurs à celui du coordonnateur régional. Cela suppose que les fonctionnaires responsables soient prêts à avoir recours aux réseaux comme soutien de base d'autres programmes et à utiliser les crédits du Programme ordinaire pour des activités complémentaires de celles des réseaux. Ce genre de politique peut atténuer les conséquences d'une allocation directe relativement faible de ressources financières et en personnel. Cela serait particulièrement important en Afrique et dans le sud de l'Europe.

(c) Définition claire des attributions du personnel des réseaux et octroi à ce personnel d'une autonomie raisonnable lui permettant de mener à bien sa tâche. Il est essentiel à cet égard de s'assurer que les postes alloués théoriquement aux réseaux sont effectivement pourvus et, une fois pourvus, que leurs titulaires puissent consacrer la grande partie de leur temps aux activités du réseau. Le CARNEID et l'APEID sont moins touchés par ce problème que les autres réseaux. Le CODIESEE n'a pas d'unité de coordination distincte sur le plan administratif et le coordonnateur du NEIDA doit s'acquitter en outre de toute une série de tâches importantes en tant que directeur adjoint du Bureau régional d'éducation pour l'Afrique.

(d) Prise de mesures propres à assurer une couverture sous-régionale ou à l'étendre. C'est une nécessité très urgente en Afrique et qui semble devoir s'imposer comme moyen d'apporter une assistance à certains petits pays du Pacifique.

105. Chacun des aspects relatifs à la gestion, à l'administration et à l'autorité mentionnés dans le paragraphe précédent est lié à une faiblesse identifiable du fonctionnement d'un ou de plusieurs réseaux. Des mesures administratives peuvent être prises pour y remédier mais elles ne sont possibles que si elles bénéficient du soutien d'un nombre voulu d'Etats membres dans chaque région. L'allocation de fonds plus importants par l'intermédiaire des réseaux dans le cadre de priorités fixées à l'échelon régional signifie inévitablement que d'autres domaines du programme devront être réduits ou regroupés. Selon l'évaluateur, les programmes plus restreints qui en résulteront auront un impact global plus grand. Mais il s'agit là de questions politiquement délicates. De même, "l'emprunt" de personnel des réseaux semble lié, en partie, à des besoins opérationnels résultant de demandes pressantes émanant des Etats membres ; ne pas donner suite immédiatement à ce genre de demande suppose, là encore, que, dans chaque région, les responsables de haut niveau fassent preuve de la compréhension indispensable à la prise de mesures administratives efficaces. La mise en place de mécanismes régionaux aptes à établir des priorités en faisant appel de façon adéquate à la concertation et à la participation est la condition sina qua non du fonctionnement efficace du système.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

106. Les recommandations formulées dans ce qui suit sont toutes destinées à être d'abord examinées par le Directeur général et le Conseil exécutif. Elles doivent également être examinées, avec le reste du rapport, par tous les Etats membres de l'Unesco. Les recommandations peuvent se classer sommairement en deux catégories : celles qui sont d'applicabilité générale (recommandations 1-9) ; celles qui concernent spécifiquement des mesures à examiner au sein des régions (recommandation 10). Les conclusions sont classées sous de brèves rubriques qui en facilitent le repérage. Chacune est précédée de l'énoncé succinct de questions de politique générale qui doivent permettre de situer la discussion dans son contexte. Dans tous les cas, les conclusions résument en très peu de mots des points de vue qui sont étayés par des constatations exposées de façon plus circonstanciée dans le corps du rapport.

1. Stratégie pour l'éducation

107. Questions de politique générale : Les réseaux régionaux d'innovation éducative ont été mis en route au début des années 70 dans le cadre d'une stratégie visant à faciliter le changement dans le domaine de l'éducation grâce à la coopération internationale. Au bout de plus de 15 ans, il est permis de se demander si cette stratégie a été payante et, dans l'affirmative, si elle répond toujours aux besoins présents et à venir.

108. Conclusions : Parmi les programmes qu'exécute l'Unesco dans le domaine de l'éducation, les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement sont au nombre des principales réussites. Ils sont assez réputés auprès des pouvoirs publics dans plusieurs régions du monde et ont rencontré un large soutien parce qu'on estime qu'ils représentent un mode d'innovation productif au service d'un développement utile. La faveur générale dont jouissent les réseaux témoigne clairement de leur impact, quelle que soit la façon dont on définit celui-ci. En gros, la stratégie a été payante.

Certains éléments ont été déterminants pour le succès de la stratégie et doivent être maintenus pour permettre aux activités futures de se poursuivre avec succès. L'efficacité exige de privilégier les éléments ci-après :

(a) Décentralisation de la prise des décisions relatives à l'affectation des crédits de programme, avec des concours substantiels de la part des participants au réseau.

(b) Développement des infrastructures nationales, qui doivent constituer le principal moteur de l'innovation éducative.

(c) Une éthique d'auto-assistance de la part des pays participants, supposant que les activités de réseau soient prolongées ou accompagnées par des programmes ou projets nationaux financés par les pays eux-mêmes.

(d) Promotion des contacts entre responsables opérationnels de "niveau intermédiaire", autrement dit entre des personnes qui ne représentent pas le pouvoir central mais sont impliquées dans des activités d'innovation au sens large.

(e) Examen critique permanent des résultats des innovations éducatives au regard de leurs liens avec le développement national, au sens large.

Dans le monde, beaucoup de systèmes éducatifs continuent à être aux prises avec des difficultés dont la solution passe par l'initiative nationale combinée à l'accès à des ressources extérieures telles qu'en offrent les réseaux régionaux. L'application de cette stratégie apparaît hautement pertinente dans toutes les régions du monde et répond à des besoins urgents qui se posent de façon durable. Les réseaux demeureront une stratégie viable de l'Unesco dans l'avenir prévisible.

109. Recommandation 1 : La stratégie des réseaux régionaux devrait être inscrite de façon permanente dans les Plans à moyen terme et à long terme de l'Unesco, pour favoriser l'innovation éducative au service des objectifs de développement des pays participants. Dans les régions actuellement couvertes par des réseaux, ceux-ci devraient être au coeur de la stratégie d'exécution de tous les programmes réalisés dans le Secteur de l'éducation.

2. Efficacité et efficience

110. Questions de politique générale : Confrontée à des ressources limitées, l'Unesco doit allouer des crédits aux programmes qui permettent d'atteindre le plus efficacement ses objectifs, en tenant compte des ressources mises en oeuvre à cet effet. Les niveaux de ressources actuels sont-ils suffisants ? La part relative qui est allouée aux réseaux dans le budget de l'Unesco devrait-elle être plus importante ou plus faible ? Etant donné que les réseaux régionaux ont reçu un soutien financier direct de certains Etats membres et que les institutions participantes fournissent souvent un appui aux programmes de réseau, il a été suggéré que les Etats membres participants prennent à leur charge une part encore plus importante de l'exécution des programmes. Y a-t-il là un moyen d'assurer l'impact, tout en allégeant la charge pesant sur les ressources de l'Unesco ?

111. Conclusions : La présente évaluation fait nettement apparaître un impact parfois étendu dans des pays très divers des régions desservies par les réseaux (voir aussi plus loin). L'étude sur le terrain a montré que les réseaux régionaux sont largement perçus comme plus efficaces que quantité d'autres programmes de terrain de l'Unesco. Dans la plupart des pays qui ont été visités au cours de l'étude sur le terrain, la visibilité des réseaux est apparue bien supérieure à celle des autres programmes réalisés par l'Unesco dans le domaine de l'éducation. Cela tient à l'effet "multiplicateur" considérable qui résulte de la relation entre les réseaux et les programmes des institutions participantes : lorsque des projets des institutions elles-mêmes financés au moyen de crédits nationaux viennent prolonger les activités des réseaux, l'impact total est sensiblement supérieur à celui des programmes financés entièrement par des ressources internationales. Les ressources que l'Unesco consacre aux réseaux ont, depuis quelques années, subi, en termes réels, une baisse qui aujourd'hui compromet sérieusement l'efficacité de ces derniers. Le rapport entre les ressources fournies par l'Unesco et les ressources nationales est, dans certaines régions, disproportionné ; dans certains pays, qui sont parmi les plus fervents partisans des réseaux et qui illustrent le mieux l'effet multiplicateur des activités de réseau, les informateurs se sont montrés assez sceptiques quant à l'utilité de maintenir leur participation aux réseaux si l'Unesco ne se montrait pas plus disposée à y investir. Les préoccupations qu'ils ont exprimées concernent non seulement le montant des ressources formellement allouées aux réseaux au titre du Programme ordinaire mais aussi, en particulier, les effectifs réellement affectés à la coordination des réseaux. Dans certaines régions, ces effectifs sont inférieurs au minimum indispensable pour maintenir l'impact à son niveau non seulement antérieur mais actuel. Des mesures urgentes s'imposent pour redresser la situation. En outre, il a souvent été signalé qu'il est possible d'obtenir un impact nettement supérieur en coordonnant d'autres activités du Programme ordinaire avec les réseaux, dont les ressources se trouvent valorisées par l'emploi qui est fait de fonds d'autres titres du budget pour accroître les niveaux des activités de réseau.

Plus le niveau d'impact des réseaux, mesuré par la stimulation des activités d'innovations nationales, est élevé et plus il est nécessaire de maintenir les apports des sources régionales et internationales : les systèmes d'éducation qui entreprennent des réformes majeures ont d'importants besoins d'information et de contacts pour poursuivre le processus d'innovation. Aucun élément ne permet à l'évaluateur de penser qu'une politique qui consisterait à faire dorénavant supporter l'essentiel des frais de fonctionnement des réseaux par les participants aurait d'autre effet que la disparition ou un affaiblissement radical des réseaux. A une époque où les ressources diminuent, les activités de réseau représentent un mécanisme éprouvé grâce auquel les programmes peuvent atteindre les systèmes éducatifs nationaux. L'argent investi dans les réseaux est plus productif en termes d'impact réel mesurable et de visibilité que bien d'autres investissements qui pourraient lui être substitués. Si d'autres recommandations formulées dans le cadre de la présente évaluation sont mises en pratique, l'efficacité relative des réseaux régionaux a toute chance d'augmenter.

112. Recommandation 2 : Les indices montrant que les ressources investies par l'Unesco dans le fonctionnement des réseaux ont un impact relativement élevé sont un élément important à prendre en considération dans les décisions budgétaires. Les niveaux de ressources actuels ne devraient pas subir de baisse en termes réels. Dans certaines régions, il est impératif d'accroître les crédits de fonctionnement disponibles et de porter les effectifs de personnel au niveau minimal indispensable à la viabilité opérationnelle (voir également plus loin : Financement et ressources).

3. Impact, innovation, développement

113. Questions de politique générale : Quels facteurs sont particulièrement importants pour aider les réseaux à avoir un impact ? Quels types d'impact les réseaux régionaux devraient-ils viser ? Compte tenu des preuves attestant l'impact des activités des réseaux régionaux, comment l'Unesco peut-elle tirer le mieux parti de l'expérience des réseaux ?

114. Conclusions : Les Parties II et III du présent rapport analysent l'impact des réseaux et leurs rapports avec l'innovation et le développement. Cette analyse intègre un grand nombre de conclusions qui devraient être prises en compte dans la conception des réseaux et la formulation de leurs programmes.

[Facteurs de l'impact]. Chaque réseau privilégie certains aspects du changement éducatif. A eux tous, les réseaux contribuent activement à favoriser l'innovation éducative en utilisant à peu près toutes les méthodes connues. Les plus grandes chances d'efficacité sont réunies lorsque les éléments majeurs de la stratégie indiquée dans ce qui précède (cf. recommandation 1) sont tous appliqués selon des méthodes adaptées à la région et bénéficiant de l'appui des participants.

[Types d'impact]. Les processus d'innovation décrits ici se traduisent, pour chaque réseau, par des projets visant à rendre l'éducation mieux à même de promouvoir, directement ou indirectement, le développement économique et social du pays. Même si un petit nombre de projets sont définis en termes de méthodes ou de moyens d'enseignement spécifiques (par exemple, l'utilisation de moyens de communication de masse peu onéreux), la plupart visent d'une manière plus générale à définir à la fois des objectifs éducatifs et des moyens permettant de mieux satisfaire des demandes sociales qui évoluent (par exemple éducation et travail, alphabétisation fonctionnelle, développement rural intégré).

Les réseaux ne devraient pas être censés oeuvrer pour un changement éducatif procédant d'une conception étroite de l'innovation, axée sur des considérations de production ou de commercialisation et consistant en l'adoption généralisée ou la copie d'une technologie ou d'une approche méthodologique unique de l'enseignement ou de la gestion de l'éducation. Leur objectif majeur devrait être de favoriser dans chaque pays le développement de toute la gamme des processus qui conduisent à une rénovation durable du système éducatif, en s'appuyant essentiellement sur la mobilisation des ressources nationales. Certains aspects de ce processus de rénovation peuvent faire intervenir l'affinement, l'étude et l'adoption de certaines technologies ou méthodes d'enseignement nouvelles (comme l'utilisation des moyens de communication de masse, l'enseignement assisté par ordinateur, l'amélioration des manuels scolaires) ; l'emprunt direct ou l'imitation sont également envisageables. Mais ces aspects sont secondaires ; l'important, c'est de concevoir le système éducatif comme une partie intégrante du développement national, devant, à ce titre, se caractériser par les mêmes processus de rénovation et d'adaptation à des conditions nouvelles qui caractérisent les sociétés et les économies en développement.

[Tirer parti de l'expérience]. Il y a beaucoup à apprendre des réseaux, mais les sources documentaires actuelles ne sont pas spécialement conçues pour faciliter ce processus. La plupart des examens se font à l'occasion de l'évaluation formelle des programmes, effectuée soit par les mécanismes consultatifs régionaux, soit par un organisme extérieur bailleur de fonds. Ces examens se font surtout pour pouvoir prendre des décisions immédiates, portant le plus souvent sur des périodes brèves, plutôt que pour tirer des enseignements généraux de l'expérience acquise. Dans une certaine mesure, ce qui manque c'est une analyse des activités qui soit effectuée en vue de tirer des leçons généralisables et largement applicables.

La responsabilité de l'impact est partagée entre l'Unesco et les Etats membres (et les institutions qui participent aux réseaux). Les différences d'impact significatives entre les régions ont été analysées de façon détaillée dans les sections précédentes du présent rapport. La plupart des facteurs d'efficacité qui dépendent de l'Unesco relèvent de la bonne gestion et seront analysés plus loin sous la rubrique "Opérations". Les facteurs qui dépendent principalement des Etats membres sont examinés sous la rubrique "Efforts nationaux".

Comparé à l'impact assez considérable qu'il a eu dans beaucoup d'Etats membres, l'impact des réseaux sur l'Unesco elle-même a été jusqu'ici, dans l'ensemble, remarquablement faible. Tout récemment encore, les réseaux régionaux n'étaient mmentionnés que dans l'un des sous-programmes du Programme ordinaire (C/5, IV.2.1) et pourtant les institutions coopérantes des Etats membres participants jouent souvent un rôle essentiel, sur le plan stratégique, pour l'exécution d'autres programmes du Secteur de l'éducation dans leurs pays respectifs. Dans les Etats membres, les institutions et les particuliers (à l'exception des spécialistes des relations avec l'Unesco) ont tendance à considérer l'Organisation comme un tout ; il leur est difficile de comprendre pourquoi différents programmes de l'Unesco semblent parfois être exécutés dans leurs pays indépendamment les uns des autres. Cette incompréhension vient en partie de ce que, sauf dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'accent n'a pas suffisamment été mis sur les réseaux en tant qu'élément majeur de l'exécution des programmes du Secteur de l'éducation (cf. recommandation 1 ci-dessus). Elle tient aussi à ce qu'il n'existe pas au Siège un mécanisme identifiable de coordination et de communication entre les réseaux des différentes régions.

115. Recommandation 3 : Il devrait être formellement reconnu que les mécanismes consultatifs des réseaux régionaux font partie intégrante des processus de planification de l'Unesco et ont un rôle formel à jouer dans la préparation des composantes du plan biennal et du Plan à moyen terme qui ont trait au Secteur de l'éducation. Un mécanisme central responsable de la coordination des réseaux et de leur intercommunication devrait être mis en place. Des efforts systématiques devraient être faits pour consigner l'expérience acquise par les réseaux dans la promotion des innovations et veiller à ce que ces connaissances soient largement diffusées, et tout d'abord, mises en commun par les réseaux eux-mêmes.

4. Décentralisation de l'Unesco

116. Questions de politique générale : Sous la direction du Conseil exécutif, l'Unesco poursuit activement, depuis quelque temps, une politique de décentralisation de ses activités dans tous les secteurs. Quelles leçons peut-on tirer, pour le processus en cours, de l'expérience accumulée grâce au fonctionnement des réseaux régionaux ?

117. Conclusions : Ce qui a été décisif ppour la décentralisation des réseaux régionaux, c'est l'affectation de crédits au titre du Programme ordinaire sans planification détaillée des activités par le Siège. Cela a permis d'utiliser la consultation régionale comme un apport en relation directe avec les ouvertures de crédit. L'impact des réseaux et leur succès relatif aux yeux des Etats membres, dans leurs régions respectives, aurait sans doute été nettement moindre sans cette souplesse. L'impact du droit de regard ainsi reconnu aux régions a été augmenté, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique, par la pratique consistant à compléter les crédits directement alloués au réseau par d'autres fonds, alloués pour des activités connexes et compatibles, au titre d'autres composantes du Programme ordinaire ; même si ces activités étaient programmées selon la procédure usuelle (autrement dit sans la souplesse dont bénéficient les réseaux), leur exécution a été organisée de façon à produire un effet analogue. Les contributions des Etats membres de l'Asie et du Pacifique ont également servi à augmenter la capacité de réponse de la région. La souplesse qui en est résultée semble avoir été une cause majeure du succès de l'APEID et du désir d'étendre les réseaux à d'autres régions.

Quand on passe en revue les programmes de tous les réseaux régionaux, on voit clairement que l'impact est étroitement lié à l'aptitude à répondre avec souplesse à des priorités qui sont déterminées à l'échelon régional. Un autre facteur réside dans l'affectation d'un nombre suffisant de fonctionnaires de l'Unesco aux tâches de liaison et de coordination avec les Etats membres des différentes régions. Enfin le succès de la décentralisation s'explique aussi, manifestement, par

la relation établie entre les priorités ainsi déterminées et l'exécution du programme, grâce à des contacts directs avec et entre les institutions nationales participantes : cela réduit les lenteurs inévitables de la voie diplomatique et donne aux propositions d'activités plus de chances de toucher les personnes "adéquates" en temps voulu pour leur permettre d'y donner suite. Il est clair, cependant, que les priorités définies à l'échelon régional ne tiennent pas toujours compte de l'ensemble des facteurs de portée plus étendue qui interviennent dans l'élaboration du Programme ordinaire : la définition au niveau régional des priorités opérationnelles pourrait aisément conduire à négliger certaines grandes priorités internationales. Cela signifie que les activités ne peuvent pas toutes être décentralisées selon le modèle de l'initiative régionale. Il est en outre important que, dans chaque région, la définition des priorités et l'exécution des programmes en résultant aient le bénéfice du concours intellectuel et pratique d'autres régions et des ressources de l'Unesco à l'échelle de la planète. La régionalisation devrait avoir pour but de rendre plus efficace la promotion des finalités universelles de l'Unesco.

118. Recommandation 4 : Le modèle de décentralisation fourni par les réseaux régionaux justifie la réalisation d'une étude en profondeur qui puisse éventuellement servir de base à la décentralisation d'autres programmes relevant de tous les secteurs. Au nombre des éléments clés à prendre en considération figurent : la fixation des priorités à l'échelon régional ; la souplesse dans l'attribution des crédits aux régions pour répondre aux priorités ; une dotation en personnel régional de l'Unesco suffisante pour permettre le fonctionnement d'activités décentralisées (sans oublier le temps nécessaire aux activités de liaison) ; l'établissement de contacts directs dûment approuvés avec les institutions nationales clés associées à des programmes connexes ; le maintien d'un équilibre entre les priorités fixées à l'échelon international et les priorités fixées à l'échelon régional pour les programmes.

5. Financement et ressources

119. Questions de politique générale : Quelles sont les mesures les plus adéquates pour allouer les ressources nécessaires aux réseaux ?

120. Conclusions : Tous les réseaux se heurtent d'une façon ou d'une autre à des difficultés résultant de l'insuffisance des ressources. Ce phénomène a été exacerbé par les importantes réductions opérées ces dernières années dans tous les domaines du programme de l'Unesco, qui ont abouti à des pressions tendant à distraire au profit d'autres domaines d'activités les maigres ressources allouées aux réseaux. Certaines pénuries sont la marque d'une organisation bien gérée, où il n'y a pas gaspillage de ressources. Mais dans la plupart des réseaux régionaux, les pénuries réduisent sérieusement l'impact utile et compromettent la viabilité à long terme des réseaux.

Parce que des postes sont restés longtemps vacants, les effectifs des réseaux ont souvent été dans la réalité très en dessous de ce qu'ils étaient sur le papier. Les retards systématiques de recrutement, qui peuvent être utiles à court terme pour faire face à des difficultés budgétaires, n'en risquent pas moins de dicter les priorités à long terme du programme. La dotation en personnel du NEIDA financée par des crédits de l'Unesco n'a pas été suffisante pour assurer la coordination du réseau, situation due en partie à l'insuffisance globale des effectifs et en partie au fait que l'ancien coordonnateur du réseau a été affecté à d'autres tâches. Le CODIESEE n'a pas de ressources budgétaires propres. L'effectif réel de l'APEID a sérieusement diminué depuis quelques années alors que l'ampleur et la gamme des activités du réseau augmentaient, d'où un grave déséquilibre entre les attentes régionales en matière de services et la capacité du réseau à fournir les services d'appui ainsi attendus. Dans tous les réseaux, exception faite de l'APEID (où cela correspond déjà à la pratique courante), il y aurait avantage à faire

systématiquement usage du réseau à titre de stratégie régionale majeure d'exécution des programmes relevant du Secteur de l'éducation. Cela signifie que, lorsqu'elles sont compatibles avec les buts des réseaux, les activités financées au titre d'autres parties du Programme ordinaire pourraient sans difficulté être coordonnées plus étroitement avec les réseaux. Cela renforcerait le fonctionnement des réseaux et pourrait accroître de façon significative l'impact d'autres programmes.

121. Recommandation 5 : Le niveau de la dotation en personnel et des ressources de tous les réseaux devrait être réexaminé au regard des objectifs actuels. Des ajustements devraient être apportés à la lumière de la recommandation 2. Lorsque ce n'est pas déjà le cas, les régions concernées devraient considérer les réseaux comme un moyen stratégique majeur d'exécution des programmes du Secteur de l'éducation. Dans le cadre de cette stratégie, les Bureaux régionaux devraient avoir pour politique d'essayer de façon systématique d'investir les crédits qui leur sont alloués au titre du Programme ordinaire dans des activités exécutées en collaboration et avec les réseaux régionaux et par l'intermédiaire de ceux-ci ; cette politique doit s'appliquer dans le respect des priorités des réseaux, du caractère volontaire de la participation et de l'intégrité des objectifs assignés aux composantes pertinentes du Programme ordinaire. S'agissant du CODIESEE qui dessert une région dépourvue de Bureau régional, des mesures spéciales devraient être prises pour assurer ce type de complémentarité budgétaire avec les activités réalisées dans la région Europe. Le CODIESEE devrait avoir une unité de coordination identifiable, dotée de ressources propres d'un montant adéquat [cf. également Opérations].

6. Opérations

122. Questions de politique générale : Quelles sont les mesures de gestion et d'administration qui peuvent être prises pour améliorer l'efficacité et/ou l'efficience des réseaux régionaux ?

123. Conclusions : L'efficacité des réseaux régionaux peut être sérieusement influencée par certains modes concrets d'administration et de gestion qui dépendent de l'Unesco :

(a) l'affectation de ressources suffisantes : cette question a été traitée dans le cadre des recommandations 2 et 5 ;

(b) un appui administratif solide à la coordination des réseaux de la part des échelons administratifs supérieurs à celui de coordonnateur du réseau, dans les régions comme au Siège ;

(c) la mise en place d'un bon mécanisme de coordination des réseaux au niveau régional, avec : un personnel clairement identifiable ayant pour tâche principale d'assurer la coordination, l'autonomie des activités de coordination du réseau, la flexibilité d'emploi des ressources financières conformément aux priorités du réseau, l'accès aux services et installations voulus et à des ressources adéquates pour permettre la parution régulière de publications répondant aux besoins des différents réseaux ;

(d) une attitude positive à l'égard des priorités définies au sein des réseaux, avec la volonté de réviser, le cas échéant, les plans et les allocations de fonds pour répondre aux besoins nouveaux.

Ce sont là des préoccupations d'ordre général, qui complètent toute une série d'autres recommandations et conclusions consignées en divers endroits du présent rapport. Comme ces recommandations ont des incidences qui concernent diverses

régions et divisions de l'Organisation, leur bonne exécution peut difficilement (à la différence de la coordination de cette exécution) être déléguée à une division unique.

124. Recommandation 6 : Le Directeur général devrait être invité à prendre des dispositions pour que soient analysées les incidences administratives du présent rapport. Les responsables de cette analyse devraient être invités à y procéder dans des délais rapides et être habilités à formuler des recommandations concrètes au sujet des procédures opérationnelles tant des bureaux régionaux (et sous-régionaux) que des services centraux de l'Unesco. Un rapport succinct sur les mesures administratives prises devrait être communiqué aux organes consultatifs régionaux des réseaux régionaux pour qu'ils fassent connaître leurs observations, ainsi qu'au Conseil exécutif.

7. Efforts nationaux

125. Questions de politique générale : L'impact des réseaux dépendant des mesures prises par les institutions et les autorités nationales, il est important de savoir quelles dispositions les Etats membres peuvent prendre pour améliorer l'efficacité des réseaux.

126. Conclusions : Le succès des réseaux régionaux n'est possible que grâce au soutien des institutions nationales participantes. Les institutions et les autorités des Etats membres participants ont souvent créé des mécanismes de participation exemplaires. Certaines ont versé des contributions en espèces et la plupart ont fourni d'importantes contributions en nature pour appuyer les activités liées aux réseaux. Au-delà de cet aspect, il va de soi que l'impact réel des réseaux ne peut être mesuré, en dernière analyse, que par le développement de l'éducation dans les pays participants, c'est-à-dire par une activité de caractère exclusivement national. Cet esprit de participation est la raison d'être de chacun des réseaux régionaux et constitue le principal support de son fonctionnement.

Inversement, certaines insuffisances constatées au niveau du fonctionnement général des réseaux peuvent s'expliquer par l'action ou l'inaction d'institutions et d'autorités nationales :

(a) des améliorations considérables pourront être apportées aux réunions et l'exécution des projets des réseaux si les personnes choisies pour participer aux activités de réseau (réunions, rattachements, etc.) le sont sur la base de critères en rapport étroit avec les objectifs du projet. En d'autres termes, la participation individuelle devrait être fonction de la probabilité qu'a chacun de contribuer efficacement au changement et au développement de l'éducation ;

(b) les autorités nationales devraient faire preuve de circonspection dans la désignation du coordonnateur national des activités de réseau de façon à ce que celui-ci s'acquitte avec efficacité de sa mission de coordination. La coordination exige souvent l'attribution de certaines ressources, nécessaires en particulier pour la communication (publication d'un bulletin d'information, par exemple) et la tenue de réunions entre les participants nationaux au réseau ;

(c) les activités de réseau de nature régionale, par exemple les réunions régionales, devraient être considérées d'abord comme un complément des efforts nationaux de réforme éducative en cours. Cela implique que les autorités qui envoient des participants à de telles réunions régionales soient sensibilisées à la nature de l'obligation que représente cette participation. Il est nécessaire de veiller à ce que la participation régionale soit prolongée par un effort national efficace pour appliquer les leçons tirées des échanges ;

(d) dans toute la mesure du possible, il est nécessaire que les institutions nationales prennent part à l'organisation et au financement d'activités de réseau. D'ordinaire, cela n'est possible que si un soutien politique et/ou administratif à un niveau plus élevé leur assure des ressources financières ;

(e) d'une manière générale, les Etats membres qui tirent le plus grand profit des réseaux sont ceux qui reconnaissent la valeur des activités de réseau et s'emploient de façon méthodique à valoriser au maximum leur participation, en veillant à ce que les participants nationaux (particuliers et institutions) adoptent une attitude sérieuse et constructive à l'égard des réseaux et de la suite à donner à leurs activités à l'intérieur de leurs pays respectifs.

Il convient de noter que, lors de l'évaluation d'impact, les personnes qui se sont déclarées les plus satisfaites des avantages tirés des réseaux sont surtout celles dont les pays injectent le plus d'efforts et de ressources dans les réseaux. Toutes les observations formulées, y compris dans les pays dont les ressources sont les plus modiques, font ressortir les avantages concrets que l'on gagne en adoptant une attitude coopérante plutôt que l'attitude passive d'un simple receveur d'aide. Beaucoup de personnes consultées perçoivent les réseaux comme un programme fondé sur l'auto-assistance et la responsabilité, dans un esprit d'ouverture et de coopération.

127. Recommandation 7 : Dans ses décisions concernant l'avenir des réseaux régionaux, le Conseil exécutif devrait souligner le rôle décisif qui incombe à chaque Etat membre dans le succès de ces réseaux, qui suppose une optique de véritable coopération plutôt que d'aide internationale, et la volonté des pays d'assumer une part de la charge et des dépenses liées à l'organisation et au fonctionnement des réseaux. Les autorités nationales devraient être invitées à examiner et à discuter, dans le cadre des mécanismes régionaux de consultation, les méthodes disponibles pour accroître l'efficacité du rôle qu'elles jouent au sein des réseaux régionaux. Les Etats membres participants devraient encourager la coopération entre les institutions nationales qui participent au réseau et les projets d'éducation bénéficiant d'une aide internationale qui sont exécutés sur leur territoire, tels que les projets financés par le PNUD ou la Banque mondiale. En participant activement à l'activité des réseaux, les pays peuvent accroître l'efficacité des efforts qu'ils accomplissent eux-mêmes au niveau national pour améliorer l'éducation au service du développement.

8. PNUD

128. Questions de politique générale : Trois des réseaux régionaux ont bénéficié d'un important soutien du PNUD, dont le rôle financier est déterminant pour l'exécution de nombreux programmes réalisés par les Etats membres les moins développés participant aux réseaux. Des préoccupations se sont exprimées au sujet des relations entre les réseaux et le PNUD. En quoi l'évaluation d'impact permet-elle de penser que certains aspects des relations avec le PNUD méritent de retenir l'attention et que peut-on faire à cet égard ?

129. Conclusions : L'évaluation a fait apparaître plusieurs éléments importants qui préoccupent ceux qui, dans les Etats membres ou au sein du Secrétariat de l'Unesco, participent aux réseaux :

(a) une baisse générale et durable des ressources que le PNUD fournit soit aux réseaux soit par leur entremise, en dépit du niveau élevé du soutien actuellement fourni aux activités réalisées dans le cadre de l'APEID ;

(b) des difficultés à assurer la concordance voulue entre les objectifs des projets financés par le PNUD dans différents pays et les objectifs des réseaux régionaux : il semble que cela exige simplement de la part de tous les intéressés un peu de souplesse pour assurer un équilibre satisfaisant entre les processus des réseaux, dont l'échéance est naturellement lointaine, et les objectifs nécessairement limités de projets particuliers à court terme ;

(c) un désarroi face aux "occasions manquées" lorsque des projets financés par le PNUD ne parviennent pas à établir la liaison et à instaurer des rapports de coopération avec les institutions associées aux réseaux régionaux ;

En dépit de ces préoccupations, une vive satisfaction a été exprimée devant le fait que le PNUD reconnaissait volontiers certaines réalisations des réseaux, en particulier à l'occasion d'examens communs des résultats de projets entrepris sous les auspices de l'APEID.

L'information obtenue durant cet examen révèle, de la part du PNUD, un scepticisme considérable à l'égard de projets entrepris dans le cadre d'objectifs perçus comme très vastes et à échéance trop lointaine pour permettre d'en évaluer utilement les résultats à bref délai. L'analyse a également révélé un autre motif de préoccupation : le scepticisme relatif manifesté quant au degré d'engagement de l'Unesco elle-même en faveur des réseaux de certaines régions. Si ces constatations sont exactes, la présente étude d'impact permet d'en comprendre les causes : (a) les objectifs généraux des échanges instaurés au sein des réseaux - favoriser des processus d'innovation éducative autonomes, par exemple - sont évidemment d'un suivi difficile ; (b) l'intérêt relativement faible manifesté pour la coordination d'autres activités du Programme ordinaire avec certains réseaux régionaux pourrait en outre donner à penser que leurs potentialités ne sont pas pleinement appréciées.

En revanche, le bilan de la coopération entre les réseaux et le PNUD apparaît positif. On peut citer maints exemples de cas où les réseaux et le PNUD sont parvenus à des accords pratiques sur des objectifs de projet permettant un contrôle étroit et rapide des résultats tout en s'insérant dans des programmes d'échanges plus vastes des réseaux. Il ressort clairement de l'évaluation d'impact que les examens critiques internes effectués par les réseaux témoignent d'un ouverture et d'une objectivité rares. Les réseaux présentent, en outre, l'avantage indéniable d'atténuer les susceptibilités nationales et d'accroître la disposition des autorités à réagir positivement à l'évaluation critique. D'ailleurs, la rigueur de certaines évaluations internes des réseaux a été expressément louée par les évaluateurs du PNUD. De même, si l'Unesco prend des dispositions pour valoriser le profil des réseaux dans sa propre programmation éducative (cf. en particulier la recommandation 1 ainsi que les recommandations 2 et 5), cela aura pour effet d'apaiser les inquiétudes éventuelles concernant l'importance de son engagement.

Au total, il y a manifestement de bonnes raisons de chercher à intensifier la coopération entre le PNUD et les réseaux. Si de nouveaux efforts sont faits pour renforcer et développer les réseaux, ceux-ci finiront par regrouper, dans plusieurs régions du monde, un grand nombre - voire la plupart - des principaux participants aux actions nationales de développement de l'éducation. Il serait avisé d'introduire systématiquement dans tous les projets d'éducation du PNUD exécutés dans des pays participant aux réseaux une clause rendant obligatoire la liaison avec les institutions et projets de réseau pertinents ; si les institutions directement associées aux projets du PNUD font elles-mêmes partie d'un réseau régional, elles devraient être encouragées à établir un lien entre le projet et leur participation au réseau, et la contribution à des activités de réseau (effet de multiplication ou de diffusion) pourrait devenir un critère supplémentaire particulier d'évaluation de ces projets. Un effort systématique tendant à instaurer une coopération étroite entre les institutions participant aux réseaux et les

projets du PNUD a toutes chances d'augmenter l'efficacité des projets individuels et, plus généralement, celle des programmes d'éducation exécutés sur le terrain en relation avec les Nations Unies.

130. Recommandation 8 : Des pourparlers officiels devraient avoir lieu avec le PNUD au niveau le plus élevé afin de déterminer la nature des arrangements requis pour permettre l'étroite coordination des projets d'éducation financés par le PNUD avec les institutions participant aux réseaux, que ces projets soient ou non réalisés sous les auspices des réseaux. Un premier pas dans cette direction pourrait consister à mettre sur pied un groupe de travail commun aux deux organisations, qui soit chargé de formuler les principes directeurs d'une collaboration plus étroite. Le PNUD devrait être invité à faire connaître au Directeur général ses observations concernant aussi bien le contenu de la présente étude d'impact que les détails de la présente recommandation.

9. Suite à donner à l'évaluation d'impact

9a. Réexamen de l'EIPDAS

131. Questions de politique générale : L'évaluation d'impact est censée fournir un point de vue destiné à être étudié par toutes les instances de l'Unesco et au sein des réunions consultatives des réseaux régionaux qui devraient y trouver un moyen d'améliorer leurs activités.

132. Conclusions : A la lumière de l'information disponible sur le fonctionnement du réseau EIPDAS, il a été décidé d'étudier son fonctionnement dans le cadre général de la stratégie de l'Unesco que représentent les réseaux régionaux. Toutefois, pour diverses raisons, y compris les retards mis à établir le réseau sur une large base, il a semblé peu indiqué de se prononcer sur son fonctionnement dans le cadre d'une évaluation portant sur l'impact, qui n'est normalement discernable qu'au bout d'un plus grand nombre d'années de fonctionnement effectif. Beaucoup de difficultés pratiques indépendantes de la volonté de l'Unesco qui ont précédemment gêné l'activité du réseau risquent de constituer encore des obstacles et amènent à se demander si, dans les conditions actuelles, le fonctionnement du réseau aura un impact suffisant pour justifier son maintien. En même temps, il est apparu que le succès de la phase actuelle d'expansion et de développement du réseau suppose une étroite liaison avec le Bureau régional d'éducation (UNEDBAS) et le soutien de celui-ci, ainsi qu'une liaison plus étroite avec d'autres réseaux.

133. Recommandation 9a : Il convient de poursuivre les activités actuelles de l'EIPDAS en partant du principe que le réseau se développera et restera un mode d'action permanent de l'Unesco dans les Etats arabes. Cependant, il faudrait procéder à une analyse complète de son impact vers 1990 ou 1991 de façon à déterminer si les conditions lui auront permis de se doter de la base nécessaire à une activité efficace, et qui justifie son fonctionnement à long terme, en s'assurant des soutiens et la coopération d'institutions. Dans l'intervalle, des efforts devraient être faits pour que le réseau continue à bénéficier d'un important soutien de la part d'UNEDBAS et des organes appropriés du Secrétariat du Siège.

9b. Consultations générales

134. Conclusions : Les réseaux ont tous des mécanismes de consultation efficaces qui permettent d'analyser les conclusions d'un rapport tel que celui-ci à la lumière des priorités et des préoccupations régionales. Ces mécanismes constituent la voie la plus appropriée pour assurer l'examen et, le cas échéant, la mise en application des incidences du rapport.

135. Recommandation 9b : Les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement devraient faire le nécessaire pour que le rapport sur l'évaluation d'impact soit largement diffusé auprès des institutions participantes et de leurs autorités nationales de tutelle afin d'en préparer l'examen dans le cadre de leurs processus réguliers de consultation régionale. Lors de la diffusion du rapport, il

faudra s'attacher à faire ressortir les finalités et les limites d'une évaluation d'impact, notamment la nécessité de s'en tenir aux seules questions déterminantes pour la prise de décision, ce qui conduit souvent à exclure des informations de nature descriptive qui permettraient à des lecteurs profanes d'acquérir une connaissance étendue du fonctionnement du réseau et de passer en revue les réalisations dans tel ou tel pays. Outre l'examen des observations et recommandations formulées dans le rapport à propos de telle ou telle région en particulier, les discussions menées à l'échelon régional devraient mettre l'accent sur les points ci-après :

(a) les grands problèmes de la stratégie générale des activités de réseau (cf. les conclusions relatives à la recommandation 1), en vue de susciter un débat critique sur la question de savoir comment les réseaux peuvent avoir un impact important sur l'éducation et contribuer à créer, parmi les leaders d'opinion et parmi les décideurs au plus haut niveau, un climat propice à l'innovation ;

(b) les critères applicables à la participation des institutions et des particuliers, critères dont la formulation peut faciliter la rénovation des bases des réseaux.

9c. Publications ultérieures

136. Conclusions : L'évaluation d'impact a clairement montré que de très grandes quantités de documents et d'informations avaient été préparés par les coordonnateurs régionaux et par les autorités des Etats membres visités à l'occasion de l'étude sur le terrain. En même temps, l'évaluateur a constaté un vif intérêt pour les activités des réseaux et noté des demandes de publications qui puissent fournir, sous une présentation d'accès facile, une synthèse des activités des réseaux. Des personnes travaillant dans différents réseaux ont exprimé la crainte de "réinventer la roue", faute de connaître l'expérience concrète des autres réseaux dans le domaine de l'innovation.

137. Recommandation 9c : Des efforts devraient être faits, en coopération avec les réseaux régionaux, pour trouver le moyen de rédiger et publier un rapport de la longueur d'un livre qui fasse connaître certaines des réalisations des réseaux, avec une analyse des conséquences à tirer de l'expérience des réseaux pour les efforts visant à améliorer l'éducation.

10. Recommandations particulières intéressant les différentes régions

138. Le corps du rapport contient quantité d'observations et de conclusions de l'évaluateur concernant aussi bien les différents réseaux considérés séparément que les conditions générales de fonctionnement des réseaux régionaux. Ces observations et ces conclusions sont à examiner conjointement avec les conclusions succinctes exposées ci-après.

10a. APEID

139. Conclusions : L'APEID a atteint une "maturité" suffisante, en tant que réseau régional, pour que l'on puisse dire de lui qu'il a une histoire. Tout organisme présentant une telle ancienneté et un tel bilan peut utilement reconsidérer ses moyens et ses objectifs. De même, il est important de tirer parti de l'expérience acquise en sollicitant les réflexions critiques des principaux penseurs de la région qui s'occupent de questions comme les rapports entre le développement de l'éducation et le développement économique ou social. Cette analyse critique devrait être une composante permanente - et peu onéreuse - de ses programmes, et être menée hors du cadre des différents programmes de réseau qui sont orientés vers la réalisation d'objectifs. Il conviendrait de se pencher également sur certains aspects opérationnels : (a) les demandes permanentes

d'élargissement de la participation au réseau doivent être considérées en regard des ressources humaines dont dispose l'ACEID et une solution doit être trouvée. Il ressort clairement de l'évaluation que, pour l'efficacité du réseau, il est important que son personnel continue à pouvoir s'identifier à des tâches liées au réseau ; (b) le lancement du programme APPEAL a fait naître des préoccupations concernant la relation entre le réseau et APPEAL. L'intérêt général suscité par les buts d'APPEAL ne devrait pas masquer la nécessité de conserver à l'APEID son rôle d'aiguillon du changement et du développement des infrastructures pour tous les aspects de l'éducation. En outre, il faudrait soigneusement éviter, dans l'exécution du programme APPEAL, toute confusion entre les demandes adressées aux centres associés par APEID et par APPEAL ; (c) un examen des critères requis des centres associés pour devenir membre du réseau peut être nécessaire pour faire en sorte que les centres dont la participation est trop limitée soient remplacés par d'autres qui déploient des programmes plus actifs ; (d) la prestation de services aux petits territoires du Pacifique demande un examen spécial pour déterminer quelles sont les formes d'activités les plus appropriées ; par exemple un sous-réseau groupant des institutions ou projets pourrait être mis sur pied, sous certaines conditions, même si les participants ne sont pas tous situés dans des pays membres de l'Unesco.

10b. CARNEID

140. Conclusions : Le CARNEID opère dans un environnement où, pour certains des pays les plus petits, la mise en place d'infrastructures d'innovation éducative ne peut manifestement être envisagée que sur une base coopérative impliquant une mise en commun des ressources avec d'autres pays. Cette situation offre au réseau une occasion précieuse de jouer à la fois le rôle de chef de file et de catalyseur. Pour le développement ultérieur du CARNEID, il faut s'attacher particulièrement aux points suivants : (a) éviter tout double emploi avec les activités du bureau sous-régional de Kingston ; (b) renforcer les liens avec les pays non anglophones des Caraïbes et faire en sorte d'améliorer leur participation au réseau ; (c) tâcher d'obtenir que ce soient des institutions plutôt que des particuliers qui participent aux activités de réseau dans les pays où l'organisation institutionnelle le permet.

10c. CODIESEE

141. Conclusions : Depuis sa création, le CODIESEE fonctionne avec des objectifs plus limités que les autres réseaux, puisqu'il privilégie la recherche et le développement théoriques au sein d'institutions spécialisées dans l'enseignement ou la recherche. Cette optique restreinte lui a permis de surmonter les difficultés de mise en route. Pour l'avenir prévisible, il serait avisé de maintenir cette optique, même si, progressivement, il faut en venir à choisir des sujets offrant une plus grande applicabilité pédagogique et requérant une implication active des institutions et des autorités de l'éducation. Des efforts énergiques sont nécessaires pour parvenir à intéresser au réseau les instances supérieures de l'éducation nationale, à les sensibiliser aux potentialités des réseaux et à mobiliser des ressources au profit de thèmes d'innovation qui fassent abstraction des frontières traditionnelles entre les administrations. Cet intérêt des instances supérieures est fondamental pour amener la recherche à porter sur des sujets susceptibles d'une large application dans les pays participants. Cela est d'autant plus important que plusieurs pays couverts par le CODIESEE sont, à des stades plus ou moins avancés, en train de reconsidérer nombre des bases de leurs approches éducatives ; cette situation semble particulièrement prometteuse pour l'impact des activités du réseau. L'extension du réseau à d'autres parties de l'Europe méridionale doit offrir une incitation à développer les programmes et ouvre la possibilité soit de solliciter une participation européenne plus large, soit de chercher à établir certaines liaisons formelles avec d'autres programmes de l'Unesco en Europe. Compte tenu de l'élargissement récent et des possibilités d'élargissement futur du réseau, il importe que les progrès accomplis dans l'établissement de

liens entre les membres fondateurs du CODIESEE se poursuivent pour aboutir éventuellement à la constitution de fait d'un sous-réseau. Une unité de coordination de CODIESEE devrait être mise sur pied (cf. Recommandation 5).

10d. EIPDAS

142. Conclusions : Le réseau EIPDAS traverse actuellement une phase active de restructuration, d'extension et de définition de programme. Ces tâches sont difficiles et devraient si possible bénéficier d'une assistance sous forme d'avis et d'aide directe de la part du personnel de coordination régional d'autres réseaux. Il est capital, pour le développement futur du réseau, de déterminer le type d'institutions participantes qui convient le mieux à des activités d'innovation : des institutions dont la vocation principale ne soit pas administrative et qui offrent des potentialités importantes pour la création et la diffusion d'idées neuves. Les critères de participation de centres associés devraient être examinés dès que possible dans le cadre de la structure de consultation régionale. Cette tâche accomplie, la définition des activités de projet devrait s'en trouver facilitée.

10e. NEIDA

143. Conclusions : Les activités du NEIDA, sérieusement compromises par la réduction des crédits et les compressions de personnel intervenues pendant la période qui a précédé immédiatement l'évaluation d'impact, ont grand besoin d'une revigorante injection de personnel nouveau et de ressources nouvelles. Un élément déterminant consisterait à donner au NEIDA un rôle plus important, en Afrique, dans l'exécution d'autres programmes relevant du budget ordinaire. Tout en respectant l'intégrité du NEIDA comme cadre d'échanges pour l'ensemble de l'Afrique, un effort doit être fait pour faciliter les projets coopératifs de portée géographique plus restreinte, regroupant de trois à six pays. En Afrique orientale et en Afrique australe en particulier, la visibilité et l'efficacité du NEIDA sont sérieusement compromises par les distances et les difficultés de communication. Il faudrait donc envisager de créer dans la région un sous-réseau qui favoriserait de nouvelles activités et pourrait également faire la liaison entre le NEIDA et des mécanismes de coopération qui existent déjà dans le même domaine général d'activité et concernent des groupes de deux à quatre pays.

Dans une large mesure, le réseau devrait avoir pour but de renforcer la base institutionnelle du changement éducatif. Etant donné les grandes difficultés auxquelles se heurtent beaucoup de pays de la région, la souplesse des procédures d'identification de projets associés devrait être maintenue. Toutefois, dans toute la mesure du possible, le NEIDA devrait considérer que son rôle est de favoriser le groupement et le développement coopératif d'institutions pouvant constituer pour leurs pays des ressources utilisables aux fins de la modernisation et de l'expansion de l'éducation. Dans une région où l'absence de ressources documentaires imprimées est endémique, aucun effort ne devrait être épargné pour faire des institutions du réseau un foyer de développement de ces ressources et des bases d'information. La fonction de coordination du réseau devrait comporter une composante majeure, à savoir la publication et la diffusion des informations existantes sur les activités et les programmes mis en oeuvre dans le cadre du réseau. Les domaines prioritaires définis pour le programme actuel se sont révélés utiles pour centrer les activités et, dans le cas de l'enseignement en langue maternelle, ils ont permis au réseau de prendre un bon départ dans un domaine crucial et nouveau du développement.

144. Recommandation 10 : Les conclusions particulières aux différentes régions qui figurent dans la présente section devraient être incluses dans l'analyse et la consultation régionales préconisées par la Recommandation 9b.

EPILOGUE

145. Les recommandations de l'évaluateur extérieur sont soumises à l'examen du Directeur général, du Conseil exécutif et des diverses réunions consultatives régionales dans un esprit de profonde humilité. C'est un honneur que d'être appelé à formuler des observations sur une entreprise à laquelle concourent des éducateurs, des administrateurs, des scientifiques, à la fois savants et dévoués, de tant de pays du monde, unis dans un vaste effort pour servir à la fois leurs pays respectifs et l'humanité tout entière.

APPENDICE A

LE PROCESSUS D'EVALUATION

A. APERCU GENERAL

Mandat

1. Les directives pour la planification et la réalisation des évaluations d'impact, définies dans des documents établis par l'Unité centrale d'évaluation, prévoient que l'évaluateur principal a "l'entière responsabilité de l'évaluation d'impact, notamment en ce qui concerne ces méthodes employées et le contenu du rapport final" : l'évaluateur dispose ainsi d'une grande latitude pour mettre au point un programme de travail et une méthodologie, en consultation avec le secteur du Secrétariat considéré et l'Unité centrale d'évaluation. Dans le cas de la présente étude, les membres du Secrétariat qui ont participé à l'élaboration des plans de travail avec l'évaluateur ont respecté scrupuleusement l'esprit des directives, qui tendent à éviter toute ingérence dans le travail d'évaluation. Les principales contraintes, prévues avant la désignation de l'évaluateur, étaient : les fonds disponibles, le délai imparti pour mener à bien l'évaluation et la marche à suivre, comprenant d'abord une analyse de la documentation, puis une vaste mission sur le terrain. Le Secrétariat, à Paris comme dans les régions, a fait preuve de souplesse et de bonne volonté face aux demandes de l'évaluateur. En particulier, des ressources financières supplémentaires ont été dégagées à partir d'autres sources budgétaires pour permettre des consultations méthodologiques avant la visite des réseaux ; le délai proposé pour la remise de l'avant-projet de rapport a été prolongé ; l'évaluateur a eu toute latitude pour choisir les pays qu'il entendait visiter ; enfin les plans de travail ont été réaménagés pour tenir compte d'impératifs de voyage, et ce malgré les difficultés que cela a pu entraîner pour les responsables de l'organisation des missions.

2. En vertu du mandat convenu avec le Secrétariat, l'évaluateur extérieur était chargé de procéder à une analyse critique des éléments ci-après des réseaux régionaux d'innovation éducative :

- ampleur et qualité des réalisations et des résultats ;
- pertinence des objectifs et des concepts du programme ;
- adéquation des stratégies de mise en oeuvre et de la gestion du programme ;
- impact, prévu et non prévu, du programme sur le développement national, régional et international.

L'évaluateur a commencé, dans la phase initiale de ses travaux, par développer et préciser cette définition des tâches (voir la Section B ci-après, Définition des critères d'évaluation).

Les différentes phases de l'étude d'évaluation

3. L'évaluation a comporté trois phases :

(a) Le Secrétariat de l'Unesco a demandé aux coordonnateurs régionaux des réseaux leur avis sur la manière dont l'évaluation pourrait être menée à bien (avril-juin 1986).

(b) Un consultant, M. John Wood, a été recruté et chargé d'analyser les sources écrites disponibles au Siège de l'Unesco ; le rapport écrit renferme une analyse exhaustive du fonctionnement et du développement des réseaux, ainsi que toute une série d'annexes contenant un résumé ou des extraits de centaines de documents pertinents (mai-décembre 1986).

(c) La réalisation de l'évaluation d'impact a été confiée au professeur Stacy Churchill, évaluateur principal (février 1987 - janvier 1988).

4. L'évaluateur principal a procédé comme suit :

(a) Il a passé en revue la documentation.

(b) Il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Unesco et d'autres personnes pour déterminer les critères d'évaluation et la méthodologie à appliquer.

(c) Il a écrit a des personnes de toutes les régions pour leur demander des observations et des informations.

(d) Il s'est rendu dans 18 pays participants, répartis dans cinq régions, où il a interrogé diverses personnes et participé à des réunions d'information dans les centres de coordination régionaux appropriés.

(e) Il a établi un projet de rapport.

(f) Il a eu des consultations avec des représentants des centres de coordination de tous les réseaux au sujet du projet de rapport.

(g) Il a entrepris une révision exhaustive du rapport avant de le présenter au Directeur général de l'Unesco.

5. Les visites sur le terrain avaient pour objet de permettre à l'évaluateur extérieur de prendre contact, dans chacune des régions desservies par les réseaux, avec les autorités de trois ou quatre Etats membres participants. L'évaluateur a arrêté la liste des pays après avoir étudié les demandes présentées par les coordonnateurs régionaux et compte tenu de certaines contraintes, telles que les possibilités de voyage dans les différentes régions. Les visites et les consultations officiellement programmées ont eu lieu entre le mois de mai et le mois de juillet 1987, se succédant dans l'ordre ci-après : NEIDA : Tanzanie, Zimbabwe, Sénégal et, à Dakar, unité de coordination du NEIDA et Bureau régional d'éducation de l'Unesco pour l'Afrique ; CARNEID : Barbade, Jamaïque, République dominicaine, centre de coordination du CARNEID à la Barbade et Bureau sous-régional de l'Unesco pour les Caraïbes à Kingston (Jamaïque) ; APEID : Japon, Chine, Thaïlande, Inde et, à Bangkok, Bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique et Centre asien d'innovation éducative en vue du développement (ACEID), ce dernier faisant office de centre de coordination de l'APEID ; EIPDAS : Koweït, Syrie, Jordanie et centre de coordination de l'EIPDAS à Koweït ; CODIESEE : Turquie (membre à la fois de l'APEID et du CODIESEE), Hongrie, Bulgarie et Yougoslavie et, à Paris, le coordonnateur régional du réseau, au Siège de l'Unesco.

6. L'organisation détaillée de l'étude sur le terrain a été en quelque sorte "décentralisée". Le coordonnateur régional de chaque réseau a été invité à prendre contact avec les autorités nationales compétentes pour leur demander leur concours, compte tenu des suggestions faites par l'évaluateur. Parallèlement, la pratique habituellement suivie pour la partie du voyage effectuée à l'intérieur de chacun des pays a consisté à faire appel à l'assistance du coordonnateur national du pays visité (c'est-à-dire la personne désignée par chaque pays pour être son principal contact aux fins des activités du réseau) ou de la commission nationale pour l'Unesco, selon le cas. Le soin de régler les détails de la visite dans chacun des pays visités a donc été laissé aux autorités nationales.

7. Au cours de l'étude sur le terrain, l'évaluateur a eu l'occasion de rencontrer et interroger au moins 200 personnes dans les 18 pays dans lesquels il s'est rendu : directeurs et cadres supérieurs des institutions participantes, membres du personnel des institutions participant à la réalisation de projets, enseignants et

élèves des écoles et autres établissements d'enseignement associés à l'exécution de projets novateurs et hauts fonctionnaires des services de l'éducation et autres services gouvernementaux connexes. Cela représente un très grand nombre de personnes et d'institutions, dont il est impossible de donner la liste exhaustive. L'évaluateur tient à remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation des visites sur le terrain, et en particulier les coordonnateurs régionaux et nationaux des réseaux. Il tient aussi à remercier ici les autorités nationales et tous ceux qui lui ont permis de mener à bien sa mission dans les cinq régions visitées. Grâce à leurs efforts, il a pu se faire une idée des activités de l'Unesco dans chaque région : c'est là une expérience d'une richesse exceptionnelle par sa diversité, qu'ont rarement l'occasion de connaître les évaluateurs ou les consultants de l'Unesco, ou même la grande majorité des membres de son personnel.

B. DEFINITION DES CRITERES D'EVALUATION

8. Il est apparu évident d'emblée que la définition des critères d'appréciation de l'impact poserait un problème majeur. Plusieurs facteurs concouraient à rendre l'évaluation extrêmement complexe. Premièrement, son objectif consistait à faire le point d'un programme mondial, mobilisant les ressources de plus de 100 pays au service du changement éducatif. Les réseaux étant décentralisés, leurs activités diffèrent d'une région à l'autre ; l'évolution des domaines d'action prioritaires au fil des ans n'a fait que multiplier cette diversité, de sorte que le nombre total des activités programmées par les régions et les Etats membres participants de concert avec les réseaux est prodigieux. En outre, au nombre des principes sous-jacents au fonctionnement des réseaux figure l'autonomie de l'initiative des activités novatrices dans les Etats membres - autonomie qui s'étend au-delà des institutions et des projets formellement associés aux réseaux. Deuxièmement, le volume total de l'information disponible est presque sans précédent. Un seul chiffre suffit pour illustrer l'ampleur du problème : plus de 300 publications officielles ont été publiées par le centre de coordination régional de l'APEID - dont de véritables ouvrages -, sans compter les documents administratifs ordinaires et les publications connexes publiées par chaque Etat membre participant. Troisièmement, dans le cas de certains réseaux, un certain nombre d'évaluations partielles existaient déjà : le PNUD a procédé à des évaluations des activités auxquelles il a été associé, et les réseaux eux-mêmes ont procédé, régulièrement, à leurs propres évaluations internes. Il convient d'ajouter à cette somme de documents les éléments d'évaluation fournis par les Etats membres eux-mêmes au sujet des activités conduites sur leur territoire en coopération avec les réseaux.

9. Les directives pour la planification et la réalisation des évaluations d'impact communiquées par le Secrétariat de l'Unesco laissaient à l'évaluateur le soin de décider des critères appropriés. C'est pourquoi, dès sa désignation, l'évaluateur a proposé de modifier le plan de travail de l'évaluation de manière à y inclure des consultations sur la méthodologie et les critères à appliquer. Et c'est ainsi qu'avant d'entreprendre son étude sur le terrain, l'évaluateur s'est rendu à Paris et à Genève, pour s'entretenir avec diverses personnalités dont les points de vue pouvaient lui être utiles. Il a ainsi rencontré, outre des fonctionnaires du secteur de l'Unesco responsable des réseaux : (a) des membres du personnel du Bureau international d'éducation qui participent ou ont participé aux activités des réseaux, comme le personnel du Service international d'information sur les innovations éducatives ; (b) M. R. Harris, secrétaire exécutif de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, en sa qualité de Président du Comité permanent des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Unesco ; (c) M. G. Papadopoulos, directeur adjoint du Centre pour la recherche et l'innnovation dans l'enseignement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; (d) des membres et d'anciens membres du personnel de l'Unesco qui ont été associés à la création des réseaux ou à leur fonctionnement ; (e) des membres du personnel de l'Unesco

s'occupant d'autres types de réseaux liés à l'éducation, par exemple le réseau concernant l'enseignement des sciences. Une mission spéciale à Chicago a aussi été organisée pour permettre un entretien en profondeur avec M. Raja Roy Singh, ancien directeur du Bureau régional d'éducation de l'Unesco pour l'Asie et le Pacifique, qui a joué un rôle éminent dans la fondation du premier réseau, l'APEID, et dans la plupart de ses activités.

10. En fait, ces consultations ont moins servi à résoudre la question des critères à appliquer qu'à confirmer qu'en effet, la définition de critères n'était pas une tâche allant de soi et relevant du simple bon sens comme d'aucuns pourraient le supposer. C'est pourquoi l'évaluateur s'est attaché expressément lors de ses visites sur le terrain à solliciter des avis sur les critères d'évaluation applicables. Une question spéciale sur ce point a aussi été incluse dans une consultation par correspondance à laquelle a notamment répondu M. Latif, ancien directeur de l'ACEID. Au cours de ses visites sur le terrain, l'évaluateur a pu rencontrer encore d'autres personnes qui avaient des réseaux une expérience remontant à leurs toutes premières années de fonctionnement, expérience qu'elles avaient acquise, pour certaines, en qualité de membres d'institutions associées.

11. Les sources documentaires et les entretiens initiaux ont fait apparaître le type et la nature générale des impacts que les réseaux pouvaient avoir. Malgré des divergences de vues évidentes quant au type de critères à appliquer pour évaluer l'impact, il a été possible de définir des zones d'impact permettant, au stade du rassemblement des données, de ne pas omettre de recueillir certaines données pertinentes utiles pour l'évaluation. Ont été définies les catégories suivantes :

- impacts attendus
- impacts non attendus
- impacts secondaires ou "retombées", c'est-à-dire impacts découlant indirectement du fonctionnement des réseaux, sans être directement attribuables à ceux-ci et à leurs activités.

L'évaluateur a surtout cherché à obtenir des informations sur les niveaux d'impacts suivants :

(a) Au niveau des pays :

- impact sur les institutions nationales participant à la mise au point des innovations éducatives ou chargées de les appliquer : par exemple instituts de recherche, centres chargés de l'élaboration des programmes d'études, instituts de formation pédagogique ;

- impact des innovations sur la politique de l'éducation et les systèmes éducatifs (enseignement de type scolaire ou éducation extrascolaire) ;

- impact sur le pays dans son ensemble, s'agissant en particulier de développement national, entendu au sens large ;

(b) Au niveau régions :

- impact sur les relations entre institutions, particuliers et institutions non gouvernementales de différents pays au sein du réseau ;

- impact sur le développement régional et la coopération régionale, dans le domaine de l'éducation ou dans d'autres domaines ;

- impact sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

(c) Au niveau des activités de l'Unesco et des organismes intergouvernementaux associés :

- impact sur les rapports entre les Etats membres et l'Unesco dans son ensemble ;

- impact sur le rôle des Etats membres dans l'élaboration ou l'exécution des programmes de l'Unesco ;

- impact sur le fonctionnement de l'Unesco et sur le programme et budget de l'Unesco.

(d) Au niveau de l'accomplissement des buts généraux de l'Unesco :

- soutien des buts généraux de l'Acte constitutif de l'Unesco, y compris la promotion des relations pacifiques entre les peuples et les Etats, la réduction des tensions internationales et la libre circulation des idées.

12. Cette méthode consistant à décrire des niveaux d'impact plutôt que d'essayer de définir explicitement des critères s'est avérée utile en tant que moyen de communication avec les personnes interrogées oralement ou par correspondance, qui ont été invitées à proposer toutes autres catégories d'impacts leur paraissant pertinentes à la lumière de leur expérience. La décision de procéder de la sorte ne semble ni avoir affecté la nature des réponses reçues ni être traduite par l'omission d'aspects importants pouvant présenter de l'intérêt pour l'évaluation.

13. Les consultations qui ont eu lieu avant l'étude sur le terrain ont confirmé que les observateurs avaient des opinions très différentes sur le fonctionnement des réseaux. Certaines différences pouvaient être attribuées au manque d'informations ou encore à la diversité des informations reçues à propos des réseaux. Mais les observateurs ont aussi soulevé d'importantes questions sur ce que devraient être les objectifs des réseaux et sur les critères à appliquer pour apprécier l'"innovation", l'"impact" et le "développement". Certaines des personnes interrogées ont donné de ces termes une définition restrictive. Plus la définition adoptée était étroite, plus elle excluait, semble-t-il, certains aspects essentiels de l'activité de tel ou tel réseau. Exemple extrême, la définition la plus restrictive donnée du terme "développement" renvoie uniquement aux mesures se traduisant par des variations immédiatement mesurables de la production économique, ce qui tend à exclure de nombreuses activités des réseaux - de même qu'une bonne partie des activités des systèmes éducatifs nationaux à travers le monde. [Il ne s'agit pas là d'une préoccupation purement théorique. Certains tenants des réseaux ont en effet déclaré craindre, au vu des tendances actuelles, que des sources internationales de financement n'en viennent à appliquer de façon rigide un tel critère, ce qui aurait pour effet de priver certaines activités de réseau de toute possibilité d'accès à un financement multilatéral.] A l'autre extrême, certains observateurs se sont déclarés déçus par certaines innovations, qu'ils tenaient pour des améliorations de "routine" apportées au système éducatif. Le sens donné au terme "routine" n'est pas absolument clair, mais il semble qu'ils aient voulu entendre par là que les réseaux s'attachaient trop à des aspects qui, dans les pays hautement industrialisés, relèveraient plutôt simplement de la "bonne administration" ou de la bonne pratique éducative : les réseaux devaient se concentrer sur des idées présentant un caractère de nouveauté au plan mondial et pas seulement dans l'expérience des éducateurs et des administrateurs auxquels s'étendait l'influence des réseaux.

14. Ces deux avis extrêmes traduisent les dilemmes réels devant lesquels se trouvent tous ceux qui sont associés au fonctionnement des réseaux. Il faut bien, après tout, dans des pays aux ressources extrêmement limitées, relier le changement éducatif à des buts réalistes, de nature à concourir au développement national ; même si l'obtention d'un avantage économique immédiat n'est pas le seul

critère d'une action pour le développement, ce n'en est pas moins un des indicateurs d'une politique nationale efficace de l'éducation. De même, les réseaux courent le risque extrêmement réel de se transformer en autant de systèmes d'échange d'information bureaucratisés qui : (a) limitent la participation à un groupe restreint d'individus ; (b) diffusent des idées répétitives et sans imagination qui ne remettent nullement au cause le statu quo. L'évaluateur convient qu'il importe de garder présentes à l'esprit ces deux causes majeures de préoccupation. Mais les réseaux regroupant des pays divers et fonctionnant selon des modalités diverses, il est apparu, en dernière analyse, qu'il ne serait pas judicieux d'adopter comme base d'évaluation une approche reposant sur des définitions à la fois restrictives et universelles. Lorsqu'ils agissent, les Etats membres participants sont juges en dernier ressort de ce qui constitue un impact valable.

15. Il est apparu des sources documentaires - par exemple des évaluations antérieures et comptes rendus de réunions (notamment ceux des conférences ministérielles et des travaux de la Conférence générale) - que les réseaux jouissent d'une réputation assez grande auprès de divers gouvernements dans plusieurs régions du monde et qu'il est largement admis qu'ils sont un moyen de promouvoir des innovations utiles en vue du développement. L'appui dont ils jouissent témoigne clairement de leur impact, quelle que soit la définition qu'on donne de ce terme. Cela étant, l'évaluation consistait à déterminer les sources de cet appui, à analyser les notions d'innovation et de développement employées dans les réseaux et à déterminer celles qui avaient le plus d'effet ou d'impact positif pour les participants.

16. C'est cette analyse préliminaire qui a permis de dégager les principales tâches à entreprendre aux fins de l'évaluation :

(a) En dépit des similitudes, les réseaux d'innovation éducative pour le développement ne fonctionnent pas tous de la même manière. En outre, ils paraissent différer quelque peu, dans l'ensemble, d'autres activités internationales désignées sous le nom de "réseaux", qu'elles se déroulent sous les auspices de l'Unesco ou d'autres organisations. En conséquence, la première tâche consistait à déterminer ce qui différenciait les réseaux l'un de l'autre, à identifier les principaux éléments de leurs "modèles" respectifs de fonctionnement. [En d'autres termes, avant d'essayer d'évaluer les réseaux, il fallait déterminer ce qu'ils étaient.]

(b) La deuxième tâche consistait, naturellement, à recueillir des informations sur l'impact des réseaux et à analyser cet impact compte tenu des modèles de fonctionnement et des objectifs stratégiques globaux de l'Unesco en matière d'innovation éducative. Il s'agissait de déterminer l'impact produit et les facteurs qui y avaient concouru.

(c) La troisième tâche consistait à en tirer des recommandations concernant les réseaux ainsi que leur financement et leur fonctionnement futurs.

APPENDICE B : TABLEAUX

1. Liste des pays et des institutions associés à l'activité des réseaux

APEID

1.	Afghanistan	6
2.	Autralie	8
3.	Bangladesh	9
4.	Bhoutan	1
5.	Chine	13
6.	Fidji	3
7.	Inde	17
8.	Indonésie	7
9.	Iran (République islamique d')	6
10.	Japon	6
11.	Malaisie	8
12.	Maldives	4
13.	Népal	4
14.	Nouvelle-Zélande	9
15.	Pakistan	12
16.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	8
17.	Philippines	8
18.	République de Corée	7
19.	République démocratique populaire lao	2
20.	Samoa	0
21.	Sri Lanka	11
22.	Thaïlande	16
23.	Tonga	1
24.	Turquie	2
25.	Union des Républiques socialistes soviétiques	0
26.	Viet Nam	6
	Centres nationaux	174
	Centres régionaux	3
	TOTAL POUR L'APEID	177

NEIDA

1.	Bénin	6
2.	Burkina Faso	2
3.	Burundi	4
4.	Cameroun	5
5.	Cap-Vert	1
6.	Congo	5
7.	Ethiopie	5
8.	Gambie	5
9.	Ghana	3
10.	Guinée	9
11.	Guinée-Bissau	1
12.	Kenya	4
13.	Lesotho	6
14.	Libéria	7
15.	Madagascar	9
16.	Malawi	1
17.	Mali	7
18.	Maurice	3
19.	Mauritanie	4
20.	Mozambique	1
21.	Niger	2
22.	Nigéria	7
23.	Ouganda	1
24.	République centrafricaine	1
25.	République-Unie de Tanzanie	4
26.	Rwanda	5
27.	Sénégal	8
28.	Sierra Leone	3
29.	Tchad	1
30.	Togo	7
31.	Zaïre	4
32.	Zambie	4
33.	Zimbabwe	7

Centres et projets nationaux	142
Centres régionaux	11
TOTAL POUR LE NEIDA	153

EIPDAS

1.	Bahreïn	11
2.	Egypte	10
3.	Emirats arabes unis	5
4.	Irak	13
5.	Jamahiriya arabe libyenne	6
6.	Jordanie	9
7.	Koweït	10
8.	Liban	7
9.	Maroc	10
10.	Oman	4
11.	Qatar	3
12.	République arabe syrienne	8
13.	Somalie	6
14.	Soudan	9
15.	Tunisie	5
16.	Yémen	8
17.	Yémen démocratique	4

Institutions nationales	128
Institutions régionales et sous-régionales	10
TOTAL POUR L'EIPDAS	138

CODIESEE

1.	Bulgarie	5
2.	Espagne	1
3.	Grèce	4
4.	Hongrie	3
5.	Italie	4
6.	Malte	2
7.	Portugal	1
8.	Roumanie	1
9.	Turquie	1
10.	Yougoslavie	2

Institutions nationales	24
Institutions régionales	0
TOTAL POUR LE CODIESEE	24

CARNEID

1.	Antigua-et-Barbuda	2
2.	Antilles néerlandaises	2
3.	Bahamas	1
4.	Barbade	2
5.	Belize	1
6.	Cuba	1
7.	Dominique	2
8.	Grenade	1
9.	Guyana	2
10.	Haïti	1
11.	Jamaïque	1
12.	Montserrat	1
13.	République dominicaine	2
14.	Saint-Christophe-et-Nevis	3
15.	Sainte-Lucie	3
16.	Saint-Vincent-et-Grenadines	1
17.	Suriname	1
18.	Trinité et Tobago	1

Institutions nationales	28
Institutions régionales	0
TOTAL POUR LE CARNEID	28

RESEAUX

Institutions nationales	496
Institutions régionales	24
Nombre total d'institutions	510
Nombre total de pays	104

2. Tableau récapitulatif des thèmes de développement, projets, sujets, etc., retenus par les réunions de consultation des réseaux

APEID :

Premier cycle 1975-1977	Deuxième cycle 1978-1981	Troisième cycle 1982-1986	Quatrième cycle 1987-1991
I. Thèmes de développement - Développement rural - Santé et nutrition - Formation professionnelle II. Domaines d'innovation - Nouvelles orientations et structures de l'éducation - Gestion de l'éducation - Développement des programmes d'études - Technologie de l'éducation - Enseignants - Enseignement des sciences (ajouté au cours du premier cycle)	I. Thèmes de développement - Développement rural intégré - Généralisation de l'éducation - Développement des compétences productives - Amélioration de la santé et de la nutrition - Unité nationale, compréhension et coopération internationales II. Domaines d'innovation - Structures d'éducation non formelles et de substitution - Administration et gestion de l'innovation éducative - Développement des programmes d'étude - Technologie de l'éducation - Formation des enseignants, des professeurs d'école normale et d'autres personnels de l'éducation - Sciences, y compris l'enseignement des mathématiques et l'enseignement technologique - Enseignement technique et professionnel	Domaines de programme - Généralisation de l'éducation : accès à l'enseignement du premier degré (de type scolaire ou non) - Education pour la promotion des compétences et de la créativité scientifiques - Education et travail - Education et développement rural - Technologie de l'éducation et en particulier utilisation des médias et de matériels didactiques peu coûteux - Services de soutien pédagogique et formation des personnels de l'éducation - Etudes et projets de recherche novateurs communs et expériences concernant le développement de l'enseignement	Principaux domaines d'intérêt I. L'éducation pour tous (en coopération avec le nouveau Programme d'éducation pour tous en Asie et dans le Pacifique) (a) enseignement primaire général (b) alphabétisation (c) éducation permanente II. Comment adapter l'enseignement aux besoins de la société (a) éducation pour le développement rural (b) éducation pour le monde du travail (c) enseignement scientifique et technique, y compris la science pour tous (d) éducation pour l'avenir et études concernant le "futur" (e) restructuration de l'enseignement secondaire (f) éducation morale et enseignement des valeurs (g) éducation spéciale III. Activités et infrastructure d'appui communes à tous les niveaux d'instruction et à tous les systèmes éducatifs (a) recherche et développement, y compris les méthodes d'appréciation et de mesure des aptitudes et des résultats (b) élaboration des programmes d'études (c) formation du personnel, y compris les services de soutien pédagogique (d) technologie de l'éducation et technologie de l'information, y compris la production de matériels de recherche et d'auxiliaires d'enseignement peu coûteux

NEIDA :

Premier cycle 1978-1981	Deuxième cycle 1982-1986	Troisième cycle 1987-1991
1. Education et travail productif	1. Education et travail productif	1. Education et travail productif (**)
2. Education pour le développement dans les zones rurales	2. Education pour le développement dans les zones rurales	2. Education pour le développement dans les zones rurales (*)
3. Administration et supervision des systèmes éducatifs	3. Administration et supervision des systèmes éducatifs	3. Administration et supervision des systèmes éducatifs (*)
4. Formation et recyclage des personnels de l'éducation	4. Formation et recyclage des personnels de l'éducation	4. Formation et recyclage des personnels de l'éducation(*)
5. Production et distribution de matériel pédagogique	5. Production et distribution de matériel pédagogique	5. Production et distribution de matériel pédagogique (*)
6. Utilisation des langues nationales dans l'enseignement	6. Utilisation des langues nationales dans l'enseignement	6. Utilisation des langues nationales dans l'enseignement (**)
	7. Enseignement des sciences et des techniques (depuis 1984)	7. Enseignement des sciences et des techniques (*)

(**) Priorité de premier rang (activités pour lesquelles on peut s'attendre à un financement extrabudgétaire)
(*) Priorité de second rang (activités poursuivies au titre du Programme et du budget ordinaires)

EIPDAS :

1979-1983	Depuis la création de l'unité de coordination régionale au Koweït (1984)
I. Education de base pour les personnes socialement et économiquement défavorisées, principalement les enfants de 6 à 14 ans	I. Généralisation de l'éducation de base
II. Restructuration de l'enseignement secondaire afin de le rendre plus ouvert, plus souple et mieux adapté à la vie et au travail productif	II. Auto-apprentissage
III. Préparation et formation de techniciens (main-d'oeuvre de niveau intermédiaire)	III. Organisation de l'enseignement secondaire et couplage de celui-ci avec le travail productif
IV. Méthodes et techniques éducatives et, en particulier, auto-apprentissage	IV. Préparation et formation des techniciens
V. Modernisation de l'administration de l'éducation	V. Modernisation de l'administration de l'éducation
VI. Formation et recyclage des personnels de l'éducation aux fins de de nouvelles fonctions et de nouveaux rôles	VI. Formation du personnel de l'éducation
	VII. Information et documentation

CODIESEE :

1977-1979	1980-1983	1984-1985	1986-1988
Thèmes	Thèmes	Thèmes	Domaines prioritaires
1. Nouvelles orientations et transformation des structures	1. Principes et objectifs de la réforme des systèmes éducatifs	1. Echange d'information sur l'innovation éducative	1. Echange d'information sur l'innovation éducative (y compris AVINTER)
2. Interaction entre éducation et travail	2. Elaboration et mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement post-obligatoire	2. Problèmes de l'enseignement général dans le cadre de l'éducation permanente	2. Développement de l'enseignement général dans la perspective de l'éducation permanente
3. Technologie éducative	3. Interaction entre éducation et travail	3. Interaction entre éducation et travail	3. L'éducation, la technologie et le monde du travail
	4. Technologie éducative y compris la création d'un mécanisme d'échanges de matériels audio-visuels (AVINTER)	4. Technologie éducative (y compris AVINTER)	4. L'éducation et les nouvelles techniques de l'information et de la communication

CARNEID :

1982-1983	1984 - juin 1986	Juin 1986 - juin 1988
I. Education et travail	A. Informations et documentation	1. Information et documentation
II. Education et culture	B1. Intégration de l'éducation et du travail productif à tous les niveaux du système éducatif	2. Formation du personnel
III. Education et développement communautaire	B2. Stratégies visant à aider les enseignants et les élèves à acquérir une expérience du travail productif et à reconnaître l'importance qu'il y a à adopter une attitude responsable à l'égard du travail productif	3. Elaboration et production de matériels
IV. Planification et gestion de l'éducation	C1. Formation à l'utilisation des arts et des formes culturelles indigènes à l'école et dans la communauté	4. Aménagement des programmes scolaires
	C2. Formation des administrateurs en ce qui concerne les techniques de planification et de gestion de l'éducation	5. Projets spéciaux - Plan d'action sous-régional pour l'appui aux pays qui luttent contre l'abus des drogues - Les ordinateurs dans l'enseignement - Modules pour la formation musicale des enseignants - Promotion de l'art dramatique à l'école - Promotion du théâtre dans l'enseignement
	D. Conception, mise au point et production de matériels d'enseignement et d'apprentissage, notamment de matériels multimédias	
	E. Intégration de l'enseignement alterné, du développement communautaire et des activités culturelles dans les projets d'alphabétisation fonctionnelle	
	F. Sensibilisation et association du public au dialogue national sur la valeur de l'éducation au service du travail et de la communauté	

3.3 Contributions volontaires des Etats membres à l'APEID
(par année et par pays)

Année	Montant en dollars des Etats-Unis	Pays donateur
1974	50.000	Japon
	2.000	Thaïlande
1975	120.000	Japon
	4.000	Thaïlande
1976	120.000	Japon
	4.000	Thaïlande
1977	120.000	Japon
	50.000	Iran
1978	240.000	Japon
	60.976	Inde
1979	150.000	Japon
1980	10.000	Thaïlande
1981	150.000	Japon
	56.883	Australie
1982	150.000	Japon
	50.968	Australie
	20.000	Rép. de Corée
1983	150.000	Japon
	100.937	Inde
	43.478	Australie
	20.000	Rép. de Corée
1984	10.000	Thaïlande
	46.948	Australie
	20.000	Rép. de Corée
	50.000	Chine
1985	20.000	Rép. de Corée
1986	20.000	Rép. de Corée
	8.000	Chine
	47.730	Nouvelle Zélande
1987	20.000	Rép. de Corée
Total 1974-1987	1.916.920	

3.4 Fonds-en-dépôt japonais pour l'APEID - Equipes mobiles de formation

		En dollars des Etats-Unis
1974	Equipes mobiles de formation en enseignement programmé et en technologie éducative (INS, PHI)	32.083
1975	Equipes mobiles de formation en enseignement programmé et en technologie éducative (PAK, MAL)	23.140
1976	Equipes mobiles de formation en technologie éducative (AFG, THA)	34.310
1977	Equipes mobiles de formation en technologie éducative (NEP, PAK)	30.545
1978	Equipes mobiles de formation en technologie éducative (MAL, PHI)	30.545
	Equipes mobiles de formation en enseignement professionnel et technique	32.260
1979	Equipes mobiles de formation en technologie éducative (BGD, IND)	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement professionnel et technique (CPR)	32.260
1980	Equipe mobile de formation en technologie éducative (SRL, MDV)	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement professionnel et technique (IND)	32.260
	Equipe mobile de formation en élaboration des programmes d'enseignement (PHI)	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement des sciences (NEP)	32.260
1981	Equipe mobile de formation en technologie éducative	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement professionnel et technique	32.260
	Equipe mobile de formation en élaboration des programmes d'enseignement (PHI)	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement des sciences (THA)	32.260
1982	Equipe mobile de formation en technologie éducative	32.260
	Equipe mobile de formation en enseignement professionnel et technique	32.260
	Equipe mobile de formation en élaboration des programmes d'enseignement (BGD)	32.260

		En dollars des Etats-Unis
	Equipe mobile de formation en enseignement des sciences	32.260
	Equipe mobile de formation en éducation spéciale	32.260
1983	Equipes mobiles de formation en technologie éducative, enseignement professionnel et technique, élaboration des programmes d'enseignement, enseignement des sciences et éducation spéciale (cinq équipes au total)	161.300
1984	Equipes mobiles de formation en technologie éducative, enseignement professionnel et technique, élaboration des programmes d'enseignement, enseignement des sciences et éducation spéciale (cinq équipes au total)	161.300
1985	Equipes mobiles de formation en technologie éducative, enseignement professionnel et technique, élaboration des programmes d'enseignement, enseignement des sciences et éducation spéciale (cinq équipes au total)	161.300
1986	Equipes mobiles de formation en technologie éducative, enseignement professionnel et technique, élaboration des programmes d'enseignement, enseignement des sciences et éducation spéciale (cinq équipes au total)	161.300
		1.150.683

4. Effectifs théoriques des unités de coordination régionales

Année	Progr. ord.		Sources extr.		Exp. assoc.	Total		
	P	GS	P	GS		P	GS	Total
ACEID, Bangkok								
1973	5	7	4	0	1	10	7	17
1974	5	7	5	1	0	10	8	18
1975	5	7	5	1	0	10	8	18
1976	5	7	4	1	1	10	8	18
1977	5	7	3	1	1	9	8	17
1978	5	7	4	1	1	10	8	18
1979	5	8	4	2	0	9	10	19
1980	5	8	4	2	0	9	10	19
1981	6	8	4	2	1	11	10	21
1982	4	8	3	2	1	8	10	18
1983	4	8	3	2	1	7	10	17
1984	5	8	0	2	1	6	10	16
1985	5	8	0	2	1	6	10	16
NEIDA, Dakar								
1977	1	1	0	0	1	2	1	3
1978	1	1	2	1	0	3	2	5
1979	1	0	2	2	0	3	2	5
1980	1	0	2	2	1	4	2	6
1981	2	0	2	2	1	5	2	7
1982	2	0	2	2	1	5	2	7
1983	2	0	2	2	1	5	2	7
1984	2	0	2	2	1	5	2	7
1985	2	0	2	2	1	5	2	7
EIPDAS, Koweït (depuis 1984)								
1980	1	0	0	0	0	1	0	1
1981	1	0	0	0	0	1	0	1
1982	1	0	0	0	0	1	0	1
1983	1	3	0	0	0	1	2	4
1984	3	3	0	0	0	3	3	6
1985	3	3	0	0	0	3	3	6
CODIESEE, Paris								
1978	1	0	0	0	0	1	0	1
1979	1	1	0	0	0	1	1	2
1980	1	1	0	0	0	1	1	2
1981	1	1	0	0	0	1	1	2
1982	1	1	0	0	0	1	1	2
1983	1	1	0	0	0	1	1	2
1984	1	1	0	0	0	1	1	2
1985	1	1	0	0	0	1	1	2

CARNEID, Barbade

1980	1	0	0	0	0	1	0	1
1981	1	1	0	0	0	1	1	2
1982	2	1	0	0	1	3	1	4
1983	2	1	0	0	1	3	1	4
1984	2	1	0	0	1	3	1	4
1985	2	2	0	0	1	3	2	5

Progr. ord. : Programme et budget ordinaires (doc. C/5)
Sources extr. : Sources extrabudgétaires (PNUD et autres contributions volontaires)
Exp. assoc. : Programme d'experts associés parrainé par des pays donateurs
P : Cadre des services organiques
GS : Cadre du personnel de service et de bureau.

130 EX/INF.7
PARIS, le 9 septembre 1988
Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent trentième session

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire

EVALUATION D'IMPACT (CATEGORIE III) DU PROGRAMME INTERNATIONAL DE CORRELATION GEOLOGIQUE (PICG) AU COURS DES DERNIERS EXERCICES FINANCIERS (1984-1987) (sous-programme X.1.1)

RESUME

Après avoir approuvé à sa 120e session le système d'évaluation des activités de l'Organisation, y compris, en particulier, les évaluations de la catégorie III ou évaluations d'impact (document 120 EX/9), le Conseil exécutif a recommandé, à sa 124e session (décision 5.1.2, paragraphe 20), que les résultats des évaluations d'impact lui soient communiqués dès que possible après leur achèvement.

S'agissant de l'évaluation d'impact du Programme international de corrélation géologique (sous-programme X.1.1), le Directeur général a estimé devoir présenter le rapport final d'évaluation au Conseil exécutif assorti de ses propres observations.

EVALUATION D'IMPACT (CATEGORIE III) DU PROGRAMME INTERNATIONAL DE CORRELATION GEOLOGIQUE (PICG) AU COURS DES DERNIERS EXERCICES FINANCIERS (1984-1987) (sous-programme X.1.1)

Rapport établi par les membres du Conseil et du Comité scientifique du PICG

Paris, août 1988

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR GENERAL

1. La présente évaluation d'impact porte sur l'un des programmes bien connus de l'Unesco dans le domaine des sciences exactes et naturelles, le Programme international de corrélation géologique (PICG) dont le trait distinctif est qu'il a dès l'origine été mené en association par l'Unesco et l'Union internationale des sciences géologiques, en faisant également intervenir un nombre d'organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les différentes branches de la géologie auxquelles il se rapporte.

2. Le Programme est constamment passé au crible par différents mécanismes, au nombre desquels figurent en particulier les 83 comités nationaux du PICG et son Comité scientifique. Le fait que la présente évaluation ait été effectuée par des experts indépendants qui font partie du Comité scientifique contribue, de l'avis du Directeur général, à garantir la qualité des conclusions et recommandations du rapport.

3. Le Directeur général se félicite du caractère positif de cette évaluation. Il note avec satisfaction qu'il en ressort que les résultats scientifiques attestés par des milliers de publications ont contribué à l'avancement des sciences géologiques et au transfert d'information et de technologie vers les pays en développement, que l'Unesco et l'Union internationale des sciences géologiques continuent de coopérer et que des contacts ont été établis avec de nombreuses organisations scientifiques non gouvernementales.

4. Le Directeur général estime que cette évaluation d'impact constitue une précieuse contribution à l'élaboration du troisième Plan à moyen terme. A cet égard, il relève les observations formulées par les évaluateurs au sujet de certaines disciplines comme la géophysique et la géologie marine, qui sont à leurs yeux insuffisamment représentées parmi les projets du PICG. Il souscrit à l'idée, formulée en conclusion, qu'il faudrait à l'avenir porter une attention accrue à la géologie de l'environnement et au renforcement de la coopération avec les programmes de l'Unesco relatifs à l'hydrologie, à l'océanologie et à l'écologie.

5. Le Directeur général souhaiterait en dernier lieu exprimer sa gratitude au Comité scientifique du PICG pour le travail qu'il a accompli, et plus particulièrement à ceux de ses membres qui ont assuré la rédaction de la version finale du rapport.

RESUME

Objet

Evaluation rétrospective d'impact du Programme international de corrélation géologique couvrant les deux derniers exercices biennaux (1984-1987), en vue de l'élaboration de la partie correspondante du troisième Plan à moyen terme de l'Unesco.

Démarche méthodologique

L'évaluation a été effectuée à la lumière du troisième Rapport quinquennal sur les résultats scientifiques du PICG (décembre 1987). Le Comité scientifique et le Conseil du PICG ont discuté et approuvé le texte du présent document, dont la version finale a été rédigée par les experts suivants : M. B.J. Skinner (Etats-Unis d'Amérique), président ; M. D.J. Groves (Australie), vice-président ; M. H.A.F. Chaves (Brésil) ; M. V.A. Ramos (Argentine), pour le Comité scientifique, ainsi que M. K.S. Heier (Norvège), président, et M. R.P. Suggate (Nouvelle-Zélande), vice-président, pour le Conseil. Le travail d'évaluation a été mené conformément aux directives concernant les évaluations d'impact de l'Unesco, établies par l'Unité centrale d'évaluation.

Principaux résultats et conclusions

Le PICG, qui a été lancé en 1973, est une importante action commune de l'Unesco et de l'Union internationale des sciences géologiques. En 1987, des scientifiques de 122 pays travaillaient à 51 projets internationaux de recherche géologique. Le PICG bénéficie d'une structure et d'une gestion extrêmement efficaces. Il a suscité la production de milliers de publications scientifiques, contribuant ainsi à l'avancement des sciences géologiques de même qu'à la diffusion de l'information et au transfert de technologie dans les pays en développement.

Les réalisations du PICG sont vivement appréciées à la fois de l'UISG et des Etats membres de l'Unesco. Il mérite de servir de modèle pour d'autres programmes internationaux. Des critiques mineures concernant la nécessité de faire une plus large place à la géophysique, de renforcer davantage la coopération régionale et de resserrer encore plus les liens avec d'autres programmes devraient faire l'objet d'une attention particulière. Il faudrait, eu égard aux tendances actuelles des sciences géologiques et aux priorités annoncées par les Etats membres, privilégier spécialement la géophysique, les questions d'environnement et de prospection des ressources minérales lors de l'élaboration et de l'exécution du troisième Plan à moyen terme.

INTRODUCTION

1. Finalité, objectifs et portée : évaluation rétrospective de l'impact du Programme international de corrélation géologique durant les deux derniers exercices biennaux.

2. Période considérée : les années 1984-1987.

3. Référence aux décisions concernant l'évaluation d'impact : document 23 C/5 de l'Unesco (Projet de programme et de budget pour 1986-1987 présenté à la Conférence générale à sa vingt-troisième session, Sofia, 8 octobre - 9 novembre 1985), volume I, paragraphe A.79. Huit activités d'évaluation de type III ("évaluations d'impact") sont prévues, y compris au titre du sous-programme X.1.1 : impact du Programme international de corrélation géologique.

4. Référence à des évaluateurs extérieurs : le Comité scientifique du PICG a publié (Paris, décembre 1987), sous la direction de son président, Brian J. Skinner, le troisième numéro spécial de Corrélation géologique sur les résultats scientifiques du programme (1983-1987) - Scientific Achievements 1983-1987. Ce rapport a servi de base à la présente évaluation d'impact. Le procès-verbal de la quatorzième session du Comité scientifique du PICG (janvier 1987), indique (point XIV) : "Le Comité a décidé de s'en remettre au Président et au Rapporteur pour ce qui est d'arrêter les détails concernant l'évaluation de l'impact du programme demandée par le Conseil exécutif de l'Unesco." Le présent texte a été discuté, amendé et approuvé par le Comité scientifique et par le Conseil du PICG, respectivement à leurs quinzième et seizième sessions, en janvier - février 1988. Ce document est à consulter parallèlement au numéro spécial sur les résultats scientifiques du PICG (1983-1987).

5. Sources d'information

- Rapports annuels relatifs aux projets et rapports annuels des comités nationaux
- Rapports succincts établis tous les cinq ans sur les projets
- PAD et autres documents conservés au secrétariat du PICG
- Publications : notamment Corrélation géologique, n° 13-15, et son troisième numéro spécial sur les résultats scientifiques du PICG, 1983-1987.

6. Critères et méthodes d'évaluation des résultats

- Nombre de projets qui s'achèvent, qui sont en cours et qui démarrent
- Regroupement thématique des projets et variations relatives des différents groupes observées au cours de la période considérée
- Publications
- Intérêt et participation des Etats membres et non membres de l'Unesco
- Contributions financières extrabudgétaires apportées volontairement au Programme
- Effet multiplicateur des capitaux d'amorçage injectés par le Programme
- Utilité pour les pays en développement
- Coopération avec d'autres programmes, organismes et instituts scientifiques internationaux
- Visibilité du PICG au sein de la communauté scientifique mondiale
- Appréciation par la Conférence générale de l'Unesco en 1985 et 1987

PARTIE I

INFORMATIONS GENERALES

BREF RAPPEL HISTORIQUE

7. C'est à Prague, en 1967, que l'idée d'un Programme international de corrélation a été lancée. Un projet a été élaboré et examiné à Budapest en 1969. Mais la naissance du PICG remonte en fait à 1972, date à laquelle l'UISG (Union internationale des sciences géologiques) a officiellement approuvé sa création à Montréal et où la Conférence générale de l'Unesco, réunie à Paris pour sa dix-septième session, a entériné la proposition.

8. Le PICG est une action commune de l'UISG et de l'Unesco, gérée par un Secrétariat installé au Siège de l'Unesco, à Paris.

9. L'événement le plus important de la période couverte par l'évaluation a été la 27e session du Congrès géologique international, tenue à Moscou en août 1984 ; les résultats du PICG y ont été présentés à la plus vaste assemblée mondiale de géologues, qui les a examinés.

ANALYSE DE LA PORTEE ET DE LA CONCEPTION DU PICG

Portée scientifique du PICG

10. Le PICG a été défini comme suit (Corrélation géologique, n° 1, page 23) :

Les problèmes scientifiques qui devront être résolus pour que les objectifs du PICG soient atteints relèvent de nombreux domaines scientifiques connexes. S'il en est ainsi, c'est à cause non seulement de l'extrême diversité des méthodes et techniques de recherche à mettre en oeuvre, mais encore de la très grande variété des questions géologiques à étudier, dont l'éventail s'étend de la géochronologie et de la stratigraphie aux études de paléontologie, du volcanisme, du métamorphisme, de tectonique, des gisements minéraux économiquement exploitables, en incluant le traitement des données.

11. Les domaines de recherches scientifiques que couvre le PICG se répartissent en quatre divisions, définies par la Conférence intergouvernementale d'experts chargée de préparer un Programme international de corrélation géologique et approuvées par le conseil de l'UISG et par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session. Chacune de ces divisions comprend plusieurs thèmes.

12. Division 1 — Le temps et la stratigraphie : implications pratiques

Thèmes :

(a) Principes stratigraphiques et nécessité d'un langage commun
(b) Méthodes de corrélation stratigraphique
(c) Définition normalisée des principales unités d'une échelle chronostratigraphique mondiale

13. Division 2 — Principaux événements géologiques spatio-temporels et ce qu'ils impliquent dans les processus de l'environnement

Thèmes :

(a) Etude des processus érosifs, sédimentaires, climatiques et biologiques
(b) Etude des phénomènes ignés, tectoniques et des processus métamorphiques associés
(c) Etude des processus planétaires et extraterrestres

14. Division 3 — Répartition spatio-temporelle des gisements minéraux et relation entre les processus métallogéniques et d'autres événements de l'histoire de la terre

Thèmes
(a) Combustibles et autres gisements minéraux d'intérêt économique dans les roches sédimentaires
(b) Gisements minéraux d'intérêt économique liés à l'activité ignée
(c) Gisements minéraux d'intérêt économique liés à des phénomènes tectoniques
(d) Gisements minéraux d'intérêt économique liés à l'altération superficielle

15. Division 4 — Méthodes quantitatives et traitement des données dans la corrélation géologique

Thèmes
(a) Normalisation et traitement automatique des données
(b) Méthodes géomathématiques.

Conception du PICG

16. Des comités nationaux pour le PICG composés d'experts compétents ont été créés dans 83 pays.

17. Le Conseil, qui est l'organe de décision du PICG, se compose de 15 experts de renom international choisis en tenant compte du principe de la répartition géographique.

18. Le Comité scientifique du PICG est un organe consultatif qui a pour rôle de procéder à des évaluations et de formuler des recommandations. Composé à l'origine de 20 experts spécialisés dans différents domaines des sciences géologiques, il n'en compte plus aujourd'hui que 17. Les membres du Conseil et du Comité scientifique sont désignés d'un commun accord par le Directeur général de l'Unesco et le Président de l'UISG. Leur mandat est de deux ans, renouvelable deux fois. Il ne peut donc excéder six ans.

19. Le Programme est administré par un secrétariat, établi au Siège de l'Unesco. M. E. Von Braun, qui a assuré pendant 12 ans les fonctions de secrétaire du PICG, a pris sa retraite en 1986 et a été remplacé par M. E. Dudich.

20. Les chefs de projet sont élus par les scientifiques qui participent au projet en question ou par des groupes de travail thématiques internationaux ou régionaux, suivant le cas.

PLACE AU SEIN DU SECTEUR DES SCIENCES DE L'UNESCO

21. Le PICG relève de la Division des sciences de la terre et est un élément du Programme X.1 (L'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques) puisqu'il constitue le sous-programme X.1.1, "Corrélation géologique spatio-temporelle", qui est étroitement lié aux sous-programmes X.1.2, "Géologie appliquée au développement économique", X.1.3 "Recherches interdisciplinaires sur l'écorce terrestre, diffusion de leurs résultats et des données relatives aux sciences de la terre", et X.1.4 "Formation du personnel spécialisé".

RELATIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES DE L'UNESCO

22. Le PICG a de bonnes relations de travail avec la COI (Commission océanographique intergouvernementale) et avec la Division des sciences de la mer, mais ses rapports avec le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) sont beaucoup moins développés.

SITUATION ACTUELLE (ETAT EN 1987)

23. - Des scientifiques de 122 pays participent aux projets.

- Il y a 83 comités nationaux, plus 20 points de contact dans des pays où il n'existe pas encore de comité national.

- 51 projets sont en cours, dont 43 à titre de projets actifs et 8 à titre de projets à échéance différée.

- 17 propositions de projets nouveaux ont été reçues en 1987.

Des détails sont donnés à ce sujet dans le n° 15 de Corrélation géologique et dans son troisième numéro spécial sur les résultats scientifiques du PICG.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

24. Le personnel affecté par l'Unesco est le suivant :

Un membre du cadre organique (classe P-5) et un employé de bureau (GS-4).

Le PICG disposait antérieurement de trois membres du cadre organique et de deux secrétaires.

25. Les ressources financières allouées par l'Unesco sont présentées dans le tableau 1. Le PICG représente approximativement 36 % du budget ordinaire de la Division des sciences de la terre.

26. Les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni fournissent des contributions volontaires au PICG par l'intermédiaire de l'UISG. En 1987, ces contributions représentaient le tiers du montant directement affecté aux projets.

27. Le PICG a de larges contacts avec de nombreuses organisations et institutions, notamment les suivantes : ILC (Commission interunions sur la lithosphère), INQUA (Union internationale pour l'étude du quaternaire), IAGOD (Association internationale d'études de la genèse des minerais), COI (Commission océanographique intergouvernementale), IPA (Association paléontologique internationale), Projet circumatlantique, CIUS (Conseil international des unions scientifiques), CODATA (Comité pour l'étude des données de la science et de la technologie), COGEODATA (Comité pour le stockage, le traitement automatique et la récupération des données géologiques), CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), GSGP (Programme international sur la géologie sédimentaire), IMA (Association de minéralogie internationale), AIGI (Association internationale de géologie de l'ingénieur), ICSOBA (Commission internationale pour l'étude de la bauxite, de l'alumine et de l'aluminium), CBGA (Association de géologie carpato-balkanique), CGI (Congrès géologique international), AEG (Association of Exploration Geochemists), AIGC (Association internationale de géochimie et de cosmochimie).

28. Les phases d'exécution varient selon les projets. Toutefois, la procédure normale est la suivante :

29. Approbation d'une proposition par un ou plusieurs comités nationaux du PICG, puis présentation au Secrétariat.

30. Discussion et évaluation de la proposition par le Comité scientifique et le Conseil du PICG.

31. Si le projet est recommandé pour acceptation, définition de la catégorie de financement (faible, moyen ou élevé) par le Conseil.

32. Affectation des fonds sur une base annuelle par décision conjointe du secrétaire général de l'UISG et du secrétaire du PICG (le montant moyen annuel des crédits alloués par projet est passé de 3.000 dollars des Etats-Unis en 1983 à 5.000 dollars en 1987).

33. Signature avec l'UISG d'un contrat concernant l'exécution des activités du projet (le financement couvre les frais de voyage et d'hébergement des participants aux réunions du projet) ; le premier versement est effectué sur présentation du programme des réunions.

34. Un deuxième (et dernier) versement est fait par l'Unesco lors de la présentation du rapport des réunions et des états financiers, signés par le secrétaire général de l'UISG.

35. Des rapports annuels sont régulièrement soumis par les chefs de projet et évalués par le Comité scientifique et le Conseil, qui déterminent sur cette base l'enveloppe financière de l'année suivante.

36. La durée initiale normale d'un projet du PICG est de cinq ans. Le Conseil peut, sur demande du Chef de projet, accorder une prolongation d'une ou plusieurs années sous l'une des deux formes suivantes : projet actif, avec financement, ou "échéance différée", sans financement.

37. Une fois terminés, les projets font l'objet d'un rapport final. Toutes les activités de recherche sont à la charge des pays participant au projet. C'est le cas également des frais de publication, puisque le Conseil du PICG a décidé de ne pas subventionner les publications auxquelles donnent lieu les projets.

38. Chaque année, le Comité scientifique procède à l'évaluation scientifique de chacun des projets en cours. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par le Conseil, puis adressée aux différents chefs de projet.

39. Changements et recommandations dont le programme a fait l'objet pendant la période 1984-1987.

40. Le nombre des membres du Comité scientifique a été ramené de 20 à 17 en 1986.

41. Une proposition visant à fusionner le Comité scientifique et le Conseil, qui avait été présentée en 1985, a été écartée. Les deux organes ont des fonctions différentes et leur existence permet de soumettre les propositions et les niveaux de financement à un double filtrage.

42. Une autre proposition, présentée elle aussi en 1985 et tendant à modifier le nom du PICG en substituant le mot "coopération" à "corrélation", a été rejetée. Il a été estimé que le terme "coopération" avait un sens trop large et que "corrélation" rendait exactement compte des caractéristiques propres au programme.

43. Evolution et modification progressive des objectifs du programme.

44. Les objectifs des projets tendent nettement à s'infléchir, la corrélation traditionnelle ou biostratigraphique faisant place à tous les types d'analyse corrélative.

45. La répartition des projets par thème a elle aussi nettement changé :

Thème	Pourcentage des projets en cours	
	1984	1987
Echelle chronologique	12	2
Evénements et processus	29	47
Corrélation régionale	31	30
Ressources minérales	16	17
Méthodes, techniques	12	4

46. L'évaluation scientifique du programme a été réalisée dans les deux précédents rapports quinquennaux sur les résultats scientifiques (publiés respectivement en 1978 et 1983).

EXAMEN DES PRINCIPAUX RESULTATS DU PROGRAMME

47. Ces résultats font l'objet d'une analyse très détaillée, par thème, dans le troisième rapport quinquennal.

48. M. K.S. Heier, président du Conseil du PICG, a déclaré dans sa préface : "Il est incontestable que les résultats scientifiques des 59 projets qui, au total, sont succinctement décrits dans le présent rapport représentent une contribution majeure à l'avancement des sciences géologiques à l'échelle mondiale et ont des effets positifs pour l'ensemble des 122 pays qui participent au Programme".

49. Le résumé liminaire établi par les directeurs de publication du rapport quinquennal, M. Brian J. Skinner, président du Comité scientifique du PICG, et M. H.A.F. Chaves, membre de ce Comité, indique : "Depuis 15 ans, le PICG a produit une masse considérable de résultats scientifiques très importants. Cela n'a pas cessé, et le programme est encore plus actif, plus divers et plus international (ou mondial) que lors de sa création. La science moderne n'offre sûrement aucun autre exemple de programme aussi modestement financé qui bénéficie du concours d'autant de spécialistes, venant de pays aussi nombreux et tienne une aussi grande place que le PICG dans le domaine des sciences géologiques".

50. Les aspects régionaux du développement ont été passés en revue par le Secrétaire du PICG dans le rapport quinquennal et récapitulés dans les tableaux 3 à 9. A ce sujet, on lit ceci :

51. "L'augmentation globale du nombre des pays participants, qui est passé de 110 à 122, est encourageante, mais l'analyse détaillée des chiffres révèle de sérieux problèmes. On observe un accroissement uniforme et très positif dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. En revanche, la région des Etats arabes et de l'Afrique subsaharienne semble se désintéresser du PICG. Cela tient très probablement, tout du moins dans une certaine mesure, à des problèmes d'ordre financier - comme les crédits qu'accorde le PICG ne représentent que des "capitaux d'amorçage", les activités de recherche doivent être financées par d'autres sources (le plus souvent nationales)".

REALISATION DES OBJECTIFS

52. Il est incontestable que, d'une manière générale, les objectifs initiaux du programme ont été atteints. Toutefois, l'évaluation de l'environnement et l'évaluation directe des ressources minérales, qui étaient particulièrement privilégiées au début des années 1980, ont occupé moins de place pendant la période considérée. Cela s'explique essentiellement par le fait que ces questions sont traitées avec de meilleurs résultats dans le cadre d'autres programmes internationaux et nationaux. Cet aspect du problème doit néanmoins être réexaminé dans une certaine mesure par le Comité scientifique et le Conseil, eu égard en particulier à la prochaine entrée en vigueur du troisième Plan à moyen terme de l'Unesco. On pourrait peut-être résoudre ce problème en accroissant encore, selon des modalités qui restent à mettre au point, la coopération entre le PICG et les autres programmes et organismes compétents.

DIFFICULTES ET INSUFFISANCES

53. Du point de vue thématique, on a souvent évoqué la place médiocre de la géophysique dans les projets du PICG, ainsi que l'insuffisance des rapports entre ce dernier et les sciences de la mer. Sur ce point, M. Skinner a formulé dans son introduction au rapport quinquennal les remarques suivantes :

54. "On ne saurait s'étonner de la rareté des projets portant sur les sciences de la mer et la géophysique, si regrettable soit-elle. Les sciences de la mer bénéficient, dans le cadre d'autres programmes, d'un bon niveau de coopération internationale, tandis qu'en géophysique, un certain nombre de programmes permettent de maintenir une action internationale effective."

L'étude de ces thèmes a néanmoins connu un certain développement dans les projets du PICG mais les progrès accomplis demeurent insuffisants.

55. Les problèmes de coopération régionale entre les pays qui participent au PICG ont été évoqués au cours des débats de la Commission III de la Conférence générale de l'Unesco, à sa vingt-quatrième session, en novembre 1987. La coopération a notablement progressé entre les pays d'Amérique latine, elle a commencé à s'améliorer en 1987 en Europe et en Asie, mais entre les Etats arabes et les pays d'Afrique, elle continue de laisser à désirer, pour des raisons différentes. Les divergences politiques et les problèmes d'organisation en sont probablement la cause principale dans la région arabe alors qu'en Afrique subsaharienne, cela tient surtout au trop petit nombre d'experts très qualifiés et au manque de moyens de financement nationaux. Dans ce contexte, le projet "La géologie au service du développement", suscité par le PICG et exécuté avec d'excellents résultats en Afrique, peut apporter une contribution appréciable à la mise en oeuvre des activités du PICG dans cette région.

56. La coopération avec les bureaux régionaux de science et de technologie de l'Unesco (ROST) s'est beaucoup renforcée depuis quelques années et des montants accrus ont été mis à leur disposition pour que des réunions régionales du PICG puissent être organisées. Le ROSTLAC (Montevideo) et le ROSTSEA (Djakarta), qui comptent des géologues parmi leur personnel, se sont révélés très efficaces dans le domaine des activités géologiques. Les ROST qui ne disposent pas de géologues ont moins bien utilisé les fonds du PICG.

57. Les comités nationaux du PICG ne sont que partiellement actifs. Ils sont censés organiser, coordonner et subventionner à l'aide de crédits nationaux les activités du PICG, et faire rapport chaque année au Comité scientifique et au Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat du PICG. Le trop petit nombre de ces rapports - en 1986, seuls 33 d'entre eux en ont présenté un - est symptomatique. En 1987, à la suite de pressions ce chiffre a dû nettement augmenter : 49 rapports annuels de comités nationaux ont été reçus.

PARTIE II

EVALUATION D'IMPACT

COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS INITIAUX

58. Il est clair, si l'on se réfère aux objectifs initiaux (cf. Partie I, 1.2), que le programme atteint tous ses buts. Toutefois, la politique suivie a fait l'objet de modifications raisonnables, afin de tenir compte des tendances actuelles du développement des sciences géologiques. Grâce à ces modifications, le programme comprend en permanence des projets "de pointe" et un élément de transfert de connaissances et de technologies entre les pays industrialisés fortement développés et ceux qui le sont moins - cf. le projet 156 - "Les phosphorites", le projet 200 - "La corrélation des niveaux marins et ses applications", et le projet 239 - "L'exploitation d'IGBADAT".

59. Une composante formation a été créée après la mise en place du PICG, mais elle est restée secondaire en raison de l'existence du sous-programme X.1.4 de l'Unesco - "Formation du personnel spécialisé". En 1987, les activités de formation ont été quelque peu renforcées au sein d'un nouveau sous-programme du PICG intitulé "Les géosciences du quaternaire et la survie humaine". Un accroissement des activités de ce type est envisagé pour l'avenir.

Diffusion et échange d'informations

60. Les échanges directs d'informations s'opèrent à l'occasion de différents types de réunions : réunions de groupes de travail (à l'échelle nationale et internationale), réunions relatives aux projets, réunions régionales, réunions du PICG organisées à l'occasion de conférences, colloques et congrès, séminaires, etc., nationaux et internationaux portant sur des questions de géologie.

61. La diffusion indirecte se fait par le truchement des publications. Celles-ci entrent dans deux catégories :

62. Publications de l'Unesco

- Corrélation géologique, bulletin annuel publié en anglais et en français.
- Les rapports quinquennaux (publiés sous forme de numéros spéciaux de Corrélation géologique), qui résument les résultats scientifiques. Il en est paru trois, respectivement en 1978, 1983 et 1987, en anglais seulement.
- Le Catalogue des publications du PICG, produit en collaboration avec l'American Geological Institute (1980, 1983, 1986, le quatrième volume devant paraître en 1989).
- Une affiche sur le PICG, publiée en trois langues (anglais, espagnol et français). Une version arabe sera imprimée en 1988.

63. Publications des projets : (non financées par l'Unesco). Le Catalogue des publications en donne la liste. Leur nombre dépasse maintenant 20.000.

Coopération régionale et internationale

64. Le regretté W.W. Hutchison, président de l'UISG, a déclaré en 1987 que le PICG était "un programme exemplaire de coopération digne de servir de modèle pour d'autres programmes".

65. Lors de la vingt-quatrième session de la Conférence générale de l'Unesco (1987), plus de 20 délégués ont parlé favorablement du PICG à la Commission III. Quelques critiques mineures ont été formulées au sujet de la place réservée à la géophysique, qui a été jugée insuffisante, et de la coopération régionale et interdisciplinaire, dont le renforcement a paru souhaitable. Mention a été faite également de l'opportunité d'accroître l'élément géochimie. Il semble qu'il y ait un malentendu sur ce point, puisqu'un nombre important de projets du PICG sont menés avec la participation de géochimistes et au moyen de méthodes géochimiques de recherche, sans que le terme "géochimie" figure expressément dans le titre même du projet.

Difficultés rencontrées

66. Différents types de difficultés ont été rencontrés dans certains pays en développement. Elles ne sont nullement propres au PICG. En voici quelques exemples :

67. Pénurie d'experts hautement qualifiés en géologie. Ceux qui existent sont le plus souvent surchargés de tâches administratives, ce qui leur laisse peu de temps à consacrer à la recherche scientifique.

68. Pénurie de moyens de financement nationaux et absence d'organisations nationales bien équipées, ce qui gêne la recherche scientifique, surtout lorsque celle-ci exige des instruments et techniques de laboratoire complexes et coûteux.

69. Difficultés de communication, même entre pays voisins, dues à des problèmes à la fois techniques et politiques.

70. Barrières linguistiques. L'Amérique latine est une région privilégiée à cet égard, mais dans les autres régions du monde, il faut utiliser l'anglais ou le français ; c'est là un grave handicap pour les géologues dont ni l'un ni l'autre ne sont la langue maternelle. Cela pose problème jusqu'au niveau du Comité scientifique et du Conseil du PICG.

IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

71. M. Skinner a déclaré ce qui suit : "Le PICG est un programme scientifique et toutes les propositions de projet sont jugées avant tout sur leur valeur scientifique. Mais c'est aussi un programme international, et l'on ne saurait oublier que l'importance accordée par les participants aux activités des projets peut varier d'un pays à l'autre. Il est clair en particulier que les questions de transfert de technologie et d'information ont toutes chances de paraître plus importantes aux yeux des scientifiques des pays en développement qu'à leurs confrères des pays industriels occidentaux. C'est pourquoi on s'emploie depuis cinq ans à faire mieux connaître les activités dans les pays en développement et à les encourager plus efficacement. Les résultats sont très prometteurs. Plusieurs projets ont été lancés par des scientifiques de pays d'Afrique et ont suscité un niveau de participation internationale qui est de bon augure ... Le nombre des projets exécutés en Amérique latine a également augmenté au cours des cinq dernières années ... La multiplication des projets entrepris en Asie de l'Est et du Sud-Est est plus encourageante encore ... On note en outre une intensification notable, dans bon nombre de projets, de l'activité des géologues chinois".

72. A cet égard, le PICG constitue une contribution majeure et directe de l'Unesco. Indirectement, il contribue à la prospection des ressources minérales et à la protection de l'environnement. Pour un grand nombre de pays, la participation aux activités des projets du PICG offre une occasion de formation continue pour les jeunes chercheurs. Pour les chercheurs confirmés, c'est un moyen de se tenir au courant des progrès réalisés dans leur branche. Pour les spécialistes des sciences de la terre, le PICG est un moyen de coopération internationale, une

source de savoir et d'expérience et une tribune où ils peuvent présenter leurs résultats de recherche à la communauté internationale. Aussi l'impact du programme va-t-il au-delà du domaine de la recherche scientifique proprement dite pour s'étendre à ceux de l'éducation et de la culture ainsi que de la communication et de la compréhension entre nations.

EFFETS ET IMPACTS SECONDAIRES OU IMPREVUS

73. Lorsque les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et Singapour se sont retirés de l'Unesco en 1985-1986, l'avenir de la participation de ces pays au PICG a inspiré quelque inquiétude. Heureusement, la coopération avec ces trois pays s'est poursuivie. Le Royaume-Uni comme les Etats-Unis ont d'actifs comités nationaux et les seconds sont représentés au Comité scientifique et au Conseil du PICG. Ces deux pays occupent également une place importante en ce qui concerne la participation aux activités du PICG et le nombre des chefs de projet. De plus, ils ont non seulement maintenu, mais augmenté, les contributions financières qu'ils versent au PICG par l'intermédiaire du CIUS et de l'UISG. Sans ces contributions, le Programme international de corrélation géologique aurait connu de très graves difficultés.

ROLE DE LA CONTRIBUTION DE L'UNESCO

74. Les crédits que l'Unesco alloue au Programme jouent uniquement un rôle catalyseur. Il est pratiquement impossible de déterminer à combien s'élèvent, au total, les frais de recherche et de publication occasionnés par l'exécution des projets du PICG. Toutefois, plusieurs estimations arrivent à un coefficient de multiplication qui est de l'ordre de 100 ou de 200.

75. L'Unesco assure le secrétariat et la gestion administrative et scientifique du Programme, qui entre dans le cadre de la Division des sciences de la terre.

76. L'information fournie en retour par les Etats membres de l'Unesco passe par les délégations permanentes.

77. Le Directeur général de l'Unesco désigne les membres du Comité scientifique et du Conseil du PICG conjointement avec le Président de l'UISG.

DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES DANS LA REALISATION DE LA PRESENTE EVALUATION D'IMPACT

78. En raison des mesures d'austérité et des restrictions budgétaires, les crédits ont manqué pour engager des consultants.

79. Il est difficile d'évaluer l'efficacité, et plus particulièrement le rapport coût-efficacité, du Programme, les données disponibles sur "l'effet multiplicateur" des capitaux d'amorçage injectés par l'Unesco étant rares et difficilement comparables. La plupart des pays participants ne rendent pas compte de la façon dont ils utilisent les montants qu'ils consacrent aux recherches menées au titre du PICG : ces sommes sont en règle générale incorporées à l'enveloppe financière des programmes nationaux de recherche.

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS DEGAGES DE L'EVALUATION

80. Le PICG est très réceptif à l'évolution des tendances du développement des sciences géologiques. Les aspects géophysiques doivent être renforcés lorsque c'est possible et le rôle de la géologie de l'environnement et de la prospection des ressources minérales doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

81. L'établissement de contacts directs avec les pays participants est très utile. Des problèmes précis de mise en oeuvre ont été décelés et ont pu être résolus au moins partiellement.

82. Les transferts d'information et de technologie vers les pays en développement sont, et doivent être, l'un des principaux objectifs permanents de la gestion du programme.

83. Certaines activités ne peuvent être menées à bien qu'en étroite collaboration avec d'autres programmes, à la fois au sein et à l'extérieur de l'Unesco.

EVALUATION GENERALE DE LA PERTINENCE ET DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME

84. Le PICG conserve la réputation que la qualité de son travail lui a valu par le passé dans le monde entier. Il reste l'une des principales actions internationales dans le domaine des sciences géologiques. Le nombre en augmentation régulière des pays et des institutions qui y participent et des experts qui y collaborent à titre individuel, et la multiplication des publications scientifiques témoignent de son importance pour la communauté scientifique.

85. Les résultats obtenus sur les plans de l'organisation et du contenu scientifique en dépit de la modicité relative des sommes investies (y compris des contributions volontaires) ont été vivement appréciés par l'UISG comme par les Etats membre de l'Unesco, ainsi que l'attestent les nombreuses observations positives formulées au cours des sessions de 1985 et 1987 (tenues respectivement à Sofia et à Paris) de la Conférence générale de l'Unesco.

SUGGESTIONS CONCERNANT LE PROCHAIN (TROISIEME) PLAN A MOYEN TERME DE L'UNESCO

86. Une plus grande souplesse est nécessaire au niveau de la planification, en particulier des PAD, pour permettre les transferts entre différentes cotes budgétaires.

87. Les réunions scientifiques, les voyages du personnel et les publications devraient être considérés comme des éléments essentiels du programme. Ils ne constituent sûrement pas un luxe.

88. Il serait souhaitable de renforcer la coopération avec d'autres programmes de l'Unesco.

89. Un plus large recours aux moyens informatiques faciliterait grandement la communication au sein du PICG, et en particulier les contacts avec les projets.

90. Un accroissement du personnel du Secrétariat du PICG est très nécessaire pour lui permettre de répondre aux besoins croissants de l'Unesco et de faire face au développement du PICG.

COUTS DIRECTS DE PROGRAMME (PROGRAMME ORDINAIRE DE L'UNESCO)

91. Les coûts directs du sous-programme X.I.1 (PICG) au titre du Programme ordinaire de l'Unesco s'atablissent comme suit :

	$	
1984-1985	668.700	
1986-1987	722.100	(réévalué)
Total	1.590.800	

127 EX/INF.6
PARIS, le 4 septembre 1987
Original français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent vingt-septième session

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire

EVALUATION D'IMPACT (EVALUATION DE CATEGORIE III) DE L'ACTION EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DE LEURS FAMILLES (sous-programmes II.6.3)

RESUME

Après avoir approuvé à sa 120e session (doc. 120 EX/9) le système d'évaluation des activités de l'Organisation, comprenant notamment des évaluations de catégorie III ou évaluations d'impact, le Conseil exécutif a recommandé à sa 124e session (Déc. 5.1.2, par. 20) que les résultats de ces évaluations lui soient communiqués dès que possible après leur achèvement.

En ce qui concerne l'évaluation d'impact de l'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles (sous-programme II.6.3), le Directeur général a estimé qu'il devait présenter au Conseil exécutif le rapport final de l'évaluateur, accompagné de ses commentaires.

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GENERAL

1. L'évaluation d'impact (évaluation de catégorie III) avait pour objet d'analyser, de manière rétrospective, sélective et critique, les effets tangibles des activités mises en oeuvre dans le cadre du sous-programme II.6.3 (L'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles) et visant notamment à promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Cette évaluation se proposait aussi de faire le bilan de la coopération en la matière entre l'Unesco et les Etats membres concernés, d'une part, l'Unesco et les organisations internationales gouvernementales, non gouvernementales et les associations de travailleurs migrants intéressés par ces activités, d'autre part.

2. L'évaluation d'impact a été réalisée par M. Léon Gani, maître de conférences de démographie de l'Université de Paris V, qui a suivi les directives élaborées par l'Unité centrale d'évaluation pour la mise en oeuvre de ce type d'évaluation. L'évaluateur a indiqué, dans son rapport, que l'évaluation d'impact portait sur les activités mises en oeuvre de 1977 à 1986 et qu'elle avait été conduite à partir d'une analyse systématique des documents pertinents, des questionnaires adressés aux différents organismes ayant coopéré avec l'Organisation et des résultats des missions effectuées dans neuf Etats membres, pays d'accueil et pays d'origine des migrants. L'évaluateur a aussi procédé à une comparaison des résultats de l'évaluation d'impact avec ceux d'une évaluation des activités relevant du même sous-programme, qui avait été réalisée par l'Organisation en 1981-1982.

3. Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme II.6.3 ainsi que leurs résultats sont présentés de façon concise et claire. L'évaluateur a souligné l'effet positif et l'impact favorable de certaines activités, comme celles qui ont été mises en oeuvre dans le cadre du programme d'échanges d'éducateurs qui a incontestablement permis à ces éducateurs de se familiariser avec le contexte socioculturel des pays d'origine ou d'accueil des travailleurs migrants et de leurs familles. Il a aussi souligné, lors de la mise en oeuvre de ce programme, le caractère fructueux de la coopération entre l'Unesco et les associations de travailleurs migrants et que les rencontres entre enseignants des deux types de pays ont été d'autant mieux acceptées qu'elles étaient parrainées par l'Organisation. De l'avis d'un Etat membre, ces rencontres n'auraient sans doute pas eu la même portée, ni le même impact, si elles avaient été organisées à l'initiative des seules autorités nationales.

4. L'analyse de la documentation pertinente et des questionnaires ainsi que les opinions recueillies au cours des missions effectuées dans les Etats membres ont cependant conduit l'évaluateur à estimer que dans l'ensemble l'impact des activités mises en oeuvre au titre du sous-programme II.6.3 était relativement faible. Il a aussi fait observer que les ressources allouées à ces activités ne permettaient pas de répondre de façon satisfaisante aux objectifs qui leur étaient assignés. Il y avait donc, de l'avis de l'évaluateur, une inadéquation entre les objectifs des activités visant à promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, les moyens mis à la disposition de ces activités et leur portée effective.

5. Le Directeur général estime en effet que les ressources allouées aux activités évaluées, surtout après leur diminution au cours des derniers exercices biennaux, ne sont pas à la hauteur des objectifs qui leur ont été assignés dans les résolutions pertinentes de la Conférence générale, notamment dans celles qui furent adoptées à sa dix-neuvième session en 1976 et à sa quatrième session extraordinaire en 1982. Il souligne toutefois que le rôle de l'Organisation, dans le domaine considéré, ne peut consister à résoudre sur le plan national les problèmes de l'éducation auxquels un groupe particulier de la population se trouve confronté, mais plutôt à attirer l'attention des gouvernements des Etats membres concernés sur l'importance de l'éducation des travailleurs migrants, à soutenir les efforts déployés par ces gouvernements dans ce domaine et à encouragr les initiatives prises en faveur de l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Le Directeur général tient en outre à faire observer que les activités mises en oeuvre au titre d'autres programmes de l'Organisation et dont l'analyse critique n'était pas prévue dans l'évaluation d'impact, contribuent à renforcer l'impact ou à élargir la portée des activités relevant du sous-programme II.6.3. Il s'agit notamment d'activités en matière d'alphabétisation, de rénovation des méthodes et des matériels didactiques dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement de la langue maternelle, dans une perspective de bilinguisme ou dans le cadre d'activités culturelles.

6. L'évaluateur a par ailleurs mis l'accent sur le manque de concertation étroite entre les unités chargées de mettre en oeuvre, au sein de l'Organisation, des activités en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, ainsi que sur le manque de continuité dans le fonctionnement du comité intersectoriel pour les travailleurs migrants et leurs familles, créé en 1974. L'évaluateur a en outre souligné que les activités mises en oeuvre auraient dû faire l'objet d'un suivi plus systématique et que la diffusion des publications n'a pas eu l'ampleur souhaitée, de sorte que l'action de l'Organisation est restée assez mal connue.

7. Le Directeur général estime que ces difficultés s'expliquent en partie par l'évolution qu'ont connue les activités mises en oeuvre en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles durant la période couverte par l'évaluation d'impact. Dans le Plan à moyen terme pour 1977-1982, ces activités qui étaient regroupées sous l'objectif 1.2.4 (Promotion du respect de l'identité culturelle des individus et des groupes, en particulier de ceux qui subissent le phénomène de marginalisation au sein des sociétés développées ou en développement), ont consisté en des "études, avec six expériences témoins sur des problèmes d'identité culturelle chez les travailleurs migrants transplantés à la recherche d'emplois à l'étranger" ; elles avaient pour objet de porter "remède à des situations concrètes" en se focalisant notamment sur "les processus d'acculturation, les conditions de maintien de la cohésion culturelle, la communication avec la culture des pays d'accueil". L'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, dans le domaine de l'éducation, n'a été en fait entreprise que dans le cadre du deuxième Plan à moyen terme (1984-1989), au titre du sous-programme II.6.3, mais dans une conjoncture rendue difficile par l'évolution des phénomènes migratoires et par les contraintes budgétaires imposées à l'Organisation.

8. Le Directeur général souscrit aux recommandations faites par l'évaluateur en vue d'améliorer l'impact des activités mises en oeuvre en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Ces recommandations concernent notamment l'amélioration de la qualité des services éducatifs offerts aux

travailleurs migrants et à leurs familles, de la diffusion de la documentation et des publications concernant l'éducation de ce groupe particulier de la population, ainsi que le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Ces recommandations rejoignent au demeurant les mesures proposées dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989. Quant aux recommandations qui concernent la nécessité de repenser l'action de l'Organisation en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, de revoir l'orientation des activités dans le cadre du troisième Plan à moyen terme, de mieux mettre en relief la spécificité du rôle de l'Uneso par rapport à celui des autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales compétentes, de renforcer la concertation au sein du Secrétariat dans la conception et la mise en oeuvre des activités, le Directeur général se propose de soumettre les résultats et les conclusions de l'évaluation d'impact au groupe d'experts dont la réunion est prévue dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989. Cette consultation a en effet pour objet de faire au Directeur général des propositions destinées à concevoir un ensemble d'activités mieux articulées, utilisant les ressources disponibles de façon optimale et apportant, en coopération avec les autres organisations compétentes, une contribution effective à l'amélioration du niveau d'éducation et de qualification professionnelle des travailleurs migrants. Le Directeur général chargera un groupe de travail intersectoriel de préparer, pour cette consultation d'experts, un document de travail qui devra tirer parti des résultats et des conclusions de l'évaluation d'impact.

EVALUATION D'IMPACT

(Evaluation de catégorie III)

"L'ACTION EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DE LEURS FAMILLES" (SOUS-PROGRAMME II.6.3)

par
Léon GANI
Maître de conférences
de démographie
Université de Paris V

juin 1987

TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME	11
INTRODUCTION	13
Objectifs de l'évaluation d'impact	13
Champ de l'évaluation et période couverte par celle-ci	13
Démarche méthodologique	14
INFORMATIONS GENERALES	15
Historique	15
Objectifs généraux de l'action éducative en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles	16
Ressources budgétaires	17
Principales réalisations	18
RELATIONS ENTRE LES ACTIVITES RELEVANT DU SOUS-PROGRAMME II.6.3 ET D'AUTRES ACTIVITES	20
RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES COMPETENTES	22
REUNIONS D'EXPERTS	24
Participation des organisations concernées aux réunions d'experts	24
Suites données aux réunions d'expert	24
Possibilités de coopération avec les associations concernées et extension des activités du sous-programme II.6.3	25
PROGRAMME D'ECHANGES D'EDUCATEURS RESSORTISSANTS DE PAYS D'ACCUEIL ET DE PAYS D'ORIGINE	26
Réalisation du programme et premier bilan	26
Caractère différentiel du suivi des échanges d'éducateurs selon les pays : quelques exemples	27
Impact	29
PUBLICATIONS SUR L'EDUCATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DE LEURS FAMILLES	30
Elaboration, tirage et diffusion	30
Demandes écrites de documents	31
Diffusion des publications	34
Conclusions	36
EVALUATIONS INTERNE ET EXTERNE	37
Les questionnaires	37
Contenu et interprétation des réponses	38
CONCLUSIONS	39
RECOMMANDATIONS	40

ABREVIATIONS

ABC	Centre d'orientation, Amsterdam.
ADG/ED	Sous-Directeur général pour l'éducation.
ALECSO	Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la science et la culture.
BIT	Bureau international du travail.
CC	Secteur de la culture et de la communication.
CCE	Commission des communautés européennes.
CCI	Comité de coopération intersectorielle.
CDCC	Conseil de la coopération culturelle.
CEFISEM	Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants migrants.
CERI	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (OCDE).
CIM	Comité intergouvernemental pour les migrations.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique du Ministère de l'éducation nationale.
DADG/ED/PRG	Sous-Directeur général adjoint pour l'éducation chargé du programme.
DEV	Bureau d'études, d'action et de coordination pour le développement.
DEV/CSF	Division de la coordination de l'action opérationnelle et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires.
ED/EFD	Division du financement de l'éducation.
ED/EPP	Division des politiques et de la planification de l'éducation.
ED/HEP	Division de l'enseignement supérieur et de la formation des personnels de l'éducation.
ED/PLA	Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales.
ED/SCM	Division des sciences de l'éducation, des contenus et des méthodes de l'éducation.
ED/STE	Division de l'enseignement des sciences de l'enseignement technique et de l'éducation relative à l'environnement.
ED/SPO	Division de l'égalité des chances en matière d'éducation et des programmes spéciaux.
ED/UCE	Unité de coordination et d'évaluation du Secteur de l'éducation.
GISTI	Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés.
ICEI	Information, Culture et Immigration.
MACO	Maison arabe de culture ouvrière, Bruxelles.
NCB	Centre néerlandais des étrangers d'Utrecht.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OIG	Organisation intergouvernementale.
OING	Organisation internationale non gouvernementale.
OIT	Organisation internationale du travail.
ONG	Organisation non gouvernementale.
PAD	Détails des activités de programme.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
REX	Secteur des relations extérieures et de l'information du public.
SC	Secteur des sciences exactes et naturelles.
SHS	Secteur des sciences sociales et humaines.
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations (OCDE).
UGTSF	Union générale des travailleurs sénégalais en France.
ULB	Université libre de Bruxelles.
VOCOM	Comité flamand des associations pour les migrants à l'exception du Limbourg.

RESUME

1. L'évaluation d'impact des activités mises en oeuvre par l'Unesco en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, a été menée dans une perspective d'analyse critique, rétrospective et sélective des aspects significatifs de cette action. La période couverte par cette évaluation s'étend de 1977 à 1986.

2. Les activités éducatives en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles s'inscrivent dans une problématique interculturelle complexe et évolutive : tout en facilitant leur insertion dans le pays d'accueil, ces activités doivent leur permettre de sauvegarder leur propre identité culturelle en mettant l'accent sur l'originalité et sur la valeur de cet apport pour la société dans laquelle ils vivent. En cas de retour des travailleurs migrants dans leur pays d'origine, l'action éducative doit tendre à faciliter la réinsertion de leurs familles et en particulier celle des enfants d'âge scolaire.

3. Cette évaluation a été conduite à partir d'une analyse documentaire systématique, de questionnaires adressés aux différents organismes ayant coopéré avec l'Organisation dans le cadre du sous-programme, et de missions courtes effectuées dans neuf pays concernés par les phénomènes migratoires. La procédure d'investigation ainsi que les données recueillies et interprétées ont fait l'objet d'un rapprochement avec celles de l'évaluation interne du sous-programme, effectuée en 1981-1982.

4. Les ressources allouées au sous-programme II.6.3 ne permettaient pas de couvrir les différents aspects relatifs à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Les objectifs assignés à ces activités étaient trop ambitieux.

5. Des résultats positifs ont été obtenus, par exemple dans le cadre du programme d'échanges d'éducateurs entre des pays d'origine et des pays d'accueil des migrants. Des activités éducatives ont été réalisées en coopération avec certaines associations de migrants, mais les possibilités offertes dans ce domaine n'ont pas été exploitées autant qu'elles auraient pu l'être. La diffusion des publications n'a pas eu l'ampleur souhaitée.

6. L'impact des activités peut être considéré comme relativement faible ; outre la limitation des ressources par rapport à des objectifs ambitieux, l'absence d'une perspective d'ensemble et d'une concertation étroite entre les unités, chargées au sein de l'Organisation de mettre en oeuvre des activités en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, explique la portée limitée des activités mises en oeuvre.

7. Les recommandations prennent en considération les attentes exprimées par les responsables des principaux organismes chargés de promouvoir l'action éducative et culturelle concernant les migrants dans les pays couverts par l'évaluation. Elles se situent dans la perspective d'un programme intégré, qui mettrait l'accent sur la spécificité de l'action menée par l'Unesco dans ce domaine.

Démarche méthodologique

7. La démarche méthodologique a été la suivante :

- mise à plat des objectifs, des actions de programme et de l'impact souhaité, tels qu'ils sont indiqués dans le premier et le second Plans à moyen terme (1977-1982 et 1984-1989) et les résolutions adoptées par la Conférence générale (de la dix-septième à la vingt-troisième session) ;

- rassemblement de la documentation de base (PAD, rapports et publications du sous-programme, documents publiés dans les différents pays couverts par l'évaluation et par les OIG intéressées par l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles ;

- enquête par questionnaires (quatre questionnaires, élaborés au cours de la première phase de l'évaluation ont été adressés aux destinataires suivants : 19 commissions nationales pour l'Unesco dans les pays d'origine des migrants ; 10 commissions nationales pour l'Unesco dans les pays d'accueil ; 14 organisations non gouvernementales ; 16 associations de travailleurs migrants ayant coopéré avec l'Unesco, dans le cadre du sous-programme II.6.3) ;

- enquêtes par interviews, conduites auprès des spécialistes des OIG ayant des programmes touchant à l'éducation des travailleurs migrants (BIT, OCDE, Commission des communautés européennes, Conseil de l'Europe, Comité intergouvernemental pour les migrations). Cette procédure a été également utilisée auprès des responsables d'organismes et d'associations dans les pays où les missions se sont déroulées ; les interviews ont permis de recueillir des informations essentielles sur la portée des activités de l'Unesco dans ce domaine, sur leurs effets et leurs prolongements éventuels ; elles ont aussi permis d'identifier les attentes à l'égard de l'Unesco pour l'avenir ; enfin, des entretiens ont eu lieu avec des responsables de certaines unités du Secrétariat de l'Unesco qui mènent des activités éducatives ou culturelles en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles ;

- analyse des informations et identification des indicateurs suivants, en vue de l'appréciation de l'impact des activités :

  . indicateur de participation, afin d'identifier les relations établies avec les organismes qui ont déjà coopéré avec ce sous-programme ou qui seraient susceptibles de le faire, compte tenu de leur position dans le dispositif mis en place dans chacun des pays pour promouvoir l'éducation des migrants ;

  . indicateur de suivi, afin d'analyser la logique selon laquelle les activités du sous-programme se sont articulées et poursuivies au cours de la période considérée ;

  . indicateur de diffusion permettant de mesurer le rayonnement de l'activité éditoriale du sous-programme, d'identifier les destinataires effectifs ou potentiels des publications, selon différentes caractéristiques ;

INTRODUCTION

Objectifs de l'évaluation d'impact

1. Conformément aux dispositions des paragraphes 49 à 53 du Deuxième Plan à Moyen Terme pour 1984-1989 concernant l'évaluation des activités de l'Organisation, et aux principes adoptés par le Conseil exécutif lors de sa 121e session, le Programme et Budget approuvés pour 1986-1987 comprenait la réalisation d'une évaluation d'impact (catégorie III) des activités du sous-programme II.6.3 (L'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles) visant notamment à promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles.

2. Cette évaluation de type externe, a pour objet de rassembler et d'analyser les données et les informations pertinentes relatives à l'évolution de ces activités, à leurs effets tangibles et aux suites qui leur ont été données, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil des migrants. Ce faisant, l'évaluation d'impact devrait permettre d'apprécier le degré d'adéquation entre les orientations qui ont été définies, les moyens et les réalisations effectives dans leurs modalités et leurs prolongements. L'analyse des relations et des interactions éventuelles entre le sous-programme II.6.3 et les autres unités du Secrétariat concernées par l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles fait également partie des objectifs assignés à l'évaluation étant admis que, dans la mesure où elle prend corps, la coordination interne des activités dans ce domaine spécifique ne peut que retentir sur leur impact.

3. Cette évaluation externe fait suite à une évaluation interne effectuée en 1981-1982 visant à mesurer la portée des activités du sous-programme de 1973 à 1982. Ses résultats ont été pris en compte et analysés dans la présente évaluation.

Champ de l'évaluation et période couverte par celle-ci

4. La période couverte par l'évaluation s'étend de 1977 à 1986. Ont été examinées toutes les activités réalisées au cours de ces dix années en coopération avec les Etats membres concernés, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les associations militant en faveur de l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles.

5. Des missions courtes ont été effectuées dans certains pays d'origine des migrants (Grèce, Italie, Yougoslavie) et dans des pays d'accueil (Belgique, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, République fédérale d'Allemagne). Des entretiens ont eu lieu en France avec des responsables concernés. Ces missions ont permis d'établir des contacts directs avec les institutions et les organisations chargées de développer des activités éducatives et culturelles en faveur des travailleurs migrants ou d'assurer leur réinsertion et celle de leurs enfants en cas de retour dans leur pays d'origine. Les questionnaires et les documents d'archive ont permis de compléter les informations pour les pays qui n'ont pu être visités. Les documents consultés, les questionnaires d'enquêtes, les destinataires de ces questionnaires et la liste des personnes rencontrées lors des missions font l'objet d'annexes qui ne sont pas jointes à ce rapport, mais qui sont disponibles.

6. L'évaluateur principal a été assisté dans sa tâche par un consultant, M. Roger Bordage.

. indicateur de convergence, en vue de mettre en évidence le degré de cohérence et de convergence des activités du sous-programme avec les initiatives prises par d'autres unités du Secrétariat, par les OIG intéressées par l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, par les institutions des Etats membres et les organisations non gouvernementales concernées ;

. indicateur de démultiplication, permettant d'identifier les prolongements qui ont été donnés à la suite du déroulement des activités du sous-programme, et les résultats obtenus.

- analyse critique de la démarche d'évaluation (il est apparu nécessaire et utile de procéder, dans la dernière phase de l'évaluation, à une analyse du rendement des instruments d'enquête, aussi bien pour l'évaluation externe que pour l'évaluation interne et d'aborder les questions relatives à l'interprétation des résultats obtenus).

- synthèse, permettant de porter une appréciation générale sur l'efficacité du sous-programme au regard de ses objectifs initiaux, de prendre en compte les attentes qui se sont exprimées quant au rôle de l'Organisation dans ce domaine, et de proposer un certain nombre de suggestions relatives aux activités futures de l'Unesco dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil des migrants.

INFORMATIONS GENERALES

Historique

8. C'est à sa dix-septième session, en 1972, que la Conférence générale a adopté la résolution 1.142 qui autorisait le Directeur général "à promouvoir la reconnaissance effective et universelle du droit à l'éducation et l'égalité des chances et de traitement en matière d'enseignement", (...) "en cherchant des ressources extrabudgétaires afin d'aider les Etats membres à prendre des mesures concrètes pour assurer aux travailleurs migrants étrangers et à leurs enfants l'égalité d'accès à l'éducation et l'égalité des chances en matière d'éducation et pour améliorer cette éducation qui devra être fournie dans la mesure du possible dans leur langue maternelle."

9. En octobre 1973, l'Unesco a organisé une réunion consultative d'experts (catégorie VI) pour définir les grandes lignes d'action d'un programme à long terme concernant l'éducation des travailleurs migrants et de leurs enfants.

10. Les participants à cette réunion provenaient de cinq pays d'accueil européens : République fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Suède, Suisse et de cinq pays d'origine : Algérie, Espagne, Italie, Mali, Yougoslavie. Six études avaient été élaborées pour servir de documents de travail.

11. Les questions abordées lors de la consultation étaient les suivantes :

- "la sensibilisation de l'opinion publique des pays d'accueil à la culture nationale des communautés immigrantes ;

- l'adaptation de la famille immigrante à son nouvel environnement ;

- l'éducation des travailleurs (hommes et femmes) et la formation professionnelle ;

- la scolarisation des enfants et l'apprentissage de la culture et de la langue maternelle ;

- les structures à mettre en place, dans le pays d'origine, pour la réinsertion dans les établissements éducatifs, des travailleurs et de leurs enfants."

12. Par la suite, la Conférence générale, à sa vingtième session, en 1978, a adopté la Résolution 1/1.2/1 par laquelle le Directeur général était autorisé "à mettre en oeuvre, dans le domaine de l'éducation, des activités visant à la réalisation de l'objectif 1.2 (promotion de l'appréciation et du respect de l'identité culturelle des individus, des groupes, des nations et des régions)". Cette résolution invitait "le Directeur général, en particulier :

- à poursuivre et étendre l'action tendant à promouvoir le droit à l'éducation des travailleurs migrants et de leur famille dans les Etats membres qui sont des pays d'immigration, à la demande des Etats intéressés et en collaboration avec eux, et en tenant compte de la nécessité de respecter l'identité culturelle et la cohésion de la famille migrante ;

- à encourager à cette fin la coopération entre les Etats membres intéressés et en particulier les pays d'immigration et ceux qui sont des pays d'émigration ;

- à coopérer avec les Etats membres en vue de promouvoir le droit des minorités culturelles visant en leur sein à utiliser leur langue maternelle dans l'enseignement."

13. A sa vingt troisième session, en 1985, la Conférence générale invitait, à nouveau, le Directeur général, au titre du programme II.6 (Promotion du droit à l'éducation de groupes particuliers) et du sous-programme II.6.3 :

- "à promouvoir les activités éducatives en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, notamment celles qui concernent l'enseignement de leur langue maternelle, la préservation de leur identité culturelle et l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles ainsi que l'enseignement préprofessionnel, en vue de faciliter leur insertion dans le pays d'accueil et leur réinsertion ultérieure dans le pays d'origine, et à procéder à l'évaluation de l'impact des activités menées par l'Organisation dans le domaine de l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles."

Objectifs généraux de l'action éducative en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles

14. Dès 1977, les objectifs généraux des activités dans le domaine de l'éducation en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles ont été les suivants :

- sensibilisation de l'opinion publique quant à la culture nationale des migrants et à l'amélioration des moyens d'enseignement pour les travailleurs migrants et leurs familles ;

- enseignement des travailleurs migrants et de leurs familles dans leurs langues maternelles en vue de préserver leur identité culturelle ;

- formation des travailleurs migrants adultes en vue d'une meilleure insertion dans les pays d'accueil ;

- éducation des femmes migrantes, en commençant par l'alphabétisation dans les pays d'accueil ;

- amélioration de l'éducation et de la formation préprofessionnelle des jeunes des deux sexes issus de la migration dans les pays d'accueil ;

- préparation des travailleurs migrants et de leurs familles en vue d'une éventuelle réinsertion dans leurs pays d'origine.

Ces objectifs n'ont pas sensiblement varié depuis cette date.

Ressources budgétaires

15. Les ressources budgétaires allouées à la mise en oeuvre des activités sont récapitulées dans le tableau 1. Les moyens en personnel sont indiqués dans le tableau 2.

Tableau 1

Crédits alloués (en dollars USA)

Exercice budgétaire	Programme ordinaire	Programme de participation	Total
1977 - 1978	132.300		132.300
1979 - 1980	96.100	72.300	168.400
1981 - 1983	122.500	185.200	307.700
1984 - 1985	79.700	242.100	321.800
1986 - 1987	123.600		123.600

Tableau 2

Personnel du cadre organique chargé au Siège de l'Unesco de l'exécution des activités concernant l'éducation en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles

Exercice budgétaire	Ressources (exprimées en mois/homme par an)	Total
1977 - 1978	12	24
1979 - 1980	12	24
1981 - 1983	12	36
1984 - 1985	12	24
1986 - 1987	12	24

Principales réalisations

16. Durant la période couverte par l'évaluation, les principales activités d'éducation en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles ont consisté en :

- Deux réunions d'experts (catégorie VI, voir tableau 3).

- Soixante contrats passés avec des commissions nationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations de travailleurs migrants pour la réalisation d'études, des activités de formation ou la préparation de matériel liés à l'éducation en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles (tableau 4).

- Un programme d'échanges entre les éducateurs des travailleurs migrants et de leurs familles dans les pays d'immigration et les pays d'émigration. Ce programme a concerné 21 pays dont 1 en Amérique du Nord, 2 en Amérique latine et aux Caraïbes, 1 dans les pays arabes et 1 en Afrique et 16 pays en Europe.

- Préparation de trois documents publiés entre 1977 et 1986 : le numéro 27 de la série "Etudes et documents" intitulé L'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, publié en 4 langues ; un Répertoire international, régional et national des organismes et associations de travailleurs migrants et de leurs familles ; et une synthèse des rapports rédigés par les éducateurs lors du programme d'échanges entre les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants.

Tableau 3

Réunions (catégorie VI)

Date	Objet de la réunion	Participants
1978	Rôle des associations des travailleurs migrants dans les activités d'enseignement et de formation des travailleurs migrants et de leurs familles	19 associations 8 commissions nationales 5 OIG 4 ONG
1979	Examen des facteurs à prendre en considération pour étendre le programme actuellement limité à certains Etats membres d'Europe et d'Afrique du Nord, aux autres Etats membres intéressés, ainsi que les moyens par lesquels pourrait être assuré l'enseignement dans les langues maternelles des minorités nationales.	10 commissions nationales Observateurs : 6 OIG 5 ONG 5 associations

Tableau 4

Répartition des contrats passés avec diverses organisations

Exercice budgétaire / Types d'activités	1977-1978	1979-1980	1981-1983	1984-1985	1986-1987	Total
Etudes	15	4	1	7	1	28
Réunions de formation	2		6	8	4	20
Préparation de matériel		3	6	1	2	12
Total	17	7	13	16	7	60

RELATIONS ENTRE LES ACTIVITES RELEVANT DU SOUS-PROGRAMME II.6.3 ET D'AUTRES ACTIVITES

17. En 1974, fut créé un comité intersectoriel pour les travailleurs migrants et leurs familles. La création d'un tel comité se justifiait par le fait qu'au sein du Secteur de l'éducation, d'autres unités étaient et sont toujours concernées par la mise en oeuvre d'activités en faveur des travailleurs migrants (alphabétisation, enseignement primaire, accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation, enseignement technique et professionnel, amélioration des programmes, méthodes et techniques d'enseignement) et que d'autres secteurs de l'Organisation (sciences sociales et humaines, culture et communication) s'y intéressaient aussi.

18. Les objectifs impartis au comité étaient les suivants :

- "développer et maintenir une vision d'ensemble du programme de l'Unesco (régulier et extrabudgétaire) ayant trait aux travailleurs migrants et à leurs familles ;

- planifier et coordonner les dotations pour les programme et budget biennaux afin d'aboutir à un programme mieux équilibré et intégré et d'élargir sa portée ;

- déterminer les modalités opérationnelles susceptibles d'assurer l'exécution effective du programme ;

- servir de lieu d'échange ("clearing house") pour les publications et les documents ayant trait aux travaux du comité ;

- revoir périodiquement ses propres termes de référence et la composition du comité et proposer au Comité de coopération intersectorielle (CCI)[1], les changements souhaitables en la matière ;

- rendre compte au CCI quand cela est demandé".

19. De 1974 à février 1981, le comité intersectoriel s'est réuni à 11 reprises. Après 1982 ces réunions sont devenues épisodiques et ont cessé à partir du début de l'année 1984, ce qui marque sa disparition "de facto". L'activité du comité a toutefois permis de procéder à l'échange d'informations, à la discussion et à la coordination des activités dans les Projets de programme et de budget et les Détails des activités de programme (PAD).

20. Il en a résulté une information mutuelle sur les projets d'études ou d'activités concernant les travailleurs migrants, dès leur phase préliminaire. La coordination intersectorielle s'est également traduite au niveau des transferts de fonds d'une division à une autre, en vue de réaliser des activités d'intérêt commun : ce fut le cas pour la publication d'études ayant trait à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles et pour la mise en oeuvre de recherches appliquées concernant l'alphabétisation des femmes immigrées (1976).

21. Le comité intersectoriel a aussi abordé le problème des données statistiques - insuffisantes - relatives à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles ; il fut proposé d'y faire participer le Secteur de la

1. Le Comité de coopération intersectorielle est chargé de suivre les activités des différents comités intersectoriels mis en place au sein de l'Organisation.

communication (études sur la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'immigration par les mass media) et d'évaluer l'impact des émissions de télévision et de radio dans trois pays européens (1976).

22. L'action du comité intersectoriel a incontestablement permis d'engager une certaine concertation entre les différentes unités impliquées dans la mise en oeuvre d'activités en faveur des travailleurs migrants ; il est regrettable que cette concertation ait cessé en 1984. Cela a sans doute affecté l'impact des diverses activités éducatives et culturelles de l'Unesco concernant les migrants. En effet, l'impact des activités prévues ne dépend pas seulement des moyens spécifiques mis en oeuvre au titre du sous-programme, mais aussi d'une synergie interne résultant de l'action concertée de toutes les unités.

23. Il convient cependant de souligner qu'en dépit de la cessation du fonctionnement du comité intersectoriel, une certaine concertation s'est maintenue, à un niveau informel, entre la division ED/SPO, responsable de la mise en oeuvre du sous-programme II.6.3, et la division ED/PLA. Des contacts épisodiques ont eu lieu aussi avec la division de l'étude du développement du Secteur des sciences sociales et humaines, à l'occasion de la publication d'un numéro du Courrier de l'Unesco, intitulé "Les migrants entre deux cultures" en septembre 1985. Pour la préparation du Projet de programme et de budget pour 1988-1989, le secteur de l'éducation s'est efforcé de faire le point sur les activités concernant les travailleurs migrants et leurs familles et envisagées par les autres secteurs de l'Organisation.

24. Au sein du Secteur de l'éducation, la division ED/PLA a prévu la mise en oeuvre, en relation avec le sous-programme II.6.3 et dans le cadre de la Décennie du développement culturel, de trois projets visant à expérimenter de nouveaux contenus et méthodes pour pallier les difficultés scolaires et d'insertion socioculturelle des enfants des travailleurs migrants dans les pays d'accueil, ainsi que de trois autres projets sur les modalités de réinsertion socioculturelle et linguistique, dans le système scolaire national, des enfants d'ex-travailleurs migrants de retour dans leur pays d'origine.

25. Le Secteur des sciences sociales et humaines a prévu d'organiser, en collaboration avec le Secteur de l'éducation, un séminaire international, hors Siège, en collaboration avec les commissions nationales intéressées, les centres nationaux et les ONG spécialisées, sur les modes d'adaptation sociale, culturelle et professionnelle des femmes immigrées, et, plus particulièrement, sur les femmes immigrées de la deuxième génération (sous-programme VI.4.4). Une autre activité du Secteur des sciences sociales et humaines, mise en oeuvre en relation avec le sous-programme II.6.3, a pour objet de procéder à l'analyse des problèmes relatifs à "la sélection par les langues et l'impact de la structure de la famille" en ce qui concerne l'éducation de la seconde génération de migrants dans les pays d'Europe occidentale, en vue d'aider les Etats membres "à développer des politiques de mobilité sociale" pour la seconde génération de migrants (sous-programme XII.1.3).

26. Par ailleurs, dans le domaine de la culture et de la communication, il est prévu de publier deux études entreprises en 1986-1987 sur les formes populaires d'expression artistiques telles qu'elles se sont développées dans les "ghettos" et les "bidonvilles" et sur la contribution des immigrés à la culture de quatre pays d'Europe occidentale.

27. Enfin, le Bureau d'études, d'action et de coordination pour le développement devait procéder, au titre du grand programme VIII (sous-programme VIII.3.4) à une évaluation des résultats obtenus par deux projets

pilotes approuvés au cours de l'exercice biennal 1984-1985, et dont l'un concernait "Les migrants : la communication interculturelle comme facteur d'une meilleure cohabitation entre les communautés et d'une meilleure coopération internationale". Ce projet pilote a été mis en oeuvre à la suite de la demande adressée au Directeur général de l'Unesco par la Commission nationale française pour l'Unesco, le 11 mai 1984. Présenté au titre du programme VIII.3 (Mise en oeuvre de l'action pour le développement), ce projet pilote avait deux objectifs essentiels :

- "améliorer à court terme la communication interculturelle entre les communautés étrangères et leur pays d'accueil d'une part, et les communautés étrangères et leur pays d'origine d'autre part" ;

- "mettre en place des dispositifs permettant de multiplier à long terme les solutions de cohabitation dans les pays d'accueil, et de développer, toujours à long terme, la coopération entre les pays d'accueil et les pays d'origine."

28. Pour donner à ce projet pilote un effet multiplicateur, la Commission française avait prévu d'y associer, par l'intermédiaire de leurs commissions nationales, plusieurs pays d'émigration ainsi que des pays européens d'accueil des migrants.

29. La mise en oeuvre de ce projet pilote aurait dû se faire en concertation étroite avec les activités relevant du sous-programme II.6.3, car plusieurs sous-projets comportaient une dimension éducative, comme, par exemple, la mise au point de fiches pédagogiques interculturelles, ou de cassettes vidéo réalisées par des travailleurs sénégalais sur leur itinéraire migratoire. Cette concertation aurait sans doute permis d'accroître l'impact de chaque type ou groupe d'activités ; cela ne fut pas le cas, faute d'une efficace coordination intersectorielle.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES COMPETENTES

30. Les relations entre l'Unesco et les organisations intergouvernementales (OIG) compétentes en matière d'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, comprennent des échanges de publications, la participation des spécialistes concernés aux principaux colloques, conférences ou réunions organisés par l'une ou l'autre de ces organisations et par quelques visites sur le terrain effectuées par la spécialiste du programme.

31. Les relations avec la Commission des communautés européennes se concrétisent par des échanges de documents et par la participation réciproque des spécialistes concernés aux principales réunions organisées par l'une ou l'autre organisation. Cependant, selon l'Administrateur principal du programme de la Commission, ces relations ne conduisent pas à une véritable coopération entre les deux organisations.

32. Avec le Conseil de l'Europe, des réunions intersecrétariats ont permis d'identifier des sujets d'intérêt commun ; la réunion intersecrétariats du 14 mars 1983 a mis l'accent sur trois sujets :

- les problèmes relatifs à la deuxième génération de migrants ;

- la formation des enseignants à la pédagogie interculturelle ;

- la collecte et l'analyse des données statistiques, des publications, des études et des recherches dans ce domaine.

33. Les deux Organisations sont convenues de poursuivre l'échange de documents, de collaborer pour l'élaboration d'une bibliographie sélective et du répertoire international des organismes et associations de migrants. Dans l'ensemble, cette coopération s'est avérée positive dans le cadre du projet n°7 du CDCC du Conseil de l'Europe. Le champ couvert par ce projet porte sur l'éducation et le développement culturel des migrants, c'est-à-dire qu'il pourrait impliquer d'autres unités de l'Unesco que le secteur de l'éducation. Une meilleure coordination intersectorielle aurait sans doute permis d'élargir et d'approfondir la coopération avec le Conseil de l'Europe. Cela est d'autant plus justifié que la spécialiste chargée du projet n°7 apprécie la démarche de l'Unesco à l'égard des Associations de travailleurs migrants qui ont pu ainsi exprimer leur point de vue et leurs besoins au cours des réunions organisées avec leur participation, alors que le Conseil de l'Europe ne pouvait adopter une telle démarche du fait de contraintes institutionnelles. L'Unesco peut en outre inscrire ses activités en matière d'éducation des migrants dans une perspective plus large incluant des pays et des organisations se trouvant hors d'Europe. La possibilité d'échanges mutuellement enrichissants existe donc, mais il faudrait pour cela, d'après les termes de la spécialiste chargée du projet n°7, "une vision d'ensemble, approfondie, continue, non sectorisée".

34. Selon le responsable du Service "Migrations internationales pour l'emploi" du BIT, une coopération plus active pourrait être établie avec l'Unesco dans un avenir proche, à l'occasion d'une enquête sur la deuxième génération de jeunes d'origine maghrébine en Europe. Ce projet qui est actuellement soumis à l'approbation du PNUD, devrait être lancé en 1987 en coopération avec l'Unesco et l'ALECSO.

35. Dans le cadre du programme d'échange d'éducateurs entre pays d'accueil et pays d'origine mis en oeuvre dans le cadre du sous-programme II.6.3, le Comité intergouvernemental pour les migrations a coopéré avec l'Unesco en 1978-1979. Ce programme d'échange d'éducateurs a été considéré par le CIM comme "un grand succès" et d'une très grande utilité. Le CIM proposait aussi une large diffusion des résulats de cette expérience et suggérait que le programme fût étendu à d'autres pays et régions, en particulier à l'Afrique, à l'Amérique du Nord et aux Caraïbes. Cependant, les responsables des services concernés du CIM n'avaient pas connaissance du rapport de synthèse/[1] relatif aux échanges d'éducateurs et n'avaient pas d'informations sur le suivi et le bilan de ce programme. Il semble donc qu'il existe une discontinuité entre la phase de lancement du programme d'échange, au cours de laquelle une coopération s'était nouée entre les deux organisations, et le déroulement proprement dit de ce programme en termes d'activités et de bilan.

36. Deux structures distinctes au sein de l'OCDE ont été mises en place pour suivre et analyser les différents aspects des phénomènes migratoires : d'une part, le Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), qui produit un rapport annuel retraçant l'évolution des mouvements migratoires à destination et en provenance des pays membres de l'OCDE ; d'autre part, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), qui a effectué des études pour tenter de repérer les résultats et les effets de la mise en oeuvre des politiques d'éducation au niveau des enfants de migrants. Le CERI n'entretient pas de relations particulières avec l'Unesco et les travaux qui

1. Programme d'échanges entre éducateurs des travailleurs migrants dans les pays d'immigration et des éducateurs des pays d'émigration. Synthèse des rapports établie par Mme S. Lundgren-Turiaf, mars 1984. Doc. Réf. ED-86/WS/87 (10 septembre 1986), original français, 31 p.+ annexes.

ont été réalisés dans le cadre du sous-programme concernant l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles n'ont pas retenu l'attention de l'administrateur principal du CERI.

REUNIONS D'EXPERTS

Participation des organisations concernées aux réunions d'experts

37. La réunion qui s'est tenue en juillet 1978 s'est appuyée sur les résultats d'une enquête préalable sur les aspirations et les besoins des travailleurs migrants et de leurs familles menée avec le concours de trois associations de travailleurs immigrés/[1] et de trois commissions nationales pour l'Unesco/[2]. Ces travaux aboutirent à l'élaboration de quatre rapports dont les résumés furent rassemblés dans le document de travail de cette réunion. Participaient à cette réunion les représentants de 11 associations de travailleurs immigrés, de 9 commissions nationales ou d'Etats membres, de 5 OIG et de 3 OING.

38. Un certain nombre d'organisations qui regroupent ou fédèrent de très nombreuses associations de travailleurs immigrés en Europe, n'étaient pas représentées à ces assises. Cependant, on pouvait considérer que cette réunion constituait le premier jalon d'une série d'initiatives visant à instaurer une coopération dans le domaine de l'éducation des migrants. Les observations recueillies dans les différents pays au cours de l'évaluation d'impact montrent que les possibilités offertes dans ce domaine n'ont pas été exploitées autant qu'elles auraient pu l'être.

39. La réunion d'experts organisée en septembre 1979 fut chargée d'examiner les facteurs à prendre en considération pour étendre le programme, jusque-là limité à certains Etats membres de l'Europe et de l'Afrique du Nord, à d'autres Etats membres intéressés. A cette réunion participaient des experts de 8 Etats membres et des représentants de 6 associations de travailleurs migrants, de 7 OING et de 4 OIG. Etaient également présents à cette réunion, comme à la précédente, les membres du Comité intersectoriel pour les travailleurs migrants. Les participants ont souligné la nécessité d'un accroissement des moyens, notamment financiers, et l'importance du rôle du Comité intersectoriel pour envisager l'extension du futur programme sur une base globale, intégrée et interdisciplinaire.

Suites données aux réunions d'experts

40. Un certain nombre d'activités ont été réalisées à la suite de ces réunions, notamment avec les associations de travailleurs migrants et avec les OING qui y avaient participé. En premier lieu, le Répertoire international, régional et national des organismes et associations de travailleurs migrants et de leurs familles, contenant des notices bibliographiques, a été élaboré. D'autre part, des contrats ont été conclus avec diverses associations, en vue de contribuer à la réalisation d'activités d'alphabétisation et de formation des femmes migrantes, pour soutenir des initiatives d'éducation en langue maternelle. Ces contrats ont permis, soit de soutenir des initiatives

1. Fédération des associations des émigrés espagnols en France (FAEEF)
   Fédération des colonies libres italiennes en Suisse (FCLIS)
   Fédération des associations des travailleurs grecs en Suède (FIOS)
2. Commission nationale algérienne pour l'Unesco
   Commission nationale italienne pour l'Unesco
   Commission nationale des Pays-Bas pour l'Unesco

permettant d'informer des groupes de travailleurs migrants sur la vie sociale et culturelle dans leur pays d'origine, soit de favoriser la création ou l'extension des services chargés d'informer les migrants dans leur langue, sur leurs droits juridiques et sociaux et sur les facilités éducatives qui leur sont offertes, ainsi qu'à leurs enfants, dans les pays d'accueil. Des OING qui développent des activités sociales et culturelles parmi les travailleurs migrants et les groupes défavorisés en général ont également bénéficié de ces contrats, soit pour des activités d'alphabétisation, soit pour faciliter le retour des femmes migrantes dans leur pays d'origine, soit enfin pour la tenue d'un séminaire régional à Marrakech, dont l'un des thèmes portait sur l'éducation des enfants de travailleurs migrants en Europe.

Possibilités de coopération avec les associations concernées et extension des activités du sous-programme II.6.3

41. En organisant le séminaire sur le rôle des associations de travailleurs migrants dans les activités d'enseignement et de formation qui s'est tenu en 1978, l'Unesco a pris une initiative originale en matière de coopération. L'importance et le caractère novateur de cette approche, qui reconnaissait les associations de travailleurs migrants en tant qu'acteurs dans ce domaine, a été appréciée comme telle par d'autres organisations internationales qui ne pouvaient agir de la sorte du fait de contraintes institutionnelles. Cette remarque formulée par la spécialiste chargée du projet n°7 du CDCC du Conseil de l'Europe, confirmée au cours de l'évaluation, souligne la valeur de l'initiative prise par l'Unesco en 1978 ; les contrats passés par la suite avec un certain nombre d'associations de travailleurs migrants ont permis de réaliser des activirés utiles au plan de l'information et de l'éducation de migrants touchés par ces associations.

42. La mise en oeuvre d'activités éducatives en coopération avec les associations de migrants est, le plus souvent, une démarche délicate à entreprendre du fait des divergences qui peuvent les opposer et des relations qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics des pays d'accueil. Ainsi, en République fédérale d'Allemagne, il n'existe pas de regroupement représentatif de ces associations et les autorités fédérales sont très réservées à l'égard d'une telle coopération. Toutefois, dans les pays où cette coopération s'avère possible, il apparaît qu'une stratégie d'ensemble, menée avec continuité pour approfondir et élargir la démarche initiale en accord et en liaison étroite avec les Commissions nationales pour l'Unesco des Etats membres concernés, n'a pas été définie et mise en oeuvre. De ce fait, les activités entreprises sont perçues comme étant ponctuelles, sans logique apparente et les objectifs poursuivis par l'Unesco n'ont pas eu l'audience qu'ils auraient dû avoir parmi les principales associations oeuvrant pour l'éducation des migrants.

43. Dans au moins quatre pays où l'évaluation d'impact s'est déroulée, des "collectifs" d'associations de migrants occupant une position centrale dans ce milieu, ne connaissent ni les recommandations ni les publications de l'Unesco dans ce domaine (qu'il s'agisse des publications réalisées dans le cadre du sous-programme II.6.3 ou dans d'autres programmes). Tout aussi significative de cette lacune est l'absence d'un représentant du Secrétariat de l'Unesco à la IVe Conférence des immigrés en Europe qui se tenait du 8 au 10 mars 1985 à Runö en Suède, alors que d'autres organisations internationales comme le BIT, l'OCDE, le Conseil de l'Europe y ont participé. Or cette conférence à laquelle ont pris part les principaux "collectifs" d'associations de travailleurs migrants en Europe, se proposait comme objectif fondamental de "poser les bases nécessaires pour ouvrir un dialogue et trouver des formes de collaboration avec toutes les parties concernées par les thèmes migratoires en

Europe occidentale: les gouvernements, les organismes et organisations internationales, les syndicats, les associations des immigrés, les associations de solidarité, etc."/[1].

44. Néanmoins, cette stratégie d'ensemble ne saurait être conçue dans les limites et avec les moyens du sous-programme II.6.3. A fortiori, il paraissait peu réaliste d'envisager l'extension des activités relatives à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles aux autres Etats membres intéressés en Afrique, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient, aux Antilles et aux Amériques, avec les seules ressources matérielles et humaines dont dispose le sous-programme dont la portée est restée à un niveau modeste. Pourtant, il était souligné en 1979 que "l'Unesco se doit de relever ce défi car il n'existe aucune autre organisation intergouvernementale qui soit en mesure d'entreprendre une telle tâche"/[2]. Des échanges d'éducateurs ont cependant eu lieu entre les Etats-Unis et le Mexique en 1981, et entre le Sénégal et la France en 1986. Un contrat prévoyant l'élaboration conjointe par la Colombie et le Venezuela, de matériels éducatifs pour l'alphabétisation des jeunes filles et des femmes immigrées a été prévu pour la fin 1986.

PROGRAMME D'ECHANGES D'EDUCATEURS RESSORTISSANTS DE PAYS D'ACCUEIL ET DE PAYS D'ORIGINE

Réalisation du programme et premier bilan

45. Conformément à la résolution 1.141 adoptée par la Conférence générale, à sa dix-neuvième session, et aux dispositions contenues dans les documents de Programme et budget approuvés pour 1977-1978 (19 C/5, para. 1052), 1979-1980 (20 C/5, par. 1031), 1981-1983 (21 C/5, par. 1031-1032), le Secrétariat a mis en oeuvre, en collaboration avec les autorités nationales compétentes, un programme visant à échanger des éducateurs de travailleurs migrants, ressortissants de pays d'accueil et de pays d'origine des migrants, afin de les familiariser avec les différents contextes socio-éducatifs et culturels.

46. La première tranche du programme d'échanges a fait l'objet d'un bilan, établi à partir des rapports rédigés par les participants. Cette synthèse (réf. ED-86/WS/87, original en français) a permis de mettre en relief les principaux problèmes posés en matière d'éducation et de formation des travailleurs migrants et de leurs familles dans les pays d'accueil et lors du retour dans leur pays d'origine. Ce programme s'est poursuivi en 1981 avec des échanges d'éducateurs entre le Mexique et les Etats-Unis et devait se prolonger entre la Norvège et le Pakistan, mais ce pays n'a pas envoyé de spécialiste en Norvège. En 1985, des missions croisées ont été effectuées entre la Grèce et la Suède et en 1986 entre l'Italie et l'Université de Londres d'une part, et entre la France et le Sénégal d'autre part. Des échanges d'étudiants ont eu lieu entre la Yougoslavie et la République fédérale d'Allemagne au cours de cette même année.

1. IVe Conférence des associations des immigrés en Europe : L'Europe, les immigrés et l'avenir ; le droit des immigrés à la participation. Stockholm, 1986, 118 p. (édition française).
2. Rapport final de la réunion d'experts sur l'extension du programme aux autres Etats membres intéressés. Document ED-79/CONF.605/8, 19 mai 1980.

Caractère différentiel du suivi des échanges d'éducateurs selon les pays : quelques exemples

47. L'identification des effets de ces échanges s'est révélée parfois délicate, voire impossible, dans certains pays, étant donné le temps écoulé entre le moment de l'évaluation et l'année de leur réalisation. L'analyse qui suit ne couvre donc pas, faute d'informations, la totalité des pays qui ont participé à ce programme.

48. Les échanges d'éducateurs qui ont eu lieu en 1979 entre l'Autriche et la Yougoslavie ont permis de mettre en évidence un certain nombre de questions relatives à la scolarisation des enfants restés dans leur pays d'origine, aux problèmes spécifiques de la première et de la deuxième générations, la coopération entre les deux pays en matière d'éducation et de travail social parmi les immigrés. Suite à ces échanges, un atelier s'est tenu en novembre 1981 à Salzbourg sur "la pédagogie de l'enseignement aux étrangers", avec pour objectif de fournir au Ministère des suggestions et des propositions en vue d'améliorer la situation scolaire des enfants de travailleurs immigrés. Il n'a pas été possible d'apprécier les suites concrètes données à ces échanges ; les réponses au questionnaire qui avait été adressé pour cette évaluation, aux commissions nationales autrichienne et yougoslave ne renseignent pas sur cet aspect des activités du programme.

49. L'échange d'éducateurs qui s'est déroulé entre le Maroc et les Pays-Bas en 1979 est considéré par les responsables néerlandais comme ayant été utile en son temps. En effet, les enseignants chargés de l'accueil des immigrés marocains ne connaissaient pas à l'époque le contexte socioculturel et le système d'éducation en vigueur au Maroc. De ce fait, la mission effectuée par les deux éducateurs employés au Centre néerlandais des étrangers d'Utrecht (Nederlands Centrum Buitenlanders), organisation nationale chargée de promouvoir l'éducation et le bien-être des immigrés dans la société néerlandaise, a permis de familiariser ces responsables avec les réalités marocaines dans ce domaine. Réciproquement, le chef de la Division de la coopération et des relations culturelles du Ministère de l'éducation du Maroc a pu observer sur place les modalités de cet enseignement biculturel aux Pays-Bas. Cependant, il exprime dans son rapport de mission, un point de vue parfois radicalement différent de celui des autorités néerlandaises. Néanmoins, le rapprochement des positions respectives sur l'éducation des travailleurs marocains et de leurs familles installées aux Pays-Bas a permis d'aboutir à la signature en 1983, d'un accord culturel qui définit les modalités de coopération dans ce domaine entre les deux pays.

50. Mais la contribution de ces échanges d'éducateurs n'a malheureusement pas été développée, ni renforcée par un suivi. Depuis 1979, les responsables néerlandais n'ont reçu aucune information sur les activités de l'Unesco dans ce domaine. Selon ces responsables, il serait souhaitable que ces échanges d'éducateurs s'inscrivent dans une perspective de formation de formateurs, en vue d'obtenir un large effet démultiplicateur, et ne se réduisent pas à sensibiliser un seul enseignant appelé à intervenir directement dans des classes multiculturelles comme cela a été envisagé dans le projet d'échange d'éducateurs entre les Pays-Bas et l'Espagne.

51. La France a participé à deux séries d'échanges d'éducateurs : l'une en 1979 avec le Portugal, l'autre en 1986 avec le Sénégal. Deux spécialistes portugais appartenant à des organismes officiels chargés de suivre les questions relatives à l'émigration (Service de l'enseignement de base et secondaire portugais à l'étranger du Ministère de l'éducation et Institut de l'émigration auprès du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et à

l'émigration) se sont rendus en France, tandis que deux éducateurs français, relevant respectivement du Ministère de l'éducation (sous-direction de l'adaptation et de l'inovation scolaires de la Direction des écoles) et d'une association travaillant sur les questions de l'immigration (Information, culture et immigration, ICEI), ont effectué des missions au Portugal. Faute de renseignements, il est impossible d'apprécier au Portugal l'impact de ces échanges. En revanche, en France, le bilan fait apparaître ou confirme le fait que ces échanges ne s'inscrivent pas suffisamment dans une perspective à long terme et peuvent apparaître comme des opérations sans suite véritablement organisée. On peut cependant noter qu'un colloque sur les aspects culturels de l'émigration portugaise en France a été organisé par l'ICEI en décembre 1981, avec l'aide de la commission nationale française pour l'Unesco. Il aurait été sans doute utile de donner d'autres prolongements à ces échanges : ainsi, la spécialiste chargée des questions relatives à la scolarisation des enfants de migrants à la Direction des écoles du Ministère français de l'éducation nationale, n'avait plus reçu d'informations sur ces activités après la remise de son rapport de mission en 1979.

52. En 1986, deux éducateurs ont effectué des missions croisées au Sénégal et en France avec l'appui actif des commissions nationales pour l'Unesco des deux pays. Les termes de référence de cet échange prévoyaient, parmi d'autres points, le prolongement de ces missions à savoir l'organisation "avec l'aide des autorités nationales et locales, d'un cours ou d'un séminaire à l'intention d'autres éducateurs de travailleurs afin de donner un effet multiplicateur à ce programme d'échanges ou la préparation d'un manuel d'information au profit d'éventuels candidats à l'immigration". Cependant, la réponse de la commission nationale sénégalaise pour l'Unesco au questionnaire d'évaluation ne fait état d'aucune activité concrète en relation avec ces échanges. Pour sa part, la commission nationale française pour l'Unesco considère que ces échanges sont organisés de manière trop ponctuelle - relevant typiquement du programme de participation - alors qu'il faudrait les concevoir selon des séquences cohérentes s'inscrivant sur le long terme. Selon cette commission, il conviendrait d'articuler les échanges d'éducateurs avec les projets axés sur la production de matériels didactiques, et de les envisager dans une perspective de continuité avec d'autres projets pluridisciplinaires visant à promouvoir l'éducation et la vie culturelle des travailleurs migrants et de leurs familles.

53. Des missions croisées de trois éducateurs belges d'une part, et de deux éducateurs espagnols d'autre part, se sont déroulées en mars - avril 1979. Les suites concrètes de ces échanges n'ont pu être identifiées par les commissions nationales espagnole et belge pour l'Unesco. Par ailleurs, il n'a pas été possible de rencontrer en Belgique les participants à cet échange qui depuis, avaient pris leur retraite.

54. A la suite des échanges d'éducateurs qui ont eu lieu en 1979 entre l'Italie et la Suisse, un certain nombre d'initiatives ont été prises afin de valoriser et d'amplifier les résultats de ces échanges. Avec l'appui des commissions nationales italienne et suisse pour l'Unesco, un séminaire a été organisé à Pescara en mars 1983 sur le thème : L'intégration éducative et socioculturelle des enfants des travailleurs migrants dans le pays d'accueil et leur réinsertion dans le pays d'origine. Faisant suite aux échanges d'éducateurs, ce séminaire a créé une véritable dynamique interculturelle, suscitant de nombreuses initiatives originales. Parallèlement aux efforts développés par l'Ecole normale de Neuchâtel pour initier les futurs enseignants à une réflexion et à une pratique pédagogique interculturelle, un groupe mixte italo-suisse d'éducateurs s'est constitué d'une manière informelle, afin de sensibiliser les enseignants suisses à la langue et à la culture italiennes.

Le bilan des échanges d'éducateurs entre la Suisse et l'Italie s'avère donc positif dans la mesure où il a été relayé et amplifié par de nombreuses initiatives qui ont créé un effet de masse parmi les enseignants concernés.

55. Un échange croisé a eu lieu en 1985-1986 entre la Grèce et la Suède et concernaient un chercheur suédois (d'origine héllénique) en pédagogie et un chercheur grec spécialisé en psychologie de l'enfant ayant vécu pendant plusieurs années en Suède. Il en a résulté des enquêtes sur les problèmes relatifs à la scolarisation des enfants des travailleurs grecs immigrés en Suède, et des enquêtes en Grèce (en particulier dans des écoles de Salonique et d'Athènes) sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants de retour en Grèce. Il est aussi prévu d'organiser des missions d'enseignants suédois en Grèce afin de les familiariser avec le contexte socioculturel et éducatif de ce pays, et ce, dans le cadre de la coopération culturelle bilatérale entre la Grèce et la Suède. En Grèce, les premiers résultats de ces enquêtes ont déjà été présentés dans plusieurs écoles afin de susciter des projets pilotes en vue d'assurer une meilleure réinsertion des enfants de travailleurs migrants de retour dans leur pays d'origine.

Impact

56. L'impact du programme d'échanges varie sensiblement selon les pays qui y ont participé. Dans certains cas, les échanges sont venus s'inscrire dans un contexte de relations existantes entre le pays d'origine et le pays d'accueil, concernant l'éducation des enfants de travailleurs migrants. Ainsi, dans le cadre des relations entre la Suisse et l'Italie, ils ont permis de stimuler des initiatives et de faciliter des rencontres entre enseignants de ces deux pays. Ces rencontres ont été d'autant mieux acceptées qu'elles étaient parrainées par une organisation internationale (ces rencontres n'auraient sans doute pas eu la même portée si elles avaient été organisées à l'initiative des seules autorités cantonales, d'après le président de la section éducation de la commission nationale suisse pour l'Unesco).

57. Dans une première phase (1979-1980), ces échanges ont incontestablement permis aux éducateurs qui y participaient de se familiariser avec le contexte socioculturel des pays d'origine ou d'accueil des travailleurs migrants et de leurs familles. Cependant, les missions de type "exploratoire" présentent actuellement moins d'intérêt que les échanges d'éducateurs ou de chercheurs en pédagogie ayant pour objet de contribuer à la recherche de solutions appropriées à des problèmes précis. Le souci d'élever la qualité de ces échanges et d'utiliser à bon escient les ressources consacrées à ces opérations sans les disperser inutilement n'est, sans doute, pas étranger à la modification demandée en 1985 par les commissions nationales de l'Italie et du Royaume-Uni, en vue de remplacer les échanges d'étudiants entre pays d'immigration et d'émigration par des missions croisées d'enseignants.

58. Bien que les pays d'accueil aient accumulé au cours des dix dernières années une riche expérience en matière d'éducation des enfants de travailleurs migrants, les travaux réalisés dans ce domaine dans chacun de ces pays sont le plus souvent mal connus des pays voisins. A fortiori, les problèmes que posent l'adaptation (ou la réadaptation) et la scolarisation des enfants de migrants de retour dans leur pays d'origine, ainsi que les initiatives prises pour y remédier, sont trop souvent ignorés. Les échanges d'éducateurs pourraient constituer un moyen pour favoriser la circulation des informations, des idées, des matériels didactiques, des expériences de formation, des résultats des recherches appliquées, à condition que des synthèses soient diffusées régulièrement parmi les éducateurs ayant participé à ces échanges. Or, il apparait que la synthèse des rapports résultant des échanges d'éducateurs de

14 pays au cours de la période 1978-1981 n'a pas été systématiquement diffusée auprès des participants et des organismes concernés. Cela ne permet pas de donner une large audience aux analyses et aux recommandations faisant suite à ces échanges d'éducateurs.

59. L'impact de ces échanges demeure faible si l'on ne prévoit pas leur amplification par un effet de masse auprès des enseignants concernés. Sinon, le bénéfice potentiel de l'échange n'est pas exploité et risque de se diluer sans laisser de traces (cas de l'échange Belgique-Espagne). Par ailleurs, lorsque ces échanges se caractérisent par le souci de leur donner les prolongements nécessaires et de les soutenir, d'autres organisations internationales viennent apporter leur appui. Par exemple, l'Unesco et le Conseil de l'Europe se sont relayés pour soutenir les initiatives qui ont fait suite à l'échange d'éducateurs entre la Suisse et l'Italie et qui ont animé le mouvement interculturel parmi les enseignants des deux pays.

PUBLICATIONS SUR L'EDUCATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DE LEURS FAMILLES

Elaboration, tirage et diffusion

60. Les principaux documents élaborés et diffusés dans le cadre des activités du sous-programme II.6.3 sont les suivants :

- Une étude réalisée par Robert de Montvalon sur Les aspirations des jeunes travailleurs migrants en Europe occidentale, à partir d'enquêtes effectuées par plusieurs organisations non gouvernementales, a été publiée en 1976 dans la série "Etudes et documents d'éducation" sous le n° 21.

- Un recueil de textes sur L'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, résumant quatre études de cas réalisées à la demande des commissions nationales de Finlande, de France, de Suède et de Yougoslavie. Ce document a été publié en 1978 sous le n° 27 de la série "Etudes et documents d'éducation", dans quatre langues, avec les tirages suivants : 3.500 exemplaires en anglais, 3.000 exemplaires en français, 2.500 exemplaires en espagnol et 1.500 exemplaires en arabe.

Ces études de cas avaient été préparées en vue du séminaire international de 1976 chargé d'identifier les problèmes que rencontrent les migrants pour s'adapter aux conditions de vie dans les pays d'accueil et pour se réadapter à leur retour, dans leur pays d'origine.

- Un Répertoire international, régional et national des organismes et associations de travailleurs migrants et de leurs familles, contenant des notices bibliographiques, publié en 1979, fournit avec les adresses d'organismes publics et privés (ministères concernés, services et centres d'accueil ou de formation, associations) un certain nombre de précisions sur les activités de ces organismes et couvre 17 pays d'immigration ou d'émigration, tous situés en Europe. Ce document a été réalisé en coopération avec dix commissions nationales et son tirage a été de 1.500 exemplaires. Une nouvelle édition, mise à jour, est actuellement en préparation.

- Les documents de travail, préparés à l'occasion de réunions d'experts, ont été tirés à 1.000 exemplaires (français et anglais).

- La synthèse des rapports rédigés par les éducateurs dans le cadre du programme d'échanges entre les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants, a été réalisée par une consultante en mars 1984 et multigraphiée en septembre 1986. Son tirage a été de 2.000 exemplaires (en français et en anglais).

61. Ces documents ont été envoyés aux commissions nationales des pays européens (4 à 5 exemplaires par envoi), aux associations de travailleurs migrants ayant coopéré avec l'Unesco (une quinzaine d'associations) et aux institutions nationales ayant collaboré avec les commissions nationales, dans les pays concernés. Il n'existe cependant pas de liste d'envoi qui permettrait une diffusion systématique de ces documents auprès des principaux organismes concernés par l'éducation des migrants. Les ressources budgétaires disponibles ne permettaient pas de faire face à la diffusion élargie de ces publications.

Demandes écrites de documents

62. Une partie des demandes porte sur les documents publiés par l'Unesco sur les migrants, les minorités, la formation des maîtres à la pédagogie interculturelle. D'autres demandes sont, en revanche, très précises et concernent des publications du sous-programme II.6.3 comme par exemple, le Répertoire international, régional et national des organismes et associations de travailleurs migrants et de leurs familles. Les caractéristiques et le nombre des demandeurs, qu'il s'agisse d'individus, d'associations, d'universités et de centres de recherche ou d'institutions publiques, constituent un indicateur intéressant du rayonnement des activités de l'Unesco dans ce domaine.

63. En ce qui concerne le nombre des demandeurs, il convient de préciser que les dossiers d'archives ne couvrent pas la totalité des requêtes. En effet, certaines demandes ont été formulées par téléphone, ce qui rend leur identification impossible. Cependant, on peut raisonnablement penser que les demandes téléphoniques de documents émanent, pour l'essentiel, de la région parisienne; une partie moins importante pourrait provenir d'autres régions de France ou des pays européens périphériques, car il est peu probable qu'elles soient adressées à partir des pays d'émigration d'Europe méridionale ou d'Afrique. Le tableau 5 permet de distinguer les demandes générales portant sur les publications de l'Unesco concernant l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, des demandes spécifiques concernant des documents élaborés en particulier dans le cadre des activités du sous-programme II.6.3. Les deux tiers des demandes écrites portent sur des documents spécifiques identifiés précisément par ceux qui les ont sollicités ; le tiers restant concerne les publications de l'Unesco ayant trait aux travailleurs migrants en général.

64. Près des trois quarts des demandes écrites (218) proviennent de pays d'immigration situés en Europe de l'Ouest et du Nord. Si l'on ajoute les requêtes émanant des Etats-Unis et du Canada et si l'on écarte les demandes formulées par les organisations internationales (OIG et OING), le pourcentage s'élève à 91,5%. Le rayonnement des publications de l'Unesco (générales ou spécifiques) relatives à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, concerne donc pour l'essentiel les pays d'immigration d'Europe de l'Ouest et du Nord.

65. Aucune requête ne provient de certains pays d'émigration (Algérie, Maroc, Sénégal) et de rares demandes émanent de Tunisie (1), de Yougoslavie (1), de la Turquie et de la Grèce (3).

66. La diffusion inégale des publications constitue sans doute un problème sérieux qui est en rapport avec l'impact des activités.

Tableau 5

Nombre et répartition des demandes écrites concernant des documents relatifs à l'éducation des travailleurs migrants (période 1978-1986)

	Demandes pour des documents d'ordre général	Demandes pour des documents élaborés au titre du sous-programme II.6.3
République fédérale d'Allemagne	4	18
Algérie	0	0
Australie	0	1
Autriche	0	0
Belgique	11	8
Canada	2	4
Chili	0	1
Danemark	0	5
Espagne	2	1
Etats-Unis d'Amérique	3	9
Finlande	1	2
France	50	44
Grèce	0	3
Inde	0	1
Irlande	0	3
Italie	0	6
Luxembourg	0	31
Maroc	0	0
Norvège	1	3
Nouvelle-Zélande	0	1
Pays-Bas	3	11
Portugal	1	2
Royaume-Uni	6	14
Sénégal	0	0
Suède	2	4
Suisse	1	2
Tunisie	0	1
Turquie	0	3
Yougoslavie	1	0
Zaïre	0	1
OIG	4	20
OING	3	10
TOTAL	95	202

Tableau 6

Nombre et répartition des demandes écrites de documentation classées par catégorie de demandeurs et selon le nombre de documents sollicités (documents généraux sur les migrants et documents publiés dans le cadre du sous-programme II.6.3)

Catégorie des demandeurs Nombre des demandes	Particuliers (lycéens, étudiants, chercheurs, professeurs autres)	Associations de travailleurs migrants ou ONG	Universités centres de recherche ou de documentation	Institutions scolaires ou parascolaires	Organismes officiels (ministères municipalités, ambassades commis. nationales)	0 I G	0 I N G
Total 297	111	31	59	11	48	24	13

67. Le tableau 6 montre que les particuliers représentent plus du tiers de ceux qui sollicitent des documents sur l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Puis viennent les centres universitaires et/ou de recherche et les centres de documentation, les institutions officielles. Les associations de travailleurs migrants et les ONG qui développent des activités en faveur des migrants, sont relativement peu nombreuses (un dixième des demandes) à solliciter des publications spécialisées dans ce domaine.

68. A partir de l'année 1978, date à laquelle commence l'archivage des demandes écrites, le nombre de demandes s'accroît sensiblement pendant 4 années (de 1979 à 1982 inclus), puis décline très nettement au cours des dernières années pour devenir quasiment nul en 1986 (tableau 7). Cette évolution est étroitement liée, d'une part, à l'année de parution des documents et, d'autre part, à la tenue de réunions ou séminaires. D'une manière générale, les demandes s'étendent généralement sur les deux ans qui suivent l'année de publications du document ou la tenue d'une réunion dont on sollicite les rapports ou les actes.

Tableau 7

Répartition des demandes écrites de documentation classées selon l'année (période 1978-1986) et selon la nature des documents sollicités

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Total
Documents généraux	6	14	13	17	13	13	5	12	2	95
Documents spécifiques (II.6.3)	10	49	74	10	52	2	3	2	0	202
Total	16	63	87	27	65	15	8	14	2	297

Diffusion des publications

69. Au cours des différentes missions effectuées dans le cadre de l'évaluation d'impact, une attention particulière a été apportée à cette question, dans la mesure où le rayonnement des activités de l'Unesco dans ce domaine dépend étroitement des points d'impact des publications et de leur utilisation par les organismes concernés. Il a donc été systématiquement demandé aux responsables des organismes visités si les documents publiés dans le cadre du sous-programme II.6.3 étaient effectivement reçus et, dans l'affirmative, quel avait été l'apport de ces publications à l'activité de l'organisme concerné.

70. En France, le responsable au Ministère de l'éducation nationale, chargé de suivre les questions relatives à l'accueil et à l'intégration des élèves étrangers dans les lycéens et collèges, ne connaissait pas les activités de l'Unesco dans ce domaine. Il en est de même de la conseillère pédagogique auprès de la Direction des écoles (sous-direction de l'innovation et de l'adaptation scolaire), qui ne reçoit pas les publications de l'Unesco concernant l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, alors qu'elle a participé au programme d'échange d'éducateurs avec le Portugal en 1979. Or, ce service de la Direction des écoles est un point stratégique du réseau constitué par les 24 centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM), mis en place dès 1975, avec pour mission générale "de contribuer à informer et former, au plan académique, les personnels de l'enseignement des premier et second degrés ainsi que les personnels non enseignants concernés par les enfants issus de l'immigration".

71. Il en est de même du Fonds d'action social pour les travailleurs immigrés et leurs familles (dépendant de la Direction de la population et des migrations du Ministère des affaires sociales). Cet organisme qui est au centre du dispositif d'éducation des migrants, soutient des activités de formation générale à dominante linguistique, d'alphabétisation pour les femmes immigrées, de formation à visée professionnelle pour les jeunes immigrés, de réinsertion dans la vie active ; ces activités sont menées par près de 400 institutions et associations.

72. En Belgique, la Direction générale du Ministère de l'éducation de la communauté flamande, tout comme les responsables chargés de suivre les questions relatives à la scolarisation des enfants de migrants près du Ministère de l'éducation de la communauté française, ne connaissaient pas les travaux et les publications de l'Unesco ayant trait à ce programme. Les deux principaux collectifs regroupant des associations, à savoir le VOCOM (coordination pour l'accueil et l'intégration des immigrés pour la région flamande, à l'exception du Limbourg) et le Centre socioculturel de Bruxelles (regroupant une centaine d'associations oeuvrant pour l'éducation des travailleurs migrants et de leurs enfants, ainsi que pour la diffusion d'une pédagogie interculturelle) n'ont pas également connaissance des activités de l'Unesco dans ce domaine et ne reçoivent aucune publication à ce sujet. Ces deux collectifs diffusent des publications qui pourraient donner une large audience aux travaux et aux publications de l'Unesco concernant l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles.

73. Aux Pays-Bas, les services du Ministère de l'éducation et de la science, chargés de suivre les questions relatives à l'éducation des enfants de migrants (section de l'éducation primaire pour les minorités ethniques et section correspondante de l'éducation scolaire), ne connaissaient que le programme d'échange d'éducateurs. Pourtant, les publications de l'Unesco sont, en règle générale, envoyées à la bibliothèque du Ministère par l'intermédiaire de la commission nationale néerlandaise pour l'Unesco. Les principaux centres de conseil et d'action pour la promotion de l'éducation des migrants à Amsterdam (Advisory Guidance Centre, financé par la municipalité et le Ministère de l'éducation et de la science) et à Utrecht (Netherlands Centre for Foreigners et Foundation for Advisory Education Centres, appuyés par le Ministère de l'éducation et de la science et par le Ministère des affaires sociales et de la culture) n'étaient pas non plus informés des activités et des publications de l'Unesco dans ce domaine.

74. En Suisse, les publications de l'Unesco sont mieux connues des responsables de l'éducation, et en particulier celles qui sont éditées localement par la commission nationale suisse pour l'Unesco. Il s'agit notamment du recueil intitulé Une pédagogie interculturelle. Ces publications sont également connues du Centro Pedagogico-Didattico per la Svizzera, situé à Berne, qui travaille en collaboration avec la commission nationale suisse pour l'Unesco et avec différentes institutions pédagogiques suisses afin de susciter et de favoriser les démarches et les initiatives interculturelles parmi les enseignants suisses et italiens qui travaillent dans la Confédération helvétique.

75. Parmi les associations, la Federazione Colonie Libere Italiane in Svizzera (Zürich) qui a coopéré avec l'Unesco dans le cadre du programme II.6.3, connaît les publications spécialisées de l'Organisation. En revanche, le Centre de contact Suisses - Immigrés (Genève), qui regroupe plus d'une quarantaine d'associations italiennes, espagnoles, portugaises, turques, zaïroises, grecques, vietnamiennes et suisses et qui constitue un véritable organisme de relai auprès de ces associations pour tout ce qui touche à la vie des immigrés et de leurs familles, en particulier l'alphabétisation, l'animation culturelle et la scolarisation des enfants dans le canton de Genève, ne connaît pas les initiatives et les publications de l'Unesco dans ce domaine.

76. En Norvège, les responsables de l'éducation des adultes au Ministère des cultes et de l'éducation (qui sont chargés d'organiser l'apprentissage du norvégien à l'intention des immigrés et des réfugiés), ainsi que les spécialistes chargés de l'éducation des enfants de migrants au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire n'avaient pas connaissance des

publications et des initiatives de l'Unesco pour promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Ce manque d'information peut paraître d'autant plus surprenant que le Conseil pour l'éducation de base avait coopéré en 1986 avec l'Unesco, en bénéficiant d'une subvention pour des projets expérimentaux d'enseignement de la langue maternelle (au niveau du pré-scolaire et du primaire pour des enfants de réfugiés vietnamiens) et de l'apprentissage du norvégien comme langue seconde. Il en est de même des responsables du Centre d'information pour l'enseignement des langues (Informationssentret for Sprakundervisning), dépendant du Ministère des cultes et de l'éducation, qui ne disposaient d'aucune information ou document de l'Unesco sur l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Ce Centre est cependant une pièce maîtresse du dispositif mis en place en Norvège pour assurer l'apprentissage des langues maternelles par les enfants étrangers fréquentant les écoles du pays, asseoir l'apprentissage du norvégien comme langue seconde, favoriser les démarches interculturelles entreprises par les enseignants. Ce Centre édite une revue d'information à l'intention des enseignants portant sur les langues et les cultures des immigrés en Norvège, l'alphabétisation, les nouveaux titres publiés dans ce domaine ; cette revue constitue un excellent support pour faire connaître les initiatives et les recommandations des organisations internationales pour promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. Enfin, une organisation non gouvernementale, le Centre antiraciste, qui joue un rôle très important en faveur du rapprochement des immigrés et des nationaux et qui a reçu en 1986 une subvention de l'Unesco dans le cadre du programme de participation, ne dispose pas des publications de l'Organisation concernant l'éducation des travailleurs migrants.

77. L'Office national de l'immigration de Suède (Statens invandrarerk), créé en 1969, qui dépend du Ministère du travail, est l'organisme central le plus important du dispositif mis en place dans ce pays en matière d'immigration et recueille les publications et les rapports ayant trait à l'immigration et aux minorités. Les publications de l'Unesco dans ce domaine sont relativement peu connues des responsables de cet Office. Aucune publication de l'Unesco relative à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles n'est parvenue au secrétariat du Regroupement des Confédérations des associations d'immigrés en Suède (qui rassemble les Confédérations des associations italiennes, grecques, yougoslaves, espagnoles, turques, polonaises, finlandaises, portugaises, soit plus de 450 associations). En revanche, le représentant de l'Institut pédagogique de Stockholm était plus au fait des travaux de l'Unesco en la matière pour avoir participé au programme d'échange d'éducateurs entre la Suède et la Grèce en 1986.

Conclusions

78. Les publications du sous-programme relatives à l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles connaissent une très faible diffusion aussi bien dans les pays d'accueil des migrants que dans leurs pays d'origine. L'analyse des requêtes adressées à l'Unesco de 1978 à 1986 montre que les pays d'émigration sont encore moins touchés par cette diffusion que les pays d'immigration d'Europe de l'Ouest et du Nord. Cette diffusion limitée des publications concerne également les documents publiés par l'Unesco sur les migrants en général.

79. La presque totalité des organismes publics, centraux, régionaux ou municipaux, qui sont chargés, dans les Etats membres visités, de promouvoir et de développer l'éducation des différents groupes immigrés ou de préparer l'accueil des enfants de migrants retournant dans leur pays d'origine, ne connaissent pas ces publications. Il en est de même des centres de coordination ou de

regroupement des diverses associations de migrants dans les pays d'accueil, dont une des fonctions est précisément de relayer et d'amplifier auprès des groupes adhérents, les informations et les publications qui leur parviennent.

80. Les organisations ou les institutions qui ont coopéré avec l'Unesco dans le cadre du sous-programme II.6.3, ne bénéficient pas d'envois suivis de publications, de documents ou d'informations concernant les activités de l'Unesco en faveur de l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles. L'Unesco ne dispose pas non plus d'informations émanant de ces organismes et relatifs aux activités qu'ils mènent.

EVALUATIONS INTERNE ET EXTERNE

81. Les deux approches de l'évaluation de l'impact, interne et externe, diffèrent par un certain nombre d'aspects: acteurs ayant en charge la conception et la réalisation de l'exercice, implication/non implication dans les activités dont la portée est soumise à l'étude, moyens mis en oeuvre et temps imparti pour effectuer ces travaux, destinataires finaux et enjeux autour de l'évaluation. Toutefois, ces deux approches convergent, en principe, sur d'autres points : elles ont pour but d'éclairer le plus complètement possible les responsables, aux différents niveaux, sur la pertinence des orientations choisies et des activités qui en découlent et ce, à partir des effets obtenus à court et à moyen termes. Il est donc utile de rapprocher ces deux démarches d'évaluation, d'analyser le rendement des instruments d'enquête, les résultats obtenus et leur interprétation.

Les questionnaires

82. L'évaluation interne qui a été réalisée en 1981, s'est appuyée principalement sur un questionnaire unique envoyé à 18 commissions nationales, 5 OIG, 4 ONG et 5 associations de travailleurs migrants. Dix commissions nationales sur 18, 4 OIG, 3 ONG et 2 associations de travailleurs migrants ont répondu au questionnaire. Ce sont ces réponses qui ont formé le substrat de l'évaluation. Cependant, il est souligné dans le rapport que le principal obstacle rencontré a été "la lenteur avec laquelle les organisations ont répondu, et en particulier les commissions nationales". Cette "lenteur" n'est pas due à une quelconque mauvaise volonté des commissions nationales, mais traduit l'inadéquation du questionnaire - en tant qu'instrument d'enquête - dans la recherche de l'impact des activités.

83. L'évaluation externe a également utilisé, parmi d'autres moyens d'investigation, un questionnaire différencié selon les destinataires : commissions nationales des pays d'accueil ou d'émigration, organisations internationales non gouvernementales, associations de travailleurs migrants ayant coopéré avec l'Unesco. S'agissant des pays d'accueil, le questionnaire avait été adressé à 10 commissions nationales : 5 ont répondu directement au questionnaire (Autriche, Danemark, Norvège, Suède, Suisse) et 2 ont adressé des lettres expliquant pourquoi elles n'y répondaient pas (Belgique, France). En ce qui concerne les pays d'origine, sur les 19 commissions nationales qui avaient été sollicitées, 5 ont répondu directement au questionnaire (Finlande, Italie, Pakistan, Sénégal, Yougoslavie), les commissions nationales de l'Espagne, de France et de Tunisie ayant envoyé une lettre de réponse. Cinq organisations internationales non gouvernementales (sur 13) ont donné suite au questionnaire, à savoir : la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, la Fédération internationale des associations d'instituteurs, l'Association internationale des jeunes femmes chrétiennes, la Fédération mondiale des associations des professeurs de langues modernes et la Confédération internationale

des syndicats libres. Enfin, 3 associations de travailleurs migrants (sur 15) ont adressé des réponses : le Mouvement de solidarité pour les îles du Cap-Vert, l'Union générale des travailleurs sénégalais en France, l'Association africaine des femmes de l'espace 93. On a aussi enregistré une réponse du Comité fédéral du syndicat des travailleurs de l'éducation, des sciences et de la culture, membre de la Confédération des syndicats de Yougoslavie.

84. Le très faible taux de réponse aux questionnaires, en dépit des relances, le caractère tardif des réponses et la pauvreté des informations recueillies, méritent réflexion et ce, d'autant plus que la préparation des questionnaires et des lettres d'accompagnement, ainsi que le remplissage par leurs destinataires ont exigé une somme importante d'efforts et de temps. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la pertinence d'une telle procédure dans un exercice d'évaluation d'impact, sur les réponses obtenues et sur la valeur de leur interprétation.

Contenu et interprétation des réponses

85. Lors des missions des évaluateurs dans les Etats membres ayant coopéré aux activités du sous-programme II.6.3, les membres de commissions nationales ayant répondu ou non au questionnaire qui leur avait été adressé, nous ont fait part à plusieurs reprises des difficultés à effectuer un travail approfondi d'investigation rétrospective (de 1977 à 1986) pour rassembler les informations demandées. En fait, la procédure du questionnaire exige de la part des commissions nationales concernées une recherche d'archives, une enquête auprès des organismes ayant coopéré spécifiquement à ces activités, une synthèse de ces informations pour répondre valablement aux questions posées. Or, les commissions nationales ne disposent pas d'un personnel suffisant pour effectuer ce type de travail (dans les pays d'accueil mais aussi et surtout dans les pays d'origine) ; la rotation de leurs membres complique encore la tâche, car il est difficile de revenir sur des opérations traitées plusieurs années auparavant par les prédécesseurs.

86. L'utilisation du questionnaire comme instrument d'une évaluation d'impact aussi complexe et délicate, soulève donc des problèmes importants, tant au niveau de sa conception que dans son remplissage par les destinataires et finalement, de l'interprétation des résultats. Dans le cadre de l'évaluation interne effectuée pour la période 1973-1982, il était demandé aux commissions nationales, comme aux autres destinataires du questionnaire, de porter une appréciation globale sur l'utilité du sous-programme par l'intermédiaire d'une seule question fermée. Les résultats furent les suivants : 7 commissions nationales répondirent que le programme était "très utile", 1 répondit qu'il était "bien utile" et 2 ne se prononcèrent pas. Dans l'ensemble, les OIG (sauf une qui ne se prononça pas), les ONG et les associations qui répondirent au questionnaire, estimèrent que le programme était "très utile". En conséquence de quoi, aucune analyse critique, aucune proposition constructive ne pouvaient être dégagées, puisqu'il y avait "un consensus indiquant que le programme était utile" et qu'il ne pouvait se targuer que de "succès".

87. Les observations recueillies au cours de la présente évaluation d'impact montrent que de telles appréciations auraient mérité d'être tempérées. En effet, la démarche méthodologique adoptée par l'évaluation interne ne permettait pas de cerner et d'analyser les forces et les faiblesses de l'activité déployée dans le cadre du sous-programme, sa portée externe effective, ni le problème de sa coordination dynamique avec les autres secteurs concernés de l'Unesco.

88. Outre les inconvénients liés à l'utilisation du questionnaire dans l'évaluation d'impact, un autre aspect méthodologique concerne l'appréciation même de l'impact des activités. Peut-on en effet distinguer précisément sur le terrain l'impact des activités entreprises dans le cadre du sous-programme II.6.3, en ignorant les initiatives - inscrites dans d'autres programmes - qu'appuient les commissions nationales pour promouvoir l'éducation et la culture des travailleurs migrants et de leurs familles ? Dans le même ordre d'idées, convient-il d'identifier des besoins dans ce domaine en les situant dans les seules limites du sous-programme ? C'est pourquoi la commission nationale française pour l'Unesco a cru bon de souligner "que le programme de l'Unesco concernant l'éducation des enfants de migrants et, plus généralement, l'ensemble des programmes relatifs aux travailleurs migrants puissent continuer à se développer dans les années à venir et à se renforcer dans une étroite coordination". Cette opinion renvoie au problème central d'une perspective d'ensemble des activités de l'Organisation dans ce domaine.

CONCLUSIONS

89. Une certaine inadéquation existe entre les objectifs visant à promouvoir l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles tels qu'ils ont été définis par la Conférence générale dans ses différentes résolutions depuis 1972 et la portée effective des activités mises en oeuvre dans le cadre du sous-programme II.6.3.

90. Des résultats positifs ont été obtenus à la suite des échanges d'éducateurs entre des pays d'origine et des pays d'accueil des migrants. Ils ont permis à ces éducateurs de mieux connaître le contexte socioculturel et le système scolaire de ces pays. De même, l'Unesco a pris une initiative originale, en coopérant avec des associations de travailleurs migrants et en soutenant des activités utiles sur le plan de l'information et de l'éducation des migrants touchés par ces associations. Il importe cependant de noter qu'une telle initiative ne peut avoir des effets favorables que si les associations se regroupent pour mettre en oeuvre des activités éducatives et culturelles, en accord avec les pouvoirs publics des pays concernés.

91. L'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles (sous-programme II.6.3) a souffert de l'absence d'une perspective d'ensemble qui aurait permis de situer ces activités dans un champ d'intervention clairement défini et d'assurer leur suivi systématique. L'évaluation a montré que, dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil des migrants, les activités de l'Organisation sont relativement peu connues et qu'elles sont perçues d'une manière parcellaire par les institutions publiques - y compris par les commissions nationales pour l'Unesco - et par les organisations non gouvernementales qui mènent des actions éducatives et culturelles en faveur des migrants.

92. En conséquence, les effets tangibles et le rayonnement du sous-programme sont restés limités. Il faut cependant reconnaître que, compte tenu des ressources financières et humaines qui lui ont été allouées et de la complexité des problèmes posés, ce sous-programme ne pouvait assurer, dans son intégralité, la promotion de l'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles dans le domaine de l'éducation.

93. Trois conditions auraient été requises pour éviter le "saupoudrage" des activités et donner une plus grande efficacité à l'action de l'Unesco :

- d'une part, une définition précise de la contribution spécifique de l'Unesco par rapport aux activités menées par différentes OIG dans ce domaine ;

- d'autre part, une vision d'ensemble, non sectorisée, d'un programme de l'Organisation en faveur des migrants ;

- enfin, une approche intégrée, s'appuyant sur une concertation étroite et régulière des différentes unités du Secrétariat qui mettent en oeuvre des activités en faveur des migrants.

94. En tout état de cause, un certain nombre d'Etats membres/[1] reconnaissent l'importance de l'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, qu'il conviendrait de poursuivre et de renforcer, compte tenu des problèmes complexes qui continuent de se poser en particulier pour les migrants de la deuxième génération. Dans cette perspective, conviendrait-il de maintenir le statu quo ante, au risque de perpétuer le décalage entre les objectifs généraux et les réalisations effectives de ce sous-programme ?

RECOMMANDATIONS

95. Il conviendrait, en premier lieu, qu'à l'instar d'autres OIG qui ont défini clairement leur champ d'intervention (comme le Conseil de l'Europe en matière d'interculturalisme ou l'OCDE pour ce qui a trait à l'analyse quantitative de la scolarisation des enfants de migrants dans les Etats membres de cette Organisation), l'Unesco précise la spécificité de son action dans ce domaine. Un groupe de travail intersectoriel pourrait être constitué à cette fin précise et pour une durée limitée. Une telle initiative ne pourrait que favoriser le développement de la coopération entre l'Unesco et les autres OIG concernées et permettrait d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, tout en améliorant la complémentarité et la synergie des initiatives prises par chacune d'entre elles. Il serait à cet effet utile d'inviter les OIG à participer à la consultation d'experts prévue dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 (document 24 C/5, paragraphe 02618, alinéa 3).

96. Dans l'immédiat, il ne serait guère efficace de relancer une concertation entre les unités concernées du Secrétariat, dans le cadre d'un comité intersectoriel pour les travailleurs migrants, selon les mêmes principes et modalités de fonctionnement antérieurs. Il serait préférable de susciter une réflexion collective en vue d'élaborer, dans le cadre du troisième Plan à moyen terme, un nouveau programme intégré concernant l'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Cette intégration devrait se concrétiser à tous les stades de processus de conception et de mise en oeuvre des différentes activités.

97. L'intégration fonctionnelle de ces activités aurait, sans conteste, des effets positifs auprès des commissions nationales et stimulerait la coopération avec les organismes publics ou non gouvernementaux oeuvrant pour la promotion éducative et culturelle des migrants.

98. Les initiatives prises dans les Etats membres de l'Europe de l'Ouest et du Nord afin d'améliorer l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, de faciliter leur insertion dans les pays d'accueil, tout en respectant l'identité linguistique et culturelle des intéressés, les difficultés rencontrées par les enfants des migrants, notamment ceux de la deuxième génération, ont conduit les responsables des organismes chargés de l'éducation des

1. Documents 120 EX/5, Partie I et 125 EX/5, Partie I et Add. 2.

migrants dans ces pays à souhaiter que l'Unesco soit encore plus active dans ce domaine. L'Organisation pourrait, par exemple, contribuer à la réalisation d'une étude comparative des dispositifs mis en place dans les pays d'accueil en faveur des migrants (notamment au niveau des démarches pédagogiques, de la formation des maîtres, de la production de matériels didactiques appropriés), ainsi qu'à la large diffusion des conclusions de cette étude.

99. Dans les pays d'origine des migrants, les responsables de l'éducation sont également confrontés aux problèmes posés par le retour d'une partie de leurs ressortissants et par l'insertion ou la réinsertion des jeunes dans le système éducatif national. Ils sont ainsi amenés à rechercher des solutions appropriées en vue de mettre en valeur les acquis de ces enfants durant leur séjour à l'étranger et d'atténuer les multiples difficultés d'ordre psychologique, linguistique et pédagogique, auxquelles ces enfants doivent faire face. Dans ces pays, les recherches et les expériences pédagogiques dans ce domaine sont encore à leurs débuts. Une forte attente s'exprime à l'égard de l'Unesco pour favoriser une meilleure analyse de ces difficultés et pour contribuer à la recherche de solutions.

100. Dans la mesure où les échanges d'éducateurs entre les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants se poursuivraient, il conviendrait de définir plus précisément leurs objectifs, selon les besoins des pays concernés ainsi que les suites concrètes qui leur seront données. Il serait nécessaire aussi de les coordonner avec d'autres activités qui concourent à la promotion de l'éducation des migrants originaires de ces pays. Enfin, outre l'importance particulière qui devrait être accordée aux rapports rédigés par les éducateurs au terme de ces échanges, il serait utile de maintenir des relations suivies avec ces éducateurs et de constituer un réseau d'échange d'informations et d'expériences.

101. Dès lors que le champ spécifique d'intervention de l'Organisation sera précisé et que la concertation intersectorielle en la matière aura progressé, une politique des publications, conçue avec la participation des commissions nationales concernées, devrait accroître l'audience et l'impact de l'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Cette politique devrait permettre :

- d'exploiter au mieux les rapports élaborés dans le cadre des différentes activités ;

- de définir plus précisément la nature des publications qu'il conviendrait d'entreprendre en fonction des besoins identifiés, ainsi que leur périodicité ;

- d'établir une liste de destinataires susceptibles d'assurer une utilisation efficace de ces documents et la diffusion la plus large des informations fournies ;

- de développer des relations avec ces mêmes destinataires, en sollicitant périodiquement leur point de vue sur les questions traitées ainsi que des informations sur leurs propres activités.

102. L'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, menée depuis dix ans, devrait être repensée, afin de mieux la poursuivre et de la renforcer. Etant donnée la nature des activités à mettre en oeuvre, il faudrait concevoir celles-ci de façon concertée et mettre en commun l'ensemble des ressources disponibles pour les utiliser au mieux et obtenir l'impact souhaité. Cette nouvelle orientation conduira à mieux promouvoir entre

l'Unesco et les organisations internationales gouvernementales, qui mènent des activités d'éducation et de formation des migrants, une coopération plus étroite et respectueuse de la vocation propre de chacune de ces organisations. Cette coopération devrait notamment se traduire sur le terrain par des actions concertées qui apporteraient une contribution effective à l'amélioration du niveau d'éducation et de qualification professionnelle des migrants.

125 EX/INF.7
PARIS, 25 August 1986
Original: French/English

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

EXECUTIVE BOARD

Hundred-and-twenty-fifth Session

Item 5.1.2 of the provisional agenda

Report by the Director-General on the implementation of the decisions of the Executive Board adopted on the basis of the Recommendations of its Temporary Committee (Special).

IMPACT EVALUATION (CATEGORY III EVALUATION) OF PROGRAMME X.2 (NATURAL HAZARDS)

SUMMARY

Having approved at its 120th session (document 120 EX/9) the Organization's system of evaluation of activities, comprising three categories of evaluation, the Executive Board, at its 124th session (decision 5.1.2, paragraph 20), recommended that the results of the impact evaluations should be reported to the Executive Board as soon as possible after their completion.

With regard to the impact evaluation of the actions undertaken by Unesco over the last twenty-five years in the field of the study and prevention of natural hazards (Programme X.2), the Director-General considered that, in view of the interest and importance of this programme, he should submit to the Executive Board not only the results of the evaluation, but also the full report of the evaluator, together with his own comments.

COMMENTS BY THE DIRECTOR GENERAL

1. The impact evaluation of Programme X.2 (Natural hazards) was carried out between July 1985 and May 1986. It concerns a wide range of activities undertaken by Unesco in this field over the last 25 years. These activities relate to the study of destructive natural phenomena, together with the steps to be taken to give warning of or mitigate their effects. These natural hazards include both those of geological origin (earthquakes, tsunamis, volcanic eruptions and landslides) and those of hydrometeorological origin (storms, cyclones, floods, prolonged droughts and avalanches). While it is not usually possible to prevent a natural phenomenon from occurring, it is possible to take steps to make property and persons less vulnerable to natural disasters. Unesco's action therefore aims to promote better understanding of the distribution in time and space of natural hazards and of their intensity, to set up reliable early warning systems, to devise rational land use plans and to secure the adoption of suitable building techniques.

2. Unesco's activities in the study of natural disasters and protection against them date from the beginning of the 1960s. Originally concerned with basic seismology, these activities were later extended to the reduction of earthquake hazards and still later to other categories of natural hazards and their socio-economic aspects. In implementing these activities, the Organization has responded to requests for assistance from Member States; it has carried out projects under its regular programme, and also projects financed from extra-budgetary resources, in particular by the United Nations Development Programme (UNDP). Close co-operation has also been developed with several United Nations Specialized Agencies and the competent international non-governmental organizations.

3. Following the joint proposal by the International Association of Seismology and the Physics of the Earth's Interior, and the International Association for Earthquake Engineering, Mr Jean Despeyroux, the President of the French Association for Earthquake Engineering (Association française de génie parasismique), was asked to select the activities to be evaluated; to draw up a general plan for impact evaluation, to secure the assistance required for each special field, to co-ordinate the part studies and evaluations and to draft the final document. Mr Jean Despeyroux entrusted the specific studies and evaluations to personalities of his own choice, independent of Unesco, requesting the Secretariat to supply them with any basic documents and information they needed.

4. The impact evaluation of activities under Programme X.2 (i.e. activities which have come to be part of this field since Unesco first became engaged in it) has resulted in a very positive assessment. The evaluator emphasizes that:

governments and populations have been made aware of the problems of natural hazards;

co-ordination between international governmental and non-governmental organizations has been established on an on-going basis;

observation or early warning networks have been set up where they did not exist or, where they did, have been developed or improved;

personnel have been trained by means of fellowships and the creation of specialized courses of instruction;

the setting up of international institutes has made an important contribution to the development of research and the dissemination of knowledge.

5. The evaluator has paid particular attention to natural hazards of geological origin such as earthquakes, volcanic eruptions and tsunamis. It is this type of risk, together with landslides, that Unesco is responsible for studying within the United Nations system. However, as stated above, Unesco also plays a part in the prevention of hazards of hydrometeorological origin, such as cyclones, floods and exceptional droughts, which come directly within the competence of other Specialized Agencies within the system. The main impact of the activities implemented is felt through several large-scale projects, carried out at the national, regional and international levels. Other activities have been implemented in the fields of research, the promotion of study groups and the transfer of knowledge and know-how.

6. In addition to missions sent by Unesco following earthquakes - mentioned in the impact evaluation - the Organization has, on several occasions, dispatched missions after volcanic eruptions, landslides, floods or cyclones. The evaluator has pointed out the belated arrival of certain reconnaissance missions at disaster-stricken sites. The Director-General notes in this respect that within the first few hours after receiving the news of a natural disaster he sends a telegram to the Member State affected, offering, in most cases, to dispatch an expert mission. In some cases the Member State concerned responds belatedly to the Director-General's proposal, and the experts, who can proceed to the site only with the agreement of the national authorities, are forced to wait for some time before they can carry out their mission. Furthermore, the length of these missions, the cost of which is charged to the regular budget of the appropriate sectors of the Organization, depends on the resources available, and these are limited. Missions can therefore be extended only in exceptional cases. Lastly, it might be useful to consider the possibility of bringing together in a single work the conclusions drawn from the individual missions.

7. Reference is often made to the two intergovernmental meetings on seismic hazards, held in 1964 and 1976, which have guided Unesco's action since the mid-1960s. Consideration should be given to the desirability of holding a similar meeting during the period covered by the Third Medium-Term Plan, with a view to defining the main future lines of emphasis of the programme.

8. The evaluator emphasizes the usefulness of preliminary feasibility studies which, in addition to laying down the groundwork, have the advantage of bringing home to those concerned the goals and the importance of the projects envisaged. These preliminary studies should be continued and increased in number.

9. The impact evaluation lays particular emphasis on the transfer of knowledge and know-how which has enabled Member States gradually to dispense with the assistance of outside experts. This is one of the major gains of the programme, and one which should be further consolidated.

10. The evaluator stresses the difficulties encountered by the Member States or by their competent institutions after the completion of projects, given the lack of adequate financial assistance to carry on from that previously

provided by UNDP. In each case, Unesco has endeavoured to remedy the situation with assistance from the regular programme and budget, to the greatest extent possible. However, in future, provision should be made for UNDP or other sources of extra-budgetary financing in order to follow up projects at least for some time after their completion.

11. While the part played by women in the activities implemented has not been evaluated, the Organization has made efforts in this direction and intends to continue them.

12. The evaluator recommends that Programme X.2 (Natural hazards) should be strengthened, and proposes that a 'horizontal structure' be created within the Secretariat to provide for internal co-ordination and the distribution of responsibilities. The proposed strengthening of the programme is entirely desirable, but depends on present means and on the resources that will be available to the Organization in the context of the third Medium-Term Plan. In addition, the Director-General envisages the institution of an intersectoral working group for natural hazards.

13. The evaluator emphasizes the need to strengthen joint planning among the Specialized Agencies and organs of the United Nations concerned with studying and preventing natural hazards. In this respect, the Director-General notes that an inter-agency memorandum of understanding on their respective tasks was signed eight years ago between the eight agencies concerned, and that another, separate memorandum was drawn up in 1980 between Unesco and the Office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO). Since then, the Organization has endeavoured to strengthen its relations with the competent institutions with a view to improving joint planning and co-ordination in the study and prevention of natural hazards. Similar efforts should probably also be made by the various Specialized Agencies which co-operate with Unesco in these fields.

IMPACT EVALUATION

(Category III Evaluation)

NATURAL HAZARDS PROGRAMME
(Programme X.2)

J. Despeyroux
President of the French
Association of Earthquake
Engineering

May 1986

Table of contents

Page

Foreword

Chapter 1 - Historical background, resources and international co-operation .. 9

Beginnings 9
The first programme and projects for earthquake hazards 9
Extension of the programme to other natural hazards 10
Institutional framework 10
Resources and international co-operation 12

Chapter 2 - Guiding lines of the programme 21

Basic pluridisciplinary and scientific studies of the approach to the problem of natural hazards 21
Importance of international co-operation 22
Needs of Member States 23

Chapter 3 - Impact of activities implemented at national and regional levels . 25

Introduction 25
Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology of Skopje (IZIIS) 25
The Balkan Projects 32
Regional Centre for Seismology for South America (CERESIS) 39
Regional Seismological Network in South-East Asia 42
Earthquake risk reduction in the Arab States 44
Earthquake reconnaissance missions 50
Pacific Tsunami Warning System 55
Protection and Restoration of Cultural Monuments 58

Chapter 4 - Impact of activities implemented at international level 67

Introduction 67
International Institute of Seismology and Earthquake Engineering (IISEE) 67
International Seismological Centre (ISC) 71
Volcanology and Volcanic Hazards Programme 75

Chapter 5 - Conclusions 81

Individual assessments of Unesco's activities 81
Global assessment 82

FOREWORD

1. The purpose of this report is to evaluate the impact in Member States of Unesco's activities over the last 25 years in the study and prevention of major natural hazards.

2. The specific studies and evaluations were entrusted to eminent persons in Member States, independent of Unesco, who were selected both on account of their competence in the special field concerned and on their special knowledge of the activities in question, acquired either through their own work or because they had been in a position to observe the impact in Member States.

3. These eminent people were asked to make a critical assessment of Unesco's role in the preparation and implementation of several of the projects relating to natural hazards, irrespective of whether Unesco itself had launched or supported the projects or had acted as executing agency for other United Nations bodies. A brief historical summary is given of each of the themes concerned, describing the conditions under which work was begun and continued. The critical assessment covers the basic justification of the objectives, the suitability of the means of implementation used, the quality of the services provided and, where relevant, any shortfalls in the conception or implementation of the project.

4. The experts based their studies on documents of a general nature provided by the Secretariat from Unesco's archives. Most of these documents are listed in the Bibliography. For specific operational details the experts referred to documents from the archives of the respective organizations. For the qualitative evaluation of results they were entirely free to seek opinions or assessments from any person of their choice.

5. This document was prepared on the basis of contributions provided by:

Mr C.R. ARGENT	Office of the Executive Secretary, The Royal Society, London, U.K.
Prof. I.G. GASS	Professor of Earth Sciences, The Open University. Milton Keynes, U.K.
Dr. A. GIESECKE	Director, Centro Regional de Sismología para América del Sur, Lima, Peru
Prof. P. GULKAN	Professor Civil Engineering and Dean, Hacettepe University, Ankara Turkey
Dr D. JURUKOVSKI	Professor and Director, Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, University Kiril and Metodij Skopje, Yugoslavia
Dr V. KARNIK	Senior Scientific Researchers, Geophysical Institute, Czechoslovak Academy of Sciences Prague, Czechoslovakia

Dr R.J. MAINSTONE	Consultant engineer St Albans, U.K.
Father S.S. SU	Director, Manila Observatory Manila, Philippines
Mr F. TEBBAL	Directeur Général de l'Organisme de Contrôle Technique de la Construction, Hussein Dey, Algeria
Prof. M. WATABE	Professor, Faculty of Engineering Tokyo Metropolitain University Tokyo, Japan
Mr S.O. WIGEN	Tide and Tsunami Services Fulford Harbour, Canada

6. The original contributions may be obtained on request from the author of this report or from the Unesco Secretariat. The author expresses his cordial thanks to all those who helped to compile the report, for the meticulous care with which they prepared the work, the quality of their contributions and the objectivity of their assessment of the different parts of the Programme.

CHAPTER 1

HISTORICAL BACKGROUND, RESOURCES AND INTERNATIONAL CO-OPERATION

Beginnings

7. The origins of the Natural Hazards Programme of Unesco may be traced back to the 30th Session of the United Nations Economic And Social Council (ECOSOC) in July 1960, at which the Council adopted a Resolution requesting the Secretary-General of the United Nations to seek the co-operation of Unesco and of other Specialised Agencies of the United Nations in a comprehensive study of the ways and means of reducing damage and loss of life from earthquakes.

8. In the following November, the Director-General of Unesco presented to the Eleventh Session of the General Conference of that Organization a plan of activities for the period 1961-1962, which included the organization of four "seismological survey missions" to review the state of seismology and earthquake engineering in the various seismic regions of the world. Their reports were published by the International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG) in the form of Monographs.

The first programme and projects for earthquake hazards

9. The findings of these four missions formed the basis of the report submitted by Unesco to ECOSOC at the latter's 34th Session, and prepared the ground for the Intergovernmental Meeting on Seismology and Earthquake Engineering, held at Unesco Headquarters in April 1964. This Intergovernmental Meeting adopted a number of resolutions whose implementation constituted the substance of Unesco's programme in this field during the subsequent 12 years. Chapters 3 and 4 of the present study contain detailed descriptions and evaluations of several activities undertaken during the period from 1965 onwards in response to resolutions of this Meeting.

10. In the meantime, from 1963 onwards, Unesco undertook responsibility, as Executing Agency of the United Nations Development Programme (UNDP), for several large-scale projects of training and research in seismology and earthquake engineering, notably in the Balkan region of Europe, in Southeast Asia, and in Japan, Mexico, Romania and Yugoslavia.

11. In February 1976, an Intergovernmental Conference on the Assessment and Mitigation of Earthquake Risk was convened at Unesco Headquarters, and was attended by delegates and observers from 52 Member States. In distinction to the previous intergovernmental meeting, which was concerned mainly with the advancement of scientific and technical knowledge, this Conference dealt mainly with the application of such knowledge to risk reduction. The resolutions adopted by this Conference, in so far as they call for action by Unesco, have been reflected in the successive biennial programmes of Unesco up to the present time.

Extension of the programme to other natural hazards

12. It will appear from the above that from its beginning, Unesco's programme in the field of natural hazards has been concerned mainly with earthquakes and with the scientific and technical aspects of earthquake risk reduction. However, in August 1967, the United Nations Economic and Social Council adopted, at its 43rd Session, Resolution 1268 (XLIII) recommending that Unesco take over from the International Relief Union (an inter-governmental organization founded in 1927, but whose activities had been suspended since the war) responsibility for the study of natural disasters and continue the relevant activities of the Union. At its 77th session, held in November 1967, the Executive Board of Unesco authorised the Director-General to proceed further in this matter, and at its fifteenth session in October 1968, the General Conference authorized the Director-General to develop the scientific study of natural disasters in general, and of the means of protection against them.

13. As a result, the activities of the Science Sector of Unesco were expanded, from 1969 onwards, to cover, in addition to earthquakes, other natural hazards such as tsunamis, volcanic eruptions, landslides, avalanches and river floods. Hazards of purely meteorological origin, such as tropical cyclones, were excluded, as being with the competence of the World Meteorological Organization (WMO). The funds allocated to these activities within the Regular programme and budget of Unesco were substantially increased, though with no increase in staff.

14. From 1975 onwards, other Sectors of Unesco undertook activities related to natural hazards. In the Culture and Communications Sector, the Division of Cultural Heritage initiated a programme aimed at the protection of cultural monuments against the effects of earthquakes and other natural hazards, and at the restoration of monuments damaged by such phenomena. In the Education Sector, particular attention was paid to the problem of designing school buildings to resist attack by earthquakes, or by strong winds in areas subject to tropical cyclones.

Institutional framework

15. Increasing awareness of the importance of this subject led the General Conference, at its twentieth session in October 1978, to adopt resolution 2.7/1.1, requesting the Director-General to undertake a feasibility study of new modalities of international cooperation in the field of natural hazards, and to present a report on the subject to the Conference at its twenty-first session. In response to this resolution, the Director-General first sought the advice of the Executive Board, submitting to it at its 107th session in March 1979 a document (107 EX/7) containing a detailed summary of activities up to that time and putting to the Board general questions concerning policy and programme structure. The Board took note of this document, but adopted no resolution on the subject.

16. In June 1980, a group of experts was convened at Unesco Headquarters to study new modalities of international co-operation in this field, and its recommendations (contained in document SC-80/CR/51/2) were, to a large extent, incorporated in the report (document 21 C/70) presented by the Director-General to the General Conference at its twenty-first session in October 1980. This report, after reviewing the activities of Unesco during the previous 20 years in this field, contained the following main proposals:

to create a Natural Hazards Unit within the Science Sector of Unesco, responsible for promoting scientific research on earthquakes, volcanic eruptions, landslides, floods, avalanches and droughts, and on the location, quantification and prediction of the corresponding hazards;

to set up within the Unesco Secretariat an Intersectoral Committee on Natural Hazards, to assist the Director-General in policy, planning and co-ordination of Unesco's programme and activities in this field;

to expand the membership of the International Advisory Committee on Earthquake Risk set up in 1977, to advise Unesco and UNDRO in this field, in order to include nominees of the international non-governmental organizations most closely associated with Unesco and UNDRO in their work on natural hazards;

to convene in 1984 an intergovernmental conference of experts on the exchange and processing of seismological data.

17. The General Conference took note of this report, but adopted no formal resolution on this specific subject. In its general resolution concerning the programme of the Science Sector for the period 1981-1983, the Conference simply requested the Director-General to stimulate the study of the geophysical causes of natural hazards, such as earthquakes, volcanic eruptions and landslides, and research on methods of preventing or limiting the losses they cause, including public information and education.

18. In the meantime, the Executive Board had requested the Director-General to study the feasibility of creating a Special Account, to which voluntary contributions could be made by Governments, public or private institutions or individuals, for providing assistance to Member States after major natural disasters. At its 110th session in November 1980, the Board authorized the Director-General to establish this Account, and this was done in December 1980. By Circular Letter CL/2713, the Director-General invited Member States to contribute funds to the Account, but although Member States manifested their interest and intention to do so, no such contributions were in fact ever received. A sum of $27,500 was transferred to the Account in December 1980, apparently from the regular budget of Unesco, and part of this sum was used in 1981 and 1982. However, no other contributions were received and there has been no further expenditure from the Account since then.

19. On the other hand, in the Medium Term Plan of the Organization for the period 1984-1989, the study of natural hazards appears for the first time as a programme in its own right (Programme X.2); in previous medium-term plans it had been presented as part of the programme on mineral resources. This change in presentation was reflected in the subsequent Programme and Budget documents of Unesco for 1984-1985 (document 22 C/5) and for 1986-1987 (23 C/5). It may be noted, however, that the activities foreseen under this Programme are identical in nature and scope to those of the Science Sector before 1980. The responsibility for the execution of the programme lies mainly with the Earth Sciences Division of this Sector whose activities remain limited to those directly related to the scientific study of earthquakes, volcanic eruptions and landslides and of the means of mitigating the attendant risks.

Resources and international co-operation

General

20. The evaluation made in Chapters 3 and 4 brings to light the organizational framework within which the activities relating to the Natural Hazards Programme was conducted. Schematically it may be said that all actions of a general character or interest such as those aimed at making the governments and other bodies aware of the problems, establishing an international and multidisciplinary co-operation, investigating the needs and resources, promoting research, studies and exchange of knowledge, are undertaken directly by the permanent staff of Unesco, especially the Science Sector, with, after 1974, the participation of the Culture and Communication and the Education Sectors. For these activities Unesco largely applies to a number of non-governmental organizations such as the leading international associations in the field of interest, or to highly qualified experts. The corresponding expenses are covered from the Unesco regular programme and budget.

21. On the other hand, specific projects calling for an important financial input and sustained activity are funded upon Unesco's initiative, by other organizations of the United Nations system, with Unesco as executive agency. There is also an example of a project launched and supervised by Unesco with funds coming from an intergovernmental organization not belonging to the United Nations system (see paras. 192 et seq.).

22. However, whichever the origin of the funds, all the activities mentioned above call for a close co-ordination between Unesco and other intergovernmental and non-governmental international organizations concerned in one way or another with the prevention and mitigation of natural disasters.

23. In the following sections, the human and financial resources devoted to the question of earthquakes and other natural hazards are reviewed and the machinery for international co-operation examined and discussed.

Unesco regular programme and budget

24. Tables I and II hereafter summarize the human and financial resources devoted by Unesco within its regular programme and budget to the programme during the last 25 years. The figures given, particularly for the staff time involved, must be considered only as approximate. They may nevertheless be used in evaluating post activities and evaluating the future.

25. They show a regular increase of the tasks assumed by the Unesco staff especially during the last ten years. A similar progression is to be noted as concerns the expenses, though after 1983 the amount of money devoted to the programme begins to decrease significantly.

TABLE I

BUDGET ALLOCATION
FOR ACTIVITIES CONNECTED WITH EARTHQUAKES AND RELATED NATURAL HAZARDS IN THE UNESCO REGULAR PROGRAMME AND BUDGET
1961 - 1985
(in thousands of US dollars per biennium)

BUDGET PERIOD	SCIENCE SECTOR		CULTURE AND COMMUNICATIONS SECTOR (CC/CH)	TOTAL
1961-62 (11 C/5)	*/SRD 50		-	50
1963-64 (12 C/5)	45		-	45
1965-66 (13 C/5)	117		-	117
1967-68 (14 C/5)	(SC/NR) 106	(SC/IOC) 1.6	-	107.5
1969-70 (15 C/5)	279	2.5	-	281.5
1971-72 (16 C/5)	262	4.8	-	267
1973-74 (17 C/5)	(SC/GEO) 192	(SC/IOC) 8.3	-	200
1975-76 (18 C/5)	224	29	30	283
1977-78 (19 C/5)	299	37	77	413
1979-80 (20 C/5)	327	40	105	472
1981-83 (21 C/5) *	620	70	75	765
1984-1985	414	81	79	574

* 3 year period

TABLE II

PROFESSIONAL STAFF AT HEADQUARTERS
ENGAGED IN ACTIVITIES CONCERNING EARTHQUAKES AND RELATED NATURAL HAZARDS

1961 - 1985

(expressed in man-months per year)

BUDGET PERIOD	SCIENCE SECTOR		CULTURE AND COMMUNICATIONS SECTOR (CC/CH)	TOTAL
1961-62 (11 C/5)	(NS/SRD) 10		-	10
1963-64 (12 C/5)	(NS/SRD) 15		-	15
1965-66 (13 C/5)	(SC/NR) 18	(SC/IOC) -	-	18
1967-68 (14 C/5)	12	1	-	13
1969-70 (15 C/5)	12	1	-	13
1971-72 (16 C/5)	12	1	-	14
1973-74 (17 C/5)	(SC/GEO) 10	2	-	12
1975-76 (18 C/5)	10	3	2	15
1977-78 (19 C/5)	15	3	4	22
1979-80 (20 C/5)	18	3	4	25
1981-83 (21 C/5)	16	3	4	23
1983-85	24	3	4	31

UNDP and other large-scale projects

26. In addition to these staff and financial resources under the regular programme, Unesco has been responsible, under the United Nations Development Programme, for the execution of several large-scale regional projects in the field of natural hazards as well as a number of projects in individual countries. The following is a list of the principal projects in seismology and earthquake engineering:

Title of Project	Dates	Total UNDP Budget Allocation ($)
International Institute of Seismology and Earthquake Engineering, Japan		
Phase I	1963-1968	865,900
Phase II	1968-1972	694,500
Regional Survey of the Seismicity of the Balkan Region		
Phase I	1970-1974	730,500
Phase II	1974-1976	223,600
Regional Seismological Network in Southeast Asia	1973-1978	1,195,700
Yugoslavia - Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, Skopje	1965-1978	546,500
Yugoslavia - International postgraduate training at the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, Skopje	1979-1985	478,500
Romania - National Seismological Observatory network	1979-1982	1,103,200
Regional - Earthquake Risk Reduction in the Balkan Region	1980-1984	1,354,000
China - Strong-Motion Telemetry Network	1981-1984	624,000
China - The Experimental Site for Earthquake Prediction in the Beijing Region	1981-1984	1,091,200
Algeria - Assistance for the realization of a seismic micro-zoning study in the Chlef Regior	1983-1984	116,000

27. The following projects launched and executed by Unesco besides the UNDP projects are also to be mentioned:

- Under United Nations Environment Programme (UNEP):

International - Preparatory study for international mobile early-warning system for eruptions	1982-1984	57,500

- For the Arab Fund for Economic and Social Development(AFESD):

Regional - Feasibility study for a Programme for Assessment and Mitigation of Earthquake Risk in the Arab Region	1982-1984	280,000

Relations with other United Nations Agencies

28. A number of other organizations within the United Nations system are also concerned with the prevention and mitigation of natural disasters.

Office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO)

29. Within the United Nations system, the Office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO) is the main co-ordinating agency in all matters concerning such relief. Its mandate, as laid down by resolution 2816 (XXVI) adopted by the United Nations General Assembly on 14 December 1971 calls for UNDRO, inter alia, 'to promote the study, prevention, control and prediction of natural disasters, including the collection and dissemination of information concerning technological developments'.

30. UNDRO is thus recognized as the focal point within the United Nations system for the co-ordination of disaster relief and the promotion of disaster preparedness and prevention. Excellent working relations have been established between the Secretariat of Unesco and UNDRO.

31. An International Advisory Committee on Earthquake Risk (see para. 40 below) has been established to serve as the advisory body on this subject to both Unesco and UNDRO.

United Nations Environment Programme (UNEP)

32. At its fifth session, the Governing Council of the United Nations Environment Programme (UNEP) decided to include among its goals for 1982 'Beginnings of an operational worldwide early-warning system for natural disasters'.

33. The types of terrestrial disaster with which Unesco is principally concerned (i.e. seismic and volcanic hazards) are not yet the subject of systematic early warnings. However, UNEP gave its support to the organization

in 1979 of the Symposium on Earthquake Prediction and co-operated in the organization of a regional seminar on the same subject in South America in 1980.

Other United Nations agencies

34. The United Nations Centre for Housing, Building and Planning takes natural hazards into consideration in the design of buildings and in urban and regional planning. In 1971, the Centre organized in Skopje (Yugoslavia) an inter-regional seminar on low-cost construction resistant to earthquake hurricanes.

35. The International Atomic Energy Agency (IAEA) is concerned with hazards to nuclear reactors and particularly the damage that may be caused by earthquakes. In 1972 it prepared and published 'Earthquake Guidelines for Nuclear Reactors Siting' and has been actively concerned with the earthquake-resistant design of nuclear power plants.

36. The regional Economic Commissions of the United Nations are also concerned to varying degrees with the study of natural hazards and of the means of protection against them. The Economic and Social Commission for Asia and the Pacific is particularly active in regards to flood control. The Economic Commission for Europe organized in Romania in 1974 a regional seminar on construction in seismic regions in which Unesco participated.

Relations with international non-governmental organizations

37. Close co-operation regarding all aspects of the programme on natural hazards has been established with the competent international non-governmental organizations. This point will be examined with some detail in Chapter 2.

38. Mention should also be made of the close relations established with the International Council on Museum and Sites (ICOMOS) in connection with the protection of cultural monuments in seismic areas.

Machinery for international co-operation

39. International co-operation may take a more or less rigidly structured form. The question of whether intergovernmental machinery should be established has been raised and discussed in several occasions.

40. The Intergovernmental Meeting on Seismology and Earthquake Engineering held in 1964 adopted a recommendation that the International Association of Seismology and Physics of the Earth's Interior, in consultation with a number of leading international associations in the field of seismology and earthquake engineering, name an Advisory Committee on Earthquake Risk as a consultative body to Unesco in the field of natural hazards. This committee was set up and did in fact act as Unesco's main consultative body in this field from 1965 to 1976.

41. In 1976, the Intergovernmental Conference on the Assessment and Mitigation of Earthquake Risk held at Unesco Headquarters thoroughly discussed the possible mechanisms of international co-operation but no consensus emerged from the discussion. It finally recommended that Unesco, with UNDRO's co-operation, set up a Joint Committee on the Assessment and Mitigation of

CHAPTER 2

GUIDING LINES OF THE PROGRAMME

Basic scientific studies and pluridisciplinary nature of the approach to the problem of natural hazards

46. The ultimate aim of the Natural Hazards Programme is to reduce the risks of destruction by natural phenomena to which various constructions or sites are exposed. For a given element at risk and a given type of phenomenon, risk means the probable loss (or in other words the mathematical expectation of loss) to which the element is exposed over a certain period of arbitrary but sufficiently long duration (a century or half-century). It is expressed in terms of human casualties on the one hand and economic loss on the other. It depends on:

the statistical distribution, in relation to their intensity, of the occurrences of the phenomenon affecting the site (natural hazard);

the vulnerability of the element at risk, i.e. the proportion of losses which it is likely to suffer according to the intensity of the phenomenon;

the stake involved, i.e. the number of human lives in danger and the socio-economic importance of the property at risk, including the consequences of a temporary or extended cessation of certain activities.

47. Risk management represents the sum total of measures to be taken by individuals, communities or States to reduce the risk to an acceptable level. It consists mainly of measures for disaster prevention and preparedness.

48. Preventive measures aim to achieve permanent long-term reduction of the vulnerability of the element at risk. They include:

site selection and rational land-use planning;

the construction of buildings with maximum resistance to the effects of the phenomenon;

if necessary, the construction of protective engineering works.

49. Preparedness measures are aimed at the immediate reduction of vulnerability or reducing the period when lives and property are at stake. They include for example:

education of the public as to what to do in the event of disaster;

installation of human and material resources for defence or relief, including training and maintenance; emergency planning;

evacuation of the population, protection of water and food reserves, etc.

50. Some of these measures, such as population evacuation, presuppose not only the foreseeing of events at some unspecified date but also their prediction, on a short-term basis but sufficiently in advance to allow for action.

51. An in-depth scientific study of natural phenomena, and their characteristics and distribution in space and time, is therefore an essential prerequisite for a logical approach to the problems of risk reduction, and calls in the first place for the collaboration of earth science specialists. The determination of vulnerability and the construction of protective engineering works involve building science and techniques; but these are new fields which even today are far from being fully explored, with new methods which, despite the progress made, are not yet a standard part of basic engineering training.

52. The scientific study of the problems and the dissemination of knowledge were therefore to loom large in Unesco's action. A multidisciplinary approach is involved, requiring co-operation between specialists in several sectors of science and technology.

53. This idea of a multidisciplinary scientific approach is in fact to be found throughout Unesco's activities relating to the Natural Hazards Programme.

Importance of international co-operation

54. It should be noted that even if some natural phenomena seem to affect a narrowly restricted area, they generally occur in a more or less similar way in the various countries or regions, and in any case the differences, if any, are as important as the similarities for interpreting and understanding the phenomena. Occurrences such as tsunamis can affect simultaneously several countries in the same geographical area.

55. It may also be noted that the improvement of methods for constructing buildings with reduced vulnerability requires a degree of research and study which is beyond the means of individual countries. Dissemination of knowledge, exchange of information, comparison of views and co-ordination of research are therefore of major importance in this field.

56. Lastly, it is highly desirable that the experience gained by each country in the fields of disaster prevention, disaster relief and post-disaster reconstruction should benefit other countries, and that the study of results should lead to the definition of increasingly efficacious solutions.

57. International co-operation is thus seen to be vital in the field of natural hazards. Unesco has resolutely oriented its programme on these lines, and to this end has set up close relations with a number of international non-governmental organizations, including the following:

International Association of Seismology and Physics of the Earth's Interior;

International Association of Volcanology and Chemistry of the Earth's Interior;

International Association of Hydrological Sciences;

International Seismological Centre;

International Association for Earthquake Engineering;

International Society for Soil Mechanics and Foundation Engineering;

League of Red Cross Societies;

International Council on Monuments and Sites; etc.

58. The suggestions or conclusions put forward by these organizations and the working groups in which they participated served widely as a basis for the work of the intergovernmental meetings organized by Unesco and for subsequent activities.

59. These activities were conducted in close co-operation with other United Nations bodies, including:

Office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO);

United Nations Development Programme (UNDP);

United Nations Centre for Human Settlements (UNCHS);

World Meteorological Organization (WMO);

United Nations Industrial Development Organization (UNIDO).

60. These relations have been studied in greater detail under 1.5 above, 'Resources and international co-operation'.

Needs of Member States

61. Member States' needs in relation to natural hazards emerge either in the form of specific individual requests made after a natural disaster, or of recommendations by reconnaissance missions or else, in more general terms, as part of the conclusions or resolutions of intergovernmental meetings.

62. The main topics of concern relate to the following themes:

establishment of systems for collecting, centralizing and processing data concerning destructive phenomena;

preparation of land-use plans and building and siting plans aimed at risk reduction;

data and methods for constructing engineering works with adequate resistance to the adverse effects of natural hazards;

establishment of preparedness measures and installation of corresponding operational mechanisms;

protection of the cultural heritage, especially monuments;

protection of educational establishments.

63. Unesco's action under its Natural Hazards Programme comes within these fields. It should be recalled (Section 1.3 above) that this Programme concerns earthquakes, volcanic eruptions, landslides, avalanches and floods. A number of these activities are analysed and evaluated in Chapter 3 of this report.

CHAPTER 3

IMPACT OF ACTIVITIES IMPLEMENTED AT NATIONAL AND REGIONAL LEVELS

Introduction

64. The assessment of the impact of the Programme within Member States is based in this chapter on a number of particularly significant examples. These are mainly national or regional projects designed to meet the specific requirements of the countries in a given geographical area. These cases are studied from the point of view of their specific impact in the country or region for which the corresponding projects have been designed. It should, however, be borne in mind that the actions in question have often produced beneficial effects at a more general level by helping to collect data useful to the scientific conmunity as a whole, to increase and disseminate knowledge, to improve methods and to make the best use of human resources.

65. The first part (paras. 64 to 103) surveys four projects which have led to or facilitated the establishment and development of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology at Skopje in Yugoslavia. The second part (paras. 104 to 203) concern regional projects aimed at determining earthquake hazard and mitigating earthquake risk in the Balkan countries, South America, South-East Asia and the Arab countries. The following section (paras. 204 to 216) relates to earthquake reconnaissance missions sent out to make on-site observations at the request or with the consent of the countries concerned. Paragraphs 217 to 236 record the action taken and the results of the establishment of a Pacific Tsunami Warning System. The final section (paras. 237 to 279) deals with action taken to protect or restore cultural monuments damaged or threatened by natural disasters.

INSTITUTE OF EARTHQUAKE ENGINEERING AND ENGINEERING SEISMOLOGY OF SKOPJE (IZIIS)

General

66. The creation and the development of the International Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology of Skopje, Yugoslavia, was largely helped by an important assistance of UNDP and Unesco provided from 1965, date of the creation of the Institute, to 1982, through four national projects with a total UNDP input of about US $ 1,100,000. Unesco acted as Executing Agency for UNDP in these projects.

67. The development of the Institute also took an indirect advantage of the regional projects for the Balkan area analysed and evaluated in paras. 104 *et seq.* The present section is more specially devoted to the four national projects mentioned above.

Establishment of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology

68. The disastrous earthquake of 26 July, 1963 which destroyed a large part of the town of Skopje, brought to light the need for a national institution aiming at education, training and research in the field of earthquake engineering and engineering seismology.

69. An International Consultative Board for the Repair and Reconstruction of Skopje was set up under the auspices of the United Nations. At its first meeting held in Skopje on 26-31 March 1964, the Board supported the idea of creating such an institute. Following its conclusions, the University 'Kiril and Metodij' of Skopje established an Initiative Council in charge of defining the goals and future activities of the Institute and preparing its installation in the University of Skopje. The terms of reference were the following:

to organize scientific research in engineering seismology, earthquake engineering and related fields;

to organize post-graduate studies for the degree of master of technical sciences in earthquake engineering and engineering seismology;

to establish an international co-operation oriented towards the exchange of knowledge and experience;

to provide professional assistance for the repair and reconstruction of Skopje.

70. As at that time the Institute had no staff trained in the appropriate fields, it was also recommended to provide international assistance to the Institute and more precisely:

to engage a number of scientists from leading institutions in the world for giving lectures at the postgraduate level and assisting in organizing scientific research and studies;

to provide means for training and education of the Institute staff abroad in centres specializing in the appropriate fields;

to provide the basic equipment for research and educational activities.

71. A working group of Yugoslav and international experts was convened by Unesco. According to its proposals, the International Consultative Board took the following resolutions:

The Institute of Seismology and Engineering Seismology should be established as an independent scientific institution within the University of Skopje (later the name was changed to 'Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology').

The Institute should direct its activities, in a first stage, towards research related to the reconstruction of Skopje and towards education and training of engineers in the field of earthquake resistant design and construction.

The Institute should gradually extend its activities over the whole of Yugoslavia and abroad and thus assume an international character.

The Institute should commence its activities in the first half of 1965.

72. The final decision for the establishment of the Institute was taken on 27 May, 1965 and the activities started in 1965.

Historical development of the Institute

73. The Institute commenced its work with a staff of ten and was housed in a small prefabricated building, with no laboratory equipment nor equipment for performing analytical investigations. In 1968, it moved into one wing of the Civil Engineering Faculty building, and the staff increased to about 20. The purchase of a computer created favourable conditions for performing more complex analytical research.

74. Later in 1973, the Institute with its own efforts and funds started the construction of a Dynamic Testing Laboratory and a materials testing floor, with the equipment for quasi-static tests and a one-component seismic shaking-table. The staff increased to fifty, including 25 professional engineers or scientists. A strong-motion laboratory was also organized with a network of over 100 instruments for seismic strong-motion recording, covering the whole of Yugoslavia. A laboratory for geophysical and microtremor measurements was also installed.

75. The many earthquakes which occured in Yugoslavia and neighbouring countries in the period from 1969 to 1979 led to a continuous increase in the Institute staff and equipment, including a new computer system.

76. In November 1980, the Institute moved into new premises and is now housed in buildings with a total area of about 8,000 sq.m. In 1985, the staff reached 130, among which 16 university professors, 25 senior researchers, 40 junior research engineers and 15 technicians. The total value of the installed equipment has been estimated at US $5 million.

77. The organization of a regular two-year post-graduate course commenced in 1965. In the beginning the lectures were given only by international experts engaged by Unesco and by professors from the Institute, with periodical engagement of professors from other departments of Skopje University.

78. Following the recommendations and conclusions of the International Consultative Board, the Institute paid special attention to international co-operation and has established a permanent exchange of knowledge and experience with other leading scientific and educational institutions throughout the world.

Historical summary of the UNDP/UNESCO inputs to the Institute

79. The assistance provided by Unesco and UNDP, which contributed greatly to the rapid development of the Institute, consisted mainly of the following:

assignment of international experts and consultants;

fellowships for training Institute staff abroad;

funds for purchase of equipment for research and training.

(a) Project AVS/SF/53/3 Yugoslavia (1965-1968)

80. Immediately after the foundation of the Institute, there was an urgent need for the assignment of international experts, since, until the Skopje earthquake of 1963, earthquake engineering had not been taught in Yugoslavia.

81. During the first project, Unesco supplied a total of 97 man-months of expert services, 24 man-months of fellowships, equipment and books to a value of US $27,000. The latter item included a vibrator, a small two-directional shaking table and various measurement devices.

(b) Project YUG/68/001 (1969-1972)

82. The first project was immediately followed by a second one (1969-1972) with similar aims. The UNDP/Unesco input was originally planned to total 78 man-months of expert services, 48 man-months of fellowships and equipment to a value of US $30,000.

83. Besides giving lectures, the international experts were actively engaged, with the co-operation of the Institute staff, in the mitigation of the consequences of the Debar 1967 and Banja Luka 1969 earthquakes.

84. The Institute benefited from a continuous input of equipment from the Yugoslav Government and other national sources. It was therefore decided to use the UNDP funds of US $30,000 for the construction of a powerful shaking table for the simulation of seismic ground motion in the laboratory.

85. In 1970, when five Balkan countries launched with UNDP support a regional project for the survey of the seismicity of the Balkan Region (REM 70/172, see section 3.2), the Institute was in a position to be host to the central office of the project. Once this proposal was accepted, its facilities, services and assistance were at the disposal of the project until it terminated in 1974.

(c) Project YUG/73/008 (1973-1976)

86. Since at the end of the first two projects, the number of specialists in the Institute was still unsufficient to cover the national needs for urban planning, design and construction in seismically active areas, a third project was set up for the next three years (1973-1976). It aimed at strengthening the Institute's research and training activities, in order to assist the Government in applying on a national scale all the necessary measures to minimize damage to structures in the event of an earthquake. At that time, about US $650 million were invested every year in construction works in seismic areas of Yugoslavia.

87. The UNDP/Unesco input comprised 60 man-months of expert services, 12 man-months of fellowships and equipment to the value of US $7,100.

88. With the input from the Yugoslav Government and other national sources, a new dynamic testing laboratory was constructed in which the single-component shaking table, the two-component system for quasi-static tests, the equipment for ambient vibration testing and other measurements were installed. The value of all equipment purchased from the Yugoslav funds was estimated to US $1,183,000.

89. The number of the Institute staff reached 64 by the end of 1976.

90. From the academic year 1973/1974 onwards, some of the lectures to students were delivered by members of the Institute's staff. This allowed a decrease of the number of international experts, so that the additional funds became available for the purchase of equipment. The total amount spent on equipment within this project was US $25,172.

91. Two post-graduate courses were organized during this period: 30 engineers from Yugoslavia and 20 candidates obtained their Master's degrees.

92. During this period, the Institute scientists carried out research projects on the seismic resistance of buildings and engineering structures, nuclear engineering, engineering seismology, dynamics of soils and foundations, dynamic testing of structures, etc. About 165 scientific and technical reports were published, and about 130 scientific papers were presented at national and international conferences and symposia.

(d) Project YUG/77/003 (1978-1982)

93. In accordance with recommendations made at a symposium held in Skopje in April 1975, which was attended by representatives of fourteen countries, and those of the Intergovernmental Conference on the Assessment and Mitigation of Earthquake Risk, held in Paris in Feburary 1976, the post-graduate course in engineering seismology and earthquake engineering was extended to master and doctoral degree level.

94. The Institute, in the framework of technical co-operation among developing countries, was ready to work together with UNDP and Unesco in improving the understanding and teaching of earthquake engineering and engineering seismology in other developing countries in the region. It was proposed to contribute to these goals through a fourth project (1978-1982) in the following ways:

by providing post-graduate training and research in the above subjects at master and doctoral level, accessible to participants from developing countries in the region;

by assisting in promoting the related activities of other developing countries of the region.

95. The UNDP contribution to this project comprised 52 man-months of expert services, 24 man-months of fellowships and equipment to the value of US $166,000.

96. In the international post-graduate courses held during the academic four years of this project, 50 candidates for the level of master of technical sciences and 9 candidates for doctoral level were enrolled. During this period, 17 candidates obtained their master's degree and 2 candidates their doctoral degree.

97. The lectures in the post-graduate course were given by international experts and professors from the Institute in almost equal numbers. In that way, the need for the assignment of international experts was significantly reduced: thus from the 52 m/m in experts foreseen in the project document, only 30 m/m were actually needed. The remaining funds were utilized for equipment, so that the amount spent on this was actually US $273,396.

98. The following indices are demonstrative of the development of the Institute during this time:

The staff increased to a total of 107, of which 12 were professors with doctoral degree and 20 senior scientists with master's degree in technical sciences.

New building and laboratories with a total area of 8,000 sq.m. were constructed, and additional equipment purchased and installed, among which a biaxial system for earthquake simulation with dimensions 5.0 x 5.0 m. The value of the new buildings and the newly purchased equipment was estimated at US $9,955,000.

The total number of reports and publications in this period is 560, and over 200 papers were presented by the Institute's scientists at national and international conferences and symposia.

International co-operation with scientific research institutions in the United States of America, Japan, USSR, India, Balkan and Mediterranean countries, Switzerland and others has been greatly increased and developed.

Several disastrous earthquakes happened during this period, among which that in Montenegro, Yugoslavia in 1979 and that in Ech Cheliff, Algeria, in 1980. In each case, the Institute's scientists were actively engaged in the assessment and mitigation of the earthquake consequences and in the planning of long-term measures for mitigation of the earthquake risk.

Besides the regular two-year international post-graduate studies, the Institute organized regular 10-week courses for candidates from developing countries, with 25 participants each year. The lectures were delivered in English by professors of the Institute.

Evaluation of Project Performance and Impact

99. The total contribution made by UNDP through Unesco in the three basic domains (experts, fellowships and equipment) in the whole period from 1965 to 1982 is presented in the following table:

Experts	Fellowships	Equipment	Total
US $629,417	US $86,000	US $353,172	US $1,098,589

100. The Yugoslav Government also contributed to the process of specialization and education of the Institute staff (specialization and study tours of the staff in different countries abroad) with about 90 m/m or US $80,000. It contributed to the equipment of the laboratories and the construction of the new buildings with an input of more than US $12,000,000. The Yugoslav Government also contributed to the scientific activities by financing research projects. According to the calculations made, the total Yugoslav Government contribution was approximately twelve times that of UNDP/Unesco.

101. However, whatever the percentage, the UNDP and Unesco assistance was of significant importance for the following reasons:

Earthquake engineering as a scientific discipline was not included in educational or research programmes in Yugoslavia before the establishment of this Institute. This means that, during the first years, the young scientists initiated work in this field, while it was developed at a significantly higher level in other countries in the world.

Without the assigned international experts, it would have been difficult to achieve the high level of the post-graduate course in the Institute.

Through the educational process in which the Institute staff was gradually engaged, their continuous education, training and improvement of experience was also achieved.

The international experts transferred their knowledge and experience in research methods, so that at the later stage the Institute staff could independently carry out the scientific projects financed by the Yugoslav Government or other national or international organizations.

The international experts constantly increased the level of education and research in the Institute by transferring the latest scientific achievement in the world.

The last project (1978/1982) created conditions for the Institute to transfer its knowledge and experience through its own high level experts to other countries.

The training and specialization of the young Institute scientists was directed towards education and acquainting with the activities and research programmes of the leading institutions in the world.

The contacts of the Institute's young staff during their specialization abroad with the experts of the different countries were continued and developed. This resulted in close scientific co-operation on joint research projects.

The UNDP and Unesco funds allotted to equipment were used to create a basis for further development of the Institute. A great part of the purchased equipment was used in the educational programmes carried out in the Institute.

102. The assistance of UNDP and Unesco thus resulted in most valuable outputs. However, without underestimating these efforts and results, and with the aim of improving the efficiency of future projects in other countries, the following critical remarks can be made:

The proportion of funds allocated to experts, fellowships, and equipment could be more adequately adapted and diversified at the various stages of the projects. For instance, the assistance of international experts was of extreme importance in the very first years of the organization of the post-graduate course, whereas at a later stage the need for training and specialization in leading centres abroad became predominant.

Due to personnel availability problems, the selection of experts for the programme was sometimes detrimental to the teaching programme, or did not correspond to the level of the expert. In other words, there were cases when an expert was engaged to cover a certain field, although it was not his speciality.

It is logical to expect that the contributions of about 50 international experts over a period of 18 years would be unequal. This may be a result of the different levels of the experts, as well as of their different approaches to their task.

The assignment of experts from non-English speaking countries raises the risk of their having difficulties in making themselves understood during lecturing and in lecture notes. Such experts had limited possibilities for transferring their knowledge and experience to the Institute scientists.

In this respect, some extreme cases were recorded. Whereas the great majority of experts put themselves completely at the disposal of the Institute, placing themselves at the level of their listeners and analysing their feelings, there were cases when the experts fulfilled their task only from an administrative point of view.

The equipment selection made in the first years by some of the experts was not always up-to-date, or entirely appropriate.

The equipment purchased within these projects was maintained in working condition for a long period of time. Even today, 20 years after the establishment of the Institute, the equipment purchased in the first years is still used.

The fellowships for specialization in well-known centres (Japan, the United States of America and others) were awarded to the most promising staff members of the Institute. However, it can be noted that the benefit derived by the trainees was sometimes diminished by a lack of personal contact with their professors and teachers in the host institutions.

103. This critical review of the activities of Unesco and UNDP in the process of creating and developing the Institute certainly cannot significantly affect the general appreciation of the achievements resulting from the action of Unesco and UNDP in this field.

THE BALKAN PROJECTS

General

104. With a view to the survey and mitigation of earthquake risks in the Balkan region, Unesco and UNDP launched from 1970 to 1984 three regional projects implying a co-operative effort between the participant countries: Bulgaria, Greece, Romania, Turkey and Yugoslavia. Albania did not participate officially in the first two projects, although Albanian experts contributed to some of their phases. All six Balkan countries participated in the third project with Albania joining it officially in November 1981.

105. The first two projects which in fact are parts of a single programme with a total UNDP input of US $954,000 will be analysed and evaluated together. The third one which corresponds to an input of US $1,420,000 is evaluated separately.

Survey of the Seismicity of the Balkan Region

Background

106. The Balkan region of southeastern Europe is one of the world's most active seismic areas where earthquakes have caused widespread losses of life and property throughout history.

107. At a meeting of the Unesco National Commissions of the Balkan countries in Bucharest in 1964, co-operation between national seismological institutions was recommended, and a first meeting of experts on the seismicity of the Balkan region was organized by Unesco in Skopje in the same year, with the support of the Government of Yugoslavia. Two draft proposals were prepared by Unesco and submitted to the governments of the region for consideration. The idea was taken up again at a meeting of National Commissions in Istanbul in 1967, and Unesco organized a second meeting of experts in Skopje in April 1968 which drafted a project document. After further deliberation, the project officially came into being in the fall of 1970 under the title 'Survey of the Seismicity of the Balkan Region' (UNDP Project REM/70/172). When it terminated in 1974, it was followed by a second one with same title (REM/74/009). UNDP inputs were of US $730,500 for the first and US $223,600 for the second.

Objectives

108. The project document defined the objectives as follows:

1. Modernization of the network of seismological stations in the Balkan region for uniform geographical distribution.

2. Collection and compilation of all available macroseismic and instrumental data.

3. Description of the seismotectonics in the region.

4. Definition of the results of the studies in terms of quantitites practically applicable in regional planning and microzoning.

5. Training of the staff of seismological and other institutions within the scope of the project for more effective implementation.

109. A central project office was established at the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology in Skopje. The Project Manager was assisted by five co-managers, one appointed by each participating country.

110. A project co-ordinating Committee was established, consisting of one member from each country and one representative from UNDP and Unesco.

Projects Achievements

111. As a result of the work of Project Office and national and international experts, a uniform catalogue of earthquakes consisting of two parts (events prior to 1901 and period from 1901 to 1970) was produced in the form of a 600 page document to which about 500 isoseismal maps were appended in 1974. This catalogue has since been out of print, but represents the first unified homogeneous and reliable source of basic information for the region.

112. Prior to the initiation of the project, the seismological network in the region was not adequately distributed and some stations were equipped with obsolete instruments. A major component in the Project was therefore concerned with the installation of seismographs and strong motion accelerographs. At the conclusion of project activities, the following had been achieved:

the number of seismological stations nearly doubled;

existing stations were renovated or new ones were built;

15 sets of seismographs were supplied from UNDP funds, another 10 were supplied by the USSR through Unesco and 32 from national funds;

22 strong motion accelerographs were supplied.

113. Joint work produced a map of the region showing zones of expected earthquakes on the basis of geological criteria. This map served as the basis for the prediction map of seismic sources at a later stage of the project.

114. On the basis of the data contained in the earthquake catalogue, regional relation between magnitude, intensity and distance were derived. Further attention was paid to the study of magnitude frequency relationships. Combining this information with the seismotectonic study output, it was possible to prepare maps of seismic hazard in the form of expected maximum acceleration and particle velocity corresponding to several return periods. This represents one of the first comprehensive studies of seismic hazard conducted anywhere in the world, and was valuable for introducing this particular technology to professionals of the region.

115. Microzoning provides information on local variations of seismic intensity caused by the particular properties of underlying soil formations. This is a key factor in the planning of urban or industrial settlements. The Co-ordinating Committee appointed a Working Group on Microzoning which held three meetings during the course of the project. Thessaloniki was selected as the pilot site, and a comparative study in which several methods were applied was conducted under subcontract. This and smaller-scale microzoning work carried out in Turkey were instrumental in the introduction of a then relatively recent technology.

116. Training of national personnel was regarded as a key element for the success of the project, and a total of 14 fellowships were awarded for this purpose.

117. Technical reports and reports prepared by consultants represent the main output of various project operations. They provide results or methods directly applicable by users in the participating countries. The quality of the technical material contained in these reports was uniformly high.

Evaluation and impact

118. It is noteworthy that Unesco undertook to bring together the scientists and engineers of the Balkan region in an unprecedented joint project in this discipline. The preparatory phase prior to the initiation of the project was lengthy, reflecting the caution of the member countries prior to taking the first steps aimed at the reduction of the effects of the earthquake hazards which transcend national boundaries.

119. The project was expertly managed, and was assisted satisfactorily by the work of able consultants and subcontractors. This is reflected in the quality of publications that were produced in the course of the work. The nature of the subjects with which the project dealt was slanted toward seismology, as reflected by the number of earth scientists appointed by the governments to participate in it. Every national co-manager co-ordinated the work in his own country ably, so that tasks could be finished without delay, and reports put out in time. The objective of upgrading the seismic stations network in the region was realized, and benefits are still being gained from this improvement. Equipment appears to have been selected on the basis of robustness, simplicity of operation and economy, providing the nucleus to which additions were made in later years in all countries (except Yugoslavia which had developed an adequate network even before the project). One noteworthy feature of this project was the even distribution of obligations and project benefits among the five countries, helping the creation of a climate conducive to improved teamwork. Training and education provide a particularly useful method for ensuring a long-term influence for the project; the 14 individuals who were able to spend time in leading institutions must have served their countries better as a consequence of the professional skills they acquired, thanks to the awards they received. It is also appropriate to note that educational activities of this nature are in conformity with Unesco's broad objectives.

Seismic Risk Reduction in the Balkan Region

Background

120. An improved climate of understanding between seismologists, geologists and engineers had been established by the first Balkan project. Despite these achievements, there was still a need for regional co-operation in mitigation of the earthquake risk. At the Intergovernmental Conference on the Assessment and Mitigation of Earthquake Risk, the delegates of Bulgaria, Greece, Romania, Turkey and Yugoslavia jointly proposed the initiation of a new project for the Balkan region:

> Utilization of the data from the project 'Survey of the Seismicity of the Balkan Region' for deriving design ground motions and improving knowledge in earthquake engineering and physical planning;
>
> Development of methodologies for earthquake-resistant design, disaster prevention and preparedness.

121. After the earthquake of April 1979, which caused much damage in SR Montenegro as well as in northern Albania, the Yugoslav Government submitted a request to UNDP for assistance in developing further seismological and engineering studies, particularly in Montenegro. UNDP Headquarters recommended that the new project be conceived as a regional project aimed at establishing a long-term programme of earthquake risk reduction in the whole Balkan region.

122. The Project Document was signed in the summer of 1980 by representatives of Bulgaria, Greece, Romania, Turkey and Yugoslavia. Albania joined the project in November 1981. UNDP input was US $1,420,000, with the bulk of this sum going to Yugoslavia, in consideration of the specific needs of the SR of Montenegro after the 1979 earthquake.

Objectives

123. The main objectives of this project were:

Evaluation of seismic hazards and prediction of ground motion characteristics for the purpose of planning and design.

Evaluation of vulnerability of constructions.

Development of methods for applying seismic risk reduction criteria to physical planning.

Development of a scientific and technical basis for earthquake-resistant design.

Disaster preparedness.

Initial scientific research on earthquake prediction.

Further improvement of equipment and their installation.

124. Taking into account the experience gained in the earlier project, five Working Groups were created, each country being in charge of convening and hosting one of them. The Co-ordinating Committee met in each country in turn.

Inputs to the project

125. Participating countries provided facilities and personnel for the implementation of project activities and acted as hosts to the meetings of the Co-ordinating Committee (5 meetings), Working Groups and Regional Seminars. The financial input from UNDP was used to provide consultant services, group training (seminars), individual training (fellowships and study tours) and equipment

Project achievements

126. A large part of the funds allocated to the project was used for the supply of equipment and for the fellowships and study tours awarded to each country. The main output of the project consisted in the reports of the Working Groups, comprising a total of about 1,000 pages. These reports were printed by Unesco in the form of a five-volume set.

127. The following seminars were organized to stimulate professional interest and bring together researchers in similar fields:

Seismic Hazard, Vulnerability and Risk
(Yugoslavia, May, 1981)

Strong Motion Data Acquisition and Analysis
(Turkey, November, 1981)

Earthquake Prediction and Instrumentation
(Greece, November, 1981)

Dynamics of Structures and Structural Components
(Yugoslavia, March, 1982)

Repair and Strengthening of Buildings
(Bulgaria, May, 1982)

Earthquake Preparedness
(Greece, January, 1983)

Vulnerability Analysis
(Romania, December 1983)

128. The latter two seminars were organized with the assistance of UNDRO. The proceedings of all the seminars (except the first) were printed in book form.

129. Another significant output of the project was the establishment in Montenegro of a network of nine seismological stations of the telemetric type and the associated peripheral equipment for an amount of about US $421,000. With the training of personnel to run the network, this item accounts for more than one-third of the total project expenditures.

Evaluation and impact

130. This project appears to have been conceived initially as a national project for Yugoslavia alone, the character of a regional project being given to it at a later stage. This fact helped to improve the scientific and technical quality of the activities and provided a positive stimulus to their professional environment.

131. No new scientific ground was broken during the project activities. Instead, the strong impression gained from a study of the reports is that engineers and seismologists found opportunities to implement the state-of-the-art techniques and were enabled to compare them with what their peers were doing in the countries of the region. The project activities show that the professional attainments of persons contributing to the working or task groups was very high, and of similar quality to work produced elsewhere in the world.

Consultant services

132. The list of consultants engaged for various activities contains well-known figures, the majority of them from outside the region. It appears that the CTA was able to define precisely the terms of reference for the consultants and the right persons were called for the right jobs. One criticism is that in certain cases consultants from the region were engaged. This should have been made possible in the form of national contributions not covered by project funds, even if the contributions of these consultants were excellent and not at all unfavourable, when compared with possible contributions by extra-regional consultants.

Publications

133. The major result of consultants work is found in the five-volume set of reports of the Working Groups. Just as the earthquake catalogue was the prominent output of the previous project, this set of books summarizes most of the significant achievements of this project. These books contain material not readily found elsewhere, and the material is of a strong indigenous colouring.

134. The same holds for the proceedings of the regional seminars, which, coupled with contributions from the consultants, constitute a readily accessible and most valuable source of information for the practising engineers of the region.

135. It appears that these reports should have been produced in a greater number to ensure their availability.

Fellowships

136. Use of the fellowship and study tour grants showed great variability, reflecting the different attitudes of the different countries with respect to this form of education. Countries such as Turkey made sparing use of the fellowships at their disposal; this possibly reflects the view that a study grant which is not aimed at the attainment of a degree does not ensure a disciplined form of training. On the other hand, short-term visits to provide the means of information and opinion exchange on which the scientific community depends, and are the only form of training for specific skills, such as running a computer system for the analysis of data gathered on a telemetric seismological system. It is a subjective matter to judge the impact of these grants on the realization of long-term objectives, but it may be felt that the overall result was favourable.

Equipment

137. Project activities required the acquisition of certain equipment, and according to the Project Terminal Report, $933,000 were spent on hardware of various types. About two thirds of the equipment allocations was spent for the benefit of a single country, namely Yugoslavia. This ratio appears to be high, as compared to the distribution of losses due to previous events. On the other hand, equipment procurement is an effective and long-lasting form of establishing a common basis of data acquisition and exchange, and should be continued.

General comments

138. The overall impression one has of this project is that it was a natural sequel to the 'Survey of Seismicity' study, and consituted a reasonable basis for providing scientific inputs to a parallel UNDP/UNIDO project, entitled 'Building Construction under Seismic Conditions in the Balkan Region', the ultimate objectives of which was the preparation of practical design guides.

139. Management and execution of the project were expertly done, and consulting services were of good quality. The equipment was adequately chosen and purchased at the right time.

140. The publications (working group reports, seminar proceedings and national contributions) reflected the joint work of national teams set in motion by the project. The fact that the CTA was appointed only on a half-time basis may appear questionable; however, when looking at the results, it can be thought that a full-time employment would have only brought minor improvements: it is ultimately in the mosaic of the national contributors that the level of attainment can be determined, when, as was the case, these contributors are of a high quality.

Concluding remarks

141. The projects reviewed implemented in the Balkan region reflect model regional activities co-ordinated by Unesco with good scientific attainment levels. The proposed 'Permanent Co-ordinating Committee for Earthquake Risk Reduction in the Balkan Region' is a reasonable form of continuing the work initiated in 1970, with regional contributions, and should be encouraged by providing the needed catalyser input from the United Nations Family.

REGIONAL CENTRE FOR SEISMOLOGY FOR SOUTH AMERICA (CERESIS)

Background

142. In October 1961, a Unesco Mission of Experts in Seismology visited several of the Latin American countries to learn of the situation in each; the mission concluded its reconnaissance with a general meeting in Santiago attended by seismologists and earthquake engineers from Latin American countries to summarize the information obtained and to propose relevant measures to improve each country's capability to cope with the earthquake hazard. One of the main conclusions was that a regional centre be established to co-ordinate, stimulate and further seismological activities, including a data-bank.

143. At the XIIIth General Assembly of the International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG), held in Berkeley, California in August 1963, the Latin American participants requested Unesco to sponsor a meeting of experts in the fields of seismology and associated disciplines, to discuss the establishment of one or more regional seismological centres in Latin America. The resulting report to Unesco recommended as an immediate objective the establishment of a centre for South America, to be located in Peru or Brazil, subject to consultation with government authorities, but bearing in mind that other countries might offer better logistic and technical facilities.

144. In April 1964, in Paris, the Unesco sponsored Inter-Governmental Conference on Seismology and Earthquake Engineering was held. The Conference recommended the establishment of a Regional Centre in Latin America.

145. In February 1965, a Unesco mission visited Peru and other South American countries. It concluded that the Regional Centre should be located in Lima, and proceeded to consult the Government of Peru. The latter accepted, in principle, the responsibility of establishing the Centre in Lima and to support it jointly with Unesco.

146. The Geophysical Institute of Peru (IGP) provided office space and logistic support, and a formal agreement establishing the Centre was signed by Unesco and the Government of Peru on 9 May 1966. The Government of Peru agreed to inform the States of South America of the establishment of the Centre and to invite them to participate in its activities and share responsibility for its scientific guidance as members of the Directive Council.

147. The main functions of the Centre were (i) to support seismological projects within the region, (ii) to establish links between seismological stations and institutions of the region and with international centres, and (iii) to compile, process and publish seismological data. Unesco was to provide financial resources, as authorized under Resolution 2.2241 of the XIIIth General Conference and subsequent authorizations, through 31 December 1970. The Government of Peru was to provide suitable premises, office furniture, equipment and supplies, and qualified personnel; the Member States

would be urged to make voluntary contributions of funds, services and/or materials.

148. By January 1968, seven other countries had indicated their intent to participate as members of CERESIS: Argentina, Bolivia, Chile, Colombia, Ecuador, Trinidad-Tobago and Venezuela. Brazil, Paraguay and Uruguay requested that they be considered 'observers'.

Achievements and impact of first five years of operation (1966-1971)

149. According to the policies of United Nations Organization, the financial assistance of Unesco was limited to a five-year period ending in 1971. After that date CERESIS had to rely on its own resources and work as an autonomous organization.

150. The total Unesco input to regular activities of CERESIS thus appears to have reached an amount of about US $92,000 for the period under consideration. Other contributions were those from Peru ($62,000), and other countries of the region ($16,000).

151. The main outputs were the following:

collection of seismograms and distribution of about 2,000 copies of seismograms;

distribution of technical documents, books, seismicity maps;

preparation and distribution of directories of earth scientists and seismic stations of the region;

study of the seismic history of Peru;

distribution upon request of computer programmes, curves of equal distance and azimuth for 28 stations, travel-time curves, maps;

translation of articles, books to Spanish;

technical assistance to Member States and Brazil; noise tests for new stations and relocation of existing stations in Chile, Ecuador, Colombia, Uruguay; advices for selection of equipment; technical data for construction of seismoscopes in Ecuador and Peru, inspection of the seismic array installed in Brazil; organization of radio-communication nets, etc;

training of personnel at the Quito station;

training courses for personnel: 3 courses were organized in 1967, 1968, 1969. A total of 50 students from 8 countries have been trained in seismic interpretation, equipment maintenance and calibration, site selection, reporting techniques and seismological principles;

organization of seminars on seismology, of meetings of geophysicists, creating the Andean Geophysical Programme (PGA) later integrated to the Upper Manila Project;

participation in many meetings of international scientific associations, etc.

Establishment of CERESIS as an autonomous international organization

152. The question of the prosecution of the activities of CERESIS after termination of Unesco's financial support was examined by the participating countries by the end of 1970. There was a unanimous agreement that CERESIS had to continue its activities as an autonomous regional organization, but there was no agreement concerning the specific annual quota to be paid by each Member State. It was finally decided that CERESIS should appeal to Unesco to continue its financial support during the first semester of 1971.

153. The situation of CERESIS thus became quite critical by the end of 1970. The Government of Peru then decided to contribute US $6,846 as a voluntary quota for 1971 and Unesco agreed to allocate an additional amount of US $9,000. Trinidad-Tobago contributed US $1,000. The Commission of Geophysics of the Pan American Institute of Geography and History (PAIGH) made contributions for specific projects for a total amount of US $6,000.

154. At last, after many difficulties, the Governments of Bolivia, Peru, Uruguay and Venezuela made an agreement establishing CERESIS as an autonomous intergovernmental organization. Colombia, Argentina, Trinidad-Tobago and Ecuador joined later. According to the Statutes, the Directive Council is constituted by representatives of Member States, Unesco and PAIGH.

Evaluation of Unesco sponsored activities from 1971 to 1985

155. Although Unesco no longer contributed to the regular budget of CERESIS after 1971, some specific tasks were funded from Unesco regular programme in order to help in providing technical assistance, organizing training courses, seminars and meetings, offering travel grants, and publishing reports and technical literature. Some contracts were also concluded for post earthquake missions in South America. The total Unesco support from 1971 to 1985 is about US $110,000, that is to say a mean annual rate of about US $7,000.

Impact of relations with other institutions

156. Since its establishment in 1972 as an autonomous regional organization, CERESIS has established effective working relationships with many other institutions, both national and international, which are active in the field of seismology. Among them may be mentioned:

The Office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO),
The Organization of American States (OAS),
The Pan-American Institute of Geography and History (PAIGH),
The United States Geological Survey (USGS), and
The State Seismological Bureau (SSB) of the People's Republic of China.

157. It is beyond the scope of this report to list all of the activities undertaken by CERESIS in co-operation with the above-listed and other bodies. It is however noteworthy to mention a large-scale project on the mitigation of earthquake risk in the Andean region (SISRA) fully implemented by CERESIS in collaboration with USGS. This project, carried out in four stages (1981-1985), provided the Andean region with the proper capability to cope with the problems caused by earthquakes. The outputs of this project are comparable to those undertaken in the Balkan region (see paras. 104 et seq.).

Conclusion

158. Unesco's role in the establishment of the Regional Centre for Seismology for South America has been particularly important and in many respects decisive. The medium-term targets have been reached and the positive results achieved by the Centre have been analysed in this chapter. It is clear that the establishment and the activities of the Centre have been of great assistance in the acquisition of data in this region, the training of personnel and the increase and dissemination of knowledge. The level of expertise achieved by the Centre itself is clearly reflected in the fact that the United States Geological Survey and Unesco have entrusted CERESIS with a number of important tasks in the region, including a major role in the implementation of the SISRA project referred to in section 3.3.5.

159. The long-term objective, namely the transformation of the Centre into an autonomous institution capable of functioning without United Nations support, seems to have been more difficult to attain, as the participating countries do not seem to have been particularly well prepared for this eventuality. Unesco's support in this critical phase was decisive. The fact that the governments concerned made the necessary financial effort to ensure the Centre's continuing activity confirms the interest shown in its establishment and the usefulness and quality of the services it provides.

REGIONAL SEISMOLOGICAL NETWORK IN SOUTHEAST ASIA

General

160. In 1961 Unesco, in co-operation with the International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG) sent a five-man mission to Southeast Asia to evaluate the seismic risk and study the level of seismological and engineering competence.

161. A second mission was carried out in 1968 and subsequently, the Project RAS/71/237 'Regional Seismological Network in Southeast Asia', which involved Indonesia, Malaysia, Philippines and Thailand, was carried out by Unesco from 1973 to 1979 with a total UNDP input of about US $1,200,000.

Objectives

162. The main objectives of the project were:

(a) To reorganize, strengthen and expand the seismological observatory network in Southeast Asia on a regional basis;

(b) To promote facilities for regional co-operation.

Project achievements and evaluation

163. National seismological centres already existed in Manila and Jakarta and, to a minor extent, in Bangkok. They were reorganized and a new national centre was established in Kuala Lumpur. Furthermore, a regional centre was initially established at the operation headquarters of the project manager in Manila. This centre evolved, at the end of the project in 1979, into the Southeast Asia Association of Seismology and Earthquake Engineering (SEASEE).

164. Within the framework of the project, arrangements have been made for the exchange of data on a regional basis between the four countries and Hong Kong and also for the regular transmission of data to the International Seismological Centre in the United Kingdom.

165. Furthermore, the following results have been obtained:

with funding from USAID, seismic source-zone maps for the Philippines and for Indonesia have been constructed;

seismo-tectonic maps for Indonesia, Philippines, Malaysia and Thailand have been established;

the telemetric network and the strong-motion network have been partially installed;

SEASEE has undertaken the continuation of preparation of antiseismic building codes and recommendations for land-use planning.

166. It appears in general that the project objectives have been fully realized or are in the course of realization, mainly based on the efforts of the participating countries.

167. However, the main concern in establishing a seismological network is to ensure its permanence and continuity of operation. It is quite obvious that many efforts would be lost if the network were to deteriorate after a few years due to defective maintenance, or if its operation was to become unreliable or even interrupted, due to an insufficient training of operators. In order to prevent this, the project manager made some strong recommendations in his final report:

(a) Steps should be taken to ensure that trained staff is not moved around unnecessarily, and that promotions be done without sacrifice of scientific talent and training. Where this is inevitable, adequate training of replacements should be given priority.

(b) Preventative maintenance and calibration of instruments and regular replenishment of spare parts inventory should be carried out meticulously by the staff and monitored and supervised by senior officials.

168. The report also stated:

'Considering the great effort in planning and stockpiling supplies which has been made to ensure the continuity of this project after the withdrawal of UNDP support, and considering that many of these steps are novel, UNDP should fund a brief mission in 1982 to study whether these steps have been effective.'

169. It must be observed that there was no follow-up to this proposal and that there was no subsequent mission as recommended about 1982. The concept of such follow-up missions should be seriously considered in future projects of Unesco. An alternate or cognate version of this suggestion is: withdrawal of Unesco (or UNDP) support should not be abrupt, but by stages. This will ensure a longer period of monitoring and supervision.

170. Compared to Indonesia, Malaysia and Thailand, the Philippines may be regarded as a poor nation. Compounded with the fact that there is a serious economic-political crisis in the Philippines, the problem of instrument maintenance and spare parts replenishment has become quite acute. In addition to this, government bureaucratic restructuring, which happens from time to time in all countries, can present a set-back to the advancement of seismological research.

Conclusions

171. The impact of the Southeast Asian Seismological Programme, which was a very extensive project, is far-reaching: for example, it affects the worldwide catalogue of earthquakes and contributes to the efficiency of the Pacific Tsunami System. The report of the project manager was extremely thorough, especially in being able to foresee many of the difficulties that might arise to hinder the continuance or permanence of the network. There should be some built-in provisions in future projects for a more gradual withdrawal, by stages, of financial support. The giving of financial support at each of the terminal stages could be made to depend upon the fulfilment of certain conditions: conditions that would more effectively ensure the stability of the network or project.

172. More important than preventive maintenance and constant availability of funds for replenishment of supplies and spare parts, is the scientific dedication or commitment of the staff. This can only come from people with sufficient academic background to provide research interests, and not just people sent for ad-hoc training of six months or one year. If each national centre is staffed with truly dedicated scientists, then there can hardly be any danger of the fold-up of the network. How can Unesco help in this respect is perhaps not a novel question.

EARTHQUAKE RISK REDUCTION IN THE ARAB STATES

Introduction

173. This section is devoted to Unesco's activities relating to earthquake risk reduction, first in the Ibero-Maghreb region and subsequently, after the El Asnam earthquake in 1980, throughout the Arab countries associated with PAMERAR (Programme for Assessment and Mitigation of Earthquake Risk in the Arab Region).

174. From 1962 to 1980, the date of the El Asnam earthquake, these activities, including the reconnaissance or other missions made necessary by the earthquake, were financed from Unesco's regular budget.

175. One of the measures recommended by the reconnaissance mission sent to El Asnam, namely the microzoning of the Ech-Chlef region (formerly known as El Asnam) led to United Nations assistance under project UNDP/ALG/83/004 'Assistance in carrying out a seismic microzoning study in the Chlef region' for a total of $116,000, with Unesco as executing agency (1983-1984),

176. At the same time, from 1982 to 1984, Unesco directed a feasibility study concerning the establishment of the PAMERAR programme mentioned above, a study financed by the Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD) and the Islamic Development Bank.

177. These various activities are summarized and evaluated in the following paragraphs.

Seismological survey missions

178. In pursuance of the resolutions of the General Conference of Unesco approving the organization, in co-operation with the International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG), of earthquake survey missions, Unesco organized a mission to collect and evaluate information concerning the situation of the Mediterranean countries (including Morocco and Tunisia) in the field of responsibility with regard to earthquake risk.

179. The aspects of interest to the mission were:

(1) the state of the existing seismological network and its exploitation;

(2) progress in seismic zoning, the preparation of seismotectonic maps and regional and national seismicity maps;

(3) the existence of earthquake-resistant construction codes and their application in earthquake-prone areas;

(4) the existence of structures for training specialists in seismology, seismotectonics and earthquake-resistant construction.

180. In December 1969, Unesco dispatched to Algeria, Tunisia and Morocco a consultant whose mission followed on from the one referred to above. His report emphasized the need to develop seismological surveys in the Maghreb countries. A meeting of representatives of the three countries concerned was held in Tunis on 27 May 1971 under the auspices of Unesco. The agenda included the following items:

present state of knowledge on seismicity in the Maghreb;

present state of seismological observation networks;

prospects for developing seismological networks and surveys;

training of personnel;

exchange of data, publications, etc.;

protection of major civil engineering structures;

participation by Unesco.

181. Following the Intergovenmental Conference on the Assessment and Mitigation of Earthquake Risk, held in Paris in February 1976, Unesco organized between 1977 and 1981 a series of meetings of a working group on seismicity in the Ibero-Maghreb region, comprising Algeria, Spain, Morocco, Portugal and Tunisia.

182. At these meetings Unesco played an active role in preparations for information missions, and stimulated further action through its participation in the work, and financing, of meetings organized by the countries concerned.

The El Asnam earthquake of 10 October 1980

183. At the request of the Algerian Government, Unesco sent an expert mission to Algeria to study the mechanism and effects of the earthquake which occurred in El Asnam on 10 October 1980, and to draw conclusions with a view to reducing earthquake risk both in this region and in the rest of the country.

184. The mission, which remained on the site of the earthquake from 17 to 22 October, worked in close collaboration with the national missions in the field. Its observations concerning the nature of the earthquake, ground movements and the behaviour of buildings and dams enabled it to make the following recommendations:

(1) relating to the reconstruction of the disaster area:
Implementation of the following activities as a priority:

- updating of building codes and regulations in accordance with the regional earthquake risk;
- clearance of buildings (demolition of buildings considered to be irretrievably damaged and strengthening of partially damaged buildings;
- microzoning survey of the urban area of Ech-Chlef and its surrounding region;
- establishment of a master plan for reconstruction, taking the microzoning survey into account;
- arousing the interest of all those engaged in building activities in earthquake-resistant construction methods and techniques, and providing training therein.

(2) Relating to earthquake risk reduction:
Medium-term implementation of the following measures:

- strengthening of the national seismological observation network and establishment of a national seismological service to assess earthquake risk throughout the national territory;
- establishment of a national centre for research on earthquake risk and its mitigation.

185. A final recommendation by Unesco was that Algeria should participate in the project on earthquake risk assessment and reduction in the Ibero-Maghreb region.

Microzoning in the Ech-Chlef area

186. Following the recommendations contained in the report of the Unesco mission to El Asnam (1980), the subsequent reports and the guidelines issued by the interministerial commission in charge of the reconstruction of Ech-Chlef (El Asnam), it was decided to carry out an earthquake microzoning operation in the disaster-stricken area.

187. With that in view, the Algerian Government requested assistance from UNDP and Unesco in March 1982 for the preparation of an international tender. From 31 August to 30 November 1982, three Unesco experts assisted the Algerian authorities in the evaluation of the proposals received. The selection was made in two phases: three offers were selected for final negotiations and a second check list drawn up for the final choice (November 1982).

188. Algeria then requested UNDP and Unesco to assist in monitoring the different phases in the progress of the microzoning survey, originally scheduled to cover sixteen months. This operation took place under the UNDP project 'Assistance in carrying out a seismic microzoning study in the Chlef region (1983-1984)' for a total of approximately US $92,000, with Unesco as executing agency.

189. The aims of the project were as follows:

- to conduct a regional earthquake risk survey;

- to carry out an urban microzoning survey for Ech-Chlef and other urban sites in the most affected area;

- to formulate recommendations for the earthquake-resistant code, building methods, town planning and land-use management;

- to transfer knowledge and skills.

  This transfer was to enable Algeria:

  - to extend its field of knowledge and expertise so as to apply the results and, as far as possible, carry out other similar studies without, or with limited, outside assistance;

  - to provide a practical and sound technical basis for the improving design and techniques in earthquake-resistant construction and rational land-use planning.

190. At the request of the Algerian authorities, Unesco set up a monitoring committee of 16 members to give advice on the operations. The committee, which proved to be a most effective co-ordinating instrument, made a major contribution to the success of the microzoning operation and facilitated the transfer of knowledge by means of five workshops organized for this purpose.

191. Thanks to the goodwill shown by all parties involved in the project, including Unesco, work has begun on applying the results of the study, in particular:

- the carrying out by the 'Organisme de Contrôle Technique de la Construction' (CTC) of a preliminary earthquake microzoning survey on the basis of knowledge acquired through contact with the experts;

- the organization of a conference on seismic microzoning, on 10 October 1984 in Ech-Chelf, with some hundred participants including representatives of ten foreign countries;

- presentation by the Ministry of a number of communications on microzoning at various international conferences.

Unesco and the Programme for Assessment and Mitigation of Earthquake Risk in the Arab Region (PAMERAR)

192. The problem of earthquake risk in the Arab countries was raised in 1976 by the Conference of Ministers of Arab States Responsible for the Application of Science and Technology Development (CASTARAB) and was the subject of recommendations on the strengthening and developing of existing seismological centres. These recommendations were reiterated at the two Arab seminars on seismology held in 1978 in Baghdad and in 1981 in Rabat. The El Asnam disaster (October 1980) highlighted the need for a programme on assessment and mitigation of earthquake risk in the Arab world, which would provide the countries concerned with the necessary scientific and technical bases to tackle the problem of earthquake risk.

193. The Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD) and the Islamic Development Bank entrusted Unesco with the feasibility study.

194. This study, which concentrated on the Arab countries most exposed to earthquake risk, was undertaken by nine scientists, between November 1981 and November 1982, and was duly reviewed by a Monitoring Committee composed of representatives of AFESD, the Islamic Bank and Unesco. It is divided into five parts:

- earthquake risk assessment;
- earthquake risk reduction;
- training of technical personnel;
- organization and application of earthquake risk reduction measures;
- recommendations.

195. One of the recommendations was that PAMERAR should begin in Algeria, recently the victim of an earthquake. After the conclusion of an agreement between AFESD and the Islamic Bank on the one hand and Algeria on the other, the following programme was launched:

- strengthening of the Algerian seismological network;
- strengthening of the strong-motion network;
- establishment in Algeria of an earthquake engineering centre.

196. Unesco experts participated with the Algerian authorities in the definition of the tasks of the future centre, the establishment of the training plan and the preparation of laboratory equipment specifications.

197. The PAMERAR feasibility study also enabled six other Arab countries and AFESD to conclude in 1984 bilateral agreements for financing and carrying out national activities for earthquake risk mitigation, in particular:

- the installation of a seismological network (an average of 25 instruments per country);
- the installation of a strong-motion network (average of 50 instruments per country);

- the acquisition of special equipment; and

- the training of specialists in seismology, civil engineering and civil defence (approximately 70 man/years for the seven countries as a whole).

198. The total loans allocated for financing PAMERAR amount to approximately 25 million US dollars for a three-year period (1985-1987).

Evaluation

199. Outstanding amongst Unesco's actions in this field is its valuable financial contribution, particularly in defraying the experts' travel and accommodation expenses. In addition to relieving the programme of a by-no-means-negligible financial burden (part of which is in local currency), this arrangement certainly makes for flexibility of execution with regard to exchange control problems. It makes it possible to call in the appropriate people at the right time and leaves the local bodies free to concentrate all their efforts on executing the technical part of the programme without dispersing their resources. This arrangement has been much appreciated in the implementation of microzoning project.

200. This formula was also particularly successful in securing experts' support for the programme. When approached directly by Unesco (with the previous consent of the local body) they responded spontaneously to the request. The apprehension which a specialist may justifiably have about working for a body with which he is unfamiliar is dispelled by the moral reassurance provided by Unesco. Thereafter, relations between the experts and the local body depend on the quality of the contacts.

201. Under this programme, the ease with which high-level experts could be approached and their contribution secured made it possible to select those with the most extensive and valuable experience. This was mainly due to the desire of the local bodies to obtain an objective and independent judgement (particularly in the case of the microzoning studies) when execution of the project was contracted out commercially to a foreign consultant firm.

202. As a suggested improvement (which does not depend solely on Unesco), some streamlining of procedures is desirable for the starting up of programmes. Between Unesco and the body in charge of the technical execution of a project a large number of authorities and services have to be approached: the responsible ministry, the ministry corresponding with Unesco, the Ministry of Foreign Affairs, UNDP. A formula should be devised which, while enabling these authorities to carry out their functions, would make for speedier launching of projects.

203. Lastly, before they are launched, all projects should be preceded by an advisability study and an awareness-heightening campaign organized directly by Unesco for the benefit of the relevant administration and the local political authorities. Local technical agencies should be associated early on with this preliminary work, so that once the administration has given its consent, the project may be carried out without a hitch. In this respect the Unesco mission in 1980 after the earthquake at Ech-Chlef on 10 October certainly did much to contribute to the success of one part of the programme, namely seismic microzoning.

EARTHQUAKE RECONNAISSANCE MISSIONS

General background

204. Various scientific, technical or socio-economic aspects of damaging or disastrous earthquakes cannot be understood solely on the basis of seismograph records. On-site observations are necessary and field work has been always organized at national and international levels from the very beginning of seismological investigations. The complexity of the earthquake origin and of earthquake effects is such that every new piece of information is extremely valuable for reducing future risks. Soon after a disaster, governments and their agencies must obtain an objective assessment of the impacts in the affected area, enabling them to organize immediate relief operations and to introduce first rehabilitation measures. Complex, scientific, technical and socio-economic studies on a long term basis must provide or complete basic data for the implementation of preventive measures of legislative, economic and engineering nature.

205. It was on the initiative of Unesco that first reconnaissance missions started to operate from 1962 onwards in earthquake-stricken areas.

206. Between 1962 and 1985, 27 earthquake reconnaissance missions were organized by Unesco at the request or with the agreement of governments, in addition to seven earthquake study missions and to several missions dispatched to study the effects of other natural events such as volcanic eruptions, landslides, typhoons and floods. These 27 reconnaissance missions totalled 1,546 man-days. The number of Unesco experts participating in individual missions varied between 1 and 9.

Objectives

207. The principal objectives of the missions were:

(a) The study of the seismotectonic setting of the earthquake, earthquake history of the region, foreshock and aftershock activity.

(b) Investigation of faulting, ground deformation and other geological effects accompanying the earthquake.

(c) Engineering aspects, evaluation of damage to different elements at risk, mainly to buildings.

(d) Adequacy of codes and regulations.

(e) Recommendations for repair of buildings and rehabilitation, evaluation of consequences for land-use planning, and for prevention and preparedness planning.

(f) Evaluation of social and economic impacts of the event.

(g) Proposals on any other aspect of particular interest to the Government.

208. Basically, this means investigating the cause and effects of each event as soon as possible after its occurrence, and formulating proposals to the Government and to Unesco for short and long-term measures reducing impacts of the disaster, as well as losses from any future event.

Achievements of the missions

209. Almost all the Unesco missions were sent to developing countries, where earthquakes disasters often revealed gaps in the organization of research and in applications. Most technical observations of missions and their proposals are quite valuable and of general validity.

210. It can be said that, taken together, the missions contributed significantly to knowledge in the following subjects:

(a) Seismotectonics and fault movements of portions of the Anatolian Fault, of faults in Iran and W. Peru

(b) Seismicity and seismic hazard in Anatolia, Iran, N. Venezuela, W. India, Yugoslavia, Philippines, Peru, Chile, Colombia, and Guinea.

(c) Behaviour of local types of buildings and of modern constructions under dynamic loading in Turkey, Iran, Venezuela, Romania, Italy, Peru, Philippines, Pakistan, Yemen, Colombia, Chile, and Guinea.

(d) Strong ground motion in Peru and Italy.

(e) Restoration of housing in earthquake areas of developing countries; reconstruction of historical monuments in Italy and Yugoslavia.

(f) Up-grading and revision of regulations for earthquake resistant design in the above-mentioned countries.

(g) Influence of soil conditions on damage in Peru, Venezuela, Yugoslavia, and Italy.

(h) Relationship between earthquakes and large-scale landslides in Peru.

Evaluation

211. The basic composition of missions established from the beginning, i.e. at least one seismologist, one geologist and one structural engineer, is correct: it corresponds also to the mandate of Unesco and should be observed in the future. Other United Nations agencies, e.g. UNDRO, WHO, WMO or international voluntary organizations (LRCS, ICDO, WCC, Oxfam, etc.) cover other aspects of post-disaster assistance, mainly the relief and rehabilitation phases. Unesco does not interfere with such activities, but the reconnaissance missions provide other agencies with valuable information.

212. The participation of national experts in the work of the missions proved to be very important and productive, and it should become a rule in any future mission. The missions not only provided the Governments with objective evaluation of earthquake disasters, but also stimulated further studies, improvement of training and education, new technical developments and in some cases also new United Nations projects. For instance, the mission following the earthquake in Skopje in July 1963 initiated the preparation of the Unesco/UNDP regional project on the Survey of Seismicity in the Balkan Region (See paras. 104 et seq. above). Furthermore, the scientific and technical findings of most missions improved substantially our knowledge of seismicity, earthquake hazard and risk mitigation and this knowledge was used on other

occasions or in other regions. Consequently, Unesco was better able to help national authorities in the repair, planning and new construction of school buildings and also in avoiding mistakes already made elsewhere.

213. In general, the whole system of dispatching the missions functioned satisfactorily, and the Unesco staff were soon able to identify events requiring field work. There were, however, several shortcomings, which hindered the full implementation of the tasks:

(a) The early arrival of these missions is highly desirable. However, most missions only reached the place after three weeks, because the request from the Government was late, or the proposal submitted by Unesco to the Government through the UNDP Office was not immediately answered. It is understood that a Government is concerned first with immediate relief, executed mainly by Civil Defence and/or by the Army, and the role of a reconnaisance mission in this context is not always properly understood. It lies on the Unesco staff and on the local UNDP Office to explain the objectives in a clear way, so that there may be rapid agreement on the dispatch of the mission. Every effort should also be made to receive the clearance of the Government for seismological field equipment taken by the mission for the installation in the epicentral area (aftershocks, strong motion); such equipment increases the effectiveness of the mission.

(b) After the arrival, the mission should obtain first an evaluation of the damage made by the authorities, good topographical maps (preferably 1 : 100,000), geological maps and aerial photographs, and the necessary permits, and be provided with adequate transport and supplies. The mission should not depend on local transportation or food supplies.

(c) The mission should be accompanied by an interpreter and at least one local expert. Local experts attached to the mission should be as many as feasible.

(d) The reports should be printed earlier than has been done in the past, i.e. a few months after the termination of the mission and they should be widely distributed, because their findings are always useful for other earthquake-prone countries. Condensed, abbreviated versions of the reports should be printed in journals.

(e) The missions should consist of not more than five experienced consultants who can arrive successively, according to the needs encountered in the field. It may be advisable to send one special consultant immediately (1-3 days delay), who would advise Unesco on further needs.

214. The experience gained during the period of more than twenty years clearly demonstrates that useful information was transferred to Governments, and that new knowledge was gained in practical and scientific terms. Thus, Unesco should continue to pursue this component of its natural hazards programme, increasing further its efficiency.

215. There is, however, one serious gap in Unesco activities linked to the missions, i.e. there is very little known on the use of results of missions by national authorities and on follow-up national activities. In this respect, Unesco should find ways how to obtain this information and how to use it in improving the work of missions.

216. Unesco is not the only organization concerned with post-disaster assistance. It is urgent that Unesco contact UNDRO and the UNDP Resident Co-ordinator immediately after a disaster and co-ordinates with them the dispatch of the mission. The UNDP Resident Representative is responsible for convening co-ordinating meetings of all intergovernmental and non-governmental organizations after a disaster. Unesco missions could benefit from the information gathered by the other agencies, and vice versa.

TABLE IV

UNESCO EARTHQUAKE RECONNAISSANCE MISSIONS 1962-1985

Date of event	Country	Magnitude	Casualties	Number of mission man days	UNESCO rep. issued on
1962, Sept. 1	Iran	7.2	12,225	56	1962, Dec.
1963, Feb.21	Libya	5.6	290	60	1965, Aug.
1963, Jul.26	Yugoslavia	6.0	1,070	101	1963, Dec.
1965, May 3	El Salvador	6.3	100	20	1965, June
1966, May 17	Uganda	6.4	200	15	1966, July
1966, Aug.19	Turkey	6.8	2,520	37	1967, Feb.
1966, Oct.17	Peru	7.6	105	30	1967, May
1967, Jul.22	Turkey	7.1	86	52	1968, June
1967, Jul.29	Venezuela	6.5	225	32	1968, May
1967, Dec.10	India	6.5	108	249	1969, Sept.
1968, Aug. 1	Philippines	7.5	216	66	1969, Jan.
1968, Aug.31	Iran	7.1	12,000	138	1969, May
1969, Oct.26	Yugoslavia	6.3	12	28	1970, June
1970, Mar. 8	Turkey	7.1	1,100	80	1970, Dec.
1970, Apr. 7	Philippines	7.2	14	10	1970, Dec..
1970, May 31	Peru	7.5	52,000	81	1970, Dec.
				125	2 reports
1970, Jul.30	Iran	6.7	220	28	1971, Apr.
1972, Apr.10	Iran	6.2	5,400	40	1972, Oct.
1972, Dec.23	Nicaragua	5.6	5,000	10	1973, Feb.
1974, Dec.28	Pakistan	6.4	1,000	48	1975, Oct.
1974, Oct. 3	Peru	7.6	78	study	1980, CERESIS
1976, May 6	Italy	6.3	965	22	1976, Dec.
1977, Mar. 4	Romania	7.2	1,565	30	1978, Jan.
1977, Dec.19	Iran	5.8	665	52	1979, Aug.
1979, Apr.15	Yugoslavia	7.1	91	27	1979
1980, Oct.10	Algeria	7.2	2,500	42	1981
1982, Dec.13	Yemen	6.0	2,500	14	1983
1983, Mar.31	Colombia	5.5	200	45	1984, CERESIS
1983, Dec.22	Guinea	6.3	300	52	1984
1985, Mar. 3	Chile	7.8	1,800	28	1985, CERESIS

PACIFIC TSUNAMI WARNING SYSTEM

General

217. Tsunamis are sea waves generated by impulsive disturbances, of the sea bed. Earthquakes are responsible for most tsunamis, but others causing great destruction have resulted from volcanoes, e.g. Krakatoa in 1883, and from landslides into or within the sea. Some tsunamis are destructive only on shores near their source; others also wreck damage many thousands of kilometres from their origin.

218. Since tsunamis travel in average ocean depths at about 700 km per hour, there is sufficient time to give warning of their approach to distant shores, if means exist for their rapid detection and the immediate transmission of warnings.

Historical background

219. The earthquake of 1 April 1946 in the Aleutian Trench triggered a tsunami that produced waves up to 17 metres high in Hawaii and was rated as being the worst natural disaster in the history of the Islands. Resulting concern was sufficient to bring into being the U.S. Seismic Sea Wave Warning System, centred at the Honolulu Observatory, for providing warnings to civil and military agencies throughout the Pacific. Two years were required to install instrumentation and communication for seismic and tidal networks, and the warning system came into operation in 1948. The System gave warnings of the subsequent four tsunamis which occurred between 1952 and 1964. Bilateral agreements were developed with a number of countries around the Pacific for the rapid collection of seismic and tidal data and for the receipt of warnings. The Warning System gradually expanded, and by the time of the great Alaskan earthquake of 1964, nine countries and island groups in the Pacific received warnings from the Center.

220. In addition to the United States, other countries were attempting to cope with the threat. For example, Japan had organized a national tsunami warning system in 1952, and it was functioning in time for the tsunami of that year. The USSR, as a result of this same tsunami, developed a warning system that commenced operation in 1956. However, the scope of the tsunami problem was such that no nation alone could deal with it adequately.

Unesco participation

221. Unesco became, in 1965, the organization through which international co-operation was formally initiated. In accordance with Resolution III-8 of the Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC), a Working Group on the International Aspects of the Tsunami Warning System in the Pacific was convened in Honolulu, in April 1965. Eighteen States and agencies participated, and considered not only the practical aspects of instituting international co-operation, but also the requirements for standardized tide and seismic data within the System, exchange of information, and the research needed for a greater understanding of tsunamis and the improvement of detection systems.

222. At its fourteenth session, the General Conference of Unesco took note of the recommendations of this working group. It accepted with appreciation the offer of the United States to undertake the expansion of its existing facilities in Honolulu to become the International Tsunami Information Center

(ITIC) and recognized this Center as a part of the IOC. An International Co-ordination Group for the Tsunami Warning System in the Pacific (ITSU) was formed, to provide liaison, and advice on the operation of the ITIC.

223. The Pacific Tsunami Warning Center (PTWC) became the operational headquarters of the International Tsunami Warning System. It is located at Ewa Beach near Honolulu, and is funded by agencies of the U.S. National Ocean and Atmospheric Administration (NOAA). The Center is staffed by geophysicists, technical and administrative support, and includes in its facilities advanced seismic and telecommunication equipment. Geophysicists live adjacent to the Center, and two are always on call at hours when staff is not actually on duty. Twenty-one seismic observatories and 53 tidal stations co-operate in the International Tsunami Warning System and have direct communication with the Center. The occurrence of an earthquake of magnitude 6.5 or larger anywhere in the world will trigger an alarm at PTWC.

International Co-ordination Group for the Tsunami Warning System in the Pacific (ITSU)

224. ITSU meetings have been convened biennially by the IOC since 1968. Twenty-two States from around the Pacific are now members. The meetings provide an opportunity for the Member States to report on any aspect of tsunami preparedness undertaken in the 2-year intersessional period, programmes of education, technological improvement, and action on recommendations and resolutions from the previous session. New levels of co-operation are explored, priorities and budgets are established, and formal recommendations are submitted to IOC/Unesco for action.

225. The convening of these meetings is in itself one of the major benefits provided by IOC/Unesco to the Pacific Tsunami Warning System. They help to build international co-operation in dealing with a mutually shared problem, and their recommendations provide guidelines and direction for the improvement and extension of the Warning System by agreement, rather than by unilateral decisions.

226. Travel costs of national representatives to the ITSU Meetings are borne by their respective States. This is a factor that has seriously inhibited attendance. Only 8 States were represented in 1980, 8 in 1982, and 7 in 1984. In 1985, IOC/Unesco convened a 3-day workshop on the technical aspects of tsunami analysis, prediction and communications, and provided travel support for a number of participants. The workshop was instructive and very well received and at the subsequent meeting of ITSU, 14 of the 22 Member States were represented and observers were present from two non-Member states. This support by Unesco at a time of fiscal restraint was greatly appreciated.

International Tsunami Information Center (ITIC)

227. The responsibilities of ITIC and its relationship to the Pacific Tsunami Warning System have been modified from time to time. ITIC has no operational involvement, but fulfils monitoring, co-ordinating, and educational functions on behalf of participating Member States. Its responsibilities were redefined in 1977 in a new Mandate which specifies that the mission of the International Tsunami Information Center (ITIC) is to mitigate the effect of tsunamis throughout the Pacific:

by monitoring the international tsunami warning activities in the Pacific and recommending improvements with regard to communications, data networks, data acquisition, and information dissemination;

by bringing to Member and non-Member States knowledge of tsunami warning systems, and on how to become active participants in the ITSU;

by assisting Member States of ITSU in the establishment of national warning systems and improving preparedness for tsunamis throughout the Pacific Ocean;

by gathering and promulgating knowledge of tsunamis and fostering tsunami research and its application, so as to prevent loss of life and damage to property,

by co-operating with the World Data Centres in making available all records pertaining to tsunamis;

by assisting national authorities in investigating all aspects of major tsunamis and developing standard survey procedures for such investigations.

228. ITIC is located at the Pacific Region Headquarters of the U.S. National Weather Service (NWS) in Honolulu. Normal operating expenses and salaries are paid by NWS. Funding for many specific projects has been provided by IOC.

229. The expectations placed on ITIC are realistic in terms of the needs of the Pacific community, but cannot be met by the small existing staff of the Center.

230. At the ITSU Meeting in 1974, the creation of the post of Associate Director of ITIC was recommended to provide staffing support toward fulfilling the expectations placed on it by ITSU. The salary and expenses of the selected candidate were to be paid by his home country, with possible support from the IOC Trust Fund, but the post has been filled for only three short periods between 1975 and 1983.

231. These periods have been times of substantially increased productivity at ITIC, but the method of funding has prevented many Member States from nominating a candidate. If this post is to be permanently filled, alternate financing through IOC/Unesco is essential.

Evaluation

232. In order to evaluate the impact of the Pacific Tsunami Warning System, 22 Member States were invited to comment and to identify what had been been achieved by the programme, and what could still be accomplished. The request was also directed to several related agencies.

233. At the time of preparation of this report, responses have been received from five of the Member States, and from two of the related agencies. The responses may be summarized as follows:

Regional warning systems are needed for South and Central America, and the value of Unesco support was recognized. None the less, regional systems should not duplicate the service of PTWC, providing the latter can always be counted on to function. The capacity of a regional system to provide substantially more rapid warning than PTWC must be demonstrated.

IOC/Unesco support of the Visiting Experts Programme, which normally brings two persons from developing countries to Honolulu each year for a six-week period, was appreciated and its continuation encouraged.

ITSU Recommendations and Resolutions should be more widely distributed and publicized. Follow-up action between ITSU meetings should include a tour of the national centres of Member States by a visiting expert to report on the implementation of recommendations, encourage co-operative programmes and advise on problems.

ITIC and PTWC should work more closely together on the preparation and dissemination of educational materials, and the publicizing of these materials for use by Member States. Slides, film and other educational materials should be geared to local needs.

The action of IOC/Unesco in supporting training workshops was strongly endorsed. Workshops were identified as a powerful tool to improve the system, through the exchange of experience between participants, and the acquisition of new techniques. Subjects suggested for future workshops include training in natural hazard evaluation,and in the operation of tide, tsunami, and seismic equipment and networks.

The Pacific Tsunami Warning System has the potential to do much more.

234. The further development of the Pacific Tsunami Warning System, whether through technological improvement at PTWC, the creation of regional tsunami warning centres, or both, needs ongoing evaluation within these perspectives.

235. Contributing greatly to the success of IOC/Unesco's Pacific Tsunami Warning Programme has been the ability and commitment of the leadership in the last decade, in particular the chairmen of ITSU.

236. The continuation of Unesco's contribution to the Pacific Tsunami Warning System is vital to the further mitigation of tsunami disasters in the Pacific.

PROTECTION AND RESTORATION OF CULTURAL MONUMENTS

General

237. In the programme as a whole, natural hazards have been taken as including earthquakes, tsunamis, volcanic eruptions, cyclones, tornadoes, floods, storm surges, and certain phenomena of more complex origin, such as landslides and rock falls.

238. However, in their effects on cultural monuments, earthquakes are by far the most important. Far more monuments (however broadly or narrowly these are defined) are subject to a serious seismic hazard than to any of the other hazards. And far more of them are likely to be damaged by a single earthquake than in any other natural catastrophe.

239. Earthquakes also present the most difficult and most numerous problems of protection and restoration. Chief among them are the following:

- There is often a technical problem in providing the capacity to resist a future earthquake without destroying or seriously compromising the authenticity of the monument and preserving no more than its outward appearance, and without introducing other risks through the use of unsuitable materials.

- Underlying this technical problem, there is a serious lack of knowledge of the very complex dynamic responses of the types of structure found in most cultural monuments, and hence no possibility of analysing these responses with the same degree of confidence as the responses of modern types of structure. There is also insufficient knowledge of the long-term efficacy of some materials and techniques - particularly of modern cements and grouts and of the protection given to buried steel by modern grouting techniques.

- The long intervals between serious earthquakes are a major disincentive to taking adequate precautionary measures in advance of a possible future shock, and they make it difficult to devise measures that will still be effective when put to the test at an unknown future date.

- When damage has occurred during an earthquake, the situation in the immediate aftermath of the event militates in various ways against adequate attention being given to cultural monuments, and may even pose a threat of further wanton damage.

240. Other hazards have shorter return periods, are mostly more predictable, and have effects that are better understood. Also, protection against them, where feasible at all, is often possible by more conventional means.

241. So it is earthquakes, rightly, that have received most attention during the period under review, and that have been the subject of nearly all the documentation supplied by the Unesco Secretariat as a basis for this review.

242. This review will therefore be limited to the seismic hazard. It will also concentrate on work done on the effects of earthquakes on cultural monuments, and on methods of protecting and restoring them, rather than on studies of seismicity, which, it is understood, are being evaluated separately.

Summary of actions by Unesco and related actions by other bodies

243. Alongside the actions undertaken directly by Unesco may be considered those of ICCROM (the International Conservation Centre, Rome), ICOMOS (The International Commission on Monuments and Sites), and the UNDP-funded Balkans Project of UNIDO (United Nations Industrial Development Organization). These actions may be considered under four headings:

Meetings of experts to advise on priorities

244. Of direct relevance to the present evaluation were three meetings held in Udine in 1977, in Paris in 1977, and in Antigua Guatemala in 1979 to consider, specifically, the protection of cultural monuments. In all these meetings, members of the ICOMOS Committee on Protection of Monuments and Sites

in Seismic Areas, and representatives of ICCROM (each time including the writer in one or both capacities) participated with financial assistance from Unesco. Their recommendations included the preparation of seismic maps showing the locations of major historical sites at risk, the collection of available information on observed damage to cultural monuments, the carrying out of missions specifically to study the effects of past earthquakes on cultural monuments, and the development of techniques of analysis, repair and strengthening based on these field studies.

Advisory missions

245. Advisory missions have been undertaken at the request of Member States to assist in devising suitable schemes for the restoration of damaged monuments, towns and regions after serious earthquakes. These include several missions to Peru and Guatemala, two missions to Burma, (the second of these having been supported by extensive further investigations), one mission to Mexico and one mission to the Azores. A number of missions have also been fulfilled by ICCROM staff and consultants to Montenegro under a Unesco contract.

246. The advice given in these missions has ranged from general guidelines and matters of broad policy and principle to detailed design proposals for specific buildings. The advice to the authorities in Peru and Guatemala was, on the evidence of the consultants' reports, largely of the more general character. More detailed advice on the restoration and strengthening of specific buildings was given in the missions to Burma, the Azores, and Montenegro. It included advice on the restoration of damaged churches in Angra do Heroismo in the Azores and a more detailed scheme for the restoration of the Cathedral there, and on the restoration of the Maritime Museum in Kotor and the Church of St. Trojica at Praskvica Monastery in Montenegro.

Training

247. Courses and seminars have been organized in various countries, chiefly by Unesco and ICCROM, to train local architects, engineers and conservationists to deal with problems of restoration and protection against earthquakes.

Advisory publications

248. The document entitled 'La protección de monumentos históricos en areas sismicas' was published under the Unesco/UNDP regional project for the protection of the cultural heritage in Latin American and the Caribbean. It records the proceedings of a seminar held in Guatemala in 1979, and is a particularly valuable source of information about the region.

249. Proposals for a series of advisory manuals were considered by Unesco in 1980-1981, but nothing came of them at this time. More recently, a manual on 'Emergency Measures and Damage Assessment after an Earthquake' has been issued by Unesco and a wider ranging manual on 'Repair and Strengthening of Historical Monuments and Buildings in Urban Nuclei' has been published by UNIDO as part of the UNDP Balkans Project.

Evaluation in terms of the actions recommended and actions taken

250. It will be convenient to consider these actions first under the same headings as were used in summarizing what has been done, before looking at them under the broader headings of what are believed to have been the underlying objectives.

Meetings of experts to advise on priorities

251. Even in retrospect, there seems little cause to modify the recommendations made at the meetings in Paris and Guatemala. They were very valuable, and the outstanding need is for their fuller implementation as discussed further below.

Study Missions

252. In view of the importance of learning as much as possible from the observable behaviour of monuments in past earthquakes, for the purpose of understanding and correctly modelling and analysing their likely future behaviour, it is most regrettable that no action has been taken on the recommended study missions. Valuable information has been gathered in reconnaissance missions referred to in Section 3.6 above and in the course of some of the advisory missions referred to below. More has been gathered on missions sponsored by other organizations and in the course of other work. But the real opportunity presented by the full-scale testing of standing monuments in actual earthquakes remains to be seized. Detailed proposals for further study of the monuments of Antigua Guatemala were made to ICOMOS by Grases (13/2/80) and to Unesco by J. Mainstone (15/4/80), but a deteriorating political situation seemed to have made it impracticable to put them into effect there.

Advisory missions

253. The value of these missions is difficult to assess, partly because it is not possible to make independent judgements of what was feasible and desirable, when direct knowledge of the situations faced is missing - and partly because no information is available on the extent to which the advice has been put into effect.

254. The reports on the missions vary considerably, both in character and in quality. At one extreme, a report setting out priority guidelines for restoration in Guatemala makes virtually no attempt to apply the guidelines to the particular situation there, and illustrates them in ways that are much more relevant to normal situations than to the special cases of cultural monuments. At the other extreme, the series of reports by IZIIS on restoration of the monuments of Pagan considers in great detail a particular approach to the problems that arise there, and the reports by J. Mainstone and by ICCROM on restoration in the Azores and in Montenegro also make detailed proposals for particular monuments. Even in these latter reports, it is very noticeable that the consultants have markedly different views on what is desirable in dealing with structures that differ greatly in nearly all respects from those built today. And, underlying these different approaches or perhaps stemming from them, there are different judgements about the way in which the structures should be modelled, in order to apply to them techniques of analysis that were developed for use in the design of contemporary structures. These differences of approach will be referred to again below.

255. It must, however, be added that any criticisms of the advice given that are implied by some of these comments are not directed at the action of Unesco in commissioning the consultants. Any short-comings in the advice stem chiefly from the lack, as yet, of an agreed basis for deciding what structural measures are desirable to safeguard the future of old buildings and monuments. Unesco's action in sponsoring the missions is, in itself, wholly commendable, and the criticisms point rather to the need for further work directed towards establishing a sounder basis for the necessary decisions.

Training

256. Since Unesco's role in setting-up establishments such as IZIIS and IISEE will be dealt with elsewhere, comment will be limited here to special courses. It must be further limited to the few of which the writer has direct knowledge.

257. The achievements may sometimes have fallen short of some of the hopes entertained, partly because of the limited duration of the courses, and partly because of the current lack of an agreed basis for the choice of appropriate restoration procedures. The courses have, nevertheless, been of great value in enabling people from different backgrounds and disciplines to explore together what is desirable and the advantages and disadvantages of proceeding in different ways. As an illustration, it may be noted that in the most recent course - held at Skopje in June-July of 1985 and organized by IZIIS and ICCROM with Unesco's financial support - the differences of approach that were to be expected were indeed brought to light. Yet the participants were able finally to draw up an exemplary series of agreed recommendations.

Advisory publications

258. In the present state of knowledge, the Unesco manual on 'Emergency Measures and Damage Assessment after an Earthquake' could hardly be bettered, except in some relatively minor aspects of Section 5, which deals with damage assessment. It is an excellent and much needed document which should be widely circulated.

259. The UNIDO manual on 'Repair and Strengthening of Historical Monuments and Buildings in Urban Nuclei' is also a very good document, but it has to be recognized that there are still some inadequacies of knowledge about how the structures of historical monuments behave in earthquakes and how to analyse this behaviour, and some lack of agreement on the best techniques for repair and strengthening.

Research

260. Together with the lack of systematic study of the evidence furnished by past earthquakes, the lack of any significant co-ordinated body of research on the topics just referred to is possibly the most serious shortcoming of what has been done since the Paris Meeting of Experts.

Evaluation in terms of the desirable objectives

261. For the purpose of this further evaluation, it is assumed that the primary objectives are as follows:

- To alert those in positions of authority to the risks to cultural monuments sited in seismic areas.

- To encourage preparedness for an earthquake and provide guidance on measures that can be taken in advance of one and on action in its immediate aftermath.

- To provide assistance, both financial and through the provision of technical expertise, in repairing, strengthening and restoring monuments that have been damaged or are likely to be damaged.

262. These primary objectives entail a need:

- To collect data on seismic hazards.

- To collect data on the effects of past earthquakes on typical monuments.

- To study typical modes of failure exhibited by them.

- To develop appropriate techniques of repair and strengthening which fully respect the character of the monument, and which have an adequate assured life, or, failing this, can be replaced by something better without damage to the monument.

263. In relation to these objectives, the balance sheet of what has been achieved in a fairly short time and with limited resources is encouraging, but leaves no room for complacency and shows that much still remains to be done.

Alerting to the risks to cultural monuments

264. In the absence of definite information on the present status of maps of seismic hazard and monuments at risk, and on the use made of these maps, it is not clear how near this objective is to fulfilment.

Encouraging preparedness and providing guidance for this

265. A major step forward has been taken with the publication of the Unesco manual. The education activities undertaken or sponsored by Unesco have also made a valuable indirect contribution to preparedness.

266. As to the desirability of adopting an international instrument on the protection of the cultural heritage against natural disasters and their consequences, a document (23 C/31) was presented at the General Conference at its twenty-third session on this question.

Providing assistance for repairing and restoring damaged monuments

267. Recognizing that assistance can be provided only where it has been requested by Member States and they remain free to take or reject any advice given, and bearing in mind the difficulties in giving advice that have already been alluded to, it appears that Unesco has made a very worthwhile contribution through its direct aid and advisory missions.

268. The UNIDO manual should also assist, though it will be obvious that it cannot be claimed that it is definitive.

Collection of data on seismic hazards

269. Collection of data on seismic hazards through reconnaissance missions has been carried out in an exemplary manner.

Study of seismic behaviour of monuments and methods of repair and strengthening

270. The collection of data on the effects of past earthquakes on typical monuments, the study of typical modes of failure, and the critical development of techniques of repair and strengthening, seem, on the other hand, to have received far less attention than they warrant.

271. Among the topics that call for further attention in the development of more soundly based techniques of repair and strengthening are:

- Means of consolidating various kinds of weak masonry with the minimum change in character and appearance.

- Means of effectively transferring concentrated tie forces into such masonry.

- Means of introducing elements of reinforced concrete into existing masonry, where this seems essential, without thereby creating new problems through various behavioural incompatibilities.

- Means of avoiding future problems from the long-term deterioration of embedded steel and concrete.

- Realistic simplified analytical models for the calculation of post-elastic responses to earthquakes of different types of both reinforced and unreinforced masonry structures.

- Means for choosing where structural continuity, such as is provided for instance by added ties, is desirable, and where discontinuities might be preferable.

- Sources of energy absorption that do not entail unacceptable damage.

272. There is also a need for the further study of traditional means of construction for dwellings and other smaller buildings, with a view to improving the less satisfactory techniques, rather than supplanting them by completely alien techniques that may destroy the long-established character of whole towns and villages.

Conclusions and recommendations

Reconnaissance missions

273. These missions should, where possible, continue to record data on the effects of the earthquake on cultural property, preferably in a manner that will assist in meeting the other needs discussed above.

Study of seismic behaviour of monuments and study missions

274. More emphasis should be placed on studying the structural response of cultural monuments to earthquakes - both the types of damage suffered and the characteristics that seem to lead to particular types of damage or to their avoidance. The ideal place to do this is in the Field.

275. However, in preparing Chapter 3 of the UNIDO manual on 'Repair and Strengthening of Historical Monuments and Buildings in Urban Nuclei', it was found possible to go a considerable way on the basis of records already available, and it should be possible to go further by drawing on a wider range of such records, both those that have already been published and those still in the hands of individuals and authorities.

276. As a first step, it is therefore recommended that Unesco, perhaps through ICOMOS or ICCROM, should sponsor the wider collection, collation and assessment of such existing data. The collection and collation and a first assessment could best be carried out by an individual, with the full support of Unesco in gaining access to the data held in other countries. This assessment should then be discussed at a meeting with other experts who may, if it then seems appropriate, make more detailed proposals for subsequent field missions.

Research on seismic behaviour of monuments, its analysis, and techniques for repair and strengthening

277. It may be beyond the means or outside the scope of Unesco to sponsor some of the research that was referred to in para. 271 as being desirable. The differences of approach disclosed by the differing advice given by Unesco consultants - and evident also in other ways - nevertheless show the desirablility of a discussion of the major differences in a more limited forum than has been provided by the international conferences and symposia devoted to problems of restoration in recent years. Such discussion is unlikely to lead to complete agreement, but it should clarify approaches, lead to some improvements, indicate more clearly where further research is most necessary, and stimulate those able to undertake it to do so.

Meeting of experts

278. Past experience with the ICOMOS Committee on Protection of Monuments and Sites in Seismic Areas suggests that financial support for the experts invited to meetings such as those envisaged in the preceding two sections - support sufficient to cover both travel expenses and the preparation of working papers on specified topics by those invited - would be an important factor in achieving success. Since Unesco seems best placed to give this support, perhaps through ICOMOS or ICCROM, it is recommended that it should endeavour to do so, if the primary recommendations are adopted.

Advisory missions

279. It would probably be helpful in the long term if the action taken, as a result of the advice tendered, were monitored and recorded.

CHAPTER 4

IMPACT OF ACTIVITIES IMPLEMENTED AT INTERNATIONAL LEVEL

Introduction

280. Chapter 3 concerned Unesco's action within Member States or at regional level. This chapter deals with projects or actions conducted on a genuinely international scale. Three projects seem to deserve particular attention in the present report: the establishment and development in Japan of the International Institute of Seismology and Earthquake Engineering (IISEE); the establishment and development in the United Kingdom of the International Seismological Centre (ISC); and the volcanology and volcanic hazards programme. The distinction between activities with national and those with regional scope is at times somewhat arbitrary: the establishment of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology (IZIIS) of Skopje, which was originally intended to meet national needs has led finally to the development of an institution with international scope, since some of the results obtained in the Balkans are proving valuable to the worldwide scientific and technical community. This is also true of the reports, which constitute a series of monographs unique in the world and are a source of most valuable information. Similar comments could be made about the tsumani warning system and the methods of protection and restoration of cultural monuments.

International Institute of Seismology and Earthquake Engineering (IISEE)

Historical background

281. The most effective way to mitigate the destructive effects of earthquakes is to design and construct houses, dams, bridges, port facilities, etc., in such a way as to resist the violent shaking.

282. Around the time at which preparations were being made for holding the Second World Conference on Earthquake Engineering in Tokyo in 1960, a remarkable increase was noticed in the number of scholars and students in seismology and earthquake engineering, who came to Japan to pursue studies in the universities and other institutions. The increase was so great that it seemed desirable to create a unified training organization, where education and training could be carried out in accordance with a well-arranged and comprehensive curriculum in response to the requirements of the earthquake-prone countries.

283. In April 1960, an ad-hoc committee was set up at the University of Tokyo and under its auspices, a 'Training Center on Seismology and Earthquake Engineering' was temporarily opened with the co-operation of other institutions in Japan. The first training programme lasted from July 1960 to March 1961, with 15 participants from 10 countries. All the participants, except one who came from China under the UNEPTA (United Nations Expanded Programme of Technical Assistance), were financally supported by the Government of Japan. The training programme of 1960-1961 was a temporary one, but in view of its success, it was decided to establish the training of young seismologists and earthquake engineers on a permanent basis. The governmental

institutions and agencies concerned agreed to establish a new permanent training organization in the Building Research Institute of the Ministry of Construction. The construction of a building for the new organization started at the beginning of May 1961 and the two-storey building was completed at Shinjuku, Tokyo in late October; the third and fourth floors were added later. The new organization commenced its activities in January 1962.

284. The 1962-1963 training course was opened in September under the new organization, and the training period was extended to a full year. It was divided into three terms: a general course for two months, group training courses for eight months, and the remaining two months for individual study on subjects selected in consultation with the staff of the Institute. The 15 participants who attended this course came from 10 different countries.

Joint project between Unesco and the Government of Japan

(a) First phase

285. In July 1960, the Economic and Social Council of the United Nations adopted a resolution on 'International Co-operation in the Field of Seismology Research' requesting the Secretary General to secure the co-operation of Unesco and other Specialized Agencies concerned in undertaking a study to reduce the damage resulting from earthquakes and related problems. Encouraged by this resolution, after informal consultations with Unesco and UNSF (United Nations Special Fund), the Government of Japan submitted a request to the Managing Director of the Special Fund in June 1961 for assistance in establishing an International Institute of Seismology and Earthquake Engineering (IISEE) by expanding and strengthening the existing International Training Centre. In submitting the request, the Government of Japan had the support of four governments: those of Chile, Indonesia, the Philippines and Turkey. An agreement was signed between UNSF and the Government of Japan on 31 October 1962, but because the 1962-1963 course had already started in September of that year, project operations with Unesco as Executing Agency actually started in September 1963, with a Special Fund allocation of US $808,740. The Japanese counterpart contribution was estimated at US $1,053,895 over five years.

286. A Board of six Senior Consultants, three appointed by the Government of Japan and three by Unesco, was set up to advise the Japanese Government, the Executing Agency and UNSF, throughout the duration of the project, with regard to:

the training programme of the Institute (syllabus and curriculum of the training courses, the number of participants, staffing) and

the research programme of the Institute.

287. To this end, the Consultants met with Institute staff and Unesco representatives in Tokyo in December 1963, March 1965 and April 1967. The suggestions and advice given to the Institute by the Senior Consultants were invaluable in guiding the Institute in the right direction.

288. According to the suggestions of the Consultants, fourteen UNSF/Unesco experts served at the Institute during the five years of the First Phase and they played an essential part in developing its international training.

289. These experts brought to the Institute their experience of teaching and research in seismology and earthquake engineering in their respective countries. They assisted in the planning of the curriculum, took part in the teaching and guided participants in their individual studies. Moreover, they undertook research on their own account in their special fields, sometimes in collaboration with the Japanese staff of the Institute. They carried out these tasks conscientiously and with great enthusiasm. The Institute was also assisted by visiting lecturers from universities and institutions in Japan.

290. During the five years 1963-1968, 57 students from developing countries received UNDP fellowships to study at the Institute, and an equal number were awarded fellowships by the Government of Japan. Fifty-five students specialized in seismology and 59 in earthquake engineering, but the first part of the teaching course was common to both groups. Because of the high proportion of teaching staff to students, it was possible to give attention to the individual problems of the students, who came from a wide variety of backgrounds and had different levels of academic attainment, despite the selection procedure adopted. Efforts were also required to overcome the difficulties caused in some cases by the fact that English, the working language of the Institute, was generally not the mother tongue of either the lecturers or the trainees.

(b) Second phase

291. Towards the end of the 5-year period of the UNDP-Unesco project launched in 1963, it was suggested by many authorities that a Second Phase of the project was needed. Early in the summer of 1966, the Vice-Minister of Construction in charge of IISEE called a meeting to establish a plan for the future work of the Institute after August 1968. In 1968, the Government of Japan presented a request for assistance from UNDP for the establishment of a Second Phase Project at the Institute.

292. As a result of its successful operation since 1963, the IISEE had already achieved a high reputation as an international training centre for seismology and earthquake engineering. The number of candidates who had applied for admission to the IISEE had increased year by year, reaching more than 70 (about 6 times the number of places available) in the 1966-1967 academic year.

293. The Second Phase Project was started in September 1968, with a UNDP Special Fund allocation of US $694,500. The Japanese counterpart contribution was estimated as US $844,500 over four years. The functions of the Institute in the Second Phase were expanded by introducing a new Advanced Course, besides the Regular Course.

294. The Board of Senior Consultants met twice in Tokyo during the four-year period of the Second Phase. Two Unesco experts, one seismologist and one earthquake engineer, participated in the teaching at the Institute during each academic year throughout the Second Phase. In addition, the Institute was privileged to have experts for short but intensive courses of lectures and research.

During the four years 1968-1972, 51 fellowships were awarded by UNDP through Unesco, of which 33 were for participation in the Regular Course and 18 for the Advanced Course. During the same period, the Government of Japan awarded 48 fellowships for participation in the Regular Course.

295. Participants in the Advanced Course who were all of M.Sc. level or higher, devoted much of their time to research work related to problems in their home countries. The research programmes of participants were defined after discussion with the staff of the Institute and the Unesco experts. Participants in the Advanced Course were also requested to assist in the teaching programmes of the Regular Course.

Independent project by the Government of Japan

296. At the last Senior Consultants Meeting, held in Tokyo in March 1971, the future of IISEE after the termination of the UNDP Project was discussed. It was strongly recommended that all necessary steps should be taken to ensure that IISEE continue to function as an international institute on the same general lines and at least on the same scale as during the Project.

297. The UNDP Evaluation Mission which visited the Institute in April 1972, stated in its report:

> 'IISEE has during its nine years of existence filled an important need of developing countries in the fields of seismology and earthquake engineering by training some two hundred participants. The Mission is convinced that the Institute will be required to perform this function for at least the next 10 to 15 years. The Government of Japan is requested to assure the continuation of the Institute over this time span... It is the opinion of the Mission that IISEE should expand its functions by assisting the Governments of developing countries to introduce training courses in seismology and earthquake engineering in their own countries and to define the application of the relevant principles of earthquake-resistant construction.'

298. In response to this, the Government of Japan decided that IISEE would be operated under the Technical Co-operation Programme of the Government after September 1972 for as long as the developing countries so wished, and that it would examine practical ways to expand the functions of IISEE as recommended by the Evaluation Mission.

299. In March 1979, IISEE, which had been located and had functioned satisfactorily for 17 years in Shinjuku, Tokyo, moved, together with the Building Research Institute, to the Tsukuba Science City.

300. Since 1980, a one-month seminar on seismology and earthquake engineering has been conducted every second year, as a refresher course for former participants.

301. The number of graduates of IISEE, including participants of regular, advanced and seminar courses, has now reached about 600 from 50 different countries.

Evaluation of Unesco participation

302. The participation of Unesco in the first and second phases of the UNDP project was so great and so effective that the IISEE could not have become what it is, without it. The mitigation of earthquake risk, however, cannot be achieved in a few decades, as has been proved by recent destructive earthquakes in various parts of the world. IISEE should therefore continue its full function for at least a few more decades, not only with the support of

the Government of Japan, but also with that of international organizations. In this sense, the Unesco fund for visiting lecturers from countries other than Japan, which started in 1985, is highly valuable, because of the difficulty of inviting overseas lecturers within the budget of the Government of Japan.

303. While JICA (Japan International Co-operation Agency) and the IISEE, are fulfilling their functions for training the participants, future Unesco participation will enhance the function of IISEE and thus help the mitigation of earthquake risks in many countries. Future Unesco participation in IISEE could include:

sending lecturers from countries other than Japan;

offering scholarships for participants who cannot get Japanese funds;

supporting earthquake observation networks in the developing countries;

sending United Nations University students to IISEE.

INTERNATIONAL SEISMOLOGICAL CENTRE (ISC)

Historical background

304. Support for seismology first appeared in the Approved Programme of Unesco for the 1961/1962 biennium, which contained provision for survey missions to the seismic zones of Southeast Asia, South America, the Middle East and Africa. Support for seismology has remained a major part of the Unesco Natural Hazards Programme ever since. It has taken a wide variety of forms including, inter alia, the support of missions to study the effects of destructive earthquakes, the support of regional seismological centres and, particularly in the present context, support for the International Seismological Centre (ISC).

305. By virtue of its regular collection of seismological data from the World-Wide Seismological Station Network (WWSSN) and other stations and networks around the world, their collation and analysis, the International Seismological Centre provides a unique and essential data base for the systematic study of the nature of earthquakes and the structure of the Earth's interior, and the scientific basis for efforts to mitigate the effects of earthquakes on mankind.

306. Unesco provided invaluable support for the International Seismological Centre's predecessor, the International Seismological Summary (ISS), from almost as soon as Unesco itself was founded. In 1946, a formal application to Unesco for financial assistance was made on its behalf by the International Association of Seismology; in response, Unesco made an allocation in May 1947 of £3,000 Sterling, which saved the ISS from almost certain termination due to shortage of funds. Unesco continued to provide financial assistance to the ISS for the next three years, but then stopped because of the demands on Unesco from other new projects.

Establishment of the ISC

307. Unesco played a pivotal role in the establishment of the International Seismological Centre in 1964 and again in its reconstitution in 1970. The Unesco General Conference in 1960 authorized the Director-General to convene a

meeting of experts on the problem of processing seismic data, in consultation with the International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG), the World Meteorological Organization (WMO) and other agencies. In parallel with this decision, (IASPEI) the International Association of Seismology and Physics of the Earth's Interior at its 1960 Assembly had decided that the International Seismological Summary should be replaced by a new centre better equipped to exploit the potential benefits of the increasing data flow with the aid of the most modern methods of computation. Accordingly, a meeting was convened by the Director-General of Unesco in Paris in July 1961, and set out in its report the mechanisms and procedures by which seismological data could be reduced and analysed by computer, thereby facilitating the more precise location of earthquakes. A formal invitation to locate the Centre in the Edinburgh (United Kingdom) was made by the United Kingdom delegate to the IASPEI Assembly in Berkeley in 1963. The Centre was set up in January 1964, with capital and recurrent grants from the US National Science Foundation and the Royal Society and was placed under the supervision of IASPEI. Some additional financial support was provided by IASPEI and the Federation of Astronomical and Geophysical Services (FAGS), itself partly funded by Unesco.

Reconstitution of the ISC

308. With the steady increase in the number of stations and station networks reporting their observations, the Centre with its limited resources, began to fall behind in output. This led to the recognition in the late 1960s that the Centre to be financially viable needed wider financial support, and this would be forthcoming only if the Centre had a formal system of supervision that would give subscribing agencies a direct role in regulating the Centre's activities.

309. In the belief that the International Centre should receive much greater international support, an appeal was made by the Centre to individual countries, but all expressed the view that any such appeal should be made through an agency of the United Nations. In February 1968, the Assistant Director-General for Science of Unesco wrote to many national academies and agencies asking whether they would be willing to contribute to the Centre. This appeal met with limited success, contributions being received only from Austria, New Zealand and Sweden. Unesco itself awarded the Centre a contract to meet, in part, the costs of producing the Regional Catalogue of Earthquakes.

310. It was evident that the response was insufficient to sustain the Centre, the operational cost of which was growing with the increasing cost of computing and the increasing data flow. The problem was referred in October 1968 to the Unesco General Conference, at which a resolution (2.225) was adopted that:

noted — the relevance of the ISC work to Unesco programmes in geophysics and disaster prevention,

urged — Member States to assist the Centre, and

requested — the Director-General 'to explore, in consultation with Member States and the competent non-governmental scientific organizations, the possibility of establishing the Centre on a permanent basis'.

311. On the basis of this resolution, Unesco formally advised IASPEI, at its Assembly in Madrid in August 1969 that it was prepared to assist in the process of preparing a new constitution for the ISC. IASPEI accepted this offer, and in 1969 the Director-General of Unesco invited the United Kingdom as host country of the Centre (effectively, the Royal Society) to prepare possible statutory solutions, to the constitutional (and related financial) problems besetting the ISC. A meeting of experts from countries then supporting the Centre, and from others with particular interests in the problems of seismic data analysis was held at Unesco Headquarters in May 1970. Although there was a minority in favour of an intergovernmental status for the Centre, preferably under the auspices of Unesco and akin to Unesco's Intergovernmental Oceanographic Commission, it was generally recognized that there was little likelihood that the governments of Member States would wish to adopt an intergovernmental convention for an organization with an annual budget (in 1970) of only US $140,000 and a staff of less than ten. In the event, the meeting recommended to the Director-General that the non-governmental solution put forward by the Royal Society with provision in the draft statutes for the international supervision of the Centre by a Governing Council composed of representatives of contributing institutions. Six months later, in November 1970, the first meeting of the ISC Governing Council was held at the Royal Society in London, the ISC having been set up as a charitable (i.e. non-profit making) trust in the United Kingdom. This meeting brought together representatives of the founder Members of the ISC (United Kingdom, the United States of America, Canada, New Zealand, Norway, Sweden, USSR and Unesco), together with interested parties from other countries. Unesco continued to take a keen and active interest in the fortunes of the ISC, providing contracts as occasion and funding allowed, and sending its representative to attend meetings of the Governing Council.

312. In recognition of the vital assistance provided by Unesco in the reconstitution of the ISC, the Centre's new statutes provided for the formal representation of Unesco on the ISC Governing Council, though without vote.

313. It is firmly believed that without the encouragement and support of Unesco in the years leading up to 1970, which marked the Centre's rejuvenation as an organization directly answerable to its financial supporters, the Centre could not have survived. This association between the Centre and Unesco continued to be of mutual benefit through the 1970s and into the 1980s and in turn has been recognized by Unesco, which in 1982 granted the ISC Category B Consultative Status, having previously accorded the Centre Category C Information Status.

Unesco Support for ISC Output

314. As part of its Natural Hazards Programme, Unesco has awarded contracts to the ISC since 1979 for the publication of the annual compendium Felt and Damaging Earthquakes listing damaging earthquakes, their effects, felt intensities, calculated magnitudes and other parameters. Further contracts for this publication will be awarded during the 1986/1987 biennium.

315. From 1982 to 1984, Unesco also awarded a contract to the ISC in support for the publication of the Bibliography of Seismology, a biannual compilation which represents one of the longest continuously running bibliographies in the Earth sciences.

316. In order to systematize as far as possible recordings of earthquakes made with widely differing instrumentation, and to improve the comparability of the observational data, Unesco had provided financial assistance for the first edition of the Manual of Seismological Observatory Practice, published by the ISC in 1970; a French language version of the Manual was published by the Centre, with financial support from Unesco, in 1973.

317. In 1973, Unesco awarded a contract to the ISC for the production of a chart of epicentres in Southeast Asia: this was published by the Centre in 1975, along with a world map of epicentres for the period 1964-1970.

Unesco-funded feasibility studies

318. Recognizing that data on strong ground motion during earthquakes are an essential element in designing building codes for earthquake-resistant construction, Unesco funded a feasibility study in 1975 to examine the possibility of the ISC being expanded to act as an international centre for strong-motion accelerograph records. The study indicated how the Centre's expertise in handling large amounts of data could be used for collecting, cataloguing, preserving and exchanging strong-motion records, but in the absence of the additional finance needed to enable the ISC to undertake this additional work, no action has yet been taken in this matter.

319. In March 1978, Unesco convened a meeting of experts to examine the need for a global seismic data bank. Subsequently, in 1979, a consultant was commissioned by Unesco to undertake a feasibility study of establishing such a data bank and of attaching it to the ISC. The consultant's report costed the establishment and operation of the Bank over a period of five years at ca. US $2 million. An application was made by the ISC (through Unesco) to the UNDP, but without success. The ISC Governing Council therefore decided that the ISC could have no role in such a development.

320. In 1983-1984, Unesco undertook on behalf of the Islamic Development Bank and the Arab Fund for Economic and Social Development, a feasibility study of the proposed Programme for Mitigation of Earthquake Risks in the Arab Region (PAMERAR). The ISC's Senior Seismologist led the small team which carried out this study for Unesco.

321. ISC staff have also contributed to the deliberations of a working group convened by Unesco to study the archiving of historical seismograms. The retention of instrumental seismic records and the assurance of their comparability from decade to decade will facilitate in course of time an analysis of the time-variations of energy released in earthquakes, a factor that could be of utmost significance to governments in planning for social and economic development.

Conclusions

322. There is little doubt that Unesco's enterprise in hosting the initial meeting in 1961 paved the way for the establishment of the ISC in 1964. Equally, its enterprise in calling the meeting of experts in May 1970 was instrumental, not only in conferring that additional degree of authority that led to the rejuvenation of the ISC with an approved constitution later the same year, but also in providing an aura of permanence and professionalism that led to the adherence of an increasing number of academies, and government agencies to the ISC.

323. It is perhaps unfortunate that the International Fund proposed by the Intergovernmental Meeting in 1964, which could have provided a financially stable umbrella for the ISC, failed to capture the imagination of Unesco's Member States. Providing, as it does, a unique source of data, by combining the observations from all national earthquake monitoring services, the Centre needs the stability that would be conferred by intergovernmental status. However, it has to be acknowledged that intergovernmental status would inevitably increase the costs of its operation.

324. It must be said that, within its own terms of reference and constraints on its freedom of action, Unesco has had a wholly beneficial effect on the ISC. The ISC would wish its relationship with Unesco to be continued and strengthened, wherever feasible.

VOLCANOLOGY AND VOLCANIC HAZARDS PROGRAMME

Background

325. At the present time about 800 volcanoes are known to be active, and another 500 are potentially active, throughout the world. Eruptions occur at a rate of about 60 per year.

326. The distribution of volcanoes is well understood in terms of plate tectonics. The majority of dangerous volcanoes are found in developing countries where there is insufficient scientific and technical expertise to monitor and evaluate their hazard potential. Areas particularly vulnerable in this respect include Southeast Asia/Southwest Pacific, the Caribbean and Central America and the rift zones of Africa.

327. Seismic events, land surface movements, changes in the Earth's various fields (e.g. magnetic and gravity) and in the composition of emitted gases, may herald volcanic activity and can be identified and monitored with increasing accuracy. But, the causitive mechanism, the movement of magma within the Earth, has to be interpreted and such interpretation is rarely sufficiently precise to satisfy the public demand for accurate forecasting of eruptive activity.

328. There are not enough trained volcanologists to study and continually monitor all active or potentially-active volcanoes, most of which are in developing countries. However, advantage can be taken of the fact that most volcanoes, and particularly the most violent ones, have long repose periods between shorter intervals of activity. Surveillance of these volcanoes may be entrusted to local volcano watchers who need only be intelligent and observant individuals, with a few weeks basic training in identifying phenomena that indicate approaching activity. On volcanoes showing signs of approaching activity, this basic surveillance needs to be supplemented by seismic and tiltmeter arrays, operated by volcanological technicians. A greater number of such technicians need to be trained, preferably at well-equipped observatories.

329. Most developed countries have volcanologists who can interpret these data, but in the Third World they are too few. In their absence, other physical scientists (geologists, physicists, chemists) could be trained at volcanological institutes. Lastly, it would be highly desirable to have teams of fully-equipped experts available who could, at very short notice, be sent to a volcano showing abnormal activity, in order to assist in predicting time and type of eruption as accurately as possible.

Unesco programme

330. Unesco's volcanological and volcanic hazard activities fall into four categories: (i) small, usually 1-2 man, volcanological missions to specific areas, usually at the request of local authorities, to advise on volcanic hazards and their mitigation; (ii) meetings to review past volcanic activity in specific regions and the status of volcanological surveillance; and (iii) projects attempting to identify the actions needed to improve volcanic surveillance and in the mitigation of volcanic hazards.

(i) Volcanological missions

331. The geochemical study of gases associated with the 1971 eruption of Tenequia volcano on the island of La Palma in the Canaries is a careful, classic geochemical study, but it has no direct relevance to the mitigation of volcanic hazards.

332. Strictly scientific investigations such as this are usually organized and funded by universities or other national research institutions. However, there is no reason why Unesco should not have become involved, if such investigations are deemed to be of international importance and significance.

333. The evaluation of volcanic risk and monitoring on the islands of Saba and St. Eustatius in the Netherlands Antilles in 1977 was made at the request of the Netherlands Government. As there had been no historical eruption on the islands, this mission based its assessment on classic geological studies. It advised on improved methods of monitoring and recommended the installation of seismic stations as well as on emergency planning.

334. The scientists involved spent a very short time in the islands and their report, based on a small amount of data, presented only the broadest of conclusions. It seems likely that the government regarded the Unesco expert assessment as political insurance, so that if volcanic activity did occur it could claim that expert advice had been sought. Such exercises should hardly be given highest Unesco priority, especially where the use of limited Unesco funding is involved.

(ii) Review meetings:

335. From the documents provided by Unesco Secretariat, it appears that eight meetings of this type, each taking 4-5 days, took place between 1974 and 1981.

336. Following the publication in 1972 of a report entitled 'The surveillance and prediction of volcanic activity', three regional seminars were held between 1974 and 1978 to identify work on active volcanoes in these areas. These seminars reviewed and evaluated the various monitoring and data interpretation methods. They made inter alia recommendations for reconnaissance groups to be sent to places where volcanic activity seemed imminent, for a volcanic and training centre to be established in a very active region, such as the Pacific area. The need for educating the populations was also emphasized.

337. At the meeting in 1981, it was proposed that source books on Volcanic Emergency Management and on Volcanic Hazard Zoning be prepared. The Source-book on volcanic-hazards zonation was published by Unesco in 1984 and that on Volcanic emergency management issued jointly by UNDRO and Unesco in

1985. These volumes are well-prepared and presented, and most generally considered as authoritative documents identifying the types of potentially hazardous volcanic events and how these could be assessed for individual volcanoes. Examples of volcanic hazard zoning from various areas are presented.

338. Unesco's activities during the 1970s and early 1980s, through the medium of these various meetings, concentrated on the accumulation and dissemination of data; no practical advances in the monitoring or mitigation of volcanic hazards resulted. It was, essentially, an overlong, overdiscursive gestation period during which practical proposals could crystallize from an over-saturated data bank.

(iii) Projects identifying action necessary to improve volcanic surveillance and mitigation of volcanic hazards:

339. Two projects fall under this heading, the Unesco/ROSTSEA investigation into training and research in volcanology in the Western Pacific region and the Unesco/UNEP sponsored feasability study of an International Mobile Early Warning System(s) for Volcanic Eruptions and Related Seismic Activities. The Western Pacific mission which took place made a very thorough investigation of the problems involved. It identified the need within the region for training programmes at volcano-watcher, technician and graduate levels, for specialist assistance during volcanic crises and for advice on the development and use of monitoring systems and proposed that these should be implemented through Unesco/ROSTSEA.

340. By far, the most ambitious of all Unesco projects was the Unesco/UNEP study of an International Mobile Early Warning System(s) for Volcanic Eruptions and Related Seismic Activities (IMEWS). The basic premise of the project was identified as 'the need to improve international systems of rapid response and mutual assistance to cope more efficiently with volcanic crises'. More specifically, the project was to:

(a) Create and operate an international system to dispatch mobile scientific teams to crisis areas;

(b) Improve knowledge of early-warning precursors of impending volcanic eruptions;

(c) Promote on-the-job training and experience of local scientists in volcano monitoring techniques and equipment;

(d) Encourage and assist local scientific institutions in important pre-crisis studies and preparations.

341. In order to identify more precisely the status quo, the problems involved and the improvements necessary, three workshops were held in 1983 in volcanically-active regions, and were attended by representatives of 26 countries. The main topics were:

- Identification of high-risk volcanoes.
- Review of existing monitoring systems.
- Inventory of mobile monitoring capacity.

- Inventory of specialized personnel and equipment available for mission abroad.

- Logistics, organization and protocol of emergency missions.

342. In order to quantify as accurately as possible the first and fourth items, a detailed questionnaire was completed by representatives of each participating country, with a view to the identification of high-risk volcanoes on the basis of appropriate scientific criteria.

343. The three subsequent workshops held in 1983 identified 77 high-risk volcanoes, but due to the lack of sufficient data in some cases, and also due to the absence of some countries, this list is not complete.

344. The needs for assistance and the resources in staff and equipment were also inventoried. It thus appeared that the distribution of resources versus needs was unbalanced.

The IMEWS project

345. According to the workshop reports, there was unanimous support of the IMEWS project which, it was recommended, Unesco should establish in the immediate future. The operation of the project should be by Unesco or some organization such as the World Organization of Volcanic Observatories (WOVO), commissioned by Unesco to be its operational arm, the team members being selected from a large roster of specialists and including junior scientists for on-the-job training. It was recommended that a standard set of basic monitoring equipment (costing ca. US $150K) for use by IMEWS teams should be purchased for each region. It was emphasized that fast deployment of IMEWS teams and their equipment was essential and that bureaucratic formalities, such as customs clearance on monitoring equipment, that might hinder this, should be cleared beforehand by international agreement through Unesco.

Evaluation of Unesco's action

346. The IMEWS project is well defined with clear, realistic objectives and well-considered modus operandi. The appreciation of the part played by Unesco in the field of mitigation of volcanic risk fully appears in the primary proposal of the IMEWS report that:

'Unesco should establish the IMEWS project in the immediate future.'
Therefore, the following comments are concered primarily with the problems in converting an excellent proposal into reality:

(i) The project must be international in both scope and administration, although it is a realistic assumption that the salaries of the scientific and technical experts on the IMEWS teams would be paid by the institutions from which they come.

(ii) The estimate that the teams would have to be in action for one month each year in each region, although acceptable for planning purposes, is an oversimplification. It is an underestimate for the Western Pacific and an overestimate for the other two regions.

(iii) The success of the project will depend entirely on the efficiency of its organization and administration. So, although Unesco should establish the project, neither it nor WOVO should be the operational arm. This, at least for the first five years, should have a director and a small administrative team dedicated solely to the project.

(iv) It would be realistic to start the project in one region, and only when major operational problems have been identified and solved, should it be extended to the other two. As the Western Pacific has the greatest number of high-risk volcanoes, this should be where the project starts. Because effective and rapid communications are critical, the administrative base would have to be in a developed country which, in this region, would be Australia, Japan, New Zealand or the United States of America.

(v) It would be ideal if the administrative nucleus could contain within it technicians to maintain equipment and sufficient specialists to react immediately, whilst appropriate specialists from elsewhere are contacted and arrive in the crisis area later.

(vi) Also, if the administrative centre were in a volcanically-active area, it could also be used for training.

347. Unesco is assured that it may count on the active collaboration of IAVCEI, WOVO and other international volcanological organizations in this most worthy, high-priority project.

CHAPTER 5

CONCLUSIONS

348. The part of this report which deals with historical background describes how Unesco's Natural Hazards Programme came to be established. Originally launched in 1960 in relation to earthquakes, its objectives were extended in 1967 to cover other natural hazards: tsunamis, volcanoes, landslides, avalanches, but with the exception of hazards of a purely meteorological origin such as cyclones, floods and drought which traditionally come within the competence of the World Meteorological Organization (WMO). This extension may be regarded as an implicit and objective recognition of the positive results obtained by Unesco in the field of earthquake risk.

Individual assessments of Unesco's activities

349. Unesco's main action under this programme has been reviewed in Chapter 3 and 4. When placed in the overall context, the criticisms made about each programme action seem to be of a minor nature such as inevitably occur in any human enterprise. They concern points over which Unesco did not have absolute control on account of its obligation to secure outside assistance, or on account of the heavy administrative machinery involved in the functioning of so complex an organization as the United Nations system.

350. This is true, for example, of the criticisms concerning the sometimes disappointing way in which certain experts seem to have fulfilled their educational tasks. In this field the choice is considerably limited by problems of availability: it is in fact extremely difficult for an expert to free himself from all other obligations for a long period at the exact moment required by the project. The expert's adaptability is as important as his scientific expertise: his audience is often composed of students with backgrounds in different subjects (seismology, architecture, engineering) who have not all reached the same level in the special subjects concerned. The most eminent specialists in the scientific or technical fields involved are not necessarily those best suited for this type of teaching.

351. These less fortunate choices, which were difficult to avoid and, may it be said in passing, very rare, have not however had an adverse effect on the overall success of the actions concerned, which have always proved positive as a whole. It should also be noted that the experts who proved unsatisfactory or insufficiently motivated were not re-engaged.

352. Other criticisms concerned the administrative red tape surrounding the launching and implementation of certain projects. These are not aimed specifically at Unesco but at the United Nations system as a whole. Greater flexibility and more rapid decision-making would certainly be desirable. It is difficult, however, to see what procedures could be substituted for the present ones: it is clear that as the funds come from the Member States as a whole, their management must be meticulous and absolutely transparent.

353. It should at least be noted that every effort has been made at the different levels to compensate for the resulting inconvenience. It is to the credit of Unesco and the other agencies of the United Nations system that, despite co-ordination difficulties and institutional constraints, the programme activities were satisfactorily completed within a reasonable period of time.

Global assessment

354. In general it may be said that the overall consistency of the programme and the choice of specific actions have proved well adapted to the problems of natural hazards, and that both the general and specific objectives have been attained.

355. As for the impact or effects of the activities, it may be noted that:

- both governments and populations have been made aware of the problem;
- co-ordination between international governmental and non-governmental organizations has been set up and co-operation is now on a continuing basis;
- observation or warning networks have been completed, developed or improved; above all, they have been set up in places where they did not previously exist;
- training has been made possible and effective by the allocation of fellowships and the organization of special training courses;
- the establishment of international institutes has been a major contribution to the development of research and the dissemination of knowledge.

356. Unesco's major role and success in this area have moreover been unanimously recognized. For example, the records of the 107th session of the Executive Board in 1979 contain the following passage:

> 'The eighteen speakers (from the Member States) who took part in the discussion were unanimous in expressing their interest in the programme and their appreciation of the work carried out by Unesco during the past eighteen years. It was noted that earthquakes and other natural hazards, with their complex scientific, technical, social, cultural and economic implications, present problems which Unesco, among international organizations, is uniquely qualified to tackle and there was general agreement that the programme in this field should indeed be strengthened.'

357. This favourable and well-justified appreciation reflects the positive impact of the Unesco activities described in Chapters 3 and 4 among Member States and at international level. In that connection, the request for the strengthening of the programme is particularly significant. It is obvious that this proposal would not have been made if Unesco's previous activities had been unsuccessful or had obtained only mediocre results.

358. The specific criticisms summarized in section 5.11 above therefore seem to be of little consequence in comparison to the positive impact of the activities as a whole, and it is only to be regretted that the Executive Board's recommendation in 1979 that the programme should be strengthened has not been given effect. In 1968, in implementation of the resolution of the Economic and Social Council (ECOSOC) referred to in section 1.3, Unesco took over the activities of the International Relief Union. Although reflected by an extension of the field of activities and an increase in budgetary allocations, this was not however accompanied by any strengthening of the permanent staff responsible for the project. In 1979 and 1980 the debates of the Executive Board and the General Conference led to a reformulation of the programme but brought about no significant change in its content, level of financing or methods of implementation. The data in Table III (section 1.5.7) show that the resources, both in the form of financial allocations and of staff, remain at the relatively low level already noted in section 1.5.7.

359. The mismatch between world resources and world needs is reflected in the fact that since 1979, several other United Nations agencies have developed projects of a scientific or cultural nature on similar lines to those implemented by Unesco - such as the 'Balkan' budget of UNIDO and UNCHS, which complements Unesco's project of the same name, or the joint UNDRO-Unesco action in Cyprus for earthquake risk to be taken into consideration in the Nicosia Master Plan - without any unwelcome overlapping.

360. It is fortunate that this variety of activities and resources has not so far given rise to duplication of effort. This shows the real spirit of co-operation which prevails in the activities of the various United Nations agencies, and in those of the experts called in for consultation. There is indeed no reason why this situation should change in the near future, but one cannot help thinking that it would be regrettable if, in the absence of a common approach, misunderstandings or tensions were to arise in future and have an adverse effect on efficiency.

361. A somewhat similar situation, due to different causes, exists within Unesco itself, where the internal organization, at the level of programme sectors and the divisions of those sectors, is based on the traditional classification of the scientific disciplines. As indicated in section 2.1 above, the Natural Hazards Programme is by nature interdisciplinary, and not only concerns purely scientific or technical aspects but also has cultural, educational and social implications. This makes it difficult to organize an operation which involves the funds and staff of more than one division.

362. Thus the main criticism that may be levelled concerns not the past, in which activities have been undeniably successful and have had a major impact, but the future, which does not seem to correspond to the wishes of the Executive Board. It is in fact open to question whether, in view of the dispersion of activities and responsibilities mentioned above, the Natural Hazards Programme is still a recognized reality within the United Nations system.

363. Budgetary restrictions, or even financial difficulties, represent an insurmountable obstacle in this area, and needs can only be satisfied by pooling the resources available to each individual agency and, within Unesco, to the different sectors or divisions. These resources being what they are, every effort must be made to make optimum use of them.

364. It is therefore suggested that:

- across the present 'vertical' structures of Unesco, a 'horizontal' structure should be set up for co-ordination, which would periodically review the operational plan of current activities, propose future action for programming, arrange for internal co-ordination and allocate responsibilities, and ensure co-operation with the other United Nations agencies;

- similarly, a liaison committee should be set up between the various United Nations agencies, that would be responsible for maintaining a certain unity of views between the different organizations, allocating projects and actions among those organizations in the light of their respective missions and the availability of their financial and human resources, ensuring the overall coherence of the actions undertaken and settling problems of division of responsibilities.

365. Such arrangements seem essential if Unesco's action in this field of natural hazards is to be maintained at the level of efficiency and high quality of the last twenty-five years, and is to meet the legitimate desire for security which is common to all nations.

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

130 EX/7
Partie I
Paris, le 5 septembre 1988
Original français

EVALUATION : pp 63-67

CONSEIL EXECUTIF

Cent trentième session

COMITE SPECIAL

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire et rapport du Comité spécial à ce sujet

RESUME

Le présent document a été établi pour donner suite à la décision 129 EX/5.1.2, par laquelle le Conseil exécutif a invité le Directeur général à lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des décisions qu'il avait prises sur la base des recommandations formulées par son Comité temporaire.

Conformément au souhait exprimé par le Comité spécial, (document 129 EX/36, § 128 et 129) le document se compose de deux parties :

- la première présente un bilan d'ensemble de la mise en oeuvre des recommandations du Comité temporaire ;
- la deuxième est consacrée aux progrès accomplis, depuis la 126e session du Conseil, et aux mesures envisagées dans le domaine de : l'évaluation, la décentralisation, les activités opérationnelles.

PREMIERE PARTIE

La première partie de ce document présente un bilan de la mise en oeuvre des recommandations que le Comité temporaire avait formulées en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation (document 120 EX/3) et que le Conseil exécutif avait faites siennes par sa décision 120 EX/3.1.

On se souviendra que le Comité temporaire avait adopté un ensemble de quinze recommandations, elles-mêmes subdivisées en un certain nombre de paragraphes. Il a paru utile de présenter un bilan de la mise en oeuvre de chaque paragraphe de chaque recommandation, conformément à la pratique suivie par le Comité temporaire lorsqu'il avait établi le calendrier de mise en oeuvre de ces réformes (document 121 EX/39).

Il a paru utile également de reproduire le texte intégral de chacun de ces paragraphes (bien qu'il en ait résulté un accroissement très sensible du volume de ce document), afin de faciliter l'appréciation des résultats obtenus.

Ainsi que le Président du Comité spécial l'avait souhaité, le document - tout en étant aussi factuel que possible - a été conçu sous une forme narrative et s'efforce d'indiquer, en tant que de besoin, les facteurs qui ont facilité ou au contraire entravé la mise en oeuvre des réformes.

Recommandation A : CONFERENCE GENERALE

****

Les présentes notes ont pour objet d'analyser comment les mesures et suggestions qui figurent dans cette recommandation ont inspiré la rédaction des documents 23 C/2 et 24 C/2 (Organisation des travaux de la Conférence générale) et comment elles ont été finalement mises en oeuvre par la Conférence générale elle-même. On rappellera, pour mémoire, que le Conseil exécutif avait estimé que le contenu du document 24 C/2 reflétait l'essentiel des dispositions de cette recommandation (décision 127 EX/5.1.2).

****

"1. Le Comité temporaire a souligné l'importance constitutionnelle de la Conférence générale dans l'élaboration de la politique de l'Organisation. Il a estimé qu'il fallait préserver la structure actuelle de la Conférence générale.

2. Considérant que la Conférence générale est l'instance suprême chargée de définir la politique de l'Organisation, où les représentants des gouvernements expriment leur opinion sur tous les aspects de son action, le Comité temporaire recommande que soit renforcé le rôle de la Conférence générale dans la détermination des orientations générales ainsi que dans l'examen et l'approbation des programmes d'activité de l'Organisation.

3. Le Comité est d'avis qu'une préparation très attentive de la Conférence générale peut en améliorer le déroulement et en faciliter les travaux.

4. Le Conseil exécutif devrait s'attacher particulièrement aux points de son ordre du jour qui se rapportent à la préparation de la Conférence générale.

5. Le Conseil exécutif, lorsqu'il prépare l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale, devrait avoir à l'esprit le souci d'alléger cet ordre du jour."

****

La structure de la Conférence générale, à ses 23e et 24e sessions, a suivi dans l'ensemble le modèle adopté lors de la 22e session.

Il n'a pas été possible, en revanche, de réaliser des progrès significatifs en ce qui concerne tant la durée de la Conférence générale que l'allègement de son ordre du jour - nombre de questions dont elle a eu à traiter étant d'ordre statutaire ou résultant de résolutions adoptées à des sessions antérieures. Par sa résolution 24 C/48.1, la Conférence générale a invité le Conseil exécutif à rechercher "les voies et moyens de réaliser ces objectifs" et notamment de réduire de

cinq jours ouvrables la durée de la 25e session. Le Conseil exécutif a constitué un groupe de travail, au sein du Comité spécial, qu'il a chargé d'étudier la possibilité de rationaliser et de simplifier l'ordre du jour et les procédures de travail de la Conférence générale. Le groupe a informé le Comité spécial de ses travaux lors de la 129e session du Conseil et présentera un rapport au Comité spécial à ce sujet à la 130e session.

****

"6. Conformément à la résolution 4/01 de la quatrième session extraordinaire, le Conseil exécutif devrait identifier les points de l'ordre du jour sur lesquels la Conférence générale pourrait, sur recommandation de son Bureau, adopter des décisions sans débat, sous réserve qu'aucune délégation ne demande un débat sur ces points."

****

Le Conseil exécutif n'avait pas été en mesure de donner suite à cette recommandation pour la 23e session ; il l'a fait, en revanche, pour la 24e session où il a proposé que trois points de l'ordre du jour soient adoptés sans débat (document 24 C/2, para. 26).

****

"7. Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à réduire le nombre et le volume des documents soumis à la Conférence générale, notamment en veillant à l'application des décisions figurant dans la résolution 22 C/48 et, de manière générale, en veillant à ce que les documents relatifs au programme (c'est-à-dire les documents C/3, C/4, C/5 et C/11) soient aussi concis que possible, que les autres documents de travail ne dépassent pas, dans toute la mesure du possible, dix pages (y compris un résumé, une conclusion et des recommandations) et en substituant, en tant que de besoin, des compte rendus oraux aux rapports écrits."

****

Le Conseil exécutif a attiré l'attention des Etats membres sur la nécessité de limiter la demande de documentation supplémentaire (23 C/2, paras. 8 et 9 ; 24 C/2, paras. 9 à 11). Il a en outre été décidé, lors de la 24e session, de ne publier qu'en deux langues certains documents d'information ainsi que le Journal de la Conférence générale.

Cependant, et bien que la grande majorité des documents de travail soumis à la Conférence générale n'aient pas dépassé dix pages, on constate un certain accroissement en 1986-1987 du volume de la documentation destinée à la Conférence générale.

	1984-1985	1986-1987
Nombre de pages traduites	40793	43503
		+ 6,64 %

****

"8. Le Conseil exécutif devrait renforcer la pratique qui consiste à identifier les sujets concernant les orientations générales de l'Organisation sur lesquels les chefs de délégation pourraient être invités à centrer leurs interventions lors du débat de politique générale, sans qu'il soit, pour autant, porté atteinte à leur droit de s'exprimer sur d'autres sujets auxquels ils s'intéressent.

9. Le Conseil exécutif devrait continuer à recommander, en application de l'article 71 du Règlement intérieur, que les interventions faites au cours du débat de politique générale soient limitées à une durée de vingt minutes."

****

Les documents 23 C/2 (para. 48) et 24 C/2 (para. 49) invitaient les chefs de délégations à centrer leurs interventions en plénière sur le volume I du document C/5 et sur les sujets figurant dans la section "questions de politique générale" de l'ordre du jour. La recommandation concernant la durée des interventions (23 C/2, para. 50 et 24 C/2, para. 51) a pu être appliquée avec succès lors des deux dernières sessions.

****

"10. Le Conseil exécutif devrait, lorsqu'il discutera de l'organisation des travaux de la vingt-troisième session de la Conférence générale, examiner la possibilité de suggérer, à titre expérimental, un débat distinct en séance plénière ou ailleurs, sur une ou plusieurs questions du programme présentant un caractère important et urgent."

****

Sur recommandation du Conseil exécutif (23 C/2, para. 54 et 24 C/2, para. 55), un débat d'une journée a été organisé, en plénière, qui portait : à la 23e session, sur les problèmes de la jeunesse ; à la 24e session, sur l'année internationale de l'alphabétisation.

****

"11. Le Conseil exécutif devrait, sans préjudice du droit qu'ont les délégués de formuler des observations sur tous les aspects des projets de programme dont l'examen a été renvoyé aux différentes commissions, faire des propositions indicatives visant à centrer le débat, au sein de chaque commission, sur les sujets ou problèmes particuliers qui, de l'avis du Conseil, demandent un examen spécial par la Conférence.

13. Le Conseil exécutif devrait recommander à la Conférence que, lorsque les commissions de programme examinent des sujets ou problèmes particuliers, une attention particulière soit accordée aux résultats passés, tels qu'ils ressortent des documents C/3 et C/11, ainsi qu'à l'avenir, notamment en indiquant les questions sur lesquelles le Directeur général pourrait envisager de faire porter sa consultation

officielle sur le Programme et budget de l'exercice qui suit le prochain exercice biennal."

****

Le Conseil exécutif a jugé préférable de laisser ce choix à l'initiative des Commissions de programme elles-mêmes, tout en appelant l'attention de la Conférence générale sur la teneur de la recommandation A.13 (23 C/2, paras. 65 et 66).

****

"12. Afin d'offrir différentes options à la Conférence générale, le Directeur général est invité à examiner s'il est possible ou non de proposer dans le projet de document C/5, selon que de besoin, le choix entre plusieurs variantes."

****

Quelques options, en nombre limité il est vrai, ont été présentées dans les documents 23 C/5 et 24 C/5. Ce dernier proposait en outre certaines activités "facultatives" (pour un coût total de 610.000 $) en laissant à la Conférence générale le soin de décider - si elle souhaitait les retenir - des modalités de leur financement.

****

"14. Il est proposé que l'article 78 du Règlement intérieur de la Conférence générale soit amendé en remplaçant, à la fin du paragraphe 2, les mots "au plus tard la veille de la séance", par les mots "vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance"."

****

L'article 78 a été amendé en ce sens par la Conférence générale à sa 23e session (résolution 23 C/31.1).

****

"15. Le rôle des bureaux des commissions en matière d'examen des projets de résolution présentés par les Etats membres, tel qu'il est défini au paragraphe 13 du document 22 C/2, devrait être renforcé. Un moyen serait de porter à 6 le nombre des membres de ces bureaux (un président, quatre vice-présidents et un rapporteur), de manière que tous les groupes régionaux puissent être représentés. Un autre moyen serait que chaque bureau commence ses discussions avec les auteurs des projets de résolution relatifs aux activités du programme immédiatement après avoir été élu par la Conférence générale.

16. En vue de promouvoir toujours davantage le dialogue entre les Etats membres et le Secrétariat, il conviendrait que le contenu d'un projet de résolution présenté par un ou plusieurs Etats membres et les commentaires du Directeur général sur ce projet de résolution soient, dans toute la mesure du possible, d'abord discutés avec

le(s) auteur(s) du projet de résolution ainsi qu'avec le bureau de l'organe compétent de la Conférence générale, avant que le texte final ne soit rédigé et distribué aux Etats membres, sans qu'il soit pour autant porté préjudice au droit de tous les délégués d'être informés à temps du texte complet des projets de résolution. Dans la même perspective, il devrait être fait davantage usage de l'article 78.4 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

17. Le Bureau de la Conférence générale devrait continuer à se prononcer sur la recevabilité des projets de résolution, à l'initiative du Président de la Conférence générale, du bureau d'une commission, du Directeur général ou d'un membre du Bureau de la Conférence générale. En outre, ce bureau devrait être saisi, par les bureaux des commissions, des problèmes que celles-ci peuvent rencontrer au cours de l'examen préliminaire des projets de résolution."

****

Ces recommandations, dont la teneur avait été reflétée dans les documents 23 C/2 (§ 19 à 22) et 24 C/2 (§ 21 à 24), ont été mises en oeuvre, dans toute la mesure du possible, lors des deux dernières sessions de la Conférence générale. Cette pratique - qui consiste à favoriser des discussions préliminaires entre les auteurs des projets de résolution, le Bureau de l'organe compétent de la Conférence générale et le Secrétariat - a certainement contribué à faciliter et à accélérer le processus d'adoption des projets de résolution.

On rappellera par ailleurs que la Conférence générale, dès sa 23e session, a amendé l'Article 47.1 de son Règlement intérieur (composition des Bureaux des commissions) dans le sens préconisé par le Comité temporaire.

****

"18. Le Conseil exécutif devrait proposer, dans le document intitulé "Organisation des travaux de la Conférence générale", la liste des questions qui, après un débat dans un des organes de la Conférence générale, pourraient être envoyées par le Bureau de la Conférence au Comité de rédaction et de négociation."

****

En application de cette recommandation, le Conseil exécutif a proposé que la question "Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et l'élimination du colonialisme et du racisme" soit envoyée - lors des 23e et 24e sessions - au Groupe de rédaction et de négociation (23 C/2, § 98 ; 24 C/2, § 96). La Conférence générale a suivi cette suggestion.

****

"19. La possibilité pourrait être examinée d'organiser, en marge des travaux de la Conférence générale, une ou plusieurs tables rondes auxquelles pourraient participer les experts des délégations à la Conférence générale."

****

Cette proposition, reprise au § 100 du 23 C/2 et au § 98 du 24 C/2, n'a pas eu de suite concrète lors des deux dernières sessions de la Conférence générale.

Recommandation B : CONSEIL EXECUTIF

Par sa décision 125 EX/5.1.2, le Conseil exécutif a constitué un groupe de travail qu'il a chargé d'examiner les modalités de mise en oeuvre de cette recommandation. Ce groupe de travail a fait rapport au Comité spécial, à la 126e session du Conseil. C'est sur la base de ce rapport que le Conseil a adopté, en annexe à sa décision 126 EX/5.1.2, un ensemble de suggestions, de décisions et de recommandations qui visent à donner suite à la recommandation B sur le fonctionnement du Conseil exécutif. Il n'a pas paru nécessaire de rappeler, dans le détail, les dispositions figurant dans l'Annexe à cette décision. On s'est contenté d'indiquer, dans les notes ci-après, les paragraphes de l'Annexe qui correspondent aux différents alinéas de la recommandation B.

****

"1. Conformément à l'Acte constitutif, les responsabilités du Conseil exécutif dans l'exécution des décisions de la Conférence générale se distinguent de celles du Secrétariat par leur caractère essentiellement politique et de supervision, en ce sens que le Conseil exécutif est dépositaire de la volonté des Etats membres et qu'il a l'autorité suprême pour interpréter cette volonté entre deux sessions de la Conférence générale.

2. On ne peut obtenir du Conseil exécutif le travail qui est attendu de lui aussi bien par les Etats membres que par le Secrétariat si le Conseil exécutif ne prend pas conscience lui-même de son caractère primordialement politique et si les moyens matériels et financiers nécessaires à une bonne exécution de sa mission ne sont pas mis à sa disposition. Il ne faut pas craindre de prévoir des mécanismes permettant un échange véritable de points de vue et des discussions au fond débouchant sur des directives précises, mettant le Secrétariat à même d'être l'outil d'exécution de la volonté des Etats membres."

****

Paragraphes 2, 3 et 4 de l'Annexe relatifs aux critères à respecter pour la répartition des sièges et pour le choix des membres du Conseil ; paragraphe 8 relatif à l'organisation des travaux du Conseil et au rôle de son président ; paragraphes 9 à 12 relatifs aux méthodes de travail du Conseil.

****

"3. Les documents demandés par le Conseil au Secrétariat doivent être adaptés à la mission particulière du Conseil, c'est-à-dire prendre la forme d'éléments de choix politique et non pas seulement d'analyses techniques liées à l'exécution concrète des tâches du Secrétariat. La nature des documents varie selon qu'il s'agit de traduire dans la réalité concrète une décision ou au contraire d'orienter une action et de faire un choix entre plusieurs possibilités d'action. Une étude pourrait utilement être demandée au Comité spécial sur cette base, de façon à mettre au point la nature

précise de la documentation particulière nécessitée par le caractère politique des responsabilités du Conseil."

****

Paragraphes 15 à 19 de l'Annexe relatifs à la documentation destinée au Conseil exécutif.

****

"4. Le nombre des membres du Conseil exécutif ne devrait pas augmenter au cours des dix prochaines années."

****

Paragraphe 1 de l'Annexe, concernant la non augmentation des membres du Conseil exécutif au cours des dix prochaines années.

****

"5. Le Bureau du Conseil exécutif devrait envisager une redistribution des points de l'ordre du jour entre les commissions et comités du Conseil, de manière notamment à réduire la charge de travail de la Commission du programme et des relations extérieures."

****

Paragraphes 9 à 11 de l'Annexe, concernant l'organisation des travaux de la Commission du programme et des relations extérieures et ceux de la Commission administrative et financière.

****

"6. Il conviendrait de réexaminer la composition des comités restreints, compte tenu notamment de la répartition géographique et de l'intérêt manifesté par les membres du Conseil en fonction de leurs compétences spécifiques, sans qu'il soit pour autant porté atteinte au droit de tout membre du Conseil de participer à ces comités."

****

Paragraphe 5 de l'Annexe concernant l'éventuelle création de nouveaux organes subsidiaires ou d'un groupe de rédaction et de négociation.

****

"7. Dans le cadre des dispositions constitutionnelles existantes, le Bureau du Conseil devrait être encouragé à jouer un rôle plus actif, notamment en s'attachant à formuler des propositions sur la façon

d'examiner certaines questions inscrites à cet ordre du jour et sur l'organe qui pourrait en être chargé."

****

Paragraphe 6 de l'Annexe sur le renforcement du rôle du Bureau du Conseil.

****

"8. Le Bureau du Conseil exécutif devrait porter une attention toute particulière à la révision du calendrier des sessions du Conseil, notamment des dates et de la durée de la deuxième session de la première année de l'exercice biennal (consacrée à l'examen du rapport préliminaire du Directeur général sur le futur programme et budget EX/5) et de la première session de la deuxième année de l'exercice biennal (consacrée à l'examen du Projet de programme et de budget)."

****

Paragraphes 7 et 8 de l'Annexe relatifs à la durée et à la date des sessions du Conseil. On notera par ailleurs que, en application de la résolution 24 C/48.1, le Conseil exécutif a arrêté un certain nombre de mesures destinées à réduire ses dépenses de fonctionnement, y compris une réduction de 18 jours ouvrables de la durée totale de ses sessions en 1988-1989 (décisions 128 EX/9.4 et 129 EX/7.6).

****

"9. Le Directeur général devrait examiner la possibilité de préparer le Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5) en deux volumes, comme cela est envisagé dans la résolution 4 XC/5.01."

****

C'est sur recommandation du Conseil exécutif (décisions 120 EX/4.1 et 125 EX/4.2) que les documents 23 C/5 et 24 C/5 ont été préparés en deux volumes.

****

"10. Il conviendrait de communiquer au Conseil exécutif les rapports des comités intergouvernementaux, et cela au moment des débats du Conseil relatifs au programme biennal de l'Organisation.

11. Afin de favoriser leur extension, il conviendrait d'identifier, par des études adéquates ou par d'autres moyens, les domaines d'activités de l'Unesco où la création de tels comités intergouvernementaux pourrait s'avérer souhaitable."

****

Paragraphe 25 de l'Annexe concernant la création ou l'éventuelle suppression de ces comités. Il est à noter que les rapports de ces Comités sont régulièrement communiqués au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

"12. Le Projet de programme et de budget (document C/5 - titre II) devrait faire l'objet d'un examen détaillé par la Commission du programme et des relations extérieures et, en tant que de besoin, par la Commission financière et administrative."

****

Paragraphe 24 de l'Annexe. Cette recommandation a été mise en oeuvre lors de l'examen des documents 23 C/5 et 24 C/5.

****

"13. Le Conseil exécutif devrait étudier les moyens susceptibles d'assurer une meilleure prise en considération, par la Conférence générale, des recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet du Projet de programme et de budget (document C/5)."

****

Lors des 23e et 24e sessions de la Conférence générale, les Présidents des Commissions ont été invités à attirer l'attention des délégations sur les paragraphes pertinents du document C/6, qui contient les recommandations du Conseil sur le Projet de programme et de budget.

****

"14. Le Conseil exécutif peut confier à son Comité spécial certaines questions complexes qui appellent des études approfondies."

****

Par sa décision 125 EX/3.5, le Conseil exécutif s'est prononcé sur les objectifs, le contenu et les modalités d'exécution des études en profondeur que mène le Comité spécial. Il a, par cette même décision, arrêté le sujet des études en profondeur à effectuer en 1986-1987 et, par sa décision 129 EX/5.1.3, celui des études à effectuer en 1988-1989. Le Conseil exécutif a également chargé le Comité spécial de diverses études ad-hoc (ex : possibilité de rationaliser et de simplifier l'ordre du jour et les procédures de travail de la Conférence générale ; examen d'ensemble du Règlement financier et des techniques budgétaires).

****

"15. Le document C/11 (Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme) devrait être établi et diffusé suffisamment longtemps avant l'ouverture de la session du Conseil exécutif qui précède la session de la Conférence générale. Il conviendrait d'étudier avec soin la possibilité que le Conseil exécutif examine ce document en détail, lors de sa brève session qui suit immédiatement la Conférence générale. Parallèlement, le

Secrétariat devrait étudier les voies et moyens propres à renforcer l'aspect "évaluation du programme" du document C/11."

****

Paragraphe 26 de l'Annexe concernant la période couverte par ce rapport et la date de sa diffusion. Voir aussi Recommandation E(5) : Evaluation.

****

"16. Le Conseil exécutif devrait être davantage en mesure de suivre l'évolution des activités décentralisées et des activités opérationnelles, par des visites, par exemple, de certains de ses membres aux bureaux régionaux et par l'audition des directeurs de ces bureaux par la Commission du programme et des relations extérieures."

****

Plusieurs membres du Conseil exécutif ont effectué, au cours de l'exercice 1986-1987, des visites auprès des Bureaux régionaux (Caracas, Dakar, Bangkok notamment). Par ailleurs les Directeurs des Bureaux régionaux, comme les coordonnateurs régionaux, sont très souvent présents au Siège au moment de l'examen par le Conseil du document C/5.

****

"17. Les documents de travail du Conseil exécutif ne devraient pas, autant que possible, excéder 10 pages (y compris un résumé, et, s'il y a lieu, une conclusion et des recommandations) et devraient être conçus de manière qu'ils facilitent la prise de décision par les membres du Conseil."

****

Paragraphes 15 à 19 de l'Annexe, concernant la documentation destinée au Conseil exécutif. Le Directeur général a fait régulièrement rapport à ce sujet, tant dans les rapports qu'il a soumis au Comité temporaire et au Comité spécial, que dans le cadre de son rapport oral.

****

Recommandation C : PROCEDURES DE DECISION

****

"1. Le Comité réaffirme son attachement à la pratique du consensus, qu'il considère comme une pratique indispensable au fonctionnement harmonieux d'une organisation de coopération internationale telle que l'Unesco.

2. Le consensus est une pratique de négociation, qu'il convient de ne pas codifier. Cette pratique est fondée sur la volonté des Etats membres de rechercher, aux problèmes qui se posent à eux, des solutions concertées qui soient acceptables par tous.

3. Le consensus, qui est le fruit de concessions librement consenties, n'exclut pas l'expression de réserves. Il conviendrait cependant d'adjoindre à tout texte adopté par consensus l'énoncé des réserves qui ont été formulées au moment de son adoption.

4. L'expression de réserves ne devrait, en aucune manière, être interprétée comme signifiant une non-acceptation et, de ce fait, elle ne devrait affecter ni la validité d'une décision prise par consensus, ni les responsabilités qui en découlent pour les Etats membres.

5. La réalisation d'un consensus exige du temps et des procédures adéquates de concertation entre Etats membres, y compris des consultations informelles. Il devrait être tenu pleinement compte de cette exigence lors de l'établissement du calendrier de chaque réunion.

6. S'il s'avère impossible, lorsque toutes les possibilités de négociation ont été épuisées, de parvenir à un consensus qui préserve les intérêts fondamentaux de chacune des parties en présence, il peut être alors préférable de recourir à un vote plutôt que d'adopter, par consensus, un texte fondé sur l'ambiguïté.

7. IL serait hautement souhaitable de déployer des efforts particuliers pour que le programme et le budget de l'Organisation soient, dans toute la mesure du possible, adoptés par consensus. Les Etats membres devraient s'efforcer de parvenir à un accord non officiel, par consensus, sur le plafond budgétaire avant que celui-ci ne soit soumis au vote. Cependant, la recherche d'un consensus ne doit en aucun cas servir de moyen de blocage du processus de décision en la matière.

8. A cette fin, il conviendrait de multiplier les possibilités de concertation entre Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres et le Secrétariat, notamment au stage de l'élaboration par le Secrétariat du Projet de programme et de budget (document C/5) et en tout cas avant l'examen de ce Projet de programme et de budget par les organes directeurs, les impératifs de la coopération internationale et les responsabilités qui en découlent pour tous les membres de la communauté internationale constituant des éléments de base de toute recherche d'accord."

****

Cette recommandation s'adresse essentiellement aux Etats membres. Il est à noter que, lors de la 24e session de la Conférence générale, le plafond budgétaire a été adopté par consensus et que le Groupe de rédaction et de négociation n'a été saisi d'aucun projet de résolution.

Recommandation D : DECENTRALISATION

****

"1. Le Comité temporaire recommande que la mise en oeuvre de la politique de décentralisation soit poursuivie conformément aux décisions prises en cette matière par le Conseil exécutif à sa 103e session et aux orientations notamment définies dans les documents 21 C/5 et 22 C/5."

****

Dans le calendrier de mise en oeuvre de ses recommandations, qu'il avait lui même établi à sa 121e session (document 121 EX/39), le Comité temporaire avait fixé une cible quantitative à la politique de décentralisation : en 1987, 25,6 % des activités de programme devraient être décentralisées. Cette cible a été non seulement atteinte mais dépassée, comme l'indiquent les tableaux ci-dessous :

	1984-1985	1986-1987	1988-1989
% prévu (dans le document C/5)	19,9 %	26,7 %	28,5 %
% réel (atteint en fin d'exercice)	26,3 %	29,5 %	-

La ventilation par secteurs du taux de décentralisation des activités est la suivante :

Pourcentage prévu (dans le Projet de programme et de budget)

	22 C/5	23 C/5	24 C/5
ED	35,3 %	37,1 %	38,6 %
SC	25,1 %	27,7 %	31,0 %
SHS	6,3 %	7,0 %	9,8 %
CLT	4,7 %	(	
		(12,8 %	13,1 %
COM	10,5 %	(	

Pourcentage réel (effectivement atteint)

	1984-1985		1986-1987
ED	39,7 %		41,0 %
SC	30,1 %		31,6 %
SHS	11,5 %		13,4 %
CLT	9,7 %	)	12,1 %
COM	24,1 %	)	

Deux constatations :

1. Le taux de décentralisation des activités de programme n'a cessé d'augmenter, et ce dans tous les secteurs ;

2. le taux effectif de décentralisation a toujours été supérieur aux estimations, c'est-à-dire aux prévisions faites dans le Projet de programme et de budget. Il en ira certainement de même en 1988-1989, où le taux de 30 % sera vraisemblablement atteint, voire dépassé.

****

"2. La mise en oeuvre de cette politique de décentralisation devrait se faire en ayant à l'esprit la nécessité de préserver l'unité de conception et d'action au sein de l'Organisation, ainsi que le caractère nécessairement international et interrégional de nombre de ses activités."

****

En vue d'assurer une décentralisation qui soit tout à la fois efficace et de nature à préserver l'unité de conception et d'action au sein de l'Organisation, un Comité intersectoriel de la décentralisation a été créé en novembre 1984. Composé des Sous-Directeurs généraux et placé sous la présidence du Directeur de Cabinet, le Comité a été chargé de suivre toutes les questions relatives à la coordination, au contrôle et à l'évaluation des mesures prises en matière de décentralisation. Il s'est réuni 3 fois en 1985 et 3 fois en 1986. Il ne s'est plus réuni en 1987.

De par son mandat même, ce comité s'est essentiellement intéressé à des questions de structure et de procédures (par exemple : modalités de décentralisation de l'action opérationnelle ; structures de la coordination régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes). Il n'a pas fait la preuve, en revanche, de son efficacité en tant que mécanisme de coordination, intersectorielle et inter-régionale, de l'action de l'Unesco, n'étant concerné ni par la planification ni par l'exécution des activités décentralisées.

****

"3. Le Directeur général est invité à envisager la possibilité de soumettre à l'examen du Conseil exécutif et de la Conférence générale un plan d'action s'étendant sur la période du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et indiquant, pour chaque étape proposée, le type d'activités qu'il est prévu de décentraliser ainsi que les transferts correspondants en matière budgétaire et en matière de personnel."

****

A sa 121e session, le Comité temporaire a indiqué que ce "Plan d'action" devrait comporter un exposé des principales composantes de la décentralisation pour l'exercice 1986-1987 ainsi que des indications sur les orientations générales envisagées dans le domaine de la décentralisation pour l'exercice 1988-1989. Ce document a été soumis au Conseil à sa 122e session (document 122 EX/25). Il présentait notamment un certain nombre de "cibles" à atteindre en matière de décentralisation des activités et du personnel, tant en ce qui concerne le programme ordinaire que l'action opérationnelle. Comme l'indique le tableau ci-dessous, ces cibles n'ont été atteintes qu'en ce qui concerne le programme ordinaire :

	Cible pour fin 1987	résultat au 31.12.87	cible pour fin 1989	situation au 30.6.88
Programme ordinaire [1]				
Activités décentralisées dans les unités hors Siège	25,6 %	29,5 %	28 à 32 %	28,1 % (PADs 88-89)
Personnel décentralisé dans les unités hors Siège	26,3 %	26,8 %	28 à 32 %	27,07 %
Action opérationnelle				
Nombre de projets décentralisés	37 %	25 %	45 à 50 %	24 %
Pourcentage de crédits décentralisés	20 %	24 %	35 à 40 %	27 %

1/ Les pourcentages indiqués correspondent au rapport entre les crédits de programme/personnel décentralisés et le total des crédits de programme/personnel du Titre II du budget.

****

"4(1) Il conviendrait d'examiner avec soin toutes les mesures qui permettraient d'associer pleinement les bureaux régionaux, conformément à la mission qui leur a été assignée, tant à la conception qu'à la mise en oeuvre des activités de l'Organisation.."

****

Les Unités hors Siège ont été associées plus étroitement à l'élaboration du programme, grâce notamment à la présence au Siège des coordonnateurs régionaux et des directeurs des bureaux régionaux lors de l'examen, par le Directeur général, des documents C/5 et des PADs. Des PADs régionaux ont été mis au point, pour la première fois en 1985, pour la région Asie-Pacifique. Cette expérience a été progressivement étendue aux autres régions, de sorte qu'en 1987, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que les Etats arabes disposaient de PADs régionaux et un calendrier des activités régionales était publié et largement diffusé pour chacune de ces régions.

Sur la base d'une étude menée en 1985, un certain nombre de mesures avaient été identifiées (cf. document 122 EX/25, § 17 à 22) destinées à permettre aux unités hors Siège d'assumer la pleine responsabilité de l'exécution des activités qui leur sont confiées. Ces mesures concernaient principalement le renforcement de leurs capacités administratives et financières.

Certaines délégations d'autorité ont été ainsi consenties, en 1985, aux unités hors Siège en matière de recrutement et de gestion du personnel (y compris les consultants et les experts des projets opérationnels).

Par ailleurs la mise en place, depuis 1987, dans l'ensemble des bureaux régionaux, d'un système de gestion informatisée a permis d'améliorer considérablement la gestion budgétaire et comptable des activités décentralisées et d'accélérer les flux d'informations financières entre le Siège et le hors Siège.

En revanche, les mesures prévues pour renforcer les capacités administratives des unités hors Siège n'ont pas pu être mises en oeuvre de manière systématique, hormis quelques actions ponctuelles de formation, dans le contexte de réduction des effectifs et d'austérité budgétaire qu'a connu l'Organisation.

****

"4(2) A cet effet, il serait utile de faire une étude des résultats obtenus par la décentralisation, sous l'angle de l'efficacité du travail, du bien-fondé des dépenses, de l'utilisation rationnelle du personnel."

****

Cette étude a été soumise au Conseil à sa 125e session (document 125 EX/6). Elle a été élaborée sur la base d'un questionnaire envoyé aux Etats membres, qui visait à mettre en

lumière l'appréciation que portent les Etats membres eux-mêmes sur l'impact de la décentralisation.

Les conclusions de cette étude, qui restent pour l'essentiel encore valides, insistaient sur les aspects qualitatifs de la décentralisation, sur la nécessité d'améliorer les méthodes de travail des unités hors Siège, de consolider leurs relations avec les Etats membres, ainsi que sur la nécessité de préciser les critères permettant de décider du choix des activités à décentraliser. Le Comité spécial à sa 125e session, a défini à cet égard un certain nombre de critères, qui sont énumérés dans la décision 125 EX/3.3. Mais la réflexion sur ce sujet mériterait d'être poursuivie et approfondie.

Quant à une véritable évaluation de la décentralisation, elle n'a jamais été réellement tentée. La complexité des données et l'absence de comptabilité analytique à l'Unesco rendraient toutefois la tâche très difficile.

****

"4(3) Les bureaux régionaux devraient notamment se voir progressivement confier l'exécution des activités opérationnelles qui sont menées par l'Organisation au niveau national, sous-régional et régional, ce qui suppose un transfert accru de responsabilités, de ressources et de postes du Siège vers les unités hors Siège."

****

En avril 1985, sur un total de 696 projets opérationnels, 129, soit 18,5 %, étaient décentralisés. La cible qui avait été fixée pour fin 1987 était de porter à 37 % le pourcentage de projets décentralisés. Cette cible - sans doute trop ambitieuse pour les capacités actuelles des unités hors Siège - n'a pas été atteinte.

Sur la période considérée, l'évolution a été la suivante :

	Nombre total de projets	Projets décentralisés nombre	%
Septembre 84	671	75	11 %
Avril 85	696	129	18,5 %
Décembre 86	800	185	23 %
Décembre 87	869	217	25 %
Juin 88	872	191	24 %

Diverses études et consultations ont été menées, au sein du Secrétariat, de 1984 à 1986 (en particulier une vaste consultation des coordonnateurs régionaux, des directeurs régionaux et des représentants de l'Unesco, réunis au Siège en décembre 1986), en vue d'identifier les mesures susceptibles de favoriser la décentralisation des projets opérationnels et d'en améliorer l'exécution. Il en ressort que des responsabilités accrues devraient être accordées aux unités hors Siège en ce qui concerne : le recrutement du personnel des projets

opérationnels ; les achats d'équipement ; le placement des boursiers ; la mise au point des rapports et autres documents afférents aux projets ; le contrôle du budget et des dépenses.

Certaines mesures ont été adoptées à cet effet :

- ainsi le plafond des dépenses que les responsables des projets peuvent engager, sans autorisation préalable du Siège, pour des achats de matériels a été relevé à 2 reprises : de 1.000 $, il est passé à 10.000 $ en 1985 et à 15.000 $ en 1986.

- En ce qui concerne les bourses, 32 % des crédits affectés au programme des bourses (sous-programme VIII 2.3) ont été décentralisés en 1987. Un taux identique devrait être atteint en 1988.

Il n'en reste pas moins que de nouveaux progrès devraient être réalisés dans ce domaine.

****

"5. Il appartient aux bureaux régionaux d'assumer une fonction d'animation et de coordination de la coopération entre Etats membres. A cet effet, les bureaux régionaux devraient s'attacher à renforcer leurs relations de collaboration avec les commissions nationales pour l'Unesco, ainsi qu'avec les organismes de coopération régionale existant au sein comme en dehors du système des Nations Unies."

****

Les efforts déployés en direction des commissions nationales se sont traduits par l'organisation, au siège des bureaux régionaux ou avec leur collaboration directe, de diverses réunions d'information à l'intention des commissions d'une région ou d'une sous-région :

-	Nairobi (juillet 86)	:	CN d'Afrique anglophone
-	Apia (décembre 86)	:	CN du Pacifique
-	Luanda (février 87)	:	CN d'Afrique lusophone
-	Bujumbura (février 87)	:	CN d'Afrique francophone
-	Bangkok (février 87)	:	CN d'Asie et du Pacifique
-	Indonésie (juin 87)	:	CN d'Asie et du Pacifique

Toutes ces réunions avaient pour objet principal l'examen des activités régionales ou sous-régionales et le renforcement de la coopération entre les commissions nationales et les unités hors Siège pour leur mise en oeuvre.

C'est au BREDA, par ailleurs, qu'a été organisée la première consultation régionale d'ONG, en février 87.

Toutefois, la consultation des Etats membres sur les résultats de la décentralisation, tout comme les enseignements recueillis auprès des autorités nationales et internationales, montrent que les unités hors Siège ne sont pas vraiment en mesure de se maintenir, dans tous les pays de leur ressort, au contact permanent des centres nationaux de décision et des partenaires internationaux de l'Organisation, parmi lesquels les autres institutions du système des Nations Unies.

****

"6. Le Directeur général est invité à accorder une attention toute particulière à la question de l'implantation géographique des bureaux régionaux."

****

Il avait été indiqué au Comité temporaire (cf. document 121 EX/39) que priorité serait donnée, au cours de la période considérée, au renforcement des structures existantes plutôt qu'à l'établissement de nouvelles unités hors Siège. Cette priorité a été dans l'ensemble respectée, compte tenu du contexte d'austérité budgétaire qui a caractérisé la période.

Parmi les principales mesures de renforcement, on peut noter :

- la nomination aux postes de coordonnateurs régionaux, prévus dès le 21 C/5 (novembre 85, pour l'Afrique ; janvier 86 pour l'Asie et le Pacifique ; février 86 pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; janvier 87 pour les Etats arabes) ;

- le transfert du personnel des bureaux régionaux de Beyrouth et du Caire à Amman (janvier 87) ;

- le renforcement de certaines unités telles que Kingston, Harare, Caracas et Bangkok.

- Par ailleurs, la décision a été prise, en avril 88, de décentraliser à Venise le Bureau de coopération scientifique pour l'Europe, dont les effectifs seront renforcés.

Ces mesures de renforcement des structures régionales n'ont pu être bien sûr que limitées, vu le contexte budgétaire ; il s'agissait moins de créer des postes que d'éviter d'en supprimer ; de réserver une priorité, dans les plans de recrutement, à la nomination aux postes vacants hors Siège (à titre d'exemple, entre 1986 et 1988, les postes de Directeur du ROSTA, de l'UNEDBAS, de l'OREALC, du CEPES, du bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, du BIE, ceux de coordonnateur de l'EIPDAS et du NEIDA ont été pourvus) ; et d'opérer, lorsque c'était possible (vu les réductions drastiques d'effectifs qui ont affecté le Siège lui-même) certains transferts de poste du Siège vers le hors Siège.

Evolution des postes Siège/hors Siège
(programme ordinaire - Titre II)

	fin 1985		fin 1987	
	Siège	hors Siège	Siège	hors Siège
Nombre de postes	1515	249	1145	223
Pourcentage		14,11 %		16,30 %

Ce tableau montre que les réductions qui ont affecté les unités hors Siège ont été proportionnellement moins fortes que celles qui ont affecté les effectifs du Siège.

Un effort avait été fait, en 1986, pour préserver autant que possible, les postes hors Siège dans le cadre des réductions résultant du retrait de 3 Etats membres : par rapport aux postes figurant dans le 22 C/5 approuvé, les postes existants au 1er août 1986 avaient diminué de 18,3 % pour ce qui est du Siège et de seulement 14,5 % pour les postes hors Siège.

Il en a été de même lors de l'exercice de gel des postes auxquels il a été procédé début 1988 : sur l'ensemble des postes du programme ordinaire qui ont été gelés, les postes hors Siège représentent moins de 15 %.

****

"7. Il conviendrait de mettre en oeuvre une politique du personnel qui encourage une plus grande mobilité des fonctionnaires entre le Siège et les unités hors Siège. A cet effet, il conviendrait d'étudier les mesures propres à améliorer les conditions de travail et d'emploi du personnel hors SIège et de prendre tout particulièrement en considération, dans les critères de promotion, l'expérience acquise dans des postes hors Siège."

****

Au cours de la période considérée, la proportion des effectifs Siège/hors Siège (toutes catégories de personnel confondues : programme ordinaire, extrabudgétaire et projets opérationnels) est restée à peu près stable.

	Siège		Hors Siège	
	nombre	%	nombre	%
1.01.1985	2403	74,5	822	25,5
1.07.1986	2186	74,6	744	25,4
1.07.1987	2101	75,1	698	24,9
1.07.1988	2072	75,0	689	25,0

Diverses mesures incitatives avaient été envisagées (cf. document 120 EX/9 add.) en vue de faciliter la mobilité des fonctionnaires entre le Siège et le hors Siège. Ces mesures n'ont pu jusqu'ici faire l'objet d'une mise en oeuvre systématique - du fait des contraintes budgétaires et des exercices successifs de réduction et de redéploiement d'effectifs.

****

"8. Il convient de veiller, lors de la mise en oeuvre du processus de décentralisation, à éviter tout alourdissement des structures et des procédures, ainsi que les coûts supplémentaires qui en résulteraient."

****

L'efficacité de la décentralisation suppose, d'une part, une circulation large et rapide de l'information entre le Siège et le hors Siège ainsi qu'entre les unités hors Siège elles-mêmes, d'autre part une coordination efficace, au niveau régional comme au niveau interrégional.

Un rapport avait été soumis au Conseil exécutif, à sa 125e session, portant sur "l'éventualité d'un plan d'utilisation des techniques modernes dans les informations entre le Siège et les unités hors Siège" (document 125 EX/7). Il y était notamment envisagé de :
- poursuivre l'équipement du Siège et du hors Siège en télex et télécopie ;
- compléter l'équipement du Siège et du hors Siège en micro-ordinateurs et veiller à leur compatibilité ;
- expérimenter un logiciel de messagerie électronique, géré par l'ordinateur central.

Des progrès ont été réalisés à cet égard : la plupart des unités hors Siège sont désormais équipées de télex. L'informatique s'est beaucoup développée : on comptait, fin 1984, 265 terminaux connectés à l'ordinateur central et 80 postes de traitements de texte et micro-ordinateurs ; le nombre des terminaux est à présent de 414, celui des micro-ordinateurs de 281. La messagerie électronique, pleinement opérationnelle au Siège depuis fin 1987, équipe à présent les Bureaux de New York et Dakar.

Il n'en reste pas moins que certains types d'information (documents de travail, circulaires administratives, rapports de mission, correspondance émanant d'Etats membres, etc.) circulent mal, ou lentement.

Par ailleurs la coordination des activités décentralisées, dont la nécessité se fait d'autant plus forte que leur volume ne cesse d'augmenter, n'a pas été exercée jusqu'ici de manière pleinement satisfaisante - même au niveau régional, du fait notamment des difficultés de communication intra-régionale. La création des fonctions de coordonnateur régional ne s'est pas révélée décisive à cet égard : leurs attributions n'ont pu être clairement définies et leur influence réelle sur les activités est faible.

Les mesures envisagées par le Directeur général pour faire face à ces problèmes sont exposées dans la partie II de ce document, ainsi que dans le document 130 EX/INF.6.

Recommandation E(1) : ELABORATION DU PROGRAMME

****

"1. Réaffirme que le Plan à moyen terme approuvé par la Conférence générale constitue le cadre conceptuel des activités de l'Organisation et qu'il doit servir de base à l'élaboration des projets de programme et de budget.

2. Rappelle que, conformément aux dispositions de la résolution 21 C/100, le Plan à moyen terme peut "être ajusté, si besoin est, à chaque session ordinaire de la Conférence générale, en fonction de l'évolution des problèmes et à partir d'une évaluation des progrès accomplis".

3. Est d'avis que le Conseil exécutif examine, à sa 121e session, s'il y a lieu ou non d'apporter des ajustements au Plan à moyen terme pour 1984-1989, à la lumière des critères énoncés dans la résolution 21 C/100 citée ci-dessus et compte dûment tenu des réponses à la consultation entreprise en vue de la préparation du document 23 C/5."

****

Le Plan à moyen terme pour 1984-1989 a effectivement servi de base à l'élaboration des documents 23 C/5 et 24 C/5, même si certains aménagements ont été apportés à la structure des programmes présentés dans ces documents par rapport à la structure du Plan. Après avoir examiné le document 121 EX/38 "Ajustements éventuels au deuxième Plan à moyen terme", qui récapitulait les modifications de structure introduites dans le Projet de programme et de budget pour 1986-1987, le Conseil exécutif a estimé que ces aménagements, d'ordre essentiellement technique et liés à l'impératif de concentration, n'affectaient ni les orientations ni les objectifs du Plan. Il a décidé qu'il n'y avait pas lieu, en conséquence, de procéder à un ajustement au Plan (décision 121 EX/4.2).

****

"4. Accueille avec satisfaction et approuve l'initiative qu'a prise le Directeur général de procéder à une large consultation des Etats membres, des membres associés et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Cette consultation devrait être poursuivie et rendue plus efficace, car elle s'est avérée extrêmement utile. ELle s'inscrit dans un processus continu auquel concourent notamment les conférences intergouvernementales, les réunions des conseils et comités intergouvernementaux, les échanges de vues avec les commissions nationales et les délégations permanentes, et qui devrait se poursuivre, dans toute la mesure du possible, pendant toute la période de préparation du Projet de programme et de budget."

****

L'élaboration des documents 23 C/5 et 24 C/5 a donné lieu à une consultation écrite par voie de questionnaire. Dans l'un et l'autre cas, le questionnaire portait principalement sur les

priorités à retenir, sur la concentration du programme et sur les formes et modalités d'action propres à assurer une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre des activités. Le questionnaire sur la préparation du 24 C/5 comportait également des questions relatives à la présentation du document C/5 ainsi qu'aux moyens d'accroître les possibilités de choix de la Conférence générale lorsqu'elle procède à l'examen du Projet de programme et de budget. Le nombre des réponses est resté relativement stable de l'une à l'autre consultation :

. pour le 23 C/5 : 95 Etats membres, 15 organisations du système des Nations Unies et 64 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;

. pour le 24 C/5 : 94 Etats membres, 12 organisation du système des Nations Unies et 59 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

Les consultations se sont poursuivies, sous des formes diverses (réunions de commissions nationales, de délégations permanentes, consultations informelles) jusqu'aux 23ème et 24ème sessions de la Conférence générale.

****

"5. Souligne la nécessité, dans un souci d'efficacité et d'utilisation optimale des ressources, de poursuivre avec vigueur les efforts entrepris pour accroître la concentration du programme, dans le cadre des grands programmes approuvés par la Conférence générale, en regroupant les activités connexes susceptibles de se renforcer mutuellement, en s'efforçant de réduire le nombre des sous-programmes et, en particulier, des actions de programme relevant des sous-programmes ou par tout autre moyen approprié, étant entendu que l'utilité et les possibilités d'une concentration varient suivant les programmes considérés.

6. Estime en outre qu'il devrait être rendu compte des progrès réalisés dans ce domaine, par exemple dans l'Introduction au Projet de programme et de budget.".

****

La concentration a été une préoccupation constante du Secrétariat et des organes directeurs lors de l'élaboration des documents 23 C/5 et 24 C/5. Ces efforts se sont traduits par divers transferts ou regroupements d'activités et par la fusion d'un certain nombre de sous-programmes, voire de programmes, qui ont été effectués soit sur proposition du Directeur général, soit sur recommandation du Conseil exécutif (décisions 120 EX/4.1 et 125 EX/4.2). Il en est résulté une diminution sensible du nombre des sous-programmes, qui est passé de 187 dans le 22 C/5, à 151 dans le 23 C/5 et à 143 dans le 24 C/5. Il a été rendu compte des efforts faits en la matière dans les volumes I du 23 C/5 (paragraphes A.18 à A.22) et du 24 C/5 (paragraphes A.18 et A.19).

****

"7. Recommande au Conseil exécutif, lorsqu'il formule ses recommandations relatives à l'élaboration du Projet de programme et de budget, de déterminer clairement le degré de priorité des sous-programmes ou éléments de programme.

8. Recommande en outre qu'en examinant les recommandations du Conseil exécutif, la Conférence générale indique le degré de priorité qu'il convient d'accorder à ces sous-programmes et projets, compte tenu de leur urgence, de leur utilité, du degré de soutien dont ils bénéficient et de leur efficacité, au regard de l'Acte constitutif."

****

Le Conseil exécutif a formulé, dans ses décisions 120 EX/4.1 et 125 EX/4.2, un certain nombre de directives quant aux priorités à observer dans l'élaboration des documents 23 C/5 et 24 C/5.

En ce qui concerne le 23 C/5, le Conseil n'avait donné aucune indication quant aux priorités éventuelles entre les différents grands programmes : l'enveloppe budgétaire allouée à chaque grand programme a été déterminée sur la base de celle qui lui était affectée dans le cadre du Programme et budget précédent (document 22 C/5). Le Conseil exécutif a en revanche formulé des recommandations très précises à l'intention de la Conférence générale quant au degré de priorité qu'il convenait d'accorder aux diverses activités. Ces dernières étaient en effet classées, dans le document 23 C/5, en deux catégories de priorité. Le Conseil exécutif a suggéré à la Conférence générale le transfert de nombreuses activités d'une catégorie de priorité à une autre.

En ce qui concerne le 24 /C5, le Conseil exécutif avait identifié, dans sa décision 125 EX.4.2, un certain nombre de priorités, qu'il s'agisse de programmes (programmes II, XI.1 et XI.4), de domaines (rôle des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, et leurs interactions ; amélioration de la condition féminine) ou de "fonctions" (échanges d'informations et d'expériences ; formation ..).

Il a été rendu compte de la façon dont ces directives ont été mises en oeuvre dans les documents 121 EX/39 et 126 EX/12, soumis respectivement au Comité temporaire et au Comité spécial.

****

"9. Tout en mettant l'accent sur le caractère intellectuel de la mission de coopération internationale qui est celle de l'Unesco, le Comité temporaire souligne qu'il convient de maintenir un équilibre approprié entre la réflexion et l'action, car des liens de complémentarité et de renforcement mutuel unissent les activités d'études et de recherche et les activités pratiques, en particulier les activités opérationnelles."

****

Après avoir examiné le document 23 C/5, le Conseil exécutif avait estimé (décision 121 EX/4.1, par. 10) que l'équilibre réalisé entre action et réflexion était "dans l'ensemble satisfaisant". Le tableau ci-dessous montre que cet "équilibre" a été peu modifié par la Conférence générale (23 C/5 approuvé) ni par le Conseil exécutif, lorsqu'il a décidé des réductions à opérer dans le programme à la suite du retrait du Royaume-Uni (23 C/5 ajusté).

	23 C/5 projet	23 C/5 approuvé	23 C/5 ajusté
Conférences et réunions	11,2	11,2	12,1
Etudes et recherches	10,6	9,1	11,4
Publications	11,1	10,6	12,2
Formation	28,0	28,9	27,3
Services tech./consultatifs	20,4	20,1	21,1
Subventions ONG	4,3	4,3	5,7
Autres contributions	5,9	6,2	0,8
Autres	2,8	3,1	3,8
Coûts indirects	5,9	6,5	5,6
	100 %	100 %	100 %

En ce qui concerne le 24 C/5, l'analyse du programme selon la nouvelle nomenclature de "fonctions" (cf. document 24 C/5, volume I, par. A.22 à A.33) permet de mieux apprécier la place faite respectivement à l'action et à la réflexion. Le Conseil exécutif, dans sa décision 126 EX/4.1 (par. 11) a estimé que "dans l'ensemble, le document 24 C/5 accorde une place appropriée aux activités visant, d'une part, à favoriser le progrès de la connaissance ainsi que les échanges d'informations et de données d'expérience, et d'autre part, à promouvoir la formation et à apporter un soutien aux activités des Etats membres". La encore, cet "équilibre" a été peu modifié par la Conférence générale.

	24 C/5 projet	24 C/5 approuvé
- progrès de la connaissance	10,8 %	10,7 %
- Collecte, diffusion et échange d'informations	24,4 %	24,7 %
- Action normative	1,3 %	1,4 %
- Sensibilisation du public	2,1 %	1,8 %
- Formation	35,7 %	36,0 %
- Formulation de politiques et de plans et identification de projets	10,4 %	10,1 %
- Participation à la mise en oeuvre des activités dans les Etats membres	12,6 %	12,6 %
- Programme, coordination et évaluation des activités du programme	2,7 %	2,7 %
	100 %	100 %

****

"10. Des consultations devraient être poursuivies avec les autres institutions du système des Nations Unies afin de coordonner leurs études et leurs autres activités avec celles de l'Unesco, en vue de les rendre complémentaires, de parvenir à une efficacité accrue et d'éviter tout risque de double emploi de part et d'autre."

****

Cette coordination a revêtu plusieurs aspects :

. les institutions des Nations Unies ont été associées à la consultation écrite sur la préparation des documents 23 C/5 et 24 C/5 (une synthèse des observations qu'elles ont formulées a été présentée dans les documents 120 EX/5 et 125 EX/5). Leurs commentaires ont été de nouveau sollicités une fois les documents 23 C/5 et 24 C/5 publiés ; ces commentaires ont été portés à la connaissance de la Conférence générale à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions.

. des efforts ont été faits, dans le document 24 C/5, pour préciser davantage la nature de la collaboration avec les institutions du système des Nations Unies. Une étude avait d'ailleurs été réalisée en 1986 sur la coordination avec ces institutions et les doubles emplois éventuels. Cette étude concluait qu'il n'y avait pas à proprement parler de double emploi entre les activités de l'Unesco et celles des autres institutions du système des Nations Unies, mais plutôt des domaines d'action communs, qui appelaient une concertation permanente et une coordination renforcée. Elle faisait aussi apparaître que c'est l'ensemble des mécanismes de coordination qui devraient être revus, à l'échelle du système tout entier.

. Enfin, des consultations spécifiques sont périodiquement organisées avec certaines institutions, en tant que de besoin.

****

"11. Souligne qu'il conviendrait de veiller, lors de l'élaboration des actions de programme, au renforcement de l'approche interdisciplinaire et intersectorielle."

****

Les efforts faits pour donner suite à cette recommandation se sont traduits par certains aménagements apportés à la structure des programmes (programmes VIII.1 et XII.1 par exemple), voire des grands programmes (transfert du programme du livre du grand programme III au grand programme XI). Mais il est difficile, en fait, d'apprécier l'impact réel de ces efforts. L'innovation la plus significative, à cet égard, a peut être été constituée par l'introduction, dans le 24 C/5, d'un certain nombre d'activités programmées conjointement au titre de deux ou même plusieurs grands programmes (cofinancement et exécution conjointe).

****

"12. Considère que des critères de sélection des activités les plus appropriées devraient être clairement définis, sur la base des indications contenues dans la résolution 10.1 (par.9) adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session et dans la décision 108 EX/4.1 (par.14) adoptée par le Conseil exécutif à sa 108e session ainsi que des travaux pertinents menés par le Secrétariat, et qu'il devrait être tenu compte de ces critères, autant que possible, dans l'élaboration des futurs projets de programme."

****

Un ensemble de critères pour la sélection des activités a été progressivement défini par la Conférence générale (résolution 18 C/10/1) et par le Conseil exécutif (décisions 108 EX/4.1, 4X/EX/2, 120 EX/4 et 125 EX/4.2). Les réponses de certains Etats membres à la consultation sur le 24 C/5 ont également fourni des indications à cet égard, dont il est rendu compte aux par. C.009 à C.013 du document 125 EX/5 (Partie III). Mais la question qui se pose, en fait, est celle de l'applicabilité de ces critères, qui ne sont pas toujours compatibles entre eux ni hiérarchisés par ordre de priorité.

****

"13. Estime que les orientations sur lesquelles se fonde le programme étant définies dans le Plan à moyen terme, les plans de travail du document C/5 devraient comporter une présentation schématique et concise des activités, qui énumère les types d'action et précise les modalités d'exécution retenus".

****

D'importantes modifications ont été apportées à la présentation des plans de travail dans les documents 23 C/5 et 24 C/5. Parmi les plus saillantes :

. présentation du C/5 en deux volumes ;
. présentation à la fois plus concise des activités (style "télégraphique") mais aussi plus détaillée (indications quant aux types d'action envisagés : séminaires, bourses, etc. et aux modalités d'exécution : contrats, dates, lieu, collaborations extérieures etc.) ;
. allocations budgétaires au niveau des activités et non plus des actions de programme ;
. ventilation des coûts au titre de chaque sous-programme ;
. indicateurs d'évaluation ("résultats attendus") ;
. nombreux appendices budgétaires.

Comme tel, le document C/5, dont le volume s'est accru, s'apparente désormais à une sorte de "PAD biennal". Les Propositions préliminaires du Directeur général sur le Programme et budget pour 1990-1991 (document 130 EX/5) contiennent diverses suggestions visant à alléger et simplifier la présentation du document C/5.

****

Recommandation E(2) : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

****

"1. Le Comité temporaire rappelle que, aux termes de l'article V.B.5(B) de l'Acte constitutif :

"Le Conseil exécutif, agissant sous l'autorité de la Conférence générale, est responsable devant elle de l'exécution du programme adopté par la Conférence. Conformément aux décisions de la Conférence générale et compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celle-ci, le Conseil exécutif prend toutes dispositions utiles en vue d'assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général".

2. Le Comité temporaire souligne qu'il importe que le programme de l'Unesco soit mis en oeuvre dans des conditions optimales d'efficience et d'efficacité et en économisant au maximum les ressources tant financières qu'humaines, dans tous les types d'activité qui composent le programme. La sélection des activités les plus appropriées, leur planification et leur préparation détaillées, y compris la coordination avec les autres activités du programme, et l'exécution subséquente du programme constituent les éléments de base de ce processus. Tout doit être fait par ailleurs pour continuer à limiter, dans toute la mesure du possible, les dépenses d'administration et de personnel".

****

Le paragraphe 2 de cette recommandation vise essentiellement l'amélioration des conditions d'exécution du programme, par une utilisation optimale des ressources financières et humaines disponibles. Les mesures prises pour donner suite à cette recommandation se sont inscrites dans un contexte d'austérité budgétaire exceptionnel, qui a marqué toute la période 1984-1988. On rappellera pour mémoire :

- nécessité d'absorber, dans l'exécution du programme 1984-1985, un déficit de 10.483.000 dollars (la Conférence générale ayant décidé de "réduire" le plafond budgétaire de quelque 10 millions de dollars, sans apporter pour autant de changements au plan de travail) ;

- nécessité d'absorber, entre 1985 et 1987, le "déficit de recettes" résultant du retrait de trois Etats membres ;

- nécessité d'absorber, depuis 1986, le déficit des dépenses de personnel lié au maintien du "lapse factor" à 5 % ;

- nécessité d'absorber partiellement, en 1986-1987, le déficit lié aux fluctuations monétaires ;

- nécessité d'absorber, en 1988-1989, un déficit de plus de 12,5 millions de dollars, correspondant aux dépenses obligatoires non incluses dans le plafond budgétaire.

Aussi est-il difficile, dans la présentation de ce bilan, d'opérer une claire distinction entre les mesures qui ont été prises pour donner suite à cette recommandation et celles qui résultaient de la nécessité de pallier des déficits successifs. Parmi ces mesures, on peut citer :

. compression des dépenses de personnel ;
. mesures d'austérité ;
. amélioration des mécanismes de gestion, de contrôle et d'évaluation ;
. depuis 1988, larges délégations d'autorité.

- Compressions d'effectifs et réajustements de la charge de travail

La période 1984-1988 a été marquée par des compressions successives de postes et d'effectifs : dès la fin 1984, la décision a été prise de "geler" 290 postes et d'inscrire 100 postes de moins au budget 1986-1987. En 1986, le retrait de trois Etats membres de l'Organisation a conduit à la suppression de quelque 700 autres postes (programmes ordinaire et extrabudgétaires). En 1988, les contraintes du "lapse factor" ont imposé de nouveaux "gels" de postes (cible au 1er juillet 1988 : 129, qui devront être portés à 135 au 1er octobre 1988).

Evolution du nombre des postes
(programme ordinaire)

22C/5 Ap. (1985)	23C/5 Ap. (1987)	24C/5 Ap. (1988)
2745	2644 (y compris Titre IX)	2081
(100 %)	(96,3 %)	(75,8 %)

Les compressions successives d'effectifs imposaient un réexamen des structures de certaines unités du Secrétariat, en vue de rééquilibrer la charge de travail entre ces unités et au sein de ces unités. Diverses mesures de restructuration ont déjà été prises :

. en 1987, fusion des deux secteurs de la culture et de la communication ;

. en 1988, réorganisation de PRS, avec la création de l'Office des programmes et service d'information (IPS) et de l'Office des publications et périodiques de l'Unesco (OPP) ; aménagements des structures de CC, PER, OPI ; réexamen des structures de REX et de DEV.

On notera également les progrès accomplis en matière de planification du recrutement : un groupe de travail, présidé par le Directeur général adjoint, se réunit périodiquement pour

déterminer - compte tenu des contraintes budgétaires et des exigences du programme - la liste des postes autorisés au recrutement.

- mesures d'austérité

Les problèmes budgétaires qui ont affecté l'Organisation n'ont pas permis, bien sûr, de conserver le programme dans son intégrité. Mais des efforts ont été faits, tout au long de la période, pour préserver autant que possible les activités, tout en réalisant des économies sur leurs modalités d'exécution. Ces économies ont porté principalement sur des postes de dépense tels que : auxiliaires temporaires, consultants auprès du Secrétariat, voyages du personnel, services contractuels, fournitures diverses, etc.

	1984-1985		1986-1987		1988-1989	
	Prévu (22C/5Ap)	Dépenses réelles	Prévu (23C/5Ap)	Dépenses réelles	Prévu (24C/5Aj)	Planifié (PADs)
	(en centaines de milliers de dollars)					
Auxiliaires temporaires	7.117	2.928	10.149	2.361	8.725	3.446
Consultants pour le Secrétariat	2.660	1.430	3.967	1.245	1.092	624
Voyages du Personnel	10.631	6.681	8.953	7.478	7.514	3.855

Ces mesures d'austérité ont été encore renforcées en février 1988 : les Sous-Directeurs généraux ont été invités à fixer eux mêmes - en fonction des besoins et de la nature de leurs programmes - des objectifs chiffrés pour les économies à réaliser sur des postes de dépenses tels que : organisation de réunions (dont la durée devra être, en principe, réduite de 25 % par rapport aux prévisions et la documentation réduite d'environ 50 %) ; coûts d'impression, missions du personnel, fonctionnement des services.

- amélioration des mécanismes de gestion, de contrôle et d'évaluation

Parmi les mesures les plus significatives mises en oeuvre à cet effet, on peut citer :
. la mise au point d'une nouvelle nomenclature de "fonctions" et de "modalités d'action", qui constitue un instrument non

seulement de programmation, mais aussi de gestion (puis qu'il permet d'adapter le choix des modalités d'action en fonction des objectifs, ou "fonctions" assignés au programme) ;

. l'informatisation des PADs - qui a été généralisée à l'ensemble du Secrétariat en 1988 et qui permet d'assurer un contrôle budgétaire continu ainsi qu'un suivi régulier de l'état d'avancement de l'exécution du programme ;

. une meilleure information de la Direction générale (et des organes directeurs), par la mise au point périodique de Tableaux de bord des activités et par les améliorations apportées à la présentation des Rapports sur la situation budgétaire, établis chaque trimestre par le Bureau du budget ;

. l'extension de l'informatique et de ses usages au sein du Secrétariat : ce dernier dispose à l'heure actuelle de quelque 400 terminaux et 280 micro-ordinateurs et est désormais équipé d'un système de messagerie électronique.

. l'élargissement des fonctions assignées à l'Inspection générale, qui est appelée à devenir un service "organisation et méthodes", chargé d'étudier toutes mesures susceptibles d'améliorer la gestion administrative ; de rationaliser les procédures et méthodes de travail ; de procéder à une évaluation continue des structures et du fonctionnement du Secrétariat, ainsi que de la charge de travail de ses différentes unités.

. la mise en oeuvre du système d'auto-évaluation, qui permet aux spécialistes du programme d'apprécier les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au fur et à mesure du déroulement des activités, et de piger de la pertinence des modalités d'action retenues.

- délégations d'autorité et flexibilité du programme

En décembre 1987, le Directeur général a procédé à une large délégation d'autorité aux Sous-Directeurs généraux en matière d'exécution du programme : ces derniers ont désormais l'entière responsabilité de l'approbation comme de l'exécution des PAD, auxquels ils peuvent apporter toutes modifications qu'ils estiment opportunes dans le cadre des règlements existants, et des objectifs approuvés par la Conférence générale. Cette politique vise à introduire le maximum de flexibilité dans la mise en oeuvre du programme, de manière à améliorer l'efficacité de l'action et à subordonner le choix des moyens à la réalisation des objectifs - compte tenu de l'évolution des besoins, des situations et des possibilités. Elle vise à privilégier l'adaptabilité et l'innovation, et à substituer le contrôle a posteriori au contrôle a priori. A cet effet, diverses mesures ont été prises pour améliorer le suivi de l'exécution du programme et l'information de la Direction générale à ce sujet : outre la révision périodique des Tableaux de bord des activités, des rapports trimestriels sont désormais adressés à la Direction générale sur les principaux aspects de

l'exécution du programme (listes des contrats de consultants et des contrats d'honoraires etc).

Dans ce même souci de flexibilité, le Conseil exécutif, à sa 129e session, a autorisé le Directeur général à procéder à des réallocations de crédits, à l'intérieur d'une même ligne budgétaire, pour permettre à l'Organisation de répondre rapidement à des besoins urgents des Etats membres (décision 129/EX.7.2).

Dans ses propositions préliminaires concernant le Programme et Budget pour 1990-1991 (document 130 EX/5, para. 32 à 34), le Directeur général suggère plusieurs mécanismes destinés à permettre au Secrétariat d'exécuter le programme dans des conditions d'efficacité et de souplesse accrues (établissement d'une provision pour une coopération accrue avec les Etats membres ; autorisation de transferts entre lignes budgétaires jusqu'à concurrence de 10 % des crédits ; allocations de crédit au niveau des actions de programme et non plus des activités). Ces propositions se fondent sur les recommandations du Groupe de travail que le Comité spécial a créé à sa 129e session pour procéder à une revue d'ensemble des règlements financiers et des techniques budgétaires de l'Organisation.

****

"3. A cet égard, il convient de porter une attention particulière aux conférences intergouvernementales et aux réunions, notamment à leur contenu, à leur calendrier et à leur périodicité, de façon à tenir compte des complémentarités qui pourraient exister entre elles, de leur préparation et de leur coût financier. Il convient également de s'intéresser aux études, bourses de perfectionnement, missions du personnel et autres modalités d'action".

****

- conférences et réunions : on constate une nette diminution de leur nombre entre le 22 C/5 et le 24 C/5.

Catégorie	22 C/5 approuvé	23 C/5 approuvé	24 C/5 ajusté
I	-	-	-
II	42	35	41
III	-	-	-
IV	1	3	2
V	16	23	23
VI	95	62	54
VII	45	31	22
VIII	33	17	20
Autres	20	8	-
Total	252	179	162

On notera qu'il a été procédé, en 1986-1987, à un réexamen de la périodicité des conférences dans le domaine de l'éducation (conférences régionales des ministres de l'éducation ; Conférence internationale de l'éducation - cf. document 24 C/36) et dans le domaine des sciences et de la technologie (conférences CAST et MINESPOL, cf. document 126 EX/INF.8).

études et recherche

La place réservée aux activités d'études et de recherche est restée à peu près la même dans les Programme et budget pour 1986-1987 et 1988-1989 : 23 C/5 ajusté : 12,7 % ; 24 C/5 approuvé : 12,9 % (on notera toutefois que la nouvelle nomenclature de "fonctions" et de "modalités d'action" adoptée dans le cadre du 24 C/5 recense de manière plus systématique les activités d'études et de recherche). Un Comité intersectoriel a été chargé, en 1986, de répertorier et de coordonner ces études.

Bourses et allocations d'études

Au titre du Programme des bourses (sous-programme VIII.3.2), 1689 bourses et allocations d'études ont été octroyées au cours de l'exercice 1984-1985 et 1214 au titre de l'exercice 1988-1989. Il est à signaler que le nombre des bourses et allocations octroyées aux femmes a augmenté de 3 % en 1986-1987, pour atteindre 24,5 % (ce qui veut dire que le quart des boursiers de l'Unesco sont des femmes) et que 45 % des boursiers ont été placés dans des institutions des pays en développement.

De manière plus générale, le nombre total de bourses individuelles octroyées par l'Unesco (tous secteurs confondus, Siège et hors Siège) a été, en 1986-1987, de 4216. Ce chiffre est à mettre en rapport avec le nombre total de personnes ayant participé à des cours, stages, séminaires organisés par l'Unesco ou avec son concours (environ 86.000) pendant la même période. Le Secrétariat tend en effet à privilégier les programmes de formation de groupe, qui sont moins onéreux et ont un effet multiplicateur plus grand que les formations individuelles.

- missions du personnel

Ces missions ont fait l'objet d'une gestion rigoureuse, ainsi qu'il a été dit plus haut. On s'est efforcé cependant de préserver les missions destinées à apporter un soutien direct aux Etats membres (services consultatifs, activités de formation) et celles qui sont indispensables à la coordination avec le système des Nations Unies.

****

"4. (a) en encourageant la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale entre les Etats membres par une décentralisation des activités du programme ordinaire et des activités opérationnelles en les confiant soit aux bureaux régionaux concernés soit, s'il y a lieu, à des entités nationales ;".

Voir la recommandation D : Décentralisation

****

"4. (b) en favorisant l'établissement et l'application des mécanismes de coopération nécessaires entre les pays en développement, en sus des formes de coopération régionale ou sous-régionale, l'accent étant mis en particulier sur les sous-programmes et projets fondés sur les complémentarités naturelles d'intérêts entre les Etats membres présentant des caractéristiques bio-géographiques similaires ou confrontés à des problèmes similaires ;".

****

La mise en oeuvre de cette recommandation a donné lieu à l'introduction, dans le Programme et budget pour 1986-1987, d'un nouveau sous-programme intitulé "Développement de la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de compétence de l'Unesco". Au titre de ce sous-programme, des études et enquêtes ont été entreprises en vue d'identifier les facteurs favorables et les obstacles au développement de la CTPD, ainsi que les possibilités concrètes existant en la matière. Un Comité intersectoriel a été créé, en 1986, qui est chargé de suivre et de coordonner l'ensemble des activités de l'Organisation comportant une composante de CTPD. Sur la base de ses travaux, un "Document d'information sur la contribution du programme de l'Unesco au renforcement de la coopération technique entre pays en développement" a été mis au point en 1987 et sera régulièrement mis à jour.

L'Unesco participe par ailleurs aux négociations de projets de CTPD organisées par les gouvernements des pays en développement, en coopération avec l'Unité spéciale du PNUD chargée de la CTPD ; C'est ainsi qu'elle a participé, en 1986-1987, aux réunions organisées à cet effet par le Pérou, la Chine, l'Inde, la Tunisie et la Turquie, et qu'elle a apporté son soutien technique et financier à la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets approuvés au cours de ces exercices.

****

"4. (c) en établissant une collaboration plus étroite entre l'Organisation et les commissions nationales ainsi que les organisations non gouvernementales ;".

****

La période 1985-1987 aura été marquée par un effort pour préserver au maximum le soutien financier que l'Unesco apporte aux activités des commissions nationales et des ONG et pour améliorer les modalités de sa coopération avec elles.

C'est ainsi que les subventions aux ONG et le Programme de participation (lequel favorise tout particulièrement la coopération avec les commissions nationales) n'ont jamais été soumis aux mesures d'austérité qui ont affecté le programme, hormis bien sûr les réductions drastiques opérées par la Conférence générale à sa 23ème session (réduction de 25 % pour les subventions aux ONG et de 23,7 % pour les crédits du Programme de participation).

	22 C/5 approuvé	23 C/5 ajusté	24 C/5 ajusté
Subventions aux ONG	5.137.400	3.857.500	3.820.100
Programme de participation	14.034.800	10.705.800	10.037.400

Malgré tous ces efforts, la part du Programme de participation dans le total des crédits de programme du Titre II est passée de 15 % en 1984-1985 à 12,3 % en 1988-1989.

Plusieurs évaluations ont été entreprises, par ailleurs, en vue de renforcer les modalités de coopération avec les commissions nationales d'une part, les ONG de l'autre.

- Une évaluation de l'application de la Charte des commissions nationales est en cours : les résultats d'une enquête à laquelle 80 commissions nationales ont répondu seront discutés lors d'une réunion interrégionale et présentés à la 132e session du Conseil.

- le Conseil exécutif a créé un groupe de travail pour mener une étude prospective sur les relations entre l'Unesco et les ONG.

- une évaluation d'impact portant notamment sur la coopération avec les ONG oeuvrant dans le domaine de la création est en cours et sera présentée au Conseil exécutif à sa 131e session.

****

"4. (d) en favorisant, le cas échéant, la poursuite et le développement des grands programmes intergouvernementaux ;".

****

Un nouveau programme intergouvernemental a été lancé au cours de l'exercice 1986-1987 : le Programme intergouvernemental d'informatique (PII), dont le Comité intergouvernemental a tenu sa première session en octobre 1986.

Le Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel, créé par la Conférence générale à sa 24ème session, se réunira pour la première fois en octobre prochain. Une étude de faisabilité doit être menée, en 1988-1989, concernant l'éventuelle création d'un Programme international pour la Décennie, qui serait financé par des fonds extrabudgétaires. Les résultats de cette étude seront soumis à la 25ème session de la Conférence générale.

****

"4. (e) en mettant en oeuvre des projets pilotes qui assurent la complémentarité entre les formes bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement"

****

C'est une modalité d'action à laquelle il est fait plus souvent recours - comme en témoigne le fait que les crédits alloués, en 1988-1989, aux projets pilotes (3.600.000 dollars) sont supérieurs à ce qu'ils étaient en 1984-1985 (3.100.000 dollars), et ceci en dépit de toutes les réductions successives qui ont affecté le programme.

(voir également la recommandation E(4) : Activités opérationnelles, où il est rendu compte (§2) de la mise en oeuvre des projets pilotes prévus au titre du sous-programme VIII.3.4).

****

"5. Dans le cadre des fonctions qui lui sont assignées par l'Acte constitutif à l'égard de l'exécution du programme, le Conseil exécutif devrait rechercher les moyens de suivre de façon sélective les divers types d'activité mis en oeuvre par l'Unesco sans alourdir outre mesure le volume de la documentation établie par le Secrétariat à l'intention du Conseil. Les questions relatives aux programmes pour lesquels des difficultés peuvent être apparues dans la planification ou l'exécution de certaines activités, dont il est actuellement rendu compte dans le document C/11, pourraient être également mentionnées, selon que de besoin, dans les rapports oraux du Directeur général au Conseil exécutif.

****

L'annexe à la décision 126 EX/5.1.2, intitulée "Mise en oeuvre de la Recommandation B sur le mode de fonctionnement du Conseil exécutif", contient en ses paragraphes 9 et 10 plusieurs suggestions à cet égard :

- information régulière du Conseil, par voie de rapport ou de tableaux synoptiques, sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme ;

- organisation, sur la base de ces rapports, de séances de questions/réponses en Commissions.

Le Directeur général s'est efforcé de donner suite à ces suggestions en diffusant, à la dernière session du Conseil, un document d'information sur l'exécution du programme, comportant une partie narrative (129 EX/INF.3, Partie II) et des données chiffrées (129 EX/INF.3, Partie III).

Recommandation E(3) : PUBLICATIONS ET DOCUMENTATION

****

"1. Le Comité temporaire estime que les publications entrent dans une catégorie d'activités de l'Unesco qui constitue un domaine d'action spécifique ayant ses objectifs propres et qui ne devrait pas être seulement considéré comme venant en complément des autres activités de l'Organisation ou pour en assurer le soutien.

2. Les activités de l'Unesco dans le domaine des publications devraient reposer sur des propositions et des directives discutées et arrêtées par la Conférence générale au moment où elle procède à la discussion et à l'adoption de chaque programme biennal.

4. La Conférence générale pourrait définir les axes à privilégier en matière de publications et les thèmes susceptibles de retenir plus particulièrement l'attention d'un public de spécialistes ou du public au sens le plus large, en particulier ceux qui répondent au mieux aux besoins et aux aspirations des pays en développement, qui sont en rapport avec les activités de développement, qui mettent en lumière les problèmes qui touchent à l'évolution de la femme dans la société, enfin ceux qui devraient intéresser les jeunes et les initier aux préoccupations de notre monde contemporain."

****

Des travaux que le Conseil exécutif a consacrés à l'examen de la mise en oeuvre de la Recommandation E(3) sont nées une série de décisions qui fondent la politique actuelle de l'Unesco en matière de publications.

C'est ainsi que, sur recommandation du Conseil exécutif, la Conférence générale, à sa vingt-troisième session, a adopté deux résolutions qui ont orienté l'Unesco dans la voie d'une nouvelle politique d'édition. Par la résolution 20.2, elle a invité le Directeur général "à s'engager dans une pratique éditoriale selon laquelle l'Office des presses de l'Unesco serait amené à fonctionner selon les méthodes de travail d'une véritable maison d'édition mais à caractère universitaire". La Conférence générale a également énuméré les principaux éléments de cette nouvelle politique : responsabilité de l'Office des presses dans la sélection des manuscrits et l'établissement du plan des publications ; rôle et composition du Comité de lecture, chargé d'assister l'Office des presses ; possibilité d'apporter, en cours d'exercice, tout aménagement qui paraîtrait souhaitable au Plan des publications. Par la résolution 20.1, la Conférence générale recommandait par ailleurs que "les ouvrages destinés au grand public soient plus fréquemment produits dans le cadre des contrats de coédition".

Ces orientations ont été reprises et précisées lors de la 24e session : la résolution 24 C/20.1 souligne le rôle du Conseil des publications et du Comité de lecture, recommande un recours accru aux contrats de coédition et invite à une plus large

décentralisation des activités de fabrication, promotion et diffusion des publications. Par la résolution 20.2, adoptée sur proposition du Conseil exécutif, elle invite le Directeur général "à étudier les moyens d'accroître l'autonomie de l'Office, et notamment la possibilité de le doter de moyens financiers propres".

****

"3. Le Comité temporaire considère qu'il est souhaitable de procéder, à l'occasion de la préparation du Projet de programme et de budget pour 1986/87, à une révision des méthodes et des pratiques suivies en matière de publications, afin de les moderniser et par là même d'améliorer la qualité des publications et d'accroître le nombre de leurs lecteurs.

5. La mise en oeuvre de la politique des publications devrait prendre en compte, entre autres éléments, les considérations suivantes :

(a) Les efforts visant à accroître l'efficacité du programme des publications devraient être poursuivis, de manière à avoir des publications moins nombreuses mais de meilleure qualité et de plus grande diffusion, par la recherche notamment d'une meilleure adéquation entre les objectifs de chaque ouvrage et les besoins et attentes des utilisateurs. A cet effet, il conviendrait de procéder, pour un certain nombre de publications, à l'identification et à la définition du groupe-cible de consommateurs ainsi qu'à l'évaluation de l'emploi qu'il fait de ces publications. Toutefois, l'appréciation des activités de l'Organisation dans le domaine des publications ne saurait se faire sur la simple base du rendement commercial de chaque publication. La valeur des publications de l'Unesco devrait être appréciée principalement au regard de son utilité véritable et du bénéfice, intellectuel ou autre, que la communauté internationale peut en retirer.

6. En conséquence, le Comité temporaire recommande que le Conseil exécutif invite le Directeur général à :

(c) accroître la responsabilité de l'Office des presses en matière de publications et cela dès le stade de la conception des ouvrages, en ayant recours, en qualité d'auteurs, aux plus grands spécialistes et aux institutions de recherche sur la base d'une représentation géographique la plus large possible,

(e) constituer des comités de lecture pour chacun des domaines de compétence de l'Organisation,

(g) assurer aux publications une présentation aussi attrayante que possible, tout en veillant à la clarté et à la concision de leur rédaction, et rechercher des méthodes modernes pour leur promotion et leur distribution."

****

L'amélioration et la modernisation des méthodes de gestion et de production se sont poursuivies au cours de la période

considérée. Il en est résulté, surtout pour ce qui est du Courrier de l'Unesco et des autres périodiques, une diminution des frais d'impression et une normalisation des dates de parution.

Par ailleurs, une expérience d'insertion d'encarts publicitaires de caractère commercial a eu lieu dans les numéros du Courrier de juin et de septembre 1987. La difficulté majeure consiste à trouver des agences ou des démarcheurs qui acceptent de prendre en charge la vente d'espaces publicitaires avec les contraines déontologiques et techniques qui sont celles de l'Organisation. Un appel d'offres en ce sens est actuellement à l'étude.

L'autorité de l'Office des presses dans la mise en oeuvre de la politique des publications s'est beaucoup accrue au fil des ans, grâce notamment aux travaux du Comité de lecture (présidé par le Directeur de l'Office des presses) et à ceux du Conseil des publications - qui ont joué l'un et l'autre un rôle important dans l'établissement et la révision du Plan des publications.

Le Comité de lecture, qui a tenu 23 réunions depuis sa création en juillet 1985, a fait appel en tant que de besoin, selon une juste répartition géographique, aux avis de personnalités et de spécialistes extérieurs à l'Organisation, et il a contribué à un contrôle plus rigoureux de la pertinence et de la qualité des manuscrits ainsi qu'à une meilleure diversification culturelle et linguistique des auteurs.

Cette recherche d'une plus grande qualité a été en partie facilitée par la réduction sensible de la production éditoriale dans son ensemble, réduction imposée par les restrictions budgétaires. Les statistiques relatives aux ouvrages que l'Unesco a fait paraître au titre du Plan des publications, pour la période 1984-1989, sont les suivantes :

	1984-1985		1986-1987		1988-1989 (Plan révisé)
titres	196		134		127
		- 31,6 %		- 5,2 %	
unités	423		227		206
		- 46,3 %		- 9,25 %	

La diminution relative du nombre des unités, c'est-à-dire des versions linguistiques, s'explique par le fait que les mêmes contraintes financières ont parfois conduit à ne publier tel ou tel ouvrage que dans la langue d'origine du manuscrit (anglais ou français, par exemple). C'est pourquoi le Secrétariat s'est attaché, conformément aux décisions pertinentes de la

Conférence générale, à accroître le nombre de titres publiés en arabe, espagnol, russe et chinois dans le cadre de contrats de coédition conclus avec des partenaires extérieurs à l'Organisation.

L'Office s'est efforcé par ailleurs d'accroître la diffusion des publications, en poursuivant une politique de prix sélectifs, à l'instar des autres institutions du système des Nations Unies. Les travaux que la réunion interinstitutions sur les arrangements relatifs aux langues, à la documentation et aux publications (IAMLADP) a consacrés à cette question, lors de sa dernière session tenue du 27 juin au 1er juillet 1988, ont confirmé les difficultés rencontrées antérieurement. Certes, le coefficient multiplicateur appliqué par les organismes des Nations Unies, et en particulier par l'Unesco, reste nettement inférieur à ceux pratiqués par les éditeurs commerciaux ; de plus, en ce qui concerne notamment les publications destinées au grand public, il existe une convergence de vues au sein du système des Nations Unies sur la nécessité de fixer des prix de vente différents pour les pays développés, les pays en développement, voire les pays les moins avancés. Cependant, cette politique continue de se heurter dans certains Etats membres à des obstacles qui n'ont pu être que très partiellement surmontés jusqu'ici : absence d'un contrôle des prix et d'une législation réglementant la circulation du livre ; prélèvement de taxes locales et non-convertibilité des monnaies locales. L'Unesco, pour sa part, s'est employée à pratiquer des prix relativement bas, et a fait en sorte, par le jeu des subventions qu'elle a pu parfois accorder à ses partenaires extérieurs, que le prix des publications de l'Organisation soit en rapport avec le pouvoir d'achat des publics visés (ce fut le cas, par exemple, pour l'Histoire générale de l'Afrique).

L'action d'ensemble menée par le Secrétariat pour mettre en oeuvre la nouvelle politique des publications a toutefois été entravée par l'insuffisance des ressources financières et humaines mises à la disposition de l'Office. C'est ce constat qui a conduit successivement le Conseil exécutif (décision 127 EX/5.6.1) et la Conférence générale (résolution 24 C/20.2) à inviter le Directeur général à "étudier les moyens d'accroître l'autonomie de l'Office, et notamment la possibilité de le doter de moyens financiers propres". A sa dernière session, sous couvert du document 129 EX/10, le Conseil a été informé des premières mesures prises ou envisagées par le Directeur général pour doter l'Office d'une autonomie de fonctionnement qui lui permette d'atteindre le degré de compétitivité et de capacité de diffusion nécessaires à une maison d'édition à caractère universitaire.

C'est ainsi, notamment, que l'Office est désormais habilité à soumettre au Conseil des publications un plan biennal d'édition d'ouvrages de prestige et d'ouvrages de large diffusion, dont l'établissement et la réalisation relèvent de sa seule responsabilité. Pour le financement de ces publications, comme

indiqué au par. 5 du document 129 EX/10, le Directeur général a prévu que l'Office dispose à l'avenir de ressources propres au titre du Fonds des publications. Par ailleurs des mesures viennent d'être prises pour renforcer les effectifs de l'Office - afin de le doter progressivement d'un personnel dont le nombre et les qualifications soient en rapport avec sa mission.

****

"5.(b) Il conviendrait également de veiller à diversifier les stratégies de publication, en fonction de la nature des ouvrages - spécialisés ou de vulgarisation, à vie longue ou à vie courte, périodiques ou non - et des publics visés, en ayant notamment plus largement recours à la formule des collections et aux possibilités qu'offre la co-édition."

****

Par la multiplication des contrats avec les entreprises commerciales, le Secrétariat s'est efforcé de faire en sorte que le nombre de contrats de coédition et de cessions de droits ne souffre pas trop de la réduction notable de la production éditoriale de l'Organisation. La plupart des contrats de cette nature ont été signés avec des maisons d'édition situées dans les pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Belgique, Brésil, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Turquie, Inde, Irak, Italie, Japon, Koweït, Pakistan, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, URSS et Venezuela, de même qu'avec des organisations telles que l'Organisation de l'Unité africaine. Cette politique, qui a présenté l'avantage d'améliorer la diffusion des titres de l'Unesco dans certains Etats membres et de remédier dans une certaine mesure au déséquilibre linguistique de la production des publications, a toutefois été entravée par des problèmes de communications et de délais, et a eu en outre pour effet dans certains cas de décourager les agents de vente traditionnels qui n'ont pu bénéficier auprès des coéditeurs des mêmes conditions que celles que leur accorde généralement l'Organisation. Cependant, en ce qui concerne les publications, l'expérience est encore trop récente pour que le Secrétariat puisse d'ores et déjà en tirer des conclusions définitives. Cet exercice d'évaluation sera effectué au cours de l'année 1989.

Dans le domaine des périodiques, les démarches entreprises en vue d'étendre la pratique des coéditions aux revues Museum et Perspectives ont été suspendues en raison de l'augmentation sensible du prix de l'abonnement qui en était résulté pour les revues telles que Impact et la Revue internationale des sciences sociales. Par ailleurs, toujours dans le souci d'élargir l'éventail des partenaires extérieurs de l'Organisation, aux fins notamment de la conclusion de contrats de coédition, des contrats ont été noués auprès des associations nationales d'éditeurs.

Enfin, l'effort de renouvellement des séries et des collections publiées par l'Unesco s'est poursuivi et a trouvé récemment sa concrétisation dans l'approbation par le Conseil des

publications d'un plan d'ouvrages de grande diffusion et de prestige dont la mise en oeuvre incombe désormais à l'Office des publications et des périodiques.

****

"6. (a) lui présenter, en même temps que le projet de programme biennal, un rapport contenant les grandes lignes de la mise en oeuvre de la politique des publications de l'Organisation, en harmonie avec les orientations générales du Plan à moyen terme et à la lumière de l'expérience déjà acquise par le Secrétariat dans ce domaine,

(b) faire périodiquement rapport au Conseil exécutif sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour mettre en oeuvre le plan des publications, à la lumière des orientations d'ensemble fixées par la Conférence générale, et sur les ajustements qui s'avèreraient nécessaires,"

****

Le Conseil exécutif a pu suivre la mise en oeuvre des décisions et résolutions qui ont façonné la nouvelle politique des publications sur la base des rapports successifs du Directeur général (doc. 124 EX/11, 125 EX/9, 126 EX/12, 127 EX/17 et 129 EX/10).

****

"6. (d) poursuivre les efforts de décentralisation en matière de production, de promotion et de vente des publications, en faisant davantage appel aux capacités locales existant dans les différents Etats membres et les bureaux régionaux et sous-régionaux,"

****

Les efforts ont été poursuivis, compte tenu des moyens disponibles, en vue d'une meilleurs décentralisation des activités. S'agissant de la promotion, des séminaires ont été organisés avec des éditeurs à Dakar pour l'Afrique (1985), à Barcelone pour l'Amérique latine (septembre 1986) et à Francfort pour l'Asie et le Pacifique (octobre 1986). La faible participation à la Foire d'Alger et les contraintes budgétaires ont malheureusement contraint à reporter le séminaire prévu avec des éditeurs et des libraires du monde arabe. Les différents contacts ont permis de recenser, en matière de promotion et de diffusion des publications, les possibilités qui s'offrent dans différentes régions du monde et les difficultés que l'on y rencontre. C'est cette dernière considération qui a conduit à affecter un agent local relevant de l'Office auprès de chacun des Bureaux régionaux de Dakar, Caracas et Bangkok, dont l'action prolonge et complète l'activité de l'Unité de promotion nouvellement créee au Siège, et qui a pour mission de susciter un intérêt accru des médias pour les publications de l'Unesco. Enfin, la participation aux foires et expositions et le recours à la publicité ont également permis de mieux faire connaître les publications de l'Unesco à travers le monde.

En ce qui concerne la décentralisation de la production, l'Office s'est employé, compte tenu de certains impératifs liés à la qualité, aux prix et, surtout, aux délais, à rechercher un éventail d'imprimeurs équitablement répartis à travers les Etats membres. Mais il faut reconnaître que les résultats de cette démarche sont restés relativement modestes, en raison notamment des retards enregistrés dans les réponses aux appels d'offres et des difficultés auxquelles se heurtent la plupart des entreprises contactées pour satisfaire aux spécifications propres à l'Unesco.

****

"6. (f) renforcer la coopération entreprise avec les Etats membres, avec les Commissions nationales et, plus particulièrement avec les organisations non gouvernementales, de manière à les associer plus étroitement à la conception, à la promotion et à la diffusion des publications de l'Unesco, "

****

Les consultations effectuées auprès des commissions nationales et des organisations non gouvernementales (consultation écrite menée en 1986, séminaires organisés dans le cadre des réunions régionales et sous-régionales de Commissions nationales, etc.) ont permis de mieux définir les "groupes cibles" des différents types de publications de l'Unesco de même que les thèmes à privilégier en fonction de ces groupes cibles. Dans le même esprit, des rencontres périodiques organisées avec les délégations des divers groupes régionaux ont fourni de précieuses indications de nature à améliorer le système de production et de vente des publications.

****

"6. (h) créer des bibliothèques et des salles de lecture pour les publications de l'Unesco dans chaque bureau régional et sous-régional de l'Unesco, et organiser la vente de ces publications par leur intermédiaire et par celui des éditeurs et des libraires locaux."

****

Des bibliothèques et des salles de lecture équipent aujourd'hui les bureaux régionaux de l'Unesco à Bangkok, Beijing, Jakarta, La Havane, Le Caire et Caracas. L'ouverture ou l'aménagement de salles de lecture à Nairobi, Karachi et New Delhi reste assujetti à la disponibilité de ressources financières suffisantes, notamment au titre du Fonds des publications. Il est à noter cependant que dans chaque Etat membre, les bibliothèques dépositaires peuvent faire fonction de salles de lecture.

****

"7. Le Comité temporaire recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général à poursuivre ses efforts pour que, dans toute la mesure du possible, le volume de la documentation soit limité, dans l'esprit des recommandations du Corps commun d'inspection présentées à la 114e session du Conseil exécutif et conformément à la décision du Conseil à sa 116e session ;

8. Le Comité temporaire recommande au Conseil exécutif de prier le Directeur général de tenir le Conseil oralement informé, chaque année, des progrès accomplis dans ce domaine."

****

Au cours de la période considérée, le Directeur général s'est employé à appliquer avec rigueur une politique de réduction du volume de la documentation conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, et a rendu compte régulièrement au Conseil exécutif des résultats de ses efforts dans le cadre de son rapport oral. Cette politique s'est appuyée sur des mesures de restrictions qui ont été et qui pourront encore être renforcées en fonction des besoins : assujettissement des secteurs de programme au système des contingents de documentation, sanction financière en cas de dépassement et limitation du volume autorisé pour la documentation des conférences et réunions.

En 1987, le volume de la documentation produite dans le cadre de l'exécution du programme a été inférieur de 50,12 % aux prévisions initiales (en ce qui concerne le nombre de pages traduites). Pour 1986, cet écart n'était que de 7,16 %. Cependant, s'agissant de la documentation destinée au Conseil exécutif et à la Conférence générale, non seulement des dépassements par rapport aux prévisions ont continué d'être observés mais ils ont marqué une tendance à la progression (+ 26,30 et + 17,13 % en 1987 contre + 13,83 % et 3,01 % en 1986, respectivement). Pour les deux derniers exercices, les statistiques du volume global de la documentation établie, d'une part, à l'intention des organes délibérants et, de l'autre, pour les besoins de l'exécution du programme, s'établissent comme suit :

Nombre de pages traduites

	Conseil exécutif	Conférence générale	Exécution du programme (Secteurs)
1984-1985	37.939	40.793	112.704
1986-1987	40.290	43.503	70.950
Augmentation/ Diminution	+ 6,19 %	+ 6,64 %	- 37 %

Il ressort de ces chiffres que la politique de limitation du volume de la documentation a porté ses fruits pour ce qui est de l'exécution du programme. Force est de constater cependant que des résultats contraires ont été enregistrés en ce qui concerne la documentation destinée aux sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, en dépit des efforts que le Secrétariat n'a cessé de déployer pour soumettre à ceux-ci des documents aussi succincts que possible et malgré la mise en oeuvre de propositions spécifiques touchant la documentation de la Conférence générale. Il y a donc lieu de penser que toute amélioration sensible de la situation de cette documentation ne pourra passer que par une révision appropriée des méthodes de travail des organes directeurs, et en particulier par un allègement substantiel de leur ordre du jour.

Par ailleurs, l'informatisation de la planification et de la gestion des travaux de documentation, qui est entrée aujourd'hui dans une phase opérationnelle, permettra un contrôle encore plus strict et plus suivi du volume de la documentation produite dans le cadre de l'exécution du programme. Dans le même souci d'efficacité, une étude est en cours en vue de moderniser et de simplifier, toujours grâce à l'informatique, les procédures et les moyens techniques des services chargés de la traduction et de la reproduction des documents. L'objectif est de mettre en place un système permettant de gérer et de suivre toutes les phases du traitement des documents - depuis les prévisions du secteur d'origine jusqu'à la diffusion, en passant par l'enregistrement, la planification, la traduction, la composition, la reproduction et la diffusion.

Recommandation E(4) : ACTIVITES OPERATIONNELLES

****

"Le Comité temporaire,

Recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général et les membres du Conseil à intensifier leurs efforts visant à obtenir, tant auprès des sources de financement multilatérales qu'auprès des Etats membres, notamment au titre de fonds en dépôt, des ressources accrues en vue de l'exécution des activités opérationnelles dans les pays en développement."

****

L'évolution des programmes opérationnels financés sur fonds extrabudgétaires peut être appréciée à la lumière du tableau ci-après, qui indique pour chaque source de financement les montants annuels des crédits attribués et des dépenses effectuées entre 1984 et 1987.

Une constatation s'impose : le déclin continu, au cours des années 84-87, du volume des activités opérationnelles exécutées par l'Organisation. Les dépenses réelles effectuées au cours de l'exercice 1986-1987 (139,3 millions de dollars) sont en diminution de 18 % par rapport à l'exercice 1984-1985 (169,6 millions de dollars).

1984-1985			1986-1987		
prévisions $M	exécution $M	taux %	prévisions $M	exécution $M	taux %
234	169,6	72,4	215	139,3	64,8

La cause de ce déclin réside naturellement dans la réduction des allocations de crédits mises à la disposition de l'Organisation - lesquelles sont passées d'une moyenne annuelle de quelque 114 millions de dollars au cours des années 1981-1984 à moins de 90 millions en 1987. Ce déclin reflète les évolutions constatées sur la scène internationale (changements dans les priorités retenues par les sources de financement et les Etats membres bénéficiaires) ; mais il reflète aussi la nécessité d'efforts accrus pour renforcer la competitivité de l'Organisation.

	1984 allocations $M	1984 dépenses réelles $M	1984 taux %	1985 allocations $M	1985 dépenses réelles $M	1985 taux %	1986 allocations $M	1986 dépenses réelles $M	1986 taux %	1987 allocations $M	1987 dépenses réelles $M	1987 taux %
Nations Unies												
PNUD	48,2	36,4	76	43,3	33,6	78	45,5	35,2	77	36,6	27,4	75
FNUAP	6,5	5,2	80	7,6	6,1	81	7,2	6,0	83	7,6	6,2	82
autres sources	7,8	5,3	68	8,0	5,9	74	6,8	5,3	78	7,1	5,8	82
Sous-total Nations Unies	61,5	46,9	75	58,9	45,6	78	59,5	46,5	78	51,3	39,4	77
Autres programmes												
Banque mondiale (asst. technique)	3,3	2,2	68	4,0	2,8	70	2,4	1,3	54	1,9	1,1	61
Banques et fonds régionaux	3,1	1,7	56	3,4	1,3	39	2,5	1,3	52	2,7	1,8	66
Fonds-en-dépôt auto-financés	27,7	25,3	91	10,7	8,8	82	6,5	5,0	77	4,3	3,5	83
Fonds-en-dépôt (dons)	14,4	8,5	59	15,0	9,4	63	12,6	8,1	65	15,4	9,6	62
Experts associés	2,1	2,1	100	1,8	1,8	100	1,7	1,7	100	2,2	2,2	100
PIDC	3,4	1,4	42	4,5	3,2	70	4,1	2,9	71	3,8	2,5	66
Autres comptes spéciaux et contributions volontaires	6,0	4,5	75	5,5	4,1	74	7,3	5,5	75	7,9	6,9	87
Sous-total autres programmes	60,0	45,7	76	44,9	31,4	70	37,1	25,8	70	38,2	27,6	72
Total	122,5	92,6	76	103,8	77,0	74	96,6	72,3	75	89,5	67,0	75

Le PNUD a continué de représenter la source majeure du financement extrabudgétaire, puisqu'il a contribué pour 45 % au montant global des dépenses effectuées par l'Unesco entre 1985 et 1987. Force est pourtant de constater la baisse constante des fonds attribués à l'Organisation par le PNUD depuis le début de la décennie. La part de l'Unesco dans l'enveloppe globale de crédits alloués par le PNUD est tombée de 8 % en 1980 à 4 % en 1987, tandis que les allocations annuelles consenties par le PNUD à l'Organisation passaient pendant la même période de 67,5 à 36,6 millions de dollars.

La tendance au déclin est également particulièrement sensible en ce qui concerne la Banque mondiale, alors que, pendant la même période, la FAO, l'OIT ou le PNUD enregistraient de fortes hausses au titre de la composante "assistance technique" des projets financés par la Banque.

Décaissements provenant des prêts et crédits de la Banque Mondiale

	1985	1986	1987
FAO	6.371.924,02	9.544.326,00	16.018.598,22
OIT	4.039.330,96	4.550.977,44	6.177.905,44
Nations Unies	1.284.957,40	630.214,00	1.126.879,74
UNICEF	2.402.381,30	4.016.465,65	3.704.450,42
PNUD	9.260.569,70	12.750.776,91	18.747.759,94
UNESCO	1.738.339,90	1.090.921,95	760.870,97
OMS	3.213.781,86	223.386,52	557.504,07

Diverses démarches ont été entreprises, depuis 1984, pour tenter d'enrayer ce déclin. Sur la base d'une étude conjointe qui avait été menée en 1984 sur le programme de coopération Unesco/Banque mondiale, des négociations ont été entamées, en 1985, en vue de réviser l'Accord Unesco/Banque mondiale (qui date de 1964), en y intégrant de nouvelles perspectives de coopération, liées tant à l'évolution des besoins des Etats membres qu'aux changements de structures internes à la Banque. Ces négociations n'ont pas abouti. De nouvelles démarches ont été entreprises, début 1988, dont il est rendu compte dans la 2e partie de ce document.

La réduction substantielle des dépenses effectuées au titre des fonds en dépôt autofinancés s'explique par l'achèvement, en 1984-1985, de plusieurs projets de grande envergure, tels que le Musée national de Lybie.

On constate en revanche un net accroissement des activités financées par le FNUAP et une relative stabilité des dépenses financées par les Banques régionales et les fonds de développement : les contacts avec ces organismes (en particulier la Banque Africaine de développement, le Fonds islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international) ont été intensifiés au cours de ces dernières années, par le biais de réunions périodiques et la réalisation de missions conjointes d'identification, de préparation ou d'évaluation de projets. 52 missions ont été ainsi entreprises, depuis 1984, dans divers Etats africains pour aider ces pays à élaborer des dossiers en vue de l'obtention de prêts auprès de la Banque Africaine de développement. Celle-ci tend à associer davantage l'Unesco à l'exécution des projets : pour l'année 1984, les allocations de crédits consenties à l'Unesco par la Banque Africaine de développement se montaient à 915.000 dollars ; au 1er juillet 1988, elles dépassent déjà 1,5 millions de dollars.

Entre 1984 et 1987, les dépenses annuelles effectuées au titre des fonds en dépôt ont été relativement stables, de l'ordre de 9 millions de dollars. Les démarches entreprises auprès des Etats membres et des organisations en vue d'obtenir des arrangements de fonds en dépôt se sont systématisées : des réunions annuelles, ou semestrielles, ont lieu avec les principaux donateurs, au cours desquelles sont examinés les projets à la recherche d'un financement. Parmi les principaux donateurs, on peut mentionner plusieurs Etats membres (RFA, Arabie Saoudite, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse), des organisations telles que l'AGFUND (Programme du Golfe arabe pour les Organisations des Nations Unies) et l'Association pour l'Appel islamique, ainsi que quelques institutions du secteur privé telles que le Otto Benecke Stiftung (RFA) et le Comité catholique contre la faim et pour le développement (France).

Au chapitre de la mobilisation des ressources, les résultats enregistrés en 1987 et 1988 (et qui donc préfigurent l'avenir) sont un peu plus encourageants, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

La tendance générale à la baisse des fonds mobilisés, lesquels étaient à leur plus bas niveau en 1986, s'est inversée depuis, ces fonds ayant atteint en 1987 un niveau supérieur à ceux de 1984 et 1985. Les nouvelles allocations pour les six premiers mois de 1988 sont encourageantes. Il y a lieu d'espérer que l'augmentation des CIP nationaux et régionaux approuvés par le Conseil d'administration du PNUD va permettre non seulement de maintenir ce rythme mais de l'accélérer. En ce qui concerne les autres sources des Nations Unies, notamment le FNUAP, le volume des projets confiés à l'Unesco pendant les six premiers mois de 1988 et celui des fonds correspondants sont encourageants, si on les compare aux montants annuels mobilisés au cours des années précédentes.

Source	1984	1985	1986	1987	1988 (1er semestre)
	(millions of US$)				
Nations Unies					
PNUD	31.9	22.2	26.1	38.5	17.1
FNUAP	4.7	7.6	5.2	10.2	8.9
Autres sources	3.6	4.2	3.9	5.0	3.1
Sous-total Nations Unies	40.2	34.0	35.2	53.7	29.1
Autres programmes					
Banque mondiale (asst. technique)	4.3	1.5	0.6	1.6	0.1
Banques et fonds régionaux	3.7	2.3	3.3	1.5	0.6
Fonds-en-dépot auto-financés	3.7	21.3	2.0	17.5	-
Fonds-en-dépot (dons)	12.6	8.2	11.7	12.4	6.7
Experts associés/ Contributions volontaires et comptes spéciaux	9.3	9.6	10.0	9.3	5.5
Sous-total autres programmes	33.9	42.9	27.6	42.3	12.9
Total	74.1	76.9	62.8	96.0	42.0

crédits de programme sont consacrés à des activités directement orientées vers l'action : (il n'existe pas pour l'heure de base comparative avec les C/5 antérieurs, cette grille d'analyse ayant été élaborée à l'occasion de la préparation du 24 C/5) :

Ventilation des crédits de programme (Titre II A) par fonctions

	%	
- Progrès de la connaissance	9,7	
- Collecte, diffusion et échange d'informations	21,7	
- Action normative	1,2	
- Sensibilisation du public	1,9	
- Formation	31,8	)
- Formulation de politiques et de plans et identification de projets	9,3	) 63
- Participation à la mise en oeuvre des activités dans les Etats membres	22,0	)
- Programme, coordination et évaluation des activités du programme	2,4	

On notera à cet égard que les liens entre programme ordinaire et programmes opérationnels ont été renforcés grâce à la fusion, au sein de chaque secteur, des unités chargées de la mise en oeuvre de chacun de ces programmes. Cette fusion a facilité l'exploitation, au profit de l'action opérationnelle, des résultats des études de préinvestissement, des analyses et des travaux de planification effectués dans le cadre du programme ordinaire.

****

"3 Recommande également au Conseil exécutif de demander au Directeur général :

(a) de continuer à prendre des mesures appropriées en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles dans les pays où sont exécutés les projets opérationnels ;"

****

De gros progrès ont été enregistrés dans ce domaine au cours des dernières années.

L'Unesco fait de plus en plus fréquemment appel aux services d'experts nationaux : en 1987, 50 % du nombre total des mois/hommes de travail d'experts fournis dans le cadre des projets opérationnels exécutés par l'Unesco ont été confiés à des experts nationaux ; la proportion était de 10 % au début de la décennie. Les chiffres sont encore plus élevés en ce qui concerne les projets financés par le PNUD, où le pourcentage

d'hommes/mois de travail effectués par des experts nationaux est passé de :

21 % en 1983
à 38 % en 1984
46 % en 1985
53 % en 1986
57 % en 1987

Par ailleurs, l'Unesco place de plus en plus de boursiers dans des institutions des pays en développement : la proportion était de 35 % en 1984-1985, elle a été de 45 % en 1986-1987 (61 % pour ce qui est des bourses financées par le PNUD).

Quant aux équipements destinés aux projets opérationnels, on observe également un accroissement du volume de fournitures et de matériels achetés sur place :

Commandes passées dans les pays en développement

1983	5,6 %
1984	6,7 %
1985	8,2 %
1986	11,0 %
1987	23,3 %

****

"(b) de tenir compte de la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation, en gardant présent à l'esprit le principe d'une répartition géographique équitable lors de la sélection des experts et des consultants, et de diversifier les sources d'acquisition des matériels d'enseignement et de laboratoire destinés aux projets de l'Unesco ;"

****

Les deux tableaux ci-après indiquent la répartition géographique des candidatures soumises par l'Unesco et des nominations effectuées par les gouvernements dans le cadre des projets opérationnels à financement extrabudgétaire :

Candidatures soumises par l'Unesco

Groupe régional	1984 %	1985 %	1986 %	1987 %	1988 (1e semestre) %
I	42,59	46,20	43,40	56,91	40,42
II	9,50	7,60	11,53	8,94	2,12
III	14,45	18,98	7,69	4,06	6,38
IV	9,88	7,60	18,68	13,82	12,77
V (E. arabes)	7,98	4,44	5,49	7,31	19,15
V (Afrique)	15,60	15,18	13,18	8,94	19,15
Total	100	100	100	100	100

Experts nommés par les gouvernements

Groupe régional	1984 %	1985 %	1986 %	1987 %	1988 (1e semestre) %
I	33,96	60,46	55,56	54,00	41,17
II	11,32	2,33	6,67	10,00	5,88
III	15,09	11,63	4,44	10,00	5,88
IV	9,43	11,63	15,56	8,00	23,52
V (E. arabes)	3,77	4,65	6,67	4,00	5,88
V (Afrique)	26,41	9,30	11,11	14,00	17,65
Total	100	100	100	100	100

A plusieurs reprises, l'attention du Secrétariat a été appelée sur la nécessité d'améliorer la diversification géographique des candidatures soumises par l'Unesco, ce qui implique, notamment, une plus grande diversité dans le choix des consultants auxquels il est fait appel pour préparer les projets. Une certaine amélioration semble s'amorcer en 1988 ; mais de nouveaux progrès devront être faits pour diversifier les candidatures - les nominations relevant, quant à elles, exclusivement des gouvernements bénéficiaires.

En ce qui concerne les équipements, on a déjà noté (voir § précédent) un net accroissement, au cours de la période considérée, de la proportion des commandes passées dans les pays en développement : il en va de même des commandes passées dans les principaux pays donateurs sous utilisés.

Pour favoriser la diversification des sources d'approvisionnement, l'Unesco a entrepris des missions dans plusieurs pays afin d'y explorer les divers types d'équipement disponibles. Depuis 1985, des missions ont ainsi été organisées au Brésil, en Inde, en Rép. de Corée, en Bulgarie, RDA, Japon, Sénégal, Nigéria, Pays-Bas, Hongrie, Finlande, Norvège. L'Unesco coopère par ailleurs activement avec l'Inter Agency Procurement Services Unit des Nations Unies (IAPSU) et exploite systématiquement les informations collectées dans ce cadre.

****

"(c) d'établir des mécanismes concrets destinés à promouvoir la coopération technique entre pays en développement, en ayant en vue notamment les similitudes bio-géographiques et les dimensions inter-régionales de cette coopération ;"

****

Voir la recommandation E(2) : Mise en oeuvre du programme, paragraphe 4 (b).

****

"(d) d'intensifier les activités opérationnelles et d'augmenter leur efficacité et la célérité de leur exécution, notamment par une simplification des procédures suivies, tout en renforçant, dans la mesure du possible, l'articulation de ces activités avec celles du programme ordinaire ;"

****

Le tableau présenté au § 1 de la recommandation montre que le taux d'exécution (pourcentage des dépenses effectuées par rapport au montant des allocations) s'est maintenu aux alentours de 75 % pendant la période considérée. Il est meilleur en ce qui concerne le FNUAP, mais plus faible en ce qui concerne les projets Banque mondiale, Banque et fonds régionaux et ceux financés par des fonds en dépôt, où le taux d'exécution se situe entre 60 et 65 %.

Diverses mesures ont été prises, depuis 1984, en vue d'améliorer l'efficacité et la rapidité de l'action opérationnelle de l'Unesco.

La création fin 1985 du Bureau d'étude, d'action et de coordination pour le développement (DEV) visait principalement deux objectifs :
- assurer une meilleure articulation entre les activités de réflexion sur le développement et l'action opérationnelle pour le développement ;
- assurer une meilleure coordination de l'action opérationnelle et stimuler la mobilisation des ressources extrabudgétaires.

Un examen approfondi des fonctions, de la structure, de la charge de travail et du fonctionnement de DEV a été mené au cours du le semestre 1988. Cette évaluation a révélé que :

- les activités de réflexion menées par la Division de l'étude et de la planification du développement (qui avait été constituée par le regroupement de plusieurs unités relevant initialement du Secteur des Sciences sociales et humaines) n'ont eu que très peu d'impact sur la conduite de l'action opérationnelle. Il y a eu, de fait, peu d'interactions entre cette Division et les autres unités de DEV ;

- il n'a pas été possible d'établir une claire distinction entre le rôle des secteurs de programme et celui de la Division de la coordination de l'action opérationnelle et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires (DEV), tant en ce qui concerne la recherche et la préparation de nouveaux projets qu'en ce qui concerne leur suivi. Il en est résulté, bien souvent, des doubles emplois, qui ont pu conduire parfois à une diffusion des responsabilités ou à des retards dans l'exécution.

Les mesures envisagées pour porter remède à cette situation sont évoquées dans la 2e partie de ce document.

Plusieurs autres mesures ont par ailleurs été mises en oeuvre, depuis 1984, en vue d'améliorer le suivi et le contrôle de l'action opérationnelle :

- intégration, dans chaque secteur, des divisions opérationnelles et des divisions dites de "substance", en vue d'opérer une synergie de nos efforts sur le terrain ;

- examen périodique, au sein de chaque secteur et au niveau du CCO (Comité de coordination des activités opérationnelles) de l'état d'avancement des projets, des difficultés majeures rencontrées et des démarches à entreprendre pour les surmonter ;

- extension du système de gestion informatisée des projets (PMIS), qui rassemble toutes les données de base sur les projets et l'état de leur exécution. Ce système a été étendu,

en 1986, à tous les secteurs et à l'ensemble des projets (projets en cours d'exécution et projets à la recherche d'un financement). Diverses améliorations ont été, depuis cette date, apportées au système et un gros effort de formation des "project officers" a été entrepris. Une évaluation, récemment menée par l'Inspection générale, a mis en évidence l'utilité de cet instrument et suggéré de nouvelles possibilités d'amélioration.

- on se reportera également aux indications fournies au titre de la Recommandation E(5) : Evaluation, § 4(c), quant aux efforts déployés pour améliorer l'évaluation des projets opérationnels exécutés sur fonds extrabudgétaires.

****

"4. Suggère que, afin de mettre davantage d'informations à la disposition des Etats membres et des organes directeurs de l'Organisation, le Conseil exécutif invite le Directeur général à étudier la possibilité :

(a) d'inclure dans une annexe du document C/5 une présentation analytique et concise des activités opérationnelles dont la mise en oeuvre est prévue au cours de l'exercice biennal ;

(b) de continuer à améliorer la présentation des informations sur l'exécution des activités opérationnelles, qui figurent dans les documents C/3 et C/11."

****

- La présentation des activités opérationnelles a fait l'objet d'une présentation plus substantielle dans les deux derniers documents C/5. Ainsi le 24 C/5 comportait :

. dans le volume I, une présentation synthétique des principales activités prévues au titre de chaque grand programme et des prévisions quant aux allocations escomptées pour chacune des grandes sources de financement ;

. dans le volume II, une description des activités prévues au titre de chaque programme, suivie d'une liste des projets en cours et des projets escomptés, ventilés par source de financement ;

. une liste récapitulative de ces activités par région et par pays (appendice XVIII).

- Les document C/3 et C/11 ont eux aussi fait l'objet d'améliorations à cet égard :

. le document 24 C/11 comportait, pour chaque programme, une section consacrée aux activités opérationnelles à financement extrabudgétaire ;

. le document 24 C/3 contenait une description des activités opérationnelles exécutées dans le cadre de chaque grand programme, ainsi qu'une liste complète des projets exécutés pendant le biennium, avec indication des dépenses correspondantes, suivie de graphiques.

- On notera enfin que le document d'information intitulé "Tableau de bord de l'exécution du programme" (voir document 120 EX/INF.3, partie III) comporte plusieurs rubriques consacrées aux programmes extrabudgétaires. Ce document d'information sera diffusé aux membres du Conseil et aux délégations permanentes sur une base semestrielle.

Recommandation E(5) : EVALUATION

****

"1. Le Comité temporaire se félicite des mesures annoncées par le Directeur général dans le rapport oral qu'il a présenté à la 119e session du Conseil exécutif, du rapport du Groupe de travail consultatif sur les méthodes et techniques d'évaluation, ainsi que des nouvelles propositions formulées par le Directeur général dans le document 120 EX/9.

2. Le Comité temporaire souligne l'importance de l'évaluation en tant que facteur important d'appréciation de l'efficacité et de l'impact des activités de l'Unesco et en tant que partie intégrante de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de la mise en oeuvre du programme.

3. L'évaluation ne constitue pas une fin en soi, mais devrait être un moyen d'améliorer les programmes et un instrument utile d'appréciation pour le Directeur général et les organes directeurs de l'Unesco.

4. Dans cette optique, le Comité temporaire :

(b) souligne l'importance de l'Unité centrale d'évaluation, dont les fonctions devraient être clairement définies ;"

****

Les mesures proposées par le Directeur général et par le Groupe consultatif prévoyaient la mise en place d'un système d'évaluation à 3 niveaux :

- l'évaluation de catégorie I, ou auto-évaluation, vise à améliorer la programmation annuelle des activités et le choix des modalités de leur exécution ;

- l'évaluation de catégorie II a pour but de mettre à la disposition des organes directeurs des éléments d'appréciation sur le programme en cours et de faciliter ainsi leurs décisions concernant les programmes futurs. Elle contribue, dans une large mesure, à l'élaboration des documents C/3 et C/11 ;

- l'évaluation de catégorie III, de caractère "ex-post", vise à apprécier l'impact des activités de l'Organisation dans les Etats membres.

Ce système d'évaluation a été mis en place au cours des années 1985-1986, sous l'impulsion de l'Unité centrale d'évaluation (CEU). Cette unité, qui a été créée en décembre 1984 au sein des services de la Direction générale, aux côtés du Bureau d'études et de programmation et du Bureau du Budget, a pour tâche de coordonner et d'animer les différentes activités

d'évaluation, tant interne qu'externe. C'est elle, notamment, qui a mis au point le cadre méthodologique pour l'auto-évaluation des activités du programme ordinaire et pour la réalisation des évaluations d'impact.

- Evaluation de catégorie I :

Le premier exercice d'auto-évaluation du programme a été réalisé en décembre 1986. Précédé d'une large campagne de sensibilisation et d'explication, il a associé l'ensemble des secteurs de programme et de soutien du programme, ainsi que les Bureaux et Unités hors Siège. Dans chacun de ces secteurs et bureaux, des fonctionnaires ont été chargés d'assurer la coordination de l'exercice et de faciliter l'exploitation de ses résultats. Un premier rapport, tirant les enseignements des activités d'auto-évaluation réalisées en 1986-87, a été soumis au Directeur général fin 1987 puis diffusé en 1988 au sein du Secrétariat.

- Evaluation de catégorie II :

C'est sur la base des résultats du premier exercice d'auto-évaluation qu'a été préparé le document 24 C/11 : "Exposé et évaluation des principaux résultats, effets, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme en 1986-87" - qui comportait un certain nombre d'améliorations par rapport aux précédents documents C/11 : caractère plus évaluatif ; présentation plus concise (l'analyse étant menée par programmes et non plus par sous-programmes) ; introduction d'une évaluation des activités financées par des ressources extrabudgétaires.

- Evaluation de catégorie III :

Un autre aspect essentiel de la période considérée a été la mise en oeuvre des études d'impact, qui représentent une modalité d'évaluation tout à fait novatrice. Celles-ci sont entreprises par des experts indépendants, choisis par le Directeur général parmi des spécialistes de renom proposés, en général, par les commissions nationales ou les délégations permanentes auprès de l'Unesco. Huit de ces études ont été réalisées depuis la création de l'Unité centrale d'évaluation et présentées au Conseil exécutif, accompagnées des commentaires du Directeur général. Leurs conclusions et recommandations constituent une contribution importante à l'élaboration des Projets de programme et de budget et pour la préparation du Plan à moyen terme.

Evaluations d'impact réalisées entre 1985 et 1987

. Activités du programme X.2 (Risques naturels)

. Activités du Centre de coordination des recherches et de la documentation en sciences sociales desservant l'Afrique subsaharienne (CERDAS)

. Activités du Centre arabe de recherche et de documentation en sciences sociales (ARCSS)

. Composante "équipement" des projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires

. Conférences régionales des ministres chargés de la politique de la science et de la technologie (CAST et MINESPOL)

. Action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles

. Activités relatives à la condition de la femme et à la promotion de la condition féminine

. Programmes d'études et de recherches consacrés à la condition féminine

- Evaluation des activités opérationnelles

L'évaluation des activités opérationnelles financées sur fonds extrabudgétaires s'est poursuivie de manière régulière, selon les règles et procédures établies par les agences de financement elles-mêmes (PNUD, Banque mondiale, FNUAP, PNUE, AGFUND, etc.) et qui prévoient en général des évaluations tripartites. Une quinzaine de projets opérationnels ont été ainsi évalués en moyenne chaque année. Pour la première fois, des résumés d'évaluation ont été élaborés en coopération avec le PNUD et la Banque mondiale, portant sur une vingtaine de projets exécutés par l'Unesco et financés par ces organismes ; ces résumés ont été insérés dans le document 24 C/11, au titre des grands programmes correspondants.

L'Unité centrale d'évaluation a par ailleurs mis au point des procédures en vue de permettre une évaluation plus rigoureuse des projets exécutés au titre des fonds en dépot. Elle a elle-même procédé, en 1987, à trois études d'évaluation de projets sous-régionaux financés par des fonds en dépot.

Information et formation du personnel

Dans le même temps, l'Unité centrale d'évaluation a poursuivi des actions de sensibilisation et de formation du personnel, aussi bien au Siège que dans les Bureaux régionaux, par l'organisation en particulier de deux séminaires (octobre 1986 et novembre 1987) à l'intention de 80 spécialistes du programme au Siège et hors Siège. Par ailleurs, un nombre important de fonctionnaires ont suivi les séminaires de formation organisés par les secteurs de programme, en coopération avec le Bureau du personnel et CEU, sur l'application des nouvelles procédures d'évaluation des projets financés par le PNUD.

On peut noter également que l'Unité centrale d'évaluation a publié en janvier 1987 un "Glossaire des termes relatifs à l'évaluation et termes connexes", en 5 langues, et qu'elle a établi une "Liste des études d'évaluation exécutées par l'Unesco", qui est depuis lors régulièrement mise à jour.

****

"4. (a) considère que la forme d'évaluation la plus importante des activités de programme de l'Unesco est celle à laquelle procèdent les Etats membres ;

(c) invite le Directeur général à continuer de recourir à la fois à l'évaluation interne et - en cas de besoin - à l'évaluation externe ;"

****

Les évaluations d'impact, réalisées par des spécialistes indépendants, constituent un système d'évaluation externe qui vient compléter les études en profondeur menées par le Conseil exécutif et qui associe directement les Etats membres à l'évaluation des activités de l'Unesco.

Il a par ailleurs été fait amplement appel, dans la mise en oeuvre du système d'évaluation "interne" (catégories I et II), à l'expérience des Etats membres, par le biais notamment de services de consultants. Dès 1985, des consultants extérieurs avaient été associés à la mise au point et à l'expérimentation du système d'auto-évaluation. Depuis lors, une collaboration a été établie avec des institutions spécialisées en évaluation dans divers Etats membres, et une "liste d'évaluateurs dans les domaines de compétence de l'Unesco" a été diffusée et régulièrement mise à jour.

Une coopération étroite a été également établie avec les unités d'évaluation des autres agences de coopération multilatérale, en particulier la FAO, l'OIT, le PNUD et la Banque mondiale. L'Unesco participe activement aux travaux du Groupe de travail interagences sur l'évaluation, qui visent notamment à améliorer et harmoniser les procédures d'évaluation au sein du système des Nations Unies et à développer des activités d'évaluation communes.

****

"4. (d) recommande que des efforts accrus soient faits pour définir clairement des cibles et des indicateurs au niveau des sous-programmes, lorsque c'est possible, en vue de faciliter l'évaluation, et pour garantir que le mécanisme d'évaluation soit aussi simple et peu coûteux que possible ;"

****

Depuis sa création, l'Unité centrale d'évaluation s'est efforcée d'améliorer la pertinence des indicateurs d'évaluation contenus dans les documents C/5 : des "cibles" et des "résultats attendus" ont été introduits dans la description de chacun des sous-programmes du 23 C/5. La présentation de ces indicateurs a été simplifiée dans le document 24 C/5, où la rubrique "cible" - souvent trop vague - a été supprimée tandis que l'accent était mis, dans la formulation des "résultats attendus", sur les indicateurs quantitatifs, l'identification aussi précise que possible des utilisateurs, des domaines d'intervention et des buts visés.

****

"4. (e) recommande en outre que le Comité spécial examine chaque année des rapports sur l'évaluation et fasse rapport au Conseil exécutif, lequel pourra envisager que ces rapports soient examinés par la commission du programme compétente de la Conférence générale ;"

****

Le Conseil exécutif et la Conférence générale ont été régulièrement informés, à la fin de chaque exercice biennal, des travaux accomplis en matière d'évaluation (documents 122 EX/5 et 127 EX/5). On sait par ailleurs que toutes les évaluations d'impact sont soumises au Comité spécial, lequel est également tenu informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations contenues dans ces évaluations.

****

"4. (f) recommande également qu'il soit envisagé de préparer, à titre indicatif, un plan à long terme d'évaluations."

****

Il n'a pas été donné suite à cette recommandation - le Comité spécial ayant estimé, à sa 124e session, que c'est dans le cadre de la préparation du troisième Plan à moyen terme que devraient être définies les orientations qui guideront le développement futur des activités d'évaluation.

Recommandation F(1) : PERSONNEL

****

"1. Le Comité temporaire souligne l'importance que revêt une politique globale du personnel de nature à favoriser un fonctionnement efficace de l'Organisation et à créer les meilleures conditions de travail pour ses fonctionnaires".

****

Les réformes en matière de politique du personnel ont été au centre des préoccupations des organes directeurs et du Secrétariat pendant toute la période considérée. Toutefois, les difficultés budgétaires qui ont commencé à affecter l'Organisation dès 1985-86 ont fait sérieusement obstacle à la mise en oeuvre de ces réformes. Elles ont imposé une politique d'ajustement, caractérisée par d'importantes réductions de postes et d'effectifs, dont les répercussions se font encore sentir. Dans ce contexte, et compte tenu des contraintes financières qui continuent de peser sur l'Organisation, le Directeur général a présenté au Conseil exécutif, à sa 129e session, les grandes lignes d'une nouvelle politique du personnel - orientée essentiellement autour de 4 priorités : l'amélioration du recrutement ; l'organisation des carrières ; la formation ; la participation du personnel et l'amélioration des relations humaines (cf. document 129 EX/INF.12). Par ailleurs, le Comité spécial vient d'entreprendre une étude en profondeur visant à définir "une politique d'ensemble du personnel". Les résultats de cette étude en profondeur seront présentés au Conseil à sa 131e session.

****

"2. Le Comité temporaire souligne que cette politique devrait tenir pleinement compte des principes définis par l'Article VI.4 de l'Acte constitutif qui stipule que "sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le perspnnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible".

****

S'agissant des dispositions de l'Article VI.4 de l'Acte constitutif, et plus particulièrement de l'amélioration de la répartition géographique du personnel, les progrès n'ont pas été très significatifs au cours de la période considérée.

Etats membres	1.1.84	1.1.85	1.1.86	1.1.87	1.1.88
surreprésentés	15	12	10	9	6
normalement représentés	99	103	102	96	102
sous-représentés	16	15	18	24	20
non-représentés	31	30	28	29	30
	160	160	158	158	158

Si la proportion d'Etats membres surreprésentés a nettement diminué (9,37 % en 1984 ; 3,79 % en 1988), si celle des Etats normalement représentés a légèrement augmenté (61,80 % en 1984 et 64,5 % en 1988), le pourcentage d'Etats sous ou non représentés est resté à peu près stationnaire (sous représentés : 10 % en 1984 et 12,5 % en 1988 ; non représentés : 19,3 % en 1984 et 18,7 % en 1988). L'effort en la matière a consisté à essayer de maintenir les acquis obtenus, en dépit des circonstances (gel du recrutement et départ anticipé, à la faveur des mesures incitatives, de fonctionnaires de pays sous représentés ou au seuil de la représentation normale).

De sorte que des deux cibles fixées par le Comité temporaire (cf. document 121 EX/39), l'une a été atteinte et même dépassée (réduire le nombre d'Etats surreprésentés à une fourchette comprise entre 8 et 10 unités), l'autre reste toujours aussi lointaine (réduire le nombre d'Etats non représentés à 15 unités).

****

"3. Le Comité temporaire note avec satisfaction les décisions que le Directeur général a prises ou entend prendre en vue d'améliorer les procédures de recrutement et les méthodes de gestion du personnel, telles qu'elles sont exposées dans le document 120 EX/9".

****

Les réformes mentionnées dans le document 120 EX/9 ont été, pour la plupart, reprises dans la recommandation F(1) du Comité temporaire (1), à l'exception de deux dispositions, dont l'une concernait la planification du recrutement à court et moyen terme, et l'autre l'élaboration de tableaux d'effectifs par secteurs à l'issue de l'approbation des PADs.

En ce qui concerne la planification du recrutement, on notera que le Plan d'ensemble à moyen terme (1984-1989) pour le renouvellement et le recrutement du personnel (document 22 C/56) a fait l'objet de deux révisions successives à l'occasion des 23e et 24e sessions de la Conférence générale (document 23 C/53 et 24 C/58). Par ailleurs, dès la fin des opérations de redéploiement (fin 1986), un groupe de travail a été créé, sous la présidence du Directeur général adjoint, qui se réunit régulièrement pour déterminer la liste des postes à maintenir ou à rendre vacants et fixer les priorités en matière de recrutements.

Quant aux tableaux d'effectifs par secteurs, ils n'avaient plus été publiés depuis 1981. Cette pratique a été reprise en 1988.

---

(1) voir le Deuxième Rapport du Comité temporaire : document 121 EX/39, Partie III B.

****

"4. Le Comité temporaire se félicite de la décision du Directeur général de procéder à une claire délégation d'autorité en faveur du Directeur général adjoint et du Sous-Directeur général pour l'administration générale en ce qui concerne les nominations, les promotions et les mutations aux postes du cadre organique jusqu'au niveau P-4 inclus".

****

S'agissant de la délégation d'autorité en matière de recrutement et de gestion du personnel, les mesures prises en 1984 sont maintenant entrées dans les habitudes du Secrétariat. En 1988, ces mesures ont été renforcées et étendues jusqu'au personnel de grade P-5, de sorte que seuls les postes de directeur et au-dessus continuent d'être du ressort direct du Directeur général. Cette délégation d'autorité s'étend également à l'administration des crédits de personnel et à la création ou au reclassement de postes en cours d'exercice (cf. note verte DG/88/2).

****

"5. Le Comité temporaire souligne la nécessité d'introduire de nouveaux talents et de renouveler régulièrement les compétences et le personnel au sein du Secrétariat, en particulier dans les domaines spécialisés et en évolution rapide de l'Organisation. Le Comité temporaire appelle en outre l'attention sur les dispositions régissant la prolongation d'engagements au-delà de l'âge de la retraite, telles qu'elles sont énoncées à l'article 9.5 du Statut du personnel".

****

Le contexte budgétaire a constitué un obstacle évident à la mise en oeuvre des mesures visant à accélérer le renouvellement des compétences, le nombre moyen de recrutements externes ayant été nécessairement très faible au cours de la période considérée :

Nominations de candidats externes

	Prof. (Siège)	Prof. (U. perm.)	GS (Siège)
1984	60	30	55
1985	44	13	10
1986	34	17	23
1987	29	28	23
1988 (1er sem.)	7	13	10

Des efforts non négligeables ont cependant été déployés dans deux domaines auxquels le Comité temporaire avait porté une attention spéciale, à savoir la représentation des femmes dans les postes professionnels et la limitation stricte des prolongations de contrat au-delà de l'âge de la retraite.

Pourcentage de femmes dans les postes soumis à répartition géographique

	Siège	Siège + Hors Siège
1.1.1984	23,4 %	20,6 %
1.1.1988	25,1 %	21,6 %

La cible fixée par le Comité temporaire - 27 % de femmes dans le personnel du cadre organique fin 1987 - n'a pas été atteinte. Ces résultats doivent être cependant appréciés en tenant compte du fait que lors de l'exercice de réduction des effectifs, en 1986, les femmes ont demandé à bénéficier, en proportion beaucoup plus importante que les hommes, des mesures incitatives.

Nombre de fonctionnaires au-delà de l'âge de la retraite

	au 1.7.1985			au 1.7.1988		
	Siège	U.perm.	Total	Siège	U.perm.	Total
P	22	16	38	7	3	10
GS	6	1	7	3	-	3

En revanche, le programme des jeunes cadres, dont la reprise a été annoncée à plusieurs reprises depuis 1985, n'a pu être mis en oeuvre - du fait des contraintes budgétaires et des exercices de redéploiement successifs. En vue de reconstituer un corps stable d' "administrateurs généralistes" expérimentés, le Directeur général entend réactiver ce programme dès le présent exercice. A partir de 1990, les candidats à ce programme seront recrutés par concours.

****

"6 Le Comité temporaire recommande en particulier que les efforts soient poursuivis en vue :

a) d'accélérer la procédure de recrutement, afin de réduire la période qui est actuellement nécessaire pour une nomination ;"

****

Les problèmes qui avaient été identifiés par le Comité temporaire en matière de délai de recrutement ont été pratiquement résolus. La procédure de pré-sélection des candidatures, mise en oeuvre dès 1984, a permis d'atteindre, voire dans certains cas de dépasser, la cible qui avait été fixée par le Comité temporaire en matière de délais de recrutement, à savoir 9 mois (pour les postes du cadre organique) et 3 mois (pour les postes GS) entre le début de l'affichage et la décision de nomination.

Délais moyens de recrutement (postes professionnels)

		Siège	U. perm.	Total
1984	Moyenne (mois)	16,6	18,7	17,0
	Nombre de nominations	87	22	109
1.1.87 au 30.6.87	Moyenne (mois)	5,2	13,2	6,7
	Nombre de nominations	16	4	20
1.7.87 au 1.7.88	Moyenne (mois)	8,8	16	10,5
	Nombre de nominations	32	13	45

Ces statistiques doivent être appréciées en tenant compte de 2 facteurs :

1. elles portent sur un nombre beaucoup plus restreint de nominations en 1987 et 1988.

2. certaines nominations sont délibérément retardées, depuis le 2e semestre 1987, du fait de la nécessité de maintenir un volant de postes vacants correspondant à un taux d'abattement (lapse factor) de 5%.

Parmi les mesures qui ont été prises en vue d'accélérer, mais aussi d'améliorer la qualité du recrutement, on peut citer :

- un allègement du Roster (fichier des candidatures), qui est passé de 37.000 dossiers en juillet 1984 à quelque 12.000 dossiers en juillet 1988 (la cible fixée par le Comité temporaire était de 12/15.000 dossiers fin 1987). Les efforts devront être poursuivis pour non seulement réduire encore le Roster mais aussi l'améliorer qualitativement ;

- des réductions éventuelles, au cas par cas et de concert avec les secteurs, de la durée de l'affichage.

****

"(b) d'associer plus étroitement les différents secteurs de l'Organisation au recrutement et à la gestion du personnel ;"

****

La procédure de présélection des candidatures, opérée conjointement par le Bureau du personnel et le secteur, a donné d'excellents résultats. Les secteurs sont également directement associés à l'établissement des plans de recrutement prioritaires et des listes de postes à maintenir ou à rendre vacants (voir § 3 ci-dessus). Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles délégations d'autorité consenties en 1988, les Sous-directeurs généraux et les directeurs de Bureau ont été habilités à procéder, à l'intérieur de leurs unités, à des mutations internes à grade égal pour le personnel jusqu'à P-4 inclus.

****

"c) de renforcer la formation initiale du personnel et sa formation en cours d'emploi ;"

****

En matière de formation, le système de tutorat, introduit à titre expérimental en novembre 1984, a pour but de faciliter l'intégration des nouveaux fonctionnaires au sein du Secrétariat. Le système a été généralisé en mai 1987 et donne entière satisfaction. Quant aux plans sectoriels de formation en cours d'emploi, des plans individuels ont été préparés à partir d'entretiens entre les membres du personnel et leurs supérieurs hiérarchiques. Cet exercice a permis de dégager à la fin de 1986 un plan global de formation pour le Secteur ADM, qui s'articule autour de quatre domaines prioritaires : informatique, techniques générales de gestion, langues et formations spécialisées ; une partie de cette formation a commencé début 1987. Depuis le début de 1988, cet exercice a été élargi à l'ensemble du Secrétariat et des coordonnateurs ont été désignés dans les Secteurs pour aider à l'identification des domaines de formation prioritaires.

La formation est une des priorités de la nouvelle politique du personnel : le budget de formation avait particulièrement été affecté par les mesures d'austérité imposées par la situation

budgétaire ; le Directeur général a décidé de dégager, au titre de l'exercice 1988-1989, un crédit supplémentaire de 400.000 dollars, qui sera affecté à un plan global de formation - prévoyant tout aussi bien le renforcement de la formation initiale (période probatoire), la généralisation des plans sectoriels de formation et le développement des possibilités individuelles de formation.

****

"(d) d'améliorer la communication entre l'administration et le personnel".

****

Diverses mesures avaient été étudiées, en 1986-87, dans le cadre d'un programme dit de "consolidation" des réformes, en vue d'améliorer les courants de communication entre la base et le sommet de la hiérarchie administrative et de renforcer la participation du personnel. Plusieurs d'entre elles sont entrées en vigueur en 1988, complétées par un certain nombre d'autres initiatives.

1. information du personnel

- publication périodique d'une lettre du Directeur général à tous les membres du personnel (la première en avril 88), ainsi que d'un bulletin du Bureau du personnel (1er numéro publié en août) ;

- publication, par voie de circulaire administrative, d'une liste complète des mouvements de personnel à tous les grades, y compris ceux du cadre de service et de bureau ;

2. participation/consultation

- refonte et rationalisation des comités consultatifs mixtes ou paritaires ;

- revitalisation de la Commission consultative sur les questions de personnel ;

- mise en place, à l'automne, de "groupes d'idées" (inspirés des cercles de qualité) ;

- de manière générale, les délégations d'autorité consenties dans le cadre de l'exécution du programme (voir recommandation E(2), visent à substituer les contrôles a posteriori aux contrôles a priori et, ce faisant, à favoriser l'innovation en suscitant les initiatives individuelles.

****

"7. Le Comité temporaire recommande que la restructuration du Bureau du personnel annoncée par le Directeur général prenne en considération les présentes recommandations et les nouvelles exigences du programme".

****

Depuis 1984, la structure du Bureau du personnel n'avait pas été révisée, malgré une importante réduction de ses effectifs (environ 30 % entre 1985 et 1988). Il vient d'être procédé à un réaménagement de ses structures, qui vise à rééquilibrer la charge de travail et à mieux associer les tâches de gestion et de recrutement du personnel au sein de deux divisions, l'une chargée du personnel au Siège et l'autre du personnel hors Siège. Il est prévu par ailleurs de créér auprès du Directeur adjoint une unité spécifiquement chargée de la définition et des orientations de la politique du personnel, des plans de recrutement et de carrière ainsi que des méthodes de gestion du personnel.

****

"8. Le Comité temporaire souligne par ailleurs :

(a) l'opportunité de procéder, dans le cadre de la restructuration du Secrétariat qui est en cours, à un réexamen de la répartition de la charge de travail entre les différentes sections, divisions, bureaux et secteurs ainsi qu'au sein de chacun d'entre eux, et en ce qui concerne le Secrétariat du Conseil exécutif dont les ressources en personnel devraient être accrues, à la lumière des recommandations formulées par le Comité temporaire au titre du point B de son ordre du jour et relatives au renforcement du rôle du Conseil exécutif ;"

****

L'exercice de réduction et de redéploiement des effectifs, qui s'est traduit par l'abolition de quelque 800 postes en 1986, a conduit à réexaminer les structures de certaines unités du Secrétariat, en vue d'un rééquilibrage de la charge de travail entre ces unités et au sein de ces unités. Diverses mesures de restructuration ont ainsi été prises :

- fusion des deux secteurs de la culture et de la communication, en 1987, puis restructuration interne du secteur CC en 1988 ;

- restructuration du Secteur des programmes généraux et du soutien du programme, en 1988 ;

- diverses réorganisations internes ont été opérées à l'occasion de l'examen des Tableaux d'effectifs en 1988 ;

- l'Inspection générale a entrepris, début 88, des études relatives à la restructuration de l'Office de l'information du public ; du secteur des relations

extérieures ; du Bureau d'études, d'action et de coordination pour le développement ; du Bureau du personnel ; des unités administratives, au Siège et hors Siège ;

- l'Inspection générale a par ailleurs mis au point un certain nombre de critères et de dispositions permettant de procéder à une évaluation systématique de la charge de travail et des besoins en personnel, tâche qui lui est désormais confiée en application de la décision 126 EX/5.1.2, qui recommandait l'établissement d'une unité permanente d'inspection du personnel.

En ce qui concerne le Secrétariat du Conseil exécutif, il est apparu que la charge et le rythme de travail qui sont les siens ne nécessitaient pas la création d'un poste supplémentaire à plein temps ; ses effectifs sont renforcés, pendant la durée des sessions du Conseil exécutif, par le détachement de divers fonctionnaires qui assurent le Secrétariat des différentes commissions, comités et groupes de travail du Conseil.

Un gros effort a été fait, par ailleurs, pour limiter le recours à l'assistance temporaire (contrats temporaires et personnel surnuméraire), comme en témoignent les tableaux ci-dessous :

Membres du personnel engagés à titre temporaire

	Siège		U. perm.		Total	
	P	GS	P	GS	P	GS
au 1.7.1985	33	20	5	11	38	31
au 1.7.1988	16	13	1	2	17	15

Nombre de jours de travail assurés par des surnuméraires

Années de Conférence générale	1983	:	123.996 hommes/jours
	1984	:	84.506 " "
	1985	:	86.278 " "
	1986	:	44.404 " "
	1987	:	66.242 " "
	1988 (1er semestre)	:	16.995 " "

****

"(b) l'importance des mesures visant à améliorer l'organisation des carrières ;"

****

Le système de postes n'est pas propice, on le sait, au développement régulier des carrières. Diverses mesures d'ajustement ont été étudiées, depuis 1985, et soumises à l'examen de l'ACPP (Commission consultative pour les questions générales de personnel). Mais, du fait de la conjoncture budgétaire et des contraintes liées au redéploiement du personnel, elles n'ont pas eu de suite concrète. De sorte que fin 87, le pourcentage de fonctionnaires ayant atteint l'échelon maximum de leur grade et se trouvant ainsi bloqués dans la progression de leur carrière était le suivant :

P		GS	
Siège	U. perm.	Siège	U. perm.
21,5 %	18,2 %	19,7 %	11,5 %

Diverses mesures ponctuelles ont été prises, en 1987 et 1988, pour remédier aux cas les plus flagrants :

- 100 reclassements de postes ont été décidés au titre de l'année 1987 (50 ont été effectués, 50 sont encore en cours)

- 65 reclassements de postes ont été opérés dans le cadre des Tableaux d'effectifs pour 1988, ainsi que 10 reclassements avec passage du cadre de service et du bureau au cadre organique

- 18 promotions à titre personnel ont été accordées à des fonctionnaires particulièrement méritants mais manquant de perspectives de carrière.

Mais c'est une véritable politique d'organisation des carrières qui reste à mettre en place, avec une claire distinction entre classement des postes et progression des carrières. Il est prévu notamment d'assouplir le système de carrière du personnel des services généraux, en exploitant la possibilité du jumelage des grades et en facilitant le passage du cadre de service et de bureau au cadre organique.

Un système d'évaluation adéquat est un élément indispensable de toute politique de développement des carrières. Un nouveau système a été mis au point en 1984 et adopté en ACPP (Commission consultative pour les questions générales de personnel) en 1985. Il est mis en oeuvre à titre expérimental à ED et à COL : les premiers résultats devraient être disponibles fin 1988.

****

"(c) l'intérêt que revêtent des consultations fréquentes avec les associations du personnel ;"

****

Des consultations régulières ont lieu désormais avec les Associations sur toutes les questions concernant le personnel - au niveau du Directeur général adjoint (réunions mensuelles), de l'ADG/ADM et du Bureau du personnel. La nouvelle structure de PER comprendra un "point focal" chargé des relations avec le personnel. Par ailleurs, de nouvelles dispositions viennent d'être prises pour permettre aux observateurs des Associations de prendre une part accrue aux sessions des Comités consultatifs des cadres, et pour les tenir informés des décisions prises par l'Administration sur toutes les questions soumises à l'examen de ces Comités.

****

"(d) l'utilité d'une mise à jour et d'une publication régulières des dispositions du Manuel concernant le recrutement et la gestion du personnel ;"

****

Les retards qui avaient été notés par le Comité temporaire dans la mise à jour du Manuel ont été rattrapés. Cette mise à jour se poursuit désormais régulièrement, en tant que de besoin. Par ailleurs, une nouvelle édition du Statut et Règlement du personnel est en préparation ; elle incorporera toutes les modifications annoncées par voie de circulaires administratives au cours de ces dernières années.

****

"(e) l'opportunité de réexaminer, comme le Directeur général envisage déjà de le faire, les types et la durée des engagements dans un souci de souplesse et d'efficacité accrues ;"

****

Un document concernant les types et la durée des engagements a été soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa 121e session (document 121 EX/35). Il contenait diverses propositions visant notamment à préciser et assouplir les critères régissant l'octroi de contrats de durée indéterminée. Le Conseil exécutif, par sa décision 121 EX/8.7, a invité le Directeur général à mettre en oeuvre ces propositions "en tenant compte toutefois de la conjoncture actuelle". La situation budgétaire et les compressions d'effectifs successives ont retardé l'application de ces dispositions jusqu'à fin 1987, où un ensemble de quelque 70 professionnels et 180 GS, répondant aux critères retenus par le Conseil exécutif et ayant fait l'objet d'une recommandation positive de la part des Comités consultatifs, ont bénéficié d'un engagement de durée indéterminée.

Détenteurs d'engagements de durée indéterminée

	1.7.1985	1.7.1988
Professionnels	160 (soit 12,7 %)	181 (soit 18,3 %)
GS	952 (soit 48,3 %)	957 (soit 54,0 %)

****

"9. Le Comité temporaire estime que les informations qui sont régulièrement fournies au Conseil exécutif sur les questions de personnel sont utiles et devraient continuer d'être mises à sa disposition. Le Secrétariat devrait également fournir à tout membre du Conseil exécutif qui en fera la demande tout autre renseignement concret et pertinent sur ces questions."

****

Un document d'information contenant un ensemble de statistiques sur les effectifs, le recrutement et la gestion du personnel a été préparé chaque année à l'intention du Conseil exécutif :

122 EX/INF/5 (1985)

125 EX/INF/10 (1986)

127 EX/INF/9 (1987)

130 EX/INF/5 (1988)

Recommandation F(2) : QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

****

"1. Le Comité temporaire souscrit aux propositions du Directeur général concernant les techniques budgétaires et la présentation du budget qui figurent dans les documents 120 EX/5, partie III, et 120 EX/9 et recommande au Conseil exécutif de les approuver."

****

Techniques budgétaires. Les techniques budgétaires proposées par le Directeur général et le calcul de la base budgétaire résultant de leur application dans les projets de programme et de budget de l'Organisation pour 1986-1987 (23 C/5) et 1988-1989 (24 C/5) ont été approuvés par la Conférence générale, sur recommandation du Conseil exécutif. En ce qui concerne le prochain exercice biennal, le Conseil exécutif examinera à sa présente session le document 130 EX/5, qui contient les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 1990-1991 (25 C/5), et qui traite également des techniques budgétaires à utiliser pour calculer la base budgétaire probable pour cette période.

Présentation du budget. De même, en ce qui concerne la présentation du document 25 C/5, des propositions détaillées ont été formulées par le Directeur général et recommandées par le Conseil exécutif à la Conférence générale. Il convient de rappeler à ce propos que les documents 23 C/5 et 24 C/5 se sont composés de deux volumes. Selon les propositions du Directeur général pour 1990-1991, le document 25 C/5 pourrait être présenté en un ou en deux volumes.

****

"2. En ce qui concerne les points pour lesquels le Directeur général sollicite un avis (document 120 EX/9), le Comité temporaire recommande :

(a) que le soin de prendre une décision sur la présentation du 24 C/5 soit laissé à la Conférence générale lors de sa vingt-troisième session (par.23, 120 EX/9) ;

(b) qu'une série de documents parallèles soit soumise à la vingt-troisième session de la Conférence générale (par.26, 120 EX/9) ;

(c) que le Directeur général soit invité à étudier s'il est nécessaire de créer un groupe d'experts en matière budgétaire et financière pour assister la Commission financière et administrative et à faire rapport au Conseil exécutif sur cette question (par.32 (c), 120 EX/9)."

****

Présentation du document 24 C/5. La présentation du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 (document 24 C/5) a été arrêtée par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, sur recommandation du Conseil exécutif et compte tenu des résultats de la consultation des Etats membres.

Présentation d'une "série de documents parallèles". Une "série de documents parallèles" a été préparée par le Directeur général et présentée à la vingt-troisième session de la Conférence générale en vue de fournir une illustration technique, pour divers montants possibles du budget de l'Organisation, de l'application des principes du dollar constant et du dollar courant. La Conférence générale a pris acte de ces documents et a prié le Conseil exécutif de se prononcer sur la valeur du dollar constant ou courant qui devrait être retenue dans le document 24 C/5. Le Conseil s'est prononcé pour le dollar constant. En ce qui concerne le document 25 C/5, le Directeur général a proposé de continuer à utiliser la même technique (autrement dit, d'établir le Projet de programme et de budget pour 1990-1991 sur la base du dollar constant).

Etude de la nécessité de créer un groupe d'experts des questions budgétaires et financières. L'étude sur la nécessité de créer un groupe d'experts a été présentée par le Directeur général au Conseil exécutif, à sa 122e session ; ce dernier a estimé que la constitution de ce groupe n'était pas souhaitable.

La question de savoir s'il faut créer un groupe d'experts des questions financières et budgétaires, qui donnerait un avis technique à la Commission financière et administrative du Conseil exécutif a été périodiquement soulevée et réglée au coup par coup. Récemment, le Comité spécial a créé un groupe de travail chargé de procéder à un examen d'ensemble du Règlement financier et des techniques budgétaires de l'Organisation : il soumettra son rapport et ses recommandations au Conseil exécutif à sa présente session.

Recommandation G(1) : INFORMATION DU PUBLIC

****

"1. Le Comité temporaire estime que l'information du public est un aspect important de l'exécution des activités de programme de l'Unesco, en relation avec la mission de coopération intellectuelle et de compréhension internationales que lui assigne son Acte constitutif.

2. Le Comité temporaire considère qu'il est souhaitable d'améliorer les méthodes et les pratiques suivies en matière d'information du public afin de les moderniser et de les adapter à l'évolution des techniques de communication et de répondre ainsi à la nécessité d'assurer l'information la plus large et la plus détaillée sur les activités de l'Organisation".

****

Un gros effort de modernisation a été fait au cours de la période considérée. Il s'est traduit notamment par :

- l'informatisation du système de documentation et de distribution de l'OPI, avec la mise au point d'un index informatisé du matériel d'information disponible et la diffusion d'un catalogue de ce matériel (par thème et par langue)

- un recours accru aux nouvelles technologies de communication (développement du traitement de texte et de la télécopie ; développement des liaisons par facsimilé et par télex)

- le développement de la production video (acquisition d'équipement et formation du personnel). C'est là une forme de production et de distribution beaucoup moins onéreuse que le film et qui a permis d'accroître la diffusion des programmes et films Unesco par les chaines télévisées, notamment celles des pays en développement. La plupart des films Unesco ont été transférés sur video et les archives audiovisuelles de l'OPI sont en cours d'informatisation, de même que la photothèque.

****

"3. Le Comité temporaire note qu'une restructuration de l'Office de l'information du public est en cours. Il fait siennes les orientations et les recommandations formulées par le groupe de travail consultatif sur l'information du public, et se félicite des décisions déjà prises par le Directeur général dans ce domaine."

****

La restructuration de l'Office de l'information du public, décidée en 1985, se fondait sur le souci d'opérer une claire distinction entre "information d'actualité" et "information de base" sur l'Unesco. L'OPI comprenait 3 divisions : presse écrite ; information audiovisuelle ; information de base et

documentation, à quoi s'ajoutait une unité d'action régionale, destinée à coordonner les activités des attachés régionaux d'information et des correspondants locaux.

Après une étude attentive des réalisations obtenues et des difficultés rencontrées par l'OPI au cours de ces 3 dernières années, le Directeur général a décidé d'apporter certains aménagements à son organisation interne et à ses orientations d'action. Il apparaît en effet que les stratégies d'action, et partant la structure de l'OPI, devraient s'organiser non pas - comme cela a été plus ou moins le cas jusqu'ici - autour de la notion de "produits" mais autour de celle de "destinataires", avec le souci de satisfaire leurs besoins d'information vis-à-vis de l'Organisation et de ses activités. La nouvelle structure de l'OPI se fonde ainsi sur les principes mêmes énoncés par le Comité temporaire - à savoir de diversifier les stratégies en fonction des publics visés : milieux professionnels des médias ; partenaires institutionnels de l'Unesco ; grand public.

La Division de la presse et de l'audiovisuel sera chargée d'assurer l'information des médias, tandis que la Division de la promotion aura pour tâche d'assister les "relais institutionnels" de l'Organisation (commissions nationales, fondations, ONG, Clubs Unesco et, de manière générale, tous les réseaux d'institutions qui collaborent avec elle) dans leurs efforts pour promouvoir l'image de l'Unesco et faire connaître son action. La réintégration de la Division du Courrier dans l'OPI procède de la même démarche : le Courrier constitue en effet l'instrument par excellence de diffusion auprès du public des objectifs fondamentaux de l'Organisation et d'une meilleure compréhension des défis et débats qui relèvent de sa compétence. Il en va de même de la Division des relations publiques et des événements spéciaux, dont les activités (organisation de manifestations telles que conférences et expositions, développement des coproductions audiovisuelles, lancement de projets spéciaux) devraient contribuer à promouvoir dans le grand public une image concrète de l'action et des objectifs de l'Unesco.

****

"4. Conformément aux décisions déjà prises par le Directeur général, tous les secteurs de programme, à tous les niveaux, devraient être sensibilisés à l'importance que revêt, pour une mise en oeuvre efficace du programme, l'information du public - qu'il s'agisse du public spécialisé ou du grand public. A cet effet, il conviendrait de renforcer la coordination entre les secteurs du programme et l'Office de l'information du public et d'encourager toute mesure de nature à améliorer les échanges d'information au sein du Secrétariat, au Siège comme hors Siège. Il conviendrait également d'envisager, chaque fois que possible, une composante "information du public" dans la mise en oeuvre des activités de programme.

****

Diverses mesures ont été prises pour tenter d'instaurer une coopération efficace et permanente entre l'OPI et les secteurs

de programme : désignation d'"antennes" de l'OPI au sein des secteurs ; organisation de consultations périodiques OPI/secteurs pour identifier les activités de programme susceptibles d'intéresser les médias. Cette collaboration s'est traduite, le plus souvent, par l'organisation de conférences de presse et la constitution de dossiers de presse pour préparer certaines grandes manifestations (conférences régionales de ministres, Journée internationale de l'alphabétisation, remise de prix, etc...). Elle a pris la forme également de contributions financières apportées par les secteurs pour la production de magazines video ou l'envoi de missions de tournage.

De fait, la qualité de la collaboration entre l'OPI et le reste du Secrétariat varie beaucoup d'un secteur à l'autre et s'est jusqu'ici surtout établie sur une base "ad hoc". Elle devrait pouvoir être renforcée grâce à une meilleure planification du travail de l'OPI (choix des thèmes à traiter au cours de l'année) - tâche qui incombera à la nouvelle Unité de coordination et d'évaluation - ainsi qu'à une responsabilisation de tous les fonctionnaires du Secrétariat quant à la mission d'information qui leur revient. A cet effet, le Directeur général adjoint organisera périodiquement des réunions intersectorielles afin de passer en revue la collaboration entre l'Office et les secteurs, d'examiner les activités prévues en matière d'information du public et de déterminer les moyens pour en assurer l'efficacité.

****

"5. Le Comité temporaire souligne la nécessité de rechercher, en matière d'information, des stratégies différenciées qui tiennent compte de la nature de l'information à diffuser, du canal par lequel elle sera diffusée et des publics auxquels elle s'adresse. Il conviendrait notamment de faire une meilleure distinction entre l'information destinée au grand public, aux médias et à la presse et aux publications périodiques spécialisées.

6. Dans cette perspective, l'Organisation devrait s'attacher à identifier les divers groupes-cibles d'utilisateurs, à examiner leurs besoins et leurs centres d'intérêt et à en suivre l'évolution. Cette tâche pourrait être accomplie notamment au moyen d'études et d'enquêtes, et en coopération avec les commissions nationales et les organisations non gouvernementales intéressées."

****

Une enquête a été entreprise, en 1986, auprès des commissions nationales pour mieux connaître les différents "groupes cibles" de l'information produite par l'Office et de leurs besoins en ce domaine. Sur la base de cette enquête, les listes des destinataires des principales productions de l'Office (communiqués de presse, "notes d'informations" sur les grands événements de l'Organisation, "Unesco special", etc.) ont été révisées, et classées par centres d'intérêt.

En ce qui concerne l'information d'actualité, une liste d'une soixantaine de destinataires a ainsi été sélectionnée, à qui des dépêches de presse, contenant des informations essentiellements journalistiques, sont régulièrement envoyées par telex. Ces destinataires ont été sélectionnés en fonction de leur capacité à retransmettre très rapidement auprès des médias l'information reçue (agences de presse, agences de radiodiffusion, journaux à vocation régionale ou internationale, bureaux régionaux, etc.). Les communiqués de presse et les "notes d'information" continuent par ailleurs d'être diffusés par voie ordinaire à quelque 2.000 destinataires.

Pour ce qui est de l'information de base, un gros effort de modernisation et de diversification a été fait. De nouveaux types de matériel ont été mis au point :

- les fiches "Memo Unesco", qui présentent une information de base sur les activités majeures de l'Unesco et ses mécanismes institutionnels. Elles sont principalement destinées aux "relais" habituels de l'Unesco (commissions nationales, centres Unesco, Bureaux régionaux, centres d'information des Nations Unies..). Il en existe à l'heure actuelle une soixantaine ;

- "Unesco special", diffusé sur un rythme à peu près mensuel à quelque 17.000 médias écrits et audiovisuels et qui contient des reportages sur différents aspects des activités de l'Unesco ;

- le bulletin "Faits et chiffres", qui contient des nouvelles récentes sur les activités de l'Organisation ; publié sur une base trimestrielle, diffusé à 20.000 exemplaires environ, il est destiné aux rédacteurs des bulletins d'information publiés par les ONG.

En vue de rationaliser les efforts et les moyens, il est envisagé de remplacer ces deux derniers bulletins par une publication mensuelle - qui s'inspirera quelque peu de la formule des "Unesco features" - qui a connu, en son temps, un assez large impact. Mais la stratégie mise en oeuvre au cours de ces dernières années - qui est de diversifier les matériels en créant des "modules" souples et facilement adaptables - semble avoir fait ses preuves et devoir être poursuivie.

Quant à l'"information d'actualité", elle devrait sans doute, à l'avenir, mettre davantage l'accent sur les objectifs, les programmes et les réalisations de l'Unesco.

Par ailleurs le regroupement, dans la nouvelle structure de l'OPI, des services de l'information écrite et de l'information audiovisuelle répond au souci d'opérer une synergie des efforts déployés en direction des médias, qu'ils soient écrits ou audiovisuels ; l'Unesco a réussi à renforcer sa présence, au cours de ces dernières années, sur les chaînes

de radio et de télévision, grâce notamment au développement de ses productions video (voir plus bas, § 9). Ces démarches doivent être rendues complémentaires de celles qu'elle mène en direction de la presse écrite et s'inscrire dans une stratégie de communication multimedia.

Un système d'évaluation de l'image de l'Unesco dans les médias avait été mis au point en 1985. Ce système visait tout à la fois à mesurer l'évolution de l'image de l'Organisation dans la presse et à apprécier l'impact des activités de l'OPI à cet égard. Ce système n'a jamais pu être réellement exploité - faute de moyens, notamment en personnel. C'est une fonction qui incombera désormais à l'unité d'évaluation et de coordination, qui sera notamment chargée d'analyser et d'évaluer régulièrement l'image de l'Unesco dans les médias et dans le public.

****

"7. L'information du public devrait faire une plus large place aux activités de coopération, et le concours de tous les organismes pouvant servir de relais de diffusion devrait être activement recherché. La Conférence générale et le Conseil exécutif devraient ainsi prendre toutes les mesures appropriées pour rappeler aux Commissions nationales, aux organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif, et aux organisations et institutions qui reçoivent un soutien de l'Unesco les responsabilités qui leur incombent en matière d'information du public, et pour que leur soit fournie à cet effet toute l'aide nécessaire, y compris une documentation générale décrivant l'ensemble des activités de l'Unesco."

****

Divers efforts ont été faits pour renforcer la coopération entre l'Unesco et les relais "institutionnels" dont elle dispose dans les Etats membres. On notera particulièrement :

- une série de séminaires sur l'information du public organisés à l'intention des commissions nationales. La 25e consultation collective de secrétaires généraux de commissions nationales (1986) a d'ailleurs été consacrée aux activités des commissions nationales dans ce domaine ;

- la création d'un Comité mixte Unesco/ONG, chargé d'examiner les moyens de renforcer la participation des ONG aux activités d'information du public ;

- le développement des Centres d'information sur l'Unesco, qui ont pour vocation d'adapter, de traduire et de diffuser le matériel d'information produit par l'Organisation. Huit centres se sont ainsi créés, grâce à l'appui de fondations privées (Amsterdam, Anvers, Barcelone, Essen, Florence, Londres, Milan et Porto) ;

- l'organisation, lors de la IIe Conférence panafricaine des Clubs Unesco (1986), d'un atelier de formation sur le thème : "L'animateur et les médias".

L'OPI a par ailleurs continué d'apporter son soutien aux activités d'information du public organisées par les Commissions nationales, les Clubs Unesco et les ONG. C'est ainsi qu'à l'occasion du 40e anniversaire de l'Unesco, l'Office a diffusé auprès de ses principaux relais un film vidéo ("De l'idéal à l'action"), une exposition de photographies et un ensemble de diapositives et de dépliants, ainsi qu'une brochure présentant les principales réalisations de l'Unesco au cours de ces 40 années d'existence.

Le renforcement de la coopération entre l'OPI et les "relais" de l'Organisation, l'identification et la production de matériels répondant à leurs besoins spécifiques, constitueront l'une des priorités du nouvel Office.

****

"8. Les activités de relations publiques, en particulier en direction des médias, devraient être intensifiées, tant au Siège qu'hors Siège, au sein de l'Office de l'information du public comme dans les secteurs du programme. Dans la même perspective, il conviendrait de renforcer les contacts avec les journalistes qui s'intéressent aux différents domaines d'action de l'Unesco et d'intensifier les activités (telles que bourses de voyage, bourses d'études ou séminaires) qui permettent de mieux faire connaître l'action de l'Unesco, notamment l'action qu'elle mène sur le terrain."

****

Un ensemble d'initiatives ont été prises, depuis 1984, pour multiplier les contacts personnalisés avec les médias :

- développement des interviews et des conférences de presse, participation du Directeur général à des émissions radiophoniques ou télévisées ;

- organisation de "briefings" à l'intention des journalistes à l'occasion des sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale avec la participation de spécialistes des secteurs de programme ;

- organisation de séminaires d'information et de sensibilisation pour des journalistes d'un même pays ou d'une même région ; organisation de séminaires sur des thèmes précis du programme ;

- invitation de journalistes de différentes régions du monde à participer à des activités de l'Unesco, au Siège comme hors Siège (à l'occasion, par exemple, de conférences régionales ou plus récemment du lancement du projet sur la Bibliothèque d'Alexandrie) ; organisation de visites de projets sur le

terrain. Cette formule - qui permet d'associer directement les journalistes à l'action de l'Unesco - est certainement celle qui a le plus grande impact. Elle se heurte, malheureusement aux contraintes budgétaires.

Diverses manifestations d'envergure (expositions, tables rondes, conférences, concerts) ont également été organisées avec le souci de sensibiliser l'opinion publique à l'action que mène l'Unesco. Parmi les nouvelles initiatives prises dans ce domaine, on peut signaler le lancement de projets spéciaux, tels que "Les routes de la soie" ou plus récemment encore "Les merveilles du monde" (co-productions d'une série de films pour la télévision consacrée au patrimoine culturel) qui ont pour vocation d'accroître la "visibilité" de l'Unesco de par le monde et pour caractéristique d'être appelés à devenir très vite des projets autofinancés.

****

"9. Conformément aux orientations définies dans le deuxième Plan à moyen terme, la stratégie de l'Unesco en matière de radiodiffusion et de télévision devrait être renforcée, notamment en direction des pays en développement."

****

La production radiophonique de l'Unesco connaissait déjà, en 1984, une large distribution (230 stations pour les programmes en anglais, 72 pour le français, 88 pour l'espagnol et 35 pour le russe). Au cours de la période considérée, l'Unesco a produit de nouveaux programmes, dans la série par exemple "grands anniversaires" ou "oeuvres représentatives" ainsi que des émissions spéciales à l'occasion du 40e anniversaire de l'Unesco. Deux innovations méritent d'être soulignées : la production, depuis 1986, de "news spots", c'est-à-dire des "nouvelles brèves" d'actualité diffusées, en quatre langues, par insert téléphonique ; la mise en route, au Bureau régional de Caracas, depuis 1986 également, d'un projet pilote de production et de distribution de programmes radiophoniques à vocation régionale.

Mais la principale innovation, au cours de la période considérée, a été le développement de programmes vidéo destinés aux stations de télévision. Depuis 1986, un magazine vidéo trimestriel, intitulé "Actualités de l'Unesco" a été diffusé auprès d'une centaine de stations de télévision ainsi d'ailleurs que vingt programmes vidéo de plus longue durée. Ainsi qu'il a été dit, la plupart des films Unesco sont désormais diffusés en vidéo cassettes et un nouveau catalogue Films/Vidéo 1987-1988 a été publié.

****

"10. Il conviendrait d'avoir fréquemment recours, pour la réalisation des productions audiovisuelles de l'Unesco, à des co-productions, en particulier avec des chaînes de télévision nationales ou locales, publiques ou privées, afin de leur assurer la qualité professionnelle la meilleure et de favoriser leur diffusion par les canaux existants."

****

La période 1985-1988 aura été marquée par un important développement des co-productions :

- trois séries internationales ont été ainsi réalisées en co-production : "Only One Earth" (11 programmes sur l'environnement et le développement) ;

- "Traditions orales" (70 programmes sur les contes traditionnels) ;

- "Le patrimoine mondial" (15 programmes sur la Convention du patrimoine mondial) ;

- une quinzaine de programmes de télévision ont été co-produits avec des chaînes télévisées nationales.

En 1988, cinq nouveaux contrats de co-production de séries ont été signés ou sont en cours de négociation.

****

"11. Des spécialistes hautement qualifiés sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de l'information du public, mais ils devraient être ouverts aux sensibilités des différentes régions ou des différentes cultures, et avoir une bonne connaissance des milieux d'information avec lesquels ils ont pour mission d'entretenir des relations suivies."

****

L'Office de l'information du public a subi, comme l'ensemble du Secrétariat, les contraintes liées aux réductions de postes et au redéploiement des effectifs. La réaffectation du personnel existant dans les nouvelles structures de l'Office est menée avec le souci d'assurer une utilisation optimale des capacités de chacun.

Il est clair que l'efficacité de l'OPI est liée à la souplesse et à la rapidité d'action qu'un Office de cette nature doit avoir. C'est pourquoi l'Office a été rattaché aux services de la Direction générale, et placé sous l'autorité du Directeur général adjoint. Des instructions ont été données pour que les membres de l'OPI puissent disposer, dans leurs relations avec les milieux professionnels de la presse, de toute la faculté d'initiative nécessaire à l'exercice de leurs fonctions - l'objectif visé étant de donner au travail de l'Office un style nouveau, plus direct, plus vivant.

****

"12. Il conviendrait de décentraliser certaines activités d'information du public et d'en charger les unités régionales et sous-régionales ; il devrait être fait appel à cet effet à des spécialistes locaux originaires de la région ou de la sous-région."

****

La création de l'Unité d'action régionale, en 1986, a permis de donner une nouvelle impulsion à la politique de décentralisation de l'information.

L'équipe des attachés régionaux d'information, qui dépend de cette Unité, a été renouvelée. Ils disposent désormais d'une plus grande marge d'initiative dans leurs tâches de traduction, d'adaptation et surtout de production de l'information, y compris l'information de base sur l'Unesco, écrite et audio-visuelle. Cette information est transmise aux médias, soit directement par télex, soit par l'intermédiaire des correspondants locaux, qui sont en liaison permanente avec eux, selon les modalités propres aux petites agences de presse.

Des efforts ont été faits, à cet égard, pour accélérer l'établissement de réseaux de correspondants locaux ("stringers") dans les différentes régions du monde. Le réseau de l'Amérique latine comprend désormais des correspondants à Buenos Aires, Santiago, Lima, Bogota et Mexico ; celui de l'Asie et du Pacifique, un correspondant à New Delhi et un autre à Manille ; pour l'Afrique, un correspondant a été désigné à Nairobi. Un recrutement est en cours pour Abidjan, Harare et Djakarta.

Des progrès significatifs ont été accomplis, depuis deux ans, dans la production locale des attachés régionaux d'information. Dans le cas de l'Amérique latine, l'augmentation est de plus de 50 %. Elle prend la forme de "nouvelles régionales" concernant l'Unesco, d'articles de type "features" et même, dernièrement, de programmes radiophoniques régionaux. Les "revues de presse" régionales produites par les attachés régionaux d'information - qui constituent un précieux outil de travail pour le Secrétariat dans son ensemble - montrent une nette augmentation de l'utilisation, par les médias des différentes régions, du matériel d'information produit par l'OPI.

****

Recommandation G(2) : CONSULTANTS EXTERIEURS

****

"1. Le Comité temporaire recommande que l'Unesco continue à faire appel à des consultants extérieurs quand et là où cela s'avère nécessaire, en particulier lorsque leur concours semble devoir représenter une contribution positive aux efforts qui sont poursuivis en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme et le fonctionnement de l'Organisation."

****

Ainsi qu'il a été dit à propos de la Recommandation E(2), le recours à des services de consultants extérieurs pour aider le Secrétariat a fait l'objet, depuis 1985, de strictes limitations, du fait des contraintes budgétaires.

Il a cependant été fait appel à une expertise externe, en tant que de besoin, pour contribuer aux efforts d'amélioration de certains aspects du fonctionnement de l'Organisation. Par exemple :

- en 1985, pour la restructuration de l'Office des presses et de l'Office de l'information du public ;
- pour l'évaluation de la phase expérimentale du nouveau système d'auto-évaluation ;
- pour l'identification des principes et critères devant guider l'exercice de redéploiement ;
- en 1986, pour la mise au point d'un programme dit de "consolidation" des réformes (groupe de consultants suédois) ;
- en 1988, pour contribuer aux travaux d'élaboration du troisième Plan à moyen terme ;
- pour la mise au point d'une stratégie permettant de renforcer les possibilités de financements extrabudgétaires ;
- pour aider au renforcement de l'universalité de l'Unesco.

****

"2. Il faudrait choisir les particuliers ou organisations dont le concours est sollicité en fonction, essentiellement, de leur expérience et de leur compétence et d'une répartition géographique équitable."

****

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique, de 1984 à 1988, des consultants engagés au Siège pour conseiller le Secrétariat.

Consultants engagés au Siège pour conseiller le Secrétariat

Groupe régional	1984 %	1985 %	1986 %	1987 %	1988 (1er sem)
I	59,03	66,66	38,00	56,3	55,6
II	6,03	5,13	8,00	8,4	9,3
III	9,63	8,33	18,00	12,7	7,4
IV	6,03	5,13	14,00	7,0	7,4
V Afrique	8,44	4,49	10,00	9,9	7,4
V Etats arabes	10,84	10,26	12,00	5,6	13,0
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

On constate la persistance d'un déséquilibre en faveur des consultants appartenant au groupe régional I. Ceci s'explique en partie par des contraintes budgétaires (l'Organisation devant prendre en charge les frais de voyage et de séjour des consultants). Mais les efforts devront être poursuivis pour améliorer la diversification géographique des consultants du Siège.

Recommandation G(3) : ROLE DES DELEGATIONS PERMANENTES

****

"1. Le Comité temporaire reconnaît l'importance du rôle et des fonctions des délégations permanentes auprès de l'Unesco. Elles permettent d'accroître la continuité et l'efficacité de la contribution que les Etats membres apportent, comme il est prévu aux Articles IV, V et VII de l'Acte constitutif, à l'élaboration des politiques, des grands axes de travail et du programme de l'Organisation.

2. A cet égard, le Comité temporaire reconnaît l'utilité des réunions informelles de délégués permanents tenues à l'initiative du Directeur général, et recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général à en organiser plus fréquemment et plus régulièrement, ainsi qu'à en étendre la pratique à d'autres fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat, afin de favoriser le dialogue entre les délégations permanentes et ce dernier.

3. Le Comité temporaire invite le Conseil exécutif à demander aux délégations permanentes d'intensifier leurs contacts et échanges de vues afin de préparer le terrain en vue d'un consensus."

****

Des progrès importants ont été réalisés, depuis 1985, dans la mise en oeuvre de cette recommandation. De multiples démarches ont été entreprises, par le Secrétariat d'une part, par les délégations permanentes d'autre part, pour que s'instaurent des relations plus régulières d'information et de concertation.

- La pratique, évoquée par le Comité temporaire, des réunions entre le Directeur général et l'ensemble des délégués permanents s'est étendue, depuis 1988, à d'autres occasions que la préparation du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Des réunions plus fréquentes ont été convoquées, à l'initiative du Directeur général ou à celle des délégués permanents, sur des thèmes spécifiques, tels que la préparation du troisième Plan à moyen terme, ou encore le suivi des missions du Directeur général dans les Etats membres.

- Le Directeur général rencontre par ailleurs régulièrement les différents groupes régionaux pour les tenir informés des activités, comme du fonctionnement de l'Organisation. Sept réunions ont été ainsi organisées, à l'initiative des groupes régionaux, depuis le début de l'année 1988.

- Le Directeur général a bien sûr, des entretiens individuels avec les délégués permanents, à leur demande ou à son initiative, ainsi que des réunions informelles avec les présidents des groupes régionaux.

- Les contacts entre le Secrétariat et les délégations permanentes se sont également beaucoup développés. Ils revêtent diverses formes :

  . réunions entre un (ou plusieurs) groupe(s) de délégations permanentes et divers membres du Secrétariat sur des questions liées au fonctionnement de l'Organisation (exercice de redéploiement, par exemple, décentralisation, situation budgétaire, etc.) ou à l'exécution du programme (préparation de Conférences régionales ; Décennie mondiale du développement culturel ; activités du Secteur des sciences sociales et humaines ; préservation du patrimoine dans les Etats arabes... pour ne citer que quelques exemples récents). Là encore, ces rencontres ont lieu à l'initiative des Secteurs ou à celle des délégations permanentes ;

  . réunions d'information à l'intention des nouveaux délégués permanents, pour les familiariser avec les procédures et les méthodes de travail de l'Organisation ;

  . participation de membres du Secrétariat à des réunions de groupes régionaux, à l'invitation de ces derniers.

- En sus des documents qui leur étaient traditionnellement adressés, les délégations permanentes reçoivent désormais les "notes vertes" du Directeur général ainsi que les "Tableaux de bord sur l'exécution du programme" - afin de les associer plus étroitement à la vie et à l'action de l'Organisation.

Recommandation G(4) : TROISIEME PLAN A MOYEN TERME

****

"1. Les décisions fondamentales concernant les méthodes de préparation du troisième Plan à moyen terme et le calendrier de son examen et de son adoption devraient être prises par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, sur la base d'un document rédigé par le Directeur général et examiné initialement par le Conseil exécutif à sa 122e session.

2. Le document devrait contenir des propositions précises concernant l'organisation d'une large consultation des Etats membres avant l'élaboration du Projet de plan, comme cela a été fait en 1981 pour le deuxième Plan."

****

Un document intitulé "Méthodes de préparation du troisième Plan à moyen terme et calendrier de son examen et de son adoption" a été soumis à la 122e session du Conseil et à la vingt-troisième session de la Conférence générale - qui a adopté à ce sujet la résolution 23 C/48. Conformément à cette résolution, le Conseil exécutif a examiné, à sa 124e session, le calendrier des travaux préparatoires et leurs modalités. Il a notamment invité le Directeur général (décision 124 EX/4.1) "à procéder en 1987 à une large consultation des Etats membres, des Membres associés, des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des personnalités éminentes des milieux intellectuels, éducatifs, scientifiques, culturels et des arts et de la communication, y compris les membres et anciens membres du Conseil exécutif" et souligné "le rôle éminent que doivent remplir les commissions nationales dans tout le processus de consultation...".

A sa 125e session, le Conseil a examiné et modifié le projet de questionnaire proposé par le Directeur général. La version finale de ce questionnaire a été envoyée en janvier 1987 ; une synthèse des réponses à cette consultation a été soumise au Conseil à sa 129e session, en même temps qu'une esquisse de Plan (document 129 EX/4).

D'autres consultations ont été menées à l'occasion de réunions de commissions nationales, de délégations permanentes ou de réunions organisées dans le cadre du programme. Il en est rendu compte dans le document 129 EX/4, Partie I (par. 6 à 11). Ces consultations se poursuivront tout au long du processus d'élaboration du Plan et jusqu'à son examen par la Conférence générale à sa vingt-cinquième session.

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

130 EX/7
Partie II
Paris, le 5 septembre 1988
Original français

EVALUATION = pp: 9-11

CONSEIL EXECUTIF

Cent trentième session

COMITE SPECIAL

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire et rapport du Comité spécial à ce sujet

DEUXIEME PARTIE

RESUME

Cette deuxième partie du document 130 EX/7 est consacrée aux progrès accomplis récemment et aux mesures de réforme prises ou envisagées dans le domaine de l'action opérationnelle, de la décentralisation et de l'évaluation. Le Comité spécial avait en effet souhaité qu'un rapport détaillé lui soit soumis sur ces trois questions à sa 130e session. Les informations qui y figurent viennent compléter celles qui ont déjà été présentées, dans la première partie du document, au titre du bilan de la mise en oeuvre des recommandations D, E(4) et E(5).

ACTIVITES OPERATIONNELLES

Le bilan présenté dans la première partie de ce document au titre de la recommandation E(4) fait apparaître un déclin constant de l'action opérationnelle menée par l'Organisation au cours de ces cinq, et même dix dernières années - et cela à un moment où les problèmes de développement requièrent, plus que jamais, un renforcement de la coopération technique internationale dans les domaines de compétence de l'Unesco. Le redressement de l'action opérationnelle doit donc être un des objectifs prioritaires du processus de réforme de l'Organisation.

Un certain nombre d'indications ont été fournies, dans la première partie du document, quant aux efforts déployés et aux résultats obtenus, depuis un an, dans un certain nombre de domaines où l'action de l'Organisation se caractérise par sa continuité (recours accru aux services d'experts nationaux, diversification des équipements, développement de la TCDC, etc.). On se reportera également au document 130 EX/16, consacré aux activités opérationnelles pour le développement.

Les présentes notes ont principalement pour objet d'éclairer les nouvelles orientations qui ont inspiré les efforts de l'Organisation au cours des six derniers mois et qui visent :

- d'une part, à mobiliser des ressources financières sur une plus grande échelle, grâce notamment à un renforcement de notre coopération avec les institutions et organes de financement du système des Nations Unies ;

- d'autre part, à rationaliser nos moyens et méthodes d'action, en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation dans l'exécution des programmes opérationnels.

1) Mobilisation des ressources financières

De nouvelles perspectives s'ouvrent, à l'heure actuelle, pour le développement de l'action opérationnelle dans des domaines qui intéressent directement l'Unesco : le développement durable (Rapport Bruntland) ; le développement des ressources humaines ; l'éducation de base ; l'atténuation des coûts socio-culturels des politiques d'ajustement structurel - autant de thèmes qui figurent désormais au rang des priorités de la coopération technique multilatérale. Il en va de même pour la mobilisation des ressources financières (accroissement escompté de l'ordre de 450 millions de dollars dans les allocations du PNUD pour le 4° cycle de programmation ; Projet PNUD/Banque mondiale pour le développement économique et la gestion des ressources naturelles).

Aussi diverses démarches ont elles été entreprises, au cours du premier semestre 1988, en direction des institutions et organismes de financement du système des Nations Unies, en vue de renforcer notre coopération et de l'étendre à de nouveaux domaines.

PNUD : La visite du Directeur général au Siège du PNUD en mai 1988, celle de l'Administrateur au Siège de l'Unesco, en juin, ont confirmé la volonté du PNUD de resserrer la collaboration avec l'Unesco et, en particulier, de l'associer très étroitement à :

- la formulation d'un Plan d'action pour le développement des ressources humaines en Afrique ;
- la réalisation d'études sectorielles pour la préparation des exercices de programmation par pays ;
- l'évaluation conjointe de nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation.

Une mission intersectorielle de l'Unesco se rendra au Siège du PNUD, en septembre, pour préciser les modalités de cette collaboration.

OIT : Suite à un échange de lettres entre les directeurs généraux des deux organisations, des consultations interagences ont permis de définir quatre domaines prioritaires de coopération, à savoir :
- les implications des mesures d'ajustement structurel sur le développement des ressources humaines ;
- éducation et formation pour l'auto-emploi ;
- éducation et formation des techniciens ;
- technologies éducatives.

Des actions conjointes devraient pouvoir être mises sur pied, d'ici la fin de l'année, dans le cadre du premier au moins de ces thèmes.

UNICEF : Des travaux préparatoires ont été entrepris pour le lancement d'opérations conjointes dans le cadre d'une campagne de "Lutte contre l'analphabétisme et développement d'une éducation de base".

Banque Mondiale : Suite à la visite que le Directeur général a effectuée à la Banque mondiale, en avril dernier, il est actuellement procédé à un réexamen de la coopération entre les deux institutions. Ce réexamen pourrait conduire à accroître le rôle de l'Unesco dans les négociations en matière de politiques d'ajustements structurels, pour tout ce qui concerne l'éducation ; à renforcer sa place dans l'exécution de la composante "assistance technique" des projets financés par la Banque ; et à développer la collaboration dans des domaines tels que : les statistiques, la formation de planificateurs de l'éducation, la science et la technologie ainsi que les questions liées à l'environnement.

On notera à cet égard qu'un poste de chargé de liaison avec la Banque mondiale, le PNUD et la Banque interaméricaine de développement vient d'être créé au Bureau de New:York.

L'Unesco a poursuivi, au cours de la même période, la coopération avec les Banques et Fonds régionaux de développement :
- Banque africaine de développement : dix huit missions conjointes d'identification, de préparation et d'évaluation de projets avaient été entreprises en 1987 ; onze ont déjà été réalisées au premier semestre 1988 et quatorze autres sont prévues d'ici fin 1988.
- Banque islamique de développement : un grand projet (de l'ordre de dix millions de dollars) portant sur l'équipement scientifique des établissements d'enseignement au Liban vient d'être réactivé.

En ce qui concerne les fonds en dépôt, le montant des nouveaux fonds mobilisés au cours du premier semestre 1988 étaient de 6,8 millions de dollars (onze millions pour l'année 1987). Par ailleurs, des négociations sont en cours pour la signature de cinq projets auto-financés.

Pour des informations plus détaillées, on se reportera au document 130 EX/16.

2) Identification de projets

A la lumière des nouvelles perspectives de coopération évoquées plus haut, l'Unesco a entrepris d'identifier un certain nombre de projets d'envergure qui pourraient être soumis à des sources de financement externes.

- Une priorité a été accordée à l'Afrique : un groupe de travail intersectoriel a été chargé de préparer un ensemble de projets novateurs, s'inscrivant dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique, et susceptibles de mobiliser d'importants financements extrabudgétaires.
- De même, le Secrétariat élabore actuellement la contribution que l'Unesco apportera au Programme d'assistance économique spéciale à l'Amérique centrale, en application de la résolution 42/204 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Par ailleurs, l'ADG/BEP a été chargé de présider un groupe de travail intersectoriel en vue d'identifier et de mettre au point six projets opérationnels de grande ampleur, portant sur des domaines prioritaires.
- Il est à noter que l'Unesco a été étroitement associée au Plan d'aide humanitaire au peuple afghan et à la reconstruction de l'Afghanistan, initié par le Secrétaire général des Nations Unies. Un programme de reconstruction des institutions éducatives et de sauvegarde du patrimoine culturel a été mis au point, qui pourrait être financé par les contributions qui seront réunies à l'occasion d'une prochaine Conférence des pays donateurs.
- On peut mentionner également la mise au point d'un projet intégré de formation, de recherche et d'échange d'informations intéressant dix huit universités du bassin amazonien, et qui vient d'être soumis au financement de la Banque interaméricaine de développement (BID), et du PNUD.

3) Exécution des activités opérationnelles

Les démarches entreprises en vue de revitaliser notre coopération avec les institutions de coopération et les agences de financement n'auront d'impact réel que si l'Unesco est en mesure de faire la preuve de sa compétitivité et de son efficacité dans l'exécution des programmes qui lui sont confiés.

L'évaluation à laquelle il a été procédé (voir première partie du document) de la façon dont l'Organisation a conduit jusqu'ici son action opérationnelle a montré qu'il convenait de réaménager les structures chargées de sa mise en oeuvre et de réviser profondément les procédures et les méthodes de gestion utilisées.

Il convient, en premier lieu, de rendre aux secteurs de programme la pleine responsabilité de l'action opérationnelle, pour ce qui concerne l'identification, la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets. C'est dans les secteurs de programme, en effet, que se trouvent les capacités d'expertise et de gestion nécessaires au bon déroulement d'un projet. C'est au sein des divisions de "substance" qu'une synergie peut être réalisée entre les activités du programme ordinaire et l'action opérationnelle.

Il convient, par ailleurs, de renforcer notre politique de mobilisation de ressources extrabudgétaires ("fund raising"), en instaurant des contacts permaments, au plus haut niveau, avec les différentes sources de financement : multilatérales et bilatérales, publiques et privées.

Il convient enfin de réviser les procédures et les méthodes de travail utilisées en :

- déléguant le maximum de responsabilité, pour l'exécution des projets opérationnels, aux unités hors Siège ;
- assouplissant les procédures administratives, de manière à instaurer des relations plus directes, et plus rapides, entres les divisions de programme (ou les unités hors Siège) et les chefs de projet ;
- assurant une formation continue du personnel aux techniques de gestion de projets.

L'étude des changements, fonctionnels et organiques, que demande la réalisation de tels objectifs est en cours. Un certain nombre de décisions ont d'ores et déjà été arrêtées :

- suppression du Bureau d'étude, d'action et de coordination pour le développement ;
- renforcement, au sein des divisions de programme, du personnel chargé de la mise en oeuvre des activités opérationnelles ;
- création, auprès du Directeur général adjoint, d'une unité chargée de définir et de mettre en oeuvre une politique de mobilisation des ressources ("fund raising") et d'assurer la coordination d'ensemble de l'action opérationnelle et des relations avec les sources de financement extrabudgétaires.

DECENTRALISATION

Le bilan qui a été présenté dans la partie I de ce document au titre de la recommandation D : Décentralisation, fait apparaître à la fois les lignes de force, mais aussi les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de la politique de décentralisation.

Des progrès importants ont été accomplis, sur le plan quantitatif, en matière de décentralisation : les cibles fixées dans le Plan d'action pour la décentralisation soumis au Conseil à sa 122e session (document 122 EX/25) - qui prévoyaient que 28 à 32 % des crédits de programme et de personnel (Titre II) devraient être décentralisés fin 1989 - ont d'ores et déjà été atteintes. En dépit des contraintes budgétaires, le pourcentage de postes du programme ordinaire établis hors Siège a progressé par rapport à l'exercice 1984-1985.

Ces résultats, pour encourageants qu'ils soient, ne sauraient faire oublier les difficultés et les obstacles auxquels se heurte la mise en oeuvre d'une décentralisation effective et efficace. La consultation des Etats membres entreprise en 1986 (document 125 EX/6), tout comme les débats du Comité spécial et du Conseil exécutif à ce sujet, et les enseignements que le Directeur général a tirés de ses missions, convergent vers les mêmes conclusions : l'Unesco est aujourd'hui moins présente dans les Etats membres que d'autres institutions internationales ; l'éloignement des unités hors Siège, tant vis-à-vis du Siège qu'entre elles, pose des problèmes de communication imparfaitement résolus. Ces unités ne disposent pas, bien souvent, des capacités et des moyens nécessaires pour pouvoir répondre rapidement aux besoins des Etats membres et faire la preuve de leur compétitivité, notamment sur le terrain de l'action opérationnelle. La coordination des activités décentralisées n'a pu être exercée jusqu'ici de manière pleinement satisfaisante - la nature exacte des responsabilités des diverses structures régionales (coordonnateurs, bureaux intersectoriels, bureaux sous régionaux, conseillers régionaux) n'ayant pas toujours été clairement définie, pas plus que leurs relations fonctionnelles entre elles, ainsi qu'entre le Siège et elles.

Aussi le Directeur a-t-il décidé, fin 1987, de confier au Sous directeur général chargé de la coordination régionale et de la décentralisation une mission d'étude et de réflexion, en vue d'identifier les moyens de surmonter ces problèmes et de renforcer la présence de l'Unesco sur le terrain. Sur la base du bilan qui a pu ainsi être établi de l'état actuel de la décentralisation, le Directeur général a arrêté un certain nombre de mesures qui peuvent s'organiser autour de trois objectifs :

- améliorer la représentation de l'Unesco sur le terrain
- améliorer l'efficacité de l'action décentralisée
- améliorer la circulation de l'information et la coordination régionale et interrégionale

1) Améliorer la représentation de l'Unesco sur le terrain

L'un des objectifs majeurs de la décentralisation est de rapprocher l'Unesco de ses Etats membres. Or l'expérience prouve que les structures hors Siège ne sont pas en mesure, à l'heure actuelle, de maintenir, dans tous les pays qui relèvent de leur compétence, un contact étroit avec les instances nationales ainsi d'ailleurs qu'avec les représentants locaux des autres institutions internationales. Ceci est lié, en grande partie, aux disparités qui caractérisent la représentation de l'Unesco sur le terrain. Celle-ci comporte quelques bureaux régionaux importants, des bureaux sous régionaux plus modestes et de nombreuses unités réduites à une ou deux personnes. Certaines unités hors Siège ont par ailleurs un profil spécifique, lié principalement, sinon exclusivement, à l'un des domaines de compétence de l'Unesco.

Aussi le Directeur général a-t-il décidé de renforcer les structures décentralisées, et en toute priorité les plus modestes d'entre elles, de manière à assurer, dans les plus brefs délais, une présence effective de l'Organisation dans tous les pays d'une même région. Ce renforcement s'opérera par la création mais surtout par le transfert de postes, depuis le Siège et depuis les bureaux régionaux les plus importants, vers les petites unités. Un plan d'aménagement des structures hors Siège en Afrique est à l'étude : des transferts ont d'ores et déjà été décidés au profit des bureaux de Lagos et de Harare.

Ce renforcement doit aussi s'entendre comme un élargissement : toutes les représentations de l'Unesco, quelle que soit leur nature (bureaux, conseillers, représentants), seront appelées désormais à représenter l'Unesco pour l'ensemble de ses activités, qu'elles relèvent du programme ordinaire ou de l'action opérationnelle, d'un domaine de compétence ou d'un autre. Chaque représentation hors Siège devra fonctionner comme une extension du Siège - notamment dans ses relations avec les instances gouvernementales (en particulier les commissions nationales pour l'Unesco) et les représentations des autres institutions intergouvernementales. Des mesures seront prises, à cet effet, pour renforcer la formation initiale des fonctionnaires nommés hors Siège, favoriser la rotation entre le Siège et le hors Siège et améliorer bien sûr la circulation de l'information entre le Siège et le hors Siège ainsi qu'entre les unités hors Siège elles-mêmes (voir § 3 plus bas).

2) Améliorer l'efficacité de l'action décentralisée

Ainsi qu'il a été dit dans la première partie de ce rapport, le taux de décentralisation des activités du programme ordinaire s'est accru à un rythme assez rapide au cours de ces dernières années, celui des activités opérationnelles progressant à un rythme plus lent. L'un et l'autre cependant peuvent et doivent être améliorés, ce qui suppose un renforcement des unités hors Siège, en termes d'effectifs bien sûr, mais aussi en termes d'efficacité et d'autonomie.

Renforcer la capacité d'initiative des unités hors Siège, tout en améliorant l'efficacité de leur fonctionnement, telle sera l'une des responsabilités assignées à l'Unité de coordination des activités régionales, qui vient d'être créée auprès du Directeur général adjoint.

Cette unité, qui sera chargée de tous les aspects administratifs de la décentralisation, aura notamment pour mission de :

- simplifier les relations fonctionnelles entre les structures hors Siège et les secteurs de programme, par un allègement et une harmonisation des procédures - la caractéristique de l'action décentralisée devant être sa rapidité. C'est ce souci de simplification qui a d'ailleurs conduit le Directeur général à supprimer, à compter du 1er octobre 1988, les fonctions de coordonnateur régional ;

- accroître la capacité d'action des unités hors Siège, en procédant aux délégations de responsabilités nécessaires, afin qu'elles soient en mesure d'assumer pleinement la gestion des activités et des ressources qui leur sont confiées. Il conviendra notamment de doter les unités hors Siège des moyens de donner suite elles-mêmes à certaines requêtes urgentes qui leur sont adressées par les Etats membres. Cette décentralisation de fonctions et de responsabilités s'impose tout particulièrement dans le domaine de l'action opérationnelle, où l'Unesco doit pouvoir faire preuve d'une compétitivité et d'un dynamisme analogues à ceux des autres organisations sur le terrain. Il importe également, en matière d'action opérationnelle, d'améliorer les mécanismes de concertation entre les Unités hors Siège et les Coordonnateurs/Représentants résidents du PNUD. Le Directeur général a adressé à ces derniers, au mois de juin, une lettre circulaire sollicitant leurs suggestions à cet égard ;

- renforcer les capacités administratives et financières des Unités hors Siège, par le perfectionnement, en particulier, des systèmes de gestion budgétaire et l'intensification des actions de formation au bénéfice du personnel administratif hors Siège. On notera, à cet égard, que le Directeur général vient de charger l'ADG/ADM de mettre au point un plan sexennal de recrutement, de formation et de rotation des administrateurs ; un mouvement de rotation des administrateurs, qui incluera notamment une rotation Siège/hors Siège, est d'ores et déjà en préparation et prendra effet à l'automne.

3) Améliorer la circulation de l'information et la coordination régionale et interrégionale

Une circulation large et rapide de l'information est une condition indispensable au bon fonctionnement de la décentralisation.

Elle suppose des moyens techniques. Il a déjà été fait état, dans la première partie de ce rapport, des progrès accomplis en matière d'équipement des unités hors Siège : télex, facsimile, et dernièrement messagerie électronique - dont le développement hors Siège doit être une des priorités du prochain biennium.

Elle suppose aussi une rationalisation des circuits d'échange d'information entre le Siège et le hors Siège (notes vertes, documents des organes directeurs, copies de notes et correspondances, notes administratives, matériel de l'OPI, etc.). Ce sera l'une des responsabilités de l'Unité centrale de coordination des activités

régionales que de mettre au point les procédures permettant de systématiser ces échanges, du Siège vers le hors Siège et inversement. Ces échanges doivent être les plus rapides possibles : les unités hors Siège établiront des contacts directs avec les divisions du Siège - avec notification simultanée au Sous-directeur général concerné et à l'Unité centrale de coordination.

L'efficacité de la décentralisation exige enfin des mécanismes appropriés de coordination intersectorielle, régionale et interrégionale. A cet effet, l'Unité de coordination sera chargée :

- d'une part, de collecter et d'analyser l'ensemble des informations en provenance des unités hors Siège qui présentent une signification particulière pour la politique générale et le programme de l'Organisation - ceci afin de tenir à jour, pour chaque région, un "tableau de bord" à l'intention de la Direction générale ;

- d'autre part, de convoquer, au début de chaque année, des réunions régionales regroupant les responsables de toutes les unités permanentes d'une même région, afin de les aider à harmoniser et coordonner leur action.

L'objectif visé est de créer un mécanisme de coordination suffisamment souple pour ne pas entraver les circuits de relations entre les secteurs de programme et les unités hors Siège - lesquels doivent être les plus directs et les plus rapides possible -, tout en préservant cette "unité de conception et d'action" que requiert la mission de coopération internationale qui est celle de l'Unesco.

On se reportera également au document 130 EX/INF.6 : "Rapport du Directeur général sur la politique de décentralisation", qui présente une analyse de la situation actuelle, des raisons historiques de cette situation, de ses avantages et de ses contraintes, une réflexion sur les objectifs à atteindre, compte tenu de la spécificité de l'Unesco au sein du système des Nations Unies, et un exposé des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs, distinction faite des mesures immédiates et des mesures à plus long terme.

EVALUATION

Auto-évaluation du programme (évaluation de catégorie I)

Le Rapport sur les résultats de l'auto-évaluation des activités de l'Organisation en 1986-1987 a été diffusé, en mars 1988, auprès de tous les secteurs de programme et de soutien du programme, afin que ceux-ci puissent tenir compte des recommandations et propositions d'amélioration qu'il contient lors de la mise en oeuvre du programme pour 1988-1989 ainsi que dans la préparation du troisième Plan à moyen terme. L'Unité centrale d'évaluation entreprendra une étude sur les mesures prises par les secteurs afin de donner suite à ce rapport.

Par ailleurs, l'Unité centrale d'évaluation apporte régulièrement sa contribution aux différents stades de la préparation du troisième Plan à moyen terme en élaborant, sur la base des enseignements du premier exercice d'auto-évaluation, ainsi que de l'évaluation du premier Plan à moyen terme et des résultats de diverses évaluations d'impact et thématiques, des critères pour orienter les choix en matière de continuité ou d'innovation dans les différents domaines d'activité de l'Organisation.

Enfin, l'Unité centrale d'évaluation est actuellement attachée à l'élaboration, en consultation avec les Secteurs de programme, d'une mise à jour des Directives pour l'auto-évaluation des activités de l'Organisation, afin de tenir compte, lors de la mise en oeuvre du deuxième exercice d'évaluation interne du programme, des enseignements à caractère méthodologique tirés du premier exercice mené en 1986-1987.

Evaluation de catégorie II

L'Unité centrale d'évaluation étudie actuellement, avec la collaboration des Secteurs de programme, les modalités du calendrier du deuxième exercice d'auto-évaluation, de manière à faciliter la prise en compte des résultats de l'exercice lors de la préparation du Projet de programme et de budget biennal (document C/5), puis de les refléter dans les documents d'évaluation destinés aux organes directeurs (documents C/11 et C/3).

Evaluations d'impact (évaluation de catégorie III)

Trois nouvelles évaluations d'impact ont été présentées à la 129e session du Conseil exécutif : "Evaluation de l'impact des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement" (document 129 EX/INF.7) ; "Evaluation d'impact des activités relatives à la conception et à la réalisation d'infrastructures et d'espaces éducatifs", (document 129 EX/INF.8) ; "Evaluation de l'impact des activités de l'Unesco en matière de production endogène des programmes et messages dans le domaine de la communication depuis 1981" (document 129 EX/INF.9). Le Conseil a décidé d'en reporter l'examen à sa 130e session.

Le document 24 C/5 prévoyait la réalisation en 1988-1989 de quatre nouvelles évaluations portant sur "l'impact des activités menées par l'Unesco depuis 1976 dans le domaine des politiques et de la

planification de la communication", "l'impact du Programme général d'information (PGI) depuis sa création en 1976", "l'impact de l'appui technique et financier apporté par l'Unesco, sous diverses formes, à des activités ponctuelles entreprises par les Etats membres et les organisations non gouvernementales dans les domaines de l'alphabétisation et de la postalphabétisation" et "l'impact des activités menées par l'Unesco au cours des dix dernières années en matière d'enseignement supérieur agricole". Ces deux dernières ont été supprimées en raison des contraintes budgétaires.

Le rapport sur l'évaluation d'impact du Programme général d'information a été achevé au mois d'août 1988 et sera mis à la disposition du Conseil exécutif à sa 130e session ainsi qu'une évaluation concernant les activités du Programme international de Corrélation Géologique (PICG). Ce dernier rapport a été élaboré sous la supervision du Comité scientifique du PICG, ce qui répond aux souhaits exprimés par les Etats membres, lors de la consultation sur la préparation du troisième Plan à moyen terme, de voir les différents comités intergouvernementaux jouer un rôle plus dynamique dans les activités d'évaluation.

Information et formation du personnel

Un troisième séminaire de formation, animé par des spécialistes extérieurs de renom, sera organisé en novembre prochain à l'intention des fonctionnaires de rang supérieur.

Evaluation des activités opérationnelles

L'Unité centrale d'évaluation a participé, en septembre 1987, à l'évaluation des projets SEANAD et LENAD "News Agency Development" au Zimbabwe, au Botswana et au Lesotho, qui sont financés par un fond-en-dépôt. Elle a contribué à élaborer un cadre méthodologique pour l'évaluation de projets pilotes d'alphabétisation et d'éducation civique des femmes et a effectué une mission auprès de l'Asia-Pacific Institute for Broadcasting Development (AIBD), afin d'identifier les voies et moyens de renforcer la coopération entre l'Unesco et l'AIBD. Elle a également contribué à l'évaluation, à mi-parcours, du projet régional Unesco-AGFUND sur le développement des constructions scolaires dans la région Asie et Pacifique.

Coopération avec le système des Nations Unies

L'Unité centrale d'évaluation a poursuivi sa collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, notamment en participant, en mars 1988, au Groupe de travail inter-agences sur l'évaluation, qui a pour objet de favoriser le développement de méthodologies communes et d'évaluations conjointes, ainsi que la formation permanente du personnel concerné par l'évaluation. L'Unité centrale d'évaluation a effectué une mission d'information auprès du FNUAP et de la Banque mondiale, et a établi avec le PNUD les bases d'une évaluation thématique conjointe concernant des projets opérationnels exécutés par l'Unesco.

L'Unité centrale d'évaluation a également élaboré une étude comparative des systèmes d'évaluation de 12 des principales institutions du système des Nations Unies; cette étude devrait contribuer à favoriser la rationalisation du système d'évaluation de l'Unesco, en apportant une meilleure connaissance des problèmes et des solutions trouvés ailleurs, ainsi qu'en fournissant les bases d'une meilleure harmonisation des approches méthodologiques employées.

L'établissement d'une base de données informatisée sur les différentes activités d'évaluation réalisées tant dans le cadre du programme ordinaire que dans celui des activités opérationnelles constituera l'une des tâches prioritaires de l'Unité centrale d'évaluation dans les mois à venir. Cette base de données facilitera la coordination des différentes activités d'évaluation et l'utilisation plus systématique des résultats de l'évaluation dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation des activités de l'Organisation.

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif ex

EVALUATION = pp = 16-17

Cent vingtième session

120 EX/3
PARIS, le 3 octobre 1984
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE TEMPORAIRE DU CONSEIL EXECUTIF CHARGE D'EXAMINER LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

RESUME

Le présent rapport est soumis au Conseil exécutif en application du paragraphe 8 de la décision 119 EX/5.11 par laquelle le Conseil, à sa 119e session, a institué un comité temporaire de 13 membres (par. 4 de la décision), ayant pour mandat "de présenter au Conseil des recommandations et des mesures concrètes tendant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation" (par. 5 de la décision). Ce rapport se compose de deux parties : la première partie contient les recommandations du Comité au Conseil exécutif, la seconde rend compte des débats du Comité temporaire.

F. Questions administratives et budgétaires

(1) Personnel
(2) Questions budgétaires et financières

G. Autres questions

(1) Information du public
(2) Consultants extérieurs
(3) Rôle des délégations permanentes
(4) Autres questions

5. Le rapport se compose de deux parties : la première contient le texte des recommandations soumises par le Comité temporaire à l'examen du Conseil exécutif ; la seconde rend compte des débats des trois sessions du Comité temporaire.

1. Le Comité temporaire créé par le Conseil exécutif, conformément à sa décision 119 EX/5.11, a tenu trois sessions sous la présidence de M. I. Margan, la première le 25 mai 1984, la deuxième du 2 au 13 juillet 1984 et la troisième du 3 au 18 septembre 1984, avec une séance supplémentaire le 21 septembre 1984.

2. Ont participé aux travaux du Comité temporaire :

M. J-P. Cot (France) et ses suppléants, Mme J. Baudrier, M. Y. Brunsvick, M. A. Zavriew, Mlle G. Rouchet et Mlle C. Aveline ; M. J.K. Gordon (Royaume-Uni) M. D.J. Church, M. G. Crabtree et M. R.I. Russell (suppléants de M. W.A. Dodd) ; M. J.A. Ostrovsky (URSS), M.Y. Khilchevsky, M. N. Kanaev et M. V. Gaï (suppléants de M. D.V. Ermolenko) ; M. A. Isaksson (Islande) et son suppléant, M. G. Gunnarsson ; M. T. Kagawa (Japon) et ses suppléants, M. K. Omura, M. N. Noguchi et M. M. Homma ; M. T.N. Kaul (Inde) et ses suppléants, M. I. Rahman, M. G.V. Rao et Mlle B. Bose ; M. Y. Diaré (Guinée) (suppléant de M. M. Keita) ; M. M. Messadi (Tunisie) et ses suppléants, M. A. Guellouz et M. M. Mami ; M. M.M. Musa (Nigéria) (suppléant de M. B. Olaniyan) ; M. A. Rahal (Algérie) et son suppléant, M. A. Baghli ; M. J.I. Vargas (Brésil) et son suppléant, M. A.A. Dayrell de Lima ; M. H. Wynter (Jamaïque) et sa suppléante, Mlle D. Richmond. M. P. Seddoh, président du Conseil exécutif, était également présent. Le Directeur général était représenté par M. J. Knapp, directeur général adjoint. M. G. Bolla, directeur général adjoint chargé de mission, M. J.B. Kaboré, M. H. Lopes, M. G. Saddler et M. T.C. Young, sous-directeurs généraux, ainsi que M. J. Millérioux, secrétaire du Conseil exécutif, ont également participé aux travaux du Comité.

3. A sa première session, le Comité temporaire a débattu et est convenu de sa procédure et de l'organisation de ses travaux.

4. A ses deuxième et troisième sessions, le Comité temporaire a examiné les points ci-après, inscrits à son ordre du jour :

A. Mode de fonctionnement et efficacité de la Conférence générale

(1) Structure
(2) Méthodes de travail

B. Mode de fonctionnement et efficacité du Conseil exécutif

(1) Structure
(2) Méthodes de travail

C. Procédures de décision de la Conférence générale et du Conseil exécutif

(1) Dispositions constitutionnelles existantes
(2) Pratique traditionnelle
(3) Améliorations possibles

D. Décentralisation

E. Questions relatives au programme

(1) Elaboration du programme
(2) Mise en oeuvre du programme
(3) Publications et documentation
(4) Activités opérationnelles
(5) Evaluation du programme

PREMIERE PARTIE

RECOMMANDATIONS

6. Le Comité temporaire soumet à l'examen du Conseil exécutif les observations et recommandations suivantes :

Recommandation A : CONFERENCE GENERALE

1. Le Comité temporaire a souligné l'importance constitutionnelle de la Conférence générale dans l'élaboration de la politique de l'Organisation. Il a estimé qu'il fallait préserver la structure actuelle de la Conférence générale.

2. Considérant que la Conférence générale est l'instance suprême chargée de définir la politique de l'Organisation, où les représentants des gouvernements expriment leur opinion sur tous les aspects de son action, le Comité temporaire recommande que soit renforcé le rôle de la Conférence générale dans la détermination des orientations générales ainsi que dans l'examen et l'approbation des programmes d'activité de l'Organisation.

3. Le Comité est d'avis qu'une préparation très attentive de la Conférence générale peut en améliorer le déroulement et en faciliter les travaux.

4. Le Conseil exécutif devrait s'attacher particulièrement aux points de son ordre du jour qui se rapportent à la préparation de la Conférence générale.

5. Le Conseil exécutif, lorsqu'il prépare l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale, devrait avoir à l'esprit le souci d'alléger cet ordre du jour.

6. Conformément à la résolution 4/01 de la quatrième session extraordinaire, le Conseil exécutif devrait identifier les points de l'ordre du jour sur lesquels la Conférence générale pourrait, sur recommandation de son Bureau, adopter des décisions sans débat, sous réserve qu'aucune délégation ne demande un débat sur ces points.

7. Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à réduire le nombre et le volume des documents soumis à la Conférence générale, notamment en veillant à l'application des décisions figurant dans la résolution 22 C/48 et, de manière générale, en veillant à ce que les documents relatifs au programme (c'est-à-dire les documents C/3, C/4, C/5 et C/11) soient aussi concis que possible, que les autres documents de travail ne dépassent pas, dans toute la mesure du possible, dix pages (y compris un résumé, une conclusion et des recommandations) et en substituant, en tant que de besoin, des compte rendus oraux aux rapports écrits.

8. Le Conseil exécutif devrait renforcer la pratique qui consiste à identifier les sujets concernant les orientations générales de l'Organisation sur lesquels les chefs de délégation pourraient être invités à centrer leurs interventions lors du débat de politique générale, sans qu'il soit, pour autant, porté atteinte à leur droit de s'exprimer sur d'autres sujets auxquels ils s'intéressent.

9. Le Conseil exécutif devrait continuer à recommander, en application de l'article 71 du Règlement intérieur, que les interventions faites au cours du débat de politique générale soient limitées à une durée de vingt minutes.

10. Le Conseil exécutif devrait, lorsqu'il discutera de l'organisation des travaux de la vingt-troisième session de la Conférence générale, examiner la possibilité de suggérer, à titre expérimental, un débat distinct en séance plénière ou ailleurs, sur une ou plusieurs questions du programme présentant un caractère important et urgent.

11. Le Conseil exécutif devrait, sans préjudice du droit qu'ont les délégués de formuler des observations sur tous les aspects des projets de programme dont l'examen a été renvoyé aux différentes commissions, faire des propositions indicatives visant à centrer le débat, au sein de chaque commission, sur les sujets ou problèmes particuliers qui, de l'avis du Conseil, demandent un examen spécial par la Conférence.

12. Afin d'offrir différentes options à la Conférence générale, le Directeur général est invité à examiner s'il est possible ou non de proposer dans le projet de document C/5, selon que de besoin, le choix entre plusieurs variantes.

13. Le Conseil exécutif devrait recommander à la Conférence que, lorsque les commissions de programme examinent des sujets ou problèmes particuliers, une attention particulière soit accordée aux résultats passés, tels qu'ils ressortent des documents C/3 et C/11, ainsi qu'à l'avenir, notamment en indiquant les questions sur lesquelles le Directeur général pourrait envisager de faire porter sa consultation officielle sur le Programme et budget de l'exercice qui suit le prochain exercice biennal.

14. Il est proposé que l'article 78 du Règlement intérieur de la Conférence générale soit amendé en remplaçant, à la fin du paragraphe 2, les mots "au plus tard la veille de la séance", par les mots "vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance".

15. Le rôle des bureaux des commissions en matière d'examen des projets de résolution présentés par les Etats membres, tel qu'il est défini au paragraphe 13 du document 22 C/2, devrait être renforcé. Un moyen serait de porter à 6 le nombre des membres de ces bureaux (un président, quatre vice-présidents et un rapporteur), de manière que tous les groupes régionaux puissent être représentés. Un autre moyen serait que chaque bureau commence ses discussions avec les auteurs des projets de résolution relatifs aux activités du programme immédiatement après avoir été élu par la Conférence générale.

16. En vue de promouvoir toujours davantage le dialogue entre les Etats membres et le Secrétariat, il conviendrait que le contenu d'un projet de résolution présenté par un ou plusieurs Etats membres et les commentaires du Directeur général sur ce projet de résolution soient, dans toute la mesure du possible, d'abord discutés avec le(s) auteur(s) du projet de résolution ainsi qu'avec le bureau de l'organe compétent de la Conférence générale, avant que le texte final ne soit rédigé et distribué aux Etats membres, sans qu'il soit pour autant porté préjudice au droit de tous les délégués d'être informés à temps du texte complet des projets de résolution. Dans la même perspective, il devrait être fait davantage usage de l'article 78.4 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

17. Le Bureau de la Conférence générale devrait continuer à se prononcer sur la recevabilité des projets de résolution, à l'initiative du Président de la Conférence générale, du bureau d'une commission, du Directeur général ou d'un membre du Bureau de la Conférence générale. En outre, ce bureau devrait être saisi, par les bureaux des commissions, des problèmes que celles-ci peuvent rencontrer au cours de l'examen préliminaire des projets de résolution.

18. Le Conseil exécutif devrait proposer, dans le document intitulé "Organisation des travaux de la Conférence générale", la liste des questions qui, après un débat dans un des organes de la Conférence générale, pourraient être envoyées par le Bureau de la Conférence au Comité de rédaction et de négociation.

19. La possibilité pourrait être examinée d'organiser, en marge des travaux de la Conférence générale, une ou plusieurs tables rondes auxquelles pourraient participer les experts des délégations à la Conférence générale.

Recommandation B : CONSEIL EXECUTIF

OBSERVATIONS

1. Conformément à l'Acte constitutif, les responsabilités du Conseil exécutif dans l'exécution des décisions de la Conférence générale se distinguent de celles du Secrétariat par leur caractère essentiellement politique et de supervision, en ce sens que le Conseil exécutif est dépositaire de la volonté des Etats membres et qu'il a l'autorité suprême pour interpréter cette volonté entre deux sessions de la Conférence générale.

2. On ne peut obtenir du Conseil exécutif le travail qui est attendu de lui aussi bien par les Etats membres que par le Secrétariat si le Conseil exécutif ne prend pas conscience lui-même de son caractère primordialement politique et si les moyens matériels et financiers nécessaires à une bonne exécution de sa mission ne sont pas mis à sa disposition. Il ne faut pas craindre de prévoir des mécanismes permettant un échange véritable de points de vue et des discussions au fond débouchant sur des directives précises, mettant le Secrétariat à même d'être l'outil d'exécution de la volonté des Etats membres.

3. Les documents demandés par le Conseil au Secrétariat doivent être adaptés à la mission particulière du Conseil, c'est-à-dire prendre la forme d'éléments de choix politique et non pas seulement d'analyses techniques liées à l'exécution concrète des tâches du Secrétariat. La nature des documents varie selon qu'il s'agit de traduire dans la réalité concrète une décision ou au contraire d'orienter une action et de faire un choix entre plusieurs possibilités d'action. Une étude pourrait utilement être demandée au Comité spécial sur cette base, de façon à mettre au point la nature précise de la documentation particulière nécessitée par le caractère politique des responsabilités du Conseil.

RECOMMANDATIONS

4. Le nombre des membres du Conseil exécutif ne devrait pas augmenter au cours des dix prochaines années.

5. Le Bureau du Conseil exécutif devrait envisager une redistribution des points de l'ordre du jour entre les commissions et comités du Conseil, de manière notamment à réduire la charge de travail de la Commission du programme et des relations extérieures.

6. Il conviendrait de réexaminer la composition des comités restreints, compte tenu notamment de la répartition géographique et de l'intérêt manifesté par les membres du Conseil en fonction de leurs compétences spécifiques, sans qu'il soit pour autant porté atteinte au droit de tout membre du Conseil de participer à ces comités.

7. Dans le cadre des dispositions constitutionnelles existantes, le Bureau du Conseil devrait être encouragé à jouer un rôle plus actif, notamment en s'attachant à formuler des propositions sur la façon d'examiner certaines questions inscrites à cet ordre du jour et sur l'organe qui pourrait en être chargé.

8. Le Bureau du Conseil exécutif devrait porter une attention toute particulière à la révision du calendrier des sessions du Conseil, notamment des dates et de la durée de la deuxième session de la première année de l'exercice biennal (consacrée à l'examen du rapport préliminaire du Directeur général sur le futur programme et budget EX/5) et de la première session de la deuxième année de l'exercice biennal (consacrée à l'examen du Projet de programme et de budget).

9. Le Directeur général devrait examiner la possibilité de préparer le Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5) en deux volumes, comme cela est envisagé dans la résolution 4 XC/5.01.

10. Il conviendrait de communiquer au Conseil exécutif les rapports des comités intergouvernementaux, et cela au moment des débats du Conseil relatifs au programme biennal de l'Organisation.

11. Afin de favoriser leur extension, il conviendrait d'identifier, par des études adéquates ou par d'autres moyens, les domaines d'activités de l'Unesco où la création de tels comités intergouvernementaux pourrait s'avérer souhaitable.

12. Le Projet de programme et de budget (document C/5 - titre II) devrait faire l'objet d'un examen détaillé par la Commission du programme et des relations extérieures et, en tant que de besoin, par la Commission financière et administrative.

13. Le Conseil exécutif devrait étudier les moyens susceptibles d'assurer une meilleure prise en considération, par la Conférence générale, des recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet du Projet de programme et de budget (document C/5).

14. Le Conseil exécutif peut confier à son Comité spécial certaines questions complexes qui appellent des études approfondies.

15. Le document C/11 (Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme) devrait être établi et diffusé suffisamment longtemps avant l'ouverture de la session du Conseil exécutif qui précède la session de la Conférence générale. Il conviendrait d'étudier avec soin la possibilité que le Conseil exécutif examine ce document en détail, lors de sa brève session qui suit immédiatement la Conférence générale. Parallèlement, le Secrétariat devrait étudier les voies et moyens propres à renforcer l'aspect "évaluation du programme" du document C/11.

16. Le Conseil exécutif devrait être davantage en mesure de suivre l'évolution des activités décentralisées et des activités opérationnelles, par des visites, par exemple, de certains de ses membres aux bureaux régionaux et par l'audition des directeurs de ces bureaux par la Commission du programme et des relations extérieures.

17. Les documents de travail du Conseil exécutif ne devraient pas, autant que possible, excéder 10 pages (y compris un résumé, et, s'il y a lieu, une conclusion et des recommandations) et devraient être conçus de manière qu'ils facilitent la prise de décision par les membres du Conseil.

Recommandation C : PROCEDURES DE DECISION

1. Le Comité réaffirme son attachement à la pratique du consensus, qu'il considère comme une pratique indispensable au fonctionnement harmonieux d'une organisation de coopération internationale telle que l'Unesco.

2. Le consensus est une pratique de négociation, qu'il convient de ne pas codifier. Cette pratique est fondée sur la volonté des Etats membres de rechercher, aux problèmes qui se posent à eux, des solutions concertées qui soient acceptables par tous.

3. Le consensus, qui est le fruit de concessions librement consenties, n'exclut pas l'expression de réserves. Il conviendrait cependant d'adjoindre à tout texte adopté par consensus l'énoncé des réserves qui ont été formulées au moment de son adoption.

4. L'expression de réserves ne devrait, en aucune manière, être interprétée comme signifiant une non-acceptation et, de ce fait, elle ne devrait affecter ni la validité d'une décision prise par consensus, ni les responsabilités qui en découlent pour les Etats membres.

5. La réalisation d'un consensus exige du temps et des procédures adéquates de concertation entre Etats membres, y compris des consultations informelles. Il devrait être tenu pleinement compte de cette exigence lors de l'établissement du calendrier de chaque réunion.

6. S'il s'avère impossible, lorsque toutes les possibilités de négociation ont été épuisées, de parvenir à un consensus qui préserve les intérêts fondamentaux de chacune des parties en présence, il peut être alors préférable de recourir à un vote plutôt que d'adopter, par consensus, un texte fondé sur l'ambiguïté.

7. Il serait hautement souhaitable de déployer des efforts particuliers pour que le programme et le budget de l'Organisation soient, dans toute la mesure du possible, adoptés par consensus. Les Etats membres devraient s'efforcer de parvenir à un accord non officiel, par consensus, sur le plafond budgétaire avant que celui-ci ne soit soumis au vote. Cependant, la recherche d'un consensus ne doit en aucun cas servir de moyen de blocage du processus de décision en la matière.

8. A cette fin, il conviendrait de multiplier les possibilités de concertation entre Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres et le Secrétariat, notamment au stade de l'élaboration par le Secrétariat du Projet de programme et de budget (document C/5) et en tout cas avant l'examen de ce Projet de programme et de budget par les organes directeurs, les impératifs de la coopération internationale et les responsabilités qui en découlent pour tous les membres de la communauté internationale constituant des éléments de base de toute recherche d'accord.

Recommandation D : DECENTRALISATION

1. Le Comité temporaire recommande que la mise en oeuvre de la politique de décentralisation soit poursuivie conformément aux décisions prises en cette matière par le Conseil exécutif à sa 103e session et aux orientations notamment définies dans les documents 21 C/5 et 22 C/5.

2. La mise en oeuvre de cette politique de décentralisation devrait se faire en ayant à l'esprit la nécessité de préserver l'unité de conception et d'action au sein de l'Organisation, ainsi que le caractère nécessairement international et interrégional de nombre de ses activités.

3. Le Directeur général est invité à envisager la possibilité de soumettre à l'examen du Conseil exécutif et de la Conférence générale un plan d'action s'étendant sur la période du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et indiquant, pour chaque étape proposée, le type d'activités qu'il est prévu de décentraliser ainsi que les transferts correspondants en matière budgétaire et en matière de personnel.

4. Il conviendrait d'examiner avec soin toutes les mesures qui permettraient d'associer pleinement les bureaux régionaux, conformément à la mission qui leur a été assignée, tant à la conception qu'à la mise en oeuvre des activités de l'Organisation. A cet effet, il serait utile de faire une étude des résultats obtenus par la décentralisation, sous l'angle de l'efficacité du travail, du bien-fondé des dépenses, de l'utilisation rationnelle du personnel. Les bureaux régionaux devraient notamment se voir progressivement confier l'exécution des activités opérationnelles qui sont menées par l'Organisation au niveau national, sous-régional et régional, ce qui suppose un transfert accru de responsabilités, de ressources et de postes du Siège vers les unités hors Siège.

5. Il appartient aux bureaux régionaux d'assumer une fonction d'animation et de coordination de la coopération entre Etats membres. A cet effet, les bureaux régionaux devraient s'attacher à renforcer leurs relations de collaboration avec les commissions nationales pour l'Unesco, ainsi qu'avec les organismes de coopération régionale existant au sein comme en dehors du système des Nations Unies.

6. Le Directeur général est invité à accorder une attention toute particulière à la question de l'implantation géographique des bureaux régionaux.

7. Il conviendrait de mettre en oeuvre une politique du personnel qui encourage une plus grande mobilité des fonctionnaires entre le Siège et les unités hors Siège. A cet effet, il conviendrait d'étudier les mesures propres à améliorer les conditions de travail et d'emploi du personnel hors Siège et de prendre tout particulièrement en considération, dans les critères de promotion, l'expérience acquise dans des postes hors Siège.

8. Il convient de veiller, lors de la mise en oeuvre du processus de décentralisation, à éviter tout alourdissement des structures et des procédures, ainsi que les coûts supplémentaires qui en résulteraient.

Recommandation E(1) : ELABORATION DU PROGRAMME

Le Comité temporaire,

1. Réaffirme que le Plan à moyen terme approuvé par la Conférence générale constitue le cadre conceptuel des activités de l'Organisation et qu'il doit servir de base à l'élaboration des projets de programme et de budget.

2. Rappelle que, conformément aux dispositions de la résolution 21 C/100, le Plan à moyen terme peut "être ajusté, si besoin est, à chaque session ordinaire de la Conférence générale, en fonction de l'évolution des problèmes et à partir d'une évaluation des progrès accomplis".

3. Est d'avis que le Conseil exécutif examine, à sa 121e session, s'il y a lieu ou non d'apporter des ajustements au Plan à moyen terme pour 1984-1989, à la lumière des critères énoncés dans la résolution 21 C/100 citée ci-dessus et compte dûment tenu des réponses à la consultation entreprise en vue de la préparation du document 23 C/5.

4. Accueille avec satisfaction et approuve l'initiative qu'a prise le Directeur général de procéder à une large consultation des Etats membres, des membres associés et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Cette consultation devrait être poursuivie et rendue plus efficace, car elle s'est avérée extrêmement utile. Elle s'inscrit dans un processus continu auquel concourent notamment les conférences intergouvernementales, les réunions des conseils et comités intergouvernementaux, les échanges de vues avec les commissions nationales et les délégations permanentes, et qui devrait se poursuivre, dans toute la mesure du possible, pendant toute la période de préparation du Projet de programme et de budget.

5. Souligne la nécessité, dans un souci d'efficacité et d'utilisation optimale des ressources, de poursuivre avec vigueur les efforts entrepris pour accroître la concentration du programme, dans le cadre des grands programmes approuvés par la Conférence générale, en regroupant les activités connexes susceptibles de se renforcer mutuellement, en s'efforçant de réduire le nombre des sous-programmes et, en particulier, des actions de programme relevant des sous-programmes ou par tout autre moyen approprié, étant entendu que l'utilité et les possibilités d'une concentration varient suivant les programmes considérés.

6. Estime en outre qu'il devrait être rendu compte des progrès réalisés dans ce domaine, par exemple dans l'Introduction au Projet de programme et de budget.

7. Recommande au Conseil exécutif, lorsqu'il formule ses recommandations relatives à l'élaboration du Projet de programme et de budget, de déterminer clairement le degré de priorité des sous-programmes ou éléments de programme.

8. Recommande en outre qu'en examinant les recommandations du Conseil exécutif, la Conférence générale indique le degré de priorité qu'il convient d'accorder à ces sous-programmes et projets, compte tenu de leur urgence, de leur utilité, du degré de soutien dont ils bénéficient et de leur efficacité, au regard de l'Acte constitutif.

9. Tout en mettant l'accent sur le caractère intellectuel de la mission de coopération internationale qui est celle de l'Unesco, le Comité temporaire souligne qu'il convient de maintenir un équilibre approprié entre la réflexion et l'action, car des liens de complémentarité et de renforcement mutuel unissent les activités d'étude et de recherche et les activités pratiques, en particulier les activités opérationnelles.

10. Des consultations devraient être poursuivies avec les autres institutions du système des Nations Unies afin de coordonner leurs études et leurs autres activités avec celles de l'Unesco, en vue de les rendre complémentaires, de parvenir à une efficacité accrue et d'éviter tout risque de double emploi de part et d'autre.

11. Souligne qu'il conviendrait de veiller, lors de l'élaboration des actions de programme, au renforcement de l'approche interdisciplinaire et intersectorielle.

12. Considère que des critères de sélection des activités les plus appropriées devraient être clairement définis, sur la base des indications contenues dans la résolution 10.1 (par.9) adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session et dans la décision 108 EX/4.1 (par.14)

adoptée par le Conseil exécutif à sa 108e session ainsi que des travaux pertinents menés par le Secrétariat, et qu'il devrait être tenu compte de ces critères, autant que possible, dans l'élaboration des futurs projets de programme.

13. Estime que les orientations sur lesquelles se fonde le programme étant définies dans le Plan à moyen terme, les plans de travail du document C/5 devraient comporter une présentation schématique et concise des activités, qui énumère les types d'action et précise les modalités d'exécution retenus.

Recommandation E(2) : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

1. Le Comité temporaire rappelle que, aux termes de l'article V.B.5(b) de l'Acte constitutif :

"Le Conseil exécutif, agissant sous l'autorité de la Conférence générale, est responsable devant elle de l'exécution du programme adopté par la Conférence. Conformément aux décisions de la Conférence générale et compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celle-ci, le Conseil exécutif prend toutes dispositions utiles en vue d'assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général".

2. Le Comité temporaire souligne qu'il importe que le programme de l'Unesco soit mis en oeuvre dans des conditions optimales d'efficience et d'efficacité et en économisant au maximum les ressources tant financières qu'humaines, dans tous les types d'activité qui composent le programme. La sélection des activités les plus appropriées, leur planification et leur préparation détaillées, y compris la coordination avec les autres activités du programme, et l'exécution subséquente du programme constituent les éléments de base de ce processus. Tout doit être fait par ailleurs pour continuer à limiter, dans toute la mesure du possible, les dépenses d'administration et de personnel.

3. A cet égard, il convient de porter une attention particulière aux conférences intergouvernementales et aux réunions, notamment à leur contenu, à leur calendrier et à leur périodicité, de façon à tenir compte des complémentarités qui pourraient exister entre elles, de leur préparation et de leur coût financier. Il convient également de s'intéresser aux études, bourses de perfectionnement, missions du personnel et autres modalités d'action.

4. En ce qui concerne la mise en oeuvre des activités de l'Unesco, le Comité temporaire souligne que l'Organisation aurait intérêt à faire appel aux multiples relais dont elle dispose à travers le monde, notamment :

   (a) en encourageant la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale entre les Etats membres par une décentralisation des activités du programme ordinaire et des activités opérationnelles en les confiant soit aux bureaux régionaux concernés soit, s'il y a lieu, à des entités nationales ;

   (b) en favorisant l'établissement et l'application des mécanismes de coopération nécessaires entre les pays en développement, en sus des formes de coopération régionale ou sous-régionales, l'accent étant

mis en particulier sur les sous-programmes et projets fondés sur les complémentarités naturelles d'intérêts entre les Etats membres présentant des caractéristiques bio-géographiques similaires ou confrontés à des problèmes similaires ;

(c) en établissant une collaboration plus étroite entre l'Organisation et les commissions nationales ainsi que les organisations non gouvernementales ;

(d) en favorisant, le cas échéant, la poursuite et le développement de grands programmes intergouvernementaux ;

(e) en mettant en oeuvre des projets pilotes qui assurent la complémentarité entre les formes bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement.

5. Dans le cadre des fonctions qui lui sont assignées par l'Acte constitutif à l'égard de l'exécution du programme, le Conseil exécutif devrait rechercher les moyens de suivre de façon sélective les divers types d'activité mis en oeuvre par l'Unesco sans alourdir outre mesure le volume de la documentation établie par le Secrétariat à l'intention du Conseil. Les questions relatives aux programmes pour lesquels des difficultés peuvent être apparues dans la planification ou l'exécution de certaines activités, dont il est actuellement rendu compte dans le document C/11, pourraient être également mentionnées, selon que de besoin, dans les rapports oraux du Directeur général au Conseil exécutif.

Recommandation E(3) : PUBLICATIONS ET DOCUMENTATION

1. Le Comité temporaire estime que les publications entrent dans une catégorie d'activités de l'Unesco qui constitue un domaine d'action spécifique ayant ses objectifs propres et qui ne devrait pas être seulement considéré comme venant en complément des autres activités de l'Organisation ou pour en assurer le soutien.

2. Les activités de l'Unesco dans le domaine des publications devraient reposer sur des propositions et des directives discutées et arrêtées par la Conférence générale au moment où elle procède à la discussion et à l'adoption de chaque programme biennal.

3. Le Comité temporaire considère qu'il est souhaitable de procéder, à l'occasion de la préparation du Projet de programme et de budget pour 1986/87, à une révision des méthodes et des pratiques suivies en matière de publication, afin de les moderniser et par là même d'améliorer la qualité des publications et d'accroître le nombre de leurs lecteurs.

4. La Conférence générale pourrait définir les axes à privilégier en matière de publications et les thèmes susceptibles de retenir plus particulièrement l'attention d'un public de spécialistes ou du public au sens le plus large, en particulier ceux qui répondent au mieux aux besoins et aux aspirations des pays en développement, qui sont en rapport avec les activités de développement, qui mettent en lumière les problèmes qui touchent à l'évolution de la femme dans la société, enfin ceux qui devraient intéresser les jeunes et les initier aux préoccupations de notre monde contemporain.

5. La mise en oeuvre de la politique des publications devrait prendre en compte, entre autres éléments, les considérations suivantes :

   (a) Les efforts visant à accroître l'efficacité du programme des publications devraient être poursuivis, de manière à avoir des publications moins nombreuses mais de meilleure qualité et de plus grande diffusion, par la recherche notamment d'une meilleure adéquation entre les objectifs de chaque ouvrage et les besoins et attentes des utilisateurs. A cet effet, il conviendrait de procéder, pour un certain nombre de publications, à l'identification et à la définition du groupe-cible de consommateurs ainsi qu'à l'évaluation de l'emploi qu'il fait de ces publications. Toutefois, l'appréciation des activités de l'Organisation dans le domaine des publications ne saurait se faire sur la simple base du rendement commercial de chaque publication. La valeur des publications de l'Unesco devrait être appréciée principalement au regard de son utilité véritable et du bénéfice, intellectuel ou autre, que la communauté internationale peut en retirer.

   (b) Il conviendrait également de veiller à diversifier les stratégies de publication, en fonction de la nature des ouvrages - spécialisés ou de vulgarisation, à vie longue ou à vie courte, périodiques ou non - et des publics visés, en ayant notamment plus largement recours à la formule des collections et aux possibilités qu'offre la co-édition.

6. En conséquence, le Comité temporaire recommande que le Conseil exécutif invite le Directeur général à :

   (a) lui présenter, en même temps que le projet de programme biennal, un rapport contenant les grandes lignes de la mise en oeuvre de la politique des publications de l'Organisation, en harmonie avec les orientations générales du Plan à moyen terme et à la lumière de l'expérience déjà acquise par le Secrétariat dans ce domaine,

   (b) faire périodiquement rapport au Conseil exécutif sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour mettre en oeuvre le plan des publications, à la lumière des orientations d'ensemble fixées par la Conférence générale, et sur les ajustements qui s'avèreraient nécessaires,

   (c) accroître la responsabilité de l'Office des presses en matière de publications et cela dès le stade de la conception des ouvrages, en ayant recours, en qualité d'auteurs, aux plus grands spécialistes et aux institutions de recherche sur la base d'une représentation géographique la plus large possible,

   (d) poursuivre les efforts de décentralisation en matière de production, de promotion et de vente des publications, en faisant davantage appel aux capacités locales existant dans les différents Etats membres et les bureaux régionaux et sous-régionaux,

   (e) constituer des comités de lecture pour chacun des domaines de compétence de l'Organisation,

   (f) renforcer la coopération entreprise avec les Etats membres, avec les Commissions nationales et, plus particulièrement avec les organisations non gouvernementales, de manière à les associer plus étroitement à la conception, à la promotion et à la diffusion des publications de l'Unesco,

(g) assurer aux publications une présentation aussi attrayante que possible, tout en veillant à la clarté et à la concision de leur rédaction, et rechercher des méthodes modernes pour leur promotion et leur distribution,

(h) créer des bibliothèques et des salles de lecture pour les publications de l'Unesco dans chaque bureau régional et sous-régional de l'Unesco, et organiser la vente de ces publications par leur intermédiaire et par celui des éditeurs et des libraires locaux.

7. Le Comité temporaire recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général à poursuivre ses efforts pour que, dans toute la mesure du possible, le volume de la documentation soit limité, dans l'esprit des recommandations du Corps commun d'inspection présentées à la 114e session du Conseil exécutif et conformément à la décision du Conseil à sa 116e session.

8. Le Comité temporaire recommande au Conseil exécutif de prier le Directeur général de tenir le Conseil oralement informé, chaque année, des progrès accomplis en ce domaine.

9. Le Comité temporaire prie en outre les Etats membres, leurs délégations permanentes et les membres du Conseil exécutif de limiter leurs demandes de documents au plus strict nécessaire.

Recommandation E(4) : ACTIVITES OPERATIONNELLES

Le Comité temporaire,

1. Recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général et les membres du Conseil à intensifier leurs efforts visant à obtenir, tant auprès des sources de financement multilatérales qu'auprès des Etats membres, notamment au titre de fonds en dépôt, des ressources accrues en vue de l'exécution des activités opérationnelles dans les pays en développement.

2. Suggère que le Conseil exécutif invite le Directeur général, conformément aux résolutions 20 C/15.1 et 21 C/7/09, à faire en sorte, lors de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5), qu'une part appropriée du budget ordinaire soit allouée à l'exécution des programmes et projets de coopération technique.

3. Recommande également au Conseil exécutif de demander au Directeur général :

(a) de continuer à prendre des mesures appropriées en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles dans les pays où sont exécutés les projets opérationnels ;

(b) de tenir compte de la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation, en gardant présent à l'esprit le principe d'une répartition géographique équitable lors de la sélection des experts et des consultants, et de diversifier les sources d'acquisition des matériels d'enseignement et de laboratoire destinés aux projets de l'Unesco ;

(c) d'établir des mécanismes concrets destinés à promouvoir la coopération technique entre pays en développement, en ayant en vue notamment les similitudes bio-géographiques et les dimensions interrégionales de cette coopération ;

(d) d'intensifier les activités opérationnelles et d'augmenter leur efficacité et la célérité de leur exécution, notamment par une simplification des procédures suivies, tout en renforçant, dans la mesure du possible, l'articulation de ces activités avec celles du programme ordinaire ;

4. Suggère que, afin de mettre davantage d'informations à la disposition des Etats membres et des organes directeurs de l'Organisation, le Conseil exécutif invite le Directeur général à étudier la possibilité :

(a) d'inclure dans une annexe du document C/5 une présentation analytique et concise des activités opérationnelles dont la mise en oeuvre est prévue au cours de l'exercice biennal ;

(b) de continuer à améliorer la présentation des informations sur l'exécution des activités opérationnelles, qui figurent dans les documents C/3 et C/11.

Recommandation E(5) : EVALUATION DU PROGRAMME

1. Le Comité temporaire se félicite des mesures annoncées par le Directeur général dans le rapport oral qu'il a présenté à la 119e session du Conseil exécutif, du rapport du Groupe de travail consultatif sur les méthodes et techniques d'évaluation, ainsi que des nouvelles propositions formulées par le Directeur général dans le document 120 EX/9.

2. Le Comité temporaire souligne l'importance de l'évaluation en tant que facteur important d'appréciation de l'efficacité et de l'impact des activités de l'Unesco et en tant que partie intégrante de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de la mise en oeuvre du programme.

3. L'évaluation ne constitue pas une fin en soi, mais devrait être un moyen d'améliorer les programmes et un instrument utile d'appréciation pour le Directeur général et les organes directeurs de l'Unesco.

4. Dans cette optique, le Comité temporaire :

(a) considère que la forme d'évaluation la plus importante des activités de programme de l'Unesco est celle à laquelle procèdent les Etats membres ;

(b) souligne l'importance de l'Unité centrale d'évaluation, dont les fonctions devraient être clairement définies ;

(c) invite le Directeur général à continuer de recourir à la fois à l'évaluation interne et - en cas de besoin - à l'évaluation externe ;

(d) recommande que des efforts accrus soient faits pour définir clairement des cibles et des indicateurs au niveau des sous-programmes, lorsque c'est possible, en vue de faciliter l'évaluation, et pour garantir que le mécanisme d'évaluation soit aussi simple et peu coûteux que possible ;

(e) recommande en outre que le Comité spécial examine chaque année des rapports sur l'évaluation et fasse rapport au Conseil exécutif, lequel pourra envisager que ces rapports soient examinés par la commission du programme compétente de la Conférence générale ;

(f) recommande également qu'il soit envisagé de préparer, à titre indicatif, un plan à long terme d'évaluations.

Recommandation F(1) : PERSONNEL

1. Le Comité temporaire souligne l'importance que revêt une politique globale du personnel de nature à favoriser un fonctionnement efficace de l'Organisation et à créer les meilleures conditions de travail pour ses fonctionnaires.

2. Le Comité temporaire souligne que cette politique devrait tenir pleinement compte des principes définis par l'Article VI.4 de l'Acte constitutif qui stipule que "sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le personnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible".

3. Le Comité temporaire note avec satisfaction les décisions que le Directeur général a prises ou entend prendre en vue d'améliorer les procédures de recrutement et les méthodes de gestion du personnel, telles qu'elles sont exposées dans le document 120 EX/9.

4. Le Comité temporaire se félicite de la décision du Directeur général de procéder à une claire délégation d'autorité en faveur du Directeur général adjoint et du Sous-Directeur général pour l'administration générale en ce qui concerne les nominations, les promotions et les mutations aux postes du cadre organique jusqu'au niveau P-4 inclus.

5. Le Comité temporaire souligne la nécessité d'introduire de nouveaux talents et de renouveler régulièrement les compétences et le personnel au sein du Secrétariat, en particulier dans les domaines spécialisés et en évolution rapide de l'Organisation. Le Comité temporaire appelle en outre l'attention sur les dispositions régissant la prolongation d'engagements au-delà de l'âge de la retraite, telles qu'elles sont énoncées à l'article 9.5 du Statut du personnel.

6. Le Comité temporaire recommande en particulier que les efforts soient poursuivis en vue :

   (a) d'accélérer la procédure de recrutement, afin de réduire la période qui est actuellement nécessaire pour une nomination ;

   (b) d'associer plus étroitement les différents secteurs de l'Organisation au recrutement et à la gestion du personnel ;

   (c) de renforcer la formation initiale du personnel et sa formation en cours d'emploi ;

   (d) d'améliorer la communication entre l'administration et le personnel.

7. Le Comité temporaire recommande que la restructuration du Bureau du personnel annoncée par le Directeur général prenne en considération les présentes recommandations et les nouvelles exigences du programme.

8. Le Comité temporaire souligne par ailleurs :

   (a) l'opportunité de procéder, dans le cadre de la restructuration du Secrétariat qui est en cours, à un réexamen de la répartition de la charge de travail entre les différentes sections, divisions, bureaux

et secteurs ainsi qu'au sein de chacun d'entre eux, et en ce qui concerne le Secrétariat du Conseil exécutif dont les ressources en personnel devraient être accrues, à la lumière des recommandations formulées par le Comité temporaire au titre du point B de son ordre du jour et relatives au renforcement du rôle du Conseil exécutif ;

(b) l'importance des mesures visant à améliorer l'organisation des carrières ;

(c) l'intérêt que revêtent des consultations fréquentes avec les associations du personnel ;

(d) l'utilité d'une mise à jour et d'une publication régulières des dispositions du Manuel concernant le recrutement et la gestion du personnel ;

(e) l'opportunité de réexaminer, comme le Directeur général envisage déjà de le faire, les types et la durée des engagements dans un souci de souplesse et d'efficacité accrues ;

9. Le Comité temporaire estime que les informations qui sont régulièrement fournies au Conseil exécutif sur les questions de personnel sont utiles et devraient continuer d'être mises à sa disposition. Le Secrétariat devrait également fournir à tout membre du Conseil exécutif qui en ferait la demande tout autre renseignement concret et pertinent sur ces questions.

Recommandation F(2) : QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

1. Le Comité temporaire souscrit aux propositions du Directeur général concernant les techniques budgétaires et la présentation du budget qui figurent dans les documents 120 EX/5, partie III, et 120 EX/9 et recommande au Conseil exécutif de les approuver.

2. En ce qui concerne les points pour lesquels le Directeur général sollicite un avis (document 120 EX/9), le Comité temporaire recommande :

(a) que le soin de prendre une décision sur la présentation du 24 C/5 soit laissé à la Conférence générale lors de sa vingt-troisième session (par. 25, 120 EX/9) ;

(b) qu'une série de documents parallèles soit soumise à la vingt-troisième session de la Conférence générale (par. 26, 120 EX/9) ;

(c) que le Directeur général soit invité à étudier s'il est nécessaire de créer un groupe d'experts en matière budgétaire et financière pour assister la Commission financière et administrative et à faire rapport au Conseil exécutif sur cette question (par. 32 (c), 120 EX/9).

Recommandation G(1) : INFORMATION DU PUBLIC

1. Le Comité temporaire estime que l'information du public est un aspect important de l'exécution des activités de programme de l'Unesco, en relation avec la mission de coopération intellectuelle et de compréhension internationales que lui assigne son Acte constitutif.

2. Le Comité temporaire considère qu'il est souhaitable d'améliorer les méthodes et les pratiques suivies en matière d'information du public afin de les moderniser et de les adapter à l'évolution des techniques de communication et de répondre ainsi à la nécessité d'assurer l'information la plus large et la plus détaillée sur les activités de l'Organisation.

3. Le Comité temporaire note qu'une restructuration de l'Office de l'information du public est en cours. Il fait siennes les orientations et les recommandations formulées par le groupe de travail consultatif sur l'information du public, et se félicite des décisions déjà prises par le Directeur général dans ce domaine.

4. Conformément aux décisions déjà prises par le Directeur général, tous les secteurs de programme, à tous les niveaux, devraient être sensibilisés à l'importance que revêt, pour une mise en oeuvre efficace du programme, l'information du public - qu'il s'agisse du public spécialisé ou du grand public. A cet effet, il conviendrait de renforcer la coordination entre les secteurs du programme et l'Office de l'information du public et d'encourager toute mesure de nature à améliorer les échanges d'information au sein du Secrétariat, au Siège comme hors-Siège. Il conviendrait également d'envisager, chaque fois que possible, une composante "information du public" dans la mise en oeuvre des activités de programme.

5. Le Comité temporaire souligne la nécessité de rechercher, en matière d'information, des stratégies différenciées qui tiennent compte de la nature de l'information à diffuser, du canal par lequel elle sera diffusée et des publics auxquels elle s'adresse. Il conviendrait notamment de faire une meilleure distinction entre l'information destinée au grand public, aux médias et à la presse et aux publications périodiques spécialisées.

6. Dans cette perspective, l'Organisation devrait s'attacher à identifier les divers groupes-cibles d'utilisateurs, à examiner leurs besoins et leurs centres d'intérêt et à en suivre l'évolution. Cette tâche pourrait être accomplie notamment au moyen d'études et d'enquêtes, et en coopération avec les Commissions nationales et les organisations non gouvernementales intéressées.

7. L'information du public devrait faire une plus large place aux activités de coopération, et le concours de tous les organismes pouvant servir de relais de diffusion devrait être activement recherché. La Conférence générale et le Conseil exécutif devraient ainsi prendre toutes les mesures appropriées pour rappeler aux Commissions nationales, aux organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif, et aux organisations et institutions qui reçoivent un soutien de l'Unesco les responsabilités qui leur incombent en matière d'information du public, et pour que leur soit fournie à cet effet toute l'aide nécessaire, y compris une documentation générale décrivant l'ensemble des activités de l'Unesco.

8. Les activités de relations publiques, en particulier en direction des médias, devraient être intensifiées, tant au Siège qu'hors Siège, au sein de l'Office de l'information du public comme dans les secteurs du programme. Dans la même perspective, il conviendrait de renforcer les contacts avec les journalistes qui s'intéressent aux différents domaines d'action de l'Unesco et d'intensifier les activités (telles que bourses de voyage, bourses d'études ou séminaires) qui permettent de mieux faire connaître l'action de l'Unesco, notamment l'action qu'elle mène sur le terrain.

9. Conformément aux orientations définies dans le deuxième Plan à moyen terme, la stratégie de l'Unesco en matière de radiodiffusion et de télévision devrait être renforcée, notamment en direction des pays en développement.

10. Il conviendrait d'avoir fréquemment recours, pour la réalisation des productions audiovisuelles de l'Unesco, à des coproductions, en particulier avec des chaînes de télévision nationales ou locales, publiques ou privées, afin de leur assurer la qualité professionnelle la meilleure et de favoriser leur diffusion par les canaux existants.

11. Des spécialistes hautement qualifiés sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de l'information du public, mais ils devraient être ouverts aux sensibilités des différentes régions ou des différentes cultures, et avoir une bonne connaissance des milieux d'information avec lesquels ils ont pour mission d'entretenir des relations suivies.

12. Il conviendrait de décentraliser certaines activités d'information du public et d'en charger les unités régionales et sous-régionales ; il devrait être fait appel à cet effet à des spécialistes locaux originaires de la région ou de la sous-région.

Recommandation G(2) : CONSULTANTS EXTERIEURS

1. Le Comité temporaire recommande que l'Unesco continue à faire appel à des consultants extérieurs quand et là où cela s'avère nécessaire, en particulier lorsque leur concours semble devoir représenter une contribution positive aux efforts qui sont poursuivis en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme et le fonctionnement de l'Organisation.

2. Il faudrait choisir les particuliers ou organisations dont le concours est sollicité en fonction, essentiellement, de leur expérience et de leur compétence et d'une répartition géographique équitable.

Recommandation G(3) : ROLE DES DELEGATIONS PERMANENTES

1. Le Comité temporaire reconnait l'importance du rôle et des fonctions des délégations permanentes auprès de l'Unesco, elles permettent d'accroître la continuité et l'efficacité de la contribution que les Etats membres apportent, comme il est prévu aux Articles IV, V et VII de l'Acte constitutif, à l'élaboration des politiques, des grands axes de travail et du programme de l'Organisation.

2. A cet égard, le Comité temporaire reconnaît l'utilité des réunions informelles de délégués permanents tenues à l'initiative du Directeur général, et recommande au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général à en organiser plus fréquemment et plus régulièrement, ainsi qu'à en étendre la pratique à d'autres fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat, afin de favoriser le dialogue entre les délégations permanentes et ce dernier.

3. Le Comité temporaire invite le Conseil exécutif à demander aux délégations permanentes d'intensifier leurs contacts et échanges de vues afin de préparer le terrain en vue d'un consensus.

Recommandation G(4) : AUTRES QUESTIONS

TROISIEME PLAN A MOYEN TERME

1. Les décisions fondamentales concernant les méthodes de préparation du troisième Plan à moyen terme et le calendrier de son examen et de son adoption devraient être prises par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, sur la base d'un document rédigé par le Directeur général et examiné initialement par le Conseil exécutif à sa 122e session.

2. Le document devrait contenir des propositions précises concernant l'organisation d'une large consultation des Etats membres avant l'élaboration du Projet de plan, comme cela a été fait en 1981 pour le deuxième Plan.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT

PREMIERE SESSION

7. Le Comité temporaire a tenu sa première session le vendredi 25 mai 1984, immédiatement après la 119e session du Conseil exécutif, afin de décider de la manière dont il s'acquitterait de la tâche qui lui était confiée.

8. Le Comité a élu président, par acclamation, M. Ivo Margan (Yougoslavie), membre du Comité et également président du Comité spécial du Conseil exécutif.

9. Le Comité a adopté à titre provisoire le calendrier de ses travaux futurs : il tiendrait sa deuxième session du 2 au 13 juillet et se réunirait à nouveau pendant au moins deux semaines au début de septembre, avant l'ouverture de la 120e session du Conseil exécutif.

10. Le Comité a également fait l'inventaire des documents qu'il aurait à examiner aux termes de son mandat et il a été décidé que le Secrétariat lui fournirait dès que possible une liste des questions qui avaient été soulevées à la 119e session du Conseil lors de l'examen des points 3.3, 4.1.1, 5.1, 5.11 et 6.5 de l'ordre du jour. Le Comité a également exprimé le voeu de pouvoir disposer de toutes les études déjà effectuées sur les points soulevés dans la lettre du ministre du développement outre-mer du Royaume-Uni, ainsi que d'informations sur la décentralisation dans d'autres organisations du système des Nations Unies.

11. Le Président a invité les membres du Comité à lui communiquer des suggestions et propositions concernant l'ordre du jour des prochaines réunions. Le Président ayant d'autre part rappelé que le Comité pouvait, aux termes du paragraphe 6 de la résolution 5.11 adoptée par le Conseil exécutif à sa 119e session, "prendre en considération telles autres informations et opinions qu'il jugera pertinentes et nécessaires à l'accomplissement de sa mission", il a été décidé que celles-ci devraient lui être communiquées par écrit.

12. Au cours de la discussion sur les méthodes de travail du Comité, il a été convenu que les membres de celui-ci pourraient procéder à des échanges de vues informels entre les réunions ; que leurs suppléants, dont beaucoup étaient membres des délégations permanentes au Siège, pourraient également organiser des réunions officieuses ; que les membres du Comité pourraient s'ils le souhaitaient prendre l'avis de spécialistes extérieurs, étant entendu qu'ils le feraient de leur propre initiative et à leurs frais ; enfin que des études détaillées pourraient être effectuées sur certains points à titre individuel par des membres du Comité, à charge pour eux d'en faire rapport en séance plénière. La possibilité de créer des sous-comités et de désigner des rapporteurs a également été mentionnée mais n'a pas été retenue.

DEUXIEME SESSION

13. Le Comité temporaire a tenu sa deuxième session du 2 au 13 juillet 1984, sous la présidence de M. I. Margan.

14. Au cours de sa quinzième séance, le 11 juillet 1984, le Comité temporaire s'est entretenu avec M. T. Raison, ministre du développement d'outre-mer du Royaume-Uni.

Point A de l'ordre du jour : MODE DE FONCTIONNEMENT ET EFFICACITE DE LA CONFERENCE GENERALE

15. L'objet du débat, tel qu'il a été défini par les membres du Comité temporaire, était d'examiner les moyens de renforcer la capacité de la Conférence générale de s'acquitter pleinement de ses fonctions et responsabilités constitutionnelles. Il ne s'agissait donc pas d'envisager une modification des dispositions constitutionnelles fondamentales, mais d'examiner les conditions susceptibles d'en assurer une application aussi efficace que possible.

16. Le Comité temporaire a été unanime à souligner l'importance de la Conférence générale qui constitue, a-t-il été rappelé, l'organe suprême chargé de déterminer la politique générale de l'Organisation et d'en approuver les programmes d'activité. (Recommandation A.1).

17. Certains membres du Comité ont cependant évoqué le sentiment de "frustration" éprouvé par leurs délégations, qui estiment que la Conférence générale n'est pas en mesure d'exercer ses principales fonctions statutaires : confrontés à un ordre du jour trop chargé, submergés sous la documentation et une avalanche de projets de résolution, les délégués doivent consacrer trop de temps à des questions périphériques, sans avoir pour autant vraiment prise sur l'essentiel. Saisis d'un projet de programme et de budget "trop bien ficelé", selon le mot d'un membre du Comité, ils hésitent à l'amender autrement que sur des détails, de crainte d'ébranler l'édifice tout entier.

18. Tous les membres du Comité temporaire n'ont pas été d'accord avec un tel diagnostic : plusieurs ont fait état des améliorations progressives qui ont été apportées, au fil des années, dans les méthodes de travail de la Conférence générale. Mais tous ont estimé qu'il conviendrait de renforcer l'autorité politique de la Conférence générale, conformément à l'article IV.B.2 de l'Acte constitutif, qui stipule : "La Conférence générale détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'Organisation. Elle se prononce sur les programmes soumis par le Conseil exécutif". (Recommandation A.2).

(1) Structure de la Conférence générale

19. La structure actuelle de la Conférence générale, c'est-à-dire le nombre d'organes dont elle se compose et la répartition des tâches entre ces différents organes, est apparue dans l'ensemble satisfaisante aux membres du Comité temporaire. L'idée, qui avait été envisagée, de recréer un comité des résolutions habilité à examiner les projets de résolution, en liaison avec leurs auteurs, a été repoussée, l'expérience passée s'étant révélée très peu concluante à cet égard. (Recommandation A.1).

(2) Méthodes de travail de la Conférence générale

20. L'importance que revêt une très bonne préparation de la Conférence générale a été soulignée à maintes reprises au cours du débat. C'est même là, selon l'un des membres du Comité, le seul domaine où l'on puisse agir utilement, le secret d'une conférence réussie résidant dans la qualité de sa préparation. (Recommandation A.3).

21. La responsabilité toute particulière qui incombe au Conseil exécutif en cette matière a été également soulignée. Plusieurs membres du Comité temporaire ont insisté à cet égard sur la nécessité d'une meilleure coordination, ce qu'un orateur a appelé une meilleure "osmose", entre les deux organes directeurs. Le Conseil exécutif devrait notamment aider la Conférence générale à mieux centrer ses débats, de manière que le nombre de questions dont elle est saisie soit compatible avec sa capacité de travail, et que la nature de ces questions lui permette d'exercer pleinement son pouvoir politique, c'est-à-dire son pouvoir d'orientation et de choix. Une attention toute particulière devrait donc être attachée à l'élaboration du document C/2, qui présente les recommandations du Conseil exécutif relatives à l'organisation des travaux de la Conférence générale. (Recommandation A.4).

(i) L'ordre du jour

22. Un élément important, dans la préparation de la Conférence générale, est l'élaboration de son ordre du jour. Celui-ci est généralement trop chargé et constitue bien souvent, selon le mot d'un orateur, "une invitation à la digression".

23. Le Conseil devrait donc viser, lorsqu'il prépare l'ordre du jour de la Conférence générale, à une plus grande sélectivité. Certes, la marge de manoeuvre est étroite en ce domaine, car la plupart des questions qui figurent sur cet ordre du jour sont, soit des questions statutaires, soit des questions dont l'inscription a été demandée par des Etats membres ou par l'Organisation des Nations Unies. Mais le rôle du Conseil devrait être, a-t-il été précisé, de consultation et de négociation avec les Etats membres, de manière à centrer l'ordre du jour sur les questions les plus importantes, en procédant par exemple au regroupement de certains points, et à mettre les délégations en mesure de mieux comprendre l'ordre du jour qui leur est proposé, dans sa cohérence interne et ses principales articulations. (Recommandation A.5).

24. En vue d'alléger les travaux de la Conférence générale, il a été également suggéré que le Conseil exécutif - comme l'y invite d'ailleurs la résolution 4 XC/4/01 - aide la Conférence générale à identifier les points de son ordre du jour sur lesquels elle pourrait adopter des décisions sans discussion préalable. Des doutes ont cependant été exprimés quant à la possibilité, pour le Conseil, de se prononcer sur les points qui pourraient ne pas faire l'objet d'un débat à la Conférence générale, alors même que le sentiment des Etats membres sur ce sujet n'est pas, le plus souvent, encore connu. Il appartient, en tout état de cause, au Bureau de la Conférence générale, a-t-on estimé, de faire à cet égard des recommandations appropriées à la Conférence. (Recommandation A.6).

25. Certains membres du Comité ont exprimé le souhait que soit assuré un meilleur partage des tâches entre la Conférence générale et le Conseil exécutif, en donnant un rôle accru au Conseil exécutif pour l'examen de certaines questions, notamment l'examen de certains rapports soumis par les Etats membres ou par le Commissaire aux comptes. Un membre du Comité a suggéré que le Conseil entreprenne une étude de toutes les dispositions constitutionnelles, réglementaires ou autres définissant les conditions d'inscription d'une question à l'ordre du jour de la Conférence générale et du Conseil exécutif, afin de déterminer quelles sont les modifications qu'il pourrait être opportun d'y apporter.

(ii) La documentation

26. Un autre élément important, dans la préparation de la Conférence générale est la qualité et la quantité de la documentation qui sera soumise à son examen. Il a été souligné que les documents préparés à cet effet par le Secrétariat n'avaient pas à souffrir de la comparaison avec ceux qui sont produits dans d'autres instances des Nations Unies. Mais le Comité temporaire est convenu de la nécessité de poursuivre les efforts visant à réduire le nombre et le volume des documents de la Conférence générale.

27. Une distinction a été faite à cet égard entre plusieurs types de documents :

- les documents de politique générale (documents C/3, C/4, C/5, C/11 par exemple) qui devraient être aussi concis que possible, sans qu'il soit souhaitable de leur fixer une limite précise ;
- les documents de travail, qui ne devraient pas en règle générale dépasser 10 pages, y compris un résumé - beaucoup d'orateurs ont souligné l'utilité d'un résumé substantiel - une conclusion et, s'il y a lieu, des recommandations ;
- les documents d'information, dont il conviendrait de réduire le nombre au maximum. Lorsqu'une demande d'information est formulée, il a été suggéré qu'on ait recours, chaque fois que possible, à une réponse orale plutôt qu'à un rapport écrit. (Recommandation A.7).

28. Les dispositions de la résolution 22 C/48, relative à la réduction du volume de la documentation de la Conférence générale, ont été également évoquées, notamment celle qui invite les Etats membres à limiter les demandes de rapports écrits qu'ils adressent au Directeur général. Un membre du Comité temporaire a souhaité que soit tout particulièrement réduit le nombre des rapports relatifs à la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la Conférence générale.

29. La responsabilité du Conseil exécutif, en cette matière, a également été soulignée ; c'est à lui qu'il incombe, a rappelé un orateur, d'examiner ces documents et donc de demander, le cas échéant, qu'ils soient condensés, voire de décider qu'ils ne seront pas présentés à la Conférence générale.

(iii) Les consultations entre Etats membres

30. La responsabilité qui est celle des Etats membres, dans le processus de préparation de la Conférence générale, a été mise en évidence et la nécessité d'un examen de leur participation à ce processus a été également reconnue. Le Comité a notamment souhaité que se multiplient, pendant les mois qui précèdent la Conférence générale, les consultations préliminaires entre Etats membres, au niveau régional par exemple ou à tout autre niveau, de manière à faciliter les échanges d'idées et le mûrissement des propositions, et à disposer du temps nécessaire à la gestation des décisions importantes. Le Comité temporaire a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer, durant cette période, le dialogue entre les Etats membres et le Secrétariat (voir par. 63).

(iv) Le débat général

31. En ce qui concerne les méthodes de travail de la Conférence générale, l'attention du Comité temporaire s'est notamment portée sur le débat de politique générale. Certains membres du Comité ont insisté sur la nécessité de centrer davantage ce débat sur un certain nombre de thèmes importants, de manière à ce qu'il soit moins dispersé et, a ajouté un orateur, moins politisé. Ils ont rappelé la contribution que le Conseil exécutif pouvait apporter à cet effet, en identifiant, dans le document C/2 (Organisation des travaux de la Conférence générale), une liste de sujets sur lesquels les chefs de délégation pourraient être invités à concentrer leurs interventions.

32. Il conviendrait, a estimé un orateur, d'identifier non pas des questions très générales, mais des sujets spécifiques, précis, se rapportant par exemple à certains grands programmes, et sur lesquels il serait opportun que les chefs de délégation aient un échange de vues approfondi en plénière.

33. De nombreux membres du Comité temporaire ont tenu à rappeler cependant qu'il ne pouvait être question de limiter la liberté d'expression des représentants des Etats membres. L'un d'entre eux a remarqué que les préoccupations, les intérêts et

les priorités des Etats membres étaient nécessairement variés et qu'on ne saurait en aucun cas empêcher leurs délégués de traiter des questions qui les intéressent plus particulièrement. Un autre membre du Comité a estimé qu'il n'était pas seulement du droit, mais aussi du devoir, des Etats membres de s'exprimer sur tous les aspects de l'action de l'Organisation qu'ils jugent importants, et qu'il fallait en conséquence les y encourager - tant il est vrai que c'est par le dialogue que peut se renforcer la coopération internationale. Un autre encore a rappelé que le débat général avait pour objet de déterminer la "politique générale" de l'Organisation, c'est-à-dire d'identifier les objectifs qu'elle doit s'assigner et les stratégies qu'elle doit adopter pour les atteindre. La plénière ne saurait être transformée en un organe technique sans perdre sa signification ainsi que sa spécificité par rapport aux commissions du programme.

34. En conséquence, le Comité a estimé que le Conseil exécutif devrait attirer l'attention des chefs de délégation sur certaines questions importantes concernant les orientations générales de l'Organisation, mais sans que ces recommandations puissent être interprétées comme une limitation apportée à leur droit de s'exprimer sur d'autres questions qu'ils jugent également importantes. (Recommandation A.8).

35. Dans la même perspective, le Comité temporaire a souhaité que soit poursuivie la pratique qui consiste à recommander aux Etats membres de limiter leurs interventions à une durée de 20 minutes, en précisant qu'il ne s'agissait là que d'une invitation à s'astreindre à une certaine modération. Plusieurs membres du Comité ont noté avec satisfaction les progrès déjà accomplis en ce sens, qui montrent, selon eux, que l'apprentissage des "règles du jeu" de la vie internationale se fait progressivement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des réglementations rigides. (Recommandation A.9).

36. La possibilité a été par ailleurs examinée d'instaurer un débat distinct, d'un ou deux jours, en séance plénière sur une question importante du programme telle que l'alphabétisation, la protection du patrimoine culturel, un programme scientifique intergouvernemental etc. Ce débat, par son caractère technique, contribuerait à améliorer l'image de marque de l'Unesco et à renforcer le dialogue entre groupes régionaux.

37. Certaines réserves ont été cependant exprimées, au sein du Comité temporaire, à l'égard de cette proposition, qui risquerait d'isoler une question avant qu'elle ne soit discutée en commission. Un orateur a fait remarquer que de toute façon, les questions qui n'avaient pu trouver de solution en commission étaient toujours de nouveau débattues en plénière. Il a été entendu qu'un tel débat devrait viser, non à nourrir des controverses, mais à offrir l'occasion d'un échange de vues constructif sur une ou plusieurs questions du programme présentant un caractère à la fois important et urgent. C'est dans cette perspective que le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'examiner la possibilité de suggérer, pour la vingt-troisième session de la Conférence générale, l'organisation à titre expérimental d'un débat distinct de ce type, en séance plénière ou ailleurs. (Recommandation A.10).

38. En vue également de susciter une contribution plus active des nombreux experts qui assistent à la Conférence générale en tant que membres des délégations nationales, il a été suggéré, à l'instar de ce qui se fait dans certaines conférences des Nations Unies, d'organiser en marge des travaux de la Conférence une ou plusieurs tables rondes auxquelles ces experts pourraient participer. La charge de travail et les coûts supplémentaires qu'une telle proposition pourrait entraîner ont été évoqués ; un membre du Comité a suggéré que l'organisation de ces tables rondes soit confiée à des organisations non gouvernementales, ou encore prise en charge par le pays hôte lorsque la Conférence se réunit hors Siège. (Recommandation A.19).

(v) Les commissions de programme

39. En ce qui concerne l'examen détaillé du programme par les commissions, certains membres du Comité ont estimé que des améliorations étaient nécessaires afin de permettre aux délégués d'exercer un réel pouvoir d'orientation, de modification et de choix à l'égard des propositions qui leur sont soumises. D'autres n'ont pas été de cet avis.

40. Un membre du Comité temporaire a estimé qu'il conviendrait de centrer davantage les discussions sur certains aspects des programmes ou sur certaines questions particulières qui demandent un examen spécial par la Conférence. L'avis a été émis que le Conseil exécutif pourrait faire des propositions indicatives à cet effet, par exemple dans le document C/2 relatif à l'organisation des travaux de la Conférence générale étant entendu que ces propositions ne limiteraient en rien le droit des délégués de faire des observations sur tout autre aspect des programmes dont l'examen est confié aux différentes commissions. (Recommandation A.11).

41. Un membre du Comité temporaire a estimé qu'il conviendrait d'envisager la possibilité, lorsque des problèmes de fonds particuliers se posent, de soumettre ces points à l'examen du Conseil exécutif, en cours de session, pour qu'il fasse rapport à la Conférence générale. Certes, le Groupe de rédaction et de négociation se saisit généralement des points litigieux ; mais c'est, comme son nom l'indique, un organe de rédaction et de négociation, qui siège en séance privée et dont la charge de travail est déjà fort lourde. Le Conseil exécutif constitue une enceinte où pourrait s'engager, en public, un débat de fond. Plusieurs membres du Comité ont exprimé des réserves à l'égard d'une pratique qui ferait double emploi avec le débat qui s'instaure en plénière sur les questions qui n'ont pu être résolues en commission.

42. Il a été souligné que les débats en commissions de programme devraient porter non seulement sur le programme proposé par le prochain exercice biennal, mais également sur les réalisations passées - telles qu'elles ressortent notamment des documents C/3 et C/11 - et sur les activités futures de l'Organisation. Un membre du Comité a estimé à cet égard qu'il conviendrait d'assurer une meilleure articulation, ou harmonisation, entre les documents C/3, C/4, C/5 et C/11, pour que la Conférence générale puisse avoir une vue intégrée des orientations qui ont été définies, des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des activités proposées.

43. Dans le même ordre d'idées, un autre membre du Comité temporaire a souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre les divers conseils intergouvernementaux spécialisés et la Conférence générale. Les travaux de ces conseils, a-t-il estimé, sont bien souvent ignorés par la Conférence générale ; aussi conviendrait-il d'indiquer clairement, dans le projet de programme et de budget, quels sont les programmes ou activités qui découlent directement des recommandations de ces conseils ; il serait souhaitable également de renforcer la pratique qui consiste à inviter les présidents des conseils intergouvernementaux à prendre la parole devant les commissions de programme. Un autre orateur a estimé, pour sa part, que le véritable problème était celui d'une insuffisante coordination entre les délégations que les Etats membres envoient respectivement à la Conférence générale et auprès de ces organes spécialisés.

44. Plusieurs membres du Comité ont estimé, par ailleurs, que les commissions de programme devraient consacrer davantage de temps à formuler des propositions et suggestions concernant le programme à mettre en oeuvre pendant l'exercice biennal qui suit l'exercice à venir. Il appartient à la Conférence générale, a-t-il été remarqué, si elle veut exercer pleinement ce pouvoir d'orientation qui est le sien, de donner des directives pour les travaux ultérieurs de l'Organisation à la lumière des résultats passés. Aussi le Comité a-t-il été d'avis que le Conseil exécutif recommande à la Conférence générale de faire des suggestions quant aux questions sur lesquelles le Directeur général pourrait envisager de faire porter sa prochaine consultation relative au futur programme et budget. (Recommandation A.13).

(vi) La présentation du Projet de programme et de budget

45. En vue également de renforcer le pouvoir d'orientation et de choix de la Conférence générale, diverses observations et propositions ont été formulées quant à la présentation du document C/5 (Projet de programme et de budget), qui conditionne pour partie - a-t-il été remarqué - ses modalités d'examen et d'approbation par la Conférence générale/[1].

46. Le Comité a ainsi débattu de la possibilité d'inclure, dans le Projet de programme et de budget, le choix entre différentes options. Il s'agirait, a-t-il été précisé, de présenter, au niveau par exemple d'un sous-programme ou d'une action de programme, le choix entre plusieurs modalités d'exécution (telles qu'une étude, une publication et une session de formation). Ces options ne sauraient remettre en cause les orientations définies dans le Plan à moyen terme ; elles ne devraient être proposées que dans les cas particuliers où plusieurs modalités d'action apparaîtraient également pertinentes et efficaces pour atteindre un même objectif. Aussi le Comité a-t-il été d'avis que le Directeur général devrait examiner s'il est possible ou non d'inclure dans le prochain Projet de programme et de budget, selon que de besoin, un choix entre plusieurs variantes. (Recommandation A.12).

47. Le Comité a également souhaité que le Directeur général examine la possibilité de présenter le prochain Projet de programme et de budget en deux volumes, selon la formule envisagée dans la résolution 4 XC/5.01 - c'est-à-dire un document de politique générale et un document de nature plus technique, décrivant le détail des activités proposées. (Recommandation B.9).

48. Le premier document répondrait davantage, a-t-il été remarqué, aux attentes des gouvernements, qui formulent leurs préoccupations en termes de politique générale ; le second constituerait un document de travail à l'usage des experts, des commissions nationales et, bien sûr, du Secrétariat. Un membre du Comité a exprimé cependant de fortes réserves sur l'opportunité d'une telle formule, rappelant l'intérêt que le document C/5, tel qu'il est actuellement présenté, suscite auprès des communautés intellectuelles, et en particulier des milieux scientifiques, dans les Etats membres. Les fonctions qui seraient celles du premier volume sont d'ores et déjà remplies, a-t-il estimé, par l'introduction du Directeur général au Projet de programme et de budget et par le "livre vert" des résolutions de la Conférence générale. Un autre orateur a d'ailleurs tenu à souligner l'utilité de l'introduction du Directeur général, qui permet de mettre en évidence les articulations du programme, son économie et sa cohérence internes : aussi a-t-il souhaité que le document C/5 comporte désormais, en marge des grands programmes, les références aux paragraphes correspondants de l'introduction du Directeur général.

49. Une autre proposition a porté sur une modification, non plus seulement de la présentation formelle du document C/5, mais de sa nature même. A l'heure actuelle, a exposé un membre du Comité temporaire, la Conférence générale est saisie d'un texte extrêmement complet, détaillé, auquel elle ne peut apporter, tout au plus, que quelques modestes retouches de détail. Afin de permettre à la Conférence générale d'exercer la plénitude de ses fonctions, il conviendrait qu'elle soit saisie d'un document de nature différente, plus concis, qui :

- proposerait des orientations générales pour chaque grand programme ;
- définirait les grandes lignes et les objectifs des programmes et des sous-programmes ;

1. Certaines de ces observations ont été présentées au cours du débat relatif au point B de l'ordre du jour ; pour la commodité de l'exposé - puisqu'elles concernent aussi bien la Conférence générale que le Conseil exécutif - elles ont été regroupées sous une même rubrique.

- soumettrait des propositions budgétaires par grand programme, programme et sous-programme ;
- indiquerait les modalités d'action possibles et les types d'opérations envisagées au titre du Programme ordinaire comme au titre des programmes extra-budgétaires.

Les plans de travail seraient définitivement établis par le Directeur général en application des directives de la Conférence générale et des propositions des experts, qui retrouveraient ainsi un intérêt réel à participer aux travaux des différentes commissions. Il appartiendrait au Conseil exécutif, en veillant à l'exécution du programme conformément à l'article V.B.5 de l'Acte constitutif, de s'assurer que les activités mises en oeuvre sont conformes au programme adopté par la Conférence générale. Une telle révision des instruments de présentation et de mise en oeuvre du programme ne pourrait être appliquée que progressivement. La réforme envisagée n'impliquerait pas de changement dans le principe d'une planification sexennale, mais restituerait à la Conférence générale un pouvoir d'orientation sur le programme biennal qu'elle n'exerce plus vraiment.

50. Un membre du Comité a fait remarquer que la logique de cette proposition conduirait à inverser les sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Un autre a estimé qu'elle risquerait de priver la Conférence générale de certaines de ses prérogatives essentielles, à savoir l'approbation du programme d'activités de l'Organisation, au profit du Conseil exécutif. De nombreux membres du Comité ont cependant manifesté leur intérêt pour cette proposition, qui devrait faire selon eux l'objet d'une réflexion approfondie. Il a donc été convenu d'en reprendre l'examen au cours de la session suivante du Comité.

(vii) Le rôle des bureaux

51. Le Comité a été d'avis que l'un des moyens tout à la fois de renforcer l'autorité de la Conférence générale et d'améliorer le déroulement de ses travaux était de renforcer le rôle du Bureau de la Conférence générale ainsi que des bureaux des différentes commissions.

52. A cette fin, le Comité a estimé qu'il conviendrait d'amender l'article 47.1 du Règlement intérieur de la Conférence générale, en portant à 6 le nombre des membres des bureaux des commissions (un président, quatre vice-présidents et un rapporteur), de manière que tous les groupes régionaux puissent y être représentés. (Recommandation A.15).

53. Le bureau de la Conférence générale et les bureaux des commissions devraient jouer un rôle plus actif de régulation, en coordonnant les travaux au sein de chaque organe comme entre les différents organes de la Conférence, et en identifiant les moyens susceptibles de résoudre les difficultés qui se présentent. Mais l'accent a été principalement porté sur le rôle que devraient jouer les bureaux dans le traitement des projets de résolution (cf. par. 59).

(viii) Les projets de résolution

54. Certains membres du Comité ont estimé que l'un des problèmes auxquels se heurtait la Conférence générale était le nombre élevé de projets de résolution qui sont soumis à son examen et le peu de temps dont disposent les délégations pour en prendre connaissance, consulter leur gouvernement et procéder à des négociations.

55. En vue de réduire le nombre des résolutions, un membre du Comité a proposé que soient examinées de nouvelles conditions de recevabilité des projets de résolution, notamment ceux qui ont des incidences financières ; il conviendrait par exemple

que ces projets réunissent 20 ou 30 coauteurs, appartenant à au moins trois groupes régionaux. Mais la plupart des membres du Comité ont estimé qu'on ne saurait limiter en aucune manière la liberté d'expression des Etats membres, qui passe, en particulier, par le droit de déposer des projets de résolution.

56. Un autre membre du Comité a suggéré de supprimer les "résolutions proposées" par le Directeur général au titre de chacun des grands programmes, estimant que ces résolutions, tout en étant inefficaces à canaliser le flot des propositions soumises par les Etats membres, avaient pour effet de centrer les discussions davantage sur des questions de forme que sur des problèmes de fond. Mais cet orateur s'est déclaré conscient que cette opinion n'était pas partagée par la grande majorité des Etats membres.

57. Le même orateur a souhaité qu'une distinction plus nette soit faite entre les projets de résolution qui appellent un débat de fond et doivent faire l'objet d'une décision et ceux qui visent à apporter des modifications mineures au plan de travail et dont la Conférence générale se contente habituellement de "prendre note". Un autre membre a expliqué que les Etats membres étaient favorables aux résolutions de programme, qui constituent un moyen de centrer la discussion et de canaliser les décisions.

58. En vue de permettre aux délégations de disposer d'un délai suffisant pour étudier les projets de résolution qui leur sont soumis, le Comité temporaire a été d'avis qu'il conviendrait de modifier l'article 78.2 du Règlement intérieur de la Conférence générale de manière à préciser qu'en règle générale, aucun projet de résolution ne sera discuté ni mis aux voix si le texte n'en a pas été soumis à toutes les délégations, dans les langues de travail, "24 heures avant l'ouverture de la séance", et non pas - comme dit le texte actuel - "au plus tard la veille de la séance". (Recommandation A.14).

59. Le Comité temporaire a par ailleurs estimé que le Bureau de la Conférence générale et les bureaux des commissions devraient être encouragés à jouer un rôle plus actif dans l'examen et le traitement des projets de résolution. Les bureaux des commissions devraient, dès qu'ils ont été constitués, passer en revue les projets de résolution soumis par les Etats membres, vérifier leur recevabilité et entreprendre, s'il y a lieu, des consultations avec les auteurs de ces projets en vue notamment (cf. par. 13 du doc. 22 C/2) d'examiner leurs incidences sur le budget, le programme et les orientations définies dans le Plan, les possibilités d'harmonisation ou de fusion entre certains d'entre eux, ou encore la suite qui pourrait leur être donnée dans le cours de l'exécution du programme sans qu'il soit besoin de modifier les résolutions proposées ou les prévisions budgétaires. (Recommandation A.15).

60. A cet égard, un membre du Comité, évoquant l'utile précédent établi par la Commission IV à la vingt-deuxième session de la Conférence générale, a souhaité que le paragraphe du document C/2 qui concerne l'examen préliminaire des projets de résolution par les bureaux des commissions soit modifié de manière à préciser que les bureaux pourraient, s'il y a lieu, traiter également du fond des propositions - et pas seulement de leur forme - sans qu'il soit bien entendu porté atteinte au droit des Etats membres de soumettre leurs propositions à la Commission plénière. Plusieurs membres du Comité ont exprimé de fortes réserves à l'égard de toute pratique qui tendrait à saisir les bureaux - c'est-à-dire des organes restreints - de questions de fond avant que celles-ci n'aient fait l'objet d'un débat en bonne et due forme au sein de la Commission.

61. Le Comité a estimé que le Bureau de la Conférence générale devrait continuer de se prononcer sur la recevabilité des projets de résolution, lorsqu'il en est saisi par le Président de la Conférence générale, le Bureau d'une commission, le Directeur général ou un membre du Bureau de la Conférence générale. Le Comité a

également recommandé que les bureaux des commissions saisissent, dès que possible, le Bureau de la Conférence générale des problèmes qu'ils peuvent rencontrer au cours de l'examen préliminaire des projets de résolution - l'objectif étant de multiplier les possibilités de concertation entre Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres et le Secrétariat. (Recommandation A.17).

62. C'est dans la même perspective qu'a été évoquée la question des "notes" du Directeur général relatives aux projets de résolution soumis par les Etats membres. Les membres du Comité temporaire ont été d'accord pour reconnaître l'utilité de ces notes, dont l'objectif - ont rappelé certains d'entre eux - doit être avant tout de clarification ; il doit s'agir de commentaires essentiellement techniques, indiquant les implications pratiques, juridiques et budgétaires qu'aurait un projet de résolution, s'il était adopté. Plusieurs membres du Comité temporaire ont souligné qu'il entrait dans les fonctions du Directeur général d'éclairer la Conférence générale quant à la manière dont une proposition s'inscrit dans le cadre des orientations générales qu'elle a adoptées, quant aux relations que cette proposition entretient avec l'ensemble du programme et quant aux conséquences qu'elle aura pour sa mise en oeuvre. Le Comité a estimé que les notes du Directeur général, qui visent à faciliter les débats de la Conférence générale, s'inscrivaient dans un processus de dialogue entre les Etats membres et le Secrétariat, qu'il conviendrait de renforcer encore davantage.

63. A cet effet, le Comité temporaire a recommandé que, dans toute la mesure du possible, le contenu d'un projet de résolution et les commentaires du Directeur général sur ce projet fassent l'objet de discussions préalables entre le Secrétariat et le(s) auteur(s) du projet de résolution, puis au sein du bureau de la commission compétente de la Conférence générale, avant que le texte final des commentaires du Directeur général et, éventuellement, le texte révisé du projet de résolution ne soient diffusés aux Etats membres. (Recommandation A.16).

64. Plusieurs membres du Comité, tout en reconnaissant l'utilité de concertations renforcées entre le Secrétariat et les Etats membres, ont cependant exprimé certaines réserves à l'égard d'une pratique qui ne devrait en aucun cas, a-t-il été précisé, empêcher les délégations d'être informées à temps du texte complet des propositions soumises par les Etats membres, c'est-à-dire à la fois du texte original et, éventuellement, du texte révisé des projets de résolution. Il conviendrait donc d'éviter les lenteurs, voire les blocages, que l'application systématique d'un tel processus de consultations préalables pourrait entraîner. Dans cet esprit, le représentant du Directeur général a précisé que la formule "dans toute la mesure du possible" s'appliquait, en particulier, à deux types de projets de résolution. D'une part, il ne saurait être envisagé, pour un projet de résolution déposé avant l'ouverture de la Conférence générale, d'attendre la réunion des bureaux des commissions pour diffuser la note du Directeur général qui s'y rapporte. Le représentant du Directeur général a rappelé à cet égard que les projets de résolution visés par l'article 78.A.1 du Règlement intérieur de la Conférence générale (propositions comportant la prise en charge de nouvelles activités ou un accroissement sensible des dépenses budgétaires) devaient être communiqués aux Etats membres sept semaines au moins avant l'ouverture de la session. Il a souligné, d'autre part, que dans le cas des projets de résolution qui sont déposés très peu de temps avant leur examen par l'organe compétent de la Conférence générale, les délais étaient insuffisants pour procéder aux consultations prescrites ci-dessus.

65. En vue également de faciliter l'examen, par les commissions de programme, des projets de résolution soumis par les Etats membres, le Comité temporaire a recommandé que soit mis en oeuvre, aussi souvent que de besoin, l'article 78.4 du Règlement intérieur de la Conférence générale, qui stipule : "Lorsque le Président du Conseil exécutif estime qu'un projet de résolution ou un amendement soumis à l'examen d'une commission, d'un comité ou d'un organe subsidiaire de la Conférence

revêt une importance particulière, soit par l'activité nouvelle qu'il annonce, soit par les incidences budgétaires qu'il comporte, il peut demander que le Conseil soit mis en mesure de faire connaître son avis à l'organe intéressé". Une application plus fréquente de cet article aurait pour effet, a-t-il été remarqué, de renforcer les processus de consultation entre Etats membres tout en renforçant l'autorité du Conseil exécutif lui-même.

66. Le Comité temporaire a souligné l'utilité et l'efficacité des travaux du Groupe de rédaction et de négociation. Un membre du Comité a cependant réitéré ses réserves à l'égard de toute procédure ou pratique qui a pour effet de déléguer à un organe restreint les droits et responsabilités qui sont ceux des Etats membres. Evoquant le rythme et la charge de travail qui sont généralement ceux du groupe de rédaction et de négociation, certains membres du Comité ont souhaité qu'il commence ses travaux le plus tôt possible dans la session, c'est-à-dire dès qu'il est constitué. Mais de nombreux membres du Comité se sont opposés à ce que le Groupe de rédaction et de négociation traite d'une question avant que les Etats membres n'aient eu la possibilité d'exposer leurs idées et d'échanger leurs vues à son sujet, au cours d'un débat public. Il a donc été estimé nécessaire de conserver la disposition qui précise que le Groupe de rédaction et de négociation ne peut être saisi d'une question qu'après qu'elle a été débattue en plénière ou en commission. En vue, cependant, d'aider la Conférence générale à mieux planifier ses travaux, le Comité temporaire a estimé que le Conseil exécutif devrait, comme il l'a d'ailleurs déjà fait dans le passé, identifier dans le document C/2 (Organisation des travaux de la Conférence générale) un certain nombre de questions qui pourraient être envoyées par le Bureau de la Conférence au Groupe de rédaction et de négociation, après débat dans un des organes de la Conférence générale. (Recommandation A.18).

Point B de l'ordre du jour : MODE DE FONCTIONNEMENT ET EFFICACITE DU CONSEIL EXECUTIF

67. Le point B de l'ordre du jour avait trait au rôle du Conseil exécutif. Le Comité temporaire a estimé que l'objet du débat n'était pas d'examiner une modification des dispositions constitutionnelles existantes mais de rechercher les conditions et les moyens qui permettront au Conseil d'exercer plus pleinement ses fonctions statutaires/1.

68. Les responsabilités du Conseil exécutif, a-t-il été rappelé, sont essentiellement de deux ordres : elles concernent d'une part, l'examen du programme de travail de l'Organisation, avec les prévisions budgétaires correspondantes, que le Conseil exécutif soumet ensuite à la Conférence générale en formulant toutes recommandations qu'il juge opportunes et, d'autre part, la supervision de l'exécution du programme tel qu'il a été adopté par la Conférence générale.

69. Un membre du Comité temporaire a toutefois mis en évidence la diversité des fonctions que le Conseil exécutif est appelé à assumer, du fait même de la nature en quelque sorte "polyvalente" du Conseil. Celui-ci est en effet tout à la fois le représentant de la Conférence générale (ses membres sont élus par la Conférence et choisis en son sein), un organe intellectuel (ses membres sont, aux termes de l'Acte constitutif, des personnalités compétentes dans le domaine des arts, des lettres, des sciences, de l'éducation et de la diffusion de la pensée) et un organe intergouvernemental (ce sont aussi les représentants de l'Etat dont ils sont ressortissants). Le Conseil exécutif est donc investi de diverses fonctions - fonction de conception et d'orientation, fonction de négociation, fonction plus technique de contrôle - qu'il lui est parfois difficile de concilier ou d'exercer pleinement.

---

1. Le Comité temporaire avait à sa disposition les documents 22 C/33 et 22 C/33 Add., soumis à la Conférence générale lors de sa vingt-deuxième session et relatifs aux conditions de fonctionnement du Conseil exécutif et aux perspectives de son élargissement éventuel à l'avenir.

70. Certains des membres du Comité temporaire ont en effet estimé que le Conseil exécutif n'exerçait pas la plénitude des fonctions et responsabilités qui lui sont assignées : il conviendrait donc d'examiner les raisons qui ont conduit à cette situation et de définir très clairement la place qui doit être celle du Conseil dans la vie de l'Organisation, en particulier ses attributions spécifiques par rapport à la Conférence générale et au Secrétariat.

71. Les mêmes membres du Comité ont souligné à cet égard la nécessité de clarifier les rôles respectifs du Conseil exécutif et du Secrétariat. Selon un orateur, le Secrétariat a tendance à faire un peu plus, et le Conseil un peu moins que ce qui leur incombe constitutionnellement ; afin de rétablir un équilibre approprié, le Conseil exécutif devrait se comporter comme une "opposition parlementaire coopérative" face au Directeur général. Un autre orateur a estimé, en revanche, qu'il convenait de renforcer tous les organes institutionnels de l'Unesco, et non pas l'un au détriment de l'autre. Le vrai problème, à son sens, est en fait de restaurer l'autorité du politique au sein de l'Organisation, et ceci à tous les niveaux. Un membre du Comité a fait valoir que le Conseil exécutif s'était insensiblement éloigné, au fil des ans, de la partie politique de sa mission pour aligner progressivement ses prérogatives sur celles du Secrétariat, en s'occupant du détail de l'exécution administrative, alors que ses responsabilités sont essentiellement politiques et de supervision. Le Conseil exécutif doit orienter l'action du Secrétariat, en déterminant les lignes générales de l'exécution du programme, et s'assurer que la volonté de la Conférence générale et l'esprit qui a inspiré ses décisions sont fidèlement respectés. Il appartient au Directeur général de procéder aux choix de détail liés à l'exécution concrète des activités. D'autres membres ont exprimé leur désaccord sur cette façon de voir.

72. C'est dans cet esprit que le Comité temporaire a adopté la Recommandation B.1 qui vise à réaffirmer l'autorité politique du Conseil exécutif, en tant que dépositaire de la volonté des Etats membres et instance chargée de l'interpréter entre deux sessions de la Conférence générale.

73. Renforcer l'autorité du Conseil, ont souligné certains membres du Comité, c'est aussi lui donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ils ont mentionné à cet égard les besoins qui sont ceux du Conseil, en temps, en argent, en ressources humaines : un budget qui lui permette de créer les groupes de travail nécessaires ; des sessions d'une longueur appropriée au volume des questions dont il a à traiter ; des mécanismes adéquats permettant des échanges de vues approfondis et de véritables débats de fond ; des membres qui soient suffisamment disponibles pour participer régulièrement aux sessions du Conseil - l'absentéisme des membres du Conseil ayant été souligné à plusieurs reprises comme un facteur qui nuit à son autorité. Il importe, a estimé le Comité temporaire, que les Etats membres, partant leurs représentants au Conseil exécutif, se montrent plus vigilants dans l'exercice de leurs responsabilités et se donnent les moyens de les assumer pleinement. (Recommandation B.2).

(1) Structure

(i) Composition

74. Diverses propositions ayant été faites, en dehors du Comité, qui visaient les unes à accroître le nombre des membres du Conseil en vue d'une meilleure représentativité, les autres à réduire ce nombre, par souci d'une plus grande efficacité, le Comité temporaire a été d'avis qu'il conviendrait de respecter, en cette matière, un moratoire de dix ans : ces dix années pourraient être mises à profit pour évaluer les conséquences du récent accroissement qui a porté à 51 le nombre des membres du Conseil, examiner les adaptations nécessaires et rechercher les méthodes de travail les plus appropriées. Au terme de cette période de temps, la question pourrait être

examinée de nouveau, afin de déterminer, à la lumière de l'expérience acquise, s'il y a lieu d'accroître, de maintenir ou de réduire le nombre actuel de 51 membres. (Recommandation B.4).

75. Un membre du Comité a précisé que cette recommandation ne concernait que le nombre total des membres du Conseil, sans préjuger d'éventuels changements dans la répartition des sièges à l'intérieur des groupes régionaux. Un autre orateur a souligné, pour sa part, que le seul critère qui devait être pris en considération dans ce domaine était celui d'une représentation régionale adéquate, à l'exclusion de tout autre critère, linguistique, culturel ou autre. Ce point de vue a été contesté par certains membres.

(ii) Périodicité des sessions du Conseil

76. Plusieurs propositions ont été faites à cet égard au cours du débat. L'une d'entre elles suggérait de ne tenir qu'une seule session, plus longue (6 à 8 semaines en septembre-octobre), au cours de la première année de l'exercice biennal. Cette formule viserait à réaliser des gains en temps, en argent et en efficacité et à assurer une présence plus assidue des membres du Conseil pendant toute la durée de cette unique session. Elle exigerait cependant un amendement à l'Acte constitutif, et ses incidences sur le temps de préparation, en amont, du rapport préliminaire du Directeur général sur le futur Programme et budget (doc. EX/5) et/ou, en aval, du Projet de programme et de budget (doc. C/5) devraient être soigneusement examinées.

77. Deux autres propositons ont porté, non plus sur le nombre des sessions du Conseil, mais sur leurs dates : l'une visait à avancer la première session de la première année de l'exercice biennal ; l'autre à retarder (d'environ un mois) la première session de la deuxième année de l'exercice, afin que le Secrétariat dispose de plus de temps pour l'élaboration du Projet de programme, ce qui permettrait des contacts informels plus nombreux.

78. Le Comité temporaire ne s'est pas prononcé sur le fond de ces propositions, mais il a souhaité attirer l'attention du Bureau du Conseil exécutif sur cette question, pour qu'il procède à un réexamen du calendrier des sessions du Conseil. Il conviendrait notamment que les dates et la durée de chaque session soient fixées suffisamment longtemps à l'avance, compte dûment tenu de la charge de travail prévisible et de la disponibilité des membres du Conseil. (Recommandation B.8).

(iii) Les organes subsidiaires du Conseil

79. Le Comité temporaire a été d'avis qu'il conviendrait de procéder à un réexamen des tâches qui sont assignées aux différents organes subsidiaires du Conseil exécutif, de manière notamment à assurer une distribution plus rationnelle de la charge de travail entre les commissions et les comités de composition restreinte.

80. De nombreux membres du Comité se sont ainsi accordés sur la nécessité de réduire la charge de travail qui incombe actuellement à la Commission du programme et des relations extérieures. Plusieurs propositions ont été faites à cet égard : soit de scinder la Commission en deux organes distincts, dont l'un s'occuperait du programme et l'autre des relations extérieures ; soit de confier au Comité spécial les questions relatives aux relations extérieures, tandis qu'une partie des questions traitées par le Comité spécial (celles qui ont trait à l'évaluation par exemple) serait confiée à la Commission financière et administrative ; soit encore de créer, au sein même de la Commission du programme et des relations extérieures, un certain nombre de groupes de travail. Le Comité temporaire a estimé qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer définitivement sur cette question, alors même que les Présidents des commissions n'avaient pas été consultés. Mais il a voulu attirer l'attention du Conseil exécutif, et notamment de son Bureau, sur la nécessité de réexaminer la

charge de travail de la Commission du programme et des relations extérieures et d'alléger son ordre du jour. (Recommandation B.5).

81. Dans la même perspective, de nombreux orateurs ont estimé qu'il conviendrait de faire davantage appel aux comités de composition restreinte que comporte actuellement le Conseil et dont certains - tels que le Comité des ONG - sont actuellement "sous-utilisés". Il conviendrait donc de revoir la composition de ces organes, de réexaminer leur mandat et de préciser leurs fonctions.

82. En ce qui concerne le Comité des conventions et recommandations, un membre du Comité temporaire a exprimé les réserves de son gouvernement à l'égard du fonctionnement d'un organe qui, à son sens, s'est écarté de ses objectifs originels et fait désormais double emploi avec les travaux menés dans d'autres enceintes des Nations Unies. Il conviendrait donc de revoir les procédures appliquées par ce Comité, de manière à centrer ses travaux sur les questions qui sont de sa compétence. Un autre orateur a estimé, pour sa part, que ni le mandat, ni la composition de ce Comité - dont les résultats sont tout à son honneur - ne faisaient problème. Il conviendrait en revanche de lui donner le temps et les ressources nécessaires pour s'acquitter d'un ordre du jour toujours très chargé.

83. De nombreuses observations ont porté sur le Comité spécial ; plusieurs membres du Comité ont souhaité qu'il reçoive un mandat plus étoffé et des fonctions plus précises. Nombre d'interventions ont souligné l'intérêt que présente la formule des "études en profondeur", dont les possibilités devraient être encore davantage explorées. Dans cette perspective, l'idée a été émise, puis reprise par plusieurs membres du Comité temporaire, que le Comité spécial pourrait être, selon le mot de l'un d'entre eux, une sorte d'"antichambre" où certaines questions pourraient être examinées en détail, mûries, débattues, mises au clair. Il conviendrait, a estimé le Comité temporaire, que le Conseil exécutif, revenant à une ancienne pratique, confie au Comité spécial - comme il en a le pouvoir - certaines questions complexes qui appellent, de l'avis du Conseil, des études approfondies. (Recommandation B.14).

84. Certains membres du Comité temporaire ont estimé que le Comité spécial devrait être ainsi tout particulièrement chargé de l'étude de certains aspects du programme qui ont pu ou qui pourraient faire problème ou susciter des divergences de vues et dont la clarification serait profitable au Conseil exécutif comme à l'Unesco dans son ensemble : c'est le cas, par exemple, de la question des relations entre droits de l'homme et droits des peuples. Cette dernière proposition a suscité certaines réserves de la part d'autres membres du Comité, qui se sont interrogés notamment sur les critères qui pourraient être utilisés pour définir les questions suscitant "des divergences de vues" ; il conviendrait également, ont ajouté certains, de ne pas accabler le Comité spécial, dont la charge de travail est déjà lourde et qui est, de surcroît, un organe de composition restreinte. Un orateur a précisé à cet égard qu'au cas où le Conseil exécutif déciderait de confier au Comité spécial ce type d'études, il conviendrait de revoir la composition et le mandat de ce Comité.

85. De nombreux membres du Comité temporaire ont souligné la nécessité de revoir la taille et la composition des comités restreints, surtout si des fonctions plus larges doivent leur être confiées. La participation à ces comités est en effet fondée sur le principe du volontariat, qui n'a pas toujours joué en faveur d'une représentation géographique équilibrée. Celle-ci apparaît pourtant souhaitable, à la fois pour que la diversité des cultures soit prise en considération dans les travaux des comités et pour éviter que les résultats de ces travaux ne soient de nouveau longuement débattus en plénière, comme c'est parfois le cas. Il conviendrait également de tirer un meilleur parti des compétences professionnelles et des intérêts propres à chacun des membres du Conseil, compétences qui restent parfois

sous-utilisées. Le Comité temporaire a donc estimé qu'il conviendrait de réexaminer la composition des comités restreints, en ayant à l'esprit ces deux critères complémentaires - répartition géographique et compétences spécifiques - en vue d'une meilleure efficacité de leurs travaux. Cet examen, a-t-il été souligné, ne saurait remettre en cause l'article 29.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule : "Tout membre du Conseil peut participer aux travaux d'organes subsidiaires dont il ne fait pas partie. En pareil cas et sauf décision contraire du Conseil, il ne bénéficie pas du droit de vote". (Recommandation B.6).

86. Le Comité temporaire a estimé, en revanche, qu'il conviendrait de faire preuve de beaucoup de prudence avant d'envisager la mise en place de nouveaux organes permanents, qui risqueraient de rendre le fonctionnement du Conseil encore plus complexe. C'est ainsi que l'idée de créer au sein du Conseil exécutif un groupe de rédaction et de négociation a été rejetée, le Comité temporaire ayant estimé que ni les fonctions ni la pratique actuelle du Conseil n'appelaient la création d'un tel groupe sur une base permanente - le Conseil exécutif n'étant pas lui-même en situation de négociation permanente. Il conviendrait, en revanche, de travailler de manière à la fois ponctuelle et souple, en ayant recours, aussi souvent que de besoin, à la formule des groupes de travail, comités ad hoc et autres "task forces". Il pourrait être ainsi envisagé de créer davantage de groupes de travail chargés de l'étude de sujets précis et qui feraient appel aux compétences spécifiques de certains membres du Conseil, sans que le souci d'une représentation géographique équitable soit pour autant négligé au moment de la constitution de ces groupes.

(2) Méthodes de travail

(i) L'ordre du jour

87. De l'avis de nombreux membres du Comité temporaire, l'ordre du jour du Conseil gagnerait à être plus sélectif. Certes, comme dans le cas de la Conférence générale, la marge de manoeuvre est étroite en ce domaine puisque nombre de questions qui figurent à cet ordre du jour soit ont été renvoyées au Conseil par la Conférence générale, soit ont été proposées par l'Organisation des Nations Unies ou des Etats membres, soit découlent de décisions antérieures du Conseil. Il pourrait cependant être envisagé, a suggéré un orateur, de planifier davantage l'étude des différentes questions sur l'ensemble de l'exercice biennal, de manière à assurer une répartition équilibrée de la charge de travail entre les sessions, tout en conservant à l'ordre du jour de chacune d'entre elles l'examen de certains points relatifs à l'exécution du programme. Il a été également estimé que le Conseil devrait centrer davantage ses débats sur un nombre limité de questions importantes et que le Bureau du Conseil pourrait l'aider à cet effet.

(ii) Le Bureau du Conseil

88. Le Comité temporaire s'est en effet prononcé en faveur d'un renforcement du rôle du Bureau, qui devrait être encouragé à apporter une aide plus active au Président du Conseil dans la gestion de la session. Le Bureau devrait notamment s'attacher à orienter les travaux du Conseil, en formulant des propositions quant aux questions de l'ordre du jour qui appellent une attention particulière, quant à la manière de les examiner et quant à l'organe qui pourrait en être chargé (Recommandation B.7). Il devrait également étudier avec soin le calendrier des futures sessions du Conseil (cf. par. 78) et faire des suggestions quant aux questions à inscrire à leur ordre du jour.

89. A cet effet, ont estimé certains orateurs, il conviendrait que le Bureau se réunisse plus souvent qu'il ne le fait, plusieurs fois au cours de la session, voire une fois par jour. Un membre du Comité a proposé, dans le même esprit, que le Bureau se réunisse quatre fois par an pour examiner les questions relatives à l'exécution du programme.

90. Le renforcement du rôle du Bureau passe également, a estimé ce même orateur, par un élargissement de sa composition : le Bureau, pour être plus représentatif des vues des différentes régions, devrait comporter deux membres de chacun des groupes régionaux. Un autre orateur a suggéré, pour sa part, que les Présidents de tous les comités de composition restreinte du Conseil fassent partie du Bureau, y compris celui du Comité des conventions et recommandations, qui n'est pas un organe permanent.

(iii) La documentation

91. Plusieurs observations ont porté sur la qualité, la forme et la nature de la documentation préparée pour le Conseil exécutif. Il conviendrait de poursuivre - a-t-il été rappelé - les efforts visant à réduire le nombre et le volume des documents du Conseil, qui ne devraient pas, autant que possible, excéder 10 pages - y compris un résumé et, s'il y a lieu, une conclusion et des recommandations. (Recommandation B.17).

92. Certains orateurs ont également insisté sur les critères de qualité qui devraient être exigés pour de tels documents, sur un respect effectif des délais qui sont prescrits pour leur diffusion ainsi que sur les possibilités d'une plus large informatisation dans ce domaine.

93. Mais c'est principalement la nature de ces documents qui a retenu l'attention des membres du Comité. Les responsabilités du Conseil exécutif étant essentiellement de nature politique, les documents qui sont préparés à son intention devraient être avant tout, a remarqué un orateur, des documents de synthèse, aptes à faciliter la prise de décision. Or la plupart des documents qui sont soumis à l'examen du Conseil sont rédigés dans l'optique du Secrétariat, c'est-à-dire qu'ils présentent des analyses techniques liées à l'exécution des tâches, plutôt que des éléments de choix politique, c'est-à-dire de choix entre plusieurs orientations ou plusieurs possibilités d'action. Le Comité temporaire a estimé qu'il conviendrait de préciser davantage la nature de la documentation à soumettre au Conseil exécutif pour qu'il puisse exercer pleinement son pouvoir d'orientation et de choix : une étude pourrait être utilement demandée au Comité spécial à cet effet. (Recommandation B.3).

(iv) L'examen du Projet de programme et de budget

94. L'une des principales responsabilités du Conseil exécutif est l'examen, avant sa soumission à la Conférence générale, du Projet de programme et de budget préparé par le Directeur général.

95. Le Conseil exécutif intervient - a-t-il été rappelé - dès les premières étapes du processus d'élaboration de ce programme de travail, puisqu'il examine, lors de la deuxième session de la première année de l'exercice biennal, le rapport préliminaire du Directeur général sur le futur programme et budget (doc. EX/5), qui contient notamment une synthèse des réponses des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à la consultation organisée par le Directeur général. A cet égard, certains membres du Comité temporaire ont souhaité que le processus de consultation soit encore renforcé, par des contacts informels plus nombreux avec, en particulier, les commissions nationales pour l'Unesco et d'autres institutions nationales désignées par les Etats membres. Plusieurs membres du Comité ont estimé par ailleurs que le Conseil exécutif devrait consacrer plus de temps, au cours de cette session, à l'examen des réponses des Etats membres à la consultation. Un orateur a également évoqué la forme qu'il conviendrait de donner à la décision qu'adopte le Conseil à l'issue de cet examen : un texte narratif serait, selon lui, plus approprié ; ce texte devrait mettre l'accent sur les questions qui méritent des études approfondies et appellent de plus amples consultations informelles avec les Etats membres.

96. Lors de sa session suivante, le Conseil exécutif examine le Projet de programme et de budget (doc. C/5) qui a été élaboré entre temps par le Directeur général. Il a été suggéré à cet égard que le Conseil revienne à une ancienne pratique, selon laquelle le Titre II du programme était examiné en détail par la Commission du programme et des relations exétrieures, pendant que la Commission financière et administrative procédait à son examen financier. Cette formule permettrait d'avoir un débat en séance plénière plus court, portant sur les orientations générales du programme, tandis que les discussions en commission pourraient être davantage centrées sur certains grands programmes ou groupes de grands programmes. Le Comité temporaire a fait sienne cette proposition, qu'il recommande au Conseil exécutif d'examiner. (Recommandation B.12).

97. La nature de la décision qu'adopte le Conseil exécutif à l'issue de son examen du Projet de programme et de budget a été également évoquée. Un orateur a estimé qu'un texte narratif aurait une portée plus large qu'une recommandation et permettrait de rendre compte plus clairement des opinions minoritaires. Selon un autre orateur, cette formule, qui fut essayée par le passé, n'a pas prouvé son efficacité - alors qu'une recommandation, naturellement plus courte, permet de fixer l'attention sur l'essentiel. Mais le problème principal, ont souligné plusieurs membres du Comité, est que la Conférence générale prête fort peu d'attention à cette décision qui lui est pourtant destinée (c'est le document C/6) - sans doute parce qu'il s'agit d'un document de portée générale, qui ne correspond pas aux préoccupations des experts. Une solution consisterait peut-être à centrer cette décision sur un certain nombre de points importants qui méritent un examen attentif par la Conférence générale. Une autre solution consisterait à inclure cette décision dans le document C/2 relatif à l'organisation des travaux de la Conférence générale, qui est généralement lu de manière attentive par les délégations. Mais il s'agit là de documents ayant des statuts différents, le document C/2 étant adopté par la Conférence générale - ce qui n'est pas le cas de la décision du Conseil. Il conviendrait en tout cas que le Conseil exécutif étudie les moyens propres à assurer une meilleure prise en considération par la Conférence générale des recommandations que le Conseil formule sur le Projet de programme et de budget. (Recommandation B.13).

98. La contribution que les comités intergouvernementaux apportent tant à la conception qu'à l'exécution d'importants programmes de l'Organisation a été par ailleurs soulignée au cours des débats du Comité temporaire. Certains orateurs ont souhaité qu'une meilleure articulation soit assurée entre les travaux du Conseil exécutif et ceux de ces comités spécialisés. A cet égard, le Comité temporaire a estimé qu'il serait bon que le Conseil exécutif ait communication des rapports des comités intergouvernementaux au moment de ses débats sur le programme biennal de l'Organisation. (Recommandation B.10).

99. Le Comité temporaire, considérant que ces comités constituent un instrument précieux de coopération internationale, a recommandé qu'il soit procédé à l'identification des secteurs d'activité de l'Unesco où la création de tels comités intergouvernementaux pourrait s'avérer souhaitable. (Recommandation B.11).

(v) L'exécution du programme

100. Un autre aspect important des responsabilités du Conseil concerne la surveillance de l'exécution du programme.

101. Le Comité temporaire a souligné l'utilité du rapport oral que le Directeur général présente, à chaque session du Conseil exécutif, sur les activités de l'Organisation depuis la précédente session. Un membre a émis l'idée que le texte de ce rapport pourrait être distribué à l'avance, le Directeur général en assurant ensuite une brève présentation orale. Mais de nombreux membres du Comité ont estimé qu'il perdrait dès lors beaucoup de son intérêt et de son actualité. Il vaudrait mieux, selon eux, que le Directeur général s'efforce, comme il l'a fait à la 119e session du Conseil, de distribuer le texte écrit du rapport, sous forme de document d'information, aussitôt après l'avoir prononcé. Plusieurs orateurs ont également souligné l'intérêt d'une formule qui permet au Directeur général de présenter les questions à propos desquelles il souhaiterait avoir le sentiment du Conseil ou recevoir ses directives.

102. Plusieurs membres du Comité temporaire ont estimé que l'organisation de séances de questions réponses entre la Commission du programme et des relations extérieures et les sous-directeurs généraux sur l'état de l'exécution du programme était une excellente innovation. Il conviendrait sans doute, ont ajouté certains, de répartir ces séances sur plusieurs sessions du Conseil de manière à permettre l'examen, à chaque session, d'un groupe homogène de grands programmes.

103. Le Comité temporaire a souligné l'utilité et la qualité du document C/11 qui décrit les résultats obtenus et les principales difficultés rencontrées au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal en ce qui concerne chaque activité suivie du programme. Certains orateurs ont estimé cependant qu'il pourrait être envisagé d'avoir recours, pour son établissement, à des méthodes plus modernes - faisant appel par exemple à l'informatique - de manière à présenter une sorte de "tableau de bord" permanent des activités en cours. Il conviendrait, a-t-il été ajouté, de développer la composante "évaluation du programme" que comporte le document C/11. Un orateur, évoquant son aspect "encyclopédique", a souhaité qu'il en soit présenté des comptes rendus synthétiques.

104. La question du calendrier d'établissement et de diffusion du document C/11 a été également évoquée. Le document est distribué trop tard, a estimé un orateur, à un moment où les préparatifs des Etats membres sont très avancés, de sorte qu'il est peu probable qu'ils y prêtent grande attention. Une solution consisterait à diffuser le document C/11 en même temps que le Projet de programme et de budget, ce qui permettrait un examen conjoint des deux documents. Mais, outre la charge de travail que cela impliquerait pour le Secrétariat, le document C/11 ne porterait plus dès lors que sur la première année de l'exercice biennal, qui est l'année de "mise en route" du programme. Sans donc réduire excessivement la période sur laquelle porte l'observation, il conviendrait, a estimé le Comité temporaire, de veiller à ce que le document soit établi et diffusé suffisamment longtemps avant l'ouverture de la session du Conseil qui précède la Conférence générale. La possibilité, pour le Conseil exécutif, de procéder à son examen détaillé lors de la brève session du Conseil qui suit immédiatement la Conférence devrait être également étudiée. (Recommandation B.15).

105. Pour ce qui est de l'évaluation, il a été rappelé que le Comité spécial - qui est né d'ailleurs du souci d'associer plus étroitement du Conseil exécutif à l'évaluation du programme - pourrait et devrait jouer un rôle important dans ce domaine, par le biais notamment de ses "études en profondeur". Un orateur a suggéré que cette pratique des études en profondeur soit encore développée et que l'une d'entre elles soit régulièrement consacrée à l'examen des deux principaux documents traitant de l'exécution du programme, le document C/11 et le document C/3 (rapport du Directeur général sur l'exercice biennal précédent).

106. Le Conseil exécutif, a-t-il été estimé, devrait être également en mesure de suivre de près l'évolution des activités opérationnelles et des activités décentralisées. A cet effet, le Conseil pourrait envoyer certains de ses membres en mission auprès des bureaux régionaux ; dans la même perspective, il pourrait être envisagé d'organiser des séances de questions/réponses entre la Commission du programme et des relations extérieures et les directeurs des bureaux régionaux. (Recommandation B.16)

107. En ce qui concerne enfin l'aspect financier de l'exécution du programme, un membre du Comité a suggéré que le document portant indication des virements entre articles budgétaires soit élargi, de façon qu'y figurent des renseignements à jour sur les décaissements et les engagements effectués pour chaque article budgétaire.

Point C de l'ordre du jour : LES PROCEDURES DE DECISION DE LA CONFERENCE GENERALE ET DU CONSEIL EXECUTIF

108. Plusieurs membres du Comité ont estimé que la question des processus et procédures de prise de décision devrait faire l'objet d'un examen particulièrement attentif, car elle est, selon eux, au coeur même de certaines des difficultés que connaît présentement l'Unesco.

109. Certains orateurs ont ainsi fait valoir que les critiques adressées par plusieurs Etats membres à l'Unesco étaient liées, pour l'essentiel, au fait que ces Etats ont le sentiment que leurs vues et opinions ne sont pas suffisamment pris en considération au moment de l'adoption des décisions. Ils ont évoqué, dans cette perspective, les transformations qui sont intervenues sur la scène internationale dans les années 70, avec l'irruption d'une nouvelle "majorité" d'Etats membres ayant récemment accédé à l'indépendance, provoquant ainsi l'apparition de nouveaux centres d'intérêt, de nouveaux thèmes, de nouvelles questions à débattre. Certains ont été d'avis que les critiques adressées à l'Unesco tenaient en partie à l'effort insuffisant des Etats membres pour informer l'opinion publique sur l'Unesco et son activité.

110. Plusieurs orateurs ont contesté la validité de notions telles que celles de "majorité" et "minorité", et surtout de "majorité automatique", s'agissant d'une organisation de coopération internationale telle que l'Unesco, vouée au développement de la compréhension internationale, à l'avancement du savoir et au renforcement de la paix. On ne saurait, sans simplification abusive, transposer le schéma de la vie politique nationale au plan international où il n'existe pas de "parti" ni d'alignement forcé sur tel ou tel corps de doctrine, sur telle ou telle directive. La vie internationale, a souligné un orateur, n'est pas un "jeu à somme nulle" ; les organisations internationales ne sont pas des arènes où s'affronteraient les superpuissances et où tout ce qui est gagné par les uns serait perdu par les autres. La diversité des intérêts, des préoccupations et des besoins, jointe à l'interdépendance qui lie désormais toutes les nations du monde, est telle qu'il ne peut guère exister que des majorité ponctuelles, si bien que la minorité ne saurait être, elle non plus, "automatique". Constatant à cet égard qu'on assimile volontiers la minorité aux nations occidentales, un orateur a rappelé que les Etats du groupe électoral II étaient eux aussi en situation de "minorité". Mais le fait nouveau, ont souligné certains membres du Comité, est que désormais aucun Etat, ou groupe d'Etats, ne peut plus exercer un contrôle complet du "jeu" parlementaire international. Dès lors, ont-ils ajouté, ce sont peut-être moins les procédures de décision qui sont en cause, que la réalité elle-même.

(1) Les dispositions constitutionnelles

111. L'Acte constitutif, a-t-il été rappelé, prévoit que chaque Etat membre dispose d'une voix et que les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants, sauf pour un nombre limité de questions, où la majorité qualifiée des deux tiers est requise.

112. Plusieurs membres du Comité ont évoqué à cet égard la notion de "vote pondéré", pour en contester tout à la fois la légitimité et l'utilité dans une organisation comme l'Unesco. Cette procédure, ont-ils estimé, constituerait une négation de la démocratie et un retour aux pratiques censitaires du XIXe siècle ; en introduisant une idée de "valeur" différente entre les Etats, elle s'inscrirait en faux contre les idéaux des pères fondateurs, et contre le principe d'égalité entre les peuples qui est à l'origine du système des Nations Unies et de l'Unesco en particulier. La notion de "gros contributeurs", sur laquelle pourrait se fonder une revendication de privilèges en cette matière, est d'ailleurs - a précisé un orateur - une notion ambiguë : car s'il est vrai que certains Etats membres versent une contribution plus importante en valeur absolue, cette contribution représente un sacrifice moins lourd, pour chacun de leurs citoyens, que celui que consentent les contribuables des pays moins fortunés. Une telle réforme constituerait, aux yeux de cet orateur, une remise en question radicale de la notion de communauté internationale, qui est fondée sur des devoirs et des responsabilités, au moins autant que sur des droits.

113. Un membre du Comité a par ailleurs évoqué l'hypothèse qui consisterait à exiger, pour certains types de questions, une majorité qualifiée plus large que la majorité des deux tiers. Mais une telle procédure, a-t-il estimé, risquerait de susciter l'apparition de multiples "minorités automatiques" de blocage, paralysant ainsi les travaux de l'Organisation dans leurs aspects essentiels.

114. En ce qui concerne le mode de scrutin, certains membres du Comité ont souhaité que soit examinée la possibilité d'un élargissement du recours au scrutin secret. Aux termes des articles 87 et 49 du Règlement intérieur respectivement de la Conférence générale et du Conseil exécutif, le scrutin secret n'est en effet prévu que pour les élections et décisions concernant des personnes. Ce type de scrutin, ont-ils estimé, pourrait cependant se révéler utile dans d'autres circonstances, notamment lorsqu'il s'avère que, sur certaines questions importantes, il sera impossible de parvenir à un consensus. Le scrutin secret permettrait alors d'assurer que chaque délégation pourra se déterminer librement, sans subir aucune pression d'aucune sorte. Les autres membres du Comité, en revanche, ont estimé qu'une telle mesure - outre qu'elle porterait atteinte aux principes de représentativité et de responsabilité qui sont le fondement de toute vie parlementaire, qu'elle soit nationale ou internationale - risquerait de développer ce que l'un d'entre eux a appelé une "ambiance florentine", faite de suspicion et de jeux d'influence et fort peu propice, en tout cas, au renforcement de cette "transparence" si souvent revendiquée à propos de l'Organisation. La majorité des membres du Comité a donc été d'avis qu'il fallait s'en tenir, à cet égard, aux dispositions réglementaires existantes.

(2) La pratique du consensus

115. Aucune disposition, constitutionnelle ou réglementaire, ne se réfère au consensus - plusieurs membres du Comité l'ont rappelé - car il ne s'agit pas d'une procédure mais d'une pratique, qui vise à constituer, par la négociation, les bases d'un accord qui soit acceptable par tous et permette d'adopter une décision sans qu'il soit besoin de recourir au vote/[1].

16. Les membres du Comité temporaire ont, à l'unanimité, réaffirmé leur attachement à la pratique du consensus, qui leur est apparu comme le mode de décision le plus approprié s'agissant de l'Unesco - en raison même de la nature des questions dont elle traite et des objectifs qu'elle s'assigne. (Recommandation C.1).

117. L'Unesco a en effet pour vocation de promouvoir la coopération internationale, par la confrontation des idées, l'explicitation des divergences, la recherche d'une vision partagée des problèmes et des solutions qui peuvent leur être apportées. La recherche du consensus, qui vise à prendre en compte l'ensemble des opinions exprimées, est la traduction - dans les modes de décision - de cette volonté de dialogue et de compréhension mutuelle qui est au fondement de l'Unesco. Comme telle, la recherche du consensus devrait être, non pas une pratique occasionnelle, mais la démarche première dans tout processus de prise de décision. Il y a là - plusieurs membres du Comité l'ont souligné - une obligation non pas de résultat mais de comportement, qu'on ne saurait donc en aucun cas codifier et qui suppose l'existence d'une volonté politique de négociation ainsi que la claire conscience que tout progrès de la coopération internationale passe par de nécessaires concessions réciproques. (Recommandation C.2).

118. Car le consensus - ce point a été noté à diverses reprises - n'est pas l'unanimité, qui implique l'absence de divergences de vues. Le consensus n'existe que par la négociation et il est le fruit de concessions librement consenties. Comme tel, il n'exclut pas l'expression de réserves, qui peuvent prendre diverses significations, de l'approbation nuancée jusqu'aux réticences spécifiées à l'égard de telle ou telle formulation. Mais ces réserves, qui sont parfaitement légitimes, ne sauraient avoir le sens d'une véritable opposition, c'est-à-dire d'une non-acceptation, sauf à vider le consensus de toute signification. L'existence de réserves ne peut donc, en aucune manière - et le Comité temporaire a été unanime à ce sujet - affecter la validité d'une décision prise par consensus, ni les responsabilités qui en découlent pour les Etats membres. (Recommandation C.4).

119. Il convient, a-t-il été précisé, de considérer ces réserves comme des positions temporaires, susceptibles d'évolutions ultérieures. Car la pratique du consensus est un processus dynamique, qui ne prend pas fin au moment où la décision est adoptée, mais qui doit ouvrir des horizons nouveaux et préserver les chances de négociations à venir. Le consensus marque ainsi l'état d'entente globale auquel les Etats membres sont arrivés à un moment donné ; les réserves en éclairent la portée. Dans cette perspective, certains membres du Comité, estimant que les réserves sont partie intégrante de la décision, ont été d'avis qu'il conviendrait d'adjoindre à tout texte adopté par consensus l'énoncé des réserves qui ont été formulées au moment de son adoption. Cette formule permettrait d'éviter que les réserves ne tombent dans l'oubli et de faire en sorte que, lorsqu'il est fait référence à une décision prise par consensus, il soit également fait référence aux réserves qui l'accompagnaient. (Recommandation C.3).

---

1. Le Comité temporaire avait à sa disposition le texte de l'allocution prononcée par M. Amadou-Mahtar M'Bow devant l'Académie diplomatique internationale : "Le consensus dans les organisations internationales" (21 mars 1978).

(3) Améliorations possibles

120. De nombreuses observations et propositions ont porté sur les moyens d'améliorer et de renforcer la pratique du consensus au sein de l'Unesco, dessinant ainsi ce qu'un membre du Comité a appelé une sorte de "code de conduite" ou de "règles du jeu" qui devraient être tacitement observées par l'ensemble des parties en présence.

121. Il conviendrait ainsi d'éviter ce qui a été défini comme des "consensus sous menace", c'est-à-dire des consensus qui seraient imposés, au nom même de la sauvegarde du consensus, à l'une des parties en présence. Cette obligation en quelque sorte morale s'applique aussi bien, a-t-il été remarqué, à la majorité - qui doit faire preuve d'autodiscipline en ne cherchant pas à imposer des vues qui mettent en cause certains principes, valeurs ou intérêts essentiels pour la minorité - qu'à la minorité elle-même, qui ne doit pas chercher à utiliser le consensus pour obtenir toujours davantage de concessions ou pour paralyser le processus de décision. Le consensus, a-t-il été rappelé, exige un nécessaire équilibre des sacrifices ; s'il vise à prendre en compte les intérêts de la minorité, il ne saurait aboutir à une "oppression" de la majorité.

122. Il conviendrait également d'éviter les consensus équivoques destinés à occulter une situation de mésentente et qui ne seraient rien d'autre qu'un simple compromis verbal. Certes, a estimé un membre du Comité, un certain "clair-obscur" est nécessaire, dans la mesure même où le consensus doit être acceptable pour tous. Mais il ne saurait permettre aucun changement d'interprétation après l'adoption de la décision. De la même façon, un nombre excessif de réserves, a noté un orateur, finit par affaiblir le consensus et une certaine discipline semble également nécessaire en cette matière. Aussi le Comité a-t-il été d'avis que si, une fois toutes les possibilités de négociation épuisées, des oppositions irréductibles demeuraient et qu'un rapprochement s'avérait impossible, il était souvent préférable de recourir à un vote clair plutôt que d'adopter un texte de consensus fondé sur l'ambiguïté. (Recommandation C.6).

123. Un accord général s'est également dégagé, au sein du Comité, sur les conditions nécessaires à la réalisation d'un consensus qui satisfasse toutes les parties en présence. Outre l'existence d'une réelle volonté politique de négociation, le consensus exige du temps et des procédures adéquates de concertation. (Recommandation C.5). Les organes directeurs, en effet, ne disposent pas toujours du temps nécessaire à des débats de fond et à des consultations approfondies. C'est là une exigence qu'il conviendrait d'avoir toujours à l'esprit au moment de l'établissement du calendrier de leurs réunions. Elle implique également, a observé un orateur, une certaine autodiscipline de la part des délégations, qui devraient s'abstenir de déposer en dernière minute des projets de résolution portant sur des questions importantes ou délicates. Le Comité temporaire a également insisté sur la nécessité de préparer les délibérations des organes directeurs, par le renforcement des consultations préliminaires entre Etats membres, même informelles. Le consensus est en effet un processus de négociation, dont il convient d'explorer toutes les possibilités en multipliant à cet effet les espaces et les canaux de concertation. Un orateur a rappelé le rôle que peuvent jouer à cet égard les bureaux des commissions de la Conférence générale, le Comité spécial du Conseil exécutif ou encore les délégués permanents qui peuvent, avant les réunions des organes directeurs, établir des contacts informels et effectuer un travail préparatoire.

124. En ce qui concerne les domaines sur lesquels le consensus devrait, par priorité, être recherché, quelques membres du Comité ont précisé qu'à leur sens, il conviendrait de concentrer les efforts sur les domaines qui font l'objet

d'une acceptabilité générale et ne donnent pas lieu à des controverses politiques. Un orateur a souhaité, pour sa part, que le consensus soit systématiquement recherché dans tous les domaines qu'il a qualifiés de "sensibles", c'est-à-dire ceux qui touchent de plus près aux intérêts légitimes des uns et des autres. De manière générale, le Comité temporaire a estimé que le programme et le budget de l'Organisation étaient deux domaines où l'esprit de consensus devrait s'appliquer par excellence et que tous les efforts devraient être déployés pour que l'un et l'autre soient, dans toute la mesure du possible, adoptés par consensus - sans qu'une telle exigence puisse, pour autant, donner lieu à un blocage du processus de décision en la matière. (Recommandation C.7).

125. En vue de préparer le consensus sur le Programme et le budget, il conviendrait - a estimé le Comité temporaire - de multiplier les possibilités de concertation entre les Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres et le Secrétariat, pendant toute la phase d'élaboration du Projet de programme et de budget (document C/5) puis, une fois que celui-ci est prêt, avant son examen par les organes directeurs. (Recommandation C.8).

126. Un membre du Comité a estimé qu'un effort particulier était à faire, à cet égard, en vue de renforcer le processus de consultation des Etats membres pendant la préparation du projet de programme, de telle sorte que le texte élaboré soit la résultante de l'ensemble des avis exprimés et en dégage les points d'accord commun. Le Comité a également souligné que les Etats membres devraient s'efforcer de parvenir à un accord non officiel, par consensus, sur le plafond budgétaire, avant que celui-ci ne soit soumis au vote, et qu'il conviendrait donc d'examiner les moyens de préparer ce consensus budgétaire.

127. Il a été suggéré, à cet effet, que le Conseil exécutif, dès la deuxième session de la première année de l'exercice biennal, donne au Directeur général, sur la base d'une étude qui lui serait soumise, des indications quant au taux de croissance budgétaire qu'il conviendrait de retenir pour l'élaboration du Projet de programme et de budget ; de la même façon, le Conseil exécutif devrait, dès la première session de la deuxième année de l'exercice biennal, procéder à un examen du plafond budgétaire qu'il lui paraîtrait approprié de recommander à la Conférence générale pour adoption, de manière, a ajouté un orateur, à permettre aux processus de concertation de se mettre en place. Le Comité temporaire a décidé qu'il ne se prononcerait sur le contenu de ces propositions qu'après avoir examiné le point de son ordre du jour relatif aux questions budgétaires.

Point D de l'ordre du jour : DECENTRALISATION

128. Le Comité temporaire a recommandé que la mise en oeuvre de la politique de décentralisation des activités de l'Organisation soit poursuivie conformément aux orientations qui ont été définies en diverses occasions par les organes directeurs, en particulier par le Conseil exécutif lorsqu'il s'était penché sur cette question, en 1977, lors de sa 103e session/[1]. Le Comité temporaire a également apporté son soutien aux objectifs exposés dans l'Introduction du Directeur général aux documents 21 C/5 (Projet de programme et de budget pour 1981-1983) et 22 C/5 (Projet de programme et de budget pour 1984-1985) et qui visent à mettre

1. Le Comité temporaire avait à sa disposition les documents 103 EX/28 et 103 EX/44 qui présentent l'un, le rapport du Directeur général sur la décentralisation des activités de l'Organisation et l'autre, le rapport du Groupe de travail du Conseil exécutif sur la décentralisation.

en place, dans chaque région, un réseau solidement intégré, comportant un bureau régional principal dont les responsabilités s'étendraient à l'ensemble des domaines de compétence de l'Unesco, plusieurs bureaux sous-régionaux dont les attributions seraient également diversifiées et enfin quelques représentants affectés à tel ou tel pays particulier. (Recommandation D.1).

129. Le Comité temporaire a estimé qu'il n'entrait pas dans son mandat d'examiner le détail de la mise en oeuvre administrative de la décentralisation - il s'agit là en effet de mesures qui concernent la gestion interne de l'Organisation et relèvent donc de la seule responsabilité du Directeur général. Il lui appartenait, en revanche, de préciser les grandes lignes directrices qui devraient inspirer la mise en oeuvre des orientations définies par les organes directeurs en cette matière.

(i) Portée et limites de la décentralisation

130. Le but poursuivi par la décentralisation, a-t-il été rappelé, est de rapprocher l'Organisation de ses Etats membres, en vue d'améliorer sa capacité de réponse à leurs besoins et à leurs aspirations, d'accroître ainsi l'efficacité de son action et d'améliorer la perception que les populations, et leurs gouvernements, ont de l'Unesco.

131. Comme telle, la décentralisation ne saurait constituer une fin en soi. Elle ne saurait en aucun cas - le Comité temporaire a été unanime sur ce point - porter atteinte à l'intégrité de l'Organisation, ce qu'un membre du Comité a appelé "son unité de conception et d'action". Il ne s'agit pas de créer autour des bureaux régionaux des "mini-Unesco" qui seraient des entités indépendantes, ayant chacune sa philosophie, sa manière d'agir et son programme et budget propres, mais de procéder à une délégation contrôlée d'autorité au profit de certaines structures régionales ou sous-régionales.

132. Plusieurs membres du Comité ont rappelé à cet égard qu'il conviendrait d'éviter à tout prix que le processus de décentralisation ne conduise à un morcellement, voire à un éclatement de l'Organisation, qui affecterait gravement son caractère universel et sa capacité de s'acquitter pleinement de certaines de ses fonctions essentielles. L'Unesco, a-t-il été souligné, est une Organisation de coopération intellectuelle dont de nombreuses et importantes activités appellent une approche internationale ou interrégionale. Il en va ainsi de la promotion des échanges d'idées et d'expériences ainsi que de l'appréciation mutuelle des cultures, ou encore du développement de la coopération entre pays en développement - qui ne peut se limiter au domaine de la coopération régionale, mais implique également une coopération interrégionale renforcée. C'est en ayant à l'esprit cette nécessité de préserver à la fois l'unité et l'universalité de l'action de l'Organisation que le Comité temporaire a adopté la Recommandation D.2.

133. C'est en effet son caractère universel, comme l'a noté un membre du Comité, qui fait toute la spécificité d'une organisation comme l'Unesco. Car il existe déjà, au sein ou en dehors du système des Nations Unies, des organismes de coopération régionale qui oeuvrent dans certaines des domaines de compétence de l'Unesco - c'est le cas par exemple de l'ALECSO ou de l'OUA. Aussi conviendrait-il d'examiner soigneusement toutes les possibilités de coopération et de coordination qui peuvent s'offrir avec les organismes régionaux existants, afin d'identifier les services que l'Unesco pourrait mettre, par leur intermédiaire, à la disposition des Etats membres, avant d'entreprendre la création de nouveaux bureaux régionaux. Celle-ci, en tout état de cause, ne devrait être envisagée qu'avec prudence, là où des besoins réels se font sentir, en ayant soin d'éviter tout double emploi avec des institutions existantes et de préciser suffisamment le champ d'action des bureaux régionaux pour que le caractère universel de l'Organisation ne s'en trouve pas affaibli.

134. Certains membres du Comité ont cependant fait valoir que décentralisation et universalité n'étaient pas deux concepts nécessairement antinomiques. L'universalité risquerait au contraire de rester bien abstraite, si elle ne s'incarnait pas dans la réalité vivante des régions, là où les Etats membres peuvent le plus directement participer aux activités de l'Unesco et percevoir les effets de son action. Tous les membres du Comité se sont par ailleurs accordés sur la nécessité de renforcer la coordination entre les bureaux de l'Unesco et les organismes de coopération régionale. (Recommandation D.5).

135. La complexité qui est inhérente à tout processus de décentralisation a également été soulignée. Sa mise en oeuvre comporte certains écueils, et les risques d'échec ne sont pas négligeables. En témoignent les difficultés que connaît présentement tel ou tel bureau régional ou sous-régional, difficultés qui peuvent tenir, par exemple, à l'absence de communications rapides avec le Siège, ou à l'intérieur même de la région. Aussi conviendrait-il de procéder avec discernement et prudence, de manière - a souligné un orateur - à éviter que le processus de décentralisation n'aboutisse, à l'inverse de l'effet recherché, à un alourdissement des structures administratives, à l'émiettement des activités, à la multiplication des fonctions, à un accroissement des dépenses - en somme à un supplément de bureaucratie. (Recommandation D.8).

136. Il serait sage, en une telle matière, de partir de l'expérience acquise et d'en tirer des enseignements appropriés pour guider l'action future. Dans cette perspective, le Comité temporaire a estimé qu'il serait utile de procéder à une étude des résultats obtenus par la décentralisation, du point de vue de l'efficacité du travail, du bien-fondé des dépenses et de l'utilisation rationnelle du personnel. (Recommandation D.4).

137. De nombreux membres du Comité ont par ailleurs souligné la nécessité d'une approche pragmatique, qui tienne compte de la diversité des situations et des secteurs d'activité. Il ne saurait être question d'adopter une démarche unique pour l'ensemble des régions : les problèmes, les besoins diffèrent trop de l'une à l'autre. De la même façon, il conviendrait de prendre en considération la diversité des situations locales - linguistique, culturelle, etc. - de manière à assurer une véritable décentralisation à l'intérieur de chaque région elle-même. Certains membres du Comité ont évoqué à cet égard la question de l'implantation géographique des bureaux régionaux, à laquelle une attention toute particulière devrait être accordée. (Recommandation D.6). Il est peu probable également qu'il faille viser à un même niveau de décentralisation - tant en ce qui concerne les activités de programme que les postes budgétaires - pour tous les secteurs de l'Organisation ; une certaine flexibilité est, là encore, nécessaire.

138. Mais si le pragmatisme est de rigueur, il n'en conviendrait pas moins, ont souligné plusieurs membres du Comité, de se fixer des cibles et un calendrier. Aussi le Comité temporaire a-t-il souhaité que le Directeur général envisage la possibilité de soumettre à l'examen du Conseil exécutif, en septembre 1985, puis de la Conférence générale, lors de sa vingt-troisième session, un plan d'action s'étendant sur la deuxième partie du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et indiquant, pour chaque étape proposée, le type d'activités qu'il est prévu de décentraliser ainsi que les transferts correspondants en matière budgétaire et en matière de personnel. (Recommandation D.3).

(ii) Le rôle des bureaux régionaux

139. De nombreuses interventions ont eu trait au rôle et aux fonctions qui devraient être assumés par les bureaux régionaux dans le cadre de cette politique de décentralisation. Le vrai problème - tel que l'a défini un membre du Comité - est de faire en sorte que ces bureaux ne restent pas confinés au seul rôle d'agences d'exécution mais soient au contraire pleinement associés à toutes les activités de l'Organisation, sans qu'il soit porté atteinte à l'unité de son action. Il conviendrait donc, a souligné un orateur, d'établir entre le Siège et les divers bureaux régionaux "un flot à double sens d'initiative et de conseil".

140. Plusieurs membres du Comité ont ainsi estimé que les bureaux régionaux devraient être encouragés à participer de manière plus active au processus de planification et de programmation des activités de l'Organisation - comme le prévoient d'ailleurs les textes qui définissent leurs missions. Il appartient au Directeur général de déterminer les modalités de consultation interne les plus appropriées à cet effet. Mais la fonction des bureaux régionaux - a-t-il été observé - devrait être aussi de susciter et de coordonner la réflexion des Etats membres sur le futur programme biennal, par l'organisation, par exemple, de consultations collectives des commissions nationales pour l'Unesco de la région. Les résultats de ces consultations pourraient être communiqués au Conseil exécutif au moment de ses débats sur le Projet de programme et de budget.

141. Les bureaux régionaux ont également un rôle essentiel à jouer dans l'exécution du Programme. Un membre du Comité a souligné à cet égard la contribution qui pourrait être la leur à la définition de modes d'action qui soient plus étroitement adaptés aux différents contextes locaux. Le besoin se fait en effet souvent sentir, dans le cadre des directives arrêtées par la Conférence générale, de préciser, voire d'infléchir les modalités d'exécution qui ont été prévues pour certains types de programmes ou d'activité. Il conviendrait également de confier progressivement aux bureaux régionaux, a-t-on rappelé, la responsabilité de l'exécution des programmes de coopération régionale et sous-régionale, ainsi que des projets menés dans les Etats membres, sous contrat par exemple avec des commissions nationales pour l'Unesco ou d'autres institutions spécialisées. Un accent particulier a été mis, dans cette perspective, sur la décentralisation des activités opérationnelles ainsi que sur la nécessité d'un transfert significatif de ressources et de fonctions du Siège vers les unités hors Siège - le processus de décentralisation ne devant pas pour autant, comme l'a observé un membre du Comité, entraîner un gonflement des effectifs totaux. (Recommandation D.4).

142. Plusieurs membres du Comité ont souligné que la décentralisation impliquait une plus large délégation d'autorité au profit des bureaux régionaux, pour qu'ils puissent procéder à la mise en oeuvre des activités sans avoir à en référer constamment au Siège. C'est là cependant une question complexe; comme il a été remarqué, car le Siège doit pouvoir conserver un contrôle général de l'ensemble de l'exécution du programme et en assurer une active coordination. Aussi un membre du Comité a-t-il suggéré que le Directeur général envisage la possibilité de s'entourer, en cette matière, des avis de consultants extérieurs.

143. Il appartient également aux bureaux régionaux d'assumer une fonction d'animation et de coordination de la coopération entre Etats membre dans leurs régions respectives. (Recommandation D.5). Les bureaux régionaux, a-t-il été observé, pourraient être les catalyseurs d'une réflexion commune sur les problèmes auxquels la région est confrontée, en organisant, par exemple, des réunions régionales sur des thèmes d'intérêt commun et en suscitant des échanges de vues entre les différentes commissions nationales pour l'Unesco de la région. La qualité de la collaboration qui s'instaurera entre les bureaux régionaux et les commissions nationales

constitue, de l'avis de plusieurs orateurs, l'un des éléments clés de la réussite de la politique de décentralisation. Les commissions nationales, a-t-il été rappelé, sont l'un des instruments les plus précieux pour la promotion de la coopération internationale dans les domaines de compétence de l'Unesco. Evoquant l'insuffisance de moyens et de ressources qui affecte encore nombre d'entre elles, plusieurs membres du Comité ont souhaité que des efforts continuent d'être déployés pour renforcer les commissions nationales et les aider à s'acquitter au mieux de leur mission. Les bureaux régionaux, a ajouté un orateur, pourraient également se révéler d'utiles instances de coordination entre les commissions nationales, les autres organismes nationaux qui entretiennent des relations avec l'Organisation et les délégations permanentes auprès de l'Unesco, dont les activités se déploient bien souvent, selon son expression, en ordre dispersé. Ce rôle de coordination devrait enfin s'étendre à toutes les activités qui intéressent conjointement l'Unesco et le système des Nations Unies, a ajouté un membre du Comité, qui a souhaité que soient davantage précisées, à cet égard, les relations entre les bureaux de l'Unesco et les représentants résidents du PNUD.

(iii) Le personnel

144. Il est indispensable, ont rappelé plusieurs membres du Comité, que le personnel hors Siège soit composé d'hommes et de femmes représentatifs de l'Organisation tout entière, qui en reflètent le caractère universel et dont la compétence et l'expérience ne le cèdent en rien à celles de leurs homologues en poste au Siège. Dans cette perspective, le Comité temporaire a souligné la nécessité d'une politique du personnel qui encourage une plus grande mobilité des fonctionnaires entre le Siège et les unités hors Siège. (Recommandation D.7).

145. A cet effet, il conviendrait d'étudier les mesures propres à rendre plus attrayants les transferts, ou les nominations, sur des postes hors Siège, en termes de conditions d'emploi - le transfert ne devrait en aucun cas avoir des incidences financières négatives pour les fonctionnaires - et en termes de carrière : ainsi l'expérience acquise à l'occasion de séjours hors Siège devrait-elle être dûment prise en considération dans les critères de promotion, tandis que des efforts devraient être faits pour assurer une rotation plus rapide du personnel entre le Siège et les unités hors Siège. Plusieurs membres du Comité se sont félicités à cet égard de l'initiative annoncée par le Directeur général lors de la 119e session du Conseil exécutif et visant à réviser dans cet esprit les dispositions réglementaires en matière de personnel.

146. Certains membres du Comité ont également souligné l'intérêt qu'il y aurait à encourager le recrutement de jeunes fonctionnaires : outre que ceux-ci sont ordinairement plus mobiles, plus disposés à rechercher des postes hors Siège, ils constitueraient un afflux de talents nouveaux propre à assurer un renouvellement des compétences au sein de l'Organisation et à éviter cette "sclérose bureaucratique" qui guette toute administration. Un membre du Comité a évoqué à cet égard la nécessité d'une "décentralisation interne", caractérisée par une plus large délégation d'autorité et de nature à attirer des jeunes vers l'Organisation.

147. De manière plus générale, un membre du Comité s'est prononcé en faveur d'une rotation plus rapide du personnel de l'Organisation, qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'un retour des fonctionnaires pendant quelques années dans leur administration ou leur université d'origine. Certains orateurs ont souligné les avantages que présenterait une telle formule, tant pour le fonctionnaire lui-même - qui pourrait mettre à profit ce congé pour actualiser ses connaissances et reprendre contact avec les réalités de son pays ou de sa région - que pour les Etats membres, qui bénéficieraient de l'expérience acquise au sein d'une administration internationale, et pour l'Organisation, qui se trouverait ainsi constamment

régénérée par des apports nouveaux. D'autres membres du Comité, en revanche, ont estimé qu'un tel système risquerait de porter préjudice à l'indépendance de la fonction publique internationale, qui appelle la formation d'un corps de fonctionnaires expérimentés auxquels puissent être offertes de véritables perspectives de carrière. La question de la durée des contrats a été évoquée à cet égard, certains orateurs estimant qu'il conviendrait d'envisager la possibilité d'accroître le nombre des contrats de durée indéterminée, ou du moins d'allonger la durée des contrats de durée déterminée.

148. Le Comité est convenu de reprendre l'examen des questions relatives au personnel à sa session de septembre.

TROISIEME SESSION

149. Le Comité temporaire a tenu sa troisième session du 3 au 18 septembre 1984, avec une séance supplémentaire le 21 septembre 1984, sous la présidence de M. I. Margan.

Point E(1) de l'ordre du jour : ELABORATION DU PROGRAMME

150. Les membres du Comité ont souligné la place centrale qu'occupait cette question dans la vie de l'Organisation et par là même dans l'ordre du jour de leurs travaux.

151. Certains de ses membres ont estimé qu'elle était d'ailleurs en partie liée aux difficultés que connaissait actuellement l'Unesco. Selon eux, elle était au coeur des préoccupations d'un certain nombre d'Etats membres qui considéraient que les programmes étaient trop dispersés et que certains aspects des activités étaient politisés. S'il était vrai que l'Unesco - en tant qu'organisation intergouvernementale - était par définition un organisme de nature politique, il convenait cependant d'éviter, selon le mot de l'un de ces membres, "l'intrusion des idéologies" et des considérations politiques au coeur de ses travaux. L'Unesco n'avait pas pour mission, a estimé un autre orateur, de combler le fossé séparant les différents systèmes sociopolitiques ni, en d'autres termes, "de concilier l'inconciliable", mais d'oeuvrer dans les domaines où une coopération internationale était fructueuse et nécessaire.

152. D'autres membres du Comité ont estimé, en revanche, que la situation présente n'était que le reflet des mutations du monde contemporain. Quant aux allégations de "politisation", ou de "surpolitisation", il convenait de garder à l'esprit la formule utilisée par un membre du Conseil exécutif dans la contribution écrite qu'il avait adressée au Comité temporaire : "l'Unesco n'est pas une institution culturelle qui fait de la politique, mais une institution politique qui se sert de la culture (dans son acception la plus large) pour une politique qui vise à établir dans l'esprit des hommes les fondements de la paix". De par sa nature, l'Unesco était certes appelée à traiter de questions à "valence" politique, telles que les droits de l'homme, le désarmement, le racisme et l'apartheid, mais son approche était celle de ses domaines de compétence et des missions que lui assignait son Acte constitutif. Comme telle, elle était tout à la fois unique dans le système des Nations Unies et irremplaçable.

(i) Le Plan à moyen terme

153. Le Comité temporaire était saisi d'une proposition visant à charger - soit le Secrétariat, soit le Comité spécial du Conseil exécutif - d'une étude sur les ajustements qu'il conviendrait éventuellement d'apporter au Plan à moyen terme, à la lumière des débats de la 119e session du Conseil exécutif et des réponses des Etats membres à la consultation sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 1986-1987. Tant les débats du Conseil que les réponses à la consultation avaient mis en lumière, selon les auteurs de cette proposition, l'existence de divergences de vues sur certains grands programmes ou aspects de ces grands programmes : il conviendrait donc, à leur avis, que le Conseil exécutif soit en mesure d'examiner à sa 121e session tout ajustement qui pourrait s'avérer nécessaire, étant entendu que le Plan à moyen terme était un document d'orientation et, par là même, de nature essentiellement indicative.

154. Sur ce dernier point, à savoir la nature du Plan à moyen terme, de nombreux membres du Comité ont souligné que le Plan était un document de politique générale, qui constituait le cadre de référence de toutes les activités de l'Organisation et devait servir de base à l'élaboration des documents de programme pour toute la période sexennale. (Recommandation E(1).1). Il a été rappelé que, si les décisions relatives au budget avaient un caractère obligatoire pour tous les Etats membres, les résolutions concernant le Plan à moyen terme avaient la valeur et la portée de toute autre résolution adoptée par la Conférence générale. Il ressortait de nombreux textes que les décisions relatives au Plan à moyen terme avaient valeur d'engagement moral de la part des Etats membres.

155. S'agissant des ajustements qui pourraient être apportés au Plan à moyen terme, plusieurs membres du Comité ont rappelé les dispositions de l'alinéa 3 (b) de la résolution 21 C/100, qui énoncent les critères sur la base desquels pourraient être envisagés des ajustements - à savoir l'évolution des problèmes et l'évaluation des progrès accomplis. Plusieurs membres du Comité ont fait valoir à cet égard que les débats du Conseil exécutif à sa 119e session n'avaient pas apporté d'éléments qui puissent justifier, au regard de tels critères, une révision du Plan. Plusieurs membres du Comité ont été d'avis qu'il était prématuré d'envisager un tel réexamen, alors que la mise en oeuvre du Programme et budget pour 1984-1985, qui constitue la première tranche du Plan à moyen terme, venait à peine de commencer.

156. Les membres du Comité sont convenus que, en tout état de cause, c'était au Conseil exécutif qu'il appartenait de prendre l'initiative en cette matière ; en particulier, s'il jugeait utile d'examiner plus avant la question, il lui était loisible de désigner l'organe approprié pour une telle étude ou de demander au Secrétariat un document préparatoire sur cette question. Cependant, a-t-il été observé, il conviendrait que le Conseil exécutif formule des directives précises pour la conduite d'une telle étude ; un orateur a douté à cet égard qu'il soit en mesure de le faire dès sa 120e session. Plusieurs membres du Comité ont par ailleurs estimé qu'une telle tâche ne saurait être confiée au Comité spécial avant qu'il n'ait été procédé à une révision de sa composition et que, dans la meilleure des hypothèses, celui-ci ne pourrait entreprendre l'étude envisagée avant la 121e session du Conseil.

157. Au terme de son débat sur cette question, le Comité temporaire a été d'avis que le Conseil exécutif examine, lors de sa 121e session, s'il y avait lieu ou non d'apporter des ajustements au Plan à moyen terme, à la lumière des critères énoncés dans la résolution 21 C/100 et compte tenu des réponses des Etats membres à la consultation entreprise par le Directeur général en vue de la préparation du document 23 C/5. (Recommandation E(1).3).

(ii) Consultation des Etats membres

158. Les membres du Comité temporaire ont souligné l'intérêt et l'utilité de la consultation régulièrement entreprise par le Directeur général auprès des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales en vue de la préparation du Projet de programme et de budget.

159. Certains membres ont cependant souhaité que soient poursuivis les efforts en vue d'améliorer le déroulement de cette consultation. Il conviendrait, ont-ils suggéré, que le questionnaire porte sur des questions plus spécifiques s'inspirant des débats de la précédente session de la Conférence générale et intéressant la formulation d'autres stratégies de programme dans certains domaines délicats. Il a été rappelé à cet égard que, dans une recommandation formulée à sa deuxième session, le Comité temporaire avait jugé souhaitable que la Conférence générale indique les questions sur lesquelles le Directeur général pourrait envisager de faire porter sa consultation relative au Programme et budget de l'exercice biennal suivant l'exercice à venir.

160. Ces mêmes orateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la présentation et la forme des questionnaires qui sont adressés aux Etats membres dans le cadre de la consultation biennale, nécessité dont témoignait à leurs yeux le nombre relativement faible de réponses parvenues au Secrétariat (75 sur 161 Etats membres). Il conviendrait donc, ont-ils précisé, de simplifier la rédaction des questions qui sont posées aux Etats membres, afin de les encourager, en retour, à rédiger leur réponse de manière plus simple et plus directe.

161. Il a été également suggéré que le Directeur général entreprenne une étude sur les pratiques suivies dans les autres organisations du système des Nations Unies en matière de consultation officielle des Etats membres, et qu'il fasse rapport à ce sujet au Conseil exécutif, puis à la Conférence générale à sa vingt-troisième session. Plusieurs orateurs ont mis en doute l'utilité d'une telle étude, en raison du caractère spécifique de l'Unesco (existence de commissions nationales et de liens étroits avec les organisations non gouvernementales) et de l'originalité même de la procédure qu'elle met en oeuvre. Il ne semble pas, ont-ils remarqué, que d'autres organisations mènent des consultations systématiques par écrit à l'aide de questionnaires comme le fait l'Unesco.

162. Enfin certains membres du Comité ont fait valoir que le processus de consultation devait se poursuivre au cours de la préparation de la synthèse des réponses et, après la session du Conseil exécutif, pendant la période d'élaboration du Projet de programme et de budget. Plusieurs membres du Comité se sont élevés contre l'idée - inapplicable selon eux - d'associer les Etats membres à l'élaboration du document qui présente la synthèse des réponses à la consultation, tâche dont le Secrétariat, ont-ils estimé, s'était jusque-là fort bien acquitté. Certains orateurs ont suggéré toutefois que le Directeur général, lorsqu'il communiquerait le document de synthèse aux Etats membres et aux organisations consultées, les invite à exprimer à nouveau leurs observations et commentaires. Il a été remarqué par ailleurs que cette consultation officielle s'inscrivait dans un processus plus vaste, auquel concouraient notamment les conférences intergouvernementales, les réunions des conseils et comités intergouvernementaux, les commissions nationales et les délégations permanentes. Le Comité temporaire a souhaité que ce processus soit poursuivi, dans toute la mesure du possible, pendant tout la période d'élaboration du document 23 C/5. (Recommandation E(1).4).

(iii) Concentration et priorités

163. Les membres du Comité sont convenus de la nécessité de poursuivre les efforts visant à accroître la concentration du programme. (Recommandation E(1).5). Ce principe une fois posé, le Comité s'est interrogé sur la signification qu'il convenait d'accorder au terme "concentration", et sur les moyens d'y parvenir. Selon un orateur, la concentration consistait à regrouper des activités connexes de façon qu'elles se renforcent mutuellement. Un membre du Comité a toutefois estimé qu'il convenait d'élargir cette définition, en précisant que la concentration avait pour objectif l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation dans la réalisation des tâches qui lui sont assignées, ainsi que l'utilisation optimale des ressources dont elle dispose. Au demeurant, ont fait observer plusieurs membres, il conviendrait de distinguer la notion de "priorités" de celle de "concentration", celle-ci ne pouvant être assimilée à un processus de sélection ou de hiérarchisation des activités.

164. De fait, la notion de concentration - ont noté certains orateurs - pouvait s'appliquer à trois niveaux bien distincts : celui de la planification, celui de la programmation et celui de la mise en oeuvre ; l'appréciation des progrès accomplis en matière de concentration divergeait sensiblement selon que l'on privilégiait l'un ou l'autre de ces aspects. Certains membres du Comité ont noté que l'adoption du deuxième Plan à moyen terme, avec le regroupement des activités en 14 grands programmes, constituait à cet égard un progrès remarquable. Pour d'autres, cet effort devait être poursuivi activement au niveau de la programmation et de la mise en oeuvre : il convenait notamment de parvenir à une diminution significative du nombre des sous-programmes et des actions de programme proposés dans le cadre des documents C/5. Un plan d'action échelonné devrait être établi à cet effet, qui serait soumis au Conseil à sa 121e ou à sa 122e session et présenté à la Conférence générale à sa vingt-troisième session, et qui viserait à réduire le nombre des sous-programmes et, tout particulièrement, des actions de programme au cours des deuxième et troisième exercices biennaux de la période couverte par le Plan à moyen terme. Il a été observé qu'un tel plan d'action, d'une part, présupposait une révision du Plan à moyen terme - du moins en ce qui concernait le nombre des sous-programmes - et, d'autre part, préjugerait des résultats de la consultation des Etats membres sur la préparation du document 24 C/5.

165. Un membre du Comité a estimé qu'il était plus facile d'appréhender la concentration par son contraire, c'est-à-dire la dispersion des activités, des ressources et des centres de décision. Au reste, il ne lui apparaissait guère possible d'établir des règles et des principes généraux en matière de concentration : on ne pouvait vraiment se prononcer qu'au regard de chaque programme, cas par cas ; peut-être même, dans certaines situations particulières, y avait-il intérêt à "déconcentrer" certaines activités en vue d'une plus grande efficacité. C'est pourquoi il lui semblait impossible d'assigner une limite théorique au nombre des sous-programmes composant chaque programme ainsi qu'à celui des actions de programme proposées dans le cadre de ces sous-programmes - tant il est vrai qu'il n'existait pas de "théorème" de la concentration.

166. Deux membres du Comité ont proposé que l'on examine attentivement, en vue de déterminer leur viabilité, toutes les activités auxquelles avaient été alloués, dans le Programme et budget pour 1984-1985, des crédits inférieurs à 100.000 dollars (abstraction faite des dépenses de personnel et des coûts indirects). Plusieurs membres ont douté du bien-fondé d'une telle démarche, car l'importance d'une activité n'était pas nécessairement proportionnée à son coût. Certains orateurs ont ainsi fait observer que bon nombre d'activités auxquelles les pays en développement attachaient la plus haute importance se verraient éliminées si un tel critère devait être appliqué. D'autres ont avancé qu'il serait plus logique, en réalité, de procéder à l'inverse, c'est-à-dire de soumettre à un examen très attentif toutes les activités dont les crédits étaient supérieurs à 100.000 dollars. Un orateur a estimé que la proposition initiale pouvait se justifier s'il s'agissait de rechercher les activités isolées n'exerçant aucun effet catalyseur, mais s'est interrogé sur la validité du seuil de 100.000 dollars suggéré.

167. Plusieurs membres du Comité ont proposé pour leur part qu'une activité déjà adoptée ne puisse être supprimée que lorsque le résultat d'une évaluation montrait que cette activité était à la fois inutile et inefficace et qu'elle ne contribuait pas sensiblement à la réalisation des objectifs de l'Organisation ; lorsque l'activité était financée depuis assez longtemps pour que son impact soit jugé suffisant et qu'il apparaisse souhaitable de réaffecter les ressources à d'autres activités prioritaires, et lorsque deux tiers des Etats membres demandaient qu'il y soit mis un terme, compte tenu des critères susmentionnés.

168. Enfin, certains membres du Comité ont souligné la nécessité de s'assurer que les activités nouvelles qu'il était proposé d'inscrire au Projet de programme et de budget soient dotées de ressources suffisantes, afin d'atteindre l'objectif souhaité.

169. S'agissant des priorités, certains membres du Comité ont proposé que, dans le cadre du rapport préliminaire sur la préparation du document C/5 qu'il présente au Conseil exécutif la première année de l'exercice biennal, le Directeur général établisse une liste de priorités qui classerait les différents sous-programmes par ordre d'importance, en se fondant sur les résultats de la consultation des Etats membres. Plusieurs membres du Comité ont estimé que cet exercice de hiérarchisation serait difficile sinon impossible à réaliser. Cet effort avait d'ailleurs déjà été tenté, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, et n'avait pas donné pleine satisfaction. La compilation quantitative des priorités établies par les Etats membres, telles qu'elles ressortaient des réponses à la consultation, relevait d'une approche mécaniste qui tendait à défavoriser les activités n'intéressant qu'un petit nombre d'Etats, alors même qu'elles revêtaient pour eux la plus haute importance, et qui aboutissait, en dernière analyse, à l'élimination des opinions minoritaires. Par ailleurs, comme l'a fait observer un membre du Comité, il était essentiel de tenir compte de l'interdépendance des programmes, qui faisait que si certains programmes n'étaient pas réalisés, d'autres ne le seraient pas non plus. Si une telle liste devait être établie, il conviendrait en tout cas d'établir des critères précis à l'intention du Directeur général.

170. Plusieurs membres du Comité ont d'ailleurs fait des propositions à cet égard. Certains d'entre eux ont suggéré que, pour l'exercice biennal 1986-1987, l'on opère une nette redistribution des ressources allouées à des programmes dont il était apparu, lors des débats de la vingt-deuxième session de la Conférence générale et de la récente consultation sur la préparation du 23 C/5, qu'ils ne bénéficiaient pas de l'appui sans réserve d'un nombre suffisamment important d'Etats membres au profit des programmes auxquels tous les Etats membres accordaient une priorité élevée et qui se prêtaient davantage à une coopération internationale fructueuse, ou bien encore que l'on modifie l'orientation et le contenu des programmes en question. Plusieurs orateurs ont fait valoir le caractère flou et discutable des critères proposés. Il a été souligné que, s'il était vrai qu'il n'y avait pas nécessairement unanimité au départ sur tous les programmes proposés dans le Projet de programme et de budget et que nombre d'entre eux faisaient l'objet, avant leur adoption, de négociations et de compromis, tous les programmes, une fois adoptés - la plupart du temps par consensus - avaient la même légitimité. Il n'était pas d'exemple, a-t-il été ajouté, de programme ou de sous-programme du Plan à moyen terme comme du 22 C/5 qui n'ait reçu l'appui sans réserve d'un nombre très important d'Etats membres. Il convenait enfin de distinguer ce qui relevait de la nature même des programmes, de leur qualité et de leur pertinence, et ce qui avait trait à leur mode d'adoption. La question des procédures de décision était essentiellement différente de celle des priorités, et avait déjà été examinée par le Comité temporaire au titre du point C de son ordre du jour.

171. D'autres propositions ont été faites, au cours des débats du Comité, quant aux critères pouvant servir à établir le degré de priorité des activités. Ainsi, pourraient recevoir un rang de priorité élevé les programmes et activités qui répondent aux besoins de la plupart des Etats membres, notamment des pays en développement, et tout

particulièrement des moins avancés d'entre eux ; ceux qui apportent une contribution majeure aux grandes missions assignées à l'Unesco en vertu de son Acte constitutif ; ceux qui ont fait tout particulièrement la preuve de leur efficacité et de leur utilité ; ceux qui présentent un caractère d'urgence ; ou encore ceux qui reçoivent le soutien le plus large. Plusieurs orateurs ont rappelé avec force que s'il fallait se féliciter de voir pris en compte les besoins des pays en développement, ces besoins devaient être appréciés à la lumière des priorités qui sont définies par les pays en développement eux-mêmes et telles que ceux-ci les expriment. Un autre membre a fait observer que les demandes des pays au titre du Programme de participation constituaient un bon indicateur de leurs besoins.

172. A l'issue de ses débats, le Comité temporaire a recommandé que le Conseil exécutif, lorsqu'il formule ses recommandations relatives à l'élaboration du Projet de programme et de budget, détermine clairement le degré de priorité des sous-programmes ou éléments de programme. (Recommandation E(1).7). Il a recommandé en outre que la Conférence générale, lorsqu'elle examine les recommandations du Conseil, indique le degré de priorité qu'il convient d'accorder à ces sous-programmes et projets, compte tenu de leur urgence, de leur utilité, du degré de soutien dont ils bénéficient et de leur efficacité au regard de l'Acte constitutif. (Recommandation E (1).8). Deux membres du Comité ont cependant exprimé des réserves à l'égard de cette dernière recommandation, estimant que le "degré de soutien" apporté à telle ou telle activité ne saurait être reconnu comme un critère pertinent pour l'établissement de priorités (cf. par. 170), car il impliquait une modification inacceptable des procédures de décision de la Conférence générale et du Conseil exécutif.

(iv) Types d'activités

173. Le Comité temporaire a souligné la nécessité de maintenir un équilibre approprié entre la réflexion et l'action dans les programmes de l'Organisation, du fait de la complémentarité de ces deux formes d'activité. Certains membres du Comité ont cependant souhaité que le nombre des études proposées dans le 23 C/5 soit sensiblement réduit et que les activités de recherche, tout en s'inscrivant clairement dans les domaines de compétence de l'Organisation, soient mieux articulées - chaque fois que possible - aux aspects du programme plus directement orientés vers l'action, et préparées et exécutées avec le plus grand soin, y compris en ce qui concerne le choix des participants. Un orateur a estimé que les activités opérationnelles étaient souvent celles qui étaient les plus profitables aux pays en développement. De nombreux membres du Comité ont cependant vigoureusement rappelé la mission intellectuelle dont l'Unesco est investie en vertu de son Acte constitutif ; ils ont souligné l'intérêt que les pays du Tiers Monde attachent aux activités touchant à la coopération intellectuelle et à la compréhention internationales, ainsi qu'aux possibilités d'échanges, de rencontres et de confrontation d'idées que leur offre l'Unesco. Celle-ci ne saurait se réduire à n'être qu'un simple organisme d'assistance technique, mais devait refléter la complexité de la communauté internationale et permettre à chacun d'entrer en contact avec les peuples du monde entier. A cet égard, plusieurs orateurs ont rappelé que, dans les études entreprises par l'Unesco, il devait être tenu pleinement compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. (Recommandation E(1).9).

174. Certains membres du Comité ont jugé qu'il serait opportun de réaffirmer les dispositions de la décision 4.1 adoptée par le Conseil exécutif à sa 113e session qui stipulent que l'Organisation doit s'efforcer de concentrer son action normative dans les domaines où le consensus apparaît possible et où le besoin de normes universelles est largement ressenti dans la communauté internationale. Plusieurs membres du Comité ont estimé qu'il existait des textes plus pertinents sur l'action normative de l'Unesco. L'un d'entre eux a d'ailleurs souligné qu'il était difficile de savoir si un consensus était possible avant d'avoir tenté de le réaliser.

175. Certains membres du Comité ont estimé qu'il serait essentiel de définir plus clairement les critères utilisés pour la sélection des types d'activités les plus appropriés dans les futurs projets de programme et de budget, en s'inspirant en particulier des décisions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa dix-huitième session (Résolution 10.1) et par le Conseil exécutif à sa 108e session (108 EX/Déc., 4.1). La difficulté d'une telle définition a cependant été soulignée, d'autant que les textes mentionnés à cet égard ne contenaient guère de critères précis. Un orateur a d'ailleurs estimé qu'il était impossible de déterminer, a priori, quelles étaient les modalités d'action les plus appropriées : ce n'est que cas par cas, en fonction des programmes, de leurs objectifs et des résultats qui en étaient attendus qu'un tel choix pouvait être fait. (Recommandation E(1).12).

(v) Collaboration avec le système des Nations Unies

176. Le Comité temporaire s'est accordé sur la nécessité de poursuivre la collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, afin d'accroître l'efficacité globale du système et de réduire au minimum les possibilités de chevauchement et de double emploi de part et d'autre. (Recommandation E(1).10). Certains membres ont fait observer que coordination ne signifiait pas subordination, l'Unesco n'étant pas un appendice du système des Nations Unies mais l'un de ses organes centraux. Il convenait donc de réaffirmer l'importance du rôle de l'Unesco dans l'étude des problèmes et de leurs incidences aux plans social, éducatif, culturel et de l'information et de souligner son caractère vital et indispensable pour l'accomplissement de telles études. Des consultations devaient certes être entreprises avec les autres organisations du système des Nations Unies, mais afin que celles-ci coordonnent davantage leurs études et activités avec celles que mène l'Unesco, et pour que soit clairement mise en lumière la spécificité de la contribution de chacune d'entre elles. Certains membres du Comité ont suggéré, à cet égard, que soit réalisée une étude qui identifierait les principaux domaines donnant lieu à une collaboration entre les institutions du système des Nations Unies, analyserait l'efficacité des actions concertées entreprises dans chaque domaine et formulerait pour l'avenir des recommandations générales en se fondant sur les domaines dans lesquels la collaboration s'était révélée la plus féconde. Plusieurs orateurs ont rejeté l'idée de telles études en soulignant le coût, financier et humain, qui serait celui d'une étude aussi vaste, et aux implications aussi nombreuses. Certains orateurs ont suggéré que le Directeur général fasse régulièrement rapport sur les résultats des consultations entreprises avec les organisations du système. Il a été remarqué à cet égard que l'introduction du Directeur général au Projet de programme et de budget rendait compte de manière détaillée et adéquate des différentes démarches et consultations entreprises dans le cadre de la préparation du programme.

177. Deux membres ont proposé par ailleurs d'appeler l'attention des Etats membres sur le fait que leurs délégations auprès des différentes institutions du système des Nations Unies devaient s'efforcer d'harmoniser leurs positions. Plusieurs membres du Comité ont estimé qu'il n'appartenait pas au Comité temporaire de formuler une recommandation à l'adresse des Etats membres, qui étaient souverains en la matière.

(vi) Conception et présentation du document C/5

178. Plusieurs membres du Comité ont affirmé la nécessité d'approfondir la concertation intersectorielle à chaque étape de la préparation et de la mise en oeuvre du document C/5, en veillant notamment, pour l'exécution des programmes interdisciplinaires, à l'établissement de PAD communs à toutes les divisions concernées.

179. Le Comité temporaire, soulignant que les orientations qui fondent le programme étaient déjà longuement énoncées dans le Plan à moyen terme, a estimé que les plans de travail du document C/5 pouvaient être présentés de façon schématique ; ils devraient comporter une présentation concise des activités proposées, ainsi que des formes d'action (études, séminaires, actions de formation, publications, etc.) et des modalités d'exécution (services contractuels, subventions) retenues dans le cadre de chaque action de programme. Les plans de travail devraient également, ont souligné certains orateurs, apporter toutes les informations financières pertinentes et indiquer si l'activité aurait un effet multiplicateur. (Recommandation E (1).13).

(vii) Recommandation du Comité temporaire

180. Avant l'approbation de la recommandation relative au point E(1) - Elaboration du programme - M. Gordon (suppléant de M. Dodd) a souhaité formuler certaines observations. Tout en donnant son accord, à titre personnel, au texte de la recommandation, il s'est dit déçu que le Comité n'ait pas retenu un certain nombre de propositions qu'il avait faites et auxquelles son gouvernement était attaché. Il a regretté, en particulier, que le Comité n'ait retenu aucune des études spécifiques qu'il avait suggérées, et qui lui semblaient nécessaires pour assurer le suivi des propositions générales visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation. Par ailleurs, il ne pouvait donner au Comité l'assurance que ce texte recevrait l'agrément de son gouvernement, en dépit des efforts qu'il allait faire dans ce sens.

181. M. Kaul a indiqué qu'il aurait souhaité, quant à lui, que la recommandation du Comité fasse état du rôle essentiel que, dans le cadre de la collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, l'Unesco devait jouer dans l'étude des problèmes mondiaux et de leurs incidences aux plans social, culturel, éducatif et de l'information, ainsi que de son caractère indispensable pour l'accomplissement de telles études. Il avait cependant bon espoir que M. Gordon serait en mesure de convaincre son gouvernement de donner son agrément aux recommandations formulées par le Comité. Si tel n'était pas le cas, les membres du Comité seraient en droit de revenir sur les termes de leur accord.

182. M. Ostrovsky (suppléant de M. Ermolenko) a déclaré que, bien qu'il eût des réserves à formuler au sujet de plusieurs aspects de la recommandation et notamment de ses paragraphes 3, 7 et 8, il avait donné son accord à l'ensemble du texte dans un esprit de compromis, afin de faciliter le consensus au sein du Comité. Il comprenait mal que l'on cherchât à remettre en cause ce consensus. Si cela devait se produire, il se réservait le droit de revenir sur les concessions qu'il avait faites au cours des débats.

183. M. Musa (suppléant de M. Olaniyan) a remercié M. Gordon de s'être exprimé avec honnêteté et sincérité et d'avoir accepté la recommandation par consensus. Il a noté que le Comité avait travaillé dans un climat de cordialité tout au long de ses négociations, qui avaient été menées dans un esprit de concession réciproque. Agir autrement signifierait vouloir imposer son point de vue à tous les autres. C'est ainsi que, pour sa part, il avait eu des difficultés à approuver le paragraphe 3 de la recommandation, car son gouvernement avait clairement indiqué que, dans l'état actuel des choses, le réexamen du Plan à moyen terme ne lui paraissait pas justifié. En outre, son gouvernement et son groupe régional étaient fermement opposés à ce que le rang de priorité d'un programme fût déterminé en fonction du degré de soutien dont il bénéficiait parmi les Etats membres. Cela étant, le texte mis au point par le Comité lui semblait susceptible de favoriser un meilleur fonctionnement de l'Organisation et méritait donc à ce titre de recevoir l'appui des gouvernements. Si, à un moment ou à un autre, ce texte devait être remis en question, il se réservait la possibilité de revoir sa position.

184. M. Diaré (suppléant de M. Keita) a estimé que le Comité était parvenu à des résultats très positifs. Il avait également des réserves à formuler au sujet de la recommandation, en ce qui concernait notamment le paragraphe 3 relatif au réexamen éventuel du Plan à moyen terme. Il espérait néanmoins que le texte ne serait pas remis en question, car cela l'autoriserait à revenir sur l'accord qu'il avait donné antérieurement.

185. M. Dayrell de Lima (suppléant de M. Vargas) a souligné que la création du Comité temporaire lui était apparue comme un effort sincère en vue d'aboutir à des propositions acceptables pour tous. Les choses devaient être claires : si certains devaient remettre en question tel ou tel aspect du texte sur lequel s'était réalisé le consensus, c'était l'édifice tout entier des recommandations qui serait à revoir.

186. M. Isaksson a estimé que la recommandation relative à l'élaboration du programme devait être placée sur le même plan que toutes les autres recommandations adoptées par le Comité. Dès lors que le Comité était parvenu, après des négociations difficiles, à s'accorder sur ces recommandations, il appartenait à chacun de ses membres de faire le maximum pour que celles-ci soient acceptées par leur gouvernement et leur groupe régional.

187. Mme Baudrier (suppléant de M. Cot) a formé le voeu que l'esprit qui avait animé les travaux du Comité temporaire inspire le Conseil exécutif à sa 120e session. Le Comité avait prouvé aux Etats membres qui formulaient des critiques à l'égard de l'Unesco que ceux-là mêmes qui ne partageaient pas leur analyse n'étaient pas indifférents à leurs préoccupations. Cette volonté d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation, qui était également partagée par le Directeur général, comme en témoignaient les initiatives qu'il avait prises à cette fin, était encourageante pour l'avenir. Aussi était-il difficile de concevoir que l'on pût remettre en question les efforts réalisés au sein du Comité.

188. M. Rahal s'est déclaré satisfait du travail mené par le Comité. Il était certes inévitable que les points de vue s'y affrontent et que chacun des membres du Comité ne puisse faire approuver toutes ses propositions. Si certains membres éprouvaient un sentiment de déception, c'était peut-être parce qu'ils n'avaient pas exposé leurs problèmes de façon suffisamment explicite. Au demeurant, les recommandations formulées par le Comité temporaire devaient être considérées comme un travail préparatoire destiné au Conseil exécutif et n'avaient donc pas à recevoir l'assentiment des gouvernements. Si ceux-ci avaient des réserves à formuler, c'est au sein du Conseil exécutif qu'il leur appartiendrait de le faire. Cependant, si les membres du Comité pensaient devoir exprimer des réserves à ce stade, M. Rahal souhaitait indiquer que les recommandations du Comité ne reflétaient pas pleinement les vues de son groupe régional.

189. M. Noguchi (suppléant de M. Kagawa) a rappelé que son gouvernement attachait une importance toute particulière à la question de l'élaboration du programme. Bien que le Comité n'ait pas retenu certaines de ses propositions, notamment celle tendant à ce qu'un programme bénéficiant du soutien le plus large de la part des Etats membres reçoive un degré de priorité élevé, le texte final lui paraissait relativement satisfaisant. Il espérait que ce texte pourrait être approuvé par le Conseil exécutif et mis en oeuvre progressivement.

190. M. Gordon (suppléant de M. Dodd) a précisé, afin de dissiper ce qui lui semblait être un malentendu, qu'il ne remettait nullement en question le consensus réalisé sur un texte qu'il jugeait important et utile. Ses observations concernaient la décision unilatérale que devait prendre son gouvernement dans les mois à venir concernant le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Unesco. Il ne pouvait dire si le texte mis au point par le Comité, qui allait peser dans une mesure appréciable sur cette décision, était de nature à satisfaire les attentes de son gouvernement.

191. Le Président a estimé que, dans les circonstances actuelles et compte tenu du mandat du Comité temporaire, celui-ci avait obtenu les meilleurs résultats possible ; ses travaux, s'ajoutant à ceux des cinq groupes de travail constitués par le Directeur général, ouvraient des perspectives concrètes pour l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

Point E(2) de l'ordre du jour : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

192. Les débats du Comité temporaire relatifs à la question de la mise en oeuvre du programme se sont essentiellement déroulés autour de deux grands axes. Le Comité s'est préoccupé, d'une part, des divers moyens dont dispose l'Organisation pour mettre en oeuvre le programme adopté et de la façon de les utiliser et de les coordonner au mieux. Il s'est d'autre part penché sur les questions touchant à l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat et, en particulier, au rôle que le Conseil exécutif est appelé à jouer, en vertu de l'Acte constitutif, pour assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général.

193. Les membres du Comité ont souscrit dans l'ensemble à l'idée que la mise en oeuvre du programme devrait comporter des dispositions destinées à favoriser, quand il y a lieu, la décentralisation des activités en faisant appel aux multiples relais dont dispose l'Organisation à travers le monde. Celle-ci pourrait notamment encourager la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale entre les Etats membres en confiant l'exécution des activités du Programme ordinaire et des activités opérationnelles soit aux bureaux régionaux concernés, soit, s'il y a lieu, à des entités nationales. (Recommandation E(2).4(a)). A ce propos, un membre du Comité a souligné combien il importait de favoriser l'établissement et l'application

des mécanismes de coopération nécessaires entre les pays en développement, en mettant l'accent en particulier sur les sous-programmes et les projets fondés sur les complémentarités naturelles d'intérêts entre les Etats membres présentant des caractéristiques biogéographiques similaires ou confrontés à des problèmes analogues. (Recommandation E(2).4(b)).

194. Selon une autre suggestion, l'Organisation devrait collaborer plus étroitement avec les commissions nationales et les organisations non gouvernementales de façon, en particulier, à développer le Programme de participation et les arrangements contractuels avec des organisations et des institutions dans les Etats membres. Le rôle que les universités pourraient jouer à cet égard, dans le domaine des publications ou de l'information du public par exemple, a été évoqué. Les membres du Comité sont tombés d'accord qu'il était souhaitable d'établir une collaboration plus étroite entre l'Organisation et les commissions nationales ainsi que les organisations non gouvernementales. Le développement du Programme de participation, en revanche, supposait nécessairement, ont estimé certains orateurs, une augmentation des ressources financières. Pour d'autres, il s'agissait plutôt de redistribuer ces ressources et de revoir l'ordre des priorités. Plusieurs orateurs se sont opposés à ce qu'il soit expressément ou implicitement fait mention de la nécessité d'accroître les ressources dans la recommandation qu'adopterait le Comité. Celui-ci a finalement décidé de se borner à recommander l'établissement d'une collaboration plus étroite avec les commissions nationales et les organisations non gouvernementales ; l'opinion d'un de ses membres, qui avait fermement préconisé l'accroissement du Programme de participation, serait, quant à elle, consignée dans le rapport. (Recommandation E(2).4(c)).

195. Deux autres propositions relatives à la décentralisation des activités de programme ont été avancées : l'Unesco pourrait, d'une part, envisager d'étendre à d'autres secteurs de son activité le principe des grands programmes intergouvernementaux comme la Commission océanographique intergouvernementale, le Porgramme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère et le Programme international pour le développement de la communication ; elle devrait, d'autre part, attacher une importance accrue aux projets pilotes, qui avaient valeur d'incitation pour les Etats membres et assuraient la nécessaire complémentarité entre les formes bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement. La recommandation adoptée par le Comité reflète dans une certaine mesure ces propositions. (Recommandation E(2).(c) et (d)).

196. Tout en souscrivant à l'idée que l'Unesco pourrait mieux employer les moyens dont elle dispose pour décentraliser ses activités de programme, les membres du Comité se sont dits conscients de la nécessité pour l'Organisation de conserver son rôle central en matière de direction et de gestion, afin d'éviter que son autorité ne se disperse entre un trop grand nombre de centres de décision indépendants. Selon un orateur, la décentralisation - qui était parfois, mais pas toujours, une bonne chose - ne saurait être considérée comme une fin en soi ; l'Organisation devrait avoir à cet égard une action catalytique, mais non "cataleptique". Le succès de la mise en oeuvre du programme dépendait, à ses yeux, de la pleine utilisation de toutes les ressources à la disposition de l'Organisation. L'importance d'une approche équilibrée et souple de l'exécution du programme - qu'impliquait la notion de pleine utilisation des ressources de l'Organisation - a été soulignée par un certain nombre d'orateurs à propos d'autres aspects de la mise en oeuvre du programme. Ainsi, selon un membre, il était essentiel pour la bonne exécution du programme d'assurer une répartition convenable des tâches entre les secteurs ou divisions d'exécution et à l'intérieur de chacun d'entre eux ainsi que de veiller à ce que l'organigramme adopté soit approprié eu égard aux tâches en question. La même idée a été exprimée par plusieurs orateurs en ce qui concerne le mode d'action retenu, qui devrait consister en un judicieux dosage de réflexion, de recherche, d'échanges d'information, de réunions et de mesures pratiques, dosage à établir cas par cas. Il a été noté enfin, s'agissant des procédures de mise en oeuvre, que la concentration pouvait être une caractéristique de l'exécution du programme tout autant que de son élaboration.

197. Au cours du débat sur la mise en oeuvre du programme, diverses suggestions concernant les moyens possibles d'améliorer, tant l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat que la surveillance de ce fonctionnement par le Conseil exécutif, ont été faites. Un certain nombre de membres du Comité ont estimé qu'il n'y avait pas lieu d'aborder, à propos du point de l'ordre du jour consacré à la mise en oeuvre du programme, des questions qui touchaient au fonctionnement du Secrétariat et à la surveillance de l'exécution du programme par le Conseil exécutif. A leur avis, c'était là confondre mise en oeuvre et évaluation. Le débat, ont-ils estimé, devait se circonscrire à la façon dont le programme était mis en oeuvre et aux moyens utilisés à cet effet. D'autres ont fait valoir qu'il n'était guère possible d'observer une distinction rigoureuse entre mise en oeuvre et évaluation.

198. Parmi les propositions qui touchaient à la question de l'évaluation, l'une suggérait que les programmes qui, au moment de leur adoption, avaient donné lieu à des divergences majeures fassent l'objet d'un dialogue continu avec les Etats membres et soient examinés avec une attention particulière par l'Unité centrale d'évaluation : cette proposition a été jugée inacceptable par le Comité dans son ensemble. L'idée de faire une telle distinction entre les programmes et de créer ainsi - a fait remarquer un orateur - une catégorie de programmes "parias" s'est heurtée à une forte opposition. Il a été affirmé que le dialogue avec les Etats membres pouvait se poursuivre et se poursuivrait effectivement par les voies normales mais qu'un programme, dès lors qu'il avait été adopté par la Conférence générale, ne pouvait être soumis à un traitement différent de celui des autres programmes de l'Organisation approuvés par la Conférence générale.

199. En ce qui concerne le fonctionnement du Secrétariat, certains membres du Comité ont dit qu'à leur avis il fallait s'efforcer de réduire les dépenses d'administration et de personnel. L'Unesco, semblable en cela à n'importe quelle autre administration, a-t-il été dit, n'était pas à l'abri de l'expansion bureaucratique et il était possible de réduire les dépenses sans porter préjudice à l'Organisation ni à son personnel. Pour l'un des orateurs, ces réductions permettraient de dégager des ressources supplémentaires fort nécessaires pour d'autres activités. Les mêmes orateurs ont souligné combien il importait de réduire les frais de voyage. Il fallait veiller à ce que chaque mission soit pleinement justifiée et que ses buts soient clairement définis. Un orateur a évoqué à ce sujet les économies qu'il serait possible de réaliser en combinant les missions dans des pays de la même région et en tirant mieux parti des technologies nouvelles ou traditionnelles telles que le télex, le téléphone ou le télégraphe, de façon à faire l'économie de certaines missions. Plusieurs orateurs ont insisté sur l'opportunité de profiter, pour les voyages, des tarifs les plus avantageux, qui pouvaient aussi permettre de réaliser des économies extrêmement substantielles. La nécessité d'une organisation efficace des réunions, séminaires et conférences a été soulignée. Les réunions, qui ne devraient pas être trop nombreuses, devraient être minutieusement préparées à tous égards, y compris en ce qui concerne le choix des participants. Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les documents de travail parviennent aux participants en temps utile. Les résultats de toutes ces réunions, a-t-il été fait observer, devraient être largement diffusés de façon qu'elles puissent aboutir aux résultats souhaités.

200. Un certain nombre de membres du Comité se sont élevés contre l'imputation d'inefficacité faite au Secrétariat. Sur quoi s'appuyait-on, ont-ils demandé, pour étayer une telle allégation ? Pouvait-on citer des exemples de missions non justifiées, de cas où l'on n'avait pas profité, pour des voyages, des tarifs les plus avantageux ? Le Comité, selon eux, n'avait pas à se mêler de questions administratives telles que l'organisation des voyages et les dates fixées pour ceux-ci. Le Directeur général, ont-ils déclaré, avait prouvé qu'il était conscient de la nécessité de faire des économies, et il n'y avait aucune raison de réexaminer des questions comme les dépenses d'administration et de personnel et le coût des missions, qui avaient récemment fait l'objet d'un certain nombre d'études. S'agissant de la préparation des conférences, un membre du Comité a suggéré que les Etats membres

et leurs représentants devraient peut-être examiner dans quelle mesure leurs exigences excessives vis-à-vis du Secrétariat étaient responsables de certaines déficiences, telles que l'arrivée tardive de certains documents. N'était-il pas quelque peu contradictoire, se sont demandé certains, de vouloir à la fois des documents plus nombreux et une réduction des dépenses d'administration et de personnel ?

201. Il serait déplacé, ont soutenu un certain nombre de membres, que le Comité fasse allusion dans sa recommandation aux exigences d'efficacité et d'économie auxquelles devait satisfaire le Secrétariat, alors que rien ne permettait de penser que celui-ci faisait preuve, en aucune façon, d'inefficacité ou d'absence de souci d'économie. Une recommandation détaillée, outre qu'elle ferait double emploi avec d'autres recommandations et aurait un caractère arbitraire, risquerait, a-t-on notamment fait valoir, de donner de l'Unesco une image négative que rien ne justifiait. D'un autre côté, a-t-il été dit, les préoccupations exprimées quant à la nécessité d'accroître l'efficacité du Secrétariat étaient légitimes et devaient trouver leur expression dans la recommandation du Comité. Celui-ci a finalement décidé, comme plusieurs de ses membres le souhaitaient, d'inclure dans la recommandation un paragraphe soulignant, en termes généraux, qu'il importait que le programme de l'Unesco soit mis en oeuvre avec efficacité, efficience et dans un souci d'économie et que tout devait être fait pour continuer à limiter, dans toute la mesure du possible, les dépenses d'administration et de personnel. (Recommandation E(2).2).

202. Au cours de ses débats, le Comité a abordé, outre les questions concernant l'efficacité du Secrétariat, la question de savoir s'il conviendrait que le Conseil exécutif suive de plus près, à certains égards, l'exécution du programme. Certains membres du Comité ont formulé plusieurs propositions qui devraient, à leur avis, permettre au Conseil exécutif de mieux s'acquitter du devoir qui lui incombait, aux termes de l'Acte constitutif, d'assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme. Il faudrait par exemple que la Commission du programme et des relations extérieures suive de manière plus continue la mise en oeuvre des programmes. Il y aurait peut-être lieu d'accorder une attention particulière, a-t-on suggéré, au contrôle de la mise en oeuvre du programme de bourses, étant donné que le Plan à moyen terme prévoyait d'accroître l'importance de ce programme. Une autre proposition concernait le Comité spécial, lequel, a-t-il été dit, pourrait utilement procéder à une étude critique de la préparation, du déroulement et des résultats d'un échantillon représentatif des réunions organisées par l'Unesco au cours d'une période déterminée. Il a aussi été suggéré que les PAD (Détails des activités du programme) établis chaque année par les divers secteurs du Secrétariat soient mis à la disposition des Etats membres et des membres du Conseil exécutif qui en feraient la demande. L'accès aux informations figurant dans les PAD, lesquels devraient indiquer clairement les objectifs des dépenses, faciliterait l'évaluation de l'exécution du programme. Il a également été proposé que le Directeur général complète le rapport oral qu'il présente au Conseil exécutif à chacune de ses sessions par un rapport écrit contenant des informations claires et substantielles concernant certains programmes sur lesquels il pourrait être utile que le Conseil exécutif donne son avis. Les membres du Comité qui ont formulé les suggestions ci-dessus ou y ont souscrit ont pris soin de préciser qu'ils ne souhaitaient nullement empiéter sur les prérogatives du Directeur général. Le but de ces propositions, selon les termes mêmes d'un membre du Comité qui a souligné l'utilité de l'évaluation périodique de la fonction publique effectuée dans son pays, était de faire en sorte que le Conseil soit mieux à même d'encourager et d'épauler le Directeur général dans l'action permanente que celui-ci menait pour obtenir une efficacité maximale au coût le plus bas.

203. Les suggestions selon lesquelles le Conseil exécutif pourrait suivre de plus près certains aspects de la mise en oeuvre du programme ont suscité de vives objections. Le Comité, a-t-on souligné, devait se garder de faire des propositions qui risqueraient d'empiéter sur les prérogatives du Directeur général. Il importait, ont fait remarquer plusieurs orateurs, de laisser au Secrétariat une grande marge d'initiative et une grande liberté d'action au stade de l'exécution. Autrement, ont déclaré certains membres du Comité, on courrait non seulement le risque de priver l'exécutif de son autorité, mais aussi celui d'associer l'organe directeur si étroitement aux affaires courantes qu'il ne serait plus en mesure de demander des comptes à l'exécutif ou de s'acquitter de sa fonction essentielle de supervision de l'exécution du programme. Le rôle du Conseil exécutif, a fait observer un autre membre, était de donner au Directeur général des directives générales et non d'exercer un contrôle minutieux sur le fonctionnement du Secrétariat. C'est pour cela - parce qu'il s'agissait de documents internes, de caractère administratif - qu'un certain nombre de membres du Comité s'opposaient à la proposition de mettre les PAD à la disposition des membres du Conseil qui le demanderaient. Pour les mêmes motifs, il ne semblait pas raisonnable de compléter à chaque session le rapport oral du Directeur général - qui fournissait toujours l'occasion d'un débat au cours duquel des questions pouvaient être posées - par un rapport écrit donnant des renseignements détaillés sur l'exécution de certains programmes. Il a été noté à cet égard que, outre le fait qu'il empiéterait sur le domaine de l'exécutif, un suivi plus étroit par le Conseil présenterait également l'inconvénient d'alourdir la bureaucratie. En habilitant le Conseil à examiner les PAD, on aboutirait probablement à transformer un document interne en un document plus élaboré, dont la préparation témoignerait de plus d'inhibition et de moins d'initiative. De même, le complément écrit au rapport du Directeur général qu'il était suggéré d'instituer entraînerait une augmentation de la charge de travail du Secrétariat, qui fournissait déjà au Conseil, dans le document C/11, des renseignements détaillés sur la mise en oeuvre du programme. On a fait observer, enfin, que s'ils voulaient suivre tous les détails de celle-ci, les membres du Conseil s'imposeraient aussi à eux-mêmes une charge de travail supplémentaire. Un membre du Comité, faisant valoir que le volume de la documentation présentée au Conseil était déjà trop considérable pour qu'elle puisse être assimilée, a demandé instamment à ses collègues de ne pas perdre de vue la nécessité de la limiter dans toute la mesure du possible. Lorsque la mise en oeuvre d'un programme devait être suivie de plus près - et il lui paraissait opportun que le Conseil soit tenu au courant de la mise en oeuvre du programme élargi de bourses - il convenait que cela se fasse au moyen de rapports essentiellement périodiques. Quant à la suggestion selon laquelle un échantillon représentatif des réunions de l'Unesco devrait être étudié par le Comité spécial, elle risquerait, a tenu à souligner un autre orateur, d'entraîner une surcharge de travail pour les membres de ce Comité.

204. Le Comité temporaire a décidé en fin de compte d'inclure dans sa recommandation sur la mise en oeuvre du programme un paragraphe affirmant que le Conseil exécutif devrait rechercher les moyens de suivre de façon sélective les divers types d'activité mis en oeuvre par l'Unesco sans alourdir outre mesure le volume de la documentation, et suggérant par ailleurs que les questions relatives aux programmes pour lesquels des difficultés peuvent être apparues dans la planification ou l'exécution de certaines activités, dont il est actuellement rendu compte dans le document C/11, pourraient être également mentionnées dans les rapports oraux du Directeur général au Conseil exécutif. (Recommandation E(2).5).

Point E(3) de l'ordre du jour : PUBLICATIONS ET DOCUMENTATION

A. Publications

205. Le Comité temporaire a estimé que les publications devaient être considérées comme un domaine d'action spécifique de l'Organisation, et non comme une activité subsidiaire, destinée à servir de soutien ou de complément à d'autres activités. (Recommandation E(3).1).

206. Il a souhaité à cet égard que la Conférence générale définisse de manière plus précise la politique des publications de l'Organisation et les principes qui devraient guider sa mise en oeuvre, dans le cadre des directives qu'elle avait énoncées en 1976.

207. C'est à la Conférence générale en effet qu'il appartient de déterminer les objectifs et les stratégies qui devraient être ceux de l'Organisation dans le domaine des publications. Plusieurs membres du Comité ont souligné que la pratique actuelle - qui consiste à adopter un plan de publication qui n'est autre qu'un récapitulatif des propositions faites au titre des divers grands programmes - devrait être modifiée, élargie et approfondie de manière à dégager, pour chaque exercice biennal, les orientations et les modalités qui devraient être retenues pour sa mise en oeuvre. La Conférence générale devrait notamment définir les axes à privilégier dans le programme des publications ainsi que les thèmes suceptibles de retenir plus particulièrement l'attention tant des divers spécialistes intéressés aux activités de l'Unesco que du public au sens le plus large. (Recommandation E(3).4).

208. Il conviendrait à cet effet que le Directeur général soumette au Conseil exécutif, en même temps que le Projet de programme biennal, un document définissant les principes généraux de la mise en oeuvre de la politique des publications et que le Conseil exécutif consacre un débat spécial à son examen, de manière à faire à la Conférence générale des propositions précises dans ce domaine. (Recommandation E(3).6(a)).

209. Plusieurs membres du Comité ont souligné les limites d'une programmation trop rigide des activités dans un domaine tel que celui des publications, qui appelle de fréquents ajustements et excède bien souvent le cadre de l'exercice biennal. Aussi a-t-il été souhaité que le Conseil exécutif soit régulièrement informé des dispositions que le Directeur général envisage de prendre pour mettre en oeuvre le programme des publications, afin que le Conseil puisse décider, à la lumière des orientations définies par la Conférence générale, de tout ajustement ou modification qui s'avérerait nécessaire. (Recommandation E(3).6(b)).

210. Le Comité temporaire s'est par ailleurs accordé sur la nécessité de procéder à une révision des méthodes et pratiques suivies en matière de publications, de manière à les moderniser et à accroître, par là même, la qualité des ouvrages publiés et le nombre de leurs lecteurs. (Recommandation E(3).3).

211. Certains orateurs ont souhaité que des efforts accrus soient faits pour améliorer la qualité des publications de l'Unesco : il conviendrait, a souligné un membre du Comité, de suivre une politique rigoureuse sur le plan rédactionnel, en veillant à la concision et à la clarté du style, et de rechercher, dans la limite des crédits disponibles, la présentation la plus attrayante possible (Recommandation E(3).6(g)). Un orateur a souhaité à cet égard que les commissions nationales et les organisations non gouvernementales soient systématiquement et régulièrement consultées sur le choix des titres et des auteurs, de manière que les publications de l'Unesco bénéficient le plus souvent possible de la collaboration des écrivains les plus éminents de ses Etats membres. Le Comité temporaire a recommandé, à cet égard, qu'il soit fait appel, en qualité d'auteurs, aux meilleurs spécialistes et instituts de recherche sur la base d'une représentation géographique la plus large possible. (Recommandation E(3).6(c)).

212. Plusieurs membres du Comité ont également mentionné la nécessité d'une concentration accrue des activités de publication. L'Organisation devrait, selon le mot d'un orateur, publier moins pour publier mieux. Ainsi, chaque fois qu'il apparaît que les ressources humaines et financières de l'Unesco sont insuffisantes pour qu'une publication puisse voir le jour en répondant aux conditions de qualité, de rapidité et de quantité fixées, des coupures devraient être décidées au moment de la planification de l'action (par la suppression ou l'interruption d'une publication, des réductions de diverses sortes, etc.). Selon un autre orateur, il conviendrait de distinguer, parmi les publications périodiques, celles qui n'ont pas d'équivalent et qu'il importe de maintenir, voire de renforcer ; celles qu'il serait possible de fusionner, de manière à en accroître l'impact tout en en réduisant les coûts ; celles enfin pour lesquelles une suppression pourrait être envisagée, ou qui pourraient être confiées à des organisations non gouvernementales intéressées.

213. Le Comité temporaire a d'ailleurs débattu de la mesure dans laquelle le rapport coût-bénéfice devrait influer sur la détermination du plan de publications. Plusieurs orateurs ont relevé la faible rentabilité de certaines publications, notamment de certaines revues, qui ont en commun un coût très élevé et une diffusion relativement confidentielle. Toutefois le Comité temporaire a estimé que les publications de l'Unesco ne sauraient être appréciées sur la simple base du rendement commercial. L'Office des presses de l'Unesco doit certes fonctionner comme une maison d'édition - mais d'un type très particulier, qui s'apparenterait, dans une certaine mesure, à une maison d'édition universitaire. L'activité de publication est liée à la fonction de coopération intellectuelle de l'Unesco : si le critère coût-utilité, ou coût-bénéfice, doit être appliqué dans le réexamen du programme des publications, il devrait être essentiellement interprété en termes d'utilité réelle pour la communauté internationale et de bénéfice intellectuel qu'elle peut en retirer. Ainsi telle publication périodique - qui n'aurait jamais vu le jour sans l'initiative de l'Unesco et qui répond à un besoin qu'aucune maison d'édition ne pourrait satisfaire, ne saurait être supprimée - a rappelé un orateur - sous prétexte qu'elle ne fait pas l'objet d'une très large duffusion. (Recommandation E(3).5(a)).

214. Le Comité temporaire a tenu à souligner la nécessité de diversifier les stratégies de publications, en fonction de la nature des ouvrages publiés et des lecteurs visés. Les stratégies de conception, de diffusion et de promotion ne seront pas les mêmes, par exemple, pour les publications périodiques ou non périodiques, ou encore pour ce qu'on pourrait appeler les ouvrages "à vie longue", ou "à vie courte". Pour ces derniers, qui visent généralement à l'information de spécialistes dans un domaine bien précis, il convient - a précisé un orateur - de rechercher une forme aussi peu coûteuse que possible ; pour les ouvrages "à vie longue" en revanche - qu'il s'agisse d'ouvrages généraux ou d'ouvrages de référence, tels que l'Histoire générale de l'Afrique ou l'Index translationum, auxquels le prestige de l'Unesco est attaché - il va de soi qu'une présentation extrêmement soignée est requise. (Recommandation E(3).5(b)).

215. Plusieurs membres du Comité ont également rappelé que les stratégies de publications ne sauraient être les mêmes selon que le public visé est un public de spécialistes, ou au contraire ce qu'il est convenu d'appeler le grand public. Toute tentative visant à toucher simultanément ces deux catégories de public serait vouée à l'échec. Aussi le Comité temporaire a-t-il souligné la nécessité de rechercher une meilleure adéquation entre les objectifs de chaque publication et les besoins et intérêts des lecteurs. Il conviendrait à cet effet de procéder, pour un certain nombre de publications, à l'identification et à la définition du groupe cible de consommateurs, ainsi qu'à l'évaluation de l'emploi qu'il fait de ces publications. (Recommandation E(3).5).

216. Dans le cadre de cette politique de diversification, plusieurs orateurs ont souligné les avantages que présente la constitution de "collections", en particulier de collections intersectorielles, et les possibilités qu'offre la pratique des coéditions. Un membre du Comité a fait valoir l'intérêt d'un élargissement de la coopération avec les organisations non gouvernementales, qui pourraient être plus étroitement associées à la conception, à la promotion et à la diffusion des publications de l'Unesco. Le Sous-Directeur général pour le soutien du programme a indiqué à cet égard que des démarches avaient été entreprises auprès d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, afin de déterminer s'il serait possible de mettre au point des modalités de coopération s'inspirant de l'accord existant entre l'ICOM et l'Unesco, accord par lequel est garanti chaque année un certain nombre d'abonnements à la revue Museum. (Recommandation E(3).6(g)).

217. Parmi les mesures qui seraient de nature à améliorer le fonctionnement de cette maison d'édition spéciale qu'est l'Unesco, un orateur - se référant aux conclusions de l'étude en profondeur que le Comité spécial avait entreprise sur le programme de publications de l'Unesco et dont il avait été rendu compte au Conseil exécutif à sa 110e session/[1] - a proposé de renforcer les attributions de l'Office des presses et d'accroître la responsabilité en matière de publications, dès le stade de leur conception jusqu'à leur diffusion. La répartition actuelle des tâches entre l'Office des presses et les secteurs au sein du Secrétariat entraîne en effet un double désavantage : d'une part, ceux qui sont chargés de la conception des ouvrages et des revues ne sont pas amenés à se préoccuper de la diffusion ; d'autre part, l'Office des presses, qui n'a pas actuellement la responsabilité de la conception, n'est pas aussi motivé qu'il pourrait l'être pour respecter les calendriers, veiller à la promotion, etc.

218. Une solution a été avancée, à laquelle les membres du Comité ont apporté leur appui : il serait mis en place, pour chacun des secteurs du Secrétariat, un comité de lecture responsable de toutes les publications du secteur concerné. (Recommandation E(3).6(e)).

219. Un accroissement des responsabilités de l'Office des presses pourrait en outre, selon l'auteur de cette proposition, appeler une modification de ses structures. Il serait utile que l'Office des presses se dote, en lieu et place de ses divisions actuelles, d'une division des périodiques et d'une division des non-périodiques, chacune supervisant l'ensemble des questions de programmation, de conception, de fabrication, de diffusion et de promotion.

220. Le Comité temporaire a par ailleurs souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer la décentralisation des activités de l'Organisation en matière de publication. Un orateur a estimé que les bureaux régionaux devraient être davantage associés, non seulement à la diffusion des publications, mais aussi à leur conception et à leur production - faisant valoir que des économies appréciables pourraient être réalisées s'il était fait davantage appel aux capacités d'impression et d'édition qui existent dans les pays en développement. (Recommandation E(3).6(d)).

221. La nécessité d'une révision des méthodes de promotion et de diffusion des publications de l'Unesco a été également évoquée. Un membre du Comité a préconisé une modernisation des systèmes de distribution et une révision de la politique suivie en matière de prix : il conviendrait d'augmenter les prix pratiqués à l'égard des abonnés des pays industrialisés, tout en maintenant des tarifs réduits pour les pays en développement. Un autre membre du Comité a contesté le bien-fondé d'une telle pratique discriminatoire, estimant que les pays industrialisés avaient autant besoin que les pays en développement de bénéficier de cet effort d'avancement du savoir et de diffusion des connaissances auquel les publications de l'Unesco contribuent.

---

1. Document 110 EX/SP/RAP/1.

222. Un orateur a estimé que les difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des publications pourraient être plus facilement surmontées si l'on s'inspirait de l'expérience acquise en la matière dans le cadre de l'UNISIST et du PGI par exemple.

223. Plusieurs membres du Comité temporaire ont par ailleurs souligné l'importance que revêtent les activités de promotion dans le domaine des publications. Faute d'une promotion adéquate, les publications, si excellentes soient-elles, ne sauraient rencontrer le succès escompté. Le Sous-Directeur général pour le soutien du programme a explicité les problèmes particuliers auxquels l'Unesco se heurte en la matière. Tout en reconnaissant l'existence de certaines déficiences, il a souligné que le développement de l'action de promotion supposait des ressources financières considérablement accrues.

224. Un membre du Comité a suggéré à cet égard que, lorsqu'une action de programme donne lieu à la publication d'un ouvrage et que les ressources sont suffisantes, les aspects relatifs à l'information du public fassent partie intégrante du projet.

225. Un autre membre du Comité a exprimé le voeu que les bureaux régionaux et sous-régionaux soient dotés de moyens adéquats pour assurer aux publications de l'Organisation une meilleure diffusion. Ces bureaux devraient recevoir les ouvrages de façon plus systématique et être informés plus rapidement de leur parution. Ils devraient aussi compter dans leurs effectifs un professionnel de l'information, recruté sur le plan local, qui pourrait assurer avec le maximum d'efficacité la promotion des publications dans la région intéressée. Le même orateur a fait valoir qu'une décentralisation bien comprise de l'effort de promotion des publications devrait viser à multiplier les points de vente et à développer les contacts des agents de l'Organisation, non seulement avec les divers services officiels nationaux, mais aussi avec les réseaux de distribution commerciale, les librairies notamment. Tout en prenant acte des efforts déjà déployés par l'Organisation en matière d'information des unités hors Siège sur les publications, il a souhaité que ces efforts soient dirigés non seulement vers les spécialistes, mais aussi, et au premier chef, vers le grand public. (Recommandation E(3).6(h)).

226. Plusieurs membres du Comité ont évoqué également la responsabilité qui est celle des Etats membres dans le domaine de la diffusion et de la promotion des publications. De nombreux orateurs ont souligné le rôle que peuvent et que doivent jouer à cet égard les commissions nationales pour l'Unesco. En outre, la nécessité de développer la diffusion des publications de l'Organisation dans les diverses institutions nationales, les bibliothèques notamment, a été relevée. (Recommandation E(3).6(f)).

227. Le Sous-Directeur général pour le soutien du programme a indiqué qu'à la suite des conclusions et recommandations du Groupe de travail sur l'information du public créé à l'initiative du Directeur général, ce dernier avait d'ores et déjà décidé que certaines publications périodiques seraient fusionnées et qu'une meilleure qualité, et une diffusion plus large, seraient activement recherchées. Il a souligné les fortes incidences financières que comporterait une décentralisation des points de vente Unesco ; aussi était-il envisagé d'amorcer ce processus dans le cadre d'une approche commune à lafamille des Nations Unies ; les structures mises en place pourraient ainsi être prises en charge par plusieurs organisations du système. Il a rappelé, par ailleurs, que les commissions nationales étaient encouragées à créer des points de vente pour les publications de l'Unesco.

B. Documentation

228. Les membres du Comité temporaire se sont accordés à reconnaître la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en vue de réduire le volume de la documentation. C'est là un problème dont les aspects ont déjà été attentivement examinés à plusieurs reprises au sein de l'Unesco ainsi que d'autres organes et sur lequel un certain nombre de recommandations ont été formulées. Les mesures prises par le Directeur général pour mettre en oeuvre les décisions adoptées à ce sujet par le Conseil exécutif font l'objet du document 120 EX/14, qui sera soumis au Conseil exécutif à sa 120e session. (Recommandation E(3).7).

229. Le Comité a attiré particulièrement l'attention sur la nécessité, pour les Etats membres, leurs délégations permanentes et les membres du Conseil exécutif, de limiter leurs demandes de documents au plus strict nécessaire. (Recommandation E(3).9).

230. Il a en outre invité le Directeur général à faire rapport périodiquement et, a-t-il été précisé, oralement, au Conseil exécutif sur les progrès réalisés dans ce domaine. (Recommandation E(3).8).

Point E(4) de l'ordre du jour : ACTIVITES OPERATIONNELLES

231. Le Comité temporaire, en abordant ce point, a jugé utile de rappeler que les activités opérationnelles de l'Unesco consistent en des projets et programmes de coopération multilatérale exécutés par l'Unesco au bénéfice de pays en développement, dont le financement est assuré essentiellement par des ressources extra-budgétaires.

232. Les membres du Comité ont été unanimes à souligner à la fois la place éminente qu'occupent ces activités dans les programmes de l'Unesco du point de vue des ressources qui leur sont consacrées, et l'importance qu'y attachent les pays en développement. Plusieurs orateurs ont fait valoir que la coopération bilatérale, quelle que fût sa valeur, obéissait nécessairement à tout un ensemble de considérations politiques et économiques ; la coopération multilatérale, elle, était moins suspecte d'arrière-pensées politiques et permettait de limiter à un minimum l'intervention de l'Etat donateur.

233. Eu égard à cette importance, il apparaît souhaitable, a estimé le Comité, de mieux faire connaître cette action opérationnelle tant aux Etats membres qu'aux organes directeurs de l'Unesco. Une information adéquate dans ce domaine est indispensable aux Etats membres, a-t-il été souligné, pour leur permettre de mieux articuler, notamment dans le cas des activités de coopération régionale, leurs activités opérationnelles de type bilatéral avec celles de l'Unesco. Une telle information pourrait en outre, ont indiqué d'autres membres, les inciter à participer plus largement à ces activités. Les organes directeurs de l'Unesco, pour leur part, s'ils ne sont pas appelés, ont fait observer certains orateurs, à se prononcer sur ces activités, devraient néanmoins en avoir une image aussi complète que possible. Or, le document C/5 ne fournit à cet égard que des indications très succinctes - le titre des projets et le montant des ressources qu'il est proposé de leur affecter. Ce qu'il faudrait, sont convenus les membres du Comité, c'est une présentation analytique et concise des activités opérationnelles dont la mise en oeuvre est prévue pour l'exercice biennal. Certains membres ayant

proposé que cette présentation soit incluse dans le document C/5, d'autres ont fait valoir que cela risquerait d'alourdir de façon excessive un document déjà volumineux et qu'en tout état de cause, le montant exact des ressources disponibles pour les activités opérationnelles n'était pas connu au moment de son élaboration. Le Comité, se ralliant à leurs arguments, a suggéré que la présentation analytique souhaitée fasse l'objet d'une annexe au document C/5, qui pourrait être publiée après ce dernier. Il a également fait sienne l'idée, avancée par un orateur, que les informations sur l'exécution des activités opérationnelles qui figurent dans les documents C/3 et C/11 pourraient utilement être complétées et améliorées du point de vue de leur présentation. (Recommandation E(4).4).

234. Le fait que la coopération multilatérale traverse actuellement une crise est apparu indubitable. Mais les membres du Comité ont apprécié diversement l'importance des facteurs auxquels il convenait de l'attribuer. Pour certains d'entre eux, les difficultés rencontrées étaient certes dues en grande partie à la stagnation, voire à la diminution, non seulement du volume total de ressources consacrées à cette coopération, mais aussi de la part de l'Unesco dans ce total. Mais elles tenaient aussi à la façon dont les activités opérationnelles étaient gérées. Le Comité se devait, leur semblait-il, d'envisager les mesures concrètes qui pourraient être prises pour remédier à cette dernière catégorie de problèmes.

235. La condition première d'une bonne gestion, a fait valoir l'un d'entre eux, était une coordination efficace entre les activités opérationnelles des diverses institutions des Nations Unies, qui soit assurée en tenant dûment compte de la nécessité de respecter le caractère tripartite du système de développement des Nations Unies - lequel associe pays en développement, agences d'exécution et institutions ou sources de financement - et du rôle important du PNUD à cet égard. Plusieurs orateurs ont estimé que, pour l'exécution de projets relevant des domaines de compétence de l'Unesco, c'est à cette dernière que devait revenir le rôle essentiel. La non-utilisation par le PNUD d'importantes ressources mises à sa disposition en monnaies non convertibles a été par ailleurs évoquée. D'autres orateurs ont souligné qu'il conviendrait d'attacher une importance accrue à la coopération de type Sud-Sud, en particulier à la mise en oeuvre et à la coordination de projets intéressant plusieurs pays n'appartenant pas nécessairement à une même région mais que rapprochaient des caractéristiques biogéographiques communes ; un membre a donné plusieurs exemples concrets de situations justiciables de cette coopération de conception nouvelle/[1]. Le Comité, souscrivant à cette observation, a décidé de recommander que des mécanismes concrets destinés à promouvoir ce type de coopération soient établis. (Recommandation E(4).3(c)).

236. Une évaluation adéquate des activités opérationnelles en cours d'exécution, a souligné un orateur, était elle aussi indispensable à une saine gestion ; à cet égard, il apparaissait souhaitable d'améliorer la pratique actuelle de l'évaluation tripartite, à laquelle, malgré sa nécessité et son utilité, certains reprochaient de demeurer trop superficielle, et de la compléter, dans certains cas, par une évaluation extérieure. Un orateur a contesté qu'il y ait lieu de modifier

---

1. Dans le domaine scientifique, il a été fait mention de la coopération entre pays semi-arides ou tropicaux présentant des caractéristiques géologiques et écologiques similaires et/ou se trouvant confrontés à des problèmes analogues, liés à la nécessité d'élaborer des technologies nouvelles adaptées à leur situation particulière (par exemple utilisation des ressources de la biomasse, nouvelles méthodes d'exploitation des ressources minérales non primaires, coordination des apports de la flore et de la faune à la pharmacopée ou encore élaboration de stratégies complémentaires dans le domaine de l'informatique, au niveau production et commercialisation).

la pratique actuelle ; de façon générale, le Comité temporaire a estimé qu'une évaluation régulière devait faire partie intégrante des projets mais que les responsables de ces projets devaient être à même, étant donné l'existence de techniques éprouvées dans ce domaine, de s'acquitter de cette tâche sans trop de difficultés, en faisant, le cas échéant, appel au concours de spécialistes de la région même, dans la mesure du possible.

237. Une centralisation excessive et des délais beaucoup trop longs pour le recrutement des experts ont été signalés par un orateur comme faisant obstacle à la bonne exécution des activités opérationnelles. Sur ce dernier point en particulier, il lui apparaissait urgent de simplifier et d'accélérer les procédures. Il serait possible, par exemple, a suggéré le même orateur, d'engager les opérations de recrutement avant même la signature de l'accord d'assistance (comme il était suggéré dans le document 119 EX/17, par. 11). La plupart des membres du Comité ont estimé que c'était là prendre trop de risques. Une autre solution consisterait, a-t-il avancé, à créer un pool d'experts dans lequel l'Unesco pourrait puiser pour répondre rapidement aux demandes. Plusieurs orateurs ayant souligné que les experts devaient être recrutés sur la base d'une répartition géographique équitable, il a été rappelé que ce principe devait aller de pair avec un souci constant d'efficacité. (Recommandation E(4).3(b)).

238. Tout en portant des appréciations parfois différentes sur les modalités et l'ampleur souhaitable d'une décentralisation des activités opérationnelles, les membres du Comité ont été unanimes à souligner qu'il fallait, d'une part continuer à prendre des mesures appropriées en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles dans les pays où sont exécutés les projets opérationnels et, d'autre part, viser à une diversification accrue des sources d'acquisition des matériels d'enseignement et de laboratoire destinés à ces projets, diversification qui permettrait d'utiliser, à moindres frais, les équipements de bon niveau technique disponbiles dans beaucoup de pays. (Recommandation E(4).3(a).

239. Soulignant que les nombreux organismes d'aide au développement que comptait sa sous-région reprochaient plus particulièrement à l'Unesco la lourdeur et la complexité de ses procédures, un orateur a suggéré qu'il conviendrait, dans le cadre de la réorganisation des structures du Secrétariat, de renforcer la coordination entre le Secteur de la coopération en vue du développement et les relations extérieures et les secteurs du programme, et de procéder à un réexamen de leurs attributions respectives. Sur ce point en particulier, une majorité d'orateurs a estimé que la tâche du Comité consistait, non pas à entrer dans des considérations détaillées qui risquaient d'entraver l'action du Directeur général au lieu de la faciliter, mais de dégager, dans un esprit constructif, un certain nombre d'idées-forces propres à orienter son action. Dans cette perspective, le Comité a recommandé qu'il soit demandé au Directeur général d'intensifier les activités opérationnelles et d'augmenter leur efficacité et la célérité de leur exécution, notamment par une simplification des procédures suivies, tout en renforçant, dans la mesure du possible, l'articulation de ces activités avec celles du programme ordinaire. (Recommandation E(4).3(d)).

240. En tout état de cause, ont souligné plusieurs membres du Comité, l'efficacité des activités opérationnelles dépendait dans une large mesure des ressources extrabudgétaires disponibles ; l'Unesco devait, certes, faire tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser l'augmentation de ces ressources. Certaines initiatives dans ce sens ont été suggérées : ainsi la convocation d'une conférence rassemblant pays donateurs et pays bénéficiaires - encore que, a-t-il rappelé, des réunions de ce genre fussent déjà organisées périodiquement par le Directeur général - ou un recours accru aux publications de l'Unesco en tant qu'instruments d'information, en faveur des activités opérationnelles. En dernière analyse cependant, c'était

aux Etats membres qu'il appartenait de faire en sorte que ces activités bénéficient de ressources plus importantes, d'une part, en soumettant un nombre accru de projets qu'ils souhaitent voir exécuter par l'Unesco au titre de la coopération technique, d'autre part, en dégageant davantage de ressources à cette fin. Le Comité ne pouvait donc guère faire plus que recommander au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général et les membres du Conseil à intensifier leurs efforts pour les inciter à ce faire. (Recommandation E(4).1).

241. L'idée a toutefois été émise que, pour suppléer au manque de ressources extrabudgétaires, l'Unesco pourrait, à l'instar d'autres organisations, consacrer une part accrue de son budget ordinaire à l'exécution de programmes et projets de coopération technique. Certains orateurs ont fait observer en premier lieu qu'un tel accroissement risquerait de se faire au détriment des activités de réflexion, dont le Comité avait à plusieurs reprises souligné l'importance. Il leur a été répondu que la volonté de voir l'action de l'Unesco déboucher sur des résultats concrets constituait une préoccupation non moins essentielle, et que par ailleurs les activités opérationnelles se définissaient essentiellement, non pas comme des activités "sur le terrain" par opposition aux activités de réflexion, mais comme les activités que l'Unesco exécute dans le cadre d'un système tripartite de coopération, par opposition à celles dont elle assume seule la responsabilité.

242. Certains membres, estimant eux aussi qu'il était préférable de ne pas évoquer la possibilité d'un recours - ni, a fortiori, d'un recours accru - aux ressources du programme ordinaire pour financer les activités opérationnelles, ont rappelé qu'aux termes mêmes de la définition que le Comité temporaire avait adoptée en entamant son examen de ce point, les activités opérationnelles étaient essentiellement financées par des ressources extrabudgétaires ; un membre a souligné l'attachement de son gouvernement à ce principe. Le Comité temporaire a toutefois noté que, comme l'avait rappelé le Directeur général adjoint, une étude de faisabilité sur l'affectation d'une partie du budget ordinaire de l'Unesco à l'exécution de programmes et projets de coopération technique avait déjà été faite par le Directeur général à l'invitation de la Conférence générale (résolution 20 C/15.1). Il a en conséquence suggéré que le Conseil exécutif invite le Directeur général à veiller à ce que, lors de l'élaboration du 23 C/5, une part appropriée du budget ordinaire soit allouée à l'exécution des activités opérationnelles. (Recommandation E(4).2).

Point E(5) de l'ordre du jour - EVALUATION DU PROGRAMME

243. Le Comité temporaire a souscrit aux observations et recommandation figurant dans le rapport du Groupe de travail consultatif sur les méthodes et techniques d'évaluation et a accueilli favorablement les mesures annoncées dans le rapport oral du Directeur général à la 119e session du Conseil exécutif et les propositions complémentaires que le Directeur général a faites dans le document 120 EX/9 à la lumière des recommandations du Groupe de travail. (Recommandation E(5).1).

244. Le Comité a estimé en particulier que le Groupe de travail avait insisté à juste titre sur l'importance de l'évaluation pour déterminer l'efficacité et assurer la pertinence des activités de l'Unesco ainsi qu'en tant que partie intégrante de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de l'exécution. (Recommandation E(5).2).

245. Il a été souligné que l'évaluation n'était pas une fin en soi mais devait être un moyen d'améliorer les programmes, contribuant ainsi à une réalisation plus efficace des objectifs de l'Unesco et servant, en fin de compte, les intérêts des Etats membres. Son importance en tant qu'instrument d'appréciation et de gestion pour le Directeur général et les organes directeurs a été soulignée. (Recommandation E(5).3).

246. L'évaluation et ses résultats n'étaient pas seulement importants pour la prise de décisions mais aussi comme question intéressant directement les personnes qui s'occupent de l'exécution du programme. C'est pourquoi une information en retour efficace et, comme le Groupe de travail l'avait fait observer, une implication et une motivation positives du personnel étaient nécessaires.

247. L'évaluation interne devait continuer à être utilisée, mais le principe et la possibilité du recours à des consultants extérieurs, lorsqu'il y avait lieu, ont également fait l'objet de commentaires favorables. Un membre a suggéré d'étendre à d'autres domaines déterminés le système de "réexamen par les pairs" qui fonctionne déjà dans le cadre du Programme international de corrélation géologique, mais un autre a estimé qu'il n'était guère possible d'adopter ce système pour les programmes qui n'avaient pas un caractère strictement scientifique et technique et pouvaient avoir des implications politiques. (Recommandation E(5).4 (c)).

248. Le Comité temporaire a reconnu, comme le Groupe de travail, qu'il fallait améliorer le système d'évaluation à l'Unesco. Il n'était pas facile d'évaluer les activités de l'Organisation et il n'y avait pas de méthode infaillible ; il était particulièrement difficile, comme plusieurs membres l'ont fait observer, de parvenir à un dosage correct des critères qualitatifs et quantitatifs d'après lesquels juger du succès des activités.

249. Le Comité a donc accueilli favorablement les propositions du Groupe de travail et du Directeur général visant à renforcer les mécanismes d'évaluation, et en particulier l'Unité centrale d'évaluation qui, a-t-il été souligné, devrait avoir des fonctions nettement définies. (Recommandation E(5).5 (b)). Il importait toutefois de garder présent à l'esprit que la forme d'évaluation la plus importante des activités de programme de l'Unesco était en fin de compte l'évaluation qui est faite par les Etats membres eux-mêmes, notamment lors de la Conférence générale et dans le cadre du Conseil exécutif. (Recommandation E(5).4 (a)).

250. Plusieurs membres du Comité se sont inquiétés des dépenses que pourrait entraîner une amélioration des procédures et des mécanismes d'évaluation, tandis que d'autres ont estimé qu'il s'agissait là d'un bon investissement. Un membre a considéré qu'elle ne devrait pas impliquer de dépenses supplémentaires ; un autre a soutenu que la création de l'Unité centrale d'évaluation, par exemple, pourrait fort bien entraîner un surcroît de dépenses et qu'il ne pouvait être question de préjuger des décisions du Conseil exécutif et de la Conférence générale à cet égard. Il a été recommandé, toutefois, que ces mécanismes soient aussi peu coûteux - et aussi simples - que possible. (Recommandation E(5).4 (d)).

251. La question de savoir où l'Unité centrale d'évaluation devrait se situer dans l'organigramme a été débattue. Le Directeur général n'avait pas encore pris de décision à ce sujet mais le Groupe de travail avait suggéré qu'elle fasse partie de son Cabinet. Un membre a exprimé l'opinion qu'elle devrait constituer une unité distincte, tout en reconnaissant avec d'autres qu'elle devrait de toute façon rester en liaison étroite avec la Direction générale et lui faire directement rapport.

252. Le Comité a été d'avis que, pour faciliter l'évaluation, des cibles et des indicateurs de progrès devraient, chaque fois que possible, être clairement énoncés pour chaque sous-programme dans le document C/5. Il a été proposé que, dans le cas où cela ne serait pas possible, ces cibles et ces indicateurs soient affinés et précisés ultérieurement, puis soumis aux membres du Conseil exécutif et aux Etats membres qui en feraient la demande. (Recommandation E(5).4 (d)).

253. Il conviendrait de confier au Comité spécial du Conseil exécutif des responsabilités particulières touchant les questions d'évaluation. Il a été recommandé qu'il examine chaque année des rapports sur l'évaluation et en rende compte au Conseil exécutif, lequel pourrait ensuite transmettre ces rapports, pour examen, à la Commission de programme compétente de la Conférence générale. Ces rapports pourraient comprendre ceux de l'Unité centrale d'évaluation, conformément aux vues du Directeur général, qui a indiqué que le Conseil exécutif devrait être tenu pleinement informé de toutes les évaluations réalisées. Toutes les évaluations rétrospectives d'impact devraient, en outre, être mises à la disposition des Etats membres qui le demanderaient. En ce qui concerne les rapports, un des membres s'est déclaré préoccupé par

l'accroissement du volume de la documentation, tandis qu'un autre a fait observer que, si le Comité spécial devait être chargé de questions d'évaluation, il conviendrait de revoir son mandat et sa composition, ainsi que l'avait déjà recommandé le Comité temporaire. (Recommandation E(5).4 (e)).

254. Le Comité a examiné la possibilité de mettre en place un plan progressif à long terme d'évaluations. Il a été reconnu qu'un plan de ce type était souhaitable et qu'il conviendrait de prévoir un calendrier suffisamment long, mais des doutes ont été exprimés quant à la possibilité d'adopter un plan de dix ans, ainsi que l'avait proposé un membre, parce que ce serait aller au-delà de la période couverte par l'actuel Plan à moyen terme. (Recommandation E(5).4 (f)).

Point F (1) de l'ordre du jour : PERSONNEL

255. Le Directeur général adjoint chargé de mission a présenté brièvement les résultats des travaux du Groupe de travail consultatif sur les procédures de recrutement et les méthodes de gestion du personnel, ainsi que les décisions que le Directeur général avait prises ou comptait prendre en vue d'améliorer l'utilisation des ressources humaines de l'Organisation. Le Comité temporaire a pris note avec satisfaction de ces initiatives, tandis que certains orateurs ont souligné l'importance que leurs gouvernements respectifs attachaient à un passage rapide, dans ce domaine, de la réflexion à l'action concrète.

256. Certains orateurs ont estimé qu'en abordant l'examen de cette question, le Comité devait garder présent à l'esprit le fait que, comme l'avait fait observer le Sous-Directeur général pour l'administration générale, l'Unesco suivait, en matière de personnel, la politique élaborée à l'échelon du système des Nations Unies tout entier par des organismes comme la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection. En outre, a souligné un orateur, les problèmes de personnel qui se posaient à l'Unesco n'étaient pas propres à l'Organisation, mais inhérents au caractère spécifique de la fonction publique internationale, dont les membres devaient concilier leur double qualité de serviteurs de la communauté internationale et de ressortissants nationaux. Sous-estimer l'importance de cette dernière qualité risquerait, selon un orateur, de créer une forme d'exode des compétences au détriment des pays en développement qui sont en droit, par exemple, d'espérer bénéficier, au terme d'une certaine période, de l'expérience acquise par les fonctionnaires qu'ils ont détachés auprès des organisations internationales.

257. Plusieurs membres du Comité ont fait observer que les diverses institutions conservaient néanmoins, dans le cadre de la politique définie à l'échelon du système des Nations Unies, une certaine liberté d'action et que, sans chercher à empiéter indûment et de façon peut-être contre-productive sur ce qui était, selon l'expression utilisée par de nombreux orateurs, une "prérogative" du Directeur général, le Comité temporaire se devait de suggérer certaines améliorations qui paraissaient s'imposer face à ce que certains ont appelé un malaise au sein du Secrétariat, malaise dont témoignaient notamment, de l'avis d'un membre, plusieurs cas récents de démission.

258. Un orateur a contesté qu'il y ait eu plusieurs démissions. D'après lui, il n'y aurait eu que deux démissions au cours des cinq dernières années, pour un effectif total de 2.700 personnes ; l'un des deux membres du personnel concernés avait démissionné pour bénéficier du pécule considérable auquel lui donnait droit le système de pensions du personnel, et l'autre parce qu'il travaillait depuis longtemps déjà au Secrétariat. En tout état de cause, les démissions étaient un phénomène normal, même dans les administrations nationales, et d'ailleurs, les membres du personnel du Secrétariat n'avaient pas, normalement, à indiquer les raisons de leur démission. Ceux qui le faisaient, a-t-il conclu, cherchaient à exploiter le climat regrettable régnant actuellement au sein du l'Organisation.

259. Divers orateurs, soulignant que nombre de pays, voire de régions, demeuraient sous-représentés au sein du Secrétariat, ont estimé que c'était au niveau de la répartition géographique qu'une amélioration devait être principalement recherchée. A cette fin, ont-ils suggéré, non seulement la pratique consistant à envoyer en priorité les avis de vacances de poste aux pays sous-représentés devait être poursuivie, mais il faudrait envisager de ne pas communiquer du tout ces avis aux pays surreprésentés. De l'avis d'un autre orateur, l'Organisation ne devrait pas recruter de ressortissants de pays surreprésentés.

260. L'idée a prévalu, au terme de cet échange de vues, que le Comité devait s'attacher, sans chercher en aucune manière à limiter indûment la marge de manoeuvre qui devait être celle du Directeur général en la matière, à formuler un certain nombre de recommandations propres à faciliter la mise en oeuvre d'une politique globale et cohérente du personnel, de nature à favoriser un fonctionnement efficace de l'Organisation et à créer les meilleures conditions de travail pour ses fonctionnaires. Cette politique, a-t-il été rappelé, devait tenir pleinement compte des dispositions de l'article VI.4 de l'Acte constitutif, où il est stipulé que "sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le personnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible". (Recommandation F(1).1 et 2).

261. Un orateur a estimé que le Comité temporaire se devait également d'examiner les incidences que ne manquerait pas d'avoir sur les questions de personnel le retrait annoncé d'un Etat membre de l'Organisation. Ce retrait, en même temps qu'il délierait ledit Etat membre de toute obligation, entraînerait naturellement aussi la perte des droits qui sont les siens, notamment celui d'avoir un contingent de fonctionnaires au sein de l'Unesco. Il serait irréaliste de ne pas tenir compte de ce fait, en particulier dans la perspective d'une réduction des effectifs du Secrétariat, jugée souhaitable par certains. D'autres membres du Comité, rappelant que le Conseil exécutif à sa 119e session avait bien pris soin de ne pas lier la constitution du Comité temporaire aux conséquences du retrait éventuel d'un Etat membre de l'Organisation, ont estimé qu'il était préférable de ne pas aborder, à ce stade, une question aussi complexe sur le plan juridique et politique. Le Comité est convenu de revenir sur cette question au titre du point de son ordre du jour intitulé "Autres questions".

A. Recrutement

262. Les membres du Comité, souscrivant dans leur ensemble à l'opinion exprimée par le Groupe de travail consultatif, ont estimé que l'Organisation devrait établir des plans de recrutement à court, moyen et long terme.

263. Ils ont été unanimes par ailleurs à considérer que des efforts accrus devaient être faits pour accélérer la procédure de recrutement. (Recommandation F(1).6 (a)).

264. Une réduction de la durée des avis de vacance pour les postes du cadre organique a été jugée souhaitable à cet effet, étant entendu que, comme l'a expliqué le Directeur général adjoint chargé de mission, une certaine souplesse devait être préservée, cette durée variant en fonction de la nature du poste, de la nécessité de continuer à améliorer la répartition géographique, de l'existence de candidats qualifiés au sein du Secrétariat ou du système des Nations Unies et, enfin, de l'opportunité d'obtenir le concours de talents nouveaux, en particulier dans les domaines scientifiques.

265. Un bon fichier central des candidatures constituait, ont souligné certains orateurs, un instrument essentiel d'un recrutement rapide et efficace. Il fallait donc d'urgence actualiser et moderniser, en l'informatisant, celui de l'Unesco qu'ils ont jugé beaucoup trop volumineux, malcommode et, partant, mal utilisé.

266. Une présélection rigoureuse des dossiers de candidature par le Bureau du personnel se traduirait elle aussi par une amélioration sensible à cet égard. Une coopération accrue à ce stade avec les secteurs intéressés permettrait, a-t-il été souligné, d'identifier rapidement les candidatures les plus intéressantes et donc de simplifier la tâche ultérieure du Bureau du personnel.

267. Un membre du Comité a indiqué qu'à son avis une importance accrue devait être accordée, au niveau de la sélection, aux capacités de gestionnaire des candidats. Un autre orateur a souhaité pour sa part que soit levé, conformément aux assurances données par le Directeur général au Conseil exécutif, l'obstacle au recrutement à des postes du cadre de service et de bureau de candidats originaires de pays en développement que constitue actuellement l'obligation d'avoir comme langue maternelle une des langues de travail du Secrétariat, et que la seule condition exigée à cet égard du candidat soit qu'il ait une bonne connaissance pratique d'une de ces langues de travail.

268. L'attention a été appelée aussi sur l'opportunité d'assurer aussi rapidement que possible le remplacement des fonctionnaires qui prennent leur retraite. Certains membres ont fait observer que, si les départs à la retraite n'étaient pas toujours prévisibles, il fallait néanmoins s'efforcer au maximum de les anticiper. Il serait même souhaitable, a estimé un membre du Comité, que le fonctionnaire nouvellement nommé puisse entrer en fonctions avant le départ de son prédécesseur. (Recommandations F(1).5).

B. Gestion du personnel

269. Une bonne gestion du personnel, ont estimé les membres du Comité, supposait entre autres éléments l'établissement de plans de renouvellement et de transfert du personnel qui tiennent compte de la politique de décentralisation, un système d'organisation des carrières, et enfin la formation adéquate des fonctionnaires, tant au stade de leur orientation initiale qu'en cours de service. Sur tous ces plans, il est apparu qu'une coopération plus étroite entre les secteurs et le Bureau du personnel devait être recherchée.

270. Une gestion optimale du personnel supposait aussi que, dans le cadre de la restructuration en cours du Secrétariat, il soit procédé à un réexamen de la répartition de la charge de travail entre différentes unités. (Recommandation F(1).8 (a)). De l'avis d'un orateur, il serait utile, si cela n'avait pas déjà été fait, de chercher à déterminer la corrélation optimale entre la dotation en effectifs d'une unité et son efficience. Certains membres du Comité ont souligné à ce propos qu'il conviendrait, dans le cadre d'un tel réexamen, de veiller à ce que le Conseil exécutif dispose des ressources en personnel qu'exige le renforcement de son rôle, à la lumière des recommandations formulées par le Comité temporaire au titre du point B de son ordre du jour.

271. Dans cette même perspective, le Comité a accueilli avec satisfaction la délégation d'autorité au Directeur général adjoint et au Sous-Directeur général pour l'administration générale en ce qui concerne les nominations, les promotions et les transferts aux postes du cadre organique jusqu'à la classe P-4 incluse (Recommandation F(1).4). Un membre a souhaité que les délégations d'autorité en matière de personnel soient clairement définies et, éventuellement, élargies. Le Directeur général adjoint chargé de mission a appelé l'attention sur le fait que, s'il convenait certes d'associer plus étroitement les secteurs à la gestion quotidienne du personnel, la nécessité de veiller à ce que soit respecté l'ensemble complexe des directives formulées par la Conférence générale et le souci de ne pas favoriser indûment une promotion interne aux secteurs exigeaient que les décisions en matière de recrutement, de transfert et de promotion soient prises au niveau des services centraux.

272. Si les membres du Comité ont été unanimes à reconnaître que l'Organisation devait offrir aux fonctionnaires des perspectives de carrière suffisamment attrayantes pour s'assurer les services d'un personnel de la plus haute qualité, ils ont différé sur le point de savoir quels critères devraient régir l'octroi des promotions. Pour d'aucuns, l'amélioration de la répartition géographique devait être le critère essentiel, alors que pour d'autres, il ne devait pas intervenir à ce stade. Un orateur a fait valoir que le mérite devait primer l'ancienneté pour les fonctionnaires de rang supérieur (classe D-1 et au-dessus), cependant que, pour un troisième intervenant, il fallait s'efforcer de procéder à une évaluation des services des fonctionnaires qui prenne en compte également ces deux éléments d'appréciation.

273. Il y aurait lieu, a estimé un orateur, de prévoir un mécanisme permettant aux fonctionnaires du cadre de services et de bureau d'accéder au cadre organique et, par ailleurs, d'examiner à la lumière de l'expérience passée la pratique des engagements de durée indéterminée. Le Comité dans son ensemble a estimé qu'un tel examen rentrait dans le cadre de l'étude approfondie que, dans le souci d'assouplir et d'améliorer la gestion du personnel, le Directeur général comptait faire sur les types et la durée des engagements ; le Comité a souligné, dans sa recommandation, l'importance qu'il attachait à cette étude. (Recommandation F(1).8 (e)).

274. Les membres du Comité temporaire ont été nombreux à mentionner que des efforts accrus devaient être faits pour éliminer, ou du moins réduire, les contraites financières et administratives qui faisaient obstacle à un renforcement de l'orientation initiale du personnel et de sa formation en cours d'emploi. (Recommandation F(1).6 (c)).

275. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'assurer un renouvellement régulier du personnel au sein du Secrétariat, compte tenu notamment de l'importance qui s'attache à une réactualisation constante des savoirs et des savoir-faire dans les domaines de spécialisation, en particulier scientifiques, de l'Organisation (Recommandation F(1).5). Un membre a fait observer qu'en l'occurrence, l'amélioration de la répartition géographique, qui devait constituer une considération primordiale, coïncidait pleinement avec l'intérêt de l'Organisation. De nombreux pays en développement disposaient en effet d'éminents spécialistes dans des domaines scientifiques et techniques de pointe. Ceux-ci représentaient, à son avis, un potentiel qui n'était pas suffisamment exploité. Certains orateurs ont évoqué la possibilité de recruter davantage de candidats provenant d'autres organisations du système des Nations Unies ou des administrations nationales. Le Comité dans son ensemble a accueilli avec satisfaction l'intention exprimée par le Directeur général de réactiver le programme des jeunes fonctionnaires du cadre organique et d'utiliser pleinement le programme des experts associés.

276. Dans le même ordre d'idées, le Comité, tout en convenant avec certains de ses membres qu'une certaine latitude devait être laissée au Directeur général en ce qui concerne la prolongation de l'emploi après l'âge de la retraite, a jugé utile de rappeler qu'aux termes du point 2415 du Manuel, une telle prolongation ne devait être octroyée qu'aux fonctionnaires dont les services sont véritablement indispensables ou auxquels une mise à la retraite immédiate causerait des difficultés insurmontables. (Recommandation F(1).5).

277. Désireux de voir se poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la communication entre l'Administration et les fonctionnaires, le Comité a souligné l'intérêt que revêtaient des consultations fréquentes avec les associations du personnel. (Recommandation F(1).8 (c)).

C. Consultants extérieurs

278. La question du recours aux services de personnel temporaires et de surnuméraires a donné lieu à un débat au cours duquel certains orateurs, tout en reconnaissant l'utile contribution que ce type de personnel pouvait apporter au fonctionnement efficace du Secrétariat, ont estimé que ce dernier y recourait de façon quelque peu excessive, et jugé utile de rappeler qu'il convenait de respecter rigoureusement les textes réglementaires le concernant, à savoir les points 2416, 2430 et 2435 du Manuel, d'où il ressortait que l'engagement de personnel appartenant à cette catégorie ne saurait avoir pour objet le remplacement de fonctionnaires permanents ni être un moyen de faire des économies sur les dépenses de personnel. Il serait en tout état de cause opportun, ont-ils estimé, que le Secrétariat fournisse régulièrement au Conseil exécutif des informations statistiques détaillées, du moins en ce qui concerne le personnel temporaire engagé pendant plus de six mois d'affilée au titre du programme ordinaire.

279. De manière plus générale, le Comité temporaire - tout en soulignant l'utilité des informations qui sont régulièrement fournies au Conseil exécutif sur les questions de personnel - a estimé qu'il conviendrait également de fournir à tout membre du Conseil qui en ferait la demande tout autre renseignement concret et pertinent sur ces questions. (Recommandation F(1).9).

280. Ayant ainsi achevé son examen des questions touchant au personnel, le Comité temporaire a exprimé le voeu qu'il soit tenu compte de ses suggestions et recommandations lors de la restructuration du Bureau du personnel envisagée par le Directeur général et que, de même, les dispositions pertinentes du Manuel fassent l'objet de mises à jour publiées de façon régulière. (Recommandation F(1).7 et 8 (d)).

Point F(2) de l'ordre du jour : QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Techniques budgétaires

281. En présentant ce point, le Directeur général adjoint chargé de mission a fait boserver notamment que les propositions du Directeur général concernant les techniques budgétaires exposées dans les documents 120 EX/5 (partie III) et 120 EX/9 (par. 22 à 32), reflétaient fidèlement les décisions prises par la Conférence générale à sa vingt-deuxième session (résolution 22 C/44) en vue de la préparation du document 23 C/5. Le Comité temporaire a souscrit dans son ensemble à ces propositions, en particulier à celle d'avoir recours, pour l'élaboration du document 23 C/5, aux techniques suivantes :

- utilisation d'un dollar constant équivalant à 6,45 francs français ou 2,01 francs suisses, comme pour le 22 C/5 approuvé ;

- pour le calcul des coûts imputables à l'inflation, ajustement de la base du budget en cours en fonction du niveau des prix prévu pour la fin de 1985, de façon à la rapprocher le plus possible de la période 1986-1987 couverte par le 23 C/5 ;

- utilisation, pour le calcul de la provision destinée à faire face aux fluctuations monétaires (Titre VIII du budget) du taux de change du dollar par rapport au franc français et au franc suisse en vigueur pendant le mois précédant celui où la version définitive du document 23 C/5 sera mise au point. Ce montant serait révisé quand la Conférence générale adopterait le budget, sur la base du taux de change en vigueur pendant le mois précédant son adoption ;

- fixation de la base budgétaire pour 1986-1987 à 391.168.000 dollars des Etats-Unis, ce montant ne comprenant pas les coûts imputables à l'inflation ou les économies résultant de l'appréciation du dollar.

282. En ce qui concerne le paragraphe 25 du document 120 EX/9, dans lequel le Directeur général se déclare disposé à préparer les futurs projets de programme et budget, à partir du document 24 C/5, sur la base de la valeur courante du dollar, au lieu de continuer à appliquer le principe du dollar constant, le Comité temporaire a estimé que la responsabilité d'une décision sur ce point devrait être laissée à la Conférence générale à sa vingt-troisième session (Recommandation F(2).2 (a)). Un orateur a exprimé l'opinion que, du point de vue technique, il était préférable de s'en tenir à l'utilisation du dollar constant pendant toute la période 1984-1989 couverte par le Plan à moyen terme pour éviter de bouleverser le processus budgétaire.

283. Sur le point de savoir si le Directeur général devrait soumettre au Conseil exécutif et à la Conférence générale, à titre indicatif, une série de documents parallèles relatifs au 23 C/5 (par. 26 du document 120 EX/9), le Comité temporaire a conclu par l'affirmative (Recommandation F(2).2 (b)).

Présentation du budget et questions connexes

284. Un membre ayant demandé des précisions sur ce qui distinguait les propositions concernant l'établissement du document C/5 en deux volumes faites respectivement par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire (résolution 4 XC/5.01 (par.3 (b)) et par le groupe de travail sur les techniques budgétaires et la présentation du budget, le Sous-Directeur général chargé du budget a indiqué au Comité temporaire qu'elles correspondaient à deux démarches différentes, que le Directeur général avait tenté de concilier dans la partie IV du document 120 EX/5. Selon la formule envisagée par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire, un premier volume fournirait des informations destinées à stimuler les échanges de vues au sein des organes directeurs de l'Organisation et axées sur les grandes lignes du programme, de façon à aider la Conférence générale à prendre des décisions, le second volume contenant des renseignements détaillés sur la manière dont le Plan à moyen terme avait été traduit en action, avec indication des montants budgétaires correspondants, pour permettre au Secrétariat d'exécuter le programme et aux Etats membres de participer aux activités de l'Organisation. Quant au Groupe de travail sur les techniques budgétaires et la présentation du budget, il préconisait une formule suivant laquelle l'un des volumes aurait trait essentiellement aux questions relatives au programme, et l'autre aux questions budgétaires, financières et statistiques connexes.

285. Le Comité temporaire a estimé d'un commun accord que le document C/5 approuvé devrait continuer à être publié ; en effet, il s'était avéré être, en particulier, un instrument de travail indispensable pour le Secrétariat, les Etats membres et les commissions nationales.

286. Il a été convenu que le Directeur général devrait continuer à mettre le document de justification budgétaire à la disposition des Etats membres qui en feraient la demande, étant entendu qu'il le serait sous sa forme actuelle, c'est-à-dire en version bilingue anglais/français, pour éviter les frais supplémentaires qu'entraînerait sa traduction dans toutes les langues de travail de la Conférence générale. Le Comité temporaire a pris bonne note du fait que les données budgétaires présentées dans les justificatifs n'avaient qu'un caractère indicatif, puisqu'elles étaient calculées plus de deux ans avant l'exécution des activités. En conséquence, le Directeur général ne devait pas être considéré comme lié par les chiffres détaillés fournis pour les différents postes.

Création d'un groupe d'experts des questions budgétaires et financières

287. En ce qui concerne la proposition du Groupe de travail sur les techniques budgétaires et la présentation du budget relative à la création d'un petit comité budgétaire ou financier composé d'experts qui aiderait la Commission financière et administrative du Conseil exécutif, plusieurs orateurs ont exprimé des réserves, estimant que cette proposition impliquait une critique à l'égard de la Commission. L'un d'entre eux a considéré que la Commission était beaucoup plus compétente pour traiter de questions techniques que n'importe quel groupe d'experts extérieur. Un autre a fait valoir que la création d'un tel groupe d'experts entraînerait des dépenses supplémentaires, qu'il était possible d'éviter en utilisant pleinement les capacités actuelles de la Commission financière et administrative. Un autre orateur, en revanche, estimant que l'apport d'un petit groupe d'experts pourrait être fécond, s'est prononcé pour sa création et a invoqué à cet égard l'exemple de la réunion à laquelle avaient participé, en avril 1984, des experts financiers du "Groupe de Genève" d'une part, et le Directeur du Bureau du budget et ses assistants d'autre part.

288. A la lumière de cet échange de vues, le Comité temporaire a décidé d'inviter le Directeur général à étudier l'opportunité de créer un groupe d'experts des questions budgétaires et financières chargé d'aider la Commission financière et administrative du Conseil exécutif, et à présenter en temps utile ses conclusions au Conseil exécutif (Recommandation F(2).2 (c)).

Questions budgétaires

289. Deux membres ont présenté au nom du "Groupe de Genève" une proposition recommandant, en ce qui concerne l'exercice 1984-1985, que le déficit budgétaire résultant du retrait des Etats-Unis à la fin de l'année 1984, s'il se confirmait, soit couvert par une réduction des dépenses et non par des moyens tels que l'accroissement des contributions, le recours à des emprunts, des prélèvements sur le Fonds de roulement ou le report de la restitution aux Etats membres des excédents accumulés. En ce qui concerne l'exercice 1986-1987, ils ont recommandé que le 23 C/5 soit établi sur la base d'une croissance réelle zéro, avec absorption maximale des augmentations de dépenses obligatoires, ou sur la base de 75 % du budget actuel, au cas où les Etats-Unis ne reviendraient pas sur leur décision, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles les Etats membres doivent faire face dans le contexte actuel de crise économique mondiale.

290. 1984-1985 - Au cours du débat qui s'est engagé, plusieurs membres, tout en convenant qu'il était souhaitable que les Etats-Unis restent membre de l'Unesco, notamment pour préserver l'universalité de l'Organisation, ont réaffirmé que le problème dont le Comité temporaire était saisi était celui, plus vaste, de l'amélioration à long terme du fonctionnement de l'Organisation. L'Unesco n'étant pas parfaite, il y avait lieu, a-t-il été dit, de continuer à tout mettre en oeuvre pour réaliser des économies au niveau de son fonctionnement, à condition, bien entendu, que cela ne se fasse pas au détriment des principes et des programmes de l'Organisation. Pour d'autres orateurs, il importait d'élaborer sans tarder un plan d'action éventuel ; un membre a estimé que les ressources actuelles laissaient une marge suffisante pour procéder en 1985 aux réductions budgétaires nécessaires en rognant sur les activités dont le rang de priorité n'était pas des plus élevés.

291. En ce qui concerne les moyens à mettre en oeuvre pour faire face à un déficit budgétaire en 1985 - augmenter les contributions, emprunter, recourir au Fonds de roulement ou utiliser les excédents accumulés -, le Directeur général adjoint a appelé l'attention du Comité temporaire sur la réponse du Directeur général au débat que le Conseil exécutif avait consacré, à sa 119e session, au point 5.11 de son ordre

du jour (Communication du ministre britannique du développement outre-mer au Directeur général relative à la politique du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Unesco). Dans cette réponse, le Directeur général avait clairement indiqué que le retrait des Etats-Unis posait le problème d'une réduction des ressources, et qu'il s'agissait là d'un problème budgétaire et non d'une question de trésorerie. Par conséquent, il ne pouvait envisager, pour faire face à cette réduction, ni de faire appel au Fonds de roulement, ni de recourir à des prêts bancaires. Il n'avait pas non plus l'intention, si les Etats-Unis se retiraient, de proposer que les Etats membres versent des contributions supplémentaires, des propositions de cette nature ne pouvant être formulées que par les organes directeurs.

292. Quant au montant du déficit, il pouvait être estimé à quelque 43 millions de dollars pour 1985. Etant donné qu'une réduction budgétaire de cette ampleur aurait de graves répercussions sur le programme, ainsi que sur le recrutement et la formation du personnel, le Directeur général accorderait toute l'attention voulue aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour combler ce déficit. Les membres du Comité temporaire se sont accordés à estimer que le Directeur général devrait procéder à une étude approfondie des conséquences du retrait et faire rapport à ce sujet au Conseil exécutif à l'une de ses prochaines sessions.

293. Un membre a tenu à ce que soit notée la position officielle de son gouvernement, suivant laquelle l'excédent budgétaire de 150 millions de dollars dégagé pour 1981-1983 devrait être restitué dans son intégralité aux Etats membres en 1984. Il a ajouté qu'il espérait que les négociations informelles en cours aboutiraient à une solution. Si tel n'était pas le cas, la question viendrait inévitablement compliquer encore les débats du Conseil exécutif. Deux autres orateurs ont estimé qu'une telle mesure ne serait peut-être pas pleinement conforme aux dispositions des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.

294. 1986-1987 - Le Comité temporaire a axé ses débats sur la croissance zéro. Le principe d'une telle croissance, ont souligné les auteurs du projet de recommandation, fondait la position de leur groupe à l'égard des budgets de toutes les organisations du système des Nations Unies. Cette position, a-t-il été dit, reflétait la réalité économique existante. A ce propos, l'un des auteurs a déclaré que la croissance du budget de l'Unesco depuis 1973 était de 55 %, taux considérablement supérieur à l'accroissement du PNB de son propre pays. Le même orateur a ajouté que son gouvernement s'inquiétait de voir s'accroître fortement la part des crédits d'aide nationaux qui allait à l'aide multilatérale, plutôt qu'à l'aide bilatérale, ne serait-ce que parce que la seconde était nettement orientée vers les pays en développement les moins avancés. D'autres orateurs ont émis des doutes quant à l'opportunité pour le Comité temporaire d'examiner cette question, plusieurs exprimant l'avis que les décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif excluaient que l'option croissance zéro soit retenue pour la préparation du budget de 1986-1987 et l'un d'eux estimant qu'eu égard à l'article 13.1 du Règlement financier, le Comité temporaire n'avait pas compétence pour formuler des propositions en matière financière. Le premier point a été contesté par un autre membre, qui a appelé l'attention du Comité temporaire sur le paragraphe C-37 de la partie III du document 120 EX/5, où le Directeur général s'est déclaré disposé à "absorber dans la base budgétaire de 391.168.000 dollars le crédit de un million de dollars qui peut être réservé pour financer l'exécution des projets de résolution présentés par les Etats membres et approuvés par la Conférence générale" ; c'était là essentiellement, estimait-il, une position tendant à une croissance zéro, que son gouvernement accueillait avec satisfaction. Le Directeur général adjoint a déclaré que si aucune proposition impliquant une croissance budgétaire n'était faite dans ce paragraphe, c'était parce que le Directeur général, dans le même paragraphe, demandait au Conseil exécutif d'indiquer s'il conviendrait de prévoir une croissance nette pour 1986-1987 (cf. 120 EX/5, par. C-37).

295. Plusieurs orateurs, évoquant la situation critique des pays en développement et l'urgente nécessité d'accroître l'assistance aux moins avancés d'entre eux, ont déclaré que la position du "Groupe de Genève" en matière de croissance budgétaire était inacceptable aux yeux des pays de leurs groupes régionaux. Deux membres ont souligné l'incongruité, l'irréalisme et l'injustice qu'il y aurait à adopter un taux de croissance zéro ou négatif alors que la moitié de la population des pays en développement vivait en deça du seuil de pauvreté. Un orateur a fait observer qu'aucun gouvernement national n'avait retenu pour son propre budget le principe d'une croissance zéro. Le même orateur a invité instamment les membres du "Groupe de Genève" à faire montre d'un esprit de compromis, comme l'avaient déjà fait les pays favorables à une croissance réelle, qui avaient modifié leur position pour tenir compte de l'opinion des autres. Ils ont exprimé l'avis que l'action en faveur du développement et la coopération entre nations n'était pas seulement pour tous les pays une obligation morale, mais servait également les intérêts des pays en développement et industrialisés dans la mesure où il s'agissait de sortir de la crise que traversait actuellement l'économie mondiale. De plus, il ne fallait pas oublier que, si les pays en développement étaient favorables à une croissance du budget de l'Unesco en raison de l'immensité de leurs besoins, cette croissance représentait aussi pour eux, lorsqu'il s'agissait de faire face à leurs obligations financières, un plus grand sacrifice, puisqu'ils étaient les principales victimes de la crise économique. Deux membres du Comité ont donné un aperçu des efforts que faisaient leurs gouvernements respectifs pour accroître leur aide au développement malgré les contraintes budgétaires auxquelles ils se heurtaient ; l'un d'entre eux a fait observer que, même si la priorité était maintenant donnée à l'aide bilatérale, l'aide multilatérale par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Unesco avait en fait augmenté, passant en pourcentage de l'aide publique totale, de 29,3 % en 1979 à 42,4 % en 1983. Un autre membre, faisant état de la politique suivie à cet égard par son gouvernement, a estimé que l'application de mesures d'austérité n'était pas nécessairement incompatible avec un accroissement des efforts d'aide au développement.

296. Sur le principe de l'absorption maximale, lors de la préparation du Projet de budget pour 1986-1987, des accroissements de dépenses obligatoires, qu'un membre jugeait contraire au principe du dollar constant et au mécanisme de la Réserve budgétaire, les membres du Comité ont été d'accord pour estimer que le Directeur général devrait continuer à tout mettre en oeuvre pour absorber ces accroissements, dans la mesure où cela ne compromettait pas l'intégrité du programme.

297. Constatant que le Comité ne pourrait probablement pas parvenir à un consensus sur les questions budgétaires soulevées dans le projet de recommandation, ses deux auteurs, tout en le regrettant, n'ont pas insisté pour qu'il soit adopté, étant entendu que leurs points de vue seraient pleinement reflétés dans le rapport de la réunion.

Point G(1) de l'ordre du jour : INFORMATION DU PUBLIC

298. De l'avis général du Comité temporaire, l'information du public est une composante importante de l'exécution des activités du programme de l'Unesco. De nombreux membres ont jugé qu'elle devrait bénéficier d'une priorité accrue, car elle n'est pas simplement un appendice du programme de l'Organisation, mais une activité à part entière, liée aux missions fondamentales qui lui sont assignées par l'Acte constitutif, dans la mesure où elle contribue à promouvoir ses idéaux et donc à renforcer la coopération intellectuelle et la compréhension internationales. (Recommandation G(1).1).

299. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer les politiques suivies et les méthodes utilisées dans le domaine de l'information du public et donc de restructurer les services du Secrétariat chargés de ces tâches ; il a accueilli avec satisfaction les recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'information du public et les initiatives prises par le Directeur général à cet égard (Recommandation G(1).2 et 3). L'information du public étant indispensable à une mise en oeuvre efficace du programme, lorsque c'est possible, une composante "information du public" devrait être comprise dans la mise en oeuvre des activités du programme (Recommandation G(1).4). Il serait par conséquent nécessaire d'établir une liaison plus étroite entre les secteurs du programme et l'Office de l'information du public. Il a été proposé que des journalistes professionnels de l'Office de l'information du public soient détachés en permanence auprès de chacun des secteurs. Ce point de vue n'a pas été partagé par d'autres membres, qui ont jugé inopportune la création de postes supplémentaires. D'autres ont estimé préférable de disposer d'un noyau central de spécialistes, travaillant en collaboration avec chaque secteur.

300. De nombreux membres du Comité ont été d'avis qu'il fallait mettre des ressources supplémentaires à la disposition de l'Office de l'information du public puisqu'il était admis que son rôle devrait être accru, mais d'autres ont soutenu que, par souci d'économies budgétaires, il serait préférable de préconiser une réaffectation des ressources existantes en vue d'accroître l'efficacité de l'Office de l'information du public.

301. La plupart des membres du Comité temporaire sont convenus que l'essentiel était d'améliorer l'image de l'Unesco auprès du grand public et des spécialistes, ainsi que dans les médias ; un membre a souligné que, en matière d'information, il fallait prendre en compte la demande et pas seulement l'offre. On a objecté toutefois qu'il n'était pas nécessaire de faire de la publicité pour l'Unesco parce que, en tant qu'organisation internationale, elle était au service de ses Etats membres et que son action devait suffire à la faire connaître. Un autre membre a soutenu que, aussi louable que pût être l'action de l'Unesco, d'autres organisations dont les mérites n'étaient pas moindres cherchaient aussi à retenir l'attention du public et qu'il était donc nécessaire d'informer celui-ci. Il a généralement été convenu que les Etats membres et les commissions nationales partageaient avec le Secrétariat la responsabilité de la tâche consistant à mieux éclairer le public. Un membre a estimé que les conférences régionales et les sessions de la Conférence générale organisées en dehors du Siège offraient un bon moyen de faire mieux connaître l'Unesco.

302. La plupart des membres se sont accordés à reconnaître l'impact des médias sur l'opinion publique qui, à son tour, comme un membre l'a fait observer, pouvait influencer même la politique des gouvernements. Il leur apparaissait donc important de maintenir, dans tous les pays, des contacts réguliers avec les médias, en particulier avec les journalistes qui s'intéressent aux divers aspects de l'action de l'Unesco. D'autres incitations, telles que l'attribution de bourses d'études et de voyage et l'organisation de séminaires, devraient être prévues pour familiariser les journalistes avec l'action de l'Organisation et les encourager à diffuser des informations à son sujet, comme ils l'avaient déjà fait avec tant d'efficacité, a relevé un orateur, pour les campagnes de sauvegarde du patrimoine culturel. (Recommandation G(1).8). Certains membres ont souligné la nécessité de faire un effort particulier pour améliorer l'image de l'Unesco dans les pays où elle s'était le plus dégradée, souvent du fait de l'ignorance, mais aussi, comme l'a dit un membre, en raison d'opinions partisanes préconçues de la part de certains éléments de la presse. Le même orateur a regretté qu'il ne fût pas suffisamment rendu compte des réunions de l'Unesco et estimé qu'il serait peut-être utile de s'inspirer de la formule des communiqués de presse publiés par l'Organisation des Nations Unies.

303. Une vigoureuse politique de relations publiques dirigée plus particulièrement vers les médias a donc été préconisée, et le Comité s'est félicité de la recommandation formulée à cet effet par le groupe de travail consultatif et de la décision d'y donner suite prise par le Directeur général. Il a approuvé, également, la décision de désigner deux porte-parole responsables auprès du Directeur général.

304. La question des stratégies d'information a été longuement examinée. Le Comité a reconnu la nécessité d'élaborer des stratégies différenciées, tenant compte de la nature de l'information à diffuser, du canal utilisé pour ce faire et des publics visés, et faisant une distinction plus nette entre les moyens de communication de masse et les médias spécialisés. (Recommandation G(1).5).

305. Il a été jugé particulièrement important à cet égard de s'attacher à identifier les divers groupes cibles, ainsi qu'à analyser leurs besoins et leurs centres d'intérêt et à en suivre l'évolution. Cela pourrait se faire avec l'aide des commissions nationales et des organisations internationales non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la communication, ainsi qu'en procédant à des études et des enquêtes. Les moyens de communication de masse - y compris les agences de presse - constituaient à l'évidence une des principales cibles et il convenait à ce titre de veiller à bien prendre en compte leurs besoins et leurs critères particuliers. (Recommandation G(1).6).

306. Le Comité a recommandé, suivant en cela le groupe de travail consultatif, que certaines activités de l'Unesco en matière d'information, en particulier celles qui ont trait à l'information générale de base, soient décentralisées vers les bureaux régionaux et sous-régionaux afin de mieux diversifier l'information en fonction des besoins des différents groupes cibles. Un membre du Comité, tout en se félicitant de la décision du Directeur général à cet égard, a estimé que le processus de décentralisation devait être accéléré et qu'une large place devait être faite au personnel local dans l'attribution des postes du cadre organique des bureaux régionaux. (Recommandation G(1).12).

307. Considérant, à l'instar du Directeur général, qu'il était indispensable de doter l'Office de l'information du public de spécialistes hautement qualifiés, la plupart des membres ont estimé que l'engagement de journalistes professionnels compétents et dynamiques pourrait largement contribuer à revitaliser les services d'information du public de l'Unesco et à faire mieux connaître les politiques, les programmes et les réalisations de l'Organisation. Grâce à leur connaissance du fonctionnement des médias et à leurs nombreux contacts avec d'autres professionnels de la communication, ils seraient mieux à même que quiconque de "vendre" l'Unesco, selon l'expression d'un membre du Comité. Plusieurs membres ont fait observer que ces professionnels devraient faire preuve d'ouverture d'esprit et de dispositions favorables vis-à-vis de l'Organisation, voire, pour reprendre les termes de l'un des orateurs, être des "militants de la cause de l'Unesco". Les membres du Comité se sont accordés à penser que ces professionnels devraient provenir de différentes régions géographiques et culturelles qu'ils connaissaient bien. Un membre a ajouté qu'il serait peut-être opportun de s'attacher plus particulièrement les services de journalistes ayant des contacts dans les pays où l'Unesco avait mauvaise presse, tandis qu'un autre a estimé que la priorité devrait aller à des professionnels des pays en développement. (Recommandation G(1).11).

308. La question du degré d'autonomie à accorder au personnel, y compris au responsable, d'une unité restructurée de l'information du public a été examinée, et plusieurs membres du Comité se sont déclarés résolument favorables au principe de l'indépendance professionnelle. D'autres ont nuancé ce point de vue en faisant observer que les journalistes du service d'information avaient des responsabilités en tant que membres du personnel ; un orateur a estimé qu'une coordination devait

être assurée à un niveau élevé au sein du Secrétariat, alors qu'un autre a jugé peu raisonnable, dès lors que l'Unesco ne devait rendre compte de son action qu'à ses Etats membres, d'instituter un système de double allégeance et de double responsabilité. On a également fait observer que si le principe de la liberté du journaliste pouvait s'appliquer à l'information de caractère général, il fallait néanmoins exercer un certain contrôle sur les questions d'actualité ou les nouvelles concernant l'Unesco.

309. Plusieurs orateurs ont évoqué la question de la qualité et du choix de l'information. En exigeant du personnel de l'Office de l'information du public un très haut niveau de compétence professionnelle, on devrait obtenir une information claire et bien présentée. Un membre a préconisé une nouvelle conception de la présentation de l'information sur l'Unesco, et l'a décrite comme une "force tranquille" qui ferait contrepoids au sensationnalisme fréquemment rencontré dans la presse. Un autre membre a estimé que la qualité de l'information pourrait être améliorée en sollicitant l'avis d'experts extérieurs, notamment au sujet de certains problèmes techniques concernant des publications spécialisées.

310. Diverses observations et idées ont été formulées sur la question des supports à utiliser pour la diffusion de l'information. Pour la majorité des membres du Comité temporaire, il faudrait que, parallèlement aux méthodes plus classiques comme les publications, l'Unesco exploite davantage, dans les limites des ressources disponibles, les nouvelles techniques et les nouveaux moyens de communication tels que le matériel vidéo et la télévision par câble. Un membre s'est toutefois demandé si, dans certains pays où ces technologies nouvelles sont encore inexploitées ou inexistantes, il ne serait pas plus utile d'axer les efforts sur des techniques telles que les fichiers d'adresses ou les bulletins d'information. Un autre membre du Comité a souligné que l'usage des nouvelles technologies ne devait pas aboutir à renforcer la domination d'un petit nombre de réseaux ou d'agences des pays industrialisés mais être développé dans tous les pays.

311. L'Unesco devrait également renforcer sa stratégie en matière de radiodiffusion et de télévision, notamment en direction des pays en développement. L'accent a été mis sur l'importance de la radiodiffusion aux fins de la communication rurale dans les régions isolées. (Recommandation G(1).9).

312. Pour la réalisation des productions audiovisuelles de l'Unesco, le Comité a préconisé de recourir davantage à des coproductions, en particulier avec des chaînes de télévision nationales ou locales, publiques ou privées de tous les pays, afin de leur assurer la qualité professionnelle la meilleure et d'accroître leurs chances de diffusion. Il s'est félicité de la décision du Directeur général à cet égard. Un membre a ajouté qu'il conviendrait de produire davantage de documentaires télévisés sur l'Unesco et sur ses activités et de leur donner une plus grande publicité. (Recommandation G(1).10).

313. Afin d'améliorer les activités d'information du public de l'Unesco, il était essentiel de collaborer avec des organismes pouvant contribuer à produire et retransmettre l'information, comme l'a reconnu le Groupe de travail consultatif. Ainsi, les commissions nationales, les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif et les organisations et institutions auxquelles l'Unesco accorde un soutien pourraient - entre autres organismes - jouer un rôle important, tout comme les contacts personnels. Il conviendrait, à cette fin, d'accorder à ces organismes toute l'assistance voulue, notamment en leur communiquant une documentation générale sur les activités de l'Unesco qui, de l'avis d'un membre, leur faisait souvent défaut. (Recommandation G(1).7).

Point G(2) de l'ordre du jour : CONSULTANTS EXTERIEURS

314. Les membres du Comité temporaire sont convenus qu'il était parfois utile de faire appel à des consultants extérieurs - qu'il s'agisse de membres du Corps commun d'inspection, d'organisations non gouvernementales, ou encore d'organisations ou de particuliers compétents dans les Etats membres - mais que leur aide ne devrait être recherchée que quand les compétences voulues n'étaient pas disponibles au sein du Secrétariat lui-même.

315. Le débat a été centré sur le point de savoir s'il était suffisamment fait appel au concours d'experts extérieurs et sur la question des critères présidant à leur choix. Un certain nombre d'orateurs ont estimé qu'une organisation internationale comme l'Unesco devrait, en règle générale, être capable de s'acquitter de ses tâches sans recourir à des spécialistes extérieurs. Il conviendrait, a-t-il été dit, de recourir davantage aux spécialistes du Secrétariat, qui ne cessaient pas d'être des experts le jour où ils y entraient, revenaient moins cher que des consultants et obtenaient fréquemment de meilleurs résultats. L'Unesco a certes toujours eu pour pratique, a-t-on souligné, de demander l'avis d'experts extérieurs avant de se lancer dans de grandes innovations en matière de programmes, et on a cité à cet égard les exemples de l'UNISIST et du PIDC. Un membre du Comité a fait observer que les groupes de travail consultatifs récemment créés par le Directeur général pour revoir le fonctionnement de l'Organisation étaient essentiellement composés d'experts extérieurs. Certains membres du Comité ont ainsi conclu que la pratique du recours à des consultants extérieurs était solidement établie à l'Unesco et qu'il serait inopportun que le Comité temporaire recommande son extension.

316. D'autres membres du Comité ont estimé en revanche que l'Unesco devrait examiner la possibilité de recourir davantage aux compétences très diverses disponibles dans les Etats membres. Un orateur a considéré que ces compétences devraient être utilisées aussi bien dans le cadre de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes que pour chercher à améliorer les procédures de gestion de l'Unesco. Il faudrait, a-t-on soutenu, que des propositions concrètes soient faites à cet effet dans le projet de C/5 et dans d'autres documents présentés aux organes directeurs, et que la Conférence générale et le Conseil exécutif puissent demander que l'on fasse appel à des consultants extérieurs pour des questions spécifiques de programme ou de gestion. C'est au Directeur général qu'il appartiendrait d'engager ces consultants et d'examiner en premier lieu leurs avis, mais des copies des rapports présentés devraient être mises à la disposition des Etats membres qui en feraient la demande, et les organes directeurs devraient être informés des recommandations faites et de leur adoption ou non-adoption totale ou partielle. Plusieurs membres du Comité ont contesté l'idée qu'il faille solliciter l'avis de consultants extérieurs sur des questions de programme ou de gestion : à leur avis, les questions en cause n'étaient pas compliquées au point de justifier le recours à des experts extérieurs. Il était aussi à craindre que les organes directeurs ne prennent l'habitude de faire appel à des consultants extérieurs pour des questions spécifiques, puis de contrôler l'application des recommandations formulées par ces derniers. Cette pratique, a-t-il été estimé, risquerait d'empiéter sur les prérogatives du Directeur général.

317. Exprimant des préoccupations plus immédiates, un membre du Comité a estimé que le Directeur général devrait - à la lumière des rapports des groupes de travail consultatifs, des décisions prises par le Conseil exécutif à sa 120e session et de tous autres développements pertinents qui interviendraient par la suite - explorer la possibilité de demander au Corps commun d'inspection ou à des consultants extérieurs des avis sur des questions spécifiques de gestion concernant les procédures internes du Secrétariat. Il a été proposé que le Directeur général porte les conclusions de cet examen à la connaissance du Conseil exécutif, dans le rapport oral

qu'il lui présenterait à sa 121e session. Certains membres du Comité ont souscrit à cette idée, mais d'autres ont mis en doute la nécessité de toute nouvelle étude des procédures internes de l'Organisation. On a fait observer que le Corps commun d'inspection examinait périodiquement les méthodes de travail de l'Unesco et que ses rapports étaient ensuite soumis à l'examen du Conseil exécutif. Il a aussi été jugé douteux que le Corps commun d'inspection, dont le calendrier de travail est établi à l'avance, puisse faire une nouvelle étude de ce genre dans un proche avenir.

318. L'accent a été mis par plusieurs membres du Comité sur la nécessité de réexaminer les procédures suivies par l'Organisation pour le choix des experts et des consultants extérieurs. La nécessité de veiller à ce que les experts soient recrutés dans toutes les régions du monde a été vigoureusement soulignée. Un membre du Comité s'est demandé pourquoi, d'après les chiffres dont il disposait, 61 % des consultants engagés par l'Organisation au cours de la période 1981-1983 venaient de pays du groupe électoral 1 alors que, par exemple, 6 % seulement venaient de pays du groupe 2. Il semblait, à la lumière de tels chiffres, que la principale question dont le Comité devait se préoccuper, s'agissant des consultants extérieurs, était celle d'une répartition géographique équitable. La diversification, a-t-il été répondu, est une préoccupation majeure du Secrétariat. Toutefois, il convient de ne pas oublier, en examinant les chiffres cités, que les consultants sont, dans une large mesure, chargés de travaux de rédaction et que les langues de travail du Secrétariat sont celles de deux pays du groupe 1. Un membre du Comité, faisant observer que son pays ne manquait pas d'experts très qualifiés mais que la liste d'experts dressée par sa Commission nationale était relativement limitée parce que la connaissance de l'anglais et du français était un des éléments pris en compte pour son établissement, a considéré que la langue était un facteur limitatif inévitable à l'observation du principe de la répartition géographique. La connaissance de l'anglais et du français, a-t-on fait valoir par ailleurs, n'est pas l'apanage exclusif des personnes venant de pays du groupe 1 ou de celles qui ont l'anglais ou le français pour langue maternelle.

319. Toujours à propos du choix des consultants, l'attention a été appelée sur le risque de faire constamment appel à un même groupe restreint d'experts. Certains experts, a fait observer un orateur, passaient plus de temps au service de l'Organisation en qualité de consultants qu'ils n'en consacraient, dans leur propre pays, à l'exercice de leur profession et à l'enrichissement de leur savoir. Il faudrait, a-t-il été suggéré, procéder à un examen approfondi des critères et des méthodes de recrutement des consultants ainsi que des arrangements relatifs à la consultation des Etats membres au sujet de l'engagement d'experts.

320. Le Comité temporaire a finalement adopté un texte dans lequel il recommande que l'Unesco continue à faire appel à des consultants extérieurs lorsque leur concours semble devoir représenter une contribution positive aux efforts qui sont poursuivis en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme et le fonctionnement de l'Organisation, et qui stipule que leur choix devrait être fonction de leur expérience, de leur compétence, et du principe d'une répartition géographique équitable. (Recommandation G(2).1 et 2).

Point G(3) de l'ordre du jour : ROLE DES DELEGATIONS PERMANENTES

321. Au moment d'entreprendre l'examen du rôle des délégations permanentes auprès de l'Unesco, il a été entendu que les propositions qui seraient éventuellement formulées à cet égard ne devaient entraîner aucune modification de l'Acte constitutif. L'objet du débat était de savoir dans quelle mesure il était possible ou souhaitable, compte tenu de cette contrainte, d'associer plus directement et plus systématiquement les délégations permanentes aux travaux de l'Organisation.

322. Un membre du Comité, s'exprimant au nom de plusieurs membres de son groupe régional, a fait état du sentiment de frustration qu'éprouvaient les membres de certaines délégations permanentes, qui estimaient que leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience n'étaient pas pleinement mises à profit à l'Unesco et qui avaient parfois l'impression d'être pratiquement réduits au rôle de "boîte aux lettres". Un autre orateur s'est exprimé dans le même sens, tout en s'empressant de préciser que ce sentiment ne tenait nullement au fait que les délégations permanentes manquaient de travail. Tous les membres du Comité n'ont pas partagé ce point de vue : l'un d'eux - délégué permanent - s'est déclaré satisfait de son rôle actuel. Le Comité, a estimé une autre membre, ne devrait pas s'appesantir sur un problème de caractère personnel, donc de portée limitée. Il s'agissait en réalité, selon lui, d'une question à résoudre au sein de chaque délégation et entre le membre du Conseil exécutif et sa délégation, plutôt qu'entre le Secrétariat et les délégations permanentes. Pour un autre orateur, le mécontentement des délégations permanentes devait être replacé dans le contexte du malaise ressenti par de nombreux diplomates, depuis que leurs gouvernements et les responsables nationaux avaient tendance à traiter des affaires directement, sans le truchement de leurs représentants officiels. Le Secrétariat de l'Unesco, a-t-il été avancé, contribuait lui aussi à ce sentiment de frustration, dans la mesure où il avait tendance à s'adresser aux Etats membres sans passer par les délégations permanentes.

323. En tout état de cause, ont indiqué deux membres au moins du Comité, ces préoccupations laissaient à penser que l'Organisation ne tirait pas pleinement parti d'un utile potentiel, particulièrement à même, de par sa position stratégique, d'améliorer la communication entre le Secrétariat d'une part, le Conseil exécutif et les Etats membres, d'autre part. Grâce à des consultations appropriées, a-t-il été souligné, les délégations permanentes pourraient largement contribuer à développer l'esprit et la pratique du consensus, et favoriser ainsi le déroulement fructueux des réunions des organes directeurs de l'Unesco. Il a été suggéré à cet égard que l'organisation de consultations entre les délégations permanentes sur les questions devant être examinées par la Conférence générale et le Conseil exécutif pourrait permettre d'alléger le calendrier et la charge de travail de ces organes. Il convenait également, a-t-on fait valoir, que les Etats membres non représentés au Conseil exécutif soient associés plus étroitement aux débats concernant les questions de politique générale ou autres entre les sessions de la Conférence générale. En bref, des efforts accrus devaient être faits pour mettre les délégations permanentes à même de jouer leur rôle de partenaires pleinement associés à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

324. Il importait, à cet égard, ont avancé les mêmes membres, de renforcer et de rendre plus réguliers les contacts entre l'Organisation et les délégations permanentes. Il ne s'agissait pas de créer un organe regroupant les délégués permanents mais plutôt de consolider les mécanismes de communication existants. Ainsi, les réunions qui avaient lieu habituellement entre le Directeur général et les délégués permanents avant les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale devraient être organisées de façon plus régulière au niveau des groupes régionaux ; au lieu d'être simplement des réunions d'information à sens unique, elles devraient donner lieu à un dialogue approfondi dans l'intérêt mutuel du Secrétariat et des Etats membres. Là encore, il importait de développer les contacts entre les délégations permanentes et les membres du Secrétariat. Enfin, il convenait d'augmenter - en établissant éventuellement des sous-comités régionaux ad hoc - les possibilités de consultations entre le Conseil exécutif et les délégations permanentes sur les principales questions touchant à la politique générale et au programme. Ce type de consultation susciterait probablement une plus large participation que les consultations par correspondance auxquelles avait souvent recours le Secrétariat et aurait l'avantage de favoriser les échanges de vues. Les résultats

de toutes ces discussions, a-t-il été souligné, devraient être consignés dans des procès-verbaux qui seraient portés à l'attention des secteurs intéressés et des organes de décision de l'Organisation.

325. On ne saurait dire, ont estimé de nombreux membres du Comité, que les possibilités de consultation entre les délégations permanentes et l'Organisation fussent insuffisantes. Des réunions avaient lieu régulièrement entre le Directeur général et les délégués permanents, et il appartenait à ces derniers de faire en sorte qu'elles débouchent sur un véritable dialogue. Rien n'empêchait non plus les membres des délégations permanentes de rencontrer les membres du Secrétariat chaque fois qu'ils le souhaitaient. Enfin, il leur était losible d'avoir des consultations avec le Conseil exécutif par l'intermédiaire de ceux de ses membres qui représentaient le pays ou la région de la délégation considérée.

326. La majorité des membres du Comité s'est déclarée opposée à toute suggestion tendant à officialiser les circuits de communication existant entre les délégations permanentes et l'Organisation, et en particulier à l'établissement d'un lien institutionnel entre les délégations permanentes et le Conseil exécutif. Etant donné que tous les Etats membres n'avaient pas de délégation permanente à Paris, et encore moins au Siège, une telle mesure, a-t-on fait valoir, serait discriminatoire. Le risque de créer une autorité parallèle à celle du Conseil exécutif (si seuls y étaient représentés les Etats membres ayant une délégation permanente au Siège) ou à celle de la Conférence générale (si tous les Etats membres en faisaient partie) a aussi été évoqué à cet égard. L'opinion a été émise que la création de liens officiels entre le Conseil exécutif et les groupes régionaux de délégations permanentes, loin de contribuer à préparer le consensus, risquerait de déboucher sur une politisation accrue et, partant, de faire obstacle au consensus. La pratique actuelle de réunions informelles des groupes régionaux de délégations permanentes, dont celles-ci rendaient compte à leurs gouvernements respectifs, était certainement tout aussi propre à faciliter le consensus. Il était surprenant, a déclaré un membre, d'entendre soutenir qu'en contribuant plus largement aux activités de l'Organisation, les délégations permanentes réduiraient la charge de travail de la Conférence générale : le problème, avait-il cru comprendre, venait plutôt de ce que la Conférence générale ne jouait pas pleinement son rôle. Un autre orateur a fait observer que beaucoup de délégués permanents avaient déjà, en tant que suppléants de membres du Conseil, l'occasion de s'exprimer au sein du Conseil, les autres pouvant dans certains cas particuliers y faire des déclarations à l'invitation du Président. A l'idée qu'un mécanisme officiel de consultation des Etats membres par l'intermédiaire des délégations permanentes s'avérerait plus efficace qu'une consultation par correspondance, un troisième orateur a objecté qu'il appartenait aux Etats membres d'exploiter pleinement les formes de consultation existantes. Le Comité dans son ensemble n'a pas cru devoir retenir la suggestion d'établir des procès-verbaux des réunions des délégués permanents avec le Directeur général, le Secrétariat ou le Conseil exécutif - cela ne ferait, a fait observer un membre, qu'ajouter au volume déjà considérable des actes officiels.

327. Un facteur important à prendre en considération, a-t-il été suggéré, lors de l'examen du rôle que devraient jouer les délégations permanentes au sein de l'Organisation, est leur statut particulier. Contrairement à ce qui est le cas pour les membres du Conseil exécutif, il n'existe aucun texte statutaire à leur sujet ; leur statut officiel est celui d'agents de leurs gouvernements respectifs, accrédités auprès de l'Organisation et chargés des questions touchant aux relations entre cette dernière et leur propre pays. Leur rôle, a-t-il été noté, ne pouvait se comparer à celui des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, où la structure des organes directeurs est différente. Il était en revanche à peu près analogue à celui des délégués permanents auprès des autres institutions spécialisées. La fonction des délégations permanentes, ont conclu un certain nombre de membres du Comité, consistait à représenter leurs gouvernements

respectifs mais non à jouer directement un rôle dans les travaux de l'Organisation. Il n'appartenait en tout cas pas au Conseil exécutif, a estimé un orateur, de faire des recommandations aux Etats membres - qui sont souverains - quant aux fonctions qu'ils devraient assigner à leurs délégations permanentes auprès de l'Unesco.

328. Plusieurs membres se sont prononcés en faveur de toute mesure qui permettrait aux délégations permanentes de remplir plus efficacement leurs fonctions présentes. L'accent a été mis sur l'importance des contacts informels entre délégations permanentes, et des doutes ont été exprimés quant à l'existence de conditions appropriées au Siège où 53 délégations permanentes seulement disposaient de bureaux. Si, pour un orateur, il appartenait aux membres des délégations permanentes eux-mêmes d'organiser leurs relations, de nombreux membres du Comité ont estimé qu'il fallait leur fournir des possibilités accrues de se rencontrer. Il n'était peut-être pas possible, vu les contraintes actuelles en matière d'espace, d'envisager un salon des délégués à l'instar de celui qui existe au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, mais l'Unesco devrait faire davantage pour faciliter les contacts et les rencontres entre les membres des délégations permanentes.

329. La majorité des membres du Comité ont estimé que la forme la plus adéquate à donner à leurs conclusions relatives au rôle des délégations permanentes était celle d'une résolution de portée limitée invitant le Directeur général à accroître la fréquence et la régularité de ses réunions informelles avec les délégations permanentes et à en étendre la pratique à d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat, afin de favoriser le dialogue entre les délégations permanentes et ce dernier. (Recommandation G(3).2). Une proposition tendant à ce que le Comité recommande aux Etats membres de confier un rôle accru à leurs délégations permanentes auprès de l'Unesco a été diversement accueillie. Certains membres du Comité ne voyaient pas d'objection de principe à adresser ce genre de recommandation aux Etats membres ; il était logique, en fait, qu'une recommandation visant à accroître le rôle joué par les délégations permanentes auprès de l'Unesco soit adressée aux Etats membres - auxquels il appartenait, en dernière analyse, de faire le nécessaire à cet effet. La plupart d'entre eux ont estimé que le Comité n'avait pas compétence pour suggérer aux Etats membres de renforcer le rôle de leurs délégations permanentes, ce qui pourrait être interprété comme une critique à l'égard de leur pratique actuelle. Le Comité a décidé, en conséquence, de se borner dans sa recommandation à reconnaître l'importance du rôle des délégués permanents, qui permettent d'accroître la continuité et l'efficacité de la contribution des Etats membres au fonctionnement de l'Organisation. (Recommandation G(3).1). Il a résolu enfin d'inviter le Conseil exécutif à demander aux délégations permanentes d'intensifier leurs contacts et échanges de vues afin de préparer les bases d'un consensus. (Recommandation G(3).3).

Point G(4) de l'ordre du jour : AUTRES QUESTIONS

A. Troisième Plan à moyen terme

330. Il a été recommandé que les décisions fondamentales concernant les méthodes d'élaboration du troisième Plan à moyen terme et le calendrier de l'examen et de l'adoption de ce Plan soient prises par la Conférence générale à sa vingt-troisième session.

331. De l'avis du Comité temporaire, il était important que les Etats membres puissent disposer d'un délai suffisant pour mener une réflexion approfondie sur le prochain Plan à moyen terme. On ne saurait prendre à la hâte - comme cela s'était produit par le passé, a fait observer un orateur - des décisions de

de politique générale aussi importantes. Il a donc été convenu que le Directeur général devrait établir un document à ce sujet de façon que le Conseil exécutif puisse procéder à un premier examen lors de sa 122e session. (Recommandation G(4).1).

332. Le document établi par le Directeur général devrait présenter des propositions précises concernant l'organisation d'une large consultation des Etats membres, préalable à l'élaboration du projet de Plan, comme cela avait été fait en 1981 pour le deuxième Plan. (Recommandation G(4).2). Plusieurs membres du Comité ont suggéré que, dans ce document, le Directeur général examine également les mesures à prendre afin que les Etats membres et le Conseil exécutif aient toute possibilité de formuler des observations sur le projet et, le cas échéant, de proposer des modifications, à tous les stades de sa préparation. D'autes membres, en revanche, ont estimé qu'une telle possibilité existait déjà.

333. Un membre a proposé que, vu l'importance que revêtait la question du calendrier, le document du Directeur général donne en particulier des indications sur le point de savoir quelle session ordinaire de la Conférence générale devrait examiner le projet de Plan ou s'il conviendrait de convoquer à cette fin une session extraordinaire en 1988. Toutefois, d'autres membres ont estimé qu'il serait prématuré, pour le moment, que le Comité fasse une proposition à cet égard.

B. Conséquence du retrait d'un Etat membre de l'Unesco

334. Le Comité temporaire était saisi de deux projets de recommandation à l'intention du Conseil exécutif en ce qui concernait les conséquences du retrait d'un Etat membre de l'Organisation. Le premier projet, qui avait été examiné initialement au titre du point relatif au personnel (voir point F(1), par. 261), concernait les effets, sur les questions de personnel, du retrait annoncé par un Etat membre ; aux termes de ce projet, le Conseil exécutif était prié d'examiner la question à sa 120e session et d'inviter le Directeur général à présenter ses vues sur une révision des contingents et les principes d'une éventuelle réduction du personnel. La seconde proposition tendait à recommander au Conseil exécutif d'inviter le Directeur général à faire une étude de toutes les conséquences probables du retrait d'un Etat membre de l'Unesco, portant plus particulièrement sur les incidences qu'aurait ce retrait sur le Programme et budget de l'Organisation ainsi que sur le maintien au sein du personnel et le recrutement des ressortissants du pays qui cesserait d'être membre de l'Organisation. Il était également suggéré que cette étude soit effectuée à la lumière des précédents éventuels existant à l'Unesco et dans d'autres institutions des Nations Unies et qu'elle soit éventuellement présentée par le Directeur général au Conseil exécutif à sa 121e session. Les auteurs des deux propositions ont indiqué clairement qu'ils les présentaient sans aucune intention vindicative mais dans un esprit réaliste et constructif eu égard à la gravité du problème qui se posait.

335. L'auteur du premier projet n'a pas insisté pour que sa proposition soit examinée plus avant au Comité temporaire, notant que le second projet, non seulement reflétait sa propre idée, mais la développait.

336. Le Comité temporaire s'est accordé sur l'extrême importance de cette question. Il convenait d'examiner non seulement les conséquences immédiates qu'aurait pour l'Organisation le retrait d'un Etat membre mais aussi les graves implications que cette décision pourrait avoir sur un plan beaucoup plus large. Ce retrait risquait d'être suivi d'autres départs, et d'amorcer un mouvement analogue dans d'autres organisations, ce qui pourrait, comme l'a indiqué un membre, porter atteinte aux bases de la compréhension et de la coopération internationales

et mettre en péril les fondements mêmes de l'Unesco. Selon le même orateur, les conséquences qu'aurait une telle décision pour le pays concerné, ses ressortissants et notamment son personnel scientifique étaient également préoccupantes.

337. Le Comité s'est ensuite interrogé sur le point de savoir s'il avait compétence pour examiner la question et sur l'opportunité de procéder à un tel examen et de formuler une recommandation à l'intention du Conseil exécutif.

338. De nombreux membres ont été d'avis qu'une question aussi importante et urgente ne saurait être "escamotée". Un orateur a estimé qu'il fallait poser un "regard clinique" sur la situation présente de l'Unesco. Il convenait de procéder de façon réaliste, et en particulier de bien se préparer aux décisions que l'Organisation serait amenée à prendre. D'autres membres ont préconisé la prudence car, s'il était toujours bon de faire preuve d'esprit de prévoyance, ce n'était ni le moment ni le lieu de débattre d'une telle question ; le Comité exécutif était l'instance appropriée pour un tel débat et le Comité temporaire devait se garder de compliquer la question en l'examinant prématurément et en préjugeant des résultats des initiatives prises par le Directeur général à cet égard. Le Directeur général, ont soutenu ces membres, partageait certainement les préoccupations des membres du Comité qui appuyaient la recommandation. En outre, a estimé un orateur, une recommandation de cet ordre risquait d'être mal interprétée dans certains secteurs des médias et par là même de nuire aux intérêts de l'Organisation. A quoi il a été répondu qu'en se refusant à affronter directement le problème et à se préparer aux mesures nécessaires, on s'exposait tout autant à être mal interprété et à voir ainsi entâchée la réputation de l'Unesco. En outre, le fait de ne pas prévoir de mesures propres à assurer la continuité de l'Organisation ne pouvait que nuire à son efficacité. Si le Comité avait pour mandat d'améliorer l'efficacité de l'Organisation, sa véritable raison d'être était le retrait d'un Etat membre de toute première importance et il lui incombait donc d'examiner cette question.

339. Le Comité temporaire, ont estimé les mêmes orateurs, avait aussi le devoir d'appeler l'attention du Conseil exécutif sur l'urgente nécessité d'examiner toutes les incidences du départ d'un Etat membre. Il leur apparaissait que le Conseil avait à cet égard une responsabilité particulière qui faisait pendant en quelque sorte à celle du Directeur général. Il y avait là, de l'avis d'un membre du Comité, un équilibre à respecter. Dans le même ordre d'idées, un autre orateur a soutenu que la décision évoquée avait de nombreuses conséquences non seulement pour le Secrétariat, mais aussi pour le Conseil exécutif et, bien évidemment, pour la Conférence générale. D'autres membres du Comité, en exprimant leur confiance dans le Directeur général, ont estimé que le Conseil exécutif était certainement l'instance appropriée pour un tel débat mais ont soutenu à nouveau qu'il n'appartenait pas au Comité de préjuger des mesures de précaution que le Directeur général avait très certainement prises ou envisageait de prendre. De l'avis d'un orateur, il ne s'agissait pas là d'une absence de confiance dans le Directeur général ; il s'agissait en fait d'assumer ses responsabilités et c'était assurément ce que le Directeur général lui-même attendait du Conseil exécutif et du Comité temporaire.

340. S'agissant du contenu de la recommandation proposée, plusieurs membres du Comité ont souligné que des informations aussi complète que possible devraient être fournies au Conseil exécutif sur toutes les conséquences probables du retrait d'un Etat membre, notamment sur les aspects juridiques de la question, ses incidences sur les questions de personnel et pour le Programme et budget de l'Organisation. Ce dernier point en particulier, a souligné un membre, revêtait une urgence et une importance primordiales. De l'avis général, toutefois, demander une étude que le Conseil exécutif ne pourrait examiner avant sa 121e session, alors qu'il serait trop tard, n'avait guère de sens, sauf si - possibilité suggérée par un membre - une session extraordinaire était convoquée.

341. Deux des membres ont rédigé, sur la base des débats du Comité, un nouveau texte suggérant que le Conseil exécutif prie le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif dans les meilleurs délais, et si possible à sa 120e session, sur toutes les conséquences que pourrait avoir le retrait d'un Etat membre de l'Unesco, à la lumière des précédents éventuels, tant à l'Unesco que dans les autres institutions du système des Nations Unies, afin de permettre au Conseil d'examiner et de suggérer les moyens de parer à ces conséquences.

342. Au terme de son débat, le Comité a décidé de ne pas faire de recommandation formelle au Conseil exécutif, mais de demander à son Président d'exposer au Conseil l'essence de cette proposition lorsqu'il lui présenterait le rapport et les recommandations du Comité temporaire. Etant donné l'importance des travaux du Comité et l'urgence de la question traitée, il serait souhaitable, a-t-il été dit, que son rapport puisse être examiné par le Conseil exécutif pendant la première phase de ses travaux.

C. Renforcement du rôle de la Conférence générale

343. Le Comité temporaire était saisi d'une proposition tendant à ce que le Conseil exécutif confie à l'un de ses organes subsidiaires le soin de poursuivre la réflexion sur les voies et moyens de renforcer le rôle de la Conférence générale dans la détermination de l'orientation et de la ligne générale de conduite de l'Organisation, conformément aux dispositions de l'article IV.B.2 de l'Acte constitutif, en faisant notamment porter cette réflexion sur la présentation du document C/5.

344. L'un des auteurs de cette proposition a expliqué, en la présentant, qu'elle visait à garantir la poursuite, à long terme, de la réflexion extrêmement intéressante sur les moyens de renforcer le rôle d'organe directeur de la Conférence générale, réflexion que le Comité temporaire avait entamée à sa deuxième session. Cette proposition avait été présentée, a-t-il précisé, pour donner suite à la décision, prise alors par le Comité, de revenir sur ce point lors de la session en cours. Il avait notamment été suggéré que le Comité pourrait examiner la présentation et la fonction des documents destinés à la Conférence générale, en particulier le document C/5, la formulation de directives concernant l'organisation des travaux de la Conférence générale ainsi que les conséquences qu'aurait pour le Conseil exécutif le renforcement de l'autorité de la Conférence générale, dans la mesure où la redistribution envisagée des tâches entre les deux organes directeurs aurait pour effet d'accroître le rôle du Conseil. De l'avis des coauteurs, l'un des organes subsidiaires du Conseil exécutif pourrait faire à cet égard des suggestions visant à permettre au Conseil de s'acquitter plus efficacement des fonctions qui sont les siennes aux termes des articles IV et V de l'Acte constitutif.

345. Les membres du Comité temporaire ont déclaré qu'ils adhéraient à l'idée qui inspirait cette proposition et ils ont reconnu l'importance de la question. Il s'agissait d'une proposition ayant de multiples implications, mais il serait regrettable, a indiqué un membre, que les idées très originales qui étaient à son origine tombent dans l'oubli. Ils ont donc jugé que le Comité temporaire devrait signaler au Conseil exécutif la nécessité de consacrer à cette importante question toute l'attention qu'elle méritait. En ce qui concernait plus précisément la présentation et la fonction des documents destinés à la Conférence générale, il ne fallait pas négliger, a-t-il été mentionné, le document C/4 qui était un document d'orientation.

346. L'examen de cette question s'inscrivant logiquement dans le cadre des points de l'ordre du jour qui avaient été traités à sa deuxième session, le Comité temporaire a décidé que le contenu de la proposition devrait être mentionné, à propos des points concernant les organes directeurs de l'Organisation, dans la présentation du rapport du Comité que le Président ferait au Conseil.

Conférence générale
Vingt-quatrième session, Paris 1987

24 C

24 C/11
Juillet 1987
Original anglais/français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

EXPOSE ET EVALUATION DES PRINCIPAUX RESULTATS, EFFETS, DIFFICULTES ET INSUFFISANCES CONSTATES EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME EN 1986-1987

RESUME

Le présent document, comme les documents 19 C/112, 20 C/112, 21 C/11 (partie II), 22 C/11 et 23 C/11, a été élaboré en application des directives de la Conférence générale, qui, à sa dix-huitième session, a invité le Directeur général "à inclure dans les futurs documents C/5 de brefs exposés des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme" (Résolution 18 C/10.1, par. 19 (d)). Ces exposés ont été réunis, depuis 1976, dans un document séparé portant sur les dix-huit premiers mois de la mise en oeuvre du programme.

Le présent document a, en outre, été élaboré conformément à la décision 5.1.2 adoptée par le Conseil exécutif à sa 122e session.

TABLE DES MATIERES

		Page
Introduction.		1
CHAPITRE I : EVALUATION DES ACTIVITES DE PROGRAMME (Titre II.A du document 23 C/5)		3
Grand programme I	Réflexion sur les problèmes mondiaux et études prospectives	5
Grand programme II	Education pour tous	7
Grand programme III	La communication au service des hommes. . .	15
Grand programme IV	Conception et mise en oeuvre des politiques de l'éducation	21
Grand programme V	Education, formation et société	29
Grand programme VI	Les sciences et leur application au développement.	35
Grand programme VII	Systèmes d'information et accès à la connaissance	47
Grand programme VIII	Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement	53
Grand programme IX	Science, technologie et société	61
Grand programme X	Environnement humain et ressources terrestres et marines	65
Grand programme XI	La culture et l'avenir	85
Grand programme XII	Elimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid	93
Grand programme XIII	Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples	97
Grand programme XIV	La condition des femmes	107
CHAPITRE II : EVALUATION DES ACTIVITES GENERALES, DES SERVICES DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS GENERAUX (Titre II.B, Titre III et Titre IV du 23 C/5)		109
CHAPITRE III : ACTIVITES FINANCEES PAR DES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES		129

INTRODUCTION

1. Pour la première fois, le document 24 C/11, qui représente l'évaluation de catégorie II du système d'évaluation de l'Organisation, mis en place par le Directeur général en 1984-1985, après son approbation par le Conseil exécutif à sa 120e session, se fonde sur les résultats de l'auto-évaluation des activités (évaluation de catégorie I), effectuée à la fin de l'année 1986 et au début de 1987.

2. Ce premier exercice d'auto-évaluation, dont l'objectif est de conduire les spécialistes du programme à mieux appréhender les modalités d'exécution des activités et à revoir éventuellement leur orientation pour en accroître l'efficacité et en améliorer la pertinence, a été précédé par l'élaboration de directives appropriées ainsi que par une action d'explication, de sensibilisation et de formation animée et coordonnée par l'Unité centrale d'évaluation, au Siège de l'Organisation et dans les principaux bureaux régionaux.

3. L'exercice d'auto-évaluation a consisté à passer en revue, dans toutes les unités de l'Organisation, au Siège et hors Siège, les activités mises en oeuvre en 1986 et à élaborer, après cet examen collectif, des énoncés d'auto-évaluation pour chaque sous-programme. Les membres de l'Unité centrale d'évaluation ont aussi participé à cette phase de réflexion et d'élaboration des énoncés d'auto-évaluation qui ont été repris dans un rapport d'ensemble pour chaque secteur de l'Organisation.

4. L'Unité centrale d'évaluation a ensuite procédé à l'évaluation de chaque programme, en faisant la synthèse des éléments contenus dans les rapports émanant des secteurs. Cette synthèse a été faite en se fondant sur les objectifs et les résultats attendus tels qu'ils sont énumérés dans les résolutions prises par la Conférence générale à sa vingt-troisième session et qui figurent au début de chacun des quatorze grands programmes.

5. La nouvelle présentation qui en résulte par rapport à celle du document antérieur (23 C/11) est conforme à la décision 5.1.2 adoptée par le Conseil exécutif à sa 122e session. L'évaluation de chaque programme comprend deux sections, la première consacrée aux "Principaux résultats", la seconde aux "Problèmes rencontrés et aux propositions d'amélioration". Ces deux sections sont précédées de l'énumération des sous-programmes constituant le programme, avec pour chacun d'entre eux le budget approuvé et révisé, et les dépenses engagées à la date du 30 juin 1987, puisque le C/11 porte sur les 18 premiers mois de la mise en oeuvre du programme de l'Organisation.

6. Conformément à la recommandation 5.1.2 adoptée par le Conseil exécutif à sa 122e session, le document 24 C/11 s'efforce de présenter une analyse critique de la mise en oeuvre des activités, en mettant en relief les principaux résultats obtenus, en fournissant des données chiffrées, en indiquant, dans toute la mesure du possible, les effets des activités et en proposant certaines améliorations de leurs modalités d'exécution. Des efforts ont été aussi déployés pour réduire le volume du document, sans porter préjudice à la qualité de l'information qu'il contient. C'est pourquoi le style très concis qui a été adopté fait très peu de place aux aspects narratifs ou descriptifs.

7. Le document 24 C/11 comprend trois parties : la première est consacrée à l'évaluation des activités mises en oeuvre au titre des 14 grands programmes de l'Organisation ; la deuxième à l'évaluation des activités générales ainsi qu'à celles des services administratifs généraux et de soutien du programme ; et la troisième correspond à une analyse critique des activités financées par des ressources extrabudgétaires.

8. Conformément aux résolutions 14.1 et 14.2 adoptées par la Conférence générale, à sa vingt-troisième session, des mesures ont été prises pour accroître la participation des femmes aux activités mises en oeuvre par l'Organisation. Les données chiffrées relatives à cette participation sont indiquées, dans toute la mesure du possible, dans la première partie du document 24 C/11 et notamment dans l'évaluation du grand programme XIV. Un rapport spécial du Directeur général sur la contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition des femmes sera, en outre, présenté à la Conférence générale à sa vingt-quatrième session (doc. 24 C/16).

9. La Conférence générale dispose donc du document 24 C/3 (Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1984-1985), du document 24 C/11 (Exposé et évaluation des principaux résultats, effets, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme en 1986-1987) ainsi que des rapports d'un certain nombre d'évaluation d'impact (évaluation de catégorie III). Ces documents fournissent un ensemble d'information et d'analyses permettant à la Conférence générale de procéder à l'examen critique du Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 1988-1989 (doc. 24 C/5).

CHAPITRE I

EVALUATION DES ACTIVITES DE PROGRAMME
(Titre II.A du document 23 C/5)

GRAND PROGRAMME I

REFLEXION SUR LES PROBLEMES MONDIAUX
ET ETUDES PROSPECTIVES

Budget approuvé et révisé	Dépenses engagées
$	$
1.107.950	616.702

I. Principaux résultats

Meilleure connaissance de l'évolution de la problématique mondiale ainsi que de sa perception par les divers courants de pensée, en vue notamment d'identifier et d'évaluer la portée des évolutions et des mutations dans les domaines de compétence de l'Organisation

1. Poursuite de la collecte des informations sur les problèmes mondiaux et les études prospectives, grâce à l'établissement d'un fichier des études menées au sein du Secrétariat et à l'élaboration de synthèses des travaux les plus significatifs réalisés par différentes organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales.

2. Promotion de la recherche sur la problématique mondiale, grâce à la réalisation d'études ("états de la réflexion") et à la publication d'un rapport de synthèse de travaux menés en 1984-1985 et intitulé Perceptions et analyses de la problématique mondiale ; grâce aussi à l'élaboration de 5 programmes d'études régionales visant à établir, pour chaque région, un bilan des perspectives et des enjeux, à l'horizon 2000, dans les domaines de compétence de l'Unesco (certaines de ces études seront largement diffusées dans le cadre du rapport de synthèse biennal à paraître en 1988 ainsi que des "Cahiers de la problématique mondiale" et de la série "Etudes et documents du grand programme I"). Ces activités, menées en consultation avec l'Université des Nations Unies, tiennent compte des travaux déjà engagés ou prévus au sein d'autres organisations et institutions.

3. Promotion des échanges d'information et d'idées sur les problèmes mondiaux et les études prospectives, grâce à la publication du premier numéro des "Cahiers de la problématique mondiale", intitulé Nouvelles technologies et développement (1986) ; à l'organisation, dans le cadre des programmes d'études régionales, de trois réunions pour mettre au point les rapports de synthèse des recherches concernant l'Asie, l'Afrique et les Etats arabes ; et à la diffusion des résultats d'une enquête prospective "Le monde à l'horizon 2000", menée en 1986 auprès de la communauté intellectuelle et scientifique internationale.

Constitution d'un réseau international de recherches sur les problèmes mondiaux

4. Promotion des échanges et de la diffusion d'informations entre les six équipes de chercheurs constituant le réseau chargé de la mise en oeuvre des programmes d'études régionales, et grâce à l'élaboration de la première lettre d'information des activités menées au titre du grand programme I.

Contribution au processus de planification de l'Organisation

5. Mise en évidence des principales mutations pouvant intervenir dans les domaines de compétence de l'Unesco ainsi que de leurs interactions, à la lumière notamment de l'enquête prospective "Le monde à l'horizon 2000" et par le biais des études régionales.

6. Développement des recherches relatives à l'analyse des problèmes mondiaux et concernant notamment les perspectives ouvertes par la "modélisation", ainsi que les méthodes de l'analyse prospective appliquée aux domaines de compétence de l'Organisation.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

7. Pour faire face aux difficultés résultant de la diminution des ressources budgétaires de l'Organisation, le nombre et le coût des réunions prévues ont été diminués ; certaines activités ont dû être reportées, comme, par exemple, l'élaboration d'un répertoire sélectif des institutions, réseaux d'échange d'informations, programmes, équipes de recherche et chercheurs individuels, spécialisés dans l'analyse et la prospective des problèmes mondiaux. En revanche, les activités relatives au développement de la recherche et à l'intensification de la circulation de l'information ont été privilégiées. Le coût de la série "Etudes et documents du grand programme I", nouvelle publication inaugurée en 1987, a pu être réduit (tirage limité et diffusion des textes dans leur langue d'origine).

8. La mise en oeuvre des programmes d'études régionales est réalisée en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de l'Organisation, de façon à bénéficier de leur connaissance de la région et de la coopération qu'ils ont établie avec les communautés intellectuelles et scientifiques.

GRAND PROGRAMME II

EDUCATION POUR TOUS

Programme II.1 - Généralisation de l'éducation : développement et rénovation de l'enseignement primaire et intensification de la lutte contre l'analphabétisme

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.1.1	202.360	126.824
Sous-programme II.1.2	852.510	660.755
Sous-programme II.1.3	2.376.360	1.714.913
Sous-programme II.1.4	130.500	107.497

I. Principaux résultats

Information sur les stratégies et expériences nationales, et mobilisation de l'opinion publique

1. Contribution à l'échange des résultats d'expériences significatives grâce à la publication de Theory and practice of literacy work, d'Alpha 2000 pour les Etats membres d'Afrique, d'une analyse des matériels de post-alphabétisation utilisés pour l'éducation civique des femmes des communautés rurales d'Asie et du Pacifique, de l'ouvrage "Le défi de l'alphabétisation" et d'une brève étude statistique faisant la synthèse de la situation de l'alphabétisation dans le monde ; grâce à la publication par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation (Hambourg) de trois nouveaux ouvrages en anglais et en français consacrés à des études sur la postalphabétisation et à leur diffusion à 300 institutions de toutes les régions du monde ; grâce enfin à la formation dans cet Institut de 45 spécialistes de 25 Etats membres.

2. Promotion de l'alphabétisation dans les Etats membres, grâce à une contribution technique et financière à des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et à des programmes nationaux et sous-régionaux d'alphabétisation dans 11 Etats membres d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'à l'utilisation accrue de matériels audiovisuels, notamment en Asie et dans le Pacifique. La vingtième Journée internationale de l'alphabétisation a ainsi été célébrée dans environ 90 Etats membres. Plus de 30 organisations non gouvernementales ont participé aux consultations collectives sur l'alphabétisation.

3. Contribution à la formulation de priorités régionales en matière d'alphabétisation des femmes, et à l'élaboration de propositions à prendre en compte pour la définition des objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation, grâce à l'organisation de 13 consultations sous-régionales, régionales et internationales.

Généralisation de l'accès à l'enseignement primaire et plans intégrés d'élimination de l'analphabétisme

4. Contribution à la rénovation de l'enseignement primaire grâce à la formation de 5.000 spécialistes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

5. Promotion des programmes d'alphabétisation et de postalphabétisation, grâce aux activités appropriées menées dans une quarantaine d'Etats membres de toutes les régions du monde, et grâce à la préparation de documents d'information sur la situation de l'analphabétisme dans une vingtaine d'Etats membres, destinés à servir de base à l'élaboration de leurs plans nationaux.

6. Diffusion d'informations sur la planification et la gestion des programmes d'alphabétisation et de l'enseignement primaire, grâce à la traduction de 12 modules de formation en français et d'un guide en anglais, à la production d'un film vidéo en Afrique, à l'élaboration d'un programme de

recherche sur l'éducation environnementale en Europe, à la création de 5 réseaux nationaux de coopération, ainsi qu'à la production et l'expérimentation d'un ensemble de matériels pédagogiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ; grâce enfin à la production de matériels à l'intention des nouveaux alphabètes et à la traduction d'un guide sur la production de ces matériels en Asie et dans le Pacifique (140 experts ont été formés à la mise au point et à la production de matériels destinés aux nouveaux alphabètes et 22 prototypes ont été réalisés et utilisés dans 12 Etats membres).

Lutte contre l'analphabétisme de retour et établissement de liens entre l'éducation et le monde du travail

7. Insertion des jeunes ayant quitté l'école dans la vie active, grâce à la réalisation d'expériences et d'études dans 11 Etats membres d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes ; à la rédaction de trois études sur la prévention de l'analphabétisme fonctionnel et l'insertion des jeunes dans le monde du travail en Europe ; grâce à la publication de l'étude intitulée "Programmes éducatifs à finalité d'emploi pour jeunes défavorisés : un mémorandum pour décideurs municipaux" qui a reçu un accueil très favorable des commissions nationales pour l'Unesco, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies intéressés ; grâce enfin à l'organisation par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation (Hambourg) d'un atelier sur l'alphabétisation fonctionnelle auquel ont assisté des participants de 23 Etats membres et 3 organisations spécialisées.

Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes ; Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique ; Projet régional de généralisation et de rénovation de l'enseignement primaire et d'élimination de l'analphabétisme en Asie et dans le Pacifique

8. Création, dans le cadre du Programme d'éducation pour tous en Asie et dans le Pacifique de comités nationaux dans 10 Etats membres, formation de 200 agents d'alphabétisation et publication d'un guide et d'une série de manuels de formation.

9. Contribution, dans le cadre du Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, à l'échange d'informations par la mise au point de programmes de formation et d'études en collaboration avec près de 3.000 experts et responsables de haut niveau dans la région.

10. Renforcement des infrastructures nécessaires à la mise en oeuvre du Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique, grâce à la création de 26 organes interministériels nationaux ; à l'élaboration de plans intégrés d'élimination de l'analphabétisme dans 10 Etats membres et à l'amélioration des méthodes utilisées pour les mettre au point.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

11. Les Etats membres devraient fournir des informations plus complètes sur les réalisations des candidats aux prix internationaux d'alphabétisation, afin que les critères de sélection puissent être appliqués de façon plus systématique.

12. Les demandes sollicitant une contribution de l'Unesco à la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation ne cessent de croître. Il faudrait donc rechercher des ressources extrabudgétaires pour compléter les crédits ouverts au titre du Programme ordinaire.

13. L'expérience des bureaux régionaux et plus particulièrement du Bureau régional d'éducation pour l'Asie et le Pacifique (ROEAP) semble indiquer qu'il faudrait avoir plus largement et plus efficacement recours aux médias pour mieux sensibilier l'opinion publique au problème de l'analphabétisme.

14. Dans le cadre de chacun des projets régionaux d'alphabétisation, il faudrait développer les échanges de spécialistes d'une région à l'autre pour tirer parti de tous les éléments d'expérience disponibles.

Programme II.2 - Démocratisation de l'éducation

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.2.1	297.450	198.931
Sous-programme II.2.2	297.700	209.378
Sous-programme II.2.3	169.000	157.011

I. Principaux résultats

Application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, égalité des chances et de traitement en matière d'éducation

15. Promotion de politiques de l'éducation visant à éliminer toutes les formes de discrimination, grâce à la diffusion du rapport de la 4e consultation des Etats membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation ; à la formation de 100 planificateurs et administrateurs de l'enseignement dans 3 Etats membres d'Afrique ; grâce à la réalisation de 3 études en Asie et dans le Pacifique et d'une enquête, ainsi qu'à l'organisation d'une réunion d'experts sur la participation des élèves, des familles et des communautés à la gestion des institutions et activités éducatives.

Articulation de l'éducation scolaire et extrascolaire

16. Contribution à l'élimination de l'analphabétisme, à la généralisation et à la rénovation de l'enseignement primaire, et à l'expansion de l'éducation des adultes grâce à la planification du développement coordonné de l'éducation scolaire et extrascolaire, et à l'organisation d'activités régionales et sous-régionales de formation à l'intention de 450 spécialistes de 40 Etats membres.

Protection et éducation de la première enfance

17. Définition de stratégies peu coûteuses de développement de la Protection et de l'éducation de la première enfance (PEPE), grâce à l'organisation d'une réunion internationale d'experts, à la préparation d'une publication et d'une enquête sur la démocratisation de la PEPE en Afrique, à la réalisation d'une étude et à l'organisation d'une réunion d'experts sur le rôle des mères dans la protection de l'enfance dans les groupes sociaux marginaux d'Amérique latine et des Caraïbes (36 participants dont 19 femmes).

18. Promotion des innovations dans le domaine de la protection et de l'éducation de la première enfance grâce à la préparation d'un manuel sur le développement précoce de l'enfant à l'intention des parents, et à la formation de 40 enseignants en Asie ; à la préparation d'un cours de téléenseignement et d'unités d'information destinés à l'Amérique latine ; à l'organisation d'un séminaire d'orientation sur l'évaluation, l'adaptation et l'utilisation expérimentale des matériels de formation, auquel ont participé 20 enseignants, grâce enfin au versement de subventions à l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire et à la Fédération internationale pour l'éducation des parents.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

19. Davantage d'efforts doivent être faits pour accroître la participation des Etats membres aux activités tendant à la démocratisation de l'éducation. Le développement du programme à l'échelon régional pourrait faire l'objet d'une attention accrue.

20. Il faudrait renforcer le caractère interdisciplinaire du programme relatif à la protection et à l'éducation de la première enfance, de manière à mieux tenir compte de composantes telles que l'éducation, les soins de santé et la nutrition. En outre, les activités concernant les jeunes enfants seraient plus efficaces si elles étaient regroupées.

Programme II.3 - Education des adultes

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.3.1	306.760	246.114
Sous-programme II.3.2	421.050	358.026
Sous-programme II.3.3	120.310	79.436

I. Principaux résultats

Formation et diffusion de l'information

21. Contribution à l'identification des besoins, à l'amélioration des programmes et des méthodes de formation, grâce à l'organisation d'une consultation internationale de spécialistes de 19 Etats membres et de 3 réunions techniques régionales qui ont rassemblé 85 participants d'Amérique latine et des Caraïbes.

22. Amélioration de l'information spécialisée sur les activités d'éducation des adultes, grâce à la publication du bulletin Education des adultes - Notes d'information, du Encyclopedic Dictionary of Adult Education et de bibliographies, respectivement en Afrique et en Amérique latine, ainsi que de synthèses de rapports nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ; grâce à la publication d'un catalogue et d'une bibliographie des matériels d'éducation des adultes en Asie et dans le Pacifique, et à l'amélioration des services de bibliothèque et de documentation dans 4 Etats membres d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

L'éducation des adultes et le monde du travail

23. Contribution au développement et à l'amélioration des activités visant à assurer aux adultes une formation professionnelle et une instruction générale appropriée, grâce à la formation de 800 éducateurs d'adultes et l'attribution de 43 bourses de voyage à des animateurs de 37 Etats membres pour qu'ils étudient différentes expériences novatrices dans le domaine de l'éducation des travailleurs.

Acquisition d'une conscience accrue des droits et responsabilités civiques, participation effective à la vie de la communauté et meilleure compréhension des grands problèmes mondiaux

24. Meilleure compréhension du rôle de l'éducation des adultes dans la solution des problèmes de l'analphabétisme, de la marginalité rurale et urbaine, de la préservation de l'environnement, et de la pauvreté, grâce à l'organisation de 2 ateliers en Afrique, 4 en Europe et d'une université d'été dont les cours ont été suivis par 16 participants de toutes les régions du monde ; grâce enfin au lancement d'un plan régional pour l'Asie et le Pacifique visant à améliorer l'éducation des femmes travaillant dans les taudis et sur les chantiers de construction.

25. Promotion de la participation des femmes à la vie de la communauté, grâce à la mise en oeuvre, dans un Etat membre d'Asie, d'un projet pilote qui a permis de former 16.500 femmes et jeunes filles et dans le cadre duquel 300 instructeurs sont formés chaque mois ; grâce à la formation de 40 femmes dans un Etat membre d'Afrique, et à l'élaboration d'un guide pour l'organisation de la formation des adultes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

26. Il est suggéré de créer un réseau mondial d'échange de données d'expérience dans le domaine de l'éducation des adultes et d'accroître le rôle de l'Unesco dans la promotion de la coopération intellectuelle à cet égard. Un rapport technique synoptique pourrait être établi sur le rôle de l'éducation des adultes dans la préparation de ces derniers à un emploi. De nouvelles activités visant à renforcer le rôle de l'éducation des adultes dans la lutte contre la désertification et la faim dans la région du Sahel pourraient être envisagées à l'avenir.

27. Il faudrait s'efforcer de consolider et de développer la coopération avec l'Organisation internationale du Travail.

Programme II.4 - Egalité des chances des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.4.1	131.550	64.547
Sous-programme II.4.2	563.930	345.489
Sous-programme II.4.3	237.200	151.544
Sous-programme II.4.4	98.600	68.819

I. Principaux résultats

Elimination des obstacles à l'égalité des femmes et des hommes en matière d'éducation

28. Pour donner suite aux recommandations de la Conférence mondiale chargée d'examiner et dévaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Nairobi, 1985), contribution à la mise en oeuvre d'activités visant à améliorer le contenu des programmes et la formation des enseignants grâce à l'organisation d'un atelier en Europe (150 participants, dont 100 femmes) ; à la fourniture d'une assistance à 2 Etats membres d'Afrique et d'Amérique latine ; et à l'organisation de séminaires d'orientation générale pour la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes.

29. Mise au point d'approches novatrices et de stratégies visant à accroître le taux de scolarisation des jeunes filles dans les établissements d'enseignement primaire en zone rurale, grâce à la mise en oeuvre de 2 projets en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique et à l'amélioration des programmes et des matériels ; ainsi qu'à l'élaboration de 5 études de cas sur la situation des femmes indigènes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

30. Contribution à l'alphabétisation ainsi qu'à l'élaboration et à la production de matériels d'alphabétisation et de postalphabétisation grâce à la formation de 900 spécialistes dans toutes les régions du monde, l'accent ayant été mis en particulier sur l'initiation des femmes au travail d'alphabétisation en Asie et dans le Pacifique (organisation de 18 cours de formation et séminaires) ; grâce à l'exécution d'un projet pilote d'alphabétisation et de postalphabétisation et à l'élaboration de 16 matériels didactiques.

31. Renforcement des services nationaux d'orientation dans 38 Etats membres, en Afrique et dans les Etats arabes, grâce à la formation de 50 spécialistes ; à l'exécution de deux projets sur l'accès des femmes à l'enseignement technique et professionnel et à la formation scientifique et technologique de niveau universitaire (dont ont bénéficié 1.400 jeunes filles et femmes).

32. Contribution à l'amélioration de la condition des jeunes filles et des femmes et promotion de l'égalité de traitement des jeunes filles et de leurs chances dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, notamment en vue de leur accès à des professions traditionnellement choisies par les hommes, grâce à l'organisation, dans le cadre d'arrangements contractuels conclus avec 9 ONG, d'activités de formation destinées à 300 jeunes filles et femmes ; grâce à aussi à la préparation d'une monographie et de cinq études de cas.

33. Promotion des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche, grâce au soutien fourni à des activités de formation et à un échange d'expériences intéressant trois Etats membres d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine, et à la participation de 230 femmes.

34. Connaissance plus précise du pourcentage de femmes représentées dans l'enseignement supérieur, la recherche et la planification et la gestion de l'éducation, grâce à une analyse statistique réalisée pour la première fois à l'échelon mondial dont les résultats seront publiés d'ici à la fin de 1987 ; et à l'octroi de bourses à des femmes de 2 Etats membres d'Afrique.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

35. Des efforts devraient être faits pour mieux informer les Etats membres des possibilités offertes par les programmes régionaux organisés à l'appui de leurs activités nationales.

Programme II.5 - Développement de l'éducation dans les zones rurales

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.5.1	345.760	281.665
Sous-programme II.5.2	268.470	215.834

I. Principaux résultats

Réduction des disparités entre les habitants des zones rurales et des zones urbaines

36. Promotion de l'accès à tous les types et niveaux d'éducation dans les zones rurales, grâce à l'élaboration dans 5 Etats membres de stratégies nationales fondées sur l'analyse de mesures adoptées sur le plan éducatif, législatif, administratif et financier, y compris en ce qui concerne l'établissement de "cartes éducatives" ; et grâce à l'organisation de cinq séminaires sur les stratégies pour l'extension et la diversification des filières éducatives dans les zones rurales.

Enseignement et formation dans le domaine des technologies nécessaires au développement des zones rurales

37. Formation d'environ 350 planificateurs, formateurs, professeurs d'agronomie et vulgarisateurs originaires de 11 Etats membres d'Afrique, des Etats arabes, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Participation des populations rurales au développement et à l'amélioration de l'éducation

38. Action visant à encourager les collectivités rurales à jouer un rôle plus actif dans la définition de programmes de formation et d'enseignement appropriés, grâce à l'élaboration et à la production de matériels d'enseignement et de formation destinés aux médias ruraux dans 3 Etats membres ; et à l'élaboration de 7 modules destinés à la formation de courte durée des jeunes ruraux, des animateurs de communautés et des femmes, dans le cadre de 2 projets expérimentaux en cours d'exécution en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique.

Contribution de l'éducation générale et de l'enseignement spécialisé au développement des zones rurales

39. Formation de 200 enseignants, formateurs et spécialistes des programmes d'enseignement originaires de 45 pays en développement dans divers domaines : premiers soins, nutrition, enseignement et formation de niveaux secondaire, supérieur et postuniversitaire dans le domaine de l'agronomie.

40. Elaboration de méthodes novatrices visant à renforcer le rôle et à diversifier les fonctions des écoles de villages eu égard aux activités de développement rural axées sur la collectivité, grâce à l'exécution de 4 projets expérimentaux en Afrique et en Asie ; et à la préparation de 4 synthèses (dont une établie par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation à Hambourg) sur le rôle des écoles de villages dans le développement communautaire.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

41. Il faudrait s'efforcer de faire davantage appel au personnel local pour l'exécution des activités nationales appuyées par l'Unesco.

42. Des activités d'enseignement des techniques agricoles devraient être développées à titre expérimental. Le processus d'échange d'informations et d'expériences dans ce domaine devrait être institutionnalisé.

43. En matière d'éducation, il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux besoins de la jeunesse rurale non scolarisée, qui représente une fraction importante de la population rurale dans les pays en développement. Le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 fait une place plus large que dans le passé aux besoins d'éducation des jeunes et des femmes rurales en zone rurale ; l'accent y est mis par ailleurs sur la nécessité d'adopter des mesures d'ordre législatif, administratif et financier.

Programme II.6 - Promotion du droit à l'éducation de groupes particuliers

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme II.6.1	239.850	193.434
Sous-programme II.6.2	692.300	427.595
Sous-programme II.6.3	104.700	54.316

I. Principaux résultats

Intégration des enfants, adolescents et adultes handicapés dans les structures ordinaires d'éducation et de formation et dans la vie professionnelle

44. Amélioration de la qualification professionnelle des personnes intervenant dans l'éducation des handicapés, grâce à la formation de 180 formateurs et spécialistes des plans et programmes d'études, et à la diffusion de 4 guides méthodologiques.

45. Renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'éducation des personnes handicapées, grâce à l'élaboration d'un projet pilote dans 3 Etats membres francophones et un Etat membre lusophone en Afrique ; et à la diffusion de 2 études régionales sur les aspects socioculturels de la situation des handicapés.

46. Amélioration de l'information sur les services éducatifs déjà mis à la disposition des personnes handicapées, grâce à la préparation de 17 études de cas et d'une synthèse visant 80 Etats membres.

Assistance aux réfugiés et aux mouvements de libération nationale dans le domaine de l'éducation

47. Développement et amélioration des activités éducatives conçues à l'intention de divers groupes de réfugiés et menées en collaboration avec :

- l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), grâce à l'éducation de 350.000 élèves et étudiants dans le cadre du Programme d'éducation UNRWA/Unesco ; à l'attribution, chaque année, de 7 bourses de courte durée pour assurer la formation de personnel local de l'enseignement, et à l'octroi d'équipement et de fournitures éducatifs au Département de l'éducation UNRWA/Unesco ;

- le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, grâce à la fourniture de services consultatifs aux fins d'une enquête par sondage sur les besoins à pourvoir dans le domaine de l'enseignement primaire en zone rurale dans 3 pays d'asile ; à la contribution à la publication d'un manuel sur l'enseignement supérieur destiné à des réfugiés africains et d'un manuel analogue destiné à des réfugiés d'Asie du Sud-Est ;

- l'Organisation de libération de la Palestine et les mouvements de libération nationale africains, grâce à l'attribution de 26 bourses, à la fourniture d'équipements à 3 centres éducatifs en Afrique australe et à la création d'un fonds de bourses destiné à assurer un enseignement supérieur aux étudiants des territoires arabes occupés.

48. Maintien d'une assistance aux universités dans les territoires arabes occupés grâce à l'attribution de 5 bourses et à la fourniture de matériel scolaire.

Activités éducatives en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles

49. Développement des activités spécifiques dans les pays d'immigration et dans les pays d'origine grâce à la préparation conjointe de matériels destinés à l'enseignement de la langue maternelle et des valeurs culturelles dans l'enseignement primaire et dans les cours d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles dans 4 Etats membres ; à la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement de personnel enseignant ayant en charge des classes multiculturelles dans 2 Etats membres ; grâce enfin à un appui à l'enseignement préprofessionnel de migrants de la deuxième génération.

50. Contribution à la solution des problèmes éducatifs, sociaux et culturels rencontrés par les travailleurs migrants et leurs familles grâce à la production de matériels pédagogiques et d'auxiliaires audiovisuels ; et à la réalisation d'une évaluation d'impact visant à faire le point des activités éducatives menées par l'Unesco en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles et à les améliorer.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

51. L'absence, dans les bureaux régionaux, de spécialistes de l'éducation des personnes handicapées entrave le développement des activités de l'Unesco dans ce domaine, en particulier à l'échelon national.

52. Des efforts devraient être faits pour simplifier les procédures relatives à l'approbation des nouveaux manuels conçus pour les écoles Unesco/UNRWA de façon qu'ils puissent être utilisés plus rapidement.

53. Il conviendrait de mettre au point des matériels d'enseignement à distance dans les divers domaines de spécialisation concernant les activités éducatives menées en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pour accroître l'efficacité et l'impact de ces activités.

GRAND PROGRAMME III

LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HOMMES

Programme III.1 - Etudes sur la communication

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme III.1.1	367.582	291.602

I. Principaux résultats

Recherche sur l'impact socioculturel des nouvelles technologies de la communication

1. Développement de la recherche et meilleure comparabilité de ses résultats, grâce à la réalisation de 24 études de cas interdisciplinaires englobant les différents aspects de l'impact socioculturel des nouvelles technologies de la communication, entreprises avec le concours de spécialistes originaires de 33 Etats membres représentant toutes les régions du monde.

2. Amélioration de la diffusion des résultats de la recherche à l'échelon local, grâce à l'élaboration de cinq documents faisant la synthèse régionale des recherches en cours et à la distribution de résumés aux institutions intéressées dans toutes les régions et grâce également à l'établissement d'un réseau visant à améliorer les échanges entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord et à la création d'un bulletin permanent en Amérique latine.

Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC)

3. Progrès accomplis vers une meilleure compréhension de la notion de Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication compris comme un processus évolutif et continu, grâce au consensus réalisé par 100 professionnels de la communication lors de la deuxième table ronde sur le NOMIC (Copenhague, Danemark, 1986) au sujet de la mise en valeur des ressources humaines et matérielles des pays en développement dans le domaine de la communication ; à la préparation d'une synthèse historique des documents traitant d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication adoptés par diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ; et à la réalisation d'une étude de cas nationale sur la notion de "droit à communiquer" et à son évaluation par des organisations professionnelles internationales.

4. Contribution à l'amélioration de la base de décision dont disposent les décideurs et les planificateurs, grâce à l'achèvement d'une étude sur le contexte juridique de la circulation de l'information à l'échelon national et international, menée dans 13 Etats membres représentant toutes les régions.

Capacités en matière de recherche et de documentation et formation du personnel de la recherche

5. Plus large diffusion de résultats récents de la recherche sur la relation entre communication et développement parmi les spécialistes de la communication en Asie, grâce au renforcement du Réseau international de centres de documentation sur la recherche et les politiques en matière de communication (COMNET), à la publication d'une monographie rendant compte d'expériences concrètes et à l'organisation d'un séminaire en collaboration avec l'Association internationale des études et recherches sur l'information (AIERI).

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

6. En raison du retrait des Etats-Unis d'Amérique de l'Organisation, il s'est avéré difficile de donner suite aux recommandations d'une réunion de planification qui s'était tenue aux Etats-Unis en 1984. Les activités ont donc été axées sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

7. L'adoption d'une méthodologie commune pour la réalisation d'une vaste série d'études sur les mesures adoptées par les médias pour promouvoir l'accès et la participation à la communication s'étant avérée impossible du fait des disparités existant entre les niveaux de développement de la recherche sur la communication et des interprétations différentes données aux notions d'accès et de participation, chaque région a établi une étude selon sa propre méthodologie.

8. Il a été noté par ailleurs qu'il fallait davantage de temps pour organiser les projets de recherche régionaux destinés à être réalisés en collaboration et selon une méthodologie commune par un grand nombre d'institutions. Etant donné que ces études débordent généralement le cadre d'un exercice biennal, il faut veiller à assurer la continuité de leur planification et de leur financement en envisageant leur exécution dans le cadre de la période couverte par le Plan à moyen terme.

9. Les résultats de l'enquête sur le cadre juridique international de la communication seront publiés en 1987 au lieu de 1986, la mise en oeuvre de cette entreprise complexe s'étant avérée difficile avec des effectifs et des ressources limités.

Programme III.2 - Circulation libre et diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information ; accroissement des échanges de nouvelles et de programmes

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme III.2.1	335.970	247.706
Sous-programme III.2.2	104.400	92.757
Sous-programme III.2.3	172.600	123.745

I. Principaux résultats

Elimination des obstacles à la libre circulation de l'information ; échanges plus larges et mieux équilibrés de nouvelles et de programmes

10. Contribution à une meilleure connaissance des problèmes liés aux politiques, aux infrastructures, à la production de logiciel, au personnel, à l'organisation et à la gestion dans le domaine de la communication grâce à la réalisation de trois études (deux en Afrique et une dans les Caraïbes) sur les obstacles à la circulation de l'information à l'échelon régional et sous-régional ; contribution à une meilleure perception des différents points de vue et expériences concernant la liberté de la presse, grâce à la réalisation de sept études sur la censure et l'autocensure dans la presse en Europe et en Asie.

11. Développement de la base de connaissances nécessaire à la recherche dans le domaine de la communication grâce à l'achèvement de la première étude mondiale sur la circulation internationale des vidéo-cassettes (31 pays visés) et d'une série d'études sur les différents aspects de la production télévisée et de la télédistribution.

12. Renforcement des mécanismes d'échange et de coopération grâce à l'établissement d'un répertoire des agences de presse, à une assistance aux organisations professionnelles et aux organismes de recherche en Europe et en Asie, à un appui aux organisations professionnelles et à deux consultations d'organisations régionales et internationales de journalistes.

Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre

13. Diffusion plus large de la Déclaration grâce à la distribution dans les écoles et parmi des publics de jeunes de 2.000 exemplaires de la brochure type en langue française.

14. Identification de moyens plus efficaces de mieux faire connaître au public les grands problèmes mondiaux grâce à la diffusion d'une publication sur la communication et la paix et à la réalisation de cinq études sur le rôle des médias dans la sensibilisation du public à des questions telles que l'apartheid, la pauvreté, la maladie, la famine et la protection de l'environnement. Ces études sont destinées à des professionnels, à des chercheurs, à des planificateurs et à des décideurs dans le domaine de la communication.

15. Contribution à une meilleure utilisation des médias en vue de résoudre les problèmes des réfugiés grâce à la réalisation de cinq études régionales portant sur la situation actuelle et proposant diverses mesures concrètes.

16. Promotion de la recherche sur la pluralité et l'indépendance des médias grâce à la réalisation de 11 études concernant la contribution possible des médias à la prévention des abus de pouvoir.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et perfectionnement des femmes dans les différents métiers de la communication

17. Contribution à l'amélioration de la situation des femmes dans le secteur de la communication, grâce à la formation ou au recyclage de 90 femmes professionnelles d'Afrique, des Etats arabes et d'Asie, dans les domaines de la gestion des journaux, du reportage de presse et de la radiodiffusion, à l'appui octroyé à six organisations non gouvernementales et à deux associations de femmes professionnelles des médias, l'une régionale et l'autre nationale ; et à la réalisation de cinq études de cas analysant la manière dont hommes et femmes apprécient l'accès des femmes à des fonctions de direction dans les organes d'information et la façon dont elles s'en acquittent.

18. Des ressources extrabudgétaires ont été réunies pour assurer plus avant la mise en oeuvre, d'une part, des stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme adoptées par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Nairobi, 1985), et, d'autre part, des recommandations du Groupe consultatif de l'Unesco sur la condition de la femme. Les crédits approuvés au titre du Programme ordinaire ont plus que doublé grâce à l'allocation de ressources supplémentaires provenant du Programme international pour le développement de la communication et de fonds-en-dépôt provenant du Canada, de la France et de la Norvège.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

19. Les retards survenus dans la réalisation des études sur la censure et l'autocensure sont imputables, d'une part, à la nature même de cette question qui est sujette à controverse et, d'autre part, à la nécessité d'établir un équilibre approprié entre les cas retenus. Il a été reconnu qu'un plus grand réalisme devait présider à la programmation d'études internationales faisant appel à une méthodologie complexe et touchant à des domaines politiques délicats, et ce, surtout lorsqu'il y a pénurie de personnel. Il a été également reconnu que le Siège devrait jouer un rôle clé dans la mise en oeuvre des projets de recherche de cette nature.

20. On s'efforce aussi de mettre sur pied un mécanisme adéquat de coordination entre les bureaux régionaux de l'Organisation et plusieurs institutions internationales en vue de la réalisation des études régionales sur les médias et les réfugiés.

21. La création d'une base de données appropriée en vue de l'informatisation de la publication Etudes à l'étranger a pour objet de réduire les retards qui affectent la parution des livraisons de cette publication. L'informatisation de l'Index translationum qui a été menée à bien a entraîné un accroissement de la demande d'informations à laquelle il n'est pas possible de répondre de façon satisfaisante, en raison de la réduction de personnel. D'autres problèmes rencontrés sont liés à l'accroissement du nombre des textes traduits et à la qualité médiocre des informations bibliographiques communiquées par un certain nombre de bibliothèques nationales.

Programme III. 3 - Développement de la communication

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme III.3.1	928.330	768.770
Sous-programme III.3.2	396.100	239.958
Sous-programme III.3.3	512.030	398.175
Sous-programme III.3.4	407.040	281.130
Sous-programme III.3.5	939.090	838.601
Sous-programme III.3.6	137.300	136.853
Sous-programme III.3.7	84.600	51.317

I. Principaux résultats

Formation et création d'infrastructures aux fins du développement endogène

22. Formation ou recyclage de 900 professionnels, chercheurs et éducateurs dans le domaine de la communication et diffusion de données d'expérience à jour concernant la formation, grâce à l'organisation de 72 programmes de formation, à l'élaboration d'un jeu de matériels de simulation destinés à des activités de formation en Asie et dans le Pacifique et à la distribution aux principaux centres de formation et de recherche dans toutes les régions d'une bibliographie des écrits relatifs à la communication et la planification.

23. Développement de l'éducation relative aux médias grâce à la diffusion d'une bibliographie internationale annotée sur les ressources pertinentes, d'un manuel intitulé Education for television communication en Amérique latine et d'une étude sur l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation relative aux médias.

24. Contribution à la création ou au renforcement d'infrastructures aux fins du développement endogène, grâce à l'établissement dans 8 Etats membres de 11 réseaux collectifs de postes émetteurs (formation de 14 techniciens, conception et montage de 40 boîtes aux lettres électroniques et de 11 stations FM collectives et fourniture de matériel radio bon marché) ; et à l'achèvement de 4 études de cas réalisées à l'appui de l'évaluation d'impact des activités menées par l'Unesco depuis 1981 dans le domaine de la production endogène de programmes et de messages.

Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

25. Elargissement du champ d'activités du PIDC, grâce au financement par le Compte spécial du PIDC de 130 projets, ce qui porte le nombre total des projets financés (y compris des phases de projet) à 278 au mois de juin 1987, et grâce à l'octroi de 180 bourses.

Politiques et planification de la communication

26. Meilleure adaptation des plans nationaux de développement aux conditions locales grâce à la réalisation de 5 études, en Asie, en Afrique, dans les Etats arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

27. Meilleure intégration des politiques de la communication dans les plans nationaux de développement et définition plus précise des besoins en infrastructure et en formation grâce à la fourniture de services consultatifs à 70 Etats membres et à l'organisation de 2 séminaires en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

28. Contribution à la tenue d'une éventuelle conférence EUROCOM grâce à l'achèvement d'une bibliographie portant sur les politiques de la communication en Europe.

Mise en oeuvre du programme "Vers une société de la lecture"

29. Création ou renforcement de mécanismes de décision concernant le développement du livre, grâce à l'organisation de 4 réunions nationales et de 3 réunions régionales auxquelles ont participé plus de 130 spécialistes venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ; à la diffusion dans les Etats membres de la région Asie d'un plan type de développement du livre ; à l'appui à la création d'un conseil national de développement du livre dans les Caraïbes et de 3 conseils analogues en Afrique ; et à l'identification des besoins et des ressources en vue de la planification du développement du livre dans la région de l'Amérique latine et dans trois Etats membres d'Afrique.

30. Renforcement des capacités d'édition grâce à l'octroi de petit matériel et de fourniture à 6 Etats membres, à la formation dans divers domaines de la publication, de l'édition, des arts graphiques ainsi que de la conception, de la commercialisation et de la diffusion des livres de quelque 500 professionnels, dont 143 femmes - venant de 45 Etats membres, à la création ou au renforcement de cours universitaires dans 7 Etats membres et à la fourniture à des établissements de 7 Etats membres de 8 collections comptant plus de 50 ouvrages de référence dans le domaine du livre.

31. Contribution à l'amélioration de la circulation et du commerce des livres en Amérique latine grâce à une application élargie du système de numérotation ISBN (Numéro international normalisé du livre) et à une étude dans 6 universités de 5 Etats membres des problèmes que soulève la reproduction illégale des livres.

32. Renforcement de la coopération entre les professionnels du secteur de la librairie grâce à la fourniture, en collaboration avec la Fédération internationale des librairies, de conseils techniques et d'informations à 10 Etats membres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ; à la diffusion de 3 documents d'information dans la collection Etudes sur le livre et la lecture ; à une contribution à l'organisation de 5 foires du livre ; à un appui à 21 spécialistes originaires de 19 pays en développement pour leur permettre de participer à des réunions spécialisées convoquées par 4 organisations non gouvernementales et à une assistance à la création d'une association professionnelle et d'une revue spécialisée dans deux Etats membres d'Afrique.

33. Promotion de l'habitude de la lecture grâce à l'organisation dans 12 Etats membres de campagnes visant à encourager la lecture ; à la fourniture de matériels et de livres pour les aveugles dans 2 Etats membres d'Afrique ; à la préparation de deux nouveaux titres dans le programme de livres en braille pour les enfants d'Amérique latine ; à l'organisation de 2 réunions du programme de copublication pour l'Amérique latine ; à un appui à l'organisation d'une réunion du programme de copublication pour l'Asie ; à la création de mécanismes de coédition dans 5 langues africaines, en collaboration avec 14 Etats membres ; et à la préparation de 4 ouvrages pour les enfants et les nouveaux alphabètes dans le cadre de ces programmes.

Conservation des images fixes et en mouvement

34. Contribution à la création et au renforcement d'archives nationales audiovisuelles dans 8 Etats membres grâce à la formation de 50 archivistes, à la fourniture de matériel à 12 Etats membres et de services consultatifs à 13 Etats membres.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

35. En ce qui concerne les politiques de la communication, domaine dans lequel l'Unesco assume une responsabilité de premier plan à l'échelle mondiale, il serait souhaitable que les fonds alloués soient suffisants pour permettre de promouvoir les études et les réunions de spécialistes organisées par l'Unesco et de s'assurer le concours d'autres entités dont l'action est décisive, comme les parlements, les syndicats et les organisations régionales de professionnels de la communication.

36. Les préparatifs en vue de l'établissment du Rapport sur la communication dans le monde ont souffert du manque de personnel.

37. Les efforts en vue de créer une collection complète de manuels portant sur les principaux aspects de l'édition et de la distribution, conçus à l'intention des pays en développement, devraient se poursuivre. La création dans les universités de cours de formation aux professions du livre s'est avérée fort utile et devrait être poursuivie plus avant.

38. Un des problèmes majeurs qui continuent de retarder le développement du livre dans de nombreux Etats membres et l'absence d'une politique nationale globale dans ce domaine, situation qui entrave souvent les efforts déployés pour fournir une assistance technique. Il n'est pas exclu que des progrès sur la voie de l'établissement d'un mécanisme de coédition dans la région des Etats arabes puissent être accomplis dans le cadre d'une étude globale de faisabilité sur le développement des industries éducatives qui est actuellement entreprise par l'Unesco sur une base intersectorielle, en collaboration avec le Fonds arabe de développement économique et social et l'ALECSO.

39. En ce qui concerne la création d'infrastructures et d'installations appropriées, il s'est avéré difficile de convaincre certains ingénieurs et techniciens des avantages qui pouvaient découler de la conception et la fabrication locale de matériel et, dans certains Etats membres, le manque de matériel de laboratoire électronique a également posé des problèmes.

40. En ce qui concerne la lecture et l'articulation entre la recherche sur les besoins et la recherche sur les habitudes, l'organisation de campagnes de promotion a souffert de l'insuffisance des ressources. En outre, les efforts visant à promouvoir l'habitude de la lecture parmi des populations caractérisées par le multilinguisme et la présence de traditions orales ne peuvent porter leurs fruits s'il n'existe pas suffisamment de matériels dans les langues locales et en l'absence de stratégies visant à intégrer la lecture à la vie quotidienne. Ces différents facteurs ont donc fait l'objet d'une plus grande attention dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989.

41. En raison de l'insuffisance de fonds, seuls quelques séquences filmées ont pu être remises en état dans six Etats membres ; par ailleurs, les missions préparatoires prévues et les programmes de formation demandés n'ont pu être assurés que dans la proportion de 50 % environ. De nouveaux efforts devraient être faits pour obtenir des fonds extrabudgétaires auprès de sources internationales et nationales en vue du renforcement des archives audiovisuelles, étant entendu que ces activités relèvent davantage des programmes culturels que des programmes relatifs à la communication.

42. Le montant élevé des droits exigés pour l'utilisation des réseaux nationaux de stations au sol constitue un obstacle au développement du réseau d'informations par satellite. Des contacts au plus haut niveau devraient être pris avec les Etats membres intéressés pour obtenir qu'ils acceptent de réduire sensiblement les tarifs, ce qui permettrait à l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT) de créer un système d'échange d'informations. De tels contacts ont déjà été pris, des négociations ont par ailleurs déjà été engagées avec l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) en vue de l'adaptation d'un terminal de satellite.

43. L'organisation, chaque année, du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ne permet pas une préparation satisfaisante des projets qui doivent être soumis six mois avant sa réunion, ni l'évaluation de la mise en oeuvre des projets déjà approuvés par le Conseil. Il conviendrait d'examiner la possibilité de ne réunir le Conseil qu'une fois durant l'exercice biennal.

GRAND PROGRAMME IV

CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE L'EDUCATION

Programme IV.1 - Contribution à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques d'éducation et renforcement des compétences nationales en matière de planification, de gestion, d'administration et d'économie de l'éducation

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IV.1.1	856.750	834.070
Sous-programme IV.1.2	2.932.400	2.471.950
Sous-programme IV.1.3	1.871.350	1.753.530

I. Principaux résultats

Réflexion, consultation, et coordination et échange d'idées et d'expériences novatrices

1. Meilleure compréhension, par les praticiens et les chercheurs, de l'harmonisation des politiques et plans éducatifs avec les politiques et plans relatifs à la science et à la technologie, à la culture et à la communication, grâce à la préparation de 11 études et de 3 synthèses thématiques, dont une bibliographie internationale annotée ; et à l'organisation d'une consultation technique entre spécialistes de 12 Etats membres.

2. Renforcement accru de la coopération internationale et des échanges entre Etats membres, grâce à l'organisation de la 40e session de la Conférence internationale de l'éducation. Le nombre croissant des participants (564 contre 540 en 1984), l'intérêt qu'ont manifesté les Etats membres au stade préparatoire (102 Etats membres ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé, contre 93 en 1984 et 64 en 1985), ainsi que le jugement positif porté par le Conseil du BIE et 69 chefs de délégation sur les travaux de la Conférence peuvent être considérés comme autant d'indices de son succès.

3. Renforcement de la coopération régionale et des échanges de données d'expérience sur les politiques éducatives grâce à l'organisation de la sixième Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes (MINEDLAC VI) qui a élaboré une stratégie éducative régionale pour l'avenir en Amérique latine et dans les Caraïbes ; ainsi qu'à l'organisation de réunions régionales telles que la quatrième session du Comité consultatif sur la coopération régionale en matière d'éducation en Asie et dans le Pacifique, et la troisième consultation de hauts fonctionnaires de l'éducation des Etats du Pacifique.

Conception, gestion et évaluation des systèmes éducatifs nationaux

4. Renforcement des capacités des Etats membres d'analyser les systèmes éducatifs, grâce à la poursuite de 30 projets de recherche entrepris par l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), avec la participation de 100 hauts fonctionnaires nationaux ; grâce à la formation de 434 fonctionnaires et personnels clés de la région d'Asie et du Pacifique à divers aspects de la planification et de la gestion de l'éducation et à l'application de la micro-informatique ; à la formation de 1.600 administrateurs provinciaux et locaux de l'éducation à la planification de l'éducation et aux techniques administratives en Amérique latine et dans les Caraïbes ; à la formation de 200 spécialistes et techniciens de la planification et de l'administration en Afrique et 24 en Europe ; grâce enfin à la formation d'environ 70 spécialistes de toutes les régions du monde à la planification et à l'administration des programmes d'éducation de base et d'alphabétisation. Quelque 800 fonctionnaires, planificateurs et administrateurs nationaux ont bénéficié du programme de formation de l'IIPE.

5. Renforcement des systèmes nationaux de planification et de gestion dans 19 Etats membres, grâce à des missions de consultation et de formation.

6. Echange accru d'informations sur l'application des techniques modernes à la planification et à la gestion, grâce à la préparation d'un manuel de la planification et de la gestion au niveau local, d'un annuaire des institutions nationales, d'un manuel sur la gestion et de 35 études de cas et documents sur l'évaluation de l'éducation en Asie et dans le Pacifique ; à l'élaboration, en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 8 modèles d'auto-apprentissage pour la formation en cours d'emploi de planificateurs de l'éducation au niveau local (108.000 fiches imprimées et 16.000 cassettes sont distribuées aux Etats membres de la région), et de 2 matériels de formation à l'utilisation des micro-ordinateurs en Afrique. Au total, 17.000 spécimens de matériels de formation ont été produits et distribués à 280 institutions et particuliers dans 93 Etats membres.

7. Synthèse des études sur les incidences financières des stratégies articulant l'extension de l'enseignement primaire avec l'alphabétisation des adultes et études définissant, à partir d'un examen des modalités de financement de divers systèmes éducatifs, des stratégies et techniques novatrices propres à assurer une gestion financière optimale ; recensement des expériences menées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les Etats arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en vue de mobiliser des ressources pour l'éducation par des moyens non traditionnels tels que l'autofinancement, l'intégration du travail productif au processus éducatif, la participation du secteur privé, la participation de la communauté, etc.

Mobilisation de ressources financières externes

8. Identification, conception, examen et évaluation de projets destinés à être financés principalement à l'aide de prêts de la Banque mondiale dans 28 Etats membres d'Afrique, 4 Etats membres de la région des Etats arabes, 15 Etats membres d'Asie et du Pacifique, 2 Etats membres d'Europe et 9 Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes ; grâce à l'envoi de 110 missions organisées soit par l'Unesco, soit conjointement par la Banque mondiale et l'Unesco, soit encore par la Banque mondiale avec la participation de l'Unesco.

9. Renforcement à la participation de l'Unicef au domaine de l'éducation tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, grâce à l'organisation de 7 missions visant à fournir des services éducatifs et à la distribution d'une documentation spécialisée.

10. Assistance au développement de l'éducation comportant la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets d'alimentation scolaires ou de vivres contre travail appliqués à la construction scolaire, grâce à l'organisation de 10 missions d'assistance technique dans le cadre de la coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM). Pour la seule année 1986, le Conseil d'administration du PAM a consacré 69 millions de dollars des Etats-Unis à des projets d'aide alimentaire liés au développement de l'éducation (soit 11,7 % du volume total des projets approuvés).

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

11. Il faudrait parvenir à dégager, dans le cadre du budget prévu pour la Conférence internationale de l'éducation, des crédits pour permettre à certains Etats membres de reproduire leurs rapports nationaux et de les diffuser à la Conférence.

12. Chaque activité nationale de formation exige la mise au point de matériels spécialisés répondant aux besoins spécifiques du pays. Les ressources et le travail requis pour adapter le matériel de formation standard aux situations nationales ont été sous-estimées. D'autre part, il serait nécessaire de procéder à un inventaire de la production locale de matériel éducatif.

13. L'évaluation des matériels de formation n'a guère été probante. Les rares demandes soumises à cet égard à l'Unesco n'ont pas permis de procéder à une évaluation systématique de l'utilisation de ces matériels.

14. Pour ce qui est des activités de recherche de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), les autorités nationales devraient indiquer de façon plus précise quels sont les projets de recherche qui les intéressent et fournir les ressources voulues pour que les résultats escomptés puissent être obtenus. Le manque de personnel empêche l'IIPE d'exploiter de manière systématique les résultats des projets de recherche.

15. L'IIPE reçoit des candidatures auxquelles elle doit parfois faire droit, de spécialistes dont le niveau universitaire et professionnel ne correspond pas aux qualifications exigées. D'autre part, la diminution du nombre des bourses de perfectionnement financées par des sources multilatérales et bilatérales a pour effet de limiter le nombre de candidatures émanant de chercheurs qualifiés.

Programme IV.2 - Les sciences de l'éducation et leur application à la rénovation du processus éducatif

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IV.2.1	1.652.589	1.054.375
Sous-programme IV.2.2	517.202	430.942
Sous-programme IV.2.3	355.540	270.558

I. Principaux résultats

Développement des sciences de l'éducation et utilisation plus large des résultats dans ce domaine

16. Fourniture aux Etats membres de nouvelles données en vue d'une meilleure coordination entre la recherche en éducation et les processus décisionnels dans ce domaine, grâce aux activités suivantes : contribution à l'organisation de la quatrième Conférence paneuropéenne sur l'évolution de la formation continue des enseignants dans le contexte de l'éducation permanente ; organisation de 3 consultations régionales en Afrique, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et développement, dans cette dernière région, de la recherche coopérative sur les taux de déperdition et de rétention dans les programmes d'alphabétisation et sur l'impact socioculturel des plans et programmes d'éducation des adultes ; publication de 5 documents de synthèse régionaux sur les résultats de l'enquête menée par l'Unesco en 1984-1985, d'une étude de synthèse sur l'exploitation optimale des conclusions de la recherche et d'une liste informatisée de projets de recherche bénéficiant de l'appui de l'Unesco (3 Etats membres ont pris des mesures de suivi consistant à améliorer la coordination entre les activités de recherche éducative et les processus décisionnels) ; préparation, par le Bureau international d'éducation, de 4 monographies dans la collection "Sciences de l'éducation", d'un guide sur l'application des résultats de la recherche psychologique au processus éducatif (en coopération avec l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau), de nouvelles éditions augmentées du Répertoire des institutions de recherche en éducation et du Répertoire international des institutions de recherche sur l'enseignement supérieur ; mise au point et expérimentation, dans certains Etats membres, d'un instrument méthodologique de recherche coopérative sur l'attitude des jeunes et des adultes vis-à-vis de l'éducation (ces activités ont déjà été suivies d'effets, puisqu'un certain nombre d'Etats membres ont déjà pris des mesures pour leur donner suite).

Innovations dans le domaine du contenu, des méthodes et des techniques de l'éducation

17. Formation et recyclage de 700 instituteurs, professeurs du secondaire, administrateurs et inspecteurs dans le domaine de la prévention de l'échec scolaire et de l'utilisation des technologies éducatives novatrices, en particulier dans le cadre des réseaux coopératifs d'innovation éducative, tels que le Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), le Réseau d'innovation éducative pour le développement dans les Caraïbes (CARNEID), le Programme de coopération en matière de recherche et de développement de l'innovation éducative dans le sud et le sud-est de l'Europe (CODIESEE), le Programme d'innovation éducative pour le développement dans les Etats arabes (EIPDAS) et le Réseau d'innovation éducative pour le développement en Afrique (NEIDA).

18. Renforcement de la diffusion régionale des innovations éducatives grâce à l'organisation, dans le cadre des réseaux coopératifs régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative, de 56 réunions nationales et régionales visant à accroître les échanges de spécialistes et de données d'expérience

entre les pays, et à la diffusion de 50 publications. Le nombre des Etats et des centres participant aux réseaux APEID, CARNEID et CODIESEE a augmenté. Une évaluation d'impact des activités de ces réseaux sera achevée vers la fin de 1987.

19. Amélioration des méthodes spéciales d'enseignement grâce à la publication d'un guide sur les méthodes d'enseignement dans des conditions difficiles en Afrique, à l'élaboration de deux études, à l'organisation d'une réunion régionale (40 participants) sur la question en Amérique latine et dans les Caraïbes, et à l'élaboration de 3 guides méthodologiques sur l'enseignement dans les classes multiples des écoles à maître unique en Asie.

La revue trimestrielle "Perspectives"

20. Accroissement de la diffusion de "Perpectives", notamment par la publication de ses anthologies dans 6 langues supplémentaires (allemand, coréen, hongrois, italien, polonais, serbo-croate).

Réflexion sur la cohérence, l'équilibre et la pertinence des contenus de l'éducation

21. Contribution à l'amélioration de l'équilibre entre divers types de contenus éducatifs, grâce à la réalisation de deux études sur les questions et les tendances dans ce domaine, et d'une étude intitulée "Intégration, équilibre et pertinence des contenus de l'enseignement général ; à la publication de "Problèmes sociaux et éducatifs des délinquants : dimensions ou problèmes et activités qui pourraient être entreprises afin d'aider les Etats membres à leur trouver des solutions" et d'un "Guide méthologique sur l'application des principes des instruments normatifs en éducation" ; grâce enfin à la préparation, par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation à Hambourg d'une synthèse des activités de l'Unesco sur l'intégration, l'équilibre et la pertinence des contenus de l'enseignement général.

22. Formation de 80 fonctionnaires clés de 14 Etats membres à l'application des concepts d'intégration, d'équilibre et de pertinence à l'enseignement secondaire.

23. Amélioration des pratiques nationales en matière d'élaboration de programmes d'éducation dans 4 Etats membres d'Asie grâce à la formation de 60 personnels clés dans 2 d'entre eux, et à la préparation de brochures, pochettes de documentation et affiches sur l'éducation en matière de population, l'éducation sexuelle, l'éducation à la vie familiale, l'abus des drogues, ainsi que d'un manuel pour alphabétiseurs dans 4 autres Etats membres ; grâce enfin à la diffusion à l'échelle internationale d'une cassette et d'une brochure intitulées Les jeunes et les drogues.

24. Amélioration de la compatibilité de la terminologie de l'éducation grâce à la publication en anglais/espagnol et anglais/russe d'un glossaire révisé des termes de technologie éducative.

Intégration de contenus interdisciplinaires dans l'enseignement formel et l'éducation non formelle

25. Elaboration plus poussée de la théorie de l'interdisciplinarité grâce à la publication de l'ouvrage "L'interdisciplinarité dans l'enseignement général".

26. Identification de stratégies et de mécanismes opérationnels visant à promouvoir la mise au point de programmes d'enseignement intégrant un contenu lié à la qualité de la vie, grâce à l'organisation de 2 séminaires à l'intention de 40 spécialistes de 2 Etats membres ; à la préparation et à la diffusion à tous les Etats membres de 7 rapports nationaux ; à la formation de 40 spécialistes et à la diffusion de matériel audiovisuel pour les programmes d'enseignement portant sur la prévention de l'abus des drogues ; grâce enfin à l'élaboration, conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé, d'un programme visant à empêcher la propagation du syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA).

Utilisation des langues maternelles et des langues nationales, éducation esthétique et promotion des valeurs éthiques par l'éducation

27. Contribution à l'intensification des échanges interculturels par l'enseignement des langues, grâce aux activités suivantes : organisation d'un projet pilote et d'une réunion régionale et production de 5 guides en

Amérique latine et dans les Caraïbes ; lancement d'un réseau d'échange d'information et organisation d'une réunion en Europe sur la contribution de l'enseignement des langues et littératures étrangères à la compréhension internationale et à la paix ; publication d'un guide sur les contenus et les méthodes de l'enseignement des langues africaines, et mise en place d'un programme régional de publication d'oeuvres littéraires et d'autres matériels de lecture dans les langues africaines.

28. Promotion des valeurs éthiques et esthétiques par l'éducation, grâce à la publication, en coopération avec le Club de Rome, de "A la recherche d'une sagesse pour le monde", et à l'organisation d'un séminaire, avec la participation de 60 spécialistes de 20 Etats membres, sur le rôle des musées dans l'enseignement scolaire et l'éducation extrascolaire.

Utilisation des nouvelles technologies de la communication et du traitement de l'information

29. Elaboration et application d'une méthode d'évaluation des projets relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, grâce à la publication d'un guide méthodologique sur l'évaluation des projets à grande échelle de téléenseignement médiatisé, et à l'achèvement d'une étude sur l'évaluation des didacticiels destinés à l'enseignement assisté par ordinateur.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

30. Toutes les activités relatives à l'intégration du concept de qualité de la vie et d'environnement dans l'enseignement secondaire devraient être regroupées dans le cadre du grand programme IV.

31. Après l'incorporation de l'Universalisation de l'enseignement primaire (UPE) et de certains aspects de la formation continue au nombre des objectifs du Programme d'éducation pour tous en Asie et dans le Pacifique (APPEAL) et du Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), la relation entre ces ceux programmes a été précisée lors de deux réunions auxquelles ont participé des représentants de la plupart des Etats membres de la région. Les activités menées au titre de l'UPE et de l'éducation permanente contribuent à la mise en oeuvre de l'APEID et de l'APPEAL, et il devrait continuer à en être ainsi à l'avenir.

Programme IV.3 - Politiques et méthodes de formation des personnels de l'éducation

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IV.3.1	160.600	139.302
Sous-programme IV.3.2	376.400	194.650

I. Principaux résultats

Formulation et application de politiques intégrées de formation

32. Fourniture aux Etats membres de conseils méthodologiques en vue de faciliter la prise de décisions relatives aux politiques et plans intégrés de formation, grâce à la préparation d'un manuel destiné à initier les directeurs d'école, inspecteurs et principaux de collège aux méthodes d'harmonisation des programmes ; à la diffusion d'une bibliographie révisée des publications et d'une étude conjointe menée en Europe sur diverses questions ayant trait à la formation en cours d'emploi des maîtres ; à la synthèse de 4 études de cas qui doivent servir au lancement, en Europe, d'un projet pilote visant à tester diverses manières d'introduire l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires ; grâce enfin au lancement d'un projet pilote visant à la formation des personnels clés de l'éducation pour l'enseignement à distance en Asie et dans le Pacifique.

Formation des personnels de l'éducation

33. Amélioration des outils méthodologiques de formation des maîtres, grâce à la préparation d'une synthèse des méthodologies de la formation et à l'élaboration de matériels de formation et d'enseignement pour les projets opérationnels en Asie ; à la préparation et à l'expérimentation par plus de 600 éducateurs d'un cours d'enseignement à distance visant à adapter les programmes de l'enseignement primaire dans les régions marginales d'Amérique latine et des Caraïbes.

Recommandation de 1966 sur la condition du personnel enseignant

34. Contribution à une meilleure connaissance des diverses activités normatives concernant la condition des personnels des divers degrés de l'enseignement, grâce à la préparation d'une synthèse des études sur l'opportunité d'une recommandation relative à la condition des personnels de l'enseignement supérieur ; et à la préparation de 4 études consacrées à une éventuelle convention sur la condition du personnel enseignant.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

35. La tendance à la diminution progressive du nombre d'Etats membres qui répondent au questionnaire sur l'application de la Recommandation relative à la condition du personnel enseignant semble se confirmer. L'Organisation, pour sa part, étudie des mesures propres à améliorer le contenu des futurs questionnaires. S'agissant des Etats membres, elle s'emploie à encourager les autorités nationales compétentes à répondre au questionnaire, afin de lui permettre de mieux apprécier les progrès accomplis dans l'application de la Recommandation.

Programme IV.4 - Moyens et infrastructures - Systèmes d'information, espaces éducatifs et industries pédagogiques

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IV.4.1	470.850	312.075
Sous-programme IV.4.2	308.750	223.157
Sous-programme IV.4.3	145.582	72.855

I. Principaux résultats

Développement des services d'information et de documentation

36. Renforcement des échanges internationaux d'information sur l'éducation, grâce à la diffusion de divers outils bibliographiques (trois numéros du bulletin du Bureau international d'éducation - BIE, 2 numéros du catalogue informatisé du Centre de documentation, liste des périodiques disponibles, catalogue des documents publiés par le BIE en 1986) ; et à la fourniture de services de référence en réponse aux 3.000 demandes émanant des 800 utilisateurs du Centre de documentation.

37. Poursuite de l'action engagée pour développer le Réseau international d'information en matière d'éducation (INED) en vue de renforcer les capacités nationales de collecte des données relatives à l'éducation et d'utilisation des méthodes modernes de traitement de l'information, grâce à la formation de 30 spécialistes de centres INED d'Amérique latine, et à la fourniture de micro-ordinateurs à 3 de ces centres ; et grâce à la publication d'une nouvelle édition du Répertoire des services de documentation et d'information en matière d'éducation, et de la version portugaise du Thesaurus de l'éducation Unesco-BIE.

Bâtiments et mobilier éducatifs et équipements scolaires

38. Diffusion accrue aux Etats membres de l'information relative à l'utilisation de matériaux et techniques de construction locaux améliorés : grâce à

l'établissement d'un réseau international d'information dans le domaine des constructions et du mobilier scolaires ; à une plus large utilisation de la base de données spécialisées informatisées (EDFAC) ; à la préparation, par le Bureau régional principal d'éducation pour l'Asie et le Pacifique (ROEAP) de 12 rapports techniques sur des sujets tels que la conception d'écoles résistant aux séismes et aux typhons ; à l'établissement de directives pour la conception de bâtiments éducatifs et à la diffusion de 12 publications qui ont facilité l'adoption, dans 16 Etats membres, de mesures propres à remédier aux dégâts subis par les bâtiments éducatifs du fait de catastrophes naturelles.

39. Formation de 120 spécialistes d'Afrique et d'Asie et du Pacifique dans des domaines tels que la conception d'écoles primaires, la conception de bâtiments pouvant résister aux séismes et aux typhons et l'entretien des bâtiments éducatifs.

Industries pédagogiques

40. Contribution à la rationalisation de la publication de manuels dans les Etats membres en développement, grâce à la préparation d'un manuel sur la réduction des coûts de production des manuels et des matériels de lecture, à l'élaboration de matériels pour le recyclage des administrateurs, et à la fourniture de services consultatifs techniques à 8 Etats membres.

41. Accroissement et amélioration de l'information relative à la production de matériels pédagogiques, grâce à la formation de 40 spécialistes de 6 Etats membres d'Afrique et d'Asie et du Pacifique, dans des domaines tels que la production locale ou l'élaboration régionale de manuels ; et à l'organisation en Asie de 2 expositions, visitées par quelque 40.000 personnes, présentant les réalisations de l'Unesco dans le domaine du développement des matériels éducatifs.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

42. Il conviendrait de rechercher les moyens de faciliter l'accès direct des Etats membres à la base de données du Bureau international de l'éducation (BIE).

43. Le développement du Réseau international d'information en matière d'éducation (INED) dépend d'un accroissement des actions et programmes de formation du BIE destinés à aider les Etats membres à planifier, créer et développer des services de documentation en matière d'éducation.

GRAND PROGRAMME V

EDUCATION, FORMATION ET SOCIETE

Le programme V.1 a été transféré et incorporé au programme IV.2 (Les sciences de l'éducation et leur application à la rénovation du processus éducatif).

Programme V.2 - L'enseignement des sciences et de la technologie

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme V.2.1	1.176.586	954.740
Sous-programme V.2.2	269.500	228.404

I. Principaux résultats

Amélioration et modernisation de l'enseignement des sciences et de la technologie

1. Diffusion accrue des documents de référence et des informations grâce à l'expansion du Réseau international d'information concernant l'enseignement des sciences et de la technologie (INISTE) comprenant 165 centres dans 115 Etats membres, ainsi que les ONG intéressées, grâce à la diffusion de 6 notes d'information de l'Unesco et de 20 publications et documents sur les mathématiques, les sciences, la technologie, la santé et l'éducation relative à la nutrition, y compris 7 nouvelles versions linguistiques de livres de mathématiques, de physique et de chimie déjà parus.

2. Contribution à l'adaptation par les Etats membres des programmes et matériels scientifiques à leurs besoins, grâce à l'élaboration d'une synthèse d'environ 100 expériences nationales de mise au point d'équipements peu coûteux pour l'enseignement des sciences et à la distribution de documents à 50 institutions dans 30 Etats membres d'Afrique.

Innovations concernant le contenu, les méthodes et les matériels ; programmes de formation des maîtres

4. Renforcement des capacités nationales d'enseignement des sciences et de la technologie grâce à la formation de 700 éducateurs en Afrique et en Asie et dans le Pacifique ; à la participation de 1.600 spécialistes à des réunions organisées par des ONG avec l'appui de l'Unesco ; à l'organisation, dans toutes les régions, de 6 projets pilotes qui ont abouti à l'élaboration de directives et de matériels de démonstration dans des domaines tels que l'utilisation des micro-ordinateurs, la formation en cours d'emploi grâce aux médias, la liaison entre l'enseignement des sciences et le travail productif, l'enseignement des sciences et de la technologie dans une perspective interdisciplinaire et l'enseignement des sciences dans les zones rurales ; grâce enfin à la diffusion des résultats d'une enquête effectuée dans 95 Etats membres sur la place des sciences et de la technologie dans les horaires scolaires.

Activités scientifiques extrascolaires

4. Contribution à l'amélioration des programmes d'éducation extrascolaire en matière de sciences et de technologie grâce à la préparation du Unesco sourcebook for out-of-school science and technology education (versions anglaise et arabe), du volume 6 des Etudes sur l'enseignement des mathématiques : l'enseignement extrascolaire des mathématiques et d'une brochure sur les Olympiades internationales de mathématiques de 1979 à 1985 ; à l'exploitation des résultats de 3 projets pilotes sur l'articulation des activités scolaires et extrascolaires en matière de sciences, sur l'enseignement des sciences et de la technologie aux femmes des zones rurales et sur l'utilisation des ressources communautaires pour l'organisation d'activités extrascolaires ; grâce enfin à l'organisation d'olympiades, de foires et de clubs

scientifiques en Afrique ; et à la tenue d'une réunion sous-régionale sur le journalisme scientifique ainsi que de forums scientifiques de la jeunesse dans 3 Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes.

5. Identification des nouvelles tendances de l'éducation extrascolaire en matière de science et de technologie grâce à l'organisation, en coopération avec le Comité international de coordination pour la présentation de la science et le développement des activités extrascolaires, d'une table ronde en Europe.

6. Formation de 300 spécialistes de toutes les régions du monde à la mise au point d'activités scientifiques extrascolaires destinées aux jeunes.

Programmes de vulgarisation destinés aux adultes

7. Etablissement de directives opérationnelles pour l'inclusion de matériels scientifiques et techniques dans les manuels d'alphabétisation, grâce à la publication d'un manuel d'alphabétisation à l'usage des enseignants.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

8. La copublication des ouvrages de l'Unesco relatifs à l'enseignement des sciences avec des éditeurs extérieurs devrait être envisagée, en vue de réduire leur coût de production et d'accroître leur diffusion.

Programme V.3 - Education et monde du travail

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme V.3.1	374.150	327.457
Sous-programme V.3.2	702.500	542.674

I. Principaux résultats

Education, travail productif et emploi

9. Formation en cours d'emploi de 100 spécialistes d'Afrique et d'Asie et du Pacifique à l'évaluation des programmes visant à intégrer un travail productif ou socialement utile dans le processus général d'éducation.

10. Diffusion d'expériences nationales novatrices entreprises dans 15 Etats membres, grâce à la publication de 9 monographies sur les interactions entre éducation et travail productif.

11. Amélioration des programmes relatifs à l'introduction du travail productif dans les écoles secondaires grâce à la fourniture de services consultatifs à 7 Etats membres ; et grâce à l'élaboration d'un guide sur l'introduction du travail productif dans l'enseignement général, sur son évaluation, et sur l'élaboration et l'utilisation de modules de travail productif dans l'éducation.

Enseignement technique et professionnel

12. Poursuite de l'action engagée pour promouvoir les activités normatives internationales et, en particulier, l'application de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel, grâce à l'organisation d'un congrès international (150 participants) et à la préparation d'une analyse synoptique de sa mise en oeuvre dans 44 Etats membres ; et grâce à l'établissement d'une synthèse des observations formulées par 30 Etats membres sur un avant-projet de convention internationale sur l'enseignement technique et professionnel.

13. Diffusion accrue d'informations et de données d'expérience, grâce à la mise au point d'une nouvelle unité du cours de communication graphique de l'Unesco, de 4 nouveaux ensembles d'illustrations accompagnés de modules d'apprentissage destinés à la dernière année du cycle primaire, d'un prototype de programme de formation d'informaticiens, d'un guide sur l'évaluation

des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle, de 2 études sur l'organisation d'ateliers centralisés, de 2 monographies et d'un programme type d'enseignement de l'agriculture destiné aux techniciens de niveau intermédiaire.

14. Renforcement dans 14 Etats membres des capacités de mise au point et d'application de programmes d'enseignement axés sur l'emploi, en particulier d'enseignement agricole, grâce à la formation de 70 spécialistes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

15. Une plus large diffusion de l'information concernant les objectifs et les résultats du programme V.3 (Education et monde du travail) est nécessaire pour surmonter les difficultés juridiques, administratives et autres qui s'opposent au lancement ou au développement d'activités relatives à l'intégration de l'éducation et du travail productif.

16. A la lumière de l'expérience acquise, l'accent a davantage été mis sur le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 sur la formation des personnels (grâce à l'organisation d'ateliers et de séminaires), et ceci surtout dans les domaines de l'informatique, de l'application des ordinateurs à la gestion de l'enseignement technique et professionnel, et de la modernisation et de l'amélioration de l'enseignement agricole de niveau intermédiaire.

17. En raison de la pénurie de fonds, un appui financier n'a été fourni qu'à 8 des 15 Etats membres qui ont mis en route le programme relatif aux modules d'interaction entre l'éducation et le travail productif. Une redistribution des crédits prévus au titre de ce programme pourrait être envisagée pour le prochain exercice biennal.

Programme V.4 - Promotion de l'éducation physique et du sport

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme V.4.1	157.670	147.888
Sous-Programme V.4.2	161.000	140.800

I. Principaux résultats

L'éducation physique et le sport

18. Elaboration de propositions concernant les domaines futurs de la coopération internationale, grâce à l'organisation de la réunion du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et de son Bureau ainsi que d'un groupe de travail Unesco/Comité olympique international.

19. Elucidation des causes de la violence entourant les activités sportives grâve à la mise en route d'une étude multidisciplinaire sur les origines et les formes de la violence dans les sports, et en particulier ses aspects sociaux et éducatifs, ainsi que sur les mesures à prendre pour y remédier.

Encouragement des mouvements de jeunesse

20. Participation des jeunes et des mouvements de jeunesse aux efforts nationaux de développement des activités sportives, grâce à la contribution des jeunes au renforcement, dans 7 Etats membres, des infrastructures sportives.

21. Promotion, en coopération avec le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), des activités de volontariat des jeunes auprès de 93 organisations nationales de jeunesse dans 49 Etats membres, et avec la participation de 11 organisations régionales et internationales.

22. Poursuite de la réflexion sur les objectifs et la qualité du travail volontaire, et meilleure connaissance du volontariat, grâce à l'organisation d'un séminaire sur le rôle des organisations du volontariat dans la lutte contre le racisme et l'apartheid (40 participants provenant de 21 Etats

membres) et à l'organisation d'une conférence des organisations du service volontaire sur le thème "Volontariat des jeunes, respect mutuel et coopération" (97 participants provenant de 32 Etats membres) ; grâce à la diffusion d'une documentation appropriée sur le volontariat des jeunes ; et grâce à la coopération avec le CCSVI, favorisant les échanges d'expériences, la formation des responsables en matière de volontariat des jeunes et la coordination des activités nationales et internationales.

23. Formation des animateurs et responsables des mouvements ou organisations de jeunesse, grâce à l'octroi de bourses de voyage à 51 personnes, dont 16 femmes et 15 boursiers originaires des pays les moins avancés ; grâce à l'organisation d'un séminaire (26 participants provenant de 19 Etats membres), destiné à mettre à jour la méthodologie de formation des animateurs des mouvements de jeunesse, en se fondant sur les réponses de 22 Etats membres à un questionnaire détaillé sur les structures existantes et les méthodes de formation dans ce domaine.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

24. Les ressources initialement prévues à cette fin n'ayant pu être dégagées, il n'a pas été possible de créer une association internationale pour l'organisation de festivals internationaux des sports et jeux traditionnels, ce qui a freiné la promotion de ces activités, en particulier dans les pays en développement.

25. En dépit de la modestie des ressources budgétaires attribuées au renforcement ou à la création d'infrastructures sportives dans les Etats membres, les efforts déployés par l'Organisation dans ce domaine devraient susciter plus d'intérêt de la part des commissions nationales, surtout en ce qui concerne les infrastructures sportives en milieu rural et la participation des organisations de jeunesse à la mise en oeuvre des projets en la matière. D'autre part, les projets retenus par l'Organisation pour recevoir une assistance technique et financière devraient être suivis aux différents stades de leur réalisation, afin de constituer des projets pilotes et servir d'exemples pour l'obtention de fonds extrabudgétaires plus importants.

26. En ce qui concerne la promotion des activités de volontariat des jeunes, il conviendrait, à l'avenir, de mettre l'accent sur la participation active des volontaires aux projets opérationnels mis en oeuvre par l'Organisation. D'autre part, la collaboration avec le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), qui est un excellent instrument de coordination et d'information et qui a un statut d'organisation non gouvernementale de catégorie A, mériterait d'être renforcée, notamment par l'octroi d'une subvention annuelle ainsi que par une meilleure coordination de ses activités non seulement avec celles de la Division de la jeunesse, mais aussi avec celles d'autres unités du Secrétariat.

27. La sélection des personnes devant bénéficier de bourses de voyage dans le domaine de la formation des animateurs et responsables de mouvements de jeunesse, nécessite un délai de l'ordre de cinq mois entre l'annonce des bourses et la soumission des demandes, de façon à recevoir des requêtes provenant des différentes régions du monde et à procéder à une bonne sélection. Il convient aussi de mieux suivre, en collaboration avec les Etats membres et les organisations non gouvernementales compétentes, les résultats de la formation des boursiers.

28. Les informations en matière de méthodes de formation des animateurs et responsables de mouvements de jeunesse sont fragmentaires et ne sont pas faciles à rassembler. La tenue d'un séminaire international de spécialistes s'est donc avérée nécessaire et devra contribuer à l'amélioration des connaissances, à l'échange d'expériences et au renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

Programme V.5 - Enseignement supérieur, formation et recherche

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme V.5.1	1.101.200	873.601
Sous-programme V.5.2	123.400	66.770

I. Principaux résultats

Encouragement des tendances novatrices ; promotion de la coopération régionale et internationale

29. Amélioration des systèmes d'enseignement supérieur grâce à la fourniture de services consultatifs à 8 Etats membres d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes ; à l'organisation de 4 projets pilotes et à la mise au point de 30 monographies ; à l'organisation d'un colloque sur la rénovation de l'enseignement supérieur et à la création d'un comité consultatif sur la stratégie à adopter pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique ; et grâce, en Asie, à la promotion de l'éducation à distance ; à l'organisation de la visite de plusieurs pays par des administrateurs de haut rang de 5 Etats membres et à la publication de 2 numéros d'un bulletin, Never to far.

30. Diffusion des résultats des expériences novatrices relatives à l'introduction du traitement automatisé de l'information dans l'enseignement supérieur, grâce à la publication de 10 études de cas.

31. Développement de la coopération régionale et internationale grâce à l'organisation par le Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES) de 4 réunions, suivies par 120 participants venus de 29 Etats membres de la région Europe et d'autres régions, sur la comparabilité des systèmes d'enseignement supérieur, la recherche dans l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire entre l'Europe et les pays en développement, et la comparabilité des statistiques de l'enseignement supérieur ; et grâce à la définition de nouveaux domaines de coopération régionale dans l'enseignement supérieur à la 6e réunion des correspondants de liaison du CEPES et à la 13e session de son Comité consultatif.

32. Meilleures connaissances et prise de conscience des problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur dans la région Europe, grâce à l'organisation, en collaboration avec 5 ONG, de 5 tables rondes sur les principaux problèmes de l'enseignement supérieur ; à la publication de 5 études : Higher Education and Research (L'enseignement supérieur et la recherche), Efficiency in Higher Education (L'efficacité dans l'enseignement supérieur), New Approaches to Planning in Higher Education (Nouvelles conceptions de la planification de l'enseignement supérieur), University Teaching and the Training of Teachers (L'enseignement universitaire et formation des enseignants), The Role of Women in Higher Education (Le rôle des femmes dans l'enseignement supérieur) et de 4 monographies sur les systèmes nationaux d'enseignement supérieur ; grâce enfin à la distribution de la revue trimestrielle L'enseignement supérieur en Europe (en anglais, en français et en russe) à 3.000 institutions et spécialistes, et à l'automatisation des services d'information et de documentation du CEPES.

33. Renforcement de la coopération régionale en Amérique latine et diffusion accrue de l'information grâce aux activités mises en oeuvre par le Centre régional pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (CRESALC), telles que l'organisation de la 6e réunion de son Comité consultatif, d'une réunion régionale du groupe de coordination du réseau de coopération interuniversitaire pour la formation pédagogique en cours d'emploi du personnel de l'enseignement supérieur dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (REDESLAC) ; grâce à la publication de 3 numéros du bulletin L'enseignement supérieur et de 4 numéros du Bulletin semestriel des résumés analytiques, de 5 monographies, de 2 bibliographies spécialisées ainsi que d'études sur la jeunesse universitaire et sur les études universitaires supérieures en Amérique latine ; grâce à l'appui fourni en vue du développement de la coopération entre 5 Etats membres de la sous-région andine participant aux activités de l'Université andine Simon Bolivar, et à 8 Etats membres de la sous-région amazonienne.

Reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur

34. Augmentation du nombre d'Etats membres parties aux conventions sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur grâce à l'organisation de 2 réunions des comités régionaux chargés de l'application de ces conventions en Europe et dans les Etats membres arabes et d'Europe méditerranéenne.

Recherche et formation dans l'enseignement supérieur

35. Création ou renforcement de réseaux d'institutions pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'enseignement supérieur en Afrique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce à l'organisation de 4 réunions consultatives et ateliers interrégionaux au profit de 60 professeurs d'université et représentants d'ONG.

36. Diffusion des expériences nationales dans le domaine de la formation pédagogique des personnels de l'enseignement supérieur grâce à la publication, en collaboration avec l'Association internationale des universités, d'un répertoire annoté des projets de recherche pédagogique réalisés dans 252 institutions d'enseignement supérieur de 52 Etats membres ; et à la publication d'une monographie sur la formation pédagogique des personnels de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique.

37. Amélioration des programmes de formation et de perfectionnement dans 45 Etats membres d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à la formation de plus de 250 spécialistes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

38. En vue d'encourager les Etats membres à adhérer aux conventions sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur, et de promouvoir l'application de ces instruments, les modalités d'exécution des activités du programme devraient être diversifiées et revues en fonction des particularismes régionaux.

39. En raison des contraintes budgétaires, tous les documents sur la formation pédagogique des personnels de l'enseignement supérieur ont été publiés dans une seule langue, ce qui limite leur distribution aux institutions nationales intéressées.

40. Des efforts sont actuellement déployés pour amener les membres du Comité consultatif du CRESALC à participer plus activement aux programmes du Centre.

Programme V.6 - Action en vue d'une meilleure intégration des activités de formation et de recherche

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme V.6.2	81.000	60.641

I. Principaux résultats

41. Mise au point d'une méthodologie de l'intégration des activités de formation et de recherche en vue de la solution de problèmes spécifiques de développement, grâce à l'organisation de 2 activités pilotes en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

42. Diffusion d'informations spécialisées sur la définition des besoins et la planification optimale des ressources nécessaires à l'intégration de la formation et de la recherche dans l'enseignement supérieur, grâce à la distribution aux responsables et institutions des Etats membres de 7 études de cas, d'un rapport sur l'état de la question et d'une bibliographie annotée des documents pertinents de l'Unesco.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

43. L'objectif ultime du programme V.6 (Action en vue d'une meilleure intégration des activités de formation et de recherche) est de promouvoir la formulation et l'application de politiques intégrées de formation et de recherche dans les Etats membres. Il est apparu que, pour nombre d'institutions et d'Etats membres, l'accès aux données nécessaires à la mise en oeuvre des activités relevant de ce programme était malaisé, ce qui explique les retards intervenus dans l'exécution des activités prévues.

GRAND PROGRAMME VI

LES SCIENCES ET LEUR APPLICATION AU DEVELOPPEMENT

Programme VI.1 - Recherche, formation et coopération internationale dans les domaines des sciences exactes et naturelles

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VI.1.1	771.700	650.595
Sous-Programme VI.1.2	236.500	194.909
Sous-programme VI.1.3	2.226.100	2.103.530

I. Principaux résultats

Programmes nationaux de recherche fondamentale et appliquée

1. Contribution à l'élaboration et au renforcement des programmes nationaux de recherche fondamentale et appliquée ainsi qu'à la formation des chercheurs par le biais des activités suivantes :

Dans le domaine des mathématiques, 4 séminaires de formation avancée (305 participants), organisés dans 2 centres internationaux et un séminaire organisé dans un établissement national ; préparation du Répertoire mathématique du tiers monde et publication du Bulletin Mathematics and Development (Mathématiques et développement) ; publication de 2 volumes d'études préparatoires à la mise sur pied d'une formation et de recherches interdisciplinaires ; contribution et fourniture d'un soutien intellectuel à 3 activités régionales relatives à l'influence de l'informatique sur l'enseignement des mathématiques, à l'algèbre et aux mathématiques en tant que discipline appliquée ; et octroi d'une aide à 40 mathématiciens de pays en développement pour leur permettre de participer à des activités régionales et au Congrès mondial de mathématiques de 1986.

Dans le domaine de la physique, organisation en Asie de 3 stages de formation à la recherche sur la physique des lasers et des plasmas et attribution de bourses de recherche et de voyage à 11 physiciens.

Dans le domaine de la chimie, réalisation de 6 cours de formation et d'un séminaire dans 7 Etats membres d'Asie (148 scientifiques) ; d'un atelier régional et de 2 ateliers nationaux de formation sur la production locale de matériel scientifique d'un coût modique (48 participants de 6 Etats membres de la région arabe) ; d'un programme multinational (Yougoslavie/Kenya) débouchant sur la mise en place d'un système d'information technique dans un Etat membre ; fourniture, par l'intermédiaire de 3 institutions, de services de recherche à 4 réseaux régionaux ; attribution de 10 bourses de voyage et de 6 bourses de recherche.

Dans le domaine de la biologie, organisation de 8 cours de formation avancée à la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que de 3 colloques et d'un stage sur la neurobiologie et la recherche sur le cerveau, s'adressant à 300 jeunes scientifiques ; assistance pour l'organisation du deuxième Congrès mondial de neurosciences (4.000 participants) ; formation postuniversitaire de 20 scientifiques dans le cadre d'un cours de longue durée sur un certain nombre de sujets de biologie moderne ; et attribution de bourses de recherche et de voyage à 20 neurobiologistes.

2. Renforcement des capacités nationales par la participation de scientifiques à 17 cours de formation postuniversitaire de longue durée (530 scientifiques) sur des thèmes de pointe de la recherche, ainsi qu'à 2 cours de formation postuniversitaire organisés en coopération avec l'Association internationale postuniversitaire pour les sciences et la technologie.

Coopération avec des établissements d'enseignement supérieur

3. Amélioration des programmes d'enseignement des sciences, des équipements de laboratoires et de la formation avancée dans les établissements d'enseignement supérieur, grâce à la mise au point et à l'essai par les étudiants de 8 prototypes d'installations de laboratoire dans 10 Etats membres ; à la réalisation et à la diffusion de 3 manuels de formation ; à l'organisation de 10 cours de formation dans le cadre du Réseau asiatique pour l'enseignement de la physique (ASPEN) et du Réseau international pour l'enseignement de la chimie (INCE), ainsi que d'un séminaire de formation complémentaire auxquels ont participé 450 enseignants universitaires et 40 techniciens de laboratoire ; à la fourniture d'une aide aux 115 participants au premier Colloque international sur la formation théorique et pratique des techniciens, ainsi qu'à une étroite coopération avec plusieurs organisations internationales et régionales non gouvernementales, laquelle a abouti à la rédaction d'une étude sur les mathématiques et à la mise au point de programmes d'enseignement universitaire de la biologie. Toutes ces activités ont été mises en oeuvre en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de science et de technologie pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale et pour les Etats arabes.

Renforcement de la coopération régionale et internationale

4. Renforcement de la coopération régionale entre établissements de recherche et de formation en sciences exactes et naturelles, grâce à une étroite coopération avec le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et ses différents comités (40 cours de formation et universités d'été organisés à l'intention de 600 participants venant de pays en développement ; attribution de 400 bourses de voyage ; organisation de 20 cours de formation supplémentaires ; attribution de 20 bourses de recherche à des scientifiques dans le cadre du Réseau international conjoint Unesco/CIUS des sciences biologiques ; sélection du Réseau africain des sciences biologiques pour financement par le PNUD et diffusion de 20 circulaires et bulletins) ; grâce à la collaboration entretenue avec trois organisations non gouvernementales et avec un nouveau partenaire - l'Asian Coordinating Group for Chemistry (ACGC) (Groupe asiatique de coordination en chimie) - en vue de l'octroi de quatre bourses d'études ; à l'établissement d'un répertoire exhaustif des recherches sur la chimie des substances naturelles et à la préparation de 6 cours de formation de brève durée à la biologie moléculaire et à la génétique ; à la collaboration entretenue avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi qu'avec le Centre international de physique théorique (CIPT) (formation de 3.500 physiciens) ; à l'organisation, par le Bureau régional de science et de technologie pour les Etats arabes, d'une conférence régionale sur la physique de la matière à l'état condensé (30 participants originaires de 10 Etats membres) ainsi que grâce à des programmes de recherches coopératives organisés par le Bureau de coopération scientifique pour l'Europe et l'Amérique du Nord dans les domaines de la biophysique, des biomatériaux, de l'électrochimie et de la chimie des substances naturelles organiques (attribution de 10 bourses de recherche d'une durée de trois à six mois et de 2 bourses d'études d'une durée d'un an ; parution de deux nouvelles publications ; promotion de la recherche dans 16 instituts intégrés au réseau de biophysique).

5. Fourniture par le bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique d'une aide au deuxième Congrès panafricain de mathématiques et par les bureaux régionaux de science et de technologie pour les Etats arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes, d'une aide à des institutions nationales en vue de l'organisation de 8 stages de physique, de biologie et de mathématiques et d'un stage national et 2 stages régionaux sur la production de matériel scientifique à coût modique ; soutien par les bureaux régionaux de science et de technologie pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale et pour l'Asie du Sud-Est d'activités dans le domaine des mathématiques - ce par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale - et aide à 11 scientifiques (bourses de voyage financées en collaboration avec le Comité pour la science et la technologie au service du développement - COSTED), à l'organisation de 4 ateliers dans 3 Etats membres en collaboration avec le Réseau asiatique des sciences biologiques ainsi qu'à la diffusion d'un nouveau bulletin - The ASIA Pacific Physics News.

6. Renforcement de la coopération régionale grâce au réseau d'Asie du Sud et centrale pour les plantes médicinales et aromatiques (SCAMAP) et à la conclusion avec un Etat membre d'un accord de fonds-en-dépôt en vue du financement de deux réseaux régionaux de chimie et de microbiologie des substances naturelles ; grâce également au renforcement du Secrétariat du réseau SCAMAP,

à l'organisation des sessions annuelles de son conseil ainsi que de 7 ateliers régionaux dans 6 Etats membres, à l'échange de 7 scientifiques de haut niveau et à la publication de 2 bulletins annuels.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

7. La nouvelle structure qu'il est proposé de donner au programme VI.1 dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 se traduira par la mise sur pied d'un ensemble d'activités plus dense et réaliste, correspondant mieux aux possibilités financières de l'Unesco et faisant ressortir le rôle clé que joue la coopération scientifique internationale dans le développement national.

8. L'absence, dans les bureaux régionaux, de spécialistes du programme qui soient des mathématiciens s'est révélée un obstacle à la préparation et à l'exécution des activités décentralisées dans ce domaine ainsi qu'à l'obtention, par le Siège d'informations de première main, sur la situation dans certaines régions. Aussi, de meilleures liaisons directes ont-elles été établies entre les directions et les membres des grandes associations régionales et sous-régionales de mathématiciens, des universités et des établissements de recherche, d'une part, et le Siège de l'Unesco, de l'autre.

9. En raison de la situation financière actuelle, il est demandé aux organisateurs de stages de formation aux sciences fondamentales dans les Etats membres de doubler le montant de l'allocation versée par l'Unesco à cette fin. En conséquence, il devient de plus en plus difficile de trouver des organisateurs compétents pour mettre sur pied ces activités de formation, en particulier dans les Etats membres en développement. On s'efforcera en conséquence de se concentrer sur un plus petit nombre d'activités, lesquelles seront convenablement financées et auront un impact plus important.

10. Certains cours de formation et ateliers de recherche ont été retardés, principalement des longs délais de préparation qu'ils ont exigé en moyenne (un an) et des obstacles rencontrés dans leur organisation. Les restrictions budgétaires ont contraint à interrompre deux programmes de recherche menés en coopération.

Programme VI.2 - Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine de la technologie et des sciences de l'ingénieur

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VI.2.1	356.000	343.061
Sous-programme VI.2.2	500.964	424.555
Sous-programme VI.2.3	484.300	391.618

I. Principaux résultats

Renforcement des infrastructures technologiques nationales et adaptation des technologies

11. Renforcement des liens de coopération entre 80 centres, répartis dans 30 Etats membres, à la suite de l'organisation d'un Réseau international de centres d'application de l'informatique (INCCA) et de la définition de 5 domaines de coopération intellectuelle et technique parmi lesquels la modélisation informatisée, la micro-électronique et la robotique.

12. Formation de 142 enseignants et chercheurs en sciences de l'ingénieur dans le cadre de séminaires internationaux et de 2 séminaires régionaux sur la robotique et les applications de l'informatique.

13. Amélioration du contenu et des méthodes de l'enseignement de la micro-électronique à l'aide des micro-ordinateurs et des moyens vidéo par la réalisation de 2 études et leur diffusion auprès des écoles d'ingénieurs des pays en développement.

14. Renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine du génie parasismique par la création du Réseau international des centres de génie parasismique de l'Unesco (INEEC) reliant 5 centres spécialisés dans 5 Etats membres ; par l'organisation de 4 séminaires internationaux qui ont abouti à la publication d'une étude faisant le point des connaissances dans ce domaine et à la création d'un groupe de travail permanent sur le génie parasismique dans les Etats membres du Maghreb ; par l'organisation en Amérique latine du premier cours d'études postuniversitaires sur le génie parasismique patronné par l'Unesco, à la suite duquel plusieurs Etats membres ont demandé que soit créée la branche latino-américaine de l'INEEC ; par la tenue de la réunion annuelle du groupe de travail sur la construction de logements à bon marché en Afrique et la diffusion de son bulletin de liaison en vue d'améliorer les techniques de construction endogènes.

15. Mise au point de technologies endogènes par l'exécution de 3 projets de recherches pratiques dans 2 écoles d'ingénieurs d'Afrique et une école d'ingénieurs d'Amérique latine ainsi que par la distribution à 5 Etats membres de 5 minibibliothèques de 125 ouvrages sur la technologie appropriée.

16. Contribution à l'acquisition de connaissances relatives à l'autoconstruction d'installations de laboratoires destinées aux écoles d'ingénieurs par la réalisation d'un projet pilote auquel 3 Etats membres ont participé.

17. Amélioration méthodologique des techniques didactiques applicables à l'enseignement des sciences de l'ingénieur et à la formation dans ce domaine, de la coopération entre l'université et l'industrie, de la conception des programmes et de l'enseignement postuniversitaire par la constitution d'une infrastructure opérationnelle d'institutions ibéro-américaines.

Renforcement de la coopération entre les institutions de formation et de recherche en sciences de l'ingénieur et l'industrie

18. Renforcement des liens entre la recherche technologique, les institutions de formation et les secteurs productifs par l'organisation d'une conférence régionale dans les Etats arabes (36 participants, venus de 6 Etats membres) ainsi que d'un atelier international, organisé en coopération avec l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique, dans le cadre duquel une formation a été dispensée à 50 scientifiques et technologues, par le soutien accordé à 3 projets nationaux mis en oeuvre en coopération avec l'industrie et diverses organisations non gouvernementales, et tendant à mettre en place des unités de production dans des établissements de formation technologique ; et par l'aide fournie : à l'organisation d'un atelier Unesco/ONUDI (30 participants) sur les activités conjointes de coopération entre l'université et l'industrie : à la Conférence de la Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs (FEANI) sur les interactions entre les écoles d'ingénieurs et l'industrie (50 participants) ; et à la réunion d'un groupe de travail international (320 participants) sur la formation permanente des ingénieurs.

19. Promotion de la formation permanente dans le domaine des sciences de l'ingénieur grâce au soutien de 4 cours régionaux de formation dispensés à 100 enseignants des techniques en Afrique et en Asie, de 2 cours nationaux de brève durée qui se sont déroulés en Turquie et en Afrique (80 participants venus de 6 Etats membres) ainsi que d'un atelier sur la commande automatique et le traitement de l'information, organisé à l'intention des futurs chercheurs dans un Etat membre.

Activités de formation universitaire et postuniversitaire

20. Contribution à l'amélioration de la formation universitaire et postuniversitaire des ingénieurs par l'organisation de 10 cours et séminaires (250 participants, attribution de 100 bourses de voyage) ; par la mise en place, en coopération étroite avec les bureaux régionaux de science et de technologie, de 2 centres régionaux de formation de techniciens de maintenance et par la fourniture de services consultatifs à 6 Etats membres ; par la participation de 115 personnes au premier Colloque international sur la formation théorique et pratique des techniciens ; par la tenue d'une réunion consultative sur les femmes et l'enseignement et la formation en sciences de l'ingénieur et en technologie ; par la mise en oeuvre de 2 projets Unesco/PNUD dans le domaine de l'enseignement et de la formation en sciences de l'ingénieur ainsi que la diffusion de 4 ouvrages dans la série des Etudes sur la

formation des ingénieurs ainsi que par la planification d'une évaluation conjointe d'un projet PNUE/Unesco sur la formation des ingénieurs concernant l'environnement. Toutes ces activités ont été mises en oeuvre en coopération avec des organisations internationales non gouvernementales comme la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), la Fédération arabe pour l'enseignement technique (FAET), la FEANI, la Société européenne pour la formation des ingénieurs (SEFI) ainsi que leurs différents comités.

Coopération internationale et régionale

21. Renforcement de la coopération internationale et interrégionale par l'organisation de 6 séminaires/ateliers dans 6 Etats membres, à l'intention de 200 participants de pays en développement ; par l'étroite collaboration entretenue avec 15 organisations non gouvernementales, aux fins notamment de la formation de techniciens de la maintenance en Afrique et en Asie, ainsi que par le concours fourni en vue de la publication de 15 périodiques/bulletins.

22. Accroissement de la participation des ingénieurs de pays en développement aux activités d'organisations non gouvernementales visant à renforcer le rôle que les ingénieurs et le grand public jouent dans l'orientation du progrès scientifique et technologique vers l'amélioration du bien-être de la société, ce, par le soutien apporté à la Conférence annuelle de la SEFI sur l'industrie et la formation des ingénieurs ainsi qu'au 15e Colloque international de l'Association internationale pour la formation pédagogique des ingénieurs portant sur le thème "Formation des ingénieurs en 1986".

23. Renforcement des activités régionales de recherche et de formation technologiques et développement des échanges d'expérience, ce par l'assistance octroyée à 5 réseaux d'institutions d'ingénieurs dans 5 régions (le Réseau africain des institutions scientifiques et technologiques a rassemblé à lui seul plus de 200 ingénieurs de 30 Etats membres d'Afrique ; des préparatifs ont été entrepris en vue de la mise en place en Asie du Sud et en Asie centrale d'un réseau régional d'institutions spécialisées dans les sciences de l'ingénieur analogues à ceux créés en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine) ; par la formation, dans le cadre du Projet majeur régional d'intégration de la recherche, de la formation et du développement technologiques en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, de 100 ingénieurs/techniciens, la participation de 300 ingénieurs/scientifiques à 10 séminaires et ateliers, la diffusion de 15 publications contenant des rapports ou actes de réunions, la fourniture de services consultatifs et l'attribution de 6 bourses d'études.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

24. Vu le caractère limité des ressources financières et humaines disponibles, on s'est efforcé de renouveler les modalités de mise en oeuvre des activités (en intensifiant par exemple la création dans les Etats membres de réseaux d'institutions qui prêtent ensuite un concours financier et technique direct auxdites activités, ou en partageant les coûts de celles-ci avec des organisations non gouvernementales), et de se concentrer sur les activités de nature novatrice et ayant un effet multiplicateur. La nouvelle structure proposée pour le programme VI.2 dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 traduit ce souci.

25. Il a été suggéré que l'Unesco, en coopération avec des institutions ou organismes spécialisés des Nations Unies ainsi qu'avec l'Association européenne d'ingénierie des séismes, coordonne une nouveau programme relatif à la prévention des risques de dommages aux centrales nucléaires dans les zones sujettes aux tremblements de terre.

26. La diffusion de matériels méthodologiques et didactiques dans les écoles d'ingénieurs devrait être intensifiée et améliorée.

27. La recherche technologique prend du temps et ne produit pas nécessairement des résultats utiles en l'espace d'une année. Les procédures financières de l'Organisation veulent toutefois que les contrats établis dans ce domaine portent normalement sur une période d'un an au maximum. Cette contrainte limite la somme de travail utile qui peut être exécutée. Afin d'encourager l'approfondissement des travaux de recherche et d'adaptation technologiques, il serait bon d'attribuer les contrats de recherche au début de l'exercice biennal, de manière que les travaux visés puissent s'étendre sur plus d'une année.

Programme VI.3 - Recherche, formation et coopération internationale dans quelques domaines clés de la science et de la technologie

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VI.3.1	1.442.600	1.220.671
Sous-programme VI.3.2	540.100	463.366
Sous-programme VI.3.3	590.850	497.307

I. Principaux résultats

Informatique

28. Renforcement des capacités nationales et diffusion des connaissances grâce à l'organisation de 6 séminaires et cours de formation dans 6 Etats membres, pour 200 informaticiens diplômés et jeunes scientifiques ; au soutien fourni à un cours de formation de diplômés et à 2 cours post-universitaires pour 120 candidats ; à l'attribution de 6 bourses et allocations d'étude ; à la distribution de matériel pédagogique et de jeux d'auxiliaires didactiques dans un Etat membre ainsi que des versions française et espagnole du "Programme modulaire pour l'enseignement de l'informatique", grâce enfin au soutien fourni à 2 Etats membres pour l'achat de matériel.

29. Renforcement des infrastructures nationales grâce à la mise en oeuvre de 5 projets pilotes dans 5 Etats membres et au renforcement effectif de la coordination des activités informatiques dans un Etat membre, à la suite d'une étude d'évaluation.

30. Promotion d'activités régionales grâce au soutien fourni aux 5 réseaux régionaux d'informatique existants (4 ateliers régionaux ; échange de personnel, une réunion de coordonnateurs nationaux, 5 cours de formation, 3 missions de consultants, préparation de 2 études et attribution de deux bourses de voyage) ; et à une meilleure participation des bureaux régionaux de science et de technologie aux activités informatiques.

31. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des applications nouvelles de l'informatique, grâce au succès de la mise en oeuvre d'un projet pilote de création de systèmes experts dans le domaine des applications médicales sur le terrain, qui a conduit à proposer la tenue d'une conférence internationale sur l'informatique en médecine ; grâce à l'organisation d'un colloque sur la "formation des formateurs" pour 40 experts ; grâce enfin à la fourniture de matériel de micro-informatique à 16 projets pilotes.

32. Echange accru d'expériences et meilleure coordination des activités grâce au soutien fourni à 3 organisations non gouvernementales pour la formation de 300 spécialistes dans le cadre de 5 cours, séminaires et ateliers ; à l'aide apportée à 50 participants au dixième Congrès mondial de l'informatique et à la deuxième Conférence internationale de Bagdad sur la technologie et les applications de l'ordinateur (400 spécialistes de 18 Etats membres) ; grâce à une contribution à une réunion de coordination d'une organisation non gouvernementale ; grâce enfin à la participation à diverses activités avec le Bureau intergouvernemental d'informatique (BII).

33. Développement de la coopération internationale et du soutien aux activités nationales visant à former des spécialistes, à développer des infrastructures, à définir des politiques nationales et à mettre en lumière le rôle de l'informatique grâce au lancement du Programme intergouvernemental d'informatique (PII). La première session du Comité intergouvernemental du PII s'est tenue en octobre 1986 avec la participation de 38 Etats membres, 27 Etats non membres et 8 représentants d'autres organisations du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ; la première réunion du Bureau du Comité intergouvernemental s'est tenue en mai 1987.

Microbiologie appliquée et biotechnologies

34. Diffusion de techniques modernes en recherche biotechnologique grâce à l'organisation de 15 cours de formation avec ateliers dans 13 Etats membres (300 participants).

35. Consolidation des activités de recherche et de formation du Réseau international des centres de ressources microbiennes (MIRCEN) grâce à la distribution gratuite d'exemplaires du nouveau périodique MIRCEN Journal of Applied Microbiology and Biotechnology à 125 laboratoires de 79 Etats membres ; à la production, avec l'Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM) d'une bande vidéo sur la collection de cultures ; à la coopération avec 5 centres scientifiques internationaux grâce enfin à la mobilisation de ressources extrabudgétaires fournies par le PNUD pour 2 projets nouveaux.

36. Promotion d'activités nationales et internationales de recherche et de formation en biotechnologie grâce à l'organisation d'un séminaire (30 participants) visant à promouvoir la coopération dans le domaine de la biotechnologie appliquée à l'agriculture ; au soutien fourni à 42 participants à 2 séminaires, l'un sur l'interféron et l'autre sur les anticorps monoclonaux ; à l'organisation de 3 cours de formation avancée portant respectivement sur la biocatalyse industrielle, la technologie de la fermentation alimentaire et le traitement des eaux usées industrielles ; à la formation avancée en microbiologie fournie à 15 participants de 8 Etats membres d'Asie, et à 20 participants de 9 Etats membres de la région arabe, sur le contrôle informatique des processus biotechnologiques ; grâce enfin à l'octroi de 5 bourses de recherche et à la fourniture de petit matériel à un institut de génétique.

37. Sensibilisation accrue, grâce à une formation de longue durée assurée dans des instituts nationaux de recherche de 6 Etats membres, avec la collaboration des bureaux régionaux de science et de technologie ; grâce à une collaboration accrue entre 2 Etats membres en ce qui concerne la formation et la recherche en biotechnologie ; grâce enfin à la coopération avec 2 organisations non gouvernementales en vue d'informatiser l'inventaire de données microbiennes d'intérêt économique (extraites de 300 collections constituées dans une cinquantaine de pays), de produire des matériels audiovisuels appropriés (deux cassettes vidéo) et de former 20 jeunes chercheurs en bioinformatique.

Utilisation des sources d'énergie renouvelables

38. Promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des systèmes de conversion grâce à la poursuite de 12 projets de recherche expérimentale et de démonstration, fournissant une expérience technique à 22 chercheurs ou étudiants de niveau avancé ; grâce aux possibilités offertes à 11 chercheurs d'acquérir une expérience technique en matière de planification énergétique ; grâce à l'échange de savoir-faire, à la fourniture de meilleurs moyens de formation et au soutien fourni à 6 cours postuniversitaires.

39. Promotion de la coopération régionale grâce à l'organisation de 12 conférences internationales et régionales pour 200 scientifiques, au soutien fourni au Réseau européen d'énergie solaire ; à la réactivation du réseau de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale par la tenue d'une réunion de ses centres et aux préparatifs de la dixième Conférence internationale sur l'énergie électrique magnéto-hydrodynamique (Inde, 1989) ; grâce enfin à l'aide fournie à l'organisation de la deuxième Conférence arabe sur l'énergie solaire (96 participants de 13 Etats membres arabes et de 16 Etats membres européens, et représentants de 3 organisations régionales).

40. Renforcement de l'Information Network for New and Renewable Energy Sources and Technologies in Asia and the Pacific (Réseau d'information pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies correspondantes en Asie et dans le Pacifique), grâce à l'aide fournie à 2 Etats membres pour leur permettre de s'associer au réseau ; à l'assistance directement fournie au réseau et à l'octroi d'allocations d'étude à 2 membres de son personnel ; à la création d'un sous-réseau dans les Caraïbes et à l'exploitation d'un autre sous-réseau sur l'information relative à l'énergie au Brésil, qui a débouché sur la mise au point d'une revue technique bilingue (portugais-espagnol) ; grâce au soutien apporté, avec l'assistance du Centre de recherches pour le développement international du Canada, à un service de renseignement technique ; grâce à la préparation, en collaboration avec

l'ONUDI, d'un séminaire régional sur les technologies de conservation de l'énergie ; grâce enfin à la création d'un sous-réseau pour la conservation de l'énergie industrielle.

41. Renforcement accru de la coopération régionale grâce à la restructuration des projets pilotes régionaux en Afrique de l'Est et de l'Ouest de façon à améliorer leur capacité à créer des réseaux, conformément aux recommandations d'une évaluation externe (une mission consultative auprès d'un projet entrepris en Afrique de l'Ouest et attribution de 6 allocations d'étude).

42. Echange accru d'informations spécialisées grâce à la distribution, en collaboration avec 4 organisations non gouvernementales, de documents aux 26 Etats membres participant aux projets pilotes régionaux ; grâce aussi à l'assistance fournie à la publication d'une revue bimestrielle sur le transfert d'énergie, de chaleur et de masse en Asie et dans le Pacifique et de la revue Quarterly Journal of Solar and Wind Technology publiée par l'Internationl Solar Energy Society.

Conséquences sociales et culturelles

43. Contribution à une meilleure connaissance des incidences économiques et sociales de l'informatique, grâce à la mise en route de 2 études sur les dimensions épistémologiques de l'informatisation et à l'élaboration d'une autre étude sur les conséquences sociales des applications de l'informatique, réalisée en liaison avec le Bureau intergouvernemental d'informatique ; grâce à l'organisation, en collaboration avec l'Académie européenne des sciences, des arts et des lettres, d'une commission d'experts sur l'adaptation de l'informatique à la culture (17 experts) ; grâce enfin à la publication, en collaboration avec les Presses de l'Université d'Oxford et le Conseil pour le développement de l'informatique du Royaume-Uni d'une nouvelle revue internationale intitulée Information Technology for Development.

44. Meilleure compréhension de l'assimilation sociale des biotechnologies, grâce à la mise en route de 2 études sur les effets sociaux et culturels de l'application des innovations microbiologiques et biotechnologiques.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

45. Compte tenu de l'envergure du programme et du caractère limité des ressources disponibles, l'Unesco pourrait améliorer l'impact de son action en s'attachant, à l'avenir, à soutenir quelques projets importants au lieu de fournir un appui à une multitude d'activités dispensées. C'est cette approche qui a été suivie dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989. En outre, dans le domaine de l'informatique, des efforts seront faits pour veiller au développement rationnel des activités, tenant compte de la création du Programme intergouvernemental d'informatique. Il faudrait également parvenir à une meilleure coordination des différents programmes et activités qui se rapportent à l'informatique.

46. Il apparaît, à la lumière des activités entreprises jusqu'à présent au titre du programme VI.3, que les bureaux régionaux de science et de technologie doivent participer davantage à l'exécution de ces activités et contribuer plus activement à accroître la visibilité de l'action de l'organisation dans les Etats membres de façon à assurer une implantation géographique plus équilibrée des activités, une participation effective des Etats membres à ces activités, et une concentration accrue de l'impact de ces dernières. Au niveau de l'exécution, et pour éviter toute perte de temps, il faudrait entrer directement en contact avec des spécialistes et des institutions, en se bornant à informer les unions ou associations générales.

47. Des efforts devraient être faits pour élargir le champ des réseaux d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies correspondantes de façon à englober les domaines apparentés au secteur de l'énergie. A cet égard, il conviendrait d'envisager l'introduction des technologies nouvelles de l'information et l'utilisation des systèmes modernes de communication.

Programme VI.4 - Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine des sciences sociales et humaines

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VI.4.1	348.700	237.538
Sous-programme VI.4.2	452.500	356.293
Sous-programme VI.4.3	1.322.310	1.208.416
Sous-programme VI.4.4	259.000	201.802

I. Principaux résultats

Programmes nationaux de recherche

48. Contribution au renforcement des capacités des institutions nationales grâce à la préparation de 5 cours de formation ainsi qu'à la traduction et à la publication de la version chinoise de Teaching and Research in Philosophy in Asia and the Pacific.

49. Promotion du développement des disciplines des sciences sociales et humaines grâce à l'achèvement d'un plan d'ensemble pour la recherche en géographie qui sera suivi de la mise en route de 6 études de cas dans le Sahel et en Amazonie ; grâce à la tenue d'un séminaire régional décentralisé (11 participants de 9 Etats membres, 11 observateurs de deux Etats membres et 2 enseignants de 2 Etats membres) sur les méthodes quantitatives dans la science historique ; à la tenue d'un atelier sous-régional de formation sur les progrès de la linguistique dans les Etats arabes (16 participants de 6 Etats membres et un observateur) ; à la préparation d'une réunion d'experts sur l'enseignement de la philosophie dans les Etats arabes ; grâce enfin à l'assistance financière fournie à 3 institutions s'occupant de philosophie et de sciences humaines.

Développement de l'enseignement universitaire et postuniversitaire

50. Contribution au renforcement des programmes universitaires grâce à des services consultatifs relatifs à la restructuration de la faculté des sciences sociales et humaines d'une université ; à la définition d'orientations nouvelles pour l'enseignement et la recherche en sciences sociales dans un Etat membre ; à l'organisation, avec une université, d'un cours postuniversitaire de formation en sociologie rurale (30 participants) ; à la préparation d'un séminaire de formation sur l'évolution récente des sciences politiques (20 participants) grâce enfin à la préparation, en Asie et dans le Pacifique, de 10 rapports nationaux sur l'état actuel de l'enseignement et de la recherche en psychologie.

51. Renforcement de la coopération dans le domaine de l'économie, grâce à l'établissement consécutif à une réunion, d'une conférence des doyens des facultés de sciences économiques d'Afrique centrale ; grâce aussi au soutien fourni pour permettre la participation de 21 chercheurs (de 15 Etats membres) à 2 réunions scientifiques.

Coopération régionale

52. Renforcement et rénovation de la coopération régionale en Afrique grâce à la préparation de programmes et de manuels d'enseignement supérieur visant à améliorer la formation des spécialistes de sciences sociales ; grâce aussi à la tenue d'une réunion (15 participants) sur les suites données à l'évaluation d'impact des activités du Centre de coordination des recherches et de la documentation en sciences sociales desservant l'Afrique subsaharienne (CERDAS).

53. Coopération régionale accrue en Asie et dans le Pacifique grâce à la création, à la suite des activités réalisées au cours de l'exercice biennal précédent et d'une réunion régionale d'experts de 16 Etats membres, de l'Asia and Pacific Information Network in Social Sciences - APINESS (Réseau d'information en sciences sociales de l'Asie et du Pacifique) ; grâce à l'établissement d'un plan de travail régional pour les activités d'information et de

documentation ; grâce enfin à l'aide fournie pour la publication d'un numéro du bulletin d'information APINESS Newsletter. A la suite des liens de coopération et d'interaction qui se sont instaurés entre l'Unité régionale pour les sciences sociales et humaines en Asie et dans le Pacifique, et les instituts nationaux et sous-régionaux, afin de promouvoir les connaissances relatives aux disciplines des sciences sociales et humaines, préparation de deux séminaires régionaux de formation qui se tiendront en même temps que la 7e Conférence de l'Association asiatique des Conseils de recherche en sciences sociales.

54. Amélioration de la coopération régionale dans les Etats arabes, grâce au renforcement de la collaboration avec le Centre régional arabe de recherche et de documentation en sciences sociales (ARCSS), suite aux résultats positifs d'une évaluation d'impact des activités du Centre (préparation en cours d'un lexique de sciences sociales en arabe ; soutien fourni à des équipes régionales de recherche sur la famille et les structures sociales ; préparation d'une étude sur la situation des sciences sociales et humaines dans les Etats arabes).

55. Coopération régionale accrue en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce à l'établissement de contrats de recherche avec des organisations régionales de sciences sociales et humaines ; grâce à l'organisation, par le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO), de séminaires sous-régionaux de formation pour 20 participants de 12 Etats membres ; grâce enfin à l'octroi de bourses de recherche à 4 spécialistes de 4 Etats membres.

Développement de systèmes d'information et de documentation spécialisée

56. Développement de l'information spécialisée, grâce à la préparation de glossaires conceptuels pour les sciences sociales et humaines, entreprise dans le cadre de la réalisation de l'International Encyclopedia of Social Science Concepts ; grâce à la préparation de la version russe d'un glossaire conceptuel sur le développement et l'ethnicité, des versions anglaise et espagnole du livre La malnutrition et les structures sociales, et d'une monographie collective sur les théories économiques et le fonctionnement de l'économie mondiale.

57. Production d'information spécialisée, en collaboration avec le Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales (une réunion, développement du réseau, création d'un organe de coordination), avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) (3 groupes de recherche et octroi de 2 bourses d'étude de brève durée à de jeunes spécialistes) et avec le Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales (publication de 4 volumes de la bibliographie internationale des sciences sociales).

58. Diffusion et mise à jour des connaissances, grâce à la publication de quatre numéros, en anglais et en français, de la Revue internationale des sciences sociales en vertu de nouveaux arrangements avec une maison d'édition, ce qui a entraîné une diffusion accrue (1.500 exemplaires supplémentaires) et avec le CISS pour la diffusion (création du Bulletin du CISS) ; grâce à la publication de la version chinoise de la revue du CISS ; grâce enfin à la publication, en collaboration avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, de la revue Diogène en anglais, en arabe, en espagnol et en français ainsi que de brèves anthologies en chinois, en hindi, en japonais et en portugais.

59. Amélioration des systèmes de documentation, grâce à la production de la septième édition de la liste mondiale des périodiques spécialisés dans les sciences sociales (3.500 entrées revues et 900 titres nouveaux) et à la préparation de 3 autres répertoires spécialisés ; grâce aussi à l'extension de l'accès aux données informatiques internationales par l'établissement de liaisons avec 2 réseaux.

Recherche, formation et coopération internationale relatives à la condition des femmes

60. Développement de la recherche en sciences sociales et humaines sur la condition des femmes, grâce à la mise en route d'une recherche sur l'évolution de la structure et des fonctions familiales en Amérique latine, l'accent étant mis sur le rôle des femmes ; grâce à une étude en Inde sur les déterminants économiques, et historiques socioculturels de la structure de la famille et les effets du changement socio-économique sur le rôle des femmes ; à

la tenue d'un séminaire sous-régional sur le "changement des structures familiales et du rôle des femmes dans les Caraïbes" (25 participants de 4 Etats membres) ; à l'organisation d'un séminaire régional en Afrique sur ce même thème, en collaboration avec le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA) et l'Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (AFARD) ; grâce enfin à la compilation d'informations de base pour l'évaluation d'impact du programme d'études sur les femmes (1976-1986) et l'élaboration d'un cadre méthodologique pour ladite évaluation.

61. Promotion d'études sur la condition des femmes, grâce à la préparation d'un projet régional sur la participation des femmes à la production agricole en Afrique ; à l'élaboration, en Asie et dans le Pacifique, par des femmes spécialistes de sciences sociales de 14 profils par pays sur la condition des femmes, à la compilation d'un répertoire régional des femmes spécialistes de sciences sociales et des instituts qui participent à des recherches sur les femmes ainsi qu'à une aide à la publication de matériels didactiques pertinents dans 5 Etats membres ; grâce enfin au lancement, coordonné par l'Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, d'un projet sur la condition des femmes dans les pays insulaires du Pacifique.

62. Promotion de la formation, grâce à l'organisation d'un séminaire régional de formation à l'approche théorique et méthodologique des études sur les femmes, à l'aménagement des programmes et à la mise au point de matériels didactiques sur les sciences sociales et humaines en Amérique latine et dans les Caraïbes (23 participants de 9 Etats membres) ; à l'organisation d'un séminaire sous-régional de formation en Afrique australe, dans le même domaine ; grâce enfin à l'octroi à 2 femmes de bourses, dont une de formation et une destinée à une étude sur le terrain.

63. Promotion de la coopération interinstitutionnelle et création de réseaux internationaux, grâce à l'organisation, avec l'Institut de recherche et de formation des Nations Unies pour l'avancement des femmes et en collaboration avec le CISS et l'Association internationale de sociologie (AIS), d'un séminaire conjoint sur le thème : "Repenser les femmes dans le développement ; recherche et formation en sciences sociales" (23 participants de 17 Etats membres), qui s'est tenu en même temps que le lle Congrès mondial de sociologie organisé par l'AIS ; grâce à l'aide fournie à l'Institut d'études des femmes de la Méditerranée pour l'organisation d'un atelier relatif à l'effet des technologies nouvelles sur les femmes ; grâce enfin à la constitution d'un groupe de recherche interdisciplinaire du CISS sur les femmes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

64. La planification des activités de formation devrait tenir compte des retards inévitables auxquels donnent lieu les négociations et les consultations. En outre, compte tenu des contraintes budgétaires, il peut être souhaitable à l'avenir de concentrer les efforts sur un nombre plus restreint de cours de formation bénéficiant d'un financement adéquat et offrant aux participants la possibilité de bénéficier, dans toute la mesure du possible, d'un enseignement assuré par des experts de différents pays du monde.

65. La tenue du séminaire immédiatement après le Congrès mondial de l'AIS a été hautement bénéfique dans la mesure où elle a permis d'augmenter le nombre des participants à très peu de frais.

66. Le questionnaire détaillé mis au point pour évaluer les réunions, qui a été appliqué pour la première fois à un séminaire organisé dans les Caraïbes, devrait l'être à l'avenir à toutes les réunions.

67. En ce qui concerne la condition des femmes, le fait que les activités ont été concentrées en 1986 sur l'Amérique latine et les Caraïbes a permis de leur donner une suite concrète dont l'effet multiplicateur a été appréciable. Dans le même ordre d'idées, en 1987, les activités correspondantes ont été centrées sur l'Afrique.

68. Certaines publications ou revues ont pris du retard, en particulier du fait de leur parution dans différentes langues. La formule consistant à confier l'édition de certaines publications au secteur privé (comme cela s'est fait pour la Revue internationale des sciences sociales) semble avoir fait ses preuves. Compte tenu de la nécessité d'intensifier les activités

destinées à faire connaître le travail relatif aux glossaires conceptuels et terminologiques, il est prévu d'en publier les résultats dans la série Rapports et documents de sciences sociales.

69. Les ressources disponibles ne permettent pas de donner suite à toutes les demandes d'assistance qui mériteraient d'être prises en considération. Dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, des fonds plus importants ont été alloués à diverses formes d'assistance de façon à pouvoir répondre à des demandes d'institutions nationales concernant des activités en philosophie et en sciences humaines. Cependant, des efforts devraient être faits pour approcher des sources de financement extrabudgétaires.

70. Les procédures d'allocation de subventions aux organisations non gouvernementales devraient être améliorées.

GRAND PROGRAMME VII

SYSTEMES D'INFORMATION ET ACCES A LA CONNAISSANCE

Programme VII.1 - Amélioration de l'accès à l'information : technologies modernes, normalisation et interconnexion des systèmes d'information

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VII.1.1	289.350	255.530
Sous-programme VII.1.2	526.650	381.750
Sous-programme VII.1.3	562.750	440.325

I. Principaux résultats

Amélioration de l'accès à l'information : normalisation et interconnexion des systèmes d'information

1. Amélioration du format commun de communication (CCF) en vue d'étendre l'application de normes internationales dans tous les Etats membres et de favoriser la création de bases de données et de réseaux. Utilisation du CCF dans trois Etats membres supplémentaires (ce qui porte à 10 le nombre total des utilisateurs) et dans deux institutions du système des Nations Unies. Publication du CCF en arabe, en chinois, en espagnol et en portugais.

2. Renforcement des activités informatisées du Centre du Système international de données sur les publications en série afin d'accroître la participation des Etats membres à ce système (49 Etats membres).

3. Préparation et expérimentation de 13 projets d'ensembles didactiques relatifs à l'application de normes du traitement de l'information, destinés à rendre l'interconnexion des systèmes d'information plus efficace.

4. Application des normes internationales et amélioration des activités bibliographiques nationales dans 15 Etats membres d'Afrique, et renforcement du système régional d'orientation pour l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Création de bases de données nationales et régionales

5. Création, pour la première fois, de bases de données régionales dans 9 Etats membres et renforcement des capacités de création de bases de données dans 33 institutions de pays en développement. Renforcement des capacités de formation, en matière de documentation informatisée, des écoles de bibliothécaires de 4 Etats membres.

6. Formation de 41 spécialistes de l'information de 8 Etats membres aux techniques de traitement informatisé de l'information, et recyclage de 20 autres spécialistes de 8 Etats membres.

7. Renforcement de 5 projets pilotes de création de services intégrés de bibliothèques et d'information (ILIS) : Réseau sahélien de documentation (RESADOC), Institut du Sahel, Bamako (Mali) ; Centre national de documentation scientifique (INSDOC), New Delhi ; Institut océanographique national (NIO), Goa (Inde) ; Département de chimie, Université de Nairobi ; Centre arabe d'études des zones arides et des terres fermes (ACSAD), Damas (Syrie).

8. Création d'une base de données régionale sur les projets de recherche en Amérique latine et dans les Caraïbes ; mise en chantier d'un système sous-régional d'information sur l'évaluation technologique dans les Caraïbes ; renforcement des capacités de création de bases de données dans 15 Etats membres ; élaboration de formats communs d'échange de données et de stratégies pour la constitution de réseaux à l'intention des Etats membres

participant au Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique sur les plantes médicinales et aromatiques (APINMAP), et organisation d'un secrétariat (8 Etats membres).

Développement des réseaux régionaux

9. Coordination des activités d'information nationales et régionales et renforcement de la mise en commun de l'expérience acquise et des ressources disponibles entre les 17 Etats membres participant au Réseau régional pour l'échange d'information et de données d'expérience dans les domaines de la science et de la technologie en Asie et dans le Pacifique (ASTINFO), les 11 Etats membres participant au Réseau pour l'échange d'information et de données d'expérience dans les domaines de la science et de la technologie dans les Caraïbes (CARSTIN), et les 16 Etats membres participant au Programme régional de coopération dans le domaine de l'information au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOLAC). L'unité du Programme général d'information créée à Caracas en 1978 a apporté une importante contribution à cet égard.

10. Formulation par cinq Etats membres de politiques nationales d'information dans le cadre du Système d'information et de documentation d'Afrique australe (SADIS) et du Système d'information régional arabe (ARISNET).

Coordination des activités d'information

11. Adoption de mesures destinées à promouvoir le rôle du Comité intersectoriel pour la coordination des activités dans le domaine de l'information (ICIA), y compris l'élaboration d'une brochure sur les activités de documentation de l'Unesco.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

12. En raison du temps requis pour leur mise au point et de la nécessité de les améliorer continuellement, les activités relatives à l'élaboration et à l'application des normes internationales en matière de traitement et de transfert de l'information devraient avoir pour cadre non pas un exercice budgétaire biennal, mais une période quinquennale, voire décennale. Comme, de surcroît, l'introduction de nouvelles normes appelle souvent une modification fondamentale du système existant, on ne saurait s'attendre à obtenir des résultats à court terme.

13. Afin d'accroître la concentration et d'améliorer la visibilité des activités de normalisation menées par l'Unesco dans le cadre du Programme de gestion des documents et archives (RAMP), ces activités seront regroupées dans le cadre du sous-programme VII.2.1 dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989.

14. Il a été impossible de lancer de nouveaux projets de création de bases de données "clés en main" en 1986 du fait des restrictions budgétaires, et des retards ont été enregistrés dans les livraisons de matériel de micro-informatique ; il y a eu là une importante insuffisance. L'assistance accordée en 1986 pour des projets de développement de bases de données a donc couvert, le plus souvent, les besoins minimaux uniquement, c'est-à-dire qu'elle a consisté à fournir les logiciels nécessaires et, lorsque cela a été possible, la formation correspondante. Les crédits prévus dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 permettront de fournir du matériel de micro-informatique pour des projets locaux de création de bases de données et d'entreprendre cinq projets "clés en main" complets. Afin d'éviter les retards dans les livraisons de matériel de micro-informatique, les achats seront effectués sur place chaque fois que possible.

15. L'approche novatrice appliquée dans le cadre d'un projet de création de services intégrés de bibliothèque et d'information (ILIS), entrepris en 1986 et concernant la coopération université-industrie, sera évaluée en 1988-1989 et étendue à d'autres projets analogues. Les critères de sélection des nouveaux projets ILIS se fonderont sur l'existence d'infrastructures adéquates dans le domaine de l'information (notamment, existence de personnel qualifié et de plusieurs sortes de services d'information et de bases de données qui demandent à être harmonisés et renforcés), ainsi que sur l'utilité du projet pour plus d'une communauté d'utilisateurs. Le recours à ces critères devrait améliorer l'impact de l'action de l'Unesco et assurer une utilisation plus efficace des modiques ressources disponibles.

16. Bien que la nomination du personnel régional se soit heurtée à des difficultés et que certains Etats ne se soient pas fait représenter ou n'aient pas participé de façon continue aux activités pertinentes, la création des réseaux régionaux d'information (APINMAP, ASTINFO, CARSTIN et INFOLAC) a répondu aux besoins des diverses régions intéressées, comme l'attestent le nombre des Etats membres participants, l'augmentation du volume des demandes d'assistance et la diversification de ces dernières. Nombre d'entre elles ont été traitées dans le cadre de sous-programmes autres que le sous-programme VII.1.3, et cette souplesse a été préservée dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989. Toutefois, il est suggéré qu'à l'avenir, les activités relatives aux réseaux d'information se bornent à l'octroi d'un soutien aux mécanismes de coordination et à l'identification de projets nouveaux, les projets en cours étant financés au titre du sous-programme le plus approprié. De plus, l'assistance à des institutions en vue de la création de bases de données a été, en 1987, plus étroitement liée aux activités réalisées dans le cadre de réseaux d'information régionaux comme ASTINFO, APINMAP, INFOLAC et CARSTIN.

17. Dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, les actions de programme 1 et 2 du sous-programme VII.1.1 ont été fusionnées en une seule action, subdivisée en fonction des réseaux régionaux. Cette innovation favorisera la concentration du programme et fera mieux ressortir la contribution du Programme général d'information au développement et au renforcement de la coopération régionale. Il est envisagé de déployer des efforts supplémentaires au niveau national pour chercher des ressources extrabudgétaires en vue du financement de propositions de projets approuvés par les organes de coordination des réseaux d'information régionaux ; l'accent sera mis aussi sur le recrutement d'experts associés appelés à concourir à l'exécution de ces projets. Il n'est pas prévu de chercher à mettre en place de nouveaux réseau, car les ressources disponibles ne permettraient pas de répondre aux aspirations suscitées dans ce domaine.

18. S'agissant de l'assistance fournie aux organisations internationales non gouvernementales compétentes au moyen de subventions, les difficultés rencontrées tiennent à des retards dans le versement de ces subventions, eux-mêmes imputables aux différences existant entre les procédures de programmation et de budgétisation de l'Unesco et celles des ONG. La réglementation relative au paiement des subventions devrait être révisée de manière à ne pas faire obstacle à la coopération entre l'Unesco et les ONG. Pour ce qui est des arrangements contractuels avec les ONG, des mesures devraient être prises de façon à les rendre extrêmement spécifiques et à permettre une supervision étroite de l'activité qui doit être menée par l'ONG concernée ou toute personne ou institution associée à elle.

Programme VII.2 - Infrastructures, politiques et formation nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VII.2.1	762.250	560.338
Sous-programme VII.2.2	620.100	525.005

I. Principaux résultats

Politiques

19. Elaboration, dans 11 Etats membres, de propositions pour l'établissement de projets de textes législatifs régissant les activités d'information nationales, et mise en place de procédures pour l'adoption rapide de ces propositions par les gouvernements concernés.

20. Formulation par un Etat membre d'un plan d'action pour la mise en oeuvre d'activités visant à harmoniser les services d'information nationaux.

Renforcement des systèmes d'information nationaux

21. Développement des services nationaux de bibliothèque et d'information dans 15 Etats membres ; achèvement de 6 études de faisabilité et rapports sur l'état des connaissances concernant l'automatisation des services de bibliothèque et des systèmes d'information ainsi que la fourniture des documents ; sensibilisation accrue de 120 utilisateurs et spécialistes aux questions touchant à l'accès aux documents et à la disponibilité des publications.

22. Développement des services d'information communautaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, par la publication d'un manuel et la création d'une base de données informatisée sur l'information communautaire, la diffusion de principes directeurs concernant les services de bibliothèque pour enfants, et l'octroi d'une formation en cours d'emploi.

23. Modernisation des procédés de gestion et de conservation des documents et des archives dans 5 Etats membres. Meilleure connaissance des principales questions qui se posent dans le domaine de la gestion des archives, par la réalisation de 13 études spécialisées.

24. Etablissement d'une base de données de référence sur les plantes médicinales et aromatiques et de 2 relais pilotes nationaux sur les services d'information et de données dans le domaine des plantes médicinales et aromatiques en Asie (réseau APINMAP) ; création d'un système d'information d'un nouveau genre pour la planification subnationale dans un Etat membre, d'une base de données pour les statistiques relatives à l'agriculture et d'un système intégré d'information sur l'environnement dans 2 autres Etats membres.

Diffusion de l'information

25. Amélioration des connaissances relatives aux activités du Programme général d'information par : la diffusion de 15.000 exemplaires de documents et publications du PGI, y compris 3 numéros du Bulletin du PGI, la publication de la liste d'acquisitions, ainsi que de la brochure du PGI en chinois, et l'envoi pour mise à l'essai du jeu de matériel audiovisuel sur les activités du PGI à une quarantaine d'institutions nationales s'occupant de science de l'information et à des spécialistes en la matière.

Formation des professionnels et des utilisateurs de l'information

26. Promotion du concept d'harmonisation de la formation des archivistes, bibliothécaires et documentalistes, comme l'atteste l'appui prêté par 15 institutions des Etats membres et par les organisations non gouvernementales compétentes.

27. Renforcement de la coopération avec des organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine de la formation, qui a permis de mieux faire connaître et comprendre l'action de l'Unesco dans le domaine de la formation des professionnels et des utilisateurs de l'information, et accroissement du concours que les organisations non gouvernementales apportent aux projets de l'Unesco, sous la forme, par exemple, de publications et de séminaires de formation.

28. Renforcement, dans 4 Etats membres, des capacités de formation post-universitaire dans le domaine des sciences de l'information (3 programmes régionaux et 1 programme national) ; formation, à différents niveaux, de 70 personnes à la recherche automatique de l'information, de 70 personnes à l'utilisation de l'information appliquée aux archives, et de 10 personnes au transfert de technologies.

29. Contribution, par plusieurs publications, à l'amélioration, dans les Etats membres, des prévisions relatives à la main-d'oeuvre , de l'élaboration des programmes, de l'enseignement de la technologie de l'information, de la diffusion des données scientifiques, et de la formation à l'utilisation de l'information aux niveaux scolaire et universitaire.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

30. Le plan de travail du Programme et budget approuvés n'est pas assez souple pour permettre de répondre aux nouvelles demandes des Etats membres dans le domaine des politiques et infrastructures nationales de l'information.

Néanmoins, des mesures ont été adoptées, lors de l'élaboration des détails des activités du programme (PAD) pour 1987, afin de permettre de satisfaire certaines demandes récentes. En outre, pour surmonter les contraintes touchant aux ressources humaines et financières, des dispositions ont été prises en vue de tenir, à la suite l'une de l'autre, des réunions connexes intéressant la même région, ou pour assigner simultanément deux objectifs à un même séminaire ou à une même réunion.

31. Les activités relatives aux services d'information spécialisée ont été centrées essentiellement sur l'Asie et le Pacifique ainsi que sur l'Amérique latine et les Caraïbes, parce que les utilisateurs sont plus sensibilisés aux possibilités qui s'offrent en la matière et parce qu'il existe, dans ces deux régions, des réseaux permettant le développement et la coordination harmonieuse des activités d'information. Un meilleur équilibre géographique sera réalisé en Afrique et dans les Etats arabes en encourageant une participation plus active des Etats membres et en déployant des efforts pour accroître l'impact des activités menées dans ces deux régions.

32. Dans le domaine de la formation des professionnels et des utilisateurs de l'information, le report de certaines activités à la deuxième année de l'exercice est dû au fait que les Etats membres n'ont pas envoyé les informations pertinentes à temps, et à la difficulté de trouver des experts dans un domaine largement dominé par les deux Etats membres qui se sont retirés de l'Unesco. Des efforts de prospection ont été déployés dans d'autres Etats membres et davantage de contrats ont été signés avec les ONG compétentes.

33. Le succès des activités de formation, que confirme le nombre croissant des demandes émanant des Etats membres, entraîne une difficulté : celle d'établir des priorités pour sélectionner les projets présentés par les Etats membres. Elle n'est guère aisée à résoudre et entraîne parfois une relative dispersion des activités. D'autre part, la mise en oeuvre de certaines activités suppose un volume minimal de ressources budgétaires - d'où, également, la nécessité d'une définition claire des priorités. Le Conseil intergouvernemental du Programme général d'information a été consulté à ce sujet.

34. En raison de la forte demande de matériels pédagogiques dans plusieurs langues, il est envisagé d'accroître la diffusion de certaines publications et d'affecter une partie des fonds initialement destinés à d'autres activités à la traduction et à la publication de ces matériels.

35. Compte tenu de la lourdeur de la charge de travail l'Office des conférences, des langues et des documents, notamment pendant les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, il est difficile de réussir à produire et à diffuser à temps les documents relatifs aux activités concernant les politiques et les infrastructures nationales en matière d'information, ainsi que la formation des professionnels et des utilisateurs.

Programme VII.3 - Systèmes et services d'information et de documentation de l'Unesco

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VII.3.1	536.900	403.344

I. Principaux résultats

Développement des services d'information et de documentation de l'Unesco

36. Amélioration et renforcement des services d'information et de documentation offerts au Secrétariat, aux délégations permanentes, à diverses institutions et aux visiteurs des Etats membres, grâce : au traitement des demandes par les services de bibliothèque et d'archives de l'Unesco (19.232 et 2.776 respectivement) ; aux services offerts aux visiteurs (bibliothèque : 12.500 ; archives : 2.614) ; à l'élaboration de 1.362 bibliographies informatisées à partir de la base de données bibliographiques de l'Unesco ; à la diffusion de l'édition triennale de la Liste des documents et publications de l'Unesco ; enfin, à l'enrichissement du fonds de bibliothèque de l'Unesco (acquisition de 1.200 livres, de 750 périodiques courants, de 1.000 livres offerts à titre gracieux, et de 28.000 livres et/ou périodiques pour les projets hors siège).

37. Production par le Service de micro-fiches de l'Unesco (opération autofinancée) de 6.500 microformes originales et de 108.382 copies diazo destinées à être diffusées (90.000 copies vendues).

38. Elargissement et harmonisation du Réseau documentaire intégré de l'Unesco, par : incorporation au réseau de 7 centres de documentation supplémentaires (au total, 9 centres ont maintenant accès à la Base de données bibliographiques de l'Unesco - UNESBIB) ; la formation de 12 documentalistes d'unités participant au réseau ; l'orientation de 28 experts et de membres du personnel hors siège concernant les services d'information et de documentation ; la formation de 6 personnes venues de 5 Etats membres et du Bureau régional d'éducation pour l'Asie et le Pacifique (ROEAP).

Promotion des logiciels (CDS/ISIS)

39. Promotion de l'utilisation à grande échelle de la version du logiciel CDS/ISIS pour gros ordinateurs par : son installation dans 121 institutions de 32 Etats membres ; l'organisation de 2 séminaires de formation qui ont rassemblé 43 participants (42 membres de 19 institutions réparties dans 11 Etats membres et le représentant d'une organisation internationale) ; la diffusion de la version du logiciel adaptée aux mini et micro-ordinateurs dans le cadre du Programme général d'information et de ses projets opérationnels ; l'octroi d'un appui technique et de la formation requise aux utilisateurs extérieurs du logiciel ; le suivi et l'extension des applications existantes du logiciel ; la distribution de progiciels CAN/SDI à l'Institut d'information scientifique et technique de Chine.

40. Mise en oeuvre des fonctions multilingues et "KEEP" de la version du CDS/ISIS pour gros ordinateurs. Achèvement et expérimentation de la version VAX. Sur 1.070 requêtes concernant les versions adaptées aux micro-ordinateurs IBM et WANG, 630 licences ont été accordées.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

41. Le bon fonctionnement du Réseau documentaire intégré de l'Unesco et de la Base de données bibliographiques de l'Unesco (UNESBIB) suppose l'introduction régulière, dans la base de données, de notices bibliographiques nouvelles ; ce qui n'a pas pu être fait, dans le cas de certains centres de documentation, en raison des difficultés budgétaires ; cette observation s'applique également à la photothèque et à la filmothèque. Il s'appuie également sur des programmes de formation en cours d'emploi qui seront plus efficaces s'ils sont suivis par des participants ayant déjà de bonnes connaissances en matière de sciences de l'information, de bibliothéconomie ou de documentation.

42. Une haute priorité devrait être accordée à la mise à la disposition des services de bibliothèque et d'archives de l'Unesco d'un espace suffisant pour leurs collections, ainsi qu'aux modalités de traitement des archives des bureaux régionaux de l'Unesco.

43. En raison de l'importance de la demande de la version du progiciel CDS/ISIS adaptée aux micro-ordinateurs, le personnel existant ne peut consacrer tout le temps nécessaire au développement du système et à sa promotion. Toutefois, la priorité accordée à la création d'un réseau de 20 distributeurs nationaux et 4 distributeurs régionaux contribuera à la diffusion efficace du logiciel.

GRAND PROGRAMME VIII

PRINCIPES, METHODES ET STRATEGIES DE L'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme VIII.1 - Etude et planification du développement

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VIII.1.1	347.400	240.943
Sous-programme VIII.1.2	447.800	313.947
Sous-programme VIII.1.3	295.100	155.723

I. Principaux résultats

Analyse des processus de développement

1. Contribution à l'enrichissement des connaissances relatives aux objectifs et stratégies de développement au moyen des activités suivantes : examen par une réunion d'experts des travaux effectués sur les objectifs du développement et élaboration de trois études complémentaires ; réalisation d'une étude (Psychologie et développement) sur les problèmes auxquels se heurte la traduction des théories du développement en actions concrètes ; réalisation d'une étude comparative sur les stratégies et les méthodes opérationnelles de développement des institutions du système des Nations Unies.

2. Meilleure connaissance des expériences et des facteurs de développement endogène grâce à : la réalisation (sous la responsabilité des bureaux régionaux) de 3 études de cas sur des expériences nationales de développement endogène tentées dans les domaines de compétence de l'Unesco ; l'exécution de 3 études décentralisées visant à élucider les raisons des écarts constatés entre les schémas théoriques et les expériences pratiques de développement et à formuler des politiques et projets de développement adaptés aux réalités socioculturelles et aux besoins des sociétés ; la publication de six ouvrages sur les conditions et les facteurs de développement endogène.

3. Meilleure connaissance du rôle de la famille dans le processus de développement, grâce à l'élaboration de 5 études réalisées en Amérique latine et dans les Caraïbes et à l'organisation d'un groupe de réflexion sur les moyens de renforcer le rôle de la famille dans les activités de développement de l'Organisation.

4. Analyse des mécanismes de marginalisation et d'exclusion dans différents contextes socioculturels, grâce à l'organisation d'une réunion internationale sur le thème "Pauvreté et progrès" à laquelle ont participé des experts de 16 pays Etats membres et au cours de laquelle ont été présentées 15 études.

5. Analyse des effets, dans les domaines de compétence de l'Unesco, des politiques d'ajustement aux difficultés économiques mondiales, grâce à l'exécution de 3 études de cas régionales, conduites en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

6. Participation à une étude, menée à l'échelle du globe, sur le rôle des sociétés transnationales dans le développement mondial, grâce : à la réalisation de 3 études constituant la contribution de l'Organisation aux travaux du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales ; à l'octroi d'une subvention à un Etat membre en vue de l'organisation d'un colloque international sur les sociétés transnationales et le développement mondial, appelé à étudier les effets des activités de ces sociétés dans les domaines de compétence de l'Unesco.

Planification et évaluation du développement prenant en considération différentes dimensions du développement

7. Promotion d'approches et de méthodes novatrices tendant à incorporer les domaines de compétence de l'Unesco aux plans de développement, grâce à : la réalisation de 4 études de cas dans 4 Etats membres faisant partie d'un réseau constitué en Asie, et de 2 études méthodologiques sur la prise en compte de différentes dimensions du développement dans la planification ; la publication de 2 numéros (n° 11 et 12) des Etudes socio-économiques et la préparation d'un autre numéro ; la sensibilisation de 95 responsables de la planification générale (de 3 Etats membres) et l'élaboration de 2 manuels de formation.

8. Contribution à la prise en compte des questions intéressant les femmes dans les plans de développement, grâce à la mise à l'essai, à l'adaptation et à la diffusion d'un cadre méthodologique (à la suite de 2 ateliers nationaux), et à la publication d'un numéro d'Etudes socio-économiques (n° 13).

9. Identification des insuffisances des techniques d'évaluation utilisées dans les Etats membres, grâce à la réalisation de 5 études de cas, la publication d'un numéro d'Etudes socio-économiques (n° 10) consacré à des expériences choisies d'évaluation menées en Amérique latine et dans les Caraïbes, et l'organisation de 2 ateliers nationaux de formation (qui ont rassemblé 60 fonctionnaires, dont 10 femmes, de 2 Etats membres).

10. Identification de méthodes propres à améliorer les systèmes de gestion des ressources à promouvoir le recours à la méthode d'élargissement des options touchant la capacité de charge démographique (Enhancing Carrying Capacity Options - (ECCO)), grâce à : l'élaboration, pour la première fois, de 4 études régionales interdisciplinaires ainsi que de 3 études méthodologiques ; l'organisation de 2 cours de formation internationaux rassemblant 20 participants de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et destinés à les familiariser avec la méthode ECCO ainsi qu'à mettre en chantier des projets pilotes dans ces régions.

Coopération technique entre pays en développement (CTPD)

11. Identification des facteurs favorables et des obstacles à la CTPD dans les domaines de compétence de l'Unesco, ainsi que des besoins, des domaines prioritaires et des possibilités d'action concrète en matière de coopération intellectuelle et technique, au moyen des activités suivantes : conduite de 3 études régionales (dont 2 décentralisées) en Afrique, en Asie et en Amérique latine ; réalisation de 6 enquêtes (2 dans la région des Etats arabes, 3 en Afrique, en Asie et en Amérique latine respectivement, et une enquête interrégionale) en vue de l'identification de possibilités concrètes de CTPD ; renforcement de la coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le cadre de l'élaboration de 8 études nationales sur l'expérience en matière de CTPD dans cette région ; participation de chercheurs à 3 réunions sur les problèmes de développement ; diffusion d'un document faisant l'inventaire des activités de programme de l'Unesco qui contribuent au renforcement de la CTPD.

12. Identification des besoins prioritaires et des domaines de coopération régionale en matière de jeunesse, grâce à l'élaboration, en collaboration avec le Conseil international des sciences sociales, de deux études sur l'Afrique et d'une étude sur l'Amérique latine ; grâce à la préparation de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues (Vienne, 1987) ; grâce à la préparation d'une publication sur le chômage des jeunes et à la large diffusion d'un document de synthèse d'études faites sur le problème du chômage des jeunes dans le monde ; et grâce à la préparation et à la diffusion d'une bibliographie complète sur les publications et documents élaborés par l'Unesco sur la jeunesse.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

13. Les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités relevant du programme VIII.1, surtout au cours des premiers mois de 1986, sont dues à la réorganisation intervenue pour mettre en place la nouvelle Division de l'étude et de la planification du développement, à la réduction du personnel et à la mise en oeuvre des activités décentralisées. Des efforts ont été faits pour mieux coordonner cette mise en oeuvre, en tenant compte des capacités réelles des bureaux régionaux de l'Organisation et en faisant parvenir

aux régions les publications qui les intéressent directement. A cet égard, la publication en langue espagnole des documents et des ouvrages intéressant l'Amérique latine devrait être accrue, en utilisant notamment les moyens du Bureau de Caracas.

14. Les activités portant sur les buts et objectifs du développement sont parvenues à leur terme et, dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, l'accent a été mis sur l'étude des relations entre développement et tolérance.

15. Il se révèle difficile de trouver dans les délais voulus des institutions et/ou des spécialistes qui puissent mener les travaux méthodologiques et les études de cas nationales, ou organiser des séminaires de formation dans certains Etats membres. Le nécessaire est fait pour appeler l'attention des commissions nationales sur ce problème, en particulier lors des réunions et cours de formation organisés à l'intention de leurs secrétaires et de leur personnel. L'Unesco cherche à s'assurer leur coopération pour trouver les personnes ou institutions compétentes au niveau national.

16. Comme cela ressort du Projet de programme et de budget pour 1988-1989, les séminaires nationaux et sous-régionaux concernant la planification du développement porteront essentiellement, à l'avenir, sur les méthodes pratiques, et orientées vers l'action, de la planification intégrée dans les domaines de compétence de l'Unesco.

17. Les activités touchant aux relations entre population, environnement et progrès technologique porteront surtout, à l'avenir, sur le perfectionnement des personnels nationaux appelés à participer à la mise au point de projets pilotes d'application de la méthode d'élargissement des options touchant la capacité de charge démographique (ECCO). Elles feront en outre une place importante à l'évaluation critique et à la diffusion élargie de cette méthode, grâce à la publication d'un ouvrage consacré au cadre conceptuel et à l'application de l'ECCO.

18. La planification et le calendrier des activités relatives à la CTPD - notamment des enquêtes sous-régionales, régionales et interrégionales (menées au moyen de questionnaires et d'entretiens approfondis), des études et du soutien à la mise au point de projets - devraient être conçus de manière réaliste, en fonction des ressources humaines ainsi que des faibles moyens financiers dont disposent les institutions de recherche des Etats membres. Il a été tenu compte de cette nécessité lors de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1988-1989.

19. En ce qui concerne les études visant à identifier les besoins prioritaires et les domaines de coopération régionale en matière de jeunesse, des efforts ont été faits pour mieux suivre la réalisation de ces études, élaborées dans le cadre d'un contrat avec le Conseil international des sciences sociales et en collaboration avec des organismes régionaux tels que le Centre latino-américain sur la jeunesse (CELAJU). D'autre part, la mise en oeuvre des activités décentralisées en matière de jeunesse, telles que l'organisation de réunions régionales, devrait se faire en collaboration plus étroite avec les unités responsables de ces activités au Siège.

Programme VIII.2 - Coopération avec les Etats membres en vue de l'identification des projets prioritaires pour le développement

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VIII.2.1	50.200	49.687
Sous-programme VIII.2.2	119.800	66.302

I. Principaux résultats

Collecte et évaluation des données relatives à la situation des Etats membres

20. Poursuite du rassemblement des données nationales destinées à déterminer les priorités et à identifier les projets de développement, grâce à la préparation d'une douzaine de profils par pays, à la mise au point et à la large diffusion d'une centaine de rapports finals de projets financés par le PNUD, d'une centaine de rapports de mission et d'environ 400 rapports initiaux, semestriels et de fin de projet.

Identification et préparation de projets destinés à être financés à l'aide de ressources extrabudgétaires

21. Cf. chapitre III, partie I, de la page 131 à 133.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

22. L'élaboration des profils par pays qui a accusé un retard dû à la réorganisation de certains secteurs du programme, aux délais d'obtention des informations fournies par les bureaux régionaux ainsi qu'à la réduction du personnel, sera désormais fondée sur les données disponibles dans les secteurs de programme. Les unités hors Siège ainsi que les commissions nationales des Etats membres seront ensuite invitées à compléter et à mettre à jour ces profils.

23. Cf. également chapitre III, de la page 131 à 133.

Programme VIII.3 - Mise en oeuvre de l'action pour le développement

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme VIII.3.1	332.760	302.458
Sous-programme VIII.3.2	1.162.450	738.124
Sous-programme VIII.3.3	54.200	38.840
Sous-programme VIII.3.4	164.500	119.388

I. Principaux résultats

Mobilisation de fonds émanant de différentes sources d'assistance

24. Cf. chapitre III, partie I, de la page 131 à 133.

Assistance aux Etats membres et coopération avec eux en vue de la mobilisation des ressources humaines

25. Promotion de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans le domaine des activités de formation, priorité étant donnée aux ateliers et séminaires de formation à effet multiplicateur, afin de réduire les dépenses et de permettre aux intéressés d'acquérir une formation dans leur propre région.

26. Promotion de la coopération avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de la formation et du recyclage, grâce à la mise au point d'un système de partage des coûts entre elles et l'Unesco, ce qui a permis d'attribuer des bourses et des allocations pour l'accomplissement d'études dans des institutions d'Europe et d'ailleurs.

27. Octroi aux Etats membres d'une assistance destinée à leur permettre de mobiliser des ressources humaines en vue d'une formation avancée grâce à la mise en place d'un système de partage des coûts au bénéfice des titulaires de bourses de l'Unesco ; l'octroi par des Etats membres d'Amérique latine de 10 bourses à des spécialistes africains pour l'accomplissement d'études post-universitaires ; l'octroi de 10 bourses de brève durée à des hauts fonctionnaires responsables de l'administration des bourses.

Administration des bourses

28. Octroi par la Division de la formation, du développement des ressources humaines et des bourses de 603 bourses et allocations d'études au cours de l'année 1986 (pendant le premier trimestre de 1987, 158 bourses et allocations d'études ont été attribuées). La forte régression enregistrée en 1986 par rapport à l'année correspondante de l'exercice biennal précédent tient essentiellement à la réduction des ressources extrabudgétaires disponibles pour l'exécution de projets opérationnels. Néanmoins, le pourcentage de femmes parmi les titulaires de bourses a atteint 25 % (contre 22 % en 1985 et 20 % en 1984) ; le nombre des boursiers placés dans des institutions de pays en développement s'est élevé à 45 % (contre 35 % au cours de l'exercice précédent) ; et 94 % des bourses et allocations d'études ont été octroyées à des ressortissants de pays en développement (contre 92 % au cours de l'exercice précédent). La répartition des bourses et allocations d'études par secteur est la suivante : éducation : 44 % ; sciences exactes et naturelles : 22 %, culture et communication : 18 %, Programme général d'information : 10 %, sciences sociales et humaines : 6 %.

29. Sur les 459 bourses et allocations d'études accordées en 1986 au titre du sous-programme VIII.3.2 (Mobilisation des ressources humaines), 263 (dont 205 pour formation en groupe et 58 pour formation individuelle) ont été octroyées et gérées par les bureaux régionaux ; les 30 bourses et allocations individuelles et les 166 bourses pour formation en groupe restantes ont été administrées par le Siège.

30. En 1986, le nombre total des bourses et aides financières pour formation individuelle gérées par l'ensemble des secteurs du programme, les bureaux régionaux et la Division de la formation, du développement des ressources humaines et des bourses, s'est élevé à 2.489. Celui des personnes qui ont participé aux divers séminaires et cours de formation organisés ou parrainés par l'Unesco a atteint 44.840. Le nombre total des personnes qui ont bénéficié d'activités de formation de toute nature organisées ou parrainées par l'Unesco en 1986 s'est établi à 47.329.

Contribution des jeunes au développement

31. Promotion des actions destinées à favoriser et à accroître la participation des jeunes au développement économique, social et culturel, grâce au soutien apporté à 7 micro-projets de développement en Afrique (3 Etats membres), en Amérique latine (2 Etats membres), en Asie (1 Etat membre) et en Europe (1 Etat membre) ; grâce à l'organisation de 9 séminaires de formation et d'information de jeunes et de responsables de mouvements de jeunesse impliqués dans les opérations de développement (1.000 participants au total) ; grâce aux services consultatifs fournis à 4 Etats membres (1 en Afrique et 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes) ; et grâce à l'identification de 2 nouveaux projets pouvant être financés par des ressources extrabudgétaires.

32. Renforcement de l'échange d'expériences et de la coopération, grâce au lancement d'un projet sous-régional intéressant 5 Etats membres de l'océan Indien et mis en oeuvre en coopération avec une organisation non gouvernementale internationale ayant une grande expérience dans la formation des animateurs de jeunesse par les méthodes d'éducation active.

Projets pilotes

33. Elargissement supplémentaire, en 1986, de la portée du sous-programme VIII.3.4 (Mise en oeuvre de projets pilotes), en vue de faire une place à la collaboration intersectorielle et de centrer les efforts sur des projets faisant appel à la CTPD. C'est ainsi que les projets pilotes suivants ont été mis en chantier : réseau de soutien aux innovations en matière d'informatisation de l'administration scolaire en Asie et dans le Pacifique ; construction d'écoles peu coûteuses dans les Etats arabes ; éducation des handicapés en Afrique francophone et lusophone ; éducation des adultes dans des zones rurales en Chine.

Assistance technique aux Etats membres en matière d'acquisition d'équipements

34. Fourniture, en collaboration avec les secteurs du programme et les bureaux régionaux, d'une assistance technique aux Etats membres (comprenant 5 missions d'assistance en vue de l'exécution de projets spécifiques) pour le

choix et l'achat des équipements destinés aux projets sur le terrain, ainsi que d'un soutien technique pour toutes les questions en rapport avec les équipements (cette assistance est destinée pour 95 % à des projets financés par des ressources extrabudgétaires et le volume total moyen des achats est demeuré inchangé (18,3 millions de dollars), en dépit de la diminution des crédits et des effectifs qui a eu pour effet d'accroître la charge de travail individuelle de 40 % au cours des trois dernières années).

35. Amélioration de la coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies et élargissement du marché sur lequel se font les achats grâce à 2 missions de participation à des réunions interinstitutions et à 3 missions d'exploration du marché.

36. Amélioration de la liaison entre la Division de l'équipement et de la sous-traitance (DEV/PEC) et les secteurs du programme grâce à la diffusion mensuelle de rapports détaillés sur la mise en oeuvre des projets du PNUD, à la communication régulière d'informations sur les achats au personnel des projets, et à la formation des responsables des projets hors Siège à l'utilisation et à l'entretien des équipements.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

37. Des efforts sont déployés afin d'aider les Etats membres à mobiliser les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins. A cet égard, il conviendrait d'améliorer les mécanismes de communication avec les Etats membres afin de résoudre les problèmes qui pourraient nuire à la mise en oeuvre des projets de formation.

38. Les services au Siège et les bureaux régionaux devraient mieux se concerter pour aider les Etats membres à mettre au point leur politique de formation et à développer leurs capacités de formation.

39. Après avoir amélioré les techniques de gestion informatisée des bourses à l'Unesco, la Division de la formation, du développement des ressources humaines et des bourses s'attache à présent à mieux évaluer l'efficacité et la pertinence du programme de bourses.

40. En matière d'activités destinées à favoriser et à accroître la participation des jeunes au développement économique, social et culturel, le nombre de requêtes reçues qui concernent, outre la coopération technique de la part de l'Unesco, une assistance financière pour la mise en oeuvre des projets, dépasse de loin les possibilités offertes par le budget consacré à ces activités. Il conviendrait donc de prévenir les Etats membres de cette situation au titre du prochain exercice biennal (Programme ordinaire et Programme de participation) et de favoriser la préparation de projets pouvant être financés par des fonds-en-dépôt.

41. D'autre part, l'information, dans les Etats membres, des responsables nationaux des programmes de jeunesse devrait être améliorée pour mieux leur expliquer les possibilités de la coopération intellectuelle offerte par l'Organisation, sous la forme de services consultatifs. A cet égard, en effet, les ministères de la jeunesse ou les services nationaux chargés de la jeunesse semblent rarement informés par les commissions nationales pour l'Unesco. L'Organisation devrait s'efforcer d'informer, outre les commissions nationales, les ministères et les services de la jeunesse intéressés, afin de promouvoir une plus grande participation des Etats membres aux activités de jeunesse. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour étendre les activités relevant du sous-programme VIII.3.2 (Mobilisation des ressources humaines), en Asie, dans les Etats arabes et aux Caraïbes.

42. Il a fallu beaucoup plus de temps qu'il n'avait été prévu initialement pour que les projets pilotes entrepris en 1986 au titre du sous-programme VIII.3.4 (Mise en oeuvre de projets pilotes) deviennent opérationnels. Ce retard a été dû, d'une part, à leur caractère interdisciplinaire, qui fait que leur exécution exige une collaboration complexe entre différents secteurs, et, d'autre part, à leur mode de financement, qui fait intervenir à la fois le budget ordinaire et des sources extrabudgétaires.

43. Pour permettre à l'Unesco d'être compétitive par rapport aux autres institutions du système des Nations Unies et d'assurer avec ponctualité la livraison des équipements sur le lieu des projets, il faudrait développer l'informatisation des activités afin de mieux suivre l'évolution des besoins

en matériel. La première phase de l'installation d'un système informatique local a été achevée en février 1987, mais la pénurie de fonds nuit à la poursuite des opérations. Malgré ces difficultés, un rapport d'évaluation a révélé que les méthodes de la Division de l'équipement et de la sous-traitance et les résultats qu'elle enregistre soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux de services analogues appartenant à d'autres institutions du système des Nations Unies et dotés d'infrastructures plus modernes.

GRAND PROGRAMME IX

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIETE

Programme IX.1 - Etude et amélioration des rapports entre la science, la technologie et la société

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IX.1.1	304.000	247.912
Sous-programme IX.1.2	348.270	304.824

I. Principaux résultats

Rapports entre la science, la technologie et la société

1. Meilleure connaissance des rapports entre la science, la technologie et la société, grâce à l'organisation de 3 séminaires/ateliers régionaux (160 participants de 22 Etats membres).

2. Meilleure compréhension des effets du progrès scientifiques et technologique sur les sociétés grâce à : l'octroi d'une formation générale et approfondie dans ce domaine (1 séminaire en Asie du Sud-Est) (30 participants) et 1 cours de formation en Europe ; l'apport d'une contribution à l'organisation d'un colloque et de 2 cours universitaires supérieurs (80 participants de 12 Etats membres) ; l'octroi de 3 bourses ; l'organisation d'un séminaire régional de formation sur l'évaluation sociale des nouvelles technologies en Asie et dans le Pacifique (11 spécialistes de 8 Etats membres) ; l'élaboration d'une monographie sur les tendances de la recherche scientifique.

Rôle des femmes et des scientifiques dans la science, la technologie et la société

3. Amélioration de l'information sur le rôle des femmes dans le développement, en particulier dans les pays en développement, ainsi que sur leur situation et leur rôle dans le domaine de la science, grâce à l'organisation de 2 séminaires (90 participants de 26 Etats membres) et à l'octroi d'un soutien à la publication des actes d'un colloque.

4. Renforcement du rôle joué par les scientifiques dans l'application des progrès de la science et de la technologie au bien-être de la société et au maintien de la paix, grâce à une participation accrue de spécialistes de pays en développement aux activités de 3 organisations non gouvernementales.

Programmes nationaux de vulgarisation scientifique et technologique

5. Renforcement des programmes nationaux de vulgarisation scientifique et technologique et développement de la coopération internationale dans ce domaine grâce à l'organisation d'un colloque sur la science et les limites du savoir, et d'une réunion d'experts chargés de rédiger un ouvrage sur les problèmes scientifiques et technologiques aigus d'intérêt pour la société.

6. Contribution à la vulgarisation scientifique, grâce à l'organisation d'un stage de formation à l'intention de personnels qui font de la vulgarisation par l'entremise des médias, à l'attribution du Prix Kalinga, à la publication en six langues de 6 numéros du périodique trimestriel Impact : science et société, et à l'élargissement de sa diffusion.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

7. Les contraintes budgétaires ont freiné la mise en oeuvre de certaines activités, notamment la promotion de la coopération internationale, certaines activités de formation et la coproduction d'une vidéo-cassette sur les femmes et l'ordinateur.

8. Des efforts sont déployés pour élargir et renforcer la coopération avec les bureaux régionaux, en particulier en vue de la mise au point de moyens de vulgarisation scientifique et technologique, car les bureaux sont le mieux placés pour répondre aux demandes des Etats membres et mener à bien des activités interrégionales communes.

9. Des retards ont été enregistrés dans la reprise de la publication de la version espagnole d'Impact et des recherches sont en cours pour trouver un nouveau coéditeur. Si la mise au point rédactionnelle d'Impact est actuellement assurée à l'aide de personnel employé à mi-temps, des efforts seront déployés pour s'assurer que le contenu de la revue reflète bien son titre. L'expérience de production des versions anglaise et française d'Impact en collaboration avec des éditeurs commerciaux a permis de réaliser des économies sur les coûts d'impression et se traduira par une plus large diffusion de la revue. Il est proposé dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 qu'elle soit publiée dans une langue supplémentaire au moins.

Programme IX.2 - Politiques de la science et de la technologie

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme IX.2.1	647.100	531.877
Sous-programme IX.2.2	265.400	241.264
Sous-programme IX.2.3	163.800	131.986

I. Principaux résultats

Conférences intergouvernementales régionales sur les politiques de la science et de la technologie

10. Développement des échanges de données d'expérience et d'informations sur les politiques et les capacités scientifiques et technologiques nationales, grâce à la tenue de la deuxième Conférence régionale des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement en Afrique (CASTAFRICA II, Arusha, Tanzanie, juillet 1987).

11. Meilleure connaissance des résultats et de l'impact des conférences CAST et MINESPOL grâce à leur évaluation par un spécialiste et un groupe d'experts. Cette évaluation a mis en évidence l'importance du rôle des conférences CAST pour la conception de politiques scientifiques et technologiques appropriées et pour la planification du développement de la science et de technologie dans les Etats membres en développement ; le débat que le Conseil exécutif a consacré à cette évaluation lors de sa 126e session, à la suite des observations formulées par le Directeur général (doc. 126 EX/INF.8), a mis en lumière la nécessité de poursuivre ces conférences et, parallèlement, de mener à bien des activités sous-régionales visant à renforcer la coopération scientifique et technologique et à appliquer la science et la technologie au développement.

Organismes directeurs de la politique scientifique et technologique ; conditions des chercheurs

12. Contribution au renforcement de l'efficacité des organismes directeurs de la politique scientifique et technologique nationale grâce : à l'achèvement de 2 études consacrées, l'une aux organismes directeurs de la politique scientifique dans les Etats membres d'Afrique centrale, et l'autre, aux systèmes de financement de l'activité scientifique et technologique ; à l'octroi d'une subvention à un centre de recherche pour l'organisation d'un séminaire international sur les liens entre l'industrie et la recherche ; à la réalisation d'une mission assistance technique chargée d'étudier les possibilités de créer un centre de recherche et de services technologiques dans un Etat membre.

13. Promotion de la condition des chercheurs scientifiques et des échanges de données d'expérience dans ce domaine grâce à l'élaboration des versions arabe, chinoise, espagnole, française et portugaise (à paraître prochainement) de l'ouvrage intitulé "Science and Scientific Researchers in Modern Society", déjà paru en anglais.

Base de données et échange d'informations

14. Contribution au développement de bases de données sur le potentiel scientifique et technologique national grâce à : la publication d'un Manuel méthodologique ; la formation de personnel local (environ 30 personnes originaires de 12 Etats membres) ; la mise au point de deux programmes informatiques ; la publication et la diffusion d'études déjà achevées et l'application de leurs résultats aux niveaux local, régional et international.

15. Renforcement des contacts entre spécialistes et ou institutions qui s'occupent de la politique scientifique, grâce à la mise à jour de la base de données internationales de l'Unesco sur les unités d'enseignement et de recherche en politique scientifique (670 entrées nouvelles ou révisées), et à la publication d'un répertoire en 1987.

16. Contribution au traitement de l'information relative aux politiques de la science et de la technologie, grâce à la publication en français de la deuxième édition du Thesaurus SPINES et à l'élaboration de ses versions anglaise, espagnole et portugaise.

17. Mise au point et installation du logiciel IDAMS (Internationally Developed Data Analysis and Management Software Pakage) par : la préparation d'une documentation IDAMS-MF (manuel de l'utilisateur, guide du programmeur et échantillons de sorties d'imprimante), la conception préliminaire de la version du logiciel IDAMS pour micro-ordinateur, la fourniture et l'installation du logiciel dans 2 Etats membres, et l'organisation d'un atelier de formation en informatique dans un de ces Etats membres.

18. Meilleure connaissance du potentiel des Etats membres dans le domaine des sciences sociales et humaines grâce à la collecte de renseignements et de données au moyen d'un questionnaire.

Mécanismes et politiques de la science et de la technologie

19. Renforcement des capacités nationales d'élaboration des politiques grâce à l'octroi de services consultatifs à 11 Etats membres, et à l'organisation de 2 séminaires internationaux (50 participants de 8 Etats membres).

20. Coordination internationale des enquêtes nationales sur la gestion de la recherche menées dans le cadre de l'Etude comparative internationale sur l'organisation et l'efficacité des unités de recherche (ICSOPRU), grâce : à la fourniture d'une aide à 6 équipes nationales pour le traitement et l'analyse des données de l'ICSOPRU (4 visites de contrôle et ateliers de formation dans 3 Etats membres et 3 réunions de travail conjointes au Siège) ; à l'organisation des 3e et 4e ateliers internationaux de l'ICSOPRU (20 participants de 9 Etats membres) ; au dépôt de la base de données internationales du 3e atelier aux Archives belges de sciences sociales ; à la diffusion aux membres de l'ICSOPRU des données informatisées recueillies dans 5 Etats membres ; à la mise au point des instruments méthodologiques de l'ICSOPRU en arabe, chinois et russe ; à la publication de 3 numéros du Bulletin coopératif international sur le management intégré et la dynamique de la recherche.

21. Contribution à la coopération technique en vue de la mise en oeuvre des politiques du développement scientifique et technologique grâce : à l'achèvement de la documentation de base sur l'expérience pilote en cours dans la vallée du Colca (Pérou), qui a été examinée au niveau local avant d'être étudiée au cours d'une réunion sous-régionale ; à l'achèvement d'une étude sur les indicateurs technologiques dans l'industrie chimique ; à la participation aux travaux du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, de son Comité consultatif d'experts, et de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur la science et la technologie pour le développement.

22. Poursuite de la coopération intellectuelle pour l'élaboration d'instruments et de méthodes en vue de la programmation de la R-D, grâce à l'organisation d'un atelier international sur la portée des méthodes de planification de la recherche, et à la conduite d'études sur l'acquisition de la technologie dans 9 Etats membres d'Asie.

Activités de formation

23. Mise en oeuvre du programme international de formation et de recherche dans le domaine des politiques du développement scientifique et technologique, grâce : à la création d'un réseau régional de formation en Asie et à

l'élaboration d'un répertoire de spécialistes en Amérique latine ; à l'identification de centres de liaison du réseau dans les Etats membres participants et à l'achèvement d'un manuel de formation en Asie ; à l'organisation d'une réunion de représentants gouvernementaux en vue du lancement du programme sur la gestion de la science et de la technologie au service du développement dans le Pacifique ; à l'achèvement d'une étude consacrée à un certain nombre de groupes de recherche sur la politique scientifique et technologique en Afrique ; à l'octroi d'une aide financière à un centre national de recherche dans la région des Etats arabes ; à l'apport d'un soutien technique et financier pour l'organisation d'ateliers de formation (un atelier international, 3 ateliers régionaux, 2 sous-régionaux et 5 nationaux, rassemblant au total 150 participants de 35 Etats membres) ; à l'octroi d'une bourse d'études pour la mise au point d'un projet de recherche en commun dans 2 Etats membres de l'Asie et du Pacifique.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

24. Il n'a pas été possible de convoquer CASTARAB II car aucun Etat membre n'a proposé d'accueillir la réunion. De plus, cette activité est entièrement fonction des ressources extrabudgétaires disponibles.

25. La poursuite des recherches tendant à identifier les mesures prises par les Etats membres pour donner suite aux recommandations des conférences CAST devrait être soigneusement préparée, en liaison étroite avec les bureaux régionaux. Les analyses de réponses à des questionnaires sont des travaux complexes qui prennent beaucoup de temps. Il serait bon d'obtenir des informations sur la suite donnée aux conférences CAST en axant les efforts sur un échantillon équilibré d'Etats membres soigneusement sélectionnés.

26. Compte tenu à la fois de la pénurie de personnel et de la charge de travail des services du Siège et des bureaux régionaux, il a fallu faire largement appel à des consultants. De plus, les services consultatifs dans le domaine de la politique scientifique sont fonction des besoins des autorités qui les sollicitent. Pour répondre à ces besoins, l'Unesco doit faire preuve d'une très grande souplesse si elle veut pouvoir mettre rapidement à leur disposition des spécialistes de haut niveau dans les domaines appropriés. Une coordination plus étroite est donc recherchée tant entre les services du Siège eux-mêmes qu'entre les spécialistes de la planification des politiques scientifiques et technologiques et ceux qui s'occupent essentiellement des activités opérationnelles et de l'obtention de ressources extrabudgétaires, ainsi qu'entre le Siège et les bureaux régionaux.

27. En raison des contraintes financières, l'Organisation a dû se contenter, pour l'essentiel, de jouer un rôle d'auxiliaire par rapport aux initiatives prises par différents organismes extérieurs dans le domaine de la formation. L'Unesco risque donc de ne pas être en mesure d'exercer toute l'influence voulue sur la conception, l'orientation et l'exécution des activités considérées.

28. Il est proposé dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 que la maintenance, la diffusion et la promotion de l'utilisation du progiciel IDAMS, ainsi que la formation correspondante, soient assurées dans le cadre du Programme VII.3 (Systèmes et services d'information et de documentation de l'Unesco), dont relèvent déjà les activités relatives au logiciel CDS/ISIS.

GRAND PROGRAMME X

ENVIRONNEMENT HUMAIN ET RESSOURCES TERRESTRES ET MARINES

Programme X.1 - L'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.1.1	640.000	512.436
Sous-programme X.1.2	243.750	177.276
Sous-programme X.1.3	197.300	188.854
Sous-programme X.1.4	324.000	269.745

I. Principaux résultats

Programme international de corrélation géologique

1. Stimulation de la recherche interdisciplinaire dans le domaine des sciences de la terre grâce à la poursuite de l'exécution du Programme international de corrélation géologique (PICG), qui comprend, à l'heure actuelle, 47 projets en cours auxquels sont venus s'ajouter 8 nouveaux projets, et à la publication de Corrélation géologique (n° 14), du volume III du Catalogue du PICG, de 2 cartes, de 14 ouvrages et d'autres études scientifiques.

2. Amélioration de la coordination régionale dans le cadre du PICG grâce à l'organisation de 44 réunions scientifiques, d'un cours de formation à l'intention de 118 participants, et d'une campagne de recherche océanographique.

3. Renforcement de la coopération internationale, grâce notamment au développement des liens entre le PICG et l'Union internationale des sciences géologiques (établissement de 52 contrats).

Développement et coordination de la recherche fondamentale et appliquée

4. Contribution à l'accroissement des connaissances sur le potentiel géologique et minéral d'Etats membres africains, en tant que base pour la prospection et l'exploitation des ressources non renouvelables, grâce à la réalisation dans 3 Etats membres africains d'études sur le terrain associant 40 géologues de 6 Etats membres africains et de 3 Etats membres industrialisés, au bon achèvement de 4 projets de recherche et à la formation en cours d'emploi de 30 jeunes spécialistes des sciences de la terre à l'utilisation de techniques de recherche avancées.

5. Facilitation des échanges d'information à l'échelon international, grâce à l'établissement, dans le cadre de 2 ateliers réunissant 80 géologues de 13 Etats membres, d'un glossaire bilingue (anglais/français) de la terminologie relative aux zones birrimiennes, et à la création d'un système d'information comprenant un bulletin trimestriel.

Recherche interdisciplinaire sur la lithosphère

6. Promotion de la recherche interdisciplinaire sur la lithosphère par l'octroi d'un soutien à 3 conférences internationales et la participation de 10 géologues de pays en développement.

7. Stimulation de la recherche et de la formation dans le domaine de la géologie appliquée à l'aménagement du territoire grâce à l'organisation de 4 ateliers auxquels ont participé 80 scientifiques.

8. Coopération entre 6 instituts européens de télédétection et 4 instituts africains spécialisés dans les sciences de la terre, dans le cadre du Programme sur les applications géologiques de la télédétection (GARS) ; organisation d'un atelier sur l'évaluation des ressources minérales dans le cadre du Programme sur la modélisation des gîtes minéraux. Ce dernier Programme et le GARS sont principalement financés par l'Union internationale des sciences géologiques (UISG) et des instituts participants de pays industrialisés.

Diffusion de données géologiques et formation de personnel spécialisé

9. Diffusion de données géologiques, grâce à la publication de trois feuilles de la carte géologique de l'Afrique, de la carte métallogénique de l'Asie du Sud-Est, de la carte métamorphique de l'Amérique du Sud et de la première feuille de la carte des minéralisations d'Afrique.

10. Formation et recyclage de 367 spécialistes, grâce à l'organisation de 29 cours internationaux de formation portant sur les connaissances les plus récentes en matière de sciences de la terre et sur leurs applications. Tous les cours sont évalués à la fois par les participants et par les instructeurs, et les programmes, qui tiennent compte des derniers progrès du savoir et font une place aussi large que possible à la science appliquée, sont modifiés en conséquence.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

11. En raison de la situation financière, quelques activités et projets nouveaux ont dû être incorporés à des projets ou programmes déjà en cours d'exécution ; il a fallu chercher des ressources extrabudgétaires pour entreprendre de nouvelles activités d'une certaine importance, accroître la participation de scientifiques et développer les activités de formation relevant du programme.

12. La collaboration interdisciplinaire et interinstitutions qui s'exerce déjà sur des bases solides devrait être renforcée, en particulier dans le domaine de la géophysique. L'expérience acquise en organisant des projets géologiques régionaux en Afrique sera mise à profit pour développer à l'avenir la coopération interrégionale.

13. Les difficultés rencontrées dans la publication des cartes sont dues au fait que, dans certains cas, des cartes de base nationales satisfaisantes n'ont pu être obtenues qu'avec retard, et que le personnel requis pour la réalisation des travaux graphiques et des travaux de préparation fait défaut. Toutefois, le programme dans son ensemble est exécuté de manière satisfaisante, dans le cadre d'une collaboration avec la Commission de la carte géologique du monde (CCGM) qui assure la mise en oeuvre centralisée des activités. L'Office des presses de l'Unesco a réussi à conclure des accords garantissant la vente automatique de quantités déterminées d'un choix de cartes.

14. Les cours de formation, qui ont été institués il y a de nombreuses années et sont donc maintenant bien connus dans le monde entier, accueillent en général une large sélection de candidats d'un niveau assez élevé. Ils servent souvent de base à l'organisation de nouveaux cours ou séminaires dans les pays en développement. L'un d'eux (Quaternaire-Bruxelles) a fait l'objet d'une évaluation positive de la part des autorités belges. L'Unesco ne finance généralement qu'un petit pourcentage du coût total d'un cours, qui est principalement à la charge du pays hôte. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dans l'organisation de certains cours de formation dans les pays en développement en raison, en particulier, du manque de matériel, d'installation et de personnel enseignant.

Programme X.2 - Risques naturels

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.2.1	216.850	174.478
Sous-programme X.2.2	199.900	143.502

I. Principaux résultats

Evaluation et prévision des risques naturels

15. Renforcement de la coopération entre Etats membres exposés à des séismes, grâce à l'organisation de deux séminaires où ont été formulées des propositions concernant des activités suivies de recherche et d'éducation en

matière d'évaluation des risques de séismes en Asie et en Europe, et à l'organisation d'une réunion au cours de laquelle a été élaborée une proposition de plan d'action en vue du lancement d'un projet panafricain sur l'évaluation des risques naturels.

16. Amélioration des connaissances relatives à l'évaluation et à la prévision des risques naturels, grâce à l'octroi de 5 bourses de voyages d'étude ; à un soutien financier destiné à aider 50 spécialistes à participer à 8 séminaires sur les risques naturels ; à l'organisation d'un cours de formation à l'intention de 17 observateurs de volcans originaires de 3 Etats membres.

17. Elargissement de la diffusion des données sismiques grâce à la publication et à la diffusion du bulletin Séismes ressentis et destructeurs, du Centre sismologique international, à la reproduction par le World Data Centre, de sismogrammes historiques intéressant la Méditerranée, et à la mise au jour de données historiques sur la sismicité.

18. Progrès en matière d'évaluation des risques grâce à un appui suivi à des études régionales et à l'octroi de services consultatifs à 10 Etats membres.

Atténuation des risques

19. Meilleure connaissance des méthodes permettant de concevoir des bâtiments résistant aux catastrophes naturelles, grâce à l'organisation de 6 séminaires sur l'atténuation des risques liés aux séismes à l'intention de 100 participants de 50 Etats membres, et de 7 cours de formation sur les méthodes correspondantes à l'intention de 105 jeunes scientifiques.

20. Promotion d'études et de méthodes ayant trait à l'atténuation des risques naturels, grâce à la mise en oeuvre dans 3 Etats membres du Programme pour l'atténuation du risques sismique dans la région arabe (PAMERAR) ; au renforcement du Système mobile international d'alerte aux éruptions volcaniques ; à l'élaboration d'un descriptif de projet en vue de moderniser le service sismologique du Viet Nam et de former des scientifiques ; à l'octroi d'un don à l'Institut international de séismologie et de génie parasismique pour lui permettre de donner une formation à une trentaine de sismologues et d'ingénieurs ; à l'organisation de 4 missions d'étude et de reconnaissance ; à l'octroi de services consultatifs de sismologues à des Etats membres menacés de catastrophes naturelles ou en ayant été victimes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

21. La pénurie de personnel au Siège et dans les bureaux régionaux entrave l'exécution des projets financés par des ressources extrabudgétaires, étant donné qu'il est nécessaire, dans le même temps, d'exécuter les activités relevant du Programme ordinaire. En outre, la situation budgétaire ne permet pas de donner suite aux nouvelles demandes des Etats membres ou de faire face à des cas d'urgence. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile pour l'Unesco de s'occuper de risques naturels qui n'entrent pas entièrement dans son domaine de compétence. Les efforts devraient être poursuivis pour lancer un projet majeur régional en Amérique latine.

22. Dans une étude réalisée en 1986 pour évaluer l'impact des activités du Programme X.2 depuis le début des années 60 (doc. 125 EX/INF.7), il est souligné que : "Les gouvernements et les populations ont été sensibilisés aux problèmes des risques naturels ; la coordination entre organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales a été instituée et continue d'être assurée ; les réseaux d'observation ou d'alerte ont été créés là où ils n'existaient pas et ont été, par ailleurs, développés ou améliorés ; la formation des hommes a été réalisée grâce à l'attribution de bourses et à la création de cycles d'enseignement spécialisés ; la création d'instituts internationaux a apporté une importante contribution au développement de la recherche et à la diffusion des connaissances."

23. Il ressort également de cette analyse qu'il serait opportun d'étudier les mesures prises par les divers organismes du système des Nations Unies dans le domaine des risques naturels. Il conviendrait de déterminer les lacunes de l'action menée en ce qui concerne la prévention et l'atténuation de certaines catégories de risques naturels, en particulier ceux d'origine hydrométéorologique et de proposer des solutions à cet égard. La division compétente donne suite à ces recommandations dans le cadre du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 et du troisième Plan à moyen terme.

Programme X.3 - Ressources en eau

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.3.1	543.750	483.197
Sous-programme X.3.2	1.048.400	747.378
Sous-programme X.3.3	652.400	513.057

I. Principaux résultats

Amélioration des bases scientifiques de l'évaluation, de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau

24. Coordination et renforcement du Programme hydrologique international (PHI), grâce : à la tenue de la septième session du Conseil intergouvernemental du PHI, qui a offert l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans toutes les activités du Programme et de formuler des recommandations concernant les activités à entreprendre dans le cadre de la phase en cours du Programme (PHI-III) et de la phase suivante (PHI-IV) ; aux suites données aux recommandations de la réunion intergouvernementale, et notamment à l'établissement d'un document relatif à la quatrième phase du PHI (PHI-IV), destiné à être présenté à la troisième Conférence internationale Unesco/OMM sur l'hydrologie et les bases scientifiques de la gestion rationnelle des ressources en eau (Genève, mars 1987) ; à la diffusion de 5 numéros du bulletin du PHI à tous les Etats membres participants ainsi qu'à des particuliers (dont le nombre par numéro est allé jusqu'à 400 ; à l'organisation de 50 missions consultatives dans des Etats membres afin de les aider à mettre au point des activités de caractère national ou régional.

25. Examen détaillé des résultats de la deuxième phase du PHI et de la partie déjà écoulée de la troisième phase, et coordination des efforts de planification à moyen et à long terme avec l'Organisation météorologique mondiale, grâce à la tenue de la troisième Conférence internationale Unesco/OMM sur l'hydrologie et les bases scientifiques de la gestion rationnelle des ressources en eau, qui a réuni 170 participants de 64 pays et 19 organisations internationales (les participants ont également examiné les contributions de l'Unesco et de l'OMM à la mise en oeuvre du Plan d'action de Mar del Plata, dix ans après son adoption par la Conférence des Nations Unies sur l'eau).

26. Amélioration des bases scientifiques de l'évaluation et de l'utilisation des ressources en eau, grâce à l'exécution des 51 projets en cours au titre des thèmes 1 à 12 de la troisième phase du PHI (y compris les réunions des groupes de travail et des équipes de rapporteurs, l'octroi d'un appui à 11 conférences scientifiques organisées en collaboration avec des organisations non gouvernementales scientifiques, la tenue de 2 colloques, dont un colloque international sur les effets des projets d'aménagement hydraulique à grande échelle sur l'environnement auquel ont participé 100 experts de 30 Etats membres, et l'octroi d'une assistance à 19 participants de pays en développement pour leur permettre d'assister à ces réunions) ; à la diffusion de guides et d'autres documents techniques élaborés dans le cadre du PHI.

27. Meilleure connaissance de la situation hydrologique dans les Etats membres, grâce à l'établissement de cartes hydrogéologiques (préparation de cartes régionales pour l'Afrique, les Etats arabes et l'Europe, et achèvement de cartes nationales pour l'Amérique latine) et d'un atlas hydrologique ; à l'octroi d'un appui pour l'élaboration d'une monographie hydrologique du Danube ; à l'établissement des principales corrélations hydrogéologiques dans les zones frontières, ainsi que des bilans hydriques dans 2 Etats membres d'Amérique latine ; à l'octroi d'une assistance pour l'élaboration d'une terminologie nouvelle dans les langues nationales de 2 Etats membres et à la mise à jour du Glossaire d'hydrologie en collaboration avec l'OMM ; à la diffusion de 3 numéros d'un bulletin et du Répertoire des hydrologistes auprès de 200 spécialistes d'Asie ; à la production de 5 numéros d'un bulletin, à la publication de répertoires dans le domaine de l'hydrologie, à la distribution gratuite de manuels et de périodiques à des instituts et des centres de documentation africains spécialisés dans les ressources en eau ; à l'organisation de 5 séminaires et ateliers dans 5 Etats membres africains.

Utilisation rationnelle et conservation des ressources en eau en milieu rural

28. Mise au point, grâce à une meilleure exécution des projets majeurs régionaux, de systèmes de collecte et de diffusion de l'information sur l'utilisation rationnelle, la conservation et la protection des ressources en eau dans les zones rurales ; élaboration, à titre expérimental, de techniques adaptées aux conditions locales et application de ces techniques dans le cadre d'activités de démonstration et de formation.

. En Afrique, les activités relevant du Projet majeur régional ont été décentralisées récemment ; en conséquence, un comité de coordination a été créé pour veiller à l'exécution du Projet.

. Dans les Etats arabes, des rapports nationaux et un document régional (en arabe et en anglais) ont été diffusés, 12 projets pilotes ont été entrepris et 3 séminaires ont été organisés.

. En Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce à un échange intensif de spécialistes, de publications et d'informations, 16 Etats membres ont exécuté, dans le cadre du Projet majeur régional, 30 projets allant de l'installation de microturbines et de la lutte contre l'érosion à l'établissement d'un manuel sur l'utilisation et la conservation des ressources en eau dans les zones rurales et à l'élaboration de matériel audiovisuel. Plusieurs projets nationaux du plus haut intérêt exécutés par le Comité national bolivien pour le PHI dans le cadre du Projet majeur régional ont été considérés comme des projets de démonstration et leur portée a pu être étendue grâce, notamment, à la contribution de l'Unesco et au rôle de catalyseur qu'elle a joué. Le Comité national bolivien pour le PHI a évalué à 1/24 en moyenne le rapport direct coût/avantages des projets. Les résultats des projets exécutés dans le cadre du Projet majeur régional ont été examinés au cours de la deuxième réunion régionale organisée au titre du Projet (à laquelle ont participé 100 spécialistes de 14 Etats membres d'Amérique latine ainsi que des représentants d'institutions internationales et interrégionales) et une évaluation des échanges de technologie a été réalisée. Le rôle de l'Unesco a été analysé et l'orientation des activités futures du Projet majeur régional a été définie. Une évaluation externe de l'impact de ce Projet, réalisée en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mis en évidence le succès et les effets positifs du Projet.

. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, une formation à l'application de technologies ou de méthodes nouvelles à la gestion des ressources en eau a été dispensée, en collaboration avec d'autres institutions, à 100 spécialistes et décideurs de niveau d'études universitaire ou postuniversitaire grâce à l'organisation de 5 ateliers et à la mise en oeuvre de 3 projets pilotes, dont l'exécution se poursuit.

Formation des spécialistes et information du public

29. Amélioration des compétences et augmentation du nombre des spécialistes et des techniciens des services hydrologiques et de la mise en valeur des ressources en eau, grâce : à l'octroi, à 14 cours internationaux (dont 6 sont organisés régulièrement afin de former 300 hydrologues environ), d'une assistance financière destinée à leur permettre d'accorder des bourses de voyage et des indemnités de subsistance ; à l'incorporation de questions liées à l'environnement dans des programmes de 6 cours parrainés par l'Unesco (avec l'assistance du PNUE).

30. Contribution au développement de l'éducation, de la formation et de l'information du public dans le domaine des ressources en eau, grâce : à l'exécution de 9 projets touchant aux thèmes 13 à 18 de PHI-III ; à l'organisation de 7 réunions de groupes de travail ; à l'élaboration de 6 documents ; à la mise en place par un Etat membre d'un cours international spécial sur l'élaboration de principes applicables à l'établissement de systèmes d'information scientifique et technique relatifs aux ressources en eau ; à l'octroi, en collaboration avec le Programme général d'information, d'une assistance à 3 Etats membres dans le cadre d'un projet du PNUD. En outre, une évaluation complète des programmes de transfert de technologie du PHI a été menée à bien par un groupe de travail ; elle a été examinée au cours d'un atelier international, dont les participants ont appuyé l'idée qu'il faudrait mettre en oeuvre un programme élargi de transfert de technologie au cours de la quatrième phase du PHI.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

31. Les travaux des experts, dont la plupart offrent leurs services à titre bénévole, sont en général d'un excellent niveau mais il arrive qu'ils ne soient pas exécutés en temps voulu ou qu'ils ne visent pas, au premier chef, à faire progresser les activités des projets. Des discussions plus directes avec les comités nationaux pour le PHI qui proposent les candidatures des experts, concernant les améliorations qui pourraient être apportées aux procédures applicables pour leur désignation et le suivi de leurs activités, devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

32. Le manque de ressources empêche souvent de donner aux activités les suites qu'elles appellent. La mobilisation de ressources extrabudgétaires en vue de la mise en place de programmes régionaux conjoints et de projets pilotes connexes devrait être considérée comme prioritaire.

33. On s'accorde à reconnaître que le réseau de 32 cours d'études post-universitaires présente une importance particulière pour le PHI. Toutefois, les cours, fondés sur des initiatives nationales et tributaires des conditions locales, ne sont pas d'une qualité égale. Ils font actuellement l'objet d'une évaluation et les recommandations voulues devraient être formulées d'ici à la fin de 1987.

34. L'hétérogénéité des Etats membres (quant à l'étendue de leur territoire et à leur niveau de développement économique, scientifique et technique), ainsi que les limitations des ressources, font obstacle à une répartition géographique satisfaisante des activités de formation. Il est donc proposé que les activités de formation financées par l'Unesco soient organisées selon un système de roulement entre les Etats membres, une certaine priorité étant donnée aux Etats membres les moins avancés (notamment dans le domaine de l'étude et de la gestion des ressources en eau). En ce qui concerne les activités décentralisées, la participation de conférenciers locaux aux cours de formation à l'intention de techniciens hydrologues a donné de bons résultats et devrait être poursuivie. La participation aux cours patronnés par l'Unesco se trouve grandement réduite lorsque les frais de voyage sont entièrement ou principalement à la charge de l'Organisation ; il faut donc que d'autres sources de financement (y compris du pays hôte) interviennent pour permettre une plus large participation à ces cours.

Programme X.4 - L'océan et ses ressources

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.4.1	331.900	306.070
Sous-programme X.4.2	240.000	205.989
Sous-programme X.4.3	315.800	248.567
Sous-programme X.4.4	1.316.100	1.035.581
Sous-programme X.4.5	476.200	407.743

I. Principaux résultats

Renforcement du programme de travail de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

35. Contribution de la Commission océanographique intergouvernementale, par ses programmes d'océanologie et de services océaniques et par son rôle intergouvernemental de coordination, à la coopération internationale et aux activités nationales dans les domaines ci-après.

36. Meilleure compréhension de l'influence des océans sur les changements climatiques, grâce : à un renforcement de la collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans le cadre du Programme mondial de recherches sur le climat (PMRC) et sous la supervision du Comité mixte SCOR/COI sur les changements climatiques et l'océan, et du Conseil mixte

OMM/COI sur les océans tropicaux et l'atmosphère globale (TOGA) ; à la conception et à la planification de 2 expériences majeures concernant l'influence des océans sur le climat (14 consultations d'experts, 5 réunions de coordination et mobilisation des contributions nationales nécessaires) ; à la tenue de 3 réunions intergouvernementales ; au lancement de la phase d'observation de l'étude TOGA, avec la création de points de contact COI-OMM dans 22 Etats membres ; à la planification de l'Expérience sur la circulation océanique mondiale (WOCE) dont le plan scientifique a été diffusé en 1986 ; à la participation aux expériences TOGA et WOCE de plus de 300 scientifiques de quelque 80 institutions réparties dans 35 Etats membres.

37. Développement des connaissances scientifiques concernant les facteurs environnementaux qui influent sur l'abondance des ressources marines vivantes, notamment des stocks des espèces commerciales de poissons, grâce à la conception et à l'exécution de programmes de recherche et d'expériences pilotes et au lancement de 3 projets pilotes dans les Caraïbes, dans le Pacifique oriental et dans la zone du plateau ibérique, les activités étant conduites par des réseaux d'institutions et de scientifiques.

38. Développement des connaissances sur les ressources non vivantes, grâce à l'élaboration de programmes de recherche sur les sciences océaniques et à l'organisation de 2 consultations d'experts et de 3 réunions régionales d'experts (Caraïbes, Pacifique occidental et Atlantique oriental).

39. Contribution à l'étude et à la surveillance de la pollution dans le milieu marin grâce : à la mise au point de normes et de méthodes, à l'organisation de 5 consultations régionales d'experts sur l'évaluation de l'état de santé des océans ; à l'augmentation du nombre des institutions (50) participant aux réseaux régionaux du Système mondial de surveillance de la pollution marine (MARPOLMON) ; à la formation de plus de 100 scientifiques de 80 institutions (8 ateliers et exercices d'interétalonnage) ; à l'élaboration et à la mise à jour, en étroite coopération avec les organisations intéressées du système des Nations Unies et le PNUE, d'une stratégie globale d'étude et de surveillance des polluants du milieu marin, y compris une nouvelle composante sur les mesures des effets biologiques (2 ateliers internationaux et 1 réunion intergouvernementale).

40. Amélioration des services océaniques grâce : à la poursuite de la mise en oeuvre du Système d'échange international de données océaniques (IODE) et du Système mondial intégré COI/OMM de services océaniques (SMISO) ; à l'augmentation de 20 % du nombre des données d'observation échangées en temps réel et à la mise au point d'un glossaire et de formats normalisés pour les échanges de données ; à l'utilisation expérimentale, dans 10 institutions, d'un format portable d'échange de données adapté au micro-ordinateur et à son application à 2 exercices de formation ; à l'accroissement du nombre (+ 11) des points de contact et centres nationaux désignés pour participer à l'échange international de données océanographiques ; à la formation de 36 spécialistes de l'échange de données et d'informations.

41. Développement des systèmes opérationnels d'observation et d'alerte grâce : à la création de 20 nouvelles lignes de navires d'observation occasionnels et de 18 marégraphes, et à la formation de 9 spécialistes pour accroître le nombre et la portée des observations océanographiques ; à la création d'un Groupe de coopération OMM-COI pour la mise en oeuvre des programmes de bouées dérivantes, chargé de promouvoir l'utilisation des bouées dérivantes pour la collecte de données océanographiques ; à l'élaboration du projet final d'un plan-cadre pour le Système international d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique et à la formation de 4 spécialistes de pays en développement ; la réalisation de 3 feuilles superposables pour l'établissement de cartes bathymétriques internationales ; au lancement d'un projet régional d'établissement de cartes bathymétriques dans les Caraïbes.

42. Meilleure coordination des efforts des Etats membres de la COI, des organisations internationales et des organismes du système des Nations Unies grâce à leur participation au Conseil exécutif de la COI (Paris, mars 1986) et à l'Assemblée de la COI (Paris, mars 1987), ainsi qu'à la réunion du Comité intersecrétariats pour les programmes scientifiques se rapportant à l'océanographie (CIPSRO) (Londres, janvier 1986 et Rome, février 1987) et au Programme du PNUE relatif aux mers régionales (réunion interorganisations, Rome, janvier 1986 et avril 1987).

43. Renforcement de la coopération aux niveaux international et régional grâce à la tenue de 6 réunions intergouvernementales et de 2 consultations interorganisations.

Approche intégrée destinée à améliorer les connaissances scientifiques

44. Meilleure connaissance des conceptions et techniques nouvelles dans le domaine des sciences de la mer et diffusion de ces conceptions et techniques dans la communauté scientifique internationale, grâce à la réalisation de 7 études par des groupes patronnés par le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR), et à la publication de 3 de ces études.

45. Mise au point de normes et de méthodes assurant la compatibilité des résultats de la recherche, grâce : à l'organisation de la première réunion du groupe de rédaction du Manuel océanographique du Comité international d'experts de l'Unesco pour les tables et étalons océanographiques (JPOTS) ; à l'élaboration de tables sur l'eau marine à forte salinité ; à l'octroi de services consultatifs à un Etat membre pour l'amélioration de son service de collecte normalisée de données sur l'eau de mer.

46. Amélioration et promotion des connaissances scientifiques, grâce à l'octroi à 46 scientifiques (dont 9 femmes) de pays qui s'emploient à développer leurs capacités en sciences de la mer, d'une assistance destinée à leur permettre de participer à 8 réunions internationales.

47. Contribution à la compréhension des relations et des mécanismes qui régissent l'état de l'environnement marin, grâce : à la tenue de 5 réunions du Groupe mixte d'experts (OMI/FAO/Unesco/OMM/OMS/IAEA/ONU/PNUE) chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers et des groupes de travail qui y sont associés ; à la création, sous la responsabilité principale de l'Unesco, d'un sous-groupe sur les effets des apports de substances nutritives sur l'environnement marin ; à la mise au point de directives internationales sur l'aménagement et la recherche en ce qui concerne les flux de polluants dans la zone limite terre/mer ; à l'établissement de 3 composantes régionales de l'évaluation Unesco/COI/PNUE de l'état de santé des océans.

48. Diffusion de données spécialisées et générales sur les programmes de recherche en sciences de la mer, grâce : à la publication par l'Unesco de 3 numéros, en moyenne, par année et par la langue (anglais, chinois, espagnol, français et russe) du Bulletin international des sciences de la mer, de 2 numéros d'un bulletin spécial sur les recherches en Méditerranée orientale, de 23 documents rendant compte des résultats de réunions et de recherches, de dépliants d'information du public et de 4 grands volumes sur l'ichtyologie marine et l'histoire de l'océanographie ; à la collaboration avec la FAO pour la publication et la diffusion par celle-ci de 15 numéros du mensuel FAO/Unesco "Actualités des sciences de la mer" ; à la publication, conjointement avec la Commission de la carte géologique du monde, de 2 feuilles (sur les zones marines) de la carte géologique de l'Afrique ; à l'octroi d'une assistance en vue de la publication du supplément chinois à la troisième édition du Répertoire international des spécialistes des sciences de la mer, à titre de contribution au Système d'information sur les sciences aquatiques et les pêches ; à la mise à jour et l'informatisation d'un répertoire des spécialistes des sciences de la mer en Amérique latine et dans les Caraïbes ; à la préparation de 2 expositions d'information sur les activités de l'Unesco dans le domaine des sciences de la mer.

Développement des capacités nationales et régionales

49. A titre de contribution au Plan d'ensemble Unesco/COI pour un grand programme d'assistance et dans le cadre du programme de l'Unesco relatif aux sciences de la mer, renforcement, aux échelons national et régional, des programmes de recherche et des infrastructures dans le domaine de la technologie et des sciences de la mer grâce :

. à l'élaboration, en Amérique latine et dans les Caraïbes, de matériel audiovisuel concernant l'érosion côtière dans 6 Etats membres, à la fourniture de ce matériel et d'un film à ces Etats membres, et à la mise en place dans lesdits Etats membres d'un programme de surveillance de l'érosion côtière ; à l'octroi d'un soutien à 20 participants à un séminaire de lancement d'un projet pilote sur les processus physiques et biologiques dans les milieux côtiers et estuariens tempérés d'Amérique latine (qui a réuni 60 participants de 6 Etats membres) ; à la participation de 10 spécialistes au quatrième cours de géologie côtière ; à l'établissement d'un document de travail sur la paléo-océanographie des côtes atlantiques d'Amérique latine et d'un document semblable sur les côtes atlantiques d'Afrique ; à l'attribution de 11 allocations d'étude et de voyage et de livres scientifiques ;

. à la formation sur le terrain, en Asie et dans le Pacifique, de 59 spécialistes des sciences de la mer (dont 18 ont été entièrement pris en charge par l'Unesco) dans le cadre de 3 cours de perfectionnement et d'un atelier sur les coraux, les poissons des récifs, les processus à proximité des côtes et le traitement mathématique des données ; à l'organisation d'un séminaire régional sur la constitution de bases de données relatives aux sciences de la mer pour micro-ordinateurs (9 participants, 9 observateurs) ; à l'octroi de services consultatifs, de matériels et de documentation, et à l'attribution de 18 allocations individuelles de voyage et de recherche à 12 Etats membres ; à l'octroi d'une assistance à un Etat membre pour l'établissement d'un projet financé par des ressources extrabudgétaires sur la surveillance de la pollution marine et la formation en la matière ;

. à la formation, en Afrique, de 67 spécialistes dans le cadre de 2 cours régionaux de formation et de 3 ateliers sur le terrain ; à l'attribution de 13 bourses individuelles ; à l'octroi à 7 Etats membres d'avis consultatifs destinés à les aider à améliorer leurs capacités de recherche ; à la fourniture de matériels scientifiques et de livres ; à la production et à la diffusion de matériels de formation ; et à l'organisation d'une réunion de doyens d'universités africaines sur la promotion de l'enseignement des sciences de la mer ;

. à la création en Méditerranée, en mer Rouge et dans les golfs adjacents de l'océan Indien, d'un programme d'océanographie physique en Méditerranée orientale (organisation d'un atelier qui a réuni 17 participants, établissement de 2 bulletins et d'une proposition de projet destiné à être financé par des ressources extrabudgétaires ; à une contribution aux frais de voyage de 29 participants à une réunion sur les sciences de la mer en Méditerranée ; à 8 missions consultatives d'évaluation (Egypte, Qatar), d'examen (Grèce) et de préparation (Chypre, Maroc, Turquie, Yémen démocratique et Yougoslavie) de projets ; à l'approbation de 2 nouveaux projets financés par des ressources extrabudgétaires ; et à la publication de la version arabe de l'histoire de l'Expédition internationale dans l'océan Indien.

50. Renforcement des capacités mondiales, régionales et nationales d'éducation et de formation dans le domaine des sciences de la mer grâce à la réalisation d'une enquête mondiale sur l'enseignement et la formation en sciences de la mer au niveau du premier cycle universitaire, et à l'organisation d'un atelier sur ce sujet ; à l'attribution de 22 bourses internationales de perfectionnement et de formation (158 personnes/mois) ; à la mise au point d'une version initiale d'un programme de formation assistée par ordinateur en matière d'utilisation des satellites en océanographie.

51. Renforcement, dans le cadre des programmes de la Commission océanographique internationale, des capacités nationales et régionales dans le domaine des sciences de la mer grâce : à l'attribution de 16 bourses de perfectionnement dans le cadre du programme de bourses de recherche de la COI ; à l'octroi de bourses de formation à 150 stagiaires de 40 Etats membres ; à l'achèvement d'une étude sur l'utilisation du disque optique pour l'enseignement assisté par ordinateur de la télédétection appliquée à l'océanographie ; à l'établissement de 3 profils nationaux relatifs aux sciences de la mer, destinés à être utilisés dans le cadre de la politique nationale de développement des ressources marines ; à la préparation de 6 propositions de projets nationaux et sous-régionaux devant être financés par des ressources extrabudgétaires ; à l'attribution de matériel et de services pour une valeur de 500.000 dollars des Etats-Unis, dans le cadre du Programme de coopération volontaire de la COI ; au lancement, avec un soutien extrabudgétaire, d'un projet relatif à l'élaboration d'un guide sur la gestion des navires de recherche océanographique.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

52. La mise en oeuvre des activités de programme de la COI repose sur la participation des Etats membres de la COI et leur soutien de contrepartie. La planification et l'exécution de ces activités dépendent donc non seulement des ressources disponibles, mais aussi de l'intérêt actif des Etats membres. Le programme coopératif de recherche mis au point sous les auspices de la COI suscite, de la part des Etats membres, des investissements deux à trois fois plus importants que le volume des ressources actuellement fournies directement à la Commission. La continuité des contributions à la COI est essentielle pour éviter toute perturbation de la planification de contrepartie dans les Etats membres et les organisations coopérantes.

53. En dépit de l'appui que fournissent les Etats membres de la COI en détachant des experts, le rôle de celle-ci en tant que mécanisme spécialisé et conjoint de coordination des organisations du système des Nations Unies membres du Comité intersecrétariats sur les programmes scientifiques relatifs à l'océanographie, se ressent des réductions d'effectifs résultant de la mise en réserve de divers postes du cadre organique. Ces dernières entravent également la mise en oeuvre du programme de la Commission (surtout les activités de ses organes subsidiaires régionaux) ainsi que l'application du Plan d'ensemble Unesco-COI pour un grand programme d'assistance.

54. En raison de la nature des recherches océanographiques et de l'importance pour la mise en oeuvre du programme des ressources mobilisées par les Etats membres de la COI, un cycle de planification à horizon mobile, fondé sur une période beaucoup plus longue qu'un exercice biennal, serait plus approprié.

55. La COI a appliqué une méthode novatrice d'évaluation et de planification des programmes : l'organisation, avant un certains nombre de grandes réunions intergouvernementales, de séminaires scientifiques destinés à permettre d'évaluer le programme en cours et d'orienter les activités de recherche à venir. Ces séminaires ont également confirmé le désir des pays en développement de participer plus activement aux travaux de la COI et de renforcer leurs capacités dans le domaine des sciences de la mer. Cependant, les ressources nécessaires à cet effet sont considérablement plus importantes que les fonds actuellement disponibles, et des efforts devraient être déployés pour mobiliser des ressources extrabudgétaires.

56. Il est nécessaire de renforcer la coordination, au niveau national, des activités relatives aux sciences de la mer et des activités connexes, et d'améliorer les circuits de liaison, notamment en créant des commissions océanographiques nationales ou des organismes de haut niveau équivalents.

57. Il conviendrait d'optimiser le programme de sciences de la mer mis en oeuvre par la Division des sciences de la mer et par les bureaux régionaux de l'Organisation en faisant preuve de plus de souplesse dans la fixation des dates prévues pour l'exécution de certaines activités liées aux études effectuées par des scientifiques bénévoles, étant donné que leurs travaux ne peuvent pas être strictement dirigés par l'Unesco et qu'il faut environ 4 à 5 ans pour terminer et publier une étude réalisée par des groupes de travail d'organisations non gouvernementales spécialisées qui, en règle générale, se réunissent tous les ans ou tous les deux ans. La périodicité de la publication des bulletins se heurte aux mêmes difficultés, ainsi qu'aux délais qu'exige parfois la mise au point d'un manuscrit rédigé par plusieurs coauteurs résidant dans des pays différents.

58. Les cours de formation dispensés sur le terrain se sont révélés très efficaces et devraient recevoir un degré de priorité plus élevé à l'avenir. L'octroi d'allocations sous forme de contrats au lieu de bourses de perfectionnement proprement dites a incité des sources de financement du pays d'origine ou du pays d'accueil du stagiaire à verser des contributions de contrepartie pour couvrir les frais afférents au voyage, aux études, aux travaux sur le terrain, etc. Cette pratique sera poursuivie à l'avenir, car elle permet d'obtenir davantage de fonds pour former un plus grand nombre de scientifiques, et de compenser en partie la diminution actuelle des crédits, qui contraste avec l'augmentation du nombre des candidats qualifiés proposés par les Etats membres.

59. Le programme africain devrait être réorienté de manière à mettre l'accent sur la formation, grâce à l'attribution de bourses individuelles à long terme et à l'octroi d'un appui aux institutions sous la forme de services consultatifs, de matériel et de documentation. L'amélioration des communications avec les institutions africaines et à l'intérieur de l'Afrique devrait retenir tout spécialement l'attention. En mer Rouge et dans les golfes adjacents de l'océan Indien, il conviendrait de poursuivre l'exécution d'activités de faible ampleur et bien circonscrites, en utilisant les modestes fonds du Programme ordinaire actuellement disponibles de manière à contrebalancer le déclin du financement extrabudgétaire.

Programme X.5 - Aménagement des régions littorales et insulaires

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.5.1	197.600	145.142
Sous-programme X.5.2	56.800	48.590
Sous-programme X.5.3	86.400	58.614

I. Principaux résultats

Progrès, synthèse et application des connaissances concernant les systèmes littoraux et insulaires

60. Meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes littoraux et de l'évolution de leurs ressources grâce : à l'exécution, dans le cadre du Projet majeur interrégional pour la recherche et la formation en vue de l'aménagement intégré des systèmes côtiers (COMAR), du projet régional financé par le PNUD sur les écosystèmes de mangrove en Asie et dans le Pacifique ; au développement du projet sur les systèmes marins côtiers d'Afrique (COMARAF) ; à la création de 2 groupes de travail régionaux, à la suite de la réunion du Comité permanent pour le programme relatif à la productivité de la zone côtière d'Amérique latine et des Caraïbes (CARICOMP) ; à l'organisation de 2 ateliers, financés en grande partie par une contribution versée par un Etat membre (le Japon), sur les récifs coralliens et sur les systèmes d'eau saumâtre et les estuaires, au cours desquels les participants ont mis en relief l'influence néfaste de l'activité humaine sur ces environnements et la nécessité de techniques d'aménagement.

61. Examen du projet COMAR à la quatrième réunion du groupe consultatif Unesco/Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR)/Association internationale d'océanographie biologique (AIOB) sur les systèmes côtiers, et étude indépendante d'évaluation du projet majeur, dont les principales orientations ont été approuvées.

62. Contribution à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes marins grâce : à l'organisation de la première réunion du groupe de travail AIOB/Unesco sur les écosystèmes marins hautement diversifiés, en liaison avec la tenue d'une grande conférence internationale ; à la création, lors d'un atelier, d'un programme sur la productivité des zones marines côtières du Pacifique (PACICOMP).

Formation de personnel scientifique et technique

63. Renforcement de la formation interdisciplinaire de plus de 80 scientifiques, grâce à l'organisation, dans 4 Etats membres, de 4 ateliers et séminaires de formation sur l'aménagement des zones littorales, les problèmes d'urbanisation qui se posent dans ces zones, l'écologie des récifs coralliens et les écosystèmes estuariens d'eau saumâtre.

64. Amélioration des connaissances concernant la surveillance et l'aménagement des zones côtières, grâce à la formation de 30 spécialistes des Etats arabes et d'Afrique, à l'attribution de 16 allocations d'étude et de voyage à des scientifiques d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est, et à la diffusion d'un manuel.

65. Développement des connaissances et de la coopération avec les Etats membres dans le domaine de l'aménagement des îles, grâce à l'organisation de 5 séminaires de formation interdisciplinaire, internationaux et régionaux, tenus dans 5 Etats membres, qui ont réuni 134 participants au lieu des 50 prévus initialement (par suite d'un élargissement de la coopération).

Aménagement intégré des îles

66. Développement des connaissances relatives à l'aménagement intégré des petits écosystèmes insulaires, grâce : au lancement d'une étude pilote interdisciplinaire concernant Formentera (îles Baléares, Espagne) ; à l'octroi d'un appui pour la publication du guide illustré sur les utilisations traditionnelles de la flore médicinale dans les îles Eoliennes (Italie) et pour la

production d'un film de télévision sur les recherches dans cet archipel ; à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la rénovation écologique des anciennes douves et du centre historique de Rhodes (Grèce).

67. Renforcement des projets du MAB sur les écosystèmes insulaires grâce : à l'organisation d'un atelier sur le développement entretenu des petites économies insulaires ; au lancement avec le PNUD d'un projet sur la gestion de l'environnement des îles de la Méditerranée ; à la réalisation d'une monographie sur l'aménagement traditionnel d'une zone littorale méditerranéenne ; à l'élaboration d'un projet relatif à l'aménagement intégré du lac de Kastoria (Grèce) et de sa zone côtière ; à l'octroi de services consultatifs pour l'aménagement intégrée de l'île de Cozumel (Mexique) ; à l'attribution de bourses d'études universitaires supérieures à 4 jeunes scientifiques pour leur permettre de travailler dans la station expérimentale du MAB sur l'île de Halki (Grèce).

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

68. Outre le rôle utile que joue le projet COMAR en contribuant à mobiliser le potentiel de la communauté scientifique internationale pour répondre aux besoins des diverses régions en matière de connaissances scientifiques et d'aménagement des systèmes côtiers, des efforts seront déployés pour faire en sorte que les scientifiques des pays en développement participent davantage aux activités des organisations non gouvernementales qui s'occupent des sciences de la mer. Tout en centrant les activités sur les particularités de chaque région, le COMAR contribuera en même temps à promouvoir les échanges de données d'expérience entre les régions qui présentent des analogies.

69. Alors que le PNUD a accordé son financement pour les composantes du COMAR relatives à l'Asie et au Pacifique ainsi qu'à l'Afrique (COMARAF), le projet régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COSALC) n'a pas encore bénéficié de fonds du PNUD, ce qui fait que 4 seulement des 7 projets pilotes du COSALC ont été mis en oeuvre à l'aide de crédits du Programme ordinaire, de quelques contributions nationales de contrepartie et d'un volume limité de ressources extrabudgétaires. L'extension du COMAR grâce à des projets financés par le PNUD devrait se poursuivre. En dépit de la modicité du budget disponible, les objectifs de la plupart des activités ont été atteints (quoique avec retard, parfois), en raison de la participation active des Etats membres qui ont aussi fourni un soutien financier régulier.

70. La formation de spécialistes sera axée sur la formation avancée de personnel, conduite en étroite liaison avec les activités de recherche. Cette nouvelle approche, qui a été mise en relief dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, permettra de rationaliser les activités de programme relatives à la formation.

Programme X.6 - Aménagement du territoire et ressources terrestres

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.6.1	344.000	337.772
Sous-programme X.6.2	300.700	283.643
Sous-programme X.6.3	301.200	235.155
Sous-programme X.6.4	90.700	75.337
Sous-programme X.6.5	264.100	201.288

I. Principaux résultats

Coordination et renforcement du Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB)

71. Renforcement et évaluation des activités du Programme MAB, grâce à une diffusion élargie des recommandations de la huitième session du Conseil international de coordination (Série des rapports du MAB, n° 58, publié en

anglais, arabe, espagnol, français et russe) ; à la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'évaluation de l'état d'avancement du programme, à la détermination d'orientations pour son développement futur et à la mise en place, conjointement avec le CIUS, d'un Groupe consultatif scientifique général ; à l'organisation, en octobre 1986, de la 9e session du Conseil international de coordination, qui a évalué l'état d'avancement du Programme MAB et a esquissé les orientations à lui imprimer à l'avenir ; à la mise en oeuvre du MAB en collaboration avec nombre d'organisations et de programmes internationaux ; au développement et à l'intensification des relations entre les bureaux régionaux de science et de technologie et les comité nationaux du MAB ; au développement des réseaux de projets pilotes ; à l'organisation de réunions des pays européens et méditerranéens ; enfin, à la réorientation des activités menées en collaboration, sur la base de l'évaluation d'autres mécanismes de coopération régionale.

72. Mise au point d'un système d'information destiné à servir à la communauté MAB et, dans une moindre mesure, au grand public, au moyen des activités suivantes : élaboration d'une liste bibliographique de 300 titres en Amérique latine et de 600 titres au Siège et, grâce au Comité national français du MAB, établissement d'une base solide pour le stockage, le traitement et la diffusion de la documentation afférente aux projets du MAB sur le terrain ; diffusion d'une bibliographie des publications relatives aux projets du MAB exécutés en Afrique ; publication des versions révisées de la Liste des comités nationaux du MAB et de la Liste des réserves de la biosphère, de 2 livraisons d'InfoMAB (Boletín Eco et InfoMAB ont été fusionnés et 2 numéros en espagnol ont été publiés et diffusés en Amérique latine et dans les Caraïbes) ; mise à jour du catalogue des publications du MAB ; diffusion, depuis 1982, de 1.600 exemplaires des affiches de l'exposition intitulée : "L'écologie en marche" (également reproduites dans 15 autres langues grâce aux efforts déployés par des comités nationaux du MAB ; une série de diapositives en couleurs accompagnées d'un texte écrit en anglais, en espagnol et en français, a permis de diffuser plus largement l'information présentée dans le cadre de l'exposition).

Réseau de projets pilotes exécutés dans les zones tropicales humides et subhumides

73. Amélioration des connaissances et des bases écologiques requises pour une utilisation des ressources naturelles et un aménagement des écosystèmes des zones tropicales humides et subhumides qui soient respectueux de l'environnement grâce : à la mise en place d'un réseau international comprenant environ 12 projets pilotes intégrés, associant la recherche appliquée, la formation et la démonstration (3 projets nouveaux ou renforcés en 1986-1987) ; à l'élaboration de 4 synthèses des résultats de différents projets pilotes ainsi que d'un compte rendu approfondi des résultats des recherches effectuées au titre du MAB dans les régions tropicales humides au cours des 12 à 15 dernières années ; à la poursuite de la planification d'études comparées dans les domaines de la biologie et de la fertilité des sols tropicaux (70 instituts de quelque 34 pays des zones tropicales ont manifesté leur intérêt à l'égard de ce programme et des activités sur le terrain ont été entreprises) de la réaction des savanes aux agressions et aux perturbations (le rapport du premier atelier de travail a été publié par l'Union internationale des sciences biologiques sous la forme d'un numéro spécial (n° 10) de Biology International, et largement diffusé) de la régénération des forêts dans les zones tropicales humides (les deux ateliers internationaux déjà organisés élaboreront des synthèses de l'information disponible et aideront à planifier les recherches futures sur la régénération des forêts et la restauration des écosystèmes) ; à la formation de quelque 100 spécialistes sur le lieu même des projets pilotes et dans des institutions spécialisées établies dans des régions tropicales humides ; à l'amélioration de l'accès aux réseaux de communication et d'information en matière d'écologie.

Réseau de projets pilotes exécutés dans les zones arides et semi-arides

74. Amélioration des connaissances et des bases écologiques requises pour une utilisation des ressources naturelles et un aménagement des écosystèmes des zones arides et semi-arides qui soient respectueux de l'environnement, grâce au lancement de 3 nouveaux projets pilotes dans 3 Etats membres d'Afrique et au renforcement de 6 autres projets dans toutes les régions du monde ; à l'octroi de services consultatifs qui ont permis d'obtenir un volume important de ressources extrabudgétaires au bénéfice de 3 projets ; à la fourniture, à 10 autres projets du MAB, d'une documentation spécialisée et d'avis sur divers aspects de la conception du travail de recherche, ainsi que

d'indications concernant les noms de spécialistes de la question et les possibilités de formation spécialisée ; au renforcement, en Afrique subsaharienne, dans les Etats arabes et en Amérique latine, des liens entre les projets du MAB exécutés sur le terrain ; à la création, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le PNUE, d'un réseau d'institutions de recherche et de formation sur la lutte contre la désertification en Asie.

75. Renforcement de la coopération technique et scientifique interrégionale et internationale, grâce à l'octroi de bourses de voyage à 15 spécialistes pour leur permettre de se rendre sur le lieu même de projets pilotes, et à une participation active du personnel aux mécanismes de coordination interinstitutions mis en place dans le cadre du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

Recherche écologique dans les zones tempérées et froides

76. Promotion de la coordination de la recherche écologique dans les zones tempérées et froides grâce : à l'organisation de la Conférence européenne du MAB sur les réserves de la biosphère et la surveillance écologique (Tchécoslovaquie, mars 1986), au terme de laquelle une série de recommandations a été adoptée en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère de la région Europe ; à l'organisation de 4 réunions régionales qui ont rassemblé plus de 100 participants d'environ 20 Etats membres ; à l'élaboration de principes pratiques pour le développement intégré des zones montagneuses, à partir d'une synthèse et de l'évaluation de 6 projets pilotes du MAB relatifs à l'aménagement intégré du territoire dans les systèmes montagneux tempérés de 3 Etats membres ; à une vaste diffusion de notes techniques sur les résultats de 4 projets pilotes du MAB menés en Suisse, qui ont facilité la conception de projets analogues dans 2 Etats membres.

77. Contribution à l'application des résultats de la recherche et au renforcement de la participation des décideurs des scientifiques et des responsables de la gestion des ressources, grâce à l'assistance apportée à 5 conférences scientifiques et séminaires régionaux et internationaux.

Formation de spécialistes et de techniciens

78. Formation de chercheurs et communication des résultats des recherches aux planificateurs, aux décideurs et à la population locale, grâce : à l'octroi d'un appui à 6 cours internationaux de formation universitaire et postuniversitaire en sciences écologiques, à l'intention de 60 spécialistes ; à l'octroi d'un soutien à des séminaires nationaux, régionaux et sous-régionaux, en particulier pour la formation de 100 spécialistes de pays en développement sur le lieu même des projets pilotes et dans des institutions spécialisées établies dans les régions tropicales humides ; au perfectionnement de 55 spécialistes de l'aménagement des zones arides et semi-arides ; au renforcement des capacités de formation des institutions hôtes, en particulier en Asie (création d'un réseau régional d'établissements de recherche et de formation).

79. Contribution à la diffusion des connaissances scientifiques dans des publics non spécialisés, grâce : à la publication et à la diffusion des rapports de 2 ateliers régionaux et d'extraits d'un cours de formation postuniversitaire ; à la diffusion, auprès de 250 institutions de 22 Etats membres africains, de documents sur la gestion intégrée des ressources naturelles ; à l'élaboration de 2 notes techniques sur l'aménagement des zones arides et semi-arides et à l'élaboration de 2 documents audiovisuels sur l'aménagement intégré des terres arides et semi-arides.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

80. Les difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en oeuvre du Programme MAB sont imputables à la complexité de la démarche suivie et à la diversité des situations. Il conviendrait de faire en sorte que le personnel chargé de la coordination et de l'exécution du programme ait des connaissances plus approfondies en sciences sociales. Des efforts sont actuellement déployés en vue de mettre au point des mécanismes de travail suffisamment souples pour que le Programme MAB et le Programme international sur la géosphère et la biosphère du CIUS se renforcent mutuellement.

81. En raison du manque de personnel, il n'a pas été possible de diffuser l'information disponible de manière satisfaisante, ni de répondre aux demandes de documentation émanant de particuliers.

82. C'est essentiellement grâce à des fonds extrabudgétaires qu'il a été possible de lancer de nouveaux projets pilotes. Il a été suggéré que les ressources humaines et financières soient affectées essentiellement à un nombre très limité de projets pilotes et d'études comparées. La pénurie de personnel tant au Siège que dans les bureaux régionaux empêche d'apporter toute l'assistance voulue aux projets en cours et d'améliorer les liens entre les projets d'un même réseau. Des efforts sont donc déployés en vue de renforcer le rôle des comités nationaux du MAB à cet égard. Une importance prioritaire s'attache également à l'établissement de liens et de relations de collaboration entre les comités nationaux du MAB des pays en développement et ceux des pays industrialisés qui ont de hautes compétences scientifiques et peuvent disposer de ressources financières permettant une action conjointe. En Afrique, où la plupart des comités nationaux du MAB ne reçoivent aucune subvention des autorités nationales, il conviendrait d'augmenter, dans des limites raisonnables, le volume des crédits décentralisés afin de mieux promouvoir les activités du MAB et de renforcer la coopération régionale en la matière.

83. En vue d'accroître la proportion de femmes qui participent aux activités de formation (et qui est actuellement de 15 à 20 %), il a été suggéré qu'aux termes de leurs contrats, les organisateurs soient expressément invités à faire tout leur possible pour obtenir la participation de femmes. Les crédits disponibles ne permettant pas de répondre à toutes les demandes de bourses, la priorité sera accordée aux demandes ayant reçu l'appui des comités nationaux du MAB.

84. Il conviendrait de redoubler d'efforts pour établir des liens aussi étroits que possible entre les activités de recherche, de formation et de démonstration, encourager la création de réseaux régionaux et sous-régionaux, prêter un appui aux centres nationaux de formation et aider les comités nationaux du MAB à réunir des ressources complémentaires en vue de développer leurs activités de formation, d'élaborer des manuels de formation et de faire la synthèse des résultats des recherches menées à bien.

Programme X.7 - Systèmes urbains et urbanisation

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.7.1	267.750	178.547
Sous-programme X.7.2	247.800	198.412

I. Principaux résultats

Réseau de projets pilotes sur le fonctionnement des systèmes urbains

85. Contribution au progrès des connaissances relatives aux systèmes urbains grâce au renforcement, dans le cadre d'un réseau de projets pilotes, des études menées sur le terrain dans 5 Etats membres ; à l'instauration de liens de coopération et à l'établissement de 4 nouveaux sites d'étude, à la suite de 2 séminaires internationaux ; à la constitution d'un réseau régional de quelque 15 sites de recherche et à la mise au point de modèles intégrés des processus urbains dans les zones marginales.

86. Conscience accrue des transformations de l'environnement et des changements démographiques, grâce à la publication et à la diffusion des rapports relatifs aux études menées sur le terrain, à la publication de 5 ouvrages sur les écosystèmes urbains, à l'association de 120 chercheurs et planificateurs aux activités, à la production d'affiches et de matériel audiovisuel dans 4 Etats membres et à 2 expositions.

87. Amélioration des études relatives aux systèmes urbains (études d'une portée plus vaste, mieux harmonisées et plus comparables) grâce au renforcement de la collaboration avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ; à la conclusion d'arrangements contractuels

avec 4 institutions scientifiques pour qu'elles contribuent à la rédaction d'un rapport sur l'état des connaissances relatives à l'urbanisation et à la transformation de l'environnement ; à l'élaboration de principes directeurs pour une approche écologique de la planification urbaine et régionale, destinés à être publiées dans un Etats membre ; à la publication des versions anglaise, espagnole et française du MAB Urban and Human Ecology Digest.

Formation du personnel spécialisé et contribution à l'Année internationale du logement des sans-abri

88. Contribution à la formation interdisciplinaire des responsables du développement et de la gestion des systèmes urbains, grâce à l'assistance apportée, par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale, à la création d'une Ecole panafricaine d'architecture et d'urbanisme ; à l'élargissement du réseau de la Fédération internationale des écoles méditerranéennes d'architecture ; à l'aide apportée à 3 autres organisations non gouvernementales pour effectuer une enquête sur le quart monde ; à la participation de 20 urbanistes et planificateurs des pays en développement aux congrès annuels de l'Association internationale des urbanistes ; et grâce au soutien apporté à la création d'associations nationales professionnelles.

89. Promotion de la participation des populations à la mise en oeuvre des solutions aux problèmes posés par l'urbanisation, grâce à l'aide financière apportée à des projets de réhabilitation existant dans 3 Etats membres et à la réalisation dans 2 Etats membres d'enquêtes destinées à préparer 2 autres projets ; grâce à la contribution à un concours international pour la recherche de nouvelles technologies en matière d'habitat.

90. Contribution à la préparation de l'Année internationale du logement des sans-abri par une étude réalisée par l'Union internationale des architectes visant à organiser un cours de formation en matière de réhabilitation d'un quartier d'habitat précaire à la périphérie de Karachi.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

91. Des efforts plus soutenus seront déployés, dans le cadre du réseau de recherche appliquée, en vue d'assurer l'harmonisation des approches suivies et la coordination des activités, afin de permettre la comparabilité et la complémentarité des résultats. En outre, la coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes sera renforcée de manière à éviter tout chevauchement des efforts réalisés dans le cadre d'activités connexes.

92. Si, dans les études du MAB concernant les systèmes urbains, l'accent est placé sur les aspects touchant à l'information et à l'éducation relative à l'environnement, c'est afin d'assurer une participation plus large du public, en particulier de la population locale. Des efforts continueront d'être déployés afin d'associer spécialistes de l'aménagement urbain, gestionnaires et décideurs aux groupes scientifiques et techniques. Enfin, la promotion des activités de formation sera encouragée, de même que la prise en compte des résultats de la recherche dans les programmes d'aménagement existants, en particulier dans les pays en développement.

93. Les réductions de personnel ont fait obstacle à la recherche de fonds extrabudgétaires.

Programme X.8 - La patrimoine naturel

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.8.1	-	-
Sous-programme X.8.2	82.400	57.505
Sous-programme X.8.3	259.450	231.015
Sous-programme X.8.4	48.400	32.925

I. Principaux résultats

Mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère

94. Contribution à la conservation de zones écologiques représentatives et des ressources génétiques qu'elles renferment, grâce : à la mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère dont l'objectif est d'améliorer et de développer le réseau international de ces réserves (2e réunion du Groupe consultatif scientifique por les réserves de la biosphère qui a formulé des recommandations sur les critères de sélection des réserves de la biosphère, sur les formulaires employés pour la désignation des réserves de la biosphère et qui a évalué 9 propositions concernant de nouvelles réserves de la biosphère) ; à l'approbation de la création de 18 autres réserves de la biosphère, ce qui a porté, à la fin de 1986, le nombre total des réserves à 261, réparties dans 70 pays.

95. Renforcement de la coopération avec les Etats membres en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action, grâce : à un soutien destiné à aider les comités nationaux du MAB en Afrique à développer leurs réserves de la biosphère et à établir un programme coopératif de recherche ainsi qu'un réseau de zones protégées dans les régions arides ; à l'octroi de services consultatifs à 2 Etats arabes et à l'organisation, par le Comité national marocain du MAB, d'une conférence sur la conservation de la nature et sur l'utilisation des ressources végétales en Afrique du Nord ; à la promotion du Plan d'action en Asie, par les soins du bureau régional de science et de technologie pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (une mission de consultant, un voyage d'étude et un appui apporté à 2 ateliers de travail) ; à l'étude, par 3 Etats membres d'Europe, des réserves de la biosphère déjà constituées dans ces pays, et à la création de nouvelles réserves dans 2 autres Etats membres ; à la participation d'associations locales de conservation ou d'universités au développement des réserves de la biosphère en Amérique latine et dans les Caraïbes.

96. Amélioration du système d'information relatif aux réserves de la biosphère, grâce au lancement d'un projet visant à la mise au point d'une méthode d'établissement informatisé d'inventaires biologiques des réserves de la biosphère ; à l'envoi, à tous les comités nationaux du MAB et gestionnaires des réserves de la biosphère, d'un questionnaire destiné à faire le point des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Plan d'action ; à la diffusion d'un inventaire des réserves de la biosphère (descriptions détaillées de 252 réserves de la biosphère dans 66 pays) ; à l'octroi d'un appui à plusieurs activités et à certaines publications de l'Union internationale de la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) telles que le périodique "Parcs".

97. Renforcement de la coopération régionale et internationale, grâce à une collaboration avec le Réseau africain de sciences biologiques, au développement de la coopération avec le PNUE, la FAO et l'UICN, et à l'organisation de la treizième réunion du Groupe pour la conservation des écosystèmes (ECG).

Adhésion aux instruments normatifs internationaux pour la protection du patrimoine naturel

98. Adhésion de 3 nouveaux Etats membres à la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, ce qui a porté le nombre des Etats parties à 92 à la fin de 1986. Inscription sur la Liste du patrimoine mondial de 8 nouveaux sites naturels ainsi que de 23 biens culturels supplémentaires.

99. Développement et renforcement de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides d'importance internationale, grâce à l'adjonction de 10 nouvelles zones humides protégées et à l'entrée en vigueur du Protocole portant amendement à la Convention après sa ratification par 5 Etats supplémentaires (soit 22 au total).

100. Sensibilisation accrue du public, grâce à la mise à jour et à la diffusion d'un dépliant-affiche en 4 langues ; à l'élaboration d'un ouvrage sur le patrimoine mondial ; à l'établissement d'une étude de faisabilité sur le lancement d'une campagne de promotion dans certains Etats membres ; à la conduite des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de films de télévision sur les sites et sur la Convention du patrimoine mondial ; au lancement, à titre expérimental, d'un calendrier du patrimoine mondial pour 1987.

Formation relative à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel

101. Contribution à la formation de personnel spécialisé, grâce au financement, par le Fonds du patrimoine mondial, de 12 allocations d'études au bénéfice de spécialistes de 11 Etats parties, à l'octroi de 3 bourses de voyage à des directeurs de parcs, et à un appui destiné à permettre à 50 personnes de suivre 5 cours de formation.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

102. Une décentralisation efficace de la mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère suppose que les bureaux régionaux disposent de personnel spécialisé qualifié. A en juger par l'expérience déjà acquise, une possibilité, pour le moment, consisterait à charger un spécialiste du Siège d'informer de manière approfondie les bureaux régionaux sur le Plan d'action et sur les moyens de son exécution par l'intermédiaire des comités nationaux du MAB, cette activité étant associée à un examen de la situation dans la région. Des efforts sont actuellement déployés en vue d'améliorer la communication avec les bureaux régionaux, grâce au recours à des moyens modernes tels que le courrier électronique, le téléfax, etc.

103. Compte tenu de l'élargissement de la portée des conventions, il est de plus en plus important de coordonner les activités avec celles d'autres organisations internationales qui s'occupent de protection et de gestion du patrimoine naturel. Les réunions annuelles du Groupe pour la conservation des écosystèmes organisées par le PNUE visent à faciliter la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère. Cependant, ces réunions n'ont guère de résultats concrets autres que les échanges d'information qu'elles permettent. En fait, la mise en oeuvre effective du Plan d'action pour les réserves de la biosphère dépend de la participation et de l'appui actifs des Etats membres; il y a lieu de préciser que le Comité du patrimoine mondial a approuvé une augmentation du budget qu'il consacre aux activités de promotion de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

104. Il conviendrait de développer l'enseignement et la formation relatifs à l'environnement dans les réserves de la biosphère, ainsi que la formation des gestionnaires de réserves de la biosphère, ces activités correspondant aux priorités fixées par les Etats membres.

Programme X.9 - Education et information relatives à l'environnement

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme X.9.1	205.130	140.517
Sous-programme X.9.2	149.600	106.623

I. Principaux résultats

Adaptation et diffusion des informations scientifiques relatives à l'environnement

105. Diffusion élargie des résultats des recherches sur l'environnement auprès du public non spécialisé, grâce à la publication du périodique trimestriel Nature et ressources en 5 langues et sa distribution à 22.000 lecteurs ; à la transformation de 2 musées traditionnels en écomusées ; à la promotion d'expositions sur l'environnement ; et à la mise en oeuvre dans 2 réserves de la biosphère existantes de programmes d'éducation et de vulgarisation scientifique.

106. Sensibilisation de groupes professionnels aux problèmes de l'environnement par l'introduction d'un concours spécial sur le thème du logement des sans-abri lors du Festival international du film d'architecture et d'urbanisme ; par la réalisation d'un film vidéo sur une architecture en bois et par la réalisation d'une exposition photographique sur le thème des sans-abri ; par l'élaboration, à la faveur de 3 séminaires organisés dans 3 Etats

membres, de propositions visant à introduire dans les programmes des écoles et facultés d'ingénieurs de sujets relatifs à l'environnement ; et par la préparation de documents didactiques (learning package) sur l'aménagement des déchets solides dans les pays en développement (solid wastes management in developing countries).

Développement de l'éducation générale relative à l'environnement

107. Contribution au développement de l'éducation et de la formation en matière d'environnement dans les programmes d'enseignement universitaire, technique et professionnel, et d'éducation extrascolaire, par un échange d'information sous la forme du bulletin d'information trimestriel Connexion, distribué en 5 langues à 12.000 personnes et institutions ; par la diffusion de plus de 5.000 exemplaires de divers documents techniques ; par la mise au point de nouveaux programmes et méthodes intéressant l'éducation relative à l'environnement, notamment dans le cadre de 19 projets pilotes dans 15 Etats membres intéressant plus de 400 spécialistes ; par l'élaboration de 7 guides, manuels ou manuels de référence (source books) ; par la formation de plus de 250 enseignants provenant de 25 Etats membres (6 séminaires régionaux organisés dans les domaines de l'enseignement technique et professionnel et de l'éducation non formelle) ; par l'assistance technique apportée à 12 Etats membres visant à intégrer la dimension de l'environnement dans leurs plans et programmes d'éducation.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

108. Des efforts sont faits pour atténuer les difficultés rencontrées dans la publication du périodique Nature et ressources, en ayant davantage recours à des articles préparés à partir d'études scientifiques existantes se rapportant au programme, et en utilisant des modalités d'impression plus simples et moins coûteuses.

109. Il conviendrait de renforcer le développement de matériels didactiques audiovisuels pour l'éducation et l'information relatives à l'environnement ; d'accroître la participation des spécialistes du programme sur le terrain en vue de mettre en oeuvre et de suivre certaines activités ; de donner aux spécialistes du programme plus d'occasions de participer à des tribunes et à des forums internationaux concernant l'environnement et l'éducation en vue de diffuser les résultats acquis et mettre en relief la contribution de l'Organisation, qui n'est pas assez connue de la communauté scientifique internationale, ni des organisations professionnelles.

110. L'exécution de certaines activités financées par des fonds extrabudgétaires ou mixtes a été ralentie à la suite de la signature tardive du document qui prévoit l'allocation de ces fonds.

GRAND PROGRAMME XI

LA CULTURE ET L'AVENIR

Programme XI.1 - Patrimoine

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XI.1.1	336.250	265.916
Sous-programme XI.1.2	167.600	152.752
Sous-programme XI.1.3	996.563	757.801
Sous-programme XI.1.4	247.715	222.785
Sous-programme XI.1.5	412.100	368.816
Sous-programme XI.1.6	484.355	312.162

I. Principaux résultats

Inventaire, collecte et présentation du patrimoine non physique

1. Contribution à la sauvegarde du patrimoine non physique et à la préservation des langues grâce à l'établissement de listes de priorité par région et par catégorie ; à la production de divers types d'enregistrements et à la poursuite, dans différentes régions, d'activités visant à préserver les langues non écrites.

Elargissement de l'application des conventions internationales

2. Addition de 6 nouveaux Etats membres à la liste des 95 Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et inscription de 31 monuments ou sites sur la Liste du patrimoine mondial (ce qui porte le total des inscriptions à 247).

3. Sensibilisation accrue aux mesures à prendre pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels grâce à la fourniture de services consultatifs à 2 Etats membres et à la diffusion d'une documentation sur les lois régissant l'exportation de ces biens.

4. Sensibilisation accrue à la nécessité de prendre des mesures afin de protéger les biens culturels contre les catastrophes naturelles, grâce à la diffusion de la documentation disponible.

Campagnes internationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immobilier

5. Suivi des campagnes internationales grâce à la fourniture d'un soutien et d'une assistance technique à 5 comités exécutifs ou consultatifs et à 9 groupes de travail, ainsi qu'à l'achat de matériel spécialisé pour 16 projets.

6. Sauvegarde du patrimoine culturel immobilier des Etats membres grâce au lancement d'une campagne et à la préparation de 7 autres, grâce aussi à l'aide apportée à 2 Etats membres touchés par des catastrophes naturelles.

7. Poursuite des activités de promotion des campagnes de sauvegarde du patrimoine culturel et de sensibilisation du public à cette sauvegarde, grâce à l'élaboration de 2 plans de promotion et de 3 dossiers techniques destinés à rechercher un financement pour les campagnes internationales correspondantes ; grâce à l'assistance apportée aux autorités compétentes de 3 Etats membres en vue de mettre en oeuvre des campagnes nationales de promotion et de financement ; grâce à l'élaboration d'ouvrages, de brochures, d'affiches, de cartes postales, de timbres et de médailles (16 au total) pour les activités de promotion des campagnes ; grâce à la préparation et à l'organisation

de 3 expositions ainsi qu'à la présentation dans les Etats membres de 7 expositions itinérantes sur les campagnes de sauvegarde du patrimoine culturel mondial ; grâce à la réalisation de 2 films et à la préparation, en coproduction, d'une série de 16 films sur le patrimoine culturel et naturel.

Renforcement des infrastructures de conservation, formation des personnels spécialisés et échanges d'informations

8. Renforcement des infrastructures de conservation grâce au soutien fourni à 4 musées nationaux et à une organisation non gouvernementale en matière d'amélioration de la gestion des musées.

9. Augmentation du nombre de spécialistes de la préservation et de la présentation des biens culturels, grâce à l'organisation de cours de formation ou de recyclage, suivis par 60 participants venant de 40 Etats membres et à l'attribution de 7 allocations et de 55 bourses d'étude.

10. Promotion des échanges internationaux d'information spécialisée : grâce à la diffusion d'informations techniques sur l'holographie, à la publication de 2 biographies sur la muséologie et de 4 numéros de la revue Museum (ainsi que d'une version en russe et d'un choix d'articles en arabe) ; grâce à la publication ou à la réimpression de 4 ouvrages dans la série Etudes et documents sur le patrimoine culturel, de 2 ouvrages dans la série Musée et monuments et d'un ouvrage dans la série Cahiers techniques : musées et monuments, protection du patrimoine culturel ; grâce à l'élaboration et à la traduction de 6 études techniques ; grâce enfin à l'adoption de mesures visant à constituer une base de données commune concernant le patrimoine culturel.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

11. La mise en oeuvre et le développement du programme se heurtent à un problème majeur : le manque de moyens financiers, qu'il s'agisse de publier le matériel collecté sur la sauvegarde du patrimoine non physique ou de répondre à la demande concernant la création d'insfrastructures de conservation ou le renforcement de celles qui existent.

12. En raison des compressions de personnel, le Secrétariat a du mal à répondre à toutes les demandes d'information et d'assistance émanant des Etats parties aux trois conventions internationales relatives à la protection du patrimoine culturel. Il lui est aussi de plus en plus difficile d'encourager de nouvelles ratifications et d'aider les Etats qui sont déjà parties aux trois conventions à les appliquer.

13. Dans ces conditions, il est absolument indispensable de respecter l'ordre de priorité des listes du patrimoine non physique, lors de la sélection des projets d'assistance éventuels, et de coopérer avec les institutions existantes. On s'efforce aussi de concevoir d'autres modalités d'action permettant d'informer davantage d'Etats membres de leurs possibilités de participer activement à la coopération internationale instaurée par les trois conventions relatives à la préservation du patrimoine culturel. En ce qui concerne la Convention de 1970 relative au trafic illicite des biens culturels, une étude des règles de droit privé a été faite afin de déterminer les moyens de renforcer la coopération internationale pour la protection des biens culturels mobiliers. Le petit nombre de réponses reçues témoigne de ce que les spécialistes du droit privé ne sont pas très sensibilisés à ce problème et ne s'y intéressent guère.

14. Le personnel disponible n'est pas suffisant pour assurer à la fois le prolongement des campagnes internationales déjà lancées et la préparation de nouvelles campagnes. Aucune nouvelle campagne ne saurait être envisagée avant que celles qui sont en cours ne soient harmonisées avec la stratégie de programme adoptée à l'unanimité par le Conseil exécutif à sa 126e session laquelle prévoit l'élaboration d'une stratégie promotionnelle ainsi qu'un réexamen des 29 campagnes en cours. Il conviendrait d'améliorer la gestion de ces dernières en recourant aux services d'experts internationaux travaillant sur le terrain et à plein temps.

15. En ce qui concerne les activités relatives à la promotion des campagnes de sauvegarde du patrimoine culturel, qui relèvent des sous-programmes XI.1.3 (Action opérationnelle pour la sauvegarde et la réintégration dans la vie contemporaine du patrimoine culturel immobilier) et XI.1.6 (Echange d'information et promotion de la sensibilisation du public), il conviendrait de les

regrouper dans un même sous-programme. D'autre part, les plans de promotion élaborés par l'Organisation en étroite collaboration avec les autorités compétentes des Etats membres ne sont pas toujours suivis de la mise en oeuvre par ces autorités des mesures appropriées indispensables. L'élaboration de plans et de stratégies cohérentes visant à promouvoir des campagnes internationales de sauvegarde se heurte à 2 obstacles : l'importante réduction, au niveau de l'Organisation, des moyens en personnel et des ressources budgétaires nécessaires aux activités promotionnelles ; les difficultés qu'ont les autorités nationales à mettre en oeuvre les campagnes de promotion. Enfin, des efforts de promotion plus importants devraient être déployés pour réunir les ressources extrabudgétaires nécessaires.

16. Compte tenu du succès des activités concernant le patrimoine culturel, on estime qu'un huitième du temps du personnel est consacré à répondre aux questions des journalistes et du public, et à leur fournir une documentation. Des relations meilleures et plus étroites se sont instaurées de ce fait avec les médias et les journalistes, dont les questions orales devraient être également traitées par l'Office de l'information du public.

17. Les efforts déployés pour informer les jeunes et les mouvements de jeunesse sur les chantiers de sauvegarde du patrimoine culturel et pour promouvoir leur participation à ces chantiers devraient être accompagnés de l'amélioration, dans les Etats membres, des structures compétentes, du développement dans les pays hôtes des campagnes internationales de programmes de formation des animateurs de chantiers de sauvegarde, ainsi que d'une augmentation des ressources budgétaires allouées à ces activités.

18. On s'efforcera de procéder à une sélection plus rigoureuse des bénéficiaires de bourses et des participants aux cours de formation ainsi que d'améliorer la coordination entre l'Unesco et les organisateurs de ces cours, de façon à faire en sorte que le niveau des participants soit plus homogène et que ces activités de formation soient profitables et aient un plus grand impact.

19. La régularité de la parution du périodique Museum a été améliorée et un calendrier d'édition et de publication prévisionnel réaliste a été élaboré pour 1988. La campagne publicitaire en faveur de ce périodique a été renforcée grâce à la collaboration de la Fédération mondiale des amis des musées.

Programme XI.2 - Identité culturelle et relations interculturelles

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XI.2.1	1.145.540	873.838
Sous-programme XI.2.2	28.700	28.700
Sous-programme XI.2.3	1.205.920	1.061.280

I. Principaux résultats

Connaissance de diverses cultures, expression de l'identité culturelle et appréciation mutuelle des cultures

20. Contribution à une meilleure connaissance des différentes cultures et à l'expression des diverses identités culturelles grâce à l'achèvement des 2 premiers volumes et à la détermination du contenu des 5 volumes suivants de l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, à la rédaction du dernier volume (VIII) de l'Histoire générale de l'Afrique, dont on a entrepris de traduire les volumes précédents dans les principales langues de travail de l'Organisation ou dans des langues vernaculaires d'Afrique ; grâce à la production du volume II de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale et des premiers volumes de l'Histoire générale de l'Amérique latine, de l'Histoire générale des Caraïbes ainsi que de l'Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique.

21. Promotion de l'appréciation mutuelle des cultures grâce à l'adjonction à la Collection Unesco d'oeuvres représentatives de 38 nouveaux ouvrages publiés en coédition de façon à conférer une plus grande visibilité au rôle

de l'Organisation ; grâce à la production, en collaboration avec l'Office de l'information du public, de 9 programmes promotionnels de radio ; à la présentation dans les Etats membres de 25 expositions itinérantes ; à la préparation de la 16e exposition L'art bouddhique et à l'organisation d'une exposition des oeuvres de 40 peintres, à l'occasion du 40e anniversaire de l'Unesco ; grâce à la production, par le Conseil international de la musique, de 6 enregistrements pour la Collection Unesco de musique traditionnelle et d'un manuscrit sur l'Histoire de la musique ; grâce à la publication régulière du magazine Babel par la Fédération internationale des traducteurs. Une subvention a été allouée au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) pour permettre à cette organisation non gouvernementale de contribuer financièrement à la tenue de 17 réunions internationales et à la publication de 32 ouvrages dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

22. La publication d'ouvrages comme l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité ou l'Histoire générale de l'Afrique est une entreprise complexe dont le succès dépend pour beaucoup des auteurs, lesquels devraient assumer les responsabilités qu'ils ont acceptées. Le Secrétariat doit sans cesse réclamer les manuscrits et rappeler les délais fixés. Il serait souhaitable de revoir les mécanismes internes de traduction des manuscrits et de mise au point aux derniers stades de la publication, afin de raccourcir les délais d'impression et de distribution.

23. Un seul atelier pilote consacré à la Collection Unesco d'oeuvres représentatives sera organisé en 1987 (au lieu des 2 prévus pour la période biennale) ce qui devrait permettre de lui consacrer des ressources plus adéquates.

24. La production et la distribution des enregistrements de musique traditionnelle font actuellement l'objet d'un réexamen visant à leur assurer une plus large diffusion. A l'avenir, les expositions itinérantes seront conçues expressément pour être transportées par avion de façon qu'elles circulent plus rapidement.

25. Le soutien apporté par l'Organisation, au cours des exercices biennaux précédents, à des festivals ou à des manifestations culturelles régionales, tels que le Festival panafricain des arts et de la culture, le CARIFESTA (dans les Caraïbes), le Festival del Maiz en Amérique centrale et le Festival des arts du Pacifique et de l'océan Indien, a été interrompu parce que ces activités ont été placées en réserve dans le Titre IX et n'ont donc pas été financées. Il était néanmoins prévu dans le Programme et budget approuvés pour 1986-1987 de procéder à une "évaluation des avantages à retirer du financement de festivals culturels en vue de définir les critères d'un financement par l'Unesco". L'analyse de l'action de l'Organisation en faveur de ces festivals, au cours des 10 dernières années, a montré qu'il était possible de mettre à profit la tenue de ces festivals intra ou interrégionaux pour accroître les échanges culturels et pour choisir des thèmes nouveaux pour les programmes futurs de l'Organisation en matière de développement culturel. L'Organisation ne devrait participer à ces festivals ou les soutenir que si leurs thèmes correspondaient aux priorités du programme approuvé par la Conférence générale et si les modalités de participation ou de soutien étaient définies en concertation avec les organisateurs des festivals. Enfin, le soutien de l'Organisation (au titre du Programme ordinaire ou du Programme de participation) devrait être clairement reconnu par ces organisateurs, sous forme, par exemple, des mentions "en collaboration avec l'Unesco", ou "avec la participation ou la contribution de l'Unesco".

25. Une enquête est actuellement menée auprès des responsables de ces festivals. Les résultats de cette enquête pourraient donner lieu, en 1988-1989, à une évaluation plus systématique et approfondie de l'impact du soutien de l'Organisation à ces festivals, en vue de définir les grandes lignes d'une politique appropriée en la matière.

Programme XI.3 - Création et créativité

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XI.3.1	241.090	229.224
Sous-programme XI.3.2	173.100	155.480
Sous-programme XI.3.3	773.800	760.578

I. Principaux résultats

Création et créativité dans divers domaines artistiques

27. Encouragement de la création et de l'artisanat grâce à l'organisation de 3 tribunes musicales à l'échelon international et de 2 autres à l'échelon régional, d'un colloque régional sur la musique traditionnelle d'Asie comme source d'inspiration pour la musique contemporaine ; d'une réunion sur les rapports entre danse folklorique et danse moderne ; à l'élaboration de 3 études consacrées au renouveau de la danse aux politiques culturelles et aux beaux-arts, à la lumière des courants sociaux et artistiques actuels ; grâce à l'organisation d'un colloque régional (Amérique latine et Caraïbes) sur le théâtre et d'un colloque international sur l'art contemporain ; à la fourniture d'une contribution financière à la préparation d'une encyclopédie mondiale du théâtre contemporain ; grâce enfin à l'attribution de 2 prix internationaux, l'un d'architecture, l'autre de musique.

28. Identification des méthodes permettant de recenser et d'encourager les techniques artisanales grâce à l'organisation d'une réunion consacrée à la collecte de données concernant l'artisanat.

Formation des artistes et des artisans

29. Renforcement des capacités nationales et régionales, grâce à la formation ou au recyclage de 50 femmes, originaires de 12 Etats membres, aux techniques traditionnelles et modernes de la teinture et du tissage de la soie, de 80 artisans, originaires de 5 Etats membres arabes, pratiquant le travail du cuir et de 29 jeunes acteurs originaires de 16 Etats membres.

Les artistes et la société

30. Encouragement de la participation des artistes à la vie de la collectivité grâce à l'organisation d'un séminaire régional en Afrique sur l'adaptation du design graphique aux besoins quotidiens des gens vivant dans des contextes socioculturels différents et d'un séminaire international sur les nouvelles formes de participation des artistes aux programmes d'architecture.

31. Evaluation d'impact des activités menées par l'Unesco dans le domaine de la création et de la créativité au cours des 10 dernières années, principalement axée sur le rôle et la contribution des organisations non gouvernementales dans ce domaine.

32. Mise en oeuvre de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (Belgrade, 1980) grâce à l'organisation d'une réunion d'experts consacrée aux incidences de la production audiovisuelle sur la condition des artistes-interprètes.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

33. Certaines des activités menées dans le cadre de ce programme sont d'ores et déjà décentralisées ; à cet égard, des critères plus stricts, tenant compte de la nature de ces activités, devront être appliqués à l'avenir.

34. Beaucoup d'organisations non gouvernementales ne pourraient fonctionner sans subventions, puisque celles-ci représentent les deux tiers de leur budget total. On peut, dans ces conditions, s'interroger sur l'autonomie réelle de ces organisations non gouvernementales. Par ailleurs, il conviendrait de rationaliser et d'accélérer les modalités de versement des subventions aux organisations non gouvernementales.

Programme XI.4 - Développement culturel et politiques culturelles

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XI.4.1	105.160	97.664
Sous-programme XI.4.2	206.700	157.052
Sous-programme XI.4.3	251.700	182.574
Sous-programme XI.4.4	299.620	258.611

I. Principaux résultats

Dimension culturelle du développement

35. Sensibilisation accrue à la dimension culturelle du développement grâce à l'organisation d'une réunion internationale qui a rassemblé 20 responsables (venant de 17 Etats membres) d'institutions effectuant des recherches dans ce domaine ; à la réalisation de 2 études et d'une bibliographie sur les aspects culturels du développement ; à l'examen de la dimension culturelle de 2 projets, et à l'achèvement de 2 études de cas ; grâce enfin à l'élaboration de 4 projets pilotes (en liaison avec le Programme VIII.3 "Mise en oeuvre de l'action pour le développement").

Politiques de développement culturel et participation à la vie culturelle

36. Contribution à une participation accrue de tous à la vie culturelle grâce à la réalisation d'une étude sur les moyens d'améliorer la participation des "femmes égyptiennes au développement culturel" ; à l'organisation d'une réunion internationale sur les femmes et le développement culturel (14 participants de 12 Etats membres) ; à la mise en route d'une étude sur les droits culturels des femmes et de 4 projets pilotes sur le même sujet dans 4 Etats membres d'Asie, d'Amérique centrale et des Caraïbes et d'Europe ; grâce à l'utilisation des techniques audiovisuelles pour favoriser la participation des catégories défavorisées de la population au développement culturel ; à l'évaluation de l'application de la Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle (Nairobi, 1976) ; grâce enfin à l'organisation de 5 réunions sur les politiques culturelles et le développement culturel, à l'attribution de 2 bourses d'étude et à la fourniture de services consultatifs à 7 Etats membres.

Formation des personnels du développement culturel

37. Renforcement des programmes et services de formation destinés aux personnels du développement culturel grâce à l'organisation de 2 réunions de spécialistes de la formation (32 participants de 29 Etats membres), de 3 séminaires nationaux (87 participants au total) ; à l'attribution de 4 bourses d'études et à la fourniture de services à 6 Etats membres ; à l'évaluation des besoins d'un Etat membre en matière de formation et à l'achèvement d'une étude sur la formation des personnels du développement culturel.

Coopération culturelle internationale

38. Contribution au développement de la coopération culturelle grâce au soutien apporté à un certain nombre de projets de coopération visant à promouvoir l'information culturelle au sein des pays en développement ; à l'organisation, dans le cadre de l'Année internationale de la paix, d'une réunion qui a rassemblé 18 participants de 18 Etats membres ; à la poursuite de la coopération à laquelle donne lieu, en Europe, la réalisation d'études communes sur l'incidence des mass media sur le développement culturel, notamment en zone rurale ; grâce enfin au soutien fourni pour l'organisation de 2 réunions consacrées à l'élaboration de projets communs devant être réalisés dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

39. En raison de la pénurie de ressources, il s'avère de plus en plus difficile d'engager des chercheurs possédant les qualifications requises. Il apparaît donc nécessaire de réorienter le programme en privilégiant son rôle de catalyseur plutôt que l'action directe. Il semble néanmoins important de chercher à accroître les fonds permettant de fournir aux Etats membres des services consultatifs dans le domaine des politiques et des projets de développement culturel.

40. En raison des difficultés de coordination entre Etats membres au niveau sous-régional, la formation des personnels du développement culturel a été plus lente que prévue. Des efforts sont actuellement faits pour améliorer la décentralisation des activités de formation ou d'échange de personnel, et la mise en commun de l'expérience acquise par les centres nationaux et régionaux de formation.

GRAND PROGRAMME XII

ELIMINATION DES PREJUGES, DE L'INTOLERANCE, DU RACISME ET DE L'APARTHEID

Programme XII.1 - Etudes et recherches sur les préjugés, l'intolérance et le racisme

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XII.1.1	55.600	13.580
Sous-programme XII.1.2	18.500	18.471
Sous-programme XII.1.3	94.550	91.581

I. Principaux résultats

Coopération interdisciplinaire pour l'étude de l'homme ; coopération intellectuelle internationale dans le domaine de l'étude de l'intolérance, du racisme et de la discrimination sous toutes ses formes

1. Poursuite de la réflexion sur l'unité de l'homme, grâce à la réalisation de 7 études pertinentes menées dans différents contextes culturels.

2. Amélioration des instruments analytiques et des paradigmes des sciences sociales utilisés dans l'analyse des relations raciales et ethniques, grâce à la publication, en vue de leur utilisation dans la recherche et l'enseignement universitaire, des communications présentées lors du Séminaire international sur les problèmes théoriques relatifs aux questions raciales et ethniques (Milan, Italie, février 1986).

Recherche sur les fondements théoriques et idéologiques des préjugés, de l'intolérance et du racisme et sur les politiques qui entravent ou favorisent la tolérance

3. Coopération accrue avec les organisations non gouvernementales s'occupant de sciences sociales grâce à l'organisation d'une réunion du groupe de travail du Comité de recherche sur les relations entre les races, les ethnies et les minorités, à l'occasion du Congrès mondial de sociologie de l'Association internationale de sociologie (New Delhi, août 1986), et grâce à la diffusion du rapport de cette réunion et des communications qui y ont été faites.

4. Meilleure compréhension des mécanismes de la discrimination grâce à l'élaboration de 4 études théoriques (sur la clôture des groupes, la société plurale, le langage de la légitimation et le recours à la biologie pour justifier la discrimination) et d'études de cas rendant notamment compte de travaux anthropologiques sur le terrain effectués dans plusieurs régions et Etats membres.

5. Evaluation des mesures sociales et économiques visant à combattre la discrimination et à promouvoir la tolérance et le respect mutuel entre les cultures grâce aux études réalisées en Bolivie, au Canada et en Hongrie ; ces études ont été analysées lors d'une réunion de 10 participants (lesquels ont accordé une attention particulière aux politiques multilinguistiques et aux politiques foncières adoptées à l'égard des populations dites "indigènes").

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

6. Les travaux déjà effectués ont permis de définir certains mécanismes communs à toutes les formes de discrimination. Cependant, compte tenu du grand nombre de variables intervenant dans l'étude de la discrimination, il est difficile de faire une étude véritablement comparative de toutes les formes qu'elle revêt dans les différentes sociétés.

7. L'expérience a montré que, dans la plupart des cas, il est préférable de travailler directement avec des individus plutôt qu'avec des institutions. Le Programme et budget approuvés, ainsi que les détails des activités du programme (PAD), devraient laisser une latitude suffisante pour permettre de faire oeuvre scientifiquement valable en passant directement contrat avec divers spécialistes.

8. Les changements intervenus dans la législation relative aux immigrants de l'un des Etats membres a profondément modifié l'analyse faite en 1985-1986. En outre, le caractère politique que revêt cette question dans certains Etats membres fait obstacle à la publication des résultats de l'étude sur les immigrants.

Programme XII.2 - Action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XII.2.1	183.230	133.875

I. Principaux résultats

9. Promotion de l'action contre toutes les formes de préjugés, d'intolérance et de racisme dans les domaines de compétence de l'Unesco et encouragement à la tolérance mutuelle, grâce à l'aide fournie à 13 Etats membres pour leur permettre de renforcer la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'éducation ; à la réalisation, par des psychosociologues, de 2 études générales sur les manuels scolaires et les changements d'attitude, qui ont ensuite fait l'objet de tests dans les Etats membres anglophones des Caraïbes et ont été suivies d'une réunion sous-régionale sur les implications pratiques des résultats de l'analyse à laquelle ont participé 20 enseignants et spécialistes des sciences sociales ; grâce à la préparation de deux études destinées à servir ultérieurement pour un atelier de formation et visant à faire mieux connaître aux enseignants les mécanismes de transmission des préjugés à la préparation d'un guide pratique à l'intention des enseignants sur les moyens de combattre la survivance de la discrimination sous toutes ses formes dans le domaine de l'éducation ; à la fourniture de bourses de voyage et d'indemnités de subsistance en vue de l'échange de 10 enseignants ; à la publication d'une traduction française érudite d'un ouvrage arabe classique, le "Livre des religions et des sectes", partie I ; à la préparation, pour publication ultérieure, d'une traduction en arabe des "Lettres sur la tolérance" de John Locke ; à la réalisation de quatre études sur les expressions culturelles populaires des groupes minoritaires (le jazz chez les Noirs américains, les carnavals au Brésil et à la Trinité ; le reggae à la Jamaïque) ; aux travaux sur la contribution des immigrants à la culture au Royaume-Uni, en France et aux Pays-Bas ; à la célébration du 21 mars, proclamé par l'Organisation des Nations Unies Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et à la participation à la 42e session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies ; grâce enfin à l'envoi aux Etats membres d'un questionnaire concernant la mise en oeuvre de la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

10. L'aide fournie aux Etats membres sous la forme d'un financement direct en réponse à leurs demandes ne devrait pas être considérée comme une simple subvention excluant tout apport de l'Unesco, la contribution de l'Organisation étant à peine mentionnée.

11. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, le nombre de réponses (25) au questionnaire adressé aux Etats membres à ce sujet est jugé faible. Une évaluation des voies et des moyens de cette mise en oeuvre est prévue dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989.

12. La préparation des conférences visant à sensibiliser davantage le public aux problèmes de discrimination devrait commencer un an à l'avance, pour que le recrutement des conférenciers et la mobilisation du public puissent être mieux planifiés.

Programme XII.3 - Lutte contre l'apartheid

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XII.3.1	81.500	76.948
Sous-programme XII.3.2	56.500	56.485
Sous-programme XII.3.3	32.800	25.468
Sous-programme XII.3.4	46.400	43.583

I. Principaux résultats

Meilleure compréhension de la situation économique et sociale en Afrique du Sud et en Namibie ; étude des fondements théoriques et idéologiques de l'apartheid

13. Contribution à une meilleure connaissance de la situation socio-économique en Afrique du Sud, grâce à la publication, en coédition, de Endgame in South Africa, History of Namibia, Race Class and the Apartheid State, The Use of African Culture in the Apartheid State, à la mise en place de deux groupes de travail, l'un sur l'économie sud-africaine et l'autre sur les femmes et l'apartheid ; et à la préparation de 4 études sur la montée du nationalisme en Afrique australe.

14. Coordination des recherches en sciences sociales et humaines relatives à l'apartheid et à ses institutions grâce à l'organisation en Chine, en 1986, d'une réunion de chercheurs et de représentants d'instituts de recherche ; à l'élaboration d'une liste d'instituts de recherche et de chercheurs étudiant l'apartheid ; à la constitution de groupes sous-régionaux sur l'histoire de l'Afrique australe et à l'organisation d'une réunion (Harare, Zimbabwe, juillet 1987) sur l'histoire précoloniale de l'Afrique australe.

Effets de l'apartheid dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information

15. Meilleure connaissance des effets de l'apartheid dans les domaines de compétence de l'Unesco, grâce à l'examen et à la révision avant publication d'une étude sur les effets de l'apartheid sur les traditions culturelles africaines en Afrique du Sud et en Namibie et d'une bande dessinée préparée par le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe.

Coopération dans le domaine de la formation avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine

16. Promotion et renforcement de la formation au niveau universitaire en matière d'application des sciences sociales aux questions et problèmes intéressant les mouvements de libération nationale, grâce à l'évaluation du cours de formation de 8 mois sur les méthodes des sciences sociales et les études sur le développement, axé en particulier sur les femmes et le développement, organisé pour 7 Namibiennes en coopération avec l'Institut néerlandais d'études sociales (La Haye, Pays-Bas) ; à l'organisation, à l'intention de 8 femmes, d'un cours similaire d'une durée de 9 mois, également financé par le Ministère néerlandais de la coopération au service du développement ; grâce enfin à l'organisation, à l'Université de Dar es-Salam (Tanzanie) d'un atelier de formation (9 participants) sur l'application des sciences sociales à l'analyse des problèmes relatifs à la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle dans les zones urbaines d'Afrique du Sud et de Namibie.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

17. Les études sur les fondements théoriques et idéologiques de l'apartheid sont entravées par l'absence de recherche dans les Etats membres du tiers monde et dans la plupart des Etats européens. L'essentiel de la recherche est, pour des raisons historiques, centré à Londres.

18. Les problèmes rencontrés pour réaliser en temps voulu deux études sur l'accès des Africains à la formation supérieure et à la recherche scientifique et technique en Afrique du Sud et sur les programmes sud-africains de radio à l'intention des autres Etats africains, montrent qu'il faudrait mettre en route ce type d'études au début de la première année de l'exercice biennal pour avoir le temps de procéder à une révision/évaluation approfondie et/ou de recruter des spécialistes dans un domaine concernant des questions politiquement importantes et délicates.

19. Après une tentative préliminaire de compilation des déclarations sur l'apartheid faites par des personnalités religieuses et des philosophes entre 1948 et 1984, il est envisagé de demander à une institution compétente en la matière d'effectuer des recherches systématiques en vue de l'élaboration d'un tel recueil de déclarations.

20. Compte tenu de l'intérêt considérable que suscitent les programmes de formation universitaire en sciences sociales à l'intention des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine, il convient de les planifier soigneusement et de rechercher, pour leurs réalisations, des partenaires dont le concours permettrait de prolonger la durée des cours et de trouver des sources de financement extrabudgétaires. Des ressources extrabudgétaires permettraient en outre aux futurs bénéficiaires d'une formation à long terme d'achever d'abord leurs études supérieures.

GRAND PROGRAMME XIII

PAIX, COMPREHENSION INTERNATIONALE,
DROITS DE L'HOMME ET DROITS DES PEUPLES

Programme XIII.1 - Maintien de la paix et compréhension internationale

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XIII.1.1	234.700	185.751
Sous-programme XIII.1.2	37.100	35.538

I. Principaux résultats

Contribution à la célébration de l'Année internationale de la paix (1986)

1. Mise en oeuvre de la résolution sur la célébration de l'Année internationale de la paix, grâce à la coordination des activités correspondantes inscrites au Programme et budget approuvés pour 1986-1987, par un groupe de travail intersectoriel constitué par le Directeur général ; grâce à la communication du texte de la résolution ainsi que d'un document d'information présentant les principales activités de l'Unesco en la matière aux Etats membres, aux organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

2. Poursuite de la réflexion sur les facteurs susceptibles de contribuer au maintien et au renforcement de la paix, dans les domaines de compétence de l'Organisation, grâce à l'organisation, en décembre 1986, d'une table ronde réunissant 17 personnalités des milieux universitaires, littéraires et politiques, venant des différentes régions du monde. Dans leurs conclusions, les participants ont notamment souligné l'importance de la coopération multilatérale et le rôle de l'Unesco et du système des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'élaborer un concept de paix reposant sur la justice et une culture de paix fondée sur le dialogue ainsi que sur la mission de l'Unesco dans ce domaine.

Promotion de la recherche, de la formation, des échanges et de la diffusion d'information scientifique sur les facteurs éducatifs, scientifiques et culturels favorables à la paix

3. Promotion de la recherche et des échanges d'information sur les facteurs favorables à la paix, grâce à la coopération engagée avec l'Association internationale de recherches sur la paix (IPRA) et au soutien accordé à son groupe de travail sur les mouvements en faveur de la paix pour lui permettre d'élargir sa composition géographique et d'admettre des spécialistes de pays en développement ; à la préparation, par le Conseil international des sciences sociales, d'une réunion internationale sur les facteurs favorables à la paix et qui relèvent des domaines de compétence de l'Unesco, notamment la coopération régionale, ainsi que sur les causes et les conséquences des violations des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, de l'intervention étrangère, de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de l'agression armée ; à la publication de la sixième édition du Répertoire international des institutions de recherche et de formation sur la paix, et à l'achèvement des manuscrits des volumes VI (1985) et VII (1986) de l'Annuaire de l'Unesco sur la paix et les conflits.

Enseignement et recherche en droit international public

4. Développement de l'enseignement et de la recherche en matière de droit international public et de relations internationales, grâce à l'organisation d'une consultation informelle réunissant 15 spécialistes en droit international public (les thèmes principaux de la consultation portaient sur les problèmes de l'enseignement et de la recherche en droit international public ;

le séminaire de formation postuniversitaire en Afrique sur le droit international ; le Manuel d'initiation au droit international public ; ainsi que sur des propositions pour le troisième Plan à moyen terme en matière d'enseignement et de recherche en droit international public) ; grâce à l'organisation d'une réunion internationale d'experts sur la communauté internationale, sa place et son rôle actuels dans les relations internationales, le droit international public et la coopération et compréhension internationales (12 participants de toutes les régions) ; à la publication du Répertoire international des institutions d'enseignement et de recherche en droit international, d'un ouvrage en coédition sur La communauté internationale entre le mythe et l'histoire, du quatrième et du cinquième volume de la collection "Nouveaux défis au droit international" (The Treatment of Prisoners under International Law et Informatics and the Right to Privacy), de International Dimensions of Humanitarian Law ; grâce enfin à l'achèvement du manuscrit du Manuel d'initiation au droit international public et à la diffusion, en Asie et dans le Pacifique, de l'International Law Newsletter.

5. Développement de la coopération, des activités de recherche et de formation, ainsi que des échanges entre les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement, grâce à l'organisation, dans la région Asie et Pacifique, d'un séminaire régional de formation et de recherche concernant les relations et la compréhension internationales, chargé de planifier un programme de recherche ainsi que la constitution d'un réseau de coopération entre centres d'enseignement supérieur ; à l'élaboration, en collaboration avec une organisation non gouvernementale compétente, d'un projet de recherche et d'échange de spécialistes entre l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine des relations internationales ; grâce enfin à l'organisation d'un séminaire régional pluridisciplinaire de formation et de recherche dans le domaine des relations internationales et de la compréhension internationale, en vue d'élaborer des projets de recherche et d'envisager la création, dans une université présentant la structure appropriée, d'une chaire multidisciplinaire et d'un centre d'excellence dans ce domaine.

Etude des causes et conséquences de la course aux armements, et de ses incidences dans les domaines de compétence de l'Unesco

6. Meilleure compréhension des questions de limitation des armements et des conséquences de la course aux armements et contribution à la création de conditions favorables au désarmement, grâce au renforcement des liens de coopération avec le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de manière à éviter les activités qui font double emploi et à parvenir à la complémentarité ; grâce à la synthèse des travaux de recherche en sciences sociales et humaines déjà effectués ou en cours, tant au sein du système des Nations Unies que par des institutions internationales, régionales ou nationales, sur les questions de désarmement entrant dans les domaines de compétence de l'Unesco ; grâce enfin à l'établissement d'un répertoire des institutions participant à ces recherches ainsi que d'une bibliographie sélective.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

7. Un certain nombre d'institutions du système des Nations Unies et d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) ont été consultées sur la préparation d'une table ronde destinée à marquer l'Année internationale de la paix. Il ressort de ces consultations, que la coopération, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les ONG, fonctionne mieux lorsqu'elle porte sur un certain nombre de projets et d'activités choisis. Quand elle couvre toutes les activités, elle tend à être beaucoup moins efficace et à se réduire à un échange d'information. D'autre part, l'appui accordé aux ONG a des incidences bénéfiques aussi bien pour l'Unesco que pour ces organisations, lorsque les projets ou activités concernés sont planifiés conjointement et font l'objet de consultations et d'une collaboration étroites à tous les stades. Ce n'est que dans ces conditions que le soutien de l'Unesco a des effets sensibles et que les ONG profitent de la richesse intellectuelle de l'Organisation.

8. Des efforts ont été accomplis pour rechercher partout dans le monde des institutions universitaires en mesure de contribuer à l'analyse des travaux sur les causes et les conséquences de la course aux armements et sur les rapports entre paix, sécurité, désarmement et développement. Ces institutions se trouvent plutôt dans les pays industrialisés.

9. Il conviendrait de mieux définir les critères permettant de déterminer les activités dont la mise en oeuvre devrait être décentralisée et celles dont l'exécution devrait être assurée par le Siège, en vue d'obtenir une plus grande efficacité.

10. En ce qui concerne les publications, il convient de noter que, pour la préparation d'un manuel auquel collaborent une soixantaine d'auteurs différents, il est nécessaire de prévoir plusieurs années. En effet, ce type de travail comporte, de par sa nature même, un certain nombre de difficultés : choix des auteurs, correspondance, remplacement de certains auteurs, retards dus à la charge de travail de certains d'entre eux, longueur des contributions, chevauchements entre les différentes contributions et/ou lacunes. L'expérience acquise grâce à la préparation de trois manuels, au nombre desquels les dimensions internationales des droits de l'homme et les dimensions internationales du droit humanitaire, montre qu'il faut au moins six ans pour mener à bien la compilation d'un manuel pour l'enseignement supérieur.

Programme XIII.2 - Respect des droits de l'homme

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XIII.2.1	83.700	43.822
Sous-programme XIII.2.2	88.570	79.040
Sous-programme XIII.2.3	149.100	123.283

I. Principaux résultats

Réflexion, recherche et échanges d'information sur les droits de l'homme et les droits des peuples

11. Promotion de la recherche en sciences sociales et humaines sur les droits de l'homme, grâce aux activités suivantes : coopération avec le Comité de recherche sur la sociologie de l'éducation de l'Association internationale de sociologie en vue du Congrès mondial de sociologie (New Delhi, août 1986), et préparation, conjointement avec ce comité, d'une série de communications sur le droit à l'éducation dans différentes régions et différents Etats membres ; coopération avec l'Association internationale pour la recherche et la diffusion des méthodes audiovisuelles et structuro-globales pour l'organisation d'une réunion sur les droits culturels ; coopération avec le Centre international de recherches et d'études sociologiques, pénales et pénitentiaires pour l'organisation d'une table ronde consacrée aux aspects prioritaires de la recherche en sciences sociales et humaines sur les droits de l'homme et à l'établissement d'un réseau d'institutions.

12. Elucidation et meilleure compréhension du concept de droits des peuples, grâce à la publication d'un rapport sur les études entreprises en 1984-1985 sur la problématique des droits des peuples ainsi que d'une bibliographie internationale sur la question ; et à l'organisation d'un colloque international (10 participants de 9 Etats membres) chargé de clarifier les rapports entre les droits des peuples et les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis dans les instruments internationaux actuels de portée universelle.

Jouissance effective des droits de l'homme dans des situations sociales et économiques spécifiques

13. Evaluation des incidences des progrès scientifiques et technologiques récents sur les droits de l'homme, grâce à un examen systématique, en coopération avec le Conseil international des sciences sociales, des différentes branches des sciences biologiques et comportementales, fondamentales et cliniques, et de leurs implications en matière de droits de l'homme ; à la constitution, en coopération avec la Fédération mondiale pour la santé mentale, d'une équipe multidisciplinaire de 8 spécialistes de 7 Etats membres, chargée d'étudier l'impact des nouvelles techniques de procréation sur les droits de l'homme et, plus particulièrement, sur les droits de la femme ; à la mise en place, en coopération avec l'Institut international des droits de l'homme, d'une équipe multidisciplinaire de 6 spécialistes de 6 Etats membres

chargée d'étudier et d'évaluer l'impact sur les droits de l'homme de la recherche scientifique actuelle, et en particulier des manipulations génétiques (un Colloque international multidisciplinaire sur l'informatique et le droit à la vie privée a par ailleurs été organisé en collaboration avec cet Institut).

14. Promotion de l'accès effectif aux droits de l'homme des groupes sociaux défavorisés, grâce à l'élaboration, en collaboration avec la Commission internationale des juristes, d'un répertoire international des institutions compétentes dans ce domaine.

Promotion et protection des droits de l'homme

15. Renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme grâce aux activités suivantes :

- coopération avec la Fondation des études internationales de l'Université de Malte et la section grecque d'Amnesty International concernant la traduction, la publication et la diffusion en maltais et en grec du texte de la Charte internationale des droits de l'homme, assorti de commentaires ;

- publication et diffusion de l'édition mise à jour (au 1er janvier 1986 et au 1er janvier 1987) en anglais/français de l'état des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;

- soutien à 5 spécialistes de pays en développement afin de leur permettre de participer à 2 stages de formation organisés à Genève par le Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix ;

- soutien accordé pour 2 séminaires sur l'enseignement des droits de l'homme, dont un organisé au Liban par l'Association libanaise des droits de l'homme et l'autre organisé par l'Université de Porto (Portugal) en coopération avec le Club Unesco de Porto ;

- soutien accordé pour un séminaire national sur le Siècle des Lumières, la pensée libérale et la contribution du Portugal à la défense des droits de l'homme ;

- organisation, en Asie, de 2 séminaires (l'un national et l'autre régional), traduction dans une langue nationale et publication de documents internationaux sur les droits de l'homme ;

- organisation en Amérique latine et dans les Caraïbes d'activités de formation et de sensibilisation dans 3 Etats membres (participation de 40 organisations non gouvernementales nationales et élaboration d'un manuel d'enseignement populaire pour la sous-région andine ; formation de 80 promoteurs et création d'un réseau national permanent en droits de l'homme à Haïti ; festival-forum pour les droits de l'homme, en présence de 20.000 personnes, au Mexique) ;

- publication, en coopération avec la Fondation canadienne des droits de l'homme, du Répertoire mondial des institutions de formation supérieure et de recherches en droits de l'homme, en édition trilingue (anglais, espagnol et français).

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

16. Les conclusions que l'expérience a permis de dégager de la coopération tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les ONG, sont les mêmes que celles qui ont déjà été exposées au paragraphe 7. Par ailleurs, la mise en oeuvre de certaines activités requiert la coopération active d'organisations non gouvernementales ou d'institutions nationales dont le choix ne peut être déterminé de façon judicieuse au moment de l'élaboration du Projet de programme et de budget de l'Organisation. L'expérience montre que des institutions qui sont mentionnées dans le Programme et budget approuvés ne sont pas toujours en mesure de mettre en oeuvre les activités prévues, ni de les réaliser dans les délais impartis, en raison des changements intervenus dans la direction ou dans la politique de ces institutions. Il semble donc opportun de laisser une certaine latitude d'action dans le choix de ces organisations

ou institutions, de façon à assurer une mise en oeuvre des activités qui tienne compte de la diversité des situations et de la disponibilité des contractants.

17. Le festival-forum pour les droits de l'homme, organisé au Mexique avec l'appui du gouvernement de cet Etat membre, avec la participation d'intellectuels et d'artistes de 9 Etats membres et en présence de 20.000 personnes, et qui a été télédiffusé dans 3 pays, apparaît, notamment dans cette région, comme une modalité d'action efficace pour la promotion des droits de l'homme, dont l'impact est particulièrement marquant au niveau national et régional.

Programme XIII.3 - Education pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XIII.3.1	583.900	520.548
Sous-programme XIII.3.2	112.570	109.468
Sous-programme XIII.3.3	69.500	58.504
Sous-programme XIII.3.4	203.800	174.231

I. Principaux résultats

Mise en oeuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ; activités menées pour donner suite à la Conférence intergouvernementale de 1983 sur le même sujet

18. Mise en place d'un système de rapports sur les mesures prises par les Etats membres pour la mise en oeuvre de la Recommandation de 1974 grâce à l'envoi, en juillet 1987, après approbation par le Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif, d'un questionnaire aux Etats membres ; et à la large diffusion du Plan de développement de l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales.

19. Mise en oeuvre de la première phase du Plan de développement de l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales grâce à l'octroi d'une assistance technique et financière à 5 Etats membres et au Comité permanent des organisations non gouvernementales en vue de consultations bilatérales sur les manuels scolaires, et à l'organisation d'une semaine spéciale de promotion de l'éducation à vocation internationale. Plus de 30 Etats membres et organisations internationales se sont déclarés particulièrement désireux de participer à l'exécution de ce plan.

Mise en oeuvre du Plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme

20. Contribution à la mise en oeuvre du Plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme au moyen des activités suivantes : préparation par un groupe intersectoriel du Congrès international de 1987 sur l'enseignement, l'information et la documentation en matière de droits de l'homme (octroi, en particulier, d'une aide pour la tenue de cinq réunions préparatoires régionales) ; préparation par le Groupe de travail mixte Secrétariat de l'Unesco/ONG sur l'éducation pour la promotion et la défense des droits de l'homme et l'éducation contre le racisme et l'apartheid, d'un document retraçant les principales initiatives prises au cours des dernières années par les ONG en matière d'enseignement des droits de l'homme ; octroi d'une assistance technique et financière pour l'organisation d'un stage de formation à l'intention de 100 jeunes enseignants et de 2 réunions préparatoires régionales (l'une en Europe et l'autre dans la région des Etats arabes) en vue du prochain congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme ; sensibilisation accrue des éducateurs et étudiants qui ont participé aux 3 séminaires - 2 nationaux et un régional - organisés en Asie ;

élaboration, sur la base de la Recommandation de 1974, d'un document destiné à être diffusé auprès des enseignants et étudiants d'Amérique latine ; octroi d'un soutien à l'Institut international des droits de l'homme (3 allocations de voyage), au Centre de recherche interdisciplinaire pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique centrale (Kinshasa), à l'Association latino-américaine pour les droits de l'homme (Quito) et à l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique occidental (Sydney) ; élaboration du plan de la brochure pédagogique sur l'histoire de la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur l'historique des contributions de l'Unesco à sa mise en oeuvre ; préparation, par le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, d'une étude sur l'histoire et les droits de l'homme ; compilation de textes internationaux, régionaux et nationaux sur les problèmes de droits de l'homme rencontrés par les infirmières dans l'exercice de leur profession ; attribution du Prix Unesco 1986 de l'enseignement des droits de l'homme et du Prix Unesco 1986 de l'éducation pour la paix.

Système des écoles associées

21. Nouveau renforcement du réseau d'institutions participant au Système des écoles associées et de leur contribution à l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales, ainsi que pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, grâce aux activités suivantes : développement et consolidation du réseau (admission de 141 institutions et participation de 3 nouveaux Etats membres) ; préparation d'une série d'unités pédagogiques destinées à faciliter la célébration des journées internationales ; organisation décentralisée en Afrique, en Asie et en Amérique latine de 4 ateliers régionaux chargés d'élaborer des matériels d'enseignement à l'usage des écoles primaires et secondaires et de formuler des stratégies d'action pour les coordonnateurs nationaux du système ; préparation, à l'occasion de l'Année internationale de la paix, d'un supplément spécial du Bulletin La compréhension internationale à l'école ; publication et traduction dans d'autres langues du manuel pratique Comment agir ensemble en faveur de l'éducation pour la compréhension internationale : en participant au Système des écoles associées de l'Unesco ; coproduction d'un film 16 mm de 25 minutes ("Preparing the future - the Unesco Associated Schools Project") ; participation de 60 élèves accompagnés de 30 adultes de 27 Etats membres à une réunion organisée au Siège en vue d'améliorer les activités que l'Unesco mène dans le cadre du Système des écoles associées.

Renforcement de l'éducation à vocation internationale dans l'enseignement général, technique et professionnel, et introduction dans l'enseignement supérieur

22. Promotion de l'incorporation d'éléments d'éducation à vocation internationale dans les programmes de l'enseignement général, technique, professionnel et supérieur, grâce aux initiatives suivantes : publication en anglais, en français, en espagnol et en russe du manuel intitulé "The teaching of contemporary world issues, qui devrait permettre aux enseignants d'introduire avec des chances de succès des éléments d'éducation à vocation internationale dans leur enseignement à tous les niveaux ; lancement, à la suite d'une consultation multilatérale, de 2 projets expérimentaux visant à incorporer des questions relevant de l'éducation à vocation internationale dans l'enseignement technique et professionnel ; organisation d'un séminaire pratique (18 participants de 18 Etats membres) chargé de définir des projets expérimentaux visant à développer l'éducation à vocation internationale dans l'enseignement supérieur ; lancement de 4 projets expérimentaux dans des universités de 4 Etats membres.

L'éducation à vocation internationale dans l'éducation extrascolaire et l'éducation des adultes

23. Développement de l'action visant à intégrer l'éducation à vocation internationale dans les programmes d'éducation extrascolaire et d'éducation des adultes grâce à la mise en oeuvre dans 2 Etats membres de projets pilotes à court terme consistant à élaborer des matériels sur les rapports entre paix, désarmement, sécurité et développement, en vue de leur utilisation dans les programmes de formation des personnels de l'éducation extrascolaire et de l'éducation des adultes ; à l'organisation de deux séminaires, l'un en Europe et l'autre en Afrique, consacrés à cet aspect de l'éducation ; à l'évaluation d'un projet de caractère expérimental concernant le rôle des organes d'information dans la diffusion des connaissances et informations relatives à la paix, aux droits de l'homme et aux droits des peuples, réalisé en 1984 et 1985

en Amérique latine et dans les Caraïbes (ce projet a eu pour effet d'encourager un certain nombre d'organismes nationaux de radiodiffusion et de communication à utiliser les techniques audiovisuelles pour diffuser des connaissances et des informations concernant la paix, les droits de l'homme et les droits des peuples) ; une institution spécialisée procédera à l'évaluation des résultats de l'utilisation des matériels produits dans le cadre du projet expérimental et de son impact sur le public.

Action des jeunes en faveur de la compréhension internationale de la coopération et de la paix et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

24. Encouragement et soutien de la réflexion et de l'action des mouvements et des associations de jeunes en faveur de la compréhension internationale, de la coopération et de la paix, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, grâce à l'organisation d'une rencontre internationale de jeunes ruraux (31 participants de 31 Etats membres), associant étroitement plusieurs associations nationales de jeunesse impliquées dans les domaines de la paix et du développement ; grâce à la large diffusion en anglais, espagnol, français et russe du Rapport final du Congrès mondial sur la jeunesse, notamment aux commissions nationales pour l'Unesco, à tous les ministères et services de jeunesse, aux 600 participants et observateurs du Congrès, aux institutions du système des Nations Unies et à 96 organisations non gouvernementales ; grâce à la participation aux activités de coordination et de suivi de l'Année internationale de la jeunesse ainsi qu'aux activités pertinentes des institutions des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse ; grâce au soutien apporté à une table ronde sur le thème "Une éducation pour la compréhension internationale pour bâtir la paix et la justice sociale : regards des jeunes sur les Nations Unies et l'Unesco", ainsi qu'à un projet d'étude sur "Les pauvretés anciennes et nouvelles : pourquoi des jeunes ?" ; grâce à l'organisation de la consultation annuelle des organisations non gouvernementales internationales et régionales de jeunesse (43 participants) ; grâce au soutien apporté à la tenue de 7 rencontres ou séminaires internationaux ou régionaux en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans les Etats arabes, en Europe (700 participants au total), qui ont contribué à la réflexion des mouvements de jeunesse dans le domaine du renforcement de la paix et de la compréhension internationale ; grâce à l'organisation d'une rencontre des responsables gouvernementaux et non gouvernementaux des programmes d'échanges de jeunes dans le monde (40 participants dont 16 des pays en développement) ; et grâce à la tenue du séminaire annuel d'information (26 participants dont 13 femmes provenant de 4 régions du monde) qui a, pour la première fois, fait participer les Ecoles associées et les Clubs Unesco et qui a enregistré des propositions visant à développer les échanges de jeunes entre les pays en développement et les pays industrialisés et entre les pays en développement eux-mêmes, à établir une coopération plus étroite entre les Commissions nationales les organisations non gouvernementales de jeunesse.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

25. Il conviendrait de réaménager la structure du programme XIII.3, de manière à éviter les doubles emplois ainsi que les chevauchements entre les activités envisagées au titre du Plan de développement de l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et celles qui visent à l'application de la Recommandation de 1974. Les activités prévues au titre du Plan portent en général sur des domaines de l'éducation à vocation internationale tels que la compréhension, la coopération et la paix internationales, alors que les activités de mise en oeuvre de la Recommandation de 1974 sont censées englober aussi l'enseignement des droits de l'homme et autres domaines de l'éducation à vocation internationale. Il est vrai également que l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales est inséparable de l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. L'éducation pour la compréhension internationale doit en outre être considérée comme faisant partie intégrante des activités du programme relatif à la formation des enseignants.

26. En raison de la pénurie de personnel de secrétariat et de la réduction des crédits, la publication du bulletin Enseignement des droits de l'homme a dû être différée et la préparation de l'étude sur la sociologie et les droits de l'homme a été annulée, de même que la création d'une banque de données sur les instituts spécialisés dans l'enseignement et la recherche en matière de droits de l'homme. En ce qui concerne la préparation d'une brochure pédagogique sur l'histoire de la rédaction de la Déclaration universelle des droits

de l'homme, elle est devenue un élément important de la mise en oeuvre du Plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme ; un certain nombre de bibliothèques et d'archives ont à présent entrepris des travaux à ce titre et des consultations sont en cours avec certaines institutions qui ont manifesté un vif intérêt pour ce projet.

27. L'expérience acquise en Asie dans le cadre du Système des écoles associées de l'Unesco a prouvé qu'il était possible, moyennant une faible allocation au titre du Programme, utilisée comme capital d'amorçage, d'organiser dans un Etat membre trois activités connexes concourant à faire mieux connaître l'Unesco et l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales. Elle a montré en particulier que l'Unesco pouvait servir de lieu de rencontre pour la mise en commun d'acquis d'expérience et la planification des activités de coopération visant à rénover et renforcer le Système des écoles associées.

28. Les crédits disponibles ne permettent pas de répondre comme il le faudrait aux demandes des Etats membres qui sollicitent une assistance financière en vue de mener des activités à l'appui du Système des écoles associées, lequel devrait bénéficier, dans le Programme et budget pour 1988-1989, de crédits plus importants. Il est par ailleurs suggéré, pour résoudre le problème des retards de parution, de confier la publication du bulletin La compréhension internationale à l'école à un éditeur indépendant.

29. Des efforts seront déployés pour mieux faire connaître les deux Prix Unesco de l'éducation pour la paix et de l'enseignement des droits de l'homme, pour intéresser les médias à l'importance de ces deux prix et aux cérémonies de leur attribution, et pour y faire participer les Ecoles associées.

30. L'éducation à vocation internationale étendue à l'alphabétisation, à l'éducation extrascolaire et à l'éducation des adultes, regroupe des activités récentes. Pour informer les Etats membres à leur sujet, il est nécessaire d'établir un répertoire des institutions compétentes. La question de la réalisation d'un tel inventaire a été posée aux 2 séminaires régionaux organisés afin de connaître l'avis des Etats membres.

31. Des efforts seront faits pour améliorer la représentation à la consultation collective annuelle des organisations non gouvernementales de jeunesse appartenant à des régions autres que l'Europe, de façon à diminuer le déséquilibre existant actuellement dans cette représentation. Des organisations nationales de jeunesse pourraient participer à la consultation, grâce au soutien financier des Etats membres intéressés (La contribution de l'Espagne a, par exemple, permis à une trentaine de responsables d'organisations non gouvernementales nationales de jeunesse d'Amérique latine de participer à la consultation collective).

32. Le succès du séminaire annuel d'information conduirait à envisager l'organisation de séminaires analogues, par tous les secteurs du Secrétariat et visant à informer les jeunes sur les activités de l'Unesco, à améliorer la perception de ces activités et à orienter leur action dans l'esprit des objectifs de l'Organisation.

Programme XIII.4 - Elimination des discriminations fondées sur le sexe

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XIII.4.1	163.600	64.989
Sous-programme XIII.4.2	59.000	46.539
Sous-programme XIII.4.3	177.300	147.300

I. Principaux résultats

Etudes et recherches sur les droits fondamentaux des femmes et élimination des discriminations fondées sur le sexe

33. Identification des principales difficultés rencontrées dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, à l'aide d'études réalisées dans 11 Etats membres de la région et notamment dans les Caraïbes anglophones, et destinées à proposer des mesures concrètes pour promouvoir le rôle des organisations de femmes et leur active participation. A cet égard, un réseau d'organisations non gouvernementales, identifié dans la sous-région des Caraïbes, pourra, en relation avec d'autres réseaux existant dans la sous-région andine et en Amérique du Sud, coopérer étroitement à la mise en oeuvre des mesures proposées.

34. Meilleure connaissance des facteurs socioculturels qui entravent la promotion de l'égalité, et des moyens juridiques et institutionnels de les combattre, grâce à la préparation d'une réunion internationale d'experts sur la base des études faites en 1984-1985 et enrichies en 1986-1987 ; grâce à l'organisation de deux séminaires de formation en Afrique (20 participants) et dans les Etats arabes (60 spécialistes et 150 à 200 intervenants universitaires) sur la mise en application des concepts et principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; grâce à la contribution au rapport du Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, en vue de replacer cette question dans une perspective pluridisciplinaire et de ne pas la confiner à son simple cadre juridique.

35. Progrès dans la connaissance et l'information sur les atteintes à la dignité des femmes, ainsi que sur leur situation en périodes de crise, grâce à la diffusion en espagnol des documents de la réunion d'experts sur les causes socioculturelles de la prostitution et sur les stratégies contre le proxénétisme et l'exploitation sexuelle des femmes, ainsi que de ses conclusions à une plus large audience dans différentes revues ; grâce à la préparation d'études sociologiques dans les Etats membes d'Asie et d'une étude anthropologique sur le phénomène de la prostitution ; grâce à la participation d'organisations non gouvernementales régionales à des études dans ce domaine en Afrique ; grâce à l'élaboration d'une étude sur les effets de la sécheresse sur les femmes au Niger.

Rôle des femmes et des hommes dans la société

36. Promotion des études et de la diffusion des connaissances sur la condition des femmes dans diverses sphères culturelles, ainsi que sur les changements intervenus dans les rôles des femmes et des hommes dans la société, grâce à la préparation de deux anthologies de textes (Etats arabes et Asie) destinées à illustrer l'évolution de la condition des femmes à travers des ouvrages historiques et culturels et à mettre en relief les nouvelles images des femmes dans la société contemporaine ; grâce à la conduite de 4 études comparative en Amérique latine (dans 2 Etats membres) et en Europe (dans 2 Etats membres) sur l'évolution des rôles des femmes ; grâce à la contribution à l'Université d'été sur les études féministes (400 participantes de toutes les régions du monde et notamment des pays méditerranéens) ; grâce à la participation aux réflexions et aux travaux portant sur les incidences des recherches biomédicales récentes sur les femmes, notamment sur le plan éthique.

Participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle

37. Meilleure connaissance des différentes formes de participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, résultant des activités suivantes : échanges d'expérience au cours d'un séminaire interrégional (9 participants d'Afrique, des Etats arabes et d'Europe) sur les résultats de travaux de recherche orientés vers l'action effectués en 1984-1985 afin de mettre en lumière la contribution des femmes à la vie économique et leur rôle de décision dans un certain nombre de communautés du Canada, d'Egypte, d'Irlande, du Kenya et du Portugal ; lancement en Bolivie d'un projet axé sur l'action concernant les gardiennes de troupeaux et les tisseuses dans un certain nombre de communautés aymara ; mise en place d'un groupe de travail régional (11 sociologues de la région des Etats arabes) sur la participation des femmes à la vie publique, lequel a défini un cadre de travail pour des

recherches maintenant en cours dans 3 Etats membres sur les effets des rapides transformations sociales et économiques sur la place des femmes dans la main-d'oeuvre salariée, et plus particulièrement sur l'impact d'une économie axée sur le pétrole ; étude des diverses formes de participation des femmes au processus local de décision dans un certain nombre de communautés pastorales, agricoles et urbaines de 3 Etats membres d'Afrique et de la région des Etats arabes ; publication en Asie de 4 monographies nationales concernant la participation des femmes à la vie publique et la définition de stratégies propres à la favoriser ; contrat passé avec une université concernant la diffusion d'études sur différentes formes de participation des femmes à la vie économique dans un certain nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Europe.

II. Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

38. L'organisation de séminaires nationaux, ouverts aux étudiants aussi bien masculins que féminins, sur la situation des femmes et sur les facteurs socioculturels qui entravent la promotion de leur égalité avec les hommes, a le mérite d'élargir le débat au sein du corps universitaire et du monde estudiantin, mais aussi d'avoir un retentissement immédiat sur le plan national. Cette modalité d'action mérite d'être étendue, car elle a en outre le mérite de faire sortir la problématique féministe des cercles restreints auxquels elle se trouve confinée, et de stimuler le développement de l'enseignement et de la recherche sur la situation des femmes.

39. La question des atteintes à la dignité des femmes, notamment par la violence sexuelle et la prostitution, qui est un sujet difficile et souvent tabou, retient toutefois de plus en plus l'attention des Etats membres et de certaines organisations internationales non gouvernementales. Il conviendrait de considérer ce domaine comme partie intégrante de celui des violations des droits de l'homme, alors qu'il a tendance à être marginalisé par rapport à la problématique des droits de l'homme.

40. Des propositions ont été faites dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 pour publier en coédition des études qui ont été faites sur la situation des femmes dans la période de l'entre-deux guerres mondiales. Quant aux études sur les incidences de la sécheresse sur la situation des femmes en Afrique sahélo-soudanienne, l'expérience a montré qu'elles demandaient plus de temps que prévu, qu'elles devaient être inscrites dans des projets opérationnels et que la coopération avec d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies n'était pas aisée. Ces institutions (comme la FAO, le PNUD ou la CEA) ne soutiennent que les études en sciences sociales qui sont faites préalablement à la mise en oeuvre de leurs projets.

41. Les spécialistes des sciences sociales des Etats membres se sont montrés extrêmement désireux d'entreprendre, en coopération avec l'Unesco, des recherches sur la participation des femmes à différents aspects de la vie publique et de resserrer la coopération intellectuelle avec leurs confrères, qu'ils soient ou non de leur région, par l'intermédiaire de l'Organisation. L'appui de l'Unesco contribue à la légitimation scientifique de leurs travaux dans ce domaine d'un intérêt capital aux yeux des chercheurs et des décideurs. Il a été suggéré par ailleurs de consacrer davantage d'études comparatives aux modifications du rôle économique et de la condition sociale des femmes dans un certain nombre de sociétés pastorales d'Afrique et des Etats arabes, eu égard au fait que la situation des femmes dans ces sociétés devient souvent de plus en plus précaire. Enfin, des efforts sont en cours pour diffuser sous une forme appropriée, qu'il s'agisse de la présentation ou du contenu, les résultats de ces recherches auprès d'un public populaire.

42. La planification des études et travaux de recherche, en particulier lorsqu'ils sont décentralisés, devrait porter sur les deux années de l'exercice : lancement dans la première année, organisation de réunions de spécialistes au cours de l'année suivante, et achèvement des études à la fin de la deuxième année. Par ailleurs, les consultations entre les divisions du Siège et les conseillers régionaux en sciences sociales, qui doivent avoir lieu deux fois par an et en particulier avant l'approbation des détails des activités du programme (PAD), devraient permettre d'améliorer la réalisation décentralisée des études et d'éviter les chevauchements de responsabilités.

GRAND PROGRAMME XIV

LA CONDITION DES FEMMES

	Budget approuvé et révisé $	Dépenses engagées $
Sous-programme XIV.1	31.000	24.807

1. Les efforts déployés par l'Organisation en 1986-1987 ont surtout consisté à mettre en oeuvre les résolutions 14.1 et 14.2 adoptées par la Conférence générale à sa vingt-troisième session. Un rapport spécial du Directeur général sur la contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition des femmes (doc. 24 C/16) sera présenté au Conseil exécutif à sa 127e session ainsi qu'à la Conférence générale à sa vingt-quatrième session.

I. Principaux résultats

Intégration de la dimension féminine dans les programmes de l'Organisation

2. Diffusion de directives visant à accroître et à renforcer la participation des femmes aux activités mises en oeuvre par l'Organisation ou auxquelles elle collabore (ces directives insistent sur la nécessité de prendre en considération, dans la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités de programme, la situation des femmes, leurs besoins et leurs intérêts).

3. Mise au point d'un système de collecte de données sur la participation des hommes et des femmes aux différentes réunions organisées directement par l'Organisation ou sous contrat avec elle (des statistiques relatives à cette participation ont pu être établies par programme, secteur d'activité, type de réunion, région, etc., pour 1985 et 1986 ; le taux moyen de participation des femmes aux divers types de réunions a été de 24,6 % en 1985 et de 27 % en 1986 ; une analyse plus détaillée de la participation des femmes aux activités de l'Organisation sera présentée dans le document 24 C/16).

4. Augmentation du nombre de bourses attribuées aux femmes (en 1985, 194 sur 898, soit 22 % ; en 1986, 148 sur 603, soit 25 %).

5. Elaboration d'un projet visant à identifier et à mettre en oeuvre les moyens et méthodes propres à assurer l'intégration systématique des besoins et des intérêts des femmes dans les programmes de l'Organisation (ce projet, élaboré avec des fonds extrabudgétaires obtenus auprès du Gouvernement norvégien, sera mis en oeuvre au cours de l'exercice biennal 1988-1989).

6. Elaboration et distribution aux institutions et organisations intéressées d'une bibliographie annotée des publications de l'Unesco relatives à la condition des femmes et parues entre 1965-1985.

Coordination intersectorielle

7. Restructuration et renforcement du Comité intersectoriel de coordination des programmes concernant les femmes, en vue d'encourager, au sein du Secrétariat, toutes les mesures pouvant accroître la contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition des femmes.

8. Renforcement de l'Unité de coordination des activités relatives aux femmes (création d'un poste de cadre organique et d'un poste de cadre de service et de bureau).

Mise en oeuvre des stratégies prospectives d'action adoptées par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Nairobi, juillet 1985)

9. Large diffusion du document relatif à ces stratégies au sein de l'Organisation, au Siège et dans les unités hors Siège, ainsi qu'auprès des commissions nationales des Etats membres.

10. Prise en considération de ces stratégies dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 ; mesures spécifiques prises notamment dans le cadre du grand programme I, du programme II.4 et des sous-programmes II.1.2, II.5.1, III.1.1, VI.4.4, XIII.4.1 et XIII.4.3.

Collaboration avec les organisations du système des Nations Unies et organisations féminines non gouvernementales

11. Collaboration étroite avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, en vue de mettre en oeuvre les "stratégies prospectives d'action de la Conférence de Nairobi pour la promotion de la femme" et de préparer la "mise à jour de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement".

12. Participation aux réunions organisées par le groupe de travail sur la condition des femmes, composé d'organisations non gouvernementales collaborant avec l'Unesco (l'Organisation a aidé l'une de ces organisations à organiser une réunion mondiale sur le thème "La promotion de la femme, un enrichissement pour tous").

II. Difficultés rencontrées et propositions d'amélioration

13. En dépit de l'augmentation du nombre de bourses accordées aux femmes (+ 3 %), il convient d'améliorer encore le taux de participation des femmes aux diverses activités de l'Organisation ainsi que leur représentation dans les missions de consultants, qui demeure faible (en 1985, 43 missions sur 802 ont été confiées à des femmes, soit 5,3 % et en 1986, 95 missions sur 770, soit 12,3 %).

14. En ce qui concerne la situation des femmes au Secrétariat, la réduction et le redéploiement des effectifs ont ralenti les progrès escomptés dans le domaine de la représentation des femmes au sein du personnel de cadre organique et de rang supérieur (une analyse détaillée de la situation sera présentée dans le document 24 C/16).

15. La collecte de l'information sur la participation des femmes aux activités de l'Organisation nécessite un effort continu de la part de l'Unité de coordination qui est chargée de cette tâche. Il est important, pour mieux prendre en considération les intérêts et points de vue propres aux femmes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des activités du programme, de poursuivre, au sein de l'Organisation, l'action systématique de sensibilisation relative à l'amélioration de la condition des femmes.

16. Il n'a pas été possible d'établir un réseau de coordination entre le Siège et les bureaux régionaux, ni de désigner, dans ces derniers et pour chaque région, un ou deux membres du Secrétariat chargés de la mise en oeuvre de la stratégie d'action pour la promotion de la condition des femmes, adoptée dans le deuxième Plan à moyen terme, ainsi que de la coordination des activités au niveau régional. Une seule mission a été effectuée au Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA).

17. Dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, les activités spécifiques conçues expressément pour les femmes ont bénéficié d'une augmentation budgétaire de 4,3 % par rapport à la base de 1986-1987. Elles ont été en outre étendues à de nouveaux programmes et sous-programmes (grand programme I et sous-programmes II.5.1, III.3.4, IX.1.2, XI.4.1 et XI.5.3).

CHAPITRE II

EVALUATION DES ACTIVITES GENERALES, DES SERVICES DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS GENERAUX

(Titre II.B, Titre III et Titre IV du 23 C/5)

Les précédents documents C/11 contenaient une sélection d'informations sur un certains nombre d'activités générales et de services de soutien du programme ; cette fois-ci, en revanche, toutes les unités responsables ont accompli un effort concerté pour procéder à un exercice d'auto-évaluation mené selon les critères définis à l'intention des secteurs du programme et débouchant sur un exposé succinct des principaux résultats obtenus, les problèmes rencontrés et des améliorations suggérées. Cette évaluation demeure sélective en ce sens que certaines unités ont choisi de la faire porter sur les activités de soutien du programme méritant plus particulièrement d'être passées en revue, que ce soit pour mettre en lumière les réalisations accomplies ou pour y proposer des modifications. Des documents spécifiques et détaillés sur ces activités générales et de soutien du programme sont, par ailleurs, soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale, en application des recommandations pertinentes du Conseil exécutif.

I. DROIT D'AUTEUR

Application des instruments internationaux sur les droits d'auteur ; aspects normatifs

1. Extension du champ d'application géographique des instruments internationaux sur les droits d'auteur et les droits voisins, à la suite de l'adhésion d'un Etat membre supplémentaire à la Convention universelle sur le droit d'auteur (nouveau total des Etats parties : 79) et d'un autre Etat membre à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (nouveau total des Etats parties : 30).

2. Contribution à la sauvegarde du patrimoine appartenant au domaine public et du folklore, grâce à l'organisation de deux réunions dont les travaux visent à élaborer une réglementation internationale dans ces 2 domaines.

Formation et sensibilisation

3. Accroissement de la sensibilisation sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel, grâce à 4 stages et à 4 cycles de conférences pour la formation de 200 cadres nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de 150 cadres nationaux en Asie et dans le Pacifique, ainsi que de 20 magistrats d'Etats membres d'Afrique francophone ; grâce à l'octroi de 12 bourses à des stagiaires pour compléter leur formation ; et grâce aux services consultatifs destinés à 4 Etats membres et permettant aux autorités nationales de mieux connaître et de mieux appliquer les instruments internationaux sur le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que les avantages de l'adhésion aux conventions internationales en la matière. Poursuite des efforts de sensibilisation et de formation dans les Etats membres anglophones et lusophones d'Afrique, ainsi que dans certains Etats arabes.

Protection des oeuvres

4. Contribution à la recherche de solutions juridiques destinées à résoudre certains problèmes soulevés par les nouvelles technologies à propos de chaque catégorie d'oeuvre, grâce à la réunion de 4 comités d'experts gouvernementaux.

5. Assistance à 5 Etats membres dans leurs démarches d'ordre juridique et administratif préalables à l'utilisation des oeuvres protégées, et diffusion de l'information sur les objectifs du Comité pour les fonds internationaux de droit d'auteur (COFIDA) sur le plan culturel, grâce aux relations établies avec 5 Etats membres et avec 28 fondations et organisations.

II. OFFICE DES STATISTIQUES

Rassemblement, analyse et diffusion des données statistiques

6. Mise à jour régulière de la banque de données informatisée, préparation et publication de l'Annuaire statistique - dont le coût d'impression a diminué d'une année sur l'autre -, du Résumé statistique et d'un document sur les Dernières statistiques éducatives disponibles. Ces publications, réalisées grâce à 9 enquêtes statistiques périodiques menées au niveau international, ont contribué à la diffusion des données statistiques comparées au niveau international et régional.

7. Elargissement du champ de rassemblement des données statistiques, grâce à la préparation d'un cadre général pour le rassemblement des statistiques sur l'éducation spéciale ; à la première enquête internationale sur les statistiques de l'éducation des adultes ; à la mise au point d'un questionnaire statistique sur les activités relatives à l'information et à la documentation scientifique et technique ; à l'adoption par la Conférence des statisticiens européens du projet du Cadre des statistiques culturelles (CSC) de l'Unesco ; à l'application expérimentale de la composante de ce Cadre relative aux statistiques des sports ; aux travaux préparatoires sur les statistiques des enregistrements sonores et à l'élaboration d'une liste d'indicateurs culturels.

8. Les documents préparés pour les Conférences de ministres de l'éducation d'Amérique latine (MINEDLAC) et des Etats arabes (MINEDARAB), pour la Conférence des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement en Afrique (CASTAFRICA II), ainsi que pour la Conférence internationale de l'éducation permettent d'apprécier les tendances et les projections statistiques dans ces domaines et dans les régions concernées, et de formuler les recommandations pertinentes. Par ailleurs, 5 autres études statistiques (2 dans le domaine des statistiques des sciences et 3 dans celui des statistiques de la culture et de la communication) ont fourni aux spécialistes dans les Etats membres et aux unités de l'Organisation des données et des analyses statistiques aux niveaux international et régional.

Amélioration méthodologique

9. La publication de 2 études méthodologiques, l'une sur les comptes économiques de l'éducation et l'autre sur les indicateurs en matière de science et de technologie ainsi que la réalisation, en coopération avec 2 Etats membres, de projets relatifs au contrôle de la qualité des statistiques de l'éducation et à l'utilisation des techniques de sondage pour le rassemblement de telles statistiques, ont contribué au progrès des méthodes dans ce domaine. L'étude sur les problèmes d'application de la Classification internationale type de l'éducation dans la région Europe ainsi que le Manuel sur la collecte et la présentation des statistiques du financement public des activités culturelles contribuent à la normalisation des données et à leur comparabilité internationale.

10. La participation à la réunion du sous-comité statistique du Comité de coordination administrative et à celle du Comité ad hoc interagences sur les estimations et les projections démographiques ont permis de mieux relier les travaux statistiques de l'Unesco à ceux des autres institutions du système des Nations Unies.

Formation

11. Formation des statisticiens des pays en développement, grâce à la coopération avec l'Institut international de statistiques et à l'assistance apportée à cette organisation *non* gouvernementale ; grâce à l'organisation de 5 cours nationaux dans 5 Etats membres (160 participants) et d'un cours régional (Asie et Pacifique ; 18 participants originaires de 16 Etats membres) en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données chiffrées nécessaires à la planification, l'administration et l'évaluation du système éducatif ; grâce à l'organisation de 2 autres cours nationaux et de 2 cours régionaux (Etats arabes du Golfe, Etats membres francophones d'Afrique) pour 160 participants, originaires de 17 Etats membres, en matière de statistiques relatives aux sciences et à la technologie ; grâce à l'organisation d'un cours national et d'un cours régional (Asie et Pacifique ; 35 participants originaires de 8 Etats membres) dans le domaine du rassemblement des statistiques de la culture et de la communication, de l'amélioration de leur portée et de leur qualité.

12. La diminution des ressources budgétaires intervenue en 1986 a conduit à opérer, en 1987, puis à proposer, dans le Projet de programme et de budget pour 1988-1989, une plus grande concentration des activités, de façon à les doter de ressources suffisantes et de leur assurer l'efficacité souhaitable.

III. COURRIER DE L'UNESCO ET PERIODIQUES

13. Amélioration du contenu du Courrier de l'Unesco, en y maintenant la place importante attribuée aux activités et programmes de l'Organisation, et en améliorant l'équilibre relatif à la provenance géoculturelle des auteurs.

14. Meilleure diffusion du Courrier de l'Unesco et des autres périodiques de l'Unesco, grâce à l'organisation d'une campagne de presse (relance de la presse périodique écrite et audiovisuelle, contacts réguliers et action d'animation autour des numéros du Courrier de l'Unesco dans un Etat membre) ; grâce à une campagne de marketing visant à toucher un public plus large et plus diversifié (création, à titre expérimental, d'un bulletin bimestriel d'information sur les périodiques - BIP -, tiré à 3.000 exemplaires en français, en anglais et en espagnol) ; grâce à la création d'une nouvelle maquette, plus moderne et plus attrayante, pour le Courrier de l'Unesco ; et grâce à l'organisation, du 9 au 30 septembre 1987, à Paris, d'une grande exposition sur Le Courrier de l'Unesco.

15. Diffusion assurée de certains périodiques, à la suite de la conclusion de contrats de coédition avec des éditeurs extérieurs pour la Revue internationale des sciences sociales (en anglais et en français) et pour Impact (en anglais, français et espagnol).

16. Développement des éditions hors Siège du Courrier de l'Unesco, grâce à la création de 4 nouvelles éditions (dont celle en langue haoussa) et au soutien matériel apporté à cette fin par l'Organisation.

17. Amélioration de la décentralisation des activités de promotion et de distribution des périodiques, à la suite de la collaboration établie avec 14 bureaux régionaux de l'Organisation et de l'action entreprise par 2 d'entre eux.

18. Une baisse régulière du tirage des éditions du Courrier de l'Unesco, élaborées au Siège de l'Organisation, a été enregistrée à la suite de l'annulation des abonnements. Cela est dû à des retards de parution ou d'expédition, aux informations données sur l'Unesco dans certains organes de presse, ainsi qu'à l'augmentation des éditions hors Siège qui entraîne une diminution des ventes de certaines éditions linguistiques élaborées au Siège. Les retards ont pu être résorbés ; un calendrier des fabrications a été établi, du matériel informatique de photocomposition a été acheté et l'expédition des envois aux abonnés devrait se faire désormais dans des conditions satisfaisantes.

19. La campagne de marketing sera poursuivie pour, à la fois, toucher un public "adulte" et garder le public "jeune" qui constitue pour l'instant la principale cible du Courrier de l'Unesco. Deux numéros hors série par an devraient être réservés aux problèmes ponctuels de l'Organisation. Il est également envisagé de mettre à jour et d'actualiser la liste des envois gratuits des périodiques aux services de presse et d'organiser une exposition internationale et itinérante sur le thème "Le Courrier de l'Unesco : quarante ans d'action culturelle".

20. La situation financière générale est toutefois préoccupante. En effet, la nature même des publications de l'Unesco conduit à les vendre à un prix inférieur à leur prix de revient. L'introduction de placards publicitaires dans les périodiques pourrait remédier, en partie, à la situation. La solution de la coédition permet d'améliorer et d'augmenter la diffusion des périodiques, mais entraîne aussi une augmentation de leur prix de vente.

IV. OFFICE DES PRESSES DE L'UNESCO

Amélioration des données statistiques

21. Mise en place d'un système d'évaluation de la diffusion des ouvrages permettant d'obtenir des données statistiques sur le nombre de titres parus pendant une période donnée, le nombre d'exemplaires imprimés, vendus ou distribués gratuitement, le montant des ventes réalisées dans chaque Etat membre, les noms et nationalités des auteurs et les droits d'auteurs prévus. Sur les 200 titres parus en 1986-1987, 8 ont été particulièrement demandés : Science et développement endogène ; Administration participative et développement endogène ; Dimensions internationales du droit humanitaire ; Non aux stéréotypes ; Quelles biotechnologies pour les pays en développement ? ; Etudes à l'étranger ; Annuaire statistique de l'Unesco ; Anthropologie culturelle et éducation.

22. Afin de répondre aux besoins des Etats membres en matière de publications, un classement des thèmes des publications intéressant le plus les lecteurs éventuels a été établi, après analyse des questionnaires envoyés aux bureaux régionaux et aux commissions nationales.

Coédition

23. Renforcement de la politique de coédition et de cession de droits en vue de pallier la faiblesse relative du nombre des publications de l'Organisation en d'autres langues que l'anglais et le français : conclusion de 19 contrats, auxquels s'ajoutent 46 cessions de droits avec des éditeurs commerciaux et 15 avec des commissions nationales.

Promotion des publications

24. Promotion des publications, grâce à la création d'une unité de promotion, qui a permis de mettre à jour et de doubler le nombre d'adresses de presse (nouveau total : 4.836), de faire paraître 27 communiqués de presse, d'accroître les échanges avec les médias, de publier des catalogues et des brochures ainsi que des annonces publicitaires. Par ailleurs, le petit nombre de publications existantes en arabe et en espagnol ne permet qu'une promotion assez limitée dans ces deux langues.

Amélioration de la qualité des publications

25. Amélioration de la qualité des publications, grâce à la mise en place d'un comité de lecture, présidé par le Directeur de l'Office des presses de l'Unesco, assisté du Directeur de la Division du Courrier de l'Unesco et des périodiques, et réunissant en tant que membres permanents les chefs des unités de publication des secteurs et le Directeur de l'Unité centrale d'évaluation. Ce Comité peut s'adjoindre des spécialistes du programme et des membres de l'Office des presses de l'Unesco, ainsi que des conseillers extérieurs à l'Organisation. Le Comité de lecture a tenu 15 réunions qui ont permis d'analyser les notes de lecture préparées par des spécialistes extérieurs à l'Organisation et d'apprécier la qualité des manuscrits présentés par les secteurs de programme. Ce Comité s'est avéré être un forum de discussion utile entre les représentants de ces secteurs qui y présentent leurs publications, considérées comme des instruments d'exécution du programme, et les membres de l'Office des presses qui soulignent à leur intention les aspects de promotion, de vente, de publics intéressés ou de concurrence exercée par d'autres ouvrages ou maisons d'édition. Cet échange de vues peut aussi contribuer à la diversification des publications vers des publics particuliers, ainsi qu'au choix des thèmes qui pourraient donner lieu à la publication d'autres ouvrages non prévus par les secteurs. Les avis du Comité de lecture n'ont porté jusqu'ici que sur les publications présentées par les secteurs de programme. L'absence de fonds propres ne permet pas au Comité de se prononcer sur d'autres publications. Par ailleurs, le Conseil des publications reste, sous l'autorité du Directeur général, l'organe de décision en matière d'établissement et de mise en oeuvre du plan des publications de l'Organisation.

26. La situation du Fonds des publications reste difficile en raison de la diminution des ressources provenant des ventes et de la faiblesse des moyens en personnel chargé d'assurer la promotion et la vente des livres.

V. OFFICE DES CONFERENCES, DES LANGUES ET DES DOCUMENTS

Principaux résultats

27. En matière de documentation, les contingents alloués en 1986, sur la base d'une capacité de l'Office en sensible réduction, ont été utilisés, toutes langues confondues, dans leur totalité. Les travaux requis pour les organes directeurs ont dépassé leurs contingents respectifs alors que, dans l'ensemble, les besoins du Secrétariat se sont situés entre 90 % et 95 % des contingents réservés aux secteurs, les dépassements de certains ayant été compensés par une moindre utilisation des autres :

	Contingent Total	Utilisation totale	dont Conférence générale	dont Conseil exécutif	dont secteurs
Traduction (en page standard)	75.380	74.381 98,67 %	7.777 103 %	19.692 113,8 %	46.912 92,48 %
Composition (en page standard)	118.000	121.331 102,8 %	24.819 106,6 %	32.645 109,9 %	63.867 90 %
Impression (en milliers)	105.000	111.702 106 %	17.270 138 %	18.562 142,7 %	75.870 95,43 %

28. Du 1er janvier au 30 avril 1987, la production de l'Office, toutes langues confondues, s'est élevée à 25.861 pages standard en traduction, 45.436 pages standard en composition et à 45.300.000 impressions.

29. Dans le domaine de l'interprétation, la charge de travail de 5.641 jours/interprète en 1986 correspond à une diminution de 20 % par rapport à la dernière année comparable (1984). Pour le premier semestre de 1987, la charge de travail de 3.616 jours/interprète correspond à une diminution de 30 % par rapport à la dernière année comparable (1985).

30. La Division des conférences a contribué, en 1986, à l'organisation de 57 réunions au Siège et de 56 hors Siège. En 1987, 76 réunions au Siège sont prévues ainsi que 76 hors Siège, dont 76 au total se sont tenues au cours du premier semestre. Pour les réunions à caractère non représentatif, l'effort de décentralisation est freiné par l'insuffisance de personnel dans les bureaux régionaux.

Informatisation et amélioration technique

31. Informatisation des statistiques de production et de la gestion des surnuméraires, grâce à la mise en place de micro-ordinateurs. Il est prévu de développer ces moyens, notamment dans le cadre d'un réseau local interdivisions, permettant la gestion des travaux de documentation. Cependant, les problèmes de personnel limitent, en partie, ce développement. Un fichier simplifié a été mis en place au début de 1987, en vue d'améliorer sensiblement la planification des travaux de documentation. L'acquisition de micro-ordinateurs a aussi amélioré la gestion des conférences et des réunions.

32. En matière de bureautique, le système de transcodage en cours de mise au point permettra de traiter directement, à l'aide des équipements de l'Office, tous les documents produits avec des machines à traitement de textes dans l'ensemble de l'Organisation, et quel que soit le matériel utilisé. Les essais effectués en 1986 et au début de 1987, en matière de traitement de textes en langue arabe, devraient aboutir, avant la fin de l'exercice biennal, à la mise en place définitive d'un système au sein de l'unité de composition arabe. Des postes de traitement de textes ont été installés, à titre expérimental, dans l'unité de composition chinoise.

33. L'analyse des systèmes de traduction automatique et d'aide à la traduction disponibles sur le marché a montré qu'aucun des systèmes actuels de traduction automatique ne répondait aux besoins de l'Organisation. En revanche, l'introduction progressive d'aides informatiques est indispensable pour améliorer la productivité et la qualité du travail. Outre la liaison déjà réalisée avec la banque de données des communautés européennes (EURODICATOM), l'unité de terminologie sera reliée à la banque de données du Gouvernement du Canada, dont les modalités d'interrogation seront mises au point.

34. Le programme des jeunes traducteurs stagiaires n'a pu être mis en oeuvre du fait des mesures d'économie qui ont été prises au niveau du Bureau du personnel. Le Division des traductions a toutefois accueilli, en 1986-1987, pour des stages non rémunérés, 20 jeunes traducteurs et étudiants de dernière année d'écoles de traduction.

VI. RELATIONS EXTERIEURES ET INFORMATION DU PUBLIC

35. L'évaluation des activités du Secteur des relations extérieures et de l'information est présentée suivant la nouvelle structure résultant de l'important réaménagement effectué en 1985.

Relations avec les Etats membres

Région Afrique

36. Maintien et renforcement des relations avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales de la région grâce aux activités suivantes : visites officielles du Directeur général dans 5 Etats membres et à l'occasion du vingt-deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (juillet 1986), de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (août-septembre 1986) et du douzième Sommet de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (avril 1987) ; réunions d'information organisées à l'intention des délégations permanentes afin de faciliter leur participation aux activités de l'Organisation et de les aider à mieux comprendre les méthodes de travail et les

structures du Secrétariat ; séances individuelles sur des sujets spécifiques (notamment réunions avec les secteurs du programme) à l'intention des délégués permanents nouvellement nommés ou de groupes de délégués ; contacts et échanges d'information réguliers visant à faciliter la mise en oeuvre des activités, en particulier de celles relevant du Programme de participation ; participation aux réunions du groupe Afrique ; réunions d'information des commissions nationales (Réunion d'information des membres du Secrétariat des commissions nationales pour l'Unesco des pays anglophones d'Afrique, Nairobi, juillet 1986 ; Réunion d'information des membres des commission nationales pour l'Unesco des pays lusophones d'Afrique, Luanda, Angola, janvier-février 1987 ; Réunion d'information des membres des commissions nationales pour l'Unesco de quelques pays francophones d'Afrique, Bujumbura, Burundi, février 1987 ; sixième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco, Blantyre, Malawi, avril 1987) ; création de commissions nationales au Cap-Vert (février 1987) et au Zimbabwe (mars 1987) ; conclusion de l'accord de coopération entre l'Unesco et le Centre international des civilisations bantou ; activités du Coordonnateur régional pour l'Afrique, des directeurs des bureaux régionaux et des représentants de l'Unesco en Afrique ; politique de décentralisation menée à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion sur la question convoquée par le Directeur général au Siège le 5 novembre 1986.

37. Le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 contient des propositions visant à améliorer et à renforcer les relations avec les Etats membres d'Afrique ; ces propositions concernent en particulier le nombre des représentants de l'Unesco et la dotation en personnel de leurs bureaux.

Région Amérique latine et Caraïbes

38. Amélioration globale des relations avec les Etats membres grâce aux activités suivantes : visites officielles du Directeur général dans neuf Etats membres de la région, lesquelles ont permis de déterminer les possibilités de coopération technique existant dans les domaines de compétence de l'Unesco ; participation de la Division Amérique latine et Caraïbes à des réunions d'organisations intergouvernementales (au Siège et dans les Etats membres) afin de faciliter la coordination des activités ; séminaire organisé au Siège en 1986 à l'intention des délégations permanentes afin de les amener à mieux comprendre les nouvelles structures de l'Organisation ainsi que ses programmes et ses procédures (il a, entre autres résultats importants, été décidé de produire un "manuel" à l'usage des délégations permanentes et, éventuellement, d'organiser un séminaire analogue une fois par an ou par exercice biennal) ; amélioration de la circulation de l'information et de l'appui fourni au bureau du Coordonnateur régional à Caracas et au bureau du représentant de l'Unesco dans les Caraïbes ; assistance, aux stades appropriés, dans le traitement des demandes présentées au titre du Programme de participation ; négociation d'un accord de coopération entre l'Unesco et le Parlement andin (l'accord, approuvé par le Conseil exécutif et signé par le Directeur général au nom de l'Organisation, a ouvert la voie au resserrement de la coopération avec un sous-groupe identifiable comme tel au sein de la région Amérique latine) ; et lancement d'un programme de bourses destinées à permettre à dix étudiants d'Afrique lusophone d'achever leur formation dans des établissements d'enseignement supérieur brésiliens.

39. Les réductions de personnel et les contraintes budgétaires ont fait obstacle à l'analyse et à la diffusion de l'information auprès des Etats membres ; par ailleurs, il a fallu différer la publication du "manuel" à l'usage des délégations permanentes jusqu'à ce que les crédits nécessaires soient disponibles.

Région des Etats arabes

40. Poursuite du développement et du renforcement des relations avec les Etats membres, grâce aux visites du Directeur général effectuées dans 7 Etats membres ; grâce à l'organisation, à l'intention de l'ensemble des délégués permanents, de 4 réunions d'information, portant notamment sur la vie de l'Organisation, ses structures et son fonctionnement, sur la décennie mondiale de la culture, sur la question de Jérusalem et sur l'utilisation de la langue arabe du Secrétariat et dans les conférences (suivi de l'exécution des décisions du Conseil exécutif et de la Conférence générale) ; grâce à l'échange régulier d'informations permettant notamment l'utilisation optimale des fonds du Programme de participation et la contribution active des Etats membres à la mise en oeuvre des activités relevant du Programme ordinaire ; grâce à l'aboutissement des négociations avec le Soudan pour l'organisation de la

Conférence ministérielle ARABCOM (Khartoum, juillet 1987) ; grâce à l'organisation, à Qatar, de la réunion de consultation avec les commissions nationales arabes sur le troisième Plan à moyen terme, ainsi que de la réunion régionale des Clubs Unesco à Koweït ; grâce aux négociations qui ont abouti à l'installation du Bureau régional de science et de technologie pour les Etats arabes (ROSTAS) et du Bureau régional d'éducation pour les Etats arabes (UNEDBAS) à Amman, en Jordanie, ainsi que du Bureau du représentant à Tunis auprès des Etats du Maghreb ; grâce à la signature d'accords de coopération avec l'Organisation arabe des ressources minières (OARM) et l'Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO) ; grâce aux nouvelles activités de coopération avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et le Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS) ; grâce à la poursuite de la coopération avec la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ; grâce à la mise en oeuvre des résolutions de la Conférence générale relative à la sauvegarde du patrimoine culturel dans la région, à la question de Jérusalem et sa préservation, aux institutions éducatives et culturelles des territoires arabes occupés, et au conflit Irak-Iran.

41. Les difficultés dues au redéploiement du personnel ainsi que des problèmes de coordination ont entraîné des retards dans l'exécution du Programme de participation. A cet égard, des efforts sont faits pour améliorer les procédures de traitement des requêtes faites au titre de ce programme ainsi que pour mieux organiser l'intervention des divisions responsables.

Région Asie et Pacifique

42. Active et étroite coopération avec les Etats membres et les organisations régionales et internationales de la région, grâce aux activités suivantes : visites officielles du Directeur général au Japon, où il a participé à la vingt-septième session du Conseil de l'Université des Nations Unies et en Inde ; organisation, à l'intention des délégations permanentes du groupe Asie et Pacifique, d'une réunion d'information sur le Programme et budget pour 1986 ainsi que sur les méthodes et procédures de travail du Secrétariat ; consultations informelles entre le groupe et différents secteurs du Secrétariat et séances individuelles d'information pour les délégués permanents nouvellement nommés ; participation à un certain nombre de réunions organisées par le groupe Asie, afin de donner des explications détaillées sur certains sujets tels que le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et les programmes de sciences sociales ; organisation à Bangkok de la deuxième Réunion des directeurs des bureaux régionaux de l'Unesco et des responsables des unités hors Siège dans la région, afin de chercher à mieux coordonner la mise en oeuvre des activités décentralisées ; participation aux séminaires d'information organisés à l'intention des secrétaires nouvellement nommés à la tête des commissions nationales ; organisation, pour la première fois, de conférences de presse données par le porte-parole de l'Unesco au cours de la 124e et de la 125e session du Conseil exécutif (les efforts entrepris ont abouti à une augmentation du nombre des conférences de presse et de celui des journalistes qui y ont assisté ainsi qu'à l'élargissement de la couverture des activités de l'Unesco par la presse, la télévision et autres médias de la région).

43. La Division Asie et Pacifique se propose d'aider les Etats membres concernés à effectuer une étude de faisabilité concernant la participation de 11 Etats membres de la région des Etats arabes aux activités régionales de l'Organisation en Asie et dans le Pacifique. La Division est prête également à apporter aux représentants des Etats de la région siégeant au Conseil exécutif une assistance supplémentaire sous forme de séances d'information sur les différents points de l'ordre du jour des sessions du Conseil. L'Organisation développe actuellement ses rapports avec plusieurs pays du Pacifique qui ne font pas encore partie de ses membres ; des efforts sont en cours pour les inciter à entrer à l'Unesco - à cette fin, il leur a été notamment adressé, en mars 1987, une documentation appropriée accompagnée d'une lettre d'explication détaillée.

Europe

44. Resserrement des liens avec les délégations permanentes et contribution au règlement de questions relatives à des prises de position de groupes d'Etats membres de la région, notamment durant les sessions du Conseil exécutif.

45. Meilleure compréhension de la politique de chaque Etat membre de la région vis-à-vis de l'Unesco, à la suite de l'examen systématique réalisé pour la première fois, des grands thèmes évoqués par les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la région, lors du débat à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des interventions de ces ministres lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Vienne. Cet examen a aussi permis de préparer de façon approfondie les 14 missions du Directeur général dans les Etats membres de la région.

46. Renforcement des relations avec les Etats membres, grâce à la participation aux diverses consultations collectives des secrétaires des commissions nationales, ainsi qu'à la 7e rencontre régionale des secrétaires généraux des commissions nationales de la région Europe, organisée en France, en septembre 1986 ; grâce à la promotion de la coopération européenne, en mettant en oeuvre, par un groupe de travail intersectoriel, la résolution de la Conférence générale 23 C/18.1 (participation à la table ronde des représentants des pays européens indiqués dans cette résolution) ; grâce à la coordination de la coopération avec les organisations intergouvernementales de la région, notamment avec le Conseil de l'Europe et le Conseil nordique ; grâce à l'élaboration, à l'intention de la CSCE, d'un compte rendu sur la "Contribution de l'Unesco au développement de la coopération dans la région de l'Europe et à la mise en oeuvre des dispositions appropriées de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Helsinki, 1975)". Ce document présente, pour la première fois depuis 1980, un bilan de l'action de l'Organisation en Europe ; il a été distribué à tous les Etats membres et observateurs permanents, aux commissions nationales et aux membres du Conseil exécutif, car il constitue un exemple de la complémentarité entre l'action universelle et l'action régionale de l'Unesco ; le document a été aussi présenté à une session plénière des délégations des 35 Etats participant à la CSCE, ainsi qu'à une réunion de 150 journalistes des pays signataires de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Ce document contribue à une meilleure information du public sur l'action de l'Organisation en Europe.

47. Le maintien et le renforcement des relations avec les Etats membres de la région Europe, notamment avec leurs commissions nationales, devraient se traduire par une plus grande fréquence des missions dans ces Etats membres des fonctionnaires de la Division Europe, par exemple à l'occasion des réunions annuelles des commissions nationales (en 1986, trois missions seulement ont été effectuées). Les membres du Secrétariat devraient aussi pouvoir se familiariser avec les institutions européennes qui s'efforcent de promouvoir la coopération régionale.

48. Des efforts seront faits pour mettre en place une politique d'information appropriée vers les Etats membres de la région Europe, dans le cadre d'une coopération plus étroite entre la Division Europe, l'Office d'information du public et les secteurs de programme de l'Organisation.

49. La mise en oeuvre du Programme de participation sera grandement facilitée par l'informatisation envisagée des procédures de traitement des requêtes et des suites qui leur sont réservées.

Coopération avec les commissions nationales

50. Soutien du développement des structures et des activités des commissions nationales, principalement dans le cadre du Programme de participation, grâce à l'organisation de stages de formation, à la traduction dans les langues nationales des ouvrages et périodiques de l'Unesco, à la publication des bulletins d'information, à la création et au renforcement des centres de documentation, et à l'équipement de leurs secrétariats ; grâce à l'examen de quelque 220 requêtes soumises au titre du Programme de participation et à la mise en oeuvre de 90 projets, dont certains concernaient la célébration du 40e anniversaire de l'Unesco et ont permis aux commissions nationales d'y prendre une part active.

51. D'autres activités, qui contribuent à la formation et au renforcement du statut, des structures et des activités des commissions nationales, concernent l'élaboration d'un manuel à l'intention des secrétaires généraux des commissions nationales ainsi que la préparation d'une publication sur le rôle et les fonctions des commissions nationales.

52. Contribution à la formation des nouveaux secrétaires généraux et des autres membres des commissions nationales, à la faveur de réunions d'information organisées au Siège (deux réunions pour 46 participants en provenance de toutes les régions) et hors Siège, en Afrique et en Asie, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux.

53. Renforcement de la coopération entre l'Organisation et les commissions nationales, d'une part, et entre elles-mêmes, d'autre part, grâce à la consultation collective de 1986 qui a surtout porté sur les activités de ces commissions en matière d'information du public et sur leur coopération dans ce domaine avec le Secrétariat de l'Organisation et ses bureaux régionaux.

54. Renforcement de la coopération, échanges d'informations et d'expériences entre les commissions nationales aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, grâce à la réunion sous-régionale des commissions nationales scandinaves (Copenhague, avril 1986), à la 12e Conférence sous-régionale des commissions nationales balkaniques (Sofia, juin 1986), à la 1re réunion du comité préparatoire de la 6e Conférence régionale des commissions nationales africaines (Nairobi, juillet 1986), à la 7e rencontre régionale des secrétaires généraux des commissions nationales de la région Europe (Dieppe, France, septembre 1986), à la 1re réunion sous-régionale des commissions nationales du Pacifique (Appia, Samoa, décembre 1986), à la 14e Conférence régionale des commissions nationales arabes (Doha, Qatar, janvier 1987), à la 1re réunion des commissions nationales africaines de langue officielle portugaise (Luanda, Angola, janvier-février 1987), à la réunion sous-régionale de commissions nationales africaines d'expression française (Bujumbura, Burundi, février 1987), à la réunion interrégionale de secrétaires généraux de commissions nationales sur le troisième Plan à moyen terme (Trinité et Tobago, février 1987), à la 6e Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco (Blantyre, Malawi, avril 1987), à la réunion sous-régionale des commissions nationales d'Asie et du Pacifique (Djakarta, Indonésie, juin 1987), et à la réunion d'experts balkaniques sur le troisième Plan à moyen terme (Belgrade, Yougoslavie, juin-juillet 1987).

55. Le manque de fonds disponibles au titre du Programme ordinaire et du Programme de participation n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes émanant des commissions nationales. De ce fait, le nombre de participants invités aux cours de formation organisés au Siège est de l'ordre de 20, contre 30 il y a quelques années. Il en va de même pour les consultations collectives. La durée de ces réunions a également été réduite de trois à deux semaines.

Relations avec les organisations intergouvernementales

56. Maintien de l'échange d'information et de la coordination entre l'Organisation et les institutions du système des Nations Unies, grâce à la participation du Directeur général aux sessions du Comité administratif de coordination et à la contribution de l'Organisation aux travaux de ce Comité ; grâce à la préparation pour les 124e et 126e sessions du Conseil exécutif des informations sur les décisions et activités récentes des divers organes des Nations Unies, des secrétariats des institutions sépcialisées et d'autres organes du système ; grâce à l'information fournie à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil économique et social sur les décisions de la Conférence générale et du Conseil exécutif intéressant l'action du système des Nations Unies ; grâce à la participation aux travaux de la 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux réunions des organes de coordination du système des Nations Unies (cette participation a, par exemple, conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à prendre en considération, dans ses résolutions, les questions relatives à l'information et à la communication, et à proclamer la Décennie mondiale du développement culturel).

57. L'amélioration de la contribution de l'Organisation aux travaux des instances de coordination du système des Nations Unies se fonde de plus en plus sur les conclusions de groupes de travail intersectoriels qui permettent d'examiner chaque question importante. D'autre part, il faut noter que la coordination au sein du système des Nations Unies s'oriente davantage vers la recherche des moyens destinés à renforcer l'action complémentaire des institutions, tout en s'efforçant d'éliminer les doubles emplois. C'est pourquoi le Directeur général a préconisé, dans le cadre du Comité administratif de coordination, des mesures de concertation pour trouver des solutions appropriées à la crise de la coopération multilatérale ainsi qu'aux difficultés financières de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système des Nations Unies.

Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales

58. Développement et renforcement de la coopération avec les organisations internationales non gouvernementales (ONG), grâce à la consultation individuelle des ONG pour la préparation du Projet de programme et de budget pour

1988-1989 (doc. 24 C/5) ; grâce aux consultations collectives entreprises lors de la 20e Conférence des ONG (juin 1986), qui a réuni une centaine d'organisations appartenant aux catégories A et B, et qui a adopté un certain nombre de résolutions portant sur différents aspects du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 ; grâce aux consultations sectorielles, organisées dans les domaines de l'alphabétisation, de la jeunesse, du développement culturel (ces consultations sectorielles permettent de réunir un nombre limité d'organisations ayant des objectifs semblables ou complémentaires, et de favoriser les échanges interdisciplinaires) ; grâce à l'organisation, en étroite coopération avec le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique à Dakar et, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, d'une consultation réunissant une centaine d'ONG régionales et internationales oeuvrant dans la région et susceptibles de participer plus intensément aux activités de l'Organisation.

59. Amélioration des informations disponibles sur les ONG, grâce aux progrès réalisés dans la constitution d'une banque de données sur les ONG ; grâce à l'établissement d'un premier annuaire (900 pages) des 543 ONG entretenant des relations officielles avec l'Organisation et appartenant aux catégories A, B et C (cet annuaire sera très utile aux Etats membres, aux commissions nationales et aux ONG elles-mêmes, ainsi qu'au Secrétariat, car il contient des informations permettant d'apprécier la représentativité et les qualifications des ONG, ainsi que les nombreux services que ces ONG peuvent rendre à la coopération internationale dans les domaines de compétence de l'Organisation).

Programme des Clubs Unesco

60. Renforcement des relations entre l'Organisation et les Clubs Unesco qui ont largement participé à la célébration du 40e anniversaire de l'Unesco et de l'Année internationale de la paix, grâce, dans certains cas, à une contribution financière modeste et à la fourniture d'une documentation écrite et audiovisuelle.

61. Approfondissement de la mission d'information des Clubs, grâce à une collaboration accrue avec l'Office de l'information du public. Meilleure articulation des travaux des Clubs avec ceux des commissions nationales, grâce à la participation de responsables de Clubs à des réunions de ces commissions.

62. Multiplication des actions conjointes menées par les Clubs Unesco et les Ecoles associées, par exemple dans le cadre d'un séminaire sous-régional tenu au Venezuela sur le thème de l'éducation pour la paix et la créativité, ou dans celui d'une réunion nationale au Tchad sur leur participation au développement rural ; grâce à un séminaire international de responsables de Clubs Unesco et d'Ecoles associées, convoqué en mai 1987 en Bulgarie par la Fédération mondiale des Associations et Clubs Unesco pour examiner les moyens de parvenir à une plus grande complémentarité entre les deux mouvements ; et grâce au concours apporté à l'organisation par cette Fédération d'une "Journée portes ouvertes aux amis de l'Unesco", d'ateliers de formation d'animateurs, et à la publication de dossiers d'information et de réflexion (y compris un cahier consacré à la Décennie mondiale du développement culturel).

63. Ces résultats encourageants ne sauraient toutefois dissimuler la principale difficulté de mise en oeuvre des activités, à savoir la stagnation des ressources financières et humaines. La raison d'être de ce programme est, en effet, d'augmenter le nombre des Clubs et d'encourager l'organisation d'activités importantes pour l'Unesco et pour ces Clubs eux-mêmes ; or, il devient de plus en plus difficile de répondre à la demande croissante de requêtes et d'assistance que suscite le développement du mouvement.

Coopération avec les fondations

64. Poursuite de la coopération avec les fondations et les organismes bénévoles, notamment avec certaines fondations européennes qui ont établi des "Centres Unesco" pour sensibiliser le public et les médias à l'oeuvre de l'Organisation ainsi qu'avec plusieurs autres fondations qui ont collaboré aux travaux visant à créer un réseau de bibliothèques associées.

Relations publiques

65. Promotion, par la Division des relations publiques, d'activités destinées à mettre en relief, avec le concours des médias, les objectifs, le rôle et l'action de l'Organisation :

. colloque international (Venise, mars 1986) sur "La science aux confins de la connaissance : le prologue de notre passé culturel" ;

. table ronde (Tokyo, septembre 1986) sur "L'avenir de la coopération internationale : perspectives du XXIe siècle", organisée en collaboration avec le quotidien japonais "Asahi Shimbun" et la Fédération japonaise des Associations Unesco, et au terme de laquelle les participants ont adopté une déclaration soulignant l'importance de la coopération multilatérale ;

. exposition à Paris, sur les "Ors hellénistiques de Tarente" (de novembre 1986 à février 1987) et à Tokyo, sur "Alexandre le Grand à Cléopâtre : les ors de Tarente" (de mars à juin 1987) ;

. gala au théâtre du Bolchoï de Moscou (novembre 1986) avec les étoiles internationales de la danse, retransmis par 50 chaînes de télévision ;

. émission du disque "Cadeau de la vie 1986", en collaboration avec l'Association pour la recherche sur le cancer ;

. exposition à Bangkok (décembre 1986) sur le thème "Dévelopment through knowledge - 40th Anniversary of Unesco" (films et exposition sur le thème "Save our common heritage") ;

. séminaire international de journalistes, en Turquie, pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Cappadoce.

66. Toutes ces manifestations ont eu un grand retentissement dans les médias.

67. Accueil au Siège de l'Organisation de 264 groupes de visiteurs (10.176 personnes) provenant de 24 Etats membres.

Information du public

Restructuration de l'Office de l'information du public et renforcement de sa coopération avec les secteurs de l'Organisation

68. Restructuration opérée le 27 juillet 1985 dans le cadre du Secteur des relations extérieures et de l'information. Nomination en juillet 1986 d'un porte-parole du Directeur général, permettant de renforcer encore et de développer les relations avec les médias.

69. Renforcement des relations entre l'Office et les secteurs de l'Organisation, grâce à l'organisation de rencontres périodiques et à la multiplication des contacts entre les membres de l'Office et les spécialistes du programme en vue d'identifier les activités prioritaires destinées à être couvertes par les médias.

70. La réduction des effectifs de l'Office et des crédits qui lui sont attribués, n'a pas eu pour corollaire la diminution des tâches qui lui sont confiées, mais au contraire leur accroissement. L'absence d'un rédacteur en langue espagnole de la presse écrite, d'un producteur de la documentation de base et l'existence d'un seul rédacteur en anglais sont de graves facteurs limitants de la production de l'information dans les langues voulues. Face à ces difficultés, l'Office a eu recours, plus que par le passé, à des collaborateurs extérieurs qui ont été choisis en prenant en considération l'objectif d'une répartition géographique satisfaisante. Des efforts ont été faits pour encourager les commissions nationales, les organisations non gouvernementales et les Clubs Unesco à relayer l'Office auprès des médias.

71. La réduction d'un tiers environ du volume des effectifs de l'Office a eu aussi pour effet de reporter la mise en oeuvre, en collaboration avec un institut spécialisé, d'un système d'évaluation de l'information publiée sur l'Unesco par une centaine d'organes de presse diffusés dans les grandes aires géoculturelles ainsi que de la contribution de l'Office à l'élaboration de cette information.

Renforcement des relations avec les médias

Information de base et documentation

72. Poursuite des publications Les Nouvelles de l'Unesco, Faits et chiffres et Unesco spécial, grâce à l'informatisation du traitement, de la composition et de la mise en page des textes, à la formation d'un personnel polyvalent. En ce qui concerne Unesco Spécial qui a succédé à Information Unesco et dont

les articles sont largement repris par les agences de presse et par les médias, des efforts sont faits pour pallier les difficultés dues à la suppression de postes budgétaires, de façon à faire paraître régulièrement la revue dans quatre versions linguistiques au moins.

73. Lancement d'une série de fiches d'information en plus des affiches et des dépliants, destinée à constituer une documentation de base, en tenant compte des difficultés de la mise en oeuvre de ce projet (recours à des journalistes extérieurs compétents, obtention des informations de la part des secteurs, mise au point technique des maquettes).

74. Adaptation locale de l'information de base dans les langues officielles et non officielle de l'Organisation, grâce au maintien et à l'accroissement, dans le cadre de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation, du soutien financier direct aux commissions nationales.

75. Amélioration du fonctionnement du centre de documentation, notamment pour répondre aux demandes qui lui sont adressées, à la suite de l'achèvement de l'informatisation de la gestion des stocks, de la distribution et du traitement du courrier.

Presse écrite

76. Couverture des activités de l'Organisation, grâce à l'envoi de 262 télex de presse (français, anglais et espagnol) à une soixantaine de destinataires dans le monde et de 170 communiqués de presse par voie ordinaire à quelque 2.000 destinataires (presse, délégations, commissions nationales, bureaux régionaux) ; grâce à la distribution de 77 notes d'information ; grâce à l'accréditation de 209 journalistes de la presse écrite et audiovisuelle à la salle de presse, lesquels ont été informés, par un calendrier mensuel, des réunions et conférences organisées au Siège ; grâce à l'organisation d'entretiens avec les spécialistes du programme et d'interviews avec le Directeur général ou son porte-parole ; grâce aux invitations faites à des journalistes à participer à des conférences internationales (Madrid, juin 1986 ; Genève, décembre 1986 ; Bogota, mars-avril 1987 ; Yaoundé, avril 1987) ou à visiter sur place des projets opérationnels (Cap-Vert, novembre 1986) ; grâce à la participation aux principales missions du Directeur général afin de sensibiliser les médias ; et grâce à la publication de la revue de presse quotidienne rassemblant les principaux articles et reportages parus dans toutes les régions du monde sur l'Unesco.

77. Pour remédier en partie à la réduction des effectifs, il faudrait informatiser rapidement les activités de la Division de la presse écrite et doter la salle de presse d'un terminal relié au réseau de documentation de l'Organisation.

Information audiovisuelle

78. Poursuite de la production de programmes radiophoniques et distribution aux stations de radio intéressées.

79. Développement de la coproduction télévisuelle grâce au transfert de ressources budgétaires préalablement destinées aux coproductions radiophoniques, pour lesquelles il n'existe pratiquement aucun marché, afin de confier, par exemple, à de grands organismes de télévision, la réalisation de 4 séries de programmes sur l'environnement, le patrimoine mondial, l'océanographie et les traditions orales.

80. Diffusion, dans la plupart des régions du monde, des programmes vidéo trimestriels de la Division de l'information audiovisuelle, dont l'utilisation donne lieu à une rétroinformation informelle de la part des stations de télévision, en particulier pour ce qui est du matériel produit pour le quarantième anniversaire de l'Organisation.

81. Recours à des talents extérieurs, afin de garder le contact avec un monde professionnel en évolution et avec un public aussi vaste que possible, et de maintenir le niveau de la production en dépit des réductions de personnel, tout en exploitant au mieux les installations techniques de l'Organisation.

82. Production de séries de diapositives en couleurs et de mini-expositions à l'intention de tous les organismes désireux de diffuser une information concernant l'Unesco, et association de missions de reportage photographique aux missions de reportages radio/vidéo confiées à des journalistes free-lance, afin d'enrichir la photothèque.

83. Transfert des archives audiovisuelles (matériel vidéo, films et diapositives) ainsi que de la distribution et des ventes de matériel audiovisuel sur le système micro-informatique ISIS, en collaboration avec le Secteur de la communication.

Diffusion de l'information dans les régions

84. Amélioration et renforcement de la décentralisation de l'information du public et adaptation de cette information aux besoins et aux caractéristiques socioculturelles des régions, grâce à la création d'un réseau de 5 correspondants locaux (journalistes free-lance sous contrat d'honoraires ou stringers) en Amérique latine et à l'établissement progressif de réseaux analogues en Asie (New Delhi et Manille) et en Afrique (Dakar, Nairobi, Abidjan et Lagos).

85. Progression marquée (jusqu'à 85 % par rapport aux années précédentes) du nombre de télex, d'articles, de notes d'information et de commentaires sur l'Unesco, et accroissement des articles favorables à l'Organisation, grâce à l'initiative laissée aux correspondants locaux, chargés de traduire, d'adapter et de produire, le cas échéant, l'information transmise aux médias et aux agences de presse nationales.

86. Renforcement des moyens minimaux en personnel et en ressources budgétaires de l'unité d'action régionale qui coordonne depuis le Siège de l'Organisation les efforts déployés par les correspondants régionaux.

Programme de participation

87. Contribution à la réalisation des objectifs des Etats membres en matière de développement et à l'obtention des résultats attendus du programme de l'Unesco, grâce à l'approbation, sur les 2.789 demandes enregistrées au titre du Programme de participation, de 1.163 demandes représentant au total 10.813.600,50 dollars. Les crédits alloués au Programme de participation dans le cadre du budget ordinaire étaient donc épuisés à la fin de 1986.

88. Les difficultés rencontrées dans l'administration du Programme de participation sont liées au fait que les ressources humaines et financières sont insuffisantes pour permettre d'en assurer la gestion et l'informatisation dans de bonnes conditions, ainsi qu'aux retards avec lesquels les états financiers et les rapports d'évaluation des Etats membres parviennent à l'Organisation, retards qui obligent à leur tour à différer les versements au titre des nouvelles demandes d'assistance approuvées par le Directeur général.

89. Des efforts sont donc en cours pour parvenir à une véritable rationalisation de la structure administrative actuelle du Programme de participation, de manière à accélérer le traitement des demandes et à répondre plus vite que ce n'est le cas pour le moment aux besoins des Etats membres. Il faudrait pour cela une réduction du nombre de demandes présentées par les Etats membres - de 20 à un chiffre total de 10, dont 5 pourraient être de caractère national. Par ailleurs, outre les mesures de coordination qui doivent être prises au sein du Secrétariat, il faudrait que les procédures d'ensemble soient simplifiées et que des éléments d'évaluation soient incorporés aux états financiers et aux rapports.

VII. BUREAU DU CONTROLEUR FINANCIER

90. Tenue de la comptabilité de l'Organisation et soumission des comptes définitifs pour 1984-1985 au Commissaire aux comptes pour certification ; fourniture d'éléments d'ordre qualitatif et quantitatif visant à assurer l'exactitude des faits présentés ainsi que des observations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport au Conseil exécutif ; application des recommandations formulées.

91. Etude de procédures améliorées de travail concernant les réponses aux questions soulevées au cours de la vérification des comptes. Ces procédures améliorées visent à éliminer les échanges de correspondance superflus, tout en faisant en sorte que les observations du Commissaire aux comptes s'appuient sur des faits et que situation soit correctement et équitablement présentée.

92. Entrée en service, à partir de janvier 1987, du système de traitement informatique des reçus bancaires par saisie directe sur terminal d'ordinateur.

93. Etablissement et informatisation de fiches d'inventaire détaillées de tous les biens durables fournis pour l'exécution de projets sur le terrain financés au moyen de ressources extrabudgétaires ; poursuite, à la lumière de l'expérience acquise, des efforts engagés pour adapter et informatiser l'apurement des principaux comptes bancaires de l'Organisation.

94. Application des micro-ordinateurs à la gestion des fonds reçus des Etats membres et des crédits provenant du système des Nations Unies ainsi qu'à la prévision de la situation en matière de trésorerie et à l'administration des placements.

95. D'après le rapport du Corps commun d'inspection de 1986 sur la gestion de la trésorerie à l'Organisation des Nations Unies et dans quatre institutions spécialisées dont l'Unesco, les résultats de cette dernière en matière de gestion de trésorerie sont analogues à ceux des autres institutions des Nations Unies qui sont, dans l'ensemble, louées pour leur efficacité. Les recommandations formulées dans ce rapport ont d'ores et déjà été mises en oeuvre ou sont en voie de l'être.

VIII. BUREAU DU PERSONNEL

Redéploiement du personnel

96. La priorité a été accordée aux questions et problèmes en rapport avec l'exercice de réduction du personnel consécutifs au retrait de trois Etats membres. Les coupures opérées dans le Programme et budget approuvés pour 1986-1987 (doc. 23 C/5) et les projets à financement extrabudgétaire correspondants se sont traduites par la suppression d'environ 800 postes, et 270 membres du personnel ont fait l'objet de mesures de redéploiement.

97. Exécution de l'opération de redéploiement, qui a été menée à bonne fin avec un minimum de bouleversements, grâce aux mesures prises très tôt pour assurer la mise en réserve d'un nombre substantiel de postes vacants, à des mesures d'incitation au départ volontaire et à des efforts visant spécifiquement à permettre aux membres du personnel ayant fait l'objet de mesures de redéploiement de s'adapter à leurs nouvelles fonctions.

98. Des efforts sont en cours pour résoudre de manière satisfaisante certains problèmes d'adaptation soit en recourant à la formation en cours d'emploi, soit en procédant à de nouveaux transferts.

Décentralisation

99. Renforcement des mesures engagées en 1985 (cf. circulaire administrative n° 1448 du 13 juin 1985) pour faciliter la décentralisation de la gestion et du recrutement du personnel, par la délégation aux directeurs des bureaux régionaux du pouvoir de décision concernant un certain nombre de questions de personnel.

100. Les problèmes rencontrés sont pour la plupart liés à l'application de cette dernière mesure et du retard mis à informer le Siège des décisions prises afin qu'il puisse agir en conséquence. Les dispositions adoptées pour remédier à ces difficultés sont les suivantes : renforcement des unités ou des bureaux administratifs hors Siège, formation en cours d'emploi et développement de nouvelles compétences ; introduction progressive de matériel de bureau moderne ; et mise au point de mécanismes efficaces de communication avec le Siège.

101. D'autres problèmes tiennent aux difficultés que pose le transfert de membres du personnel d'un lieu d'affectation à l'autre, en raison, d'une part, de contraintes familiales, et d'autre part, du fait qu'il est malaisé pour l'Organisation de garantir aux membres du personnel concernés un poste approprié à leur retour au Siège, un certain nombre d'années plus tard. Des mesures visant à encourager ce type de transfert sont envisagées dans un avenir proche.

Affinement et application des procédures de gestion du personnel

102. Progrès considérables en matière de simplification des procédures de gestion du personnel grâce à l'établissement et à la mise à jour (1986) d'un index des instructions et directives relatives à l'application du règlement

du personnel ; à l'élaboration d'un compendium des décisions et pratiques touchant l'application de ce règlement, de nature à faciliter la cohérence, la rapidité et la transparence dans le travail quotidien d'administration.

Préparation et mise à jour de données statistiques

103. Elaboration et mise en oeuvre, entre 1984 et 1986, d'un système de sondage statistique de la gestion du personnel et des postes. La publication de documents d'information pour les sessions du Conseil exécutif et la production de bulletins statistiques périodiques ont contribué à l'examen objectif d'un certain nombre de problèmes d'administration et, en dernière analyse, à l'élaboration de certaines décisions de principe.

Amélioration de la qualité du recrutement

104. Amélioration, malgré les contraintes budgétaires et administratives, des procédures de recrutement et de la qualité du recrutement, grâce à la mise à jour et à la modernisation du fichier des candidats ; à la présélection conjointe des candidatures par le Bureau du personnel et les secteurs concernés, laquelle a permis d'améliorer les processus d'évaluation technique et de limiter la circulation des dossiers des candidats ; grâce enfin au renforcement des procédures d'enquête sur les candidats avant la décision finale.

Répartition géographique

105. Il n'a pas été possible d'améliorer la répartition géographique comme cela avait été prévu, en raison de la suspension générale des activités de recrutement en 1985 et 1986. On trouvera des informations détaillées et des chiffres sur cette question dans le volume I du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 (par. C 41 et suivants).

Système du "tutorat"

106. Meilleure adaptation au contexte de travail de l'Organisation, grâce au système du "tutorat", qui a été mis à l'essai le 1er novembre 1984 pour une période de deux ans dans deux secteurs pilotes (CPX et ED) et dont ont bénéficié 24 nouveaux membres du personnel. A la suite d'une évaluation positive, le Directeur général a approuvé une recommandation tendant à généraliser ce système à l'ensemble du Secrétariat dès mars 1987 et a reconnu à 115 membres du personnel la qualité de "tuteur".

Formation en cours d'emploi

107. Amélioration des compétences et qualifications du personnel grâce aux activités suivantes : formation aux techniques modernes de bureautique organisée à la suite de l'acquisition de nouveaux matériels et de la formation de trois formateurs à la Division de la formation du personnel ; formation, en coopération avec le Bureau des services informatiques, de 122 membres du personnel du Siège en matière de traitement des données (notamment, formation au maniement de certains logiciels intégrés) ; organisation de cours de traitement de texte à l'intention de 134 membres du personnel du Siège ; organisation au Siège de cours de formation sur les procédures de comptabilité et de gestion du personnel de l'Unesco à l'intention de 14 membres du personnel recrutés localement par 11 bureaux hors Siège (dans trois de ces bureaux, 58 membres du personnel ont entrepris d'acquérir une formation à l'utilisation des micro-ordinateurs et un aux techniques documentaires) ; séances d'information sur la technologie informatique, auxquelles ont participé 330 membres du personnel de tous les secteurs du Siège.

108. La généralisation progressive à l'ensemble du Secrétariat des plans de formation sectoriels, introduits dès 1986 dans le Secteur de l'administration générale à titre expérimental, aidera à mieux déterminer les besoins individuels en formation des membres du personnel.

IX. BUREAU DES SERVICES INFORMATIQUES

109. Maintien du fonctionnement des systèmes de gestion ; refonte du système de gestion des bourses ; reprise de la gestion des requêtes dans le cadre du Programme de participation ; préparation d'un système de gestion des achats ; informatisation des stocks de matériels d'information de l'Office d'information du public et dépouillement de deux enquêtes destinées à la Division du financement de l'éducation.

110. Coordination des progrès réalisés en informatique et de la décentralisation progressive de certaines activités : décentralisation de la saisie des informations de gestion ; utilisation du Système de gestion informatisée des projets extrabudgétaires (PMIS) par tous les secteurs concernés ; mise en oeuvre d'un système informatisé de préparation et de gestion du Détail des activités de programme (PAD) au sein du Secteur de l'éducation ; mise au point d'un système de suivi des documents en cours de traitement par l'Office des conférences, des langues et des documents ; développement d'un logiciel comptable et budgétaire sur micro-ordinateur dont seront équipées les unités hors Siège. Cette décentralisation progressive a été accompagnée par des cours et par des séminaires organisés à l'intention du personnel, en particulier en micro-informatique. Une connexion a été en outre ménagée avec le Bureau international de l'éducation, en utilisant les réseaux spécialisés de transmission de données. Un système de messagerie électronique en cours d'installation devrait améliorer les communications au Siège et avec les Unités hors Siège.

111. Des efforts continueront d'être déployés pour former et informer les usagers en matière d'informatique, notamment sous la forme de séminaires en micro-informatique.

112. Certaines activités n'ont pu être menées à bien, faute de ressources humaines ou financières suffisantes, notamment la refonte du système de la paie proposée par les Commissaires aux comptes. L'absence d'un logiciel généralisé de gestion de bases de données se fait sentir. Cet outil pourrait, entre autres, apporter une contribution déterminante à l'informatisation harmonisée et optimale des PAD ou à la mise sur ordinateur des profils par pays.

113. En ce qui concerne la formation et l'information des usagers aux applications exploitées sur l'ordinateur central, la création d'une "cellule", chargée de la documentation et d'assister les utilisateurs, serait hautement souhaitable afin de tirer un meilleur parti des outils informatiques disponibles. L'existence de cette "cellule" permettrait aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes des traitements évolués et leur multiplication.

114. Les problèmes de compatibilité entre les machines à traitement de texte, existant notamment à l'Office des conférences, des langues et des documents, et les micro-ordinateurs standards sont actuellement examinés et les solutions appropriées sont en cours d'application.

115. Il serait nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité des traitements informatiques et de développer la liaison informatique avec le Centre international de calcul de Genève.

116. Les services apportés par l'Advisory Committee for Co-ordination of Information Systems (ACCIS) ne sont pas ceux que l'on pouvait escompter et il conviendrait de réexaminer le bien-fondé de la participation de l'Unesco à cet organisme.

X. BUREAU DES SERVICES GENERAUX

117. Maintien du fonctionnement de tous les services de l'Organisation, en dépit de la diminution de 24 % des ressources budgétaires et de la réduction des effectifs disponibles, grâce aux mesures prises, dès le début de l'exercice biennal, en vue de contrôler et limiter la consommation et rendre chaque usager davantage responsable de l'utilisation la plus économique possible des locaux du Siège.

118. Poursuite de la mise en oeuvre des mesures d'économie visant en particulier à diminuer encore les dépenses postales, y compris celles d'expédition des publications (livres), des documents et des périodiques.

119. Utilisation optimale des moyens informatiques, à la suite de l'amélioration de la compatibilité des équipements et de la formation des usagers.

120. Restructuration de certaines unités spécialisées, notamment en matière de courrier, de communication et de transport.

121. Développement et amélioration du réseau des communications, en vue de contribuer au plan de décentralisation des activités de l'Organisation.

CHAPITRE III

ACTIVITES FINANCEES PAR DES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

I. APERCU

Analyse générale

1. Les activités opérationnelles financées par des ressources extrabudgétaires complètent les activités exécutées au titre du programme ordinaire et jouent de ce fait un rôle important dans l'action de l'Unesco axée sur la coopération pour le développement. En 1986-1987, la responsabilité de l'exécution des projets financés par des ressources extrabudgétaires a été confiée, dans les secteurs du programme, aux divisions chargées de mener les activités du programme ordinaire. En outre, le Bureau d'études, d'action et de coordination pour le développement s'occupe de mobiliser les ressources extrabudgétaires ainsi que d'analyser les problèmes de développement, et exerce des fonctions qui jouent un rôle central dans l'exécution des projets, comme la formation et l'achat de matériel, le but étant d'assurer l'harmonisation et le renforcement mutuel des activités d'étude et de réflexion et de l'action opérationnelle. La décentralisation des activités opérationnelles s'est accélérée en 1986-1987 et, afin d'obtenir une amélioration régulière de la qualité de l'exécution, l'administration et l'évaluation des projets opérationnels ont été renforcées. Les secteurs du programme et l'Unité centrale d'évaluation ont joué un rôle important à cet égard.

2. Sur la base du taux d'exécution et de la situation actuelle des ouvertures de crédits pour 1987 (pour des projets qui ont été approuvés ou qui en sont aux dernières étapes de la négociation), on estime que les dépenses encourues en 1986-1987 au titre des activités financées par l'ensemble des sources de fonds extrabudgétaires pourraient s'élever à quelque 160 millions de dollars.

3. L'un des grands progrès réalisés au cours de la période considérée a été le renforcement appréciable de la capacité de l'Organisation d'identifier et de préparer des projets, nombre d'initiatives ayant été prises dans ce domaine par le bureau d'études, d'action et de coordination pour le développement. Sur quelque 50 missions de préparation, 27 avaient pour but d'obtenir une assistance pour des Etats membres d'Afrique, grâce à une collaboration accrue avec la Banque africaine de développement. Cette collaboration accrue coïncidait avec le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

4. En 1986-1987, un nouveau système d'établissement des rapports sur l'état d'avancement de projets du PNUD, comportant plusieurs éléments d'autoévaluation, a été inauguré. Une attention particulière a été accordée à la définition et au respect de normes uniformes d'établissement des rapports financiers et des rapports de fond relatifs aux projets financés par toutes les sources extrabudgétaires. Le système d'information pour la gestion des projets (PMIS), qui est informatisé, a été étendu à la plupart des projets en cours d'exécution à l'Unesco, ce qui contribuera à améliorer et à normaliser le système d'établissement des rapports.

5. En ce qui concerne le taux d'exécution des projets, l'Organisation se classe toujours en bonne place par rapport aux autres institutions spécialisées du système des Nations Unies. En 1986, le taux d'exécution des projets financés par des ressources provenant d'institutions du système des Nations Unies a été égal à la moyenne des taux annuels enregistrés depuis 1981.

6. Le recrutement d'experts et de consultants internationaux s'est également élargi, 40 % du personnel de cette catégorie provenant maintenant de pays en développement. Ce facteur, joint à une utilisation accrue des services d'experts nationaux, explique qu'en 1986, plus de 50 % des experts travaillant sur le terrain provenaient de pays en développement.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

7. Le montant des dépenses relatives aux projets financés par trois grandes sources de financement de la coopération technique au cours de l'exercice 1986-1987 sera vraisemblablement inférieur aux objectifs qui avaient été fixés :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

8. Depuis quelques années, le niveau des crédits fournis par le PNUD pour l'exécution de projets n'a pas augmenté : le montant annuel moyen de ces crédits est passé de 690 millions de dollars pour l'exercice 1980-1982 à 550 millions pour l'exercice 1983-1985. Si l'on enregistre en 1986 une reprise évidente, avec une augmentation générale des ressources du PNUD et des activités de programme sur le terrain, dont on prévoit qu'elle se poursuivra tout au long du Quatrième cycle de programmation (1987-1991), la part des sommes allouées par le PNUD à des projets exécutés par l'Unesco accuse une baisse qui s'explique par les facteurs suivants :

- octroi d'un faible degré de priorité à l'éducation et aux autres secteurs sociaux, en raison des politiques d'"ajustement structurel" (les stratégies, les politiques et la planification du développement, l'industrie, l'agriculture, la sylviculture et la pêche étant considérés comme des secteurs de premier plan) ;

- diversification des agents d'exécution et recours à de nouvelles modalités d'exécution ;

- recours accru aux experts nationaux, dont les services sont peu coûteux (plus de 50 % des mois-travail d'experts fournis par l'Unesco en 1986 entraient dans cette catégorie ; ce pourcentage est supérieur au taux général d'utilisation de services d'experts nationaux par le PNUD), ce qui a pour effet d'abaisser le montant en dollars des dépenses. Cependant, du fait de la baisse des coûts unitaires des services d'experts, le nombre de mois-travail d'experts effectivement fourni est resté élevé.

Fonds de dépôt constitués au profit du donateur

9. Le niveau des fonds confiés à l'Unesco à ce titre est égal actuellement au quart environ de ce qu'il était dans les années 1982-1984 ; cela tient surtout au fait que les principaux partenaires de ce mode de financement n'ont plus aujourd'hui une balance commerciale aussi favorable qu'il y a quelques années.

Eléments assistance technique de prêts bancaires

10. Les possibilités dans ce domaine sont grandes car les banques multilatérales de développement ont considérablement étendu leurs opérations depuis quelques années, mais le temps qui s'écoule entre la préparation des projets et leur mise à exécution est souvent très long, pouvant atteindre jusqu'à deux ou trois ans.

11. Les mécanismes d'obtention des fonds se modifient également. Une procédure d'analyse des besoins et de programmation d'un nouveau genre a été instaurée dans les années 80 ; elle a associé la programmation bilatérale et la programmation multilatérale, dans le cadre des travaux de quelque 28 "tables rondes" et 16 "groupes consultatifs" respectivement dirigés par le PNUD et par la Banque mondiale. Au cours de ces travaux, l'accent a été fortement placé sur les secteurs productifs de l'économie, ce qui, joint à l'importance particulière attachée à la collaboration entre le PNUD et la Banque mondiale, a mis nombre d'institutions spécialisées du système des Nations Unies, dont l'Unesco, en marge de ces exercices qui, pour les 40 pays les moins avancés l'emportent maintenant en importance sur les objectifs plus limités de la programmation par pays du PNUD.

12. Les organisations qui ne sont pas matériellement présentes dans le pays considéré sont handicapées par l'ignorance où le PNUD les laisse de la nature et du calendrier de la programmation. En outre, le PNUD a mis en place depuis 1986 des mécanismes qui lui ménagent une bien plus grande autonomie dans l'analyse sectorielle et la conception de projets. Ces mécanismes sont les suivants : le Mécanisme pour l'élaboration de projets qui a permis au PNUD d'assurer à lui seul 50 missions d'identification et de formulation en 1986 ; le système d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), qui a permis au PNUD de réaliser en 1986 neuf missions d'évaluation ; le Comité d'examen du programme. Pour toutes ces raisons, la participation directe de l'Unesco à la programmation a été sensiblement réduite en 1986-1987.

13. L'Organisation devrait participer effectivement à ces nouveaux mécanismes, en accordant un degré de priorité beaucoup plus élevé à l'analyse sectorielle et sous-sectorielle, de façon à pouvoir donner des avis aux gouvernements bénéficiaires et aux organismes d'aide. Cette approche permettrait également de fournir une contribution appropriée aux travaux des tables rondes et groupes consultatifs.

II. ACTIVITES SECTORIELLES FINANCEES PAR DES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

SECTEUR DE L'EDUCATION

Analyse générale

14. Le tableau qui figure page 136 indique le nombre des projets financés par des ressources extrabudgétaires dans le domaine de l'éducation ainsi que le montant annuel des dépenses correspondantes en 1984, 1985 et 1986. Les chiffres fournis pour 1987 sont des estimations calculées sur la base des chiffres effectifs à la date du 30 avril 1987.

15. Alors que le montant des dépenses annuelles accuse en 1986 une baisse par rapport aux années précédentes, l'augmentation prévue pour 1987 porte le volume total des dépenses pour 1986-1987 à un niveau très supérieur à celui de 1984-1985.

16. Le PNUD reste la principale source de financement des projets dans le domaine de l'éducation ; sa contribution pour 1986-1987 marque une nette augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent. Une augmentation est escomptée en ce qui concerne les projets financés par des fonds-en-dépôt et par les banques régionales de développement, en particulier la Banque africaine de développement. Inversement, on observe une baisse appréciable des dépenses au titre de l'élément assistance technique des projets financés par des prêts de la Banque mondiale, dont le volume tombe de 5 millions de dollars pour 1984-1985 à 2,9 millions de dollars pour 1986-1987. Cette diminution peut s'expliquer par la tendance des gouvernements des Etats membres et de la Banque mondiale à confier à des bureaux d'étude privés l'exécution de l'élément assistance technique des projets financés par des prêts. Sa nature même d'organisation intergouvernementale du système des Nations Unies interdit à l'Unesco de répondre à des appels à la concurrence pour se faire attribuer les fonctions d'agent d'exécution. En ce qui concerne les projets financés par le FNUAP dans le domaine de l'éducation relative à la population, il y a eu, en 1986, un fléchissement du niveau annuel des dépenses, alors que le nombre des projets a été supérieur à celui des années précédentes. En 1987, les dépenses devraient atteindre 5,7 millions de dollars, chiffre bien supérieur à celui des années précédentes.

17. Le secteur de l'éducation a été profondément remanié en 1985 ; à cette occasion la Division des programmes opérationnels a été fusionnée avec les divisions organiques et la responsabilité des activités opérationnelles a été transférée à ces dernières. L'avantage de cette nouvelle structure est qu'elle facilite l'enrichissement des activités opérationnelles par des apports qualitatifs et intellectuels ; en revanche, le remaniement explique en partie la baisse accusée en 1986 par les dépenses au titre des projets. En 1987, la restructuration a commencé à faire la preuve de son efficacité, comme le montre l'augmentation escomptée de ces dépenses.

18. La décentralisation de l'exécution des projets opérationnels s'est poursuivie. A la date du 30 avril 1987, 125 projets sur 366 sont décentralisés et exécutés par les bureaux régionaux et autres unités hors Siège. Le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA) exerce actuellement la responsabilité de l'action opérationnelle pour un total de 16 Etats membres. Le Bureau régional d'éducation pour l'Asie et le Pacifique (ROEAP) conserve la responsabilité des projets opérationnels décentralisés dans six Etats membres d'Asie et le Bureau de l'Unesco pour les Etats du Pacifique, à Apia, joue un rôle de plus en plus actif dans les activités opérationnelles. Pour 1985-1986, le nombre des projets opérationnels, tant nationaux que multinationaux, dans le Pacifique, s'est élevé à 15. Le Bureau régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (OREALC) continue à se charger de trois projets opérationnels décentralisés dans deux Etats membres d'Amérique latine et les bureaux des conseillers sous-régionaux pour l'éducation à Kingston, Quito et San José ont pris une part croissante à l'élaboration et au soutien technique des projets opérationnels. Des principes directeurs s'appliquant spécifiquement à la gestion des projets opérationnels décentralisés ont été diffusés.

19. Les préoccupations prioritaires des Etats membres continuent d'avoir trait essentiellement à la réforme de l'enseignement et des programmes, à la planification et à la gestion de l'éducation, à l'enseignement technique et professionnel, au développement des équipements éducatifs et aux industries pédagogiques. En Afrique, la formation du personnel de l'éducation revêt, de plus en plus, un caractère prioritaire. Quoique les Etats membres accordent la plus haute priorité à l'éducation pour tous dans le programme ordinaire de l'Unesco, cela ne se reflète pas dans les projets financés par des ressources extrabudgétaires. Les Etats membres manifestent également de l'intérêt à l'égard de la technologie éducative (utilisation de la technologie moderne de la communication dans l'enseignement et application de l'informatique à l'éducation, par exemple), qui est appelée sans aucun doute à acquérir un caractère hautement prioritaire dans les activités opérationnelles.

20. Les principes directeurs du PNUD se concrétisent par des augmentations correspondantes des crédits alloués ; c'est là un fait que la priorité donnée par le PNUD, en 1983, au développement des petits Etats insulaires ou enclavés illustre particulièrement bien. Cette politique générale se traduit actuellement par l'augmentation des crédits alloués aux projets exécutés dans le Pacifique Sud et dans les Caraïbes. Il reste à voir si, de même, la politique de mise en valeur des ressources humaines qui a été adoptée en 1986 donnera lieu à une augmentation de la part des ressources du PNUD allouées à l'éducation.

21. Toutefois, la détérioration actuelle de la situation économique, notamment en Afrique et en Amérique latine, compromet l'investissement dans le secteur social et en particulier dans l'éducation. La Banque mondiale et le PNUD jouent actuellement un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les pays endettés à élaborer leurs politiques et à opérer un ajustement structurel qui n'accorde qu'un faible degré de priorité à l'éducation. Il s'ensuit que de nombreux pays risquent de ralentir leurs efforts en faveur de l'éducation de base, et en particulier de l'enseignement primaire et l'alphabétisation. De plus, les mécanismes que le PNUD vient de mettre en place (Mécanisme pour l'élaboration de projets, Analyse et programmation nationales de la coopération technique et Comité d'examen du programme) ont réduit la participation directe de l'Unesco à l'identification et à la programmation des projets d'éducation. Il reste encore au Secteur de l'éducation à trouver un arrangement approprié pour faire face à la situation décrite ci-dessus et prendre une initiative nouvelle en matière de programmation par pays et d'élaboration de stratégies opérationnelles, de façon à renforcer sa contribution au développement.

22. En ce qui concerne les projets d'éducation en matière de population (y compris la préparation à la vie familiale et l'éducation sexuelle) qui sont financés par le FNUAP, le nombre des projets en cours d'exécution durant la période considérée dans le présent document a été de 70 en 1986 et de 67 en 1987. Pour ce qui est de 1987, il existe un projet régional et 18 projets nationaux en Afrique ; un projet régional et 8 projets nationaux dans les Etats arabes ; 2 projets régionaux et 20 projets nationaux en Asie et dans le Pacifique ; 2 projets régionaux et 11 projets nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 4 projets interrégionaux. En outre, des services de soutien technique et opérationnel ont été fournis, à la demande du FNUAP et/ou des gouvernements intéressés, à 9 projets nationaux directement exécutés par les gouvernements. Il convient de noter à cet égard la tendance du FNUAP à confier directement aux gouvernements l'exécution des projets, surtout en Asie.

23. Comme plusieurs projets en cours devaient s'achever à la fin de 1986, un certain nombre de missions de formulation de projets ont été ou sont actuellement organisées pour préparer des propositions visant à les prolonger par une deuxième ou une troisième phase. Seize propositions de prolongation de projets ont été formulées ; 5 d'entre elles ont été approuvées par le FNUAP au début de 1987 et les autres devraient l'être dans les mois à venir. En outre, plusieurs nouvelles propositions de projets sont en cours d'élaboration dans les différentes régions et seront soumises au FNUAP pour assistance financière. Dans les années à venir, le nombre des nouveaux projets devrait augmenter sensiblement, en particulier dans l'Afrique subsaharienne, à laquelle le FNUAP a accordé la priorité absolue. En fait, en Afrique, 2 nouveaux projets ont été approuvés au début de 1987 et 6 nouvelles propositions de projets en sont à divers stades d'élaboration.

24. Compte tenu de l'expansion rapide qui est prévue pour 1987 et les années suivantes, il faut renforcer les effectifs de spécialistes et le personnel de soutien administratif pour assurer l'exécution optimale de ces projets en expansion, et bien définir le rôle et les responsabilités des bureaux régionaux et du Siège.

25. En ce qui concerne l'éducation destinée à prévenir l'abus des drogues, un projet mondial et 5 projets nationaux étaient en cours d'exécution au cours de la période considérée : 2 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2 en Afrique et 1 en Asie. Le montant total des fonds afférents aux projets s'élève à 707.400 dollars pour 1987 (les crédits destinés à financer des projets du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) sont approuvés annuellement).

26. Le budget total du FNULAD en 1986 s'est élevé à 31,4 millions de dollars, dont 13 %, soit 2,8 millions de dollars, ont été alloués à des activités d'éducation préventive et d'information. Il est prévu qu'en 1987 le budget du Fonds s'élèvera à 31,6 millions de dollars. Si la tendance actuelle persiste, la part du budget consacrée à l'éducation préventive et à l'information devrait augmenter en proportion. Le FNULAD a fait connaître son intention d'accroître les crédits affectés aux activités d'éducation préventive et de confier l'exécution de projets à l'Unesco, qui a été invitée à soumettre des propositions pour financement. Le Fonds entreprend de vastes études d'analyse des besoins en Afrique et dans les Caraïbes ; il a demandé à l'Unesco de l'aider à les mener à bien et, notamment, à élaborer des plans cadres régionaux identifiant des stratégies et des programmes d'éducation préventive et d'information. Il est donc à prévoir que l'Unesco se verra confier un nombre croissant de projets dans ces deux régions à partir de 1988.

27. L'Unicef a maintenu son aide à l'enseignement primaire à un niveau pour ainsi dire constant entre 1980 et 1985. En outre, une importance croissante a été attachée à la formation et à l'éducation extrascolaire dans le cadre des projets relatifs à la santé et à la nutrition. Le Programme de coopération Unesco/Unicef a largement contribué à renforcer l'action de l'Unicef en faveur de l'éducation, et à en améliorer la qualité. Des services consultatifs relatifs à l'éducation ont été régulièrement fournis aux unités de l'Unicef dans les pays, dans les régions et au Siège ; un soutien technique a également été apporté sous forme de documentation spécialisée.

28. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué à soutenir le développement de l'éducation, au moyen, principalement, de projets d'alimentation scolaire, ou de projets du type "vivres contre travail" appliqués à la construction d'écoles. Dans le cadre de la coopération qu'elle entretient de longue date avec le PAM, l'Unesco a prêté une assistance technique pour la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces projets. Pour la seule année 1986, l'organe directeur du PAM a approuvé des projets d'aide alimentaire liée au développement de l'éducation pour un montant de 69 millions de dollars (ce qui représente environ 11,7 % du volume total des projets approuvés). Ce soutien alimentaire a contribué à améliorer l'état nutritionnel des écoliers et à réduire le taux des abandons scolaires.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

29. Il a été difficile à l'Unesco de participer à l'identification et à l'élaboration de projets opérationnels, en raison du manque relatif d'informations précises sur le calendrier et le champ des exercices d'analyse des besoins et de programmation par pays. L'absence de l'Organisation à ce moment crucial a souvent fait qu'elle n'a pas participé réellement à l'identification et à la formulation des projets, perdant ainsi l'occasion de s'en voir confier l'exécution. Il y a également une tendance générale, de la part de certains organismes bailleurs de fonds, à prendre des dispositions pour que les éléments d'assistance technique des projets soient exécutés directement par les gouvernements.

30. La fusion de la Division des programmes opérationnels avec les divisions organiques s'est traduite par un ralentissement temporaire de l'exécution des activités opérationnelles. Les examens périodiques et la formation ont facilité une transition sans heurts, mais il reste beaucoup à faire pour former le personnel à la mise en oeuvre des activités opérationnelles, notamment à la conception, à la gestion et à l'évaluation de projets. Un programme de formation de deux semaines organisé en mars et avril 1987 à l'intention du personnel responsable de la gestion de projets a contribué à améliorer la mise en oeuvre des projets opérationnels. Il faudra également mettre au point

un mécanisme structurel qui permette à l'Organisation d'appliquer efficacement l'approche par pays et de participer effectivement à la programmation par pays.

31. Il serait souhaitable de mieux décentraliser la mise en oeuvre des projets opérationnels, en particulier grâce à une formation appropriée du personnel des bureaux régionaux. Des spécialistes du programme du BREDA ont déjà reçu une formation de ce genre au Siège, et il est prévu d'organiser, dans un proche avenir, des activités analogues à l'intention du personnel du Bureau régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (OREALC). Une décentralisation efficace suppose aussi un soutien plus vigoureux de la part des services administratifs centraux.

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Analyse générale

32. En ce qui concerne le Secteur des sciences exactes et naturelles, le total des ressources extrabudgétaires depuis dix ans s'est élevé à 235 millions de dollars, et les principales sources de financement ont été les suivantes :

	1978-1987 %	1986-1987 %
PNUD	70	60
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	2	4
Fonds-en-dépôt	25	31
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (FSSTD)	1	0,9
Unicef	1	0,3

33 En 1986-1987, la part du PNUD est tombée à 60 %, tandis que celle des fonds-en-dépôt a atteint 31 %. La période considérée étant une étape de transition entre le 3e et le 4e cycle de programmation du PNUD, on ne peut pas dire que les légères fluctuations quant au nombre des projets mis en oeuvre par le Secteur des sciences exactes et naturelles soient révélatrices d'une évolution significative.

34. Toutefois, certaines tendances se dégagent d'une analyse des activités sur dix ans. Celles-ci ont tendu principalement à assurer la mise en valeur des ressources humaines pour la science et la technologie (46 %) et à renforcer la recherche-développement dans les pays en développement et au bénéfice de ces pays (33 %). Il s'est agi essentiellement d'aider des établissements d'enseignement scientifique à tous les stades de leur croissance. Certaines branches spécialisées du secteur des sciences se sont occupées, dans des proportions considérables, du développement des sciences et de la technologie (S et T), comme l'attestent aussi bien le nombre des projets menés à bien que le volume des dépenses encourues ces dix dernières années. Cela permet à la fois de cerner, d'une manière générale, les domaines prioritaires de ce développement de la science et de la technologie et de préciser la participation apportée par l'Unesco, par l'entremise du Secteur des sciences. Ainsi, sur les 235 millions de dollars de ressources extrabudgétaires allouées depuis dix ans à des activités en faveur de la science et de la technologie exécutées par le Secteur des sciences, 61 % ont été consacrés à la promotion de l'enseignement et de la recherche en science et en ingénierie. Dans toutes les régions, ce domaine a absorbé une part considérable des crédits de la période décennale : Afrique, 57 % ; Etats arabes, 70 % ; Asie et Pacifique, 65 % ; Europe, 52 % ; Amérique latine et Caraïbes, 50 %. Douze pour cent des ressources de cette même période sont allés à l'océanographie et aux sciences de la mer ; 14 % à l'environnement, l'écologie et la géologie ; 6 % à l'énergie et aux politiques de la science et de la technologie ; 5 % aux ressources en eau et à l'hydrologie ; 2 % à l'informatique.

35. Le PNUD est le plus important bailleur de fonds pour la mise en valeur des ressources humaines, et les arrangements relatifs aux fonds-en-dépôt semblent favoriser la recherche et le développement. La République fédérale d'Allemagne et la Norvège se placent en tête des Etats membres donateurs, contribuant principalement à la mise en oeuvre de projets axés sur la recherche et le développement. Dans l'avenir, il est probable que l'accent sera mis sur la biologie appliquée et les biotechnologies, la maintenance des équipements, les sciences de l'ingénieur et l'agriculture.

36. Dans la région Afrique, 35 projets opérationnels ont été exécutés en moyenne chaque année par le Secteur des sciences pour un budget annuel moyen de 5,8 millions de dollars. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'aider des universités nationales ou d'autres institutions à former des personnels de niveaux moyen et supérieur ; les autres projets portaient sur la mise en valeur de sources nouvelles d'énergie renouvelable. Ces projets ont intéressé principalement quelque 19 Etats membres (43 % du total). Le PNUD a actuellement tendance à consacrer une part plus grande de ses ressources à l'agriculture et à l'industrie, et les nouveaux projets qui seront entrepris dans les 26 autres Etats membres de la région refléteront cet état de choses.

37. Dans la région des Etats arabes, le Secteur des sciences a eu, au cours de la période 1984-1986, au moins un projet en cours dans 15 Etats membres. Il y a, à l'heure actuelle, 15 projets en voie d'exécution et 7 autres prévus, les uns et les autres étant financés par le PNUD. Ces dix dernières années, 80 % environ des activités opérationnelles ont été financés par des fonds-en-dépôt. Toutefois, depuis 1987, ce pourcentage décroît alors que la part du PNUD augmente. Les projets se sont diversifiés : les sciences de la mer ont perdu de l'importance, au bénéfice des sciences de l'ingénieur, de la maintenance des équipements et des biotechnologies.

38. Dans la région Asie et Pacifique, la majeure partie des projets scientifiques sont mis en oeuvre dans le cadre des universités et visent soit à améliorer la qualité des programmes existants pour la porter au plus haut niveau, soit à créer de nouveaux programmes d'enseignement ou des installations de recherche, par exemple dans les domaines de la technologie informatique, de l'instrumentation et des biotechnologies. Sur les 35 projets en cours, plus de la moitié sont exécutés dans des universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les programmes par pays soumis au Conseil d'administration du PNUD pour la période 1987-1991 placent fortement l'accent sur les projets intéressant l'industrie et l'agriculture. La tendance est aussi à la mise en oeuvre de vastes projets intégrés, notamment en agriculture. De ce fait, le soutien aux projets touchant à la science et à la technologie est moindre et un léger fléchissement se dessine depuis 1984. Il est particulièrement sensible s'agissant des projets financés par des fonds-en-dépôt. On s'efforce actuellement de développer les activités opérationnelles dans la sous-région du Pacifique Sud.

39. Dans la région Europe, 12 Etats membres ont bénéficié de ressources du troisième cycle de programmation du PNUD : 7 pays méditerranéens et 5 pays d'Europe centrale. La majeure partie des projets (d'après le volume des crédits qui leur ont été consacrés) a été mise en oeuvre en Albanie et en Turquie. Bien que l'autosuffisance nationale ne cesse de croître, certains secteurs de la recherche, les applications de la technologie et le transfert de l'information semblent être des domaines d'avenir pour de nouveaux projets.

40. Depuis 1978, les projets exécutés par l'Unesco en Amérique latine et dans les Caraïbes ont intéressé une quinzaine seulement des 41 Etats membres de la région, situés principalement dans la sous-région de l'Amérique du Sud. La sous-région des Caraïbes vient au deuxième rang avec 4 à 5 projets par an, tandis qu'exception faite du Mexique, aucun projet scientifique n'a été mis en oeuvre dans la sous-région de l'Amérique centrale depuis 1978.

41. Conformément à la décision du Directeur général, l'exécution des projets opérationnels est désormais plus étroitement liée à celle du programme ordinaire. Lorsque le contenu d'un nouveau projet touche directement au domaine de compétence d'une division organique, celle-ci est responsable de sa mise en oeuvre. L'unité opérationnelle se charge des projets multidisciplinaires et assure la coordination générale de toutes les activités financées par des ressources extrabudgétaires, y compris les relations avec les bailleurs de fonds.

42. Le Système d'information sur la gestion des projets (PMIS) est pleinement opérationnel, et des efforts ont été déployés pour établir, en ayant recours au micro-ordinateur, des fichiers de gestion des données par pays, ainsi que des tableaux actualisés de la situation financière d'ensemble.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

43. Le PNUD comme le PNUE souhaitent demeurer des organismes de financement et ont tendance, dans le même temps, à jouer le rôle d'agents d'exécution. A la suite de la résolution de l'ECOSOC (1986/74) indiquant que les gouvernements des pays bénéficiaires devraient chercher, dans toute la mesure du possible, à exécuter eux-mêmes les projets, les pays en développement les plus importants ont de moins en moins recours aux institutions du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre des projets financés par le PNUD.

44. Les Etats membres plus petits, et en particulier les pays les moins développés, ne donnent pas toujours la priorité aux projets concernant la science et la technologie, en raison de leur faible capacité d'absorption, c'est-à-dire du manque d'infrastructures et de ressources de contrepartie.

45. Les projets concernant la science et la technologie sont d'une nature de plus en plus complexe et presque tous sont maintenant mis en oeuvre avec le concours de consultants hautement spécialisés, recrutés pour de courtes périodes, plutôt que d'experts titulaires d'engagements de longue durée.

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES

Analyse générale

46. Parmi les projets en cours financés par des ressources extrabudgétaires, 3 (2 projets régionaux et un projet sous-régional) portent directement sur les sciences sociales, 3 concernent la jeunesse, un a trait à l'aménagement de l'espace, 2 se rapportent au rôle des femmes dans le développement, 1 projet, financé par des fonds-en-dépôt, est axé sur la situation sociale et économique des femmes et les problèmes de la reconstruction nationale en Guinée-Bissau et au Zimbabwe, et enfin 2 projets du PNUD visent à apporter une aide pour la formation des femmes de Namibie dans des domaines prioritaires ainsi qu'un soutien institutionnel au Conseil des femmes de la SWAPO.

47. Quant aux 25 projets régionaux et nationaux touchant aux activités en matière de population et financés par le FNUAP, ils se répartissent comme suit : un en Amérique latine, 16 en Afrique, 5 dans les Etats arabes, 2 en Asie et un projet mondial. A en juger par l'évolution récente, à l'échelon régional, des projets financés par le FNUAP, les projets nationaux devraient encore augmenter en Afrique. D'autres informations sur les projets financés par le FNUAP figurent dans la section consacrée à l'éducation.

48. Les projets portant directement sur les sciences sociales ont permis au Conseil latino-américain de sciences sociales d'organiser plusieurs projets sous-régionaux de recherche et de formation ayant trait à des questions telles que la modernisation de l'Etat, la concertation sociale et la démocratie, et le rôle des petits centres urbains et des villes d'importance moyenne dans le développement. En outre, de nombreux spécialistes des sciences sociales et des centaines de stagiaires, originaires de 12 Etats membres, ont participé à ces projets ; plusieurs jeunes chercheurs ont obtenu des bourses de recherche d'une durée allant de 6 mois à 1 an, et les résultats des recherches ont été largement diffusés par l'intermédiaire de publications ou des médias.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

49. Il faut assurer aux spécialistes du programme une formation en matière de conception, de mise en oeuvre et d'évaluation des projets financés par des ressources extrabudgétaires - d'une manière générale et plus particulièrement dans le contexte du redéploiement du personnel qui vient d'avoir lieu.

50. En ce qui concerne les activités relatives à la jeunesse, les organismes de financement ont réagi de façon très encourageante entre 1980 et 1985 (plus de 2 millions de dollars pour ce qui est des projets financés par le PNUD), mais l'évolution récente est décevante. Cela tient en partie au fait que le Programme des volontaires des Nations Unies, qui fait partie du PNUD, a absorbé la majeure partie des ressources disponibles pour les activités de participation, concurrençant ainsi l'Unesco et d'autres institutions spécialisées.

51. Le projet d'assistance aux femmes de Namibie financé par le PNUD a permis de mener des activités opérationnelles pour soutenir la lutte contre l'apartheid et aider les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine. Le projet financé par des fonds-en-dépôt au bénéfice de la Guinée-Bissau et du Zimbabwe illustre bien comment des crédits extrabudgétaires peuvent servir à promouvoir des recherches de sciences sociales orientées vers l'action sur des questions prioritaires du développement.

52. Pour ce qui est des activités financées par le FNUAP, certaines difficultés de coordination ont surgi concernant des projets exécutés directement par le FNUAP ou par des gouvernements, à la mise en oeuvre desquels l'Unesco n'a pas participé mais pour lesquels elle a été priée de fournir une assistance technique.

53. Il y aurait lieu de simplifier les procédures applicables aux commandes de l'équipement destiné aux projets financés par le FNUAP ; l'approbation finale des projets proposés par les Etats membres est également sujette à certains retards. Le programme ordinaire de l'Unesco ne met pas suffisamment en lumière les questions de population, considérées dans une perspective mondiale et dans leurs rapports avec le développement ; cela a fait obstacle, dans une certaine mesure, à l'élaboration de nouveaux projets aux échelons national, régional et mondial, et à un accroissement correspondant des ressources extrabudgétaires. Conformément à la décision du Directeur général, le Projet de programme et de budget pour 1988-1989 fait davantage ressortir l'importance des problèmes et des activités en matière de population.

SECTEUR DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Analyse générale

54. Le tableau reproduit à la page 136 révèle qu'en 1986-1987, les dépenses effectuées au titre des projets ont diminué de 31 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Néanmoins, le nombre des projets augmente puisqu'il doit atteindre, d'après les estimations, 361 en 1987 (contre 226 en 1984, soit une progression de 60 % environ). Cette augmentation est due essentiellement au fait que le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a tendance à financer des projets plus nombreux, mais de moindre ampleur. D'autre part, les deux plus grands projets relatifs au patrimoine culturel et financés par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur touchent à leur fin (en 1984-1985, ils ont donné lieu à eux seuls à des dépenses d'un montant de 17,4 millions de dollars, contre un chiffre estimatif de 2,2 millions de dollars en 1986-1987). En dehors de ces deux projets, les ressources extrabudgétaires dans le domaine de la culture et de la communication restent assez stables.

55. Une analyse plus poussée, par source de financement, révèle trois tendances. Tout d'abord, les projets du PNUD pour la sauvegarde du patrimoine culturel témoignent d'un accroissement de bon augure et mettent en jeu des sommes plus importantes que ce n'était le cas récemment ; en second lieu, les activités financés par des comptes spéciaux ou dans le cadre de campagnes internationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel ont sensiblement augmenté en 1986 par rapport aux années précédentes mais il n'est pas encore certain que cette tendance se maintiendra en 1987 ; enfin, le nombre des activités financées par le PIDC ne cesse d'augmenter. Les dépenses devraient atteindre quelque 6,8 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours, contre 4,6 millions pour la période 1984-1985.

56. Le nombre des nouveaux projets approuvés par le Conseil intergouvernemental du PIDC est inférieur à celui des demandes émanant des pays en développement. A la 5e session du Conseil, en mai 1984, 82 demandes, pour un montant moyen de 133.000 dollars chacune (soit au total quelque 10,9 millions de dollars) ont été soumises au Conseil ; celui-ci n'a pu en approuver que 42, représentant un total de 1.888.000 dollars, avec une moyenne de 45.000 dollars par projet. Par contre, à la 8e session du Conseil (janvier 1987), 100 demandes pour un montant total d'environ 18 millions de dollars (soit en moyenne 180.000 dollars par projet) ont été présentées ; 69 d'entre elles ont été agréées, pour une valeur totale de 2.270.000 dollars (ce qui correspond à 12,6 % seulement des sommes demandées et à une moyenne de 33.000 dollars par demande).

57. Cette tendance à approuver davantage de projets, mais à les doter de crédits réduits, oblige souvent à allouer des ressources supplémentaires à des projets approuvés antérieurement, afin de permettre malgré tout l'obtention de résultats appréciables ; c'est ainsi que, sur les 42 demandes approuvées en 1984, 10 se rapportaient à des projets qui avaient déjà bénéficié d'une aide, et que sur les 69 demandes agréées en 1987, 32 avaient trait à des activités de suivi.

58. De plus en plus, la contribution du PIDC à la mise en oeuvre des projets consiste à fournir de l'équipement. Cette importance excessive donnée à l'équipement n'est pas considérée comme satisfaisante, car elle ne permet pas aisément d'évaluer l'impact de l'assistance prêtée par le PIDC. En conséquence, le Conseil intergouvernemental a demandé qu'une étude soit menée en vue d'améliorer les méthodes de sélection et d'approbation des demandes.

59. En 1986, le Secteur de la culture et le Secteur de la communication ont été fusionnés. Outre qu'il était source d'économies, ce remaniement administratif visait à une meilleure articulation interdisciplinaire des grands programmes III et XI. Les activités opérationnelles qui se rattachent à ces deux grands programmes seront également orientées de façon à servir autant que possible les objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel qui commencera en 1988.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

60. Des efforts ont été déployés pour promouvoir la décentralisation des activités opérationnelles : 20 % environ des projets opérationnels sont désormais décentralisés. On s'attache aussi à surmonter les problèmes que pose la décentralisation, à savoir, par exemple : l'insuffisance et la lenteur des communications entre de nombreuses unités extérieures et le Siège ; la pénurie, dans de nombreux bureaux hors Siège, de personnel de soutien connaissant bien les mécanismes administratifs de l'Unesco ; le caractère inadapté de certaines règles et procédures administratives, en particulier celles concernant les achats d'équipement.

PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION (PGI)

Analyse générale

61. Le montant total des dépenses afférentes à des projets du PGI financés par des ressources extrabudgétaires s'élèvera probablement en 1986-1987 à 5 millions de dollars, contre 5,5 millions au cours de l'exercice biennal précédent. Il n'est pas tenu compte, dans cette estimation, de l'approbation éventuelle de 3 projets régionaux supplémentaires en Afrique, d'un projet national en Amérique latine et d'un autre en Asie, ce qui accroîtrait d'environ 300.000 dollars le budget pour 1987. Le tableau reproduit à la page 141 révèle qu'en 1986-1987, les fonds-en-dépôt ont fourni moins de ressources qu'en 1984-1985 et le PNUD davantage.

62. Le nombre des projets est demeuré pour ainsi dire le même en 1986-1987 qu'en 1984-1985. Sur le plan régional, on observe une diminution en ce qui concerne les Etats arabes, due à l'amenuisement de la contribution des fonds-en-dépôt, et un accroissement du soutien financier (du PNUD) en Afrique et en Amérique latine. Sur les 27 projets administrés en 1987, 7 ont été entrepris au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Les nouveaux projets ont principalement pour objet de mettre en place des systèmes et des réseaux régionaux d'information.

63. Tous les projets sont gérés à l'aide du PMIS et les descriptifs des projets peuvent être consultés en ligne grâce à ce même système.

Problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

64. Certains problèmes qui ont surgi lors des négociations avec le PNUD concernant de nouveaux projets nationaux sont dus au fait qu'un nouveau cycle de programmation du PNUD (1987-1991) s'engage. En outre, il n'est pas toujours possible de mettre en évidence, comme le PNUD le demande, le rapport coût/efficacité des propositions de projets touchant au PGI. Certains organismes bailleurs de fonds souhaitent également une coordination avec le PNUD en ce qui concerne les propositions de projets à financer par des fonds-en-dépôt.

65. Le volume des ressources disponibles se ressent du fait que les coordonnateurs de l'assistance au développement à l'échelon national considèrent parfois les projets relatifs à l'information et à la documentation comme peu prioritaires. Un renforcement de la coopération avec les Etats membres lors des exercices d'identification des projets pourrait améliorer cet état de choses.

OFFICE DES STATISTIQUES

Analyse générale

66. En 1986-1987, l'Office des statistiques a continué à mettre en oeuvre 3 projets portant sur l'organisation dans des Etats membres africains lusophones et anglophones, et au Nicaragua de cours de formation de brève durée en statistiques de l'éducation, financés par l'Organisme suédois de développement international dans le cadre d'arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt. Les 4 cours de formation organisés en 1986 (au Botswana, au Cap-Vert, au Lesotho et au Nicaragua) ont permis de former 190 fonctionnaires (dont près de 30 % de femmes) aux méthodes et aux techniques de la collecte, du traitement et de l'analyse des données statistiques relatives à l'éducation. Quatre autres cours au moins seront organisés en 1987.

67. L'Office des statistiques a continué aussi à mettre en oeuvre, en collaboration avec le Ministère de l'éducation du Royaume d'Arabie saoudite, un projet financé par le PNUD relatif à l'information et aux statistiques en matière d'éducation. Ce projet a déjà abouti à la création, au Ministère de l'éducation, d'un centre de données qui fournit aux responsables de la planification, de l'administration et de l'évaluation du système éducatif un large éventail de données indispensables à leur travail quotidien. La phase du projet qui est en cours touche à sa fin et une nouvelle phase est à l'étude.

NOMBRE DE PROJETS FINANCES A L'AIDE DE RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES ET DEPENSES ANNUELLES, PAR PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT : TABLEAU RECAPITULATIF

SECTEUR DE L'EDUCATION

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	160	17.768	148	15.964	147	18.015	150	18.500
FNUAP	55	3.611	65	4.299	70	3.803	67	5.700
Fonds-en-dépôt et autres*	146	12.900	138	14.490	137	11.588	131	15.500
Fonds spéciaux	16	514	18	635	18	549	18	500
	377	34.793	369	35.388	372	33.955	366	40.200

* Y compris les projets financés par des fonds-en-dépôt constitués par voie de don et par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, les projets d'assistance technique financés par la Banque mondiale et les banques régionales, les programmes d'experts associés et les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies autres que le PNUD et le FNUAP.

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	102	12.854	82	11.788	95	10.616	90	13.100
FNUAP	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds-en-dépôt et autres*	82	9.062	68	6.403	65	5.640	60	8.100
Fonds spéciaux	8	692	8	572	10	941	10	900
	192	22.608	158	18.763	170	17.197	160	22.100

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	12	916	10	847	8	767	8	400
FNUAP	30	1.341	23	1.452	22	1.704	25	2.000
Fonds-en-dépôt et autres*	7	200	4	72	4	40	4	250
Fonds spéciaux	3	115	3	175	3	136	3	150
	52	2.572	40	2.546	37	2.647	40	2.800

* Y compris les projets financés par des fonds-en-dépôt constitués par voie de don et par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, les projets d'assistance technique financés par la Banque mondiale et les banques régionales, les programmes d'experts associés et les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies autres que le PNUD et le FNUAP.

SECTEUR DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	50	2.390	42	3.025	46	3.135	52	4.000
FNUAP	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds-en-dépôt et autres*	61	21.304	59	8.149	76	5.089	70	5.100
PIDC	85	1.450	120	3.163	143	2.911	207	3.900
Campagnes culturelles et Fonds spéciaux	30	2.601	30	2.448	32	3.547	32	3.000
	226	27.745	251	16.785	297	14.682	361	16.000

PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	21	2.126	18	1.742	21	2.052	21	2.200
FNUAP	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds-en-dépôt et autres*	7	1.201	6	422	6	120	6	600
Fonds spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-
	28	3.327	24	2.164	27	2.172	27	2.800

* Y compris les projets financés par des fonds-en-dépôt constitués par voie de don et par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, les projets d'assistance technique financés par la Banque mondiale et les banques régionales, les programmes d'experts associés et les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies autres que le PNUD et le FNUAP.

OFFICE DES STATISTIQUES

Source de financement	1984 (chiffres effectifs)		1985 (chiffres effectifs)		1986 (chiffres effectifs)		1987 (chiffres effectifs)	
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre de projets	Milliers de dollars
PNUD	1	328	1	216	1	229	1	220
FNUAP	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds-en-dépôt et autres*	2	154	3	177	3	106	2	170
Fonds spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-
	3	482	4	393	4	335	3	390

* Y compris les projets financés par des fonds-en-dépôt constitués par voie de don et par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, les projets d'assistance technique financés par la Banque mondiale et les banques régionales, les programmes d'experts associés et les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies autres que le PNUD et le FNUAP.

III. ETUDES D'EVALUATION

Etudes d'évaluation présentant un intérêt pour l'Unesco et actuellement entreprises par d'autres institutions apparentées

68. En 1986, la Banque mondiale a entrepris une étude relative à la suite et au soutien réservés par les pays emprunteurs aux projets exécutés dans le domaine de l'éducation. La notion à laquelle cette étude se réfère a été mise au point dans le souci de mieux cerner les incidences à longue échéance des projets relatifs à l'éducation : il s'agit de déterminer dans quelle mesure les avantages tirés des différents projets menés à bon terme ont continué à faire sentir leurs effets.

69. L'étude de la Banque porte sur quelque 25 projets, qui étaient tous achevés en 1980. Au titre de son programme de coopération avec la Banque mondiale, l'Unesco a participé à la conception de 15 de ces 25 projets ; de plus, elle a été chargée, dans 5 cas, de la mise en oeuvre d'une composante "assistance technique".

70. Compte tenu de l'importance de la contribution de l'Unesco aux projets faisant l'objet de cette étude, des dispositions ont été prises en vue d'offrir à la Banque mondiale une pleine coopération à la réalisation de ladite étude.

71. Pour sa part, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) procède actuellement à une analyse des examens tripartites consacrés en 1985 et 1986 aux projets exécutés par l'Unesco. L'Organisation a reçu un avant-projet de cette analyse et a fourni un complément d'information.

Activités d'évaluation menées par l'Unesco et présentant un intérêt pour d'autres institutions et donateurs

72. En 1986, un membre du personnel de l'Unité centrale d'évaluation (CEU) a participé à l'évaluation finale d'un projet financé par un fonds-en-dépôt.

73. A la suite de cette activité, un groupe de travail intersectoriel ad hoc a été mis en place ; il a étudié, d'une manière générale, les enseignements tirés par la CEU de sa participation à l'évaluation de ce projet. Un document

rappelant et soulignant les rapports entre la conception et la mise en oeuvre des projets et leur évaluation a été rédigé et distribué à tous les membres du personnel associés à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des projets financés par des fonds-en-dépôt.

74. Confiée à un évaluateur extérieur, une évaluation d'impact (catégorie III) de la composante équipement de projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires a été menée à bien en 1986. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Conseil exécutif à sa 126e session (doc. 126 EX/INF.7).

75. Bien que cette évaluation d'impact ne concerne que des projets financés par le PNUD, ses résultats et les propositions de recommandations dont elle s'accompagne - en particulier celles qui ont trait aux difficultés dues à la fréquente pénurie des devises nécessaires à l'entretien de l'équipement une fois le projet terminé - sont applicables aux projets financés à l'aide d'autres sources de financement.

76. Des dispositions ont donc été prises afin de diffuser les résultats et les recommandations de cette évaluation d'impact aussi largement que possible auprès des institutions et des donateurs intéressés.

77. Il y a lieu de mentionner aussi les travaux couramment effectués dans le cadre du Programme de coopération entre l'Unesco et la Banque mondiale. Au cours de la période 1986-1987, 14 rapports d'achèvement ont été établis. Ces rapports, rédigés sur la demande des Etats membres, portent sur des projets financés par la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation, qui ont été menés à leur terme ou qui doivent prendre fin dans un proche avenir. Dans un cas, une assistance a été prêtée à un Etat membre qui entreprenait une tâche analogue.

Analyse critique d'un échantillon de projets

78. Afin d'informer les organes directeurs de l'Organisation des principaux résultats des projets financés à l'aide de crédits extrabudgétaires et exécutés par l'Unesco, ainsi que des enseignements tirés de leur évaluation, l'Unité centrale d'évaluation a procédé à une analyse critique de 20 rapports finals établis par l'Organisation en 1986.

79. Quinze des projets sur lesquels portaient ces rapports étaient financés par le PNUD. Sur les cinq projets restants, un était financé par le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technologie au service du développement (SFFTD), un par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), et 2 par des fonds-en-dépôt (un projet financé par un fonds-en-dépôt constitué au profit du donateur et un autre par l'Organisme suédois de développement international ; enfin, un dernier rapport portait sur l'assistance technique fournie par l'Unesco à un projet financé par la Banque mondiale.

80. La répartition des projets par domaines était la suivante : éducation, 8 ; sciences exactes et naturelles, 5 ; culture, 1 ; sciences sociales, 1 ; Programme général d'information, 1.

81. Du point de vue géographique, 2 projets avaient un caractère sous-régional (Afrique orientale et australe, Caraïbes orientales) et un autre, un caractère régional (Amérique latine). Les 17 projets restants étaient mis en oeuvre dans 15 Etats membres se répartissant comme suit : Afrique, 6 ; Asie, 6 ; Etats arabes, 2 ; Amérique latine, 1.

Composantes des projets

82. Sur les 20 projets examinés, 12 étaient exécutés par des experts résidents de l'Unesco et 8 étaient administrés par des ressortissants du pays considéré ; 14 comportaient une composante "bourses" (qui absorbait, dans 3 cas, une part importante du budget total du projet). Tous les projets, à une exception près, ont bénéficié de la fourniture d'équipement et dans 3 cas, le coût de cet équipement a constitué l'un des principaux postes du budget total du projet.

Experts

83. Une tendance générale ressort clairement de l'analyse des rapports : les projets sont de moins en moins administrés par un conseiller technique principal de l'Unesco assisté d'une équipe d'experts de l'Unesco, et de plus en plus par des experts nationaux, bénéficiant ordinairement des services de consultants spécialisés engagés pour des périodes de courte durée.

84. Dans plusieurs projets, en particulier ceux qui visent à la création d'institutions, on observe une continuité des services de consultant : un même consultant travaille à peu près deux mois à la mise en oeuvre du projet et revient sur place, pour des périodes d'une durée analogue, de trois à quatre fois au cours de la durée de vie du projet.

85. En ce qui concerne les experts nationaux, il a été indiqué dans l'un des rapports qu'il conviendrait de leur fournir un manuel décrivant les procédures applicables à la gestion des projets en vertu des réglementations PNUD/Unesco.

Bourses

86. Les rapports ne contiennent aucune critique concernant l'administration des bourses par l'Unesco ; l'un d'eux comprend une appréciation élogieuse de la manière dont l'Unesco s'est employée à organiser le programme de bourses, notamment en plaçant certains boursiers dans le secteur industriel plutôt qu'en milieu universitaire.

87. La principale évolution qui se dessine est une tendance générale à utiliser des bourses à court terme pour l'acquisition de compétences spécifiques ou d'une expérience universitaire précise plutôt que des bourses à long terme permettant d'obtenir des titres universitaires tels qu'un grade ou un doctorat.

Equipement

88. A une exception près, tous les projets examinés comportaient une composante équipement allant du stric minimum (d'une manière générale, un véhicule et du matériel de bureau) à un appareillage onéreux et perfectionné (ordinateurs et autre matériel électronique ; matériel d'extraction tel qu'appareils de forage).

89. Les principaux points soulevés ont trait à l'entretien de l'équipement. Deux rapports évoquent les problèmes qui se posent à cet égard une fois le projet terminé, du fait que les devises nécessaires à l'achat des pièces de rechange font défaut. Il s'agit là d'une question fondamentale ; elle a été examinée dans une évaluation d'impact qui a été confiée à un évaluateur extérieur et dont les résultats ont été présentés au Conseil exécutif à sa 126e session (doc. 126 EX/INF.7).

90. Le rapport relatif à un projet de formation d'alphabétiseurs souligne les problèmes rencontrés en raison du manque de fonds pour l'acquisition des fournitures nécessaires et en particulier du papier. Dans ce cas précis, une source d'assistance bilatérale a accepté de fournir le papier nécessaire, permettant ainsi au projet de se poursuivre.

91. Un rapport fait état de la diligence avec laquelle les demandes d'équipement ont été traitées ; un autre, cependant, évoque des retards dans la réception de l'équipement, tout en soulignant qu'étant donné qu'il s'agissait d'un matériel très onéreux (plus de 50.000 dollars), ce retard était dû vraisemblablement au lancement d'un appel d'offres, conformément aux procédures en vigueur au PNUD.

92. Dans un projet sous-régional, la question a été soulevée de savoir si le matériel fourni pour la reproduction de la documentation était approprié ; d'après les indications fournies, il semble que la question méritait en effet d'être posée.

Enseignements tirés de l'évaluation des projets et autres observations

93. Il existe une nette tendance à avoir recours aux services d'experts nationaux pour l'exécution des projets opérationnels. On ne peut que s'en féliciter lorsqu'il s'agit de projets mis en oeuvre directement par les gouvernements. Il reste que dans le cas de projets novateurs et de grande ampleur, qui nécessitent une assistance technique ainsi que des ressources à la fois financières et matérielles, la fourniture, pendant des périodes relativement longues de services d'experts ou de consultants internationaux, peut aussi avoir des effets bénéfiques sur la mise en oeuvre des projets et la réalisation de leurs objectifs.

94. Comme la plupart des projets sont directement gérés par du personnel national, il faudrait procéder d'urgence à la réimpression ou à la mise à jour de manuels ou de directives indiquant clairement toutes les procédures et pratiques administratives à appliquer lors de l'exécution d'un projet. Outre qu'elle assurerait une mise en oeuvre satisfaisante, l'application de ces directives allégerait aussi la charge de travail des responsables nationaux des projets du spécialiste du programme compétent à l'Unesco, en permettant d'éliminer tout échange superflu de correspondance ou de télégrammes au sujet de simples questions de procédure ou de pratique administrative.

95. Il dépend en grande partie de la conception même d'un projet qu'il soit aisé, voire tout simplement possible d'évaluer ce projet et de déterminer s'il a atteint ses objectifs immédiats de manière efficiente et efficace. Cette question a retenu tout particulièrement l'attention du PNUD, dont les projets les plus récents sont tous conçus à partir d'un cadre logique destiné à faciliter une évaluation effective.

96. Un seul des projets examinés dans l'analyse résumée ici a été conçu et exécuté selon cette nouvelle méthode, dont les avantages sont patents puisque son application permet de formuler, concernant la réussite d'un projet, des conclusions qui sont basées sur des faits.

97. Les rapports relatifs aux autres projets ne sont pas des rapports d'évaluation ; d'une manière générale, ils répondent à l'approche historique classique, associant la description et l'information de type comptable, et laissent parfois une certaine place à la subjectivité.

98. Pour procéder à une évaluation approfondie de ces différents projets, il faudrait se livrer à un réexamen détaillé, en entreprenant des visites sur le terrain, en ayant des entretiens avec le personnel national ainsi qu'avec les spécialistes du programme, et en étudiant les dossiers. Pareille opération serait excessivement coûteuse.

99. Pour ce qui est des projets PNUD, le rapport final de type classique sera progressivement remplacé par un autre document, du fait que la conception des projets comporte désormais des mécanismes intégrés d'évaluation. En outre, plusieurs des autres grandes sources de financement commencent elles aussi à avoir recours à la méthode du cadre logique. Il devrait donc être possible, à l'avenir, d'établir un bref compte rendu d'évaluation pour chaque projet.

Problèmes communs à plusieurs projets

100. L'analyse critique des rapports finals a fait apparaître trois types de problèmes communs à plusieurs projets, qui ont tous trait à la conception de ces derniers :

(a) Les hypothèses de base concernant la rapidité avec laquelle les pays bénéficiaires peuvent construire les locaux nécessaires à la mise en place des instituts du projet sont souvent trop optimistes ; d'où un retard général dans l'exécution du projet (2 cas), l'entreposage de l'équipement dans de mauvaises conditions (1 cas) ou encore le manque de logements pour les experts internationaux (1 cas).

Compte tenu de la situation économique qui règne dans la plupart des pays bénéficiaires, il est à prévoir que l'estimation des délais nécessaires à la construction des bâtiments continuera d'être source de difficultés ;

(b) Autre problème critique : l'insuffisance des recherches préalables (préparation antérieure au projet) concernant l'insertion du projet envisagé dans le cadre national (3 cas) ou encore la méconnaissance apparente des conditions socio-économiques dans lesquelles les projets devront être mis en oeuvre (2 cas).

L'Organisation a pris des dispositions en vue de remédier à cette difficulté, notamment par le recours à des profils par pays et à des études sectorielles ;

(c) Dans 4 cas, les objectifs immédiats ont été définis de manière beaucoup trop large ; ils recouvrent une vaste gamme d'activités diverses et sont associés à des objectifs de développement à long terme à la fois irréalistes et trop ambitieux. En revanche, un projet, bien qu'il n'ait pas été conçu selon la méthode du cadre logique, ne comportait qu'un objectif, très clairement défini. Ce projet a vraisemblablement été le plus fructueux de tous ceux de l'échantillon étudié.

Il faut donc souligner que l'adoption par le PNUD de nouvelles méthodes de conception de projets, fondées sur la notion de cadre logique, contribuera dans une large mesure à combler ces lacunes et à permettre la formulation d'objectifs bien définis.

ISSN 0302-069X

GEOLOGICAL CORRELATION

SPECIAL ISSUE
PARIS DECEMBER 1987

INTERNATIONAL GEOLOGICAL CORRELATION PROGRAMME IGCP

SCIENTIFIC ACHIEVEMENTS 1983-1987

GEOLOGICAL CORRELATION

is a series of reports issued by Unesco for the *International Geological Correlation Programme* (IGCP), a scientific enterprise carried out in co-operation with the International Union of Geological Sciences (IUGS). The numbers of the series will be issued with individual pagination at irregular intervals – there will be no arrangement in volumes. *Geological Correlation* contains information on national committees, reports on sessions, lists of accepted projects, annual reports of Scientific Committee and the Board, composition, work plans and progress reports of project working groups, current bibliographies of IGCP publications, secretariat news, reports of IGCP meetings held and announcements of forthcoming ones, condensates of final reports on projects. New material and announcements will be published under the author's (submitter's) responsibility for the scientific contents. Supplementary material will be published in *Nature and Ressources* (Unesco) and the *Episodes* (IUGS). All contributions to *Geological Correlation* should be addressed to:

The IGCP Secretariat,
Division of Earth Sciences,
Unesco - 7, place de Fontenoy,
75700 Paris - France

Editor

Prof. Brian J. Skinner, Chairman
of the IGCP Scientific Committee

LIST OF ABREVIATIONS

AGID	Association of Geoscientists for International Development
BRGM	Bureau de Recherches géologiques et minières
CCOP	Committee for Co-ordination of Joint Prospecting for Mineral Resources in Asian Offshore Areas
CGMW	Commission for the Geological Map of the World
COGEODATA	Committee on Storage, Automatic Processing, and Retrieval of Geological Data
COSPAR	Committee on Space Research (ICSU)
DSDP	Deep Sea Drilling Project
ESCAP	Economic and Social Commission for Asia and the Pacific
IAGC	International Association for Geochemistry and Cosmochemistry
IAGOD	International Association on the Genesis of Ore Deposits
ICG	Inter-Union Commission on Geodynamics
ICL	Inter-Union Commission on the Lithosphere
ICS	International Commission on Stratigraphy
ICSU	International Council of Scientific Unions
IGC	International Geological Congress
IGCP	International Geological Correlation Programme
IGU	International Geographical Union
INQUA	International Union for Quaternary Research
IUGS	International Union of Geological Sciences
SCOR	Scientific Committee on Oceanic Research
UN	United Nations
UNCSTD	United Nations Conference on Science ant Technology for Development
UNDP	United Nations Development Programme
Unesco	United Nations Educational, Scentific and Cultural Organization
UN DTCD	United Nations Department of Technical Co-operation for Development

SC-87/WS/39
Paris, December 1987
Published in English only

ISSN 0302-069X

GEOLOGICAL CORRELATION

SPECIAL ISSUE
PARIS DECEMBER 1987

INTERNATIONAL GEOLOGICAL CORRELATION PROGRAMME IGCP

SCIENTIFIC ACHIEVEMENTS 1983-1987

PREFACE

The first report on the scientific achievements of the IGCP, for the period 1973-1977, was published in Paris in September 1978. The report was edited by Dr M.G. Bassett (UK).

The second report, for the period 1978-1982, was published in Paris in September 1983. It was edited by Dr A.W. Bally (U.S.A.), Chairman of the IGCP Scientific Committee, and Dr L. Hoover (U.S.A.), Chairman of the IUGS Advisory Board for Publications.

In 1986, a decision was taken by the Board to prepare a third report on the scientific achievements of the Programme for the period of 1983-1987. Prof Brian J. Skinner (U.S.A.), Chairman of the IGCP Scientific Committee, kindly accepted to be its Editor. He also agreed together with Prof H.A.F. Chaves (Brazil), a Member of the IGCP Scientific Committee, to write an introductory summary entitled simply "IGCP 1983-1987". This report also contains a summary by the Secretary of the IGCP, Dr E. Dudich (Hungary), providing an overview of the regional and thematic development of the Programme. Much credit for the success of the Programme is attributed to the skilled management of Dr E. von Braun, who retired from the post of the IGCP Secretary at the end of September 1986. Dr von Braun was held in the highest regard by all who knew him in the IGCP, both for the high standard of his work and for his human qualities.

The thematic arrangement of the present volume differs from that of the previous ones, being subdivided in much more detail, as follows.

I. Projects related to stratigraphy, sedimentation, and geological time (General stratigraphy, Precambrian, Paleozoic, Mesozoic and Cenozoic);

II. Projects related to mineral resources, geochemistry and petrology (Petrology and geochemistry, General mineral resources and metallogeny, Igneous processes and mineral deposits, Sedimentary processes and mineral deposits, Weathering processes and mineral deposits, Energy resources);

III. Quaternary and Recent: geology and man;

IV. Tectonics and Geophysics (Geophysics; Tectonics in Eurasia; Tectonics in the Americas and Africa).

Thanks are due to all project leaders who contributed, and in particular to those members of the IGCP Scientific Committee, who wrote summarizing introductions to some of the above thematic groups: A.T. Al-Mishwt, H.A.F. Chaves, D.I. Groves, F. Hehuwat, H. Kono, C. Pedrazzini, V. Ramos, A.K. Sinha, B.J. Skinner, and E. Stumpfl.

The scientific achievements of altogether 59 projects summarized in this report represent, beyond doubt, a major contribution to the advancement of geological sciences on a worldwide scale, and are to the benefit of all the 122 countries involved in the Programme.

The IGC has repeatedly been acknowledged by the scientific community as being one of the most productive and successful programmes of international co-operation. At the same time, it is also a model of exemplary joint enterprise of Unesco and the International Union of Geological Sciences. This was particularly emphasized at the 15th session of the IGCP Board (February 1987) by the President of the IUGS, the late Dr W.W. Hutchison. Unfortunately, it was the last occasion he could address the Board. It is our sad duty to pay him a last tribute for his interest in, care for, and support to the IGCP.

Trondheim
15 October 1987

Prof K.S. Heier
Chairman of the IGCP Board

CONTENTS

Preface. by Knut Heier 3

IGCP. 1983-1987. by Brian J. Skinner and H.A.F. Chaves 9

Rapport from the Secretariat, by E. Dudich 10

SCIENTIFIC ACHIEVEMENTS (1983-1987) 13

I. PROJECTS RELATED TO STRATIGRAPHY, SEDIMENTATION AND GEOLOGIC TIME 13

I A. GENERAL STRATIGRAPHY PROJECTS, by C. Pedrazzini 13

Project 53: Ecostratigraphy, by A. Martinsson and A.J. Boucot 14

Project 148: Quantitative stratigraphic correlation techniques, by F.P. Agterberg 15

Project 175: Precision in stratigraphy, by N.F. Hughes 16

Project 179: Stratigraphic methods applied to Proterozoic sediments, by J. Sarfati, N. Clauer, M. Semikhatov and G.M. Young 17

Project 196: Calibration of Phanerozoic time scale, by G.S. Odin, N.H. Gale, A.J. Hurford 18

Project 199: Rare events in geology, by K.J. Hsu, J.A. McKenzie, Sun Shu 18

Project 216: Global biological events in Earth history, by O.H. Walliser 19

Project 219: Comparative lacustrine sedimentology through time and space, by K. Kelts

I B. PRECAMBRIAN PROJECTS, by D.I. Groves 21

Project 108/144: Precambrian of West Africa and its correlations with eastern Brazil, by I. Yace 22

Project 160: Precambrian exogenic processes, by K. Laajoki 22

Project 204: Precambrian evolution of the Amazonian region, W. Teixera and C.C.G. Tassinari 23

I C. PALEOZOIC PROJECTS, by H.A.F. Chaves and C. Pedrazzini 24

Project 29: The Precambrian-Cambrian boundary, by J.A. Cowie 25

Project 86: East European Platform, SW border, by K.B. Jubitz 28

Project 192: Cambrian and Ordovician development in Latin America, by F.G. Aceñolaza, B. Baldis and O. Bordonaro 30

Project 193: Siluro-Devonian of Latin America, by M.A. Hüniken 32

Project 211: Late Paleozoic of South America, by A.J. Amos and S. Archangelsky 33

Project 203: Permo-Triassic events of the eastern Tethys region and their intercontinental correlation, by Yang Zun-yi 35

Project 237: Gondwana floras, by O. Rösler 37

I D. MESOZOIC AND CENOZOIC PROJECTS

Project 171: Circum-Pacific Jurassic, by G.E.G. Westermann 37

Project 191: Cretaceous paleoclimatic atlas, by E.J. Barron, 43

Project 198: Evolution of the northern margin of the Tethys, by M. Rakús 44

Project 183: West African Mesozoic and Cenozoic correlations, by M. Moullade and O.S. Adegoke 46

Project 210: Continental sediments in Africa, by C.A. Kogbe, E. Klitzsch and J. Lang 46

Project 165: Regional stratigraphic correlation of the Caribbean, by J.L. Yparraguirre 47

Project 174: Geological events at the Eocene-Oligocene boundary, by Ch. Pomerol 48

Project 41: Neogene-Quaternary boundary, by K.V. Nikoforova 50

II. PROJECTS RELATED TO MINERAL RESOURCES, GEOCHEMISTRY AND PETROLOGY 51

II A. PETROLOGICAL AND GEOCHEMICAL PROJECTS, by A.T. Al-Mishwt

Project 92: Archaean geochemistry, by A.M. Goodwin and G.N. Hanson 52

Project 120: Magmatic evolution of the Andes, by E. Linares 53

Project 154: Global exchange and processing of information in geochemistry, by H. de la Roche, J.M. Stussi 56

Project 163: Design and generation of a world data base for igneous petrology, by F. Chayes 57

Project 195: Ophiolites and lithosphere of marginal seas, by L. Beccaluva and N. Bogdanov 58

Project 197: Metallogeny of ophiolites, by N.J. Page and S. Karamata 60

Project 217: Proterozoic geochemistry, by K.C. Condie 61

Project 235: Metamorphism and geodynamics, by L.L. Perchuk and M. Brown 62

Project 239: Exploitation of IGBADAT, by F. Chayes 63

II B. GENERAL MINERAL RESOURCES AND METALLOGENY, by B.J. Skinner 64

Project 91: Metallogeny of the Precambrian, by V.I. Kazansky 64

Project 169: Tectonics and metallogeny of the Alpine-Himalayan belt in the Mediterranean arc and Western Asia, by S. Janković and W. Petrascheck 66

II C. IGNEOUS PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS, by E. Stumpfl and B.J. Skinner 71

Project 60: Correlation of Caledonian stratabound sulphides, by F.M. Vokes 71

Project 161: Sulphide deposits in mafic and ultramafic rocks, by A.J. Naldrett 72

Project 220: Correlation and resource evaluation of tin/tungsten granites in southeast Asia and the western Pacific region, by S. Suensilpong and T. Nozawa 75

II D. SEDIMENTARY PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS, by Brian J. Skinner 76

Project 156: Phosphorites, by S.R. Riggs and W.C. Burnett 76

Project 187: Siliceous deposits, by J.R. Hein 78

II E. WEATHERING PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS, by D. Groves 80

II F. ENERGY RESOURCES, by F. Hehuwat 80

Project 157: Early organic evolution and mineral and energy resources, by M. Schidlowski 81

Project 166: Correlation of coal bearing formations, by P.P. Timofeev 83

III. QUATERNARY AND RECENT: GEOLOGY AND MAN **84**

III A. CLIMATES AND ENVIRONMENTS OF THE QUATERNARY 84

Project 24: Quaternary glaciations in the Northern Hemisphere, by J. Macoun 84

Project 146: River flood and lake level changes, by R. Paepe and L. de Meyer 85

Project 158: Paleohydrology of the temperate zone during the last 15.000 years, by L. Starkel and B.E. Berglund 86

Project 200: Sea-level correlation and applications, by P.A. Pirazzoli 90

Project 201: Quaternary of South America, by H.H. Camacho and K. Suguio 93

Project 218: Quaternary processes and events in South-East Asia, by N. Thiramongkol, B.K. Tan and H.M.S. Hartono 94

IV. TECTONICS AND GEOPHYSICS **95**

IV A. GEOPHYSICS, by M. Kono 95

Project 206: A worldwide comparison of the characteristics of major active faults, by R.C. Bucknam, Ding Guoyu, and Zhang Yuming 96

IV B. TECTONICS IN EURASIA, by A.K. Sinha 98

Project 5: Correlation of Prevariscan and Variscan events of the Alpine-Mediterranean mountain belt, by F. Sassi, H.W. Flügel and C. Spassov 98

Project 27: The Caledonide orogen, by B.A. Sturt and D.L. Bruton 98

Project 215: Proterozoic fold belts, by R. Caby 100

Project 224: Pre-Jurassic evolution of the eastern continental margin of Asia, by K. Ichikawa 101

Project 236: Precambrian events in the Gondwana fragments, by D.J. Ellis 102

IV C. TECTONICS IN THE AMERICAS AND AFRICA, by V. Ramos 103

Project 164: Pan-African crustal evolution, by A. Al-Shanti 104

Project 202: Megafaults of South America, by F. Hervé 104

Project 227: Magmatism and evolution of extensional regions of the African Plate, by R.T. Lubala and A.B. Kampunzu

Appendix 1 List of IGCP Projects (1983-1987) 107

Appendix 2 Participation in IGCP projects (1985-1986) 112

IGCP 1983-1987

by B.J. SKINNER and H.A.F. CHAVES

The International Geological Correlation Programme is an extraordinary venture. The geological processes that operated over the past 4 billion years paid no heed to the national boundaries of today. The geological features, and the geological evidence on which our knowledge of the earth is based, cross all kinds of human social boundaries. The International Geological Correlation Programme manages to make that evidence accessible to all by opening doors between countries and between language groups despite a myriad of political, economic, ethnic, religious and other differences. Not only is it a vehicle through which a remarkable degree of international cooperation has occurred, it is a vehicle through which students and scientists from less developed countries have been able to receive training and become active participants in international scientific activities.

IGCP has produced a flood of scientific results of great importance over the past 15 years. Results continue to pour out and the program is even more active, more diverse, and more globally international in scope than it was when it was founded. It is surely unique in modern science that such a modestly funded program should involve so many people, from so many countries, and yet loom as large as IGCP does among the geological sciences.

The 5-year report for 1978-1982, noted with regret the paucity of IGCP projects directed toward marine geology and geophysics. In the year following that report, 1983, Project 200, "Sea-level correlation and applications" was approved. To date this is still the only project with a strong marine orientation. In the same year, Project 206, "Correlation of active faults" was also approved, and this continues to be the only active project with an orientation that is primarily geophysical. Regrettable as the paucity of marine and geophysics projects may be, it is hardly surprising that the situation is the way it is. Marine sciences are well served by international cooperation through other programs, and geophysics also has a number of programs that serve to keep international doors open and international programs active.

IGCP is a scientific programme, and all project proposals are judged primarily on their scientific merits. But it is also an international programme and it cannot be overlooked that the emphasis and importance participants may place on project activities might vary from country to country. In particular it is apparent that questions concerning technology and information transfer are likely to be of greater importance to scientists in developing countries than they are to scientists in western industrial countries. For this reason, an awareness for, and encouragement of activities in developing countries has been stimulated over the past five years. The results have been very encouraging. Several projects were initiated by scientists from African countries and they have drawn an encouraging level of international participation. Examples are Project 210, "Continental sediments in Africa"; and Project 237, "Magmatism and evolution of extension regions of the African Plate". Latin American based projects have also grown in number over the past five years. From 1983 to 1987, nine projects with a primary Latin American orientation were approved – there are Projects 165, 201, 202, 204, 211, 236, 237, 242, and 249. This is a very positive development. Even more encouraging is the increasing number of projects initiated in eastern and southeastern Asia – project numbers 206, 218, 220, 224, 226, 246, and 250 were initiated from that region in the last five years. In addition, there has been a notable increase in activities by geologists from China in many other projects.

One of the big changes in the sciences in recent years has been an explosive growth in the use of computers. Computer applications in geological data handling and processing is a reality that has come to center stage and is now a well known and established actor. The period of 1983-1987 brought new roles for the actor. Computers started the electronic revolution, but the real breakthrough came with microcomputers and the use of interactive instead of batch processing, which made computers popular and available to every one due to low prices and facility in using them.

Inspite of that, the missionary task of convincing geologists to use computers is not yet over. Evidence of this is the still small number of projects in IGCP that deal specifically with computer applications. Nevertheless, outstanding contributions were made by these projects, which cover data base constructions (projects 154, 156, 163, and 239); data handling and exchange (projects 148, 154, 156, and 191); graphical presentation (projects 148 and 191); and the evaluation of mineral resources (project 156). Important aspects of computer applications, updating of data bases, and training of users are being achieved either through IGCP projects (e.g., project 239), or international scientific organizations (viz. Subcommission on Quantitative Stratigraphy, following the work of project 148).

Project 163 (Design and Generation of a World Data Base for Igneous Petrology) was aimed at designing a retrospective data base for igneous petrology through literature scanning and data accumulation in order to provide adequate international electronic data processing. The project succeeded in constructing a large data base – the IGBADAT Igneous Basic Data) – now distributed by the World Data Center A of the Environment Data Service, US National Oceanographic and Atmospheric Administration. Besides data collection, a complete computer system for both main frame and microcomputers was developed, including a grammar and vocabulary processor. The project was replaced by the Project 239 (Exploitation of IGBADAT) which has its main scope the discovery of subtle patterns hidden in the data base, dissemination of itsusage, and development of new standards for exchange of data.

Project 154 (Global Exchange and Processing of information in Geochemistry) like project 239, focuses on the usage of geochemical data bases existing in North America, Australia, and Europe, together with personal and internal data gathered by geologists. Special care was given to the exchange of geochemical and additional data (location, geology, petrography). In order to identify possible problems and to solve them, a theoretical study of geochemical and metallogenic characteristics of two micas granites and associated rocks was developed, besides interregional and intercontinental geochemical correlations.

Project 156 (Phosphorites) has a subprobject aimed at the interchange of phosphate resource data that resulted in the creation of a Committee on Phosphorite Standards. Under project auspice, two related computerized data files are being built, PHOSBIB – world-wide bibliography – and IPRDB – the International Phosphate Resources Data Base – that includes geographic, geologic, and economic data about each known occurrence.

Project 191 (Cretaceous Paleoclimatic Atlas Project) was aimed at the reconstruction and correlation of Cretaceous

paleoclimatic data through a multidisciplinary compilation of available evidences. There was no mention of the uses of computer in its original goals, but early in the activities of the project, the participants realized that the only way to accomplish the goal was to produce a computerized data base for compiling paleoenvironmental data in order to derive a computer-based global paleogeography of the Cretaceous.

Project 148 (Quantitative Stratigraphic Correlation Techniques) is a very successful project and an excellent example of the methodology of how to solve problems using mathematics and computers. In ten years of work it passed through all phases of problem solving: identification of problems; development of theoretical mathematical and statistical tools; establishment of standards and codes; algorithm implementation and testing; field example testing; extensive documentation; and training and distribution to new users. An extensive bibliography emanated from the project including computer programs and a collection of papers in eight books. The project is finished but international cooperation will be maintained in the future within the recently established Committee on Quantitative Stratigraphy under the International Commission on Stratigraphy. This cooperation includes teaching of short courses and distribution of programs for microcomputers.

Report of the IGCP Secretariat

by E. DUDICH

The life and development of the IGCP has various aspects. The scientific aspects are dealt with extensively in other, more substantial parts of the present issue.

The dynamics of the number of IGCP projects may be summed up as follows:

Table 1

	1983	84	85	86	87
Proposals received	14	17	17	17	17
Proposals accepted	10	6	7	8	8
Ongoing projects	50	48	47	52	51

Accordingly, the number of ongoing projects has been stabilized to about 50. (The starting number in 1973 was 28).

The total number of active projects in the period of 1983-1987 is 85. (For details, see Appendix 1.)

The evolution of the thematic distribution of the projects during the whole life of IGCP provides a rather interesting picture.

Table 2

Thematic group	1973	1984	1987
Time scale	34	12	2
Events and processes	17	29	47
Regional correlation	12	31	30
Mineral resources	17	16	17
Methods	7	12	4

The "time scale" category shows a dramatic decrease while the percentage of event stratigraphy and geological process analysis has been steadily increasing. While the mineral and energetical resources are kept at the same level, the methodological projects show an alarming drop during the past four years. This might be a point of concern and consideration for the Scientific Committee and the Board.

The level of involvement (and active participation) of countries in various parts of the world has always been an important aspect in the assessment of the IGCP.

Table 3

Level of involvement in projects	Africa	Arab states	Asia& Ocean.	Lat.Am. &Carib.	N.Am. Europe	Total
4 or less	(14)23	(9)8	(8)8	(3)12	(2)2	(36)53
5 to 9	(7) 7	(2)5	(5)4	(8) 5	(3)8	(25)29
10 or more	(7) 1	(3)1	(6)8	(5) 7	(28)(23)	(49)(40)
Total	(28)31	(14)14	(19)(20)	(16)24	(33)33	(110)122

First columns ( ) 1978-1982 Second columns 1983-1986 (data of 1987 still uncomplete)

The total overall growth from 110 to 122 is encouraging, but the details reveal serious problems. Uniform and very positive increase can be stated for the Latin American-Caribbean region. On the contrary, the Arab states region and the sub-saharan Africa seem to lose interest. This is very probably due, at least to some extent, to financial problems – IGCP funding is only "seed money", the research activity has to be financed from other (mostly national) sources.

13 countries are involved in more than 20 projects:

Table 4

No of projects	Country
50	United Kingdom
44	United States
43	Australia
42	France and the Federal Republic of Germany
38	Canada
35	USSR
28	China
27	India
24	Argentina, Japan
21	Brazil, Sweden

Table 5

Africa: 37 countries

10:	South Africa (1)
8:	Nigeria, Tanzania , Senegal (3)
7:	Kenya (1)
6:	Zambia (1)
5:	Benin, Ethiopia, Zaire (3)
4:	Côte d'Ivoire, Liberia (2)
3:	Congo, Gabon, Madagascar, Mali, Sierra Leone, Zimbabwe (7)
2:	Burundi, Cameroon, Mauritania, Niger, Togo (5)
1:	Angola, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, Comores, Ghana, Guinea-Bissau, Rwanda, Sao Tomé and Principe (9)

Table 6

Arab States: 14 countries

10:	Egypt (1)
8:	Algeria, Morocco (2)
5:	Iraq, Syria, Tunisia (3)
3:	Kuwait, Somalia (2)
2:	Jordan, Libya, Saudi Arabia, Sudan (4)
1:	Quatar, Yemen (2)

Table 7

Latin America and the Caribbean: 24 countries

24:	Argentina
21:	Brazil
16:	Chile
15:	Venezuela
14:	Colombia
12:	Peru
10:	Mexico
8:	Bolivia, Uruguay (2)
7:	Ecuador
6:	Costa Rica, Cuba (2)
4:	Paraguay
3:	Jamaica
2:	French Guiana, Guatemala, Guyana, Panama (4)
1:	Bermuda, Dominican Republic, Haiti, Honduras, Nicaragua, Suriname (6)

Table 8

Europe and North America: 33 countries

50:	United Kingdom
44:	United States
42:	France, Federal Republic of Germany (2)
38:	Canada
35:	USSR
21:	Sweden
20:	Italy
19:	Spain, Switzerland (2)

Table 8 (cont.)

18:	Poland, Yugoslavia (2)
16:	Austria, Czechoslovakia (2)
15:	Bulgaria, Denmark (2)
14:	Hungary, The Netherlands (2)
13:	Norway
12:	Finland
11:	Israel
10:	Belgium, Romania (2)
9:	Turkey
8:	Ireland
7:	Ukrainian SSR
6:	Cyprus, Greece, Portugal (3)
5:	Byelorussian SSR, German Democratic Republic (2)
1:	Albania, Luxembourg (2)

Table 9

Asia and Oceania: (20 countries and regions)

43:	Australia
28:	China
27:	India
24:	Japan
19:	Viet Nam
12:	New Zealand
11:	Thailand
10:	Malaysia
9:	Iran
8:	Indonesia
7:	Pakistan
6:	Republic of Korea
4:	Philippines, Sri Lanka (2)
3:	Nepal, Papua New Guinea (2)
2:	Fiji, Hong Kong, Mongolia, Singapore (4)

Distribution of IGCP Project Leaders by regions and countries 1983-1984

AFRICA	3
Nigeria	2
Zaire	1
ARAB STATES	1
Saudi Arabia	1
LATIN AMERICA	8
Argentina	5
Brazil	1
Chile	1
Cuba	1
N. AMERICA AND EUROPE	40
Austria	1
Belgium	1
Bulgaria	1
Canada	4
Czechoslovakia	1
Finland	1
France	6

FRG	1
GDR	1
Italy	2
Norway	1
Poland	1
Sweden	1
Switzerland	2
USA	8
USSR	6
Yugoslavia	2

ASIA AND OCEANIA	12
Australia	3
China	2
India	1
Japan	3
Thailand	3

Altogether 30 countries

SUCCESSION OF COUNTRIES

8	USA
6	France, USSR
5	Argentina
4	Canada
3	U.K., Australia, Japan, Thailand (4 countries)
2	Nigeria, Italy, Switzerland, Yugoslavia, China (5 countries)
1	Zaire, Saudi Arabia, Brazil, Chile, Cuba, Czechoslovakia, Austria, Belgium, Bulgaria, Finland, FRG, GDR, Norway, Poland, Sweden, India (16 countries)

Distribution of IGCP Project Leaders by regions and countries 1985-1986)

AFRICA	5
Ivory Coast	1
Nigeria	2
Zaire	2

ARAB STATES	0

LATIN AMERICA	16
Argentina	9
Brazil	4
Chile	2
Cuba	1

N. AMERICA AND EUROPE	52
Austria	2
Bulgaria	1
Canada	5
Czechoslovakia	1
Finland	1
France	8
FRG&BerlinW	3
GDR	1
Italy	2
Norway	2
Poland	1
Sweden	1
Switzerland	3
U.K.	2
USA	12
USSR	6
Yugoslavia	1

ASIA AND OCEANIA	16
Australia	3
China	4
India	2
Indonesia	1
Japan	3
Malaysia	1
Thailand	2

Altogether 31 countries

SUCCESSION OF COUNTRIES

12	USA
9	Argentina
8	France
6	USSR
5	Canada
4	Brazil, China
3	FRG, Switzerland, Australia, Japan
2	Nigeria, Zaire, Chile, Austria, Italy, Norway, Sweden, U.K., India, Thailand (10 countries)
1	Ivory Coast, Cuba, Bulgaria, Czechoslovakia, Finland, GDR, Poland, Yugoslavia, Indonesia, Malaysia (10 countries)

In order to overcome, at least to some degree, the difficulties of Third World countries' participation in the IGCP, special attention has been paid to provide financial support to participants from developing countries, and to organize regional meetings of the IGCP in various regions. (E.g. in 1985: Bogota, Rabat; 1986: Rabat, Kathmandu; 1987: Jakarta, Tucumán).

The funding level of the IGCP – with some fluctuations – essentially has remained at the previous level (in spite of the budget cuts that occurred at Unesco after the withdrawal of the U.K., the U.S.A. and Singapore from the organization by the end of 1985). This is due, above all, to the voluntary contributions of IUGS, coming from the USA and the UK, which, in this way, continue to support the IGCP aside from their top activity in project participation and project leadership.

The Scientific Committee of the IGCP had carried out its mandate during the period on a higher professional level. It was chaired in 1983 by A.W. Bally (USA), 1984-85 by R.W.R. Rutland (Australia), and 1986-87 by B.J. Skinner (USA). The number of its members was, however, reduced from 20 to 17 in 1986.

The Board of the IGCP, acting on the recommendations of the Scientific Committee and the documents prepared and presented by the Secretariat, successfully led the Programme through this five-year period. Its chairmen and vice-chairmen were:

1983-1984

Chairman	G.O. Kesse (Ghana)
Vicechairman	J.C. Maxwell (USA)
Vicechairman	G.B. Vai (Italy)

1985-1986

Chairman	J.F. Lovering (Australia)
Vicechairman	J.M. Tater (Nepal)
Vicechairman	K.S. Heier (Norway)

1987-

Chairman	K.S. Heier (Norway)
Vicechairman	A.J. Naldrett (Canada)
Vicechairman	R.P. Suggate (New Zealand)

Guidelines for the Project Leaders were issued in No 12 of Geological Correlation (1984). The third volume of the IGCP Catalogue appeared in 1983, covering the former five year period (1978-1983), and having the impressive number of 789 pages.

In 1987 the Guidelines for the National Committee reports were revised. It is an unsolved problem of the IGCP, that less than half of approximately 80 (83 in 1987) National Committees submit an annual report regularly. At the same time, the project reporting procedure was also revised.

Another concern of the IGCP Scientific Committee and Board is the cooperation with other international programmes and institutes. It has to be admitted that this cooperation is still at the same level as at the beginning of this five-year period. It is beyond doubt, however, that a reinforced type of cooperation (and joint funding of some activities) is needed imperatively to meet some of the problems outlined above.

At the end of September 1986, Dr. Eckart von Braun, who managed the IGCP activities during 12 years, retired from Unesco, to the greatest regret of all those who experienced his uncommon professional and human qualities. He even found time and energy to introduce his successor, the author of the present report, to the job. Nevertheless, the year 1987, managed by a newcomer, has to be considered as a transition, which obviously was not free of errors. It was, however, considerably smoothened by the ability of Miss E. Roumain, who continued her indispensable work at the Secretariat.

In this year 1987, a new Subprogramme of the IGCP was launched, entitled "Quaternary Geosciences and Human Survival". Inaugurated in July 1987 in Jakarta, Indonesia, it will take shape in the near future as an essential contribution of the IGCP (and thus, of Unesco and IUGS) to the International Geosphere-Biosphere Programme (IGBP) of ICSU.

Last but not least, a word of acknowledgement and gratitude is due to all those who contribute to the present "Blue Issue": the authors of the individual project reports, those of the thematic summaries and above all to Professor Brian J. Skinner, who performed the thankless task of scientific editing.

SCIENTIFIC ACHIEVEMENTS (1983-1987)

I. PROJECTS RELATED TO STRATIGRAPHY, SEDIMENTATION AND GEOLOGIC TIME

I A. GENERAL STRATIGRAPHY PROJECTS

by C. PEDRAZZINI

A significant group of projects at the forefront of stratigraphic research are grouped in this report under the title of "General stratigraphy projects." Although their relationship with classical stratigraphy is considered fundamental, as they include problems of regional correlation and boundary definition, new trends of stratigraphic thought are also apparent in their objectives.

A growing interest in methodological considerations and quantitative aspects of stratigraphy has grown to be a major concern. The ongoing projects also show, either implicitly or explicitly, an interest in outstanding events, whether they are cosmic incidents of short duration believed to have had a relevant impact on the geological record and on life on Earth, or ecological changes that have induced major biological occurrences, such as the radiation or extinction of groups.

An increasing awareness of the interaction between geological and biological sciences is evident in all projects, together with the acknowledgement of the importance of different natural sciences for the geologic context. The consequence of this is the prevalent multidisciplinary approach of stratigraphic research.

Projects 199 ("Rare events in stratigraphy") and 216 ("Global biological events") deal with events from different points of view. While the first project evaluates the importance of extraordinary occurrences from their record on the stratigraphic column, Project 216 is more concerned with the way in which biologic events derive from the interaction of geologic and evolutionary processes.

Precision in stratigraphy is the main objective of a large group of projects. Project 53 ("Ecostratigraphy") applied new methods based on bio- and lithofacies correlation to basin analysis. Precision is also the aim of Project 179 ("Stratigraphic methods applied to Proterozoic sediments") which is concerned with the improvement of Upper Proterozoic stratigraphy by a combination of different correlation methods. Project 196 ("Calibration of Phanerozoic time-scale") has as its objective an improvement of the Phanerozoic radiometric time-scale and relation to the stratigraphic column.

The quantitative aspects of stratigraphy and data processing are tackled by Projects 148 ("Quantitative stratigraphic correlation techniques") and 175 ("Precision in stratigraphy"). Research in these projects involves both statistical approaches and automated correlation techniques. A classical sedimentological problem is addressed by Project 219 ("Comparative lacustrine sedimentology"), concerned with a somewhat neglected aspect of stratigraphy. It explores both the criteria for interpreting ancient lacustrine sequences and their economic potential.

The multidisciplinary nature of much of the present research has generated a growing international participation of different specialists. This welcome aspect of IGCP offers a wide field for training and participation by scientists from developing countries, together with an extensive exchange of scientific information from different branches of geology and associated sciences.

PROJECT 53: ECOSTRATIGRAPHY

Project Leaders: A. MARTINSSON and A.J. BOUCOT

DESCRIPTION

The aim has been an attempt to organize the biologic and paleontologic evidence in such a manner as to make it most useful to the geologist involved with correlating beds and particularly with understanding biofacies.

In essence ecostratigraphy is an attempt to achieve a higher degree of correlation precision by following each distinct biofacies through the total interval of its geologic persistence while paying attention to the evolution of each taxon showing signs of change. This involves a rigorous community analysis with an appreciation of the evolution of the taxa within the specific community unit through time.

The main objective of ecostratigraphy is basin analysis based on units distinguished by biofacies and lithofacies. The basinal pattern of these units is then plotted against time planes marked by stratigraphic events of a biological or physical nature. Correlation between the main facies realms, particularly continental and oceanic, constitutes a major element of the project.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first accomplishment of the project was to bring together a group of scientists to provide a solidly based evaluation of both the accuracy and the precision of correlation and of age dates based on fossils, an evaluation of just how correlation principles are affected by biogeographical and ecological complications, and guidelines about refining the basin analysis capability of the sedimentary geologist.

A considerable part of the activity of the project has been biomorphological and taxonomic work and entirely new groups have been made available for ecostratigraphical use, for example chitinozoans and thick-walled tentaculites. Conodonts and crinoids, the latter providing the essential material for large limestone bodies in a relevant basin context also have been important objects of ecostratigraphical study.

A major subproject on ecostratigraphical logging has been completed. It probably represents the most advanced synthesis of lithological and biostratigraphical logging in the Paleozoic hitherto achieved.

A subproject on Downtonian-Podlasian-Pridolian correlation dealing with the new unit of series size defined during the work on the Silurian-Devonian boundary has been considerably advanced by specialists on ostracodes, trilobites, graptolites, conodonts and vertebrates. This interval is of particular interest because it crosses the boundaries between major facies. Spores now seem to be the most promising organisms for this purpose, whereas the possibilities of vertebrates are uncertain.

Relating biologically and physically defined facies to time planes marked by geological events (in this case volcanic events) is the main topic of the subproject on the "Whole environment" with a test area in the extremely well preserved Silurian sequence of Gotland. This subproject has produced several publications.

Basin analysis has been located in convenient test areas. One is the Baltic Silurian Gulf, so designated by its Estonian originators, which is approaching its conclusion with a series of maps covering an area in northwest Europe. The other subproject in this category is on the Tungusky basin.

The late activity of the Project has been concentrated on the preparation of final reports by the different groups. A large monograph on ecostratigraphy is being prepared. A number of faunal communities from various facies of Silurian and Devonian deposits from all over the world are described.

Project Ecostratigraphy held its final formal international meeting during the 27th Session of the International Geological Congress in Moscow, 1984.

Soviet members prepared 70 descriptions for the "Encyclopaedia of Communities" as well as a collection of papers on "Theory and practice of ecostratigraphy".

In China research continued on Silurian-Devonian boundary section in Western Tsinling, Eastern Yunnan, Tibet and Guangxi.

The UK group has reported important findings necessitating modifications of the plate tectonic pattern of early Silurian time.

The Czechoslovak group continued work on the Ludlow-Pridoli boundary and has produced several publications.

In Sweden numerous works on Silurian ecostratigraphy are under preparation or have been published recently.

SELECTED REFERENCES

Boucot, J.J., 1975. Evolution and extinction rate controls. Elsevier, 427 p.

Boucot, A.J., 1978. Community evolution and rates of cladogenesis. Evolutionary biology, v. 2, p. 545-655.

———, 1981. Principles of benthic marine palaeoecology. Academic Press, 463 p.

———, 1982. Ecostratigraphy framework for the Lower Devonian of the North American Appohimchi Subprovince. Neues Jahrbuch für Geologie und Palaeontologie Abh., v. 163, p. 81-121.

———, 1983. Does evolution take place in an ecologic vacuum? II Journal of Palaeontology, v. 57.

Marinsson, A., 1979. Ecostratigraphy and Project Ecostratigraphy. Izvestia Akad. Nauk Kazakh. S.S.R., series geol., 4/5, p. 11-20.

PROJECT 148:
QUANTITATIVE CORRELATION TECHNIQUES

Project Leader: F.P. AGTERBERG

DESCRIPTION

This project was initiated for the purpose of developing computer-based mathematical theory and analysis of geological information which could be applied to obtain automated correlation techniques in stratigraphy.

The rapid growth of information in biostratigraphy has led to an increased demand for quantification of information for machine-handling and graphic display. Quantitative stratigraphy is useful in this respect because it helps to organize the data in novel ways. Specific problems can be solved by establishing regional standards of ordered stratigraphic events and by performing correlations on the basis of these standards.

By applying different techniques to the same set of data their respective advantages and drawbacks are evaluated and those techniques are selected which are relatively simple and easily understood and achieve maximum resolution in comparison with traditional methods of stratigraphic correlation.

Studies in the fields of biostratigraphy, lithostratigraphy (especially well logs) and sedimentology make successful use of the quantitative modelling approach. Statistical and other numerical techniques can be used in correlation of biostratigraphic events, biozonations, classification and matching of lithofacies in well logs or sections, lithofacies recognition and determination of the rate or magnitude of geological processes relative to the numerical time scale.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

During the first years of the existence of the project the emphasis was on method development. The statistical problems encountered when attempting to describe quantitative methods of stratigraphic correlation in a cohesive manner were far more complex and difficult to solve than one might have expected. Some of the studies made under the auspices of Project 148 would not have been possible without recent advances in the theory of mathematical statistics.

During the last years, the primary activity of the project shifted from method development to application, for solving specific stratigraphic problems using large data bases for regions in North America, Europe and India. Deep Sea Drilling Programme data sets in the Atlantic and Pacific Oceans were also analysed. Except for subprojects on the Silurian in the Baltic region and the Cambrian of Texas, the participants have been working mostly on Cenozoic and Cretaceous stratigraphy.

Research focused on the following major problems:

- Creation and definition of the mathematical theory of stratigraphical relationships
- Establishment of standards and codes for the biostratigraphic, lithologic and environmental information attainable from well logs, cores and surface sections.
- Development of a theory for mathematical correlation
- Development of practical methods of biostratigraphic correlation concentrating on quantification of assemblage zones, sequencing methods, set theoretical approaches, morphometric chronoclines and multivariate methodology
- Development of practical methods of correlation concentrating on methods of spectral analysis (frequency domain), methods of stratching and zonation (time domain), methods of stratigraphic interpolation and multivariate statistical analysis.

Publications emanating from the project, including computer programs have been listed annually in Geologic Correlation. 15 papers were presented at the International Working Group Meeting in Paris, 1980, and published in the book entitled "Quantitative stratigraphic correlation" published by J. Wiley in 1982.

The proceedings of the international symposium in Geneva, 1982, on "Theory, application and comparison of stratigraphic correlation methods" was published as a special issue in the journal Computers and Geoscience, 1984 . A book on "Quantitative stratigraphy" was published by Unesco, Paris, and Reidel, Dordrecht, in 1985. This volume reflects the results of the 10 years effort of an international group of stratigraphers and mathematical geologists.

Transfer of knowledge to developing countries has been facilitated by the teaching of short courses and by distribution of programs for microcomputers.

The international cooperation achieved during this project will be maintained in the future within the recently established Committee on Quantitative Stratigraphy of the International Commission on Stratigraphy of IUGS.

SELECTED REFERENCES

Agterberg, F.P., in press: Quality of time scales – a statistical appraisal: In "Computers and Geology" 5, D.F. Merriam, ed., Pergamon, Oxford.

Agterberg, F.P., Oliver, J., Lew, S.N., Gradstein, F.M. and Williamson, M.A., 1985: CASC Fortran IV interactive computer program for correlation and scaling in time of biostratigraphic events; Geological Survey of Canada Open File Report No. 1179.

Baumgartner, 1984: A Middle Jurassic-Early Cretaceous low-latitude radiolarian zonation based on Unitary Associations and age of Tethyan radiolarities: Eclogae Helv., v. 77, no. 3, p. 729-837.

D'Iorio, M.A., 1986: Integration of foraminiferal and dinoflagellate data sets in quantitative stratigraphy of the Grand Banks and Labrador Shelf: Bull. Canadian Petroleum Geology, v. 34, no. 2, p. 277-283.

Edwards, L.E., 1984: Insights on why graphic correlation (Shaw's method) works: Journ. Geology, v. 92, p. 583-597.

Gordon, A.D., 1982: An investigation of two sequence-comparison statistics: Austral. Journ. Statistics, v. 24, no. 3, p. 332-342.

Gradstein, F.M., et al., 1985: Quantitative Stratigraphy: Unesco, Paris and Reidel, Dordrecht, 598 p.

Gradstein, F.M., Kaminky, M., and Berggren, W.B., in press: A benthonic foraminiferal zonation for the Cenozoic of the Central North Sea: Proc. 2nd Conf. on Agglutinated Foraminifera, Vienna 1986.

Harland, W.B., Cox, A.V., Llewellyn, Pickton, C.A.G., Smith, A.G., and Walters, R., 1982: A Geologic Time Scale: Cambridge Univ. Press, 131 p.

Kent, D.V., and Gradstein, F.M., 1985: A Jurassic and Cretaceous geochronology: Geol. Soc. America Bull., v. 96, p. 1419-1427.
Kent, D.V., and Gradstein, F.M., in press: A Jurassic to Recent Chronology: In Tucholke, B.E., and Vogt, P.R., eds., The western Atlantic region, Vol. M, The Geology of North America: Geological Soc. of America.
Mohan, M., 1985: Geohistory analysis of Bombay High region: Marine and Petroleum Geology, v. 2, p. 350-360.
Stam, B., Gradstein, F.M., Lloyd, P., Jackson, A., and Gillis, D., in press: Algorithms for burial and subsidence history: Computers and Geosciences.
Vrbik, J., 1985: Statistical properties of the number of runs of matches between two random stratigraphic sections: Mathematical Geology, v. 17, no. 1, p. 29-40.
Williamson, M.J., 1986: Quantitative biozonation of the Late Jurassic and Early Cretaceous of the East Newfoundland Basin: Micropaleontology.

PROJECT 175: PRECISION IN STRATIGRAPHY

Project Leader: N.F. HUGHES

DESCRIPTION

This project was founded to investigate the general reliability of stratigraphic correlation and to elaborate methods by which correlation can be improved.

Very few methods are generally accepted in stratigraphic correlation and great deficiencies exist both in definitions and descriptions. The natural difficulties of sampling and recording have resulted in varied standards and there is consequently great need for agreement in principles to be followed.

Time-correlation is seen as a field of study in which computer-handling could be used to obtain much more useful results from the diverse quantitative data that are commonly available in the form of paleontological and other observations. The data handling problem is that it is worthwhile to store and manipulate only genuinely high quality data which most literature surveys reveal to be sparse.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The project has concentrated first on analysis of the properties of all kinds of paleobiological, physical and chemical events, treating as an event any designated interpretation from observation made on a rock sample.

A score sheet for events of all kinds permits the establishment of a reliability index for each event by averaging. This sheet is currently in use by the Deep Sea Drilling Programme and other projects.

All events are theoretically assumed to be evolutionary and unique and not of a cyclical nature of repeatable. Paleobiologic and non-biologic events are scored in the same column on the same sheet.

Second, the project has considered the rock succession potential for correlation by summation of available event reliability indinces against the length of the succession, expressed in relation to the stratigraphic time scale.

The third consideration of the project is a generally acceptable definition of time-correlation of an event from a rock sample in a new, unknown succession. This comprises a sequencing operation against the many ordered events of a described, known, reference section. Each such time-correlation of a new event consists of two statements: 1) the new event postdates a described event with a specified probability, and 2) the same new event predates another described event with another specified probability. This definition allows for a statement of probability for each correlation and, more importantly, for continued refinement as new information is obtained.

The extension of deep sea drilling to all oceans has resulted in the production of a much more powerful data-base in DSDP cores than in land based sections. Reports are compiled in uniform style and information is continuously available from computer based storage. This has caused the working group to look at DSDP sources for practicing assessment.

The project's activities continued on Extended Term, and in order to invest the project with a renewed interest and a larger representation the following steps were planned:

integrated use of all work done on the subject
- publication of unambiguous and unbiased data in all stratigraphic and associated research such as paleontological, magnetostratigraphic etc.
- utilisation of automated data handling in time-stratigraphic correlations
- continuous improvement of stratigraphic correlations by incorporating new data as they become available
- evaluation of conventional techniques as well as of new techniques elaborated for time correlation.

SELECTED REFERENCES

Budai, A., Riedel, W.R. and Westberg, M.J., 1980. A general purpose palaeontologic information device. Journal of Palaeontology, v. 54, p. 259-262.
Hay, W.W., 1972. Probabilistic stratigraphy. Eclogae Geol. Helvet., v. 65, p. 255-266.
Hughes, N.F., 1970. Remedy for the general data handling failure of palaeontology. In Cutbill, J.L., ed., Data Processing in biology and geology. Syst. Assoc. Spec., v. 3, p. 321-330.
Riedel, W.R., 1981. DSDP biostratigraphy in retrospect and prospect. Soc. of Econ. Palaeontol. and Mineral., Spec. Pub. 32, p. 253-315.
Shaw, A.B., 1971. The butterfingered handmaiden. Jour. of Palaeontology, v. 45, p. 1-5.

PROJECT 179: STRATIGRAPHIC METHODS APPLIED TO PROTEROZOIC SEDIMENTS

Project Leaders: J. SARFATI, N. CLAUER, M. SEMIKHATOV and G.M. YOUNG

DESCRIPTION

The aim of this project is the comparison and combined use of different methods for establishing a stratigraphy of Upper Proterozoic sedimentary sequences occurring both in stable and mobile zones.

The stratigraphy of the Upper Proterozoic must be tackled by using several methods of study in order to reduce uncertainties inherent to each method, and leading to intercontinental correlations. For example lithostratigraphy will define a local sequence of events but does not allow correlation over long distances. The addition of other methods such as biostratigraphy, radiochronology and, to a lesser extent, palaeomagnetism will allow to set time limits to the lithostratigraphical units. They can then be juxtaposed and compared on the intercontinental scale.

Their joint use leads to a confrontation, testing their possibilities and eliminating a number of errors.

Lastly, depending on the zones studied and the nature of the material, the combination of methods will be different and the experience should help to chose the most appropriate methods.

An attempt will be made to evaluate the limits of applicability of each method, to improve their precision and, by their combined use, to work towards a more precise correlation of reference sections of the Proterozoic from different continents.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Numerous scientists were involved in the project and the meetings organized have been attended by various members from several countries. The field trips organized for the members of the project were very successful. In Canada the working group looked at the Early Proterozoic Huronian successions. In north and central China two sections of the Proterozoic were visited. Scotland's Proterozoic sedimentary rocks, Dalradian and Torridonian, were examined.

Publications under the auspices of the project have been numerous. A special issue of ***Precambrian Research*** (1985, n. 29) was devoted to the publications resulting from a meeting in China with a special emphasis on the Proterozoic of China.

Collaboration has been successfully undertaken between different countries and laboratories:

- in geochronology, France, USSR and Canada collaborated actively
- in palaeomagnetism, a collaboration started in 1981 between USA (Flagstaff) and France. Sampling was carried on in Mauritania in order to compare the Upper Proterozoic with the Chuar Group of the Grand Canyon
- joint efforts leading to a better understanding of North Spitzbergen during Bendian time were carried on by teams from UK, Scandinavia and the USA, who brought a large variety of methods together to the same area. Special emphasis was given to the geochemical data. The results will be published in ***Geology***.
- in palaeontology, collaboration has been achieved on stromatolites mainly between France and the USSR. In all countries a tremendous work has been done in microfossils, acritarchs and megafossils.

An example of joint research and training of geologists is represented by the collaboration between England and China on the latest Proeterozoic glacial sedimentation and erosion.

Though the project ended in 1986 its scientific potential and the dynamism it has generated are expected to produce a number of more specialized projects concerned with its general field of research.

SELECTED REFERENCES

Gorokhov, I.M., Clauer, N., Varshavskaya, E.S., Drubetskoi, E.R., 1983, Rb/Sr and K/Ar systematics of fine fractions and their acid-leaching products for some sedimentary rocks of the east European platform. The Soviet-Japanese symposium on Isotope geology, Irkutsk, 92-94.

Clauer, N., and Gauthier-Lafaye, E., 1985, K/Ar dating of different rock types from the Cluff Lake Uranium ore deposits (Saskatchewan, Canada). In The Carswell structure uranium deposits, Sashatchewan, R. Laine, D. Alonso and M. Svab editors, Geol. Soc. Canada, spec. paper 29, p. 47-53.

Perrin, M., Elston, D., and Moussine-Pouchkine, A., 1987, Paleomagnetism of Proterozoic and Cambrian strata, Adrar de Mauritanie, cratonic West Africa. Journ. Geophysic. Res. submitted.

Fairchild, I.J., and Hambrey, M.J., 1984, The Vendian succession of Northeastern Spitzbergen: Petrogenesis of a dolomite-tillite association. Precambrian Res., v. 26, p. 111-167.

Knoll, A.H., and Swett, K., 1985, Micropaleontology of the Late Proterozoic Veteran group, Spitzbergen: Palaeontology, v. 28, p. 451-464.

Knoll, A.H., Hayes, J.F., Kaufmann, Jr., Swett, K., and Lambert, I., 1986, Secular variation in carbon isotope ratios from Upper Proterozoic successions of Svalbard and East Greenland. Nature, submitted.

Guan Baode, We Ruitang, Hambrey, M.J., and Geng Wucheng, 1986, Glacial sediments and erosional pavements near the Cambrian-Precambrian boundary, Henan province, China: Jour. Geol. Soc. London, 143.

Chumakov, N.M., 1984, The principal glacial events of the past and their geological significance: Internat. Geol. Review, v. 26, p. 869-888.

Mansuy, C., Vidal, G., 1983, Late Proterozoic brioverian microfossils from France: Taxonomic affinity and implications of plankton productivity: Nature, v. 302, 5909, p. 606-607.

Vidal, G., and Knoll, A.H., 1982, Proterozoic plankton. Symposium on Proterozoic Eon, Madison, Wisconsin: Geol. Soc. of America, Mem. 161, p. 265-277.

Cao, Ruiji, 1984, Fossil algal communities within stromatolites and algal mats from the Precambrian Wumishan formation in Beijing: Acta Micropal Sinica, 1, p. 193-200.

Hofmann, H.J., and Chen Jinbiao, 1981, Carbonaceous megafossils from the Precambrian (1800 Ma) near Jixian, northern China: Canadian Jour. of Earth Sci., v. 18, p. 443-447.

PROJECT 196: CALIBRATION OF PHANEROZOIC TIME SCALE

Project Leaders: G.S. ODIN, N.H. GALE (1983-1986), A.J. HURFORD

DESCRIPTION

The project is designed to instigate and collect studies intended to improve knowledge of the numerical time scale for Phanerozoic time. Thus the project is of interest to stratigraphers who specify the relations between datable rocks and the stratigraphic sequence, to geochemists who determine the conformity of the chronometers employed with the models used in dating, and to geochronologists who measure isotopic ages. One of the essential activities of the project is to bring together geologists who specialize in these different domains.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

During the years 1983-1986 the most important achievements of the project concerned the improvement of the Paleozoic portion of the time scale. Previously available tie-points for the Precambrian-Cambrian boundary were re-examined. In the UK the stratigraphy of the dated outcrops was improved; in the Massif Armoricain, France, an important faunal discovery led to a better calibration and a new datable section was studied. The age of the boundary is now suggested at 540-530 Ma.

A great number of new Ordovician and Silurian calibration points were obtained using different radiometric techniques. The Welsh Border, Scotland, North America and Scandinavia yielded new results. The Silurian scale is now reliable, this system being older than 430 Ma at the base and about 400 Ma old at the top. The Devonian and Carboniferous systems were precisely documented in the F.R.G., Belgium and France. Much effort has been devoted to the search for new Jurassic-Lower Cretaceous tie-points in France, Italy, South America, Spain, the USSR and China, in coordination with the IUGS Jurassic and Cretaceous working groups.

The Paleogene sequence has been documented on several occasions in North Italy and the Appennines. In these areas, integrated studies using biostratigraphical-chemiostratigraphical- and physicostratigraphical techniques were undertaken. Elsewhere, in North America, Hungary and the North Atlantic, new results confirm ages of 53-54 and 34-35 Ma for the lower and upper boundaries of the Eocene respectively. The radiometric dating of Quaternary time is also an essential portion of the results developed under the aegis of the project in the F.R.G. and Italy. The Quaternary of China was also considered.

With regard to the methodological and fundamental research in the field of geochronology a special effort has been made concerning the application of fission-track dating to stratigraphy and the dating of sediments.

The results obtained in the course of the project have been published in about 180 papers a portion of which has been gathered in a special issue of ***Chemical Geology*** (Isotope Geoscience Section).

Four annual meetings and complimentary field meetings have been organized under the aegis of the project: a special meeting on "Calibration of the Phanerozoic time-scale", London, 1983, a special workshop at Braunlage, FRG, 1984, a symposium on "The numberical calibration of the geological time scale", Strasbourg, France, 1985, an international symposium on "Phanerozoic and Prephanerozoic time scale calibration", Cambridge, 1986.

The last annual meeting, a symposium on "Radiometric stratigraphy", was held at Strasbourg in April 1987.

Plans for the future include the gathering of results already available for the Silurian, Jurassic and Paleogene portions of the time scale, the distribution, cooperative study and publication of the results obtained on new reference material for analytic calibration, the development of new research in China, the continued development and standardization of fission track techniques.

PROJECT 199: RARE EVENTS IN GEOLOGY

Project Leaders: K.J. HSU (1983-86), J.A. MCKENZIE (1986-87), SUN SHU (1987)

DESCRIPTION

Extraordinary phenomena of short duration have occurred on many occasions during Earth's history and it is believed that the timing of these events must have coincided with important biostratigraphic boundaries. In some cases the impact of an extraterrestrial body has been suggested and the possibility is being investigated at the present time.

The project's purpose is the study of rare phenomena of this nature which may have marked the end of major geologic time units and of the modifications caused by them to the environment and to evolution.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first years of the project were dedicated to organization and to international participation. Numerous interested scientists from different countries responded favourably to the invitation.

In 1985 the first Conference of the Project was held at Gwatt, Switzerland, and was attended by over 50 participants. The highlights of the meeting were published in ***Episodes*** (June, 1985) and ***Geotimes*** (March, 1986).

The next year preparations were started for the second working session to be held in China in 1987. During 1986 Dr. Hsü resigned as project leader and Dr. McKenzie assumed temporarily the position of acting project leader.

In 1987 the second working session was held in Beijing China, March 3-5, followed by a field excursion. The third working session of the Project is planned as a field seminar to be held in December in the Salt Range of Pakistan. The location of the seminar will provide the participants the unique opportunity to sample the classic localities of the Permo-Triassic boundary successions in Pakistan.

Project 199 is also sponsoring (together with Project 216) a meeting to be held at Bilbao, Spain, October 19-23 1987 on "Paleontology and evolution: extinction events".

On the whole, Project 199 has seen the growth of an active working group which provides an international format for scientific exchange on a theme that has stimulated new thinking about geologic events.

Initial research was focused on the Precambrian-Cambrian, Permian-Triassic and Cretaceous-Tertiary boundaries.

Concerning the terminal Cretaceous event, iridium anomalies and shocked quartz grains have been reported from the northern and southern hemispheres suggesting an extremely high impact collision. Debates continue on whether the terminal Cretaceous mass extinction was triggered off by a large impact or not.

Beside the terminal Cretaceous other mass extinctions have been recognized: at the terminal Ordovician, late Devonian, terminal Permian and late Triassic. Geochemical anomalies were reported in China at the Permian-Triassic boundary and also at a basal Cambrian horizon.

A new iridium anomaly was found in the Frasnian-Famennian boundary clay of Australia. An iridium-rich horizon was discovered in the upper Pliocene.

Many scientists however have concentrated their attention on mass extinctions and the possible associated changes in the physical environment without neglecting the appearance of other evolutionary events such as sudden biologic radiations.

In Britain work is active on sedimentary and biotic changes across the Ordovician-Silurian boundary. In Sweden work is being carried on with oxygen isotopes in order to determine changes in sea-water temperatures at the end of the Ordovician.

Several extinctions are being examined within the Devonian system. Their relation to eustatic and anoxic events has been postulated.

The late Permian and late Triassic mass extinctions are being submitted to detailed studies. The response of invertebrates to Jurassic and Cretaceous anoxic events is being investigated.

The evolution and extinction events of Tertiary ostracods are being examined in relation to major oceanographic changes.

A great deal of interest has been raised by this project. Results are sometimes contradictory but much of the work is still in progress and will not fail to produce valuable answers to some of science's most stimulating questions.

PROJECT 216:
GLOBAL BIOLOGICAL EVENTS IN EARTH HISTORY

Project Leader: O.W. WALLISER

DESCRIPTION

This project is concerned with worldwide traceable exceptional changes within the biosphere. It aims at a better understanding of the dependence and interdependence of processes and extraordinary events in the biosphere, geosphere and atmosphere.

The principal objectives are the following:

- Study of those abiotic geologic processes and events which cause global biological events
- Reconstruction of the overall effect of global geologic events on the biosphere or parts of it
- Evaluation of the influence of global events on evolution and evolutionary mechanisms
- Refining of stratigraphical scales and of correlation methods by combination of biostratigraphy, event-stratigraphy and all other available stratigraphic methods thus aiming at a holostratigraphy with highest time resolution.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Several national working groups had their meetings mostly in connection with conferences of geological and paleontological societies but the main event was the first international meeting of project 216 organized as an Alfred Wegener Conference at Göttingen, FRG in May 1986. 97 participants from 24 countries were registered and 34 contributions were discussed. All contributions and the results of the meeting were published in volume No. 8 of "Lecture notes in Earth Science", Springer Verlag, under the title "Global Bio-Events", in 1986.

The general results are encouraging the project to continue in its research strategy, i.e. to elaborate more highly precise basic data through intensive and detailed investigation of sequences including documented events from as many regions as possible.

It has become quite clear that there indeed exist many global bioevents which are different in respect to extent as well as to cause. Several categories of bio-events can be recognized, such as innovation-events (especially important in the Precambrian and early Phanerozoic), radiation-events, spreading events- and extinction-events. An important result is that the latter must not necessarily be extremely short-termed but may happen stepwise.

Apart from the impact of cosmic bodies, the following causes and processes play an important role: changes of sea-level and climate, perturbation of oceanic parameters, such as stratification and chemical composition. Sudden lowering of temperature as assumed after an impact of a cosmic body or after extraordinary volcanic activity may extremely affect the biosphere if their occurrence happens at times when other processes have already caused a certain destabilization of the mentioned parameters.

Special attention has been directed to the question of periodicity of global bio-events. A future task will be to de-

cipher the overlap of presumable cyclic with acyclic processes.

The main joint meeting of all subprojects is planned for 1988. In 1987 the Devonian Congress in Calgary, Canada, and the Carboniferous Congress in Beijing, China, will include an international meeting of the relevant subprojects. Special symposia about global bio-events and event-stratigraphy were and will be arranged during the Congress of the European Union of Geosciences, in 1987, and the International Geological Congress, in 1989, respectively.

PROJECT 219: COMPARATIVE LACUSTRINE SEDIMENTOLOGY THROUGH TIME AND SPACE

Project Leader: K. KELTS

DESCRIPTION

Sediment deposited in lake basins occurs on all continents and from all geologic periods. Chemical and tectonic environments vary considerably but there are general controls from paleogeography and paleoclimate. Recent recognition of the resource potential for hydrocarbons, salts and ores from ancient lake deposits as well as their equal importance for high-resolution environmental (global?) changes is the basis of this project which proposes a systematic view of major lacustrine deposits from the global geologic record.

The project's objectives are: 1) to bring together geoscientists involved in the interpretation of paleoenvironments in ancient and modern lacustrine basins, 2) to compile the geologic occurrences of major lacustrine deposits within the context of particular facies type distribution during specific time slices and according to paleotectonic positions, 3) to encourage studies of diverse modern lacustrine systems and their application as process models to interpret ancient sequences, 4) to identify sequences with special economic potential or high-resolution record of paleoclimates.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Since its inauguration in 1984 the project has shown a rapid growth of an international community of interested geoscientists. The first meeting was held in 1985 at London, together with the Petroleum Group of the Geological Society. It focused on the potential for major hydrocarbon source rocks in lacustrine basins and in particular the need to understand the carbon cycle in differing geologic and geochemical lacustrine environments. The meeting showed that geological/geochemical/biological studies are needed on end-member modern lakes in order to derive models for some of the geologically preserved sequences. Data on bacterial and microbial decomposition in salt and alkaline lakes are sparse. Compared with marine deposits lacustrine source rocks may have a greater bacterial component. Rifted basins from China, Australia, USSR and other areas suggest that source rocks may form from a number of different lake types, swampy, fresh, brackish, or saline, shallow or deep. The proceedings of the meeting are in press as a special contribution of the Geological Society.

Two small workshops took place in Lleida, Spain, in 1985, and Krakow, Poland, 1986. They were focused on the environmental interpretation of stable isotopic signals of lacustrine carbonates. The interactions of biosphere and geosphere processes can be followed with carbon-13. Productivity variations in lakes, for example, are reflected in signals from precipitated carbonates.

The second major meeting was held in 1986 at the Australian National University, Canberra, in conjunction with the International Sedimentological Congress. In a special IGCP session, 29 contributions discussed the facies interpretation aspects of ancient deposits. Ostracod ecology and their trace element composition are proving to be one of the most powerful tools for lacustrine paleoenvironments.

New information was presented on magalake sedimentology from the Quaternary and older examples from many countries. Other sessions featured, in particular, salt lake deposits, Precambrian deposits and sediment-hosted ores in lacustrine-playa environment.

The scope of lacustrine studies is growing. Five subproject themes for separate working groups were suggested as a way of focusing on specific goals. They are: 1) Modern systems: models, controls and environmental criteria, 2) Cenozoic lacustrine basins, 3) Mesozoic lake basins, 4) Paleozoic-Precambrian lake basins, 5) resources in lacustrine basins.

In April 1987, a workshop in Switzerland approached the first step of "Reconstruction and correlation of the Phanerozoic lacustrine record", followed by a symposium at EUG IV in Strasbourg on "Environmental records from lacustrine basins". Other workshops with field trips have been suggested for 1988 in China and for 1989 in western USA. Regional meetings are planned for the sub-project working groups.

SELECTED REFERENCES

Cabrera, L., Colombo, F., and Robles, S., 1985, Sedimentation and Tectonic interrelationships in the Paleogene marginal alluvial of the SE Ebro Basin. Transition from alluvial to shallow lacustrine environment. In: M. Mila and J. Rosell, eds., Excursior Guidebook, 6th Eur. Mtg. Int. Ass. Sed., Lleida (Spain), p. 393-492.

Chivas, A.R., Torgersen, T., and Bowler, J.M., eds., 1986, Palaeoenvironments of Salt Lakes: Spec. Issue, Palaeogeogr.- clim. -ecol., v. 54, 328 p.

Kelts, K., Fleet, A., Talbot, M., in press, Lacustrine Petroleum Source Rocks: Spec. Pub. Geol. Soc. (28 contributions from IGCP-219-Geol. Soc. Symposium Nr. 1).

Manega, P., and Bieda, S., 1986, Modern sediments of Lake Natron (Tanzania): A comparison with Plio-Pleistocene sediments in the basin. In: Spec. Pub. Lac Natron. Science geologiques, Archive Univ. Strasbourg.

Smith, R.M.H., 1986, Sedimentation and palaeoenvironments of Late Cretaceous crater-lake deposits in Bushmanland, South Africa: Sedimentology, 33/33, p. 369-386.

Smoot, J., 1985, The closed basin hypothesis and its use in facies analysis of the Newark Supergroup. In: G.R. Robinson and A.J. Froelich, eds., Second U.S. Geol. Survey workshop on Early Mesozoic Basins of the eastern United States, U.S. Geol. Survey Circular 946, p. 4-10.

Yemane, K., Robert, C., and Bonneville, R., in press, Pollen and clay mineral assemblages of a Late Miocene lacustrine deposit from the NW Ethiopian Highlands. Palaeo-geogr.-clim.-ecol.

12th Int. Sediment Congress, 1986, Canberra, Abstracts vol. IGCP-219 Symp. B7. c/o BMR ACT 2601, Canberra, Australia.

I B. PRECAMBRIAN PROJECTS

by D.J. GROVES

Precambrian rocks underlie large areas of the continents, and produce much of the mineral wealth of the Earth, both from Precambrian mineral deposits (e.g. Fe, Mn, Cr, Ni-Cu, Cu-Pb-Zn, Au, PGE) and from later deposits which form in, or on, Precambrian crust (e.g. diamonds, mineral sands, bauxite). Many of the Earth's least-explored areas, particularly in developing countries, are underlain by Precambrian terranes, and their study is an important part of the IGCP programme.

The Precambrian occupies most of Earth history, with the earliest minerals recorded at ca. 4200 Ma, the earliest rocks at ca. 3800 Ma, and most of the major mineral deposits being younger than ca. 2800 Ma. This period saw the development and evolution of the continents, the beginning and evolution of life, and changes in the Earth's atmosphere and hydrosphere. Many of the mineral deposits (e.g. Witwatersrandtype Au-U, komatiite-associated Ni-Cu) are not developed in younger terranes.

Precambrian terranes vary enormously in tectonic style, and include: i) ancient Archaean high-grade gneiss terranes, ii) Archaean to Proterozoic granitoid-greenstone terranes, iii) Archaean to Proterozoic intracratonic basins, platforms or shelf sequences, and iv) Proterozoic fold and mobile belts. Many of these terranes are poorly exposed, structurally complex and lack obvious stratigraphic markers or fossils. For these reasons, correlation has been difficult on a continental scale, let alone on a global scale. It is only in recent years, with the advent of more rapid and precise isotopic dating techniques, that much of the geological history of individual terranes has been unravelled and the potential for more global correlations now exists.

It is probably for these reasons, despite the obvious importance of the Precambrian, that there have been comparatively few IGCP Projects that have dealt specifically with Precambrian terranes. Most of the past, present and recently accepted Projects deal with specific aspects of Precambrian terranes and are summarized elsewhere in this review. For example, Projects 91 (Metallogeny of the Precambrian) and 247 (Precambrian Ore Deposits Related to Tectonic Styles) come under the umbrella of "General Mineral Resources," Projects 92 (Archaean Geochemistry) and 217 (Proterozoic Geochemistry) are reviewed under "Petrological and Geochemical Projects," Project 157 (Early Organic Evolution and Mineral and Energy Resources) is included in "Energy Resources," Project 164 (Pan-African Crustal Evolution) is reviewed under "Tectonism in the Americas," Project 179 (Stratigraphic Models as Applied to the Stratigraphic Record) is described under "General Stratigraphic Principles," and Projects 215 (Proterozoic Fold Belts) and 236 (Precambrian Events in the Gondwana Fragments) are placed under "Tectonism in Eurasia". Projects 254 (Metalliferous Black Shales) and 257 (Precambrian Dyke Swarms) were approved in 1987, and have obvious relevance to the Precambrian.

Those Precambrian projects that do not fall into other categories are Projects 108/144 (Precambrian of West Africa and its Correlation with Eastern Brazil), 160 (Precambrian Exogenic Processes) and 204 (Precambrian Evolution of the Amazonian Region).

Project 108/144 aimed to provide a comprehensive investigation of the structural, geochronological and metallogenic characteristics of the West African Craton, and its bordering mobile-belts, in relation to the Brazilian Platform. Geochronology proved to be the most useful tool in study of this complex, commonly high-grade metamorphic region. In West Africa, five orogenies were outlined, namely: Leonian; 3500-2900 Ma; Liberian; 2900-2400 Ma: Eburnian; 2400-1600 Ma: Kibarian and Pan African; 900-450 Ma). The temporal extent (700 Ma) and regional distribution of the Leonian has been recognized over the entire region. The Liberian has been established as a continuous zone, extending from Sierra Leone to Liberia, Guinea and Ivory Coast, of charnockites with important iron formations. The Eburnian, extending over 800 Ma and comprising diverse lithologies, is marked by major shear belts and marks the end of cratonization. The Kibarian-Pan African marks a rejuvenation stage with major overthrusting and remobilization of the older terrane. A correlation with Brazil is outlined, but this remains a major area for future research. From an economic viewpoint, the importance of gold in the Eburnian has been emphasized with the discovery of the Kwademens gold field on an IGCP field trip in Burkina Faso. The potential for copper deposits such as those in East, Central and southern Africa has been suggested in the Kiberian-Pan African of West Africa.

Project 160 aimed to determine whether there were significant changes in volcanic, sedimentary and weathering processes during the Precambrian, and whether Precambrian processes are similar to those in the Recent. This has obvious implications to the evolution of the atmosphere, biosphere and hydrosphere, and to possible variations in tectonosedimentary evolution of major basins from the Precambrian to the Recent. To achieve these ends, the project embraced such diverse disciplines as palaeovolvanology, sedimentology, palaeoweathering studies, regional correlation and basin analysis, palaeontology and metamorphic petrology and geochemistry. This project has demonstrated that exogenic (sedimentary, volcanic and weathering) processes have not changed since the Precambrian, although the products appear to have varied due to the evolving atmosphere, biosphere and possibly hydrosphere systems: evidence for the latter is by no means unequivocal. Basin analysis suggests that plate-tectonic processes operated at least from the early Proterozoic.

Project 204 was designed to evaluate and integrate scattered geological data in order to establish a geodynamic model for the Amazonian Craton. The project sought to use new structural, petrological, geochemical and geochronological data to develop such a model through understanding of the metamorphic and magmatic history of the region. Major achievements of the project have been the production of geochronological and metallogenic maps, revision of the stratigraphy of the region, and evaluation of the geochemistry of granites in the craton. These have all provided a better understanding of the region and have assisted in the development of geodynamic models.

At the time of the previous review (1982), U. Cordani reviewed seven projects on Precambrian terranes. At the time of this review, there are 13 projects related to Precambrian problems. This is an encouraging trend, because the Precambrian should be one of the high priority fields for IGCP. It is hoped that, with advances in geochronology, more projects aimed at intercontinental or global correlation of Precambrian terranes will be submitted and accepted within the IGCP framework.

PROJECT 108/144: PRECAMBRIAN OF WEST AFRICA AND ITS CORRELATION WITH EASTERN BRAZIL

Project Leader: I. YACE

DESCRIPTION

The project working groups have defined the terms used by Precambrian specialists of West Africa and started the first part of its general synthesis (the part on geology), followed by a general review of the resources and mineralizations linked to the Precambrian. Concerning South America, a large information network has been set up, particularly for eastern Brazil.

The final scientific report of the project, published by CIFEG in 1984, emphasizes synthesis points acquired progressively throughout the duration of the project.

(1) Four and then five orogeneses (Leonian, Liberian, Eburnean, Kibarian, Panafrican) have been identified, with a time-scale of 3500-2900 Ma, 2900-2400 Ma, 2400-1600 Ma, 900-450 Ma, respectively.

(2) The presence of the Leonian, recently extended to all the subregion, has been established, whereas the Kibarian of Nigeria becomes, with greater reason, more and more problematic: the corrected ages may be confused with the Eburnean or with the Panafrican.

(3) Geochronology remains the most useful tool, particularly with the publication by the working group of the first geochronological maps for the West African states.

(4) A field excursion complements each annual general assembly. The Kwademen's gold field was discovered during the field excursion organized in Burkina Faso in 1979.

(5) All characteristics of each orogen have been approved by consensus among the various delegates. We shall note:

- for the Leonian: its great vertical extension (one of the longest time-scales of Precambrian orogeny – 700 Ma), known mostly for the enlightening of its geochronological ages, as inclusions into the Liberian;
- for the Liberian: mostly the existence of a continuous panel going from Sierra Leone to Liberia, Guinea and Côte d'Ivoire, which is the typical field of charnokites and of migmatites, of certain well-known ferriferous mineralizations;
- for the Eburnean: the longest Precambrian megacycle (800 Ma), the diversity of the formations (metamorphites and granitoids), its essentially shearing tectonics similar to the one in the Liberian, the end of cratonization, and the discovery of many small deposits, mostly auriferous;
- for the Kibarian and Panafrican: the rejuvenation, the presence of great overthrusts, the remobilization. The possibility of Cu deposits in East, Central and southern Africa has not been confirmed yet in West Africa.

(6) Correlations with Brazil were outlined, in particular by the Recife group and by geologists working in West Africa. Their major achievement is the setting up of an important collection of publications.

PROJECT 160: PRECAMBRIAN EXOGENIC PROCESSES

Project Leader: K. LAAJOKI

DESCRIPTION

The project is concerned with ancient sedimentary and other exogenic processes traceable by geological, geochemical and other means in the Precambrian rock record, exogenic ores and pyroclastics included. The final purpose is to determine how these processes, and their regional and global controls, changed as a function of geological time together with the general geological evolution during the Archaean and Proterozoic eons, and in what respects they differ from their Phanerozoic counterparts. The unravelling of the exogenic history of Precambrian formations, often metamorphosed and deformed to a rather high degree, requires the use of stratigraphy, tectonics and structural geology, metamorphic petrology, geochemistry, palaeovolcanology and other disciplines, together with conventional sedimentological skills.

Project 160 includes studies in the following fields: (1) Palaeovolcanology: mechanism of lava flow; facies characteristics of flows; reconstructions of Precambrian volcanic apparatuses; studies of the eruption and formation mechanism of pyroclastic rocks.

(2) Sedimentology: physico-chemical characteristics of depositional environments; palaeogeographical reconstructions; transfer and depositional mechanisms of Precambrian sediments.

(3) Low-temperature geochemistry: weathering and soils in the Precambrian; diagenesis of Precambrian sedimentary rocks; low-temperature alteration (sea-water weathering) of Precambrian igneous rocks.

(4) Exogenic ore deposits: the origin of metallic and non-metallic deposits formed as a result of the exogenic cycle.

(5) Regional correlation and synthesis: intra- and inter-basin correlation of sedimentary and volcanogenic sedimentary complexes; geotectonic interpretation of the volcanic and sedimentary evolution of Precambrian basins and geosynclines in time and space.

(6) Evolution of exogenic processes: were the exogenic processes of the Precambrian (in particular, the Early Precambrian) the same as those of today?

(7) Fossil organisms: study of biogenic formations for the reconstruction of conditions and for correlation.

(8) Metamorphism: identification of the primary characteristics of rocks and the accumulation of information on the sequence of tectonic movements.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Project activities have included scientific symposia, business meetings, field trips, and the publication of newsletters and annual reports. Meetings were held as follows:

1983

The joint symposium of IGCP projects 160 and 91, entitled "Proterozoic Exogenic Processes and Related Metallogeny", was held in Oulu, Finland, on 15-16th August, 1983. Representatives of Project 157 also attended the meeting, which attracted 74 participants from 10 countries. The papers presented, 21 in total, dealt with mainly Archaean and Proterozoic palaeosedimentology and stratigraphy, ore genesis and geochemistry (see Laajoki and Paakkola, 1985).

The Oulu Symposium was followed by a 10-day field trip to northern, eastern and southern Finland giving a good cross-section of the Finnish Precambrian bedrock, which, in spite of the dominant amphibolite facies metamorphism and high deformation, still shows many primary features enabling fairly detailed palaeosedimentological and palaeovolcanological studies to be carried out (see Laajoki and Paakkola 1983).

1984

A session of the working group was held in Moscow on 8th and 9th August, 1984. The project collaborated with the scientific section C.05 "Precambrian Geology" of the 27th Session of the International Geological Congress, under the theme "Archaean Sedimentation and the Archaean/Proterozoic Boundary," and with the intersectional symposium on "Early Stage in Lithosphere Evolution" (see Kröner and Schidlowski 1986).

1985

An international symposium on Precambrian exogenic processes was organized by A. Donaldson at Carleton University, 17-18th August 1985, in Ottawa (see Donaldson 1985). The Symposium was followed by a four-day field trip to the classical Cobalt and White Mountains areas. The project's business meeting was held on 18th August in Ottawa.

Within the frame of Finnish-Russian scientific cooperation, project members from Finland and the Soviet Union took part in the symposium on the Lower Proterozoic formations chaired by V. A. Sokolov, former IGCP-160 leader, 17-27th August, 1985 in Petrozavodsk. The proceedings of the symposium will be published in the near future.

Project members took part in the symposium "Precambrian Paleosols" organized by M. Kimberley in Raleigh, June 1-2, 1985 (see Rettalack 1986).

The Norwegian members published their results in the Finnmark Programme in the Bulletin of the Geological Survey of Norway (see NGU 1985).

1986

The Finnish National Working Group organized a symposium on "The Sedimentology of the Bedrock in Finland" in Oulu, 21-22 January, 1986. The proceedings will be published in a special paper of the Geological Survey of Finland. The symposium attracted 140 participants and 20 papers were read (see Laajoki, 1986).

The project sponsored section C.2 "Proterozoic Sediments" of the 12th International Sedimentological Congress held in Canberra, 24-30 August, 1986, and held its final business meeting on 29 August in Canberra. During the period 1983-1987 primary concern was with Precambrian sedimentary processes, palaeoenvironmental and basin analyses and the regional tectono-sedimentary evolution of Precambrian supracrustal sequences. The most important finding was that the exogenic processes involved have been the same as those operating in the Phanerozoic eon; only differences in the evolution of the atmosphere, the biospere and, to a smaller extent, the hydrosphere have caused some specific characteristics which are preserved only in the Precambrian rock record.

The careful facies analyses and sedimentary basin reconstructions carried out in major Precambrian shield areas have revealed that the deposition of sediments on and at the margins of Late Archaean and Proterozoic cratons can be explained in terms of a passive continental margin dominated by fluvial and basinal processes. Evidence for the island arc analogy of Precambrian greenstone belts has also increased. Many examples of Precambrian tidal, storm, glacial stromatolitic, evaporitic, mudflow and related deposits were recorded and the volcanic sequences were shown to be quite analogous to those in more recent terranes.

As a whole, it can be stated that the ancient sedimentary records indicate that plate tectonic principles can be traced back to the beginning of the Proterozoic eon in all the major Precambrian shield areas. The composition and evolution of the atmosphere continues to be problematical; more evidence favoring an apparent increase in the free oxygen content of the atmosphere at about 2 000 ± 200 was gained from Precambrian palaeosoils reported from many shield areas. On the other hand, the huge iron formations of the Iron Ore Group in India proved to be deposited as long ago as about 3100 Ma, which suggests that this evolutionary model needs further study.

SELECTED REFERENCES

Many of the publications produced by the project members in 1983-1985 have been included in the lists circulated in Project 160 Newsletter 5, 7 and 8.

Donaldson, J.A., ed., 1985, Precambrian exogenic processes. Abstracts of the Symposium held in Ottawa, August 17-18, 1985. Carleton University.

Kröner, A., and Schidlowski, M., eds., 1986, Aspects of Precambrian Geology: Selected papers from the 27th IGC Congress, Moscow. Precambrian Research, v. 33, no. 1-3.

Laajoki, K., 1986, Suomen kallioperan sedimentologia. Summary: sedimentology of the Finnish bedrock. Geology, v. 38 (2), p. 37-40.

Laajoki, K., and Paakola, J., eds., 1983, Exogenic processes and related matallogeny in the Svecokarelian geosynclinal complex. Guide to field trips for the IGCP projects 91 and 160 in eastern, central and southern Finland. August 17-26, 1983. Geol. Survey Finland Guide 11, 160 p.

Laajoki, K. and Paakkola, J., eds., 1985, Proterozoic exogenic processes and related metallogeny. Proceedings of the symposium Oulu, Finland, August 15-16, 1983. Geol. Survey Finland Bull. 331.

Nagy, B., Weber, R., Querrero, J.C., and Schidlowski, M., 1983, Development and interactions of the Precambrian atmosphere, lithosphere and biosphere: Results and challenges. Precambrian Research, v. 20, No. 2-4.

NGU, 1985, Geology of Finnmark. A collection of papers on the geology, geophysics, geochemistry, metallogeny and Quaternary geology of Finnmark, northern Norway – a contribution to the Finnmark Programme of the Geological Survey of Norway. Norges geol. under-

sølhelse, Bull. 403.
Rettalack, G.J., ed., 1986, Precambrian palaeopedology. Precambrian Research, v. 32, no. 2-3.
Sidorenko, A.V., ed., 1982, Sedimentary Geology of Highly Metamorphosed Precambrian Complexes. Nauka, Moscow.

PROJECT 204: PRECAMBRIAN EVOLUTION OF THE AMAZONIAN REGION

Project Leaders: W.TEIXERA and C.C.G. TASSINARI

DESCRIPTION

The Amazonian Craton, made up of the Guapore and Guiana Shields, is one of the largest, poorly studied Precambrian terranes of the world. Project 204 is designed to evaluate existing scattered data and integrate them in order to establish a model of geodynamic evolution of the Craton. Geochronological research, as well as petrological, structural and geochemical studies are included in the objectives of this project in order to provide a better understanding of the main periods of metamorphism and magmatism during the geological evolution of the region.

SUMMARY OF ACTIVITIES

At the time of the VIth Latin American Geological Congress in Bogota, Colombia, in October, 1985, major achievements of the project were reported. They were:

(1) Geochronological maps of Brazil, Bolivia, French Guiana and Suriname have been completed; those of Venezuela and Colombia are in process.

New geochronological data became available for some key areas namely in Brazil (Carajas area and Rondonia State).

(2) A set of five 1:1,000,000 scale metallogenic maps have been prepared by DNPM. These sheets will be used in compiling integrated metallogenic maps of the Brazilian Amazonian regions.

(3) Base maps on which sedimentary and volcanic cover data will be incorporated are being prepared. New evaluations of the stratigraphy of the Roraima Group in Venezuela were published at the VIth Venezuelan Geological Congress (Caracas). Geological work in the Brazilian Roraima cover is being carried out and will be finalized in two years, in time to be used in the final report of Project 204.

(4) A preliminary analysis of chemical data from Suriname granites revealed that there exist larger differences between them than had so far been assumed. Most of the rocks investigated had been analyzed for 50 elements. Important contributions by participants in this subproject were submitted at the II Simposio de Geologia da Amazonia.

I C. PALEOZOIC PROJECTS

by H.A.F. CHAVES and C. PEDRAZZINI

Paleozoic rocks cover most of the exposed area of continents, and Paleozoic basins are found on most of the cratons of the Earth. The study of Paleozoic sequences depends completely upon international cooperation because of their extensive geographic distribution and the wide span of time they represent. Because the policy of IGCP is based mainly on the exchange of knowledge, it is hardly surprising that ten projects are related to Paleozoic stratigraphy. The projects required intensive international cooperation and widespread geographic contributions. Some are terminating but new proposals are already emerging. It is encouraging to point out that five of the projects are concerned with Paleozoic research in Latin America, a portion of the world that has been underrepresented in previous 5-year reports.

The definition of the Precambrian-Cambrian boundary through a scientifically sound international agreement was the aim of Project 29 (Precambrian-Cambrian boundary). This definition was the object of study in its lithobio- and chronostratigraphic aspects and two type sections have been proposed as possible stratotypes. The project came to an end in 1986 but the ratification of a stratotype and future correlations will continue under the Commission of Stratigraphy of IUGS. However, many results were obtained, and most importantly, an improved correlation. Renewed importance is being given to trace fossils as the main guides but also lately to small shelly fossils. Work in China has brought indications that the early Cambrian shows evidence of a catastrophic event of extraterrestrial provenance.

The Paleozoic of South America was the object, initially, of two projects, Project 42 (Upper Paleozoic of South America) and Project 44 (Lower Paleozoic of South America). Their aims were to study the continental margin and intracratonic basins and their evolution through the different stages of the Paleozoic. They also sought a common stratigraphic correlative framework for the Upper and Lower Paleozoic at the subcontinent level. These projects were the first to introduce into South America large scale integrated studies of the Paleozoic.

Project 211 (Late Paleozoic of South America) has continued the biostratigraphy and correlative studies of the huge and poorly known sequences of the Upper Paleozoic of South America made by Project 42. Using intensive research in several Late Paleozoic basins, Project 211 has succeeded in dividing South America latitudinally into three main areas, viz. Tethyan (in the north), Gondwana (in the middle) and Patagonian (the southern portion). To the west is the Andean and to the east the intracratonic area. Within this paleogeographic framework, studies will follow up on paleoclimatology, paleomagnetism and tectonics in order to establish, among other aspects, the geotectonic framework of the evolution of Late Paleozoic basins of South America.

Project 44 (Lower Paleozoic of South America) broadened its scope to include the entire Lower Paleozoic and one outgrowth has been two distinct projects, 192 (Cambro-Ordovician Development in Latin America) and 193 (Silurian-Devonian of Latin America). Their aims are comprehensive

studies of Cambro-Ordovician and Siluro-Devonian basins in Latin America, their genesis and sedimentary history, relations with regional tectonics and metamorphism and mineral accumulations.

Recently acquired biostratigraphic data allow Project 192 to more precisely identify the Cambro-Ordovician section in Latin America. Correlations of these strate were made in Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Mexico, Uruguay and Venezuela. The Ordovician Chart of South America has been compiled and presented to the IUGS Subcommission on Ordovician Stratigraphy.

Considerable progress was made by Project 193 in the study and correlation of Siluro-Devonian basins of South America. On the basis of stratigraphical and paleontological analyses it was postulated that the North Andean region of Colombia, together with North America, belonged to the same paleontological province during the Devonian time.

Eastern Europe's Tethys region and its correlation with equivalent strata in Gondwana and Circum-Pacific realms is the aim of Project 203 (Permo-Triassic events in Eastern Tethys Region and their intercontinental Region). Various approaches – lithostratigraphical, biostratigraphical, geochemical plus isotopic and palaeomagnetic – have been used to explore the Permo-Triassic events, especially the mass extinction at or near the Permian-Triassic boundary, very likely the greatest events in the history of life.

Upper Silurian to Lower Tertiary floras of the Gondwanic Continent is the object of study of Project 237. Relevant taxonomic, biostratigraphic, and paleophytogeographic problems will be treated on an intercontinental scale. The project was started in 1986. Similarities observed in stages of the floral succession of South America, Africa, India, Australia, Antartica and other Gondwana related areas will be studied in order to clarify their relations with events that affected all these Gondwana segments. Among others, these events are: late Paleozoic glaciation; Permo-Triassic progressive aridization; the Cretaceous to Lower Tertiary break up of Gondwana; separation of the Gondwana segments; and the Tertiary onset of the glaciation in Antartica.

Projects 5 (Correlation of Prevariscan and Variscan Events of the Alpine Mediterranean Mountain Belt) and 27 (The Caledonic Orogen), now terminated, were both concerned with the evolution and definition of orogenic cycles in different epochs of the Paleozoic. These projects involved the study of deformation and the correlation of metamorphic and magmatic events as well as classical stratigraphic correlation and palaeogeography. Project 27 is concerned not only with the orogen but with all rock units that have been influenced by orogenic processes in Late Precambrian and Early Paleozoic through Devonian evolution of the Caldeonide Orogen. In the same way, Project 5 addresses the problem of characterization of each Paleozoic and pre-Paleozoic domain occurring in the Alpine-Mediterranean Belt. Among other results, new ideas concerning the significance and development of Hercynian events were obtained. Pre-Hercynian and earlier Paleozoic history gained a new understanding from contributions of the project.

A large amount of international cooperation and stable international contacts permitted Project 5 to generate more than 1000 publications. These publications include maps, geotraverses and stratigraphic correlation charts of the Mediterranean area. Project 27 has published its result on the nature and timing of orogenic activity in the Caledonide rocks of the British Isles.

Biochron correlation among different ecosystems at a global level for the Wenlockian-Gedinnian time interval was the aim of Project 53 (Ecostratigraphy). Theory and applications of ecostratigraphy and a more precise understanding of time planes for deciphering the ecostratigraphic web of biotic and non-biotic factors was pursued. The study of Siluro-Devonian sections and their boundary was a major achievement. Important findings reported by the United Kingdom group pointed out the necessity of a modification of the plate-tectonic pattern in early Silurian time with major implications in the evolutionary history of vascular plants.

As a result of the work of Project 196 (Calibration of the Phanerozoic Time Scale) the Paleozoic portion of the time scale was considerably improved. Meetings included also field meetings for the collection of samples. Re-examination of previously available points and new datable sections suggest an age of 540-550 m.y. for the Precambrian-Cambrian boundary. The Silurian scale is now reliable, this system being older than 430 m.y. and about 400 m.y. old at the top. Special research effort was made concerning the application of fission track dating to stratigraphy. Major efforts, however, were and will be, in the future, on search for, preparation, cooperative study and distribution of reference material.

PROJECT 29: THE PRECAMBRIAN-CAMBRIAN BOUNDARY

Project Leader: J.W. COWIE

DESCRIPTION

International agreement was sought on the definition of the Precambrian-Cambrian boundary (the Proterozoic-Phanerozoic transition) in litho-, bio- and chronostratigraphic terms based on a point in the standard rock sequence coupled with elucidation of the significant palaeobiological transitions occurring at, or about, this stage in the Earth's history.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

A. A plenary Session in Bristol, England, 1983 (and subsequent postal ballots) was held from 9-13 May: 45 persons attended, 11 were Voting Members under IUGS and 21 were Corresponding Members.

The Agenda, 1-5 below, were fully discussed and in particular it was agreed that the Resolutions taken by the Working Group in Paris (1974) and Cambridge (1978) did not require rescinding although changes in emphasis and slant had inevitably taken place. As regards item 1 of the Agenda, it was the consensus by a large majority that the Precambrian-Cambrian boundary stratotype point should be as close as practical to the base of the earliest sequence with diverse shelly fossil assemblages with a good potential for correlation.

(1) Reconfirmation of the stratigraphical level for the Precambrian-Cambrian Boundary decided in 1978.

(2) The choice of a geographical position for the global boundary stratotype section and point.

(3) All aspects of accessibility at present and in the future for the global boundary stratotype section and point.

(4) The intercontinental correlation at the appropriate levels.

(5) The continuation and planning of further research.

Twenty-three original research papers were delivered and discussed (12 were later published in ***Geological Magazine***). These were interspersed with discussions.

During the discussions of the selection of global Stratotype Section and Point for the P-C Boundary, the following regions and sections were considered: Newfoundland, Mexico, California-Nevada, Morocco, Spain, India, Australia, China, East Siberia, Eastern Europe (U.S.S.R. and Poland) and Mongolia.

Six candidates emerged for the global stratotype section and point and were informally described as:

(a) Newfoundland "B". Base of Member 4 of the Chapel Island Formation: at base of limestone with increased diversity of shelly elements. N.W. Side of Fortune Syncline, Newfoundland, Canada.

(b) Newfoundland "A". Base of Chapel Island Formation: just below "Palaeozoic-type" diverse trace fossils. Grand Banks Head, Newfoundland, Canada.

(c) Siberia "B". Base Bed 8 on the Aldan River at Ulakhan-Sulugur, Yakutia, U.S.S.R.

(d) Siberia "A". At the middle of Bed 7. A palaeomagnetic reversal 20 cms below "B" at the base of Bed 8 on the Aldan River at Ulakhan-Sulugur, Yakutia, U.S.S.R.

(e) China "B". At the base of Bed 7 (Zones I/II contact) Meishucun, Jinning County, Yunnan Province, China.

(f) China "A". Base of Meishucun Stage (Base Zone I). Meishucun, Jinning County, Yunnan Province, China.

Eleven factors were identified as requiring special consideration: (a) Long term accessibility; (b) short term accessibility; (c) exposure at boundary site; (d) adjacent exposures quality; (e) Shelly fossils quality and abundance; (f) other fossils than (e) quality and abundance; (g) palaeoecological character; (h) sedimentary character; (i) palaeo-magnetic reliability (inc. tectonic influence); (j) "datability" – geochronometric factor; and (k) "correlatability".

Two resolutions were voted upon which had been reached by eliminatory voting on the above six candidates and Siberia "B" eventually secured a majority support of 19 members as against 13 members in favor of Newfoundland "B" as second choice. The choice of Siberia "B" was subsequently rejected by Voting Members in a postal ballot completed in November 1983.

Statements made at the time are still relevant in 1987:

1. Biostratigraphy

The diagnostic character of the earliest Cambrian faunal assemblage of fossils with hard parts, which distinguish it from any late Precambrian assemblage fauna or individual fossils (soft-bodied or skeletalized, partly or completely) and later faunas of the Cambrian has not been satisfactorily delineated and established. Such correlation needs to be possible not only between the Tommotian Stage of Siberia and, for example, the Meishucun Stage of China but intercontinentally between Asia, Africa, Europe, America, Australia, Antarctica and so on. It still remains as a task to differentiate and identify fully the assemblage of "small shelly fossils" which is uniquely earliest Cambrian in age. Because it is agreed that the delineation and guidance for the Precambrian-Cambrian Boundary is primarily biostratigraphic this work is vitally important.

2. Geochronology

It is apparently agreed by the Subcommission on Precambrian Stratigraphy that the main subdivision of the Precambrian Supereon should be based on geochronometry and this Precambrian geochronometric time scale must, if possible, be correlated with the chronostratigraphic time scale by good isotope dating at the beginning of the Palaeozoic Era (the beginning of the Cambrian period). Chronostratigraphy is the classificatory and defining factor for the Cambrian and later periods and also for the Precambrian-Cambrian Boundary.

It is therefore most important (our Precambrian colleagues would probably say essential) that the global Precambrian/Cambrian Boundary stratotype section and point should have accurate and numerous isotopic dates available to the highest modern standards.

It may be noted that the boundary section sedimentary sequences in Newfoundland appear to be unsuitable for radioisotopic dating but China has a number of modern results from many of their sections.

3. Magnetostratigraphy

Great strides have been made in data collecting and correlations. Although magnetostratigraphy is a secondary stratigraphic and geochronological (s.l.) method, which relies on biostratigraphy and geochronometry for its primary generalized placing of its data in the geological time scale, it is very probably going to contribute much to international correlation of the PC-C Boundary. This has already been achieved between the well-documented and correlated sections of the Aldan and Lena River sections in Yakutia, U.S.S.R. Chinese outcrops are also being studied by Chinese scientists and Kirschvink is cooperating with Chinese colleagues. Due to their thermal history the sedimentary sequences of Newfoundland appear be unsatisfactory for magnetostratigraphy.

After the rejection of the Siberian candidate a new recommendation was put to the 19 Voting Members in December 1983 resulting in a clear majority (well over two-thirds, or nearly 80%) for the stratotype candidate at Meishucun (in south China). A submission to the Secretary-General of the International Commission on Stratigraphy was made at the beginning of June 1984; a brief resumé follows:

1. The candidate global stratotype section and point is at Kunyang Quarry (geological Chinese nature conservation monument), Meishucun, Jinning County, Yunnan Province, China.

2. The section here through the late Precambrian Sinian system into Early and Middle Cambrian system strata is continuous, marine, monofacial, rich in body fossils and trace fossils and with ease of access. There is a congenial climate at this altitude and latitude; accessibility is excellent throughout the year by wheeled transport. The stratotype section from late Precambrian Sinian system strata to trilobitic Early Cambrian in the younger Cambrian strata is almost con-

tinuously exposed (excavations will make the outcrop completely continuous). The stratotype point recommended (the "golden spike") is placed at the base of Unit (Bed) 7 in the section near Xizowaitoushan which is also the junction of Fossil Zones I and II.

3. Criteria for correlating the boundary level: It is claimed by Chinese geologists specializing in this field that the continuous (as supported by seismic stratigraphy), monofacial, marine deposits rich in skeletalized animal body fossils and trace fossils of the Meishucun Precambrian-Cambrian boundary section have the best potential for correlation among the boundary section successions known in other parts of the world and has already achieved good correlation.

The correlation is based not only on biostratigraphic criteria but also on modern studies of other factors:

i) isotopic ages,
ii) magnetostratigraphy,
iii) assemblages of small shelly fossils bracket the boundary point,
iv) trace fossils are uniquely useful in China because of their association in the same pieces of rock with small shelly fossils, an internationally correlatable feature in view of current important work on Precambrian-Cambrian Boundary strata trace fossils world-wide.

B. At the meetings of Project 29 held during the 27th International Geological Congress in Moscow in August 1984 the following items of the agenda were fully and vigorously discussed:

Workshop I: regional and general research
– China, Siberia, Himalaya of India, Australia, Iran
Workshop II: specific discipline studies
– geochronology, magnetostratigraphy, trace fossils, algae and "small shelly fossils."

1. In view of the considerable disquiet expressed by many members of Project 29 who were present at the Moscow meetings regarding the quality of the biostratigraphic and magnetostratigraphic correlation between the Siberian and Chinese Precambrian-Cambrian Boundary candidates, the project leader (J.W. Cowie) added the following rider to his verbal submission at the meetings of the I.U.G.S. Commission on Stratigraphy on the final evening of the Moscow International Congress:

> "There is still an urgent need for more accurate and detailed CORRELATION of other areas to the Chinese candidate which is on the table and will stay there unless removed by postal ballot of the Voting Members of the Working Group or a Commission decision.
>
> Discussion in Moscow at the Congress has centered on the need for full description of the Precambrian-Cambrian small shelly fossils in the earliest Cambrian in Siberia and China and elsewhere and also in correlation by magnetostratigraphy: clearly further studies are needed on CORRELATION. This was the feeling of the second meeting here in Moscow of IGCP Project 29 Precambrian-Cambrian Boundary Working Group."

A vote later by the quorate Commission on Stratigraphy meeting resulted in a clear majority for delay of the submission at this stage to allow for further work in the next few years and this decision was confirmed by a postal ballot of the Commission after the Congress.

C. A workshop on "Taxonomy and Biostratigraphy of the Earliest Skeletal Fossils," held at Uppsala, 11-18 May 1986 (organized by S. Bengtson) provided the first opportunity to discuss principles and practices in the study of these fossils with direct access to major collections from all parts of the world, using an on-line exaonomic database on early skeletal fossils. Research on "Tethyan" boundary correlation was an active topic, involving detailed biostratigraphic, lithostratigraphic and geochemical analyses of events across the Precambrian-Cambrian boundary of the phosphogenic belt, stretching from the Yangtze Platform in China, through the Lesser Himalaya of India and Northern Pakistan, to the Alburz Mountains in Iran. Very similar lithological and microfossil successions are seen along this belt, suggesting they were adjacent blocks on the northern margin of early Gondwanaland. This collaborative work is now well under way following joint work by Brasier, Jiang Zhiwen and He Tinggui in China. Reconnaissance samples collected in the Yunnan and SW Sichuan sections for carbon isotopes are being studied by M. Margaritz (Weismann Institute, Israel). Pratap Singh (O.N.G.S., Dehra Dun) and P. Kalia (University of Delhi) are currently working with Brasier on aspects of the microfauna from the Lower Tal Formation of Lesser Himalaya. B. Hamdi (Geological Survey of Iran) has sent collections from the Soltanieh Formation to Hull for further collaborative study. It is planned to extend the project to collaborative work with A.N. Fatmi and the Geological Survey of Pakistan on the Abottabad and Hazira Formations. Exchange visits between these collaborators are also planned.

SELECTED REFERENCES

Bengtson, S. and Fletcher, T.P., 1983, The oldest sequence of skeletal fossils in the Lower Cambrian of southeastern Newfoundland. Canadian Jour. Earth Sci., v. 20 (4); p. 525-536.

Brasier, M.D., 1986, The succession of small shelly fossils (especially conoidal microfossils) from English Precambrian-Cambrian boundary beds: Geol. Magazine, v. 123, p. 237-256.

Cowie, J.W., 1985, Late Precambrian and Cambrian geological time-scale: 47-64 in The Chronology of the Geological Record: Mem. Geol. Soc. London No. 10.

Cowie, J.W., 1986, Guidelines for Boundary Stratotypes: Episodes, v. 9 (2), p. 78-82.

Cowie, J.W. and Rozanov, A. Yu., 1983, Precambrian-Cambrian Boundary candidate, Aldan River, Yakutia, U.S.S.R.: Geol. Magazine, v. 120, p. 129-139.

Glaessner, M.F., 1984, The dawn of animal life, a biohistorical study. 244 pages, Cambridge University Press.

Kumar, G., 1984, The Precambrian-Cambrian boundary beds, Northwest Himalaya, India and boundary problem. Proc. V Indian Geophytol. Conf. Lucknow (1983), Spec. Pub. 1984, p. 98-111.

Magaritz, M., Holser, W.T., and Kirschvink, J.L., 1986, Carbon-isotope events across the Precambrian-Cambrian boundary on the Siberian Platform: Nature, v. 320, p. 258-259.

Luo Huilin et al., 1984, Sinian-Cambrian boundary stratotype section at Meishucun, Jinning, Yunnan, China, p. 1-154, 22 pls. People's Pub. House, Yunnan, China. (in Chinese 1-64 and English 65-154).

Rozanov, A. Yu., 1984, The Precambrian-Cambrian boundary in Siberia; Episodes, v. 7, p. 20-24.

PROJECT 86:
EAST EUROPEAN PLATFORM, S.W. BORDER

Project Leader: K.B. JUBITZ

DESCRIPTION

Regionally the geology and geotectonics of the southwest border of the east European Platform ("Ost-Europäische Tafel", in German) belongs to the controlling structural elements of N.W., Central, S.E. and E. Europe by delimitating the Precambrian platform from the young platform regions of W. Europe with Baikalic and post-Baikalic deformation. The main aim of Project 86 is a comparison of the lithologic-paleogeographical and structural developments along the S.W. border of the Platform, with the intent of clarifying the relations between sedimentation and tectonics. Investigations of the geotectonic and geodynamic significance of the S.W. platform border in the whole structural field of N. and S.E. Europe, mainly from aspects of plate tectonics.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

This project is based on the proposal made by German Democratic Republic (GDR) geologists to investigate the East European Platform, a significant structural zone in terms of time and space on a systematic basis of a map project to a scale of 1:1.5 million. Systematic works were started in 1975. A pre-project carried out by H.J. Teschke (1971-1975) indicated that the S.W. border traces a paleotectonico-boundary in the form of a zone of about 2000 km in length and more than 100 km in width between the North and Black Sea, that has been in existence since the Eozoic. A ditchlike subsidence of the Moho, involving a vertical misalignment extending over several kilometers, was detected by depth-geophysical investigations following A. Guterch and others. The 'TT-Line' is part of this supraregional total zone. These findings have served as the basis for subsequent active realization of the International IGCP Project 86 covering a period of about 12 years. The Project 86 was terminated with the final symposium titled "Sedimentation and Tectonics along the S.W. border of OET" (April 1986, Potsdam/GDR), in connection with a map exhibit.

Map Project: The principal scientific result of this project is the preparation of a book of maps to a scale of 1:1.5 million, comprising the region extending between Great Britain - North Sea – Southern Sweden – Central Europe as far as the Bohemian Massif – the Baltic Soviet republics as far as the Pripyat River – the Eastern Carpathians and Moldavian SSR as far as the Black Sea.

Lithologic-Paleogeographic Maps: The centerpiece of the map presentation is 14 lithologic-paleogeographic maps, registering geological developments from the higher Eozoic era to the Neogene in terms of primary lithofacies distribution, thickness development (isopach presentation) and present secondary range, selected according to principal geological eras of transgressions, inundations, emersions and regressions: Eocene, Turonian, Albian, Oxfordian, Pliensbachian, shell limestone, Stassfurtian, Saxonian, Westphalian A + B, Observisian, Givetian, Ludlovian, Lanvirnian, Middle Cambrian.

More than 60 map schemes to a scale of 1:10 million are complementary inset maps to the main maps in terms of an unbroken stationary time series presentation of developments along the platform border. The explanatory texts of the maps describe the principal facies regions in terms of content and delimitation, as well as the paleogeographic and paleotectonic developments of the platform border zone, including selected structural units.

Tectonic Map: A tectonic map to a scale of 1:1.5 million constructed according to the tectonic principle of presentation of the structure-forming deformation age of the basement, includes folding complexes and deformed sediments of the platforms, distribution of the structure complexes (within the platform range), facings of datum horizons, formational data, magmatism, metamorphism and structural data, complemented by two structural schemes of the platform division and basement to a scale of 1:10 million. The continental and marine regions have already been prepared in a uniform design, following the recommendations of the Commission of the Geological Map of the World (CGMW). A new structural sub-division of the basement of the Eastern Europe Platform in terms of pre-Svekofennian-Carelidic granulites and Svekofinnian-Carelidic as well as younger metamorphics and magmatic rocks shows the internal N.N.E.-S.S.W. structural constitution of the basement, revealing it to be nearly vertical to the platform border. Geophysical schemes complement the tectonic map.

Relations Between Sedimentation and Tectonics: Following the present state of the art, the principal result of Project 86 is the interpretation of the platform border zone according to material and structural-geodynamic aspects in the sense of relations between sedimentation and tectonics in terms of space and time.

One characteristic, detectable ever since the Vendian, is a subsidence mobility in a strip approximately 100-150 km wide along the platform border zone extending N.W. – S.E., the southern part of which, today, is concealed under the nappe of the Eastern Carpathians. The thickness zones of the superstructure of the East European Platform extend in a vertical direction to the platform border (e.g., Baltic Syneclise), whereas the main subsiding areas of the Central-European Syneclise extends parallel to sub-parallel to the platform border, and this with a paleotectonic subsiding intensity, generally decreasing from N.E. to S.W.

The same behaviour, namely that of a deformation intensity, decreasing to the west, holds for the old standing fracture pattern and extending as far as the Moho. These fractures were regenerated during the Mesocenozoic and are, direction wise, in essential agreement with the paleogeographic structures. The mobility of the superstructural developments of the Central European Depression is to a large extent determined by the deformation age and, hence, by the mobility of the basement, in addition, overlaid by a salt-tectonic deformation and by the mobility thrusts of the various subsiding stages of the basining process.

The paleogeographical main distribution zones of marine sediments, and transgression areas of the epipaleozoic development, are predominantly in a N.W. - S.E. direction, i.e., parallel and sub-parallel to the platform border zone, constituting the principal connecting path between highly marine development of the Tethys and that of epicontinental of Central Europe. The Upper Silesian-Moravian Gate forms part of this system, but is of secondary paleogeographical significance. Regarding the change in area distribution of sediments in space and time, the areas within the range of the old OET, above all within the Baltic Syneclise, show a particularly sensitive response. Transgression directions of a east-west exten-

sion, characteristic of the Albian and Eocene stages, are only slightly influenced by the structural platform border. The isolated occurrence of fossils of the Moscow stage (Upper Carboniferous) in the region of the Oslo graben, otherwise typical of developments of the Moscow basin, suggests ancient connection paths between the western Baltic Sea and the Baltic region.

Structural inversions, mostly in connection with N.W. – S.E. elements, are characteristic of the higher Mesozoic and Tertiary.

Far-reaching lateral transportation along the S.W. border of OET in the course of post-Variscan development can be excluded today by means of paleomagnetic methods, even though for the Caledonian Events and other older movement processes circumstantial evidence is furnished to limited extent by means of geological methods for side movements.

It can be stated that in the development of the superstructure of the young and old platforms the sedimentation pattern is predominantly controlled by thickness development, but not so much by lithological and facies changes, with mobility of the basement with regard to direction and sense of movement constituting a determining factor. Presumable relics of the former East-European platform in the southwestern zone facing the platform border form distinctively homogenous anomalies, with regard to sedimentation of the superstructure (e.g. East-Elbian massif, Medland Craton, Ringkobing-Funen High and Central North-Sea High). Depths and courses of crustal discontinuities as well as the general distribution of the heat flux are, in the same sense, indicative of a block-shaped structure of the higher parts of the lithosphere.

Since the Early Paleozoic and Mesozoic, the main control of paleogeographical development of the southwestern zone facing the East Suropean platform is obviously through the opening and closing mechanism of the Iapetus Ocean and the early opening of the North Atlantic, respectively, just as by the collision processes of the Alpides.

The plate-tectonic interpretation of the S.W. border of the East European platform is based on the overall view of northern Europe.

Along with the disintegration of the Grenvillian-Dalslandian Protopangea into individual lithosphere plates, a triple junction came to form in the European area, probably as a result of mantle diapirism. The main branch corresponds to the North Atlantic section of the Iapetus, nearly perpendicular to it, runs as side branch the prominent faulting structure of the Tornquist-Teisseyre Zone ("TT").

Whereas gap-forming processes within the range of the main branch resulted in ocean formation in the course of Late Proterozoic and early Paleozoic developments (detachment of the North American/Greenland plate from the European plate), merely an aulacogene structure ("Tornquist-Aulacogene") came to form within the range of the side branch during approximately the same space of time. As a result, the European plate was subdivided into a pre-Baikalean consolidated East European platform and a post-Dalslandean mobile West European platform that had been regenerated several times.

Sedimentary developments within the range of the West European platform took their start in the late Riphean/Vendian. Long continued spreading processes at the contact points of the continental plates (Iapetus, Tornquist-Aulacogene, possibly even Paleotethys between West European and South European/African plates at the turn of the Precambrian/Cambrian, to the formation of Baikalian compression zones between the pre-Baikalian old elements (microplates, terranes). Regarding their origin, the microplates have both northern (East European plate) and southern features (South European/African plate).

Within the range of the Tornquist-Aulacogene, closing processes involving foldings and wedgings of the Later Precambrian/Old Paleozoic aulacogene filling (formation of the Laurasian crustal plate) occurred during the Baikalian-Caledonian stage, nearly coinciding with the British-Scandinavian main folding, however without major magmatic activities and with a less significant metamorphosis. After a short-time erosion (Silurian) extension movements occurred once again within the Tornquist-Aulacogene range, involving outstanding Devonian-Carboniferous thickness during the Variscan stage. At the same time, probably, far-reaching shifts came to pass along deep faulting structures of the Tornquist-Teisseyre zone in connection with the Variscan collision of the Laurasian and African crustal plates.

Even during the post-Variscan history the Tornquist-Teisseyre zone continued to be effective as an intra-continental crustal discontinuity of the Eurasian plate and, at the same time, as the northern flank of the tectonically unstable continental shelf of the Central European depression. During the Lower Permian and higher Triassic periods it was incorporated in the cratonal formation process of the Central Europe depression as Pangea's disintegration took its start.

The relative movements made by the crustal plates of Eurasia, Africa and North America during the Jurassic and Early Cretaceous period triggered an extension stress that provoked tectonic fracturing of the Tornquist-Teisseyre zone into individual structures. Beginning with the Late Cretaceous period, compression and shearing stresses originating from the Alpide collision zones were predominant, resulting during the Cenozoic in a major adjustment of the geotectonic state of motion of the Tornquist-Teisseyre zone to that of the East European craton.

Thus, the whole Phanerozoic history of the Tornquist-Teisseyre zone can be interpreted as a stagial interplate-tectonic process due to the reaction of the movements along the surrounding plate borders.

Assessment and Utilization of Results: As a result of the preparation of the IGCP Project 86 an up-to-date regional analysis of the geological structure and development of the S.W. border of the East European Platform as a boundary joint between the old East European Platform and the young West European Platform, has been completed. This project concerns a complex geological problem structure involving the countries of N.W. Central, E. and S.E. Europe.

The new book of maps to a scale of 1:1.5 million offers for the first time an opportunity of interpreting the International Geological Map of Europe by means of lithologico-paleogeographical maps with a view to the geological chronogenesis and correlating it to sedimentation and tectonics. Hence, with a view to the formation of sedimentation areas as potential sites of mineral deposits (oil-natural gas, salts, mass raw materials) and earth properties (reservoirs, heat flux, activity zones) on both sides of the S.W. border of the OET, the structurally determinant element of Europe's geology.

The methodology of the investigation can be applied to

the marginal zone of other platforms of the Earth. Moreover, the regional-geologic properties of N.W., Central, E. and S.E. Europe lend themselves to purposeful follow-up utilizations in new IUGS-IUGG research projects, especially in the International Lithosphere Program (ILP) for the purpose of correlating the structure and development of the higher and deeper crust by means of geological and geophysical methods.

SELECTED REFERENCES

The results achieved in the course of the IGCP Project 86 have been presented in more than 800 publications issued by participating countries (stratigraphy, paleogeography, tectonics, regional geology and regional geophysics).

A summary can be found in:

Jubitz, K.B., Teschke, H.J., ed., 1986, International Symposium on "Sedimentation and Tectonics along the S.W. Border of the East European Platform" (final reporting on the IGCP Project 86, including map exhibition). Resumé of papers – 39 pages, Potsdam.

The Final Report on Project 86 will be published in:

Zeitschrift für angewandte Geologie (Akademie-Verlag, Berlin): 3 editions, years 1987 and 1988.
Wissenschaftlich-technischer Informationsdienst, published by Zentrales Geologisches Institut, Berlin: 2 editions in 1987 and 1988.

The Project maps (including explanatory texts) will be published by:

Zentrales Geologisches Institut, Berlin: Consecutive map-printing until 1988.

PROJECT 192: CAMBRIAN AND ORDOVICIAN DEVELOPMENT IN LATIN AMERICA

Project Leaders: G. ACENOLAZA, B. BALDIS and O. BORDONARO (1987)

DESCRIPTION

The project covers, geographically, all the Latin America areas, from Mexico to Argentina, including the Caribbean arc. It aims at:

1. Studying the Cambrian and Ordovician continental margins, their tectonic evolution and metamorphic events.

2. Interpreting the paleogeographic evolution of the basins, the structural control of their geometry and the growth of the pericratonic arc.

3. Analyzing the lithological control of the faunas with special reference to carbonate-evaporite and deep water clastic deposits which are closely linked with resources exploration.

The project also aims at trans-oceanic correlation of these with the North American Great Basin.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

A synthetic summary of results are given by areas or participant countries. The total synthesis of goals is now under revision for the Final Report that is expected next October.

Mexico: A geological study on Cambrian and Ordovician rocks has been made in the areas of Chihuaha, Sonora and Low California. In the latter region it was determined that the base is integrated by rocks which originated in the transition of deep waters in a miogeosyncline environment, and that these rocks are perfectly correlationable with units outcroping in the Great Basin, U.S.A.

In Chihuaha and Sonora there were defined new Cambrian-Ordovician stratigraphical units and localities (Formations of Falomir and Sostenes, and Cerro La Sata). In both regions, the sequences begin with quartzites which evolve to limestones, in some sectors with flint, and in other sectors the sequences are fossiliferous.

The survey was followed by studies on the Cambrian-Ordovician boundary in the section of Ixtaltepec Oaxaca and by regional investigations on possibly Lower Paleozoic rocks in the Sierra Madre.

Some work was prepared to propose the Cambrian-Ordovician boundary point in the area of Santiago de Ixtaltepec. The reason for this proposition lies within the presence of graptolithical fauna ane conodonts. For the sector corresponding to Tamaulipas state, there was an intent to identify material corresponding to the basal calcareous facies of Victoria now under study.

There was a great interest in Cambrian and Ordovician studies of Columbia and Venezuela partly because of the varying clastic and carbonate facies in the Orinoco basin and the Los Llanos plain. Work is under way in the eastern Andes on metamorphic and plutonic rocks and on the stratigraphic relation between sedimentary sequences in the La Macarena and El Baul areas.

Venezuela: Investigations in Hato Viejo and Carrizal Fm in the Zuata area (East Venezuela) establish the presence of a very well preserved microflora of the Lower Cambrian acritarchs in tidal flat sequences of shales and limy sediments.

Concerning the igneous rocks it was proved that the event which produced the granitic plutons took place between 490 and 430 m.y. ago, i.e. in the Ordovician.

Colombia: A critical analysis was made of the description of stratigraphical units of the Colombian Ordovician. The investigation on the platform Cambrian-Ordovician sequences in the Amazon area is still underway in order to reach a regional interpretation of the outcroping units and their relation with the sequences of the underground of Guainia.

Studies of Ordovician quartzitic facies were made as well as studies of the fauna fossils detected by means of drilling in La Heliera. The faunistic context has Jujuyaspis colombiana and Dictyonema flabelliforme, allowing the identifica-

tion of Negritos Formation as part of the Cambrian-Ordovician boundary rocks, were collected to study microfossils at levels of probable Ordovician age in the area of Villa-Vicencio, trying to establish accurately its stratigraphic position and its eventual correlation to similar rocks in Sierra de La Macarena.

But, perhaps the most important advances were made between the Vaupes Basin and the Putumayo River; on the flank of the Ordovician platform, south of the La Macarena Massif, alternating marine sediments with continental paleochannels were detected through drill holes and put in evidence fluvial-platform interdigitation toward the continental edge. Southwards, in the region of Aracuara a wide group of sandstones and shales was palynologically dated as Arenigian after having been long considered as Cenozoic. This dispersion takes place from the Rio Tunia in the North to the South of the Rio Caqueta with proximal platform facies and continentalization tendency towards the South.

Through absolute ages studies it was shown in the Oriental Cordillera, Central Cordillera, Andes de Merida and the mountain ridge of Perija, that the main thermical event took place at the end of the Ordovician. In the Macizo de Santander the ages obtained in the big batholiths according to Rb/Sr vary between 550 and 400 m.y.

Ecuador: The different aspects of the geologic problems of Ecuador's Lower Paleozoic have been described during the meeting of the Project 192 held in Quito from the 5th to the 7th of August 1986. One of the purposes of the meeting was to form a Working Group which will study the questions concerning the Cambrian and Ordovician of this country. This led to a discussion on the stratigraphical units which are considered to correspond to the Lower Paleozoic and on the analysis methodology used to determine them. The main difference concerns the analysis of the subsoil of the Eastern Basin corresponding to the Andean edge on the border with Peru.

The first case was treated by Ing. Giovanni Rosania who stated that the geophysical data as well as the data obtained through the drill holes made in the Subandean area allow one to conclude that there is a continuity of the Cambrian-Ordovician outcrops of Ecuador's subsoil in the territory of Colombia. This conclusion led to an agreement on the necessity of a better revision of the outcrops of the Pumbuiza Formation, on the eastern Andean slope, in order to establish its relationship with the rocks of Ecuador's subsoil.

Geol. Alfredo Zamora exposed the analysis of the low grade metamorphic rocks and plutonites, of SW Ecuador, whose Upper Precambrian/Lower Paleozoic age is still in discussion. This analysis was followed by an excursion to the outcrops, where the age determination criteria of these rocks were revised and samples were taken for future study and chronological determination.

Chile: Numerous stratigraphical, paleontological and geochronological verifications have been realized in the Northern Region (Region 11) which improved knowledge on the possible distribution of the Macizo de Arequipa. Among the most significant discoveries are the finding of Cruziana in quartzitic sequences in the Sierra de Argomedo or the development of a mightly clastic series which contain pillow lava considered as Ordovician. In the Sierra de Almeida, levels with Arthrophycus were also detected, findings which, like the former trace fossils, will be useful in considering the possibility of a relatively stable margin (platform?) in the East of the Macizo de Arequipa. The presence of granitoids and ultramafics of possible Cambrian-Ordovician age was also pointed out in the sector of Mejillones.

For the regional geotectonic analysis, the study of the metamorphites including ultrabasics which form part of the so called serie Oriental of the Coast Cordillera in the South of Valparaiso is also of great interest. The serie Oriental is considered presently as being part of the Chilean eopaleozoic basin.

Brazil: Investigations on the basal stratus of the Parana Basin have been undertaken, focusing on the ichnofaunas, and possibly the existence of Arthrophycus, which should allow establishing a regional correlation along the whole Atlantic coast (as far as Buenos Aires).

Investigations on the Jacadigo Group in the region of Corumba have also been undertaken, especially to define the position of the Precambrian-Cambrian boundary. Studies on microfossils and related forms are also being made.

In the area of Sao Paulo, petrographical and geochemical studies were made on the Marunqaba Complex; in its granitoids were determined absolute ages which vary between 690 and 490 m.y.

In the Basin of the Upper Amazon, in the area of the border with Colombia and Peru, drill holes permitted the localization in the subsoil of the light shale and quartzitic sequence, whose thickness varies between 50 and 150 m. These rocks were informally given the name of Benjamin Constant Formation and are characterized by an association of Upper Arenigian/Llanvirnian acritarchs. The most characteristical species are Arkonia virgata, Striatotheca triangulata, S. quieta and S. ravirugulata. These are all forms which are closely related to those found in Morocco, a fact which could give a new idea about the opening time of the Amazon Basin during the Ordovician. Presently, a study is being made on an important association of trace fossils coming from the area of Curitiba and corresponding to basal levels of the Furnas Formation. This Formation is a sequence of whitish quartzites which lies on a Precambrian crystalline basement and is covered by Devonian sediments. The trace fossils association include, among others, Cruziana and Planolites, and some of its features are identical to those of the Balcarce Formation association (Buenos Aires Province). This similarity could indicate that there is a correlation between both units and that, consequently, both can be attributed to the Ordovician.

Uruguay: Taking into account new conceptual contributions about the geotectonic evolution of the so called "Don Feliciano Belt", the Piedras de Afilar Formation was being considered.

Studies performed on igneo-metamorphic and sedimentary rocks allowed a classification on the basis of regional stratigraphic evidences and of redimetric dating in "anorogenic units"; its age is ca. 485-545 m.y. and they are composed of syenites, rhyolites and granites and "Units of Modern Orogenic Cycle" were also dated; they are composed of granites and migmaties, blastomylonites and quartzitic sandstones (Piedra del Aquila Formation); its age is ca. 510 m.y. It can be pointed out that most of the thermotectonic events and sedimentary sequence would be located in the Cambrian.

Argentina: The Precordillerean limy platform: A tectofacies analysis in the Precordillera has provided evidence for the presence of stages of mobility which are in agreement with "Cycles" identified in the North American Great Basin. These results linked to paleontological studies proved that the Palmer's cycles 2, 3 and 4 give evidence in the Precordillera.

More paleontological studies were continued in the Cambrian sequences and permitted a more precise definition of the characteristics of the Lower and Middle Cambrian trilobite zones. In the zone of Olenellus forms which are related to those of the Great Basin were detected. This allowed us to conclude, globally, that the trilobite distribution reveals a pandemism of generic associations and an endemism of general and species.

– The finding of Tonkinella in main sectors of the Sierra de Tontal and in the La Cruz Formation, in Mendoza, allowed to state that this Asian genus has a wide regional distribution.

– In the area of San Juan and Jachal Rivers, Cambrian outcrops were determined in talus facies. This has permitted us to conclude that there is an important continuity of outcrops in more than 200 km of what constituted the edge of the continental platform in the whole western Precordillera (between San Juan and Mendoza).

– The continuation of the paleontological studies permitted a more precise definition of the sedimentation age of the formations originated by the movement of internal ridges which has risen in the calcareous platform, especially in the Villicum-Zonda arc. A new investigation was developed on elements redeposited in Ordovician talus of the Precordillera of Mendoza, including some Ashgillian elements. All these studies permitted to determine the temporal continuity of the continental edge from the Cambrian to the Upper Ordovician. The geometrical configuration of the basin and the rise of active internal arc during the Cambrian and the Ordovician could be proved by the analysis of the continental edge evolution.

In the mountain ridge of the Buenos Aires Province the sectors where the Balcarce Formation outcrops were further studied. New fossiliferous localities could be put in evidence and the assignment of this formation to the Ordovician was confirmed by the finding of Cruziana and Arthrophycus.

Exemplars of Arthrophycus were also found in the Sierra de La Ventana, in the strata of the Curamalal Group, a finding which permitted a more precise stratigraphical correlation with the Balcarce Formation.

In the Sierra de Famatina and the Puna further work was made on different aspects which allow to improve knowledge on the Ordovician volcanic event. In the latter region particularly the discovery of tuff levels already in the Tremadocian put in evidence how important this event had been during the Lower Ordovician.

Important radiometric data confirmed the importance of the plutonic and metamorphic event during the Cambrian in the North-West. These data were obtained on the Pluton of Santa Rosa de Tastil and in Canani – La Quesera; the values confirm stratigraphical data, which had been discussed because they suppose a Precambrian age, so that the plutons can be now surely assigned a Mesocambrian age. About the same occurred with the radiometric determinations realized on the metamorphites which are the wall rocks of these pluton, and which contain, as we know, a Tommotian ichnofauna in many sectors.

Systematic studies have also begun on the granitic plutons which are part of the Famatina System. These are geochemical studies to determine genesis aspects and implementation mechanism in the continental Cambrian-Ordovician structure.

SELECTED REFERENCES

Baldis, B.A.J. & Aceñolaza, F.G., 1978: Cambro-Ordovician development in Latin America: Project 192. In Basset, M.G., ed., International Geological Correlation Program – Scientific Achievements, 1973-1977: Geological Correlation, special issue, p. 54-55.

———, ———, 1983: No. 192 Cambrian and Ordovician Development in Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 11, p. 38-39.

———, ———, 1984: No. 192 Cambrian and Ordovician Development in Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 12, p. 47-48.

———, ———, 1985: No. 192 Cambrian and Ordovician Development in Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 13, p. 46-47.

Aceñolaza, F.G. & Baldis, B.B., 1986: No. 192 Cambrian and Ordovician Development in Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 14, p. 20-21.

———, ———, 1986: No. 192 Cambrian and Ordovician Development in Latin America: Annual Report for 1986. preprint.

PROJECT 193: SILURO-DEVONIAN OF LATIN AMERICA

Project Leader: M.A. HÜNIKEN

DESCRIPTION

The project covers, in geography, all of Latin America from Mexico to Argentina, including the Caribbean Arc. Its objectives are 1) to make a comprehensive study of continental margin and intracratonic Siluro-Devonian sedimentary basins in Latin-America, 2) to establish the hemispheric disruptions, explaining the genesis of transcontinental basins, such as the Patagonian, and Amazonian tectonics and regional metamorphism; 3) to study Siluro-Devonian paleogeological and paleoecological conditions in order to relate sedimentary processes to mineral accumulations of interest to man (strata-bound deposits and hydrocarbons).

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

During the previous five years Project 193 has made considerable progress in the study and correlation of Siluro-Devonian basins of South America. International meetings of the project were convened each year together with field studies in Silurian-Devonian sequences of Paraguay, Bolivia, Brazil and Mexico.

At the fourth general meeting of the Latin America working group held in Taquarembo (Uruguay) 18-21 October 1986, an up-to-date version of the Siluro-Devonian of Latin America was discussed. Some important aspects were pointed out. Interesting stratigraphical, sedimentological, paleontological and mineralogical aspects of the deposits and new ideas about the evolution of the Devonian Basins of Uruguay being open towards the East were presented (R.R. Andreis and L.A. Fernando, cited by Hüniken, 1986).

The stratigraphical and paleontological aspects of Siluro-Devonian sequences of the Precordillera, in the central west of Argentina, were discussed. An important Silurian-Early Devonian sequence, about 300 m thick, was described in the eastern slope of the Sierra del Tonto (San Juan Province), made up of grey black shales and subordinated sandstones and lumachellas; the ichnogenus Dictyodora and brachiopod genus Australospirifier are mentioned (R. Varela; C. Cingolani; A. Cuerda and O.C. Schauer cited by Hüniken, 1986). In the northwest of Argentina, for the first time in South America, an occurrence is reported of the trilobite genus Bumastus (F.G. Acenolaza and M.A. Hünicken cited by Hüniken, 1986).

For the first time in South America, Upper Devonian conodonts of the genera Cryptotaxis, Parapolygnatus, Hibbardella, Polygnatus and Pandorinellina are reported from the Curua Formation, Amazonas Basin. They were found in drill core samples of the borehole Jandiatuba No. 1, drilled by Petrobas in the western part of the Alto Amazonas Basin (Brazil). (M.A. Hünicken; J.H. Goncaives de Melo and V.B. Lemos cited by Hüniken, 1986).

Important contributions by A. Forero Sárez (Colombia) conclude on the basis of stratigraphical and paleontological analyses, that the North Andean region of Colombia, together with North America corresponded to the same palaeogeographic province during Devonian time, and postulates that the fault system of Llanero Board was the boundary between two geological provinces during the early Paleozoic. Provinces are the Guiana Shield (Gondwana) to the east, and the pre-Middle Devonian basement of the Eastern "Cordillera Central" and "Cordillera Oriental" to the west, which corresponds to an alloctonous terrane of the Canadian Shield. (A. Forero Sárez)

Studies in the south of Peru describe the Cancaniri Formation or Tillita Zapia formation (Lower Silurian), well known in Bolivia and northwest Argentina, and the Chagrapi Formation (Middle-Upper Silurian) which passes in transition to the Pampa (Middle Devonian, and suggests a connection between the North American and Malvinokaffric Provinces (O. Palacio Moncayo).

All papers presented in IV International meeting of the Project 193 (Taquarembo, Uruguay, 1986) will be published in the Revista Tecnica de Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos.

Plans for Future Work: After five years, the present state of activities and knowledge about Siluro-Devonian sequences varies extremely amongst the different Latin American countries. Plans are for field work and laboratory activities. In order to coordinate the working group conclusions regionally, the area was divided geographically in five main regions: Mexico, northwestern South America (Venezuela, Colombia, Ecuador and the Amazonian Basin of Brazil, central Andean Region (Peru, Bolivia, Chile and the northwest and the pre-cordillera of Argentina), the Parana Basin (Brazil, Uruguay, and Paraguay) and the Argentine Atlantic region (Buenos Aires and Rio Negro Provinces and the Malvinas Islands).

SELECTED REFERENCES

Forero Sárez, A., 1986: Distribución de las rocas devonicas en los Andes colombianos. Revista Técnica de Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB), in printing.

----, 1986: El sistema de Fallas del Borde Llanero de Colombia, una paleosutura desde el Silúrico superior. Revista Técnica de Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB), in printing.

Hüniken, M.A., 1984: No. 193 Siluro-Devonian of Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 12, p. 48.

----, 1985: No. 193 Siluro-Devonian of Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 13, p. 47.

----, 1986: No. 193 Siluro-Devonian of Latin America. In Report of the International Geological Correlation Program (IGCP): Geological Correlation, no. 14, p. 43.

Palacio Moncayo, O., 1986: El Silúrico Devónico en el Sur de Perú. Revista Técnica de Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB), in press.

PROJECT 211: LATE PALEOZOIC OF SOUTH AMERICA

Project Leaders: J.AMOS and S. ARCHANGELSKY

DESCRIPTION

Research arising from results obtained within the framework of Project 42 form the basis for Project 211. This report includes the last phase of Project 42 and beginnings of Project 211. The following lines of research are being stressed in Project 211.

1. Paleogeography. Delimitate the northern margins of Gondwana and Southern South America (Patagonia).

2. Paleoclimatology. South America during the Late Paleozoic had a wide period of glaciation in several places. The apparent polar wondering curve must be confirmed and reconciled with other evidence, such as faunal and floral diversities.

3. Paleomagnetism. Comparison of data for Paleozoic sequences from Patagonia and the shield areas to explain some anomalous floral and faunal distributions.

4. Tectonics. Emphasis is to be given to the deformation events and correlated magmatism. These will be studied from a multidisciplinary point of view, with types and recurrence of magmatic events, including geochronology. The evolution of the Late Paleozoic basins of South America, within a geotectonic framework will also be included.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

During the last five years intensive research has been done in several Late Paleozoic basins of South America. This subcontinent is now subdivided latitudinally in three main areas, viz. Tethyan (in the north), Gondwana (in the middle) and Patagonia (in the south). To the west is the Andean area and to the east the intracratonic region. Studies in Project 42 were mainly concentrated on biostratigraphy and correlations, while tectonic, magmatic and paleogeographical aspects are being developed in Project 211, along with new research in biostratigraphy.

Tethyan area: Recent advances have been made in the Garzon Massif, Oriental Cordillera of Colombia, where several sections 600 m (or more) thick yielded a marine Carboniferous fauna and plant fragments (Mojica et al. 1985). The early Permian may be represented in one of the sections.

Fossil ostracods (Welleria) and plants (Psilophyton, Ginkgophyton) have also been found in Cuche Fm, in the Oriental Cordillera (Mujica & Villargel 1984), suggesting a mid-Devonian to early Carboniferous age. All stratigraphic data from this area (Venezuela, Colombia, Ecuador & northern Brazil) were recently summarized (Rocha Campos & Archangelski, 1985), indicating the presence of a rich Carboniferous to early Permian warm water faunas, composed of about 130 species, and floral assemblages of late Carboniferous and early Permian age from Venezuela, of undoubted Amerosian affinity. Some advances were made in northern Brazil where at least 6 basins are known to occur, viz. Amazon, Alto Tapajos, Parnaiba, Jatobá and Sergipe-Alagoas (also Bahia, Matto Grosso & Rondônia areas). Previous stratigraphic schemes are standing, based on marine faunas, plant megafossils and palynomorphs (Corrêa da Silva, 1986).

Central Andean area. A long basin stretches from Peru in the north to northern Argentina in the south, crossing Bolivia. In Peru, stratigraphic studies have been recently summarized (Cadenas Aleman, 1985, U. Alleman, 1985). Litho and biostratigraphy of the Carboniferous Ambo and Tarma Groups, and the Permian Copacabana and Mitu Groups are now better understood. Plant assemblages (mega and microfossils) seem to have close relations with the Gondwana area of South America, though doubts still exist concerning the precise chronology of the lower part of the sequences (Ambo Group); they may be either late lower Carboniferous or middle Carboniferous. The floristic assemblage of the Ambo Group has several common taxa with the NBG zone of Argentina, dated in the middle to upper Carboniferous.

A new stratigraphic scheme for Bolivian formations has been presented, including marine and continental biozones (Suarez Soruco, 1986). Palynozones and plant megafossils associations characterize the lower and early middle Carboniferous. However, Nothorhacopteris szajnochai, reported from Kasa Fm. (Azcuy & Suárez Soruco, 1984), suggests a slightly younger age. A gap seems to exist during part of the middle Carboniferous. Pollen zones Potonieisporites-Ancistrospora-Florinites and the marine invertebrate Levipustula levis zone are found in southeastern Cordillera (Mandiyuti and Machareti Groups). Similar pollen assemblages were reported in northern Argentina (Azcuy & Laffitte, 1981).

The finding of Conodonts in the Copacabana Group led to a detailed zonation. At the base the late Carboniferous Idiognathodus ellisoni-Streptognathodus elongatus assemblages are equivalent to the fusulinid Triticites nitens zone. Neogonolella bisselli-Sweetognathus whitei and Neostreptognathodus pequopensis-Sweetognathus behnikeni conodent assemblages are of early Permian age, correlated respectively with the fusulinid zones Pseudoschwagerina texana and Eoparafusulina gracilis.

Gondwana Southern Andean area. This region has been intensively surveyed. The Huentelauquén Formation in Chile (31-32° S) yielded foraminifera (Tetrataxis, Eorlandinites, Eoschubertella etc.), brachiopada, bivalvia and plant fragments, suggesting a late Carboniferous to early Permian age (Nasi & Sepúlveda, 1986). In northern Chile marine sequences with invertebrates have been recently discovered, being comparable to early Permian deposits from the Argentine Puna.

In Argentina, detailed studies have been carried out in the Paganzo, Rio Blanco, Calingasta-Uspallata and San Rafael basins (Archangelsky et al. 1986). Correlations between marine and continental deposits were advanced on the basis of newly proposed biozonations. Marine biozones include the Protocanites fauna (early Carboniferous), and after a hiatus the Levipustula zone (middle Carboniferous), the Intermediate and Cancrinella zones (late Carboniferous to early Permian). Paleobotanical zones are: Archaeosigillaria (lower Carboniferous), the Lepidodendropsis flora and NBG (Nothorhacopteris-Botrychiopsis-Ginkgophyllum) zone of middle Carboniferous to early late Carboniferous and the Ganganopteris zone (late upper Carboniferous to early Permian). Palynological zones Ancystrospora-Potonieisporites and zone III are correlated with the NBG and Gangamopteris floral zones. Several research teams are now working in order to establish suitable stratotypes.

Depositional models in the pericratonic basins for the diamictites of the Levipustula zone of the Andean Late Paleozoic from southern Bolivia to the Patagonian basin (including the Malvinas Lafonian diamictites) are now placed in a broader model. The model embraces several types of complex interactions between glaciomarine, nearshore and gravity flow dominated environments, and points to a shallow paleobathymetric location, according to Lopez Gamundi (1985). Models for the diamictite bearing rocks of the Itararé were suggested by Rocha Campos (1985).

Intracratonic basins of the Gondwana area. Known paleobotanical and palynological zonations have been improved on the basis of new data (Rocha Campos and Archangelsky, 1985, Archangelsky et al. 1986). The large Parana Basin (southern Brazil, Uruguay and Paraguay), the Chaco-Parana Basin (subsurface of central-eastern Argentina) were possibly connected with the Sierras Australes of Buenos Aires and the off-shore Colorado Basin, as suggested by palynological studies. Paleobotanical data, on the other hand, suggest a close relation between the Malvinas (Falkland) islands and the Sierras Australes of Buenos Aires.

Patagonian area. Traditionally related to the Gondwana, new paleobotanical studies suggest that Patagonian paleofloras, though having some common elements with other Gondwana regions, were different. A new biozonation has been proposed (Archangelsky & Cúneo, 1984), based on field studies in the Tepuel-Genoa Basin and La Galondrina area. Lycophyte forests, abundant fern trees, sphenophyllales, etc., suggest warmer conditions than those presented in paleogeographic reconstructions. Taxa of paleoequatorial affinities suggest their migration from lower latitudes. There is a high content of endemic taxa in these associations. Marine faunas have been found in all the Tepuel Group, and correlated with the Levipustula – Cancrenella biozones, suggesting similar conditions to those found in other Argentinian basins (González 1984).

Magmatism and Diastrophism: Late Paleozoic magmatism is very important in the Andean western basin, especially north of latitude 43° , in the Macizo Norpatagónico, Sierras Pampeanas, Cordillera Frontal, Precordillera of San Juan and Mendoza, Bloque de San Rafael and Puna of Argentina (Caminos, 1985). Two cycles of magmatic activity can be distinguished: a) Lower Carboniferous and b) Permo-Triassic. The former are plutons intruding well deformed Lower Paleozoic rocks in the Cordillera Frontal of Mendoza (337 to 341 m.y.; K-Ar). The Permo-Triassic cycle includes Late Paleozoic rocks, and volcanics (Choiyoi Group) with thick flows covering the Late Paleozoic (with ages between 252-219 m.y.). Two principal NNW trending belts are distinguished in Chile: a fore-arc

and a magmatic arc. The first is within a coastal meridional domain formed of schists, marble cherts and ultrabasic bodies affected by polyphase deformations. An intermediate domain within this belt, of sandy-shaly sequences, is slightly deformed. On the other hand, the magmatic arc is the continuation of the plutonic volcanic complex (Cholyol) of the Argentine Cordillera Frontal. Sandy limestone and limestones of an intra-arc zone are part of this belt. The petrotectonic association of the coastal and intermediate domains of Chile can be interpreted as a subduction complex accreted to the Pacific border of Gondwana during the Late Paleozoic (Parada and Hervé, 1985).

Intrusive igneous rocks to the north, in Peru, are large bodies of granitic rocks of 260 m.y., according to Rocha Campos et al. (1978) and Lancelot et al. (1978). Rhyolites, dacites and andesites in the Mitu Fm. of the Cordillera Oriental of Peru to Northern Bolivia, are perhaps middle Permian to lower Triassic (Aleman, 1985). In Colombia, granodiorites and andesites intrude Late Paleozoic to Triassic rocks (Saldana Fm.), perhaps corresponding to a late magmatic phase producing contact metamorphism (Mojica, 1985).

From Paleomagnetic data the position of South America during the Late Paleozoic is now better determined as suggested by Valencio, Vilas and Oviedo. From Tournaisian to Uisean, S. America moved from about its present latitude toward higher ones; in late Visean, southern Africa was near the South Pole, and then Gondwana moved to lower latitudes so that S. America was situated in latitudes similar to the present. Climate, therefore, changed progressively from cold to warmer.

PLANS FOR FUTURE INVESTIGATIONS

Biostratigraphic work has to be developed in several critical areas, where fossils have only been mentioned but never described. Old schemes have to be revised. This situation is true for most of the Tethyan area and the ecozonal region of Gondwana. Here, taxonomy is better known, though improvement in biozonations, both in marine and continental sequences are needed. A strong effort has to be made with the Patagonian faunas and floras that seem to be somewhat different from traditionally known biota in other areas of S. America.

New paleomagnetic evidences are needed in critical areas to confirm the nature of mobile plates that existed around the southern margin of South America. In this context, studies on the intensive magmatic activities that characterize parts of the central and southern Andes have to be developed in order to understand the different phases, their precise chronology and bearing on the plate tectonics that affected this sector of South America.

SELECTED REFERENCES

Alleman, U., 1985. Paleontologia de los carbones paleozoicos peruanos. I Simp. Nac. Carbón, Lima, Peru, June 1985, p. 3-12.

Amos, A.J., Archangelsky, S., Lopez Gamundi, O.R. & Sabattini, N. 1985. Stratigraphy of the Late Paleozoic basins of southern South America. Annual Meet. Work. Gr. Proj. 211, Bogotá, Colombia.

Archangelsky, S., (ed.). 1986. The Carboniferous system in the Argentine Republic (Synthesis). Pre-print, S.C.C.S. and 211 Proj., Córdoba, Argentina, 359 p., 12 plates. . .

Archangelsky, S. & Cúneo, R., 1984. Zonación del Pérmico continental de Argentina sobre la base de sus plantas fósiles. Mem. III Congr. latinoamer. Paleontol., México, October 1984, p. 143-153.

Azcuy, C.L. & Laffitte, G., 1981. Palinologia de la Cuenca Noroeste argentina, I. Característica de las asociaciones carbónicas: problemas e interpretación. VIII Congr. Argent., Actas 4: 823-838. San Luis, Argentina.

Azcuy, C.L. & Suárez Saruco, R., 1984. El género Nothorhacopteris en el Paleozóico Superior de la península de Copacabana, Bolivia. Annual Meeting of the Work. Group, Proj. 211. Bariloche, Argentina.

Cadenas Aleman, F.E., 1985. Estado actual de conocimiento del Paleozoico superior en el Peru. Annual Meet. of the Work. Group, Proj. 211. Bogotá, Colombia.

Correa da Silva, Z.C., 1986. Carboniferous System in Brazil: a review. Annual Meet. of the Work. Group, Proj. 211. Córdoba, Argentina.

Mojica, J. & Villaroel, C., 1984. Contribución al conocimiento de las unidades paleozoicas del área de Floresta (Cordillera Oriental Colombiana) y en especial al de la Formación Cuche. Geol. Colombiana 13: 55-80.

Mojica, J., Villaroel, C., Colmenares, F. & Bayer, K., 1985. Avances en el conocimiento del Paleozoico Superior del Macizo de Garzón, tercio meridional de la Cordillera Oriental de Colombia. Annual Meet. Work. Group, Proj. 211. Bogotá, Colombia.

Nasi, C. & Sepúlveda, P., 1986. Avances en el conocimiento del Carbonífero en el norte de Chile. Annual Meet. Work. Group, Proj. 211 Córdoba, Argentina.

Odreman, R.O. & Wagner, R.H. (in press). Notes on Carboniferous and Permian floras in the Venezuelan Andes. (Proceed. IUGS-SCCS Field & General Meeting, Turkey, 1978).

Parada, M.A. & Hervé, T., 1985. El Paleozoico Superior de Chile. Annual Meet. Work. Group, Proj. 211. Bogotá, Colombia.

Rocha Campos, A.C. & Archangelsky, S., 1985. South America. In "The Carboniferous of the World," II. Australia, Indian Subcontinent, South Africa, South America and North Africa. (Ed. Martínez Diaz). IUGS Publ. 20, p. 175-297.

Suárez Riglos, M., 1984. Introducción a los conodontes del Permocarbónico de Bolivia. Mem. III Congr. Latinoam. Paleontol., México, October 1984, p. 125-129.

Suárez Soruco, R., 1986. The Carboniferous system in Bolivia: a brief summary. Annual Meet. Work. Group, Proj. 211, Córdoba, Argentina.

PROJECT 203: PERMO-TRIASSIC EVENTS OF EASTERN TETHYS REGION AND THEIR INTERCONTINENTAL CORRELATION

Project Leader: YANG ZUN-YI

DESCRIPTION

The main objectives of Project 203 include: 1) a detailed study of the Permo-Triassic strata in the Eastern Tethys region and their correlation with equivalent stratigraphic units in Gondwana and Circum-Pacific realms, involving stratigraphic subdivision and biotic evolution; 2) tectonic evolution during the Permo-Triassic interval; 3) mode of formation and the dis-

tribution pattern of mineral resources; 4) selection and stipulation of a Permo-Triassic boundary stratotype.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Three working group meetings (Beijing, China; Columbus, Ohio, U.S.A.; and Brescia, Italy) were convened to improve the interchange of academic information and stimulate field excursions to examine Permo-Triassic sequences in various localities. Various approaches – lithostratigraphic, biostratigraphic, geochemical plus isotopic and palaeomagnetic – were used to explore the Permo-Triassic events and boundaries.

Fairly continuous marine Permo-Triassic sections in South China have been studied. The Upper Permian Changxingian and Lower Triassic Dayen (Griesbachian and Dienerian) are represented by five ammonite zones, eight conodont zones, four bivalve zones, three brachiopod zones, two fusulinid zones (Palaeofusilina zone limited to the Changxingian). However the sequence is separated by transitional beds (discovered in 20 localities of 11 provinces) marked by a mixed Permo-Triassic fauna represented by small productids (Wangenites ..) terebratulids (Crurithyris speciosa ..), Otoceras, Ophiceras, Claraias, Hindeolus (Anchignatus) parvus. These beds are included within the Lower Triassic by Chinese geologists, but considered as Upper Permian by Norman Newell, H. Kozur, J.B. Waterhouse and others.

A well-studied, complete continental Permo-Triassic section at Dalongkou, Jimsar near Urumchi, Xiangjiang has also shown some transitional beds (the Guodikeng Formation) which yield a mixed fauna of Dicynodon tienshanensis (typically Permian) and Lystrosaurus (typically Triassic) as well as a mixed Permo-Triassic spore-pollen assemblage – Limatulasporites, Taenisporites (microspores) and Otynisporites eotriassicus (megaspores). These traditional beds are considered Triassic in age based on the occurrence of Lystrosaurus.

The Permian section and the Permo-Triassic boundary in Kashimir has been re-studied by V.J. Gupta and M.E. Brookfield, who have a new, complete section of the South Tethys passive margin.

Permo-Triassic strata have been investigated in the Eastern Tethys region (South China, Nyalam of South Tibet, Northwest Nepal, Kashimir, Salt Range), Abadeh, Central Iran, Ali Bashi of Northwest Iran, Transcaucasus, South Alps, etc. and their correlation with equivalent stratigraphic units in Gondwana and Circum-Pacific realms have been made.

The Permo-Triassic Boundary Problem: The majority of the working group uphold the traditional boundary, i.e., one which separates the Lower Triassic Griesbachian (marked by Otoceras or Hindeolus parvus zone) from the Upper Permian Changxiangian with Palaeofusulina and Pseudotirolites-Rotoceras zone, but Norman Newell, the chief critic of the conventional boundary, prefers to draw the Permo-Triassic boundary between the Griesbachian and Dienerian based on an all-round analysis of biotic groups, especially on generic diversity.

Biotic Extinction Event: Mass extinction at or near the Permo-Triassic boundary is the greatest event in the history of life as noted by N. Newell (1), Sepkoski (2), Raup and Sepkoski (3) and others. Such a striking event provides an important basis for drawing the Paleozoic/Mesozoic boundary, although the exact boundary is still open to discussion. Causes of massive extinction, both terrestrial and extraterrestrial, have to be thoroughly explored.

Non-Biotic Events disclosed by geochemical analysis of boundary rocks: The abundance patterns of more than 20 elements at the Permo-Triassic boundary sections show that Ir, Os, Pt, Au, Re and/or other siderophile and chalcophile elements are more or less enriched at the boundary. There is an abrupt shift in the carbon isotopic composition corresponding precisely to the boundary as based on faunal evidence in the Changxiang Formation (Chen Jinshi (4)). Carbon-isotope profiles have been measured in Tethyan limestones at the Permo-Triassic boundary across the S. Alps, Greece, S. Turkey, Armenia SSR, N. Iran, Pakistan and comparisons are proposed with Chinese profiles (Shangsi and Meishan). Carbon-isotope ratio have been shown to shift from high positive values with δ13C ‰ in the range + 4 to + 5 during the early late Permian to intermediate positive values during part of the Dzhulfian (+ 3 to + 4). By the Late Changxingian the δ13C ‰ values decrease to the range + 2.5 to + 1. During the earliest Triassic time, the ratio shifts to 0 or even to negative values.

Considerable numbers of individual microspherules have been discovered and some of them show interesting surface texture, reflecting a rapid cooling from a high temperature melting.

Paleomagnetic measurements of Permo-Triassic rocks at three Chinese sections have also shown some events that greatly help in deciding the position of the boundary.

PLANS FOR FUTURE WORK

At the final project meeting to be held in Beijing, China (Sept. 5-7, 1987) a general review of all aspects of the Permian-Triassic boundary sequences will be made, including consideration of the nature and meaning of these sequences in terms of basic world development. Such topics as (1) the tectonic evolution across the Permo-Triassic interval; (2) the mode of formation and distributional pattern of important mineral resources, and (3) the selection and stipulation of Permo-Triassic boundary stratotypes will be fully discussed, and only then one can say the projected work plan has been accomplished. As to practical application of the conclusions reached, the adoption of the Permo-Triassic boundary stratotype in China was proposed and it is pending on a decision to be made by the IUGS Stratigraphical Commission.

SELECTED REFERENCES

Newell, N., 1978. The research for a Paleozoic-Mesozoic boundary stratotype. Schriftenr. Erdwiss. Komm. Österr. Akad. Wiss., 4: 9-20.

Sepkoski, J.J., JR., 1982. Geol. Soc. Am. Spec. Paper 190:183.

Raup, D.M. and J.J. Sepkoski JR, 1982. Mass extinctions in the marine fossil record. Science, v. 208, 1095-1097.

Chen Jinshi et alii, 1984. Carbon isotopes of carbonate strata at P/Tr boundary in Changxing, Zhejiang. Sci. Geol. Sinica, no. 1, 88-96. (Chinese with English abs.)

Baud, A., William I. Holser and M. Magaritz, 1987. IGCP 199. Second Session (Beijing) abs., p. 61.

PROJECT 237: GONDWANA FLORAS

Project Leader: O. RÖSLER

DESCRIPTION

The primary objective is to produce an up-to-date summary of the Upper Silurian to Lower Tertiary floras of the Gondwanic Continents.

Individual and group research on special topics are intended to fill some important gaps. The final version of the summary will include some relevant taxonomic, biostratigraphic and paleophytogeographic problems treated on an intercontinental scale.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first meeting of the project was held in Medellín (Columbia, S.A.) in July 1986, when the project officially began. At this meeting it was planned to develop three main interrelated sets of activities: first, a broad summary; second, specific topics related to less developed areas, and, third, training opportunities.

THE BROAD SUMMARY: Some of the similarities observed in "stages" of the upper Silurian to Tertiary floral successions of South America, Africa, India, Australia, Antarctica and other Gondwana related area present a more or less clear relation with events that affected all these Gondwana segments. Among others, these events are: late Paleozoic glaciation, Permo-Triassic progressive aridization; Cretaceous to early Tertiary break up of Gondwana; separation of the Gondwana segments; and the Tertiary onset of the glaciation in Antarctica.

Some of the differences observed among the approximately synchronous stages of such floral successions seems to reflect significant floral provincialism, for instance, that of the late Permian.

The progress made in some areas permits new approaches to the problems related to the evolution of the limits of the Gondwana floras.

SPECIFIC TOPICS: Some topics needed for consistency in the general summary are poorly known. Thus, research on them is encouraged under the scope of Project 237.

Devonian vascular plants are little known in many areas of the Gondwana region. New occurrences are under study, for instance, those of the Furnas and Ponta Grossa Formations.

Carboniferous plants are better known in Australia and Argentina, where a good deal of research has been recently done. Other occurrences are still unstudied or in need of revision. Thus new field research has been made in the Kasa Formation (Bolivia), the Paracas Formation (Peru), the Poti and Itararé Formations (Brazil), yielding new collections which are now the objects of study.

All over the Gondwana, the better known Permian Glossopteris flora is related to the coal seams. The project stimulated research on the lesser known latest Permian Gondwana flora, and the first results are coming out with the systematic studies of sphenopsids, glossopterids and pteridophylls. Permian and Triassic plants of the Transantarctic Mountains are also under study.

New Paleozoic and Mesozoic plants and palynomorphs of the northern border of the Gondwana continent have been collected, mainly in North Africa and South America. Part of this material is being studied as a collaboration between Projects 237 and 242. Tertiary floras, including those of the Antarctic Peninsula, were studied as part of the Project 237 and the first articles are ready for publication.

TRAINING OPPORTUNITIES: The opportunity of training students from developing countries in the scope of Project 237 is planned; the first experience was made in the University of Sao Paulo from August to November of 1986 with Brazilian master students. Elements of Paleobotany, Advanced Paleobotany and Paleophytogeography, each one with a minimum of 60 hours of teaching were organized. These training opportunities are planned to include the development of the above mentioned research topics, and are to be related to the geology of the regions of origin of the candidates.

1 D. MESOZOIC AND CENOZOIC PROJECTS

PROJECT 171: CIRCUM-PACIFIC JURASSIC

Project Leader: G.E.G. WESTERMANN

DESCRIPTION

The aim of the project is to assemble all or representative workers (c. 150) on Jurassic-related projects in this area, often from Europe, into an informal body in order to (1) introduce people from developing, isolated countries to foreign researchers working in their own country, often unknown to them, and vice versa; (2) exchange latest research results in news letters (free of charge or fees); (3) meet at biannual Field Meetings with UNESCO's financial support (three held in Canada, Argentina and Japan respectively, with many of the participants never having left their homeland before!); (4) circulate special papers on topical themes for immediate news dispersal; (5) the publication in Newsl. Strat. of the "Range Chart Project", a series of papers dealing with the precise vertical ranges and zones of different taxa; and (6) to publish a synthesis in book-form toward the end of the project.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

TAXA RANGE-CHARTS: Multi-taxial range-charts are being compiled for all Jurassic stages, at the species-level or, if impossible or unfeasible, at the subgenus- or genus-level. Publications will be in ***Newsletters on Stratigraphy***. These charts are to provide the data-base for multi-taxial regional zonations where not yet known; for the improvement of super-regional zonations and correlations; and for global time-correlations, in particular with the well established European standard zones

(and stages). As many different classes of animals and plants as possible (with known vertical ranges) are to be plotted, with emphasis on their stratigraphic associations and ranges in relation to each other. The first volume will include China and the U.S.S.R.

MEETINGS

Field Meeting I Calgary, Canada, August 1982.
Organizer: R.L. Hall, excursion to Foothill of Southern Alberta, field guide by R.L. Hall.

Field Meeting II Neuquen, Argentina, November 1983.
Organizer: W. Volkheimer, excursion to Mendoza, field guide assembled by W. Volkheimer.

Field Meeting III Tsukuba, Japan, October 1985.
Organizer: T. Sato, excursion to Yamizo, Ashio, Abukuma and South Kitakami Mountains, Honshu, field guide compiled by S. Sato and N. Ando.

Joint Meeting with Subcommission on Jurassic Stratigraphy. Erlangen, F.R. Germany, September 1984. By attendance of I.G.C.P. 171 members from 8 countries, discussions of the subcommission achieved global extent.

TOPIC 1: GEODYNAMICS

Great strides have been made in the last decade concerning the Pacific area which are essential to the understanding of Jurassic geology, etc. Only Vicente (Report No. 1) has given a more detailed account for South America.

"Collage tectonics" has had great impact on recent biogeographic work, particularly in western Canada. (Taylor et al. 1984; Callomon, 1984; Tipper, 1984), U.S.A., Mexico (Westermann et al., 1984; Longoria, 1984; Westermann, 1984) and Japan (see Sato in Report No. 2). In eastern U.S.S.R., however, the "mobilistic" view is still rarely considered (Spec. Pap. 10).

TOPIC 2: PHYSICAL GEOCHRONOLOGY

1. Radiochronology of the Jurassic remains exceptionally controversial as is evident from a comparison of the recent scales (Westermann, 1985 and Spec. Pap. 11). This is due to the methods using different isotopes and the hitherto poor Jurassic sampling record. We hope to correct this by supplying samples from abundant, dated volcanites from the Southern Andes.

2. Eustatic events for the Jurassic of Western Canada were summarized by Poulton. The Vail and Hallam curves are constantly being reviewed and their validity considered in many areas.

3. Magnetostratigraphy has made great strides in the last years (Ogg & Steiner, Spec. Pap. 8), with refinement of the scale and identification of the "quiet zones" with periods of rapid reversal. Much attention will be given to its use in chronostratigraphy.

TOPIC 3: OCEAN CURRENTS AND CLIMATE

If currents in the Hispanic Corridor (proto-North Atlantic Seaway) were indeed westward under the assumption of equatorial current, then ammonoid biogeography does not reflect it. Middle Jurassic expansion ("migrations") were in both directions (Westermann and Riccardi, 1985). Inference of Pacific current systems during the Jurassic has usually neglected terrane motion, e.g. current reconstructions in northeast Asia (Spec. Pap. 10).

Jurassic climate has been studied from many angles, including the use of radiolarians (Volkheimer in Report 1, Spec. Pap. 15, Quattrochio in Report 3).

TOPIC 4: BASIN ANALYSIS

1. North America was repeatedly reviewed by Poulton (Report 1) summarizing older and the newer works (Report 3). Reference is made to several symposia recently published: The Mesozoic of Middle North America, eds., Stott and Gloss (Can. Soc. Patr. Geo. Mem. 9), Oil and Gas in Saskatchewan, eds. Lorsong and Wilson (Sask. Geol. Sre. Spec. Publ. 7), Jurassic-Cretaceous Biochronology and Paleogeography of North America, ed. Westermann (Geol. Ass. Can. Spec. Pap. 27), The Jurassic of the Gulf Rim., eds. Ventress, Bebout, Perkins, Moore (SEPM, 3 ann. conf. Gulf. Coast Sect.).

2. Central America and Caribbean were summarized by Schmidt-Effing (Report 1).

3. South America. The 1972 - 1982 literature was reviewed by Riccardi (Report 1) and the field areas of members indicated; Vicente (Report 2) provided basin analysis, whereas current research was listed by v. Hillebrandt, Rosenfeld and Westermann (Report 3). Special Paper 7 (Mojika, Palacios) concern Colombia and Peru respectively. The most extensive work is being carried out in the Neuquen Basin of Argentina (where the Jurassic contains petroleum) and in Northern Chile. Exposure and fossil content are extremely promising in both areas. Non-marine Jurassic (Uruguay) was reviewed by Sprechman (Report 2).

4. Scotia Arc & Antarctica. Thomson listed current work by himself. Elliot and Wells (see also in Phaneroz. Geol. World, B).

5. Australia. For Papua-New Guinea see Skwarko et al. in Phaneroz. Geol. World, B. The New Zealand-New Caledonia area is being studied particularly by Grant-MacKey and his students (Report 2, p. 74).

6. Asia and Japan. The Jurassic of Southeast Asia was reviewed by Fontaine et al. (Spec. Pap. 12), Chonglakmani: Thailand (Spec. Pap. 14), and Vu Khuc: Vietnam (Spec. Pap. 7).

   Japan has been of particular interest because of the newly identified (1) oceanic radiolarian facies and (2) collage tectonics. Many thick cherty sequences, in fact, can be analysed tectonically only by dating their radiolarian faunas. They give evidence for frequent tectonic repetitions by thrust, and shear surfaces which otherwise would have remained undetermined (see field guide to Field Meeting III).

The Jurassic of China has been reviewed by Wang and Sun (1983, Can. J. Earth Sci. and Spec. Pap. 2). The volume on The Jurassic by Wang Si-en (in Chinese) in the series Stratigraphy of China has just been translated into English. Eastern China promises to be of particular importance in biofacies correlations because much of the Jurassic is non-marine (Report 2). Part of this goal will be achieved by the Range-Chart Project (Newsl. Strat.) which will include multi-taxial correlation charts.

The eastern U.S.S.R. has been the subject of several Special Papers (Nos. 1, 5, 10, 15) and reference to publications is made by Zhakharov (Report 1).

TOPIC 4/1: STRATA-BOUND ORE DEPOSITS

Metallogenesis and tectonic evolution in the Andes was discussed by Frutos (Report 2).

TOPIC 5: MICROFLORA

General reviews of microfloral biostratigraphy were given by Sarjeant (Reports 1, 2, 3). Volkheimer and Quattrocchio discussed Central and South American biostratigraphy (Reports 1, 2); Fensome the Jurassic-Cretaceous boundary sequence in N.W. Canada (Report 2); Zhang and Kimura the biostratigraphy of eastern Asia and Japan (Reports 1, 3).

TOPIC 6: MACROFLORA

Kimura's report on the Japanese sequence will become part of the Range-Charts Project.

TOPIC 7: MICROFAUNA

Much recent work concerns radiolarian biostratigraphy of North America, particularly the southern U.S.A. and Mexico (Pessagno in Reports 1, 2) Western Canada (Carter, Cameron, Whalan), Japan (Report 2: Matsuoka, Saskido et al., Mizuyani, Ichikawa) and eastern U.S.S.R. (Tichomirova, Spec. Pap. 10:4).

Foraminifera in North America are being studied by Cameron, Berry, Longoria, Brooke, Braun, whereas Argentina foraminiferan biostratigraphy is being examined by Musacchio (Report 2), and that of Papua-New Guinea by Haig (Report 1).

TOPIC 8: INVERTEBRATA

Recent work has been extensively summarized in Reports 1 to 3.

1. North American research concerned largely ammonite biostratigraphy and taxonomy, i.e., by Callomon, Contseras, Jeletzky, Hall, Imlay, Marshall, Sandoval, Smith, Schlatter, Schmidt-Effing, Tipper, Westermann et al., (many in Geol. Ass. Can. Spec. Pap. 27). Taylor discussed invertebrate assemblage bathymetry, whereas Alencaster and Buitron have investigated bivalves and brachiopods of Mexico.

2. Central America and Caribbean were briefly reported on by Schmidt-Effing (Report 1). The relatively rich Late-Jurassic ammonite faunas of Cuba are currently being revised by Khudoley et al.

3. South America. Current work again concentrates on ammonite biostratigraphy, mainly by Biro-Bagoczky (Spec. Pap. 3), Gygi, Groschke, v. Hillebrandt et al., Leanza, Riccardi and Westermann in Chile and Argentina (see summary in Report 3); bivalves and brachiopods are investigated mainly by Damborrenea, Mancenido, Perez and Tajbakhsh; corals by Beauvais and Prinz; and crustaceans by Forster.

4. Scotia arc and Antarctica. Crane studied inoceramid bivalves (Paleont. 25).

5. Australasian studies on belemnites, bivalves, brachiopods and ammonites of New Zealand, New Caledonia and eastern Indonesia are continuing, mainly by Grant-MacKie and collaborators. Challinor and Stevens (Report 2). Hall has re-examined the Bajocian ammonite assemblage of Western Australia. Westermann and Callomon have concluded their taxonomic and phylogenetic study on the Middle Jurassic macrocephalitid assemblages of the Sula Islands. The origin of macrocephalitid is now favoured from S.W. Pacific Bathonian spheroceratids (rather than from East Pacific eurycephalitids). Toarcian ammonites from Kalimantan were described by Hirano et al. (1981). Recent field work by Westermann and Wang in the Tethyan Himalayas of South Tibet has shown that the strong ammonoid affinity to northern Australasia begins already in the Bajocian, i.e., the Himalayan Province/subprovince.

6. Asia and Japan have been treated at Field Meeting III in Tsukuba (see Proceedings and Report 3). This included particularly the poorly known Jurassic of Southeast Asia. A large number of researchers are presently working on diverse Jurassic invertebrate taxa of China and the U.S.S.R. (see Reports 1 to 3). Note that the succession of ammonite assemblages of South Tibet published in Report 2 (table on p. 76) by Wang and Westermann is presently being revised, based on their field work in 1985. In particular. "Dorsetensia", "Frogdenites", Wichellia spp. and Fontannesia previously believed to represent four different assemblages, have now been identified to belong to the single Fontannesia-Witchellia assemblage of the Laeviuscule Chronozone.

   The Jurassic ammonite stratigraphy and taxonomy of Japan is being revised by Sato, Westermann and Riccardi (Range-Chart Project). The abundant research in eastern U.S.S.R. has partly been reported in Special Papers 1, 5, 10 and 15. Zakharov in Paper 2 in the Range-chart Project will review this work.

TOPIC 9: VERTEBRATA

Jurassic faunas were reviewed in Spec. Pap. 4. Present activity is concentrated in South America (Gaspasini and Lione in Reports 2, 3). Of particular interest are Callovian marine crocodiles found together with ammonites in northern Chile and, most recently, also in south-central Mexico (M. Marshall).

TOPIC 10: CHRONOSTRATIGRAPHY AND STANDARD ZONES

The definition and nomenclature of zones was again reviewed by Callomon (Spec. Pap. 8), whereas the relative durations of zones and stages were estimated by Westermann (Spec. Pap. 11). The extensive recent work on Jurassic biozonations was reviewed in Reports 1 to 3 by Smith and v. Hillebrandt for the Lower Jurassic, Poulton, Callomon and Westermann for the Middle Jurassic, and Wiedmann, Jeletzky and Zeiss for the Upper Jurassic. Ammonite standard zones for the Middle Jurassic of Andean South America are presently being defined by Riccardi, Elmi and Westermann. The Taxa Range-Charts (Newsl. Strat.) will document the taxa ranges and existing zones.

TOPIC 11: FLORAL BIOGEOGRAPHY

Micro- and macrofloral distribution in South America were reviewed by Quathrocchio and Volkheimer in Reports 1 and 2, and those of the U.S.S.R. by Markovich (Spec. Pap. 10, No. 2) and Vakhramer and Lebedev (Spec. Pap. 15, No. 1).

TOPIC 12: FAUNAL BIOGEOGRAPHY AND SEAWAYS

1. Pessagno has found provincialism in radiolarians (Report 2) and Tikhomirova has applied them in N.E. Asia (Spec. Pap. 10, No. 4).

2. Corals were discussed by Beauvais and Fontaine (Spec. Pap. 15, No. 2, and Reports 1 to 3).

3. For brachiopod biogeography see Report 1 by Mancenido.

4. Lamellibranchs are particularly useful for reconstruction of seaways as shown by Damborenea, Hallam, Hillebrandt, Hayami, Taylor, et al. Damborenea and Mancenido gave the best evidence for an Early Jurassic opening of the proto-Atlantic Seaway (Hispanic Corridor).

5. The classical use of ammonoids for biogeography continued for seaway interpretations and, particularly in relation to allochthonous terrains (collage tectonics) in western Canada (Imlay 1984, Taylor et al. 1984, Tipper 1984, Callomon 1984, Mexico (Westermann 1984, Westermann et al. 1984) and Japan (Sato in Field Meeting III Proceedings), whereas eastern U.S.S.R. continues to be interpreted on a "immobile" globe although alternative "mobile" models exist (Spec. Paps. 1 and 10). Of interest are new finds in the Middle Jurassic Tecocoyunca Group on the Mixtera Terrane of Mexico by Marshall, Westermann and Sandoval, and in northern Chile by Groschke which prove essential specific identity of the presently rather distant ammonoid faunas.

6.-10 Belemnites, echinoderms, fish, reptiles (Report 1) and mammals (Spec. Pap. 4) continue to be of interest.

PROJECT 191: CRETACEOUS PALEOCLIMATIC ATLAS

Project Leader: E.J. Barron

DESCRIPTION

The project aims at a reconstruction and correlation of data on Cretaceous paleoclimate for the oceans and continents, based on evidence from the disciplines of vertebrate paleontology, invertebrate paleontology, micropaleontology, isotope geochemistry and sedimentology. An atlas is being prepared consisting of maps for each of the Cretaceous stages based on plate tectonic reconstructions.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Project 191 formed a group of regional experts who provide the most up-to-date compilations of paleogeography and a synthesis of Cretaceous plate tectonics. The project used these compilations to derive a computer-based global paleogeography of the Cretaceous. The goal was a stage-by-stage reconstruction. The results reflected the wide range in the level of knowledge of different regions of the globe. The end result of this effort was Cretaceous regional geography illustrated in 88 figures, stage-by-stage plate tectonic reconstructions including sea floor evolution and Deep Sea Drilling Project sites and 5 global paleogeographic maps (see attached).

Project 191's contribution (in press) which will appear as a special volume of Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology, should be the beginning of more comprehensive study. First, this contribution clearly points to the areas of study required to produce a stage-by-stage paleogeography and to improve correlations between regions of the globe. Second, the global maps were designed to facilitate the plotting of both oceanic and continental paleoenvironmental data. Project 191 through working group meetings also produced a computerized data base for compiling paleoenvironmental data. This data base was tested and first utilized for mapping Cretaceous coal distribution. With the termination of Project 191, this area of international cooperation will not be formally completed under the auspices of the Cretaceous Paleoclimatic Atlas Project. Project 191 concludes that both the geographic framework and the utility of the maps will result in many future contributions to Cretaceous paleoclimatology, well beyond the specific contributions of this project.

GLOBAL MAPS

The time periods for the regional and continental paleogeographic maps presented in this special volume are summarized in Figure 1. The time periods chosen for global reconstructions are indicated, based on the availability of regional reconstructions. The shoreline positions proposed in the individual contributions were digitized and plotted on the plate tectonic reconstructions described in this volume. The contributions by IGCP 191 participants are shown in a heavy line in Figures 2 through 6. Contributions from the other sources mentioned above are dashed, as are many offshore areas not explicitly reported on by project members. Areas above sea level are shaded. The map projection is mercator with equidistant latitude lines to minimize distortion and to be able to add additional paleolatitude lines with ease. Thirty degree paleolatitude lines are given and present day 5 latitude longitude crosses are indicated on continents for ease of plotting data by hand and to modify the geography. The maps, however, represent a computerized data base which can be updated or for which alternate map projections can be plotted.

GLOBAL MAPS
EARLY MAASTRICHTIAN
CONIACIAN
LATE TURONIAN
LATE ALBIAN
BARREMIAN
CRETACEOUS SEDIMENT LOCATIONS ONLY
CONTINENTAL
ANTARCTICA
AUSTRALIA
ARGENTINA-CHILE
BRAZIL
N. AMERICA
EUROPE
CHINA
U.S.S.R.
S. AFRICA
N. AFRICA
MAASTRICHTIAN
CAMPANIAN
SANTONIAN
CONIACIAN
TURONIAN
CENOMANIAN
ALBIAN
APTIAN
BARREMIAN
HAUTERIVIAN
VALANGINIAN
BERRIASIAN

BARREMIAN

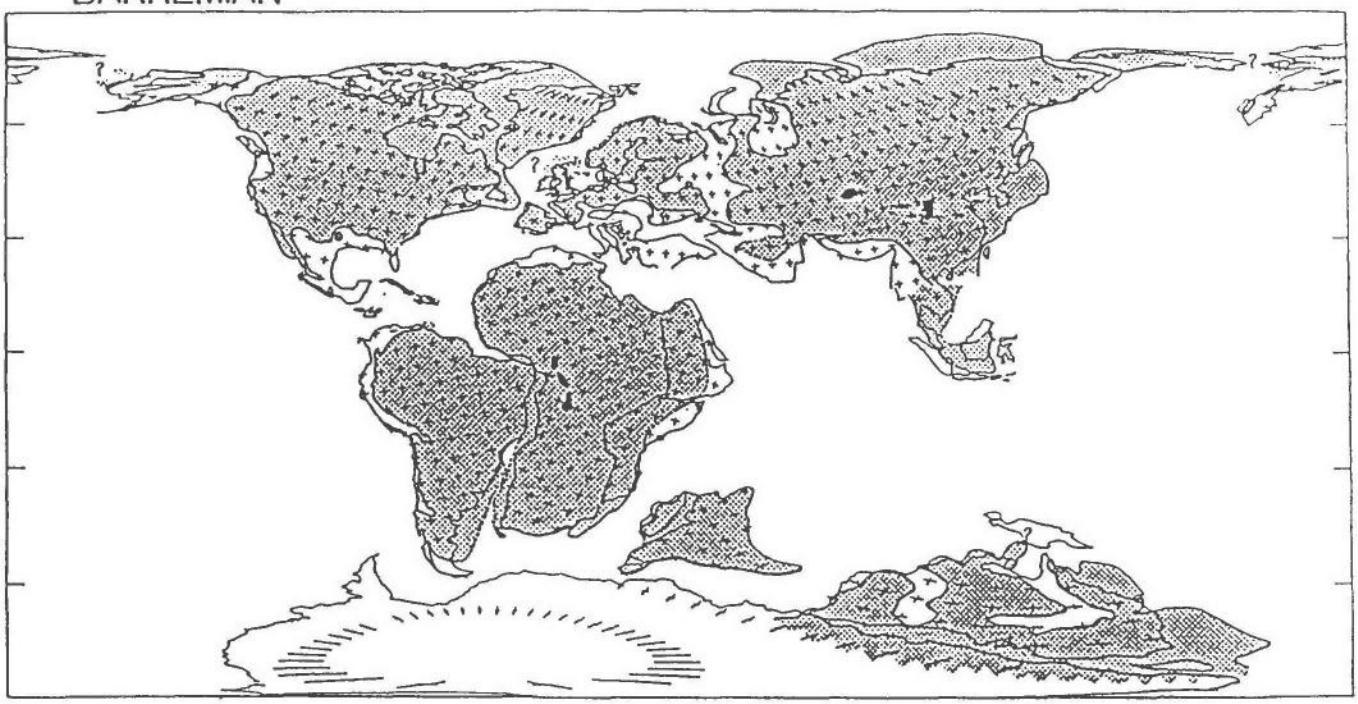

LATE ALBIAN

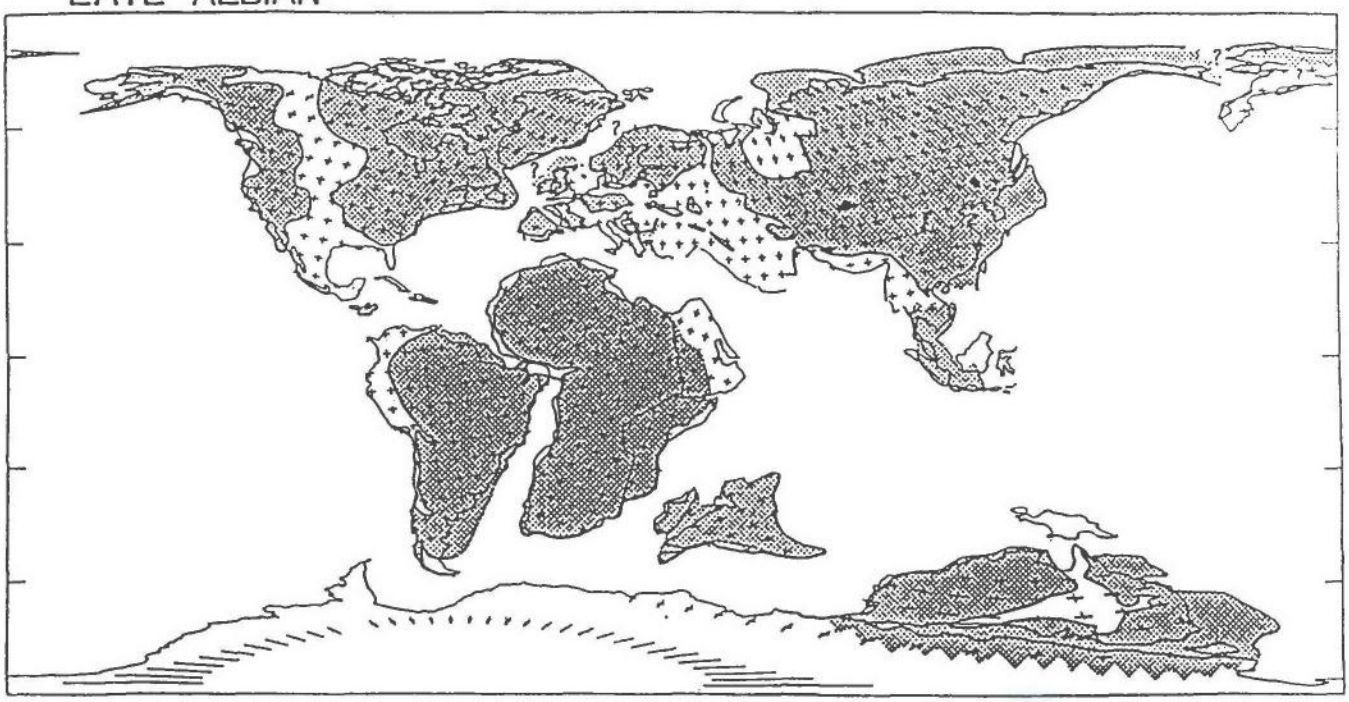

LATE TURONIAN

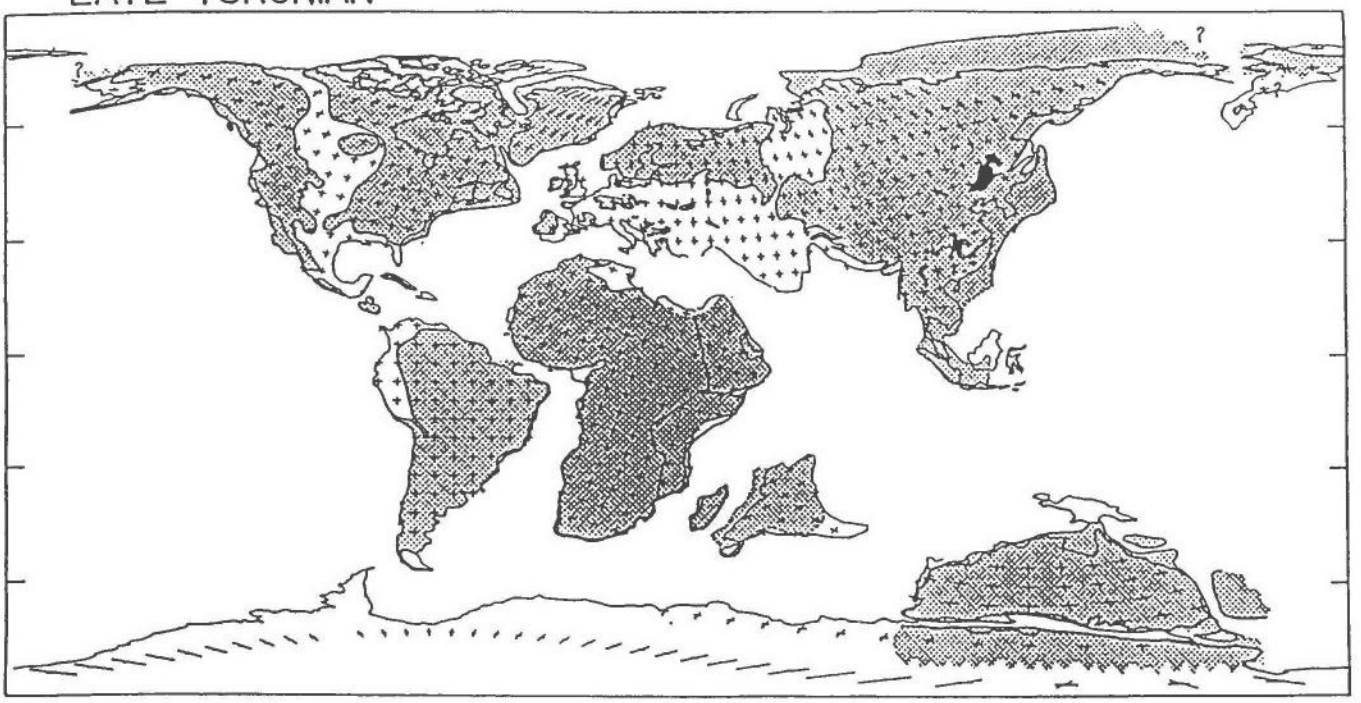

CONIACIAN

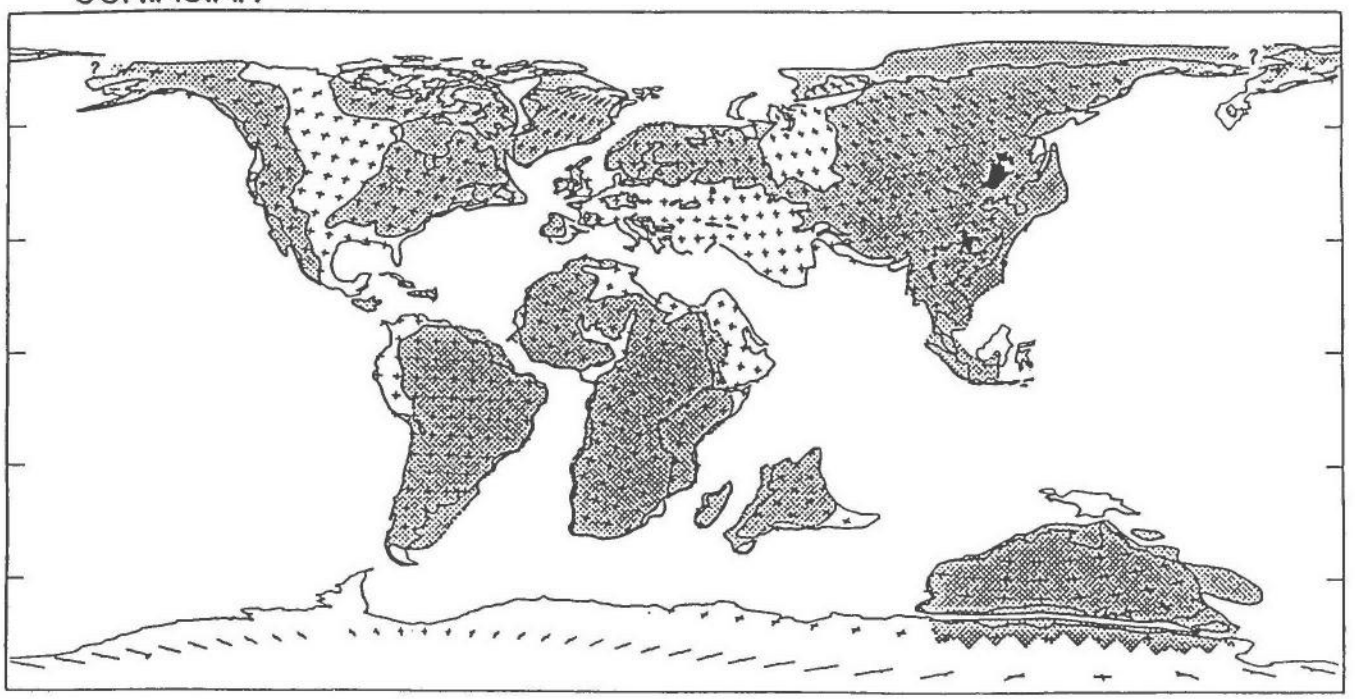

EARLY MAASTRICHTIAN

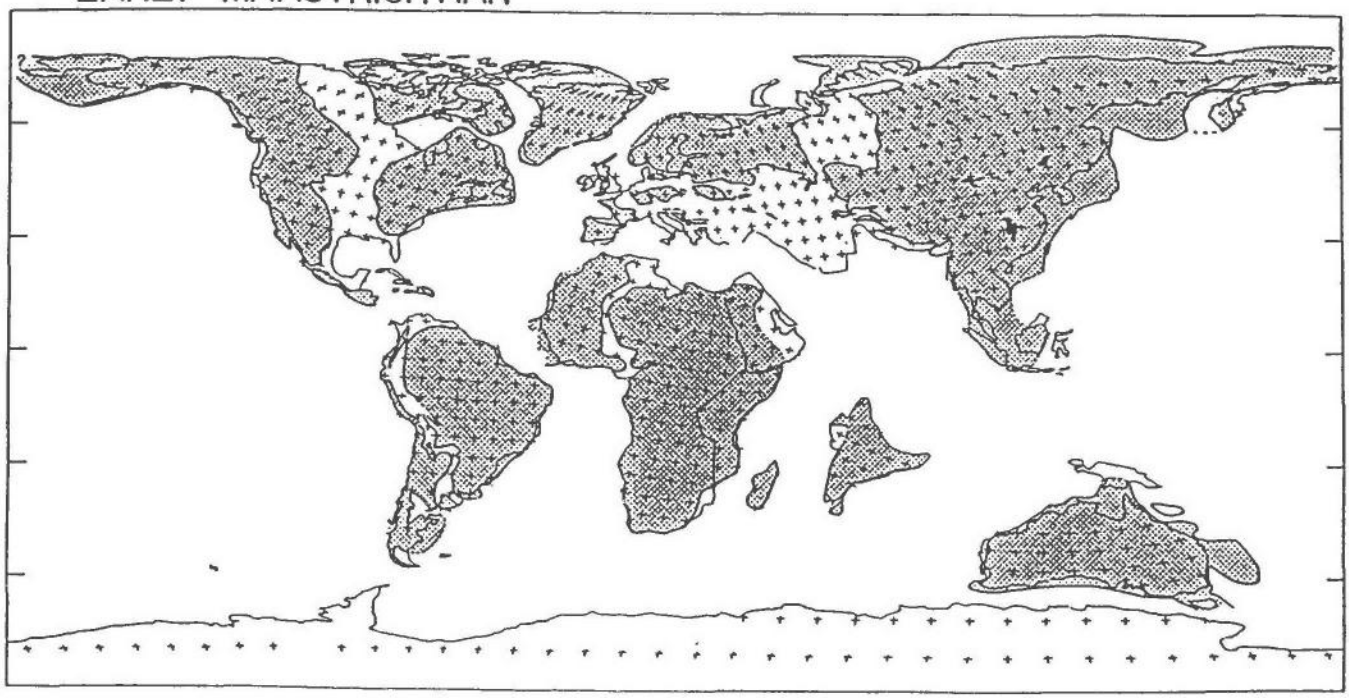

PROJECT 198:
EVOLUTION OF THE NORTHERN MARGIN OF THE TETHYS

Project Leader: M. RAKÚS

DESCRIPTION

Project 198 is the natural continuation of Project 105, Development of the continental margin of the Alps. Its aim is to define the northern margin of the Tethys and to trace its development from the Mesozoic through the Tertiary in time and from the Swiss Alps to the Caucasus in space.

The northern margin of the Tethys is formed by high folded mountain systems of a complex multiphase tectonic structure and complicated paleogeographical development. For this reason, several thematic working groups have been established: 1) Paleogeography, 2) Sedimentology, 3) Paleobiology, 4) Tectonic, 5) Geophysical, 6) Igneous activity. 12 countries (France, Switzerland, Australia, Federal Republic of Germany, Czechoslovakia, Poland, Hungary, Rumania, Bulgaria, USSR, Turkey and USA) participate in the project.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first stage (1983-1984) is mainly characterized by organizing work. Contacts were established with countries, institutions and persons, who were willing to join the project.

At the first working meeting (Slovakia, October, 1984) the scientific programme of the project was crystallized and the working groups were established.

The second stage (1985-1986) a significant field and scientific programme was realized. Field studies, focused on the solution of problems of geological structure, paleogeography and paleobiology, were carried out in the West Carpathians, Swiss Alps, East Carpathians and Balkanides.

6 working meetings took place:

Vienna, Austria (May,1985): meeting of the Paleogeographical Working Group. The principles of compilation of the paleogeographical maps and their legend were established.

Bucharest, Rumania (November, 1985): working meeting of the Structural Tectonic Working Group. The programme was concretized and the paleogeographical schemes of the East Carpathians were designed.

Veszprém, Hungary (December, 1985): plenary session of the project. Presentation of the first three maquettes of the paleogeographical maps (Pliensbachian, Tithonian, Coniacian) for the western part of the project region. Relevant correlation problems of some sections were solved.

Bratislava, Czechoslovakia (May, 1986): session of the Paleogeographical and Structural-Tectonic Working Groups focused on the solution of correlation problems of the Alps and West Carpathians, and on the problems of palinspastic arrangement of the West Carpathians segment.

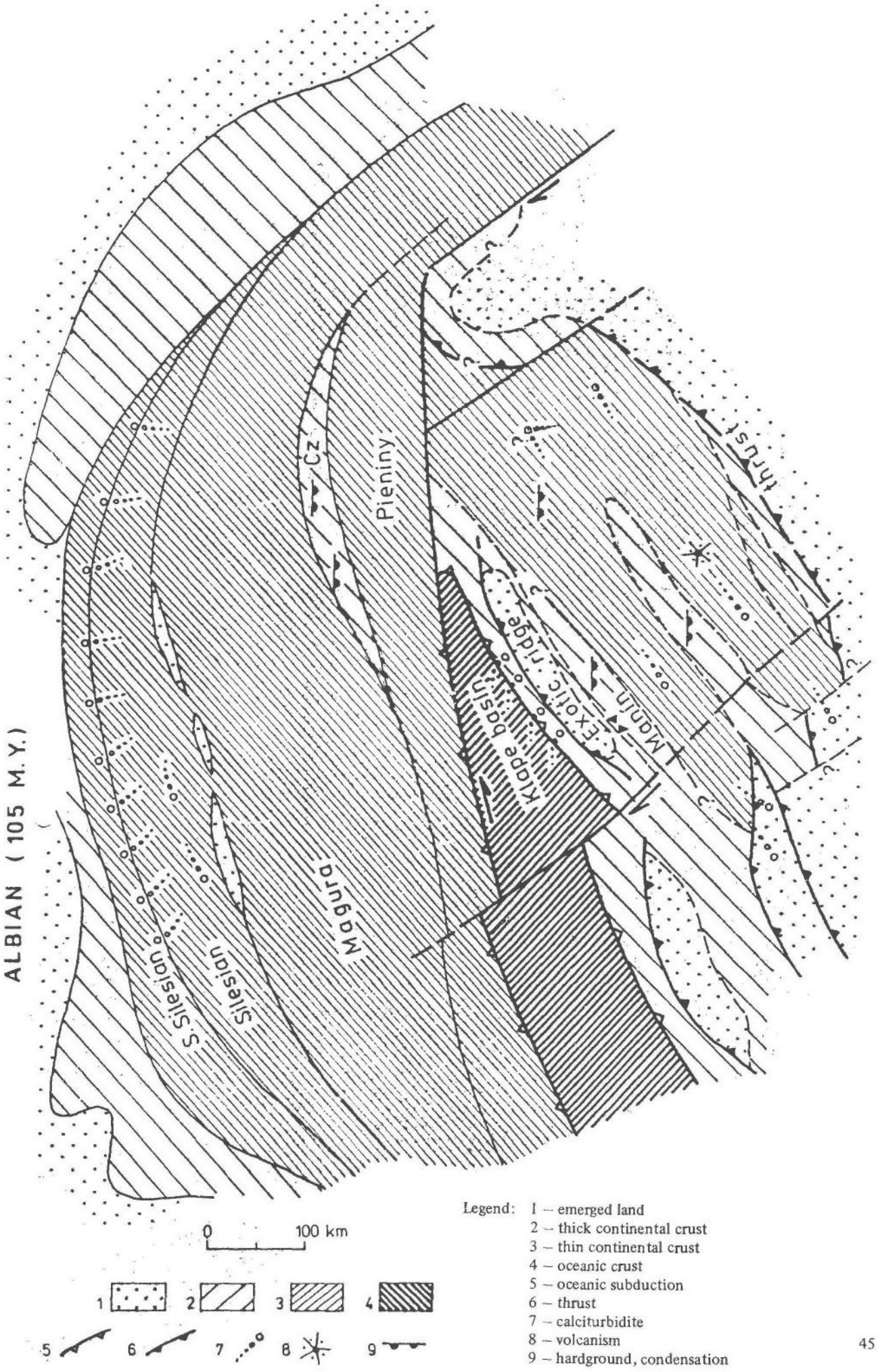

Legend:
1 – emerged land
2 – thick continental crust
3 – thin continental crust
4 – oceanic crust
5 – oceanic subduction
6 – thrust
7 – calciturbidite
8 – volcanism
9 – hardground, condensation

Zürich, Switzerland (September, 1986): plenary session of the project. The state of works was evaluated and recommendations for the final report were accepted. The maquettes of the paleogeographical maps (Anisian to Oligocene) from the western section, lithostratigraphical columns and time programme for the final publication were presented.

Sofia, Bulgaria (October, 1986): session of the Bulgarian and French National Groups. Elaboration of the paleogeographical maps of the Balkanides.

In the year 1986 a rich exchange of views of some debatable questions in form of Newsletters as well as of personal contacts was taking place. Mutual inspiration and also "competition" of various geological cultures had a favourable impact on the project. For many of the participating countries it means new approaches to the analysis of geological development of the given area.

The greatest achievement is the production of a set of 11 paleogeographical maps (Anisian, Norian, Pliensbachian, Callovian, Tithonian, Barremian, Albian, Coniacian, Paleocene, Eocene and Oligocene). These time levels reflect the most important stages in the development of the northern margin of Tethys.

The Mesozoic and Tertiary history of the northern margin of Tethys is in close connection with the formation and vanishing of the Vardar and Penninic oceans. Furthermore, the southern margin of the Eurasian plate as well as the microplates of the Apulian promontory, Tisia and Moesia played a significant rôle. With mutual interaction of these domains a complicated paleogeographical pattern developed during the Mesozoic and the Tertiary. The study of evolution of the oceanic basins, of the continental margins as well as of the individual microplates makes possible to reconstruct the situation of the individual "turning" (or crucial) periods. E.g., the Barremian-Albian is such a period for the West Carpathian segment (Fig. 1). The Vardar ocean was already completely destroyed by subduction in that time. The Penninic oceanic was in the stage of two-sided subduction. In the north it submerged below the Eurasian plate and was at the same time subducted under the microplate of the Apulian promontory. As a consequence of collision a complicated collisional tectonic structure developed at the southern convergent margin, which became the source area for the Klape relict basin, formed in its fore-land, in late Albian time.

The area of sedimentation of the Klippen Belt, which was situated at the southern labile shelf of stable Europe showed two types of sedimentation in that time: the Pieninic was of deep-water type whereas the Czorsztyn type, on the contrary, of ridge type, characterized by sedimentation gaps.

In the Outer Carpathians the Magura trough, widely opened in that time, can also be considered as a back-arc basin. The Silesian sedimentary basin received great supplies of turbiditic material.

After the complete closing of the Penninic Ocean (prior to the Coniacian) the axis of sedimentation migrated outwards, to the region of the Outer Flysch Carpathians. In the same direction migrated also tectonic polarity. This was the end of the development cycle of the West Carpathian segment.

The third final stage (1987) can be designated as synthesizing. It is focused on definitive adjustment of the paleogeographical maps and the texts for printing. The obtained results will be published in a special volume. The closing meeting will take place in Tbilisi, USSR (August, 1987).

PROJECT 183: WEST AFRICAN MESOZOIC AND CENOZOIC CORRELATIONS

Project Leaders: B. PEYBERNES, O.S. ADEGOKE

DESCRIPTION

This project aims at improving the knowledge of the geology and resources of Africa by developing paleontological, biostratigraphic, magnetostratigraphic and paleoenvironmental correlations within Africa, and also by comparing this region with the Circum-Mediterranean, Atlantic, Caribbean and South American regions.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

More than 260 scientists participate in the project from 28 countries. Since 1982, four international meetings have been held (at Rabat, Paris, Moscow, and Marrakech, respectively). Due to financial difficulties, the proceedings have only partly been published.

Prior to 1985, the project had four working groups: Mesozoic and Cenozoic of West Africa (A. Blondeau), Mesozoic of the Southern Tethys (B. Peybernes), Meso- and Cenozoic of the Southern Atlantic (M. Moullade).

As a result of the Marrakech meeting held in October 1985, six working groups have been established (less regionally and more eventstratigraphically oriented). These are: Triassic-Liassic events (R. du Dresnay, S. Elmi and R. Moutarde), Terminal Jurassic-Basal Cretaceous events (R. Enay), Early and Middle Cretaceous events (M. Moullade), Cretaceous/Tertiary boundary events (R. Damotte), Intra-Eocene events (A. Guiraud), and Oligo-Miocene events (R. Anglada).

During 1983-1986, 220 papers and 13 doctoral theses were published under the auspices of the project.

PROJECT 210: CONTINENTAL SEDIMENTS IN AFRICA

Project Leaders: C.A. KOGBE, E. KLITZSCH, J. LANG

DESCRIPTION

The project has the following objectives:

- to attempt a more precise correlation and classification of the continental sediments in Africa;

- to establish the exact stratigraphic level and thickness of the deposits in various basins and clarify the palaeo-ecological and palaeoenvironmental conditions of deposition;
- to carry out structural analysis of selected basins;
- to investigate the undifferentiated ferruginized continental sediments in Africa and establish their original facies and economic interests;
- to investigate the socio-economic significance of the continental sediments in Africa;
- to carry out hydrological investigations;
- to establish contacts between scientists from different countries in Africa and their counterparts in Europe, America and elsewhere;
- to identify research areas and stimulate research interests amongst the growing number of young African geoscientists.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

(1) The first meeting of the working group was held in Egypt from the 18th-23rd of October 1983. Two days of Technical Sessions were held in Cairo followed by field excursion in Southern Egypt (Aswan) where the Nubian Sandstone Series were investigated. The proceedings of the meeting were summarized in Newsletter No. 2 prepared by C.A. Kogbe and J. Lang and presented before the French national IGCP committee at a special meeting of the Geological Society of France.

(2) In 1984, during the International Geological Congress held in Moscow, USSR, an extraordinary meeting of the IGCP 210 working group was held at the Moscow State University on the 8th of August 1984 to acquaint congress participants with the objectives of the project and its research programmes.

(3) From the 26th to the 28th of September 1984 members of the working group participated in a special meeting of the Geological Society of London on "Sedimentation in the African Rift System". Several papers were presented and two members of the group have now edited the proceedings of the meeting which is currently available on sale.

(4) The 1984 field meeting of the working group was held in Tanzania from the 1st-7th of October during which participants visited the Rift valley to investigate rift sedimentation and mineralization. The proceedings of the meeting were presented in Newsletter No. 4.

(5) The 1985 meeting of the working group was held in Gaberone (Botswana) during the 7th Conference on African Geology held from the 4th-10 November. The proceedings of the meeting were summarized in Newsletter No. 5.

(6) From April 21-25 1986 the group participated in the conference on "Global Changes in Africa during the Quaternary – past, present and future"). A meeting on the IGCP Projects relevant to Africa was held at the UNESCO building in Dakar and participants were informed of the different programmes as well as the results obtained or anticipated by the working groups.

(7) From November 24th to 30th 1986 a meeting of the working group was held in Jos Nigeria. The objective was to investigate Lower Cretaceous Continental Sediments in the Benue Rift Valley and Quaternary fluvio-lacustrine deposits on the Jos Plateau. Detailed proposals on the proposed volume on African continental Sediments were also discussed.

(8) In late 1987 the meeting of the working group will be held at Marrakech in Morocco.

The scientific contributions of the project will be published by Pergamon Press, Oxford, in a special volume to be edited by C.A. Kogbe and J. Lang entitled "African Continental Sediments" or "Continental Sediments in Africa."

PROJECT 165: REGIONAL STRATIGRAPHIC CORRELATION OF THE CARRIBEAN

Project Leader: J.L. YPARRAGUIRRE

DESCRIPTION

The project aims at correlating the Meso-Cenozoic formations of Cuba with similar ones of the rest of the Antilles, the Caribbean and the surrounding mainland areas.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first international meeting of the project was held in Havana, Cuba, 29 May - 1 June 1984, with the participation of 27 members from seven countries. At the 27th International Geological Congress in Moscow, August 1984, Cuban members of the Working Group presented six papers on different topics of the project. At the 6th Centro-American Geological Congress held at Managua, Nicaragua, Cuban specialists presented six papers relevant to the project.

The activities of the project have been organized in fourteen subgroups headed by international coordinators:

(1) The unified paleontological scale
(2) Carbonate platform sequences
(3) Correlation of formations
(4) Geophysical anomalies: parameters related to horizontal movements
(5) Jurassic
(6) Cretaceous
(7) Chaotic sequences
(8) Paleogene
(9) Neogene
(10) Orogenic cycles
(11) Ophiolites
(12) Volcanic island areas
(13) Metamorphism
(14) Quaternary

The second international meeting of the project was held at Havana, Cuba, 3-6 September 1985. It was attended by 54 participants from ten countries. (A detailed report on the meeting has been published in Geological Correlation No. 14.)

A geological field trip along the northern coast of the provinces of La Havana and Matanzas offered the possibility of observing various Upper Cretaceous and Tertiary formations, as well as outcrops of blocks of the ophiolitic association.

The Cuban National Working Group held a meeting from 31 October to 1 November in Havana, in connection with the 25th anniversary of the foundation of the Cuban Geological Survey. The topic dealt with ranged from the Triassic to the Quaternary, including palinological evidence, lithostratigraphy, tectonics, paleomagnetism, seismic stratigraphy, volcanic activity, and reef exploration. (Details have been published in Geological Correlation No. 15).

The third international meeting was planned to be held in Mexico, October 1986. However, it had to be postponed to February 1987, and it was held in Havana, Cuba. Participants came from eight countries. A wide variety of topics was discussed as follows:

- Mesozoic biochronology based on megafossils
- Ammonitic biostratigraphy of the Liassic in Mexico
- Jurassic and Cretaceous radiolarian biostratigraphy
- Biostratigraphy and correlation of Neogene formations
- Palynoflora of the Caribbean
- Geochronology: comparison of radioactive ages of
- Physical stratigraphy: local and regional unconformities
- A proposed paleomagnetic scale for the Pliocene and Quaternary of Cuba
- Paleogeographic reconstructions in Mexico and in the Caribbean
- Geological correlation between Jamaica and Oriente (Cuba)
- Comparative study of the geological events beginning with the Paleocene in NE Haiti and in Oriente (Cuba)
- Features of stratigraphic horizons in the Caribbean volcanic arc
- Rupture of Pangea within Cuba?
- The formation process of continental shelves
- Periods of bauxite formation in the Caribbean and its vicinity
- Correlation of Caribbean ophiolites

A geological field trip demonstrated the structural-facial units in Central Cuba. Another one went to Pinar del Rio, visiting the Jurassic formations of Sierra de los Organos.

Decisions have been taken to elaborate hypostratotipe section profiles for each stratigraphic period in the region, and to organize further activities in different fields.

It has been stated that international cooperation has to be strengthened and enlarged. In view of the activities planned, extension of the project for 1988 was considered highly desirable.

PROJECT 174: GEOLOGICAL EVENTS AT THE EOCENE-OLIGOCENE BOUNDARY

Project Leader: Ch. POMEROL

DESCRIPTION

The aims of the projects were: (1) to check the sections which are complete and continuous at the Eocene-Oligocene boundary on continents and in deep-sea drills; (2) to study the modifications occurring at this boundary, in particular: increases in the evolution rates (extinctions, appearances), climatic changes, sea-level changes, stable isotope fractionation changes, changes in magnetic polarity, changes in biotope distribution, and extraterrestrial events; and (3) to correlate and date these geological events in order to characterize a limit which has been, up to now, a matter of controversy, because of lack of objective evidence.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The main results achieved are presented in "Terminal Eocene Events", a book of 414 pages published by Elsevier in the Series "Developments in Palaeontology and Stratigraphy" no. 9, 1985.

The first part of the volume entitled "The Eocene-Oligocene transition: events and boundary" co-authored by Ch. Pomerol & I. Premoli-Silva represents a synthesis of all the data collected by the numerous participants in the project implemented with data derived from the recent literature (fig. 8):

- the Eocene-Oligocene boundary is not characterized by a single event either catastrophic or other in origin;
- most of the numerous and important changes that characterized the Eocene-Oligocene transition have their origin as far back as the late Middle-Eocene or the early Late Eocene:
- such a change occurred gradually, but its rate accelerated approaching the termination of the Late Eocene;
- a generalized event was a marked cooling registered in all realms which culminated in a drop of temperature on the order of 5° C some 300,000 y. later than the extinction level among the Eocene planktonic Foraminifera;
- the vertical and latitudinal thermal gradients gradually decreased during the Late Eocene-Early Oligocene interval;
- a gradual decrease of the fertility in the oceans (including the carbonate platform environment) affected by the end of the Eocene all the trophic levels;
- in relation to the changes previously mentioned, a major reorganization of the watermasses occurred;
- major tectonic events contributed to create and/or emphasize some of the environmental changes close to the end of the Eocene;

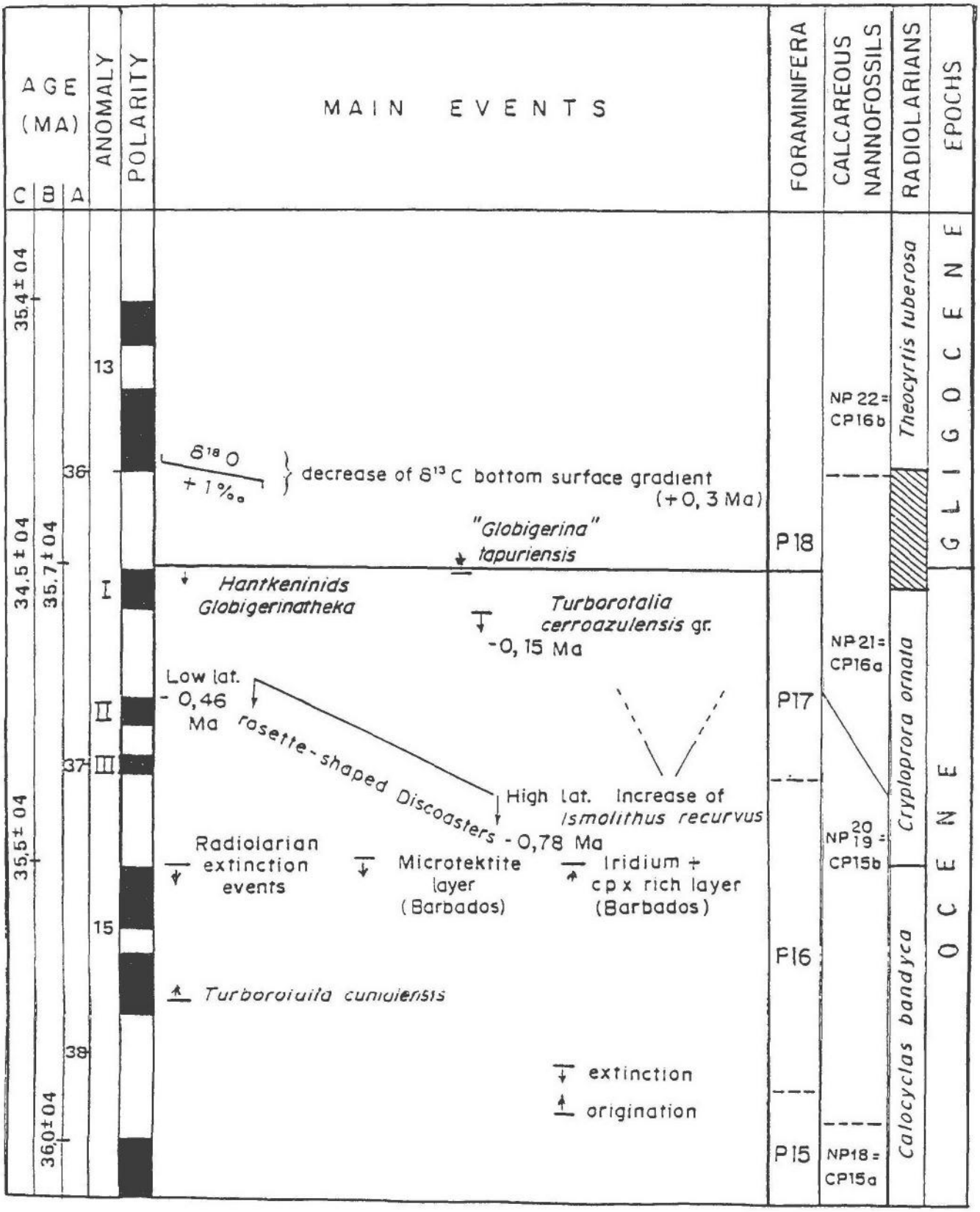

Figure 8. Significant stratigraphic events at the Eocene-Oligocene boundary plotted against the magnetic sequence. Time scale after La Brecque et al., 1977. Radiometric ages after Montanari et al. and Glass.

– extraterrestrial events testified by the occurrence of microtektite-rich layers and/or iridium anomaly are not associated with any of the major changes, either biologic or chemicophysical, except in radiolarians;

– major cooling (δ^{18}O shift) occurs in the earliest Oligocene, possibly associated with a glaciation in Antarctica.

PROJECT 41: NEOGENE-QUATERNARY BOUNDARY

Project Leader: K.V. NIKIFOROVA

DESCRIPTION

The project involved a complex study of biostratigraphy, magnetostratigraphy, radiometric age determination, and correlation of Pliocene and lower Quaternary marine and continental deposits on a global scale. A stratigraphic and paleomagnetic study of the Neogene-Quaternary boundary has been made.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

In 1975 in Bologna and Crotone (Italy) a meeting of the Working Group of Project 41 was held jointly with the INQUA Subcommission on the Plio-Pleistocene boundary. R. Selli, G. Pasini and others suggested the section "Vrica" situated on Marchesato peninsula, 4 km south of the town of Crotone (Calabria, Italy), as a potential stratotype section for establishing the N/Q boundary.

The Vrica section was described first in 1975, then in 1977 (Pasini et al., 1975, 1977).

Results of the further studies of the Vrica section carried out by Italian, American and Japanese scientists, were discussed at several international meetings held since 1975 jointly by the IGCP Working Group of Project 41 and the INQUA Subcommission on the Plio-Pleistocene boundary including the INQUA Congress in Moscow, 1982. The Vrica section is admittedly the only suitable N/Q boundary stratotype section. In 1983 it was proposed for voting by correspondence to the members of the above-mentioned bodies. This section satisfies all the requirements of the International Code (Hedberg ed., 1976) for an adequate determination of the boundary stratotype. It shows a good vertical success, complete exposure, stratigraphic continuity, numerous well-preserved macro- and microfossils, favourable facies (bathyal deposits) for the recognition of bio-horizons of the time significance and a wide spatial rank of correlation, absence of structural complexities and metamorphism. In addition, it is easily accessible.

In 1983 the Working Group of Project 41 jointly with the INQUA Subcommission on the N/Q boundary worked out a recommendation to take the base of claystones conformably overlying the sapropelic layer "e" in the Vrica section as the stratotype of the N/Q boundary.

This recommendation was based on the following facts. Layer "e" in the Vrica section, 1,9 m thick, is near the first appearance or disappearance of some calcareous planktonic organisms (the first appearance of Gephyrocapsa oceanica s.l., disappearance of Globigerinoides obliquus extremus, the first appearance of Globigerina cariacoensis, which in other Italian sections (Stirone, for instance) coincide with the first appearance of Arctica islandica (Colalongo, 1968) in shallow-water deposits. Accordingly one can consider the top of layer "e" in the Vrica section as well corresponding to the datum of the first appearance of Arctica islandica in Italy. (The appearance of A. islandica has been considered one of the most important criteria adopted for determining the beginning of the Quaternary).

Consequently, the base of claystones overlying layer "e" was chosen as a stratotype of the N/Q boundary.

Deep-sea drilling data showed that the main paleontological events among calcareous nannofossils, close to the base of claystones overlying the layer "e" (disappearance of Discoaster brouweri, the first appearance of Gephyrocapsa oceanica s.l. and Globigerina caraicoensis, and disappearance of Calcidiscus macintyrei) follow the same succession and are in the same position relative to the Olduvai paleomagnetic event, both in the Vrica section and in oceanic deposits.

Moreover, the disappearance of Globigerinoides obliquus extremus and the first appearance of Globigerinoides tenellus, also suitable for long-range correlation, were observed near the top of layer "e".

The contact of layer "e" and the claystones is located slightly higher than the Olduvai event of normal polarity.

Accordingly, the recommended N/Q boundary can be identified both in the marine and the continental sections.

Layer "e" and its contact with the overlying claystones is very well exposed in the Vrica section and in the adjacent area. Assuming the magnetostratigraphy of the Vrica section deposits by data of Tauxe et al. (1983), and the age of the Olduvai event boundaries as 1.87 - 1.67 Ma (Mankinen and Dalrymple, 1979), or 1.88 – 1.66 Ma (Berggren), the rate of deposit accumulation for this time interval in the Vrica section is about 31 cm/10^3 years. Extrapolating this sedimentation rate for a short interval between the Olduvai top and the base of the claystones, an age of about 1.64 - 1.66 Ma for the proposed stratotype of the N/Q boundary can be obtained. This figure agrees with the age of the layer "e" top, according to biochronology by nannofossils (Aguirre, Pasini, 1985; Nikiforova, 1985).

The majority of scientists studying oceanic deposits occurring in temperate, subtropical and tropical zones, relate the Plio-Pleistocene boundary (N/Q) to the time of the first appearance of the planktonic foraminiferal species Globorotalia truncatulinoides, that coincides with the base of the Olduvai paleomagnetic event. G. truncatulinoides is well traced in the oceans, but it is however sporadic in the Mediterranean region. In addition, we cannot consider it certain that its first appearance datum in the Mediterranean corresponds to that in other regions. It has not been established in the Vrica section at all.

Therefore, for drawing the lower boundary of the Quaternary we chose nannoplanktonic organisms, including Gephyrocapsa oceanica. The N/Q boundary drawn according to data on nannoplanktonic organisms and with allowance for the position of the pelecypod species Arctica islandica, is grounded well enough, and can be easily recognized in other regions, both in marine, oceanic and in continental deposits.

The top of the Olduvai paleomagnetic event nearly coincides with the appearance of the Late Villafrancian fauna of mammals in continental deposits of the Mediterranean – fauna of the Olivola and Tarso intervals (Azzaroli, 1983, De Giuli et al., 1983).

If we compare these data with the oxygen-isotope scale (Shackleton, Opdyke, 1973, 1976, 1977) the N/Q boundary is enclosed in the warm time interval (Antian in East England, the uppermost parts of the Tiglian in the Netherlands, Ferladanian horizon in the European part of the USSR, the Olivola fauna in Italy (in the paper by C. De Giuli et al., 1983, the Olivola fauna is attributed to the beginning of the Eburnian), etc.), as well as the Olduvai event itself (Nikiforova et al., 1984, Colalongo et al., 1984). This warm interval is followed by cooling (Baventian in East England, Eburnian in the Netherlands, Domashkinian horizon in the European part of the USSR, Tasso fauna in Italy, etc.). This is the beginning of drastic climatic fluctuations characteristic of the Quaternary period.

In 1985 the International Commission on Stratigraphy of IUGS approved the above definition of the Neogene-Quaternary boundary by 20 votes in favour, 1 against and with 4 abstentions. The IUGS confirmed this decision.

SELECTED REFERENCES

Aguirre E., Pasini G: The Pliocene-Pleistocene Boundary; Eposides, vol. 8, no. 2, June 1985, p. 116-120.

Azzaroli A.: Quaternary mammals and the "End-Villafranchian" dispersal event – a turning point in the history of Eurasia; Paleogeogr., Paleoclimat., Paleoecol., 1983, 44, p. 117-139.

Colalongo M.L., Pasini G., Raffi I., Rio D., Sartoni S., Sprovieri R./: Biochronology of the Italian marine Pliocene and Lower Pleistocene; In: Quaternary Geology and Geomorphology: (Intern. Geol. Congr., XXVII session, vol. 3), Moscow, Nauka, 1984, p. 49-57.

Guili De C., Ficcarelli G., Mazza P., Torre D.: Confronto tra successioni marine e continentali del Pliocene e Pleistocene inferiore in Italia e nell'area mediterranea; Boll Soc. Paleont. Ital., vol. 22, n. 3, 1983, p. 323-328.

Mankinen E.A., Dalrymple G.B.: Revised geomagnetic polarity time scale for the interval 0-5 m.y. B.p.; J. Geoph. Res., 1979, 84 (B2), p. 615-626.

Nikiforova K.V.: The boundary between the Neogene and Quaternary: where to draw it? Nature and Resources, 1985, vol. XXI, N3, July-Sept., p. 35-38.

Nikiforova K.V., Kind N.V., Krasnov I.I.: Chronostratigraphic scale of the upper Pliocene and Quaternary (Anthropogene); In: Quaternary Geology and Geomorphology: (Intern. Geol. Congr., XXVII session, vol. 3), Moscow, Nauka, 1984, p. 22-32.

Pasini G., Selli R., Tampieri, Colalongo M.L., D'Onofrio S., Borsetti A.M., Cati F.: The Vrica section; In: Selli R. (ed.), The Neogene-Quaternary Boundary, II Symposium (Bologna-Crotone). Excursion Guide-Book, 1975, p. 62-72.

Pasini G., Selli R., Tampieri R., Colalongo M.M., D'Onofrio S., Borsetti A.M., Cati F.: The Vrica section; Giorn. Geol. 41 (1-2), 1977, p. 449-458.

Tauxe L., Opdyke N.D., Pasini G., Elmi C.: The paleomagnetism of the Vrica section (Calabria, Italy), the proposed Pliocene/Pleistocene boundary stratotype section; Nature, 1983, 304, p. 125-129.

II. Projects related to Mineral Resources, Geochemistry and Petrology

II A. PETROLOGICAL AND GEOCHEMICAL PROJECTS

by Ali T. AL-MISHWT

In the 5- year interim period covered by this report petrological and geochemical projects formed an important part of the IGCP research activities. Nine projects covering diverse topics in petrology and geochemistry were supported by the program. They may be grouped into five subthemes: utilization of computers in petrology and geochemistry (154, 163, 239), geochemistry of Precambrian rocks (92, 217), ophiolites (195, 197), geochronology (120) and metamorphism (235).

Global cooperation constituted an integral component of many projects (92, 239, 195, 197, 217), but continental-scale projects were also supported (120). Some projects focused on geochemistry of rocks of a particular geologic time (92, 217), while others treated a specific rock type (ophiolites) formed in different time intervals (195, 197). Yet another group of projects were directed towards digital processing of petrological data and the role played by computers in it (154, 163, 239). Economic rocks and minerals received consideration in some projects (154, 197). A few of the projects discussed specific geologic phenomena, such as geochronology of magmatic rocks (120) and metamorphism in relation to global tectonics (235).

Project 154 on global exchange and processing of information in geochemistry was a pilot project which aimed at soliciting international output in defining problems prevalent during exchange of petrological data and their communication. Throughout its duration the project attempted to identify these problems and possible procedures to alleviate consequent confusion through standardization of approaches to an internationally acceptable format. A significant activity in the project focused on formulating formal codes for automatic digital processing of data involving major and minor chemistry of elements, location of selected samples and other petrographic data. The efforts were applied to two-mica granites in Europe and elsewhere as a test case for the project theme.

Project 163, aimed at design and generation of a world data base for igneous petrology, is a much more comprehensive archival retrospective data bank built specifically to store data on igneous rocks collected from many regions throughout the world. Tremendous attempts were directed towards establishment of an international nucleus of researchers interested in developing the data base and standardization of its procedures, including laborious and condensed efforts in literature scanning and data collection and subsequent data transfer to unified coded sheet formats prior to introduction into the data base. The project also devised schemes to sustain long-range national and international support for building the base. It proved successful in building the base and modifying its original methods into a standard system for configuring data on ingenous rocks into computers. Stored data include

for each rock sample: country and exact geographical location, geologic unit, lithologic name, major and minor element chemistry, stratigraphic and radiometric age, isotopic ratios, modal constitution, texture and other petrographic features.

Project 239 is a successor project to the previous project (163). Its most important aim is to enhance exploitation of IGBADAT, the data base constructed in Project 163 and deposited with the World Data Center A, and to articulate methods to popularize it within the petrologic community. Several approaches are followed concurrently to accomplish this goal; they involve: 1) development and test of procedures for retrieval, transmission and processing of data, 2) utilization of mainframe and personal computers in data treatment, 3) convening of practical educational courses to train petrologists on ways to manipulate the base, and 4) generation of formal guidelines for future administration and maintenance of the base by international geologic agencies. Petrologists are now able to acquire the base and extract from it blocks of data appropriate for their particular purpose. They can also incorporate into this international data repository petrologic and geochemical data collected in research from their own regions of interest.

Project 92 on Archean geochemistry is primarily a geochemical project concerned with Archean rocks forming parts of gneiss terraines on one hand and greenstone belts with their assemblage of granitic intrusions on the other hand. The project emphasized geochemical and petrologic characteristics of different rock types from various age generations in these terraines and attempted to infer from these characteristics the petrogenetic and geotectonic settings of rocks belonging to early Precambrian times. Voluminous amount of analytical data was produced by the project and included analyses of major, minor and trace elements and isotopic investigations. In addition, the project discussed the role of thermal regimes in the Archean and speculated on mantle composition and heterogenieties within it.

Project 217 is a geochemistry project devoted to Proterozoic rocks and forms a continuum with the previous project (92). All major topics of the Proterozoic were treated in the project. Among these are Proterozoic crustal evolution and time gaps in growth of continental crust, recycling of continents and genesis of the rapakivi-granite-anorthosite association. A major objective of the project is comparison of Proterozoic supracrustal associations with similar associations in Archean and Quaternary environments. Much geochemical and petrologic data were collected on Proterozoic magmatic rocks. Interpretations placed heavy emphasis on isotope systematics in the Rb-Sr, Nd-Sm and U-Pb systems and clues revealed by them on continental growth and evolution.

Project 195 studied ophiolites and their relationships to the lithosphere of marginal seas. The prime objective of the project is deciphering whether ophiolites are tectonically subducted or obducted pieces of normal oceanic lithosphere. A mode of origin contrasting with both began to develop and evolved in which generation of these rocks is viewed to take place in island arc/back-arc or pericontinental marginal sea basins. Interdisciplinary approaches were followed in order to discuss processes and overal relationships between ophiolites, marginal seas, modern oceanic settings and geochemical and petrologic features displayed by ophiolites.

Metallogeny of ophiolites (197) is another project on ophiolites focusing primarily on the origin and processes of formation of metallic and non-metallic ore deposits associated with ophiolites. In particular the project investigated chromites, platinum-group elements and copper sulfides. Many ophiolite complexes hosting these ore deposits were studied petrologically and geochemically, and maps showing regional distribution and geologic settings of most important provinces were produced by the project. New findings were made concerning metallogenic frameworks for some of the deposits, such as more accurate location of chromite ore sites in ultramafic sequences and better understanding of structural environment controlling sulfide deposition during primary formation processes.

Geochronology attracted attention of many South American geologists who in Project 120 concentrated their efforts in an extensive campaign to date radiometrically Andean magmatic rocks. The entire Andean chain was subjected to comprehensive sampling of plutonic and volcanic rocks ranging in age from the Precambrian to Recent. Such an encompassing regional investigation of magmatic rocks led to continental correlation of magmatic episodes along the entire length of the Andes and facilitated discovery of previously unknown domains of plutonic activities in some of the countries covered. The large amount of isotopic data generated by the project paved the way to suggestions concerning source regions for the magmatic rocks of the Andes throughout its evolution.

Finally, project 235 on metamorphism and geodynamics is investigating metamorphism and metamorphic processes in the context of geodynamic models applicable in different time intervals from the Precambrian to Recent. Being interdisciplinary in scope, the project draws heavily on ideas provided by the fields of thermodynamics, petrology, structure, tectonics and thermal and heat-flow studies. Delineating pressure-temperature paths along which rocks crystallize and recrystallize in different tectono-metamorphic-thermal regimes is a major concern of the project. Some classical metamorphic areas are being reinterpreted in terms of results obtained in the project.

PROJECT 92: ARCHEAN GEOCHEMISTRY

Project Leaders: A.M. GOODWIN and G.N. HANSON

DESCRIPTION

The emphasis of the Project was on the major, minor, and trace elements and on isotopic investigations, of rocks of presumed igneous origin in the two major Archean environments: gneiss terrains and greenstone-intrusive granite belts. The purpose of this work was to characterize the rock types in their various settings and ultimately to determine their petrogenesis and tectonic settings.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The main advances and current topics of attention in the broad field of Archaean geochemistry touch on matters of petrogenetic source and tectonic processes. They are briefly reviewed below:

ARCHEAN TECTONICS: Opinions are considerably divided on the nature of the formative Archaean tectonic processes. Continuing advance reveals a first-order similarity between many modern components of the plate tectonic process and their Archaean counterparts (e.g. tholeiitic basalt, andesite, rhyolite, island arcs, tonalite, trondhjemite, komatiite, granodiorite, granite). Some interpret the Archaean components in terms of the modern process complete with subduction zones, arcs, back-arc basins, andean-type granitic terrains, etc. Others, however, are impressed with both the second order differences between modern and Archaean counterparts and the absence from Archaean terrains of certain key features of the modern process. As a result they prefer to place their tectonic interpretation upon novel Archaean processes in response to a significantly different Archaean thermacrustal regime, involving processes which may have produced similar Archaean crustal components, yet which collectively constitute a unique Archaean style.

GREENSTONE BELTS: The great variety of Archaean greenstone belts in existence is being slowly recognized. They feature major variations in age, composition, stratigraphy, crustal setting, basement-cover relations and deformation pattern. Some diverse examples which were directly studied by Project 92 participants include: 1) Barberton-style (South Africa) komatiite-tholeiite assemblages (no andesite) at age - 3,000-3,500 Ma; 2) Dharwar-style (Peninsular India) predominantly sedimentary assemblages with well-preserved basementcover unconformities at age 2,6000-2,300 Ma, and 3) Superior-style (southern Canadian Shield) andesite-rich, i.e. multimodal, mafic-to-felsic assemblages at 2,750-2,900 Ma.

Such diversity required a correspondingly flexible petrogenetic-geotectonic Archaean process. Considerable attention is being directed now to divorcing the Archaean interpretation, as required, from the modern operating processes and interpreting the nature of the Archaean process itself. Thus the appreciation is growing that there have been "plate tectonic" processes operating during an evolving Earth of which the current is but the latest example. However, elucidation of the Archaean process, based as it must be on the fragmentary Archaean record, is proving a commanding challenge.

GNEISS BELTS: Intervening gneissic terrains, which together with greenstone belts and accompanying granitic plutons form the broad granite-greenstone terrains of Precambrian shields, pose many fundamental problems which absorbed the attention of many Project 92 participants. The gneiss terrains tend to be of higher metamorphic grade than the adjoining greenstone belts and to have a chemical and lithological composition comparable to that of the upper "granitic" crust. They thus represent a significant stage in the overall process of continental crust development. Much of the gneiss terrain is distributed without particular pattern but in some is an obvious product of the Archaean tectonic process. It has been interpreted in terms of a rift-and-sag tectonic process involving fissuring and plate separation of older Archaean sialic crust. But the global significance of the mechanism has yet to be tested.

HIGH GRADE TERRAINS: Archaean terrains are important products of the Archaean tectonic process because they represent products of, and provide valuable insight into, the lower crustal regimes. Their present distribution pattern is a product, at least partly, of Archaean thermal regimes. Archaean granulites tend to be depleted in the main radiogenic heat-producing elements, K, U and Th. This is either a function of original rock composition or a result of some depletion process, either way significant to understanding crustal melting and tectonic processes.

This touches on the broader problem of interpreting Archaean metamorphic patterns in terms of the formative heat flow patterns, themselves parent to the actual Archaean plate tectonic process.

MANTLE COMPOSITION AND HETEROGENEITIES: Continuing geochemical studies of Archaean mantlederived components, notably primitive volcanic rocks including komatiites, reveal considerable heterogeneity pointing to corresponding Archaean mantle heterogeneities. Since mantle composition controls crustal composition this is an area of great significance to understanding Archaean tectonic processes. Also the comparison of Archaean and modern countparts, e.g. komatiitic flows, provides a basis for appraising the static versus evolutionary aspects of the Earth's mantle through geological time.

Project 92 was involved with all these and other fundamental problems of Archaean crust. The contribution of the Project is represented by the large number of published papers that stemmed directly from the annual - biannual international meetings as well as from the joint research projects initiated and stimulated by such meetings.

PROJECT 120: MAGMATIC EVOLUTION OF THE ANDES

Project Leader:E. LINARES

DESCRIPTION

The main objectives of the Project were the age determination of the major volcanic, plutonic, and tectonic events in the South American Andes, and to correlate these events through the entire region. The research included rocks of all ages that are components of the present Andean Chain, and stresses geochronological and isotopic studies for dating magmatism and tectonic evolution, and also the identification of related metallogenic epochs, which will serve as a guide for ore mineral prospecting.

Project activities included: a) a pilot subproject which centered its research in a geotraverse through the Andes in Argentina and Chile at about 30° - 36° south latitude; b) several subprojects that covered Southern Argentina and Chile to northern Venezuela, where magmatic evolution at different places were studied; c) to establish relationships between South American scientists and to initiate an important cooperation with North American and European geoscientists.

A geochronological programme was planned in 1976 in order to obtain the maximum information with minimum analytical work. An estimated total number of about 1000 K/Ar and 1000 Rb/Sr dates were required to meet the objectives of the project. This number of radiometric ages would be obtained through cooperation of several geochronological

laboratories from different countries, whose investigators were involved in the project.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

ADMINISTRATIVE MEETINGS: During the ten years of the project, the Main Working Group met nearly 20 times, generally during scientific meetings. Discussions in these meetings included: research programmes to be carried out; evolution of the project in different Andean countries; schedule of future activities; and all problems related to the project. In addition, the first meetings prepared and approved instructions for collecting samples for radiometric dating and paleomagnetic analysis.

SCIENTIFIC MEETINGS

During the life of the project, 7 symposia and 10 seminars were organized by the Main Working Group. At the symposia, papers related to the project were presented and subsequently published in the Proceedings of the Congress in which the Symposium was held. In three occasions, the reports were issued as separate publications such as the Symposium of Neuquen (Argentina) Symposium 5.01.3.5 (26th International Geological Congress) and the final Symposium (Chile).

During 10 seminars realized in occasion of meetings of the Working Group, scientists involved in the project presented new data and results as advance reports on their areas.

COURSES: Twelve courses in Geochronology and Isotope Geology, in general of one-two weeks duration, were given by members of the Working Group. In these courses the principal objectives were training of geoscientists on the use and evaluation of radiometric ages and isotope data.

Several geologists and geophysicists from different Andean countries also received training in the techniques used in geochronological laboratories in Brazil and Argentina.

PUBLISHED PAPERS: Approximately 340 articles were published. Of this 122 were included in the two IGCP Catalogues (I:1973-1979, and II: 1978-1982).

OTHER ACTIVITIES: Activities of the Project included also the installation of two new geochronological laboratories in the region, both commissioned with the collaboration of the Working Group. One of these is the K-Ar laboratory that functions at the Servicio Nacional de Geología y Minería in Santiago, Chile and the other at the Fundación Miguel Lillo in San Miguel de Tucumán , Argentina.

The principal and most important scientific results obtained during the ten-years life of the Project 120 can be summarized as follows:

PRECAMBRIAN: Precambrian rocks have been clearly identified in several places of the Andean Chain. In the Northern Andes, the Precambrian basement was found in: a) Sierra de Merida, Venezuela, with Rb/Sr apparent age of ca. 700 Ma.; b) in the Santander massif of Colombia, with Rb/Sr and K/Ar mineral ages of 950 and 580 Ma., respectively; c) in the Sierra Nevada de Santa Marta, Colombia, where a whole-rock Rb/Sr isochron dates a metamorphic episode at 1.400-1.300 Ma.; d) in the Garzon massif, Colombia where another whole-rock Rb/Sr isochron gave an age of 1.180 Ma., and finally, e) in the Cordillera Real, Ecuador, where an apparent Rb/Sr age of 660 Ma. was obtained.

In the Central Andes rocks of this era were encountered in: f) Arequipa massif, Peru, where radiometric ages were obtained by several methods with different results, the oldest of which being a U/Pb date on zircon with an age of 1.910 Ma.; and g) the Belen schists, near Arica, Chile, with whole-rock Rb/Sr Isochron age of 1.000 Ma.

In Argentina the Precambrian rocks were found at: h) Sierra Santa Rosa de Tastil, Salta, with a wholerock Rb/Sr isochron age of 700 Ma.; i) the Pampean Ranges of northern and central Argentina, showing that at least three different metamorphic episodes at 1.200-1.100, 900 and 700-600 Ma. had occurred; h) the metamorphic basement of northwest Patagonia, in the Neuquen and Rio Negro provinces, where whole rock Rb/Sr isochron method indicates at least two principal metamorphic events at 1.000 and 600 Ma., respectively. A calcosodic injection that produced migmatization of some of these rocks, was dated by the same method at 460 ± 20 Ma.

Present knowledge for Argentina demonstrates that the metamorphic rocks of the central and western part of the country (Pampean Ranges, Precordillera, and Cordillera Frontal) decrease in age from Middle Precambrian in the east to early Paleozoic in the west. The initial $^{87}Sr/^{86}Sr$ ratio for these rocks are in general above 0.7080 while values obtained for metamorphic rocks of the northwest Patagonia are near 0,7040, indicating a different source for both types of basement.

Available results cited above suggest that the Precambrian terrains studied to date in the Andes and their surroundings are quite different in age as well as in petrologic nature. Moreover, they cannot be directly correlated with age provinces of the Brazilian Shield, which crops out in their vicinities. This indicates, very probably, that significant horizontal movements occurred and produced the present geographical distribution during the Phanerozoic development of the Andes.

EARLY PALEOZOIC TO TRIASSIC: Paleozoic rocks are widespread within the Andes and in most areas they make up the bulk of the sialic basement for the younger volcanosedimentary sequences of the so-called Andean cycle. The rocks include extensive sedimentary sequences, low to medium grade metavolcanic and metasedimentary rocks, plutonic belts, and gneissic-migmatitic terranes.

JURASSIC-CRETACEOUS: The Andean evolution during Jurassic-Cretaceous times seems to have developed as a series of migratory magmatic arcs related to subduction located on the western margin of South America (Jurassic-Lower Cretaceous). In the Central and Southern Andes, the magmatic arc configuration is interpreted as a simple eastward migratory pattern. In the Northern Andes, this model is more complex and the migratory pattern is in part related to subduction and/or obduction.

Magmatic activity of this time interval is known along the whole Andean Chain and is represented by huge volcanic and plutonic sequences of batholitic dimensions. For the intrusives rocks, the available radiometric data suggests a continuous igneous activity that ranges from 190 to 85 Ma. For the volcanic rocks, the present information, with fewer isotopic data, shows an apparently similar range of ages.

CENOZOIC: The Cenozoic magmatic rocks that constitute a major component of the actual Andean landscape, correspond to extensive volcanic sequences, thousands of meters thick, which occur in Argentina, Chile, Bolivia, southern Peru, and Ecuador, and to plutonic rocks mainly exposed as stocks and occasionally as batholiths.

The magmatic activity had been controlled by plate motions. During the Paleogene the motion was related to the Farellon plate movements and in the Neogene to the action of Cocos and Nazca plates.

Migration of the magmatic arc during the Cenozoic is not a simple eastward progressive migration. Many authors suggest that there is a complex migration which must be interpreted in terms of a sequence of progressive and/or abrupt changes in the subduction modality of the Nazca plate under the continental South American plate. The magmatic activity was continuous but not synchronous, over the period of 60 to 30 Ma. along the Andes. Later, an intense magmatic activity occurred between 26 and 8 Ma (Late Oligocene to Late Miocene) which is related to the increase in the rate of sea floor spreading that occurs after fragmentation of the Farellon plate. Pliocene magmatic activity, recently discovered near the Taitao Peninsula in Southern Chile, appears to be a major effect of the subduction of segments of the Chile rise under the South America plate in the Antarctica-Nazca-South American Triple Junction. Finally, the absence of modern volcanic activities in some places may be related, as has been suggested, to subduction of aseismic ridges.

ISOTOPIC STUDIES: Isotopic studies of modern volcanic rocks have established regional variations in the $^{87}Sr/^{86}Sr$ ratios, with values ranging from 0,7035 to 0,7055 in the Northern Volcanic Zone (5° N to 2° S), from 0,7050 to 0.7095 for the Central Volcanic Zone (16° to 20° S) and also from 0'7035 to 0,7055 (similar to the NVZ), and for the Southern Volcanic Zone (35° to 55° S). These distinctive isotopic signatures are now attributed to differences in crustal thickness and degree of incorporation of subducted ocean floor sediments.

The $\delta^{18}O$ values for volcanic rocks demonstrate that crustal material have been involved to different degrees along the Andes Cordillera in the "andesite" magmagenesis. In the NVZ the ^{18}O results range between + 6,5 to + 7,8 %, in the CVZ from + 6,9 to + 14,0 % and in the SVZ from + 5 to 11,1 %. The significant $\delta^{18}O$ enrichment observed in the CVZ volcanics of all compositions requires incorporation of significant crustal component to these lavas. In the central segment of the SVZ, basaltic magmas were likely derived from the asthenopheric mantle with little or no contribution from recycled sediments. In the NVZ and northern and southern segments of the SVZ, the continental crust played an important role in magmagensis, and the $\delta^{18}O$ enrichment in the more silicic rocks are attributed to a moderate amount of crustal assimilation during differentiation and/or magma fractionation.

Beryllium-10, formed by spallation reaction in the upper atmosphere and then concentrated in oceanic sediments, has opened a new field of research. ^{10}Be data obtained in rocks from the SVZ suggests that 0,5 to 1,5 % of sediments had been incorporated to the lavas.

MINERALIZATION RELATED TO MAGMATIC ACTIVITY: Studies related to metallogenesis were conducted, although not incorporated into Project 120 when it was originally planned. The main line of research has been focused on the copper mineralization (porphyry-copper deposits), and its development in time. The majority of intrusives hosting copper mineralization have revealed Tertiary ages. However, in Argentina and Chile some porphyry-copper deposits are Cretaceous in age and only few definitely Late Paleozoic. Jurassic intrusives did not develop porphyry-copper systems, with the exception of some intrusions recently discovered in Colombia. In the Altiplano of Peru, Bolivia and Argentina, the most important mineralization epoch is around 14-11 Ma, associated with subvolcanic stocks that produce high grade Sn, Ag, Zn and Pb deposits.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES: All the countries connected with the geographical extension of the Andean Chain are considered developing countries within the international community, and all received benefits of different kinds and with different intensities from the output of Project 120.

The project emphasized the application of geochronology in regional studies. In this respect it was especially successful in training the regional geoscientists in geochronological research, and geochronological interpretation. In addition, joint field studies, with sample collection, were important in order to locally develop experience in planning and carrying out geochronological programmes. In this respect, the participation of personnel from the involved geochronological laboratories was relevant, and a very substantial transfer of knowledge into the Andean countries was obtained in this way.

Transfer of knowledge occurred also in the way of several thematic courses in geochronology given in different places by U. Cordani and E. Linares, of the geochronology laboratories of the University of S. Paulo and the INGEIS of Buenos Aires. In addition two laboratory facilities were developed as direct result of the activities of Project 120.

Participation of foreign scientists in the activities of the project has been relevant, and slow but continuous evolution has been noted, beginning with studies carried out almost entirely by the foreign party or individuals and finishing with joint cooperation efforts, in which a relevant role is played by local institutions and geoscientists.

SELECTED REFERENCES

Cobbing, E.J., 1982. The segmented coastal batholith of Peru: its relationship to volcanicity and metallogenesis. Earth Scie. Rev., vol. 18, no. 3-4, pp. 241-251. Amsterdam.

Cordani, U.G., K. Kawashita, G. Siegel and J.C. Vicente, 1985. Geochronological results from the southeastern part of the Arequipa Massif. Comunicaciones, vol. 25, pp. 45-51. Santiago, Chile.

Linares, E., U.G. Cordani, and F. Munizaga, 1982. Magmatic evolution of the Andes – an introduction. Earth Sci. Rev., vol. 18, no. 3-4, pp. 199-203. Amsterdam.

PROJECT 154: GLOBAL EXCHANGE AND PROCESSING OF INFORMATION IN GEOCHEMISTRY

Project Leaders: H. DE LA ROCHE and J.M. STUSSI

DESCRIPTION

The improvement of analytical techniques has led to a considerable increase of analytical data on rock samples. As a consequence, it has become necessary to record and manage, in the best conditions, the bulk data produced by laboratories which generally cannot be published in full in the literature. This situation has led to the creation, at different levels, of files and data banks, most of which are devoid of a coherent interconnection. Project 154 aimed to diagnose the situation before drafting some proposals for the creation of such a network or for the improvement of a geochemical network. Prompted from a suggestion by COGEODATA, the project had these objectives: 1) to identify the problems involved by communication and exchange at large scales of geochemical and other data (location, geological, and petrographical data); 2) to appraise the opportunity and the possibility of defining standards for data communication and automatic processing; and 3) to search for solutions for use at higher levels (interregional and intercontinental correlations) of data obtained and gathered at lower levels.

In order to stimulate these objectives, the Project had the scientific theme "Compared geochemistry of two-mica granites and associated rocks from various orogens". This scientific theme has been chosen not only to favour and appraise interregional and intercontinental or interorogenic correlations, but also for practical reasons (availability of numerous data on such kinds of rocks), as well as for scientific (geotectonic and petrological significance of this type of granites) and economic reasons (existence of common geochemical specializations and related metal deposits).

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

SOURCES OF DATA: A first important problem concerned detection of relevant data and of existing files and data banks liable to feed the project working files and objectives. The major relevant data were selected and extracted from several sources:

- Raw data bank such as RASS (Rock Analysis Storage System of the U.S. Geological Survey), GEOGEN (data bank recording and managing the analytical data produced by the Centre de recherches petrographiques et geochimiques, Nancy) and GUF (French uraniferous granites, CRPG);
- Retrospective data banks, storing data extracted from the literature, such as PETROS (Eastern Washington University, Cheney, Washington, USA) and CLAIR (University of Melbourne, Australia);
- Files created by cumputerization of "personal" or "internal" data gathered by geologists, and of data extracted from the literature, for the most recent ones according to the format defined by IGCP Project 163. Several local and regional specific files have been created in such a manner; they belong mainly to the European Hercynian (Black Forest, Bohemian Massif, Poland, Portugal, France), but also to other orogens (Ivory Coast, Japan, Eastern Australia).

PROBLEMS ENCOUNTERED IN DATA COMMUNICATION AND EXCHANGE: The problems encountered in data communication and exchange were of several kinds, but they were not important enough to hinder the pursued objectives. These problems concerned especially: 1) detection of potential data sources; 2) confidentiality and its degree, which may be important for some specific files; 3) logical problems linked with the specifics of the objectives; discrepancies in the density of sampling, choice of intrinsic, extrinsic, and reference characters (standards, analytical methods) to be retained for the description, or measurement of geochemical samples in relation with the objectives; and 4) discrepancies related to the nomenclature of rock names. Technical problems were never important; all the media used (magnetic tapes) have been portable and easily readable, due to the description of formats appended to them.

Finding of the data sources required creation of a current index of existing files and data banks, whose standardized description contained: 1) logical records corresponding to a class of objects defined by its number and properties; 2) characteristics classified as intrinsic, extrinsic, or reference; 3) list of values attribuable to each characteristic and the corresponding paradigmatic structure taken in account by the system; 4) modes of notation of the particular values or situation of values attributed for a characteristic; 5) proportion of logical records for which a given characteristic has been determined; 6) statistical information on recorded characteristics; 7) computer standards of files stored on magnetic tapes corresponding to the code of data, the number of tracks, and the recording density.

Logical problems were solved by acceptance of a coding form for the description of granitic bodies coupled with the IGBA (IGCP Project 163) coding form for the description of rock samples.

Use of geochemical standards highly improved and facilitated comparison of analytical methods, and nomenclature problems were helped by chemical classifications or screening. Finally the exchange and communication of data were largely enhanced by the exchange of processing and interpretation procedures liable to improve geochemical correlations.

Initially focused on a comparative study of two-mica granites and related rocks, the scientific aim of the project was enlarged in the last two years to cover studies of granitoids as a whole. The exchange and/or communicated data led to various processings performed at the level of single plutonic units (massif) or of regional alignments (interregional correlations).

Selection and extraction of rock chemical data from the RASS, GEOGEN, GUF, CLAIR and PETROS files (by means of a chemical screen defined for retrieving of granitoids

liable to be compared with the French Hercynian two-mica granites) showed a relative scarcity of high-aluminous granites in orogens than the European Hercynian. Some other chemical discriminations could be appraised between Rocky Mountains, Appalachian, and Alaskan granites according to their relative age.

The elaboration of a new but conventional methodology prompted from the multivariate statistics by La Roche (1980) brought an efficient tool for the appraisal of small chemical variations within data sets and for the refinement of a chemical typology of the granitoids. Detailed chemical maps of granitic bodies based on the notion of chemical facies and chemical groups opened the way towards interregional correlations that were recently realized as a typological map of the French Hercynian granitic areas.

Nomenclature aims were pursued by the extensive processing of sets of chemical data selected from the PETROS, CLAIR, and RKFNSYS geochemical files, which have led to a proposal for a chemical screen for the classification of igneous rocks.

Specific regional files created to gather granitoids chemical data were enlarged during the last year of the project in several countries (Spain, Bulgaria, UK, Portugal, Czechoslovakia) from which we expect to draw pertinent chemical correlations between various parts of the European Hercynian.

The global exchange and processing of chemical data of various origins have shown that the technological and computer problems were more easily solved than was previously expected. More important generally are the problems that arise from the lack of homogeneity of the geochemical data, the specificity of the samples, the description of them, and the sensibility of the geologists relative to computer assistance. Downstream, it becomes necessary to produce information documents and supporting data at low cost for processing, and that can be easily utilized for geological or mining purposes.

The use of data banks and files confirm geochemistry as a powerful tool for correlations based on chemical classifications that can counteract the still too loose usage of nomenclature and chemical typology of the granitoids.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES: The work accomplished and the results obtained by the project provide important support for developing nations in several domains such as: 1) creation of files and data banks, thanks to particular international contacts; 2) processing methods of chemical data; 3) computering assistance in the Earth sciences; 4) progress in the knowledge of granitoids, with their implications in geodynamic and metallogenic domains; 5) development of a net of interconnected data banks that can generate sets of geochemical data information; and 6) assistance in information and dissemination of standards for communication and for analytical methods.

SELECTED REFERENCES

La Roche, H. de and Stussi, J.M., 1982. A contribution to the development of regional geochemical mapping based on the example of the French Variscan granitoids: Final report of contract ECC No. 013-79-4-MPP-F, June 1982, 75 p., unpublished.

Le Maitre, R.W., 1973: Experiences with CLAIR: Chemical Geology, v. 12, p. 301-308.

PROJECT 163: DESIGN AND GENERATION OF A WORLD DATA BASE FOR IGNEOUS PETROLOGY

Project Leader: F. CHAYES

DESCRIPTION

General aims of the project which started in 1978 and has now been succeeded by project 239 included design of an archival retrospective data base for igneous petrology and stimulation and assistance in development of such a base. Realization of these goals involved: (a) an extensive and carefully organized international professional collaboration in literature scanning and data accumulation; and (b) a systematic long-range support from appropriate national and international facilities in connection with the management of the base, both during its development and in its administration thereafter, as a service to the world scientific community.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first task of the project was to establish and organize national and regional working groups in U.S.A., U.K., Brazil, Spain, Portugal and Hungary. A meeting of the project was held in Lisbon, Portugal in September 1984.

The project developed a practical form for storage of data in final pre-electronic hard copy, as well as grammar and vocabulary for use in storage and manipulation of the initial machine-readable form of the data. It has also generated and extensively tested software for conversational transfer of data from hard copy to machine-readable form. A translator processor was developed which supplies all punctuations internally.

Until mid-1982, conversational data transfer was done exclusively at the central office. Project members are now doing their own transfer work, a step which enables decentralization of the data-transfer operation.

A processor that provides formal verification, i.e. verification of grammar and vocabulary, of any card image file of project data, was put into routine service at the central office and has since been made available to contributors who transfer their own data. A companion processor that tests various parts of a specimen description for consistency, and flags those that are either clearly or probably incompatible was also developed.

A major product of the project is the data base 'IGBADAT-1', which in March 1984 was submitted to World Data Center A. IGBADAT-1 contains 7,884 specimen descriptions and a bibliography of 781 primary source publications. Large blocks of descriptions from North America (2,043), Canary Islands and Azores (1,458), Continental Europe (1,057), Turkey (975), Ocean floors (529), South America (430), Africa (412) and Islands of the Southwest Pacific (308) account for most of the data in IGBADAT-1. With less than

half as many specimen descriptions as the smallest of its three best known predecessors (RKNFSYS), IGBADAT-1 is more than twice as long (2.6 mb as opposed to 1.6 mb). This is an inevitable consequence of its deeper information content, the principal occasion for designing and constructing it.

World Data Center A announced in 1984 plans and procedures for public distribution of the data base. In addition, the centre should soon be able to provide retrievals consisting only of specimen descriptions. Thus in completing its major assignment, however, Project 163 has created interesting new problems of two rather distinct types, both of which require continuing organized international direction and co-operation.

Probably the most important activity of the project has been development of nucleus of an international volunteer organization devoted to data accumulation. Because of the wide dispersion of the literature of petrology and the many languages in which it appears, an effective organization of this sort is indispensable.

SELECTED REFERENCES

Chayes, F., 1982. Retrospective digitization of geoscience data: the experience of IGCP Project 163, in: Proc. 2nd Int. Conf. Geol. Inf., Okla. Geol. Surv. Spec. Publ., 82-4, vol. 1, pp. 162-172.

Li, S.Z. and F. Chayes, 1983. A prototype data base for IGCP Project 163 – IGBA, Computers & Geosciences, 9, 523-526.

PROJECT 195: OPHIOLITES AND LITHOSPHERE OF MARGINAL SEAS

Project Leaders: L. BECCALUVA and N. BOGDANOV

DESCRIPTION

The project is addressed to the comparison of ophiolites and the lithosphere of marginal seas in order to establish or deny the possibility that many ophiolites may not be obducted pieces of normal oceanic lithosphere. In fact, the available petrological data indicate that onland ophiolites, supposedly generated along mid-ocean ridges in major oceanic basins, are uncommon and that most ophiolites may be created in island-arc/back-arc basin systems or in pericontinental marginal basins. The main objective of the project is to stimulate interdisciplinary and comparative knowledge of ophiolites, marginal seas and other modern oceanic settings.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The project is articulated into 21 national groups, each coordinated by a national leader, and structured into several thematic working groups: 1) Petrology, 2) Structure, 3) Stratigraphy and tectonics, 4) Experimental petrology, 5) Geology, 6) Data compilation. A Working Group Meeting is held each year, organized jointly by National Groups and the Project Leadership. Support and cooperation is assured by the Italian Working Group on Ophiolites through International annual meetings and its bulletin OFIOLITI which provides unified information about ophiolite research.

Two organizing meetings for the project leaders and workers were held in 1982 and devoted to definition of guidelines for the future activities of the project. The first meeting took place in Moscow in July while the second meeting was held in November in London in cooperation with the international meeting on "Ophiolites and oceanic lithosphere".

Activities in 1983, on the other hand, included:

(a) Organization of a workshop on Vourinos-Guevgueli ophiolites and publication of Proceedings of the workshop. Additionally, an organizing meeting was held cooperatively with IGME in Athens, Greece in April, 1983.

The main objectives of the workshop were to examine the distribution and petrological features of ophiolite complexes which are supposed to possess almost complete stratigraphy, in order to establish genetic hypotheses on the low-Ti boninite sequences. Observations of the Working Group allowed making positive points which were also discussed during the scientific sessions in the meeting. Most evidence suggests an extensional oceanic regime for formation of the Vourinos Ophiolite, for which genesis in subduction zone appears most probable. The Guevgueli Ophiolites comprising both tholeiitic and calcalkaline igneous suites are associated with continental granites and lacking mantle ultrabasic rocks. They represent peculiar magmatic complexes emplaced in or near a continental margin.

(b) In December 1983 the second annual meeting of the working group on mediterranean ophiolites was held in Florence to discuss the theme "Ophiolites: Oceanic tectonics and metamorphism". Discussing during the meeting focused on the structural and metamorphic histories between formation and involvement of ophiolites with continental crust.

In 1984 the working group meeting was held on ophiolites of the Lesser Caucasus, in junction with the International Geological Congress excursion 018C. The main objectives of the field meeting were to examine the Lesser Caucasus ophiolites, representing the link with the Iranian ophiolitic belts and recently studied by Soviet geologists. As a result of investigation of the Sevan-Akera ophiolites, the excursionists concluded that the ophiolitic series has an exclusively complex structure which may be explained by both the history of the tectonic development of its allocthon and the complex paleogeography of the Basin. In November a group of ten international specialists participated in an international meeting with the theme "Ophiolites through time" which was held in Nancy. The meeting considered the evolution of ophiolites through time and comparison between their composition, internal structure and inferred modes of emplacement from Proterozoic to Cenozoic.

In May 1985 a field conference was held on Hatay ophiolites. A thematic scientific session with presentation of results was also held during the conference. As a supplementary activity of the project in 1985, a working group meeting took place in December in Geneva in connection with the international conference on "Geochemistry of ophiolites". During this conference special attention was given to trace elements as aids for correct interpretation of ophiolite magmatic evolution and original tectonic setting. It was also decided during the conference to publish the final results of the proceedings in a monographic volume of ***Marine Geology***

which would be subdivided into two parts concerning ophiolites and present-day oceanic settings, respectively.

In 1986, the final year of the project, a field conference on California-Oregon ophiolites was held in June 1986 with the purpose of studying an ophiolitic suite which constitutes a complex sequence of rocks ranging in age from 500 to 150 m.y. A thematic scientific session with presentation of papers was also held during this conference. Attention during the conference was mainly focused on the Smartville and Josephine ophiolitic complexes. The first is a remarkably well preserved complex which includes, from top to bottom, minor epiclastic sediments, a thick volcanoclastic sequence, pillow lavas, diabases and mafic and silicic plutonic rocks, all with intruding sheeted dykes. The Josephine Complex is a large, intact ophiolite which displays all compositional transitions from island-arc tholeiites to MORB basalts. The whole complex was metamorphosed to low-grade during tectonic emplacement and was subsequently intruded by calcalkaline dykes and plutons during and after the Nevadan orogeny.

The following is an assessment of the scientific results of Project 195 after five years of interdisciplinary cooperative programme.

A major point confirmed by the available stratigraphical, geochronological and petrological data is that onland ophiolites, supposedly generated along mid-ocean ridges in major oceanic basins, are relatively uncommon and that most basin ophiolites may be created in island-arc/back-arc basin systems or in pericontinental marginal basins.

Notably, the full range of magmatic affinities, from high-Ti to very low-Ti, which are found in ophiolites have also been found within a span of a hundred kilometers across the Western Pacific arcs (e.g. Mariana, Tonga). From the frontal arc to the back-arc region boninitic, island arc and back-arc magmatisms have contributed to the creation of this type of oceanic crust from the Oligocene to the Present. Almost all rocks recovered from the island-arc slope of these trenches have petrochemical similarities with subduction-related products. On the other hand volcanic rocks dredged from the Pacific side of the trenches all show a clear affinity with ocean-ridges or ocean-island magmas. This is now considered to be related to significant removal of fore-arc material by tectonic erosion and subduction, largely during the Eocene-Oligocene subduction of the Pacific plate. Thus, it may be concluded that no thrust slices of the oceanic plate contributed to the formation of accretionary prisms.

Timing of back-arc spreading and arc volcanism has been the subject of a standing controversy between those who regard the two processes as synchronous (i.e. the peak of arc activity coincides with the early stages of back-arc basin opening) or diachronous, (i.e. back-arc spreading initiates during a marked decrease or even absence of arc volcanism). The discrepancy between the two alternative models is partly due to the different emphasis given by authors to the significance of the volcanogenic material found in stratigraphical columns of DSDP holes in the Philippine Sea. Since ash deposition can have an extremely wide dispersal, and some of volcanogenic material is found in turbidities, it is obviously uncertain that any occurrence represents explosive activity taking place in the Mariana region and at the time interval paleontologically determined in the stratigraphical column. Nevertheless, it is evident that the two periods of low level and/or absence of explosive volcanic activity in the Philippine Sea coincide with the beginning of the spreading in the Parece Vela and Mariana Trough basins. Such reasoning supports the hypothesis of diachronous spreading and arc volcanism.

Further support to this mode of diachronous spreading is found in the Mediterranean region where subduction reactivation and related eolian volcanism appear to be diachronous with respect to the oceanic spreading in the Tyrrhenian back-arc basin and characteristically contemporaneous with the tectono-magmatic evolution of the Western Pacific island-arc/back-arc basin systems.

The point of the discussion is what definition may be given to the arc and the back-arc (or inter-arc) volcanism at the earliest stages of rifting and spreading, and whether or not the two types of activity occur contemporaneously at this stage. The definition should probably be independent of the petrogenetic affinity of magmas and be only related to the tectonic setting of eruption. As long as emplacement of magmas builds up a new "oceanic" crust through some kind of spreading processes, the volcanism should be defined as back-arc (inter-arc) type, whereas the term "arc-volcanism" should be limited to the activity resulting in building up of individual volcanoes largely on top of a pre-existing crust. Unfortunately, detailed data on the earliest stages of back-arc rifting and spreading are very scarce, and in the absence of pertinent data on present-day settings, reliance must remain on what is known from low-Ti and very low-Ti ophiolites widely considered to be generated in intra-oceanic supra-subduction settings.

The axis sequence of some of these ophiolites (i.e. the part formed by spreading processes) consists of volcanic rocks with island arc affinity belonging either to island arc tholeiite series (Vourinos and Troodos) or to the "boninite series" (Betts Cove, Kan Taishir and partly also Troodos-Arakapas Fault Belt). This clearly shows that the magma-types emplaced during the spreading processes which took place in supra-subduction settings were in some instances entirely of island-arc affinity. Assuming this to be the case in modern settings, as it would appear from results obtained at DSDP Site 453, the earliest stages of rifting and back-arc spreading should be characterized by magmatic processes with essentially island-arc affinity. Namely, the geochemistry of mantle sources of these magmas should be largely controlled by the subduction processes, whereas the mode of emplacement and probably the degree of fractionation controlled by the tectonic setting.

The apparent absence or strong decrease of arc volcanism in this stage of back-arc spreading is due to the interference of early astenosphere-mantle diapirs with processes of arc magma generation. During widening of the back-arc basin, the subducted plate would necessarily move away from the astenospheric diapirs and, consequently, the arc magmas would gain easy access to the surface. Eruption of these magmas would eventually build a new volcanic arc toward the trench on the crust previously formed in the early stages of back-arc opening, as witnessed in the Pliocene to Recent history of the active Mariana arc.

The apparent diachronous arc and back-arc volcanism fits very well with the model proposed for the tectonic evolution of the Mariana region, where early stages of arc rifting and back-arc spreading are related to decoupling of the plates with the subduction shifting to "Mariana type" whereas periods of voluminous arc volcanism are connected to recoupling of the plates with a "Chilean-type" subduction.

With regard to onland Phanerozoic ophiolites, the data acquired are sufficient to establish that they be preliminarily classified as high-Ti, low-Ti and very low-Ti associations, showing different petrological characteristics and corresponding to various possible actualistic equivalents: oceanic basins,

in all their evolutionary stages, and island-arc-forearc-backarc systems. All this may imply that geological processes now operative, have acted in the same manner throughout Phanerozoic times, though probably not at a uniform rate.

The most realistic equivalent of high-Ti ophiolites is the magmatism occurring at ocean ridges and well developed back-arc basins, whereas low-Ti and very low-Ti ophiolites are best equated with magmatic series generated in island-arc/back-arc basin systems above a subduction zone.

The three ophiolite groups are characterized by different orders of crystallization of the primary minerals as well as by distinctive chemical trends shown by both extrusive and intrusive sections. Low-pressure fractionation processes appear to be characterized, particularly in high-Ti and low-Ti ophiolites, by a gradual change from open system/equilibrium crystallization in the early evolutionary stages to closed system/fractional crystallization conditions as the magma chamber becomes smaller with time. In many ophiolites, parental basalts and mantle ultramafic rocks may be interpreted in terms of generated melts and refractory residua. These are of lherzolitic type in high-T ophiolites, whereas mantle harzburgites and dunites commonly occur in low-Ti and very low-Ti ophiolites. Clinopyroxene-poor mantle lherzolites analogous to those of high-Ti ophiolites may represent suitable source material for the production of low-Ti and very low-Ti ophiolitic basalts, provided that extensive partial melting might be enhanced by influx of hydrous incompatible element-enriched fluids from subduction zone.

It must be stressed that not all ophiolite problems have been solved and some require new ways of investigation. Future research should refine the comparison between ophiolites and the different oceanic settings, particulary those of arc and back-arc basins, as well as the typology of ophiolites with respect to their distinctive petrological characteristics.

PROJECT 197: METALLOGENY OF OPHIOLITES

Project Leaders: J. PAGE and S. KARAMATA

DESCRIPTION

The major aim of this project is to contribute to a better understanding of the regional distribution, geologic setting, paleogeographic and paleoclimatic conditions relevant to the origin and processes of formation of metallic and nonmetallic ore deposits associated with ophiolite belts in order to refine exploration techniques for these deposit types. Resources examined include chromite, platinum-group elements, copper (with iron, nickel or cobalt) sulfides, titanium, manganese, nickel silicate, magnesite, talc, and asbestos.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Following organizational meetings in 1982 associated with the VI IAGOD Symposium (Tbilisi, USSR) and Ophiolites and Ocean Crust Symposium (London, U.K.), compilations of metallogenic maps of selected parts of ophiolite belts were initiated. These maps contain information on the spatial distribution of deposits and occurrences, their geologic setting and descriptive characteristics, including age, mineralogic nature and size of metallic and nonmetallic deposits. By 1986, maps for Cyprus (Constantinou and Panayiotou, 1982) and for the Western United States (Peterson, 1984) were published; maps for the Central Mediterranean area (Albania, Austria, Bulgaria, Cyprus, Greece, and Yugoslavia), Turkey, New Zealand, Venezuela, Alaska (USA), Urals (USSR) and Kazakhstan (USSR) were prepared for publication; and maps for Argentina, Eastern United States, India, Iran, Pakistan, and Washington (USA) are in preliminary form.

Plans to produce monographys on particular deposits types were made in 1983. Field excursions and symposia in Yugoslavia, India, Scotland, Turkey and Greece under auspices of the project stimulated the publication, "Chromites: chromite deposits and occurrence," edited by W. Petrascheck and others (1986). The volume incorporates the results of research on the petrology, mineralogy, geochemistry, structure and geology of chromitite deposits from Cyprus, Greece, India, New Caledonia, Urals (USSR), Caucasus (USSR), and Yugoslavia. Papers are in preparation for monographs on nonmetallic deposits including weathering crusts and on copper sulfide deposits associated with ophiolites. Papers presented as part of the symposium "Metallogeny of Basic and Ultrabasic Rocks" (Edinburgh, Scotland, 1985) discussed aspects of chromite deposits, platinum-group element occurrences and prospects, and sulfide mineralization in ophiolites and will be published by the Institution of Mining and Metallurgy. Papers on similar topics presented at the annual meeting of the working group in Greece (1986) will be published by I.G.M.E. (Institute of Geology and Mineral Exploration).

Some of the more significant conclusions include: (1) massive sulfide deposits in Cyprus are associated with tectonic grabens regarded as fossil axial rift valleys, and their stockwork zone is surrounded by a quartz-pale chlorite-pyrite-illite-anatase alteration with a peripheral propylitic facies of albite-green chlorite-quartz-sphene-epidote and carbonate; (2) a general agreement was arrived at that podiform chromitite deposits are concentrated near the tectonic-cumulate ultramafic boundary and show various degrees of solid state deformation; (3) chromite crystals from podiform deposits contain a variety of silicate inclusions not necessarily occurring in the matrix of the rock including olivine, clinopyroxene, orthopyroxene, amphiboles, albite, and anorthite; (4) the most common platinum-group mineral in podiform chromitites is laurite, and although the platinum-group element content of chromitites varies, they generally contain relatively lower amounts of Pt and Pd than Ir and Ru except for occurrences at Unst (UK); (5) greenschist facies metamorphism of nickel laterite deposits produces an unusual mineral association including nickel-phlogopite, nickel-magnesium-riebeckite and magnetite in the Rzanovo deposit in Yugoslavia; and (6) there is considerable confusion in interpreting the origin of magnesite deposits and the debate centers around interpretations that range from weathering crusts to hydrothermal activity and to sedimentary processes.

SELECTED REFERENCES

Constantinou, G., and Panayiotou, A., 1982, Mineral Resources Map of Cyprus: Ministry of Agriculture and Natural Resources, The Geological Survey Department, Scale 1:250,000.

Peterson, J.A., 1984, Metallogenetic maps of the ophiolite belts of the Western United States: U.S. Geological Survey Miscellaneous Investigation Series Map I-1505, Scale 1:2,500,000.

Petrascheck, W., Karamata, S., Kacavchenko, G.G., Johan, Z., Economou, M., Engin, T., editors, 1986, Chromites: chromite deposits and occurrences: Theophrastus Publications S.A., Athens, Greece, 250 p.

PROJECT 217: PROTEROZOIC GEOCHEMISTRY

Project Leader: C. CONDIE

DESCRIPTION

This multidisciplinary project started in 1984 is concerned with geochemical studies of Early and Middle Proterozoic terranes in an attempt to better understand their origin and tectonic setting. There are nine specific subprojects: (1) Comparison of Proterozoic supracrustal associations with similar associations of Archaean and Quaternary Age. This study includes both geological and geochemical input in an attempt to evaluate the role of plate tectonics in the Proterozoic; (2) Proterozoic crustal evolution as recorded by Proterozoic detrital sediments. Are there important changes in crustal composition recorded in Proterozoic sediments as a function of age? (3) The apparent 2.4-2.0 Ga continental crust generation gap. More high-quality radiometric dates (U-Pb zircon dates especially) are needed to document the existence or absence of such a gap; (4) Precise geochronology of Proterozoic terranes; (5) Mantle evolution during the Proterozoic. Trace element and Nd isotopic studies will focus on Proterozoic basalts in an attempt to monitor composition of the upper mantle during the Proterozoic and the role of sediment recycling into the mantle; (6) Origin and significance of rapakivi granite-anorthosite associations. Geochemical and isotopic studies focus on this association to better understand magma sources and tectonic regimes; (7) Reworking versus juvenile additions to the continents. Nd and U-Pb isotopic studies is being expanded to continents other than North America to evaluate the rate at which new continental crust was added to existing continental during the Proterozoic; (8) Evolution of the lower continental crust as reflected by Proterozoic granulite-facies terranes. Geochemical and isotonic studies of such terranes should provide important data on deep crustal processes as well as addressing the question of whether Proterozoic high-pressure granulites differ fundamentally from Archaean counterparts; (9) Origin and evolution of Proterozoic metallogenic mineral deposits. Proterozoic mineral deposits will be compared to both older and younger deposits in an attempt to better understand their origin.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

A planning meeting was held during the International Geological Congress in Moscow in 1984. Results of this preliminary meeting included administrative organization and establishing national correspondents. More than 22 countries are now participating in the project.

At a meeting held in conjunction with the IGCP Project 215 Proterozoic Fold Belts Conference in Darwin, Australia in August, 1985 numerous papers were presented relating to Proterozoic geochemistry and the interpretation of Proterozoic tectonic settings. One of the major problems discussed at the conference was that of in situ versus accretional evolution of Proterozoic mobile belts. Many investigators favour a model for the origin of early Proterozoic fold belts in Australia involving continental rifting and underplating of the lithosphere with basaltic magma. Data from North America and Scandinavia, on the other hand, are generally interpreted to reflect continental growth by arc collisions. One of the exciting problems for the future is whether these differences are differences in interpretation of the same data, or if Australia and North America-Scandinavia underwent dramatically different tectonic histories during the early Proterozoic. A major volume based on conference papers is to be published by the Geological Society of Australia in 1986.

During 1986 two conferences were held which were sponsored in part by IGCP Project 217. The first, held in April in Nottingham, U.K., was entitled "Geochemistry and Mineralization of Proterozoic Volcanic Sites." Over 100 participants were present at the conference representing 18 countries. Some of the most exciting subjects addressed at the conference included the use of geochemical discriminant diagrams to recognize tectonic settings in the Proterozoic, the mechanisms of crustal production, and the occurrence and origin of arc-related bimodal volcanism. Geochemical results presented indicate a striking similarity between early Proterozoic volcanic successions in North America and northern Europe, suggesting that a considerable amount of Proterozoic continental crust was accreted to Archean cratons in both areas by arc collisional processes. On the other hand, geochemical data from Proterozoic terranes in Australia seem to reflect within-plate tectonic regimes. A special volume based on this conference will be published by the Geological Society of London.

In July 1986, a group of international scientists met in central Colorado, U.S.A. to discuss problems related to the origin of the Proterozoic crust. The meeting, jointly sponsored by this project and IGCP Project 215 (Proterozoic Foldbelts) was a field conference including one day and three evenings of scientific sessions and attended by 46 participants representing 16 countries. Many lively discussions were held both on the outcrop and during the scientific sessions. Although many questions relevant to Proterozoic crustal evolution were addressed during the meeting, a recurring theme and focus of discussion was the role of plate tectonics during the Proterozoic. Although numerous lines of evidence, both geological and geochemical, suggest that plate tectonics existed throughout the Proterozoic, the delayed appearance of ophiolites, blueschists, and melanges until the late Proterozoic ($\approx$1200 Ma) seems to necessitate changing tectonic regimes during the Proterozoic.

Some of the major problems related to Proterozoic crustal evolution that emerged during meeting discussions and publications are as follows: 1) What do the differences and similarities between early and late Proterozoic volcanic assemblages reflect in terms of evolving tectonic styles? 2) Why do ophiolites, blueschists and melanges all appear at about the same time in the late Proterozoic? 3) What unique event is responsible for the 1450 Ma anorogenic granites? 4) In comparison to the 2700 Ma event at the end of the Archean, how widespread were Proterozoic crustal-forming events and how much reworked Archean crust is involved in such events?

The project produced a long list of publications related to its theme, including numerous research papers in volumes 28, 29 and 30 of ***Precambrian Research.***

ACTIVITIES PLANNED

The major meeting sponsored by IGCP Project 217 in 1987 will be held in Lund, Sweden in June. It will include five days of scientific sessions and two one-week field trips into early Proterozoic terranes. In addition to supracrustal rocks, the meeting will focus on the origin of Proterozoic granites. Also of interest to Project 217 is a symposium planned on the Trans-Hudson orogen to be held in conjunction with the Geological Association of Canada in Saskatoon in May, 1987.

Future IGCP meetings are being planned in China (1988) and Zimbabwe (1989) and a special symposium on Proterozoic geochemistry is in the preliminary planning stages for the International Geological Congress in Washington, D.C. in 1989.

SELECTED REFERENCES

Condie, K.C., Bowling, G.P., Vance, R.K., 1985, Geochemistry and origin of early Proterozoic supracrustal rocks, Dos Cabezas Mountains, southeastern Arizona, Geol. Soc. America Bull., 96: 655-662.

Klemenic, P.M., Poole, S. and Ali, S.E.M., 1985, The geochemistry of Late Upper Proterozoic volcanic groups in the Red Sea Hills of NE Sudan – evolution of a late Proterozoic volcanic arc system, Jour. Geol. Soc. London, 142: 1221-1233.

PROJECT 235: METAMORPHISM AND GEODYNAMICS

Project Leaders: L.L. PERCHUCK and M. BROWN

DESCRIPTION

Project 235 is a multidisciplinary programme which brings together information from the field of thermodynamics, petrology, geochronology, structural geology, tectonics, and heat flow studies in an attempt to relate metamorphic processes to geodynamic environments, with particular attention to Precambrian terrains. The Project emphasizes the importance of determining P-T paths along which rocks have recrystallized and re-equilibrated during metamorphism; this will enable the dynamics of tectonic processes, heat flow and orogenesis to be better understood.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The first meeting of the project was held in the USSR from 31 August to 10 September 1985; it included a lecture-based discussion, a formal meeting of the international working group to establish the project, and a field excursion to the Sharyzhalgay metamorphic complex (Baikal region). The discussion meeting involved presentation of papers on the current research relevant to the project by participating scientists and was highly successful with many stimulating ideas and much critical discussion; extended abstracts of the meeting were published. The formal meeting of the international working group confirmed the main objectives of the project as outlined in the original proposal, elected the leaders of the project, identified a provisional programme of events until 1990 and established a working group on geothermobarometry. The field excursion provided a valuable opportunity to understand both language and concepts which are used in different senses between geologists in different continents. In many respects, participating scientists regarded the informal discussion on high-grade metamorphism and geodynamics at individual outcrops of the well-exposed Sharyzhalgay Complex as one of the most valuable achievements of the meeting.

The scientific activities of the project include petrological, thermodynamic, experimental, geochronological, tectonic and structural investigations with emphasis on problems of geothermobarometry, geochronology and geodynamics. Much attention has been paid to a consideration of the tectonic settings of regional metamorphism, in particular to understand the tectonic controls on those metamorphic terrains characterized by either isobaric cooling or rapid adiabatic decompression. Discussion of the relationships between metamorphic processes and granitization has revealed conflicting views on the role of metamorphic fluid and magmatic melts in changing metamorphic conditions. Such problems will be addressed in future discussion meetings.

The second meeting of Project 235 was convened in 1986 during participation in a discussion meeting focusing on the "Tectonic Setting of Regional Metamorphism" held jointly with the Royal Society of London (U.K.) from January 29 to 30, 1986.

The main advances and current topics of attention in the broad field of metamorphism and geodynamics touch on P-T-t paths, tectonic setting of regional metamorphism and geothermobarometry. These are briefly reviewed below:

P-T-t paths: Current research suggests that there are three fundamental P-T-t paths followed by metamorphic terrains. These are the clockwise loops in P-T space characteristic of Phanerozoic collision belts; adiabatic decompression paths; and isobaric cooling paths characteristic of many Archaean granulite terrains. The role of igneous intrusion and tectonic events in the modification of generalised P-T paths is being investigated.

Tectonic settings in regional metamorphism: Regional metamorphic terranes are developed in a range of tectonic settings. Convergent plate tectonic margins play a key role in the development of regional metamorphic terranes. Within this tectonic setting blueschist terranes related to subduction, high-temperature terranes related to the volcanic arc and collision belts related to combinations of arc and continent collision produce characteristic metamorphic imprints. A recent advance in our understanding of the tectonic setting of regional metamorphism has been the recognition that regions of extension, such as intracontinental rifts and regions behind arcs, are important settings for metamorphism. The role of magmatism is important, and has been investigated in the Adirondack Mountains.

PLANS FOR FUTURE WORK

Future work will continue on the main themes identified above. The main meeting in 1987 will be on "Evolution of Metamorphic Belts" in Dublin and will result in the publication of a book. Future meetings are planned in Finland, the Alps, the Arunta Block in Australia and in the Canadian Shield. This balance will allow the identification of the rela-

tionship between metamorphism and geodynamics in an Alpine terrain as well as the investigation of this relationship in a selection of Precambrian terrains. A workshop is also planned in 1987 to address methods to calibrate geothermobarometry.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

The scope of the project is world wide and meetings of the working group have been attended by scientists from a wide geographic spread of countries covering both the developed and the developing world.

PROJECT 239: EXPLOITATION OF IGBADAT

Project Leader: F. CHAYES

DESCRIPTION

The central task of the project is the development and testing of the procedures for retrieving, transmitting and processing petrological data which were accumulated in the database IGBADAT-1 by former project 163, and to encourage and facilitate the use of that base. In this, the project will stress the application of the microcomputer necessitating provision of interfaces that retrieve from the database extracts to the requirements of microcomputer-using petrologists, and to experiment extensively with software reduction programmes and database applications designed for stand alone computers.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The project held its organization meeting from 29 to 31 May, immediately following that of the IUGS Subcommission on Data Bases for Petrology, in Leicester, England; 21 members were in attendance.

In order to bring to realization the objectives outlined above for the project, extensive discussions has been going on between international groups. Presently the following countries constitute the working group: U.K., U.S.A., Kuwait, Japan, India, France, Hungary, Bulgaria and Spain.

These accomplishments were enforced in the project's annual meeting held in Ankara, Turkey between June 30 and July 3, 1986 and attended by members from almost all the national groups. A 3-day excursion to central Anatolia pyroclastics followed the meeting. The meeting discussed thoroughly the following topics:

1. Workshop on computer applications and management of petrological data bases. The delegates discussed preparation for this major workshop which will be held in Kuwait during September 12-23, 1987 and aimed at popularization of IGBADAT. Agenda, curriculum and time table for organization of workshop were finalized and decisions were made concerning instructors, screening participants, funding and computational facilities needed.

2. Building and using of IGBADAT. Developments in this area were reviewed and summaries of methods to update the base systematically were outlined as well as procedures to enhance its continuous exploitation. Discussions included role of regional and national 'coordinators' and disseminating to the petrologic public the program package DECIGB (DECode IGBadat), a set of 23 portable fully documented FORTRAN 77 subroutines designed to scan the base and retrieve from it only and all available information requested in a particular execution run.

3. Management of IGBADAT. As an outcome of the meeting the IUGS Subcommission on Data Bases for Petrology has assumed responsibility for policy-level guidance and management of IGBADAT, organizing and managing systematic updates of the base and improving public access to it. Also discussed were methods to distribute IGBA-user program library, which is currently under design and development by project members.

4. Administration. In view of the retirement of Felix Chayes the leadership and administration of the project has been transferred to Joe Frizado.

5. Other data bases. Building on its experience with IGBADAT, Project 239 and the IUGS Subcommission on Data Bases for Petrology are appraising the prospect of other data bases analogous to IGBADAT in the field of sedimentary petrology.

ACTIVITIES PLANNED

The project plans to convene an international Workshop on Computer Applications and Management of Petrological Data Bases in Kuwait University from 12 to 23 September, 1987. During the workshop, fifty trainees will be instructed by eight project members in the art of interfacing with microcomputers and mainframes as digital tool to input, scan, retrieve, extract and treat data in petrologic data bases. Application of these bases in research and teaching will be emphasized. The project also will hold its annual meeting in Kuwait.

SELECTED REFERENCES

Chayes, F., 1985, IGBADAT: A World Data Base for Igneous Petrology, Episodes, v. 8, 245-251.

----, 1986, DECIGB-a Set of Subroutines Designed to Facilitate the DECoding of IGBadat Copies and Verbatim Extracts. (IGB862).

----, 1986, Reducing the Space Required For Active Storage of IGBADAT (IGB863).

II B. GENERAL MINERAL RESOURCES AND METALLOGENY

by B.J. SKINNER

Since the inception of IGCP in 1973, projects concerned with the genesis, distribution, and temporal bounds of mineral deposits have been prominent in the programme. During the 5-year period under review two metallogeny projects (numbers 91 and 169) were especially active and productive. A new metallogeny project (number 247) was approved in 1986, and held its first meeting in that year. There is every expectation, therefore, that projects concerned with global problems of metallogeny will continue to be important components of IGCP.

PROJECT 91: METALLOGENY OF THE PRECAMBRIAN

Project Leader: V.I. KAZANSKY

DESCRIPTION

The project was approved in 1974 for ten years. It was designed to investigate four related topics: (1) The environments of formation of Precambrian mineral deposits; (2) The roles of sedimentation and organic matter in the formation of Precambrian ores; (3) The roles of magmatism and metamorphism in the formation of Precambrian ores; (4) The significance of tectonic structures of Precambrian age in ore forming processes. An extended review of the results from the earlier years of this project was presented in the summary volume covering 1978-1982. During the life of the project more than forty books were published, together with an impressive number of articles. Twenty-five international and national meetings were held.

PRINCIPAL ACHIEVEMENTS

A general model for the development of regional and local Precambrian ore-bearing structures was elaborated. Geological, petrological and geochronological data testify to the tectonic and metallogenic differentiation of the continental crust in the Archean and Proterozoic. Two different trends are distinguished; first, successive consolidation of stable masses, and second, their transformation as a result of tectonic movements. The evolution of continental crust in the Precambrian resulted in the origin of three regional ore-bearing tectonic structures, as follows: constructive, stable and destructive. The first series is represented by Archean supracrustal, Early Proterozoic mobile, and Late Proterozoic folded belts. The second series concerns protoplatforms and ancient platforms, the third involves regions of protoactivization and tectonomagmatic activization. Different regional ore-bearing structures are characterized by different geological formations, mineral deposits and genetic types of local ore-bearing structures. Some local structures serve as indicators of evolutionary series of regional tectonic elements of the Earth's crust. During the last decade many geotectonic and metallogenic concepts underwent critical reappraisal. Many problems are still unresolved, as, for example, intercontinental correlation of Archean supracrustal and Proterozoic mobile belts, localization of unique mineral deposits of diverse age and genesis within limited areas.

The geotectonic nature and stages of Archaean greenstone belts formation have been elaborated. Archaean greenstone belts exhibit a marked spatial and secular heterogeneity in their nature and the intensity of their metallogenic associations. This is interpreted to result from the variation in a number of interrelated parameters such as the intensity of faulting, the extent of eruption of komatiitic and calc-alkaline magmas, and the water depths in depositional basins. These, in turn, depend on the degree of extension and crustal thinning during basin development.

Metallogenesis peaked during the late Archaean (2.8-2.7 b.y.) in association with the development of rift-phase greenstones in major linear rift zones. The marked spatial overlap of magmatic (Ni-Cu), volcanogenic (Cu-Zn) and metamorphic (Au) mineralization within these zones is a consequence of the eruption (Ni-Cu, Cu-Zn) and subsequent metamorphism (Au) of thick volcanic-dominated sequences, including significant komatiitic and calc-alkaline components, within and marginal to predominantly deep water, fault-bounded troughs. Similar mineralization is developed, but more erratically, in more extensive younger platform-phase greenstone (3.0-2.8 b.y.), which developed in shallow basins with no significant marginal relief under conditions of lower extension. Older rift phase greenstones (3.2-3.0 b.y.) also contain similar metallogenic associations, but developed in more restricted basins with lesser volcanic activity than younger analogues and, consequently, have a lower intensity of mineralization. Secular variations in the nature of Archaean metallogeny are reflected by the evolution from anomalous metallogenic associations in very shallow-water older platform-phase greenstone (3.5-3.2 b.y.), including stratiform barite, small Pb- and sulphate-bearing volcanogenic massive sulphide and porphyry-style Cu-Mo deposits, through to more characteristic Archaean metallogenic associations in deep water environments of the younger rift-phase greenstones.

New interpretations of the main Precambrian terranes have been derived. Chinese geologists have used Rb/Sr, Sm/Nd, U/Pb and U-Th-Pb methods to determine the ages of Precambrian sedimentary, volcanogenic, intrusive and metamorphic complexes and ore deposits to make regional correlation and to mark out tectonic structures and metallogenic zones of different age in Early Precambrian. The continental crust of the Northern part of the China-Korea platform already existed in the Early Archaean as shown by Rb/Sr ages for tonalites, granodiorites and granites of 3105 ± 9.9 b.y. In the Early Proterozoic it underwent repeated regional metamorphism (2061 ± 7.0; 2068 ± 190 m.y.) and in the Middle Proterozoic (1600-1800 m.y.), a regressive metamorphism.

Liaodong peninsula is separated into two Early Precambrian units of different age, North Liaoning and South Liaoning. The former is an Archean craton combined from greenstone belts and granite gneiss terranes, the latter is a Proterozoic mobile belt. Sedimentary-volcanogenic strata of Archean greenstone belts are called the Anshan group. They can be divided into four formations which are termed as Jingjiagon, Hongtousha, Cigon and Yingtaoyunan formations. The Jingjiagon formation consists of mafic volcanic rocks,

small amounts of felsic volcanic rocks, and Banded Iron formation. The Hongtoushan formation is made up of felsic volcanic rocks in which massive sulphide deposits occur. The Cigon formation is represented by basalts, and the Yingtayoyuan formation is composed by terrigenous deposits and the Anshan Banded Iron Formation. Each formation has undergone greenschist to amphibolite facies metamorphism. The isotopic chronological age of Hongtoushan formation is 3205 m.y. (Rb/Sr), Cigon and Yingtaoyuan formation is 3140 m.y. (U/Pb). These data indicate that large iron and volcanogenic massive sulphide deposits were being formed already in the Middle Archean.

A special eugeosyncline facies of the Early Proterozoic is distributed in the southeastern part of northeastern China. It consists of the Liaoji granitic complexes, metamorphosed sodic volcanic rocks and turbidites. There are many boron-iron deposits, massive sulphide deposits rich in cobalt, and bedded lead-zinc deposits in the special eugeosyncline facies. This special facies is a submarine rock of the Early Proterozoic.

The discovery of the Precambrian trough structures, including analogues of the Archean greenstone belts, and correlation of these with various ore deposits is an important stage of the geological studies carried out in East Siberia, where the most comprehensive data dealing with geotectonic position, inner structure, geologic formations, specificity of magmatism and metamorphism, geochemical characteristics, ore formations, conditions of formation and localization of ore mineralization in various types of the trough structures situated in Baikalian Highland area, Aldan-Stanovoy region, Yenisei Ridge have been observed.

The first detailed characteristics of cupriferous sandstones of Udokan deposit were reported together with all types of sedimentary rocks of Sakukan and Naminga suites of Udokan series. Primary and secondary textures in ore-bearing rocks and horizons of cupriferous sandstones, chemical composition and geochemical properties of ores and rocks, structural, stratigraphic, lithological control of mineralization, control of mineralization by facies, possible magmatic source ore-forming solutions, wall rock alteration of cupriferous sandstones, parameters of metamorphism, physiochemical conditions of ore formation, possible sources of detritial copper were also reported.

New data were obtained which allow the folded areas of South Siberia to be evaluated. The significance of the region has grown especially since the discovery of a number of lead-zinc and pyritic-polymetallic deposits of new genetic types in the Precambrian folded structures of the Siberian Platform framework. Three main types of stratiform deposit are distinguished: 1) Stratified pyritic-polymetallic deposits of massive sulphide ores in volcanogenic-sedimentary and terrigenous-carbonaceous series, metamorphosed to various degrees; 2) Stratified galena-sphalerite with pyrrhotite ore beds in carbonate and terrigenous-carbonate rocks; 3) Stratiform galena-sphalerite deposits of veinlet-impregnated ores (with fluorite and barite) in carbonate rocks. More productive deposits are present in polymetallic mineralizations of Upper Proterozoic age.

Until recently, attention in Central Europe was concentrated almost exclusively on the Variscan metallogeny. The Variscan and Pre-Variscan mineralizations are developed also in the Barrandian-Zeleznehory region of central Bohemia, whose Proterozoic and Paleozoic unmetamorphosed or low metamorphosed complexes lie inside this arc, that is nearer to the centre of the centrifugally developing median mass. In this region there are volcano-sedimentary ore types of Late Proterozoic and Paleozoic age. These kinds of deposits, differing in age, are also represented in the Jeseniky region, in the northeast part of the Bohemian massif, where the cores of the Variscan domes are formed of Precambrian sequences and their envelopes of Lower Paleozoic complexes. Both of them contain similar volcano-sedimentary deposits of iron ozides, silicates and sulphides, in addition to accumulations of sulphides of copper, lead and zinc. This spatial coincidence of Precambrian and Variscan metallogeny, that is also established at many other localities in central Europe, has recently brought forth intensive investigations aimed at the solution of the origin of this spatial and genetic convergence. This research trend was stimulated by new discoveries of the association of the Variscan metallogeny with the pre-Variscan rock substrates, in which some metals, mainly gold, uranium, antimony, tungsten, tin and many others are concentrated at the very places where the Variscan deposits of these metals are known to occur. The persistence of the ore deposition from the Precambrian to the Paleozoic is the result of the historical evolution of the Earth's crust, and its elucidation is not a question of metallogeny alone. It is a complex problem of the evolution of the Precambrian of Central Europe and the succeeding Variscan mobile zone.

The Baltic Shield is one of the world'w major nickel provinces. Numerous sulphidic nickel-copper deposits associated both spatially and genetically with Precambrian mafic-ultramafic intrusions are known in the area. The deposits have been the subject of years of study and exploitation and hence a vast wealth of information has been accumulated on the geological structure of the ore areas, the petrology of the mafic-ultramafic massifs, the structure of the ore fields and deposits, and the compositions of the ores. The most comprehensive material is held by the geologists of the USSR and Finland.

The Central Baltic Shield consists of two major geotectonic units; first the Archean basement complex with continental crust formed 2500-3100 Ma ago, and second the Svecokarelian geosynclinal complex which evolved in the period between 1600 Ma and 2100 Ma. Within this geotectonic framework the nickel deposits can be classified into four groups as presented in previous paragraphs.

Nickel-bearing intrusions were emplaced in long, fault-controlled straight or curvilinear belts. The geology of the belts is complex and nickel-copper deposits evolved as a result of interplay of several factors. These factors have been reviewed first by profile across the southern sector of the Kotalahti nickel belt, the area for which abundant data are available. After an idealized profile has been established, the model is extended to cover the tectonic of the nickel belts within the Svecofennian geosynclinal complex. Magma tectonics offer a unique insight into the crustal processes leading to the formation of nickel-copper deposits.

The Archean craton northeast of the Kotalahti nickel belt is an important factor in localizing the hypothetical subduction zone. The transcurrent faults controlling the nickel-copper deposits were probably subparallel to the continental margin of the Archean craton. The nickel belts are presumed to be products of several subductions of oceanic crust below the Archean continent. They probably represent deeply eroded part of ancient tholeiitic island arcs. The rocks of the marginal basins environment were deposited between the nickel belts and the Archean craton.

Drilling of the Kola superdeep hole stimulated additional studies of Precambrian complexes on the surface concerning relationships among deformation metamorphism and

petrophysical properties of rocks and creation of a new three-dimensional model of ancient continental crust on an example of the Pechenga ore region. According to this model Proterozoic tectonic movements, volcanism and sedimentation reflect development of an intracontinental rift zone and protoactivization of Early Precambrian tectonic structures of the Baltic shield. Rifting of consolidated crust was accompanied by transformation of a lagoon into a shallow water sea basin, sinking of magmatic chambers into the mantle and generation of antidrome volcanic series. Later, the Proterozoic complex was subjected to intensive thrusting and progressive zonal metamorphism, which highly influenced the Archean complex too. The model explains the inclined seismic boundary within the Pechanga complex as a tectonic one that coincides with the Luchlompol fault.

The Kola superdeep hole confirmed the presence of sulfide nickel-copper ores at deep levels of the Pechenga structure. The above mentioned model provides a new interpretation for the primary geological setting of nickeliferous intrusions as a final member of the antidrome volcano-plutonic association. Originally, these intrusions occupied nearly horizontal positions and were of a larger size. During progressive metamorphism and simultaneous thrust fault movements, they underwent intensive dislocation with partial remobilization of primary magmatic nickel-copper ores. Later, the Proterozoic and Archean complexes were displaced by step faults which are marked by a regressive, dislocative metamorphism and low-temperature hydrothermal mineralization. In a broader sense the model represents an important type of Precambrian ore-bearing structures (intracontinental suture zones) and it is in a good agreement with latest paleotectonic reconstructions of the Kola peninsula at the same time there is a principal difference the Pechenga-Imandra-Varsuga volcanic belt and the main sulfide zone of Finland which represents an ancient subduction zone at the continental margin.

SELECTED REFERENCES

Buchanan, D.L., and Jones, M.J., (editors), 1980, Sulphide deposits in mafic and ultramafic rocks. Proceedings of IGCP Projects 161 and 91. Third nickel sulphide field conference, Perth, Western Australia, 23-26 May, 1982. The Institution of Mining and Metallurgy, London, 80 p.

Groves, D.I., and Batt, W.D., 1984, Controls on the heterogenous distribution of metallogenic associations in Archean greenstone belts with particular reference to the Western Australian shield. Papers 27 IGC, Section C 05 "Precambrian Geology", Moscow, Nauka, v. 5, p. 133-143.

Kazansky, V.I., 1984, Evolution of ore-bearing tectonic structures in the Precambrian. Papers 27 IGC, Section C 05 "Precambrian Geology", Moscow, Nauka, v. 5, p. 153-159.

Krendelev, F.P., Bakun, N.N., Volodin, R.N., 1983, Cupriferous sandstones of Udokan deposits, Moscow, Nauka, 247 p. (in Russian).

Kuznetsov, V.A. (editor), 1983, Cholodnenskoye massive sulfide deposit in the Precambrian of the Transbaikal region. Novosibirsk, 208 p. (in Russian).

Kuznetsov, V.A. (editor), 1985, Precambrian trough structures of the Baikal-Amur region and its metallogeny. Novosibirsk, Nauka, 192 p. (in Russian).

Laajoki, K., Paakkola, J., 1983, Exogenic processes and related metallogeny in the Svecokarelian geosynclinal complex. Guide to field trips for the IGCP Projects 91 and 160 in eastern, central and southern Finland, August 17-26, Geological Survey of Finland, Espoo, 1983.

Laajoki, K., and Paakkola, J., (editors), 1985, Proterozoic exogenic processes and related metallogeny. Proceedings of the symposium held in Oulu, August 15-16, 1983. Geological Survey of Finland, Bulletin 331, Geological tutkimuskekkus, Espoo, 238 p.

Metallogeny of the Early Precambrian. Abstracts of the International Symposium on Metallogeny of the Early Precambrian, Changchun, China, October 10-20, 1985, 193 p.

Nozkin, A.D., Krestin, E.M., 1984, Radioactive elements in Early Precambrian rocks (after the model of KMA). Moscow, Nauka, 127 p.

Papunen, H., and Gorbunov, G.I., (editors), 1985, Nickel-copper deposits of the Baltic shield and Scandinavian Caledonides. Geological Survey of Finland, Bulletin 333, Geologican tutkimuskeskus, Espoo, 350 p.

Pertold, Z., and Suk, M., 1985, Precambrian of the Bohemian massif and its Metallogeny. International conference on Metallogenesis of the Precambrian in Europe. Geological Survey of Prague, p. 61-82.

Pouba, Z., (editor), 1984, Correlation of the Proterozoic and Paleozoic stratiform deposits (VII). Geological Survey Prague, Institute of Geological Sciences, Charles University, Praha, 306 p.

Pouba, Z., and Aoubek, V., 1985, Precambrian metallogeny of central Europe. International conference on metallogenesis of the Precambrian in Europe. Geological Survey of Prague, p. 3-57.

Tuchinsky, A.A., Akylshina, E.P., and Baulina, M.V., 1984, Transbaikal base metal ore belt. Novosibirsk, Nauka, 136 p. (in Russian).

Zhang, Quisheng, 1983, The geology and metallogeny of the Early Precambrian in China. Changchung, 542 p. (in Chinese, with an English summary, 80 p.).

Zhang, Qiusheng, 1984, Geology and metallogeny of the Early Precambrian in China. Journal of Changchun college of geology of geology, 536 p. (in Chinese with English abstracts).

Zhang, Quisheng, and Li Shouyi, 1984, The Liaojitite suite – a special eugeosyncline facies of the Early Proterozoic. Papers 27 IGC, Section C.05. "Precambrian Geology," Nauka, v. 5, p. 143-153.

PROJECT 169:
TECTONICS AND METALLOGENY OF THE ALPINE-HIMALAYAN BELT IN THE MEDITERRANEAN AREA AND WESTERN ASIA

Project Leaders: S. JANKOVIĆ and W.E. PETRASCHECK

DESCRIPTION

The relation between metallogeny and plate tectonics of the Tethyan-Himalayan Belt, though a classical object of studies, remains poorly understood. The complicated area of collision between the Eurasian and the African Plate matches, in a limited way, the Pacific coast, or that of Africa, and thus the metallogenic development is more complex than in much of the world.

Special consequences of plate movements can only be identified where metallogenic units have been separated and displaced. In the Mediterranean such a phenomenon was shown for the first time by Agard and Emberger (1976), when

they correlated ore districts in southern Spain and Morocco. Generally, however, the rearrangement of these continental fragments within the Tethyan Belt is difficult, because the original position as well as the rotations of the terranes are split off from the Eurasian and African Plate are not well known. Various contradictory models have been discussed in the comprehensive volume by Dixon and Robertson (1986) on the "Evolution of the Mediterranean."

In all reconstructions, which are mostly based on palaeomagnetic data, the relation between the palaeofacies and the palaeotectonic features, have not been adequately considered. A reliable reconstruction of the Mesozoic and the Tertiary Mediterranean will only be achieved after a synthesis of these elements. It was therefore considered desirable for this key region for mobilistic tectonics to be the focus of an IGCP project. Project 169 was the result.

SUMMARY OF PRINCIPAL ACHIEVEMENTS

East of Dobrogea we can now distinguish an older northern trough, the Palaeo-Tethys, which was closed during Jurassic time, thus forming the Cimmeride orogen, and a more southern trough, from which, during the Cretaceous-Tertiary time, the alpidic orogen emerged. (Sengor, 1985). For this reason it can be said that the basement of the different metallogenic zones sometimes belonged to Eurasia, sometimes to Gondwana. Therefore, the pre-Mesozoic mineral deposits in the Circum-Tethyan area can only be compared, but not spatially correlated. For example, the metamorphic massifs in SE Europe – with the exception of the Pelagonian-Apulian block – belonged during the Paleo-Tethyan period to the Cimmerian Plate, but in Neo-Tethyan time they belonged to Europe. These fragments, like the adjacent Ukrainian Plate, are particularly rich in pre-Palaeozoic and Palaeozoic stratiform Fe- and Mn- deposits.

Within the alpidic provinces of the Mediterranean-Eurasian orogen we can distinguish five groups of metallogenic zones and districts, which are related to the successive stages of tectonic evolution: 1) related to crustal attenuation (meaning rifting, sensu lato), 2) related to ocean spreading, 3) related to subduction and connected mountain building, 4) related to continental collision, 5) related to post-collisional (meaning folding) tectonics.

THE CIRCUM-MEDITERRANEAN AREA

1. The West Mediterranean Section

Distensive phenomena occurred during the Permian. They were connected with the eruption of large masses of porphyries in the SW Alps, but to a minor extent also in the Sierra Nevada in southern Spain and in Morocco. Many deposits of B, Pb-Zn and U are affiliated with this magmatism, the exact age of which is generally uncertain. In early Triassic time the shallow epicontinental sea advanced from the East, covering the eroded Hercynian mountains of western Europe and northern Africa. Widespread evaporites were deposited, (Busson, 1982). Ocean spreading began during the late Jurassic, lasting until early Cretaceous. From this period the Ligurian and Tuscanyan ophiolites were derived; they are remarkably poor in metal deposits, compared with their East Mediterranean equivalents. The historically famous but economically less important pyrite and copper deposits of Montecattini were formed at this time. Sedimentary or volcano-sedimentary deposits of Mn with Ba, hosted in Jurassic and Cenomanian limestones, can perhaps also be considered as remote and delayed results of the ophiolite magmatism.

A compressive phase started during the late Cretaceous and terminated during the late Miocene. Deep-reaching subduction did not occur and therefore porphyry copper type deposits are missing. Ophiolites, with modest content of ores, were obducted along the Ligurian coast. The main consequences of the collisional events are anatectic magmas, mostly andesites and a few granites, at the margins of the North African, the Iberian and the Apulian Plates. A great number of ore deposits are apparently connected with these magmatic rocks. They are found between the Maghreb, the Betic Cordillera and Tuscany. Economically the North African ores are the most important ones. The types of deposits vary between skarn-ores, volcano-sedimentary orebeds, and replacement bodies and veins. Most of the deposits are of Miocene age, although both the genesis and the age of many of the deposits remain under dispute. Fuchs favors a multiphase formation with a final supergene enrichment.

In the case of the North African Pb-Zn-Ba deposits, a connection with the Triassic evaporites is possible. The spatial distribution of these evaporites (mainly halite) coincides remarkably with the distribution of the Mesozoic-Tertiary Pb-Zn districts (Fig. 2). This brings to mind the capability of saline brines to dissolve and reprecipitate metals. Rouvier et al. (1985) recently have connected both the Pb-Zn and the siderite deposits with the salt-bearing diapirs, thus refering to previous statements by Sainfield (1952). This genetic model was examined in detail by W. Pohl et al. (1986). From our viewpoint, the issue should not be confined to diapirs, but should be studied in a broader sense together with the multiphase tectonics and the geothermal conditions during the Mesozoic and Tertiary. The serious objections raised by Rouvier as to why so many salt diapirs in the world are not surrounded by a halo of ore occurrences, still remains. At least an indirect influence of the Tertiary magmatism seems likely. Generally we can summarize all these deposits as "related to post-collisional crustal activation."

2. The Central Section

The Central Section of the circum-Mediterranean Belt consists of the Alps and the western Carpathians. The northwards directed arc of the mountain belt is caused by the Adriatic-Apulian promontory, which is mid-Mediterranean microcontinent of African origin. Rifting in the alpine sector began during Middle Triassic, when, at the border between the Northern and the Southern Alps, the Alpine-Dinaric Cicatrice developed as a zone of submarine faulting and inquiescent sedimentation, accompanied by outpouring of metalliferous hydrothermal solutions, which deposited partly syngenetic, partly epigenetic Pb-Zn ores in Middle Triassic dolomites and limestones. These are the famous deposits of Bleiberg-Mezica-Raibl-Salafossa. The lead-isotopes all point to a Palaeozoic age, which indicates a provenance of leached rocks in depth. This zone later on was closed by alpine compressional orogenesis.

The opening of the Penninic troughs in connection with the opening of the North-Atlantic introduced ocean floor deposits in the alpine realm, which were associated with insignificant occurrences of Cu and Mn. The Mid Cretaceous to Eocene subduction caused the extensive overthrusts of the Austro-alpine nappes. These thrust planes were flat and did not provoke the rising of porphyry copper stocks from the depth. Generally the Alps and the Carpathians are characterized by an unusual accumulation of far transported nappes, most of which are of African origin. This caused a thickening

of the sialic crust, by which the rising of alpidic magma was prevented. This is probably the reason for the scarcity of young-alpidic magmatogenic deposits within the axial parts of the Alps and the Western Carpathians. (Petrascheck, 1982).

Small granite intrusions of 110 Ma age occur in the Central Slovakian Carpathians, establishing that magmatic activity was caused by the giant orogenic movements in late Cretaceous-Paleocene time. A siderite vein crosses one of these granites. Some of the siderite deposits in the Carpathians are post-Triassic (that is alpidic) others are Hercynian (Ilavsky). The extent of the remobilization-processes is under dispute. The same applies to siderite deposits of the Eastern Alps, where pre-Triassic and post-Triassic mineralization was recognized. Mobilization processes played an important role anyway. In some cases their age can be identified as late Cretaceous. In the inner side of the arc (e.g., in the marginal parts of the Pannonian Basin) where the crust is thin, Tertiary volcanics and plutonic rocks occur abundantly and are associated with the rich gold districts and base metal deposits of Slovakia and Transylvania. In the Romanian Carpathians several small rifts produced ore deposits. (Vlad, 1986).

The southern part of the central section is occupied by the Appenine peninsula. (Zuffardi et al. 1986). There, ocean floor spreading took place during Jurassic through the separation of Sardo-Corsica from the mainland of Italy. This oceanic trough was a comparatively small one – like in the Alps – and as a result the metallogenic fertility of its ophiolitic assemblage was low (Tuscany). Upper Cretaceous bauxites were deposited on the platform in Istria and in Apulia. The main metallogenic epoch lasted from early Tertiary to Pliocene. The periadriatic tonalities, together with the granites of Elba, are products of the collision along the southern margin of Europe. The magmatic and post-volcanic activity has continued to the present, producing various deposits of fluorine, mercury and boron.

3. The East Mediterranean Sector

The Triassic was a time of crustal tension. Basaltic magma rose from the mantle and became contaminated by continental crustal material. The products were porphyrites and keratophyres, which were extruded into flat, intracontinental sea troughs. Metals originated in the mantle, as well as in the crust. The Cu-Pb-Mn-Fe-Hg deposits of the volcano-sedimentary type in Montenegro, Bosnia and Slovenia belong to this type. A problem which still has to be investigated is, whether or not the sequences of ore associations in all these deposits are comparable, and whether they correspond to distinct phases of rifting.

The Jurassic was a period of ocean-floor spreading; micro-oceans and micro-continents were formed. The Troodos Massif in Cyprus is regarded as obducted ocean floor. Constantinou reports that in Cyprus sulphide nickel mineralization occurs in the deeper harzburgite levels, whereas the cupriferous layers and lenses are connected with the higher pillow lavas. The podiform chromite deposits in the eastern Mediterranean countries are situated almost everywhere in obducted ophiolites derived from an ancient oceanic realm. Ultramafic rocks having been intruded into gneissic rocks of continental crust, are poor or devoid of chromium ore. The fact that the ophiolite assemblages in the Eastern Mediterranean area are much richer in ore than those the western Mediterranean assemblage, may be explained by deeper reaching crustal movements in the East.

The next major metallogenic epoch was at the Cretaceous-Tertiary boundary. The formation of the large Eurasian copper belt, which extends from the Banat via northeastern Serbia – Sredna Gora – northern Turkey to Armenia and Iran, occurred at this time. Lenses of massive ore are found in Senonian andesitic lavas, whereas disseminated copper ores are associated with Laramide intrusions. All groups and all ranges of magmatic rocks are present, particularly in the Banat and in Bulgaria. At deeper levels, some metasomatic skarn deposits are known. The tectonic character of this magmatic-metallogenic zone is not clear, despite much investigation. For an assumed island-arc with back-arc rifting, the corresponding ocean is missing; it might have belonged to the hypothetical Danubian trough. It is a phenomenon, at least in the European section, which apparently does not match the classical model of plate tectonics.

Tertiary copper porphyry deposits without a direct relation to a subduction zone, can be found in other areas of southeastern Europe such as Recsk in Hungary, and Bucin and Skuries in Macedonia. Mantle plums are a possible explanation for these occurrences. Young Tertiary metallogeny is related to intermediate and acidic magmatites. The comparatively rare plutonic rocks were formed in deeper levels than the associated volcanic rocks. However, a fundamental separation of plutonism and volcanism, as claimed by some authors, is not justified.

The Neogene ore zone has several districts: 1) the western Carpathians (Pb, Zn, Au, Hg vein deposits), 2) the Transsylvanian Mountains (Au, Ag, Pb-Zn veins), 3) the southern Serbian-Rhodopian district (veins and replacement deposits of Pb-Sn-Sb) and 4) the Aegean district (replacement deposits and impregnations of Pb, Zn, Mn, Ba).

The metallogenic zones of the Balkan Peninsula can be followed as far as into Anatolia. The Upper Cretaceous-Paleocene copper belt of Banat-Sedna-Gora has its continuation in the Pontides, where the subduction related character of some of the deposits is more clear. The northern zone of ultramafics corresponds to the chromite deposits of the Vardar Zone, whereas the southern zone, which contains the famous but now exhausted districts of Fethe and Guleman, is the continuation of the suture zone of Albania and Central Greece. The widespread Neogene mineralization in Western Anatolia and in the Taurides is characterized by replacement and vein deposits of Pb, Zn, Ag, Ba and Mn. The frequency of Ba and Mn around the Aegean Sea may be connected with the beginning oceanization of this part of the crust in late Tertiary time.

It can generally be observed that the southern branch of the orogene is much richer in Pb and Zn than is the northern branch. As in the western Mediterranean area, Pb and Zn are situated near the northern edge of the ancient African Plate. It can be assumed that these metals are inherited from the underlying rocks.

Tertiary rifting was not important for metallogeny in alpidic Europe, with the exception of Italy. The Jordan Graben in Syria and Palestine is only accompanied by traces of ore, in spite of underlying salt and remarkably high heat flow.

WESTERN ASIA

The Alpine ore deposits and regional metallogenic units of Western Asia are related to the realm between the Eurasian in the north and the Arabian and Indian plates in the south and southwest. This area exhibits some unique characteristics as compared to other metallogenic units of the Tethyan

Eurasian metallogenic belt (Janković, 1984a).

Regional Geotectonic Evolution

The domain is characterized by a very complex tectonic evolution, in close connection with the history of the Neotethys, its opening, development, the island arcs and microplate(s) and their welding, plus the closing of the ocean and subduction of oceanic crust.

From the late Precambrian until the late Paleozoic, southeast Turkey, Iran, Central Afghanistan and Arabia were one continent (part of Gondwanaland) and separated from the Eurasian plate by the Hercynian ocean (Paleotethys). The tectonic revolution, as in other parts of the Mediterranean, commenced in late Permian-Triassic time, by rifting along the Main Zagros fault, and spreading of the continental plate along the Zagros-Oman zone, resulting in the detachment of the Iran-Afghanistan microplate(s) from Arabia, and the opening of a new ocean, the Neotethys.

The closing of Paleotethys by the northward motion of the Central Iranian-Afghanistan microplate(s) resulted in their welding with the Eurasian plate along a suture zone of oceanic crust. It is not yet certain whether the closing of the Paleotethys by the late Triassic-Jurassic was followed by subduction of the Central Iranian-Afghanistan microplate(s) beneath the Eurasian plate. There were large areas of shallow sea and small Red Sea type oceanic basins, associated presumably with the fragmentation of continental crust during the period of movement of the continental mass from Arabia to Asia, but there are no reliable data on when and how these narrow oceanic basins were formed, though they are of particular importance for the recognition and delineation of microplate margins and metallogeny associated with them.

With the disappearance of the Paleotethys ocean, the floor of the Neotethys started to subduct beneath southern Central Iran and apparently disappeared by late Cretaceous-early Paleocene time. By the end of the Mesozoic Era, all of the existing oceanic crust between Arabia and Asia in the Iranian area had been consumed along the main Zagros thrust line (Stocklin, 1977). The final closure took place in the late Oligocene when the Eurasian and Indian plates collided along the Indus Suture zone.

According to the concepts of oceanic-floor spreading and subduction, the remnants of Neotethys were represented by those narrow ophiolite scars which are thought to be relics of former oceanic crust, partly covered by the Eocene flysh; they define the suture along which ancient continents or continental fragments have been welded together (Stocklin, 1977). If these concepts are valid, and ophiolite zones with scars really do separate former continental margins, then in Western Asia several ancient margins can be distinguished:

(i) The Main Zagros-Oman thrust line
(ii) The Chaman Fault, the currently active plate boundary of the Indian plate.
(iii) The Alborz-Herat Fault-Hindukush marks the northern border of Stocklin's Central Domain; its extension eastwards is conjectural.
(iv) The Great Kafic Fault and others define the Central Iranian (including Lut) – Central Afghanistan microcontinent(s).
(v) Kohistan is a welded island arc between the Indian and Eurasian plates. The welding surface between Kohistan and the Indian plate is represented by the Main Mantle Thrust (Tahirkeli, 1979).

A preliminary reconstruction of the borders of the main microplates between two major convergence zones within the area under consideration shows: (1) the Alborz-Hindukush bordering the southern edge of the Eurasian plate and (b) the Zagros-Chitral zone, formed at the southern edge of a complex of microcontinents, island arc and ocean-floored basins. The reconstruction should be considered tentative, since there are still insufficient data for a more detailed interpretation of the history of fragmentation, dispersion and reamalgamation of the various fragments of Gondwanaland.

Types of Ore Deposits and Tectonic Setting

The Alpine endogenous deposits are associated with various tectonic environments usually genetically related to specific magmatic complexes, both volcanic and intrusive, and a definitive time interval:

1. Mineralization related to intracontinental rifting: Following a relatively long period of quiet tectonic development during the late Paleozoic, a global tectonic evolution started by the horizontal spreading and rifting during the late Triassic-early Jurassic. Ore deposits related to this tectonic setting are subdivided into two main groups:

1.1. Ore deposits situated in the central parts of spreading centers, in genetic connection with volcano-intrusive and volcano-sedimentary complexes: volcano-sedimentary sulphides and oxides (Pb-Zn predominate accompanied by barite; Fe-Mn oxide deposits; skarn deposits occur sporadically). Besides volcanic-hosted massive sulphide deposits sediment-hosted massive sulphide deposits occur as well (they are usually associated with the more advanced stages of continental rifting – e.g. the Great Caucasus).

1.2. Mineralization associated with the flanks of graben-like basins and/or graben-horst structures, related to shallow-water sediments, usually to corbonate reef facies: These deposits are mainly amagmatogenic, though volcanic sources can provide the necessary thermal energy to form and drive hydrothermal system(s), mobilization of ore metals, and their transport from the ultimate source(s) to the site of deposition (lateral movement of brines from the central part of rift-fault area). Thermal energy, however, can derive from heat-fluxes originating from rifting processes.

Mineralization is predominantly low temperature, composed of Pb-Zn sulphides (usually one of them is dominant), locally barite, and sporadically fluorite. They are situated near the continental margin, such as the lead-zinc deposits in Central Iran, and the lead-zinc-barite - fluorite deposits in Baluchistan, Pakistan.

2. Mineralization related to an ocean-floor spreading environment: These deposits are numerous, particularly along the suture zones of Zagros in Iran, and Indus-Tsangpo river in western and northern Pakistan as well as in Tibet in China.

Two main groups of deposits are distinguished: magmatic deposits involve podiform chromite deposits and minor Cu-Ni-Fe sulphides in peridotite, titaniferous magnetite, and volcano-sedimentary and volcanogenic deposits include pyritic cupriferous deposits in Oman and numerous but small bedded ferromanganese deposits.

3. Mineralization in subduction-related settings: Along the southern margin of the Eurasian plate, above the subducted Afro-Arabian and the Indian plates, significant nonferrous hydrothermal deposits were formed during the Tertiary time in close connection with calc-alkaline and partly

alkaline volcano-plutonic complexes.

The principal types of ore deposits are the following:

3.1 Porphyry copper deposits are known in Iran (the most significant is Sar Cheshmeh), in the Chagai district in Pakistan (e.g. Saindak a.a.), and the Yulong district in Tibet, China.

3.2 Skarn deposits are numerous but mainly of small economic importance (scheelite and cassiterite deposits in Afghanistan and southern Pamir are of considerable size; chalcopyrite in southern Pamir and southeast Afghanistan).

3.3 Greisen deposits are widespread in the ore fields of southeast Afghanistan, where cassiterite is often accompanied by wolframite. The same type of deposit is known in southern Pamir.

3.4 Volcanogenic hydrothermal deposits are mostly associated with calc-alkaline complexes. The mineralization is mainly located in subvolcanic level, or in surrounding rocks, epigenetic with respect to volcanics; replacement type occurs as well. The copper massive sulphide and lead-zinc sulphides are the most common representative of this type. The cassiterite mineralization in the Shindan-Kyshamaran district in Afghanistan resembles porphyry tin mineralization in the Andes.

3.5 Volcano-sedimentary deposits are mainly associated with island arcs and andesite-dacite (- rhyolite) suites. The copper and copper-zinc-lead sulphides are the dominant associations accompanied by massive pyrite (e.g. massive sulphide deposits in the Pontids-Lesser Caucasus metallogenic zone).

4. Mineralization related to continent-continent collision setting: These deposits are mostly developed in the zone of the collision of the Indian and Eurasian continents. The mineralization is associated with granitoids, mainly granites which derive from the continental crust (S-type granitoids).

The most significant deposits are discovered in southeast Afghanistan where very large spodumen deposits associated with pegmatite granites have been recently found (Janković, 1982).

The Main Metallogenic Districts

Of numerous metallogenic units in Western Asia, only a few districts will be briefly reviewed here.

The Ahar-Western Alborz district contains a few skarn copper deposits (Mazraeh) and small lead-zinc vein-type deposits related to the Tertiary calc-alkaline complexes.

The Abbasabad district comprises both podiform chromite deposits, and the volcano-sedimentary massive sulphide copper deposits, as well as stratiform manganese deposits.

The Southern Kopet Dag-Hindukush metallogenic zone contains (a) late Triassic volcano-sedimentary massive sulphide polymetallic mineralization, (b) Upper Cretaceous deposits associated with ophiolites, and (c) Tertiary deposits related to volcano-intrusive intermediate complexes (skarn, sporadically porphyry copper (?)) and stratabound low temperature Pb-Zn-Ba mineralization in carbonate rocks).

The Yazd-Malayer zone is characterized by numerous strtiform and vein types Pb-Zn-barite mineralization in Cretaceous limestone, located along the continental margin of the West-Central Iranian block (Janković, 1984b).

The Kerman metallogenic zone contains very significant copper deposits in genetic association with the Neogene volcano-plutonic calc-alkaline complexes; they are grouped within a narrow elongated zone, subparallel to the boundary of continental margin.

The Chagai district is characterized by porphyry copper mineralization and occasional occurrences of massive sulphide and skarn mineralization.

The Lut-Farahrud district contains tin and tungsten deposits, some of them of economic importance (e.g. Vostok and Turmalin in Afghanistan), then small copper and lead-zinc deposits as well as numerous occurrences of mercury.

The Central Afghanistan range: Numerous deposits many of which of economic importance are found in the area (Cu, Sn, minor Pb-Zn, gold are related to greisen, skarn and hydrothermal vein types). The pegmatites associated with Oligocene granite contain Li, Ta, Nb and Ta.

SELECTED REFERENCES

Agard, J., and Emberger, A., 1976, Gites mineraux et tectonique globale, Bull. BRGM (2), II.

Busson, G., 1982, Le Trias comme periode salifère, Geol. Rdsch.. 71, p. 857-880.

Cocozza, T. et al., 1986, Geotectonic evolution of the Sardo-Corsican Massif and metallogeny of Sardinia. – Schriftenr. d. Erdwiss. Komm. d. Österr. Akad. Wiss., Bd. 8, p. 167-176.

Dewey, J.F., Pitman, W.C., Ryan, W.B., and Bonin, J., 1973, Plate tectonics and the evolution of the Alpine system: Geol. System. Geol. Soc. Am. Bull. 84, p. 3137-3180.

Dixon, J.E., and Robertson, A., 1984, The Geological Evolution of the Eastern Mediterranean: Blackwell Sch. Publ., Oxford.

Fuchs, Y., 1986, The distribution of alpidic ore districts in the western part of the Mediterranean Sea in relation to Plate Tectonics: Schriftenr. Erdwiss. Komm. Österr. Akad. Wiss., vol. 8.

Ilavsky, J., 1979, Métallogénèse de l'Europe Alpine Centrale et du Sud-Est, Bratislava.

Janković, S., 1982, The Tethyan Eurasian metallogenic belt: Alpine metallogeny of the Karakorum-Southern Pamir-Hindu Kush sector and continuous regions. Mem. vol. Acad. V.I. Smirnov, Moscow, Nauka.

Janković, S., 1984, Stratabound low temperature Pb-Zn-Ba - F deposits in carbonate rocks of Western Asia: Geotectonic setting and main metallogenic features, in Wanschkuhn et al., eds., Syngenesis and Epigenesis in the formation of Mineral Deposits: Springer-Verlag, p. 373-390.

Janković, S., 1984, Metallogeny of the Alpine granitoids in the Tethyan-Eurasian metallogenic belt: 27th Internat. Geol. Congr. "Metallogeny and Ore Deposits", Sec. 12, T. 12, p. 136-148.

Monseur, C., 1976, Mineralisations Siluro-Ordoviciennes d'Espagne: Schriftenr. d. Erdwiss. Komm. Österr. Akad. Wiss., vol. 3, p. 77-98.

Petrascheck, W.E., 1968, Kontinentalverschiebung und Erzprovinzen, Min. Deposita 3, p. 56-65 Berlin.

Petrascheck, W.E., 1936, Mineral Zoning and Plate Tectonics in the Alpine-Mediterranean area: Geol. Assoc. of Canada, Spec. Paper Nr. 14, Waterloo.

Pohl, W., Amouri, M., Kolli, O., Scheffer, R., and Zachmann, O., 1986, A new genetic model for the North African metasomatic siderite deposits: Mineral. Deposita 21, p. 228-233, Heidelberg.

Rouvier, H., Perthuisot, V. and Mansousi, A., 1985, Pb-Zn deposits and saltbearing diapirs in southern Europe and North Africa: Econ. Geol. 80, p. 666-687.

Routhier, P., 1974, Review and critical comparison of data. – Problems of Ore Deposits, 4. Symp. IAGOD, vol. II, p. 515-522, Varna.

Sainfield, P., 1952, Les Gites plombo-zincifères de Tunisie. Annales Mines Geol. Nr. 9.

Sengor, A.M.C., 1985, The story of the Tethys – how many wifes did Okeanos have?: Episodes, vol. 8/1, p. 3-12.

Stocklin, J., 1977, Structural correlation of the Alpine ranges between Iran and Central Asia: Soc. Geol. France, Mem. h. ser., no. 8, p. 333-353.

Tollmann, A., 1978, Plattentektonische Fragen in den Ostalpen und der plattentektonische Mechanismus des mediterranen Orogens. Mitt. Österr. Geol. ges. 69, p. 291-351, Wien.

Zuffardi, P. et al., 1986, Geotectonic evolution and metallogeny in the Tethys Realm. A summary of data and hypotheses: Schriftenr. d. Erdwiss. Komm. d. Österr. Akad. Wiss., v. 8.

SUMMARIZING VOLUMES

Janković, S., ed., 1977, Metallogeny and Plate Tectonics in the Northeastern Mediterranean, Belgrade.

Petrascheck, W.E., ed., 1983, Ore Mobilization in the Alps and in southeast Europe; Schriftenreihe d. Erdwiss. Komm. Österr. Akad. Wiss., v. 6, Wien.

Petrascheck, W.E., and Jankovic, S., (eds.), 1986, Geotectonic Evolution and Metallogeny of the Mediterranean Area and Western Asia. Schriftenreihe d. Erdwiss. Komm. Österr. Akad. Wiss., vol. 8, Wien.

II C. IGNEOUS PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS

by E. STUMPFL and B.J. SKINNER

Three important and very productive projects have been concerned with the relationships between magmatic activity, the tectonic regimes associated with the magmatic activity, and the mineral deposits arising therefrom.

Project 60 addressed the correlation of stratabound sulphide deposits in the Caledonide on both sides of the Atlantic Ocean.

Project 161 is concerned with sulphide deposits in mafic and ultramafic igneous rocks (mainly copper, nickel, platinum-group metals, and chromite deposits). Project 161 completed 10 years' of IGCP activity in 1987, and has now been transferred to the International Association for the Geochemistry of Ore Deposits (IAGOD) as an on-going commission.

The third project relating mineral deposits and magmatic activity is Project 220, "Correlation and Resource evaluation of tin-tungsten granites in southeastern Asia and the western Pacific region."

PROJECT 60: CORRELATION OF CALEDONIAN STRATABOUND SULPHIDES

Project Leader: F. M. VOKES

DESCRIPTION

The aim of this project, which is now terminated, was the correlation of data on the geological environments and characteristics of upper Precambrian and lower Paleozoic stratabound base-metal sulphide deposits in the Caledonian-Appalachian orogenic belt with a view to elucidating their genesis, predicting further mineral resources, and facilitating the exploration and development of individual prospects.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The main scientific achievements of project 60 in the period under review were the holding of the final project symposium and field excursion, the publication of a special issue of ***Economic Geology*** and the publication of two correlation maps summarizing the status of knowledge on stratabound sulphides in the Appalachian-Caledonian orogen. At the final project symposium in September 1983 in Ottawa, 35 papers were presented and the respective abstracts have been published in the "Project 60, Programme and Abstracts" (1983). The guide-book for the excursions was published as Geological Survey of Canada Miscellaneous Report 36 (1983).

16 of the papers read at Ottawa were published, after revision and refereeing, as a special issue of ***Economic Geology***

The research papers in the final CCSS Symposium Volume fall broadly into two categories:

Firstly, regional studies emphasizing the relationships between stratabound sulphide deposits and their host lithology and stratigraphy. This includes studies of deposits in Alabama, Georgia, Virginia, Maine, New Brunswick, Newfoundland, Greenland, Scotland and Sweden.

Secondly, there were topical studies of specific minerals or isotopes in the ores or their wall rocks, which may provide clues to the source and derivation of the metals or the processes by which they formed. These included investigations of lead and stable isotopes, of fluid inclusions and of mineral compositions in various parts of the study area.

The major cartographical products resulting from the work carried out have been published in 1986. These include a 1:1.5 m scale map of the stratabound sulphides of the Scandinavian Caledonides (Geological Survey of Sweden). The locations of 361 stratabound deposits in Finland, Norway and Sweden have been plotted on the geological base map showing both tectonostratigraphic units, paleotectonic zones and lithological/chronostratigraphical units. For deposits of<0.1 m tons (119), maps symbols give information on their composition, size, paleotectonic environment and the nature of their host rocks. This is the first attempt at a unified presentation of the Scandinavian stratabound sulphides and their geological settings. It provides valuable background information for future ore deposit research and mineral resource assessment in the region.

The most important cartographical achievement of project 60 has been the publication in 1986 of 1 1:5 m scale correlation map showing the stratabound sulphide deposits of the entire Caledonian-Appalachian orogen. This has been published by the Geological Survey of Canada. It shows more than 80 major (>1 m tons) of late Proterozoic to early Paleozoic age. The paleotectonic settings of these deposits have been defined in terms of paleotectonic environment and paleogeographic location relative to the Laurentia-Greenland, Balto-Scandian and Avalon platforms.

Approximately a further 100 minor (<1 mt) deposits are also included in order to emphasize the distribution of Caledonian stratabound sulphides and their origin. The bulk of the massive sulphide deposition occurred during a single cycle of ocean basin opening (late Proterozoic to Cambrian) and closure (Ordovician to early Devonian).

The project can be considered extremely successful. Beyond a large number of publications and maps it has contributed to extensive cooperation between the scientists involved. Research has been stimulated at all levels, and has not terminated with the termination of the project. Various other undertakings have been inspired by project 60, and these include the Geological Association of Canada, special volume no. 22, 1981, on the Buchans mining district of Newfoundland, and the inception of a four-year metallogenetic study of the Eastern Townships of Quebec in which Canadian and USA workers cooperate. In addition, it has had an important affect on mineral exploration in Ireland, by directing interest at the mineral potential of the Irish Caledonides at a time when most effort was being put into their carboniferous cover rocks. Plans are now in hand by former members of project 60 to organize a new stratabound sulphide symposium for the 1988 GAC-MAC meeting at Halifax, NS., Canada.

SELECTED REFERENCES

Gair, J.E. and Vokes, F.M. (editors): A special issue devoted to massive sulphide deposits of the Appalachian-Caledonian orogen. Economic Geology, vol. 79, no. 7, pp. 1425-1758, November 1984.

Stephens, M.B., 1986: Stratabound sulphide deposits in the Appalachian-Caledonian orogen (North America and Europe) Geological Survey of Canada, Map 1649A (1:5 Million).

Zachrisson, E., 1986: Scandinavian Caledonides, Stratabound Sulphide Deposits, Sveriges geologiska undersokning, Ser. Ba. No. 42 (Map 1:1.5 M.).

PROJECT 161: SULPHIDE DEPOSITS IN MAFIC AND ULTRAMAFIC ROCKS

Project Leader: A.J. NALDRETT (H. PAPUNEN in 1987)

DESCRIPTION

The aims of this project include 1) fostering field conferences, symposia and work shops to stimulate interest in platinum group element and Ni-Cu ore deposits and to help educate geologists from countries lacking such deposits, 2) to gather and compile a systematic bibliography on mafic and ultramafic rocks and the magmatic sulphide mineralization associated with them from a wide range of tectonic environments.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Some major volumes in which project 161 has played an important role have appeared during the 1982 to 1986 period. These volumes include:

(1) "Komatiites" (eds. N T. Arndt and E. Nisbet) published by Alan & Unwin in 1982;

(2) "Sulphide deposits in mafic and ultramafic rocks" (eds. D.L. Buchanan and M.J. Jones), containing the proceedings of the Third Magmatic Sulphide Field Conference and published by the Institution of Mining and Metallurgy in 1984;

(3) "The geology and ore deposits of the Sudbury structure" (eds. E.G. Pye; A.J. Naldrett and P.E. Giblin) published by the Ontario Geological Survey in 1984;

(5) "Nickel-copper deposits of the Baltic Shield and Scandinavian countries" (eds. H. Papunen and G.I. Gorbunov) published in 1985 by the Geological Survey of Finland and

(6) "Geology and metallogeny of copper deposits" (eds. G.H. Friedrich, A.D. Genkin, A.J. Naldrett, J.D. Ridge, R.H. Sillitoe and F.M. Vokes), containing the proceedings of the Copper Symposium at the 27th International Geological Congress and published in 1986 by Springer-Verlag as special publication no. 4 of the Society for Geology Applied to Mineral Deposits.

Increasing interest in the geology of platinum group element deposits has lead to the publication of

(1) a special number of "Economic Geology" entitled "A second issue devoted to the platinum group elements" (ed. G. v. Gruenewaldt, 1982) with papers from the 3rd International Platinum Symposium;

(2) "Stillwater Complex" (eds. G.H. Czamanske and M.L. Zientke) published in 1985 by the Montana Bureau of Mines and Geology as a field guide to the 4th Magmatic Sulphide Field Conference and the 4th International Platinum Symposium;

(3) the 1985 special number of Economic Geology "A special issue devoted to the Bushveld Complex" (eds. G. v. Gruenewaldt, M.R. Sharp and C.J. Hatten);

(4) "Metallogeny of basic and ultrabasic rocks" (eds. M.J. Gallagher, R.A. Ixer, C.R. Neary and H.M. Prichard) with proceedings of the Edinburgh Conference of the same name published by the Institution of Mining and Metallurgy in 1986, and

(5) the 1986 special number of Economic Geology "A third issue devoted to platinum deposits" (ed. L.J. Cabri) with papers from the 4th International Platinum Symposium.

The main scientific results are now summarized under the headings "nickel-copper deposits" and "platinum deposits".

Nickel-copper deposits

(a) Komatiite-related deposits. Considerable efforts have been devoted towards explaining the sulphide content of komatiite magma, and the troughs within which so many komatiite-related ores have been deposited. The question of possible assimilation of sulphide bearing sediment is still open, although the hypothesis of thermal erosion causing the troughs now seems well established. In addition to Kambalda-type deposits, occurrences associated with "intrusive adcumulate dunite bodies" (i.e. Agnew, Western Australia) have been investigated. This important nickel producer has, for the first time, been investigated in detail, although genetic questions are still open.

(b) Deposits associated with rifted continental margins. Nickel deposits in the Thomson, Manitoba, Nickel Belt, are now seen to be associated with a rifted continental margin. A similar genesis has been shown to apply to the Kemi-Koillisima belt in Central Finland.

(c) Contamination and the origin of Ni-Cu ores. New data show that volatiles have introduced much of the sulphur in the ores of the Kawishiwi intrusion of the Duluth Complex. The volatiles are ascribed to contamination from country rocks. Comprehensive geochemical studies have shown that the Sudbury igneous complex has assimilated in access of 50 wt.% of country rocks.

Platinum deposits

(a) Distribution of platinum group elements. Platinum element ratios show a complimentary relationship between mantle material, material that has been removed from the mantle as magma, and that which remains behind. By now there is little disagreement that the fractionation of PGE, and therefore their distribution in nature, is controlled by the fractionation of mafic silicates either during fractional crystallization or partial melting. However, there is still little agreement as to why this control exists.

(b) The nature of layered intrusions. Repetetive influxes of magma are now accepted as a basic parameter for the formation of larger layered intrusions. Work both on the Bushveld Complex and on the Stillwater Complex has provided strong support for this hypothesis. In addition, there is now evidence that later influxes of magma had different compositions and thus also different REE and strontium isotopic patterns.

Another important result has shown that, in contrast to previous concepts, the Bushveld and Stillwater Complex magmas are not PGE-enriched, but have similar concentrations to flood basalts. This is also relevant for exploration modelling.

(c) Processes leading to the concentration of PGE:

Magmatic origin of stratiform deposits. The concept of platinum concentrations by sulphide aggregating and achieving the necessary high magma/sulphide ratio for PGE scavenging during the turbulent influx of new magma, and its mixing with a resident magma, has been established.

Platiniferous pipes. The formation of these pipes as a result of upward flow of platinum-bearing, chloride-rich hydrothermal solution is now well documented.

Hydrothermal origin of stratiform deposits. The presence of fluid inclusions in the Merensky Reef, together with amphiboles, high Cl/F ratios and hig Cl concentrations in apatite and biotite and the presence of graphite all suggest the participation of volatiles in the concentration of platinum metals.

(d) New potential sources of PGE. The spectrum for exploration for platinum group elements has been enlarged by the discovery of the Malope farms complex in Botswana. This complex is similar to the Busveld Complex. The Penikat intrusion in Finland has been shown to carry platinum grade similar to those of the Merensky Reef in various positions in the stratigraphic sequence. Finally, considerable progress has been made in the investigation of PGE in ophiolites, and comprehensive new data are now available on the PGE and PGM distribution in the Unst ophiolite, Shetland.

RELEVANCE OF PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

Much has been done to assist in the education of professionals in developing countries by workshops (nickel-sulphide workshop, Zimbabwe, 1981) and by the final meeting of the project that is taking place in Zimbabwe and Botswana in 1987. The project is also involved in securing financial support for research drilling to investigate the platinum potential of the Great Dyke of Zimbabwe.

PLANS FOR FUTURE WORK

The project is due to end in 1987 with the Zimbabwe Field Conference, and the preparation of the final report. However, the aims of the project will continue to flourish under a new commission of the International Association for the Genesis of Ore Deposits. The idea of this commission was proposed and warmy received by the Association at their 4-yearly meeting in Lulea, Sweden, in August 1986.

SELECTED REFERENCES

Alapieti, T.T. and Lahtinen, J.J., 1986. Stratigraphy, Petrology and Platinum-Group Element Mineralization of the Early Proterozoic Penikat Layered Intrusion, Northern Finland. Economic Geology, v. 81, no. 5, 1986, p. 1126-1136.

Ballhaus, C.G., Stumpfl, E.F., 1985a. Fluid inclusions in Merensky and Bastard Reefs, Western Bushveld Complex (abstract). Canad. Mineral. v. 23, p. 294.

Ballhaus, C.G., Stumpfl, E.F., 1985b. Graphite, platinum and C-O-H-S system (abstract). Canad. Mineral. v. 23, p. 293-294.

Barnes, S.J., Coats, C.J.A. and Naldrett, A.J., 1982. Petrogenesis of a Proterozoic Nickel Sulfide-Komatiite Association: the Katiniq Sill, Ungava, Quebec. Econ. Geol. v. 77, p. 413-429.

Billington, L.G., 1986. Geological review of the Agnew nickel deposit, Western Australia. In 'Sulfide Deposits in Mafic and Ultramafic Rocks' (D.L. Buchanan and M.J. Jones, eds.) Spec. Pub. of the Inst. of Mining and Metallurgy, p. 43-54.

Boudreau, A.E., McCallum, I., 1986. Halogen geochemistry of the Stillwater and Bushveld Complexes: Evidence for transport of the platinum-group elements by Cl-rich fluids. J. Petrol. (in press).

Boudreau, A.E., and McCallum, I.S., 1985. Features of the Picket Pin Pt-Pd Deposit. In 'Stillwater Complex' (G.K. Czamanske and M.L. Zientek, eds.) Montana Bureau of Mines and Geology Spec. Pub. No. 92, p. 346-357.

Bowles, J.F.W., 1986. The Development of Platinum-Group Minerals in Laterites. Economic Geology, v. 81, no. 5, 1986, p. 1278-1285.

Buntin, T.J., Grandstaff, D.E., Ulmer, G.C. and Gold, D.P., 1985. A Pilot Study of Geochemical and Redox Relationships between Potholes and Adjacent Normal Merensky Reef of the Bushveld Complex. Economic Geology, v. 80, no. 4, 1985, p. 975-987.

Cameron, E.N., 1982. The Upper Critical Zone of the Eastern Bushveld Complex-Precursor of the Merensky Reef. Econ. Geol. 77, no. 6, 1982, p. 1307-1327.

Campbell, I.H., Naldrett, A.J., Nolan, J., and Suddaby, P., 1980. Chemical and thermal modelling of sulfide saturated and unsaturated komatiitic melts. Internat. Archean Symp., Perth, 1980. Abstracts with Programme.

Cowden, A., Donaldson, M.J., Naldrett, A.J. and Campbell, I.H., 1986. Platinum-Group Elements and Gold in the Komatiite-Hosted Fe-Ni-Cu Sulfide Deposits at Kambalda, Western Australia. Economic Geology, v. 81, no. 5, 1986, p. 1226-1235.

Davies, G., Tredoux, M., 1985. The platinum group elements and gold contents of the marginal rocks and sills of the Bushveld Complex. Econ. Geol. 80, p. 838-848.

Hamilton, J., 1977, Sr. isotope and trace element studies of the Great Dyke and Bushveld, mafic phase and their relation to early Proterozoic magma genesis in Southern Africa: Jour. Petrol, vol. 18, p. 24-52.

Harmer, R.E., Sharpe, M.R., 1985. Field relations and strontium isotope systematics of the marginal rocks of the Eastern Bushveld Complex. Econ. Geol. vol. 80, p. 813-837.

Irvine, T.N. and Sharpe, M.R., 1986. Magma mixing and the origin of stratiform oxide ore zones in the Bushveld and Stillwater Complexes. In Metallogeny of basic and ultrabasic rocks. M.J. Gallagher, R.A. Ixer, C.R. Neary and H.M. Prichard (eds.) Inst. of Mining & Metallurgy, London.

Irvine, T.N., 1975, Crystallization sequences of the Muskox intrusion and other layered intrusions – II. Origin of chromitite layers and similar deposits of other magmatic ores: Geochim. et Cosmochim. Acta. 39, p. 991-1020.

Johan, Z., Watkinson, D.H., 1985. Significance of a fluid phase in platinum-group-element concentration: evidence from the Critical Zone, Bushveld Complex. (Abstract). Canad. Mineral. vol. 23, p. 305-306.

Kruger, F.J. and Marsh, J.S., 1982, Significance of Sr^{87}/Sr^{86} ratios in the Merensky cyclic unit of the Bushveld complex: Nature, vol. 298, p. 53-55.

Lee, C.A., 1983. Trace and platinum-group element geochemistry and the development of the Merensky unit of the Western Bushveld Complex. Earth Planet. Sci. Lett., vol. 38, p. 173-190.

McBirney, A.R. and Noyes, R.M., 1979. Crystallization and layering of the Skaergaard intrusion. Jour. Petrology vol. 20, p. 487-554.

Naldrett, A.J., Gasparrini, E.C., Barnes, S.J., von Gruenewaldt, G. and Sharpe, M.R., 1986. The upper critical zone of the Bushveld Complex and a model for the origin of Merensky-type ores. Econ. Geol. 81. p. 1105-1118.

Naldrett, A.J., Gasparrini, E.L., Barnes, S.J., Sharpe, M.R. and von Gruenewaldt, G., 1982. Cyclic units in the upper part of the Critical Zone and Bushveld Igneous Complex and the origin of the Merensky reef. Abstract. Vol. of Abstracts, Geol. Assoc. Canad. Mineral. Assoc. Canada Annual Meeting, Winnipeg.

Naldrett, A.J., 1981, Nickel sulfide deposits: Classification, composition and genesis: Econ. Geol., 75th Anniv. Vol. p. 628-685.

Naldrett, A.J., and Duke, J.M., Platinum metals in magmatic sulfide ores; Science, vol. 208, p. 1417-1428.

Naldrett, A.J., Hoffman, E.L., Green, A.H., Chow, C.L., Naldrett, S.R. and Alcock, R.A., 1979. The composition of Ni-sulfide ores with particular reference to their content of PGE and Au. Canad. Mineral. vol. 17, no. 2, p. 403-416.

Page, N.J., Zientek, M.L., Czamanske, G.K., Goose, M.P., 1985. Sulfide mineralization in the Stillwater Complex and underlying rocks. In G.K. Czamanske, M.L. Zientek, (eds.) Stillwater Complex. Montana Bureau of Mines and Geology Spec. Pub. No. 92, p. 93-96.

Palme, H., Suess J.H.E. and Zeh, H.D., 1981. Abundances of the elements in the solar system. In K. Schaifers, H.H. Voigt, (eds.). Landoldt-Bornstein, vol. 82 (Astronomy and Astrophysics), Springer, Berlin, Heidelberg, New York. p. 257-273.

Schwellnus, J.S.A., Hiemstra, S.A. and Gasparrini, E., 1986. The Merensky reef at the Atok platinum mine and its environs. Econ. Geol. vol. 71, p. 249-260.

Sparks, R.S.J., Meyer, P., Sigurdsson, H., 1980. Density variation amongst mid-ocean ridge basalts – implications for magma mixing and the scarcity of primitive lavas. Earth Planet. Sci. Lett. vol. 46, p. 419-430.

Van Zyl, C., 1959. An outline of the geology of the Kapalagubu complex, Kungwe Bay, Tanganyika Territory and aspects of the evolution of layering in basic intrusives. Trans. Geol. Soc. S. Africa, vol. 62, p. 1-31.

Vermaak, C.F., 1976. The Merensky reef – Thoughts on its environment and genesis. Econ. Geol. vol. 71, p. 1270-1298.

Von Gruenewaldt, G., 1979. A review of some recent concepts of the Bushveld complex with particular reference to the sulfide mineralization. Canad. Mineral. vol. 17, no. 2, p. 233-256.

Willemse, J., 1964. A brief outline of the geology of the Bushveld Igneous Complex. The Geology of Some Ore Deposits of Southern Africa, vol. 2, Geol. Soc. S. Africa, p. 91-128.

Zientek, M.L., Mei. L., 1985. Platinum group-element concentrations in rocks near the base of the Stillwater Complex, Montana. Econ. Geol. vol. 71, p. 1352-1363.

PROJECT 220:
CORRELATION AND RESOURCE EVALUATION OF TIN/TUNGSTEN GRANITES IN SOUTHEAST ASIA AND THE WESTERN PACIFIC REGION

Project Leaders: S. SUENSILPONG and T. NOZAWA

DESCRIPTION

The aim of the project is to identify new approaches to find prospective areas for tin/tungsten deposits by

- stimulating further cooperation among geoscientists of the region,
- promoting the collection, evaluation, dissemination and correlation of data on the granites of the region.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

1984

1984 was a good initial year for the project. A meeting was called during 7-8 April 1984, in Kuala Lumpur, Malaysia in affiliation with Geosea V. The meeting was considered as the 2nd preparatory meeting, in order to review the background of scientific activities of countries within the project area, as well as some cooperative work of these countries in conjunction with other national or international bodies; to discuss on the implementation of various working groups as proposed at its first preparatory meeting held in Bangkok in 1983, and to outline the project's activities to be carried out throughout the duration of the project.

1985

The First Symposium on Tin and Tungsten Granites in Southeast Asia and the Western Pacific under the theme of "Granite Geology, Alteration and Related Mineralization", held in Chiangmai, Thailand, during 20-30 April, 1985. This symposium was organized by Dr. Chamrat Mahawat of the Department of Mineral Resources Thailand, the convener of Working Group 1. The programme was inclusive of two days technical presentation, two days workshop (both activities held at Chiangmai University) and a six-day post-symposium geological field trip to granitoids around Chiangmai and Tak areas.

The symposium was well attended by participants, experts (26) and observers (70) from both countries/organization participating in the project and supporting countries including Australia, China, Indonesia, Japan, Korea, Malaysia, Nepal, New Zealand, SEATRAD Centre, Thailand and the United Kingdom. The symposium received good supports from the Department of Mineral Resources, Department of Geological Science, Chiangmai University, ESCAP/Regional Mineral Resources Development Centre (RMRDC).

1986

The project's activities carried out in 1986 comprised two symposia conducted separately in two countries.

(i) The Second Symposium on Tin and Tungsten Granites in Southeast Asia and the Western Pacific under the theme of "Genesis of Tin-Tungsten Deposits and their Associated Granitoids" was held at the Australian National University, Canberra, Australia during 30th June to 2nd July, 1986, convened by Dr. N.C. Higgins of the Bureau of Mineral Resources. It was the joint meeting of the project.s Working Group 2 and 4. This symposium was well attended and received full support from the Bureau of Mineral Resources and the Australian Commission for UNESCO. About 46 extended abstracts were published as a Proceedings of conference (Bureau of Mineral Resources Record 1986/10). Both pre and postconference excursions were conducted visiting some Australian past and present Sn and W producers.

(ii) The Third Symposium of the project under the theme "Exploration and Evaluation Techniques" was convened by Convener of the WG 5, Mr. Johari Sunarja, SEATRAD Centre with the full support of the Director of the SEATRAD Centre Prof. Chadap Padmasuta and the Director-General of the Geological Survey of Malaysia, Mr. Yin Ee Heng. The meeting was attended by 43 participants, experts and geology students from China, Indonesia, Japan, Malaysia, Thailand, Vietnam and the SEATRAD Centre. A total of 17 papers including the keynote paper given by Prof. C.S. Hutchison were presented and discussed. The last day of the symposium was devoted to visiting Sn-W mines in the Kinta Valley.

It was regretted to note that due to the limited allocation given to the meeting in Malaysia another meeting of WG3 on geochronology could not be carried out. Project's business meeting was carried out in Ipoh for the discussion of future activities including (i) the arrangement of the Fourth Symposium in China, in 1987, under the theme of "the Petrology and Geochemistry of Tin/Tungsten Granites and the Mineralogy and Geochemistry of Tin/Tungsten Deposits" to be conducted by the convener of WG2. The meeting was informed that the arrangement would be carried out as scheduled and leaflet was already distributed. (ii) The compilation of distribution maps of granite and other igneous rocks covering the project areas as suggested by Dr. M.J. Terman, USGS earlier. It was felt that with support of each member country, the country map under the same base maps might be able to be carried out, but the final transfer which needs high accuracy could face problems. Unless the support in transferring data by computer is given by USGS, the compilation will not be possible. This matter is now pending.

1987

The announcement for 1987 meeting in China has been made and the first circular and call for papers has been dispatched. It will be the Fourth Symposium under the theme "the petrology and geochemistry of tin/tungsten granites and the mineralogy and geochemistry of tin/tungsten deposits". The venue will be Guilin, a world-known tourist city with wonderful karst topography. The symposium will be held during 21-26 October, 1987 and organized by Dr. Yu Xingyan, the Nonferous Metals Society of China, 9 Xizhang Hutong, Xizhimennei Dajie Beijing, China. Both pre and post-symposium geological field trips will be conducted.

PLANS FOR THE FUTURE

1988

The final meeting will be held in Japan with geological field trip conducted in Korea. The announcement of the theme and details will be made in due course. It is expected that this meeting will be able to make a comprehensive review of the latest knowledge of tin/tungsten geology in each participating country.

II D. SEDIMENTARY PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS

B. J. SKINNER

Although numerous classes of mineral deposits are found in sedimentary rocks, and/or formed as a result of the processes of weathering and sedimentation, there are only three IGCP projects specifically related to the topic. They are Project 156, "Phosphorites," one of the Programme.s most successful ventures, Project 187, "Siliceous Deposits", and Project 226, "Correlation of Manganese Deposits to Paleoenvironments," started in 1986. Several additional projects which relate to sedimentary mineral deposits are covered in other sections of this 5-year summary. An example is Project 166, "Correlation of coal-bearing formations".

PROJECT 156: PHOSPHORITES

Project Leaders: S.R. RIGGS and W.C. BURNETT

Activities of this project were covered in some detail in the summary volume for the years 1978-1982. Those data need not be repeated here.

DESCRIPTION

The scope of IGCP 156 has expanded substantially from an early stage concerning mainly Cambrian and Precambrian deposits and coordinating and compiling scientific resource data on phosphate deposits. The project is presently co-sponsoring, with the Australian Bureau of Mineral Resources (BMR), a major phosphate research programme (PHOSREP) which addresses a number of very significant scientific questions ranging from the formation of modern phosphorites to global changes in paleooceanography and the phosphorus cycle. This multinational research project started in August, 1986 and will continue through early 1988. It focuses on Australian onshore and offshore phosphorites and has been supported by a large array of organizations including the BMR and the National Science Foundation. This is an excellent example of the type of major accomplishments in science which are possible through the efforts of multidisciplinary and multinational projects under the umbrella of a coordinating program such as IGCP.

During the past eight years, IGCP 156 has developed a very broad and solid working base upon which to tackle major global sedimentological questions associated with phosphate genesis. In the future, topics of increasing concern to IGCP 156 will include event stratigraphy as it relates to tectonics, paleoceanography, and paleogeography; geochemical and sedimentological facies models in time and space; and with continued emphasis upon scientific training and information exchange.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Project 156 started in 1977 with P.J. Cook and J.H. Shergold, both of Australia, as project leaders. The project has grown larger (and today is IGCP's largest) and more diverse through the years, but its basic goals have remained the same: to understand the formation, distribution and resources of phosphate, one of the world's most important non-renewable resources. In particular, the question of locating new sources of phosphate has received close attention.

The project now has four separate working groups: Working Group 1 which combines those scientists concerned with the Proterozoic-Cambrian phosphorites; Working Group 2 which is the concern of those scientists working on an International Phosphate Resource Data Base; Working Group 3 which focuses its attention on Young Phosphogenic Systems; and Working Group 4 which is concerned with Cretaceous and Tertiary Phosphorites. Twenty-six countries have appointed national representatives and correspondents who keep in close contact with the project leaders (at present W.C. Burnett and S.R. Riggs, leaders of Working Group 3), and informal correspondents have been appointed in eight additional countries. Most of the recent activities have been related to Working Group 3.

Through conferences, field meetings, but especially through publications, Project 156 has been the most productive of IGCP's many projects. Field trips have been arranged on several continents, a regular newsletter is published, and a vastly increased level of understanding of the global resources of phosphate has been achieved.

An example of the diverse and effective activities carried out by Project 156 can be seen in the report filed by project leaders for 1985, quoted below.

ACTIVITIES FOR 1985

The eighth international meeting of the Project was held in southeastern United States from 6 to 18 May 1985. A ten-day field workshop considered the age, distribution, and origin of the Neogene phosphate deposits of the southeastern United States coastal plain and continental shelf. A four-day symposium considered the scientific questions associated with sedimentation and genesis of marine phosphorites and their relationship to palaeoclimatology and palaeooceanography. About 100 geologists from 34 countries participated in the field workshop.

The field excursion started in North Carolina where the Miocene Pungo River Formation is thick, deep, and unweathered. The detailed stratigraphy and cyclic patterns of sedimentation within the phosphorites and the overlying Pliocene and Pleistocene fossiliferous sediments were examined.

The geology, exploration, and future potential of newly discovered submarine phosphate deposits on the North Carolina continental shelf were then considered. A cruise into the area of the Onslow Bay phosphate deposits aboard the National Science Foundation vessel R/V Cape Hatteras demonstrated exploration techniques including geologic sampling, high-resolution seismic profiling, and side-scan sonar bottom mapping. An aerial field trip from North Carolina to Flordia presented the regional structural framework of the southeastern U.S. which controlled the formation and distribution of Neogene phosphate deposits. In addition, the Pleistocene history of the coastal plain was spectacularly displayed with excellent views of both the modern and fossil barrier island, estuarine, and fluvial drainage systems.

The field excursion in Florida began in the downdip southern extension of the Central Florida Phosphate District.

Deep cores displayed unweathered Neogene phosphorites similar to those observed in North Carolina and phosphatic sequences. The field trip then moved up the structural arch visiting increasingly shallower mines which displayed increasing degrees of secondary alteration.

The field trip then moved north onto the Ocala Upland to examine the Palaeogene limestones around which the Neogene phosphates had been deposited. There hardrock phosphates, consisting of highly weathered "phoscretes", apparently formed on top of the various pre-phosphate Palaeogene limestone units. The field excursion ended in the North Florida Phosphate District where highly cross-bedded and burrowed Miocene phosphorite sands were observed. These sediments were deposited within the inner shelf and coastal environments on the North Florida Platform.

The sequence of the field excursion in going from the least weathered deposits of North Carolina and south Florida to the highly weathered deposits of central and north Flordia demonstrated that all of these southeastern U.S. phosphate deposits are similar and represent common depositional systems. The differences are generally post-depositional and result from severe diagenesis. Unraveling the stratigraphic and mineralogical complexities produced by these diagenetic processes of weathering is an essential first step in developing the depositional history and genesis of deposits such as those of the Central Florida Phosphate District.

Fifty-two scientific papers were presented during four days of seminars held at various times during the field workshop as parts of two major symposia.

The opening symposium in Greenville, N.C. (Geology of Neogene to Recent Phosphorites) was designed to summarize the status of knowledge of the southeastern United States phosphate system in preparation for the field excursion.

A seminar concerned the geology and geochemistry of other Neogene to modern phosphate systems elsewhere in the world.

The concluding symposium in Tallahassee, Florida (Genesis of Neogene to Modern Phosphorites) was designed to synthesize the knowledge of the southeastern U.S. phosphate system and integrate the origin of these deposits with recent studies concerning modern ocean-floor phosphorites and global palaeoclimatic and palaeooceanographic studies.

The proceedings of these symposia are being prepared for publication by the Cambridge University Press as one in a set of four in a series entitled "Phosphate Deposits of the World". This volume will be the third in the series; volume 1 is already in press with a release date scheduled for Autumn 1985 and volume 2 is well under way with all papers in and about half being currently edited by CUP. The manuscripts for volume 3 are now being written for publication by mid-1986.

A short course entitled "Geology and Phosphate Deposits" considered world phosphate resources for Third World countries, at East Carolina University, Greenville, N.C., 30 April to 5 May 1985. It was attended by 21 geologists from seventeen countries and held just prior to the Eighth International Field Workshop and Symposium in order to give Third World participants the geologic background necessary to take full advantage of the meeting of world phosphate experts. The emphasis of the course was on sedimentary phosphorites, because they are the most numerous and economically important deposits of the world.

Two significant benefits should result from the successful outcome of the shourt course. First, improving soil fertility will improve the economic base of primarily agricultural countries. In this way a low-cost, regionally produced phosphate resource can increase food production for local consumptipn; this would help bring daily food requirements to adequate levels and at the same time stimulate agricultural exports. Second, a significant two-way avenue of scientific interchange will be established between geologists of the developed and developing countries. From this interaction, ideas should evolve which will lead to the definition of potential resource target areas along with delineation of field programmes.

After the Field Workshop and Symposium, a training programme "Development of Indigenous Phosphate Deposits was co-sponsored from 20 May to 6 June 1985 by the International Fertilizer Development Center (IFDC) and Project 156, for 28 participants from nineteen different countries. Participants represented geologists, mining production engineers, and chemical engineers. The programme presented the latest findings in research and technology, utilized the latest methodologies and equipments, and examined the difficulties presently being encountered in phosphate resource exploitation and use in agriculture with particular reference to Asia, Africa, and Latin America. It included visits to a phosphate mine, beneficiation operations, and fertilizer plants in Tennessee and central Florida and the Port of Tampa where phosphate rock and fertilizers are shipped.

Two workshops on Phosphate Petrography, held in Strasbourg (21 to 22 February 1985) and Nancy, France (November, 1985) respectively, with nineteen participants from ten European and North African countries, addressed the problem of phosphate petrography nomenclature. A working set of terminology was adopted as a starting point. Thereafter, participants carried out a series of petrographical studies on multiple sets of supplied thin section, applying the adopted terms. The results obtained will be written up in the next Newsletter in 1986.

Three new committees of the project have been set up in 1985.

The Committee on Phosphate Educational Collections aims at compiling a teaching collection of 35 mm slides on specific phosphate deposits that can be distributed for use in courses in sedimentation, sedimentary petrology, economic geology, and training courses in phosphate geology.

The Committee on Phosphate Petrography replies to the need for a more precise petrographic nomenclature that is appropriate to phosphorites, a mineral commodity that is of vital importance as a commercial source of phosphorus and scientifically is an important authigenic component of continental margin sedimentary deposits. A relatively simple but precise and unambiguous nomenclature is required, one that can be readily understood by all concerned with the study of phosphorites and is at the same time capable of being computerized so as to facilitate exchange and comparison of data.

The Committee on Igneous Phosphates was established to address the growing interest in igenous phosphates as a potential source of phosphorus for fertilizer manufacture. The Committee was charged with formulating a statement defining: (a) the international importance of investigations in the field of igneous phosphate rocks, and (b) the status of data available on igneous phosphate resources.

Project 156 is so active that a full account of all achievements for the last 5 years would be unduly long. During 1986, for example, the project held its Ninth International Field Workshop and Symposium, titled "Phosphorites of Venezuela", from March 16 to 23, in Caracas. Subsequent to the Workshop it held a 5-day short course on phosphorites (March 23 to 28) for Latin American geologists. At the time of the 12th International Sedimentological Congress, in Canberra, Australia (24 to 30 August), Project 156 held a symposium on "Cyclicity and phosphogenesis," and from August 31 to September 7, a field trip to the Middle Cambrian Phosphatic and Calcareous Lithofacies along the eastern margin of the Georgina Basin, Queensland. Finally, at the time of the SEPM meeting, September 23-20, at Raleigh, North Carolina, the Project hosted a 6-day meeting and associated field trip.

PROJECT 187: SILICEOUS DEPOSITS

Project Leader: J.R. HEIN

DESCRIPTION

Siliceous deposits are fine-grained, silica-rich (SiO_2) rocks and sediments, such as chert, siliceous shale, diatomite, and so on. Study of quartz sand deposits and quartzose sandstones are not included in this project. Opal, cristobalite, tridymite, and quartz are the primary minerals of siliceous deposits. The source of silica is most commonly opaline biogenic debris, such as radiolaria, silicoflagellates, diatoms, and sponge spicules. The tests and frustules of these marine organisms accumulate in great quantities on the sea floor, especially around the polar regions (diatoms) and the equatorial belt of high biological productivity (radiolaria and diatoms). They also accumulate in other areas where cold, nutrient-rich waters upwell, such as offshore southern California, northeast Africa, and Peru. Thus, siliceous deposits accumulate over extensive areas of sea floor. These silica organisms are the very basis of the food chain and they are in fact the cause of most of the major ocean fisheries world-wide.

After hundreds of meters of burial the siliceous biogenic debris is transformed from opaline silica (opal-A) into cristobalite (opal-CT) and finally into quartz. These mineralogical transformations result in the recycling of silica and the subsequent formation of siliceous shale, procelanite, and chert. Also, accompanying the transformation of the silica is alteration of the carbon compounds of the plankton. This material (especially diatoms) is the source for vast accumulation of natural gas and hydrocarbons. For example, the Miocene Monterey Formation is considered the source rock for most important California petroleum deposits, as is the Onnagawa Formation in northeast Japan.

Siliceous deposits (along with the oceanic crust) are incorporated into orogenic belts by uplift of oceanic crust or by obduction and thrust faulting at subduction plate margins. Such on-land siliceous deposits of every age are found at many locations in the circum-Pacific and Tethys regions. Examples include the Franciscan and Monterey Formations of California, the Cache Creek Formation of western Canada and Washington, the Chichibu and Sanbosan Geosynclines of Japan, the Vagampolkian Series of Eastern USSR, the Sumulong diatomite of the Philippines, and the Pisco Formation of Peru, to name only a few. These siliceous deposits are commonly associated with iron, manganese, barium, uranium, and phosphate ores.

In summary, it is important to study siliceous deposits because: (1) siliceous organisms are the very base of the food chain; therefore, understanding the distribution and recycling of silica in the marine environment is imperative; (2) Siliceous deposits are directly accountable for occurance of many hydrocarbon deposits; (4) siliceous deposits occur with important deposits of iron, manganese, barium, uranium, and phosphate ores.

Because of the biological origin of many siliceous deposits, their geochemical transformation in the marine environment, and their occurrence in many formations around the Pacific, it is essential that palaeontologists, geochemists, and geologists work together to reach a holistic understanding about the origin and evolution of these deposits. Not only is integration of disciplines needed, but workers from all countries around the Pacific and Tethys areas must also cooperate in comparative studies. With these two main points in mind, IGCP Project 115 and its extension, Project 187, were formed.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

In order to facilitate communications, the study of siliceous deposits is divided into four subdisciplines, each headed by a chairman. The four subgroups are: (1) geochemistry, (2) paleontology, (3) Neogene deposits, and (4) bedded cherts.

The geochemistry group is concerned primarily with the chemical and physical constraints of the mineralogical transformation of silica. This involved consideration of the recycling of silica; how much silica is recycled back into the marine environment for use of plankton and how much is 'locked' up in rocks. This work is accomplished by both field observations and by experimentation. Apparently, less than one percent of silica fixed by organisms at the sea surface ends up as part of the rock record. During diagenesis most of the elements contained in the silica polymorphs are released and migrate through the section via fluids released during com-

paction and dehydration reactions. Experimental results support the field observations of Hein et al. (1987) and others.

The paleontologists provide information critical to the interpretation of the environmental conditions under which silica organisms thrive, as well as the age of the deposits being studied. Of course, regional correlation of deposits would not be possible without paleontological age dating. The paleontologists provide dates and environmental information for all members of our group. Work is continuing by all participants on deciphering the biostratigraphy of the circum-Pacific region, especially in Alaska, Siberia, Japan, California, and in the circum-Mediterranean areas.

Of primary importance to the study of siliceous rocks – namely bedded cherts – is the ability to extract the radiolarians from the chert matrix in order to determine the age of the rocks. Techniques that accomplish this were developed by paleontologists in the project. Direct knowledge of the age of cherts in orogenic belts has revolutionized our concepts of the timing of tectonic events.

The group on Neogene deposits is working on geologically mapping the extensive, time-correlative diatomite, porcelanite, and chert deposits around the Pacific and Tethys basins. Emphasis is being placed on correlation of Miocene and Eocene deposits, times at which pan-Pacific and Mediterranean siliceous sediments were accumulating in great abundance. Correlations are established for the west coast of the USA, Japan, Siberia, Alaska, Peru, southwest Pacific areas, and Mediterranean areas. In addition, this group is working on the association of these deposits with hydrocarbons, and mapping the included ore deposits, primariliy phosphates and uranium resources.

The group concerned with bedded cherts (mostly Mesozoic and older deposits) is concerned with the same operations as the Neogene group, but is also studying phenomena that have long puzzled workers; for example, what is the origin of the bedding? why is there an absence of similar deposits in modern ocean basins? and what is the origin of the commonly associated manganese, iron, and barium deposits? Research on these problems is being carried out in the USA, Malaysia, USSR, Australia, Egypt, Spain, Canada, and other places. Our latest research (Iijima, Hein, and Siever, 1982; Hein, 1987) indicates that many orogenic belt bedded-chert sequences were continental margin deposits (back-arc, new ocean basins, adjacent to volcanic arcs) and consequently are not analogous to open-ocean deep sea deposits as sampled by the Deep Sea Drilling Project. Further, it now seems likely that in most sequences, the bedding in the cherts is the result of deposition of primarily biogenic siliceous debris by turbidity currents and bottom currents. The primary bedding is modified later by diagenesis. Some bedding is formed from productivity cycles in surface waters.

Much effort is currently being placed in understanding what controls the chemical composition of cherts. Detailed studies in chemical sedimentology are greatly adding to our understanding of the depositional environments, mechanism of deposition, and sources of associated ore deposits in bedded chert sequences. For example, chert-hosted manganese deposits, once thought to be of hydrothermal origin, are now known to form by diagenetic processes at depth in the sediment column. The diagenetic processes can be either bacterially or thermally mediated.

By the end of our project in 1986 our membership produced hundreds of research papers, a bibliography of siliceous deposits, three books, two abstract and field guide volumes, and six PhD and master theses on siliceous deposits.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

Members from developed countries are aiding researchers from less developed countries by providing paleontologic age dates, chemical, mineralogic, and isotopic analyses, and information on methods of study. Some members from developing countries have participated in our international meetings through funds provided by IUGS-Unesco.

PLANS FOR FUTURE WORK

Project 187 ended in September, 1986 with its final international meeting in Yugoslavia. A conference volume is being prepared and should be published by September, 1987. Integration of information provided by the four basic fields of research discussed above has allowed us to correlate sedimentary processes of siliceous deposits in the ocean basins and neighbouring geosynclinal areas by means of stratigraphy, sedimentology, geochemistry, and paleontology in order to estimate the geochemical budget in the Earth.s crust, and to estimate the production of silica in the marine environment through geological time; to induce a general rule on sedimentation of siliceous deposits in geosynclines; to increase understanding of the development of orogenic belts; and to obtain basic methods to evaluate siliceous deposits for economic interests. Results of these works will continue to be published for years to come.

SELECTED REFERENCES

Hein, J.R., Scholl, D.W., Barron, J.A., Jones, M.G., and Miller, J., 1978: Diagenesis of late Cenozoic diatomaceous deposits and formation of the bottom simulating reflector in the southern Bering Sea: Sedimentology, v. 25, p. 155-181.

———, Danner, W.R., and Siever, R., 1979: Siliceous Deposits: a Penrose Conference report: Geology, v. 7, p. 359-361.

———, 1980: Bibliography of fine-grained siliceous deposits: US Geological Survey Open-File report, v. 80-391, 122 p.

———, Vallier, T.L., and Allen, M.A., 1981: Chert petrology and geochemistry, Mid-Pacific Mountains and Hess Rise, Deep Sea Drilling Project, in Thiede, J., Vallier, T.L., and others, Initial Reports of the Deep Sea Drilling Project, 62, Washington (US Govt. Printing Office), p. 711-748.

———, Iijima, A., and Siever, R., 1982: Siliceous Deposits in Japan: Geotimes, v. 27, No. 9, p. 18-21.

———, ed., 1987: Siliceous Sedimentary Rock-Hosted Ores and Petroleum: Van Nostrand and Reinhold Pub. Co., Inc., N.Y., N.Y., 350 p.

Iijima, A., Hein, J.R., and Siever, R., eds., 1983: Siliceous Deposits of the Pacific Region: Elsevier, 650 p.

II E. WEATHERING PROCESSES AND MINERAL DEPOSITS

by D. GROVES

Studies of weathering processes and their relationship to mineral deposits are important because about 15 percent of the Earth's land surface is tropical rain forest and lateritization processes are active over a major part of this area. In addition, similar duricrust formations commonly occur in more temperature regions. Many of the areas that have extensive lateritic cover area are also situated in developing countries, or in largely unexplored regions, or both. Thus the exploration potential of such terranes is high.

There are several IGCP Projects that relate broadly to this topic, including Projects 201 (Quaternary of South America) and 218 (Quaternary Processes and Events in South-East Asia). However, only one Project, No. 129 (Lateritization Processes) has dealt primarily with the topic. This project was set up to encourage comparative and integrated studies of potentially economic lateritic material that may contain Fe, Mn, Al, Ni, Au or PGE resources, may act as water reservoirs or may be used as construction materials. Major achievements of the project have included a universal definition of laterite, and classification schemes that take into account precursor composition, economic significance, and textures and structures of the laterite. The use of multi-element geochemistry in exploration for ore deposits in laterite terranes has been investigated, together with the problems of distinction between true gossans and pseudogossans. A number of countries were active in the project including India, Brazil, Australia, Guinea, Japan, Nigeria, USSR and Venezuela.

The project terminated in 1983 with a number of the initial aims unfulfilled. The study of weathering processes in general, and the development and use of laterites in particular, should benefit from a global exchange of information and concepts. It is hoped that future projects in the field will be developed under the umbrella of IGCP.

II F. ENERGY RESOURCES

by F. HEHUWAT

Within the IGCP a number of projects deal with some aspects of energy resources, e.g. Project 91 "Metallogeny of the Precambrian" in which the hydrothermal uranium deposits are the topic of the study, and Project 242 "Cretaceous of Latin America", which also covers hydrocarbon resources of Cretaceous basins in Latin America. But more specifically, two projects have a direct bearing on energy resources. Project 157 "Early organic evolution in relation to mineral and energy resources", is an international, interdisciplinary effort to study the influence of the terrestrial biosphere on processes of economic mineral and hydrocarbon formation, and Project 166 "Correlation of Coal-bearing formations" has been concerned with improving knowledge of coal-bearing formations and with the understanding of factors that control their genesis.

Aimed to systematically explore the blurred areas in which economic geology, organic geochemistry and evolutionary biology seem to blend and overlap, Project 157 has set itself to evaluate organic geochemical, isotopic and paleontological data in terms of the evolution of life and its relationship to the episodic formation of Precambrian and Lower Paleozoic base-metal and hydrocarbon deposits. The project approached its objectives by successfully bringing together an international, inter-disciplinary group of scientists to study four sub-projects on Precambrian weathering horizons, organic constituents of Precambrian sediments with special reference to pre-Devonian oils, antiquity of bacterial sulphate reduction, and fossil microsystems of the "stromatolitic" type and their recent analogs.

Project 157 terminates in 1987 and has clearly been one of the successful projects of the IGCP. Besides the elucidation of many fundamental facts concerning early organic evolution and exogene processes, it has also significantly contributed to the applied side of scientific endeavours, such as the discovering of Proterozoic oil at several localities and an improved understanding of the oldest stratiform base-metal sulphides.

The general aims of Project 166 were to provide a time frame for coal and peat business in the world and elucidation of the geologic processes which have led to their specific characteristics, including sedimentation history, tectonic setting and lithogenesis. The single most important achievement of the project, which has been terminated in 1986, has been the publication of the World Coal Basins Inventory in which description of 648 coal basins are included.

PROJECT 157: EARLY ORGANIC EVOLUTION IN RELATION TO MINERAL AND ENERGY RESOURCES

Project Leader: M. SCHIDLOWSKI

DESCRIPTION

This project was launched in 1977 by a group of Australian scientists (D.M. McKirdy, P.A. Trudinger, M.R. Walter) with the aim of systematically exploring, through a broad international approach, those blurred areas in which economic geology, organic geochemistry and evolutionary biology seem to blend and overlap. After the inauguration phase, progress reports have been published at regular intervals (Oehler and Schidlowski, 1980; Schidlowski, 1985). Detailed accounts of some principal activities performed are given in a number of project-related monographs and book publications (Holland and Schidlowski, 1982; Nagy et al., 1983; Retallack, 1986); moreover, aspects of current work figure prominently in other recent publications (e.g., Schopf, 1983, Friedman and Krumbein, 1985, Johns, 1986). Since 1979, Project 157 has organized a series of meetings some of which have proved seminal in the field (notably a Dahlem Workshop "Mineral Deposits and the Evolution of the Biosphere" (Berlin, 1980) and a Conference "Development and Interactions of the Precambrian Atmosphere, Lithosphere and Biosphere" (Mexico City, 1982)).

Recognizing that life is a powerful geochemical agent responsible for a number of quantitatively important transformations in the exogenic cycle, Project 157 concerns itself with the influence of the terrestrial biosphere on processes of economic mineral and hydrocarbon formation. Here, the evolutionary time table regarding the appearance of major quantum steps in biochemistry (such as the emergence of dissimiliatory sulphate reduction, and of oxygen-evolving photosynthesis) is of particular importance as these biological innovations were bound to induce profound changes in the chemical regime of the Earth's surface by the release to the environment of geochemically relevant quantities of hydrogen sulphide and free oxygen. It has proved practical to pursue the work in four subprojects specifically set up to deal with the following topics:

(1) Precambrian Weathering Horizons (co-ordinator: M.M. Kimberley)
(2) Organic Constituents of Precambrian Sediments with Special Reference to pre-Devonian Oils (co-ordinator: D.M. McKirdy)
(3) Antiquity of Bacterial Sulphate Reduction (co-ordinator P.A. Trudinger)
(4) Fossil Microbial Ecosystems of the "Stromatolitic" Type and their Recent Analogs (co-ordinator: S. Golubic, W.E. Krumbein)

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Subproject 1: Although the topic "Precambrian Weathering Horizons" had figured prominently in the charter plans of Project 157, such activities remained marginal to the mainstream of project efforts. For the most part, this was due to the fact that the field as a whole was still in a fledgeling state, with basic ideas and concepts just evolving and taking shape during the last couple of years.

The importance of ancient weathering horizons rests on the fact that these represent reaction rims at the interface between the Earth's crust and the atmosphere and hydrosphere that have fixed the liquid and gaseous reactants (H_2O, CO_2, O_2, etc.) involved in these processes. Consequently, they are storing (albeit selectively) information on the composition of the volatile envelope surrounding the Earth. Because of these paleoenvironmental implications, Precambrian weathering horizons and notably fossil soils ("paleosols") potentially hold crucial clues to atmospheric evolution during the Earth's early history. Unfortunately, however, the primary chemistry of weathering tends to be largely obliterated during subsequent lithification processes. As a rule, diagenetic reconstitution of sedimentary rocks takes place in a reducing environment where the original part played by oxygen in the weathering process may be totally masked (for instance, the Fe^{3+} component of the primary detritus is usually reduced again to the bivalent state).

In order to enable a first general review of the field, Project 157 sponsored an International Symposium on Precambrian Paleosols, organized by M.M. Kimberley at North Carolina State University, Raleigh, N.C. (June 1-2, 1985). Being the first of its kind, this conference turned out to be a milestone in paleosol research. Its proceedings have appeared as a Special Issue of ***Precambrian Research*** (Retallack, 1986). The contributions assembled in this volume summarize the present state of the field and are likely to both guide and stimulate further work at the interface of geochemistry, pedology and sedimentology for many years to come.

Subproject 2: Principal achievements of this subproject are the definitive establishment of a continuous organic record (in the form of kerogen and derivative graphite) over 3.8 Gyr of Earth history and of a corresponding carbon isotope age function that can be best interpreted as an index of autotrophic carbon fixation (for a most recent synopsis see Schidlowski, 1967). These findings provide fundamental insight into the continuity on this planet of photoautotrophy as both a biochemical process and as a geochemical agent. A project-sponsored workshop addressing these and related questions ("Organic Matter in Sediments: The Molecular and Isotopic Record of Life over the Last 3.8 Gyr") was organized by P. Albrecht, G. Eglinton and M. Schidlowski on the occasion of the 2nd EUG-Meeting (Strasbourg, 1983; cf. ***Episodes*** 1983 (3), p. 44). At the 27th International Geological Congress in Moscow (1984) M. Schidlowski and L.M. Mukhin convened an Intersectional Symposium entitled "Origin and Evolution of Life on Earth" (for meeting report see ***Episodes*** 1984 (4), p. 39).

On the applied side, members of the community (G. Eglinton, D.M. McKirdy, T.G. Powell, and many others) have addressed themselves to the biomarker geochemistry of ancient kerogens as a potential exploration tool in the search for pre-Devonian (notably late Proterozoic) oils. Results obtained have been encouraging in their scientific as well as in their economic aspects. As a consequence of this work, there is little doubt today that the Earth's early microbial biomass contributed substantially to the hydrocarbon-generating potential of the sedimentary shell and is specifically to be credited for the origin of the oil and gas occurrences of late Proterozoic and early Paleozoic rocks. Inter alia, it has been possible to identify single microbial species and genera as key contributors to oils and oil-prone kerogens of this age; moreover, Proterozoic oils were found to be devoid of the usual set of "classical" biomarker molecules (such as steranes and hopanes), but rich in iso- and anteiso-alkanes, alkylcyclohexanes and mid-chain monomethyls alkanes all pointing to bacterial and cyanobacterial progenitor materials. Apart from having

given rise to a large number of relevant publications (see also IGCP Catalogue, Vol. II, 1983), current work has culminated in the discovery of Proterozoic oils at several localities, notably in Australia (McArthur, Amadeus, Georgina and Officer Basins). A detailed record of relevant literature references is available upon request from the subproject leader (D.M. McKirdy, Amdel Petroleum Services, Freeville, S.A. 5063, Australia); a project-related monograph has been recently edited by Johns (1986).

Subproject 3: The quest for antiquity and the metallogenetic potential of bacterial (dissimilatory) sulphate reduction has been in the focus of Project 157 since its very beginnings. It is well known that this microbial process releases large amounts of hydrogen sulphide to the environment whose $\delta^{34}S$ values are between 30 and 50 ‰more negative than those of the parent seawater sulphate. The isotopically light (^{32}S-enriched) H_2S thus generated is, in turn, instrumental in precipitating iron and other metals in the form of sulphide minerals (mostly private) which basically preserve the isotopic composition of the bacteriogenic H_2S precursor. Accordingly, sedimentary sulphides commonly show the isotopic signature of bacterial sulphate reduction.

Being responsible for a large-scale removal of dissolved iron and base metals from seawater, the economic potential of this process is quite formidable. Its relevance for the formation of sediment-hosted sulphide deposits is necessarily contingent on the emergence of the underlying bioenergetic process. Therefore, efforts of Project 157 have specifically centered on pinning down the advent of dissimilatory sulphate reduction in the general context of bioenergetic evolution. Presently available isotopic evidence (Fig. 9) suggests that the oldest bacteriogenic sulphur isotope patterns make their appearance about 2.8 Gyr ago which is somewhat astounding in view of the fact that photosynthesis almost certainly arose one billion years earlier (dissimilatory sulphate reduction is commonly regarded as an adaptive reversal of bacterial photosynthesis). Therefore, we cannot exclude that any microbially mediated isotopic differentiation of marine sulphur may have been camouflaged during the Archaean by a mantle-dominated geochemistry of the oldest oceans. With vast areas of newly-formed oceanic crust in contact with seawater, and a substantially higher heat flow, basalt-seawater interactions should have been at their pitch during Archaean times. This may have caused a largescale isotopic reequilibration between marine sulphur and the primordial sulphur reservoir of the ancient oceanic crust, tethering marine $\delta^{34}S$ values (including those of sulphate) closely to the crustal mean of about zero permil (Fig. 9). It is consistent with such an interpretation that minor stratiform sulphide bands from the 3.8 Gyr old banded iron formation of Isua, West Greenland, show the isotopic signature of primitive (undifferentiated) sulphur typical of mantle rocks.

On the other hand, it is fairly well established that bacterial sulphate reduction did not develop its full metallogenetic potential before Proterozoic times since sedimentary sulphide deposits of economic grade have invariably proved younger than 2 Gyr. In this context, current work of the project community is concerned with an economic assessment of the oldest stratiform base metal sulphides as well as with selected aspects of the microbial control of the global sulphur cycle.

Subproject 4: The study of fossil laminated (stromatolite-type) microbial ecosystems is directly relevant for the assessment of the oil-bearing potential of pre-Devonian rocks since prokaryotic microorganisms constitute the principal source material of the oldest hydrocarbon assemblages. As part of the work of subproject 4, a concerted effort has been made to systematically explore the paleoecology and organic geochemistry of benthis microbial (bacterial and algal) communities from both fossil and present-day sedimentary environments to elucidate their roles as possible petroleum sources and metal accumulators. Respective investigations have been pursued by teams from various institutions (Boston University, Hebrew University, Universities of Oldenburg and Arhus, NASA Ames Research Center, Max-Planck-Institute, Mainz, Baas-Becking Laboratory, Canberra). This work has led to the accumulation of a large body of data that vividly demonstrate the impact of the microbial world on sediment-forming processes.

There is ample evidence today that lithifield microbial mats ("Stromatolites"), apart from representing the oldest reliable vestiges of life, are among the most conservative and persistent features of the record, covering a time span of some 3.5 Gyr from their first appearance in the Archaean to corresponding occurrences in the present world. It has been shown, furthermore, that the ecology and physiology of recent mats may serve as models for a better understanding of their fossil progenitors. Such work has mainly addressed cyanobacterial ecosystems from coastal hypersaline habitats of the Sinai Peninsula (Solar Lake, Gavish Sabkha), the Persian Gulf (Abu Dhabi), Lower California (Laguna Mormona) and Western Australia (Shark Bay). Studies hitherto conducted have precipitated a large number of publications including a monography on the Gavish Sabkha, a small-scale microbial model ecosystem located on the Sinai coast (Friedman and Krumbein, 1985). Another seminal book publication dealing with stromatolites in the widest sense has been edited by Cohen et al. (1984). As a result of this work, our perception of the nature and the geochemical role of benthis microbial ecosystems has been profoundly enhanced during recent years, gaining by a wealth of new information from microbiology to methanogenesis. This has improved our understanding of the geochemical significance of microbially mediated transformations in the exogenic cycle during the first 3 Gyr of recorded Earth history when microbiota (notably prokaryotes) held dominion over the terrestrial biosphere.

At the occasion of the 12th International Sedimentology Congress (Canberra, 1986), Project 157 co-sponsored a symposium "Microorganisms and the Sedimentary Record" (conveners C. Monty and M.R. Walter) that was devoted to a review of the totality of interactions between the microbial world and sedimentary processes.

SELECTED REFERENCES

Cohen, Y., Castenholz, R.W., and Halvorson, H.O., 1984, Microbial Mats: Stromatolites: Alan R. Liss. Inc., XVIII • 498 p. (MBL Lectures in Biology, 3.)

Friedman, G.M., and Krumbein, W.E., eds., 1985, Hypersaline Ecosystems: The Gavish Sabkha: Springer, 437 p. (Ecological Studies 53.)

Holland, H.D., and Schidlowski, M., eds., 1982, Mineral Deposits and the Evolution of the Biosphere, Springer, 333 p.

Johns, R.B., ed., 1986, Biological Markers: Elsevier, 365 p.

Nagy, B., Weber, R., Guerrero, J.C., and Schidlowski, M., eds., 1983, Developments and Interactions of the Precambrian Atmosphere, Lithosphere and Biosphere: Elsevier, XII • 475 p. (Developments in Precambrian Geology, 7.)

Oehler, J.H., and Schidlowski, M., 1980, Early biological evolution in relation to mineral and energy resources; IGCP Project 157: Rev. Inst. Franc. Petrol., v. 35, p. 319-324.

Retallack, G.J., ed., 1986, Precambrian Paleopedology: Precambrian Res., v. 32, Nos. 2-3 (Special Issue), p. 93-259.

Schidlowski, M., 1985, Early life and mineral resources: Nature and Resources, v. 21 (2), p. 11-17.

Schidlowski, M., 1987, Application of stable carbon isotopes to early biochemical evolution on Earth: Ann. Rev. Earth Planet. Sci., v. 15, p. 47-72.

Schopf, J.W., ed., 1983, Earth's Earliest Biosphere: Its Origin and Evolution: Princeton University Press, XXV - 543 p.

PROJECT 166:
CORRELATION OF COAL BEARING FORMATIONS

Project Leader: P.P. TIMOFEEV

DESCRIPTION

This project was launched because present day knowledge of coal and peat bearing formations is poor when considered on global scale, particularly with regards to correlation and evolution in time and space. The aims of the project were to elucidate the processes of coal and peat accumulation, the study of the dynamics and peculiarities of transformation from peat into coal, and the correlation of peat- and coal-bearing formations. Emphasis has been given to the study of key sections in the major coal-basins by means of all available methods and techniques, leading to: (1) detailed correlation of sections within and between basins, and (2) the establishment of zonal scales based on paleontology. The increased knowledge of the distribution of coal- and peat-bearing formations will aid the assessment of these resources.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Data on age, stratigraphy, sedimentology, paleotectonics, coal petrography and the assessment of resources of Belgium, Bulgaria, Canada, France, F.R. Germany, Ireland, Japan, The Netherlands, New Zealand, Thailand, United Kingdom, U.S.A., U.S.S.R., and Yugoslavia have been compiled in standard format and were published in 1986 in the World Coalfields Inventory, edited by the Geologische Dienst of the Netherlands. Other countries, such as the People's Republic of China and India have published detailed data on the stratigraphy of their coal-basins at various international conferences. The World Coalfields Inventory contains 648 entries, while another 156 are still in a preparatory stage.

Additional data on coal- and peat-bearing formations and associated deposits have been studied and have been, or will be, published:

JAPAN: Studies in sedimentary mineralogy, coal petrography and absolute age-datings coal-bearing Paleogene formations have revealed disagreement between the chrono-, bio- and lithostratigraphy of those formations. The genetic nature of red-beds and their transition into coal-bearing formations has also been studied.

VIETNAM: Coal-bearing formations of Upper Triassic and Neogene age have been studied. The Upper Triassic coals are

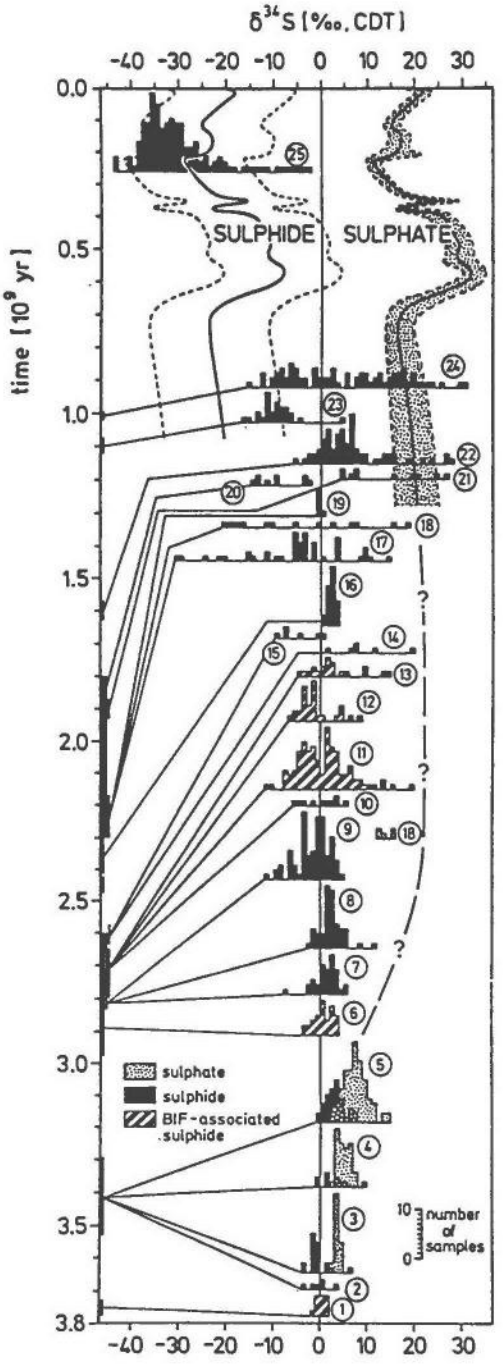

Figure 9: Isotopic evolution of sedimentary sulphide and sulphate over 3.8 Gyr of Earth history. Note that the microbially induced isotopic differentiation between the two sulphur species tends to be blurred as from about t>1.3 Gyr (mainly as a result of the low preservation potential of sulphate evaporites). Therefore, the oldest isotopic evidence of bacterial sulphate reduction primarily rests on the typical $\delta^{34}S$ distribution patterns of bacteriogenic sulphides that are characterized by extended spreads coupled with a "Rayleigh tail" at the positive end reflecting a reservoir effect (such as examplarily displayed by the Permian Kupferschiefer of Central Europe (No. 25)). Applying these criteria to the oldest record, the presumably earliest bacteriogenic patterns appear around 2.7 - 2.8 Gyr ago (Deer Lake Greenstone Belt, Minnesota (No. 8); Michipicoten, Woman River and Lumby-Finlayson Lakes banded iron formations, Canada (Nos. 11-13)). BIF – banded iron formation.

characterized by citrinite-rich compositions and are interpreted to be of limmic and paralic types. For the Paleogene-Neogene, ancient source areas have been identified that delineate sedimentary paleobasins in which four types of continental to shallow marine (shelf) deposits have been recognized.

CHINA: The Lower Paleozoic, (Permian-Carboniferous) and Mesozoic coal-bearing deposits have been studied.

Correlations of Mesozoic coal-bearing deposits in southern China have been carried out based on ostracods and pollen-spore analyses, the results of which have been published in the proceedings of the International Palynological Conference and the 8th Ostracoda Symposium. Sedimentological studies on the Permian-Carboniferous coal-bearing formations of Northern China have been presented at the 10th International Carboniferous Congress in Spain. Besides their paleotectonics and metamorphism, these coals have been studied using geochemical research which was aimed at identifying the organic source of the Lower Paleozoic, indicating a significant difference between coals and oil-shales of this age.

INDIA: A scheme for stratigraphic correlation of Indian coal basins was presented to the 10th International Carboniferous Conference in Madrid.

U.S.A.: A volume on geochemical properties of coals is to be published on sedimentation and peat accumulation with emphasis on the dynamics of peat transformation into coal, taking the controlling parameters of thick low-ash coal seams of the Appalachian Basin into consideration.

FRANCE: Studies on coals, oil-shales and kerogens at great depths are given priority, and the BRGM together with Charbonnages de France are conducting geophysical studies of coalfields, preliminary analyses of the drilling data are continuing. A major work has been prepared for publication by M. Donsimoni, entitled "Principal results of geological research of coals, lignites and bituminous shales in France since 1980".

POLAND: Research was concentrated on the stratigraphy of the coal-bearing Carboniferous (Dinantian, Silesian) with special emphasis on flysch, olistostromes, and clay minerals, as well as the evolutionary aspect of the basins.

BULGARIA: Coal formations occur in Upper Paleozoic, Lower Jurassic, Upper Cretaceous, Paleogene and Neogene, on which, in the period 1980-85, some sixty papers were published. Most active has been the sub-group on "organic matter transformation."

U.S.S.R.: Sedimentology and lithogenesis of coal and peat deposits of the U.S.S.R. and adjacent areas have been studied, included in these are: the Carboniferous sequence in central and southern Urals, the Kusnets Basin, Triassic-Jurassic sequences of the northern margin of Mesotethys, the Paleozoic of Kazakhstan.

Several major publications have been accomplished or are in preparation, including paleobotany, paleomagnetic stratigraphy, sedimentogenesis and molecular composition of organic matter.

The data accumulated have resulted in the formulation of criteria to assess peat, coal and oil-shale resources.

SELECTED REFERENCES

World Coalfields, 1986, ed., Rijks Geologische Dienst, The Netherlands.

III. QUATERNARY AND RECENT: GEOLOGY AND MAN

III.A. CLIMATES AND ENVIRONMENTS OF THE QUATERNARY

PROJECT 24: QUATERNARY GLACIATIONS IN THE NORTHERN HEMISPHERE

Project leader: J. MACOUN

DESCRIPTION

The project was to carry out the stratigraphic correlation of the glaciations in the Northern Hemisphere based on all avaiable methods, including paleomagnetic correlations.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The final session of the project was held in September 1982 in Paris with field trips to Corsica, Normandy and the Piedmont of the Italian Alps. The report of this meeting was published in Paris in 1983 (248 p., editors A. Billard, O. Conchon, F. W. Shotton). In 1982 a report on the meeting held in Kyoto in 1981 was published in Kyoto (254 p., editor S. Horie).

The Canadian national group of the project edited in 1984 a publication "Quaternary Stratigraphy of Canada – a Canadian contribution to IGCP Project 24" (210 p., editor R. J. Fulton).

The final monograph of the project was published in 1986 as vol. 5 of "Quaternary Science Reviews", entitled "Quaternary Glaciations in the Northern Hemisphere", by Pergamon Press (p. 514, editors V. Šibrava, D. Q. Bowen and G. M. Richmond).

This monograph contains regional studies on inland and mountain glaciations in Europe, Asia and North America with stratigraphic charts for each region and correlation schemes for the Eurasian and the North American continents. The result of correlation studies between North America and Eurasia have been summarized in the final correlation scheme.

The studies performed rendered it possible to correlate European and American glaciations on both regional and global scales and to establish a comparison of climatic changes during the Quaternary as reflected in glaciations and deep-sea sedimentary records. In Europe, the stratigraphic results allow the basic correlation of the area of inland glaciations, extraglacial zones and alpine systems and a comparison with glaciations in Siberia. The final stratigraphic scheme reflects the present view of correlation of inland and mountain ice sheets in three continents and their relation to deep-sea stratigraphy and to the paleomagnetic scale. The last glaciations and deglaciation processes are described in detail from Canada, Alaska and Scandinavia.

PROJECT 146:
RIVER-FLOOD AND LAKE LEVEL CHANGES

Project Leaders: R. PAEPE, L. DE MEYER

DESCRIPTION

The principal objective of this project was to establish a river-flood and lake-level fluctuation curve based on the stratigraphic evidence of river and lake deposits. The correlation of regional results aims at validating the curve worldwide, as well as at determining the climatic implications of the curve. It should lead to a comparison with sea-level curves and climatic fluctuations of the periglacial area. The stratigraphic scheme for the last 10.000 years, using archaeological material, should serve as a model for the study of geological periods earlier than 10,000 years B.P.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Regional Studies:

1. SOUTH AMERICA:

The studies in South America started as early as 1978 with the study in the Rio Doce Valley in Brasil on lake and fluviatile (rampa) deposits. Recently, similar studies have been undertaken in Suriname, Peru, Argentina, Bolivia, Ecuador and Colombia, all dealing with either the Holocene and/or Pleistocene (Continental or Marine) deposits.

2. EASTERN MEDITERRANEAN:

The study of Eastern Mediterranean Quaternary was actually at the origin of the IGCP project because good correlation could be established between archaeogeological outcrops in Iraq and in Greece. Indeed the archaeogeological sections of Tell-ed-Dèr easily to be compared with sections in Syria and Egypt offered great opportunity for stratigraphic comparison with Greece. Number of sections were described for archeological and Holocene stratigraphic purposes by Miss Haziotis in the surroundings of Athens (as of 1977) and later on in Skyros (1981) and other places in continental Greece; studies of the Pleistocene deposits pointing to a Plio-Pleistocene boundary beyond the Olduvai Event (1.8 Ma) were carried out in more detail at Kaparelli, Kalamata, Koroni, Messini, Crete, Drama, Attica, Katerini, Naxos and Lesbos clearly showing the presence of severe cold climatic conditions during at several stages of the Quaternary, most probably during the Middle Pleistocene, certainly during the Late Pleistocene, (the Last Glacial), the Middle and the Early Pleistocene (respectively 1.2 Ma and 2.2 Ma).

3. AFRICA:

Central Africa and to some extent the Nile region, Sudan, Ethiopia, Somalia and Kenya. Countries like Tanzania and Madagaskar seem to be more interested in problems of the coastal erosion. Studies have been extended to the West African Rift, i.e., in Uganda, Rwanda, Burundi and Eastern Zaire as well as studies on laterite deposits in Guiné-Bissau, Ghana and Sierra Leone. Especially since the work carried out by Dr. Ilunga Lutumba in the inter-lake area between Lake Tanganiyka and Lake Kivu, i.e., the Ruzizi Plain, a new school of research is at work in between Lake Kivu and Lake Idi Amin, i.e. the Rutshuru Plain and between Lake Idi Amin and Lake Mobutu, the Semliki valley, all of which may yield good sequences of fossil man and artefacts interfering with lake deposits which hitherto have never been observed, with the exception of Ishango (J. De Heinzelin, 1958).

In Western Africa another area comprised by Ghana, Sierra Leone and Guiné-Bissau is especially important for the study of the laterite soils which recently proved to be of great interest. These deposits might prove economically and technologically valuable since they require little energy, baking at 80°C at the utmost.

4. FAR EAST:

After a number of experiences and excursions in China we had the opportunity to extend the area of investigation to the Fossil Man site in Sangirang (Indonesia) and furthermore to South-Korea, Malaysia, the Philippines, Thailand and recently Nepal, Pakistan and India, i.e. the Himalayan Siwalik region. This is, beyond all doubts, an area of great economic value for the future. In all these regions a great number of stratigraphic geological conclusions have been worked out in the recent past or are still under study. The studies also have been connected with various training activities, which were sponsored by the Earth Science Division of UNESCO as a "training-on-the-spot" experiment for the specific target of river flood and lake level changes.

STRATIGRAPHIC RESULTS

PLEISTOCENE:

A first result is obtained from the comparison of Pleistocene stratigraphic logs deriving from the Mediterranean area (especially in Greece), from the loess area in China, from the Ruzizi Plain in Burundi, Zaire and Rwanda and from the North Sea belt in Belgium. In comparing results which were obtained from all such type localities, it became possible to show the interrelation between formations of the various regions especially between palaeosoils of the interglacial type, which in turn proved to correlate easily with the warm stages of the oxygen-isotope scale set up by Shackleton and McIntire (1973). It seems also that starting from the North in the North Sea Belt via the Mediterranean in Greece towards the equator in Burundi, there is an increasing number of soils within the sequence of the last 2.5 Ma. Especially in the equatorial belt, one may even find a doubling of the palaeosoils which, of course, allows a rather detailed reconstruction of the palaeoclimatic changes in the tropics for that time span. It has been found that a cycle of 400.000 years appears to be currently present in the soil stratigraphic series. Actually, groups of four palaeosoils separated from each other by clastic deposits of either eolian/fluviatile or marine lake origin show a definite periodicity as a group of more strongly developed soils. For example, the soils of 400.000 through 800.000 years B.P. (generally indicated as the Cromerian Stage in Europe, called in Greece the Draman Stage) show clearly that this period of a length of 400.000 years is characterized by four cold/warm periods, the warm periods representing the interglacials in the form of strongly developed soils. On the contrary the following 400.000 years show a slight reduction as to the intensities of the interglacials in comparison to the period which preceeded the Draman Stage or the Cromerian Stage. Thus, it may now be concluded that a range of broader periodicities, i.e. of 400.000 years, are indicating periods of stronger soil development, i.e. stronger weathering during the interglacials whereas the other phases in between testify to weaker development of

the soils. The 400.000 time intervals with either stronger or weaker developed interglacial soils are therefore named (after G. Luttig, 1965), the Thermores respectively the Cryomeres.

HOLOCENE

As was reported in earlier publications, the Holocene of Attica (Greece) provides a complete series of at least twenty climatic fluctuations corresponding, in the lithostratigraphical series, to 20 palaeosoils interfering with fluviatile deposits as was recorded in at least a dozen of archaeological excavations. This undoubtedly points at a thousand year's periodicity involving an intensive clay weathering soil type development humid warm, whereas in between shorter periods are attested by soil developments mainly of the steppe type of soil (dry, cooler) (A/C profile) or even pseudogley and gley development (wet, cooler). Such rapid fluctuation of climatic changes during the Holocene may also be grouped together in frequencies of 2.500 y. which allows a subdivision of the Holocene similar to the Blytt-Sernander subdivision which has been established for the Holocene in 1910, i.e. the Pre-Boreal and the Boreal, Atlantic, Subboreal and the Subatlantic Substages. It shows that there is a short break about 2.700 BP in the climato-landscape evolution as well as an every thousand years dry and wet periodicity. The present Sahel drought follows the well-known dry period of the 12th Century A.D. which follows the Roman drought of the beginning of our era, which itself was preceeded by the drought of the 8th Century B.C.

NEW BUILDING MATERIALS AND RAW MATERIALS

As stated above, the importance of transformation of local raw materials into new building materials at low energy cost revealed great interest for recent and fossil river and lake research.

The growing need of such materials for the developing nations motivates a rising interest of studies of this kind.

The source of raw material is not the only element to survey but also the development of urban, industrial and re-creational zones, i.e. the environment. Urban or related expansion may in fact bury in in very little time potential layers of raw materials for the near future.

Road construction at low cost highly depend on the vicinity of appropriate deposits as transport costs greatly interfere with this type of enterprise. Evidently, the same applies to airfield and harbour construction.

Co2-CHANGES, SAHEL DROUGHTS AND SEA-LEVEL RISE

The future research will also have a bearing on changes of CO_2 in the atmosphere. Stable isotope analysis may now proceed to the study of such fluctuations.

Despite all numerical mathematical models, empirical studies are still needed on the basis of well dated geodata. This type of investigation is presently under execution, parallel with other laboratory analyses.

The relationship between Sahel droughts and floodings, CO_2 and sea-level rise create a great number of problems for the future which have a direct bearing on the survival of mankind in highly populated, deltaic areas or in flood-marginal environments. Such future risk areas may be detected from the study of geodata related with surficial deposits.

PROJECT 158: PALAEOHYDROLOGY OF THE TEMPERATURE ZONE DURING THE LAST 15 000 YEARS

Project Leaders: L. STARKEL and B. E. BERGLUND

DESCRIPTION

The project emphasizes multidisciplinary research on environmental development in the temperate zone (35-70 N latitude) with special attention to changes in the hydrological regime related to climatic variations and human impact. The project has two parts: fluvial environments (subproject A), lake and mire environments (subproject B). Studies of valley floor and alluvial deposits reveal material for long-distance correlation and changes of hydrological regime of various duration. Lake and mire sediments comprise the most complete and undisturbed sequence of palaeoecological and palaeohydrological changes. A network of reference river valleys and lake and mire reference sites has been selected for correlation in time and space.

Project 158 started in 1977-78 and will be formally concluded at the end of 1987, but the final meeting will take place in 1988. Each year joint meetings (1977, 1978, 1979, 1981, 1982, 1983, 1985, 1987) or separate meetings (1980, 1984, 1986) have been organized for the two subprojects. The close collaboration with the publishing house John Wiley & Sons Ltd must be underlined, where the printing of the guidebooks and the results from our project is done.

In the fluvial subproject A (leader: L. Starkel, Cracow) official or unofficial representatives from 17 countries participate. The most active teams are located in Belgium, Canada, Czechoslovakia, Finland, Great Britain, Poland, USA, and West Germany. Smaller teams exist in the USSR, Hungary, Roumania, Netherlands, Switzerland, Italy, Yugoslavia, Austria and Bulgaria.

In the lake and mire subproject B (leader: B.E. Berglund, Lund) representatives from 23 countries participate, mainly from Europe. Active research has been done in Austria, Bulgaria, Canada, Czechoslovakia, Denmark including Greenland, Finland, France, Great Britain, Norway, Poland, Sweden, Switzerland, USA, USSR, F.R. of Germany. Smaller teams or individual scientists have given contributions from Belgium, German Democratic Republic, Ireland, Italy, Japan, Netherlands, Roumania, and Yugoslavia.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

FLUVIAL ENVIRONMENTS

During the first stage of activity field work started in the selected river valleys following the guide book prepared in 1981. The monographic elaboration of each selected valley or river basin includes its present characteristic, description and dating of forms and sediments as well as a reconstruction of the hydrologic and climatic conditions of the past fluvial environments.

During the period 1983-87 more than 20 river valleys have been elaborated or are in the final stage of elaboration, among them the whole basins of the Vistula and Severn. Now we can draw many interesting conclusions and construct some models of evolution of the fluvial system.

In the whole temperate zone there has been observed a general turn from periglacial or glacifluvial braided rivers to the meandering rivers with dominant suspended load dated even for the pre-Bølling phase in the Warta river valley (Kozarski 1983, Kozarski et al. 1986) or as late as the early Holocene in Oulanka valley (Koutaniemi 1983). The second change from big to small size meanders has been connected with the total aforestation at the beginning of the Holocene (Dury 1985, Szumański 1983, Rotnicki and Brorówka 1985).

The next general turn to rise in the flood frequency and sediment load is connected with deforestation and soil erosion which started from early Neolithic (Wasylikowa et al. 1985), more frequently during the Bronze Age and Roman period (Starkel 1987) or even in the 19th century in the USA (Knox 1983).

The second order variations are related to the cyclic changes of 2-2.5 ka duration each and coincide with the variations of the mountain glaciers, lake levels etc. (Starkel 1983, 1984, 1985). The presence of different fills has been explained by phases of higher flood frequency (300-500 years long) causing the entrenching of the new channel by straightening or avulsion alternating with phases of lower flood frequency (1000-2000 years long) causing the formation of wide flood plains with mature meandering channels. The different tendencies towards erosion or aggradation during high flood frequency phases were defined by the concept of the leading factor: rise or decrease of the Qw or Qs. It has been found that those active phases called by Knox (1983, 1985) the bracket episodes are synchronous all around Europe and are close also in the N. American and Siberian rivers. These phases have been found in the Lower Rhine river valley (Brunnacker 1978), Main (Schirmer 1983), Danube (Fink 1977), Vistula (Starkel 1981, 1982, 1987) as well as the upper Mississippi basin (Knox 1983, 1985), Pomme de Terre (Brakenridge 1981) and Bow river valley (Wilson 1983). They were also identified by studies of buried oaks by means of the dendrochronological method (Becker 1982).

Many new approaches have been made in the palaeohydrologic reconstructions based on detail studies of the sedimentological parameters (Church 1981, Kozarski et al. 1987), Maizels 1983, Rotnicki 1985), especially of slackwater deposits (Backer 1983, Knox 1985). The parallel way of reconstruction is based on palaeochannel parameters of a defined age compared with very detailed examination of the present-day hydrological regime (Dury 1983, 1985, Rotnicki and Borówka 1985, Gabris 1985 and others).

The main trends and rhythmic variations caused by climatic changes and human impact are disturbed by other superimposed factors. Among them, detailed studies have been made of the role of glacioisostatic and tectonic movements, especially in Finland (Koutaniemi 1983, Mansikkaniemi 1987) and in the Soviet Baltic Republics (Eberhards and Miidel 1983). The eustatic regressions coincide in the Rhine delta with the increased fluvial deposition (van der Woude 1981). The relation to the fluctuations of Alpine lakes and glaciers was studied by Wohlfarth and Schlüchter (cf. Lang 1985).

The interbasin comparison is under elaboration as well as the final volume presenting the general conclusions derived from the studies in the fluvial subproject. This volume entitled "Fluvial processes in the temperate zone during the last 15 000 years" (eds. K.J. Gregory, L. Starkel, and J. Thornes) will include 2 parts: background (methods, characteristics of the temperate zone), regional case studies (showing the role of climate, man and other superimposed factors), and reconstructions and correlations (palaeohydrological reconstructions, models of evolution of the fluvial systems, long-distance correlation, etc.).

LAKE AND MIRE ENVIRONMENTS

During the first part of the project period great efforts were made at elaborating methodological guidebooks (three volumes 1979-82, edited by B.E. Berglund). The research strategy for correlating environmental changes based on lake/mire stratigraphy was finally revised at the project meeting 1983 (Berglund 1983). Terms such as type regions, palaeoecological reference areas (primary reference areas) and reference sites for chronology and palaeovegetation (secondary reference sites) were defined and proposed as the fundament for future correlations of environmental changes. Stratigraphical, chronological, physical-chemical and palaeobiological methods were described and recommendations given for the applications in the project. Also numerical techniques for correlation and quantifying of stratigraphical data were introduced and described within the framework of this project. A final methodological handbook with these contents was published in 1986 (ed. B. E. Berglund). It contains 41 chapters written by 43 contributors from 13 countries).

New information on palaeohydrological and palaeoecological events following the project proposal has mainly been elaborated in those countries which joined the project during the first five-year period, such as Scandinavia, Poland, Switzerland, Czechoslovakia, Bulgaria, parts of North America. Other countries, such as USSR, joined the project around 1983, which means that the project is still in progress there and only preliminary results can be expected.

An absolute radiocarbon chronology has to be the basis for chronological correlations. However, not all countries have access to this technique and therefore the project has supported a scientific exchange and assistance which has improved the situation for the datings.

Powerful numerical techniques have been proposed for correlation of stratigraphic data between sites and areas, also to be used for continental or subcontinental mapping. This technique has gradually become available within the project countries, first in North America and West Europe, now also in East Europe, e.g. in Cracow.

The results of the project are presented at three different levels:

- Local reports from individiual reference sites/areas published individually (some examples given in the reference list) or as joint national compilations (e.g. Lang 1984, Ralska-Jasiewiczowa 1982, 1987, cf. also Ritchie 1984, Wright 1983).

- Regional syntheses concerning palaeoecological events in a wide sense, traced from vegetational and other biotic changes, bog and lake stratigraphy, soil changes, etc. Conclusions are drawn concerning the timing of climatic, hydrological, biotic and anthropogenic changes. These reports are standardized to be presented at the closing symposium in Sweden, May 1987, for later joint publication, hopefully in 1988.

- Continental syntheses concerning palaeovegetation, palaeohydrology and palaeoclimate, often with the assistance of invited experts. These are produced gradually during the project decade as well as afterwards. As an example of a palaeovegetation compilation the pollen

atlas for Europe (Huntley and Birks 1983) may be mentioned. Similar joint efforts are under way for subcontinental areas such as North Europe – the NORDMAP project, a cooperation between the Scandinavian countries and western USSR (Birks 1985). Palaeohydrological syntheses based on water-level changes are included in the program for the Oxford Lake-Level Data Bank (A Street-Perrot, S. Harrison and others). Therefore, we have started a collaboration with this group. For North America some results have already been published (e.g. Harrison and Metcalfe 1985). A similar synthesis is planned for Europe in collaboration with S. Harrison.

FINAL REMARKS

Project 158 is providing a large amount of information which can be used in the newly created projects on Global Change (ICSU) and Quaternary Geology and Human Survival (IGCP). The methods elaborated in our project can be used in other climatic zones.

SELECTED REFERENCES

CONFERENCE VOLUMES

Abstracts of papers Symposium Severn in Shrewsbury, 19-26 September 1983. Department of Geography, University of Southampton.

Abstracts of papers Symposium IGCP Project 158 B in Marseille, 3-5 July 1984. Lab. de Botanique Historique et Palynologie, Fac. des Sciences et Techniques de Saint Jçrome, Marseilles.

Abstracts of papers Symposium IGCP Project 158 A, Mikulcice 1984, Czechoslovakia. Havlicek P. (ed.).

Abstracts of papers and posters Symposium in Switzerland 24 June - 1 July 1985. Syst.-Geobot. Inst. Univ. Bern.

Abstracts of papers at the Balkan Symposium in Varna, Bulgaria, 29 Sept - 4 Oct 1985. Dept. of Botany, Biol. Fac., Univ. of Sofia.

Abstracts of papers and posters Symposium IGCP Project B in Sogndal, Norway, 3-4 July 1986. Bot. Inst., Univ. in Bergen.

Abstracts of papers at the East European Symposium in Vilnius, USSR, 15-19 Sept 1986.

Abstracts of papers Symposium of IGCP Project 158, fluvial subproject, in Belgium, 25 Sept - 1 Oct 1986 (eds. F. Gullentops and A. Munaut), Leuven.

Abstracts of papers and posters Symposium in Lund, 18-26 May 1987. Dept. of Quat. Geol., Lund University.

Excursion guide, Symposium Severn 1983, 19-26 September. Dept. of Geography, Univ. of Southampton. Ed. A.G. Brown.

Excursion guide, Symposium Project 158 B in South France, 28 June - 5 July 1983. Lab. de Botanique Historique & Palynol., Fac. des Sciences et Techniques de Saint Jerome, Marseilles.

Excursion guide, Symposium IGCP Project 158 A, Mikulcice Oct 1984. Ed. P. Havlicek.

Excursion guide, Symposium with exc. in Switzerland, 24 June - 1 July 1985. Syst.-Geobot. Inst. Univ. Bern.

Excursion guide, Balkan Symposium with exc. in eastern Bulgaria, 29 Sept - 4 Oct 1985.

Excursion guide, Symposium IGCP Project 158 B with excursion in West Norway, 29 June - 7 July 1986. Ed. H. J. B. Birks.

Excursion guide, East European Symposium with exc. in Lithuania, 15-19 Sept 1986.

Excursion guide, Symposium of IGCP Projects 158 fluvial subproject in Belgium, 25 Sept - 1 Oct 1986. Eds. F. Gullentops and A. Munaut.

Excursion guide, Symposium with exc. in South Sweden, 18-26 May 1987.

SELECTED REFERENCES FOR SUBPROJECT A

Becker, B. 1982: Dendrochronologie und Paläeokologie subfossiler Baumstämme aus Flussablagerungen. Ein Beitrag zur nacheiszeitlichen Auenentwicklung im südlichen Mitteleuropa. In: Mitteilungen der Kommission für Quartärforschung der Österreichischen Akademie der Wissenschaften 5, 1-120.

Brakenridge, G.R. 1981: Late Quaternary floodplain sedimentation along the Pomme de Terre River, southern Missouri. In: Quaternary Research, 15, 62-76.

Church, M. 1983: Pattern of instability in a wandering gravel-bed river. In: Modern and ancient fluvial system sedimentology and process (ed. J. Collinson, J. Lewin), International Association of Sedimentologists Special Publication 6, 169-180.

Eberhards, G., Miidel, A. 1984: Main features of the development of river valleys in the east Baltic. In: Proceedings of the Acad. of Sci. of the ESSR, Geology, 33, 314, 136-145.

Gregory, K. J. (ed.) 1983: Background to palaeohydrology. A perspective. 486 p. J. Wiley & Sons.

Gregory, K. J. and Thornes, J. B.: Palaeohydrology in practice: a river basin analysis. J. Wiley & Sons. In press.

Knox, J. C. 1983: Responses of river systems to Holocene climates. In: Late-Quaternary Environment of the United States, vol. 2, The Holocene (ed. H. E. Wright, Jr.), 26-41, University of Minnesota Press.

Knox, J. C. 1985: Responses of flood to Holocene climatic change in the upper Mississippi valley. Quaternary Research, 23, 287-300.

Koutaniemi, L. 1983: Complexity of solar variability, hydrology and climatic conditions as evidenced in the case of the Oulujoki and Kemijoki river basins, Northern Finland. In: Fennia 161:2, 289-301.

Kozarski, S. (ed.) 1983: Palaeohydrology of the temperate zone. In: Quaternary studies in Poland, Poznań, vol. 4, 261 p.

Kozarski, S., Antczak, B., Gonera, P. 1987: Changes of the middle Warta valley floor during the Late Vistulian and Holocene. In press.

Schirmer, W. (ed.) 1983: Holozäne Talentwicklungsmethoden und Ergebnisse. In: Geologisches Jahrbuch.

Starkel, L. 1983: The reflection of hydrologic changes in the fluvial environment of the temperate zone during the last 15 000 years. In: Background to Palaeohydrology. A Perspective (ed. J. K. Gregory), J. Wiley & Sons, 213-235.

Starkel, L. 1984: The reflection of abrupt climatic changes in the relief and sequence of continental deposits. In: Climatic Changes on a Yearly to Millennial Basis. (eds. N. A. Mörner and W. Karlén), D. Reidel, 135-146.

Starkel, L. 1985: The reflection of the Holocene climatic variations in the slope and fluvial deposits and forms in the European mountains. In: Ecologia Mediterranea, 11, 91-97.

Starkel, L. (ed.) 1987: Evolution of the Vistula river valley during the last 15 000 years, vol. II. Geographical Studies, Warsaw.

Starkel, L., Gregory, K. J., Gardiner, V. (eds.) 1985: Recent special issue on progress in Palaeohydrology. In: Earth Surface Processes and Landforms, vol. 10, no. 3.

Wasylikowa, K. et al. 1985: Environmental changes in the Vistula valley at Pleszów caused by Neolithic man. In: Przegląd Archeologiczny 33.

Wilson, M. 1983: Once upon a river: archeology and geology of the Bow river valley at Calgary, Alberta, Canada. In: Archeological Survey of Canada, paper no. 114, Ottawa, 464 p.

SELECTED REFERENCES FOR SUBPROJECT B

Aaby, B. 1983: Forest development, soil genesis and human activity illustrated by pollen and hypha analysis of two neighbouring podzols in Draved Forest, Denmark. In: Danmarks Geologiske Undersøgelse, II. Raekke. No.144. 114 p.

Andersen, S. T., Aaby, B., Odgaard, B. V. 1983: Current Studies in Vegetational History at the Geological Survey of Denmark. In: Journal of Danish Archaeology, vol. 2. 1983. 184-196.

Barber, K.E. 1985: Peat stratigraphy and climatic change: some speculations. In: M. J. Tooley and G. M. Sheail (eds.). The Climatic Scene: essays in honour of Gordon Manley, 175-185. Allen and Unwin: London.

Barber, K. E. and Twigger, S. N. (1987 in press): Late Quaternary Palaeoecology of the Severn Basin. In J. B. Thornes, K. J. Gregory and J. Lewin (eds.) Palaeohydrology in Practice, Wiley: Chichester.

Beaulieu, de J.-L. and Pons. A. 1984: Paleohydrological changes in the temperate zone in the last 15 000 years. In: Ecologia Mediterranea 11:1, 236 pp. Marseilles. – Symp. vol. with regional project reports.

Bergiund, B. E. (ed.) 1979-82: Palaeohydrological changes in the temperate zone in the last 15,000 years. Subproject B. Lake and mire environments. Project Guide I-III. 140, 340, Dept. of Quat. Geol., Lund University.

Berglund, B. E. 1983: Palaeohydrological studies in lakes and mires – a palaeoecological research strategy. In Gregory, J. K. (ed.): Background to Palaeohydrology. J. Wiley & Sons, 237-254.

Berglund, B. E. (ed.) 1986: Handbook of Holocene palaeoecology and palaeohydrology. J. Wiley & Sons. 869 pp.

Birks, H. J. B. 1985: A pollen-mapping project in Norden for 0-13 000 B.P. NORDMAP 1. Bot. Inst., Univ. of Bergen. 41 pp.

Birks, H. J. B., Kaland, P. E. and Moe, D. (eds.): The cultural landscape – past, present and future. Cambridge Univ. Press. In press.

Bortenschlager, S. 1982: Chronostratigraphic Subdivisions of the Holocene in the Alps. Striae, Vol. 16, 75-79.

Bozilova, E. and Tonkov, S. 1985: Migration routes of some deciduous trees in Bulgaria during Lateglacial and Postglacial periods. In: Univ. de Sofia, Fac. de Biologie, Vol. 75, Livre 2, 88-95.

Brown, A. G. and Barber, K. E. 1985: Late Holocene palaeoecology and sedimentary history of a small lowland catchment in Central England. In: Quaternary Research 24, 87-102.

Davydova, N. N. 1985: Diatom algae – the indicators of ecological condition of Holocene water bodies. Publ. House "Nauka", 243 pp.

Delcourt, H. R. Delcourt, P. A. and Webb, T III 1984: Atlas of paired isophyte and isopoll maps for important eastern North American tree taxa.. The American Assocation of Stratigraphic Palynologists, Inc., Contribution Series No. 14, 131 pp.

Digerfeldt, G. 1982: The Holocene development of Lake Sämbosjön. 1. The regional vegetation history. LUNDQUA Report 23, 1-24.

Digerfeldt, G.: Reconstruction and regional correlation of Holocene paleohydrological changes in Lake Bysjön, South Sweden. In press.

Elina. G. A., Kuznetsov, A. I. Maksimov, A. I. 1984: Structural-functional organization and dynamics of mire ecosystems in Karelia. Publ. House "Nauka", 128 pp.

Filipova, M. 1986: Pollen analytical investigation of the Sabla and Ezeretz Lakes and the Northern Bulgarian Shelf. Univ. of Sofia, Thesis.

Filipovitch, L. 1985: Palynological studies of peatbog "Kumata" in Vitosha mountain. In: Fitologija, 21, 27-32.

Fredskild, B. 1983a: The development of some low and high arctic Greenland lakes. In: Hydrobiologia 103, 217-224.

Fredskild, B. 1983b: The Holocene vegetational development of the Gothabsfjord area, West Greenland. In: Meddelelser om Gronland. Geoscience 10. 28 pp.

Fredskild, B. 1985: The Holocene vegetational development of Tugtuligssuaq and Qeqertat, Northwest Greenland. In: Meddelelser om Gronland. Geoscience 14. 20 pp.

Gaillards, M.-J. 1984a: A palaeohydrological study of Krageholmssjön, South Sweden. In: LUNDQUA Report 25, 1-40.

Gaillard, M.-J. 1984b: Water-level changes, climate and human impact. A palaeohydrological study of Krageholm Lake, South Sweden. In: Mörner, N.-A. and Karlén, W. (eds.): Climatic changes on a yearly to millennial basis, 147-154. Reidel Publishing Co.

Gaillard, M.-J. 1985: Postglacial palaeoclimatic changes in Scandinavia and Central Europe. A tentative correlation based on studies of lake level fluctuations. In: Ecologia Mediterranea 11:1, 159-175.

Harrison, S.P. and Metcalfe, S.E. 1985: Variations in lake levels during the Holocene in North America: An indicator of changes in atmospheric circulation patterns. In: Geogr. Phys. et Quatern. 39, 2:141-150.

Hicks, S. 1985: Problems and possibilities in correlating historical archaeological and pollen-analytical evidence in a northern boreal environment: an example from Kuusamo, Finland. In: Fennoscandia archaeologica 2, 51-84.

Huntley, B. and Birks, H. J. B. 1983: An atlas of past and present pollen maps for Europe: 0-13 000 years ago. Cambridge Univ. Press, Cambridge, 667 pp - overlay maps.

Jankovská, V.: Reconstruction of the late Glacial and early Holocene evolution of forest vegetation in the Spis Basin (Poprad part). In: Folia Geobot. Phytotax. Praha. In press.

Krippel, E. 1986: Postglaciálny vývoj vegetácie Slovenska (Die postglazial Vegetationsentwicklung der Slowakei). Bratislava, 307 pp.

Lang, G. (ed.) 1985: Swiss lake and mire environments during the last 15 000 years. In: Diss. Bot. 87:1-428. Cramer Publ.

Mörner, N.A. and Karlén, W. (eds.) 1984: Climatic changes on a yearly to millennial basis. Geological, historical and instrumental records. D. Reidel Publ. Comp. Dordrecht. 667 pp. – Symp. volume with IGCP 158 B contributions.

Oeggl, K.: Beiträge zur Vegetationsgeschichte Tirols VII: Die post- und spätglaziale Entwicklungsgeschichte des Hochmoores Schwemm bei Walchsee. In press.

Ralska-Jasiewiczowa, M. (ed.) 1982: Environmental changes recorded in lakes and mires of Poland during the last 13 000 years. Acta Palaeobot. 22:1, 161 pp. 8 contributions by 14 authors.

Ralska-Jasiewiczowa, M. 1983: Isopollen maps for Poland: 0 - 11 000 B.P. In: New Phytol. 94, 133-175.

Ralska-Jasiewiczowa, M. (ed.): Environmental changes recorded in lakes and mires of Poland during the last 13 000 years. Acta Palaeobot. 27:1. In press. 19 contributions by 23 authors.

Ralska-Jasiewiczowa, M. Starkel, L.: Stratigraphical records of Holocene hydrological changes in lake, mire and fluvial deposits of Poland. Folia Quaternaria. In press.

Ritchie, J.C. 1984: Past and present vegetation of the far Northwest of Canada. Univ. of Toronto Press, Toronto. 1-251.
Rybnícková, E. 1985: Trees and vegetation in the uppermost Quaternary of Czechoslovakia (in Czech). Brno, 317 pp. MS (Depon. in Libr. Inst. Bot. Acad. Sc. Pruhonice)
Rybnícek, K. and Rybnícková, E: Palaeogeobotanical evidence of middle Holocene stratigraphic hiatuses in Czechoslovakia and their explanation. Folia Geobot. Phytotax., Praha. In press.
Tolonen, M. 1983: Late Holocene vegetational history in Salo, Pukkila, SW Finland, with particular reference to human interference. In: Ann. Bot. Fennici 20, 157-168.
Tonkov, S. 1985: Palynological study of vegetational changes during the last 8000 years in some mountains of southwestern Bulgaria. Univ. of Sofia, Thesis.
Wahlmüller, B. 1985: Beiträge zur Vegetationsgeschichte Tirols V: Nordtiroler Kalkalpen. Ber. nat.-med. Verein Innsbruck, 72: 101-144.
Vaanhoorne, R. 1985: Etude paléo-écologique de la vallé du Rû de la Pelle à Fère-en-Tardenois (Asine, France). In: Pollen et Spores, 27:2:199-207, Paris.
Webb, T. III and Dubois, J.-M. (eds.) 1985: Tendances climatiques à l'Holocène en Amérique du Nord. In: Géographie physique et Quaternaire 39, no. 2:113-226.
Wright, H. E., Jr. (ed.) 1983: Late-Quaternary Environments of the United States, 2, The Holocene. University of Minnesota Press, Minneapolis, MN. 227 pp.
Yasuda, Y. 1984: Oscillations of climatic and oceanographic conditions since the last glacial age in Japan. In: Whyte, R. O. (ed.): The evolution of the East Asian environment, vol. 1. University Hong Kong, 397-413.
Yasuda, Y. 1986: The study of the vegetational history in Greece. Researches related to the Unesco's Man and the Biosphere Programme in Japan, 1985-1986, 29-32.

PROJECT 200:
SEA-LEVEL CORRELATION AND APPLICATIONS

Project leader: P. A. PIRAZZOLI

DESCRIPTION

This project is a successor to Project 61, its emphasis being on the application of the results already obtained. Its aim is to identify and quantify the processes of sea-level change by producing detailed local histories that can be analysed and correlated for tectonic, climatic, tidal and oceanographic fluctuations. The ultimate objective is to provide a basis for the prediction of near-future changes applicable to a variety of coastal problems, particularly with regard to densely populated lowlying coastal areas.

Three main lines of approach have been adopted:

1. Collection, analysis, interpretation and correlation of new and existing sea-level data, both from areas deficient in data and from key areas providing diagnostic evidence to evaluate assumptions underlying any models which may be developed.

2. Survey and data analysis of coastal and shelf deposits to provide valuable information on resource exploitation, coastal land use planning, land subsidence, reclamation, aquaculture and ecological studies.

3. Analysis on tide-gauge records and modelling of other short-term sea-level fluctuations, such as changes of tidal range, storm surges, tsunami, etc., using computer simulation techniques carefully controlled by reliable, accurate sea-level data.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

When Project 61 came to an end in 1982, it appeared that its primary objectives – to establish a graph of the trend of mean sea level during the last 15,000 years, of global applicability – was illusory. Sea-level variations, which depend on a complex of local, regional and global processes, could not be represented on a global scale by a single curve. This can be shown on all time scales, from 10^5 to 10^1 years.

On the 10^5 year time scale tectonic effects are usually predominant; a search for the accurate level reached by the sea during the last interglacial stage, in areas presumed to be "stable", would probably prove as illusive as that of a global Holocene graph.

On the 10^4-10^3 yr time scale an elevation vs. time plot of more than 4000 radiocarbon dated sea level indicators for the last 16,000 years (Fig. 10), secured from the littoral of many of the world.s major land masses as well as from oceanic islands, demonstrates that the probable magnitude of the glacio-eustatic sea level rise is exceeded by the vertical movements of land. For example formerly glaciated areas reveal late-glacial sea levels of more than 200 m above the contemporary datum while zones marginal to these glaciated areas show earlier sea levels as much as 160 m below the same datum. Thus the sea-level geoid of the late-glacial age now exhibits a relief of more than 360 m and therefore exceeds the greatest estimated glacio-eustatic rise by a factor of two or even more.

On the 50 to 100 yr time scale, if the Earth surface is divided into compartments by a grid with intervals of 30° in latitude and 30° in longitude, average value of secular linear trends deduced from tide gauge records differ greatly from one compartment to the other and no general trend appears (Fig. 11). This diversity indicates that global regional and local factors, either tectonic movements, isostatic adjustments or oceanic changes are much greater than possible global eustatic changes.

Since 1983 a major aim of Project 200 has therefore been to stimulate international pluridisciplinary cooperation in producing detailed local sea-level histories that can be analysed and correlated, in order to identify and quantify processes of sea-level change at various time scales.

By July 1986 some 600 researchers from 65 countries and a wide range of disciplines have joined Project 200 and are collecting, evaluating and synthesizing data related to phenomena such as ice-volume changes and waterr mass balance, isostatic processes and their geoidal response, neotectonic movements, climatic and oceanographic influences, and changes due to human intervention.

Indeed the approach that appears to offer more potential to a better understanding of relative sea-level change processes is that of the two-way interactions between those producing models based on tectonic processes, on histories of

the melting of major ice sheets or on the volcanic or sedimentary loading of the lithosphere and mantle rheology, and those working in the field. The former have suggested that variations in sensitivity to deglacial history and to mantle viscosity exist, which may point to special or important locations for future sea-level research. The latter are producing finer details on relative sea-level history and will hopefully increase our knowledge of upper earth rheology and tectonic movements and so result in the production of more sophisticated models. A similar two-way interaction is also expected to develop between those producing oceanographic or climatic models and those working on tide gauge records.

One major aim of Project 200 is to develop applications of sea level research, the main preoccupations being the control of the evolution of coastal landforms and defenses against erosion and flooding.

The most common type of application concerns offshore sedimentary processes, allowing the development of plans compatible with the predictable evolution of the coast. At a time when coasts all over the world are being more and more intensely exploited for urbanization, port facilities and industrial and recreational development, it is important to arrive at a better understanding of the potential risks, so as to avoid repeating indefinitely the many costly errors of the past.

Coastal areas are very sensitive however to political and economic pressures, and serious difficulties are sometimes encountered in giving priority to scientific aspects which are nevertheless essential in the long run. This is the case in particular of the lagoon of Venice, where an official engineering project aims to construct mobile gates against flooding at the passes of the laggon. If this project was carried out maintaining the present depths in the passes, which are excessive, it would increase and render definitive the present unbalanced sedimentological and hydrodynamic situation in the lagoon. The contribution of Project 200 has consisted in this case in pointing out a glaring mistake in the estimation of the local tidal range and to request a revision of the engineering project (Pirazzoli, 1986).

Other applications are related to the reconstruction of late-Quaternary paleoenvironments on continental shelves, and the study of useful sedimentary deposits corresponding to submerged shorelines.

Recently an increasing interest in sea level studies, especially on the east coast of North America, where the relative sea-level rise is a widespread, troubling phenomenon, has been stimulated by measurements showing that the CO2 content in the atmosphere is increasing dangerously and the prediction that this rise will continue, and probably accelerate, over the next few decades. This is likely to trigger a greenhouse effect which might well lead to a rise in the temperature of the air and of the ocean and a gradual melting of the polar ice caps.

Recently some American scientific cercles (EPA) have estimated that a global sea-level rise of 5 to 17 cm would be reached by the year 2000, 24 to 117 cm by the year 2050 and 56 and 345 cm by the year 2100. As two-thirds of mankind live in coastal regions, this sea-level rise could be the greatest catastrophe in human history. However, the assumption on which these alarmistic conclusions are based and anyway, this process has apparently not yet begun. As a matter of fact the world temperature has tended rather to fall for the last few decades and the tide gauges do not yet show any sign of global acceleration in the rise of the sea level. Nevertheless the possibility of a rapid sea-level rise cannot be ignored, even if it is still not known whether, when and to what extent it might occur.

In any case several coastal geomorphologists, engineers and land-use planners are already considering the consequences of a possible sea-level rise and the costs of defenses against it. In this respect it is vital to determine the critical thresholds, in order to endeavour to keep them under control, especially when they depend on human activities.

A bibliography of some 400 entries has already been established by researchers attached to Project 200: each annual report contains extensive bibliographies. Reports on the meetings supported by Project 200 are published regularly in ***Episodes***, ***Journal of Coastal Research***, ***Géochronique***, and other journals and newsletters. A Directory of sea-level research (Shennan & Pirazzoli, 1984) was circulated free of charge to all the participants.

The Proceedings of the 1984 meeting in Mar del Plata, Argentina (Pirazzoli et al., 1985; Pirazzoli & Suter, 1986) and of the 1985 meeting in Tahiti (Hopley & Pirazzoli, 1985; Davies & Montaggioni, 1985) have already been published. Papers given at a meeting in Cork (Ireland) in March 1986 are expected to appear in 1987 in an issue of ***Progress in Oceanography***.

The publication of three books on sea level is imminent (Van de Plassche, 1986; Tooley & Shennan, in press; Devoy, in press). An annotated bibliography of Project 200, an Atlas of palaeogeographic maps of shelf areas, and updated second editions of the Directory of Sea-Level Research and of the Atlas of Sea-Level Curves are in preparation. Other publications in 1987 include the Proceedings of the 1986 meeting in Qingdao (China), those of the final meeting of Project 200, with the papers presented in July 1987 at three sea-level symposia at Halifax and Ottawa (Canada), during the next INQUA Congress, and two next books: an overview of scientific achievements of the Project and a volume on Coral Reefs, Sea Level and Global Tectonics.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

All countries with low-lying, densely populated coastal areas should seriously evaluate the risk of increased flooding by a rising sea level, storm surges, tsunami. Developing countries may not be aware of such problems of their symptoms. Two sea-level manuals, designed to assist researchers in developing countries, have been prepared by participants in Project 200. The book "Sea-level Research. A Manual for the collection and evaluation of data" (O. Van de Plassche, 1986) has two editions, English and Chinese. It contains 22 papers, each written by an international expert in the field, with detailed methods of sea-level research applicable to most coastal environments. A second manual (IOC, 1985) is devoted to tide-gauge recording.

Project 200 has organised as far as possible its annual meetings in the southern hemisphere and in developing countries (1984: Argentina; 1985: French Polynesia; 1986: China). In addition international regional meetings have been held in 1986 in Sénégal, Brazil and Australia and an international expedition took place in shelf areas in the western Indian Ocean. This had led to very useful contacts between local scientists and participants from abroad, the latter proposing in some cases to contribute analyses and radiometric datings for studies in cooperation.

Fig. 10 Elevation vs. time plot of more than 4000 radiocarbon-dated sea-level indicators for the past 16,000 years.

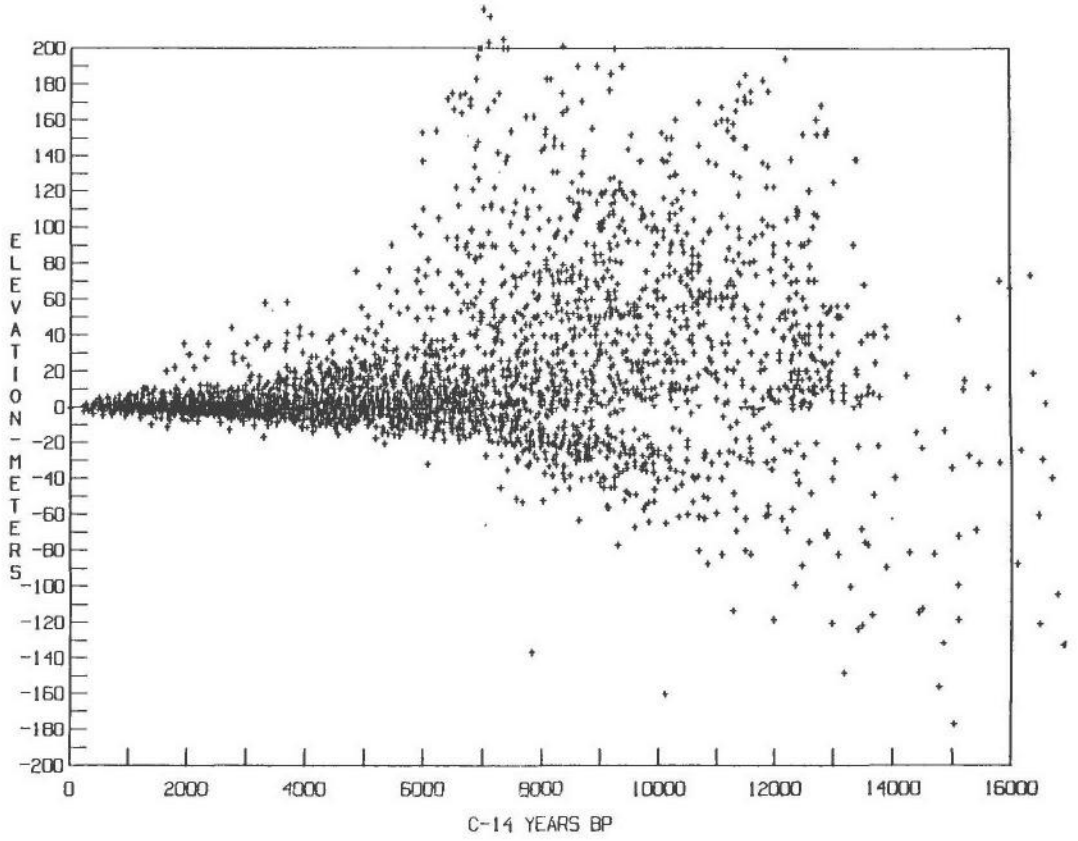

Fig. 11 Distribution of average long-term linear trends of relative sea-level change indicated by tide-gauge stations.

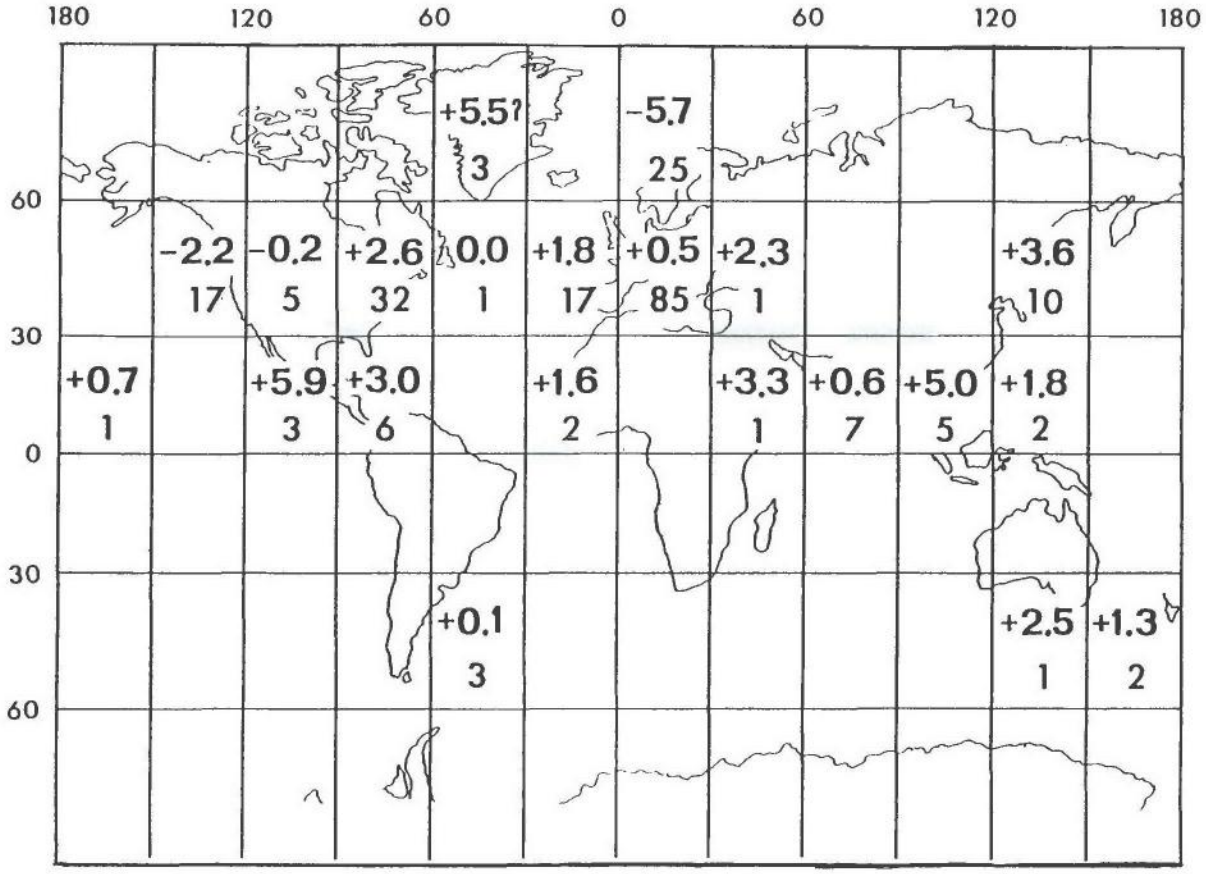

CAPTIONS

Fig. 10 Elevation vs. time plot of more than 4000 radiocarbon-dated sea-level indicators for the past 16,000 years (from a report produced by W.S. Newman).

Fig. 11 Distribution of average long-term linear trends of relative sea-level change indicated by tide-gauge stations. Big numbers on the higher line indicate average values (mm/yr) deduced from the trends located in each 30° Lat. - 30 Long. compartment. The small numbers on the lower line correspond to the number of stations used in each compartment. (Journal of Coastal Research, SI1, 1986, p. 22).

SELECTED REFERENCES

Davies P. J. & Montaggioni L., 1985. Reef growth and sea level change: the environmental signature. Proceedings of the 5th International Coral Reef Congress, Tahiti, vol. 3: 477-515.

Devoy, R. J. (ed.), in press. Sea-surface studies: a global view. Croom Helm Ltd., London.

Hopley, D. & Pirazzoli, P. A. (eds.), 1985. Late Quaternary and present sea-level changes: magnitude, causes, future applications. Proceedings of the 5th International Coral Reef Congress, Tahiti, vol. 3: 77-218.

IOC, 1985. Manual on sea level measurement and interpretation. Unesco, 83 p.

Pirazzoli, P.A., 1986. Per una revisione dei criteri di progettazione delle opere per la difesa della laguna di Venezia. Ateneo Veneto (1985) 23: 15-23.

Pirazzoli, P. A., Schnack, E. J. & Rabassa, J. (eds.), 1985. Selected papers of the international symposium on Late Quaternary sea-level changes and coastal evolution, Mar del Plata, 30 September - 3 October 1984. Quaternary of South America and Antarctic Peninsula, 3: 159-226.

Pirazzoli, P.A. & Suter, J. R. (eds.), 1986. Late Quaternary sea-level changes & coastal evolution. Journal of Coastal Research, Special Issue no. 1: 100 p.

Van de Plassche O. (ed.), 1986. Sea-level research. A manual for the collection and evaluation of data. Geo Books, Norwich (ISBN 0 86094 1876) c. 560 p.

Shennan, I. & Pirazzoli, P.A. (compilers), 1984. Directory of sea-level reserch. IGCP Project 200, VIII - 69 p. (out of stock).

Tooley, M. J. & Shennan, I. (eds.), in press. Sea-level changes. Basil Blackwell, Oxford.

PROJECT 201: QUATERNARY OF SOUTH AMERICA

Project leaders: H. H. CAMACHO (1983-85); K. SUGUIO (1986-87)

DESCRIPTION

The project is to improve correlation of the Quaternary deposits in South America and to obtain a better correlation of the main Quaternary events of this continent. The following items have been included in its studies: (a) lithostratigraphic and geochronological correlation of continental and marine facies; (b) the Quaternary mammal fauna in South America and (c) Glaciology and geomorphology.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

National Working Groups have been constituted in Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, French Guyana, Paraguay, Peru, Uruguay and Venezuela.

The first meeting of the project, preliminarily scheduled to be held during the IX Argentine Geological Congress in Bariloche (November 5-9, 1984) was changed by a meeting after the IGCP 200 meeting in Mar del Plata (September 30-October 6, 1984). Then, a field meeting to Bariloche has been organized by IGCP 201, after the symposium "Late Quaternary Sea-Level Changes and Coastal Evolution", with about 20 participants. This field meeting was guided by Jorge O. Rabassa, when glacial and periglacial features near Bariloche have been shown to the participants.

The second meeting of the project occurred in La Paz, Bolivia (December 5-7, 1985).

During the La Paz meeting the following decisions were taken:

(a) To stimulate the Quaternary studies in South American countries which were not participating in the project activities, like Colombia, Venezuela, Ecuador, Peru, Uruguay, and Paraguay. With this objective, it has been decided to:

– Designate National Representatives in each South American country;

– Publish a bilingual (Portuguese and Spanish) Informative News containing information on the Quaternary studies in South America;

– Publish an Educational Brochure emphasizing the economical and ecological importance of the Quaternary studies in South America; and

– Organize courses and seminars on the Quaternary in each country.

(b) To prepare a synthesis on the state of the art of the knowledge on the Quaternary in South American countries, with a diagnosis on the necessary future activities.

(c) To join with other National and International associations of the Quaternary studies.

The third meeting of the project occurred in Mérida, Venezuela (December 5-7, 1986). It was held in the "Instituto de Geografia" of the "Universidad de Los Andes", being organized by Carlos Schubert (National Representative of Venezuela) and Leonel Vivas (Universidad de Los Andes).

December 6 and 7 were destinated to field trips to areas neighbouring Mérida. Both days of excursions were attended by about 40 participants, including specialists and students, guided by Carlos Schubert and Leonel Vivas.

A special session on the "Quaternary of South America" occurred during the XII INQUA Congress in Ottawa (Canada) in August 1987. The presented papers will be published by Balkema Publishers in the "Quaternary of South America and Antarctic Peninsula."

OTHER ACTIVITIES

(a) At the meeting "Global change in Africa during the Quaternary (Past-Present-Future)" – Kenitiro Suguio, leader of IGCP 201 has been invited to participate in Dakar (Senegal). The project was represented by Jean-Marie Flexor (Observatório Nacional, Rio de Janeiro), Louis Martin (ORSTOM – Observatório Nacional) and Lylian Coltrinari (University of Sao Paulo).

(b) Cooperation in the organization of the "International Symposium on Sea Level Changes and Quaternary Shorelines" in Sao Paulo (Brazil) – Kenitiro Suguio and Moysés G. Tessler were directly involved in the organization of this meeting which occurred under the sponsorship of the Americas Subcommission on Quaternary Shorelines (INQUA), with cooperation of IGCP projects 200 and 201, Instituto de Geosciências (University of Sao Paulo) and Brazilian Association of Quaternary Studies (ABEQUA).

SELECTED REFERENCES

Suguio, K.; Tessler, M.G., Eichler, B.B.; Martin, L. & Flexor, J.M. (1985). Depositional mechanisms active during the Late Quaternary at the Paraíba do Sul river mouth area, State of Rio de Janeiro, Brazil. Quaternary of South America and Antarctic Peninsula, vol. 3:175-185, A.A. Balkema Publ., Rotterdam (The Netherlands).

Martin, L.; Suguio, K.; Flexor, J.M.; Dominguez, J.M.L. & Azevedo, A.E.G. (1984). Evolução da planície costeira do Rio Paraíba do Sul (RJ) durante o Quaternário: Influência das flutuações do nível do mar. Anais XXXIII Congr. Bras. Geol., vol. 1 (V Simpósio Quaternário no Brasil): 84-97, Rio de Janeiro.

Suguio, K.; Nogueira Júnior, J.; Taniguchi, H. & Vasconcelos, M.L. (1984). Quaternário do Rio Paraná em Pontal do Paranapanema: Proposta de um modelo de sedimentação. Anais XXXIII Congr. Bras. Geol., vol. 1 (V Simpósio Quaternário no Brasil): 10-18, Rio de Janeiro.

Martin, L. & Suguio, K. (1986). Excursion route along the coastal plains of the states of Paraná and Santa Catarina. International Symposium on Sea Level Changes and Quaternary Shorelines, Special Publications no 1:124 p., Sao Paulo.

Suguio, K.; Martin, L.; Bittencourt, A.C.S.P.; Dominguez, J. M.L.; Flexor, J.M. & Azevedo, A.E.G. de (1985). Flutuações do nível relativo do mar durante o Quaternário Superior ao longo do litoral brasileiro e suas implécações na sedimentação costeira. Rev. Bras. Geosciên., 15(4): 273-286; Sao Paulo.

Martin, L.; Suguio, K. & Flexor, J.M. (1984). Informações adicionais fornecidas pelos sambaquis na reconstrução de paleolinhas de praia quaternária: Exemplos da costa do Brasil. Revista Pré-História, vol. VI:128-150, Sao Paulo.

Martin, L.; Suguio, K.; Flexor, J.M.; Tessler, M.G. & Eichler, B.B. (1985). Roundness in Holocene sands of the Paraíba do Sul coastal plain, Rio de Janeiro, Brazil. Journal of Coastal Research, 1(4):343-351, United States.

Rodrigues, S.A.; Suguio, K. & Shimizu, G.Y. (1984). Ecologia e paleoecologia de Callichirus major SAY (1818) (Crustacea, Decapoda, Thalassinidea). An. Sem. Reg. Ecol., IV:499-519, Sao Carlos, SP, Brasil.

Schubert, C. & Vivas, L. (1986) Aspectos geológicos cuaternarios y neotectônicos de los Andes de Mérida, Venezuela. IGCP Project 201, Guía de Excursión, 41 p.

PROJECT 218: QUATERNARY PROCESSES AND EVENTS IN SOUTHEAST ASIA

Project leaders: N. THIRAMONGKOL, H.M.S. HARTONO and B.K. TAN

DESCRIPTION

The objectives of this project are: to evolve a better understanding of exogenic and endogenic processes and events in Southeast Asia during the Quaternary; and to establish a stratigraphic correlation of the Quaternary sequences in Southeast Asia.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

1. Quaternary Volcanic/Magmatic Events

The study is concentrated on the Banda arc volcanics, which is of peculiar interest with regard to tectonics, namely volcanism related to collisions between an island arc and continental crust. Data indicate collision started during Pliocene time and is still going on at the present day. Volcanism is in a stage of cessation. Based on Radiometric data volcanism commenced during early Tertiary time and now still active as shown by a number of active volcanoes. Some of the granites and volcanics from Ambon, Seram and Wetar contain cordierite, an indication that the magmatic process is influenced by the continental crust.

Behind the Banda arc is the Banda sea which is floored by oceanic crust. A previous hypothesis (Hamilton, 1979) regards Banda volcanic arc as a result of extension of a developing island arc system. This hypothesis imlies that the Banda sea oceanic crust is young in age. Magnetic anomalies are present in the Banda sea which show lineations and are assigned as of seafloor spreading origin (M14-M6 of the magnetic polarity scale). Besides that bathymetry and heatflow data support an old age for the Banda sea. This finding does not support the Banda volcanics as a result of back arc spreading/ extension. A mechanism has to be sought on the origin of the volcanism.

The volcanic chain is surrounded in a more or less parallel fashion by a chain of islands in forearc position. A study of rate of uplift in this island chain arc was carried carried out and some results have been ontained. Uplift rate estimated for the western coast of Timor is 0.01 to 0.4 mm/year. An average uplift rate of 2.2 to 4.2 mm/tear and 12.7 mm/year for the 410 m terrace at the vicinity of Luwuk on the east arm of Sulawesi and 0.6 mm/year at Buton Island.

The results are calculated from the elevation of Holocene terraces and the ages which related to the Quaternary sea-level changes curve.

The study incorporates many other research fields, such as earthquake seismicity, paleomagnetics, bathymetry, heatflow and gravity.

A geological synthesis is now being prepared and Professor Hartono is personally involved in this study.

2. Quaternary Geological Mapping

This programme is carried out by the Geological Research and Development Centre and the areas covered are alluvial plains. Maps are compiled on 1:50.000 scale.

A. Published maps

1. Quaternary Geologic Map of the Bekasi Quadrangle, Java
2. Quaternary Geologic Map of the Batujaya and Galian Quadrangle, Java

B. Reviewed maps

1. Quaternary Geologic Map of the Rengasdengklok and Sadari Quadrangle, Java
2. Quaternary Geologic Map of the Surabaya and Modung Quadrangle, Java
3. Qutarnary Geologic Map of the Pontianak Quadrangle, Kalimantan
4. Quaternary Geologic Map of the Jatibarang Quadrangle, Java
5. Quaternary Geologic Map of the Cilamaya Quadrangle, Java

C. Maps to be reviewed

1. Quaternary Geologic Map of the Semarang Quadrangle, Java
2. Quaternary Geologic Map of the Kubu Quadrangle, Kalimantan
3. Quaternary Geologic Map of Demak Quadrangle, Java

D. Map compilation in progress

1. Quaternary Geologic Map of the Sidoarjo Quadrangle, Java

E. Field survey and mapping in progress

1. Quaternary Geologic Map of Bandung Depression, Java

F. Field survey and mapping planned in 1987

1. Quaternary Geologic Mapping of Bandung Depression, Java
2. Quaternary Geologic Mapping of Pamanukan Quadrangle, Java.

3. Seismotectonics

This project is undertaken by the Geological Research and Development Centre. Areas studied are active faults and the accompanying seismicity.

The study has been carried out in the following area:

Sumatra:	Padang, Bengkulu and Lampung areas
Java:	Cimandiri, Leuwidamar, Saguling, Cirata, Karangnunggal and Citanduy in West Java; Majenang, Ungara, Kudus and Pati in Central Java Malang in East Java
Bali:	East Bali

4. Seafloor Geologic Mapping

Relevant to Quaternary geology is the study of the unconsolidated sediments on the seafloor undertaken by the Marine Geological Institute.

Several maps have been compiled from the following areas:

1. Emmery, K.O. (1969) Distribution pattern of sediments on the continental shelves of Western Indonesia.
2. Emmery, K.O. (1971) Buttom sediment map of Malacca Streit.
3. Hawkins, D.L. and Frazer, J.Z. (1976) Surface sediments of the East and Southeast Asian seas.
4. Jongsma, D. (1974) Marine Geology of the Arafura sea, Dept. of Min. Res. and Energy, Australia.
5. Neeb, G.A. (1942) Chart of the deep sea deposits of the eastern part of the East Indian archipelago.
6. Presetyo Hardi (1987) Contribution on the Marine geology and geophysics of the Banda sea and adjacent areas, MGI Atlas 1.
7. Prasetvo Hardi and Djoko Indriastomo (1984) Marine geology of the Medan Quadrangle Sumatera, MGI Atlas 2.
8. Whole Indonesian waters compiled by MGI, 1985, based on data from areas 1 to 7.

5. Study of seabottom samples in the framework of Snellius expedition.

Undertaken by MGI and Dutch institutions the objectives of the study are:

- Characterization of the Banda forearc environments actuofacies – fauna – sedimentology, geochemistry
- Actuo-micropaleontology of forearc to establish and improve paleobathymetric criteri
- Late Quaternary history of vertical movement
- Sediment dynamic of Flores, Sawu and Bali basins.

IV. TECTONICS AND GEOPHYSICS

IV A. GEOPHYSICS

by M. KONO

The importance of geophysical (and related) methods in geological sciences increased drastically over the past few decades. These include seismic methods (reflection seismology, earthquake source mechanism), gravity methods (Bouguer anomaly), magnetic methods (electromagnetic sounding, paleomagnetism), and so on. Since the advent of plate tectonics, this tendency strengthened, and there are newer fields of earth sciences such as marine geology in which geology and geophysics are the unseparable and indispensable elements.

Despite these tendencies, geophysics and geophysical methods are not at all well represented in the IGCP projects. This is partly due to the existence of joint geology-geophysics projects such as the ILP (International Lithosphere Project)

sponsored jointly by the IUGS and the IUGG. However, the earth's surface phenomena are consequences of deep-seated processes within the earth, as revealed by plate tectonics, and inclusion of geophysical elements in the IGCP projects will help obtaining better understanding of geological processes observed in the topmost layers of the earth. Future project proposers should be encouraged to employ more interdisciplinary approach to their problems.

Project 206 (Comparison of major active faults) started in 1983 is the only currently active project in the entire IGCP which contains considerable amount of geophysics in it. The projects aims to synthesize knowledge on the characteristics and neotectonic history of selected major faults of the earth. It has held meetings and field trips in areas with large faults (Median Tectonic Line in Japan, Tanlu fault in China), and continues to collect and compile data from other major faults (Alpine fault in New Zealand, etc.). As the outcome of this project, an atlas of maps and illustrations as well as a summary discussion volume on methods and results of the studies are going to be prepared.

PROJECT 206: A WORLDWIDE COMPARISON OF THE CHARACTERISTICS OF MAJOR ACTIVE FAULTS

Project leaders: R.C. BUCKNAM, DING GUOYU and ZHANG YUMING

DESCRIPTION

Information derived from studies of active faults provides essential data for evaluating regional earthquake hazards. The greatest interest in active faults as a major aspect of earthquake research, ranging from problems of long-term earthquake hazards to those of earthquake prediction, has resulted in a tremendous increase in the amount of information in recent years on the character of active faults.

Major faults undergoing contemporary or geologically recent deformation are a focus of study in many regions of the world. Studies of these faults provide critical insight into the nature of tectonic processes and rates of tectonic activity. As potential seismogenic sources, the faults are major keys to the evaluation of seismic hazards of the regions in which they occur. Yet, international forums to evaluate the general state-of-the-art in active fault research are scarce. Because of a variety of geological and geographical factors, information on the neotectonic character of any one fault is rarely comprehensive. In addition, the methods of study and the goals of the studies are often disparate, and the results scattered in numerous sources and in a variety of formats.

The objective of this project is the synthesis of current knowledge on the characteristics and neotectonic histories of selected major active faults. The synthesis will be developed in a way to facilitate the comparison and contrast of major active faults in a variety of tectonic settings and will be in two parts: an atlas of maps and illustrations for each fault zone, and a summary discussion volume of the methods and results of neotectonic studies of each fault zone.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Progress and achievements to date in this project are in two major areas: (1) the exchange of ideas and information through conferences and field trips, which is facilitated by international conferences and field trips, and (2) the compilation and exchange of maps and other field data on a variety of selected active faults.

A major accomplishment of the project to date has been the preparation of draft copies of compilations of data on the various faults under study and exchange of these compilations among the project participants. These data are serving as the basis for collaborative comparative studies of various faults by project participants. The following section lists the faults currently under study and briefly summarizes the general status of project work on these faults.

(1) Alpine Fault – New Zealand. A photo atlas of the Alpine fault has been compiled defining major characteristics of the fault. The project has served as a catalyst to refocus attention on the principal active fault in New Zealand. The Alpine fault is of major importance because of its characteristic rapid movement and hence short recurrence intervals of major earthquakes and its prominence in the tectonic history of the entire country. Other faults nearer population centers have been studied previously in detail because of their potential impact on towns and cities in New Zealand. In the past two years a major part of the Alpine fault in the southwest of the South Island has been investigated. Additional work is planned further north. Emphasis has been placed in recent work on obtaining age control of geomorphic features displaced by the fault so that the recent history of faulting and its hazard potential can be more closely evaluated.

(2) Chaman Fault – Pakistan: A geological map of the Chaman Fault Zone, considered to be a plate-bounding transform fault zone has been prepared at 1:2,000,000. Detailed geological maps on the main part of the fault in Pakistan have also been prepared showing rock types traversed by the fault and evidence of displacement along the zone.

(3) Cordillera Blanca Fault – Peru: An inventory of major scarps and recent seismic scarplets along this 200-km-long normal fault has been prepared from detailed 1:60,000-scale mapping of the fault zone. Analysis of kinematics of the fault zone shows that during Pliocene tensional stresses roughly normal to the fault strike were related to the development of the adjacent Callejon de Huaylas basin. During the Pleistocene, tensional stresses became more oblique to the fault strike; the basin ceased development and underwent erosion. Slip rates from cumulative Quaternary, late Pleistocene, and Holocene displacements indicate an average slip rate of about 0.7 mm per year. Similar to the Wasatch fault, U.S.A., there have been no historic large ($M \geq 6$) earthquakes on the fault.

(4) El Tigre, Las Chacras, Precordillera Oriental faults – Argentina. Several working groups have been formed to focus on active faulting in western Argentina. Seismological and photogeological data have been compiled for the El Tigre fault; geomorphic measurements, trench excavation and mapping, and mapping of the fault trace have been carried out along the eastern Precordillera fault. There have been staff and data interchanges between the Universities of Salta and San Luis Provinces to provide an integrated study on the Las Chacras fault system. Nine papers mentioning IGCP Project 206 involvement have been published or are in press. A regional meeting and field trip for South American participants were held in San Juan, Argentina, October 27-31, 1986.

(5) Himalayan Frontal Fault System – India, Nepal and Pakistan. An atlas is under preparation at a scale of 1:2,000,000 showing generalized topography, active fault traces with sense of displacement, and seismicity, including fault-place solutions for selected earthquakes. Collaborators have found that only the Himalayan Frontal Fault, located at the edge of the Subhimalayan foothills, shows consistent north-over-south displacement. Faults farther north commonly show north-side-down or strike-slip displacement, in contrast to the north-over-south displacement on the Main Boundary Fault and the Main Central Thrust, which are older. These findings are in accord with instrumental seismicity and fault-planes solutions.

(6) Huanghe-Shanxi Graben System – China
(7) Keketuohai-Ertai Fault
(8) Red River Fault
(9) Tancheng-Lujiang Fault
(10) Xianshihe Fault

Comprehensive and detailed draft atlases of each of these fault zones have been compiled from diverse data. Each provides a wide range of data on slip rates, tectonic setting and neotectonic history, geomorphic expression, and seismicity record. Detailed atlases for each of the zones are planned for formal publication.

A comparison of active fault scarps in the Western United States and north-central China was published in 1986 by three Chinese and three United States authors.

(11) Median Tectonic Line – Japan: Compilation of atlas sheets of the Median Tectonic Line and adjacent regions is well advanced and awaiting decisions on publication format. Japanese project members are participating as coeditors in the compilation of the 1:1,000,000-scale Quaternary map of Japan to be published by the Japanese Association for Quaternary Research, and the Geological Survey of Japan plans to compile a neotectonic map of Japan by March 1988.

A book on the Median Tectonic Line is also being prepared by the Japanese group.

(12) North and East Anatolian Faults – Turkey: Data for this project are being synthesized from 1:1000,000-scale maps prepared for a map of active and potentially active faults of Turkey at 1:2,000,000 scale. Project 206 has assisted in international presentation and discussion of these data. The Turkish working group plans to prepare geological maps of the North and East Anatolian fault zones by compiling available geological maps in 1987. Detailed studies, supported by isotope dating, are planned for a small study area of Quaternary deposits in the NAF or EAF areas.

(13) Wasatch Fault and San Andreas Fault – United States of America: Stimulated by Project 206, a review of current knowledge of the San Andreas fault of California got under way in spring 1986. Ten chapters are in preparation by a dozen authors from the U.S. Geological Survey, and first drafts are expected by December 1986. Present plans call for publication as a USGS Professional Paper in 1988.

Detailed surficial mapping along the Wasatch fault trace at scales of 1:24,000-1:50,000 supplemented locally by exposures in trenches across the fault, detailed seismicity data, regional and local high resolution seismic-reflection data have recently been collected as part of a focussed study of earthquake hazards along this 37-km-long intraplate normal-fault zone. These data, including derivative seismic-hazard maps, are the source for a comparative synthesis with the Cordillera Blanca fault in Peru and other normal-fault zones.

As part of the overall exchange of data and collaboration among project participants, a joint paper comparing the Alpine fault, Median Tectonic Line, North Anatolian fault, San Andreas fault, and the Tanlu fault is in preparation by participants in Project 206. Considerable background work, such as involved in the review of the San Andreas fault, has so far occupied most of the participants' time.

RELEVANCE OF PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

Understanding the nature and behavior of active faults and the methods used to study them is critical to evaluating earthquake hazards in any country where the threat of destructive earthquakes exists. This project will provide a catalog of data expressing the range of behavior associated with various types of active faults, permitting better generalized assessments of international earthquake hazards to be expected in countries where less detailed data on active faults are available. The project also provides a critical means of communication on current methods of study of active faults, particularly where the focus is on evaluation of earthquake hazards.

SELECTED REFERENCES

Bastias, H.E., Uliarte, E., and Perez, M., 1985, Desplazamiento de Rumbo en el sistema de fallamiento El Tigre borde occidental de Precordillera: Primeras Jornadas sobre geologia de Precordillera (San Juan), Actas 1, p. 221-225.

Berryman, K.R., Cutten, H.N.C., Fellows, D.L., Hull, A.G., and Sewell, R.J., Alpine fault reconnaissance survey from Arawata River to Pyke River, Southwestland New Zealand: (in review)

Farah, Abul, 1984, Earthquake risk in the Quetta area: Geological Survey of Pakistan, Min. Inf. Series No. 3.

Guo Shunmin, Zhang Jing, Li Xianggen, Xing Hongfa, Chan Tieniu, and Zhang Guowei, 1984, Fault displacement and recurrence intervals of earthquakes at the northern segment of the Honghe fault zone, Yunnan Provinces: Seismology and Geology, v. 6, no. 1.

Li Jialing, and Zheng, Langsun, eds., 1985, An excursion guide to Tanlu active fault in China: Seismological Bureau of Shandong Province, Seismological Office of Linyi, Shandong (Province), 39 p.

Martos, L., Bastias, H.E., 1985, Analisis de un sector de fallamiento inverso en la Precordillera Oriental: Primeras Jornadas sobre geologia de Precordillera (San Juan), Actas 1, p. 226-230.

Matsuda, T., and Kinugasa, Y., 1986, Characteristics and remarks of Quaternary tectonics (abs.): Programme and Abstracts of the Annual Meeting of Japan Association for Quaternary Research, no. 16, p. 15-16.

Okada, A., 1986, A fault outcrop along the Median Tectonic Line at Koyaguchi Town in Wakayama Prefecture, central Kii Peninsula: Active Fault Research, no. 2, p. 43-50.

Pandey, M.R., 1985, Seismic model of Central and Eastern Lesser Himalaya of Nepal: Journal of Nepal Geological Society, v. 3, December.

Sengör, A.M.C., Görür, N., and Saroglu, F., 1985, Strike-slip faulting and related basin formation in zones of tectonic escape: Turkey as a case study, in: Biddle, K.T., and Christie-Blick, Nicholas, Strike-slip deformation, basin formation, and sedimentation: Society of Economic Paleontologists and Mineralogists Special Publication, no. 37, p. 227-264.

Yeats, R.S., and Berryman, K.R., Northern South Island, New Zealand and Transverse Ranges, California – A tectonic comparison: Tectonics. (in press)

Yeats, R.S., and Nakata, Takashi, 1986, Active fault map of the Himalaya (abs.): Geological Society of America Abstracts with Program. (in press)

Zhang Buchun, Liao Yuhua, Guo Shunmin, Wallace, R.E., Bucknam, R.C., and Hanks, T. C., 1986, Fault scarps related to the 1739 earthquake and seismicity of the Yinchuan graben, Ningxia Huizu Zizhiqu, China: Seismological Society of America Bulletin. v. 76, p. 1253-1287.

IV. B. TECTONICS IN EURASIA

by A.K. SINHA

Asia and Europe cover a large portion of the globe so it is hardly surprising that there are five different projects in this sub-group. Each of the projects has got its specific aims and objectives. The vast extent of the global area, covering the events from Precambrian time in the Gondwana fragments up to the Jurassic geological evolution of eastern Asia, produces a different geological history than the Caledonide and Variscan events of the Alpine-Mediterranean mountain belts.

PROJECT 5: CORRELATION OF PRE-VARISCAN AND VARISCAN EVENTS IN THE ALPINE-MEDITERRANEAN MOUNTAIN BELT

Project Leaders: F.P. SASSI, H.W. FLUGEL and CH. SPASSOV

DESCRIPTION

Within the 4000-km-long Alpine-Mediterranean mountain belt, running from Morocco to Caucasus, more than a dozen Paleozoic areas and numerous smaller ones exist. They were affected not only by the Variscan and sometimes pre-Variscan events, but also by the Alpine orogenesis. The Variscan and pre-Variscan orogenic events dissected and dismembered the pre-Paleozoic and Paleozoic basements into numerous fragments, which were variously displaced. Furthermore, the Alpine orogenesis contributed significantly to make the situation even more complicated by means of tectogenesis, nappe emplacement, magmatism and metamorphism. As a consequence, the paleogeographic reconstruction of the Variscan and pre-Variscan basements of Neo-Europe represents a difficult problem. The characterization of each Palaeozoic and pre-Paleozoic domain occurring in the Alpine-Mediterranean belt, the reconstruction of all events recorded in them, their interregional correlations as well as the palynspatic restoration of these basements were the aims of the IGCP Project No. 5.

The project was carried out by 17 National Working Groups (each organized by a National Leader), and was articulated into 10 main themes (each led by two stimulators), and 8 geotraverses. For each main theme, there is an international team composed of one member from each country. Each international team proposed guidelines and criteria for homogenous advancement of research in the specific field and promoted special activities in that field, including international meetings of specialists.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

In a project of such a large size both as regards the area and the number of involved geoscientists, the achievements are to be considered not only from the scientific point of view, but also from the point of view of the IGCP policy.

1. Standardization of language – Within the framework of a scientific community which was both numerous but at the same time so heterogeneous the initial problem was inevitably that of adopting uniformity of language, standardized criteria of classification and interpretation, standardized methods of cartographic representation, common guidelines, etc. It is precisely in this field that IGCP Project No. 5, by means of initial efforts undertaken by international working groups, made significant advances, left stable traces, and gave rise to extensive exchanges of know-how among the various working groups involved.

2. Access to the local literatures – Another problem which immediately arose was that of making available, to the whole of our community, the great quantity of local geological data and ideas. Therefore, the project members had to consider existing literature, evaluate it crtically, and transfer the relevant data and ideas by means of review papers, stratigraphic columns, diagrams, and so on, in a very condensed but rigorous way. From this viewpoint, the series of reports on the pre-Alpine metamorphisms in various areas are to be mentioned: on the one hand, these reports critically summarize the existing data and evaluate their degree of reliability; on the other, they promote and suggest future research aiming at reaching specific goals. The metamorphic reports on Greece, Hungary and Spain have been published: the one on Austria is ready for the press, the one on Italy is in a state of advanced preparation, and those on Bulgaria, Czechoslovakia, Soviet Union, Turkey and Yugoslavia are being prepared.

3. New Research – Being and feeling involved in an international community, project members took on new research orienting their efforts toward the goals of the project. The result has been a great quantity of papers (about 1000), from authors of 17 different nationalities.

4. Newsletter – After the first few years of work project members realized that they needed an instrument allowing them to exchange scientific results rapidly. Thus, in 1979, the publication of IGCP No. 5 - Newsletter began. Six volumes have been published so far, one thousand copies of each. Furthermore a special issue has been published, it is the Guide Book devoted to Sardinia. These volumes were widely distributed. They offered many project members a chance to present their results to an international audience rapidly and free of charge.

5. Field Meetings – In order to stimulate long-distance comparisons and correlations, field meetings were organized on a

yearly basis, supported by different working groups. These were: 1977 Austria; 1978 Italy; 1979 Bulgaria; 1980 Yugoslavia; 1981 France and Spain; 1982 USSR; 1983 Yugoslavia; 1984 Greece; 1985 Czechoslovakia and finally 1986 Italy. A further field meeting is being organized in Turkey (1987). Many project members have thus been enabled to visit the most important pre-Alpine terrains and analyze, evaluate, compare and correlate pre-Alpine situations in different areas. The field meeting held in Sardinia was particularly important concerning both scientific results (53 papers, by authors from 13 different countries), and the number of participants (104, from 15 different countries).

6. Stratigraphic Correlations Forms (SCF) – These forms probably represent the most important result of the project. They are a schematic representation of the pre-Alpine situations existing in selected areas, described in terms of lithostratigraphy, fossil content, paleoenvironment, tectonoenvironment, magmatic events, metamorphic events, tectonics and mineralizations. They were compiled by the following predetermined criteria, and therefore provide correlatable information. The SCF s published so far are shown in the References. Not all the published SCF s are equally reliable or complete, in the sense that not all the selected localities could be studied in equal detail. However, all geologists can find now these types of data in IGCP literature and can attempt interregional correlations based on comparable pieces of information.

7. Scientific results – The numberous scientific problems which IGCP Project No. 5 has significantly advanced, some require special mention. They are (i) Hercynian history: numerous new data were obtained and the produced new ideas concerning the significance and development of the Hercynian event, so that its interpretation in southern Europe is not yet a simple extrapolation of the meso-European models. Furthermore, important results concerning the zonation of the Hercynian chains were obtained, and the reasons of this zonation were clarified.

(ii) The pre-Hercynian Paleozoic history of the Ordovician (Caledonian) event turns out to be clearly recorded in numerous south-European basements. Foliation-producing regional metamorphism, acific volcanic activity, emplacement of granitoid bodies, and sometimes tectonic activity were recognized to be the main processes developed during the Caledonian event in large parts of the south-European Paleozoic domains. This important result will certainly contribute to a new understanding of the old Paleozoic history in these areas.

SELECTED REFERENCES

Sassi, F. P., ed., with collab. D. Viscona, 1979, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 1, 202 p., Padova.

Sassi, F.P., ed., with collab. G. Zirpoli, 1980, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 2, 130 p., Padova.

Sassi, F.P., ed., with collab. S. Karamata, 1981, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 3, 168 p., Beograd.

Sassi, F.P., ed., with collab. I. Varga, 1982, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 5, 114 p., Bratislava.

Sassi, F.P., ed., with collab. T. Szederkényi, 1983, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 5, 285 p., Szeged.

Sassi, F.P., ed., with collab. M. Julivert, 1984, Newsletter, IGCP Project 5, vol. 6, 165 p., Barcelona.

Carmignani, L., Cocozza, T., Ghezzo, C., Pertusati, P.C., and Ricci, C.A., eds., 1986, Guide-Book to the Excursion on the Paleozoic Basement of Sardinia, Special Issue, 102 p., Pisa.

PROJECT 27: THE CALEDONIDE OROGEN

Project Leader: B.A. STURT and D.L. BRUTON

DESCRIPTION

This project, in its broadest context, deals with the evolution of the Caledonide orogen from the late Precambrian through the Devonian. It concerns all rock units that have been influenced by orogenic processes during this time interval. In order to establish the details of late Precambrian through Devonian evolution of the orogen, analysis of both earlier and later phenomena were considered. Project 27 was one of the most successful IGCP projects and it provided a comprehensive study of the Caledonide orogenic cycle of the northern part of Europe including Scandinavia, Greenland and England. There have been a large number of publications which will help an understanding of the events of this orogenic cycles in other parts of the world.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

At the first international project working group meeting in 1975, representatives from Canada, Denmark, France, Great Britain, Ireland, Norway, Soviet Union, Sweden, and the U.S.A. set the following aims for the project:

(1) To integrate knowledge of the orogen along its length and to set individual regions in focus.

(2) To coordinate a multi-disciplinary and multi-national effort by integrating ideas and concepts and to rationalize resources.

(3) Design a series of symposia and excursion programmes designed at updating knowledge of specific segments of the orogen and publish results in a series of symposia publications and field guide books.

Many of these aims have been achieved through the efforts of a number of specialist study groups responsible for the planning and production of thematic maps (scale 1:1 million) using common symbols. The planning and coordination of such maps was made possible at a series of workshops held in Dublin (Ireland) 1978, Blacksburg (USA) 1979, Uppsala (Sweden) 1981, Fredericton (Canada) 1982), Rabat (Morocco) 1983, Glasgow (U.K.) 1984. Thematic maps were produced for geophysics, basement and basement cover, deformation and tectono-stratigraphy, metamorphism, plutonism and volcanism, stratigraphy, sedimentology, faunas. Bi-national cooperation has led to the publication of maps between Canada and the USA (Williams 1978), Great Britain and Ireland (Harris 1985) and Norway and Sweden (Gee et al. 1985).

In addition to the published geophysical data, digital gravity and magnetic data sets have been compiled are are in use for new interpretational techniques that have defined variations in crustal thickness and the boundaries of terranes.

Studies of the basement in the orogen have allowed the recognition of two distinct categories:

1. Proterozoic and older crystalline rocks beneath the Caledonian cover sequences and also incorporated within the later orogenesis.

2. Intra-Caledonian basement, including ocean floor, formed before and during early Caledonian tectono-

thermal episodes and subsequently eroded to provide the substratum on which younger strata were deposited prior to the main orogenesis. This second category has been highlighted on the thematic maps depicting 'Time of Deformation'.

Previously accustomed to thinking in small areas, compilers have worked together and now recognize many distinct tectonic processes and a sequence of events representing the accretionary history of the orogen. Added support for this has come from the discovery of many new ophiolites and ensimatic island arc sequences, especially in Scandinavia, the correlation of a major late Cambrian to early Ordovician orogenic event throughout the belt and associated phases of subduction, obduction, metamorphism and faunal changes.

Detailed field mapping has led to the recognition of former insular sites and large emergent land masses within the Iapetus Ocean, each with fringing marine faunas clearly different from those inhabiting the continental margins of Laurentia, Baltica and Gondwana. This has led to the posing of new questions concerning Proterozoic orogens, most of which are still incompletely solved. Such questions are the size and polarity of Proterozoic orogens, the balance between continental accretion and reworking of older continental crust, the balance between right angle collision and oblique assemblage. Are some geodynamic processes, such as stretching of lithosphere and extensional orogens specific of Proterozoic terranes? What is the significance of large areas of granulite terranes? Is generation of large amounts of calc-alkaline magmas necessarily linked to subduction?

PROJECT 215: PROTEROZOIC FOLD BELTS

Project Leader: R. CABY

DESCRIPTION

The project aims to study the diversity of Proterozoic fold belts and to compare these eroded ranges with Panerozoic orogens. It includes a variety of international institutions which carry out major field activities in several developing countries. Tectonic studies are carried out on well exposed Proterozoic fold belts. The methods used are those of modern petro-structural studies supported by geochronological and geochemical investigations.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

Project 215 has been centered around field meetings together with Project 217. These give the participants an opportunity to examine well studied sections relevant to research on Proterozoic orogens, under the guidance of local experts.

In 1985, the first field meeting was held in Darwin, Australia, and it was focused on ensialic versus plate margin evolution of Proterozoic fold belts. An overview of the mid-Proterozoic evolution (1.9-1.7 Gyr) of northern Australia was presented by several Australian institutions involved in the project.

The model of the Bureau of Mineral Resources (BMR) requires basin formation by limited stretching of Archean lithosphere over polygonal-shaped upper mantle convection cells and magmatic underplating. More than 70 scientists followed one of the three excursions designed to establish the model. Most participants agreed that there are both important similarities and significant differences in Proterozoic terranes world wide, and that these may relate to different tectonic processes, such as those involved in the present plate tectonic regime.

Several contributions on crustal evolution of Canada and United States during the early Proterozoic favor a plate marginal model. Large scale thrust tectonics of two early Proterozoic orogens – the Wopmay orogen and the Cape Smith belt are now supported by modern petrostructural data. Himalayan-type nappes have also been described in northeast Brazil. Selected contributions have been published in Precambrian Research and other journals.

Work carried out in Africa by several scientists participating in the project was presented in 1985 at the 13th colloquium of African Geology held in St. Andrews, Scotland. More than 30 contributions on Proterozoic geology, petrology, and chemistry were presented. Many of them have been published in the special volume "African geology" edited by P. Bowden and O. Kinnaird.

In 1986, Projects 215 and 217 met at a field conference in Colorado which focused on the mid-Proterozoic (1.8 - 1.6 Gyr) crustal evolution of the southwest United States. One major feature of the terranes is the penecontemporaneous felsic and mafic volcanism, followed by intrusion of plutonic rocks. The geochemical and isotopic data give strong evidence for a major crust-formation event south of the Wyoming and Superior Archaean cratons, followed by late tectonic and younger anorogenic magmatic pulses between 1600 and 1350 Ma. There also seems to be a southern age decrease of deformation and metamorphism. A continental rift-type setting, or a back-arc spreading environment, is proposed for generation of these terranes, which may represent a continent-wide lateral accretion episode.

During the Colorado meeting, new results were presented concerning the crustal evolution of West Africa during 2.2 - 2 Gyr and 0.9 - 0.6 Gyr. The amount of tholeitic and calc-alkaline rocks reported here, as well as in eastern Africa, is consistent with various situations similar to those of the present plate tectonic regime (continental break up; oceanic environment; active continental margin) prior to continent-continent collision.

SELECTED REFERENCES

Fettes, D.J., and Harris, A.L., eds., 1986, Synthesis of the Caledonian rocks of Britain. NATO ASI Series C, Vol. 175, p. 350, D. Reidel Pub. Company, Dordrecht, Holland.

Gee, D.G., Kumpulainen, R., Roberts, D., Stephens, M.B., Thon, A., and Zachrisson, E., 1985, Scandinavian Caledonides. Tectonostratigraphic Map, Scale 1: 2,000,000 Sveriges Geol. Unders. Ser. Ba Nr. 35, Uppsala.

Gee, D.G., and Sturt, B.A., eds., 1985, The Caledonide Orogen-Scandinavia and related areas, Parts 1-2 and 3 maps. John Wiley and Sons Ltd.

Harris, A.L., ed., 1985, The nature and timing of orogenic activity in the Caledonian rocks of the British Isles, Geol. Soc. Mem. No. 9, p. 53 and 3 maps.
Harris, A. L. and Fettes, D.J., eds., Caledonian-Appalachian Orogen. Geol. Soc. Spec. Pub. (in press).
Phillips, W.E.A., and Johnson, M.R.W., 1980, Deformation and metamorphism in the Caledonide Orogen-introduction to thematic set of papers. J. Geol. Soc. 137, p. 217-327.
Schenk, P.E., ed., 1982, Regional trends in the geology of the Appalachian-Caledonian-Jercynian-Mauritanide Orogen. NATIO ASI Ser. C, Vol. 116, i-xii, p. 1-398. D. Reidel Pub. Company, Dordrecht, Holland.
Sturt, B.A. and Bruton, D.L., 1983, The Caledonide orogen: Project 27. Geological Correlation Spec. Issue, IGCP 1978-1982, p. 56-57.
Williams, H., 1978, Tectonic-lithofacies map of the Appalachian Orogen. Memorial University of Newfoundland, St. John's, Newfoundland, Map No. 1, scale 1:1,000,000 Map No. 1a, scale 1:2,000,000.

PROJECT NO. 224: PRE-JURASSIC GEOLOGICAL EVOLUTION OF THE EASTERN CONTINENTAL MARGIN OF ASIA

Project Leader: K. ICHIKAWA

DESCRIPTION

Project 224 aims at the correlation and better understanding of the pre-Jurassic processes of the various geotectonic units which form the present-day eastern margin of the Asian continent, but which were not contiguous in Paleozoic time. The Paleozoic-Triassic processes, particularly those of the Indo-Sinian, Aktyoshi and related movements are analyzed with reference to an interdisciplinary approach including (a) tectonism, (b) biotic distribution, (c) sedimentation, (d) igneous activity, (e) metamorphism and (f) resources.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The main activity of this new project was the organization in 1985 of working groups and the elaboration of a working programme for the period 1985-1989. The first ad hoc Working Group Meeting and Symposium were held in Tokyo, September 23-26, 1985. The meeting was attended by 30 participants from China, France, Japan, Korea, Malaysia, Thailand and USSR. K. Ichikawa and S. Mixutani were nominated as project leader and secretary general, respectively. The six major topics, given in the description, were agreed upon and convenors for these topics were nominated: (a) Tectonics (Guo, Lingzhi, China and Ichikawa, K., Japan), (b) Biotic distribution (Kim, Bong-Kyon, Korea and Hamada, T., Japan), (c) Sedimentation (Mizutani, S., Japan and Sun, Shu, China), (d) Igneous activity (Wang, Dezi, China and Yamada, T., Japan), (e) Metamorphism (Dobretsov, N.L., USSR and Suwa, K., Japan) and (f) Resources (Khoo, T.T., Malaysia and Kenshira, K., Japan). Programmes of approach for the respective topics were elaborated. National working groups for the project have been established in China, Japan, Republic of Korea, Malaysia, Philippines, USSR and Viet Nam. Representatives of some National Working Groups and national correspondents delivered report on current activities (China, France, Japan, Korea, Malaysia, Thailand, USSR). Furthermore, various research activities on pre-Jurassic evolution of eastern Asia was presented by participants in the Symposium. Most of these reports will be included in Report No. 1 of the IGCP 224.

During the Working Group Meeting the time span and areal extent of the project were discussed. It was agreed that emphasis should be placed on late Palaeozoic to Triassic events and that comparative studies of Precambrian to Paleozoic events among various ancient massifs in the area are also to be considered in order to understand the nature of the Permian-Triassic history of collision-accretion. Areal extent of the project was agreed to cover the Cathaysia-Proto Pacific realm. The northern boundary includes the margin of the Angara massif, while some areas "transitional" to the Gondwana-Tethyan realm will be included.

The meeting agreed to a working schedule of the project. It is divided into two phases. The first phase, first two or three years, will be chiefly devoted to field analyses of selected areas of respective regions by actions of National Working Groups which aim at multidisciplinary approach to topics of the project. International collaborations are also under progress among some of the participating institutions. In the second phase, inter-regional aspects of the project will be discussed and elaborated on the basis of activities during the first phase following continuous accumulation of basic data.

SELECTED REFERENCES

Caridroit, M., Ichikawa, K., and Charvet, J., 1985, The Ultra-Tamba zone of southwest Japan. Earth Science (Chikyu Kagaku), vol. 39, p. 210-219.
Guo, L., Shi, Y., Ma, R., Lu, H., Ye, S., Ding, Y., Chen, S., and Xia, B., 1985, Plate movement and Crustal Evolution of the Jiangnan Proterozoic Mobile Belt, Southeast China. Earth Sciences (Chiyku Kagaku), vol. 39, p. 156-166.
Hara, I., Hayasaka, Y., Maeda, M., and Miyamoto, M., 1985, Some problems of Paleozoic-Mesozoic tectonics in southwest Japan – Tectonics of metamorphic belts of high-pressure type (in Japanese with English abstract). Mem. Geol. Soc. Japan, No. 25, p. 109-126.
Hattori, I., 1985, Length-slow chalcedony in the chert clasts of the Jurassic Kanmuriyama conglomerates in the northwestern Mino Terrane, central Japan, indicates a pre-Jurassic evaporitic climate. Mem. Fac. Educ., Fukui Univ., Ser. II (Nat. Sci.) No. 35, p. 49-65.
Ichikawa, K., ed., 1985, MRT Newsletter, No. 1, 64 p. Osaka (in Japanese).
Ichikawa, K., Hada, S., and Yao, A., 1985, Recent Problems of Paleozoic-Mesozoic microbiostratigraphy and Mesozoic geohistory of southwest Japan (in Japanese with English abstract). Mem. Geol. Soc. Japan, No. 25, p. 1-18.
Ishiga, H., 1985, Age and Geologic Structure of Paleozoic-Mesozoic Formations in Tamba Belt, Southwest Japan (in Japanese with English abstract). Earth Science (Chikyu Kagaku), vol. 39, p. 31-43.
Ishii, K., Okimura, Y., and Ichikawa, K., 1985, Note on Tethys Biogeography with Reference to Middle Permian Fusultnaceans. Nakazawa, K., and Dickins, J.M. eds., The Tethys, p. 139-155, Tokay Univ. Press, Tokyo.
Isozaki, Y. 1985, Yasuba conglomerate and its mode of occurrence (in Japanese with English abstract). Jour. Geol. Soc. Japan, Vol. 91, p. 535-551.

Kato, M. 1985, Palaeozoic and Mesozoic strata of the Kitakami Mountains, Japan: An overview (in Japanese with English abstract). Mem. Geol. Soc. Japan, No. 25, p. 19-29.

Kimura, T., 1985, Paleozoic and Mesozoic Phytogeography of eastern Asia (in Japanese). Kagaku, Vol. 55, p. 717-724.

Kimura, T. and Kim, Bong-Kyon, 1984, Geological Age of the Daedong Flora in the Korean Peninsula and its Phytogeographical Significance in Asia. Proc. Japan Acad., Vol. 60, Ser.B., P. 337-340.

Kuroda, Y. and Yamada, T., 1985: Origin and Structure of Continental Crust (Granitic Layer) in the Japanese Islands. Recent Progress, Nat. Sci. Japan, No. 10, p. 73-79, Science Council of Japan, Tokyo.

Miyake, K. 1985, Permian olistostrome complex in the Katsuyama area, Okayama Prefecture, Southwest Japan (in Japanese with English abstract). Jour. Geol. Soc. Japan, Vol. 91, p. 463-475.

Mixutani, S., 1985; Tectonostratigraphic Terranes in the Japanese Islands and their Environs in east Asia. Geol. Soc. Australia Abstracts No. 14, Third Circum-Pacific Terrane Conference, Extended Abstracts, p. 156-158.

Okui, A. 1985, Polymetamorphism in the Hida metamorphic rocks of upper Katakai river area, Toyama Prefecture, central Japan (in Japanese with English abstract). Jour. Japan. Assoc. Mineral., Petrol., Econ. Geol., Vol. 80, p. 382-397.

Otsuka, T. 1985; Upper Paleozoic and Mesozoic strata in the northeastern part of the Mino Terrane, Nagano Prefecture, central Japan (in Japanese with English abstract). Jour. Geol. Soc. Japan, Vol. 91, p. 583-598.

Yamamoto, H. 1985; Geology of the late Paleozoic-Mesozoic sedimentary complex of the Mino Terrane in the southern Neo area, Gifu Prefecture and the Mt. Ibuki area, Shiga Prefecture, central Japan (in Japanese with English abstract). Jour. Geol. Soc. Japan, Vol. 91, p. 353-369.

Yao, A. 1985, Recent Advances of Geological Study of the Paleozoic-Mesozoic Complexes in the Chichibu Belt (in Japanese with English abstract). Earth Science (Chikyu Kagaku) Vol. 39, p. 44-56.

PROJECT 236: PRECAMBRIAN EVENTS IN THE GONDWANA FRAGMENTS

Project leader: D.J. Ellis

DESCRIPTION

The aim of this project is to correlate the major igneous, metamorphic and tectonic events in the Precambrian fragments of Gondwana, now represented by Sri Lanka, India, Australia, Africa, Malagasay and Antarctica, with emphasis on the East Gondwana fragments.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

In the field of igenous petrology, laboratory and field work was carried out on the dolerite dykes from Antarctica, Sri Lanka, India and Australia during 1986. Geochemical mineralogical, paleomagnetic and isotopic data were collected on these dykes in an internationally collective effort by participants from Britain, Australia, India and Sri Lanka. This information will be used to compare and correlate igneous activity in the once contiguous Gondwana fragments as chronostratigraphic markers in the correlation of geologic events.

Extensive field mapping and geological sampling programmes were undertaken on the Precambrian basement and Proterozoic mobile belt relations of numerous continents. A special effort was made by German, American, Australian and Sri Lankan geologists on the Highland-Vijayan Series as the tectonothermal evolution of the deep crust is a highlight of this project. Joint Indian Japanese and British projects on the structural and metamorphic geology of shear zones in southern India are near completion.

A collaborative project between B. Windley (University of Leicester) and the University of Madagascar has commenced on the metamorphic petrology of granulites and the tectonic development of the Precambrian of Madagascar from the Archaean to the Pan-African. The contrasting pressure-temperature time parths of evolution of the deep crust in basement and adjoining mobile belts is being investigated through projects on Antarctica, Western Australia, Sri Lanka, India and Tanzania. Collaborative projects between Japanese, American, Indian and British scientists on the Indian granulites; and between German, American, Australian and Sri Lanka scientists on the Sri Lankan granulites are noteworthy. The contrasting origins of charnockites is being studied by several groups. In particular, charnockitization due to CO_2 streaming is evident from India and Sri Lanka, whereas magmatic processes are evident from Antarctica. Isotopic studies particularly by national correspondents A. Kröner (Germany) and E.S. Grew (USA) by both conventional and ion microprobe techniques, will aid in comparisons of the evolution of the Gondwana fragments.

SELECTED REFERENCES

Ellis, D.J., in press, The origin and evolution of granulites in normal and thickened crusts. ***Geology***.

IV C. TECTONICS IN THE AMERICAS AND AFRICA

by V. RAMOS

Increased attention has been paid in recent years to many tectonic problems. Several have been the focus of attention for IGCP projects. A general shifting from stratigraphic and correlation projects to more complex programs which include larger amounts of tectonic and geophysical data is noticeable. As a result, increased understanding of the crustal evolution of some continental areas has been obtained.

It is interesting to observe that these achievements have not only been obtained in European, Asian and North American countries where such studies have traditionally been concentrated, but also from countries of the South American and African continents. The active participating of scientists in developing countries in projects involving tectonics and geophysics is partly the result of the Regional Meetings held for the IGCP which encouraged local interest and helped to prepare new project proposals in close conjunction with expertise from more developed countries.

Activities in tectonic projects were wide in scope and broad in geographic diversity. For instance, our knowledge of Phanerozoic tectonic processes is being extensively compared and contrasted with the record of the Proterozoic fold-belts (Project 215). Recent developments in Western Canada and Colorado (USA), where extensive horizontal shortening was assumed, are being contrasted with the more fixistic views developed in Australia and Southern Africa. As a result of that plate tectonic concepts have been analyzed and applied to these regions as far back as the Early Precambrian.

A good example of the application of those concepts can be seen in the results of Project 164 (Pan African crustal evolution). This project started with the correlation of Precambrian geotectonic units in the Arabian and Nubian shield. The recognition of dismembered ophiolite complexes, of calc-alkaline magmatic rocks, and of an important Late Precambrian deformation permitted us to interpret the evolution of Eastern Africa in terms of a collisional orogeny. This is an important result of the project, not only on scientific grounds, but also for the direct impact it will have on the modelling of ore deposits using concepts of plate tectonics.

The tectonic interest in the African continent extends activities and interests in the Precambrian crustal evolution. As for instance, the Project 227 (Magmatism and evolution of extensional regional of the African Plate) which is devoted to a study of rifting processes in one of the most classical regions of the world: the East African Rift System. Recent efforts among English and French-speaking African countries to understand the volcanic evolution in time and space, the structure, tectonics and geophysical characteristics are yielding important results. For instance, new concepts, which are entirely different from the previously accepted ones, help to understand the transition from continental tholeites to alkalic volcanics. These new findings were complemented by a multidisciplinary approach to learn by indirect geophysical methods the shapes and depths of some magmatic chambers. The results of the projects are being also applied to other extensional regions of the African Plate.

Several IGCP projects are focussed on tectonic and related problems in the Americas. For instance Project 192 (Cambro-Ordovician of Latin America) has succeeded in reconstructing the ancient border of West Gondwana, and opened the recognition of several Early Paleozoic terranes docked during the Devonian to the active margin of Gondwanaland. As a result of the continued efforts of Projects 193 (Siluro-Devonian of Latin America) and Project 211 (Late Paleozoic of South America and its tectonic settings) new hypotheses have been formulated for the origin of the South American continental plate. Extensive amalgamation of terranes produced the Northern Andes (Colombia and Ecuador) and the Central Andes (Chile and Argentina) during the Early Paleozoic. Those projects also highlighted the continental accretion of the Madre de Dios Terrane, and Patagonia (Southern South America) to Gondwanaland during Permian times.

Efforts to identify the possible terranes along the Circum-Atlantic realm were recently undertaken by Project 233 (Terranes in the Circum-Atlantic Paleozoic orogens). Initial studies began in the North Atlantic in order to discuss and analyze the accretion and amalgamation of different terranes in several parts of Western Europe as well as in North America. Present work is being carried out in Mauritania in order to recognize the possible allochthonous terranes of Western Africa accreted to the continent in the Late Paleozoic. The results of these studies, which are based on sound scientific grounds, are provoking new ideas and hypotheses for finding accreted terranes in the Circum-Atlantic realm.

Tectonic aspects of large faults of South America have been considered by Project 202 (Megafaults of South America) which have focussed multidisciplinary studies on North and South America. The interactions among different blocks in the Northern Andean Cordillera as a result of the accretion of some oceanic volcanic arcs during the Meso-Cenozoic, which is still in the process of amalgamation, has produced intensive wrench faulting in Colombia and Venezuela. These movements are expressed as longlasting lineaments which still concentrate active horizontal movements. On the other hand, Project 202 focussed the active movement of the Southern Cordillera megafaults such as the Atacama and Ilquine-Ofqui wrench faults related to periods of oblique subduction or transduction of oceanic crust under the South American crust.

Renewed efforts have been paid to Andean Evolution by Project 249 (Andean magmatism and its tectonic setting). This project, a successor of Project 120 (Magmatic evolution of the Andes), has shifted the main field of interest and the objectives of the previous one. Special attention is now paid to the geochemical constraints of the different tectonic settings recognized since Early Phanerozoic times. Although the project is only going into its second year many new ideas have been presented related to the trench-ward shifting of magmatic belts during Paleozoic and Meso-Cenozoic times.

PROJECT 164: PAN AFRICAN CRUSTAL EVOLUTION

Project Leader: A. AL-SHANTI

DESCRIPTION

The aim of this project is to apply modern laboratory techniques and detailed field study of the Pan African crystalline rocks of Arabia, Africa and America and to determine their structural and compositional evolution and the causes of mineralization.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The main results of this project were presented in 1984 in a 632 page book, prepared by more than a hundred authors who made an excellent synthesis of the present knowledge of the Pan African Evolution of the Arabian-Nubian Shield. Geochemical and geochronological data establish a precise chronostratigraphic correlation of the different geotectonic units of Saudi Arabia, Egypt, Somalia and Sudan. Field observations, geochemical analyses and detailed structural studies permit reconstruction of the tectonic evolution of the Pan African event. This was interpreted, using modern plate tectonic concepts, as a result of the collision of Arabian craton against Gondwanaland (present African plate). The concentration of oceanic crust on the Arabian Plate, possibly representing a mosaic of several microplates, is testified by the development of a magmatic arc, which lasted from approximately 1000 Ma. up to C. 550 Ma. The conceptual model established is fundamental to an understanding of the volcanogenic massive sulfide mineralization of the area. On the other hand, the uranium mineralization related to granite emplacement was tested by airborne methods together with Sn, Ta, W, Be, Li and F. It can be concluded that the project brought together many scientists of different disciplines to tackle a common problem: the Pan African Evolution and its relation with the important associated mineralization.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

The advances obtained through the participation of local and foreign scientists, using modern concepts and techniques, not only increased the understanding of the different processes, but also increased the ability of local earth scientists to undertake future work in the area.

PROJECT 202: MEGAFAULTS OF SOUTH AMERICA

Project Leader: F. HERVE

DESCRIPTION

The aim of the project was to compile geoscientific data and to promote ongoing and future studies related to major faults in South America. The focus was on establishing the nature and magnitude of fault displacement, periods of activity, and their relation to major geologic processes such as intrusion, mineralization, orogenesis and plate interactions. Other expected results included insights on the genesis of fault zone rocks, quantitative information on the thermal structure and geothermal activity along megafaults and an assessment of the related geological hazards.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

A main initial result of the project was the contacts established between people who had previously worked on the subject isolatedly. A definition of the concept of megafaults was produced, which appeared in Thiele (1984).

Two main categories of megafaults based on their geological context were distinguished:

- Megafaults developed in the Brazilian Shield and platform areas of the continent;
- Megafaults developed in the Andean region.

Each of these groups has different geological evolution and requires different approaches to its study and comprehension.

Megafaults in nuclear South America: Major lineaments, some of them thousands of kilometers long, have been identified in the Brazilian platform, especially since the advent of remote sensing imagery. Many of these structures are referred to by Sadowski and Motidome (in prep.), who have classified them into transcurrent faults, overthrusts and fold belts around the craton, Phanerozoic distension features, suture zones and lineaments of unknown origin. Gravity anomaly patterns are spatially related to sutures between crustal blocks, old features that were reactivated in the Phanerozoic with accumulative displacements up to 750 km in some of them.

Reactivation, or continuous tectonic activity along certain megafaults, has controlled the paleogeography and deposition of Cambrian and Ordovician sequences in the Argentine precordillera (Baldis et al., 1984) and can at present be recognized because of marked linear topographic features associated with them.

De Graff (1985) produced evidence to indicate that the western edge of the Paraná basin was a site of NE-SW extension during late Mesozoic time, generating at least two NW trending zones of tectonic subsidence, each over 200 km long. The subsidence of the basement reached at least 2 km, and Paleozoic strata were downfaulted into the basins and buried by late Mesozoic-early Cenozoic sediments which filled the depressions. Alkalic igneous rocks 100 to 150 Ma old are associated to these structures, and they span the time when South America separated from Africa suggesting that the grabens are a manifestation of the breakup of Gondwana, far away from the site of final separation.

Oil exploration has benefited from the recognition of large megastructures in the platform areas. An example of this was the identification by Szatmári (1984) of the Tacutu-Pisco megafault, which led to the disovery of gas fields along its strike, where phanerozoic movements produced folds in Jurassic sequences of the Amazon basin. In Bolivia, a geophysical-geological program helped to identify megafaults, which bound crustal blocks that then became targets for oil and gas exploration by the YPFB, state run oil company.

The main megafaults in the South American platform have NE and NW trends. These directions apparently developed in Precambrian times, and have persisted into Mesozoic and Tertiary events. It is only when approaching the Andes that typical meridional structures of the Andean orogen have an importance and overprint the NE and NW directions. Some of the latter develop across the Andes and reach the Pacific coast, as has been documented by Salfity (1985).

Megafaults along the Andes: The Andean orogen displays megafaults which roughly parallel the continental margin along most of its length. Some of them are mentioned below.

The Liquiñe-Ofqui megafault extends north along almost 1000 km from the South America – Antarctica – Nazca triple point, presently located at 45° S. It runs mainly through the north patagonian batholith, resetting early Cretaceous plutons to Miocene K-Ar ages, and allowing the intrusion of huge Miocene batholiths along its trace. Small monogenic quaternary volcanoes aligned on the fault as well as hot springs, indicate the structure is still a channel way for magmas and hydrothermal fluids. Gravimetric studies have shown that a considerable negative anomaly is located over the fault zone. Plaeomagnetic studies (García, 1986) indicate that clockwise rotation of microplates has occurred east and west of the fault zone affecting rocks as young as 3 or 4 Ma. The data support the idea that rocks west of the Liquiñe-Ofqui have been transported northward 400 to 500 km in the last 50 Ma. This movement has been at least of 100 km since the late Tertiary, as indicated by the sedimentary sequence of the Golfo de Penas pull apart basin which originated at its southern end. Different explanations for the origin of the structure have been suggested by Forsythe & Nelson (1985), which favor an indentor mechanism related to the subduction of segments of the Chile Rise, as opposed to a rupture in relation with a NE oblique subduction of oceanic lithosphere beneath South America as favoured by Hervé (1976) and Beck (in press).

Between 21°S and 30°S extends the Atacama fault zone, which is composed of two curved segments which meet west of the coastline at Taltal. The linearity of the 1000 km long feature was generally considered to be produced by transcurrent movements, which remained undocumented until M. Hervé (pers. comm.) showed 30 km of left lateral movement wherethe fault cuts and displaces a Cretaceous pluton. The total displacement is supposed to be much larger. The main activity of the fault appears to be in the Early Cretaceous when milonitic shear belts were developed decoupling a plutovolcanic belt to the west from a back arc depositional basin. It has been a matter of controversy if the fault is really active at present. Scarps in young Pleistocene deposits are considered to be related to suffosion processes (Naranjo, in prep.) active in this arid part of the Andes, and not to tectonic movements.

Mineral deposits are located along the Atacama fault zone and on the intersection of faults of this NS system with others oblique to the coastline, as has been shown by a thorough study of the relation of lineaments and mineral deposits on satellite imagery (Tidy 1984).

Indentor driven or oblique subduction driven, the Atacama fault system was a long lived active feature, from the early Cretaceous to the Miocene, or maybe to the present.

In the northern Andes of Ecuador, Colombia and Venezuela a complex system of megafaults has developed, absorbing the stresses associated to the Nazca South America-Caribbean plate interactions. Contrary to what happens in the Central and Southern Andes, here there has been accretion of oceanic blocks during the Meso-Cenozoic, and the megafaults, sutures and/or transcurrent in character, have played a role in these major tectonic processes.

The apparent limit between the oceanic blocks that constitute the coastal area N of 3°S Lat. is the vertical submeridian Dolores-Guayaquil megafault (DGM). However, Megard et al. (1986) have shown that the suture is a thrust fault zone dipping 60° to 80° E, along which the continent overrides the oceanic blocks. South of 2°S the trace of the suture is independent to DGM that swings to the southwest. DGM appears thus as a major transcurrent fault superimposed over a previous megafault which is the true suture. Similar geologic processes can be identified in Colombia, for example in the Cauca-Romerol system (Toussaint & Restrepo, in prep.).

It appears well established that these megafaults have a long history which is continued in some of them until today. Neotectonic studies in S Peru (Sebrier et al., 1985) have observed EW trending faults, related to a NS extension which affect the high Andes and the coast areas. However compressional structures are observed in the subandean zone east of the Andes, a manifestation of present day W to E subduction in the area.

The most active faults in the Andes appear to be present in the subandean belt, as has been well documented at least in Argentine and Peru. The El Tigre megafault (Bastias, 1985) extends for 800 km in a NS direction, east of the Cordillera frontal. It has transported high laterally Triassic deposits for more than 100 km, and is the site of important seismic activity during the present century.

FUTURE ACTIVITIES

Increased knowledge of the nature, magnitude and age of the activity of the megafaults is required, to be able to assess their influence in major geologic processes and the geologic hazard related to them. The application of geophysical methods to their study, e.g. paleomagnetism, microseismic surveys, will probably be increased in the near future. An integration of their activities to general models of plate interaction and orogenesis would be most desirable.

SELECTED REFERENCES

Baldis, B., Beresi, M., Bordonaro, O. and Vaca, A. (1984). The Argentine Precordillera as a key to Andean Structure. Episodes, 7, 3, 14-19.

Bastís, H. (1985). Fallamiento cuaternario en la región Sismotectónica Precordillera. Ph.D. dissertation, Univ. Nac. de San Juan, Argentina, unpublished.

Beck, M. (in press). Paleomagnetic data from active plate margins of South America. Jour. South Amer. South Sci.

De Graff (1985). Late Mesozoic Crustal extension and rifting on the western edge of the Paraná basin, Paraguay. In: GSA Abstr. with Programme 98th Annual meeting, Orlando. Oct. 28-31, p. 560.

Forsythe, R. & Nelson, E. (1985). Geological manifestations of Ridge Collision: Evidence from the Golfo de Penas-Taitao Basin, Southern Chile. Tectonics, 4, 5, 447-495.

García, A. (1986). Paleomagnetic reconnaissance of the "Region de los Lagos", Southern Chile, and its tectonic implications. M.S. Thesis, Western Washington University, 127 p.

Hervé, M. (1976). Estudio geológico de la Falla Liquiñe-Reloncaví en el área de Liquiñe: antecedentes de un movimiento transcurrente (Provincia de Valdivia). Actas, I Congr. Geol. Chileno, Stgo., Chile, B39-B56.

Megards, F., Lebrat, M. & Maurier, T. (1986). Las suturas entre bloques exóticos y continente en el Ecuador y Norte del Perú. Comunicaciones, 37, 17-30.

Naranjo, J. (in prep.). Interpretación de la actividad cenozoica superior a lo largo de la zona de falla Atacama, norte de Chile. Rev. Geológica de Chile.

Sadowski, G. & Motidome, M. (in prep.). Brazilian megafaults. Revista Geológica de Chile.

Salfity, J. (1985). Lineamientos transversales al rumbo andino en el noroeste argentino. IV Congreso Geológico Chileno, 2, 119-137, Antofagasta.

Sebrier, M., Mercier, J.L., Megard, F. et al. (1985). Quaternary normal and reverse faulting and the state of stress in the Central Andes of Southern Peru. Tectonics, 4, 739-780.

Szatmári, P. (1984). Tectonismo da faixa de dobramentos do Jurua. 2do Simposio Amazónico, Manaus, Brazil.

Thiele, R. (1984). Características y objetivos del Proyecto Megafallas de Sud América del Proyecto PICG 202. Communicaciones. 34, 9-10, Santiago.

Toussaint, J. & Restrepo, J. (in prep.). Límite de placas y acortamientos recientes en los Andes Colombianos entre los paralelos 5°N y 8°N. Revista Geológica de Chile.

PROJECT 227: MAGMATISM AND EVOLUTION OF EXTENSIONAL REGIONS OF THE AFRICAN PLATE

Project Leaders: R.T. LUBALA and A.B. KAMPUNZU

DESCRIPTION

The project envisages multidisciplinary research of the magmatism and evolution of rift zones in the African Plate, and their comparison with analogous magmatic provinces in the world. Its main objectives are:

(1) to study the petrological and geochemical characteristics of tholeitic, transitional, alkaline and peralkaline magmas of rift zones in anorogenic and orogenic settings (from the Precambrian to the Quaternary);

(2) to define magmatic markers allowing the characterization of the rate of evolution of sedimentary basins in view of possible applications in economic geology;

(3) post-graduate training of young scientists in developing countries as well as developed ones, with a view to new ideas concerning the magmatism of rift zones.

SUMMARY OF ACHIEVEMENTS

The project was launched in September, 1985, during the 13th Colloquium in African Geology held in Scotland. A second major meeting was organized in August 1986 in Lubumbashi. A result of this last meeting was a series of papers emphasizing the relationship between tectonic settings and magmatism. They dealt with the separation of South America and Africa and with the more recent magmatism related to the development of the African Rift Valley. Economic aspects such as diamond and ring complexes in Africa were also covered.

The project has organized field trips such as the one to Kivu in August, 1986. There, the participants were able to closely examine one of Africa's most active volcanoes, the Nyamuagira, which began erupting and formed a new cone in 10 days. Detailed sampling of the new lava flows of this western rift volcano were made.

The project not only has been devoted to the active rift system, but also encompasses the rift settings related to the opening of the Atlantic Ocean, as well as other previous extensional regimes that affected the African Plate.

RELEVANCE OF THE PROJECT TO DEVELOPING COUNTRIES

The project is a good example of a program with a strong interaction with industrial countries that was developed by third world scientists. The interaction benefits not only the participants of developing countries but also provides access to one of the most classical areas of rifting processes.

APPENDIX 1

LIST OF IGCP PROJECTS (1983 - 1987)
(84 PROJECTS)

No. Title (duration of project)/Project Leader

4/ Triassic of the Tethys realm (1974-1982; OET 1983-1984):
H. Zapfe, Erdwissenschaftliche Kommission der Österreichischen Akademie d. Wissenschaften, Postgasse 7, A-1010 Wien, Austria.

5* Correlation of Prevariscan and Variscan events of the Alpine-Mediterranean mountain belts (1976-1986; OET 1987):
H.W. Flügel, Geological Institute, Heinrichstrasse 4, Graz, Austria.
F.P. Sassi, Institute of Mineralogy and Petrology, University of Padova, Corso Garibaldi 37, I-35100 Padova, Italy.
C. Spassov, Geological Institute, Bulgarian Academy of Sciences, ul. Ac. G. Bonchev, bl. II, 1113 Sofia, Bulgaria.

22* Precambrian in younger fold belts (1974-1980; OET):
V. Zoubek: Institute of Geology and Geotechnics, Czechoslovak Academy of Sciences, v. Holešovickach 41, CS-182 09 Praha 8, Czechoslovakia.

24 Quaternary glaciations in the Northern hemisphere (1974-1983):
V. Šibrava (until 1982)
J. Macoun (in 1983), Geological Survey of Prague, Malostranské námésti 19, 111 21 Prague 1, Czechoslovakia.

25 Stratigraphic correlation of the Tethys-Parathethys Neogene (1974-1983):
J. Seneš, Geological Institute, Slovak Academy of Sciences, Dubravska cesta, 88625 Bratislava, Czechoslovakia.

27 The Caledonide Orogen (1974-1985)
B.A. Sturt, Geological Survey of Norway, Leiv Eiriksons vei 39, P.O. Box 3006, N-7001 Trondheim, Norway.

29* Precambrian-Cambrian boundary (1974-1984; OET 1985-1987):
J.W. Cowie, Department of Geology, University of Bristol, BS8 1RJ, United Kingdom.

32* Stratigraphic correlations between sedimentary basins in the ESCAP region (1974-1982; OET):
ESCAP: Mineral Resources Section, Natural Resources Division, United Nations Building, Rajadamnern Avenue, Bankok 10200, Thailand.

41 Neogene-Quaternary boundary (1974-1984):
K.V. Nikiforova, Geological Institute, USSR Academy of Sciences, Pyzhevsky per. 7, 109017 Moscow, USSR.

No. Title (duration of project)/Project Leader

53* Ecostratigraphy (1974-1984; OET 1985-1986):
A.J. Boucot, Department of Geology, Oregon State University, Corvallis, Oregon 97331, USA.

58* Mid-Cretaceous events (1974-1982; OET 1983-1985):
R.A. Reyment, Palaeontologiska Institutionen, Uppsala Universitet, Box 558, S-751 Uppsala, Sweden.

60* Correlation of Caledonian stratabound sulphides (1974-1983; OET):
F.M. Vokes, Geologisk Institute Norges tekniske høgskole, 7034 Trondheim – NTH, Norway.

86 East European Platform (S.W. Border) (1974-1986):
K.B. Jubitz, Zentralinstitut für Physik der Erde, Akademie der Wissenschaften der DDR, Rudower Chaussee 5, 1199 Berlin.

91 Metallogeny of the Precambrian (1974-1985):
V.I. Kazansky, Institute of Ore Deposits, Petrography, Mineralogy and Geochemistry, Academy of Sciences of the USSR, 35 Staromonetny per., 109017 Moscow, USSR.

92 Archaean geochemistry (1974-1983):
A.M. Goodwin, Department of Geology, University of Toronto, Canada.

108/* 144 Precambrian of West Africa and its correlation with Eastern Brazil (1975-1983; OET 1984-1985):
I. Yacé, Department of Earth Sciences, University of Abidjan, O4 BP 322, Abidjan 04, Côte d'Ivoire.

111 Genesis of manganese ore deposits (1975-1985):
S. Roy, Department of Geological Sciences, Jadavpur University, 99/5/10, Ballygunge Place, Calcutta 700032, India.

120 Magmatic Evolution of the Andes (1975-1985):
E. Linares: Instituto de Geocronología y Geología Isotópica (INGEIS), Pabellón 2, Ciudad Universitaria, 1428 Buenos Aires, Argentina.

128* Late Cenozoic magnetostratigraphy (1976-1982; OET)
G.J. Kukla and N.D. Opdyke, Lamont-Doherty Geological Observatory, Palisades N.Y. 10964, USA.

129 Lateritization processes (1975-1983):
Geological Survey of India, 27 Jawaharlal Nehru Road, Calcutta 70016, India.

146 River flood and lake-level changes (1976-1984):
R. Paepe and L. de Meyer, Belgian Geological Survey, Jennerstraat 13, B-1040 Brussels, Belgium.

* IGCP Project 'On-Extended Term' (OET)

No. Title (duration of project)/Project Leader

148* Quantitative stratigraphic correlation techniques (1976-1983; OET 1984-1986):
F.P. Agterberg, Geological Survey of Canada, 601 Booth Street, Ottawa, Canada K1A OE8.

154 Global exchange and processing of information in geochemistry (1977-1983):
H. de la Roche, BRGM, B.P. 6009, 45060 Orléans, France.
J.M. Stussi, CRPG, B.P. 20, 54501 Vandeuvre-les-Nancy, France.

156 Phosphorites (1977-1988):
P.J. Cook and J.H. Shergold (until 1983).
S.R. Riggs, Geology Department, East Carolina University, Greenville, N.C. 27834, USA.
W.C. Burnett, Oceanography Department, Florida State University, Tallahassee, Fla. 32306, USA.

157 Early organic evolution and mineral and energy resources (1977-1987):
M. Schidlowski, Max-Planck-Institut für Chemie, Saarstrasse 23, Postfach 3060, D-6500 Mainz, Federal Republic of Germany.

158 Palaeohydrology of the temperate zone (1977-1987):
L. Starkel, Polish Academy of Sciences, Institute of Geography, Department of Geomorphology and Hydrology, 31-018 Krakow, ul. sw. Jana 22, Poland.
B. Berglund, Lund University, Dept. of Quaternary Geology, Tornavegen 13, S-223 63 Lund, Sweden.

160 Precambrian exogenic processes (1977-1986):
K. Laajoki, University of Oulu, Department of Geology, Linnanmaa, SF-90570 Oulu, Finland.

161 Sulphide deposits in mafic and ultramafic rocks (1977-1987):
A.J. Naldrett (until 1986).
H. Papunen (in 1987), Institute of Geology and Mineralogy, University of Turku, SF-20500 Turku 50, Finland.

163 Design and generation of a world data base for igneous petrology (1977-1984):
F. Chayes, Geophysical Laboratory, 2801 Upton Street, N.W., Washington, D.C. 20008, USA.

164 Pan-African crustal evolution (1978-1984):
A. Al-Shanti, Faculty of Earth Sciences, King Abdulaziz University, P.O. Box 1744, Jeddah, Saudi Arabia.

165 Regional stratigraphic correlation of the Caribbean (1983-1987):
J.L. Yparraguirre, Centro de Investigaciones Geológicas Oficios No. 154, e/Amargura y Tte Rey, Apartado Postal 167, La Habana 1, Cuba.

166 Correlation of coal-bearing formations (1978-1986):
P.P. Timofeev, Geological Institute of the USSR, Academy of Sciences, Pyzhevsky per. 7, 109017 Moscow Zh. 17, USSR.

No. Title (duration of project)/Project Leader

169* Geotectonic evolution and metallogeny in the Eastern Mediterranean and Western Asia (1979-1984; OET 1985):
S. Janković, Geoloski-rudarska fakultet, Djusina 7, YU 11000 Belgrade, Yugoslavia.
W.E. Petrascheck, Erdwissenschaftliche Kommission der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, A-1010 Wien, Dr. Ignaz-Seipel Platz 2, Austria.

171 Circum-Pacific Jurassic (1981-1985; OET 1987):
G.E.G. Westermann, Department of Geology, McMaster University, 1280 Main Street West, Hamilton, Ontario, Canada L8S 4M1.

174 Geological events at the Eocene-Oligocene boundary (1980-1985):
Ch. Pomerol, Laboratoire de Géologie des Bassins Sédimentaires, Tours 14-15, 4e étage, 4 place Jussieu, 75230 Paris Cedex 05, France.

175* Chronostratigraphical precision (1981-1983; OET 1984-1985).
N.F. Hughes, Department of Earth Sciences, University of Cambridge, Downing Street, Cambridge CB2 3EQ, United Kingdom.

179 Stratigraphic methods as applied to the Proterozoic record (1981-1986):
J. Sarfati, Centre géologique et géophysique, USTL, Place Eugène Bataillon, 34060 Montpellier Cedex, France.
N. Clauer, Université de Strasbourg, Centre de Sédimentologie et de Géochimie de la Surface, 1 rue de Blessing, 67000 Strasbourg, France.
M.A. Semikhatov, Geological Institute, Academy of Sciences of the USSR, 7 Prinjevski sin, Moscow, USSR.
G.M. Young, Geology Department, University of Western Ontario, London, Ontario, Canada N6A 57B.

183* West African Mesozoic and Cenozoic correlations (1981-1985; OET 1986-1987)
M. Moullade (until 1984).
B. Peybernes (from 1985), Laboratoire de Géologie Sédimentaire & Paléontologie, 39 Allée Jules-Guesde, 31062 Toulouse Cedex, France.
O.S. Adegoke, Department of Geology, University of Ife, Ile Ife, Nigeria.

184 Palaeohydrology of low latitude deserts (1981-1985)
C.R. Lawrence, Geological Survey of Victoria, Office of Minerals & Energy, 140 Bourke Street, Melbourne, Vic. 3000, Australia.

187 Siliceous deposits (1982-1986)
J.R. Hein, U.S. Geological Survey, Branch of Pacific Marine Geology, 345 Middlefield Rd., MS 99, Menlo Park, California 94025, USA.

191 Cretaceous paleoclimatology (1982-1986)
E.J. Barron, Rosenstiel School of Marine and Atmospheric Sciences, Division of Marine Geology and Geophysics, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami, Fl. 33149-1098, USA.

No. Title (duration of project)/Project Leader

192 Cambro-Ordovician development in Latin America (1982-1987):
F.G. Aceñolaza: Facultad de Ciencias Naturales, Instituto Superior de Correlación Geológica, Universidad Nacional de Tucumán, Miguel Lillo 205, 4000-Tucumán, Argentina.
B. Baldis (until 1986).
O. Bordonaro (in 1987). Universidad Nacional de San Juan, 5400 San Juan, Argentina.

193 Siluro-Devonian of Latin America (1982-1987)
M.A. Hünicken, Academia Nacional de Ciencias, C.C. 36, 5000 Córdoba, Argentina.

195 Ophiolites and lithosphere of marginal seas (1982-1986):
L. Beccaluva, Istituto di Mineralogia dell'Università, Via Mezzocannone 8, 80134 Napoli, Italy.
N.A. Bogdanov, Institute of Lithosphere, Academy of Sciences, 22 Staromonetny, Moscow 109180, USSR.

196 Calibration of the Phanaeorozoic time scale (1983-1987):
G.S. Odin, Département de Géologie dynamique, Université Pierre et Marie Curie, 4 place Jussieu, 75230 Paris Cedex 05, France.
N.H. Gale (until 1986).
A.J. Hurford (in 1987), Laboratory for Isotope Geology, University of Berne, Erlachstrasse 9A, CH-3012 Berne, Switzerland.

197 Metallogeny of ophiolites (1982-1986; OET 1987-1988):
S. Karamata, Faculty of Mining and Geology, University of Belgrade, Djušina 7, 11000 Belgrade, Yugoslavia.
N.J. Page, US Geological Survey, Branch of Resource Analysis, MS 941, 345 Middle Field Road, Menlo Park, California 94025, USA.

198 Evolution of the northern margin of the Tethys (1983-1987):
M. Rakús, Dionýz Stúr Institute of Geology, Mlynská Dolina 1, 817 04 Bratislava, Cezechoslovakia.

199 Rare events in geology (1983-1987):
K.J. Hsü (until 1986).
S. Sun (in 1987), Institute of Geology, Academia Sinica, P.O. Box 643, Beijing, China.

200 Sea-level correlations and applications (1983-1987):
P.A. Pirazzoli, CNRS-INTERGEO, 191 rue St. Jacques, 75005 Paris, France.

201 Quaternary of South America (1983-1987)
H.H. Camacho (until 1985).
K. Suguio (from 1986), Universidad de São Paulo, Instituto de Geociências, Cidade Universitaria, C.P. 20899 CEP 01498 São Paulo, Brazil.

No. Title (duration of project)/Project Leader

202* Megafaults of South America (1983-1986; OET in 1987)
F. Hervé, Departamento de Geología y Geofísica, Facultad de Ciencias Físicas y Matemáticas, Universidad de Chile, Casilla 13518, Correo 21, Santiago de Chile, Chile.

203 Permo-Triassic events of the Eastern Tethys and their intercontinental correlation (1983-1987).
Z. Yang, Beijing Graduate School, Wuhan College of Geology, Chengfu Rd., Beijing 100083, China.
J.M. Dickins, BMR, P.O.B. 378, Canberra City, ACT 2601, Australia.
W.C. Sweet, Department of Geology, Ohio State University, Ohio 43210, USA.

204 Precambrian evolution of the Amazonian region (1983-1987):
W. Teixeira and C.C.G. Tassinari, Instituto de Geociencias – USP, Cidade Universitaria, Caixa Postal 20.899, CEP 01498, São Paulo. Brazil.

206 Comparison of major active faults (1983-1987):
R.C. Bucknam, US Geological Survey, Denver Federal Center, P.O. Box 25046, Mail Stop 966, Denver, Colorado 80225, USA.
G.Y. Ding and Y.M. Zhang, State Seismological Bureau, Fuxing Ave. No. 63, Beijing, China.

210* Continental sediments in Africa (1983-1987; OET in 1988)
C.A. Kogbe, ROCK VIEW International, Tour Onyx, 10 rue Vandrezanne, 75644 Paris Cedex 13, France.
E. Klitzsch, TU Berlin, Institut für Geologie und Paläontologie, Hardenbergstr. 42, D-1000 Berlin 12.
J. Lang, Centre des sciences de la terre, Université de Bourgogne, 6 bld. Gabriel, 21100 Dijon, France.

211 Late Palaeozoic of South America (1984-1988):
A.J. Amos and S. Archangelsky, Depto de Ciencias Geológicas, Facultad de Ciencias Exactas y Naturales, Univ. de Buenos Aires, Pabellón 2, Ciudad Universitaria, 1428 Buenos Aires, Argentina.

215 Proterozoic fold belts (1984-1989):
R. Caby, Centre Géologique et Géophysique, USTL, Place Eugène Bataillon, 34060 Montpellier Cédex, France.

216 Global biological events in earth history (1984-1989):
O.H. Walliser, Geologisch-Paläontologisches Institut, Goldschmidt-Str. 3, D-3400 Göttingen, Federal Republic of Germany

217 Proterozoic geochemistry (1984-1988):
K.C. Condie, Department of Geoscience, New Mexico Institute of Mining and Technology, Socorro, New Mexico 87801, USA.

No. Title (duration of project)/Project Leader

218 Quaternary processes and events in South-East Asia (1984-1988):
N. Thiramongkol, Department of Geology, Faculty of Science, Chulalongkorn University, Bangkok 10500, Thailand.
B.K. Tan (until 1986).
H.M.S. Hartono, Marine Geological Institute (MGI), Jalan Dr. Junjunan 236, Postbox 215, Bandung 40174, Indonesia.

219 Comparative lacustrine sedimentology through space and time (1984-1988):
K. Kelts, EAWAG-ETH Geology, CH-8600 Dübendorf, Switzerland.

220 Correlation and resource evaluation of the tin and tungsten granites in South-East Asia and the Western Pacific region (1984-1988);
S. Suensilpong, Department of Mineral Resources, Rama VI Road, Bangkok 10400, Thailand.
T. Nozawa, 3-5-7 Tsurumaki, Setagaya, Tokyo, Japan 154

224 Pre-Jurassic evolution of Eastern Asia (1985-1989):
K. Ichikawa, Department of Geoscience, Faculty of Science, Osaka City University, 3-3-138 Sugimoto, Sumiyoshi-ku, Osaka 558, Japan.

226 Correlation of manganese deposits to palaeoenvironments (1986-1988):
S. Roy, Department of Geological Sciences, Jadavpur University, 99/5/10 Ballygunge Place, Calcutta 700019, India.
B.R. Bolton, Department of Geology and Geophysics, The University of Adelaide, G.P.O. Box 498, Adelaide, South Australia 50001, Australia.

227 Magmatism and evolution of extensional regions of the African plate (1985-1989):
A.B. Kampunzu, Université d'Aix-Marseille III, Laboratoire de Pétrologie, rue Henri Poincaré, 13397 Marseille Cedex 13, France.
R.T. Lubala, Laboratoire de Pétrologie, Université de Lubumbashi, B.P. 1825, Lubumbashi, Zaire.

233 Terranes in the Circum-Atlantic Palaeozoic orogens (1985-1989):
J.D. Keppie, Department of Mines and Energy, P.O. Box 1087, Halifax, Nova Scotia B3J 2X1, Canada.
R.D. Dallmeyer, Department of Geology, University of Georgia, Athens, Georgia 30602, USA.

235 Metamorphism and geodynamics (1985-1989):
L.L. Perchuk, Institute of Experimental Mineralogy, USSR Academy of Sciences, 142432 Chernogolovka, Moscow District, USSR.
M. Brown, School of Geological Sciences, Kingston Polytechnic, Penrhyn Road, Kingston upon Thames KT1 2EE, United Kingdom.

No. Title (duration of project)/Project Leader

236 Precambrian events in the Gondwana fragments (1985-1988):
D.J. Ellis, Department of Geology, The Australian National University, G.P.O. Box 4, Canberra, ACT 2601, Australia.

237 Floras of the Gondwanic continents (1986-1990):
O. Rösler, Rua Nossa Senhora de Fátima 45, Capão do Imbuia, 80000 Curitiba, PR, Brazil.

239 Exploitation of IGCADAT (1985-1989):
F. Chayes (until 1986).
J. Frizado (from 1987), Department of Geology, Bowling Green State University, Bowling Green, Ohio 43403, USA.

242 Cretaceous of Latin America (1986-1990:
W. Volkheimer, PRIBIPA, Casilla de Correos 131, 5500 Mendoza, Argentina.
J.A. Salfity, Universidad Nacional de Salta, Buenos Aires 177, 4400 Salta, Argentina.

245 Non-marine Cretaceous correlations (1986-1989):
N.J. Mateer, 1467 N. 17th, Laramie, Wyoming 82070, USA.
Chen Pei-Ji, Nanjing Institute of Geology and Paleontology, Academia Sinica, Nanjing, China.

246 Pacific Neogene events in time and space (1986-1990):
R. Tsuchi, Geoscience Institute, Faculty of Science, Shizuoka University, Shizuoka 422, Japan.

247 Precambrian ore deposits related to tectonic styles (1986-1990):
V.I. Kazansky, Institute of Ore Deposits, Mineralogy and Geochemistry, Academy of Sciences of the USSR, 35 Staromonetny per., 109017 Moscow, USSR.

249 Andean magmatism and its tectonic settings (1986-1990):
M.A. Parada, Departamento de Geología y Geofísica, Universidad de Chile, Casilla 13518, Correo 21, Santiago, Chile.
C.W. Rapela, Centro de Investigaciones Geológicas, Universidad de la Plata, Calle 1 No. 644, 1900 La Plata, Argentina.

250 Regional crustal stability and geological hazards (1986-1987)
Chen Qingxuan, Institute of Geomechanics, Chinese Academy of Geological Sciences, Fahuasi, Xijiao, Beijing, China.

250 Past and future evolution of deserts (1987-1991):
N. Petit-Maire and B. Dieng, Laboratoire de géologie du Quaternaire, CNRS, Case 907 – Luminy, 13288 Marseille Cedex 9, France.

254 Metalliferous black shales (1987-1991):
J. Pasava, Geological Survey of Prague, Malostranské nám. 19, 11821 Prague 1, Czechoslovakia.

No. Title (duration of project)/Project Leader

255 Kibaran metallogeny (1987-1991)
W. Pohl, Institute of Geology, Technical University, P.O. Box 3329, D-33 Braunschweig, Federal Republic of Germany

257 Precambrian dyke swarms (1987-1991):
H.C. Halls, Department of Geology, University of Toronto, Erindale Campus, Mississauga, Ontario, Canada L5L 1C6.

260 Earth glacial record (1987-1991):
M. Deynoux, Laboratoire de Pétrologie, Université de Poitiers, 40 av. Recteur Pineau, 86022 Poitiers Cedex, France.

261 Stromatolites (1987-1991):
R.V. Burne, Baas Becking Laboratory, P.O. Box 378, Canberra City, 2601, Australia.

262 Tethyan Cretaceous correlation (1987-1991)
G. Császár, Hungarian Geological Survey, Népstadion ut 14, Pf. 106, H-1142 Budapest, Hungary.
H.A. Kollmann, Naturhistorisches Museum, Burgring 7, Postfach 417, A-1014 Wien, Austria.

264 Remote sensing spectral properties (1987-1991):
G.L. Raines, U.S. Geological Survey, 913 National Center, Reston, Va. 22092, USA.

APPENDIX 2

PARTICIPATION IN IGCP PROJECTS (1985-1986)

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

AFRICA	5	27	29	53	58	60	86	91	1984/85 108/144	111	120	148	156	157	158	160	161	165	166	169	171	174	1984 175	179	183	* 184	187	191	192	193	195	196
Angola																									●							
Benin									●																●							
Burkina Faso									●																							
Burundi																●																
Cameroon									●																							
Central African Republic																									●							
Chad																																
Comores																																
Congo									●																●							
Ethiopia													●												●							
Gabon									●																●							
Ghana									●																							
Guinea-Bissau																									●							
Ivory Coast									●★																●							
Kenya													●															●				
Liberia									●								●								●							
Madagascar																																
Mali									●																							
Mauritania									●																							
Niger									●																							
Nigeria									●				●												●▲							
Rwanda																																
Sao Tome and Principe																																
Senegal									●																●							
Sierra Leone									●																							
Tanzania													●	●		●									●							
Togo									●																●							
Zaire									●																●							
Zambia													●																			
Zimbabwe																																
South Africa			●										●			●	●															

* No activity in 1985-86
★ Project Leader ▲ Project Co-leader ■ Participation confirmed by NC report 1986 ● Project report

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

AFRICA (continued)	197	198	199	200	201	202	203	204	206	210	211	215	216	217	218	219	220	224	226	227	233	235	236	237	239	242	245	246	247	249	250	Total
Angola																																1
Benin				●						●		●																				5
Burkina Faso																																1
Burundi																				●												2
Cameroon																				●												2
Central African Republic																																1
Chad										●																						1
Comores				●																												1
Congo				●																												3
Ethiopia	●			●						●																						5
Gabon				●																												3
Ghana																																1
Guinea-Bissau																																1
Ivory Coast				●																●												4
Kenya				●						●						●				●									●			7
Liberia				●																												4
Madagascar														●						●		●										3
Mali												●								●												3
Mauritania																					●											2
Niger										●																						2
Nigeria				●						●▲		●		●						●												8
Rwanda																				●												1
Sao Tome and Principe				●																												1
Senegal	●			●								●					●			●	●											8
Sierra Leone				●																	●											3
Tanzania												●		●									●						●			8
Togo																																2
Zaire										●		●								▲●▲												5
Zambia												●		●						●		●		●								6
Zimbabwe														●								●							●			3
South Africa				●										●					●	●		●		●								10

* No activity in 1985-86
★ Project Leader ▲ Project Co-leader ■ Participation confirmed by NC report 1986 ● Project report

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

ARAB STATES	5	27	29	53	58	60	86	91	108/144	111	120	148	156	157	158	160	161	165	166	169	171	174	175	179	183	184	187	191	192	193	195	196
Algeria	●								●											●					●							
Egypt								●					●												●		●					
Iraq													■														●	●			●	
Jordan													●																			
Kuwait																									●							
Libya																						●			●							
Moroco	●	●	●																						●							
Qatar																									●							
Saudi Arabia												●													●							
Somalia																									●							
Sudan																																
Syria													●												●						●	
Tunisia													●							●		●			●							
P. D. R. Yemen																																

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

ARAB STATES	197	198	199	200	201	202	203	204	206	210	211	215	216	217	218	219	220	224	226	227	233	235	236	237	239	242	245	246	247	249	250	Total
Algeria				●						●		●		●																		8
Egypt				●								●		●						●		●									●	10
Iraq																															■	5
Jordan																				●												2
Kuwait																				●					●							3
Libya																																2
Moroco				●						●									●		●											8
Qatar																																1
Saudi Arabia																																2
Somalia													●							●												3
Sudan										●										●												2
Syria				●									●																			5
Tunisia				●																												5
P. D. R. Yemen													●																			1

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN	5	27	29	53	58	60	86	91	108/144	111	120	148	156	157	158	160	161	165	166	169	171	174	175	179	183	184	187	191	192	193	195	196
Argentina			●■								●▲	●	●■								●	●		■	●			●	▲▲ ●■	★● ■		●
Bermuda																																
Bolivia											●																		●	●		
Brazil									●		●	●		●											●			●	●	●		
Chile											●		■●								■●				●				■●	■●	●	
Colombia											●		●								●						●		●	●	●	
Costa Rica												●	●					●									●					
Cuba													■				●	■ ★●			●											
Dominican Republic													●																			
Ecuador											●		●																●			
French Guyana																																
Guatemala													●																			
Guyana									●																							
Haiti													●																			
Honduras													●																			
Jamaica													●■					■														
Mexico													●			●					●	●					●		●			
Nicaragua																		●														
Panama																											●					
Paraguay																														●		
Peru											●										●						●		●	●		
Suriname													●																			
Uruguay																											●		●	●		
Venezuela											●		■					■			●	●							●■			

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN	197	198	199	200	201	202	203	204	206	210	211	215	216	217	218	219	220	224	226	227	233	235	236	237	239	242	245	246	247	249	250	Total
Argentina	●			●■	●■	●			●■		▲▲ ●■	●												●		▲▲ ●■	●			■ ▲●	●	24
Bermuda				●																												1
Bolivia					●	●					●															●				●		8
Brazil				●	●★	●		▲▲			●	●		●							●	●		●★	●	●			●			21
Chile	●				●■	● ★■					■●													●	●■	●■		●■		■ ●▲		16
Colombia	●					●					●										●			●				●		●		14
Costa Rica																										●		●				6
Cuba													■													■						6
Dominican Republic																																1
Ecuador											●															●		●		●		7
French Guyana					●			●																								2
Guatemala	●																															2
Guyana								●																								2
Haiti																																1
Honduras																																1
Jamaica				●■																												3
Mexico				●																●	●							●				10
Nicaragua																																1
Panama				●																												2
Paraguay					●						●															●						4
Peru				●	●	●					●															●		●		●		12
Suriname																																1
Uruguay				●	●	●					●															●						8
Venezuela	●■			●	●■			●■			●										●			●					■	●		15

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

NORTH AMERICA AND EUROPE	5	27	29	53	58	60	86	91	108/144	111	120	148	156	157	158	160	161	165	166	169	171	174	175	179	183	184	187	191	192	193	195	196
Albania																																
Austria	■▲●			●■	●			●							●■					■▲●		●					●■	●			●■	
Belgium													●	●	●				●			●										●
Bulgaria	▲■▲							●							▲■			●	●■	●		●■					●■	●			●■	
Byelorussian SSR				●■			●■								■	■																
Canada		●	●■	●■		●		●■	●	●	●	●■★	●■	●	●■	●■	●■★		●■		●■★			●■▲			●■	●			●■	
Cyprus										●							■														●■	
Czechoslovakia	●■	●		●■			●■	●							●■		■		●■						●		■					
Denmark		●	●			●		●				●		●	●	●	●											●				●
Finland			●					●					●	●	●■	●■★	●■							■								
France	●	●	●			●		●	●		●	●	●■	●	●■	●	●	●■	●■	●■	●	●■★	■	▲▲	■▲●		●■	●			●	■▲●
German Democratic Republic							●■★	●■										●														
Germany, Federal Republic of	●■		●		●■		●■		●■		●		●■	●■★	●■	●■		●■		●	●■	●■		■		■	●■	●■	■	■		●■
Greece	●																			●											●	
Hungary	●■									●■		●			●■		●	●	●			●						●				
Ireland		■●										●											●				●					
Israel												●	●	●		●											●					
Italy	■▲●	●				●						●			●					●		●■			●		●				■▲●	●
Luxembourg																																
Netherlands								●				●			●		●		●								●					●
Norway		●★	●			●★		●				●			●	●	●							●			●					●
Poland		●	●				●■	●						●■	●▲■				●		●■	●					●	●				
Portugal						●																●			●							
Romania	●						●								●				●	●		●										
Spain	●■		●			●							●								●	●			●		●■					●
Sweden		●	●	●	●★	●	●			●		●			●▲■		●■							●				●			●
Switzerland	●■											●	●		●■						●		●			●	●			■●	●▲■
Turkey	●																			●											●	
United Kingdom	●■	●■	●■★			●	●	●	●	●■	●	●	●■	●■	●■	●■	●■	●■	●■		●	●	●	●■			●	●			■●	●
Ukrainian SSR										■					■	●■			■			■					■					
United States		●	●	●★		●		●	●			●	▲●	●	●	●	●	●	●		●			●			●★	★			●	●
USSR	●■		●	●■			●■	●★	●	●		●	●■		●■	●		●	●★	●	●	●■	●	●■▲			●	▲			●■▲	●
Yugoslavia	●■							■		●■					●■		●		●■	■▲●		●■					●■				●■	

★ Project leader ▲ Project Co-leader ■ Participation confirmed by NC report 1986 ● Project report

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

NORTH AMERICA AND EUROPE (continued)	197	198	199	200	201	202	203	204	206	210	211	215	216	217	218	219	220	224	226	227	233	235	236	237	239	242	245	246	247	249	250	Total
Albania	●																															1
Austria	●■	●■	●				●■						●■								●■											16
Belgium				●									●	●						●												10
Bulgaria	●	●■	●											■								■										15
Byelorussian SSR																						●■										5
Canada	●■		●■	●■			●■					●■	●■	●■	●	●■				●	▲■ ●	●		●			●	●	●■	●	●	38
Cyprus	●■			●■																											■	6
Czechoslovakia		●■ ★								■			●■								●■	●							●■			16
Denmark				●									●	●		●																15
Finland				●■										●■								●■							●			12
France	●	●		▲■ ●		■	■		●	▲■ ●		●■ ★	●	●				●		●■		●		●	●		●			●■		42
German Democratic Republic																				●									●			5
Germany, Federal Republic of		●■	●■	●■	■	■		■		B■	■	●■	●■ ★	●■		●■				●■	■	●■	■	●■			●■			■	●■	42
Greece	●			●																		●										6
Hungary		●					●■												●■			●			●■							14
Ireland				●■																●	●■	●■										8
Israel			●	●									●	●								●			●							11
Italy	●		●■	■			●■									●				●	●	●			●							20
Luxembourg													●																			1
Netherlands			●	●			●						●	●										●					●			14
Norway				●										●							●											13
Poland		●■	●■	●									●■			●■					●■	●										18
Portugal				●																	●				●							6
Romania	●		●											●													●					10
Spain	●		●■	●■			●■						●			●■				●■	●■				●■		●					19
Sweden				●								●■	●	●■							●■	●■		●					●			21
Switzerland	●	■●	■▲ ●	●■			■			■			●■			●■ ▲						●■										19
Turkey	●			●					●				●			●									●							9
United Kingdom	●■		■	●■		●	■		●■	●■		●■	●■	■	●■	●	●■		●	●	●■	●▲	●	●■	●■		●■	●■	■	●■	●■	50
Ukrainian SSR			■																													7
United States	●▲	●	●	●		●	●▲		●▲			●	●	●★		●		●	●	●	●▲	●	●	●	●★		●▲	●	●	●	●	44
USSR	■●		●■	●■			●	■					●■	●■			●			●		■▲ ●					●	●	●■ ★			35
Yugoslavia	●■ ▲			●■			■						●■			●■				●■		●■			■							18

★ Project Leader ▲ Project Co-leader ■ Participation confirmed by NC report 1986 ● Project report B = Berlin.

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

ASIA AND OCEANIA	5	27	29	53	58	60	86	91	108/144	111	120	148	156	157	158	160	161	165	166	169	171	174	175	179	183	184	187	191	192	193	195	196
Australia		■	●■		■	●		●■		■		●	●■	●■		●■	●■		■		●	●■		●■			●■	●■	■		●■	●■
China			■●	●				●■				●	■●	●		●			■●			●		●			●	●				●
Fiji																																
Hongkong																																
India			●					●		●★		●	●■	●					●		●	●					●				●	●
Indonesia													●								●	●										
Iran								●					●									●									●	
Japan					●	●						●			●	●			●■		■	●					●■				●	●
Korea, Republic of																											●					
Malaysia												●									●						●					
Mongolia													●									●										
Nepal													●																			
New Zealand													●								●	●					●	●				●
Pakistan													●	●																		
Papua New Guinea																					●											
Philippines													●																			
Singapore																																
Sri Lanka												●				●																
Thailand													●						●		●											
Viet Nam								■					●■		■		■		●		●■	●■										

Participation in IGCP Projects: 1985-1986

ASIA AND OCEANIA (continued)	197	198	199	200	201	202	203	204	206	210	211	215	216	217	218	219	220	224	226	227	233	235	236	237	239	242	245	246	247	249	250	Total
Australia	●■	■		●■	■		●■▲		■			●		●■	●	●■	●■		■▲●	●■	■	●■	●■	●■	●■	■	●■	●■	●■		●■	43
China	●		●■	●■			●▲■		●▲■				●	■●	■●		■●	■●	●								●▲	●	■●		●★■	28
Fiji																									●			●				2
Hongkong				●														●														2
India	●			●			●		●			●■	■	●■	●■	●■			■▲●				●■	●■	●		●■		●■			27
Indonesia				●					●						●▲		●											●				8
Iran	●						●									●						●						●				9
Japan				●■					●				●		●		●■▲	●■★	●			●	●■		●		●	●■★			●	24
Korea, Republic of				●													●	●									●	●				6
Malaysia				●			●								●▲		●	●				●						●				10
Mongolia																																2
Nepal									●								●															3
New Zealand				●			●		●								●										●	●				12
Pakistan	●			●					●				●															●				7
Papua New Guinea				●																								●				3
Phillipines															●			●										●				4
Singapore															●													●				2
Sri Lanka				●																			●									4
Thailand				●			●						●		●▲		●▲	●										●			●	11
Viet Nam				●								●■	■	●■	●■		●■	●■		■		●■	●■		●■			●■				19

4 XC/4 approuvé

Deuxième plan à moyen terme (1984-1989)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

4 XC/4 approuvé

Deuxième plan à moyen terme (1984-1989)

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Publié en 1983
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75700 Paris

Composé dans les ateliers de l'Unesco
sur traitement de texte
Imprimé dans les ateliers de l'Unesco

Printed in France
© Unesco 1983

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 7

PREMIERE PARTIE

LA PROBLEMATIQUE MONDIALE ET LES ORIENTATIONS DU PLAN A MOYEN TERME (1984-1989) 21

Résolution 4 XC/1/01 60

DEUXIEME PARTIE

GRAND PROGRAMME I. REFLEXION SUR LES PROBLEMES MONDIAUX ET ETUDES PROSPECTIVES 65

Programme I.1 Etudes et recherches sur les problèmes mondiaux 66
Programme I.2 Etude prospective internationale 68

Résolution 4 XC/2/01 70

GRAND PROGRAMME II. L'EDUCATION POUR TOUS 73

Programme II.1 Généralisation de l'éducation : développement et rénovation de l'enseignement primaire et intensification de la lutte contre l'analphabétisme 78
Programme II.2 Démocratisation de l'éducation 80
Programme II.3 Education des adultes 82
Programme II.4 Egalité des chances des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation 84
Programme II.5 Extension et amélioration de l'éducation dans les zones rurales 86
Programme II.6 Promotion du droit à l'éducation de groupes particuliers 87

Résolution 4 XC/2/02 89

GRAND PROGRAMME III. LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HOMMES 93

Programme III.1 Etudes sur la communication 98
Programme III.2 Circulation libre et diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information ; accroissement des échanges de nouvelles et de programmes 100
Programme III.3 Développement de la communication 102

Résolution 4 XC/2/03 105

GRAND PROGRAMME IV. CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE L'EDUCATION 109

Programme IV.1 Contribution à la formation et à la mise en oeuvre des politiques d'éducation et renforcement des compétences nationales en matière de planification, de gestion, d'administration et d'économie de l'éducation 112

Programme IV.2 Les sciences de l'éducation et leur application à la rénovation du processus éducatif 113

Programme IV.3 Politiques et méthodes de formation des personnels de l'éducation 115

Programme IV.4 Moyens et infrastructures - systèmes d'information, espaces éducatifs et industries pédagogiques 116

Résolution 4 XC/2/04 119

GRAND PROGRAMME V. EDUCATION, FORMATION ET SOCIETE. 121

Programme V.1 Education, culture et communication. 127

Programme V.2 Enseignement des sciences et de la technologie 129

Programme V.3 Education et monde du travail 131

Programme V.4 Promotion de l'éducation physique et du sport 133

Programme V.5 Enseignement supérieur, formation et recherche 135

Programme V.6 Action en vue d'une meilleure intégration des activités de formation et de recherche 136

Résolution 4 XC/2/05 139

GRAND PROGRAMME VI. LES SCIENCES ET LEUR APPLICATION AU DEVELOPPEMENT. 143

Programme VI.1 Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine des sciences exactes et naturelles. 148

Programme VI.2 Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine de la technologie et des sciences de l'ingénieur. . . . 150

Programme VI.3 Recherche, formation et coopération internationale dans quelques domaines clés de la science et de la technologie. 152

Programme VI.4 Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine des sciences sociales et humaines 154

Programme VI.5 Recherche, formation et coopération régionale et internationale dans quelques domaines clés des sciences sociales et humaines. 156

Résolution 4 XC/2/06. 159

GRAND PROGRAMME VII. SYSTEMES D'INFORMATION ET ACCES A LA CONNAISSANCE 163

Programme VII.1 Amélioration de l'accès à l'information : technologies modernes, normalisation et interconnexion des systèmes d'information. . . . 166

Programme VII.2 Infrastructures, politiques et formation nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée 168

Programme VII.3 Systèmes et services d'information et de documentation de l'Unesco 170

Résolution 4 XC/2/07 172

GRAND PROGRAMME VIII. PRINCIPES, METHODES ET STRATEGIES DE L'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT. 175

Programme VIII.1 Etude et planification du développement. 179
Programme VIII.2 Coopération avec les Etats membres en vue de l'identification de projets prioritaires pour le développement 181
Programme VIII.3 Mise en oeuvre de l'action pour le développement 182

Résolution 4 XC/2/08 185

GRAND PROGRAMME IX. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIETE 189

Programme IX.1 Etude et amélioration des rapports entre la science, la technologie et la société 192
Programme IX.2 Politiques de la science et de la technologie 194

Résolution 4 XC/2/09 199

GRAND PROGRAMME X. ENVIRONNEMENT HUMAIN ET RESSOURCES TERRESTRES ET MARINES 201

Programme X.1 L'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques. 203
Programme X.2 Risques naturels 205
Programme X.3 Ressources en eau 206
Programme X.4 L'océan et ses ressources. 207
Programme X.5 Aménagement des régions littorales et insulaires 209
Programme X.6 Aménagement du territoire et ressources terrestres 210
Programme X.7 Systèmes urbains et urbanisation 212
Programme X.8 Le patrimoine naturel 214
Programme X.9 Education et information relatives à l'environnement 215

Résolution 4 XC/2/10 217

GRAND PROGRAMME XI. LA CULTURE ET L'AVENIR 223

Programme XI.1 Patrimoine culturel 230
Programme XI.2 Identité culturelle et relations interculturelles. 233
Programme XI.3 Création et créativité. 235
Programme XI.4 Développement culturel et politiques culturelles 237

Résolution 4 XC/2/11 240

GRAND PROGRAMME XII. ELIMINATION DES PREJUGES, DE L'INTOLERANCE, DU RACISME ET DE L'APARTHEID. 245

Programme XII.1 Etudes et recherches sur les préjugés, l'intolérance et le racisme 252

Programme XII.2 Action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication 254
Programme XII.3 Lutte contre l'apartheid 255

Résolution 4 XC/2/12 257

GRAND PROGRAMME XIII. PAIX, COMPREHENSION INTERNATIONALE, DROITS DE L'HOMME ET DROITS DES PEUPLES 261

Programme XIII.1 Maintien de la paix et compréhension internationale. 266
Programme XIII.2 Le respect des droits de l'homme 267
Programme XIII.3 Education pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples. 268
Programme XIII.4 Elimination des discriminations fondées sur le sexe. 271

Résolution 4 XC/2/13. 273

GRAND PROGRAMME XIV. LA CONDITION DES FEMMES 279

Résolution 4 XC/2/14 288

CHAPITRE XV. SOUTIEN DU PROGRAMME 291

XV.1 Droit d'auteur 291
XV.2 Statistiques 292
XV.3 Publications 293
XV.4 Information du public. 294
XV.5 Conférences et documents. 294
XV.6 Informatique 295
XV.7 Personnel. 296
XV.8 Locaux du Siège 297
XV.9 Coopération avec les commissions nationales 298
XV.10 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales 299

Résolution 4 XC/2/15 301

ANNEXE

INDICATIONS DE RESSOURCES 307

Résolution 4 XC/3/01 307

AVANT-PROPOS

1 Le deuxième Plan à moyen terme de l'Unesco a été approuvé par la Conférence générale, lors de sa quatrième session extraordinaire, qui s'est tenue à Paris du 23 novembre au 3 décembre 1982.

2 Le présent document reproduit le texte du projet soumis à la Conférence générale, avec les modifications qui lui ont été expressément apportées par celle-ci ou que le Directeur général a introduites, dans un certain nombre de cas, pour tenir compte des conclusions de ses débats. Les différentes résolutions adoptées par la Conférence générale figurent à la suite des éléments du plan auxquels elles se rapportent.

3 L'appendice relatif aux ressources, qui était inclus dans le Projet de plan et qui n'était destiné qu'à servir de base aux débats du Conseil exécutif et de la Conférence générale n'a pas été reproduit. En revanche, le présent document comporte, en annexe, le texte de la résolution relative aux indications de ressources qui a été adoptée par la Conférence générale.

x

x x

Le premier Plan à moyen terme

4 Il y a six ans, le premier Plan à moyen terme de l'Organisation a été adopté par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, à Nairobi. Il s'agissait d'un plan à horizon fixe, pour 1977-1982. Les objectifs d'un tel plan sont à atteindre à la fin de la période qu'il couvre ; ils doivent à cet effet inspirer l'action pendant toute cette période. Pour assurer à un plan à horizon fixe toute la souplesse nécessaire, la Conférence générale a prévu que ce Plan pourrait faire l'objet d'ajustements, à chacune des sessions ordinaires suivant son approbation, pour tenir compte de l'évolution de la situation dans le monde et des besoins des Etats membres ainsi que des exigences de la coopération internationale. C'est ainsi que des modifications introduites à la vingtième session de la Conférence générale ont eu pour résultat d'ajouter un objectif, d'en supprimer un autre, de fusionner deux objectifs apparentés, et de reformuler certains textes explicitant deux autres objectifs.

5 L'adoption d'une planification par objectifs a comporté des conséquences importantes pour la programmation des activités et plus généralement pour les méthodes de travail et pour l'action de l'Organisation. L'ensemble des objectifs à moyen terme qui constituent le Plan ont fourni les bases d'un débat approfondi sur les activités à venir de l'Organisation. Ils constituent un cadre conceptuel dans lequel peut se vérifier la cohérence entre les missions fondamentales de l'Unesco, telles qu'elles apparaissent dans l'Acte constitutif, et les programmes qui doivent s'en inspirer. Par ailleurs, l'analyse de l'état de la question telle qu'elle se pose dans le domaine concerné par chacun des objectifs permet d'en déduire un ensemble d'orientations qui sont à la fois articulées aux finalités générales de l'Organisation et liées aux réalités concrètes, pour servir à guider l'action et à en assurer la pertinence.

6 Les progrès des méthodes de programmation réalisés au cours de l'élaboration des derniers documents de programme et budget (20 et 21 C/5), ont été rendus possibles grâce à l'existence du Plan à moyen terme. Ils ont créé des

conditions plus favorables à la concentration du programme, désormais guidée par le critère essentiel de la logique interne de chaque objectif, qui, ainsi que l'a estimé le Conseil exécutif à sa 108e session (108 EX/Décisions, 4.1, par. 14, alinéa b), "devrait dicter le choix des activités, qui ne devraient être proposées que dans la mesure où leur contribution à la réalisation des cibles visées peut être mise en évidence".

7 Les mêmes progrès ont rendu possible la conception d'un système d'évaluation intégré au processus de planification, de programmation et de budgétisation. Le système d'évaluation et les principes directeurs en vue de guider sa mise en oeuvre progressive ont été exposés dans le document 103 EX/10 intitulé "Rapport préliminaire du Directeur général sur les études entreprises en matière d'évaluation des activités du programme", soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa 104e session. La décision prise par ce dernier (104 EX/Décisions, 4.3) a donné lieu à d'importantes mesures d'application et continue à régir le développement en cours des travaux d'évaluation, compte tenu des récents débats de la Conférence générale et du Conseil exécutif.

8 La programmation par objectifs a, par ailleurs, rendu nécessaire un recours plus large à la démarche interdisciplinaire, dès lors que les activités du programme sont formulées en se fondant sur l'analyse des problèmes à la solution desquels les objectifs du programme sont destinés à contribuer. Ainsi, près de la moitié des objectifs du Plan à moyen terme pour 1977-1982 requiert la contribution de plus d'un secteur de programme, en termes d'affectation de ressources financières et humaines. L'importance des tâches de coordination intersectorielle a conduit à créer au sein du Secrétariat un Comité de la coopération intersectorielle comportant plusieurs sous-comités et comités spéciaux. La coordination intersectorielle ne s'exerce pas seulement d'ailleurs en ce qui concerne les objectifs "intersectoriels", mais également à l'égard des objectifs dont la mise en oeuvre appelle une confrontation soit d'approches sectorielles, soit de points de vue des spécialistes de diverses disciplines.

9 Si, au cours de l'exécution du premier Plan à moyen terme, la Conférence générale et le Conseil exécutif ont eu l'occasion de prendre acte, à plusieurs reprises, des efforts déployés en matière de concentration du programme grâce aux progrès réalisés en matière de programmation et d'évaluation lors de l'élaboration des documents de programme et de budget correspondants, l'opinion d'ensemble qui s'est progressivement dégagée des débats des organes directeurs est que des progrès décisifs restaient à faire à cet égard. Il convient de rappeler à ce propos que les objectifs du Plan à moyen terme, qui ont été retenus par la Conférence générale dès sa dix-huitième session, avaient été formulés préalablement à l'analyse de la problématique mondiale et qu'ils étaient conçus pratiquement de manière à accueillir la totalité du programme en cours d'exécution. Dès lors l'exercice de réflexion sur la portée et la signification des grands problèmes mondiaux, auquel il a été procédé par le Secrétariat au lendemain de la dix-huitième session de la Conférence générale, visait seulement à enrichir et à préciser le cadre conceptuel constitué par les objectifs déjà retenus par la Conférence générale, en vue de guider le choix des orientations à formuler pour chacun d'eux.

10 L'approche de planification fondée sur l'analyse des problèmes n'avait donc pu être appliquée que de manière partielle, au niveau des objectifs, lors de la préparation du premier Plan à moyen terme. L'expérience acquise au cours de l'élaboration et de l'exécution des trois derniers programmes et budgets a néanmoins confirmé le bien-fondé de cette approche et en particulier l'intérêt que représente la mise au point, grâce à l'analyse des problèmes, d'un cadre conceptuel en vue de définir les priorités et les axes de concentration du programme. Il est apparu dès lors que l'analyse des problèmes devrait être menée dès le stade initial de la planification, afin que le choix des domaines prioritaires, condition indispensable à des progrès substantiels en matière de concentration du programme, puisse être guidé par une appréciation concrète des situations et des problèmes, au lieu d'être en quelque sorte prédéterminé par l'existence de programmes en cours. Ce point de vue a été retenu par la Conférence générale, lorsqu'elle a adopté à sa vingt et unième session la résolution 21 C/100 qui contient ses directives pour la préparation du nouveau Plan à moyen terme.

Les directives de la Conférence générale concernant le deuxième Plan

11 Lors de sa vingt et unième session, la Conférence générale a eu à examiner le document 21 C/4 intitulé "Rapport préliminaire du Directeur général sur le Plan à moyen terme pour 1984-1989". Ce document comprenait d'abord des considérations d'ordre général sur les problèmes mondiaux, puis une série d'analyses destinées à faire le point dans les différents domaines de compétence de l'Unesco. Une deuxième partie était consacrée à des questions de méthode portant notamment sur le champ d'application du Plan, la nature des objectifs, les modalités de présentation du Plan. C'est à la suite du débat général ainsi que des travaux de différentes commissions de programme que la résolution 21 C/100 a été adoptée.

12 Cette résolution comporte cinq parties consacrées respectivement : à l'approche générale de la planification, aux caractéristiques que devrait revêtir le Plan à moyen terme pour 1984-1989, à la présentation du plan, aux modalités de l'action à prévoir dans le cadre du plan, et enfin à la consultation des Etats membres et des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

13 En ce qui concerne l'approche générale de la planification à moyen terme, les "principes généraux" qui doivent la guider, sont les suivants :

"(a) le point de départ du processus de planification devrait être l'analyse des problèmes mondiaux, y compris de leurs aspects régionaux, ainsi que la détermination de la contribution que l'Unesco aura à apporter à leur solution, conformément à ses domaines de compétence ;

(b) dans l'analyse de ces problèmes, une attention spéciale devrait être donnée à leurs relations et interactions ainsi qu'à leurs perspectives d'évolution en vue de définir, avec toute la précision nécessaire, les domaines prioritaires dans lesquels l'Unesco devrait contribuer à leur solution au cours de la période couverte par le plan ;

(c) l'examen d'ensemble des problèmes mondiaux doit s'étendre à leurs aspects sociopolitiques, juridiques, scientifiques et techniques, culturels et historiques, moraux et éthiques, notamment dans leurs rapports avec les domaines de compétence de l'Unesco ;

(d) la sélection des objectifs spécifiques visant à la solution de ces problèmes et la définition des cibles que devrait viser l'action de l'Organisation, des stratégies dont cette action devrait s'inspirer et des thèmes sur lesquels devraient porter les activités de l'Organisation devraient être effectuées sur la base de l'analyse décrite précédemment."

14 L'analyse des problèmes mondiaux a donc une importance fondamentale, car elle conditionne le déroulement de tout le processus de planification. Cette analyse doit notamment prendre en considération les "aspects régionaux" des problèmes, leurs "relations et interactions", elle doit avoir un caractère prospectif et muldimensionnel et, par conséquent, est-on en droit de penser, interdisciplinaire. Il y a lieu, sur la base de l'analyse des problèmes, de procéder à "la détermination de la contribution que l'Unesco aura à apporter à leur solution, conformément à ses domaines de compétence", en d'autres termes, à la "sélection d'objectifs spécifiques", à la définition de "cibles", de "stratégies" et de "thèmes" d'action.

15 Au titre de l'approche générale de la planification, la Conférence générale a également précisé "que les principales formes que devrait revêtir l'action menée par l'Unesco en vue de contribuer à la solution des problèmes mondiaux pourraient être les suivantes :

(a) encourager la recherche, la réflexion et la coopération intellectuelle et scientifique ;

(b) familiariser l'opinion publique mondiale avec la nature de ces problèmes, en vue de rendre la communauté mondiale consciente de leur importance et de leur urgence ;

(c) promouvoir la diffusion des connaissances et les échanges d'expériences ;

(d) contribuer à l'élaboration des politiques et des stratégies en vue d'apporter des solutions pratiques à ces problèmes ;

(e) mettre en oeuvre des programmes orientés vers l'action aux fins du développement, et notamment en faveur des pays en développement".

16 Les paragraphes 3 et 4 de la résolution 21 C/100 sont consacrés aux caractéristiques du Plan pour 1984-1989. Celui-ci doit être, comme l'était déjà le Plan pour 1977-1982, un plan sexennal à horizon fixe (par. 3 (a)). Comme le Plan précédent, "il devrait pouvoir être ajusté, si besoin est, à chaque session ordinaire de la Conférence générale, en fonction de l'évolution des problèmes et à partir d'une évaluation des progrès accomplis" (par. 3 (b)).

17 Quant au contenu du Plan, il est précisé dans la résolution 21 C/100 (par. 3 (c)) qu'il "devrait, pour le choix et la définition des objectifs, être fondé sur une approche intersectorielle et interdisciplinaire". Par ailleurs (par. 3 (d)), "le choix et la mise au point des objectifs" devront être guidés par les critères fondamentaux énoncés au paragraphe 9 de la résolution 10.1 adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session/1. Elle a enfin insisté sur la nécessité de définir les objectifs et les cibles de manière à "faciliter le choix des critères pour l'évaluation ultérieure des résultats des activités" (par. 3 (b)).

18 S'agissant du champ d'application du Plan, la résolution 21 C/100 précise que "le Plan devrait comporter des indications de stratégie relatives aux changements à apporter aux services de soutien du programme de l'Organisation pour assurer la mise en oeuvre de celui-ci" (par. 3 (i)).

19 Enfin, il est indiqué dans la résolution 21 C/100 que "le projet de plan devrait, dans la mesure du possible, énoncer un certain nombre d'options se situant, suivant le cas, au niveau des objectifs, des cibles, des stratégies ou des thèmes" (par. 3 (h)). Il s'agit là d'une recommandation qui s'apparente à celle qui avait été formulée par la Conférence générale à sa dix-huitième session dans sa résolution 18 C/10.1, lorsqu'elle avait prévu que les "objectifs/cibles devraient, autant que possible, être présentés sous forme d'alternatives". Il convient de rappeler que dans l'introduction du Directeur général au Plan à moyen terme pour 1977-1982 (19 C/4, par. 102 à 104), les difficultés méthodologiques auxquelles s'était heurtée l'élaboration d'alternatives ont été évoquées.

---

1. Ces critères sont les suivants :

"(a) entrer dans le cadre du mandat de l'Unesco, tel qu'il est défini par son Acte constitutif ;
(b) faciliter la réalisation de l' (des) objectif(s) à long terme et contribuer ainsi directement à la solution du problème auquel l'objectif à long terme correspond ;
(c) présenter un caractère de grande urgence, généralement reconnu par les Etats membres, et tel qu'il serait préjudiciable de différer l'action de l'Unesco ;
(d) relever d'un domaine où le progrès peut être notablement accéléré par la coopération internationale et intergouvernementale, sans que cela entraîne des doubles emplois inutiles dans le système des Nations Unies ;
(e) apparaître réalistes compte tenu des capacités de l'Unesco et des moyens dont elle dispose, et être de telle nature que l'Unesco puisse apporter une contribution importante à leur réalisation dans des délais appropriés ;
(f) avoir une importance attestée par le fait que les Etats membres sont prêts à soutenir les activités correspondantes dans leurs pays respectifs ;
(g) jouer un important rôle de catalyseur ou être capables de produire un effet multiplicateur ;
(h) être importants pour le développement économique, social et culturel des Etats membres de l'Organisation et, en particulier, des pays en voie de développement ;"

(Résolution 18 C/10.1, par. 9).

20 Le premier Plan à moyen terme (19 C/4) contenait, conformément aux directives de la Conférence générale et du Conseil exécutif, des "indications de ressources". Pour chaque objectif du Plan étaient précisés le pourcentage des crédits de programme qui devrait lui être affecté et le taux de croissance biennale moyenne prévu pour la période 1977-1982. La question des indications de ressources a été évoquée dans le document 21 C/4 (Partie II, par. 46 à 49). La Conférence générale, dans sa résolution 21 C/100, n'a pas formulé à ce sujet de directives définitives mais a invité le Directeur général :

"en consultation avec les Etats membres et avec le Conseil exécutif, à procéder à une étude approfondie des modalités de présentation des indications de ressources dans le prochain Plan à moyen terme, en examinant notamment les deux hypothèses suivantes :

(a) le Plan devrait indiquer, pour donner une idée de la répartition des ressources, l'importance relative accordée à ses divers éléments ;

(b) le Plan devrait comporter, en vue de faire apparaître les priorités, des indications de ressources exprimées sous la forme de taux de croissance biennale en termes réels."

21 Pour ce qui est de la présentation du Plan, la Conférence générale a notamment recommandé qu'il soit "présenté sous la forme d'un document concis et beaucoup plus court que le premier Plan à moyen terme" ; et qu'il soit rédigé et présenté de telle manière que tous ceux qui participent ou s'intéressent aux activités de l'Unesco puissent aisément le comprendre" (par. 5 (a) et (b)).

Les consultations

22 Dès le lendemain de la vingt et unième session de la Conférence générale, et pour donner suite aux dispositions de la résolution 21 C/100, dans laquelle la Conférence générale soulignait qu'il importait "de procéder à une consultation très étendue des Etats membres et, par leur intermédiaire, des commissions nationales, ainsi que des milieux intellectuels et professionnels et des organismes intergouvernementaux aussi bien que des organisations non gouvernementales", un document a été adressé aux Etats membres le 29 décembre 1980 (circulaire 2754), aux organisations intergouvernementales et aux organisations internationales non gouvernementales pour servir de base à la consultation.

23 Ce document comportait, outre une introduction générale, une douzaine de questions. Il a été conçu de manière à inciter les Etats membres et les organisations auxquelles il était adressé à procéder au type même de démarche recommandé par la Conférence générale comme point de départ du processus de planification : définir les problèmes mondiaux, esquisser leur évolution prévisible et en tirer des conclusions appropriées quant à l'action que l'Unesco devrait entreprendre pour contribuer à la solution de ces problèmes. Les questions posées étaient ouvertes, de manière à éviter que les réponses soient, de quelque façon, influencées par la formulation des questions. Les réponses ont été demandées pour le 30 juin 1981, ce qui était conforme au délai de six mois recommandé par la Conférence générale.

24 Par ailleurs, la Conférence générale avait également exprimé le souhait que "la consultation écrite des Etats membres soit complétée par d'autres formes de consultation - par exemple, des échanges de vues bilatéraux et régionaux et des discussions au sein de divers comités et conseils - auxquelles pourraient être associés les délégués permanents" (résolution 21 C/100, par. 12). Le Directeur général a fait parvenir directement aux membres du Conseil exécutif le document préparé en vue de la consultation. Il a exprimé le voeu de recueillir leurs avis, à titre personnel, compte tenu des questions posées. Il a également adressé le document, en sollicitant leurs avis, aux anciens membres du Conseil exécutif. Il a procédé de la même manière avec plusieurs autres personnalités, parmi lesquelles les anciens directeurs généraux et les anciens directeurs généraux adjoints de l'Organisation. Par ailleurs, le Directeur général s'est entretenu de la consultation avec les délégués permanents au cours de deux réunions. Plusieurs réunions, consacrées à la consultation, ont eu lieu dans le cadre de leurs groupes régionaux et des membres du Secrétariat ont apporté leur concours à ces travaux

en commentant, à la demande des participants, tel ou tel aspect du questionnaire. Enfin, le Secrétariat a facilité l'organisation de plusieurs réunions régionales ou sous-régionales de commissions nationales dont l'ordre du jour était en grande partie consacré à la préparation du Plan à moyen terme et en particulier à l'élaboration des réponses à la consultation : Conférence régionale des commissions nationales d'Amérique latine et des Caraïbes (Oaxaca, Mexique, du 17 au 23 mars 1981) ; Conférence régionale des commissions nationales de la région Europe (Madrid, 4-9 mai 1981) ; Réunion sous-régionale des commissions nationales de l'Asie du Sud-Est (Manille, 11-15 mai 1981) ; Réunions sous-régionales des commissions d'Afrique (Nairobi, 25-28 mai et Dakar, 2-4 juin 1981). Des fonctionnaires du Secrétariat ont participé à chacune de ces réunions.

25 Conformément aux directives de la Conférence générale, l'ensemble des organisations intergouvernementales qui entretiennent des relations avec l'Unesco ont été consultées et ont reçu le questionnaire élaboré par le Secrétariat. En vue de recueillir de manière plus directe des avis de certaines organisations du système des Nations Unies, des fonctionnaires du Secrétariat ont été chargés de se rendre au siège de la CNUCED, de l'OMS, du BIT, de la FAO et de l'ONUDI. Une abondante documentation a été recueillie et des relations de travail ont pu être établies au cours de l'élaboration du Plan.

26 En ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, il y a lieu de signaler, tout d'abord, que la dix-huitième Conférence des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations de consultation (catégories A et B) avec l'Unesco, réunie à Paris du 15 au 18 juin 1981, a fait porter une partie de ses travaux sur la question de l'élaboration du Plan à moyen terme. La Conférence a adopté par consensus une résolution qui représente la contribution collective des organisations participantes à la préparation du Plan. D'autre part, la septième Consultation collective entre les organisations syndicales internationales, l'Alliance coopérative internationale et l'Unesco, qui, sur l'invitation du Directeur général, s'est tenue à Paris les 28 et 29 avril 1981, a été entièrement consacrée à cette même question ; les organisations participantes ont notamment souligné l'intérêt de la démarche suivie par l'Unesco en invitant la communauté internationale à procéder à une réflexion approfondie sur les grands problèmes mondiaux.

Les premiers travaux préparatoires du Secrétariat

27 Le Directeur général a considéré que, pour le Secrétariat de l'Organisation, l'élaboration du Plan à moyen terme était une tâche majeure qui appelait la participation la plus large, dans un effort intellectuel collectif. C'est pourquoi, dès le 10 décembre 1980, à l'occasion d'une réunion groupant l'ensemble des fonctionnaires du Siège, il a demandé à chaque membre du personnel de lui faire part, directement par une lettre personnelle, de son point de vue sur les problèmes qui se posent actuellement à l'humanité, les problèmes qui sont liés aux activités du secteur où il travaille et les problèmes qui concernent sa propre discipline. Plusieurs centaines de communications ont été reçues par le Directeur général qui les a examinées personnellement. Beaucoup d'entre elles témoignent d'un travail considérable de documentation et de réflexion, et constituent une contribution précieuse à l'élaboration du Plan.

28 Des dispositions ont été également prises pour susciter une large réflexion collective au sein du Secrétariat. Six groupes de travail ont été constitués. Les cinq premiers correspondent aux différents domaines de compétence de l'Organisation : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales, culture et communication. Chacun de ces groupes a eu pour tâche de mener une réflexion comportant trois volets. En premier lieu, une analyse de la problématique mondiale, tenant compte tant de la dimension de l'histoire que de celle de la prospective - il s'agit en effet à la fois d'éclairer le présent par l'étude du passé, et d'avoir une vision de l'avenir, en saisissant les tendances qui se dessinent et en formulant des hypothèses sur l'évolution probable dans les années à venir. En second lieu, des analyses sectorielles portant sur chacun des domaines de compétence de l'Unesco, chaque groupe ayant été chargé non seulement de réfléchir sur le domaine qui lui est propre mais également de formuler des considérations sur ceux qui relèvent de la responsabilité principale des autres groupes. Enfin, chaque groupe a été

appelé à réfléchir sur ce que pourraient être les objectifs du prochain Plan, étant entendu que cette réflexion ne pouvait être que tout à fait provisoire, dans l'attente des réponses à la consultation entreprise auprès des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Le sixième groupe a été constitué sur une base intersectorielle et a été chargé de réfléchir, parallèlement aux groupes sectoriels, à l'analyse de la problématique mondiale, en tenant compte notamment des aspects régionaux de cette problématique.

29 L'exécution du programme en cours a contribué également à la préparation du Plan grâce notamment à la mise en oeuvre de diverses activités de réflexion qui y figurent. Parmi celles-ci, on peut citer : les réunions du Groupe de réflexion sur la science, la technologie et la société ; la réunion du Groupe de réflexion en vue de la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles ; la Consultation sur le transfert et l'utilisation de l'information pour le développement ; les réunions du Groupe international de réflexion sur le développement futur de l'éducation ; les réunions sur les tâches et les défis pour les sciences sociales dans les années quatre-vingt ; la Conférence internationale de l'éducation ; les réunions des organes directeurs des programmes intergouvernementaux tels que le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ou le Programme général d'information (PGI).

Le témoignage d'une réflexion collective

30 Les résultats de la consultation des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont été d'une ampleur sans précédent. En tenant compte de l'ensemble des réponses reçues, on arrive à la répartition suivante : 105 Etats membres, 19 organisations intergouvernementales, 83 organisations non gouvernementales. La signification de ces chiffres apparaît pleinement, lorsqu'on les compare à ceux de la consultation pour le premier Plan à moyen terme entreprise à l'occasion de la préparation du document 18 C/4 en 1973, où le Secrétariat n'avait reçu que 45 réponses d'Etats membres. Il convient de souligner, par ailleurs, que la répartition des réponses par région a été beaucoup plus satisfaisante que lors de la plupart des consultations passées, ce qui a permis à cette consultation de refléter de manière représentative la diversité des points de vue des Etats membres. Les réponses reçues témoignent de l'ampleur et de la qualité des efforts qui ont été accomplis. Les textes reçus, qui totalisent plus de 3.000 pages dactylographiées, sont dans l'ensemble d'un grand intérêt et d'une richesse considérable par la diversité des sujets abordés et des suggestions présentées.

31 Une synthèse des réponses reçues des Etats membres, des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales a été présentée à l'examen du Conseil exécutif à sa 113e session, dans le document 113 EX/4 intitulé "Rapport du Directeur général sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989". Ce document a été conçu de manière à permettre au Conseil exécutif de prendre connaissance des résultats majeurs de cet exercice de réflexion entrepris par la communauté internationale sur les problèmes et défis qui se posent dans le monde et la contribution qui pourrait être apportée à leurs solutions dans les domaines de compétence de l'Organisation, de débattre lui-même de l'ensemble de ces questions et de formuler à l'intention du Directeur général les directives nécessaires pour la phase ultime de rédaction du projet de Plan à moyen terme pour 1984-1989.

32 Il n'avait pas été possible d'inclure dans ce document de synthèse toutes les suggestions concrètes des Etats membres, ni de rendre compte d'ailleurs de toutes les nuances apportées dans différentes analyses des problèmes. Afin que cette richesse d'informations et de réflexions qui constituent en elles-mêmes un témoignage remarquable d'un effort concerté de la communauté internationale au sein de l'Unesco, puisse être partagée entre tous ceux qui, dans les Etats membres et dans la communauté intellectuelle internationale, s'intéressent à l'action de l'Organisation, il sera procédé à la publication d'un ouvrage intitulé "Objectif 1990" comprenant, pour chaque thème majeur qui se dégage de la consultation, une présentation synthétique et de larges extraits des réponses.

33 L'analyse des problèmes mondiaux, tant généraux que spécifiques aux domaines de compétence de l'Unesco, a suscité, comme on pouvait s'y attendre, le plus grand intérêt de la part des Etats membres. Une première observation s'impose au sujet de la remarquable convergence qui a pu être notée dans les réponses en ce qui concerne l'identification des problèmes. Sous des vocables différents, les mêmes problèmes ont été traités dans les réponses avec cependant une grande diversité de points de vue.

34 Il peut être observé, par ailleurs, que les problèmes identifiés dans les réponses ne diffèrent pas fondamentalement de ceux qui sont traités dans le premier Plan à moyen terme. La raison semble en avoir été avancée dans plusieurs réponses où il a été souligné que "la plupart des problèmes analysés dans le premier Plan continuent de se poser dans le monde et que les actions menées en ce sens, par la communauté internationale aussi bien que par l'Unesco, sont loin d'avoir porté tous leurs fruits et appellent de ce fait des efforts accrus"/1. On peut noter dans ces mêmes réponses, l'appréciation suivante : "Mais ... le monde n'est plus tout à fait ce qu'il était il y a cinq ans. L'approche de certaines questions a évolué, les sensibilités se sont aiguisées et les exigences de l'homme se sont accrues, rendant nécessaire une nouvelle analyse de la problématique mondiale. Il appartient à l'Unesco, à l'occasion de la préparation de son nouveau Plan à moyen terme, de conduire cette analyse de la manière la plus large, en tenant compte des travaux effectués par l'ensemble de la communauté internationale au cours de ces dernières années"/1.

Les directives du Conseil exécutif

35 Cette vision des choses a été très largement partagée par le Conseil exécutif dont la décision (113 EX/Décisions, 4.1) prise à la 113e session au terme d'un débat approfondi sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989, comporte au début de son dispositif, les paragraphes 8, 9 et 10 libellés comme suit :

"8. Exprime sa vive préoccupation devant la persistance, voire l'aggravation, des problèmes majeurs qui se posent à l'humanité, tels qu'ils sont mentionnés dans la partie II du document 113 EX/4 (par. 82 à 98), consacrée à la synthèse des réponses des Etats membres à la consultation relative à la préparation du Plan à moyen terme ;

9. Confirme le rôle fondamental que l'Unesco doit jouer, conformément à la mission que lui confère son Acte constitutif, pour contribuer, dans ses domaines de compétence, à la prise de conscience et à la solution de ces problèmes, dont l'acuité et l'ampleur exigent de la part de la communauté internationale tout entière des efforts exceptionnels en matière d'éducation, de science, de culture et de communication ;

10. Estime nécessaire à cet effet, conformément à la résolution 21 C/100, que l'Organisation s'attache, dans le cadre du Plan à moyen terme, à l'étude approfondie des divers aspects de ces problèmes ainsi que leurs relations et interactions et de leurs perspectives d'évolution ;".

36 Les tâches à entreprendre sont clairement apparues. Les problèmes identifiés par les Etats membres ont délimité le champ d'investigations. Il fallait, pour mener à bien l'analyse de la problématique mondiale, examiner en profondeur les différents points de vue, les situer dans les perspectives propres à chaque pays ou chaque groupe de pays concernés, cerner les différences qu'il y a dans les perceptions des problèmes et tenter d'en appréhender les raisons. La problématique mondiale, qui est présentée dans la première partie du projet de Plan à moyen terme, est redevable en grande partie de l'ensemble de ces démarches qui constituent les conditions indispensables à l'élaboration d'un cadre conceptuel qui tout à la fois respecte la diversité des points de vue et offre un schéma de référence unificateur susceptible d'inspirer la définition des domaines d'action prioritaires et la formulation des axes privilégiés de la stratégie de coopération au sein de l'Organisation.

1. Cf. document 113 EX/4 "Rapport du Directeur général sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989" (par. 83).

37 Dans sa décision déjà citée, le Conseil exécutif, tout en confirmant les directives de la résolution 21 C/100, a considéré que la structure et la présentation du projet de Plan à moyen terme devraient être conçues en prenant pour base "les indications données par le Directeur général dans la partie III du document 113 EX/4, en particulier du paragraphe 450 de ce document" ; (113 EX/Décisions, 4.1, par. 12, alinéa (e)). En d'autres termes, le projet de Plan devrait comporter, dans une première partie, une analyse d'ensemble de la problématique mondiale ainsi que des considérations sur le rôle et les missions de l'Unesco dans les années 1980. La deuxième partie serait consacrée à la présentation des grands programmes qui constituent le Plan. Au niveau de chaque grand programme, après l'analyse des problèmes dans le domaine du grand programme, devraient suivre les éléments de la stratégie d'action pour les années 1984-1989, puis les textes consacrés à chacun des programmes qui le composent. Ces textes devraient énoncer, après une partie narrative consacrée à expliciter son contenu, les objectifs et les principes d'action, suivis d'une brève description des sous-programmes qui correspondent, du point de vue programmatique, aux thèmes de programmes des documents C/5.

38 Il est à noter qu'à la différence du premier Plan à moyen terme, le projet de Plan ne devrait pas comporter une énumération d'actions de programme, au niveau des sous-programmes. Les actions de programme et les modalités de leur mise en oeuvre devraient faire l'objet, au cours de l'exécution du Plan, de la programmation biennale et n'auraient donc pas à figurer dans le projet de Plan à moyen terme. Ce dernier, conformément à la directive de la Conférence générale, devrait se présenter essentiellement comme un document d'orientation, destiné à inspirer l'action de l'Organisation au cours de la période du Plan, laissant ainsi toute la souplesse requise aux documents de programmes et de budgets biennaux à venir.

39 En ce qui concerne les activités de soutien du programme, le Conseil exécutif a décidé qu'un chapitre du projet de Plan leur serait consacré. Elles devraient être par ailleurs "conçues en fonction des orientations de fond du Plan" (113 EX/Décisions, 4.1, par. 12, alinéa (e)).

40 Les indications de ressources avaient fait l'objet de directives de la Conférence générale (paragraphe 4 de la résolution 21 C/100), dont les termes ont été rappelés au paragraphe 20 ci-dessus.

41 La consultation des Etats membres a montré que la majorité de ceux ayant répondu à la question XI du questionnaire relative aux indications de ressources ont opté pour la variante (b), à savoir que "le Plan devrait comporter, en vue de faire apparaître les priorités, des indications de ressources exprimées sous la forme de taux de croissance biennale en termes réels".

42 Il est apparu cependant, au cours du débat du Conseil exécutif à sa 113e session, que du point de vue de la cohérence et de la clarté, une combinaison des options (a) et (b) offrirait la solution la plus satisfaisante. C'est à l'issue de ce débat et après avoir entendu les conclusions formulées par le Directeur général que le Conseil exécutif a adopté, dans sa décision 113 EX/Décisions, 4.1 (paragraphes 16 à 20), les directives suivantes :

"16. Considérant qu'il découle de la consultation organisée par le Directeur général que la majorité des Etats membres ayant répondu à la question relative aux indications de ressources ont opté pour la variante (b) du paragraphe 4 de la résolution 21 C/100,

17. Considérant que, dans un souci de consensus, le Directeur général a cependant cherché à concilier les points de vue en présence en suggérant une formule intermédiaire nouvelle,

18. Notant l'intérêt que présente cette proposition du Directeur général,

19. Décide d'examiner cette question à sa 114e session ;

20. Invite le Directeur général, dans cette perspective, à poursuivre sa réflexion et à présenter dans le projet de Plan à moyen terme différentes hypothèses de projection relatives aux perspectives financières,

permettant d'envisager, compte tenu des réponses des Etats membres ainsi que du débat du Conseil exécutif à sa présente session, des indications de ressources suivant plusieurs variantes, y compris toutes nouvelles variantes qu'il estimera de nature à recueillir la plus grande adhésion des Etats membres."

La présentation du Plan

43 Le Plan à moyen terme pour 1984-1989 a été élaboré sur la base des directives énoncées par la Conférence générale à sa vingt et unième session dans sa résolution 21 C/100 et après consultation du Conseil exécutif à sa 113e session. Il s'inspire très largement des résultats de la consultation des Etats membres, des Membres associés et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et de nombreuses personnalités qui a été menée au cours du premier semestre de l'année 1981.

44 Conformément au principe fondamental énoncé par la Conférence générale dès sa dix-septième session, et réaffirmé avec force à sa vingt et unième session, l'analyse des problèmes mondiaux a été le point de départ du processus qui a conduit à l'élaboration du Plan. La première partie du présent document est un texte consacré à la problématique mondiale. Le rôle et les missions de l'Unesco dans les années 1980 se situent par rapport à cette problématique et éclairent à leur tour les grandes orientations du Plan.

45 Celui-ci est composé de "grands programmes", qui ont été définis, compte tenu de l'expérience acquise au cours de l'exécution du premier Plan à moyen terme et des indications qui ressortent de la consultation des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de manière à permettre à l'Organisation d'apporter la contribution la plus efficace à la solution des problèmes identifiés. Un chapitre final est consacré aux activités de soutien du programme et contient des indications quant à l'orientation qu'il conviendrait de leur donner, pour permettre la mise en oeuvre du Plan.

46 Quant à sa présentation, le deuxième Plan diffère assez sensiblement du premier Plan (19 C/4). L'effort de concentration qui a été effectué a conduit à limiter à quatorze le nombre des grands programmes, présentés comme des sections indépendantes, alors que le premier Plan comportait quarante-quatre exposés distincts, un pour chacun des objectifs retenus. La terminologie a été simplifiée, rendue plus homogène, et plus conforme à celle qui est en usage dans les autres organisations et institutions du système des Nations Unies. Ainsi les "grands programmes" sont divisés en programmes, puis en sous-programmes.

47 Alors que le premier Plan comportait de longues listes d'actions de programme individualisées, de telles indications ne figurent pas dans le deuxième Plan. Celui-ci, conçu comme un document d'orientation, définit le cadre conceptuel, les buts et les stratégies de l'action envisagées ; au niveau le plus détaillé, celui des sous-programmes, les résultats visés sont proposés en termes généraux. C'est en effet dans le cadre de la programmation bienale que des cibles précises seront définies, en liaison avec les modalités d'action qui leur correspondent, de façon notamment à faciliter les travaux d'évaluation ultérieurs.

48 Les indications de ressources ont été présentées à la Conférence générale dans un appendice au Projet de plan, où différentes hypothèses de déploiement de ressources ont été examinées suivant trois variantes d'évolution globale des ressources, conformément aux directives données par le Conseil exécutif à sa 113e session. La Conférence générale, lors de sa quatrième session extraordinaire, après examen de l'étude présentée dans cet appendice, a adopté la résolution 4 XC/3/01, qui est reproduite en annexe au présent document.

L'évaluation des activités dans le cadre du Plan

49 Dans le cadre du Plan à moyen terme pour 1984-1989, les activités d'évaluation poursuivront un triple objectif :

- fournir au fur et à mesure de l'exécution du programme des informations systématiques sur le déroulement des activités et les résultats obtenus par celles-ci, de manière à contribuer à l'amélioration de la programmation détaillée et des modalités d'exécution des activités en cours ;

- élaborer les bases nécessaires pour émettre des appréciations sur la pertinence et le succès des programmes mis en oeuvre, de manière à tirer de cette expérience les enseignements appropriés pour l'élaboration des programmes futurs de l'Organisation ;

- contribuer enfin à donner aux Etats membres et aux organes directeurs la possibilité de porter un jugement sur l'ensemble des activités de l'Organisation et sur l'emploi de ses ressources financières et humaines.

50 Conformément aux orientations générales approuvées par le Conseil exécutif et par la Conférence générale, les activités d'évaluation, au cours de la période 1984-1989, seront pleinement intégrées au processus de planification, de programmation et d'élaboration du budget. Ainsi, les constatations auxquelles parviendra l'évaluation pourront servir directement à orienter les décisions en matière d'exécution du programme ou de conception des nouveaux programmes ainsi que d'affectation des ressources.

51 Par ailleurs, les activités d'évaluation continueront d'être largement décentralisées au sein du Secrétariat conformément au principe de l'autoévaluation. Il apparaît en effet souhaitable que, dans un premier temps, l'évaluation soit effectuée par ceux-là mêmes qui sont responsables des activités exécutées, ce qui permet d'assurer que les enseignements tirés de l'évaluation sont immédiatement pris en considération dans la mise en oeuvre du programme.

52 Par ailleurs, les mesures nécessaires seront prises pour assurer la participation effective des Etats membres à l'évaluation des activités opérationnelles qui les intéressent directement. Il sera également fait recours, dans toute la mesure du possible et lorsque les circonstances s'y prêteront, à l'évaluation externe.

53 En vue de préparer les bases de l'évaluation future des activités menées au titre du Plan à moyen terme, il sera procédé à une "analyse d'évaluabilité" pour chacun des grands programmes constituant le Plan. Cette analyse aura pour objet de préciser des cibles programmatiques détaillées et concrètes pour la période 1984-1989, et d'identifier des indicateurs appropriés de nature tant qualitative que quantitative, pouvant être appliqués pour apprécier les progrès qui seront accomplis dans la mise en oeuvre du Plan. Un programme préliminaire d'évaluation sera ainsi établi pour chaque grand programme. Ce travail, mené parallèlement à la rédaction du Projet de programme et de budget pour 1984-1985, permettra de préciser, conformément aux directives de la Conférence générale/1, un ensemble de cibles spécifiques et de résultats attendus à inclure dans le document 22 C/5, en tant que première étape de la mise en oeuvre du Plan à moyen terme, et plus tard dans les documents 23 C/5 et 24 C/5. C'est en effet à travers un processus itératif, permettant de confronter les orientations du Plan et leur traduction en actions de programme concrètes, que pourront être élaborés, de manière réaliste, les différents éléments qui serviront de base aux activités d'évaluation au cours de la période du Plan.

Planification, programmation, budgétisation, évaluation : un processus continu

54 Au lendemain de l'adoption du deuxième Plan à moyen terme, il convient de formuler quelques remarques sur le chemin parcouru depuis près d'une quinzaine d'années. C'est en effet dès 1968, que la Conférence générale s'est engagée dans la voie de la planification à moyen terme, en demandant au Mons

1. "Les cibles proposées dans le Plan devraient pouvoir être précisées et concrétisées dans les programmes et budgets biennaux, afin que chaque activité puisse être évaluée aux différentes étapes de son exécution" (résolution 21 C/100, par. 3 (g)).

Directeur général de préparer un plan portant sur trois exercices biennaux. L'adoption du premier Plan à moyen terme a constitué l'aboutissement d'un long processus de recherche et de réflexion. Elle a donné à l'Organisation l'expérience pratique de la planification par objectifs qui lui avait fait défaut auparavant. Elle a permis à l'Organisation de réaliser de remarquables progrès en matière de programmation et en particulier de mettre en place un système d'évaluation intégré au processus de planification, de programmation et de budgétisation.

55 Avec l'adoption du deuxième Plan à moyen terme, l'Organisation a franchi une étape décisive en matière de planification et de concentration du programme. Le processus de planification, de programmation, de budgétisation et d'évaluation ne comporte plus dorénavant de solution de continuité. En amont de ce processus, c'est l'analyse de la problématique mondiale qui constituera, ensemble avec les finalités définies dans l'Acte constitutif, les fondements de l'action de l'Organisation, tout en offrant des repères pour vérifier la pertinence du choix des domaines et des stratégies d'action prioritaires.

56 Les fonctions spécifiques de différents documents de programme se trouvent nettement précisées. Tandis que le Plan à moyen terme demeure pour l'essentiel un document d'orientation, les programmes et budgets biennaux seront conçus de manière à être principalement orientés vers l'action concrète de l'Organisation. C'est dans le cadre de ces derniers documents que devraient se manifester les efforts en vue de la plus grande concentration du programme, notamment par une sélection rigoureuse des actions de programme et des modalités d'action et par une formulation des cibles visées dans des termes qui tiennent compte des impératifs de l'évaluation. Il va sans dire que l'ensemble des travaux de programmation et d'évaluation sera d'autant plus facilité qu'il existera, à travers le Plan à moyen terme, un cadre conceptuel de référence où seront esquissées avec netteté les orientations majeures. C'est dire que ce projet de Plan à moyen terme devrait être considéré dans sa fonction spécifique tout en gardant à l'esprit les autres fonctions complémentaires dans le processus continu de planification, de programmation, de budgétisation et d'évaluation.

57 Avec l'adoption du deuxième Plan à moyen terme, l'exercice des fonctions qui viennent d'être évoquées fera partie des activités courantes de l'Organisation et tout particulièrement de son Secrétariat. Car, si l'adoption du Plan à moyen terme et des programmes et budgets biennaux correspond à des actes majeurs de la Conférence générale, la mise en oeuvre des activités concrètes de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de l'évaluation relève des tâches que le Secrétariat doit assumer en permanence et avec rigueur. Ainsi, l'analyse de la problématique mondiale, qui est la pierre de touche de tout l'édifice de la planification, ne saurait être considérée, malgré la somme d'informations, de réflexions qu'elle représente, comme un bilan exhaustif ni une prospective globale du monde. Elle est avant tout une réflexion initiale en vue d'esquisser les lignes de force de l'action que devra entreprendre l'Organisation pendant les six années à venir. Quant au cours même de l'action, il devrait être modulé, à l'occasion des ajustements correspondant au rythme biennal des sessions de la Conférence générale, en fonction de l'évolution de la problématique mondiale, de sa perception et des connaissances. C'est la raison pour laquelle la réflexion sur les problèmes mondiaux et les études prospectives qui constituent l'objet du grand programme I feront partie dorénavant des activités inscrites au Programme ordinaire de l'Organisation, ce qui leur confère le statut et les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre. Instrument privilégié d'une coopération intellectuelle internationale, ces activités devraient jouer un rôle d'éclaireur pour les programmes à venir de l'Organisation, tout en permettant à son action d'avoir prise, de manière continue, sur les réalités concrètes en vue de répondre de manière la plus satisfaisante à l'attente et aux besoins de la communauté des Etats membres.

PREMIÈRE PARTIE

LA PROBLÉMATIQUE MONDIALE ET LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME (1984-1989)

1 Depuis que l'Unesco a été créée il y a trente-sept ans, par la volonté de ses fondateurs de donner à l'humanité dans le domaine des activités de l'esprit les moyens d'influencer son devenir, le monde a beaucoup changé. La communauté internationale s'est considérablement élargie avec l'émergence de nouvelles nations. Et l'humanité n'a cessé d'accroître son emprise sur la planète, d'augmenter ses pouvoirs intellectuels et matériels. Les progrès scientifiques et techniques dont les étapes ont jalonné de façon spectaculaire l'évolution de ce dernier quart de siècle, et qui ont permis notamment à l'homme d'explorer jusqu'à l'espace extraterrestre, ont amélioré considérablement la vie d'un certain nombre de peuples, et ils offrent désormais à l'espèce humaine, pour la première fois dans son histoire, les moyens de s'affranchir dans son ensemble des principaux soucis qui l'obsédaient depuis l'aube des temps - alimentation, santé, logement, protection contre les fléaux naturels, sécurité. L'extension de l'éducation a ouvert à un nombre toujours plus grand de personnes l'accès aux connaissances les plus diverses et les plus élevées accroissant ainsi de façon considérable la capacité d'innovation, et donc de bien-être de nombreuses sociétés. L'avènement de la quasi-totalité des nations à la souveraineté politique ouvre la possibilité d'un extraordinaire élargissement de la marge d'initiative et de liberté humaines et offre à chaque peuple la chance de devenir sujet d'une histoire qui s'élabore désormais d'une manière collective. Les échanges de biens, de capitaux, de savoirs et de savoir-faire se multiplient ; les brassages intellectuels et culturels s'intensifient ; les soucis, les espoirs, les craintes commencent à se rejoindre, au-delà des démarcations tracées par l'histoire ou créées par la géographie. Toutes les collectivités étant de plus en plus réunies dans un même réseau de rapports vitaux et même de dépendances réciproques, la perspective s'ouvre enfin d'une communauté mondiale solidaire et définitivement réconciliée avec elle-même, où seraient assurés à tous des moyens de vivre mieux, à l'abri de la peur, et qui connaîtrait un épanouissement toujours plus grand des libertés et des facultés créatrices.

2 Mais, aujourd'hui encore, des populations entières vivent dans une pauvreté absolue. Des disparités profondes continuent de séparer les peuples et les individus ; et la poursuite même du progrès suscite parfois contradictions, incertitudes et interrogations. Le milieu naturel subit des atteintes inquiétantes. Les tensions tendent à s'exacerber entre nations ou à l'intérieur de certaines d'entre elles ; la violence trouble la vie de nombreuses sociétés. Les moyens de destruction se perfectionnent et s'accumulent. Les armes nucléaires, par leur quantité et leur capacité destructrice, sont déjà susceptibles d'anéantir tout ce que l'humanité a construit grâce à des efforts millénaires, et jusqu'à son existence même. Le surarmement n'exprime pas seulement la méfiance réciproque qui veut le justifier ; il renforce la tendance au partage du monde en zones d'influence et conduit à l'ingérence militaire, économique et culturelle dans la vie des autres ; il détourne d'immenses ressources de la satisfaction des besoins urgents des sociétés.

3 Face à la situation actuelle du monde et à ses perspectives d'évolution, des visions opposées peuvent être constatées. Les peuples paraissent plus proches que jamais les uns des autres, et les hommes disposent d'immenses possibilités pour améliorer les conditions de vie de tous ; mais une profonde inquiétude se développe liée à l'existence de multiples déséquilibres, obstacles, risques ou dangers. C'est en termes de survie de l'humanité que paraissent être ressentis certains défis globaux, tels que la course aux armements et les compétitions qu'elle suscite, la faim dont souffrent des millions d'êtres humains ou encore l'impact de certaines activités humaines sur l'environnement naturel. A ces défis s'ajoute la perpétuation de certaines situations qui constituent un grave déni des valeurs les plus fondamentales : atteintes répétées aux droits de l'homme et à la liberté des

peuples, inégalités persistantes entre individus ou entre sociétés, injustices marquées dans certains aspects des relations internationales.

4 Ces contradictions globales témoignent de la complexité même des problèmes, de leur enchevêtrement croissant. De multiples approches peuvent être suivies pour tenter d'en faire un exposé cohérent : analyse par secteur de l'activité humaine, qui distingue les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels ; classement des problèmes selon qu'ils relèvent des relations entre nations, ou entre couches sociales au sein d'une même nation, des rapports de l'homme et de la nature ou des interactions entre l'individu et la société ; examen séparé de chacun des facteurs observables qui constituent les dimensions physiques de l'existence de toute société : population, alimentation, ressources naturelles, énergie, environnement ; insistance sur les tendances sociales globales : mondialisation, uniformisation, mais aussi complexité, diversification ou marginalisation, centralisation ou décentralisation.

5 Une nécessité apparaît toutefois clairement, celle de recourir tout à la fois à l'étude des processus historiques et, à la lumière d'une réflexion portant sur le présent et orientée vers l'avenir, de se référer aux totalités concrètes que sont les sociétés ou les groupes de sociétés.

6 Les réflexions qui ont pour objet la situation et le devenir du monde, considéré dans sa globalité, se sont multipliées au cours des dernières années, à tel point que, paradoxalement, leur nombre même, la diversité et l'hétérogénéité des méthodes et des instruments d'analyse utilisés, l'influence, souvent non reconnue, de systèmes de valeur et de présupposés normatifs, accroissent la difficulté d'une appréhension objective.

7 On s'est efforcé, dans les pages qui suivent, de tenir le plus grand compte de la vaste somme d'informations et de points de vue que les travaux préparatoires du Plan à moyen terme ont permis de recueillir, en particulier grâce à la consultation des Etats membres, des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que de nombreuses personnalités. On s'est référé aussi aux recommandations des conseils des programmes internationaux ou intergouvernementaux établis au sein de l'Unesco, à différentes études faites soit dans le cadre de l'Unesco, soit dans celui des autres institutions du système des Nations Unies. Si la synthèse qui est proposée traduit elle-même une certaine vision normative, celle-ci n'a d'autre justification que le souci d'exprimer face aux problèmes actuels du monde une fidélité constante aux finalités qu'énonce l'Acte constitutif de l'Organisation.

Un espace planétaire

8 Quel que soit l'angle sous lequel on aborde l'examen des grandes questions auxquelles l'humanité est appelée à donner des réponses, on s'aperçoit que le devenir des sociétés contemporaines s'inscrit dans un espace qui s'élargit désormais aux dimensions de la planète. En témoignent l'essor du commerce international, dont le volume s'est multiplié par six en un seul quart de siècle, ainsi que le flot des migrations internationales, qui n'a cessé de grossir au point que 20 millions de travailleurs vivent actuellement en dehors de leur pays d'origine, sans compter les millions de touristes et d'hommes d'affaires qui sillonnent la planète, les étudiants qui s'expatrient temporairement et ces 10 millions de réfugiés que la peur ou la contrainte ont obligés à quitter leur pays. Quant à l'échange des messages, des données et des biens immatériels, il connaît une croissance dont le taux dépasse largement celui du commerce mondial de matières premières et de produits finis.

9 Des sociétés qui avaient pu vivre, jusqu'à ces dernières décennies, en s'ignorant presque totalement, se trouvent ainsi placées de plus en plus en contact suivi. Les influences réciproques se multiplient, l'interdépendance de fait devient multidimensionnelle. Elle est certes source d'enrichissement mutuel, d'ouverture, d'initiative et de création, mais aussi source de frustration dans la mesure où elle s'accompagne de l'aggravation de la condition de certains peuples, d'une restriction des marges de manoeuvre, d'un accroissement de l'imprévisible, d'une vulnérabilité accrue. Les décisions que prennent des Etats dans certains domaines intègrent un nombre croissant de données indépendantes de leur volonté, et ces décisions, en retour, peuvent retentir à des degrés divers à l'extérieur de leurs frontières.

10 L'activité de quelques-uns inflige des dommages écologiques qui atteignent les autres : de la marée noire à l'augmentation du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère et aux menaces de contamination nucléaire, les risques de pollution s'étendent à des zones toujours plus grandes pour une durée incomparablement plus longue. Qu'il s'agisse de sources d'énergie ou de matières premières telles que le pétrole, qu'il s'agisse des céréales et des minerais, ou d'un grand nombre de produits bruts ou manufacturés, l'utilisateur dépend de plus en plus souvent d'un producteur lointain, qui lui-même cherche constamment à développer à l'extérieur de nouveaux débouchés. En outre, l'intensification des flux financiers renforce encore les dépendances. De nombreux pays, enserrés dans le système ainsi établi, sont amenés à privilégier les productions d'exportation pour équilibrer leur balance des paiements, assurer le service de la dette extérieure, ou pour pouvoir s'équiper. Beaucoup d'entre eux sont amenés à donner moins de priorité aux productions qui sont indispensables à la subsistance de leurs populations, accroissant ainsi leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour leurs besoins alimentaires et pour les moyens de leur développement.

11 Les diverses restructurations qui sont intervenues depuis 1945, avec la disparition progressive des "préférences impériales", l'émergence de nouveaux centres de puissance économique dans le Nord, par redistribution du pouvoir économique entre certains pays, la consolidation du marché de la communauté des pays socialistes, avec ses caractéristiques propres, l'apparition dans le Sud des nouveaux pays industrialisés, et le développement des échanges Est/Ouest, ont constitué des évolutions qui ont conduit à l'intégration d'un nombre croissant d'économies dans un circuit mondial d'échanges de plus en plus dense. Le redéploiement planétaire de certaines activités industrielles, notamment par l'extension vers des zones nouvelles de productions concentrées auparavant dans quelques régions, constitue une évolution récente qui vient renforcer cette tendance. Les stratégies économiques de nombreux Etats sont de plus en plus régies par la logique d'une compétition menée à l'échelle mondiale, logique que symbolise l'internationalisation de la production et des capitaux réalisée par les sociétés transnationales.

12 Des liens complexes de complémentarité, d'interdépendance et de dépendance se créent ainsi, qui ne sont pas sans susciter quelques inquiétudes et parfois même quelques tensions. L'instabilité des prix des produits de base et des taux de change ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt sur les marchés financiers affectent la balance des paiements et le niveau de vie d'une majorité de pays. Selon le Fonds monétaire international, une hausse de 1 % des taux d'intérêt sur les euromarchés entraîne une charge d'intérêt de deux milliards de dollars des Etats-Unis pour les pays en développement non pétroliers. Les mesures douanières, tarifaires et contingentaires, le flux et le reflux des investissements, les mouvements de capitaux, la fragilité du système monétaire international sont autant de facteurs d'incertitude.

13 Tandis que l'internationalisation des échanges diminue l'efficacité des politiques classiques de régulation des économies nationales, le poids des pressions externes pèse avec plus de force sur la politique intérieure de nombreux Etats. La sensibilité devient vive à tous les changements qui se produisent sur la carte du monde. Une liaison de plus en plus étroite s'établit entre tensions internationales et conflits internes ; des influences extérieures polarisent et encouragent des mouvements qui contestent, sous diverses formes, des pouvoirs établis ou, au contraire, encouragent et soutiennent ces derniers contre tout mouvement populaire. L'issue d'une guerre ou d'une révolution, le changement de régime en n'importe quel point du globe sont vite portés au-devant de la scène internationale et provoquent parfois même des réactions d'autres nations.

14 Ces multiples interactions créent de nouvelles lignes de clivage ou de solidarité - de nature politique, économique, mais aussi culturelle ou linguistique - qui entraînent des regroupements entre Etats, mais engendrent aussi des courants divers au sein des nations. A l'action ou à la réaction des gouvernements s'ajoutent celles, moins connues, des groupes dont les activités et les intérêts revêtent un caractère transnational. Le système des relations internationales devient de ce fait plus dense et plus divers : les mécanismes de coopération multilatérale, régionale ou internationale, s'appliquent à de nouveaux domaines, alors que s'étendent et se ramifient les associations d'intérêts et les réseaux de relations financières, industrielles et technologiques.

15 Ainsi, l'image qui s'impose à toute analyse et à toute réflexion est celle d'un monde de plus en plus complexe, où se multiplient les sources de friction en même temps que se renforcent les raisons de coopérer et les moyens de communiquer.

16 C'est sur le plan culturel, sans doute, que se manifestent avec le plus d'évidence ces sollicitations contradictoires des nouveaux rapports mondiaux. L'espace de la communication entre les hommes tend à se mondialiser, tandis que ne cessent d'augmenter la quantité des connaissances et des informations, et avec le développement de l'informatique, les moyens pour les recueillir, les stocker, les utiliser et les transférer d'un point à l'autre de la planète. Les techniques de télécommunications se perfectionnent, s'ajoutant aux moyens classiques de diffusion - livres, revues, imprimés - pour offrir les possibilités d'une communication qui peut être tout à la fois universelle et instantanée. Les satellites multiplient le rayon d'action des médias, effacent les frontières, intensifient la circulation des messages, facilitent l'accès aux banques de données informatisées qui s'enrichissent et se connectent en réseaux multiples. Ces échanges et ces contacts s'accompagnent à certains niveaux d'une tendance croissante à l'uniformisation des goûts et des comportements, à l'homogénéisation de certaines normes de vie, de pensée et d'action, de production et de consommation, véhiculées par la diffusion standardisée des mêmes feuilletons télévisés et des mêmes rythmes musicaux, des mêmes vêtements et des mêmes rêves d'évasion. Cependant, par une sorte de réaction à cette tendance, on assiste, en sens contraire, à une explosion renouvelée des spécificités. Partout, des communautés ethniques ou nationales, des collectivités rurales ou urbaines, des entités culturelles ou confessionnelles affirment leur originalité et s'efforcent d'assumer et de défendre avec vigueur les repères par où se définit leur identité. Ces phénomènes contradictoires se propagent, en ondes de choc successives, d'une région à l'autre du globe.

Asymétries et inégalités

17 La montée des interdépendances, qui caractérise l'évolution de cette seconde moitié du XXe siècle, s'est accompagnée d'un approfondissement des contrastes entre pays. Au cours des décennies qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le monde a connu, globalement, une croissance économique rapide, probablement sans précédent dans l'histoire. La valeur ajoutée mondiale dans l'industrie est passée de 234 milliards de dollars en 1948 à environ 1.200 milliards en 1980 (aux prix de 1970). Cette progression a été accompagnée d'une certaine redistribution du potentiel économique. La part de l'Europe occidentale et celle du Japon surtout ont sensiblement augmenté au sein des pays industrialisés à économie de marché. Quant aux pays à économie planifiée, leur progrès a été particulièrement net, leur part dans la production industrielle mondiale étant passée de 15,2 % en 1953 à environ 30 % en 1980. Mais, en dépit des progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la création d'industries de transformation et le développement des industries de base, la part du Tiers Monde dans la production industrielle mondiale ne s'est accrue qu'assez faiblement, passant de 6,2 % en 1952 à quelque 9 % à la fin des années 1970. Au demeurant, les pays du Tiers Monde ont connu, pour des raisons historiques, des évolutions souvent très différentes, compte tenu aussi de leurs ressources naturelles et de divers autres facteurs d'ordre économique, politique et social. Les pays exportateurs de pétrole, et les pays nouvellement industrialisés d'Asie et d'Amérique latine ont progressé sur le plan économique, parfois de manière rapide, mais pour beaucoup d'autres pays, et en particulier pour ceux qui sont désignés comme les moins avancés, les difficultés se sont accumulées et ont pris souvent un caractère dramatique.

18 Ainsi, on peut observer qu'en 1979 quatre pays industrialisés représentaient à eux seuls un peu plus de la moitié du produit brut mondial. Alors qu'en 1980, le produit moyen par habitant était de 10.660 dollars pour les pays industrialisés à économie de marché, il n'était que de 250 dollars pour les pays dits à faible revenu (soit quarante-deux fois moins).

19 Les données économiques témoignent avec une évidence brutale de l'étendue des disparités entre nations et groupes de nations. Mais des inégalités subsistent également et parfois s'accentuent même à l'intérieur de la plupart des sociétés. La prospérité de bien des pays industrialisés n'exclut pas une distribution inégale des revenus, et certaines couches de population y mènent une existence difficile et parfois même précaire. Dans le Tiers Monde, ce sont souvent de vastes populations qui ne bénéficient d'aucun des avantages du progrès et les villes y apparaissent

dans bien des cas, et du moins en ce qui concerne certaines catégories sociales, comme des îlots d'une modernité en rupture avec l'arrière-pays.

20 Le tableau de la misère humaine, qui se concentre surtout dans les pays du Tiers Monde, est connu. Un mot venu du fond des âges désigne un concept central qu'emploient aujourd'hui les économistes : c'est celui de pauvreté. Il correspond à des carences graves en matière de nourriture, de logement, de santé et d'éducation et à un seuil extrêmement bas de revenus. Selon les critères adoptés, on peut considérer qu'il y a, dans le monde, quelque 800 millions de personnes dans un état de pauvreté absolue (Banque mondiale) ou environ 1.100 millions de pauvres (Bureau international du travail). Si l'on tente de serrer de plus près certaines catégories de besoins non satisfaits, d'autres chiffres aussi impressionnants s'imposent : plus de 430 millions de personnes gravement sous-alimentées, 1 milliard de personnes mal logées, 1.300 millions de personnes n'ayant pas d'accès à l'eau potable, et selon les statistiques établies par l'Unesco, 814 millions d'adultes analphabètes, 123 millions d'enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas l'école.

21 Certes, c'est dans le domaine alimentaire que le problème de la pauvreté est surtout perçu de l'extérieur. Au cours des vingt-cinq dernières années, la production agricole mondiale a plus que doublé ; rapportée à l'ensemble de la population du globe, elle dépasse les besoins moyens par personne. Cette situation recouvre cependant de profondes différences. De nombreux pays du Tiers Monde, où la productivité du travail agricole demeure faible, connaissent de graves pénuries de produits agricoles de première nécessité. Pour l'ensemble des pays en développement le déficit a été évalué en 1978-1979 à 52,5 millions de tonnes de céréales par an et, selon la FAO, la poursuite des tendances actuelles conduirait à tripler ce déficit par rapport aux chiffres de 1978-1979 d'ici à la fin du siècle.

22 Ce sont évidemment les plus pauvres qui souffrent le plus sérieusement de sous-alimentation ou de malnutrition, dans certaines zones urbaines ou dans les zones rurales. Dans celles-ci, le caractère particulier de certains régimes fonciers et divers facteurs économiques conduisent à la formation de vastes groupes de populations sans terre et sans travail. Ces groupes n'ont la possibilité, ni de produire, ni d'acheter assez de nourriture pour vivre; ce sont eux aussi qui ont le moins accès aux services de santé, aux services sociaux et à l'éducation. La malnutrition a des conséquences particulièrement graves pour les jeunes enfants, dont elle peut compromettre gravement non seulement le développement physique, mais aussi le développement intellectuel. Dans de nombreux pays, l'efficacité de l'éducation est même sérieusement affaiblie par l'existence d'un grand nombre d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire insuffisamment ou mal nourris.

23 La pauvreté a des conséquences directes sur la vie de nombreuses populations. Alors que l'espérance de vie moyenne à la naissance est d'environ 72 ans dans les pays industrialisés, elle n'est que de 55 ans dans les pays du Tiers Monde, et même de 50 ans seulement dans certains d'entre eux. Si le taux de mortalité des enfants de 1 à 5 ans n'est que de un pour mille dans la plupart des pays industrialisés, il est en moyenne de 20 dans de nombreux pays en développement, et dépasse 30 dans certaines régions. Sur mille enfants qui naissent dans les pays les moins développés, 200 mourront avant d'avoir 1 an et 100 autres avant l'âge de 5 ans, 500 seulement atteignant 40 ans.

24 Les maladies trouvent en effet un terrain favorable chez ceux qui souffrent de carences alimentaires. Divers types de maladies ont un caractère chronique et si débilitant dans certains pays en développement que la capacité de travail de nombreux habitants y est fortement amoindrie pendant les saisons où le travail agricole nécessite le plus d'efforts.

25 Alors que dans les pays industrialisés 2 personnes sur 100 sont analphabètes, dans les pays en développement le nombre est de 41 et atteint, dans certains cas, 60. Conséquence directe des difficultés économiques qui frappent durement les pays en développement et qui diminuent les ressources disponibles pour l'éducation, l'analphabétisme se nourrit de l'insuffisance de la scolarisation primaire. Les quelque 123 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, mais qui n'y ont pas accès, vont en effet rejoindre les rangs des analphabètes adultes parmi lesquels on comptait en 1980 60 % de femmes. Les jeunes non scolarisés, les analphabètes adultes et les jeunes qui quittent trop tôt l'école sans qualification aucune appartiennent en général aux mêmes milieux défavorisés, les mêmes qui subissent les méfaits des maladies persistantes, souffrent de malnutrition, vivent souvent

dans de graves conditions d'insalubrité, dans les zones rurales ou à la périphérie des grandes agglomérations urbaines ; quelques-uns appartiennent aux groupes des populations migrantes ou réfugiées. Beaucoup d'entre eux naissent, grandissent et meurent dans un environnement de pauvreté, de faim et d'ignorance. L'analphabétisme, qui est aussi un déni du droit à l'éducation, apparaît ainsi comme un révélateur et constitue avec toutes ses séquelles un des défis majeurs pour la communauté internationale.

26 A l'analphabétisme s'ajoutent le chômage et le sous-emploi. Selon les estimations de l'OIT, c'est plus de 600 millions d'emplois qui devraient être créés d'ici à 1987, dans l'ensemble du Tiers Monde, pour résorber le chômage, donner un emploi à ceux qui parviennent à l'âge de travailler, et assurer à tous les conditions d'une vie décente. En dehors d'un secteur privilégié ou relativement protégé comprenant le service public et quelques entreprises du secteur dit moderne, la très grande majorité - dans certains pays la quasi-totalité - de la population active se trouve répartie dans des emplois occasionnels, irréguliers, mal payés, peu protégés, ou s'adonne à des activités agricoles dont la productivité est si faible qu'elle assure à peine de quoi vivre. Faut-il souligner aussi que les indemnités de chômage sont pratiquement inexistantes dans la grande majorité des cas et que les quelque 51 millions d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent à temps partiel ou à temps plein échappent aux données statistiques.

Le système économique international

27 La situation actuelle n'est, en fait, que le stade le plus récent d'une évolution dont les origines remontent loin dans le passé. L'essor de certains pays, la constitution à leur profit de vastes empires coloniaux, l'éclosion et le développement, sur leur territoire, de la révolution industrielle ont eu pour effet de leur assurer une primauté économique qui a abouti à réduire de nombreuses autres parties du monde à l'état que décrit la notion de "dépendance", telle qu'elle a été énoncée par certaines théories économiques.

28 Colonisés politiquement ou non, la plupart des pays "dépendants" ont joué le rôle de réserves de matières premières ou de débouchés privilégiés pour les produits manufacturés des pays dominants. Ainsi, les économies de ces pays ont évolué essentiellement sous la pression d'impératifs suscités de l'extérieur, plutôt qu'en fonction des nécessités internes.

29 Aujourd'hui encore, si on excepte le pétrole, les pays du Tiers Monde n'ont aucune maîtrise ni sur les prix des produits qui constituent la base de leurs exportations, ni sur ceux des produits qu'ils sont amenés à importer. La balance des paiements de beaucoup d'entre eux ne cesse de se détériorer alors que leur capacité d'endettement s'amenuise. Le déficit de la balance des paiements des pays en développement non pétroliers, qui était de 85 milliards de dollars des Etats-Unis en 1980, a atteint 100 milliards de dollars en 1981. En chiffres réels, la moitié des pays en développement non pétroliers ont des déficits représentant 12 % du produit national brut, ce qui est deux fois supérieur aux chiffres connus il y a 10 ans.

30 En dépit des contraintes qu'ils subissent et des situations qui leur sont propres, le développement des pays du Tiers Monde a été conçu, théorisé et orienté, dans la plupart des cas, par référence au système économique international qui s'est imposé à eux. Le sous-développement a été interprété essentiellement comme un retard pris dans les secteurs d'activité socio-économique par rapport à la situation des pays dits développés. Et le développement a été considéré comme un processus qui se déploie partout, en tout lieu et en tout temps, selon une même séquence, par "phase". Ainsi a été conçu un cheminement qui mènerait nécessairement de la société traditionnelle à prédominance agricole vers la société "moderne", caractérisée souvent comme "l'âge de la consommation", et passant forcément, tôt ou tard, par le "décollage économique". C'est dans cette perspective que se sont situés, semble-t-il, de manière plus ou moins explicite les efforts entrepris au cours des dernières décennies sans que soit toujours perçue l'importance décisive des contraintes que le système économique international fait peser sur les pays en développement.

31 C'est pour surmonter certaines de ces contraintes que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté dès 1974 la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international. Les principales dispositions de ces textes visent à :

- permettre aux pays en développement de bénéficier, dans de meilleures conditions, de leurs ressources naturelles, par une stabilisation des prix des produits de base d'origine agricole ou minière, afin d'enrayer la détérioration des termes de l'échange ;

- favoriser l'industrialisation par des transferts de technologies dans des conditions plus favorables vers les pays en développement d'une part, et par une ouverture plus large des marchés des pays industrialisés aux exportations de produits manufacturés des pays en développement, d'autre part ;

- permettre aux pays en développement de jouer un rôle plus important dans les institutions internationales chargées de la régulation du commerce international, et de la gestion du système monétaire international.

32 Mais au fil des années, bien que se soient multipliées les différentes négociations connues sous l'appellation "dialogue Nord-Sud", peu de progrès ont été réalisés dans la poursuite de ces objectifs. S'agissant des produits de base, un Fonds commun a été créé, mais les difficultés de son financement en limitent la portée, et les négociations portant sur les accords par produits n'ont pas encore abouti dans l'ensemble à des résultats satisfaisants. En ce qui concerne le commerce international, le système général des préférences en faveur des exportations des pays en développement se heurte aux pratiques commerciales suivies par les pays industrialisés. Pour ce qui est des transferts de technologies, les négociations relatives à un code de conduite paraissent être dans l'impasse. Quant au système monétaire international, les changements envisagés n'ont même pas fait l'objet de discussions approfondies, faute d'un accord des puissances qui y jouent un rôle essentiel.

33 Cette situation s'explique, certes, par l'opposition des intérêts entre pays et groupes de pays, mais, sans doute, aussi par la diversité même des conceptions de ce que devrait être le système ou l'ordre économique mondial. La manière dont est conçu le rôle du marché à l'échelle internationale n'est pas la même pour tous. Facteur bénéfique pour les uns, à condition que les forces qui y sont à l'oeuvre soient laissées libres d'agir sans entrave, source d'inéquité croissante pour les autres, dans un monde caractérisé par de profondes inégalités structurelles qui ne peuvent être surmontées sans un ensemble de mesures concertées et volontaires.

34 La différence d'approche quant à la valeur des mécanismes du marché éclaire, notamment, la diversité des appréciations quant aux options entre des stratégies industrielles axées principalement sur l'espace national ou tournées vers l'exportation, au rôle des entreprises transnationales dans l'implantation d'activités industrielles dans le Tiers Monde, et au problème du contrôle des priorités d'investissement par les pays eux-mêmes, compte tenu de leurs besoins propres.

35 En tout état de cause, le lancement du processus des négociations globales, destinées à traiter, dans leur ensemble, des problèmes économiques internationaux dans le cadre des Nations Unies, en est encore au stade des débats préliminaires.

36 L'adoption il y a un peu plus d'un an, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a permis néanmoins de réaliser un consensus de principe de la communauté internationale sur un ensemble d'objectifs et de politiques susceptibles de tracer des voies pour l'action, notamment des organisations internationales, au cours de la prochaine décennie.

37 Le texte de la Stratégie se réfère aux questions directement liées aux changements économiques à l'échelle mondiale : libéralisation et expansion du commerce international ; transformation des structures industrielles par l'industrialisation des pays en développement, l'adoption des mesures d'ajustement dans les pays industrialisés et le redéploiement des capacités industrielles des pays industrialisés vers les pays en développement ; participation des pays en développement aux décisions relatives au système monétaire international ; accroissement de l'aide publique au développement.

38 Des dispositions essentielles de la Stratégie tendent à encourager des politiques et des mesures permettant aux pays en développement de donner plus d'efficacité à leurs efforts en vue, notamment, de l'accroissement de la production

alimentaire, du renforcement des capacités scientifiques et techniques, de la mise en valeur des ressources humaines et en particulier de la généralisation de l'éducation et de l'élimination ou de la réduction considérable de l'analphabétisme. Ces efforts ayant pour but ultime "l'amélioration constante du bien-être de la population, grâce à sa pleine participation au développement et à une répartition équitable des fruits du développement", devraient se situer dans le cadre d'un développement prenant en considération l'ensemble des aspects économiques et sociaux. L'accent mis, dans le texte de la Stratégie, sur la multiplicité et la complémentarité des dimensions du développement et sur le rôle des populations reflète des éléments essentiels de la réflexion récente sur le développement.

39 Il apparaît cependant qu'un véritable développement ne peut être qu'une entreprise suscitée du dedans, voulue et menée ensemble par toutes les forces vives d'une nation. Il devrait donc intégrer toutes les dimensions de la vie, et toutes les énergies d'une communauté dans le cadre de laquelle chaque personne, chaque catégorie professionnelle, chaque groupe social sont appelés à participer à l'effort général et à en partager les fruits.

40 Dès lors, le développement ne peut être considéré sous le seul angle des performances économiques et de la croissance des biens matériels. Certes, croissance économique et production de biens matériels restent primordiales car elles seules permettent d'assurer une part essentielle du bien-être de tous. Mais elles doivent servir des fins assumées en commun, qui enrichissent la vie de chacun et multiplient les potentialités créatrices de tous et qui trouvent leur fondement dans la culture, dans ce qu'elle comporte de fidélité à soi et d'ouverture au progrès.

41 La prise de conscience croissante de l'importance de la dimension culturelle dans le développement apparaît ainsi comme un fait majeur de notre époque. Alors que surgissent de grands problèmes dont la solution requiert de plus en plus une action au niveau planétaire, que les modes de vie tendent à s'uniformiser sous la poussée industrielle et la prolifération des moyens rapides de communication, les peuples redécouvrent ce qui fait leur propre spécificité.

42 C'est dire que culture et développement sont inséparables. Sans doute, c'est pour l'avoir trop ignoré que tant de projets de développement ont tourné court. Une vision des choses ne saurait s'imposer durablement dans une société si celle-ci ne l'intègre pas dans sa propre expérience, c'est-à-dire dans sa propre culture.

43 Ancré sur les valeurs de chaque peuple, sur la vision qu'il a de son avenir, le développement peut être considéré comme une entreprise tendant notamment à intérioriser la dynamique du changement technologique, c'est-à-dire à mettre la science et la technique au service de l'intérêt de la communauté ainsi que du bien-être et de la réalisation des aspirations profondes matérielles et spirituelles de chacun de ses membres. Il s'agit alors de susciter et d'organiser la créativité sociale, pour permettre à chaque individu de participer aux choix effectués au nom de la communauté à laquelle il appartient, d'être au clair des finalités et des objectifs nationaux, des actions à entreprendre et par voie de conséquence des sacrifices ou des contreparties à consentir en vue de leur réalisation.

La paix et la course aux armements

44 Il paraît essentiel à ce stade de soulever une question : est-il possible de faire face aux problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité et en particulier à celui d'un développement envisagé selon une vision planétaire, si des sociétés humaines sont dressées les unes contre les autres et si pèse sur l'humanité la menace de la guerre nucléaire, c'est-à-dire de l'anéantissement ?

45 La guerre a changé aujourd'hui de nature. L'importance et la puissance destructrice des armes nucléaires modernes ainsi que des armes chimiques et biologiques sont telles qu'un conflit entre les grandes puissances où ces armes seraient inévitablement employées entraînerait la destruction de l'humanité. Ce qui distingue radicalement l'époque actuelle de celles qui l'ont précédée, c'est cette capacité qu'a l'humanité de se détruire. Ce fait est unique dans l'histoire humaine et il est nécessaire de le rappeler sans cesse, à un moment où, avec les armes nucléaires tactiques, l'opinion est parfois exprimée qu'un conflit nucléaire pourrait rester localisé et ses conséquences surmontées. En fait, nul ne peut assurer que, une fois déclenché, le feu nucléaire pourrait rester limité. Les conséquences des explosions

atomiques seraient d'une telle ampleur que le seuil où les destructions seraient mortelles pour l'ensemble de l'humanité risquerait d'être vite atteint.

46 Depuis des décennies les scientifiques ont multiplié les mises en garde sur les conséquences irrémédiables d'un conflit nucléaire. Un exemple récent de tels avertissements est la déclaration d'un groupe de savants qui a souligné que l'un des aspects les plus funestes d'une guerre nucléaire serait l'impossibilité d'assurer la prise en charge médicale des survivants éventuels, qui se trouveraient ainsi voués à une mort certaine : "un examen objectif de la situation sanitaire après une guerre nucléaire conduit à une seule conclusion : la prévention est notre seul recours"/1. L'impératif est donc clair : empêcher la guerre, et la guerre nucléaire en particulier. Il n'est pas d'enjeu qui justifie des conflits pouvant aboutir à l'extermination de l'espèce humaine.

47 Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue l'extrême gravité du danger que représentent les armes chimiques et biologiques modernes. Dans le premier cas, il s'agit principalement des gaz neurotoxiques, de nature apparentée aux insecticides, qui pénètrent tant par les voies respiratoires que par la peau et qui peuvent provoquer en quelques minutes la paralysie du système respiratoire et la mort par asphyxie. Il s'agit, dans le second cas, de la dissémination de virus et de bactéries - dont certaines peuvent être recombinées génétiquement - et qui peuvent provoquer sur une grande échelle des maladies mortelles comme le typhus, l'encéphalite, la variole, la peste ou le charbon pulmonaire. Certes, ces armes sont interdites, par le protocole de Genève de 1925, en ce qui concerne les gaz et les autres armes chimiques, et par la Convention sur les armes biologiques de 1972. Plusieurs Etats, semble-t-il, poursuivent des recherches relatives à ces armes, en produisent peut-être, ou en détiennent des stocks. Le risque dans ce domaine est d'autant plus grave que, s'agissant en particulier des armes biologiques, les coûts de production restent peu élevés, l'utilisation ne nécessite pas d'importants moyens technologiques et le pouvoir d'anéantissement de la vie est énorme.

48 Pour atténuer les dangers résultant du développement des armes nucléaires, des efforts nombreux ont été entrepris, tant au sein du système des Nations Unies que dans le cadre de négociations bilatérales ; des accords et des traités ont pu être conclus, portant notamment sur l'interdiction de certains types d'essais d'armes nucléaires ou sur la limitation de certains armements. Un grand nombre d'organisations et d'associations de diverses tendances, ainsi que des hommes et des femmes d'opinions politiques et religieuses et d'idéologies différentes, expriment de plus en plus leurs inquiétudes devant les risques mortels que fait courir à l'humanité l'éventualité d'un conflit nucléaire.

49 Mais cette menace continue de peser sur les relations internationales. Trente-sept ans après l'explosion de la première bombe atomique à Hiroshima, cinq pays disposent, du moins officiellement et de façon certes inégale, de l'armement nucléaire et il semble que plusieurs autres l'auraient aussi, seraient sur le point de l'acquérir ou en auraient les moyens. Et c'est à environ 60.000 armes qu'est estimé le stock mondial des arsenaux nucléaires. Par rapport au reste du monde, "l'équilibre de la terreur", qui se maintient entre les puissances qui détiennent les armes les plus nombreuses et les plus destructrices, outre les menaces qu'il comporte et les ressources qu'il stérilise, aboutit inévitablement à la recherche ou au renforcement de zones d'influence. Il en résulte des conséquences contradictoires, qui ont le plus souvent un caractère néfaste - qu'il s'agisse du blocage des évolutions souhaitées par les peuples ou des processus de déstabilisation dont les populations subissent les effets alors que les véritables intérêts en jeu, même s'ils les concernent directement parce qu'il s'agit des problèmes de la paix, sont souvent hors de leur portée.

50 C'est dans ce contexte qu'il faut évoquer les nombreux conflits localisés, dans lesquels sont impliqués principalement les pays en développement, et qui ont entraîné la mort de millions d'êtres humains, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Plusieurs de ces conflits résultent de la volonté des peuples colonisés ou anciennement colonisés de conquérir leur indépendance ou de résister à des pressions extérieures qui mettent en danger leur liberté. D'autres ont des origines certes plus complexes : il peut s'agir d'affrontements à l'intérieur des nations

1. Déclaration sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires, Académie pontificale des sciences, octobre 1981.

elles-mêmes, ou de différends entre nations, mais les uns et les autres ne peuvent qu'être avivés par les antagonismes au sein de la communauté mondiale, quand ils ne sont pas induits par eux.

51 La course aux armements, née souvent d'une volonté de prépondérance ou d'un sentiment d'insécurité que, loin d'apaiser, elle renforce, porte en elle le principe de sa propre accélération. Elle est devenue incontestablement un phénomène qui, par ses dimensions, par ses implications, domine la scène internationale. Le montant des dépenses militaires peut être évalué, pour 1980, à plus de 500 milliards de dollars. Il s'agit de ressources énormes dont on peut dire qu'elles sont gaspillées en pure perte puisqu'elles n'améliorent pas la sécurité de ceux qui les consentent, l'équilibre tendant simplement à s'établir à un niveau de plus en plus élevé.

52 Il a été observé que le montant des dépenses militaires représente environ 20 fois le montant total de l'aide publique au développement. Le cours des choses se trouverait changé si une part importante des ressources absorbée par les dépenses militaires pouvait être consacrée aux tâches de développement.

53 Les pays en développement eux-mêmes sont amenés à consacrer aux dépenses militaires des ressources considérables comparées à leurs possibilités. Des agressions répétées dont certains d'entre eux sont victimes et les menaces de reconquête qui pèsent sur quelques-uns les contraignent à renforcer un potentiel militaire dont beaucoup d'entre eux se seraient volontiers passés. Ces pays sont obligés d'importer près de 70 % des armes dont il est fait commerce dans le monde pour pouvoir défendre une indépendance encore fragile. Il est évident que si elles n'étaient pas consacrées aux armements, ces ressources, qui représentent 1,5 fois à 2 fois celles qui sont consacrées à l'éducation et à la santé, pourraient être affectées à des objectifs contribuant au développement.

54 S'agissant des pays développés, il va de soi qu'une diminution des dépenses d'armement, en allégeant les budgets nationaux, permettrait de résoudre nombre de problèmes sociaux, de résorber toutes les zones de pauvreté interne et d'accroître sensiblement l'aide au développement.

55 Il convient aussi de rappeler que la course aux armements mobilise actuellement de précieuses ressources humaines et en particulier un très grand nombre de scientifiques de haut niveau. On estime à quelque 400.000 ou 500.000 le nombre des scientifiques et ingénieurs, parmi les meilleurs, qui se consacrent aux activités de recherche-développement militaires. Environ un quart des dépenses mondiales de recherche-développement est utilisé à des fins militaires. Selon certaines sources, cette proportion atteindrait même 40 %. Il y a là une orientation de l'activité scientifique qui la détourne de l'amélioration de la condition humaine. Si cet immense potentiel de recherche-développement était mis au service d'objectifs de bien-être de l'homme, des progrès considérables pourraient être réalisés pour résoudre certains grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée, en particulier en matière de santé, d'éducation ou de production agricole. Une telle reconversion comporte, de toute évidence, une dimension éthique, et est un des éléments essentiels du débat contemporain sur les finalités de la science et de la technologie.

56 D'une manière plus générale, les préoccupations éthiques ne peuvent être séparées des efforts pour construire la paix, qui est bien plus que l'absence de guerre. La paix a un contenu positif, qui est l'exigence de justice dans les rapports entre les sociétés et de reconnaissance de l'égalité en dignité de tous les peuples et de toutes les cultures. Elle est donc synonyme en particulier du respect des droits fondamentaux de l'homme et de la libre détermination des peuples.

Les droits de l'homme

57 Si la notion de droits de l'homme s'est étendue et enrichie au cours de l'histoire récente pour comprendre à la fois les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, si les aspirations au développement et à la paix sont elles-mêmes désormais perçues en termes de droits, si l'on reconnaît de plus en plus que non seulement les individus, mais aussi les peuples et en dernière analyse l'humanité tout entière doivent bénéficier de droits propres, il n'en reste pas moins que le spectacle qu'offre le monde, plus de 33 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comporte des aspects bien préoccupants.

58 Des violations massives des droits de l'homme se poursuivent ; au premier rang de celles-ci, il convient de citer, encore une fois, le régime d'apartheid qui se maintient en Afrique du Sud, en dépit des condamnations répétées de la communauté internationale. Ce régime continue d'institutionnaliser le racisme et de nier, par son existence même, le principe le plus fondamental sur lequel reposent les droits de l'homme : celui de l'unité de l'espèce humaine et de l'égale dignité de tous les êtres humains. La persistance des foyers de conflits armés qu'il entretient à ses confins suffirait à montrer, si besoin en était, qu'une société fondée sur le mépris des droits de l'homme ne peut être qu'un facteur de guerre dans la communauté internationale. Par ailleurs, en beaucoup d'autres lieux, le racisme se manifeste encore sous diverses formes, de manière plus ou moins ouverte ou insidieuse ; il engendre des processus de discrimination, de marginalisation et d'exploitation, notamment dans des domaines tels que l'habitat, la santé, l'éducation et surtout le travail. Parfois des conflits du même type dérivent de préjugés ethniques ou religieux.

59 Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes souffre également de graves atteintes. Des peuples sont encore asservis politiquement, à la suite de circonstances historiques anciennes ou parfois récentes. Le droit à l'identité continue d'être refusé à de nombreuses communautés.

60 Le monde compte à l'heure actuelle, comme il a déjà été dit, quelque dix millions de réfugiés, dont la situation est particulièrement dramatique, en raison de la précarité de leurs conditions de vie, de leur déracinement et de la difficulté de trouver des solutions viables dans la conjoncture politique et économique actuelle.

61 L'évolution n'est pas moins inquiétante en ce qui concerne les libertés individuelles. Celles-ci sont mises en cause de diverses manières, soit par un terrorisme aveugle, s'attaquant jusqu'aux plus innocents au nom d'aspirations ou de principes particuliers, soit par des autorités établies. Beaucoup de pouvoirs ont imposé le recul des libertés politiques et des libertés d'association et répriment les mouvements d'opposition. Dans certains cas, c'est par la loi elle-même que se multiplient les atteintes aux droits de l'homme : lois rétroactives, répressives ; élargissement de la notion de sécurité nationale ; institutionnalisation des mesures d'exception. Il y a une tendance inquiétante à "criminaliser" l'opposition en soumettant à la loi pénale de simples désaccords politiques. De même, il est fréquent que les garanties judiciaires normales ne soient plus assurées, ce qui entraîne le développement de diverses formes de détention sans jugement.

62 Tout aussi grave, sinon davantage, est la tendance à doubler la répression officielle et légale par des procédés en marge de la légalité et de l'Etat, par la pratique occulte d'enlèvements ou d'assassinats dont les auteurs bénéficient d'une sorte d'impunité.

63 Par ailleurs, même si la législation de la plupart des Etats les interdit, la torture et plus généralement les traitements humiliants et dégradants sont encore pratiqués. Dans certains territoires ils sont infligés, d'une manière qui semble systématique, lors de l'arrestation de suspects, pendant les interrogatoires et en cours de détention.

64 La prise de conscience par la communauté internationale de la gravité de ces pratiques a conduit récemment l'Assemblée générale des Nations Unies à créer un Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture, qui souffrent notamment des séquelles des traitements qu'elles ont subis, sous forme de maladies somatiques, de troubles mentaux, de vieillissement précoce.

65 Mais la dénonciation même des violations des droits de l'homme n'échappe pas aux clivages politiques du monde. Ainsi, ceux-là mêmes qui habituellement s'indignent de certains faits ont une tendance à en minimiser d'autres, pourtant aussi graves, parce que les régimes qui en sont responsables partagent leur vision du monde ou servent leurs intérêts. Ces attitudes à l'égard des violations des droits de l'homme risquent de laisser s'instaurer une sorte de complaisance des consciences ; il est nécessaire de leur opposer une exigence inconditionnelle du respect des droits de l'homme, quelle que soit la nature du jugement politique que l'on peut porter sur telle ou telle situation particulière. Les libertés des personnes et les libertés des peuples sont les deux faces d'une même réalité. Ces problèmes, comme ceux du développement et de la paix, concernent chaque être humain en même temps que l'espèce tout entière.

L'environnement et les ressources naturelles

66 Il est un autre plan sur lequel destinées individuelles et destinée collective des hommes apparaissent désormais intimement liées, par des réseaux complexes d'interactions : il s'agit des relations entre les hommes et la nature, origine des ressources nécessaires à la vie et aux activités humaines et cadre irremplaçable de l'existence des hommes, en tant que parties du vivant.

67 Pendant longtemps, la réflexion a eu surtout tendance à porter, à cet égard, sur l'influence du cadre de vie sur le développement des sociétés humaines, sur leur mode d'organisation et d'exploitation du sol, sur les différents types d'habitat, de même que sur les mentalités et les comportements des individus eu égard aux conditions du milieu.

68 L'attention se porte désormais également, à la suite d'une prise de conscience qui s'est manifestée fortement au cours des dernières décennies, sur la pression que les activités humaines, s'appuyant sur les progrès de la technologie, exercent sur l'environnement, soit par une consommation effrénée de ressources et d'espaces, soit par la production de déchets que le milieu naturel n'a plus la capacité d'absorber sans en être lui-même profondément affecté. Epuisement ou pénurie de certaines ressources non renouvelables, essentielles à l'activité humaine, dommages irréversibles pouvant menacer les équilibres de la biosphère, tels sont les risques majeurs qui se manifestent dans le domaine des relations entre l'homme et la nature.

69 Les aspects techniques et quantitatifs des problèmes ont fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années ; ces études dont certaines ont eu un grand retentissement ont tenté, notamment, de prévoir l'évolution future en matière de consommation des ressources minérales, souvent en extrapolant les tendances actuellement observables ; elles se sont également attachées à évaluer les ressources disponibles, qu'elles soient connues ou probables, exploitables avec les technologies actuelles ou exigeant des technologies nouvelles, que leur utilisation soit rentable sur le plan économique dans les conditions actuelles ou qu'elle ne le soit que dans des conditions très différentes. Les problèmes sont liés à plusieurs séries de paramètres, eux-mêmes dépendant étroitement du progrès des sciences et des technologies : la nature des ressources auxquelles les activités humaines feront appel à l'avenir et les possibilités de substitution des ressources rares, l'efficacité accrue des techniques d'extraction et l'avancement des connaissances dans les sciences de la terre permettant la découverte de nouvelles ressources. Sur ce dernier point, il y a lieu de souligner l'intérêt des technologies de télédétection qui facilitent les études géologiques. Si l'on tient compte de l'ensemble de ces facteurs, il semble peu probable qu'une pénurie grave menace le monde dans un délai rapproché.

70 Cependant, dans le cas particulier des ressources énergétiques, dont l'importance est cruciale et dont la consommation est appelée à continuer de croître au cours des prochaines décennies, les perspectives de diminution des ressources en pétrole et en gaz, dans un délai difficile à mesurer, mais qui peut être évalué en terme de décennies plutôt que de siècles, imposent que soit envisagé à moyen terme le problème de la transition énergétique. Il s'agit de passer de l'économie actuelle, fondée principalement sur la combustion des hydrocarbures, à une économie reposant sur des sources plus diversifiées et en particulier sur des sources renouvelables. A long terme, c'est-à-dire au-delà des premières décennies du XXIe siècle, il est possible d'envisager l'apport massif d'énergies renouvelables et quasi inépuisables que sont la fusion nucléaire et l'énergie solaire.

71 A moyen terme, il s'agit donc d'assurer la transition de manière ordonnée et écologiquement acceptable et, à cet effet, de résoudre les problèmes liés aux changements techniques, mais aussi et surtout économiques et sociaux, qui sont rendus nécessaires. Les principales dispositions à prendre concernent les économies d'énergie, dans les pays industrialisés surtout, de manière à éviter le gaspillage, ce qui exige notamment l'emploi de procédés moins voraces d'énergie et sans doute de modes de vie plus sobres ; le développement de sources d'énergie telles que le charbon, la fission nucléaire (cette dernière posant cependant des problèmes complexes, liés notamment aux risques d'accident, ainsi qu'au stockage de déchets hautement radioactifs) ; le développement des sources d'énergie renouvelables d'ores et déjà accessibles, notamment des sources à petite échelle, bien adaptées aux pays qui ont des systèmes et des réseaux de distribution moins centralisés (énergie géothermique, petites installations hydro-électriques, centrales thermiques fonctionnant à la tourbe, pompes solaires, éoliennes, fermenteurs de biogaz, etc.).

58 Des violations massives des droits de l'homme se poursuivent ; au premier rang de celles-ci, il convient de citer, encore une fois, le régime d'apartheid qui se maintient en Afrique du Sud, en dépit des condamnations répétées de la communauté internationale. Ce régime continue d'institutionnaliser le racisme et de nier, par son existence même, le principe le plus fondamental sur lequel reposent les droits de l'homme : celui de l'unité de l'espèce humaine et de l'égale dignité de tous les êtres humains. La persistance des foyers de conflits armés qu'il entretient à ses confins suffirait à montrer, si besoin en était, qu'une société fondée sur le mépris des droits de l'homme ne peut être qu'un facteur de guerre dans la communauté internationale. Par ailleurs, en beaucoup d'autres lieux, le racisme se manifeste encore sous diverses formes, de manière plus ou moins ouverte ou insidieuse ; il engendre des processus de discrimination, de marginalisation et d'exploitation, notamment dans des domaines tels que l'habitat, la santé, l'éducation et surtout le travail. Parfois des conflits du même type dérivent de préjugés ethniques ou religieux.

59 Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes souffre également de graves atteintes. Des peuples sont encore asservis politiquement, à la suite de circonstances historiques anciennes ou parfois récentes. Le droit à l'identité continue d'être refusé à de nombreuses communautés.

60 Le monde compte à l'heure actuelle, comme il a déjà été dit, quelque dix millions de réfugiés, dont la situation est particulièrement dramatique, en raison de la précarité de leurs conditions de vie, de leur déracinement et de la difficulté de trouver des solutions viables dans la conjoncture politique et économique actuelle.

61 L'évolution n'est pas moins inquiétante en ce qui concerne les libertés individuelles. Celles-ci sont mises en cause de diverses manières, soit par un terrorisme aveugle, s'attaquant jusqu'aux plus innocents au nom d'aspirations ou de principes particuliers, soit par des autorités établies. Beaucoup de pouvoirs ont imposé le recul des libertés politiques et des libertés d'association et répriment les mouvements d'opposition. Dans certains cas, c'est par la loi elle-même que se multiplient les atteintes aux droits de l'homme : lois rétroactives, répressives ; élargissement de la notion de sécurité nationale ; institutionnalisation des mesures d'exception. Il y a une tendance inquiétante à "criminaliser" l'opposition en soumettant à la loi pénale de simples désaccords politiques. De même, il est fréquent que les garanties judiciaires normales ne soient plus assurées, ce qui entraîne le développement de diverses formes de détention sans jugement.

62 Tout aussi grave, sinon davantage, est la tendance à doubler la répression officielle et légale par des procédés en marge de la légalité et de l'Etat, par la pratique occulte d'enlèvements ou d'assassinats dont les auteurs bénéficient d'une sorte d'impunité.

63 Par ailleurs, même si la législation de la plupart des Etats les interdit, la torture et plus généralement les traitements humiliants et dégradants sont encore pratiqués. Dans certains territoires ils sont infligés, d'une manière qui semble systématique, lors de l'arrestation de suspects, pendant les interrogatoires et en cours de détention.

64 La prise de conscience par la communauté internationale de la gravité de ces pratiques a conduit récemment l'Assemblée générale des Nations Unies à créer un Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture, qui souffrent notamment des séquelles des traitements qu'elles ont subis, sous forme de maladies somatiques, de troubles mentaux, de vieillissement précoce.

65 Mais la dénonciation même des violations des droits de l'homme n'échappe pas aux clivages politiques du monde. Ainsi, ceux-là mêmes qui habituellement s'indignent de certains faits ont une tendance à en minimiser d'autres, pourtant aussi graves, parce que les régimes qui en sont responsables partagent leur vision du monde ou servent leurs intérêts. Ces attitudes à l'égard des violations des droits de l'homme risquent de laisser s'instaurer une sorte de complaisance des consciences ; il est nécessaire de leur opposer une exigence inconditionnelle du respect des droits de l'homme, quelle que soit la nature du jugement politique que l'on peut porter sur telle ou telle situation particulière. Les libertés des personnes et les libertés des peuples sont les deux faces d'une même réalité. Ces problèmes, comme ceux du développement et de la paix, concernent chaque être humain en même temps que l'espèce tout entière.

apprennent à travailler sous l'eau, à contrôler le développement des ressources vivantes de la mer, comme dans le cas de l'aquaculture, ce qui fait penser, par analogie, au processus qui, il y a des dizaines de milliers d'années, a conduit à la domestication des animaux et au développement de l'agriculture.

78 Dans tous les domaines auxquels il vient d'être fait allusion, le rôle de la recherche scientifique comme source de connaissances et fondement d'une gestion rationnelle des ressources est essentiel. Etudier les capacités de régénération et de renouvellement au sein des écosystèmes, poursuivre les inventaires des ressources, évaluer les conséquences des modes d'utilisation de ces dernières, examiner les formes d'occupation des terres, explorer systématiquement des domaines encore imparfaitement connus comme celui des mers, telles sont les tâches qui s'imposent au cours de la décennie actuelle à la recherche scientifique notamment dans le cadre de la coopération internationale.

79 Mais la réflexion sur l'environnement, qui est le cadre de vie de l'homme, ne peut ignorer les problèmes posés par l'évolution démographique. De 1950 à 1975, la population mondiale est passée de 2,5 milliards à 4 milliards, croissance sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Elle est estimée actuellement à 4,6 milliards et elle se situera, vraisemblablement, en l'an 2000, entre 5,8 et 6,6 milliards. La croissance sera, certes, différente d'une région à l'autre du monde. L'augmentation de la population sera beaucoup plus importante dans les pays actuellement en développement, dont la part relative dans la population mondiale s'élèvera sensiblement, alors que celle des pays industrialisés diminuera. On peut en effet considérer que les pays en développement atteindront en l'an 2000, selon différentes projections, entre 4,5 et 5,2 milliards d'habitants (contre 2,8 milliards en 1975) et les pays industrialisés entre 1,3 et 1,4 milliard (contre 1,1 milliard en 1975). La structure par âge des populations évoluera également de manière très différente : importance accrue des jeunes dans les pays en développement, vieillissement dans la plupart des pays industrialisés. Faire face aux besoins d'une population croissante avec une répartition nouvelle des groupes d'âge et à toutes les conséquences qui en découleront, tirer parti du potentiel qu'elle représentera, ce double objectif aura, en tout état de cause, une importance majeure au cours des prochaines décennies.

80 Il convient de situer ces préoccupations dans le contexte de problèmes de société et de développement qui sont déterminants en matière d'environnement. En fait, à l'origine de l'ensemble de ces problèmes, se trouvent les modes de production et de consommation des sociétés industrielles. Dans la logique purement technique et économique de l'industrialisation telle qu'elle a été généralement conçue, l'environnement et les ressources naturelles sont traités comme de purs instruments au service de la croissance économique ; la recherche d'une rentabilité élevée et rapide conduit à négliger le coût des dommages infligés à l'environnement ; c'est alors la société tout entière qui supporte, à l'échelle nationale ou internationale, les coûts qui ne sont pas pris en compte par le calcul économique. Ce type de comportement, qui conduit à une exploitation sans réserve et, pourrait-on dire, sans scrupule des ressources naturelles, provoque des dommages graves. Il impose, dans nombre de pays du Tiers Monde, une surexploitation des ressources naturelles, préjudiciable à long terme, qu'il s'agisse des ressources vivantes, comme les forêts et les richesses halieutiques, ou des ressources minérales existant en quantités finies.

81 Mais les situations de sous-développement comportent aussi en elles-mêmes des conséquences néfastes pour l'environnement. La pauvreté entraîne une surutilisation ou une utilisation irrationnelle des capacités productives des écosystèmes, des sols, des eaux, du bois. Elle conduit aussi à un développement non maîtrisé de l'urbanisation qui est devenue aujourd'hui un problème majeur dans beaucoup de pays.

82 L'urbanisation dans les pays industrialisés s'est accompagnée de coûts économiques et sociaux considérables : congestion des infrastructures, difficultés de transports, pollution de l'air, bruit ; elle a donné lieu à la constitution de quartiers déshérités, à la périphérie ou parfois dans le centre même des villes, où les populations, appartenant souvent à des minorités ethniques ou linguistiques, connaissent de graves problèmes d'insertion sociale et culturelle. Quant à l'urbanisation actuelle dans le Tiers Monde, elle se caractérise surtout par sa rapidité et son ampleur ; elle a pour accélérateur, dans une conjoncture de forte croissance démographique, le rejet vers les villes des populations rurales, sous l'empire de la nécessité - disette, famine, parfois ruine des systèmes de production

traditionnels - et de l'espoir, souvent illusoire, d'un mieux-être. Ainsi se constituent d'immenses agglomérations où des millions de personnes vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Les maux dont souffrent ces agglomérations sont connus : logements insalubres, bidonvilles misérables, accumulation de détritus, manque d'eau potable, absence de lieux de loisirs. Quant aux populations, elles sont, dans une très large mesure, victimes du chômage, et des phénomènes comme la prostitution et la délinquance y trouvent un terrain d'élection.

83 Pour la première fois dans l'histoire, le nombre des villes de plus d'un million d'habitants est désormais plus élevé dans le Tiers Monde que dans les pays industrialisés. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, ce nombre doublera avant la fin du siècle. Cette urbanisation accélérée appelle la mise en oeuvre de politiques hardies d'aménagement du territoire. Ces politiques devraient viser à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales, en affranchissant les populations des nombreuses contraintes qui pèsent sur elles, en améliorant les conditions de productivité du travail, en particulier du travail agricole, en leur ouvrant des facilités plus grandes d'accès à l'éducation et en y multipliant les activités créatrices d'emploi. Elles devraient permettre, en outre, d'installer dans les zones urbaines les structures nécessaires pour assurer l'accueil des populations nouvellement déplacées afin qu'elles puissent s'adapter à un cadre de vie radicalement différent et trouver des possibilités de promotion sociale.

84 Les problèmes d'environnement ne sauraient être considérés indépendamment des formes actuelles de la division internationale du travail et des contraintes imposées par le système économique international. La maîtrise par les pays en développement de leurs propres ressources naturelles est d'ailleurs l'un des axes principaux de la recherche d'un nouvel ordre économique international. Aussi paraît-il particulièrement important que les pays en développement puissent acquérir et renforcer les moyens d'inventorier leurs ressources, ainsi que de former et de perfectionner leurs cadres, de manière à pouvoir choisir les modes de mise en valeur de ces ressources qui permettent de satisfaire les besoins de leurs populations et d'augmenter leurs capacités de progrès sans mettre en cause les équilibres de la biosphère.

85 Mais cet objectif ne peut être séparé de l'idée d'une éthique globale de l'environnement fondée sur une utilisation judicieuse des ressources que la planète offre aux hommes et que l'ingéniosité humaine parvient à découvrir et à utiliser.

86 Un tel but peut supposer, à long terme, des changements dans le mode d'utilisation des ressources dans la plupart des pays du monde, c'est-à-dire, en définitive, des changements profonds des comportements, et la reconnaissance du primat de valeurs telles que la solidarité et l'équité, s'appliquant d'ailleurs non seulement aux hommes actuellement vivants mais aussi à ceux qui viendront ensuite, par opposition à des comportements fondés sur le seul intérêt immédiat.

La communication entre les hommes et entre les cultures

87 Si la biosphère apparaît désormais comme un espace unifié pour l'ensemble de l'espèce humaine, à qui revient collectivement la responsabilité de sa protection et de son aménagement, il est également de plus en plus évident que l'évolution récente a entraîné une unification croissante du monde en tant que lieu de communication et d'échanges entre les hommes et entre les cultures.

88 D'innombrables réseaux de communication se sont établis avec l'universalisation des technologies de production, de gestion et d'organisation, la circulation intense des produits et des hommes, l'essor des télécommunications et de l'informatique, et la prolifération des messages que diffusent sur l'ensemble de la planète les moyens de communication de masse. De plus en plus les hommes rencontrent dans leur vie quotidienne d'autres cultures, découvrent d'autres valeurs, observent des attitudes qui ne leur sont pas familières, faisant ainsi l'apprentissage d'une humanité aux visages multiples. Et bientôt, avec les émissions télévisuelles en direct depuis les satellites, le monde deviendra un champ totalement ouvert où la diffusion des connaissances pourra être assurée largement et où l'irruption des autres, devenue permanente, atteindra jusqu'au moindre foyer. C'est là une évolution dont on ne peut encore mesurer toutes les conséquences, mais à laquelle il paraît nécessaire de se préparer dès maintenant, car elle aura une portée considérable dans la vie des peuples et dans les relations internationales.

89 Les transformations en cours et les perspectives de bouleversement futur dans le domaine de la communication et de l'information sont liées non seulement au développement de certaines technologies nouvelles mais aussi à la puissance et aux possibilités particulières que confère leur conjonction, lorsqu'elles sont greffées les unes sur les autres. Mais ces transformations conduisent également à donner des dimensions nouvelles aux réflexions sur la communication et l'information, comme facteurs essentiels de changement dans la vie des différentes sociétés, sur les chances qu'elles offrent aux hommes et les problèmes qu'elles peuvent leur poser.

90 On est actuellement en présence d'un mouvement de convergence, déjà largement amorcé, mais appelé à s'accentuer sans doute au cours des prochaines années, entre des technologies fondées notamment sur l'emploi de la numération binaire, le perfectionnement des semi-conducteurs, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et la mise au point de moyens de transmission nouveaux. Ces technologies transforment les différentes fonctions relatives à l'information. Les possibilités de stockage de données, de sons et d'images se perfectionnent grâce aux mémoires d'ordinateurs ou aux vidéodisques ; les capacités de traitement et de calcul s'accroissent dans des proportions très considérables avec les microprocesseurs ; les possibilités de transmission augmentent à travers l'espace grâce aux satellites de communication, à la surface de la terre ou sous les mers avec l'utilisation des ondes d'hyperfréquence ou des fibres optiques ; la collecte des données enfin acquiert des dimensions nouvelles grâce aux techniques de télédétection. L'association des technologies informatiques et des technologies de communication donne lieu à la création et l'interconnexion de réseaux complexes, permettant de traiter et de transmettre l'information instantanément, en temps réel.

91 Ces technologies contribuent à transformer les sociétés et à orienter leur évolution dans le sens d'une complexité toujours plus grande. La communication et l'information peuvent en effet être considérées comme le système nerveux des sociétés contemporaines ; elles sont indispensables à leurs activités, notamment économiques ; elles jouent un rôle essentiel dans les transactions financières et les activités bancaires, dans le développement des échanges commerciaux, des transports terrestres, de la navigation maritime et aérienne, des systèmes de santé ou d'administration publique et aussi des systèmes militaires. Tout pouvoir politique se situe nécessairement au centre d'un système complexe de communication et d'information : les décisions exigent de plus en plus que soient prises en considération des informations toujours plus nombreuses et constamment renouvelées ; toute politique, par ailleurs, doit être expliquée et commentée pour pouvoir recueillir l'adhésion.

92 Par elles-mêmes la communication et l'information, entendues au sens le plus large, c'est-à-dire comme ensembles d'activités de manipulation de signes et de symboles, deviennent le secteur d'activité le plus ample dans certaines sociétés. Les industries de la communication et de l'information acquièrent dans certains pays un poids économique tel qu'elles tendent à devenir dominantes et à supplanter comme élément principal de formation du produit national les industries lourdes et manufacturières. Certains considèrent ainsi que l'économie de demain sera une économie principalement fondée sur l'information, et que l'information est en voie d'être la ressource clé appelée à jouer un rôle majeur, plus décisif encore que celui des matières premières et de l'énergie.

93 L'importance accrue de la communication et de l'information et la portée des bouleversements qu'elles introduisent dans la vie des sociétés conduisent à mieux mesurer leur rôle dans le développement des sociétés.

94 C'est ainsi qu'apparaissent plus clairement les incidences de la communication et de l'information sur l'éducation. On sait que, dans certains pays, il n'est pas rare que les enfants reçoivent des informations diffusées par les médias audiovisuels pendant une durée comparable à celle pendant laquelle un enseignement scolaire leur est dispensé. L'école, en tant que moyen de transmission des connaissances, se trouve ainsi située dans un contexte très différent de ce qu'il était dans le passé : elle est désormais confrontée à la nécessité d'assurer une sorte de "néo-alphabétisation" en suscitant la capacité de sélectionner les messages, de les interpréter de façon critique et de classer des flots d'informations discontinues et hétérogènes en savoirs organisés et cohérents. Les médias à leur tour peuvent ou pourraient constituer d'excellents instruments de sensibilisation, de motivation et de préparation à l'apprentissage. Les nouvelles technologies, d'autre part, ont permis l'élaboration de très nombreux matériels d'enseignement qui visent à

démultiplier les effets des activités de formation ; leur utilisation et les gains, en temps, en personnel, en efficacité, qui peuvent être ainsi réalisés, le rôle également de l'informatique comme support et comme objet de l'enseignement sont au coeur de la réflexion sur les perspectives futures des méthodes et programmes éducatifs. Toutes ces transformations sont en effet susceptibles d'apporter de profonds bouleversements tant dans la nature des besoins éducatifs que dans les réponses qui peuvent y être apportées. C'est dire leur importance pour l'avenir.

95 Quant au développement scientifique et technique, il est influencé dans une large mesure par l'accroissement quantitatif et qualitatif des instruments de communication et d'information, qu'il s'agisse de la capacité d'investigation et de calcul, de la circulation et de l'utilisation de l'information scientifique et technique destinée aux spécialistes et véhiculant le patrimoine des connaissances acquises, ou de la sensibilisation du grand public à la science et à la technologie et de l'épanouissement d'une culture scientifique et technologique.

96 L'expression culturelle, individuelle et collective, est désormais étroitement liée au développement des industries culturelles, moyens de diffusion privilégiés des oeuvres mais aussi, et de plus en plus, instruments de la création elle-même. L'essor des industries culturelles permet, certes, un accès plus large et plus aisé des populations aux diverses formes de la vie culturelle, et la multiplication des échanges entre des cultures qui jusque-là s'ignoraient ; mais il tend à favoriser aussi un certain appauvrissement des pratiques culturelles qui peuvent se réduire à ce qu'on pourrait appeler une consommation passive.La nature même de ces industries, par ailleurs, les conduit à sélectionner les oeuvres qui circulent le plus facilement et peuvent trouver des "marchés" aussi vastes que possible : il en résulte une sorte de banalisation des productions culturelles à l'échelle du monde. Les industries culturelles peuvent cependant jouer un rôle essentiel dans l'enrichissement mutuel des différentes cultures ; elles pourraient être appelées à faciliter l'avènement et la promotion de modes nouveaux de créativité et d'expression, spécifiques aux technologies les plus récentes : le vidéodisque, par exemple, ou l'informatique constituent déjà les outils d'une recherche artistique novatrice, qui a permis l'émergence de nouveaux types de récits et de nouvelles formes, plastiques ou musicales.

97 Résultat de la convergence de technologies diverses qui s'interpénètrent et s'entrecroisent, l'univers de la communication et de l'information apparaît comme un tout mouvant et complexe et en quelque sorte omniprésent. De près ou de loin, il concerne la plupart des aspects de la vie des sociétés. Les disparités très importantes qui caractérisent la situation des différents pays, quant à leur capacité de communication et d'information, n'en sont que plus sérieuses. Les pays les moins bien pourvus, et en particulier les pays en développement, se trouvent privés de moyens parmi les plus efficaces pour maîtriser les différents aspects du processus de développement. Ainsi le développement de la communication et de l'information dans les pays en développement, dont la nécessité fait actuellement l'objet d'un consensus de la communauté internationale, est-il un enjeu central pour l'avènement d'un monde plus équitable et plus solidaire et pour l'épanouissement de la démocratie au sein des diverses sociétés. Dotés de meilleures capacités de communiquer, de s'informer et d'informer, les pays en développement non seulement pourraient mieux faire entendre leur voix dans le concert des nations, mais pourraient mieux progresser en matière d'éducation - notamment en ce qui concerne la lutte contre l'analphabétisme -, développer leurs capacités scientifiques et techniques, améliorer leurs systèmes de santé, promouvoir le développement rural, mieux combattre les catastrophes naturelles. La communication et l'information peuvent également être pour ces pays, comme pour tous les autres d'ailleurs, un moyen de consolider l'unité nationale, de préserver l'identité culturelle et de promouvoir une participation accrue des populations aux évolutions en cours.

98 Deux problématiques spécifiques se dessinent cependant dans cet univers complexe : celle des organes d'information, des médias, axée sur la collecte, la circulation et la diffusion des nouvelles auprès du grand public, et celle de l'information spécialisée, notamment scientifique et technique, axée sur la collecte, la circulation et la diffusion de données factuelles, numériques ou bibliographiques destinées à des utilisateurs spécialisés. Certes, les mêmes canaux de transmission, les mêmes véhicules de communication peuvent servir, par exemple, au fonctionnement des agences et organes de presse et à celui des banques de données, mais les modes d'appréhension des contenus diffèrent. Dans un cas, le message, bien que médiatisé, prolonge la communication interpersonnelle, dans sa contemporanéité

avec l'événement ; dans l'autre cas, l'effort porte sur l'usage de méthodes et outils divers, qui permettent de classer, d'organiser l'information, de manière à la rendre accessible et utilisable au moment approprié pour des tâches ou des besoins spécifiques à l'intention d'un usager futur : chercheur, ingénieur, économiste, éducateur, etc.

99 Que les deux problématiques soient liées, c'est l'évidence même ; les médias ont de plus en plus recours aux banques de données et leur apport, au fil des jours, peut, par une sorte de sédimentation sélective, enrichir de telles banques. Inversement, les médias peuvent être des véhicules particulièrement efficaces pour la diffusion de l'information scientifique et technique, à l'intention des usagers potentiels.

100 Il est dans l'essence même des médias de comporter une relation orientée, dite parfois "verticale", de l'émetteur au récepteur. Ainsi, tous les médias, quels qu'ils soient - presse, radiodiffusion, télévision, cinéma - peuvent-ils exercer, partout, une certaine influence sur les lecteurs, auditeurs, spectateurs. Influence dont l'étendue et la profondeur peuvent être diversement appréciées : façonnent-ils les opinions, déterminent-ils les goûts dominants, nourrissent-ils l'imaginaire collectif ou ne sont-ils que l'expression de l'esprit du temps ? Les messages, en tout cas, se propagent toujours dans le même sens. Aussi, dans toutes les sociétés, les médias sont-ils l'enjeu d'un débat sans fin entre les professionnels et toutes les formes de pouvoir et d'une dialectique constante entre l'effort pour persuader et éclairer et l'effort pour aller au-devant de l'attente du public.

101 Mais à l'asymétrie essentielle de la communication médiatisée s'ajoutent des asymétries liées aux structures nationales et internationales telles qu'elles ont été façonnées par l'histoire, et telles qu'elles continuent d'être influencées par les systèmes économiques et sociaux prédominants. Car la communication est un pouvoir qui demeure mal partagé, tant au plan national qu'international.

102 Chaque pays compte ses exclus ou ses déshérités de la communication qui ne participent que rarement à l'élaboration des contenus de l'information, et n'ont guère accès aux médias pour faire entendre leurs vues, exprimer leurs problèmes. Ainsi se creuse l'écart entre ceux qui sont surinformés et ceux qui ne le sont pas assez, en même temps que s'accuse le déséquilibre entre émetteurs et récepteurs de l'information. Certes, au niveau international, le déséquilibre dans la production et la circulation de l'information et des programmes affecte au premier chef les relations Nord-Sud, mais il se retrouve aussi à l'intérieur de chacune des grandes régions du monde et même à l'intérieur de chaque pays. La nécessité de relever les pays en développement de l'état de dépendance dans lequel ils se trouvent encore en matière de communication est aujourd'hui largement reconnue : 80 % des nouvelles distribuées dans le monde proviennent des pays industrialisés, et 10 à 30 % seulement concernent les pays en développement. Ce déséquilibre prolonge celui qui s'observe en matière de distribution de livres ou de programmes de radiodiffusion et de télévision. La perpétuation de telles disparités a de graves conséquences, d'ordre économique, politique, social et culturel, pour les pays les plus démunis ; elle constitue par ailleurs un obstacle majeur à la connaissance mutuelle des peuples et aux progrès de la compréhension internationale : les pays dotés de fortes capacités de production et de diffusion ont tendance souvent à négliger les autres cultures ou n'en connaissent que le pittoresque et l'anecdotique ; et les messages des pays industrialisés renvoient souvent aux pays en développement une image d'eux-mêmes simplifiée, parfois mutilée ou même inexacte. Ainsi se perpétuent, et se renforcent quelquefois, stéréotypes et ethnocentrismes, tandis qu'un sentiment d'insécurité peut susciter des mesures restrictives ou défensives face à ce qui est ressenti comme une menace pour des communautés vulnérables. Des craintes identiques se font jour dans un certain nombre de pays industrialisés, conscients d'être eux aussi conduits à consommer surtout des programmes étrangers. Une réduction des disparités, par un développement des organes d'information propres à chaque pays et notamment aux pays en développement, aurait sans aucun doute pour conséquence d'accroître la liberté et l'intensité de circulation des messages, de contribuer au progrès de ces pays, en même temps qu'à une plus large compréhension internationale.

103 S'agissant d'information scientifique et technique, il existe une relation circulaire entre l'émetteur et le récepteur ; l'émetteur traite, sans la modifier, l'information résultant de recherches fondamentales ou appliquées et d'activités pratiques, et l'intègre dans un circuit de transmission adéquat (base ou banque de

données, automatisée ou non, fichier de centre de documentation ou de bibliothèque spécialisée, publications). Dans la masse d'informations mises à sa disposition, l'utilisateur exerce librement son choix et retient celles dont il a besoin pour approfondir sa connaissance de la question qui le concerne et orienter par la suite son investigation ou son action, elles-mêmes génératrices de nouvelles informations. L'information scientifique et technique joue donc un rôle moteur dans l'accroissement des connaissances, dans l'acquisition et la maîtrise du savoir ou du savoir-faire, et les services et systèmes chargés de la traiter et de la diffuser constituent un instrument essentiel pour le développement des sociétés.

104 Le volume et la diversité des informations, liés à l'avancement continu du savoir, ne cessent de croître, et toutes les sociétés soucieuses de progrès sont confrontées à la nécessité d'assurer le fonctionnement de mécanismes de stockage, de traitement et de diffusion de l'information spécialisée, et notamment de l'information scientifique et technique. Les systèmes et services d'information se développent surtout dans les pays industrialisés et certains d'entre eux détiennent une situation privilégiée, parfois une situation de monopole, tant en ce qui concerne les contenus qui résultent le plus souvent des travaux et des recherches effectués dans ces pays, qu'en ce qui concerne les moyens techniques du stockage et de la diffusion.

105 De nombreux pays doivent surmonter divers obstacles techniques et des contraintes de coût pour accéder à l'information. L'exigence qui s'impose est celle d'un accès plus libre et plus efficace à une information plus pertinente. L'information devrait pouvoir circuler sans entrave et chaque pays devrait être en mesure de disposer des données utiles à son développement. Il est donc indispensable, d'une part, d'assurer la compatibilité et l'interconnexion des sytèmes d'information à travers le monde, d'autre part, de favoriser le développement, dans tous les pays et sur le plan régional, d'infrastructures, de réseaux, de banques de données qui permettent de maîtriser l'ensemble de l'information nécessaire aux activités scientifiques, techniques, économiques, sociales ou culturelles, enfin de créer les conditions permettant un plus libre accès à l'information nécessaire au progrès des différents peuples.

106 Ces quelques réflexions montrent l'étendue et la diversité de l'univers de la communication. Celui-ci apparaît de plus en plus comme le lieu où se rencontrent des réalités qui sont la substance même des sociétés contemporaines : les sciences, les technologies, l'éducation et les cultures. L'information scientifique et technique, dans ses formes les plus spécialisées, tend à s'entrecroiser avec les processus de transfert des connaissances et des technologies ; quant aux médias, conjugués aux industries culturelles, leur rôle dans la destinée des cultures apparaît aujourd'hui déterminant.

107 Pour tous les pays, et en particulier les pays en développement, les nouvelles technologies de la communication et de l'information représentent un potentiel énorme et ouvrent des possibilités insoupçonnées. Faute d'être en mesure d'y avoir largement recours, les pays risquent de rester à la périphérie du monde, et leurs populations à l'écart des grands courants de la vie politique, économique et culturelle.

108 Il paraît donc essentiel d'éliminer les obstacles qui empêchent les hommes et les nations d'accéder à toutes les sources de l'information et d'exprimer directement leurs propres points de vue, essentiel aussi d'éviter les distorsions qui portent atteinte à la dignité et à l'indépendance des peuples. Dans cette perspective, il paraît important de favoriser l'épanouissement de toutes les formes de communication et d'information dans tous les pays et, en particulier, dans ceux en développement ; d'encourager la recherche et la mise en pratique d'innovations, permettant une adaptation plus souple des structures et des contenus à des utilisateurs différenciés, une élaboration d'informations faisant appel à une plus large participation des populations, et une diversification accrue des expressions culturelles.

La Science, la technologie et la société

109 Qu'il s'agisse du développement, de la paix et du désarmement, de l'environnement et des ressources naturelles, de la communication et de l'information, chacune des problématiques qui viennent d'être évoquées comporte des dimensions qui relèvent de la science et de la technologie.

110 Au cours des dernières décennies, le progrès scientifique a été caractérisé par un avancement considérable des connaissances et par des applications de plus en plus larges dans les divers domaines de la vie des sociétés. La vision de l'univers et de ses galaxies les plus lointaines s'est enrichie de nouvelles révélations. D'importantes clarifications ont été apportées en ce qui concerne la structure de la matière et les particules élémentaires dont sont composés les noyaux de l'atome. Des progrès qui semblent décisifs ont été faits sur la voie de l'élucidation des mécanismes fondamentaux de la vie.

111 Les technologies modernes, telles qu'elles existent d'ores et déjà, confèrent aux hommes des pouvoirs immenses et le potentiel qu'elles représentent, si elles étaient mises systématiquement en oeuvre, pourrait permettre de résoudre bien des problèmes qui se posent aux sociétés humaines. Les perspectives qu'ouvrent les nouveaux horizons de la science sont pleines de nouvelles promesses.

112 S'agissant d'un problème aussi grave que celui de la faim dans le monde, les progrès réalisés en matière de recherche agronomique ont une importance décisive. Ainsi, la découverte de nouvelles variétés céréalières permet une augmentation très nette des rendements agricoles. Les recherches sur la fixation biologique de l'azote atmosphérique qui se poursuivent activement pourraient permettre d'accroître l'efficacité de ce processus et de l'étendre à un nombre accru de plantes, de manière à augmenter la production végétale. Il pourrait en résulter une diminution importante du recours aux engrais azotés, permettant de réaliser, en limitant leur production, de sérieuses économies d'énergie, et de réduire la pollution des eaux par les nitrates.

113 Des progrès sensibles ont été et peuvent encore être réalisés pour l'utilisation rationnelle des sols et des eaux. De nouvelles techniques d'irrigation ont été mises au point, qui permettent d'assurer, avec des économies sensibles d'eau, la satisfaction optimale des besoins des plantes, ainsi qu'un drainage susceptible de combattre la salinisation des terres. L'alimentation en eau potable ou de qualité satisfaisante pour les usages domestiques, agricoles et industriels, bien que loin d'être généralisée, s'est améliorée. Des efforts importants ont été déployés dans le domaine de l'assainissement, où des progrès substantiels ont été accomplis dans le traitement aérobie et anaérobie des eaux usées et des déchets et résidus organiques ; ce traitement a pour avantages de pouvoir être adapté à différents niveaux de l'organisation communautaire, de produire des composés utiles (méthane, boues résiduelles et compost utilisés comme engrais) et d'améliorer ainsi l'hygiène du milieu et les conditions de vie.

114 En matière de santé, l'arsenal thérapeutique s'accroît et permet de lutter avec plus d'efficacité contre un nombre croissant de maladies. A des médicaments de synthèse chimique s'ajoute de plus en plus, grâce aux recherches en cours, la production par les organismes vivants, microbes et cellules animales, de médicaments qui produisent un effet curatif optimal, tout en réduisant fortement les réactions secondaires. D'autres innovations contribuent à orienter davantage la médecine vers la prévention de la maladie, et non plus seulement vers le traitement, grâce aux progrès en matière de biologie et de physiologie cellulaires, qui éclairent les mécanismes de genèse et de développement des anomalies.

115 Les conditions de vie de populations de plus en plus nombreuses sont modifiées par la diffusion de produits fondés sur des innovations technologiques : textiles synthétiques, matières plastiques, appareils électroménagers, matériels audiovisuels et notamment télévision, automobiles. Le logement et l'habitat bénéficient des progrès du génie civil, de l'amélioration des matériaux de construction, de nouvelles techniques d'isolation qui contribuent au bien-être des personnes et procurent de sérieuses économies d'énergie. L'architecture tend à être mieux adaptée aux conditions sociales et culturelles. Les progrès en matière de micro-électronique et d'informatique transforment la production, les conditions de travail et la vie quotidienne, dans les sociétés industrielles.

116 Pour mieux cerner les perspectives d'avenir, il est nécessaire de souligner que de très profonds bouleversements viennent de remanier la carte de l'univers scientifique et les rapports réciproques entre les sciences. Cette évolution et ses implications pratiques sont appelées à exercer une influence considérable sur les stratégies scientifiques et technologiques. On peut dire que se constitue actuellement une nouvelle configuration des savoirs où les domaines d'avenir paraissent être la biologie, l'informatique, la théorie des systèmes, les sciences de la

communication et de l'information. Ainsi, c'est à une véritable révolution scientifique et technologique que l'on assiste, qui semble pouvoir modifier non seulement les modes de production et de consommation, mais aussi les mentalités et les pratiques sociales. Elle tend même à dissoudre, jusqu'à un certain point tout au moins, les frontières instituées entre sciences de la nature et sciences sociales et humaines. Les hommes vivent peut-être aujourd'hui l'époque où se dessinent des passages entre les grands domaines de la création humaine : entre les différentes disciplines scientifiques, et entre celles-ci et la culture.

117 Pour la décennie 1980, quelques domaines scientifiques paraissent particulièrement prometteurs. Les progrès des recherches fondamentales y sont étroitement associés à la genèse d'innovations technologiques. Ces dernières peuvent provoquer des changements profonds dans les modes de vie des hommes, ce qui illustre de façon singulière la complexité et la diversité des rapports entre l'évolution des sciences et des techniques et celle des sociétés.

118 Dans le domaine de la biologie, les progrès déterminants réalisés en virologie, en bactériologie et en enzymologie ont rendu possible l'essor des biotechnologies, qui consistent dans l'utilisation de bactéries, de levures et de cellules en culture pour synthétiser des substances spécifiques, en maîtrisant leur métabolisme et leur capacité de biosynthèse. Ces technologies sont désormais en mesure d'être appliquées à l'échelle industrielle. A l'amélioration et au perfectionnement des processus biotechnologiques les plus anciens que sont les fermentations microbiennes, s'ajoute le développement des technologies nouvelles fondées sur les recombinaisons génétiques in vitro, ou génie génétique, ainsi que sur l'emploi d'enzymes, de cellules ou d'organites cellulaires immobilisés. Les premières permettent d'envisager la production par des microbes au génome modifié d'hormones (insuline, hormone de croissance humaine), d'interféron et de nouveaux vaccins efficaces, sûrs et moins coûteux, ou bien le transfert des gènes responsables de la fixation de l'azote atmosphérique, ou encore la création de souches microbiennes particulièrement efficaces dans la transformation des déchets en composés utiles, la dégradation des polluants et l'extraction des métaux. Les techniques d'enzymes immobilisées présentent l'avantage de pouvoir accroître considérablement le rendement des procédés de synthèse des composés organiques et biologiques les plus divers ; ces procédés ainsi modifiés pourront apporter une contribution essentielle à l'industrie agro-alimentaire et chimique.

119 Bien que les processus biotechnologiques relèvent essentiellement de la microbiologie appliquée et de l'enzymologie, l'utilisation des cellules animales et végétales paraît être appelée à y jouer un rôle de plus en plus important : notamment pour la production à grande échelle de clones de plantes et la synthèse par les cellules végétales de divers composés.

120 Le développement de l'informatique a d'ores et déjà introduit de profonds changements dans la gestion des activités économiques, administratives et sociales ; dans la communication et le traitement de l'information et dans l'organisation même de la production. Les progrès décisifs réalisés par le développement de la technologie des semi-conducteurs et la mise au point de microprocesseurs toujours plus performants, à des coûts toujours plus réduits, permettent d'envisager des transformations d'une plus grande ampleur encore au cours de la décennie actuelle.

121 Les évolutions en cours ou attendues conduisent à concevoir la poursuite de la miniaturisation et l'accroissement de la fiabilité des matériels, avec des capacités considérablement accrues de traitement et de mémorisation. La diminution du coût des matériels, déjà rapide au cours des dernières années, se poursuivra sans doute. Des progrès remarquables sont attendus quant à la mise au point de logiciels plus souples et plus diversifiés, mieux adaptés aux usagers. Enfin, de larges perspectives s'offrent avec le développement de la téléinformatique et de la télématique, le recours aux satellites, et les applications des fibres optiques, technologies auxquelles il a été fait allusion à propos des perspectives nouvelles de la communication et de l'information.

122 Des progrès importants semblent être envisagés pour la fin de la décennie dans la technologie des processus industriels, avec la multiplication et le perfectionnement d'automates ou de "robots" qui pourront s'adapter à des exigences diversifiées de fabrication. Il convient également de mentionner la construction de machines dont la capacité de traiter des données et de résoudre des problèmes serait telle que certains parlent déjà à ce propos d'intelligence artificielle.

123 Les applications nombreuses de l'informatique permettent ainsi d'envisager une véritable révolution dans le processus de production industrielle. Accroissement de la productivité, amélioration de la qualité des produits, diversification de la production, en fonction des besoins ou des goûts des usagers, telles sont quelques-unes des conséquences attendues. D'autres progrès sont envisagés en vue d'une gestion plus rationnelle des ressources, une diminution des gaspillages, un perfectionnement des méthodes de gestion ainsi que des techniques de planification macro-économique, etc.

124 Mais alors même que les applications actuelles de la science offrent des possibilités considérables pour améliorer les conditions de vie de tous les hommes, et que les perspectives nouvelles paraissent multiplier ces possibilités, force est de constater que le décalage reste immense entre le possible et le réel.

125 Malgré des efforts importants, il reste beaucoup à faire pour apporter des réponses adéquates aux problèmes qui se posent encore, sous des formes et à des degrés divers, dans toutes les sociétés en matière de fourniture d'énergie, d'alimentation, de logement, de transport, de loisirs, ou d'aménagement du cadre de vie. La plus grande partie du potentiel scientifique et technologique continue d'être concentrée dans un nombre restreint de pays qui seuls possèdent les moyens nécessaires pour poursuivre la recherche dans certains domaines et en particulier dans les domaines de pointe,détenant ainsi,en quelque sorte,les clefs des grands progrès futurs. Par ailleurs, l'orientation de la recherche et le choix de ses domaines d'application sont surtout déterminés par les besoins et les problèmes des nations les plus munies - ce qui renforce la capitalisation des connaissances scientifiques et techniques à leur profit, alors même que le stock de savoirs et de savoir-faire déjà accumulés demeure inaccessible à la plupart des pays en développement.

126 Les transferts de technologies - quand leur circulation n'est pas limitée par la pratique du brevet, la concurrence économique ou le secret militaire et quand leurs coûts peuvent être supportés - ne sont pas, par ailleurs, sans poser certains problèmes. La maîtrise adéquate d'une technologie suppose, de la part du pays récepteur, non seulement la possibilité de l'intégrer à son univers économique, social et culturel, mais aussi la capacité, pour ses spécialistes, d'en connaître le maniement, d'en pénétrer le principe et les mécanismes, au point de pouvoir la recréer. De ceci découle une appréciation plus claire des rapports entre le développement technique et le progrès économique et social et, pour nombre de pays en développement,des questionnements nouveaux sur les choix à effectuer à l'égard de la technologie importée : comment accéder aux possibilités de progrès immédiat que peut offrir une technologie sans pour autant tomber dans une nouvelle dépendance ? Comment, et dans quelle mesure une société peut-elle se doter rapidement de la science et de la technologie modernes sans perdre ses valeurs centrales et sa cohésion interne ? Plus encore que le transfert des technologies, c'est le transfert des connaissances qui paraît être l'élément déterminant du progrès à long terme. Le choix même des technologies ne paraît pouvoir être pleinement maîtrisé que dans la mesure où il existe une capacité interne adéquate de recherche et de connaissance.

127 Mettre la science au service du bien-être de tous les peuples s'impose. Cela suppose une circulation plus libre et plus intense des informations et des connaissances, non seulement scientifiques mais aussi technologiques ; un effort de concertation mondiale pour une orientation des recherches scientifiques dans des domaines répondant mieux aux besoins de l'ensemble des hommes et un développement propre de la science et de la technologie dans tous les pays et, en particulier, dans les pays en développement. Sur ce dernier point, il importe de souligner que le développement des sciences et des techniques doit résulter d'un ensemble d'interactions complexes entre, d'une part, le besoin d'apporter des solutions scientifiques et technologiques aux problèmes économiques et sociaux et, d'autre part, les efforts en matière de formation de chercheurs et de spécialistes, et d'organisation de programmes de recherche scientifique et de développement expérimental.

128 Il convient à cet égard d'insister sur l'importance du rôle de l'éducation dans une perspective qui peut comporter trois dimensions. D'abord, l'ensemble des enseignements spécialisés, portant sur les disciplines scientifiques et technologiques, indispensables à la mise en oeuvre des filières de formation nécessaires pour la recherche et le progrès technique. Ensuite, l'enseignement scientifique et technologique général, dans sa double fonction de préparation à des formations ultérieures plus approfondies et d'initiation à l'esprit scientifique, ainsi qu'à un univers constitué d'objets et de processus technologiques. Enfin, l'éducation dans

sa totalité s'adressant à la personne tout entière, condition de transmission et de renouveau de la culture, et, par conséquent, de l'insertion maîtrisée de la science et de la technologie dans la vie des sociétés.

129 Or, cette insertion n'est pas sans poser des problèmes plus aigus aujourd'hui qu'à aucune autre époque, en raison de l'évolution très rapide des connaissances scientifiques et du progrès technique. Les cas sont nombreux où les populations restent désorientées face à l'émergence, dans le courant de leur vie, de multiples innovations dont la signification leur est parfois difficilement accessible. Les technologies modernes sont à ce point complexes, et elles dépendent de tant de connaissances spécialisées et engendrent des logiques d'action tellement différenciées que leur nature et leurs effets sont difficiles à comprendre, non seulement des non-initiés, mais aussi des techniciens eux-mêmes dès lors que ces derniers sortent de leur domaine étroit de compétence. C'est bien là un défi commun auquel la majorité des sociétés - industrialisées ou en développement - seront confrontées dans les années à venir : réduire la marge d'incompréhension, voire de rupture, qui sépare le monde technologique et la masse des populations ; réaliser une intégration dynamique des acquis de la technologie moderne dans la réalité des cultures profondes. C'est une tâche majeure qui attend les spécialistes des sciences sociales et humaines que de chercher les points d'interaction, et de conciliation, entre les techniques et les cultures ; tâche majeure aussi pour les systèmes éducatifs que de réduire la marge qui sépare "les deux cultures" en introduisant dans la formation des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens, des éléments qui relèvent de la sphère des "humanités", et en relevant le niveau des connaissances scientifiques et techniques dans l'enseignement dit général. Mais au-delà de l'action éducative, au-delà de la formation scolaire, professionnelle ou universitaire, c'est la formation et l'information de l'opinion publique qui paraissent essentielles : faciliter l'appropriation continue, par le corps social, des savoirs et des objets techniques essentiels, dissiper les sentiments de malaise ou de méfiance et surtout les représentations inexactes qu'ils favorisent, préciser à la fois la portée et les limites des nouveaux savoirs sont des tâches majeures qui relèvent de la vulgarisation scientifique et technologique. Celle-ci peut s'appuyer sur divers moyens : articles de journaux ou de périodiques, programmes de radio ou de télévision, musées, expositions itinérantes, films cinématographiques. C'est donc une action diversifiée qui devrait être entreprise et dont les voies et les moyens exigeront, sans nul doute, une attention accrue au cours des prochaines années.

130 Cette attention est d'autant plus nécessaire que, dans beaucoup de pays, se multiplient les interrogations sur les conséquences possibles des développements technologiques les plus récents et notamment : répercussions de certains d'entre eux - informatique, bureautique, automatisation et robotisation - sur l'emploi et les conditions de travail ; effets de l'informatique sur les libertés, et sur les instruments majeurs de la culture tels que : les concepts, les modes de raisonnement et d'appropriation du savoir , le langage même ; rôle de la télématique, comme facteur susceptible de renforcer la centralisation ou au contraire de favoriser l'avènement de sociétés plus participatives ; risques d'accidents imprévisibles résultant du développement de l'énergie nucléaire, risques biomédicaux majeurs et effets génotoxiques de substances dangereuses persistant dans l'environnement ; conséquences des manipulations génétiques.

131 Ainsi paraît se manifester de plus en plus nettement dans différentes sociétés un besoin de participation aux décisions qui sont prises en matière de développement scientifique et technologique. Cette tendance est significative d'un certain déplacement des aspirations, des objectifs purement économiques vers des finalités multiples et diversifiées concernant le développement social et culturel ; elle paraît être également le signe d'une prise de conscience accrue du rôle déterminant que la technologie joue dans le développement des sociétés, et d'une volonté des populations d'assumer plus fermement, et en meilleure connaissance de cause, leur propre devenir. Aussi la recherche d'une meilleure compatibilité entre les directions données au changement technologique et les attentes du corps social représente-t-elle, sans doute, l'un des enjeux de la prochaine décennie.

La croissance en question

132 Quelle est la part des facteurs technologiques dans l'évolution des sociétés actuelles et notamment dans les phénomènes économiques et sociaux, souvent perçus, dans certains pays, comme une crise ? On a parfois évoqué les rendements décroissants de la technologie, l'essoufflement de la productivité, la tendance à privilégier

les technologies permettant d'économiser le plus possible la main-d'oeuvre, et aussi des changements d'attitude à l'égard de la technologie. Il ne s'agit là bien sûr que d'hypothèses parcellaires, face à des situations complexes où interviennent de nombreuses autres dimensions, sociales et humaines. Ce qui est certain c'est qu'après quelque trois décennies de croissance rapide, par exemple 5,1 % en moyenne par an pendant la période 1960-1970, le taux de croissance moyen des pays industrialisés à économie de marché a fortement fléchi (3,3 % en moyenne par an en 1970-1980) ; certains de ces pays ont eu, au cours des dernières années, une croissance très faible, parfois nulle ou même négative, avec une moyenne d'un peu plus de 1 % en 1980 et de l'ordre de 1 % en 1981. Certaines prévisions pour 1982 font état d'un taux un peu plus faible encore. Les perspectives de reprise, au cours des années suivantes, sont considérées avec une grande prudence. Les théories économiques ne paraissent plus en mesure de rendre compte de manière satisfaisante de phénomènes complexes tels que ceux qui font coexister dans ces pays une faible croissance industrielle, l'inflation et le chômage - atteignant et parfois dépassant 10 % de la population active, soit globalement environ 25 millions de personnes sans emploi. Des politiques parfois contradictoires, fondées sur une relance de l'activité tantôt par l'offre, tantôt par la demande, sont mises en oeuvre par les gouvernements pour sortir de ce qui est ressenti comme une grave crise économique. Ces politiques n'aboutissent en général ni aux succès escomptés, ni aux échecs que certains prédisent parfois.

133 Tout se passe comme si elles n'avaient pas entièrement prise sur les réalités profondes de l'économie, qui se développe selon une logique déterminée par des facteurs tant internes - tels que les rigidités dans les positions de certaines forces ou groupes - qu'externes, résultant de la mondialisation croissante de la production, des flux financiers et des échanges d'information, en même temps que de la concurrence de plus en plus vive entre pays.

134 Les impasses constatées ont donné une actualité renouvelée aux réflexions qui s'étaient engagées, vers la fin des années 60, sur les conditions et les formes de la croissance. Tandis que les scénarios du "chacun pour soi" ou du "décrochage" du système international paraissent peu opérants dans les conditions qui régissent actuellement les relations économiques mondiales, les notions de "codéveloppement" et "d'interdéveloppement" tendent à acquérir un contenu plus concret. Les travaux de projection entrepris par l'Organisation des Nations Unies et par l'OCDE aboutissent à cet égard à des conclusions convergentes : les perspectives économiques les plus favorables pour les pays industrialisés se situent dans le contexte d'une croissance accélérée des pays en développement ; c'est dans cette perspective que l'idée d'un "Plan Marshall" pour le Tiers Monde ou d'un "New deal planétaire" a pu être évoquée. En d'autres termes, il est considéré que les chances d'une relance durable qui permettrait aux pays industrialisés de résoudre non seulement les difficultés économiques immédiates, mais aussi de nombreux problèmes d'ordre social, résident dans un véritable développement du Tiers Monde.

135 L'idée se fait jour, également, que la recherche de solutions ne saurait se limiter au seul champ économique, qu'elle implique, de fait, une redéfinition des objectifs de la croissance en termes de valorisation culturelle et humaine. Des inquiétudes s'expriment de plus en plus en effet, dans certains pays, face aux excès ou aux limites de la recherche d'un accroissement de la productivité qui conduit à un chômage qui touche en priorité les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants, et de façon plus générale les catégories sociales les plus vulnérables, chômage vécu par la plupart de ceux qui le subissent comme un échec, une injustice ou une sorte de rejet par la collectivité. Or, ce chômage ne paraît pas être dû au seul fléchissement résultant de la conjoncture, de l'adoption de nouvelles technologies moins demandeuses de main-d'oeuvre ou des restructurations intervenues dans les économies. D'autres facteurs semblent jouer un certain rôle qu'il importe d'approfondir dans les années à venir. Il s'agit, par exemple, des exigences de qualifications supérieures ou différentes de la main-d'oeuvre, qui ne sont pas satisfaites parce que la nécessité d'assurer des formations polyvalentes, des reconversions ou recyclages fréquents n'a pas été prise suffisamment en considération. Ainsi certains secteurs de la production voient leur expansion freinée par manque de main-d'oeuvre qualifiée, alors que de nombreux travailleurs demeurent sans emploi. Par ailleurs, il semble aussi que c'est parce que les structures sociales, et les modèles culturels relatifs au travail et à l'aménagement du temps, la nature du statut social des professions et les caractéristiques de la formation n'ont pas suivi le rythme des changements intervenus dans les conditions et modes de production ou dans la façon d'assurer les services que sévirait, dans un grand nombre de

pays, un chômage beaucoup plus structurel que conjoncturel. Aussi, et à la lumière même des gains de productivité que devrait entraîner l'emploi plus large des technologies les plus récentes, de nouvelles perspectives sont parfois envisagées, qui visent à élargir la notion de travail à l'ensemble des activités productives, qu'elles soient ou non inscrites dans le cycle monétaire, tout en prenant en considération les aspirations à l'extension du temps libre.

136 Dans certains pays, des réflexions portent déjà sur l'assouplissement éventuel du système du salariat à plein temps au profit d'activités permettant des insertions professionnelles multiples. On note une tendance à organiser les services collectifs de manière moins bureaucratique, en faisant appel, par exemple, aux ressources de la vie associative. Les activités non marchandes, réduites jusqu'ici à la marginalité, réapparaissent ; le droit à une seconde occupation, libérée de la plupart des contraintes du travail salarié, est revendiqué ou pratiqué même d'une façon non visible. Une nouvelle idée de la convivialité prend forme qui tente de s'enraciner dans un réseau diversifié de solidarités.

137 Une évolution s'amorce vers des conceptions nouvelles de l'organisation de la vie sociale qui rejoignent, à certains égards, les traditions culturelles de nombreux pays en développement. Au moment où ceux-ci s'efforcent, par un retour sur eux-mêmes, de trouver des voies de développement plus conformes à leurs dispositions et à leurs aspirations propres, une convergence semble se dessiner chez les uns et chez les autres, au plan de la réflexion comme de l'action, pour définir de nouveaux contenus et de nouvelles formes de croissance sur la base de nouveaux rapports.

L'identité culturelle

138 La nécessité de repenser le développement et d'inventer des stratégies nouvelles, susceptibles de prendre en considération la spécificité sociale et culturelle de chacune des nations et de mobiliser les capacités d'initiative de l'ensemble des individus et des groupes qui les composent, se fait d'autant plus pressante aujourd'hui que se développe un mouvement d'homogénéisation qui atteint, dans de nombreux pays et dans de nombreuses couches de populations, les modes de vie et de pensée, les formes d'organisation de l'espace social, individuel et familial. Cette uniformisation résulte moins d'une convergence des différentes valeurs de civilisation que de la prédominance de certains pôles de diffusion des savoirs, des savoir-faire et des savoir-vivre, propres aux sociétés les plus munies. Du fait même de la mondialisation croissante de l'espace économique, social et culturel, il en résulte, dans des milieux de plus en plus nombreux, et au sein de diverses sociétés, la prééminence de certains besoins et de certaines aspirations, et leur alignement sur un même modèle, celui des biens et services produits et distribués à l'échelle de la planète. Dans tous les domaines, de l'alimentation à l'habillement, des transports aux loisirs, les mêmes modes de consommation tendent à se répandre. Ce mouvement est amplifié par les médias et les industries culturelles qui en étendent les dimensions aux cultures, aux idées, aux modes de perception et de représentation du monde.

139 Cette logique de l'uniformisation, qui investit progressivement des ensembles croissants d'activités humaines, est, à son tour, génératrice de distorsions parce qu'elle tend à promouvoir tout ce qui lui est conforme et à détruire ce qui lui résiste. Elle privilégie certains tracés du savoir, au détriment d'autres formes de connaissance ; elle fait prévaloir certaines valeurs, qu'elles soient d'ordre esthétique ou éthique ; elle suscite l'essor de certaines branches d'activités, elle encourage certains talents et certaines sensibilités - et ignore les autres. Des pans entiers de créativité se trouvent ainsi refoulés, des sociétés mutilées dans leur personnalité spécifique et dans leur configuration particulière. Poussée à son extrême, cette logique pourrait conduire à une humanité figée tant il est vrai que la diversité, si elle est assumée dans l'égalité complète, est à l'échelle d'une société comme à l'échelle du monde, une source essentielle et féconde de vitalité.

140 Car l'homogénéité croissante qu'amènerait l'uniformisation du monde, sur la base d'un modèle unique, risquerait de laisser toute l'espèce humaine démunie face à des dangers inconnus ou nouveaux, un peu comme certaines espèces végétales ou animales, artificiellement sélectionnées pour leurs performances et leur rendement, apparaissent soudain désarmées alors que la richesse et la variété des potentiels génétiques naturels permettaient de parer la menace. Qui pourrait dire que telle culture, ou tel caractère génétique disparus dans les ruines des sociétés

traditionnelles ne faisaient pas partie intégrante d'un patrimoine, peut-être nécessaire à la poursuite de la marche de l'espèce humaine ? Rien n'interdit de penser qu'un jour aussi, la société technique mondiale pourrait périr d'entropie, faute d'un écart différentiel suffisant entre des cultures diverses.

141 Tel est, semble-t-il, le sens historique que revêt, face à la mondialisation croissante des processus sociaux fondamentaux, face aux pressions uniformisantes qui s'exercent sur les mentalités individuelles et collectives, le réveil des spécificités, manifestation d'une exigence devenue prioritaire, celle de l'identité, que l'on constate dans toutes les parties du monde et qui rejoint, dans certains pays, les efforts accomplis avec succès ou entrepris plus récemment pour valoriser la culture nationale.

142 Il est significatif à cet égard que la revendication d'identité culturelle, perceptible dès le XIXe siècle, notamment dans certaines parties de l'Europe, et qui a cristallisé les aspirations des jeunes nations anciennement colonisées - pour qui la conquête, ou la reconquête, d'un passé mutilé constituait l'acquis le plus précieux du combat pour l'indépendance -, cette revendication resurgit maintenant au sein des sociétés industrialisées où s'affirme le besoin de préserver, ou de réactiver, les identités régionales ou ethniques. Dans toutes les régions, l'identité culturelle paraît se poser désormais comme un des principes moteurs de l'histoire : ce n'est ni un héritage figé ni un simple répertoire de traditions, mais une dynamique interne, un processus de création continue d'une société par elle-même, qui se nourrit de diversités internes consciemment et volontairement assumées, et accueille les apports venus de l'extérieur, en les assimilant et, au besoin, en les métamorphosant. Loin de coïncider avec un repli sur un acquis immuable et clos sur lui-même, c'est un facteur de synthèse vivante et originale perpétuellement recommencée. L'identité apparaît ainsi de plus en plus comme la condition même du progrès des individus, des groupes, des nations. Car c'est elle qui anime et fonde le vouloir collectif, qui suscite la mobilisation des ressources intérieures pour l'action, qui fait du changement nécessaire une adaptation créatrice. Aussi voit-on de plus en plus de collectivités, linguistiques, confessionnelles, culturelles, professionnelles, affirmer leur originalité et renforcer leur solidarité interne. La défense de leurs spécificités apparaît comme le premier pas vers une réappropriation de leurs facultés créatrices, de leurs capacités d'invention et de participation à un monde qui tend à les effacer. Elle ne saurait être interprétée comme une simple réactivation de valeurs anciennes ; elle révèle surtout une recherche de projets culturels nouveaux aptes à prolonger la réhabilitation du passé par la conscience d'une responsabilité accrue à l'égard du futur.

Education et société

143 Assurer la continuité et favoriser le renouvellement de chaque société, dans le respect de son génie propre, telle semble bien être la mission essentielle de l'éducation, dans sa double fonction de reproduction sociale et d'innovation : l'école est en effet par excellence le lieu où peut se transmettre et se perpétuer l'héritage culturel de chaque peuple, en même temps qu'elle en prépare le renouvellement, par la formation des attitudes et des aptitudes nécessaires pour participer au changement et pour le maîtriser. Mais la rapidité même des transformations socio-économiques actuelles, les progrès accélérés du savoir, notamment des sciences et des techniques, et leur application à des domaines toujours plus variés, la complexité croissante des différentes sociétés, l'intensification des échanges et des influences entre cultures, font que l'accomplissement de cette double mission tient aujourd'hui du défi.

144 L'un des faits majeurs de cette seconde moitié du XXe siècle est sans conteste la reconnaissance de l'éducation comme droit fondamental des individus et comme condition du progrès des sociétés. Cette prise de conscience universelle explique l'essor sans précédent qu'a connu l'éducation, à l'échelle mondiale, au cours des deux dernières décennies. De 1960 à 1980, les effectifs des élèves et des étudiants des différents degrés ont presque doublé, passant de 327 millions à 648 millions, certes avec des taux de croissance variables selon les régions et les pays, ainsi que d'un niveau à l'autre. Cette croissance a été particulièrement forte aux niveaux secondaire et supérieur. Le nombre des étudiants de l'enseignement post-secondaire a presque quadruplé, passant de moins de 12,5 millions à plus de 47 millions. Celui des élèves du second degré s'est multiplié par un peu plus de deux fois et demie, passant de 69 millions en 1960 à 180 millions en 1980.

145 Cependant, malgré les importants progrès qui ont été accomplis, la démocratisation de l'éducation, dans beaucoup de pays, est encore loin d'être réalisée. Outre la persistance de l'analphabétisme, qui apparaît comme un des aspects les plus graves des inégalités qui caractérisent le monde actuel, telles qu'elles ont été évoquées ci-dessus (cf. par. 25), des écarts considérables subsistent encore dans les possibilités d'accès à l'éducation. Les inégalités s'exercent particulièrement au détriment des régions rurales, même si, en matière de scolarisation, les habitants de certaines périphéries urbaines, les handicapés, certaines minorités, les travailleurs migrants, les réfugiés se trouvent également dans une situation défavorisée. Il en est de même des jeunes filles et des femmes, dans bien des cas. Malgré l'accroissement considérable des effectifs féminins scolarisés qui, dans l'enseignement supérieur, ont quintuplé de 1960 à 1980, le pourcentage des jeunes filles et des femmes scolarisées reste, dans de nombreux pays, inférieur à celui des hommes. Il diminue à mesure que le niveau d'enseignement s'élève et il est en général nettement plus faible que celui des étudiants masculins des filières scientifiques et techniques.

146 L'extension de la gratuité à tous les niveaux et à tous les types d'éducation est loin d'être réalisée partout et, dans certains cas, l'expansion de l'éducation a surtout bénéficié aux couches les plus favorisées de la population. A cet égard, les limites d'un égalitarisme qui se contenterait d'offrir les mêmes possibilités d'accès à tous, sans prendre en considération les inégalités, ou les différences de départ, commencent à être mieux perçues : il est clair désormais que la démocratisation de l'éducation ne saurait être entendue en termes seulement quantitatifs, et qu'elle se doit, de fait, d'assurer les meilleures chances à chacun. Ce qui implique, sans doute, des mesures particulières en faveur de ceux qui, en raison de leur race, de leur sexe, de leurs origines ou de leur appartenance socioculturelle, ne peuvent profiter à plein - et sur un pied d'égalité - de l'enseignement qui leur est dispensé. Dans le même ordre d'idées, il convient de s'efforcer d'assouplir les modalités de passage d'une filière ou d'une voie d'enseignement à une autre, afin de faciliter les réorientations en cours d'études et de permettre ainsi le meilleur épanouissement des différentes aptitudes.

147 Il y a lieu également de rechercher un ajustement à la fois plus étroit et plus souple des contenus et des méthodes d'enseignement aux caractéristiques de l'environnement naturel, culturel et humain dans lequel il s'inscrit. Dans les pays en développement qui ont accédé récemment à l'indépendance, l'influence persistante des systèmes hérités de la période coloniale continue souvent à entraîner une inadaptation plus ou moins grande de l'éducation aux situations et aux besoins réels. La question de la langue d'enseignement reste toujours posée dans nombre de ces pays, même dans le premier degré, et le problème du maintien et du renforcement de l'identité culturelle à travers les programmes scolaires est ressenti avec acuité. Mais la plupart des sociétés, industrialisées ou en développement, connaissent, à des degrés divers, les mêmes difficultés à concilier des exigences complémentaires qui s'imposent à l'éducation : ouvrir les esprits à l'environnement international, en développant une meilleure connaissance des problèmes mondiaux et une meilleure compréhension des différentes valeurs de civilisation, tout en favorisant l'enracinement dans le tissu de la vie locale, pour permettre aux individus et aux collectivités de maîtriser leur environnement propre et d'en mobiliser les ressources ; permettre l'accès aux éléments essentiels du savoir universel, tout en ancrant ces connaissances dans le substrat des savoirs et savoir-faire particuliers ; assurer la transmission des éléments de base - valeurs, pratiques et acquis - qui fondent l'identité et la continuité d'une société, tout en développant les aptitudes requises pour faire face à des conditions nouvelles, imprévues et imprévisibles.

148 Car si, par sa nature même, l'éducation vise l'avenir, c'est-à-dire l'incertain, cette fonction de préparation au changement est devenue d'autant plus difficile à remplir que les sociétés modernes sont des sociétés en évolution extrêmement rapide, que leurs formes d'organisation ne cessent de devenir plus complexes et plus diversifiées, alors même que les instruments permettant d'évaluer les changements et de prévoir les évolutions font encore pratiquement défaut. Aussi n'est-il guère étonnant que, depuis plusieurs décennies déjà, les systèmes d'éducation aient fait l'objet de critiques sévères, dont certaines dénoncent le fait que l'éducation prépare à vivre dans une société déjà dépassée. En témoigne le retard important que manifestent, bien souvent, les contenus et programmes par rapport aux progrès du savoir, notamment dans l'enseignement des sciences et de la technologie. Dans bien des pays, il conviendrait d'accroître la place de l'enseignement scientifique général, qui devrait être dispensé dès l'école primaire et tout au long des

différents cycles d'études, afin d'inculquer aux élèves les principes de la démarche scientifique et susciter chez eux une attitude de recherche active et critique face au monde. Il conviendrait également de développer l'enseignement technique et professionnel qui reste, dans bien des cas, insuffisant et dont les spécialisations et les contenus ne répondent pas toujours aux besoins du développement.

149 De manière plus générale, l'articulation entre l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi laisse beaucoup à désirer. Ainsi, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la répartition des étudiants entre les différentes filières s'effectue souvent sans qu'il soit tenu compte de l'évolution de la société et des besoins qui en découlent en matière d'emploi, entraînant dans certains domaines une pléthore de main-d'oeuvre formée et une pénurie dans d'autres, et créant à la fois des difficultés d'accès au travail et des frustrations pour les individus. En outre, malgré les efforts entrepris pour réaliser une liaison plus étroite entre l'éducation et le monde du travail, condition essentielle d'une bonne préparation à la vie par l'éducation - que ce soit par une meilleure information sur les carrières et l'activité professionnelle, ou par une interpénétration croissante de l'éducation et du travail destinée à familiariser élèves, étudiants, et enseignants avec les réalités du secteur de production -, cette liaison n'a été réalisée que rarement. Les mesures concrètes prises à cette fin, telles que l'introduction du travail productif dans le processus éducatif, dont la valeur éducative est indéniable et qui peut contribuer efficacement à mettre fin à la dichotomie séculaire entre travail intellectuel et travail manuel, se heurtent à des résistances dans bien des pays.

150 Cette difficulté qu'éprouve l'éducation à s'ouvrir sur le monde du travail témoigne de ce que d'aucuns ressentent comme une rupture entre l'école et la vie. Elle traduit le décalage qui, dans bien des cas, s'est instauré entre une réalité sociale devenue extrêmement complexe et mouvante, et des systèmes éducatifs encore trop rigides pour apporter une réponse adaptée à l'ensemble des demandes du corps social, des demandes qui sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus diversifiées et elles-mêmes en évolution constante.

151 La nécessité d'un ajustement plus souple de l'action éducative aux besoins sociaux et d'une sensibilité accrue à leurs perspectives d'évolution se fait donc sentir un peu partout dans le monde.

152 Cela passe par le développement des sciences de l'éducation et de la recherche dans ce domaine. L'idée est encore assez couramment répandue que l'enseignement est une activité artisanale pour laquelle il n'est pas nécessaire de recourir à des apports scientifiques. Il semble au contraire que l'amélioration des articulations et des relations réciproques entre l'éducation et la société exige un progrès constant des sciences de l'éducation, en tant que parties intégrantes des sciences sociales et humaines, et la mise au point de dispositions appropriées pour que leurs résultats puissent mieux et plus rapidement être pris en compte par la pratique éducative.

153 Il apparaît par ailleurs de plus en plus évident que la formation initiale des enscignants ne saurait se suffire à elle-même. Une mise à jour régulière et systématique des connaissances s'impose pour faire face aux exigences de l'évolution du savoir et des transformations sociales. L'éducation permanente apparaît ainsi comme une dimension essentielle de l'exercice de la profession enseignante.

154 Dans la perspective même de l'éducation permanente, conçue non pas comme une formation professionnelle complémentaire, mais comme un processus global d'éducation commencé avec l'éducation initiale et poursuivi tout au long de la vie, le développement des formes extrascolaires et non scolaires d'éducation et leur meilleure coordination avec les formes scolaires semblent également répondre au souci d'établir une osmose plus large entre l'action éducative et la société dans son ensemble. Ainsi pourrait être assurée cette nécessaire diversification des contenus, des méthodes, des structures et des instances de formation et d'éducation que requiert le monde contemporain. De plus les efforts et ressources de toute nature qui sont consacrés à l'éducation ont pris une importance telle qu'il semble difficile d'en accroître, voire, pour certains pays, d'en maintenir le niveau ; les coûts financiers et humains que représentent, dans beaucoup de pays, les trop nombreux redoublements et abandons en cours d'études, en particulier dans l'enseignement supérieur, suscitent de vives préoccupations. Ainsi paraît-il plus que jamais nécessaire, non seulement d'améliorer l'orientation scolaire et universitaire, mais aussi d'utiliser pour tous l'ensemble du potentiel éducatif de la société, s'il est vrai que,

face aux limitations des ressources naturelles et aux dérapages de la croissance, le destin des nations, au cours des prochaines années, sera lié à la façon dont elles sauront mobiliser et mettre en valeur les ressources humaines dont elles disposent.

155 Pour ce faire et compte tenu des incertitudes et des difficultés qui s'attachent à tout effort de prospective, on peut estimer que la meilleure préparation pour cet avenir encore flou est une éducation qui s'attache à mobiliser toutes les capacités d'initiative et de créativité, individuelle et collective, afin de susciter la prise en charge, par les communautés elles-mêmes, de leur propre développement. Une approche privilégiée, à cet égard, consiste à organiser l'apprentissage comme un processus conduisant l'élève à reparcourir les cheminements historiques et méthodologiques de la création scientifique, technique, philosophique ou artistique. Ainsi conçu, l'acte d'apprendre devient un acte de recréation et, comme tel, le fondement de toute créativité.

156 Mais si l'éducation doit viser au plein épanouissement de l'individu, en lui conférant une maîtrise accrue de son milieu et en l'aidant à développer ses talents et ses aptitudes propres, elle doit aussi favoriser - et cela dès le plus jeune âge - des attitudes de tolérance, de justice et de solidarité. A l'heure où une partie importante de l'humanité connaît une explosion renouvelée de violence, sous diverses formes, en même temps que se perpétuent des violations flagrantes des droits de l'homme, la nécessité est très généralement ressentie de donner, ou de redonner, à l'éducation civique et à la morale la place qui leur revient. Mais cette éducation n'est pas sans poser des problèmes quand l'écart se creuse entre la morale enseignée et la pratique vécue dans la famille et dans la société. Aussi convient-il que l'éducation s'attache, dans les années à venir, à susciter l'émergence d'attitudes et de valeurs correspondant aux réalités, aux exigences et aux aspirations d'une société en transformation.

Incertitudes et renouveau des valeurs

157 Les questionnements qui viennent d'être évoqués quant à la croissance, au rapport à l'environnement, à l'usage et à l'orientation de la science et de la technique, à l'accès à l'éducation et au savoir traduisent une certaine incertitude sur la façon de gérer le présent et de construire l'avenir.

158 Si la conscience est claire désormais que l'économique ne peut constituer l'unique terme de référence en matière de développement, que d'autres objectifs doivent être définis et que des voies nouvelles sont à inventer, qui se modèlent plus étroitement sur les exigences et les aspirations du corps social, ce qui caractérise de nombreuses sociétés contemporaines, c'est une extrême diversité dans les comportements, les demandes et les aspirations des individus et des groupes, ainsi que la juxtaposition, parfois, de hiérarchies de valeurs différentes. Sans doute la diversification des systèmes normatifs est-elle liée à l'évolution et aux changements internes des sociétés, mais elle l'est aussi, pour partie, à la circulation croissante des biens et des services, des techniques et des messages d'une partie à l'autre du monde. L'ouverture des sociétés et la rencontre des cultures ne pouvaient que favoriser une certaine relativisation des normes et des valeurs. On ne saurait également, d'un autre côté, sous-estimer l'influence exercée par les stéréotypes que véhiculent les produits des industries culturelles. La logique même de ces industries les conduit souvent à favoriser l'expansion d'une "culture évasion", qui donne à voir et à entendre l'action que la société ne permet pas. La violence et la quête facile de l'argent ou du pouvoir, l'amour et l'érotisme y sont présentés souvent sous le mode de la transgression et de la rupture, offrant ainsi des modèles de conduite qui, sans pouvoir servir de guide pour la vie réelle, n'en contribuent pas moins à affaiblir l'adhésion des individus aux normes et aux idéaux que leur proposent les structures sociales - école, famille, Etat par exemple.

159 Dans la plupart des pays du Tiers Monde, par ailleurs, ces produits sont importés, servant ainsi de supports à une invasion massive et accélérée de modèles étrangers qui viennent ébranler les structures psychologiques et l'organisation matérielle de la collectivité. Dans des sociétés essentiellement régies par des principes de solidarité, où, dans le cadre des communautés traditionnelles, chacun se sent responsable des autres, une multitude de besoins et de motivations nouvelles apparaissent qui s'inspirent des systèmes de normes et de valeurs propres à certaines sociétés industrialisées - avec, par exemple, la tendance à la compétition exacerbée et à la concurrence, la recherche effrénée de la puissance, ou d'une valorisation individuelle par le revenu - mais sans égard aux moyens pour y parvenir. Cette

tendance est souvent renforcée par certains aspects des systèmes modernes d'éducation, et par un certain nombre de structures, économiques, administratives, voire politiques. Ainsi s'entrecroisent des institutions qui fondent et supposent des normes de comportement et des formes d'organisation sociale extrêmement différentes : à l'ancien emboîtement de communautés organiques et d'autorités locales régulatrices se superposent des structures administratives et techniques obéissant à des rationalités différentes ; aux attachements traditionnels s'ajoutent des aspirations nouvelles qui insinuent la dualité au coeur de certaines régions, de certaines familles et même d'individus de plus en plus nombreux. La ligne de fracture qui sépare la modernité et les cultures profondes semble creuser dans de nombreux pays un fossé entre ceux qui s'intègrent à l'univers nouveau et ceux qui lui restent étrangers - aggravant la polarisation entre groupes, entre villes et campagnes, entre secteur industrialisé et secteur rural.

160 Ce clivage peut prendre un caractère dramatique lorsque l'abandon des pratiques traditionnelles et la rupture des liens communautaires s'accompagnent d'un appauvrissement et d'une détérioration des conditions de vie. Il peut en résulter une perte de la capacité d'action, l'affaiblissement du sentiment d'appartenance à la collectivité, des réactions de rejet ou d'incompréhension des valeurs économiques et de bien-être, et le repli, parfois, sur un corps de traditions figées, incapables, de ce fait, de susciter des alternatives aux modèles venus de l'extérieur.

161 Depuis quelques années cependant, on assiste - dans un certain nombre de pays - à un effort de reconstruction de la société, sur la base d'une réactivation de ses valeurs culturelles les plus profondes. C'est cette aspiration qui donne un nouvel élan aux courants spirituels, religieux ou mystiques, par où une partie de ces populations cherche à renouer avec une éthique de la solidarité et de l'entraide. C'est elle aussi qui suscite la volonté, chez certains peuples, de bâtir une modernité qui leur soit propre, en réinterprétant la tradition pour en dégager les dimensions créatrices. Cette ambition suppose un effort de renouvellement des normes et des pratiques sociales, par la mobilisation des traditions culturelles et productives, des valeurs esthétiques ou morales qui pourront permettre à la société d'accueillir le progrès sans se trahir, et par le rejet de toutes celles qui l'enferment dans un passé sans issue.

162 Ainsi, si c'est bien une certaine fragmentation qui caractérise aujourd'hui le panorama psychologique et culturel de nombreuses sociétés du Tiers monde, cette diversité semble marquer tout à la fois la volonté de résister à un système de référents imposé de l'extérieur et l'émergence de forces et de valeurs nouvelles, dont certaines sont encore en gestation, mais qui pourraient, à terme, dessiner un avenir bien différent.

163 Contestations et renouvellements apparaissent également, pour d'autres raisons et sous d'autres formes, dans un certain nombre de sociétés industrialisées. Là, des groupes de plus en plus nombreux, chez les jeunes notamment, inaugurent des attitudes nouvelles à l'égard du revenu et de la réussite sociale, du travail et du temps libre, du cadre de vie et de l'environnement. Des aspirations nouvelles se font jour, qui se traduisent par des demandes accrues de décentralisation et de participation, par la recherche de nouvelles formes d'enracinement au sein de petites communautés - géographiques, professionnelles, religieuses, linguistiques -, par un moindre attachement à l'ordre et même à la sécurité économique, et par une volonté d'affranchissement à l'égard de tout ce qui peut avoir une fonction centralisatrice. Ces changements sont-ils l'annonce d'une prochaine mutation dans les systèmes axiologiques de certaines sociétés industrialisées ? Il est difficile d'en apprécier l'ampleur comme la signification exacte, du fait même de l'extrême diversité de ces attitudes, de leur caractère incertain, souvent ambigu ou contradictoire, et de l'hétérogénéité des aspirations qu'elles révèlent.

164 L'hésitation des adultes, contemporains de nombreux et rapides bouleversements, à affirmer leurs certitudes, l'influence, encore mal évaluée, qu'exercent les médias sur les jeunes générations - autant de facteurs qui laissent présager la montée de forces nouvelles dont les motivations, les attitudes, pourraient être très différentes de celles de leurs aînés. La nécessité d'un approfondissement des problèmes liés à la vie, à la situation, aux comportements et aux aspirations des jeunes apparaît d'autant plus nécessaire que ceux-ci représentent une fraction dont l'importance numérique s'accroît fortement dans de nombreuses sociétés et, globalement, dans la population mondiale. Certains phénomènes les affectent tout particulièrement ; ainsi les jeunes subissent, plus que tout autre groupe d'âge, les

effets du chômage, qui sera sans doute, dans de nombreuses sociétés, le problème majeur de la jeunesse au cours de la présente décennie. Beaucoup de jeunes, notamment dans les agglomérations urbaines en expansion rapide, vivent dans des conditions précaires qui, dans des cas extrêmes, peuvent conduire au nihilisme et au désespoir. Cependant, dans les pays industrialisés, dont la population vieillit, des charges de plus en plus lourdes vont peser sur les jeunes générations et on peut s'interroger sur la nature des rapports qui s'établiront entre des sociétés où l'importance relative des groupes d'âge sera très différente. Quelles que soient les situations, la perception que les jeunes d'aujourd'hui ont d'eux-mêmes et de leur avenir peut avoir des incidences sérieuses sur l'avenir de toutes les communautés humaines.

165 Un changement s'amorce, également, dans la conception traditionnelle des rôles masculin et féminin, avec les normes et les valeurs qui y sont attachées. L'évolution intervenue dans la condition de la femme et les transformations qui affectent les structures familiales s'accompagnent, dans de nombreuses sociétés, d'une redistribution des rôles économiques et sociaux entre les deux sexes. Une deuxième génération du militantisme féminin s'efforce désormais, non plus seulement d'inscrire l'égalité de l'homme et de la femme dans les faits comme dans les mentalités, mais aussi de faire prendre en considération les besoins et les aspirations des femmes, tels qu'ils sont exprimés par elles-mêmes, et même une vision du monde qui soit spécifique aux femmes.

166 Nombre de réflexions portent, par ailleurs, sur des situations où les citoyens semblent avoir peu d'influence réelle face à un pouvoir complexe, anonyme et lointain. Tandis que certains mettent en cause l'envahissement par l'Etat de secteurs de plus en plus larges de la vie économique et sociale, d'autres, en revanche, considérant la complexité grandissante des mécanismes modernes d'organisation et d'administration, souhaitent une redistribution des pouvoirs au profit de la collectivité dont il convient de développer les ressources de créativité et les capacités d'initiative.

167 Sans doute faut-il voir dans ces préoccupations, au moins pour partie, une réaction de défense et de préservation de l'identité personnelle et sociale face à des appareils sociaux qui ont démesurément étendu leur pouvoir d'intervention et de contrôle sur les conduites individuelles, pénétrant la vie de chacun dans ce qu'elle a de plus intime - l'organisation du temps et de l'espace, les relations affectives et interpersonnelles. Aussi certaines normes et contraintes qui se sont imposées sont-elles souvent perçues moins comme des régulations que comme des conditionnements, peu susceptibles dès lors de susciter une adhésion vécue de la part de tous.

168 Dans certains pays, des mouvements sociaux d'un type nouveau apparaissent, qui font entrer sur la scène politique et dans l'action collective des thèmes qui étaient jusqu'ici considérés comme relevant du seul domaine privé : naissance, vieillesse, habitat, environnement, communication. Des associations se constituent - échappant aux clivages sociaux habituels : groupements de femmes, clubs de "troisième âge", coopératives de voisinage, associations de consommateurs ou d'usagers, groupes de loisirs ou de travail, qui expérimentent des formes d'action culturelle originales, insérant souvent des rapports nouveaux entre l'économique et le politique. Des questions neuves trouvent ainsi une représentation dans la société, pendant que production culturelle et production sociale retrouvent leurs liens originels.

169 L'ensemble de ces tentatives témoigne à la fois de profondes remises en cause et de recherches nombreuses et diversifiées, qui peuvent être le signe d'un renouveau de la créativité sociale.

170 Entre rupture et renouvellement se trouve ainsi posé un défi essentiel auquel seront confrontées, sans doute dans les années qui viennent, un grand nombre de sociétés et la communauté internationale elle-même : comment concilier, devant la complexité croissante des modes d'organisation et des systèmes de production, l'exigence de cohésion et d'efficacité requise - au plan national comme au plan international - par l'action pour le développement, avec la part d'initiative et de création qui est souvent revendiquée ? Le mouvement qui, en réaction contre les tendances à l'uniformisation et au conditionnement, s'oriente vers la diversification des systèmes de références, révèle sans aucun doute la profonde vitalité des cultures contemporaines. Il peut constituer une promesse de renouveau, à condition

toutefois que soient établies, dans un contexte de plus grande justice, des formes plus appropriées de communication et d'échanges entre les sociétés et en leur sein même, entre des groupes sociaux séparés par la diversité de leurs appartenances et de leurs projets, et entre des nations qui doivent parvenir à se comprendre et à s'unir autour des actions de coopération que le monde d'aujourd'hui appelle et même exige.

Les défis

171 Tels sont quelques éléments de réflexion que l'on peut rassembler pour éclairer les grandes interrogations que suscite la situation du monde d'aujourd'hui.

172 Le système économique international, caractérisé par une interdépendance croissante, est entaché de profondes inégalités dont souffrent en particulier les populations du Tiers Monde ; s'imposent donc, pour aboutir à un monde plus équitable, une vision de la croissance et du développement prenant en considération la situation et les aspirations de l'ensemble de la communauté humaine et une redistribution des enjeux et des capacités d'agir.

173 Alors que chaque homme est devenu le voisin de tous les autres, il faut que la vie internationale cesse d'être dominée par la peur, la suspicion et les rivalités conduisant à un armement et un surarmement qui sont une menace permanente pour l'ensemble de l'espèce humaine. Il faut que cesse aussi une situation où le monde est partagé entre une paix globale, assurée apparemment par l'équilibre de la terreur, et une prolifération de conflits locaux surgissant là où veulent se maintenir des structures de domination et où se rencontrent, se heurtent et parfois se superposent les zones d'influence de diverses puissances.

174 Les menaces qui pèsent sur l'environnement, patrimoine de l'espèce humaine et de tout le vivant, exigent que soient repensées l'organisation et la conduite des activités humaines. Les tendances à l'uniformisation des comportements et des manières de vivre et les réactions qu'elles suscitent font apparaître l'importance particulière de la diversité culturelle ainsi que la nécessité fondamentale de l'enrichissement mutuel des cultures. Le progrès de la science et des technologies et les possibilités accrues qu'elles offrent à l'homme appellent une maîtrise plus assurée et plus équitablement répartie de leur application au bénéfice de tous. Les activités de communication et d'information, à la lumière des évolutions technologiques récentes, impliquent des innovations et bouleversements multiples auxquels chaque société et la communauté internationale tout entière doivent faire face. Les rôles de l'éducation sont transformés, élargis et diversifiés. Les questionnements que fait apparaître l'évolution socioculturelle témoignent des aspirations à de nouvelles manières de vivre les rapports sociaux et d'aborder l'avenir.

175 Il s'agit là d'un ensemble d'impératifs, d'exigences, d'aspirations qui concernent tous les hommes et toutes les sociétés, chaque individu, et, à la limite, l'ensemble de l'espèce humaine. Défis d'autant plus difficiles à cerner que la responsabilité de l'action paraît être, face à la globalité des problèmes, aussi bien celle des individus et de la société civile, que celle des Etats et de la communauté internationale dans son ensemble.

176 C'est l'orientation essentielle du Plan à moyen terme de l'Unesco pour 1984-1989 que de donner à ces défis, et aux réponses qu'ils appellent, des contours plus précis, et de contribuer à créer des conditions qui pourraient libérer et mobiliser les forces intellectuelles et spirituelles ainsi que matérielles aptes à frayer les voies dans lesquelles les hommes pourraient s'engager au cours des prochaines décennies.

177 Telle est bien d'ailleurs la mission fondamentale de l'Unesco, celle que lui assigne son Acte Constitutif adopté le 16 novembre 1945, et sur la base duquel les Etats membres de l'Unesco coopèrent au sein de l'Organisation et, en particulier, définissent son programme. Se référer à l'Acte constitutif, c'est donc remonter aux principes qui fondent la vision et l'action de l'Organisation. Or, un thème essentiel donne leur cohérence aux différentes considérations et dispositions que comprennent le préambule et l'Article 1 du texte, c'est-à-dire celles de ces parties qui traitent des finalités de l'Unesco : le rôle déterminant de la connaissance dans le processus qui mène soit à la guerre, soit à la paix.

178 Le texte de l'Acte constitutif met en lumière les chaînes de raisons dont découlent l'une et l'autre. Sur la pente qui mène à la guerre, il y a "l'incompréhension mutuelle des peuples qui engendre mépris et suspicion" ; il y a aussi le reniement de l'idéal démocratique de dignité de la personne humaine et cette dignité a pour condition la diffusion de la culture et l'éducation de tous. Quant à la voie qui conduit à la paix, elle passe par la "solidarité intellectuelle et morale de l'humanité".

179 Ainsi, "la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture" doit permettre d'atteindre "le but de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité". Et c'est par les mêmes moyens que peut être assuré "le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales" qui apparaissent ainsi indissolublement liés, dans un même ensemble significatif, à la paix et à la sécurité.

180 Cette coopération se présente, et c'est là une conséquence du rôle central attribué à la connaissance, selon deux perspectives voisines, à la fois distinctes et imbriquées. Il convient, d'une part, d'agir directement pour la compréhension entre les nations en favorisant "la libre circulation des idées", et, d'une manière générale, les échanges dans le domaine des activités intellectuelles et culturelles. Mais il s'agit aussi, d'autre part, de coopérer pour susciter dans toutes les sociétés une plus large participation à cette vie intellectuelle et culturelle, d'où les notions d'"éducation populaire" et de "diffusion de la culture" ; d'où aussi l'idéal d'une "chance égale d'éducation pour tous" et l'exigence d'une aide "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir". Au carrefour de ces deux perspectives, il appartient à l'Unesco d'oeuvrer pour faciliter "l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie", et aussi de veiller à "la conservation et protection du patrimoine universel" dans le champ de la culture.

181 Ainsi, l'Acte constitutif fonde, en tant qu'activités de l'Unesco, les efforts internationaux pour élargir la participation à la culture, au sens le plus large, dans chaque société et, en même temps, les initiatives tendant à développer le champ de la coopération internationale en matière d'éducation, de sciences et de culture.

182 C'est sur cette base que se sont développées aux cours des trente-six dernières années les activités de l'Organisation, conçues et mises au point progressivement par un processus dont les sessions successives de la Conférence générale, relayées par plus de cent sessions du Conseil exécutif, ont marqué les étapes essentielles. Processus complexe, résultant d'une interaction constante entre les initiatives des Directeurs généraux de l'Organisation, les propositions des Etats membres, les travaux des commissions nationales et des organisations internationales non gouvernementales, auxquels ont contribué de manière significative les activités menées dans le cadre des programmes eux-mêmes, au fur et à mesure de leur adoption. C'est ainsi que le progrès des idées qui ont inspiré l'action de l'Unesco et la conception des approches et des modalités d'action adoptées sont souvent liés aux recommandations de différentes conférences intergouvernementales, mondiales ou régionales, ainsi que des comités, conseils ou commissions chargés des programmes intergouvernementaux et, plus généralement, aux travaux multiformes des congrès, comités d'experts, colloques et séminaires, réunis à divers titres et en diverses parties du monde, avec la participation de personnalités et de spécialistes jouant un rôle marquant dans la vie intellectuelle, scientifique, éducative, culturelle de toutes les régions. L'action normative de l'Organisation a donné lieu à l'adoption par la Conférence générale d'un ensemble de conventions internationales, recommandations et déclarations qui témoignent du progrès des idées et de l'élargissement continu des domaines d'accord de la communauté internationale en matière d'éducation, de science, de culture et de communication. L'action opérationnelle, qui s'est considérablement développée grâce à un financement extrabudgétaire, a été conçue et mise en oeuvre, selon les voeux mêmes des gouvernements intéressés, en tenant compte de l'expérience considérable accumulée au sein de l'Organisation. Au milieu des années 1970, les efforts en vue de renforcer la cohérence des programmes ont conduit, après plusieurs tentatives préliminaires, à l'adoption du Plan à moyen terme pour 1977-1982 (19 C/4) qui sert de cadre, à l'heure actuelle, aux programmes de l'Organisation.

183 Une évaluation des activités menées pendant les quatre premières années d'exécution du Plan sera suivie d'une évaluation d'ensemble, embrassant la totalité de la période couverte par le Plan.

Les missions de l'Unesco dans les années 1984-1989

184 Tout en gardant présent à l'esprit ce vaste acquis de trente-six années de coopération internationale, il convient de mettre en lumière les lignes de force qui paraissent s'imposer, au cours de la présente décennie, dans le cadre des finalités générales énoncées en 1945 par l'Acte constitutif : s'employer à maîtriser les immenses pouvoirs que la science et la technologie ont donnés, et vont donner à l'homme, pour les placer au service de l'humanité tout entière, de sa survie et de son progrès ; assurer la participation pleine et entière de chaque nation à un développement global conçu selon une vision unitaire et solidaire de l'espèce ; inventer et mettre en oeuvre des modes plus justes de relations entre les peuples, fondés notamment sur une dynamique d'échanges où chacun apporte à l'autre ce qu'il a de plus spécifique, dans une rencontre créatrice des diversités.

185 Car l'aptitude des hommes à faire face aux problèmes et défis du monde contemporain dépendra, en définitive, du potentiel de créativité qu'ils sauront susciter et mobiliser. Rien n'y serait plus opposé qu'une uniformisation imposée, qui se révélerait nécessairement, à terme, destructrice. Il importe au contraire de rechercher des voies originales et des stratégies différenciées, assises sur le riche héritage culturel de chaque peuple ; c'est dire la nécessité d'une réflexion approfondie qui, tant sur le plan national que sur le plan international, mette en lumière les aspects fondamentaux et la portée des problèmes qui ont des incidences directes sur la vie de tous les peuples ainsi que les interactions entre structures économiques et systèmes culturels, afin d'ouvrir les voies à des formes de développement économique permettant de sortir des impasses actuelles et de favoriser le développement social et culturel. C'est dire aussi la nécessité de faire appel, dans chaque société, aux formes les plus diverses de la créativité sociale et de favoriser, à cette fin, une participation plus large des populations - individus et collectivités.

186 Tels semblent bien être les principes qui doivent fonder et animer la solidarité de l'humanité à l'aube des années 80 : il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires, et de faciliter les mutations indispensables à la construction d'une interdépendance équitable, dans laquelle chaque société puisse s'épanouir librement et de façon créatrice, conformément à son génie propre et à ses aspirations.

187 Dans cette perspective, et dans le droit fil de la vocation fondamentale que lui assigne son Acte constitutif, les principales missions de l'Unesco au cours des années à venir pourraient être définies de la manière suivante :

(a) Contribuer à une réflexion continue sur les problèmes du monde actuel de manière à faire progresser la conscience de la communauté de destin qui unit désormais les individus comme les peuples. C'est une mission qui relève directement de la fonction intellectuelle de l'Unesco que de généraliser la prise de conscience des questions fondamentales qui touchent la situation actuelle de l'humanité et sa destinée future. Il conviendrait à cet égard d'encourager une coopération internationale plus active pour l'analyse des problèmes mondiaux, de leurs interrelations et de leurs perspectives d'évolution. Tout à la fois "observatoire" et "laboratoire d'idées", l'Unesco devrait, par la confrontation des points de vue, par l'échange et la synthèse des informations et des études, éclairer ses propres orientations, sensibiliser l'opinion publique mondiale à la façon dont les hommes d'aujourd'hui perçoivent les problèmes mondiaux et s'efforcer de susciter et de propager des attitudes de pensée novatrices à l'égard des solutions que ces problèmes requièrent, ainsi que le sens d'une solidarité globale entre les peuples et les nations ;

(b) Contribuer à créer les conditions de la participation la plus large des individus et des groupes à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent et à celle de la communauté mondiale. Certains secteurs, et même des plus larges, de la population restent encore, dans bien des pays, "marginalisés", sans possibilité de participation effective aux flux d'information, à la connaissance des réalités sociales, à la vie civique ou associative, sans possibilité de s'exprimer, de se révéler aux autres, et à eux-mêmes, dans l'affirmation des principes et des valeurs qui leur sont essentiels. Cette situation paraît appeler des actions prioritaires dans deux directions principales dont l'importance ressort des expressions les plus récentes de la volonté des Etats membres :

- l'élimination de l'analphabétisme, par la généralisation de l'enseignement primaire et l'action éducative en faveur des adultes ;

- le développement de la communication, de manière à rendre effectif l'accès de tous aux messages et permettre à ceux qui n'étaient jusqu'ici que des "récepteurs", sur le plan national comme sur le plan international, d'exprimer leurs avis, de faire connaître leurs aspirations, la vision qu'ils ont du monde et de son devenir.

Dans cette double perspective l'interaction de l'éducation et des médias - et notamment le rôle de ces derniers dans l'éducation et le développement - définit un thème d'action privilégié. Un intérêt spécial devrait être accordé, par ailleurs, dans l'ensemble des activités de l'Unesco, aux groupes sociaux que de nombreuses circonstances rendent moins aptes à faire valoir leurs droits, leurs aspirations, leurs besoins : femmes, jeunes, populations rurales, minorités ethniques, raciales ou nationales, communautés d'immigrés ou de réfugiés ;

(c) Contribuer à renforcer la capacité à faire face aux problèmes en favorisant le développement et la démocratisation de l'éducation et l'avancement des sciences, en multipliant et en développant les potentiels de créativité - scientifique et technique - en faveur de tous les peuples, en renforçant les aptitudes et les capacités, en développant les infrastructures de recherche et de formation, en favorisant la libre circulation des savoirs et des savoir-faire. C'est là une mission qui répond à des dispositions explicites de l'Acte constitutif, qui précise que l'Unesco "aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir" et doit "faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image". Les tâches qui paraissent s'imposer à cet égard concernent :

- la promotion d'une éducation qui assure l'épanouissement des individus, les prépare à participer aux changements de la société dans laquelle ils vivent et permet la mise en valeur de leur potentiel d'intelligence, d'énergie et de talents ;

- la production d'un savoir et d'un savoir-faire plus pertinents aux besoins des individus et des sociétés, articulant mieux les acquis de la science et de la technique aux données de l'évolution socioculturelle et permettant de progresser dans l'élucidation des phénomènes sociaux et humains ;

- le développement des institutions de recherche, la formation de chercheurs et de spécialistes, notamment dans les pays peu pourvus à cet égard ;

- la collecte et le stockage de l'information, sa distribution et son utilisation, en vue du plus large accès à la connaissance.

Un accent particulier devrait être placé, à cet égard, sur l'atténuation des disparités et la meilleure répartition des savoirs, afin de favoriser le développement de nouvelles connaissances dont l'ensemble de l'humanité devrait pouvoir bénéficier ;

(d) Contribuer à faciliter les évolutions et les transitions d'ores et déjà reconnues nécessaires par l'ensemble de la communauté internationale, dans les domaines où la convergence des aspirations donne lieu à un large consensus. C'est ainsi qu'un vaste champ d'une coopération renforcée paraît s'ouvrir en ce qui concerne :

- la contribution au processus de développement - en tant que dynamique fondée sur des relations internationales plus équitables et sur la pleine mobilisation des ressources propres à chaque société, qu'elles soient actuelles ou potentielles, humaines, naturelles ou techniques, et orientée vers l'accomplissement culturel des individus et des peuples ;

- la maîtrise des orientations de la science et de la technologie au bénéfice du progrès de chaque société et de l'humanité tout entière, et la meilleure insertion de leurs applications dans le tissu social et culturel de chaque nation ;

- l'aménagement de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, y compris la recherche relative à de nouvelles sources d'énergie et à l'utilisation des ressources des océans ;

(e) Susciter et encourager le renouvellement des valeurs dans la perspective d'une authentique compréhension entre les peuples, et faire ainsi avancer la cause de la paix et des droits de l'homme. On peut en effet, sans négliger pour autant le rôle des relations inégalitaires, interpréter en termes tout à la fois d'érosion des valeurs et d'incompréhension culturelle la persistance, quand ce n'est pas le renforcement, des attitudes qui conduisent aux tensions internationales et à la méconnaissance des droits de l'homme. C'est sans doute par son action dans le domaine de la culture, conçue dans son acception la plus large, c'est-à-dire englobant les activités apparentées en matière de sciences, d'éducation, de communication et d'information, que l'Organisation pourra oeuvrer le plus directement au rapprochement entre les peuples et contribuer à susciter à travers les nations un mouvement d'unification positive et de solidarité, fondé sur une vision nouvelle de l'homme, du monde et de son devenir, vision orientée vers plus de justice, respectueuse des droits de l'homme et des peuples, et attachée à leur universalité à travers la diversité des contextes socioculturels qui président à leur réalisation.

188 C'est en fonction de ces cinq missions essentielles qu'ont été conçus les axes des treize/1 grands programmes inscrits dans le Plan à moyen terme.

189 A la première de ces missions, qui est celle d'étude des problèmes du monde actuel, correspond un grand programme intitulé "Réflexion sur les problèmes mondiaux et études prospectives". Largement interdisciplinaire, faisant appel notamment aux sciences sociales et à la philosophie, ce grand programme doit servir à la fois à inspirer l'action d'information et de sensibilisation de l'Organisation et à soutenir, par un apport continu d'idées, la mise en oeuvre de l'ensemble du programme de l'Organisation et, à terme, la conception des programmes futurs.

190 La seconde mission est placée sous le signe de la participation. C'est là que trouve sa place un grand programme consacré à "l'Education pour tous", et dont l'objectif principal est de contribuer à la généralisation de l'éducation et à l'élimination de l'analphabétisme, buts essentiels, clairement énoncés comme des priorités par la communauté internationale dans le texte de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et proposés, de manière également prioritaire, dans les réponses des Etats membres à la consultation relative à la préparation du Plan. Ce grand programme traite également de la démocratisation de l'éducation et de l'éducation permanente, de l'égalité entre les sexes en matière d'éducation et des problèmes spécifiques qui se posent en ce qui concerne l'accès à l'éducation et la réussite éducative des groupes les moins favorisés de la population.

191 C'est également à cette mission d'encouragement de la participation que peut se rattacher le grand programme sur "la Communication au service des hommes" puisqu'il apparaît bien que la possibilité de participer pleinement aux processus de communication et notamment aux flux véhiculés par les organes d'information, ainsi que la multiplication et la diversification des capacités d'émettre les messages (et non seulement de les recevoir) sont des conditions du progrès dans tous les domaines de la vie des sociétés. La poursuite du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), qui concerne notamment les systèmes de transmission, les infrastructures de radiodiffusion et de télévision, les agences de presse, la production de programmes pour les médias et la formation de professionnels de la communication, se situe dans le cadre de ce grand programme, de même que l'approfondissement des études et des recherches sur les phénomènes de communication dans le monde contemporain.

---

1. La Conférence générale a décidé, lors de sa quatrième session extraordinaire, de créer un quatorzième grand programme intitulé "La condition des femmes". Ce grand programme transversal présente un exposé récapitulatif des programmes et sous-programmes qui, dans le cadre des 13 autres grands programmes du Plan, sont spécifiquement consacrés à l'amélioration de la condition des femmes.

192 La troisième mission, celle qui concerne le développement des capacités d'utiliser les savoirs et le développement de ces savoirs eux-mêmes, donne lieu à quatre grands programmes.

193 Celui qui porte sur "la Conception et la mise en oeuvre des politiques de l'éducation" regroupe des activités qui continuent d'être indispensables au développement des systèmes éducatifs, notamment : concertation internationale et régionale sur les problèmes éducatifs, planification de l'éducation, amélioration des méthodes et des contenus éducatifs, formation des personnels, échanges d'information en matière d'éducation.

194 Un autre grand programme est centré sur le thème "Education, formation et société". Il regroupe les contributions spécifiques de l'éducation aux différents aspects de la vie des sociétés : enseignement des sciences et de la technologie dans l'enseignement général ; éducation et monde du travail ; éducation et culture ; éducation et communication (étant entendu que l'éducation pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples et l'éducation relative à l'environnement, qui relèvent de la même approche, sont présentées au titre, d'une part, du grand programme relatif à la paix, à la compréhension internationale, à la liberté des peuples et aux droits de l'homme et, d'autre part, du grand programme relatif à l'environnement humain et aux ressources terrestres et marines). Les activités relatives à l'enseignement supérieur et celles qui ont trait à la problématique de la formation ont été incluses dans ce grand programme, qui répond ainsi à la préoccupation de voir la formation recevoir une attention particulière dans le cadre du Plan, et au souci de mieux mettre en valeur les liens entre les politiques de formation et la fonction de recherche, qu'elle soit exercée dans l'enseignement supérieur ou dans d'autres cadres.

195 Un grand programme est consacré aux "sciences et à leur application au développement" : par sciences on entend ici tant les sciences exactes et naturelles que les sciences sociales et humaines et parmi les applications des sciences, une place privilégiée est faite aux sciences de l'ingénieur.

196 L'innovation majeure de ce programme est de réunir, dans un même cadre - celui des sciences et de leurs applications - des domaines scientifiques qui ont jusqu'ici été traités séparément dans le programme de l'Organisation : sciences de la nature et sciences de l'homme. C'est là, d'une part, souligner la nécessité de l'interdisciplinarité, refléter une évolution qui se dessine sur le plan épistémologique, et marquer le parallélisme des modalités d'action visant à réaliser le transfert du savoir, notamment à l'intention des pays en développement : création d'institutions nationales, ou de centres internationaux ou régionaux ; formation de chercheurs et de spécialistes ; coopération internationale, notamment avec les organisations représentatives des milieux scientifiques et des professions techniques.

197 Ce grand programme comporte aussi des activités interdisciplinaires dans les domaines "porteurs d'avenir", tels que la microbiologie, les nouvelles sources d'énergie et l'informatique.

198 Un grand programme, complémentaire des précédents, est intitulé "Systèmes d'information et accès à la connaissance". Il porte sur les problèmes de circulation et d'utilisation de l'information spécialisée - en particulier l'information scientifique et technique - sur les obstacles à surmonter et les conditions à créer pour qu'elle soit accessible et profitable à l'utilisateur, quel qu'il soit, et quel que soit le lieu où il vit et exerce son activité, par le moyen notamment de réseaux et de banques de données implantés dans les régions et les pays en développement, et naturellement grâce aux bibliothèques et aux archives.

199 En ce qui concerne la mission relative aux mutations et transitions, trois grands programmes sont proposés. Leur lien conceptuel est celui qui apparaît de plus en plus nettement entre processus de développement, maîtrise des technologies fondées sur la science, gestion rationnelle des ressources naturelles et aménagement de l'environnement.

200 Le grand programme présenté sous le titre "Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement" a pour objet de mettre les acquis des débats internationaux sur le développement, y compris la réflexion qui se poursuit au sein

même de l'Organisation, au service de l'action de coopération pour le développement menée par l'Unesco ou avec son concours, dans ses domaines de compétence. Il comporte trois volets : le premier, d'ordre conceptuel, est consacré à l'étude du développement en tant que processus économique, social et culturel, dans ses dimensions nationales et internationales, et à la mise au point de méthodologies appropriées de planification et d'évaluation ; le second volet regroupe, amplifie et rend plus cohérent l'ensemble des activités d'études et de services consultatifs que l'Organisation peut proposer aux Etats membres dans ses divers domaines de compétence, pour préparer la mise en oeuvre de leurs programmes de développement ; le troisième volet, enfin, comporte l'orientation de la mise en oeuvre des activités opérationnelles, le rassemblement des ressources financières et humaines nécessaires à cet effet et la mise au point de modalités d'action privilégiées, en ce qui concerne notamment les programmes de formation. Dans son ensemble, le programme tend à renforcer la cohérence entre l'aspect conceptuel et l'aspect opérationnel de l'action de l'Organisation en faisant en sorte que les activités de réflexion et de méthode inspirent l'action opérationnelle et qu'inversement cette dernière apporte à la réflexion des données pour lui servir de point de départ et des moyens pour vérifier sa pertinence. A cette convergence des approches doit s'ajouter une convergence des ressources, quelle que soit leur origine budgétaire et extrabudgétaire, chaque élément de financement étant appelé à contribuer à une action d'ensemble, de manière à en augmenter l'efficacité globale.

201 Le grand programme "Science, technologie et société" est consacré à la question essentielle des rapports entre l'avancement de la science, le progrès technologique et la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes. Son objet est de contribuer à assurer la maîtrise des applications de la science par la société. Une meilleure connaissance du phénomène scientifique, l'élucidation des mécanismes complexes d'implantation et d'intégration culturelle des sciences et des technologies, l'évaluation des risques des innovations technologiques, la participation des scientifiques, des ingénieurs et du public à la définition des orientations et aux choix en matière de science et de technologie comptent parmi les sujets abordés dans ce cadre. Le progrès des politiques de la science et de la technologie constitue l'un des axes principaux de ce grand programme, dont un autre aspect important est l'action de vulgarisation scientifique, en vue d'une meilleure compréhension de la science et de la technologie par le public, action complémentaire de celle qui est menée dans le cadre des systèmes éducatifs, et qui a été évoquée ci-dessus (paragraphe 194).

202 Quant au grand programme sur "l'Environnement humain et les ressources terrestres et marines", il marque la poursuite et le développement des activités de l'Organisation dans des domaines où la coopération intergouvernementale, conçue comme modalité essentielle de mise en oeuvre du programme, a fait largement ses preuves. Ce grand programme regroupe ainsi les activités des programmes internationaux tels que le Programme international de corrélation géologique (PICG), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), le Programme hydrologique international (PHI), les activités de la Commission océanographique intergouvernementale. Il comporte des innovations notables qui répondent à l'importance croissante que revêtent dans le monde le problème de l'urbanisation, celui des régions littorales et des îles, ou encore la protection contre les risques naturels, notamment sismiques. Des programmes particuliers sont consacrés à ces trois questions. Les projets majeurs régionaux en cours se poursuivront et d'autres projets de même nature pourront être proposés lors de l'élaboration des programmes et budgets biennaux.

203 Reste la mission énoncée en dernier et qui porte sur le renouvellement des valeurs, la compréhension entre les peuples, la paix et les droits de l'homme. Elle donne lieu à des activités qui constituent le couronnement de l'édifice, et son articulation la plus directe avec les finalités ultimes de l'Organisation.

204 C'est donc le grand programme sur "la Culture et l'avenir" qui constitue le premier volet de ce cinquième ensemble de programmes. Promotion de l'identité culturelle et promotion de la compréhension interculturelle y sont indissociablement liées, comme les deux versants d'une même réalité : la nécessaire diversité culturelle d'un monde réconcilié avec lui-même. Le domaine de la culture est celui où l'action de l'Organisation a pour objet direct les valeurs spécifiques de sociétés différentes : leur patrimoine, leur richesse humaine, leur créativité. C'est le

terrain où s'élaborent les perceptions, les connaissances et les attitudes qui fondent, en profondeur, la reconnaissance plénière et réciproque de l'égale dignité des peuples et des hommes qui les composent. Il y a là une des conditions essentielles de l'avènement d'une communauté universelle pacifiée et respectueuse des droits de chacun.

205 Le grand programme final sur la paix et les droits de l'homme est précédé d'un grand programme consacré à un problème d'une importance particulière dans les sociétés actuelles ; il s'agit de l'"Elimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid".

206 En dépit des efforts de la communauté internationale, il apparaît que le phénomène de racisme, loin de s'estomper, marque une inquiétante recrudescence dans les sociétés les plus diverses et dans les différentes régions. Il s'agit là d'un problème clé car, dans son essence, il correspond à la négation même des droits de l'homme et il contient en germe tous les conflits, par le refus et le mépris de l'autre qu'il représente.

207 Il a paru nécessaire que l'Unesco, qui a déjà apporté dans le passé des contributions remarquables à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, mobilise la conscience de la communauté internationale pour un effort nouveau et, il faut l'espérer, décisif, effort qui doit faire l'unanimité des bonnes volontés dans toutes les régions, et dans tous les types de société.

208 Le grand programme sur "La paix, la compréhension internationale, la liberté des peuples et les droits de l'homme"/1 constitue l'aboutissement de la démarche dont s'inspire le Plan à moyen terme.

209 Certes, l'ensemble des activités de l'Unesco contribue, conformément à son Acte constitutif, au renforcement de la paix et au respect des droits de l'homme. Il n'en est pas moins nécessaire qu'à l'intérieur de ce programme global soit rassemblé, de manière cohérente, un faisceau d'activités convergentes portant sur les questions de la compétence de l'Organisation qui s'y rattachent le plus directement : l'éducation pour la paix, le désarmement et le respect des droits de l'homme ; l'amélioration des connaissances relatives aux conflits, ainsi qu'à la course aux armements et aux perspectives du désarmement, notamment grâce à l'apport des sciences sociales et humaines, et de la réflexion philosophique ; le développement de la réflexion sur les droits de l'homme et la contribution à la protection internationale de ces droits. L'ensemble du grand programme s'inspire du souci de développer une conscience d'appartenance à une même communauté des hommes et d'instaurer un ordre de paix, de justice et de solidarité.

A. M'Bow

Amadou-Mahtar M'Bow
Directeur général

Paris, avril 1982

1. Le titre adopté par la Conférence générale lors de sa quatrième session extraordinaire est : "Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples" (Résolution 4 XC/2/13).

RÉSOLUTION 4XC/1/01

210 **La problématique mondiale et les orientations du Plan à moyen terme pour 1984-1989**[1]

La Conférence générale,

Rappelant qu'aux termes de sa résolution 21C/100, « le point de départ du processus de planification devrait être l'analyse des problèmes mondiaux »,

1. *Note avec satisfaction* que le document 4XC/4 qui lui a été soumis par le Directeur général comporte une telle analyse dans sa première partie intitulée « La problématique mondiale et les orientations du Plan à moyen terme (1984-1989) », et que cette analyse, à la lumière de l'Acte constitutif de l'Unesco, constitue le fondement conceptuel des cinq missions et des treize grands programmes proposés dans le Projet de plan à moyen terme ;
2. *Félicite* le Directeur général d'avoir élaboré un texte dont la qualité et la portée ont été unanimement reconnues au cours des débats et témoignent de la capacité qu'a l'Unesco de jouer pleinement son rôle intellectuel, comme carrefour d'idées et foyer de réflexion, au service de la communauté internationale ;
3. *Considère* que les problèmes qui y sont mis en évidence correspondent aux préoccupations de la communauté internationale et aux aspirations des différents peuples du monde ;
4. *Souligne* l'intérêt de l'approche adoptée qui, par le recours à plusieurs niveaux de réflexion, permet d'analyser aussi bien les aspects économiques des réalités contemporaines, et notamment la structure et les dérèglements du système économique international, que les changements multiples qui affectent les diverses sociétés sur le plan des structures sociales ou des comportements individuels, ainsi que les facteurs culturels tels que la volonté de préserver les identités face aux tendances à l'uniformisation ;
5. *Estime* que cette approche permet de donner à l'analyse le caractère d'une vision globale des défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée et de situer les différents problèmes évoqués dans une perspective d'ensemble cohérente et juste ;
6. *Souligne* que l'analyse présentée met en lumière, à juste titre, en tenant compte du fait majeur qu'a constitué au cours des dernières décennies l'émergence de nouvelles nations, la tendance de toutes les activités humaines à s'inscrire désormais dans un espace élargi aux dimensions de la planète ;
7. *Note* l'intérêt et la justesse des analyses qui montrent que la mondialisation des échanges et des relations, la montée des interdépendances et leur extension à tous les aspects de la vie des sociétés, la multiplication des instances de concertation et des mécanismes de coopération coexistent avec des disparités entre pays et à l'intérieur des pays, avec de graves antagonismes dans la vie internationale ;
8. *Fait sienne* l'idée que les problèmes actuels du monde requièrent une action globale et concertée au niveau planétaire, tenant compte des intérêts des différentes sociétés, qu'elles soient considérées comme industrialisées ou en développement ;
9. *Exprime son plein accord* quant à l'accent qu'il convient de mettre, lorsque l'on considère les défis du monde contemporain, sur la situation très préoccupante de centaines de millions d'êtres humains qui souffrent de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme ou du chômage ;
10. *Considère* que ces problèmes ne peuvent être séparés des contraintes qui pèsent sur les pays en développement au sein du système économique international actuel et qui limitent l'efficacité des efforts qu'ils accomplissent pour améliorer le bien-être de leurs populations ;
11. *Souligne* la place centrale qui a été donnée, à juste titre, dans l'analyse de la problématique mondiale à la nécessité de promouvoir la paix à un moment où la course aux armements absorbe toujours d'immenses ressources et fait peser sur l'espèce humaine des risques d'une extrême gravité ;

12. *Réaffirme* qu'une paix juste et durable est inséparable du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la libre détermination des peuples et de la reconnaissance de leur égale dignité ;
13. *Souligne* que, dans cette perspective, les libertés des personnes et les libertés des peuples sont les deux faces d'une même réalité ;
14. *Rappelle* la nécessité d'accorder une attention vigilante aux atteintes que les activités humaines portent à l'environnement naturel et aux dommages sérieux et parfois irréversibles qui risquent d'affecter les équilibres de la biosphère, et *souligne* que les solutions à ces problèmes ne peuvent être élaborées et mises en œuvre sans une éthique globale qui fait prévaloir la solidarité entre les hommes d'aujourd'hui, et entre ceux-ci et les générations futures, sur la logique de la puissance et les intérêts à court terme ;
15. *Observe* que le texte de la première partie du Plan montre, de la manière la plus convaincante, comment les domaines de compétence de l'Unesco se situent au cœur de la problématique du monde actuel et sont le lieu où s'opèrent des évolutions décisives pour l'avenir de l'humanité ;
16. *Souligne* ainsi que la science et la technologie constituent des dimensions essentielles des problèmes contemporains et des facteurs déterminants pour le progrès des sociétés, que la communication et l'information remplissent des fonctions vitales pour toutes les sociétés et pour les rapports entre les peuples, que la continuité et le renouvellement de chaque société dépendent de l'éducation dans sa double fonction de reproduction sociale et d'innovation, que tous les problèmes du monde actuel comportent des significations d'ordre culturel, et que la culture est à la fois une dimension et une finalité du développement ;
17. *Considère* qu'il convient ainsi de chercher notamment dans la culture, entendue au sens le plus large, les vraies réponses aux multiples défis du monde contemporain et que cette recherche constitue une profession de foi en l'homme et en sa capacité de créer un avenir de paix, de justice et de solidarité ;
18. *Approuve* les cinq missions de l'Unesco telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 187 de la première partie du Plan et la structure en quatorze grands programmes[1] qui s'inscrit dans ce cadre d'ensemble, et *considère* que cette structure, dont tous les éléments sont liés d'une manière logique, donne au Plan sa cohérence, dans une perspective intersectorielle et interdisciplinaire ;
19. *Souligne* que l'analyse de la problématique mondiale élaborée par le Directeur général confère ainsi au Plan tout entier son unité d'inspiration et sa capacité d'orienter efficacement l'action de l'Organisation pour le progrès de tous les peuples.

DEUXIÈME PARTIE

I. RÉFLEXION SUR LES PROBLÈMES MONDIAUX ET ÉTUDES PROSPECTIVES

L'une des conclusions essentielles qui se dégagent de l'analyse de la problématique mondiale, telle qu'elle a été menée au cours de l'élaboration du Plan à moyen terme et telle qu'elle est présentée par le Directeur général dans la première partie de ce document, est la nécessité de la poursuite et de l'approfondissement de la réflexion. Ainsi, parmi les missions de l'Unesco proposées au terme de l'analyse de la problématique et à la lumière de la relecture de l'Acte constitutif de l'Organisation, la première est de contribuer à une réflexion continue sur les problèmes du monde actuel et sur les perspectives de leur évolution future. 1001

Cette réflexion relève de l'exercice de la fonction intellectuelle de l'Unesco, elle-même liée au rôle fondamental attaché par l'Acte constitutif à la connaissance, en tant que moyen d'assurer le progrès de l'humanité dans les voies de la solidarité intellectuelle et morale, de la paix et du respect des droits de l'homme. 1002

Toute l'action de l'Organisation doit s'inspirer de ces idéaux. Mais les voies qu'elle doit suivre ne peuvent être déterminées et éclairées que si les réalités du monde actuel, les tendances qui s'y manifestent, les défis qu'ont à affronter les peuples sont, autant qu'il se peut, connus et étudiés. Il est clair, et l'analyse de la problématique mondiale le confirme avec force, que c'est à l'échelle planétaire que doivent être envisagées aujourd'hui les perspectives qui permettent de saisir la portée et la signification des grands problèmes qui se posent dans les différentes parties du monde. Mais ce monde évolue, et il évolue vite. Pour que la réflexion joue pleinement son rôle, par rapport à l'action qu'elle doit éclairer et guider, il est indispensable qu'elle soit continue, qu'elle intègre dans son champ, au fur et à mesure de leur émergence, les nouvelles tendances, les nouveaux concepts, les nouvelles interprétations et les confronte, dans un effort permanent, à l'évolution des réalités et des pratiques économiques, sociales ou culturelles. 1003

Mais cette réflexion porte également en elle-même sa propre justification, en tant que travail d'élucidation accompli à l'intention de la communauté internationale : travail dont les résultats, à mesure qu'ils sont acquis, peuvent servir, dans toutes les sociétés, à sensibiliser les responsables et l'opinion aux grands problèmes dont dépend l'avenir de chacun. 1004

Les valeurs qu'il appartient à l'Unesco de promouvoir exigent une compréhension réelle, profonde, entre les peuples et entre les cultures. L'un des facteurs qui, aujourd'hui, font obstacle à cette compréhension, dans un monde où chaque homme est devenu, par le développement multiforme des moyens de communication, le voisin de tous les autres, paraît être la différence plus ou moins grande des interprétations de la situation mondiale. Des événements, que chacun désormais connaît dès qu'ils se produisent, ne sont pas perçus et compris de la même manière. Une réflexion qui se situe en un lieu qui, par définition, permet de percevoir, dans leur diversité, les aspirations de tous les peuples, dans la variété de leurs expressions culturelles, une réflexion qui s'efforce de tenir compte des différentes manières de considérer les réalités économiques ou les problèmes sociaux, une réflexion s'inspirant du souci de promouvoir l'intérêt collectif d'une espèce humaine solidaire peut ainsi constituer un apport significatif à une meilleure compréhension entre les hommes. Et pour l'Unesco, il n'est sans doute pas de tâche qui réponde de manière plus directe à sa fonction essentielle. 1005

Donner à cette réflexion une dimension prospective paraît être une exigence importante, sur les deux plans qui viennent d'être évoqués. 1006

Il est nécessaire que l'action puisse tenir compte des perspectives d'évolution future, des conséquences possibles des tendances actuelles, des implications que pourraient avoir à l'avenir les choix arrêtés et les décisions prises aujourd'hui. La possibilité d'anticiper sur l'événement, pour mieux s'y préparer, est un élément souhaitable de toute stratégie d'action et la réflexion prospective est une condition essentielle d'une planification qui tienne compte, comme il paraît de plus en plus nécessaire, d'un horizon à long terme. 1007

Mais il y a davantage : des images différentes de l'avenir comptent parmi les facteurs en fonction desquels les sociétés et les cultures se distinguent les unes des autres. Parfois, d'ailleurs, les études du futur, telles qu'elles ont été menées jusqu'à maintenant, ont privilégié de manière excessive des tendances essentiellement économiques ou technologiques, dont l'extrapolation est plus aisée, mais qui négligent des dimensions essentielles de la vie sociale et projettent sur l'avenir, de manière plus ou moins explicite, des visions du monde propres à certaines cultures et étrangères à d'autres. La nécessité paraît donc s'imposer d'une réflexion prospective qui tienne le plus largement compte de la diversité culturelle, qui soit attentive aux continuités comme aux mutations possibles des idées et des valeurs et à leur dynamique propre, 1008

qui considère l'avenir comme un domaine où chaque société est appelée à oeuvrer, en tant que sujet d'une histoire qu'elle contribue à élaborer.

Stratégie d'action

1009 Les travaux menés au titre de ce grand programme doivent s'inspirer d'un double souci : d'une part, tenir le plus largement compte de la multiplicité des études et des recherches qui se poursuivent dans le monde au sujet de la problématique mondiale ou sur des thèmes qui s'y rapportent directement (cf. première partie, paragraphe 6), et, d'autre part, s'employer à recueillir ou à susciter des points de vue, des interprétations, des idées qui n'ont pas fait jusqu'ici l'objet de travaux publiés et diffusés auprès des communautés intellectuelles et du public.

1010 Il s'agira donc, d'une part, d'organiser des activités d'analyse et d'observation qui permettront de faire, de manière continue, le point sur les travaux menés dans différentes régions du monde et dans le cadre de différentes institutions (notamment les organisations du système des Nations Unies) sur la problématique mondiale et de procéder à une réflexion approfondie sur leurs méthodes et leurs résultats - d'autre part, d'organiser, dans les différentes régions, des activités décentralisées (colloques, tables rondes, etc.) propres à susciter l'expression des perceptions les plus variées de la situation mondiale et des problèmes auxquels les différentes sociétés sont confrontées et à permettre de larges échanges de vues à ce sujet.

1011 Les activités seront organisées sur la base de deux approches complémentaires ; chacune d'entre elles s'inspirera des principes énoncés ci-dessus, donnera lieu à un programme distinct et conduira à des "produits" spécifiques.

1012 La première approche sera principalement analytique et descriptive et tendra à rassembler et à examiner les travaux et les témoignages recueillis sur les problèmes mondiaux et leur perception, de manière à rendre disponibles, pour l'Organisation elle-même et pour un large public, les points de vue et les interprétations concernant la problématique mondiale et son évolution.

1013 La deuxième approche aura un caractère synthétique et conduira à l'élaboration d'une étude prospective internationale constituant un apport original de l'Unesco à l'élucidation des perspectives d'évolution future des sociétés, selon une démarche tenant pleinement compte de leurs dimensions culturelles.

1014 Dans leur ensemble, les programmes auront un caractère largement interdisciplinaire. Il sera fait appel aux méthodes analytiques des sciences sociales et, en particulier, à l'emploi de modèles ; mais la réflexion envisagée devra également s'intéresser au processus de développement des savoirs et des savoir-faire, à leur lien avec les sociétés et les cultures et s'interroger sur l'enjeu éthique des connaissances et des techniques et sur le sens même des projets qui animent les sociétés humaines. Ces exigences font apparaître la nécessité d'inclure dans la réflexion sur la problématique mondiale la dimension de la réflexion philosophique.

Programme I.1 - ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LES PROBLÈMES MONDIAUX

1015 Les études et recherches de plus en plus nombreuses qui sont menées dans le monde au sujet de la problématique mondiale ou sur des thèmes qui s'y rapportent directement se situent dans des cadres institutionnels divers : universités et instituts de recherche, fondations ou associations privées, services gouvernementaux ou paragouvernementaux, organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, internationales ou régionales, organisations non gouvernementales.

1016 Conformément à sa fonction intellectuelle et à sa mission en matière d'avancement de la connaissance, l'Unesco se doit de se tenir au courant de ces études et de leurs résultats et de contribuer à éclairer les milieux intellectuels et le public sur la nature et la portée de ces travaux. Même si, dans la plupart des cas, s'agissant d'un domaine aussi vaste et aussi complexe que la problématique mondiale, ces études ne permettent qu'une approche partielle et incomplète de la réalité, elles ne contribuent pas moins au débat international, et par là même, à l'évolution des idées et à la formation de l'opinion dans de nombreux pays.

1017 Mais, à cet égard, une réflexion de caractère critique apparaît indispensable. Quelles que soient les approches adoptées, les travaux sur la problématique mondiale sont inévitablement liés, en raison même de la nature du champ auquel ils s'appliquent et qui n'est autre que le présent et l'avenir des sociétés, à des options qui reposent sur des présupposés normatifs ou des systèmes axiologiques, voire sur des options idéologiques. Ils paraissent appeler, comme un complément nécessaire, une réflexion ouverte s'exerçant dans un cadre destiné à la coopération intellectuelle et où peuvent s'exprimer librement tous les courants de pensée ; et ce cadre, nulle organisation ne paraît l'offrir mieux que l'Unesco.

Pour mener à bien cette réflexion, il est indispensable d'examiner, de manière approfondie, les démarches méthodologiques auxquelles ces travaux ont recours. En effet, le choix des concepts et des hypothèses de travail, le tri des données, le mode d'organisation de l'information et la sélection des relations considérées comme significatives relèvent d'options qui influencent les résultats et dont la nature, la portée et les relations avec telle ou telle représentation du monde doivent être mises en lumière. 1018

Il convient de rappeler, à cet égard, que dans nombre de cas, le principal instrument méthodologique utilisé est le "modèle". Les modèles offrent, en effet, l'intérêt de fournir un cadre de cohérence entre les variables dont ils s'attachent à déterminer l'évolution et l'interaction. Ils permettent ainsi de faire ressortir l'interdépendance entre éléments dont les dynamiques sont liées : tendances macro-économiques, groupes de populations, pays. Dans un monde où l'on assiste à une prise de conscience accrue de l'interdépendance entre économies nationales et régionales, entre différents aspects de l'évolution économique mondiale, entre la sphère économique et la sphère sociale et culturelle, les modèles apparaissent comme des outils privilégiés. Il importe cependant qu'ils fassent la place qui convient aux facteurs sociaux et culturels de l'évolution des sociétés, et notamment, à ceux qui touchent à l'éducation, au progrès scientifique et technique, à la culture, et aux systèmes d'information et de communication. Il convient également d'avoir pleinement conscience des limites que comporte l'usage des modèles. D'autres méthodes, quantifiées ou non, paraissent aussi devoir être employées afin d'assurer une exploration plus complète de la réalité des problèmes mondiaux. Il convient en particulier de concevoir les approches intellectuelles, voire les instruments méthodologiques, qui permettent de tenir compte des facteurs sociaux et culturels et de leur interaction avec d'autres facteurs, notamment économiques et technologiques. 1019

Mais il y a lieu de rappeler qu'un effort pour comprendre les problèmes du monde ne peut se limiter à l'analyse des travaux publiés. Il est nécessaire de recueillir, par des méthodes de consultation appropriées, notamment auprès des milieux intellectuels et professionnels des différentes régions, dont la consultation à l'occasion de la préparation du Plan à moyen terme a été recommandée par la Conférence générale, des indications complémentaires sur la manière dont la problématique mondiale est perçue et comprise. Il paraît également souhaitable d'avoir recours, dans la perspective de la recherche philosophique, à une analyse qui mettrait en lumière la portée des problématiques spécifiques qui se dégagent du progrès même des sciences, tant exactes et naturelles que sociales et humaines. 1020

Ainsi, les analyses portant sur les travaux disponibles relatifs à la conjoncture et à la prospective mondiales devraient être prolongées dans deux directions : 1021

- sur le plan méthodologique, pour affiner et améliorer les approches adoptées, en tenant compte des acquis récents des sciences sociales ;

- sur le plan du contenu, de manière à inclure dans le champ de la réflexion des éléments touchant plus particulièrement les domaines de compétence de l'Unesco et qui ne font pas nécessairement l'objet de travaux publiés sur la problématique mondiale.

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objet de mettre l'Organisation en mesure de mener une réflexion permanente sur les problèmes mondiaux et leurs perspectives d'évolution, et d'en diffuser périodiquement les résultats, en mettant l'accent sur des aspects particulièrement pertinents pour les activités de l'Unesco. Il visera : 1022

- à suivre de manière continue l'évolution de la problématique mondiale en analysant les travaux les plus marquants concernant la conjoncture et la prospective mondiales et en procédant à diverses consultations ; les informations recueillies seront rendues disponibles de manière à favoriser les échanges de vues sur le plan international ;

- à approfondir la recherche sur l'intégration des dimensions éducative, scientifique, culturelle de la communication et de l'information dans les méthodes d'analyse des problèmes mondiaux, notamment en poursuivant et en orientant les efforts de modélisation entrepris par l'Organisation de manière à assurer la prise en compte et le traitement adéquat des aspects sociaux et culturels.

Les activités entreprises dans le cadre de ce programme seront ainsi de caractère à la fois analytique et méthodologique. Elles s'appuieront sur une utilisation systématique des données recueillies par l'Organisation dans le cadre de ses activités en matière de statistiques. Les travaux seront largement interdisciplinaires ; ils s'inspireront des acquis des sciences sociales et humaines, qu'ils contribueront à développer dans certains domaines particuliers, et feront appel à la réflexion philosophique. Les indications résultant des activités menées dans le cadre de ce programme seront utilisées lors de la préparation des programmes biennaux de l'Organisation (23 C/5 et 24 C/5) et constitueront les éléments de réflexion en vue de l'élaboration du Plan à moyen terme pour 1990-1995. 1023

Sous-programmes

1024 Le premier sous-programme portera sur la collecte, l'analyse, la synthèse et la diffusion des informations sur la problématique mondiale et ses perspectives. Le second sous-programme développera des recherches sur des thèmes précis touchant aux dimensions sociales et culturelles des problèmes mondiaux ; un accent particulier sera mis sur la contribution de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication à leur solution. Le troisième sous-programme - essentiellement méthodologique - visera à contribuer à l'approfondissement de la recherche sur l'intégration des aspects sociaux et culturels dans les travaux quantitatifs, et notamment les modèles. Les acquis du premier et du deuxième sous-programme devraient permettre de mieux expliciter la formulation des modèles et, inversement, les recherches sur la modélisation devraient servir à l'analyse prévue dans le cadre du premier sous-programme.

Programme I.2 - ÉTUDE PROSPECTIVE INTERNATIONALE

1025 Au cours de la dernière décennie, l'Unesco a mené diverses études comportant une dimension prospective plus ou moins marquée. Des rapports tels que celui de la Commission internationale sur le développement de l'éducation ou celui de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication ont été publiés respectivement sous les titres "Apprendre à être" (1972) et "Voix multiples, un seul monde" (1980). Principalement axés sur la description de la situation et l'analyse des concepts dans ces deux domaines, ces rapports comportaient également des aspects prospectifs et des aperçus sur les évolutions futures. Des activités de moindre ampleur ont été consacrées plus récemment à certains aspects de l'évolution future dans les domaines de compétence de l'Unesco. Il convient en particulier de citer à cet égard l'étude sur le développement futur de l'éducation.

1026 Le moment paraît venu d'entreprendre une étude prospective globale s'appliquant, non à un seul des domaines de compétence de l'Unesco, mais à l'ensemble de la problématique mondiale, telle qu'elle a été abordée lors de l'élaboration du Plan à moyen terme. Cette étude serait conçue comme une contribution majeure à la réflexion prospective internationale et pourrait en particulier l'enrichir par la présentation de points de vue correspondant aux domaines de compétence de l'Organisation.

1027 Il paraît plus que jamais nécessaire que toutes les collectivités et toutes les personnes qui les composent prennent pleinement conscience des implications que comportent, pour l'avenir, les options auxquelles il est procédé aujourd'hui. Ainsi serait facilitée, dans tous les domaines, l'adoption de stratégies préventives à l'égard des problèmes, de manière à pouvoir anticiper sur leur évolution future, et engager à temps des actions pour éviter l'aggravation des difficultés qui s'annoncent. De nombreuses études prospectives sont certes menées dans le monde, mais elles sont souvent inspirées par des préoccupations spécifiques touchant un seul secteur de la vie des collectivités ou par le souci d'aider à définir les stratégies, notamment économiques, d'un Etat ou de tel ou tel groupe particulier d'Etats. La nécessité d'une approche qui dépasse les points de vue sectoriels ou régionaux et qui prenne pleinement en considération les dimensions sociale et culturelle des problèmes, paraît s'imposer.

1028 Le programme envisagé s'inspirera d'une telle approche et contribuera à la réflexion internationale par la diffusion directe des résultats obtenus, par l'impact qu'il pourrait avoir sur les travaux prospectifs de diverses institutions nationales ou internationales et enfin par les orientations qu'il permettrait de dégager pour les activités de l'Unesco au cours de la décennie commençant en 1990.

Objectifs et principes d'action

1029 L'objet de ce programme est l'élaboration d'ici à la fin de 1987 d'une étude prospective internationale qui serait largement diffusée et qui servirait à préparer les orientations du Plan à moyen terme de l'Unesco pour la période 1990-1995. Cette étude viserait en particulier à mettre en lumière :

- les principaux problèmes actuels dont on peut envisager l'aggravation ou l'atténuation au cours des deux ou trois prochaines décennies ainsi que les problèmes nouveaux qui risquent d'apparaître pendant cette période ;

- les facteurs économiques, scientifiques, technologiques, sociaux et culturels susceptibles d'influencer l'évolution de ces problèmes suivant divers scénarios qui auront été élaborés ;

- les actions qu'il pourrait être souhaitable d'entreprendre dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les situations envisagées, pour faire face aux problèmes identifiés.

L'étude devrait se fonder sur une base analytique précise, dont l'élaboration s'effectuerait par l'étude critique des principaux travaux de prospective accomplis à l'échelle mondiale (en utilisant les études menées au titre du Programme 1) et par l'identification systématique des problèmes actuels ou en émergence qui se posent sur un plan général et dans les domaines spécifiques de compétence de l'Unesco, ce dernier travail prolongeant l'analyse des résultats de la consultation effectuée en 1981 auprès des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales au sujet de la préparation du Plan à moyen terme. 1030

L'étude donnerait lieu à la construction de différents scénarios, définis comme des combinaisons cohérentes d'hypothèses sur l'évolution d'un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs revêtant une signification particulière. 1031

Il serait fait appel à un ou deux modèles existants, qui seraient adaptés pour permettre la prise en considération de facteurs autres qu'économiques, et de manière générale, d'aspects qualitatifs souvent négligés dans les travaux menés jusqu'à présent. 1032

L'étude serait menée avec le concours d'une Commission scientifique internationale dont les membres et le Président seraient nommés par le Directeur général sur la base d'une répartition géographique équitable ; le mandat de la Commission serait également défini par le Directeur général, conformément à des dispositions qui seraient proposées dans le Projet de Programme et budget pour 1984-1985. 1033

L'étude serait largement décentralisée et ferait appel au concours des principales unités hors Siège du Secrétariat ainsi qu'à des groupes de travail ou des tables rondes réunis dans les diverses régions. 1034

Sous-programme

En raison de son caractère particulier, ce programme ne donne pas lieu à plusieurs sous-programmes. Il peut, en revanche, être décrit par un certain nombre de phases successives ou simultanées qui pourraient être notamment les suivantes : 1035

1. Analyse critique des études de prospective mondiale.
2. Inventaire des problèmes actuels ou en émergence sur un plan général et dans les domaines de compétence de l'Unesco.
3. Repérage des changements économiques, technologiques, sociaux et culturels les plus significatifs.
4. Choix de scénarios mondiaux pertinents.
5. Impact des principaux changements possibles selon les scénarios, notamment dans les domaines de compétence de l'Unesco.
6. Typologie des facteurs de changement et identification des problèmes futurs majeurs.
7. Stratégies possibles de l'Unesco face aux problèmes majeurs identifiés, et
8. Orientations éventuelles pour le Plan à moyen terme pour 1990-1995.

RÉSOLUTION 4XC/2/01

1036 **Grand programme I « Réflexion sur les problèmes mondiaux et études prospectives »**

La Conférence générale,

Rappelant qu'aux termes de sa résolution 21C/100, « le point de départ du processus de planification devrait être l'analyse des problèmes mondiaux »,

1. *Souligne* que l'analyse à laquelle a procédé le Directeur général en application de cette directive et qui figure dans la première partie du document 4XC/4, intitulée « La problématique mondiale et les orientations du Plan à moyen terme (1984-1989) », a permis de situer le Plan dans une vision d'ensemble des réalités du monde actuel et de leurs perspectives d'évolution et de proposer les missions essentielles de l'Unesco dans les années 1984-1989 ainsi que les grandes lignes de l'action à mener pendant cette période ;
2. *Note* que l'importance d'une réflexion approfondie sur les problèmes mondiaux pour la planification des activités de l'Organisation est ainsi mise en évidence ;
3. *Rappelle* que le Conseil exécutif, à sa 113e session, avait estimé nécessaire « que l'Organisation s'attache, dans le cadre du Plan à moyen terme, à l'étude approfondie des divers aspects » des problèmes mondiaux, « ainsi que de leurs relations et interactions et de leurs perspectives d'évolution » ;
4. *Fait sienne* l'idée d'inclure, parmi les missions de l'Unesco, celle de « contribuer à une réflexion continue sur les problèmes du monde actuel, de manière à faire progresser la conscience de la communauté de destin qui unit désormais les individus comme les peuples » ;
5. *Souligne* que cette mission correspond à la fonction intellectuelle de l'Unesco et au rôle que l'Acte constitutif de l'Organisation confère à la connaissance comme moyen d'assurer le progrès de l'humanité dans les voies de la solidarité intellectuelle et morale, de la paix et du respect des droits de l'homme ;
6. *Note* que la multiplicité même des travaux menés dans le monde sur la problématique mondiale, la diversité des préoccupations qui les inspirent et des interprétations auxquelles ils donnent lieu ainsi que leur inégale répartition selon les pays et les régions appellent une réflexion d'ensemble, menée dans un cadre ouvert aux différents courants intellectuels et aux différentes sensibilités qui se manifestent au sein de la communauté internationale ;
7. *Estime* ainsi qu'il est indispensable que l'Unesco continue de jouer son rôle de « laboratoire d'idées » au service de la communauté internationale et contribue toujours davantage à promouvoir une réflexion qui, tout en tenant compte de la diversité culturelle, permette de susciter une compréhension partagée des problèmes auxquels l'humanité est confrontée ;
8. *Considère* qu'il est nécessaire que, dans sa dimension prospective, cette réflexion tienne compte de l'importance des facteurs culturels et tende à situer l'évolution de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication dans le contexte global de l'évolution des sociétés ;
9. *Reconnaît* que l'exigence primordiale qui découle de la réalisation d'études prospectives sur les problèmes mondiaux est celle d'une action éducative destinée à apporter des connaissances à l'individu et à la collectivité et à faciliter à ces niveaux les changements d'attitude et de comportement requis pour traiter les problèmes définis dans ces études ;
10. *Souligne* que les travaux envisagés devraient ainsi apporter une contribution importante et spécifique à la réflexion prospective dans le monde et contribuer de manière directe à la planification à moyen terme des activités de l'Organisation, s'agissant, en particulier, des ajustements éventuels du Plan pour 1984-1989 et de la préparation du troisième Plan, au-delà de 1990 ;
11. *Approuve* les orientations du grand programme I « Réflexion sur les problèmes mondiaux et études prospectives » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités de l'Organisation de 1984 à 1989 les programmes suivants :
    11.1 Programme I.1 « Études et recherches sur les problèmes mondiaux »
    (a) Qui a pour objet de mettre l'Organisation en mesure de suivre l'évolution de la problématique mondiale,

(i) En analysant les travaux les plus marquants menés dans le monde en matière d'analyse de la conjoncture et de prospective ;
(ii) En procédant à des consultations diversifiées ;
(iii) En s'efforçant de mieux situer les dimensions de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information dans l'analyse d'ensemble des problèmes du monde,

(b) Et qui comprend trois sous-programmes concernant :
(i) La collecte, l'analyse, la synthèse et la diffusion des informations sur la problématique mondiale et ses perspectives ;
(ii) Les dimensions sociales et culturelles des problèmes mondiaux et, notamment, la contribution de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication à la solution de ces problèmes ;
(iii) La recherche sur l'intégration des aspects sociaux et culturels dans les travaux quantitatifs ;

11.2 Programme I.2 « *Étude prospective internationale* », dont l'objet est l'élaboration d'une étude qui, partant de l'analyse des principaux problèmes actuels dans le monde et de l'identification des problèmes susceptibles d'apparaître au cours des prochaines années, permettrait d'énoncer différentes hypothèses d'évolution de ces problèmes, compte tenu, en particulier, des aspects sociaux et culturels, et de formuler des suggestions quant à l'action que l'Unesco pourrait entreprendre dans le cadre de son troisième Plan à moyen terme ;

12. Recommande au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, de veiller à ce que les activités prévues au titre de ce grand programme :

(a) Soient conçues dans un esprit d'objectivité, de pluralisme et d'indépendance, en tenant le plus grand compte des travaux existants et de la diversité des approches culturelles et en s'inspirant des grands idéaux de l'Unesco : renforcement de la paix, promotion du développement, respect des droits de l'homme — de tous les hommes —, compréhension entre les peuples, progrès de l'humanité dans la voie de la solidarité intellectuelle et morale ;
(b) Aient recours, dans une perspective interdisciplinaire et intersectorielle, aux ressources des sciences sociales et humaines et incluent la dimension de la réflexion philosophique ;
(c) Fassent largement appel aux communautés intellectuelles et aux organisations qui les représentent et se fondent sur des avis et des contributions recueillies dans toutes les régions.

II. L'ÉDUCATION POUR TOUS

Analyse des problèmes

2001 L'expansion des systèmes éducatifs s'est poursuivie partout dans le monde entre 1970 et 1980, comme en témoigne la progression des taux de scolarisation à tous les niveaux. En Afrique, pendant cette période, les taux bruts sont passés, pour l'enseignement primaire, de 57 % à 78 %, en Asie de 77 % à 85 % et, en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 92 % à environ 104 %/1. Dans l'enseignement du second degré, les taux de scolarisation, pour l'ensemble des pays en développement, sont passés de 22 % à 31 %, et dans l'enseignement supérieur, de 4,3 % à 7,4 %.

2002 Dans les pays industrialisés, où l'universalisation de l'enseignement primaire est pratiquement achevée, les effectifs inscrits dans le second degré sont passés de 70,2 millions à 81,2 millions tandis que les taux bruts de scolarisation/2 ont progressé de 70 % à 78 %, avec toutefois un léger ralentissement du rythme d'accroissement depuis 1975 ; dans certains pays même, la généralisation de l'enseignement secondaire est déjà réalisée et elle est en passe de l'être dans beaucoup d'autres ; dans l'enseignement du troisième degré, enfin, où les effectifs inscrits se sont accrus de 21,1 millions à 30,8 millions, le taux de scolarisation est passé de 23,4 % à 30 % pendant la même période avec, toutefois, un ralentissement semblable à celui qui a été observé depuis 1975 pour l'enseignement secondaire.

2003 Ces progrès sont la conséquence d'une demande sociale accrue ; ils témoignent d'une volonté politique plus affirmée. L'éducation est de plus en plus reconnue comme un droit fondamental de l'être humain, et comme une des dimensions et un des moyens essentiels du développement. Ces progrès ont nécessité la mobilisation de ressources matérielles, financières et humaines considérables. Pour l'ensemble du monde, le pourcentage du PNB consacré aux dépenses publiques d'enseignement est passé de 3,7 % en 1960 à 5,6 % en 1979, et le nombre des enseignants s'est accru considérablement, passant entre 1960 et 1980, de 12.531.000 à 28.666.000 et, pour les seuls pays en développement, de 4.720.000 à 14.375.000.

2004 Toutefois, depuis quelques années, on constate, sinon une réduction des crédits consacrés à l'éducation, du moins un ralentissement général du rythme de leur accroissement. Ce ralentissement est particulièrement sensible dans les pays industrialisés, qui totalisent à eux seuls environ 88 % des dépenses mondiales d'éducation. Dans les pays en développement qui connaissent très souvent de graves difficultés économiques et financières, les efforts demeurent soutenus. Mais, du fait du niveau déjà atteint pour les dépenses d'éducation, de la nécessité de satisfaire d'autres besoins urgents et de la diminution constante des ressources, il est à craindre que le rythme actuel d'accroissement des dépenses d'éducation ne puisse être soutenu très longtemps. Cela risque d'avoir des conséquences d'autant plus fâcheuses que des besoins éducatifs pressants demeurent encore insatisfaits et que des centaines de millions d'enfants ne sont pas scolarisés ou quittent l'école avant d'avoir appris à écrire ou à lire correctement.

2005 Malgré l'immense effort qui a été fait en faveur de l'éducation, et en dépit des progrès accomplis, le plein exercice du droit à l'éducation est encore loin d'être réalisé à l'échelle mondiale. L'analphabétisme, par le nombre d'êtres humains qu'il affecte, et de pays qu'il concerne, en est le signe le plus visible. En 1980, les analphabètes représentaient 60,3 % de la population adulte en Afrique, 37,4 % en Asie et 20,2 % en Amérique latine. Et en dépit d'une diminution du taux d'analphabétisme dans le monde - qui est tombé de 32,9 % en 1970 à 28,6 % en 1980 - le nombre absolu des analphabètes adultes ne cesse d'augmenter notamment en raison de l'accroissement démographique. Il y avait 760 millions d'analphabètes en 1970, 814 millions en 1980/3, et si les tendances actuelles se maintiennent, il y aurait 900 millions d'analphabètes vers la fin de ce siècle. Analphabétisme et pauvreté vont en général de pair : c'est dans les pays dont les ressources sont les plus faibles, dans les zones les plus défavorisées, et les milieux les plus démunis - ceux qui souffrent notamment de graves insuffisances en matière de nutrition, de santé, de logement ou qui sont affectés par le chômage - qu'il est le plus répandu.

---

1. Ce taux dépasse 100 % du fait de la présence dans le système scolaire d'élèves dont l'age dépasse l'âge de référence, en raison des redoublements.
2. Groupes d'âge correspondant aux groupes d'âge officiels de chaque pays ; il s'agit en général du groupe 12-17 ans.
3. Les travaux statistiques en cours sur la base des nouvelles projections démographiques de l'Organisation des Nations Unies conduisent à une estimation légèrement supérieure (823 millions).

2006 Aux analphabètes qui n'ont pu bénéficier au départ d'aucun service d'éducation, s'ajoutent les nombreux jeunes qui, quittant prématurément l'école, n'ont pu acquérir de formation leur permettant de s'intégrer de façon active à la vie de leur société, n'étant préparés ni à trouver et exercer un emploi, ni à participer de façon enrichissante à la vie civique, culturelle ou associative, et qui, de ce fait, risquent de retomber dans l'analphabétisme et d'être marginalisés par rapport au reste de la société. Dans nombre de pays industrialisés, où la scolarisation primaire est universelle, on voit se développer un analphabétisme qui atteint (selon les définitions et selon les méthodes d'éducation adoptées) de 2 à 10 % de la population adulte. Ceux-ci éprouvent de ce fait de graves difficultés à assimiler les informations nécessaires à une pleine efficacité sociale et professionnelle.

2007 L'analphabétisme peut être considéré donc comme l'un des grands problèmes sociaux de notre temps, et un défi majeur pour la communauté internationale. Son éradication suppose un double effort : celui d'assurer la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire pour en tarir la source et celui visant à l'organisation de campagnes systématiques d'éducation en faveur des adolescents et des adultes analphabètes. C'est dans les pays où les taux de scolarisation primaire sont les plus faibles que l'analphabétisme est le plus répandu ; or, en 1980, les quelque 123 millions d'enfants en âge scolaire (6 à 11 ans) qui ne fréquentaient pas l'école, risquent d'aller grossir, demain, les effectifs des analphabètes adultes. Il y a lieu de souligner, du reste, que les statistiques, fondées sur les taux officiels d'inscription scolaire, ne rendent pas tout à fait compte de la réalité. De nombreux élèves qui redoublent leur classe sont inclus dans ces taux et il ne manque pas de cas où il existe un décalage profond entre les inscriptions et la fréquentation effective. Ainsi, certaines estimations donnent-elles à penser que, dans les faits, 40 % environ des enfants âgés de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école primaire en Afrique et en Asie méridionale, et 20 % en Amérique latine. Il existe par ailleurs de grandes disparités entre pays et, à l'intérieur d'un même pays, entre les régions : les populations des zones rurales en général et des périphéries urbaines, certaines minorités et certains groupes de réfugiés sont dans une situation particulièrement défavorisée.

2008 La généralisation de l'enseignement primaire est entravée d'abord par l'insuffisance des moyens : pénurie de classes et de maîtres, rythme de développement scolaire plus faible que celui de la croissance de la population. Il y a des cas cependant où, malgré la faiblesse des ressources, la priorité donnée à l'éducation, grâce à une volonté nationale affirmée, a permis des progrès importants. C'est ainsi que certains pays à faibles revenus approchent de la scolarisation primaire universelle.

2009 Le rendement insuffisant de certains systèmes scolaires ralentit encore la généralisation de l'éducation. Selon certaines estimations, six élèves seulement sur dix, entrés à l'école primaire en 1976/77, atteindront normalement la quatrième année d'études dans les pays en développement. Les redoublements réduisent la capacité d'accueil des écoles, et les abandons en cours de scolarité conduisent souvent à l'analphabétisme. Les causes des redoublements et des abandons sont à la fois d'ordre pédagogique et social : programmes surchargés ou peu adaptés au contexte culturel, à l'expérience ou à l'âge des élèves, utilisation de langues d'enseignement différentes de celles que parlent les enfants, pénurie d'équipements et de matériel didactique, classes surchargées, maîtres insuffisamment ou mal formés ; ou bien encore, mauvaise qualité des services éducatifs, écoles primaires à cycles incomplets dans les zones rurales essentiellement, éloignement de l'école du lieu de résidence des élèves, sous-alimentation ou malnutrition affectant ceux-ci ; pauvreté des familles dont les enfants sont obligés, à certaines époques, d'aider dans les tâches de production ; inadaptation du calendrier scolaire aux conditions de vie et de travail des populations, notamment dans le domaine agricole, etc.

2010 Ainsi, si la démocratisation de l'éducation suppose l'expansion des systèmes éducatifs, en vue de permettre l'accueil de l'ensemble de la population scolarisable dans les écoles, elle implique également dans de nombreux pays un effort visant à la rénovation des structures, des méthodes et des contenus en vue d'assurer une plus grande pertinence de l'éducation à l'environnement dans lequel elle s'inscrit, aux besoins des populations et aux exigences de progrès. Cette action, pour atteindre sa pleine efficacité, appelle des efforts sur les plans économique, social et culturel en vue d'assurer une vie moins aléatoire aux populations et une plus grande participation de l'ensemble des collectivités intéressées aux activités de développement. Démocratisation de la société et démocratisation de l'éducation exigent l'une et l'autre un effort prioritaire en vue d'éliminer les discriminations qui frappent les éléments les plus défavorisés de la société, ceux qui sont les moins à même de faire valoir leurs droits, leurs aspirations, leurs besoins.

2011 A cet égard, l'une des discriminations les plus fondamentales qui en engendre bien d'autres et qui est la source de tant d'inégalités est celle qui limite l'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation. Certes, d'importants progrès ont déjà été accomplis en matière d'égalité d'accès à l'éducation : les effectifs scolaires féminins ont presque doublé dans le monde entre 1960 et 1980, avec un accroissement particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur. Dans les pays industrialisés, les jeunes filles et les femmes représentaient, en 1980, 49 % des effectifs totaux, 49 % dans l'enseignement primaire, 50 % dans l'enseignement secondaire et 46 % dans l'enseignement du troisième degré. Pendant la même période, la proportion était, dans les pays en développement, de 42 % des effectifs scolaires globaux - 44 % dans l'enseignement primaire,

39 % dans l'enseignement secondaire et 34 % dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les jeunes filles et les femmes constituaient 59 % de la population analphabète adulte.

2012 De nombreuses raisons d'ordre historique, social, économique, parfois culturel, expliquent cette situation : la faible fréquentation scolaire pendant la période coloniale, l'insuffisance des ressources familiales, les charges domestiques nombreuses et contraignantes, le sous-équipement et les tâches qui en découlent, les mariages et les grossesses précoces, certaines réticences face aux attitudes que suscite la fréquentation de l'école moderne. Il s'ensuit également un fort taux d'abandon scolaire des filles et une participation relativement faible des femmes aux programmes d'alphabétisation destinés aux adultes. Une autre constatation s'impose : là même où l'analphabétisme a pratiquement disparu, certains comportements socioculturels - attitudes familiales ou orientations favorisées par le système éducatif - limitent l'accès des jeunes filles et des femmes à certaines formations, notamment dans les domaines des sciences, des techniques et de la gestion. Les préjugés et les inégalités qu'ils engendrent font peser encore dans bien des pays, sur les femmes, de nombreuses discriminations, qu'il s'agisse de l'accès à certaines professions ou des perspectives réelles de carrière.

2013 Certains groupes, en raison de leurs caractéristiques propres, accèdent aussi difficilement à l'éducation ou n'y ont accès que dans des conditions très défavorables, telles les populations vivant dans certaines zones marginales rurales ou périurbaines. En outre, qu'il s'agisse de personnes handicapées, de travailleurs migrants, de réfugiés ou de membres de mouvements de libération nationale, il existe des groupes, très divers par leur importance numérique comme par leur situation, dont l'éducation nécessite, par rapport à l'éducation dispensée à la majorité de la population au sein de laquelle ils vivent, des dispositions particulières répondant à leur situation spécifique. C'est ainsi que l'éducation des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental appelle des mesures spéciales selon les types de handicaps, en même temps que des dispositions favorisant l'insertion dans l'enseignement ordinaire, en vue de faciliter intégration sociale et professionnelle. De la même façon, l'éducation des travailleurs migrants et de leurs enfants, et celle des réfugiés, requiert des mesures particulières pour leur permettre d'entreprendre et de poursuivre des études normales dans le cadre des institutions d'enseignement des pays d'accueil, tout en leur assurant notamment la possibilité d'apprendre leur langue maternelle et de s'initier aux éléments fondamentaux de leur culture nationale.

2014 L'égalité formelle d'accès à l'éducation n'est pas toujours synonyme d'égalité effective dans l'entrée à l'école, comme dans les chances de succès. Même dans les pays où la durée de l'obligation scolaire a été prolongée, et où la gratuité des etudes a été instaurée, ce sont bien souvent, certes à des degrés divers, les enfants issus de couches sociales modestes, en particulier des familles des travailleurs manuels des villes et des campagnes, qui éprouvent le plus de difficultés à poursuivre leurs études. Dans l'enseignement supérieur, il y a fréquemment une majorité d'étudiants provenant des milieux socialement ou culturellement favorisés, et l'accroissement des effectifs scolaires ne modifie que lentement cette situation. Des mesures très diverses ont été proposées ou mises en oeuvre pour surmonter ces handicaps d'ordre socio-économique et culturel, qu'il s'agisse de mesures d'incitation financière (bourses, subventions, facilités d'hébergement et de transport ; organisation de cours du soir et d'enseignement à distance et dispositions diverses d'ordre social en faveur des personnes exerçant un emploi, notamment octroi aux travailleurs de congés payés d'études ou de temps libre) ou de réformes portant sur les structures et le fonctionnement des institutions éducatives elles-mêmes : école unique pour tous les scolarisables, ecole polyvalente, établissement d'un "tronc commun" qui diffère le moment de la spécialisation, révision des procédures et critères d'admission, de promotion et d'évaluation - toutes initiatives qui contribuent à l'égalisation de chance et de traitement dans les systèmes éducatifs.

2015 L'effort déployé en vue de généraliser l'accès à l'enseignement ne saurait constituer, en soi, un péril pour la qualité des études : quantité et qualité ne sont pas nécessairement antinomiques. L'expansion de l'éducation n'aboutit à la baisse de la qualité de l'enseignement que si elle ne s'accompagne pas des mesures qu'elle appelle nécessairement à savoir : formation d'enseignants qualifiés en nombre suffisant, création de salles de classes appropriées et bien équipées, mise en place d'un matériel didactique convenable et toutes autres mesures tenant compte des caractéristiques particulières des milieux concernés.

2016 La démocratisation de l'éducation n'a pas en effet que des aspects quantitatifs. L'amélioration de la qualité de l'éducation est essentielle pour lui donner tout son sens. Il importe, en effet, d'assurer "les mêmes chances pour tous" en donnant les "meilleures chances à chacun". A cet égard, de nombreux progrès restent à faire dans de nombreux pays pour assurer des passages d'une filière à une autre filière, d'un niveau à un autre afin d'offrir à chaque eleve ou étudiant la possibilité de faire épanouir toutes ses aptitudes. Des efforts particuliers paraissent devoir être faits, notamment, pour éliminer les cloisons rigides qui séparent souvent enseignement général et enseignement technique et professionnel. Les élèves issus de l'enseignement professionnel et technique devront avoir la possibilité d'accéder aux niveaux les plus élevés de tout autre enseignement s'ils en ont la volonté et la capacité sans être soumis à des règles formelles d'admission qui les écartent automatiquement. Les systèmes d'éducation devront aussi être ouverts plus largement à ceux qui, sans avoir suivi les études normales, ont acquis une expérience, des compétences et des connaissances qui leur permettraient de suivre avec profit un type d'enseignement de niveau élevé.

2017 Mais la démocratisation de l'éducation est un processus d'une extrême complexité ; toute l'histoire de l'éducation est marquée, notamment pendant les dernières décennies, par la recherche constante de nouvelles méthodes et de nouvelles stratégies susceptibles d'assurer la réussite individuelle et collective. C'est aussi une notion qui évolue et s'enrichit à mesure même qu'évoluent les sociétés. Aussi l'analyse des problèmes relatifs à la démocratisation de l'éducation mérite-t-elle d'être poursuivie et approfondie constamment, compte tenu notamment de l'accroissement et de la diversification des besoins d'éducation dans les sociétés contemporaines. Les progrès accélérés des savoirs et des techniques, l'évolution de plus en plus rapide des structures et des profils d'emplois, l'apparition de nouveaux domaines de connaissances et de nouveaux types d'activités imposent à la fois une formation générale initiale de niveau toujours plus élevé, et des recyclages et des reconversions plus fréquentes qui supposent la possibilité d'accès, au-delà de la première phase de formation, à l'éducation, à des fins professionnelles ou de culture générale.

2018 La démocratisation de l'éducation apparaît ainsi, dans une large mesure, inséparable désormais de l'éducation permanente, conçue comme un processus continu, commencé avec l'éducation initiale, et poursuivi tout au long de la vie. Dans cette perspective, des efforts ont été faits, dans de nombreux pays, pour que les systèmes éducatifs préparent l'individu aux différentes étapes de son existence et lui permettent de trouver une place appropriée à sa vocation et ses aptitudes et de pouvoir assumer dans des conditions satisfaisantes toutes ses fonctions dans un monde en changement rapide. Le fait peut-être le plus significatif à cet égard est que la notion d'âge scolaire tend désormais à perdre de sa valeur, ou du moins est envisagée de façon tout à fait nouvelle. Tandis que les systèmes éducatifs s'ouvrent plus largement aux enfants en âge préscolaire, ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu accès au système scolaire et universitaire ou, pour diverses raisons, souhaitent compléter leurs connaissances, des initiatives multiples sont prises en faveur de celles qui se sont retirées de la vie active, conduisant, par exemple, à la création d'universités du troisième âge, au développement de l'enseignement à distance, et plus généralement de nouvelles formes d'enseignement extrascolaires. L'alphabétisation se développe, comme le point de départ d'études ou de formations ultérieures et les adultes, quels que soient leur âge, leurs antécédents scolaires et leur profession, sont de plus en plus souvent encouragés à reprendre leur formation ; de nouvelles institutions sont créées à cet effet et de nouvelles formules d'apprentissage adoptées. Cette tendance présente un intérêt particulier pour les travailleurs et, plus généralement, pour tous les adultes qui n'ont pu poursuivre leurs études jusqu'au niveau correspondant à leurs aspirations. De même, il est loisible à de nombreux jeunes, qui ont préféré s'assurer un emploi sans avoir fait de longues études, de reprendre ultérieurement celles-ci. L'adoption de nombreux programmes de perfectionnement et de recyclage, destinés notamment à certaines catégories de diplômés de l'enseignement supérieur, la création d'universités populaires ou d'universités ouvertes montrent bien que l'éducation des adultes tend à prendre une dimension nouvelle : elle cesse d'être considérée seulement comme un appoint pour ceux dont la formation initiale a été insuffisante, pour devenir une étape normale dans le déroulement d'une carrière, un élément important de l'épanouissement personnel et même un aspect nouveau du droit à l'éducation. Il importe de souligner à cet égard le rôle essentiel que peuvent jouer les moyens d'information de masse - s'ils sont judicieusement utilisés - dans l'accroissement du niveau général de connaissance des populations, dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes et dans la formation à distance pour des niveaux plus élevés. Associés aux ordinateurs, ces moyens ouvrent des perspectives très grandes à la formation initiale comme à l'éducation permanente. Ce foisonnement de nouvelles formes et de nouvelles modalites d'éducation ne doit pas faire oublier que l'école demeure l'élément central et la base de tout système d'éducation ; il ne peut y avoir en effet de véritable démocratisation de l'éducation si le système d'enseignement institutionnalisé, et en premier l'école et l'université, ne sont pas profondément démocratisés.

2019 Pour renforcer le mouvement en faveur de l'éducation permanente, de nombreux obstacles doivent être surmontés, et qui ne sont pas uniquement d'ordre financier. Il importe par exemple de vaincre un préjugé encore très répandu dans certains pays, selon lequel la formation destinée aux adultes serait de qualité inférieure à celle dispensée dans le cadre de l'éducation initiale. Ce préjugé résulte souvent du fait que les systèmes d'évaluation des résultats et de délivrance des diplômes n'accordent pas de valeur suffisante à la formation en cours d'emploi et tiennent peu ou pas compte de l'expérience acquise dans le travail. Dans certains cas, il semble aussi que les possibilités de formation dans le cadre de l'éducation permanente ne sont offertes qu'à des groupes socioprofessionnels de niveau déjà très élevé ; ce qui rend très limité leur accès. L'éducation permanente apparaît toutefois, de nos jours, comme une tendance majeure dans le développement de l'éducation et comme la perspective la plus propre à assurer à tous des chances accrues, et à rapprocher l'éducation de la vie et des besoins des sociétés.

Stratégie d'action

2020 Il ressort de l'analyse menée dans la première partie du document (cf. par. 187b) que l'une des principales missions de l'Unesco, pour les années 1984-89, est notamment "de contribuer à créer les conditions de la participation la plus large des individus et des groupes à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent et à celle de la communauté mondiale".

2021 L'accès à l'éducation paraît constituer l'un des préalables à toute participation effective à la vie et au progrès des sociétés. La persistance de l'analphabétisme ou des formations insuffisantes constituent dans de nombreuses sociétés des obstacles majeurs à cette participation. L'objectif fondamental est donc de généraliser l'enseignement primaire, c'est-à-dire d'ouvrir la possibilité d'y accéder à tous les enfants, filles ou garçons, en âge de le fréquenter (six à onze ans). Aussi l'un des axes prioritaires de l'action de l'Unesco devrait être, au cours de la prochaine décennie, de favoriser le développement et la rénovation de l'enseignement primaire et de promouvoir l'élimination complète de l'analphabétisme. Le développement de l'enseignement primaire est le préalable à toute éradication définitive de l'analphabétisme. Mais l'accès à l'école devra cesser d'être synonyme, comme c'est encore le cas dans de nombreux pays en développement, de rupture avec le monde rural. Les stratégies visant à contribuer à développer et à rénover l'enseignement primaire s'attacheront donc à favoriser, notamment à travers l'action des bureaux et sous-bureaux régionaux, tout ce qui contribue à lier l'école à la vie et en particulier, à la vie et au développement du milieu rural. Quant à l'analphabétisme, son élimination dans des délais aussi rapprochés que possible, devra être un objectif majeur de l'Organisation et de ses Etats membres au cours de cette décennie. L'urgence de cette tâche a été clairement affirmée, récemment encore, par l'ensemble de la communauté internationale ; elle s'inscrit dans le cadre des objectifs énoncés par la Stratégie internationale pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'alphabétisation constitue en effet un élément essentiel de toute stratégie de développement puisqu'elle ouvre la possibilité de doter les individus et les collectivités des connaissances et du savoir-faire par lesquels ils peuvent mieux prendre conscience des perspectives qui s'offrent à eux, et surtout, par lesquels ils peuvent mieux agir par eux-mêmes, pour améliorer la productivité du travail, l'hygiène et la santé, les conditions générales de vie et l'exercice de leurs droits civiques.

2022 L'éradication de l'analphabétisme, dans des délais rapprochés, suppose en premier lieu, une volonté politique se traduisant par une action massive, globale, concertée et organisée. Au niveau national, d'abord, toutes les forces vives, tous les moyens disponibles - financiers, matériels, humains - doivent être mobilisés à cette fin. Les enseignants, les travailleurs instruits, les élèves des écoles secondaires, les professeurs et les étudiants des universités et autres institutions d'enseignement supérieur devront y jouer un rôle primordial, en participant à des campagnes systématiques et massives, précédées d'une préparation minutieuse. La communauté internationale devra apporter, par tous les moyens modernes, financiers, intellectuels, son soutien aux efforts déployés dans les Etats membres, car si l'analphabétisme n'est pas totalement absent de pays même parmi les plus industrialisés, c'est dans les pays en développement, et dans ceux d'entre eux qui sont les plus démunis, qu'il est le plus répandu. L'objectif à atteindre, d'ici à 1989, aux niveaux régional, interrégional et international devra être celui d'un renversement des tendances ; il s'agira d'oeuvrer pour que, malgré la croissance démographique, le nombre n'augmente pas, et pour qu'il diminue même. Deux actions complémentaires devront donc être menées : réduction sensible de l'effectif des enfants non scolarisés et accroissement du nombre d'alphabétisés parmi les adolescents et les adultes.

2023 Le deuxième axe de la stratégie d'action de l'Organisation répond à une considération normative, puisqu'il s'agit d'inscrire les principes d'équité et de justice au coeur même de l'action éducative. L'Organisation devra s'efforcer de stimuler et d'appuyer les efforts des Etats membres visant à assurer la démocratisation de l'éducation de façon à en permettre l'accès à tous, sans discrimination aucune. Chacun doit pouvoir tirer le meilleur profit de l'éducation à tous les niveaux, en fonction de ses besoins, de ses aspirations et de ses capacités, ce qui sera de nature à favoriser la mise en valeur, au bénéfice de toute société, du potentiel d'intelligence, de talent et d'énergie de tous ses membres. L'objectif sera donc de contribuer à éliminer toutes les formes de discrimination dans le domaine éducatif, et d'aider à promouvoir les mesures permettant de remédier aux inégalités de fait qui affectent certains éléments des populations, certains groupes ou certaines couches sociales tant pour ce qui concerne les possibilités effectives d'accès aux systèmes éducatifs que les chances réelles de succès.

2024 Les discriminations et les situations de fait qui désavantagent les jeunes filles et les femmes dans les différentes sociétés feront l'objet d'une attention particulière. Il s'agira non seulement d'élucider les causes, mais aussi d'oeuvrer pour y porter remède. Il y a lieu de souligner à cet égard que toute l'action entreprise dans le domaine de l'éducation, concerne tout autant les hommes que les femmes, et que, chaque fois que cela est nécessaire, des mesures concrètes doivent être prises pour éliminer les obstacles qui entravent l'égalité effective des femmes. Cette préoccupation sera présente au niveau de l'analyse comme à celui de l'action afin que soient apportés à tous les stades de la conception, comme de la mise en oeuvre des politiques et du processus éducatifs, les correctifs nécessaires.

2025 Le troisième axe de la stratégie de l'action de l'Organisation est relatif au principe et au processus de la démocratisation qui ne paraît pouvoir être conçue, dans les sociétés actuelles, que dans la perspective d'une éducation permanente pour tous. Chacun doit pouvoir accéder, à tout moment, et tout au long de sa vie, selon les modalités les plus appropriées, à toutes les possibilités éducatives qu'offre une société. Et l'éducation des adultes doit devenir partie intégrante d'un processus éducatif intéressant tous les éléments d'une société. L'Organisation devra s'efforcer donc de favoriser le développement de l'éducation des adultes et, à cet effet, coopérer avec les Etats membres notamment dans la recherche de solutions permettant une

intégration plus adéquate des différents types et des différentes formes d'éducation, qu'elles relèvent de l'éducation scolaire ou extrascolaire, de la formation initiale ou continue. Elle encouragera également l'adoption de mesures visant à assurer la participation active des adultes à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes éducatifs qui leur sont destinés.

Programme II.1 - GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION : DÉVELOPPEMENT ET RÉNOVATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

2026 Du fait de la diversité des situations (conditions démographiques, économiques et sociales, taux de scolarisation et d'alphabétisation, réalités culturelles), l'établissement de stratégies en matière de scolarisation et d'alphabétisation se situe essentiellement au niveau national. C'est en fonction des priorités nationales qu'il convient donc de déterminer les objectifs, la nature et les modalités de la coopération internationale.

2027 Il s'avère cependant que la lutte contre l'analphabétisme ne saurait être dissociée de la généralisation de l'enseignement primaire, ce qui suppose un effort accru pour développer les services éducatifs dans les zones les plus démunies et à l'intention des populations les plus défavorisées. L'extension du réseau scolaire, la rénovation des contenus et méthodes d'enseignement, l'amélioration de la formation des maîtres constituent à cet égard des priorités. Par ailleurs, l'expérience récente a montré que si, dans certains contextes, des stratégies sélectives d'alphabétisation établies en faveur de groupes particuliers et s'articulant autour de certains objectifs concrets de développement se sont révélées efficaces, des résultats remarquables ont été obtenus par l'organisation de campagnes systématiques s'adressant à tous les secteurs de la population et aptes à créer une véritable dynamique collective. Associant activement les apprenants, ancrée dans la réalité de leurs cultures profondes - dont elle découvre et valorise les aspects dynamiques -, l'alphabétisation acquiert en effet tout son sens quand elle s'inscrit dans un processus de changement social visant à accroître la participation de tous à tous les aspects de la vie des sociétés et à leur évolution.

2028 Pour réussir, une telle entreprise requiert, à l'évidence, une ferme volonté politique, qui se traduise par la mobilisation de toutes les ressources disponibles - celles des ministères concernés, des écoles et des universités et du secteur public, celles des collectivités et du secteur privé - et la collaboration effective de l'ensemble de la collectivité, par les moyens les plus divers : organisations non gouvernementales, associations bénévoles, clubs de jeunes, syndicats, etc. Les médias, quant à eux, peuvent constituer d'excellents instruments de sensibilisation et de motivation, en suscitant une claire conscience du rôle que peut jouer l'alphabétisation dans le processus de développement et le progrès social ; ils peuvent contribuer à créer un environnement culturel propice et constituer des moyens efficaces d'apprentissage par la diffusion directe de cours appuyés sur des supports écrits mis préalablement à la disposition des auditeurs.

2029 Dans des contextes particuliers, des formules novatrices peuvent permettre d'articuler très étroitement l'enseignement institutionnel et l'éducation extrascolaire pour dispenser les connaissances de base aux adultes, comme aux enfants ou aux jeunes qui restent en dehors de l'école ou l'abandonnent prématurément. Le recours au volontariat, en particulier des jeunes instruits, élèves-maîtres, élèves de l'enseignement secondaire ou étudiants, peut jouer un rôle important dans le succès des campagnes nationales d'alphabétisation.

Objectifs et principes d'action

2030 Ce programme a pour objectifs :

- de susciter une prise de conscience accrue de l'ampleur et de la gravité du problème majeur que constitue la persistance de l'analphabétisme dans le monde, et de mobiliser l'opinion publique mondiale, à tous les niveaux, en vue de son éradication définitive ;

- de contribuer à une meilleure connaissance des relations réciproques dans la lutte contre l'analphabétisme, entre la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire et l'alphabétisation des adolescents et des adultes. A cette fin, l'Organisation encouragera la collecte et la diffusion d'informations sur les expériences en cours, les objectifs et cibles poursuivis par les différents Etats, les méthodes employées et les résultats déjà atteints ; elle s'efforcera de stimuler la réalisation d'études visant à identifier les mesures législatives, administratives, financières, sociales ou autres, nécessaires à la mise en oeuvre des actions concertées de scolarisation primaire et d'alphabétisation ;

- de contribuer au renforcement des capacités nationales susceptibles de favoriser la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes, notamment la formation d'éducateurs et de spécialistes, l'élaboration et la production de matériels didactiques appropriés, la fourniture d'équipements, etc. ;

- de promouvoir toutes activités susceptibles de contribuer à lier davantage l'école à la vie, en particulier à la vie rurale ;

- d'intensifier la coopération sous-régionale, régionale et internationale, par le renforcement des échanges et de la coopération technique entre pays en développement, et en accordant un appui accru aux centres et institutions à vocation régionale ou sous-régionale, en contribuant à une meilleure coordination des efforts des différentes organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et à la mise en oeuvre de projets majeurs de portée régionale ou sous-régionale.

Les activités relatives à ce programme seront définies dans le cadre des orientations suivantes : 2031

- considérer l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants comme deux volets d'une même action et les mener de front ; repenser les profils de formation des éducateurs en fonction de ce double rôle, de même que les activités des institutions qui contribuent à l'éducation et à la promotion culturelle ; réorienter la planification et la gestion de l'éducation, et tous les éléments de soutien des systèmes éducatifs (ressources financières, moyens de communication, infrastructures, industries pédagogiques, etc.) pour mieux servir cette double action ;

- une attention particulière sera accordée à la situation des groupes généralement défavorisés en matière d'éducation : les femmes et les jeunes filles, en tout premier lieu, les populations des zones rurales et de certaines périphéries urbaines, les travailleurs migrants et leurs familles, les personnes réfugiées ;

- l'appui de l'Organisation sera accordé à tous les pays en développement, mais une priorité sera donnée aux plus défavorisés d'entre eux et à ceux qui sont confrontés à des situations d'urgence, et à ceux qui entreprennent une action systématique destinée à éliminer l'analphabétisme et assurer la scolarisation de tous les enfants ;

- des actions de postalphabétisation seront encouragées, l'alphabétisation des adultes, comme l'enseignement primaire, ne constituant qu'une étape dans un processus d'éducation continue ;

Les modalités d'action seront orientées et modulées de manière à obtenir des effets multiplicateurs compte tenu de chaque contexte particulier et du niveau - national, régional ou international - où sont menées les activités. Un appui technique et des services consultatifs seront fournis sur leur demande aux Etats membres ; les échanges d'informations et les activités de formation seront encouragés et soutenus notamment dans le cadre des activités opérationnelles. Des efforts particuliers seront déployés en vue d'accroître les ressources consacrées à la scolarisation et à l'alphabétisation ; tout soutien nécessaire sera apporté aux Etats membres pour les aider à trouver des ressources supplémentaires dans le cadre de la coopération multilatérale ou bilatérale, par l'entremise des ONG ou des institutions et fondations intéressées. 2032

Sous-programmes

Un premier sous-programme - Meilleure connaissance du problème de l'analphabétisme - visera à mieux identifier les analphabètes (individus et groupes), à élucider, dans chaque contexte particulier les raisons qui l'expliquent et notamment les obstacles d'ordre social ou familial auxquels se heurtent la scolarisation des enfants et la poursuite de leurs études, les conséquences qui en résultent pour la population, les mesures qui pourraient être prises pour l'éliminer. Des études seront entreprises notamment sur les relations - aux plans local, national et régional - entre la scolarisation des enfants, ses résultats et l'évolution de l'analphabétisme ainsi que sur les moyens par lesquels des liens plus étroits pourraient être établis entre l'action éducative à l'école et la lutte contre l'analphabétisme. Des recherches seront effectuées d'une part sur la façon dont pourrait être accrue la motivation des adolescents et des adultes à l'égard de l'alphabétisation, d'autre part, les moyens et les modalités par lesquels les organes d'information (journaux, radio, télévision, réseaux d'agences de presse) pourraient contribuer à sensibiliser l'opinion et à soutenir les efforts de développement de l'alphabétisation. 2033

Un deuxième sous-programme - Contribution à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies nationales, régionales et internationales pour la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire et l'élimination de l'analphabétisme - visera à contribuer à accroître la capacité des Etats membres à définir et à appliquer des stratégies permettant d'articuler plus étroitement la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire avec l'alphabétisation des adultes. Une attention particulière sera accordée à l'universalisation de l'enseignement primaire et à l'alphabétisation des jeunes et des adultes dans les zones rurales. A cet effet, un soutien sera apporté aux Etats membres, à leur demande, dans des domaines tels que : le renforcement des services de planification et de gestion ; l'identification des problèmes majeurs qui appellent des solutions ; l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des réformes ; la révision des contenus ; l'élaboration de matériel didactique ; la préparation de campagnes nationales d'alphabétisation ; la mise en place de structures de postalphabétisation ; et le développement de la participation des intéressés aux activités éducatives qui les concernent, etc.

- Un troisième sous-programme visera à renforcer les activités régionales et nationales de Formation des personnels d'alphabétisation, ainsi qu'à promouvoir le recyclage de ces différentes catégories de personnels. Une importance particulière sera attachée à la formation des formateurs, et à la réalisation d'expériences pilotes de formation de personnels polyvalents pour la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes.

- Un quatrième sous-programme - Promotion de la lutte contre l'analphabétisme de retour et promotion d'activités éducatives destinées à l'insertion des jeunes ayant quitté l'école dans le circuit de production - contribuera à susciter, par l'échange d'informations et d'expériences, aux niveaux régional et international, et par des projets pilotes, le développement d'activités éducatives novatrices, destinées aux jeunes les plus défavorisés, et propres à assurer le perfectionnement des connaissances et des compétences acquises au cours de la scolarité ou à l'occasion de programmes d'alphabétisation, l'acquisition d'un savoir-faire leur permettant de s'insérer dans le circuit de production, notamment agricole et artisanal.

Programme II.2 - DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION

2034 Ce programme a pour objet de stimuler et d'appuyer les efforts des Etats membres visant à assurer à tous l'exercice en pleine égalité du droit à l'éducation. Il s'agit de favoriser la démocratisation de l'ensemble du système des différents types et formes d'éducation qui est un facteur essentiel à l'épanouissement de chaque individu et à la démocratisation de la société. La mise en oeuvre de l'éducation permanente qui répond aux besoins du monde contemporain apparaît aussi comme un aspect important de la démocratisation de l'éducation.

2035 La démocratisation appelle la mise en oeuvre de mesures d'ordre législatif, éducatif, social et financier permettant d'assurer la pleine égalité en ce qui concerne les possibilités d'accès à l'éducation scolaire et extrascolaire, et les chances de succès tout au long du processus éducatif ainsi que la participation des populations concernées à la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes éducatifs. La notion de démocratisation de l'éducation s'élargit du reste avec l'évolution rapide des sociétés actuelles, l'explosion du savoir qui entraînent l'une et l'autre un accroissement et une diversification plus grande des besoins éducatifs. L'aspiration à l'égalité d'accès et des chances de succès apparaît comme une nécessité pour certains groupes de population qui se heurtent parfois à des obstacles dans l'exercice de leur droit à l'éducation (les femmes, les couches sociales modestes - en particulier les travailleurs manuels et leurs familles -, les ruraux, certains groupes ethniques ou linguistiques, etc.). Certes, à l'intérieur de chacun de ces groupes peuvent exister des différences considérables ; les efforts devraient concerner plus particulièrement les personnes les plus défavorisées.

2036 Des efforts importants ont été déployés partout dans le monde pour permettre un accès plus large et pour des durées plus longues à l'éducation pour les enfants de toutes origines. Parmi les mesures susceptibles de contribuer à accroître ces efforts figuraient notamment celles qui tendaient à assurer la gratuité de l'enseignement, l'allongement de la scolarité obligatoire, l'accroissement de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement secondaire et supérieur notamment, l'octroi de facilités financières et matérielles aux plus démunis, et l'égalité de traitement de tous, par l'élimination de toutes formes de discrimination ou de ségrégation sociales ou autres.

2037 Certes la démocratisation de l'éducation exige que la vie éducative soit régie par des règles communes permettant notamment d'assurer à chacun un fonds commun de connaissances et de compétences, mais elle requiert de plus en plus, par ailleurs, une diversification des méthodes, et parfois même des structures, pour tenir compte des caractéristiques et des besoins particuliers aux différents groupes d'une même société afin d'offrir à chacun les meilleures chances d'épanouissement. La diversification des actions éducatives apparaît, du reste, comme une nécessité dans un contexte d'éducation permanente où chacun, à tout moment de sa vie, doit pouvoir parfaire ou renouveler sa formation ou son information, compte tenu de ses besoins, de ses capacités, comme du progrès des connaissances et de l'évolution des structures et des profils de l'emploi.

2038 En outre, il paraît essentiel, dans le contexte actuel, que l'ensemble des activités éducatives soit organisé de manière à assurer une continuité entre les différents niveaux, types, et formes d'éducation, des possibilités de passer à un quelconque niveau vers l'activité professionnelle ou vers des formations professionnelles complémentaires courtes, et une meilleure coordination entre l'éducation scolaire et l'éducation extrascolaire.

2039 Pour accroître les possibilités d'éducation pour tous, il apparaît essentiel d'assurer une participation plus grande de tous les éléments intéressés à la vie des institutions éducatives scolaires et extrascolaires, notamment les parents d'élèves, les enseignants, les élèves et éducateurs eux-mêmes, les représentants des communautés au sein desquelles l'école est établie.

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objectifs: 2040

- de contribuer à l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'éducation, notamment dans le cadre de l'action normative déjà entreprise par l'Organisation à cet effet ;

- de coopérer avec les Etats membres en vue d'identifier les inégalités en matière d'éducation, d'en analyser l'origine et la nature et de définir les diverses mesures d'ordre législatif, financier, administratif, social ou éducatif, propres à assurer une plus grande égalité dans les chances d'accès à l'éducation et dans les chances de succès. L'Organisation devra s'efforcer notamment de promouvoir des études sur la situation des groupes qui ne jouissent pas pleinement de leur droit à l'éducation, et sur les mesures à prendre afin d'y remédier ;

- de favoriser une meilleure compréhension, par l'opinion publique comme par les décideurs, les planificateurs et les personnels éducatifs - enseignants et administrateurs -, des raisons qui motivent l'adoption urgente du principe de l'éducation permanente, les mesures qu'il appelle et les implications qu'il comporte sur les plans social, économique, culturel et éthique ;

- d'encourager une utilisation plus rationnelle de l'ensemble des ressources éducatives, dans la perspective même de l'éducation permanente. Il s'agira notamment de promouvoir, dans les systèmes éducatifs, la continuité et la mobilité requises, ainsi qu'une meilleure articulation entre leurs différents éléments et les différents niveaux ; de favoriser le développement de nouvelles modalités éducatives ainsi qu'une meilleure coordination entre l'éducation scolaire et extrascolaire ; et de susciter une participation accrue de toutes les catégories intéressées au bon fonctionnement du système éducatif ;

Les actions entreprises au titre de ce programme devront procéder, dans leur conception comme dans leur mise en oeuvre, d'une approche interdisciplinaire et faisant largement appel, en particulier, à la contribution des spécialistes des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et des sciences de l'éducation. Les stratégies adoptées viseront à intégrer les activités du programme relatives aux différents aspects de la démocratisation de l'éducation, de façon à en renforcer les effets tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Ces activités comprendront notamment l'établissement de programmes d'information et de sensibilisation, la collecte et la diffusion de données, l'encouragement à la recherche et au lancement de projets pilotes, de façon à favoriser les échanges d'expériences. Le programme sera exécuté en étroite coopération avec les organes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales intéressés, ainsi qu'avec les institutions et organismes compétents. 2041

Sous-programmes

Le premier sous-programme - Normes et mesures générales sur les plans national et international - devra favoriser l'étude et promouvoir des mesures destinées d'une part à éliminer toute discrimination, d'autre part à la mise en oeuvre de politiques visant à l'égalité des chances et de traitement en matière d'éducation. Cette action sera poursuivie dans le cadre des consultations périodiques des Etats membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement, consultations dont les résultats seront diffusés. 2042

- Un deuxième sous-programme portera sur l'Etude des différents aspects de la démocratisation de l'éducation, dans le but de rendre plus effectif, pour les couches sociales les moins favorisées, l'exercice du droit à l'éducation. A cet effet, des analyses, des enquêtes et des études seront entreprises, dans des régions différentes sur les conditions et les modalités de la démocratisation aux divers niveaux et selon les différentes formes d'éducation.

- Un troisième sous-programme contribuera, dans la perspective de l'éducation permanente, à l'Action en faveur d'une meilleure articulation de l'éducation scolaire et extrascolaire et d'une continuité plus grande entre les différents éléments du système éducatif. Il visera notamment à encourager la prise en considération, dans la planification de l'éducation, des formes extrascolaires d'éducation et à déterminer les conditions et les modalités par lesquelles, compte tenu des connaissances et de l'expérience acquises pourrait être assuré le passage d'une forme d'éducation à l'autre. Il aura également pour objet de favoriser d'une part le passage d'une étape ou d'un type d'enseignement à l'autre, d'autre part des formations complémentaires permettant un exercice professionnel après chaque niveau d'éducation.

- La Promotion de l'éducation de la première enfance fera l'objet d'un quatrième sous-programme. Les activités, conçues selon une approche interdisciplinaire et multisectorielle alliant l'éducation préscolaire à des programmes de santé, d'alimentation et d'assistance sociale, viseront principalement à encourager la participation des adultes - en particulier des parents - et des collectivités à l'éducation de l'enfance, et à favoriser la mise en oeuvre de programmes d'éducation préscolaire qui, en dehors de leur importance pour la démocratisation de l'éducation et de leur intérêt pour l'éveil et la préparation à la vie scolaire, peuvent aider les jeunes enfants à surmonter certains handicaps socio-économiques ou socioculturels.

Programme II.3 - ÉDUCATION DES ADULTES

2043 Le développement à l'intention des adultes d'activités éducatives complémentaires de celles prévues normalement dans le système éducatif, est une condition essentielle de la réalisation de l'éducation permanente. Il constitue un moyen de répondre à de nombreuses exigences résultant de l'évolution des sociétés contemporaines dans les domaines économique, technologique, social et culturel. Il appelle la participation des intéressés à la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes éducatifs.

2044 On peut considérer que, dans de nombreux cas, le développement de l'éducation des adultes peut constituer un facteur important de démocratisation de l'éducation. La formation générale ou professionnelle acquise ou complétée à l'âge adulte peut permettre de combler des lacunes d'une formation insuffisante ou interrompue pour des raisons diverses (sociales, économiques, familiales, etc.) dans le jeune âge. Dans des cas fréquents, dont l'alphabétisation représente un des exemples les plus marquants, l'éducation des adultes remplit une fonction compensatrice et contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des intéressés.

2045 Dans une époque caractérisée par des transformations technologiques très rapides, des modifications des moyens de production et des conditions de l'emploi et les graves problèmes qui en résultent dans de nombreux pays, un rôle de plus en plus important revient à l'éducation des adultes. Celle-ci doit aider à actualiser le savoir et le savoir-faire et à acquérir de nouvelles compétences pouvant faciliter la reconversion des travailleurs, en premier lieu des chômeurs, des jeunes à la recherche d'un emploi et des personnes sous-qualifiées. Le rythme des progrès de la science et de la technologie, et les changements économiques et sociaux qui interviennent si rapidement dans toutes les sociétés nécessitent un effort de compréhension des phénomènes nouveaux, une remise à jour constante, un approfondissement des savoirs et le renouvellement des aptitudes de chacun. Cela vaut pour toute société en quelque situation qu'elle se trouve du point de vue du développement.

2046 Bien que constituant l'élément le plus apparent, l'intervention de l'éducation des adultes ne se limite pas au seul domaine de la vie professionnelle. A un moment où la démocratisation de la vie publique, d'une part, et la nécessité de promouvoir un développement authentique et équilibré, de l'autre, appellent une participation effective et consciente des couches les plus larges des populations, le rôle de l'éducation des adultes paraît essentiel. Elle peut apporter une contribution importante à l'exercice des droits et devoirs civiques, comme à l'élévation du niveau général des connaissances. Elle est une condition fondamentale de l'accroissement de la capacité innovative d'une société. Elle peut contribuer à mettre le citoyen à même de fonder objectivement son opinion sur les événements et les phénomènes qui affectent son existence, lui permettant ainsi de se déterminer en conséquence. Elle peut, aussi, le préparer à un exercice éclairé de ses responsabilités publiques. Dans ce cadre, la promotion de la compréhension, par le plus grand nombre, des principaux problèmes qui se posent actuellement à l'humanité, et notamment de ceux qui ont trait aux relations entre pays et entre cultures, paraît être essentielle. Il en va de même des actions éducatives ayant pour but de renforcer la paix, la solidarité humaine, de favoriser la tolérance mutuelle et de combattre les préjugés, le chauvinisme et les ressentiments de caractère historique ou autres.

2047 Un autre domaine où d'importantes tâches peuvent être dévolues à l'éducation des adultes est celui de l'enrichissement personnel ou collectif, plus particulièrement par l'accès à de nouvelles connaissances, à de nouveaux savoir-faire ou aux oeuvres culturelles, leur appréciation, la stimulation de la créativité et une meilleure utilisation du temps libre. Il y a lieu à cet égard de mentionner les relations existant ou à établir entre les activités éducatives destinées aux adultes et les programmes des moyens de communication de masse.

2048 L'augmentation de l'espérance de vie est un phénomène dont les conséquences sur la vie des sociétés deviennent considérables. Selon les estimations actuelles, en l'an 2000, le nombre des personnes de 60 ans et plus s'accroîtra de 71 % par rapport à 1975. Il y aura alors dans le monde près de 600 millions de personnes de ce groupe d'âge, soit 10 % environ de la population mondiale. Deux tiers de ces personnes vivront dans les pays en développement. Cette évolution qui pose de nombreuses questions d'ordre éthique, sociologique, économique et culturel a aussi plusieurs implications d'ordre éducatif. Il paraît essentiel de repenser dès maintenant la place et le rôle social des personnes âgées et de promouvoir des activités susceptibles non seulement d'améliorer leurs conditions d'existence, mais aussi de faire bénéficier, selon les modalités les plus appropriées, les sociétés auxquelles elles appartiennent de leur longue expérience.

2049 A la variété d'objectifs de l'éducation des adultes correspond une grande variété de moyens, de méthodes et de personnels qui la distingue de l'éducation scolaire, bien que dans la perspective de l'éducation permanente, l'une et l'autre soient appelées à se compléter et à s'inscrire dans une continuité. La diversité des agents et des formes d'éducation des adultes a constitué un facteur important d'expérimentation et d'innovation. Le foisonnement des initiatives auxquelles elle a donné lieu représente un capital précieux qu'il convient de faire fructifier par un large échange d'expériences et d'information.

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objectifs : 2050

- d'aider à l'établissement ou au développement des institutions, services et organes nécessaires à l'extension des activités d'éducation des adultes ; à cet effet la mise en place, aux niveaux national et local, de mécanismes de consultation et de coordination sera encouragée ;

- de favoriser la collecte et la diffusion de l'information et de la documentation et de stimuler les activités d'étude et de recherche, tant au plan national qu'international, en vue notamment d'approfondir la compréhension des motivations et des caractéristiques de l'apprentissage des adultes ainsi que des obstacles qu'il importe de surmonter. Ces activités devraient tendre également, d'une part à déterminer les méthodes, les modalités, les types de contenus et les matériels nécessaires au progrès de l'éducation des adultes, d'autre part à mettre en lumière les rapports entre l'éducation des adultes et les autres activités contribuant au développement des sociétés ;

- de soutenir les activités de formation des personnels indispensables au développement et à l'amélioration de la qualité de l'éducation des adultes, et l'échange d'expériences en la matière.

Les activités à entreprendre auront un caractère interdisciplinaire ; elles concerneront aussi bien l'éducation proprement dite, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture que la communication. Elles s'inspireront de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale lors de sa dix-neuvième session (1976) et auront pour objet de donner suite, dès 1986-87, aux recommandations de la IVe Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui doit se tenir en 1984-85. 2051

Elles tiendront compte : 2052

- de la diversité des objectifs et des publics concernés ;

- des interrelations entre éducation initiale et éducation des adultes et de la nécessité de promouvoir des stratégies d'action harmonisant les politiques et la planification de l'éducation des adultes et celles des autres secteurs de l'éducation ;

- du besoin de promouvoir des mesures institutionnelles, sociales et financières en vue de permettre aux adultes de pouvoir utiliser pleinement les possibilités d'éducation qui leur sont offertes.

- de la nécessité d'encourager la participation active des adultes à la définition et à la mise en oeuvre des activités éducatives les concernant.

Sous-programmes

Un premier sous-programme - Education des adultes et travail - visera à faciliter les insertions dans le monde du travail, le recyclage et les reconversions en cours d'emploi notamment par le recours à des activités permettant des périodes alternées d'études et d'activité professionnelle et les études en cours d'emploi. L'effort portera en particulier sur l'augmentation et l'amélioration des possibilités d'éducation générale correspondant aux besoins et aux motivations des adultes, comme base de spécialisation ou de perfectionnements ultérieurs ainsi qu'aux études spécialisées dans certains domaines correspondant à des besoins particuliers. Le développement de l'information sur les rapports entre éducation et emploi sera également stimulé. De même, la coopération entre organismes d'éducation des adultes, organisations de travailleurs et d'employeurs, aux fins de l'adéquation des formations aux besoins du travail, sera encouragée. 2053

- Le deuxième sous-programme - Education des adultes et exercice des droits et responsabilités civiques - tendra à promouvoir la connaissance, par les populations adultes, des droits du citoyen, à stimuler la prise de conscience des responsabilités civiques et à assurer ainsi une participation effective à la gestion des affaires communes. Les mesures propres à favoriser la compréhension des phénomènes nouveaux et des grands problèmes mondiaux qui retentissent sur la vie des sociétés et des individus seront favorisées. Etant donné l'influence considérable des moyens de communication de masse sur les comportements et les possibilités qu'ils ouvrent pour la diffusion du savoir, l'amélioration de la valeur éducative des programmes des médias fera l'objet d'une attention particulière.

- Le troisième sous-programme - Education des adultes, temps libre et culture - aura pour but de favoriser l'étude et la mise en oeuvre de mesures propres à contribuer, par des activités d'ordre éducatif, à l'épanouissement de la personnalité, à l'amélioration des conditions de vie et à l'élévation du niveau culturel des sociétés dans leur ensemble. Des activités particulières viseront à la stimulation des aptitudes créatrices des individus, au développement de leurs capacités, à la promotion de l'information sur les oeuvres culturelles et à l'élargissement des possibilités de participation à la vie culturelle et d'accès au patrimoine artistique. Ici encore, l'instauration d'une coopération systématique entre organismes d'éducation des adultes et moyens de communication de masse sera encouragée.

- Les activités envisagées au titre du quatrième sous-programme - Education et troisième âge - s'articuleront autour des quatre lignes de force suivantes : préparation au troisième âge, activités éducatives à l'intention des personnes âgées, formation des personnels que nécessitent les services à rendre aux personnes âgées, recours au potentiel que représentent les personnes âgées en vue de la satisfaction des besoins éducatifs, sociaux et culturels de la société. La mise en oeuvre de ce sous-programme se fera en coopération avec les organisations compétentes du système des Nations Unies et s'inscrira dans le cadre du Plan international d'action qu'aura adopté, en 1982, l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Programme II.4 - ÉGALITÉ DES CHANCES DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

2054 Malgré l'accroissement mondial des effectifs scolaires féminins, et l'adoption de politiques éducatives destinées à assurer l'égalité entre les deux sexes, les jeunes filles et les femmes restent encore, dans de nombreux pays, minoritaires dans le système éducatif. Certes, la situation varie d'un pays à un autre et d'une région du monde à une autre, mais, de façon générale, la proportion des jeunes femmes tend à diminuer à mesure que le niveau d'enseignement s'élève.

2055 L'un des problèmes les plus urgents toutefois reste celui de l'analphabétisme féminin. Les estimations faites au niveau mondial indiquent que 33,9 % des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes, contre 23,3 % pour les hommes en 1980. L'éducation est cependant un des facteurs essentiels permettant d'assurer aux femmes l'égalité avec les hommes dans l'exercice de leurs droits et de leurs responsabilités dans la société. Elle peut contribuer à changer les mentalités, à créer les conditions permettant aux femmes d'assumer les mêmes responsabilités que les hommes dans les domaines économique et social ; elle peut contribuer d'une manière générale à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Dans leur immense majorité, les femmes travaillent à domicile, aux champs, dans les entreprises ; leur éducation à égalité avec les hommes revêt une importance accrue du fait du progrès technologique et du développement rapide du travail salarié, qui requiert des qualifications sûres. L'analphabétisme des femmes peut avoir des incidences particulièrement fâcheuses sur l'avenir des jeunes générations. Le niveau d'instruction de la mère peut avoir une influence déterminante sur la santé, la nutrition et même l'espérance de vie de l'enfant. On constate, par ailleurs, que plus le nombre de mères instruites est élevé dans une société, plus les enfants - en particulier les filles - ont des chances d'être scolarisés.

2056 La généralisation de l'accès des femmes à l'éducation, par la scolarisation et l'alphabétisation, semble donc revêtir un caractère prioritaire - à la fois pour des raisons d'ordre socio-économique et culturel et d'équité, les femmes étant presque toujours défavorisées par rapport aux hommes mais aussi parce que toute action éducative en faveur des femmes peut avoir à terme des effets multiplicateurs considérables, notamment sur la famille et sur les enfants.

2057 La participation des jeunes filles et des femmes à tous les niveaux et à toutes les formes de l'éducation, en pleine égalité avec les hommes, revêt une importance décisive pour le progrès futur des sociétés. C'est là une exigence éthique, car tout individu - homme ou femme - doit pouvoir disposer de chances égales d'épanouissement ; mais c'est aussi une nécessité pratique, car l'évolution des sociétés requiert de plus en plus une pleine participation des femmes aux différents aspects du développement et un accroissement de leurs responsabilités au sein de la société.

2058 Certes les femmes participent déjà, et de façon essentielle, à de nombreux aspects de la vie et au progrès des sociétés. Représentant environ 50 % de la population adulte mondiale, elles accomplissent bien plus de la moitié de l'ensemble des heures de travail - même si ce travail n'apparaît pas dans les statistiques officielles. Leur rôle dans la communication sociale, comme dans la transmission et le renouvellement du patrimoine culturel, est fondamental, même s'il est généralement méconnu. Elles constituent par ailleurs les principales éducatrices, d'abord en tant que mères, puisqu'elles influencent considérablement la socialisation de l'enfant, puis en tant qu'enseignantes, puisqu'elles forment une grande partie, et bien souvent la plus grande partie, du personnel enseignant de certains niveaux.

2059 Mais le rôle réel que les femmes jouent, ou qu'elles pourraient jouer dans l'ensemble des activités humaines, reste souvent largement ignoré, en tout cas sous-estimé, sans doute à cause de la persistance des schémas traditionnels sur la distinction des rôles masculin et féminin dans la société, et aussi à cause des inégalités qui continuent de peser sur les femmes en matière d'éducation. Etant moins nombreuses que les hommes à poursuivre leurs études, elles les poursuivent dans l'ensemble moins longtemps ; elles se dirigent plus fréquemment ou sont dirigées vers certains types particuliers de formation ; ayant moins largement accès aux enseignements scientifiques, techniques et professionnels, elles restent généralement cantonnées dans un petit nombre de branches d'activités et dans une gamme restreinte de professions, où elles occupent le plus souvent des postes subalternes ; leurs perspectives d'accès à des postes de responsabilité sont souvent limitées. Dans beaucoup de pays, elles sont encore très peu nombreuses dans les fonctions qui conduisent aux échelons supérieurs de la fonction publique et, de façon plus générale, aux professions qui donnent influence sociale et pouvoir de décision. Ainsi, même dans les

pays où elles forment la majorité du corps enseignant, elles sont beaucoup moins nombreuses dans l'enseignement supérieur et elles sont souvent en nombre restreint dans les fonctions de planification, d'administration et de gestion des systèmes éducatifs.

2060 De telles situations, outre leur caractère d'inégalité, stérilisent un capital considérable de capacités, d'énergie et de créativité ; elles ne sauraient donc être considérées d'un point de vue uniquement "féminin" ; elles concernent la société tout entière.

Objectifs et principes d'action

2061 Ce programme a pour objectifs :

- de sensibiliser l'opinion publique, aux niveaux national, régional et international, aux inégalités qui caractérisent l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, et aux conséquences de ces inégalités sur le développement économique, politique, social et culturel ;

- de coopérer avec les Etats membres en vue d'élaborer et d'appliquer des politiques destinées à favoriser l'accès des jeunes filles et des femmes à tous les niveaux, à tous les types et à toutes les formes d'éducation ;

- de contribuer à promouvoir et à mieux faire connaître le rôle des femmes dans l'éducation, formelle et non formelle.

2062 Les activités envisagées au titre de ce programme s'inscrivent dans la continuité de la contribution de l'Unesco à la Décennie des Nations Unies pour la femme, et devront donc être menées en étroite coopération avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui participent à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial.

2063 Elles ne sauraient par ailleurs représenter l'ensemble de l'action de l'Organisation en faveur de l'éducation des jeunes filles et des femmes : dans tous les programmes qui s'y prêtent, en effet, une attention constante sera portée à la promotion de l'égalité des chances entre les sexes. L'une des fonctions principales de ce programme sera de stimuler et de coordonner les efforts qui devront être déployés pour que dans toute action éducative, la situation particulière des femmes soit prise en considération, et les mesures qu'elle nécessite mises en oeuvre.

2064 Une attention toute particulière, enfin, sera accordée aux actions éducatives en faveur des femmes qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile : femmes vivant dans les zones rurales ou périurbaines, migrantes, réfugiées, etc.

Sous-programmes

2065 Un premier sous-programme aura pour objet de contribuer à l'Identification des obstacles à l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation. Les activités, largement interdisciplinaires, feront appel aux sciences sociales et humaines en vue de mettre en évidence les obstacles d'origine économique, sociale ou culturelle qui, dans des contextes différents, pèsent sur l'accès et la participation des jeunes filles et des femmes à l'éducation. Ils viseront également à mieux faire connaître les conséquences qu'entraînent, pour la société, de telles inégalités, et à élucider l'influence qu'exerce, sur l'action éducative elle-même, la plus ou moins grande proportion de femmes dans les personnels enseignants ;

- Dans le cadre d'un deuxième sous-programme - Généralisation de l'accès à l'éducation pour les jeunes filles et les femmes - une coopération sera apportée aux Etats membres en vue de les aider à élaborer des politiques destinées à diminuer le nombre des femmes analphabètes, à accroître les effectifs féminins dans l'enseignement primaire, à réduire les déperditions, et à mettre en oeuvre des programmes éducatifs particuliers pour les jeunes filles et les femmes qui abandonnent prématurément l'école ;

- Un troisième sous-programme aura pour objet la Promotion de l'égalité d'accès des jeunes filles et des femmes aux études scientifiques et à tous les niveaux de l'enseignement technique et professionnel. Un soutien sera apporté au renforcement des services nationaux d'orientation scolaire et professionnelle, au lancement de projets pilotes et à l'élaboration de mesures destinées à aider les jeunes filles et les femmes à acquérir des formations menant à des professions plus diversifiées, et notamment à celles résultant du progrès récent des sciences et des techniques ;

- Un quatrième sous-programme enfin servira à promouvoir le Rôle éducatif des femmes dans la société. Il visera, d'une part, à assurer l'introduction, dans les progammes d'éducation scolaire et extrascolaire, d'éléments d'initiation aux problèmes de l'éducation des enfants, pour aider les parents dans leurs fonctions familiales d'éducateurs ; et d'autre part à favoriser une représentation plus équilibrée des femmes dans les différentes catégories de personnels éducatifs, en particulier dans les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que dans les activités de planification, d'administration et de gestion de l'éducation.

Programme II.5 - EXTENSION ET AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION DANS LES ZONES RURALES

2066 Dans beaucoup de pays, notamment de pays en développement, la majeure partie de la population vit dans les zones rurales. Les insuffisances des services éducatifs, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, dont souffrent de larges secteurs du monde rural, constituent donc un grave problème pour chaque communauté nationale, et aussi pour la communauté internationale.

2067 Dans ces zones, les écoles, parfois peu nombreuses, sont souvent éloignées du lieu de résidence de nombreux élèves, qui sont obligés de faire chaque jour de longs parcours à pied ; beaucoup d'entre elles sont à cycle incomplet. L'accès à l'enseignement primaire est loin d'être généralisé, et l'âge moyen d'entrée à l'école y est souvent plus élevé que dans les villes. Les abandons scolaires y sont également plus nombreux, et les taux d'analphabétisme considérables dans bien des pays. Les établissements d'enseignement secondaire sont rares et les établissements d'enseignement supérieur sont généralement concentrés dans les grandes villes. Pour poursuivre leurs études, les jeunes doivent s'éloigner des campagnes. Les personnels de l'éducation sont moins bien qualifiés. En même temps que d'une qualité souvent inférieure à celle qui est offerte dans les villes, l'éducation dispensée dans ces zones ne tient pas suffisamment compte des besoins locaux dans ses objectifs et dans ses contenus. Elle ne fait pas toujours connaître aux enfants, et aux jeunes de ces régions, les possibilités qui s'offrent à eux, leurs droits et leurs responsabilités, les moyens de mieux maîtriser leur milieu, de mieux s'insérer dans la société, de participer plus pleinement au progrès de la collectivité locale et de la nation elle-même. L'entrée à l'école conduit bien souvent à la rupture avec le monde rural, alors que l'école aurait pu être un facteur stimulant pour la transformation d'un monde rural où la productivité du travail est faible et les conditions de vie souvent précaires. Des changements importants paraissent nécessaires pour rapprocher l'institution éducative, dans ses contenus et ses méthodes, des réalités des régions rurales. Le problème consiste, toutefois, à promouvoir un enseignement général qui, pour éviter de profondes disparités entre ruraux et citadins, soit d'une qualité égale pour les uns et pour les autres, et leur dispense un corps commun de connaissances de base et de valeurs, l'enrichissant en fonction de l'environnement et pour tenir compte, dans l'enseignement de certaines matières, de centres d'intérêt spécifiques. Les impératifs de justice sociale et d'unité nationale excluent, en tout cas, une division en une "éducation urbaine" et une "éducation rurale" de qualité inférieure, qui priverait les jeunes ruraux de l'égalité d'accès et de succès dans le système scolaire et universitaire, et compromettrait leurs chances de participer sur un pied d'égalité à la vie sociale, économique, culturelle, et politique du pays. C'est tout ce système éducatif qui devrait être repensé pour que les ruraux comme les citadins soient pleinement pénétrés du rôle que l'école peut jouer dans la transformation du monde rural et pour que les jeunes qui quittent l'école puissent y participer pleinement.

2068 La contribution du système éducatif au progrès des zones rurales reste en effet faible dans de nombreux pays, notamment en raison de la place insuffisante faite à certains types d'enseignement, et en premier lieu à l'enseignement agricole et à l'enseignement technique et professionnel. En outre, l'action éducative scolaire et extrascolaire n'inculque pas comme elle le devrait les attitudes favorables au développement et en particulier au développement rural et n'est pas assez orientée vers la solution des problèmes pratiques. Des efforts importants paraissent nécessaires pour développer les activités de vulgarisation propres à diffuser largement les connaissances requises pour l'amélioration des conditions de vie et de l'économie rurale.

Objectifs et principes d'action

2069 Ce programme aura pour objectifs :

- de contribuer à l'élimination des inégalités en matière d'accès à l'éducation dont souffrent les zones rurales par une double action en vue d'universaliser la scolarisation primaire et de développer l'alphabétisation des jeunes et des adultes, ainsi que par des mesures destinées à faciliter l'accès aux autres niveaux et types d'éducation ;

- de promouvoir le relèvement du niveau de l'éducation dans les zones rurales, afin qu'elle soit d'une qualité égale à celle dispensée dans les villes, tout en tenant compte des caractéristiques du milieu rural et des centres d'intérêt des populations de ces zones ;

- d'encourager la diversification des filières et des types d'enseignement, et, en particulier, le développement de ceux qui sont les plus propres à promouvoir le progrès des zones rurales ;

- de favoriser, en liaison avec les activités relatives à la science et à la technologie, l'introduction et la maîtrise de nouvelles technologies susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations (initiation aux machines simples, à des méthodes plus perfectionnées de travail agricole, à l'utilisation de certaines sources d'énergie nouvelle et renouvelable (biogaz, énergie solaire, énergie des vents), etc.).

Dans son action, l'Organisation s'inspirerait des orientations et principes suivants : 2070

- tenir compte des spécificités des systèmes nationaux d'éducation ;

- fournir un appui aux efforts des Etats membres visant à favoriser la participation des groupes de population concernés à la détermination des mesures éducatives à prendre à leur intention ;

- promouvoir l'articulation des actions éducatives avec les programmes de développement économique et social.

Sous-programmes

Un premier sous-programme viserait à promouvoir l'Extension de l'éducation dans les zones rurales par l'universalisation de l'enseignement primaire, l'alphabétisation des jeunes et des adultes, et la réalisation de conditions propres à assurer l'égalité d'accès aux autres niveaux et types d'éducation. Certaines actions auront en particulier pour objet d'améliorer l'implantation des établissements scolaires et universitaires pour les rapprocher du lieu de résidence des jeunes ruraux. 2071

- L'objectif du deuxième sous-programme serait de contribuer à l'Amélioration de la qualité de l'éducation dans les zones rurales et à en accroître l'efficacité et la pertinence aux conditions et aux besoins des populations, pertinence qui contribuerait à assurer leur enracinement dans le milieu. Les actions prévues concernent le recrutement et la formation initiale et continue des personnels de l'éducation en vue de les préparer à l'enseignement en milieu rural. Elles porteraient aussi sur l'élaboration des contenus de l'enseignement général et les méthodes d'enseignement. Une attention particulière serait accordée à l'appui aux efforts des Etats membres qui tendent à introduire le travail productif dans le processus éducatif, à développer l'enseignement des sciences et de la technologie.

- Un troisième sous-programme visera à assurer une Meilleure contribution de l'éducation au développement des zones rurales, par la diversification des filières et types d'éducation et le développement de ceux qui, tels l'enseignement agricole et l'enseignement technique, ont une incidence directe sur les conditions de vie et de travail, l'accroissement de la productivité et la modernisation de l'agriculture. Les activités viseraient à encourager l'orientation de l'éducation à tous les niveaux vers la solution des problèmes pratiques des zones rurales ; et une large diffusion de connaissances pratiques, dans des domaines tels que l'agronomie, l'alimentation et la nutrition, la santé et l'habitat ; et l'introduction à l'utilisation de sources d'énergie nouvelle et renouvelable (biogaz, énergie solaire, énergie des vents, etc.).

Programme II.6 - PROMOTION DU DROIT À L'ÉDUCATION DE GROUPES PARTICULIERS

Au cours des dernières années, les gouvernements, le grand public, et la communauté internationale tout entière ont pris une conscience de plus en plus claire de l'obligation morale et matérielle qui leur incombe de répondre aux besoins en matière d'éducation de certains groupes particuliers. L'Organisation a d'ores et déjà entrepris des activités en faveur des personnes handicapées, des réfugiés et des mouvements de libération nationale, des travailleurs migrants. Ces groupes ont chacun leurs caractéristiques propres et varient par l'importance numérique comme par la nature des facteurs qui sont à l'origine de leur situation. Toutefois, ils se trouvent tous, dans la plupart des cas, dans une position défavorable en matière d'éducation. Certains de ces groupes peuvent connaître des difficultés d'insertion sociale de divers ordres. Tous ont besoin de mesures spéciales pour être à même d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, la spécificité de ces mesures ne devant pas, bien au contraire, faire obstacle à leur intégration dans leur environnement éducatif, professionnel ou social. Enfin, l'aide de la communauté internationale apparaît indispensable en vue d'une action efficace en leur faveur. Ce programme aurait donc pour objectif de contribuer à développer notablement l'éducation offerte aux groupes considérés par des mesures prises dans le cadre national comme à l'échelle internationale et par une action de sensibilisation de l'opinion publique. 2072

Objectifs et principes d'action

Ce programme aura pour objectif de surmonter les obstacles qui, pour des raisons diverses, entravent le plein exercice par certains groupes du droit à l'éducation, qu'il s'agisse de leurs chances d'accès ou de leurs chances de succès. Il viserait à sensibiliser le grand public aux problèmes particuliers de ces groupes, et à promouvoir des mesures propres à apporter les réponses éducatives appropriées à leurs besoins spécifiques, ainsi que l'intensification des activités déjà mises en oeuvre à leur intention. Les programmes d'éducation en faveur de ces groupes appellent souvent par leur nature une action concertée de divers Etats membres ou institutions, ainsi qu'un effort vigoureux de coopération internationale. 2073

Sous-programmes

2074 S'appuyant sur les activités de dépistage et de prévention des handicaps et dans la continuité de l'Année internationale des personnes handicapées (1981), le sous-programme Action en faveur des personnes handicapées visera à faire mieux connaître les problèmes qui se posent aux personnes handicapées compte tenu des caractéristiques de leur environnement socioculturel. Une attention particulière sera accordée à l'éducation des parents d'enfants handicapés ; à l'information du grand public sur les problèmes posés aux individus et aux sociétés par l'insertion des personnes handicapées et sur les solutions apportées à ces problèmes ; et à l'application d'une pédagogie individualisée adaptée aux particularités et aux besoins de chaque sous-groupe et de chaque individu. L'organisation encouragera la mise en oeuvre d'activités éducatives visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la société et leur réadaptation ainsi que d'activités ayant trait à l'utilisation des résultats de la recherche en matière de diagnostic des incapacités mentales et physiques ; à l'adaptation et à l'amélioration des installations et équipements ; à la formation des éducateurs spécialisés et des différentes catégories de personnels intervenant dans l'éducation scolaire et extrascolaire des personnes handicapées.

- Un deuxième sous-programme concerne l'Action en faveur des réfugiés et des mouvements de libération nationale. En dépit des efforts consentis par certains pays pour accueillir et intégrer un certain nombre de réfugiés - dix millions dans le monde, dont cinq millions en Afrique - les organisations internationales comme le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'UNRWA doivent assurer protection et moyens de subsistance à la presque totalité des réfugiés. Au titre du présent sous-programme, l'Unesco continuera à coopérer avec l'UNRWA au programme d'éducation pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont elle assume la responsabilité technique et l'UNRWA la responsabilité administrative. Elle fournira son appui technique aux activités du HCR en faveur de l'éducation des réfugiés et encouragera les gouvernements des pays d'accueil à mettre en place, dans le cadre de leurs systèmes d'enseignement des programmes spéciaux d'éducation à l'intention des réfugiés. L'aide en matière d'éducation apportée par l'Unesco aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine et à l'Organisation de libération de la Palestine reconnue par la Ligue des Etats Arabes sera renforcée et orientée en priorité vers la réalisation du droit à l'éducation.

- Le problème éducatif majeur auquel se rapporte le sous-programme Action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles est celui de l'adaptation de la deuxième génération de migrants aux conditions de vie du pays d'accueil - notamment par la maîtrise de la langue - et de sa réinsertion ultérieure dans le pays d'origine. Une attention spéciale sera accordée à l'enseignement de la langue maternelle, à la mise en oeuvre de mesures de caractère social ou pédagogique propres à assurer le succès de l'éducation dans le pays d'accueil, et à l'adoption d'accords de reconnaissance mutuelle des titres et diplômes. Des activités seront parallèlement entreprises pour permettre aux enfants d'immigrés de bénéficier d'un enseignement particulier les liant aux valeurs culturelles de leur pays d'origine. L'expérimentation de méthodes pédagogiques susceptibles d'aider les enfants à surmonter les difficultés scolaires dans le pays d'accueil, l'élaboration de matériels didactiques adaptés à leurs besoins culturels et à leurs intérêts ainsi que la formation pédagogique et culturelle des personnels enseignants nécessaires à la mise en oeuvre de ces activités seront également stimulées.

RÉSOLUTION 4XC/2/02

2075 **Grand programme II « L'éducation pour tous »**

La Conférence générale,

Rappelant qu'aux termes de l'Acte constitutif de l'Unesco « l'Organisation [...] Imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture : [...] En instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique ou sociale »,

Notant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a montré qu'alors que l'éducation est reconnue comme droit fondamental de toute personne, proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et comme condition du progrès des sociétés, de grandes disparités persistent dans le monde en matière d'éducation malgré les progrès accomplis, et que la démocratisation de l'éducation et le plein exercice du droit à l'éducation sont loin d'être réalisés partout,

Soulignant la gravité et l'ampleur du problème de l'analphabétisme, qui affecte essentiellement les pays en développement sans être entièrement résolu dans nombre de pays industrialisés,

Soulignant par ailleurs que l'inégalité d'accès et de chances de succès en matière d'éducation s'exerce en particulier au détriment des jeunes filles et des femmes, ainsi que de certains milieux ou groupes défavorisés, et *soulignant également* que cette inégalité peut avoir des causes d'ordre social ou familial,

Considérant que, dans le cadre de la vocation fondamentale qui lui est assignée par son Acte constitutif et à la lumière de l'analyse de la problématique mondiale, l'Unesco a parmi ses principales missions celle de contribuer à créer les conditions de la participation la plus large des individus et des collectivités à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent,

Soulignant qu'il lui appartient, à cet effet, d'entreprendre une action prioritaire en vue de l'élimination de l'analphabétisme par la généralisation de l'enseignement primaire et par l'action éducative en faveur des adultes, et de favoriser le développement et la démocratisation de l'éducation,

Rappelant la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées par la Conférence générale à sa onzième session, et notamment leurs dispositions concernant, d'une part, l'élimination et la prévention de toute discrimination et, d'autre part, la formulation, le développement et l'application de politiques nationales visant à promouvoir l'égalité de chance et de traitement en matière d'enseignement,

Rappelant également la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée à sa dix-neuvième session,

Rappelant sa résolution 21C/100 relative à la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989, y compris la partie I, concernant l'éducation, de l'annexe à cette résolution, ainsi que sa résolution générale 21C/1/01 sur l'éducation et sa résolution 21C/1/07 relative au Projet majeur dans le domaine de l'éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Constatant que les États membres ont réaffirmé l'importance de la réalisation du droit à l'éducation à l'occasion de nombreuses conférences intergouvernementales organisées par l'Unesco dans ce domaine et notamment de la Conférence internationale de l'éducation à ses 37e et 38e sessions et des conférences régionales des ministres de l'éducation des États arabes (Abou Dhabi, 1977), d'Asie et d'Océanie (Colombo, 1978), de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, 1979), de la région Europe (Sofia, 1980) et d'Afrique (Harare, 1982),

Considérant que la réalisation de l'éducation pour tous doit constituer un objectif fondamental de l'action de l'Unesco dans le domaine de l'éducation et un élément majeur du programme de l'Organisation,

1. *Souligne* le caractère prioritaire de la généralisation de l'éducation, dont la première exigence est à la fois le développement et la rénovation de l'enseignement primaire — le contenu duquel

doit être renforcé pour contribuer plus efficacement au développement complet de la personnalité — et l'intensification des efforts d'alphabétisation des adultes ;

2. *Attache une grande importance*, dans la mise en œuvre de ce grand programme, à la poursuite des efforts entrepris pour promouvoir la coopération internationale et régionale, ainsi que la coopération technique entre pays en développement, et au renforcement des moyens disponibles à l'échelon local pour venir à bout des problèmes ayant une spécificité régionale et culturelle ;
3. *Approuve* les orientations du grand programme II « L'éducation pour tous » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités pendant la période 1984-1989 les programmes qui le constituent :

3.1 Programme II.1 « Généralisation de l'éducation : développement et rénovation de l'enseignement primaire et intensification de la lutte contre l'analphabétisme »

(a) Qui repose sur une stratégie globale visant à tarir l'analphabétisme à sa source par la scolarisation de tous les enfants et à intensifier en même temps l'alphabétisation des adultes,

(b) Et qui comprend quatre sous-programmes :

(i) Meilleure connaissance du problème de l'analphabétisme ;

(ii) Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales, régionales et internationales pour la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire et l'élimination de l'analphabétisme ;

(iii) Formation des personnels d'alphabétisation ;

(iv) Promotion de la lutte contre l'analphabétisme de retour et promotion d'activités éducatives destinées à l'insertion des jeunes ayant quitté l'école dans le circuit de la production ;

3.2 Programme II.2 « Démocratisation de l'éducation »

(a) Qui vise à promouvoir :

(i) L'étude des conditions propres à assurer l'égalité d'accès et de succès en matière d'éducation et l'adoption de mesures législatives, administratives, financières, sociales et éducatives en ce sens ;

(ii) L'instauration d'une plus grande continuité entre les éléments des systèmes éducatifs et la diversification des actions éducatives dans un contexte d'éducation permanente,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Normes et mesures générales sur les plans national et international ;

(ii) Étude des différents aspects de la démocratisation de l'éducation ;

(iii) Action en faveur d'une meilleure articulation de l'éducation scolaire et extrascolaire et d'une continuité plus grande entre les différents éléments du système éducatif ;

(iv) Promotion de l'éducation de la première enfance ;

3.3 Programme II.3 « Éducation des adultes »

(a) Qui vise à promouvoir le développement de cette éducation en tenant compte des rôles qu'elle est appelée à assumer dans la perspective de l'éducation permanente,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Éducation des adultes et travail ;

(ii) Éducation des adultes et exercice des droits et responsabilités civiques ;

(iii) Éducation des adultes, temps libre et culture ;

(iv) Éducation et troisième âge ;

3.4 Programme II.4 « Égalité des chances des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation »

(a) Qui est conçu comme cadre des diverses actions entreprises pour promouvoir l'égalité effective d'accès et de succès entre les deux sexes à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, ainsi que le rôle des femmes dans le domaine de l'éducation,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Identification des obstacles à l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation ;

(ii) Généralisation de l'accès à l'éducation pour les jeunes filles et les femmes ;

(iii) Promotion de l'égalité d'accès des jeunes filles et des femmes aux études scientifiques et à tous les niveaux de l'enseignement technique et professionnel ;
(iv) Rôle éducatif des femmes dans la société ;

3.5 Programme II.5 « Extension et amélioration de l'éducation dans les zones rurales »

(a) Dont l'objectif est de contribuer à remédier aux inégalités en matière d'accès à l'éducation comme aux insuffisances qualitatives des services éducatifs dans les zones rurales,
(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
(i) Extension de l'éducation dans les zones rurales ;
(ii) Amélioration de la qualité de l'éducation dans les zones rurales ;
(iii) Meilleure contribution de l'éducation au développement des zones rurales ;

3.6 Programme II.6 « Promotion du droit à l'éducation de groupes particuliers »

(a) Qui vise à favoriser des actions éducatives spécifiques pour surmonter les obstacles rencontrés par certains groupes dans la réalisation du droit à l'éducation,
(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
(i) Action en faveur des personnes handicapées ;
(ii) Action en faveur des réfugiés et des mouvements de libération nationale ;
(iii) Action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles.

III. LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HOMMES

Analyse des problèmes

Des deux sujets, spécifiques, mais liés entre eux, qui sont évoqués dans la problématique mondiale pour caractériser l'univers complexe et mouvant de l'information et de la communication, c'est au premier qui est celui des médias, axée sur la collecte et la circulation des nouvelles, ainsi que sur la production et la diffusion des programmes et des messages auprès du grand public, que s'intéresse le grand programme de la communication au service des hommes. 3001

La notion même de communication demeure ambiguë non seulement à cause de la versatilité de ses formes ou de la diversité de ses réseaux, mais aussi parce qu'elle peut être considérée à la fois comme un moyen et comme une fin. Il en va de même de la notion d'information qui fait l'objet de définitions et d'approches multiples et à laquelle se réfèrent dans des perspectives différentes plusieurs des disciplines scientifiques. Domaine interdisciplinaire par excellence, la communication exige, en effet, pour être appréhendée dans la totalité de ses formes, de ses dimensions et de ses impacts, une approche faisant appel à de nombreuses disciplines scientifiques - sciences sociales et humaines, sciences de la vie, sciences exactes - qui doivent être combinées malgré les différences de leur tradition intellectuelle, de leurs fondements méthodologiques et de leur démarche théorique. Le fait que la communication partage - et partagera de plus en plus - ses canaux de transmission (livre et presse écrite, moyens audiovisuels et radiodiffusion) avec l'information spécialisée destinée notamment aux chercheurs, aux savants et aux preneurs de décisions et le fait qu'il existe entre les deux informations - celle destinée au grand public et celle destinée à un public spécialisé - une large zone commune, qui a du reste tendance à s'étendre, rendent nécessaire une action coordonnée entre le grand programme "La communication au service des hommes" et le grand programme "Systèmes d'information et accès à la connaissance". 3002

Si, de tout temps, savoir et pouvoir ont été étroitement liés, le pouvoir d'informer et d'être informé apparaît aujourd'hui comme l'une des clés du pouvoir tout court et sans doute sa composante essentielle. La relation entre la communication et le pouvoir est devenue une question beaucoup plus pressante qu'autrefois. Elle se pose tout autant dans les rapports entre gouvernements et gouvernés qu'entre les entreprises qui créent, gèrent et traitent l'information et les individus et les sociétés dont la vie peut être influencée de manière diverse, parce qu'ils ne peuvent pas toujours disposer des moyens d'exercer le libre "jeu" de leur entendement. La communication devient de plus en plus un système complexe de signalisation et de conditionnement qui renforce le pouvoir des grands organismes publics ou privés nationaux ou internationaux. Ces organismes sont dotés d'une capacité de prévision et d'ajustement aux circonstances et disposent, par suite, de possibilités d'influence et d'action très supérieures à celles des individus et des groupes qui ne détiennent que des fragments d'information. C'est là la source d'un pouvoir culturel énorme dont on peut prévoir qu'il pourrait même contrôler à terme tout autant le pouvoir économique que le pouvoir politique, mettant ainsi en cause la conception traditionnelle de la séparation des pouvoirs. Cela peut avoir des conséquences d'autant plus graves pour la liberté des individus et la vie des sociétés, et leurs relations réciproques, que l'information et le processus par lequel elle est véhiculée par des organismes publics, privés et/ou commerciaux, peuvent être objet de manipulations diverses. L'information peut être et a été souvent utilisée pour perpétuer des idées préconçues, renforcer l'ignorance et le mépris des autres, l'intolérance même, comme elle peut être une source féconde de compréhension et de respect mutuels. 3003

L'information est devenue, parallèlement, une ressource clé. Si la société industrielle a été longtemps caractérisée par le pouvoir de l'homme sur les choses et sur la nature, elle paraît être en train de devenir aussi ce que certains appellent la société d'information, caractérisée par un énorme accroissement du pouvoir de l'homme d'étendre ses connaissances, de les stocker, de les ordonner, de produire des informations, de les diffuser instantanément et celui de créer des organismes qui enserrent tous les aspects de la vie des sociétés. L'information a toujours été un élément fondamental de l'organisation humaine et de la cohésion des sociétés et la révolution de l'information a des conséquences profondes, à plus ou moins long terme, sur l'organisation sociale. Comparée aux ressources naturelles, l'information présente des traits spécifiques : elle est indéfiniment expansible. Elle croît en proportion de son emploi. Elle est même relativement surabondante, notamment par rapport à la capacité de l'utiliser, c'est-à-dire de la combiner, de l'additionner, de l'intégrer, de l'analyser en vue de stimuler la création de connaissances 3004

nouvelles. L'époque contemporaine est incontestablement celle où la manipulation des signes et des symboles devient progressivement une activité dominante qui est, par ailleurs, relativement sobre en énergie.

3005 L'usage et l'abus de la communication, que ce soit par des organismes publics, privés et/ou commerciaux, son importance en tant que source de richesses, au plan national comme au plan mondial, ainsi que l'influence qu'elle exerce sur les différentes sociétés et sur les relations internationales, expliquent dans une très large mesure l'ampleur et la vivacité du débat sur la communication. Au plan national, le partage des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé, le statut réservé à la presse, à la radio-télévision et au cinéma, la condition des journalistes et des autres protagonistes de la communication, les influences qu'elle exerce de diverses manières et en particulier celles que certains messages télévisuels ou cinématographiques ou certaines publications ont, notamment, sur l'esprit de jeunes non avertis font, dans de nombreux pays, l'objet de réflexions renouvelées. Ces mêmes problèmes trouvent un écho sur le plan international.

3006 Enfin, dans une certaine mesure et à la différence des autres biens matériels, l'information ne se perd pas, celui qui la vend ou la donne n'en est pas pour autant dépossédé ; il peut à son gré continuer à la reproduire, à la diffuser, à l'enrichir et à l'utiliser.

3007 Les moyens techniques modernes - de télécommunication - permettent à ceux qui en disposent d'émettre des messages qui peuvent être reçus instantanément sur l'ensemble du globe. Grâce aux satellites de communication il en est déjà ainsi de la radio, il en sera de même bientôt pour la télévision. Mais le spectre électromagnétique demeure encore très inégalement réparti et peu de pays ont les moyens de développer ou même de bénéficier des technologies appropriées. L'influence que les messages ainsi diffusés peuvent avoir sur la compréhension mutuelle entre les peuples et entre les nations et sur le maintien de la paix ne saurait être niée. La communauté internationale ne paraît donc pouvoir se désintéresser du problème que posent les messages et ce qu'ils disent et qui sont de nature à peser lourdement sur le devenir des peuples et sur celui de l'humanité entière. C'est pourquoi l'humanité accorde aussi de l'importance au rôle que les médias remplissent ou sont en mesure de remplir dans l'élimination des préjugés et dans la recherche d'un monde où la compréhension mutuelle puisse faciliter l'avènement de la paix ainsi que celui de sociétés plus justes, plus respectueuses des droits de l'homme, plus soucieuses d'éliminer l'ignorance, la maladie, la faim et la pauvreté.

3008 Le développement des industries culturelles ou des industries de la communication peut favoriser un dialogue susceptible de promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples et leurs cultures, mais il peut aussi conduire à de graves aliénations culturelles, si ces industries demeurent concentrées seulement en certains points du monde, si les produits et les messages qu'elles créent sont caractéristiques seulement de certaines cultures et s'ils circulent donc en sens unique. Il paraît essentiel que la capacité de produire ou de diffuser ces produits et ces messages soit mieux partagée. Un meilleur équilibre paraît devoir être établi entre ceux qui produisent et exportent les produits et les programmes culturels et ceux qui ne sont pas encore à même de le faire.

3009 Les problèmes que pose la communication au service des hommes sont étroitement liés à l'évolution rapide des technologies de collecte, de stockage, de reproduction et de diffusion des signes et des images. L'introduction de l'informatique et de certaines techniques de transmission et de distribution des nouvelles, les nouveaux systèmes de reproduction, d'imprimerie, d'enregistrement sonore et audiovisuel et surtout la large diffusion de certains d'entre eux dans le public modifient les structures industrielles de la communication et affectent tous ceux qui y participent ; la distribution de messages par câble et par satellite offre des perspectives nouvelles mais entraîne aussi d'importantes mutations dans le rôle respectif des différents partenaires de la communication.

3010 Les transformations technologiques dans le domaine de la communication et de l'information s'effectuent à un rythme si rapide qu'elles impliquent la nécessité d'un rattrapage continuel, provoquant des difficultés croissantes de prévision et de décision qui affectent particulièrement les pays à faibles ressources. Si ces transformations concernent, tout d'abord, l'élaboration du logiciel et la fabrication de supports à partir desquels les messages sont transcrits et conservés, elles intéressent plus particulièrement les modalités de stockage, de transmission et de réception des informations et des messages. La course à la miniaturisation, au rendement accru et à la baisse des prix de revient, si elle peut favoriser l'accroissement de la productivité, entraîne en même temps une obsolescence accélérée. Les moyens de communication les plus anciens, tels que le livre ou le journal, ne sont pas à l'abri de tels bouleversements dont ils peuvent subir très sérieusement les contre-coups. Les transformations qui touchent les différents aspects et modalités de la communication : méthodes de fabrication, modes et modalités de transmission et de réception, peuvent non seulement influer sur l'avenir des différents médias, mais plus en profondeur encore sur celui de l'écrit. La formulation et la mise en oeuvre de politiques de la communication et de l'information répondant aux besoins des différents pays appellent donc une maîtrise permanente des connaissances scientifiques et technologiques, mais aussi des pratiques économiques et industrielles.

Au premier rang des perspectives ouvertes par l'évolution technique et l'accroissement du potentiel de la communication figure son rôle croissant en tant que véhicule d'éducation et de culture. Investie d'une valeur éducative accrue, la communication engendre un milieu éducatif complémentaire si ce n'est concurrentiel de l'école, elle fait perdre au système éducatif le monopole qu'il a longtemps exercé sur l'éducation et devient elle-même objet d'éducation. Entre la communication et l'éducation apparaît ainsi une relation réciproque qui est certainement appelée à s'amplifier et qu'il paraît essentiel de rendre aussi positive que fructueuse, notamment dans le cadre d'une éducation conçue comme permanente, donc fondée sur la liaison entre éducation scolaire et extrascolaire et offrant à chacun, tout au long de sa vie, la possibilité d'actualiser ses connaissances, ses savoir-faire ou d'en acquérir de nouveaux. 3011

Une interdépendance croissante apparaît de la même manière entre la communication et la culture. Les moyens de communication constituent dans la société moderne des instruments privilégiés de diffusion culturelle mais ils n'en présentent pas moins des menaces sérieuses pour l'identité culturelle de nombreux peuples. L'accès plus grand des masses les plus nombreuses aux divers moyens de la culture peut être largement favorisé par les moyens de communication de masse grâce notamment aux procédés et techniques de la production de masse. L'apparition de structures industrielles dans le domaine de la culture peut, certes, stimuler la créativité et faciliter la diffusion culturelle mais elle peut en même temps être source de problèmes graves et de réels dangers pour diverses cultures. 3012

L'étymologie même du mot "médias" indique qu'ils sont des instruments de liaison et, partant, de rapprochement entre les hommes. Mais en accroissant le nombre de ceux qui reçoivent un même message, les médias, qu'ils soient publics ou privés, ont souvent privé les individus de certaines possibilités de communication interpersonnelle et les ont ainsi même éloignés les uns des autres. De ce fait, les médias ont introduit un déséquilibre dans le dialogue au sein des sociétés et ont créé des inégalités entre une minorité d'"émetteurs" et une majorité de "récepteurs". Les lecteurs, les auditeurs et les spectateurs ne sont souvent que des récepteurs passifs. Dans de nombreux pays, des mécanismes ont été mis en place afin d'assurer une plus large participation du public aux choix et à l'élaboration des programmes, ainsi qu'à la gestion des médias. Cette démocratisation de la communication prend des formes diverses selon les cas. Le développement de médias décentralisés peut favoriser une plus grande participation, notamment en matière de communication rurale et de développement rural, et peut permettre à des publics défavorisés de recevoir des informations plus abondantes provenant de sources plus diversifiées et correspondant mieux à leurs besoins ; il peut leur donner en même temps la possibilité d'être non pas seulement des récepteurs passifs, mais de pouvoir faire connaître leurs préoccupations et leurs points de vue. 3013

Des aspects de la communication sont au centre de différents problèmes traités au sein de l'Unesco (création littéraire et artistique, protection du droit d'auteur et diffusion d'oeuvres diverses). Grands utilisateurs d'oeuvres de l'esprit, les médias donnent aux créateurs intellectuels et à différents artistes des possibilités énormes de s'exprimer et de travailler. Ils stimulent la création et posent le problème de la protection des auteurs et celui de la diffusion de leurs oeuvres. A cet égard, afin de ne pas accroître les obstacles à une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée et afin de favoriser l'éducation, la science et la culture, il serait souhaitable de maintenir un certain équilibre entre les droits légitimes des créateurs et des autres artistes et ceux du public. 3014

La communication et l'information sont devenues des forces économiques majeures de notre époque aux plans national et international. Représentant dans les pays industrialisés une part de plus en plus importante du produit national brut, elles constituent un secteur dynamique offrant de grandes perspectives de croissance et donc de nouvelles possibilités d'emploi. Dans un seul grand pays industrialisé, on a calculé qu'en 1982 l'ensemble du marché des communications représentait déjà 21,3 milliards de dollars et que ce marché devrait s'élever en 1990 à 103,1 milliards de dollars, soit en huit ans une augmentation de 490 %. La communication devient l'activité essentielle dans les pays les plus hautement industrialisés, où déjà plus de la moitié de la population active travaille directement ou indirectement à produire, traiter et distribuer des informations. La communication et l'information sont ainsi devenues le secteur de pointe de l'économie en devenir. 3015

Mais la situation est loin d'être la même dans tous les pays. Les déséquilibres très importants qui existent au niveau international dans la production et dans la circulation des messages et des programmes sont aujourd'hui reconnus. En 1978 les pays en développement, avec 70 % de la population mondiale, ne disposaient que d'une fraction minime des moyens de communication : 22 % des titres de livres publiés, 17 % de la distribution totale de journaux, 9 % de la consommation de papier journal, 27 % des émetteurs de radio, 18 % des récepteurs de radio, 5 % des émetteurs de télévision et 12 % des récepteurs de télévision. Les chiffres par rapport au nombre d'habitants étaient les suivants : 3016

Pays en développement	Pays industrialisés
36 exemplaires de journaux par 1.000 habitants	321 par 1.000 habitants
1,2 kg de papier par habitant	18,2 kg par habitant
37 titres de livres par million d'habitants	450 par million d'habitants
11 sièges de cinéma par 1.000 habitants	63 par 1.000 habitants
89 récepteurs de radio par 1.000 habitants	762 par 1.000 habitants
24 récepteurs de TV par 1.000 habitants	322 par 1.000 habitants

Loin de s'atténuer, ces déséquilibres, qui affectent aussi certains pays industrialisés, n'ont cessé au contraire de croître avec l'évolution des technologies. Ces déséquilibres sont également particulièrement sensibles partout entre zones rurales et zones urbaines.

3017 La communication et l'information apparaissent comme le système nerveux des sociétés contemporaines ; elles jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social et les déséquilibres actuels dans les capacités de communiquer et d'avoir accès à l'information utile au progrès, information scientifique et technique notamment, témoignent des déséquilibres très graves qui existent dans le monde entre les différentes nations. Pour vaincre la pauvreté, combattre l'analphabétisme, accroître leur capacité éducative, maîtriser la science et les techniques modernes, assurer l'épanouissement et l'enrichissement de leurs progres cultures, les pays du Tiers Monde ont besoin d'accroître leurs capacités de créer, diffuser, recevoir, stocker et utiliser un nombre accru d'informations.

3018 Le rôle de la communication et de l'information dans les sociétés contemporaines et son évolution ont été étudiés par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication qui a formulé 82 recommandations visant notamment à éliminer les obstacles qui s'opposent à une circulation plus large et mieux équilibrée de l'information et à faire disparaître les déséquilibres et les inégalités qui caractérisent la situation actuelle. L'examen par la Conférence générale à sa vingt et unième session (Belgrade, septembre-octobre 1980) du rapport de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication a donné lieu à l'adoption de la résolution 21 C/4.19, aux termes de laquelle la publication de ce rapport est considérée comme "une contribution précieuse à l'étude des problèmes de l'information et de la communication" et qui a énoncé les bases sur lesquelles pourrait, entre autres, reposer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ces bases sont rappelées dans la stratégie d'action de ce programme sur la communication au service des hommes.

3019 Par sa résolution 21 C/4.21 également adoptée à sa vingt et unième session (septembre-octobre 1980) à Belgrade, la Conférence générale a par ailleurs décidé d'instituer, dans le cadre de l'Unesco, un Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et d'établir un Conseil intergouvernemental, composé de 35 Etats membres, responsable devant la Conférence générale et chargé de mettre en oeuvre les objectifs du PIDC. Ce programme vise essentiellement à mobiliser la solidarité internationale en vue de créer ou de renforcer les infrastructures en équipement et en personnel des pays en développement afin qu'ils soient en mesure de produire et de diffuser des nouvelles et des programmes, et ainsi d'éliminer les déséquilibres qui existent à l'heure actuelle dans le flux de l'information. Les 14 objectifs principaux du PIDC sont énoncés dans la Section III de l'annexe à la résolution 21 C/4.19.

Stratégie d'action

3020 La stratégie d'action de ce grand programme s'inspire des principes qui ont été énoncés tant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que dans l'Acte constitutif de l'Unesco. Tandis que la première stipule que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, le second assigne pour but à l'Organisation de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations et, à cet effet, de faciliter "la libre circulation des idées, par le mot et par l'image".

3021 Ces principes prennent tout leur sens à la lumière de l'analyse qui précède. A une époque où l'information est devenue une ressource clé du développement, où le progrès des sociétés appelle une participation active des individus et des collectivités aux flux de communication qui se multiplient, entre les sociétés et en leur sein, un effort prioritaire devrait être accompli pour mettre ce nouveau pouvoir - encore mal partagé - au service de l'homme et de tous les hommes. Il paraît essentiel d'éliminer les obstacles qui empêchent les individus et les nations d'accéder librement à toutes les sources d'information, essentiel aussi de multiplier et de diversifier les capacités d'émettre des messages, au niveau national comme au niveau international, afin que tous puissent exprimer leur avis, faire connaître leurs aspirations et la vision du monde qui leur est propre ; essentiel enfin d'éviter les distorsions et les préjugés qui nuisent à la dignité et à

l'indépendance des peuples. Car la communication ne pourra être au service des hommes que si les hommes eux-mêmes prennent conscience des responsabilités que son exercice leur confère, de cette exigence d'objectivité, de cette éthique d'exactitude, d'indépendance, de respect d'autrui et de tolérance qu'elle implique.

La stratégie d'action de l'Organisation pourrait aussi reposer sur les dispositions de la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre adoptée par la Conférence générale de l'Unesco, à sa vingtième session (Paris, 1978) ainsi que sur les dispositions des résolutions adoptées par la Conférence générale, à un certain nombre de ses sessions, en particulier la vingt et unième. 3022

Pour mettre en oeuvre ces principes généraux, l'approche de l'Unesco devrait s'adapter aux circonstances nouvelles résultant de l'importance croissante que revêt la communication dans les sociétés modernes et que les travaux de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication ont contribué à mettre en relief. 3023

C'est sur la base de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du paragraphe 14, reproduit ci-après, de la résolution 21 C/4.19, VI, que l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication pourrait notamment être recherché : 3024

"La Conférence générale,

. . . . . .

14. Considère :

(a) Que ce nouvel ordre mondial de l'information et de la communication pourrait reposer, entre autres bases, sur :

(i) l'élimination des déséquilibres et des inégalités qui caractérisent la situation actuelle ;

(ii) l'élimination des effets négatifs de certains monopoles, publics ou privés, et des concentrations excessives ;

(iii) la suppression des obstacles internes et externes qui s'opposent à une circulation libre et à une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et des idées ;

(iv) la pluralité des sources et des canaux d'information ;

(v) la liberté de la presse et de l'information ;

(vi) la liberté des journalistes et de tous les professionnels des moyens de communication, liberté inséparable de la responsabilité ;

(vii) la capacité des pays en développement de parvenir à améliorer leur propre situation, notamment en s'équipant, en formant leurs cadres, en améliorant leurs infrastructures, et en rendant leurs moyens d'information et de communication aptes à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations ;

(viii) la volonté sincère des pays développés de les aider à atteindre ces objectifs ;

(ix) le respect de l'identité culturelle et du droit de chaque nation d'informer l'opinion publique mondiale de ses intérêts, de ses aspirations et ses valeurs sociales et culturelles ;

(x) le respect du droit de tous les peuples à participer aux échanges internationaux d'information sur la base de l'équité, de la justice et de leur intérêt mutuel ;

(xi) le respect du droit du public, des groupes ethniques et sociaux et des individus à accéder aux sources d'information et à participer activement au processus de la communication ;

(b) Que ce nouvel ordre mondial de l'information et de la communication devrait reposer sur les principes fondamentaux du droit international, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies ;

(c) Que la diversité dans la solution des problèmes de l'information et de la communication est nécessaire, étant donné que les conditions sociales, politiques, culturelles et économiques diffèrent d'un pays à l'autre et, au sein d'un même pays, d'un groupe à l'autre".

La Conférencc générale a considéré également que ce nouvel ordre mondial de l'information et de la communication devrait reposer sur les principes fondamentaux du droit international, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

3025 A cet effet, cinq orientations paraissent devoir être retenues :

(a) étudier la possibilité d'inclure la communication tant comme un droit fondamental de l'individu que comme un droit collectif qui doit être garanti à toutes les communautés et à toutes les nations ; dans ce contexte, la communication apparaît comme un instrument majeur de la participation de tous au fonctionnement des institutions publiques ;

(b) réduire et éliminer progressivement les déséquilibres, les inégalités et les distorsions dont souffre dans de nombreux pays la communication à la fois dans ses structures et dans la circulation des nouvelles et des connaissances ainsi que des programmes ;

(c) encourager la recherche de solutions épousant les besoins et les valeurs de chaque peuple ; la sauvegarde du pluralisme qui passe par le respect des identités culturelles n'interdit pas cependant de chercher à définir des bases d'action, et des objectifs communs dans le domaine de la communication, fondés sur des intérêts convergents dans un monde de plus en plus interdépendant ; la solution des grands problèmes qui menacent la survie de l'humanité ou affectent son développement ne peut être trouvée sans un effort de compréhension et une volonté de tolérance et de reconnaissance de l'autre qui dépendent largement d'une communication libre, réciproque et équilibrée ;

(d) favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques nationales cohérentes de la communication intégrées aux objectifs généraux du développement et tenant compte des politiques adoptées dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, en attribuant au développement de la communication la priorité qui doit lui revenir dans les plans et programmes de développement économique et social ;

(e) approfondir les bases sur lesquelles pourrait se fonder l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication permettant une information libre et pluraliste plus équilibrée et qui s'inscrirait en particulier dans le cadre d'une stratégie internationale du développement et du nouvel ordre économique international.

3026 Les programmes décrits ci-après ont pour objet :

- d'approfondir la connaissance et d'améliorer la compréhension, notamment au niveau international, du processus de la communication, compte tenu des problèmes existant à l'heure actuelle, notamment de ceux décrits par la Commission internationale de la communication et de ceux dérivant de l'évolution rapide des technologies (Programme 1) ;

- de favoriser une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et de stimuler l'échange réciproque des nouvelles et des programmes (Programme 2) ;

- de renforcer et d'accélérer le développement des infrastructures des réseaux et des moyens de communication aux niveaux local, national, régional et mondial (Programme 3).

Programme III.1 - ÉTUDES SUR LA COMMUNICATION

3027 La communication constitue, dans toutes les régions du monde, un objet de recherche et de réflexion au sein d'institutions spécialisées nationales ou régionales. Nombreux sont les spécialistes qui, dans des universités, centres ou instituts étudient les différents aspects de la communication moderne tels qu'ils ont été décrits dans la problématique générale et analysés plus haut, ainsi que leurs effets et leurs conséquences aux plans social, économique et culturel. L'évolution rapide des technologies de la communication entraîne un renouvellement permanent de la recherche dont les données se trouvent continuellement mises en cause par les changements, voire les véritables mutations que ces technologies induisent ou peuvent induire dans les différentes sociétés. Certaines méthodes de recherche peuvent comporter des insuffisances ou peuvent ne pas s'adapter à des contextes différents de ceux des sociétés au sein desquelles elles ont été conçues. Il importe donc de promouvoir les études sur les aspects socioculturels, économiques, juridiques et prospectifs de la communication et de stimuler le développement d'une recherche mieux adaptée aux différentes situations.

Objectifs et principes d'action

3028 L'action de l'Unesco ne saurait remplacer celle des institutions de recherche, nationales ou régionales, qui, avec de larges contingents de chercheurs et d'importants moyens financiers, ont la possibilité de mener des recherches en commun sur des thèmes qui préoccupent la communauté internationale. L'Unesco, en revanche, se trouve dans une situation privilégiée pour stimuler et coordonner ces recherches et pour assurer une large diffusion de leurs résultats.

Les objectifs de ce programme peuvent donc être ainsi définis : 3029

(a) stimuler la recherche sur tous les aspects de la problématique de la communication qui ne sauraient être étudiés qu'au plan mondial ou régional, notamment sur ceux qui ont retenu l'attention de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication et qui sont évoqués dans les 82 recommandations contenues dans la partie V (A) de son rapport, ainsi que sur ceux qui ont été créés par l'expansion des nouvelles technologies ;

(b) favoriser l'étude des problèmes qui affectent les pays en développement ou industrialisés qui sont dépendants d'autres pays dans le domaine de la communication ; une attention particulière sera accordée aux études et recherches sur les déséquilibres et les distorsions en matière de communication et sur les influences qu'exercent sur les individus, sur les sociétés et sur les cultures, les messages transmis par les différents moyens de communication ;

(c) faciliter les échanges d'information sur les données et les résultats de la recherche en communication ;

(d) promouvoir une confrontation des recherches et des expériences et un dialogue entre les chercheurs et rechercher avec eux des solutions aux problèmes actuels ;

(e) renforcer la coopération entre les organismes de recherche des différents pays.

Enfin, l'Unesco devrait poursuivre et élargir l'action visant à favoriser la formation et le perfectionnement des chercheurs, en particulier dans les pays en développement, dans le cadre soit d'institutions nationales ou régionales existantes ou à créer, soit de projets opérationnels ou d'expériences innovatrices où il est nécessaire d'unir l'action et la réflexion. 3030

Sous-programmes

Trois sous-programmes constituent le programme d'études sur la communication : 3031

- Le premier (Développement de la recherche) consiste à stimuler la recherche pour répondre aux défis que posent les progrès accélérés de la technologie et le rôle croissant de la communication dans la société moderne, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture. Des études seront également entreprises sur la nature et les caractéristiques de la "société de l'information" qui émerge progressivement, et sur ses conséquences politiques, économiques et sociales. L'effort vise à renforcer les institutions nationales et régionales, à faciliter la diffusion des résultats, à améliorer la méthodologie et la comparabilité des travaux et à accroître les moyens de formation, d'échange et de perfectionnement des chercheurs. Une priorité pourrait être accordée à l'étude des conséquences de l'évolution des nouvelles technologies de la communication sur les sociétés et les cultures ainsi qu'à l'étude des structures des programmes diffusés par les radio-télévisions et de leur réception. Un intérêt particulier s'attachera également aux recherches concernant l'influence qu'exercent les médias sur l'image de la femme et de l'homme dans les différentes sociétés et la contribution qu'ils pourraient apporter à l'amélioration de la condition féminine.

- Le deuxième (Droit à communiquer, accès et participation à la communication et responsabilité des communicateurs, eu égard au rôle que jouent dans ce domaine les moyens d'information publics et privés) consiste à approfondir la notion de droit à communiquer aux niveaux individuel et collectif et ses différentes composantes (droit à être informé, droit d'informer, droit au respect de la vie privée, droit d'accès aux documents administratifs) ; à favoriser le libre accès aux sources de l'information et la participation du public à l'élaboration des décisions affectant la communication ; à étudier le fonctionnement des mécanismes de production et de diffusion des messages ; à faciliter l'établissement de meilleures conditions de travail pour tous ceux qui participent à la communication.

- Le troisième (Méthodes de planification, de programmation et de financement de la communication) a pour objet de favoriser la collecte et l'exploitation des données nécessaires à la planification et à la programmation de la communication comme instruments de mise en oeuvre de politiques de la communication ; de contribuer à l'élaboration et au perfectionnement de méthodes de planification et de programmation applicables au développement de la communication, en tenant compte de la diversité des milieux culturels et des systèmes socio-économiques ; de stimuler une modélisation diversifiée du développement de la communication qui tiendrait compte des réalités sociales, culturelles et économiques, en particulier dans les pays en développement, et d'étudier les moyens de financement de la communication dans les différents systèmes socio-économiques.

Programme III.2 - CIRCULATION LIBRE ET DIFFUSION PLUS LARGE ET MIEUX ÉQUILIBRÉE DE L'INFORMATION; ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES DE NOUVELLES ET DE PROGRAMMES

3032 Dès sa création, l'Unesco a oeuvré pour la reconnaissance universelle des droits de l'homme et pour la suppression des entraves, obstacles et barrières qui empêchent la libre collecte et la dissémination des informations et limitent la diversité des sources et la multiplicité des canaux de communication ainsi que l'a une fois de plus souligné la Conférence générale à sa vingt et unième session dans sa résolution 21 C/100.

3033 L'un des aspects du débat qui s'est instauré sur la communication gravite autour des problèmes nés des déséquilibres constatés dans la circulation d'information. Dès 1976, la Conférence générale considère que la plus haute priorité doit être accordée aux mesures visant à réduire l'écart existant dans le domaine de l'information entre les pays développés et en développement pour aboutir à une circulation libre et à une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information. Les travaux de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication ont mis en évidence l'ampleur et la gravité de ces déséquilibres, à la fois quantitatifs et qualitatifs, qui se sont vus renforcés par le développement des moyens matériels et techniques de la communication et la concentration croissante des capacités de production et de diffusion des messages. La réduction progressive de ces déséquilibres constitue donc une exigence essentielle pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qu'il importe de concevoir comme un processus évolutif.

3034 La liberté de l'information comporte la liberté des personnes et des groupes d'organiser la collecte, la circulation et la diffusion des nouvelles, des idées et des programmes et d'y participer ainsi que la liberté d'accès à l'ensemble des moyens de communication et à la diversité des sources officielles et non officielles de nouvelles et de programmes. L'exercice de cette liberté rencontre encore aujourd'hui dans le monde de nombreux obstacles de toute nature, politiques, juridiques, économiques, financiers et techniques, y compris toutes les formes de censure et d'autocensure, qui entravent la production endogène et pluraliste de livres, de journaux, de nouvelles et de programmes, limitent leur libre circulation et restreignent la multiplication et la diversification des échanges.

3035 La liberté implique cependant une lourde responsabilité de la part des communicateurs - qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entités juridiques, publiques ou privées. Tous ceux qui participent à la communication et à l'information : journalistes, agences de presse, éditeurs de livres, journaux et revues, propriétaires de médias, producteurs de matériels audiovisuels, organismes de radio et de télévision, ont à l'égard de la communauté un devoir de véracité et d'exactitude, en d'autres termes d'honnêteté. A la situation privilégiée qui est celle des communicateurs disposant de moyens puissants de divulgation de l'information doivent correspondre une intégrité, une conscience professionnelle et une éthique qui garantissent aussi une protection des individus et du public en général. Les organes d'information pourraient jouer un rôle important en examinant de près toutes les activités susceptibles de conduire à des abus de pouvoir. Il appartient aux communicateurs de faire preuve de cette conscience professionnelle et de respecter cette éthique, compte tenu notamment des dispositions de la Déclaration de 1978 sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre.

Objectifs et principes d'action

3036 Une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information suppose un effort croissant de concertation et une volonté de développer aux niveaux régional et mondial la coopération internationale entre les organismes publics ou privés responsables de la communication. L'action à entreprendre pourrait s'orienter, en particulier, dans les directions suivantes :

(a) encourager toutes formes de coopération entre ces organismes et entre les professionnels et leurs associations représentatives ;

(b) inclure des dispositions concernant la communication dans les programmes et les accords internationaux de coopération économique et technique, notamment entre pays en développement ;

(c) renforcer les échanges réguliers de programmes de radiodiffusion, de livres et de films et accroître la coopération entre les agences de presse des différents pays, notamment des pays en développement ; favoriser la mise en commun d'efforts visant à la création d'entreprises de coproduction, notamment entre pays en développement ;

(d) remédier aux inégalités des tarifs internationaux de télécommunication en renforçant la coopération et les consultations régulières sur cette question avec l'Union internationale des télécommunications, les ministères de la culture, de l'information et de la communication et les services nationaux des postes et télécommunications, et poursuivre l'étude des tarifs internationaux de télécommunication par satellite en collaboration avec les organisations

internationales de satellites et les représentants des pays usagers, afin de parvenir à une meilleure coordination internationale et régionale du développement des satellites géostationnaires ;

(e) participer aux efforts de l'UIT visant à assurer une répartition plus équitable du spectre électromagnétique et de l'orbite géostationnaire ;

(f) encourager, en liaison avec la FAO, un effort international de recherche-développement visant à accoître l'offre de papier disponible pour les industries des journaux, des périodiques et du livre ;

(g) approfondir l'examen des problèmes soulevés par l'exercice d'un droit international de réponse et de rectification en analysant notamment, conjointement avec l'ONU, les difficultés de fonctionnement de la Convention de 1952 sur le droit international de rectification ;

(h) participer à une analyse des problèmes posés par la proposition de doter la famille des Nations Unies d'un système d'information plus efficace et plus autonome qui pourrait comporter des installations de radiodiffusion qui lui soient propres et éventuellement l'accès à un satellite de communication.

Le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale et la réduction des tensions internationales sont dans l'intérêt de toutes les nations. Les organes d'information sont en mesure d'apporter une contribution importante à la prise de conscience par l'opinion publique de la signification de ces objectifs, notamment en faisant connaître les documents des organisations du système des Nations Unis et de l'Unesco en particulier, des organisations internationales et nationales qui se consacrent à la paix et au désarmement ou à la lutte contre les préjugés naionaux, raciaux ou religieux. 3037

Les organes d'information sont d'incomparables instruments pour faire respecter les droits de l'homme au plan individuel ou collectif dans l'esprit de la Déclaration de l'Unesco de 1978. Les médias peuvent défendre ces principes et mettre en lumière de manière aussi impartiale que possible les transgressions où qu'elles se produisent. Dans le même esprit, les médias peuvent contribuer à soutenir la cause des peuples combattant pour la liberté et l'indépendance et pour le droit de vivre en paix dans l'égalité et sans ingérence extérieure. 3038

Les objectifs généraux de ce programme peuvent donc être ainsi définis : 3039

(a) contribuer à éliminer les obstacles qui s'opposent à la circulation libre et à la diffusion plus large et mieux équilibrée des messages et aux échanges de livres, de nouvelles et de programmes ;

(b) renforcer les mécanismes d'échanges de livres, de nouvelles et de programmes en favorisant la coopération entre les organismes responsables aux plans national et international et en stimulant les efforts de coproduction, notamment dans les pays en développement ;

(c) renforcer les possibilités offertes par les médias dans la recherche d'une solution aux grands problèmes mondiaux, tout particulièrement la compréhension mutuelle internationale, le désarmement et la paix ;

(d) promouvoir une utilisation créative des moyens de communication, qui permette une amélioration du niveau général des connaissances, l'enrichissement des activités de loisir, la sensibilisation aux problèmes posés par la sauvegarde et le renouvellement des identités culturelles, la lutte enfin contre toutes les formes de violence et d'agressivité - et susciter à cette fin une coopération étroite et active entre les médias et le système éducatif.

Sous-programmes

Quatre sous-programmes constituent le programme visant à une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et à l'accroissement des échanges de livres, de nouvelles et de programmes : 3040

- Le premier (Elimination des obstacles à la circulation et aux échanges de livres, de nouvelles et de programmes) consiste à analyser la situation mondiale de la circulation internationale dans ce domaine afin d'identifier et de mieux comprendre la nature de ces obstacles et de proposer les moyens de les réduire ou de les surmonter, notamment en étudiant les pratiques professionnelles de l'industrie du livre, de la presse écrite ou radiodiffusée, des organismes de radio-télévision, du cinéma, etc.

- Le deuxième (Renforcement des mécanismes d'échanges et de coopération internationale) consiste à renforcer les mécanismes publics et privés d'échange de livres, de nouvelles et de programmes aux niveaux national, régional et mondial, en favorisant la création et le renforcement d'agences de presse publiques ou privées, en accroissant l'efficacité des systèmes de collecte

et de distribution des nouvelles ainsi que de réseaux régionaux d'échanges de nouvelles et en stimulant la production locale de livres et de journaux, particulièrement dans les pays en développement, en milieu rural comme en milieu urbain, de façon à réduire les disparités existant dans les capacités à produire, traiter et distribuer l'information.

- Le troisième (Contribution des médias/1 au respect mutuel, à la compréhension internationale, au respect des droits de l'homme et à la paix, ainsi qu'à l'élucidation des grands problèmes mondiaux) consiste à susciter une telle contribution de la part des responsables de la communication, par un travail de sensibilisation auprès de ceux qui agissent sur l'opinion publique, par le rapprochement des différents médias entre eux et avec les organisations internationales, et, plus particulièrement, par une coopération avec les autres organisations intergouvernementales qui souhaiteraient avoir davantage recours à la communication dans leurs programmes visant à la solution de ceux des grands problèmes mondiaux qui sont de leur compétence.

- Le quatrième (Contribution des médias à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'élargissement de l'accès et de la participation des femmes à la communication) aura pour objet de promouvoir l'accès et la participation des femmes à la gestion des moyens de communication et à la production de leurs messages ; d'encourager les médias à mieux refléter le rôle et la place des femmes dans la société et leur contribution au développement économique, social et culturel ; de favoriser une meilleure adaptation des messages aux besoins et intérêts des femmes et de stimuler les contacts entre femmes et entre organisations féminines.

Programme III.3 - DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

3041 L'analyse de la problématique mondiale ainsi que celle de la communication au service des hommes ont mis en relief les conséquences économiques, sociales et culturelles qu'entraîne le déséquilibre dans la production et la circulation de l'information et qui se manifeste à la fois entre le Nord et le Sud, à l'intérieur de certaines régions et entre zones rurales et zones urbaines. Le développement de la communication peut, à certaines conditions, favoriser et diversifier la circulation des imprimés, des nouvelles et des programmes et promouvoir ainsi une plus large compréhension internationale.

3042 Un tel développement exige une volonté politique qui permette de mettre en valeur aux niveaux national, régional et mondial, chaque forme de communication, depuis les formes interpersonnelles et traditionnelles jusqu'aux plus modernes, et qui renforce les capacités endogènes, en particulier des pays en développement, en facilitant leur autosuffisance de manière à réduire et combler progressivement les écarts qui subsistent dans ce domaine entre les différents pays et les différentes régions. C'est là un aspect essentiel des efforts visant tant à assurer une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée des imprimés, des nouvelles et des programmes à l'intérieur et entre les nations qu'à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace.

Objectifs et principes d'action

3043 L'action menée par l'Organisation pour favoriser le développement de la communication s'intégrera dans les plans globaux de développement socio-économique et servira de support aux activités de développement dans les domaines de compétence de l'Organisation ainsi que dans d'autres domaines tels que l'agriculture et le développement rural, la santé, etc.

3044 Une coopération sera recherchée avec les autres organisations du système des Nations Unies et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, mondiales ou régionales ayant des activités dans le domaine du développement de la communication, ainsi qu'avec des organisations ayant des activités dans d'autres domaines pour la mise en oeuvre dans leurs projets de composantes de communication.

3045 La coopération technique en vue du développement de la communication se fera notamment dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication dans le respect des principes qui guident sa propre action, tels qu'ils sont définis dans ses statuts. La coopération entre pays voisins et à l'intérieur d'une même région, notamment entre pays en développement, offre de grandes possibilités et devra être recherchée.

1. Le libellé du titre de ce sous-programme est celui qu'indique la résolution 2/03 adoptée par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire (Paris, 1982). Dans l'annexe à la résolution 2/03, il est indiqué que le titre de ce sous-programme devrait se lire : "Contribution des moyens de communication au respect mutuel, à la compréhension internationale, au respect des droits de l'homme et à la paix, ainsi qu'à l'élucidation des grands problèmes mondiaux".

Le développement de la communication est de nature à favoriser le renforcement de la paix et de la compréhension mutuelles en suscitant ou en enrichissant le dialogue entre les nations et entre les cultures. De même, il peut jouer un rôle important dans le développement rural et dans la promotion de la condition féminine. 3046

Les objectifs de ce programme seront : 3047

(a) d'accroître la place encore trop faible qu'occupe la communication dans les plans de développement, compte tenu des répercussions importantes du développement des médias et des réseaux de télécommunication sur le développement économique, social et culturel ;

(b) de renforcer les capacités nationales de créer, de produire, de diffuser et d'échanger des messages, des imprimés et des programmes, en créant de nouvelles infrastructures et en formant le personnel nécessaire ;

(c) de développer chez les publics, et notamment chez les jeunes, une attitude active et responsable face aux multiples messages et produits véhiculés par les médias, de telle sorte qu'ils soient à même de les sélectionner et de les interpréter de façon critique, en fonction des principes, des aspirations et des valeurs qui leur sont propres.

Sous-programmes

Le programme sur le développement de la communication est subdivisé en sept sous-programmes : 3048

- Le premier (Formulation de politiques de la communication pouvant s'insérer autant que possible dans les plans de développement nationaux et conformes à l'identité culturelle des peuples considérés) consiste à coopérer avec les Etats et les organismes chargés de la communication à la formulation de politiques nationales de développement de la communication portant sur les infrastructures - en équipement et en personnel - à mettre en place et sur les activités de formation de ce personnel ;

- Le deuxième (Mise en place d'équipements appropriés et production d'équipements endogènes) consiste à coopérer avec les Etats et les organismes chargés de la communication : (a) dans le choix et la mise en place d'équipements répondant, dans chaque pays ou région, aux besoins de la population et des différents médias, et (b) à la recherche de technologies répondant à leurs besoins et aux conditions prévalant dans ces pays et, en collaboration avec les autres organisations internationales compétentes, à la mise au point et à la production locale d'équipements correspondants ;

- Le troisième (Formation et perfectionnement de tous les personnels de la communication)/1 consiste à coopérer avec les Etats membres, les autres organisations du système des Nations Unies, les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, mondiales ou régionales en vue d'un renforcement aux plans national, régional et mondial des structures et des méthodes de préparation initiale, de formation générale et de perfectionnement professionnel du personnel de la communication à tous les niveaux (gestionnaires, metteurs en scène de films et réalisateurs de programmes de radio et télévision ; rédacteurs et journalistes de la presse, des agences d'information, de la radio et de la télévision, éditeurs, libraires, graphistes et personnel de fabrication des livres, ingénieurs et techniciens des différents moyens de communication, personnel d'entretien, archivistes, documentalistes, imprimeurs, etc.) en tenant compte des besoins nés de la spécialisation croissante qu'entraîne le progrès technique et de la nécessité de renforcer la représentation des femmes parmi les personnels de la communication ;

- Le quatrième (Production endogène et diffusion d'imprimés, de programmes et de messages) vise à établir ou renforcer les capacités endogènes de production d'imprimés, de nouvelles et de programmes sur tous supports afin de : (a) accroître l'autodépendance des pays en développement dans ce domaine en favorisant notamment l'implantation d'industries culturelles et de la communication locales ; (b) faciliter la mise en place de structures appropriées d'éducation permanente et à distance indispensables à l'universalisation de l'enseignement primaire et à l'élimination de l'analphabétisme ; (c) contribuer à la diffusion de la culture, à l'affirmation de l'identité culturelle et au développement culturel en général ; et (d) mettre les ressources de la communication au service de la vulgarisation scientifique ;

- Le cinquième (Action en faveur du livre et de la lecture) consiste à promouvoir le livre et à encourager la lecture dans toutes les sociétés par une action de sensibilisation des responsables et du public et par la stimulation de l'édition, de la production et de la plus large diffusion du livre dans chaque pays. Une attention particulière sera accordée aux ouvrages qui peuvent servir à l'alphabétisation et à la postalphabétisation ainsi qu'à ceux qui peuvent répondre aux besoins des populations et des groupes défavorisés. Ce sous-programme a également

1. Le libellé du titre de ce sous-programme est celui qu'indique la résolution 2/03 adoptée par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire (Paris, 1982). Dans l'annexe à la résolution 2/03, le titre de ce même sous-programme se lit comme suit : "Formation et perfectionnement de spécialistes et de techniciens pour la communication.

pour objet de favoriser la diffusion internationale des livres, l'accent étant mis sur leur circulation tant à l'intérieur des régions en développement et entre celles-ci, que de ces régions vers les pays industrialisés. Dans la mise en oeuvre du sous-programme, il sera tenu compte de l'importance de l'écrit comme moyen de culture et de conservation et transmission du savoir, ainsi que des incidences du progrès technologique ;

- Le sixième (Action en faveur du cinéma, de la photographie et de l'audiovisuel) vise à promouvoir le développement du cinéma, de la photographie et de la télévision dans chaque pays, en particulier pour servir à l'éducation scolaire et extrascolaire, à la conservation du patrimoine culturel, physique et non physique, à la connaissance réciproque des cultures, à la création artistique et à la vulgarisation scientifique. L'action, qui consistera à encourager la fabrication de supports pour l'enregistrement des sons et des images, la formation de réalisateurs et la production de films et de programmes, ainsi que le développement du patrimoine photographique, visera, par ailleurs, à favoriser l'archivage et la conservation des photographies, des films et des autres supports audiovisuels, notamment ceux ayant une importance particulière du point de vue culturel et historique ;

- Le septième (Education des usagers) consiste à stimuler l'élaboration, l'expérimentation et la mise en oeuvre de programmes d'éducation à la communication visant à favoriser l'appropriation autonome des informations et des connaissances, à développer l'esprit critique et à familiariser les différentes catégories d'usagers, et plus particulièrement les jeunes, avec les conditions d'organisation et d'emploi des véhicules de la communication.

RÉSOLUTION 4XC/2/03

3049 **Grand programme III « La communication au service des hommes »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a fait ressortir les préoccupations générales relatives à la communication entre les hommes et les cultures, en ce qui concerne notamment les transformations en cours et les perspectives ouvertes par les technologies nouvelles, les incidences de la communication sur l'éducation, la science et la culture et les possibilités qu'elle offre pour leur développement et, d'une manière générale, pour le développement des sociétés, les disparités très importantes qui existent en matière de communication entre pays ainsi qu'à l'intérieur des pays, et les obstacles que rencontrent les individus et les groupes pour accéder à toutes les sources de l'information et pour exprimer leurs propres points de vue,

Réaffirmant qu'il appartient à l'Unesco, conformément aux dispositions énoncées dans l'Acte constitutif, de contribuer à assurer « le libre échange des idées et des connaissances », de favoriser « la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information » et de recommander, « à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image »,

Réaffirmant également la nécessité de renforcer la paix et la compréhension internationale, de promouvoir les droits de l'homme et de lutter contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre par une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et *rappelant* toutes les dispositions essentielles de la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (Paris, 1978),

Réaffirmant enfin qu'il appartient à l'Unesco et à ses États membres de contribuer :

(a) A faciliter l'accès du public à l'information par la diversité des sources et des moyens d'information ;

(b) A garantir aux journalistes la liberté d'informer et les plus grandes facilités possibles d'accès à l'information ;

(c) A établir un nouvel équilibre et une meilleure réciprocité dans la circulation de l'information et à corriger les inégalités dans la circulation de l'information à destination et en provenance des pays en développement ainsi qu'entre ces pays ;

(d) A l'obtention, par les organes d'information des pays en développement, des conditions et des moyens qui leur permettront de se renforcer et de s'étendre et de coopérer entre eux et avec les moyens d'information des pays développés ;

(e) A éliminer les obstacles à la circulation des messages et aux échanges de livres, de nouvelles et de programmes,

Rappelant l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel (Beyrouth, 1948), l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel (Florence, 1950), la Déclaration des principes directeurs de l'utilisation de la radiodiffusion par satellites pour la libre circulation de l'information, l'extension de l'éducation et le développement des échanges culturels (Paris, 1972), le Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (Nairobi, 1976) et la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (Paris, 1978),

Rappelant la résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et la

partie V, concernant la communication, de son annexe ainsi que la résolution générale 21C/4/01 sur le programme relatif à la culture et à la communication,

Rappelant la résolution 21C/4/19 relative à la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, la résolution 21C/4/20 relative à l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre, la résolution 21C/4/21 relative au Programme international pour le développement de la communication et la résolution 21C/4/22 relative aux tarifs internationaux des télécommunications,

Rappelant la Déclaration de Londres et la recommandation générale, adoptées par le Congrès mondial du livre (Londres, 1982), et *soulignant* le rôle du livre et de l'écrit dans le développement de la communication entre les hommes et au service des hommes,

Constatant que l'objectif du grand programme III « La communication au service des hommes » se fonde sur les principes énoncés dans l'Acte constitutif et sur les dispositions des instruments internationaux et des résolutions adoptés par la Conférence générale,

1. *Approuve* l'orientation générale du programme III « La communication au service des hommes » — telle qu'elle a été clarifiée par le Directeur général dans ses différentes déclarations — qui est de contribuer à instaurer une situation plus équitable dans le domaine de la communication et des médias en favorisant notamment le développement des capacités propres des pays en développement, en particulier par le renforcement des infrastructures et la formation des personnels ;
2. *Considère* que l'un des objectifs essentiels de ce grand programme est de renforcer et d'intensifier le développement des infrastructures, des réseaux et des ressources dans le domaine de la communication aux niveaux local, national, régional et mondial et d'encourager ainsi une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information ;
3. *Fonde de grands espoirs* sur la poursuite et le renforcement du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et *lance un nouvel appel* afin que les États membres, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les milieux professionnels et les autres sources de financement apportent une contribution accrue au PIDC en mettant à sa disposition des moyens financiers plus importants, ainsi que davantage de personnel, d'équipement, de technologies et de moyens de formation ;
4. *Note* que le grand programme III offre un cadre permettant de renforcer les bases sur lesquelles pourrait s'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication favorable à une circulation libre et à une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information ;
5. *Souligne* la nécessité de conférer aux programmes de l'Unesco le maximum d'utilité pratique pour les médias des pays en développement, notamment par un effort d'approfondissement conceptuel et de promotion de la recherche en matière de développement de la communication ;
6. *Invite* le Directeur général à prendre pour base de la programmation biennale pendant la période 1984-1989 les programmes qui constituent le grand programme III « La communication au service des hommes » :

   6.1 *Programme III.1 « Études sur la communication »*

   (a) Qui vise à approfondir la connaissance et à améliorer la compréhension, notamment au niveau international, du processus de la communication, compte tenu de l'évolution rapide des technologies et à la lumière des analyses présentées par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication,

   (i) En stimulant et en s'efforçant de coordonner le développement d'une recherche mieux adaptée aux différentes situations ;

   (ii) En facilitant les échanges d'information et les confrontations d'expériences entre chercheurs ;

   (iii) En renforçant la coopération entre les organismes de recherche des différents pays ;

   (iv) En assurant une large diffusion des résultats obtenus,

   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

   (i) Développement de la recherche ;

   (ii) Droit à communiquer, accès et participation à la communication et responsabilité des communicateurs, eu égard au rôle que jouent dans ce domaine les moyens d'information publics et privés ;

(iii) Méthodes de planification, de programmation et de financement de la communication ;

6.2 *Programme III.2* « *Circulation libre et diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information ; accroissement des échanges de nouvelles et de programmes* »

(a) Qui vise à susciter un effort croissant de concertation et de coopération internationales entre les organismes publics ou privés responsables de la communication, afin de favoriser une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, notamment :

(i) En contribuant à éliminer les obstacles qui s'opposent à la circulation des messages et aux échanges de livres, de nouvelles et de programmes ;

(ii) En renforçant les mécanismes d'échanges et en stimulant les efforts de coproduction ;

(iii) En favorisant la contribution des médias à l'élucidation des grands problèmes mondiaux, particulièrement la compréhension mutuelle entre les nations, le désarmement et la paix ;

(iv) En cherchant à promouvoir une utilisation créative des moyens de communication et en suscitant à cette fin une coopération étroite et active, notamment avec le système éducatif et les institutions scientifiques et culturelles,

(b) Et qui comporte les sous-programmes suivants :

(i) Élimination des obstacles à la circulation et aux échanges de livres, de nouvelles et de programmes ;

(ii) Renforcement des mécanismes d'échanges et de coopération internationale ;

(iii) Contribution des médias au respect mutuel, à la compréhension internationale, au respect des droits de l'homme et à la paix, ainsi qu'à l'élucidation des grands problèmes mondiaux ;

(iv) Contribution des médias à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'élargissement de l'accès et de la participation des femmes à la communication ;

6.3 *Programme III.3* « *Développement de la communication* »

(a) Dont l'un des instruments principaux est le Programme international pour le développement de la communication et qui s'efforce :

(i) De souligner l'importance de la communication dans le développement et d'accroître la place, jugée insuffisante, qu'elle occupe dans les plans de développement ;

(ii) De renforcer les capacités nationales de créer, de produire, de diffuser et d'échanger des messages, des livres et des programmes audio-visuels en établissant de nouvelles infrastructures ;

(iii) De développer dans le public, et notamment chez les jeunes, une attitude active, avertie, objective et responsable face aux médias ;

(iv) De favoriser la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les médias en examinant de près toutes les activités susceptibles de conduire à des abus de pouvoir ;

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Formulation de politiques de la communication pouvant s'insérer autant que possible dans les plans de développement nationaux et conformes à l'identité culturelle des peuples considérés ;

(ii) Mise en place d'équipements appropriés et production d'équipements endogènes ;

(iii) Formation et perfectionnement de tous les personnels de la communication ;

(iv) Production endogène et diffusion d'imprimés, de programmes et de messages ;

(v) Action en faveur du livre et de la lecture ;

(vi) Action en faveur du cinéma, de la photographie et de l'audio-visuel ;

(vii) Éducation des usagers ;

7. *Recommande* au Directeur général de veiller, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, à ce que les activités prévues dans le cadre de ce grand programme :

(a) Mettent l'accent sur la nécessité de solutions variées aux problèmes de la communication, en préservant le pluralisme, pour tenir compte des besoins et des valeurs de chaque peuple ;

(b) Encouragent la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et renforcent la capacité de ceux qui travaillent dans les médias de contribuer pleinement à un accroissement de la compréhension mutuelle internationale ;

(c) Contribuent réellement à l'élimination des déséquilibres dans les capacités, les infrastructures et les compétences techniques des nations en matière de communication, en particulier par une formation appropriée, tout en tenant compte du droit inaliénable des nations de déterminer leurs propres priorités dans le cadre d'un programme global de développement ;

(d) Comportent notamment des recherches et des études dans les domaines ayant les rapports les plus directs avec les questions mentionnées aux alinéas (a), (b) et (c) ci-dessus ;

(e) Continuent à être mises en œuvre en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

V. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION

Analyse des problèmes

Depuis plusieurs décennies, le rythme accéléré du changement dans les sociétés, la rapidité des progrès du savoir et l'extension de ses applications, ainsi que la transformation profonde des moyens et techniques de la communication, imposent une évolution plus dynamique et une capacité d'innovation accrue des systèmes d'éducation. Il est devenu évident que l'éducation a pour tâche non seulement de refléter le changement, mais d'y contribuer activement, en y préparant les enfants et les adultes. Les groupes de plus en plus nombreux et divers qui ont accès à l'éducation attendent qu'elle leur permette de maîtriser l'évolution de la société au lieu de la subir passivement. Dans cette perspective, il paraît essentiel de surmonter certaines tendances à l'immobilisme et aux résistances à l'innovation. Les possibilités offertes par les technologies nouvelles, par les moyens d'information de masse et par les différentes formes d'éducation extrascolaires ne sont pas pleinement utilisées. L'enseignement revêt parfois un caractère aliénant, refoulant toute spontanéité et tout développement de l'imagination et de l'esprit critique. Aussi apparaît-il nécessaire d'aborder les problèmes que posent la définition des politiques de l'éducation et leur mise en oeuvre par la planification, l'administration et la gestion de l'éducation, ainsi que l'élaboration des contenus et des programmes d'études, le renouvellement des méthodes et des techniques d'éducation et la formation des divers personnels. Les acquis des sciences de l'éducation fournissent un apport précieux à la solution de ces problèmes. 4001

Le rôle accru de l'éducation au sein de la société et la complexité des problèmes éducatifs ont entraîné des efforts plus systématiques pour élaborer et pour expliciter les politiques d'éducation. Les réformes et les mesures ponctuelles ou limitées à un seul degré, à un seul type d'éducation, à l'enseignement d'une seule discipline ou à un aspect du développement de l'éducation, cèdent dans certains cas la place à des politiques d'ensemble. Celles-ci prennent la forme de textes législatifs ou de dispositions constitutionnelles, ou au moins de programmes nationaux. De telles politiques constituent souvent un facteur de cohérence pour l'ensemble du système éducatif. La définition des politiques de l'éducation appelle une réflexion globale à laquelle il paraît souhaitable que puissent participer tous ceux qu'elle concerne : les milieux universitaires, les enseignants et les parents, mais aussi, de manière plus générale, les représentants des divers groupes ou collectivités dont l'activité, dans différents secteurs de la vie économique et sociale, est en rapport, à divers degrés, avec l'évolution de l'éducation. 4002

La planification de l'éducation, qui est l'instrument privilégié de mise en oeuvre des politiques de l'éducation, s'est d'abord limitée, dans de nombreux cas, à des projections d'effectifs scolaires déduits des prévisions des besoins de main-d'oeuvre, à la détermination d'objectifs quantitatifs, à l'estimation de coûts et à l'établissement de priorités. Son domaine s'est progressivement élargi pour englober des aspects de caractère plus qualitatif. La planification appelle désormais la coopération des économistes, des administrateurs, des sociologues, des enseignants et des spécialistes des sciences de l'éducation. Ces dernières, en effet, peuvent utilement aider à traiter les nombreux aspects qualitatifs qui, de plus en plus, sont pris en considération dans les plans de développement de l'éducation, ou à identifier divers problèmes donnant lieu à des études et des recherches. Il leur faut aussi tenir compte des progrès réalisés dans certains domaines connexes ; c'est ainsi que l'utilisation de la technologie moderne de l'éducation a des incidences sur les plans de développement de l'éducation ; des études apparaissent notamment utiles pour comparer les coûts de certains types d'enseignement faisant largement appel aux technologies modernes d'éducation et ceux d'enseignements n'utilisant ces technologies que de façon très limitée. La planification de l'éducation elle-même devient de plus en plus un domaine de recherche. 4003

La planification se situe à la fois en amont et en aval des décisions des responsables de l'éducation. Ses tâches comprennent la détermination, à chaque niveau, des effectifs des élèves et du personnel, et des besoins en locaux, en équipements, en matériels éducatifs et en fournitures, avec des estimations financières ; l'établissement de la carte scolaire ; la recherche d'un équilibre et d'une articulation entre les différents niveaux, types et formes d'éducation ; et la détermination des allocations de ressources correspondantes, compte tenu des priorités et des orientations des politiques, des exigences du développement, et de la demande sociale ; enfin l'examen des incidences des réformes et des innovations d'ordre qualitatif portant sur les différents aspects et les différents éléments du système d'éducation et l'élaboration de mesures pour leur mise en oeuvre. Dans l'accomplissement de ces tâches, il apparaît important d'assurer une 4004

concertation et une coopération étroite entre les responsables des politiques de l'éducation, les planificateurs, et les pédagogues et, à cet effet, de définir leurs rôles avec plus de précision.

4005 Le succès des plans de développement de l'éducation dépend dans une large mesure de l'efficacité de la gestion, qui est indispensable à une utilisation optimale des ressources disponibles et au fonctionnement rationnel du système d'éducation. Le renforcement des services chargés de la gestion de l'éducation apparaît donc comme une nécessité, ainsi que l'introduction des nouvelles méthodes de gestion et l'utilisation de l'informatique, appelées l'une et l'autre à recevoir une attention croissante dans la formation des administrateurs de l'éducation. Le progrès de l'éducation, en tant que domaine majeur de l'activité sociale, financé en très grande partie par les fonds publics dont le rythme d'accroissement a tendu à se ralentir au cours des dernières années, dépend de plus en plus et dans une très large mesure de la qualité de la gestion. Ici encore, elle ne saurait être assurée sans de nombreuses études sur ses divers aspects et un échange d'information sur les méthodes employées.

4006 En même temps que les politiques de l'éducation semblent appelées à s'inscrire toujours davantage dans une vision élargie et prospective de la société, les choix qu'exigent leur élaboration et leur mise en oeuvre se font de plus en plus souvent à la lumière des acquis des sciences de l'éducation et des sciences sociales et humaines connexes : psychologie, sociologie, linguistique et sociolinguistique, économie de l'éducation ; et d'autres sciences qui peuvent apporter des indications importantes sur divers aspects du processus éducatif : physiologie, biologie, diététique, ergonomie, sciences de l'information et de la communication, par exemple. Les diverses catégories de personnels de l'éducation peuvent trouver des auxiliaires précieux dans les moyens de communication, l'informatique, et l'ensemble des moyens audiovisuels qui étendent les possibilités de l'action éducative, leur apportent des instruments nouveaux, les aident à rénover leurs méthodes et à évaluer leur action. Le développement des sciences de l'éducation et surtout leur application à l'acte éducatif, et la prise en considération de leurs données dans la planification et la gestion fournissent donc des éléments à une démarche fondée sur des connaissances scientifiques plus que jamais nécessaires.

4007 Une large diffusion des études et des résultats des recherches effectuées dans les sciences de l'éducation et dans les disciplines connexes, ainsi que des expériences et des innovations, que l'Unesco contribue notamment à promouvoir dans le cadre des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement, présente donc une extrême importance tant pour les enseignants, les spécialistes de l'élaboration des programmes, les chercheurs, que pour les responsables des politiques, de la planification et de la gestion de l'éducation et les autres catégories de personnel qui se consacrent au développement de l'éducation. Aussi est-il maintenant communément admis qu'un système d'éducation doit pouvoir disposer de services d'information et de documentation qui constituent l'infrastructure nationale nécessaire pour faciliter la prise de décisions et alimenter la réflexion dans chaque pays, et pour rendre possible le développement d'un large échange d'expériences et d'information dans le domaine de l'éducation à l'échelle internationale.

4008 Les divers buts assignés à l'éducation, dans sa double fonction d'assurer la continuité et d'ouvrir au changement, se traduisent, sur le plan des contenus de l'enseignement, par des exigences multiples et parfois hétérogènes et posent de délicats problèmes de priorité, de sélection, d'organisation et d'équilibrage des contenus. En effet, dispenser une éducation qui soit tout à la fois adaptée au milieu naturel et humain, à la psychologie de l'enfant ou de l'adulte, à l'état du savoir et aux besoins de la société, est une tâche des plus ardues. Longtemps recherchée par les pédagogues, la pertinence des contenus de l'éducation n'a sans doute jamais été assurée de façon parfaite, mais elle apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais et appelle d'indispensables innovations. Avec les progrès du savoir et l'accélération des transformations sociales, un décalage de plus en plus notable s'observe souvent entre l'état des connaissances et les valeurs, d'une part, et, d'autre part, les contenus des programmes dont une mise à jour fréquente devient nécessaire pour que l'éducation ne soit pas entachée d'irréalité, et n'encoure pas le risque de la désaffection ou de l'indifférence des élèves. L'émergence de nouveaux domaines de connaissances et d'activités et l'importance vitale pour le progrès des sociétés de trouver des solutions aux grands problèmes mondiaux ont souvent pour effet d'entraîner l'adjonction de nouveaux contenus aux matières inscrites dans les programmes. Il apparaît ainsi nécessaire d'inclure dans les programmes les connaissances indispensables à la compréhension de problèmes tels que ceux de la paix et du désarmement, des droits de l'homme et des droits des peuples, de l'environnement et de la maîtrise de la science et de la technologie. L'éducation doit en même temps dispenser les connaissances qui permettent de comprendre et de résoudre les problèmes du monde contemporain et transmettre, comme base du renouvellement et de l'élargissement du savoir, l'expérience accumulée par les siècles passés. Cependant la rénovation des contenus de l'éducation ne devrait pas conduire à surcharger toujours davantage les programmes. Des critères doivent être définis pour le choix des éléments qui paraissent essentiels. On pourrait penser par exemple aux connaissances d'un caractère si universel qu'elles s'imposent dans toutes les aires culturelles. Il en est ainsi des eléments fondamentaux de la science et de la technique. La maîtrise de la langue, véhicule normal de la pensée est le préalable à l'acquisition de toute connaissance de base. Mais l'enseignement ne peut être séparé du milieu ; il est donc important de veiller à ce que l'éducation assure la transmission et le développement des valeurs autochtones, tout en étant un instrument d'ouverture aux autres cultures.

En même temps, loin de se borner à transmettre des contenus cognitifs, l'éducation a aussi pour tâche la préparation à la vie dans un univers en changement et à l'insertion dans le monde du travail ; elle doit stimuler la créativité et l'initiative, ainsi que développer l'esprit critique indispensable, en particulier pour trier et interpréter les messages diffusés par les moyens de communication. Il semble même que les immenses potentialités que font entrevoir les progrès de l'informatique donnent une importance nouvelle à la créativité irremplaçable de l'intelligence comme moyen d'en humaniser les utilisations. 4009

La méthodologie que l'Unesco s'est employée à promouvoir au cours des dernières années pour l'élaboration des programmes a ainsi revêtu une grande importance : elle s'appuie sur de nombreuses recherches et fait appel au concours de diverses sciences de l'éducation. Elle nécessite un approfondissement de la théorie de l'apprentissage : tant il est vrai que les programmes d'études, dont l'efficacité dépend largement de l'attention donnée aux caractéristiques psychologiques, sociales et culturelles de tous les groupes d'élèves et d'étudiants, de leurs motivations, et de leurs besoins, sont difficilement séparables des méthodes et des modalités de la communication par lesquelles le savoir leur est transmis. 4010

Le volume croissant des recherches consacrées aux méthodes d'éducation dans un passé récent traduit leur importance dans le processus d'éducation. Ceci est particulièrement vrai à un moment où s'accroissent la richesse et la complexité des contenus de l'éducation, et où se modifient les conditions et les données mêmes de transmission du savoir, notamment en raison de la pratique de plus en plus fréquente de l'autodidaxie, des progrès de la théorie de la communication, et des possibilités qu'ouvre l'utilisation dans l'éducation des moyens de communication et des technologies nouvelles d'information et de communication. D'ores et déjà, la radio et la télévision donnent accès à une masse considérable d'informations, et elles offrent aux éducateurs un potentiel énorme de ressources. Elles exercent sur l'intelligence, l'affectivité et la personnalité morale une influence considérable, mais qui n'est pas toujours en harmonie avec les objectifs poursuivis par l'éducation. Demain, la multiplication des ordinateurs, l'utilisation accrue de la télévision par câble, de la télématique, des satellites de communication donneront une acuité bien plus grande aux problèmes qui se posent déjà : ceux de la valeur de l'apport de ces technologies au processus éducatif, de leur maîtrise à des fins pédagogiques, du rôle de l'éducateur face à ces instruments mis à sa disposition par la science, et dont il lui faut d'ores et déjà assimiler l'utilisation, apprenant ainsi à pénétrer dans un univers nouveau, et les incorporer dans une pédagogie, voire élaborer une pédagogie nouvelle tenant compte des enseignements que comportent leurs incidences sur le processus éducatif. La préparation des enseignants à cette responsabilité nouvelle constitue un des éléments de la formation continue qui s'ajoute désormais à toute formation initiale pour les mettre en mesure de s'acquitter de tâches toujours plus complexes et plus nombreuses. 4011

Faire de l'éducation un processus continu et cohérent gardant ses caractéristiques spécifiques tout en se rénovant au rythme de l'évolution de l'environnement social et des progrès du savoir : tel est le défi auquel font face tous ceux qui, à des titres divers, en assument la responsabilité, la dispensent, ou, comme l'Unesco, contribuent à en promouvoir le développement. 4012

Stratégie d'action

Les idées directrices consistent ici à promouvoir la conception et la mise en oeuvre de politiques de l'éducation qui tiennent compte des diverses fonctions de l'éducation dans la société et des contraintes de toutes sortes qui pèsent sur les systèmes éducatifs ; à renforcer la capacité des Etats membres à faire face aux problèmes d'expansion et de transformation de leur système éducatif, et notamment leur capacité d'innovation et de créativité ; et à développer l'échange de l'information et d'expériences dans ce domaine. On notera que le choix même de ce grand programme constitue un élément essentiel de la stratégie d'action adoptée dans le présent plan à moyen terme puisqu'il vise, comme l'indique la problématique générale (par. 192) à assurer "le développement des capacités d'utiliser les savoirs et le développement de ces savoirs eux-mêmes", c'est-à-dire à promouvoir, grâce aux politiques d'éducation, l'innovation et la créativité dans les Etats membres. 4013

Il appartient aux Etats membres eux-mêmes de concevoir et de mettre en oeuvre leurs politiques d'éducation. Ce grand programme vise à stimuler leurs efforts dans ce sens, notamment par l'intensification de la coopération internationale. Ainsi, grâce aux conférences ministérielles, aux réunions spécialisées, et à des services consultatifs, les pays pourront être aidés à mieux formuler leurs politiques, préparer leurs plans, administrer et gérer leurs systèmes éducatifs. 4014

L'Organisation visera à promouvoir les approches qui situent la problématique de l'éducation dans une perspective historique, tenant compte à la fois de la nécessité d'assurer la continuité culturelle et historique des sociétés concernées et des effets des mutations scientifiques et techniques, sociales et culturelles que vit actuellement la communauté internationale. 4015

4016 Ce grand programme comprendra quatre programmes :

- le premier - Politiques, planification et administration de l'éducation - rassemblera des actions propres à promouvoir la conception, la formulation et la mise en oeuvre de politiques d'éducation qui s'inspirent des objectifs globaux de développement national et des exigences permanentes de l'éducation, notamment celles d'assurer le développement harmonieux de l'enfant et de l'adulte. Il portera sur le renforcement des capacités nationales en matière de planification de l'éducation et sur la modernisation et l'amélioration de la gestion et de l'administration de l'éducation. Il visera à assurer la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières pour le développement de l'éducation.

- le deuxième programme - Les sciences de l'éducation et leur application à la rénovation du processus éducatif - visera à accroître le rôle des sciences de l'éducation et des innovations dans l'amélioration de l'éducation sous tous ses aspects. Une importance particulière sera donnée à la rénovation des contenus et des méthodes.

- le troisième programme - Formation des personnels de l'éducation - aura pour objet de stimuler la mise en place d'une formation initiale et continue des enseignants et des autres catégories de personnels de l'éducation qui les prépare à assumer leurs divers rôles et à utiliser les technologies modernes d'éducation.

- le quatrième programme - Moyens et infrastructures - Systèmes d'information, espaces éducatifs et industries pédagogiques - réunira l'ensemble des activités tendant à améliorer les conditions matérielles de fonctionnement des systèmes éducatifs, en ce qui concerne la conception et la réalisation d'espaces éducatifs, la production de matériels scolaires, la création d'industries pédagogiques et le développement de l'information sur l'éducation.

Programme IV.1 - CONTRIBUTION À LA FORMULATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES NATIONALES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, DE GESTION, D'ADMINISTRATION ET D'ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION

4017 Les politiques d'éducation définissent les buts, les objectifs et les principales orientations du développement de l'éducation, les principes sur lesquels ce développement repose, le choix des voies et moyens pour atteindre ces objectifs.

4018 Les politiques d'éducation ont parmi leurs tâches de prendre en considération, d'intégrer et de traduire en objectifs éducatifs les nécessités d'une formation appropriée de la personnalité des élèves et les évolutions, les aspirations et les exigences sociales, économiques et culturelles qui se font jour dans la société tout entière, tout en se conformant à la dynamique interne du processus éducatif proprement dit. C'est dans le cadre des politiques de l'éducation que sont définies, notamment, les voies à suivre en vue de la démocratisation de l'éducation et les objectifs qui guident sa rénovation. Leur mise en oeuvre doit tenir compte de données concrètes telles que les possibilités de financement ou les perspectives de l'emploi.

4019 La définition, la formulation et la mise en oeuvre de ces politiques d'éducation requièrent généralement la référence à un horizon temporel lointain, qui dépasse fréquemment la période des plans nationaux de développement dont elles doivent tenir compte, dans la mesure où elles ne peuvent être conçues qu'en relation étroite avec la politique globale de développement socio-économique et culturel. Or, c'est dans le cadre du plan ou du programme national de développement, ou en relation étroite avec ce dernier, que peuvent être fixés des objectifs et un calendrier qui lient l'évolution de l'éducation au développement d'ensemble d'un pays. C'est aussi dans ce même cadre que peut être élaboré un ensemble de mesures financières, administratives et éducatives tendant à atteindre ces objectifs. Un double problème d'articulation se pose donc entre politique d'éducation et planification de l'éducation, d'une part, entre planification de l'éducation et planification du développement, d'autre part. Il paraît également souhaitable que dans la planification de l'éducation il soit tenu compte des politiques de la science, de la culture et de la communication.

4020 La planification du développement de l'éducation en liaison avec celle du développement économique correspond à une nécessité largement reconnue, et l'Unesco lui a consacré de nombreuses activités, notamment l'ensemble de celles de l'IIPE et des unités de planification des Bureaux régionaux de l'éducation. La tâche des années à venir consistera à développer et à améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques éducatives ainsi que la planification de l'éducation, son administration et sa gestion, conformément à une définition plus précise de leurs rôles et de leurs apports respectifs, en vue d'une cohérence et d'une efficacité accrues des systèmes éducatifs, comme de leur aptitude à réaliser des réformes correspondant aux objectifs majeurs de l'éducation et aux grandes tendances de l'évolution de la société.

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objectif de promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'une amélioration de la planification, de l'administration et de la gestion de l'éducation. A cette fin, l'Unesco s'attachera (i) à favoriser la réflexion et le progrès des idées dans ces domaines ; et à (ii) renforcer la capacité des Etats membres à formuler et à mettre en oeuvre des politiques, des plans et des programmes d'éducation, par des activités qui revêtiront un caractère de spécificité pour mieux refléter les besoins des régions et des sous-régions. 4021

L'Organisation s'efforcera de : 4022

- rendre accessible la vaste expérience internationale relative à l'élaboration des politiques et à la prise de décision dans le domaine de l'éducation et à la planification, l'administration et la gestion de l'éducation ;

- fournir un appui technique aux efforts des Etats membres tendant à mieux utiliser les ressources affectées au développement de l'éducation ;

- développer les activités de formation de planificateurs, administrateurs et autres responsables de l'éducation ;

- favoriser l'intensification de la coopération aux niveaux sous-régional, régional et international par la promotion des échanges et de la coopération technique notamment entre pays en développement, la coordination de son action avec celle d'autres organisations internationales.

- favoriser la coopération avec les Etats membres en vue de l'identification et de la préparation des projets pour un financement extérieur, et de la mobilisation de ressources financières extérieures pour le développement de l'éducation.

Sous-programmes

Ce programme comprend trois sous-programmes : 4023

- Le premier - Promotion des politiques de l'éducation - aura pour but de favoriser la concertation et les échanges d'expériences et d'idées novatrices en matière de politiques d'éducation, notamment par des conférences intergouvernementales, internationales ou régionales, en vue de promouvoir une meilleure connaissance de l'expérience accumulée en matière de politiques de l'éducation, et d'apporter aux Etats membres le concours de l'Organisation en vue d'identifier et d'analyser les éléments techniques nécessaires pour l'élaboration des politiques d'éducation.

- Le deuxième sous-programme - Amélioration de la planification, de l'administration, et de la gestion de l'éducation - aura pour objectif d'aider les Etats membres à renforcer leur capacité nationale en matière de planification, d'administration et de gestion de l'éducation notamment par l'organisation de séminaires, de cours et d'ateliers de formation, et par la mise à leur disposition de services consultatifs ; il visera également à assurer une meilleure connaissance des problèmes de planification et de gestion de l'éducation grâce à des études et des recherches, et à intensifier les échanges et la diffusion de l'information.

- Le troisième sous-programme - Ressources pour l'éducation - aura pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des problèmes concernant la mobilisation et l'utilisation optimale des ressources, ainsi que des expériences menées dans ce domaine, par l'intensification des échanges d'information et par des études, notamment sur les coûts et sur le financement de certaines dépenses récurrentes, la mobilisation des ressources en nature, et l'utilisation optimale des ressources. L'Organisation intensifiera sa coopération avec les Etats membres en vue de l'identification et de la préparation des projets pour un financement extérieur, et de la mobilisation de ressources financières extérieures pour le développement de l'éducation.

Programme IV.2 - LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET LEUR APPLICATION À LA RÉNOVATION DU PROCESSUS ÉDUCATIF

Au cours des dernières années, l'effort de développement des sciences de l'éducation s'est caractérisé à la fois par l'augmentation du volume des recherches et l'élargissement de leur champ. Débordant largement le domaine de la pédagogie et de la didactique, les sciences de l'éducation se sont enrichies d'apports d'autres disciplines. Néanmoins, les recherches dans le domaine de l'éducation ne semblent pas bénéficier de ressources humaines et financières en rapport avec l'importance de l'éducation, la complexité croissante des problèmes que pose son développement, et les sommes considérables que celui-ci requiert. L'intensification de la recherche dans les sciences de l'éducation et les disciplines connexes apparaît donc comme une nécessité, car elle constitue un facteur de rationalisation et donc d'efficacité des systèmes d'éducation et de l'acte éducatif. Aussi est-il souhaitable que les recherches portent sur tous les aspects qui intéressent le développement de l'éducation tels que les mécanismes de formulation des objectifs de 4024

établissements scolaires, et à celle des personnels qui en assurent l'encadrement : inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs d'écoles normales et autres formateurs de formateurs, directeurs d'établissements, ainsi qu'à la formation de toutes les catégories de personnels nécessaires pour le fonctionnement efficace d'un système moderne d'éducation. Le recours de plus en plus fréquent à des catégories de spécialistes autres que des enseignants pour participer à l'acte éducatif a aussi mis en lumière la nécessité de leur assurer une certaine formation pédagogique. Le développement de l'éducation extrascolaire nécessite un double effort de préparation des maîtres qui peuvent utilement y participer, et de formation des éducateurs des adultes et des personnels chargés de l'alphabétisation. Enfin, il est maintenant largement admis que l'enseignement supérieur gagnerait souvent en efficacité si ceux qui le dispensent joignaient à un haut niveau de savoir une formation pédagogique qui leur manque souvent, et si une pédagogie de l'enseignement supérieur était élaborée.

4035 Cet ensemble d'actions de formation ne saurait être entrepris en ordre dispersé. D'ailleurs, la plupart des Etats membres ont un souci croissant d'insérer les innovations ponctuelles dans un dessein global ; en identifiant la totalité des besoins de formation pour les diverses catégories de personnel de l'éducation ; en articulant la formation initiale et la formation continue ; en rapprochant les formations des maîtres des différents types d'enseignement, notamment de l'enseignement général et de l'enseignement technique ; et en harmonisant la formation des personnels de l'éducation scolaire et extrascolaire. Ainsi s'est progressivement dégagée la notion de politiques intégrées de formation de personnel de l'éducation, que l'Organisation s'emploiera à promouvoir au cours des années à venir. L'action à poursuivre dans ce sens est étroitement liée aux efforts entrepris par les Etats membres pour améliorer la condition des enseignants et, dans certains cas, celles d'autres catégories de personnel de l'éducation.

Objectifs et principes d'action

4036 Ce programme visera à harmoniser les différentes actions de formation correspondant aux diverses catégories de personnel de l'éducation dans le cadre de politiques intégrées de formation, articulées elles-mêmes avec les politiques et les réformes d'ensemble des systèmes d'éducation.

4037 Pour atteindre cet objectif, l'Organisation, dans sa coopération avec les Etats membres, aura recours aux formes d'action suivantes : observation et description du réel par des études de cas, réflexion sous forme d'études théoriques ou d'études comparatives ; et stimulation intellectuelle basée sur l'échange d'informations et d'expériences, notamment par des réunions et des séminaires, l'ensemble de ces activités étant destiné à préparer des actions de formation. En outre, la participation des spécialistes des Etats membres à ces études, recherches, et réflexions sera elle-même conçue comme un élément de leur formation. Cette démarche permettra de maintenir une interrelation constante entre les activités conceptuelles et les activités de mise en oeuvre : les réflexions et les recherches, s'inspirant de l'expérience acquise notamment dans le soutien de l'action opérationnelle, seront utilisées à leur tour en vue d'un tel soutien.

Sous-programmes

4038 Ce programme comprend deux sous-programmes :

- Le premier - Politiques et plans intégrés de formation et condition des personnels de l'éducation - aura pour objectif de coopérer avec les Etats membres en vue d'identifier les besoins de formation des diverses catégories de personnels de l'éducation et d'harmoniser l'ensemble des actions de formation des personnels de l'éducation, notamment par des études comparatives des politiques de formation, l'organisation de séminaires internationaux et l'octroi de bourses de voyage. L'Organisation poursuivra également son action visant à généraliser l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

- Le second sous-programme - Amélioration de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation - visera à encourager les innovations propres à améliorer la formation initiale et continue, tant par l'élévation du degré de qualification que par le recyclage des diverses catégories de personnels de l'éducation à tous les niveaux. Ces activités mettront l'accent sur la détermination des éléments de formation initiale propres à fournir la base d'une formation ou d'une autoformation ultérieure ; sur l'organisation de l'alternance de la formation et de l'exercice de la profession ; et sur les méthodes de formation destinées aux maîtres appelés à enseigner dans des classes très nombreuses, dans des classes multiculturelles ou dans des écoles à classe unique.

Programme IV.4 - MOYENS ET INFRASTRUCTURES - SYSTÈMES D'INFORMATION, ESPACES ÉDUCATIFS ET INDUSTRIES PÉDAGOGIQUES

4039 Systèmes d'information, espaces éducatifs, matériels et équipements sont considérés ici comme des éléments d'un ensemble en interaction constante et définis les uns par rapport aux autres en vue de la réalisation des objectifs de l'éducation. Ils fournissent les éléments d'information et le support matériel et logistique nécessaires pour la mise en oeuvre de l'action éducative conformément à ses orientations et à l'objectif d'accroissement et de généralisation de son impact.

Sous-programmes

Ce programme comprend trois sous-programmes : 4030

- Le premier - Promotion des études et des recherches et innovations dans les sciences de l'éducation et des innovations éducatives - visera à intensifier les activités de recherche dans les sciences de l'éducation et sur les différents aspects du développement des systèmes éducatifs et à renforcer la capacité de recherches et d'innovation des Etats membres. L'Unesco, en utilisant les ressources du Bureau international de l'éducation, de l'Institut international de planification de l'éducation, de l'Institut de l'Unesco pour l'éducation (Hambourg), des Bureaux régionaux, des réseaux coopératifs régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative pour le développement, et des Centres régionaux pour l'enseignement supérieur et en collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales et les groupes de spécialistes compétents dans ce domaine, ainsi qu'avec les universités, les facultés des sciences de l'éducation, les institutions nationales de recherches, identifiera les principaux thèmes sur lesquels des recherches apparaissent nécessaires dans le domaine de l'éducation. Elle apportera son concours à l'établissement d'inventaires des principales recherches effectuées et à la mise en oeuvre de projets de recherche répondant aux besoins spécifiques des Etats membres.

- Le second sous-programme visera à la fois (i) à contribuer à l'Amélioration des contenus de l'éducation en particulier en vue de l'élaboration d'un tronc commun de connaissances de base nécessaires à tous les membres d'une société donnée ; (ii) à promouvoir l'amélioration de la méthodologie de l'élaboration des programmes d'études en s'attachant en particulier aux équilibres à réaliser entre les différents contenus, et à leur intégration ainsi qu'à leur répartition entre les différents niveaux et formes d'éducation ; (iii) à renforcer la capacité nationale en matière d'élaboration des programmes ; (iv) à contribuer à l'amélioration de l'enseignement de certaines disciplines, notamment l'histoire, la géographie, les langues nationales et les langues étrangères ; (v) à promouvoir dans les programmes et les contenus de l'éducation des domaines interdisciplinaires tels que l'éducation pour la compréhension internationale, l'éducation relative à l'environnement, et l'éducation visant à favoriser l'égalité, ainsi que l'éducation en matière de population et l'éducation en matière de nutrition ; (vi) à contribuer à la solution des problèmes liés à l'usage des drogues licites et illicites par une éducation préventive intégrée au processus éducatif.

- Le troisième sous-programme - Amélioration des méthodes d'éducation - visera à enrichir les connaissances et à diffuser les expériences concernant l'amélioration des méthodes d'éducation. Il contribuera à renforcer la capacité nationale des Etats membres en matière de conception, de développement et d'évaluation des méthodes de l'éducation et à promouvoir la coopération régionale et internationale dans ce domaine. Une place particulière sera faite à l'adaptation des nouvelles technologies de communication et de l'informatique à l'éducation, et à la formation des compétences nécessaires pour leur utilisation, à l'évaluation de leur impact et de leurs potentialités.

Programme IV.3 - POLITIQUE ET MÉTHODES DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

La complexité croissante de systèmes d'éducation, qui font appel à des techniques de planification et de gestion élaborées, et utilisent des technologies modernes, n'a nullement réduit le rôle du maître dans le processus éducatif. Bien au contraire, c'est sur lui, et sur les autres personnels chargés d'en assurer le fonctionnement que reposent, en dernier ressort, la qualité et l'efficacité de ces systèmes. 4031

Dans de nombreux pays, et tout particulièrement ceux des régions en développement, la formation de ces personnels pose un problème de caractère quantitatif, et continuera à exiger des efforts considérables au cours des années à venir de la part des gouvernements intéressés, et de la communauté internationale. En outre, la qualité de la formation des enseignants revêt aujourd'hui une importance primordiale parce qu'à leurs tâches traditionnelles s'ajoutent des rôles nouveaux dans la société, et qu'il leur faut assimiler des savoirs plus étendus, maîtriser les techniques modernes d'enseignement et de communication, et participer davantage à la recherche sur l'éducation ainsi qu'à l'élaboration comme à la mise en oeuvre des réformes. Il est désormais admis que la formation des personnels de l'éducation doit être conçue et assurée conformément aux caractéristiques d'une éducation en voie de généralisation et répondant aux besoins multiples de la société. C'est dire qu'elle constitue un élément majeur de toute réforme de l'éducation et une condition essentielle de son succès. 4032

A la nécessité d'élever le niveau de qualification des maîtres, là où leur formation initiale a été insuffisante, s'ajoute, partout dans le monde, celle d'un recyclage périodique pour mettre à jour leurs connaissances, les initier à de nouvelles techniques, leur permettre de mettre à profit les données des sciences de l'éducation. 4033

Le problème de la formation a acquis une dimension nouvelle lorsque les responsables de l'éducation ont reconnu que la même attention devait être accordée à celle des enseignants des 4034

établissements scolaires, et à celle des personnels qui en assurent l'encadrement : inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs d'écoles normales et autres formateurs de formateurs, directeurs d'établissements, ainsi qu'à la formation de toutes les catégories de personnels nécessaires pour le fonctionnement efficace d'un système moderne d'éducation. Le recours de plus en plus fréquent à des catégories de spécialistes autres que des enseignants pour participer à l'acte éducatif a aussi mis en lumière la nécessité de leur assurer une certaine formation pédagogique. Le développement de l'éducation extrascolaire nécessite un double effort de préparation des maîtres qui peuvent utilement y participer, et de formation des éducateurs des adultes et des personnels chargés de l'alphabétisation. Enfin, il est maintenant largement admis que l'enseignement supérieur gagnerait souvent en efficacité si ceux qui le dispensent joignaient à un haut niveau de savoir une formation pédagogique qui leur manque souvent, et si une pédagogie de l'enseignement supérieur était élaborée.

4035 Cet ensemble d'actions de formation ne saurait être entrepris en ordre dispersé. D'ailleurs, la plupart des Etats membres ont un souci croissant d'insérer les innovations ponctuelles dans un dessein global ; en identifiant la totalité des besoins de formation pour les diverses catégories de personnel de l'éducation ; en articulant la formation initiale et la formation continue ; en rapprochant les formations des maîtres des différents types d'enseignement, notamment de l'enseignement général et de l'enseignement technique ; et en harmonisant la formation des personnels de l'éducation scolaire et extrascolaire. Ainsi s'est progressivement dégagée la notion de politiques intégrées de formation de personnel de l'éducation, que l'Organisation s'emploiera à promouvoir au cours des années à venir. L'action à poursuivre dans ce sens est étroitement liée aux efforts entrepris par les Etats membres pour améliorer la condition des enseignants et, dans certains cas, celles d'autres catégories de personnel de l'éducation.

Objectifs et principes d'action

4036 Ce programme visera à harmoniser les différentes actions de formation correspondant aux diverses catégories de personnel de l'éducation dans le cadre de politiques intégrées de formation, articulées elles-mêmes avec les politiques et les réformes d'ensemble des systèmes d'éducation.

4037 Pour atteindre cet objectif, l'Organisation, dans sa coopération avec les Etats membres, aura recours aux formes d'action suivantes : observation et description du réel par des études de cas, réflexion sous forme d'études théoriques ou d'études comparatives ; et stimulation intellectuelle basée sur l'échange d'informations et d'expériences, notamment par des réunions et des séminaires, l'ensemble de ces activités étant destiné à préparer des actions de formation. En outre, la participation des spécialistes des Etats membres à ces études, recherches, et réflexions sera elle-même conçue comme un élément de leur formation. Cette démarche permettra de maintenir une interrelation constante entre les activités conceptuelles et les activités de mise en oeuvre : les réflexions et les recherches, s'inspirant de l'expérience acquise notamment dans le soutien de l'action opérationnelle, seront utilisées à leur tour en vue d'un tel soutien.

Sous-programmes

4038 Ce programme comprend deux sous-programmes :

- Le premier - Politiques et plans intégrés de formation et condition des personnels de l'éducation - aura pour objectif de coopérer avec les Etats membres en vue d'identifier les besoins de formation des diverses catégories de personnels de l'éducation et d'harmoniser l'ensemble des actions de formation des personnels de l'éducation, notamment par des études comparatives des politiques de formation, l'organisation de séminaires internationaux et l'octroi de bourses de voyage. L'Organisation poursuivra également son action visant à généraliser l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

- Le second sous-programme - Amélioration de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation - visera à encourager les innovations propres à améliorer la formation initiale et continue, tant par l'élévation du degré de qualification que par le recyclage des diverses catégories de personnels de l'éducation à tous les niveaux. Ces activités mettront l'accent sur la détermination des éléments de formation initiale propres à fournir la base d'une formation ou d'une autoformation ultérieure ; sur l'organisation de l'alternance de la formation et de l'exercice de la profession ; et sur les méthodes de formation destinées aux maîtres appelés à enseigner dans des classes très nombreuses, dans des classes multiculturelles ou dans des écoles à classe unique.

Programme IV.4 - MOYENS ET INFRASTRUCTURES - SYSTÈMES D'INFORMATION, ESPACES ÉDUCATIFS ET INDUSTRIES PÉDAGOGIQUES

4039 Systèmes d'information, espaces éducatifs, matériels et équipements sont considérés ici comme des éléments d'un ensemble en interaction constante et définis les uns par rapport aux autres en vue de la réalisation des objectifs de l'éducation. Ils fournissent les éléments d'information et le support matériel et logistique nécessaires pour la mise en oeuvre de l'action éducative conformément à ses orientations et à l'objectif d'accroissement et de généralisation de son impact.

4040 La conception des politiques et l'élaboration des plans, le développement des sciences de l'éducation, la mise en oeuvre de réformes ou de projets d'investissement et d'équipement requièrent un volume croissant d'information qualitative et quantitative sur les systèmes éducatifs : données sur les inscriptions, sur les rendements scolaires, les locaux, les maîtres, les équipements, les coûts et le financement, les programmes et les méthodes, etc. Ce qui pose à la fois un problème de moyens pour la collecte et le traitement de l'information ; d'organisation pour favoriser l'accès des utilisateurs; et de méthodes pour assurer l'adéquation de l'information aux différents besoins exprimés. A cet égard, malgré les progrès enregistrés, de grandes disparités persistent entre les pays ; plusieurs Etats membres ne disposent pas de toutes les infrastructures adéquates pour collecter régulièrement les données statistiques de base nécessaires à la définition et à la mise en oeuvre de leurs politiques d'éducation. D'autre part, au niveau international, l'échange d'information et de documentation sur l'éducation reste modeste alors qu'il est jugé indispensable par les Etats membres, et constitue un aspect essentiel de la coopération internationale que l'Unesco s'efforce de promouvoir.

4041 Ainsi qu'il a été précédemment signalé, la rénovation de l'éducation, de ses programmes, et de ses méthodes appelle une rénovation correspondante des matériels, qui comporte à la fois le recours aux ressources offertes par la technologie moderne et une nouvelle conception des types de matériels déjà utilisés. Les nouvelles techniques sont généralement coûteuses, et le remplacement des matériels didactiques usuels pose un problème financier difficile à résoudre pour de nombreux Etats membres. En effet, l'expansion quantitative et l'amélioration qualitative des systèmes éducatifs ainsi que le développement des activités socioculturelles se sont accompagnés d'un accroissement rapide des besoins en matériels et en équipements didactiques ; et la demande dépasse largement la capacité actuelle de production surtout dans les pays en développement. Les matériels et équipements utilisés, le plus souvent importés, sont à la fois coûteux et mal adaptés aux besoins des systèmes d'éducation et à l'environnement socio-économique. Il est donc essentiel de rechercher les moyens d'aider les pays en développement à réduire le décalage entre les ressources et le potentiel de production dont ils disposent et leurs besoins effectifs en matériels et équipements éducatifs.

4042 En matière de constructions et d'équipements éducatifs, la plupart des pays ont consenti déjà de très grands efforts afin de faire face à l'expansion rapide de leur système d'éducation. Les gouvernements se sont efforcés de mieux rentabiliser ces investissements par une planification plus rationnelle, et de promouvoir des technologies faisant appel à la main-d'oeuvre et aux matériels locaux, afin de limiter leur dépendance des importations en biens et services étrangers. Cependant, les besoins dans ce domaine sont, le plus souvent, encore loin d'être satisfaits. En outre les progrès de la pédagogie et la nécessité d'une pleine utilisation des infrastructures éducatives imposent d'y apporter des modifications afin de tenir compte de l'évolution de la nature et de la forme des activités qui doivent s'y dérouler, et d'offrir un cadre favorable à l'apprentissage et au développement de la personnalité. L'action à poursuivre dans ce domaine se justifie donc tant dans un souci de gestion plus efficace que de progrès pédagogique.

Objectifs et principes d'action

4043 Ce programme a pour objectif d'aider les Etats membres à concevoir et à mettre en place des infrastructures - systèmes d'information, espaces éducatifs et industries pour la production de matériels et de technologies de l'éducation - correspondant quantitativement aux exigences de systèmes éducatifs en expansion, qui soient mieux adaptées à leurs besoins spécifiques, et qui leur permettent, en particulier par une meilleure utilisation des ressources locales, d'opérer une réduction des coûts. Des efforts seront consacrés à l'intensification des échanges d'information afin de promouvoir la coopération internationale notamment entre les pays qui ont à résoudre des problèmes similaires.

Sous-programmes

4044 Ce programme comprend trois sous-programmes :

- Le premier - Développement de l'échange d'information sur l'éducation - visera à renforcer la capacité des Etats membres en matière de collecte des données, y compris des données statistiques, et d'utilisation des méthodes modernes de traitement et de diffusion de l'information. Ce sous-programme visera également à poursuivre la mise en place, dans le cadre des activités du Bureau international d'éducation (BIE), d'un système mondial d'information et le développement des services d'information et de documentation et de ceux des réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement.

- Le deuxième sous-programme - Conception et réalisation d'infrastructures et d'espaces éducatifs - apportera aux Etats membres un concours en vue de la mise en place des services nationaux pour la planification, la conception, et la gestion de constructions et du mobilier éducatif. Les programmes de formation viseront à renforcer les capacités nationales dans ces domaines. Un soutien sera accordé à des projets pilotes pour le développement de prototypes et de technologies utilisant des matériaux locaux et recourant à la main-d'oeuvre locale ; ainsi qu'à des études et recherches portant notamment sur les constructions parasismiques ou capables de résister à d'autres catastrophes naturelles.

- Dans le cadre du troisième sous-programme - Développement des industries pédagogiques - l'Organisation coopérera avec les Etats membres en vue d'accroître, d'ici à 1989, la production de matériels didactiques et d'équipements de manière à répondre à la croissance des systèmes éducatifs. La création ou le renforcement des services nationaux chargés de planifier les besoins en matériels et d'équipements pédagogiques, et d'effectuer des recherches appliquées requise pour leur production seront facilités.

4045 L'Organisation fournira son concours aux Etats membres en vue de la formation du personnel nécessaire à cet effet. Elle encouragera la concertation aux niveaux régional et sous-régional afin de faciliter l'adaptation, l'expérimentation et la généralisation d'équipements et de matériels didactiques, et la mise en oeuvre de programmes de production à grande échelle. En liaison avec les organisations internationales compétentes en matière de normalisation, et de certaines organisations non gouvernementales spécialisées, l'Unesco étudiera la possibilité d'établir des normes propres à assurer une comparabilité accrue entre les éléments de matériels et les systèmes d'équipements. Elle encouragera la coopération internationale en vue de surmonter les obstacles qui entravent la circulation et les échanges de matériels pédagogiques.

RÉSOLUTION 4XC/2/04

4046 **Grand programme IV « Conception et mise en œuvre des politiques de l'éducation »**

La Conférence générale,

Rappelant qu'il résulte de l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 que, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif selon lesquelles l'Organisation « aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir », l'une des principales missions de l'Unesco est de contribuer au renforcement des capacités de produire et d'utiliser les savoirs,

Considérant que cette mission correspond à l'une des vocations fondamentales de l'Unesco, qui est de promouvoir le développement de l'éducation,

Considérant que le rythme accéléré des changements dans les sociétés, la rapidité des progrès du savoir et les transformations profondes des moyens de communication appellent une évolution plus dynamique et une capacité d'innovation accrue des systèmes d'éducation,

Considérant que les tâches complexes qui incombent à l'éducation dans le monde contemporain exigent l'élaboration de politiques de l'éducation à long terme, propres à assurer la cohérence d'objectifs nombreux et divers,

Considérant en outre que ces tâches appellent également l'amélioration et le renforcement des moyens de mise en œuvre de ces politiques et, à cet effet, le développement des sciences de l'éducation ainsi que l'application systématique de leurs acquis,

Estimant qu'en matière d'éducation l'Unesco doit continuer à promouvoir la recherche, à faciliter la coopération intellectuelle et les échanges d'idées et d'informations sur le plan international et à mettre son expérience à la disposition de ses États membres,

Constatant qu'à l'occasion des récentes sessions de la Conférence internationale de l'éducation comme des conférences régionales des ministres de l'éducation organisées par l'Unesco, les États membres ont attaché une grande importance à la coopération régionale et internationale en vue du renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques d'éducation, de planification, administration et gestion de l'éducation, d'amélioration des contenus, méthodes et matériels de l'éducation, et de formation des personnels,

Constatant en outre que, lors de ces conférences, les États membres ont également souligné l'importance du développement des échanges d'informations, de documentation et d'expériences et insisté sur la nécessité de promouvoir la recherche et l'innovation éducative en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'éducation et une efficacité accrue des systèmes éducatifs,

Rappelant la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant adoptée par la Conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant (1966),

Rappelant les dispositions pertinentes de sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme et de la partie I, concernant l'éducation, de l'annexe à cette résolution, ainsi que sa résolution générale 21C/1/01 sur l'éducation,

Rappelant également la Recommandation n° 71 sur le problème d'information à l'échelon national et international que pose l'amélioration des systèmes d'enseignement et la Recommandation n° 72 relative à l'amélioration de l'organisation et de la gestion des systèmes d'éducation afin d'accroître leur efficacité et de généraliser ainsi le droit à l'éducation, adoptées par la Conférence internationale de l'éducation à ses 36e et 37e sessions respectivement,

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'assurer la généralisation de l'éducation et de favoriser la démocratisation de l'éducation de manière qu'elle réponde aux aspirations des différents groupes et aux besoins du progrès des sociétés,

Convaincue de la nécessité de développer les sciences de l'éducation en tant qu'instruments de connaissance des problèmes complexes de l'éducation et comme facteurs d'amélioration et de rénovation des systèmes d'éducation,

Approuve les orientations du grand programme IV « Conception et mise en œuvre des politiques de l'éducation » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités pendant la période 1984-1989 les programmes qui le constituent :

1. *Programme IV.1* « *Contribution à la formulation et à la mise en œuvre des politiques d'éducation et renforcement des compétences nationales en matière de planification, de gestion, d'administration et d'économie de l'éducation* »
   (a) Qui vise à renforcer les compétences nationales en matière de politique, de planification, d'administration et de financement de l'éducation, en favorisant la concertation et l'échange d'expériences dans ces domaines, ainsi qu'en contribuant à assurer la formation des planificateurs de l'éducation,
   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
      (i) Promotion des politiques de l'éducation ;
      (ii) Amélioration de la planification, de l'administration et de la gestion de l'éducation ;
      (iii) Ressources pour l'éducation ;
2. *Programme IV.2* « *Les sciences de l'éducation et leur application à la rénovation du processus éducatif* »
   (a) Qui vise à encourager le développement des recherches dans les diverses sciences de l'éducation, afin de fonder sur des bases solides les efforts d'amélioration et de rénovation de l'éducation et des divers éléments du système éducatif,
   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
      (i) Promotion des études et des recherches et innovations dans les sciences de l'éducation et des innovations éducatives ;
      (ii) Amélioration des contenus de l'éducation ;
      (iii) Amélioration des méthodes d'éducation ;
3. *Programme IV.3* « *Politique et méthodes de formation des personnels de l'éducation* »
   (a) Qui a pour objet d'encourager l'élaboration de politiques intégrées de formation initiale et continue pour les diverses catégories de personnels de l'éducation et de favoriser les innovations dans ce domaine,
   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
      (i) Politiques et plans intégrés de formation et condition des personnels de l'éducation ;
      (ii) Amélioration de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation ;
4. *Programme IV.4* « *Moyens et infrastructures — Systèmes d'information, espaces éducatifs et industries pédagogiques* »
   (a) Qui vise à aider les États membres à concevoir et à mettre en place des infrastructures adaptées à leurs besoins spécifiques et indispensables à la bonne marche d'un système éducatif,
   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
      (i) Développement de l'échange d'information sur l'éducation ;
      (ii) Conception et réalisation d'infrastructures et d'espaces éducatifs ;
      (iii) Développement des industries pédagogiques.

V. ÉDUCATION, FORMATION ET SOCIÉTÉ

Analyse des problèmes

5001 L'éducation a sa spécificité, sa dynamique et ses exigences propres au sein de chaque société. Elle n'est pas indépendante cependant de la société prise dans son ensemble, dont les caractéristiques essentielles et les choix déterminent sa conception, ses objectifs, ses orientations et son fonctionnement. Mais, l'éducation elle-même est loin d'être passive ; elle conditionne dans une large mesure l'évolution et donc l'avenir de la société ; elle contribue à des degrés divers à la solution de ses problèmes. Elle n'assumera pleinement son rôle qu'à condition de ne pas être conçue comme un instrument pour la perpétuation des privilèges des couches sociales les plus favorisées et qu'elle n'ait pas un caractère aliénant, entravant le développement de l'imagination et de la créativité.

5002 L'éducation transmet aux nouvelles générations l'expérience globale des générations précédentes : héritage culturel, sens des valeurs, expérience sociale, économique et politique, savoir scientifique et technologique, mode de vie, etc. Tout au long de l'histoire, à mesure que cette expérience collective s'enrichit, le rôle de l'éducation s'accroît et s'élargit. L'explosion du savoir, l'accélération du progrès scientifique et technologique et de ses applications donnent aujourd'hui à l'éducation une dimension nouvelle, et rendent indispensable la formation préalablement à l'exercice de toute activité humaine. L'éducation constitue la clé de l'accès aux savoirs élaborés dans l'ensemble du monde, comme elle est la condition de la création et de l'utilisation par toute société de nouveaux savoirs. Il n'est plus guère possible de concevoir la continuité, le progrès, ni même l'existence libre de toute société sans une éducation appropriée aux réalités du moment. La complexité des sociétés actuelles, comme l'élargissement de la communauté internationale, donnent à l'éducation un rôle grandissant.

5003 La généralisation de l'éducation, en accroissant les facultés d'adaptation, les capacités d'innovation et en permettant l'épanouissement de chacun, garantit une meilleure exécution des tâches sociales. La productivité du travail est, dans une large mesure, fonction du niveau général d'éducation et de formation de la population active. Aussi l'idée selon laquelle il pourrait y avoir excès d'éducation n'est-elle aucunement fondée : il n'est pas d'exemple de société qui ait souffert d'un tel excès. Plus l'éducation, en effet, s'étend et s'améliore, plus grande est la maîtrise du savoir par la société, comme sa capacité de mettre ce savoir au service de la collectivité et de chacun de ses membres. Une société plus instruite est plus ouverte aux progrès, mieux préparée à répondre aux défis imprévisibles de l'avenir. Ici encore les impératifs de la démocratisation de l'éducation et du développement coïncident, justifiant une volonté politique résolue et un effort financier approprié au rôle de l'éducation.

5004 Un tel effort doit permettre de mener de pair la généralisation de l'éducation et l'amélioration de sa qualité. C'est pour en améliorer la qualité que de nombreux changements ont été introduits dans le processus éducatif et dans l'organisation des systèmes d'éducation au cours des dernières décennies. Ces changements ont porté sur les structures et plus souvent encore sur les contenus de l'éducation, et sur les méthodes utilisées. La recherche de la pertinence de l'éducation aux réalités des sociétés et aux changements qu'elles connaissent prend de plus en plus la forme non pas seulement d'une adaptation statique aux caractéristiques du présent, mais aussi d'une préparation au changement. De nombreuses innovations ont tendu à ajouter des compléments aux contenus enseignés ou à les renouveler pour tenir compte des besoins ou des domaines nouveaux du savoir. L'obsolescence de certaines connaissances et l'accroissement toujours plus rapide du savoir et du savoir-faire exigent la mise à jour et l'élargissement de ce qui est enseigné aux différentes étapes de la vie.

5005 Le même souci d'ouverture sur le monde contemporain et les réalités de la vie quotidienne se reflète dans la double tendance, de plus en plus marquée, à donner aux contenus de l'éducation une orientation vers la solution des problèmes pratiques, et à y inclure des connaissances susceptibles de contribuer à la préparation à la vie personnelle, sociale, politique, culturelle, professionnelle, et l'amélioration des conditions de vie, par exemple en matière d'hygiène, de nutrition, d'économie domestique, etc. Les éducateurs ont été amenés aussi à faire une place croissante aux grands problèmes mondiaux qui affectent ou concernent l'ensemble de la communauté internationale.

5006 L'éducation ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes. Et les espoirs placés en elle peuvent être parfois excessifs en ce qui concerne notamment la solution de certains grands

problèmes sociaux et mondiaux. Mais son rôle n'en est pas moins important : elle peut permettre de mieux saisir les problèmes et leurs interrelations, fournir les connaissances requises pour les comprendre et pour leur trouver des solutions, enfin, susciter les attitudes et la volonté qui conduisent à l'action et à son aboutissement.

5007 Nul problème n'apparaît actuellement plus préoccupant que celui de la paix et du progrès des peuples. La disparition des tensions et le renforcement de la paix paraissent être des conditions essentielles au développement et à l'exercice plein et entier des droits de l'homme, qui ne sont pas concevables dans un monde dominé par la peur ou par la menace permanente d'une conflagration militaire. Avec l'apparition des armements nucléaires, l'humanité tout entière se trouve menacée d'une destruction qui peut être totale. Il n'est pas d'enjeu qui justifie des conflits susceptibles d'aboutir à l'extermination de l'espèce humaine. L'Acte constitutif de l'Unesco a souligné à juste titre l'importance de la contribution de l'éducation au maintien de la paix en proclamant, dans son premier considérant, "que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix" et en liant la responsabilité de l'éducation dans cette tâche aux notions de justice et de liberté, de solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, de coopération, et de compréhension mutuelle entre les peuples. La préservation de l'environnement fournit un autre exemple de la contribution que l'éducation peut apporter à la solution de grands problèmes mondiaux. Elle peut susciter une prise de conscience de la gravité des multiples atteintes à l'environnement et de leurs conséquences sur la vie dans le présent et dans l'avenir. Dans la solution de tous les problèmes suscités par des comportements humains ou dont la clé réside, en premier lieu, dans la volonté humaine, l'éducation peut apporter une contribution et non des moindres. C'est pourquoi deux programmes particuliers ont été notamment proposés concernant l'Education pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples et Education et information relatives à l'environnement.

5008 Concernant le développement, c'est l'éducation dans son ensemble, notamment par ce qu'elle comporte de formation et de recherche, qui contribue au progrès économique et social, en même temps qu'au plein épanouissement qui permet à chaque individu de mettre ses capacités et ses talents au service de sa communauté.

5009 L'éducation s'est trouvée confrontée au cours des dernières décennies, dans beaucoup de pays, à une crise de valeurs dont on a souvent pensé qu'elle correspondait à une crise de société. La mise en question de certaines valeurs qui se sont imposées depuis longtemps et l'écart constaté entre la morale enseignée et la pratique vécue parfois au sein des familles et souvent dans la société, où certains comportements, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont contraires à toute morale, sont exaltés par des moyens de grande diffusion, ne sont pas sans poser de sérieux problèmes d'éducation. Il semble nécessaire donc que l'éducation dans les contenus de ses programmes et dans l'esprit dans lequel elle est dispensée, comme dans les méthodes qu'elle emploie, contribue à inculquer à tous les niveaux, en même temps que certaines valeurs, telles que le sens de la responsabilité, l'honnêteté et la rigueur, la loyauté, la tolérance vis-à-vis des autres, le respect de la vie, par exemple, des attitudes susceptibles de favoriser l'attachement à la famille, le sens de la solidarité humaine, l'esprit de paix, le respect des droits de l'homme, et la compréhension entre les peuples. Certes les divisions entre couches sociales différentes et les tensions qu'elles peuvent entraîner au sein de certaines sociétés ont parfois des racines profondes mais l'école devrait sans doute s'efforcer de contribuer à les atténuer en formant la sensibilité, surtout des plus jeunes, au respect des humbles et démunis.

5010 La fonction et les contenus éthiques de l'éducation ont du reste un rapport direct avec la culture. A cet égard apparaît une conjoncture particulièrement favorable dans certains pays où on constate en même temps qu'une expansion et une diversification des activités éducatives, un foisonnement d'initiatives culturelles, un renouveau des valeurs, une plus large demande d'accès à la création culturelle et une volonté plus vive d'expression et de création. Ces deux mouvements peuvent se conjuguer et se compléter. Aussi est-il du plus grand intérêt que soient harmonisées les politiques éducatives et les politiques culturelles. Il y a une tendance à initier les enfants et les jeunes à la culture qui constitue le patrimoine commun de l'humanité ou à celle qui venait de sources externes, mais on a accordé moins d'importance à celle que les élèves tirent des traditions et valeurs populaires qui constituent leur cadre de vie familier et de leur existence quotidienne. L'éducation a un rôle important à jouer si l'on veut surmonter ces dichotomies et éviter les risques de tensions qui peuvent en résulter.

5011 En ce qui concerne les contenus, la question principale est alors celle du rôle que peut jouer l'éducation comme véhicule et stimulant de la culture au sens large du terme. La prise en considération dans l'éducation des éléments qui fondent l'identité culturelle peut aider à répondre au besoin, universellement ressenti, d'enraciner plus profondément l'école dans le tissu de la vie locale et nationale. Dans beaucoup de pays, et notamment ceux qui ont accédé récemment à l'indépendance, l'affirmation de l'identité culturelle apparaît comme moyen essentiel de formation civique et comme un puissant facteur de cohésion nationale. L'éducation peut contribuer à remettre en honneur le patrimoine artistique d'un pays dans toute la richesse de ses expressions, à faire percevoir la spécificité de chaque culture, à éclairer le cheminement culturel et à replacer les valeurs dans leur contexte historique, social et humain. Mais l'éducation doit faire plus ; elle doit assurer, en même temps que la continuité historique et la mise en valeur de toutes les traditions porteuses d'avenir, l'émergence de tout ce qui enrichit la culture et qui correspond aux espoirs de progrès. L'affirmation de l'identité culturelle n'est pas repli sur soi ni indifférence à l'égard

les autres cultures. Elle peut au contraire contribuer, par une meilleure prise de conscience de la spécificité nationale, à faciliter les échanges culturels ainsi qu'une participation plus enrichissante à la vie de la communauté internationale. C'est dans un souci de renforcement de l'identité culturelle - mais aussi d'efficacité pédagogique - que s'est développée au cours des dernières années, dans de nombreux pays, en particulier ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance, la tendance à utiliser les langues maternelles ou nationales comme langues d'enseignement.

5012 Au cours des dernières années, les grands moyens de communication ont eu un impact croissant sur les adultes comme sur les enfants, si bien qu'on a pu parler d'"école parallèle", source de dichotomie possible avec l'institution éducative. L'école ne peut être indifférente à l'égard d'une telle situation. Aussi la question qui se pose est-elle de savoir comment l'éducation peut utiliser et valoriser les informations et les messages de plus en plus nombreux qu'émet la société, tout en contribuant à corriger, au besoin, les influences négatives qu'ils peuvent avoir sur la mentalité et les comportements (des jeunes adolescents). Question complexe, certes, mais qui mérite réflexion, car nous sommes entrés de plain-pied dans la société de communication et l'enfant doit être préparé à y vivre. L'institution éducative elle-même utilise déjà, de plus en plus fréquemment, radio, télévision et systèmes multimédias.

5013 Mais l'interpénétration de l'éducation dispensée à l'école et des messages de la communication de masse, leur parallélisme, voire parfois leur compétition, appellent assurément un effort d'harmonisation des politiques ou des pratiques. L'institution scolaire pourrait bien avoir désormais, parmi ses fonctions essentielles, celle d'aider les jeunes à trier et à ordonner, dans un esprit critique, les messages largement diffusés par les moyens de communication. Un certain nombre d'expériences ont été déjà menées, qui apprennent aux élèves à juger ces messages, à en déceler les intentions, à distinguer le réel de l'imaginaire. Mais ces initiatives, même si elles se multiplient, sont encore peu intégrées dans des stratégies éducatives cohérentes, qui nécessiteraient à la fois une préparation adéquate des personnels enseignants et une ouverture réelle des responsables des moyens de communication à la problématique de l'éducation.

5014 L'attention croissante qui a été portée dans la plupart des Etats membres, au cours des dernières décennies, à l'enseignement des sciences et de la technologie atteste que le développement de cet enseignement est aujourd'hui considéré comme l'une des tâches essentielles de l'éducation. La qualité de l'enseignement des sciences est le meilleur moyen de susciter des vocations scientifiques. Outre leur valeur formatrice sur le plan intellectuel, et leur pouvoir de stimulation de la créativité, les sciences et les techniques apparaissent comme des instruments indispensables à la perception de la nature et de l'environnement et à la compréhension du monde contemporain. L'utilisation rationnelle des progrès de la science et de la technologie peut contribuer puissamment à résoudre les problèmes de développement, et en particulier ceux de la faim et de la maladie. La science devient de plus en plus une force productive directe dont dépendent la croissance économique et, à bien des égards, le progrès social.

5015 Le rôle de l'éducation dans ce domaine se situe à trois niveaux. Tout d'abord, celui de la formation des cadres supérieurs et des chercheurs, mais aussi des techniciens moyens et des ouvriers qualifiés. De grands progrès ont été réalisés à cet égard au cours des vingt dernières années, en particulier dans certains pays en développement. Aux niveaux primaire et secondaire, une place plus grande est accordée à l'enseignement des sciences et de la technologie, dont la qualité a été améliorée et qui est orientée de plus en plus vers la compréhension de la solution des problèmes de la vie quotidienne. Un rapprochement s'est effectué entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel, où une place accrue a été faite aux connaissances générales de base. L'extension et l'amélioration de l'enseignement des sciences et de l'enseignement technique et professionnel se heurtent toutefois, dans de nombreux pays en développement, à de sérieuses difficultés. Il s'agit d'un enseignement coûteux pour lequel l'équipement et le matériel de laboratoire, et les capacités de les produire sur place font le plus souvent défaut. Les enseignants n'ont pas reçu dans de nombreux cas la formation voulue et n'ont pas été initiés aux méthodes modernes d'enseignement des sciences et à l'expérimentation.

5016 Dans un nombre croissant de pays, on observe un intérêt de plus en plus marqué pour la vulgarisation scientifique et technologique (cf. le grand programme Environnement humain et ressources terrestres et marines) qui constitue un moyen privilégié d'informer le grand public et de l'initier à des problèmes qui conditionnent son avenir et qui peuvent lui permettre dans certains cas de contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Cette vulgarisation appelle une coopération accrue entre scientifiques, enseignants, éducateurs extrascolaires et personnels de la communication.

5017 Le souci de rapprocher l'éducation de la vie a amené de nombreux éducateurs, au cours des récentes années, à souligner la nécessité de renforcer la liaison de l'éducation et du monde du travail. Un grand nombre d'expériences ont été entreprises à cet effet pour introduire le travail productif ou socialement utile dans le processus éducatif, et pour renforcer les relations entre le développement de l'éducation et les perspectives d'évolution de l'emploi, notamment par l'articulation entre les systèmes scolaires et les programmes de formation professionnelle, et par un effort accru dans le domaine de l'orientation professionnelle. Certaines de ces expériences prennent d'autant plus de relief qu'elles se situent dans un contexte de chômage affectant plusieurs millions de jeunes et d'adultes.

5018 La comparaison des expériences, très différentes selon les pays et les situations, a permis d'identifier plusieurs séries d'objectifs dans cette liaison. L'un est de faciliter l'insertion des élèves et des étudiants issus du système d'éducation à différents degrés dans l'activité professionnelle et par là de contribuer au développement économique de leurs pays, comme à la mise en oeuvre du droit au travail. Toutefois, l'orientation des systèmes éducatifs ne saurait être conçue en fonction des seuls besoins de main-d'oeuvre ou des fluctuations des offres d'emploi. La liaison de l'éducation avec le monde du travail peut se justifier par l'intérêt éducatif qu'il y a à mettre aussitôt que possible le jeune en contact avec des situations réelles de travail. L'introduction dans le processus éducatif du travail productif permet par ailleurs de valoriser notamment le travail manuel qui, par opposition au travail intellectuel, n'exerce trop souvent sur les jeunes qu'un faible attrait.

5019 Il faut signaler également que l'orientation scolaire et professionelle proprement dite ainsi qu'une information sur les carrières constituent un élément important de liaison avec le monde du travail.

5020 Il est de plus en plus largement reconnu que la pratique de l'éducation physique et du sport présente de nombreux avantages : non seulement celui de développer les aptitudes physiques, mais aussi les qualités morales. Elle peut en outre favoriser l'esprit de respect mutuel et de compréhension internationale. Elle contribue au développement esthétique et affectif et peut aussi contribuer à renforcer l'identité culturelle en remettant en honneur certains sports nationaux traditionnels. C'est un facteur important d'épanouissement de l'individu et de préparation à la vie en société. L'importance qui lui a été donnée, jusqu'ici, a généralement été inférieure à celle accordée aux autres disciplines, et il en est de même en ce qui concerne le statut des maîtres qui en sont chargés par rapport à celui des autres enseignants. Fréquemment, surtout dans les pays en développement, les infrastructures, les locaux, les terrains, les équipements font encore défaut ou restent très insuffisants, ce qui empêche la pratique courante du sport à l'école et hors de l'école. La tendance à reconnaître l'importance du sport et de l'éducation physique et à les développer est encourageante, mais de grands efforts restent à accomplir pour surmonter le double obstacle du désintérêt habituel et de l'insuffisance des moyens.

5021 Conçue et dispensée pour assurer le progrès de la société, l'éducation, au sens large du terme, compte parmi ses tâches essentielles la formation des spécialistes et des personnels à tous les niveaux, elle-même étroitement liée à la recherche. Recherche et formation s'appuient nécessairement au sein du système éducatif, comme dans le cadre national de formation et de recherche. L'enseignement supérieur apparaît donc comme le lieu privilégié où éducation, formation et recherche s'interpénètrent.

5022 Les très grandes disparités en matière d'accès à l'éducation et l'inégal développement de l'éducation qui existe entre régions différentes, entre pays et à l'intérieur d'un même pays, se traduisent par un inégal accès au savoir et par des inégalités dans la possession du potentiel de création du savoir. Une vingtaine de pays industrialisés disposent de plus de 90 % des scientifiques du monde, et 130 pays environ se partagent le reste, de façon d'ailleurs très inégale. De très nombreux pays en développement ne sont pas dotés de la masse critique minimale de personnels formés, de moyens de formation, et de potentiel de recherche qui leur permettrait de répondre à leurs propres besoins de développement, ou de participer activement au processus de recherche dans le monde. Les recherches qui y sont entreprises ont souvent un caractère ponctuel et peuvent perdre de leur efficacité parce que ne se situant pas dans le cadre de programmes plus vastes. L'introduction des technologies de pointe est fréquemment liée à l'implantation d'industries étrangères appartenant à des entreprises transnationales. Il y a là un obstacle majeur au processus de développement endogène. Ces entreprises ont en général des politiques de formation déterminées par leurs propres besoins, ce qui oriente parfois les systèmes éducatifs vers des formations qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins réels du développement national.

5023 Dans les pays en développement, le fait que la formation de haut niveau soit assurée, dans de nombreux domaines, à l'étranger et que les infrastructures de recherche soient souvent insuffisantes ou mal adaptées, tend à amplifier l'exode des spécialistes de haute qualification vers les centres de recherche et de formation des pays industrialisés.

5024 Dans certains pays, les orientations de la recherche et de la formation subissent directement ou indirectement la pression de certains secteurs de l'économie mus essentiellement par des préoccupations de rentabilité immédiate. La vision à court terme prend alors le dessus sur les activités dont l'impact serait à plus long terme profitable au progrès de la société. Ce sont les besoins réels des sociétés qu'il conviendrait d'identifier et d'analyser, malgré les difficultés d'une telle entreprise, en vue de déterminer les domaines prioritaires de recherche et les profils de formation qui correspondent le mieux aux nécessités.

5025 L'identification de domaines prioritaires de formation et de recherche pourrait permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques intégrées de formation et de recherche dans certains domaines précis. L'objectif pourrait être ensuite d'aboutir à long terme à l'élaboration et à l'application de telles politiques intégrées au niveau national. Il est sans doute illusoire de vouloir soumettre à une planification rigoureuse la recherche fondamentale en raison de son caractère aléatoire. Ce qu'il paraît possible en revanche de faire, c'est de s'efforcer d'assurer une meilleure

coordination et une plus grande rationalisation des activités de recherche et de formation, notamment pour éviter, ou du moins pour réduire, la dispersion des efforts, particulièrement dans les domaines les plus coûteux, et pour assurer les équilibres nécessaires entre les différentes filières de formation. Une plus grande harmonisation des actions de recherche entreprises dans des domaines différents apparaît également justifiée par la nécessité de trouver des solutions adéquates à de nombreux problèmes de société dans lesquels interfèrent des facteurs aussi bien sociaux que culturels. A cet égard, il paraît souhaitable de renforcer la pratique de l'interdisciplinarité en dépassant le cadre des initiatives isolées par la constitution d'équipes permanentes de recherche, en particulier dans les pays en développement où, par ailleurs, l'association de chercheurs appartenant à des disciplines connexes, dans les mêmes programmes de recherche à long terme, pourrait avoir des effets éminemment positifs.

Certes, il n'est pas aisé d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques intégrées de formation couvrant l'ensemble des domaines, mais un effort accru d'harmonisation paraît nécessaire, pour la détermination éventuelle de nouveaux types de formation s'inscrivant dans une perspective d'interdisciplinarité. 5026

En outre, il apparaît important de combler l'écart qui sépare politiques nationales de la science et de la technologie et politiques d'éducation et de formation. Il est essentiel que la formation s'appuie sur les progrès scientifiques et technologiques les plus récents afin d'éviter un décalage trop marqué entre recherche et formation. C'est dire l'importance qu'il y a d'assurer une interpénétration constante de la formation et de la recherche, notamment au sein de l'enseignement supérieur. La conception, l'élaboration et l'expérimentation de politiques intégrées de formation et de recherche paraissent donc être un objectif important qu'il convient de s'efforcer d'atteindre graduellement. 5027

L'enseignement supérieur et l'université en particulier, du fait même de sa vocation et du rôle qu'elle joue déjà dans la formation comme dans la recherche, doivent être au centre de toute action nouvelle à cet égard. L'articulation de l'enseignement supérieur avec les autres institutions et mécanismes nationaux de formation et de recherche est donc une condition essentielle d'une bonne harmonisation de la formation et de la recherche. 5028

Avec l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, et la tendance à diversifier les modalités d'études, un souci très net se fait jour de développer certains types d'enseignement supérieur à caractère professionnel plus marqué, ainsi que d'assurer le perfectionnement et le recyclage dans divers domaines. Le rôle de l'enseignement supérieur en matière de formation requiert ainsi une dimension nouvelle. La question se pose dès lors de savoir quelle importance respective il convient d'accorder dans l'enseignement supérieur à la fonction de préparation professionnelle et à celle de transmission et d'avancement des connaissances au niveau le plus élevé sans déboucher nécessairement sur un type d'emploi déterminé. 5029

Cette réflexion peut éclairer le problème souvent mal posé de ce que l'on appelle la "dépréciation" des diplômes, que l'on a tendance à lier à l'augmentation du nombre de diplômés ainsi qu'à l'exigence que formulent les employeurs pour une élévation constante du niveau de qualification. Cette dernière exigence s'explique sans doute par le fait qu'une meilleure formation et un niveau d'instruction plus élevé peuvent garantir une meilleure exécution des tâches et, par l'avantage que peuvent présenter pour l'exercice d'un emploi, à côté de la maîtrise d'une spécialité, des connaissances générales plus étendues. Il y a lieu par ailleurs d'observer que des études de niveau supérieur qui ne préparent pas à des emplois spécifiques, mais qui favorisent la contribution à la création de connaissances et de capacités nouvelles, peuvent, à des stades ultérieurs, conduire à des emplois de niveau élevé. Aussi, l'opposition entre les deux fonctions de l'enseignement supérieur - dispenser des connaissances au niveau le plus élevé et préparer à l'exercice d'une profession - est-elle peut-être plus apparente que réelle. 5030

Certaines fonctions de formation et de recherche de l'enseignement supérieur découlent de sa responsabilité évidente à l'égard de l'ensemble du système d'éducation. Il n'est guère douteux que la tendance à former au niveau supérieur un nombre croissant de catégories de personnel de l'éducation de tous les niveaux va s'accentuant, et correspond à une tâche essentielle de l'enseignement supérieur. Les recherches sur l'éducation constituent une autre tâche importante pour les institutions d'enseignement supérieur. Si le nombre des établissements d'enseignement supérieur qui ont entrepris de telles recherches s'est sensiblement accru au cours des dernières décennies, particulièrement dans les pays industrialisés, il reste très insuffisant. Cette lacune devrait être comblée et les résultats de telles recherches devraient trouver rapidement leur application dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation. Il apparaît important, en outre, que les enseignants des différents niveaux soient préparés à participer aux recherches sur l'éducation qui peuvent bénéficier de leur expérience professionnelle, en même temps qu'elles sont indispensables pour l'exercice efficace de leurs fonctions. 5031

Un autre rôle nouveau des institutions de l'enseignement supérieur semble d'une grande importance pour la promotion de politiques intégrées de formation et de recherche à l'échelle nationale : c'est le rôle de réflexion prospective sur l'évolution de la société et de la communauté internationale. Les universités paraissent particulièrement qualifiées pour l'assumer, en tant que lieu privilégié de rencontre et de concertation de spécialistes de haut niveau formés dans les différentes disciplines. La réflexion prospective, en même temps qu'elle sous-tendrait les activités 5032

de recherche et de formation des universités, pourrait éclairer utilement les décisions des responsables de la formation et de la recherche, en liaison avec les options de développement à l'échelon national.

5033 Dans la perspective d'un nouvel ordre international, la coopération régionale et internationale a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques intégrées d'enseignement-formation et de recherche. Il appartient à l'Unesco de définir les modalités qui permettraient de donner son impact maximal à l'action internationale dans ce domaine en vue d'assurer la pleine utilisation des ressources et du savoir disponibles et de réduire les disparités entre pays, en développant l'échange d'informations et de données d'expériences et en contribuant à renforcer la capacité nationale de formation et de recherche des pays en développement.

Stratégie d'action

5034 La stratégie de l'Organisation consistera ici à appuyer les efforts des Etats membres visant à assurer une plus grande pertinence de leurs systèmes éducatifs aux caractéristiques actuelles de l'environnement local, national et international. A cet égard, la redéfinition du rôle, l'élargissement de la place, ou la redéfinition des contenus de certains éléments du processus éducatif et du système d'éducation, envisagés dans leurs interrelations étroites avec d'autres domaines de la vie de la société, paraissent mériter une attention spéciale.

5035 Un premier axe concernera les actions à entreprendre pour que l'éducation suscite la prise de conscience des grands problèmes et dispense les connaissances nécessaires à leur compréhension objective et à une participation active de chacun à leur solution. La paix, les droits de l'homme et les droits des peuples, le colonialisme et le racisme, la préservation de l'environnement, la maîtrise de la science et de la technologie par la société, la population dans ses rapports avec le développement figurent parmi les plus importants de ces problèmes mondiaux. Certains de ces aspects - la contribution de l'éducation au renforcement de la paix, au respect des droits de l'homme et des droits des peuples, à la préservation de l'environnement ainsi que l'éducation en matière de population - sont traités, respectivement, dans le cadre des grands programmes Paix, compréhension internationale, liberté des peuples et droits de l'homme ; Environnement humain et ressources terrestres et marines ; Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement ; Science, technologie et société. L'importance de l'action éducative scolaire et extrascolaire à tous les niveaux concernant divers aspects multidisciplinaires des problèmes de population est également prise en considération au titre de plusieurs programmes et sous-programmes.

5036 Un deuxième axe regroupera les activités visant à mieux prendre en compte dans l'action éducative les relations qui existent entre l'éducation et la culture et les tâches qui incombent à l'éducation en ce qui concerne la transmission de l'héritage culturel et le développement de la culture, d'une part et, d'autre part, les incidences que comporte pour l'éducation le développement des moyens de communication en tant que dispensateurs d'information et techniques pouvant être utilisées dans l'apprentissage.

5037 Un troisième axe groupe certains éléments du processus éducatif auquel il apparaît particulièrement important de faire une place accrue, en renouvelant leurs contenus ou leurs méthodes, pour que l'éducation prépare mieux à la vie contemporaine : l'enseignement des sciences et de la technologie, rénové pour tenir compte des progrès rapides réalisés dans ce domaine, est un facteur essentiel d'explication scientifique de l'univers naturel et social comme la clé de l'utilisation des techniques, dont l'application transforme la vie quotidienne. L'introduction du travail productif dans les activités éducatives et les diverses pratiques destinées à rapprocher l'éducation du monde du travail et de la vie active, constituent un facteur précieux de pertinence sociale. L'expansion et l'amélioration de l'enseignement technique et professionnel sont des conditions essentielles d'une meilleure articulation de l'éducation avec le monde du travail ; elles sont d'une importance primordiale pour le développement économique et social. Elles doivent être assurées en étroite liaison avec l'enseignement général ainsi qu'en relation avec l'enseignement des sciences et de la technologie, compte tenu de l'évolution des profils professionnels et de l'emploi. Le développement de l'éducation physique et du sport, nécessaire à l'épanouissement de l'individu, forme des qualités morales essentielles à la vie collective et, à une époque où la mécanisation croissante réduit les occasions d'effort physique, restitue à celui-ci sa place dans la vie des sociétés.

5038 Un quatrième axe est consacré aux relations entre éducation, formation et recherche et au rôle central qui revient à cet égard à l'enseignement supérieur. Il groupe des actions tendant à promouvoir le développement et la rationalisation des activités de formation et de recherche, et à mieux articuler les activités de l'enseignement supérieur avec les autres éléments du dispositif de formation et de recherche. Ces activités visent également à accroître la contribution des activités de l'enseignement supérieur au développement et à l'amélioration de l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Programme V.1 - ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

La contribution de l'éducation à la solution de certains grands problèmes mondiaux, comme l'anal- 5039
phabétisme, la paix et les droits de l'homme, est abordée dans d'autres programmes. D'autres, comme le développement, n'apparaissent pas dans le cadre d'un programme précis d'éducation, parce qu'ils relèvent d'une approche globale, et en ce sens imprègnent tout le présent grand programme qui vise dans son ensemble à contribuer à leur solution. Pour certains aspects d'un développement global et harmonieux, le rôle de l'éducation revêt une importance particulière. Ce sont : la culture, la communication, l'environnement et la dynamique de population. Des liens étroits et réciproques rattachent les uns aux autres ces domaines qui, pour la clarté de l'exposé, seront analysés séparément.

Il est aujourd'hui communément admis que des relations privilégiées devraient s'instaurer 5040
entre l'éducation et la culture. L'une des fonctions essentielles de l'éducation est de transmettre l'héritage culturel et de contribuer à son renouvellement, de développer le sens esthétique de l'enfant et de l'adulte, de les préparer à l'appréciation des chefs-d'oeuvre de la culture dans ses diverses expressions, de permettre à chacun de participer à la vie culturelle, et de développer sa créativité et, éventuellement, de l'aider à devenir lui-même un créateur. Elle forme également les spécialistes des différentes expressions de la culture et de la vie culturelle. L'éducation trouve donc dans la culture une partie essentielle de ses contenus, en même temps qu'elle est indispensable pour le développement et le renouvellement de la culture.

L'éducation, en même temps qu'elle contribue au renforcement de l'identité culturelle dans 5041
lequel de nombreux Etats membres voient l'une des conditions du développement endogène et de l'affirmation de la personnalité nationale, s'enracine plus profondément dans le tissu de la vie sociale, locale et nationale. Elle gagne ainsi en pertinence, en richesse, en efficacité pédagogique. L'importance croissante accordée aux interrelations de l'éducation et de la culture va de pair avec la multiplication des activités culturelles et l'expansion des activités éducatives ayant la culture pour matière ou la vie culturelle pour objectif. Il conviendrait, semble-t-il, de préciser les moyens par lesquels l'action éducative et l'action culturelle peuvent s'appuyer et s'enrichir mutuellement. Certains aspects de cette complémentarité sont abordés dans d'autres grands programmes.

L'influence toujours grandissante de la communication et de l'information, l'omniprésence des 5042
moyens de communication dans la vie quotidienne ont fait prendre conscience des aspects positifs comme des aspects négatifs de cet état de choses tant pour l'individu que pour la société. L'homme est aujourd'hui pris dans un réseau serré de messages et d'informations de toutes natures et d'origines diverses qu'il ne domine pas toujours. Mais, en même temps, le fossé s'est élargi entre pays industrialisés et pays en développement, tant en ce qui concerne la maîtrise des moyens et des techniques de communication que l'accès à la communication. La Commission internationale d'étude des problèmes de la communication a mis en lumière l'importance de l'apport que la communication peut mettre au service de l'éducation et souligné les relations réciproques de plus en plus nombreuses qui existent entre la communication et l'éducation. Il s'agit donc de rendre ces relations encore plus positives et plus fécondes. Dispensateurs d'informations concrètes autrement inaccessibles, transmises immédiatement et capables d'atteindre les audiences les plus éloignées, puissant facteur d'ouverture sur le monde susceptible d'accroître le désir d'apprendre, les moyens de communication peuvent apporter à l'éducation des ressources précieuses, mais leur apport n'a pas toujours un caractère véritablement éducatif, car ils ne véhiculent pas nécessairement un vrai savoir et peuvent exercer sur l'enfant, ou même sur l'adulte, des effets défavorables du point de vue cognitif ou éthique. Pour mettre en valeur cet apport, l'éducateur doit être préparé à utiliser la technologie de la communication et des moyens d'information et à interpréter les messages qu'ils diffusent. Ici encore, une délimitation plus précise de l'information et de la connaissance, une meilleure définition des relations entre les éducateurs et les responsables et agents de la communication en vue d'une concertation plus poussée entre eux apparaissent nécessaires. Le rôle essentiel de l'éducation sera de contribuer à créer chez les agents comme chez les utilisateurs de la communication une attitude active et critique face à l'outil de communication et aux informations qu'il transmet.

Objectifs et principes d'action

L'éducation peut sensiblement contribuer à la compréhension et à la résolution des problèmes qui 5043
viennent d'être analysés, en diffusant des connaissances et en faisant naître des attitudes favorables à certains modes d'action.

Il ne s'agit pas tant de faire intervenir des disciplines nouvelles que de tenir compte des 5044
aspects de la vie des sociétés dont les apports sont susceptibles d'imprégner et d'enrichir les contenus de l'éducation.

Dans le cadre du présent programme, l'Organisation se fixera pour objectif de faire en sorte 5045
que l'éducation se nourrisse des traditions et des valeurs de la société porteuses d'avenir, et contribue parallèlement à faire naître et se développer des valeurs et des attitudes nouvelles favorables au progrès, notamment sur le plan de la culture dont le développement apparaît comme

une dimension essentielle du développement global. L'éducateur aura alors pour rôle de contribue à l'affirmation de l'identité culturelle, à l'intégration dans la culture des connaissances et de valeurs inhérentes aux sciences et à la technologie, ainsi qu'au développement culturel, en cher chant à faire de chaque individu un utilisateur intelligent de biens culturels et un créateur acti dans ce domaine.

5046 L'Organisation s'attachera aussi à déterminer les incidences sur l'éducation, tant scolair qu'extrascolaire, du développement de la communication et des moyens modernes qu'utilise celle-c d'une part, et de l'autre, à susciter chez les agents de la communication ainsi que chez les édu cateurs une prise de conscience des incidences éducatives des messages transmis par les moyen de communication. Elle encouragera, d'une part, l'utilisation à des fins éducatives des moyen d'information de masse et, d'autre part, la mise à profit judicieuse des messages transmis par ce moyens.

Sous-programmes

5047 Un premier sous-programme (Education, culture et langues d'enseignement) visera à promouvoi une meilleure prise en compte du rôle de la culture et de la place à lui donner dans l'éducation e tant qu'expression essentielle d'une société et image de celle-ci dans ses rapports avec les autre communautés ; facteur de continuité avec l'héritage culturel des générations antérieures et bas d'un élargissement et d'un renouvellement des savoirs et des valeurs qu'elles ont élaborées principe d'enracinement de l'éducation dans la réalité nationale et d'ouverture sur celle des autre peuples ; condition de l'épanouissement complet de l'individu au sein de la communauté sur le pla esthétique, affectif, et éthique. A cet effet, une importance particulière sera attachée à :

- assurer par l'éducation une meilleure appréciation du patrimoine culturel dans ses différente expressions et une meilleure connaissance de la vie culturelle contemporaine ; un effort souten sera consacré aux langues maternelles et/ou nationales, dont l'usage sera encouragé comme vec teur important de la culture et langue véhiculaire de l'éducation ;

- favoriser la connaissance, la compréhension et l'appréciation des autres cultures ;

- promouvoir par l'éducation un humanisme moderne conjuguant certaines valeurs éthiques léguée par la tradition et celles correspondant à l'évolution et aux besoins de la société moderne ;

- tenter un rapprochement et une harmonisation de l'action éducative et de l'action culturelle e vue de favoriser la mise en oeuvre d'une politique intégrée dans les domaines éducatif e culturel ;

- encourager la participation des personnels de l'éducation à l'action culturelle et celle des agent culturels à l'action éducative.

5048 Les stratégies de l'action à entreprendre viseront à faire en sorte que la culture imprègn l'ensemble du processus éducatif. Il s'agira d'assurer :

- l'élaboration d'une méthodologie pour la détermination des contenus éducatifs propres à assure la connaissance et l'appréciation du patrimoine culturel national dans ses différentes expres sions, ainsi que celui des autres sociétés, et à développer le sens esthétique et la créativit artistique ;

- la promotion et le renforcement de l'éducation esthétique à tous les niveaux et dans toutes le formes d'éducation ;

- la promotion de l'utilisation des langues maternelles et/ou nationales comme langues d'ensei gnement et/ou d'alphabétisation ;

- la promotion et le renforcement d'une éducation éthique propre à favoriser l'épanouissement d'u humanisme moderne ;

- l'identification conjointe, par les éducateurs et les agents culturels, des zones d'intersectio possible entre action éducative et action culturelle, et des incidences qui en découleraient e particulier pour les politiques, la planification, et les méthodes de l'éducation, tenant compt notamment des ressources culturelles créatives de la population et des communautés locales.

5049 Au titre d'un second sous-programme (Education et communication), l'Organisatio s'efforcera :

- d'évaluer les incidences sur le processus de formation de l'individu et les systèmes d'éducation notamment sur la définition des contenus de l'éducation, de la masse d'informations diffusée pa les moyens de communication ;

- de définir les nouvelles tâches qui incombent à l'éducation afin qu'elle puisse donner les moyens nécessaires à l'analyse, au tri et à l'utilisation judicieuse de ces informations ;

- d'étudier comment employer les méthodes et les techniques d'usage dans le domaine de la communication à l'amélioration des méthodes pédagogiques ;

- de favoriser une meilleure connaissance du rôle de la communication dans la société ;

- de déterminer les possibilités de l'emploi des technologies de la communication, tant pour une éducation individualisée que pour la desserte de régions sous-équipées dans le domaine de l'éducation ;

- de sensibiliser le public à la valeur culturelle de la communication, en même temps qu'à la nécessité d'une analyse critique des informations transmises par les moyens de communication.

Ce sous-programme tendra à favoriser :

- l'identification et la collecte de données pertinentes sur les recherches et les expériences menées dans divers environnements socioculturels et socio-éducatifs, afin d'analyser en particulier dans quelle mesure les modes traditionnels de communication peuvent être transposés dans le domaine de l'éducation ;

- l'utilisation des ressources offertes par les moyens de communication des masses en vue du développement de l'éducation notamment dans certaines formes d'action éducative, telles que l'alphabétisation, l'éducation sanitaire, la vulgarisation agricole, etc. ;

- les recherches sur les contenus et les méthodes de l'éducation dans une société où l'information et la communication tiennent une place grandissante ainsi que la réflexion sur les nouvelles tâches de l'éducation et les rôles de la communication ;

- la prise de conscience de l'interrelation entre éducation et communication aux niveaux national et international grâce à des contacts entre les éducateurs et les agents et utilisateurs de la communication ;

- les échanges sur le plan international des connaissances disponibles sur les possibilités et les limites de l'application des nouvelles technologies de la communication aux diverses formes de l'éducation, en particulier dans les pays en développement.

Programme V.2 - ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

5050 La science et la technologie sont partie intégrante de la culture contemporaine. Sous ses diverses formes, la science est en effet devenue un moyen essentiel pour comprendre le monde en s'appuyant sur la connaissance des lois de la nature. Elle fournit également à l'homme un outil pour organiser sa réflexion et classer et échanger ses expériences. L'application des sciences et de la technologie peut concourir de manière décisive à l'amélioration du niveau et des conditions de vie. L'éducation a donc parmi ses tâches essentielles de dispenser les connaissances scientifiques et technologiques fondamentales nécessaires pour préparer les jeunes générations à l'exercice de professions de plus en plus nombreuses, en particulier dans le secteur productif, favoriser les vocations scientifiques et technologiques et encourager chez les jeunes et les adultes la prise de conscience des relations réciproques entre les sciences, la technologie et la société. Ce faisant, elle peut aussi contribuer à créer un climat favorable au développement scientifique et technologique. L'enseignement des sciences et de la technologie est également un puissant moyen de promotion de la créativité chez les jeunes. Cet enseignement a donc sa place parmi les matières à tous les niveaux.

5051 Le développement scientifique et technologique ne peut se poursuivre qu'avec l'appui d'un public intéressé et informé. C'est pourquoi il convient d'accroître l'intérêt et la compréhension du public à l'égard de la science et de la technologie, en recourant à toutes les formes de l'action éducative, et avec la coopération des grands moyens d'information (cf. le grand programme Science, technologie et société).

5052 La maîtrise des sciences et de la technologie étant indispensable aux fins du progrès national, il importe de promouvoir le développement endogène de leur enseignement et, à cet effet, de renforcer les structures nationales de recherche et de formation nécessaires à l'élaboration des programmes scolaires, des matériels et des équipements, ainsi qu'à la préparation du personnel enseignant.

5053 Si la responsabilité d'un tel développement incombe aux Etats membres, la coopération régionale et internationale, notamment dans le cadre de l'Unesco, leur apporte un précieux concours, particulièrement en vue de promouvoir les échanges d'idées et les comparaisons d'expériences, d'encourager les innovations et de soutenir les efforts que déploient les pays pour mettre en place des infrastructures et des programmes de formation.

Objectifs et principes d'action

5054 Ce programme visera à :

- contribuer à la généralisation, à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, de l'enseignement des sciences et de la technologie en tant qu'élément essentiel de la culture générale contemporaine et développer, dans le cadre de l'éducation extrascolaire, notamment dans les pays en développement, la vulgarisation scientifique ;

- améliorer l'enseignement des sciences aux niveaux primaires et secondaires et dans l'éducation extrascolaire, aussi bien par discipline (physique, chimie, biologie, mathématiques) que par l'approche interdisciplinaire en faisant une plus large place à la compréhension des concepts scientifiques, à l'observation, à l'expérimentation, à l'orientation vers la solution des problèmes pratiques ;

- améliorer la formation initiale et continue des enseignants ;

- promouvoir la production de matériels pédagogiques et de l'équipement ;

- encourager l'élaboration de contenus de l'enseignement des sciences et de la technologie dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, conformes aux plus récents acquis de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, faisant place, dès que possible, à l'initiation aux technologies et tenant compte des caractéristiques de l'environnement local et des exigences du développement national.

5055 A ces fins, le programme visera principalement à contribuer à la modernisation et au développement du potentiel national en matière d'enseignement des sciences et de la technologie, en particulier dans les pays en développement, ainsi qu'à la promotion de la coopération internationale et régionale dans ces domaines. Il tendra à produire des effets multiplicateurs aux différents niveaux et dans les diverses formes de l'éducation scolaire et extrascolaire.

5056 L'accent sera mis sur les orientations suivantes :

- la promotion, aux niveaux international, régional et sous-régional, de l'échange d'information sur les tendances, les innovations et les expériences, notamment entre pays en développement ;

- la promotion de la recherche, de l'expérimentation et des innovations en matière de programmes, méthodes, et matériels par un appui aux institutions appropriées. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la pertinence des contenus et des méthodes, à l'articulation entre l'enseignement des sciences et celui de la technologie, à l'initiation aux technologies et à l'informatique, ainsi qu'à leurs applications pratiques ;

- la mobilisation et l'utilisation optimale des ressources existant au niveau national et international, une attention particulière étant accordée à la mise au point de matériels pédagogiques et d'équipements à moindre coût par les institutions et les établissements locaux et nationaux ;

- le renforcement de la coopération internationale par le développement de réseaux appropriés d'institutions nationales et d'organisations scientifiques internationales et régionales, gouvernementales et non gouvernementales intéressées, en tenant particulièrement compte des besoins et des priorités des pays en développement.

Sous-programmes

5057 Un premier sous-programme (Développement de l'enseignement scolaire et extrascolaire des sciences et de la technologie) visera à promouvoir :

- l'échange d'informations et de données d'expériences ;

- des activités de recherche, d'évaluation et d'expérimentation portant sur les contenus, les méthodes et les matériels de l'éducation ;

- le développement d'infrastructures nationales pour l'enseignement des sciences et de la technologie : centres de documentation et d'élaboration des programmes d'étude et de matériels, services de bibliothèque ;

- l'organisation ou l'amélioration de programmes nationaux de formation initiale et continue des enseignants et des autres personnels de l'éducation ;

- le soutien aux projets régionaux et sous-régionaux d'élaboration et de production de matériels et équipements pédagogiques peu coûteux de fabrication locale et aux activités de formation ;

- la mobilisation de ressources et l'intensification de la coopération en vue du développement des activités opérationnelles à l'échelon national.

Un deuxième sous-programme (Diffusion des connaissances scientifiques et technologiques) tendra à favoriser : 5058

- l'échange international et régional d'informations et de données d'expériences en matière de vulgarisation scientifique et technologique ;

- l'élaboration de programmes de vulgarisation des sciences et de la technologie avec le concours des musées scientifiques, de la presse, de la radio et de la télévision, et en particulier les activités entreprises à cette fin dans les pays en développement ;

- la mise en place de programmes nationaux d'activités scientifiques et technologiques extrascolaires destinées aux jeunes, telles que olympiades et foires scientifiques, clubs scientifiques, camps d'été ;

- la préparation aux niveaux régional et sous-régional des personnels concernés par la vulgarisation et l'action extrascolaire ;

- l'établissement de programmes expérimentaux d'enseignement extrascolaire des sciences et de la technologie à l'intention des jeunes et des adultes des milieux ruraux et urbains.

Programme V.3 - ÉDUCATION ET MONDE DU TRAVAIL

Dans la perspective d'une éducation au service de la société, la préparation à la vie active est une fonction essentielle des systèmes éducatifs. Il s'agit d'un aspect fondamental de la pertinence sociale de l'éducation et de son adéquation à l'évolution de l'économie et de la structure de l'emploi, évolution liée aux progrès scientifiques et techniques, à l'apparition de nouvelles professions et de nouveaux profils professionnels et au changement des conditions de production. 5059

Cette question prend actuellement une acuité particulière. Dans beaucoup de pays, l'enseignement général n'a, en effet, pour finalité, que de préparer à la seule poursuite des études. Souvent il n'assure pas de préparation à la vie pratique. Le problème consiste donc à veiller à ce que chaque cycle ait un double caractère, terminal et préparatoire, à la poursuite des études. 5060

Il ne s'agit pas de subordonner aux seules préoccupations économiques l'éducation dont le but principal est d'assurer le plein épanouissement de la personne humaine. Il y a lieu d'observer à cet égard que la liaison de l'éducation avec le monde du travail, dont la forme la plus complète à certains égards est l'introduction du travail productif ou socialement utile dans le processus éducatif, permet de mieux lier théorie et pratique, de contribuer à la formation de qualités morales essentielles telles que le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, le respect du travail et le goût de la tâche accomplie. Cette liaison a, en outre, une portée sociale dépassant le cadre de l'éducation, l'introduction du travail dans l'éducation s'inscrivant dans la perspective d'élimination de la dichotomie séculaire entre le travail manuel et le travail intellectuel déjà évoquée. 5061

Le développement de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement agricole revêt une importance toute spéciale dans le cadre du resserrement des relations entre l'éducation et le monde du travail. Dans de très nombreux pays, cet enseignement reste insuffisamment développé. Souvent, ces filières et la répartition des effectifs entre elles ne correspondent pas aux besoins du développement économique et les contenus de leurs programmes et les équipements utilisés ne répondent pas toujours aux exigences modernes. Le développement et l'amélioration de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement agricole apparaissent donc comme un impératif pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement. 5062

Le problème des relations entre l'éducation et le monde du travail sera abordé sous trois aspects distincts mais complémentaires : 5063

- la place du travail au sein même des activités éducatives ;

- les relations entre l'éducation et l'emploi ;

- le développement de l'enseignement technique et professionnel.

Objectifs et principes d'action

Ce programme visera à soutenir les efforts déployés par les Etats membres pour : 5064

- améliorer, à tous les niveaux de l'éducation, l'attitude des jeunes à l'égard du travail productif et des activités socialement utiles ;

- assurer une meilleure préparation à la vie active, compte tenu de l'évolution de la structure de l'emploi, notamment par une révision des programmes en vue de favoriser la mobilité professionnelle et d'offrir une initiation technologique ou polytechnique dans le cadre de l'enseignement général ;

- développer et améliorer l'enseignement technique et professionnel.

5065 A ces fins, l'Organisation :

- apportera son concours aux Etats membres qui le souhaitent en vue de développer ou d'introduire de façon expérimentale ou généralisée dans les programmes scolaires des activités créatrices, productives ou socialement utiles, et de faciliter la participation des élèves et des étudiants à des activités dans des situations réelles de travail à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements d'enseignement ;

- coopérera avec les Etats membres dans leurs efforts d'harmonisation et d'ajustement mutuel entre les politiques d'éducation et les politiques de l'emploi, en tenant compte du rôle potentiel de l'éducation dans les stratégies de développement économique, ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes que posent le premier emploi des jeunes, le chômage et le sous-emploi, notamment en milieu rural et dans le secteur non structuré urbain.

5066 Tenant compte de la variété des situations nationales et locales, les activités favoriseront la concertation entre les divers partenaires intéressés au rapprochement de l'éducation et du monde du travail. Des expériences et des projets pilotes seront encouragés, ainsi que l'évaluation des activités en cours. Il sera également fait appel aux réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement comme au Bureau international d'éducation, afin d'intensifier les échanges d'information dans ce domaine.

5067 L'Organisation poursuivra son action visant à assurer une plus grande conformité des politiques et des plans de développement de l'éducation aux objectifs du développement social et culturel. Elle renforcera ces activités dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel.

Sous-programmes

5068 Un premier sous-programme (Promotion de l'interaction entre l'éducation et le travail productif) aura pour objet :

- de faciliter la diffusion, aux niveaux régional et sous-régional, de l'information relative à la nature du problème aux solutions envisagées et aux résultats déjà obtenus, à l'intention des enseignants, des jeunes, des parents, des responsables politiques et du grand public, notamment en ce qui concerne les objectifs, les réalisations et l'évolution future de l'intégration du travail productif au processus éducatif ;

- d'encourager les efforts des Etats membres en vue d'une meilleure liaison entre l'éducation et le monde du travail par la mise au point de dispositions permettant l'échange et le dialogue entre le monde de l'éducation et le monde du travail, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école ;

- de favoriser la multiplication des activités pratiques dans le domaine éducatif et d'intensifier la collaboration avec les entreprises afin d'y organiser des stages de travail ;

- de contribuer à la mise au point de techniques d'évaluation des expériences tendant à introduire le travail productif dans l'éducation, notamment de leurs effets sur le plan cognitif, effectif et psychomoteur ;

- de coopérer avec les Etats membres en vue de donner aux maîtres, dans le cadre de la formation initiale ou en cours d'emploi, l'expérience concrète du travail productif ou socialement utile.

5069 Au titre d'un deuxième sous-programme (Relations entre l'éducation et l'emploi), l'Unesco, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, coopérera avec les Etats membres, sur leur demande, pour étudier les dispositions législatives, administratives et réglementaires propres à resserrer les relations entre éducation et travail. Il s'agira notamment de dispositions en vue de faire bénéficier les travailleurs et, en particulier, les jeunes apprentis d'un enseignement général ou de multiplier les congés d'études et les possibilités d'études alternés avec les périodes de travail ainsi que de mesures en vue de la réadaptation professionnelle des chômeurs.

5070 Dans le cadre de ce sous-programme, l'Organisation s'attachera également :

- à étudier à l'intention des Etats membres les problèmes relatifs à l'harmonisation réciproque de la planification de l'éducation et de la planification de l'emploi ;

- à approfondir les recherches concernant le rôle de l'éducation pour accroître la mobilité professionnelle des populations migrantes, et les problèmes du passage de l'éducation à la vie active ;

- à recueillir, analyser et diffuser des informations sur les expériences nationales concernant le recyclage, l'orientation pédagogique et professionnelle, l'insertion des jeunes dans la vie active, et d'autres aspects des relations entre l'éducation et l'emploi.

Un troisième sous-programme (Expansion et amélioration de l'enseignement technique et professionel) visera à : 5071

- établir les études et rapports requis sur la mise en oeuvre de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel ;

- coordonner l'action de l'Unesco dans ce domaine avec celles des autres institutions intéressées ;

- intensifier les échanges d'information et de données d'expériences aux niveaux international, régional ou sous-régional ;

- favoriser le développement d'infrastructures nationales d'enseignement technique et professionnel : mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et de coordination ; centres de documentation et d'élaboration de programmes et de matériels ;

- réaliser des études sectorielles en vue d'améliorer la planification de l'enseignement technique et professionnel, compte tenu de l'évolution de l'emploi et, en particulier, des problèmes d'emploi de certains groupes de la population ainsi que de ces problèmes dans les régions rurales ;

- contribuer à la mise en place ou au renforcement de programmes nationaux de formation des personnels de l'éducation (enseignants, administratifs), ainsi que de programmes de perfectionnement à l'intention des techniciens en vue de leur adaptation aux changements technologiques et économiques ;

- fournir un appui à des activités régionales ou sous-régionales d'élaboration des matériels ;

- promouvoir le développement de l'orientation professionnelle et de l'articulation entre enseignement général, enseignement technique et monde du travail ;

- assurer la participation des femmes à l'enseignement technique et professionnel, notamment dans les domaines où la présence masculine est traditionnellement prépondante.

Programme V.4 - PROMOTION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

Des progrès importants ont été réalisés dans la plupart des Etats membres depuis 10 ans en ce qui concerne la promotion de l'éducation physique et du sport dans le cadre du système éducatif comme de la vie sociale, familiale et communautaire. L'éducation physique et le sport sont pratiqués par un nombre toujours plus grand d'hommes et de femmes et la participation aux activités sportives populaires et les adhésions aux fédérations et groupements sportifs n'ont cessé de croître. Toutefois, la pratique de l'éducation physique et du sport n'est pas encore assurée partout comme droit fondamental pour tous. Beaucoup reste à faire, notamment dans l'organisation des systèmes scolaires, pour parvenir à une éducation permettant, grâce à un équilibre harmonieux entre les activités du corps et de l'esprit, un développement complet de la personnalité. D'autre part, si actuellement 80 à 85 % des enfants des pays développés reçoivent une éducation physique à l'école, dans les pays en développement on évalue à 80 % le nombre de ceux qui n'en bénéficient pas. 5072

Par ailleurs, la vie moderne, l'urbanisation et la mécanisation croissantes qui l'accompagnent font apparaître aujourd'hui les activités corporelles comme indispensables à la préservation de la santé. Or, malgré l'intérêt économique évident d'une bonne condition physique de chacun, plus de la moitié de la population dans beaucoup de pays ne pratique à l'heure actuelle aucune activité sportive ou de détente physique. 5073

L'éducation physique et le sport (en dépit des différences de structures nationales) concernent tous les Etats membres de l'Organisation et offrent donc un moyen privilégié de rapprochement entre les peuples fondé sur le respect, la compréhension mutuelle et l'émulation désintéressée. Le programme donnera une importance particulière à la coopération internationale dans ce domaine. 5074

Objectifs et principes d'action

Ce programme aura les objectifs suivants : 5075

- contribuer à la mise en oeuvre effective de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport dans les Etats membres. Il s'agira essentiellement à cet effet de les aider à se doter de moyens accrus pour améliorer la qualification du personnel bénévole et permanent, pour développer les installations et matériels appropriés, et pour mener à bien les activités de recherche, d'évaluation, de documentation et d'information en matière d'éducation physique et de

sport. Sur le plan international, les activités viseront à renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, au niveau tant gouvernemental que des organisations non gouvernementales compétentes, et ainsi à stimuler le développement endogène de l'éducation physique et du sport et à contribuer à l'amélioration de l'organisation des compétitions sportives internationales ;

- promouvoir la coopération entre organisations de jeunesse et organisations sportives en vue d'accélérer le développement de l'éducation physique et du sport dans la perspective de l'éducation permanente, et de favoriser dans le cadre des activités relatives à l'éducation physique et au sport l'éducation pour la démocratie ;

- contribuer à la généralisation de la pratique du sport à tous les niveaux et à tous les âges de la vie, et, à cette fin, aider les Etats membres à préparer les bases techniques de cette généralisation.

5076 Les stratégies adoptées se limiteront à quelques grands axes prioritaires. Le programme mettra l'accent sur le développement intégral de l'être humain et sur la continuité du processus par lequel le sport prolonge à l'âge adulte la pratique de l'éducation physique en milieu scolaire et extrascolaire, dans la perspective de l'éducation permanente. Un axe nouveau du programme consistera à promouvoir l'éducation physique et le sport pour certaines catégories (jeunes filles et femmes), certains groupes d'âge (première enfance), ou certaines situations particulières (personnes handicapées).

5077 En deuxième lieu, l'Organisation s'attachera à contribuer à la réduction des disparités existant actuellement entre pays développés et pays en développement en matière de formation, d'équipements et de recherche. Tout en s'efforçant de susciter un concours accru de la part des pays développés, elle encouragera la coopération technique horizontale entre pays en développement.

5078 En troisième lieu, le programme visera à développer les liens entre la promotion de l'éducation physique et du sport et les plans de développement socio-économique. Une attention particulière sera accordée à cet égard aux plans de "Santé pour tous en l'an 2000" de l'Organisation mondiale de la santé.

5079 Compte tenu des retentissements internationaux des activités sportives, il s'agira, en quatrième lieu, de promouvoir les activités de coopération internationale dans ce domaine qui sont les plus propres à contribuer directement au rapprochement entre les peuples, à l'amitié, à la paix et à la compréhension entre les hommes.

5080 Enfin, en vue d'assurer solidement leur insertion dans leur milieu naturel, il conviendra de veiller à ce que les activités d'éducation physique et de sport soient bien adaptées aux conditions institutionnelles, culturelles, socio-économiques et climatiques propres aux Etats membres.

Sous-programmes

5081 Un premier sous-programme (Développement de l'éducation physique et du sport en application de la Charte internationale) visera à fournir un appui à l'élaboration de stratégie et de plans nationaux de mise en oeuvre de la Charte. Les moyens à envisager à cette fin seront :

- l'encouragement à la formation initiale et en cours d'emploi des éducateurs, des instructeurs et moniteurs, et des administrateurs sportifs ;

- l'appui à la mise en place d'installations, d'équipements et de matériels et au développement d'une production locale et sous-régionale de ces équipements et matériels ;

- l'appui aux activités de recherche, d'évaluation, d'information et de documentation ;

- la poursuite et l'intensification de la coopération entre Etats membres et organisations non gouvernementales, grâce notamment aux activités du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport ;

- le recours au Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport, notamment en vue d'un soutien éventuel à un programme intergouvernemental de formation et d'équipement.

5082 Un deuxième sous-programme (Encouragement aux mouvements de jeunesse) contribuera :

- à associer plus étroitement les mouvements de jeunesse aux efforts nationaux tendant à faciliter l'accès de nouvelles catégories de population à l'éducation physique et au sport ;

- à associer les mouvements de jeunesse à la construction d'infrastructures, d'installations, d'équipements et de matériels (terrains, plages et piscines, stades, parcours sportifs, zones de repos, notamment dans les régions périurbaines et rurales désavantagées) ;

- à promouvoir la recherche sur les danses et jeux traditionnels et autres activités de préservation de l'héritage culturel, et la formation dans ce domaine.

Un troisième sous-programme (Développement du sport pour tous) aura pour objectif l'amélioration de la condition physique de la population dans son ensemble ; il sera réalisé en liaison avec le programme de l'Organisation mondiale de la santé "Santé pour tous en l'an 2000". Les actions envisagées consisteront : 5083

- à aider à organiser en 1985 une première Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous dans les Etats membres qui souhaiteront s'y associer ;

- à évaluer cette manifestation et à préparer éventuellement une seconde Semaine qui serait célébrée dans l'ensemble des Etats membres ;

- à étudier les moyens propres à assurer la pratique du sport pour tous et les formules les mieux adaptées aux différents contextes nationaux ;

- à mettre au point des campagnes d'information destinées à susciter une participation massive de la population aux activités sportives et de détente.

Programme V.5 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FORMATION ET RECHERCHE

Au cours des dernières décennies, le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement et dans le progrès de la société a été de plus en plus clairement perçu. Sans un enseignement supérieur de qualité, en effet, aucun pays ne peut prétendre former les cadres appelés à assumer les fonctions d'une complexité croissante dont doit disposer tout Etat moderne, ni avoir accès au stock de connaissances qui rendra possible sa pleine participation à l'effort international de recherche. Et c'est dans les institutions d'enseignement supérieur, notamment les universités, qu'apparaît le plus nettement l'interpénétration des fonctions d'enseignement, de recherche et de formation, cette dernière fonction constituant à certains égards le point d'aboutissement de l'éducation. Aussi, dès l'accession à l'indépendance, de nombreux Etats, malgré les coûts élevés de l'enseignement supérieur, et les besoins considérables d'expansion de l'éducation aux autres niveaux auxquels ils devaient faire face, ont-ils tenu à se doter d'universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. L'effort d'expansion quantitative consenti par les Etats membres s'est accompagné de nombreuses initiatives en vue de mieux adapter l'enseignement supérieur à ses tâches. Les Etats membres ont souvent manifesté l'intérêt qu'ils attachent à la coopération internationale et régionale et à l'expérience dans ce domaine. 5084

Quelques-uns des problèmes majeurs de l'éducation se posent surtout au niveau de l'enseignement supérieur. Son expansion quantitative, en entraînant un changement d'échelle, a souvent amené les autorités responsables à en redéfinir les finalités. En outre, les institutions d'enseignement supérieur sont de plus en plus souvent appelées à assumer des tâches nouvelles et à étendre le champ de leurs activités à des aspects nouveaux du savoir et de l'action : c'est ainsi que l'enseignement supérieur joue un rôle croissant de diffusion de la culture et d'animation culturelle. Les établissements d'enseignement supérieur ne dispensent plus seulement une formation initiale, mais consacrent une part de plus en plus importante de leur action au recyclage et au perfectionnement de personnes engagées dans la vie active, y compris de titulaires de diplômes universitaires. La fonction de préparation à l'emploi fait l'objet d'une attention accrue ainsi que la fonction de service au profit de la communauté locale ou nationale. Tout en s'efforçant de porter ou de maintenir la recherche fondamentale à un niveau d'excellence, certaines institutions d'enseignement supérieur, et notamment les écoles d'ingénieurs, de médecine et d'agronomie, entreprennent de nombreuses recherches appliquées orientées vers la solution des problèmes pratiques et entretiennent des relations plus étroites avec les diverses institutions de la vie sociale et économique. 5085

Pour que l'enseignement supérieur puisse s'acquitter de rôles plus nombreux et plus complexes, les autorités responsables de son fonctionnement et de son développement ont été amenées à élargir, réorienter, et réorganiser les programmes d'études et de recherche, à rénover et diversifier les filières et les cycles, à mettre en place de nouveaux types d'institutions, à aménager les procédures d'admission et d'évaluation des connaissances et des compétences, notamment dans le souci d'assurer une plus grande mobilité des étudiants à l'intérieur du système d'éducation, et enfin à assurer une participation accrue de l'enseignement supérieur au développement de l'ensemble du système d'éducation par des activités de recherche et de formation des personnels. 5086

Ce programme constitue un cadre général pour l'amélioration de l'enseignement supérieur et à ce titre intéresse l'action de l'Organisation à ce niveau de l'enseignement dans ses différents domaines de compétence. 5087

Objectifs et principes d'action

5088 Ce programme vise à promouvoir une meilleure contribution de l'enseignement supérieur au progrès de la société, grâce à une meilleure adéquation de son organisation, de ses contenus et de ses méthodes à ses différentes fonctions, et en particulier à ses tâches nouvelles.

5089 A cet effet, l'Organisation s'attachera notamment à :

- encourager l'amélioration du fonctionnement des institutions existantes, la mise en place de types d'institutions et de programmes nouveaux, l'adaptation des contenus et l'élargissement de la gamme des filières de formation en fonction des besoins du développement, ainsi que l'adoption d'approches interdisciplinaires dans la recherche et la formation ;

- appuyer les efforts de formation des cadres nationaux au niveau supérieur ;

- favoriser les efforts de coopération internationale et régionale entrepris dans ce sens.

Sous-programmes

5090 Un premier sous-programme (Développement et amélioration de l'enseignement supérieur pour le progrès de la société) tendra à promouvoir :

- l'adéquation des programmes, filières, et types d'enseignement et de formation, ainsi que des activités de recherche, aux besoins de la société et aux tâches nouvelles de l'enseignement supérieur ;

- la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'enseignement supérieur et une adaptation de l'enseignement destinée à tenir compte du point de vue des femmes ;

- l'utilisation optimale, notamment grâce à la coopération nationale et régionale, du potentiel de recherche et de formation, en particulier en ce qui concerne les études postuniversitaires ;

- l'échange d'informations et d'expériences, notamment dans le cadre des activités des centres régionaux pour l'enseignement supérieur ;

- la coopération internationale et régionale, notamment dans le cadre de la collaboration avec l'Université des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales.

5091 Un deuxième sous-programme (Recherche et formation en vue du développement de l'éducation) visera à renforcer, en les conjuguant, les activités de recherche dans le domaine des sciences de l'éducation que déploient les établissements d'enseignement supérieur et les activités de formation des diverses catégories de personnels de l'éducation des différents niveaux, y compris ceux de l'enseignement supérieur lui-même.

5092 Les activités comporteront l'établissement d'inventaires régionaux des recherches effectuées par les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences de l'éducation et sur les grands problèmes qui se posent dans l'ensemble du système éducatif. Des programmes internationaux de recherche portant sur des aspects particuliers de ces questions seront mis en oeuvre. Un appui sera fourni aux programmes de recherche nationaux et régionaux existants, ainsi qu'à des institutions d'enseignement supérieur pour l'organisation de cours d'initiation des enseignants à la recherche dans les sciences de l'éducation et à l'utilisation de ses résultats dans le processus éducatif.

Programme V.6 - ACTION EN VUE D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

5093 Au cours des dernières décennies, les activités de formation se sont notablement développées et étendues à un très grand nombre de domaines où elles n'étaient pas dispensées. On a assisté, par ailleurs, à la multiplication des activités et des domaines de recherche, beaucoup d'entre eux étant nouveaux ou ayant trait à l'application des résultats de la recherche fondamentale en vue de la mise au point de technologies avancées.

5094 Le volume des activités de recherche et de formation, les charges financières qu'elles entraînent, l'importance des ressources humaines qu'elles exigent rendent nécessaire l'établissement de priorités, une meilleure coordination des efforts et l'optimalisation des moyens mis en oeuvre. L'articulation des activités de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur avec celles d'autres institutions représente un aspect de l'effort de rationalisation nécessaire et qui constitue d'ailleurs un des objectifs majeurs des politiques scientifiques et technologiques nationales (cf. programme IX.2). Il n'est sans doute pas possible d'éviter certains doubles emplois, ni de planifier rigoureusement les résultats de la recherche, aléatoires par nature, mais il

semble souhaitable de rationaliser les différentes activités de recherche comme les activités de formation ; il s'agit, tout en encourageant l'initiative des chercheurs, de favoriser en même temps une coopération plus étroite au niveau des institutions, des équipes et des chercheurs visant à optimaliser les ressources disponibles. On peut espérer qu'il sera ainsi plus facile de répondre aux besoins prioritaires de la société et que les ressources pourront être concentrées sur des domaines où apparaissent des progrès importants et susceptibles de contribuer à la solution de certains grands problèmes de société. Il semble également très souhaitable d'utiliser les résultats les plus récents de la recherche dans les activités d'enseignement et de formation, afin d'en relever le niveau. La démarche tendant à l'harmonisation des activités de formation d'une part, et des activités de recherche, d'autre part, et des unes et des autres entre elles, avec l'objectif ultime d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques intégrées de formation et de recherche à l'échelle nationale, est celle qui est proposée dans le présent programme. Elle s'inspire de certaines tendances d'ores et déjà observées, à l'optimalisation et à la coordination des programmes de formation et de recherche. Ce programme offre un cadre général dans lequel peuvent s'inscrire les activités de formation et de recherche et de renforcement des capacités nationales de formation et de recherche correspondant aux différents domaines de compétence de l'Organisation, en vue de leur contribution à la solution de certains grands problèmes globaux.

Objectifs et principes d'action

Ce programme, qui sera exécuté en étroite liaison avec ceux d'autres programmes des grands programmes, Les sciences et leurs applications au développement et Science, technologie et société, visera, à partir d'une meilleure identification à l'échelle nationale des besoins de société qui appellent un effort accru de formation et de recherche, à promouvoir l'harmonisation des différentes activités de recherche, d'une part, et de formation, d'autre part, entreprises dans un domaine donné, puis de ces activités entre elles, afin d'étendre cette harmonisation à différents domaines dans le cadre de politiques intégrées de formation et de recherche. Cette action sera poursuivie par étapes, les inventaires de besoins devant être suivis de projets pilotes destinés à fournir un cadre à des expériences d'harmonisation des activités de formation et de recherche dans une perspective à long terme débouchant sur l'élaboration de politiques intégrées de formation et de recherche. 5095

La promotion de la mobilité des professeurs, des étudiants et des chercheurs de l'enseignement supérieur constituera l'un des moyens d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine et d'assurer le renforcement des capacités nationales de formation et de recherche, en facilitant la réinsertion dans leurs pays des spécialistes formés à l'étranger et en limitant, par conséquent, l'exode des cerveaux. 5096

Sous-programmes

Un premier sous-programme (Analyse des données sur les besoins, les tendances et les moyens disponibles en matière de formation et de recherche) visera à assurer une meilleure connaissance des tendances actuelles dans la formation et dans la recherche, afin de déterminer si les activités entreprises dans ce domaine correspondent aux besoins et disposent des moyens voulus, et d'aider les Etats membres à se doter de capacités nécessaires pour procéder à la collecte et à l'analyse de telles données, y compris les données statistiques. A cet effet, l'Organisation coopérera avec les institutions nationales et régionales ou sous-régionales compétentes en vue d'établir des inventaires des tendances, des besoins et des capacités nationales, sous-régionales et régionales, en matière de formation et de recherche et, sur la base de ces inventaires, d'identifier les priorités de formation et de recherche dans les domaines où les moyens actuels demandent à être renforcés. On distinguera entre besoins à court terme et besoins à long et moyen terme. La possibilité et l'opportunité d'instituer des programmes coopératifs, intégrés aux niveaux sous-régionaux ou régionaux, de formation et de recherche dans certains domaines seront explorées. Un programme expérimental international de formation dans les domaines de compétence de l'Unesco pour les années 1990 sera élaboré et soumis en 1989 à l'approbation d'une conférence intergouvernementale internationale. 5097

Un deuxième sous-programme (Promotion de la formation et de la recherche interdisciplinaires dans les domaines de compétence de l'Unesco) visera, en fournissant un appui en vue du renforcement des institutions existantes des Etats membres, à encourager : 5098

- la mise en oeuvre de projets pilotes assurant l'intégration des activités de formation et de recherche dans un domaine donné dans un ou plusieurs établissements ;

- la conjugaison, à l'intérieur d'un seul établissement, des actions de formation et de recherche dans différentes disciplines et différents domaines d'action et de savoir.

Il aura pour objet d'apporter ainsi des éléments de solution à certains problèmes spécifiques de développement, et de mettre l'expérience acquise à la disposition des responsables des politiques et des institutions de formation et de recherche des Etats membres.

RÉSOLUTION 4XC/2/05

5100 **Grand programme V « Éducation, formation et société »**

La Conférence générale,

Notant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en évidence, d'une part, le rôle qui incombe à l'éducation dans la transmission de l'héritage culturel et dans la recherche du progrès de chaque société, en conformité avec son génie propre, d'autre part, les relations qui unissent l'éducation à d'autres aspects majeurs de la vie des sociétés, et enfin la contribution que l'éducation peut apporter à la solution des problèmes mondiaux,

Observant que cette analyse, les réponses des États membres au questionnaire qui leur a été adressé en vue de la préparation du Plan à moyen terme, ainsi que les recommandations des récentes conférences intergouvernementales sur l'éducation organisées par l'Unesco, ont souligné que l'éducation devait assurer à la fois l'épanouissement de l'individu et son insertion harmonieuse dans la société, et qu'elle devait préparer à la vie active et à l'exercice des droits et des responsabilités du citoyen,

Notant qu'elles font également apparaître l'importance particulière des relations entre l'éducation et différents aspects de la vie des sociétés, tels que la culture, les valeurs éthiques, la communication, la science et la technologie et le monde du travail,

Rappelant que l'importance des liens multiples entre l'éducation et les différents aspects de la vie des sociétés est aussi soulignée dans la partie I (Éducation) de l'annexe à la résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989, et que ces liens sont également évoqués dans les paragraphes pertinents de la résolution générale 21C/1/01 sur l'éducation ainsi que de la résolution 21C/1/07 relative au Projet majeur dans le domaine de l'éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Soulignant le rôle accru que l'enseignement supérieur peut jouer dans le progrès économique et social ainsi que pour la solution des problèmes mondiaux, et *notant* l'intérêt porté au développement de l'enseignement supérieur par l'ensemble des États membres, notamment par les pays en développement, intérêt attesté tant par les recommandations des récentes conférences régionales des ministres de l'éducation que par l'adoption de plusieurs conventions régionales sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur,

Soulignant par ailleurs l'importance de l'éducation physique et du sport dans la formation des individus et la promotion de valeurs essentielles au progrès des sociétés,

Rappelant la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session,

Rappelant la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel adoptée également à sa dix-huitième session, l'importance de l'enseignement technique et professionnel, condition indispensable du développement économique et social, l'existence nécessaire d'un lien étroit entre cet enseignement et le monde du travail qui devrait amener à accorder plus d'attention à l'éducation et à la formation à temps partiel et sur une base coopérative et à l'amélioration du statut des techniciens, ainsi que la nécessité de renforcer encore les relations mutuelles étroites entre l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement de la science et de la technologie,

Rappelant la Charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session,

Rappelant la Recommandation n° 73 sur l'interaction entre l'éducation et le travail productif adoptée par la Conférence internationale de l'éducation à sa 38e session,

1. *Note avec satisfaction* que le grand programme V « Éducation, formation et société », tout en comportant d'importantes innovations, est de nature à assurer la continuité de l'action de l'Unesco dans le domaine de l'éducation ;
2. *Approuve* les orientations du grand programme V « Éducation, formation et société » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités pendant la période 1984-1989 les programmes qui le constituent :

2.1 Programme V.1 « Éducation, culture et communication »

(a) Qui vise :
  (i) A promouvoir le rôle de l'éducation dans la transmission de l'héritage culturel et dans le renouvellement des savoirs et des valeurs, en faisant une place appropriée à l'action en matière d'éducation éthique ;
  (ii) A contribuer à assurer la préparation des enfants, des adultes et des éducateurs à l'utilisation des ressources offertes par les médias et à l'interprétation critique de leurs messages,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
  (i) Éducation, culture et langues d'enseignement ;
  (ii) Éducation et communication ;

2.2 Programme V.2 « Enseignement des sciences et de la technologie »

(a) Qui vise à développer et à améliorer, à tous les niveaux, l'enseignement de la science et de la technologie en tant que partie intégrante de la culture contemporaine et que facteur essentiel de progrès et de développement,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
  (i) Développement de l'enseignement scolaire et extrascolaire des sciences et de la technologie ;
  (ii) Diffusion des connaissances scientifiques et technologiques ;

2.3 Programme V.3 « Éducation et monde du travail »

(a) Dont l'objet est de renforcer la liaison entre l'éducation et le monde du travail, avec le souci d'assurer tant le plein épanouissement de la personne humaine que la préparation à la vie active et à l'emploi,
  (i) En faisant une place appropriée au travail dans les activités éducatives, notamment dans l'enseignement général ;
  (ii) En développant l'enseignement technique et professionnel,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
  (i) Promotion de l'interaction entre l'éducation et le travail productif ;
  (ii) Relations entre l'éducation et l'emploi ;
  (iii) Expansion et amélioration de l'enseignement technique et professionnel ;

2.4 Programme V.4 « Promotion de l'éducation physique et du sport »

(a) Qui vise à assurer, dans la perspective de l'éducation permanente, une place adéquate, dans l'éducation scolaire et extrascolaire, à l'éducation physique et au sport en tant que droit fondamental pour tous et que facteur essentiel du développement harmonieux de la personnalité et de la préservation de la santé dans les conditions de vie inhérentes aux sociétés contemporaines,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
  (i) Développement de l'éducation physique et du sport en application de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport ;
  (ii) Encouragement aux mouvements de jeunesse ;
  (iii) Développement du sport pour tous ;

2.5 Programme V.5 « Enseignement supérieur, formation et recherche »

(a) Qui constitue un cadre général pour les diverses activités concernant l'enseignement supérieur dans les différents domaines de compétence de l'Unesco,

(b) Qui vise à promouvoir la pleine contribution de l'enseignement supérieur :
  (i) Au progrès des sociétés, par une meilleure adéquation de l'organisation et de l'orientation de l'enseignement, de la formation et de la recherche à leurs besoins spécifiques ;
  (ii) Au développement des systèmes d'éducation,

(c) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Développement et amélioration de l'enseignement supérieur pour le progrès de la société ;

(ii) Recherche et formation en vue du développement de l'éducation ;

2.6 *Programme V.6* « *Action en vue d'une meilleure intégration des activités de formation et de recherche* »

(a) Qui est conçu en relation avec les différents grands programmes comportant des actions de formation et de recherche,

(b) Qui vise à promouvoir une démarche tendant à harmoniser progressivement les activités de recherche et les activités de formation, avec le souci notamment d'assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles,

(c) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Analyse des données sur les besoins, les tendances et les moyens disponibles en matière de formation et de recherche ;

(ii) Promotion de la formation et de la recherche interdisciplinaires dans les domaines de compétence de l'Unesco ;

(iii) Promotion des politiques intégrées de formation et de recherche.

VI. LES SCIENCES ET LEUR APPLICATION AU DÉVELOPPEMENT

(Recherche, formation et coopération internationale dans les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et de la technologie)

Analyse des problèmes

6001 Les efforts entrepris, au cours des dernières décennies, dans toutes les régions du monde, pour favoriser le développement des différentes sciences, se sont traduits par un accroissement considérable des connaissances et par des applications de plus en plus nombreuses dans les divers domaines du savoir. Ils ont été marqués par la création de nombreuses institutions de recherche, aussi bien dans le cadre universitaire qu'en dehors de ce cadre, ainsi que par l'expansion et la diversification des enseignements des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines. En même temps, les changements importants qui se sont produits dans le champ des savoirs ont modifié les rapports entre ces deux domaines de la science. Une certaine tendance, dans les milieux scientifiques, avait lié le développement des sciences sociales au modèle des sciences exactes et naturelles. La logique de cette tendance impliquait pour les sciences sociales un retard à combler par rapport aux sciences naturelles et exactes. On admet aujourd'hui qu'entre ces différentes disciplines il n'y a pas de subordination des unes aux autres, mais plutôt une relation réciproque.

6002 La prise de conscience de la complexité du réel appelle en effet la conjonction et le croisement de leurs approches. En outre, la découverte de la dimension sociale des savoirs, de leur enracinement dans les besoins et les aspirations des hommes, de l'enjeu qu'ils constituent pour l'évolution culturelle, sociale et politique et de leur signification pour l'avenir de l'humanité, renforce la nécessité d'une collaboration entre les sciences exactes et naturelles d'une part, et les sciences sociales et humaines d'autre part. Un sens concret est ainsi donné au dialogue qui s'est amorcé entre la science et la société, que tout engage à approfondir et à poursuivre. Il n'est plus possible aujourd'hui de mettre lucidement les sciences et les technologies au service du développement des sociétés si l'on ne comprend pas les processus sociaux et les comportements humains qui déterminent les changements globaux, voire la perception même de ces changements.

6003 Il faut rappeler que si le développement scientifique est lui-même un élément et un facteur de toute forme de développement global et multidimensionnel, il s'inscrit alors nécessairement dans le cadre d'une vision unitaire de l'homme. Or celle-ci peut s'appuyer sur les nouvelles synthèses qu'autorisent les connaissances aujourd'hui disponibles et en perpétuel progrès sur la vie et sur l'ensemble des questions liées à l'élucidation sur le plan social, culturel et psychologique, des aspirations et des comportements humains. Des fronts interscientifiques sont ainsi en train de se constituer pour asseoir sur une base solide un humanisme inspiré par l'intégration de la pensée scientifique à une connaissance de l'homme, de l'universalité scientifique à l'imaginaire social et aux racines culturelles qui l'alimentent.

6004 Dans l'effort d'ensemble en faveur du développement des sciences exactes et naturelles et de leurs applications, un rôle essentiel revient à la recherche fondamentale, qui vise à connaître la réalité et à la comprendre, participant à l'accroissement des connaissances et permettant ainsi des inventions nouvelles. A côté du vaste édifice de la science établie, qui représente le résultat cumulatif des efforts de l'ensemble de l'humanité, se trouve le champ de la science en train de se faire, c'est-à-dire le domaine de l'investigation, qui étend et remanie l'édifice de la connaissance.

6005 Certes l'idée a pu être avancée que la recherche fondamentale avait déjà tiré le meilleur parti de ce que pouvait apporter la science, qu'elle se heurtait désormais à la loi des rendements décroissants et qu'il serait sans doute préférable d'observer une pause afin de se consacrer à l'exploitation des connaissances acquises. Mais la poursuite de la recherche s'impose, non seulement parce que de nouveaux problèmes réclament sans cesse une solution, parce que de nouveaux domaines du savoir sont explorés, mais aussi parce que l'application des connaissances déjà existantes peut être considérablement améliorée par les résultats des recherches en cours.

6006 D'autre part, en faisant surgir sans cesse des données nouvelles, à la suite notamment du perfectionnement des instruments d'observation et d'expérimentation, la recherche fondamentale conduit à l'élaboration de théories nouvelles, qui englobent les théories existantes ou qui les remplacent. Les nouvelles données qui résultent des efforts de recherche permettent d'explorer des domaines encore insuffisamment connus, de compléter ou parfois de redéfinir les connaissances existantes. La recherche fondamentale fait ainsi évoluer la science progressivement et sélectivement, grâce à l'apport et à l'accumulation des données, à l'expérimentation, à la vérification, à la confirmation et à la multiplication des observations ; mais elle peut aussi entraîner des révolutions au niveau des principes d'explication, de sorte que la connaissance de la réalité

se trouve non seulement élargie et précisée, mais encore profondément transformée. Les "révolutions" atomique, spatiale et biologique participent d'une telle évolution.

6007 A côté de la recherche fondamentale, qui peut être au demeurant orientée vers des missions ou des domaines déterminés, un rôle important est dévolu à la recherche appliquée. Les frontières entre celles-ci tendent d'ailleurs à s'estomper, ce qui appelle des interactions de plus en plus intensives entre le laboratoire ou l'institution académique d'une part, et les secteurs de production ou de services d'autre part. L'étude des problèmes précis, qui relève de la recherche appliquée, amène souvent à déceler les lacunes de la recherche théorique ; inversement, la recherche appliquée, qui exige, par vocation, des réponses rapides et bénéficie généralement de conditions de financement spécifiques, est fortement tributaire des acquis théoriques et méthodologiques, et de la disponibilité des données nécessaires. De plus en plus, les deux types de recherche collaborent et parfois même travaillent ensemble à la solution des problèmes alimentaires, énergétiques, médicaux et sociaux qui se posent aux sociétés humaines. En dépit des difficultés qui caractérisent ces nouveaux rapports et dont l'évolution sera largement fonction de la mobilité des chercheurs et d'une conception moins rigide des formations et des carrières, la tendance est à l'imbrication de plus en plus profonde de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et du développement expérimental.

6008 Recherche et formation entretiennent des relations réciproques évidentes. Si la formation est préparation à la recherche, la recherche est un moyen privilégié de formation. Et si la formation a des finalités plus larges que la préparation à la recherche, elle n'en doit pas moins être continuellement guidée par les résultats de la recherche, c'est-à-dire par l'avancement des connaissances. Il convient ainsi de rechercher les formules les plus appropriées de coordination, voire dans certains cas d'intégration, de la recherche et de la formation, en vue d'opérer les nécessaires changements dans les contenus et les méthodes d'enseignement qu'imposent l'évolution des connaissances et l'apparition de notions, de concepts et même de domaines nouveaux, et qui conduisent à revoir la structure même des programmes et à procéder à une réorganisation des filières de formation.

6009 Pour avoir la capacité de poursuivre les objectifs qu'elle s'est assignés, une société doit avoir la possibilité d'opérer des choix technologiques, d'adapter comme il convient les technologies existantes auxquelles elle fait appel ou de susciter la mise au point de technologies par ses propres moyens. Cela n'est possible que si cette société possède les compétences humaines nécessaires et si elle s'est dotée des infrastructures et instituts de recherche, ainsi que des capacités de gestion des systèmes scientifiques et technologiques. Ce sont là les conditions nécessaires de choix technologiques pertinents, qui eux-mêmes supposent l'orientation des activités scientifiques et des applications technologiques en fonction des priorités de cette société.

6010 Or, en dépit de tous les efforts accomplis, de profondes disparités caractérisent encore la répartition dans le monde des moyens matériels et humains dans le domaine de la science et de la technologie. En effet, 90 % des activités de recherche-développement sont concentrées dans quelques pays industrialisés et les effectifs de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens des nations scientifiques les mieux pourvues du point de vue technique forment près de 88 % du total mondial. Le montant des dépenses consacrées à la recherche par personne active est soixante fois plus faible dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Sur le plan des résultats, les inégalités sont tout aussi grandes. Plus de 93 % du nombre des brevets déposés dans le monde le sont par les pays industrialisés.

6011 Ces disparités se trouvent sans aucun doute au coeur des problèmes de développement et l'accès des pays moins favorisés aux possibilités qu'offrent la science et la technologie pour assurer leur progrès et le bien-être de leur population apparaît comme une exigence fondamentale.

6012 Les efforts déployés à l'échelon national en faveur des activités de recherche et de formation dans les différents domaines de la science et de la technologie ont été complétés et stimulés par ceux de la coopération scientifique internationale. Cette dernière, dont les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont l'outil privilégié, peut en effet contribuer à la mobilisation des ressources et à leur organisation dans chaque société en vue d'assurer le développement scientifique et technologique. En facilitant les échanges des idées et des hommes, en favorisant la diffusion des concepts nés dans des laboratoires isolés, en créant des espaces scientifiques et technologiques régionaux pour l'étude concertée de problèmes communs, la coopération internationale contribue aussi à la réduction des disparités en science et technologie.

6013 Cette coopération repose certes sur le concours des hommes de science et des ingénieurs, mais elle se fonde aussi sur le désir de participation des pays à l'effort de solidarité destiné à réduire ces disparités. C'est pourquoi elle doit encore être élargie pour associer le plus grand nombre de pays en développement à la diversification des centres d'activité scientifique. Une meilleure répartition des tâches de recherche et la création de nouveaux pôles de développement scientifique et technologique permettraient aux sociétés jusqu'ici défavorisées de prendre une plus grande part non seulement au progrès scientifique et technique, mais aussi à la définition des finalités de la science et de la technologie au niveau international.

Un tel élargissement de la coopération internationale apparaît d'autant plus nécessaire que certains domaines scientifiques, comme la géologie, l'océanographie, la climatologie, la radio-astronomie ou l'épidémiologie, transcendent par définition les frontières nationales ou régionales. Cet élargissement et l'effort de participation qu'il suppose sont en outre de nature à appuyer les activités nationales en contribuant à une meilleure diffusion des résultats des recherches, à leur discussion et à leur amendement, à la formation des chercheurs en augmentant leur mobilité réelle, ainsi qu'au nécessaire décloisonnement des institutions de recherche. 6014

La coopération régionale présente par ailleurs l'avantage de réduire les coûts des grands programmes de recherche, d'assurer, au niveau des ensembles de pays présentant des caractéristiques biogéographiques, économiques et culturelles voisines, des actions concertées de recherche et de formation en réalisant une sérieuse économie des moyens. 6015

L'étude systématique de l'homme et de ses relations avec son environnement social et culturel constitue sans doute le progrès le plus décisif accompli par l'humanité dans son aspiration millénaire à se mieux connaître elle-même. Certes, de par la nature même des domaines complexes qu'elles analysent, les sciences sociales et humaines sont soumises à des contraintes spécifiques, distinctes de celles qui pèsent sur les sciences exactes et naturelles. Ainsi, contrairement aux sciences exactes et naturelles, le recours systématique à l'expérimentation en laboratoire ne leur est guère offert. Cependant, les sciences sociales obéissent, dans leur développement scientifique, à la même logique que toutes les autres sciences. Elles font appel à des processus d'accumulation des connaissances reconnus. Elles supposent l'élaboration de concepts et de catégories d'analyse, l'établissement de relations entre les phénomènes observés, la construction d'hypothèses et de paradigmes, la formulation de théories soumises à la vérification empirique. 6016

Bien que les sciences sociales aient essentiellement pour vocation de participer à la solution des problèmes pratiques qui se posent dans les sociétés, leur progrès exige que part égale soit faite à la recherche fondamentale et aux recherches appliquées et orientées vers l'action. Un tel équilibre est d'autant plus indispensable que les frontières entre ces différents types de recherche tendent à s'estomper. En effet, en s'attachant à l'élucidation de problèmes concrets, les recherches appliquées et orientées vers l'action mettent souvent en évidence les lacunes qui subsistent au plan de la recherche fondamentale et empêchent de formuler les questions adéquates et de choisir les modes d'analyse appropriés. Par surcroît, les recherches orientées font suite à des nécessités précises et sont destinées à fournir des réponses quasi immédiates à des problèmes de société, ce qu'elles ne sauraient faire sans l'appui des résultats théoriques et méthodologiques de la recherche fondamentale. 6017

Enfin, la recherche fondamentale - qu'elle se place à un niveau d'abstraction élevé, comme c'est le cas pour la construction de modèles, ou à un niveau plus concret, lorsqu'elle s'attèle aux problèmes qui résultent du changement social, par exemple - peut influer sur la conceptualisation des politiques et les choix de solutions. 6018

L'importance du concours apporté par les sciences sociales dans la formulation des politiques dans divers domaines paraît évidente. Ces sciences ont permis notamment de révéler les conséquences imprévisibles de certaines actions engagées et d'appréhender des phénomènes dans toute leur complexité, comme de saisir l'évolution des processus sociaux. Cependant, c'est plus à des recherches menées sur l'initiative des différentes disciplines des sciences sociales elles-mêmes qu'en réponse à des préoccupations directement liées à l'action gouvernementale qu'on est redevable de telles contributions. Inversement, le développement des disciplines suit l'évolution des sociétés. Ainsi, l'anthropologie est apparue en tant que discipline essentiellement au moment où le pouvoir colonial se posait certaines questions que ces sciences étaient susceptibles d'éclairer ; l'accession à l'indépendance de nombreux pays colonisés dans les années 50 et 60 a amené une multiplication des études sur les groupes ethniques, la race et le racisme en général, ainsi que sur les problèmes de modernisation et d'édification nationale. 6019

Les sciences sociales ont été, au cours des deux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, bien davantage mises à contribution qu'auparavant. Sous la pression d'une demande sociale accrue de la part des responsables tant publics que privés, des recherches ont été entreprises dans différentes disciplines et sur des thèmes très variés : qu'il suffise de mentionner les études sur les questions de population, d'éducation, de logement et de santé, sur les problèmes macro et micro-économiques et sur les problèmes du travail et de l'emploi. Des préoccupations liées à l'égalité des chances, en matière d'éducation principalement, ont suscité nombre d'études concernant la condition de la femme, la paysannerie et la classe ouvrière. Le changement des structures démographiques et familiales a donné lieu à des recherches spécifiques sur la jeunesse et le troisième âge, par exemple. En Europe, et en Amérique du Nord notamment, les gouvernements se sont appuyés sur les résultats des recherches orientées et appliquées pour formuler leurs politiques en matière de bien-être social et d'éducation. 6020

Le développement des infrastructures qui a accompagné cet essor a touché l'ensemble des régions. Dans les années 1970, des facultés et des instituts universitaires de recherche en sciences sociales se créaient dans de nombreux pays tandis que des ministères, et parfois des entreprises privées, se dotaient d'instituts de recherche spécialisés. 6021

6022 Ainsi, alors que les sciences sociales et humaines étaient initialement circonscrites à quelques domaines et à quelques disciplines, cette situation a évolué vers la fin des années 60. Les disciplines traditionnelles : sociologie, psychologie sociale, économie, science politique, ethnologie, anthropologie sociale, etc. se sont développées considérablement grâce notamment à un vigoureux processus de diffusion et d'échanges entre les différents pays. Parallèlement, d'autres disciplines telles que l'histoire, la géographie humaine, etc. accordaient une importance accrue aux phénomènes de société et à l'analyse des réalités sociales à l'étude desquelles les théories et les méthodes des sciences sociales donnaient une nouvelle vigueur. Tel a été le cas des recherches historiques, géographiques, linguistiques et philosophiques qui ont pu bénéficier aussi des théories et des méthodes des sciences sociales, lesquelles se sont, du reste, à leur tour nourries des démarches spécifiques des sciences humaines.

6023 Aujourd'hui, la nécessité de recherches, notamment appliquées et orientées vers l'action, partout ressentie dans le monde, se fait particulièrement pressante dans les pays en développement. Il paraît essentiel de mettre en évidence les modalités de l'échange inégal, les conséquences de l'introduction de l'agriculture de rapport, les mécanismes à l'oeuvre dans le changement social rapide et leurs conséquences sur les valeurs et sur la culture en général. Il convient aussi de recueillir les données socio-économiques et forger les instruments nécessaires à la formulation des plans de développement, comme d'élucider les processus historiques, la nature des rapports sociaux internes, leurs influences sur les processus de développement, la juxtaposition ou les interférences entre pouvoirs modernes et pouvoirs traditionnels, l'influence de certains processus de modernisation sur la vie économique et sociale, sur la culture, sur les technologies et la médecine traditionnelle, sur le droit coutumier et les structures parallèles du pouvoir en milieu rural, etc.

6024 Or, la compréhension de pareils problèmes et la recherche de solutions supposent que l'on fasse appel à plusieurs disciplines travaillant en symbiose (interdisciplinarité). Une telle démarche est particulièrement importante lorsque la question à l'étude est le vaste domaine du "développement". Cependant, la nécessité de concilier la rigueur scientifique, dont la spécialisation disciplinaire est garante, et l'interdisciplinarité pose un problème qui n'a nulle part pu être surmonté de manière satisfaisante.

6025 Pour être en mesure de fournir une analyse interdisciplinaire pertinente de la réalité sociale, un certain nombre de disciplines des sciences sociales auraient besoin de progresser pour gagner en rigueur scientifique. Par ailleurs, les acquis d'une discipline peuvent apporter une contribution majeure à la compréhension des problèmes analysés par d'autres disciplines des sciences sociales et humaines. Les géographes n'ont-ils pas accompli d'importants travaux sur les échanges de marchandises ou la distribution spatiale de l'information ? les historiens soumis à un examen critique certains concepts sociologiques nouveaux et les conditions de l'émergence du capitalisme mercantile ? les anthropologues étudié l'organisation du travail dans les usines ou l'évolution des relations sociales dans les banlieues des grandes villes ?

6026 Dans la plupart des pays en développement, quelques disciplines des sciences sociales et humaines ont connu un grand essor, telles la science politique, les relations internationales, la sociologie, l'économie et la démographie, la géographie et l'histoire, tandis que d'autres connaissaient un moindre essor. Cette évolution inégale des disciplines est sans doute due partiellement à la manière dont les problèmes de développement sont perçus, mais elle est aussi la conséquence du degré d'implantation et de prestige des différentes disciplines au sein des anciennes puissances métropolitaines, comme des possibilités de bourses d'étude, puis d'emploi, offertes.

6027 Aussi le développement inégal des disciplines dans les pays en développement pose-t-il le problème de l'enseignement et de la formation dans ces pays. Bien que des facultés de sciences sociales aient été créées dans beaucoup de pays, le nombre de disciplines qui y sont enseignées reste limité et la formation dispensée, qui vise à préparer à la vie active des enseignants du second degré et des cadres moyens, ne va guère au-delà du deuxième cycle. La formation post-universitaire de haut niveau est souvent inexistante ou peu satisfaisante en raison de l'absence de liens étroits entre elle et la recherche. Lorsqu'un enseignement de doctorat et une formation avancée existent, leurs meilleurs éléments sont souvent incités par les offres que leur fait le service public à interrompre leurs études avant d'avoir acquis la formation et l'expérience de la recherche voulues. De nombreux spécialistes sont drainés aussi vers les universités des pays industrialisés.

6028 Les pays en développement qui ont le plus besoin des résultats des recherches en sciences sociales sont précisément ceux qui sont les plus désavantagés du point de vue de la production des connaissances scientifiques. Pour qu'un pays soit capable de produire de façon autonome des connaissances en sciences sociales, il lui faut disposer d'une masse critique de chercheurs ayant reçu une formation de haut niveau. Parmi les autres conditions à réunir à cet effet, figure l'existence de rapports étroits entre l'enseignement et la recherche, d'un réseau d'information et de documentation adéquat, d'un équilibre satisfaisant entre les recherches fondamentales, appliquées et orientées, de disciplines bien affirmées ainsi que de recherches transdisciplinaires.

6029 Alors qu'au cours des années 60, les certitudes prévalaient dans le domaine des sciences sociales, la décennie 1970 a vu décliner chez les chercheurs la confiance en l'existence de concepts objectifs, établis une fois pour toutes, et partout valables. Une telle mise en question des

certitudes découle en partie du progrès des sciences sociales elles-mêmes, mais c'est dans les pays en développement que les lacunes théoriques apparaissent le plus clairement.

6030 Il est évident que le progrès des sciences sociales exige que les théories élaborées soient soumises à un processus de vérification, dans différentes situations de société, et suppose une meilleure distribution entre l'"universel" et le "variable", entre la "théorie" et l'"hypothèse". Or, la nécessaire vérification des théories ne saurait être opérée, l'accumulation des connaissances réalisée et une meilleure objectivité assurée - par la vérification des sources d'inspiration et des démarches - qu'à la condition que chaque société soit en mesure de produire et de reproduire les connaissances en sciences sociales.

6031 Les sciences sociales ne sauraient non plus progresser sans l'appui de données quantitatives et qualitatives fiables et de dispositifs de stockage et de diffusion des informations et de la documentation spécialisée. Tous les pays devraient pouvoir disposer d'une base de données nationale où seraient rassemblés et stockés les statistiques ainsi que les documents et matériels d'archive requis. Cette documentation serait tenue à jour et les données recueillies évaluées en permanence. Force est de constater cependant que, même dans les pays industrialisés, ces conditions sont loin d'être réunies. Les pays en développement, quant à eux, sont particulièrement mal lotis en la matière. Les statistiques de base y sont souvent incomplètes. Les archives historiques sont généralement détenues à l'étranger. L'histoire orale reste en grande partie à recueillir et les méthodes et les techniques pour son exploitation scientifique ne sont pas toujours adéquates. Les bibliothèques scientifiques disposent de peu de moyens pour acquérir, classer et stocker le matériel imprimé, et les spécialistes du Tiers Monde sont souvent dans l'impossibilité de suivre de près la littérature scientifique produite dans d'autres régions.

6032 S'agissant du financement des sciences sociales, la situation est préoccupante partout dans le monde. Ceux qui, dans les années 60, avaient aidé au développement institutionnel des sciences sociales dans les pays du Tiers Monde, ont réduit leur participation dans les années 70. Les apports de fonds destinés à certaines recherches et au développement des infrastructures ont pour ainsi dire cessé ; seuls parviennent encore dans ces pays des fonds destinés à des recherches appliquées concernant quelques domaines liés à la croissance économique et des questions intéressant certains groupes particuliers dont l'influence s'est accrue. C'est le cas des études sur les femmes. Ces difficultés tiennent moins aux domaines d'étude eux-mêmes qu'au fait que, dans les pays en développement, ces recherches appliquées ne sont pas liées à des recherches fondamentales portant sur les mêmes sujets, comme dans les pays industrialisés. De surcroît, et plus inquiétant encore, la portée et les objectifs assignés à ces recherches appliquées dans les pays en développement ne s'inscrivent pas toujours dans le contexte socioculturel où les recherches sont menées.

6033 Dans les pays industrialisés, les fonds destinés aux sciences sociales ont subi de sévères réductions dans les années 70 et 80. Ces réductions ont surtout touché la recherche fondamentale, mais aussi les recherches appliquées qui ne servent pas directement à l'élaboration des politiques gouvernementales. Elles affectent également le financement de l'enseignement et de la documentation en sciences sociales. Une telle situation pourrait se révéler très préjudiciable au développement des sciences sociales, notamment dans les domaines d'étude où l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et orientée est déjà précaire. La crise de financement a également frappé les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine des sciences sociales, aux plans international et régional, rendant ainsi plus difficile la coopération régionale et internationale, pourtant décisive pour le développement des sciences sociales.

Stratégie d'action

6034 Les deux approches complémentaires pour l'action à mener au titre de ce grand programme sont, d'une part, le soutien aux efforts nationaux de création et de développement des institutions et des activités de formation et de recherche scientifique et technologique, et, d'autre part, l'élargissement de la coopération internationale dans les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, et des sciences de l'ingénieur, au service du développement endogène, et en particulier des pays les moins avancés.

6035 Il convient en effet de favoriser l'accroissement des activités de recherche et de formation, de façon à promouvoir l'avancement général des connaissances et de contribuer à la solution des problèmes auxquels sont confrontées les différentes sociétés ; de susciter à cet effet la mise en place et le renforcement des établissements universitaires, des institutions de recherche et de développement expérimental ainsi que des services techniques, notamment dans quelques domaines clés (informatique, microbiologie appliquée et biotechnologies, énergie) ; d'encourager les échanges d'informations scientifiques et technologiques ; de développer des liens entre les institutions de recherche et les différents secteurs d'activités nationales, notamment par l'information et la formation de chefs d'entreprises ; cette stratégie est complétée par celle indiquée en matière de vulgarisation scientifique dans le grand programme IX.

6036 Il y a lieu aussi de renforcer la coopération internationale, fondée sur le concours des communautés scientifiques, notamment en perfectionnant les formules que l'Organisation a mises au point et développées à cet effet au cours des trente dernières années : réseaux inter-régionaux, régionaux ou sous-régionaux dans différentes disciplines ; enseignements postuniversitaires dans des centres d'excellence des pays industrialisés et des pays en développement ; échanges d'informations et de personnel spécialisé.

6037 La collaboration entre les chercheurs des pays en développement et ceux des pays industrialisés, et aussi entre chercheurs des pays en développement, demande en particulier à être largement développée et un effort important peut être fait pour augmenter sensiblement celle existant entre chercheurs dans des domaines d'intérêt général, mais aussi dans ceux qui intéressent des régions ayant des caractéristiques culturelles et biogéographiques voisines. Un tel effort de coopération a le mérite de souligner les complémentarités existant dans les régions et les sous-régions, où le regroupement des activités de recherche et de formation universitaire et postuniversitaire dans des institutions mises au service de plusieurs pays a les avantages de l'efficacité et de l'économie des moyens.

6038 Les projets majeurs régionaux d'application de la science et de la technologie au développement approuvés par la Conférence générale à sa vingt et unième session constitueront un instrument important de la mise en oeuvre de ce grand programme.

Programme VI.1 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

6039 Les sciences exactes et naturelles ont continué d'apporter, au cours des dernières années, une contribution importante à la connaissance de la structure de la matière et de la constitution de l'univers, ainsi qu'à l'élucidation des mécanismes de la vie. D'autre part, c'est sur elles que s'appuient les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'aménagement des ressources naturelles. Elles se situent en effet en amont de la recherche et de l'innovation technologiques et leur progrès, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche, est indispensable à la créativité endogène.

6040 Les mathématiques demeurent un instrument essentiel pour le développement des autres sciences et l'apprentissage du langage mathématique tend à être mis, de très bonne heure, sur le même plan que celui de la langue maternelle. Leurs grands domaines d'application sont l'informatique, l'analyse des systèmes, la mise au point des modèles et les exercices de simulation.

6041 En physique, les investigations sur la structure de la matière ont ouvert la voie à l'étude du comportement et de la modification des matériaux dans des conditions extrêmes, ainsi qu'à des applications possibles en micro-électronique, ou en vue de la fabrication de nouveaux matériaux. Les fibres optiques et les lasers miniaturisés contribuent à la révolution des télécommunications.

6042 En chimie, les deux axes complémentaires des recherches sont l'étude des substances naturelles, particulièrement féconde pour la mise en valeur de celles-ci dans les domaines de la santé et des industries de transformation, ainsi que la synthèse de matériaux nouveaux, qui, dans les mêmes domaines, contribue à réduire la pénurie et à renouveler la notion même de ressource. La carbochimie pourrait ainsi prendre le relais de la pétrochimie.

6043 La biologie, quant à elle, s'oriente de plus en plus vers l'étude des relations. L'élucidation et la stimulation des mécanismes immunologiques, le fonctionnement du système nerveux, le développement embryonnaire et la morphogenèse sont au centre des préoccupations des biologistes. Le concours de la physique, de la chimie et des mathématiques se révèle, au même titre que celui de la génétique, de la biochimie et de la physiologie, essentiel à cette fin.

6044 Par ailleurs, il semble de plus en plus clair que l'agriculture, la santé et l'industrie feront appel à un nombre croissant de données issues directement de la recherche biologique, notamment en biologie moléculaire et cellulaire, en microbiologie générale et appliquée, en génétique, en biochimie et en physiologie végétale. Les industriels sont bien plus attentifs que par le passé au progrès des sciences biologiques et aux perspectives qu'offrent les biotechnologies nouvelles et le génie biochimique pour l'obtention de nombreux produits ou dérivés jouant un rôle clé dans l'économie. L'environnement bénéficie directement, quant à lui, pour sa protection et son amélioration, des progrès de l'écologie, c'est-à-dire de l'étude des cycles naturels dans la biosphère, de la dynamique des populations, de l'analyse démographique et des cycles biologiques.

6045 Dans tous ces domaines et dans toutes ces disciplines, la recherche fondamentale se trouve de plus en plus étroitement associée à l'émergence des innovations technologiques. C'est ainsi que l'on doit aux travaux de recherche fondamentale en physique nucléaire, physique de l'état solide, mécanique quantique et mathématiques, les centrales nucléaires, les lasers ou les microprocesseurs. Leurs propriétés ont été décrites et leurs domaines d'utilisation envisagés avant que leur réalisation ne soit entreprise. La recherche fondamentale doit donc être soutenue, sans pour autant que s'en trouve diminué l'appui à la recherche appliquée, qui se justifie pleinement dès

lors que le but visé peut être défini et accessible. Nombre de chercheurs s'emploient d'ailleurs à traduire en applications utiles à la société les découvertes qu'ils font, comme le montre l'exemple de ceux qui, ayant contribué au cours des vingt dernières années aux progrès spectaculaires des sciences biologiques, mènent, aux côtés des cliniciens et des pharmaciens, des travaux d'application dans le domaine médical et pharmaceutique.

6046 La mise en place, le renforcement et le développement des institutions et des programmes de formation et de recherche en sciences exactes et naturelles supposent la mobilisation des ressources indispensables et la définition d'orientations conformes aux besoins, aux aspirations et aux choix des sociétés concernées. Il est en effet indispensable d'insérer ces institutions et ces programmes dans le système socioculturel qu'ils sont appelés à servir, en procédant aux adaptations indispensables, aux innovations et aux ajustements nécessaires. L'évaluation périodique des systèmes mis en place au regard des objectifs qui leur sont assignés permet en outre d'améliorer leur pertinence et leur efficacité.

6047 L'échange d'informations scientifiques contribue aussi au renforcement du potentiel scientifique des pays. Les restrictions imposées à l'échange de certaines données peuvent porter atteinte à la tradition qui veut que la connaissance scientifique, considérée comme appartenant à l'humanité tout entière, puisse circuler librement. Il conviendrait donc d'améliorer et d'intensifier ces échanges, en favorisant notamment l'accès des pays et des chercheurs les moins favorisés aux sources d'informations.

6048 Quant à la coopération internationale, elle s'est développée au-delà de la simple communication des résultats des découvertes, pour porter sur la planification, l'organisation et la réalisation en commun de travaux de collecte des données, d'inventaire des ressources, de recherche fondamentale et appliquée. Une telle évolution contribue à réduire le coût élevé des grands programmes de recherche et présente en outre l'avantage de faire participer un plus grand nombre de pays à l'avancement des connaissances.

Objectifs et principes d'action

6049 Les objectifs du présent programme sont : de renforcer le potentiel national de recherche en sciences exactes et naturelles et d'en améliorer les infrastructures institutionnelles ; de développer les programmes de formation universitaire et postuniversitaire, tels ceux mis au point par le Centre international de physique théorique de Triestre, et de les adapter aux besoins et aux conditions spécifiques ; d'élargir et de renforcer la coopération internationale dans le cadre d'actions conjointes avec les autres organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales telles que le Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

6050 Conformément au rôle de l'Organisation en matière de coopération scientifique internationale et d'avancement des connaissances, l'action s'inspirera du souci de réduire les inégalités entre les pays dans le domaine scientifique et technique. A la lumière de l'expérience acquise au sujet de la conception et de la réalisation de programmes scientifiques, des efforts particuliers seront déployés pour mettre en oeuvre les formes de coopération les plus dynamiques et les plus efficaces.

Sous-programmes

6051 Le programme sur la recherche, la formation et la coopération internationale dans le domaine des sciences exactes et naturelles est subdivisé en trois sous-programmes.

- Le premier (Renforcement du potentiel national de recherche et amélioration des infrastructures) vise à améliorer les infrastructures institutionnelles et à promouvoir les recherches en sciences exactes et naturelles, en fonction des priorités que s'assignent les Etats membres en matière de renforcement de leur potentiel de recherche. Une attention particulière sera cependant prêtée aux recherches orientées en mathématiques, physique, chimie, microbiologie générale et appliquée, biologie cellulaire, génétique et physiologie végétale. La conception, l'agencement et l'agrandissement des laboratoires et des institutions de recherche, le choix des équipements pourront tirer profit des études déjà faites dans ce domaine par l'Unesco, de façon à trouver les solutions les plus avantageuses et les mieux adaptées à la création et au renforcement des infrastructures scientifiques.

- Le second (Formation universitaire et postuniversitaire, des efforts particuliers étant déplovés en vue d'accroître la participation des femmes) aura essentiellement pour objet de favoriser la création, le renforcement et l'adaptation des filières de formation universitaire et postuniversitaire en sciences exactes et naturelles, en vue d'accroître leur efficacité, de répondre aux objectifs nationaux en matière de formation des cadres et d'améliorer les rapports entre les établissements d'enseignement supérieur et les divers secteurs du développement. L'interdisciplinarité sera particulièrement encouragée dans chaque grande filière de formation.

- Le troisième (Développement de la coopération régionale et internationale) se propose de développer et d'élargir la coopération avec la communauté scientifique internationale, au bénéfice des Etats membres, notamment dans les domaines envisagés dans le premier sous-programme.

Cette coopération repose principalement sur les unions scientifiques membres du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et sur d'autres organisations non gouvernementales, comme l'Organisation internationale pour les sciences chimiques et le développement (IOCD), récemment créée sous l'égide de l'Unesco pour promouvoir le développement des sciences chimiques et de la chimie industrielle dans les pays en développement, l'Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO) et l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO). Le développement de la coopération en matière de formation s'appuiera tout particulièrement sur les centres scientifiques internationaux, comme le Centre international de physique théorique de Trieste, et sur le réseau de cours postuniversitaires destinés aux jeunes chercheurs, dont l'implantation dans les pays en développement sera renforcée. La collaboration directe entre institutions des pays industrialisés et des pays en développement et entre institutions des pays en développement eux-mêmes, la réalisation d'actions de recherche concertées, les échanges de personnel spécialisé, la diffusion des expériences réussies seront favorisées, en vue de contribuer à la réduction des disparités en sciences exactes et naturelles. Les régions regroupant des pays aux caractéristiques biogéographiques et culturelles voisines seront tout spécialement visées par ces activités.

Programme VI.2 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

6052 L'essor spectaculaire des connaissances scientifiques s'accompagne d'un progrès rapide et d'un perfectionnement incessant des technologies auquel il tient du reste en partie. La révolution scientifique contemporaine est aussi une révolution technologique : les innovations des années 1950 à 1970 dans le domaine des produits dits de consommation et des procédés de fabrication en témoignent, comme les progrès technologiques qui s'annoncent pour les années 1980 dans les secteurs de la micro-électronique et de l'informatique, de l'énergétique, des biotechnologies.

6053 C'est dire le rôle essentiel qui revient à la recherche appliquée et le soin particulier qu'il convient d'apporter à sa programmation et à son insertion dans le tissu économique, par le développement des contacts et de la collaboration entre le laboratoire et l'entreprise industrielle. La situation des ingénieurs et des techniciens est à cet égard cruciale : alors qu'ils sont dans la recherche fondamentale au service des scientifiques, pour lesquels ils construisent des appareillages et mettent au point des techniques d'expérimentation et de mesure, ils sont, dans la recherche appliquée, des acteurs à part entière qui mènent les travaux conditionnant le succès des applications. Les ingénieurs et les techniciens ont aussi un rôle majeur à jouer pour perfectionner des savoir-faire traditionnels, participer au choix et à l'adaptation des technologies importées.

6054 La formation des ingénieurs et techniciens devrait être conçue de manière à leur permettre de relever les défis auxquels ils sont confrontés. Il s'agit notamment de l'accélération du progrès technologique, l'automatisation, l'informatisation et la complexité croissante des systèmes de production, la disponibilité des matières premières et des diverses formes de l'énergie, les variations de leurs prix. Il s'agit aussi du redéploiement à l'échelle du globe des activités industrielles et de ses conséquences sur l'activité économique nationale ou régionale, de la mondialisation des problèmes industriels, dont la solution implique non seulement l'application de remèdes techniques, mais aussi la prise en compte des facteurs sociaux, économiques et politiques. La formation doit donc mettre l'accent sur la faculté d'adaptation de l'ingénieur et du technicien aux situations nouvelles et aux changements inévitables qui interviennent au cours de sa carrière.

6055 On s'attache depuis longtemps à mettre en place une formation qui, tout en suivant les progrès de la science et de la technologie, privilégie la compétence et la polyvalence technique, de manière à former des cadres dotés des qualités de jugement et de décision indispensables à la gestion et à la planification des projets, et aptes à trouver les formules d'application et d'aménagement les plus appropriées aux situations locales. Mais cet effort est fonction des moyens humains et matériels dont les écoles ou facultés d'ingénieurs disposent à cet effet. Comme les sciences exactes et naturelles, les principales sciences de l'ingénieur ont connu un développement rapide, de sorte que le volume croissant de connaissances rend la polyvalence technique plus difficilement réalisable. La solution souvent préconisée pour résoudre ce problème est une formation qui vise à inculquer, non pas un savoir encyclopédique mais les concepts essentiels, et que viendraient compléter d'autres moyens d'apprentissage et d'assimilation (formation permanente, recherche et documentation personnelle, stages dans les entreprises). D'autre part, l'accent est mis aussi sur l'importance de l'observation, de l'expérimentation, des démarches intuitives, des solutions multiples et pluridisciplinaires des problèmes industriels.

6056 La formation des ingénieurs et techniciens a dû faire davantage place aux sciences sociales et humaines, pour tenir compte de la part croissante que les processus dont l'appréhension relève de ces sciences occupent, non seulement dans leur emploi du temps, mais aussi dans la hiérarchie de leurs préoccupations. Ainsi, l'élaboration et l'exécution d'un projet technique passent par un dialogue avec les hommes, les institutions sociales et les groupes socio-économiques, et le paramètre sociologique ne saurait être exclu de la réflexion de l'ingénieur. Ce même

projet technique s'appuie sur une étude de marché, sur des calculs de rentabilité et sur un plan de financement et, partant, il nécessite, de la part des ingénieurs et techniciens responsables, un minimum de maîtrise du langage et des mécanismes économiques.

L'ouverture vers des domaines tels que l'énergie et l'exploitation des ressources de la mer, ainsi que vers les industries de l'avenir, comme la bioindustrie, le génie biochimique, les différentes formes d'association entre l'informatique et les télécommunications, représente aussi un aspect important de l'évolution de la formation des ingénieurs, au même titre que la prise en compte des contraintes et exigences nouvelles associées à la protection de l'environnement, à l'aménagement des ressources, à la lutte contre les pollutions, à la modification des valeurs et des normes acceptables ou souhaitées quant à la qualité de la vie. 6057

La coopération régionale et internationale contribue à l'amélioration des conditions de la recherche technologique et de la formation des ingénieurs et techniciens. Cette coopération peut paraître moins facile dans le domaine de la technologie et des sciences de l'ingénieur que dans celui des sciences exactes et naturelles, en raison de certains obstacles de nature juridique, commerciale ou industrielle, qui limitent la libre circulation des informations. Cependant, les relations entre pays en développement ne sont pas assez développées, alors que les échanges technologiques peuvent être particulièrement fructueux, notamment entre pays qui, du fait de caractéristiques voisines, sont conduits à utiliser ou à élaborer des technologies semblables. 6058

Objectifs et principes d'action

Les objectifs du présent programme sont d'améliorer les infrastructures institutionnelles et les services techniques, de renforcer le potentiel de recherche et d'adaptation technologique ; d'ajuster les programmes de formation des ingénieurs et techniciens aux besoins et aux conditions socio-économiques, mais aussi à l'évolution des technologies et aux nouvelles exigences de la profession ; de développer la coopération internationale et de rechercher les formules de collaboration les plus efficaces. 6059

Le programme tendra donc à la fois à contribuer aux efforts que déploient les pays pour améliorer et renforcer leurs infrastructures institutionnelles et leurs possibilités de choix et d'évaluation dans le domaine de la technologie, et à favoriser les opérations concertées entre les Etats membres, avec le concours des organisations non gouvernementales, en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes de développement technologique. Il tiendra compte des plans à caractère régional élaborés par les Etats membres, tel que le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000. 6060

Quant à l'élargissement et au renforcement de la coopération technologique, plusieurs raisons sont en faveur d'une coopération active aux niveaux régional et sous-régional grâce à laquelle les pays mettraient leurs ressources en commun pour assurer des services de formation intégrés correspondant aux besoins de leurs économies. En effet, du fait de la grande diversité des spécialités dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la faiblesse numérique des besoins de formation par spécialité, il n'est guère efficace, pour de nombreux pays, de se doter de l'ensemble des infrastructures institutionnelles nécessaires pour former l'éventail complet des ingénieurs et techniciens dont ils pourraient avoir besoin. De plus, les progrès technologiques rapides se traduisent par des demandes nouvelles de formation, en vue notamment du recyclage des ingénieurs et des techniciens. Enfin, les coûts de la formation sont particulièrement élevés du fait des matériels et de l'équipement qu'elle nécessite ainsi que de la durée des études et des stages pratiques. 6061

Sous-programmes

Le programme sur la recherche, la formation et la coopération internationale dans le domaine de la technologie et des sciences de l'ingénieur comprend trois sous-programmes. 6062

- Le premier d'entre eux (Renforcement du potentiel national de recherche et d'adaptation technologique, et amélioration des infrastructures et des services techniques) a pour but de développer les recherches technologiques, d'améliorer et de renforcer les infrastructures institutionnelles de formation et de recherche correspondantes. Une attention particulière sera prêtée à la revalorisation des technologies traditionnelles adaptées, à la diffusion des innovations techniques au bénéfice du développement rural intégré, à la participation effective des populations à la mise en oeuvre des solutions techniques appropriées à leur condition, à un examen critique des progrès technologiques permettant leur maîtrise et leur mise au service des objectifs de développement. Le sous-programme mettra également l'accent sur l'amélioration des rapports entre les institutions de recherche technologique et les secteurs productifs de l'économie, ainsi que sur la création ou le renforcement des services techniques (métrologie, instrumentation, contrôle de la qualité des produits, etc.).

- Le second (Formation des ingénieurs et techniciens, des efforts particuliers étant déployés en vue d'accroître la participation des femmes) est destiné à revoir et à améliorer les filières de formation des ingénieurs et techniciens, afin qu'elles puissent satisfaire plus efficacement les besoins nationaux en cadres techniques. Les programmes et les méthodes d'enseignement, leur évolution en fonction des conditions spécifiques et des nouvelles exigences des professions

concernées, la formation continue des ingénieurs et des techniciens recevront une attention particulière. L'ouverture des programmes de formation aux sciences sociales et humaines, aux préoccupations relatives à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, sera poursuivie. Les relations entre les écoles d'ingénieurs et de techniciens et l'industrie seront intensifiées en vue de renforcer la compétence technique des cadres, leurs capacités de gestion et de planification, et de les sensibiliser davantage aux problèmes de développement économique et social.

- Le troisième sous-programme (Développement de la coopération régionale et internationale) a pour objet d'amplifier les projets existants de coopération en matière de recherche et de développement expérimental entre pays industrialisés et pays en développement et de les multiplier, en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes d'ordre technologique prioritaires. Le renforcement des mécanismes de coopération régionale et internationale permettra en outre de mieux examiner des problèmes communs, de leur trouver des solutions susceptibles d'intéresser tel groupe d'Etats présentant des conditions biogéographiques et culturelles voisines, et de rechercher les meilleurs moyens de propagation d'innovations technologiques propres à améliorer les conditions de vie. Sera également intensifiée la coopération avec les organisations non gouvernementales intéressées et les associations nationales ou régionales d'ingénieurs, notamment l'Union des associations techniques internationales (UATI), la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et ses composantes régionales, de façon à soutenir leur action au service du développement technologique.

Programme VI.3 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS QUELQUES DOMAINES CLÉS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

6063 L'analyse de la problématique mondiale (cf. par. 117 à 123) a permis de mettre en relief l'importance et l'intérêt des découvertes et des inventions qui devraient dans les années 1980 faire encore progresser l'informatique, les biotechnologies et la maîtrise de sources nouvelles d'énergie. D'autres domaines pourront connaître une progression semblable, dans la mesure où les recherches fondamentales se trouveront plus rapidement associées au développement des technologies. Il s'agit de domaines clés où la rapidité des mutations technologiques et la propagation des innovations peuvent provoquer des changements profonds dans la vie des hommes, et qui illustrent de façon singulière la complexité et la diversité des rapports entre l'évolution des sciences et des technologies, et celle des sociétés.

6064 La micro-électronique par exemple contribuera de plus en plus au développement de l'informatique, à la transformation des moyens de communication, ainsi qu'à l'amélioration des procédés de production et de contrôle de la qualité des produits.

6065 L'informatique a pénétré de nombreux secteurs de l'activité humaine, mais les incidences de cette introduction ne sont pas complètement appréhendées. D'autre part, les possibilités offertes par l'informatique quant à l'analyse des données n'ont pas encore été suffisamment exploitées, par exemple dans le traitement des informations recueillies par les techniques de la télédétection. Si la capacité de traitement des ordinateurs a connu un accroissement spectaculaire, on ne souligne pas assez l'effort important de recherche en mathématiques et en logique formelle indispensable pour assurer le progrès des systèmes informatiques.

6066 Mais les progrès conjugués de l'informatique et de la micro-électronique, leurs applications qui se propagent du secteur des services (télématique, bureautique) à celui de la production manufacturière (automatisation et robotique) provoquent à plus ou moins long terme dans les pays industrialisés des modifications radicales de la nature et de la structure des industries, qui risquent fort de priver les pays en développement d'un certain nombre de débouchés pour leurs productions moins concurrentielles.

6067 D'autres incidences négatives concernent par exemple le chômage consécutif aux applications des techniques informatiques ou encore les abus auxquels peut conduire l'accumulation des données informatisées sur les individus et les groupes sociaux, économiques, etc. Ces inconvénients sont cependant à mettre en balance avec les avantages offerts par la puissance de traitement de grandeurs numériques ou symboliques permettant de résoudre des problèmes scientifiques, technologiques, économiques, etc., d'une ampleur sans précédent, de prendre les décisions entre des combinaisons multiples de choix qui s'imposent de plus en plus dans les grands projets de développement, d'exécuter des travaux répétitifs et de réaliser des programmes très complexes comme ceux de l'exploration spatiale.

6068 La microbiologie appliquée et les biotechnologies, dont le rôle dans l'économie domestique est très ancien, permettent aujourd'hui, grâce à l'application intégrée des connaissances et des techniques de la biochimie, de la microbiologie, de la génétique et du génie chimique, de tirer parti sur le plan technologique des propriétés et des capacités des micro-organismes et des cultures cellulaires. Elles offrent la possibilité de produire, à partir de ressources renouvelables et

largement disponibles, bien des substances et des composés essentiels à la vie et au mieux-être des hommes.

S'il est vrai que les progrès de la biologie ont été réalisés grâce à la contribution des techniques physico-chimiques notamment, c'est au tour des sciences biologiques de produire, par le biais de l'enzymologie, de la culture des cellules et des tissus, de l'immunologie et de la génétique, des biotechnologies ayant leur cohérence propre, présentant la propriété singulière d'être fondées sur des systèmes fonctionnant naturellement et non artificiellement, dont les mécanismes métaboliques sont maîtrisés au bénéfice de l'homme. 6069

Les biotechnologies contribuent à la fois à la conservation de la diversité génétique (collections de cultures microbiennes, sélection de nouvelles souches, de nouvelles variétés de plantes cultivées et de nouvelles races d'animaux domestiques) et à l'innovation technologique, ces deux aspects intéressant à la fois les pays en développement et les pays industrialisés. Les biotechnologies reposent davantage sur l'ingéniosité et le savoir-faire que sur les sciences à logistique lourde et leur développement se trouve à la portée des pays moins favorisés, pourvu que les objectifs en soient bien définis. Les facteurs limitants sont les hommes et leurs idées, ce qui confère un rôle capital à la formation, aux échanges et à la coopération. 6070

Toutefois, le fait que certaines biotechnologies aboutissent à une bioindustrie intensive en capital, comportant des risques financiers, des dépenses importantes de recherche-développement, des investissements élevés de la part des firmes pour la conquête des nouveaux marchés, nécessitant aussi l'existence d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et un gros effort de recherche fondamentale, conduit à attacher une attention particulière aux conditions du choix, du transfert et de l'utilisation des biotechnologies en fonction du contexte économique, social et culturel. Ainsi, les techniques de recombinaison génétique (génie génétique) peuvent présenter des coûts aussi disproportionnés et des inconvénients du même ordre que la robotique pour des pays où l'abondance de la main-d'oeuvre et la rareté du capital imposent des voies qui passent par l'utilisation de technologies appropriées et la formation des techniciens nécessaires, plutôt que par les technologies les plus avancées. En revanche, la mise au point et le perfectionnement de fermentations au rendement plus élevé, l'amélioration des techniques de compostage et de production du biogaz, l'hydrolyse de la cellulose et la décomposition de la lignite, l'adaptation aux conditions locales des systèmes agrobiologiques de production alimentaire mettent en oeuvre des biotechnologies aux applications très utiles et qui donnent lieu à des activités de recherche et de formation. 6071

En ce qui concerne l'énergie, l'évolution récente relative à l'approvisionnement en énergie, au coût de celle-ci et à son poids dans l'économie a conduit tous les pays à formuler et à mettre en oeuvre des politiques visant à améliorer l'efficacité des modes de consommation et à accroître la conservation de l'énergie, à explorer et mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ces politiques se situent dans le cadre d'une transition énergétique qui intéressera aussi bien les sources d'énergie que les formes d'utilisation. 6072

Par ailleurs, les problèmes d'approvisionnement en énergie ont des dimensions économiques, sociales et culturelles qui méritent une attention particulière. C'est le cas notamment des attitudes des populations concernées, de leur perception du rôle de l'énergie dans leur mode de vie, et de leur comportement en matière de consommation et d'économies d'énergie. Enfin, l'accent mis, dans une certaine mesure, sur la décentralisation des systèmes de fourniture d'énergie va de pair avec le développement et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment en vue de leur exploitation par des populations dispersées et les habitants des zones rurales en général. 6073

Objectifs et principes d'action

Ces trois domaines clés de la science et de la technologie, à savoir l'informatique, les biotechnologies et l'énergie, se caractérisent par une évolution rapide et par une très forte concurrence tant entre les pays qu'entre les laboratoires de recherche. Ils sont généralement considérés comme des facteurs importants de l'indépendance technologique nationale. Le contexte économique, social et culturel joue un rôle très important dans les conditions du choix, du transfert et de l'utilisation des technologies concernées. 6074

Les objectifs de ce programme sont donc de contribuer à la diffusion des technologies nouvelles, en accordant une attention toute particulière aux besoins des pays les moins avancés, après en avoir mesuré toutes les conséquences et examiné les adaptations et ajustements nécessaires ; de renforcer la formation des spécialistes et des techniciens concernés et de créer des conditions favorables à la recherche ; de développer les échanges d'information spécialisée, et d'encourager la recherche sur les incidences sociales des trois domaines clés. 6075

Les principes d'action sont ceux d'une coopération internationale, régionale et sous-régionale renforcée, qui, grâce à des programmes de recherche et de formation réalisés entre les pays industrialisés et en développement en fonction des conditions et des besoins locaux, permettrait non seulement d'améliorer les conditions de vie des sociétés, mais encore de stimuler les recherches fondamentales dont les résultats conditionneraient à leur tour le perfectionnement des technologies. Dans la mise en oeuvre de ce programme, une attention particulière sera apportée à 6076

la recherche relative aux implications sociales de l'informatique, de la microbiologie et de l'énergie, en liaison avec le programme IX.1 (Etude et amélioration des rapports entre la science, la technologie et la société.

Sous-programmes

6077 Ce programme comprend trois sous-programmes.

- Le premier (Informatique) contribue à soutenir et à développer les études interdisciplinaires et les programmes destinés à mettre en lumière le rôle et les possibilités de l'informatique et de ses applications, compte tenu des incidences sociales, culturelles, juridiques et économiques de leur développement qui feront l'objet de recherches appropriées. L'accent sera mis sur l'échange international d'informations relatives aux politiques de développement de l'informatique et sur l'assistance à la création et au renforcement d'infrastructures de recherche et d'application. Des activités de formation porteront sur les divers domaines d'application de l'informatique. L'Organisation s'attachera en outre, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'informatique.

- Le second (Microbiologie appliquée et biotechnologies) est destiné, en collaboration étroite avec la FAO, l'OMS, l'ONUDI et le PNUE ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales intéressées, à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la microbiologie appliquée et des biotechnologies, par l'établissement et le développement des réseaux régionaux de centres de ressources microbiennes (MIRCEN) spécialisés dans la production d'aliments fermentés, l'amélioration de la fertilité des sols, la production de biofertilisants, le recyclage et la transformation des déchets biodégradables en composés utiles ; à aider les Etats membres à établir des politiques de recherche et des programmes d'application en matière de biotechnologies, tout en favorisant des recherches pour une meilleure compréhension des conséquences sociales et culturelles des applications des biotechnologies, de manière à faciliter le choix des plus appropriées d'entre elles ; à renforcer l'enseignement supérieur et la formation, ainsi que la recherche et l'échange d'informations, en développant la concertation régionale et sous-régionale dans ces domaines. Le projet majeur régional en biotechnologie et microbiologie appliquée pour l'Afrique et les Etats arabes, approuvé par la Conférence générale à sa vingt et unième session, sera l'un des principaux instruments de l'action à mener dans le cadre de ce sous-programme.

- Le troisième (Energies renouvelables) contribue à mettre en lumière les progrès techniques et les tendances à la diversification dans l'utilisation des différentes sources d'énergie, en vue de faciliter la planification et la prise des décisions dans ce domaine ; à promouvoir les projets de développement des sources d'énergie à petite échelle et peu coûteuses au service des populations dispersées et des habitants des zones rurales ; à développer des activités de formation et à propager les innovations technologiques ; à faire connaître la manière dont les problèmes de l'énergie sont perçus par les populations, de façon à améliorer leur information à ce sujet et les faire participer à la recherche des solutions. A ces activités s'ajoutera le développement d'un réseau d'information sur l'énergie, notamment sur les sources d'énergie nouvelles (voir le grand programme Systèmes d'information et accès à la connaissance), ainsi que l'étude des incidences économiques, sociales et culturelles de l'utilisation des diverses sources d'énergie.

Programme VI.4 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

6078 L'objet même des sciences sociales et des sciences humaines rend la formation de plus en plus complexe. Peu nombreux actuellement sont les pays en développement qui possèdent les ressources financières et le nombre d'enseignants qualifiés nécessaires pour pouvoir dispenser une formation qui permette de mener des activités de recherche. Aussi, la masse critique de chercheurs indispensable pour la production et la reproduction des connaissances en sciences sociales leur fait-elle défaut, alors que le progrès des sciences sociales, y compris sur le plan de la théorie, dépend en grande partie de l'amélioration de la capacité de conduire des recherches dans le plus grand nombre possible de sociétés.

6079 La formation du niveau de premier cycle de l'enseignement supérieur dans certaines disciplines des sciences sociales a connu une expansion rapide dans les années 60 et 70. Si la situation qui régnait à l'époque où le premier Plan à moyen terme était en cours d'élaboration s'en est trouvée améliorée, il n'en reste pas moins que des problèmes considérables continuent de se poser, même dans les disciplines qui pourraient être considérées comme plus favorisées que d'autres (voir Programme V).Une formation du niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur ne saurait en effet suffire, sauf exception, à donner les bases scientifiques requises pour la recherche, d'autant que les sciences sociales sont rarement inscrites au programme de l'enseignement secondaire. Qui plus est, la recherche en sciences sociales exige la connaissance d'un grand nombre de textes, une longue expérience des recherches sur le terrain et la maîtrise de tout un éventail de méthodologies.

Ces difficultés tiennent en partie à la façon dont les sciences sociales se sont constituées en tant que sciences. La naissance des sciences sociales est intimement liée à une certaine conjoncture historique et politique : le développement du capitalisme au XIXe siècle en Europe. Les paradigmes alors élaborés et qui visaient à expliquer le développement du capitalisme se fondaient sur l'expérience des sociétés industrielles d'Europe et d'Amérique du Nord. Dans ce contexte, l'"universalité" était un postulat, les recherches comparatives étaient menées dans des cadres conceptuels monolithiques. 6080

L'accession à l'indépendance des peuples coloniaux, la contestation au sein de sociétés supposées stables, la remise en question de valeurs et normes ont soulevé la question de la pertinence des théories des sciences sociales et des sciences humaines, notamment en ce qui concerne certaines questions cruciales : la classification, la hiérarchisation des phénomènes sociaux, le degré d'objectivité et les rapports entre théorie et recherche empirique. Ces questionnements ont conduit à voir sous un autre jour les grands "classiques" des sciences sociales et humaines, à réfléchir aux voies suivies par ces sciences pour se développer et à reconsidérer les "modèles" généralement admis. 6081

Parallèlement, les techniques de rassemblement et de traitement des données progressaient à grands pas, et contribuaient du reste à révéler la dimension du problème. L'automatisation révolutionnait le traitement de certains types de données. Les méthodes d'échantillonnage et de corrélation étaient bouleversées par les possibilités offertes d'emmagasiner et de traiter des quantités toujours plus importantes de données. Pareils progrès n'allaient certes pas sans quelques inconvénients. Ainsi, l'automatisation a pour effet de multiplier les problèmes de présélection des faits et, partant, de choix des résultats. Un autre problème est la difficulté de quantifier les données qualitatives, qui sont pourtant indispensables pour comprendre les phénomènes sociaux, particulièrement lorsqu'il s'agit de pays en développement ou de groupes défavorisés au sein desquels la tradition orale est prédominante. 6082

S'il est vrai que l'ensemble des sciences sociales et humaines mérite un surcroit d'effort en faveur de la formation, de la recherche fondamentale et de la collecte et du traitement des données, c'est dans le domaine des sciences sociales appliquées et orientées que la demande à cet égard est la plus forte. L'étude de certaines questions s'est, ces dernières années, révélée capitale sur le plan théorique. Il en va ainsi de la race et du racisme (cf. le grand programme sur l'élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid), des structures agraires, de celles de l'Etat, des rapports de parenté, ou des conflits. D'autres ont considérablement gagné en importance en raison de la contribution que leur étude peut apporter à la définition des orientations des pouvoirs publics : il s'agit notamment de la croissance économique planifiée, du logement, de la décentralisation industrielle, de l'élaboration des politiques culturelles et des mesures de bien-être social. Il est évident aussi qu'en s'engageant dans la voie de la généralisation de l'accès à l'éducation, du plein emploi, des loisirs pour tous, de la protection de l'environnement et de la médecine préventive, les gouvernements ont accentué la pression exercée sur les sciences sociales. La prise de conscience du fait que la réalisation d'un consensus social dépend en partie de l'ouverture aux femmes des institutions politiques et économiques et de nouveaux rapports avec les jeunes a agi dans le même sens. 6083

Enfin, le progrès des sciences sociales et humaines suppose qu'une véritable coopération s'instaure aux niveaux sous-régional, régional et international. Une telle coopération devrait en particulier permettre d'assurer l'indispensable diffusion des résultats de recherche, notamment des résultats obtenus dans des pays où les facilités de publication sont actuellement limitées. 6084

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objet de permettre le renforcement des potentiels nationaux de recherche en sciences sociales et humaines et l'amélioration des infrastructures correspondantes ; la mise en place de programmes de formation et de recherche aux niveaux universitaire et postuniversitaire, et leur adaptation aux besoins et aux conditions spécifiques ; l'élargissement de la coopération régionale, sous-régionale et internationale et la recherche de formules de collaboration plus efficaces. 6085

En vertu de son Acte constitutif, l'Organisation est investie d'un rôle de premier plan en matière de coopération scientifique internationale, en vue de faire progresser les connaissances ; elle est la seule Organisation du système des Nations Unies qui ait reçu comme mandat explicite le développement des sciences sociales et humaines en temps que telles. A cet effet, elle s'efforcera de promouvoir l'approche multidisciplinaire, pluridisciplinaire et interdisciplinaire indispensable pour appréhender la complexité du réel et de réduire les inégalités entre les pays dans le domaine des sciences sociales et humaines. 6086

Sous-programmes

Un premier sous-programme (Renforcement du potentiel national de formation et de recherche universitaires et postuniversitaires, des efforts particuliers étant déployés en vue d'accroître la participation des femmes) visera à accroître le soutien apporté en vue de la formation, notamment de chercheurs, dans le domaine des sciences sociales et de l'élaboration de manuels appropriés. Il conviendra de favoriser la constitution de réseaux sous-régionaux, de manière à faciliter la 6087

création de centres de formation de haut niveau dans les pays en développement. La recherche fondamentale ainsi que la recherche orientée seront stimulées. En outre, l'applicabilité des sciences sociales pour la formulation et la mise en oeuvre par les Etats membres de leurs politiques de développement sera renforcée. La mise en place de banques de données sera encouragée de même que la collecte d'informations qualitatives et quantitatives intéressant l'analyse des sociétés et la planification pour le développement.

- Dans le cadre d'un deuxième sous-programme (Coopération régionale et sous-régionale), un soutien continuera d'être consenti aux organisations régionales et sous-régionales de sciences sociales. Celles-ci seront encouragées à susciter l'adhésion de membres plus nombreux venant d'horizons plus divers, dans leurs régions respectives, et à diversifier leurs activités. Une attention particulière sera accordée aux méthodes employées par les organisations régionales ou sous-régionales pour s'adapter aux priorités régionales, fournir une base pour la coordination de grands projets régionaux, rationaliser la collecte des données et répondre aux besoins régionaux de formation et de documentation. Les recherches en commun de caractère régional et sous-régional seront encouragées. Les questions d'ordre théorique que posent les problèmes actuels et les domaines de recherches qui intéressent les organisations nationales et régionales de sciences sociales seront privilégiés.

- Un troisième sous-programme (Développement de la coopération interrégionale et internationale) visera à développer et élargir la coopération avec la communauté scientifique internationale au bénéfice des Etats membres. A cet effet, un soutien continuera d'être prêté au Conseil international des sciences sociales (CISS) et à d'autres organisations de sciences sociales et de sciences humaines, oeuvrant au niveau international aussi bien qu'aux niveaux régional et national. Des initiatives seront prises pour élargir le champ des échanges interrégionaux. La Revue internationale des sciences sociales continuera à paraître. La publication d'autres revues analogues, en vue de renforcer la collaboration intellectuelle internationale, sera envisagée.

Programme VI.5 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE DANS QUELQUES DOMAINES CLÉS DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

6088 Certaines disciplines des sciences sociales et humaines sont particulièrement aptes à rendre compte du passé, à élucider ses rapports avec le présent et à expliquer toute la complexité des processus sociaux. Elles revêtent ainsi une importance particulière pour les pays en développement où la possibilité de trouver d'autres voies de développement dépend en partie d'une meilleure compréhension des interrelations historiques, de la réinterprétation des symboles et du langage ou de l'analyse des pouvoirs non institutionnalisés. Or, ce sont précisément ces disciplines qui sont le moins bien implantées dans les pays en développement.

6089 La science historique a fait de grands progrès, au cours des dernières décennies, dans des domaines qui lui sont traditionnels, comme celui de la périodisation, mais aussi dans des voies nouvelles. Elle tend aujourd'hui à étudier les processus historiques en mettant en évidence les relations entre les facteurs socio-économiques et les faits historiques et en soulignant l'importance du changement social dans le déroulement de l'histoire. Il s'agit dès lors d'une optique radicalement différente qui fait agir sur la scène de l'histoire, non plus seulement l'élite ou des individus isolés, mais des collectivités et des groupes, dont les motivations étaient jusqu'ici fort mal connues.

6090 Ainsi l'histoire peut non seulement expliquer pourquoi une société a évolué dans tel ou tel sens mais aussi, avec l'aide de l'anthropologie, montrer comment s'opèrent les choix complexes qui amènent le changement social. Reconstituer l'histoire coloniale et précoloniale est nécessaire pour rendre aux peuples anciennement colonisés une juste vision de leur passé et leur permettre de mieux connaître les alliances qu'ils avaient nouées avec d'autres peuples, les mécanismes de formation de l'Etat, la manière dont les étrangers étaient intégrés dans une société et les facteurs historiques qui ont, selon les cultures, scellé l'unité communautaire.

6091 L'anthropologie a souffert d'une certaine éclipse avec la montée de la sociologie politique, pour de multiples raisons, dont le fait que l'anthropologie sociale était étroitement liée à l'époque du colonialisme où elle est apparue. De plus, le classement des sociétés en catégories - sociétés prétenduement primitives ou simples, qu'il appartenait à l'anthropologie d'étudier, et sociétés industrielles complexes, relevant de la sociologie - a conduit les deux disciplines à prendre pour base conceptuelle la hiérarchisation des sociétés. D'autre part, l'anthropologie culturelle, par son insistance sur la primauté des cultures, semble avoir introduit une "réification" des cultures, tenues pour exogènes à la structure économique et politique. Enfin, la réputation elle-même de la discipline a pâti du fait que les bourses d'anthropologie offertes émanaient le plus souvent des ministères ou des services officiels chargés de la gestion coloniale en métropole. Du reste, si la faiblesse des crédits affectés à l'enseignement des sciences sociales dans beaucoup de pays en développement tient en partie aux problèmes liés à la consolidation de l'indépendance, elle est aussi révélatrice des réticences auxquelles se heurtent des disciplines qui semblent excessivement liées au colonialisme et à la notion de primitivisme.

Cependant, en dépit de la façon dont elle est née, l'anthropologie a fait la preuve qu'elle permettait d'analyser les relations dans les sociétés fort complexes, y compris celles des grandes villes des pays hautement industrialisés. C'est aujourd'hui grâce aux méthodes de l'anthropologie que sont étudiés les liens de parenté dans tel quartier urbain ou tel groupe social aussi bien que les relations de travail dans une entreprise industrielle. De plus, l'anthropologie a montré qu'elle reste capable d'étudier le pouvoir dans un village, le symbolisme religieux, les moyens employés pour résoudre les conflits sociaux, ou de restituer l'histoire orale. 6092

L'analyse comparative, qui a une importance générale pour l'ensemble de la théorie des sciences sociales, a connu un succès sans pareil en anthropologie, dont elle est devenue la principale méthode. Une autre méthode employée en anthropologie, l'observation-participation, a permis de mettre au point des définitions davantage admises. D'autre part, les liens de cette discipline avec l'histoire et la géographie se sont resserrés. 6093

La géographie est aussi une discipline qui a révélé sa souplesse et sa capacité d'évolution au cours des dernières décennies. La géographie physique et la géographie humaine ont mis en évidence la corrélation entre certains lieux et l'existence de cultes religieux, coutumes familiales ou maladies déterminés. Les géographes ont étudié les relations singulières entre les villes et la région qui les environne, et analysé les particularités que présente une telle région comme zone de médiation entre la campagne et la partie de la ville où l'infrastructure commerciale est implantée. Ce faisant, ils contribuent à élucider les rapports entre l'espace, la distribution et la structure des communautés. L'influence de la configuration géographique des lieux sur les différents styles d'établissements humains et d'habitat est, grâce à eux, de plus en plus reconnue, de même que l'incidence des facteurs culturels sur la manière de se loger et d'occuper l'espace où l'on vit et travaille. La géographie historique, pour sa part, apporte à l'archéologie, une contribution décisive pour la reconstitution du passé. Ainsi, l'évolution des anciens habitats urbains et de leurs arrière-pays peut être mieux rendue, celle des structures agraires antiques mieux analysée et les données historiques plus exactement replacées dans leur contexte. 6094

La linguistique elle aussi a été à l'origine d'analyses d'un grand intérêt pour la compréhension des relations sociales. La diffusion d'une langue peut être liée à la domination d'un ancien pouvoir ; elle peut occulter l'intégration de communautés ethniques dans un groupe social. Elle peut aussi recouvrir la même aire géographique qu'une religion dont la langue est un des supports. Enfin, les structures du langage même peuvent être révélatrices de la stratification sociale et des conflits d'une société ou des symboles auxquels les gens font appel pour légitimer un pouvoir ou des aspirations sociales. 6095

Les sciences de la gestion comptent certainement parmi les sciences de l'avenir, et sont pour beaucoup de pays au nombre des préoccupations prioritaires. Il est de plus en plus communément admis que la gestion des entreprises, tant publiques que privées, ne répond pas forcément aux besoins de la population et ne revêt pas toujours l'efficacité requise. La nécessité d'organiser rationnellement les entreprises, et partant d'instituer une hiérarchie des postes de travail, entre en conflit avec celle d'une participation véritable du personnel aux décisions et avec la souplesse dont la créativité et l'innovation ont besoin. Si cette remarque vaut pour les pays hautement industrialisés elle s'applique davantage encore au cas des pays défavorisés. Dans les pays en développement, le désir de trouver des voies nouvelles de développement s'est heurté à l'organisation du travail héritée de la fonction publique coloniale d'autrefois. L'importation de modèles de relations sociales en vigueur dans des sociétés aux traditions historiques et culturelles bien différentes ne facilite pas la gestion d'entreprises où travaillent des êtres humains porteurs de valeurs culturelles autres que celles de leurs anciens maîtres. Rien n'interdit de penser qu'il est possible de tenir compte de certains modes de coopération traditionnels lorsque, aux fins de modernisation, on organise le temps et les méthodes de travail et on établit une hiérarchie. 6096

Objectifs et principes d'action

Ce programme vise un double objectif. Il tend en premier lieu à renforcer le potentiel national, régional et international de formation et de recherche dans quelques domaines des sciences sociales et humaines, en particulier l'histoire, l'anthropologie, la géographie, la linguistique et les sciences de la gestion, et à développer les programmes de formation universitaire et postuniversitaire. Deuxièmement, il a pour but d'encourager la recherche sur certaines questions dont l'importance théorique et pratique est particulièrement évidente, et qui exigent un haut degré de pluridisciplinarité ou d'interdisciplinarité. 6097

Sous-programmes

Un premier sous-programme (Développement de certaines disciplines des sciences sociales et humaines) visera à développer la formation dans certaines disciplines et domaines d'étude spécialisés, une attention particulière étant accordée aux pays en développement. Des cours de formation et des séminaires spécialisés seront organisés. Certaines disciplines seront privilégiées dans les régions où elles sont peu développées. Les disciplines qui sont nécessaires pour la compréhension des processus historiques et sociaux recevront la priorité. 6098

6099 Un deuxième sous-programme (Recherche et coopération dans certains domaines clés) permettra d'encourager la recherche pluridisciplinaire de haut niveau dans certains domaines clés, par la mise en oeuvre de projets sous-régionaux, régionaux et internationaux. Un accent sera mis sur certains domaines qui unissent les questions théoriques et la recherche empirique et qui permettent la constitution de réseaux interdisciplinaires. Des possibilités de cofinancement et de mise en oeuvre des projets majeurs régionaux seront recherchées.

6100 Le troisième sous-programme (Gestion, travail et loisirs) mettra l'accent sur l'analyse comparative inter et transculturelle de l'organisation du travail et des relations de travail dans le secteur public et privé, y compris dans la production agricole. Ce sous-programme sera mené en étroite coordination avec les organisations internationales compétentes, à savoir : l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche mettant en évidence les relations entre le travail et les loisirs. Il en sera de même pour les loisirs, le travail et la gestion des établissements humains. L'Organisation s'attachera à promouvoir une plus grande coopération entre les gestionnaires et administrateurs des institutions d'une part, détenteurs d'informations précieuses pour le développement des domaines scientifiques et les chercheurs d'autre part, qui peuvent utiliser à bon escient cette masse d'informations.

6101 Un quatrième sous-programme aura pour objectif de promouvoir les conditions d'une coopération interdisciplinaire pour l'étude de l'homme, organique et stable, qui prenne en considération les réalisations de la recherche fondamentale en matière de physiologie, notamment du cerveau, de psychophysiologie, de psychologie des profondeurs et de psychosociologie. Il s'agira par là de réunir les éléments qui constituent la base intellectuelle solide d'une anthropologie philosophique capable d'intégrer les apports de la science, de rendre compte de l'évolution culturelle dans les sociétés humaines d'aujourd'hui, d'indiquer l'articulation de l'action éthique et de la promotion du savoir, de préciser les modes d'insertion de l'homme dans le monde actuel. Ce sous-programme visera en particulier à encourager les recherches interscientifiques, animées par une certaine idée de l'unité de l'homme, de l'universalité des valeurs dans la diversité des normes comportementales, sociales et culturelles et dans la variété de ses aspirations et de ses dimensions. L'enracinement de cette diversité et de cette variété dans l'imaginaire social sera pris en considération dans l'élaboration des bases d'un nouvel humanisme d'où procéderait une vision unitaire de l'humanité. L'Organisation intensifiera à cet égard sa coopération avec les Etats membres en vue d'identifier et de préparer les projets susceptibles de fournir les bases institutionnelles et de recherche pour des investigations interscientifiques capables de redonner sens et vigueur à l'idée d'unité de l'homme et de sa destinée, en prenant en compte les aspects multidimensionnels et infiniment complexes qui caractérisent chaque être humain et chaque société et en oeuvrant dans le sens de nouvelles rencontres entre les sciences et les cultures.

6102 Un cinquième sous-programme (Etudes sur la condition des femmes et mise au point de nouvelles approches) visera à promouvoir des programmes multidisciplinaires de recherche sur la condition des femmes dans les différentes régions du monde et à stimuler l'élaboration de nouveaux cadres théoriques et de nouvelles approches méthodologiques pour la mise en oeuvre de ces recherches ; il aura également pour objet de contribuer au développement et au renforcement des infrastructures pour l'enseignement et la recherche relatifs aux femmes, aux niveaux universitaire et postuniversitaire, et de favoriser la création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux de spécialistes des études féminines. La mise en place de services de documentation et d'information sur la condition des femmes sera facilitée, et la coopération avec et entre les groupes d'études sur la femme qui se sont constitués dans les organisations et associations régionales et internationales de sciences sociales et humaines sera renforcée.

RÉSOLUTION 4XC/2/06

6103 **Grand programme VI « Les sciences et leur application au développement »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en évidence le fait que le développement des sciences et des techniques résulte d'un ensemble d'interactions complexes entre, d'une part, le besoin d'apporter des solutions scientifiques et technologiques aux problèmes économiques et sociaux et, d'autre part, les efforts en matière de formation des chercheurs et des spécialistes et d'organisation des programmes de recherche scientifique et de développement expérimental,

Rappelant par ailleurs qu'en raison de la complexité des problèmes sociaux il est nécessaire pour chaque pays de procéder à l'analyse de ces problèmes dans leurs dimensions historique et culturelle afin de dégager des solutions appropriées,

Rappelant en outre que cette analyse a fait ressortir qu'en dépit du progrès considérable des sciences et de leurs applications beaucoup de peuples n'ont pas encore accès aux possibilités qu'elles offrent pour améliorer leurs conditions de vie, et que les disparités restent grandes entre les nations en matière de développement scientifique et technologique,

Convaincue de la nécessité de fonder le développement scientifique et technique sur les capacités propres des pays, dont il faut assurer le renforcement,

Considérant l'importance que revêt la coopération scientifique et technique pour le progrès du savoir comme pour la compréhension entre les hommes et le maintien de la paix,

Considérant l'importance que représente pour les sciences sociales elles-mêmes la possibilité de procéder à des analyses comparatives à partir de larges échanges d'expériences entre pays et dans le cadre de la coopération internationale,

Considérant que l'Unesco, en vertu de sa mission constitutionnelle, de l'expérience acquise et des liens privilégiés qu'elle entretient avec la communauté scientifique et technologique internationale, a un rôle de premier plan à jouer au sein du système des Nations Unies pour favoriser l'avancement des sciences et des techniques et leur application au développement,

Rappelant que l'Unesco est la seule institution du système des Nations Unies ayant pour mandat de développer les sciences sociales et humaines en tant que disciplines scientifiques,

Réaffirmant qu'il appartient à l'Unesco, d'une part, de soutenir les efforts nationaux de création et de développement des institutions et des activités de formation et de recherche scientifique et technologique, et, d'autre part, d'élargir la coopération internationale dans les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et des sciences de l'ingénieur, au service du développement endogène, conformément à l'une de ses missions essentielles qui résulte des dispositions de son Acte constitutif et qui est formulée dans la première partie du document 4XC/4 dans les termes suivants : « Contribuer à renforcer la capacité de faire face aux problèmes en favorisant [...] l'avancement des sciences, en multipliant et en développant les potentiels de créativité — scientifique et technique — en faveur de tous les peuples [...], en développant les infrastructures de recherche et de formation, en favorisant la libre circulation des savoirs et des savoir-faire »,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et les parties II et III de l'annexe à cette résolution rélatives aux sciences exactes et naturelles et aux sciences sociales, sa résolution générale 21C/2/01 sur le programme relatif aux sciences exactes et naturelles et leur application au développement et sa résolution générale 21C/3/01 sur le programme relatif aux sciences sociales et à leurs applications,

Rappelant les recommandations des conférences des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement organisées dans les différentes régions, ainsi que les recommandations pertinentes du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979),

1. *Note avec satisfaction* l'innovation constituée par le regroupement dans le grand programme VI des domaines relatifs aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales et humaines et à la technologie, et *considère* qu'un tel rapprochement devra favoriser une plus grande interaction entre les disciplines, tout en prenant en considération, au niveau de l'activité opérationnelle et de la coopération internationale, les caractères propres à chacun de ces domaines du savoir;
2. *Approuve* les orientations du grand programme VI « Les sciences et leur application au développement » et *invite* le Directeur général à retenir comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les programmes suivants :
   - 2.1 *Programme VI.1 « Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine des sciences exactes et naturelles »*
     - (a) Qui vise :
       - (i) A renforcer le potentiel national de recherche en sciences exactes et naturelles et à en améliorer les infrastructures institutionnelles;
       - (ii) A développer les programmes de formation universitaire et postuniversitaire et à les adapter aux besoins et aux conditions spécifiques;
       - (iii) A élargir la coopération internationale et à mettre en œuvre les formes de coopération les plus dynamiques et les plus efficaces,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Renforcement du potentiel national de recherche et amélioration des infrastructures;
       - (ii) Formation universitaire et postuniversitaire, des efforts particuliers étant déployés en vue d'accroître la participation des femmes;
       - (iii) Développement de la coopération régionale et internationale;
   - 2.2 *Programme VI.2 « Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine de la technologie et des sciences de l'ingénieur »*
     - (a) Qui vise :
       - (i) A améliorer les infrastructures institutionnelles et les services techniques et à renforcer le potentiel de recherche et d'adaptation technologique;
       - (ii) A ajuster les programmes de formation des ingénieurs et techniciens aux besoins et aux conditions socio-économiques, mais aussi à l'évolution des technologies et aux nouvelles exigences des professions;
       - (iii) A développer la coopération internationale et à rechercher les formules de collaboration les plus efficaces,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Renforcement du potentiel national de recherche et d'adaptation technologique, et amélioration des infrastructures et des services techniques;
       - (ii) Formation des ingénieurs et techniciens, des efforts particuliers étant déployés en vue d'accroître la participation des femmes;
       - (iii) Développement de la coopération régionale et internationale;
   - 2.3 *Programme VI.3 « Recherche, formation et coopération internationale dans quelques domaines clés de la science et de la technologie »*
     - (a) Qui a pour objet :
       - (i) De contribuer à la diffusion des technologies nouvelles en informatique, en microbiologie appliquée et biotechnologie et en énergie, ainsi qu'aux efforts entrepris pour en mesurer les conséquences et effectuer les adaptations et ajustements nécessaires;
       - (ii) De renforcer la formation des spécialistes et des techniciens concernés et de créer les conditions favorables à la recherche;
       - (iii) De développer les échanges d'information spécialisée,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Informatique;
       - (ii) Microbiologie appliquée et biotechnologies;
       - (iii) Énergies renouvelables;

2.4 *Programme VI.4* « *Recherche, formation et coopération internationale dans le domaine des sciences sociales et humaines* »

(a) Qui vise :

(i) A renforcer les potentiels nationaux de recherche en sciences sociales et humaines et à améliorer les infrastructures correspondantes;

(ii) A mettre en place des programmes de formation et de recherche aux niveaux universitaire et postuniversitaire, et à les adapter aux besoins et conditions spécifiques;

(iii) A élargir la coopération sous-régionale, régionale et internationale, en recherchant les formules les plus efficaces,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Renforcement du potentiel national de formation et de recherche universitaires et postuniversitaires, des efforts particuliers étant déployés en vue d'accroître la participation des femmes;

(ii) Coopération régionale et sous-régionale;

(iii) Développement de la coopération interrégionale et internationale;

2.5 *Programme VI.5* « *Recherche, formation et coopération régionale et internationale dans quelques domaines clés des sciences sociales et humaines* »

(a) Qui vise :

(i) A renforcer le potentiel national, régional et international de formation et de recherche dans quelques domaines clés des sciences sociales et humaines (histoire, anthropologie, géographie, linguistique et sciences de la gestion);

(ii) A développer les programmes de formation universitaire et postuniversitaire;

(iii) A encourager la recherche sur des questions d'importance théorique et pratique et exigeant un haut degré de pluridisciplinarité ou d'interdisciplinarité,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Développement de certaines disciplines des sciences sociales et humaines;

(ii) Recherche et coopération dans certains domaines clés;

(iii) Gestion, travail et loisirs;

(iv) Coopération interdisciplinaire pour l'étude de l'homme;

(v) Études sur la condition des femmes et mise au point de nouvelles approches;

3. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, de mettre un accent particulier :

(a) Sur l'application des sciences et des techniques au développement, grâce à la mise en œuvre et au renforcement de projets majeurs régionaux, notamment ceux qui ont été approuvés par la Conférence générale à sa vingt et unième session;

(b) Sur le développement des différentes disciplines des sciences sociales et humaines en vue d'accroître leur contribution à la société, tout en encourageant les échanges interdisciplinaires et les études multidisciplinaires;

(c) Sur la promotion de la recherche fondamentale, ainsi que des activités de recherche appliquée qui répondent aux besoins des pays, aussi bien dans le domaine des sciences exactes et naturelles que dans celui des sciences sociales et humaines;

(d) Sur les priorités de la recherche qui devraient être orientées vers la solution des problèmes mondiaux fondamentaux, tels qu'ils sont présentés dans le grand programme I « Réflexion sur les problèmes mondiaux et études prospectives », en particulier au profit des pays en développement;

(e) Sur le développement de la coopération internationale, dans tous les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et de la technologie, entre les chercheurs des pays industrialisés ainsi qu'entre ces derniers et ceux des pays en développement, et aussi sur la coopération entre chercheurs des pays en développement, en favorisant notamment la coopération entre les chercheurs des pays et ensembles de pays qui partagent les mêmes problèmes et que rapprochent leurs caractéristiques biogéographiques, économiques et culturelles;

(f) Sur le rôle de l'Organisation dans les domaines clés de la science et de la technologie, en vue notamment d'aider les États membres à effectuer les choix technologiques qui correspondent le mieux à leurs besoins et de développer les activités de formation, d'échange de l'information et de propagation des innovations technologiques;

(g) Sur un nouveau progrès de la coordination entre l'activité de l'Organisation et le travail d'autres organismes du système des Nations Unies pour la réalisation de programmes et projets scientifiques, en vue de renforcer le rôle moteur de l'Unesco dans le développement de la coopération scientifique internationale;

(h) Sur l'augmentation du nombre des bourses de formation destinées à des étudiants originaires des pays les moins avancés;

(i) Sur l'application de la science et de la technologie au développement, par la mise en œuvre, dans les pays en développement, de projets pilotes en matière de technologie appropriée, visant à former des techniciens et des artisans qualifiés.

VII. SYSTÈMES D'INFORMATION ET ACCÈS À LA CONNAISSANCE

Analyse des problèmes

La possession et l'usage du savoir sont des facteurs essentiels de progrès. Aussi l'information, 7001
forme communicable de la connaissance, et notamment l'information scientifique et technologique, est-elle désormais reconnue comme l'une des principales conditions du développement économique et social. Elle est indispensable à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à la mise en valeur des ressources humaines, au développement scientifique et technologique, au progrès de l'agriculture, de l'industrie et des services, à la gestion des entreprises, à l'épanouissement de la culture et à l'accroissement du bien-être social. Dès lors la maîtrise de l'information scientifique et technique est une condition indispensable du progrès des pays en développement. L'accès à l'information scientifique et technique apparaît donc comme une exigence éthique et comme un facteur de la plus haute importance pour la réalisation d'un nouvel ordre plus juste et plus solidaire.

Parallèlement à l'explosion du savoir au cours de notre siècle, on constate un accroissement 7002
spectaculaire de la production de documents dans le monde. Quelques chiffres permettent de mesurer l'ampleur du phénomène. De quelque 10.000 titres par an dans le monde au début du XXe siècle, la production de périodiques est passée à 170.000 en 1971. Celle des ouvrages a plus que doublé de 1965 (269.000 unités) à 1974 (571.800 unités). Il paraissait en 1970 plus de 6.000 documents par jour ouvrable, soit 2 millions dans l'année, et l'on prévoit que ce dernier chiffre sera multiplié par quatre ou cinq d'ici à 1985, année au cours de laquelle paraîtront 8 millions à 10 millions de documents scientifiques et techniques imprimés - et imprimés uniquement. Cette augmentation considérable du volume de l'information a rendu nécessaire la mise en place de mécanismes de stockage et de diffusion de l'information. Au cours de la dernière décennie, la plupart des pays ont pris les mesures nécessaires pour créer ou développer des systèmes variés assurant le stockage et le transfert des informations spécialisées: bibliothèques, archives et services d'information et de documentation, à l'intention des différentes catégories d'utilisateurs: chercheurs, ingénieurs, responsables - dans les domaines politique, administratif ou économique - et tout autre groupe professionnel et social qui consomme ou réassemble l'information à quelque titre que ce soit.

Dans cette perspective élargie à l'ensemble de l'information scientifique, technique, écono- 7003
mique, sociale et culturelle nécessaire à la résolution des problèmes de société, et plus particulièrement des problèmes de développement, le problème qui se pose désormais avec acuité est celui de la complexité et du volume de l'information, dont la prolifération ne peut que se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Le traitement et la diffusion de l'information exigent l'application de technologies de plus en plus puissantes et perfectionnées, qui prennent progressivement le relais des procédés traditionnels. Il existe ainsi actuellement, mais surtout dans les pays industrialisés, des bases de données gérées par ordinateurs qui donnent à l'utilisateur un accès presque instantané à une partie importante du savoir scientifique et technique de notre temps, grâce aux technologies informatiques et de télécommunications. Il est intéressant de noter à cet égard que sur les 900 bases de données bibliographiques et numériques actuellement disponibles en ligne à l'échelle mondiale, moins de 1 % sont produites dans des pays en développement. L'accès de toutes les nations à l'ensemble des bases de données - qui constituent des sources irremplaçables d'informations - paraît indispensable au progrès de chaque société comme à l'avancement général du savoir humain.

Par ailleurs, l'information produite par les pays en développement et qui résulte d'activités 7004
pratiques et de recherche dans les domaines socio-économiques, scientifiques et techniques, outre qu'elle est insuffisamment organisée, n'est que partiellement couverte par ces bases de données; elle est donc difficilement accessible à l'utilisateur, au niveau national comme au niveau international. Cette information est en effet contenue dans des publications et revues nationales ainsi que dans des rapports officiels qui ne sont généralement pas inclus dans les différentes bases de données. Cette situation constitue, tant pour les pays en développement que pour la communauté mondiale, une déperdition de ressources essentielles à la compréhension des divers problèmes qui affectent la vie des peuples, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies destinées à les surmonter.

Il s'avère donc indispensable que les pays en développement puissent tout à la fois utiliser, 7005
selon leurs besoins, les bases de données extérieures et développer parallèlement, au niveau national ou régional, leurs propres bases et banques de données. L'organisation rationnelle de leur information locale leur permettrait, en outre, de participer plus activement aux échanges internationaux d'information.

7006 La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD, Vienne 1979) et d'autres réunions internationales récentes ont souligné la nécessité de renforcer l'aide opérationnelle aux pays en développement pour leur permettre de disposer d'une information riche et diversifiée, et elles ont recommandé la création d'un réseau global d'information, dont la structure n'a pas encore été déterminée.

7007 Ces propositions sont, en fait, l'aboutissement d'une réflexion approfondie qui avait inspiré l'instauration du programme UNISIST. Ce programme, institué le 1er janvier 1973 conformément à une décision prise par la Conférence générale à sa dix-septième session, tend à promouvoir "une action internationale coordonnée et soutenue, afin de faciliter le transfert de l'information scientifique et technique pour le développement économique et social des nations" (Résolution 17 C/2.131). En 1979, la Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement (UNISIST II) a étendu la portée de ce programme à l'ensemble des informations scientifiques, techniques, économiques et sociales utiles au développement. En outre, cette Conférence a défini les conditions dans lesquelles un réseau mondial d'informations pouvait prendre forme.

7008 Les projets de création de systèmes et de réseaux d'information internationaux, régionaux et sous-régionaux se multiplient, faisant généralement appel aux mêmes sources internationales de financement. Tous ces efforts pour maîtriser l'information, notamment à l'aide des technologies de l'informatique, risquent, s'ils ne sont pas coordonnés, de créer des cloisonnements et des situations anarchiques. Dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, et afin de ne pas entraver l'établissement du réseau mondial souhaité par les Etats membres, il importe que ces systèmes et réseaux soient développés selon des méthodologies normalisées assurant leur compatibilité et leur interconnexion.

7009 L'établissement des structures nécessaires au transfert de l'information - services, systèmes et réseaux - ne saurait cependant suffire à garantir l'accès universel à l'information ; maints obstacles, et qui ne sont pas tous de nature technique, subsistent encore à une circulation et à une diffusion plus libres et mieux équilibrées de l'information à travers le monde.

7010 Le libre accès à l'information est un impératif reconnu de longue date, et l'Unesco n'a cessé de recommander l'élimination des barrières, d'ordre linguistique, juridique, administratif et financier notamment, qui continuent d'entraver sa circulation. L'action entreprise dans ce sens doit être poursuivie et tenir compte de la nécessité, aujourd'hui largement reconnue, d'éliminer les causes profondes de l'inégalité d'accès aux sources d'information, qui ne relèvent pas seulement de considérations techniques, mais aussi économiques, culturelles, voire politiques. Si l'enjeu est particulièrement important pour les pays en développement, il ne l'est pas moins pour les pays industrialisés, où la diffusion de l'information est encore assujettie à maintes restrictions plus ou moins explicites, à l'intérieur de ces pays comme dans leurs relations mutuelles. Par ailleurs, il est nécessaire de démocratiser l'information afin de la rendre accessible aux différentes catégories socio-professionnelles. Cela exige une action éducative auprès des usagers des divers secteurs professionnels, afin de les familiariser aux nouvelles techniques de l'information et leur permettre de tirer le meilleur profit des services d'information auxquels ils peuvent faire appel.

7011 Parmi les obstacles au libre accès à l'information figure le coût très élevé des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications appliquées au traitement de l'information ; les pays en développement les plus démunis risquent ainsi de ne pouvoir mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'établissement de systèmes et de réseaux automatisés, sauf à recourir à une aide extérieure. Ces nouvelles technologies soulèvent par ailleurs des problèmes juridiques complexes, notamment en matière de droit d'auteur.

7012 Les pays industrialisés détiennent actuellement une sorte de monopole de fait en matière d'information, qui touche autant à la substance du savoir qu'aux moyens techniques de le diffuser. Le transfert des techniques de l'information, et de l'information elle-même, vers les pays en développement risque ainsi d'être entravé par des pratiques restrictives, mais il peut également placer ces pays dans des situations de dépendance par rapport à des fournisseurs privilégiés.

7013 Les pratiques restrictives entravant la libre circulation de l'information n'affectent d'ailleurs pas les seuls pays en développement ; elles s'observent également dans les relations entre pays industrialisés, et au sein d'un même pays. On ne peut que souligner à cet égard, l'urgente nécessité de promouvoir des pratiques plus libérales et plus conformes à l'intérêt de tous, en vue d'élargir au maximum l'accès à toutes les sources d'information.

Stratégie d'action

7014 La maîtrise et l'utilisation de l'information dépendent d'un certain nombre de principes essentiels qui sont à la base de la stratégie d'action proposée : une garantie d'accès facile à l'information, tant nationale qu'internationale, pour toutes les catégories d'utilisateurs ; l'élimination systématique des obstacles à la libre circulation de l'information scientifique et technique ; la mise à la disposition de tous des outils normatifs et des moyens techniques permettant de créer les

nécanismes et les structures nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information, en particulier par la maîtrise des technologies avancées de l'informatique et des télécommunications.

Ce grand programme a pour objectif de faciliter l'accès de tous à l'information, de favoriser 7015
une circulation sans entrave de l'information et de renforcer la capacité des Etats membres d'échanger, de stocker et d'utiliser les informations nécessaires à leur développement, en ayant recours notamment aux bases de données; à cette fin un accent particulier sera mis sur l'élaboration des outils normatifs nécessaires au traitement de l'information; sur l'application des nouvelles technologies et en particulier de l'informatique ; sur le renforcement des systèmes et services d'information nationaux, régionaux et internationaux et leur interconnexion au sein d'un même réseau mondial.

Cette approche permettra à l'Unesco d'apporter une contribution essentielle à la mise en place 7016
d'un réseau mondial souple et évolutif s'appuyant sur des systèmes et services d'information nationaux, régionaux et internationaux compatibles, couvrant la totalité du savoir et qui devrait permettre à tous les Etats membres d'y accéder. Cet objectif, d'abord énoncé par la Conférence UNISIST I en octobre 1971 comme devant concerner uniquement la science et la technique, a été repris en 1979 par la Conférence UNISIST II qui en a étendu la portée jusqu'à recouvrir la totalité des ressources mondiales d'information. Par ailleurs, l'une des dispositions essentielles du programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979) concerne la mise en place d'un réseau mondial et international pour l'échange d'informations scientifiques et techniques. Lors de sa vingt et unième session (Belgrade, 1980), la Conférence générale s'est prononcée explicitement en faveur des objectifs énoncés tant par la Conférence UNISIST II que par la Conférence de Vienne. Il apparaît aujourd'hui que l'établissement d'un réseau mondial d'information, selon les principes de l'UNISIST, devrait constituer un élément essentiel d'une stratégie de développement envisagée en fonction de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Trois programmes spécifiques ont été conçus pour progresser vers la réalisation de cet objec- 7017
tif. Le programme 1 (Amélioration de l'accès à l'information: technologies nouvelles, normalisation et interconnexion des systèmes d'information) prévoit la poursuite des efforts entrepris dans le domaine de l'élaboration des méthodologies et des outils techniques et normatifs nécessaires à la création de services et systèmes d'information. L'application de l'ensemble de ces normes est la condition sine qua non du développement de réseaux compatibles et de leur interconnexion effective. Cette exigence est particulièrement nette en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique et de la télématique dans le traitement de l'information. Le respect de ces normes par les différents services et systèmes existant aux niveaux national, régional et international, et notamment au sein du système des Nations Unies, est une étape indispensable dans la voie de la réalisation d'un réseau d'information mondial et pluridisciplinaire.

Le programme 2 (Infrastructures, politiques et formation nécessaires au traitement et à la 7018
diffusion de l'information spécialisée) prévoit l'établissement et/ou le renforcement des services de bibliothèques, d'archives, de documentation, d'analyse, d'orientation, de banques de données numériques et bibliographiques, ainsi que l'élaboration de programmes de formation destinés aux spécialistes et aux utilisateurs de l'information. Cette double approche est indispensable car elle assure une organisation efficace des ressources nationales et permet ainsi à chaque nation d'utiliser pleinement l'information disponible localement et de mettre à profit les ressources des divers services et systèmes d'information, régionaux et internationaux.

Quant au programme 3 (Systèmes et services d'information et de documentation de l'Unesco), 7019
il porte sur la collecte, l'organisation et la présentation des informations dans les domaines d'activité de l'Organisation, et sur leur diffusion dans les Etats membres et au sein du Secrétariat. Eléments du futur réseau mondial, les services et systèmes d'information de l'Unesco doivent se développer de manière compatible, assurant leur capacité d'interconnexion.

Le Programme général d'information, qui regroupe actuellement l'essentiel des activités de 7020
l'Unesco en matière d'information, de bibliothèques et d'archives - et dont l'UNISIST est partie intégrante - paraît particulièrement adapté à la nature des principales tâches à accomplir au titre du présent grand programme. En effet, ce dernier s'appuie sur les structures et les réseaux de coopération mis en place dans le cadre du Programme général d'information, de l'UNISIST, et des divers systèmes et services spécialisés développés au titre des autres grands programmes de l'Organisation.

Par son objet même, ce grand programme est à la fois interdisciplinaire et intersectoriel. Il 7021
s'applique en effet aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales et humaines, comme à toutes les autres branches du savoir et à tous les secteurs de l'activité humaine.

L'interdépendance de toutes les nations en matière d'information confère à ce grand pro- 7022
gramme une dimension nécessairement internationale. Il concerne toutes les régions et tous les pays du monde - industrialisés et en développement - qui tous ont un rôle à jouer dans cette entreprise de coopération. Il fera donc appel, pour sa mise en oeuvre, à l'ensemble des Etats membres, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies compétents, aux organisations non gouvernementales, aux associations professionnelles et aux autres institutions concernées.

Programme VII.1 - AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION : TECHNOLOGIES MODERNES, NORMALISATION ET INTERCONNEXION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

7023 Le développement de l'ensemble des normes, règles, méthodes, principes et techniques qui régissent le traitement et le transfert de l'information spécialisée, notamment par l'application des technologies modernes de l'informatique et des télécommunications (cadre conceptuel de l'UNISIST) et leur application à la création de systèmes d'information opérationnels compatibles sont, aujourd'hui plus que jamais, d'une importance primordiale.

7024 Au cours de la dernière décennie, l'application des technologies modernes de l'informatique et des télécommunications au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée a connu un essor considérable; le traitement automatisé de l'information scientifique et technique s'est généralisé, et les méthodes d'interrogation des bases de données ont été affinées. La mise en mémoire de l'information sur ordinateur et l'accès en mode conversationnel aux bases de données sont désormais utilisés dans les pays industrialisés par des milliers de services, et leur adoption par les pays en développement, en faveur desquels des efforts particuliers seront déployés, est amorcée. Ces applications offrent à tous les pays la possibilité d'accéder à de vastes ensembles de bases de données bibliographiques et factuelles, en se raccordant au centre serveur de leur choix par l'intermédiaire des réseaux internationaux de télécommunications.

7025 Cette évolution technique souligne l'importance des principes de compatibilité et d'interconnexion des systèmes qui sont à l'origine du programme UNISIST. L'augmentation croissante du volume d'information produite dans le monde, l'établissement de systèmes d'information dans tous les domaines de la connaissance, l'accroissement des activités interdisciplinaires et la diversité des besoins des utilisateurs ont suscité une prise de conscience générale de la nécessité d'échanger des informations entre bibliothèques, centres de documentation, archives et autres systèmes et services d'information, non seulement au niveau national, mais également au niveau régional et international.

7026 La normalisation de la totalité du cycle complexe de l'information, de sa production à son utilisation ultime, conduit à la maîtrise du traitement de l'information, permet l'échange de blocs d'information entre systèmes et, en assurant une meilleure compatibilité entre ces derniers, contribue à éliminer les obstacles techniques à la circulation de l'information. L'application des normes est la condition même de l'interconnexion; leur élaboration, leur diffusion et leur application à l'échelle nationale et internationale constituent un pas décisif vers l'établissement d'un réseau mondial, intégré et flexible de systèmes d'information nationaux, régionaux et internationaux.

7027 L'organisation et l'échange d'informations nécessitent l'intensification des efforts visant à la création et à l'utilisation d'outils normatifs. Et, compte tenu des progrès des technologies modernes et de leur application au traitement et au transfert de l'information d'une part, et des désirs exprimés par les Etats membres d'autre part, il paraît également opportun de donner aux activités de l'UNISIST une dimension opérationnelle, afin d'aider les Etats membres à créer des systèmes et des services d'information et de leur offrir la possibilité de maîtriser les techniques normatives et les nouvelles technologies.

7028 Différentes options techniques s'offrent aux pays désireux d'appliquer les technologies modernes à l'utilisation des bases de données accessibles à l'échelle internationale: soit exploiter, sur leurs propres ordinateurs, les supports magnétiques de ces bases sélectionnées en fonction de leurs besoins; soit se raccorder, par l'intermédiaire de centres serveurs, à des réseaux de transmission, grâce aux moyens offerts par la télématique.

7029 Sans doute ces options comportent-elles nombre de difficultés: les investissements initiaux et les frais d'entretien des équipements sont considérables; en ce qui concerne les raccordements, les tarifs d'interrogation sont très élevés; des programmes de formation variés sont nécessaires pour assurer, non seulement le bon fonctionnement des systèmes informatiques et télématiques mis en place, mais aussi leur plein emploi par les utilisateurs qu'il faut familiariser avec ces pratiques nouvelles. En outre, il est malaisé de faire un choix parmi les très nombreuses bases de données existantes (on estime à environ 900 celles qui sont accessibles en mode conversationnel); et, dans le cas de raccordement à un réseau de transmission, des accords souvent difficiles à négocier avec les administrations des postes et télécommunications des pays concernés s'imposent.

7030 Il importe de favoriser, surtout dans les pays en développement, un mouvement vers des systèmes d'information harmonisés, disposant de bases de données propres et utilisant les bases de données disponibles à l'échelle mondiale. Une telle approche permettrait à ces pays de choisir et d'organiser l'information en tenant compte des besoins de leurs utilisateurs, et de devenir capables d'échanger utilement leurs données propres au sein des différents systèmes.

7031 Il convient également d'optimiser les efforts nationaux en établissant, au niveau régional, et dans des domaines scientifiques et techniques précis, des liaisons fonctionnelles entre les structures nationales de stockage et de diffusion de l'information, ce qui devrait assurer des échanges d'informations et de savoir-faire techniques, basés sur les méthodes et les principes directeurs de l'UNISIST.

7032 En 1980, l'ensemble des bibliothèques, centres d'orientation, centres d'analyse de l'informa-on, bases de données et autres services et systèmes d'information, établis par trente cinq orga-ismes de la famille des Nations Unies, était estimé à plus de 300. Ces services et systèmes inter-ationaux d'information constituent pour les Etats membres, et plus spécifiquement pour les pays n développement, une source d'information essentielle à laquelle ils peuvent accéder sans se eurter à des obstacles d'ordre économique et politique. Ils représentent également les compo-antes importantes de tout réseau d'information mondial. Il est donc nécessaire de poursuivre ctivement les efforts entrepris en vue d'assurer, dans le cadre conceptuel de l'UNISIST, le dé-eloppement harmonieux et l'interconnexion de ces services et systèmes, et d'améliorer leur effi-acité en vue d'une meilleure utilisation dans les Etats membres des informations qu'ils véhiculent.

)bjectifs et principes d'action

7033 es objectifs de ce programme sont les suivants:

élaborer des normes, règles, méthodes, principes directeurs et autres outils normatifs nécessaires au traitement et au transfert de l'information spécialisée et à la création de systèmes d'information compatibles (cadre conceptuel de l'UNISIST);

permettre aux pays en développement, individuellement ou à l'échelon régional, de créer leurs propres bases de données et d'accéder à celles qui existent au niveau international afin d'intensifier les échanges et la circulation de l'information, en appliquant les technologies modernes et ce cadre normatif;

promouvoir le développement de réseaux régionaux d'information spécialisés en coopération avec les organisations régionales internationales compétentes et notamment les commissions économiques régionales;

contribuer, en outre, au développement harmonieux et compatible des services et systèmes d'information internationaux au sein des organismes du système des Nations Unies.

7034 Les activités prévues au titre de ce programme seront menées en collaboration avec les orga-isations internationales compétentes et les experts des domaines intéressés, en vue de poursuivre développement des outils normatifs nécessaires. Une attention toute particulière sera portée à application des technologies modernes, et à l'adaptation et au développement de progiciels de estion et de recherche de l'information pouvant être utilisés sur divers mini et micro-rdinateurs.

7035 Afin de créer des bases de données nationales et de faciliter l'accès à celles qui existent au iveau international, des projets intégrés sont prévus dans le cadre de ce programme. Exécutés vec la participation étroite des Etats membres et des organisations internationales et régionales et nancés par le Programme ordinaire de l'Unesco et des sources extrabudgétaires, ces projets com-orteront une assistance technique (i) pour la création, dans les pays en développement, de bases e données nationales et/ou régionales traitant l'information spécialisée produite dans ces pays, i) pour l'exploitation des bases de données existant à l'échelon international, ou pour (iii) leur ccordement à des centres serveurs, ou encore (iv) pour le traitement local de ces bases. Les omaines couverts par ces projets seront définis en collaboration avec les Etats membres et en aison avec les activités menées au titre du grand programme VI (Les sciences et leur application développement).

7036 Les projets intégrés peuvent être considérés comme des jalons sur la voie menant à la créa-on d'un réseau souple, reliant, à l'échelle internationale, des systèmes et services d'information ompatibles. Ces projets permettront non seulement l'application des normes et méthodologies NISIST, mais aussi la mise en oeuvre, dans des contextes nationaux et régionaux, de diverses ctivités pilotes et d'autres actions prévues au titre du programme 2 (Infrastructures, politiques formation nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée). Ainsi, la onception des systèmes envisagés intégrera, outre les aspects techniques et normatifs, les élé-ents institutionnels et humains également nécessaires pour garantir l'accès à l'information et sa leine utilisation.

7037 Quant à la coopération avec les organisations régionales et internationales appropriées, elle sera à l'établissement de réseaux régionaux coopératifs pour le traitement, le stockage et échange de l'information scientifique et technique, articulés sur les services et systèmes natio-aux existants et incorporant les projets intégrés mentionnés ci-dessus. A plus vaste échelle, la oopération avec les organisations du système des Nations Unies tendra à promouvoir l'adoption, ar leurs divers services et systèmes d'information, des normes et méthodes élaborées dans le adre de l'UNISIST, afin d'assurer leur développement compatible et leur interconnexion. L'Unesco ntinuera à participer activement aux travaux des divers mécanismes interinstitutions établis à t effet, comme elle l'a fait dans le cadre du Bureau interorganisations pour les systèmes information (IOB).

Sous-programmes

7038 Les activités entreprises dans le cadre de ce programme seront organisées en trois sous-programmes.

- Le premier (Elaboration des outils pour le traitement et le transfert de l'information) a pour but la création, l'établissement et la diffusion des outils techniques et normatifs nécessaires à la conception et au fonctionnement de systèmes et services d'information compatibles.

- Le second sous-programme (Création et exploitation de bases de données par l'application de technologies modernes et d'outils normatifs) est axé sur l'exécution des projets intégrés nationaux et régionaux visant le développement de bases de données nationales et/ou régionales, ainsi que l'exploitation de bases de données disponibles à l'échelon international, et permettant ainsi leur interconnexion graduelle en systèmes d'information régionaux et internationaux.

- Quant au troisième sous-programme (Echange et circulation de l'information; coopération régionale et internationale entre les Etats membres et avec les organismes du système des Nations Unies), il aura pour objet de contribuer à la création de réseaux régionaux et internationaux, à leur compatibilité et à leur interconnexion; il visera, en collaboration avec les organismes régionaux et internationaux appropriés, et dans le cadre de mécanismes interinstitutions adéquats, à mettre en oeuvre des activités d'harmonisation et de coordination dans le domaine de l'information.

Programme VII.2 - INFRASTRUCTURES, POLITIQUES ET FORMATION NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT ET À LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SPÉCIALISÉE

7039 Le traitement de l'information exige une succession d'opérations diverses et complexes: stockage, tri, évaluation, analyse, synthèse de données, récupération d'une information susceptible de répondre à des besoins spécifiques, sans cesse mouvants. Ces besoins varient, en effet, selon le domaine de savoir envisagé, l'état des connaissances, la nature des utilisateurs, les objectifs poursuivis; mais tous se fondent sur un impératif: que l'information reçue soit fiable, actuelle et immédiatement disponible.

7040 L'ensemble des opérations de traitement est structuré selon une démarche logique qui est celle de la "chaîne documentaire". Toutefois, les diverses tâches documentaires ne sont pas obligatoirement remplies par le même organisme. On assiste, au contraire, à une diversification constante des organismes de traitement de l'information, en fonction de l'aspect de la chaîne documentaire qu'ils traitent en priorité, et la prolifération des termes qui les désignent - bibliothèques nationales, universitaires, publiques et scolaires, archives, bibliothèques spécialisées, centres ou services de documentation, centres ou services d'analyse, services de liaison, bases de données, médiathèques, services d'orientation, services de compilation des données, etc. - traduit la richesse et l'importance de l'infrastructure de base dont les nations doivent se doter. Il importe de ne pas oublier, lors de l'introduction des technologies modernes de l'information, que certains services pourraient être parallèlement assurés de façon satisfaisante par les méthodes traditionnelles de traitement de l'information dans les bibliothèques, les archives et les services de documentation.

7041 Parmi les diverses unités de traitement de l'information, un intérêt croissant est accordé aux services d'information dits "tertiaires" ayant pour fonction de répondre rapidement et sûrement à des questions hautement spécialisées en fournissant une information sélectionnée, vérifiée, évaluée et présentée sous forme de produits faisant autorité: bilans, synthèses, études tendancielles, etc. A ces unités se rattachent les services d'orientation, d'échange et de liaison, chargés de diriger les utilisateurs vers les sources d'information dans le domaine d'activités qui les intéresse. Ces services "tertiaires" ont connu, au cours de la décennie écoulée, un grand essor dans les pays industrialisés et il convient de promouvoir leur établissement dans les pays en développement.

7042 Outre cette distinction fonctionnelle, les différentes unités d'information peuvent être également différenciées selon les domaines de connaissance qu'elles couvrent et les catégories d'utilisateurs qu'elles servent. Les besoins en information pour le développement relèvent en effet des différents secteurs d'activités et/ou spécialités (sciences fondamentales, technologies, administration, agriculture, industrie), de l'objectif pour lequel l'information est recherchée (recherche-développement, gestion, production, services), et du niveau de formation et de responsabilité des utilisateurs (scientifiques, techniciens, planificateurs, cadres, praticiens de base, travailleurs, étudiants). Par ailleurs, les unités d'information doivent fournir au grand public une information susceptible de favoriser l'enrichissement individuel et la maîtrise du cadre de vie, ainsi que la participation des groupes sociaux à la vie économique. Il convient de ne pas perdre de vue les besoins particuliers de groupes tels que les utilisateurs handicapés, les aveugles notamment, et les populations rurales récemment alphabétisées.

L'ensemble des besoins d'information des individus, des centres de recherche, des entre- 7043
rises, des administrations constitue au niveau national un besoin global d'information qui, s'il est
ıcomplètement satisfait, met en cause le développement même du pays. Ce risque est particuliè-
ement grand pour les pays en développement qui doivent s'engager dans des activités nouvelles.
s'agit donc de faire en sorte que les besoins d'information d'un pays, et en tout cas les besoins
rioritaires, soient satisfaits au mieux en utilisant constamment, de la façon la plus économique et
plus efficace, les moyens disponibles. C'est ainsi que se manifeste la nécessité d'établir des
ystèmes nationaux d'information assurant le fonctionnement harmonieux et la pleine utilisation de
ous les organismes de stockage, de traitement et de diffusion de l'information spécialisée.

La complexité et la variété des organismes de traitement de l'information, la complémentarité 7044
e leurs fonctions, l'importance des investissements qu'ils requièrent, l'ampleur des obstacles
politiques, juridiques, financiers, humains, économiques - dont ils doivent triompher, la diver-
té croissante des catégories d'utilisateurs et de leurs besoins, la nécessité enfin de satisfaire les
esoins prioritaires en matière d'information définis par chaque pays - autant de facteurs qui
ppellent une rationalisation des efforts nationaux, dans le cadre d'une volonté politique de
oordination.

Il importe donc de promouvoir, dans les Etats membres, l'instauration de politiques de l'in- 7045
ormation, en harmonie avec les politiques nationales de développement. Un rôle essentiel revient
nsi à des mécanismes nationaux appropriés, ou "points de convergence", qui, sur la base d'une
iste appréciation des besoins exprimés et latents et de leur degré de priorité, sont appelés à
oordonner, stimuler, créer ou renforcer des services et systèmes adéquats, évaluer en
ermanence leur capacité à répondre aux besoins, et assurer leur participation efficace aux
ystèmes et réseaux d'information régionaux et internationaux.

La diversification des services offerts aux utilisateurs ainsi que l'application croissante des 7046
echniques de l'informatique et des télécommunications au stockage, au traitement et à la diffusion
e l'information nécessitent l'élaboration de programmes de formation adéquats, destinés tant aux
rofessionnels de l'information qu'aux utilisateurs. Les profils des professions tendent à être de
lus en plus variés et sont parfois mal définis: analystes, indexeurs, catalogueurs, informaticiens
pécialistes, diffuseurs d'information, concepteurs de systèmes, généralistes, techniciens, spécia-
stes de liaison, documentalistes-conseils qui complètent et enrichissent les métiers traditionnels
e bibliothécaire et d'archiviste. Des compétences nouvelles sont requises - en informatique, en
estion, et dans le domaine ou la spécialité dont relève l'information traitée. On tend en effet de
lus en plus à demander au spécialiste de l'information une double qualification, dans les tech-
iques documentaires et dans le domaine ou le sujet qu'il traite, ainsi qu'un recyclage qui lui
ermette de mettre à jour, ou de renouveler, ses connaissances. Le besoin se fait sentir égale-
ent de familiariser les utilisateurs avec les techniques documentaires de base et avec les moyens
odernes du traitement de l'information spécialisée, afin de les inciter à utiliser pleinement les
ystèmes mis à leur disposition. Prises dans leur ensemble, ces actions de formation tendent à
éunir les conditions d'un dialogue fructueux entre professionnels de l'information et utilisateurs -
ui seul peut assurer l'ajustement constant des services offerts à l'évolution des besoins.

)bjectifs et principes d'action

es objectifs de ce programme sont d'aider les Etats membres: 7047

à créer des systèmes nationaux d'information et à renforcer les différentes composantes de ces systèmes (bibliothèques, archives, services documentaires, centres d'analyse d'informations, centres d'orientation, banques de données numériques, etc.);

à renforcer leur capacité de coordonner les activités dans tous les secteurs de l'information spécialisée et de définir des politiques et des plans de développement dans ce domaine;

à former les spécialistes de l'information et à développer le potentiel national et régional d'enseignement et de formation, pratique et théorique, dans les sciences de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique.

La présente démarche rejoint, en fait, les principes d'action qui sous-tendent la conception 7048
es projets intégrés envisagés dans le cadre du programme 1 (sous-programme 2: Création et
xploitation de bases de données par l'application de technologies modernes et d'outils normatifs).
outefois, la manière d'aborder les problèmes posés et les moyens d'intervention diffèrent. Au
tre du programme 1, il s'agit de mettre en oeuvre de nouvelles technologies de l'information et
es méthodologies testées et normalisées, pour l'établissement de systèmes spécialisés compatibles,
n tenant compte de tous les éléments complémentaires - institutionnels, humains et financiers -
écessaires au succès d'une telle entreprise, et ceci dans une perspective opérationnelle visant à
interconnexion de ces systèmes.

Le présent programme concerne les différents aspects du développement des capacités de 7049
:ockage, de traitement et de diffusion de l'information spécialisées, avec toute la gamme des
rganismes nécessaires. Les moyens à mettre en oeuvre consistent essentiellement: à élaborer des
:udes conceptuelles qui soient applicables dans des contextes divers; à réaliser des projets
ilotes traitant de problèmes particuliers; à fournir aux Etats membres l'expertise souhaitée pour

l'exécution de tâches précises; à favoriser la confrontation mutuelle d'expériences en matière d'élaboration de politiques et de plans ainsi que de création de systèmes nationaux d'information et de formation du personnel qualifié.

Sous-programmes

7050 Les activités entreprises dans le cadre de ce programme seront organisées en deux sous-programmes.

- Le premier sous-programme (Politiques et infrastructures nationales de l'information) tendra, d'une part à sensibiliser les décideurs, notamment dans les pays en développement, à la nécessité d'élaborer des politiques nationales de l'information et de concevoir des systèmes cohérents harmonisés avec la politique nationale pour le développement et, d'autre part, à renforcer, au niveau national, les divers organismes de traitement de l'information spécialisée. A cet égard, une attention particulière sera accordée au renforcement des points de convergence nationaux relatifs à l'information et des comités nationaux pour l'UNISIST; à l'établissement des services d'analyse et de synthèse de l'information; à l'amélioration des moyens de conservation des documents, surtout dans les régions tropicales et subtropicales; au développement des activités du programme RAMP (Programme pour la gestion des documents et des archives) et à l'amélioration de l'accès aux documents par la mise en oeuvre des recommandations du Congrès international sur l'accès universel aux publications.

- Le second sous-programme (Formation des professionnels de l'information et des utilisateurs) contribuera à favoriser la mise en oeuvre, dans les Etats membres, de plans de formation théorique et pratique et l'élaboration de matériel pédagogique approprié; à susciter l'organisation de cours fondamentaux et de programmes internationaux conçus spécialement à l'intention des enseignants, des administrateurs de services d'information et des spécialistes de haut niveau; à stimuler et à orienter les actions de formation destinées à différentes catégories d'utilisateurs appartenant à des disciplines diverses.

Programme VII.3 - SYSTÈMES ET SERVICES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE L'UNESCO

7051 De tout temps, l'Unesco a accordé une importance particulière à la collecte et à l'échange international d'information dans ses domaines de compétence. C'est ainsi que divers services et systèmes d'information factuelle et bibliographique concernant l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture et la communication ont été élaborés et mis en place au sein de l'Organisation. Des services de documentation automatisée, de bibliothèque et d'archives fournissent également aux spécialistes du Secrétariat et aux Etats membres (délégations permanentes, commissions nationales, organismes gouvernementaux, universités et centres de recherche) des informations sur le programme et les activités de l'Organisation tels qu'ils se traduisent dans sa documentation. L'Unesco a mis au point, depuis plusieurs années, le logiciel documentaire CDS/ISIS-CAN/SDI pour traiter son propre fonds documentaire et pour servir de support au développement de ses systèmes spécialisés d'information. Ce logiciel a été par la suite utilisé par certaines institutions dans les Etats membres et par certains organismes internationaux.

7052 Depuis 1972, le traitement systématique sur ordinateur de la majeure partie de la documentation produite par l'Organisation, ses bureaux régionaux et les institutions qui lui sont affiliées, a permis de constituer une base de données reflétant les diverses activités de l'Unesco au cours de la dernière décennie (1972-1982).

7053 Par ailleurs, l'informatisation des fichiers bibliographiques des diverses unités d'information de l'Organisation est actuellement en cours, ce qui permet de recenser la documentation externe reçue par don, échange ou acquisition. Cette opération a un double objectif: d'une part, faciliter la recherche et la fourniture des documents et informations disponibles au sein de l'Unesco et leur accès; d'autre part, procéder à la rationalisation des ressources dont disposent la bibliothèque centrale, les centres de documentation sectoriels et les bureaux régionaux et instituts affiliés, ainsi que l'harmonisation des techniques et procédures documentaires.

7054 Quant aux services et systèmes internationaux d'information mis en place par l'Unesco, ils constituent, tout comme les divers services et systèmes spécialisés développés par les autres organismes du système des Nations Unies, les composantes importantes d'un futur réseau d'information mondial (cf. Programme 1: Amélioration de l'accès à l'information: technologies modernes, normalisation et interconnexion des systèmes d'information). Il convient donc de les renforcer et de les développer en assurant leur compatibilité et en facilitant, dans ce cadre, la participation des Etats membres aux activités de traitement et d'échange d'informations.

Objectifs et principes d'action

Le programme a pour objectifs: 7055

d'assurer un développement harmonieux des services documentaires et des systèmes d'information de l'Unesco;

de susciter une participation accrue des Etats membres à ces systèmes;

d'améliorer la circulation de l'information et de la documentation au sein de l'Organisation.

L'action entreprise au titre de ce programme s'inspirera du souci de renforcer, au sein de l'Unesco, les mécanismes de coordination permettant d'assurer de manière cohérente: 7056

le développement des services et systèmes d'information spécialisée, ainsi que des services de documentation, de bibliothèque et d'archives;

l'évaluation de leur efficacité et la promotion de leur utilisation dans les Etats membres;

la conception de nouveaux services et systèmes.

Sous-programmes

Le premier sous-programme tendra à assurer le Développement des services de documentation, de bibliothèque et d'archives de l'Unesco, essentiel à la bonne circulation de la documentation nécessaire au Secrétariat dans l'accomplissement de ses tâches et à la diffusion du fonds documentaire de l'Organisation auprès des Etats membres. L'accent sera mis sur le programme de traitement par ordinateur de l'information produite par l'Organisation, sur la diffusion des documents sous forme de microfiches, ainsi que sur la maintenance du logiciel CDS/ISIS-CAN/SDI et son implantation dans les Etats membres et les organisations internationales. 7057

Le second sous-programme visera à harmoniser le Développement des systèmes d'information spécialisés de l'Unesco, dans un cadre conceptuel commun, et d'accroître l'efficacité des services rendus aux Etats membres. A cet effet, les mécanismes de coordination interne seront appliqués aux activités d'information et de documentation spécialisée relevant de divers grands programmes comme, par exemple, le Réseau international d'information sur l'éducation, le Système d'échange international de données océanographiques (IODE), le Système international d'information sur les sources d'énergie nouvelle et renouvelable, la Banque de données de sciences sociales (DARE), le Système mondial d'information sur l'architecture (ARKISYST), etc.

RÉSOLUTION 4XC/2/07

7058 **Grand programme VII « Systèmes d'information et accès à la connaissance »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a fait ressortir le rôle essentiel que joue l'information spécialisée, notamment l'information scientifique et technique, dans l'accroissement des connaissances et dans l'acquisition et la maîtrise du savoir et du savoir-faire, ainsi que l'importance des systèmes et services chargés de la collecte, du traitement, de la circulation et de la diffusion des données factuelles, numériques ou bibliographiques destinées à différentes catégories d'utilisateurs,

Rappelant aussi que cette analyse a mis en évidence la nécessité de créer les conditions permettant à chaque société un plus libre et plus large accès à l'information, notamment à l'information scientifique et technique et aux données utiles à son développement et au progrès des peuples, en favorisant, d'une part, la compatibilité et l'interconnexion des systèmes d'information et, d'autre part, le développement, dans tous les pays et sur le plan régional, d'infrastructures, de réseaux d'information et de banques de données qui permettent de maîtriser l'ensemble de l'information nécessaire aux activités scientifiques, techniques, économiques, sociales et culturelles,

Rappelant en outre que la continuité et l'efficacité de l'action gouvernementale et administrative ainsi que la recherche dans un grand nombre de domaines sont tributaires de la bonne organisation des services et institutions d'archives, que l'organisation rationnelle des bibliothèques contribue de manière sensible à la qualité de l'enseignement à tous les niveaux — primaire, secondaire et supérieur — et encourage la formation permanente,

Rappelant, par conséquent, que chaque pays devrait, dans ses efforts de développement économique, scientifique et culturel, accorder l'attention voulue au développement de son réseau de services d'archives comme de son réseau documentaire,

Considérant qu'il appartient à l'Unesco de poursuivre les efforts entrepris dans le domaine de l'information scientifique et technique, des bibliothèques, de la documentation et des archives qui ont conduit, d'abord, à la création du programme intergouvernemental UNISIST, conformément à la résolution 2.13 adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session et, par la suite, à celle du Programme général d'information, conformément à la résolution 5.1, adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et sa résolution 21C/5/04 sur le Programme général d'information et l'UNISIST,

Rappelant le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979) que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien à sa trente-quatrième session et, en particulier, les recommandations relatives à l'établissement d'un réseau mondial d'information scientifique et technique,

Rappelant les recommandations de la Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement (UNISIST II, Paris, juin 1979), relatives aux stratégies d'action au niveau national, régional et international,

Rappelant les recommandations du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information, adoptées lors de sa troisième session (Paris, octobre 1981), relatives à la préparation du Projet de plan à moyen terme pour 1984-1989 en ce qui concerne le Programme général d'information,

Rappelant les efforts qui ont été déployés en vue d'améliorer et d'étendre la bibliothèque, les archives et les services de documentation de l'Unesco, tant à l'intention du Secrétariat qu'au bénéfice des États membres,

Rappelant que les logiciels d'informatique documentaire, développés au sein du Secrétariat de l'Unesco pour ses propres besoins, ont été mis avec succès à la disposition des États membres pour leur permettre de créer ou d'améliorer leurs services d'information,

Considérant qu'il appartient à l'Unesco, conformément à la stratégie d'action proposée, d'apporter une contribution essentielle, d'une part, au renforcement des capacités nationales de maîtriser l'information au service du développement et, d'autre part, à la mise en place d'un réseau mondial souple et évolutif s'appuyant sur des systèmes et services d'information nationaux, régionaux et internationaux compatibles et couvrant les différents domaines du savoir, permettant ainsi à tous les États membres d'accéder à l'information,

Considérant d'autre part que le grand programme VII « Systèmes d'information et accès à la connaissance », dont les éléments relèvent en grande partie du Programme général d'information et de l'UNISIST, doit jouer un rôle essentiel dans l'harmonisation des systèmes et services d'information au sein du système des Nations Unies,

1. *Approuve* les orientations du grand programme VII « Systèmes d'information et accès à la connaissance » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités de l'Organisation pour les années 1984-1989 les programmes qui le constituent :

   1.1 *Programme VII.1 « Amélioration de l'accès à l'information : technologies modernes, normalisation et interconnexion des systèmes d'information »*

   (a) Qui contribue — en favorisant l'élaboration et l'application des méthodologies et des outils techniques et normatifs, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique et de la télématique dans le traitement de l'information, y compris l'application de logiciels appropriés — à la création de bases et de banques de données dans les différents pays et régions et à la mise en place de systèmes d'information compatibles et interconnectés,

   (b) Et qui comprend trois sous-programmes :

   (i) Élaboration des outils pour le traitement et le transfert de l'information;

   (ii) Création et exploitation de bases de données par l'application de technologies modernes et d'outils normatifs;

   (iii) Échange et circulation de l'information, coopération régionale et internationale entre les États membres et avec les organismes du système des Nations Unies;

   1.2 *Programme VII.2 « Infrastructures, politiques et formation nécessaires au traitement et à la diffusion de l'information spécialisée »*

   (a) Qui vise à l'établissement et au renforcement de services de bibliothèque, d'archives, de documentation, d'analyse et d'orientation et de banques de données numériques et bibliographiques, ainsi qu'à l'élaboration de programmes de formation destinés aux spécialistes et aux utilisateurs de l'information, afin de permettre à tous les pays d'utiliser pleinement l'information disponible localement et de mettre à profit les ressources des divers services et systèmes d'information régionaux et internationaux,

   (b) Et qui comprend deux sous-programmes :

   (i) Politiques et infrastructures nationales de l'information;

   (ii) Formation des professionnels de l'information et des utilisateurs;

   1.3 *Programme VII.3 « Systèmes et services d'information et de documentation de l'Unesco »*

   (a) Qui porte sur la collecte, l'organisation et la présentation des informations dans les domaines d'activité de l'Organisation, le développement des logiciels documentaires et leur diffusion dans les États membres et au sein du Secrétariat,

   (b) Et qui comprend deux sous-programmes :

   (i) Développement des services de documentation, de bibliothèque et d'archives de l'Unesco;

   (ii) Développement des systèmes d'information spécialisée de l'Unesco;

2. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, d'accorder une attention particulière :

   (a) A la mise en œuvre de stratégies permettant la mise en place et le développement dans chaque pays de bases et de banques de données et, plus généralement, de systèmes et services d'information de nature à accroître les capacités nationales de collecte, de traitement et de diffusion de l'information;

(b) A l'articulation entre les moyens d'information modernes et les moyens traditionnels, dont le maintien est nécessaire;

(c) Au renforcement de la coopération régionale et internationale en matière d'échange de l'information spécialisée et d'accès à celle-ci;

(d) A l'introduction et à l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de communication permettant, notamment dans les pays en développement, de faciliter l'accès à l'information et d'assurer la pleine utilisation de celle-ci;

(e) A la poursuite des efforts entrepris notamment en faveur des services d'archives et des bibliothèques de toute nature, telles que les bibliothèques scolaires, publiques et universitaires, de manière à maintenir au sein du Programme général d'information l'équilibre souhaitable entre les différents domaines de l'information;

(f) A l'adoption d'approches tenant compte des besoins des utilisateurs et de la diversité des situations;

(g) A la poursuite et au renforcement des efforts entrepris dans le domaine de la formation théorique et pratique des spécialistes et des utilisateurs de l'information;

(h) Au rôle de l'Unesco dans la conception et la mise en place d'un réseau mondial d'information scientifique et technique s'appuyant sur des systèmes nationaux, régionaux et internationaux compatibles.

VIII. PRINCIPES, MÉTHODES ET STRATÉGIES DE L'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Analyse des problèmes

Les analyses de la première partie du Plan (voir par. 39 à 43), montrent que la croissance économique n'est qu'une composante du développement, même si elle en est une condition essentielle. Elle permet, en effet, d'assurer la production des biens et services indispensables au bien-être matériel. Mais le développement, pour assurer la réalisation des aspirations tant matérielles que spirituelles et faciliter l'épanouissement des potentialités créatrices de chacun, doit intégrer toutes les dimensions de la vie. Le concept éthique d'équité constitue, par ailleurs, un facteur essentiel du développement en fonction duquel la croissance économique devrait pouvoir être conduite et appréciée. Le développement apparaîtrait dès lors comme une entreprise requérant l'effort général de toute une collectivité ; chaque personne, chaque catégorie professionnelle, chaque groupe social serait appelé à y participer et à en partager les fruits. 8001

Considéré sous cet angle, le développement se présente comme un problème de portée universelle. Ce problème revêt, certes, des dimensions particulières selon les pays, mais aucun pays ne paraît pouvoir échapper aux interrogations fondamentales sur les finalités du développement, sur les interrelations entre ses multiples dimensions, ainsi que sur la conception et la mise en oeuvre des politiques appelées à en assurer la réalisation. 8002

Les pays industrialisés, qui ont connu pendant plusieurs décennies une croissance économique sans précédent, n'ont pas toujours réussi à apporter une réponse satisfaisante ni à la question d'une répartition équitable des revenus, ni à celle suscitée par la crise des valeurs qui accompagne certains changements rapides. Dans certains d'entre eux, la pauvreté subsiste dans différentes couches de population et le recul du sens civique et moral affecte gravement certains éléments de la population et en particulier les jeunes. Des difficultés nouvelles apparaissent, sur le plan économique et social, du fait de la récession et de l'effet conjugué de l'inflation et du chômage qui affectent gravement certains d'entre eux. Si la reprise de l'expansion économique paraît être indispensable à la solution de la crise que traversent certains d'entre eux, des divergences apparaissent quant aux politiques à mener. Des interrogations fondamentales apparaissent quant à la finalité de la croissance, les conséquences qu'elle peut avoir sur l'environnement naturel et sur le bien-être des populations. Il y a lieu de remarquer par ailleurs que si le potentiel industriel, et parfois même agricole, de divers pays industrialisés reste pratiquement sous-employé, les besoins non satisfaits des pays en développement demeurent énormes. Dès lors se pose la question d'ordre à la fois économique, social et politique, mais aussi éthique de la coexistence dans un même monde des zones de pauvreté et même de misère et d'autres, en revanche, où c'est la surabondance qui constitue un problème. 8003

Certains des questionnements auxquels les difficultés économiques actuelles ont donné une ampleur nouvelle ont commencé d'être exprimés dès la fin des années 60, au moment où, la croissance économique étant encore à son apogée, les préoccupations n'étaient pas alors liées aux conséquences de son déclin, mais bien à celles de sa dynamique. Les succès économiques enregistrés au cours des trente dernières années semblent avoir été acquis grâce à un essor prodigieux des sciences et des techniques et au prix de fortes pressions sur l'environnement. Les modes de production et de consommation, encouragés par une industrialisation généralement fondée sur une logique purement technique et économique, ont abouti souvent à une exploitation excessive des ressources naturelles, à de graves dommages pour l'environnement, provoquant ainsi des risques certains de rupture pour différents équilibres naturels. La recherche d'une rentabilité élevée et rapide a induit paradoxalement une économie de gaspillage ; elle s'est d'ailleurs imposée comme la norme à suivre dans la plupart des secteurs de l'activité humaine. La technologie et la science n'ont pas échappé à cette emprise et leur insertion dans la vie des sociétés n'a pas été sans poser des problèmes, en raison de l'ampleur et de la vitesse des changements que leurs applications imposent dans les modes de vie. C'est en termes d'inquiétude que se sont souvent exprimées les interrogations quant aux finalités de la croissance. Il semble bien que le véritable défi n'est pas tant de retrouver le rythme et le mode de la croissance qui a prévalu jusqu'ici, que de trouver des voies menant à une croissance qui, loin de se limiter au seul champ économique, comporte des objectifs de valorisation culturelle et humaine et permette de satisfaire les besoins globaux et les aspirations de toute l'humanité. 8004

Quant aux pays en développement, si quelques-uns des problèmes qui viennent d'être évoqués commencent dans certains cas à s'y poser, la majorité d'entre eux restent confrontés à de graves problèmes de subsistance, se traduisant par des carences en matière de nourriture, de 8005

logement, de santé et d'éducation pour des centaines de millions d'êtres humains (voir par. 20 : 25 de la première partie du Plan à moyen terme). Alors que plus de deux décennies se sont écou lées depuis qu'un grand nombre d'entre eux ont accédé à l'indépendance politique, la plupart d ces pays n'ont pas été en mesure de résoudre de manière satisfaisante les problèmes don l'urgence s'impose de jour en jour, à cause notamment des contraintes qui pèsent sur leur éco nomie, et qui ne leur laissent guère la possibilité de mener un développement conforme aux be soins et aux aspirations de leurs populations. Le système économique international, dans leque elles sont insérées, conduit en effet les économies de ces pays à continuer d'évoluer essentielle ment en fonction des exigences du marché international et sous la pression d'impératifs financier sur lesquels ils n'ont aucune prise, plutôt qu'en fonction des besoins et des aspirations internes Leur participation aux relations économiques internationales fondées sur des rapports d'échang inégal ne permet pas à la majorité de ces pays de s'assurer la maîtrise des prix de leurs exporta tions, ni de peser sur l'évolution des mécanismes financiers et monétaires internationaux dont il subissent pourtant de plein fouet les secousses. A cet égard, la situation des pays dits les moin avancés apparaît comme particulièrement préoccupante, tant du point de vue de la faiblesse de revenus dont disposent leurs populations que de celui des conditions naturelles défavorables singulièrement lorsqu'il s'agit de pays insulaires ou de pays enclavés.

8006 L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974 de la Déclaration et du Pro gramme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international visait essen tiellement à permettre aux pays en développement de surmonter les contraintes qu'exerce l système économique international et de consolider les bases qui leur assurent la maîtrise de leu propre développement. Le texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisièm Décennie des Nations Unies pour le développement, adopté il y a un peu plus d'un an pa l'Assemblée générale des Nations Unies, se réfère à l'ensemble des questions liées aux change ments économiques jugés nécessaires à l'échelle mondiale. L'accent est particulièrement mis sur le ajustements structurels requis aussi bien dans les pays en développement que dans les pay industrialisés. Le texte comporte d'autre part, en ce qui concerne les objectifs et les politiques des recommandations qui soulignent la multiplicité et la complémentarité de différentes dimension du développement, le rôle des populations, leur participation au développement et la répartitio équitable des fruits du développement.

8007 Si, en matière de coopération économique internationale, aucun progrès décisif n'a pu, à vra dire, être réalisé depuis lors, la communauté internationale semble bien avoir acquis la convictio que la mondialisation croissante de la production, des flux économiques et financiers et de échanges d'information enlève dorénavant toute efficacité aux solutions unilatérales fondées su une analyse partielle des problèmes et que seules pourraient porter fruit des actions globales e intégrées tenant compte des intérêts de l'ensemble des peuples et des nations. Tout se passe cependant, comme si un décalage persistait entre, d'une part, la perception de la nécessité d'un solution globale et, d'autre part, la capacité de concevoir les politiques correspondantes et l volonté de les mettre en oeuvre. La mondialisation fondée sur la concurrence maintient la logiqu où chacun pense résoudre sa crise en l'exportant chez l'autre. Il en résulte des situation marquées par des pénuries graves dans certains pays alors que dans d'autres des moyens de pro duction demeurent soit insuffisamment employés, soit utilisés exclusivement en vue du profit mêm si elles vont à l'encontre des intérêts collectifs de l'humanité comme c'est le cas des industrie d'armement. Si les politiques traditionnelles de régulation des économies nationales semblent d fait de l'internationalisation des échanges avoir perdu de leur efficacité pour résoudre les pro blèmes du chômage et de la récession économique, notamment dans les pays industrialisés, le théories économiques se trouvent elles-mêmes dans une situation de crise, faute de pouvoir pro poser des schémas susceptibles d'inspirer des solutions d'ensemble fondées sur une solidarit réelle de l'ensemble des peuples, comme d'élucider les multiples interrelations entre les facteurs d la croissance et les différentes dimensions et finalités du développement.

8008 Pendant longtemps on avait cru pouvoir réduire le développement à sa seule dimension écono mique et dès lors tous les autres secteurs d'activités humaines devaient être subordonnés aux exi gences de la croissance économique. S'agissant de ces secteurs, les objectifs et les allocations d ressources devaient être déterminés en priorité, à partir de ce qui pouvait être considéré comm nécessaire à la poursuite des objectifs économiques. C'est seulement lorsque ces derniers auraien été atteints que les fruits de la croissance pourraient être utilisés pour satisfaire d'autre objectifs, notamment les objectifs sociaux. C'est ainsi que le rôle de l'éducation était parfois conç comme devant essentiellement avoir la plus forte incidence à court terme sur la croissance écono mique et que les efforts devaient porter de manière prioritaire sur l'enseignement secondaire tech nique et professionnel pour la formation des cadres requis par les besoins de l'économie. Dan cette même logique, le rôle de la science se trouvait souvent dissocié de celui de la technologie l'apport de cette dernière étant immédiatement nécessaire à la poursuite des activités et de l croissance économique, c'était les politiques visant à faciliter les transferts de technologie qu devaient être privilégiées. Certes, l'éducation, la science et la technique jouent un rôle primordia dans la croissance économique mais ce qui paraît être en cause c'est la conception mécaniste de l croissance. Il est d'ailleurs significatif, à cet égard, que les problèmes de la communication et d la culture n'aient pas été mentionnés dans le texte de la Stratégie internationale du développemen pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et qu'ils ne le soient pa davantage dans celui pour la troisième Décennie.

Il convient sans doute de dépasser, dans la pratique, de telles approches réductrices, aux différentes phases de la formulation de politiques, de la planification et de la mise en oeuvre des activités, le développement apparaissant de plus en plus comme un processus global et multidimensionnel. C'est, semble-t-il, par une intégration de plus en plus large des politiques ayant trait à chaque secteur de l'activité humaine - social, économique, technique, culturel - que pourrait être créée une dynamique de créativité sociale susceptible de mettre la science et la technique au service de l'intérêt des communautés, conformément aux aspirations de leurs populations et dans le respect de leurs valeurs culturelles. C'est dans le cadre d'une telle conception du développement qu'apparaît l'importance des domaines de compétence de l'Unesco et que se précisent les différentes contributions qui pourraient être apportées dans chacun d'entre eux. 8009

En ce qui concerne tout d'abord l'éducation, il semble bien que ses fonctions humaines, sociales, économiques et culturelles puissent être difficilement séparées. L'éducation a pour mission fondamentale d'assurer la formation de l'homme ainsi que la transmission et le renouvellement des savoirs et des valeurs. Par sa capacité de stimuler la prise de conscience, d'améliorer la connaissance du milieu, de susciter le désir d'agir et la volonté de changement, l'action éducative apparaît tout à la fois comme un facteur de toute action de développement et comme un des buts que toute entreprise de développement devrait viser à atteindre. Si l'insertion de la technologie dans la vie des sociétés constitue un des facteurs essentiels du progrès, il semble que seul le développement d'un potentiel scientifique et technique endogène - intéressant aussi bien les sciences exactes et naturelles que les sciences sociales et humaines - pourrait donner à chaque société les moyens de maîtriser le processus d'innovation technologique et d'en assurer le dynamisme. Un tel développement pourrait permettre en effet à chaque société, d'une part, de mieux connaître les possibilités offertes par son environnement naturel afin de pouvoir rechercher les solutions optimales d'utilisation et de gestion de ses ressources, et d'autre part, de mieux appréhender les conditions de son évolution pour être en mesure d'intérioriser de façon adéquate la dynamique du changement technologique. De cette manière, en effet, pourrait être engendré le progrès technique ou intégrés les apports extérieurs sans qu'il soit porté de graves atteintes aux valeurs culturelles de la société et sans que celle-ci soit confrontée au douloureux dilemme d'avoir à choisir entre le repli sur soi, assorti du renoncement à toute participation à la marche du progrès dans le monde et l'acceptation passive du progrès technique au prix de l'aliénation de ce qui fait sa propre spécificité et sa dignité. Il importe donc que les dimensions culturelles soient prises en compte comme il convient dans toute entreprise de développement. Le sentiment de la continuité et de la vitalité des valeurs culturelles jouent, en effet, un rôle essentiel dans les efforts de développement. Au lieu d'être tenues pour des obstacles à la modernisation, ces valeurs devraient être considérées dans la perspective des potentialités qu'elles offrent au développement, à un développement qui, par son style et par son rythme, intègre les héritages du passé et la volonté de changement de telle sorte que les évolutions nécessaires recueillent le plus large consensus social. L'une des voies essentielles du consensus social semble être d'ailleurs la participation des populations aux choix effectués au nom de la communauté à laquelle elles appartiennent, tant en ce qui concerne les objectifs à atteindre que les actions à entreprendre et les contreparties à consentir. La communication paraît etre l'instrument privilégié d'une telle participation active à la vie et au progrès des sociétés. C'est sans doute vers le développement de cette participation que devrait s'orienter l'utilisation des moyens de communication modernes, pour accélérer la circulation et la discussion des idées, renforcer le sentiment de solidarité culturelle et faire connaître l'actualité et les commentaires et réflexions qu'elle suscite. Mais les moyens d'information de masse peuvent jouer aussi un rôle essentiel dans l'éducation (lutte contre l'analphabétisme, diffusion de certains savoirs et savoir-faire) et dans l'information spécialisée destinée à l'économie familiale, l'amélioration de l'hygiène, de la santé, de la productivité du travail agricole, artisanal, etc. 8010

C'est au niveau de l'intégration de l'ensemble des politiques dans les domaines qui viennent d'être évoqués que se situe, semble-t-il, le levier essentiel de l'action pour le développement. Une telle intégration requiert, certes, des progrès notables d'ordre conceptuel et méthodologique pour élucider nombre d'interrelations multiples et complexes. Mais elle ne saurait être effective sans mobilisation des moyens financiers et humains voulus, particulièrement en ce qui concerne les pays en développement. 8011

L'action de coopération internationale entreprise dans le cadre du système des Nations Unies se caractérisait jusqu'ici par l'association des trois principaux eléments que sont les experts, les bourses et les équipements, auxquels s'ajoutent, dans certains cas, des aides financières consenties sous forme de prêts ou de crédits pour la mise en place d'infrastructures. Ce mode d'action qui a été mis au point dès les années 50, et qui a connu une ampleur accrue dans les années 60, au moment de l'accès d'un grand nombre de pays à l'indépendance politique, se justifiait par la nécessité ressentie dans la grande majorité de ces pays de créer des infrastructures de base, qu'il s'agisse d'institutions éducatives, de centres de formation de personnels enseignants ou de laboratoires de recherche. L'assistance technique fournie par les organisations du système des Nations Unies a, en général, donné d'excellents résultats. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, elle a permis à beaucoup de pays, très démunis au moment de leur accession à l'indépendance, de former les enseignants et les cadres et spécialistes nationaux nécessaires à l'expansion de l'éducation, à la création d'une administration moderne et à la mise en oeuvre de programmes de développement économique et social. Mais, dans certains cas, le diagnostic des besoins a été établi par référence à la situation des pays industrialisés, et supposé valable pour tous les autres pays tant que ces derniers n'auraient pas réussi à rattraper leur 8012

retard dans les différents secteurs concernés. Une telle approche se trouve être à l'origine de situations où non seulement les besoins découlant des options nationales de développement n'étaient pas suffisamment pris en considération, mais où, dans certains cas, des organismes d'aide monétaire et financière étaient conduits à assortir leur assistance de conditions pouvant aller jusqu'à imposer aux pays bénéficiaires des changements dans leurs propres options. Une évolution s'est récemment amorcée, toutefois, dans les règles d'attribution de fonds et les procédures d'administration de projets, dans le cadre de la coopération technique offerte par le système des Nations Unies et notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour permettre aux pays bénéficiaires d'assurer une responsabilité première dans le choix des priorités et la mise en oeuvre des projets opérationnels de coopération technique. Une importance toute particulière s'attache ainsi au niveau de l'action internationale pour le développement, aux activités relatives aux diagnostics de situations pour aider les pays à identifier des projets prioritaires, à la lumière de leurs besoins spécifiques et dans le respect de leurs propres options et de leur propre style de développement. Au demeurant, une prise de conscience accrue s'est fait jour de la nécessité de rénover les modalités d'action de la coopération internationale pour le développement. Elle tient sans doute au fait que la plupart des pays en développement, s'étant dotés dans de nombreux domaines d'un personnel aussi bien formé que les experts qui leur sont envoyés et qui a en outre une expérience plus directe des problèmes de ces pays, jugent comme une réponse inadéquate à leurs demandes d'aide l'invariable association d'experts, de bourses et d'équipements. Les besoins des pays en développement se sont en effet considérablement diversifiés et appellent, en plus des formes d'action traditionnelle, des modalités de coopération d'une part plus adaptées et d'autre part plus souples et susceptibles d'être déployées rapidement pour pouvoir répondre avec efficacité aux exigences spécifiques.

8013 L'action dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Unesco, en particulier dans ceux de l'éducation et de la science, est essentielle au développement. En effet, dans toute société moderne, l'efficacité du fonctionnement des institutions économiques, politiques, éducatives et scientifiques dépend essentiellement des capacités des personnes qui les animent et donc du niveau et de la qualité de leur formation, et il est devenu évident aussi que l'aptitude à l'innovation, qui est essentielle dans des sociétés où les transformations s'opèrent avec une grande rapidité, dépend en grande partie du niveau des connaissances générales et de l'ingéniosité de l'ensemble d'une population. D'où l'importance de l'éducation et de la formation dans tous les domaines qui concourent au développement. La formation de personnel qualifié dans les différentes spécialisations et professions constitue du reste le lien le plus direct et le plus immédiat entre l'éducation et le développement. A cet égard, la coopération de l'Unesco avec ses Etats membres peut se situer sur trois plans : l'étude des besoins en personnel spécialisé ; la mise au point de structures d'enseignement souples permettant de s'adapter à toutes nouvelles qualifications professionnelles nécessaires ; l'établissement de services d'orientation et de formation qui puissent tenir compte à la fois des aptitudes de chacun et des perspectives d'emploi.

8014 Par ailleurs, les exigences de l'indépendance pour les pays en développement sur le plan culturel et économique, comme la solution des problèmes majeurs du développement, impliquent un redoublement des efforts en faveur de la recherche et de la formation scientifique et technique. Le développement de la science et de la technologie est un enjeu majeur pour tous les pays car, dans la situation actuelle du monde, c'est la seule voie qui ouvre un avenir meilleur. Le développement endogène s'appuie nécessairement sur les connaissances scientifiques et techniques. Aussi l'enseignement scientifique et technique, la recherche et la formation professionnelle paraissent-ils devoir recevoir une haute priorité dans les plans de développement national, comme dans la coopération internationale. L'élaboration des plans d'études et des programmes scolaires devrait donc accorder une place importante à la formation scientifique et technique dans ses aspects les plus divers.

8015 L'action menée par les établissements d'enseignement devrait aller de pair avec une action de vulgarisation des connaissances scientifiques par des modes d'éducation extrascolaire et notamment par l'emploi des moyens de communication de masse. L'information du public ne doit pas seulement avoir un objet pratique (la transmission des connaissances), mais aussi un caractère éthique, afin que la société puisse influer sur les décisions relatives aux applications de la science et de la technique, de manière qu'elles servent à améliorer les conditions de vie et non à les dégrader ou, ce qui est encore plus grave, à éteindre toute vie.

8016 Différents programmes de l'Unesco concourent d'ores et déjà au développement de la coopération internationale régionale ou sous-régionale ; il s'agit notamment des programmes scientifiques intergouvernementaux, des projets majeurs régionaux (mis en oeuvre dans le cadre du Programme et budget pour 1981-1983 pour faire face à des besoins spécifiques de coopération scientifique), des programmes régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative. Ces programmes, dont l'origine, pour certains d'entre eux, est antérieure à l'émergence de la notion de coopération technique entre pays en développement (CTPD), ont avec cette dernière une caractéristique commune, celle d'encourager la coopération entre des pays présentant une similitude dans les situations et les réalités, et une convergence dans les aspirations et les efforts. Cette forme de coopération qui, à l'expérience, s'est révélée particulièrement adaptée aux besoins et à l'attente des Etats membres, devrait, sans doute et sans pour autant exclure la coopération entre institutions des pays industrialisés et des pays en développement, y compris dans le cadre régional et sous-régional, continuer à connaître un développement approprié au titre de différents programmes du Plan à moyen terme. Il conviendrait, par ailleurs, de veiller à orienter de manière continue la

ise en oeuvre des activités opérationnelles, à renforcer les moyens qui permettent de rassembler es ressources financières et humaines nécessaires à cet effet et à mettre au point des modalités l'action privilégiées, en ce qui concerne notamment les programmes de formation. L'ensemble de es efforts devraient s'inscrire dans une double perspective d'intégration : intégration des pproches en vue de la cohérence entre l'aspect conceptuel et l'aspect opérationnel de l'action de 'Organisation ; intégration des moyens, quelle que soit leur origine budgétaire et extra-udgétaire, en vue de garantir la plus grande efficacité globale.

Stratégie d'action

a stratégie que suivra l'Organisation consistera à associer étroitement la réflexion et l'action, en 8017
ue d'aider, d'une part, à élucider les interrelations entre les différents facteurs et finalités du léveloppement et, d'autre part, à promouvoir dans les Etats membres la formulation de politiques t de plans ainsi que la mise en oeuvre de projets dans les domaines de compétence de l'Unesco, 'objectif général de ce grand programme étant de contribuer au développement, entendu comme levant intéresser toutes les dimensions de la vie et en tant que processus global et intégré, axé ur la satisfaction des besoins et la réalisation des aspirations des populations, en tenant compte le leurs réalités concrètes, de leurs valeurs culturelles et de leurs options de développement. rois axes d'activité peuvent être distingués.

Il s'agit, en premier lieu, de contribuer à élucider les problèmes relatifs au développement 8018
n tant que processus économique, social et culturel, à la fois dans ses dimensions nationales et nternationales. Une attention particulière sera accordée à la réflexion sur le sens et les finalités lu développement dans différentes perspectives culturelles, ainsi qu'à l'étude des modalités l'action propres à promouvoir la participation des populations à la définition des objectifs de léveloppement et à la mise en oeuvre des activités envisagées pour concourir à leur réalisation. Des méthodologies appropriées de planification et d'évaluation seront mises au point pour aider à ne meilleure intégration des politiques et des plans intéressant les domaines de compétence de 'Organisation.

Il s'agit, en deuxième lieu, de mettre à la disposition des Etats membres un ensemble cohé- 8019
ent d'activités d'étude et de services consultatifs pour préparer la mise en oeuvre de leurs rogrammes de développement. Ces activités devraient viser à couvrir l'ensemble des phases allant lu diagnostic de situations à l'identification et à la préparation de projets prioritaires dans les lomaines de compétence de l'Organisation. Une attention particulière sera accordée à la fourniture le services consultatifs en faisant appel, en tant que de besoin, à des experts de haut niveau, our aider à la mise en oeuvre des projets.

Il s'agit, enfin, d'associer l'Organisation plus directement aux activités de développement 8020
léployées dans les Etats membres par une orientation permanente de la mise en oeuvre des acti- ités opérationnelles, une participation active aux efforts de mobilisation des ressources finan- ières et humaines aux plans national et international, et un recours intensif à des modalités l'action privilégiées en ce qui concerne les programmes de formation qui constituent une des con- ributions permanentes au développement dans des perspectives à court, à moyen et à long terme. De nombreuses activités de l'Organisation concourent au développement ; les mesures d'orientation ui viennent d'être évoquées viseront à renforcer leur cohérence et leur pertinence de manière à ccroître leur efficacité globale. Une attention particulière sera par ailleurs accordée à la sélection l'actions prioritaires et de projets pilotes pour lesquels l'Organisation s'attachera à prendre en harge sur ses ressources propres, les coûts de fonctionnement dans les phases initiales, en ttendant de trouver d'autres sources de financement pour assurer le relais, étant entendu qu'il levrait s'agir soit de projets comportant un effet multiplicateur élevé, soit de projets susceptibles l'une application ultérieure à plus grande échelle dans des domaines hautement prioritaires pour e développement, tels que celui de la science et de la technique.

Programme VIII.1 - ÉTUDE ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

a mondialisation accrue des processus de production, des échanges et des flux financiers conduit 8021
un enchevêtrement sans précédent des intérêts, en même temps qu'à une diversification des entres de décision. Face à cette réalité complexe, dont nombre de facteurs ainsi que leur inter- ction ne sont encore que partiellement connus, s'affirment de jour en jour, à l'échelle nationale omme à l'échelle mondiale, de multiples exigences d'ordre économique, social et culturel en natière de développement. Il en résulte une distance grandissante entre les finalités du dévelop- ement et l'action entreprise pour y parvenir. La nécessité s'impose donc d'améliorer la connais- ance de l'ensemble des facteurs qui conditionnent le développement et leurs interrelations ainsi ue d'affiner les méthodes de choix de priorité et les techniques de planification du développe- ent.

Il paraît particulièrement important d'élucider les liens entre développement et relations 8022
nternationales, pour mettre en évidence, du point de vue du développement des pays, les fac- eurs positifs que représentent ces dernières, de même que les contraintes qu'elles exercent. Les nalyses à mener dans ce sens pourraient porter notamment sur : les relations entre paix,

désarmement et développement ; les facteurs structurels qui sont à l'origine des phénomènes de domination et de dépendance ; les incidences des activités de sociétés transnationales ; les conditions de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et leurs incidences dans les domaines de compétence de l'Unesco. Il importerait, d'une manière plus générale, d'approfondir, notamment dans les domaines de compétence de l'Organisation, l'étude des conditions qui permettraient aux pays en développement de consolider les bases d'une autonomie et d'un développement collectifs, en soulignant les aspects socioculturels de l'intégration régionale et sous-régionale. La situation des pays dits les moins avancés devrait faire l'objet d'une attention spéciale, de même que les études ou les mesures relatives à des stratégies de désenclavement pour certains de ces pays. Il semble enfin que des recherches devraient être encouragées et menées suivant des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires, en vue de susciter un vaste effort de réflexion tant critique que prospective, visant à établir les bases épistémologiques et axiomatiques d'une économie internationale, susceptible de tenir compte des impératifs d'un développement global, fondé sur l'interdépendance et la solidarité.

8023 Si l'environnement international constitue un des cadres dans lesquels il convient de se placer pour appréhender certains aspects des problèmes de développement, il n'en paraît pas moins nécessaire d'élucider les termes dans lesquels se pose la problématique de l'environnement naturel et humain, en vue d'améliorer l'analyse et la compréhension des interrelations entre l'environnement, les ressources naturelles, le progrès technologique, la population, les établissements humains et le développement. Il y aura lieu ainsi d'approfondir les connaissances concernant notamment les interrelations entre le progrès technologique et les modes de production et de consommation dans différentes sociétés. L'accent devrait être mis sur la perception qu'ont les populations elles-mêmes de ces problèmes et leur capacité de participer à leur solution. Quant aux relations entre les facteurs de population et le développement, leur analyse devrait, sans doute, être menée non seulement selon les points de vue historique et géographique, mais également à la lumière des conditions sociales, économiques et culturelles. Il en serait de même pour l'étude des phénomènes d'urbanisation et des migrations qui devraient être examinés dans leurs incidences socio-économiques et culturelles. La complexité des questions qui viennent d'être évoquées a, sans doute, conduit jusqu'à présent à privilégier des approches trop exclusivement analytiques. La nécessité s'impose donc de mettre au point des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires qui semblent être la seule démarche méthodologique susceptible de promouvoir des progrès significatifs dans la connaissance des phénomènes dont il vient d'être question.

8024 Les mêmes exigences doivent guider l'étude des processus de développement, dès lors qu'il s'agira d'appréhender l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels, liés à ces processus. Il y aura lieu, par ailleurs, de dépasser les approches liées à une certaine conception mécaniste du développement et de la croissance économique, et de s'attaquer, avec des méthodes et des instruments d'analyse appropriés, notamment aux problèmes de la pauvreté au sein des sociétés, en s'attachant plus particulièrement à l'étude des causes de la pauvreté et des conditions de sa réduction dans les domaines de compétence de l'Unesco, et en prenant en considération le fait que l'équité doit être tenue pour une des finalités du développement. Il va de soi que les études portant sur les processus de développement devraient être menées dans des cadres géographiques différents, pour mettre en évidence la spécificité qu'imprime aux différentes expériences de développement la diversité des perspectives historiques et culturelles dans lesquelles elles sont placées. Les paradigmes du développement qui seront ainsi dégagés devraient faire l'objet d'études approfondies de manière à nourrir une large réflexion sur les théories du développement. La connaissance des réalités et des expériences concrètes permettrait ainsi de réfuter les généralisations hâtives conduisant à proposer des modèles préétablis et favoriserait par la même occasion les recherches visant à définir des voies et des styles originaux de développement conformes aux aspirations des populations et aux valeurs culturelles des sociétés.

8025 S'agissant des problèmes du développement, l'intégration des approches est requise non seulement au plan de l'analyse mais également à celui de la préparation de l'action. Une importance particulière devrait ainsi s'attacher à la mise au point et à l'application de techniques appropriées de planification et d'évaluation, de manière à faciliter la mise en oeuvre des politiques intégrées de développement. Il paraît nécessaire par ailleurs d'identifier, au sein de différentes sociétés ou communautés d'une part, les obstacles qui s'opposent à l'intégration des actions de développement et d'autre part, les structures et les modalités aptes à susciter la participation des populations, et notamment des jeunes, à la définition des objectifs et à la mise en oeuvre des activités en vue de promouvoir leur engagement vis-à-vis du développement.

Objectifs et principes d'action

8026 Les objectifs du programme proposé sont d'élargir le champ des études du développement et de favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires intégrées, en vue d'apporter des éléments de réponse à la problématique du développement, telle qu'elle se pose à l'échelle internationale ou à celle de différentes sociétés, le but étant de contribuer à promouvoir au sein de chaque société l'élaboration de politiques de développement qui intègrent toutes les dimensions de la vie et qui soient conformes aux aspirations et aux valeurs culturelles des populations. Les principes d'action se fondent sur la nécessité de mener de pair l'étude de schémas théoriques et celle d'entreprises pratiques de développement. Il convient donc de susciter à cet effet une étroite coopération avec

les organismes nationaux et régionaux, ainsi qu'avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes. La formation et le perfectionnement des personnels nationaux chargés des tâches de planification constitueront par ailleurs une modalité d'action prioritaire du programme.

Sous-programmes

Les activités seront organisées au titre de quatre sous-programmes. 8027

- Le premier - Développement et relations internationales - tendra d'une part, à mettre en évidence l'importance des relations internationales et de leurs effets structurels sur le développement et, d'autre part, à promouvoir l'élaboration des bases conceptuelles pour un développement à l'échelle mondiale fondé sur l'interdépendance et la solidarité.

- Le deuxième sous-programme - Développement, population, environnement et progrès technologique - visera à élucider les interrelations de ces différentes variables. Seront notamment examinés les différents aspects des changements démographiques ainsi que leurs effets sur la structure agraire et les établissements humains.

- Le troisième sous-programme - Processus de développement - aura pour objet de promouvoir les études de divers schémas théoriques et d'entreprises pratiques de développement, en vue d'encourager la formulation et l'évaluation de différentes voies possibles de développement endogène, qui tiennent compte de la nécessité de réduire les inégalités au sein des sociétés.

- Le quatrième sous-programme - Planification et évaluation du développement - aura trait à la mise au point de méthodes appropriées de planification et d'évaluation en vue de la conception et de la mise en oeuvre de politiques intégrées de développement. La formation des personnels nationaux nécessaires à cet effet constituera une modalité d'action prioritaire de ce sous-programme. Des efforts particuliers seront déployés pour assurer la participation des femmes.

Programme VIII.2 - COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS MEMBRES EN VUE DE L'IDENTIFICATION DE PROJETS PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'importance de la contribution qui pourrait être apportée dans les domaines de compétence de l'Organisation à un développement intégrant toutes les dimensions de la vie a été soulignée (cf. par. 8008 à 8010). Il apparaît essentiel de tenir compte de toutes les activités relevant des domaines de compétence de l'Unesco, chacun de ces derniers étant une partie d'un système d'ensemble accordé à différentes exigences et finalités du développement. En d'autres termes, et s'agissant notamment de l'éducation, il conviendrait de prendre en considération d'une part, tout le système d'éducation, à tous ses niveaux et dans toutes ses formes, notamment scolaire et extrascolaire, et d'autre part, toutes les exigences du développement ayant des incidences sur l'éducation, y compris celles du développement de l'éducation elle-même en tant que finalité du développement en général. Il s'agirait de procéder à un diagnostic de situations en vue d'identifier les besoins prioritaires, dans le cadre d'études sectorielles approfondies, au lieu de s'en tenir aux pratiques courantes qui tendaient notamment à dissocier les structures de l'éducation pour identifier celles qui correspondaient directement à tel ou tel besoin du développement - comme la formation de personnel qualifié en fonction des besoins de l'économie - et qui étaient les seules, par conséquent, à se voir affecter une priorité au niveau de la planification. 8028

La nécessité de mener des études sectorielles approfondies dans les domaines de compétence de l'Organisation se double d'une autre, d'ordre méthodologique, celle de l'intégration. En vue de parvenir à des politiques intégrées de développement, il paraît en effet nécessaire que, dès le stade de l'analyse des besoins et de l'identification de projets, des approches intégrées soient mises en oeuvre à la fois pour cerner les interrelations entre les activités relevant des domaines de la science, de la culture, de l'éducation et de la communication, et pour les mettre dans la perspective des besoins et des objectifs spécifiques du développement de chaque pays. Cette double perspective d'intégration suppose la mise en oeuvre d'approches interdisciplinaires et intersectorielles à toutes les phases de la planification. 8029

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour but de promouvoir dans les Etats membres l'élaboration périodique d'études sectorielles approfondies dans les domaines de compétence de l'Organisation, afin de procéder, sur une base interdisciplinaire et intersectorielle, à l'établissement du diagnostic des situations, à l'identification des besoins et à la formulation de projets prioritaires répondant à ces besoins et respectant les options et les objectifs nationaux de développement. A cet effet, il convient que le Secrétariat soit en mesure, d'une part, de se tenir en permanence au courant de l'évolution des problèmes relevant des domaines de compétence de l'Organisation, dans les Etats membres et, d'autre part, d'organiser des missions interdisciplinaires en vue de procéder, en coopération avec les Etats membres, à l'établissement du diagnostic des besoins, à l'identification et à la préparation de projets prioritaires. Des services consultatifs seront prévus pour aider les Etats 8030

membres à évaluer et à mettre en oeuvre des projets ; il s'agira notamment de l'envoi de mission de consultants de haut niveau qui contribueront à rechercher la solution des problèmes technique rencontrés au cours de l'exécution des projets. La formation et le perfectionnement des cadre nationaux chargés des tâches de programmation et d'évaluation de projets dans les domaines d compétence de l'Unesco constitueront une modalité d'action prioritaire du programme. Le concour de sources de financement extrabudgétaires sera activement recherché. L'exécution du programm sera par ailleurs fortement décentralisée, en encourageant la participation des Bureaux régionau ainsi que des spécialistes des organismes nationaux et régionaux compétents.

Sous-programmes

8031 Deux sous-programmes constituent ce programme.

- Le premier - Profils et études par pays - visera à promouvoir une connaissance approfondie e à jour des situations nationales appelant une action de l'Unesco dans ses domaines de compé tence. Les profils par pays, complétés en tant que de besoin par des études, seront établ suivant une approche à la fois sectorielle et intersectorielle, en faisant appel aux banques d données disponibles. Ils constitueront, par ailleurs, les matériaux de base pour les travaux d programmation par pays, entrepris en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l développement (PNUD).

- Le deuxième sous-programme - Identification et préparation de projets - rassemblera les acti vités d'études sectorielles approfondies, celles d'identification et de préparation de projets, compris la formulation de requêtes à adresser aux sources de financement, la prévision de moyens à mettre en oeuvre et l'établissement des plans d'opérations. Des missions de consultant seront prévues pour répondre aux demandes des Etats membres, notamment au cours de l'exécu tion des projets. Ce sous-programme comprendra enfin des activités de formation et de perfec tionnement des personnels nationaux chargés des tâches de programmation et d'évaluation d projets dans les domaines de compétence de l'Organisation.

Programme VIII.3 - MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

8032 Ce programme est conçu de manière à permettre à l'Organisation de s'associer plus directemer aux activités de développement déployées dans les Etats membres. Dans ce cadre, seront en outr mis en application les résultats des recherches et les conclusions des réflexions entreprises a titre des programmes précédents, ainsi que d'autres programmes du Plan à moyen terme.

8033 C'est au plan des moyens que l'action devrait être tout d'abord orientée, en vue d'aider le Etats membres à mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation de projets de développement.

8034 S'agissant de sources de financement extérieures, il faut déplorer le fléchissement, au cour des dernières années, du concours des principaux organismes d'aide multilatérale tels que le Pro gramme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association internationale de déve loppement du groupe de la Banque mondiale. Toutes les autres possibilités d'aide devraient êtr explorées, qu'il s'agisse de banques régionales, de fonds-en-dépôt ou autres. Mais les critères d gestion sur lesquels se fondent les sources de financement ne sont pas toujours connus des pay bénéficiaires potentiels. Par ailleurs, ainsi qu'il a été souligné précédemment, les besoins des pay en développement, s'ils ne cessent de croître en volume, se sont assez considérablement diver sifiés dans leur nature. Il paraît donc particulièrement important qu'une fonction d'information e de sensibilisation puisse être exercée par l'Organisation, tant auprès des sources de financemer que des pays. Il lui sera sans doute nécessaire d'aller plus loin, dans un certain nombre de cas en suscitant des négociations et en participant à celles-ci sur la demande des Etats membres, e vue d'assurer la mobilisation effective des ressources financières tant multilatérales qu bilatérales.

8035 Si la mise en oeuvre des projets requiert très souvent un apport extérieur adéquat en res sources financières, en équipement et en services d'experts, c'est toujours qu'elle suppose un mobilisation effective des ressources, humaines en particulier, sur le plan national. Aus conviendrait-il de mettre en oeuvre, de manière appropriée, des mesures tendant à susciter l plus grand engagement possible des populations vis-à-vis de l'action pour le développement, e mettant à profit notamment les résultats des travaux entrepris au titre du programme portant su les études du développement (cf. par. 8025). Mais la formation de personnel qualifié demeure, e tout état de cause, un élément essentiel de toute politique de mise en valeur et de mobilisation d ressources humaines.

8036 Certes, tout effort de développement de l'éducation dans les Etats membres a pour corollair la formation de personnel qualifié. Il s'agit même d'une condition indispensable. Mais, étant donn la diversification des besoins et en raison d'autres facteurs liés à des impératifs de souplesse, n'est guère possible d'envisager la création dans chaque pays, ni même dans chaque sous-régior de structures de formation complètes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est raison pour laquelle il importe d'adopter des politiques intégrées de formation, en combinant le

possibilités qu'offrent les systèmes d'éducation locaux avec celles que présente la formation à l'étranger. Il semble que l'Organisation soit à même d'agir efficacement dans ce sens en développant son système de gestion de bourses et de placement de boursiers.

Conformément à une directive du Conseil exécutif/1, il convient de mettre la notion et les activités de formation au centre même des différents programmes de l'Organisation. Il y aura lieu d'une part de prévoir, au titre de chaque programme du Plan à moyen terme, des moyens accrus de formation, notamment par l'octroi de bourses d'études et de perfectionnement, et d'autre part de procéder à des transformations dans les approches et les modalités suivies jusqu'ici en matière de gestion de bourses. Au plan quantitatif, il semble que les activités de formation doivent être développées de manière systématique dès 1984, pour viser, au terme de la période du Plan, un total de 15.000/2 boursiers originaires de pays en développement, bénéficiant chaque année d'une des modalités de formation prévues au titre de différents programmes du Plan à moyen terme. Une attention particulière devra être accordée aux besoins de formation dans les pays dits les moins avancés. En vue d'atteindre un tel objectif, il sera nécessaire non seulement de chercher à élargir les sources de financement, mais aussi d'inventorier les possibilités d'accueil des boursiers. Un appui sera prêté aux institutions de formation des pays en développement susceptibles d'accueillir des boursiers venant d'autres pays. La formation des formateurs sera par ailleurs encouragée de façon à contribuer à l'essor des capacités de formation dans les pays en développement. Des programmes couplés de recherche et de formation, entrepris directement dans les pays en développement avec l'assistance de professeurs, chercheurs, universités et institutions de recherche d'autres pays en développement ou surtout de pays industrialisés, seront d'un intérêt particulier. Ils permettront non seulement de doter les pays en développement des formateurs dont ils ont besoin mais d'y accroître aussi les connaissances utiles à la création d'un potentiel scientifique national et au développement. 8037

Ainsi qu'il a été souligné dans la première partie du Plan à moyen terme (cf. par. 200), il importe de "renforcer la cohérence entre l'aspect conceptuel et l'aspect opérationnel de l'action de l'Organisation en faisant en sorte que les activités de réflexion et de méthode inspirent l'action opérationnelle et que, inversement, cette dernière apporte à la réflexion des données pour lui servir de point de départ et des moyens pour vérifier sa pertinence". S'il est vrai que cette orientation inspire l'ensemble de ce grand programme, il semble que la modalité d'action qui permet véritablement de boucler la chaîne de cette double interaction soit d'organiser une présence effective de l'Organisation sur le terrain. Il convient, de ce fait, qu'elle participe, avec ses propres ressources financières et humaines, à la mise en oeuvre dans les Etats membres d'un certain nombre de projets novateurs, conçus dans le souci de mettre en pratique les résultats les plus prometteurs des activités d'études ou de recherches entreprises au titre d'autres programmes du Plan à moyen terme. 8038

Afin de garantir la plus grande efficacité dans cette utilisation des ressources de l'Organisation, les critères de sélection de ces projets pilotes doivent être soigneusement mis au point. D'une manière générale, il conviendra de privilégier le caractère novateur des projets. Il importera en particulier de retenir, parmi ces projets, ceux qui comportent le plus grand effet multiplicateur potentiel ou qui sont susceptibles d'un développement ultérieur à grande échelle, l'un des buts visés devant être, par ailleurs, de susciter soit le relais d'autres sources de financement, soit la mobilisation de telles sources lors de la phase de développement. Les activités envisagées au titre de ces projets s'apparentent ainsi à celles de recherche-développement. C'est la raison pour laquelle il appartient à l'Organisation d'en assumer le financement, car elle seule peut le faire, étant entendu qu'il s'agit également de préparer la voie à la participation ultérieure d'autres sources de financement. 8039

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour but d'associer l'Organisation plus directement aux activités de développement déployées dans les Etats membres. Il implique une orientation continue de la mise en oeuvre des activités opérationnelles de manière à répondre le mieux possible aux besoins des Etats membres. Il comporte les trois volets suivants : mobilisation des ressources financières, mobilisation des ressources humaines et mise en oeuvre de projets pilotes pour laquelle sera prévue une affectation spéciale de crédits au titre du budget ordinaire. 8040

Sous-programmes

Les activités seront organisées suivant les trois axes précédents. 8041

- Le premier sous-programme - Mobilisation des ressources financières - rassemblera des activités qui auront pour objectif : de rechercher des sources de financement, de les sensibiliser aux besoins des Etats membres, d'informer ces derniers des possibilités de financement ainsi que des critères de gestion appliqués par les sources d'aide, de susciter et de mener des négociations en vue de la mobilisation effective des ressources.

1. Décision du Conseil exécutif (113e session) relative à la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 - 113 EX/Décisions, 4.1, par. 14, alinéa (f).
2. Le nombre de bourses administrées par l'Unesco, quelle que soit leur source de financement, s'élève à un total de 1.200 en 1980.

- Le deuxième sous-programme - Mobilisation des ressources humaines - comprendra des activités tendant à promouvoir la participation des populations et notamment de la jeunesse et des femmes aux actions de développement et mettra en oeuvre une politique intégrée de formation de personnel qualifié, en développant le système d'allocation et de gestion de bourses d'études et de perfectionnement.

- Le troisième sous-programme - Mise en oeuvre de projets pilotes - consistera à exécuter, en coopération avec les Etats membres, des projets qui seront financés, en tout ou en partie, sur les ressources du budget ordinaire. Ces projets entraîneront la réalisation d'activités du type "recherche-développement" au sein de l'ensemble du programme de l'Organisation.

RÉSOLUTION 4XC/2/08

8042 **Grand programme VIII « Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement »**

La Conférence générale,

I

Notant l'importance des problèmes du développement dans l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 et l'extrême urgence des solutions requises par ces problèmes,

Observant que cette analyse a porté sur des questions liées tant aux finalités du développement et aux interrelations entre ses multiples dimensions — notamment l'importance du développement pour la réalisation d'autres objectifs, y compris la paix — qu'à la conception et à la mise en œuvre des politiques appelées à en assurer la réalisation,

Soulignant la portée universelle de la problématique du développement, qui concerne toutes les sociétés et chacune d'elles, que ce soit celles des pays industrialisés ou des pays en développement,

Convaincue que les acquis en matière de connaissance, de savoir et de savoir-faire, ainsi que l'immense potentiel de ressources humaines, matérielles et naturelles dans le monde, pourraient être mis au service de l'humanité tout entière, dans le cadre d'une conception renouvelée du développement et d'une coopération internationale fondée sur l'interdépendance et les valeurs de solidarité,

Réaffirmant à cet égard qu'un véritable développement est une entreprise à dimensions multiples exigeant un effort coordonné, résolu et soutenu tant parmi les nations qu'à l'intérieur de chaque nation, qui doit intégrer toutes les dimensions de la vie et qui doit être centrée sur l'homme en tant qu'agent et bénéficiaire du développement,

Soulignant à cet effet l'importance cruciale de la dimension culturelle du développement, et en particulier celle de l'identité et des valeurs culturelles qui fondent la vision que chaque peuple a de son devenir et qui lui fournissent le moteur de son propre développement,

Rappelant que les objectifs et les mesures prévus dans la Stratégie internationale du développement pour la IIIe Décennie des Nations Unies pour le développement concernent tant la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales de développement que la réalisation d'ajustements structurels à l'échelle internationale en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

Considérant que, pour garantir le succès de cette entreprise, il est indispensable de coordonner et de rationaliser les tâches incombant aux institutions qui sont compétentes pour travailler à la réalisation de cet objectif et y travaillent effectivement,

Rappelant la résolution générale 9.1 adoptée à sa vingt et unième session, et plus particulièrement le paragraphe 3 de cette résolution concernant la contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la IIIe Décennie des Nations Unies pour le développement,

Soulignant à nouveau le rôle majeur de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et des sciences sociales et humaines, tant dans la promotion d'un développement intégré que dans la consolidation des bases autonomes permettant à chaque pays de s'assurer la maîtrise de son propre développement,

1. *Exprime ses vives préoccupations* quant à l'insuffisance des ressources financières mises au service du développement sur le plan international;

2. *Constate* qu'il existe une étroite corrélation entre le développement et les questions concernant le maintien de la paix, l'arrêt de la course aux armements et le désarmement, lequel, s'il se réalisait, permettrait aux États membres de dégager d'immenses ressources matérielles qui pourraient être utilisées pour aider les pays en développement à progresser, comme le prévoit la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

3. *Exprime en outre sa conviction* que la coopération internationale pour le développement devrait se fonder sur l'interdépendance et les valeurs de solidarité et qu'à cet effet son action, tout en étant éclairée par une vision globale des problèmes, devrait être guidée en permanence par le respect des options nationales de développement;
4. *Approuve* les orientations du grand programme VIII « Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les programmes suivants :
   - *4.1 Programme VIII.1 « Étude et planification du développement »*
     - (a) Qui vise :
       - (i) A apporter des éléments de réponse à la problématique du développement telle qu'elle se pose à l'échelle internationale et à celle de différentes sociétés, en cherchant à élucider les interrelations entre les différents facteurs, variables et dimensions du développement;
       - (ii) A mettre en évidence les obstacles ou contraintes d'origine interne ou externe qui entravent le processus du développement;
       - (iii) A traduire les résultats des études en termes d'action, par la mise au point de méthodes appropriées de planification et d'évaluation qui faciliteraient la conception et la mise en œuvre de politiques intégrées de développement, et par la formation des personnels nationaux nécessaires à cet effet,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Développement et relations internationales;
       - (ii) Développement, population, environnement et progrès technologique;
       - (iii) Processus de développement;
       - (iv) Planification et évaluation du développement;
   - *4.2 Programme VIII.2 « Coopération avec les États membres en vue de l'identification de projets prioritaires pour le développement »*
     - (a) Qui a pour objet, en regroupant dans un ensemble cohérent et sur une base interdisciplinaire et intersectorielle des activités d'études et des services consultatifs, de procéder, à la demande des États membres, à l'établissement de diagnostics de situations, à l'identification et à la préparation de projets prioritaires relevant des domaines de compétence de l'Unesco, ainsi qu'à la formulation des requêtes à adresser aux diverses sources de financement,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Profils et études par pays;
       - (ii) Identification et préparation de projets;
   - *4.3 Programme VIII.3 « Mise en œuvre de l'action pour le développement »*
     - (a) Qui vise :
       - (i) A mobiliser les ressources financières en faveur des projets à mettre en œuvre dans les États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation;
       - (ii) A mobiliser les ressources humaines par la mise en œuvre d'un programme intégré de formation s'appuyant sur le développement du système d'allocation et de gestion de bourses d'études et de perfectionnement, et par le renforcement des activités tendant à promouvoir la sensibilisation et la participation des populations, notamment des jeunes, aux actions de développement;
       - (iii) A associer l'Organisation à l'exécution, en coopération avec les États membres, de projets pilotes sélectionnés en fonction de leur caractère novateur et multiplicateur,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Mobilisation des ressources financières;
       - (ii) Mobilisation des ressources humaines;
       - (iii) Mise en œuvre de projets pilotes;
5. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes et budgets biennaux pour la période 1984-1989, de mettre un accent particulier :
   - (a) Sur le renforcement de la cohérence entre l'aspect conceptuel et l'aspect opérationnel de l'action de l'Organisation, afin d'en assurer à la fois la pertinence et l'efficacité;

(b) Sur l'adoption de dispositions propres à satisfaire aux exigences de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité;

(c) Sur l'établissement de liaisons organiques avec le sous-programme « Dimension culturelle du développement » du grand programme XI « La culture et l'avenir » et le sous-programme « Planification et gestion intégrée des systèmes urbains en tant qu'écosystèmes » du grand programme X « Environnement humain et ressources terrestres et marines »;

(d) Sur la nécessité de mener des études du développement avec le souci constant de les orienter vers l'action;

(e) Sur le renforcement de l'action en faveur de la sensibilisation, de la mobilisation et de la participation effective des jeunes au développement en vue de contribuer de façon tangible et originale à la préparation et à la célébration de l'Année internationale de la jeunesse (1985) et de donner à celle-ci toute suite qui conviendra;

(f) Sur la mise en œuvre d'actions prioritaires en faveur des pays les moins avancés;

(g) Sur la poursuite des efforts en vue de promouvoir la coopération technique entre pays en développement;

(h) Sur la nécessité de veiller à une coordination plus étroite encore entre l'Unesco et les sources de financement dans l'établissement des diagnostics de situations, dans l'identification et la préparation de projets prioritaires et dans la formulation de requêtes, ainsi qu'à un respect strict des compétences et des rôles respectifs;

(i) Sur l'encouragement des initiatives susceptibles de favoriser, dans un esprit de respect mutuel et d'égalité, la coopération entre pays industrialisés et pays en développement;

6. *Confirme* les termes de l'alinéa (d) du dispositif de la résolution 7/09 adoptée à sa vingt et unième session, qui invite le Directeur général « à prévoir, dans le budget ordinaire du prochain exercice biennal (22C/5), des crédits spécifiques destinés à répondre à des besoins prioritaires et urgents exprimés par les États membres, et notamment à amorcer des actions de développement pendant la période de recherche d'un financement plus large par des sources extra-budgétaires »;

7. *Recommande* au Directeur général d'appliquer les dispositions visées au paragraphe 5 ci-dessus pour la programmation des activités correspondant au sous-programme « Mise en œuvre de projets pilotes » dans le cadre des prochains programmes et budgets biennaux;

II

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris, au siège de l'Unesco, du 1er au 14 septembre 1981, et le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés adopté par cette Conférence,

Notant avec satisfaction l'initiative prise par l'Unesco d'organiser une réunion de hauts fonctionnaires des ministères de l'éducation des pays les moins avancés, laquelle s'est tenue en septembre 1982, aux fins d'examiner les besoins et les priorités de ces pays en matière d'éducation,

Constatant que l'éducation, la science, la culture, la communication et les sciences sociales et humaines jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement et dans la constitution de la capacité des pays en général, et notamment des pays les moins avancés, de mobiliser leurs propres ressources,

Soulignant que l'une des principales orientations du Plan à moyen terme de l'Unesco consiste à renforcer la capacité endogène des États membres de résoudre leurs propres problèmes en accroissant les moyens dont ils disposent à cette fin par l'élimination de l'analphabétisme et la promotion de l'éducation, l'accroissement et le développement du potentiel de création scientifique et technologique et le développement des infrastructures de recherche et de formation,

Notant avec une profonde préoccupation que les pays les moins avancés ont encore pris du retard pour ce qui est de leur développement d'ensemble,

Réaffirmant la pressante nécessité d'un programme considérablement élargi comportant notamment un fort accroissement du transfert de ressources supplémentaires destinées à répondre aux besoins critiques des pays les moins avancés,

Appréciant l'approche adoptée pour refléter l'esprit du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 dans le Plan à moyen terme pour 1984-1989,

8. *Prend note* de la volonté du Directeur général d'examiner la possibilité de donner, dans les futurs programmes et budgets biennaux, aux programmes et activités ayant trait aux pays les moins avancés, la place que méritent ces pays;
9. *Lance un appel pressant* à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide aux pays les moins avancés, notamment par le moyen de fonds extrabudgétaires.

X. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ

Analyse des problèmes

L'avancement des connaissances scientifiques et leurs très nombreuses applications technologiques ne cessent de transformer la vie de l'homme. Des secteurs entiers de l'industrie et de l'agriculture ont connu des transformations de grande ampleur grâce aux progrès récents des sciences physiques, chimiques et biologiques. Les moyens nécessaires pour faire reculer la faim et la maladie, et pour améliorer les conditions de vie et de travail, existent ; la science et la technologie apparaissent comme des moyens essentiels d'épanouissement des capacités créatrices de l'homme et de satisfaction de ses besoins matériels. 9001

Mais force est de constater que bien des problèmes auxquels sont confrontées de nombreuses populations ou même l'espèce humaine dans son ensemble n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes ; par ailleurs, les applications de la science ou de la technologie ont souvent fait surgir de nouveaux problèmes. L'accroissement des capacités de création scientifique et technologique de l'homme ne s'accompagne pas toujours d'une maîtrise suffisante des développements technologiques et ne donne pas nécessairement lieu à des utilisations répondant aux aspirations des hommes et servant de manière équitable tous les peuples. 9002

L'effort scientifique et technologique mondial destiné à augmenter le pouvoir de destruction des armes et qui engendre la course aux armements est un facteur d'inquiétude grave. Les recherches consacrées aux armements immobilisent non seulement des ressources considérables, qui pourraient servir à la satisfaction des besoins prioritaires des sociétés, mais les innovations technologiques qu'elles engendrent appellent d'autres innovations, qui compromettent encore plus la sécurité qu'elles sont supposées apporter (cf. première partie, par. 44 à 56). 9003

D'autre part, lorsqu'il est mal maîtrisé, le développement technologique peut avoir des conséquences très préoccupantes : dégradation de l'environnement, migrations massives et urbanisation anarchique, menaces pour l'emploi, mise en cause de certaines valeurs culturelles. Dans les pays en développement, l'importation de technologies, souvent par l'intermédiaire des entreprises transnationales, conduit à l'implantation d'industries qui nécessitent d'importants investissements, ne créent pas pour autant de nombreux emplois, mais provoquent des changements profonds dans les modes de consommation et les modes de vie. Ailleurs, des inquiétudes sont suscitées par les progrès de l'informatique et de la robotique, en raison de leurs incidences possibles sur l'emploi et les conditions de travail, ainsi que sur la liberté des individus et la préservation de la vie privée. Un cas extrême est celui des risques qui résultent du progrès de la recherche elle-même : conséquences des manipulations génétiques, introduction dans l'environnement de substances dont l'innocuité pour les organismes vivants n'est pas établie. La foi dans le progrès ne peut faire oublier ni les risques, ni les coûts sociaux qui peuvent en résulter. 9004

Enfin, les disparités entre pays en matière de science et de technologie demeurent très importantes et l'on est encore bien loin d'une juste répartition des bienfaits de la science et de ses applications (cf. le grand programme Les sciences et leur application au développement). Ces disparités tiennent à la fois aux inégalités d'ordre économique liées à la perpétuation d'un système économique inéquitable, et aux facteurs qui entretiennent et renforcent ces inégalités. Elles sont dues également au fait que la technologie est souvent traitée comme un bien marchand à exporter, alors qu'il s'agit de réaliser un transfert organisé de savoir-faire et qu'il faut une capacité endogène pour adapter ce dernier à l'environnement socioculturel et naturel. 9005

Toutes ces considérations montrent la nécessité de mieux comprendre et de mieux maîtriser les processus par lesquels la science et la technologie s'implantent et se développent dans les sociétés, et y sont orientées de façon à satisfaire leurs besoins, tout en étant compatibles avec leurs valeurs et leur patrimoine culturel et naturel. Les véritables dimensions de ces problèmes ne peuvent cependant être appréhendées sans que soient bien mis en lumière et précisés la nature de la science d'une part, et de la technologie d'autre part, ainsi que leurs rapports. 9006

La science a pour objectif premier l'accroissement des connaissances et la démarche de la recherche scientifique est, par essence, orientée vers l'exploration de l'inconnu. Le résultat de la recherche est dans une large mesure imprévisible et aléatoire ; il peut dépasser ou décevoir l'attente ; il ne correspond pas nécessairement au sujet qui guidait initialement la recherche et 9007

peut être par ses conséquences beaucoup plus important que ce qui était escompté. La technologie, quant à elle, vise à donner une réponse efficace à des problèmes pratiques qui se posent dans une société donnée, mais aussi à frayer de nouvelles voies pour l'épanouissement de celle-ci. Les critères de choix et d'évaluation sont surtout d'ordre utilitaire.

9008 A l'inverse de la science, la technologie est l'objet de protections légales ou autres, en raison des intérêts d'ordre financier et commercial - voire militaire - qui s'attachent souvent aux applications technologiques. Cette distinction tend cependant à s'effacer dans certains cas ; c'est ainsi que des découvertes scientifiques, dans le domaine de la biologie par exemple, donnent lieu à l'octroi de brevets.

9009 Si la progression de la technologie dépend toujours plus de celle de la science, elle incite aussi à l'exploration de domaines mal connus en fournissant de nouveaux modes et instruments d'observation, d'expérimentation (comme les radiotélescopes, les accélérateurs de particules, la résonance magnétique nucléaire ou la chromatographie d'affinité) et de calcul, qui permettent à leur tour d'autres progrès de la connaissance scientifique. Une telle évolution a aussi pour conséquence l'accroissement des coûts des activités scientifiques et techniques, qui nécessitent des équipements de plus en plus perfectionnés et de plus en plus complexes. De ce fait, quelques puissances industrielles sont aujourd'hui les seules à posséder les moyens matériels nécessaires pour réunir à la fois de nouvelles données sur l'univers, grâce aux radiotélescopes et aux satellites, pour procéder à des expériences sur la matière, grâce aux accélérateurs de particules, et pour réaliser des progrès déterminants dans des domaines comme l'informatique, la physique nucléaire, la science des matériaux et la biologie moléculaire.

9010 Il convient de prendre en considération, s'agissant de leur implantation et de leur développement, les différences entre la science et la technologie, du point de vue des objectifs poursuivis, de la neutralité par rapport aux cadres d'origine et d'accueil, et de l'accessibilité des résultats. Il paraît également difficile de ne pas tenir compte de la diversification des institutions scientifiques et technologiques ainsi que de la multiplication des centres de décision, du niveau de l'entreprise aux instances gouvernementales les plus élevées. Ces institutions se transforment dans la plupart des pays. C'est le cas notamment des universités, dont la vocation première de conservation, d'accroissement et de transmission des connaissances trouve dans la recherche scientifique sa source d'inspiration et de renouvellement. Mais la recherche scientifique n'est plus l'apanage des seuls établissements d'enseignement supérieur ; les grandes institutions de caractère public et les entreprises de production y participent massivement ; les firmes transnationales y attachent un intérêt particulier et leur part est très importante dans certains domaines comme la recherche pharmaceutique, la prospection pétrolière, l'informatique et les techniques de communication.

9011 L'implantation de la science et de la technologie dans la société ne se réduit pas à une simple greffe de connaissances, de savoir-faire, de pratiques et de techniques sur un tissu social qui n'y est pas préparé. Il n'y a pas, d'un côté, la science et la technologie, et, de l'autre, la société. Les premières doivent, bien au contraire, s'enraciner profondément dans la seconde et leur essor dépend de réalités tout à la fois matérielles, sociales, économiques, culturelles, historiques et politiques.

9012 Les obstacles à un tel développement tiennent à la complexité des découvertes scientifiques et des innovations technologiques récentes, à l'insuffisance ou à l'inadéquation de la formation scientifique que les jeunes reçoivent au cours de leurs études, au manque d'informations accessibles, claires et objectives sur les problèmes scientifiques et technologiques qui intéressent la société.

9013 C'est en définitive pour tenir compte à la fois du nécessaire développement de la connaissance, des valeurs éthiques et des besoins socio-économiques que l'orientation judicieuse du progrès s'impose, comme en témoignent les débats actuels sur les priorités de la recherche scientifique et l'attention croissante accordée aux choix technologiques. Il est reconnu que l'orientation des recherches scientifiques et technologiques d'aujourd'hui préfigure en quelque sorte le monde de demain. Les gouvernements, conscients de l'importance des enjeux, adoptent à cet égard une attitude de jour en jour plus volontariste. Ils répondent en cela à une demande croissante de la jeunesse qui n'accepte plus la fatalité ou le hasard dans ce domaine. Vouloir son avenir ou le subir, telle est la question. C'est aussi la raison d'être des politiques de la science et de la technologie.

9014 Les politiques de la science et de la technologie sont avant tout fondées sur les besoins et les aspirations de chaque société. Dès lors, elles visent à orienter les activités scientifiques et technologiques vers la satisfaction de ces besoins et de ces aspirations, en mobilisant les ressources nécessaires et en organisant les rapports entre les objectifs du développement et ceux des programmes de recherche scientifique et technologique.

9015 Ce sont en effet les politiques de la science et de la technologie qui définissent la place respective faite à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et au développement expérimental dans l'effort national de recherche. C'est d'elles que relèvent dans une large mesure les choix qui conduisent à la répartition des recherches entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, les centres et instituts de recherches, l'administration et les

:reprises de production. Ces politiques doivent en outre tenir compte de la nature et du ocessus même de la créativité scientifique, ainsi que des facteurs qui en conditionnent fficacité. Elles sont intimement liées, en amont, aux politiques de l'éducation et de la formation s cadres (voir les grands programmes Education, formation et société, et Les sciences et leur plication au développement). En aval, c'est aux politiques de développement technologique dans divers secteurs productifs de l'économie qu'elles se rattachent, plus particulièrement au veau des choix et de l'évaluation des technologies de production, car c'est à ce niveau que les itiques de la science et de la technologie doivent être conciliées avec la revalorisation, plus cessaire que jamais, du patrimoine national de connaissances. Ce dernier comprend en effet des quis techniques qu'il convient de perfectionner, d'adapter et de confronter à des innovations alisées dans le pays lui-même ou venues de l'extérieur. C'est dans une telle perspective qu'il y lieu d'examiner la conjoncture technologique des divers secteurs productifs et branches ndustrie, de façon à discerner les procédés, produits ou machines susceptibles d'être améliorés au sujet desquels il serait alors indispensable d'acquérir des connaissances nouvelles. valuation du coût, en hommes et en investissements financiers, des efforts nécessaires à cquisition de ces connaissances représente l'étape suivante ; elle s'appuie à la fois sur les sultats de la recherche et sur la nature du secteur de production considéré et sur les besoins ns ce domaine. Ce processus exige la présence d'un corps de spécialistes capables de traduire termes de recherche scientifique les besoins des secteurs productifs et en termes pplications pratiques les nouveaux apports de connaissances.

Ainsi, la maîtrise ou le contrôle des transferts de technologie s'avère d'autant plus difficile 9016
ur les pays en développement que ces pays ne disposent pas d'un nombre suffisant de spécia-
tes capables de choisir, d'adapter et de veiller eux-mêmes à l'assimilation des technologies rangères. Cette pénurie de spécialistes est souvent aggravée par l'exode des compétences. nsuffisance des infrastructures institutionnelles de la recherche et du développement périmental de ces pays prive en outre les spécialistes responsables d'un outil indispensable à ccomplissement efficace de leur tâche et interdit souvent la venue de scientifiques étrangers i pourraient sur place coopérer efficacement à l'effort scientifique et technologique national.

Les politiques nationales de la science et de la technologie doivent en effet tenir compte du 9017
ntexte international, et en particulier des possibilités offertes par la coopération internationale, gionale et sous-régionale, de façon à contribuer à la mise en oeuvre des stratégies du dévelop-ment dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

En conclusion, au nombre des grandes questions qui se posent aujourd'hui aux pays sou- 9018
ux d'assurer leur développement figurent celles de savoir comment traduire les aspirations et besoins d'une société, d'abord, en une politique générale de la science et de la technologie, is en actions concrètes dans chaque domaine de la recherche scientifique et technologique ; nment développer et organiser le potentiel scientifique et technologique nécessaire pour réaliser conditions propices au progrès scientifique et technologique endogène ; comment assurer la îtrise par la société de ce progrès et des technologies étrangères transférées, et permettre ur intégration adéquate dans l'environnement social, culturel et naturel.

ratégie d'action

stratégie d'action proposée s'inspire notamment de la consultation des Etats membres, organi- 9019
ions internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des recommandations Groupe de réflexion de l'Unesco sur la science, la technologie et la société, et du Groupe nsultatif d'experts sur les politiques de la science et de la technologie. Il est tenu compte, en tre, des conclusions et recommandations des Conférences régionales de ministres sur l'applica-n de la science et la technologie au développement (CAST) organisées périodiquement par nesco, ainsi que des recommandations pertinentes du Programme d'action adopté par la Confé-nce des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD, enne, 1979), recommandations qui ont été ensuite approuvées par l'Assemblée générale des tions Unies. Cette stratégie reflète aussi, par la pluridisciplinarité des approches choisies, troite collaboration des sciences sociales et des sciences de la nature à la réalisation des fférentes actions proposées.

Le premier axe du grand programme est l'étude des fondements de la science et de la 9020
chnologie, de leur évolution dans les sociétés et de leurs rapports réciproques dans différents ntextes sociaux, économiques et culturels, au cours de l'histoire récente ; l'objectif de cette flexion est de mieux comprendre la genèse, le statut, la méthodologie, les possibilités de ce de de connaissance et des applications pratiques qui en découlent, d'identifier et de promou-ir les moyens d'insérer la science et la technologie dans le tissu social et de les mettre au rvice du développement de la société.

A ce premier axe se rattachent aussi l'étude des conséquences des innovations technolo- 9021
ques dans divers contextes sociaux, économiques et culturels ainsi que l'examen des boulever-ments qui peuvent en découler ou qu'elles induisent à plus ou moins long terme. En signalant en prévenant les périls éventuels, il s'agit de rechercher un nouvel équilibre entre le savoir

et les valeurs culturelles, éthiques et morales, comme il s'agit aussi de mettre la science et la technologie au service de la paix.

9022 Il paraît nécessaire enfin de s'interroger sur les manières de faire participer les différents groupes sociaux à l'évolution et à l'orientation du progrès scientifique et technique. Il importe, en effet, qu'y soient associés non seulement les responsables politiques mais aussi les universitaires, les chercheurs scientifiques et les ingénieurs, et les représentants des divers secteurs de production, de façon qu'il soit porté suffisamment d'attention aux exigences d'efficacité du processus de création scientifique et d'innovation technologique, ainsi qu'aux conséquences sociales des recherches et des technologies nouvelles. Il convient aussi d'assurer la participation des populations à l'identification de leurs besoins et leur collaboration à la définition des orientations des recherches et à l'évaluation de leurs applications ; et contribuer aussi, en fonction de leur situation dans la société, à l'implantation et à la propagation des innovations. A cet égard il importe en particulier d'obtenir la participation des femmes et des jeunes.

9023 Le deuxième axe du grand programme concerne les mesures permettant d'organiser et d'orienter les activités scientifiques et technologiques en fonction des priorités nationales du développement, de la dynamique propre de la science, et des grands problèmes de l'heure qui se posent au niveau d'une région, d'un continent, d'un milieu (comme les océans ou l'atmosphère) ou même de la planète tout entière. Il a trait également aux choix technologiques et à la propagation des innovations dans la société. Il porte enfin sur la part respective d'efforts qu'il convient de consacrer à la recherche originale et à celle qui doit accompagner les transferts internationaux de technologie, en vue de l'adaptation des techniques importées, afin d'obtenir les meilleurs résultats sur les plans économique, social et culturel.

9024 A la diversité des situations et des stratégies de développement correspond en effet une variété d'orientations des politiques scientifiques et technologiques, pouvant revêtir un degré de complexité variable et tenant compte des moyens disponibles. Il s'agit en particulier de définir les priorités en matière de recherche et de services scientifiques et technologiques, et d'éclairer le choix des technologies de production à mettre en oeuvre dans les divers secteurs économiques. Il convient aussi de mobiliser les ressources et les moyens d'information nécessaires à la poursuite des objectifs choisis, et ceci suivant le cas au niveau national, régional ou international. L'élaboration de la politique nationale en matière d'information scientifique et technologique doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale de la science et de la technologie (cf. le grand programme Systèmes d'information et accès à la connaissance).

9025 La propagation des innovations est également un domaine dont l'étude se développe, sous la forme de travaux pluridisciplinaires menés, non seulement par des sociologues, des anthropologues et des géographes, mais aussi par des économistes, des psychologues, des politologues, ainsi que par des spécialistes de la gestion et de la communication. Il s'agit de mieux connaître d'une part les facteurs qui entrent en jeu dans ce processus de propagation et qui agissent sur le rythme et les caractéristiques de celle-ci, et d'autre part d'évaluer les conséquences de l'adoption de l'innovation pour les différents groupes de la société.

Programme IX.1 - ÉTUDE ET AMÉLIORATION DES RAPPORTS ENTRE LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET LA SOCIÉTÉ

9026 Alors qu'elles n'occupaient encore à la fin du siècle dernier qu'une place relativement réduite, les activités scientifiques constituent aujourd'hui un secteur important au sein de la société, faisant appel à des ressources substantielles qui leur sont consacrées tant par les autorités publiques que par les entreprises. La science a acquis une dimension politique et économique qu'elle n'avait pas auparavant ; ses relations avec les pouvoirs publics sont devenues importantes et complexes. Les gouvernements comme le grand public sont très sensibles aux possibilités offertes par la science ; on considère qu'elle peut contribuer à résoudre les difficultés économiques, industrielles, sociales, à transformer le travail et les conditions de vie des hommes, et à créer de nouvelles solidarités internationales.

9027 La technologie transforme la société, mais celle-ci à son tour oriente la science et la technologie, de sorte que dans le jeu des interactions entre la science, la technologie et la société, les intérêts de l'économie et de l'Etat jouent un rôle actif du point de vue de la définition des finalités, du financement et de la nature des programmes de recherche. Il est donc d'autant plus difficile d'isoler la science de la société qu'avec l'avancement des connaissances et les changements qu'il provoque, de nouvelles contraintes pèsent sur la recherche scientifique, dont certaines sont de nature technologique et industrielle, et d'autres d'ordre éthique et social. Elles ont conduit à l'établissement, entre les scientifiques et les institutions sociales, d'une part, les institutions politiques et administratives, d'autre part, d'un dialogue destiné à orienter la recherche scientifique dans une voie qui tienne compte à la fois de la dimension socio-économique de la science et de la logique interne de la démarche scientifique. Il importe en somme de mieux saisir l'évolution générale du phénomène scientifique dans la société et de comprendre les motivations qui régissent l'orientation de la recherche et l'application des découvertes.

Sans que les bienfaits du progrès scientifique et technologique soient mis en doute, il est admis désormais que chaque innovation technologique présente ses avantages et ses inconvénients, et que c'est à la société de faire son choix en pesant les risques. Le progrès technologique a conféré à l'homme un pouvoir considérable, mais il le conduit également à prendre conscience de ses responsablités à l'égard de l'intégrité de la biosphère. La recherche de la vérité, la soif de connaître, le souci légitime de l'application des résultats des investigations à l'amélioration des conditions de vie des hommes ne sont pas incompatibles avec l'évaluation des risques d'une telle application. 9028

De façon générale, ces risques proviennent des échelles d'application des technologies, qui ont sans précédent, de la rapidité de l'introduction de ces technologies et de la complexité de certaines technologies contemporaines. Leur mise en application suppose par ailleurs une organisation complexe ainsi que leur insertion dans des systèmes préexistants parfois mal préparés. Une telle complexité rend alors les sociétés plus vulnérables à l'accident. Dans le cas des réalisations technologiques de grande envergure, le gigantisme et la complexité croissante des installations se sont accompagnés de l'adoption de mesures de sécurité toujours plus nombreuses et compliquées. Il est cependant difficile d'exclure totalement l'imprévu ou une défaillance humaine. Pour ce qui est des recherches sur les recombinaisons des acides nucléiques (génie génétique), la possibilité de conséquences néfastes sur l'évolution du patrimoine héréditaire des espèces, y compris l'espèce humaine, a conduit à s'interroger sur l'acceptabilité du risque et à fixer des règles strictes pour la conduite des recherches. 9029

Le progrès technologique est aussi à l'origine de certaines revendications de caractère social et culturel, plutôt qu'économique : les bénéfices matériels des conquêtes technologiques rendent les diverses catégories sociales d'autant plus sensibles à des préoccupations situées sur un autre plan. D'autre part, les espoirs placés dans le fonctionnement du système scientifique et technologique suscitent dans la population une demande de participation accrue aux décisions qui s'y prennent. Cette participation est cependant loin d'aller de soi. En effet, si la société possède aujourd'hui les moyens de contrôler sa reproduction, d'agir sur sa santé, son éducation et ses conditions de vie, sa marge d'intervention sur les systèmes technologiques est en revanche bien limitée. 9030

Les connaissances qui permettent de comprendre le fonctionnement du système scientifique et technologique se sont spécialisées au point de paraître totalement hermétiques à l'homme de la rue. Les techniciens sont de plus en plus spécialisés par disciplines et éloignés du grand public. Ce dernier comprend souvent mal la nature des découvertes et de leurs applications ; cette situation pose le problème du contenu et de la finalité de l'enseignement des sciences et rend d'autant plus nécessaire une vulgarisation scientifique et technologique qui doit utiliser tous les moyens d'éducation scolaire et extrascolaire. 9031

Si l'enseignement des sciences est dispensé dans un cadre spécifique, organisé suivant une structure particulière (voir le grand programme Education, formation et société), la vulgarisation n'a pas de lieu qui lui soit propre. Les instruments en sont aussi bien les grands moyens de communication que les musées qui retracent l'évolution de la science et de la technologie. La vulgarisation est polymorphe et se caractérise par une relation univoque entre celui qui sait et celui qui ne sait pas, dont le rôle est le plus souvent passif. Or, peut-être l'essentiel est-il moins d'instruire que d'écarter le sentiment diffus d'incompréhension, d'éliminer les idées fausses et les représentations inexactes du sujet traité ; de lutter contre les préventions et les préjugés et de montrer les pouvoirs de l'application des sciences à l'amélioration du sort matériel de l'humanité. La vulgarisation, comme d'ailleurs l'enseignement scientifique et technologique, a pour objet de faciliter l'accès au savoir de caractère scientifique, à une époque où le fossé entre le spécialiste et le non-spécialiste se creuse. Il convient donc de mettre en lumière le rôle de la vulgarisation dans la transmission de l'information scientifique, ce qui conduit à s'interroger sur les outils permettant aux individus de s'approprier le savoir diffusé, sur les processus d'apprentissage, qui sont encore assez mal connus, et sur les interactions entre l'enseignement scolaire et la vulgarisation. 9032

Il apparaît enfin que la science, qui permet l'étude des objets qui lui sont extérieurs, ne dispose pas encore de méthode bien établie pour s'interroger et réfléchir sur elle-même. Il faudrait donc une science de la science, qui permette de savoir comment les idées s'enchaînent et s'assemblent pour créer des systèmes et constituer l'univers des théories et des paradigmes. L'élaboration d'une véritable sociologie de la science paraît également indispensable, tant pour accroître l'efficacité des efforts accomplis en vue de développer le savoir scientifique, que pour mieux orienter les recherches et le progrès technologique. 9033

Objectifs et principes d'action

Le programme, qui a pour objectif de mieux comprendre le processus d'acquisition, de diffusion et d'application de connaissances nouvelles, ainsi que de promouvoir leur intégration sociale et culturelle, tend en premier lieu à élucider le fonctionnement du phénomène de création scientifique en tant que tel, et à mettre en lumière les rapports entre science, technologie et société dans différents contextes sociaux, économiques et culturels. Cette réflexion pourra déboucher sur des conclusions susceptibles d'éclairer l'action de tous ceux qui contribuent à la maîtrise sociale du progrès scientifique et technologique. En second lieu, le programme vise à accroître la 9034

compréhension de la science et de la technologie par le public, et à favoriser l'appropriation et la diffusion du savoir scientifique et technologique. Les jeunes, en particulier, ont besoin de comprendre ce qu'est la méthode scientifique, la manière dont les progrès de la science doivent être interprétés et quels en sont les rapports avec les innovations technologiques qui peuvent en découler.

Sous-programmes

9035 Au titre du premier sous-programme (Etude du phénomène scientifique et technologique, de son évolution générale et de ses relations avec la société), il s'agira de promouvoir les recherches sur la nature et l'évolution des rapports entre les sciences, les technologies et les sociétés, en vue de mieux fonder les décisions de politique scientifique et technologique ; de faciliter l'intégration culturelle harmonieuse des découvertes scientifiques et des innovations technologiques, et favoriser la créativité endogène ; de créer un environnement social favorable à la recherche scientifique comme à l'innovation technologique. Ce sous-programme contribuera en outre à l'analyse, à l'évaluation et à la prévention des risques et des effets négatifs des innovations technologiques, notamment de celles qui sont appelées à être propagées à une grande échelle. Il vise aussi à contribuer à une meilleure connaissance de l'activité scientifique elle-même, du processus de la découverte et de la sociologie de la science.

- Le second sous-programme (Participation des scientifiques, des ingénieurs, des techniciens et du public à la définition des orientations prioritaires et à l'évaluation des effets du progrès scientifique et technologique) a pour objet d'encourager la participation des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens, mais aussi de tous les acteurs sociaux, à la définition des grandes orientations de la politique scientifique et technologique nationale, ainsi qu'à l'évaluation des conséquences du progrès scientifique et des innovations technologiques. Dans ce contexte, une attention particulière sera prêtée à la réflexion sur le rôle et la responsabilité sociale des scientifiques dans la lutte pour la paix et le désarmement ainsi qu'à la question des rapports entre les femmes et la science et la technologie, et cela du triple point de vue des incidences de l'évolution scientifique et technologique sur la condition féminine, de la contribution que les femmes peuvent apporter à la propagation des innovations, et de leur participation à l'orientation du progrès scientifique et technologique. Les divers mécanismes permettant au public de participer à la définition des orientations prioritaires de la recherche et à l'évaluation des effets socio-économiques et culturels des applications de la science et de la technologie seront étudiés, de même qu'une attention particulière sera prêtée aux mouvements et courants d'opinion tendant à développer la responsabilité sociale des hommes de science et des ingénieurs,au niveau tant national qu'international. Une collaboration étroite sera poursuivie à cette fin avec les organisations internationales non gouvernementales et les associations nationales directement concernées.

- Dans le cadre du troisième sous-programme (Vulgarisation scientifique et technologique et sensibilisation du public aux possibilités de la science et de la technologie), il s'agira principalement de contribuer à l'adaptation de la vulgarisation scientifique aux formes de pensée de chaque culture, au niveau d'instruction des différents publics et aux formes particulières de la problématique relative à l'intégration harmonieuse des sciences et des technologies dans la société ; de sensibiliser le public à la nature, aux possibilités de la science et de la technologie. Il sera fait appel aussi bien aux moyens de vulgarisation classiques, comme les musées de la science et de la technologie, les expositions itinérantes, les publications et la presse écrite, qu'aux moyens modernes d'information comme la radio, la télévision, les diverses techniques audiovisuelles, les cercles d'étude et les campagnes publiques d'information. L'action sera fondée sur une approche interdisciplinaire et la coopération entre spécialistes des sciences exactes et naturelles, des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines sera encouragée. Les activités de ce sous-programme seront conduites en relation étroite avec celles relatives au développement de l'enseignement scientifique et technique de base (voir le grand programme Education, formation et société).

Programme IX.2 - POLITIQUES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

9036 C'est aux responsables des politiques scientifiques et technologiques nationales qu'incombe au premier chef la tâche d'ajuster l'acquisition et l'application des connaissances scientifiques et du savoir-faire technologique aux besoins et aspirations des peuples dans les domaines économique, social et culturel. Il s'ensuit que l'accroissement et l'adaptation nécessaire du potentiel scientifique et technologique national figurent désormais parmi les grands objectifs du développement national, au même titre, par exemple, que le développement des infrastructures industrielles ou agricoles.

9037 Le processus de formulation des politiques scientifiques et technologiques s'est inspiré à l'origine d'une volonté nationale de soutenir la recherche scientifique en tant que telle, dans l'espoir évident que des bénéfices substantiels ne manqueraient pas d'en surgir de temps à autre, aussitôt mis à profit par les divers secteurs productifs de l'économie. Mais aujourd'hui, poussés par les besoins et aspirations des populations qui ont largement pris conscience des potentialités énormes que recèlent la science et la technologie pour le développement socio-économique et l'amélioration de la qualité de la vie, les responsables des politiques scientifiques et technologiques nationales adoptent par surcroît une attitude plus volontariste fondée sur une

anification incitative - et parfois même normative - du développement scientifique et technologique. La clé de voûte du processus consiste dès lors à traduire les objectifs de développement énéral du pays en plans et programmes de recherche ou de services scientifiques et technologiques, susceptibles de contribuer à leur réalisation. Non moins importante est d'ailleurs la ansformation inverse qui consiste à traduire ensuite les résultats de recherche en applications ratiques directement intégrables dans les processus de production de biens ou de services.

Dans cette optique volontariste, les politiques scientifiques et technologiques nationales 9038
nt donc fondées au premier chef sur les besoins et aspirations des populations sur les plans onomique et social. Il appartient alors aux responsables des politiques gouvernementales de la ience et de la technologie d'accorder une attention particulière à la détermination des objectifs la recherche-développement (R & D) qu'il faut entreprendre, et de mobiliser en temps utile et proportions voulues les ressources humaines, financières, matérielles (telles que bâtiments ou uipements) et informationnelles qui s'avèrent nécessaires.

La conscience se fait plus claire, depuis quelques années, de la nécessité de tenir compte, 9039
ns l'élaboration de ces politiques, de certaines valeurs fondamentales d'ordre éthique, religieux culturel. Il faut sans doute y voir le besoin, ressenti partout dans le monde, de s'adapter à modernité des savoirs scientifiques ou des technologies de pointe, et de favoriser en même mps tout ce qui peut contribuer à la conservation, voire même à l'épanouissement, des tradi-ns et valeurs humaines par lesquelles chaque société exprime sa spécificité, son identité, sa gnité. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on s'efforce partout de renforcer l'articu-tion entre les sciences exactes et naturelles d'une part, et les sciences sociales et humaines, autre part. En conséquence, les politiques de la science et de la technologie s'éloignent pro-essivement de l'approche "technocratique" basée sur des critères d'ordre exclusivement cognitif utilitaire. L'exigence montante de la participation active du public et des représentants du uple à l'orientation de la politique scientifique et technologique atteste l'importance qu'il faut sormais accorder en cette matière aux critères d'ordre moral ou éthique.

Ce qui précède explique d'ailleurs pourquoi se fait jour une revendication nouvelle au sein 9040
s populations concernées : que soient localisés et identifiés clairement dans tous les pays les ntres et processus de décision ainsi que les mécanismes d'orientation ou de contrôle en matière recherche scientifique et technologique, non seulement dans le domaine civil mais aussi mili-ire. Cette tâche de clarification est essentielle afin d'humaniser le progrès et de sauvegarder la ix.

La plupart des pays, et principalement ceux en développement, restent cependant préoccu- 9041
s en premier lieu par le renforcement de leur potentiel scientifique et technologique, en vue de soudre eux-mêmes les problèmes que pose leur développement socio-économique. Ce faisant, ils ttent progressivement en place une capacité autonome d'élaboration de politiques, de prise de cisions, et de gestion efficace en matière d'application de la science et de la technologie au veloppement. Cette capacité constitue le fondement même du développement endogène et auto-ffisant de tous les pays, condition nécessaire à l'établissement d'un nouvel ordre économique ternational exempt de phénomènes de dépendance et de domination. C'est en même temps la ndition sine qua non d'une participation à part entière et sur un pied d'égalité des pays en veloppement aux programmes de recherches coopératives internationales orientées vers la solu-n des problèmes globaux que pose l'équilibre de l'écosystème mondial.

Par ailleurs, on constate depuis peu de temps que le degré (ou le rythme) de développe- 9042
nt économique de certains pays ne correspond pas à leur niveau de développement scienti-ue. Il y a des pays en voie de développement économique rapide, riches en ressources natu-lles, qui n'ont qu'un faible potentiel scientifique et technique ; inversement, il existe des pays ientifiquement très avancés qui connaissent de grandes difficultés économiques. Les uns uffrent d'une pénurie de chercheurs ; les autres s'efforcent de leur éviter le chômage. Il con-endrait d'établir entre ces pays des mécanismes de coopération qui permettent d'assurer la mise valeur rationnelle des ressources économiques et humaines des uns et des autres. Ces sparités, qui se font de plus en plus fréquentes, posent aux responsables de la politique ientifique de graves problèmes concernant la formation et l'emploi des chercheurs, le rôle des ercheurs expatriés dans la R & D nationale ou la reconversion vers d'autres métiers de cher-eurs hautement qualifiés.

Faut-il rappeler en outre que certains pays luttent encore contre l'exode des compétences, 9043
ns l'impossibilité qu'ils sont de fournir à leurs travailleurs scientifiques des conditions d'emploi un statut convenables, et parfois même les équipements nécessaires. Porter remède à ce type migrations, voire inciter les scientifiques émigrés à retourner dans leur pays d'origine, relève présent tout autant d'un effort international visant à élever le potentiel scientifique et tech-que des pays en développement, que de mesures contraignantes ou incitatives prises au niveau s individus ou des Etats. En science et technologie, il n'est de richesse que d'hommes, et c'est urquoi le statut et la condition des chercheurs, leur mobilité et l'efficacité de leurs travaux individuels, mais surtout collectifs - sont aujourd'hui, pour beaucoup de pays, un thème ma-ur de la politique scientifique et technologique.

Somme toute, il apparaît clairement aujourd'hui que la complexité croissante du développe- 9044
nt scientifique et technologique exige un niveau d'organisation élevé, couplé à une

convergence multisectorielle d'efforts. C'est pourquoi les gouvernements sont de plus en plus nombreux à se doter d'une politique nationale globale et cohérente de la science et de la technologie, conçue dans le cadre des plans de développement nationaux et contribuant à réaliser les grands objectifs qui s'y trouvent fixés. Cette approche intégrée appelle naturellement la mise en place - ou le renforcement - de mécanismes gouvernementaux et structures qui permettent aux autorités nationales responsables de remplir les fonctions suivantes :

- choisir les grands objectifs de l'activité scientifique et technologique du pays et en déterminer la priorité, par rapport aux plans et stratégies du développement national ;

- justifier ces choix et en évaluer les conséquences ;

- formuler les normes gouvernant le développement, le transfert et l'application de la science et de la technologie dans le pays ;

- mobiliser les ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles nécessaires à la poursuite des objectifs choisis ;

- assurer la détection et l'évaluation des résultats obtenus en application de la politique scientifique et technologique nationale.

9045 Les activités scientifiques et technologiques sont fortement interdépendantes. Elles présentent une grande unité tant dans leur méthode que dans leur mode de gestion, ainsi que dans les ressources humaines, matérielles ou informationnelles qu'elles exigent. D'où la nécessité d'une approche globale de la politique scientifique et technologique.

9046 Inversement, plus ces activités sont proches des applications, plus elles sont liées par nature aux préoccupations de secteurs particuliers de l'activité économique. La production tend à intégrer la recherche et les services scientifiques et technologiques qui lui sont directement nécessaires pour son efficacité et son progrès.

9047 En outre, de nombreux programmes de recherche orientée vers des missions précises exigent une approche multidisciplinaire et la coopération d'institutions très diverses.

9048 Ainsi les difficultés que posent l'harmonisation et la nécessaire coexistence des approches globales et sectorielles en politique scientifique et technologique sont à l'origine de nombreux débats. En fait, cette question est intimement liée aux spécificités du régime socio-économique, budgétaire et fiscal de chaque pays, c'est-à-dire aux spécificités de son organisation politique. La politique scientifique et technologique s'inspire de principes dont la validité est générale, mais sa mise en oeuvre tolère de nombreuses variantes qui doivent permettre de l'intégrer harmonieusement dans la politique d'ensemble de chaque pays.

9049 Il y a, dans ce domaine, à développer la méthodologie de mise en oeuvre des grands programmes de recherche qui reste embryonnaire comme le démontrent les dépassements très fréquents de budgets et les délais encourus par nombre de grands programmes nationaux de R & D (par exemple, dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'espace, de l'exploitation des fonds marins, etc.).

9050 En tout état de cause, les politiques de la science et de la technologie tendent à se préoccuper davantage des interactions qui doivent exister entre tous les secteurs de la vie économique et sociale d'une part, et l'appareil de production scientifique et technologique du pays, d'autre part. Concrètement, l'accord s'est donc progressivement fait dans les différents pays du monde au sujet des principales fonctions que doit remplir une politique scientifique et technologique nationale, quel que soit son degré de centralisation et/ou de sectorialisation, sans pour autant que le type d'institutions ou les mécanismes administratifs utilisés soient identiques, ni même similaires d'un pays à l'autre.

9051 Parallèlement aux aspects fonctionnels de la politique scientifique et technologique des Etats se discutent encore dans de nombreux pays du monde les exigences, apparemment contradictoires mais en réalité complémentaires, d'une part de l'autonomie des recherches fondamentales qui obéissent seulement aux lois de la dynamique interne de la science et, d'autre part, de l'utilisation de la R & D par la société aux fins d'applications immédiates dans les secteurs productifs de biens ou de services. Les adeptes de l'économie classique ont parfois tendance à délaisser la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée et du développement expérimental. Mise à part l'importante fonction pédagogique que remplit la recherche fondamentale dans les universités et qui est d'importance capitale, il serait dommageable de ne pas lui attribuer également une fonction sociale et même politique de premier plan ; il s'agirait tout simplement de reconnaître à ce type de recherche une place de choix dans la culture des nations, au même titre que la poésie et la morale. Sans oublier pour autant l'influence réciproque du savoir sur le savoir-faire qui est à la base de la spirale science-technologie dont le déroulement alimente à son tour la croissance économique.

9052 C'est sans doute dans le domaine du transfert de la science et de la technologie des laboratoires de recherche vers les secteurs de production que les controverses des dernières

innées se sont révélées les plus ardentes, principalement lorsqu'il s'agit du choix des echnologies d'exploitation (operational technology). Ces choix - que certains auteurs qualifient le "politique technologique" - se situent en fait à l'interface de la politique scientifique et echnologique globale du pays, et de ses diverses politiques sectorielles (agriculture, industrie, santé, transport, communications, etc.). Les diverses tendances qui se confrontent actuellement à cet égard présentent, elles aussi, des aspects contradictoires mais néanmoins complémentaires.

Pour les pays en développement, il s'agit d'une part de revaloriser et de rendre 9053
concurrentiels les savoirs anciens et les techniques traditionnelles afin de permettre aux populations de sauvegarder leur identité culturelle et d'échapper à la dépendance qu'entraîne l'application de technologies de pointe qui sont aujourd'hui l'apanage des pays hautement industrialisés ; c'est la voie des technologies appropriées. Mais il s'agit aussi de permettre aux pays en développement d'être bien placés sur les marchés internationaux des produits ou services qui font appel aux technologies les plus avancées. Chaque pays en développement aurait ainsi pour objectif de réaliser une combinaison optimale de technologie à forte et à faible intensité de capital, compte tenu de l'implantation urbaine aussi bien que rurale de sa population.

Il est paradoxal de constater que les pays développés s'orientent également vers l'applica- 9054
tion de toute une gamme de technologies, allant des plus simples aux plus avancées, mais pour des raisons différentes. Il s'agit dans leur cas de pallier les effets de la crise du pétrole par la mise en oeuvre de "technologies douces" faibles consommatrices d'énergie, et aussi de lutter contre l'hyperconcentration industrielle dont les conséquences s'avèrent souvent désastreuses pour les travailleurs et nuisibles au bon aménagement du territoire national.

Au plan international, il semble que le développement scientifique et technologique de 9055
l'humanité résulte en fait d'un conglomérat de politiques nationales fait d'ombres et de lumières, et dont on peut dire qu'il n'est guère plus que le fruit du hasard et de la nécessité. D'aucuns s'interrogent dès maintenant sur les caractéristiques que devrait avoir une stratégie mondiale de la recherche scientifique et technologique, et se demandent quel rôle pourrait jouer le système des Nations Unies, en particulier l'Unesco. L'accroissement rapide de la population terrestre, ainsi que l'épuisement progressif de ses ressources naturelles exploitables dans de bonnes conditions économiques et énergétiques, commande que soit exprimée la finalité d'une telle stratégie non seulement en termes spécifiques du développement des peuples pris individuellement, mais aussi en termes de survie collective du genre humain.

Passées les décennies d'euphorie marquées du signe de la croissance économique illimitée, 9056
nul ne doute plus aujourd'hui que la survie des hommes sur la terre pose à la science et à la technologie des défis d'envergure planétaire. Parmi ces "problèmes globaux", comme on les nomme aujourd'hui, beaucoup sont une conséquence directe du développement scientifique et technologique.

L'Unesco, dont le mandat porte sur l'ensemble des connaissances humaines et qui regroupe 9057
la quasi-totalité des nations du monde, est sans doute bien placée pour prendre une vue de ces questions embrassant toutes les dimensions de leur complexité, tant plurinationales que multidisciplinaires.

Par ailleurs, il appartient sans nul doute au système des Nations Unies - et plus particu- 9058
lièrement aux institutions spécialisées qui lui sont rattachées - de favoriser activement la concertation des politiques scientifiques et technologiques nationales afin de les orienter vers la solution collective des principaux problèmes globaux de notre temps. On sait que l'Unesco est depuis longtemps le lieu d'une convergence internationale entre le savoir - c'est-à-dire l'aspect scientifique des problèmes - et le pouvoir - c'est-à-dire leur aspect opératoire. Les conférences de ministres et les réunions d'experts gouvernementaux chargés des politiques de la science et de la technologie, convoquées périodiquement par l'Unesco, jouent à cet égard un rôle important.

Pour ce qui concerne le système des Nations Unies lui-même, le Programme de Vienne pré- 9059
conise que les organes, organisations et organismes qui y appartiennent s'attachent à formuler ou revoir et orienter, selon les besoins, des politiques globales harmonisées de la science et de la technologie qui aillent dans le sens des stratégies du développement requises pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Objectifs et principes d'action

L'objet principal du programme est d'identifier et de promouvoir, tant sur le plan national que 9060
régional ou international, la contribution que peuvent apporter la science et la technologie à la satisfaction des besoins et aspirations des populations en matière de développement socio-économique, à l'élévation de leur niveau de vie, et à la survie collective de l'espèce humaine.

Parmi les principes d'action du programme figurent notamment la coopération avec les Etats 9061
membres qui s'efforcent de traduire leurs objectifs de développement socio-économique et technologique en plans d'action à long terme et budgets-programmes à moyen terme pour la recherche-développement (R & D) et les services scientifiques et technologiques. Cette coopération s'étendra également aux choix des technologies entraînantes dans les divers secteurs de production ainsi qu'aux aspects substantifs du transfert et de l'adaptation des technologies

d'exploitation correspondantes. Une attention particulière sera accordée au développement d capacités scientifiques et technologiques endogènes, à la mesure du potentiel scientifique e technologique national et à l'évaluation de l'efficacité du système scientifique et technologiqu national en termes d'impact sur le développement général des pays concernés.

9062 Ces mêmes objectifs et principes d'action s'appliqueront aux activités de l'Organisation dan le domaine des politiques scientifiques et technologiques mises en oeuvre dans le cadre d communautés économiques régionales fortement intégrées, et au plan du système des Nation Unies lui-même.

9063 Quant aux modalités d'action, il sera fait notamment appel :

- à des analyses de situations nationales en termes de tendances, et réalisations des politique scientifiques et technologiques en vigueur ;

- au développement de la coopération avec les instances qui s'occupent de l'élaboration, de l mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques de la science et de la technologie aux échelon national, régional et international ;

- à la mise en oeuvre et au perfectionnement des méthodes de gestion visant à la maîtrise d développement scientifique et technologique national, grâce à des études comparatives d caractère international effectuées sous l'égide et avec le concours de l'Unesco ;

- à la formation des spécialistes chargés de la planification et de la gestion du développemen scientifique et technologique national.

Sous-programmes

9064 Le premier sous-programme (Analyse des expériences nationales et échange d'informations e matière de politique de la science et de la technologie) vise à favoriser la coopération inter nationale et régionale en matière de politiques de la science et de la technologie, grâce à de conférences de ministres et d'experts gouvernementaux ; à faciliter les contacts entre spécialiste de la planification scientifique et technologique dans les pays en développement ; à promouvoi l'échange international d'informations nécessaires à l'élaboration de politiques de la science et d la technologie ; et à dresser un bilan de la situation dans les différents pays et régions d monde, incluant le statut et les conditions de travail des chercheurs.

- Au titre du second sous-programme (Elaboration de politiques de la science et de la technologi aux niveaux national, régional et mondial), il s'agira principalement d'aider les Etats membres e les organisations intergouvernementales, régionales (ou sous-régionales) en matière de formula tion, de mise en oeuvre et d'évaluation de leurs politiques de la science et de la technologie ainsi que pour la création ou le renforcement des structures institutionnelles et des relation entre celles-ci au sein du système scientifique et technologique national ; il s'agira également d faciliter la coordination entre institutions et organisations s'occupant de la planification scien tifique et technologique dans les pays en développement qui sont étroitement associés au sein d communautés économiques sous-régionales d'Etats ; et de coopérer avec les organes compétent des Nations Unies en vue de la formulation d'une politique globale et cohérente pour l'ensembl du système des Nations Unies, allant dans le sens des stratégies requises pour l'instauratio d'un nouvel ordre économique international.

- Le troisième sous-programme (Perfectionnement des méthodes, du savoir-faire et des technique nécessaires à la maîtrise du développement scientifique et technologique national) portera notam ment sur les méthodes et les techniques d'analyse ou de gestion permettant aux organes direc teurs de la politique scientifique et technologique d'identifier les priorités nationales dans l domaine de la science et de la technologie ; de procéder à la planification et à la programmatio budgétaire nécessaires à la mise en oeuvre de ces plans, ainsi qu'à créer ou renforcer les méca nismes institutionnels correspondants. Des études comparatives internationales porteront en outr sur l'utilisation de la recherche-développement (R & D) par la société, la mesure du développe ment scientifique et technologique, l'efficacité du sytème scientifique et technologique nationa ainsi que des institutions et unités de recherche qui le composent, la valorisation de la conditio et le renforcement des communautés nationales de chercheurs scientifiques, l'analyse des coûts e des avantages liés aux choix, à l'adaptation et à la mise en oeuvre effective de nouvelles techno logies d'exploitation, la mise au point de logiciels spécifiques permettant d'informatiser la pla nification, la gestion et le suivi des activités scientifiques et technologiques au niveau national.

- Le quatrième sous-programme (Formation du personnel qualifié nécessaire à la planification et à la gestion du développement scientifique et technologique national) aura notamment pour but d mettre en place un système international pour la formation de planificateurs, d'analystes e d'administrateurs appelés à s'occuper de la formulation et de l'application des plans et pro grammes nationaux de développement scientifique et technologique. Avec le concours de spécia listes des sciences sociales et humaines, une attention particulière sera accordée à la formation d'un corps autochtone de responsables capables de gérer les institutions et unités de recherche développement ainsi que les divers services scientifiques et technologiques connexes.

RÉSOLUTION 4XC/2/09

9065 **Grand programme IX « Science, technologie et société »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en lumière le progrès considérable des connaissances scientifiques et leurs applications de plus en plus étendues, notamment dans plusieurs domaines clés où les résultats des recherches fondamentales sont étroitement associés à la genèse d'innovations technologiques,

Rappelant en outre que cette analyse a fait ressortir l'ampleur des efforts qui restent à accomplir pour mettre pleinement la science et la technologie au service du développement des sociétés et du bien-être des hommes,

Réaffirmant qu'il appartient à l'Unesco de contribuer à une meilleure maîtrise des applications de la science et de promouvoir un développement technologique correspondant aux besoins de chaque société et aux conditions qui lui sont spécifiques,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et la partie II, concernant les sciences exactes et naturelles, de l'annexe à cette résolution, et sa résolution générale 21C/2/01 sur le programme relatif aux sciences exactes et naturelles et à leur application au développement,

Rappelant les recommandations des conférences régionales de ministres sur l'application de la science et de la technologie au développement organisées pour l'Amérique latine (CASTALA, Santiago du Chili, 1965), l'Asie (CASTASIA, New Delhi, 1968), l'Europe (MINESPOL, Paris, 1970), l'Afrique (CASTAFRICA, Dakar, 1974), les États arabes (CASTARAB, Rabat, 1976), l'Europe et l'Amérique du Nord (MINESPOL II, Belgrade, 1978), l'Asie et le Pacifique (CASTASIA II, Manille, 1982), ainsi que les recommandations pertinentes du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979),

Constatant que le grand programme IX « Science, technologie et société » est au carrefour des activités scientifiques et techniques de l'Unesco et qu'il doit contribuer à l'élucidation des rapports entre la science, la technologie et la société, à une meilleure compréhension du progrès scientifique et technologique, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre de politiques de la science et de la technologie axées sur la satisfaction des besoins et des aspirations des populations,

1. *Approuve* les orientations du grand programme IX « Science, technologie et société » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les programmes suivants :

   1.1 Programme IX.1 « Étude et amélioration des rapports entre la science, la technologie et la société »

   (a) Qui vise :

   (i) A mieux comprendre le processus d'acquisition, de diffusion et d'application des connaissances nouvelles;

   (ii) A promouvoir leur intégration sociale et culturelle;

   (iii) A mettre en lumière les rapports entre science, technologie et société dans différents contextes sociaux, économiques et culturels;

   (iv) A accroître la compréhension de la science et de la technologie par le public et à favoriser l'appropriation et la diffusion du savoir scientifique et technologique;

   (v) A susciter une prise de conscience du rôle et de la responsabilité sociale des scientifiques dans la lutte pour le renforcement de la paix, le désarmement et la prévention d'une catastrophe nucléaire,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Étude du phénomène scientifique et technologique, de son évolution générale et de ses relations avec la société;

(ii) Participation des scientifiques, des ingénieurs, des techniciens et du public à la définition des orientations prioritaires et à l'évaluation des effets du progrès scientifique et technologique;

(iii) Vulgarisation scientifique et technologique et sensibilisation du public aux possibilités de la science et de la technologie;

1.2 Programme IX.2 « Politiques de la science et de la technologie »

(a) Qui contribue à l'élaboration de politiques de la science et de la technologie fondées sur les besoins et les aspirations des sociétés, ainsi qu'au choix et à l'adaptation des technologies dans les divers secteurs de production,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Analyse des expériences nationales et échange d'informations en matière de politique de la science et de la technologie;

(ii) Élaboration de politiques de la science et de la technologie aux niveaux national, régional et mondial;

(iii) Perfectionnement des méthodes, du savoir-faire et des techniques nécessaires à la conduite du développement scientifique et technologique national;

(iv) Formation du personnel qualifié nécessaire à la planification et à la gestion du développement scientifique et technologique national;

2. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, de mettre un accent particulier :

(a) Sur l'utilisation des sciences sociales dans l'analyse et l'évaluation des conséquences des innovations technologiques, en prenant en considération les aspects éthiques;

(b) Sur le renforcement des activités visant à accroître la compréhension de la science et de la technologie par tous les publics, et notamment l'adaptation de la vulgarisation scientifique aux formes de pensée de chaque culture et aux besoins et au niveau de chaque public;

(c) Sur la nécessité de fonder les politiques de la science et de la technologie sur les besoins et les aspirations des sociétés qu'elles doivent servir, en tenant compte des conditions sociales, économiques et culturelles;

(d) Sur la nécessité de coordonner les études sur le développement technologique et la culture prévues au titre du programme IX.1 « Étude et amélioration des rapports entre la science, la technologie et la société » et celles qui seront menées dans le cadre du sous-programme « Étude des rapports entre la culture et le développement techno-industriel » du programme XI.2 « Identité culturelle et relations interculturelles »;

(e) Sur le rôle de ces politiques dans le choix des technologies de production à mettre en œuvre dans les divers secteurs de l'économie, s'agissant aussi bien de la promotion des technologies nouvelles et entraînantes que de la revalorisation des technologies adaptées et des savoir-faire locaux;

(f) Sur le renforcement de la coopération régionale et internationale dans ce domaine, notamment de la coopération entre pays en développement;

(g) Sur les efforts visant à faire participer les femmes à toutes les activités.

X. ENVIRONNEMENT HUMAIN ET RESSOURCES TERRESTRES ET MARINES

Analyse des problèmes

es sociétés humaines se développent depuis les origines en utilisant des ressources naturelles 10001
uisées dans un environnement qu'elles modifient et dont elles dépendent. L'intensité des inter-
ctions entre l'espèce humaine et son environnement n'a cessé de croître à mesure qu'a augmenté
e nombre des hommes et que les activités humaines ont acquis, avec l'avènement, la progression
t l'essor de l'industrie et de la technologie, une ampleur et une diversité qui exercent des
ressions de plus en plus fortes sur les milieux naturels.

L'analyse de la problématique mondiale (cf. par. 66 à 86) a mis en lumière les principales 10002
réoccupations actuelles dans ce domaine, en les situant dans la perspective des relations com-
lexes entre les exigences d'un développement mieux maîtrisé et celles de la conservation des
essources et de la protection de l'environnement, dans l'intérêt des hommes d'aujourd'hui et des
énérations futures.

Le développement des sociétés industrielles s'est opéré sur la base d'une utilisation à 10003
rande échelle des ressources naturelles, confinant dans certains cas au gaspillage - qu'il
agisse des ressources énergétiques, des ressources minérales ou des ressources vivantes.
insi, certaines de ces ressources existant en quantités limitées risquent d'être épuisées dans
es délais plus ou moins rapprochés ; en même temps, de graves menaces surgissent pour
équilibre de la biosphère et la survie de nombreuses espèces animales et végétales. Ce
éveloppement a également donné naissance à différentes formes de pollution, parfois très
raves, en raison du rejet de grandes quantités de déchets que les divers compartiments de la
osphère ne parviennent plus à absorber et à recycler, ainsi qu'à des dégradations sérieuses et
arfois irréversibles des sols et des écosystèmes.

L'ensemble de ces processus, survenant dans un monde caractérisé par une grande inégalité 10004
e répartition des activités industrielles entre les pays et les régions, a souvent suscité
ne utilisation excessive des ressources de toute nature des pays du Tiers Monde, qui ont joué
rôle de pourvoyeurs de matières premières dans le cadre de la division internationale du
avail. Il a également conduit, dans certains cas, à transférer, dans ces pays, certaines
tivités polluantes ou comportant des risques, dont les collectivités mieux pourvues tendent à
npêcher l'implantation. Par ailleurs, les pays en développement n'ont disposé que de manière
nitée de la capacité de connaître et d'exploiter leurs propres ressources dans l'intérêt de leur
opre progrès. En outre, certaines de leurs populations, pressées par le besoin, ont eu
ndance à se livrer, par nécessité et pour assurer leur survie, à une utilisation excessive des
ssources qui leur étaient accessibles, contribuant ainsi, par exemple, à la déforestation ou à la
sertification. Enfin, l'afflux des populations vers les villes à une cadence encore jamais vue
scite de graves problèmes de concentration urbaine.

La prise de conscience de ces problèmes et de leurs différents aspects, à laquelle le pro- 10005
ès des sciences écologiques a largement contribué, a été, sans aucun doute, un des faits mar-
uants des deux dernières décennies. Des mesures importantes ont été prises pour protéger
nvironnement, mieux gérer les ressources et améliorer le cadre de vie. Dans bien des pays,
s normes de qualité de l'environnement ont été imposées aux industries et des études d'impact
r l'état de l'environnement font partie des projets de mise en valeur et d'aménagement du
rritoire. De nombreuses industries ont entrepris, souvent avec succès, de réduire les
nséquences négatives de leurs activités.

En vue de la préservation des écosystèmes et de certaines espèces menacées, des parcs 10006
turels et des réserves de la biosphère ont été créés dans la plupart des pays et dans la
upart des aires biogéographiques. La protection des mers et des zones côtières contre une
llution grandissante due tant au développement des transports maritimes qu'à la concentration
oissante des populations au voisinage des côtes à fait l'objet de nombreuses mesures, souvent
ncertées entre pays riverains.

Dans l'ensemble, l'exigence de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de 10007
e a donné lieu à l'adoption, dans la plupart des pays, de législations nationales plus ou moins
mplexes. Une centaine de pays comptent aujourd'hui des ministères de l'environnement ou tout

au moins des services gouvernementaux chargés de ces questions. La coopération intergouverne mentale s'est développée dans ce domaine et a donné lieu à la signature de diverses convention internationales.

10008 En même temps s'est affirmée la prise de conscience de l'importance que revêt, pou chaque pays, et notamment pour les pays en développement, l'utilisation plus intense et mieu maîtrisée de ses ressources naturelles propres, dans l'intérêt de son développement et d bien-être de ses populations. Il est clair que, dans toutes les sociétés, et dans toutes le régions, l'utilisation des ressources de la planète doit se faire dans des conditions de gestio rationnelle qui permettent de sauvegarder les intérêts à long terme des populations. L possibilité pour chaque pays d'exercer sa maîtrise sur l'utilisation de ses ressources naturelle constitue d'ailleurs un des aspects fondamentaux de la recherche d'un nouvel ordre économiqu international.

10009 Dans cette perspective, il est nécessaire que soit assurée, dans chaque pays, un meilleure connaissance des ressources naturelles, c'est-à-dire une connaissance reposant sur de bases scientifiques solides. C'est en effet la condition tant de la mise en valeur et de l'utilisatio des ressources que d'une gestion qui, tout en visant à améliorer dans le court terme le bien-êtr des populations, s'attache à préserver les équilibres de la biosphère indispensables à la vie et transmettre aux générations futures un patrimoine nécessaire à leur épanouissement durable.

10010 Ainsi posés, les problèmes des ressources naturelles et de l'environnement apparaissent lié aux options en matière de développement et, en définitive, à certains choix de société. C'est di qu'ils appellent une approche systémique et interdisciplinaire qui tienne compte à la fois des ca ractéristiques physiques et biologiques des écosystèmes et des aspects démographiques, éconc miques et culturels de la vie des différentes sociétés.

10011 L'action dans ce large domaine est d'autant plus nécessaire qu'en dépit des mesures adop tées au cours des dernières années, les problèmes demeurent préoccupants et, considérés dan leur ensemble, continuent de s'étendre. Toutes les données disponibles sur l'ampleur de l'érosio des sols, de la désertification et de la déforestation (surtout dans les zones tropicales), sur pollution de l'air et des eaux, la disparition d'espèces animales et végétales, la diminution de variété du patrimoine génétique des êtres vivants, la rapidité de l'urbanisation, la pénurie c certaines ressources minérales et énergétiques, la précarité de la production alimentaire montren la gravité croissante de la situation actuelle.

Stratégie d'action

10012 L'analyse qui précède a mis en lumière l'importance essentielle, au point de rencontre des pro blèmes d'environnement et de développement, d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et donc de l'inventaire et de l'évaluation de ces ressources. Il en résulte la nécessité de mettr en oeuvre des programmes de recherche qui se définissent en fonction des différentes catégorie de ressources et des systèmes naturels auxquels elles appartiennent. C'est ainsi que, dans cadre du présent grand programme, des programmes spécifiques sont consacrés à l'écor terrestre et aux ressources minérales et énergétiques ; aux ressources en eau ; à l'océan et ses ressources ; aux régions littorales et insulaires et enfin, aux ressources des écosystème terrestres.

10013 A côté des systèmes naturels, qui sont eux-mêmes à divers degrés modifiés par des activ tés humaines, il est nécessaire de tenir compte des systèmes urbains ; le nombre des populatio qu'ils rassemblent et dont ils constituent le cadre de vie, l'ampleur des activités consommatric d'énergie et d'autres ressources qu'ils comportent, l'impact qu'ils exercent sur tous les autr systèmes naturels, la complexité des problèmes de gestion qu'ils posent ont conduit à en fai l'objet d'un programme spécifique. Il en est de même en ce qui concerne les risques naturel d'une part, le patrimoine naturel, d'autre part, dont les problématiques particulières ont pa justifier l'élaboration d'ensembles d'activités individualisés.

10014 Dans les divers domaines évoqués, les programmes de recherche revêtent nécessaireme une dimension internationale. Ils s'appliquent en effet à des réalités qui, en raison de leur ba géographique, se rencontrent dans toutes les régions et ne connaissent pas de frontières. C'e le cas par exemple des formations géologiques ou des grands types de végétation ou biomes. L phénomènes étudiés au sein de ces ensembles ne peuvent l'être de manière complète qu'à trave leurs localisations multiples et leurs interactions à l'échelle de la planète. Ainsi le progrès d connaissances, dans des domaines tels que la géologie, la géophysique, l'hydrologie, l'écologie l'océanologie, appelle nécessairement la coopération scientifique internationale ; tous les pays o un rôle à jouer dans cette coopération, dont les résultats doivent pouvoir être accessibles tous. De plus, dans le domaine des sciences de la mer, des exigences particulières en matière coopération internationale s'imposent, en raison du nouveau régime des océans, tel qu'il résul des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

10015 Les programmes scientifiques internationaux : le Programme international de corrélation géologique (PICG), le Programme hydrologique international (PHI) et le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ainsi que ceux de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) sont donc particulièrement bien adaptés à la nature des tâches à accomplir. Ces programmes permettent en effet de mettre en oeuvre une coopération internationale qui est dictée par la nature même des domaines à étudier et des problèmes à résoudre. Ils contribuent à améliorer la compréhension de phénomènes mondiaux ou régionaux, à accroître les connaissances sur les ressources naturelles disponibles à l'échelon national et à renforcer les capacités scientifiques indispensables. Ils permettent l'échange des connaissances et favorisent la coopération bilatérale, sous-régionale ou régionale, de sorte qu'ils ont un remarquable effet multiplicateur des efforts fournis. Ces programmes appellent, enfin, une approche interdisciplinaire et encouragent l'établissement des relations de travail entre chercheurs, preneurs de décisions et praticiens, en vue de l'identification des problèmes et de l'application des résultats des recherches. Il importe de souligner que les programmes proposés ci-après reposent largement sur les structures, sur les réseaux de coopération et sur les résultats des grands programmes scientifiques intergouvernementaux. Il n'y a cependant pas une correspondance terme à terme entre les premiers et les seconds. C'est ainsi que le Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB) trouve son expression concrète dans cinq des programmes proposés (Aménagement des régions littorales et insulaires, Aménagement du territoire et ressources terrestres, Systèmes urbains et urbanisation, Patrimoine naturel, Education et information relatives à l'environnement). Loin d'être une fragmentation, cette présence du MAB permet de refléter son caractère interdisciplinaire et sa contribution à plusieurs domaines importants. La cohérence de l'action unitaire du MAB sera renforcée dans ses activités concrètes et dans sa structure.

10016 La réalisation des programmes de recherche ainsi que l'utilisation des connaissances acquises en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques en matière d'utilisation des ressources naturelles et d'aménagement du territoire doivent faire appel, dans chaque pays, à diverses catégories de spécialistes. C'est dire l'importance de la formation dans les différentes disciplines ayant trait aux ressources naturelles et à l'environnement. Chacun des programmes proposés ci-après comporte ainsi un élément de formation de spécialistes du domaine considéré.

10017 Plusieurs d'entre eux s'appuient également sur la mise en oeuvre des projets majeurs régionaux approuvés par la Conférence générale à sa vingt et unième session. Qu'il s'agisse de l'aménagement intégré des zones tropicales humides, des zones arides et semi-arides ou des systèmes côtiers, de la géologie appliquée au développement ou de la gestion rationnelle des ressources en eau en milieu rural, ces projets majeurs ont pour objet d'associer étroitement les activités de recherche et de formation, de diffuser l'information, et de contribuer aux choix technologiques et aux décisions concernant la mise en valeur des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

10018 Mais le succès des efforts entrepris pour mieux gérer les ressources naturelles et préserver le patrimoine dépend également d'une large prise de conscience des problèmes et des enjeux par le public ainsi que d'une participation active des populations.

10019 Ainsi, l'éducation générale relative à l'environnement devrait constituer une dimension importante de l'action éducative et trouver sa place dans les programmes d'études à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement, avec le double objectif de mieux faire comprendre la problématique des relations entre l'homme et son milieu et de créer les conditions d'une action correctrice et, mieux encore, préventive. L'éducation, selon le niveau et les caractéristiques d'apprentissage et les besoins des différents groupes, devrait non seulement dispenser les connaissances scientifiques relatives aux problèmes de l'environnement, mais encore susciter des attitudes d'appréciation et de respect de l'environnement, un sentiment de responsabilité en ce qui concerne sa protection et des comportements tournés vers l'action dans la vie quotidienne ou l'activité professionnelle.

10020 Les mêmes objectifs doivent être recherchés par les moyens de l'information du public en matière d'environnement et de sa sensibilisation aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Un rôle essentiel revient à cet égard aux médias : presse, radio, télévision, ainsi qu'à l'ensemble des méthodes utilisées en vue de la vulgarisation scientifique et technologique. Les approches utilisées doivent tendre tant à mettre en lumière le caractère holistique des problèmes d'environnement qu'à souligner l'importance spécifique de tel ou tel domaine (par exemple : les ressources en eau, les océans, etc.).

Programme X.1 - L'ÉCORCE TERRESTRE ET SES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES

10021 La consommation de matières premières et d'énergie ne cesse de croître, sous l'effet conjugué du développement économique, de l'accroissement démographique et de l'amélioration des conditions de vie. En même temps, le nombre des matières premières et surtout des métaux utilisés par les activités industrielles augmente. L'exploration, l'exploitation et la commercialisation de ces ressources constituent des aspects importants du fonctionnement du système économique international et font l'objet de débats dans le cadre du règlement des problèmes économiques

mondiaux. Chaque pays est intéressé par la mise en valeur des ressources que peut renfermer son territoire de manière à accélérer son propre développement ou à diminuer sa dépendance à l'égard des importations. Par ailleurs, la demande importante de certaines ressources minérales, dont les réserves connues sont limitées, conduit à craindre des situations de pénurie globale, du moins en l'état actuel des techniques de recherche et d'exploitation.

10022 La nécessité s'impose donc, de manière générale, de mieux explorer et inventorier les ressources minérales et énergétiques, à l'échelle mondiale et à celle de chaque pays. D'autre part, comme les gisements les plus facilement accessibles ont le plus souvent déjà été exploités, les efforts doivent porter désormais sur la recherche de ressources dont la découverte et l'exploitation sont plus difficiles ou qui sont situées dans des régions dont l'exploration a été jusqu'ici incomplète ou insuffisante. Il est par exemple nécessaire de repérer des gisements profonds dont l'identification fait appel à des techniques de plus en plus complexes, d'explorer les bassins sédimentaires situés sur les marges des continents (qui pourront se révéler intéressants pour les combustibles fossiles) ou encore les fonds océaniques qui contiennent des gisements métallifères importants.

10023 L'exploration de ces ressources appelle un renforcement des recherches dans le domaine des sciences de la terre. La meilleure compréhension des processus qui ont conduit à la formation des gîtes minéraux peut en effet guider de façon décisive les travaux de prospection minière. Par ailleurs, à la suite des découvertes relatives à la dynamique des fonds océaniques, qui ont contribué à la connaissance de l'évolution physique de l'ensemble du globe, les recherches géophysiques et géologiques sur les zones continentales et leurs marges marines permettraient de mettre en valeur de nouvelles ressources, de l'eau au pétrole et aux matières premières minérales.

10024 Qu'elles relèvent de la géologie, de la géophysique ou de la géochimie, ces recherches exigent des observations dans de multiples points du globe, indispensables pour la formulation et la vérification des hypothèses susceptibles de faire progresser les connaissances. C'est dire que la coopération internationale entre spécialistes des sciences de la terre de tous les pays est indispensable à l'avancement des recherches.

10025 Outre leur rôle dans l'exploration des gisements de matières premières minérales, les recherches dans le domaine des sciences de la terre contribuent aussi à la connaissance des phénomènes géophysiques. Elles portent en effet sur les mouvements qui se produisent à la surface du globe et sur les processus thermiques et dynamiques qui se déroulent au niveau du manteau, c'est-à-dire entre la croûte terrestre et le noyau de la planète. L'étude de ces processus peut donner lieu à des applications particulièrement utiles pour la prévention ou l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles d'origine géologique et géophysique telles que les séismes, les éruptions volcaniques ou les glissements de terrain (cf. programme X.2).

10026 Enfin, les sciences de la terre contribuent à la connaissance de la lithosphère et par là même à la mise en évidence des facteurs géologiques et géochimiques dont il faut tenir compte en vue de l'aménagement du territoire, s'agissant notamment de travaux de génie civil, de la circulation des eaux souterraines et de la recharge des aquifères, du stockage des déchets industriels de diverse nature, etc.

Objectifs et principes d'action

10027 Les objectifs du programme proposé sont de permettre une meilleure connaissance de l'écorce terrestre, de promouvoir la formation des cadres et de renforcer les institutions et les laboratoires de recherche nécessaires à l'inventaire systématique et à l'utilisation rationnelle des ressources minérales et énergétiques de la lithosphère. Les principes d'action se fondent sur la nécessité d'une intense coopération internationale en sciences de la terre ainsi que sur la volonté de renforcer les capacités de tous les pays d'inventorier et de mettre en valeur leurs ressources, en utilisant et en développant les réseaux régionaux ou internationaux existants ou en cours de création.

Sous-programmes

10028 Cinq sous-programmes constituent le programme sur l'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques.

- Le premier (Corrélation géologique spatio-temporelle) concerne la poursuite du Programme international de corrélation géologique (PICG), exécuté conjointement par l'Unesco et l'Union internationale des sciences géologiques en vue d'une meilleure connaissance de l'histoire géologique de la planète.

- Le second sous-programme (Géologie appliquée au développement économique) a pour objet de fournir les données nécessaires à l'inventaire et à la mise en valeur des ressources minérales dans les pays en développement.

Le troisième sous-programme (Géologie appliquée à l'aménagement du territoire) comprend l'étude des facteurs géologiques et géochimiques qu'il convient de prendre en compte dans l'aménagement du territoire et les travaux de génie civil.

Le quatrième sous-programme (Recherche interdisciplinaire sur l'écorce terrestre) vise à une meilleure compréhension des processus d'évolution de la terre, en particulier en ce qui concerne l'origine, la répartition et l'utilisation rationnelle des ressources minérales et énergétiques, et sera exécuté en étroite collaboration avec les unions et associations scientifiques compétentes.

Le cinquième sous-programme (Traitement et diffusion des données relatives aux sciences de la terre) se propose de rassembler, de traiter et de diffuser les informations en sciences de la terre, notamment sous la forme de cartes géologiques, métallogéniques et tectoniques, un effort particulier étant également fait en faveur de l'interprétation des données fournies par les techniques de télédétection et leurs applications.

Le sixième sous-programme (Formation de personnel spécialisé, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin) porte sur la formation postuniversitaire en sciences de la terre et dans les domaines de leurs applications.

Programme X.2 - RISQUES NATURELS

es catastrophes naturelles d'origine tellurique telles que les séismes, les éruptions volcaniques, 10029
es tsunamis et les glissements de terrain entraînent chaque année de lourdes pertes en vies humaines et des destructions très importantes. D'autres catastrophes, d'origine climatique, telles ue les sécheresses exceptionnelles et les inondations, peuvent avoir des conséquences encore lus étendues, en particulier dans les pays en développement.

Les conséquences des risques naturels sont d'autant plus graves que ces derniers 10030
'attirent guère l'attention que lorsqu'ils se manifestent par des catastrophes et que les nseignements tirés de ces catastrophes sont rapidement oubliés. Or, si les opérations de secours 'imposent avec la plus grande urgence, une attention à plus long terme mérite d'être accordée ux moyens permettant de limiter les risques ainsi qu'aux mesures de prévention fondées sur des onnaissances scientifiques et techniques solides.

Les recherches de la dernière décennie ont permis de faire avancer les connaissances sur 10031
es causes des divers risques naturels et les moyens de les détecter, ainsi que de perfectionner es dispositifs d'alerte. On est cependant encore loin de pouvoir prévoir les séismes avec quelque egré de certitude. La poursuite et le développement des recherches s'imposent et il faut mettre contribution à la fois les sciences exactes et naturelles, les sciences de l'ingénieur et les ciences sociales pour mieux évaluer les risques naturels et en atténuer les effets sur les opulations.

Objectifs et principes d'action

'objet du programme est de développer les connaissances scientifiques et les moyens techniques 10032
ermettant d'évaluer et de prévoir les risques naturels et de favoriser l'adoption de mesures usceptibles d'en atténuer les effets.

L'exécution du programme fera appel à la coopération internationale dans les domaines de la 10033
echerche scientifique et technique, des sciences sociales et des sciences du comportement, ainsi u'à la coopération directe avec les pays menacés ou victimes de catastrophes naturelles. Il sera oursuivi en liaison étroite avec les unions et associations scientifiques internationales ompétentes ainsi qu'avec les programmes intergouvernementaux intéressés (PHI, PICG, MAB) et es programmes de la COI.

Sous-programmes

n premier sous-programme est consacré au développement des connaissances scientifiques et 10034
echniques en vue d'une meilleure évaluation des risques naturels et de leur prévision et vise à ne meilleure connaissance de la nature des risques naturels, des zones qu'ils peuvent toucher, e la fréquence et des dates de leurs manifestations, une attention particulière étant prêtée aux éismes, aux éruptions volcaniques, aux glissements de terrain et aux tsunamis, ainsi qu'aux écheresses et aux inondations. L'envoi de missions scientifiques d'urgence appelées à tirer les nseignements des catastrophes éventuelles pourrait être envisagé.

Un deuxième sous-programme, relatif à l'atténuation des risques naturels, vise au renforcement es mesures préventives : l'orientation des zones d'activité humaine vers les régions les moins angereuses ; l'application des techniques appropriées de génie civil et architectural comme le énie parasismique.

Programme X.3 - RESSOURCES EN EAU

10035 La consommation d'eau douce pour les usages domestiques, agricoles, énergétiques et industriels augmentera très fortement d'ici à la fin du siècle en raison de plusieurs facteurs : l'accroissement démographique, l'extension de l'irrigation en vue d'augmenter la production agricole, le développement prévisible des systèmes de distribution d'eau, la progression des activités industrielles consommatrices d'eau.

10036 Bien que globalement les ressources en eau soient bien supérieures à la demande prévisible, leur répartition est inégale et certaines régions connaissent déjà une grave pénurie d'eau, qui risque de s'accentuer à l'avenir. A ces situations d'insuffisance de l'alimentation en eau par rapport à la demande, s'ajoutent, périodiquement et dans certains cas de façon endémique, de grandes variations des approvisionnements. Les inondations et les sécheresses exceptionnelles entraînent ainsi des pertes désastreuses en vies humaines et ont en outre des conséquences graves sur l'économie et l'environnement.

10037 La situation est dans bien des cas encore aggravée par la mauvaise qualité des eaux, qui les rend impropres à divers usages, par la pollution des eaux superficielles et même des eaux souterraines par les effluents des usines et à la suite de l'emploi intensif des pesticides et des engrais.

10038 La solution des problèmes posés par les ressources en eau réside essentiellement dans une gestion rationnelle, qui devrait porter à la fois sur l'approvisionnement et sur la demande. S'appuyant sur de solides bases scientifiques et techniques, nécessitant une approche interdisciplinaire des problèmes écologiques, économiques et sociaux qui se posent en la matière, cette gestion devrait tendre à promouvoir une utilisation des ressources en eau qui puisse assurer la satisfaction optimale des besoins de la société tout en préservant ces ressources pour l'avenir.

Objectifs et principes d'action

10039 Les objectifs du présent programme sont d'approfondir les connaissances scientifiques et techniques, de former les cadres nécessaires, de développer les institutions de recherche et de formation, et de stimuler la participation des populations concernées à la conservation et à la mise en valeur des ressources en eau.

10040 Le Programme hydrologique international (PHI) continuera d'être le principal instrument d'action. Les orientations fondamentales de la troisième phase du PHI (1984-1989) ont été fixées par la Conférence internationale sur l'hydrologie et les bases scientifiques de la gestion rationnelle des ressources en eau, en août 1981. Il s'agit de l'extension des activités de recherche et de formation concernant la planification et la gestion des ressources en eau, et de l'encouragement des travaux de nature interdisciplinaire. En plus de ce programme X.3, le PHI contribuera également à la mise en oeuvre de certains aspects des programmes X.2, X.5, X.6, X.7 et X.9.

10041 Les trois projets majeurs régionaux sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources en eau en milieu rural, entrepris en 1981, en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, et dans les Etats arabes, doivent contribuer à l'accroissement du potentiel scientifique et technique endogène, au progrès des recherches et au développement des réseaux d'information, et à une utilisation rationnelle des ressources en eau, qui soit fondée sur les choix technologiques les plus appropriés et tienne compte des conditions biogéographiques et socio-économiques. Ces projets pourront être étendus à d'autres régions.

10042 Le programme continuera d'être exécuté en étroite coopération avec ceux des autres organisations du système des Nations Unies et doit contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'eau (Mar del Plata, 1977). Seront également resserrés les liens de coopération avec les organisations régionales et les commissions internationales pour l'aménagement des bassins fluviaux, ainsi qu'avec les organisations scientifiques et techniques non gouvernementales, qui jouent un rôle actif dans le déroulement des activités. Enfin, certains projets contribueront au Programme climatologique mondial ainsi qu'à la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

Sous-programmes

10043 Le programme sur les ressources en eau est subdivisé en trois sous-programmes.

- Le premier est consacré à l'étude des différents processus du cycle hydrologique considérés dans leurs interactions avec l'environnement naturel et les activités humaines, ainsi que des paramètres caractérisant la quantité et la qualité des eaux superficielles et souterraines (Amélioration des connaissances relatives aux processus hydrologiques).

Le second sous-programme (Développement des connaissances scientifiques et techniques en vue l'évaluation, de la planification et de la gestion des ressources en eau) porte sur l'utilisation njointe des connaissances hydrologiques, hydrotechniques, écologiques, économiques et ciales, indispensables à la gestion intégrée des ressources en eau et à l'optimisation des verses formes d'utilisation (agriculture, approvisionnement en eau potable et industrielle, oduction d'énergie, transport, acquaculture et pêches, récréation, etc.).

Le troisième sous-programme (Formation des spécialistes, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin) tend à accroître le nombre et la qualité des écialistes aux niveaux supérieur et moyen dans le domaine de l'eau, en mettant principalement ccent sur l'enseignement de l'hydrologie et des aspects intégrés de la gestion des ressources eau.

ogramme X.4 - L'OCÉAN ET SES RESSOURCES

10044 étude des océans et l'utilisation de leurs ressources sont des questions qui revêtent une actualé particulière. Les négociations engagées depuis dix ans dans le cadre de la Conférence des tions Unies sur le droit de la mer ont abouti à instituer un nouveau "régime de la mer", qui nsacre l'extension des juridictions nationales sur des "zones économiques exclusives". La gnature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer confère à la communauté ternationale des responsabilités accrues en matière de recherche, de conservation et de gestion s ressources, y compris celles des grands fonds océaniques, considérés comme "patrimoine mmun de l'humanité".

10045 De nombreux pays en développement se trouvent désormais détenteurs de droits sur des nes marines très étendues qui, notamment pour beaucoup d'Etats insulaires, sont bien plus stes, et éventuellement plus riches en ressources, que leur territoire proprement dit. Or, la ıpart d'entre eux n'ont ni les moyens techniques et financiers, ni le personnel qualifié, qui ır permettraient d'explorer et d'exploiter systématiquement leurs nouveaux domaines. Ils sont ısi amenés à concéder des droits de pêche hauturière ou de prospection pétrolière sous-marine, acheter de l'équipement et à rechercher une assistance technique auprès d'autres nations, en rticulier les grandes puissances maritimes. Si ces pays n'acquièrent pas dans les années qui ennent le potentiel nécessaire à l'étude et à la gestion de ces ressources nouvelles, ils risquent perdre une occasion historique et les bienfaits considérables qu'ils auraient pu retirer du uveau régime de la mer.

10046 La formation de personnel et le renforcement des infrastructures en sciences de la mer et services annexes sont donc indispensables pour faire face aux problèmes de plus en plus stes et complexes de la gestion des ressources et pour assurer la protection du milieu marin. outre, la coopération entre pays riverains de mers régionales, avec la participation d'autres ys intéressés, paraît de plus en plus nécessaire à l'étude des sujets d'intérêt commun, ncernant les grands phénomènes océaniques, la protection du milieu marin et des ressources rines, et la gestion de ces dernières.

10047 S'il est vrai qu'on a eu parfois tendance à exagérer l'ampleur des ressources de la mer ou en sous-estimer les difficultés d'exploitation, les possibilités qu'elles offrent à l'humanité pour limentation, l'industrie et la production d'énergie demeurent inexploitées dans beaucoup de ırs aspects et seule la poursuite vigoureuse des recherches pourra en permettre l'évaluation aliste et l'utilisation effective.

10048 Mais, outre les problèmes relatifs à la gestion des ressources de la mer, les connaissances r les écosystèmes océaniques sont encore insuffisantes. Le rôle capital des interactions entre céan et l'atmosphère dans la détermination du temps et des variations climatiques confère, en tre, à ces études une importance nouvelle face aux préoccupations concernant les changements matiques du monde, qu'ils soient naturels ou provoqués par les activités humaines. L'immensité s zones océaniques soulève des problèmes particuliers quant à l'observation coordonnée des énomènes, qui doit faire appel à des techniques coûteuses, telles que les bouées automatiques la télédétection par satellites.

ɔjectifs et principes d'action

10049 ns la conjoncture actuelle, il est nécessaire que les nations resserrent leur collaboration et ıforcent leurs moyens d'action pour chercher en commun à mieux comprendre l'océan, gérer s ressources et protéger le milieu marin.

10050 L'Unesco et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI) ont par conséquent relever un double défi : d'une part, de nombreux Etats membres ont un besoin accru d'assisıce pour atteindre leurs objectifs nationaux en la matière et pour collaborer efficacement aux ɔgrammes internationaux de recherche océanologique et aux services océaniques ; d'autre part, connaissances des océanologues doivent être mobilisées pour réaliser l'exploitation rationnelle s ressources de l'océan et protéger le milieu marin.

10051 La recherche pluridisciplinaire et les services océanographiques (comprenant l'échange de données et d'informations), qui devraient être coordonnés à l'échelle mondiale et régionale, constituent les deux moyens fondamentaux par lesquels les Etats membres peuvent progresser de manière concrète et concertée en vue d'une meilleure connaissance de l'océan et de ses ressources.

10052 Le programme sera mis en oeuvre par la Commission océanographique intergouvernementale établie au sein de l'Unesco, et par la Division des sciences de la mer. La Commission, qui assure depuis plus de dix ans, conformément à la demande adressée à l'Unesco par l'Assemblée générale des Nations Unies, la coordination des aspects scientifiques du Programme élargi à long terme d'exploration et de recherche océaniques, assume certaines responsabilités pour l'ensemble du système des Nations Unies et collabore tout particulièrement avec plusieurs institutions spécialisées qui lui fournissent en retour du personnel et des services.

10053 Le développement du potentiel océanologique des Etats membres relève d'une stratégie où l'élaboration des programmes de recherche, la formation du personnel se renforcent mutuellement. La formation en sciences de la mer sera assurée tant par la recherche que par l'enseignement spécialisé.

Sous-programmes

10054 Le programme sur l'océan et ses ressources comprend cinq sous-programmes. Un effort particulier sera fait pour aider les Etats membres à accroître leur potentiel en matière de recherche scientifique marine et de services connexes, suivant les recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

- Le premier d'entre eux (Promotion des recherches scientifiques sur l'océan et ses ressources) a pour but, dans le cadre de l'action concertée des Etats membres de l'Unesco et de la Commission océanographique intergouvernementale, de contribuer à une meilleure compréhension des systèmes marins et à leur utilisation rationnelle, par l'organisation, conjointement avec d'autres organismes internationaux (OMM, FAO, PNUE, etc.), d'activités internationales de recherche (programmes et expériences) orientées sur la dynamique des océans et ses incidences sur les changements climatiques, les ressources vivantes (productivité naturelle et variations de celle-ci sous l'effet de modifications de l'environnement), les ressources non vivantes (ressources minérales et énergétiques) ainsi que les propriétés chimiques et la qualité des eaux océaniques.

- Le second sous-programme (Développement des connaissances scientifiques en vue de la gestion rationnelle des systèmes marins) est destiné à promouvoir le progrès général des connaissances en océanologie en dressant le bilan des connaissances dans des domaines scientifiques précis, en indiquant à la lumière de ces analyses les recherches nécessaires et en élaborant des ouvrages de synthèse et méthodologiques. Il portera également sur l'étude des aspects spécifiques des systèmes marins côtiers découlant notamment du mélange des eaux côtières avec les eaux marines, et sur l'étude de la santé des océans.

- Le troisième sous-programme (Services océaniques, fourniture de données océanographiques, d'informations, de cartes et d'avis d'alerte) contribue à la diffusion et à l'échange effectif des données et des résultats des recherches océanographiques, à l'établissement de cartes et atlas internationaux et de monographies et à la mise en place progressive des systèmes mondiaux, à composantes régionales, de surveillance des caractéristiques physiques et chimiques et des niveaux de pollution des océans.

- Le quatrième sous-programme (Renforcement des capacités nationales et régionales de recherche marine, de services océaniques et de formation) contribue à la mise en place des infrastructures nationales, sous-régionales et régionales dans le domaine des sciences de la mer, en aidant les Etats membres à former du personnel, mener des recherches et assurer l'intégration de l'information scientifique dans les mécanismes nationaux de prise des décisions. Il portera également sur l'amélioration de l'enseignement spécialisé et sur l'attribution de bourses d'études à bord de navires. A partir des projets régionaux et subrégionaux, un "Plan d'ensemble pour un grand programme d'assistance destiné à renforcer les infrastructures des pays en développement" prendra corps grâce à des ressources extrabudgétaires. A leur demande, les Etats membres pourront se voir aidés à élaborer leurs politiques nationales touchant à la mer et à améliorer ou créer des mécanismes de coordination nationaux.

- Le cinquième sous-programme (Renforcement de la coopération océanographique internationale et formulation de politiques intergouvernementales) sert de cadre au fonctionnement de la Commission océanographique intergouvernementale et contribue au développement et à l'adaptation des mécanismes de la coopération internationale (mondiale, régionale ou sous-régionale), afin de faciliter les recherches scientifiques sur l'océan dans le contexte du nouveau régime des océans.

Programme X.5 - AMÉNAGEMENT DES RÉGIONS LITTORALES ET INSULAIRES

Deux hommes sur trois vivent aujourd'hui dans les régions côtières, à proximité de la mer, sur le littoral des continents ou dans les îles. Cette situation, qui résulte tant de l'accroissement démographique et des mouvements de population que des effets du développement économique, affecte des régions aux équilibres délicats qui sont bien souvent des zones de civilisation ancienne, dont la prospérité était fondée notamment sur la navigation et le commerce maritime, ainsi que sur la productivité relativement élevée des milieux côtiers. 10055

L'environnement côtier exerce une forte attraction en tant que zone d'implantation d'établissements humains, permanents ou saisonniers, urbains ou industriels. En particulier, les zones littorales sont affectées par l'ampleur du tourisme saisonnier. Ainsi, un tiers du tourisme mondial se concentre sur les côtes de la Méditerranée, ce qui, dans certaines zones, suscite une sorte de conurbation ininterrompue tout au long des rivages. 10056

D'une manière générale d'ailleurs, la région du bassin méditerranéen, au sens large du terme, constitue une illustration frappante de l'importance de l'interface terre-mer : l'existence de plus de 40.000 km de plages et de côtes a façonné l'histoire et conditionne encore l'économie des pays méditerranéens tout entiers. 10057

Le milieu côtier est la résultante des effets complémentaires du milieu terrestre et du milieu marin, et constitue un système complexe, caractérisé par des propriétés chimiques particulières des eaux et par un ensemble d'écosystèmes et d'entités géomorphologiques très évolutifs, tels que les plages, les estuaires, les lagunes, les mangroves, les récifs coralliens - autant de milieux vulnérables et particulièrement exposés aux conséquences du développement moderne. D'un point à l'autre du globe, des cris d'alarme s'élèvent d'ailleurs pour signaler les dommages que subissent ces milieux soumis aux dégradations et à la pollution. 10058

Il convient d'ajouter que l'influence de la mer sur les milieux terrestres dépasse largement la frange proprement littorale ; l'arrière-pays lui-même est soumis à de fortes pressions économiques et sociales, de tendance souvent contradictoire. 10059

Seule une approche interdisciplinaire peut donc permettre de comprendre le fonctionnement des milieux côtiers. S'ajoutant aux données sur les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de ces milieux, l'apport des sciences sociales et humaines fournit les bases d'un aménagement plus rationnel des zones littorales. Celles-ci ne sauraient plus être négligées ou simplement considérées comme vouées à l'insalubrité et destinées à recevoir les déchets des activités industrielles ; il est nécessaire de reconnaître au contraire qu'elles constituent des pôles essentiels de développement. 10060

Les innombrables îles du monde, et notamment celles dont la superficie ne dépasse pas 10.000 km2, subissent les mêmes contraintes que les côtes des continents, et connaissent en outre des difficultés spécifiques. La vulnérabilité des écosystèmes insulaires est très grande et les tentatives faites pour accroître la production afin de répondre aux besoins du développement ou aux pressions démographiques se heurtent à des contraintes spatiales particulièrement aiguës. La superficie restreinte des îles et leur isolement confèrent donc une importance toute particulière à l'exploitation des ressources locales par les habitants. Dans bon nombre d'îles, les ressources terrestres, en particulier celles de l'agriculture, ne permettent plus de satisfaire les besoins d'une population en expansion ; l'exploitation des ressources côtières et marines devient alors un impératif économique. Ce problème intéresse tous les pays qui ont à assurer la gestion d'îles plus ou moins nombreuses, et il concerne tout particulièrement les Etats insulaires. 10061

Par ailleurs, le système insulaire et les conditions qui le définissent se prêtent à l'étude des interactions population-ressources-environnement-développement, en vue de connaître de façon précise la nature et l'ampleur des changements induits par l'homme dans les opérations d'aménagement du milieu. C'est ainsi qu'il a été affirmé que les îles, où l'on peut mesurer facilement les entrées et les sorties de personnes et de produits, constituaient de véritables laboratoires pour des études interdisciplinaires. Cette particularité facilite une approche scientifique intégrée des choix relatifs à la gestion et à l'aménagement de ces écosystèmes. 10062

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objet de promouvoir l'aménagement intégré des zones littorales et des îles. Il vise à développer la coopération internationale pour mieux connaître la nature et le fonctionnement des systèmes côtiers et insulaires ; à favoriser la collaboration effective entre les spécialistes des milieux terrestres, aquatiques et marins, et les sociologues, les économistes et les aménageurs, dans le cadre de projets concrets sur le terrain ; à faciliter l'intégration d'informations de nature scientifique, socioculturelle et économique pour la prise des décisions. 10063

10064 Etant donné le caractère interdisciplinaire des problèmes de l'aménagement des régions littorales et insulaires, ce programme bénéficiera de la contribution des grands programmes scientifiques de l'Unesco : le Programme MAB (en particulier le thème 5 "Effets écologiques des activités humaines sur la valeur et les ressources des lacs, marais, cours d'eau, deltas, estuaires et zones côtières" et le thème 7 "Ecologie et utilisation rationnelle des écosystèmes insulaires"), le PHI, le PICG et les programmes de la COI, ainsi que de la coopération des autres organisations internationales intéressées. Un des principaux instruments d'action sera le projet majeur interrégional sur la recherche et la formation en vue de l'aménagement des systèmes côtiers.

Sous-programmes

10065 Le premier sous-programme (Développement de synthèses des connaissances relatives aux interactions entre les milieux terrestres et marins dans les systèmes littoraux et insulaires), qui sera exécuté en liaison avec le programme 4 (L'océan et ses ressources) et le programme 6 (Aménagement du territoire et des ressources terrestres) ainsi qu'avec les programmes 1 (L'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques) et 3 (Ressources en eau), vise à faire mieux connaître les caractéristiques de certains écosystèmes côtiers ou insulaires particuliers tels que les lagunes, les mangroves, les estuaires, les deltas, les marais, les atolls, les dunes, à promouvoir les recherches interdisciplinaires requises et à réaliser des synthèses des connaissances sur les interactions entre les milieux continentaux et marins.

- Le second sous-programme (Etablissement des bases de l'aménagement intégré des zones littorales) contribue, grâce à la collaboration entre spécialistes des sciences exactes et naturelles, spécialistes des sciences sociales et ingénieurs, à un aménagement intégré des zones littorales qui réponde aux objectifs socioculturels et économiques des pays intéressés et qui tienne compte des différentes options d'aménagement permettant de résoudre les conflits d'intérêts entre urbanisation, tourisme, industrialisation, agriculture intensive, aquaculture et pêche.

- Le troisième sous-programme (Etablissement des bases de l'aménagement intégré des îles) concerne le développement des recherches interdisciplinaires sur le milieu insulaire, c'est-à-dire sur les rapports entre les populations, les ressources, l'environnement et le développement, et en mettant l'accent sur les relations entre les variations de la densité des populations et le milieu, la perception de celui-ci par les habitants ou les utilisateurs de l'île, et le niveau et les moyens techniques d'utilisation des ressources disponibles.

- Le quatrième sous-programme (Formation de spécialistes) a pour but le développement des compétences nécessaires et l'accroissement du nombre des spécialistes dans le domaine de l'utilisation rationnelle et de l'aménagement intégré des régions littorales et insulaires.

L'Homme et la Biosphère

Les programmes qui suivent réunissent les principales composantes du programme intergouvernemental sur l'Homme et la Biosphère (MAB)

Programme X.6 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESSOURCES TERRESTRES

10066 L'utilisation du sol donne lieu, dans toutes les régions, à des activités concurrentes telles que l'exploitation agricole ou pastorale, l'implantation d'industries, l'urbanisation, le tourisme, etc. Il en résulte des conflits d'intérêts liés à la spécificité des situations locales mais aussi aux interdépendances et aux déséquilibres économiques à l'échelle mondiale.

10067 Nombre de formules d'aménagement du territoire s'inspirent de celles qui ont été adoptées dans quelques pays industrialisés et à climat tempéré ; elles s'appliquent difficilement aux conditions écologiques ou socioculturelles d'autres zones. Dans les pays industrialisés eux-mêmes, l'aménagement du territoire dans certaines régions vulnérables d'interface (ville-campagne, littoral, montagnes) a pris une complexité nouvelle et rend nécessaire l'élaboration de nouvelles approches.

10068 L'aménagement intégré du territoire exige la contribution d'un grand nombre de disciplines scientifiques et techniques, y compris les sciences sociales et humaines, et aucune spécialité n'est en mesure de couvrir la totalité de ce domaine. Or, l'interdisciplinarité est d'autant plus difficile à réaliser que, bien souvent, les structures des organismes appelés à intervenir ne s'y prêtent guère.

10069 L'effort d'aménagement du territoire ne saurait s'appliquer à un seul type d'écosystèmes, ni à un seul type de ressources ; il doit porter, selon une approche intégrée, sur un ensemble continu d'écosystèmes qui correspond à la totalité du système d'utilisation et du mode d'occupation des sols par l'homme. Cet ensemble englobe les zones naturelles et rurales, mais aussi les zones urbaines qui y étendent leur influence de plus en plus fortement.

Même si l'on dispose actuellement d'un assez grand volume d'information pour certains éco- 10070
ystèmes ou certaines ressources, assez rares sont celles qui peuvent être appliquées utilement à
a gestion rationnelle. Ces informations ne portent souvent que sur des aspects très partiels ou
rop spécifiques ; d'autre part, les interfaces entre écosystèmes ou les interactions entre ceux-ci
t la société ont rarement été étudiées dans leur globalité. De plus, ces informations sont géné-
alement publiées ou communiquées sous une forme qui n'est ni facilement compréhensible pour
es preneurs de décisions, ni, à plus forte raison, de nature à permettre de sensibiliser les
opulations locales aux problèmes qui les concernent.

Il convient enfin de signaler la grave pénurie de cadres et plus encore de techniciens né- 10071
essaires à l'exécution des recherches et à l'application de leurs résultats à l'aménagement du
erritoire.

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objet, d'une part, de développer la connaissance scientifique des processus 10072
hysiques et biologiques et des conditions sociales et culturelles qui sont à prendre en consi-
ération dans toute politique d'aménagement intégré du territoire et d'utilisation rationnelle des
essources des écosystèmes terrestres, et, d'autre part, de former le personnel nécessaire et
'améliorer les structures correspondantes de recherche, de formation et d'échange
'informations.

Des activités concrètes et spécifiques seront menées sur le terrain pour aider les Etats 10073
embres à surmonter les difficultés de l'aménagement du territoire dans des situations écolo-
iques et socio-économiques variées et représentatives. Ces activités apporteront une contribu-
ion essentielle au développement rural intégré.

Les actions tiendront compte à la fois des importantes possiblités offertes par la coopéra- 10074
ion internationale et de la singularité des situations locales, tandis que la démarche gardera un
aractère expérimental, faisant une large place aux opérations sur le terrain et à leur évaluation.
es opérations concerneront notamment les interfaces de type géographique ou de type social,
els que les rapports entre les espaces ruraux et urbains, qui expliquent d'importants phéno-
ènes migratoires, ainsi que les interfaces entre les eaux continentales et les écosystèmes
errestres.

Cette action sera menée essentiellement dans le cadre du Programme intergouvernemental 10075
ur l'homme et la biosphère (MAB) qui, au terme de dix années d'exécution, a fait l'objet en
981 d'une évaluation. L'originalité du MAB est d'assurer une unité conceptuelle et une unité de
estion pour les activités opérationnelles de recherche, de formation et de démonstration portant
ur la conservation des zones naturelles protégées, la gestion de l'espace rural et la gestion de
espace urbain. L'existence de nombreux projets pilotes intégrés, exécutés par les Etats membres
ux-mêmes, en fonction des priorités définies par eux, dans le cadre de la coopération
nternationale organisée sous l'égide de l'Unesco, témoigne de l'intérêt porté au Programme. Plus
e 130 Etats membres participeront activement au Programme MAB avant 1989 ; les projets, dont
e nombre total restera compris entre 1.000 et 2.000, seront plus intégrés et davantage orientés
ers des applications concrètes ; ils comporteront des activités de formation et de vulgarisation
lus importantes. La concordance entre les projets et les fonctions de coordination assurées par
Organisation, qui devront tendre vers une interdisciplinarité effective, sera renforcée. Le
ombre de chercheurs et techniciens participant aux projets MAB sera de l'ordre de 20.000. Bien
ue les composantes principales du MAB apportent également leur contribution aux programmes
.5, X.7, X.8 et X.9, l'unité et la cohésion du MAB dans sa conception, sa mise en oeuvre et
a gestion seront résolument maintenues.

La collaboration avec les autres organisations intéressées du système des Nations Unies et 10076
vec les organisations internationales non gouvernementales continuera d'être assurée, par
xemple avec les activités d'autres organismes apportant leur contribution à la Stratégie mondiale
e la conservation et dans le cadre du Programme à moyen terme à l'échelle du système en
natière d'environnement (SWMTEP) développé par le PNUE.

Les réseaux régionaux, quant à eux, favoriseront la concertation entre différents pays 10077
yant des préoccupations et des intérêts scientifiques communs, en établissant des liaisons fonc-
ionnelles entre les projets nationaux. Ces réseaux régionaux ont permis d'axer les efforts sur
n nombre limité de problèmes ; ils ont surtout favorisé une meilleure utilisation des ressources
isponibles, en facilitant le financement international et en mobilisant l'aide bilatérale et des
oncours nationaux complémentaires. Deux réseaux sur les régions tropicales humides et sur les
ones arides et semi-arides sont l'instrument d'exécution de deux projets majeurs régionaux, ap-
rouvés par la Conférence générale à sa vingt et unième session ; ils sont appelés à se dévelop-
er au cours de la période du Plan. D'autres réseaux ont trait aux régions montagneuses, aux
cosystèmes des zones tempérées et aux toundras subarctiques. Dans le cadre de ces réseaux,
es études sur la pollution et ses effets sur l'homme et les autres composants de la biosphère
eront encouragées.

10078 Quant aux projets pilotes intégrés nationaux de recherche, de formation et de démonstration sur l'aménagement du territoire et la gestion rationnelle des ressources naturelles, qui constituent les éléments essentiels des réseaux régionaux, il y en aura 15 à 20 par réseau et, au total, une centaine vers la fin de la période du Plan. Ces projets recevront une assistance financière et technique, ils seront le lieu de rencontre de spécialistes venant de divers pays et auront une vocation régionale pour la formation de cadres et de techniciens in situ. Chaque année, plus de 300 spécialistes de pays en développement recevront une formation postuniversitaire - sur les lieux mêmes des projets pilotes, pour les deux tiers d'entre eux, et dans des centres d'excellence de pays industrialisés pour le tiers restant.

Sous-programmes

10079 Un premier sous-programme vise à assurer la promotion de la coopération internationale et interdisciplinaire dans le domaine de l'aménagement du territoire et des ressources terrestres. Ce sous-programme comprend les activités qui assurent la coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et notamment le fonctionnement de son Conseil international de coordination, de façon à conserver aux études et aux recherches sur l'aménagement du territoire et des ressources terrestres leur caractère intégré et interdisciplinaire.

Un second sous-programme porte sur l'aménagement intégré du territoire et l'utilisation des ressources dans les régions tropicales humides et subhumides et est axé sur le projet majeur régional correspondant, et ses trois réseaux de projets pilotes de recherche, de formation et de démonstration. Il accorde une attention particulière aux problèmes de migration et de colonisation, ainsi qu'aux possibilités d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie renouvelable, à l'étude des ressources biologiques des eaux intérieures et aux études sur les modes traditionnels d'utilisation du sol et l'importance de ceux-ci pour la conservation.

Le troisième sous-programme (Aménagement intégré et développement rural des zones arides et semi-arides), qui correspond au projet majeur régional sur les zones arides et semi-arides, s'appuie sur des réseaux de projets pilotes, et s'attache plus particulièrement aux problèmes de mobilité des populations pastorales et de sédentarisation, ainsi qu'à la lutte contre la dégradation des sols et la désertification et à l'impact écologique des projets d'irrigation à petite et grande échelle.

Le quatrième sous-programme (Aménagement intégré du territoire et surveillance continue dans les zones tempérées et froides) comprend les études et les recherches sur les écosystèmes tels que les forêts de feuillus et de conifères, les toundras, les montagnes, les biomes existant en climat méditerranéen ainsi que sur les écosystèmes aquatiques (fleuves, lacs, marécages) qui se trouvent dans ces mêmes zones tempérées et froides. Ce sous-programme comporte aussi des études de l'impact sur les écosystèmes de la pollution et des autres changements provoqués par l'homme et liés à l'industrialisation et à l'intensification de l'agriculture, l'accent étant mis sur l'impact des engrais et des pesticides et sur des processus tels que l'eutrophisation.

Le cinquième sous-programme (Formation de spécialistes et de techniciens et expérimentation de nouvelles formules d'enseignement en matière d'aménagement du territoire, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin) vise à remédier à la grave pénurie de spécialistes de l'aménagement du territoire, qui fait très souvent obstacle à la réalisation des opérations souhaitables, notamment par l'expérimentation de nouvelles formules d'adaptation du contenu et des structures de l'enseignement à la formation de ces spécialistes.

Le sixième sous-programme (Diffusion de l'information sur les divers aspects de l'aménagement du territoire et innovations en la matière) tend à promouvoir l'application effective des résultats des recherches scientifiques aux problèmes d'aménagement du territoire, en favorisant la diffusion de l'information correspondante aux responsables des décisions et aux planificateurs ainsi qu'au grand public, en la mettant à la portée des différentes catégories d'utilisateurs et en expérimentant de nouvelles méthodes de présentation de cette information.

Programme X.7 - SYSTÈMES URBAINS ET URBANISATION

10080 En l'an 2000, plus de la moitié des quelque 6 milliards d'habitants de la terre vivront probablement en zone urbaine. Dans les pays en développement, 2 milliards de personnes habiteront les villes. Un autre milliard habitera les agglomérations des pays industrialisés. Sur les 60 villes de plus de 5 millions d'habitants, 47 seront situées dans les pays en développement. C'est dans ces pays que se trouveront douze des quinze plus grandes villes du monde.

10081 Ce phénomène, d'une ampleur sans précédent, qui se rattache à la croissance démographique et aux migrations humaines, a d'importantes conséquences du point de vue de l'environnement et du bien-être des populations et pose de sérieux problèmes sur le plan social comme sur le plan économique dans la plupart des pays.

L'évolution du peuplement urbain s'accompagne en général d'un bouleversement radical de la structure même de la ville. Les fonctions traditionnelles de la communication, du commerce, de la vie politique et des loisirs sont isolées dans des quartiers distincts ; les centres historiques disparaissent sous l'effet des transformations dues à la spéculation immobilière ou à la suite de l'abandon aux catégories les plus défavorisées des quartiers surpeuplés qui se dégradent rapidement. Les services d'hygiène et d'assainissement (distribution d'eau, égouts, élimination des déchets) ne suivent pas la croissance des agglomérations ; les réseaux de transport rapide déchirent le tissu urbain. L'incapacité de maîtriser simultanément l'utilisation du sol, la situation de l'emploi, les réseaux de communication conduit à une dégradation croissante des conditions de vie. Dénoncée par certains comme le lieu de la pollution, du temps gâché, de la ségrégation, de la solitude et de l'insécurité, la ville reste cependant, pour l'essentiel, le centre où s'organisent la vie culturelle, la fourniture de services médicaux, la production industrielle, l'administration publique, l'éducation, la recherche et l'information. 10082

Dans la plupart des cas, la planification n'a guère tenu compte à ce jour de la complexité des relations entre la ville et le milieu rural environnant ; c'est sans doute l'une de ses principales lacunes. A mesure de leur développement, les villes dépendent de régions de plus en plus éloignées pour leur approvisionnement en eau, en énergie, en nourriture, en matériaux de construction. L'accroissement de la demande conduit souvent à une dégradation des terres proches et lointaines, surexploitées. Une meilleure connaissance des relations entre les villes et le milieu rural avoisinant devrait permettre de gérer rationnellement cet ensemble et contribuerait à un développeemnt rural intégré, assurant à la fois le bien-être des populations intéressées et le maintien de la productivité des écosystèmes qui entourent la ville. 10083

Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver, 1976) et en dépit des progrès accomplis notamment dans l'analyse des problèmes et la recherche de certains types de solutions, les difficultés ont continué de croître dans de nombreux pays ; elles requièrent aujourd'hui une approche nouvelle et souple de la planification et de la gestion, orientée vers la mise au point de solutions concrètes. 10084

Objectifs et principes d'action

Ce programme a pour objet de développer les connaissances scientifiques relatives aux problèmes posés par les villes en vue de la gestion des systèmes urbains et de la maîtrise de l'urbanisation. 10085

L'action reposera d'abord sur l'idée que la planification et la gestion des systèmes urbains exigent une étroite coopération entre spécialistes des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales ainsi qu'un dialogue entre les responsables de la planification et de la décision, les populations locales et la communauté scientifique. Pour déterminer les problèmes concrets de gestion sur lesquels devront être axées les recherches, il sera pleinement tenu compte du fait que les zones urbaines sont englobées dans un ensemble continu d'écosystèmes qui s'étend aux zones rurales et naturelles avoisinantes, et auquel il convient d'appliquer les méthodes d'étude holistique de l'écologie. 10086

Un deuxième principe d'action est que les populations doivent pouvoir participer aux études et à la prise des décisions concernant leur environnement, et que cette participation demande à être organisée. D'où l'importance tant des études sur la perception de la qualité de l'environnement par la population que d'une circulation effective de l'information qui permette à tout citoyen de prendre conscience des problèmes touchant à sa vie quotidienne. 10087

Enfin, l'attention se portera sur la formation des cadres scientifiques et techniques, indispensables pour la mise en oeuvre des recherches interdisciplinaires et intégrées ainsi que de leurs résultats. 10088

L'action prendra principalement la forme de projets pilotes de recherche, de formation et de démonstration menés dans des situations représentatives. Des réseaux régionaux pourront être constitués en fonction de préoccupations communes, en vue de coordonner les efforts dans le cadre de la coopération internationale. Le principal instrument de celle-ci sera le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), dont le projet 11, qui a pour objet l'étude des écosystèmes urbains, servira de base conceptuelle au programme, et une contribution sera aussi fournie par le PHI dans le domaine de l'hydrologie urbaine. 10089

Sous-programmes

Un sous-programme relatif à la planification et à la gestion intégrée des systèmes urbains en tant qu'écosystèmes, constituant un prolongement du projet 11 du MAB, est caractérisé par une approche globale du système urbain. Il prendra la forme de projets pilotes portant sur des villes de dimension petite ou moyenne ainsi que des mégalopoles, où l'on étudiera en particulier : les flux d'énergie et de matières considérés comme indicateurs du fonctionnement optimal de ces agglomérations, les mécanismes de recyclage, les conditions psychosociales des populations urbaines en relation avec les différents niveaux d'utilisation de l'énergie, la perception du paysage urbain par les différentes couches de population, l'aménagement des espaces verts, les indicateurs biologiques du changement du milieu. Une attention particulière sera portée à 10090

l'interaction des villes avec leur environnement rural, ainsi qu'aux migrations urbaines et à l'adaptation des migrants, notamment des femmes, à leur nouveau milieu. Ce sous-programme aura également pour but de développer une coopération interdisciplinaire régionale dans la planification et la gestion optimale des établissements humains de différents pays ayant des caractéristiques communes sur les plans biogéographique et social.

- La formation en matière de planification et de gestion des systèmes urbains fait l'objet d'un second sous-programme, qui sera conçu à la lumière des informations tirées des projets pilotes et donnera lieu à une collaboration entre les Etats membres.

- Consacré à la sensibilisation des populations aux problèmes de l'urbanisation, un troisième sous-programme vise à étudier la perception qu'ont les populations des problèmes de l'urbanisation et à promouvoir leur participation à la solution de ces problèmes, notamment au moyen de projets pilotes.

Programme X.8 - LE PATRIMOINE NATUREL

10091 L'évolution des idées et des attitudes a conduit à mettre en lumière le parallélisme des préoccupations relatives à la protection du patrimoine culturel d'une part, et du milieu naturel et des ressources génétiques d'autre part, et à réunir dans une même notion de "patrimoine mondial" les biens culturels et les biens naturels. Bien que leurs caractéristiques soient très différentes, et bien qu'ils soient souvent confiés à des administrations distinctes, les biens culturels immobiliers tels que les monuments et les ensembles historiques, et les biens naturels tels que les parcs nationaux et les sites exceptionnels, soulèvent un ensemble de problèmes communs pour leur préservation et leur mise en valeur, et font appel à un même effort de coopération internationale. Ils ont été placés sur un pied d'égalité dans la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, que l'Unesco est chargée de mettre en oeuvre et à laquelle adhèrent plus de 60 pays (voir aussi le grand programme La culture et l'avenir).

10092 La préservation du patrimoine naturel signifie avant tout celle des ressources vivantes dont dépend la survie de l'espèce humaine. En effet, toutes les plantes cultivées, tous les animaux domestiques proviennent d'espèces sauvages et il est essentiel de conserver le maximum de congénères sauvages pour la sélection génétique dont dépendent en définitive le maintien et l'accroissement de la production agricole. De plus, des plantes, des animaux ou des micro-organismes encore inconnus sont susceptibles de fournir des produits ou rendre des services importants à l'humanité, comme le montrent de nombreuses découvertes récentes. Enfin, la préservation de la diversité et de la beauté du patrimoine naturel contribue à l'équilibre psychologique et au bien-être des hommes.

10093 Or, force est de constater que la détérioration du patrimoine naturel s'étend presque partout en raison des transformations massives qu'entraînent l'industrie et les transports, la croissance démographique et urbaine, la pollution de l'air et des eaux, les grands travaux de génie civil. Il ressort par exemple de la Stratégie mondiale de la conservation, élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Fonds mondial pour la protection de la nature (WWF), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Unesco, qu'environ 25.000 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces ou de sous-espèces de vertébrés sont menacées d'extinction avant la fin du siècle, principalement à cause de la destruction de leurs habitats.

10094 Les informations disponibles montrent que, dans de nombreux pays, les politiques et les plans de développement continuent à ne pas tenir suffisamment compte des exigences de la préservation du patrimoine, les priorités du développement économique à court terme prenant le plus souvent le pas sur les nécessités de la sauvegarde et de la protection. Par ailleurs, nombre de pays dont le patrimoine naturel est particulièrement riche se trouvent être en même temps les plus défavorisés sur le plan des moyens de sa préservation et de sa mise en valeur, à cause de la pénurie de personnel qualifié et de l'insuffisance des ressources financières.

Objectifs et principes d'action

10095 L'objet du programme est d'encourager la préservation des sites naturels et le maintien d'une diversité maximale des ressources génétiques, animales et végétales.

10096 L'action au titre de la préservation du patrimoine naturel sera conduite en liaison avec celle qui concerne la préservation du patrimoine culturel, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la protection du patrimoine mondial. L'accent sera mis sur une meilleure compréhension des phénomènes de société qui influent sur les interactions entre l'homme et son environnement en général et sur la préservation du patrimoine naturel en particulier.

10097 L'effort portera non seulement sur la protection de paysages ou d'êtres vivants remarquables, mais aussi sur la protection d'écosystèmes entiers, de paysages équilibrés façonnés par l'homme et de certains processus écologiques et évolutifs. L'instrument essentiel de cette action

est le développement d'un réseau mondial de réserves de la biosphère contenant des échantillons représentatifs des principaux écosystèmes du monde.

Les moyens auxquels il sera fait recours pour la mise en oeuvre du programme seront notamment l'identification et l'inventaire des biens naturels à préserver, l'élaboration d'instruments juridiques internationaux, l'encouragement de l'élaboration des politiques nationales de sauvegarde et de l'intégration de telles politiques dans les planifications nationales, en relation avec des plans d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement touristique, la formation de spécialistes et la sensibilisation des populations. 10098

Sous-programmes

Un premier sous-programme est consacré à l'inventaire systématique du patrimoine naturel et aux recherches relatives à sa préservation et vise notamment, en relation étroite avec les activités du thème 8 du Programme MAB, et en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), à promouvoir l'inventaire systématique des espèces animales et végétales dont la survie est menacée, et des zones écologiques représentatives à protéger ; il donnera lieu à des recherches concernant la structure et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que leurs interfaces, afin de créer les conditions d'une meilleure délimitation et d'une gestion optimale des réserves et des aires protégées. 10099

- Au titre du second sous-programme (Elaboration et application d'instruments internationaux pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine), il est prévu que le Comité du patrimoine mondial poursuivra la mise en oeuvre des activités prévues dans la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Seront également poursuivies les activités en rapport avec l'application dans les Etats membres des conventions internationales, telles que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971). Sur la base du droit international de la préservation, le développement de législations et de réglementations nationales sera encouragé - de même que l'élaboration de politiques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine naturel.

- Un troisième sous-programme est consacré au développement du réseau international de zones écologiques représentatives, créé dans le cadre du Programme MAB (thème 8) et qui comprendra en 1983 plus de 250 réserves de la biosphère couvrant 75 % des provinces biogéographiques du monde. Ce réseau qui sera développé avec le concours du PNUE, de la FAO et de l'UICN contribuera à la conservation à long terme des écosystèmes et des espèces animales et végétales, et permettra d'établir les bases d'une surveillance continue des changements de l'environnement (GEMS) ainsi que de procéder à des études comparatives.

- Un quatrième sous-programme relatif à la formation des spécialistes, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin, vise à renforcer les structures, programmes et méthodes de formation des différentes catégories de personnel scientifique et technique nécessaires dans tous les domaines de la préservation du patrimoine naturel ; le réseau de réserves de la biosphère sera utilisé pour des actions de formation.

Programme X.9 - ÉDUCATION ET INFORMATION RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

L'éducation et l'information du public peuvent apporter à l'élaboration et à la mise en oeuvre de solutions aux problèmes de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles une contribution d'autant plus importante que ces problèmes sont, dans une large mesure, créés par les comportements humains. 10100

L'éducation peut en effet susciter une prise de conscience généralisée de la nature des relations entre l'homme et l'environnement dont il dépend ainsi que des difficultés qui existent, de leur gravité, de leurs causes et conséquences, et des mesures propres à y remédier. L'éducation relative à l'environnement constitue une dimension importante de l'éducation et mérite de trouver sa place dans les programmes d'études à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, avec le double objectif de favoriser une compréhension plus exacte des problèmes et de susciter une volonté de participation active à l'action destinée à les résoudre. Cette éducation ne saurait être uniquement cognitive ; elle doit aussi développer l'appréciation et le respect de l'environnement, ainsi qu'un sentiment de responsabilité et le souci de contribuer, par l'adoption d'un comportement adéquat dans la vie quotidienne ou l'activité professionnelle, à la protection et à l'amélioration du cadre de vie. L'idée que la conservation est une partie intégrante de la gestion rationnelle des ressources naturelles sera incluse dans les programmes d'éducation relatifs à l'environnement. 10101

S'il est indispensable de former un personnel spécialisé dans les différentes branches des sciences de l'environnement, il est tout aussi important de souligner le rôle de l'environnement dans les programmes de formation professionnelle et de dispenser une éducation relative à l'environnement à ceux qui, sans être des spécialistes, sont néanmoins appelés à prendre des décisions ou à exercer une action ayant des incidences importantes sur l'environnement. C'est le cas, notamment, des administrateurs, des économistes, des ingénieurs, des architectes, des urbanistes, 10102

mais aussi d'autres catégories socioprofessionnelles, telles que les techniciens et le personnel d'encadrement et les ouvriers qualifiés. L'une des responsabilités des établissements d'enseignement supérieur et des institutions scientifiques est d'ailleurs de contribuer à l'adaptation des formations et à l'utilisation à des fins pédagogiques des résultats des recherches qu'ils mènent.

10103 Le développement de l'action éducative se heurte à des obstacles provenant d'un manque de liaison entre la production des connaissances et leur utilisation pédagogique ainsi qu'à l'imparfaite conception des programmes, à l'insuffisance de leurs contenus ou à l'impréparation des éducateurs à ce rôle nouveau. Parmi les obstacles figurent également le caractère trop abstrait de l'enseignement, son adaptation imparfaite au milieu et une orientation insuffisante vers la compréhension et la résolution des problèmes de société. De plus, l'organisation des études et des programmes, structurés essentiellement par disciplines, se prête mal à l'élucidation de problèmes aussi complexes.

10104 Ces considérations s'appliquent aussi, dans une large mesure, à l'information du public, trop souvent fragmentaire et déséquilibrée, oscillant entre l'occultation des problèmes ou au contraire leur dramatisation. Compte tenu du rôle décisif des moyens de communication dans la perception par le public de l'évolution de son environnement et de la qualité de son cadre de vie, ainsi que dans la modification de ses comportements, une information correcte, équilibrée et régulière revêt une importance capitale.

Objectifs et principes d'action

10105 Le programme, qui sera exécuté en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pour objet de favoriser, par l'éducation générale scolaire et extrascolaire et par l'information du public, la prise de conscience généralisée des causes, et des conséquences pour l'homme, la société et la communauté internationale, des problèmes de l'environnement ainsi que l'adoption, dans la vie quotidienne et professionnelle et dans l'action pour le développement d'une éthique, d'attitudes et de comportements individuels et collectifs susceptibles de contribuer à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

10106 L'action tendra à encourager : l'utilisation des résultats des recherches interdisciplinaires sur la protection et l'aménagement de l'environnement dans l'enseignement général et pour l'information du public ; l'adoption de mesures destinées à introduire et à étendre l'éducation relative à l'environnement dans tous les types d'enseignement et à tous les niveaux ; l'articulation et la coordination des activités universitaires, scolaires et extrascolaires en matière d'éducation relative à l'environnement.

Sous-programmes

10107 Au titre d'un sous-programme consacré à la production et à la diffusion de l'information scientifique relative à l'environnement, il s'agira de développer, sur la base tant des recherches menées et de l'expérience acquise dans les divers pays que des résultats des grands programmes scientifiques intergouvernementaux de l'Unesco, des matériels écrits et audiovisuels de vulgarisation scientifique destinés aux enseignants, à différents niveaux de l'éducation scolaire et extrascolaire, aux décideurs, aux groupes professionnels dont les activités ont des incidences directes sur l'environnement, ainsi qu'aux médias et au public. L'exposition sur l'aménagement du territoire réalisée dans le cadre du Programme MAB constitue un exemple de matériel didactique dont on pourra s'inspirer pour la présentation d'informations sur d'autres questions d'environnement.

- Le sous-programme relatif au développement de l'éducation générale relative à l'environnement vise, d'une part, à faire en sorte que les politiques et plans nationaux d'éducation accordent une place suffisante aux questions relatives à l'environnement. Il tend, d'autre part, à favoriser l'amélioration et l'adaptation des programmes d'enseignement et d'éducation extrascolaire à tous les niveaux ; la recherche et l'expérimentation relatives à la définition du contenu de cette éducation et d'une méthodologie pédagogique ; l'adoption d'une démarche pédagogique orientée vers l'action et la solution des problèmes ; la mise au point de matériel didactique approprié ; la formation et le recyclage des enseignants, ainsi que la diffusion des innovations éducatives, au moyen d'un réseau informatisé de communication aux échelons national, régional et international.

- Un troisième sous-programme (Sensibilisation aux problèmes de l'environnement dans la formation professionnelle) vise à introduire dans la formation des planificateurs, des gestionnaires et des administrateurs en général, ainsi que dans celle de divers groupes professionnels (économistes, ingénieurs, architectes, urbanistes) dont l'activité influe assez directement sur l'environnement, les notions nécessaires à la protection et à l'amélioration de ce dernier.

RÉSOLUTION 4XC/2/10

10108 **Grand programme X « Environnement humain et ressources terrestres et marines »**[1]

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a fait ressortir les préoccupations générales relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'aux conséquences des activités humaines pour l'environnement,

Rappelant en outre que cette analyse a mis en évidence les liens qui existent entre le choix des modes de mise en valeur des ressources naturelles et l'adoption d'une éthique générale de l'environnement tendant à une utilisation judicieuse de ces ressources et à la préservation d'un patrimoine commun à l'ensemble de l'humanité pour les générations actuelles et futures,

Réaffirmant qu'il appartient à l'Unesco de contribuer à l'aménagement de l'environnement et à la gestion rationnelle des ressources naturelles, conformément à l'une des missions essentielles énoncée dans la première partie du document 4XC/4, qui est de « faciliter les évolutions et les transitions d'ores et déjà reconnues par l'ensemble de la communauté internationale, dans les domaines où la convergence des aspirations donne lieu à un large consensus »,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et la partie II, concernant les sciences exactes et naturelles, de l'annexe à cette résolution, sa résolution générale 21C/2/01 sur le programme relatif aux sciences exactes et naturelles et à leur application au développement et sa résolution générale 21C/3/01 sur le programme relatif aux sciences sociales et à leurs applications,

Rappelant les recommandations du Conseil du Programme international de corrélation géologique (PICG), du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) et de la Conférence internationale sur l'hydrologie et les bases scientifiques de la gestion rationnelle des ressources en eau, du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et de la Conférence-Exposition du MAB, de l'Assemblée et du Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI),

Rappelant les recommandations de la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement (Tbilissi, 1977),

Rappelant, d'autre part, dans la perspective des rapports entre environnement et développement, l'importance particulière d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, et donc de l'inventaire et de l'évaluation de ces ressources,

Considérant que la dimension planétaire des problèmes de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles appelle nécessairement le renforcement de la coopération scientifique et technologique internationale,

Considérant aussi l'importante initiative prise par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WNF), en coopération avec la FAO et l'Unesco, en lançant la Stratégie mondiale de la conservation,

Considérant que l'Unesco, en vertu de sa mission constitutionnelle, de l'expérience qu'elle a acquise et des liens privilégiés qu'elle entretient avec les communautés scientifiques, a un rôle de premier plan à jouer au sein du système des Nations Unies dans la promotion de la coopération scientifique et technologique internationale,

Considérant que l'éducation a une contribution importante à apporter à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions aux problèmes de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles, en suscitant une prise de conscience généralisée de ces problèmes, en dispensant les connaissances nécessaires à leur compréhension et en favorisant l'adoption de comportements adéquats dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle,

Constatant que le grand programme X « Environnement humain et ressources terrestres et marines » porte sur des domaines de la plus haute importance pour tous les États membres et dans lesquels l'Unesco a apporté la preuve de son efficacité, grâce notamment à la mise en œuvre des programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, MAB) et des programmes dans le domaine des sciences de la mer, en particulier ceux de la COI,

1. *Estime nécessaire* que soient poursuivis et renforcés, dans le cadre de ce grand programme, les programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, MAB), les programmes dans le domaine des sciences de la mer, notamment ceux de la COI, ainsi que les projets majeurs régionaux en cours relatifs aux ressources naturelles (Géologie appliquée au développement en Afrique; Utilisation rationnelle et conservation des ressources en eau en milieu rural en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et dans les États arabes; Recherche, formation et démonstration appliquées à l'aménagement intégré des zones tropicales humides; Recherche, formation et démonstration appliquées à l'aménagement intégré des zones arides et semi-arides; Recherche et formation en vue de l'aménagement intégré des écosystèmes côtiers);

2. *Approuve* les orientations du grand programme X « Environnement humain et ressources terrestres et marines » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les programmes suivants :

   2.1 *Programme X.1 « L'écorce terrestre et ses ressources minérales et énergétiques »*

   (a) Qui contribue, grâce au Programme international de corrélation géologique (PICG), à une meilleure connaissance de l'écorce terrestre, à la formation des cadres, au renforcement des institutions et des laboratoires de recherche nécessaires à l'inventaire systématique et à l'utilisation rationnelle des ressources minérales et énergétiques de la lithosphère, en faisant appel à une coopération internationale plus active dans le domaine des sciences de la terre,

   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

   (i) Corrélation géologique spatio-temporelle;
   (ii) Géologie appliquée au développement économique;
   (iii) Géologie appliquée à l'aménagement du territoire;
   (iv) Recherche interdisciplinaire sur l'écorce terrestre;
   (v) Traitement et diffusion des données relatives aux sciences de la terre;
   (vi) Formation de personnel spécialisé, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin;

   2.2 *Programme X.2 « Risques naturels »*

   (a) Qui vise à développer les connaissances scientifiques et les moyens techniques permettant d'évaluer et de prévoir les risques naturels et à favoriser l'adoption de mesures susceptibles d'en atténuer les effets,

   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

   (i) Développement des connaissances scientifiques et techniques en vue d'une meilleure évaluation des risques naturels et de leur prévision;
   (ii) Atténuation des risques naturels;

   2.3 *Programme X.3 « Ressources en eau »*

   (a) Dont le principal instrument d'action est le Programme hydrologique international (PHI) et qui contribue :

   (i) A l'accroissement du potentiel scientifique et technique endogène;
   (ii) Au progrès des recherches et au développement des réseaux d'information;
   (iii) A une utilisation rationnelle des ressources en eau, fondée sur les choix technologiques les plus appropriés et tenant compte des conditions biogéographiques et socio-économiques,

   (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

   (i) Amélioration des connaissances relatives aux processus hydrologiques;
   (ii) Développement des connaissances scientifiques et techniques en vue de l'évaluation, de la planification et de la gestion des ressources en eau;
   (iii) Formation des spécialistes, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin;

2.4 *Programme X.4 « L'océan et ses ressources »*

(a) Dont la réalisation est assurée en grande partie par la Commission océanographique intergouvernementale (COI),

(b) Qui vise à promouvoir la coopération internationale en matière de recherche scientifique marine et de services océaniques, comme base d'une utilisation accrue et d'une meilleure gestion des ressources de la mer et de la protection de l'environnement marin, et à contribuer à l'élaboration, au niveau national, de politiques et de mécanismes de coordination en matière de sciences de la mer, eu égard notamment à la récente adoption de la Convention sur le droit de la mer,

(c) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Promotion des recherches scientifiques sur l'océan et ses ressources;

(ii) Développement des connaissances scientifiques en vue de la gestion rationnelle des systèmes marins;

(iii) Services océaniques, fourniture de données océanographiques, d'informations, de cartes et d'avis d'alerte;

(iv) Renforcement des capacités nationales et régionales de recherche marine, de services océaniques et de formation;

(v) Renforcement de la coopération océanographique internationale et formulation de politiques intergouvernementales;

2.5 *Programme X.5 « Aménagement des régions littorales et insulaires »*

(a) Qui vise, par le biais de la coopération internationale en particulier, à élaborer une approche interdisciplinaire permettant aux États membres de mieux gérer leurs systèmes littoraux et insulaires,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Élaboration de synthèses des connaissances relatives aux interactions entre les milieux terrestres et marins dans les systèmes littoraux et insulaires;

(ii) Établissement des bases de l'aménagement intégré des zones littorales;

(iii) Établissement des bases de l'aménagement intégré des îles;

(iv) Formation des spécialistes;

2.6 *Programme X.6 « Aménagement du territoire et ressources terrestres »*

(a) Qui sera exécuté principalement dans le cadre du programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB), dont les programmes X.5, X.7, X.8 et X.9 comprennent des composantes essentielles,

(b) Qui a pour objet, en mettant à profit les possibilités offertes par la coopération internationale et en tenant compte de la singularité des situations locales, de développer les bases scientifiques de l'aménagement intégré du territoire, de former le personnel indispensable et d'améliorer les structures correspondantes de recherche, de formation et d'échange d'informations, cela dans des situations écologiques et socio-économiques variées et représentatives,

(c) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Promotion de la coopération internationale et interdisciplinaire dans le domaine de l'aménagement du territoire et des ressources terrestres;

(ii) Aménagement intégré du territoire et utilisation des ressources dans les régions tropicales humides et subhumides;

(iii) Aménagement intégré et développement rural des zones arides et semi-arides;

(iv) Aménagement intégré du territoire et surveillance continue dans les zones tempérées et froides;

(v) Formation de spécialistes et de techniciens, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin, et expérimentation de nouvelles formules d'enseignement en matière d'aménagement du territoire;

(vi) Diffusion de l'information sur les divers aspects de l'aménagement du territoire et innovations en la matière;

2.7 *Programme X.7 « Systèmes urbains et urbanisation »*

(a) Qui vise à développer les connaissances et les méthodes scientifiques relatives à la planification des villes, en vue de leur meilleure gestion :

(i) En favorisant une étroite coopération entre les spécialistes de l'analyse des systèmes, de l'aménagement du territoire et des sciences sociales et humaines;

(ii) En formant les cadres indispensables aux études et aux projets interdisciplinaires et intégrés;

(iii) En faisant participer les populations à la prise des décisions concernant leur environnement,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Planification et gestion intégrée des systèmes urbains en tant qu'écosystèmes;

(ii) Formation en matière de planification et de gestion des systèmes urbains;

(iii) Sensibilisation des populations aux problèmes de l'urbanisation;

2.8 *Programme X.8 « Le patrimoine naturel »*

(a) Qui encourage la préservation des sites naturels et contribue au maintien de la diversité génétique dans les règnes animal et végétal, grâce au développement du réseau mondial de réserves de la biosphère et à la mise en œuvre de conventions telles que la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Inventaire systématique du patrimoine naturel et recherches relatives à sa préservation;

(ii) Élaboration et application d'instruments internationaux pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine;

(iii) Développement du réseau international de zones écologiques représentatives;

(iv) Formation des spécialistes, une attention particulière étant accordée à la formation de personnel spécialisé féminin;

2.9 *Programme X.9 « Éducation et information relatives à l'environnement »*

(a) Qui vise :

(i) A introduire et à étendre l'éducation relative à l'environnement dans tous les types d'enseignement et à tous les niveaux;

(ii) A mettre au point un matériel éducatif approprié fondé sur les acquis de la recherche et de l'expérience;

(iii) A définir et à coordonner des activités universitaires, scolaires et extrascolaires en matière d'éducation et d'information relatives à l'environnement,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Production et diffusion de l'information scientifique relative à l'environnement;

(ii) Développement de l'éducation générale relative à l'environnement;

(iii) Sensibilisation aux problèmes de l'environnement dans la formation professionnelle;

3. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, de mettre un accent particulier :

(a) Sur le renforcement de l'approche interdisciplinaire, notamment par une contribution appropriée des sciences sociales et humaines aux différents programmes, et grâce en particulier à des études sur les processus de société, les mécanismes et les institutions associés au phénomène de dégradation de l'environnement;

(b) Sur la recherche et la formation dans chacun des domaines spécialisés de l'utilisation et de l'aménagement des ressources naturelles;

(c) Sur l'accroissement de la participation des pays en développement aux activités des programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, MAB) et des programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI);

(d) Sur l'orientation des activités vers la solution des problèmes concrets qui se posent dans les différentes régions, et notamment dans les zones tropicales et subtropicales ainsi que dans les régions arides;

(e) Sur le renforcement des activités prévues au titre du programme X.4 « L'océan et ses ressources », compte tenu des perspectives ouvertes à tous les pays par la mise en valeur des

ressources de la mer et par les dispositions de la nouvelle Convention sur le droit de la mer;

(f) Sur la coordination entre les activités prévues au titre du programme X.8 « Patrimoine naturel » et celles qui sont proposées dans le cadre du programme XI.1 « Patrimoine culturel ».

XI. LA CULTURE ET L'AVENIR

Analyse des problèmes

Le paradoxe de la culture réside dans son unité universelle comme dans l'infinie diversité de ses contenus et de ses manifestations : toutes les cultures sont différentes, différenciées en leur sein et fortement individualisées, et en même temps, elles reposent toutes sur un nombre restreint de principes, de systèmes de parenté, de réseaux de solidarité, de valeurs esthétiques et morales. 11001

Une et universelle, la culture l'est dans son essence même, dans le geste par lequel l'homme biologique se sépare de son environnement naturel pour mieux s'y adapter. Il n'est pas besoin de langue universelle artificielle pour que l'espèce humaine communique dans un discours transculturel : le fait même du langage, de l'échange symbolique ou réel, de l'aspiration à la liberté, à l'égalité, à la justice et à la fraternité signifie cette unité, par où les hommes de partout commencent à reconnaître le signe de leur commune humanité. 11002

Multiple et plurielle, la culture l'est, par la diversité de ses expressions singulières - les personnalités culturelles propres à chaque société et à chaque communauté, qui permettent à chacune d'entre elles d'actualiser le potentiel humain par des voies qui lui sont spécifiques. 11003

Ainsi se révèle la signification de l'identité culturelle, comme noyau vivant et principe dynamique de toute culture, comme expression de l'infinie diversité des manières d'être un homme. A la fois "personnalité objective", caractérisée par des coutumes, des croyances, des mythes, une ou plusieurs langues, des traditions orales, une production littéraire et artistique - personnalité qui parfois peut, notamment à la suite de circonstances historiques, rester diffuse - et identité subjective, sentiment éprouvé d'appartenir à une culture, de trouver dans celle-ci des moyens privilégiés de s'exprimer et de s'épanouir. 11004

Dans la première perspective, l'identité fonde et explicite l'idée que toutes les cultures ont "une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées" (Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, 1966). La sauvegarde et la promotion des identités multiples est une exigence objective qui résulte de la diversité humaine. Certes, nous vivons un processus de mondialisation qui tend à une uniformisation de plus en plus grande des modes de vie et de certaines expressions culturelles, mais ce qui caractérise le monde actuel, c'est encore la profonde diversité des peuples et de leurs cultures. Au reste, une société planétaire de l'homogénéité ne pourrait-elle pas se figer, se scléroser, succomber aux lois de l'entropie, qui concerne aussi le champ de la culture ? On peut en effet penser que la diversité des cultures est, dans l'ordre humain, aussi nécessaire qu'est, dans l'ordre du vivant, la conservation des espèces végétales et animales. La diversité est indispensable à l'adaptation, au progrès et peut-être à la survie même de l'espèce humaine. 11005

Complémentairement, l'identité vécue est la force qui anime les collectivités humaines et leur donne cohésion. Après avoir inspiré la lutte des peuples qui se sont émancipés de la domination coloniale - comme au XIXe siècle, les aspirations des nationalités européennes s'affirmant contre les empires - la revendication de l'identité, de la spécificité est une force qui résiste aux tendances nivelantes de la mondialisation en même temps qu'elle suscite la mobilisation des ressources d'une collectivité et nourrit la dynamique du développement. 11006

Facteur de diversité à l'échelle planétaire, l'identité culturelle ne saurait se concevoir indépendamment de l'ouverture aux autres cultures. Si elle n'existait que dans et par sa relation au groupe humain qui en est porteur, elle constituerait un système clos, générateur d'autarcie, de déclin ou d'effondrement. C'est la rencontre des cultures qui fonde et nourrit incessamment les personnalités culturelles de chaque société - synthèses originales, et perpétuellement recommencées, d'échanges continus avec l'extérieur. Il en est des cultures comme des langues, où la signification naît à l'intersection des mots : c'est dans la rencontre des cultures qu'émerge et s'affirme leur spécificité ; c'est de leur écart différentiel que naît la possibilité d'une collaboration et d'une fécondation réciproques. 11007

De la même façon, on ne saurait simplifier et figer l'identité culturelle en la réduisant à quelques traits spécifiques et immuables, sorte de surmoi collectif, dépositaire de quelque "génie" ou "âme" d'un peuple ; ce serait mutiler l'identité d'une société qui, comme celle d'un individu, est toujours une configuration multidimensionnelle. L'identité culturelle ne peut être féconde et 11008

authentique que si elle se nourrit de diversités internes assumées, dans la communauté harmonieuse des appartenances et des différences, des moeurs et des genres de vie, et des multiples modes d'expression et d'accomplissement de soi. Cette exigence de pluralisme que l'identité culturelle porte en elle est réaffirmée avec force aujourd'hui où, dans de nombreux pays, industrialisés ou en développement, des minorités régionales, ethniques, religieuses ou linguistiques, ainsi que les nombreuses communautés de travailleurs migrants, d'exilés ou de réfugiés, revendiquent le droit de vivre une identité aux multiples enracinements.

11009 Ainsi se perçoit la complémentarité structurelle qui lie le dialogue interculturel, y compris à l'intérieur d'une nation, et la promotion des personnalités culturelles spécifiques. Ainsi se définissent, pour la communauté mondiale, deux axes majeurs de réflexion et d'action. Il s'agit, d'une part, de favoriser - par des études et recherches sur les cultures, aux niveaux régional, sous-régional et national - la prise de conscience de l'identité culturelle comme moteur des dynamiques nationales et de l'accomplissement de soi ; et d'autre part, d'élucider les mécanismes et processus régissant l'interaction entre les cultures, de façon à établir entre elles des rapports d'enrichissement mutuel, où chacune puisse emprunter librement aux autres, et intégrer à sa propre expérience, à sa propre sensibilité tout ce qui peut contribuer à la vivifier.

11010 Sous le premier aspect, celui de l'affirmation de l'identité culturelle, un intérêt particulier s'attache à la promotion des langues locales et des langues véhiculaires régionales. S'accomplir, c'est d'abord s'exprimer dans sa langue, à la fois moyen d'expression culturelle et support essentiel de toute communication. Mais la richesse linguistique, très marquée dans certaines régions, peut constituer parfois un handicap pour l'édification des nouvelles nations. Dans sa complexité, la question comporte tant d'implications vitales qu'elle se ramène souvent à choisir entre plusieurs options qui toutes comportent des inconvénients, qu'il s'agisse de perpétuer les langages du passé colonial, de privilégier une ou plusieurs langues locales comme langue véhiculaire, de renforcer le multilinguisme, etc. Ces problèmes linguistiques comportent aussi des aspects plus techniques : par exemple, la création des systèmes de transcription dont nombre de langues sont dépourvues, ou l'intégration aux principales langues locales des concepts et du vocabulaire qui leur manquent dans le domaine des institutions ou dans celui de la science et de la technologie.

11011 La promotion des cultures nationales et régionales requiert par ailleurs un vigoureux effort de diffusion des valeurs intellectuelles et artistiques, dont la double vocation - externe et interne - correspond aux deux modalités d'approche de l'identité culturelle : à l'intérieur, elle stimule la prise de conscience de la spécificité endogène ; à l'extérieur, elle contribue à la connaissance, à l'appréciation et à l'enrichissement mutuels des cultures. Mais la diffusion des oeuvres représentatives demeure largement tributaire de la traduction, insuffisamment développée et confrontée à toutes sortes de restrictions et de pénuries dont certaines sont liées au problème plus général du livre. Ces problèmes méritent une attention particulière, car la traduction et la diffusion d'oeuvres, notamment de celles qui sont rédigées dans des langues d'usage restreint, peuvent sans aucun doute contribuer à vaincre de tenaces incompréhensions et favoriser un véritable dialogue interculturel. Mais l'imprimé n'est pas seul en cause. Le recours à l'audiovisuel s'impose désormais comme un nouveau raccourci aux effets multiplicateurs insoupçonnés. Il implique la recherche de solutions hardies et largement diversifiées selon les valeurs de chaque culture. Ainsi l'adaptation des oeuvres et leur transposition dans les médias de grande audience apparaissent-elles comme l'une des clés d'une politique généreuse d'échanges entre les cultures.

11012 Toutefois, dans un monde en plein décloisonnement, où les situations de contact entre des cultures différentes se sont multipliées, le renforcement de la communication interculturelle ne saurait se limiter aux activités d'études et de diffusion des grandes cultures régionales. Tandis que les échanges de produits, de savoirs et de savoir-faire se multiplient, tandis que l'espace de la communication tend à se mondialiser, les mouvements de populations s'intensifient et les brassages ethniques et culturels se font de plus en plus nombreux. Les zones de pluriculturalisme s'étendent graduellement, et un nouvel atlas des cultures commence à se dessiner. Cette évolution modifie considérablement les données de la recherche et de l'action culturelles et appelle l'établissement de méthodologies et de stratégies nouvelles, qui permettent de faire des rapports interculturels les agents d'un développement conçu, non comme un transfert inégal, mais comme l'enrichissement et l'épanouissement de toutes les virtualités qu'une collectivité porte en elle.

11013 Car l'identité culturelle, si elle est mémoire et conscience collective d'une communauté, où chacun se reconnaît et puise librement ses propres repères, est aussi volonté de construire ensemble un avenir commun, que tous assument et auquel tous participent dans leur diversité même. L'identité culturelle ne saurait se limiter à un héritage figé ou à un acquis de contenus objectifs. Elle apparaît bien davantage comme ce principe dynamique qui permet à une société de se transformer sans perdre sa configuration originale, d'accueillir le changement sans s'y aliéner, poursuivant ainsi le processus continu de sa propre création, selon une dialectique incessante de la tradition et de la nouveauté, de la continuité et de la rupture, du patrimoine et de l'innovation.

11014 L'affirmation de l'identité est en effet inséparable de la valeur attachée à un patrimoine, conçu en référence à tout ce qui a pu être produit dans le champ d'une culture : témoignages architecturaux et artistiques, mais aussi signes et symboles transmis à travers les traditions orales, les littératures et les langues, l'artisanat et le folklore, la musique et la danse, les

croyances et les mythes, les rites et les jeux. Ainsi entendu, le patrimoine exprime l'expérience historique de chaque peuple, il traduit les modes de vie des sociétés, leurs manières d'être et d'agir, leurs systèmes de valeurs, éthiques et esthétiques.

11015 Les problèmes qui se posent en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine physique, c'est-à-dire de l'héritage monumental et artistique des peuples (étendu aux sites et au patrimoine naturel), sont de toutes sortes : techniques et financiers, archéologiques et historiques, socioculturels, muséologiques, juridiques. Certains sont de nature psychologique, en tout premier lieu ceux que soulève l'indifférence, parfois même l'apathie des populations, bien qu'une dynamique de la préservation se soit indiscutablement développée au cours des vingt dernières années, à la faveur notamment des campagnes internationales de sauvegarde de monuments insignes qui ont été lancées sous l'impulsion et avec le concours de l'Unesco. Autre écueil, la primauté donnée trop fréquemment au spectaculaire, au détriment de certains aspects de l'urbanisme ou de l'habitat rural qui réclament autant de vigilance et peuvent compter plus encore dans l'environnement. La "mentalité du chef-d'oeuvre" est à cet égard pernicieuse, tout comme l'inclination à n'envisager la mise en valeur qu'en termes de rentabilité, ou encore l'incapacité de lier la préservation à la promotion des autres valeurs culturelles, matérielles ou non.

11016 Quant aux facteurs plus immédiats contre lesquels l'action - opérationnelle, normative ou de sensibilisation - doit s'exercer, la liste en demeure classique : injures du temps, nuisances de la pollution et du vandalisme, aspects négatifs de l'urbanisation et du tourisme de masse, empiétement des infrastructures et implantations sauvages du commerce et de l'industrie, viol des sites et saccage de l'environnement sous l'effet d'un progrès technologique mal maîtrisé.

11017 Le problème de la sauvegarde est aussi, pour certains pays que la domination coloniale a souvent dépossédés de leurs oeuvres et monuments les plus symboliques de leur identité, et où le trafic illicite des biens culturels sévit plus qu'ailleurs, celui de la restitution. Il ne relève plus seulement de la technique, mais comporte des aspects diplomatiques et sans aucun doute une dimension éthique. Ce problème de la réappropriation du patrimoine national concerne également certains pays développés, qui ont été privés de leurs oeuvres majeures du fait des guerres ou par les exportations illicites.

11018 Les obstacles principaux que rencontre l'action nationale et internationale n'ont pas disparu. Qu'il s'agisse des planifications nationales, qui ne prennent pas toujours assez en compte la sauvegarde du patrimoine, de la pénurie de personnel qualifié, ou de l'insuffisance des ressources financières, internationales, régionales ou nationales, de nombreux freins viennent entraver les efforts, surtout dans les pays en développement. Enfin, il s'en faut encore de beaucoup que les conventions et recommandations existantes soient universellement appliquées.

11019 Si la politique à mener en faveur du patrimoine physique peut s'énoncer en termes de sauvegarde, de restauration, voire de restitution, une politique du patrimoine non physique devra bien souvent se concevoir en termes de survie et de réhabilitation des valeurs culturelles les plus essentielles, surtout dans les pays ayant connu la domination coloniale. Pour trop de ces pays en effet, cette aliénation se perpétue encore dans le porte-à-faux de systèmes éducatifs d'inspiration étrangère, dans l'impact d'un contenu inadapté des médias et des industries culturelles, dans les effets nocifs de transferts de technologie imposant des modèles exogènes. Il s'agira donc de recueillir, d'inventorier, de conserver, d'étudier et de faire connaître - auprès des peuples eux-mêmes et dans le reste du monde - les témoignages innombrables d'une culture multiforme. Une telle stratégie n'en est encore qu'à ses débuts dans la plupart des pays, industrialisés ou en développement : l'effort pour la généralisation et la coordination des enquêtes, de la collecte, de l'enregistrement de la tradition orale, musicale ou gestuelle reste encore sporadique et dispersé.

11020 Mais la conservation, si elle est nécessaire, ne saurait constituer une fin en soi, sous peine de s'enliser dans un passéisme dogmatique et figé. Elle doit ouvrir, par delà l'acte de préservation, sur un acte de création. Ainsi la réactivation des acquis et la mobilisation des traditions les plus dynamiques devraient-elles faire du patrimoine, assumé d'une manière critique et prospective, la matrice de la culture vivante - source de renouvellement continu d'une créativité nourrie de toute la richesse d'héritages et d'échanges dont une culture est la résultante. Une telle perspective donne toute sa force à la notion d'un patrimoine mondial, dont la diversité même constitue une valeur essentielle pour l'espèce humaine dans son ensemble : il apparaît tout à la fois comme le garant d'une créativité plurielle et le creuset où tous peuvent venir puiser une inspiration multiple.

11021 La survie d'une culture dépend en effet de son aptitude à se renouveler, c'est-à-dire de sa capacité à intégrer et à résorber en son sein des apports nouveaux - qu'ils soient d'origine endogène ou exogène -, tout en gardant sa figure d'équilibre et sa personnalité originale. C'est dans cette greffe réussie des nouveaux moyens de développement sur les héritages du passé que se révèle la vitalité de l'identité culturelle. Or, dans la plupart des sociétés, les progrès mêmes du savoir scientifique, pointe avancée de la culture, créent un hiatus dangereux entre les conquêtes récentes de la technologie et les manières d'être, d'agir ou de penser léguées par l'histoire. Ces tensions sont particulièrement fortes, sans doute, lorsque les techniques, issues d'un transfert, sont injectées sans médiation dans des sociétés qui n'y sont pas préparées. Mais

même dans les pays où la technologie est inventée, un malaise se fait jour à l'égard de certain aspects du progrès technique, qui restent mal compris et, comme tels, subis plutôt qu'assumé par la majorité des populations. En témoignent les nombreuses controverses relatives aux réper cussions des nouvelles technologies - informatique, bureautique, automatisation et robotisation sur les conditions de travail et les modes de vie. La révolution télématique, issue du couplag des technologies de l'informatique et des télécommunications, risque quant à elle de peser ave force sur les processus de décision et les modes de raisonnement, sur les méthodes d'acquisitio et de production des savoirs, sur les concepts mêmes et le langage, qui traduit et génère u mode d'organisation sociale.

11022 Il importe donc de rechercher les points critiques où de telles innovations interfèrent ave la trame profonde des sociétés, leurs traits culturels, leur mémoire, leur patrimoine, leur valeurs. L'un des enjeux fondamentaux de la culture dans les années à venir sera ainsi certaine ment celui de l'acculturation technologique. Il s'agira de créer les conditions qui permettront un assimilation active des technologies, ce qui suppose un double effort : pour assurer l'adaptatio et l'intégration des technologies au milieu d'accueil (cf. le grand Programme IX : (Science Technologie et Société)) ; pour favoriser les mutations culturelles indispensables pour appré hender les évolutions technologiques en termes résolument créateurs. Car seules des mutation volontaires permettront aux cultures de rendre à la technologie sa signification et sa justificatio dernière : celle de servir au mieux-être et à l'épanouissement de tous et de chacun.

11023 Le dynamisme de la poussée scientifique et technologique semble ainsi appeler la créatio de projets culturels nouveaux, capables de maîtriser au service de l'homme, et de tous le hommes, ces expressions les plus significatives de la modernité. C'est dans cette perspective qu s'inscrit la réflexion contemporaine sur la dimension culturelle du développement, qui reconnaî dans la culture tout à la fois le moteur et la fin du développement - finalité des finalités, pa rapport à laquelle s'ordonnent tous les objectifs de croissance et de progrès d'une société. C'es une remise en question radicale de la notion même de développement qu'appelle un tel constat : i ne s'agit pas en effet d'un simple déplacement de la réflexion et des outils de recherche d champ de l'économie et des technologies vers celui des humanités ou du patrimoine culturel. I s'agit de penser le développement à partir d'autres repères, c'est-à-dire d'envisager l'esso économique et le progrès technique, mais aussi le logement, le travail, les revenus, l'enseigne ment, la formation, l'information, les loisirs, l'urbanisme, etc., en termes de valorisatio culturelle. Ainsi s'impose le concept d'une politique globale de la culture, intégrée au déve loppement d'ensemble de la société, et lui donnant sa plus haute signification - celle d'u déploiement intégral de toutes les potentialités créatrices, individuelles et collectives. Un te projet ne peut certes déterminer à lui seul les politiques sectorielles et générales d'un pays, mai il devrait les orienter, les animer, les aimanter en quelque sorte.

11024 Cette approche suppose un effort d'élucidation des interactions constantes entre structure économiques et systèmes culturels, et la recherche d'un meilleur équilibre entre modes d production, d'organisation et modes de vie, afin d'assurer la compatibilité des plans et projets d développement avec le contexte culturel endogène, et leur conformité aux aspirations des popula tions, à leurs principes et valeurs propres. Reconnaître la dimension culturelle du développe ment, ce sera également recourir à la dynamique de l'identité culturelle comme stimulant d développement, en plaçant le progrès d'une société sous le double signe de la tradition historiqu et de la construction autonome d'un avenir solidaire. Cela engage à favoriser l'épanouissement d toutes les richesses culturelles concrètes, particulières à chaque société et à chaque communauté, dans une meilleure compréhension de leurs héritages historiques particuliers ; à réactiver chaqu fois que cela est possible les technologies anciennes adéquates, et à les améliorer à l'aide de nouvelles découvertes scientifiques ; à redécouvrir et à utiliser les traditions locales et le différents domaines de l'expression artistique pour en faire de véritables forces motrices, à toutes les étapes d'un développement voulu, conçu et mis en oeuvre par toutes les forces vive d'une nation.

11025 Prendre en considération la dimension culturelle du développement, ce sera, enfin, donne sens et contenu aux droits culturels des individus et des groupes en plaçant une politiqu culturelle de participation et de créativité au centre du développement, c'est-à-dire en inscrivan dans les stratégies et planifications du développement non seulement des finalités élémentaires d bien-être, ou de survie, ou encore de "produit national", mais des objectifs concourant à l'éta blissement et à l'épanouissement d'une véritable démocratie culturelle. Il apparaît en effet qu l'accès des masses à la culture, idée-force des premières stratégies, ne peut se réaliser pleine ment que dans la participation. Etre mis en mesure de "consommer" des oeuvres ou des produit culturels ne suffit pas, si l'on est exclu d'une participation active au devenir et aux réalisation de sa propre culture. Cela suppose non seulement la possibilité pour chacun de contribuer à l définition des objectifs culturels qu'une société s'assigne, mais aussi d'user librement de tous le moyens qu'elle offre de s'exprimer, de communiquer, d'agir, de créer, en un mot de s'accomplir.

11026 Tel est bien, en dernier ressort, la finalité ultime de toute politique culturelle : créer le conditions favorables à l'épanouissement de toutes les formes de créativité, en suscitant l'ex pression et le développement des aptitudes et des talents, des aspirations et des initiatives, aussi bien individuelles que collectives. La créativité existe à l'état latent chez tout être humain : elle est cet ensemble de forces qui le poussent à rechercher, à travers une activité, de quelque nature qu'elle soit, cet accomplissement total de l'être qui est l'idéal vers lequel tend

toute culture, entendue comme le mode de vie potentiellement le plus humain. Aussi la créativité pourra-t-elle trouver son application dans des secteurs très éloignés des domaines artistiques, au sens traditionnel du terme. Dans le secteur technique et professionnel, par exemple, la créativité peut prendre la forme d'une réadaptation ingénieuse de certaines technologies "douces" au contexte contemporain, elle peut donner lieu à une déparcellisation du travail, qui désautomatise le geste ouvrier et le rend responsable. Elle s'illustrera dans des pratiques très diverses, qui peuvent aller de l'enrichissement du cadre de vie aux fêtes et aux manifestations populaires, sans oublier bien sûr l'artisanat dont les risques d'appauvrissement ou d'extinction posent de graves problèmes dans tous les pays. Plus qu'aucune autre activité peut-être, l'artisanat participe directement du système économique, social, artistique, voire religieux, attestant des liens originels entre production culturelle et production sociale. Un regain d'intérêt s'observe à son égard depuis quelques années, mais qui trouve une malheureuse contrepartie dans l'inflation d'une production trop souvent inspirée par des intérêts commerciaux.

11027 Certes, il reste beaucoup à faire pour identifier les méthodes, les techniques et les moyens que requiert l'instauration d'une véritable démocratie culturelle, apte à assurer le développement et l'épanouissement des aptitudes créatrices du plus grand nombre. Elle suppose à l'évidence une coordination renforcée entre les politiques culturelles, d'une part, et les politiques de l'éducation et de la communication, d'autre part. L'éducation apparaît en effet comme un véhicule privilégié de la culture et un système par où cette culture peut s'intégrer de la façon la plus directe à la vie de tous. L'encouragement à la créativité passe ainsi certainement par la promotion de l'éducation artistique, tant dans le cadre de l'enseignement général, à tous les niveaux, que dans celui de l'éducation extrascolaire ; par le développement des activités d'éveil et d'une pédagogie active qui rendent les individus aptes à s'insérer de façon créative dans leur environnement culturel et esthétique ; et par une association étroite et continue des artistes et des créateurs à la vie scolaire.

11028 On ne saurait non plus négliger le rôle de l'animation socioculturelle, c'est-à-dire de l'ensemble des méthodes, formalisées ou non, qui peuvent aider les individus et les groupes à s'identifier, à exprimer leurs valeurs et leurs besoins, et à communiquer avec l'ensemble de la communauté dans laquelle ils vivent. Dans le domaine des communications, enfin, les récents progrès technologiques - en développant les possibilités d'individualisation et de réciprocité de la communication - devraient donner lieu à de nouvelles utilisations des médias, favorisant les initiatives créatrices et permettant aux amateurs, aux groupes, aux communautés d'accéder à de nouveaux modes d'expression et de création.

11029 Il convient à cet égard de souligner les potentialités, mais aussi les risques, que présente le développement des industries culturelles, qui ont profondément transformé les conditions de la vie et de l'expression culturelles dans de nombreux pays. Les industries culturelles offrent en effet la possibilité d'un élargissement considérable des champs du savoir et des territoires de l'imaginaire ; elles peuvent multiplier les occasions de contact avec des oeuvres culturelles de qualité et jouer un rôle croissant dans la rencontre des cultures et leur enrichissement mutuel. Mais elles semblent aussi parfois accréditer des conditions de "consommation" de la culture, qui ne vont pas toutes dans le sens d'une fréquentation personnalisée et enrichissante des oeuvres de création. On observe ainsi, dans de nombreux pays et dans de nombreux secteurs des populations, un certain appauvrissement des pratiques culturelles, favorisant la passivité et l'isolement, et privilégiant une "culture évasion" parfois fondée sur l'inaction et le refus du réel.

11030 La nature même de ces industries les conduit en effet à favoriser les produits qui circulent le plus facilement, et dont la standardisation, voire la médiocrité, ont été souvent dénoncées. Il peut en résulter un effet d'uniformisation des goûts et des comportements, et l'érosion de certaines valeurs culturelles, à l'échelle d'une société comme à l'échelle mondiale. Les risques qu'une telle évolution fait peser sur le maintien de la spécificité des différentes cultures commencent à être mieux perçus. On en connaît les causes : disparité entre les capacités de production et de diffusion des différents pays, concentration des moyens au profit d'un petit nombre d'entreprises, multinationales bien souvent. Mais les moyens d'y remédier restent encore à découvrir. C'est là une tâche d'autant plus urgente que les effets des industries culturelles seront considérablement accrus avec l'entrée en scène, dans un avenir proche, de satellites de communication culturels. Les programmes ainsi diffusés risquent d'échapper au contrôle et à la participation des pays qu'ils couvriront, rendant en quelque sorte permanente et universelle l'irruption d'une "culture électronique" diffusée de façon indiscriminée à partir d'un espace sans frontière.

11031 Si une action de prévention apparaît en ce cas une tentative tout à fait illusoire, qui pourrait de surcroît entraver la libre circulation des idées et des oeuvres, les moyens doivent exister cependant de contribuer, par l'élaboration de recommandations ou la détermination de normes, à la pondération de ces risques. Ceux-ci ne sont d'ailleurs que la face négative d'une évolution économique et technique qui donne, d'autre part, des chances renouvelées à la diffusion du message culturel et à la solidarité internationale. Dès lors, pour chaque pays, la vraie question sera sans doute moins de limiter l'influence des productions étrangères que de se doter d'industries culturelles endogènes, qui s'inspireraient des valeurs culturelles de la communauté, encourageraient la participation créative des individus et des groupes à la vie collective et permettraient aux artistes nationaux d'accéder aux marchés de la production et de la diffusion.

11032 Car si l'autarcie culturelle des nations est impossible aujourd'hui et malsaine comme elle l'a toujours été dans l'histoire, tout laisse à penser que c'est en faisant jaillir les sources de la création qu'une nation pourra préserver sa spécificité. L'importance de la création, artistique et intellectuelle, devrait ainsi être réaffirmée avec force par la communauté internationale. Il convient de redonner aux créateurs la place qu'ils méritent dans la cité, car ce sont eux, au premier chef, les gardiens et les garants de l'identité culturelle, ce sont eux qui peuvent la rendre vivante et forte. La créativité ne saurait se substituer à la création, qu'elle favorise mais qui en retour la nourrit et la renouvelle. Car si la créativité est avant tout transformation de soi, la création vise, par delà cette éducation de soi-même, à transformer le réel, sa représentation, sa perception. Aussi la recherche artistique et littéraire devraient-elles être encouragées, au même titre que la recherche scientifique, car toutes deux portent le témoignage le plus haut des ressources inventives d'une culture, toutes deux portent en elles la promesse de leur renouvellement et de leur développement.

11033 La difficulté majeure est ici celle de l'équilibre à trouver entre un encadrement trop rigide et une politique de non-intervention pure et simple qui, sous couvert de liberté, abandonnerait trop de créateurs aux aléas et à l'insécurité. A trop se préoccuper des artistes, on risque en effet de se montrer dirigiste. Mais beaucoup de créateurs, notamment dans les pays en développement, manquent de l'essentiel : non seulement des éléments matériels les plus indispensables à leur métier, mais aussi des éléments de référence et d'information propres à stimuler l'invention. Nombreux sont les artistes que l'isolement coupe de la scène internationale, retranche de la communauté artistique, prive de l'accès aux nouveaux moyens de communication qui véhiculent et suscitent tant de formes d'expression.

11034 Le cinéma, la télévision, certaines technologies informatiques et électroniques jouent en effet un rôle moteur dans le renouvellement des modes et des moyens de création. Les industries culturelles peuvent permettre aux créateurs d'atteindre un public effectivement mondial - grâce à tous les systèmes de reproduction, visuelle, sonore ou audiovisuelle. Ces dernières cependant, parce qu'elles soumettent l'art aux lois de la production industrielle - rythme accéléré de production et de rotation, exigence d'un amortissement rapide, considérations de coûts et de bénéfices -, ont profondément modifié les conditions de la création, suscitant l'affaiblissement de certaines de ses formes, et parfois même la dégradation des conditions économiques et sociales des artistes. De nouveaux problèmes ont surgi, relatifs à la protection juridique des artistes et des interprètes, dans le domaine notamment du droit d'auteur.

11035 Il apparaît donc indispensable que la communauté internationale poursuive sa réflexion sur la condition de l'artiste, la fonction de l'art et la place des créateurs dans la société, afin de concevoir les rôles et responsabilités qui pourraient être les leurs dans un monde en mutation rapide et de promouvoir de nouvelles actions destinées à stimuler la création artistique et intellectuelle, les divers arts d'interprétation, l'art savant et les arts populaires, l'art "moderne" et les arts traditionnels - tout ce qui permet à une société d'assurer son identité propre, en l'enrichissant et en la réinventant constamment.

Stratégie d'action

11036 La stratégie d'action de ce grand programme s'inspire des principes énoncés dans la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, adoptée en 1966 par la quatorzième session de la Conférence générale, des recommandations adoptées par les différentes conférences intergouvernementales sur les politiques culturelles qui se sont tenues, au cours de ces dernières années, tant au plan international (Venise, 1970) que régional (Helsinki, 1972 ; Yogyakarta, 1973 ; Accra, 1975 ; Bogota, 1978), des décisions pertinentes de la Conférence générale ainsi que de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre du premier Plan à moyen terme. Elle pourra être précisée, voire réorientée, à la lumière des conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 26 juillet - 6 août 1982).

11037 La Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale rappelle notamment "que tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture ; que, dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun". A l'heure où ce patrimoine paraît être menacé par les tendances uniformisantes qui se propagent à travers le monde, la communauté internationale paraît devoir se fixer pour objectif de promouvoir un renouveau de la vie culturelle, fondé sur l'affirmation créatrice des identités et l'enrichissement mutuel des cultures. Ainsi conçue - sur les bases d'une reconnaissance effective de l'égale dignité de toutes les cultures, un esprit d'ouverture et de tolérance, et la recherche d'un meilleur équilibre et d'une réciprocité dans les échanges -, la coopération culturelle internationale peut être un élément essentiel de rapprochement entre les hommes, de compréhension entre les nations et de renforcement de la paix. Comme l'a rappelé la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, "les rapports de coopération entre les nations doivent éviter toute forme de subordination ou de substitution d'une culture à une autre".

11038 Dans cette perspective, l'action menée par l'Organisation au titre de ce grand programme relèvera de deux approches distinctes mais complémentaires et indissolublement liées : il s'agira de promouvoir la culture, d'une part comme une dimension essentielle et permanente dans la vie et le développement des individus et des sociétés, et d'autre part comme fondement d'un renouvellement de la coopération internationale.

11039 Le premier volet de la stratégie, qui consiste à promouvoir une approche nouvelle de la culture dans ses rapports avec l'ensemble des activités humaines, appelle un effort accru de concertation et de coopération de la part de la communauté internationale. Car un tel projet implique, en dernière analyse, un réexamen complet des conceptions du développement, de ses finalités, de ses mécanismes et des moyens de sa mise en oeuvre. L'Unesco apparaît le lieu privilégié pour engager et approfondir la réflexion dans ce domaine, favoriser l'échange international des expériences, stimuler, assister et faire connaître les initiatives novatrices.

11040 Ainsi, les interdépendances, considérées comme organiques, entre la culture et des domaines tels que l'économie, la science, la technologie, l'éducation ou la communication, devraient faire l'objet de travaux d'approfondissement selon des approches interdisciplinaires, faisant intervenir les différentes branches des sciences sociales. Dans la même perspective, il conviendrait de renforcer la coopération inter et intrarégionale en vue de procéder à un examen critique - au regard de l'identité culturelle - des modèles et des voies de développement habituellement proposés, en vue également de mieux tenir compte de la dimension culturelle dans le développement et de favoriser l'intervention des organismes et opérateurs culturels, aux côtés des institutions spécialisées plus directement compétentes du point de vue technique, dans les processus de conception et de mise en oeuvre des programmes et projets de développement.

11041 En matière de patrimoine culturel, conçu tout à la fois comme repère collectif et comme source d'inspiration, la sensibilisation du public aux problèmes de la sauvegarde devrait recevoir une attention particulière. Mais, tout comme l'action normative et opérationnelle, elle devrait reposer de plus en plus sur le principe du lien étroit entre les deux composantes - physique et non physique - du patrimoine et, plus généralement, de la relation dynamique qui unit la mise en valeur du patrimoine, la promotion des identités et l'essor de la culture vivante.

11042 Une priorité de haut rang devrait par ailleurs être accordée à la promotion de la participation et de la créativité dans les politiques culturelles. Sans doute conviendrait-il à cette fin de procéder à l'examen, dans les différentes régions du monde, des situations où se manifeste la réalité des pratiques culturelles et de favoriser, par des échanges d'informations et d'expériences et par la promotion d'activités pilotes, l'identification des dispositions propres à faciliter l'expression de la créativité et l'émergence de la création, compte tenu notamment du rôle positif que peuvent jouer les moyens modernes de communication de masse. Une attention accrue devrait être ainsi accordée aux industries culturelles, aux risques qu'elles comportent d'appauvrissement et d'uniformisation des comportements culturels et aux possibilités très larges qu'elles ouvrent de renouvellement des formes d'expression et de création.

11043 Dans les domaines plus techniques enfin de l'action culturelle, la formation de personnel qualifié représente un objectif primordial qui devrait aller de pair avec la sensibilisation du grand public. L'aide à la formation pourrait, au niveau spécialisé, porter sur les aspects aussi bien techniques qu'administratifs. En dehors des professions directement liées à la culture, il s'agirait encore d'ouvrir l'esprit des "décideurs" - fonctionnaires et cadres, élus locaux, responsables régionaux, experts, techniciens - aux problèmes de la culture, de façon à les rendre conscients des implications socioculturelles de leur action.

11044 Le deuxième volet de la stratégie d'action de l'Organisation procède d'une double constatation : l'importance des processus interculturels en cours et la nécessité vitale qu'il y a désormais d'orienter positivement les phénomènes désordonnés des processus de mondialisation, de façon à susciter un mouvement de convergence positive, fondée sur une vision nouvelle de l'homme et de son devenir, dans la reconnaissance partagée des valeurs de liberté, de dignité, de justice et de solidarité que toutes les cultures portent en elles.

11045 Il s'agira de renforcer l'appréciation mutuelle des cultures, en contribuant à élucider les obstacles qui s'opposent à une authentique communication interculturelle et en établissant les bases de nouveaux rapports entre les cultures, qui substituent aux relations de dépendance et de domination, le sens du dialogue, le respect de l'altérité, et la recherche d'une collaboration et d'une fécondation réciproques. Ce point de vue semble fondamental en matière de politiques culturelles et d'études de cultures ; il l'est aussi au croisement de l'action culturelle et des domaines de l'éducation et de la communication.

11046 Dans cette perspective, les études culturelles de caractère général, notamment celles qui concernent les rapports du développement techno-industriel et de la culture, celles qui portent sur le rôle joué par les industries culturelles dans les mécanismes d'échanges et d'interactions entre les cultures et celles qui visent à l'analyse et à la promotion des relations interculturelles, devraient recevoir une impulsion décisive. En ce qui concerne les études de cultures régionales, liées à l'affirmation de l'identité culturelle mais aussi à la connaissance mutuelle des cultures, l'Organisation, appliquant à sa propre action une stratégie interculturelle, devrait poser comme un principe non seulement l'interdisciplinarité, mais l'interculturalité des équipes de chercheurs appelées à les mettre en oeuvre. Elle devrait également conduire ces études en liaison plus étroite que par le passé avec les activités intéressant le patrimoine, de façon à susciter une claire conscience, dans l'opinion publique mondiale, du fait que l'ensemble des cultures et de leurs témoignages matériels et immatériels font partie de l'héritage commun de l'humanité.

11047 Ces activités d'études semblent par ailleurs inséparables d'une vigoureuse action promotionnelle de diffusion des oeuvres représentatives des différentes cultures, qu'il s'agisse d'oeuvres littéraires ou artistiques, traditionnelles ou contemporaines. Car l'échange d'oeuvres de culture est certainement l'une des voies privilégiées vers l'établissement, à l'échelle mondiale, d'une authentique société de communication.

11048 Ces deux approches complémentaires inspireront chacun des quatre programmes qui sont prévus au titre de ce grand programme :

- le premier traitera des questions afférentes à l'étude, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel ;
- le second regroupera, dans une même visée, les activités relatives à la promotion des identités culturelles et au renforcement des relations interculturelles ;
- le troisième aura pour thème l'encouragement à la créativité et à la création ;
- le dernier soutiendra les efforts des Etats membres en vue d'identifier et de mettre en oeuvre les mesures propres à promouvoir un véritable développement culturel.

11049 Enfin, un effort particulier sera fait, à l'occasion de ce grand programme, pour susciter une large prise de conscience des obstacles que les femmes rencontrent encore dans l'exercice de leurs droits culturels, tant au foyer que sur les lieux de travail et de loisir. Chacun des quatre programmes s'efforcera de mettre en lumière la contribution spécifique que les femmes peuvent apporter dans des domaines tels que la sauvegarde des traditions et usages constitutifs de l'identité collective, la mise en valeur du patrimoine culturel, la promotion de la créativité, l'enrichissement de la création contemporaine et l'édification, par leur participation à la vie culturelle, des "défenses de la paix" dans l'esprit des hommes.

Programme XI.1 - PATRIMOINE CULTUREL

11050 Le patrimoine culturel a toujours été considéré comme l'une des expressions les plus manifestes du génie d'une société, d'un peuple, d'une nation. Depuis quelques années, sa définition s'est considérablement élargie et recouvre désormais les aspects physiques, mais aussi non physiques, de l'héritage culturel.

11051 Le patrimoine culturel "physique" ou "matériel" comprend les monuments, les ensembles architecturaux et autres sites de valeur historique, les objets présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science et de la technologie, mais aussi tous les biens meubles et immeubles qui portent témoignage de la vie humaine à travers les âges.

11052 Le patrimoine culturel "non physique" recouvre les signes et les symboles transmis à travers les arts, la littérature, les langues, les traditions orales, l'artisanat, le folklore, les mythes et les croyances, les valeurs, les usages, les rites et les jeux.

11053 Ainsi entendu, le patrimoine culturel exprime l'expérience historique de chaque peuple et sa personnalité collective. Il constitue le fondement même de l'identité culturelle dans la conscience de l'individu et de la communauté.

11054 Le patrimoine culturel, notamment architectural, est actuellement exposé à des risques sérieux de dégradation par suite des effets de l'urbanisation et de l'industrialisation, de la pollution de l'air, de certains climats et de certaines formes de tourisme. En outre, le trafic illicite de biens culturels ne cesse d'appauvrir le patrimoine de tous les peuples, prenant le relais des pertes historiques subies par de nombreux pays du fait de l'occupation coloniale ou étrangère.

11055 Face à ces dangers, dont la gravité s'accélère, s'est accrue dans le monde entier la prise de conscience de la nécessité de préserver le patrimoine sous ses formes tangibles ou immatérielles. Sur le plan public, comme sur le plan privé, l'action nécessaire à sa conservation et à sa mise en valeur s'est considérablement développée. Aucun Etat aujourd'hui ne se refuse à protéger l'un du moins des aspects de son patrimoine architectural et artistique. Des inventaires sont en cours, des mesures juridiques et pratiques de protection ont été prises, des opérations de restauration ont été engagées ou poursuivies. Les populations ont davantage accepté l'obligation de préserver non seulement les témoignages exceptionnels et prestigieux du patrimoine, mais aussi les traces plus modestes de leur passé, telles que certaines constructions courantes et faites de matériaux traditionnels, ou certains objets d'usage habituel.

11056 Enfin, dans beaucoup de pays, l'action en faveur du patrimoine culturel a conduit à réinsérer dans la vie économique et sociale les monuments anciens, désormais réutilisés pour des activités contemporaines. Monuments et musées ne sont plus seulement des lieux de recherche pour les spécialistes, mais ils remplissent une mission d'action culturelle et éducative : ils permettent de sensibiliser la population aux diverses formes de sa culture.

11057 Les efforts des Etats membres dans le domaine du patrimoine culturel ont été largement encouragés et soutenus par le programme d'études des différentes cultures lancé par l'Unesco, ainsi que par l'action à la fois normative et opérationnelle développée par l'Organisation au cours des dernières années. De nombreuses recommandations ont été adoptées par la Conférence générale, qui sont en grande partie appliquées par de nombreux Etats membres. Elles ont notamment accéléré, dans certains pays, le développement de la législation qui détermine le contenu et l'étendue de la protection à accorder au patrimoine culturel, et elles ont encouragé les Etats à prendre certaines mesures techniques, administratives ou financières afin d'améliorer cette protection. Sur le plan opérationnel, l'Organisation a lancé, par la voix de son Directeur général, d'importants appels en faveur de campagnes internationales de préservation et de sauvegarde de sites historiques exceptionnels et notamment, en 1978, celui "pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable". Elle a également dressé, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, une liste de biens considérés comme faisant partie du patrimoine de l'humanité, et qui bénéficient de mesures de protection à la fois de la part des Etats sur le territoire desquels ils sont situés et de la part de la communauté internationale qui, sous des formes diverses, apporte sa contribution à leur préservation. Grâce à cette action internationale, le patrimoine culturel de chaque société a commencé à être considéré comme un élément de l'héritage commun de l'humanité.

11058 Cependant il reste beaucoup à faire, car l'importance du patrimoine de certaines cultures n'a d'égale que sa fragilité. Les principaux obstacles que rencontre l'action nationale et internationale demeurent et parfois s'accentuent à mesure que s'étend la notion elle-même du patrimoine, dans l'espace et dans le temps.

11059 Dans les pays en développement, les ressources financières exigées par la préservation des monuments et des ensembles historiques sont insuffisantes. Certains d'entre eux souffrent d'une pénurie de personnels qualifiés ; la plupart n'intègrent pas les objectifs de la sauvegarde dans leur politique nationale de développement. Dans le monde entier, les populations, peu motivées parce qu'insuffisamment informées, ne participent encore pas assez à l'effort de préservation.

Objectifs et principes d'action

11060 Les objectifs du programme proposé sont d'abord de connaître, c'est-à-dire d'inventorier, les diverses formes de patrimoine, et notamment ses aspects non physiques, tels que les traditions orales et les langues, les croyances et les mythes, les danses et la musique. Le recueil et l'étude des témoignages innombrables de cultures multiformes sont prioritaires, à l'heure où l'échange inégal entre les nations favorise le danger d'uniformisation. La protection des témoignages du patrimoine culturel n'est pas moins urgente : la mise au point de législations adaptées, l'adoption d'instruments internationaux de protection, dans les domaines encore non couverts, et surtout leur application par les Etats, la poursuite de l'action opérationnelle en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments, ensembles et sites historiques, constituent des tâches indispensables. Le développement des musées et des dépôts d'archives, qui permettent de présenter les collections représentatives du patrimoine culturel de chaque société, est aussi une tâche aussi essentielle.

11061 Pour atteindre ces objectifs, il paraît nécessaire de renforcer ou de systématiser l'action entreprise en collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et sous-régionaux, pour développer les structures, les programmes et les méthodes de formation du personnel scientifique et technique nécessaire dans tous les domaines concernés. De même, une coopération étroite sera poursuivie avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes en matière de sauvegarde du patrimoine culturel, notamment avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels à Rome (ICCROM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des musées (ICOM) et la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA). La création de structures adéquates n'est pas moins urgente pour prendre les mesures de protection indispensables ou pour empêcher les trafics illicites de biens culturels. L'élaboration de politiques nationales de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine et, le cas échéant, l'intégration des objectifs et des moyens de ces politiques dans les planifications du développement économique et social, est à rechercher très activement. Un accroissement sensible des ressources financières devrait en résulter au niveau national et il conviendrait de le compléter par des efforts de coopération régionale et internationale. Enfin, le lancement d'activités nouvelles devrait permettre, grâce à l'éducation formelle et non formelle et à l'utilisation des médias, de sensibiliser les populations concernées aux valeurs patrimoniales qui sont les constituants de leur identité culturelle ou de celle des autres peuples.

11062 Les principes d'action à mettre en oeuvre pour la réalisation de ce programme sont les suivants :

- il est nécessaire d'accroître les possibilités d'une action rapide pour répondre à des menaces telles que les guerres ou les cataclysmes naturels dont les effets sur le patrimoine peuvent être irrémédiables ;

- la protection du patrimoine culturel de l'humanité exige de tous la lutte contre les trafics illicites d'oeuvres d'art et d'objets archéologiques ;

- il s'agit de permettre à chaque peuple qui le souhaite de reconstituer les éléments irremplaçables de son patrimoine culturel ;

- enfin, la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel constitue un appauvrissement de tous les peuples du monde, car chaque patrimoine culturel est un bien commun à l'humanité.

Sous-programmes

11063 Le programme concernant le patrimoine culturel se décompose en sept sous-programmes.

- Le premier (Inventaire et étude du patrimoine culturel immobilier et mobilier) correspond à la poursuite des activités concernant l'encouragement aux inventaires nationaux du patrimoine immobilier (monuments, sites historiques, etc.) et mobilier (oeuvres, objets d'art, artisanat, livres et archives, y compris audiovisuelles), ainsi que les études et recherches scientifiques et techniques concernant tous les aspects de sa préservation et de sa mise en valeur.

- Le deuxième (Inventaire, collecte et étude du patrimoine non physique) est constitué d'activités similaires, transposées au patrimoine non physique, c'est-à-dire à l'ensemble des témoignages du génie inventif des peuples et de l'héritage constitué par les manières de vivre et les expressions des différentes cultures (musique, danse, savoirs et savoir-faire, folklore, usages, rites et coutumes), à l'exception du patrimoine mobilier et immobilier, et de la tradition orale (cf. Programme 2). Priorité est accordée à une réflexion générale sur la façon d'aborder ce domaine, encore mal cerné, notamment à l'élaboration d'une typologie et à la mise au point d'une méthodologie de préservation. Ce sous-programme s'appuie sur certaines activités pilotes de collecte et d'enregistrement (musique, danse, etc.) et de prévention urgente qui contribueront à affiner et à tester les hypothèses de travail.

- Le troisième sous-programme (Action normative pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine et aide à la planification des politiques de sauvegarde) comporte l'élaboration d'instruments internationaux destinés à compléter le dispositif normatif pour certains domaines encore non couverts (par exemple, le patrimoine archéologique subaquatique), et la poursuite d'activités visant à amener les autorités publiques dans tous les Etats membres à appliquer les conventions internationales et les recommandations existantes. Il vise également à encourager l'élaboration de politiques nationales de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel, physique et non physique, et l'insertion des actions qui en découlent à tous les niveaux de la planification.

- Le quatrième sous-programme correspond à l'action opérationnelle pour la sauvegarde et la réintégration dans la vie contemporaine du patrimoine culturel immobilier. Il comporte un appui technique et financier pour les travaux de sauvegarde et de mise en valeur des monuments, ensembles et sites historiques (en liaison avec les activités du Programme X concernant les écosystèmes urbains), et comprend notamment la mise en oeuvre des campagnes nationales et internationales pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'humanité ainsi que la poursuite de l'établissement de la Liste du patrimoine mondial.

- Le cinquième sous-programme (Préservation et présentation du patrimoine culturel mobilier) porte essentiellement sur le développement des musées, sur la conservation et la présentation, notamment éducative, des collections et sur l'encouragement à l'animation et à l'expression créatrice dans les musées, dans un esprit de continuité sociale et culturelle. Ce sous-programme comporte également un ensemble d'activités destinées à promouvoir le retour de biens culturels à leur pays d'origine ou leur restitution en cas d'appropriation illégale.

- Le sixième sous-programme est consacré à la formation des personnels spécialisés. En coopération avec les organismes compétents internationaux et nationaux, régionaux et sous-régionaux, une action systématique est prévue pour renforcer les structures, programmes et méthodes de formation des différentes catégories de personnel scientifique et technique nécessaires dans tous les domaines du patrimoine. Ici sont développés les programmes de formation de spécialistes de la conservation de biens culturels matériels et de spécialistes de l'enregistrement, de l'étude et de la transmission des formes et expressions culturelles traditionnelles intéressant notamment la musique, la danse, le théâtre et l'artisanat (en association, le cas échéant, avec les détenteurs du savoir traditionnel et en liaison avec les activités prévues au Programme 3, sous-programme 3).

- Le septième sous-programme (Echange d'informations et sensibilisation des populations) consiste dans la mise en oeuvre d'activités destinées à assurer la diffusion des connaissances scientifiques et techniques les plus récentes concernant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, physique et non physique, pour les faire connaître à tous les responsables en ce domaine aux différents niveaux d'intervention. D'autre part, un ensemble d'activités nouvelles vise à sensibiliser le public aux valeurs du patrimoine culturel, physique et non physique, notamment par l'éducation formelle et non formelle et par les médias, de façon à amener les populations à mieux comprendre leur propre patrimoine et celui des autres peuples et à participer activement à sa sauvegarde.

Programme XI.2 - IDENTITÉ CULTURELLE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

L'identité culturelle d'une société peut d'abord être saisie, de l'extérieur comme de l'intérieur, comme l'ensemble des oeuvres qui l'expriment à travers l'histoire, c'est-à-dire son patrimoine culturel, physique et non physique. A un autre niveau d'analyse, elle s'exprime à travers des systèmes de valeurs, éthiques, spirituelles et culturelles, esthétiques entre autres. Enfin elle correspond au sentiment éprouvé par les membres d'une collectivité, qui se reconnaît dans cette culture, de ne pouvoir s'exprimer fidèlement et s'épanouir librement qu'à partir de cette dernière : c'est le sentiment d'appartenance et la redécouverte de ses racines. 11064

La revendication d'une identité culturelle propre, qui avait cristallisé à partir des années 1960 les aspirations des jeunes nations anciennement colonisées, semble désormais s'étendre à toutes les régions du monde, à une époque où la spécificité des cultures peut apparaître menacée par la tendance à l'uniformisation et à la banalisation des pratiques culturelles et des systèmes de valeurs dans bon nombre de pays, ainsi que par certains aspects du développement techno-industriel en général, qui paraît jouer comme un accélérateur de ce mouvement d'érosion des diversités. 11065

Mais l'identité culturelle ne se réfère pas uniquement au passé et ne se fonde pas sur une image figée des sociétés et des cultures. C'est au contraire une notion dynamique, un processus de perpétuelle recréation d'une société par elle-même, qui se nourrit de diversités internes assumées et d'échanges incessants avec l'extérieur. Dès lors, les cultures, loin de devoir se refermer sur elles-mêmes, ont besoin les unes des autres. A l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, l'enracinement de chacun dans sa propre authenticité contribue, à travers l'échange, à fortifier et à diversifier cette communauté plus vaste que forge la coopération. Le renforcement de celle-ci à son tour permet le maintien de la diversité des cultures, nécessaire au progrès de l'humanité. Mais il y faut une condition : que la coopération se traduise par des relations fondées sur la reconnaissance de l'égale dignité des cultures. Ainsi seulement les cultures pourront s'ouvrir davantage les unes aux autres et se féconder mutuellement dans leurs éléments les plus dynamiques, sans qu'aucune d'elle ne tende à étouffer les autres. 11066

A côté des principes d'authenticité culturelle, dont l'importance apparaît clairement, il convient donc de poser le concept de relations culturelles équilibrées entre les cultures. La recherche d'une cohabitation plus harmonieuse entre les cultures, la récusation des ethnocentrismes et des stéréotypes, la reconnaissance du pluralisme culturel, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, l'encouragement à la recherche sur les relations effectives entre cultures différentes, la découverte et l'appréciation des cultures des autres groupes ou des autres sociétés constituent à cet égard des objectifs prioritaires. 11067

La prise de conscience des problèmes posés par l'identité culturelle et l'évolution des situations aux niveaux national et international ont amené de nombreux Etats à prendre des mesures, plus ou moins amples, afin de protéger leurs cultures nationales, notamment dans certains Etats pluriculturels. A ces mesures de protection se sont ajoutées des actions visant à faire connaître ces cultures dans leur pays d'origine et dans leur aire géographique propre, voire beaucoup plus largement, notamment par les diverses voies de l'action éducative et de l'étude scientifique, en particulier dans le domaine du patrimoine et des modes de création endogènes. Par ailleurs, afin de lutter contre certains effets uniformisants des médias, certains pays ont fait des efforts importants pour développer la création de messages culturels propres, diffusés par les médias nationaux. 11068

Il reste que l'ampleur et la diversité des rapports qui existent entre les cultures dans la plus grande partie du monde exigent à la fois le renforcement des actions déjà entreprises et la mise en oeuvre d'actions nouvelles. 11069

Objectifs et principes d'action

Il convient d'abord de mieux connaître l'ensemble des cultures et d'approfondir la connaissance de certaines d'entre elles, où de nombreuses questions restent à étudier, en raison de la multiplicité de leurs aspects, dès lors qu'on a adopté une approche de la culture élargie aux modes de vie. Les langues, les cultures et la tradition orale, et plus généralement les éléments non physiques d'une culture, posent certainement à cet égard des problèmes nombreux et difficiles, justiciables d'une action persévérante. 11070

Un autre problème capital paraît être celui des rapports entre la culture et le développement industriel en général : informatique, télématique, robotique, bureautique, génie génétique... Les interactions entre les cultures préindustrielles et industrielles peuvent être négatives, mais des compatibilités peuvent aussi se dégager entre elles dans certaines conditions qu'il est important d'essayer d'éclaircir. Il faut enfin examiner avec soin les rapports entre l'identité culturelle et les systèmes éducatifs, l'environnement, la science et la communication. 11071

Le renforcement de la communication interculturelle et de l'appréciation mutuelle des cultures constitue la face active d'un ensemble de projets, dont les orientations devraient se 11072

fonder sur les résultats d'une recherche scientifique approfondie, faisant apparaître à la fois le aspects enrichissants et les aspects critiques de la communication entre cultures : flux touris tiques, problèmes des travailleurs migrants, par rapport à leur culture d'origine et à la cultur du milieu d'accueil, migrations campagne-ville, situation culturelle des pays pluriethniques "cultures de métissage"...

11073 Enfin, il apparaît important d'essayer d'éclairer le problème des valeurs communes dan leur rapport avec les valeurs spécifiques. Est-il possible de dégager un ensemble significatif d valeurs partagées par toute l'humanité ? La réponse à cette question contribuerait grandement à améliorer les conditions de mise en pratique de la compréhension internationale et l'instauratio progressive de la paix.

11074 Les principes d'action à observer ici paraissent devoir être les suivants :

- dans tous les domaines liés à l'identité culturelle et aux relations entre les cultures, l reconnaissance de l'égale dignité de chaque culture constitue la base indispensable de tout action ;

- les relations interculturelles paraissent devoir être engagées dans la perspective de l'enri chissement mutuel des cultures ;

- enfin, toutes les études et toutes les actions entreprises, et qui se feront notamment grâce à la collaboration d'équipes internationales, se fixeront comme principe majeur le souci d favoriser la compréhension internationale et par conséquent la paix.

Sous-programmes

11075 Cinq sous-programmes sont proposés au titre de ce programme.

- Le premier (Connaissance des cultures et promotion des identités culturelles) correspond au activités visant à favoriser, par des études directes et par le développement de la recherch au plan régional, sous-régional et national, la prise de conscience, par les population intéressées, de leur identité culturelle et la promotion des valeurs de culture et de civilisatio traditionnelles et contemporaines qui la constituent, comme stimulant du développemen endogène : élaboration d'histoires régionales, promotion des langues nationales et locales tradition orale, analyse et diffusion des oeuvres et des valeurs des cultures considérées, appu à des manifestations culturelles et à des festivals régionaux, etc. Les valeurs et activité culturelles des femmes retiendront particulièrement l'attention. Ce sous-programme doit être mi en oeuvre en coopération, notamment, avec les activités du Programme 1 ayant trait au patri moine non physique et celles du Programme 3 relatif à la création et à la créativité.

- Le deuxième sous-programme (Etude des rapports entre la culture et le développement techno industriel) regroupe les études et recherches de portée générale relatives aux incidences d développement techno-industriel sur l'identité culturelle, sous deux aspects principaux : d'un part, l'impact de l'industrialisation et du transfert technologique sur le devenir des culture spécifiques des pays industrialisés comme de celles des pays en développement, les interaction et la compatibilité des valeurs culturelles traditionnelles et des processus d'industrialisation d'autre part l'influence, sur l'identité culturelle, des produits culturels exogènes, notammen ceux véhiculés par les médias. A côté des effets négatifs, l'attention se portera sur le enrichissements apportés par la culture de l'ère technologique. L'identité culturelle ser également envisagée dans son rapport avec les systèmes éducatifs, l'environnement, la scienc et la communication.

- Le troisième sous-programme (Analyse et stimulation de la communication interculturelle) couvr les activités d'élucidation et de concertation ayant trait aux processus et mécanismes de l communication interculturelle et aux conditions à réaliser pour améliorer ainsi la compréhensio internationale. Au plan régional, il comprend des activités d'études portant sur des aire culturelles remarquables par l'intensité des brassages et courants interethniques et inter culturels. Il couvre, d'autre part, des études thématiques comparatives, des recherches su les disfonctionnements de la relation interculturelle dans certaines attitudes de pensée comportements, etc., des analyses sur les différents types de situation pluriethnique (émigrés réfugiés, etc.), des enquêtes sur les implications des rapports interculturels dans la vi quotidienne, notamment professionnelle. Une coopération sera recherchée au plan mondial ave les institutions spécialisées en ces domaines, en particulier avec les organisations non gou vernementales compétentes pour la culture et les sciences humaines, notamment le Conseil inter national de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH).

- Le quatrième sous-programme (Action promotionnelle en faveur de l'appréciation mutuelle de cultures) consiste en des programmes de diffusion, en particulier par les moyens audiovisuels mais aussi par l'encouragement à la traduction et à la publication d'oeuvres littéraires e artistiques (arts plastiques, musique) représentatives des différentes cultures, et à la pré paration d'histoires consacrées aux arts (la musique par exemple) et à la littérature, afin d

favoriser la connaissance mutuelle et l'interpénétration de ces cultures sur des bases équilibrées. Un soutien pourra être également apporté à la collecte et à la préservation des manuscrits anciens et contemporains de toutes les aires géoculturelles et aux actions de nature à en élargir l'accès aux chercheurs.

Le cinquième sous-programme (Etudes sur la spécificité et l'universalité des valeurs culturelles) comprend des études et recherches visant à approfondir les notions de valeur culturelle et de spécificité des valeurs culturelles ; à éclairer les conditions d'un équilibre entre l'affirmation de l'identité et les impératifs d'une cohabitation harmonieuse et d'un enrichissement mutuel des cultures ; à préciser sur le plan méthodologique la définition d'un ensemble de valeurs communes, d'ordre esthétique et éthique, largement partagées, et à dégager les conditions de leur reconnaissance par les individus, les sociétés et la communauté internationale.

Programme XI.3 - CRÉATION ET CRÉATIVITÉ

La forme la plus achevée de toute vie culturelle réside dans la création, dont chacun reconnaît que, de toutes les activités humaines, c'est elle qui exprime le mieux une civilisation. 11076

De même la créativité, qui représente l'aptitude des groupes et des individus, voire des sociétés entières, à découvrir, à inventer ou à réinventer toutes les formes d'expression en rapport avec leur univers propre et à approfondir les significations éthiques ou esthétiques de la vie, constitue un aspect essentiel de la participation des individus et des groupes à la création de leur culture. 11077

Or l'exercice de la création comme celui de la créativité semblent rencontrer depuis quelques années des difficultés importantes, en liaison peut-être (mais ceci demanderait à être éclairé) avec leur élargissement même dans certains domaines. 11078

Certaines formes de création paraissent en déclin, notamment dans certains pays en développement, en raison de l'affaiblissement de leur lien avec certaines fonctions de la vie sociale. S'agissant de l'artisanat, la hausse du prix des matières premières, l'importation massive de produits d'usage courant, la substitution à la demande locale d'une certaine demande touristique causent de sensibles perturbations. A ces raisons viennent s'en ajouter d'autres : l'apparition d'artisans sans formation sérieuse, et le manque de renouvellement des spécialistes, du fait d'une certaine désaffection des jeunes pour les métiers artisanaux. 11079

Dans les pays industrialisés, certaines formes de création sont également en crise, en raison de la concurrence des médias audiovisuels, dont le temps d'écoute est très supérieur à celui consacré par exemple à la lecture. Dans le domaine de la littérature, de la musique, parfois des arts plastiques, la diffusion massive de produits de consommation courante se fait au détriment d'oeuvres plus difficiles (quasi-disparition des éditions de poésie publiée par exemple). Enfin il arrive encore trop souvent que les artistes soient considérés avec méfiance par certains, comme des asociaux en puissance. 11080

De même certains aspects de la créativité esthétique et intellectuelle subissent une érosion, voire un affaiblissement. Dans les pays industrialisés, le temps libre, pourtant en augmentation, est surtout consacré à des activités de consommation culturelle passive, ou à des activités autres que culturelles. Dans les pays en développement, à côté de formes d'expression créatrice remarquables, on observe aussi parfois une certaine perte de confiance dans les valeurs propres et les formes spécifiques de la créativité, par rapport aux valeurs et aux formes importées. Or une société qui perd sa créativité s'affaiblit en général. 11081

Dans ces différents domaines, un certain nombre de dispositions ont déjà été prises, dont il convient de tenir compte pour évaluer la situation de façon complète. 11082

S'agissant de la condition de l'artiste, des mesures ont souvent été décidées par les Etats dans le domaine économique et social. Dans le cadre de la coopération internationale, la Recommandation de Belgrade relative à la condition de l'artiste (1980), outre les propositions qu'elle contient en matière sociale et économique en faveur des artistes, pose le problème de la liberté de la création et de la diffusion des oeuvres, dans le contexte des diverses sociétés. 11083

Au plan national, ont été également instituées de nombreuses filières de formation destinées aux créateurs et surtout aux interprètes, selon les voies propres aux différentes cultures. L'éducation artistique scolaire et, dans une certaine mesure, non scolaire (à travers l'éducation populaire par exemple) a été elle aussi développée. 11084

Le domaine de la diffusion s'est vu doter d'équipements culturels spécialisés ou polyvalents, ailleurs on a continué à utiliser des espaces dévolus à la vie culturelle. Les oeuvres des créateurs de toutes disciplines ont été parfois diffusées par les médias. Dans certains cas sont apparues des formes de création nouvelle liées aux technologies de pointe. La diffusion a été le fait des pouvoirs publics et du secteur privé, à but lucratif ou non. 11085

11086 Mais en matière de création comme de créativité, beaucoup reste à faire, tant en matière d'étude que de soutien opérationnel à des actions jugées exemplaires.

Objectifs et principes d'action

11087 Il semble d'abord indispensable de mieux connaître les secteurs d'activités, les agents principaux et les difficultés majeures qui se rencontrent dans des domaines plus commentés que véritablement connus. Il est particulièrement utile d'identifier et de comprendre les situations de crise grave et d'en saisir les raisons, afin de pouvoir y porter remède, au moins partiellement : par exemple la situation des formes spécifiques de la création dans les pays en développement et le sort des artistes anonymes pratiquant des formes d'art mal reconnues et peu protégées. Le fonctionnement des systèmes de reconnaissance des talents, la situation du marché de la création dans différents contextes méritent aussi un examen approfondi.

11088 Il est également nécessaire de sensibiliser toutes les couches de la population à la vie et à la création artistique et intellectuelle, en s'intéressant à toutes les formes d'éducation du public en la matière et en encourageant les pratiques d'amateurs.

11089 Il est tout aussi important de former les créateurs et interprètes, même si la formation des créateurs ne peut se substituer à l'élément préalable irremplaçable qu'est le talent. Il faut également examiner l'ampleur des besoins en ce qui concerne les auxiliaires de la création, notamment dans les arts impliquant le recours à des technologies complexes.

11090 Il est encore nécessaire de poursuivre et de renforcer les mesures déjà prises en matière de protection des artistes, dans leur travail et leurs conditions de vie. Il convient aussi de renforcer les systèmes de stimulation de la création, en recherchant à la fois une meilleure utilisation des moyens existants et la mise en oeuvre de nouvelles formes de soutien, notamment par les aides publiques indirectes et, le cas échéant, le secteur privé. L'effort devrait également porter sur la recherche des nouveaux rôles que l'artiste pourrait jouer dans la société, et des nouveaux champs d'action où il pourrait exercer ses activités, en disposant de nouveaux moyens. Ainsi les artistes pourraient participer à la production, industrialisée ou non, d'objets d'usage courant, à l'élaboration de programmes d'architecture et d'urbanisme, à certaines activités d'enseignement, d'animation, voire d'aide aux handicapés mentaux ; ils pourraient naturellement contribuer à l'élaboration des produits culturels endogènes diffusés par les médias (participation à l'élaboration des scénarios, des décors, etc.). Enfin les écrivains, artistes et artisans pourraient être davantage associés à la définition et à l'application des programmes culturels et sociaux, nationaux et internationaux.

11091 Il est important également de favoriser les contacts entre les artistes et la population, notamment en leur rendant accessibles les grands médias de diffusion et en tenant compte de l'influence importante que ceux-ci peuvent avoir sur certains types de création.

11092 Les principes d'action de ce programme peuvent être les suivants :

- il convient de situer d'abord la liberté de création, d'expression et de diffusion dans les différents contextes culturels et sociaux comme un principe préalable à toute action en faveur de la création et de la créativité ;

- il est nécessaire ensuite de faciliter par tous les moyens les relations entre les créateurs et la société dans laquelle ils vivent, en associant ceux qui le désirent à la vie générale de la société ;

- il n'est pas souhaitable de faire une séparation trop tranchée entre créativité et création, amateurs et professionnels, qui serait artificielle dans certains types de société.

Sous-programmes

11093 Ce programme se décompose en cinq sous-programmes.

- Au titre du premier sous-programme (Connaissance des domaines de la création artistique et littéraire, condition et nouveaux rôles de l'artiste), sont proposés des travaux d'investigation et d'analyse sur la situation de l'art dans les différentes sociétés. Ces analyses portent sur les divers domaines de la création artistique et littéraire ; elles intéressent autant les créateurs que les interprètes, et les professionnels - quel que soit leur mode de formation - que les amateurs. Les axes de recherche suivants seront privilégiés : recensement et analyse structurelle des professions artistiques (artistes et écrivains, auxiliaires techniques de la création, commentateurs et informateurs spécialisés...) ; place des pratiques artistiques non professionnelles ; processus d'émergence et de reconnaissance des talents ; marché et débouchés des arts et de la création littéraire, notamment dans les pays en développement ; protection du droit des créateurs, encouragement aux activités de création et d'interprétation et définition du rôle et des nouvelles responsabilités de l'artiste : application de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (Belgrade, 1980) ; études et recherches sur les mesures économiques

et sociales à prendre en faveur des professions artistiques y compris artisanales ; contribution des artistes et des artisans à la définition et à l'application des programmes culturels, économiques et sociaux, nationaux et internationaux.

- Le deuxième sous-programme (Education et sensibilisation artistiques du public) porte sur l'encouragement à l'élaboration et à l'application de méthodes visant à sensibiliser et à éduquer le public aux formes esthétiques du passé et du présent, en tenant compte de la diversité des cultures, et à éveiller le potentiel créateur de chacun (en liaison avec le grand Programme V, Programme 1). Le rôle des groupements d'amateurs dans la stimulation de la créativité et dans la réactivation des arts populaires sera encouragé. A ces fins, des services consultatifs, des missions d'évaluation et de programmation, des ateliers expérimentaux et des stages sont envisagés, en coopération avec les institutions spécialisées.

- Le troisième sous-programme (Formation des créateurs, des interprètes et des spécialistes) concerne l'aide apportée à la formation des créateurs, des interprètes et de leurs auxiliaires dans le cadre des institutions spécialisées et des filières de formation traditionnelle. Une attention spéciale sera accordée à l'initiation des artistes aux nouvelles technologies, notamment audiovisuelles, comme instrument de créativité, tout autant qu'à la formation des artisans et artistes traditionnels. Avec un souci particulier de polyvalence, cette aide prendra les mêmes formes que celles prévues pour le deuxième sous-programme (voir ci-dessus), et comprendra l'établissement de filières de formation et l'attribution de bourses.

- Le quatrième sous-programme (Action promotionnelle en faveur des arts, des lettres et de l'artisanat) regroupera des activités spécifiques en faveur de certains domaines d'expression traditionnelle et contemporaine (musique, théâtre, littérature, danse, arts plastiques, art cinématographique, photographie, design, folklore, artisanat) ; il visera à encourager la création et à stimuler la créativité de la communauté tout entière dans ces différents domaines artistiques, ainsi qu'à promouvoir la contribution des artistes à la production, industrialisée ou non, d'objets d'usage courant et aux programmes d'architecture et d'urbanisme. A cette fin, des services consultatifs, des réunions d'experts, des ateliers, des stages, et des colloques seront organisés en coopération avec la communauté internationale des artistes, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.

- Le cinquième sous-programme (Diffusion de la création contemporaine) vise, en collaboration notamment avec les organisations non gouvernementales, à élargir l'audience de la création contemporaine dans tous ses aspects en facilitant les contacts des artistes et des écrivains avec les populations et leur accès aux médias. Un premier thème intéresse les moyens et les lieux classiques de rencontre entre créateurs et public, le renforcement de l'information sur les manifestations culturelles et l'évolution de la création contemporaine, l'encouragement aux festivals et rencontres artistiques interrégionales (en liaison avec le Programme 2). Le deuxième thème met l'accent sur la recherche des conditions propres à faciliter l'accès et la participation des créateurs aux médias et aux industries culturelles, en tant que moyens de faire connaître leur création.

Programme XI.4 - DEVELOPPEMENT CULTUREL ET POLITIQUES CULTURELLES

Culture et développement économique ont été conçus pendant longtemps comme des éléments 11094
antinomiques que leur nature même rendait incompatibles. La culture semblait appartenir à l'ordre de la qualité, le développement économique, exclusivement, à celui de la quantité. C'est pourquoi dans les pays industrialisés, l'amélioration du niveau de vie a souvent été poursuivie au détriment de la qualité de la vie, et dans les pays en développement, les exigences de la croissance économique et sociale, faisant parfois appel à des modèles étrangers, l'ont souvent emporté sur les impératifs de la protection ou de la réactivation des valeurs culturelles propres.

Cette conception limitée a contribué à inspirer les politiques culturelles qui ont vu le jour 11095
dans de nombreux Etats, et qui ont été le plus souvent axées sur l'encouragement aux beaux-arts, sur la conservation du patrimoine architectural exceptionnel, sur l'accès à une culture de haute qualité, parfois d'origine étrangère, et sur l'aide apportée à la création des seuls artistes professionnels. Des structures ont été créées, des administrations ont été mises en place ou renforcées, des législations ou des réglementations ont été élaborées ou développées, les financements publics et parfois privés ont pu être assurés. La réalisation d'équipements culturels a été lancée ou poursuivie et la formation des agents de ces politiques a débuté dans certains pays, ou s'est amplifiée dans d'autres. Aujourd'hui, les trois quarts des Etats membres de l'Unesco comptent un ministère ou un organisme central chargé exclusivement, ou concurremment avec d'autres institutions, de la responsabilité des affaires culturelles.

Cependant, les obstacles rencontrés par ces politiques, notamment pour permettre l'exer- 11096
cice réel des droits culturels et la participation effective de la population à la vie culturelle, ont conduit certains Etats à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques plus globales, qui se sont efforcées de relier davantage la culture et le développement économique et social. Dans certains

pays, l'articulation a été mieux assurée entre la culture et certains secteurs clés du développe ment, tels que l'éducation, la science et la technique, l'environnement et le cadre de vie, l communication. Grâce aux progrès de la réflexion sur la culture, une étape supplémentaire a ét franchie, lorsque certaines initiatives, encore très fragmentaires, ont permis d'intégrer la cultur dans les différentes composantes du progrès économique et social et ont cherché à donner a développement sa véritable dimension culturelle.

11097 Ainsi a commencé à entrer dans les faits l'idée, admise depuis assez longtemps dans so principe, que le développement ne peut se limiter au seul champ économique, qu'il implique qu les objectifs de la croissance soient définis également en termes de valorisation culturelle d'épanouissement individuel et collectif, et de bien-être général. Cette conception d'un déve loppement moins gaspilleur d'énergie, plus respectueux de l'environnement et plus soucieux de l vie communautaire et de la convivialité, commence à être acceptée aussi bien par les pays e développement que par les pays industrialisés.

11098 Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour donner au développement sa véritabl dimension culturelle. La méconnaissance des aspirations et des besoins des populations demeur grande. La rigidité bureaucratique et le cloisonnement entre les services administratifs chargé de la culture et les autres administrations sont excessifs. Les ressources humaines et financière nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, de politiques de développement culturel, sont encore insuffisantes. Ainsi s'explique-t-on que dan de nombreux pays (et pas nécessairement dans les pays en développement où, malgré les effet négatifs de certains produits culturels diffusés massivement, se poursuivent encore de longue traditions culturelles), les populations n'aient guère le sentiment de participer à une vi culturelle dont les foyers sont encore trop centralisés et les activités définies sans véritabl concertation.

11099 Or beaucoup s'accordent à considérer - comme en a clairement témoigné la deuxième Confé rence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) - que c'est dans la culture, trè probablement, que résident les solutions virtuelles à certaines difficultés et impasses que conna le monde contemporain ; que c'est dans le domaine culturel que peuvent être actuellement prise les initiatives sans doute les plus stimulantes en vue du renforcement de la coopération inter nationale, du progrès des connaissances et de l'épanouissement de la créativité. C'est dire l'im portance décisive de la coopération culturelle dans le rapprochement entre les hommes, la com préhension mutuelle entre les nations et l'édification de la paix, dès lors que cette coopération s fonde sur la reconnaissance plénière de l'égale dignité de toutes les cultures et qu'elle va d pair avec l'élimination de l'ignorance, des préjugés et de l'intolérance. L'organisation de échanges culturels dans un large esprit de réciprocité et la mise en commun d'expériences, d recherches, d'activités et de moyens devraient ainsi contribuer à renouveler les formes de l coopération internationale, tout en suscitant et favorisant la réflexion de la communauté mondial sur les problèmes fondamentaux de la culture dans le monde contemporain, le développemen culturel et les politiques culturelles.

Objectifs et principes d'action

11100 Les objectifs de ce programme sont de mieux connaître les significations concrètes de la prise e compte de la culture comme dimension voire comme fondement du développement économique e social ; d'étudier les écarts qui existent entre les pratiques culturelles des individus et de groupes (parfois distinctes de leurs aspirations profondes) et les politiques culturelles qui son mises en oeuvre ; d'évaluer les conditions de l'exercice effectif des droits culturels et de l participation ; de permettre à tous les pays de disposer des instruments nécessaires au dévelop pement culturel et de les aider à les adapter aux différents contextes politiques et sociaux de former les personnels adéquats, qui sont particulièrement nécessaires dans de nombreux pays en veillant à leur polyvalence, à leur connaissance des besoins culturels de chaque population, e à leur relation avec les autres agents du développement ; enfin, de contribuer au renforcemen de la coopération culturelle internationale et de favoriser ainsi le rapprochement entre les peuple et l'édification de la paix.

11101 Les principes d'action qui guident ce programme sont :

- d'abord, le souci de favoriser l'accès et la participation des populations à la vie culturelle e de permettre ainsi l'épanouissement de leur créativité individuelle et collective ;

- la volonté de renforcer la prise en compte des éléments culturels dans les diverses stratégie et programmes de développement économique et social ;

- plus généralement, la préoccupation d'assurer une relation permanente entre la culture e l'ensemble de la société dont elle est l'expression.

- enfin, le souci de mettre l'action culturelle au service du renouvellement de la coopératio internationale.

Sous-programmes

Le programme concernant le développement culturel se subdivise en cinq sous-programmes. 11102

- Le premier sous-programme (Dimension culturelle du développement) comprend des études et recherches sur la portée concrète d'une intégration effective de la dimension culturelle au développement (principaux axes : prise en compte des données culturelles locales, notamment des systèmes de valeurs, dans les programmes de développement ; recours à certains moyens d'expression et d'action culturelle comme supports du développement économique et social ; conditions de l'épanouissement culturel des individus et des groupes ; interactions entre la culture et certains domaines et instruments clés du développement : éducation, communication, science et technologie, environnement et cadre de vie, notamment professionnel. (En liaison avec le Programme 2 et avec les grands Programmes VI et VIII).

- Le deuxième sous-programme (Droits culturels et participation à la vie culturelle) s'organise autour de trois thèmes : pratiques culturelles des individus et des groupes et politiques culturelles dans les différentes sociétés ; évaluation de l'exercice effectif des droits culturels ; définition des conditions générales et mise au point des méthodes et techniques de la participation. Au premier thème sont consacrées des études et recherches visant à améliorer l'information sur les besoins et les aspirations des populations, ainsi que sur les pratiques et les politiques culturelles effectives à partir de données quantitatives et qualitatives établies sur des bases comparables. Au deuxième correspondent des études et recherches sur la situation actuelle, dans le monde, en ce qui concerne l'exercice effectif des droits culturels individuels et collectifs (en portant une attention particulière aux groupes minoritaires et aux travailleurs migrants), notamment pour évaluer l'application de la "Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle" (Nairobi, 1976). Le troisième thème concerne la définition des conditions générales de la démocratie culturelle : élargissement de l'accès et de la participation, liberté d'expression, encouragement à la créativité (cf. Programme 3). Il porte aussi sur la mise au point des méthodes et des techniques de la participation à la vie culturelle : décentralisation, concertation, animation, initiative privée et vie associative, etc.

- Le troisième sous-programme (Elaboration et mise en oeuvre des politiques culturelles) vise à aider les Etats membres à définir des politiques culturelles adaptées aux besoins et aux aspirations de leurs peuples et s'insérant dans l'ensemble des politiques menées au niveau national ; à promouvoir en conséquence l'élaboration de stratégies de développement culturel intégrées aux stratégies globales de développement et à renforcer l'harmonisation et la coordination des politiques culturelles et des politiques menées en matière d'éducation, de science et de technologie, de communication ou d'environnement. Un intérêt particulier sera porté à cet effet aux potentialités qu'offrent les industries culturelles nationales et régionales, publiques et privées, en matière de développement culturel et d'action culturelle et aux possibilités qu'elles ouvrent d'élargir l'accès et la participation à la vie culturelle ainsi que d'encourager la production culturelle nationale et sa diffusion internationale. Ce sous-programme visera également à favoriser la mise en place, l'extension ou le perfectionnement des instruments de l'action culturelle, qu'il s'agisse des institutions, des structures, des équipements, des programmes, des méthodes et des moyens, et à apporter un soutien opérationnel à l'identification, la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets culturels. Il couvrira notamment les domaines de l'administration et de la gestion, de la planification et de la programmation, de l'économie et du financement, de la recherche, de la documentation et de l'échange d'informations en matière de développement culturel.

- Le quatrième sous-programme concerne la formation des personnels du développement culturel. Les activités auront trait à l'élaboration de programmes et de méthodes, à l'organisation de cours, de stages, de séminaires et d'échanges de spécialistes dans les différents domaines du développement culturel : recherche, administration et planification, financement, animation, gestion des institutions et des équipements. L'accent sera mis sur une certaine polyvalence et sur la connaissance du terrain. Au-delà de la formation des personnels spécialisés, le sous-programme vise à sensibiliser les administrations responsables des différents services publics à la dimension culturelle de leur action. Un appui sera apporté à la création et au développement de centres régionaux et nationaux et d'autres filières de formation.

- Le cinquième sous-programme (Coopération culturelle internationale) vise à la stimulation d'échanges culturels équilibrés et à la mise en commun d'études, de projets et de ressources en matière de développement culturel et de politiques culturelles. Il tend à soutenir des expériences novatrices, porteuses d'effets multiplicateurs et adaptables à différentes situations. Il porte sur l'organisation de conférences, séminaires, stages, cours, etc. aux niveaux sous-régional, régional, interrégional et international ainsi que sur l'identification, la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets pilotes opérationnels, au moyen de services consultatifs, consultations ou missions techniques. L'ensemble de ces activités sera réalisé dans un souci de décentralisation et en collaboration avec les commissions nationales et les institutions ou organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les fondations intéressées. Une attention particulière sera accordée à la coopération technique entre pays en développement.

RÉSOLUTION 4XC/2/11

11103 **Grand programme XI « La culture et l'avenir »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en lumière le rôle de la culture dans le monde contemporain, dont les problèmes, mais aussi les promesses, prennent tout leur sens lorsqu'on les considère dans une perspective culturelle,

Rappelant en outre que cette analyse a souligné le caractère fondamental de l'identité culturelle, conçue comme le noyau vivant de la personnalité individuelle et collective, tout à la fois principe de l'accomplissement des individus et levier de la libération des peuples, et qu'elle a également fait ressortir la nécessité de préserver et de promouvoir la diversité culturelle, face aux tendances croissantes à l'uniformisation des comportements et à l'homogénéisation des modes de vie,

Convaincue que l'ouverture de chaque culture aux autres est la condition même de l'enrichissement et de la vitalité des identités culturelles,

Convaincue également que la coopération culturelle internationale est un élément essentiel de rapprochement entre les hommes, de compréhension mutuelle entre les peuples, de coopération entre les nations et de renforcement de la paix, si elle repose sur une reconnaissance effective de l'égale dignité de toutes les cultures, sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les pays et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et sur la recherche d'une réciprocité dans les échanges,

Soulignant par ailleurs la place centrale qu'occupe la culture au cœur des processus de développement, dont elle constitue tout à la fois la source, le moteur et la finalité ultime,

Réaffirmant la nécessité d'intégrer les données culturelles dans les stratégies du développement économique et social et de redéfinir les objectifs de la croissance en termes de valorisation culturelle et humaine,

Prenant acte des principaux acquis de la deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) en ce qui concerne l'analyse des problèmes fondamentaux de la culture dans le monde contemporain et la recherche des solutions qui pourraient y être apportées, et *rappelant* les principes énoncés dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles,

Considérant que l'Unesco, en vertu du mandat que lui a confié son Acte constitutif, de l'expérience qu'elle a acquise et des liens privilégiés qu'elle entretient avec la communauté intellectuelle et artistique mondiale, a un rôle de premier plan à jouer dans le renouveau de la vie culturelle, de manière que la culture soit une dimension essentielle de l'existence des individus et du développement des sociétés ainsi que le fondement de nouvelles formes de coopération entre les peuples,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989 et la partie IV, concernant la culture, de l'annexe à cette résolution, ainsi que sa résolution générale 21C/4/01 sur le programme relatif à la culture,

Considérant que l'Organisation a pour mission de promouvoir l'application des instruments normatifs internationaux adoptés par la Conférence générale en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel, à savoir : la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), la Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques (1956), la Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous (1960), la Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (1962), la Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1954), la Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (1968), la Convention concer-

nant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), la Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (1972), la Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (1976), la Recommandation concernant l'échange international de biens culturels (1976), la Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers (1978), la Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement (1980),

Rappelant ses précédentes résolutions par lesquelles elle a fait appel à la solidarité internationale en faveur de la sauvegarde de certains monuments, ensembles et sites historiques insignes qui sont considérés comme des éléments essentiels du patrimoine commun de l'humanité,

Rappelant ses résolutions 20C/4/7.6/5 et 21C/4/09 relatives aux statuts et aux activités du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale,

Rappelant la Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle (Nairobi, 1976), fondée sur le principe général inscrit dans l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté »,

Rappelant la Recommandation relative à la condition de l'artiste (Belgrade, 1980) et la référence qui est faite dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles à la liberté d'opinion et d'expression comme étant indispensable à l'activité créatrice de l'artiste et de l'intellectuel,

Rappelant la Déclaration de Londres et la recommandation générale, adoptées par le Congrès mondial du livre (Londres 1982), et *soulignant* le rôle du livre et de l'écrit dans le développement culturel et les échanges entre les cultures,

Rappelant la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale (1966) qui affirme que la coopération culturelle est un droit et un devoir pour tous les peuples et toutes les nations, ainsi que ses résolutions 20C/12.1 et 21C/12.1 qui soulignent le rôle de la coopération culturelle et scientifique sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel en tant que facteur important du renforcement de la paix, de l'amitié et de la compréhension réciproque entre les peuples,

Rappelant les recommandations adoptées par les différentes conférences intergouvernementales sur les politiques culturelles qui ont été organisées au niveau international ou régional (Venise, 1970 ; Helsinki, 1972 ; Yogyakarta, 1973 ; Accra, 1975 ; Bogota, 1978 ; Mexico, 1982),

1. *Approuve* les orientations du grand programme XI « La culture et l'avenir », dont les idées-forces — préservation et mise en valeur du patrimoine culturel, promotion des identités culturelles et des échanges interculturels, de la création et de la créativité, dimension culturelle du développement, pluralisme culturel et démocratie culturelle — sont en conformité avec les principes énoncés dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles ;
2. *Invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale des activités de l'Organisation pendant la période 1984-1989 les programmes qui constituent le grand programme XI :
   - 2.1 *Programme XI.1 « Patrimoine culturel »*
     - (a) Qui vise :
       - (i) A encourager l'inventaire et l'étude du patrimoine culturel sous ses diverses formes, en particulier ses aspects non physiques ;
       - (ii) A assurer la protection du patrimoine culturel, en favorisant la mise au point de législations adaptées, la poursuite de l'action normative et de l'action opérationnelle en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments et sites historiques, ainsi que le développement des musées ;
       - (iii) A renforcer les structures, programmes et méthodes de formation des personnels spécialisés ;
       - (iv) A sensibiliser les populations aux problèmes de la sauvegarde, en les aidant à mieux apprécier leur propre patrimoine et celui des autres peuples,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Inventaire et étude du patrimoine culturel immobilier et mobilier, y compris les manifestations culturelles propres aux enfants ;

(ii) Inventaire, collecte et étude du patrimoine non physique ;
(iii) Action normative pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine et aide à la planification des politiques de sauvegarde ;
(iv) Action opérationnelle pour la sauvegarde et la réintégration dans la vie contemporaine du patrimoine culturel immobilier ;
(v) Préservation et présentation du patrimoine culturel mobilier ;
(vi) Formation des personnels spécialisés ;
(vii) Échange d'informations et sensibilisation des populations ;

2.2 *Programme XI.2 « Identité culturelle et relations interculturelles »*

(a) Qui vise à promouvoir, tout à la fois, l'affirmation créatrice des identités et l'enrichissement réciproque des cultures,
(i) En favorisant l'étude et la diffusion des éléments des différentes cultures, tant en ce qui concerne les langues, l'histoire et les modes de vie qu'en ce qui concerne les valeurs dont ces cultures sont porteuses ;
(ii) En encourageant les recherches relatives aux incidences du développement technologique — notamment celles des structures des industries culturelles — sur les identités culturelles, y compris sur les manifestations culturelles propres à la jeunesse ;
(iii) En stimulant l'étude des mécanismes de la communication interculturelle et en renforçant les échanges entre cultures, de manière à favoriser la compréhension internationale et l'édification de la paix ;
(iv) En s'attachant à promouvoir les modalités de coopération avec les États membres en vue de la sauvegarde, de la collecte et de la conservation de manuscrits anciens et contemporains, éléments essentiels du patrimoine culturel et de l'identité culturelle des peuples ;
(v) En éclairant les rapports entre les valeurs communes à l'ensemble de l'humanité et les valeurs spécifiques propres aux diverses identités,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
(i) Connaissance des cultures et promotion des identités culturelles ;
(ii) Étude des rapports entre la culture et le développement techno-industriel ;
(iii) Analyse et stimulation de la communication interculturelle ;
(iv) Action promotionnelle en faveur de l'appréciation mutuelle des cultures ;
(v) Études sur la spécificité et l'universalité des valeurs culturelles ;

2.3 *Programme XI.3 « Création et créativité »*

(a) Qui a pour objet :
(i) De contribuer à une meilleure connaissance de la situation de l'art dans les différentes sociétés, et en particulier d'élucider les conditions favorables au développement du processus d'innovation et de création, en ce qui concerne notamment la protection des droits des créateurs, l'amélioration de la condition de l'artiste et la promotion de son rôle dans la société et les mesures de soutien et de stimulation de la création ;
(ii) De promouvoir la sensibilisation et l'éducation artistiques du public et de créer de nouvelles formes d'échange entre les créateurs et la société en vue de la participation du plus grand nombre à la vie artistique et intellectuelle ;
(iii) De développer, notamment par le moyen de bourses et d'échanges, les systèmes de formation des créateurs et des interprètes ;
(iv) D'encourager la création artistique sous toutes ses formes (littéraires, théâtrales, musicales, audio-visuelles, plastiques, architecturales, artisanales, etc.), notamment celles qui sont menacées par les transformations économiques et sociales affectant les sociétés contemporaines, et de promouvoir l'utilisation des technologies modernes au service de la création ;
(v) D'élargir l'audience de la création contemporaine en facilitant l'accès des créateurs aux médias et aux industries culturelles et de développer les rencontres entre artistes des diverses aires géoculturelles, avec le souci de garantir le respect de toutes les formes d'inspiration et de toutes les techniques artistiques,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Connaissance des différents domaines de la création artistique ; condition et nouveaux rôles de l'artiste ;

(ii) Éducation et sensibilisation artistiques du public ;

(iii) Formation des créateurs, des interprètes et des spécialistes ;

(iv) Action promotionnelle en faveur des arts, des lettres et de l'artisanat ;

(v) Diffusion de la création contemporaine ;

2.4 Programme XI.4 « *Développement culturel et politiques culturelles* »

(a) Dont l'objectif est :

(i) De poursuivre l'élucidation de la notion de culture et de promouvoir une prise en considération effective de la culture comme dimension et comme finalité du développement, et d'encourager à cet effet l'étude des interactions qui existent entre la culture et certains domaines clés du développement tels que l'économie, la science et la technologie et l'éducation et la communication ;

(ii) De promouvoir un exercice effectif des droits culturels, notamment par les minorités et les catégories les plus défavorisées, en vue de susciter l'éclosion d'une véritable démocratie culturelle ;

(iii) D'aider les États membres à définir des politiques culturelles adaptées aux besoins et aux aspirations de leurs peuples, et à se doter des moyens et des personnels nécessaires au développement culturel ;

(iv) De favoriser, à cet effet, l'épanouissement des potentialités qu'offrent les industries culturelles nationales et régionales, publiques et privées, de manière qu'elles contribuent à la mise en œuvre des stratégies d'action culturelle ;

(v) De promouvoir la coopération culturelle à tous les niveaux — sous-régional, régional, interrégional et international — en portant une attention particulière à la coopération entre pays en développement,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Dimension culturelle du développement ;

(ii) Droits culturels et participation à la vie culturelle ;

(iii) Élaboration et mise en œuvre des politiques culturelles ;

(iv) Formation des personnels du développement culturel ;

(v) Coopération culturelle internationale ;

3. Recommande au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, d'accorder une attention particulière :

(a) Aux liens entre le grand programme XI et les activités prévues au titre d'autres grands programmes et concernant le développement, l'éducation et la communication (notamment dans le domaine de la promotion du livre et de l'écrit), les relations entre sciences, technologie et société, l'environnement et le patrimoine culturel, la lutte contre l'intolérance, les préjugés, le racisme et l'apartheid, la promotion des droits de l'homme et l'édification de la paix ;

(b) Au rôle important, tant effectif que potentiel, de l'artisanat, qui représente un patrimoine national précieux et constitue une part tangible de la culture historique et contemporaine, dans tous les aspects de l'activité culturelle et dans le développement national ;

(c) A l'importance décisive de la coopération culturelle internationale dans le rapprochement entre les hommes et le renforcement de la paix ;

(d) A la contribution spécifique que les femmes apportent à la vie culturelle et à la nécessité de leur assurer la place qui leur revient comme destinataires et comme agents du développement culturel et de la coopération culturelle internationale ;

(e) Au renforcement des activités destinées à favoriser l'expression culturelle des jeunes et à accroître leur participation aux échanges culturels internationaux ;

(f) A la situation culturelle spécifique des migrants et de leurs familles, en vue du développement de leur identité culturelle et des relations interculturelles ;

(g) Au rôle catalyseur que les commissions nationales pour l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales peuvent jouer dans le domaine de la coopération culturelle ;

(h) A la nécessité d'une analyse qualitative des formes d'action et des modes d'intervention de l'Organisation dans le domaine de la culture.

XII. ÉLIMINATION DES PRÉJUGÉS, DE L'INTOLÉRANCE, DU RACISME ET DE L'APARTHEID

La lutte contre l'intolérance, les préjugés, le racisme et l'apartheid a été, depuis sa création, l'une des préoccupations essentielles de l'Organisation. En soulignant que "la grande et terrible guerre" que venait de subir l'humanité avait été "rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté d'y substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes", l'Acte constitutif de l'Organisation assignait à celle-ci l'obligation de s'engager dans cette lutte. 12001

Dès 1948 était lancée à cette fin une série de programmes, auxquels le Conseil économique et social des Nations Unies allait, la même année, lors de sa sixième session, apporter sa caution et ses encouragements en demandant à l'Unesco "d'envisager l'opportunité de proposer et de recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés 'de race'" - invitation à laquelle la Conférence générale donna suite lors de sa quatrième session, en 1949, par l'adoption de deux résolutions sur la question/1. Parmi les multiples aspects de l'action menée par l'Unesco dans ce domaine, il en est un certain nombre qui paraissent mériter d'être rappelés brièvement ici. 12002

Adoptée en juillet 1950 par un groupe international d'experts de différentes disciplines, la "Déclaration sur la race", qui inaugurait une série de prises de position sur le plan scientifique, a marqué une date dans la lutte contre le racisme et dans la prise en considération des enseignements tirés de la recherche scientifique moderne dans ce domaine. Cette déclaration concernait le racisme, mais sa portée était plus vaste. Elle montrait que l'enjeu du racisme n'était pas seulement le déni d'égalité à l'égard de certaines populations, mais la mise en question de l'unité de l'espèce humaine. La déclaration proclamait en effet que "les savants s'accordent en général à reconnaître que l'humanité est une et que tous les hommes appartiennent à la même espèce, Homo sapiens" ; elle faisait justice des prétentions scientifiques du racisme ; plus largement, elle fondait sur la convergence des enseignements de la biologie, de l'histoire et de la sociologie la portée des échanges et de la coopération entre nations, entre groupes et entre individus et leur signification comme réalisation de l'humain en l'homme. Une série d'études sur des aspects particuliers de cet ensemble de questions, rédigées par des savants d'une haute autorité, furent publiées à partir de 1951 sous forme de brochures, et réunies en 1956 en un volume intitulé Le racisme devant la science. 12003

Les aspects de la question "raciale" relevant des sciences de la nature donnèrent lieu à une mise au point spécifique dans la "Déclaration sur la race et les différences raciales" rédigée en juin 1951 par un comité international de savants réuni au Siège de l'Unesco. La question devait être reprise en termes élargis et plus élaborés dans les "Propositions sur les aspects biologiques de la question raciale", oeuvre d'un comité largement représentatif des diverses disciplines concernées, réuni par l'Unesco à Moscou en août 1964, et dont l'évolution la plus récente du savoir biologique n'a fait que confirmer les conclusions. 12004

Sur le plan des sciences sociales, les questions soulevées dans des études élaborées pour l'Unesco dès les années 1950, tel l'essai Race et histoire (1952) dû à Claude Lévi-Strauss, ou les publications relatives à la conquête de ce qui allait être nommé les "droits civiques", n'ont rien perdu de leur actualité. Les travaux relatifs aux aspects "raciaux" et ethniques des rapports sociaux, qui ont été menés depuis dans plusieurs régions du monde par des universités et institutions de recherche sous les auspices de l'Unesco, ont eu valeur de projets pilotes. 12005

La "Déclaration sur la race et les préjugés raciaux", élaborée à Paris en septembre 1967 par un comité d'experts international au sein duquel siégeaient des savants originaires de pays anciennement colonisés, a marqué une étape nouvelle dans l'élucidation scientifique du phénomène du racisme. Elle a mis en évidence les processus et situations générateurs du racisme et de la discrimination raciale, en particulier l'importance des structures socio-économiques. Tenant compte de l'expérience des luttes anticoloniales et des campagnes pour les droits civiques, elle approfondissait les causes du racisme et de leur persistance et cernait, dans le champ de la recherche en sciences sociales elle-même, les effets insidieux de l'idéologie raciste. 12006

La Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, préparée par un Comité d'experts gouvernementaux et adoptée à l'unanimité, par acclamation, par la Conférence générale lors de sa 12007

1. Résolutions 4.2 et 4.3.

vingtième session (Paris, 1978), a proclamé de la manière la plus solennelle la détermination des Etats membres de poursuivre et d'intensifier la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, les préjugés et l'intolérance.

12008 Au cours des années récentes, l'influence des moyens d'information sur la formation et la modification des attitudes a fait l'objet de nombreuses études. Des théories pseudo-scientifiques prétendant établir l'existence d'inégalités biologiques entre groupes humains ont suscité des réactions. C'est dans ce contexte que se situe la poursuite par l'Unesco d'activités de réflexion qui ont notamment conduit à l'Appel d'Athènes, lancé en avril 1981.

12009 En outre, s'attachant à la question d'importance capitale de l'égalité d'accès à l'éducation, la Conférence générale avait, dès sa onzième session, le 14 décembre 1960, adopté la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. La Convention, qui concerne tous les niveaux d'éducation, a été ratifiée ou acceptée par 70 Etats membres et donne lieu à la soumission de rapports à intervalles réguliers.

12010 Il convient aussi de rappeler l'adoption par acclamation le 22 novembre 1978, lors de la vingtième session de la Conférence générale, de la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre, Déclaration dont l'article 2 et l'article 5 ont trait à la lutte contre les préjugés.

12011 C'est sur le fond de ces travaux de portée générale que se détache la contribution de l'Unesco à la lutte contre l'aspect le plus brutal des préjugés, de l'intolérance et du racisme, à savoir l'apartheid. De fait, si, en date du 5 avril 1955, l'Afrique du Sud annonçait son retrait de l'Organisation, c'est en invoquant "l'ingérence dans les problèmes raciaux de l'Afrique du Sud que constituent les publications de l'Unesco dont la publicité et la distribution sont assurées dans l'Union par le South African Institute of Race Relations"/1. Elaboré comme suite à la résolution n° 1978/XVIII de l'Assemblée générale des Nations Unies et pour répondre à une demande expresse du Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la politique d'apartheid, le rapport publié en 1967 par l'Unesco (deuxième édition, révisée et mise à jour, 1972 ; nouvelle révision en cours) sous le titre L'apartheid - ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information montre, sur des bases d'une objectivité rigoureuse, le caractère délibérément et scandaleusement arbitraire de la politique pratiquée par l'Afrique du Sud dans ces domaines. Cette etude fut la première à mettre en lumière l'enchevêtrement des mécanismes sociaux qui permettent de maintenir en vigueur l'apartheid et de renforcer la domination raciste. Ce que la politique délibérée de l'apartheid met fondamentalement en jeu est un choix entre l'image de l'être humain que l'Unesco a reçu mandat de défendre au nom de la communauté internationale et l'image qui résulte de cette politique.

12012 Pourtant, ni l'action menée au nom de la communauté internationale, ni l'engagement solennel et constamment renouvelé des Etats membres n'ont suffi jusqu'à présent à écarter les menaces de l'intolérance, à faire échec à la récurrence des conflits "raciaux", ethniques et analogues, ni à hâter la fin du règne de l'apartheid. Autant de raisons qui militent aujourd'hui en faveur de la mise en oeuvre d'un grand programme sur l'intolérance, les préjugés, le racisme et l'apartheid.

Analyse des problèmes

12013 L'histoire fournit peu d'exemples - sinon aucun - d'Etats homogènes, et il est communément admis aujourd'hui que l'homogénéité de la population n'est pas une condition nécessaire de l'existence d'une nation ou d'un Etat. L'homogénéité, telle qu'elle a été ou est encore invoquée, ne semble être qu'imaginaire ou mythique et la plupart des Etats-nations contemporains se composent de plusieurs groupes ethniques (que ceux-ci soient regardés comme des "races" ou perçus en fonction de critères culturels, linguistiques ou religieux), ou du moins comprennent des groupes qui se considèrent eux-mêmes, et sont considérés par les autres, comme délimités par des frontières d'ordre ethnique.

12014 Ces frontières culturelles ou ethniques ne sont jamais absolument nettes ; il arrive qu'elles se déplacent avec le temps, et les groupes qu'elles cernent peuvent eux-mêmes être hétérogènes, et stratifiés en fonction de la situation et de la classe sociale ; au niveau individuel, un sentiment d'appartenance à une communauté peut se développer par-delà les frontières ethniques. Le fait ethnique ne suscite pas nécessairement des conflits ou des discriminations.

12015 La race, l'ethnicité, la spécificité culturelle ne constituent donc pas en elles-mêmes un "problème". Le problème naît de ce qu'elles sont invoquées en tant que telles comme bases de discrimination ou causes de conflits et que des catégories, conçues pour des raisons d'ordre historique, social et économique, sont arbitrairement tenues pour fondamentales sur le plan génétique.

1. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation, présenté au Conseil exécutif à sa 42e session, mars-novembre 1955.

C'est pourquoi, nonobstant les progrès accomplis depuis trois décennies, le racisme continue de sévir, les conflits ethniques se multiplient, l'intolérance et les préjugés gagnent même du terrain à certains égards, malgré l'engagement public qu'ont pris tous les Etats, à l'exception de la République sud-africaine, de mettre un terme à toute discrimination.

12016 L'adoption, dans de nombreux pays, de dispositions législatives ou réglementaires garantissant l'égalité des droits politiques ou proscrivant toute discrimination fondée sur la race en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de santé, d'accès à la culture, l'interdiction par certains pays des organisations et de la propagande racistes ont eu indéniablement un certain impact. Cependant, l'application effective des lois se heurte souvent à de sérieuses difficultés : de nombreux conflits ont opposé des groupes minoritaires aux instances et/ou aux personnes qui en sont chargées. De plus, les problèmes que posent la discrimination et les préjugés ne sont pas de ceux que des mesures législatives puissent résoudre à elles seules. Aussi l'attention se porte-t-elle de plus en plus sur les mécanismes dont le jeu permet au racisme de s'intégrer aux structures sociales et aux préjugés de se perpétuer et de rechercher une légitimation.

12017 Dans les pays où des groupes souvent définis comme des "races" ont, pour des raisons historiques, fait l'objet d'une discrimination, des inégalités subsistent à presque tous les niveaux. Soit, tout d'abord, l'éducation, généralement considérée comme la clé de la mobilité sociale. Les systèmes d'éducation, même théoriquement ouverts à tous, arrivent souvent, en fait, à perpétuer d'anciennes inégalités entre groupes raciaux ou ethniques, comme en témoignent les pourcentages respectifs d'achèvement des études secondaires, des éléments appartenant à des groupes différents ou les données concernant l'origine ethnique de la grande majorité des étudiants en certaines disciplines dans l'enseignement supérieur. Il faut mentionner aussi la sélection qui, souvent, même lorsque l'égalité d'accès est en principe assurée, intervient en fait, quant aux débouchés professionnels et à la position sociale, à égalité de formation et de titres, au détriment de certains groupes. Les effets des obstacles dus à l'appartenance "raciale" ou ethnique se font sentir en particulier dans les domaines cruciaux de la science et de la technique comme pour l'accès à des postes de responsabilité. Ainsi, les membres de certains groupes demeurant cantonnés dans des secteurs déterminés de l'économie ou voués à des fonctions subalternes, la "race" ou l'ethnie peuvent en venir à coïncider partiellement avec la classe ou une hiérarchisation sociale de type plus complexe entre groupes de différentes origines. De telles situations risquent de se traduire par une série de conflits avec la population dominante, doublés de conflits subsidiaires entre groupes ethniques.

12018 La structure des établissements humains et de l'habitat ne joue pas un rôle moins important. Au moment même où, dans de nombreux pays, la lutte contre le racisme s'intensifie, on constate une dégradation des conditions d'existence dans certains quartiers des villes habités par des groupes particuliers. Une discrimination de fait en matière de logement, la hausse des loyers contribuent à perpétuer l'existence de "ghettos" et même à en faire naître de nouveaux. Les taudis des grandes villes, généralement insalubres, souffrent de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité de l'enseignement scolaire ôtant souvent toute chance aux élèves de pouvoir accéder à des niveaux supérieurs, empêchant toute mobilité et toute promotion sociale réelle. Les centres communautaires et les bibliothèques sont insuffisants ou connaissent de graves difficultés. Ces problèmes sont encore aggravés par certaines nouvelles restrictions financières et les progrès réalisés dans certaines zones risquent d'être compromis, alors que la crise de l'emploi frappe plus particulièrement les groupes raciaux ou ethniques déjà défavorisés.

12019 Même là où existent des possibilités de promotion sociale pour les individus et, dans une certaine mesure, pour les groupes, l'accès aux responsabilités politiques ou économiques peut se trouver sérieusement compromis. Il en est de même des chances de succès dans des domaines où s'exerce fortement la pression sociale d'un groupe dominant entretenu, notamment, par une restitution sélective du passé historique, une vision convenue de l'essence de la culture nationale, une présentation unilatérale ou simpliste de l'actualité et des problèmes sociaux par les médias. Des conflits locaux risquent d'être interprétés à l'aide des stéréotypes existants et d'avoir ainsi pour effet d'accentuer les désaccords et d'aboutir au maintien et à la propagation des préjugés.

12020 La réapparition récente de doctrines racistes et de groupements qui se réclament ouvertement de la thèse de la supériorité de certaines races ou de certains groupes témoigne de l'acuité du problème. Ces théories ont certes été déjà réfutées pour l'essentiel, et souvent par l'Unesco, dès le milieu des années cinquante - les données prétendument "scientifiques" qu'elles invoquent s'étant révélées inexactes, voire frauduleuses - : il paraît essentiel néanmoins de poursuivre l'effort de recherche et d'explication en s'attachant à dénoncer les versions nouvelles telles qu'elles sont présentées. De nombreux facteurs d'ordre historique, économique, social ou culturel perpétuent les préjugés raciaux ou ethniques. L'idée selon laquelle certaines cultures ou certaines normes sociales seraient supérieures à d'autres conduisent à des préjugés où le racisme et l'intolérance puisent souvent leur raison d'être. Avec le processus actuel de mondialisation et la mobilité des personnes et des idées qu'il entraîne, les contacts se multiplient entre groupes de différentes origines ce qui élargit le problème.

12021 Tandis que les migrations internes se poursuivent avec la révolution scientifique et technologique, un nombre croissant de pays font appel à des travailleurs migrants en nombre relativement élevé, venant parfois de pays assez éloignés. Ce phénomène n'a rien de nouveau en soi. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur qu'il a prise et l'éventail de pays qu'il concerne. Certes, toutes

les migrations ne donnent pas lieu à une cristallisation des préjugés ou à des faits de discrimination. Il existe des cas où les nouveaux arrivés s'intègrent dans des groupes de pays d'accueil sans de trop grandes difficultés, surtout quand ils appartiennent à des aires géographiques ou culturelles voisines.

12022 Il est cependant de plus en plus fréquent que les immigrés originaires de certains pays soient non seulement recrutés pour remplacer la main-d'oeuvre locale dans certains secteurs de l'économie désertés par celle-ci, mais qu'ils servent aussi, à l'occasion, de main-d'oeuvre agricole concentrée dans des secteurs soumis à une législation discriminatoire spéciale. Même dans les cas où la législation reconnaît aux immigrés l'égalité des droits économiques, sociaux, syndicaux et politiques, y compris le droit de vote, leurs voix sont généralement peu entendues et ils souffrent souvent de pratiques discriminatoires en matière de logement et d'enseignement, étant regroupés de plus en plus dans des zones rurales ou des quartiers particuliers.

12023 Même les membres de la seconde génération continuent d'être traités en "immigrés". Cette seconde génération revêt une importance particulière. Les empêchements qui limitent sévèrement ses chances en matière de mobilité et de promotion sociales tendent à conférer aux inégalités un caractère structurel et durable et à multiplier les occasions de conflits et d'affrontements.

12024 Différents facteurs tendent à aggraver la situation de ces groupes. L'origine géographique des immigrés joue parfois un rôle important. A l'égard d'immigrés originaires de pays anciennement colonisés ou d'anciens territoires sous tutelle, les stéréotypes associés à la colonisation peuvent subsister ou ressurgir, et les conflits coloniaux servir de référence pour l'interprétation des situations conflictuelles du moment concernant l'accès aux prestations sociales, à l'emploi ou à l'éducation. L'information courante relative aux pays du Tiers Monde, par sa rareté, par son caractère parcellaire ou même par son manque d'objectivité, continue d'alimenter ou de susciter des sentiments de supériorité et d'entretenir l'impression qu'il existe des différences héréditaires ou des incompatibilités culturelles. En temps de crise, le climat d'insécurité économique et sociale tend à se traduire par une hostilité croissante à l'égard des immigrés. C'est ainsi que se crée un cercle vicieux : ne jouissant pas de l'égalité des chances réservée aux citoyens, ils se voient reprocher leur qualité d'étrangers ; relégués dans les zones les plus pauvres des villes, ils sont accusés de créer des taudis ; affectés en masse aux secteurs de l'économie où existe le risque de pléthore de main-d'oeuvre, ils sont désignés comme les responsables de l'accroissement du coût de la protection sociale.

12025 S'il est vrai que c'est surtout dans certains pays fortement industrialisés qu'apparaissent des situations de cette nature, le recours, dans certains pays en cours d'industrialisation, à une main-d'oeuvre immigrée dans certains secteurs de l'économie - phénomène distinct du recrutement de personnel hautement qualifié - peut aussi engendrer des problèmes difficiles dans les relations "raciales" ou ethniques.

12026 Encore que les problèmes d'ordre "racial" ou ethnique s'imposent davantage à l'attention en milieu urbain, du fait de la densité de la population, ils sont loin d'être absents du cadre rural. Un cas extrême est constitué par la conjonction, dans certaines zones, du paupérisme, du manque de terres et de clivages raciaux. Une telle situation, qui peut résulter d'une ancienne conquête, a souvent pour effet de reléguer certains groupes dans les zones agricoles les plus pauvres ou de les concentrer dans les secteurs de plantation où les besoins saisonniers en main-d'oeuvre sont importants.

12027 Mais, même en l'absence de distinctions proprement "raciales", une place très inégale peut être faite à des groupes ethniques différents dans la structure agraire d'ensemble d'un pays. Cette situation peut se traduire par une dualité de l'économie agricole entre un secteur moderne et riche et un secteur pauvre à faible productivité. Les problèmes agricoles étant souvent des problèmes de développement régional, l'appartenance ethnique peut devenir un facteur de clivage, les différences culturelles se doublant d'inégalités réelles sur les plans économique et social.

12028 L'existence de groupes dits "raciaux" et de groupes ethniques étant le fait de la culture : langue, religion, expérience historique commune, valeurs et expressions culturelles partagées, la culture est souvent aussi le véhicule de la transmission des préjugés, le cadre dans lequel se forgent les idées de domination et aussi l'esprit de résistance aux injustices et aux inégalités.

12029 La sélection par les cultures nationales de certains éléments dominants, langue ou variantes de la langue comprises, s'imposant à tous, peut aboutir à des préjugés et à des exclusions, même lorsque le principe de celles-ci est officiellement répudié. Ceci peut prendre la forme d'une intégration forcée à la culture dominante ou de l'imposition délibérée d'une certaine hiérarchie entre cultures. L'égalité des peuples, qui exige, certes, avant tout d'être garantie sur les plans politique et économique, est néanmoins tributaire de la manière dont s'élabore la culture nationale et de la possibilité qui est laissée à tous les groupes "raciaux" ou ethniques de conserver leur propre héritage linguistique, culturel et religieux. Dans une société où l'égalité entre les groupes est une réalité, participation à la culture nationale et maintien d'une personnalité culturelle propre sont dans un rapport d'interaction ; ils impliquent une dynamique du changement, une réinterprétation continue des savoirs et des valeurs traditionnels, un processus de recréation vivante.

Pour maints groupes, la langue a été à travers l'histoire un facteur essentiel de cohésion et 12030
.e continuité. C'est pourquoi, de toute évidence, la question de la langue ne peut être éludée.
lais, dans les pays où de nombreuses langues sont en usage, des raisons principalement
conomiques interdisent, surtout dans le cas des nations les plus pauvres, de les utiliser toutes
galement dans l'enseignement, l'administration ou les moyens d'information ; de leur côté, les
npératifs de la communication dans le cadre national peuvent rendre nécessaire l'utilisation, sur
e plan, d'une langue unique ou d'un nombre limité de langues. Il arrive cependant, qu'une
angue dite commune soit imposée comme élément d'un appareil de domination, comme signe
ymbolique d'une conquête, ou pour faire passer dans les faits une discrimination "raciale" ou
thnique non reconnue officiellement. Certains conflits ethniques peuvent trouver ainsi leur
xpression dans l'ordre linguistique.

S'il est vrai que les religions sont inséparables des valeurs spirituelles et culturelles les plus 12031
autes de chaque société, il n'en reste pas moins que certains phénomènes d'exclusion peuvent
galement se réclamer de la religion et y puiser leur justification. L'appartenance à des religions
ifférentes peut dès lors jouer comme facteur de clivage entre les groupes ou contribuer à donner
orme à certains conflits sociaux et cela en dépit du fait que ces même religions recommandent la
olérance. Des oppositions, exprimées en termes religieux, peuvent accompagner le développement,
travers l'histoire, de conflits réels entre groupes liés à un fait de conquête, à l'inégalité
l'accès au pouvoir politique ou économique, etc. Le caractère mobilisateur de la religion, comme
elui de la langue, peut, dans certaines conditions, permettre un amalgame entre des aspirations
u des revendications d'ordre religieux et des programmes ou sujets proprement politiques.
'ependant, au cours des dernières décennies, de réels progrès ont été accomplis dans la compré-
ension des racines communes à de nombreuses religions ainsi que des valeurs qu'elles partagent.

Un changement social rapide, qui implique des modifications des rapports sociaux, s'accom- 12032
agne souvent de certaines tensions. La "race", l'origine ethnique ou la religion peuvent être
nvoquées pour justifier une ascension ou une descente rapides dans l'échelle sociale. Certains
roupes de négociants ou de commerçants, définis par leur appartenance à un groupe ethnique,
euvent être tenus à tort pour responsables de problèmes qui les dépassent - inflation, extension
u secteur monétaire de l'économie ou manque de terre. Les modifications de la structure agraire,
euvent - notamment lorsqu'elles s'accompagnent d'un accroissement des inégalités - attiser les
ensions ethniques. Là où le développement est mal équilibré, et s'il est ressenti comme lié à une
ccupation ou à une domination étrangère, l'insatisfaction peut engendrer des conflits ethniques,
ulturels ou religieux.

La lutte contre les systèmes coloniaux a souvent uni de nombreux groupes dans leur combat 12033
our l'indépendance et la liberté. Le combat n'a pas été seulement dirigé contre une métropole,
ais aussi contre les discriminations raciales et ethniques souvent charriées par le colonialisme.
es discriminations étaient certes évidentes dans les rapports entre colonisateurs et colonisés,
ais la façon même dont l'occupation s'est effectuée, l'inégalité d'accès à l'éducation, les méthodes
e recrutement administratif, d'attribution de terres ou de règlement de conflits, ont parfois sus-
ité des oppositions entre groupes ethniques différents.

Le colonialisme n'a pas eu que des effets directs sur les relations entre "races" et entre 12034
thnies. Parallèlement à la légitimation du régime colonial, il a tendu à l'élaboration d'une vision
déale de la métropole et de l'Europe, vision bien éloignée de la foisonnante réalité, et qui était
aite de l'assemblage de quelques éléments qui se présentaient comme la totalité de la culture
uropéenne. Cette construction a eu des conséquences fâcheuses pour les relations entre les
races". Elle a aussi proposé, de l'histoire de l'Europe et surtout de son développement, une
mage simpliste, voire fausse, qui, occultant les similitudes, interdisait la comparaison, les
approchements et la compréhension, par exemple dans le domaine de la culture ; image idéale
ui, fondement de l'idéologie coloniale, allait devenir aussi un article de foi en métropole où, dans
es circonstances critiques, elle allait permettre l'émergence de mouvements prônant au nom
'idéologies racistes le retour à une Europe qui n'avait jamais existé. En outre, en dépit des
ravaux des historiens et des philosophes, en dépit de la contribution indéniable des écrivains et
es artistes à la connaissance de l'histoire complexe de l'Europe et de la richesse de sa culture,
e savoir restait structuré par l'idéalisation du passé, ce qui favorisait très peu la coopération
nternationale.

La revendication de l'identité culturelle a fait partie des revendications anticolonialistes. Le 12035
olonialisme avait longtemps invoqué le dogme du caractère inamovible, immobile et foncièrement
négal des "races" ; après la Deuxième Guerre mondiale, le discrédit du racisme prétendument
cientifique allait contribuer à transporter la thèse inégalitaire sur le terrain de la culture. Ce
ui devint inamovible, immobile et foncièrement inégal, ce furent les cultures. Devant cette
iérarchisation des cultures et cette tentative pour asseoir l'hégémonie d'un certain type de
ulture, la revendication de l'identité culturelle, essentielle aux mouvements anticolonialistes,
'impliquait ni la nostalgie de cultures à jamais perdues, ni la revendication de cultures
onservées sous forme figée, mais le rappel du principe qu'entre les cultures, qui sont le vécu
es peuples, tout classement proposé procède inévitablement de critères sélectifs et subjectifs.
emise en question dans le domaine politique, l'hégémonie l'était aussi dans le domaine culturel.

Si certains aspects de la culture peuvent être les vecteurs des préjugés, c'est de plus en 12036
lus par les médias que le grand public accède à la connaissance des autres pays et des

différents groupes raciaux ou ethniques. La manière dont ces groupes sont présentés, les rôle attribués à leurs membres, le degré de complexité de l'information fournie à leur sujet, le choi des faits commentés reflètent, certes, la structure de la société. Mais les médias jouent aussi u rôle actif, comme référence en matière de normes de comportement et comme lieu de rencontre e tribune de discussion et moyen de compréhension mutuelle.

12037 Sans être racistes dans leur présentation, les informations peuvent pourtant perpétuer de préjugés : elles peuvent en particulier faire état surtout de délits associés à certains groupe ethniques ou culturels. Les reportages de caractère social peuvent impliquer des stéréotypes défa vorables. L'immigration peut être présentée de façon telle qu'on puisse penser qu'elle est illégal ou qu'elle appelle une réglementation. Les différences culturelles peuvent être évoquées de faço déformée, sous un jour négatif. Quant aux nouvelles concernant d'autres pays surtout lointains elles peuvent être superficielles et, dans des situations de conflit, elles peuvent donner une idé inexacte parce que non replacées dans leur perspective historique ou leur contexte social. Le thèmes de référence peuvent donc illustrer un ensemble négatif d'opinions ancrées dans les menta lités, qui viendront ensuite structurer la vision des problèmes par le public. La notion même d catégories "raciales" nettement distinctes, ou d'un rapport entre la "race" et certaines capacité intellectuelles peut donner un contenu proprement raciste à des conflits d'ordre seulemen ethnique. Or, étant donné que les organes d'information (non seulement les journaux, mais auss les magazines populaires, le cinéma et la radio et, de plus en plus, la télévision) touchent désor mais un vaste public dans tous les pays, la diffusion de stéréotypes négatifs concernant u groupe donné n'est plus seulement une simple affaire intérieure.

12038 L'influence des médias est souvent redoublée par celle des manuels scolaires. Ceux-c peuvent, eux aussi, être exempts de racisme explicite, et même proclamer l'égalité de tous le peuples. Ils n'en ont pas moins fréquemment tendance à présenter l'histoire, le développemen industriel ou les réalisations culturelles sans les accompagner d'explications suffisantes, ou tou simplement de façon peu équilibrée. Si certaines erreurs particulièrement flagrantes ont ét corrigées dans les manuels, les stéréotypes demeurent et s'imposent d'autant plus que l parti pris passe inaperçu. Le "nationalisme agressif" ne s'annonce pas toujours en terme manifestes. Un choix d'événements historiques peut suggérer l'existence d'une supériorité ou cell d'une différence irréductible ou le caractère naturel et inévitable d'un conflit. La religion, l culture, la nation seront définies en termes exclusifs. Les différences entre individus peuven être subtilement reliées à des inégalités entre groupes. Présentée en termes statiques, la diversit culturelle peut donner l'impression d'une transmission génétique des aptitudes. Des texte apparemment neutres peuvent laisser présager ici la domination et là la subordination. A demeurant, il est bien d'autres voies par où les préjugés peuvent se répandre dans l'esprit de élèves. D'une importance décisive aujourd'hui est la formation des enseignants, notamment leu mise en contact avec un large éventail de cultures, leur ouverture à l'intelligence des processu historiques et à la compréhension des processus sociaux.

12039 L'émergence de cultures de jeunes - pop, reggae et autres - est souvent liée à un élémen déterminé de la population. Or, les cultures de jeunes peuvent enjamber les lignes de démarcatio ethniques ou raciales, favorisant les contacts, engendrant une symbolique commune et donnant ex pression à des idéaux internationalistes. Mais, bien entendu, les cultures de jeunes et les club de jeunes peuvent aussi se développer à partir de préjugés ou d'idéologies racistes et contribue ainsi à les perpétuer.

12040 Si préoccupante que soit la menace permanente que le racisme, la discrimination à l'encontr de groupes définis par leur culture ou leur religion, l'intolérance et les préjugés continuent d faire peser sur la coopération au sein d'un même pays et entre les pays, la République d'Afriqu du Sud est cependant le seul Etat où le racisme et un tribalisme délibérément fabriqué sont le fondements de l'idéologie officielle. Une classification raciale qui défie à la fois la science e l'histoire y a été adoptée pour légitimer la domination blanche et pour perpétuer et intensifier l ségrégation. Des traditions et des appartenances tribales y ont été créées de toutes pièces e imposées en vue de fomenter des rivalités ethniques entre les Africains et par là d'empêcher l naissance d'un sentiment national qui leur serait commun. Cette politique ne va pas sans un calcu d'ordre économique : la richesse tant vantée de l'Afrique du Sud blanche, sa croissance indus trielle et agricole sont tributaires de la main-d'oeuvre noire et exigent en particulier la création e le maintien délibérés de zones rurales africaines paupérisées. L'apartheid permet aux Blancs d continuer à s'assurer, grâce aux réserves - rebaptisées "nations" - un réservoir de main-d'oeuvr noire d'un faible coût. Grâce aux lois sur les laissez-passer, la main-d'oeuvre noire est non seu lement bon marché, mais sa mobilité est également contrôlée.

12041 Au cours de ces dernières années, la politique d'apartheid a atteint un nouveau sommet ave la création d'un certain nombre de prétendus "Etats noirs", "homelands" ou "bantoustans" inclu dans les frontières de la République d'Afrique du Sud ; ces territoires représentent 14 % de l superficie totale de l'Afrique du Sud et l'on se propose, à une époque non précisée, d'y installe la population noire, qui représente 70 % de la population totale. Cette indépendance fictive a pou fonction, et pour effet, de renforcer la logique de l'apartheid, selon laquelle les coûts de l'édu cation, des services de santé et des services sociaux en général sont imputés aux population africaines pauvres, alors que l'Afrique du Sud blanche tire profit du faible coût de la main d'oeuvre africaine.

Le "laissez-passer" qui réglait les mouvements des Africains à l'intérieur du pays a été remplacé par un livret remplissant les mêmes fonctions. Ce dernier se transforme maintenant en un passeport, ce qui permet de restreindre plus rigoureusement encore la liberté de mouvement, tout en consacrant le principe du non-accès à la naturalisation. La moitié de la population noire continue de résider dans les zones dites "blanches" ; mais les intéressés peuvent maintenant être considérés comme des "touristes" privés de tous droits civils et exposés au "rapatriement" forcé vers des zones où ils n'avaient jamais habité auparavant ; ils peuvent se voir assigner la "citoyenneté" d'une région qu'ils n'ont jamais vue, ou être déclarés "excédentaires" dans l'économie blanche. Les lois de 1950 et 1957 intitulées Group Areas Acts et leurs amendements continuent de se traduire par une ségrégation forcée et des évictions massives. 12042

Selon les chiffres publiés, les revenus moyens d'un Sud-Africain blanc demeurent environ cinq fois supérieurs à ceux d'un Sud-Africain noir ; ces chiffres sont d'ailleurs vraisemblablement inférieurs à la réalité, puiqu'ils ne tiennent compte ni du cas des ouvriers agricoles noirs, traditionnellement les moins payés, ni de l'inégalité d'accès criante aux services sociaux, santé, enseignement, etc. L'ampleur de la discrimination peut se mesurer d'après le montant des dépenses publiques par habitant : durant l'exercice 1978-1979, alors que 724 rands étaient dépensés par enfant blanc, le chiffre correspondant était de 357,15 rands pour ceux d'origine indienne, de 225,54 rands pour les Métis et de 71,28 rands pour les Noirs. 12043

L'apartheid est appliqué par une armée très entraînée disposant d'armes de plus en plus perfectionnées. Cette armée est utilisée non seulement à l'intérieur du pays contre les mouvements de protestation, mais aussi à l'extérieur contre des Etats africains souverains. Les incursions de l'armée sud-africaine en Angola et au Mozambique, la subversion entretenue dans presque tous les Etats indépendants limitrophes de l'Afrique du Sud ont pour objet la constitution en Afrique australe d'Etats qui soient des clients dociles, aux économies atrophiées, éléments d'une politique de création de bantoustans sur une échelle élargie. La propagande sud-africaine, qui s'étend bien loin du continent africain, vise à répandre l'idéologie de l'apartheid au-delà des frontières du pays. 12044

En Afrique du Sud même, l'apartheid s'est accompagné d'une pratique caractérisée de la torture, reflétée notamment par le nombre surprenant de "suicides" de détenus ainsi que par le massacre d'écoliers noirs comme à Sorvelo. En Namibie, la République d'Afrique du Sud a maintenu son autorité de type colonial, en y imposant sa politique raciste au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. 12045

Fidèle à son Acte constitutif, l'Unesco se doit d'assumer sa responsabilité devant l'histoire et devant les peuples. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle avait jugé nécessaire de lancer un projet de grande envergure visant à éliminer le racisme, la discrimination, les préjugés et les tensions et à promouvoir la compréhension internationale. Ce projet faisait partie du processus de reconstruction qui s'imposait à la suite de la grande dépression des années trente et de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, un tel dessein n'a rien perdu de son actualité. Alors qu'on parle à nouveau de crise, il redevient nécessaire, dans le cadre de la reconstruction qui s'impose à l'ère de la liberation et de la transition à un ordre social plus juste, de rallier toutes les énergies dans le combat pour l'instauration de l'esprit de coopération et de tolérance. Promouvoir cet idéal, telle est la raison d'être du présent programme. 12046

Stratégie d'action

La gravité et l'ampleur des problèmes qui viennent d'être exposés exigent que l'Unesco mobilise ses forces et celles des peuples du monde entier pour la lutte contre l'apartheid, le racisme et la discrimination, les préjugés et l'intolérance, et tout d'abord pour l'analyse et la mise au jour des mécanismes qui y sont à l'oeuvre. Sans préjudice du rôle qui revient aux pouvoirs publics et à leurs décisions politiques lorsqu'il s'agit de réaliser des changements structurels, le plan sur lequel l'Unesco a mandat pour déployer son action est essentiellement celui des institutions sociales dont le fonctionnement peut être marqué par des discriminations, d'une part, et qui ont, d'autre part, un rôle important à jouer pour aider à créer un climat de compréhension. On s'attachera, en particulier, d'une part aux problèmes de l'accès à l'éducation, à la science - y compris les sciences sociales -, à la culture et à l'information, et d'autre part à l'analyse critique des notions, des croyances et des valorisations où s'alimentent les préjugés, l'intolérance et le racisme. 12047

La question de l'apartheid recevra une attention accrue et fera l'objet d'un programme spécial. Dans une perspective d'analyse structurale, on exposera les voies utilisées pour assurer à l'économie sud-africaine l'avantage d'une réserve quasi illimitée de main-d'oeuvre africaine exploitable à merci aux moindres frais ; on mettra au jour les mécanismes tout à fait spécifiques en vertu desquels les tensions qui existent dans d'autres sociétés sont reprises et intensifiées dans la République sud-africaine au service d'une politique raciste ; on démontrera le recours à de fallacieuses idéologies "culturalistes" pour étayer la présentation de l'apartheid sous l'angle du "développement séparé" ; on dénoncera l'utilisation délibérée de la langue comme instrument de division. 12048

12049 Sur le plan le plus général, ce grand programme comportera une réflexion sur le sens de l tolérance devant la diversité des situations sociales, des expériences historiques et des tradition culturelles et philosophiques, et des activités de recherche axées d'une part sur la nature de préjugés et les modalités de leur transmission, et d'autre part, sur l'étiologie et les incidence sociales de la discrimination, des préjugés et de l'intolérance - réflexion et recherches qui seron menées de manière à éclairer et guider l'action. En outre, on apportera une assistance aux Etat membres pour l'élaboration de programmes destinés à assurer l'incorporation des groupes minori taires à la collectivité nationale sur une base d'égalité.

12050 Réflexion et recherches : visant à l'obtention de résultats et de conclusions utilisables dan l'action, les recherches seront centrées sur des thèmes spécifiques ; elles auront un caractèr pluridisciplinaire et, autant que possible, comparatif et seront menées en étroite collaboration ave les organisations et institutions scientifiques internationales, régionales et nationales, de manière mobiliser la communauté intellectuelle dans la poursuite des objectifs du grand programme, tout e contribuant à l'enrichissement théorique des sciences sociales et humaines et au renforcement d leur portée pratique. On distinguera entre les travaux de réflexion et de recherche de natur philosophique, les recherches fondamentales de sciences sociales et les recherches tournées ver l'élucidation et la solution de problèmes spécifiques, afférents soit à des aspects déterminés d l'éducation, de la science, de la culture ou de l'information, soit aux situations qui peuvent s présenter dans telle ou telle région. Quant à la question de la tolérance, on fera appel, pour so étude, à des philosophes, des théologiens, des sociologues et des historiens, en particulier de historiens des religions, des anthropologues, des géographes, etc.

12051 Action et formation : outre la publication des résultats de ces travaux sous une forme acces sible au grand public et leur diffusion parmi les journalistes, les éducateurs, etc., on fera e sorte de les intégrer aux programmes de formation du personnel enseignant, de formation à l planification d'un développement endogène, d'enseignement des droits de l'homme, ainsi qu d'enseignement à tous les niveaux ; un programme d'échanges sera mis en oeuvre au bénéfice de personnes ayant, au sens le plus large, une fonction éducative ; on apportera aux Etats membre qui en feront la demande un concours pour la réalisation de programmes tendant à combattre et éliminer les préjugés, l'intolérance et le racisme.

12052 Ce grand programme donnera lieu, à toutes les étapes de sa mise en oeuvre, à un coopération étroite et assidue avec l'Organisation des Nations Unies et ses commissions et comité intéressés aux mêmes questions, ainsi qu'avec les autres institutions spécialisées. D'autre part, l coopération avec les organisations non gouvernementales sera poursuivie sur une base élargie, d façon à offrir à leurs membres des occasions de participer activement à la réalisation du gran programme. Enfin, le combat contre le racisme, l'intolérance et l'apartheid ne pouvant êtr dissocié des luttes les plus aiguës dont le monde actuel est le théâtre, la mise en oeuvre d grand programme impliquera un renforcement de la coopération avec les mouvements de libératio reconnus par l'OUA et par la Ligue des Etats arabes.

Programme XII.1 - ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LES PRÉJUGÉS, L'INTOLÉRANCE ET LE RACISME

12053 Il n'est pas d'analyse des problèmes liés aux préjugés, à l'intolérance et au racisme sans réfé rence aux tentatives de classement par catégories, voire à la prétendue hiérarchisation des diffé rentes communautés, qui sous-tend ces phénomènes, ainsi qu'à la fonction sociale déterminée qu pareille classification remplit. En effet, les préjugés, l'intolérance et le racisme reposent sur un prémisse commune : l'attribution par un individu ou un groupe de caractéristiques psychiques e de compétences intellectuelles, qu'il tient pour innées et transmises génétiquement, à des groupe sociaux qui appartiennent, selon lui, à des "races" distinctes.

12054 Si la réalité des préjugés, de l'intolérance et du racisme qui entachent les rapports entr individus n'est plus guère contestée, celle de leurs manifestations dans le cadre communautaire national et international, sont moins généralement admises et, partant, moins bien analysées Aussi conviendrait-il de mener des études et des recherches aux quatre niveaux suivants individuel, communautaire, national et international, afin de disposer de connaissances plu précises sur la place de l'individu au sein de sa communauté, celle du groupe social dans un société donnée, et celle de la nation dans la communauté internationale, compte tenu des facteur historiques, sociaux, culturels et économiques qui déterminent les différentes situations marquée par l'intolérance et le racisme.

12055 Le racisme, là où il apparaît, trouve son expression dans les politiques sociales et sa con crétisation dans l'organisation de la dynamique sociale mise en place par les institutions socio économiques et culturelles. A cet égard, deux niveaux devraient être distingués dans l'analyse d'une part, celui des inégalités déclarées dans les règles d'accès à ces institutions ; d'autre part celui des inégalités de fait qui s'imposent de manière insidieuse sous l'effet des dispositifs d sélection sociale occulte mis en oeuvre par ces institutions. Enfin, il faut observer que ces ins titutions peuvent contribuer également à apporter aux préjugés, à l'intolérance et au racisme un justification rationnelle ou même une légitimation.

Objectifs et principes d'action

Le programme aura pour objectif : 12056

- d'inciter la communauté scientifique internationale à intensifier les études et les recherches qui sont de nature à contribuer à l'élimination des préjugés, de l'intolérance et du racisme ;

- de mettre à la disposition de la communauté internationale les connaissances susceptibles de favoriser une prise de conscience - aux niveaux individuel, communautaire, national et international - des causes des préjugés, de l'intolérance et des pratiques racistes, ainsi que des formes sous lesquelles ils se présentent ;

- de fournir une base théorique solide pour le programme XII.2 portant sur l'action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

L'action s'inspirera de la nécessité de : 12057

- mettre en lumière les fondements théoriques et idéologiques des préjugés et des manifestations d'intolérance et de racisme ;

- de recueillir des connaissances précises sur les systèmes de formation et de propagation des préjugés, de l'intolérance et du racisme, ainsi que sur les politiques, les institutions et les pratiques à travers lesquelles s'expriment et se manifestent les préjugés.

Sous-programmes

Le programme sera divisé en trois sous-programmes. 12058

- Le premier sous-programme - Etude des fondements théoriques et idéologiques des préjugés, de l'intolérance et du racisme - visera à analyser les raisons données pour justifier, voire légitimer, les situations où se manifestent l'intolérance et le racisme. En particulier, des etudes mettront en lumière le lien entre la persistance d'idées héritées du XVIIIe et du XIXe siècle et la récente résurgence du racisme pseudo-scientifique, en tenant compte de certaines conjonctures locales ou nationales, régionales ou internationales, qui favorisent un climat d'intolérance, l'éclosion de théories racistes et la perpétuation de préjugés. Il conviendra, par exemple, de stimuler la capacité d'autocritique dont chaque culture peut s'armer en vue de contribuer à l'élimination des causes des préjugés, de l'intolérance et de toutes les formes, si insidieuses qu'elles soient, du racisme.

- Le deuxième sous-programme - Concepts et paradigmes pour l'étude sociopolitique de l'intolérance et du racisme - tend à permettre d'affiner l'analyse des phénomènes racistes et des situations marquées par l'intolérance, généralement encore mal expliqués. Les travaux porteront sur l'interaction entre le mode de stratification sociale fondé sur la division de la société en groupes prétendument "raciaux" et les autres formes de stratification sociale, sur les mouvements messianiques ou quasi tels et les sectes, sur le rôle que ces mouvements peuvent jouer au bénéfice des différentes formes de mobilisation antiraciste, mais parfois aussi de l'intolérance, dans les pays très industrialisés comme dans les pays en développement, ainsi que sur la manière dont les processus de formation de l'Etat ont pris appui, dans des circonstances historiques déterminées, sur certains mythes et symboles pour assurer la cohésion de cet Etat.

- Le troisième sous-programme - Recherches sur les politiques, institutions et pratiques favorables à l'intolérance et au racisme - vise à mettre en lumière la manière dont les institutions socio-économiques et culturelles, notamment le système éducatif et le marché de l'emploi, les médias, l'habitat et le logement, le système culturel, etc., assignent des rôles économiques et sociaux à des individus et à des communautés, voire à des nations tout entières, quand interviennent les notions de "race" ou d'appartenance ethnique. Les causes des revendications culturelles (y compris les revendications linguistiques), les effets d'un développement déséquilibré ou d'une centralisation excessive sur les relations entre communautés, et les raisons qui président aux explosions d'intolérance feront notamment l'objet de recherches spécifiques. En outre, des travaux de recherche relatifs à la religion en tant que facteur de coopération et de cohésion nationale et culturelle, par-delà les frontières, ou de tension sociale seront également menés. Enfin, des études seront entreprises sur l'aggravation d'une situation conflictuelle préexistante, imputable à divers facteurs, notamment économiques, qui peut résulter, dans une société donnée, de l'insertion d'immigrés.

Programme XII.2 - ACTION CONTRE LES PRÉJUGÉS, L'INTOLÉRANCE ET LE RACISME DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

12061 Pour l'essentiel, le programme XII.2 se fondera sur les résultats des études et recherches entreprises au titre du programme XII.1 pour faire jouer à l'Unesco le rôle exemplaire qui lui revient dans ses domaines de compétence où elle peut agir à la source même des préjugés, de l'intolérance et du racisme.

12060 Ce programme s'appuiera en outre sur les travaux menés au titre d'autres grands programmes concernant l'accès à l'éducation, à la culture, à l'information et à la communication. Il aura pour particularité de promouvoir l'action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme par le moyen des politiques éducatives, scientifiques et culturelles, etc. Les institutions qui relèvent de ces domaines peuvent en effet jouer un rôle considérable dans l'élimination des préjugés, de l'intolérance et du racisme.

Objectifs et principes d'action

12061 Le programme aura pour objet :

- de sensibiliser les individus, les communautés et les nations aux manifestations d'intolérance et de racisme, et de les mobiliser pour combattre ces phénomènes ;

- de contribuer à transformer les attitudes et les comportements des individus, des groupes et des nations les uns à l'égard des autres en leur offrant les moyens de mieux comprendre les autres cultures.

12062 L'action s'inspirera de la nécessité :

- d'encourager les adhésions aux instruments internationaux et leur ratification en vue d'accroître l'efficacité de ces instruments ;

- de faire en sorte que l'éducation, les sciences (y compris les sciences sociales et humaines), la culture, la communication et l'information soient mises au service de l'instauration d'un climat de tolérance et d'une meilleure appréciation mutuelle des individus, des groupes et des peuples ;

- de coopérer avec des organisations non gouvernementales, internationales et régionales dans leur action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme.

Sous-programmes

12063 Le programme comportera quatre sous-programmes.

- Le premier sous-programme - Action normative en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme - visera essentiellement à assurer une meilleure application et diffusion des instruments normatifs existants. Il s'agira aussi de faire plus amplement connaître les voies de recours possibles pour combattre les préjugés, l'intolérance et le racisme.

- Le deuxième sous-programme - Action dans le domaine de l'éducation en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme - se situera au triple niveau :

  (i) des politiques, de la planification et des structures de l'éducation, afin d'éviter les traitements discriminatoires et la transmission des préjugés, de l'intolérance et de l'esprit de discrimination (raciale ou ethnique) ;

  (ii) de la formation des maîtres, de manière à faire prendre conscience à ceux-ci de l'importance de leur rôle et à renforcer leur vigilance à l'égard des phénomènes considérés. Des échanges de professeurs ayant pour but de les plonger dans des milieux culturels différents seront, par exemple, organisés ;

  (iii) des manuels et matériels didactiques, qui, parfois, exaltent des héros et des événements en des termes racistes ou au contraire ne mettent pas suffisamment en relief les figures historiques qui ont oeuvré en faveur de la tolérance et du respect de toutes les cultures. Dans ce cadre, les échanges de manuels et de matériels didactiques seront par exemple encouragés de manière à faciliter la révision de leur contenu et à aiguiser l'esprit critique des enseignants et des étudiants.

- Avec le troisième sous-programme - Action dans le domaine de la communication et de l'information en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme - il s'agira d'amener l'opinion publique à se poser la question de la perpétuation des préjugés, de l'intolérance et du racisme, et de faire participer à la lutte contre ces phénomènes tant les journalistes et les reporters, dont le rôle est d'informer le public par le truchement des moyens de communication de masse, que l'opinion publique. Il conviendra, par exemple, d'encourager les échanges de

professeurs de journalisme et de journalistes ou encore de réunir, à l'occasion de séminaires et de colloques, des journalistes et spécialistes de la sociologie de la communication qui examineront les moyens de présenter au public une information équilibrée faisant toute la place requise aux incidences complexes du passé, proche ou plus lointain, sur l'événement.

Le quatrième sous-programme - Action dans le domaine de la culture en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme - se proposera, de manière analogue au troisième sous-programme, de permettre aux groupes ayant à souffrir de l'intolérance et du racisme de faire mieux connaître leurs convictions et leur culture, et de représenter les différentes formes d'expression culturelle et artistique nées dans les "ghettos" et les "bidonvilles" en réaction contre l'intolérance et le racisme auxquels leurs habitants sont confrontés.

rogramme XII.3 - LUTTE CONTRE L'APARTHEID

'apartheid représente l'aboutissement logique et le stade ultime du colonialisme. Le régime 12064
'apartheid tel qu'il est imposé par une minorité, en Afrique du Sud et en Namibie, constitue le ystème raciste le plus cohérent. Il apparaît indispensable qu'un programme spécifique entièrement destiné à faire disparaître ce régime unique dans l'histoire contemporaine de l'humanité soit is en place. Alors que partout ailleurs, les discriminations de caractère raciste ne s'exercent lus désormais que de façon déguisée, là ou sévit l'apartheid, le racisme est l'idéologie déclarée e l'Etat et la ségrégation raciale est non seulement autorisée, mais institutionnalisée dans tous les omaines.

L'apartheid n'est donc pas seulement une question de préjugés. Il est la base même du sys- 12065
me politique de l'Afrique du Sud. Il est aussi celle du système économique. Les lois qui régisnt la circulation des Africains contribuent à orienter la main-d'oeuvre africaine vers tel ou tel ecteur économique en fonction des besoins. Les bantoustans permettent le maintien délibéré d'une conomie dualiste et sont la cheville ouvrière de l'effondrement de l'agriculture africaine et artant, la garantie de débouchés sûrs pour la production agricole assurée par les "Blancs" 'Afrique du Sud. En outre, avec les bantoustans, l'Afrique du Sud se constitue une réserve de ain-d'oeuvre et fait supporter le coût des services sociaux aux couches les plus pauvres de la opulation. Enfin, il existe dans l'économie sud-africaine des corrélations entre les transformations conomiques, les types d'emploi réservés aux différentes "races" et les changements dans la résentation même de l'idéologie raciste. L'émergence d'une industrialisation afrikaaner, ses liens vec le capitalisme d'Etat, avec le parti nationaliste et son expansion dans les bantoustans sont es éléments essentiels de ces transformations économiques.

L'Afrique du Sud prétend que le "développement séparé" assure le maintien des traditions 12066
ulturelles ; aussi est-il capital de rappeler comment certaines traditions africaines, notamment le roit coutumier, ont été dévoyées en Afrique du Sud et comment certaines méthodes de ouvernement tenues pour "traditionnelles" ont été et sont encore mises à profit par la minorité anche pour imposer sa loi aux Africains. La langue, notamment, à servi à consolider le ationalisme afrikaaner et, aujourd'hui comme hier, constitue un obstacle à l'accès des Africains savoir. L'histoire même de l'Afrique du Sud et de la Namibie avant et après le colonialisme est résentée de manière faussée. De plus, les "traditions" européennes et celles des trois autres aces" officiellement definies par le régime d'apartheid sont analysées et présentées dans des rmes tout à fait différents.

bjectifs et principes d'action

e programme proposé a pour objectif : 12067

de recueillir des connaissances précises sur les incidences de l'apartheid sur la situation qui règne en Afrique du Sud et en Namibie dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, et d'analyser les origines, causes et effets de cette situation ;

de sensibiliser l'opinion publique internationale aux méfaits de l'apartheid ;

de mobiliser contre l'apartheid la communauté scientifique internationale ;

de renforcer la coopération avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA.

es actions seront fondées sur les principes suivants : 12068

intensifier la coopération avec l'ONU et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, en particulier avec le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, le Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ;

- de prendre en considération, dans le cadre de l'exécution de ce programme, les condition particulièrement pénibles qui sont faites sous le régime d'apartheid à certains groupes tels qu les jeunes, les femmes et les "combattants de la liberté".

Sous-programmes

12069 Quatre sous-programmes formeront le programme concernant la lutte contre l'apartheid.

- Le premier sous-programme - Etudes historiques, sociologiques et économiques de l'apartheid visera à élucider les interactions entre le colonialisme, le racisme et l'apartheid. Il permettr aussi de compléter, par des travaux historiques, les connaissances déjà rassemblées sur l période précoloniale en Afrique du Sud et en Namibie, l'apparition des Etats africains, le routes commerciales et les relations entre Etats africains et petites communautés africaines. L réaction des Africains face à la conquête sera étudiée, en particulier la résistance des Sam e Khoi, l'opposition africaine à la création de réserves, les relations entre les partis politique africains, l'anticolonialisme, le panafricanisme et l'apparition de syndicats africains. L contribution des sectes ancestrales à la résistance opposée à la conquête pourra également êtr mise en lumière, de même que pourront être étudiées les luttes des femmes contre l'imposition séparée et la législation sur les laissez-passer, ou celles, plus récentes, des jeunes dans le écoles (Soweto). Seront en outre analysées les particularités de l'économie dualiste en Afriqu du Sud et en Namibie, les rapports entre l'application d'un tel régime économique et la ségré gation raciale, ses répercussions sur la condition des femmes, des jeunes et des personne âgées, la détérioration constante de la production agricole dans les zones réservées au Africains.

- Le deuxième sous-programme - Etude des fondements théoriques et idéologiques de l'apartheid visera à mettre en évidence le système de classification "racial" en vigueur sous le régim d'apartheid, principal moyen par lequel les rôles économiques et sociaux en Afrique du Sud e en Namibie sont assignés aux individus et aux communautés. Il tendra aussi à montrer commen l'apartheid organise les inégalités, assure et perpétue la domination politique et économique, d même qu'il opère, à l'intérieur des quatre groupes raciaux officiellement reconnus, d'autres sub divisions, en faisant appel à des caractéristiques linguistiques et culturelles afin d'isoler chaqu communauté, ou bien en se servant soit de la langue, soit de la localisation géographique.

- Le troisième sous-programme - Lutte contre l'apartheid dans les domaines de l'éducation, de l science, de la culture, de la communication et de l'information - a pour objet de lutter contr l'interdiction faite aux trois "races" autres que la "race" blanche d'accéder aux institution socio-économiques et culturelles qui relèvent des domaines précités de l'Unesco. Il visera e outre à mettre en évidence le recours aux stéréotypes et à la diffusion des préjugés pour per pétuer la discrimination "raciale", dévoyer les "traditions" culturelles, encourager de manièr délibérée le tribalisme et les conflits entre communautés africaines et maintenir l'inégalité d'accè à l'éducation et à la science.

- Dans le cadre du quatrième sous-programme - Coopération avec les mouvements de libératio nationale reconnus par l'OUA - il sera mis en place, en coopération avec les Etats de premièr ligne, un programme de formation de niveaux primaire, secondaire et superieur en faveur de membres des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, notamment de leurs organi sations féminines telles que le Conseil des femmes de la SWAPO, en particulier par l'octroi d bourses, la fourniture de biens d'équipement, etc.

RÉSOLUTION 4XC/2/12

12070 **Grand programme XII « Élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid »**

La Conférence générale,

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que toutes les personnes ont droit à une protection égale et efficace contre toute discrimination fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la langue ou la religion, l'opinion politique et toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en lumière la persistance des préjugés, de l'intolérance, du racisme ainsi que les conséquences néfastes qu'entraîne la perpétuation du régime oppressif de l'apartheid,

Rappelant que cette analyse a souligné les risques que comportent les nombreux conflits « raciaux », ethniques, culturels, linguistiques ou religieux qui se manifestent dans le monde,

Convaincue que l'accélération et la multiplication des échanges qui caractérisent le monde contemporain, en mettant en rapport plus fréquent et plus étroit des collectivités ou des individus divers, rendent plus nécessaires que jamais le renforcement de la tolérance mutuelle et l'élimination de toutes les formes de préjugés et de discrimination,

Rappelant les termes de l'Acte constitutif de l'Unesco selon lesquels « la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes »,

Réaffirmant, selon le préambule de l'Acte constitutif, qu'une paix juste et durable ne peut être établie que « sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité »,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948,

Rappelant en outre que, dès 1948, le Conseil économique et social avait, lors de sa sixième session, suggéré à l'Unesco « d'envisager l'opportunité de proposer et de recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés de race »,

Rappelant que, dans la résolution 4.2 adoptée à sa quatrième session (1949), la Conférence générale avait chargé le Directeur général de rechercher et de rassembler les données scientifiques concernant les questions de race, de diffuser largement les données scientifiques ainsi réunies et de préparer une campagne d'éducation fondée sur ces données,

Rappelant sa résolution 3.22 adoptée à sa sixième session (1951), par laquelle elle autorisait le Directeur général à entreprendre des études relatives à l'intégration sociale des groupes qui ne participent pas pleinement à la vie de la communauté nationale, du fait de leurs caractéristiques ethniques ou culturelles ou de leur arrivée récente dans le pays,

Rappelant la Recommandation et la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées à sa onzième session, le 14 décembre 1960,

Considérant les différentes déclarations sur les questions de la race et des préjugés raciaux adoptées par des groupes ou des comités internationaux d'experts réunis par l'Unesco (1950, 1951, 1964 et 1967), ainsi que l'Appel d'Athènes lancé en 1981,

Ayant à l'esprit la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux adoptée à l'unanimité à sa vingtième session, le 27 novembre 1978,

Rappelant en outre la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 1904 (XVIII) du 20 novembre 1963,

Rappelant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2106 A (XX) du 21 décembre 1965,

Rappelant les termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948, et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3068 (XXVIII) du 30 novembre 1973,

Ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale 3057 (XXVIII) du 2 novembre 1973 et 34/24 du 15 novembre 1979 relatives à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale,

Rappelant la résolution 36/162 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1981 sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur, et en particulier le paragraphe 3 du dispositif de cette résolution dans lequel il est demandé aux institutions spécialisées compétentes ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux organisations internationales non gouvernementales de prendre ou d'intensifier des mesures contre les idéologies et pratiques décrites au paragraphe 1,

Rappelant la résolution 35/125 sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre 1980 et la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction adoptée par l'Assemblée générale le 25 novembre 1981 dans sa résolution 36/55,

Tenant compte des nombreux appels des responsables de toutes les religions du monde pour faire cesser l'intolérance religieuse,

Prenant en considération la résolution 1978 A (XVIII) du 16 décembre 1963 par laquelle l'Assemblée générale invitait les institutions spécialisées à accorder leur assistance et leur coopération au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine,

Rappelant également la résolution 12.1 adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, et en particulier son paragraphe 15 qui souligne « la contribution que l'Unesco peut apporter à la sensibilisation de l'opinion publique mondiale aux problèmes de l'apartheid, du racisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, à l'analyse et à l'approfondissement des origines historiques et sociopolitiques de ces phénomènes et à l'étude des formes nouvelles de domination, des relations inter-ethniques et de l'assimilation des groupes minoritaires »,

Rappelant la résolution 10.1 adoptée à sa vingtième session, et tout particulièrement l'alinéa 2(a)(ii) de cette résolution,

Rappelant en outre la résolution 10.1 adoptée à sa vingt et unième session, et en particulier l'alinéa 8(a) qui invite le Directeur général « à continuer de contribuer, dans les domaines de compétence de l'Unesco, aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, le néo-colonialisme, l'agression, le racisme, l'apartheid, toutes les formes de domination étrangère et toutes les formes et manifestations de discrimination raciale, et à créer un climat international de confiance et de compréhension mutuelle »,

Considérant la contribution spécifique que l'Organisation peut apporter à l'élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid, conformément au mandat qu'elle a reçu dans le domaine de l'éducation, des sciences — y compris des sciences sociales — de la culture et de la communication,

Considérant notamment l'important concours scientifique que l'Organisation peut apporter aux programmes mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies, ses commissions et ses comités et par les autres institutions spécialisées en vue de lutter contre les préjugés, l'intolérance, le racisme et l'apartheid,

Considérant le rôle catalyseur que les programmes de l'Unesco sur le racisme ont joué dans la stimulation de l'action des organisations non gouvernementales et de la communauté intellectuelle contre les préjugés, l'intolérance, le racisme et l'apartheid,

Considérant en outre le rôle spécifique que l'Unesco peut jouer dans la lutte contre l'apartheid et dans la publication des données scientifiques relatives à l'apartheid,

1. *Approuve* la mise en œuvre du grand programme XII « Élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid » et *fait siennes* les orientations de ce grand programme qui permettra à l'Unesco de mobiliser ses forces pour une lutte qui revêt une importance fondamentale tant pour l'Organisation que pour l'ensemble de ses États membres ;
2. *Invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les trois programmes qui constituent le grand programme XII :
   - 2.1 *Programme XII.1 « Études et recherches sur les préjugés, l'intolérance et le racisme »*
     - (a) Qui vise à promouvoir une analyse scientifique de ces phénomènes et, en particulier :
       - (i) A élucider les causes de l'émergence et de la propagation des théories qui fournissent une base idéologique aux préjugés, à l'intolérance et au racisme ;
       - (ii) A analyser les situations qui suscitent le maintien et la reproduction des diverses formes d'intolérance et celles qui, en revanche, favorisent la tolérance et la coopération entre groupes culturels, « raciaux », ethniques, religieux ou linguistiques ;
       - (iii) A étudier le rôle que les institutions sociales, éducatives et culturelles, ainsi que les normes et les pratiques sociales, peuvent jouer dans la perpétuation ou, au contraire, l'élimination de l'intolérance, des préjugés et du racisme,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Étude des fondements théoriques et idéologiques des préjugés, de l'intolérance et du racisme ;
       - (ii) Concepts et paradigmes pour l'étude sociopolitique de l'intolérance et du racisme ;
       - (iii) Recherches sur les politiques, institutions et pratiques favorables à l'intolérance et au racisme ;
   - 2.2 *Programme XII.2 « Action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication »*
     - (a) Qui, se fondant sur les résultats des études et recherches entreprises au titre du programme XII.1, sera essentiellement orienté vers l'action et s'efforcera :
       - (i) De promouvoir l'application des instruments normatifs destinés à combattre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
       - (ii) De renforcer l'action entreprise à tous les niveaux de l'éducation en vue d'éliminer les traitements discriminatoires et de renforcer l'esprit de tolérance et de respect mutuel ;
       - (iii) De mobiliser, par le truchement des moyens de communication de masse, l'opinion publique contre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
       - (iv) De favoriser l'expression culturelle de tous ceux qui ont à souffrir de l'intolérance et du racisme,
     - (b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :
       - (i) Action normative en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
       - (ii) Action dans le domaine de l'éducation en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
       - (iii) Action dans le domaine de la communication et de l'information en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
       - (iv) Action dans le domaine de la culture en faveur de la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme ;
   - 2.3 *Programme XII.3 « Lutte contre l'apartheid »*
     - (a) Qui se propose :
       - (i) De contribuer à une meilleure connaissance de la situation économique et sociale qui règne en Afrique du Sud et en Namibie et de son évolution historique ;
       - (ii) D'analyser les mécanismes sociaux par lesquels l'apartheid assure et perpétue la domination politique et économique ;
       - (iii) De mettre en évidence les incidences de l'apartheid sur la situation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information ;

(iv) De renforcer, dans la lutte contre l'apartheid, la coopération entre l'Unesco et les États intéressés ainsi que les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Études historiques, sociologiques et économiques de l'apartheid ;

(ii) Étude des fondements théoriques et idéologiques de l'apartheid ;

(iii) Lutte contre l'apartheid dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information ;

(iv) Coopération avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ;

3. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux pour la période 1984-1989, d'attacher un intérêt tout particulier aux problèmes de l'accès à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, ainsi qu'à l'analyse critique des notions, des croyances et des principes où s'alimentent les préjugés, l'intolérance et la discrimination à l'égard des groupes « raciaux », culturels, linguistiques ou religieux, et d'accorder une attention accrue à la question de l'apartheid et des mécanismes qui permettent sa perpétuation.

III. PAIX, COMPRÉHENSION INTERNATIONALE, DROITS DE L'HOMME ET DROITS DES PEUPLES

.nalyse des problèmes

lus qu'à aucun autre moment de son histoire, l'humanité tout entière apparaît liée par une com- 13001
unauté de destin. En dépit de criantes inégalités, de vives oppositions d'intérêts et d'idéolo-
ies, de frictions et conflits, un réseau serré de relations d'interdépendance s'est désormais
issé entre toutes les nations. Encore faut-il, pour que se réalise dans les faits une véritable
ommunauté à l'échelle mondiale, que cette interdépendance ne privilégie pas les uns en s'exer-
ant au détriment des autres, mais qu'elle soit consciemment et délibérément assumée par tous au
énéfice de l'humanité entière. Ainsi pourvue d'un sens et d'une dimension de valeur, la recon-
.aissance de l'interdépendance devient affirmation et pratique de la solidarité.

Il n'en reste pas moins que la communauté mondiale doit faire face à des problèmes d'une 13002
xtrême gravité qui mettent en cause la paix et la sécurité internationales : les tensions qui se
anifestent à l'échelle du monde et dans différentes régions ; la course aux armements qui mobi-
se d'énormes ressources et accroît les moyens de destruction au point de créer un risque
'anéantissement de l'espèce humaine ; les conflits armés qui surgissent en différents points du
lobe ; la pauvreté et la faim qui provoquent le désespoir au sein de nombreux peuples ; les
iolations répétées des droits de l'homme qui sont la négation de la dignité humaine.

Créé au sortir d'une guerre mondiale meurtrière et dévastatrice, qu'avait rendue possible 13003
e développement de régimes érigeant le mépris des droits de l'homme en principe de gouverne-
ient, le système des Nations Unies a été fondé sur le postulat d'un lien fondamental de complé-
ientarité entre la paix, la solidarité internationale et le respect des droits de l'homme. Le
rincipe de cette complémentarité se retrouve dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'Orga-
isation qui souligne notamment "qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et poli-
iques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples
t que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellec-
uelle et morale de l'humanité". L'Article premier assigne comme but essentiel à l'Organisation de
contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et
a culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la
oi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de
exe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples".

Si le souci des droits et libertés des individus, parfois gravement menacés et trop souvent 13004
afoués, n'a cessé de figurer au premier plan des préoccupations de la communauté internatio-
ale, l'expérience des dernières décennies n'en a pas moins entraîné une actualisation signifi-
ative, ainsi qu'un élargissement considérable, de la conception des droits et des libertés des
euples, qui est devenue partie intégrante de la problématique de la paix et des droits de
'homme.

La Conférence générale, de session en session, n'a cessé, dans une série de résolutions, 13005
le rappeler la place centrale et déterminante qu'occupent, parmi les finalités de l'Organisation, la
construction d'une paix juste et durable et l'action en faveur des droits de l'homme, et de souli-
gner le lien qui les unit comme les deux faces complémentaires d'une même exigence.

Il ne peut en effet y avoir de paix véritable lorsque sont violés les droits de l'homme les 13006
lus élémentaires ou que sont maintenues des situations d'injustice ; et, réciproquement, les
roits de l'homme ne peuvent s'affirmer et s'épanouir au bénéfice de tous tant que sévissent des
onflits latents ou ouverts. Tel est le principe qui est au fondement de l'action de l'Unesco, et
u'ont confirmé et illustré de multiples études et échanges de vues.

La paix juste et durable s'impose de plus en plus à tous les peuples comme une exigence 13007
xprimant leurs plus importantes aspirations. En dépit des efforts déployés jusqu'ici, notamment
ar l'Unesco et la famille des Nations Unies, en vue de promouvoir un monde plus juste et plus
olidaire, les préjugés et les méfiances continuent d'entraver les rapports entre les nations et
engendrent des tensions qui, parfois encore, dégénèrent en conflits armés. Simultanément, la
rise de conscience au niveau international de la complexité des problèmes qui relient le déve-
oppement à la paix et aux droits de l'homme s'est renforcée et a révélé les liens étroits qui les
nissent.

13008 La Conférence générale a rappelé lors de sa dix-huitième session (résolution 11.1) que l paix "ne saurait être uniquement l'absence de conflit armé" mais qu'elle "implique essentiellemen un processus de progrès, de justice et de respect mutuel entre les peuples visant à garantir l construction d'une société internationale dans laquelle chacun trouve sa véritable place et qui ai sa part des ressources intellectuelles et matérielles du monde...".

13009 La course aux armements est certainement une menace majeure pour l'humanité et pour l paix du monde et constitue un immense gaspillage de ressources humaines et matérielles : u million de dollars sont affectés chaque minute à l'armement et 500.000 savants s'occupent, l'heure actuelle, de recherches militaires dans le monde. Cette course aux armements exprim sans doute la méfiance, l'hostilité et les conflits d'intérêt qui président aux relations inter nationales contemporaines. Mais elle est aussi un facteur de tension qui accroît les risques d confrontation dans la mesure où le développement des instruments de destruction et de mort venant se greffer sur les inégalités, les incompréhensions et les angoisses de notre époque, ten à favoriser la montée des intransigeances et à encourager, en cas de divergences entre nations les solutions imposées au détriment des solutions négociées.

13010 La course aux armements témoigne ainsi de l'absurde dynamique d'insécurité qu'engendr une quête exacerbée de sécurité. En effet, si l'on reconnaît que la sécurité est un besoin et un aspiration légitime et qu'elle constitue un élément essentiel de la paix, si l'on doit aussi admettr que la détention de moyens militaires est pour certains Etats ou certains peuples un facteu souvent décisif de leur capacité de se libérer, d'échapper à des oppressions, de survivre et d se défendre, on doit aussi convenir que, de nos jours, le niveau d'accumulation des armes, e particulier des armes nucléaires, constitue une menace bien plus qu'une protection pour l'aveni des nations et de l'humanité.

13011 Comme l'a marqué avec vigueur la dixième session extraordinaire de l'Assemblée général des Nations Unies, consacrée au désarmement, il importe avant tout de surmonter une conceptio fallacieuse de la sécurité. Le document final de cette session proclame que "le moment est don venu de mettre fin à cette situation, de renoncer à l'emploi de la force dans les relations inter nationales et de chercher la sécurité dans le désarmement, c'est-à-dire grâce à un processu graduel, mais effectif, qui s'amorcerait par une réduction du niveau actuel des armements" Cependant, les travaux de la nouvelle session que l'Assemblée générale vient de consacrer au moyens de réaliser cet objectif ont confirmé la difficulté et l'ampleur de la tâche.

13012 Celle-ci est d'autant plus urgente que la course aux armements se solde, on le sait, pa un immense gaspillage de ressources humaines et matérielles. Elle se poursuit en dépit de l nécessité impérieuse, dans tous les pays, d'investissements et de dépenses aux fins du progrè économique, de l'accroissement du bien-être et de la justice sociale. Et cela, paradoxalement dans une conjoncture où les difficultés de l'économie mondiale (qui contribuent, certes, à durci les rivalités et les tensions auxquelles s'alimente la politique d'armement) imposent des choix qui pour une humanité capable de sagesse, devraient s'exercer au profit d'activités fécondes et tour nées vers l'avenir.

13013 Si les connaissances scientifiques et technologiques, les moyens financiers, les matière premières et les capacités de production qui sont aujourd'hui mobilisés et absorbés par la cours aux armements pouvaient être utilisés, même partiellement, au service du développement écono mique et social des pays les plus démunis, de l'oeuvre d'alphabétisation, de l'amélioration de conditions de santé et d'alimentation, les effets bénéfiques de cette reconversion sur les condi tions de vie de tous les hommes seraient considérables.

13014 Par ailleurs, la course aux armements structure dans une large mesure les système d'alliances et perpétue les rapports de domination. En outre, les Etats vendeurs s'assurent de profits économiques considérables et se dotent de systèmes de défense à un moindre coût grâce à leur production d'armes à grande échelle.

13015 Ces Etats perfectionnent leurs techniques par le truchement des laboratoires que sont le champs de bataille. Cependant, la course aux armements se poursuit, dans les domaine nucléaire, chimique, biologique et conventionnel, en dépit de l'insuffisance et de la pénurie de ressources allouées à la cause du développement et du progrès social.

13016 La course aux armements entre les grandes puissances nucléaires prend désormais e s'accélérant les dimensions d'une compétition scientifique et technologique pour l'arme suprême à une époque où les arsenaux nucléaires constituent une grave menace pour la survie de l'espèc humaine. On estime que la moitié des scientifiques et ingénieurs de certains pays industrialisé se consacre exclusivement aux applications militaires de la recherche.

13017 La paix est incompatible avec la malnutrition, la misère ou le refus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le non-respect des droits des individus et des peuples, la persistance d structures économiques internationales inéquitables, les ingérences dans les affaires internes de autres Etats, les occupations étrangères et l'apartheid sont toujours des sources réelles o potentielles de conflits armés et de crises internationales. Seule peut être durable une pai juste, qui repose sur le respect des droits de l'homme. Par ailleurs, une paix juste exig

instauration d'un ordre international équitable capable de préserver les générations futures du éau de la guerre.

Il est plus que jamais nécessaire d'approfondir l'analyse des facteurs qui, au sein des 13018
ifférentes sociétés et dans les relations internationales, conduisent aux conflits ou, au ontraire, favorisent la paix, grâce notamment à l'apport des sciences sociales et humaines, de la éflexion philosophique et des études culturelles.

L'une des finalités de l'Unesco définie par son Acte constitutif est d'assurer le respect des 13019
roits de l'homme ; il lui appartient aussi d'oeuvrer pour faire prévaloir "le principe de l'égalité e droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", tel que défini dans la Charte es Nations Unies, en son Article premier.

Les modalités selon lesquelles est assurée la protection des droits de l'individu ont évolué. 13020
l en est ainsi notamment dans les cas où le pouvoir politique a été transféré du niveau des com- unautés locales à celui d'une autorité centrale, dans les cas où les droits d'utilisation collective e la terre, appartenant au clan ou au village, ont cédé la place aux droits à la propriété pri- ée, ou encore dans les cas où l'on est passé des formes de solidarité fondée sur le système de arenté à l'organisation sociale correspondant à la famille nucléaire.

La remise en question de certaines structures économiques, la généralisation de l'économie 13021
ionétaire, l'organisation de l'Etat moderne et les impératifs de l'agriculture et de l'industrie odernes ont contribué à la reformulation et à l'élargissement des exigences en matière de droits le l'homme. La lutte contre la domination coloniale a également contribué à une meilleure compré- ension des rapports étroits qui existent entre les droits des individus et les droits et devoirs les communautés.

La Déclaration universelle des droits de l'homme représente pour nombre de droits qu'elle 13022
roclame l'expression codifiée de droits fondamentaux déclarés inaliénables, qu'ont connus sous les formes diverses toutes les communautés humaines, bien avant l'émergence de l'Etat-nation. La rise en compte du pluralisme des cultures a mis en évidence les traditions et les pratiques au ravers desquelles les sociétés ont par le passé garanti à leurs peuples nombre de droits fonda- entaux, qui apparaissent dans la Déclaration universelle.

Malgré cette prise de conscience - et au moment où les peuples réclament partout l'exercice 13023
le l'autodétermination, l'accès effectif à l'éducation, à la science et aux différents aspects de 'expression culturelle, à une information pluraliste et multiforme ainsi que la maîtrise de leur levenir économique, politique et culturel - il faut reconnaître que les droits de l'homme et les lroits des peuples ne cessent d'être violés. Parmi les cas caractérisés de violations des droits de 'homme, la torture constitue la forme la plus exacerbée ; sa pratique très répandue est un véri- able défi à la dignité humaine.

Le respect effectif des droits de l'homme demeure une préoccupation fondamentale de 13024
'Organisation. Compte tenu de son mandat, l'articulation entre les droits de l'individu et les lroits des peuples est d'une importance considérable pour l'Unesco. Le respect de la dignité de a personne humaine est indissociable du respect de la liberté des peuples et de celui de l'égalité le droits des nations. S'il est indispensable que les individus et les groupes humains concernés soient en mesure de prendre conscience de tous leurs droits et de les exercer effectivement, il ippartient également à l'Etat d'assumer les responsabilités majeures qui lui incombent pour garantir l'exercice des droits individuels, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels.

L'analyse des différentes dimensions des droits culturels, des relations entre la culture et 13025
a langue et l'articulation des droits culturels aux droits politiques et économiques, tant à 'intérieur d'un Etat qu'entre Etats, doit se poursuivre. La négation des droits des peuples à 'autodétermination entraîne la négation des autres droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le droit à l'indépendance, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne sont pas des 13026
concepts nouveaux ; la libération du joug colonial, la conquête de la souveraineté par les nations qui le subissaient en ont seulement marqué l'application universelle. Mais les relations de plus en plus étroites qui se sont développées entre des Etats dotés de moyens inégaux et inégalement équipés pour la négociation et la coopération ont mis en évidence la multiplicité des conditions - non seulement politiques et juridiques, mais économiques, sociales, culturelles - qui sont indispensables à la jouissance et à l'exercice par tous les peuples d'une indépendance véritable, c'est-à-dire de la capacité de forger leur devenir conformément à leurs aspirations.

Enoncer l'idée d'un "droit à la paix", pour les nations et les peuples comme pour les indi- 13027
vidus, c'est évoquer, en même temps qu'une exigence fondamentale de survie et de sécurité, l'aspiration légitime de toute collectivité nationale à participer pleinement et librement, en toute égalité, au concert des nations et à l'édification d'un ordre mondial plus satisfaisant : c'est donc

fonder, sur un principe de réciprocité et de solidarité, à la fois le droit de toute nation à s'affirmer et à réaliser ses potentialités, et la limitation de ces droits par ceux de toutes les autres.

13028 En outre, la complexité des rapports sociaux, la dimension nécessairement collective des voies et des exigences du développement, de la mise en valeur des ressources naturelles de la sauvegarde de l'environnement, etc., obligent à considérer l'individu, sujet et bénéficiaire ultime des droits, dans le contexte des ensembles sociaux dont il fait partie et au sein desquels il se réalise. Non toutefois sans que s'impose plus que jamais la nécessité de garder à l'esprit les limites au-delà desquelles la poursuite des fins de la collectivité cesserait de s'exercer à l'avantage de ses membres pour prendre la forme d'une oppression caractérisée, négatrice des droits et libertés individuels fondamentaux.

13029 Si l'on tend aujourd'hui à reconnaître un "droit au développement" dont, en dernière analyse, les êtres humains eux-mêmes doivent être les bénéficiaires, c'est aussi au niveau des collectivités, et singulièrement des collectivités nationales, que se dessinent les incidences de ce principe.

13030 Enfin, la reconnaissance du droit de chaque peuple au maintien et à l'épanouissement de sa personnalité et à la détermination de son devenir en fonction d'options qui lui soient propres a contribué à une prise de conscience unanime de l'importance cruciale des dimensions culturelles de l'identité collective, et mis en pleine lumière la nécessité de protéger ces valeurs originales de culture. Sur ce terrain comme sur d'autres, l'Unesco a joué un rôle précurseur. Le droit de tout individu à un libre accès et à une participation sans entraves à la culture de son choix ne saurait être remis en question. Cependant, l'idée s'est imposée que le droit des peuples à la préservation, à l'affirmation et au développement de leur culture propre, entendue comme une culture vivante et en devenir, constitue un chapitre important du tableau des droits de l'homme et des conditions essentielles de la paix.

13031 Mais les valeurs des différentes cultures constituent aussi, comme notre époque est sans doute la première à l'avoir reconnu sans restriction, un trésor commun à toute l'humanité, une réserve d'inspirations pour l'orientation de son devenir. Principe que l'Unesco, pour sa part, a dégagé de longue date et qu'elle a formulé, dans les termes les plus nets, dans la Déclaration de 1966 sur les principes de la coopération culturelle internationale.

13032 La compréhension internationale, qui repose sur l'extension et le déploiement sans entraves de la communication entre les hommes et entre les peuples, et à laquelle la connaissance et l'appréciation mutuelles des valeurs culturelles confèrent son élévation et la plénitude de ses potentialités créatrices, est plus que jamais reconnue comme le fondement indispensable de la volonté et de la capacité de toutes les nations de vivre dans la paix, de s'élever au-dessus des facteurs toujours plus menaçants, de division et de mésentente, pour instituer entre elles, tout en affirmant et en développant leurs personnalités respectives, des rapports de confiance et de coopération ouverte profitables à tous.

13033 La situation des réfugiés est une question de dimension internationale. Les problèmes soulevés par l'accroissement de leur nombre - estimé à environ 10 millions en 1980 - sont d'autant plus difficiles à résoudre qu'ils touchent aujourd'hui essentiellement des pays dont les infrastructures sont insuffisantes. L'afflux massif de réfugiés pose à certains pays d'accueil des problèmes humains et matériels importants, malgré les efforts de solidarité coordonnés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions internationales gouvernementales et non gouvernementales.

13034 Les difficultés de la conjoncture économique actuelle, l'aggravation du chômage dans la plupart des pays, la détérioration croissante de la situation économique mondiale, les disparités grandissantes entre régions, entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, ne favorisent pas une recherche en commun de démarches équitables et solidaires en vue de trouver des solutions à ce grand défi politique et humanitaire.

13035 La communauté internationale attache une importance tangible à l'exercice effectif des droits de certains groupes démunis socialement ou appartenant à une classe d'âge spécifique. Les droits de l'enfant doivent inclure non seulement l'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, mais aussi la protection contre toute forme d'exploitation. La jeunesse, particulièrement celle appartenant à des couches défavorisées de la population ou à des groupes ethniques souffrant de discrimination, est la première à subir la crise économique, soit par le chômage, soit par la dégradation des services collectifs. De même, la vulnérabilité des personnes âgées est accrue surtout dans les sociétés industrialisées du fait de l'évolution de ces sociétés, notamment pour ce qui est des structures démographiques - vieillissement de la population - et familiales - famille nucléaire, mobilité géographique, distribution des rôles sociaux et économiques.

13036 Les personnes handicapées - physiques et mentales - dont le nombre était estimé à 450 millions en 1979, constituent un autre groupe humain qui n'a pas toujours bénéficié du respect de ses droits fondamentaux. La prise de conscience de la communauté internationale à ce sujet a été favorisée par la remarquable mobilisation des personnes handicapées pour revendiquer le respect de leurs droits et sensibiliser l'opinion publique mondiale.

Le respect des droits de l'homme en certains milieux spécifiques, tels le milieu rural ou le milieu urbain, peut poser des problèmes particuliers. Par exemple, les droits de l'homme en milieu rural peuvent être affectés notamment par les modes de la propriété foncière et de sa transmission, les implications de l'industrialisation de l'agriculture. 13037

En ce qui concerne la discrimination fondée sur le sexe, la prise de conscience de la collectivité internationale de la situation des femmes et les efforts entrepris dans le cadre du Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour la femme n'ont pu améliorer sensiblement la situation de la majorité des femmes dans le monde, surtout de celles qui vivent dans les milieux ruraux. L'analphabétisme, le chômage, la pauvreté continuent de peser plus durement sur les femmes. L'une des difficultés majeures de la lutte contre la discrimination dont les femmes font l'objet tient à la complexité des facteurs qui contribuent à cette discrimination. Même lorsque certains changements structurels et institutionnels sont introduits, ils ne conduisent pas nécessairement à une modification des relations entre les hommes et les femmes et des mentalités. 13038

Stratégie d'action

La promotion de la paix, de la compréhension internationale, la réalisation de la liberté des peuples et des droits de l'homme relèvent d'une stratégie qu'il faut concevoir comme un ensemble cohérent car les objectifs à poursuivre sont interdépendants et complémentaires. C'est à tous les niveaux, et en réponse aux défis de toutes les situations particulières, que le combat pour la paix et les droits de l'homme doit être mené. C'est dans leur spécificité et dans leurs termes les plus concrets que les problèmes doivent être abordés, à la lumière d'une analyse rigoureuse et complète de leurs composantes, et en faisant appel à tous les concours. Pourvu que demeure présente et agissante une vision globale des difficultés à résoudre et des fins à poursuivre, les progrès réalisés sur chacun des terrains où une intervention s'impose seront autant de pas en avant dans l'accomplissement d'une oeuvre à la fois une et multiple. Dans cette perspective, trois plans peuvent être distingués : celui des recherches et des études dans le domaine des sciences sociales et de la philosophie, celui de l'action normative, enfin celui de l'éducation et de l'information. 13039

Les disciplines des sciences sociales et humaines doivent être appelées à contribuer, avec toujours plus de vigueur, à la clarification et à l'approfondissement des causes, des conditions et des conséquences des conflits et des violations des droits de l'homme. Dans le domaine de la paix, c'est essentiellement le développement des recherches interdisciplinaires qui permet de concevoir les paradigmes des principaux phénomènes et processus entrant en jeu dans l'apparition des conflits politiques et militaires de portée internationale. Qu'il s'agisse des droits de l'homme ou de la paix, l'accent devra être placé sur la réflexion et la recherche dans une perspective globale et historique, mettant en évidence notamment le rôle que l'éducation, la science, la culture et la communication peuvent jouer ou qu'elles ont joué dans le passé. Quant à la réflexion philosophique, il lui appartient d'élucider notamment les rapports entre les différents systèmes de valeurs et les exigences de paix et de respect des droits de l'homme. 13040

Il convient également de veiller à l'application des instruments normatifs que la Conférence générale a adoptés et par lesquels les Etats membres se sont engagés à lui faire rapport sur des questions spécifiques relevant des domaines de compétence de l'Unesco. En outre, dans le cadre des procédures prévues pour l'examen des cas et des questions dont l'Unesco pourrait être saisie en ce qui concerne l'exercice des droits de l'homme dans les domaines relevant de sa compétence, l'Organisation poursuivra ses efforts en vue de résoudre, de la manière la plus efficace possible, les problèmes posés par les communications qu'elle reçoit. Les recherches entreprises au titre des sciences sociales et humaines ou au titre de travaux relevant d'autres disciplines devraient fournir aux responsables gouvernementaux et aux juristes les moyens d'améliorer les mécanismes constitutionnels et les normes existantes en la matière ou de créer de nouvelles procédures, normes et institutions. 13041

L'ignorance en matière de droits de l'homme est encore largement répandue. De par sa vocation, l'Unesco doit poursuivre avec toujours plus de vigueur sa mission éducative en ce domaine. L'éducation ne doit pas seulement contribuer à un large processus de sensibilisation aux exigences des droits de l'hommme, elle doit aussi tendre à mieux informer les diverses catégories socioprofessionnelles aussi bien des droits qu'elles peuvent revendiquer que des devoirs qui leur incombent. 13042

La recherche constituant un élément essentiel du renouvellement des connaissances et de tout processus de changement, les connaissances relatives à la paix et aux droits de l'homme devraient être mises à profit grâce à de nouvelles approches éducatives, à tous les niveaux des systèmes formels et non formels d'éducation, utilisant les méthodes et moyens les plus appropriés. 13043

Pour améliorer l'accès aux connaissances en ce domaine, l'Unesco favorisera la création d'institutions régionales ou nationales destinées à la formation dans les domaines des droits de l'homme et de la paix, et la diffusion, en différentes langues, de données, documents, bibliographies, ouvrages de référence et de réflexion. Aussi importe-t-il de renforcer la capacité 13044

nationale, en particulier dans les pays les moins avancés, de réaliser des recherches sur le droits de l'homme et la paix et de démocratiser l'accès aux connaissances qui en résultent.

13045 Par ailleurs, les différents médias devraient être encouragés à présenter de manière équi librée les résultats des recherches entreprises à ce titre, dans les différentes régions du monde de manière à favoriser l'accès aux connaissances en matière de paix et de droits de l'homme dan un esprit de compréhension internationale.

13046 L'action de l'Unesco devrait également comporter une diffusion accrue des connaissance acquises auprès des éducateurs et des communicateurs et des efforts en vue de la formation de chercheurs, des éducateurs et des spécialistes en matière de communication, de façon à la fois développer les connaissances sur la paix et les droits de l'homme et à en permettre la diffusio auprès du grand public.

13047 Il convient enfin de souligner qu'une étroite collaboration s'impose avec les institutions d système des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales gouvernementales et no gouvernementales qui, à divers titres, sont engagées dans la recherche et l'action relative à l promotion de la paix et des droits de l'homme. A cet égard, une attention particulière ser accordée à cette coopération dans le cadre de la préparation et de la célébration de l'Anné internationale de la jeunesse, ainsi que de la mise en oeuvre des programmes adoptés au titre d la Décennie des Nations Unies pour la femme et à l'occasion de l'Année internationale de personnes handicapées et de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

13048 De plus, l'Unesco continuera, en coopération avec les autres institutions du système de Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, à développer les méca nismes de coordination et d'échange d'informations entre institutions et chercheurs intéressés.

13049 Enfin, la diffusion des résultats des recherches et de l'information, pour être effective doit pouvoir s'appuyer sur les commissions nationales, les organisations non gouvernementales e toute autre organisation représentative compétente. Des efforts seront déployés pour que cett diffusion, assurée dans un langage à la portée de tous, soit elle-même génératrice de réflexion ultérieures et d'action aux niveaux national, régional et international.

Programme XIII.1 - MAINTIEN DE LA PAIX ET COMPRÉHENSION INTERNATIONALE

13050 Le problème de la paix et de la guerre demeure plus que jamais un enjeu essentiel pour l'humani té. La concentration croissante, dans d'énormes agglomérations, de populations exposées a risque d'une destruction massive, le potentiel destructif des armes nucléaires ainsi que des arme chimiques et biologiques sont autant d'éléments qui rendent aujourd'hui impératives l'instauratio et la consolidation de la paix.

13051 Les connaissances scientifiques et technologiques disponibles, les moyens financiers, le moyens de production et les matières premières qui sont aujourd'hui mobilisés par la course au armements créent un handicap majeur pour les Etats membres qui veulent oeuvrer pour la caus du développement et du progrès social. Par ailleurs, la course aux armements accroît les risque des conflits internationaux. A l'intensification de la course aux armements et des dangers d guerre répond une demande populaire de plus en plus puissante de mise en jeu de la responsabi lité de tous les gouvernements et de consolidation de la paix, relayée par les prises de position des responsables politiques et religieux. Les mouvements pour la paix se développent dans d nombreux pays et mobilisent des jeunes, des scientifiques et des artistes. En effet, le refus d la guerre et de tout ce qui la rend possible ainsi que la revendication de voir la justice e l'équité gouverner les relations entre les hommes sont devenus l'un des faits majeurs de notr temps. La nécessité ressentie par les peuples du monde d'améliorer la situation internationale d'écarter le danger de guerres et d'une catastatrophe nucléaire et de relancer le dialogue inter national en faveur de la paix confère une importance particulière à ce programme.

Objectifs et principes d'action

13052 L'objet de ce programme est d'analyser les facteurs qui peuvent contribuer au maintien et a renforcement de la paix dans le monde. Il conviendra notamment d'étudier les interrelations entr la paix et l'élimination des structures de domination, de dépendance et d'exploitation, ainsi qu la perception de ces problèmes par différents groupes sociaux.

13053 Ce programme vise également à étudier les causes et les conséquences de la course au armements et à clarifier les interrelations entre le désarmement et le développement.

13054 Le programme fera appel au concours des différentes disciplines des sciences sociales e humaines. L'Organisation renforcera son action en faveur de la création et du développemer d'institutions de recherche et d'enseignement qui se consacrent à l'étude de la paix, des conflits de la course aux armements et du désarmement.

Sous-programmes

13055 Un premier sous-programme sera consacré à une Réflexion sur les facteurs contribuant à la paix. Il visera à élucider, dans une perspective historique, les différentes interprétations des causes des conflits ; à approfondir l'étude des liens entre les structures de domination politique, sociale, économique et culturelle et l'apparition de conflits armés, et à mettre en évidence les facteurs favorables à la paix. L'analyse des relations internationales dans leurs dimensions politiques, sociales et culturelles, et selon une approche historique, sera encouragée ; le développement du droit international public sera stimulé.

13056 Un deuxième sous-programme sera consacré à la Recherche sur les causes et les conséquences de la course aux armements et la création de conditions favorables au désarmement. Il visera à poursuivre l'étude des problèmes de l'armement, notamment comme obstacle au développement et à la coopération régionale et internationale, et à mettre en lumière les incidences de la course aux armements sur l'éducation, les sciences et les techniques, la culture, la communication et l'information. Il visera également à approfondir et à élargir les travaux sur les conditions du désarmement et sur la contribution que, dans les domaines de sa compétence, l'Unesco pourrait apporter à leur réalisation, en tenant notamment compte des conclusions de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les activités seront coordonnées avec celles du Centre des Nations Unies pour le désarmement et de l'UNIDIR et menées en collaboration avec ces organismes.

Programme XIII.2 - LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

13057 Comme le rappelle la résolution 32/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants. Cela implique qu'une attention égale doit être accordée à la réalisation tant des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels. Au cours de la dernière décennie, un grand nombre d'instruments importants dans le domaine des droits de l'homme sont venus compléter et renforcer les normes universelles existantes. Au niveau institutionnel, on a vu apparaître des procédures régionales de mise en oeuvre particulièrement importantes pour la pleine réalisation de ces droits. Après la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention interaméricaine des droits et des devoirs de l'homme est entrée en vigueur en juillet 1979 et ses organes, la Commission et la Cour, ont commencé à fonctionner. Par ailleurs, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples a été adoptée par le dix-huitième sommet de l'Organisation de l'Unité africaine à Nairobi (Kenya) en juin 1981. Parallèlement aux développements normatifs et institutionnels, on a vu se développer la réflexion sur les droits de l'homme et, en particulier, sur leur place dans les différentes traditions culturelles et politiques, sur leurs implications sociales et économiques aussi bien que sur les nouvelles aspirations en matière de droits de l'homme. Toutefois, jusqu'à présent, un nombre important d'instruments juridiques internationaux fondamentaux concernant les droits de l'homme, notamment les pactes relatifs aux droits de l'homme, n'ont pas été ratifiés par un certain nombre d'Etats, alors que se produisent pourtant des violations nombreuses des droits de l'homme même dans des pays ayant ratifié lesdits instruments.

13058 Malgré l'enrichissement normatif en matière de droits de l'homme et le développement de la réflexion et de la prise de conscience en leur faveur un peu partout dans le monde, les principes les plus élémentaires qu'ils proclament ne cessent d'être violés. Les organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales qui militent en faveur des droits de l'homme font état constamment, à cet égard, d'innombrables témoignages et de chiffres accablants. Par ailleurs, les exigences de dignité humaine qui sont au principe des droits de l'homme impliquent la lutte contre les disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, c'est-à-dire le combat contre la misère, la malnutrition, les mauvaises conditions de vie, contre le chômage, l'analphabétisme et l'inégalité d'accès à la culture, le combat pour la justice sociale en même temps que pour le respect des droits civils et politiques fondamentaux. Les problèmes liés à la réalisation des droits de l'homme dans certaines situations spécifiques doivent également être pris en compte, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

13059 A côté des droits et libertés individuels, l'on reconnaît désormais de plus en plus que les peuples doivent bénéficier de droits et de libertés qui leur sont propres. Ainsi, on assiste actuellement à une émergence des droits des peuples et à l'élargissement de cette notion qui comprend déjà, notamment, des droits tels que le droit à l'autodétermination, le droit à l'égalité des peuples, le droit de souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles. C'est dans cette perspective qu'on peut situer la lutte de certains peuples encore privés de leurs libertés et de leurs droits les plus fondamentaux, que ce soit par le régime d'apartheid (cf. à cet égard le grand Programme XII) ou l'occupation de leurs territoires.

Objectifs et principes d'action

13060 C'est en tant qu'Organisation compétente dans le domaine de la recherche scientifique, de la culture, de l'éducation et de l'information que l'Unesco doit apporter sa contribution à la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et contre les obstacles à leur plein respect.

13061 L'objet de ce programme est triple :

- approfondir l'analyse des causes des violations des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits des peuples, dans une démarche interdisciplinaire, faisant appel au concours des différentes sciences sociales et humaines ;
- favoriser la réalisation des droits culturels, du droit à l'éducation, de la liberté d'opinion et d'expression et du droit à la communication ;
- renforcer la protection des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation.

13062 Dans la mise en oeuvre de ce programme, l'Organisation coopérera avec les institutions scientifiques et les organisations inter et non gouvernementales ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies.

Sous-programmes

13063 Un premier sous-programme (Réflexion en matière des droits de l'homme) tiendra compte des grandes civilisations et traditions culturelles et religieuses du monde, ainsi que des grandes mutations du temps présent. Il s'agira notamment de développer la réflexion engagée sur la notion de droits des peuples, sur son contenu et sa portée ainsi que sur les liens dialectiques entre droits des individus et droits des peuples. L'Unesco s'intéressera également aux débats engagés dans diverses instances sur les rapports entre les droits individuels et les droits des peuples.

13064 Un second sous-programme (Jouissance effective des droits de l'homme dans des situations sociales et économiques spécifiques) visera à analyser les problèmes posés par l'exercice effectif des droits de l'homme face à des obstacles liés au contexte social et économique ou aux conditions de vie de certaines catégories ou de certains groupes sociaux défavorisés, et à examiner les mesures d'application qui peuvent paraître nécessaires et compatibles avec le principe énoncé à l'article 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

13065 Un troisième sous-programme (Promotion et protection des droits de l'homme) visera à renforcer la contribution de l'Unesco à la mise en oeuvre des normes internationales de protection des droits de l'homme élaborées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et, notamment, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'application des instruments normatifs de l'Unesco. La procédure adoptée par le Conseil exécutif (104 EX/Décisions, 3.3) relative à l'examen des cas et des questions dont l'Unesco pourrait être saisie en ce qui concerne l'exercice des droits de l'homme dans les domaines relevant de sa compétence continuera à être appliquée et son utilisation développée et renforcée.

Programme XIII.3 - ÉDUCATION POUR LA PAIX ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DES PEUPLES

13066 L'impérieuse nécessité ressentie par les peuples du monde d'assainir et d'améliorer la situation internationale ; d'écarter le danger des guerres et d'une catastrophe nucléaire, en mettant un terme à la course aux armements et en engageant un processus de réduction des armements, puis de désarmement ; d'éliminer les graves inégalités entre nations, tout en avançant sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ; et d'assurer la détente internationale confère une importance particulière à ce programme qui découle directement des buts qu'assigne à l'Organisation son Acte constitutif. L'Unesco poursuivra et intensifiera l'oeuvre de longue haleine qu'elle a entreprise en faveur de l'éducation pour la paix et la promotion des droits de l'homme, et renforcera l'action qu'elle déploie pour étendre et intensifier la mise en oeuvre de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session (1974). Elle tiendra notamment compte à cet effet des conclusions qu'adoptera en 1983 la Conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, en vue de développer un état d'esprit favorable au renforcement de la sécurité et au désarmement. L'Organisation continuera à évaluer et à faire connaître l'expérience des Ecoles associées, et, à cet égard, prendra en considération les propositions que formulera un Congrès international en 1983, au sujet de la stratégie à moyen terme à adopter en vue de faire du système de ces institutions un instrument efficace de mise en oeuvre de la Recommandation.

Elle encouragera aussi le déploiement dans les Etats membres d'activités visant à améliorer les programmes et les matériels éducatifs, dans le cadre de l'action menée pour assurer la réforme des contenus, des méthodes et des matériels de l'éducation. Elle apportera son appui aux initiatives des Etats membres et des commissions nationales concernant l'examen mutuel et la révision des manuels scolaires.

13067 La Recommandation de 1974 "s'applique à toutes les étapes et formes d'éducation", aussi bien celle des adultes que celle des enfants et des jeunes, tant dans le cadre extrascolaire que dans le cadre scolaire et préscolaire. C'est donc le champ tout entier de l'éducation que doit viser à couvrir l'action de l'Unesco en faveur de l'éducation pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples, ainsi qu'en faveur de l'éducation pour le désarmement, et à cette fin, elle doit s'étendre notamment à l'enseignement supérieur, à l'éducation extrascolaire et à l'éducation des adultes. Afin d'améliorer l'efficacité des programmes et de promouvoir la participation et la concertation dans ce domaine, l'Organisation s'efforcera, d'une part, d'associer d'éminents scientifiques et des spécialistes des sciences sociales à l'action éducative en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme, notamment pour mieux faire comprendre la gravité du danger pour l'humanité d'une guerre nucléaire et de la course aux armements, ainsi que les menaces que peuvent présenter pour l'individu et des groupes entiers certaines utilisations et certaines interprétations des acquis de la science.

13068 Son action visera, d'autre part, à encourager la coopération entre les institutions éducatives et les autres institutions sociales, notamment les grands moyens de communication, en vue d'une action éducative concertée en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme, conformément à la Recommandation de 1974 et à la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationales, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre. Il y a lieu de rappeler à cet égard que l'Article IV de cette Déclaration souligne que : "Les organes d'information prennent une part essentielle à l'éducation des jeunes dans un esprit de paix, de justice, de liberté, de respect mutuel et de compréhension afin de promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des droits entre tous les êtres humains et toutes les nations, et le progrès économique et social", et que l'Article III, paragraphe 1, proclame : "Les organes d'information ont une contribution importante à apporter au renforcement de la paix et de la compréhension internationales et dans la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre."

Objectifs et principes d'action

13069 L'action de l'Unesco tendra à ce que l'éducation à tous les niveaux et sous toutes ses formes dispense les connaissances nécessaires pour permettre à chacun, enfant ou adulte, de prendre conscience des problèmes du maintien et du renforcement de la paix, ainsi que des problèmes qui leur sont liés concernant le respect des droits de l'homme et des droits des peuples, notamment ceux qui ont trait à la libre détermination, à l'indépendance, et à la liberté des peuples, à l'élimination des séquelles du colonialisme, du racisme, et de l'apartheid, ainsi que des problèmes du développement. Elle s'attachera aussi à susciter les attitudes souhaitables et à encourager des comportements de participation active à la solution de ces problèmes.

13070 Les contenus cognitifs de cette éducation, qui comporte également un aspect éthique, viseront non seulement à mieux faire comprendre la nécessité du maintien et du renforcement de la paix comme condition de survie de l'humanité, mais aussi à mettre en lumière d'autres éléments : dangers de la guerre et de la production d'armements nucléaires, chimiques, et biologiques pour l'environnement ; coûts de la course aux armements et nécessité d'utiliser les crédits qui lui sont affectés à des fins pacifiques ; interrelations entre les problèmes de la paix, du développement, des droits de l'homme ; nécessité de recherches sur les causes des guerres et des tensions, ainsi que sur les moyens de les éviter. Cette action s'inspirera non seulement de la Recommandation de 1974, mais également des conclusions et résolutions du Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme (Vienne, 1978), du Plan septennal pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme, ainsi que des conclusions et recommandations du Congrès international sur l'éducation en faveur du désarmement organisé par l'Unesco en 1980 et des conclusions pertinentes de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (juin 1982).

13071 A côté des activités qui viendront prolonger, en les élargissant, celles menées dans le passé, des séries d'actions seront entreprises selon trois nouveaux axes :

- l'un s'établira au niveau postsecondaire en direction tant de l'ensemble des étudiants que de certaines catégories particulières, telles que les futurs chercheurs dans le domaine des sciences naturelles et des sciences sociales, ou les jeunes qui se préparent à des carrières pouvant conduire à des responsabilités importantes ;

- un autre correspondra à l'éducation des adultes appartenant à diverses catégories socioprofessionnelles, et comportera des mesures de coopération avec leurs organisations et associations ;

- le troisième sera orienté vers la promotion d'une concertation accrue dans le domaine de l'éducation pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples, entre les responsables des systèmes éducatifs et les spécialistes des moyens de communication de masse.

13072 Les actions proposées tendront à promouvoir la révision des contenus et l'amélioration des méthodes d'éducation, la révision des manuels et la production de matériels appropriés, la formation initiale et en cours d'emploi des éducateurs intervenant à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, l'intensification des échanges d'informations et des confrontations d'expériences entre responsables de l'éducation et éducateurs, ainsi qu'une concertation accrue entre ceux-ci et les spécialistes de la communication et de l'information. Elles se répartiront entre quatre sous-programmes, dont les modalités d'exécution seront déterminées en fonction de la nature des résultats à atteindre comme de la phase dans laquelle ces actions viendront s'inscrire compte tenu des activités déjà réalisées.

Sous-programmes

13073 Un premier sous-programme (Mise en oeuvre de la Recommandation de 1974 et suites à donner à la Conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales en vue de développer un état d'esprit favorable au renforcement de la sécurité et au désarmement) comportera une série d'actions destinées à assurer la mise en oeuvre de la Recommandation de 1974 dans un plus grand nombre d'Etats membres et avec une efficacité accrue, par un appui à des séminaires pratiques aux niveaux national et sous-régional visant à définir les programmes et les matériels éducatifs appropriés ; la mise au point de méthodes d'analyse des mesures prises par les Etats membres en vue de l'application de la Recommandation ; l'échange d'informations et de données d'expérience ; le renforcement du Système des écoles associées. Une autre série d'actions aura pour but de donner suite à certaines conclusions de la Conférence intergouvernementale, au moyen de réunions internationales et régionales ; d'études et d'enquêtes ; de projets pilotes élaborés avec le concours du Système des écoles associées.

13074 Un deuxième sous-programme (Renforcement de l'action dans l'enseignement scolaire y compris l'enseignement technique et professionnel et extension à l'enseignement supérieur) visera à encourager la mise en oeuvre d'actions novatrices de révision des programmes d'enseignement, de révision mutuelle des manuels scolaires et de production de manuels et de matériels nouveaux. Il tendra aussi à promouvoir l'extension de l'action à l'enseignement supérieur. A cet effet, l'Organisation favorisera la révision et la réorganisation interdisciplinaire des contenus de l'enseignement afin de donner à tous les étudiants la connaissance voulue des problèmes qui s'attachent au maintien et au renforcement de la paix, au respect des droits de l'homme et des peuples, à la libre détermination et à l'indépendance des peuples, et à l'élimination du racisme et de l'apartheid, au développement, et de susciter des attitudes et des comportements favorables à la solution de ces problèmes. La connaissance des droits de l'homme sera développée selon les principes adoptés par le Congrès sur l'enseignement des droits de l'homme (Vienne 1978) et conformément au Plan septennal élaboré en 1979 et soumis à la Conférence générale à sa vingtième session. Il s'agira aussi de faire prendre conscience à certaines catégories d'étudiants, tels que les futurs chercheurs et ceux qui se destinent à occuper des postes de responsabilité, du rôle qu'il leur appartient de jouer pour écarter les menaces de la guerre et pour éviter certaines utilisations nuisibles de la science et de la technologie, notamment en vue de la production d'armements nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que pour dénoncer le racisme et l'apartheid (cf. à cet égard les grands programmes Sciences, technologie et société et Elimination de préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid). Une attention spéciale sera accordée aux activités visant à préparer les éducateurs à assumer les tâches correspondantes.

13075 Un troisième sous-programme (Extension de l'action à l'éducation extrascolaire et à l'éducation des adultes) comportera des activités destinées à étendre l'action entreprise dans l'enseignement scolaire aux programmes d'éducation extrascolaire et d'éducation des adultes, au moyen en particulier d'expériences pilotes d'élaboration et d'utilisation de contenus et de matériel d'éducation et de séminaires de formation d'éducateurs.

13076 Un quatrième sous-programme (Sensibilisation et information de l'opinion et appui à des activités de jeunesse dans le cadre de ce programme) comportera un groupe d'actions visant à encourager une réflexion commune et une coordination des efforts entre responsables de l'éducation et d'autres institutions sociales, notamment les grands moyens de communication. Dans ce cadre, un effort particulier sera tenté afin d'atteindre les populations rurales. Des activités de sensibilisation seront menées auprès d'organisations et groupes communautaires. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée à la contribution que l'Unesco peut apporter dans ses domaines de compétence à la Campagne mondiale pour le désarmement décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa douzième session extraordinaire. La promotion de la réflexion et de l'action de la jeunesse en faveur de la paix, du désarmement et de la sécurité internationale fera l'objet d'efforts accrus, notamment dans le cadre de la préparation de la célébration et des suites de l'Année internationale de la jeunesse (1985) dont l'un des thèmes est "la Paix".

Programme XIII.4 - ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR LE SEXE

Des efforts notables ont été déployés sur les plans national et international en vue d'atteindre les objectifs visés dans le Plan d'action pour la Décennie de la femme (1975-1985) adopté par la Conférence mondiale de Mexico en 1975. Cependant, en dépit de ces efforts et notamment de l'adoption de nombreuses mesures législatives, des revendications avancées par les femmes et de la bonne volonté proclamée des gouvernements, la situation des femmes n'a pas changé de manière sensible. Si l'égalité juridique proclamée dans les instruments internationaux est très généralement reconnue, une véritable égalité n'est souvent pas pleinement réalisée dans les faits. Les problèmes de l'analphabétisme, de l'accès insuffisant aux sciences, connaissances et technologies modernes, continuent à affecter davantage les femmes que les hommes. 13077

Tandis que des femmes ont, individuellement, réussi à accéder à des postes de responsabilités économiques et politiques, la majorité des femmes, et en particulier celles qui appartiennent à des catégories sociales défavorisées, ont vu leur situation se dégrader à certains égards. 13078

Les recherches entreprises ont fait ressortir que la discrimination au détriment des femmes est liée non seulement aux préjugés, mais aussi aux structures sociales et économiques. L'industrialisation et les changements intervenus dans le monde agraire ont entraîné une reformulation des rôles économiques des hommes et des femmes. La généralisation du travail salarié a coïncidé, dans certains pays, avec la migration des hommes vers les centres urbains. L'agriculture vivrière, ainsi que la production de matières premières agricoles, à petite échelle, ont été laissées aux femmes qui, de ce fait, ont joué un rôle croissant dans la production agricole. Mais c'est précisément dans ce domaine, et plus particulièrement dans les pays en développement, que l'insuffisance des infrastructures et des technologies est souvent la plus sérieuse. Ainsi, bien que les femmes constituent dans certaines régions la majorité de la main-d'oeuvre agricole, la productivité et la rémunération de leur travail sont très basses. Ce phénomène a des implications qui vont au-delà de la situation des femmes pour affecter la production alimentaire à l'échelon national comme sur le plan mondial. 13079

Dans les régions où de nouvelles technologies agricoles ont été introduites, elles ont provoqué des modifications dans les structures et les régimes fonciers, excluant souvent les femmes de la propriété et des activités productives agricoles. Cette évolution a accru leur dépendance vis-à-vis de l'homme salarié, ou les a forcées à émigrer vers la ville. 13080

Dans les sociétés industrialisées où les structures de la propriété et les conditions de l'emploi devraient assurer aux femmes l'égalité des chances, des obstacles de nature diverse empêchent la réalisation d'une telle égalité. Les problèmes qui font l'objet des revendications des femmes vont de l'évolution des occupations spécifiquement féminines jusqu'au réaménagement des horaires de travail et aux relations entre le travail professionnel, les travaux domestiques et les loisirs. L'absence de solutions satisfaisantes à de tels problèmes oblige très souvent les femmes à interrompre leur carrière professionnelle ou à travailler à mi-temps afin de maintenir l'équilibre familial. 13081

Il est en outre nécessaire de prendre en considération la répartition des rôles et la structure du pouvoir au sein de la famille. Là même où l'égalité des sexes existe en théorie, les traditions et pratiques concernant la filiation, l'héritage et la prise de décision dans la famille comptent encore parmi les facteurs qui désavantagent la femme. Dans les sociétés traditionnelles, la situation des femmes a, dans certains domaines spécifiques, connu une détérioration avec l'introduction de la famille nucléaire. Il en est ainsi notamment pour ce qui est des femmes du troisième âge. 13082

Les sciences sociales et humaines ont une importance cruciale pour l'analyse de la situation des femmes dans la société. Elles permettent d'éclairer les interrelations entre la stratification sociale et la discrimination fondée sur le sexe, les rapports entre les préjugés et la discrimination, les raisons qui servent à légitimer le maintien du statut inégal des femmes. Les sciences sociales ont aussi un rôle très important à jouer dans la formulation de politiques qui tiennent compte des complexités du changement social, et notamment de ses relations avec les traditions, les croyances, l'évolution démographique et les structures familiales. 13083

Objectifs et principes d'action

L'objectif de ce programme est de développer des études et des recherches sur les causes et conséquences des diverses formes de discrimination fondées sur le sexe qui continuent à sévir dans toutes les régions du monde. L'Unesco, dans ses domaines de compétence, a un rôle essentiel à jouer par rapport aux thèmes principaux retenus au titre de la Décennie des Nations Unies pour la femme - égalité, développement et paix. 13084

Des approches intersectorielles et interdisciplinaires seront adoptées pour approfondir les études, recherches et projets sur la condition des femmes dans différents contextes socioculturels. Il en sera ainsi, en particulier, des efforts tendant à identifier, d'une part, les nouvelles 13085

formes d'organisation sociale qui redéfinissent les différents rôles des hommes et des femmes et d'autre part, les changements de valeur et d'attitude qui en découlent. Un accent particulie sera mis sur la condition des femmes dans les milieux ruraux.

13086 Ce programme fera appel à l'ensemble des sciences sociales et humaines qui seront utilisée dans une perspective multidisciplinaire et comparative. Une attention particulière sera donnée la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Congrès international de Vienne su l'enseignement des droits de l'homme.

13087 Pour la mise en oeuvre de ce programme, l'Organisation coopérera notamment avec de organisations féminines gouvernementales et non gouvernementales et avec les institution féminines mises en place aux niveaux national, régional et international.

Sous-programmes

13088 Un premier sous-programme (Etudes et recherches sur les droits fondamentaux des femmes e l'élimination des discriminations fondées sur le sexe) portera sur les perspectives et les modalité de mise en oeuvre des instruments normatifs internationaux ainsi que sur les perspective d'adoption de nouvelles législations égalitaires de caractère novateur. Il visera à mettre e évidence les mécanismes de discrimination fondée sur le sexe en s'attachant plus particulièremen à identifier ceux des facteurs qui sont susceptibles de la favoriser en période de sous-emploi e de chômage ; on analysera par ailleurs les situations d'extrême discrimination que connaissen certaines femmes et qui sont liées à des pratiques sociales, à des états de crise ou à des conflit armés (en particulier ceux de caractère non international), en vue d'informer l'opinion publiqu sur la condition de ces femmes et de déterminer si des mesures de prévention et de protection spécifiques et complémentaires à celles déjà prévues, ne devraient pas être préconisées. L'atten tion portera notamment sur les mauvais traitements et les violences sexuelles à l'égard de femmes, sur le proxénétisme, les atteintes portées à la santé et à la dignité de la femme, e toutes les pratiques qui font des femmes des objets d'exploitation.

13089 Un deuxième sous-programme (La problématique féminine dans la recherche, l'enseignement l'éducation et l'information) tendra à :

(i) développer les études relatives à la femme, surtout au niveau universitaire, de manière favoriser une meilleure connaissance de la condition des femmes dans les différentes aire culturelles, en vue notamment d'évaluer leur apport réel à la vie politique, sociale e culturelle de leur société ;

(ii) susciter une réflexion portant sur la redéfinition du rôle de l'homme et de la femme dans l société et dans la famille, compte tenu de l'émergence de certaines valeurs nouvelles et de effets de la participation accrue des femmes aux emplois rémunérés ;

(iii) introduire les préoccupations relatives à la redéfinition des rôles respectifs de l'homme e de la femme dans les programmes de formation, d'enseignement, de recherche et d communication.

13090 Un troisième sous-programme sera consacré à la Participation des femmes à la vie politique économique, sociale et culturelle et à la recherche de solutions aux grands problèmes du mond et aux principaux fléaux de notre époque et visera à favoriser l'élargissement du rôle des femme dans ces domaines et en particulier l'accroissement de la place qu'elles occupent dans les organe politiques, législatifs, exécutifs et judiciaires, nationaux et locaux. Un catalogue de mesure concrètes devrait être établi, accompagné de propositions de priorité appropriée. Des recherche seront par ailleurs entreprises sur le rôle vital du travail non répertorié des femmes, notammer dans les économies de subsistance, et sur les apports économiques de leur activité, à l'intérieu et à l'extérieur du foyer. La diffusion des résultats de ces recherches favorisera la prise d conscience des planificateurs à cet égard ; elle facilitera également l'élaboration de programme de formation et d'information visant à améliorer le sort des femmes, en particulier les plus dé munies d'entre elles, contribuant ainsi à faire évoluer les rôles respectifs des deux sexes, dan la vie familiale et professionnelle. En outre, des études porteront sur le rôle des femmes, chef de familles, et sur les obstacles qu'elles rencontrent.

RÉSOLUTION 4XC/2/13

13091 **Grand programme XIII « Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples »**

La Conférence générale,

Rappelant que, selon son Acte constitutif, l'Unesco a pour but « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples »,

Soulignant que, tout en ayant leurs propres objectifs, les activités envisagées dans les grands programmes I à XII convergent vers la réalisation des idéaux de l'Unesco tels qu'ils sont énoncés dans son Acte constitutif,

Rappelant les buts des Nations Unies tels qu'ils sont définis dans la Charte ;

« 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ;

» 2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ;

» 3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;

» 4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes »,

Ayant à l'esprit la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948,

Ayant aussi à l'esprit la Convention (n° 111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession adoptée par la Conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail à sa quarante-deuxième session, le 25 juin 1958, et la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées par la Conférence générale de l'Unesco à sa onzième session, le 14 décembre 1960,

Soulignant par ailleurs l'importance, pour la promotion de la liberté des peuples, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, suivie en 1961 de la création du Comité spécial des 24 chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de cette déclaration, ainsi que de la résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962, de l'Assemblée générale, relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles,

Ayant à l'esprit la Déclaration et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 1904 (XVIII) du 20 novembre 1963 et dans sa résolution 2106 (XX) du 21 décembre 1965, respectivement, et notamment l'article 7 de la Convention relatif aux mesures que les États parties s'engagent à prendre dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et groupes raciaux ou ethniques,

Tenant compte, de plus, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés et ouverts à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans

sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, et notamment de leur article 1 qui reconnaît à « tous les peuples [...] le droit de disposer d'eux-mêmes », de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels selon lequel « le droit de toute personne à l'éducation » est reconnu, des articles 18 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques selon lesquels, d'une part, « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion », d'autre part, « nul ne peut être inquiété pour ses opinions » et « toute personne a droit à la liberté d'expression »,

Tenant compte également de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970,

Ayant à l'esprit la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 3452 (XXX) du 9 décembre 1975, et dont l'article 5 dispose que « dans la formation du personnel chargé de l'application des lois et dans celle des autres agents de la fonction publique qui peuvent avoir la responsabilité de personnes privées de leur liberté, il faut veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte de l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »,

Soulignant l'importance de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre 1969 dans sa résolution 2542 (XXIV), qui tend à préciser un certain nombre de droits et de libertés dont les peuples sont détenteurs, ainsi que de la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale proclamée par la Conférence générale de l'Unesco à sa quatorzième session, le 4 novembre 1966, de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 33/73 du 15 décembre 1978, de la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition adoptée le 16 novembre 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation, et de la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 mars 1975 dans sa résolution 3384 (XXX),

Considérant la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-huitième session, le 19 novembre 1974,

Ayant à l'esprit la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre, adoptée par acclamation le 22 novembre 1978 à sa vingtième session par la Conférence générale de l'Unesco,

Ayant à l'esprit le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lequel il est indiqué que « l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est instamment priée d'intensifier ses activités visant à faciliter, en particulier dans les pays en développement, les recherches et la publication d'études sur le désarmement, dans les domaines relevant de sa compétence, et de diffuser les résultats de ces recherches » et que « l'Assemblée générale se félicite de l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui envisage d'organiser un congrès mondial sur l'éducation en matière de désarmement et, à ce propos, prie instamment cette Organisation de renforcer son programme visant à développer l'éducation en matière de désarmement en tant que domaine d'étude distinct, en élaborant, entre autres, des ouvrages pédagogiques, des manuels, des recueils de textes et de la documentation audio-visuelle », et *considérant également* la proclamation par l'Assemblée générale, à l'occasion de sa douzième session extraordinaire, de la Campagne mondiale pour le désarmement, dont le programme d'action, aux termes de l'annexe V du document de clôture de la session, « devrait comporter des tâches relevant de la compétence de l'Unesco et dont celle-ci s'acquitterait en coordination avec le Centre pour le désarmement »,

Notant que la communauté internationale a constaté la gravité de la persistance de différentes formes de discrimination à l'égard des femmes et a cherché à encourager la mise en œuvre de mesures pour améliorer la situation des femmes en élaborant des instruments juridiques internationaux spécifiques, notamment la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2263 (XXII) du 7 novembre 1967 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale a adoptée et ouverte à la signature des États membres par sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979,

Considérant en outre la contribution que l'Unesco apporte depuis 1966 au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international,

Rappelant que la décision 104 EX/3.3 du Conseil exécutif de l'Unesco a renforcé la procédure pour l'examen des cas et des questions dont l'Unesco pourrait être saisie en ce qui concerne l'exercice des droits de l'homme dans les domaines relevant de sa compétence,

Rappelant sa résolution 21C/100 sur la préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989, ainsi que ses résolutions générales 21C/10.1, 21C/11.1 et 21C/13.1 et 13.2 concernant respectivement la contribution de l'Unesco à la paix, la création d'une opinion publique favorable à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement, et la condition de la femme,

Rappelant sa résolution 21C/3/03 par laquelle elle a notamment approuvé le contenu et la forme du Plan de sept ans pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme (1981-1987), et *convaincue* de la nécessité d'accroître les efforts tendant à mettre en œuvre ce plan,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en évidence les problèmes fondamentaux que constituent pour l'humanité les menaces contre la paix et la course aux armements, ainsi que les violations répétées de la liberté des peuples et des droits de l'homme, et qu'elle a fait ressortir les graves dangers que font peser sur l'humanité les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques, ainsi que les armes classiques,

Considérant que l'une des tâches de l'Unesco est de contribuer, dans ses domaines de compétence, au maintien et au renforcement de la paix mondiale et qu'en vertu de son Acte constitutif il lui incombe de participer à l'accomplissement de cette tâche,

Réaffirmant que la paix ne saurait être uniquement l'absence de conflit armé, qu'elle ne pourrait être garantie dans un climat d'injustice et de violation des droits de l'homme et qu'elle implique un processus de progrès, visant à la construction d'une société internationale fondée sur la justice, la solidarité et le respect mutuel entre les peuples,

Réaffirmant que le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion favorise la création des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes,

Notant que les causes de la discrimination exercée à l'égard des femmes trouvent leurs racines tant dans les préjugés et les comportements culturels que dans les structures socio-économiques,

1. *Exprime ses préoccupations* au sujet des graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix, la sécurité internationale et la liberté des peuples ainsi qu'au sujet des violations répétées dont les droits de l'homme et les droits des peuples sont l'objet, et *reconnaît également* les dangers inhérents aux courses aux armements;

2. *Approuve* les orientations du grand programme XIII « Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples » et *invite* le Directeur général à prendre comme base de la programmation biennale pour la période 1984-1989 les programmes qui le constituent.

   2.1 Programme XIII.1 « Maintien de la paix et compréhension internationale »

   (a) Dont l'objet est :

      (i) D'analyser les facteurs qui peuvent contribuer au maintien et au renforcement de la paix dans le monde, en veillant à ce qu'une attention particulière soit accordée au caractère équilibré et à l'objectivité de ces analyses, étant donné la nature particulièrement délicate des questions à examiner;

(ii) D'étudier les causes et les conséquences de la course aux armements, y compris les interrelations entre le désarmement et le développement, en faisant appel à différentes disciplines des sciences sociales et humaines et en apportant un concours à la création et au développement d'institutions de recherche et d'enseignement en la matière,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Réflexion sur les facteurs contribuant à la paix;

(ii) Recherche sur les causes et les conséquences de la course aux armements et la création de conditions favorables au désarmement;

2.2 *Programme XIII.2 « Le respect des droits de l'homme »*

(a) Qui vise dans le cadre d'une coopération et d'une coordination renforcées avec les institutions scientifiques et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales :

(i) A contribuer à approfondir, dans une démarche interdisciplinaire, l'analyse des causes des violations des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits des peuples, y compris dans des situations d'occupation ou de domination coloniale;

(ii) A favoriser la réalisation des droits culturels, du droit à l'éducation, de la liberté d'opinion et d'expression et du droit à la communication, y compris dans des situations d'occupation ou de domination coloniale;

(iii) A renforcer la protection des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Unesco;

(iv) A renforcer la coopération, dans les domaines de compétence de l'Unesco, avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de libération de la Palestine reconnue par la Ligue des États arabes,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Réflexion en matière de droits de l'homme;

(ii) Jouissance effective des droits de l'homme dans des situations sociales et économiques spécifiques;

(iii) Promotion et protection des droits de l'homme,

2.3 *Programme XIII.3 « Éducation pour la paix et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples »*

(a) Qui tend à favoriser une éducation qui, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, dispense les connaissances permettant à chaque individu et à chaque collectivité de mieux comprendre les problèmes relatifs au maintien et au renforcement de la paix, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des peuples,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Mise en œuvre de la Recommandation de 1974 et suites à donner à la Conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, en vue de développer un état d'esprit favorable au renforcement de la sécurité et au désarmement;

(ii) Renforcement de l'action dans l'enseignement scolaire, y compris l'enseignement technique et professionnel, et extension à l'enseignement supérieur;

(iii) Extension de l'action à l'éducation extrascolaire et à l'éducation des adultes;

(iv) Sensibilisation et information de l'opinion et appui à des activités de jeunesse dans le cadre de ce programme;

2.4 *Programme XIII.4 « Élimination des discriminations fondées sur le sexe »*

(a) Qui a pour objet de contribuer :

(i) A élucider les causes et les conséquences des diverses formes de discrimination fondées sur le sexe qui continuent à sévir dans différentes régions du monde;

(ii) A analyser le rôle historique et contemporain des femmes dans différentes sociétés en utilisant l'approche multidisciplinaire et comparative des sciences sociales et humaines;

(iii) A développer les capacités et les infrastructures nationales et régionales de recherche, de formation et d'information en matière de sciences sociales et humaines en ce qui concerne la femme;

(iv) A promouvoir l'utilisation des résultats de ces recherches dans les programmes d'action visant à améliorer la condition de la femme,

(b) Et qui comprend les sous-programmes suivants :

(i) Études et recherches sur les droits fondamentaux des femmes et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe;

(ii) La problématique féminine dans la recherche, l'enseignement, l'éducation et l'information;

(iii) La participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à la recherche de solutions aux grands problèmes du monde et aux principaux fléaux de notre époque;

3. *Recommande* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes biennaux correspondant à la période 1984-1989, d'accorder une attention particulière :

(a) A l'intensification de la coopération en vue de renforcer les institutions régionales ou nationales qui contribuent à la formation et à la recherche dans les domaines de la paix et du désarmement;

(b) Au renforcement de la recherche interdisciplinaire sur les causes, les conditions et les conséquences des violations des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits des peuples;

(c) A l'élaboration d'un programme spécial relatif à la contribution que l'Unesco peut apporter, dans ses domaines de compétence et dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa douzième session extraordinaire, à la création d'une opinion publique qui soit en faveur de l'arrêt de toutes les activités qui menacent la paix internationale, y compris la course aux armements, et du passage au désarmement;

(d) A l'application des instruments normatifs adoptés par la Conférence générale et par lesquels les États membres se sont engagés à lui faire rapport sur des questions qui concernent la paix et les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation;

(e) A l'amélioration des connaissances, d'une part par l'enseignement et la formation relatives à la paix, au désarmement, à la compréhension internationale et aux droits de l'homme, en veillant à la mise en œuvre du Plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme qui fait l'objet de la résolution 21C/3/03, d'autre part grâce à une meilleure diffusion de l'information dans ces domaines, en coopération avec les commissions nationales, les institutions compétentes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et divers instituts de recherche et de formation;

(f) A la nécessité de veiller, dans la mise en œuvre des activités relatives au sous-programme (ii) du programme XIII.3, compte tenu de leur caractère extrêmement délicat, au respect de l'intégrité du processus éducatif en général et du principe de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur impliqués dans ces activités;

(g) Au renforcement de la contribution des sciences sociales et humaines à l'amélioration de la condition de la femme, notamment par la promotion, sur les plans national et régional, des activités de recherche, de formation et d'information;

(h) A la nécessité de la coordination et de la coopération avec les institutions du système des Nations Unies ainsi que de la coopération avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes et avec divers instituts de recherche et de formation.

XIV. LA CONDITION DES FEMMES

Analyse des problèmes

14001 L'un des faits majeurs du XXe siècle, qui a valeur de véritable mutation historique, est certainement l'évolution intervenue - dans tous les pays sans exception - soit dans la manière dont les femmes vivent, soit dans les déclarations qui sont faites à leur sujet et dans les mesures qui sont prises à leur égard. Leur présence accrue dans la vie publique, à l'école, sur les lieux de travail, leurs luttes pour revendiquer des droits et en particulier celui de décider de leur destin de mère et d'épouse, leur participation à la vie politique, leurs regroupements en associations pour des actions très diverses, leur engagement dans des mouvements de libération, pour n'évoquer que très schématiquement les aspects nouveaux et irréversibles de leur présence dans les différentes formes d'activités humaines, sont désormais des données sociales que nul ne songerait à contester.

14002 L'histoire ne pourra pas non plus oublier que cette période du XXe siècle a vu l'espèce humaine se penser par ses deux composantes, les femmes et les hommes, aussi bien pour mieux connaître leur nature biologique et culturelle et mieux comprendre leur participation à l'organisation sociale que pour proclamer l'égalité de leurs droits, de leurs responsabilités, de leurs possibilités.

14003 Le point de départ de ce processus est la prise de conscience que la situation des femmes en général, dans tous les domaines et dans tous les pays, est injuste et inégale dans ses diverses manifestations à celle des hommes, considérée comme point de référence. Aussi les actions normatives ont-elles été nombreuses, qui se rattachaient aux concepts de l'égalité et de la non-discrimination ; en 1967, la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes venait compléter la Déclaration universelle des droits de l'homme et en décembre 1980, après un long travail, la 35e session de l'Assemblée générale proclamait la Convention contre la discrimination à l'égard des femmes, ouverte à la signature des Etats membres et leur demandant, ainsi qu'aux institutions spécialisées, de prendre toutes les mesures administratives et juridictionnelles nécessaires pour renforcer la lutte contre les inégalités de condition entre les sexes. Parallèlement aux actions normatives, des activités opérationnelles ont été menées, tant au niveau national qu'international, visant - après observation, étude et meilleure connaissance du rôle des femmes dans des contextes divers - à améliorer les situations concrètes par des projets spécifiques. Car l'égalité, pour être effective, ne saurait se limiter à l'égalité des droits : elle implique l'égalité des possibilités et des responsabilités dans l'accès aux ressources comme dans la prise des décisions. En 1975, la Conférence réunie à Mexico à l'occasion de l'Année internationale de la femme adoptait à l'unanimité un Plan d'action mondial pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), dont les objectifs et principes - égalité, développement et paix - portent reconnaissance du fait que les femmes sont une composante essentielle de tout aspect de la vie nationale et internationale ; les stratégies et les actions mises en oeuvre dans le cadre de ce Plan visent ainsi à réaliser la pleine intégration des femmes dans la communauté internationale et à renforcer leur participation au développement, comme agents actifs tout autant que comme bénéficiaires.

14004 La plupart des gouvernements ont reconnu officiellement que la participation des femmes au développement devait constituer une préoccupation importante de la planification. De très nombreux pays ont ainsi mis en place l'appareil législatif et des dispositions administratives nécessaires pour remédier aux situations discriminatoires et promouvoir la participation effective des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

14005 Cependant, malgré les efforts notables qui ont été entrepris par l'ensemble des nations et par les organisations du système des Nations Unies, force est de constater que la situation des femmes ne s'est guère améliorée et que, pour l'essentiel, "les objectifs fixés dans le Plan mondial restent aussi lointains qu'en 1975" (1) ; telle est du moins la conclusion qui ressort des travaux de la Conférence de Copenhague, réunie en juillet 1980 à l'occasion de la mi-décennie de la femme.

14006 "Les femmes représentent 50 % de la population adulte mondiale et un tiers de la main-d'oeuvre officielle, mais elles accomplissent en fait près des 2/3 de l'ensemble des heures de travail, ne reçoivent que 1/10e du revenu mondial, possèdent moins de 1/100e du patrimoine immobilier mondial"/1.

---

1. Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Copenhague, juillet 1980).

14007 Ces chiffres illustrent quelques-uns des principaux aspects des problèmes de la condition féminine. Une grande partie du travail des femmes n'est pas un travail reconnu, et ne justifie en conséquence ni la rémunération ni la considération, ni les droits qui sont ordinairement attachés au travail. Le rôle que joue ce "travail invisible" dans le fonctionnement des économies - qu'il s'agisse des tâches ménagères, de la production domestique ou de la contribution à l'exploitation familiale - a pourtant été amplement démontré. Partout, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, les femmes constituent le pilier de l'économie de soutien qui permet à toutes les autres activités de se déployer. Cependant, et parce qu'il fait partie du secteur non monétaire, ce travail n'est pour ainsi dire jamais pris en compte par les indicateurs et les statistiques qui définissent la situation économique et sociale d'un pays et en mesurent l'évolution. L'occultation de la valeur proprement économique des tâches que les femmes accomplissent quotidiennement dans le cadre du foyer explique la dévalorisation qui frappe ces activités dites "féminines", conçues moins comme un travail que comme un devoir qui serait inscrit dans la fonction naturelle des femmes. Elle explique aussi, pour partie, les caractéristiques de l'emploi salarié féminin, qui réduit la plupart des femmes à jouer le rôle de main-d'oeuvre d'appoint, dans des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et peu sûrs. Aussi bien, en cas de difficultés économiques, les effets négatifs sur le niveau des salaires et sur la stabilité de l'emploi sont-ils toujours plus marqués chez les femmes que chez les hommes, et cela dans tous les pays.

14008 Il n'en reste pas moins qu'au cours des dernières décennies, le nombre des femmes qui exercent un emploi rémunéré a considérablement augmenté. De 1950 à 1975, la main-d'oeuvre féminine mondiale est ainsi passée de 231 à 576 millions et les projections laissent prévoir un accroissement de 302 millions pour la période 1975-2000. Dans les pays industrialisés, le taux d'activité des femmes est en constante progression et l'on remarque maintenant une continuité de l'emploi féminin qui approche celle des hommes : ni le mariage, ni la maternité n'apparaissent plus comme un obstacle majeur à la poursuite d'une activité professionnelle.

14009 Dans bien des pays cependant, les emplois occupés par les femmes, souvent temporaires ou à temps partiel, restent concentrés dans un petit nombre de branches d'activité et dans une gamme de professions très restreinte. Même si le nombre de femmes exerçant dans les professions libérales ou comme cadres supérieurs s'est accru, dans leur grande majorité - en raison notamment d'un niveau d'instruction et de qualification plus faible que celui des hommes - elles restent confinées dans les échelons inférieurs de la hiérarchie professionnelle et leurs perspectives d'accès à un poste de responsabilité sont limitées. Malgré les dispositions législatives, par ailleurs, il arrive fréquemment qu'une discrimination de fait subsiste au moment de l'embauche ou sur le plan de la rémunération, du fait de la mentalité stéréotypée des employeurs qui, à compétence égale, préfèrent réserver les emplois les mieux rémunérés aux hommes. A ces discriminations s'ajoute l'effet dissuasif que certaines législations exercent, de façon indirecte, sur le travail des femmes : c'est le cas, par exemple, dans certains pays, du système d'imposition qui pénalise les ménages où les deux membres du couple travaillent.

14010 De plus, en période de crise, l'image de la femme "voleuse d'emploi" recouvre toute sa force latente. Alors même que les femmes constituent, on le sait, les premières victimes du chômage, en raison de leur moindre qualification et d'une mobilité, géographique ou professionnelle, plus faible, les difficultés économiques actuelles ont contribué à ressusciter une certaine idéologie de la "femme au foyer", peu propice à accélérer les progrès vers l'égalité des chances. Les perspectives en matière d'emploi féminin ne sont d'ailleurs pas, en elles-mêmes, encourageantes : l'évolution technologique, et notamment l'application généralisée de la microélectronique dans les processus industriels et les services (robotique, bureautique et informatique), risque d'entraîner, au moins à court et moyen terme, des réductions d'emploi dans des secteurs où la main-d'oeuvre féminine est, bien souvent, majoritaire.

14011 Aussi peut-on craindre que ne s'amplifie - au cours des prochaines années - le mouvement qui se dessine un peu partout dans le monde et qui fait qu'un nombre croissant de femmes se voient contraintes au chômage et transférées des secteurs organisés de l'économie vers le marché périphérique du travail dans les pays industrialisés et vers les secteurs non organisés de l'agriculture de subsistance ou de l'artisanat dans les pays en développement. Dans ces derniers, par ailleurs, la situation des femmes appartenant au secteur dit traditionnel, en zones rurales notamment, semble avoir, dans bien des cas, empiré. Certains programmes de développement, qui s'inspiraient d'une conception rigide des rôles masculin et féminin ou de schémas d'origine étrangère, ont en effet entraîné une détérioration de la condition des femmes paysannes et leur élimination d'un certain nombre d'activités. L'enseignement des nouvelles techniques agricoles ayant été principalement, sinon exclusivement, dispensé aux hommes, les femmes se sont vues reléguées dans l'agriculture traditionnelle à faible rendement et exclues, bien souvent, du petit commerce rural ou semi-rural - ce qui ne pouvait qu'occasionner une dévalorisation supplémentaire de leur statut. En outre, du fait de l'émigration des hommes vers les zones urbaines à la recherche d'un emploi rémunéré, un nombre croissant d'entre elles se voient contraintes d'exercer le rôle de chef de famille et d'assumer seules la responsabilité du budget, sans possibilité d'accès, cependant, ni à la propriété, ni au crédit, ni à l'assistance technique ou financière. Quant à celles qui partent vers les villes, elles vont grossir une main-d'oeuvre féminine souvent semi-qualifiée et bon marché, occupant des emplois occasionnels et mal protégés.

14012 La situation des femmes dans le monde du travail est liée, pour partie, à un niveau d'instruction et de qualification généralement inférieur aux hommes. Malgré l'accroissement mondial des effectifs féminins, malgré des politiques éducatives qui, dans de nombreux pays, se sont attachées à assurer l'égalité entre les deux sexes, les femmes restent encore souvent minoritaires dans l'enseignement des premier, deuxième et troisième degrés. Certes, on observe des variations considérables d'un pays à un autre et d'une région du monde à l'autre, mais de façon générale, le pourcentage de femmes et de jeunes filles scolarisées tend à diminuer à mesure que le niveau d'enseignement s'élève et il est presque toujours plus faible en ce qui concerne les enseignements scientifiques et techniques (cf. programme II., par. 2011).

14013 Mais le problème le plus grave, sans doute, est celui de l'analphabétisme féminin ; l'analphabétisme est, en soi, un fléau redoutable, à la fois déni d'un droit humain fondamental et obstacle au développement ; mais lorsqu'il frappe les femmes, premières éducatrices de l'enfance, il constitue un handicap encore plus lourd pour l'avenir des jeunes générations. Or les chiffres dont on dispose au niveau mondial pour 1980 indiquent que 33,9 % des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes, contre 23,3 % des hommes. Cet écart devrait encore sensiblement s'accroître dans les années qui viennent, de même que devrait encore augmenter le nombre de femmes analphabètes - on prévoit qu'elles seront environ 539 millions en 1990 - même si leur pourcentage, par rapport à la population féminine d'ensemble, a diminué. C'est dans les régions économiquement les plus défavorisées - là même où le taux d'analphabétisme est le plus élevé - que s'observent les plus fortes disparités : le sous-équipement et les tâches qui en découlent (ramassage du bois, approvisionnement en eau, transports, etc.) constituent en effet un puissant obstacle à la scolarisation des filles dans les zones rurales pauvres, tout comme à la participation des femmes aux programmes d'alphabétisation.

14014 De manière plus générale, l'insuffisance des ressources familiales, les mariages et les grossesses précoces, les charges domestiques, les problèmes linguistiques ou les préjugés d'ordre socioculturel sont autant de facteurs qui peuvent expliquer, dans nombre de pays en développement, le fort taux d'abandon scolaire des filles et le faible impact, sur les femmes, des programmes d'éducation destinés aux adultes. Ce problème de "budget-temps" - lié au soin des enfants et aux activités ménagères - est d'ailleurs commun à la quasi-totalité des femmes à travers le monde. Il est bien sûr vécu de façon très différente selon le degré d'instruction et le niveau des revenus, mais il conditionne dans une large mesure les possibilités d'accès à la formation postscolaire - professionnelle ou autre -, qui sont souvent nettement plus limitées pour les femmes que pour les hommes. Or, dans les actions éducatives à l'égard des adultes, le rapport des individus - femmes et hommes - au temps est rarement analysé dans ses divers contextes et rarement pris en compte. Il détermine pourtant tout à la fois les types d'information et de documentation et les formes d'activités qui sont recherchées ou souhaitées par les uns comme par les autres.

14015 Une autre constatation s'impose : c'est que, dans de très nombreux pays, les femmes n'ont pas encore réussi, dans la même mesure que les hommes, à mettre à profit l'éducation qu'elles ont reçue pour acquérir un pouvoir économique, social ou politique équivalent. Les comportements socioculturels - qu'il s'agisse des attitudes familiales ou des orientations favorisées par le système éducatif scolaire - font que les jeunes filles se dirigent plus fréquemment, on le sait, vers les études littéraires, qui offrent moins de débouchés, que vers les enseignements scientifiques et techniques ; les femmes sont en général très peu nombreuses aux niveaux et dans les branches qui conduisent aux échelons supérieurs de la fonction publique. Tout se passe comme si les femmes pouvaient avoir accès à la culture, au prestige, mais non au pouvoir. L'expérience semble d'ailleurs prouver qu'une profession qui donne une influence sociale ou un pouvoir de décision à ceux qui l'exercent ne s'ouvre largement aux femmes que sous l'effet, soit d'une nécessité impérieuse - par exemple la mobilisation des hommes en cas de guerre -, soit de la pression exercée par les organisations et mouvements féministes. Inversement, on peut redouter de voir certaines carrières progressivement désertées par les hommes et de ce fait, semble-t-il, largement dévalorisées, comme si l'égale représentation des sexes dans un métier donné était extrêmement difficile à atteindre.

14016 Ainsi, alors même qu'un grand nombre de pays s'efforcent d'augmenter le nombre de leurs institutrices, d'autres s'inquiètent des conséquences d'une féminisation excessive de la profession enseignante, pour ce qui est du moins des niveaux primaire et secondaire, les carrières universitaires conservant encore assez de prestige pour retenir les hommes. On constate, en revanche, que dans de très nombreux pays les femmes ne jouent pour ainsi dire aucun rôle dans la planification de l'éducation, alors même qu'elles prennent la plupart des décisions concernant la socialisation de l'enfant. L'entrée des femmes dans les professions masculines a été une des principales transformations de ce siècle, mais elle n'est pas encore vécue, bien souvent, comme un partage de responsabilités ou comme un véritable échange entre les rôles traditionnels. Les difficultés qu'éprouvent les femmes à accéder aux fonctions qui confèrent des responsabilités soulignent avec force le fait que l'égalité est une question d'ordre essentiellement politique et qu'elle est liée à des rapports de pouvoir. La participation, ou plutôt la non-participation des femmes à la vie politique, est un élément fondamental de la problématique féminine.

14017 Pendant très longtemps, les femmes n'ont pas été considérées comme des citoyens à part entière. Pour obtenir le droit de vote, elles ont dû s'organiser elles-mêmes, en s'opposant bien souvent aux partis ou aux classes politiques, même les plus progressistes. Si ce droit est désormais inscrit dans la Constitution de la plupart des pays, la sous-représentation des femmes dans les différentes instances et institutions politiques n'en reste pas moins un phénomène quasi universel. Dans de nombreux pays, elles sont encore exclues, en pratique, de certains postes de responsabilité : chef d'Etat ou de gouvernement, direction des partis politiques, hiérarchie militaire ou judiciaire, par exemple. Si elles commencent à accéder en plus grand nombre à des postes ministériels, elles sont le plus souvent confinées dans les domaines traditionnellement considérés comme féminins : éducation, santé, loisirs, jeunesse, affaires sociales, etc. En outre, et du fait même qu'elles sont fort peu nombreuses, les femmes qui exercent des fonctions politiques (tout comme celles qui occupent des postes de responsabilité dans les grands organes d'information) sont souvent choisies davantage par les hommes que par les femmes. La question de leur représentativité se pose donc et il importe que soient analysés et renforcés les liens qui les unissent à l'ensemble de la population féminine.

14018 Aussi la nécessité d'intéresser davantage les femmes à ces questions devrait-elle être soulignée. Il convient de rappeler le rôle joué, à cet égard, par les associations féminines, passées ou présentes, en particulier là où, correspondant à une longue tradition, elles restent un foyer très actif d'initiatives et de concertation.

14019 De toute évidence, les changements institutionnels, quand ils ont été entrepris, n'ont pas suffi à changer de façon notable la condition des femmes dans un grand nombre de pays. L'égalité juridique, même si elle est désormais posée comme un principe constitutionnel dans la majeure partie du monde, n'a pas été accompagnée, bien souvent, des mesures socio-économiques qui auraient permis de l'inscrire dans les faits, ni des transformations dans les rapports sociaux qu'un tel projet implique.

14020 Car l'une des grandes difficultés de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes tient au caractère même des obstacles qu'elle rencontre, à savoir la persistance d'images et de stéréotypes légués par des traditions séculaires, qui influencent les attitudes et les comportements des femmes aussi bien que des hommes et contribuent à perpétuer la domination d'un sexe sur l'autre. Or il faut bien admettre que les déterminants historiques, économiques et sociaux qui ont contribué à la formation de ces stéréotypes sont encore largement méconnus. Les causes véritables de l'infériorisation des femmes dans le monde et l'incidence réelle des divers facteurs qui ont pu intervenir, et continuent d'intervenir, de façon très variable d'ailleurs selon les pays et les époques, demandent à être identifiées et analysées. C'est le cas, par exemple, de l'influence exercée par les traditions culturelles. Quant aux aspects religieux, il faut se garder de toute assimilation hâtive entre ce qui relève directement de la foi ou de la morale religieuse et ce qui n'est qu'un usage traditionnel souvent abusivement associé à la religion elle-même. Dans la même perspective, on peut s'interroger sur l'impact exercé par les idéologies politiques et philosophiques sur la situation que connaissent les femmes dans diverses sociétés.

14021 De façon plus générale, il faut noter qu'en dépit du nombre et de la qualité des études et recherches entreprises dans les différents pays, les informations concernant les femmes restent encore très fragmentaires. Il n'existe pas de corpus cohérent de connaissances théoriques et pratiques à ce sujet, depuis l'ensemble des connaissances scientifiques, qui permettraient de faire justice d'un grand nombre d'idées reçues quant aux différences entre les sexes, jusqu'aux informations statistiques élémentaires comme celles qui permettraient de cerner exactement ce qu'il en est de l'activité effective des femmes dans l'économie nationale.

14022 Il subsiste encore au sujet des femmes beaucoup d'ignorance, de préjugés et d'idées fausses ; leur rôle réel dans la société est largement méconnu, tout comme est ignorée leur contribution spécifique aux différentes activités humaines, leur rôle dans la communication sociale comme dans la transmission et le renouvellement du patrimoine culturel, les formes alternatives d'organisation et de participation à la vie sociale qu'elles ont su inventer, etc. Une image de la femme qui soit vraiment conforme à la réalité reste encore à créer. Il faut ici souligner de nouveau l'influence capitale qu'exercent, sur la représentation que les hommes et les femmes se font des rôles masculin et féminin, les matériels, les contenus et les structures de l'éducation d'une part, et des médias d'autre part.

14023 L'éducation peut jouer un rôle tout à fait décisif dans la prise de conscience, par les femmes, de leurs aspirations et de leurs possibilités réelles autant que de leurs droits. Encore faut-il, à cet effet, procéder à la révision des manuels et matériels d'enseignement, afin d'en éliminer toute forme de discrimination ; examiner, dans la même perspective, les filtrages et orientations qui interviennent aux divers niveaux du processus éducatif ; éviter également les discriminations qui continuent d'avoir cours dans les programmes de formation organisés dans le cadre des projets de développement ; ou encore mettre en oeuvre des actions spécifiques à l'intention des garçons et des hommes, en vue de modifier les attitudes traditionnelles à l'égard des femmes et favoriser une redistribution des rôles entre les deux sexes, au sein du foyer notamment.

14024 En ce qui concerne les médias et les industries culturelles, on sait que l'image qu'ils donnent des femmes est souvent stéréotypée, voire dévalorisante, respectant la hiérarchie conventionnelle entre les rôles et les statuts de l'un et de l'autre sexe. Quant à l'influence réelle que ce type de représentations peut exercer sur le public, en particulier sur l'image que les femmes se font d'elles-mêmes, elle reste encore à évaluer avec précision, notamment lorsque les produits ainsi diffusés - tels que films, émissions de radio ou de télévision - sont importés et véhiculent avec eux des schémas culturels exogènes. Il faudrait également examiner par quels processus les médias pourraient être conduits à adopter une présentation des femmes et des questions qui les concernent plus conforme à la réalité, plus conforme aussi à leurs droits, à leurs besoins, à leurs intérêts. Il faut noter à cet égard que les femmes ne participent que rarement à la détermination des politiques et à la prise des décisions dans les grands organes d'information, comme à l'élaboration des programmes et produits diffusés par les industries culturelles. Comme telles, elles sont présentes dans la représentation beaucoup plus souvent comme objets que comme sujets et n'ont guère les moyens de faire valoir leur propre vision du monde et leur interprétation du réel. L'apport considérable des femmes à la vie culturelle, et notamment à la création, s'en trouve occulté, leurs capacités d'invention et de créativité négligées et le mythe ancestral de leur irresponsabilité singulièrement amplifié.

14025 Tel est sans doute l'un des noeuds essentiels de la problématique féminine : comment accroître les possibilités offertes aux femmes de prendre conscience d'elles-mêmes, d'identifier leurs problèmes, d'exprimer leurs attentes, de faire entendre leur point de vue propre ? Jusqu'ici, les conceptions du rôle, du statut, des besoins et des aspirations des femmes ont été définies davantage pour les femmes que par les femmes. Il est vrai que les femmes éprouvent des difficultés, non seulement à se faire entendre, mais dans bien des cas également, tout simplement à parler d'elles-mêmes, à confronter leurs expériences, à se réunir pour faire le point tout aussi bien des progrès accomplis que des problèmes à résoudre. La recherche s'impose des mesures et des moyens qui permettraient aux femmes de communiquer plus librement entre elles, surtout dans les sociétés où une telle communication rencontre des obstacles du fait des structures sociales et de certaines traditions. Le rôle des associations féminines dans les diverses sociétés, en particulier celui des mouvements de libération de la femme, mériterait à cet égard d'être étudié plus amplement. Le rôle que les médias pourraient jouer pour mettre fin à l'isolement des femmes et pour les informer sur leurs droits et la façon de les exercer devrait être également souligné, à condition toutefois que, dans certaines régions, les émissions en langues locales soient largement développées et que, partout dans le monde, l'accès et la participation des femmes aux médias soient facilités.

14026 Il conviendrait également d'encourager les femmes à présenter leur propre image de l'avenir. Il est remarquable en effet que presque tous les scénarios du futur élaborés à ce jour soient des scénarios d'hommes. Il apparaît indispensable d'accroître la participation des femmes aux travaux de prospective entrepris au niveau national, comme au niveau international, et de les inciter à élaborer elles-mêmes des prospectives de la condition féminine, afin d'élucider quelle sorte de devenir les femmes des différentes sociétés et des différentes cultures envisagent pour elles-mêmes : acceptent-elles, en définitive, l'univers façonné par l'homme, dans lequel elles vivent, et se bornent-elles à y rechercher l'égalité avec lui, ou bien ont-elles à proposer une vision différente du monde, qu'elles s'efforceraient de faire accepter par leurs partenaires masculins ? Quel est, en dernière analyse, le sens profond de leur démarche ?

14027 Cette question, dont les implications n'ont pas encore été vraiment approfondies, permettrait cependant d'éclairer en perspective les résultats souvent décevants, voire parfois les échecs, des mesures prises, au niveau national comme au niveau international, en vue d'améliorer la condition des femmes et d'assurer leur pleine participation au développement. Trop souvent en effet ces mesures ont eu pour objectif implicite d'intégrer les femmes à un développement principalement conçu et voulu par les hommes, dans le cadre des rapports sociaux existants et du statut traditionnellement dévolu à la femme, avec les valeurs, les attentes et les rôles qui y sont attachés. Aussi la créativité des femmes risque-t-elle de demeurer encore longtemps détournée et étouffée, tant que leurs initiatives seront programmées par d'autres, fussent-ils animés des meilleures intentions. Point n'est besoin de souligner l'intérêt vital qui s'attache à la formation des femmes comme planificateurs : si les femmes ne parviennent pas elles-mêmes, au premier chef, non seulement à l'élaboration des programmes qui les concernent, mais aussi à la formulation des plans et projets de développement, leurs besoins et leurs intérêts tendront toujours à être ignorés.

14028 Trop souvent également les actions engagées en faveur des femmes ont revêtu un caractère partiel et fragmentaire : alphabétisation, amélioration des savoir-faire ménagers et agricoles, accès aux formations techniques et professionnelles, etc. - s'attachant à certains aspects spécifiques de la condition féminine, mais sans les intégrer dans une vision d'ensemble de la société, de son organisation, de ses modes de fonctionnement. Or les contraintes mutilantes qui pèsent sur les femmes n'ont guère de chance de disparaître tant qu'elles seront considérées comme des problèmes "féminins" et non comme des problèmes globaux qui intéressent la société tout entière ; tant qu'on ne posera pas comme préalable à toute action en faveur des femmes la mise en oeuvre d'activités d'information et de sensibilisation à l'intention de l'ensemble de la collectivité.

14029 Car dans le processus de changement attendu, c'est bien la société tout entière qui doit être impliquée. Réaliser l'égalité entre les sexes, ce n'est pas seulement permettre aux femmes d'acquérir le même statut que les hommes, afin de s'insérer dans un monde structuré en fonction des intérêts et des rêves des seuls hommes. C'est engager un processus de transformation décisive des rapports de l'homme et de la femme, en vue d'aboutir à une véritable redéfinition de leurs rôles respectifs. C'est inciter les femmes à développer une nouvelle perception d'elles-mêmes, à se penser comme sujets de leur propre histoire et à faire émerger de nouvelles valeurs culturelles qui puissent les conduire à une véritable égalité avec les hommes.

14030 Jusqu'ici, la communauté internationale s'est trop souvent privée de leur apport et de leur vision dans la tâche qu'elle entreprenait, en tentant de construire l'unité de l'espèce humaine à partir d'un modèle unique et d'un référent implicite : le masculin. Un effort soutenu doit être désormais entrepris pour "démasculiniser" les concepts mêmes du savoir universel et pour tenter une approche scientifique de déterminismes psychologiques, sociaux et éminemment culturels qui limitent encore la commune compréhension qu'hommes et femmes doivent avoir de leur double solidarité.

Stratégie d'action

14031 Il ressort de l'analyse qui précède que les questions relatives à la condition des femmes doivent être placées dans une perspective globale et considérées dans leurs rapports avec l'ensemble des problèmes auxquels les sociétés contemporaines doivent faire face. L'amélioration du sort des femmes semble en particulier étroitement liée aux progrès à accomplir dans la voie du respect des droits de l'homme, de la consolidation de la paix et de l'établissement entre les nations de relations économiques plus équitables - progrès inséparables des transformations économiques, sociales et culturelles qu'appelle l'instauration d'une égalité effective entre les sexes.

14032 A ce titre, l'action envisagée par l'Organisation se situera dans la continuité de la participation de l'Unesco aux activités de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, telles qu'elles ont pu être définies par le Plan d'action mondial de Mexico (1975) et le Programme d'action de Copenhague (1980) pour la seconde moitié de la Décennie.

14033 Il est clair que c'est aux femmes elles-mêmes qu'il revient de définir les problèmes qui sont les leurs, d'identifier les solutions qui apparaissent les plus pertinentes et de participer efficacement à leur mise en oeuvre. Aussi toute action entreprise par l'Organisation en vue de contribuer à l'amélioration de la condition des femmes devra-t-elle être conçue et mise en oeuvre en étroite coopération avec les organisations féminines gouvernementales et non gouvernementales et les institutions mises en place aux niveaux national, régional et international. Des efforts particuliers seront faits pour aider les mouvements et les organisations de femmes à renforcer leurs activités et à mobiliser en plus grand nombre des femmes de toutes origines. Il n'en reste pas moins qu'aucune action ne pourra réellement aboutir sans l'appui et le concours des hommes. S'il est vrai que les préjugés divers et les contraintes qui pèsent sur les femmes ont leur source profonde dans la mentalité des hommes, c'est cette mentalité qu'il convient de transformer progressivement. Aussi la nécessité d'une sensibilisation et d'une participation des hommes à l'amélioration de la condition des femmes devrait-elle être réaffirmée par la communauté internationale.

14034 Car il convient avant tout d'éviter d'isoler, voire de marginaliser, les questions relatives aux femmes : celles-ci intéressent, de fait, tous les aspects de la vie des sociétés et l'ensemble de la collectivité. Dans cette perspective, la stratégie d'action de l'Organisation pour oeuvrer à l'instauration d'une égalité effective entre les sexes sera double.

14035 L'Organisation continuera de proposer des programmes et des actions spécifiques qui s'attacheront à lutter contre différentes manifestations de discrimination à l'égard des femmes et viseront à accroître leurs possibilités de participation à la vie des sociétés. Mais, parallèlement, un effort tout à fait particulier sera fait pour assurer la prise en compte effective, dans l'ensemble des programmes de l'Organisation, de la dimension spécifiquement féminine des problèmes généraux auxquels ces programmes s'appliquent.

14036 Dans la première perspective, il conviendrait, semble-t-il, de procéder à l'examen comparatif de la portée réelle et des modalités de mise en oeuvre des instruments normatifs internationaux existants, de façon à mettre en évidence les mécanismes qui sont à l'origine des discriminations fondées sur le sexe et à dégager les perspectives d'adoption de nouvelles législations égalitaires, d'un caractère novateur. L'Organisation doit en effet s'efforcer d'aborder la problématique féminine dans une perspective dynamique : elle tentera à cet effet d'identifier les nouvelles formes d'organisation sociale qui appellent une redéfinition des rôles des deux sexes et d'éclairer les changements d'attitudes et de valeurs déjà perceptibles au sein de nombreuses communautés et qui pourraient préfigurer de profondes mutations dans les rapports entre les hommes et les femmes.

14037 Cette stratégie, que l'on peut qualifier de transition, paraît indispensable au regard des évolutions accélérées qui affectent l'ensemble des sociétés. Elle conduira à renforcer les activités de recherche, d'information et de formation sur la condition des femmes, de façon à mieux faire connaître le rôle réel que les femmes jouent dans l'ensemble des activités humaines et les conséquences que peut avoir, pour le progrès des sociétés, la perpétuation des inégalités qui les frappent. Elle conduira également à proposer un certain nombre d'actions, modulées en fonction de l'ampleur des disparités observées, destinées à promouvoir la participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Un intérêt particulier s'attache, à cet égard, à la participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation et de communication et, de façon prioritaire, à la généralisation de la scolarisation et de l'alphabétisation féminines - non seulement parce que, dans le domaine éducatif, les femmes sont presque toujours défavorisées par rapport aux hommes, mais aussi parce que toute action en faveur de l'éducation des femmes peut avoir pour la collectivité des effets multiplicateurs considérables.

14038 Le deuxième volet de la stratégie d'action de l'Organisation consistera à intégrer la dimension féminine dans l'ensemble des programmes et activités envisagés dans le cadre du second Plan à moyen terme. Certes, l'action de l'Unesco s'est toujours adressée, par définition, aux femmes autant qu'aux hommes. Mais la persistance de situations d'inégalité entre les deux sexes impose que soit prise en considération, chaque fois que de besoin, la situation particulière des femmes, non seulement dans l'analyse des problèmes identifiés, mais aussi dans la conception et la mise en oeuvre des solutions qu'ils nécessitent. Ces inégalités peuvent en effet appeler - l'expérience du premier Plan à moyen terme l'a amplement montré - l'emploi de stratégies et de moyens différenciés, qui tiennent compte des difficultés que les femmes rencontrent dans l'exercice de leurs droits et de leurs talents, en raison de certains schémas stéréotypés relatifs à la distinction des rôles masculin et féminin.

14039 Aussi conviendra-t-il de prévoir, lors de la rédaction des programmes biennaux, des dispositions permettant de spécifier, à chaque fois, les démarches faites pour prendre en compte la dimension spécifiquement féminine. Sur un plan plus général, toutes les collectes de données envisagées devront inclure la distinction entre les deux sexes, afin que les informations de base nécessaires à l'élaboration d'indicateurs économiques, sociaux et culturels relatifs aux deux composantes de l'espèce humaine soient disponibles.

14040 La redéfinition des rapports de l'homme et de la femme a des répercussions sur l'ensemble des activités sociales : il importe que l'Organisation les appréhende et les mette en lumière, si elle veut répondre à sa mission qui est de contribuer à faire surgir une image nouvelle de la femme et, par voie de conséquence, de l'homme - afin que cesse l'archaïque opposition entre les rôles masculin et féminin, à tous les niveaux de responsabilité, de décision et de création des sociétés, et que se dégagent, dans une nouvelle diversité des rôles, les potentialités les plus grandes et les chances les plus fortes de former une société plus juste.

14041 Le grand programme XIV est un grand programme de caractère "transversal". Il présente un tableau récapitulatif des programmes et sous-programmes qui, dans le cadre des autres grands programmes du Plan à moyen terme, sont spécifiquement consacrés à l'amélioration de la condition des femmes et de leur contribution à la société. Il s'agit du programme II.4 (Egalité des chances des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation) et du programme XIII.4 (Elimination des discriminations fondées sur le sexe), ainsi que du quatrième sous-programme du programme III.2 (Contribution des médias à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'élargissement de l'accès et de la participation des femmes à la communication), et du cinquième sous-programme du programme VI.5 (Etudes sur la condition des femmes et mise au point de nouvelles approches). Ces deux sous-programmes, ainsi que les sous-programmes prévus au titre des programmes II.4 et XIII.4 sont donc reproduits ci-après pour mémoire.

Programme II.4 - EGALITE DES CHANCES DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES EN MATIERE D'EDUCATION

Pour mémoire

Sous-programmes

2065 Un premier sous-programme aura pour objet de contribuer à l'Identification des obstacles à l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation. Les activités, largement interdisciplinaires, feront appel aux sciences sociales et humaines en vue de mettre en évidence les obstacles d'origine économique, sociale ou culturelle qui, dans des contextes différents, pèsent sur l'accès et la participation des jeunes filles et des femmes à l'éducation. Ils viseront également à mieux faire connaître les conséquences qu'entraînent, pour la société, de telles inégalités, et à élucider l'influence qu'exerce, sur l'action éducative elle-même, la plus ou moins grande proportion de femmes dans les personnels enseignants ;

- Dans le cadre d'un deuxième sous-programme - Généralisation de l'accès à l'éducation pour les jeunes filles et les femmes - une coopération sera apportée aux Etats membres en vue de les aider à élaborer des politiques destinées à diminuer le nombre des femmes analphabètes, à accroître les effectifs féminins dans l'enseignement primaire, à réduire les déperditions, et à mettre en oeuvre des programmes éducatifs particuliers pour les jeunes filles et les femmes qui abandonnent prématurément l'école ;

- Un troisième sous-programme aura pour objet la Promotion de l'égalité d'accès des jeunes filles et des femmes aux études scientifiques et à tous les niveaux de l'enseignement technique et professionnel. Un soutien sera apporté au renforcement des services nationaux d'orientation scolaire et professionnelle, au lancement de projets pilotes et à l'élaboration de mesures destinées à aider les jeunes filles et les femmes à acquérir des formations menant à des professions plus diversifiées, et notamment à celles résultant du progrès récent des sciences et des techniques ;

- Un quatrième sous-programme enfin servira à promouvoir le Rôle éducatif des femmes dans la société. Il visera, d'une part, à assurer l'introduction, dans les progammes d'éducation scolaire et extrascolaire, d'éléments d'initiation aux problèmes de l'éducation des enfants, pour aider les parents dans leurs fonctions familiales d'éducateurs ; et d'autre part à favoriser une représentation plus équilibrée des femmes dans les différentes catégories de personnels éducatifs, en particulier dans les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que dans les activités de planification, d'administration et de gestion de l'éducation.

Programme III.2 - CIRCULATION LIBRE ET DIFFUSION PLUS LARGE ET MIEUX EQUILIBREE DE L'INFORMATION ; ACCROISSEMENT DES ECHANGES DE NOUVELLES ET DE PROGRAMMES

Pour mémoire

Sous-programmes

3040 (...)

- Le quatrième (Contribution des médias à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'élargissement de l'accès et de la participation des femmes à la communication) aura pour objet de promouvoir l'accès et la participation des femmes à la gestion des moyens de communication et à la production de leurs messages ; d'encourager les médias à mieux refléter le rôle et la place des femmes dans la société et leur contribution au développement économique, social et culturel ; de favoriser une meilleure adaptation des messages aux besoins et intérêts des femmes et de stimuler les contacts entre femmes et entre organisations féminines.

Programme VI.5 - RECHERCHE, FORMATION ET COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE DANS QUELQUES DOMAINES CLES DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Pour mémoire

Sous-programmes

6102 (...)

Un cinquième sous-programme (Etudes sur la condition des femmes et mise au point de nouvelles approches) visera à promouvoir des programmes multidisciplinaires de recherche sur la condition des femmes dans les différentes régions du monde et à stimuler l'élaboration de nouveaux cadres théoriques et de nouvelles approches méthodologiques pour la mise en oeuvre

le ces recherches ; il aura également pour objet de contribuer au développement et au renforcement des infrastructures pour l'enseignement et la recherche relatifs aux femmes, aux niveaux universitaire et postuniversitaire, et de favoriser la création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux de spécialistes des études féminines. La mise en place de services le documentation et d'information sur la condition des femmes sera facilitée, et la coopération avec, et entre les groupes d'études sur la femme qui se sont constitués dans les organisations et associations régionales et internationales de sciences sociales et humaines sera renforcée.

Programme XIII.4 - ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS FONDEES SUR LE SEXE

Pour mémoire

Sous-programmes

Un premier sous-programme (Etudes et recherches sur les droits fondamentaux des femmes et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe) portera sur les perspectives et les modalités de mise en oeuvre des instruments normatifs internationaux ainsi que sur les perspectives d'adoption de nouvelles législations égalitaires de caractère novateur. Il visera à mettre en évidence les mécanismes de discrimination fondée sur le sexe en s'attachant plus particulièrement à identifier ceux des facteurs qui sont susceptibles de la favoriser en période de sous-emploi et de chômage ; on analysera par ailleurs les situations d'extrême discrimination que connaissent certaines femmes et qui sont liées à des pratiques sociales, à des états de crise ou à des conflits armés (en particulier ceux de caractère non international), en vue d'informer l'opinion publique sur la condition de ces femmes et de déterminer si des mesures de prévention et de protection, spécifiques et complémentaires à celles déjà prévues, ne devraient pas être préconisées. L'attention portera notamment sur les mauvais traitements et les violences sexuelles à l'égard des femmes, sur le proxénétisme, les atteintes portées à la santé et à la dignité de la femme, et toutes les pratiques qui font des femmes des objets d'exploitation. 13088

Un deuxième sous-programme (La problématique féminine dans la recherche, l'enseignement, l'éducation et l'information) tendra à : 13089

(i) développer les études relatives à la femme, surtout au niveau universitaire, de manière à favoriser une meilleure connaissance de la condition des femmes dans les différentes aires culturelles, en vue notamment d'évaluer leur apport réel à la vie politique, sociale et culturelle de leur société ;

(ii) susciter une réflexion portant sur la redéfinition du rôle de l'homme et de la femme dans la société et dans la famille, compte tenu de l'émergence de certaines valeurs nouvelles et des effets de la participation accrue des femmes aux emplois rémunérés ;

(iii) introduire les préoccupations relatives à la redéfinition des rôles respectifs de l'homme et de la femme dans les programmes de formation, d'enseignement, de recherche et de communication.

Un troisième sous-programme sera consacré à la Participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à la recherche de solutions aux grands problèmes du monde et aux principaux fléaux de notre époque et visera à favoriser l'élargissement du rôle des femmes dans ces domaines et en particulier l'accroissement de la place qu'elles occupent dans les organes politiques, législatifs, exécutifs et judiciaires, nationaux et locaux. Un catalogue de mesures concrètes devrait être établi, accompagné de propositions de priorité appropriée. Des recherches seront par ailleurs entreprises sur le rôle vital du travail non répertorié des femmes, notamment dans les économies de subsistance, et sur les apports économiques de leur activité, à l'intérieur et à l'extérieur du foyer. La diffusion des résultats de ces recherches favorisera la prise de conscience des planificateurs à cet égard ; elle facilitera également l'élaboration de programmes de formation et d'information visant à améliorer le sort des femmes, en particulier les plus démunies d'entre elles, contribuant ainsi à faire évoluer les rôles respectifs des deux sexes, dans la vie familiale et professionnelle. En outre, des études porteront sur le rôle des femmes, chefs de familles, et sur les obstacles qu'elles rencontrent. 13090

RÉSOLUTION 4XC/2/14

14042 **Grand programme XIV « La condition des femmes »**

La Conférence générale,

Rappelant que l'analyse de la problématique mondiale figurant dans la première partie du document 4XC/4 a mis en évidence le fait que l'amélioration de la condition des femmes est indissociable du progrès général des sociétés et qu'elle appelle une vision nouvelle des rôles masculin et féminin permettant de prendre en considération les besoins et les aspirations propres aux femmes,

Rappelant que l'Unesco a vocation de contribuer à éliminer toutes les formes de discrimination, en particulier celles qui sont fondées sur le sexe, et à promouvoir l'égalité effective des hommes et des femmes et leur pleine participation à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent et à celle de la communauté mondiale,

Constatant qu'en dépit des efforts qui ont été déployés aux niveaux national, régional et international en vue d'atteindre les objectifs visés dans le Plan d'action mondial adopté par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 1975), la situation des femmes n'a pas changé fondamentalement au cours de ces dernières années,

Convaincue que les questions relatives aux femmes intéressent tous les aspects de la vie des sociétés et sont donc liées à l'ensemble des problèmes auxquels les sociétés sont confrontées,

Rappelant la Recommandation et la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées par la Conférence générale à sa onzième session, le 14 décembre 1960,

Rappelant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session (1979),

Ayant à l'esprit le Plan d'action mondial et le Programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme : Égalité, développement et paix, ainsi que le Programme d'action de Copenhague pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1980),

Rappelant en outre les résolutions sur la condition de la femme adoptées par la Conférence générale, et en particulier les résolutions 13.1 et 13.2 adoptées à sa vingt et unième session,

1. *Invite* le Directeur général à faire de l'amélioration de la condition des femmes et de l'accès effectif de celles-ci aux responsabilités relatives au développement une préoccupation majeure de l'Organisation, dont il devra être tenu compte à tous les niveaux de conception et de mise en œuvre des activités entreprises au cours de la période 1984-1989;
2. *Confirme* l'importance qui s'attache aux activités visant à éliminer les discriminations fondées sur le sexe, en particulier les activités qui visent à assurer l'égalité des chances des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation et à promouvoir leur pleine participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle;
3. *Souligne* la nécessité d'intégrer la dimension féminine dans les différents programmes et activités de l'Organisation et *invite* à cet effet le Directeur général :
   (a) A établir, dans le deuxième Plan à moyen terme, un grand programme XIV transversal intitulé « La condition des femmes », qui regroupera les programmes spécifiquement destinés à améliorer la condition féminine dans le cadre des autres grands programmes;
   (b) A veiller à ce que les programmes et budgets biennaux contiennent des dispositions particulières permettant d'identifier les démarches et actions concrètes concernant les femmes dans le cadre de chaque programme;
   (c) A intensifier ses efforts en vue de promouvoir une participation mieux équilibrée des hommes et des femmes aux programmes et activités que l'Unesco organise ou auxquels elle collabore;

4. *Recommande en outre* au Directeur général, lors de l'élaboration des programmes et budgets biennaux pour la période 1984-1989, d'accorder une attention particulière :
   (a) Aux activités pouvant contribuer à promouvoir chez les femmes les plus défavorisées une meilleure connaissance de leurs droits et à améliorer leur condition;
   (b) Aux activités qui permettront à l'Unesco d'apporter une contribution positive à la préparation et au déroulement de la troisième Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui se tiendra en 1985, et aux suites qui lui seront données;
   (c) Au renforcement de la coopération entre l'Unesco et les organisations féminines, en particulier les organisations internationales non gouvernementales ainsi que les institutions intéressées aux questions de la femme aux niveaux national, régional et international;
   (d) A la présentation de la répartition des crédits entre les programmes spécifiques regroupés au titre du grand programme XIV « La condition des femmes », crédits dont la somme devrait être au moins égale au montant de ceux qui étaient affectés, dans le premier Plan à moyen terme, aux activités de programme concernant expressément la condition des femmes et leur participation au développement.

XV. SOUTIEN DU PROGRAMME

onformément aux dispositions figurant dans l'alinéa (i) du paragraphe 3 de la résolution 100 sur 15001
a préparation du Plan à moyen terme pour 1984-1989, adoptée par la Conférence générale à sa
ingt et unième session, le présent chapitre contient des indications de stratégie relatives aux
hangements à apporter aux services de soutien du programme pour assurer la mise en oeuvre de
elui-ci.

XV.1 - DROIT D'AUTEUR

'une des tâches fondamentales de l'Unesco est de créer les conditions les plus favorables pour 15002
ue les oeuvres de l'esprit exercent leur mission éducative et culturelle. L'Acte constitutif de
Unesco stipule en effet "que la dignité de l'homme" exige "la diffusion de la culture et l'édu-
ation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix" et que l'Organisation a, en la
iatière, vocation de "faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image" ;
'imprimer "une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture" ;
'aider "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir" ; et de faciliter "l'accès de tous
es peuples à ce que chacun d'eux publie". L'une des voies retenues par la Conférence générale
our atteindre ce résultat consiste dans le "perfectionnement universel du droit d'auteur". En
ffet, bien compris et sagement manié, ce droit peut à la fois stimuler puissamment la création et
avoriser la production, la diffusion et l'utilisation d'oeuvres de l'esprit. Mal compris, il peut, au
ontraire, limiter la création et constituer un obstacle à une plus large participation à la pro-
uction de telles oeuvres, de même qu'à leur diffusion et à leur utilisation.

Le programme que l'Organisation se propose de mener pendant la période 1984-1989 dans le 15003
omaine du droit d'auteur, tout en poursuivant ses activités destinées à garantir les intérêts des
uteurs et des autres personnes directement concernées par le régime du droit d'auteur, aura
ssentiellement pour objet (i) de promouvoir la protection des droits et des intérêts des auteurs
t des autres personnes directement concernées par le régime du droit d'auteur, notamment en
echerchant des moyens de combattre la reproduction et la diffusion non autorisée des oeuvres ;
ii) de protéger, conserver et valoriser la culture nationale ; (iii) de rechercher une adaptation
es normes traditionnelles qui tienne compte des mutations techniques et (iv) de s'efforcer de
aciliter la création, la production et la diffusion des oeuvres intellectuelles, en particulier dans
es pays en développement afin de remédier à la disparité qui existe entre les différents pays en
e domaine.

S'agissant de protéger, conserver et valoriser la culture nationale et de garantir les inté- 15004
êts des auteurs et des autres personnes directement concernées par le régime du droit d'au-
eur, l'expérience a montré que le niveau de protection reconnu de même que son champ d'appli-
ation sont fonction de la prise de conscience dans les Etats membres du rôle des droits intel-
ectuels dans la création et le transfert des connaissances et de l'information. A cet égard, il
pparaît indispensable d'amener les autorités compétentes et l'opinion publique à se rendre
ompte des liens qui existent entre la protection de ces droits et le développement économique,
ocial et culturel ainsi que de la nature, du but et de la portée des instruments juridiques exis-
ant ou en voie d'élaboration. Plusieurs stratégies seront mises en oeuvre à cet effet, telles que
i) la détermination des obstacles qui s'opposent à l'adhésion des pays aux Conventions inter-
ationales pertinentes ; (ii) l'introduction d'une nouvelle politique de publication de nature à
ermettre une diversification des formes de la diffusion des résultats des travaux de l'Unesco
ans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur ; (iii) la création ou le
enforcement d'une capacité nationale en matière de droit d'auteur, ce qui suppose l'établissement
u le développement d'une infrastructure institutionnelle et la formation de ressources humaines ;
iv) une décentralisation accrue de l'action de l'Organisation afin de l'adapter davantage aux
ituations locales.

D'autre part, le droit d'auteur classique, élaboré essentiellement en vue de la protection de 15005
oeuvre imprimée, nécessite des adaptations à notre époque où l'apparition de moyens tech-
iques révolutionnaires - reprographie ; disque et formes diverses d'enregistrement magnétique ;
ransmission par câble ; satellites de communication ; ordinateur - a transformé du tout au tout
s conditions de la reproduction et de la diffusion du texte, de l'image et du son, et conduit
ême à envisager une diffusion instantanée et universelle des oeuvres sans possibilité réelle de
onnaître ou même d'évaluer le nombre des utilisateurs et le volume du matériel concerné.

15006 L'une des tâches qui s'impose, face à ces mutations techniques, est de rechercher l protection des oeuvres véhiculées au moyen de ces nouvelles techniques ou par ces nouveau supports, ainsi que celle des techniques ou supports eux-mêmes, soit dans le cadre du droi d'auteur, soit au moyen de droits apparentés au droit d'auteur. L'action a déjà été engagée dan ce sens ; il conviendra de la poursuivre et de l'amplifier. Il importera aussi de vérifier dan quelle mesure l'introduction de ces nouvelles techniques et les solutions envisagées ou retenue pour protéger les oeuvres reproduites ou diffusées par ces procédés ont des répercussions dan le domaine juridique et, singulièrement, si les conséquences légales et économiques de telle o telle solution ne fournissent pas des précédents utiles pour adapter le régime du droit d'auteu aux exigences du nouvel ordre économique international.

15007 Par ailleurs, plusieurs des mesures qui tendent, dans la perspective du nouvel ordr économique international, à réduire la dépendance des pays en développement ont une relatio avec le droit d'auteur. C'est ainsi qu'il importera de mettre en oeuvre des activités destinées éliminer les asymétries et la dépendance qui caractérisent les relations actuelles entre Etats dan le domaine du droit d'auteur. Il s'agira notamment de rechercher les moyens susceptible (i) d'accroître la part qu'occupent les pays en développement dans la production mondial d'oeuvres et de supports ; (ii) de faciliter la circulation des oeuvres originaires de pays e développement ; (iii) d'améliorer les termes de l'échange, tant en ce qui concerne les transac tions concernant les droits d'auteur que celles relatives aux supports des oeuvres protégées (iv) d'éliminer les pratiques restrictives et abusives.

15008 D'autre part, il conviendra, tout en poursuivant les activités déployées au titre du Servic international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux oeuvres protégée par le droit d'auteur, de mener, dans les domaines de compétence de l'Unesco et sur des base interdisciplinaires, des travaux en vue d'établir une typologie sectorielle des difficultés ren contrées dans la production et la diffusion de supports de savoir. Il semble en effet que les pro blèmes d'accès au savoir, pour la solution desquels l'Unesco semble désignée de par son Act constitutif à jouer un rôle catalyseur, ne puissent être réglés que dans le cadre d'une approch globale et intégrée, conçue en fonction des politiques éducatives, scientifiques, culturelles et e matière d'information.

15009 La mise en oeuvre des stratégies et des formes d'action définies dans les paragraphe précédents s'articulera autour des cinq questions ci-après : (i) Meilleure connaissance du rôle d droit d'auteur dans le développement et la promotion des instruments internationaux (Convention et Recommandations) concernant le droit d'auteur et les droits voisins ; (ii) Formation. Dévelop pement des infrastructures. Régionalisation ; (iii) Adaptation des normes traditionnelles pou tenir compte des mutations techniques et lutte contre la reproduction et la diffusion non auto risée des oeuvres ; (iv) Droit d'auteur et restructuration des relations internationales concernan la problématique du développement dans le domaine de la création, de la production et de la dif fusion d'oeuvres intellectuelles ; (v) Promotion de l'accès aux oeuvres protégées et formulatio de politiques nationales dans le domaine du droit d'auteur.

XV.2 - STATISTIQUES

15010 Il est admis depuis longtemps que l'élaboration d'une stratégie du développement et l'instauratio d'un nouvel ordre international doivent être le fruit d'une approche intégrée prenant en compte non seulement la croissance économique mesurée par le produit national brut, mais également le dimensions sociales et culturelles de la vie des nations. Or, la conception, la mise en oeuvre e l'évaluation des stratégies, politiques et plans en matière d'éducation, de science et technologie de culture et communication supposent qu'un diagnostic de la situation existante puisse être éta bli et, partant, qu'on dispose à cet effet d'un ensemble - constamment enrichi - de données chif frées suffisamment nombreuses, pertinentes et fiables. Malgré les progrès accomplis en la ma tière, le champ d'application des statistiques relatives aux domaines précités demeure souven trop restreint et les méthodes utilisées pour leur rassemblement, leur traitement et leur analys méritent d'être sensiblement améliorées.

15011 Dans le domaine des statistiques, l'Organisation, qui s'emploie à renforcer les service nationaux de statistiques en vue d'apporter des remèdes à cette situation, ainsi qu'à recueillir e analyser des données statistiques qu'elle met à la disposition de l'ensemble de ses services et de Etats membres, axera, durant la période du second Plan à moyen terme, son activité dans troi directions. Elle continuera à affiner les méthodes d'établissement des statistiques ayant trait, pa exemple, à la scolarisation, à l'éducation extrascolaire, à la formation des adultes, à l recherche-développement (R & D) en science et technologie, au livre, aux bibliothèques, au ciné ma, au théâtre, à la radiodiffusion ; accentuera son action en faveur de la normalisation inter nationale des statistiques relatives aux domaines de compétence de l'Organisation ; et s'attacher à moderniser les méthodes de stockage, de saisie et de traitement des données rassemblées.

15012 L'action visera d'autre part à l'amélioration de la fiabilité et de la portée des donnée statistiques dont le développement socio-économique et culturel a besoin. Il s'agira dans ce sen de recueillir, au bénéfice des activités de planification, de gestion et d'évaluation de l'éducatio

ır exemple, les données relatives au système scolaire, à l'éducation extrascolaire et à l'éduca-
ɔn des adultes. Il en ira de même pour les statistiques concernant la science et la technologie,
ıi ne portaient jusqu'ici que sur les activités de recherche-développement et qui devraient aussi
ıuvrir la documentation, l'information et la formation du personnel. De nouvelles données sur
s langues, la musique, les enregistrements sonores, les archives, etc., viendront enrichir les
atistiques relatives à la culture et à la communication.

Un concours sera apporté en vue de l'amélioration de l'infrastructure statistique des pays 15013
ı développement ; l'accent sera mis à cet égard sur la formation de personnel statistique, et
ɛxécution de projets avec l'appui financier d'organismes comme le Programme des Nations Unies
ɔur le développement (PNUD).

Parallèlement, le travail d'analyse statistique de la masse considérable d'informations 15014
ıiffrées qui parviennent de diverses sources au Secrétariat sera poursuivi, et il sera établi,
ır cette base, outre les publications périodiques habituelles, des analyses quantitatives et des
ɔjections sur le rôle de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication dans le
ɛveloppement économique et social. Ces analyses s'inscriront ainsi dans le contexte de la contri-
ıtion de l'Unesco à la mise en oeuvre de la Stratégie du développement, ainsi qu'à l'instauration
un nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information.

Les documents statistiques destinés aux conférences régionales ou internationales aideront 15015
ır ailleurs à faire le point de la situation et des progrès accomplis entre deux conférences
ɔnsacrées au même sujet. Il sera fourni, comme dans le passé, au Bureau des statistiques des
ations Unies, des éléments à intégrer dans ses publications, notamment le Recueil des statis-
ques sociales.

V.3 - PUBLICATIONS

Unesco continuera de poursuivre dans ce domaine le double but qui a toujours été le sien : 15016
ɛttre ses ressources intellectuelles et son expérience à la disposition des Etats membres, des
stitutions et des particuliers de tous les pays et faire connaître au grand public ses activités
ses objectifs.

Des mesures seront prises, notamment la mise en place d'un système efficace de commande 15017
ɛs manuscrits, pour assurer que tout ouvrage publié par l'Unesco soit d'une haute tenue intel-
ctuelle et corresponde aux grands objectifs et orientations du Programme. L'amélioration de la
ıalité des manuscrits qui en résultera pourrait permettre de recourir plus fréquemment à la
ɔédition et de toucher ainsi plus rapidement le public visé. Une distinction très nette sera
ablie entre les manuscrits qui, n'intéressant qu'un nombre limité de spécialistes, pourraient
re produits de manière rapide et économique, et ceux pour lesquels un public suffisant a été
entifié et qui pourraient donner lieu à des livres proprement dits.

L'amélioration de la distribution passera également par d'autres mesures de caractère nova- 15018
ur. Une des tâches prioritaires sera la révision du réseau de diffusion et des accords contrac-
ıels conclus avec des distributeurs nationaux. La percée qui s'impose dans les pays en dévelop-
ɛment nécessitera un appel accru au concours des organisations non gouvernementales qui ont
ıe connaissance approfondie du public à atteindre. Ces dernières pourraient jouer un rôle
ıportant dans la promotion des publications de l'Organisation, grâce à leurs bulletins
information et à leurs contacts avec les organisations professionnelles. Elles pourraient aussi,
ɛ même que les commissions nationales, remédier dans certains pays à l'absence ou à la
ɛficience des voies traditionnelles de diffusion du livre.

Les publications ne sauraient être largement diffusées que si elles sont vendues à un prix 15019
ɔordable dans les pays en développement, et notamment dans les moins avancés d'entre eux.
ıssi faudra-t-il, d'une part, développer la distribution gratuite dans les pays où le pouvoir
achat est insuffisant et, d'autre part, s'efforcer de produire au moindre coût et d'accorder de
us grandes facilités de cession aux éditeurs et aux institutions des pays relativement défavo-
sés. La décentralisation progressive des activités d'édition serait un des moyens d'atteindre ce
ɔuble objectif.

Dans le même ordre d'idées, les nouvelles méthodes de production devraient faciliter l'accès 15020
ɛs institutions et des bibliothèques de tous les pays aux matériels produits par l'Unesco. Les
ɣres qui sont "utilisés" plutôt que "lus" pourraient être publiés directement sous forme de
ıcrofiches ou de bandes magnétiques, sans passer par le stade de la reproduction sur papier.

L'intensification du rôle d'agent littéraire que joue l'Unesco en matière de cession de droits 15021
de traduction de ses publications devrait lui permettre de toucher un plus vaste public
ıisque les ouvrages d'intérêt général sont habituellement publiés au plan national ou régional,
ıais cette politique imposera également la production d'une ou plusieurs éditions bon marché d'un
ème livre dans les pays en développement. De nouvelles ouvertures pourraient être aussi
ıcherchées, en direction par exemple des publics chez qui l'habitude de la lecture est encore
ɛu développée, notamment les adultes récemment alphabétisés.

15022 Enfin, pour élargir et développer la distribution des publications de l'Unesco, sous quelque forme qu'elles se présentent, livre ou autres supports tels que la bande magnétique, la vidéocassette, etc., il lui faudra renforcer notablement les activités promotionnelles auprès du public, mais aussi et surtout auprès des organes de presse.

XV.4 - INFORMATION DU PUBLIC

15023 Faire connaître aussi largement que possible dans les Etats membres les activités et les réalisations multiples de l'Unesco, rappeler de manière constante l'idéal et les buts que poursuit l'Organisation, amener des groupes et des individus toujours plus nombreux à s'associer à son oeuvre, telle est la triple finalité des activités menées dans le domaine de l'information du public. Désormais, en vertu des décisions de la Conférence générale, ces activités viseront aussi à "familiariser l'opinion publique avec la nature des problèmes mondiaux". Aussi les services d'information se devront-ils de refléter dans son intégralité le grand débat que suscite la problématique mondiale, selon une approche dynamique tendant à l'instauration d'un nouvel ordre dans les relations entre les Etats. Pour être significative, pareille démarche requiert la mise en oeuvre d'une véritable communication propre à susciter la "solidarité intellectuelle et morale de l'humanité" que les créateurs de l'Unesco ont posée comme fondement d'une paix réelle. Le rôle de la radio, le plus important vecteur de l'information des masses, notamment dans les pays en développement, devra être développé à cette fin. Il importera également de produire davantage de films pour que, par l'image, tous les publics puissent saisir la réalité de l'Unesco en action.

15024 A cet effet, les vecteurs de l'information seront graduellement diversifiés pour s'adapter davantage à la nature et aux besoins du public à sensibiliser, à son origine sociale, ainsi qu'aux composantes culturelles spécifiques des aires géographiques touchées, ces approches se révélant dans la pratique étroitement liées.

15025 Cependant, comme on ne saurait prétendre toucher tous les publics de tous les pays, il conviendra de rechercher des cibles et de s'adresser en priorité à ceux qui influencent ou façonnent l'opinion et, notamment, aux professionnels de l'information des différentes régions du monde qu'il importe d'intéresser davantage à l'Unesco et à son oeuvre et de faire participer plus directement à ses tâches de diffusion. Il devrait être constitué des stocks d'articles intéressant les domaines relevant de la compétence de l'Unesco et susceptibles d'être utilisés par les revues spécialisées et les médias.

15026 Dans le même esprit, l'horizon de la collaboration nouée avec les milieux intellectuels, principalement dans les Etats en développement, sera élargi et il sera fait en sorte que les responsables politiques des pays et tous ceux qui, à des niveaux ou à des degrés divers interviennent dans la vie des communautés, concourent à l'action d'information menée.

15027 Il sera fait appel à d'autres relais qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité, en raison de la permanence de leurs liens avec l'Unesco - c'est le cas des commissions nationales qui permettent de décentraliser l'information et de relayer le Secrétariat en matière de diffusion et d'adaptation du matériel d'information, notamment dans les langues non officielles de l'Organisation - ou pour le rôle de multiplicateurs dont ils se sont acquittés avec succès auprès de leurs publics respectifs : organisations non gouvernementales, associations et Clubs regroupés depuis 1981 dans le cadre d'une fédération mondiale qu'il importe de renforcer, municipalités, fondations.

15028 On s'efforcera aussi de se gagner l'appui de la jeunesse à laquelle une année internationale est consacrée en 1985, en particulier en se rapprochant des étudiants, appelés à devenir les dirigeants et cadres de demain.

15029 Enfin, la réalité du monde actuel appelle une modification de l'approche géoculturelle de l'activité de production et de diffusion des matériels destinés à l'information du public. Pour favoriser la réflexion et la confrontation des idées dans le monde contemporain, toute l'activité dans ce domaine doit s'axer sur le pluralisme. Cela suppose des lignes d'action renouvelées, notamment une prise en considération accrue de l'information qui provient du monde en développement pour faire connaître sa véritable physionomie, et de l'information qui lui est destinée, sans que s'en trouve affectée l'information relative au monde industrialisé.

XV.5 - CONFÉRENCES ET DOCUMENTS

15030 S'il est vrai que l'organisation de réunions ainsi que l'emploi de diverses langues, lors de ces réunions et pour la production des documents qui leur sont destinés, sont nécessaires à la vie de l'Unesco et à l'exécution de son programme, force est de constater que l'ampleur des activités à déployer à cet effet a aujourd'hui atteint des dimensions inquiétantes. Une réflexion semble donc s'imposer pour donner une efficacité maximale aux réunions et à la documentation de l'Organisation. Certes, il faut garder à l'esprit qu'à l'Unesco la politique linguistique revêt une toute autre dimension que dans les autres organisations du système des Nations Unies. **Les langues**

eprésentent en effet plus qu'un outil de travail, dès lors qu'elles sont les véhicules permettant 'expression des principaux courants culturels. Cependant, un emploi sélectif des langues déjà ıtilisées, tant pour l'interprétation que pour la documentation, semble - du moins pour les réuıions où les participants siègent à titre personnel - être nécessaire afin de ne pas dépasser un euil au-delà duquel il serait déraisonnable de s'engager.

S'agissant des réunions convoquées par les Secteurs du programme, il est envisagé, au 15031
ours de la période du présent Plan à moyen terme, d'appliquer un système de "quotas" par élé- ıent du programme et budget (C/5), qui devrait aboutir, sans perte d'efficacité, à réduire le ıombre des réunions ; d'assurer une meilleure répartition géographique des réunions par région, ous-région et par pays, tout en tenant compte, comme il se doit, des possibilités d'accueil des tats membres où aucune réunion n'a été organisée jusqu'à présent et de leur souhait éventuel l'être le siège de l'une d'entre elles ; de faire approuver par anticipation, par la Conférence énérale, la tenue de certaines réunions, notamment intergouvernementales, lors d'un exercice ıltérieur ; de poursuivre le processus de décentralisation d'un nombre croissant de réunions ers les Bureaux régionaux ; et, enfin, de revoir la durée et la structure des conférences de aractère ministériel.

Pour ce qui est des documents, il est également proposé un certain nombre de mesures : 15032
imitation du volume de la documentation à soumettre à chaque session du Conseil exécutif et de a Conférence générale, et détermination d'une longueur maximale pour certains types de docuıents, comme c'est déjà le cas au Conseil économique et social des Nations Unies ; mise en euvre des mesures suggérées par les Etats membres dans les réponses au questionnaire qui leur été adressé en 1979 au sujet de la documentation établie pour la Conférence générale ; appliation de dispositions similaires à la documentation du Conseil exécutif ; renforcement du peronnel linguistique permanent, tant pour faire face aux tâches qu'imposera l'extension du proramme que pour limiter au minimum indispensable le recours coûteux aux auxiliaires temporaires u aux collaborateurs extérieurs.

Enfin, l'introduction progressive dans les services des technologies nouvelles leur per- 15033
ettant de s'acquitter de leurs tâches d'une façon plus rationnelle et, en fin de compte, à oindres frais, est envisagée. Ainsi, le système de traitement de textes, mis en place à titre xpérimental en 1982 pour la composition de certains documents, devrait être étendu par étapes à outes les langues de travail. L'implantation d'un tel système irait de pair avec le développement les aides technologiques à la traduction, telles que la constitution de banques de données linguistiques propres à l'Unesco et l'élargissement de l'accès à celles qui existent au dehors, ainsi u'avec l'introduction graduelle de terminaux de traitement de textes dans les sections de raduction.

XV.6 - INFORMATIQUE

e recours à l'informatique vise à faciliter, par la mise en place de moyens électroniques, l'accès 15034
le tous les types d'utilisateurs, en temps opportun, aux informations dont ils ont besoin dans ous les domaines de l'activité humaine. Pareil objectif implique la rationalisation des circuits l'information et des techniques de préparation, de traitement, de stockage, de diffusion ou l'obtention des données et des textes, auxquels viendront bientôt s'ajouter les images et les ons.

L'impact de l'informatique est décisif dans les domaines les plus variés : elle a bouleversé 15035
es conceptions anciennes de la gestion et de l'administration, de la documentation textuelle ou uantitative ; elle a permis un développement considérable de la puissance de calcul dans tous es domaines où s'exerce l'esprit humain ; elle marque l'existence quotidienne de chacun aussi ien dans son activité professionnelle que dans sa vie privée.

Efficaces du point de vue fonctionnel, les techniques informatiques le sont aussi sur le 15036
lan économique ; dans la mesure où le coût des moyens mis en oeuvre reste à l'échelle des amélorations attendues de leur introduction, elles peuvent assez souvent être cause d'économies non égligeables.

Aussi l'Unesco s'emploie-t-elle à tirer le meilleur parti possible des techniques informa- 15037
iques pour rationaliser davantage ses méthodes de gestion d'une part et d'autre part, faire en orte que la croissance des activités de programme ne s'accompagne pas d'une croissance paralèle des coûts administratifs et de soutien.

Durant la période couverte par le deuxième Plan à moyen terme, l'Unesco s'attachera à 15038
ettre les ressources de l'informatique et de la bureautique plus largement à la disposition de es services, en utilisant les équipements correspondant le mieux aux besoins de l'Organisation, assurer la diffusion la plus large possible de l'information disponible et à intensifier la oopération internationale dans le domaine de l'information scientifique et technique.

15039 La coordination interne des différents systèmes informatiques et bureautiques sera améliorée de manière que la cohérence des développements soit assurée sans que soit modifié le mode actuel de fonctionnement d'unités décentralisées dans les domaines statistiques et documentaires. Des systèmes de traitement de textes automatique et des réseaux de télécommunication seront mis en place à titre expérimental ; leur emploi sera ensuite étendu si les essais se révèlent concluants. L'introduction de ces nouvelles techniques obéira à une politique coordonnée mais l'on s'orientera probablement vers l'installation de systèmes répartis du type mini-ordinateurs et de réseaux de traitement de textes qui facilitent la décentralisation des responsabilités et de l'autorité et qui encouragent chaque utilisateur à utiliser au mieux les ressources offertes pour accroître son efficacité personnelle et mieux assurer l'exécution de l'ensemble du programme approuvé. Il paraît en effet préférable que les nouveaux systèmes informatiques et de traitement de textes soient plus souples que dans le passé, plus orientés vers l'utilisateur et plus aptes à répondre aux demandes individuelles que ne l'étaient les grands systèmes centralisés qui prévalaient jusqu'ici. Ces systèmes devront aussi se prêter à un fonctionnement multilingue. Des actions appropriées de formation du personnel à l'emploi de ces nouveaux matériels seront menées parallèlement à leur introduction.

XV.7 - PERSONNEL

15040 La bonne exécution du programme de l'Unesco requiert un personnel de haute qualité, nul ne le contestera. Aussi, durant la période du second Plan à moyen terme, les principes et directives spécifiques qui ont été élaborés à ce sujet sur la base de considérations formulées au fil des ans par la Conférence générale et le Conseil exécutif continueront-ils à servir de cadre à la politique et à la planification du personnel, tandis que la compétence, l'intégrité et le dévouement aux idéaux et objectifs de l'Organisation resteront les principaux critères de recrutement appliqués par le Directeur général. Toutefois, il sera porté une attention croissante à la généralisation et au respect du principe de la répartition géographique, ainsi qu'à l'accroissement de la proportion de femmes dans l'ensemble du Secrétariat, afin de donner à celles-ci une totale égalité de chances en matière d'emploi. De plus, des efforts particuliers seront accomplis pour abaisser la moyenne d'âge au sein du Secrétariat en recrutant davantage de jeunes, lorsque l'occasion s'en présentera et à condition qu'ils soient pleinement qualifiés pour rendre les services voulus et exécuter les tâches qui leur seront confiées.

15041 Ces orientations - répartition géographique plus équitable, accroissement du nombre des femmes et des jeunes parmi le personnel du cadre organique - seront mises en oeuvre notamment à l'occasion des recrutements tendant à réduire le nombre des postes vacants (qui s'élève actuellement à environ 200 postes au Siège). Cette réduction doit être considérée en relation avec l'application du principe du budget intégral lors des prochains exercices budgétaires biennaux. Le nombre élevé des postes actuellement vacants s'explique en effet par la nécessité de réaliser des économies importantes, dans le cadre du budget approuvé par la Conférence générale, en vue de faire face aux dépenses correspondant à l'inflation qui se produit au cours de la deuxième moitié de l'exercice budgétaire et pour laquelle le système de budget semi-intégral ne prévoit aucune provision.

15042 En ce qui concerne l'évolution des effectifs, le Directeur général entend s'en tenir à la politique de rigueur qu'il a suivie au cours des dernières années. La création de postes nouveaux dépendra des besoins du programme et, en particulier, de l'introduction d'activités nouvelles.

15043 C'est au moment de la programmation biennale et lorsque seront élaborés des activités spécifiques appelées à figurer dans les prochains Projets de programme et de budget, que pourront être précisés les besoins en personnel correspondant aux différents grands programmes, tels qu'ils auront été approuvés par la Conférence générale, ainsi qu'aux activités de soutien du programme qui se révéleront nécessaires.

15044 En ce qui concerne le personnel hors Siège, il est envisagé de poursuivre le renforcement des effectifs des unités permanentes dans le cadre de la politique de décentralisation des activités de l'Organisation. Celle-ci devrait conduire à confier des responsabilités accrues aux Bureaux régionaux, tant en ce qui concerne les activités du Programme ordinaire que pour ce qui est de l'exécution des projets opérationnels financés par des ressources extrabudgétaires.

15045 En ce qui concerne le personnel chargé de l'exécution des projets opérationnels, les besoins en termes quantitatifs n'accuseront probablement pas de variation importante par rapport à la situation actuelle, du moins si l'on s'en tient aux tendances constatées au cours des dernières années. Il y a lieu, en revanche, de s'attendre à un renouvellement important des modalités d'exécution des activités opérationnelles, en raison d'une diversification croissante tant dans les sources et les modes de financement que dans les besoins des Etats membres. Des changements sont d'ores et déjà perceptibles dans la mise en oeuvre des projets opérationnels et semblent indiquer qu'un recours de plus en plus large aux prestations de consultants à court terme et aux fournitures d'équipement s'effectuera aux dépens de services d'experts à plein temps.

En vue d'appliquer les orientations qui viennent d'être évoquées, il conviendra, compte 15046
enu des décisions que la Conférence générale prendre pour permettre une meilleure exécution du
›rogramme, d'accélérer le processus de recrutement, d'en diversifier les modalités et d'améliorer
es procédures et les pratiques de gestion, de manière à mettre en place un système qui s'adapte
ıvec la souplesse requise aux nouvelles exigences en matière de programmation, de décentralisa-
ion et de coopération internationale.

‹V.8 - LOCAUX DU SIÈGE

:tat du patrimoine immobilier et du matériel

.e patrimoine immobilier de l'Organisation se compose actuellement de six bâtiments ; à la fin de 15047
'année 1983, deux bâtiments supplémentaires auront été mis en service. Il s'agit : (i) du bâti-
ıent provisoire de construction industrialisée situé 33, rue François Bonvin, qui comportera
leux étages sur rez-de-chaussée, avec deux sous-sols pour le stockage de la documentation et
les archives, et comprendra 50 bureaux standard ; (ii) du bâtiment situé 25, rue François
3onvin, qui comportera six étages sur rez-de-chaussée et trois sous-sols, et comprendra 140 bu-
eaux standard.

Cet ensemble de bâtiments, tel qu'il existera à la fin de l'année 1983, permettra de ré- 15048
›ondre aux besoins qui seront alors ceux de l'Organisation en matière de bureaux et de locaux
péciaux, compte tenu des effectifs prévus dans le Programme et budget approuvés pour 1981-
983 (document 21 C/5) et des espaces nécessaires aux délégations permanentes et aux organisa-
ions internationales non gouvernementales.

A cette même date, les salles de conférences et locaux assimilés auront subi les aménage- 15049
ıents et les agrandissements requis pour permettre à la Conférence générale de mener ses tra-
'aux dans de bonnes conditions.

La rénovation des équipements et matériels, partiellement assurée déjà à la fin de l'année 15050
983 (ascenseurs, groupes électrogènes, unités de climatisation et central téléphonique) sera
oursuivie, de même que les opérations systématiques d'entretien et de conservation des
âtiments et des installations techniques qui composent le patrimoine immobilier de l'Organisation.

;esoins futurs

›ans la mesure où la mise en oeuvre des programmes approuvés par la Conférence générale con- 15051
uira à l'augmentation des effectifs du Secrétariat, il sera nécessaire d'envisager l'affectation à
e dernier de locaux supplémentaires. A cet égard, il est suggéré de tenir compte des normes
ecommandées par le Bureau international du travail, soit 11,50 mètres carrés par personne.

Par ailleurs, il convient de tenir compte de l'augmentation prévisible des besoins des dé- 15052
ègations permanentes et des organisations internationales non gouvernementales logées au Siège.

Indépendamment des autres perspectives que pourraient ouvrir les négociations engagées 15053
vec les autorités françaises en vue de rechercher une solution à long terme au problème des
›caux de l'Organisation, il paraît nécessaire de prévoir l'éventualité de la mise en service de
›caux supplémentaires pendant la période 1984-1989.

Le site Fontenoy n'offrira plus, au 31 décembre 1983, aucune surface constructible. En re- 15054
anche, certaines possibilités, qui ont déjà été mises à l'étude, existent sur le site Miollis/-
onvin. Les premières esquisses font apparaître qu'il serait possible de réaliser, par exemple,
n immeuble de cinq étages sur rez-de-chaussée offrant 2.000 à 3.000 mètres carrés utiles. Cette
onstruction pourrait bénéficier de tous les équipements déjà existants dans le périmètre
iollis/Bonvin et, notamment, des dispositifs de secours et de sécurité.

L'expérience prouve qu'il existe toujours un certain décalage entre les besoins du Secré- 15055
ıriat et les surfaces disponibles, décalage qui peut être aggravé par des difficultés comme celles
ui ont conduit récemment à ramener provisoirement au Siège tout ou partie du personnel d'uni-
és hors Siège (Bureau régional d'éducation dans les pays arabes et Bureau régional de science
t de technologie pour les pays arabes). Des difficultés de ce genre, si elles devaient se pro-
ıger ou se reproduire, constitueraient une contrainte non négligeable du point de vue des con-
itions d'occupation des locaux du Siège. Aussi serait-il sans doute souhaitable d'envisager, dès
984, l'édification, sur le site Miollis, d'un bâtiment provisoire de deux étages sur rez-de-
haussée avec deux sous-sols, comparable à celui dont la construction est actuellement en cours
3, rue François Bonvin.

olution à long terme

ans la recherche d'une solution à long terme au problème des locaux du Siège de l'Organisation, 15056
lusieurs propositions faites par les autorités du pays hôte dans le passé avaient dû être écar-
ées parce qu'elles ne répondaient pas aux critères définis en la matière par la Conférence géné-
ıle de l'Unesco.

15057 Plus récemment, le Directeur général a été saisi de deux propositions émanant de la Ville de Paris. La première, qui date de septembre 1980, avait pour objet d'offrir à l'Organisation, à l'intérieur du "périmètre de Javel" situé sur le Front de Seine, dans le quinzième arrondissement, des terrains qui, du point de vue du site, répondent aux critères fixés par la Conférence générale mais dont la superficie et l'emplacement exacts resteraient à déterminer par les différents services français intéressés. La seconde, en date du 20 novembre 1981, tend à mettre à la disposition de l'Unesco, dans des conditions à préciser après étude, un terrain situé entre la Porte Maillot et la Porte Dauphine.

15058 De l'avis du Directeur général, cependant, la meilleure solution serait celle que M. François Mitterrand, peu avant son élection à la présidence de la République, a évoquée dans le discours qu'il a prononcé à l'Unesco, le 19 mars 1981, à l'occasion du Symposium mondial pour la science et la culture et qui consisterait à attribuer à l'Unesco la totalité de l'arc de cercle qui, place de Fontenoy, la sépare de l'Ecole militaire.

15059 Il est à espérer que les échanges de vues engagés pourront aboutir en 1984, ou en 1985 au plus tard, à l'établissement d'une véritable solution à long terme qui réponde aux besoins de l'Organisation et aux critères définis par la Conférence générale ; les nouvelles constructions réalisées dans le cadre de cette solution pourraient alors prendre dès 1989 le relais des bâtiments déjà édifiés.

XV.9 - COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS NATIONALES

15060 En adoptant, à sa vingtième session, la Charte des commissions nationales pour l'Unesco, la Conférence générale a confirmé que ces organismes constituaient à ses yeux des moyens irremplaçables de consultation, de liaison et d'action. Deux aspects essentiels de la fonction des commissions nationales sont soulignés dans la Charte. Les commissions nationales s'attachent à "associer aux activités de l'Unesco les divers départements ministériels, les services, les institutions, les organisations et les particuliers qui travaillent à l'avancement de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information", d'une part, et, d'autre part, à "collaborer entre elles et avec les bureaux et centres régionaux de l'Unesco" en vue de développer la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de l'information, notamment aux moyens de programmes conçus et exécutés conjointement.

15061 A l'heure actuelle, il apparaît qu'en dépit d'évidentes et parfois profondes différences entre elles, tant du point de vue des structures que du niveau des activités entreprises, les commissions nationales jouent le rôle envisagé pour elles par l'Acte constitutif, et précisé par la Charte. Certaines font preuve d'un grand dynamisme et contribuent à la réflexion et aux échanges d'idées tant sur le plan national qu'en liaison avec d'autres commissions. Nombre d'entre elles ont activement participé à l'effort de réflexion de leurs gouvernements, entrepris dans le cadre de la préparation du présent Plan à moyen terme.

15062 La coopération permanente entre les commissions nationales et l'Organisation tend à enrichir la connaissance qu'a celle-ci des besoins, des possibilités et des objectifs des Etats membres. Elle doit contribuer à intensifier la participation commune des élites intellectuelles de chaque pays à la solution des grands problèmes auxquels l'Organisation s'efforce de remédier par son action. Elle vise, enfin, en multipliant les liens entre les diverses commissions nationales, à renforcer les contacts de peuple à peuple et concourt ainsi à la réalisation des buts de l'Organisation.

15063 Tout au long de la période couverte par le prochain plan à moyen terme, les efforts déployés pour permettre aux commissions nationales de jouer plus efficacement leur rôle seront poursuivis. En particulier, les activités d'information, de consultation et de formation à l'intention des membres et des secrétariats des commissions nationales seront intensifiées. Les autorités des Etats membres seront en outre incitées à compléter cet effort en inscrivant au rang de leurs préoccupations le soutien voulu aux activités des commissions nationales.

15064 La poursuite et l'extension de la politique d'accords contractuels en vigueur permettront d'autre part, aux commissions nationales d'accomplir de mieux en mieux leur double mission. Sur le plan national, elles seront ainsi mieux à même d'affirmer leur vocation de centres nationaux au sein desquels éducateurs, créateurs, chercheurs de toutes disciplines contribuent, avec les autres groupes intellectuels de la nation, à mieux faire connaître les buts et les activités de l'Unesco et à promouvoir sur le plan national l'effort de réflexion pluridisciplinaire qui doit sans cesse sous-tendre l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de l'Unesco. Elles pourront aussi, en accord avec le gouvernement, s'associer le plus souvent possible à l'exécution dans leur pays des projets qui figurent dans le programme de l'Unesco, y compris les projets opérationnels. Elles seront en outre encouragées à étayer de leurs initiatives, avec l'appui des gouvernements intéressés, l'action menée en vue de mettre en oeuvre les programmes qui seront définis par la Conférence générale.

15065 Au niveau régional et interrégional, il sera tiré parti de l'appui particulièrement efficace que les commissions nationales peuvent apporter aux activités de dialogue, de concertation et d'échange de vues au sein d'une même région, de région à région ou entre pays appartenant à des régions différentes, mais où des conditions analogues créent des intérêts communs. Tous les domaines de l'action de l'Unesco se prêtent à de telles activités : qu'il s'agisse du développement des systèmes éducatifs, de la coopération en matière de recherche scientifique ou technologique ou dans les divers domaines des sciences sociales, de la réflexion sur la place de la communication dans le monde moderne et de l'action pour son développement, qu'il s'agisse enfin de poursuivre, d'élargir et d'approfondir le dialogue des philosophies et des cultures qui constitue l'une des vocations essentielles de l'Unesco. Dans cette perspective, il conviendra de mettre à la disposition des commissions nationales qui en feront la demande les services d'experts du Siège ou des bureaux régionaux ou sous-régionaux et de leur apporter une aide financière dans le cadre et selon les procédures du Programme de participation.

XV.10 - COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

15066 Au seuil des années 1980, l'Unesco coopère avec plus de 1.000 organisations internationales non gouvernementales dont les activités concernent ses domaines de compétence. Elle entretient avec plus de 480 de ces organisations des relations officielles d'information mutuelle (catégorie C), l'information et de consultation (catégorie B) et de consultation et d'association (catégorie A). Sous son impulsion, ces organisations, qui étaient pour la plupart implantées dans les pays industrialisés, ont fait un effort remarquable, depuis les années 1960, pour accroître le nombre de leurs membres dans le Tiers Monde et participer ainsi, de manière significative, au développement des peuples et à l'instauration de nouveaux rapports entre les nations, fondés sur une plus grande justice et l'affirmation de la dignité et de l'identité culturelle de chaque peuple.

15067 Conformément aux directives adoptées par la Conférence générale à sa onzième session, ainsi qu'aux dispositions des résolutions adoptées par la Conférence générale à l'issue de l'examen des rapports sexennaux du Conseil exécutif sur les organisations non gouvernementales, le Directeur général continuera d'associer étroitement les organisations non gouvernementales à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation. Outre les avis individuels qu'il sollicitera à cet effet des organisations non gouvernementales des catégories A et B, le Directeur général suscitera des consultations collectives d'organisations non gouvernementales, soit générales, soit sectorielles, afin de favoriser les échanges d'informations et d'expériences entre ces organisations et la convergence de leurs actions chaque fois que les circonstances le permettront. Les organisations seront appelées à contribuer, en fonction des exigences du programme, à la mise en oeuvre de certaines activités, par le moyen de contrats ou dans le cadre du Programme de participation. Les Etats membres seront encouragés à associer davantage les organisations non gouvernementales à leur action, notamment en leur permettant de prendre part aux travaux de leurs commissions nationales et en incluant certains de leurs représentants dans les délégations nationales aux conférences générales et aux réunions spécialisées de l'Organisation, ainsi qu'en ayant recours à leur coopération pour des projets de développement national.

15068 L'accroissement considérable du nombre d'organisations internationales non gouvernementales coopérant avec l'Unesco appelle de la part des Etats membres, des commissions nationales et du Secrétariat de l'Unesco un approfondissement de la connaissance de ces organisations et des nombreux services qu'elles sont susceptibles d'apporter au développement de la coopération internationale dans les différents domaines où elles exercent leur activité. Une banque de données pourrait être constituée à cet effet. Une meilleure connaissance des objectifs des organisations internationales non gouvernementales, de l'étendue, de la nature et des modalités de leurs actions sur le terrain permettrait sans aucun doute de solliciter plus fréquemment la collaboration de ces organisations pour la réalisation des objectifs de l'Unesco. Cette participation plus intense des organisations internationales non gouvernementales, non seulement aux études et aux recherches de l'Organisation, mais aussi à l'action opérationnelle en vue du développement est justifiée en raison, non seulement de l'expérience qu'elles ont acquise, mais aussi de la capacité de mobilisation dont elles disposent.

15069 Dans cette perspective, des efforts particuliers seront entrepris par le Secrétariat tant au Siège que dans les Bureaux régionaux, afin de favoriser la coopération entre associations volontaires sur le plan régional. En outre, il est envisagé de promouvoir des actions susceptibles de contribuer à la création et au renforcement d'organisations régionales ou sous-régionales de spécialistes travaillant dans les domaines de compétence de l'Unesco.

RÉSOLUTION 4XC/2/15

15071 **Chapitre XV « Soutien du programme »**

La Conférence générale,

Rappelant qu'au paragraphe 3 (i) de sa résolution 21C/100 elle a estimé que le Plan à moyen terme « devrait comporter des indications de stratégie relatives aux changements à apporter aux services de soutien du programme de l'Organisation pour assurer la mise en œuvre de celui-ci »,

Rappelant en outre que le Conseil exécutif, à sa 113e session, a considéré que le Plan à moyen terme devrait comporter « un chapitre consacré aux activités de soutien du programme, qui devraient être conçues en fonction des orientations de fond du Plan » (113 EX/Décisions, 4.1, paragraphe 12 (f)),

1. *Fait siennes* les orientations d'ensemble contenues dans le chapitre XV du Plan à moyen terme, consacré au soutien du programme,
2. *Invite* le Directeur général à élaborer les programmes et budgets biennaux pour les années 1984 à 1989 en ce qui concerne les activités de soutien du programme de manière qu'elles apportent le concours intellectuel, technique et matériel le plus efficace aux activités proposées au titre des grands programmes et sur la base des dispositions figurant dans les différentes sections du chapitre XV du Plan à moyen terme;

I

XV.1 Droit d'auteur

Rappelant qu'aux termes de l'Acte constitutif, l'Unesco a notamment pour tâche d'aider « au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir » et de faciliter « l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie », ainsi que « la libre circulation des idées par le mot et par l'image »,

3. *Recommande* au Directeur général de veiller à ce que les activités en matière de droit d'auteur contribuent, en ayant en vue la nécessité d'encourager le développement des différentes cultures et l'accès le plus large aux œuvres de l'esprit :
   (a) A promouvoir, dans les États membres, la protection effective du droit d'auteur et des droits voisins et, par-delà, l'adhésion aux conventions internationales, instruments irremplaçables pour faciliter la circulation des œuvres de l'esprit;
   (b) A favoriser l'activité des créateurs intellectuels en sauvegardant leurs droits et leurs intérêts matériels et moraux;
   (c) A rechercher les moyens propres à assurer la protection des œuvres véhiculées grâce aux nouvelles techniques de diffusion;
   (d) A former des cadres et à établir les infrastructures appropriées;
   (e) A permettre un accès rapide et facile au répertoire international d'œuvres protégées, selon l'esprit des conventions internationales pertinentes;

II

XV.2 Statistiques

Considérant qu'il appartient à l'Unesco de recueillir, d'analyser, de publier, d'unifier et d'améliorer les statistiques dans ses domaines de compétence,

Notant la complexité croissante des problèmes posés par la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données statistiques, dont le volume et la diversité ne cessent d'augmenter,

4. *Recommande* au Directeur général de veiller à ce que les activités en matière de statistiques :
   (a) Permettent une collecte plus exhaustive des données et l'amélioration des méthodes, des tech-

niques d'analyse ainsi que de la comparabilité internationale des statistiques en vue de servir à la planification, à la recherche, à l'administration et à l'évaluation;

(b) Contribuent à la connaissance des situations et des tendances dans les domaines de compétence de l'Unesco, notamment en vue de faciliter la définition des objectifs de la coopération internationale;

(c) Se fondent sur une approche multidisciplinaire conforme aux exigences d'un développement intégré répondant aux besoins et aux aspirations de chaque société;

III

XV.3 Publications

Rappelant que, conformément aux dispositions de son Acte constitutif, il appartient à l'Unesco de « faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image » et d'encourager l'échange international de publications et de toute documentation utile,

5. *Recommande* au Directeur général de veiller à ce que les publications de l'Unesco, dont la haute qualité doit être maintenue :

(a) Correspondent aux orientations du Plan à moyen terme et aux activités définies dans les programmes biennaux;

(b) Soient élaborées de manière à atteindre un nombre accru de lecteurs, qu'il s'agisse de spécialistes ou du grand public;

(c) Soient distribuées dans des conditions améliorées et, dans la mesure du possible, à plus faible coût;

(d) Fassent l'objet de coéditions ou soient éditées selon des procédures décentralisées, lorsque de telles mesures sont souhaitables et opportunes;

(e) Soient plus largement diffusées notamment dans les pays en développement;

IV

XV.4 Information du public

Rappelant que la Conférence générale, au paragraphe 2 de sa résolution 21C/100, a considéré que l'une des « principales formes que devrait revêtir l'action menée par l'Unesco en vue de contribuer à la solution des problèmes mondiaux » était de « familiariser l'opinion publique mondiale avec la nature de ces problèmes, en vue de rendre la communauté mondiale consciente de leur importance et de leur urgence »,

6. *Recommande* au Directeur général de veiller à ce que les activités d'information du public :

(a) Soient planifiées et mises en œuvre compte dûment tenu de la nécessité de renforcer l'évaluation de cette partie des activités de l'Unesco;

(b) Visent à élargir et à approfondir auprès du public de toutes les régions du monde la connaissance des activités et réalisations de l'Unesco, ainsi que de ses idéaux et buts, en vue de susciter un intérêt et un appui croissants de l'opinion publique pour l'œuvre de l'Organisation et de la familiariser avec la problématique mondiale;

(c) Fournissent aux professionnels des moyens de communication une information susceptible de les intéresser davantage à l'Unesco;

(d) Soient plus souvent et plus activement relayées par divers organismes qui entretiennent des relations avec l'Unesco, en particulier par les commissions nationales, les organisations internationales non gouvernementales et les clubs Unesco, et fassent appel à des vecteurs diversifiés;

V

XV.5 Conférences et documents

Considérant que les activités relatives aux conférences, langues et documents sont étroitement liées à la mise en œuvre du programme et que l'organisation de réunions ainsi que l'emploi de diverses langues lors de ces réunions et pour la production des documents qui leur sont destinés sont nécessaires à la vie de l'Unesco et à l'exécution de son programme,

7. *Note* l'ampleur croissante des tâches qui doivent être accomplies dans ce domaine;

8. Recommande au Directeur général d'accorder une attention particulière :

(a) A la planification des réunions en ce qui concerne tant leur échelonnement dans le temps que le choix des lieux où elles se tiennent, en tenant compte, à cet égard, des exigences de l'exécution du programme et en utilisant pleinement les possibilités d'accueil offertes par les différents bureaux régionaux ou sous-régionaux de l'Unesco;

(b) A la poursuite de l'effort entrepris pour décentraliser un nombre croissant de réunions en direction des bureaux régionaux et sous-régionaux, et à l'amélioration de la répartition géographique des réunions par région, sous-région et pays;

(c) A la possibilité de limiter le volume de la documentation, qu'elle soit destinée aux organes directeurs, établie en vue de conférences et de réunions ou utilisée de manière générale par l'Organisation;

(d) A l'introduction de technologies nouvelles permettant d'accomplir les tâches requises de manière plus rationnelle, plus efficace et plus rapide;

VI

XV.6 Informatique

Considérant que l'informatique offre les moyens d'améliorer sensiblement la qualité et la rapidité du travail du Secrétariat, notamment par l'automatisation de certains travaux de bureau,

Considérant en outre que le recours à l'informatique favorise les échanges d'information tant à l'intérieur du Secrétariat qu'entre ce dernier et des correspondants extérieurs,

9. Estime que les ressources de l'informatique et de la bureautique devraient être plus largement mises à la disposition du Secrétariat;

10. Recommande au Directeur général de prendre, après avoir procédé à une rigoureuse analyse coûts-avantages, les dispositions nécessaires à cet égard et de veiller à ce que :

(a) Les moyens matériels et les activités dans ce domaine soient répartis entre les unités du Secrétariat de telle sorte qu'ils puissent satisfaire de manière souple les besoins des divers services;

(b) La coordination et les possibilités d'échange et de communication soient préservées et améliorées;

VII

XV.7 Personnel

Réaffirmant que les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité, de compétence technique et de dévouement aux idéaux et objectifs de l'Unesco sont des critères qui doivent présider à la désignation du personnel de l'Organisation,

11. Prie instamment le Directeur général de poursuivre et d'intensifier ses efforts visant à exécuter les programmes de l'Organisation avec le maximum d'efficacité;

12. Recommande au Directeur général de s'efforcer au cours de la période 1984-1989 :

(a) D'améliorer encore davantage la répartition géographique du personnel;

(b) D'accroître la proportion des femmes au sein du Secrétariat, en particulier aux postes du cadre organique et de niveau plus élevé;

(c) D'assurer autant qu'il se peut le recrutement d'un nombre accru de jeunes;

(d) D'augmenter, selon les nécessités du programme, les effectifs du personnel hors siège, dans le cadre de la politique de décentralisation, en s'efforçant chaque fois que possible d'opérer des réductions correspondantes au siège;

(e) De continuer à perfectionner les procédures de recrutement et de gestion du personnel;

VIII

XV.8 Locaux du siège

Rappelant les dispositions des résolutions 21C/34.21 et 21C/34.31 concernant, d'une part, l'aménagement et l'extension des locaux de conférences et de bureaux et, d'autre part, la solution à long terme du problème des locaux du siège,

Notant que le patrimoine immobilier, tel qu'il sera constitué à la fin de l'année 1983, permettra de répondre aux besoins immédiats de l'Organisation,

Notant également la relation qui existe entre les effectifs du personnel et les besoins en locaux, sur la base des critères retenus par le Bureau international du travail, soit 11,50 mètres carrés par personne,

13. *Recommande* au Directeur général, en consultation avec le Comité du siège, d'inclure dans les programmes et budgets qu'il élaborera pour la période 1984-1989, les propositions qui se révéleront nécessaires pour assurer l'entretien et la rénovation des équipements essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation, garantir la conservation de son patrimoine immobilier et faire face aux besoins éventuels de locaux nouveaux;

Notant que, conformément aux directives de la Conférence générale, des pourparlers ont été poursuivis dans ce sens avec les autorités françaises en vue de rechercher une solution à long terme aux problèmes des locaux de l'Organisation, et *soulignant* l'intérêt de l'hypothèse consistant à attribuer éventuellement à l'Unesco la totalité de l'arc de cercle qui, place de Fontenoy, la sépare de l'École militaire, solution qui serait, à bien des égards, la meilleure possible,

14. *Exprime l'espoir* que les échanges de vues engagés avec les services français compétents pourront aboutir dans des délais aussi rapprochés que possible à une solution qui réponde aux besoins à long terme de l'Organisation et aux critères définis par la Conférence générale;

IX

XV.9 Coopération avec les commissions nationales

Considérant que l'article VII de l'Acte constitutif de l'Unesco invite chaque État membre à prendre « les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en créant une commission nationale où seront représentés le gouvernement et ces différents groupes »,

Rappelant la Charte des commissions nationales pour l'Unesco adoptée par la Conférence générale lors de sa vingtième session, qui stipule en son article premier :

« 1. Les commissions nationales ont pour fonctions d'associer aux activités de l'Unesco les divers départements ministériels, les services, les institutions, les organisations et les particuliers qui travaillent à l'avancement de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, de manière à mettre tous les États membres en mesure :

» (a) De contribuer au maintien de la paix et de la sécurité et de la prospérité commune de l'humanité en participant aux activités de l'Unesco qui visent à favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles des nations, à imprimer une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture et à aider à la préservation, à l'avancement et à la diffusion du savoir;

» (b) De participer de manière croissante à l'action de l'Unesco, en particulier à l'élaboration et à l'exécution de ses programmes »,

15. *Recommande* au Directeur général :

(a) D'accroître le concours fourni aux États membres sur leur demande en vue de l'établissement de commissions nationales et du développement des commissions nationales existantes, notamment par la diffusion d'informations, par des services consultatifs et par des activités de formation qui permettraient aux membres et au personnel de ces commissions d'acquérir une meilleure connaissance des programmes de l'Organisation et de ses méthodes d'action et de participer pleinement à ses travaux;

(b) D'encourager les commissions nationales à renforcer leurs activités en tant que centres d'échange d'idées et de diffusion de l'information sur les buts et les activités de l'Unesco et en tant qu'organes de promotion de l'action dans les domaines de compétence de l'Organisation;

(c) D'encourager les commissions nationales à entreprendre sur le plan régional et interrégional des échanges de vues permettant de promouvoir une réflexion pluridisciplinaire et interculturelle dans tous les domaines relevant du mandat de l'Unesco;

(d) De continuer à apporter aux commissions nationales tout le soutien nécessaire afin qu'elles soient en mesure de participer pleinement à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de l'Organisation;

X

XV.10 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales

Rappelant qu'aux termes de l'Acte constitutif l'Unesco « peut prendre toutes dispositions utiles pour faciliter les consultations et assurer la coopération avec les organisations internationales privées s'occupant de questions qui entrent dans son domaine »,

Rappelant en outre les Directives concernant les relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales approuvées par la Conférence générale à sa onzième session et amendées lors de la quatorzième session,

16. Recommande au Directeur général de continuer à associer étroitement les organisations internationales non gouvernementales à la conception et à la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, et notamment d'accorder une attention particulière aux mesures permettant :

(a) De recueillir les avis des organisations à titre individuel et dans le cadre de consultations collectives;

(b) D'assurer une meilleure connaissance de leurs objectifs et de la nature et de l'étendue de leurs activités;

(c) De favoriser leur participation tant aux activités d'étude et de recherche qu'à l'action opérationnelle en vue du développement ;

17. Invite le Directeur général à renforcer davantage la coopération avec les organisations internationales non gouvernementales, en vue de favoriser leur extension géographique et d'intensifier leurs activités dans toutes les régions du monde;

18. Invite en outre le Directeur général à promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à la création et au renforcement d'organisations régionales ou sous-régionales de spécialistes travaillant dans les domaines de compétence de l'Unesco.

ANNEXE

La Conférence générale, lors de sa quatrième session extraordinaire, après examen de l'étude relative aux indications de ressources contenue dans l'Appendice du Projet de plan à moyen terme a adopté la résolution 4 XC/3/01 dont le texte est reproduit ci-après.

RÉSOLUTION 4XC/3/01

3/01 **Indications de ressources**

La Conférence générale,

Notant l'étude approfondie effectuée par le Directeur général et contenue dans l'Appendice du document 4XC/4,

Ayant examiné les recommandations formulées à ce sujet par le Conseil exécutif à sa 115e session (115EX/Décisions, 4.1, par. 92-94).

Pleinement consciente, d'une part, des besoins immenses qui existent, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, pour les services de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la communication et de la culture, et, d'autre part, des contraintes financières auxquelles se heurtent actuellement de nombreux États membres,

1. *Invite* le Directeur général à préparer le Projet de programme et de budget pour 1984-1985 (22C/5) en utilisant l'hypothèse de travail d'un taux de croissance global des ressources de 4 à 6 % par rapport à la base 1982-1983, et ce en termes réels, l'inflation et les fluctuations monétaires n'entrant pas en ligne de compte pour ce calcul;
2. *Prie* le Directeur général de déterminer les priorités du programme pour 1984-1985 dans les limites de la croissance globale définie ci-dessus, sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et compte tenu des débats qui ont eu lieu en séance plénière et dans les commissions, ainsi que des opinions exprimées par les États membres lors de la consultation de 1981 sur la préparation du deuxième Plan à moyen terme.